

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

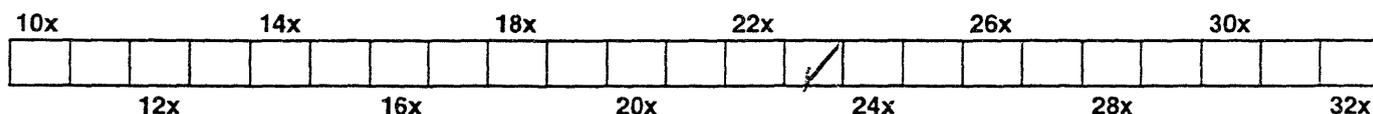
The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: Une partie de la page 502 est collée sur la page 503.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.



COMMISSION ROYALE

J
103
P1
1886
T779
A12
2,

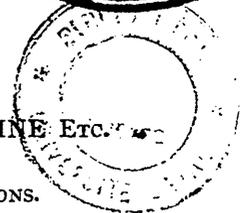
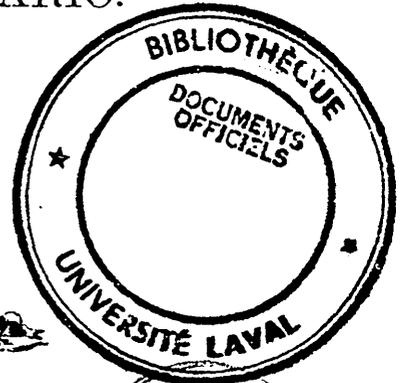
ENQUÊTE SUR LES RAPPORTS

QUI EXISTENT ENTRE

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

AU CANADA.

PROVINCE D'ONTARIO.



OTTAWA:
IMPRIMÉ POUR L'IMPRIMEUR DE LA REINE ETC.

A. SENÉCAL, SURINTENDANT DES IMPRESSIONS.

1889.

COMMISSION ROYALE

ENQUÊTE SUR LES RAPPORTS

QUI EXISTENT ENTRE

LE CAPITAL ET LE TRAVAIL

AU CANADA

TORONTO, 23 novembre, 1887.

JOHN FALCONER est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis charpentier.

Q.—Depuis combien de temps résidez vous à Toronto ? R.—Il y a eu seize ans dans le mois de mai dernier que je réside en cette ville.

Q.—Avez-vous toujours pratiqué le métier de charpentier ? R.—Toujours.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Quel salaire paie-t-on aux charpentiers, aujourd'hui, dans cette cité ? R.—De vingt-deux centins et demi à vingt-cinq centins par heure, à l'exception des contre-mâtres, qui reçoivent 27½ centins.

Q.—Avez-vous un nombre d'heures déterminé pour une journée de travail ? R.—Oui ; durant l'été, la journée de travail est fixée à neuf heures. Naturellement, nous ne pouvons nous attendre maintenant à ce nombre d'heures ; mais, tous comptes faits, nous travaillons encore huit, ou huit heures et demie, et quelquefois, neuf heures par jour, dès maintenant, sur la fin de l'année.

Q.—Est ce pour le travail du dehors, ou du dedans ? R.—Pour le travail du dehors et du dedans, autant que je puis savoir. Du moins, il en est ainsi dans notre atelier.

Q.—Combien de temps, en moyenne, les charpentiers perdent-ils dans le cours d'une année ? R.—Dans ma position, étant ce que vous pourriez appeler un ouvrier d'atelier, ne jouissant pas d'une bonne santé, je considère que je suis passablement employé durant toute l'année. Mais les ouvriers du dehors perdent à peu près, en moyenne, un sixième de leur temps, à cause de la température, du chômage, des maladies, etc. Je ne crois pas qu'ils travaillent plus de 45 heures, en moyenne, par semaine.

Q.—Avez-vous une idée du nombre des charpentiers, qui perdent ainsi en dehors cette partie de leur temps ? R.—Il est passablement difficile de le dire. Un

tiers, peut-être, est employé aux travaux préparatoires pour menuiserie, et les deux autres tiers sont occupés au travail du dehors.

Q.—Vous croyez que les deux tiers de tous les charpentiers, à Toronto, perdent un sixième de leur temps et que le reste est occupé continuellement ?
R.—Je le crois, en basant mon calcul sur toute l'année.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté depuis ces dernières années ; disons depuis les quatorze ou quinze dernières années que vous avez passées à Toronto, les salaires ont-ils monté, ou ont-ils baissé, ou n'y a-t-il pas eu de fluctuation dans les salaires ?

R.—Les salaires ont certainement monté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pouvez-vous dire, par vos livres, ce qui vous a été payé durant ces années ?
R.—Oui, je pourrais le dire en consultant mes livres, qui sont chez moi. Il y a quinze ans, par exemple, les gages étaient de \$1.75 et de \$2.00 par jour.

Q.—De combien d'heures se composait alors la journée de travail ? R.—Eh bien, en comptant par heure, nous recevions vingt centins par heure. Depuis, nos salaires sont tombés à quinze centins, selon l'abondance de l'ouvrage, selon l'offre et la demande, qui servaient de règle. L'année dernière, le salaire de bons ouvriers n'a pas été beaucoup au-dessous de 22½ à 25 centins.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Un ouvrier de Toronto peut-il facilement se procurer de l'ouvrage ? Peut-il être constamment employé ? R.—Pour ce qui me regarde, je dois dire que je suis constamment employé. Peut-être suis-je un peu plus heureux que ne l'est la majorité des ouvriers. J'ai toujours été assez chanceux ; mais réellement, de bons artisans peuvent également trouver de l'emploi à cœur d'année, si la température leur permet de travailler au dehors.

Q.—Y a-t-il des charpentiers étrangers qui viennent à Toronto chercher de l'ouvrage ? R.—Oui, il y en a, sans doute, un grand nombre.

Q.—En vient-il plus qu'il n'en faut pour qu'ils soient tous employés ? R.—Quelquefois. Pendant l'été, les hommes, généralement, sont bien employés, et c'est le temps où les étrangers affluent. S'ils viennent, durant l'hiver, ils ne peuvent s'attendre à être employés lorsque la température ne permet pas de travailler au dehors. Mais, en été, je ne crois pas que vous puissiez les trouver inoccupés, s'ils désirent travailler, et s'il y en a d'inoccupés, le nombre n'en est pas grand.

Q.—D'où viennent les survenants ? R.—De partout ; mais la grande majorité vient d'Angleterre et d'Ecosse.

Q.—Sont-ce des immigrants ? R.—Oui, des immigrants. La grande majorité de ces immigrants vient de ces deux pays ; mais il nous en vient paroillement d'autres pays.

Q.—Offrent-ils de travailler pour des salaires moindres que ceux d'ici ? R.—Je ne le sais pas. Tous ceux que je connais ne cherchent pas les petits salaires, mais les salaires élevés. C'est la règle générale qu'ils suivent. Mais il y a une grande différence à constater au sujet des hommes, qui nous arrivent d'Angleterre ou d'Ecosse, quelle que soit leur capacité. Un homme pourrait être un ouvrier de première classe dans ce pays et, cependant, le genre de travail étant si différent ici, il ne peut, pendant quelque temps, rivaliser avec ceux d'entre nous qui résident ici depuis quinze ou vingt ans. C'est ce qui m'est arrivé quand j'ai quitté l'Ecosse pour me rendre à Londres, en Angleterre. Je me croyais sûr de mon affaire ; je me considérais comme un bon ouvrier ; mais je constatai que j'étais considérablement en arrière des ouvriers d'Angleterre. Je me trouvai presque dans l'obligation de r'apprendre mon métier, et quand je me suis trouvé à Toronto, la même chose m'est arrivée. Mais après que ces ouvriers sont installés ici, s'ils reçoivent d'abord un salaire inférieur ils ne tardent guère toutefois à gagner les mêmes gages que nos propres ouvriers.

Q.—Entrent-ils dans les “ Unions des charpentiers ” en arrivant ici ? R.—Non, ils n'y entrent pas.

Q.—Leur est-il difficile de trouver de l'ouvrage s'ils n'entrent pas dans les Unions ? R.—Quelquefois, dans certains ateliers.

Q.—Les charpentiers, qui appartiennent à une Union, consentent-ils à travailler avec ceux qui n'en font pas partie ? R.—Je ne puis rien affirmer là-dessus. J'ai entendu dire que quelques ouvriers s'y refusent ; mais pour ce qui me regarde je n'ai jamais rencontré de difficulté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Parlez autant que possible, de ce que vous connaissez personnellement ? R.—Je n'ai jamais rencontré aucune difficulté à ce sujet. Ils se sont toujours montrés très sympathiques, et je ne crois pas qu'une telle opposition se soit manifestée parmi eux.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Le charpentier qui refuse d'entrer dans l'“ Union ” n'est frappé d'aucune interdiction, ou inhabilité ? R.—Il ne l'est pas, du moins, dans notre atelier. De fait, je ne travaillerais pas dans un atelier où cela se pratiquerait, et, par conséquent, je ne l'ai vu nulle part où je me suis trouvé. Je suis toujours disposé, moi-même, à travailler avec des hommes libres et à faire de mon mieux pour moi-même et mes confrères, et je ne travaillerais pour aucun patron qui se montrerait partial envers qui que ce soit.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de la différence qu'il y a dans le coût de la vie, entre aujourd'hui et il y a quinze ou seize ans, lorsque vous êtes arrivé ici ? Le coût de la subsistance est-il plus élevé, ou moins élevé, aujourd'hui, pour vivre également bien ? R.—A tout considérer, si ce n'est dans le loyer, je ne sache pas qu'il y ait beaucoup de différence.

Q.—Le loyer est-il plus élevé ? R.—Oùï, j'ajouterais que je suis un homme marié et que j'ai une nombreuse famille, et je considère, à tout prendre, que je puis vivre aussi aisément et à aussi bon marché maintenant, malgré le loyer plus élevé, qu'il y a douze ans.

Q.—Croyez-vous que vous êtes mieux, aujourd'hui, avec un salaire plus élevé que vous n'étiez il y a douze ans ? R.—Oui, je le crois. Je suis mieux aujourd'hui, avec vingt-cinq centins par heure que je n'étais alors avec vingt centins.

Q.—Et l'augmentation du salaire vous est favorable ? R.—Certainement. J'ai maintenant, vingt-cinq centins par heure et même 27½ centins, quand la chance me favorise.

Q.—Peut-être ne comprenez-vous pas ma question. Pouvez-vous, avec les 20 centins que vous gagnez par heure aujourd'hui, acheter autant que vous auriez acheté alors avec le même argent ? R.—Je le crois.

Q.—Alors, l'augmentation des salaires est tout à votre avantage ? R.—Oui.

Q.—Est-il des artisans de vos connaissances à Toronto, qui soient propriétaires des maisons qu'ils habitent ? R.—Oh ! oui, un bon nombre d'entre eux le sont.

Q.—Croyez-vous qu'ils doivent beaucoup sur leurs maisons, ou croyez-vous que ces maisons soient en grande partie payées ? R.—Je ne connais rien de cela.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est leur condition générale ? R.—Je pourrais difficilement le dire. Plusieurs ont de grandes difficultés à faire face à leurs obligations et à se débrouiller en toute chose. Plusieurs autres ont eu de la maladie dans leur famille, ou quelque autre chose de ce genre ; mais je sais qu'il y en a aussi un grand nombre dont les propriétés ne sont pas endettées. Ils peuvent avoir eu à surmonter de grandes difficultés ; mais ils y ont réussi.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous vivez dans l'intimité d'un bon nombre d'artisans ; vous visitez leurs maisons et vous savez comment ils vivent ? R.—Oui

Q.—Croyez-vous qu'au point de vue de l'aisance que l'on peut se donner ordinairement, la classe ouvrière vit aussi confortablement qu'il y a douze ou quinze ans ? R.—J'affirme sans hésitation quelle vit plus confortablement aujourd'hui qu'autrefois.

Q.—Comment sont meublées leurs maisons, en comparaison de ce qu'elles étaient alors ? R. Elles sont très bien meublées. Je parle de ceux qui sont sobres et économes, et je n'hésite pas à dire que leurs maisons sont bien supérieures sous tous les rapports à ce qu'elles étaient autrefois.

Q.—Quelle est votre opinion sur la position qu'occupe vis-à-vis de son patron un ouvrier sobre, stable et capable, quand il lui vend son travail ? Est-il sur le même pied que son patron en traitant avec lui pour l'ouvrage qu'il fait et les gages qu'il reçoit, ou le patron a-t-il de l'avantage sur l'ouvrier ? R.—Je ne saurais dire ; c'est une question que j'ai tenté de résoudre pendant longtemps, et je pourrais difficilement donner une réponse. Toutefois, sans l'affirmer positivement, je crois pouvoir dire que les avantages du patron et de l'ouvrier s'égalisent dans la proportion de six à la demi-douzaine. Naturellement, je parle toujours de mon propre cas, et je n'ai jamais eu de mauvais patrons. Je me suis toujours bien accordé avec eux. Quand j'ai voulu faire hausser mes gages, si je rencontrais un refus, je n'avais qu'à prendre mes outils et m'en aller ailleurs ; de cette façon je ne me suis jamais trouvé en antagonisme avec aucun de mes patrons. Il y a à Toronto des patrons fort exigeants, des espèces de tyrans ; mais j'ai été heureux sous ce rapport, et je regrette d'être obligé de dire que les patrons les plus durs sont des hommes sortis de nos rangs.

Q.—Mais en somme, vous croyez qu'ils vivent en bons termes ensemble ? R.—Oui, je l'affirme.

Q.—Et qu'ils sont liés entre eux par un sentiment amical ? R.—Oui. En ce qui concerne notre dernière grève, je dois dire que j'ai pris part à presque toutes les grèves qui sont survenues dans le cours de mon existence, depuis le grand chômage de Londres, il y a vingt-sept ans, jusqu'à la dernière grève ; mais bien que je sois contre les grèves, et bien que je fusse en rapport avec un grand nombre d'ouvriers, personne ne m'a molesté. Je dois ce témoignage aux charpentiers, dans tous les cas. Je me suis trouvé dans des circonstances où j'aurais pu m'attendre à être molesté, vu que je travaillais, lorsqu'un bon nombre, probablement, étaient sans emploi. Je ne puis donc dire qu'ils ont jamais molesté ceux qui travaillaient.

Q.—Sur quel pied se trouvent les salaires des charpentiers à l'égard de ceux d'autres ouvriers, à Toronto ? R.—Ils sont certainement au-dessous des salaires des autres corps de métier.

Q.—Mais les maçons et les briquetiers peuvent-ils compter sur autant de jours de travail que les charpentiers ? R.—Non, pas généralement. Je dois dire que parmi les corps de métier se rapportant aux constructions, notre métier,—et je l'ai constaté,—est considéré comme le plus désorganisé, et il y a toujours un grand nombre de charpentiers en disponibilité. Il en a toujours été ainsi du reste, à ma connaissance. Nous nous plaignons toujours, et notre condition ne s'améliore jamais. Le nombre des charpentiers s'accroît toujours. Je suppose que l'on apprend ce métier parce qu'on l'aime. Ce métier est considéré comme plus beau que d'autres, et j'ai toujours compris que nous devions payer pour cette beauté. J'en suis, moi-même, très-satisfait.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que vous pourriez obtenir des salaires plus élevés, si vous n'étiez pas organisés, si vous n'aviez pas d'"Union" ? R.—Je ne saurais le dire. Par exemple, quand j'étais à Londres, il y a treize ans, les salaires, étaient de cinq chelins par jour, et de six deniers par heure. Aujourd'hui, je crois qu'ils sont de neuf deniers, ou neuf deniers et demi, ce qui est une augmentation d'environ cinquante pour cent

Mais prenez pour exemple mon lieu de naissance, Elgin, en Ecosse, où les salaires ont monté, d'après ce que m'ont dit des gens d'Elgin, qui sont maintenant avec moi, où les salaires ont monté de deux cents pour cent sans l'aide des sociétés, ou d'aucune organisation de ce genre: or, en présence de ce fait, je ne sache pas que ces organisations aient contribué à faire hausser les gages. Je ne pourrais pas dire qu'elles y ont contribué, parce que je connais plusieurs industries qui ont augmenté les salaires autant ou plus, sans y être contraintes par ces sociétés.

Q.—A Toronto? R.—Non: Prenez pour exemple Londres, en Angleterre, qui est un grand centre d'“ Unions ” ouvrières. J'ai fait partie, moi-même, de ces sociétés. J'étais sous l'impression qu'elles pouvaient contribuer à faire monter les salaires; mais ici encore, nous pouvons faire la comparaison avec d'autres lieux, où il n'y a pas d'“ Unions ”, et où les salaires des journaliers ont été augmentés de dix chelins qu'ils étaient de mon temps, à trente chelins qu'ils sont maintenant. A Londres, nous obtenions cinq chelins par jour, ou trente chelins par semaine, et peut-être n'obtient-on pas plus que deux louis. Voilà deux localités comme exemple, et différentes industries se trouvent dans le même cas.

Q.—Avez-vous un fonds pour les malades, ou un fonds d'assurance dans votre “ Union ”? R.—Je n'appartiens à aucune “ Union ” de charpentiers. J'appartiens à une “ Union ” indépendante, qui possède environ 250, ou 300 membres qui ne croient pas à l'efficacité des grèves. Nous nous appelons “ l'union ouvrière indépendante ”.

Q.—Travaillez-vous en bonne entente avec les hommes qui appartiennent à cette “ Union ”? R.—Oui. Nous voulons, autant que possible, marcher et vivre fraternellement ensemble. Tel est le but de notre société.

Q.—Savez-vous si “ l'Union ” des charpentiers possède un fonds pour les malades, ou un fonds d'assurance quelconque? R.—Je crois qu'il y en a un. Cette “ Union ” avait coutume d'en avoir un, mais je n'en connais rien pour ce qui regarde le présent.

Q.—Vous avez dit que vous vous êtes trouvé engagé dans plusieurs grèves; dans combien? R.—Par exemple, la première eut lieu à Londres, en Angleterre. Elle dura quatorze mois. C'était assez pour me dompter; mais je me suis trouvé engagé dans les autres grèves qui sont survenues depuis dans mon chemin.

Q.—A Toronto? R.—A Toronto, je me suis trouvé dans trois grèves, à part différentes agitations qui n'étaient pas des grèves. Depuis quelque temps, les agitations sont aussi fréquentes que les saisons d'été.

Q.—Quelle a été la cause de ces grèves? R.—Je pourrais difficilement donner ma propre opinion sur ces grèves.

Q.—Vous êtes-vous mis en grève pour augmentation de salaire? R.—Nous nous sommes mis en grève pour augmentation de salaire et aussi pour diminuer les heures de travail. Ces deux causes viennent ensemble très souvent. De fait, dans les grèves auxquelles j'ai pris part à Toronto et ailleurs je n'ai guère pu me rendre compte de leurs causes.

Q.—Ces grèves, qui ont eu lieu, ont-elles été décidées par la totalité des membres en session? R.—Non, pas par la totalité, parce que nous n'avons jamais pu réunir la totalité ou même la moitié des charpentiers.

Q.—Représentaient elles le sentiment des charpentiers en général? R.—Oui, je le suppose; cependant les charpentiers ont toujours été peu soucieux de se rendre aux assemblées publiques ou à toute autre assemblée, à un tel point que l'on pourrait dire qu'il n'y avait peut-être jamais la majorité. Il est très rare que vous voyiez, à Toronto, une assemblée à laquelle soient présents la moitié des charpentiers.

Q.—Ceux qui n'étaient pas présents approuveront-ils la grève? R.—Non; ils sont passablement divisés à ce sujet. Je crois qu'à Toronto, les deux-tiers sont consciencieusement opposés aux grèves. Je connais de mes meilleurs amis qui appartiennent aux sociétés et sont opposés aux grèves, bien qu'ils y prennent part.

Q.—S'ils sont opposés aux grèves, —un grand nombre d'entre eux,— par quelle

influence alors les grèves éclatent-elles ? R.—Eh bien, je ne le sais pas. Dans toutes les “Unions” la minorité doit toujours se soumettre à la majorité ; si une décision est prise par la majorité, les autres doivent se taire ; c’est la seule raison. C’est ce que j’ai dû faire souvent, moi-même, lorsque j’étais opposé à quelque chose de ce genre, mais je me suis joint à eux, je me suis mis en grève comme eux, parce que la majorité était en faveur de la grève. C’est pour cette raison que j’abandonnai les “Unions”. Je regrette de le dire, j’ai cru qu’il valait autant me retirer et essayer de lutter plus paisiblement en dehors, bien que j’aie supporté l’“Union”, alors que j’en faisais partie, et que j’aie toujours suivi la majorité.

Q.—Les grèves ont-elles réussi, ou non ? R.—Je ne sais pas ; elles ont réussi et elles n’ont pas réussi. La dernière a été très malheureuse.

Q.—À quoi cela était-il dû ? R.—On voulait une augmentation de gages — du moins, c’était la principale plainte. Après douze semaines de grève, ils reprisent le travail avec les mêmes gages ; dans certains cas même, les gages furent diminués au lieu d’être augmentés.

Q.—Les grévistes ont-ils reçu de l’aide de quelque part ? R.—Quant à cela je n’en sais rien ; je n’étais pas avec eux et je ne sais rien de leur position financière.

Q.—La dernière grève dont vous parlez a-t-elle été ordonnée par un grand nombre d’hommes, ou était-elle due à quelque influence spéciale exercée sur les ouvriers ? R.—Je ne sais pas, j’assistai à une assemblée pour savoir quels seraient les résultats — je crois que c’était dans cette salle-ci — et il fut décidé qu’ils ne pouvaient en venir à aucune conclusion. A une autre assemblée il paraît que la majorité décida de se mettre en grève, mais je ne l’appriis que le samedi en voyant les ouvriers emporter leurs outils. Ils crurent, je suppose, que je ne sortirais pas, et ils ne me parlèrent de rien, mais j’appriis qu’il allait y avoir une suspension générale. J’allai trouver mes patrons et leur demandai s’ils allaient fermer la boutique ; je leur ai dit : “si vous fermez donnez-moi mon argent et j’irai ailleurs ; je ne veux pas être mis à la porte.” Notre association avait décidé de ne pas se mettre en grève ; nous avions fait des arrangements avec les différents patrons au sujet d’une augmentation en faveur des hommes qui la mériteraient, immédiatement après l’expiration des contrats actuels. Cependant nous nous en tîmes à la décision du soir précédent.

Q.—Y a-t-il un grand nombre d’apprentis charpentiers d’employés ? R.—Non ; ils sont peu nombreux.

Q.—Existe-t-il un grand nombre de jeunes garçons qui désirent devenir apprentis ? R.—Non ; je ne pense pas.

Q.—Celui qui veut apprendre le métier, a-t-il de la difficulté à trouver de l’ouvrage ? R.—Non ; pas que je sache.

Q.—Y a-t-il de l’ouvrage pour tous ceux qui veulent apprendre le métier ? R.—C’était ordinairement le cas ; les garçons entraient et faisaient leur temps. De mon temps il fallait faire un apprentissage de cinq ans, mais j’ai vu des garçons qui devaient servir quatre, cinq ou trois ans ; après deux ans ils quittaient leurs patrons et s’en allaient ailleurs sans finir leur temps. Sans doute le patron ne peut les forcer, et les ouvriers y perdent beaucoup. Le système d’apprentissage est-il bon ou non, je ne saurais le dire, mais je sais que de mon temps il fallait servir comme apprenti.

Q.—Croyez-vous que l’on apprenait alors le métier mieux que ces gens dont vous avez parlé, qui vont de place en place ? R.—Je le crois certainement.

Q.—Et ceux qui ont appris leur métier en ces jours d’apprentissage sont de meilleurs ouvriers que ceux qui n’ont pas fait d’apprentissage ? R.—Pour ce qui est de mon métier qui se compose de plusieurs branches, on avait l’habitude de l’apprendre en entier, tandis qu’aujourd’hui il est divisé en différentes parties. Ceux qui faisaient leur temps comme je l’ai fait, apprenaient toutes les branches et étaient censés les connaître toutes.

Q.—Lorsqu'une grève a été décidée, et qu'il y a eu des divergences d'opinion entre les ouvriers et le patron, a-t-on eu recours à l'arbitrage ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Et quel en a été le résultat ? R.—Je ne sache pas que cela ait eu des résultats appréciables. Quant à cette question, je crois que voici l'embarras ; moi-même, et beaucoup d'autres comme moi, je suppose, n'ont pas approuvé cette question des gages. Bon nombre d'unions ouvrières n'ont pas confiance dans le système de gradation ; elles veulent que les salaires soient égaux. Si nous sommes tous égaux aux yeux de Dieu, nous ne le sommes pas sur la terre ; il est des hommes plus capables que d'autres et l'ouvrier le moins habile reste sans emploi. En temps de prospérité, les bons paient toujours pour les mauvais et quand viennent les temps durs, les mauvais sont dispersés dans tout le pays. Il serait préférable, je crois, que les "Unions" adoptassent le système de placer un homme selon ses capacités, et je crois qu'alors, les patrons et les hommes pourraient régler leurs difficultés à l'amiable ?

Q.—Croyez-vous cela possible ? l'ouvrier inférieur consentira-t-il à descendre jusqu'au dernier échelon ? R.—Permettez que je vous donne un autre exemple. Lorsque j'étais en Angleterre, il y a vingt-cinq ans—et je ne doute pas qu'il en soit de même aujourd'hui—j'ai vu de très bons ouvriers qui venaient d'Ecosse. J'appartenais à la "*Amalgamated Society*" et j'ai vu d'excellents hommes gagnant 12 sous par heure, mais ils ne valaient pas cela, bon nombre d'entre eux, au taux qui était payé pour certains contrats. Nous les primes dans nos sociétés et ils dirent : "Travaillons pour un sou de moins par heure, pendant six ou douze mois, jusqu'à ce que nous sachions le métier". Nos sociétés ne permirent pas cela, mais j'ai cru, alors, que cela était cruel, et le résultat a été qu'ils ne purent obtenir aucun ouvrage. Il n'y a pas de doute qu'aujourd'hui, un bon nombre d'ouvriers préféreraient travailler à leur marché, jusqu'à ce qu'ils sachent le métier.

Q.—Nous nous sommes éloignés de la question d'arbitrage. Croyez-vous qu'un tribunal d'arbitrage établi par la loi et rendant des décisions finales aurait de bons résultats par rapport aux patrons et aux ouvriers ? R.—Je le crois, Monsieur. Oui, je le crois depuis longtemps ; nous devrions avoir des arbitres impartiaux dont les décisions seraient finales. Aujourd'hui nous agissons d'une manière telle, que nous sommes dans des embarras presque toute l'année.

Q.—Les charpentiers de Toronto sont payés argent comptant ? R.—Oui, Monsieur.

Q.—Il n'y a pas de système de troc ? R.—Non, pas que je sache. Depuis que je suis dans le pays les gages ont toujours été payés comptant tous les quinze jours.

Q.—Alors ils sont payés régulièrement d'habitude ? R.—Oui.

Q.—N'est-ce pas un désavantage pour l'homme pauvre, de n'être payé que tous les quinze jours ? R.—Cela se peut, je ne sais pas exactement mais je ne vois aucun désavantage. Ça ne me fait pas tort à moi ; au contraire, je crois que c'est un avantage.

Q.—Quel jour de la semaine êtes-vous payés, généralement ? R.—Le samedi.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le soir ? R.—Non, le midi.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Croyez-vous que ce soit un jour aussi avantageux que tout autre ? R.—Non, je ne le crois pas. J'étais payé le jeudi lorsque je travaillais pour M. Gearing, et je préfère le jeudi ou le vendredi.

Q.—Croyez-vous que lorsque les hommes sont payés le samedi, ils sont plus exposés à boire que s'ils étaient payés un autre jour ? R.—Ah ! je ne sais pas ; c'est possible pour quelques-uns ; il y en a qui boivent beaucoup lorsqu'ils retirent de l'argent.

Q.—N'est-ce pas un avantage pour la femme d'avoir l'argent le samedi afin

d'acheter ce qu'il faut pour le dimanche. R.—Le jeudi ou le vendredi seraient préférables pour les fins du marché ; cela est avantageux pour le marché du samedi.

Q.—Croyez-vous qu'il soit à propos d'interdire la vente des boissons le samedi soir ? R.—Je le crois, j'ai toujours été de cette opinion, bien que je ne sois pas un abstém. Je voudrais qu'on les fermât entièrement, si vous voulez.

Q.—Croyez-vous que les ouvriers boivent moins aujourd'hui qu'il y a douze ou quinze ans ? R.—Je crois que c'est à peu près la même chose. Sans doute, notre population a tellement augmenté que la consommation est plus grande, mais en proportion, je crois qu'il n'y a pas beaucoup de différence.

Q.—Y a-t-il dans votre atelier des machines à travailler le bois ? R.—Non Monsieur.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Que pensez-vous de la loi de garantie ? est-elle avantageuse à l'ouvrier ? R.—Je le crois ; mais je n'ai jamais eu l'occasion d'y recourir. J'ai entendu quelqu'un dire qu'elle n'est pas une bonne loi. Je connais un cas dans lequel un homme est allé au bureau d'enregistrement où il paya une piastre pour fins d'enregistrement et un mois ou deux plus tard il disait que ça ne valait rien, que cela n'avait pas prévenu la difficulté, mais je ne sais pas s'il faut en attribuer la faute à la loi ou à l'individu. Dans un autre cas où un patron partit sans payer ses hommes, deux de ces derniers obtinrent des hypothèques sur les bâtisses, et bien qu'ils aient réussi à obtenir leur argent ce ne fut que cinq ou six mois plus tard, et je ne sais pas s'ils l'obtinrent alors, en entier. Je ne saurais dire si la loi est bien avantageuse ou non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Savez-vous si d'après la loi de garantie un homme pauvre peut obtenir un contrat ? R.—Je n'en sais rien.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il eu des pourparlers au sujet d'un règlement entre les patrons et les ouvriers avant la grève dont vous parlez ? R.—Je le crois.

Q.—Et après la grève, ils voulaient avoir une décision arbitrale ? R.—Comme je l'ai dit déjà, la gradation des salaires est une difficulté. Ils voulaient fixer un certain salaire et je suppose que les patrons s'y refusèrent, ce que voyant ils crurent qu'il n'y avait pas cause à arbitrage. Il a été dit, je crois, que si les charpentiers voulaient en venir au système de gradation, la question pourrait se régler très-bien, mais la difficulté vient de ce que tous les ouvriers sont sur le même pied.

Q.—Pour ce qui concerne ce métier, donne-t-on un avis lorsqu'on demande d'élever les gages ? R.—Je crois qu'il y a six mois d'avis, mais comme je n'appartiens pas à la société, moi-même, je ne puis rien dire de certain.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Savez-vous dans quelle condition sont les machines dans les ateliers de charpentiers où il y en a ? Sont-elles protégées, de manière à éviter les accidents. R.—Oui, dans tous les ateliers où j'ai travaillé. Lorsque j'étais chez Gearing, chez J. D. Smiths et Jacques & Hays, tout semblait en parfait état.

Q.—Mais cet atelier était exclusivement une fabrique de meubles ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ce n'est sans doute que depuis quelques années que les charpentiers ont commencé à s'organiser. Le travail organisé parmi eux leur a-t-il bénéficié de quelque manière relativement à l'augmentation des gages ou la diminution du nombre d'heures de travail ? R.—C'est possible pour ce qui est de la diminution du nombre d'heures de travail. Bon nombre d'entre nous désirions huit heures. Nous

avons fait de grands efforts dans ce sens et nous croyons, les ouvriers du dehors, que nous avons contribué à obtenir l'arrangement des neuf heures.

Q.—Nous avons à Toronto une société anglaise, une fraternité américaine et aussi une union indépendante du travail. Quel est leur but principal, c'est-à-dire quel est le but de celle à laquelle vous appartenez ? R.—D'éviter les grèves; mais tout ouvrier qui veut se mettre en grève peut le faire. Nous avons eu deux ou trois de nos membres qui se sont mis en grève et nous les avons laissés libres d'agir.

Q.—Vous n'avez pas un taux minimum de salaire ? R.—Non. Ainsi par exemple si nous trouvons qu'un homme mérite plus que ce qu'il reçoit nous l'appuyons dans une demande d'augmentation.

Q.—Comment cela ? R.—Eh bien, les patrons nous demandent ce que nous en pensons, et si nous voyons une autre personne qui ait besoin d'ouvriers, nous les lui recommandons, et ils peuvent de cette manière obtenir un bon salaire.

Q.—Vous n'appellerez pas cela une grève ? R.—Non.

Q.—C'est-à-dire que si vous n'obtenez pas le salaire que vous désirez vous allez ailleurs ? R.—Si nous croyons qu'un homme mérite plus qu'il ne reçoit, et que le patron ne veuille pas le payer, il peut aller ailleurs. Ce n'est pas là une grève. C'est ce que je ferais moi-même. Si je croyais pouvoir obtenir un meilleur salaire, je donnerais une chance à mon patron, et s'il ne voulait pas me le payer, je m'engagerais à un autre.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Je comprends que vous avez un système de gradation ? R.—Oui.

Q.—C'est là un de vos principaux règlements ? R.—Oui. Nous ne croyons pas que le jeune ouvrier doive gagner autant que celui qui a été dans le métier toute sa vie. Nous ne voulons pas qu'un homme négligent doive recevoir le même salaire que celui qui cherche avec persévérance à se rendre maître dans son métier. Certains ouvriers sont constamment négligents; la seule chose à laquelle ils pensent, c'est la paye.

Q.—Depuis combien de temps appartenez-vous à cette association indépendante ?

R.—Depuis un an ou quinze mois environ.

Q.—Comment trouvez-vous qu'elle opère ? R.—Très bien.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien-êtes vous de membres ? R.—250 ou 300 briquetiers, maçons et charpentiers. Nous n'avons pas de jour déterminé pour nos assemblées, si ce n'est en temps d'agitation, ou de grève, ou autres cas de ce genre. L'année dernière nous avons eu des assemblées deux fois la semaine. Dans tout autre temps nous nous réunissons chez l'un ou l'autre des membres et nous nous consultons.

Q.—Retire-t-on quelque avantage de cette organisation ? R.—Aucun avantage spécial. Nous ne payons peut-être que vingt-cinq cents en trois mois, en outre de cela tout ce qu'il faut pour nous entretenir ensemble. En temps d'agitation nous adressons une carte poste à chacun des membres, et cela sert de carte d'admission à la salle d'assemblée.

Q.—Mais vous croyez réellement qu'une organisation quelconque, même de la nature de votre société, est nécessaire pour la protection de l'ouvrier ? R.—Oui, certainement.

Q.—Et l'organisation à laquelle vous appartenez est, croyez-vous, la meilleure ? R.—Cette société ne fait que commencer, nous ne savons pas ce quelle sera plus tard.

Q.—Croyez-vous que ces organisations dont les membres sont obligés de ne travailler qu'à un salaire convenu, ne vous empêchent pas jusqu'à un certain point de trouver de l'ouvrage pour vos membres ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Ces organisations n'ont jamais eu pour effet d'enlever de l'emploi à vos membres ? R.—Non.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Ce que je veux dire est ceci ; grâce à ces organisations, pouvez-vous plus facilement obtenir de l'emploi pour vos membres ? R.—Très probablement.

Q.—Ainsi, en réalité, bien que votre société ne soit pas la même organisation vous bénéficiez de leur organisation ? R.—Je ne sais pas quels sont leurs bénéfices.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Le fait qu'ils sont bien organisés, vous donne-t-il de meilleurs salaires ou vous profite-t-il indirectement. R.—Je n'en sais rien.

Q.—N'y a-t-il pas, maintenant, une grande quantité de machines en usage pour les ouvrages de charpentier ? R.—Je crois qu'il y en a beaucoup trop.

Q.—Cela a-t-il eu pour effet d'enlever de l'ouvrage aux charpentiers ? R.—Je ne sais pas, mais, nul doute, qu'en faisant autant par ce moyen, les charpentiers médiocres ont été mis de côté. Je crois que, s'il n'y avait pas autant de machines, il y aurait de meilleurs ouvriers, de meilleurs salaires et de l'emploi plus assuré.

Q.—Des ouvriers inhabiles travaillent-ils aux machines ? R.—J'ignore s'ils y travaillent, je suppose, qu'après quelques mois ils deviennent assez habiles pour conduire les différentes machines.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les articles fabriqués dans les manufactures peuvent-ils l'être à meilleur marché, à la machine qu'à la main, comme par exemple, des portes, des châssis et des persiennes ? R.—Je prétends que je puis les faire à aussi bon marché. A Toronto, j'ai été chez des fabricants et leur ai dit que j'entreprendrais tous les cadres et châssis qu'ils avaient, et, lorsqu'ils m'ont dit que je ne pourrais pas le faire, je leur ai répondu d'aller dans les ateliers à plus bas prix de Toronto, et que je les ferais à meilleur marché. Lorsque les gages étaient de \$1.60 par jour, je faisais \$1.75 par jour avec cet ouvrage.

Q.—L'usage des machines a-t-il fait baisser vos salaires ? R.—Il peut se faire que l'usage des machines ait fait baisser nos salaires ; je crois que les ateliers qui opèrent à la mécanique peuvent employer plus d'ouvriers d'atelier, pendant l'hiver.

Q.—Cela a-t-il fait diminuer le prix par heure ? R.—Je ne crois pas que les machines aient fait baisser les gages, mais je dis que, s'il n'y avait pas du tout d'ateliers à la mécanique, nous pourrions avoir autant d'ouvrage sans cela.

Q.—Voici la question ; l'ouvrier gagne-t-il autant qu'il gagnait avant l'introduction des machines ? R.—Il n'y a pas de doute qu'il gagne plus, mais, que cela en soit la cause, je l'ignore.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Au sujet de votre entreprise pour portes et châssis et ouvrages de cette espèce, vous savez bien que vous pourriez être, vous même un très-bon ouvrier dans ces ouvrages ; vous savez qu'il y a des hommes qui peuvent assembler et finir des portes et des châssis, tandis qu'il y en a d'autres qui seraient considérés comme de bons ouvriers dans la construction en général d'une maison, qui néanmoins ne pourraient pas gagner le même salaire que vous dans un genre particulier d'ouvrage ? R.—C'est cela.

Q.—Quoiqu'ils puissent être vos égaux dans d'autres espèces d'ouvrage de la construction d'une maison ? R.—Oui.

Q.—Maintenant, vous ne considérez pas ces hommes comme ceux à qui vous donneriez un salaire moindre que celui pour lequel vous avez travaillé, parceque vous savez qu'un homme habitué à faire des châssis, peut les faire comme en se jouant, tandis qu'un autre, qui est un bon charpentier dans l'assemblage et le finissage, prendrait, pour faire un châssis, deux fois autant de temps qu'en prendrait celui qui est habitué à cet ouvrage. R.—Oui, certainement.

Q.—Prenez par exemple la construction d'un escalier. Dans les pays d'Europe, c'est presque une industrie en elle-même, et très peu de charpentiers peuvent faire cet ouvrage. Beaucoup de membres de l'association pourraient être de bons charpentiers et pourraient construire une maison en entier, et, cependant, ne pourraient pas faire un escalier tournant ou autre chose de ce genre. Nous désirons connaître la nature de l'ouvrage que les bons ouvriers peuvent faire dans chaque partie de la construction d'une maison ? R.—C'est là l'ouvrier dont je parle, celui qui peut, à peu près, faire tout. Je ne parle pas d'un homme qui ne peut faire qu'une partie de l'ouvrage.

Q.—En comparant votre travail dans la construction des escaliers ; mettant votre travail en comparaison avec la mécanique, quoiqu'un bon ouvrier puisse faire certains ouvrages presque aussi vite qu'à la machine, considérant tout cela, croyez-vous cependant, tenant compte de la spirale des escaliers ou autres choses semblables croyez-vous que vous pourriez lutter avec les machines ? R.—Je ne le crois pas, mais je crois que ceux qui savent faire cet ouvrage, peuvent le faire aussi bien. Avant l'introduction des machines, j'ai vu de l'ouvrage aussi bien fait que celui qu'on fait à présent.

Q.—Oui, et mieux, j'en conviens ; mais pouvez-vous le faire aussi vite ? R.—Certainement non.

Q.—Ou pour le même prix ? R.—Non, je ne le pourrais pas ; je ne parle que de certaines personnes qui ne font pas autre chose ; c'est comme une industrie par elle-même.

Interrogé par M. FREED :

Q.—L'ouvrage de charpentier, tel que le montage des escaliers, les boiseries des maisons, etc., est-il plus compliqué qu'il était autrefois ? R.—Oui, cet ouvrage est plus compliqué, à Toronto.

Q.—L'usage des machines a-t-il augmenté cette complication dans l'ouvrage ? R.—Cela est assez probable.

Q.—Vous pensez que, si les machines ont enlevé de l'ouvrage aux ouvriers, d'un côté, elles en ont créé, d'un autre côté ? R.—En été tout va bien. La question est de savoir quels sont les meilleurs moyens à prendre pour employer le plus grand nombre d'ouvriers pendant l'hiver, et si nous avions moins de machines et plus de main-d'œuvre, il y aurait une chance d'y arriver. Un plus grand nombre d'ouvriers arriveraient à ce résultat, et, de plus, il y aurait de meilleurs artisans, car les machines font tant d'ouvrage que les hommes négligent certaines parties du métier.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Mais en l'absence de cet état de choses, ne croyez-vous pas que la diminution du nombre des heures de travail donnerait plus d'ouvrage ? Vous savez qu'il est presque impossible d'arrêter la marche progressive de la mécanique ? R.—Je considère la diminution du nombre des heures de travail, comme ceci : prenons les mois d'été ici. Il y a toujours une certaine quantité d'ouvrage fait à Toronto, et les ouvriers sont plus employés, mais la difficulté est, qu'il y a trop de jours de fête et trop de jours de pluie. Je ne trouverais pas à redire à la diminution du nombre des heures de travail ; je suis partisan du système de huit heures, mais je ne blâme pas un homme qui travaille dix heures. Lorsque l'ouvrage diminue, mettez les heures de six ou sept ; faites tout ce qui peut être nécessaire pour avoir de l'ouvrage lorsque les hommes cessent d'être occupés.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Connaissez-vous la proportion des hommes sans emploi, dans votre métier à Toronto ? R.—Je crois qu'il y en a près de la moitié.

Q.—Ne tenez-vous pas un registre à votre "Union" ? R.—Je crois dans tous les cas qu'il doit y en avoir la moitié sans emploi.

Q.—Vous seriez surpris d'apprendre que pendant l'hiver dernier, la proportion a été de trois par cent ? R.—Parlez-vous des hommes sans emploi ?

Q.—Oui. R.—Qu'entendez-vous par hiver ?

Q.—Je veux dire que depuis le 15 de novembre au 1er d'avril, la moyenne a été de trois par cent ? R.—Notre maison emploie, en moyenne, peut-être vingt à trente hommes, et je sais que nos patrons sont aussi honorables que tout autre dans la ville. Je les ai vus faire travailler à perte, afin de donner de l'emploi aux ouvriers, et je sais qu'il y a une moyenne de dix par cent, sans emploi pendant l'hiver. Il peut y avoir une bonne journée de temps à autre, mais il n'y a pas d'ouvrage constant ; peut-être un jour ou deux par semaine, ou quelque chose comme cela.

Q.—Oui, à votre atelier, mais ne peuvent-ils pas se procurer de l'ouvrage ailleurs ? R.—Ils ne peuvent pas s'en procurer aux ateliers, car nous travaillons, dans notre atelier, aussi bien qu'ailleurs, par les temps les plus froids.

Q.—Croyez-vous que la moitié des hommes de votre métier, à Toronto, sont sans emploi pendant l'hiver ? R.—Je le crois. C'est peut-être un temps comme celui-ci, qui en est la cause ; je parle de la température, qui est très rigoureuse. Vous ne pouvez pas employer des hommes à poser du bardeau lorsque le thermomètre est à dix degrés au dessous de zéro, et les deux ou trois dernières années ont été les pires que j'aie vues à Toronto ; les hivers ont été longs et rigoureux.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Connaissez-vous, à Toronto, des maîtres-charpentiers qui donnent à leurs ouvriers, en sus des gages, une certaine partie de leurs profits ? R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—Avez-vous pensé à cette question ? R.—J'ai souvent pensé que ce serait une bonne chose si nous pouvions coopérer de cette manière, et je ne vois pas pourquoi il n'en serait pas ainsi. Je crains cependant que s'il y avait profit à la fin de l'année, tout irait bien, mais, s'il y avait perte, que tout irait mal, et j'imagine que plusieurs aimeraient à savoir, avant de commencer, de quelle manière le patron entend agir ; de sorte que je crains que les choses n'iraient pas bien.

Q.—Exige-t-on de vous un contrat lorsque vous allez travailler pour un patron, ou dites-vous seulement que vous irez travailler à tel prix ? R.—Je n'ai jamais demandé, excepté à mon arrivée à Toronto, quels étaient les gages en général, mais le jour de la paye, si je croyais avoir droit à autant qu'un autre, et que je ne recevais pas autant, je pouvais aller ailleurs.

Q.—Je vous ai demandé si votre patron avait jamais exigé de vous un contrat ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si la chose a été faite dans votre métier ? R.—Non.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Y a-t-il actuellement à Toronto, deux ou trois taux de salaires pour les charpentiers ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien de taux votre association reconnaît-elle ? R.—Je pense qu'il y en a deux.

Q.—Avez-vous connaissance d'un document, signé par les patrons de Toronto, établissant ces taux ? R.—Seulement par oui-dire. Il est vrai que je n'ai pas fait partie de l'union pendant longtemps.

Q.—Avez-vous jamais entendu la lecture de ce document à une assemblée publique à Toronto ? R.—Je crois que oui ; dans tous les cas on a supposé que c'était un document de ce genre.

Q.—Comment en est-on venu à cette entente? R.—Je ne sais pas, je l'ai oublié.

Q.—Était-ce par arbitrage ou conciliation? R.—J'ai oublié, mais je crois qu'on peut envisager cette question de deux ou trois manières.

Q.—Les patrons ont-ils rencontré leurs ouvriers en aucune manière? R.—Je ne crois pas qu'ils les aient vus. Si je me rappelle bien, ils ont écrit aux ouvriers qu'ils n'avaient pas d'arbitrage à faire. Le principal grief se rapportait à la classification des ouvriers, et les patrons ont dit: "Si vous voulez mettre tous les hommes sur un pied d'égalité, et si nous voulons les classer, il n'y a pas lieu à aucun arbitrage à ce sujet."

Q.—Maintenant je parlerai du mois de juillet, 1886, alors qu'un arrangement a été fait entre les maîtres charpentiers et l'association, dite "The journeymen carpenter's association." Vous souvenez-vous que cet arrangement ait été signé? R.—Je ne m'en souviens pas.

Q.—Vous souvenez-vous des assemblées tenues dans le *Temperance Hall*? R.—Oui.

Q.—Eh bien, les patrons ont-ils rencontré leurs ouvriers en cette occasion? R.—Je ne crois pas qu'ils les aient rencontrés. Mais je ne puis rien dire au sujet de ces documents écrits.

Q.—Vous étiez présent lorsque cet arrangement a été proposé? R.—Oui, j'assistais à leurs assemblées comme j'y assiste actuellement.

Q.—Vous ne croyez pas que les patrons aient rencontré leurs ouvriers? R.—Je ne le crois pas, mais ils ont donné des explications; je crois qu'une députation leur a été envoyée. Les patrons ont écrit pour nous demander de les rencontrer. Naturellement, les patrons n'ont pas assisté à l'assemblée, mais il y a eu des correspondances ou des entrevues personnelles.

Q.—Alors on a fait, à Toronto, des efforts pour régler le différend par la conciliation? R.—Oui.

Q.—Ces efforts ont-ils réussi? R.—Non.

Q.—Au moins vous n'avez aucune connaissance de leur réussite? R.—Non, ils n'ont jamais paru s'entendre, ni régler aucun point.

Q.—Comment a été réglé le mouvement de neuf heures? Est-ce par une grève? R.—Non, je me souviens d'y être allé et d'y avoir parlé pour moi même, et d'autres parlèrent après moi. Je dis que je désirais le système de neuf heures, et alors les patrons ont dit qu'ils ne s'en occupaient pas.

Q.—Y a-t-il eu quelque convention écrite entre les maîtres charpentiers et les ouvriers au sujet de ce mouvement de neuf heures? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Est-ce parce que vous n'étiez pas alors présent? R.—Je ne saurais le dire, mais il peut en être ainsi. Je n'ai pas assisté aux assemblées tenues au sujet du mouvement de neuf heures, mais quelques membres des sociétés amalgamées ne voulaient pas aller aux ateliers, et ils en ont parlé, et j'y suis allé pour mon propre compte, et mes patrons ont dit qu'ils ne s'occupaient pas que ce fût huit heures, s'ils n'avaient pas à payer la différence.

Q.—Vous croyez qu'à Toronto, la conciliation n'a pas réussi? R.—Je le crois.

Q.—Le travail des forçats, à Toronto, vous fait-il concurrence dans votre métier? R.—On a parlé de la prison centrale mais je ne sais rien à ce sujet. J'ai entendu dire qu'il existait différents métiers dans la prison centrale, mais je ne connais rien de leur importance. Je ne me rappelle pas avoir vu aucun article venant de ce lieu.

Interrogé par M. FREED:—

Q.—Y a-t-il jamais eu d'industrie coopérative parmi les charpentiers? Les ouvriers, parmi ces derniers, ont-ils coopéré à quelque ouvrage fait à leur propre compte? R.—Non, ils en ont parlé, mais je ne crois pas que la chose ait été faite.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quels sont les précautions hygiéniques dans les différents ateliers et fabriques où vous avez travaillé ? R.—Elles sont très bonnes ; il n'y a pas lieu de s'en plaindre. Je parle surtout des établissements de Jacques et Hay, de Gearing, de J. D. Smith, dans lesquels j'ai travaillé ; tout y paraît en ordre. Celui de Jacques et Hay est le meilleur que j'aie jamais vu ; les cabinets d'aisance y sont pourvus d'un boyau qui permet d'y introduire l'eau de manière à les nettoyer complètement,

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous croyez qu'on a fait dans ces établissements tout ce qui était nécessaire sous ce rapport ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Dans quel état sont les demeures des ouvriers ? R.—Ceux que je connais vivent assez confortablement ; il y en a sans doute quelques-uns qui peuvent avoir de la misère par des accidents ou quelque chose de ce genre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que le système d'apprentissage peut former de bons ouvriers ? R.—Oui, je crois que mettre un garçon en apprentissage chez un bon patron est une bonne chose ; je crois qu'il faut servir un certain temps, et je suis d'avis qu'on a réellement fait une erreur en faisant disparaître le système d'apprentissage, car maintenant, après un an ou deux de service ces garçons peuvent s'en aller ailleurs, parce qu'ils gagneront un peu plus par semaine. C'est réellement une injustice envers le patron et même envers les confrères ouvriers ; et ces jeunes gens sont une classe qui, un an ou deux après, fera peut-être de l'agitation et poussera toute une foule à se mettre en grève.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Croyez-vous que règle générale, les ouvriers avec qui vous avez été en rapports, ont à cœur de bien faire l'ouvrage pour leurs patrons ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Avez-vous jamais été en rapports avec des maisons où il existait un système d'amendes imposées aux hommes qui manquaient à quelques-uns de leurs devoirs ? R.—Non, jamais.

Q.—Tel que le manque de ponctualité ? R.—Non, pas à Toronto.

Q.—Avez-vous eu connaissance de pareils faits dans d'autres endroits qu'à Toronto ? R.—Oui, j'ai entendu parler d'un atelier, à Londres, et de deux, à Aberdeen, en Ecosse. En entrant dans un atelier, on voyait des règlements affichés, auxquels on devait se conformer, mais naturellement, on avait le droit de travailler ou de ne pas travailler.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Connaissez-vous beaucoup d'ouvriers qui font des économies ? R.—Oui.

Q.—Comment placent-ils leur argent ? R.—Dans les banques d'épargne du bureau de poste ; beaucoup d'entre eux, du moins, le placent ainsi.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et non sur une propriété foncière ? R.—Je parle de certains célibataires qui ont amassé un certain pécule par des dépôts faits dans les caisses d'épargne postales, et qui après quelque temps ont fait ce que beaucoup d'autres devraient faire, se marier et s'établir pour devenir contribuables. C'est un des grands défauts parmi les charpentiers de ne pas se marier assez tôt. Si les deux tiers des charpentiers de

Toronto étaient des hommes mariés, aujourd'hui, ils auraient d'autres soucis que celui de la richesse et les querelles, les grèves se termineraient bien plus facilement.

Q.—Vous dites qu'ils versent leurs épargnes dans les caisses d'épargne postales. Est-ce un avantage? R.—Quant à cela, je n'en sais rien.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ils reçoivent un taux d'intérêt plus élevé, je suppose. Ne reçoivent-ils pas 4 p. c.?

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ou est-ce parce qu'ils ont plus de garanties? R.—Oui je crois qu'il y a plus de garanties. Je crois que ces caisses d'épargne sont meilleures que ne le sont une ou deux des banques de Toronto, à en juger par ce que nous avons vu la semaine dernière. Bon nombre de charpentiers sont étrangers quand ils débarquent ici. J'en connais deux ou trois qui sont venus d'Ecosse et de Londres l'an dernier. Ils possédaient un petit capital qu'ils désiraient placer, ils me demandèrent quelle était la banque la plus recommandable pour y faire leur dépôt. Je leur dis que je connaissais une banque qui était assez sûre et que c'était la caisse d'épargne postale, où ils pouvaient faire un excellent placement en attendant qu'ils fussent en mesure de juger par eux-mêmes de la valeur des divers placements.

Q.—Avez-vous à Toronto des sociétés de constructions coopératives? R.—Non je ne pense pas.

W. A. DOUGLAS, de Toronto, est appelé et prête serment.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est votre occupation? R.—Je suis assistant-gérant d'une compagnie de prêts. J'ai mis en écrit ce que je désire dire à la commission et si vous y consentez je préfère donner mon témoignage dans cette forme. Je puis dire que je me présente ici en qualité de représentant de la *Anti Poverty Society*.

(Le témoin lit alors l'écrit suivant):

A la Commission du travail, de la part de la *Anti Poverty Society*.

En vous parlant du problème du travail, nous prenons la liberté d'attirer votre attention sur quelques faits relatifs à la méthode de distribuer le produit du travail, actuellement en usage.

Que deux hommes s'établissent dans des parties différentes du pays. Les années se passent. L'une des régions reste une contrée agricole tandis que l'autre devient un centre urbain populeux. Le cultivateur arrive au bout de sa carrière de travail avec une propriété d'une valeur de \$3,000 à \$5,000, et le propriétaire foncier possède une propriété qui vaut peut-être mille fois cette somme. Les services rendus par le travail du fermier surpassent de beaucoup en valeur ceux rendus par le propriétaire foncier, quoique le bénéfice du dernier soit énormément plus considérable que celui du premier. Il ne serait pas difficile de citer de nombreux exemples pour prouver que le bénéfice, non seulement n'est pas en raison directe de la production, mais même en raison inverse de celle-ci. Le revenu de la société qui produit le plus doit se contenter de la part la plus faible de cette portion.

Dans la discussion de cette question il est nécessaire d'établir qu'il existe deux genres de valeurs bien distincts clairement démarqués, établis.

Le travailleur sème, disons, du coton. Il surveille et dirige la croissance de la plante, cueille le coton, le file, le tisse et enfin produit un vêtement achevé. Voilà la production d'un genre de valeur.

Les traits caractéristiques de cette valeur sont:

1. Le travail nécessaire à sa production;

2. La production d'un objet d'utilité qui n'existait pas sous cette forme antérieurement,—une nouvelle addition à la fortune du monde.

3. La disparition de cet objet d'utilité après la consommation ou l'usure ;

4. Le travail requis pour son renouvellement.

Et cette rotation se perpétue, le travail producteur, la fortune produite, la fortune consommée et le travail producteur redevenant nécessaires, afin de pourvoir au renouvellement de l'approvisionnement nécessaire.

L'autre espèce de valeur montre ses caractères particuliers, de la manière la plus claire, dans les cas de la propriété terrienne et plus particulièrement dans l'augmentation d'une ville ou bourgade. Tant que la population est petite, la valeur de la propriété terrienne est basse, et cette valeur va grandissant avec l'augmentation de la population et tant que celle-ci se maintient dans un endroit, l'augmentation de la valeur continue. Notez l'énorme différence entre ce genre de valeur et celle des objets d'utilité produits par l'industrie.

1. Faut-il du travail pour sa production ? Non.

2. Prouve-t-elle une augmentation de fortune publique ? Se présente-t-elle sous la forme d'un objet d'utilité nouveau n'ayant pas existence antérieurement ? Non.

3. La valeur disparaît-t-elle par la consommation ? L'use-t-elle ? Non.

4. Le travail est-il nécessaire pour la conservation ou le renouvellement de la valeur ? Non.

La valeur de la nourriture, de l'habillement, des mécaniques, etc., possède quatre traits caractéristiques bien définis, savoir : la main-d'œuvre, l'augmentation de la fortune, la durée passagère et la main d'œuvre pour les réparations. Aucun de ces traits caractéristiques ne s'applique à la valeur qui provient de la terre par suite de l'augmentation de la population.

Quand un certain nombre d'ouvriers apportent au marché des vêtements évalués à 1000 piastres, ils donnent la preuve la plus convaincante d'avoir augmenté la fortune publique d'autant.

Quand un individu achète un terrain d'un acre de la valeur d'une ou de 50 piastres, et que par suite de l'accroissement de la population ce terrain atteint une valeur de \$1000 ou \$100,000, cet individu peut-il prouver qu'il a augmenté, en quoi que ce soit, la fortune publique ? Aucunement, mais bien le contraire.

Au fur et à mesure que la population augmente, le terrain se fait rare et les populations deviennent plus pauvres en terrains.

Les valeurs provenant de la main-d'œuvre sont une preuve d'augmentation de richesse. Les augmentations de valeurs de terre provenant d'un accroissement de la population sont des signes de diminution de richesse, des preuves de la rareté des terrains.

Jusqu'ici, nos lois ont négligé de tenir compte de la différence entre ces deux genres de valeur. Nous pouvons aujourd'hui faire ressortir les effets de cette négligence.

Quand les lettres patentes d'une propriété sont émises, l'impétrant n'obtient pas seulement une garantie de propriété de ses propres améliorations, mais devient encore le possesseur absolu de toute l'augmentation de la valeur de cette terre d'où qu'elle puisse venir. Il est donc mis en possession du droit de s'approprier non seulement l'augmentation de valeur provenant de son fait, mais encore celle que produisent les améliorations faites par d'autres et l'augmentation de la demande provenant de l'accroissement de la population.

Remarquons, à cet égard, ce qui a eu lieu dans tout endroit où la population s'est concentrée.

La propriété foncière augmentant sans travail, et le prétendu propriétaire du terrain ayant le droit de s'approprier cette augmentation, sans restriction, il peut devenir riche sans travail.

La valeur du sol augmentant sans la production d'un nouvel objet d'utilité

générale, ou l'augmentation de la superficie, le propriétaire foncier peut s'enrichir sans créer de richesse nouvelle. Il peut prendre sans produire. Il s'enrichit mais n'enrichit pas en retour.

La valeur du sol augmentant en raison de sa rareté croissante, en raison de l'appauvrissement de cet objet de nécessité, il s'ensuit que le propriétaire foncier s'enrichit en conséquence de l'appauvrissement du reste de la communauté.

La valeur du terrain se maintenant aussi longtemps que la population reste groupée autour du centre, et ce maintien ou le renouvellement de cette valeur n'exigeant aucune main-d'œuvre, le propriétaire foncier obtient avec la propriété d'un emplacement de ville, le pouvoir de vivre sans travail et nos lois l'autorisent à transmettre à jamais ce même pouvoir à ses héritiers et ayants droit.

L'effet pratique de nos lois agraires est de donner un pouvoir presque absolu sur le sol et toutes ses éventualités, à une seule catégorie de la communauté, à l'exclusion des autres. Sur ce continent, les résultats de ce système sont absolument les mêmes que dans le vieux monde: Main-d'œuvre mal payée, d'un côté, et fortune excessive sans travail, de l'autre.

Nous ne pouvons pas plus nous priver de main-d'œuvre que marcher sur l'air. En accordant la possession absolue du sol, en autorisant les propriétaires à bénéficier de toute la valeur, nous permettons qu'une partie de la communauté accapare une valeur qu'elle n'a pas produite et qui lui permet de vivre sans travailler. En conséquence, toute la main d'œuvre nécessaire au maintien de la société et du gouvernement s'impose au reste de la communauté.

L'augmentation de la valeur d'un lot de terre provenant de l'accroissement de la population, ne constituant pas une augmentation d'objets d'utilité ni de fortune publique, que signifie l'augmentation de la richesse du propriétaire terrien? Il n'a pas plus de terre, il ne produit rien de plus, peut-être même produit-il moins, d'où vient donc l'augmentation de sa richesse? Elle n'a qu'une source, savoir le produit du travail d'autrui. Ses revenus gonflés représentent la diminution des revenus du travailleur. A Toronto, dans ce dernier demi-siècle, la rente foncière s'est multipliée 25 fois. Le propriétaire foncier n'a rien fait pour cette augmentation de valeur, mais le travail de l'esprit ou des bras doit lui donner vingt-cinq fois autant qu'il ne devait lui donner autrefois.

Quand le cordonnier offre des souliers au tailleur en échange de vêtements, il s'opère un échange qui les enrichit mutuellement. Quand la population s'accroît et quand la propriété foncière se fait plus rare, l'échange entre le propriétaire du sol et son acquéreur n'est pas de nature à enrichir les deux parties mais a pour conséquence d'enrichir un des contractants par l'appauvrissement de l'autre.

L'effet considérable produit par cette tenure du sol, sur les taux des salaires, se manifeste par le rapport des terrains les plus médiocres.

Dans les cantons éloignés de la province, il y a des terrains tellement arides qu'ils ne donnent aucun revenu. Leur produit est tellement maigre que même avec un travail ardu l'occupant peut à peine gagner de quoi soutenir sa misérable existence. Dans les districts plus favorisés, où le sol est plus fertile, le loyer des terrains agricoles varie de une à cinq piastres par acre. Dans les environs de Toronto, les jardins maraîchers se louent à raison de \$20 l'acre. Dans les meilleures parties de la ville la location varie de \$25,000 à \$40,000 par acre. La différence de la valeur annuelle du sol, est de zéro dans les terrains les plus mauvais, à \$40,000 par acre dans les meilleurs.

Que le cultivateur du mauvais terrain soit transporté sur le meilleur, en sera-t-il mieux? En règle générale, non.

Le produit de son travail variera dans d'énormes proportions. Insignifiant sur les mauvaises terres, il pourra être considérable sur les bonnes, mais ce n'est pas le cultivateur qui bénéficie de l'augmentation.

Dans notre système de tenure agraire, le propriétaire accapare tous les avantages

de la location et le cultivateur ne retire pas un sou de plus que s'il cultivait les terres arides pour lesquelles il ne paye pas de loyer.

La marge de la culture est du reste déterminée par la population. Notre population est relativement éparsée, mais elle s'accroît rapidement. Depuis le commencement du siècle, la population de ce continent qui était de 5,000,000 d'âmes s'est élevée à 70,000,000 environ. Notre population double tous les 25 ans.

Avec la génération prochaine, alors que la population du continent sera de 150,000,000, la culture ne sera-t-elle pas inévitablement encombrée et ne faudra-t-il pas se rabattre sur les mauvaises terres? Et les salaires ne se ressentiront-ils pas inévitablement de cet encombrement? Ils doivent diminuer, car il n'est pas plus possible de les maintenir au-dessus du produit des mauvaises terres, qu'il n'est possible de faire monter l'eau au dessus de son niveau.

Nous n'hésitons pas à vous signaler ces faits comme étant incomparablement les facteurs les plus importants pour fixer la condition sociale de l'ouvrier.

Tant que la population était éparsée, que le terrain inoccupé était abondant, les propriétaires n'avaient que peu de moyens de s'approprier le produit du travailleur, les loyers des terres étaient bas. Ces moyens augmentent à mesure que la population augmente, et le travail doit rapporter davantage. Avec chaque augmentation de population, qu'elle vienne de l'accroissement naturel ou de l'immigration, les charges du travailleur augmentent. C'est une dette croissante, une charge qui augmente, dont aucune somme d'intelligence ni d'épargne ne peut nous délivrer. C'est une hypothèque éternelle, qui voue une catégorie de citoyens à un travail et une misère perpétuels. Est-il un génie assez grand pour trouver un mécanisme assez pratique, pour organiser le travail avec assez de sagesse, pour exercer assez d'intelligence, pour combiner avec assez de prévoyance, afin de faire disparaître cette lourde et interminable obligation? Il n'y a qu'un remède.

Tous ces faits conduisent à cette conclusion unique: l'application des rentes foncières aux besoins publics, par la perception d'une simple taxe foncière et l'abolition de toutes les autres.

Pour produire un vêtement, il faut le concours d'une légion d'ouvriers depuis le planteur de coton jusqu'à la fille de comptoir dans le magasin. La justice et nos lois veulent que la valeur de ce vêtement appartienne à chacun de ceux qui ont coopéré à la confection de ce vêtement, son transport ou son échange.

Pour donner à un acre de terre, une valeur d'un demi-million au centre de Toronto, il faut la présence combinée d'une centaine de mille personnes. La justice ne veut elle pas, et la loi ne devrait-elle pas exiger, que cette valeur de la propriété foncière appartienne à ceux qui sont causes de l'augmentation?

Que cette valeur continue à être accaparée, ainsi que cela se pratique aujourd'hui et la dégradation perpétuelle du travail devient inévitable. Nous nous bornons à demander que l'augmentation de valeur produite par la communauté appartienne à celle-ci dans l'intérêt commun et que l'individu n'obtienne que cette partie qu'il a produite lui-même, moins ce qu'il aurait dû abandonner pour son augmentation de loyer.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—De combien de membres se compose votre société? R.—Nous avons organisé notre société il y a quelques mois à peine et nous sommes je crois, quarante ou cinquante membres.

Q.—Avez-vous quelques sections? R.—Il existe des sections, mais nous ne nous sommes pas encore mis en communication avec elles. Le mouvement est relativement nouveau, et il me serait impossible de dire quel développement il a pris.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Votre société est elle indépendante ou est-elle affiliée à une société centrale? R.—Nous sommes indépendants, ne recevant ni charte ni règlements, ni rien de

semblable. En fait, nous rendons notre société fort indépendante et acceptons tous ceux qui se présentent et payent les redevances.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous voudriez que le sol soit taxé afin de payer toutes les dépenses?
R.—Oui.

Q.—Municipales et générales? R.—Oui.

Q.—Provinciales et fédérales? R.—Oui. Je devrais peut-être généraliser un peu. En spécifiant les augmentations de valeur des terres, il ne faut pas oublier certains produits, tels que mines, pouvoirs hydrauliques et d'autres, dont le Créateur a doté le globe terrestre, et qui ainsi donnés appartiennent à la communauté et ne devraient pas être accaparés par une catégorie d'hommes. Le sol cependant est le fond principal, quoiqu'il y ait dans cette catégorie quelques autres objets d'utilité.

Q.—Vous voudriez taxer la valeur de la terre et non les améliorations? R.—Oui.

Q.—Quelle était la valeur première de l'acre de terre à Toronto? R.—Le grand-père de ma femme a vendu, il y a 60 ou 70 ans, du terrain à raison d'environ \$4.

Q.—Avant cette époque, la terre était sans valeur? R.—Oui.

Q.—Vous voudriez imposer une taxe à raison de \$4 par acre sur tous les terrains?
R.—Oui, sur ce lopin de terre à cette époque, à raison de, disons, 4 ou 5 p. c., ou tel autre taux qui serait nécessaire pour égaler la taxe.

Q.—Quel serait le revenu pour Toronto? R.—Je n'ai fait ni calcul ni estimation à ce sujet.

Q.—Avez-vous quelques statistiques qui pourraient indiquer le montant des dépenses municipales, provinciales et fédérales. R.—Non.

Q.—Alors vous ne savez pas en fait ce qu'il faudrait imposer sur la propriété foncière à Toronto, pour lui faire payer sa part? R.—Je ne sais si cela devrait être porté à 3, ou 4 ou 5 p. cent. Jamais je n'ai fait d'évaluation à cet égard.

Q.—Quel est actuellement le taux de la taxe sur la propriété foncière à Toronto?
R.—C'est près de 2 p. cent. Nominale, le taux n'est que de 1½ p. c., mais si vous y ajoutez la taxe pour les améliorations locales, le taux s'élève à près de 2 p. c.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Y compris la taxe scolaire? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Prenons par exemple l'hôtel "Queen's", près duquel il y a de chaque côté un lot de terrain vacant, vous voudriez taxer ces lots vacants au même prix que le lot occupé? R.—Oui.

Q.—Et vous voudriez taxer l'habitation du travailleur de la même manière que l'hôtel "Queen's"? R.—Je voudrais faire taxer les deux lots de la même manière.

Interrogé par M. CLARK.

Q.—Comment taxeriez-vous la propriété foncière rurale? R.—Simplement sur sa valeur sans tenir compte des améliorations.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les principes de votre société, tels que préconisés par Henri George, ne préchent-ils pas en fait la confiscation de la propriété foncière? R.—Nullement.

Q.—Je crois que c'est là ce qu'il propose? R.—Pardon, vous faites erreur, une erreur absolue.

Q.—Je crois que ses idées conduisent à la confiscation? R.—Non, c'est tout simplement une question de savoir ce qu'est la propriété.



Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Prenant le travail à un autre point de vue, le pêcheur appartient lui aussi à la classe des travailleurs? R.—Oui.

Q.—Que feriez-vous dans son cas? R.—Il lui faut un emplacement pour aborder et sécher son poisson. Tous payent des loyers dans un endroit quelconque.

Q.—Mais avant de sécher son poisson, il faut le prendre? R.—Oui, évidemment, mais cependant il lui faut un emplacement pour le débarquer.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Supposons que j'ai acheté et payé une propriété il y a un an, me sera-t-elle enlevée au bénéfice de la communauté? R.—Nullement.

Q.—Prenons l'hôtel "Queen's"? R.—Aujourd'hui vous payez annuellement une somme de _____ au gouvernement pour le privilège d'habiter l'hôtel. Au lieu de vous taxer pour l'hôtel, nous laissons celui-ci exempt de taxe et nous imposons le fond.

Q.—Vous n'allez pas plus loin que cela? R.—Non.

Q.—C'est là une formule bien épurée des principes de Henri George? R.—Je ne m'inquiète guère de ce que dit Henri George, telles sont mes vues.

Q.—Quand vous parlez de paupérisme etc., combien y a-t-il à Toronto de propriétaires primitifs ou de descendants de ceux-ci? R.—Je ne pourrais vous en donner une idée.

Q.—Vous parlez en général de ceux qui ont bénéficié du travail d'autres? R.—J'en connais quelques-uns, qui ne sont pas nombreux, qui ont conservé des biens de famille depuis bon nombre d'années.

Q.—Maintenant, quelle est la proportion des lots vacants possédés par des individus qui ne sont pas riches et par d'autres qu'on pourrait appeler riches? R.—Je ne pourrais le dire. La masse de la propriété foncière dans le voisinage de Toronto a été accaparée depuis quelques années par des spéculateurs de terrains.

Q.—N'y a-t-il pas eu, il y a quelques années, un engouement dans lequel beaucoup de personnes ont perdu de l'argent? R.—Oui.

Q.—Ne devraient-elles pas avoir une compensation? R.—Non, aucunement. Nous arrangerions les choses de telle manière, qu'il n'y aurait ni perte ni gain.

Q.—Nous parlons de l'individu qui achète une propriété conformément à la loi. J'ai suivi les élections de New-York et dans un des meetings, M. George fut interrompu par un des assistants qui disait: Le grand père de mon voisin laisse à celui-ci des titres de rente des E. U., et il prétend avoir des droits et des intérêts dans cette propriété, et M. George répondit qu'il avait évidemment des droits à cette propriété. L'interrompueu continuant dit: Mon grand-père m'a laissé une ferme et je crois y avoir droit. Nullement, répond M. Henry George, car votre grand-père n'y a jamais eu de droit? R.—Ce n'est pas la réponse que je donnerais.

Q.—Je ne me propose pas de discuter avec vous, je désire seulement connaître les faits? R.—Si vous me questionniez, je dirais que les améliorations que vous faites à votre ferme sont évidemment votre propriété envers et contre tous, mais la valeur donnée à votre ferme par la société appartient à celle-ci et devrait être prise par celle-ci pour taxes. Les améliorations devraient appartenir à l'individu, mais pour autant que c'est la société qui donne de la valeur à la propriété, cette augmentation devrait être taxée. Quant aux principes actuellement énoncés par la "*Anti-Poverty Society*," celui-ci est le seul sur lequel nous soyons tous d'accord.

Q.—Si vous égalisez la taxe, ou par exemple si vous taxez la propriété du "Queen's hôtel" dont je parlais tantôt, de la manière que vous proposez, c'est-à-dire en imposant toute la taxe sur l'ensemble de la propriété au même prix, augmenteriez-vous la taxe sur la propriété foncière? R.—Je ne pourrais le dire sans m'assurer du montant actuel de la taxe.

Q.—C'est là, je pense toute la question. Sous le régime de votre système, le propriétaire ne devrait-il pas trouver une compensation dans l'augmentation des

loyers ? R.—Je n'avais pas compris votre question. Vous voulez dire que si nous augmentions ses taxes, il les ferait payer par ses clients ?

Q.—Oui ? R.—En règle générale, il ne le ferait pas. En règle générale, c'est l'homme qui possède la propriété qui aurait à payer les taxes. Prenez la propriété sur laquelle nous nous trouvons actuellement. Il n'y a pas bien longtemps qu'elle a été évaluée \$400 le pied. Si la ville doublait la taxe, le propriétaire ne pourrait en obtenir plus de \$400 et n'augmenterait pas le loyer.

Q.—Pourquoi ? R.—Le motif, c'est que la tendance de tout homme est partout de pousser la valeur à sa dernière limite. Il prend tout ce qu'il peut obtenir et le fait que le gouvernement en prend une parcelle, ne lui donnerait pas le moyen d'augmenter son prix. De plus, il y a une grande quantité de terrains entre les mains de spéculateurs, qui empêchent le reste de la société d'en faire l'acquisition à moins que l'acheteur ne se soumette à leurs exigences. Imposez une taxe de rente foncière et ils seront obligés de lâcher.

Q.—Si vous allez aussi loin, cela sera décidé par la statistique, mais si vous imposez uniquement une taxe de confiscation, il reste à savoir si les spéculateurs ne continueront pas à garder la propriété et à augmenter le prix ? R.—Dans bon nombre de cas où ils ont essayé de se créer un revenu...

Q.—Mais ils payent des taxes ? R.—Oui, mais non le montant qu'ils devraient payer.

Q.—C'est là une question qui regarde le conseil ? R.—Ils ne payent pas le montant de taxes que nous voudrions qu'ils payassent.

Q.—C'est là le mal, nous voulons savoir quel est le montant de taxes que vous proposez et vous ne pouvez nous le dire ? R.—Prenez les terrains aux environs de Toronto détenus par des spéculateurs, ils sont aujourd'hui taxés à une valeur nominale. Je connais un lopin de terre, qu'on refusait de vendre il y a quelques jours au prix de \$450,000, et les taxes sur cette propriété ne s'élèvent pas à 3 p. c. sur ce montant, car la loi n'ordonne pas de faire payer au propriétaire la pleine valeur locative. Nous proposons de lui faire payer à la ville ou à la municipalité, la pleine valeur locative.

Q.—Vous proposez d'appliquer votre système non seulement aux villes, mais à tout le pays ? R.—Oui.

Q.—Cela revient au même. Si elle n'est pas confisquée, la valeur de la propriété augmente ? R.—Ma prétention, celle que nous voulons faire adopter, c'est l'effet énorme que ce système aurait sur la question du travail.

Q.—Ce que nous désirons savoir,—et j'ai plus parlé sur cette question que je ne l'eusse voulu,—le point important que pour ma part je désire connaître, c'est quel serait, d'après vos informations, le montant du loyer, dans le cas où votre projet serait mis à exécution le 1er janvier 1888. Quel en serait l'effet au point de vue de la valeur des propriétés ? R.—Cela ferait diminuer la valeur des terrains.

Q.—Le point important à connaître ensuite serait de savoir ce que rapporteraient les taxes sur la propriété au 1er janvier 1888 en comparaison de ce qu'elles rapportent actuellement ? R.—Je ne puis répondre à cette question.

Q.—Cela me semble être la question.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Prenez le cas de deux cultivateurs dont les fermes sont contiguës. Le propriétaire de l'une d'elles est un homme industrieux qui améliore sa terre dans une grande proportion. Après 10 ans, cette ferme vaut peut-être 10 fois autant que l'autre, quoique primitivement elles fussent de même valeur. Comment vous y prendriez-vous dans un cas semblable ? R.—Je les taxerais toutes deux au même taux.

Q.—Mais la ferme du propriétaire qui a cultivé sa terre aura une valeur bien plus grande que l'autre ? R.—Oui et les améliorations lui appartiendraient et il devrait être exempt de taxes.

Q.—Alors pour son activité et son application, vous lui feriez payer absolument la même chose qu'à l'autre ? R.—Non.

Q.—Mais sa ferme vaut davantage ? R.—Evidemment. Vous ne devriez pas taxer son activité et son application.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Mais c'est ce que vous faites. Vous taxez l'homme qui a travaillé fort à améliorer sa terre et vous lui faites payer les mêmes taxes qu'à l'homme qui peut-être était ivre tout le temps ? R.—Peut-être que je ne comprends pas la question. Si l'un de ces hommes est taxé à raison de \$400, je taxerais l'autre sur le même pied.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Supposons que ces fermes fussent primitivement des terres incultes. Après dix ans, l'une vaut quatre fois son prix d'achat, tandis que l'autre, par suite du manque de travail, ne vaut presque rien de plus que le jour de l'achat ? R.—Je la taxerais alors absolument sur le même pied.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous taxeriez donc l'activité de l'homme qui a travaillé ? R.—Non.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Si cette ferme se vendait demain, elle vaudrait quatre fois autant que l'autre ? R.—Oui.

Q.—Cela serait contraire à votre propre théorie ? R.—Si un des individus paye \$40, j'en ferais payer autant par l'autre.

Q.—Supposons que la ferme d'un de ces individus ne vaut que \$40, tandis que celle de l'autre par le travail de son propriétaire atteint une valeur de \$1000, sa taxe sur les \$1000 est plus élevée que celle de l'autre ? R.—Je ne le taxerais pas plus haut, je les taxerais également.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Supposons qu'il y ait en ville une parcelle de terre sur laquelle on a construit une habitation de \$50,000, vous exempteriez de taxes cette construction, tandis que sur un autre lopin on a construit un petit cottage, vous exempterez encore le cottage mais taxerez les deux terrains également ? R.—Oui.

Q.—Au même taux ? R.—Non, en raison de la valeur du terrain et non à autant du pied. Sur la rue *King*, le terrain se vend \$2000 le pied de façade.

Q.—Vous les taxeriez au même taux ? R.—Certainement au même taux ou autant pour cent de la valeur.

Q.—Comment donc feriez-vous bénéficier le travailleur si vous le taxiez autant que l'autre ? R.—Aujourd'hui, les travailleurs, ou toute la classe sociale des travailleurs, payent toutes les taxes. Ainsi que je l'ai expliqué dans mon journal, notre système actuel de distribuer la fortune, impose toute la charge de supporter la société à une partie de la communauté.

Q.—Oui, mais si vous enlevez la valeur de la construction qui vaut \$50,000 et si vous l'imposez sur le terrain, l'ouvrier paye sa part de ce qui a été enlevé à l'autre ? R.—Oui, mais comme je l'ai expliqué, certains individus ne payent actuellement aucune taxe.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cela peut être la faute de la loi ? R.—Considérant la chose comme une question économique ou morale, elle bénéficiera à l'ouvrier de cette manière. Aujourd'hui, les ouvriers et les travailleurs payent annuellement aux propriétaires de cette

ville, une somme énorme pour avoir le privilège d'habiter Toronto. Le travailleur de l'esprit ou des bras doit en outre pourvoir à tous les besoins du service public, puisqu'il paye toutes les taxes. Voilà deux fonds que le travailleur est chargé d'alimenter. En prenant le premier fonds pour les taxes, le travailleur est soulagé d'un des fardeaux. C'est un avantage. En outre, en imposant complètement les taxes sur la propriété foncière, nous rendrions celle-ci peu profitable et empêcherions par conséquent les individus de la tenir inoccupée. Ils s'en serviraient au bénéfice de la société, soit en y mettant des ouvriers à l'ouvrage, soit en permettant à d'autres de le faire. Le système de taxer les terrains vacants à leur pleine valeur locative a plusieurs effets : 1. il empêche les individus de s'enrichir sans produire de richesse ; 2. il rend la propriété plus accessible, permettant ainsi à chacun de se créer un domicile ; 3. il provoque le travail en empêchant les individus de tenir des terrains vacants ; 4. il arrêterait ce grand mal qui divise la société, donnant à une des parties une luxueuse oisiveté, en lui permettant d'accaparer des terrains d'une valeur toujours croissante et poussant l'autre à un travail sans fin accompagné de misère, en les soumettant à des augmentations de prix sans fin.

Q.—Mais si vous ne voulez pas confisquer leur propriété, vous devez la payer ?

R.—Je désire faire comprendre ce que nous entendons par confiscation. Aujourd'hui, à Toronto, le travailleur doit fournir annuellement des milliers et des milliers de piastres à une foule de gens pour une augmentation de valeur dont ils ne sont pas les auteurs. Voilà ce que j'appelle une confiscation à laquelle nous voulons faire mettre un terme.

Q.—Supposons que j'aie acheté une propriété hier, ne recevrai-je pas demain le loyer ? R.—Ce que vous avez acheté, c'est en réalité le pouvoir de taxer l'ouvrier.

Q.—Quoi qu'il en soit, je perdrais mon argent ? R.—Oui, vous le perdriez. Actuellement l'ouvrier de ce monde doit payer le droit de vivre dans le monde.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Nous payons tous ? R.—Oh ! non. Bon nombre d'individus ne payent pas. Aujourd'hui, notre loi donne la possession du sol presque exclusivement à une seule catégorie d'hommes.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Etes-vous propriétaire ? R.—Oui.

Q.—Quelqu'un peut-il vous empêcher d'être propriétaire ? R.—Je ne condamne pas le propriétaire foncier, mais je condamne le fait de voir un homme bénéficier de l'augmentation de valeur donnée à une propriété par la société. Je condamne la loi qui l'y autorise. Voici dans cette ville un lot de terrain pour l'occupation duquel un individu paye \$100, un autre paye ce droit d'occupation \$7,000 \$9000 ou \$10,000 et ainsi de suite. Cet argent vient du travailleur.

Q.—Comment l'ont-ils acquis ? peut-être par un travail honnête et ardu ? R.—Je faisais remarquer comment cela affectait le travailleur. Chaque année, le travailleur doit fournir cette somme.

Q.—Comment voulez-vous l'empêcher ? R.—Au lieu de la faire fournir annuellement par le travailleur, elle ira pour taxes à la ville ou à l'Etat et le travailleur en recueillera le bénéfice.

Q.—Et l'acquéreur de la propriété se la verra confisquée ? R.—Vous pouvez appeler cela confiscation, mais j'appelle cela la suppression de la confiscation.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous enlevez une certaine somme pour les améliorations, disons que vous retranchez 5 p. c. sur les \$50,000, ce qui ferait \$2,500 que vous voudriez enlever au riche et cependant vous le taxeriez au même taux sur la valeur du terrain. Il vous faut un certain revenu pour le gouvernement du pays, revenu que vous retirez aujourd'hui.

d'hui en même temps des améliorations et de la valeur de la propriété; d'après votre théorie vous devez distribuer la somme qui provient des améliorations et l'imputer sur la valeur de la propriété foncière? R.—Oui.

Q.—Alors, mes améliorations étant moindres que celles de l'homme, qui possède une maison de \$50,000, vous taxeriez ma propriété autant que la sienne. Quel avantage en retirerais-je? R.—La raison, c'est que vous êtes un ouvrier, qui travaillez pour votre subsistance, tandis que l'autre homme n'a pas eu besoin de travailler, tandis que ses héritiers mêmes n'auront pas besoin de travailler pendant les dix milliers d'années qui suivront.

Q.—Cela ne répond pas à ma question. Vous donnez une valeur fictive à ma propriété et j'ai à payer ma part des taxes dont vous exemptez l'autre homme? R.—Le fait est que nous diminuerons vos taxes.

Q.—Le fait est que vous ne les diminuerez pas. Vous devez trouver un revenu pareillement, et vous supprimez les taxes sur les améliorations pour les faire peser sur la propriété foncière? R.—A présent, les travailleurs sont obligés de payer pour ceux qui ne donnent rien en retour.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Combien de ceux que vous appelez travailleurs, deviendront bientôt propriétaires, eux-mêmes? La roue de la fortune, surtout dans ce pays, ne peut-elle pas faire des pauvres avec des riches, et *vice versa*? R.—Nous traversons une période de transition dans l'histoire du Canada, mais elle ne sera pas longue—peut-être quarante ou cinquante, ou cent années—lorsque tout le continent sera transformé en une propriété personnelle, ou sera absolument en la possession d'une fraction de la société.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ne ferions-nous pas mieux de nous en tenir aux faits et de mettre les prophéties de côté? R.—Je dis que dans peu d'années tout ce continent sera une propriété personnelle, et n'est-ce pas le cas? D'après l'expérience du passé, nous pouvons considérer, pratiquement, que tel est le cas. Maintenant, d'après la présente tenure des terres, le travailleur est forcé, tous les ans, de céder une partie considérable de ce qu'il produit.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Mais, c'est sur quoi nous différons? R.—Je suis exact quant aux faits? N'est-il pas vrai que l'on permet à des hommes de s'approprier des valeurs qu'ils n'ont jamais créées?

Q.—Vous raisonnez comme si tous les propriétaires fonciers, tous ceux qui ont des propriétés, ne travaillaient jamais. Mais quelle est la proportion de ceux qui, à Toronto, ne travaillent pas eux-mêmes, ou dont les enfants ne travaillent pas? R.—Je puis vous signaler un grand nombre d'hommes, qui retirent de cette cité une somme énorme de richesse chaque année, et qui ne donnent rien en retour.

Q.—Alors tout revient à ceci, c'est-à-dire à la confiscation, ou, si nous l'appelons autrement, vous voulez transporter ma propriété? R.—Ce monsieur (M. Heakes) m'a posé une question à laquelle je désirerais répondre honnêtement, et c'est celle de savoir comment favoriser le travailleur. Le travailleur serait favorisé de la manière suivante. Aujourd'hui, il est forcé de céder une partie considérable de ce qu'il gagne, durant l'année, à un certain nombre de personnes, qui ne donnent rien en retour, et ces personnes continueront, à l'avenir, de jouir de cet avantage. Or, nous proposons que cet état de choses cesse, qu'au lieu de forcer les ouvriers à payer toutes les taxes, ils en soient libérés en faisant peser les taxes sur la propriété foncière.

Q.—Vous proposez que ceux qui possèdent donnent à ceux qui ne possèdent pas ? R.—Je parle d'un seul genre de valeur,

Q.—Mais vous savez que si vous commencez avec une valeur, vous ne pouvez vous arrêter là ? R.—Oui, je m'arrête là.

Q.—Vous pouvez le faire; mais vos successeurs iront beaucoup plus loin ? R.—Oui, mais quand je demande justice, nous avons le droit de l'obtenir, et nous n'irons pas au delà.

Q.—Vous pouvez avoir certaines opinions et n'avoir pas l'intention de dépasser le terrain sur lequel vous vous placez, aujourd'hui; mais vos successeurs iront plus loin. Prenez pour exemple une peinture, qui peut avoir été achetée pour une chanson; mais il peut arriver que cette peinture soit rare. Je puis devenir l'heureux propriétaire de cette peinture, que j'aurai achetée pour quelques piastres, mais que je puis vendre pour plusieurs milliers de dollars ? R.—Alors vous avez droit à tout ce que vous avez acquis, quelqu'en soit le prix.

Q.—Mais j'ai acheté une propriété à Toronto et sa valeur s'est accrue, quelle est alors ma position ? R.—La valeur de cette propriété est donnée par la société et vous ne devriez pas avoir droit à une augmentation de valeur, qui provient de la société.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous nous avez dit que le travailleur cède au propriétaire foncier pour une valeur vingt-cinq fois plus grande qu'auparavant. Vous nous avez dit, de plus, que le travailleur est voué, par suite, à une dégradation permanente et inévitable ? R.—Oui.

Q.—Vu que le loyer de la propriété foncière a augmenté, à Toronto, la condition du travailleur est-elle devenue pire ? R.—Je ne puis répondre à cette question, qui est trop complexe.

Q.—Si vos prémisses sont justes, la conséquence inévitable, c'est que la condition du travailleur empirera d'année en année, à mesure que le loyer de la propriété foncière haussera ? R.—Elle pourra devenir pire; elle peut rester stationnaire, ou elle peut s'améliorer pour la raison suivante: avec une augmentation de la population, la production pourra s'accroître considérablement: or, une très grande partie de cet accroissement de production sera destinée au propriétaire foncier, de sorte que je ne suis pas prêt à dire si le travailleur, après cela, restera plus riche, ou restera dans le même état, ou recevra quelque chose de plus.

Q.—Si le travailleur est si écrasé par les taxes énormes qui pèsent sur la propriété foncière à Toronto, pourquoi ne va-t-il pas se fixer dans des endroits plus petits, dans certains villages, par exemple, où la propriété foncière est moins taxée ? R.—Parce qu'il ne pourrait rencontrer dans ces localités, les avantages qu'il trouve, ici, à Toronto, pour son industrie:

Q.—Le travailleur obtient donc des avantages correspondants aux taxes qu'il paie sur la propriété foncière ? R.—Toronto est un lieu plus avantageux pour les échanges. Le travailleur préfère payer plus ici et céder plus de ses produits.

Q.—Il reçoit d'une main et donne de l'autre ? R.—Je ne vous comprends pas exactement.

Q.—Quels sont les salaires à Toronto, comparés aux salaires obtenus dans des endroits moins peuplés, où la taxe sur la propriété foncière est moins lourde ? R.—A peu près les mêmes.

Q.—Vous croyez que dans Oshawa, Dundas, Ayr et Galt, les salaires sont à peu près les mêmes qu'ici ? R.—Les ouvriers peuvent vivre aussi bien dans ces endroits, et, sinon, ils peuvent venir à Toronto.

Q.—Les salaires sont-ils aussi élevés dans ces endroits qu'à Toronto ? R.—Je ne puis vous dire, pour ce qui regarde le montant nominal des salaires, s'ils sont les mêmes ou non.

Q.—Je désire vous poser de nouveau, la question de M. Heakes. Un homme riche

est propriétaire d'un lot et construit une grande maison sur ce lot, et un pauvre homme est aussi propriétaire d'un lot sur lequel il construit une petite maison. Si les lots étaient situés à côté l'un de l'autre et s'ils étaient d'égale grandeur, vous les taxeriez également? R.—Oui.

Q.—Le riche serait libéré des taxes qu'il paie maintenant sur ses améliorations? R.—Oui.

Q.—Les taxes imposées dans la cité seraient-elles plus considérables ou moindres que celles maintenant perçues? R.—Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

Q.—La taxation imposée serait-elle plus lourde, ou moindre que la taxation imposée actuellement sur toute la propriété foncière de la cité? R.—Je ne puis dire si elle serait plus ou moins élevée. Cela dépendrait beaucoup des circonstances.

Q.—Mais si le même montant doit être prélevé, les taxes sur la propriété foncière du pauvre seraient plus élevées que celles qu'il paie maintenant sur son terrain et sa maison? R.—Pas nécessairement.

Q.—Les taxes imposées sur la propriété foncière seraient-elles plus élevées, ou moins élevées que les taxes maintenant prélevées sur les améliorations, mais qui doivent être supprimées, les bâtisses devant être exemptes de taxes? R.—Oui.

Q.—Les taxes, qui seraient ainsi supprimées, seraient-elles remplacées en imposant une somme égale sur la propriété foncière? R.—Pas nécessairement.

Q.—Comment remplaceriez-vous le montant ainsi supprimé? R.—Dans certains cas, les taxes seraient considérablement augmentées.

Q.—Où vous procureriez-vous le montant que vous perdriez en exemptant ainsi les bâtiments? R.—Dans certains cas, les taxes seraient considérablement augmentées.

Q.—Où vous procureriez-vous le montant des taxes, dont vous exempteriez les bâtiments? R.—Sur la propriété foncière.

Q.—Et les taxes sur la propriété foncière seraient alors plus élevées qu'elles ne le sont aujourd'hui? R.—Certainement.

Q.—Et les taxes sur la propriété foncière du pauvre seraient beaucoup plus élevées que maintenant? R.—Oui, sur sa propriété foncière; mais la fraction qui travaille aujourd'hui dans la société, paie toutes les taxes.

Q.—Percevriez-vous les droits de douane et le revenu de l'intérieur etc.? R.—Pouvant répondre pour moi-même et non pour le public en général, je dirai que nous devrions abolir toutes les taxes, excepté celles que l'on jugerait à propos de conserver pour ce que j'appellerais des fins suppressives. Nous devrions, peut-être, conserver la taxe sur les liqueurs. Quant à moi, je serais en faveur de cette taxe, imposée sous forme de licences, etc. Je serais en faveur de toute taxe imposée pour des fins morales.

Q.—Mais toutes les autres taxes seraient imposées sur la propriété foncière? R.—Oui.

Q.—Que pensez-vous des tarifs à l'égard d'autres pays? R.—Je m'oppose *in toto* aux tarifs.

Q.—Pour ce qui regarde l'intelligence humaine, ne pensez-vous pas qu'il y a un grand nombre de degrés, généralement, dans l'intelligence des hommes? R.—Certainement.

Q.—Une intelligence peut être plus élevée qu'une autre? R.—Considérablement.

Q.—Et, au moyen de cette intelligence supérieure, celui qui en est doué peut se tirer d'affaires dans le monde mieux que celui dont l'intelligence est inférieure? R.—Oui.

Q.—Pour ce qui regarde la spéculation soit sur les terres, soit sur les actions, ou sur toute autre chose, ne pensez-vous pas qu'un homme intelligent, économe et énergique devrait être le seul propriétaire de tout ce que lui permet de faire l'exercice de ces qualités dans la conclusion d'un marché quelconque même en matière de pro-

priété foncière? R.—Je ne permettrais aucun marché en matière de propriété foncière.

Q.—Ainsi, vous n'êtes opposé à aucune spéculation, excepté sur les propriétés foncières. Prenez pour exemple les actions ou les bons, au moyen desquels un homme s'enrichit plus qu'un autre, n'est-ce pas là de la spéculation semblable à celle qui se pratique sur les propriétés foncières? R.—Non, c'est essentiellement différent. La terre appartient à tous, et si vous spéculez sur cette matière, vous spéculez sur l'occasion de voler votre prochain; mais en matière d'actions, vous pouvez acheter ou non, selon votre bon plaisir.

Q.—Je ne puis réellement comprendre qu'il y ait une grande différence entre ces deux spéculations. Nous savons qu'en certains endroits, vous eussiez pu il y a quelques années, acheter des terrains à bas prix, tandis qu'aujourd'hui, les prix sont très élevés. La propriété foncière était alors ouverte à la concurrence; chacun pouvait acheter, et voulez-vous dire que si un homme avait acheté dans ces conditions, sans nuire injustement à personne; s'il avait acheté une propriété, dont la valeur se serait accrue par l'augmentation de la population, ou toute autre cause, telle que la construction d'une église, ou d'autre édifice public près de cette propriété, voulez-vous dire que, si on lui offrait un bon prix pour cette propriété, il devrait perdre cet accroissement de valeur? R.—Oui.

Q.—Quelles sont vos raisons? R.—Simplement celles-ci: que les milliers d'hommes qui ont contribué à créer cette valeur, ont droit de réclamer une partie de cette valeur. Il a fallu, disons 100,000 hommes, pour créer la valeur de cette propriété, or, cette valeur devrait leur appartenir au lieu d'appartenir au particulier, qui l'a achetée.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Êtes-vous pour ou contre le travail pour soi-même? R.—Je ne m'opposerais aucunement à ce travail; je ne toucherais aucunement au système actuel.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Exempteriez-vous des taxes toutes les richesses, excepté la propriété foncière? R.—Oui, avec les exceptions que j'ai indiquées. S'il est à propos d'imposer une taxe sur le whiskey, je ne m'y oppose pas.

Q.—Ce serait une taxe *per capita* sur la population? R.—Non.

Q.—Sur quoi, alors, imposeriez-vous la taxe? Serait-ce sur les articles manufacturés? R.—Imposez-la sur tout article qu'il vous plaira pour la supprimer, sous forme de revenu intérieur ou de licence.

Q.—Exempteriez-vous toutes les classes de richesses, en exceptant la propriété foncière? R.—Exactement.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Si la propriété personnelle est conservée, les propriétaires pourront-ils faire des placements et retirer des intérêts sur leur argent? R.—Non, ils ne le pourront pas.

Q.—Qu'est ce qui les engagera alors à acquérir des propriétés foncières? Seraient-ils portés à améliorer leur propriété foncière dans ces circonstances? R.—Certainement. Ils auraient besoin de réaliser un profit, et ils ne le réaliseraient qu'au moyen d'améliorations.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Supposons que votre système soit appliqué à Ontario et non ailleurs, comment placera-t-il le cultivateur d'ici à l'égard des cultivateurs des Etats-Unis, ou des

autres provinces de la confédération canadienne ? R.—Ce système améliorerait la position des cultivateurs d'ici.

Q.—En augmentant le loyer ? R.—Je n'augmenterais pas le loyer.

Q.—En augmentant les taxes ? R.—Non, je n'augmenterais pas, non plus, les taxes.

Q.—Et, cependant, vous feriez supporter toutes les taxes par la propriété foncière ? R.—Oui.

Q.—Et vous n'augmenteriez pas les taxes ? R.—Non.

Q.—Quelle serait alors la différence entre la taxe imposée sur le cultivateur et la taxe que ce dernier paie maintenant ? R.—Si vous pouviez dire maintenant ce que le cultivateur paie en taxes, nous pourrions répondre à cette question au moyen de statistiques ; mais vous ne pouvez le dire.

Q.—Nous pouvons le dire avec assez d'exactitude ? R.—Nous connaissons les taxes locales, et si vous pouvez me dire ce que le tarif fait payer au cultivateur, je pourrai alors répondre.

Q.—Chacun paie une part différente ? R.—Vous pouvez établir la moyenne.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel est le montant du revenu provenant des taxes, prélevées sur le peuple par le gouvernement fédéral ? R.—Le revenu des douanes, il y a quelques années, s'élevait à environ vingt-trois millions. Je n'en connais pas le montant aujourd'hui.

Q.—Et le revenu intérieur ? R.—Je n'en connais pas le montant.

Q.—Supposons que ces deux classes de revenu se montent à \$25,000,000. Combien le gouvernement d'Ontario retire-t-il des contribuables ? R.—Je ne puis répondre à cette question.

Q.—La somme prélevée sur la propriété foncière, dans le pays, est sous forme de taxes municipales seulement ? R.—Oui, seulement.

Q.—Ces taxes resteraient aussi considérables qu'elles le sont aujourd'hui ? R.—Aussi considérables probablement, ou même plus considérables.

Q.—Il y aurait en sus la taxe fédérale, disons \$25,000,000. R.—Oui ; mais vous auriez besoin de faire une addition, si vous voulez constater ce qui est actuellement payé en taxes. Vous ne pouvez juger du revenu fédéral seulement par le revenu perçu sur les manufacturiers, ou sur les articles protégés.

Q.—Dans tous les cas, vous prélèveriez sur la propriété foncière, toutes les taxes municipale, provinciale et fédérale ? R.—Oui.

Q.—Alors, les taxes sur la propriété foncière seraient beaucoup plus élevées qu'à présent ? R.—Les taxes sur certaines propriétés foncières seraient plus élevées, mais si vous prenez la double taxe qui pèse sur la propriété foncière et les améliorations, je crois que plusieurs cultivateurs paieraient beaucoup moins qu'ils ne paient aujourd'hui.

Q.—Les améliorations seraient exemptes de taxes ; mais la totalité du montant perçu serait plus grande qu'à présent ? R.—Pas nécessairement. Dans plusieurs cas, le montant perçu serait moins élevé.

Q.—Comment établissez-vous cela ? R.—Je ne puis vous donner des chiffres plus précis que cet exposé.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les pauvres paieraient plus ? R.—Ils paieraient beaucoup moins, vu qu'ils n'auraient plus rien à payer aux manufacturiers.

Q.—A qui paieraient-ils cette différence ? R.—Ils la garderaient dans leur caisse.

Q.—Et que feraient les manufacturiers ? R.—Ils travailleraient pour se dédommager comme le font tous les honnêtes travailleurs.

Q.—Ne sont-ils pas honnêtes, eux mêmes ? R.—Personnellement, ils sont tout

aussi honnêtes que les autres ; mais le tarif leur accorde un avantage malhonnête. C'est le tarif qui manque d'honnêteté.

Q.—Le cultivateur ne retire-t-il aucun avantage du fait de se trouver, près d'une grande manufacture ? R.—Non, il n'en retire aucun avantage.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Le montant imposé sur la propriété foncière serait la taxe actuelle pour les fins municipales, plus le revenu pour le gouvernement du Dominion ? R.—Oui.

Q.—Et au lieu d'être imposé sur le terrain et les améliorations, il le serait sur le terrain seul ? R.—Oui.

Q.—Et le pauvre, qui possède une petite maison, paierait sur son terrain autant en proportion, par acre, que le riche sur le sien avec la grande maison qui y est construite ? R.—Oui.

RICHARD T. LANCEFIELD, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis gérant du département de publication du *Grip*. Les quelques remarques que j'ai à faire, se rapportent particulièrement aux contradictions qui existent dans les lois réglant les évaluations, et je crois que c'est un des articles du programme de notre société, à savoir : que, si les évaluations pouvaient être égalisées plus uniformément qu'elles ne le sont maintenant, les travailleurs en retireraient de grands avantages.

Q.—Nous voulons des faits ? R.—Je vais essayer de vous en fournir à l'appui de ce que je viens de dire. Les instructions données aux évaluateurs comportent qu'ils doivent évaluer les immeubles à leur valeur actuelle en espèces, comme ils le seraient pour régler une dette due par un débiteur solvable, et au taux ou au prix qu'ils croient, après examen, que ces immeubles seraient vendus dans une vente faite de bonne foi. Un autre point sur lequel j'insisterai fortement devant cette commission, c'est l'importance de rendre publics les rôles d'évaluation, car je crois que les classes ouvrières en profiteraient.

Q.—Mais, ne serait-ce pas intervenir dans les droits provinciaux—l'autonomie des provinces ? R.—Mais, je crois que la commission devrait faire un rapport sur ce sujet, si des faits appuient ces déclarations. Sur une rue de cette ville, la rue Saint-George, du côté est de la rue, un terrain est évalué à \$50 le pied, mais, aujourd'hui, on ne pourrait pas acheter ce terrain pour \$900 ou \$1,000 le pied.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Cela ferait voir seulement que les évaluateurs n'ont pas suivi leurs instructions ? R.—Cela fait voir une raison pour enlever l'évaluation sur les bâtiments et pour l'appliquer sur la pleine valeur des terrains, et fait voir aussi combien cela serait utile aux ouvriers.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ce serait une bonne question à soulever dans une élection pour la mairie ? R.—Mais elle intéresse les travailleurs. Si les terrains étaient évalués dans leur pleine valeur, l'évaluation des terrains serait augmentée considérablement, et par tant, les taxes seraient moindres plutôt que plus élevées.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—La loi pourvoit à cela maintenant, mais les employés ne font peut-être pas leur devoir ? R.—Aujourd'hui même, je causais avec une personne dans le bureau

des évaluateurs. Je lui disais : "Voici un homme qui demande \$100 du pied, pour un lot qui a été évalué à \$50 le pied." Il me répondit : "Cet homme peut croire que son lot vaut \$100 le pied, mais l'évaluateur sait qu'il ne le vaut pas." Je lui dis que le lot voisin avait été vendu \$90, la semaine dernière, et il me répondit qu'il devait y avoir quelq'erreur. Je lui dis : "Lorsque j'étais dans les affaires, si un évaluateur était venu me dire : 'Je suppose que votre fonds de magasin vaut environ six mille piastres ?' et que je lui eusse répondu : 'Je crois que non, il ne vaut que quatre mille piastres, à peu près.' Il m'aurait répliqué : 'Eh bien, je vais l'évaluer à six mille piastres et vous pourrez en appeler.'" Les biens-meubles sont évalués jusqu'au dernier sou.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je crois que nous devrions éviter de discuter les affaires municipales. Dites-vous que nous devrions faire savoir au gouvernement fédéral que les évaluateurs de Toronto ne font pas leur devoir ? R.—Je crois que ce serait une excellente idée ; cela leur ferait ouvrir les yeux. L'évaluateur me dit que, si un homme a un salaire de mille piastres, on lui retranche quatre cents piastres ; mais si son salaire est de mille vingt piastres, on ne lui déduit rien et il doit payer les taxes sur le total. Je crois qu'il y a là quelque chose d'injuste, et si les taxes étaient imposées sur la valeur des terrains, l'évaluation des terrains serait beaucoup plus élevée ; et si vous aviez à prélever, disons, vingt-cinq mille piastres, sur une évaluation de quinze millions, et si vous élevez cette évaluation à trente millions, en évaluant également les terrains, les taxes seraient moins élevées et les ouvriers paieraient beaucoup moins, et partant, ils en retireraient des avantages. Quelques journaux de cette ville publient un tableau des transactions sur immeubles, et l'un d'eux donne la valeur évaluée et le prix réalisé par la vente. Voici des chiffres qui ont été publiés. Un lot évalué à \$7,727 a été vendu \$10,000.

Q.—Il y a encore en cela une autre question. La propriété peut ne pas être évaluée à sa valeur réelle. Je connais quelques endroits dans le Bas-Canada où elle est évaluée à la moitié de sa valeur, et si je dis qu'une propriété est évaluée à \$1,000 et qu'elle est vendue \$2,000, il n'y aurait pas à s'en plaindre, parce que toutes les propriétés sont évaluées à la moitié de leur valeur, et ceci est bien compris ? R.—Cela existe peut-être, mais ne devrait pas exister.

Q.—Mais cela revient à la même chose si on agit honnêtement partout ? R.—Mais il n'en est pas ainsi, et c'est ce dont nous plaignons. Dans cette ville, certaines classes sont exemptes de taxes, et les règlements pour la gouverne des évaluateurs, comportent que, chaque année, l'évaluateur devra estimer les propriétés exemptées à ce qu'elles devraient payer de taxes. Maintenant, en examinant les rôles d'évaluation, je constate qu'il y a sur la rue *College*, un magnifique édifice appelé "Knox College," qui couvre une étendue d'environ trois acres et demi, et qu'en 1887, cette propriété a été évaluée à cinq mille piastres. En 1888, elle a été évaluée à cinq mille piastres, mais, chose étrange à dire, d'après les chiffres des évaluateurs, l'évaluation des terrains qui l'avoisinent a été augmentée de vingt à vingt-cinq piastres le pied.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Cette propriété paie-t-elle des taxes ? R.—Non ; mais il y a \$15,000 sur le terrain sur lequel est construit le collège Knox. Partout, dans la ville, il y a des édifices d'une valeur égale ou plus grande, qui sont exempts de taxes. Maintenant, supposons que toutes ces propriétés soient taxées, et taxées dans leur pleine valeur, voyez quel revenu énorme cela donnerait et combien les ouvriers en bénéficieraient.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—La question de savoir si les ouvriers retireraient des avantages de l'im-

position de taxes sur les institutions charitables et religieuses, les hôpitaux, etc., est une autre question. R.—Il y a une autre singularité dans le système actuel d'évaluation. Plusieurs évaluateurs ont pris l'habitude de taxer le terrain, au coin d'une rue, cinq ou dix piastres de plus que les terrains sur la rue, car, disent-ils, il vaut un peu plus. Mais ils n'ont pas tous la même manière de voir, et, sur quelques rues, l'évaluation est de \$50 le pied, pour tous les terrains, sans augmentation sur ceux qui sont aux coins des rues. Vous dites qu'un terrain, sur lequel est construite une belle maison a plus de valeur que celui qui n'en a pas ?

Q.—En pratique, il en est ainsi ? R.—C'est l'idée générale, sans doute, qu'un terrain, sur lequel se trouve une belle maison, acquiert de la valeur par la maison qui y est construite. En examinant le rôle d'évaluation, je découvre un fait qui m'est agréable, car il est un argument bien fort en faveur du point que je discute en ce moment, c'est le fait que le terrain, sans maison, vaut autant que celui qui en a une. Il y a un évaluateur qui s'accorde avec moi sur ce point. Sur la rue Saint-George, au coin de la rue Harbord, il y a un lot de terre vacant, que l'évaluateur a estimé, en 1888, à \$70 le pied. Voisin de ce lot, il y en a un sur lequel il y a une belle maison. Ce dernier est aussi évalué à \$70 le pied. Maintenant, la rue Harbord coupe la rue Saint-George, et la maison voisine de la rue Harbord—la maison du coin—est évaluée à \$70 le pied. Contigu à cette dernière est un terrain avec une maison, et il est évalué à \$60 le pied. Ce n'est pas un lot de coin, mais, d'un autre côté, la maison est évaluée à \$70 le pied, et, *per contra*, le terrain devrait valoir autant, et il vaut autant aujourd'hui sur le marché. Voilà un exemple d'un terrain vacant évalué autant que celui sur lequel une maison est construite.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—C'est-à-dire que dans un cas, un terrain seul est évalué autant que dans l'autre cas, le terrain et la maison ensemble ? R.—Oui.

Q.—Le lot vacant est évalué autant que le lot voisin sur lequel il y a une maison ? R.—Oui. Ce terrain est évalué à \$70, et si je voulais l'acheter, je ne sais si je pourrais l'avoir pour \$120 le pied.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez dit que des instructions ont été données aux évaluateurs d'évaluer les terrains dans leur valeur présente en argent comptant ? R.—Oui.

Q.—La loi est donc bonne. Les instructions comportent que les terrains seront évalués dans leur pleine valeur ? R.—Ce sont les instructions.

Q.—La seule chose à critiquer est que les employés ne font pas exécuter la loi. Si la loi est bonne et fournit les instructions requises et que les employés ne les suivent pas, ce sont ceux-ci qui sont en faute, et non la loi.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Comment remédieriez-vous à ce mal ? R.—C'est une question que nous réglerons, dans ce pays, d'une manière ou d'une autre.

Q.—Quel est votre projet de règlement ? R.—Je suppose que ce serait d'essayer d'avoir des employés qui exécuteraient la loi.

Q.—Ainsi, vous ne demandez pas un changement dans la loi, mais dans les employés ? R.—Il y a une violation si flagrante de la loi, qu'il est vraiment étrange que les habitants de ce pays ne puissent pas faire exécuter les lois. Il doit y avoir quelque chose de radicalement mauvais, et voici ce que nous demandons : "Doit-on laisser subsister une chose qui est mauvaise ?" Le principe d'évaluer les terrains au-dessous de leur valeur réelle est mauvais et inspire des tendances de cette nature ; un homme dit à son voisin : "Ne me reprochez rien, et je ne vous reprocherai rien."

Q.—Vous indiquez ce que vous croyez être un mal, au lieu de faire connaître le remède que vous appliqueriez à ce mal. Est-ce là le but ? R.—Il va sans dire,

que si toutes les taxes étaient imposées sur les terrains, nous aurions le remède ; mais je ne signalais que l'inconséquence d'un homme qui paie des taxes sur \$1,200, et non sur \$1,000.

Q.—Cela fait partie de votre système ? R.—Oui.

Q.—Maintenant, les salaires au-dessus de \$1,000 paient les taux en entier ? R.—Oui, on me l'a dit.

Q.—Et les salaires entre \$700 et \$1,000 sont-ils aussi imposés ? R.—Je crois que les salaires de \$400 sont exemptés.

Q.—Et les salaires au-dessous de \$700 ? R.—Je crois que ceux-ci sont exemptés.

Q.—Ce changement profiterait-il au pauvre ? R.—Oui ; car par ce changement, les terrains paieraient une plus grande part des taxes, et cela profiterait au pauvre. Pour démontrer que les terrains paieraient une plus grande part de taxes, je citerai l'exemple suivant : Sur la rue Huron, il y a un lot de terre qui est évalué à \$25 le pied, et ce n'est pas un lot de coin. De l'autre côté de la rue, à un coin, il y a un autre lot qui est évalué à \$18 le pied. Ainsi, si ces deux lots avaient été évalués d'après le même principe, celui du coin aurait été évalué à un taux plus élevé, parce que les lots du coin ont plus de valeur, et celui-ci devrait payer \$36 plutôt que \$18.

Q.—Connaissez-vous, dans cette ville, la proportion des taxes sur immeubles imposées sur les terrains, et celles qui le sont sur les bâtiments ? R.—Non, je ne connais pas cela.

Q.—Quel est le total de l'évaluation des immeubles taxés à Toronto ? R.—Environ \$86,000,000.

Q.—Quelle proportion de cette somme est prélevée sur les terrains, et quelle est celle prélevée sur les améliorations ? R.—Je ne puis le dire ; tout cela devrait être publié pour que nous puissions le savoir.

Q.—Mais vous ne le savez pas ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous avoir ce renseignement ? R.—Oui, très promptement.

Q.—Je crois qu'il serait bon de nous le fournir, s'il peut l'être, d'une manière officielle ? R.—Je puis dire que sur la rue Queen-West, près de Bathurst, le terrain vaut \$275 le pied. Je ne crois pas que cela excède la valeur, car on le vend pour ce prix-là, à peu près. C'est une propriété de valeur et elle est évaluée à \$200, et vous pouvez juger qu'on retirerait beaucoup plus de taxes par ce moyen.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—N'a-t-on pas parlé, dans la presse, d'une propriété sur la rue King, qui, disait-on, avait été évaluée au-dessous de sa valeur ? R.—Oui, juste au coin de la rue Yonge. Je crois que cette propriété a été évaluée à \$1,200, et que le propriétaire en a refusé \$2,000. Un autre lot est évalué à \$950 seulement, et le propriétaire en refuse \$1,750.

Q.—C'est peut-être parce qu'il ne voulait pas vendre ? R.—Non, ce n'est pas la raison. On s'est demandé, au sujet du riche qui a une belle maison sur son terrain, et du pauvre qui a sa cabane près de là, si vous les taxeriez de la même manière.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—La question soulevée était celle-ci : " Si vous supprimez le revenu que vous retirez des améliorations, d'où le tirerez-vous ? R.—Nous le trouverons précisément en taxant les terrains vacants comme s'il y avait des maisons dessus construites.

Q.—Vous supprimez la taxe sur cette maison évaluée à \$50,000, et vous l'imposez sur le reste du terrain, et je dois payer ? R.—Je prétends que vous aurez moins à payer.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les terrains occupés par les classes ouvrières seraient-ils taxés dans leur pleine valeur ? R.—Ils le seraient au même taux que les terrains avoisinants.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vos vues sur cette question sont les mêmes que celles de M. Douglas ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous quelque chose concernant l'administration du bureau du *Grip* ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il un système d'amende imposé aux hommes dans ce bureau ? R.—Rien de tel n'existe dans notre département.

Q.—Existe-t-il un tel système au bureau du *Grip* ? R.—Il existait il y a quelques années, mais pas depuis que j'y suis. Je ne pourrais rien dire à ce sujet.

TORONTO, 24 novembre 1887.

* * * de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis monteur de machines à vapeur.

Q.—Depuis combien de temps demeurez-vous à Toronto ? R.—Depuis environ trois ans.

Q.—Où demeuriez-vous avant cette époque ? R.—A Peterborough.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pendant ces trois années que vous avez passées à Toronto, y a-t-il eu des changements dans le taux des salaires ? R.—Le taux des gages s'est élevé lorsqu'il y a eu une diminution dans le nombre d'heures de travail. Le prix, par heure a augmenté lorsque le temps du travail a été réduit de dix heures à neuf heures.

Q.—Y a-t-il eu quelque grève lors de cette augmentation ? R.—Il y eut une grève des plombiers qui obtinrent une augmentation, et nous obtinmes une augmentation, en même temps. Ils sont d'un métier différent, mais nous travaillons pour le même patron.

Q.—Y a-t-il eu des pourparlers entre les patrons et les ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Dans le cours de ces entrevues, la discussion a-t-elle été amicale ou non ? R.—En autant que je l'ai appris par les rapports, elle fut amicale.

Q.—N'étiez-vous pas présent ? R.—Non ; je ne faisais pas partie de la députation qui se rendit auprès des patrons.

Q.—Les conférences eurent lieu entre les unions ouvrières et les patrons ?

R.—Oui, entre des délégués des unions ouvrières et de l'Union des patrons.

Q.—Les patrons ont aussi une organisation ? R.—Oui ; mais ils tiennent peu à l'appeler union.

Q.—Y a-t-il eu quelque chose dans le genre d'un arbitrage ? R.—Non, la question n'a été soumise à personne du dehors ; ils en sont venus à un arrangement entre eux.

Q.—Travaillez-vous dans ce que l'on pourrait appeler des fabriques ? R.—Non. En autant que je puis juger, les deux tiers de notre travail se font au dehors et un tiers dans les ateliers.

Q.—Y a-t il beaucoup de machines dans les ateliers ? R.—Non ; il en faut très peu, sauf des machines à tarauder les tuyaux.

Q.—Dans quelle condition sanitaire sont les ateliers ? R.—Dans une condition satisfaisante, en autant que j'ai pu en juger.

Q.—N'y a-t-il rien de défectueux dans le système de ventilation, ou peut-on s'y plaindre, soit de la poussière, soit du froid ou de la chaleur ? R.—Pas que je sache.

Q.—Il n'y a pas beaucoup d'ouvriers qui travaillent ensemble ? R.—Non.

Q.—Quels sont les gages actuellement payés ? R.—De vingt à trente-trois centins de l'heure.

Q.—Avez vous un demi-congé le samedi ? R.—Durant cinq mois de l'année.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Votre travail dure toute l'année ? R.—Non ; durant trois mois environ nous avons peu de chose à faire.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Employez vous plusieurs apprentis dans votre métier ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers donnent-ils aux patrons leur avis sur le nombre d'apprentis qui doivent être employés ? R.—Non.

Q.—Selon vous, dans quelle proportion sont les apprentis ? R.—Environ deux apprentis pour un ouvrier.

Q.—Les apprentis restent-ils, pour faire leur apprentissage, dans les mêmes ateliers, ou vont-il d'atelier en atelier ? R.—La plupart font leur apprentissage aux mêmes ateliers.

Q.—Existe-t-il un système de contrats d'apprentissage parmi eux ? R.—Non, je ne crois pas. Généralement, les contrats d'apprentissage sont signés dès que les apprentis deviennent capables, quelquefois après deux ans, quelquefois après trois. J'en connais un qui a fait le travail d'un journalier pendant un an avant de signer son contrat.

Q.—Et s'il refusait de signer, qu'arriverait-il ? R.—Il serait renvoyé. J'ai compris qu'il était convenu entre les patrons de ne pas employer des apprentis des autres ateliers.

Q.—Le savez-vous personnellement ou par les on-dit ? R.—Je ne saurais dire positivement. Je sais seulement que lorsque les apprentis quittent leurs ateliers, on communique, par téléphone, avec les autres patrons, donnant le signalement de l'apprenti. Je n'étais pas au téléphone, je ne saurais jurer positivement, mais cela est arrivé, au meilleur de ma connaissance ; dans tous les cas, des apprentis furent refusés aux autres ateliers.

Q.—C'est-à dire que les patrons se liguent contre eux ? R.—Oui.

Q.—Lorsqu'ils signent un engagement, travaillent-ils à des gages moins élevés ? R.—Je ne connais pas les arrangements des apprentis au sujet des gages..

Q.—De quel avantage sont les engagements aux patrons ? R.—En vérité, je ne sache pas qu'ils en retirent quelque avantage.

Q.—Vous ne savez pas, alors, pourquoi ils sont si désireux de les engager ? R.—Il y en a bien peu qui sont engagés ; généralement, ils sont engagés après trois ans de service, alors qu'ils sont capables.

Q.—Le travail s'obtient-il difficilement dans votre métier ? R.—Oui, pendant environ trois mois de l'année. Beaucoup d'ouvriers sont alors sans emploi.

Q.—Quelle est la mauvaise saison ? R.—Elle commence vers Noël ou le jour de l'An, et dure trois mois environ. Je devrais dire janvier, février et mars.

Q.—L'ouvrage est-il rare durant le reste de l'année ? R.—Non. La plupart des ouvriers ont de l'emploi. Il est très-rare qu'un bon ouvrier en manque. Durant cette saison active, des ouvriers changent souvent de place. Si un homme est habile, il peut obtenir de l'ouvrage à la pièce, en dehors.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait des ouvriers sans emploi durant la saison active, à Toronto ? R.—Non, je ne crois pas qu'il y en ait.

Q.—Savez-vous si les ouvriers étrangers immigreront en grand nombre ? R.—Non. Parfois il vient des plombiers des vieux pays, mais ils sont rares.

Q.—Savez-vous si les artisans ont une certaine organisation entre eux ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si les patrons font un certain partage de leurs bénéfices entre les employés ? R.—Non ; il n'y a aucune apparence que cela puisse exister.

Q.—Y a-t-il de très jeunes garçons en emploi ? R.—Non ; je n'en connais aucun ; ils doivent être assez forts pour se servir des outils.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—De quel âge sont les plus jeunes, croyez-vous ? R.—Je crois qu'ils ont environ seize ans.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle est la règle, quant au paiement des salaires ; sont-ils payés chaque semaine, chaque mois, ou comment ? R.—La paye est bi-mensuelle.

Q.—A chaque quinzaine ? R.—Oui.

Q.—Quel jour ? R.—Dans plusieurs ateliers, le vendredi ; je crois que tous paient le vendredi, mais je ne l'affirme pas.

Q.—Croyez-vous que la paie deux fois par mois est satisfaisante, ou devrait-elle avoir lieu plus souvent ? R.—Comme matière d'opinion, je crois que le paiement bi-mensuel est suffisant pour la majorité, mais ce n'est qu'une matière d'opinion ; pour ce qui me concerne, j'en fais peu de différence.

Q.—Le vendredi est-il tout aussi bon que tout autre jour, comme jour de paye ? R.—Je le crois.

Q.—Quelles sont vos objections au samedi ? R.—Je n'ai jamais été payé le samedi, mais je crois que l'objection vient de ce que les magasins sont fermés. Selon moi, c'est la seule raison.

Q.—Si les hommes étaient payés le samedi, y aurait-il plus de cas d'ivrognerie ? R.—Je ne crois pas que cela fasse une différence ; sans doute, je ne puis que donner mon opinion.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—N'y a-t-il pas une autre objection ; la classe ouvrière ne fait-elle pas son marché le samedi matin ? R.—Oui ; je crois que ce serait là une objection, la question du marché.

Q.—Le vendredi serait plus avantageux ? R.—Oui ; je le crois.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Selon vous, durant les trois ans que vous avez été à Toronto, y a-t-il eu quelque changement dans la valeur de l'argent ? Achète-t-on aujourd'hui avec une piastre plus qu'il y a trois ans ? R.—D'après ce que j'ai observé, une piastre a moins de valeur pour ce qui est des loyers ou de l'achat des terrains.

Q.—Pour la nourriture et l'habillement ? R.—Je n'ai constaté aucune variation dans les prix durant ces trois ans, mais les loyers augmentent, ainsi que le prix des terrains.

Q.—Selon vous, les unions ouvrières procurent aux ouvriers de meilleurs salaires, l'avantage d'un moins grand nombre d'heures de travail etc. ? R.—Oui je l'affirme, d'après mes observations personnelles. Nous avons formé une union avant d'avoir la réduction, et il en fallait une pour traiter la question, ou pour avoir des assemblées où nous pourrions nous former une opinion relativement aux conditions que nous voulions poser.

Q.—Croyez-vous qu'en général l'ouvrier peut travailler neuf heures par jour—d'un travail continu—sans nuire à sa santé ? Neuf heures sont-elles une journée trop longue dans votre métier ? R.—C'est là une question sur laquelle il est bien difficile de se prononcer, surtout pour un homme comme moi. Je crois qu'une telle assiduité au travail contribuerait certainement à abrégier les jours d'un homme, mais il est évident que la question serait plus convenablement traitée par celui qui a recueilli des statistiques à ce sujet.

Q.—Votre travail est fatigant ? R.—Oui.

Q.—Si vous travaillez pendant neuf heures, vous êtes très fatigué le soir ? R.—Oui, c'est un travail très-dur. Je dois dire, au point de vue ouvrier, que nous n'avons pas de concurrence étrangère ; seulement, les autres métiers poussent leurs apprentis dans le nôtre, et créent ainsi une concurrence avec nous. C'est de cette manière seulement que notre travail vient en concurrence avec le travail étranger. Pratiquement parlant, il n'y a pas de monteurs de machines à vapeur qui viennent des pays étrangers. Aux Etats-Unis, le métier est meilleur, et en Europe, il n'a pas été réduit, comme il l'est ici, à un seul métier. Sauf durant la saison active, les ouvriers habiles seuls font l'ouvrage.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'ouvrier d'Angleterre est à la fois plombier et monteur de machines à vapeur, et une fois ici il préfère la plomberie ? R.—Oui. Il y a peu de plombiers venant ici qui peuvent avoir de l'ouvrage, si ce n'est durant la saison active. Il y en a quelques-uns, mais durant les deux dernières années, ceux qui sont venus ne sont pas de bons ouvriers ; les bons restent chez eux.

Q.—Il fut un temps où les plombiers et les monteurs de machines à vapeur étaient organisés ? R.—C'est avant mon arrivée ici. Ils n'étaient pas organisés lorsque je vins ici.

Q.—Trouvez-vous que l'organisation a été avantageuse aux monteurs de machines à vapeur ? R.—Oui.

Q.—Et à la suite de votre organisation, les patrons se sont organisés ? R.—Ils se sont organisés avant nous ; ils étaient organisés avant mon arrivée ici.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Depuis les trois ans que vous êtes dans cette ville, vous n'avez pris part à aucune grève ? R.—Non.

Q.—Les membres de l'union de votre métier travaillent-ils dans les mêmes ateliers que ceux qui n'en sont pas membres. R.—Oui.

Q.—Dans ce cas, les derniers ont-ils à souffrir quelque désavantage ? R.—Non ; ou très-peu. Nous travaillons au dehors presque tout le temps, et il y a bien peu de rapports entre les hommes ; ils ne se voient pas, si ce n'est dans la matinée lorsqu'ils vont à l'atelier chercher de l'ouvrage et prendre des matériaux, etc. Il est impossible que quelqu'un ait à en souffrir.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous n'essayez pas de priver d'emploi un homme qui n'est pas de l'union ? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous quelque société de secours mutuel ? R.—Il y a des secours pour les malades dans la société des chevaliers du travail.

Q.—Nous reviendrons là-dessus. Y a-t-il des amendes imposées aux employés pour négligence, ou autre raison ? R.—A une réunion de l'union des patrons, un règlement fut passé dans ce sens, mais je ne sache pas qu'il ait été appliqué.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Il n'a pas été appliqué à votre connaissance, dans tous les cas ? R.—Non ; je ne puis dire qu'il ait été appliqué.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Travaillez-vous le dimanche ? R.—Très rarement ; quelquefois.

Q.—En cas d'urgence ? R.—Oui ; mais nous ne travaillons pas lorsque nous pouvons éviter de travailler.

Q.—Le travail des pénitenciers vous nuit-il ? R.—Non. Toutefois, en disant non, le seul travail qui pourrait nous nuire de quelque manière, serait le travail fait dans la prison centrale et d'autres institutions de ce genre.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'est un travail limité à leurs propres besoins ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ils ne font pas de travail du dehors ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous dire comment vos compagnons de travail et vous-même placez vos épargnes ? R.—Non. Règle générale, il y a bien peu à placer, et je crois que ceux qui ont des épargnes choisissent de préférence les banques ou les caisses d'épargne des bureaux de poste.

Q.—Y en a-t-il plusieurs qui se bâtissent des maisons ? R.—Pas à ma connaissance, depuis que je suis ici. Je crois que la plupart de mes compagnons de mon métier habitent des maisons louées.

Q.—Vous pensez que les loyers ont augmenté depuis deux ans ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle proportion ? R.—Bien, je ne saurais fixer un chiffre ; cela varie, suivant les différentes parties de la ville.

Q.—Quel serait, en moyenne, le loyer que vous et vos compagnons, gagnant des gages ordinaires, pouvez payer ? R.—J'estime que nous pouvons payer de \$12 à \$14 par mois.

Q.—Si vous cherchiez une maison à louer, fixeriez-vous un montant qui ne dépasserait pas vos moyens ? R.—Certainement.

Q.—Quel montant fixeriez-vous, à peu près ? R.—Pour ma part, je ne pourrais dire, n'étant pas marié.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les membres des unions commerciales sont-ils, en autant que vous pouvez savoir, opposés aux intérêts des patrons ? R.—Non ; je ne le crois pas.

Q.—Croyez-vous que l'association des ouvriers tend à améliorer les rapports entre eux et les patrons ? R.—Eh bien, quant à cela, tout dépend de leurs dispositions.

Q.—Prenant les rapports qui existent généralement entre les patrons et les ouvriers, croyez-vous que l'organisation a de bons résultats ? R.—Je ne sais pas que ces rapports aient été attaqués par les ouvriers, mais comme matière d'opinion, je crois que les patrons préféreraient que les ouvriers n'eussent pas ces organisations ; je ne sais pas qu'elles puissent avoir pour effet d'entretenir de meilleurs sentiments à l'égard des employés, mais.....

Q.—Je veux savoir si l'organisation a eu pour effet d'altérer les bonnes relations entre les patrons et les ouvriers ? R.—Sous quel rapport ?

Q.—Je veux savoir si l'organisation nuit aux ouvriers auprès des patrons ? R.—Non ; quant aux relations avec leurs patrons, l'organisation, sous ce rapport, est avantageuse aux ouvriers.

Q.—On dit que les organisations ouvrières nuisent aux intérêts des patrons, et

je voudrais savoir s'il en est ainsi dans votre corps de métier ? R.—Non ; je ne le crois pas.

Q.—Ces organisations ne tendent-elles pas plutôt à rapprocher les ouvriers de leurs patrons ? Ne comprennent-elles pas mieux généralement les besoins des ouvriers et ceux des patrons ? R.—Oui ; naturellement, elles peuvent mieux faire connaître ce qu'elles pensent et mieux se rendre compte de leurs idées communes.

Q.—Quelle est la pratique générale suivie dans votre corps de métier, pour régler les différends ? R.—Mon corps de métier n'a jamais eu qu'un seul différend, et il a été réglé au moyen d'une conférence entre des délégués nommés par des patrons, d'un côté, et des délégués nommés par les ouvriers, de l'autre côté.

Q.—A l'amiable—c'est-à-dire en se réunissant et discutant ensemble ? R.—Oui.

Q.—Les patrons ont-ils coutume d'engager des jeunes garçons et de les renvoyer ensuite ? R.—Oui.

Q.—Ils les engagent comme aides ? R.—Oui.

Q.—Et ils engagent un bien plus grand nombre de jeunes gens qu'il ne leur en faut comme apprentis ? R.—Je ne sais pas si vous les appelez apprentis ou non ; ces jeunes gens apprennent le métier, et ils sont renvoyés dans la morte-saison.

Q.—Pouvez-vous dire le nombre de jeunes gens que l'on engage pour apprendre le métier ? R.—Je ne le puis, parce que je n'ai pas résidé cinq années consécutives dans la cité, ce qui est la période durant laquelle l'on suppose qu'ils ont servi comme apprentis.

Q.—Vous êtes d'avis que l'organisation du corps du métier profite à tous ? R.—Oui.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Quel est le salaire donné généralement aux apprentis, à leur début ? R.—Deux piastres par semaine.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—C'est-à-dire, dans le commencement de leur apprentissage ? R.—Oui, pour la première année.

Q.—Leur salaire augmente-t-il par la suite ? R.—Oui, leur salaire est augmenté généralement d'un dollar par semaine, chaque année, jusqu'à l'expiration de leurs cinq années d'apprentissage.

Q.—Vous parlez présentement des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Vous dites que les jeunes gens sont généralement employés durant trois années avant d'être admis en apprentissage ? R.—Oui ; la majorité même de ces jeunes gens n'est jamais admise à l'apprentissage, et ceux qui signent un contrat d'apprentissage sont même assez rares.

Q.—Que devient ensuite cette majorité ? R.—Ceux qui la composent deviennent des journaliers.

Q.—Sans avoir été mis en apprentissage ? R.—Oui, et après avoir servi cinq années.

Q.—Depuis le premier jour de leur engagement ? R.—Oui.

Q.—Pour combien de temps sont-ils mis en apprentissage, après qu'ils sont devenus apprentis ? R.—Dans les cas dont je veux parler, ils ont été mis en apprentissage pour la balance de leurs cinq années. S'ils ont servi trois années et signé ensuite leur engagement, leur apprentissage durera la balance du temps, mais les contrats d'apprentissage sont rares.

Q.—Quel avantage a celui qui est mis en apprentissage sur celui qui ne l'est pas ? R.—Je ne connais pas l'avantage qu'il a.

Q.—Le contrat d'apprentissage est-il pour les jeunes gens une meilleure recommandation aux yeux des patrons ? R.—Non ; je n'ai jamais eu connaissance que l'on ait demandé aux jeunes gens leurs papiers, ou un certificat, ou toute autre chose du même genre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Votre union préfère-t-elle un système d'apprentissage ? R.—La majorité de ses membres le préfère.

Q.—Votre union, comme corps, le préfère ? R.—Oui ; mais il y en a, parmi ses membres, qui n'en veulent pas. Ils ne se sont jamais, toutefois, prononcés dans ce sens dans aucune assemblée ; jamais, non plus, notre union n'a envoyé une députation pour demander l'adoption de ce système.

Q.—Et les ouvriers sont-ils plus en faveur d'un système d'apprentissage que ne le sont les patrons ? R.—Non ; je ne connais pas l'opinion des patrons sur ce sujet. S'ils y tenaient, cependant, je ne doute pas qu'ils pussent faire mettre sous contrat tout apprenti ; mais ils attendent généralement pour cela qu'ils puissent voir s'ils y trouveraient leur compte.

Q.—Les apprentis sous contrat acquièrent-ils des connaissances spéciales que les autres jeunes gens n'acquièrent pas ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les contrats d'apprentissage ne sont jamais pour plus de cinq années ? R.—Je n'en ai jamais vu pour une plus longue durée.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il vaudrait mieux pour les métiers, que les jeunes gens fussent mis sous contrat d'apprentissage, dès le début, au lieu d'être employés d'abord et d'être mis en apprentissage ensuite, s'ils se montrent particulièrement utiles ? R.—Oui.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il vaudrait mieux pour le métier, et peut-être aussi pour le jeune homme, que ce dernier fût mis en apprentissage, dès le début ? R.—On pourrait répondre dans un sens à cette question, s'il s'agit simplement du système au point de vue théorique ; mais s'il s'agit de la mise en opération du système, la réponse pourrait être différente. Si, au moyen d'un contrat d'apprentissage, un jeune homme peut acquérir les connaissances qu'il faut avoir dans un métier, au lieu d'être employé exclusivement comme un apprenti occupé à servir les autres apprentis, il vaut mieux alors recourir, dès le début, au contrat d'apprentissage ; mais s'il n'y avait personne pour voir à ce que le jeune homme pût acquérir les connaissances voulues dans son métier, surtout quand il s'agit d'un jeune homme incapable de protéger ses propres intérêts, ou d'un jeune homme exposé à s'en laisser imposer par suite d'un défaut de hardiesse, qui pourrait être retenu, pendant cinq années, sans apprendre le métier qu'il a choisi, il pourrait se trouver à la fin dans la position d'un pauvre ouvrier n'ayant plus le pouvoir de choisir le lieu où il pourrait faire un meilleur apprentissage.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Ne pensez-vous pas que nombre de jeunes gens, s'ils étaient mis de suite sous contrat d'apprentissage, se trouveraient tout à fait impropres au métier qu'ils auraient choisi ? Ne vaut-il pas mieux les essayer avant de les mettre en apprentissage ? R.—Je n'ai jamais rencontré un jeune homme qui ait été obligé d'abandonner un métier, parce qu'il n'était pas capable de le comprendre.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Pensez-vous, ou ne pensez-vous pas qu'il soit plus probable qu'un jeune homme, s'il était de suite mis sous contrat d'apprentissage, s'il se familiarisait de suite avec les travaux d'un atelier, porterait plus d'attention à son affaire et s'appliquerait plus particulièrement à apprendre son métier ? R.—Je crois que cela dépend

plus du jeune homme que du système, et je ne suis pas d'avis que le système d'apprentissage aurait, dans ce cas, un effet heureux.

Q.—Pensez-vous qu'il soit nécessaire d'employer dans votre métier le nombre de jeunes gens qui y sont employés maintenant ? R.—Je n'en vois pas la nécessité.

Q.—Vous ne pouvez voir la nécessité d'employer un tel nombre de jeunes gens ? R.—Non. Dans d'autres cités, où il y a plus de machines à monter, le nombre des apprentis est restreint.

Q.—Et je crois que vous avez dit que quelques jeunes gens étaient capables de faire des journées d'homme après trois ou quatre années d'apprentissage ? R.—Oui ; mais ils ne reçoivent pas le salaire des ouvriers.

Q.—Mais peuvent-ils faire des journées d'homme ? R.—Oui, très fréquemment. J'ai vu des jeunes gens, ayant trois ou quatre années d'apprentissage, et auxquels on confiait presque tous les genres d'ouvrage.

Q.—Vous ne croyez pas qu'il soit nécessaire d'employer dans votre métier un si grand nombre de jeunes gens ? R.—Non, je ne le crois pas.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Votre union ne fait aucun effort pour restreindre le nombre de jeunes gens ? R.—Non.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Croyez-vous que le nombre de jeunes gens employés ait pour effet d'exclure des ateliers des hommes ayant appris leur métier ? Emploierait-on plus d'hommes, si l'on employait moins de jeunes gens ? R.—Je crois qu'un plus grand nombre d'hommes seraient employés.

Q.—Ainsi, dans ce cas, l'ouvrier de première classe est exclus de l'atelier ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—D'un autre côté, croyez-vous qu'il serait sage de tenir les jeunes gens dans l'oisiveté, jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de 18 ans ? R.—Non ; je ne crois pas que la chose serait sage, et je ne le voudrais pas. Ils doivent être employés quelque part, et il vaut autant qu'ils encomrent nos métiers que d'autres.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous dites qu'avant qu'un jeune homme serve pendant cinq ans comme apprenti, il est obligé, dans plusieurs cas, de servir comme journalier. Reçoit-il généralement le salaire d'un homme de journée ? R.—Non, pas généralement ; mais quelques jeunes gens reçoivent ce salaire.

Q.—Et même un jeune homme, qui n'a pas encore eu cinq années d'apprentissage, est-il envoyé au dehors pour faire l'ouvrage d'un homme de journée ? R.—Oui, fréquemment.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle pension paient généralement les journaliers ? R.—De \$3.50 à \$4.00 par semaine.

Q.—Si ces apprentis ne vivaient pas dans leur famille, pourraient-ils trouver des maisons de pension, et quel prix paieraient-ils généralement ? R.—Je sais qu'il y a un grand nombre de maisons de pension à bon marché, où un jeune apprenti pourrait pensionner.

Q.—Je suppose que la plupart des apprentis demeurent avec leurs parents ? R.—Oui, la plupart ; mais il y a quelques étrangers parmi les apprentis.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Connaissez-vous la loi des garanties ? R.—Non, je ne la connais pas, et je n'ai jamais été témoin de difficultés au sujet des salaires.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'est au sujet de la saisie de salaires par les créanciers—ou saisie-arrêt ? R.—Non, je n'ai jamais été témoin d'une telle saisie.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—À quelle distance du centre de Toronto vivent généralement les ouvriers ? Sont-ils obligés de s'éloigner beaucoup pour trouver des loyers convenables ? R.—Il y a dans le centre un endroit où les loyers sont d'un prix réduit, mais où les ouvriers, qui se respectent ne tiennent pas à résider. Hors des faubourgs, je crois que l'on est à environ trois milles du centre—autour de Parkdale et des quartiers nord-est et nord-ouest.

Q.—Quels sont les moyens de s'y rendre ? R.—Nous avons les chars urbains.

Q.—Et quel est le taux du passage ? R.—Cinq centins.

Q.—Connaissez-vous le prix des terrains dans l'endroit dont vous parlez ? R.—De \$8 à \$12 du pied ; mais une grande partie des lots sont concédés avec promesse de vente. Par exemple, la concession est faite à condition qu'une bonne maison, disons une maison d'environ \$3000, soit construite sur le lot. Une grande partie des terrains est possédée en bloc et n'est vendue qu'à la condition qu'une maison, valant au moins \$3000, soit construite sur le lot concédé, et sur certains lots l'on exige que la valeur de la maison à construire soit de \$5000, et, naturellement, ce montant est au-dessus des forces de l'ouvrier.

Q.—Cela s'applique à quelques endroits seulement ? R.—Oui.

Q.—Il y a des endroits, où les ouvriers, ou d'autres personnes peuvent acquérir des terrains moyennant \$8 et \$10 du pied, sans aucune autre condition ? R.—Oui, je crois qu'il y en a ; mais ils sont éloignés du centre et l'ouvrier ne pourrait s'y rendre pour son diner. Il lui faudrait une heure, ou trois-quarts d'heure pour atteindre la rue des chars, pour lui permettre de se trouver ponctuellement à l'atelier.

Q.—Que pouvez-vous dire en plus au sujet des loyers ? R.—Je puis dire qu'ils augmentent de plus en plus, et l'augmentation sur les loyers et le prix des terrains est plus grande que les épargnes que l'ouvrier peut faire, ce qui le met dans l'impossibilité de se construire une maison. De plus, les conditions imposées par plusieurs vendeurs de terrains et qui obligent les acheteurs à construire des maisons de prix, ont pour effet d'empêcher les ouvriers d'en bâtir. Je ne trouverais rien, cependant, à redire contre ces restrictions, si elles n'étaient pas imposées dans le but d'augmenter la valeur des terrains à concéder.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cela ne peut s'appliquer qu'à certains propriétaires, parce qu'il en est d'autres qui ne peuvent en aucune façon vendre leurs terrains ? R.—La majorité des propriétaires tiennent fortement à leurs terrains.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Le prix des loyers augmente-t-il plus rapidement que le taux des salaires ? R.—Oui, et je le dis sans hésitation.

Q.—Vos gages ont réellement augmenté, depuis trois ans, de dix pour cent, parce que le nombre des heures de travail a été réduit ? R.—Il y a de cette manière, pour l'ouvrier, une augmentation de recette de dix pour cent ; mais l'argent n'a pas plus de valeur. En somme, les gages ne sont pas plus élevés.

Q.—Combien gagnez-vous maintenant par heure ? R.—De 20 à 28 centins. La majorité des ouvriers obtient environ 25 centins par heure.

Q.—De combien, environ, le taux moyen par heure aurait-il augmenté ? R.—D'environ 3 centins par heure.

Q.—Le salaire aurait ainsi augmenté de 27 centins par jour ? R.—Oui, mais ce serait une erreur de dire que les gages des ouvriers ont augmenté de 27 centins, ou dans cette proportion, parce que, si le nombre d'heures de travail est moindre, les recettes sont également moindres.

Q.—Si vous retranchez une heure de travail par jour, c'est dû aux ouvriers ? R.—Oui ; mais on nous suppose tous du même avis, et les ateliers se ferment.

Q.—C'est à votre propre demande ? R.—Oui ; quand le changement a été fait, il l'a été sur notre demande.

Q.—De combien, depuis les trois dernières années, le loyer des logements ouvriers a-t-il augmenté en moyenne ? Etes-vous spécialement renseigné sur les loyers ?

R.—Non ; ce que j'en sais s'appuie sur ce que j'ai entendu dire par ceux avec qui j'ai pensionné. Je n'ai jamais, moi-même, loué une maison. Le fait capital dont je puis parler, c'est qu'un ouvrier ne peut être le propriétaire de la maison qu'il occupe et, d'après les apparences, il n'arrivera jamais à une position qui lui permettra de le devenir. J'ai constaté ce fait au moyen de mes propres observations depuis trois ans.

La commission se réunit de nouveau à 2 h. P. M. dans les bureaux de l'inspecteur des postes, Toronto.

STEWART J. DUNLOP est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous résidez dans la cité de Toronto ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps demeurez-vous ici ? R.—Depuis un an, le 9 de mai.

Q.—Et avant cela, où résidiez-vous ? R.—J'ai résidé au-delà d'une année, ici. J'ai quitté Toronto pour Montréal, en 1882, et j'ai demeuré depuis dans cette dernière ville et à Peterborough. J'ai aussi habité d'autres endroits pendant quelque temps.

Interrogé par M. WALSH, —

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis imprimeur ; je n'exerce pas maintenant ce métier, mais la branche d'affaires que j'ai adoptée est en rapport avec l'imprimerie, et je continue à porter le titre d'imprimeur.

Q.—Etes-vous membre d'une union ouvrière ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Quels sont les gages payés aux typographes par les journaux du matin de Toronto ? R.—Trente centins par mille ems.

Q.—Et par les journaux du soir ? R.—Vingt-huit centins. Je ne puis répondre aussi bien, au sujet de l'administration des journaux et de leurs arrangements que je puis le faire au sujet d'impressions de livres et d'ouvrages de ville.

Q.—Quels sont les gages payés pour impressions de livres ? R.—Trente-trois centins et un tiers.

Q.—Et pour les journaux hebdomadaires ? R.—Vingt-huit centins. C'est-à-dire le même salaire que celui payé par les journaux du soir ; mais les journaux hebdomadaires ont un désavantage. Ils n'ont pas, comme les journaux quotidiens du soir, l'avantage de publier des annonces.

Q.—Je poserai maintenant une question sous une forme générale—et non dans la forme qu'emploierait un imprimeur. Un typographe, en composant des annonces, emploie plus de caractères et gagne plus d'argent qu'il n'en gagnerait en composant de la matière à lire ordinaire ? R.—Oui ; je pourrais dire environ une moitié de plus, au moins, et je crois être en dedans de la marque, autant que je puis en juger d'après les annonces généralement.

Q.—Et dans les journaux hebdomadaires, les annonces sont composées par des typographes qui travaillent à la semaine et non à la pièce? R.—Plusieurs des journaux hebdomadaires de cette cité sont publiés par de grands établissements, où la composition de livres, de journaux et autres impressions se fait dans la même pièce, et ces établissements peuvent aisément occuper leurs hommes aux ouvrages de ville et à la composition d'annonces pour leurs journaux hebdomadaires.

Q.—Quels sont les gages par semaine des typographes, des compositeurs d'ouvrages de ville, etc.? R.—\$11 par semaine de 54 heures et 25 centins par heure additionnelle.

Q.—Depuis combien de temps cette échelle de salaires est-elle en force? R.—Cette échelle a été mise en force pendant mon absence, lorsque j'étais à Montréal. Je crois qu'elle existe depuis trois ou quatre ans.

Q.—Les gages étaient-ils, auparavant, plus élevés ou moins élevés? R.—Moins élevés qu'à présent.

Q.—Jusqu'à quelle date remonte la première observation que vous avez faite à Toronto? R.—Elle remonte à 1880, ou 1881.

Q.—Y a-t-il des typographes sans ouvrage à Toronto? R.—Un nombre considérable.

Q.—Ce chômage est-il chronique ou simplement accidentel? R.—Il est accidentel. Naturellement, je ne donne qu'une opinion pour ce qui regarde la cause, et je me base aussi sur les on-dit. On suppose que ce mal est causé par les grèves, qui ont eu lieu parmi les ouvriers en bâtiment, durant l'été. Un si grand nombre d'hommes se trouvant sans emploi, les classes ouvrières disposaient de très-peu d'argent, et cet état de choses affectait les marchands et tous les autres ayant des rapports avec les imprimeurs. Il y avait beaucoup moins d'ouvrages de ville à imprimer et beaucoup moins d'annonces.

Q.—La campagne fournit elle beaucoup de typographes, à Toronto? R.—Un nombre considérable.

Q.—Cette affluence de typographes est-elle permanente ou non? R.—Elle varie considérablement.

Q.—Quelle classe d'hommes sont les nouveaux venus? Sont-ce des jeunes gens désœuvrés? R.—Quelques-uns sont laborieux, d'autres sont des désœuvrés, et quelques-uns aussi sont des hommes qui ont déjà travaillé dans les villes.

Q.—Connaissez-vous la presse rurale? R.—J'ai une certaine expérience.

Q.—A quelle classe appartiennent la plupart des personnes employées dans les ateliers des journaux de la campagne? R.—Ce sont généralement des jeunes gens.

Q.—Quand ils ont fini leur temps, que font-ils? R.—Ils s'en vont. De fait, ils s'en vont et reviennent comme des hirondelles. Quelques-uns vont dans les villes; d'autres dans les Etats-Unis; d'autres encore, qui n'ont peut-être pas réussi à apprendre convenablement le métier, vont ailleurs.

Q.—Les propriétaires des journaux de campagne—quand un jeune homme a fini son apprentissage et veut avoir les gages d'un ouvrier—continuent-ils à lui donner de l'emploi, ou le renvoient-ils de leur service pour le remplacer par un autre jeune homme? R.—Ordinairement, s'ils peuvent conclure un bon marché avec lui, et l'avoir à bas prix, ils le réengagent.

Q.—Et s'ils ne passent pas ce marché? R.—Si ces jeunes gens ont des amis pour les protéger, ils essaient d'améliorer leur position, mais peut-être aussi s'en iront-ils.

Q.—Les presses et autres machines employées dans les établissements d'imprimerie. sont-elles dangereuses pour les employés? R.—Quelque peu pour des personnes inexpérimentées.

Q.—Est-il possible de protéger plus qu'on ne le fait les personnes qui conduisent ces machines, contre les accidents? R.—La grande majorité des accidents sont causés par la négligence, ou la curiosité de la part des jeunes gens, qui s'approchent trop des machines en l'absence de ceux qui en ont la charge.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Pouvez-vous suggérer des moyens de protection contre les dangers de ces machines, meilleurs que ceux qui existent actuellement? R.—J'y ai songé, mais je n'ai mûri aucun plan. Celui qui travaille aux machines doit être un bon ouvrier et un homme attentif; tout bon ouvrier sait qu'il faut un ouvrier capable pour prendre soin de ces machines et y prêter sans cesse toute son attention.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Avez-vous quelques connaissances personnelles en fait de presses? R.—Je connais mieux les petites presses que les presses à cylindre.

Q.—En alimentant une presse, un enfant court-il quelque danger—est-il exposé à être blessé? R.—Oui, si quelqu'un lui parle ou détourne autrement son attention, un accident imprévu peut survenir sur la presse, quelque chose peut se déranger, et dans ces cas il peut se faire blesser aux mains. Un ouvrage peut ne pas avoir été fait d'une manière convenable pour être mis sous presse, par le manque d'ouvriers capables dans l'atelier, et par le mouvement de la presse, quelque chose peut être dérangé, et un accident peut arriver à l'enfant margeur, sans qu'il ait pu l'éviter.

Q.—Est-il à votre connaissance que des accidents soient arrivés aux margeurs? R.—Oui.

Q.—Quelle en était la cause? R.—Je me souviens, particulièrement, d'un enfant qui alimentait une presse dans l'atelier où je travaillais. Je lui parlai et il regarda autour de lui, et en glissant la feuille sous la presse, la pince lui saisit les doigts. À Montréal, un autre enfant mit le pied sur l'engrenage, et son pied fut arraché.

Q.—Cet engrenage pouvait-il être entouré? R.—Oui, dans le cas de l'enfant de Montréal, il aurait dû y avoir une planche autour de la presse pour empêcher le pied d'y passer. C'était, il est vrai, un jeune garçon beaucoup trop jeune pour travailler aux presses.

Q.—Si cet engrenage avait été convenablement entouré, cet enfant n'aurait pas eu le pied blessé? R.—Non.

Interrogé par M. GIBSON.

Q.—Quel âge avait cet enfant? R.—Environ 13 ans.

Q.—Pensez-vous qu'il était trop jeune pour faire l'ouvrage auquel il était occupé? R.—Oui; je dis cela en égard à la loi scolaire qui dit que les enfants de 5 à 16 ans devront fréquenter l'école pendant au moins 6 mois de l'année; cependant, cette loi n'a pas été mise en pratique par les parents.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Dans quelle province, cette loi est-elle en force? R.—Dans cette province.

Q.—De votre temps y a-t-il eu des améliorations dans les presses à imprimer? R.—Oui, il y en a eu beaucoup.

Q.—Pour parvenir à imprimer plus vite et à meilleur marché? R.—Oui.

Q.—Ces améliorations ont-elles eu pour résultat de priver les typographes d'emploi—ou les pressiers ou autres employés? R.—Oui, quelque peu, en ce qui a trait à la quantité d'ouvrage comparé au nombre de mains employées, mais comme l'éducation s'est développée, il y a plus d'impressions à faire, et ainsi, je ne crois pas que ces améliorations aient fait diminuer le nombre des typographes.

Q.—La presse à cylindre a-t-elle eu pour conséquence de créer un genre d'impressions qui n'aurait pas pu exister sans cette presse? R.—Il va de soi que l'imprimerie s'étant perfectionnée, on fait plus d'ouvrage sur cette presse qu'on en faisait autrefois par d'autres moyens.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous typographe ? R.—Depuis 24 ans, le 4 de ce mois.

Q.—On a fait beaucoup d'améliorations dans les presses à imprimer ? R.—Oui beaucoup.

Q.—Lorsque vous avez commencé votre métier, combien de personnes fallait-il pour publier un grand journal comme le *Mail* ? R.—Je ne pourrais pas le dire.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dans ce temps là, y avait il des journaux comme le *Mail* et le *Globe* ? R.—Il me faudrait une ardoise et un crayon pour les compter.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien faudrait-il de temps pour publier un journal hebdomadaire ordinaire, sur une presse à bras ? R.—Il y avait alors des presses à cylindre, mais j'oserais dire qu'il faudrait deux semaines pour publier un journal de cette manière ; naturellement, ce n'est qu'une supposition.

Q.—Combien de temps faudrait-il pour imprimer 2,000 exemplaires, sur une presse à cylindre ? R.—Sur quelques-unes de ces presses, on peut imprimer 1500 exemplaires à l'heure.

Q.—Dans ce temps-là, combien aurait-il fallu d'ouvriers pour imprimer sur une presse à cylindre, 1,500 exemplaires à l'heure ? R.—En tenant compte des arrêts, on supposait qu'on pouvait imprimer 750 feuilles à l'heure.

Q.—Quelle équipe fallait-il à la presse ? R.—Un homme et un garçon.

Interrogé par M. FREED.

Q.—De quelle presse parlez-vous ? R.—Je parle de la presse à cylindre ordinaire.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien faudrait-il de temps, aujourd'hui, pour imprimer 700 feuilles, sur les presses dont on se sert pour les journaux ? R.—On peut faire maintenant le double d'ouvrage.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous parlez des presses à cylindre ? R.—Oui

Q.—Prenez les journaux de premier ordre, comme le *Mail* et le *Globe*, combien leurs presses peuvent-elles imprimer de feuilles à l'heure ? R.—On m'a dit qu'on avait constaté que la presse du *Mail*, qui est une presse rotative de Scott, avait imprimé 19,000 feuilles à l'heure.

Q.—Un côté de la feuille ou les deux ? R.—Cette presse imprime les deux côtés.

Q.—Fait-elle quelque chose de plus ? R.—Elle fait le pliage.

Q.—Les 1,500 feuilles dont vous avez parlé, étaient-elles imprimées sur un seul côté ? R.—Oui.

Q.—Combien un homme et un garçon pourraient-ils imprimer de feuilles, sur un côté, avec une presse à bras ? R.—J'ai imprimé, moi-même, 200 feuilles à l'heure, mais il faut tenir compte des arrêts, et l'ouvrage n'était pas aussi parfait alors qu'il l'est aujourd'hui. Nous n'avions pas toujours une bonne presse, ni un bon apprenti pressier.

Q.—Prenant un journal de campagne ordinaire, combien pensez-vous qu'un homme pourrait en imprimer par jour, avec une presse à bras ? R.—Eh bien, supposons qu'il soit prêt, ce qui lui prendra une demi-heure dans la matinée, et suppo-

sons qu'il travaille jusqu'à six heures, je pense qu'il pourrait faire une moyenne d'environ 220 feuilles à l'heure, tout le jour.

Q.—Ainsi, si nous n'avions que la presse à bras, comment le *Globe* et le *Mail* pourraient-ils faire tirer leurs éditions? R.—Ils seraient obligés d'avoir un plus grand nombre de presses et d'employer un plus grand nombre de pressiers, de margeurs et aussi plus de forces de vapeur.

Q.—Feraient-ils fonctionner une presse à bras par la vapeur? R.—Non, je me trompe, mais ils le pourraient s'ils employaient une ancienne presse à cylindre.

Q.—Croyez vous qu'il aurait été possible d'imprimer de pareils journaux avec des presses à bras? R.—Je pense qu'il aurait été ridicule de le croire.

Q.—Connaissez-vous quelque chose relativement à la saisie des gages parmi les typographes, à Toronto? R.—Je n'ai entendu parler d'aucun cas de ce genre.

Q.—Savez-vous si les profits sont divisés dans le métier d'imprimeur, à Toronto—si les patrons, en dehors des gages, donnent aux ouvriers une part dans les profits? R.—Dans le moment je ne puis pas m'en rappeler.

Q.—Y a-t-il, à Toronto, des imprimeurs qui sont forcés de signer des contrats draconiens (ironclad) avant d'être employés? R.—Je n'en ai pas entendu parler, mais il y a des ateliers où je n'ai pas pu pénétrer dans mes tournées.

Q.—Connaissez-vous à Toronto des typographes qui aient été ostracisés et qui ne peuvent avoir d'ouvrage dans aucun atelier? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Connaissez-vous des ateliers qui ont été boycottés par les typographes? R.—Il y a des ateliers où les membres de l'union n'iront pas demander de l'emploi, et je crois qu'ils n'achètent pas les journaux imprimés dans ces ateliers.

Q.—Des membres de l'union travailleront-ils dans le même atelier, avec des ouvriers qui ne font pas partie de l'union? R.—Dans certaines circonstances, ils le feront.

Q.—Dans quelles circonstances? R.—Par exemple, si un atelier a été mis à l'index, les ouvriers demanderont au président de l'union et obtiendront la permission d'y travailler temporairement.

Q.—Dans les circonstances ordinaires, un membre de l'union travaillerait-il avec un imprimeur qui ne fait pas partie de l'union? R.—Je crois qu'il y a des ateliers mixtes. et lorsque le propriétaire ou les employés de l'atelier l'ignorent, s'il y a une place vacante et qu'ils aient besoin d'un ouvrier supérieur, ils prendront un membre de l'union.

Q.—Y a-t-il des ateliers, où des typographes qui ne font pas partie de l'union seraient refusés? R.—Oui.

Q.—Qui s'opposerait à ce qu'ils soient employés? R.—Ce serait fait par ordre de l'union.

Q.—Qu'arriverait-il si les patrons employaient un ouvrier ne faisant pas partie de l'union? R.—Il est probable qu'il y aurait une entrevue entre les patrons et le comité exécutif de l'union, et que des mesures seraient prises, soit pour admettre cet ouvrier dans l'union, soit pour le chasser de l'atelier.

Q.—Qu'arriverait-il si les patrons persistaient malgré l'union à employer un ouvrier ne faisant pas partie de l'union? R.—Il est possible que les employés de l'atelier seraient convoqués à la salle de l'union pour délibérer sur la question.

Q.—Dans le cas où on en viendrait aux moyens rigoureux, les membres de l'union permettraient-ils à cet ouvrier de travailler, ou iraient-ils plus loin dans leur protestation? R.—Cela dépend de la décision prise par l'union. S'il est constaté que cet ouvrier jouit d'une mauvaise réputation, ou qu'il ait fait du tort, dans d'autres endroits, à des confrères ouvriers, ou qu'il soit mal noté, il est plus probable que les ouvriers se mettront en grève.

Q.—Et si cet homme était bon et qu'on n'eût rien à lui reprocher, pourrait-il, malgré son refus de faire partie de l'union, continuer à travailler? R.—Il le pourrait dans certains cas.

Q.—Y a-t-il des jeunes garçons qui sont employés dans les ateliers d'imprimerie ?
R.—Il y en a un assez grand nombre.

Q.—A votre connaissance personnelle, dans ce pays-ci, de quel âge sont les plus jeunes garçons qui sont ainsi employés ? R.—Il y en a de 10 à 12 ans, si j'en juge par quelques-uns que j'ai vus travailler comme commissionnaires.

Q.—Quel âge ont ceux qui travaillent dans le métier ? R.—Quelques-uns peuvent avoir 13 ou 14 ans.

Q.—Travaillent-ils continuellement ou seulement pendant une partie de l'année ?
R.—La plupart du temps ils ont des petites tâches à faire tous les jours, et ils peuvent être appelés de la case pour aller au dehors faire une commission.

Q.—Alors, du moment qu'ils sont engagés, ils sont employés à l'atelier continuellement ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des femmes ou des filles qui sont employées dans les ateliers d'imprimerie ? R.—Il y en a en assez grand nombre.

Q.—En quelle qualité ? R.—Comme compositeurs.

Q.—Et aussi pour alimenter la presse ? R.—Oui, comme margeurs.

Q.—Les femmes compositeurs travaillent-elles à la journée, à la semaine ou à la pièce ? R.—Je crois qu'elles travaillent à la pièce.

Q.—Savez-vous, par expérience, si elles font l'ouvrage aussi bien que les hommes ? R.—Non, elles ne le font pas aussi bien.

Q.—En quoi sont-elles inférieures ? R.—Presque toujours elles font de l'ouvrage médiocre. Je puis dire que c'est dû à plusieurs raisons, et en grande partie au petit salaire qu'elles ont—beaucoup plus petit que celui des hommes.

Q.—Ces femmes commencent-elles à travailler comme les garçons le font, et font-elles, comme eux, ce qu'on peut appeler le travail à la journée ? R.—Non, on les met de suite à la case, on leur donne de la copie et on leur dit de travailler.

Q.—Et si elles restent à la case pendant quatre ou cinq ans, croyez-vous qu'elles deviennent aussi habiles que des garçons le deviendraient dans le même espace de temps ? R.—Quelques-unes le deviennent, mais, en proportion du nombre, il y a moins de mains habiles parmi les femmes que parmi les hommes compositeurs.

Q.—Les patrons imprimeurs préfèrent-ils le travail des hommes, à bas prix, à celui des ouvriers à gages plus élevés ? R.—Quelques-uns le préfèrent.

Q.—Ainsi le patron a intérêt à se procurer des femmes à des prix moins élevés ?
R.—Il peut en être ainsi dans quelques cas, mais ceux qui font de l'ouvrage de premier ordre, peuvent difficilement employer des femmes, excepté pour alimenter les presses.

Q.—Quelle est la différence entre les prix payés aux hommes et ceux payés aux femmes, comme compositeurs ? R.—Il y a une différence de \$4 à \$6 par semaine.

Q.—Quelle différence par mille *ems* ? R.—Je crois que les commençantes ont 15 centins par mille.

Q.—Combien pourraient avoir les femmes qui travaillent pendant quatre ou cinq ans et qui deviennent habiles ? R.—Environ 20 centins par mille, et j'en ai connu qui avaient plus.

Q.—De quelle manière les imprimeurs sont-ils payés, en argent ou en marchandises ? R.—A Toronto, ils sont payés en argent, et non en marchandises.

Q.—De règle générale, combien de fois sont-ils payés par semaine ? R.—Une fois la semaine, et quelquefois, en entrant dans un atelier, l'ouvrier n'est pas du tout payé pour la première semaine—le salaire d'une semaine est toujours retenu.

Q.—Quel jour de la semaine les ouvriers sont-ils généralement payés ? R.—Quelques-uns sont payés le lundi, d'autres le mardi, les uns le mercredi, les autres le jeudi, quelques-uns le vendredi et d'autres le samedi.

Q.—Quel jour de la semaine serait le plus convenable, à votre avis, pour le jour de la paye ? R.—Je crois que le vendredi serait le meilleur jour.

Q.—Pour quelle raison ? R.—Parce que le vendredi soir, l'ouvrier apporte son argent chez lui, et le samedi matin, de bonne heure, la femme va faire ses achats, et

pour le reste de la journée, s'ils ont projeté d'employer le demi-congé du samedi à s'amuser, elle peut sortir avec son mari et sa famille.

Q.—L'ivrognerie est elle répandue parmi les imprimeurs? R.—Pas autant que dans d'autres métiers.

Q.—Y aurait-il plus d'ivrognerie ou moins, s'ils étaient payés le samedi au lieu d'un autre jour? R.—C'est possible. Il pourrait y en avoir plus s'ils étaient payés un autre jour que le samedi.

Q.—Croyez-vous que la fermeture des buvettes le samedi soir, serait avantageuse sous ce rapport ou sous quelqu'autre? R.—Je crois que l'observation stricte de la loi serait d'un grand avantage.

Q.—Est-il à votre connaissance que la loi ne soit pas strictement observée? R.—D'après ma propre expérience, je ne puis le dire positivement.

Q.—Les jeunes garçons sont-ils mis en apprentissage, chez les imprimeurs, par contrats écrits ou verbaux? R.—Ils le sont par contrats verbaux.

Q.—Lorsqu'un garçon se montre habile et prouve qu'il est bon ouvrier, lorsque son apprentissage est fini, continue-t-on à l'employer, ou si on le remplace par un autre garçon? R.—S'il devient bon ouvrier, il est de l'avantage du patron de le garder.

Q.—Et s'il est ouvrier médiocre? R.—C'est encore dans son intérêt de le garder.

Q.—Serait-il avantageux d'adopter de nouveau l'ancien système d'apprentissage et le contrat d'apprentissage? R.—Ce serait d'un grand avantage.

Q.—Quel serait cet avantage? R.—Ce serait celui de passer un contrat d'apprentissage pour cinq ans, après avoir acquis la certitude que les jeunes garçons peuvent apprendre le métier.

Q.—Serait-ce avantageux pour le garçon lui-même, ou pour le patron, ou pour le métier en général? R.—Ce serait à l'avantage des trois en même temps.

Q.—Le jeune garçon aurait-il par ce moyen, une connaissance générale de son métier? R.—Oui.

Q.—Quelles sont les heures de travail dans votre métier, pour les ouvriers qui travaillent à la journée? R.—Cinquante-quatre heures par semaine, ou neuf heures par jour.

Q.—La composition est-elle un travail fatigant ou léger? R.—C'est un travail plus fatigant pour quelques-uns que pour d'autres.

Q.—Lorsqu'un ouvrier a travaillé pendant neuf heures, est-il très fatigué ou est-il assez dispos? R.—Il sera très fatigué s'il n'a pas eu l'occasion de s'asseoir de temps à autre. Dans certains ateliers il est défendu de se servir de tabourets.

Q.—Croyez-vous qu'un homme peut travailler pendant neuf heures sans altérer sa santé? R.—Je ne pourrais pas déterminer une moyenne; neuf heures de travail pourrait être assez pour certains hommes; d'autres qui sont très-robustes pourraient travailler pendant quinze ou seize heures. Je l'ai fait moi-même.

Q.—Lorsque les ouvriers travaillent à la pièce, détermine-t-on le nombre d'heures? R.—Sous ce rapport, il y a un désavantage pour le travail à la pièce comparé au travail à la journée. Si un ouvrage à la pièce doit être livré le soir, l'ouvrier ne reçoit pas plus par mille *ems* que pendant la journée, tandis que pour l'ouvrage à la journée, il a vingt-cinq centins par heure pour l'ouvrage fait en dehors des heures.

Q.—Je crois que votre réponse, sans aucune intention de votre part, est quelque peu ambiguë. L'ouvrier qui travaille la nuit pour un journal du matin, doit avoir plus cher que celui qui travaille pendant le jour? R.—Oui; je parlais de ceux qui travaillent pendant le jour.

Q.—Y a-t-il eu, à Toronto, à votre connaissance, aucune grève parmi les typographes? R.—Non, j'étais absent de Toronto lorsque la dernière grève a eu lieu.

Q.—Vous ne pouvez pas parler de cette grève par ce que vous en savez personnellement? R.—Non.

Q.—Des difficultés entre patrons et ouvriers ont-elles été réglées après des grèves? R.—Je ne connais pas de difficultés qui soient survenues entre eux.

Q.—Y a-t-il des moyens d'arbitrage qui sont employés entre patrons et ouvriers? R.—Nous avons dans l'Union un comité exécutif et un comité de vigilance, et, lorsqu'il est nécessaire que l'un des deux agisse, dans un différend entre les parties, alors chacun des membres est convoqué, suivant sa province.

Q.—Ceci est-il fait dans le but de déterminer quels pourraient être les droits des ouvriers, ou dans le but d'essayer la conciliation? R.—Dans les deux; dans le but de parvenir à un règlement équitable s'il est possible.

Q.—Parmi les typographes, quel pouvoir ou autorité décide des grèves? R.—L'autorité des ouvriers en corps.

Q.—De l'Union de Toronto? R.—Oui.

Q.—Si les ouvriers sont mécontents, quelle est leur première démarche à faire? Supposons qu'un patron refuse leur requête individuelle, que font-ils? R.—Le patron, évidemment, connaît notre position et nos règlements, et s'il fait quelque chose qui y soit contraire, il sait qu'il est exposé à entrer en lutte avec nous.

Q.—Faites-vous alors rapport à l'Union? R.—Oui.

Q.—Quelles mesures l'Union prendrait-elle? R.—Tout dépend des circonstances qui accompagnent le cas.

Q.—Enverrait-elle un comité auprès du patron? R.—Oui.

Q.—Et, supposant que le patron ne concède rien, l'Union en corps, ordonnera-t-elle une grève, ou sera-telle ordonnée par les chefs de l'Union? R.—Je crois que rien ne serait régulier, à moins d'être ordonné par l'Union.

Q.—Par vote ouvert? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG:—

Q.—Serait-ce un vote ordinaire? R.—Ce serait une assemblée convoquée dans le but de discuter le point en litige.

Q.—Serait-ce un vote de majorité ordinaire? R.—Si mes souvenirs sont exacts, il faut plus qu'une majorité ordinaire.

Q.—Aux termes des statuts? R.—Il y a quelque temps déjà que je n'ai vu les statuts et règlements.

Interrogé par M. FREED:—

Q.—Pensez-vous que les typographes obtiendraient des salaires aussi élevés et des heures de travail aussi favorables si l'Union n'existait pas? R.—Je ne crois pas que leur salaire serait à beaucoup près aussi élevé. C'est, si je puis me servir de l'expression, le but de l'agitation d'une association considérable d'hommes, d'obtenir des salaires plus élevés et des heures de travail plus favorables.

Q.—Pensez-vous que l'association soit nécessaire à la sauvegarde des intérêts des typographes? R.—Oui, j'ai trouvé qu'en toutes circonstances en l'absence d'organisation ils n'ont pas obtenu d'augmentation de salaire.

Q.—C'est votre propre expérience? R.—Aucun corps d'hommes n'a obtenu d'augmentation de salaire sans organisation.

Q.—Aucune augmentation de salaire n'a été obtenue excepté par les ouvriers ayant une organisation? R.—Oui. Pour autant que je m'en souviens, rien autre chose n'est arrivé.

Q.—Y a-t-il des ateliers d'imprimerie établis sur le pied de la coopération des typographes? R.—Non, il n'en existe pas ici à Toronto.

Q.—Les typographes sont-ils parfois mis à l'amende pour manque d'assiduité, erreurs ou accidents? Sont-ils mis à l'amende par les patrons? R.—Dans aucun des ateliers où il m'a été donné de travailler, je n'ai connu de tel règlement.

Q.—Le travail du dimanche est-il fréquent dans le métier de typographe? R.—Je crois qu'on travaille la nuit du dimanche aux journaux du matin.

Q.—L'ouvrier reçoit-il un salaire supplémentaire pour le travail de la nuit du dimanche ? R.—Non.

Q.—Le taux du salaire des ouvriers travaillant à la pièce ou à la semaine est-il plus élevé à cause de ce travail du dimanche, que s'ils n'avaient pas à le faire ? En est-il tenu compte dans la fixation des salaires ? R.—Evidemment, il y a des ouvriers qui font de \$13 à \$16 par semaine en travaillant aux journaux du matin. Mais au point de vue pécuniaire, c'est là un salaire plus élevé que celui que gagnerait un typographe travaillant le jour 54 heures par semaine.

Q.—Pourrait-on publier un journal du lundi sans travailler le dimanche ? R.—J'ai peine à le croire. Je crois que les dépêches arrivent le dimanche.

Q.—Ne pourrait-on pas commencer le travail le dimanche à minuit et publier le journal ? R.—Je ne puis me prononcer quant aux arrangements des journaux quotidiens.

Q.—Vient-il un certain nombre de typographes étrangers s'établir à Toronto ? R.—Il en est venu quelques-uns. J'oserais dire que j'en ai rencontré une demi-douzaine environ.

Q.—Leur arrivée a-t-elle pour conséquence de faire perdre du travail aux ouvriers ou de réduire les salaires ? R.—Quelques-uns d'entre eux faisaient partie de la Société typographique d'Angleterre et étaient porteurs de leurs cartes qu'ils ont déposées ici.

Q.—Enlèvent-ils aux ouvriers établis ici la position qu'ils occupent ? R.—Telle est de fait la conséquence, car nous avons plus de typographes que nous ne pouvons en employer.

Q.—Pensez-vous que beaucoup de typographes fassent des économies ? R.—J'en ai entendu citer quelques-uns. Je ne me suis pas informés s'ils spéculaient sur la propriété foncière, mais j'estime que le fait que quelques-uns d'entre eux ont acheté leur habitation et sont devenus propriétaires, prouve qu'ils ont fait des économies.

Q.—Ils n'ont pas de peine à se procurer des terrains pour s'y construire des maisons ? R.—Généralement ils doivent aller dans les faubourgs.

Q.—À quelle distance ? R.—À environ deux milles d'ici, à juger approximativement.

Q.—Quelle est à cet endroit la valeur d'un lot vacant ? R.—Je ne puis dire. Quelques-uns font d'excellents marchés.

Q.—Vous n'avez aucune donnée à cet égard ? R.—Non.

Q.—Quand un typographe est ouvrier économe et n'a pas de malheurs, peut-il arriver à gagner de quoi s'acheter une propriété ? R.—Avec une stricte économie et de l'emploi continu, il peut au bout de quelques années y arriver.

Q.—En connaissez-vous qui ont réussi ? R.—Oui, quelques uns de ceux qui ont eu la bonne fortune d'avoir du travail continu pendant plusieurs années ont presque fini de payer leur propriété.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous des patrons qui refusent de donner de l'ouvrage à des typographes parce qu'ils appartiennent aux Unions ouvrières ? R.—J'en connais.

Q.—Quels sont en général ceux qui refusent de prendre des hommes qui n'appartiennent pas aux unions dans les ateliers unionistes ? Sont-ce des anciens membres de l'Union ou des ouvriers du dehors ? R.—Ce sont d'anciens membres de l'Union.

Q.—Qui ont été renvoyés pour violation des règlements ? R.—Pour inconduite quelconque ou injustice envers des camarades de travail ?

Q.—Pour autant que vous avez pu en connaître, les ouvriers venant du dehors s'opposent-ils à faire partie des Unions par scrupules de conscience ? R.—Ils trouvent bon d'en faire partie, quand ils entrent dans un atelier unioniste ; ils pensent qu'on pourrait s'opposer à leur entrée s'ils ne faisaient pas partie de l'Union. Quand ceux-ci sont disposés à entrer dans l'Union et qu'il en est parmi eux qui manquent de

renseignoments nécessaires, naturellement on fait une enquête sur leur cas et on demande les informations voulues s'ils ne sont pas porteurs des certificats voulus. Parfois, des jeunes gens viennent à la ville porteurs de très-bonnes recommandations et cependant ils sont incapables de composer sur copie télégraphique.

Q.—Les ateliers d'ouvrage de ville dont la plupart des ouvriers sont des enfants font-ils la concurrence à d'autres ateliers qui emploient des ouvriers payés au salaire normal ? R.—Oui, bien souvent.

Q.—Pouvez-vous dire s'il y a des femmes capables de prendre la place d'ouvriers à la journée ? L'Union s'oppose-t-elle à leur admission comme membres ? R.—Non. En fait, je crois qu'actuellement une femme fait partie de l'Union.

Q.—Gagne-t-elle le salaire d'un homme ? R.—Oui, elle le gagnait déjà depuis quelque temps au moment de son admission.

Q.—Dans la concurrence pour le travail de publication, le patron qui emploie par exemple, cinq garçons contre un homme, peut donc faire l'ouvrage à bien meilleur marché que celui qui emploie principalement des hommes avec un ou deux garçons ? R.—Très certainement.

Q.—Ils trouvent donc ce système injuste ? R.—Oui.

Q.—Les patrons de Toronto sont-ils favorables au système d'apprentissage ? R.—Je crois que la plupart de ceux auxquels j'ai parlé le sont.

Q.—Vous savez que les Unions, ont, il y a quelque temps, tâché de convaincre les patrons de continuer ce système de mettre les enfants sous contrat ? R.—Je le sais.

Q.—Les hommes en général y sont favorables ? R.—Oui.

Q.—Vous n'étiez pas ici l'hiver dernier ? R.—Non, j'étais à Montréal.

Q.—Les ouvriers ont ils jamais reçu plus du mille *ens*, qu'aujourd'hui, c'est-à-dire 30 centins ? R.—Oui, si je me souviens bien, en 1881, quand j'habitais Toronto, ils gagnaient 33 $\frac{1}{2}$ centins dans les ateliers des journaux du matin.

Q.—L'ouvrage est-il distribué équitablement dans les ateliers unionistes, c'est-à-dire plus équitablement que dans les ateliers non-unionistes où les meilleurs ouvriers et les ouvriers ordinaires travaillent ensemble ? R.—Beaucoup plus équitablement.

Q.—La copie grasse est donnée aux meilleurs ouvriers comme aux ouvriers faibles ? R.—Oui, elle est distribuée également. Ce qui pend en tête au crochet est donné à l'ouvrier qui le premier demande de l'ouvrage.

Q.—Avez-vous connu des patrons qui refusaient de prendre des ouvriers appartenant à l'Union, pour le motif qu'ils faisaient partie de l'Union ? R.—Mes souvenirs sont un peu vagues à cet égard, mais je sais qu'il y a en cette ville au moins un ou deux ateliers qui n'emploieraient pas sciemment un ouvrier appartenant à l'Union.

Q.—Règle générale, avez-vous jamais connu des ouvriers qui disaient ne pas vouloir faire partie de l'Union parce qu'ils travaillaient dans des ateliers non-unionistes, ou qui après avoir quitté ces ateliers étaient désireux d'entrer dans l'Union ? R.—Cela est presque généralement le cas.

Q.—C'est une question de convenance pour les ouvriers n'appartenant pas à l'Union ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si c'est une règle de votre société, ou une règle nationale, que toutes les difficultés doivent être réglées par arbitrage si c'est possible ou que les progrès de la civilisation doivent en quelque sorte être utilisés ? R.—Je ne suis pas fixé sur ce point, mais c'est mon sentiment et celui de la grande majorité, je crois, que toute difficulté devrait être réglée sans froissements.

Q.—Savez-vous si les règlements de votre association ordonnent que le vote décrétant la grève doit être passé par une majorité des trois quarts des votes et que tout homme qui prend part au vote doit être dans une situation régulière depuis au moins six mois ? R.—Je crois qu'il en est ainsi.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Savez-vous s'il en est ainsi ? R.—Depuis assez longtemps je n'ai consulté ni les statuts, ni la constitution ni les règlements de notre Union subordonnée mais je ne me refuse pas à cette idée.

Q.—Quelle est la condition hygiénique des ateliers d'imprimerie à Toronto ? R.—Quelques uns sont en mauvaise condition et dans un d'entre eux en particulier que j'ai visité aujourd'hui j'ai dû me boucher le nez jusqu'à ce que j'en fusse sorti.

Q.—À cause de la mauvaise ventilation ? R.—Oui, et parce qu'il n'était pas tenu dans une condition de propreté convenable.

Q.—Les latrines étaient-elles en mauvais état ? R.—Je ne connais pas exactement la place des latrines, mais j'ai senti une très-mauvaise odeur dans l'atelier.

Q.—Cela est-il général ou exceptionnel ? R.—C'est exceptionnel.

Q.—Là où les hommes et les femmes travaillent dans le même atelier, y a-t-il des latrines séparées ? R.—Je crois qu'il y en a, mais je ne puis l'affirmer.

Q.—Les typographes préfèrent-ils généralement travailler à la pièce ou à la semaine ? R.—Évidemment, quelques-uns préfèrent travailler à la pièce à des travaux ordinaires de journal ou de livres. Ils gagnent plus d'argent à travailler à la pièce, mais les compositeurs d'ouvrages de ville doivent forcément travailler à la journée.

Q.—Si c'était de la composition uniforme, les typographes aimeraient mieux travailler à la pièce qu'à la semaine ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Êtes-vous en faveur de l'arbitrage dans les cas de différends entre patrons et ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Quel serait le moyen d'établir un tribunal arbitral dans ce but ? R.—J'oserais dire que c'est celui qui est généralement suivi en cas de grèves dans d'autres métiers.

Q.—Quel est-il ? R.—Chaque partie nomme un représentant, et ces deux représentants en nomment un troisième.

Q.—Croyez-vous que ce soit là le meilleur mode ? R.—Évidemment je n'ai aucune expérience à ce sujet, mais je crois que cela pourrait convenir.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous jamais pensé à l'arbitrage obligatoire ? R.—Non, jamais.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous pensez qu'il vaudrait mieux à tous égards que l'arbitrage fût de règle obligatoire ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quand les enfants entrent en apprentissage, trouvez-vous, qu'ils ont suffisamment d'instruction ? R.—Non, ils ne sont généralement pas assez instruits.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dans Ontario ? R.—Oui, dans cette ville.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous quelque suggestion à faire à ce sujet ? R.—La seule chose à faire serait d'infliger aux parents des pénalités sévères, pour avoir enlevé leurs enfants trop tôt de l'école.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Disons un garçon de 16 ans ? R.—A cet âge on n'est pas trop jeune pour apprendre un métier.

Q.—Pensez-vous que parmi les garçons de 16 ans, il y en ait qui soient incapables d'entrer en apprentissage ? R.—Bon nombre parmi eux sont incapables parce qu'ils n'ont pas fréquenté l'école suffisamment. Me trouvant un jour dans un atelier, un des jeunes garçons me désigna un de ses camarades et me dit qu'il n'était bon à rien parce qu'il ne savait pas écrire.

Q.—J'ai compris d'après votre dire que les heures de travail des typographes étaient de neuf heures par jour ou de 54 heures par semaine. Vous disiez que la base de règlement de ces heures avait été établie par arrangement entre les ouvriers ? R.—L'arrangement fut pris entre patrons et ouvriers, c'est-à-dire entre les patrons et l'Union.

Q.—C'est un arrangement fait entre les patrons et l'Union ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les patrons s'informent-ils ordinairement du degré d'instruction des apprentis, avant de les recevoir dans leur atelier ? R.—Non, ils ne le font pas.

Q.—Quand il s'agit de décider si ce sont des membres de l'Union ou des étrangers à l'Union qui seront employés, est-ce le patron, le prote ou le gérant qui, en général, décide de la question ? Le patron a-t-il généralement quelque autorité en la matière. R.—Non, c'est le prote.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Quant à l'instruction de ces jeunes garçons, est-ce la faute du système ou des garçons eux-mêmes ? R.—Je pense que c'est la faute des parents qui ne forcent pas les enfants à fréquenter une école régulière de jour.

Q.—Vous connaissez les facilités qu'il y a dans ce pays pour donner l'instruction aux enfants ? R.—Nous avons de grandes facilités. J'estime que nous avons des facilités aussi grandes sinon plus grandes que n'importe quel autre pays.

Q.—C'est donc la faute de l'enfant, de ses parents ou tuteurs ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Savez-vous qu'il y a une loi qui ordonne aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école, jusqu'à un certain âge ? R.—Je crois qu'il existe une loi à cette fin.

Q.—Sachant que c'est la loi, la faute est donc ordinairement aux parents ? R.—Oui, je tiens les parents responsables. Il y a quelques années, quand je quittai l'école de Woodstock, les examinateurs se rendirent dans les usines et obligèrent les patrons à renvoyer tous les enfants en âge d'aller à l'école.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Pensez-vous qu'il soit bien de la part d'un patron ou contre-maître, peu importe la position, d'engager un garçon oisif qui n'avait pas été capable d'apprendre à lire et à écrire quand il entreprit d'apprendre un métier ? R.—Je crois que c'est absolument mal. Un jeune garçon ne peut apprendre, machinalement, bien des choses que son camarade qui est instruit peut apprendre, et notre métier avec ses progrès exige plus de connaissances aujourd'hui qu'il y a quelques années.

Q.—Est-il possible à un garçon, s'il ne sait ni lire ni écrire, de devenir plus utile dans la typographie qu'un bûcheron ou un porteur d'eau ? R.—Avec beaucoup de peine, il peut arriver mais toutes les chances d'avancement sont contre lui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—En règle générale, quel remède conseilleriez-vous à l'état de choses dont vous parlez ? R.—A Montréal, on avait ce qu'on appelle la police scolaire.

Interrogé par M. HELBRONNER :—

Q.—Quand ? R.—A l'époque où j'y habitais, en dernier lieu, entre 1882 et 1886. Les journaux en parlaient, et j'ai vu moi-même des agents de police en quête de ces vagabonds, et des personnes de ma connaissance les ont vus également.

Q.—Je ne crois pas qu'il y ait une loi de ce genre dans la province de Québec ? R.—Cela peut être, mais il y avait un officier payé par les commissaires d'écoles de la ville. Il y avait un officier, qui, par les ordres du comité scolaire était chargé de surveiller les absents qui lui étaient signalés. Il n'avait autre chose à faire que de visiter les parents et de découvrir la cause de l'absence des enfants de l'école.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelques-unes de ces personnes sont fort pauvres ? R.—Oui. J'ai entendu des parents dire qu'ils ne pouvaient envoyer leurs enfants à l'école, parce qu'ils ne pouvaient leur acheter des chaussures.

Interrogé par M. GIBSON :—

C'est la règle dans les écoles que les enfants doivent s'y rendre bien vêtus et s'ils y viennent autrement, ils sont exposés à être renvoyés chez eux ; il n'y a pas d'écoles de déguenillés dans la province de Québec.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—J'avais compris que vous aviez dit d'abord que peu importait le degré de perfection qu'atteignait le travail d'une femme ; celle-ci ne peut jamais gagner le salaire d'un homme ? R.—Je n'ai cité qu'une exception, la seule qui me soit connue.

Q.—Et cette femme faisait partie de l'Union ? R.—Oui.

Q.—Comment cela se fait-il ? Pense-t-on qu'elles méritent un plus fort salaire ? R.—Je ne pourrais vous le dire.

Interrogé par le SECRÉTAIRE :—

Q.—Ceci s'applique-t-il aux ateliers de ville ou de campagne ou aux uns et aux autres ? R.—A tous les ateliers.

Q.—Quel est le prix normal du travail à la pièce dans les ateliers de campagne où un tel travail se fait ? R.—Il varie beaucoup. Dans certains ateliers, il est de 15 centins le mille ems, dans d'autres, de 17, et dans quelques-uns, de 20, 21, 22, 23 et même 25 centins.

Q.—Dans les ateliers où ces chiffres sont adoptés est-il d'habitude de payer les femmes autant que les hommes ? R.—Généralement, on les paye moins cher.

Q.—Les paye-t-on également, quand l'un et l'autre travaillent à la pièce ? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous des cas de ce genre ? R.—Aucun dont je me souviens.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les Unions typographiques réclament-elles l'uniformité des salaires pour le travail des femmes ? R.—Elles demandent la même échelle de salaires pour tous les membres.

Q.—Salaire égal pour travail égal ? R.—Oui.

Q.—Elles ne s'opposent pas à ce que les femmes faisant le même travail obtiennent le même salaire ? R.—Non, quand elles sont membres de l'Union.

Q.—Vous souvenez-vous du *Telegraph* de Welland ? R.—Oui.

Q.—Ne vous souvenez-vous pas que deux femmes y composaient à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Ne vous souvenez-vous pas qu'elles étaient payées alors comme les typographes ? R.—Je ne m'en souviens pas dans le moment.

Q.—Il y avait deux femmes là, et vous ne pouvez vous rappeler si elles étaient payées au même prix ou à un autre prix ? R.—Je ne puis me souvenir absolument, je ne pourrais dire actuellement quel était le salaire payé dans cet atelier, excepté celui qui m'était payé à moi-même.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il des obstacles à l'entrée des femmes dans l'Union typographique ? R.—Non, au contraire, nous les encourageons de toutes nos forces.

Q.—Y a-t-il eu beaucoup de demandes d'admission ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous que cela dépende de ce que peu de femmes sont capables ou de ce qu'elles ne désirent pas faire partie de l'Union ? R.—Je ne pense pas qu'elles ne désirent pas entrer dans l'association mais c'est parce qu'elles ne restent pas aussi longtemps dans le métier que les hommes.

Q.—Si elles reçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes, et si comme membres de l'Union, elles peuvent gagner les mêmes salaires, ne serait-ce pas pour elles un avantage évident d'appartenir à l'Union ? R.—Oui, évidemment, mais elles auraient à prouver qu'elles peuvent faire la besogne convenablement.

Q.—Pensez-vous qu'il y en ait beaucoup qui soient en état de faire le travail convenablement ? R.—Bien souvent elles sont de capacité inférieure. Elles ne prêtent pas l'attention voulue au travail.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—À quel âge commencent-elles généralement ? R.—J'en ai vu qui n'avaient pas plus de 14 ans.

Q.—Quand elles se marient, elles quittent l'atelier ? R.—Oui.

Q.—C'est, je pense, un des motifs pour lesquels elles ne veulent pas s'affilier à l'Union ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Est-il vrai que les femmes qui deviennent compositeurs ne considèrent cette occupation que comme temporaire et qu'elles pensent que le but de leur vie est de se marier et de devenir mères de famille, tandis que les hommes en font leur occupation pour la vie ? R.—Certainement, c'est le travail permanent de l'homme.

Q.—Quel est-il pour la femme ? R.—Ce n'est évidemment qu'une occupation temporaire pour elles. Cela l'aide à gagner son habillement, et il peut se faire qu'elle ait à payer sa pension.

Q.—Pour elle, ce n'est qu'un expédient ? R.—Oui. D'autres sont mieux et n'ont pas à payer de pension.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les patrons considèrent-ils la chose de cette façon ? R.—Ne pensent-ils pas qu'ils auront du travail à meilleur marché qu'en employant des hommes ? R.—Évidemment, je crois qu'ils peuvent penser ainsi.

Q.—Connaissez-vous des cas de ce genre ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous, en cette ville, des jeunes filles considérées comme aussi capables qu'un ouvrier, mais qui, parce qu'elles n'étaient pas arrivées à majorité, n'étaient pas engagées, sous contrat, afin qu'on pût avoir leur travail à meilleur marché ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Connaissez-vous, à Toronto, des cas où des femmes bien habiles comme compositeurs et reconnues comme telles, se sont vu refuser le certificat du patron ; dans le but de la part de ce dernier de les conserver plus longtemps au travail à des salaires fort bas ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Votre Union comprend-elle une société de secours mutuel ? R.—Il y a les

secours en cas de décès. Il y a une taxe prélevée sur chaque membre pour couvrir les frais d'enterrement.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et les secours médicaux ? R.—La cotisation s'élève à \$100, et évidemment, il est rare que les frais des funérailles s'élèvent à cette somme.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Il y a en outre un aide pour les malades ? R.—Oui. Il existe un fonds de secours dans lequel chaque membre a droit à \$25. Le total de ce fonds est recueilli au moyen de cotisations bi-annuelles, en janvier et juillet, s'élevant à 50 centins par membre.

Q.—Les Unions consacrent-elles leurs fonds à d'autres cas ? R.—Oui, il existe une branche qui dépend de l'Union internationale, et cette branche compte un grand nombre de membres dans toutes les unions subalternes sur le continent.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—A quoi sert l'assurance ? R.—Elle doit, aussi longtemps que la branche existe, payer \$5,000, à la mort d'un membre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Outre l'assurance qu'il y a dans les collectes faites pour les cas de maladie et de mort, croyez-vous que les contributions mensuelles soient trop élevées ; les membres en retirent-ils des bénéfices réels, à part les avantages résultant du fait d'appartenir à une Union ? R.—Je ne crois pas que les contributions soient excessives.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Si un homme est malade, il n'a droit qu'à une subvention de \$25 par année ? R.—Oui, naturellement, parce que nous avons un grand nombre de membres.

Q.—Si un homme ne reçoit rien du fonds des malades, pendant une série d'années, et s'il tombe malade après dix ans, ne recevra-t-il que \$25 durant l'année de sa maladie ? R.—Si c'est un homme exceptionnel ; s'il occupait une bonne position dans le monde ; si, enfin, son cas était exceptionnel, l'Union pourrait lui voter une subvention plus considérable.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Voulez-vous dire qu'il n'a droit, légalement, qu'à \$25 ? R.—Oui.

Q.—Si le besoin l'exigeait ensuite, savez-vous si l'Union le favoriserait davantage ? R.—Ce fait ne s'est pas présenté pendant que je résidais à Toronto.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—A votre point de vue, croyez-vous que des organisations de ce genre favorisent autant les patrons que les ouvriers ? R.—Je le crois.

Q.—Croyez-vous que ces organisations soient propres à rendre les ouvriers plus honnêtes, plus intéressés à l'égard des patrons, que s'il n'y avait pas d'Unions pour les appuyer ? R.—Oui ; parce que si nous n'avions aucune organisation, on se jalouserait, on se supplanterait les uns les autres.

Q.—Croyez-vous que l'ouvrage se fasse plus régulièrement que sous l'ancien système ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que les ouvriers soient sous l'impression, quand ils appartiennent ainsi à une organisation de ce genre, qu'ils ont droit à des gages plus élevés ? D'après votre expérience, croyez-vous que les membres d'une Union

se croient plus obligés de soigner l'ouvrage de leurs patrons que s'ils n'appartenaient pas à cette Union ? R.—Oui, naturellement ; ils se croient tenus de faire leur possible pour gagner leurs salaires. Ils sont bien payés, et ils se croient obligés de travailler d'autant plus fort. Des hommes, payés \$12 par semaine, travailleront plus fort que s'ils ne recevaient que dix piastres.

Q.—Vous croyez donc que ces organisations sont à la fois avantageuses aux patrons et aux ouvriers ? R.—Je le crois pour ce qui regarde notre métier.

Interrogé par M. Carson :—

Q.—Connaissez-vous, dans votre Union, des circonstances dans lesquelles les chefs d'ateliers se sont efforcés de faire élever le salaire d'ouvriers inférieurs au niveau du salaire payé aux membres de l'Union ? R.—Nous ne pouvons augmenter le salaire d'un ouvrier.

Q.—Je demande si les chefs d'atelier ont employé leur influence ? R.—Non.

Q.—Par exemple, un ouvrier reçoit deux piastres par jour, et un autre ouvrier ne reçoit qu'une piastre et demie. Vous savez que certains ouvriers valent beaucoup plus que d'autres. Avez-vous jamais eu connaissance que l'ouvrier de \$2 par jour se soit servi de son influence pour faire augmenter le salaire de son compagnon ? R.—Si un ouvrier vaut le salaire fixé par l'Union, on exige de lui qu'il en devienne membre pour pouvoir être mis à ce salaire.

Q.—Votre Union a donc une échelle de salaires qu'elle impose au patron ? R.—Pas tout à fait ; si un patron croit que son ouvrage ne vaut pas plus qu'un dollar et demi par jour, il peut renvoyer l'ouvrier qui veut avoir plus.

Q.—Avez-vous une échelle de salaires variés ? R.—J'ai déclaré, je crois, dans la première partie de mon témoignage, que le salaire était de \$11 par semaine de cinquante-quatre heures.

Interrogé par M. Armstrong :—

Q.—Est-ce le minimum du salaire ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des ouvriers qui reçoivent plus que ce salaire, eu égard à leur habileté ? R.—Oui ; je connais quelques ouvriers qui reçoivent plus que ce minimum.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les patrons ne sont-ils pas portés à renvoyer ceux de leurs hommes qui sont lents ou paresseux ? R.—Naturellement, quand les patrons ont une entreprise considérable, ils sont obligés, si cette entreprise est terminée, de réduire le nombre des employés, bien que, généralement, ils retiennent leurs meilleurs hommes.

Q.—Si ces hommes travaillent pour un prix au-dessous de celui fixé par l'Union, ils sont désignés sous le nom de "rats" ? R.—Oui.

Q.—Bien qu'ils ne valent pas le minimum des salaires fixés par l'échelle de l'Union ? R.—Oui ; s'ils ne valent pas le prix fixé par cette échelle, ils ne l'obtiennent pas, naturellement.

Q.—Les patrons ne s'entendent-ils pas avec les ouvriers, au moyen de conférences, sur l'échelle des prix ? R.—Ordinairement, quand un patron se présente dans le bureau d'une union, il nous connaît à peu près tous, et il sait que \$11 par semaine est le salaire que nous nous attendons à recevoir.

Q.—Oui, et cette échelle a été fixée, de consentement mutuel, par l'union et les patrons ? R.—Naturellement, le salaire est fixé par notre échelle, et si les patrons déclarent qu'ils ne consentent pas à donner ce salaire, ils ont des entrevues avec nous ; mais s'ils ne soulèvent aucune objection, nous considérons qu'ils acceptent ce salaire.

Q.—L'échelle des salaires n'est jamais changée sans la soumettre aux patrons ?

R.—Naturellement, nous discutons d'abord entre nous, et puis nous changeons l'échelle.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Êtes-vous d'avis que la production, en général, a été augmentée par les coalitions ouvrières ? R.—Je ne le crois pas, je crois même pouvoir affirmer que ces organisations n'ont aucunement augmenté le coût de la production.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pensez-vous que l'éditeur d'un journal, qui paie 30 centins par mille *ems*, puisse publier sa feuille à aussi bas prix que celui qui ne paierait que 25 centins ?

R.—Celui qui paie 30 centins, peut se procurer les meilleurs ouvriers. Il peut choisir ou refuser les meilleurs hommes, et il se procure le meilleur personnel possible, tandis que l'éditeur, qui emploie ceux qui se donnent au rabais, s'expose à être plus mal servi.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que la réputation d'un imprimeur de livres et d'autres ouvrages dépend de l'habileté de ses typographes ? R.—Certainement, et je le sais par l'expérience que j'ai acquise dans les environs de Toronto.

Q.—Connaissez-vous, par votre expérience à Toronto, des patrons, qui se soient trouvés dans l'embaras ; savez-vous si avant cet embaras, leurs établissements n'acceptaient pas les règles de l'Union, et si cet embaras a cessé quand ils se sont soumis à l'Union ? Savez-vous également si ces patrons se sont trouvés satisfaits d'un personnel appartenant à l'Union—beaucoup plus satisfaits même qu'ils ne l'avaient été de leur personnel antérieur ? R.—Je ne me souviens pas d'aucun cas en particulier.

Q.—Connaissez-vous quelques cas de ce genre à Toronto ? R.—Oui, je crois que les personnels fournis par l'Union ont donné satisfaction.

Q.—L'état des affaires de ces établissements a-t-il été plus satisfaisant en marchant avec l'Union qu'auparavant ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous une connaissance personnelle de ces faits, ou les connaissez-vous par oui-dire ? R.—Je les ai recueillis en prenant des informations.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—N'avez-vous jamais entendu discuter ces faits par l'Union ? R.—Je ne puis dire que je les ai entendu discuter, mais j'ai entendu des conversations sur ce sujet dans différents établissements.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Connaissez-vous certain cas en particulier ? R.—Non ; mais je crois que c'est l'opinion dominante.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—L'avez-vous entendu dire par quelque patron, ou quelque contre-maître ? R.—Je ne puis le dire. Cependant, j'aurais pu l'entendre dire, parce que je suis en rapport avec un grand nombre de patrons et d'employés, chaque jour de la semaine.

Q.—Basez-vous votre opinion sur les dires des patrons, ou sur ceux de leurs employés ? R.—Généralement, je cause avec les protes et les ouvriers. Mon opinion s'étend à peu près aussi loin que me le permet mon serment. Je suis d'avis que certains protes donneraient, peut-être, une opinion différente. Naturellement, les

ouvriers peuvent avoir leur opinion et les patrons peuvent aussi avoir la leur. De son côté, le prote peut avoir aussi une opinion et différer quelque peu d'avis avec les uns et les autres.

La commission s'ajourne alors jusqu'à vendredi, le 25 novembre, à 10 heures, A. M.

TORONTO, 25 novembre 1887.

JOHN CALLOW, est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis un charpentier du village de Seaton, Toronto.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous ici ? R.—Depuis huit ans, c'est-à-dire depuis 1879.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Faites-vous partie de quelqu'organisation ouvrière dans cette cité ? R.—Oui, depuis récemment. Quand je résidais en Angleterre, j'appartenais à une Union. Je n'ai pu, cependant, obtenir de suite mon admission dans une Union d'ici. Il m'a fallu attendre pendant quelque temps, et je n'y suis entré que depuis quatre ou cinq semaines.

Q.—L'Union fraternelle des charpentiers ? R.—Oui. J'appartenais à l'Union générale des charpentiers d'Angleterre, avant de venir ici.

Q.—Savez-vous si les principes des unions ouvrières sont hostiles au capital ? R.—Je n'ai jamais compris que les principes des unions ouvrières fussent opposés au capital. Je considère, au contraire, que ces unions et le capital suivent le même système.

Q.—Croyez-vous que ce genre d'organisation soit un avantage pour les ouvriers ? R.—Je le crois, et c'est un avantage pour ceux-ci, si ces organisations sont bien administrées.

Q.—Croyez-vous que ces organisations soient nuisibles aux patrons ? R.—Je ne le crois pas ; je crois au contraire, que c'est un très grand avantage pour eux. Dans l'atelier où je travaillais, en Angleterre, les règlements du travail étaient affichés, et l'Union des charpentiers y tenait des réunions. C'était dans l'atelier de l'échevin Neil, de Manchester. En 1877 et 1878, cette Union se mit malheureusement en grève, et quelque temps après je quittai le pays.

Q.—Ce genre d'organisation tend-il à produire des grèves ? R.—Je ne l'ai jamais compris dans ce sens, d'après mon expérience. Naturellement, il y a des cerveaux brûlés parmi les ouvriers, comme il y en a dans les autres classes de la société ; mais mon expérience m'autorise à répondre comme je viens de le faire.

Q.—Je parle des organisations d'ouvriers en corps de métier ? R.—Je ne les ai jamais considérées comme nuisibles sous aucun rapport.

Q.—Vous croyez que ces organisations sont également favorables aux patrons et aux employés ? R.—Je le crois, et elles le sont, si leur direction est bonne.

Q.—Avez-vous des exemples montrant, que des différends aient été réglés au moyen d'une conférence entre les patrons et les employés ? R.—J'ai été témoin de plusieurs contestations, qui ont été réglées par ce que l'on appelle des députations, ou délégations de patrons et d'ouvriers, qui conféraient ensemble. Un certain nombre d'hommes étaient choisis de chaque côté pour discuter le sujet de la contestation.

Q.—Savez-vous si des cas de cette nature se sont produits à Toronto depuis que vous résidez ici ? R.—Je n'ai pas eu le temps de connaître parfaitement notre société depuis que je suis ici.

Q.—Depuis que vous résidez à Toronto, comment trouvez-vous les gages

comparés aux gages payés dans la mère-patrie ? R.—Les gages payés en Angleterre, lorsque j'y résidais, étaient de huit deniers et demi, ou dix sept centins par heure.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Où ? R.—Dans la cité de Manchester.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous à quel chiffre ils s'élèvent maintenant ? R.—Je ne sais pas, depuis que j'en suis parti, quels sont les salaires. J'en suis parti en 1879, après la grande grève qui dura douze mois.

Q.—Croyez-vous que les salaires soient aussi bons en Canada qu'en Angleterre ? R.—Je ne veux pas déprécier le Canada ; mais je suis d'avis qu'ils ne sont pas aussi bons ici. L'argent a beaucoup plus de valeur en Angleterre qu'ici.

Q.—Un homme peut y vivre à meilleur marché qu'ici ? R.—Oui, un homme peut obtenir une bonne maison de briques, à raison de six chelins par semaine, une maison de quatre ou cinq pièces.

Q.—Votre société a-t-elle ce que vous appelez une liste noire ou de proscription ? R.—Je ne pourrais rien en dire.

Q.—N'avez-vous pas entendu parler de quelque chose de ce genre ? R.—Je ne parle pas sur des oui dire, mais d'après ma propre expérience.

Q.—Votre société empêche-t-elle ses membres de travailler avec ceux qui n'en font pas partie ? R.—Je ne puis rien dire à ce sujet.

Q.—En avez-vous jamais eu connaissance ? R.—Je n'ai pas examiné suffisamment les règlements de la société, et j'ignore ce qui se rapporte à cette question.

Q.—Les machines nuisent-elles beaucoup à votre corps de métier ? R.—Je ne puis aussi répondre à cette question, n'ayant pas fait une étude sur le sujet. Les machines sont beaucoup employées dans notre métier, et elles accaparent une grande somme de travail.

Q.—Ont-elles eu pour effet de réduire les gages des ouvriers ? R.—Je ne voudrais pas dire qu'elles ont eu, ou qu'elles n'ont pas eu ce résultat ; mais elles disposent d'une grande somme de travail.

Q.—Quel est le jour ordinairement fixé pour la paye dans votre métier ?—La paye se fait-elle chaque semaine ou tous les quinze jours ? R.—Toutes les deux semaines, quelquefois le vendredi et quelquefois le samedi.

Q.—Il n'y a pas de temps fixe ? R.—Je parle présentement du Canada.

Q.—C'est du Canada dont je parle également. Quand êtes-vous payés ordinairement ? R.—Quelquefois, le vendredi, quelquefois le samedi. Il n'y a pas que je sache d'autre jour de paye que l'un ou l'autre de ces deux jours.

Q.—Aimeriez-vous mieux être payés chaque semaine plutôt que tous les quinze jours ? R.—S'il en dépendait de moi, la paye se ferait chaque semaine, tous les vendredis soir.

Q.—Quelle serait la différence ? R.—Cette pratique permettrait à la femme de l'ouvrier de faire sa tournée le samedi, d'acheter les provisions de la maison pour la semaine suivante, et aussi de faire ses achats, durant le jour, au lieu d'être réduite à acheter les débris qui restent, le soir, quand tout le monde est approvisionné. Peut-être aussi achèterait-elle avec un peu plus d'économie, tout en se procurant de bons effets.

Q.—Vous croyez donc que si les ouvriers étaient payés, toutes les semaines, le livret de passe deviendrait inutile ? R.—Je crois que cette pratique rendrait ce livret inutile dans un grand nombre de maisons.

Q.—Cette pratique établirait-elle le système au comptant ? R.—Elle contribuerait aussi beaucoup à se dispenser de livrets de crédit, vu que les ouvriers, qui sont payés mensuellement, ou bi-mensuellement, ont besoin de ces livrets.

Q.—Si l'ouvrier était payé une fois par semaine, il en profiterait de cette manière,

-et il pourrait faire quelques économies ? R.—Je crois que l'ouvrier en retirerait des avantages. En Angleterre, il peut aller, le samedi, à la caisse d'épargne, et sa femme peut sortir pour acheter les provisions de la semaine suivante. La roue de l'économie tourne ainsi avec régularité, et les caisses d'épargne du gouvernement sont toujours ouvertes pour recevoir les économies réalisées. D'après mon expérience, je sais qu'un ouvrier peut actuellement épargner plus en Angleterre qu'en Canada, ou qu'aux Etats-Unis. Je l'ai fait moi-même.

Q.—Savez-vous ce que gagnent en moyenne les ouvriers charpentiers en Canada, disons à Toronto ? R.—D'après ce que je sais, ils gagnent 23 centins par heure, quelquefois 20 centins.

Q.—Vous ne connaissez pas la moyenne de ce qu'ils gagnent durant l'année ? R.—Je ne la connais pas. Je n'ai jamais eu la chance de pouvoir travailler toute une année, ou d'obtenir rien qui en soit l'équivalent. Pendant les huit années que j'ai passées à Toronto, je n'ai jamais eu l'avantage de travailler tout un hiver. Je suis maintenant sans emploi, et je ne crois pas que j'aurai beaucoup à faire avant le mois d'avril. Telle est à peu près la position.

Q.—Est-ce parce que vous ne pouvez pas avoir d'ouvrage ? R.—Je ne puis en trouver.

Q.—Pour ce qui regarde le règlement des différends, êtes-vous en faveur des arbitrages ? R.—Je serais en faveur de l'intervention du gouvernement. Le gouvernement construit des asiles et des ateliers pour des personnes qui ne peuvent gagner eux-mêmes leur subsistance, et il oblige le reste de la population à payer les taxes. Il devrait donc protéger les ouvriers. Je ne désire pas parler trop fortement en faveur des ouvriers ; mais d'après ce que je puis voir, ils sont invariablement, ici, les victimes.

Q.—Vous êtes d'avis que le gouvernement devrait se charger du règlement des contestations ? R.—Oui, et qu'il devrait protéger ces classes, qui ne peuvent se protéger elles-mêmes.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous êtes en faveur de l'arbitrage ? R.—Je suis en faveur de l'intervention du gouvernement, quel que soit le nom que vous donniez à la chose. Le gouvernement nous fait payer des taxes, et nous avons droit à sa protection ; mais nous ne l'obtenons pas.

Q.—Quel est l'effet produit sur un métier, quand les ouvriers qui appartiennent à ce métier se sont mis en grève en différents temps ? R.—Je ne connais pas d'autre effet que celui de retarder l'exécution de l'ouvrage, et de produire de grands embarras dans le sein de cette fraction de la société.

Q.—Savez-vous si les grèves ont jamais produit de bons résultats ? R.—Je ne crois pas qu'elles aient produit aucun bon résultat, du moins, tangible.

Q.—Rien de durable ? R.—Il n'y a rien de durable dans les effets d'une grève. Une grève oblige seulement les patrons à être un peu plus justes envers leurs ouvriers ; mais elle passe comme un nuage du matin. Après un certain temps, les patrons reviennent à leurs anciennes habitudes, et les gages des ouvriers sont abaissés de nouveau.

Q.—L'organisation des ouvriers tend-elle à faire augmenter les salaires ? R.—Elle peut produire cet effet ; mais c'est la diminution du nombre des heures de travail, qui, à mon avis, augmente les gages, parce que la population s'accroît si rapidement que le nombre des heures de travail doit être diminué, ou que d'autres moyens doivent être trouvés pour donner de l'emploi à toute la population.

Q.—Ce que je voudrais savoir est ceci : les gages seraient-ils aussi élevés, s'il n'y avait aucune organisation ouvrière ? R.—Cela, je crois, dépend beaucoup de l'augmentation du travail dans le pays. Je ne crois pas que les organisations ouvrières affectent aucunement les salaires ; ces organisations peuvent avoir une certaine influence, dans ce sens, mais c'est l'augmentation de la population, d'après moi, qui

affecte les salaires. C'est l'offre et la demande, ni plus ni moins. Quand l'offre excède la demande, les gages baissent, et quand l'offre est moindre que la demande les gages montent. Pour répondre plus directement à votre question, je dirai que les organisations ouvrières peuvent affecter un tant soit peu les salaires, mais je ne crois pas que les salaires en dépendent absolument.

Q.—Quelles sont vos heures de travail ? R.—J'ai travaillé neuf heures par jour dernièrement, pendant toute la semaine.

Q.—Aussi, neuf heures le samedi ? R.—Oui, parce que tous les autres ouvriers en ont fait autant. J'ai été renvoyé une ou deux fois, parce que je refusais de le faire. Le contre-maître de M. McCord m'a renvoyé, pendant que nous avions une entreprise à faire sur la maison du colonel Sweeney, et parce que je n'ai pas voulu travailler le samedi après midi.

Q.—Quelle est la règle ? R.—Neuf heures par jour et cinq heures le samedi ; mais on nous force de violer cette règle, et si l'on ne se soumet pas, on nous renvoie. C'est ce qui m'est arrivé.

Q.—Les patrons vous forcent-ils de la violer ? R.—Oui par leurs contre-maîtres.

Q.—Si vous ne violez pas la règle, vous êtes renvoyé ? R.—J'ai été ainsi renvoyé. Robert Wilson était le contre-maître pour l'entreprise du colonel Sweeney, sur la rue Bloor.

Q.—Les patrons obligent-ils, eux-mêmes, leurs ouvriers à enfreindre leur règle ? R.—Ce sont les contre-maîtres, qui le font pour eux. C'est le contre-maître qui a tout fait dans mon cas, et l'entrepreneur M. McCord n'a eu de rapport avec moi, en cette circonstance, que par l'intermédiaire de son contre-maître.

Q.—Y a-t-il une convention entre l'entrepreneur charpentier et l'Union des ouvriers charpentiers, qui réduit à neuf heures une journée de travail ? R.—Oui.

Q.—Et qui ne permet qu'une demi-journée de travail, le samedi ? R.—Oui.

Q.—D'autres ouvriers ont-ils été renvoyés comme vous l'avez été, vous-même ? R.—Non, parce que tout le reste a travaillé. J'étais le seul qui m'opposasse au travail du samedi après-midi. Le contre-maître essaya de me faire céder, trois ou quatre samedis consécutifs, et quand il vit qu'il était impossible de me faire travailler, il me congédia.

Q.—Savez-vous comment les patrons et les ouvriers charpentiers sont arrivés à une entente ? R.—Dire ce que j'en sais serait trop long.

Q.—Le savez-vous ? R.—Des pourparlers avaient eu lieu l'année précédente ; les ouvriers qui avaient été envoyés en députation commirent une maladresse et l'ennui vint de ce que l'affaire fut mal conduite par les membres de la députation. Je le répète, ce fut toute la cause du différend. Les membres de la députation ne firent pas leur devoir.

Q.—Une convention fut-elle signée ? R.—Non, pas dans cette circonstance ; mais les conditions auraient été signées, si les ouvriers les avaient acceptées, ce qu'ils ne firent pas.

Q.—Les ouvriers ne voulurent pas accepter cette convention ? R.—Non, d'après ce que j'en sais.

Q.—Comment pouvez-vous dire qu'une convention existait, si elle n'a jamais été signée ? R.—Il n'y a pas eu de convention *bonâ fide* ; nous pratiquons le métier et pas plus : il n'y a pas eu de convention parce que les ouvriers n'ont pas voulu acquiescer aux demandes des patrons. Si j'ai dit qu'il y avait une convention, je me suis trompé.

Q.—Savez-vous quelle était l'objection des ouvriers contre l'arrangement ? R.—Ils s'opposaient aux mots : "ouvriers capables," d'après ce que j'en sais. Les ouvriers voulaient que 22 centins et demi fussent le minimum, tandis que les patrons voulaient insérer que ce prix ne fût payé qu'aux ouvriers capables. Les ouvriers ne voulaient pas de cette clause, parce que la convention de l'année précédente ne

contenait rien de semblable, et aussi parce que les patrons voulaient l'insérer comme une pomme de discorde, ce que les ouvriers repoussaient.

Q.—Les patrons voulaient-ils stipuler dans l'arrangement qu'ils paieraient un certain prix aux ouvriers capables? R.—22½ centins était le prix minimum.

Q.—Et les ouvriers ne l'ont pas voulu? R.—Non.

Q.—Et c'est la cause du différend? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que des ouvriers inexpérimentés devraient recevoir le salaire d'ouvriers capables? R.—Cette question est passablement futile.

Q.—Croyez-vous qu'un ouvrier, qui ne peut exercer convenablement le métier auquel il appartient, doit recevoir un tel salaire? R.—Un tel homme n'a pas sa place dans le métier. C'est comme si je voulais exercer le métier de forgeron.

Q.—Comment le métier pourrait-il souffrir du fait que le salaire fixé par l'union ne serait payé qu'aux ouvriers capables? Quel tort serait causé aux ouvriers, si ce salaire n'était payé qu'aux hommes compétents? R.—Le tort proviendrait de ce que tous les ouvriers qui ont servi sept ans dans le métier doivent avoir un certain degré de capacité. Ils peuvent bien n'être pas également intelligents; mais, en somme, ils ont la compétence voulue pour travailler à certaines classes d'ouvrage.

Q.—Tous les hommes de votre métier ont-ils servi sept années? R.—Oui, en Angleterre. Ici, je crois qu'il y en a qui n'ont pas servi plus de trois mois.

Q.—Et ils ne sauraient devenir capables dans trois mois? R.—Non.

Q.—N'est-ce pas cette distinction que les patrons désirent faire? R.—Je l'ignore. Je l'ai compris autrement. J'ai compris qu'ils ne voulaient pas payer les gages fixés, et qu'ils inséreraient cette condition dans l'arrangement, pour avoir un prétexte à leur disposition.

Q.—Quels sont les usages suivis dans votre métier, au sujet des apprentis; pendant combien de temps doivent-ils avoir servi en Canada? R.—Je puis difficilement vous le dire; mais je crois que c'est de trois à cinq ans. En Angleterre, ils sont mis en apprentissage pour sept ans. J'ai en ma possession le contrat de mon fils, qui a servi pendant ce nombre d'années.

Q.—Savez-vous si le nombre des apprentis est proportionné au nombre des ouvriers? R.—Pas en Canada; mais pour ce qui regarde l'Angleterre, je crois que la proportion est d'un apprenti par cinq ou six ouvriers.

Q.—La proportion est-elle fixée en Canada? R.—Je l'ignore.

Q.—A quel âge les jeunes gens entrent-ils en apprentissage, s'ils sont engagés pour sept ans? R.—Ils y entrent à quatorze ans et en sortent à vingt-et-un ans. Je puis ajouter qu'il vaut mieux pour le patron, l'apprenti, ses parents et la société en général, que l'apprenti serve sept années et qu'il soit régulièrement mis sous contrat d'apprentissage.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien de temps êtes-vous obligé de servir, ici, avant de pouvoir faire partie de l'organisation? R.—Je ne le sais pas. Je ne crois pas que l'on puisse appartenir, ici, à une Union ouvrière avant de pouvoir servir comme ouvrier, mais je ne pourrais répondre d'une manière certaine, n'ayant pas les renseignements nécessaires.

Q.—Pendant combien de temps doit servir un apprenti d'ici avant de devenir un ouvrier? R.—Je crois que c'est environ cinq années.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Sur quoi vous appuyez-vous pour dire que les machines ont diminué considérablement la main-d'œuvre dans votre métier? R.—Elles dispensent d'un grand nombre d'ouvriers. Prenez pour exemple une machine à mortaise. Une telle machine, mue par la vapeur, emmortaisera autant, je suppose, dans une journée, que

cinquante hommes et même cent hommes. S'il en est ainsi, elle dispensera du travail de tous ces hommes. Dans tous les cas, c'est ma manière de voir.

Q.—Vous parlez au point de vue des ouvriers ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel serait le résultat, si les machines étaient exclues ? R.—Je ne pourrais le dire. Quand j'étais jeune homme, il n'y avait pas de machines.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Supposons que les machines soient exclues à Toronto, quelle en serait la conséquence pour le métier de charpentier ? R.—Cette exclusion augmenterait le nombre des ouvriers employés à la préparation des matériaux.

Q.—Croyez-vous qu'il se construirait autant de maisons et qu'il y aurait, généralement autant de travail mécanique ? R.—Il y aurait, probablement, diminution de ce côté, parce que le coût de la production pourrait devenir un peu plus élevé.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—L'augmentation ne serait-elle pas, au contraire, considérable ? R.—C'est purement matière d'opinion.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—J'ai compris que vous étiez d'avis que la réduction des heures de travail augmenterait nécessairement les gages ? R.—Oui ; parce que cette réduction aurait pour effet de donner de l'emploi à un plus grand nombre d'ouvriers, et quand tous les ouvriers sont employés, et que l'on ne peut plus en trouver, les gages montent.

Q.—Quand vous travaillez neuf heures par jour, êtes-vous payés à la journée, ou à l'heure ? R.—A l'heure.

Q.—Vous n'êtes donc payés que pour neuf heures de travail ? R.—Pour neuf heures.

Q.—N'aimeriez-vous pas mieux travailler dix heures par jour ? R.—Non, je vous demande pardon, je préférerais même ne travailler que huit heures par jour.

Q.—Croyez-vous que cela vaudrait mieux pour vous ? R.—Je le crois.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quel avantage en retireriez-vous ? R.—Je pourrais faire plusieurs choses que je n'ai pas le temps de faire maintenant, et que je suis obligé d'acheter avec l'argent que je gagne. Je pourrais faire des économies, si j'avais moins d'heures de travail à donner. Si je n'étais employé que huit heures par jour, je pourrais consacrer le temps épargné à mes propres affaires, chez moi. J'ai entrepris de me construire un cottage, et j'ai trouvé la tâche difficile ; mais j'ai, toutefois, réussi.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Croyez-vous que votre famille et vous-même seriez dans une aussi bonne position, en ne travaillant que cinq heures par jour, que si vous travailliez huit heures ? R.—Si la rémunération était proportionnelle.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Au même prix par heure ? R.—Ce ne serait guère possible, parce que vingt centins par heure pour une journée de cinq heures, ne seraient pas une rémunération suffisante ; mais les gages seraient élevés proportionnellement.

Q.—Comment conciliez-vous la déclaration que vous avez faite, en parlant de la valeur des gages en Angleterre, avec votre demande de réduction du nombre d'heures et d'augmentation de salaire ? R.—Nous avons moins d'heures de travail

à Manchester qu'ici, ou que nous n'en aurons ici d'ici à quelques années ; nous travaillions quarante-sept heures et demie pendant plusieurs mois de l'hiver, et cinquante-deux heures par semaine, je crois, pendant l'été. Tel était le règlement suivi à Manchester. Ce règlement était affiché dans l'atelier. Je possédais un livret contenant les règlements de l'atelier, quand je faisais partie de l'union générale. Je l'ai donné à Thomas Moore, qui ne me l'a jamais remis. Si je l'avais présentement, j'aurais pu rendre mon témoignage d'après ce livret. Je crois que nous travaillions cinquante-deux heures, pendant l'été, et quarante-sept heures, pendant l'hiver. Les gages étaient de huit deniers et demi par heure, et la valeur de l'argent est plus grande en Angleterre qu'ici. Pourquoi, je l'ignore ; mais le fait existe.

Q.—Supposons que vous entrepreniez la construction d'une maison d'ouvrier, pourriez-vous construire cette maison à aussi bon marché, en ne travaillant que cinq heures par jour, à raison de quarante centins par heure, que si vous travailliez dix heures par jour, à raison de trente centins par heure. N'est-ce pas préférable pour le propriétaire, pour vous-même et pour la société en général, que la journée de travail fût de huit heures, et que le salaire fût fixé à vingt-cinq centins par heure ; ou ne vaudrait-il pas mieux pour vous travailler dix heures par jour à vingt-cinq centins par heure ? R.—Je ne puis répondre à cette question ; mais je ne voudrais pas descendre à cinq heures par jour. Je crois que c'est supposer comme établi ce qui est en question. J'ai parlé de huit heures par jour ; mais descendre jusqu'à cinq heures serait tomber dans l'exagération.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous résidiez en Angleterre quand la question de neuf heures de travail par jour a été agitée ? R.—Oui.

Q.—Les gages ont-ils baissé, ou monté alors ? R.—Ils ont monté.

Q.—La réduction du nombre d'heures de travail tend donc à augmenter les gages ? R.—Quand je suis arrivé ici, en 1879, j'ai travaillé pour John Hamblin, à raison d'une piastre et trente centins par journée de dix heures. J'étais nouvellement parti d'Angleterre ; j'étais âgé de sept ou huit années de moins qu'à présent, et je suppose que j'étais un peu plus vigoureux que je ne le suis maintenant.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—La réduction du nombre d'heures de travail ne donnerait-elle pas aux jeunes ouvriers plus de loisirs à passer dans les buvettes et pour dissiper leur argent que s'ils étaient employés à travailler ? R.—Quelques-uns contractent l'habitude de fréquenter les cabarets ; mais je n'ai jamais contracté cette habitude. Je puis être tout ce que vous voudrez ; mais je désire respecter et honorer le jour du dimanche, et, conséquemment, j'ai besoin de l'après-midi du samedi pour préparer le bois et faire certains gros ouvrages de la maison, afin d'être prêt à célébrer le dimanche. Tous les hommes ne font pas cela ; mais l'on ne devrait pas me priver de ce privilège. C'est pourquoi j'ai besoin de l'après-midi du samedi. Je ne veux pas faire ces gros ouvrages le jour du dimanche.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Vous avez dit qu'un homme pouvait conduire une machine capable de faire l'ouvrage de soixante hommes ? R.—Je le crois. Je considère qu'une machine à mortaise, mue par la vapeur, peut faire l'ouvrage de cinquante à cent hommes, et, nécessairement, que cette machine dispense du travail que pourraient faire ce nombre d'hommes.

Q.—J'étais sous l'impression que les machines augmentaient la main-d'œuvre ? R.—Peut-être dans quelques branches d'industrie ; mais, d'après moi, elles diminuent le travail manuel. C'est ce que j'ai observé.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il faille un plus grand nombre d'hommes pour con-

duire la machine, avoir soin de la bouilloire et du mécanisme ? R.—J'ai pris en considération tous ces points.

Q.—Et dans votre opinion, une telle machine dispense de quarante-neuf hommes sur cinquante ? R.—Je me suis occupé de ce point, et je ferai de mon mieux pour répondre franchement à toutes les questions.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous avez dit, il y a un instant, que vous avez été admis récemment dans l'Union de Toronto ? R.—Il n'y a que quatre ou cinq semaines.

Q.—Ne pouviez-vous pas vous entendre, auparavant, avec l'Union ? R.—Non, parce que je ne pouvais pas en faire partie. Il n'y a ici aucune succursale de l'Union générale à laquelle j'appartiens en Angleterre. Il n'y avait ici que ce qui est appelé "l'amalgamation des charpentiers", et j'étais trop vieux pour en faire partie. Conséquemment, j'ai été laissé de côté. En 1882, l'Union fraternelle des charpentiers fut établie, et j'ai été admis dans cette Union, il y a quatre, cinq, ou six semaines, je ne puis dire exactement la date.

Q.—Est-il de votre intérêt d'appartenir à cette Union ? R.—Je le crois, parce que cela me met plus en contact avec les ouvriers, lors des assemblées, et me fait plus connaître.

Q.—Pouvez-vous, par ce moyen, obtenir plus aisément de l'ouvrage ? R.—Je le crois. C'est un moyen d'émulation, qui est propre à me faire trouver de l'ouvrage. De plus, il y a le fonds destiné aux cas de maladie et de décès, auquel j'attache une grande importance.

Q.—Obtenez-vous des gages plus élevés comme membre de l'Union ? R.—Je le crois, parce que je suis reconnu comme l'un de ses membres.

Q.—Prenons votre métier comme point de comparaison : les charpentiers d'Angleterre vivent-ils aussi confortablement qu'en Canada, sous le rapport de leurs habitations, de leur nourriture et du vêtement ? R.—Pour ce qui me touche, et d'après ma propre expérience en Canada, je puis dire que j'ai pu me faire une existence confortable en Canada ; mais je suis un homme sobre. Je ne franchis jamais le seuil d'un cabaret, du premier jour de l'année jusqu'au dernier. Je ne fais réellement aucun usage de boissons enivrantes, et je suis même un prohibitionniste.

Q.—Prenez les autres charpentiers que vous avez connus en Angleterre, et comparez leur position à celle des charpentiers que vous connaissez à Toronto. Croyez-vous qu'ils vivent aussi confortablement en Angleterre qu'ici ? R.—Les charpentiers de ma classe, c'est-à-dire, ceux qui appartiennent à la classe respectable, en Angleterre, vivent aussi bien qu'ici,—je parle de la classe abolitionniste et abstinente, et je ne parle aucunement de l'autre classe.

Q.—Les ouvriers sont-ils plus sobres en Canada ? R.—Oui, beaucoup plus, et je donne au Canada la palme pour ce qui regarde la sobriété.

Q.—Quels sont les articles qui peuvent être obtenus à meilleur marché en Angleterre qu'en Canada ? R.—Le loyer et le charbon y sont à meilleur marché. Le pain est à aussi bon marché, ou presque à aussi bon marché qu'ici, la viande des boucheries est plus chère ; les effets d'épicerie sont à meilleur marché qu'ici ; vous pouvez avoir, en Angleterre, du bon sucre pour les ouvriers, pour deux deniers, ou deux deniers et demi la livre.

Q.—L'ouvrier ne mérite-t-il pas d'avoir d'aussi bon sucre que tout autre homme ? R.—C'est du bon sucre brun et granulé, qui se vend ici, six, sept, ou huit centins la livre. Nous le payons, en Angleterre, quatre centins—deux deniers, ou deux deniers et demi la livre. Vous pourriez vous procurer, en Angleterre, du charbon pour six ou huit chelins la tonne, dans l'endroit où j'ai habité, et vous paieriez dix chelins pour une qualité supérieure.

Q.—Combien vaut le charbon, à Londres ? R.—On me dit qu'il vaut environ vingt chelins la tonne ; mais je n'ai pas résidé dans cette cité.

Q.—Vous nous avez dit que vous ne pouviez avoir de l'ouvrage durant toute l'année, pas même rien d'approximatif ? R.—Non.

Q.—Pendant combien de mois travaillez-vous durant l'année ? R.—J'ai travaillé pendant un très petit nombre de mois, durant la présente année, parce que j'ai travaillé pour mon propre compte ; mais, en somme, tout bien considéré, je ne crois pas avoir été occupé pendant une moyenne de plus de six mois par année, depuis que j'habite le Canada.

Q.—Les autres charpentiers sont-ils aussi mal partagés que vous l'êtes ? R.—Je ne me considère pas comme étant mal partagé.

Q.—Sont-ils plus employés que vous l'êtes ? R.—Plusieurs que je connais ne le sont pas plus.

Q.—Prenez la moyenne de ces charpentiers ? R.—Je ne crois pas que la moyenne des charpentiers de Toronto travaille beaucoup plus que sept ou huit mois, durant toute l'année ; c'est une moyenne extraordinaire. Il y en a quelques-uns qui ont des amis, ou qui appartiennent à certaines églises. Ceux-là sont probablement employés tout le temps ; mais un homme, comme moi, qui n'ai pas d'amis, a très peu de chances.

Q.—Pardonnez-moi, si je vous pose la question suivante : Êtes-vous aussi actif que le sont les autres charpentiers ? R.—Vu mon âge, je le suis beaucoup plus. J'ai près de soixante ans.

Q.—Êtes vous un ouvrier comparable à la moyenne des bons ouvriers ? R.—Oui, à l'établi et en bâtiments. Je suis peut-être un peu lent ; mais, en somme, sur tous les ouvrages solides, je puis tenir tête à n'importe qui. Il ne faut pas perdre de vue que l'ouvrage, chez nous, doit être solidement fait et bien exécuté.

Q.—Vous parliez de grèves, et vous pensiez que les grèves n'avaient fait quo peu de bien, même aucun bien. N'est-il pas notoire qu'une grève, bien qu'elle puisse échouer, a pour résultat de maintenir les salaires en hausse ? R.—Pourriez-vous me poser cette question autrement, afin que j'en puisse mieux saisir l'idée.

Q.—Je la poserai comme suit : Croyez-vous que les gages des charpentiers sont plus élevés par suite des grèves ? R.—Je ne le sais pas. Je vous dirai ce que j'en pense. D'après mon expérience, les patrons, huit fois sur dix, empiètent sur les droits et privilèges des ouvriers. C'est ce que j'ai observé depuis sept ou huit ans.

Q.—Si les ouvriers n'étaient pas unis, n'étaient pas organisés en unions, les patrons empièteraient-ils davantage sur les droits des ouvriers ? R.—Je crois qu'il en serait ainsi, parce qu'ils sont égoïstes. Je ne veux rien dire qui puisse être préjudiciable aux patrons ; mais, généralement, c'est une classe d'hommes très avides.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Tous les hommes ne sont-ils pas avides ? R.—Il y a quelques exceptions.

Q.—L'égoïsme ne se trouve-t-il pas dans toutes les classes ? R.—Je ne puis dire que tous les hommes sont égoïstes ; non, parce que j'en connais qui sont doués d'une grande libéralité.

Interrogé par M. FREED :

Q.—À quels titres peut-on être admis dans l'Union des charpentiers ? R.—Il faut d'abord que le candidat soit un ouvrier capable.

Q.—Comment cela se constate-t-il ? R.—Il est recommandé pour son initiation par ceux qui ont travaillé avec lui. S'ils ne savent pas personnellement qu'il est un bon ouvrier, ils ne le recommandent pas. J'ai dû, moi-même, trouver deux hommes pour répondre de moi, bien que j'aie travaillé ici pendant sept ans, et que je sois bien connu dans la cité. L'Union est très exigeante sur ce point.

Q.—Vous croyez que tous les hommes appartenant à l'Union sont des ouvriers capables ? R.—Je puis difficilement le dire. C'est me poser une question suggestive. Mais je dirai que, généralement, les sept-huitièmes sont des ouvriers capables.

Q.—Pourquoi, alors, l'Union s'est-elle opposée à la clause exigeant que les patrons ne paient vingt-deux centins et demi par heure qu'aux ouvriers capables ?

R.—Parce qu'elle voulait que les gages fussent plus élevés, et elle ne voulait pas souffrir une clause, qui eût été un moyen d'empêcher les gages de monter. Elle voulait une rédaction élastique par laquelle les ouvriers eussent pu faire augmenter leurs salaires, et qui n'aurait pas permis aux patrons de continuer à payer des salaires peu élevés. Les patrons voudraient empêcher les salaires de monter, et ils font tout ce qu'ils peuvent dans ce sens.

Q.—Les ouvriers exigent-ils que les patrons paient vingt-deux centins et demi par heure aux ouvriers médiocres ? R.—Non ; l'Union n'exige pas cela.

Q.—Quel est donc le but de la clause relative à la capacité ? R.—Les patrons l'ont rédigée et insérée dans la convention. C'était une innovation, qui n'avait pas sa raison d'être, et lorsque la convention eut lieu, l'année précédente, il n'en fut pas mention. Cependant, cette clause fut insérée dans la nouvelle convention proposée, et ce fut la cause de la dernière grève.

Q.—Si les ouvriers obtiennent une réduction d'heures de travail, croyez-vous qu'ils auront droit à des salaires plus élevés ? R.—Nous avons simplement demandé ce qui est juste. L'offre et la demande régiront toujours les salaires. Quand il est difficile de trouver des ouvriers, les gages sont plus élevés.

Q.—Les gages élevés augmentent-ils le coût de la production ? R.—Je ne sache pas que le coût de la production en soit très sérieusement affecté ; il peut l'être légèrement.

Q.—Croyez-vous que des ouvriers recevant des salaires élevés, peuvent produire à aussi bon marché que les ouvriers qui travaillent à bas prix ? R.—Je ne saisis pas bien votre question, et je ne veux pas me compromettre.

Q.—Si vous travaillez à raison de trente centins par heure, pouvez-vous livrer votre ouvrage à meilleur marché que si vous receviez vingt centins par heure ? R.—Les articles produits coûteraient un peu plus cher, naturellement.

Q.—Le coût de l'ouvrage serait plus élevé ? R.—Le coût de l'ouvrage serait un peu plus élevé ; mais la qualité compenserait pleinement cette différence. Le coût serait plus élevé ; mais le coût des autres articles est également plus élevé, ici, pour les ouvriers. La vie coûte beaucoup plus cher maintenant que lors de mon arrivée en Canada.

Q.—Vous voulez que les charpentiers aient une part des profits ? R.—Je veux que tous les ouvriers montent dans l'échelle sociale.

Q.—Le coût de la vie ne serait-il pas augmenté ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous qu'un ouvrier payé trente centins par heure, fera plus d'ouvrage avec l'aide de la machine, que l'ouvrier payé quinze centins l'heure, il y a quelques années ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Revenons un peu en arrière. Si des ouvriers inhabiles étaient admis dans une union et employés dans un atelier, le patron ne pourrait-il pas les renvoyer et garder seulement les hommes capables ? R.—Voici ce qui arrivera : Le patron, dans ce cas, retiendra les ouvriers qui offriront leur travail au prix le plus bas. C'est la meilleure réponse que je puisse donner.

Q.—L'union permettra-t-elle à l'ouvrier au rabais de continuer à travailler ? R.—Je ne crois pas que l'union puisse toujours remédier à ces cas.

Q.—Les bons ouvriers ont-ils la préférence ? R.—Cela dépend des salaires. On peut rencontrer un ouvrier habile, qui travaillera à raison de quinze centins l'heure, et cet ouvrier sera préféré à un autre ouvrier plus capable, mais qui demanderait \$1.75 par jour.

Q.—L'union permet-elle aux ouvriers de travailler pour 15 centins de l'heure ? R.—Je ne sais pas, si elle le permet, et je ne puis en en dire. Mais j'ai lieu de croire qu'il y a des ouvriers qui travaillent à ce prix, sans qu'on le sache.

Q.—J'ai compris que vous disiez que vingt-deux centins et demi étaient le minimum ? R.—C'est censé être le minimum ; mais un grand nombre d'ouvriers ne reçoivent pas ce prix, ou rien d'approchant. C'est, toutefois, considéré comme le minimum du salaire.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—C'est le minimum du salaire fixé par l'union ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les machines sont-elles convenablement protégées contre les accidents ? R.—Pas celles que j'ai vues. J'ai travaillé dans des fabriques où elles n'étaient pas protégées. Je ne veux pas déprécier le Canada ; mais je dis que les machines devraient être protégées et elles ne le sont pas.

Q.—Pas aussi bien protégées qu'elles devraient l'être ? R.—Non, pas aussi bien qu'elles devraient l'être.

Q.—Pouvez-vous citer des accidents causés par les machines ? R.—Oui, mais je ne sais pas si nous devons attribuer ces accidents au fait que les machines étaient mal protégées plutôt qu'à la négligence des ouvriers.

Q.—Des jeunes gens et des personnes inhabiles travaillent-ils avec de telles machines ? R.—Des jeunes gens travaillent avec ces machines.

Q.—Des petits garçons ? R.—Des garçons de quinze à seize ans, ou à peu près.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de ces garçons ont été estropiés par ces machines ? R.—Je n'en connais pas, du moins à Toronto. Je sais qu'il est arrivé des accidents de ce genre dans d'autres endroits, mais je ne parle que de Toronto.

Q.—Savez-vous si certains patrons partagent leurs profits avec leurs ouvriers, à part les gages que ceux-ci reçoivent ? R.—Je n'en connais pas à Toronto.

Q.—En connaissez-vous en Angleterre ? R.—Je ne crois pas en avoir connu.

Q.—Votre expérience ne vous en a pas fait connaître ? R.—Non ; mais j'ai appartenu à une association co-opérative, et ses magasins m'ont procuré des avantages considérables. Mais ce n'est pas à Toronto, et je n'ai fait partie d'aucune association de ce genre-ci.

Q.—Dites à la commission ce que vous savez des magasins de l'association co-opérative en Angleterre ? R.—Les parts étaient d'un louis chacune, c'est-à-dire, environ cinq piastres, et nous payions un chelin d'entrée. Nous laissions les dividendes s'accumuler, de façon que notre part d'un louis se transformait en dix ou quinze parts, et cela au moyen de la consommation des marchandises. J'achetais mes marchandises dans le magasin de l'association, et les dividendes provenant de ces achats étaient portés à mon crédit, et on les laissait s'accumuler.

Q.—Et ces dividendes étaient ajoutés à votre capital ? R.—Oui, à mon principal comme actionnaire, et bientôt j'eus un capital de quinze louis.

Q.—Payiez-vous pour vos marchandises les mêmes prix, qui étaient chargés, dans les autres magasins ? R.—Généralement, les prix étaient passablement les mêmes. Certains articles, par-ci par-là, étaient peut-être quelque peu plus chers ; mais la différence était insignifiante. Je recevais un dividende à la fin de chaque quartier.

Q.—Un dividende en argent, ou en capital additionnel ? R.—Un dividende qui augmentait mes parts. Je laissais augmenter mes parts. Chaque quartier me rapportait deux chelins ou deux chelins et trois deniers.

Q.—Mais vous ne retiriez pas vos dividendes ? R.—Non, je les laissais porter à mon compte. J'eus un capital de quinze louis en très peu de temps. Ces magasins co-opératifs procurèrent de grands avantages, s'ils sont honnêtement administrés et bien conduits. Mais, comme l'on dit dans les États-Unis, le principe de chacun pour soi et de restant au diable est aussi devenu sa honneur dans ces magasins. C'est un bien mauvais principe pour en faire une base d'opération.

Q.—N'avez-vous pas besoin, pour la direction de ces magasins d'hommes versés dans les affaires ? R.—Ils doivent être ce que l'on appelle des financiers.

Q.—Vous ne prendriez pas un charpentier pour diriger un magasin d'épicerie ? R.—Non, j'ai connu, cependant, plusieurs hommes, qui ont quitté le métier de charpentier pour tenir des magasins.

Q.—Y a-t-il des magasins co-opératifs à Toronto ? R.—Je n'en connais aucun.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Y en a-t-il ? R.—Oui, il y en a un sur la rue Yonge, et l'on dit qu'il en existe un autre sur la rue Queen, près de l'Avenue Spadina ; mais je ne connais rien au sujet de ces magasins.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les loyers ont-ils augmenté à Toronto depuis que vous y résidez ? R.—Ils ont augmenté très considérablement. Ils sont montés comme un ballon.

Q.—De combien ? R.—Je ne pourrais pas le dire au juste, parce que je n'ai loué aucune maison depuis trois ou quatre ans, vu que j'occupe ma propre maison ; je sais qu'ils ont augmenté, d'après ce que l'on me dit, de deux ou trois piastres par mois.

Q.—La valeur de votre maison a-t-elle augmenté ? R.—Je ne puis le dire, parce qu'elle n'a pas encore été évaluée. Elle est située en dehors, dans la commune, dans le village Seaton.

Q.—A quelle distance du centre de Toronto se trouve ce village ? R.—A deux milles et demi, ou trois milles.

Q.—Comment vous rendez-vous à votre ouvrage ? R.—Quand je viens à la ville pour travailler, je suis obligé de prendre les chars urbains, que je puis quitter à volonté.

Q.—Combien de temps vous faut-il pour vous rendre à la ville ? R.—Environ une demi-heure.

Q.—Combien valent les terrains où vous êtes bâti par pied de front ? R.—Quand j'ai acheté mon terrain, j'ai payé six piastres par pied de front. Je ne puis vous donner sa valeur actuelle ; mais je crois que sa valeur a augmenté. Je l'ai acheté en 1885.

Q.—Quelle est l'étendue de votre lot ? R.—Cinquante pieds par cent vingt-cinq.

Q.—Connaissez-vous des charpentiers qui sont propriétaires des maisons qu'ils habitent ? R.—Il y en a trois, près du lieu où je réside, mais l'un d'eux est un contre-maître. Il y en a environ une douzaine dans les environs, et sur cette douzaine, il y en a deux ou trois, qui sont des ouvriers journaliers et un autre qui est contre-maître. Je suis le quatrième. Je puis vous donner les noms de ceux que je viens de mentionner, si c'est nécessaire.

Q.—Y a-t-il d'autres ouvriers, dans ce voisinage, qui sont propriétaires de leurs maisons ? R.—Oui, plusieurs autres ouvriers appartenant à d'autres métiers, sont aussi propriétaires de leurs maisons ; mais je ne connais rien de particulier à leur endroit.

Q.—Y a-t-il des ouvriers qui achètent des maisons dans ce quartier de la ville ? R.—Dans les trois ou quatre dernières années ils en ont acheté. Ils achètent des maisons dans Dovercourt Village où il y a un nombre considérable de petites maisons éparpillées. Je crois que l'ouvrier est propriétaire de sa maison, mais il me serait impossible de l'affirmer. Ce sont de bonnes maisons d'ouvrier comprenant deux ou trois chambres, en un mot, de petits cottages. Je ne pourrais dire si elles ont été construites par spéculation d'une compagnie, mais un grand nombre d'ouvriers acquièrent leur maison par l'intermédiaire de Sociétés de prêt. Bien souvent cependant, ces Sociétés interviennent et sucent le sang du pauvre monde. Toutefois elles ne me sucent pas car lorsque j'avais de l'argent je travaillais à ma maison,

mais quand je n'en avais pas j'arrêtais les travaux jusqu'au moment où j'en avais gagné encore.

Q.—Connaissez vous à Toronto une Société de construction ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—L'emploi des machines augmente-t-il dans votre métier le travail des jeunes garçons pour faire disparaître celui d'ouvriers expérimentés ? R.—Il augmente le travail pour les jeunes garçons et on l'enlève aux hommes.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Comment ? R.—Parce qu'un jeune garçon peut conduire une machine qui fera le travail de plusieurs hommes et que son salaire n'atteindra pas le tiers de celui d'un homme.

Q.—Un jeune garçon peut-il diriger une machine ? R.—Je connais des ateliers où un jeune garçon a la direction d'une machine.

Q.—Combien de machines un jeune garçon pourrait-il diriger dans une fabrique ? R.—Il pourrait diriger une, peut-être deux machines.

Q.—Parlez-vous en homme pratique ? R.—Oui.

Q.—Comment arrivez-vous à cette conclusion ? R.—La chose ne demande presque pas d'expérience. La machine fait le travail. Pour faire une persienne par exemple, il n'y a pas grand'chose à faire et c'est très facile pour un jeune homme de la faire avec la machine. J'ai travaillé dans de pareilles fabriques. Je ne désire pas donner les noms quoique cela ne me gênerait pas beaucoup.

Q.—Un enfant peut-il diriger une machine ? R.—Oui, mais évidemment il ne peut la réparer.

Q.—Quand une machine à ajuster est dérangée, il ne peut pas la réparer ? R.—Je ne voudrais pas dire cela, mais il y a un mécanicien chargé de cette besogne.

Q.—Peut-il changer les couteaux ? R.—Oui.

Q.—Les jeunes garçons sont donc bien habiles par ici ? R.—Je ne parle pas d'enfants de 7 ou 8 ans mais de jeunes gens de 16 à 18 ans.

Q.—Quel salaire un jeune garçon capable de faire ce travail peut-il gagner ? R.—Peut-être une piastre par jour.

Q.—Un jeune garçon pourrait-il diriger une machine fixe ? R.—Je connais un jeune garçon qui en dirige une et je pourrais citer la maison pour laquelle il travaille.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Votre société comme corps est, je crois, en faveur des contrats d'apprentis sage ? R.—Je ne pourrais pas affirmer cela, mais c'est mon opinion. Je connais des patrons qui tiennent à ces contrats et je sais que la grande majorité des charpentiers de l'Union voudraient voir cette coutume adoptée.

Q.—En règle générale, les patrons y sont-ils favorables ? R.—Non, ils désirent exploiter les ouvriers autant que possible.

Q.—Vous pensez donc que c'est la faute des patrons si les apprentis ne font pas d'apprentissage régulier ? R.—Oui.

Q.—En autant que vous pouvez en juger, vous pensez donc qu'avec le système d'apprentissage on forme des charpentiers de première classe ? R.—Oui, c'est le moyen de former de bons ouvriers. Dans l'état présent des affaires, les patrons ont carte blanche pour exploiter les ouvriers et certes les bénéfices des patrons n'ont pas été diminués.

Q.—Vous estimez que le système actuel a une tendance à former de mauvais charpentiers ? R.—Il ne peut y avoir de doute à cet égard. Des apprentis devraient servir de cinq à sept ans avant d'être admis comme ouvriers.

Q.—Vous connaissez quelque chose au sujet des magasins co-opératifs ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que le secret de leur succès est qu'ils commencent avec le principe de ne pas faire crédit et qu'ils obligent le client à payer argent comptant, tout objet qu'ils achètent? R.—Oui. Rien ne vaut mieux que le paiement argent comptant.

Q.—Pourrait-on, avec succès, faire fonctionner un atelier co-opératif avec le système d'achat de marchandises à crédit? R.—Non.

Q.—Le secret du succès est donc le paiement comptant des marchandises? R.—Nous payons toujours au comptant, et nous laissons que les dividendes s'accumuler et former des parts.

Q.—Vous pensez que des magasins co-opératifs établis sur le principe de paiement au comptant doit réussir? R.—Oui, c'est mon expérience personnelle; je n'ai pas exprimé une simple opinion sur cette question, mais des idées que je puis prouver et défendre. Toutes mes allégations sont basées sur mon expérience. Je crois que les classes ouvrières ne sont pas protégées par le gouvernement comme elles méritent de l'être. Le gouvernement devrait nous protéger mais il ne le fait pas. On nous fait payer des taxes mais on nous refuse protection. Je pense que nous devons aide au gouvernement du pays que nous habitons, mais le devoir du gouvernement est de veiller à la protection du peuple. On pend un homme pour un crime capital et c'est pour cela qu'on devrait protéger contre ses oppresseurs le faible menacé de ruine. Je soumetts fort sérieusement ces idées à la réflexion et à la considération de la commission afin qu'elle fasse apporter remède à cet état de choses.

* * * Mécanicien.

LE TÉMOIN.—Je désire que mon nom ne soit pas publié.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pourquoi ne voulez-vous pas que votre nom soit connu? R.—Il est inutile de m'exposer à l'animadversion de mes patrons. Je désire évidemment me protéger autant que possible, car j'ai à pourvoir à mon existence.

Interrogé par M. WALSH :—

Je ne crois pas que la commission désire que qui que ce soit s'expose à des désagréments.

LE TÉMOIN.—Je crois que c'est le sentiment général des ouvriers et qu'ils préfèrent ne pas donner leur témoignage plutôt que de voir leurs noms figurer dans les journaux.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes mécanicien de votre état? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans le métier? R.—Trente-deux ans.

Q.—Combien de temps avez-vous travaillé au Canada? R.—Quatorze ans.

Q.—Toujours à Toronto? R.—J'ai voyagé à travers le pays depuis Halifax jusqu'à la baie Georgienne. Dans la dernière localité, j'étais au service d'une compagnie pour surveiller les machines et les chaudières.

Q.—Votre métier a-t-il une organisation à Toronto? R.—Partiellement. Je pourrais dire qu'il existe une société dont j'ai fait partie pendant nombre d'années. "The amalgamated society of engineers". Le bureau principal est à Londres, Angleterre. Il n'y a ici, je crois, que 60 membres représentant les ouvriers mécaniciens et constructeurs de chaudières.

Q.—Trouvez-vous qu'il est de votre intérêt de faire partie de votre association ouvrière? R.—Pour ce qui regarde le Canada, cela n'est d'aucun profit, autre que d'améliorer notre position. C'est bien plus une société de secours mutuels qu'autre chose.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans un établissement coopératif? R.—Non, pas dans ce pays.

Q.—Avez-vous eu des grèves dans votre métier? R.—Il n'y a pas eu de grève depuis que je suis arrivé en cette ville, mais antérieurement, il y en a eu certainement.

Q.—Un homme peut-il travailler toute l'année dans votre métier? R.—Là où je travaille aujourd'hui, oui. Ce n'est pas un atelier d'entreprise mais dans ces ateliers le travail dépend beaucoup des commandes.

Q.—De la popularité de la maison? R.—Oui, pour avoir du travail.

Q.—Y a-t-il des règlements dans votre société préconisant l'arbitrage en cas de différends? R.—Oui, l'arbitrage avant la grève. Évidemment nos règlements sont faits pour la société d'Angleterre. Nous ne sommes ici qu'une branche et la société-mère est en Angleterre.

Q.—Comparant les cinq dernières années aux cinq années précédentes, la valeur de l'argent est-elle aussi grande aujourd'hui qu'alors? R.—Je ne crois pas. Les salaires dans notre métier ne sont pas meilleurs aujourd'hui qu'ils étaient il y a 14 ans.

Q.—Je parle de la valeur d'une piastre? Achetez-vous autant avec une piastre aujourd'hui qu'il y a cinq ans? Quant aux vivres, il y a peu de différence, mais les loyers et autres choses sont bien plus chers.

Q.—De combien pour cent est l'augmentation? R.—Je n'ai changé de résidence qu'une seule fois. Dans la première, je ne payais pas de loyer, j'avais le loyer et l'eau en sus de mon salaire. Depuis, je n'ai habité qu'un logement dont le loyer n'a pas été augmenté.

Q.—Combien de temps avez-vous habité cette maison? R.—Environ cinq ans, je pense.

Q.—Quelle est la condition hygiénique des ateliers de votre métier en cette ville? R.—Elle est assez bonne dans l'atelier où je travaille actuellement.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire? Je connais des mécaniciens à Toronto qui n'ont que \$1.50 par jour, mais un bon ouvrier a \$2.25.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Combien d'heures travaillez vous? R.—Soixante heures par semaine.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il une échelle de salaires fixée dans votre métier? R.—Non, un homme peut travailler pour le prix qui lui convient.

Q.—Les salaires dans votre métier sont-ils plus élevés à Toronto qu'en Angleterre? R.—Quand j'habitais l'Angleterre, nous travaillions 9 heures par jour ou 54 heures par semaine dans l'atelier où j'ai travaillé. Cinquante et une heure constituent le travail hebdomadaire. Considérant les heures de travail, j'étais aussi bien là-bas qu'ici; nous avions le même salaire à l'heure.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—La valeur relative de l'argent est-elle aussi grande en Angleterre qu'au Canada? R.—Nous pouvions vivre à meilleur marché en Angleterre qu'ici.

Q.—L'argent vaut plus là-bas qu'ici? R.—Oui, beaucoup plus. Les loyers ne sont rien là-bas en comparaison d'ici et le charbon était à fort bon marché.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Pouviez-vous avoir une bonne maison là-bas à un prix plus bas qu'ici? R.—Il y a plus de maisons à louer en Angleterre et on n'est pas aussi isolé qu'ici. La classe ouvrière, surtout à Toronto, aime à vivre sur le système de cottage, tandis que chez nous, il y aura dix ou vingt locataires dans une maison à étages.

Q.—Avez-vous plus de chambres pour moins d'argent? R.—Un ouvrier chez

nous a généralement une cuisine et deux chambres. J'aimerais mieux vivre comme on vit ici que comme on vit chez nous; cependant, les logements sont plus confortables chez nous.

Q.—Prenez par exemple la maison que vous habitez actuellement, pourriez-vous obtenir les mêmes commodités, le même nombre de chambres pour le même argent en Angleterre qu'ici? R.—Vous auriez un meilleur logement pour le même prix.

Q.—Alors on est mieux en Angleterre qu'ici? R.—Oui, au point de vue des loyers.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Voulez-vous nous expliquer comment il se fait qu'une piastre vaille moins aujourd'hui qu'il y a cinq ans? Tout est-il si cher? R.—Je parle surtout du loyer.

Q.—Trouvez-vous la vie moins chère aujourd'hui qu'il y a cinq ans? R.—Non. Je ne crois pas qu'il y ait grande différence.

Q.—Est-elle presque comme il y a 10 ou 12 ans? R.—Oui, je crois cependant que la viande de boucherie est plus chère qu'il y a cinq ans.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Pour le travail en dehors des heures réguliers, quels sont les salaires d'ici et d'Angleterre? R.—En Angleterre, nous recevions le salaire d'une heure et demie par heure, de 5 à 8 heures. Quand nous travaillions jusqu'à 10 heures, on nous accordait une demi-heure pour le souper sans déduction, et après 8 heures nous recevions un penny de pourboire par heure. Ainsi, en Angleterre, le travail d'une soirée représente 17 heures et demie sans le pourboire.

Interrogé par M. BARTON :—

Q.—Vous ne recevez pas de pourboire ici? R.—Non, vous avez à peine le temps de boire une goutte de bière.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Alors, pour le travail d'une nuit, vous receviez double salaire? R.—À peu près double salaire.

Q.—Et pour moins de temps que cela, vous receviez une augmentation de 50 p. c.? R.—Oui.

Q.—Comment est-ce à Toronto? R.—Pour nous, voici comment les choses se passent à Toronto: De 6 à 8 nous recevons 50 p. c. de plus et après cela jusqu'à 6 heures du matin le salaire d'une heure et demie par heure, mais on ne nous accorde pas la demi-heure du souper. Nous sommes censés travailler de 1 heure du midi, heure du dîner, jusqu'à 6 heures du matin.

Q.—En Angleterre, vous recevez 100 p. c. mais ici vous ne recevez que 50 p. c. pour le travail supplémentaire? R.—En Angleterre, le temps supplémentaire comptait de 5 heures du soir à 6 heures du matin. Le système de 9 heures existant là-bas, nous avions une heure de plus.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Alors c'est la même chose en Angleterre qu'ici, avec le pourboire en plus? R.—Je ne dis pas que cela soit général dans toute l'Angleterre, mais c'était l'usage dans le district d'où je viens.

Q.—Quel est-il? R.—Dundee.

Q.—Votre société s'occupe-t-elle des mécaniciens de locomotives? R.—Non, aucunement.

Q.—Vous dites que les habitations et appartements ne sont pas aussi confortables en Angleterre que la maison que vous habitez à Toronto? R.—On est plus isolé ici.

Q.—Vous avez plus d'espace? R.—Oui, mais vous payez plus.

Q.—Si vous aviez les mêmes commodités, le même espace qu'en Angleterre comment serait-ce? Pourquoi préfère-t-on habiter des maisons à appartements? R.—Je ne pense pas qu'ils puissent avoir de meilleures maisons.

Q.—Quel salaire aviez-vous à Dundee? R.—Trente-six chelins par semaine.

Q.—Pour 51 heures? R.—Oui. Quelques-uns avaient 28, 30 et 32 chelins.

Q.—Quelle a été la moyenne environ? R.—Environ 28 chelins.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les salaires ont-ils augmenté? R.—Oui, ils ont augmenté après que le principe de 9 heures de travail fut adopté. Lors de mon entrée dans le métier en qualité d'ouvrier, les salaires étaient de 18 à 21 chelins par semaine.

Q.—Quelle était la cause de l'augmentation des salaires? R.—Ils ont augmenté constamment.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Le taux moyen serait de 13 centins de l'heure? R.—Je ne l'ai jamais calculé. Je ne travaillais pas à l'heure mais à la semaine.

Q.—Quel est le taux des salaires dans votre métier, à Toronto? R.—Environ \$1.85 par jour.

Q.—C'est pour la journée de 10 heures? R.—Oui, 10 heures.

Q.—Employez-vous beaucoup de machines dans votre métier? R.—Oui.

Q.—Sont-elles entourées de précautions contre les accidents? R.—Il y a ici autant de mesures de précaution que n'importe où j'ai été et la loi (*des fabriques*) est observée à la lettre.

Q.—Avez-vous jamais rien appris d'un certain partage de bénéfices en dehors et en outre du salaire des ouvriers? R.—Non.

Q.—Exige-t-on de vous un engagement avant de vous mettre à l'ouvrage? R.—Non. Dans les mêmes branches de travail, il y a ce qu'on appelle, je crois, le travail à la pièce.

Q.—Êtes-vous tenu de vous engager à ne pas faire partie de l'Union? R.—Non.

Q.—Avez-vous entendu parler de listes d'exclusion dressées par les patrons contre des ouvriers mal notés? R.—Jamais je n'en ai entendu parler.

Q.—Combien de jeunes garçons y a-t-il au travail dans votre métier? R.—Il n'y a pas de limites à cet égard; il n'existe aucune loi pour les empêcher de travailler et le patron peut nous imposer autant d'apprentis qu'il lui plaît et nous ne pouvons nous y opposer.

Q.—Enlèvent-ils de l'ouvrage aux ouvriers? R.—Le contre-maitre leur donne leur besogne.

Q.—Y a-t-il des ouvriers qui perdent de l'emploi par suite du travail des enfants? R.—Non.

Q.—Savez-vous s'il y a un grand nombre de vos camarades ouvriers manquant de travail à Toronto? R.—Pas que je sache.

Q.—Vient-il beaucoup de nouveaux ouvriers en quête de travail à Toronto? R.—Au printemps dernier, il en est venu un assez grand nombre d'Angleterre.

Q.—Sont-ils de bons ouvriers? R.—Ils sont de force moyenne. Je ne parle que de ceux que j'ai rencontrés moi-même.

Q.—La condition du travail est-elle bien différente entre le Canada et l'Angleterre; ont-ils beaucoup à apprendre en arrivant ici? R.—Non, je ne crois pas qu'ils apprennent quoi que ce soit en Canada. Ils sont assez bons dans leur métier dans mon pays. Un grand nombre d'ouvriers viennent au Canada avec la conviction que le pays étant jeune tout ouvrage peut passer.

Q.—En règle générale, combien de fois vous paye-t-on dans votre métier? R.—Nous sommes payés une fois par mois. Prenez un étranger qui entre à l'atelier,

disons le premier de décembre, il ne pourra recevoir de salaire que vers le 14 ou le 22 janvier. C'est un des points dont nous nous plaignons le plus, au moins en ce qui regarde les employés de chemins de fer.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien recevra-t-il au bout de 6 semaines ? R.—Son salaire mensuel de décembre, c'est-à-dire que le salaire de 15 ou 22 jours, quoique lui appartenant reste entre les mains de la Compagnie. Les ouvriers sont payés du 1er au 30 ou 31.

Q.—Supposons qu'un homme commencerait son travail dans la dernière semaine de décembre, quand recevra-t-il son premier argent ? R.—Du 14 au 22 janvier, cela dépendrait pour quelle ligne de chemin de fer il travaillerait.

Q.—Il aurait à travailler un mois environ avant de recevoir le salaire du mois précédent ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Cela s'applique-t-il en règle générale ? R.—Oui, dans les grandes compagnies de chemins de fer. D'autres payent par semaine ou quinzaine.

Q.—Vous parlez des ateliers appartenant aux compagnies de chemins de fer ? R.—Oui, ces compagnies payent une fois par mois.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—S'il y avait une branche de votre métier organisée, cela ferait-il un bénéfice quelconque aux ouvriers ? R.—Cela leur bénéficierait considérablement, cela améliorerait beaucoup notre condition, je pense. Vous vous souvenez peut-être qu'il y a quelques mois, on tenta d'organiser le métier pour améliorer la condition des ouvriers, mais la tentative avorta pour le moment. Nous nous sommes réunis encore le mois dernier.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Le travail des prisonniers vous fait-il du tort ? R.—Pas au Canada, au moins pour ce que j'en sais. Je ne crois pas qu'il y ait des mécaniciens employés dans les pénitenciers. Lorsque les ateliers de wagons de la prison centrale étaient en opération il y a quelques années, ils nous faisaient un certain tort.

Q.—Il y a plusieurs années ? R.—En 1873-1874.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers de votre connaissance qui font des économies ? R.—Il y a des mécaniciens à Toronto qui ont fait des économies, mais il y a de cela 30 ans. Je ne connais aucun ouvrier ayant une grande famille, qui ait fait des épargnes depuis que suis ici. Je sais que pour moi je n'en ai pas faites.

Q.—En connaissez-vous quelques uns qui sont propriétaires de leur maison ? R.—J'en connais deux ou trois qui sont ici depuis environ 30 ans, et qui n'ont eu ni accidents, ni famille.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Pensez-vous que si vous étiez payé bi-mensuellement vous auriez plus de chance de faire des économies ? R.—Oui, je crois que l'ouvrier gagnerait de 7 à 10 pour cent de plus qu'il ne gagne étant payé comme il l'est mensuellement. Je parle d'après ma propre expérience,

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Dans le cas du paiement hebdomadaire des ouvriers quel jour considérez-vous le meilleur ? R.—Pour Toronto, je crois que le vendredi serait le meilleur jour, parce qu'il donnerait aux femmes la chance d'aller au marché le samedi.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Elles feraient des économies en ayant de l'argent comptant pour aller au marché le samedi ? R.—Cela les préserverait du système d'achat à crédit qui est désastreux pour l'ouvrier. Aujourd'hui, quand un ouvrier fait un peu d'extravagances avec son salaire, il faut du temps pour qu'il puisse reprendre son aplomb.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'immigration nuit-elle à votre métier ? R.—Il arrive toujours des immigrants, mais un bon nombre ne restent que deux ou trois mois. Ce sont des oiseaux de passage qui s'en vont ailleurs.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Pensez-vous que les mécaniciens de notre pays peuvent concourir en vitesse et habileté avec les ouvriers étrangers ? R.—Je crois que les mécaniciens canadiens sont aussi bons que n'importe quels autres que je connais ; je les crois capables de tirer leur épingle du jeu n'importe où.

Q.—Avez-vous quelques plans pour le règlement des différends en cas de grèves et afin de les éviter ? R.—Je crois que le principe de l'arbitrage est le meilleur

Q.—Arbitrage de qui ? R.—De personnes indépendantes.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ou, par un tribunal particulier ? R.—Par des personnes désintéressées. Je crois que ce serait équitable. Je ne crois pas, que patrons et ouvriers, puissent désirer mieux que l'arbitrage par des personnes désintéressées.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Aimeriez-vous mieux l'arbitrage obligatoire plutôt que pas d'arbitrage ? R.—Oui

Q.—Pensez-vous que la nomination d'un tribunal arbitral par le gouvernement, répondrait aux besoins ? R.—Je crois que cela vaudrait mieux que l'état de choses actuel, car je ne crois ni aux grèves ni aux suspensions de travail.

Q.—En général, les grèves ne produisent pas grand bien ? R.—Je n'en ai jamais vu l'utilité excepté la grève dite des 9 heures, à Newcastle. Elle fit du bien en procurant le travail de 9 heures, mais elle fit du tort à d'autres points de vue.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—En règle générale, qui y ont perdu, les patrons ou les ouvriers ? R.—Je crois que les patrons sont toujours mieux préparés à la grève que l'ouvrier. L'ouvrier est celui qui souffre le plus.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pensez-vous que l'ouvrier ne devrait pas se mettre en grève à moins d'être certain du succès ? R.—Il ne devrait jamais se mettre en grève à moins d'avoir l'assurance de recouvrer son argent, car il n'est pas préparé à la grève.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Vous dites qu'il n'y a pas de limites à l'emploi de jeunes garçons dans votre métier ? R.—Il n'y a pas de règle quant au nombre de jeunes gens en proportion du nombre d'ouvriers. Les patrons peuvent employer autant d'enfants qu'il leur plaît et s'ils le désirent ils peuvent faire faire tout leur travail par des jeunes gens.

Q.—Prennent-ils le soin d'instruire les jeunes gens ou ceux-ci doivent-ils recueillir leurs connaissances comme ils le peuvent ? R.—Ils ont le soin d'instruire.

les jeunes gens. Pour peu qu'ils soient intelligents, le contre-maître et même les hommes leur rendent justice.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—A quel âge admet-on généralement les jeunes gens dans votre métier ? R.—Généralement, ils ont de 16 à 18 ans.

Q.—Savez-vous s'ils ont généralement une instruction moyenne suffisante quand on les admet ? R.—Ils semblent bien intelligents. Je ne parle que de ce que je sais.

Q.—Savent-ils lire et écrire ? R.—Je ne sais s'ils savent l'un ou l'autre et ils pourraient bien ne pas le savoir, pour ce que j'en sais, mais ceux que je rencontre me semblent bien intelligents.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—En général, le contre-maître se donne-t-il la peine d'instruire ces jeunes gens ? R.—Généralement, on les met sous la direction d'un maître ouvrier qui a la surveillance de la besogne, de la machine en construction. Il a les jeunes gens sous ses ordres.

Q.—N'arrive-t-il pas que dans certains ateliers, on montre aux jeunes garçons une certaine spécialité dans laquelle ils deviennent fort habiles en peu de temps ; de cette manière ils deviennent fort habiles dans une spécialité, mais il leur est difficile, en quittant l'atelier, de trouver une autre position et de fait ils ne connaissent pas le métier ? N'avez-vous pas rencontré des ouvriers excellents dans une spécialité et ne valant pas plus que des ouvriers ordinaires en dehors de celle-ci ? R.—C'est un système en usage dans des ateliers, qui ne construisent qu'un genre unique de machines, qui est plus rémunérateur pour le patron. Même un ouvrier d'expérience, qui entre dans un tel atelier, restera au même travail parce qu'il se perfectionne dans cette spécialité et il est plus avantageux pour le patron de le tenir à cet ouvrage.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Vous parlez d'après votre expérience ? R.—Oui.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Je parlais des jeunes gens. Une bonne instruction donnée aux jeunes gens peut-elle leur être profitable ? R.—Non, mais je ne crois pas que cela puisse se pratiquer autant ici qu'en Angleterre, excepté dans les ateliers agricoles. Dans les ateliers d'entreprise où on construit des machines à vapeur et toutes autres mécaniques, il y a de la variété en quantité, tandis que dans une fabrique de machines agricoles, le travail est toujours le même et il est de l'avantage des patrons de tenir les jeunes gens au même travail ; mais quant au résultat ils arrivent à n'être bons à rien pour toute autre besogne.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Pensez vous, que si les jeunes gens étaient engagés par contrat, ils seraient meilleurs ouvriers, que ne l'étant pas ? R.—Je ne pense pas, car se sachant engagés ils pensent qu'ils ne peuvent être renvoyés.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce le seul motif ? R.—Oui, le seul motif. Ils deviennent nonchalants.

Q.—En Europe, les apprentis sont-ils sous contrat, dans votre métier ? R.—Parfois ils le sont, dans d'autres cas ils n'ont que des engagements verbaux.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Étiez vous sous contrat quand vous avez commencé à apprendre le métier ? R.—Oui.

Q.—Vous obtenez, je crois, un peu plus que le salaire moyen ? R.—J'ai un peu plus dans la maison où je travaille aujourd'hui, mais je crois que si j'allais dans un autre atelier, je serais mis au même salaire que les autres ouvriers.

Q.—Avez-vous en Europe un salaire au-dessus de la moyenne ? R.—Oui, mais j'avais une meilleure position alors.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous quelque protection pour votre salaire, je veux dire quelque chose qui garantisse le payement de votre salaire en cas de faillite de la maison où vous travaillez ? R.—Il n'y a que la loi des engagements, c'est tout ce que l'ouvrier possède en fait de protection.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Connaissez-vous quelque chose qui vous nuise comme ouvrier ? Connaissez-vous quelque chose qui améliorerait votre position ? R.—Oui, plus d'argent améliorerait notre condition.

Q.—Vous devez comprendre que dans ce pays comme en Angleterre un homme doit gagner son salaire avant de le toucher. Un homme honnête ne demanderait jamais plus qu'il ne vaut ? R.—J'estime que notre métier qui exige beaucoup d'habileté dans ses différentes parties, n'est pas suffisamment payé.

Q.—Connaissez-vous quelque chose qui pourrait améliorer votre condition ? R.—Non. Je ne puis dire que je connaisse quelque chose.

Q.—Alors, vous ne pensez pas que vous souffrez dans votre métier d'un mal spécial qui le rend inférieur aux autres métiers du pays et vous fait gagner des salaires inférieurs à la moyenne ? R.—La seule chose qui pourrait améliorer notre métier serait une association qui tâcherait d'améliorer notre position au point de vue financier. Je crois que nos salaires sont trop bas, eu égard à l'habileté requise, quand on se compare à d'autres dont le métier ne requiert pas plus d'habileté. Il nous faut plus d'habileté qu'aux ouvriers en bâtiments et cependant nous ne sommes pas aussi bien payés.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous travaillez plus longtemps ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous avez de l'ouvrage pendant toute l'année ? R.—Je ne puis dire cela pour les ateliers d'entrepreneurs.

Q.—En règle générale, il en est ainsi pour les mécaniciens ? R.—Evidemment nous n'avons pas à compter avec la température comme les ouvriers en bâtiments.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—En parlant de l'association à laquelle vous appartenez, vous avez dit que c'était une société de secours mutuels ? R.—J'ai dit que c'était bien plus une société de secours mutuels qu'autre chose dans ce pays.

Q.—N'y a-t-il pas une société de secours mutuels attachée aux compagnies de chemins de fer ? R.—Il y a ce qu'on est convenu d'appeler une société de secours aux malades.

Q.—Est-ce tout ? R.—Oui. Les chemins de fer en général ont ce qu'on appelle une société de secours aux malades et le Grand-Tronc a en outre une société d'assurance. Il y a encore une société d'assurance contre les accidents mais elle est absolument comme toute autre compagnie d'assurance.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vos patrons vous donnent-ils quelque chose en cas d'accident dans votre

atelier ? R.—Tout ce qu'un homme peut obtenir, c'est une somme fixe par semaine des sociétés de secours aux malades.

Q.—Outre un secours de la société " Amalgamated " ? R.—Oui, mais uniquement pour les membres de la société " Amalgamated ".

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Le seul remède est par conséquent de vous payer à la semaine ou à la quinzaine, au lieu d'au mois ? R.—Ce serait un grand avantage.

Q.—L'autre question est réglée par l'offre et la demande ? R.—Oui, par rapport à nos salaires.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Pensez-vous qu'il serait bon de diminuer les heures de travail et de réduire en même temps le taux du salaire ? R.—Je serai toujours partisan de la réduction des heures de travail. Je crois que diminuer les heures de travail, c'est augmenter le salaire.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Accepteriez-vous moins d'heures de travail et moins de salaire ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Seriez-vous disposé à faire cela depuis le commencement ? R.—Oui. Pendant quelque temps, ce serait une perte pour l'ouvrier, mais il faudrait plus de bras et chacun aurait plus d'ouvrage. Au lieu d'employer 9 hommes dans un atelier, il en faudrait 10 et un homme de plus aurait de l'occupation. La demande ferait augmenter les salaires et les ouvriers feraient plus d'argent.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Quelques témoins ont affirmé que des mécaniciens peuvent faire autant de besogne en neuf heures qu'en dix. Qu'en pensez-vous ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Vous ne pensez pas qu'un ouvrier puisse faire autant de besogne en neuf heures qu'en dix ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Ne faites-vous pas plus de besogne en 9 heures avec les machines que vous en faisiez autrefois en dix ? R.—Beaucoup plus.

Q.—Les ouvriers n'auraient-ils pas dû bénéficier du travail de la machine aussi bien que les patrons ? R.—Il devrait en être ainsi. Toutefois les machines ont été plus profitables aux patrons qu'aux ouvriers.

Q.—Supposant qu'un ouvrier gagnât 25 par cent de plus en salaire avec l'aide des machines qu'il ne gagnait avant leur invention, la fabrication d'un objet coûterait-elle davantage ? R.—Non.

Q.—Par conséquent, si les heures de travail étaient réduites, les salaires augmentés, le prix de revient des marchandises n'en ressentirait pas ? R.—Non, si les patrons recevaient autant pour leurs contrats.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Que savez-vous de la loi des fabriques en vigueur dans Ontario ? R.—Je l'ai lue.

Q.—La croyez-vous bonne ? R.—Je ne pense pas qu'elle soit suffisante.

Q.—Dites, s'il vous plaît, pourquoi ? R.—Il y a environ 18 mois que je l'ai lue et il me serait impossible d'entrer dans des détails. J'ai vu la loi des fabriques d'Angleterre, et elle contient des clauses qui auraient pu, je pense, être insérées dans celle

d'ici, comme par exemple celle de l'emploi des femmes et des enfants. Je ne suis pas certain, mais il me semble que la loi n'est pas aussi sévère ici que chez nous

Q.—La loi des usines d'Angleterre spécifie-t-elle le terme de fréquentation de l'école, par les enfants, ou l'âge auquel ils en sont dispensés ? R.—Je ne connais pas la nouvelle loi sur les fabriques. Celle qui était en vigueur lors de mon départ, disait qu'aucun enfant ne pouvait commencer à travailler avant l'âge de 13 ans, c'est-à-dire qu'il n'était pas admis à travailler une journée ouvrière entière. Il y avait des enfants employés dans des fabriques à demi-journée. Ces demi-journaliers travaillaient pendant cinq heures, et le patron était obligé de les envoyer à l'école, pour leur instruction, pendant l'autre demi-journée. Les jeunes gens de moins de 18 ans n'étaient pas autorisés à travailler plus que durant les heures légales.

Interrogé par M. CARSON :—

Q. Le patron pouvait-il être puni pour faire travailler des enfants au-dessous de 13 ans, pendant une journée ouvrière complète ? R.—Tout enfant devait passer à la visite du médecin. Tous les mois, un médecin nommé par le gouvernement faisait la visite des fabriques et les enfants admis au cours du mois passaient à la visite. Il les interrogeait sur leur âge, le nom de leur père et ainsi de suite. Quand il était satisfait, il leur permettait de continuer leur travail et la responsabilité du patron était à couvert.

Q.—Le patron était-il obligé d'avoir un certificat du médecin pour pouvoir garder un enfant au travail ? R.—Non.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—La loi dans Ontario veut qu'aucun enfant ne puisse être admis au travail avant l'âge de 12 ans ? R.—Je crois que c'est trop tôt.

Q. Vous ne pensez pas que ce soit un bon âge ? R.—C'est l'affaire des médecins.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Comme père, qu'en pensez-vous ? R.—Je pense que 15 ans est assez tôt. Les enfants apprennent plus pendant les deux années de treize à quinze ans qu'à aucune autre époque de leur vie.

Q.—Vous ne voudriez pas retirer les enfants de l'école plus tôt ? R.—Non.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—A quel âge enverriez-vous une fille ? R.—Je crois que c'est assez tôt. Le travail qu'on lui fait faire est encore un sujet important à considérer.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—La constitution de la fille est également à considérer ? R.—Evidemment.

TORONTO, 26 novembre 1887.

ARCHIBALD BLUE est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis assistant commissaire de l'agriculture de la Province d'Ontario et secrétaire du bureau de l'industrie.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pouvez-vous nous dire quelles sont les lois de la province d'Ontario pour la tenue hygiénique des fabriques et ateliers ? Pouvez-vous donner à la commission un aperçu général de ces lois ? R.—Je ne pourrais entreprendre de donner un tel aperçu.

Q.—Ces questions ne relèvent pas de votre département ? R.—Non, elles relèvent plutôt du Dr Bryce, secrétaire du bureau desanté.

Q.—Vous ne connaissez pas non plus personnellement, je suppose, la loi de Toronto relative à la protection contre les accidents qui arrivent par les machines ? R.—Je ne la connais que par les dispositions générales pour les avoir lues dans le statut, mais je ne pourrais donner un sommaire du statut sur ce point.

Q.—Connaissez-vous plus particulièrement la loi des contrats de la province d'Ontario ? R.—Non, je n'en ai pas une connaissance spéciale.

Q.—Connaissez-vous quelques détails sur la saisie des salaires ? R.—Non.

Q.—Savez-vous qu'il y a eu un partage de bénéfices pratiqué par des industriels ou patrons avec leurs ouvriers en sus de leurs salaires ? R.—On m'a cité deux ou trois exemples, je crois, mais cela ne se pratique pas généralement.

Q.—Il y a des exemples que vous connaissez ? R.—Oui, je ne me souviens pas actuellement des détails, mais je me souviens qu'on m'a cité deux ou trois exemples.

Q.—Les ouvriers recevaient ils un pour cent ou une simple gratification à la fin de l'année ? R.—J'ai compris que c'était un pourcentage des profits nets de l'entreprise à la fin de l'année.

Q.—Savez-vous si les industriels étaient convaincus que ce système leur assurait un meilleur travail de la part de leurs ouvriers ? R.—Oui, je me souviens qu'un industriel m'a dit qu'il était fort content du système. Il estimait avoir eu par cet arrangement un travail supérieur à celui qu'il obtenait antérieurement.

Q.—Cela est fort encourageant ; et il devait être disposé à le continuer ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous à ce sujet quelques faits ultérieurs que vous pourriez faire connaître à la commission. Des faits qui pourraient être d'intérêt ou d'utilité générale ? R.—Je ne crois pas connaître de faits précis que je pourrais citer de mémoire. Je puis en avoir noté quelques-uns et les avoir conservés dans mon bureau.

Q.—Sont-ils consignés dans un de vos rapports ? R.—Je ne puis l'affirmer. S'ils y sont consignés, c'est dans le rapport de cette année.

Q.—Veuillez, s'il vous plaît, prendre cet exemplaire de votre rapport et nous les indiquer ? R.—Je ne trouve pas dans le moment le renseignement voulu, mais j'examinerai le rapport et si j'y trouve quelque information sur la question, je la donnerai.

Q.—Vous avez acquis de l'expérience, en recueillant pendant bon nombre d'années, des statistiques sur le travail de la province d'Ontario ? R.—Depuis 1883.

Q.—Les salaires semblent-ils devoir augmenter ou diminuer ou rester stationnaires ? R.—Je pourrais répondre avec plus de précision en consultant mon rapport. De mémoire, je dirai que la différence est peu sensible.

Q.—Laissons, pour le moment, les ouvriers agricoles de côté et n'envisageons la question qu'au seul point de vue des ouvriers de fabriques ? R.—Vous trouverez les chiffres à la page 26 du rapport. Pour les forgerons, la moyenne des salaires était en 1884 de \$428.32, en 1885 de \$418.42, en 1886 de \$432.03. Pour les charpentiers la moyenne était en 1884 de \$409.34 ; 1885, \$424.01 ; 1886, \$406.72. Pour les mécaniciens en 1884, \$417.22 ; 1885, 452.97 ; 1886, \$463.72. Pour les mouleurs en 1884, \$434.02 ; 1885, \$473.51 ; 1886, \$493.91. Les peintres en 1884, \$399.36 ; 1885, \$410.31 ; 1886, \$381.22. La moyenne des cinq métiers était en 1884 de \$416.89 ; en 1885 de \$436.03 et en 1886 de \$434.70. En parcourant les rapports des différentes années on pourrait arriver à de plus amples détails. Je cite ces métiers comme étant les principaux du pays.

Q.—L'étude de la majorité des rapports vous permet de dire que c'est là une juste moyenne ? R.—Oui, nous avons eu des rapports plus complets relativement à ces métiers que relativement aux autres. Je crois que nous en avons recueilli assez dans

chaque métier pour nous permettre d'établir une juste moyenne, non dans toute la province, mais dans les principaux centres industriels.

Q.—Comment recueillez-vous ces rapports ? R.—Dans chaque ville mentionnée, nous avons une personne qui nous a été désignée comme capable de recueillir les informations requises, des personnes qui possèdent la confiance de l'ouvrier. Dans la plupart des cas, elles sont désignées par les associations ouvrières. Nous pensions qu'il serait difficile, sinon impossible, de nous procurer les informations désirées de personnes qui n'appartiendraient pas elles-mêmes à la classe ouvrière.

Q.—Vos rapports vous sont fournis par des ouvriers et non pas par des patrons ? R.—Un grand nombre vient des patrons. Vous verrez que 2,600 à 2,800 rapports seulement proviennent d'ouvriers mêmes. Dans ce rapport, tous les renseignements viennent d'ouvriers, mais il existe un autre rapport dont les renseignements sont fournis par des patrons pour deux semaines de l'année.

Q.—Deux semaines choisies ? R.—Oui, deux semaines choisies, la dernière semaine d'avril et la dernière semaine d'octobre. A la table 3, page 87, vous trouverez un tableau comparatif pour 4 années.

Q.—Ce tableau est-il la compilation de rapports faits par des patrons ? R.—Non, par des patrons et des ouvriers ; c'est un état moyen tiré de ces rapports. Nous obtenons les renseignements des patrons, en expédiant un commis du bureau qui les recueille lui-même, et trouve le salaire de chacun de leurs ouvriers, en consultant le bordereau de paye de la semaine.

Q.—Le tableau à la page 26, que vous avez parcouru, indique-t-il les salaires gagnés réellement, ou donne-t-il la moyenne des salaires que gagneraient les ouvriers travaillant tous les jours ouvrables ? R.—Non, les salaires réels tels qu'ils nous ont été donnés. Je pourrais vous donner des copies des formules que nous employons, si elles peuvent vous être utiles.

Q.—Avez-vous fait des recherches pour établir la proportion des parts de la valeur créée par le travail qui vont au travail et au capital ? R.—Oui, mais d'après des données approximatives, principalement des données du recensement. Il est bien facile d'établir la proportion qui revient au travail, mais il est difficile de connaître le bénéfice net de l'industriel.

Q.—Si vos recherches se bornent à une étude des rapports du recensement, je suppose qu'il nous est facile de nous les procurer ? R.—Oui, il y a un document qui concerne ce point dans mon rapport.

Q.—Savez-vous d'après vos études de la question que des industriels se sont considérablement enrichis en peu de temps ? R.—Il serait difficile de répondre à cette question d'après mes informations. J'ai connu des industriels qui sont devenus énormément riches, peut-être pas rapidement, mais relativement fort riches, dans ce pays, pendant une existence d'homme.

Q.—Pensez-vous que ce soit la règle ou l'exception parmi les industriels ? R.—Je crois que je ne pourrai pas répondre à cette question.

Q.—Avez-vous quelques données qui vous permettraient de dire si la proportion des industriels qui font faillite est réellement plus grande que celle de ceux qui deviennent énormément riches ? R.—Non, je n'en ai pas.

Q.—Avez-vous des renseignements qui vous permettraient de vous former une opinion, sur la question de savoir si les bénéfices des industries sont en général beaucoup plus grands que les intérêts moyens du capital engagé ? R.—Mon opinion est qu'ils sont plus grands, mais elle est basée uniquement sur les renseignements fournis par le recensement, c'est-à-dire en supposant chez l'industriel l'économie ordinaire, dans la manière de vivre et d'administrer.

Q.—Au point de vue des résultats réels du placement des capitaux dans l'industrie, pensez-vous qu'en tenant compte des pertes totales d'une part, et des richesses accumulées par les hommes qui réussissent, d'autre part, les industriels gagnent plus d'argent que le taux moyen d'intérêt de leur capital engagé ? R.—Je le pense ; dans tous les cas ils devraient en gagner plus. Je crois qu'il y a des industriels dont le train

de vie coûte au moins \$5.000 par an, je compare leur train de vie au mien qui est bien modeste.

Q.—D'un autre côté il en est qui échouent complètement ? R.—Quelques-uns échouent mais pas le grand nombre, plusieurs peuvent se retirer avec une belle fortune. Je crois avoir lu quelque part, le cas d'un industriel, qui s'était retiré des affaires avec une fortune qui lui permettait d'acheter une grande propriété en Europe.

Q.—Quand l'industriel se fait une grande fortune, est-ce la conséquence de la prudence ordinaire, de l'habileté en affaires, de l'assiduité aux affaires, ou est-ce le résultat d'une habileté extraordinaire ? R.—Il est difficile d'établir la démarcation entre l'habileté ordinaire et extraordinaire. Il y a des hommes qui comme industriels ont eu un grand succès, mais que je n'estimerais certes pas d'une habileté remarquable en dehors de leurs affaires et peut-être pourrai-je mieux les juger en dehors de leurs affaires que dans celles-ci. Au point de vue de l'intelligence, je puis affirmer avoir connu des industriels ayant fort bien réussi, qui, à mon avis, n'avaient qu'une intelligence médiocre et cependant ils pouvaient posséder des talents extraordinaires pour leur genre de besogne.

Q.—Avez-vous connu des cas, dans lesquels les patrons faisaient signer des contrats traconiens à leurs ouvriers ? R.—Non, je n'en ai pas connu.

Q.—Par exemple un contrat les engageant à ne pas faire partie d'une union ouvrière ? R.—J'ai entendu parler de tels contrats, mais je ne possède aucun renseignement positif à cet égard.

Q.—Connaissez-vous des patrons qui ont des listes d'exclusion pour les ouvriers qu'ils ne veulent pas employer ? R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—Les ouvriers sont-ils libres, aux yeux de la loi d'Ontario, d'appartenir à des associations ouvrières ? R.—Je crois qu'ils sont libres. Je ne crois pas que rien dans la loi s'y oppose.

Q.—Il n'y a aucune loi qui assimile les unions ouvrières aux conspirations ? R.—Non, je ne pense pas.

Q.—Existe-t-il dans Ontario une loi des patrons et domestiques qui frustre les serviteurs dans leurs droits d'engagement ? R.—Pas que je sache. Mon rapport contient un sommaire de toutes les lois de cette province sur la question du travail.

Q.—Quelle est la loi dans Ontario, qui règle le travail des enfants ; à quel âge leur est-il permis de travailler dans les fabriques ? R.—Je ne peux pas le dire ; je sais que la loi des fabriques y pourvoit.

Q.—Vous ne pouvez pas dire dans le moment, à quel âge ? R.—Je le trouve à la page 62 de mon rapport, qui dit qu'un garçon au-dessous de douze ans, ou une fille au-dessous de quatorze ans, ne peuvent pas être employés dans une fabrique. Mais par un amendement adopté à la dernière session, ces mêmes enfants peuvent être employés, pendant les mois de juillet, août et septembre, à la préparation des fruits dans les fabriques de conserves, pourvu que ce soit dans un appartement séparé de celui où se fait la cuisson ou la mise en boîtes.

Q.—Depuis l'âge de douze ans, un garçon peut-il être employé à l'année dans une fabrique ? R.—Oui, je le pense.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'enfants au-dessous de quinze ans, entre douze et quinze ans, qui sont employés dans les fabriques ? R.—Pas en grand nombre.

Q.—Dans quelles fabriques sont-ils employés ? R.—Je crois qu'ils sont principalement employés dans les manufactures de coton. J'ai entendu dire que des enfants de cet âge y étaient employés. Il y a deux ou trois ans, on m'a rapporté le cas d'un enfant de huit ans qui travaillait dans une manufacture de coton, et qui gagnait quatre-vingt-douze piastres dans le cours d'une année.

Q.—Mais l'emploi de cet enfant était illégal ? R.—Il le serait aujourd'hui, mais il ne l'était pas alors. Ce fait ne m'a pas été rapporté sous forme de plainte, mais on m'en a parlé plutôt avec orgueil.

Q.—Ces jeunes enfants employés dans les manufactures de coton, sont-ils astreints

à un travail continu, ou bien font-ils des ouvrages légers? R.—Quant à cela, je ne puis pas le dire positivement, mais je crois que quelques-uns d'entr'eux sont occupés continuellement, c'est-à-dire pendant toutes les heures de travail d'une journée. Je ne puis parler de ce sujet, que par ce que j'en ai entendu dire; je n'en ai aucune connaissance personnelle.

Q.—Savez-vous s'il y a beaucoup de jeunes filles, qui sont employées à coudre? R.—Non, je ne le sais pas personnellement. Il y a beaucoup de filles qui sont employées dans ce qu'on appelle les *sweat shops*, ateliers de décatissage.

Q.—Ces ateliers sont, je crois, ceux où l'on fait des ouvrages de tailleur? R.—Oui, où l'on confectionne des habillements pour les magasins de gros.

Q.—Avez-vous fait vous-même des observations sur le sujet, ou bien n'en parlez-vous que d'après des renseignements en général? R.—Je n'ai pas fait d'observations personnellement, mais un de mes agents a fait des observations qu'il m'a communiquées.

Q.—Lorsque vous serez de retour à votre bureau, pourrez-vous donner à la Commission, d'autres renseignements sur cette question? R.—Je n'en suis pas certain. Jé pourrai donner à la commission une copie de mon rapport.

Q.—Alors on peut trouver ces renseignements dans quelques-uns de vos rapports? R.—Ils sont peut-être dans mon rapport de 1884; s'il en est ainsi, ce rapport n'existe plus à l'imprimerie. Je n'en ai qu'une copie. Il se trouve cependant dans les journaux de la chambre, je puis vous donner le nom de mon agent, qui est—D. A. Gibson, de Hamilton.

Q.—Savez-vous s'il y a des jeunes filles qui sont employées aux machines à coudre? R.—Non, je ne le sais pas.

Q.—Avez-vous jamais fait des recherches sur les heures de travail, les difficultés qu'entraîne l'emploi des filles dans les ateliers, les magasins et autres choses de ce genre? R.—L'année dernière, j'ai entrepris de faire des recherches spéciales à ce sujet, j'y ai employé une jeune femme, pensant qu'elle pourrait, mieux que tout autre, obtenir les renseignements nécessaires. Elle a travaillé pendant deux ou trois jours, je crois, et en désespoir de cause, elle a abandonné la partie. Elle a constaté, chez ces filles, une grande répugnance à fournir ces renseignements, et aussi qu'elles craignaient leurs patrons.

Q.—Un renseignement ainsi obtenu, est-il confidentiel? R.—Oui, il est confidentiel pour nous; et quoique nous leur donnassions l'assurance que tout serait confidentiel, il y en avait plusieurs qui refusaient de donner ces renseignements, de crainte qu'ils ne fussent publiés d'une manière ou d'une autre.

Q.—Croyez-vous qu'elles aient de bonnes raisons de craindre, et qu'elles auraient à souffrir si elles disaient toute la vérité? R.—Je suppose qu'elles parlent par expérience, je n'en sais rien.

Interrogé par le PRÉSIDENT:—

Q.—Ainsi, elles craignent que leurs compagnes les jugent mal? R.—Oui. C'est surtout le cas dans les magasins de détail. Il y a un grand nombre de filles qui sont employées au comptoir, dans les magasins de détail de cette ville. J'ai reçu confidentiellement des plaintes de la part de quelques-unes d'elles.

Q.—En savez-vous assez sur ce point pour que votre témoignage soit réellement important? R.—Je n'aimerais pas à donner mon témoignage. Je puis dire que les heures de travail sont passablement longues.

Interrogé par M. FREED:—

Q.—Quelles sont les heures de travail dans les magasins de nouveautés? R.—Je ne puis pas le dire positivement.

Q.—Savez-vous si on permet aux filles de s'asseoir pendant la journée, ou si elles doivent rester debout? R.—Elles sont debout pendant la plus grande partie du temps. Quelques-unes d'entre elles m'ont dit que lorsqu'elles étaient en retard d'une

ou deux ou trois minutes, on retranchait, de leur salaire, une journée ou une demi-journée.

Q.—Il y a certaines époques où les filles de comptoir ne sont pas en très bonne santé; croyez-vous qu'alors on ait certains égards pour elles? R.—Je ne le pense pas, mais je ne m'en suis pas informé particulièrement. On a fait des plaintes au sujet de la ventilation des ateliers de travail.

Q.—Savez-vous quelque chose au sujet de la responsabilité des patrons à l'égard de leurs employés, en cas d'accidents qui peuvent être causés par le défaut de protection dans les machines? R.—Non, je n'ai aucune connaissance particulière sur cette question.

Q.—Quelle est la loi d'Ontario au sujet de la responsabilité dans les cas d'accidents qui sont causés aux employés par les machines? R.—A la page 62 de mon rapport, vous trouverez une référence à cette loi: "Les parties dangereuses des machines et les endroits dangereux devront être sûrement garantis; les machines ne devront pas être nettoyées pendant qu'elles sont en mouvement; si l'inspecteur l'exige, les panneaux, les appareils de montage et les élévateurs seront garnis d'arrêtoirs, afin d'éviter les accidents." De plus, il y a la loi appelée "The workmen's compensation act of Ontario," de 1886.

Q.—Savez-vous si, généralement, les machines sont suffisamment protégées contre les accidents, ou y a-t-il de la négligence sous ce rapport? R.—Il y a des cas de négligence; mais, généralement, il est constaté que les machines sont ainsi protégées, et lorsque des accidents arrivent, ils sont ordinairement causés par l'incurie des ouvriers eux-mêmes. On dit qu'on emploie dans plusieurs cas, des mains inhabiles pour conduire des machines—des jeunes gens de la campagne qui sont assez intelligents et adroits, et qui, avec un peu d'expérience, savent conduire des machines, surtout dans la fabrication des instruments aratoires. Des accidents arrivent quelquefois à ces hommes.

Q.—Y a-t-il des jeunes garçons qui sont fréquemment employés à conduire des machines? R.—Je ne dirai pas fréquemment, mais quelquefois.

Q.—Et aussi d'autres personnes qui n'ont pas une connaissance suffisante des machines, pour éviter les accidents? R.—Oui, on me l'a dit.

Q.—Des accidents de la nature de ceux dont vous avez parlé, sont-ils très fréquents? R.—Non.

Q.—Savez-vous si, dans Ontario, les ouvriers sont généralement payés en espèces ou en nature? R.—Ils sont généralement payés en espèces.

Q.—Le système de payer en nature est-il quelque peu suivi? R.—Très peu.

R.—Considère-t-on qu'il est désavantageux pour l'ouvrier d'être payé en nature? R.—Oui.

Q.—Quelle est la loi dans Ontario, au sujet des personnes qui ont passé des contrats d'engagement, pour venir, de pays étrangers, travailler dans cette province?

R.—A la page 61 de mon rapport, je trouve ce qui suit: "Cette loi (la loi d'Ontario de 1886) déclare que les contrats faits avec des ouvriers en pays étrangers, pour venir travailler dans Ontario, seront nuls et non avenue contre les ouvriers rendus dans ce pays. Ces contrats pourront être mis en vigueur par les ouvriers, contre les patrons, et non par les patrons contre les ouvriers."

Q.—Avez-vous quelques renseignements, en général, au sujet des loyers payés par les ouvriers dans cette province? R.—Oui, nous avons des renseignements à ce sujet. Ils sont contenus dans les tableaux de mon rapport, page 24.

Q.—J'y vois que le loyer annuel en 1885 était de \$74.41; en 1886, de \$71.52. D'après combien de rapports ce tableau a-t-il été préparé? R.—Je ne peux pas le dire maintenant, mais je pense qu'il a été préparé d'après environ 1,000 rapports. Je puis ajouter qu'en 1886 nous avons eu des rapports d'un plus grand nombre de petites villes, qu'en 1885, ce qui peut rendre le taux des loyers moindre.

Q.—Le loyer étant plus modique dans les petites villes que dans les grandes? R.—Oui.

Q.—Et non pas, parce qu'il y a une diminution dans le taux des loyers dans aucune ville en particulier? R.—Non.

Q.—A Toronto, les loyers tendent-ils à diminuer ou à augmenter? R.—Je pourrais vous le dire en comparant plusieurs années, mais je ne crois pas qu'il y ait, à Toronto, un grand changement dans la moyenne du prix des loyers.

Q.—Êtes-vous en état de pouvoir dire quelle proportion de la moyenne des gages des ouvriers sert à payer les loyers? R.—Environ un cinquième. Vous trouverez dans un autre tableau, la moyenne des gains. A la page 23, il y a un sommaire; on trouvera les détails au tableau 4, à la page 92; cependant, celui-ci ne fait voir que les gains et le coût de la vie seulement, et non les détails du loyer et du chauffage.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers dans Ontario, qui sont propriétaires des maisons où ils demeurent? R.—Non, pas un grand nombre. Je crois en avoir donné la proportion dans mon rapport. Immédiatement après le tableau de la page 24, vous verrez qu'il y est dit: "Le tableau donne aussi une classification des ouvriers qui ont fait des rapports faisant voir que 340 sont propriétaires des maisons qu'ils occupent, 1,130 sont locataires, et 1,014 sont pensionnaires."

Q.—Le tiers de ceux qui tiennent des maisons en sont les propriétaires? R.—Oui. L'état que vous verrez, fait allusion à des faits qui ne sont pas mentionnés aux tableaux; mais que nous avons recueillis dans les rapports détaillés. Dans aucun cas, nous n'avons publié les statistiques en détail, mais assez au long sous forme de résumé.

Q.—La plus grande partie des renseignements et de fait, presque tous les renseignements sont confidentiels? R.—Oui, ils sont tous confidentiels en ce qui concerne les personnes.

Q.—Quel est le temps ordinaire du paiement des salaires, dans la province d'Ontario? R.—Généralement ils sont payés une fois par semaine, dans certains cas une fois par deux semaines, et dans quelques autres, une fois par mois.

Q.—Quel est le temps le plus avantageux pour les ouvriers, pour toucher leur salaire? R.—En général, ils sont d'opinion que le meilleur temps est une fois par semaine.

Q.—Serait-il désavantageux pour les ouvriers d'être payés moins souvent qu'une fois par semaine? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il une classe particulière, ou des classes particulières de patrons, qui paient moins souvent qu'une fois par semaine? R.—Je crois que les fabriques de coton paient généralement une fois par mois.

Q.—Toutes les fabriques de coton? R.—Je ne puis pas dire si toutes paient ainsi.

Q.—Si un ouvrier est payé moins souvent qu'une fois par semaine, est-il obligé de se procurer des provisions à crédit? R.—Oui.

Q.—Et s'il achète ses provisions de famille à crédit, les paie-t-il plus cher que s'il les achetait au comptant? R.—Il est raisonnable de le supposer.

Q.—Avez-vous des renseignements spéciaux au sujet du système d'apprentissage dans Ontario? R.—Non.

Q.—Vous ne savez pas combien de jeunes garçons sont mis en apprentissage, ou sont employés dans les métiers sous contrats d'apprentissage? R.—Non, je ne peux pas en parler d'une manière certaine.

Q.—Vous n'avez pas de statistiques au sujet de cette question? R.—Non, j'ai essayé de me procurer ces renseignements, mais je n'ai pas pu y réussir; il était très difficile de se les procurer.

Q.—Quelle est la moyenne des heures de travail dans les métiers mécaniques? R.—On les trouvera indiqués aux pages 23 et 24.

Q.—Veuillez lire le sommaire? R.—En 1884, les heures de travail étaient de 59 heures 10 minutes; en 1885, de 58 heures 35 minutes et en 1886, de 58 heures 13 minutes.

Q.—Cette diminution dans les heures de travail existe-t-elle présentement, ou, est-elle causée par une différence dans les rapports ? R.—Je crois que c'est la diminution actuelle. Beaucoup de rapports, l'année dernière, donnaient moins d'heures de travail vu l'adoption du système d'un moindre nombre d'heures, dans plusieurs métiers. Il existe une tendance à diminuer le nombre des heures de travail ? R.—Oui, dans quelques métiers ; de fait, quelques-uns ont adopté un nombre moindre d'heures.

Q.—Savez-vous si les patrons sont en faveur du nombre moindre d'heures, ou d'un plus grand nombre d'heures ? R.—Quelques-uns sont en faveur d'un nombre moindre d'heures, et la majorité en faveur du plus grand nombre d'heures.

Q.—Si un patron a une fabrique, avec des machines mues par la vapeur, ses dépenses diminueraient-elles en proportion de la diminution des heures de travail ? R.—Le résultat dépendrait du nombre de jours que la fabrique serait en opération durant l'année. Si sa fabrique chôme une partie du temps, à raison du surplus des produits, il serait avantageux pour lui, je crois, d'adopter le système du moindre nombre d'heures, car, ainsi, ses machines pourraient être en opération pendant toute l'année. Les machines se détériorent en restant arrêtées.

Q.—Il serait plus avantageux de travailler pendant le même nombre d'heures dans un plus grand nombre de jours, que de travailler le même nombre d'heures pendant moins de jours ? R.—Oui. Il vaudrait mieux travailler neuf heures par jour, pendant toute l'année, que dix heures par jour, pendant un nombre proportionné de jours.

Q.—Lorsqu'une fabrique est en opération pendant toute l'année, la diminution des heures de travail augmente comparativement les dépenses de la mise en opération des machines et de la fabrique ? R.—Oui ; cela est vrai, sans restriction. Si vous employez des ouvriers pendant plusieurs heures, ils se fatiguent et deviennent négligents, et c'est alors que des accidents arrivent.

Q.—Si un ouvrier est surchargé d'ouvrage, sa capacité productive diminue ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais fait quelqu'étude qui vous permettrait de donner une opinion sur le nombre d'heures qu'un ouvrier emploierait à faire son meilleur ouvrage ? R.—Non, je n'ai fait aucune étude à ce sujet, j'ai fait des observations de ce genre à propos de mes propres commis. Nous avons un petit nombre d'heures, mais le travail est pénible et fatigant, et je m'aperçois, que sur la fin de l'après-midi, mes commis sont beaucoup plus exposés à commettre des erreurs, qu'ils ne le sont dans la matinée, lorsqu'ils sont frais et dispos.

Q.—Ils feront moins d'ouvrage, lorsqu'ils seront fatigués, et aussi de plus mauvais ouvrage ? R.—Oui, et ils seront plus sujets à commettre des erreurs.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je suppose que vous parlez de vos commis employés aux statistiques ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les mêmes règles pourraient-elles s'appliquer à tout ouvrage qui exige de l'habileté et de l'attention ? R.—Oui, à tout travail qui exige une tension d'esprit.

Q.—Il va sans dire que l'introduction des machines a fait augmenter la capacité productive ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous donner une opinion quant à la proportion de l'augmentation de la capacité productive du travail, pendant les cinq ou dix dernières années, en conséquence de l'introduction des machines ? R.—Non, nous pouvons arriver à une conclusion plus ou moins juste, d'après les recensements de 1871, et de 1881. Je crois l'avoir établie dans une des pages de mon rapport.

Q.—Ce serait un calcul bien compliqué ? R.—Oui, et dans lequel je ne repose pas beaucoup de confiance.

Q.—Ce calcul ne peut pas être plus qu'approximatif ? R.—Certainement non.

A la page 46 de mon rapport, vous trouverez ce qui suit :—“ La moyenne du taux des salaires semble avoir augmenté, pendant la décade, d'environ cinq et un tiers par cent, faisant \$13.15 par année pour chaque employé ; quant à l'action productive du travail, ainsi que démontré en comparant le produit net par main il y a une diminution apparente d'un peu plus d'un demi par cent, soit \$3.23 par main. Mais en réalité, ce qui paraît une diminution dans le produit net du travail était dû au prix élevé des matières premières, comparé à la valeur des articles fabriqués,— l'augmentation, dans un cas, étant de 40 par cent, et dans l'autre, de 37.73 par cent seulement. Si la valeur du produit avait augmenté en proportion du coût de la matière première, la production, par main, aurait été de \$586.92, au lieu de \$564.93, et la différence, entre ces chiffres, peut être considérée comme indiquant approximativement l'augmentation de l'action productive de l'outillage, des procédés et du travail habile, pendant la décade.”

Q.—L'augmentation du prix de la matière première était-elle une augmentation réelle, ou une augmentation relative au prix de vente ? R.—Elle semble avoir été une augmentation réelle.

Q.—Prenez le coton ; le prix d'une livre de coton est-il plus élevé qu'il ne l'était il y a dix ans ? R.—Il ne l'est pas maintenant. J'ai pris toutes les industries. Il y en a quelques-unes naturellement, où le prix de la matière première est moins élevé, et d'autres, où il est plus élevé. C'est un calcul basé sur la masse de toutes les industries.

Q.—Le prix de vente des articles fabriqués, a-t-il augmenté ou diminué, ou est-il demeuré stationnaire ? R.—Je ne puis rien en dire.

Q.—Prenez le coût réel du travail, y compris les articles de prix que peut se procurer la moyenne des ouvriers, est-ce qu'une piastre ne rapporterait pas autant qu'il y a cinq ou dix ans ? Ou, en d'autres termes, quelle est aujourd'hui la capacité d'acquisition de l'argent comparée à celle d'il y a quelques années ? R.—Je n'ai pas étudié la question.

Q.—Vous n'êtes pas en état de répondre à cette question ? R.—Pas immédiatement, dans tous les cas. Je suppose que je pourrais y répondre en faisant des calculs comparés.

Q.—Vous n'avez pas étudié la question, ni recueilli aucun renseignement à ce sujet ? R.—Non.

Q.—Avez-vous fait une étude sur les taux des salaires du Canada, comparés à ceux de la Grande-Bretagne ? R.—La seule étude que j'aie faite, a été faite en vue d'établir une comparaison entre les taux du Canada et la cote donnée dans un rapport de l'Etat de Massachusetts

Q.—Avez-vous mis le résultat sous forme de tableau ? R.—Non, j'ai seulement fait la comparaison.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle est la différence entre les salaires dans la province d'Ontario et ceux de l'Etat du Massachusetts ? R.—Les salaires sont moins élevés ici que dans le Massachusetts.

Q.—Est-ce en prenant tous les métiers dans toutes les provinces et en les comparant avec ceux de tout l'état du Massachusetts ? R.—Oui.

Q.—Cela provient-il d'une différence réelle, ou d'une différence dans les fabriques en opération ? R.—Je crois que c'est une différence réelle dans les fabriques de même genre. Le taux des salaires est, ici, moins élevé qu'au Massachusetts ; la vie coûte aussi moins cher, ici.

Q.—Pouvez-vous mettre ces différences en proportion ? R.—Je puis le faire, mais pas sur-le-champ.

Q.—Serait-ce assez exact pour que vous puissiez vous y fier ? R.—Il serait assez facile de faire la comparaison.

Q.—L'avez-vous faite ? R.—Non, je ne l'ai pas faite. Je vois que vous avez ici le rapport de l'Etat du Massachusetts.

Q.—Quels sont les systèmes, s'il y en a, qui sont suivis dans Ontario, au sujet du

règlement des différends entre patrons et ouvriers ? R.—Il y a, dans le statut, une disposition qui a trait à l'arbitrage, mais on ne l'a pas beaucoup suivie.

Q.—Est-ce parce que la loi est défectueuse, ou que le règlement des différends est plus facile, en dehors de la loi ? R.—Je ne suis pas certain que ce soit l'un ou l'autre. Lorsque des patrons et des employés se disputent, il semble très difficile de les mettre d'accord.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait plus d'animosité entre eux, lorsqu'ils diffèrent d'opinion sur le taux des salaires, qu'il y en a entre celui qui vend un morceau de terre et celui qui l'achète ? R.—Il y a rarement de l'animosité entre ceux qui vendent et achètent une propriété. Il existe presque toujours de l'animosité, et quelquefois une animosité très intense, entre patrons et ouvriers, dans le cas d'un différend.

Q.—Celui qui vend son travail n'éprouve-t-il pas la même animosité que celui qui vend une propriété à un autre ? R.—Non, pas dans le cas d'une grève ou d'une suspension de travail.

Q.—Alors, il y a généralement un sentiment intense d'animosité ? R.—Oui, quelquefois.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Dans une difficulté, la loi d'Ontario réglerait-elle la question des salaires ? R.—Je crois que oui.

Q.—La loi n'exclue-t-elle pas expressément cette question ? R.—Je ne puis pas le dire d'une manière positive.

Q.—N'est-ce pas en cela que cette loi est défectueuse ? R.—Il y a eu des plaintes à ce sujet. Il est dit à la page 60 de mon rapport : " L'acte d'arbitrage concernant les métiers. (Trade's arbitration act) qui se trouve dans les statuts révisés de 1877, n'a jamais été beaucoup suivi, mais les patrons et les ouvriers trouvent que cette loi leur est utile en ce qu'elle les met à même d'éviter les frais et les délais des cours de justice. Elle établit un système, par lequel un certain nombre de patrons et d'ouvriers, peuvent se constituer en un tribunal d'arbitrage pour juger toute question relative à leurs contrats et sur laquelle ils peuvent, de temps à autre, ne pas s'accorder." Cette question est également traitée dans le rapport de M. O'Donoghue.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Il n'y pas d'arbitrage forcé ? R.—Non, il est volontaire.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Lorsqu'il y a divergence d'opinion entre les patrons et les ouvriers, a-t-on souvent recours à l'arbitrage ? R.—Non, pas souvent ; il y a eu des cas d'arbitrage.

Q.—Dans le règlement d'un différend y a-t-il des moyens employés pour arriver à une conciliation, expression que nous employons pour distinguer cet accord de l'arbitrage ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—Les grèves sont-elles fréquentes dans Ontario ? R.—Non, elles ne sont pas plus fréquentes que dans les autres pays.

Q.—Combien y a-t-il eu de grèves à Toronto, depuis que vous y résidez ? R.—Il y a eu nombre de grèves tous les ans.

Q.—Quelles sont celles qui ont été les plus sérieuses ? R.—La grève des employés des chars urbains a été une des plus sérieuses.

Q.—Combien de temps a-t-elle duré ? R.—Elle a duré pendant plusieurs semaines. Ça été la plus sérieuse de toutes les grèves.

Q.—Quelle était la cause de cette grève ? R.—On a dit qu'elle provenait de ce que la compagnie des chars urbains n'avait pas voulu permettre à ses employés de se joindre à aucune des associations ouvrières.

Q.—La compagnie congédiait-elle tout employé qui se joignait à une union ou

vrière? R.—Oui, c'est ce qui a été dit. La compagnie a refusé de nous donner des renseignements.

Q.—Savez-vous quelles sont les heures de travail que la compagnie exige des cochers et des conducteurs? R.—Je crois qu'elle exige douze heures; quelques-uns travaillaient plus longtemps.

Q.—Douze heures de travail constant? R.—Oui.

Q.—Les employés ont-ils demandé un moindre nombre d'heures? R.—Je ne m'en souviens pas.

Q.—Connaissez-vous le taux des salaires payés à ces employés? R.—Je crois avoir établi les salaires, dans le tableau. Les conducteurs reçoivent neuf piastres par semaine et les cochers sept piastres, environ. Je parle de mémoire.

Q.—Croyez-vous que la grève ait été précipitée par la demande d'un nombre moindre d'heures, ou par la demande d'augmentation de salaire, ou par la demande faite par les employés qu'il leur fût permis de se constituer en association? R.—J'ai compris, alors, que cette grève était causée par la demande faite par les employés qu'il leur fût permis de se joindre aux chevaliers du travail.—de fait, ils se sont joints aux chevaliers du travail.

Q.—Quelques-uns ont ils été congédiés pour cette raison? R.—Je le crois.

Q.—Le savez-vous? R.—Non. Je ne le sais que par les rapports qui ont été faits dans le temps. Vous les trouverez à la page 37. " Environ 280 hommes des ateliers Massey se sont mis en grève pendant une semaine, et sont ensuite retournés au travail après qu'un arbitrage satisfaisant eût été accepté. La grève des employés des chars urbains sera mémorable par ses effets sur le transport des passagers et les craintes de scènes de riot et de ruine qu'on a eues, alors. Heureusement, la foule fut témoin des scènes de cette grande grève, sans courir de dangers. La compagnie avait défendu à ses employés de se joindre aux chevaliers du travail et à aucune autre union ouvrière, et, alors, 275 conducteurs et cochers se mirent en grève. La compagnie les remplaça par d'autres hommes, dont une grande partie venait du dehors, et les grévistes furent défaits." Ceci est basé sur les renseignements obtenus des agents, dans la ville. Nous employions cinq hommes dans la ville, et ils étaient tenus de faire rapport sur ces sujets. Nous avons demandé à la compagnie les mêmes renseignements mais elle a refusé de nous les donner.

Q.—La grève a-t-elle réussi, ou non? R.—Elle n'a pas réussi par les grévistes.

Q.—Les heures de travail ont-elles été diminuées, ou les salaires ont-ils été augmentés? R.—Non, pas que je sache; mais nous sommes, dans ce moment, occupés à nous procurer les statistiques de la ville.

Q.—Savez-vous s'il est permis maintenant, aux employés des chars urbains, de faire partie d'une union ouvrière? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Avez-vous quelques suggestions à nous faire quant aux amendements qui pourraient être faits à la loi pour assurer l'arbitrage entre les patrons et les ouvriers? R.—Je ne pense pas que nous puissions faire mieux, ici, qu'on a fait dans d'autres pays.

Q.—Avez-vous étudié la question d'arbitrage dans les autres pays? R.—Non; je n'en ai pas fait une étude spéciale, une étude telle que je puisse en parler avec autorité; je ne puis en parler que d'une manière générale.

Q.—Prenez la France, par exemple? R.—Je crois que l'arbitrage y est obligatoire.

Q.—Les arbitres sont-ils nommés par le gouvernement? R.—Je crois qu'ils sont nommés par le gouvernement.

Q.—Savez-vous si leurs décisions donnent satisfaction? R.—Oui, on me l'a dit. Lorsqu'un différend surgit, il n'y a pas de suspension du travail. Le travail continue, et la cour fait une enquête sur la question; elle donne sa décision et les deux parties doivent s'y soumettre.

Q.—Cette décision est-elle donnée par un juge, ou un arbitre ou par plusieurs arbitres? R.—Je crois qu'il y a un tribunal composé de trois personnes.

Q.—Sont-elles nommées par le gouvernement ? R.—Oui. Il y a une loi à peu près semblable dans l'État du Massachusetts.

Q.—Croyez-vous qu'un tel tribunal donnerait plus de satisfaction dans Ontario, que les arbitres choisis par les parties en contestation ? R.—Il ne donnerait peut-être pas plus de satisfaction aux intéressés, mais il éviterait des délais. Le choix des arbitres entraîne souvent une grande perte de temps.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dans le Massachusetts, le patron nomme un arbitre, l'employé, un autre arbitre et les deux arbitres s'entendent pour en nommer un troisième ; mais, s'ils ne s'entendent pas pour le nommer, et qu'il ne soit pas nommé dans les trente jours, alors le gouvernement le nomme et il reste en fonctions pendant une année ? R.—Oui. Les institutions, en France, diffèrent des nôtres, et sont un peu plus arbitraires, et, à ce point de vue, l'adoption de leur système serait, ici, impopulaire. Notre peuple tient à améliorer sa position, et il aime aussi à avoir sa grande part dans le gouvernement de ses affaires.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Est-il disposé à faire des sacrifices pour se gouverner lui-même ? R.—Oui.

Q.—Même à se mettre en grève ? R.—Oui. Je le crois.

Q.—Avez-vous jamais remarqué l'effet des unions ouvrières, sur la condition des classes ouvrières ? R.—Oui, d'une manière générale.

Q.—Les unions ouvrières améliorent-elles la condition matérielle des ouvriers ? R.—Les ouvriers eux-mêmes disent que leur condition a été améliorée par les unions.

Q.—Sous quels rapports ? R.—Ils disent que les unions ouvrières ont fait diminuer le nombre des heures de travail et augmenter les salaires ; mais il y a tant de circonstances qui amènent ces résultats, qu'il est difficile de dire quelle est l'union qui en a été la cause.

Q.—Depuis que les unions ouvrières existent, l'ouvrier est-il plus indépendant, dans la disposition de son travail, ou, en en disposant, a-t-il des avantages additionnels ? R.—Je crois qu'il est plus indépendant, parce qu'il est protégé par tous ceux de son métier qui font partie de l'union.

Q.—Croyez-vous que, dans Ontario, la moyenne des ouvriers qui disposent de leur travail, soit sur un pied d'égalité avec les patrons ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—L'ouvrier est-il dans une position désavantageuse ? R.—Oui, de la manière suivante : c'est qu'il y a dans tout le pays une surabondance de travail. J'en suis venu à cette conclusion, en calculant la moyenne du nombre de jours pendant lesquels les ouvriers sont employés. En prenant tous les rapports, la moyenne n'est que de 270 jours par année. Si les ouvriers étaient employés continuellement, cela indiquerait qu'il y a une demande constante pour le travail.

Q.—D'un autre côté, y a-t-il beaucoup d'ouvrage en dehors des heures de travail ? R.—Non. Il y a de cet ouvrage dans certains métiers et dans certaines saisons de l'année ; mais plusieurs ouvriers gagnent un salaire supplémentaire, en dehors de leur travail journalier.

Q.—Serait-il possible d'établir une égalité parfaite entre l'offre et la demande du travail ? R.—Peut-être serait-ce possible, mais, je crois que ce serait bien difficile.

Q.—Serait-ce possible en pratique ? R.—Non, je ne crois pas que ce serait possible en pratique, c'est-à-dire continuellement.

Q.—S'il existe, dans Ontario, une tendance à ce que le travail excède la demande, est-ce dû aux efforts particuliers de quelques agences, ou aux attraits que la vie offre aux ouvriers dans Ontario, les salaires élevés, la vie à bon marché, ou à d'autres avantages ? R.—L'immigration ajoute considérablement à la population du pays, mais je crains que cette immigration ne déplace, très souvent, mes propres ouvriers.

Q.—Le savez-vous ? R.—Je le sais par l'étude du dénombrement municipal de la population.

Q.—S'il y a un excédant de travail, les salaires n'en seront-ils pas diminués ?
R.—Certainement, ils le seront ; du moins, s'ils ne le sont pas, les ouvriers devront chercher un autre champ de travail.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Dans votre rapport, vous portez la moyenne des salaires des charpentiers, à \$395 pour l'année dernière ; est-ce bien la moyenne du salaire, ou y ajoutez-vous le salaire supplémentaire pour 263 jours de travail ? Un ouvrier gagne \$395, dans 43 semaines et cinq jours et demi. Maintenant, le salaire supplémentaire qu'il peut gagner y est-il compris ? R.—C'est la moyenne établie par tous les rapports.

Q.—Supposez qu'un charpentier travaille continuellement, tenant compte de l'hiver et des jours de fête, il ne peut pas travailler plus de 263 jours ? R.—Pourquoi pas ?

Q.—Parce que le temps ne le lui permettra pas ? R.—N'y a-t-il pas des ouvriers qui travaillent plus longtemps ?

Q.—Cela ne comprend-il pas le salaire supplémentaire qu'un ouvrier gagnera en 263 jours ? R.—C'est la moyenne établie par tous les rapports et pour tout le temps.

Q.—Vous est-il difficile de vous procurer ces rapports de la part des ouvriers ? R.—Oui, j'éprouve quelquefois beaucoup de difficulté.

Q.—Pouvez-vous dire pourquoi vous avez de la difficulté à obtenir ces rapports ? R.—Les ouvriers donnent plusieurs raisons ; quelquefois ils gagnent si peu qu'ils n'osent pas le déclarer ; d'autres fois, ils gagnent tant qu'ils craignent la concurrence ? tantôt ils disent que nous sommes curieux et que cela ne nous regarde pas ; souvent c'est dû à une hostilité politique.

Q.—Ne refusent-ils pas de répondre parce qu'ils craignent que leurs noms soient connus ? R.—Je suppose que quelques-uns refusent pour cette raison, quoique nous leur donnions toute l'assurance possible que le renseignement est donné confidentiellement, et que nous le tiendrons secret.

Q.—Pourquoi les deux semaines—celles qui ont été mentionnées—sur lesquelles vous obtenez les rapports des patrons, sont-elles choisies ; sont-elles les meilleures semaines de l'année, en moyenne ? R.—Non ; elles ont été choisies parce qu'on supposait qu'elles étaient des semaines d'une moyenne équitable pour tous les métiers.

Q.—Les corps de métier, envoient-ils tous des rapports pour la même semaine ? R.—Oui.

Q.—Alors, cela pourrait être bon pour un métier et non pour un autre ? R.—Il y a quelques métiers, peu nombreux, pour lesquelles ces semaines ainsi choisies ne sont pas les meilleures.

Q.—Ne pourriez-vous pas avoir la liberté de changer la date ? R.—Cette année j'adopte ce système.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'immigration affecte-t-elle le marché local, si oui, dans quelle proportion croyez-vous qu'elle l'affecte ? R.—Je ne pourrais pas vous le dire sans faire une analyse assez complète du recensement de la population—le recensement tel que fait par les estimateurs—et je n'ai pas, sous la main, les données nécessaires pour le faire, mais vous pouvez l'étudier par vous-même, en prenant nos tableaux qui font voir l'augmentation de la population de 1872 à 1886. Ils se trouvent dans plusieurs de nos rapports, et, je crois, dans ceux de 1884 et 1886. Prenez aussi le nombre d'immigrants qui s'établissent dans le pays, chaque année, suivant le rapport du département de l'immigration, et faites le calcul ordinaire de l'augmentation de la population par l'accroissement naturel.

Q.—Dans une première partie de votre déposition, vous dites que les statistiques du travail dans les centres ouvriers sont recueillies par des agents choisis dans les unions ouvrières ? R.—Ils sont choisis parmi des hommes qui ont la confiance des

classes ouvrières, qu'on dit appartenir aux unions. Nous ne connaissons pas ces hommes personnellement.

Q.—Sont-ils choisis par les unions ouvrières ? R.—Ils sont choisis par les unions ouvrières, là où il en existe.

Q.—Ce système a-t-il été suivi, à Toronto, l'année dernière, ou pendant les deux dernières années ? R.—Oui, les agents m'ont été recommandés.

Q.—Par les associations ouvrières ? R.—Je l'ai ainsi compris.

Q.—Par vote ouvert dans l'Union ? R.—Je ne sais pas comment le choix a été fait. J'ai nommé des personnes qui étaient en rapport avec les unions ouvrières, et qui ont été recommandées pour faire ce travail.

Q.—Ont-elles été recommandées par vote ouvert ? R.—Je ne puis rien en dire.

Q.—L'ont-elles été au meilleur de votre connaissance ? R.—Je ne puis pas même dire cela. J'ai parlé à des chefs de l'union ouvrière. Nous cherchons toujours à nous procurer des hommes en qui les ouvriers ont confiance, et que nous savons être ouvriers eux-mêmes. Nous ne pourrions pas envoyer un employé du bureau sans être certains qu'il possède la confiance des ouvriers et qu'il peut obtenir d'eux, les renseignements voulus. Nous ne choisirions pas un commis dans les nouveautés en comptant qu'il réussira à recueillir des renseignements.

Q.—Au sujet du choix par les unions ouvrières, dois-je comprendre que le département adresse une lettre officielle qui est lue par le président et que les personnes demandées sont choisies publiquement ? R.—Non.

Sont-elles choisies par les représentants du bureau ? R.—Non, elles ne sont pas choisies par les représentants du bureau. Nous avons ordinairement, des recommandations qui nous sont faites par des ouvriers.

Q.—Par les ouvriers en corps ? R.—Oui. Je ne puis pas affirmer que cette pratique est suivie invariablement, mais nous choisissons ceux qu'on nous dit être les meilleurs, et je puis ajouter que nous les choisissons sans connaître leur politique.

Q.—Les avis vous sont-ils donnés de la part des ouvriers en corps ? R.—Tels qu'ils sont donnés, nous comprenons qu'ils expriment la volonté de tous.

M. ARMSTRONG.—J'ai fait partie d'une union ouvrière à Toronto, pendant vingt ans, et je n'ai jamais entendu parler de telles choses.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous proposez-vous d'empêcher l'immigration ; si oui, par quels moyens ? R.—Je ne crois pas que personne se propose d'empêcher l'immigration.

Q.—De quelle manière pourriez-vous y mettre un terme ? R.—Nous pourrions adopter un système comme celui qui existait, il y a quelques années, et imposer sur les immigrants, une taxe par tête, si la chose était jugée bonne ; ou nous pourrions les enregistrer et imposer sur chacun d'eux un droit de cinquante piastres, ou de \$100 ou même de \$1,000.

Q.—Croyez-vous que nous pourrions empêcher d'autres sujets anglais de venir ici ? R.—Oui, je le crois.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Croyez-vous que cette démarche serait dans l'intérêt national ? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Savez-vous s'il existe un nombre considérable de ces immigrants dans la population résidente du Canada ? R.—On suppose qu'il y en a, mais je ne puis pas l'assurer.

Q.—Qui le suppose ? Les agents d'immigration le disent souvent.

Q.—Avez-vous des statistiques au sujet du nombre d'artisans venus de l'étranger depuis quelques années ? R.—Je n'ai pas préparé de statistiques à ce sujet. On peut en trouver dans le rapport du département de l'immigration.

Q.—Du gouvernement de la province d'Ontario? R.—Je crois que oui, et aussi du gouvernement fédéral.

Q.—Ceci n'a pas de rapport avec votre province? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous des coalitions parmi les fabricants, qui sont formées dans le but de faire hausser les prix contre les consommateurs? R.—Je n'ai pas fait de recherches à ce sujet; je sais seulement, d'une manière générale, que de telles coalitions existent. Par exemple, on m'a dit que les poëliers avaient fait une coalition il y a plusieurs années et qu'elle existait encore. Les fabricants de *self binders* (lièuses automatiques) ont également formé une coalition de ce genre, il y a quelques années, mais elle n'a pas réussi.

Q.—Savez-vous quelque chose de la production coopérative? R.—J'ai fait des recherches sur cette question pendant deux ou trois années consécutives, mais, jusqu'à présent, la chose ne pourrait pas être appliquée dans cette province.

Q.—Connaissez-vous quelque chose au sujet de la distribution coopérative, des magasins coopératifs? R.—Oui; je crois qu'il y a dans cette ville deux magasins de ce genre—les deux principaux magasins de la province.

Q.—Réussissent-ils? R.—Oui, assez bien, mais dans une proportion modérée; ils existent depuis plusieurs années.

Q.—Savez-vous si le but de ces magasins est de fournir les marchandises à des prix plus bas que ceux des autres magasins? R.—Oui, en partie pour fournir les marchandises à des prix réduits, et, en partie pour recevoir des placements; mais le but principal est, je crois, de fournir les marchandises à des prix moins élevés.

Q.—L'idée principale n'est pas de fournir un placement pour les économies des ouvriers? R.—Non, je ne le pense pas; mais la chose existe dans une certaine proportion.

Q.—Savez-vous si réellement les prix sont moins élevés? R.—Non, je ne le sais pas.

Q.—Connaissez-vous bien les sociétés de secours mutuel parmi les ouvriers? R.—Je sais que ces sociétés existent.

Q.—Avez-vous étudié particulièrement leur fonctionnement? R.—Non, je ne l'ai pas étudié.

Q.—Je crois que vous avez dit à la commission, il y a quelques instants, que vous n'étiez pas renseigné, d'une manière spéciale, sur les lois qui régissent la loi des garanties et la saisie des salaires; connaissez-vous quelque chose au sujet de l'exécution des jugements? R.—Non, je n'en connais rien.

Q.—On m'a prié de vous faire cette question-ci: lorsqu'un patron ne paie pas ses employés, ou s'il fait faillite, combien de temps l'ouvrier doit-il attendre avant de recevoir ce qui lui est dû, en plus des \$25 qui lui sont garantis par la loi?

Le PRÉSIDENT.—La loi garantit trois mois de salaire.

Interrogé par M. FREED:—

Q.—Le salaire de trois mois est alors une réclamation privilégiée? R.—Oui, je le crois.

Q.—Au delà de trois mois, le salaire devient une réclamation ordinaire contre la propriété, comme celle de tout autre créancier? R.—Oui, c'est ce qui est dit au paragraphe 7, page 64 de mon rapport.

Q.—Vous avez des filles de comptoir, et d'autres qui sont mises à l'amende; savez-vous si le système d'amende est répandu parmi les patrons? R.—Je ne sais pas si le système est bien répandu, mais je sais que la retenue d'une partie du salaire est en pratique. Je crois que c'est le système qui est ordinairement suivi.

Q.—Dans quelle classe? R.—Dans les magasins de nouveautés.

Q.—Connaissez-vous quelque chose au sujet de l'industrie des confections, et de la manière dont les ouvrières y sont traitées? R.—Non.

Q.—Vous ne savez pas si elles sont mises à l'amende ou non? R.—La pratique généralement suivie parmi elles, est d'emporter et de faire leur ouvrage à domicile.

Q.—Savez-vous ce qui se passe lorsqu'elles rapportent cet ouvrage au magasin et qu'il est examiné? R.—Les ouvrières se plaignent beaucoup à ce sujet—à savoir, que leur ouvrage est examiné minutieusement, et s'il y a quelque défaut, on retient une partie de leur salaire. Mais il serait peut-être mieux, de mander de cette ville et de Hamilton, quelques-unes des personnes qui travaillent dans cette branche d'industrie.

Q.—Le travail du dimanche est-il bien répandu dans Ontario? R.—Non, je crois qu'il ne l'est pas du tout, en dehors des chemins de fer.

Q.—La circulation par chemins de fer est-elle aussi considérable le dimanche que les autres jours de la semaine? R.—Non, il n'y a pas de transport de marchandises et très peu de transport de voyageurs.

Q.—Y a-t-il une loi réglementant le trafic du dimanche sur les chemins de fer? R.—Je crois qu'il y a une loi fédérale et aussi la loi commune. Nos grandes lignes de chemins de fer transportent les marchandises qui sont déposées en gare avant le dimanche, c'est-à-dire avant minuit, le samedi soir.

Q.—C'est ce qui a lieu pour les animaux vivants, ou autres choses, lorsqu'il y a nécessité? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT:—

Q.—Et vos chars urbains? R.—Ils sont complètement arrêtés.

Q.—Circulent-ils dans quelque partie de la province d'Ontario? R.—Pas que je sache. Je ne crois pas qu'il leur soit permis de circuler.

Interrogé par M. FREED:—

Q.—Savez-vous s'il y a des écoles d'industrie dans la province d'Ontario? R.—Il y en a bien peu. Il y en a une à Mimico; c'est une école d'industrie pour les garçons, et, dans un certain sens, c'est une maison de correction et de réforme. Quant aux écoles techniques, nous avons l'école de technologie et le collège d'agriculture, et à l'École normale on enseigne le dessin.

Q.—Y a-t-il, à l'école de technologie, un enseignement industriel? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Connaissez-vous quelques écoles où la mécanique est enseignée? R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—Quelle est cette école de réforme dont vous avez parlé? R.—C'est une école que la ville a établie au village de Mimico, à laquelle sont envoyés les garçons qui, parfois, se sont rendus coupables de quelques offenses et qui n'ont ni tuteurs ni parents.

Q.—C'est, en quelque sorte, une maison pénitentiaire? R.—Pas tout à fait; les garçons y reçoivent l'instruction.

Q.—Les garçons cherchent-ils à y être admis? R.—Non.

Q.—Ils y sont envoyés? R.—Généralement ils comparaissent devant le magistrat de police qui les y envoie; il n'y a pas de procès.

Q.—Ils ne sont pas de véritables criminels? R.—Non.

Q.—Ce sont des vagabonds? R.—Oui, il arrive rarement que les parents les conduisent devant le magistrat dans le but de les faire envoyer à cette maison.

Q.—Mais un garçon, qui a ses parents, ne serait pas envoyé à cette maison? R.—Non, bien rarement.

Q.—Connaissez-vous quelque chose, au sujet de la maison de réforme à Penetanguishene? R.—Non.

Connaissez-vous quelque chose au sujet de la maison de réforme Mercer? R.—Non, je l'ai visitée quelquefois. Cette maison est surtout pour les femmes et les jeunes filles.

Q.—Sont-ce des criminelles? R.—Oui. Les filles ne le sont pas toujours; elles y sont envoyées principalement, pour y être protégées.

Q.—Sont-ce les femmes abandonnées? R.—Oui.

Q.—Elles doivent avoir commis quelque faute, pour que la loi les atteigne?

R.—Oui. La maison de réforme Mercer est principalement une prison centrale pour les femmes. Elles viennent des différentes parties de la province, et, quand elles sont condamnées, elles y restent plusieurs mois.

Q.—Leur y enseigne-t-on quelque chose ? R.—Oui.

Q.—Que leur enseigne-t-on ? R.—Quant à cela, je n'en sais rien ; mais toutes celles qui ont un métier y travaillent. Il s'y fait beaucoup de couture et de blanchissage.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Le blanchissage est-il fait pour les citoyens ? R.—Oui, on envoie des voitures chercher les paquets pour la buanderie.

Q.—Croyez-vous que ce soit contre les intérêts d'une certaine classe de personnes de la ville ? R.—Je crois que oui, mais je n'en suis pas certain.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'ouvrage est-il fait à meilleur marché ? R.—Non, je ne le crois pas. Nous avons beaucoup de difficulté à faire faire ce genre d'ouvrage.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Font-elles d'autres ouvrages que le blanchissage ? R.—Oui, elles cousent.

Q.—Quel genre de couture font-elles ? R.—Je ne le sais pas.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Lorsque vous vous occupiez de recueillir des renseignements pour préparer votre rapport, avez-vous constaté que des ouvriers refusaient de vous fournir ces renseignements, de crainte d'être maltraités par leurs patrons ou leurs chefs ? R.—Je l'ai entendu dire.

Q.—Ce n'était pas l'opinion dominante ? R.—Non.

Q.—Qu'avez-vous à dire au sujet des heures de travail ? R.—Je crois qu'il n'y a eu qu'un cas, qui m'ait été rapporté ; et un cas très particulier ; c'était celui d'un grand fabricant de chaussures.

Q.—Maintenant, venons aux heures de travail dont vous avez parlé ; si un fabricant croyait que ses affaires lui permettent de tenir sa fabrique en opération pendant toute l'année, pensez-vous qu'il serait de son intérêt et de celui de ses ouvriers, de travailler le temps réglementaire de dix heures par jour ? R.—Je crois que c'est une question de haute économie. Si les ouvriers pouvaient travailler dix heures par jour, sans se faire tort en aucune manière, je ne crois pas que les patrons s'y refuseraient.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Croyez-vous qu'il serait avantageux, pour les ouvriers, de travailler dix heures par jour ? R.—Si on pouvait leur assurer de l'ouvrage pendant toute l'année, je crois que ce leur serait avantageux. Il vaudrait mieux, pour les ouvriers travailler 300 jours par année, à huit heures par jour, plutôt que travailler 240 jours à dix heures par jour.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Le croyez-vous ? R.—Pourquoi n'en serait-il pas ainsi ? Il y a une certaine somme payée pour les salaires, ce que les économistes appellent le fonds des salaires. Vous ne pouvez pas dépasser le montant de ce fonds. Si vous le payez en entier, en 240 jours, les ouvriers le reçoivent. Si vous le payez en 300 jours, les ouvriers le reçoivent dans ce temps ; dans le premier cas, ils sont oisifs pendant soixante jours, et il en est des ouvriers comme de tous les autres hommes ; s'ils ont beaucoup d'argent, ils le dépenseront plus aisément que lorsqu'ils en ont peu.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les lois qui réglementent le travail, ici, doivent, dans une certaine mesure être affectées par celles qui sont en force en Angleterre et aux Etats-Unis ? R.—Oui, elles le sont.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Vous êtes-vous assuré, dans vos recherches, si de règle générale, les classes ouvrières dans le pays préféreraient travailler huit heures par jour plutôt que dix heures ? R.—Les ouvriers préféreraient un moindre nombre d'heures, si ce système pouvait leur assurer un travail constant.

Q.—Est-ce que cela ne tendrait pas à leur assurer du travail, plus régulièrement ? R.—Oui, certainement.

Q.—Si la journée de travail est fixée à dix heures par jour dans les autres provinces, quel en serait l'effet dans Ontario ? R.—Je ne crois pas que cela puisse nous affecter ; quoique cependant il pourrait en être ainsi.

Q.—Si à Montréal les ouvriers travaillent pendant 10 heures, ne pourrait-on pas vendre ici les articles de leur production ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON.

Q.—Savez-vous combien d'heures les ouvriers bûcherons travaillent ? Savez-vous s'ils travaillent de l'aube à la nuit, qu'ils quittent ordinairement le chantier une heure avant le jour quand ils ont à parcourir une grande distance, qu'ils quittent assez tôt, pour être sur le lieu de leur travail au moment où il fait assez clair pour commencer leurs travaux et qu'ils y restent jusqu'à nuit close ? R.—Oui.

Q.—Que savez-vous du travail des cultivateurs pendant la récolte ? R.—Il en est beaucoup qui ne travaillent que 10 heures par jour, mais la majorité travaille plus longtemps quand le travail est pressé ou quand le temps les favorise. Quand le temps est beau, ils travaillent aussi longtemps que possible.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les salaires élevés et la diminution du nombre des heures de travail ont-ils eu quelqu'influence favorable sur la condition de la classe ouvrière ? R.—Je ne crois pas pouvoir faire plus que donner mon opinion sur cette question. J'estime qu'il y a un grand progrès, dans la condition du travailleur, dans cette province. Quarante ans de notre système scolaire ont beaucoup fait pour le bien-être de notre population. Les habitudes d'ivrognerie ont diminué dans de grandes proportions.

Q.—Ne pensez-vous pas que la courte durée du travail pourrait avoir pour conséquence d'augmenter ces habitudes ? R.—Certes, il y a quelques patrons qui me disent le contraire, mais la grande majorité des ouvriers prétend que la courte durée du travail n'a pas la conséquence d'augmenter la tendance à boire et que le système, là où il a été adopté, n'a pas eu, en fait, cette conséquence.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pensez-vous qu'un homme très fatigué est plus porté à boire, qu'un homme qui quitte le travail moins harassé ? R.—L'homme fatigué est plus enclin à boire.

Q.—C'est votre expérience ? R.—Oui. Je puis dire que, sans être un buveur moi-même, chaque fois que j'ai eu une tentation de boire c'était quand j'étais très fatigué.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous rendez-vous compte du nombre d'ouvriers qui s'abstiennent de boire ? R.—J'ai vu fort peu d'hommes ivres depuis les 8 années que j'habite cette ville et surtout peu d'ouvriers ivres.

Interrogé par M. FREEB :—

Q.—L'ivrognerie diminue ? R.—Elle a beaucoup diminué.

Q.—Connaissez-vous les habitations ouvrières ? R.—Un peu. J'en ai visité quelques-unes et j'ai reçu des rapports sur d'autres. C'est un point sur lequel les ouvriers eux-mêmes sont très particuliers.

Q.—Leur condition hygiénique est-elle bonne, mauvaise ou telle quelle ? R.—Dans cette ville elle est assez bonne, surtout dans les parties élevées. Elle est moins bonne dans les parties basses près de la baie.

Q.—Les latrines, par exemple, existent-elles partout ? R.—Oui je pense.

Q.—En est-il ainsi en ville ? R.—Oui, en ville. Bien souvent les latrines sont dans la maison, mais chez les ouvriers, je crois qu'elles sont généralement en dehors.

Q.—Pensez-vous qu'elles soient suffisamment ventilées là où elles existent dans les maisons ? R.—Non, elles ne le sont pas. Il y a eu grand progrès à cet égard, dans les dernières années, mais presque toujours dans la classe aisée. On se plaint fort du mauvais ouvrage des plombiers. Je puis vous citer un exemple. Un monsieur me contait qu'il avait acheté une maison il y a 5 ou 6 ans. Ils s'aperçurent de la présence de gaz délétères et fit venir un plombier. Tout l'ensemble du système de tuyaux fut examiné, et enfin on fit abattre une cloison pour avoir accès au tuyau de ventilation qu'on trouva obstrué de mortier. Ainsi, ce qui passait pour un tuyau de ventilation n'en était pas un du tout puisqu'il était obstrué.

Q.—Les maisons ouvrières ont-elles assez de chambres ? R.—Je crois que non.

Q.—Vous estimez qu'elles sont encombrées ? R.—Elles sont encombrées.

Q.—Avez-vous fait quelque recherche spéciale à cet égard ? R.—J'ai essayé de faire une enquête mais je n'ai pu obtenir de réponses satisfaisantes.

Q.—Votre réponse s'étend-elle à toute la province ou à Toronto seul ? R.—Elle s'applique plus spécialement à Toronto, mais elle est vraie pour la province en général. Elle est même probablement plus vraie encore pour les localités moins importantes que pour Toronto. Dans un grand nombre de petites villes, le vieux système de latrines prédomine encore, et au printemps, les pluies font sortir la matière fécale des fosses et la répandent sur le terrain avoisinant.

Q.—Vous pensez qu'en moyenne les maisons de l'ouvrier canadien sont trop peu spacieuses pour avoir de bonnes conditions hygiéniques ? R.—Je crois qu'en général cela est vrai.

Q.—Quelle est en moyenne le nombre de chambres d'une maison d'ouvrier à Toronto ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Vous ne connaissez pas le cubage de ces maisons ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous indiquer quelque changement à faire à la loi pour améliorer la condition hygiénique des maisons, changements ne visant pas une classe particulière évidemment ? R.—Je crois qu'oui. Il faudrait une inspection sévère des travaux des plombiers.

Q.—C'est le point faible ? R.—Je le pense. Quant à donner à un ouvrier plus de chambres dans sa maison, ou une maison plus grande, cela dépend de son salaire.

Q.—N'y a-t-il pas eu depuis un an ou deux, une loi d'hygiène votée par la législature d'Ontario ? R.—Oui.

Q.—La loi est-elle efficace ? R.—Je pense qu'elle a un bon effet et qu'elle a fait faire beaucoup de progrès.

Q.—Connaissez-vous des sociétés de construction formées entre ouvriers ? R.—Non.

Q.—Des sociétés qui aident les ouvriers à s'acheter leurs habitations ? R.—Il y a des sociétés de construction qui sont sous la direction de capitalistes.

Q.—Il n'en existe pas parmi les ouvriers eux-mêmes ? R.—Non, il n'en existe pas qui soient sous leur direction.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous des sociétés coopératives de construction ? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous étudié la condition hygiénique des fabriques ? R.—J'ai fait des enquêtes et j'ai reçu des rapports à ce sujet.

Q.—La considérez-vous bonne, mauvaise ou telle quelle ? R.—Elle est généralement bonne. Il y a quelques plaintes au sujet de la mauvaise ventilation de certaines fabriques. On trouve aussi que dans certaines fabriques les latrines ne sont pas séparées pour les hommes et les femmes là où ils travaillent ensemble, mais ce sont des cas exceptionnels. On se plaint en outre de ce qu'il n'y a pas de cabinets de toilette dans beaucoup d'usines.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'encombrement dans les fabriques ? R.—Généralement non.

Q.—Les employés de fabriques ont-ils généralement assez d'espace ? R.—Je crois que oui.

Q.—Pouvez-vous en quelques mots donner à la commission une idée du but des enquêtes, des travaux exécutés par votre bureau ? R.—Ce que je pourrais faire de mieux serait peut-être de référer la commission à mon rapport. Les questionnaires feront voir à la commission le but des statistiques que nous recueillons.

Q.—Vous ne faites pas tous les ans, une enquête complète ? R.—Nous faisons des enquêtes à peu près tous les ans. L'enquête sur la condition du travailleur, etc., a varié jusqu'à un certain point d'année en année, mais nous posons en général les questions qui figurent aux pages 31 et 32 du rapport.

Q.—Pensez-vous que vos enquêtes et vos travaux aient bénéficié à la classe ouvrière d'Ontario ? R.—Je le pense.

Q.—Ils y répandent des notions nouvelles ? R.—Oui.

Q.—Lui permettent-ils de s'occuper plus efficacement de ses intérêts ? R.— Je le pense. En certain sens, ces enquêtes les engagent à tenir des comptes et je crois que la conséquence générale est de les rendre plus économes.

Q.—Aident-ils le gouvernement à faire des lois plus pratiques ? R.—Oui, je le pense.

Q.—Ils donnent au gouvernement des renseignements qui lui permettent de veiller plus efficacement au bien public ? R.—Oui, et au parlement aussi.

Q.—Ces rapports les édifient sur la condition de la classe ouvrière ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelques idées à présenter au point de vue du fonctionnement de votre bureau ? R.—Je ne crois pas avoir d'idée spéciale à présenter. Le statut qui crée le bureau des industries, contient une disposition qui permet au bureau de travailler de concert avec le gouvernement fédéral, sur tous les points dont il s'occupe au point de vue agricole et des autres intérêts publics.

Q.—Désirez-vous la coopération du gouvernement fédéral ? R.—Certes, j'estime que si nous travaillions de concert, nous pourrions embrasser l'ensemble de la question avec beaucoup plus de succès qu'il n'est permis d'en espérer, à moins de dépenses énormes.

Q.—Savez-vous si d'autres provinces ont créé un bureau de travail semblable à celui d'Ontario ? R.—Non, je crois qu'aucune autre province n'en a organisé.

Q.—Si toutes les provinces établissaient leur bureau resterait-il encore une mission à remplir au gouvernement fédéral ? R.—Je le pense.

Q.—Le travail des forçats fait-il un tort considérable au travail libre dans Ontario ? R.—Je présume qu'il fait du tort, je crois que cela est inévitable.

Q.—Y a-t-il dans la province d'Ontario, d'autres établissements où les condamnés ou prisonniers sont employés comme ouvriers ? R.—Je ne connais pas d'autre institution provinciale que le pénitencier.

Q.—Savez-vous ce qui se pratique à Kingston ? R.—Je crois que les prisonniers y sont employés à des travaux mécaniques.

Q.—Savez-vous ce qui se pratique à Penetanguishene ? R.—Les garçons y apprennent des métiers.

Q.—Avez-vous quelques renseignements relativement aux économies de la classe

ouvrière de la province d'Ontario? R.—Aucun renseignement positif. Nous ne pouvons obtenir des Banques d'épargne des renseignements relatifs à la condition sociale des déposants. Le rapport indique la moyenne et le montant des économies faites par les ouvriers au sujet desquels nous avons recueilli des statistiques.

Q.—Peut-être pourriez-vous donner à la commission les informations requises sur ce point? R.—Vous les trouverez aux pages 27, 28, 29, 30 et 31.

Q.—Pouvez-vous ajouter quelques observations complémentaires à celles que nous inspirera l'étude de ces faits? R.—Je ne pense pas.

Q.—Pensez-vous que les économies de la classe ouvrière dans Ontario augmentent ou diminuent d'année en année? R.—Il y a fort peu de différence.

Q.—Pensez-vous que le confort général dans lequel la classe ouvrière d'Ontario vit, augmente ou diminue? R.—Je crois qu'il y a une légère amélioration, mais je manque de données positives et je ne puis rien affirmer à ce sujet. Je crois qu'il y a un léger progrès dans le bien-être général de la classe ouvrière. Il peut être meilleur cette année et plus mauvais une autre année. Les conditions varient toujours, et pour ce motif, je pense que nous devrions avoir des statistiques annuelles.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Savez-vous s'il y a beaucoup d'ouvriers qui font des dépôts à la banque d'épargne du bureau de poste? R.—Il est impossible d'obtenir ce renseignement.

Q.—Y a-t-il beaucoup de plaintes au sujet du travail des forçats? R.—Non.

Q.—Le considère-t-on comme nuisible aux intérêts des travailleurs? R.—Non, il nous parvient fort peu de plaintes à ce sujet dans ce pays.

Q.—Dans le questionnaire que vous expédiez, faites-vous allusion au travail des forçats? R.—Je ne suis pas certain s'il y en a. Il me semble que la question n'a pas été posée. Les plaintes, ici, n'ont pas été suffisamment nombreuses pour rendre une enquête nécessaire sur ce chapitre.

Q.—Que payent les entrepreneurs qui ont recours au travail des forçats? R.—Je ne sais. Il y a un contrat qui est terminé cette année et qui, je pense, ne sera pas renouvelé.

Q.—Avez-vous quelques renseignements sur le travail du dimanche dans les imprimeries? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous qu'on devrait abolir le travail de la nuit du dimanche dans les imprimeries? R.—Oui, si vous supprimez les journaux du lundi matin.

Q.—Et sans supprimer les journaux du lundi matin? R.—Vous le pourriez, si le public voulait se contenter de nouvelles vieilles de 24 ou 36 heures.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ce serait donc aux ouvriers de cesser le travail à minuit, le samedi, et, de le reprendre le dimanche à minuit? R.—Oui.

Interrogé par M. MACLEAN :

Q.—Pensez-vous qu'il soit possible de faire paraître un journal, le lundi matin, sans travailler le dimanche? R.—Je ne crois pas.

Interrogé par M. WALSH :

Q.—En parlant des rapports, vous déclariez que vous ne les teniez pas pour tout à fait corrects parce qu'ils étaient basés sur les rapports du recensement? R.—Non, je ne pense pas avoir dit cela.

Q.—Vous avez dit quelque chose de semblable autant que j'ai compris. Vous avez dit que vous ne pouviez entrer dans les détails parce que vos renseignements venaient du rapport du recensement? R.—C'était en réponse à une question de M. FREED qui me demandait d'établir la proportion du produit du travail qui bénéficie au travailleur et au patron.

Q.—J'attire votre attention sur ce fait, parce que je voudrais savoir à quel recensement vous faites allusion? R.—Au recensement de la Confédération. J'ai parcouru tous les rapports des recensements de 1870 à 1880 aux E.-U. et je crois qu'il est hautement désirable que le système des formules soit plus précis.

Q.—J'ai demandé cela parce que je me suis occupé du recensement? R.—S'il m'est permis de faire une observation au sujet du recensement, ce serait que notre recensement fût fait en même temps qu'aux États-Unis; ce qui permettrait d'établir des comparaisons plus satisfaisantes entre nos industries et celles des États-Unis, la même année. Prenez par exemple notre recensement agricole. Nous pouvons avoir pendant l'année du recensement une récolte superbe ou mauvaise tandis que l'année précédente peut avoir été l'opposé. Si alors vous comparez une année de disette chez nous avec une année d'abondance aux États-Unis, cette comparaison sera préjudiciable aux intérêts de notre pays. Nous avons souffert de cela autrefois. Nous avons eu beaucoup à souffrir de la comparaison de notre recensement de 1871 avec ceux des États-Unis de 1870 car 1870, leur avait donné une abondante moisson, et 1871 nous en donnait une fort mauvaise.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Votre réponse à la question relative aux ouvriers qui travaillent le bois, se rapporte-t-elle à ceux qui travaillent le bois ou simplement aux bûcherons? R.—Uniquement aux bûcherons. Les ouvriers qui travaillent dans les scieries sont soumis à des heures régulières. Ils travaillent, divisés en deux équipes, vingt-quatre heures par jour.

TORONTO, 28 novembre 1887.

JAMES BAIN, junior, est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est votre condition sociale? R.—Je suis bibliothécaire de la bibliothèque gratuite de Toronto.

Q.—Quand fut-elle établie? R.—En 1883.

Q.—Est-elle supportée par des souscriptions volontaires, ou de quelle manière est-elle supportée? R.—Elle est supportée par des taxes de la ville, des loyers, des honoraires et des amendes. Nous imposons un honoraire de 5 centins sur les billets imprimés et une amende à ceux qui négligent de rapporter les volumes en temps voulu. Ces deux sources de revenu donnent environ \$900 par année. Le montant que nous recevons de la ville est fixé à un demi-millième dans la piastre, mais nous n'avons jamais reçu plus d'un quart de millième qui nous a donné \$18,000 l'an dernier. Notre revenu total était en 1886 de \$22,821.59.

Q.—Toute personne a-t-elle libre accès à la bibliothèque et a-t-elle droit d'emprunter des livres? R.—Oui, toute personne y a libre accès. Nous comptons actuellement 20,000 lecteurs sur notre liste.

Q.—Dans quelle proportion les ouvriers et artisans figurent-ils dans ce chiffre? R.—J'ai fait une estimation approximative des ouvriers dont les noms sont enregistrés comme tels et il s'élève à environ 2600. Outre ceux-ci, il y a bon nombre de femmes d'ouvriers et d'artisans qui viennent chercher des livres, quand leurs maris n'ont pas le temps de fréquenter la bibliothèque. On peut donc évaluer en toute sûreté à 5000 le nombre d'artisans ou de femmes d'artisans qui reçoivent régulièrement des livres de notre bibliothèque.

Q.—Je présume que votre bibliothèque a un excellent choix de livres destinés aux artisans? R.—Nous tâchons de réunir dans la bibliothèque tous les ouvrages de valeur. J'ai remarqué ce matin que nous possédons 1500 volumes traitant spéciale-

ment des arts, manufactures et métiers. En outre, nous recevons tous les journaux utiles aux ouvriers et ceux qui traitent de manufactures et d'inventions. Ce nombre de volumes ne se rapporte qu'à notre bibliothèque de circulation, dont les volumes sont prêtés pour être lus à domicile. Outre ce nombre, nous possédons une bibliothèque de 16,000 volumes, tous ouvrages de consultation de tous genres qui ne sortent pas de la salle de lecture. Dans cette section, nous nous efforçons de réunir tous les ouvrages d'arts et métiers que nous pouvons trouver. Nous possédons en outre une bibliothèque des brevets, dans laquelle on peut trouver la description de tous les brevets pris en Angleterre et au Canada dans les deux derniers siècles. Ces bibliothèques sont toujours à la disposition des artisans, qui peuvent y aller faire des recherches à toute heure.

Q.—Pouvez-vous donner à la commission quelques renseignements sur les écoles industrielles ? R.—Je n'ai d'autres renseignements que ceux que j'ai puisés dans mes lectures sur le sujet. Néanmoins, j'ai dit depuis longtemps, qu'il manque un lien entre l'ouvrier et ce que je me permettrai d'appeler son Université : la bibliothèque publique, et depuis trois ans j'étudie le problème d'arriver à cette liaison. Il y a deux ans, en décembre, je m'adressai aux chefs des grandes fabriques, qui emploient un grand nombre d'ouvriers ; j'obtins l'autorisation d'inviter les ouvriers à se rendre à la bibliothèque dans la soirée, et pendant deux hivers j'ai eu régulièrement tous les soirs, de 20 à 50 artisans, à la bibliothèque. Je tâchais, autant que la chose était praticable, de réunir par groupes les artisans appartenant aux mêmes métiers. Je leur procurai tout le confort possible, je fis éclairer gaiement la salle et mis devant eux tous les ouvrages relatifs à leurs métiers, que je pus me procurer et que sans cela ils n'auraient jamais vus. Je tâchai de persuader aux ouvriers de prendre les numéros et les titres de ces ouvrages afin qu'ils pussent les consulter à volonté. Quant à l'assiduité, j'en ai toujours été fort satisfait. J'ai trouvé, que les ouvriers, quand ils venaient, profitaient avec beaucoup de plaisir des moyens de s'instruire que je leur donnais, et me remerciaient avec chaleur de ce qu'ils appelaient mon obligeance. Je fis des démarches auprès d'une ou deux unions ouvrières pour tâcher de les engager à se charger de l'organisation et d'essayer de travailler de concert avec la bibliothèque publique. Je regrette de devoir constater que j'échouai ; une association seule, celle des peintres accepta ma proposition. L'union des peintres examina le projet et décida un certain nombre d'ouvriers d'atelier à fréquenter la bibliothèque dans la soirée. J'aurais beaucoup aimé que toutes les associations eussent entrepris d'engager les ouvriers à fréquenter la bibliothèque, non comme [ré]création, mais comme un devoir, pour y passer la soirée au travail que je proposais. Les mécaniciens stationnaires tinrent deux assemblées à la fin de l'hiver dernier, et à la dernière réunion, après une discussion sur quelques ouvrages déposés devant eux, un travail fut lu par l'un d'entre eux, qui se basait sur les ouvrages déposés dans notre bibliothèque.

Q.—Avez-vous quelque connaissance pratique ou théorique sur le fonctionnement des écoles industrielles ? R.—Non. Je ne puis parler d'expérience. La seule école que je connaisse, c'est celle de la bibliothèque.

Q.—Avez-vous, comme annexe à votre bibliothèque, un cours de dessin, d'arts et métiers ? R.—Notre charte ne nous autorise pas à organiser des écoles d'aucune sorte. L'instruction scolaire, à laquelle je faisais allusion, consiste à tâcher de faire de la bibliothèque elle-même une vaste école.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Depuis que votre bibliothèque est organisée en bibliothèque gratuite, le nombre de lecteurs a-t-il sensiblement augmenté ? R.—Le nombre augmente tous les jours. Nous avons commencé sans lecteurs et nous en comptons aujourd'hui 20,000.

Q.—Pourriez-vous dire combien d'entre eux faisaient partie de l'ancien Institut des Artisans ? R.—L'ancien Institut des Artisans ne comptait guère plus de 300 membres.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—A-t-il disparu ? R.—Oui, complètement disparu.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Les artisans semblent-ils profiter de l'avantage qu'ils ont d'étudier des ouvrages sur les métiers dans votre bibliothèque, en d'autres termes, lisent-ils des ouvrages traitant de leur métier ou d'autres ouvrages ? R.—C'est là une question difficile à résoudre. Mes assistants louent journellement un si grand nombre de livres, sans que j'en sois informé que je ne puis que donner une réponse par supposition. Cependant, s'il faut en juger par l'apparence des couvertures des livres, ceux qui traitent d'arts et métiers sont beaucoup lus, car ils sont généralement fort usés. Pendant l'année dernière, outre les volumes prêtés dans la bibliothèque, nous avons prêté, pour lecture à domicile, environ 5000 volumes traitant d'arts et manufactures.

Q.—Entendez-vous par le mot art, les écoles de dessin ou l'instruction ouvrière pratique ? R.—L'instruction ouvrière pratique, comme, livres sur le métier de plombier, d'ajusteur d'installations de gaz, de constructeur de chaudières, etc.

Q.—Connaissez-vous la condition des métiers dans cette ville ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous que l'établissement de la bibliothèque gratuite a eu pour résultat de relever le niveau intellectuel de la classe ouvrière ? R.—C'est encore une question difficile à résoudre, mais je crois qu'il y a progrès. Je connais des ouvriers qui se sont beaucoup perfectionnés par les connaissances qu'ils ont acquises dans la bibliothèque gratuite.

Q.—Y a-t-il un corps de métier qui plus que d'autres ait retiré du profit de ces lectures ? R.—Oui, les uns s'y sont plus intéressés que les autres. Les peintres, par exemple, prennent plus d'intérêt ; bon nombre d'entre eux viennent à la bibliothèque pour travailler des dessins et acquérir des notions plus complètes sur l'harmonie des couleurs.

Q.—Et dans le métier d'ouvriers en bâtiment ? Connaissez-vous des ouvriers qui fréquentent la bibliothèque dans le but d'acquérir de plus amples connaissances de leur métier ? R.—Les maçons, je crois, se perfectionnent un peu par la lecture. Ils demandent des ouvrages sur le dessin mécanique, et quelques-uns ont puisé largement dans nos ouvrages. Quelques charpentiers en ont fait usage, mais dans des proportions moindres. Nous avons deux ou trois ouvrages fort rares sur la construction d'escaliers que les charpentiers viennent consulter fréquemment.

Q.—Pensez-vous que le goût pour ce genre de lecture s'est généralisé depuis l'ouverture de la bibliothèque ? R.—Sans le moindre doute. Notre grande circulation qui a doublé en trois ans, l'indique assez. L'an dernier, elle a atteint le chiffre de 300,000 volumes emportés pour lecture à domicile.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les ouvriers fréquentent-ils en grand nombre, votre salle de lecture, le samedi après-midi ? R.—Un grand nombre d'artisans viennent le samedi après-midi et des artisans sans emploi y viennent les autres jours, pendant les heures de travail.

Q.—Pensez-vous, d'après votre expérience, que si le nombre des heures de travail était réduit, les ouvriers en profiteraient pour fréquenter la bibliothèque et la salle de lecture ? R.—C'est une question que je n'ai jamais étudiée.

Q.—Il y a beaucoup d'ouvriers qui ne travaillent pas le samedi après-midi et vous dites qu'alors votre salle en est remplie. N'est-il pas évident que, si tous les artisans chômaient le samedi après-midi, la fréquentation de votre institution augmenterait ? R.—En réponse à cette question, je dirai que j'ai reçu de plusieurs artisans, que j'engageais à fréquenter la bibliothèque, le soir, leur disant que je les aiderais à consulter et à étudier et tâcherais de leur procurer ce qu'ils désireraient ; j'ai reçu, dis-je, la réponse suivante : Nous ne finissons qu'à 6 heures ; il est 7h. 30 avant que

nous ayons fini de souper et la bibliothèque fermant à 8 h. 30 il n'y a pas assez de temps pour étudier.

Le Dr Wm OLDRIGHT est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis médecin. J'ai pratiqué à Toronto pendant 20, ans et je demeure ici depuis 28 ans.

Q.—Occupez-vous une position publique ? R.—Je suis professeur d'hygiène à l'Université Provinciale (Université de Toronto). J'étais autrefois président du bureau provincial d'hygiène, ici. Je me suis présenté devant cette commission, sur une invitation, que votre secrétaire m'a fait parvenir par circulaire, et je désire faire quelques remarques sur la condition hygiénique des ateliers de travail. Le sujet est évidemment trop vaste pour être traité en détail, mais il y a deux ou trois points que je voudrais expliquer à la Commission. Le premier, c'est la ventilation des ateliers la nuit. J'ai, dans mes visites nocturnes, à des ateliers typographiques, constaté que la ventilation y était fort mauvaise, et j'attribue ce fait au manque de moyens de consommer les gaz délétères, auquel il faudrait, je pense, porter remède. Chaque lumière de gaz consomme à peu près autant d'air qu'en absorberaient deux hommes, et en général il n'y a aucune disposition prise pour la ventilation de ces lumières de gaz, tandis qu'elles pourraient parfaitement servir à l'aéragé des chambres, et de nuisibles qu'elles sont devenir fort utiles. On pourrait améliorer considérablement la ventilation des ateliers, en plaçant au-dessus de chaque bec de gaz, une cheminée qui tout en servant de réflecteur pour rabattre la lumière, serait reliée par de minces tubes, à un tube central de 4 ou 5 pouces de diamètre traversant la toiture. Dans certains ateliers on a adopté la lumière électrique, mais dans d'autres le vieux système prévaux toujours, et mon système de ventilation pourrait s'appliquer aussi bien à d'autres ateliers qu'aux imprimeries. Je cite plus spécialement les ateliers typographiques, parce que ceux-ci exigent plus d'éclairage et que les typographes sont fort exposés aux maladies pulmonaires. La salubrité des ateliers éclairés d'après mon système serait beaucoup plus grande, attendu que les ouvriers ne seraient plus forcés d'ouvrir portes et fenêtres à cause de la chaleur et du mauvais air.

Q.—Que pensez-vous de la lumière électrique ? R.—La lumière électrique, en faisant disparaître une quantité de gaz, est certes un grand progrès ; cependant, je ne pense pas que si mon système d'éclairage était adopté l'électricité serait un progrès au point de vue hygiénique. Un autre point, c'est la poussière qui pourrait facilement être notablement diminuée dans les ateliers. Je visitai dernièrement Pullman, près de Chicago, et je fus émerveillé de l'excellente condition atmosphérique des ateliers de construction de chars. Au-dessus de chaque machine qui lance une grande quantité de fine poussière, il existe un ventilateur comme je l'ai décrit. Chacun de ces ventilateurs communique avec de larges tuyaux faits d'un métal léger, qui, à leur tour, communiquent dans la chambre des machines avec des éventails aspirants qui attirent toute la poussière de bois vers un grand récipient placé au-dessus de la fournaise et dans lequel elle est brûlée, et quand vous circulez dans les ateliers de construction l'atmosphère est excellente. Je fus surpris de l'absence de poussière. La circulaire fait allusion aux habitations et appartements des ouvriers. Un des problèmes qui était autrefois des plus difficiles à résoudre, à Toronto, c'était la distribution d'eau potable. Les membres de la Commission n'ignorent sans doute pas qu'il règne ici, actuellement, un grand nombre de maladies zymotiques, diphtérie etc. Le bureau d'hygiène d'Ontario fit insérer dans la loi sur la santé publique, une clause enjoignant aux propriétaires de maisons dans la municipalité, de procurer, à chacun de leurs locataires, une quantité suffisante d'eau potable. Dans le cas où le locataire n'était pas satisfait de la qualité ou de la quantité d'eau fournie, il avait

le droit de s'adresser au bureau d'hygiène à ce sujet. Si la qualité ou la quantité d'eau était jugée satisfaisante par le bureau, les frais tombaient à la charge du réclamant ; dans le cas contraire à la charge du propriétaire, mais dans l'un et l'autre cas les frais sont recouverts comme la taxe municipale. Une autre clause ordonne la fermeture de toute citerne dans la ville. Ce ne sont là que quelques-unes des clauses de la loi, et chaque ville a le droit de les supprimer et d'y en substituer d'autres. Je mentionne ces faits à la Commission, parce que je crois et soumetts respectueusement mon idée à l'étude de la Commission, que ce serait là un bon sujet d'enquête dans les différentes villes, pour savoir si cette clause est mise en vigueur. Ce règlement est passé en vertu de la loi de l'hygiène publique, et il est en vigueur tant qu'il n'est pas abrogé par la municipalité. A Toronto, le grand embarras est celui-ci : Quand en qualité de praticiens, nous parlons à une famille de son eau de citerne, le chef nous répond qu'il en parlera à son propriétaire, lequel lui répond que s'il n'aime pas la maison, il peut la quitter. Et ainsi la position ne change pas, quoique les familles se succèdent dans le logement. Le règlement n'est pas vexatoire, si l'eau est bonne, et si le locataire s'est plaint sans motifs, il doit payer les frais ; si, au contraire, il a raison de se plaindre, le propriétaire paiera les frais ; et le bureau de santé décide qui a raison. Quant aux habitations et aux logements des ouvriers, je trouve que les chambres à coucher sont souvent ridiculement exigües.

Q.—Comment sont les latrines ? R.—Le système de creuser des trous en terre et de souffrir que les matières fécales imprègnent le sol, est fort mauvais. Le sol est saturé de matières fécales et l'eau des citernes se corrompt. Partout les officiers de santé se donnent une peine énorme pour faire disparaître cet état de choses, mais je ne crois pas qu'on puisse obtenir des ouvriers eux-mêmes les renseignements nécessaires pour faire disparaître cet état de chose.

Q.—A moins que les citernes ne soient fort éloignées des latrines il se produit des infiltrations ? R.—Ces infiltrations se font parfois sentir à une distance très grande, suivant la nature du sol. Prenez un cas sur lequel tout le monde peut se renseigner à Toronto. Il y avait dans la rue Wellesley une rangée de latrines à une certaine distance de l'école. On agrandit actuellement l'école, et les ouvriers creusent des tranchées. Il existe encore là une vieille citerne à 45 pieds des latrines. Quand les hommes commencèrent le creusement pour l'agrandissement de l'école ils constatèrent que le sol était complètement imprégné de matière fécale venant de ces latrines et personne ne peut dire jusqu'où cela s'étend. La citerne est à l'un des bouts de l'emplacement et les latrines à l'autre. Voilà un exemple de la distance à laquelle l'eau d'une citerne peut se corrompre.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Comment conseilleriez-vous de remédier à cet état de choses ? R.— Soit par le système de terre sèche soit par celui de latrines perfectionnées. Je vois encore par la circulaire qu'un des objets de l'enquête est : "les obligations des patrons." Les hommes de l'art ont parfois eu beaucoup de difficultés sur ce point, quand on les appelait pour donner leurs soins à des jeunes gens estropiés. Les patrons n'ont pas toujours, dans ces cas, assumé la responsabilité qui doit leur incomber. Il y a quelques exceptions très louables, peut-être en est-il beaucoup, peut-être même l'exception est-elle dans l'autre sens maintenant. Il fut un temps, où il était bien difficile d'amener les patrons à faire ce qu'ils devraient faire dans de pareils cas, mais aujourd'hui ils sont beaucoup plus généreux envers leurs ouvriers qu'autrefois. La maison Christie & Co. s'est toujours fait un devoir de veiller à ce que les jeunes gens blessés eussent tout ce qu'ils désiraient, et dans leur fabrique tout est prévu pour le confort des jeunes gens. En citant cet exemple, je n'entends pas faire tort aux autres patrons qui agissent également ainsi. Cependant, il en est beaucoup d'autres qui agissent fort mal dans ces cas,

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Que savez-vous au sujet du travail des enfants en cette ville ? R.—Je n'en sais pas grand chose. On emploie un grand nombre de jeunes garçons, et la plupart des accidents qui arrivent dans des ateliers de mécaniciens, dans les fabriques de boîtes, les ateliers de charpentiers, les machines à raboter, ont des enfants pour victimes.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—A des enfants trop peu au courant de la mécanique ? R.—Les jeunes gens ne sont pas assez prudents.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Ces accidents arrivent-ils par la négligence des jeunes gens ou par la condition dangereuse des machines ? R.—Il m'est impossible de le dire, n'ayant pas inspecté les machines. Je crois cependant que dans certains cas il faut attribuer les accidents au fait que les machines ne sont pas suffisamment entourées. Les jeunes gens sont généralement plus imprudents que les hommes. Je crois que les jeunes gens ne devraient pas être autant employés aux machines ; ce travail devrait être fait par des personnes plus âgées et plus soigneuses.

Q.—Que pensez-vous du travail des femmes dans les manufactures et les magasins ? Y sont-elles traitées convenablement, sont-elles exposées à y perdre leur santé ? R.—Je crois que dans les magasins il y a beaucoup de difficultés à cet égard. Ils ne tombent pas sous l'application de la loi sur les fabriques et de jeunes femmes restent sur pied du matin au soir sans nécessité. Elles devraient avoir le droit de s'asseoir. Il y a des moments où elles pourraient s'asseoir si on le leur permettait, mais on croit que cela n'est pas de bonne tenue. Bon nombre de maladies de l'abdomen proviennent de cette cause. Cela les rend malades.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—La loi des fabriques ordonne-t-elle qu'il y ait dans les ateliers et les manufactures des cabinets d'aisance séparés pour les deux sexes ? R.—Je l'ignore.

Q.—Vous n'en avez jamais eu connaissance ? R.—Non, jamais je n'ai été appelé à le constater.

Q.—Savez-vous quelle est la moyenne du temps qu'une jeune fille travaille dans les magasins ? R.—Je crois qu'elles se rendent généralement à leur ouvrage à 8 heures du matin, et bon nombre de magasins ne ferment qu'à 9 heures du soir. Quelques-uns ferment à 6 heures. On leur accorde fort peu de temps pour prendre leurs repas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Elles sont sur pied, 13 heures par jour ? R.—Parfois. Cependant je dirai 12 heures, puisqu'elles ont un peu de temps pour prendre leurs repas.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien de temps une femme peut-elle rester debout sans que cela nuise à sa santé ? R.—Je pense qu'elles devraient avoir le droit de s'asseoir de temps en temps, car j'ai constaté, — et c'est l'expérience presque générale, — qu'il est plus fatigant de rester debout derrière un comptoir que de pouvoir se promener un peu et changer de temps en temps de position.

Q.—Estimeriez-vous le travail de 8 heures du matin à 8 ou 9 heures du soir trop long, si elles étaient autorisées à s'asseoir de temps à autre. R.—Cette durée de travail ne donnerait pas assez de temps pour l'exercice en plein air.

Q.—Quelle serait, à votre avis, une bonne journée de travail, admettant

qu'elles seraient autorisées à s'asseoir ? R.—Je crois que les magasins devraient fermer à 6 heures, excepté un jour de la semaine pour l'utilité de la classe ouvrière.

Q.—Savez-vous si on emploie beaucoup d'enfants dans ces magasins ? R.—Sans doute il y en a un certain nombre d'employés comme petits caissiers, mais aujourd'hui ils sont en partie remplacés par des conducteurs, mécaniciens. Je ne pourrai pas donner la proportion entre Toronto et d'autres villes.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ce système est principalement en vigueur dans les grandes villes ? R.—Je parle de Toronto.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Pensez-vous que l'instruction des enfants des classes pauvres soit négligée ? R.—Non. Je crois que nous pouvons soutenir favorablement la comparaison avec d'autres pays à ce sujet.

Q.—Au point de vue de la sobriété ? R.—Je crois que la comparaison est en notre faveur sous ce rapport.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Avez-vous une connaissance personnelle de maladies contractées par des jeunes femmes employées, pour être restées trop longtemps debout ? —R.—Oui.

Q.—Maladies que vous n'hésitez pas à attribuer à cette cause ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Parmi quelle classe d'employés trouvez-vous des maladies causées par le fait d'être trop longtemps debout ? R.—Parmi les jeunes filles dont beaucoup souffrent aussi de ne pas pouvoir prendre de l'exercice en plein air aux heures de soleil.

Q.—Pensez-vous que la santé de la classe ouvrière est aussi bonne que celle des autres classes ? R.—Oui, mais il n'en est pas ainsi pour les filles de magasin.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Pensez-vous donc, que 10 heures de travail journalier, après déduction du temps ordinaire accordé pour les repas, soit trop long pour un homme ? R.—Je ne crois pas que cela lui ferait tort, si vous parlez au point de vue de sa santé physique.

Q.—Prenant un homme robuste, qui n'est pas épuisé par le travail, en lui accordant 1 heure pour son dîner, croyez-vous que 10 heures de travail soit trop ? R.—Je ne pense pas. Toutefois, comme nous n'avons que peu de temps à vivre, je crois que chacun devrait avoir droit, une fois la semaine, à quelque temps consacré à la récréation. Je crois que faire travailler un homme, tous les jours de la semaine pendant toute la durée du jour, est une rigueur inutile.

Q.—Vous êtes favorable au demi-congé du samedi ? R.—Oui.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Quel âge voudriez-vous qu'un enfant ait atteint avant qu'il soit permis de l'admettre au travail des manufactures ? R.—Cela dépend beaucoup du genre d'ouvrage qu'on imposera à l'enfant et du degré d'instruction que vous désiriez lui procurer.

Q.—Prenant tout en considération, l'éducation que l'enfant devrait avoir avant de prendre le travail et l'ensemble des manufactures de chaussures, de coton, de

balais, etc., quelle est votre opinion ? R.—Prenant en considération le besoin des gens de gagner leur vie, je crois que 14 à 15 ans serait le bon âge.

Q.—Pour garçons et filles ? R.—Oui.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Pensez-vous qu'il serait aussi avantageux pour la classe ouvrière de ne travailler que 9 heures par jour et 6 heures le samedi, que de travailler 10 heures avec le congé du samedi après-midi ? R.—Je crois que 10 heures par jour avec le congé du samedi après-midi serait un temps de travail convenable.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Qu'avez-vous à dire au sujet de la pose des tuyaux de plomb dans les maisons ? R.—Je crois que je pourrais citer des douzaines d'exemples. En cette ville, où je sais que des cas de dyptérie se sont produits par suite d'une communication directe du tuyau de drainage avec l'intérieur de l'habitation, ou du manque de soupape pour intercepter les émanations des égouts. Il y a des cas nombreux, dans lesquels un arrangement défectueux de tuyaux fait monter les émanations des égouts dans les habitations. Bon nombre de ces habitations sont construites en vue de la location, et jusqu'ici, elles n'ont pas encore été soumises à l'inspection, mais un inspecteur des ouvrages en plomb a été nommé, et nous espérons qu'il en sera fait de même dans d'autres localités afin d'arriver à l'inspection obligatoire.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les plombiers connaissent-ils leur métier ? R.—Les plombiers ne sont pas aussi coupables que les propriétaires qui veulent de l'ouvrage à aussi bon marché que possible, et qui construisent des maisons à faux frais.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—S'il n'y a qu'une soupape ordinaire dans un tuyau de drainage, les gaz délétères ne la soulèveront-ils pas et ne pénétreront-ils pas dans les habitations ? R.—Cela peut arriver.

Q.—Les systèmes de ventilation prescrits par la loi d'Ontario de 1884 sont-ils satisfaisants pour l'aérage des tuyaux de drainage ? R.—Oui.

Q.—Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour assurer l'exécution présente et future de la loi ? R.—A Toronto et dans quelques autres localités, ces mesures sont prises, mais dans beaucoup d'autres endroits elles ne le sont pas.

Q.—Pensez-vous que les habitations des ouvriers sont généralement trop exigües ? R.—Oui.

Q.—Sont-elles assez exigües pour être dangereuses ou nuisibles à la santé de leurs habitants ? R.—Oui.

Q.—A combien évalue-t-on la capacité cubique minima d'une habitation convenable à la santé de chaque individu. R.—Parlez-vous de la capacité prescrite par les hommes qui font autorité en matière d'hygiène.

Q.—Oui ? R.—De 600 à 1000 pieds cubes pour chaque chambre occupée. Il serait toutefois nécessaire que le cubage de l'habitation entière soit plus élevé, car à certains moments, la famille occupe les chambres à coucher, et d'autres les salons ; de là j'estime que cette capacité cubique devrait être double pour l'habitation entière.

Q.—Il faudrait donc de 1200 à 3000 pieds cubes pour chaque habitant de la maison ? R.—Oui, pour chaque individu qui occupe la maison.

Q.—Pensez-vous que la moyenne des ouvriers n'a pas cet espace ? R.—Je pense que non.

Q.—Savez-vous ce qui en est hors de Toronto ? R.—Je crois qu'en général il n'a pas cette espace, si on prend les habitations de tout le pays. Avec cet espace une ventilation convenable devrait exister et il y aurait un renouvellement d'air

dans un laps de temps déterminé. Ce renouvellement devrait se faire trois ou quatre fois par heure.

Q.—Pensez-vous que, dans les habitations telles qu'elles sont généralement construites, il faudrait pourvoir à une ventilation spéciale, ou bien, croyez-vous que les ouvertures des portes et fenêtres et les interstices de toute nature procureraient suffisamment d'air ? R.—Je crois qu'il faudrait une ventilation spéciale, et avec un peu d'attention, elle serait facile à établir. Dans les appartements chauffés au moyen d'un poêle, on perd une grande partie de l'utilité du poêle en n'introduisant pas du dehors un tuyau en fer galvanisé sous le poêle et communiquant avec la cheminée pour chasser les gaz méphitiques.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Il faudrait introduire de l'extérieur un tuyau sous le plancher ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous constaté que pour économiser le combustible, les pauvres gens tiennent leurs maisons fermées plus qu'il ne faudrait ? Est-ce à cause de leur pauvreté — qu'ils font cette économie aux dépens de leur santé ? R.—Ce n'est pas toujours par misère, car j'ai entendu moi-même des commissaires d'écoles blâmer des instituteurs, parce qu'ils ouvraient les fenêtres tout en faisant du feu. J'en ai entendu un qui disait qu'il ne comprenait pas qu'on pût faire du feu et ouvrir les fenêtres dans le même temps.

Q.—Les écoles sont-elles aérées d'une manière convenable ? R.—Non, la quantité d'air pur est insuffisante. Cependant, elles s'améliorent bien sous ce rapport, quoique dans beaucoup d'entre elles la quantité d'air n'est pas la moitié de ce qu'elle devrait être.

Q.—Les contribuables n'aiment pas à payer pour construire ces écoles nouvelles ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—J'ai remarqué dans une église que je ne dois pas désigner, qu'il n'existait pas de ventilateurs venant du dehors, mais que l'air montait à travers le plancher et par conséquent à travers la fournaise avant de sortir par la bouche de chaleur. Pensez-vous que ce soit un bon appareil de chauffage ? R.—Non, cependant il est employé dans certaines maisons.

Q.—Je connais une église de cette ville où cela existe ? R.—Dans certaines maisons, il existe un système de chauffage qui consiste à prendre l'air du dehors et avec des bouches de chaleur l'air du dehors est chauffé. Il n'y a aucun mal à cela.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Faut-il attribuer ce manque de bonne ventilation, à l'ignorance des conditions hygiéniques nécessaires, parmi le peuple ? R.—Oui, je crois que c'est là un des grands obstacles, mais le peuple progresse sous ce rapport.

Q.—Avez-vous jamais songé aux moyens d'instruire le peuple sur les systèmes à adopter pour améliorer la condition hygiénique ? R.—Je crois qu'il serait utile de créer sous le contrôle du gouvernement, ou d'une association, des séries de conférences sur ce sujet. La commission d'hygiène provinciale a essayé d'organiser quelque chose dans ce genre ; elle a eu des réunions dans différentes localités de la Province, qui ont créé un intérêt considérable.

Q.—Prend-on à Toronto des mesures pour empêcher la vente de comestibles frelatés ? R.—Il y a un inspecteur des viandes, et la commission provinciale d'hygiène a voulu dernièrement, organiser une inspection des autres denrées alimentaires. Je ne crois pas qu'il existe une inspection de fruits et de légumes frais, mais comme je n'en suis pas certain, je ne voudrais pas que ma réponse fut prise dans l'affirmative.

Q.—Quelles sont les mesures prises pour amener les délinquants devant les autorités compétentes? R.—Je ne connais aucun système d'inspection en dehors de celui que j'ai signalé. La loi fédérale pourvoit à la nomination d'un analyste officiel, et toute personne peut lui soumettre des échantillons de denrées alimentaires pour les faire analyser par lui.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Y a-t-il un analyste officiel du gouvernement fédéral à Toronto? R.—Oui, le professeur Ellis, de l'Université.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—L'approvisionnement d'eau de Toronto vient-il du lac ou de citernes? R.—Il existe encore des citernes.

Q.—L'eau de citerne est-elle bonne? R.—Non, excepté dans les nouveaux quartiers de la ville. En haut, dans la partie nord-ouest de la ville, il y a un quartier encore inhabité et pendant quelque temps encore l'eau des puits peut être potable, mais dans certains cas, les eaux peuvent se corrompre par contamination extérieure et si on permet le creusement de fosses d'aisance elles seront bientôt corrompues.

Q.—Tolère-t-on encore en ville le système de fosses d'aisance? R.—Je crois qu'on en fait encore. J'ignore si elles sont tolérées ou si elles sont faites en dépit de l'autorité. Quant aux vieilles fosses d'aisance dans les différents quartiers de la ville, je crois que, quand les puits sont corrompus, on doit les combler. Je sais que l'officier de santé a le pouvoir de les faire combler, mais sous ce rapport les ordonnances sont bien lentement mises en vigueur.

Q.—Les égouts sont-ils construits aussi rapidement que se peuplent les nouveaux quartiers? R.—On a construit dernièrement beaucoup d'égouts.

Q.—Vous ne pouvez, naturellement, avoir de cabinets d'aisance sans qu'il y ait des égouts? R.—Non.

Q.—L'eau du lac qui sert à approvisionner la ville est-elle assez bonne? R.—Je le crois.

Q.—La prise d'eau se trouve-t-elle au-delà de l'île? R.—Je le crois; on a parfois douté de la pureté de l'eau, mais les analyses démontrent généralement, je crois, qu'elle est bonne à boire.

Q.—Que pense-t-on du courant de la baie—la matière charriée par les égouts se dirige-t-elle vers l'est ou vers l'ouest? R.—Des deux côtés.

Q.—Dans ce cas, ne contourne-t-elle pas l'île et n'atteint-elle pas l'endroit où l'on prend l'eau de la ville? R.—Voulez-vous dire qu'il y a, un jour, un courant vers l'ouest, et le lendemain un courant vers l'est? Je crois que les matières charriées seraient tellement dissoutes une fois revenues à cet endroit, qu'il n'y aurait pas de danger. Il y a un an, on a parlé de décharger tous les égouts à l'est de l'anse, et si on les eût déchargés en cet endroit, sans que les matières fussent diluées, je crois qu'elles auraient parfois été refoulées par un courant de l'est vers l'endroit où l'on prend l'approvisionnement d'eau de la ville. C'est pour cela que le bureau provincial a désapprouvé le projet, uniquement à cause de l'endroit où l'on proposait de vider les égouts, et il a cru que ce devait être beaucoup plus à l'est.

Q.—Croyez-vous que l'eau des lacs, en général, pourvu qu'elle ne soit pas souillée par les égouts, soit aussi saine que celle que l'on prendrait dans une rivière? R.—Je crois que l'on ne pourrait trouver d'eau plus saine que l'eau pure du lac Ontario; les analyses démontrent, je crois, que c'est une des eaux les plus pures du monde. Quant à l'approvisionnement du gaz, je puis dire qu'il y a une grande différence dans les espèces de gaz. Nous avons eu ici plusieurs décès causés par l'empoisonnement, depuis l'introduction du gaz hydrogène, qui contient une proportion beaucoup plus considérable de monoxyde de carbone. J'ai soigné trois ou quatre personnes empoisonnées par le gaz, qui moururent des suites de cet empoisonnement, et probablement deux ou trois fois ce nombre, qui revinrent à la santé. Mais lorsque la maladie est

arrivée à une certaine période, on ne peut être sûr que le malade guérira, comme il guérirait s'il avait été empoisonné par l'ancien gaz de houille, ou tout autre asphyxiant. Il peut traîner une journée ou deux, puis mourir.

Q.—Le gaz même est plus funeste? R.—Oui, il renferme une plus grande quantité de monoxide de carbone, qui détruit les corpuscules rouges du sang.

Q.—N'y a-t-il pas plus de danger à le respirer? R.—Je ne sais pas qu'il y ait beaucoup de différence sous ce rapport.

Q.—L'odeur se perçoit-elle aussi promptement? R.—Je le crois. On a essayé de mettre de côté le gaz hydrogène, ou d'introduire l'usage d'un bec de gaz se fermant automatiquement.

Q.—Le gaz hydrogène empoisonne-t-il l'air d'une chambre plus rapidement que le gaz de houille ordinaire? R.—Je ne le crois pas. Je crois que la combustion est tout aussi complète. Je voudrais que les églises et les édifices publics fussent sous la juridiction de cette commission. Un mode quelconque de ventilation au moyen de la lumière des becs de gaz aurait pour effet de ventiler dans une grande mesure les églises et de soulager ceux qui les fréquentent. Tout le monde a remarqué, je crois, que vers la fin du sermon, l'atmosphère de l'église devient très chaude et partant très malsaine.

Interrogé par M. CLARKE:—

Q.—N'y a-t-il rien de tel ici aujourd'hui? R.—Je le crois. L'atmosphère de l'église méthodiste, sise au coin des rues Shelbourne et Gerard, est beaucoup plus pure qu'autrefois; je veux parler de l'église qui a été reconstruite dernièrement. Tous les becs de gaz paraissent s'ouvrir dans le plafond, et l'on pourrait adopter ce mode dans les autres édifices.

Interrogé par M. WALSH:—

Q.—Après un long sermon, les assistants éprouvent une fatigue, une lourdeur presque insupportable; cette sensation provient-elle de l'usage de cette espèce de gaz? R.—Je crois que l'état de l'atmosphère y est pour beaucoup. Je ne pense pas néanmoins que le gaz hydrogène soit de nature à produire cet effet plus que l'autre, mais ce qui vicie l'air, c'est la consommation du gaz et la respiration de l'assistance. Si l'on se servait de la lumière du gaz pour la ventilation ce serait une grande amélioration.

PHILLIPS THOMPSON, journaliste de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT:—

Q.—Qu'avez-vous à dire à la commission? R.—Je puis dire que je demeure à Toronto depuis vingt ans. Il m'a semblé que les travaux de cette Commission du Travail seraient incomplets si elle ne s'occupait pas de l'augmentation notable des loyers qui s'est produite dans tous les grands centres. Ceux qui ont eu l'occasion de louer un logement ou un magasin ont pu remarquer que le loyer a augmenté à mesure que la population s'est centralisée ici, et que la valeur de la propriété a haussé. Pour ce qui me regarde, je puis dire que lorsque j'ai commencé à tenir maison, il y a quatorze ou quinze ans, j'ai trouvé une maison qui me convenait, une petite maison confortable, dans une belle localité, à une distance raisonnable de ma place d'affaires, savoir à un demi-mille ou à trois quarts de mille, à raison de quatorze piastres par mois. Pour trouver maintenant une maison semblable, il me faut payer dix-huit ou dix-neuf piastres et aller deux ou trois fois plus loin. C'est la conséquence du développement de la ville, et plusieurs de ceux qui n'ont qu'un revenu ou un salaire fixe en souffrent beaucoup. Quels que soient les avantages que l'on puisse obtenir sous

forme d'augmentation de salaire au moyen de coalitions ou de grèves, ils sont compensés et plus que compensés par la tendance qu'a la propriété à augmenter constamment de valeur, et par l'élévation des loyers qui en résulte. Je puis citer un exemple. Je n'avais pas songé spécialement à m'enquérir de cas particuliers, mais il en est arrivé un dans ma famille. Il y a quelques années, une de mes parentes louait une place d'affaires sur la rue Yonge pour y faire un petit commerce de modes. Lorsqu'elle loua le petit magasin avec une maison en arrière, le loyer était de quatorze piastres par mois. En quelques années, il fut élevé à seize piastres et peu de temps après à dix-huit piastres : elle quitta alors ce local, et l'occupant actuel paie vingt piastres pour ce même local, sans qu'on lui ait fait subir aucune amélioration importante. Toutes ces augmentations ont eu lieu dans une période de trois années. Ceci n'est qu'un exemple du prix toujours croissant des loyers qui pèse surtout lourdement sur ceux dont le revenu ou le salaire ne subit pas de hausse considérable par suite de la différence du travail.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—A propos d'une maison comme celle dont vous parlez, y a-t-il aujourd'hui, dans le commerce, une augmentation qui explique l'élévation des loyers que vous avez mentionnée ? R.—Je ne le crois pas. J'ignore ce qui en est, mais il est généralement admis, je crois, que le commerce reste à peu près le même. La population s'est développée, mais avec le développement de la population vient l'augmentation de la concurrence dans les différentes classes, non seulement parmi les classes ouvrières proprement dites, mais encore parmi les petits commerçants et même parmi les grands commerçants. Les seules personnes qui bénéficient réellement du développement de la ville, sont celles qui ont des propriétés pour la spéculation ou à louer. Par exemple, supposons qu'un homme possède une maison, avec le terrain, qui valut à cette époque \$2,000 ; la valeur en augmente avec le développement de la population. Elle vaut peut-être trois ou quatre fois le prix qu'il l'a payée, mais comme maison elle n'a pas pour lui une plus grande valeur qu'auparavant. Il peut la vendre plus cher, mais s'il désire demeurer dans la même ville et continuer son commerce, il lui faut louer un autre local, de sorte qu'il n'a d'autres avantages que ceux de propriétaire-foncier ; il n'a aucun autre avantage.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il un remède pratique à cet état de choses, relativement au loyer des maisons ? R.—Autant que je puis voir, —et j'ai étudié un peu la question, —le gouvernement ou l'Etat, peu importe lequel, devrait fixer la valeur des terrains, ou une partie considérable de la valeur des terrains. Cela aurait pour effet de faire occuper les lots vacants ; un individu ne pourrait garder des propriétés pour spéculer, car il faudrait en payer au gouvernement ou à l'Etat le revenu annuel ou quelque chose d'approchant. Il serait désireux de vendre, et d'autres d'acheter, et tous ceux qui voudraient posséder une maison pourraient en acquérir une. Cela donnerait au commerce et au travail dans toutes les branches un grand élan.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Si ce projet était adopté, construirait-on un plus grand nombre de maisons que ne l'exigeraient les besoins de la population ? R.—Non ; mais aujourd'hui le nombre des maisons ne suffit pas aux besoins de la population, si ce n'est à des loyers réellement trop élevés.

Q.—Si les loyers sont trop élevés, de manière à rapporter d'énormes dividendes aux propriétaires de ces maisons, les capitaux n'y afflueront-ils pas dans des entreprises qui permettent de toucher une partie de ces dividendes énormes ? R.—Je ne crois pas que les propriétaires des maisons retirent d'énormes dividendes, mais ce sont les spéculateurs, ceux qui détiennent la propriété pour spéculer, qui font de gros profits.

Q.—Vous croyez, avez-vous dit, que l'élévation des salaires que reçoivent les classes ouvrières est en grande partie, sinon complètement compensée par l'augmentation des loyers ? R.—C'est là mon impression.

Q.—Quelle période cette remarque couvrira-t-elle ? R.—Depuis que la ville a commencé à se développer avec la rapidité que l'on remarque aujourd'hui. Si une ville reste stationnaire et que les personnes du dehors ne viennent point en grossir la population, on ne voit pas cette tendance, qui ne se produit que lorsqu'il y a une augmentation régulière.

Q.—Quelle est, d'après vous, l'augmentation des salaires que les ouvriers en général ont reçue depuis environ dix ans ? R.—Il est très difficile de répondre à cette question ; je ne pourrais guère le dire. L'autre jour, un témoin a estimé devant la Commission l'augmentation à deux centins et demi par heure, et un autre, si je me rappelle bien, l'a portée à cinq centins par heure pour les menuisiers.

Q.—Si un homme reçoit une augmentation de deux centins et demi par heure, combien cela fait-il pour une journée de neuf heures ? R.—Vingt-deux centins et demi par jour.

Q.—Et s'il travaille deux cent cinquante jours dans l'année, combien cela fera-t-il ? R.—Cinquante-six piastres et vingt-cinq centins, je crois.

Q.—Quel est, en général, le loyer qu'un ouvrier paye pour son logement ? R.—Je ne saurais le dire. Je n'ai pas étudié ce point et je n'ai pas de chiffres à ma disposition pour me renseigner sur ce point.

Q.—A Toronto, l'ouvrier paye-t-il en moyenne dix piastres par mois pour sa maison ? R.—A peu près cette somme, je crois.

Q.—Cela fait cent vingt piastres par année. L'ouvrier aurait-il pu, il y a dix ans, trouver une maison semblable à raison de six piastres par mois ? R.—Je ne suis pas prêt à répondre à cette question.

Q.—N'est-il pas vrai que lorsque vous avez dit que l'élévation des salaires était compensée par l'augmentation des loyers de maisons, vous n'aviez pas réellement étudié la question ? R.—Je crois que c'est vrai relativement à quelques branches. Je ne crois pas qu'il y ait eu une augmentation de ce genre dans le journalisme ou dans l'imprimerie.

Q.—Lorsque vous avez donné cette réponse, avez-vous simplement émis une opinion, ou en étiez-vous venu à cette conclusion après avoir examiné les faits ? R.—C'était mon impression d'après ma propre expérience. Je crois qu'en ce qui concerne le journalisme, il n'y a pas eu de changement sensible depuis dix ans. Il n'y a pas eu d'amélioration à Toronto. Il faut se rappeler que tandis qu'il a pu y avoir des augmentations dans les métiers bien organisés, il y a beaucoup d'autres branches qui ne sont pas organisées, et dans celles-ci l'augmentation a été faible ou nulle.

Q.—Nous parlions plus particulièrement des artisans et des ouvriers ? R.—C'est peut-être une erreur de limiter l'acceptation du mot ouvriers à ceux qui se livrent à des travaux manuels. On devrait l'étendre de manière à ce qu'elle comprenne tous les genres de travaux utiles, à ceux qui travaillent de la tête de même qu'à ceux qui travaillent des mains. Relativement à ma profession, de journaliste, un homme qui recueille des informations ou qui écrit des articles de fond est assurément un ouvrier tout autant que celui qui les compose. L'un reçoit un traitement et l'autre un salaire mais je ne vois pas beaucoup de différence ; je n'ai jamais trouvé qu'une piastre de traitement eût plus de valeur qu'une piastre de salaire.

Q.—Nous aimons à être précis et à savoir ce que signifient les mots, et dans quel sens nous les employons ? R.—C'est juste.

Q.—Ces constructions coûtent-elles plus cher qu'autrefois, indépendamment du terrain ? R.—Je l'ignore, je ne le pense pas.

Q.—Vous l'ignorez ? R.—Oui, je l'ignore.

Q.—Vous croyez que ceux qui construisent des maisons et en sont propriétaires ne retirent pas un intérêt exorbitant pour l'argent qu'ils y ont placé ? R.—Si l'on

considère la question de l'intérêt, je crois qu'ils retirent un intérêt exorbitant. A mes yeux, c'est simplement justifier un genre de monopole par un autre.

Q.—S'il était vrai que les propriétaires d'immeubles à louer reçoivent un intérêt exorbitant ne croyez-vous pas que d'autres capitalistes viendraient participer à ces profits ? R.—Je le crois ; et de fait, c'est ce qui a lieu à Toronto. Il y a eu beaucoup de spéculations sur les propriétés.

Q.—Si l'on enlevait une partie de la valeur réelle de la propriété à ses propriétaires actuels, proposeriez-vous qu'on les indemnisât de cette perte ? R.—S'il y avait une compensation à accorder, elle devrait aller à ceux qui souffrent depuis longtemps des exigences des propriétaires.

Q.—Si un homme avait acheté hier une propriété, et que celle-ci fût dépréciée aujourd'hui dans une certaine mesure par une modification apportée à la loi, croyez-vous qu'il dût souffrir cette perte ? R.—Je crois que ce serait un cas pénible ; mais ces choses sont inévitables, dans toute réforme sociale. Ça été dur lorsque le propriétaire s'est vu enlever ses esclaves.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Savez-vous ce qu'il a reçu en retour. R.—Je sais que l'on a accordé une compensation lors de l'affranchissement des esclaves dans les Antilles anglaises. Les propriétaires d'esclaves américains n'ont cependant pas été indemnisés. J'envisage néanmoins la question à ce point de vue ; il valait beaucoup mieux affranchir les esclaves sans accorder de compensation à leurs propriétaires que de maintenir l'esclavage.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Dans quelle mesure voudriez-vous nationaliser la propriété ? R.—Je suis d'avis que cette réforme s'effectuera graduellement. Je ne crois pas qu'elle s'opère assez soudainement pour causer aux propriétaires des torts sérieux.

Q.—Jusqu'à quel point voudriez-vous que la propriété fût affectée.—Jusqu'à concurrence de sa valeur totale ? R.—Ma théorie est que le gouvernement ou la société, peu importe lequel, devrait être le propriétaire reconnu du sol, ou devrait du moins avoir le droit d'affecter la valeur annuelle de la propriété. Tout de même, je ne crois pas que cela arrive en un jour, mais graduellement, en enlevant les taxes des articles sur lesquels elles sont aujourd'hui imposées, pour en grever la propriété, procédant lentement, et rejetant par degrés tout le fardeau de la taxe sur la propriété, et à mesure que l'on verra qu'il est possible d'atteindre les fins publiques et de prélever des fonds considérables pour beaucoup d'objets qui ne peuvent être accomplis autrement aujourd'hui, on fera un nouveau pas dans la voie de cette réforme :

Q.—Ce sera comme l'homme qui raccourcit chaque jour d'un pouce la queue de son chien ? R.—A peu près.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous assez de confiance dans le gouvernement pour lui donner la gestion de toutes les propriétés de la confédération ? R.—De nos jours le gouvernement a virtuellement le droit d'imposer les taxes.

Q.—Supposons que votre théorie soit acceptée, avez-vous assez de confiance dans le gouvernement pour croire que tout se ferait honnêtement et sans corruption. ? R.—Lorsque l'opinion publique sera suffisamment éclairée pour faire cette réforme, je crois qu'elle sera également assez éclairée pour empêcher le gouvernement d'exercer une corruption de nature à en paralyser le fonctionnement.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—En définitive, vous voudriez que le gouvernement affectât la valeur totale de la propriété ? R.—La valeur annuelle de la propriété sans les améliorations ; les améliorations seraient libres.

Q.—Croyez-vous que les colons amélioreraient la propriété sous l'empire d'une pareille tenure ? R.—J'ai vu en Irlande des fermiers recueillir sur la côte des herbes marines et les transporter sur les terres pour lesquelles ils paient des rentes excessivement élevées, et qu'ils sont toujours prêts à louer, à presque n'importe quel prix. Je ne vois rien qui empêche les colons d'améliorer les terres sur lesquelles le gouvernement perçoit une taxe proportionnée à leur valeur annuelle, tant qu'elles sont occupées.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pour combien de temps seraient-elles louées ? R.—Il ne serait pas nécessaire de les louer ni d'en changer le droit de propriété actuel. Le gouvernement dirait : Voici le chiffre de vos taxes, et tant que vous continuerez à les payer, vous ne serez pas dérangé dans votre possession.

Q.—Partagez-vous cette opinion d'Henry George à la page 392 de son volume : " Car en imposant toutes les taxes sur la valeur de la propriété, on offrirait virtuellement aux enchères la propriété à celui qui paierait." Croyez-vous cela ? R.—Je ne me soumetts pas précisément à tout ce que dit Henry George.

Q.—Croyez-vous cela ? Il dit que ce serait virtuellement offrir aux enchères la propriété à quiconque paierait à l'Etat le loyer le plus élevé ? R.—Non, je crois que c'est une exagération. Il y a peut-être là un peu de vrai. Je ne crois pas que personne dût être dépossédé parce qu'un autre serait disposé à payer plus cher, tant que l'occupant consentirait à payer la somme fixée par l'Etat.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Laisseriez-vous à l'occupant le titre nominal de la propriété ? R.—Oui.

Q.—Et vous le taxeriez jusqu'à concurrence de la valeur annuelle de la propriété ? R.—La valeur annuelle, ou quelque chose d'approximatif.

Q.—Croyez-vous que la propriété ait une valeur qui n'ait point été créée par le travail ? R.—Oui, il en est certainement ainsi sous le régime actuel. Par exemple, supposons que ce terrain situé au coin de la rue Church soit resté dans son état primitif, qu'on n'en ait pas enlevé un seul arbre, mais qu'il soit encore à l'état de forêt ; il aurait aujourd'hui une valeur à peu près égale à celle de tout autre terrain vacant quand même on n'y aurait point travaillé ; le développement de la ville lui aurait donné pour les fins d'occupation la même valeur qu'à n'importe quel terrain avoisinant.

Q.—Vers quelle époque l'emplacement de la ville de Toronto a-t-il été défriché ? R.—Il y a cent ans, je suppose.

Q.—Ce terrain aurait-il été taxé pour les fins municipales ? R.—Oui.

Q.—Le propriétaire aurait payé pour les trottoirs ? R.—Il aurait dû le faire.

Q.—Pour le pavage des rues, les égouts, la protection contre les incendies, l'intérêt sur la dette de la ville et ainsi de suite ? R.—Oui.

Q.—Le terrain serait taxé depuis cent ans ? R.—Oui.

Q.—Si ce terrain était resté inexploité, le propriétaire n'en aurait retiré aucun profit. Est-ce que les taxes, l'intérêt et les autres déboursés s'y rattachant depuis cent ans ne s'élèverait pas à son prix de vente ? R.—Il faudrait être un comptable pour répondre à cela.

Q.—Si l'on prenait la valeur annuelle de toute la propriété foncière, croyez-vous que cela rapporterait assez d'argent pour subvenir aux dépenses municipales, provinciales et fédérales, aux dépenses ordinaires ? R.—Je le crois.

Q.—Avez-vous fait un calcul ? R.—Non.

Q.—Imposeriez-vous des taxes sur les améliorations ? R.—Non.

Q.—Sur la propriété foncière seulement ? R.—Seulement sur la propriété foncière. S'il fallait d'autres taxes, on devrait imposer une taxe sur les revenus. Cela ne toucherait pas au principe de nationalisation de la propriété foncière, s'il fallait absolument ajouter à la taxe foncière.

Q.—Comment établirait-on la valeur de la propriété ? R.—Je répondrai à cette

question en en posant une autre : Comment établit-on à présent la valeur de la propriété ?

Q.—En l'offrant en vente sur le marché de temps à autre et la vendant au plus haut enchérisseur ? R.—Dans plusieurs évaluations, la valeur de la propriété foncière est séparée de la valeur des améliorations.

Q.—Dans la ville, la propriété en qualité de propriété foncière aurait-elle une valeur commerciale ? R.—D'après le système actuel, elle a une valeur commerciale.

Q.—Avec votre système, si l'on en prenait toute la valeur annuelle, aurait-elle quelque valeur commerciale ou échangeable ? R.—Je crois que cela aurait besoin d'être démontré par l'expérience. Elle pourrait avoir une valeur commerciale ; oui, je crois qu'il en serait ainsi.

Q.—En quoi consisterait la valeur commerciale de la propriété foncière ? R.—Les améliorations auraient une valeur commerciale.

Q.—Nous parlons de propriété foncière. Si un homme possède une propriété dont il ne peut tirer aucun revenu ni aucun profit, un autre consentirait-il à lui donner quelque chose pour ce qui n'a virtuellement aucune valeur ? R.—Supposons qu'un homme désire se retirer des affaires, et qu'il ait construit des bâtiments pour exercer son commerce, l'autre homme serait forcé d'occuper le terrain pour voir l'usage des bâtiments.

Q.—Supposons que vous ne réunissiez pas les améliorations à la propriété foncière ? R.—A proprement parler, la propriété foncière n'aurait aucune valeur commerciale.

Q.—Dans ce cas, si elle n'avait aucune valeur commerciale ou échangeable, comment pourrait-on en déterminer la valeur pour les fins d'imposition ? R.—Je ne vois guère comment on le pourrait. D'après le système actuel, on peut en déterminer la valeur assez facilement.

Q.—Mais avec votre système ? R.—Je n'y ai pas songé.

Q.—Nous allons maintenant parler des terres incultes. Les gens se dirigent-ils vers le Muskoka ou d'autres régions incultes d'Ontario pour y prendre des terres dont ils deviendront les propriétaires absolus ? R.—Il ne vont pas dans le Muskoka en aussi grand nombre que dans d'autres régions, parce que les terres n'y sont pas aussi bonnes.

Q.—Prenons le Nord-Ouest : se dirigent-ils là en grand nombre ? R.—Pas en aussi grand nombre qu'on s'y attendait.

Q.—Quel est le principal motif qui induit les gens à se porter vers un nouveau pays, y endurer les misères et les privations de la vie de colons ? R.—C'est afin de se créer un foyer.

Q.—Dans le but de retirer le bénéfice qui résulterait d'une augmentation dans la valeur des terres ? R.—Quelques-uns peuvent être mus par ce motif ; d'autres par ce qu'ils peuvent retirer de la terre plutôt que pour la terre même.

Q.—S'ils n'avaient pas l'espoir de devenir propriétaires du sol, croyez-vous qu'ils iraient se fixer dans de nouvelles régions ? R.—En ce qui regarde les nouvelles régions, je crois que la nationalisation de la propriété foncière aurait pour résultat de favoriser le colon. Sous le système actuel, les monopoles peuvent contrôler de grandes étendues de terrains, et en conséquence les colonies sont éparses. Avec un mode équitable d'impôts sur la propriété foncière, d'après lequel les occupants seraient en sûreté tant qu'ils payeraient les taxes, les établissements des colons seraient plus rapprochés et il n'y aurait pas de ces étendues de terrains vacants.

Q.—Il y aurait sur les fermes le même taux proportionnel de taxation ? R.—Une taxe foncière serait imposée sur tous ceux qui prendraient les terres.

Q.—De sorte que tous ceux qui prendraient des terres et qui les mettraient en état de culture auraient à payer une taxe annuelle pour le droit de propriété de ces terres ? R.—Une faible taxe, vu que ces terres se trouvant à l'extrémité des régions colonisées n'auraient pas la même valeur que des terres situées dans un endroit plus central.

Q.—Le spéculateur ne pourrait-il pas les payer tout aussi bien que le colon ? R.—Non, parce que celui qui met la terre en valeur peut mieux la garder que celui qui ne lui fait rien produire.

Q.—Les colons qui s'établissent sur des terres incultes ont-ils en général beaucoup d'argent en mains, ou font-ils des profits particuliers sur leurs terres pendant les premières années ? R.—Non.

Q.—Alors s'ils avaient à payer une taxe en sus, ce serait pour eux une charge additionnelle ? R.—Non, car une grande partie des taxes actuelles serait abolie.

Q.—Quelles sont les taxes que l'on cesserait d'imposer aux colons ? R.—La taxe très onéreuse qui pèse sur les colons du Nord-Ouest, la taxe sur les instruments aratoires et autres machines.

Q.—Quelle est la taxe sur leurs instruments aratoires ? R.—J'en ignore le montant.

Q.—Savez-vous si le prix des instruments aratoires est plus élevé au Canada qu'aux États-Unis ? R.—Non, je ne le sais pas.

Q.—Si le prix des instruments aratoires n'est pas plus élevé au Canada qu'aux États-Unis, quelle taxe le cultivateur canadien paye-t-il sur ces instruments aratoires ? R.—Le prix peut n'en pas être plus élevé au Canada qu'aux États-Unis, mais en y ajoutant les frais d'importation, il est possible qu'ils lui coûtent plus cher que s'il les achetait de l'autre côté de la frontière,

Q.—Est-il vrai que de l'autre côté de la frontière les instruments aratoires coûtent moins cher aux cultivateurs qu'ils ne coûtent aux cultivateurs canadiens de ce côté-ci de la frontière ? R.—Je l'ignore. Relativement à la colonisation du Nord-Ouest, il ne faut pas oublier que l'étendue des terres, bonnes à coloniser, aux États-Unis est limitée. Dès que toutes les terres seront prises dans ce dernier pays, l'immigration affluera presque nécessairement sur notre territoire, parce que les gens ne pouvant obtenir de terres chez nos voisins, jetteront naturellement les yeux sur les nôtres.

Q.—N'est-il pas vrai que vous avez théorisé sur cette question plutôt qu'étudié les faits ? R.—J'ai étudié un grand nombre de faits, mais je ne puis citer beaucoup de chiffres. Je pourrais répondre à plusieurs questions si j'avais le temps d'étudier le sujet.

Q.—Relativement aux instruments aratoires, vous avez affirmé quelque chose comme un fait, bien que vous paraissiez maintenant avoir simplement supposé que votre assertion était fondée. Savez-vous d'une manière certaine si le prix des instruments aratoires est plus élevé dans le Dakota qu'au Manitoba ? R.—J'ai lu que les colons luttent contre un grand désavantage, parce qu'ils sont obligés d'importer de l'Est du Canada les choses dont ils ont besoin au lieu de se les procurer à des endroits plus rapprochés, aux États-Unis.

Q.—Mais savez-vous si les instruments aratoires se vendent moins cher dans le Dakota qu'au Manitoba ? R.—Je ne le sais pas personnellement.

THOMAS BOWICH, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous exercez le métier de maître-forgeron ? R.—Oui, de maréchal-ferrant.

Q.—Vous employez des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Depuis quand demeurez-vous à Toronto ? R.—Depuis sept ans.

Q.—Depuis quand employez-vous des ouvriers ? R.—Depuis environ douze ans.

Q.—Employez-vous aujourd'hui dans votre branche des matériaux de provenance étrangère ? R.—Oui, une partie du fer destiné à la confection des fers à cheval est importée du fer anglais.

Q.—Avez-vous jamais fait usage de fers à cheval importés ? R.—Oui.

Q.—En employez-vous actuellement ? R.—Ils sont importés de Montréal.

Q.—Je veux dire des fers à cheval importés de l'étranger ? R.—Non, je n'emploie que des fers venant de Montréal.

Q.—Combien payiez-vous les fers importés ? R.—Je payais jusqu'à \$5.50 et \$6.00 par cent livres.

Q.—Achetez-vous ces fers au Canada ? R.—Je les achète dans la ville, et ils viennent de Montréal.

Q.—Combien vous coûtent-ils ici ? R.—\$3.70.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel était votre prix ? R.—Le prix moyen serait de \$4 75 à \$6.00.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'article acheté à Montréal était-il aussi bon pour le prix que l'article importé ? R.—Il était meilleur.

Q.—Le bas prix de la matière première a-t-il pour résultat de faire élever le salaire des ouvriers ? R.—Oui, car si la matière première est à bon marché, je puis donner plus cher aux ouvriers ; de fait, il m'a fallu payer des salaires plus élevés qu'auparavant.

Q.—Savez-vous si parmi vos hommes il y en a qui appartiennent à des associations ouvrières ? R.—Je ne le sais pas d'une manière certaine, mais ils disent y appartenir ; autant que je sache, ils y appartiennent tous.

Q.—Trouvez-vous que cela cause des difficultés parmi ceux qui en font partie ? R.—Non.

Q.—Vos hommes trouvent-ils que cela les favorise ? R.—Ils semblent le croire, et cela m'est également avantageux parce qu'ils se conduisent mieux lorsqu'ils font partie de quelque société.

Q.—Croyez-vous qu'ils soient portés à se mieux conduire parce qu'ils sont formés en une société de ce genre ? R.—Lorsqu'ils m'ont dit qu'ils étaient entrés dans cette association, ils m'ont demandé une augmentation de salaire, et j'ai certainement dû leur donner plus. Je savais qu'ils la méritaient dans le temps, puis j'avais des hommes choisis ; au taux des salaires, les meilleurs hommes sont les moins chers.

Q.—Et trouvez-vous que ce soit un avantage ou un désavantage d'avoir des hommes choisis à des salaires élevés ? R.—Ce n'est pas un désavantage ; c'est un avantage.

Q.—Y a-t-il plusieurs prix dans votre métier ? R.—Je le crois, mais je donne le même prix à tous, et je choisis mes hommes.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ils sont tous également capables ? R.—Oui, ils sont tous également capables ; celui qui ne gagne pas le salaire qu'il reçoit actuellement ne vaut rien—il n'est pas utile dans la boutique. Il faut qu'il soit capable, si non, il n'est pas utile.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous quels sont les salaires dans votre métier, comparés aux salaires payés, dans la même branche d'industrie dans la Grande-Bretagne ou aux États-Unis ? R.—Je ne le sais pas d'une manière générale, mais j'ai eu avec moi des hommes qui venaient directement de la Grande-Bretagne.

Q.—Vivent-ils plus à l'aise ici qu'aux États-Unis ou dans la Grande-Bretagne, avec les mêmes salaires ? R.—Pour ce qui regarde l'Angleterre, j'en connais deux ou trois qui m'ont dit qu'ils vivent beaucoup plus à l'aise ici ; de fait, l'un d'eux est maintenant établi rue Alice.

Q.—En votre qualité de patron, croyez-vous que les différends, qui s'élèvent dans votre branche d'affaires, devraient être réglés par arbitrage ? R.—Oui ; je crois que c'est le bon moyen.

Q.—Croyez-vous que ce soit avantageux ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous au fait des divers modes d'arbitrage ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez jamais eu à recourir à un arbitrage dans vos rapports avec vos ouvriers ? R.—J'ai été appelé à régler de petites difficultés ; on pourrait appeler cela un arbitrage sur une petite échelle.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous avez réglé le différend à l'amiable ? R.—J'ai été la troisième personne appelée pour décider entre deux autres.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Comment les forgerons sont-ils généralement payés, toutes les semaines ou tous les mois ? R.—Toutes les semaines.

Q.—Les hommes préfèrent que ce soit ainsi ? R.—Oui, ç'a toujours été la coutume.

Q.—Avez-vous jamais entendu dire qu'ils préféreraient être payés un jour particulier de la semaine ? R.—Non, c'est la coutume de les payer le samedi après-midi.

Q.—Vous n'avez pas, je suppose, d'ouvriers travaillant à l'heure dans votre métier ? R.—Non.

Q.—Les hommes sont-ils satisfaits de la manière dont ils sont actuellement payés ? R.—Oui, je les paie le samedi après-midi, et ils sont satisfaits.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Y a-t-il plusieurs de vos hommes qui soient propriétaires des maisons qu'ils habitent ? R.—Non, je ne crois pas qu'il y en ait un seul.

Q.—Sont-ce des hommes mariés, ou des jeunes gens ? R.—L'un d'eux est marié, et les autres sont des jeunes gens.

Q.—Auriez-vous quelque recommandation à faire dans l'intérêt des classes ouvrières, dans ce qui concerne votre branche d'affaires ? R.—Je ne crois pas avoir rien à recommander.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous que l'arbitrage soit le meilleur mode pour régler les différends ? R.—Oui, je le crois, tant entre les peuples qu'entre les individus.

Q.—Préférez-vous l'arbitrage obligatoire aux grèves ? R.—Je préférerais certainement toujours l'arbitrage aux grèves.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Préféreriez-vous un arbitrage par un arbitre nommé par le gouvernement à un arbitrage dans lequel chaque partie choisirait un arbitre, ces deux derniers en choisissant un troisième ? R.—Je préférerais des personnes désintéressées—chaque partie choisissant un arbitre et le troisième étant nommé par le gouvernement ou par les autorités.

Q.—Avez-vous beaucoup d'apprentis dans votre métier ? R.—Je n'en ai pas.

Q.—Et les autres qui exercent le même métier que vous ? R.—Je ne vois pas que l'on emploie beaucoup d'apprentis ; ils viennent généralement des boutiques de campagne.

Q.—Y a-t-il dans les règlements de l'Union quelque chose qui vous défende d'en prendre ou qui en limite le nombre ? R.—Pas que je sache ; personne ne m'en a parlé.

Q.—Si vous n'avez pas d'apprentis, c'est simplement parce que vous ne désirez pas en employer ? R.—Le fait est que dans notre métier il n'y a pas de place pour eux.

Q.—Vous avez dit que vous aviez coutume d'employer du fer importé d'Angle-

terre pour les fers à cheval, et que maintenant vous achetez ces fers à Montréal. De quel fer sont faits les fers que vous prenez à Montréal? R.—Je l'ignore.

Q.—De fer importé, ou de fer canadien? R.—Je ne saurais le dire.

Q.—Avez-vous jamais employé du fer de la Nouvelle-Ecosse—du fer de Londonderry? R.—C'est probablement ce que nous appelons du fer des ports d'en bas—oui, j'en ai employé.

Q.—Quelle est sa qualité comparé au fer provenant d'Angleterre? R.—Il soutient avantagusement la comparaison.

Q.—Avez-vous jamais employé du fer importé des Etats-Unis? Quelle est la qualité du fer canadien, comparé au fer américain? R.—Il y a deux sortes de fer: il y a le fer d'Hamilton et le fer de Trois-Rivières qui venait autrefois ici, puis le fer des ports d'en bas, qui vient d'un endroit quelconque des provinces maritimes.

Q.—Ce serait le fer de Londonderry? R.—C'est du fer de bonne qualité.

Q.—Ces sortes de fer sont-elles d'aussi bonne qualité que n'importe quel fer importé que vous avez employé? R.—Je les crois tout aussi bonnes.

Q.—Les fers à cheval que vous importiez étaient-ils faits à la machine ou à la main? R.—A la machine.

Q.—Et ceux qui venaient de Montréal? R.—A la machine.

Q.—Et quelle est la qualité des fers fabriqués à Montréal, comparés aux fers importés? R.—Ils sont meilleurs; c'est ce que l'on appelle le modèle du Rhode-Island; ils sont fabriqués par la compagnie du laminoir de Montréal, et une autre maison en fabrique qui ne sont pas tout à fait aussi finis.

Q.—Alors si l'on compare les fers canadiens avec les fers importés que vous aviez coutume d'employer, vous avez réellement aujourd'hui un article meilleur et qui coûte moins cher? R.—Nous avons un article qui coûte moins cher, et qui, je crois, est aussi bon, sinon meilleur.

Q.—Quel a été le taux de l'augmentation des salaires que vous avez payés? De combien ont-ils augmenté? R.—Depuis le moi- de mai, j'ai dû donner deux piastres d'augmentation par semaine à deux hommes, et une piastre à un autre.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous établi ici? R.—Depuis six ans.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté durant ce temps, à part l'augmentation qu'ils ont subie cette année? R.—Ils sont restés presque au même chiffre jusqu'à cette année, alors que les maréchaux-ferrants ont formé une Union.

Q.—Vous croyez que l'élévation des salaires a été en grande partie le résultat de la fondation de l'Union? R.—Oui, je le crois.

Q.—Et vous dites que depuis l'augmentation des salaires vous avez choisi vos hommes, renvoyé les ouvriers peu capables et gardé les bons? R.—J'en ai renvoyé un, mais ça n'a pas été uniquement à cause des salaires. J'ai choisi des hommes appartenant à l'Union et je crois que tous les ouvriers rangés font partie de l'Union.

Q.—Si un ouvrier peu capable était renvoyé parce qu'il ne serait pas aussi vigif ni aussi soigneux que les autres hommes, quel autre emploi pourrait-il trouver? R.—Il pourrait trouver de l'emploi dans la ville en travaillant de son métier s'il désirait être classé.

Q.—L'échelle des salaires permet-elle de classer les hommes selon leur mérite? R.—Je ne connais naturellement pas les règlements de l'union, mais je le crois.

Q.—Vous ne savez pas s'il est permis à un ouvrier lent ou peu habile de travailler pour un salaire moindre que celui qui est fixé? R.—Je crois qu'il le peut; je crois qu'il lui est permis d'accepter ce qu'il gagne.

Q.—Supposons qu'il s'élève un différend entre vos ouvriers et vous, préféreriez-vous le régler à l'amiable et sans arbitrage; préféreriez-vous négocier avec vos hommes seuls, ou avec l'Union à laquelle ils appartiennent? R.—Je serais satisfait de n'importe quelle manière, mais je préférerais les voir nommer un arbitre faisant partie de l'union, en nommer un autre moi-même et qu'un troisième fût choisi par les deux premiers.

Q.—Si c'était simplement une affaire d'entente, préféreriez-vous parler vous-

même à vos hommes, ou bien voir des hommes de l'Union intervenir ? R.—Si je réglais moi-même avec mes hommes, ils pourraient briser l'engagement ; mais si la question était renvoyée à d'autres, la convention serait peut-être plus sérieuse, elle lierait les parties.

Q.—Croyez-vous que si le différend était réglé par l'union ou par arbitrage, ce serait sous forme de convention ? R.—Oui, il serait entendu qu'ils ne pourraient s'y soustraire ; un patron n'a aucune chance contre ses ouvriers ; car si trois ou quatre d'entre eux disent qu'ils conviennent d'une chose, les autres peuvent se soustraire à l'engagement, mais avec un arbitrage ils ne peuvent agir ainsi. Ils peuvent prouver que la partie a promis telle et telle chose et que j'ai pris les mêmes engagements.

Q.—Trouvez-vous que vos hommes en vous louant leur travail et en faisant une convention avec vous sont sur un pied d'égalité avec vous, ou avez-vous l'avantage sur eux à titre de patron ? R.—Pas le moins du monde.

Q.—Vous et les hommes avec qui vous faites un marché, vous vous trouvez sur un pied d'égalité parfaite en ce qui regarde le louage de leur travail et l'acceptation par vous de ce travail ? R.—Oui, de fait chacun d'eux est regardé comme le maître, excepté moi. Nous sommes sur le même pied.

Q.—Depuis que vous demeurez à Toronto, croyez-vous que le coût de la vie a augmenté ? R.—Il a un peu augmenté ; les loyers ont subi une hausse, et, je crois que les provisions en général coûtent un peu plus cher.

Q.—Le pain ? R.—Oui, et toutes les provisions de bouche, je crois.

Q.—Le sucre ? R.—Je ne saurais dire ce qui en est quant au sucre, car on le vend au prix coûtant pour attirer les pratiques. Mais le prix du pain et des autres comestibles a augmenté.

Q.—Qu'avez-vous à dire au sujet des vêtements ? R.—Je crois que les prix sont à peu près les mêmes.

Q.—Et les chaussures ? R.—À peu près la même chose, je crois.

Q.—Vos hommes travaillent-ils le dimanche ? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous l'état des maisons habitées par vos ouvriers ? R.—L'un d'eux tient maison, et les autres sont en pension.

Q.—Ces maisons sont-elles bien confortables ? R.—Oui, autant que je sache.

Q.—Assez grande pour leur donner suffisamment d'espace et d'air ? R.—Je le crois. Je ne les ai visitées qu'une fois et je n'ai pas remarqué particulièrement leur condition sanitaire.

Q.—Savez-vous s'il existe quelque société coopérative dans votre branche d'affaires ? R.—J'ignore s'il y en a. Je crois que ces associations présentent certains avantages.

Q.—Connaissez-vous des hommes de votre métier qui se soient associés pour travailler en coopération ? R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—Faut-il un capital considérable pour tenir un établissement comme le vôtre ? R.—Il ne faut pas un capital considérable.

Q.—Quelques hommes pourraient mettre en commun leurs petites ressources, s'ils le désiraient, et ouvrir un établissement semblable ? R.—Oui, il leur faudrait quelques ressources pour cela.

Q.—Mais non pas au-delà de celles que des ouvriers peuvent facilement acquérir ? R.—S'ils achetaient une maison et l'entretenaient, il leur faudrait pas mal de temps pour gagner assez d'argent pour tenir une boutique.

Q.—Savez-vous si vos hommes font des économies, ou s'ils dépensent leur argent à mesure qu'ils le reçoivent ? R.—Je ne saurais le dire.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—L'emploi des machines dans votre métier a-t-il pour résultat d'abaisser les salaires ? R.—Non.

Q.—Quel est en général le salaire qu'un forgeron reçoit par jour? R.—Je crois que le salaire régulier est de \$1.75, autant que je sache.

Q.—Avez-vous quelque notion de la loi des manufactures en vigueur au Canada? R.—Non.

Q.—Si vous aviez un enfant, et que vous dussiez l'envoyer travailler, quel âge devrait-il avoir atteint, à votre avis? R.—Environ dix-huit ans.

Q.—Et des filles? R.—Je ne les enverrais point aux manufactures.

Q.—Supposons qu'il vous fût impossible de faire autrement? R.—Dix-huit à vingt ans, dans tous les cas.

Q.—Le travail donné à l'entreprise à l'étranger vous fait-il de l'opposition? R.—Que voulez-vous dire par là?

Q.—Je veux parler d'ouvrages faits aux Etats-Unis et envoyés ici? R.—Vous voulez parler d'ouvrages canadiens faits aux Etats-Unis?

Q.—Oui? R.—Je leur ferais certainement de l'opposition.

Q.—Y en a-t-il de fait? R.—Je l'ignore.

Q.—Le travail des prisons vous nuit-il de quelque manière? R.—Pas à présent, que je sache. Je crois qu'autrefois l'on confectionnait des fers dans les prisons—au pénitencier de Kingston — mais cela ne se fait plus.

Q.—Cela affecterait-il votre industrie? R.—Sans aucun doute.

Q.—Préféreriez-vous avoir pour ouvriers des hommes appartenant à l'Union, ou des hommes n'en faisant point partie? R.—Ça me serait indifférent, pourvu qu'ils fussent de bons ouvriers.

Q.—Il n'y a pas de meilleurs ouvriers que ceux qui font partie de l'Union, n'est-ce pas? R.—Non, les miens font partie de l'Union, et je ne saurais avoir trois meilleurs hommes dans ma boutique; mais je crois qu'un autre homme pourrait leur être égal, soit qu'il appartint ou non à l'Union.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—N'y a-t-il pas eu un temps où il y avait des apprentis dans votre métier? R.—Oui, et je crois qu'il y en a encore.

Q.—À quoi attribuez-vous la nécessité de n'en pas employer, maintenant qu'on ne s'en sert pas autant? R.—Je parlais de la ville; on n'en emploie pas ici parce que les jeunes gens entrent dans une boutique de campagne où ils apprennent une certaine partie de leur métier, puis viennent à la ville pour finir leur apprentissage. J'ai été obligé de les prendre de cette manière moi-même.

Q.—Ne croyez-vous pas, qu'en fabriquant les fers et les clous comme on le fait aujourd'hui, on contribue beaucoup à empêcher l'emploi de jeunes gens, ou d'apprentis? R.—Pas que je sache.

Q.—Est-ce qu'autrefois vous n'aviez pas tous les clous à pointer, et autres petits ouvrages de ce genre à faire, qui pouvaient être exécutés par des jeunes gens? R.—Oui, mais les jeunes gens ne pouvaient faire ce travail; il fallait être un bon ouvrier pour pointer un clou.

Q.—Je me rappelle le temps où l'on employait souvent des apprentis dans votre industrie, et je vous demande si l'introduction des fers et des clous faits à la machine et d'autres articles de ce genre a pour objet d'éliminer les apprentis? R.—Je ne crois pas qu'il en soit tout à fait ainsi. Au temps où nous étions obligés de pointer les clous, nous avions environ trois chelins et demi pour un ferrage complet, et aujourd'hui nous avons pour le même ouvrage \$1.50 et \$1.75, et les clous nous sont fournis tout prêts.

Q.—Je voulais simplement savoir si c'était pour cela que vous n'employiez plus d'apprentis—parce que vous n'en avez plus besoin à présent, vu que vos clous vous arrivent prêts à être employés. R.—Lorsque j'ai fait mon apprentissage, il y avait quatre apprentis dans la boutique où j'étais. L'introduction d'articles faits à la machine a sans doute permis de se passer d'un ouvrier par boutique.

JOHN H. LUMSDEN est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est votre état ? R.—Je suis imprimeur.

Q.—Demeurez-vous à Toronto ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien de temps avez-vous travaillé comme ouvrier dans l'imprimerie ? R.—Un peu plus de vingt ans.

Q.—Avez-vous été ouvrier pendant tout ce temps-là ? R.—Une partie du temps ouvrier, et l'autre partie j'ai été patron.

Q.—Avez-vous jamais rempli les fonctions de chef d'atelier ? R.—Oui, en plusieurs occasions.

Q.—Et celles de gérant ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous partie de l'union typographique de cette ville ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps ? R.—Depuis que j'ai commencé à travailler comme ouvrier.

Q.—Quels sont les règlements de l'union à laquelle vous appartenez relativement aux grèves ; quel est le vote par lequel une grève est décidée ? R.—Il faut les trois quarts des voix des membres, et pour pouvoir voter sur la question il faut que ceux-ci soient bien notés depuis six mois. C'est là la règle, au meilleur de ma connaissance. Je ne voudrais pas affirmer la chose d'une manière positive.

Q.—Avez-vous rempli quelque charge dans l'Union ? R.—J'en suis actuellement le vice-président ; j'en ai été le président.

Q.—Y a-t-il quelque règlement régissant l'emploi des apprentis ? R.—Sous quel rapport.

Q.—Sous le rapport du nombre des apprentis que l'on peut employer ? R.—Oui ; on permet l'emploi de tant d'apprentis pour tant d'hommes.

Q.—Connaissez-vous la proportion ? R.—Je ne suis pas bien renseigné sur ce point dans le moment. Je crois que les règlements ont été changés ; je ne puis dire d'une manière certaine quelle est cette proportion.

Q.—Le nombre en est-il plus élevé ou moindre qu'autrefois ? R.—Je ne saurais le dire d'une manière positive.

Q.—Les apprentis passent-ils un contrat d'apprentissage ? R.—Pas que je sache.

Q.—L'Union désire-t-elle que les apprentis passent des contrats de ce genre ? R.—L'Union a souvent essayé de soumettre la question aux maîtres-imprimeurs dans le but de faire passer des contrats d'apprentissage aux apprentis.

Q.—Pour quelle raison les patrons n'aimaient-ils pas à faire passer des contrats de ce genre aux apprentis, ou ne leur en faisaient-ils point passer ? Quelle est, à votre avis, comme homme d'expérience, la raison pour laquelle les maîtres-imprimeurs ne désirent pas passer de contrat d'apprentissage avec leurs apprentis ? R.—Je n'ai jamais pu en comprendre la raison.

Q.—Ne vous êtes-vous par formé une opinion à ce sujet, en envisageant la question comme imprimeur et d'après votre expérience personnelle ? R.—Voici ce que je dis tous les jours : lorsqu'un jeune garçon apprend le métier depuis un an ou deux, il se trouve une imprimerie qui essaie de l'embaucher en lui donnant des gages un peu plus élevés.

Q.—L'Union a-t-elle des objections à accepter comme membres des personnes du sexe ? R.—Elles sont placées sur le même pied que les hommes.

Q.—L'Union voit-elle à ce qu'elles reçoivent des gages aussi élevés que les hommes ? R.—Oui.

Q.—Les Unions ont-elles coutume de demander que les différends soient réglés par arbitrage ? R.—Elles essaient toujours d'obtenir un arbitrage avant de recourir à d'autres moyens.

Q.—Est-ce facultatif ou si c'est obligatoire en vertu de quelque règlement ?
R.—Je crois, si je ne me trompe, que notre bureau de direction déclare que c'est obligatoire.

Q.—De recourir à l'arbitrage ? R.—Oui.

Q.—Relativement aux imprimeurs employés dans les imprimeries de livres et d'ouvrages de ville, — les ouvriers à la journée comme on les appelle — quelles sont leurs heures de travail ? R.—Une semaine de travail pour eux comprend cinquante-quatre heures.

Q.—C'est-à-dire qu'ils bénéficient de la réduction des heures de travail ? R.—Oui.

Q.—Depuis quand jouissent-ils de ce privilège ? R.—L'agitation a commencé ici en 1872.

Q.—C'est passé aujourd'hui dans le domaine de l'histoire, mais il ne faut pas oublier qu'il y a eu à cette époque une longue grève. L'Union a-t-elle alors eu recours à l'arbitrage, ou y a-t-il eu une conférence, ou les patrons ont-ils été vus ? R.—On a essayé de négocier avec eux.

Q.—Au meilleur de votre connaissance, quels progrès a-t-on faits dans ces entrevues ? R.—Les résultats n'ont pas satisfait les membres de l'Union.

Q.—La majorité de ces patrons consentait-elle à ces entrevues ? R.—C'était plutôt le contraire.

Q.—Il s'en est naturellement suivi une grève ? R.—Oui.

Q.—Et comme résultat ? R.—On a obtenu la journée de dix heures.

Q.—Les hommes sont-ils payés toutes les semaines, tous les quinze jours ou tous les mois ? R.—Je crois qu'à une ou deux exceptions près ils sont payés toutes les semaines dans la ville ; il peut y avoir une ou deux exceptions, et dans ces cas ils sont payés tous les quinze jours.

Q.—Au meilleur de votre jugement, préférez-vous les payes hebdomadaires ? R.—Certainement.

Q.—Les hommes préfèrent-ils être payés un jour de la semaine plutôt que l'autre, pour leur commodité ? R.—Plusieurs se sont prononcés en faveur de différents jours, et un bon nombre de ceux à qui j'en ai parlé préféreraient le vendredi soir.

Q.—Leur avez-vous jamais entendu dire pourquoi ils préféreraient le vendredi soir ? R.—C'est parce que leurs femmes ou les autres personnes chargées de faire les achats pourraient plus facilement faire cette besogne le samedi matin.

Q.—Depuis combien de temps l'Union des typographes de cette ville est-elle fondée, au meilleur de votre connaissance ? R.—Depuis 1844.

Q.—Combien y a-t-il eu de grèves depuis cette époque ? R.—Je ne crois pas qu'il y en ait eu plus de sept ou huit, s'il y a eu ce nombre.

Q.—Avez-vous de l'expérience dans l'impression des livres et des ouvrages de ville ? R.—Dans ces derniers temps, je n'ai pas eu une très grande expérience dans cette branche ; il y a quelques années que j'en suis sorti.

Q.—En quelle qualité y avez-vous travaillé ? R.—J'ai été autrefois chef d'atelier dans une imprimerie d'ouvrages de ville.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait eu plus d'impression d'ouvrages qu'autrefois en proportion de la grandeur de la ville, pendant les cinq à dix dernières années ? R.—Beaucoup plus.

Q.—Est-ce à cause de l'augmentation du nombre des lecteurs ? R.—Oui, cela y est pour quelque chose.

Q.—Connaissez-vous d'autres raisons ? R.—Je suppose que c'est dû en grande partie au développement rapide de la ville. Cela y est sans doute pour quelque chose.

Q.—Les imprimeries de livres et d'ouvrages de ville ont-elles augmenté leurs opérations par ce surplus d'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Et elles ont amélioré l'art de l'imprimerie ? R.—Oui, il est beaucoup supérieur à ce qu'il était autrefois.

Q.—Est-il plus artistique ? R.—Oui.

Q.—C'est-à-dire que l'on crée des établissements pour des branches spéciales ? R.—Oui.

Q.—Pourquoi fait-on cela ? R.—C'est simplement conforme à ce qui s'est produit dans tous les autres arts. Les branches de l'industrie se divisent ; différentes espèces d'ouvrages sont exécutées dans différents ateliers. Dans un atelier on fait une spécialité d'un genre d'ouvrage ; comme ce que l'on voit presque tous les jours dans les autres industries.

Q.—Par exemple, une imprimerie de livres et d'ouvrages de ville fait une spécialité des affiches enluminées ? R.—Oui.

Q.—Et cela, parce que ce genre d'ouvrages est aujourd'hui en demande ? R.—Oui.

Q.—Tandis qu'avant que ces ateliers fussent établis pour cette fin, je suppose que l'on n'exécutait guère des impressions enluminées dans la ville ? R.—On en exécutait très peu.

Q.—Est-ce qu'il en venait dans la ville ? R.—Oui, en grande quantité.

Q.—De l'étranger ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si l'on exécute une certaine espèce d'impressions dans les manufactures de boîtes, car je sais que cela se fait dans quelques établissements de la ville ? R.—Je sais que dans quelques-unes de ces manufactures on emploie un imprimeur qui fait certains ouvrages d'impression qui sont ensuite appliqués sur les boîtes à corsets, à biscuits et ainsi de suite.

Q.—On emploie un imprimeur pour ces ouvrages ? R.—On emploie généralement un imprimeur pour imposer la matière et la mettre sous presse.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-ce pour leur propre ouvrage ? R.—Non, pour de l'ouvrage du dehors.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Qui emploie-t on généralement à la confection de ces boîtes ? R.— Des femmes.

Q.—Des jeunes filles ? R.—Oui, dont l'âge varie de neuf à vingt ans.

Q.—Travaillent-elles à la semaine ou à la pièce ? R.—Quelques-unes à la semaine, d'autres à la pièce ; je crois que la plupart travaillent à la pièce.

Q.—Combien, une de ces jeunes personnes, travaillant avec une vitesse ordinaire peut-elle gagner ? R.—De trois à quatre et demie et même cinq piastres, ai-je entendu dire parfois.

Q.—C'est-à-dire à la pièce ? R.—Oui ; pour faire les boîtes et appliquer à l'extérieur le papier imprimé.

Q.—Nous allons porter la moyenne à cinq piastres ? R.—Je crois que c'est une moyenne très forte.

Q.—Combien d'heures par jour ces jeunes femmes travaillent-elles pour gagner cinq piastres ? R.—Cinq jours par semaines de huit heures à six, et elles ne travaillent peut-être pas le samedi après-midi. Cela fait neuf heures par jour pendant cinq jours et elles ne travaillent pas le samedi après-midi.

Q.—Avez-vous jamais eu connaissance que lorsqu'une jeune femme gagne une forte somme, disons cinq piastres, le patron se montrait enclin à réduire le prix par boîte ; ou par douzaine ? R.—J'ai entendu dire que les filles ne voulaient pas fabriquer un plus grand nombre de boîtes, de crainte que les patrons ne réduisissent les prix. J'ai entendu dire cela à quelques-unes.

Q.—Quelles sont les mesures sanitaires prises dans ces manufactures, au meilleur de votre connaissance ? R.—Dans une ou deux où je suis allé, elles sont moins que satisfaisantes.

Q.—Il y a des lieux d'aisance séparés pour les deux sexes ? R.—Séparés dans ce sens qu'ils sont voisins.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Durant votre carrière d'imprimeur, avez-vous eu connaissance que des imprimeurs soient devenus propriétaires des maisons qu'ils habitaient? R.—Pas en très grand nombre.

Q.—D'autre part, les patrons se sont-ils enrichis? R.—Je le crois assurément.

Q.—Pourriez-vous donner à la commission des informations sur les personnes qui se sont enrichies pendant les dernières années?

M. ARMSTRONG.—Vous n'avez pas besoin de donner les noms.

TÉMOIN.—Je préférerais ne pas répondre à cette question, si je dois nommer quelqu'un. En qualité d'étranger et d'observateur des choses du monde, lorsque je vois les patrons habiter de plus belles maisons, je dois certainement conclure qu'ils prospèrent; mais nous ne connaissons pas toujours leur position financière.

Q.—Mais vous êtes arrivé à la conclusion qu'ils ont fait de l'argent? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que si les apprentis faisaient des contrats d'apprentissage, ils feraient de meilleurs ouvriers? R.—Certainement.

Q.—Veuillez dire pourquoi vous êtes de cet avis? R.—Parce que les changements fréquents d'ateliers qui ont lieu ne sont pas de nature à en faire de bons ouvriers. C'est pour cette raison que je dis cela.

Q.—L'usage des clichés a-t-il affecté votre industrie? R.—Nous ne nous en sommes pas beaucoup aperçus ici.

Q.—Savez-vous s'il a eu quelque effet? R.—Pas à ma connaissance personnelle.

Q.—Préféreriez-vous une journée de travail de neuf heures? R.—Je dis que nous avons plus de confort depuis que nous travaillons neuf heures, c'est-à-dire depuis 1872.

Q.—Vous avez parlé il y a un instant d'affiches importées de l'étranger? R.—Il n'en vient pas une aussi grande quantité qu'il y a quelques années.

Q.—D'où venaient-elles? R.—Surtout des États-Unis.

Q.—Vous voulez parler surtout des grandes affiches de spectacles? R.—Oui, précisément.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous jamais eu connaissance qu'un imprimeur qui était censé avoir fait son apprentissage ait été obligé d'aller servir davantage comme apprenti? R.—Pas à ma connaissance.

Q.—Avez-vous jamais entendu dire que cela fût arrivé? R.—J'ai entendu dire qu'il avait été nécessaire dans certains cas à des apprentis d'agir ainsi pour devenir aptes à travailler aux journaux.

Q.—Cela proviendrait-il de mauvais enseignement donné à l'enfant ou de sa paresse? R.—Ce serait dû en grande partie à ce que l'enfant n'aurait pas reçu un bon enseignement; dans certains cas sa paresse en serait certainement la cause, mais je crois que ce serait le plus souvent dû à d'autres causes.

Q.—Y a-t-il quelque règlement dans l'Union au sujet de la capacité d'un ouvrier pour qu'il puisse y être admis? R.—Non; les membres qui proposent son admission sont en grande partie les juges de sa capacité.

Q.—Vous admettez tous ceux qui sont ouvriers? R.—Oui, après qu'ils ont prouvé d'une manière satisfaisante qu'ils ont fait l'apprentissage requis.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Vous dites qu'aujourd'hui les imprimeurs travaillent neuf heures par jour? R.—Oui, dans les établissements régis par l'Union ou sous son contrôle. Je ne dis pas que l'on travaille neuf heures dans tous les ateliers, mais plusieurs ateliers qui ne sont pas sous le contrôle de l'Union ont accepté les neuf heures depuis que celle-ci a obtenu ce changement; ou peut-être pas tout-à-fait neuf heures, mais les hommes ne travaillent pas toute la journée du samedi.

Q.—Ils travaillent cinquante-quatre heures par semaine ? R.—Dans les établissements où travaillent des hommes de l'Union, c'est cinquante-quatre heures par semaine. Ceux qui travaillent dans des ateliers indépendants de l'Union sont censés être payés pour le temps qu'ils travaillent en sus des cinquante-quatre heures.

Q.—Les imprimeurs préfèrent-ils qu'il en soit ainsi, ou travailler régulièrement neuf heures par jour ? R.—Ils préfèrent avoir un demi-jour de congé le samedi.

Q.—Est-ce plus avantageux d'avoir un demi-jour de congé le samedi ? R.—Je crois que c'est plus avantageux pour la plupart des imprimeurs.

Q.—Sont-ils assez rangés et assez industriels, comme classe ? R.—Ils le sont beaucoup plus qu'il y a quelques années.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il des établissements où des imprimeurs soient requis de signer quelque document avant d'être admis à l'ouvrage ? R.—Pas que je sache.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pourquoi limitez-vous le nombre des apprentis ? R.—Afin que les ouvriers puissent avoir de l'ouvrage.

Q.—C'est dans l'intérêt des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Alors cela a pour résultat d'obliger les patrons à donner à des ouvriers, en leur payant des salaires d'ouvriers, de l'ouvrage que des apprentis pourraient faire à plus bas prix ? R.—Si l'on juge la qualité de l'ouvrage.

Q.—Comme question de fait, est-ce que les patrons désirent employer un plus grand nombre de garçons ou d'apprentis que ne le leur permettent les règlements de l'Union ? R.—Je ne connais aucun établissement où l'on désire cela.

Q.—S'ils n'étaient pas disposés à employer un plus grand nombre de jeunes garçons est-ce que l'Union aurait inséré cette clause dans ses statuts ? R.—C'est pour leur propre protection [qu'ils ont passé ce règlement.

Q.—Savez-vous si des membres de l'Union ont fait des remontrances aux patrons relativement au nombre d'apprentis employés ou s'ils ont dit qu'il y en avait trop d'employés ? R.—Dans notre métier, ou bien voulez-vous parler des métiers en général ?

Q.—Dans votre métier ? Je n'ai pas entendu dire qu'on l'ait fait dernièrement.

Q.—Avez-vous entendu dire que des jeunes garçons aient essayé d'entrer dans des imprimeries et aient été refusés à cause de ce règlement ? R.—Je n'ai entendu parler que d'un cas de ce genre. Les patrons d'ateliers sont toujours satisfaits du nombre d'apprentis auquel ils ont droit, et je n'ai jamais entendu dire qu'on y ait fait des objections.

Q.—Avez-vous entendu des plaintes parce que des jeunes garçons ne pouvaient trouver de l'emploi dans les imprimeries ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Connaissez-vous l'ouvrage des journaux du matin ? R.—Oui.

Q.—Qu'est-ce qui serait considéré comme un salaire raisonnable par semaine pour un ouvrier d'une habileté ordinaire employé à un journal du matin ? R.—De quinze à seize piastres.

Q.—Pour gagner ce salaire, aurait-il à travailler toutes les nuits de la semaine ? R.—Six nuits par semaine. Cela dépendrait beaucoup de la besogne, si c'était dans les temps d'activité, ou d'inactivité. Dans des temps, il y a plus d'ouvrage à l'atelier qu'à d'autres époques, et lorsqu'il y a plus d'ouvrage, les nouvelles sont composées en plus petit texte et par conséquent les ouvriers gagnent plus. Plus le caractère est fin, plus les ouvriers gagnent d'argent.

Q.—Je ne parle pas des salaires élevés, mais de la moyenne du salaire d'un compositeur ordinaire ? R.—Je crois que quinze piastres seraient la moyenne raisonnable.

Q.—Quels sont les salaires payés pour l'ouvrage de jour, c'est-à-dire lorsque les

hommes sont employés à la semaine, selon l'échelle de cinquante-quatre heures fixée par l'Union ? R.—Onze piastres.

Q.—Vous avez parlé, il y a un instant, de l'importation d'affiches et vous avez dit qu'il y a quelque temps il venait dans le pays de ces imprimés, mais qu'il n'en vient plus ? R.—J'ai dit qu'il n'en venait pas une aussi grande quantité, parce que les ateliers de la ville exécutent à présent ce genre d'impressions.

Q.—Autrefois ils ne pouvaient pas exécuter ces ouvrages ? R.—On les exécutait ici, mais pas sur une aussi grande échelle qu'à présent.

Q.—Vous ne savez pas si les droits de douane y sont pour quelque chose ? R.—Je ne saurais répondre à cette question.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous jamais eu connaissance, qu'un patron d'imprimerie ait refusé d'engager un ouvrier parce qu'il appartenait à une union typographique ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Un imprimeur faisant partie de l'Union travaille-t-il dans le même atelier qu'un autre imprimeur n'en faisant pas partie ? R.—Cela arrive quelquefois dans cette ville, mais très rarement.

Q.—Permettrait-on à un imprimeur ne faisant pas partie de l'Union de travailler à un journal du matin, en cette ville ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers s'opposeraient à ce qu'il y fût employé ? R.—Oui.

Q.—Les règles de l'Union justifieraient-elles une grève si le patron persistait à employer un imprimeur ne faisant pas partie de l'association ? R.—Oui, si la chose était faite convenablement et soumise à l'Union.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il entre les patrons intéressés dans les journaux et l'Union quelque convention relativement à ceux qui doivent être employés ? R.—Non.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Pour quelle raison les membres de l'Union objectent-ils à travailler avec des hommes ne faisant pas partie de l'association ? R.—Règle générale, les ouvriers n'appartenant pas à l'Union, ne s'occupent pas s'ils ont les mêmes salaires que les membres de l'Union.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Il y a naturellement une différence entre un membre de l'Union et un homme qui faisait d'abord partie de l'Union et qui en a violé les règlements ? R.—Il y a une différence et l'Union traite les membres différemment sous ce rapport. Il y a un nombre d'hommes qui viennent dans cette ville ignorant qu'il existe une Union jusqu'à ce qu'on leur ait donné des explications sur ce sujet.

Q.—Est-ce qu'ils manifestent le désir d'en faire partie ? R.—Dans la majorité des cas, ils en manifestent le désir.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Si un membre viole les règlements de l'Union et qu'il en soit expulsé, quels moyens sont nécessaires pour sa ré-admission ? R.—Son cas peut être reconsidéré.

Q.—S'il est reconsidéré et qu'il n'a aucune excuse à donner, mais qu'il désire retourner à l'Union, lui en donne-t-on la permission ? R.—Quelquefois il peut être ré-admis sans qu'on lui impose d'amende et d'autres fois on peut lui en imposer une.

Q.—Quel en serait le montant ? R.—Cela varie et souvent lorsqu'il est ré-admis on la lui remet.

Q.—Quelle est la plus faible amende que vous connaissiez ? R.—Je ne connais pas de montant spécifié. Il n'y a aucune somme spécifiée pour une amende, soit forte soit légère.

Q.—Quelles sommes avez-vous entendu dire que l'on avait imposées ? R.—J'ai entendu parler d'amendes aussi faibles que cinq piastres.

Q.—Et les plus élevées ? R.—Cent piastres.

Q.—Cela serait dans un cas extraordinaire ? R.—Dans un très mauvais cas, dans un cas extraordinaire.

Q.—Connaissez-vous des cas où des gens ayant demandé leur ré-admission ont été refusés ? R.—Je n'en connais pas moi même.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Quel âge pensez-vous qu'un apprenti doit avoir avant d'entrer dans un métier ? R.—Je ne pense pas qu'il devrait avoir moins de seize ans.

Q.—Est-ce que les femmes que vous employez dans votre métier ont des sièges pour s'asseoir ? R.—Je n'ai jamais travaillé dans aucun établissement où l'on employait des femmes.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien de femmes sont employées comme compositeurs dans l'Union ? R.—Je ne sais pas ; je ne pense pas qu'il y en ait plus de deux.

Q.—Combien pensez-vous qu'il y ait de femmes compositeurs dans la ville ? R.—Je ne sais pas ; il n'y en a pas beaucoup ; je ne puis en dire le nombre ; je ne pense pas qu'en visitant les différents établissements on en trouve beaucoup.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pensez-vous qu'un enfant doit être à la charge de son père jusqu'à l'âge de seize ans ? R.—Je parle d'un atelier d'imprimerie ; je pense qu'il ne devrait pas y venir avant l'âge de seize ans et qu'il devrait finir à vingt-et-un ans.

Q.—Alors il serait à la charge de son père jusqu'à l'âge de seize ans ? R.—Oui, exactement.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous pensez que pour faire un bon imprimeur il doit avoir une bonne instruction ? R.—Oui, il devrait avoir une très bonne instruction.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous apercevez-vous que l'éducation des garçons est généralement négligée dans votre métier ? R.—Non, je ne puis dire cela. La meilleure épreuve pour un garçon dans notre métier, c'est lorsqu'il peut lire le manuscrit la première fois qu'il entre à l'atelier.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Est-ce qu'il n'y a pas beaucoup de parents qui ont besoin du salaire de leurs enfants avant qu'ils aient l'âge de seize ans ? R.—Je ne pourrais dire.

Q.—Pensez-vous que la moyenne des ouvriers qui ont généralement de nombreuses familles à élever à Toronto peuvent supporter leurs enfants et les tenir à l'école jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de seize ans ? R.—Je crois que oui. J'ai été élevé jusqu'à l'âge de seize ans par un ouvrier ordinaire qui avait une nombreuse famille ; et j'avais vingt-et-un ans lorsque j'ai fini mon apprentissage.

W. J. McFARLANE, carrossier, de Toronto, est assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis combien de temps demeurez-vous à Toronto ? R.—Depuis six ans.

Q.—Avez-vous été employé comme ouvrier pendant tout ce temps ? R.—
Oui.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté ou diminué dans votre métier durant les cinq dernières années ? R.—Ils ont diminué depuis que je suis arrivé ici.

Q.—Quelle en est la raison ? R.—Parce qu'il se fait trop d'ouvrage par les machines ; nous avons à faire concurrence aux ouvrages des manufactures.

Q.—Avez-vous à faire concurrence sous quelque rapport aux articles de manufactures étrangères ? R.—Oui, aux articles américains.

Q.—C'est-à-dire à des articles se rapportant à certaines parties d'une voiture ? R.—De fait, à tout pour quelques-unes ; pour d'autres, à certaines parties.

Q.—Veuillez donc dire tel que vous le comprenez, comment cela se fait ? R.—Ils manufacturent les voitures, les envoient ici et les vendent à meilleur marché que nos patrons ne peuvent les manufacturer et les vendre, vu que nous n'avons pas de machineries. Voilà une des raisons ; et en conséquence, pour avoir de l'ouvrage ici, je suis obligé d'accepter un salaire moins élevé.

Q.—Les carrossiers de Toronto sont-ils organisés en corps ? R.—Quelques-uns le sont.

Q.—Les hommes qui font partie de l'union et ceux qui n'en font pas partie travaillent-ils dans les mêmes ateliers ? R.—Non.

Q.—Quelles sont les heures de travail ? R.—Cinquante-quatre heures par semaine ; dans quelques ateliers, de la cité les semaines sont de 60 heures.

Q.—Ont-ils un prix fixé ? R.—Oui, ils ne doivent pas accepter moins de \$1.50 par jour.

Q.—Sont-ils payés à la semaine ou comment ? R.—A la semaine ou à la quinzaine.

Q.—Les hommes préfèrent-ils cette manière ? R.—Oui, ils disent qu'ils sont tout à fait disposés à accepter cela.

Q.—Sont-ils généralement payés argent comptant ou par troc ? R.—Il n'y a pas de troc.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'apprentis dans le métier ? R.—Pas dans l'ouvrage en bois ; il y en a dans la forge.

Q.—Dans le ferrage des voitures, je présume, et non dans d'autres ouvrages en fer ? R.—Oui, cela est différent du ferrage des chevaux. Les apprentis liment le fer et le posent sur les voitures.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Est-ce que le fer est importé en partie manufacturé ? R.—En partie, comme les pièces articulées etc.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce que ces ouvrages pourraient être faits en Canada avec espoir d'encouragement ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ils sont importés des Etats-Unis ? R.—Oui, quelques-uns des Etats-Unis, d'autres viennent de Gananoque.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La vie coûte-t-elle plus cher aujourd'hui qu'il y a quelques années ? R.—
Oui.

Q.—En est-il ainsi même en comparaison du taux des salaires? R.—Je le crois.

Q.—Comment sont les loyers? R.—Plus chers.

Q.—De combien? R.—D'environ quatre piastres de plus qu'il y a six ans.

Q.—Dans des maisons de mêmes dimensions? R.—Oui, les loyers ont augmenté dans ces quatre années de quatre piastres.

Q.—Est-ce que les associations de carrossiers sont favorables au système d'arbitrage ou ont-elles quelques règlements au sujet des grèves? R.—Quand elles ne peuvent pas régler à l'amiable avec les patrons, elles préfèrent recourir à l'arbitrage plutôt que de se mettre en grève.

Q.—Les ouvriers savent-ils qu'il y a avantage à être organisés? R.—Ah! oui.

Q.—Je présume que la raison principale est l'augmentation des salaires? R.—Oui.

Q.—Mais il en découle d'autres avantages locaux ou sociaux? R.—Oui, cela donne aux ouvriers plus d'esprit de corps et d'entente mutuelle.

Interrogé par M. McLEAN:—

Q.—Quel genre d'arbitrage les gens de votre métier préfèrent-ils; est-ce un bureau nommé par le gouvernement ou composé d'une personne nommée par chacune des parties avec droit d'en choisir une troisième? R.—Que chaque partie choisisse un arbitre, et que le gouvernement en nomme un troisième.

Interrogé par M. HICKS:—

Q.—Dans le cas où les patrons et les ouvriers ne s'entendraient pas de cette manière, considérez-vous que l'intervention du gouvernement serait justifiable? R.—Je le crois.

Interrogé par M. McLEAN:

Q.—Quel est l'effet de l'organisation des classes ouvrières dans votre métier? R.—Je crois que cela leur est avantageux.

Q.—De quelle manière? R.—De différentes manières; cela rend les hommes plus unis, de sorte que l'un n'enlèvera pas une entreprise à un autre.

Q.—Quelles sont les heures de travail? R.—Cinquante-cinq heures par semaine; dans quelques ateliers, soixante heures. Nous ne travaillons que cinquante-cinq heures.

Q.—C'est-à-dire que vous finissez à cinq heures le samedi? R.—Nous finissons à midi le samedi.

Interrogé par M. CARSON:—

Q.—Vous avez dit que vous étiez obligé de faire une forte concurrence aux articles importés des Etats-Unis, et les raisons que vous en avez données sont que les manufacturiers canadiens n'ont pas de machines convenables. Avez-vous déjà visité les carrosseries de Gananoque? R.—Oui.

Q.—Avez-vous visité les carrosseries des Etats-Unis? R.—Oui; j'ai travaillé dans des carrosseries américaines où tout se faisait à la machine.

Q.—Avez-vous été dans l'établissement de Guelph? R.—Oui, je l'ai visité: je n'y ai pas travaillé.

Q.—Est-ce que les établissements canadiens ne font pas d'aussi bons ouvrages que ceux des Etats-Unis? R.—Ils le pourraient, mais pas à aussi bon marché.

Q.—Ne le font-ils pas? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Ne connaissez-vous pas des cas où nos manufacturiers canadiens ont remporté les prix sur des articles du même genre, exhibés par les Américains? R.—J'en connais.

Q.—Comment expliquez-vous cela? R.—Il y avait de la partialité; je pense qu'ils ont préféré les accorder aux Canadiens plutôt qu'aux Américains.

Q.—Pour quelles raisons ? R.—Je pense que c'était pour encourager l'industrie du pays.

Q.—Comment expliquez-vous que nos manufacturiers canadiens n'adoptent pas le même système que les Américains ? R.—Ils ne le peuvent pas. D'abord, il faut importer les matériaux pour les fabriquer ici — c'est-à-dire des matériaux de première qualité; nous ne les produisons pas en Canada.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quels bois emploie-t-on généralement ? R.—Le noyer dur.

Q.—N'en produisons-nous pas ici ? R.—Nous en produisons, mais il n'est pas aussi dâr ni aussi bon que celui qui croît dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre.

Q.—Quelle espèce emploient-ils là ? R.—Le noyer blanc.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Y a-t-il beaucoup d'apprentis dans votre métier ? R.—Pas beaucoup dans les ouvrages en bois ; il y en a généralement un dans chaque atelier.

Q.—A quel âge à peu près commencent-ils leur apprentissage ? R.—Nous n'en prenons pas avant l'âge de dix-huit ans.

Q.—En prenez-vous de moins âgés dans la forge ? R.—Oui, à partir de seize ans.

Q.—Quel âge, suivant vous, un apprenti doit-il avoir avant d'entrer dans le métier ? R.—Je pense qu'il n'est pas capable d'entrer dans le métier avant l'âge de seize ans, car c'est un ouvrage dur.

Q.—Est-ce que le bois qui est importé des Etats-Unis est employé pour toutes les parties d'une voiture ou seulement pour les moyeux ? R.—On l'emploie pour les timons et les raies de roues, mais pour les moyeux, nous avons ici du bois, d'aussi bonne qualité. Les trains, les raies de roues, les jantes et les timons viennent des Etats-Unis.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—L'établissement de Guelph en manufacture t-il une grande quantité ? R.—Oui, en important les matériaux bruts.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous avez parlé du noyer blanc ; qu'est-ce ? R.—C'est la seconde pousse.

Q.—Le noyer dur de seconde pousse ? R.—Non, nous ne produisons pas le noyer de seconde pousse.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le noyer tendre est un noyer canadien ? R.—Oui, une espèce de noyer cassant.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Si un noyer tendre est coupé, que pousse-t-il à sa place ? R.—Je suppose qu'il n'y pousse pas autre chose que des rejetons.

Q.—Qu'appellez-vous noyer de seconde pousse ? R.—C'est ce qui croît des racines des vieux arbres, mais ce qui pousse sur la coupe du noyer tendre n'est pas le noyer de seconde pousse.

Q.—Quel bois emploie-t-on surtout pour les caisses des voitures ? R.—Le frêne, le bois blanc et le tilleul.

Q.—Tous croissent en Canada ? R.—Oui.

Q.—Importe-t-on des ouvrages en fer pour les voitures ? R.—Très peu des Etats-Unis ; surtout de Montréal.

Q.—Les ouvrages en fer faits au Canada sont-ils aussi bons que ceux qui sont importés ? R.—Je pense que oui.

Q.—Quant aux ouvrages en cuir, sont-ils importés ? R.—Oui, ils sont tous importés.

Q.—Dans quel état de fabrication ? R.—Ils nous arrivent tout prêts, c'est-à-dire les cuirs pour la couverture des voitures, les cuirs vernis.

Q.—Les couvertures en cuir toutes faites ? R.—Non, ils arrivent en rouleaux et nous les manufacturons dans l'atelier.

Q.—Vous pensez que la seule raison pour laquelle les Canadiens ne peuvent pas manufacturer les ouvrages en bois à aussi bon marché que les marchandises importées c'est parce que nous n'avons pas le bois au Canada ? R.—Oui, d'abord nous n'avons pas le bois, et ensuite les Américains ont tant de machineries qu'ils peuvent fabriquer à meilleur marché que nous.

Q.—Est-ce parce que votre marché n'est pas assez grand pour écouler une grande production ? R.—C'est une raison.

Q.—Dans le commerce de voitures, quels sont les gages en Canada comparés à ceux des Etats-Unis ? R.—Je pense qu'ils sont à peu près les mêmes dans certaines parties du métier.

Q.—Nos ouvriers canadiens sont-ils aussi habiles que ceux des Etats-Unis ? R.—Je pense qu'ils le sont.

Q.—Et aussi expéditifs ? R.—Cela, je ne pourrais le dire.

Q.—De combien les gages ont-ils diminué durant les six années que vous avez demeuré à Toronto ? R.—Ils ont diminué de vingt-cinq centins par jour.

Q.—Les manufactures ont-elles augmenté durant ces six années ? R.—Oui,

Q.—Et cela a pour effet de nuire aux ouvriers ? R.—Oui. Je sais que la manufacture de Gananoque ne fonctionnait pas il y a six ans. Armstrong, de Guelph, fabriquait depuis douze ou quatorze ans, mais pas sur une aussi grande échelle qu'à présent.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Le travail fait par les prisonniers nuit-il en quelque manière à votre industrie ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'immigration y nuit-elle ? R.—Oui.

Q.—Les immigrants sont-ils aussi bons ouvriers que les Canadiens ? R.—Ils ne connaissent pas aussi bien l'ouvrage que les canadiens.

Q.—Est-ce qu'il leur faut beaucoup de temps pour l'apprendre ? R.—Quelquefois un an et quelquefois un an et demi, suivant qu'ils sont plus vifs, ou plus lents.

Q.—En commençant à travailler, gagnent-ils des gages aussi élevés que les Canadiens ? R.—Ils acceptent généralement des gages moins élevés pour apprendre le métier.

Q.—Et généralement ils s'engagent comme apprentis ? R.—Ils s'engagent comme journaliers seulement, ils veulent apprendre la manière de travailler des canadiens.

Interrogé par McLEAN :—

Q.—Quelle nationalité entre le plus dans votre métier ? R.—Ce sont les Ecossois et les Irlandais.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien d'immigrants ouvriers dans votre métier sont venus à Toronto, à votre connaissance ? R.—Sept ou huit.

Q.—Dans combien d'années ? R.—Durant les quatre dernières années.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Comment les autres se conduisent-ils à leur égard ? Leur sont-ils opposés de quelque manière ? R.—Je voudrais les renvoyer chez eux.

Q.—Ceux qui sont venus d'abord, vous ne les avez pas renvoyés ? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Etes-vous canadien ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pensez-vous que comme canadien né de parents anglais, irlandais ou écossais vous devriez renvoyer ces personnes ? R.—Je ne pourrais vous dire ; elles se sont fait naturaliser après un certain nombre d'années.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—L'augmentation des loyers dont vous avez parlé a-t-elle été graduelle ou irrégulière ? Ont-ils augmenté, ensuite diminué, puis augmenté de nouveau ? R.—Non, ils se sont maintenus à un certain taux pendant longtemps mais ils ont augmenté considérablement pendant les deux années dernières.

Q.—Vous ne connaissez pas de propriété qui ait diminué de valeur et qui ait augmenté ensuite ? R.—Non, je n'en connais pas dans cette cité.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Une maison qui se louait neuf piastres par mois il y a quelques années se loue maintenant treize piastres ? R.—Oui.

Interrogé par McLEAN :—

Q.—Dans quelles conditions sanitaires sont généralement les manufactures de voitures dans cette cité ? R.—Pas très bonnes.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Presqu'en tout nous sommes égaux aux Etats-Unis, en Canada, dans la fabrication des voitures si ce n'est que nous ne produisons pas le bois pour les fabriquer ? R.—Oui, nous pouvons faire une meilleure voiture qu'eux.

Q.—Quelle différence supposez-vous qu'il y aurait dans le prix ? Prenez le même genre de voitures ici et aux Etats-Unis et quelle serait la différence dans le prix ? R.—Environ vingt-cinq piastres.

Q.—Maintenant, quelle serait la valeur d'une voiture où il y aurait cette différence ? R.—Quel genre de voitures voulez-vous dire ?

Q.—Prenez n'importe quel genre de voitures ? R.—Vous devez mentionner un genre spécial avant que je puisse vous répondre. Voulez-vous dire un buggy ordinaire ?

Q.—Que vouliez-vous dire lorsque vous avez dit qu'il y a une différence de \$25 ? R.—Je voulais parler d'un buggy ordinaire.

Q.—Pensez-vous qu'il y aurait une différence de \$25 dans le bois seulement, parce que sous tous les autres rapports, la production du fer et des garnitures et tout ce qui entre dans la construction d'un buggy ordinaire, vous pensez que nous sommes leurs égaux ? Vous pensez qu'il y aurait une différence de \$25 dans le bois seulement ? R.—Non.

Q.—Qu'est-ce qui complète la différence de \$25 ? R.—C'est la main-d'œuvre et la manière dont nous mettons la marchandise sur le marché. La main-d'œuvre couvre la différence si nous prenons les différentes branches du travail, les charrons, les peintres, les forgerons et les polisseurs.

Q.—Ne les avons-nous pas en Canada ? R.—Oui, mais la différence, c'est qu'ils

peuvent faire leurs voitures à beaucoup meilleur marché et beaucoup plus vite, de sorte qu'ils peuvent les vendre \$25 de moins que nous.

Q.—Quelle serait la valeur de ce buggy ordinaire dont vous avez parlé ? R.—Vous pourriez l'acheter pour \$75, c'est-à-dire le buggy américain, qui, si nous le faisons nous-mêmes et si nous n'avions pas de compétition, coûterait \$100.

Q.—Maintenant, pensez-vous que cette différence de \$25 existe dans l'article fabriqué ici ? Vaut-il \$25 de plus que l'article américain ? R.—Dans l'ensemble il est meilleur.

Q.—Cela équivaut-il à la différence de \$25 ? R.—Oui.

Q.—Parce que \$25 sur un buggy de \$75 ferait 33 $\frac{1}{3}$ par cent, et cela est une grande différence. La voiture vaut-elle la différence du prix ? R.—Oui.

Q.—De sorte qu'en réalité, si nous pouvons payer la différence, nous n'y perdons pas en achetant le buggy canadien ? R.—Vous, vous y gagneriez.

Q.—Votre buggy vous durera en proportion du montant que vous avez payé en plus que pour un buggy américain ? R.—Oui ; prenez un buggy américain sur les chemins du Canada et servez-vous en de la même manière que d'un buggy canadien et pendant le même temps, et vous verrez qu'il sera usé plus tôt.

Q.—Combien payez-vous une paire de timons américains prêts à être employés ? R.—\$2.

Q.—Et les jantes ? R.—\$2.75, \$3 ou \$3.75 suivant la qualité.

Q.—Je suppose que \$7.50 couvrira tout l'ouvrage en bois d'un buggy tel que celui dont vous avez parlé comme étant importé des Etats-Unis ? R.—Ah, non ; où sont vos droits de douane.

Q.—Je ne parle que de la valeur intrinsèque du bois ; je comprends qu'il y a les droits de douane.

Interrogé par M. GIBSON :

Q.—Pourriez-vous nous donner les prix approximatifs de l'ouvrage des différents articles en bois, tels que les raies de roue, les moyeux, etc., tels que vous pourriez les acheter pour une manufacture de voiture ? R.—Les ouvrages en bois enfin le tout pour un seul buggy me coûteraient \$30.

Q.—Cela serait pour un buggy complet ? R.—Tous les ouvrages en bois pour un buggy complet.

Q.—Combien un homme recevrait-il de gages à part cela ? R.—Voulez-vous dire en travaillant à la journée ou à la pièce ?

Q.—Combien gagnez-vous ordinairement pour faire un buggy semblable ? R.—Environ \$11 ou \$12.

Q.—Et la différence entre \$30 et le prix de vente \$100 serait ce qu'il en coûte au manufacturier pour le terminer, y compris ses profits ? R.—Vous avez le ferrage et le polissage en outre.

Q.—Combien le ferrage coûterait-il ? R.—\$35 ou \$40.

Q.—Il ne resterait pas grand-chose pour la peinture et la garniture ? R.—Non, il est vrai, c'est le forgeron qui a le plus. Vous devez comprendre que les manufactures font une différence en achetant le fer elles-mêmes mais je donne le prix que cela coûterait si vous alliez chez un forgeron pour faire poser le ferrage.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Etes-vous capable de faire le ferrage en Canada aussi bien qu'aux Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Et aussi promptement ? R.—Oui.

Q.—Et la menuiserie aussi ? R.—Si nous avions les machines, nous pourrions la faire aussi promptement.

Q.—Dans tous ces ouvrages, vous trouvez que vos ouvriers sont aussi habiles que ceux des Etats-Unis ? R.—Un ouvrier canadien aura toujours un salaire plus élevé aux Etats-Unis qu'un ouvrier américain.

Q.—Alors, les ouvrages spéciaux sont les ouvrages en bois, et la pose des différentes garnitures en fer? R.—Oui. Un buggy manufacturé en Canada vaudrait \$25 de plus à un acheteur, qu'un buggy des Etats-Unis.

Q.—Nous ferions mieux d'acheter les nôtres même en payant plus cher? R.—Oui.

Q.—Où se font les essieux, principalement? R.—Surtout à Gananoque.

Toronto, 29 novembre, 1888.

RICHARD DENNIS est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est votre occupation? R.—Constructeur et contracteur de la cité de Toronto.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Employez-vous des hommes dans toutes les branches de votre métier? R.—Dans un sens, oui, mais mon principal ouvrage est la charpente.

Q.—Prenez-vous des contrats ou vous engagez-vous à faire tous les travaux? R.—Quelquefois, mais pas souvent.

Q.—Quels gages payez-vous dans votre métier? R.—Le prix minimum est de 23½ cents l'heure, quelquefois nous payons jusqu'à 27½ cents.

Q.—Payez-vous les hommes suivant leur habileté? R.—Justement comme cela.

Q.—Vous réglez-vous sur une échelle de prix? R.—Quant à moi, lorsqu'il y a un taux minimum, je ne cherche pas à le diminuer. Lorsqu'il y a un prix que l'on dit être le prix minimum dans le métier je ne cherche aucunement à faire travailler les hommes à moins.

Q.—Mais si vous pensiez que les hommes devraient avoir plus de 22½ cents, consentiriez-vous à leur donner une somme additionnelle? R.—Oui.

Q.—L'échelle des prix ne classe pas les hommes du tout? R.—Non. Je crois à la classification des hommes. Je crois que c'est la chose la plus sérieuse en rapport avec notre métier de supposer que les hommes doivent recevoir le même montant d'argent pour le même temps d'ouvrage.

Q.—Serait-il possible de classer les hommes? R.—Je le crois; je n'y ai jamais vu aucune difficulté.

Q.—Serait-il possible par exemple que vous, avant d'avoir employé un homme pour savoir ce qu'il peut gagner, vous pourriez le classer dans un certain degré? R.—Je ne pense pas que cela pourrait se faire, parce je crois que les résultats seraient différents avec les différents patrons.

Si vous me permettez d'expliquer ce que je veux dire, c'est ceci. Par exemple: un patron peut engager un homme et le mettre à un ouvrage où il ferait un excellent ouvrier pour ce patron qui consentirait de suite à lui payer 22½ cents de l'heure. Cependant l'homme peut aller travailler pour un autre patron qui ne pourrait lui donner les mêmes gages, parce que pour lui l'homme ne les gagnerait pas, vu qu'on l'emploie à une espèce d'ouvrage différent, où le maître ne retirerait pas de profits du travail de cet homme.

Q.—Si vous avez un homme qui selon vous ne gagne pas 22½ centins de l'heure, qu'en faites-vous? R.—Je le renvoie simplement.

Q.—Serait-il possible, à cet homme d'avoir de l'ouvrage ailleurs dans son métier? R.—Je ne crois pas qu'il ait de la difficulté à avoir de l'ouvrage ailleurs.

Q.—Un autre patron consentirait-il à prendre un homme qui ne pouvait pas gagner son salaire avec vous? R.—Je ne pense pas qu'un entrepreneur capable se guiderait en aucune manière d'après mon avis.

Q.—Est-ce que les ouvriers inférieurs obtiennent de l'ouvrage aussi facilement et aussi vite que les ouvriers capables? R.—Je pense certainement que non.

Q.—Serait ce un avantage pour de tels hommes si on leur permettait de travailler aux salaires qu'eux et leur patron accepteraient? R.—Très certainement; il est évidemment convenable qu'il en soit ainsi. C'est mon opinion sur la chose.

Q.—Pensez-vous que les unions sont avantageuses pour les ouvriers capables? R.—Je ne le pense pas, parce que je me suis aperçu d'après ma propre expérience, depuis trente-et-un ans que je suis à Toronto, que les ouvriers capables ont toujours de l'ouvrage. Même dans les temps de crise, j'ai toujours vu les ouvriers habiles avoir de l'emploi. J'en ai plusieurs dans ma boutique qui travaillent pour moi depuis dix-sept ans l'hiver et l'été et qui n'ont jamais eu d'autres patrons.

Q.—Pensez-vous que les salaires seraient aussi élevés si les hommes ne s'étaient pas formés en union? R.—Bien près, parce qu'ils ne peuvent envisager l'affaire que d'une manière—ce n'est qu'une opinion et je ne sache pas que cet opinion ait beaucoup de valeur ici—c'est simplement une question d'offre et de demande. Il y a quelques 30 ans, j'ai envoyé chercher des hommes dans les provinces d'en bas et je les ai eus, pour \$2.00 par jour; j'ai payé leurs dépenses jusqu'ici et je les ai renvoyés.

Q.—Cependant, c'était un cas exceptionnel? R.—Justement, mais nous avons beaucoup d'ouvrage à Toronto et les hommes étaient rares.

Interrogé par M. HEAKES : —

Q.—C'était après la guerre de Russie? R.—Oui.

Q.—Avez-vous payé dans le temps des salaires aussi élevés que \$3.00 par jour? R.—Je n'ai jamais entendu parler d'un taux aussi élevé. Environ deux ans après, c'est un fait bien connu que le commerce est devenu mauvais, et que les charpentiers travaillaient pour 87½ cents ou \$1.00 par jour à notre Université.

Interrogé par M. FREED : —

1
Q.—Si un homme était seul à louer son travail, serait-il aussi indépendant qu'il est maintenant, comme membre de l'Union comptant sur la force de l'Union? R.—Je le crois, parce que j'ai des hommes qui n'ont jamais fait partie de l'Union, qui n'en feront probablement jamais partie, et qui ont toujours obtenu les meilleurs salaires; je puis dire que personnellement je n'ai pas d'objection à l'Union; elle est assez juste. La seule chose à laquelle j'aurais objection c'est que si des hommes veulent s'allier dans le but d'obtenir des salaires plus élevés et d'autres avantages, il ne leur soit pas permis d'aucune manière de contrôler les hommes indépendants.

Q.—Vous croyez à l'indépendance personnelle? R.—Oui, certainement, au plus haut degré.

Q.—Il y a eu récemment une grève à Toronto dans le métier des constructeurs? R.—Oui, ce printemps.

Q.—Quelle a été la cause de cette grève? R.—La chose est passée et je ne m'occupe guère d'être dogmatique à ce sujet. Mais si nous voulons être francs à cet égard, nous devons dire que les hommes voulaient tout avoir et ne rien laisser aux patrons. Ils voulaient neuf ou dix choses en même temps, et disaient que si les patrons ne voulaient pas les leur accorder toutes, on ne leur permettrait pas de continuer leurs affaires. C'était simplement une demande telle, que si les patrons la leur avait accordée, ils auraient été obligés de discontinuer leurs affaires.

Q.—Quelles étaient les principales demandes faites par les hommes? R.—L'une d'elles était que les hommes devraient être payés là où ils travaillaient.

Q.—Je ne comprends pas votre réponse? R.—Ils demandaient que les salaires leur fussent apportés là où ils travaillaient.

Q.—Ils ne voulaient pas être obligés d'aller au bureau ou à la boutique? R.—Justement cela. Et une autre demande était que les hommes qui s'appelaient eux-mêmes charpentiers fussent payés de la même manière. Cela n'est pas praticable dans notre métier; c'est assez facile dans d'autres affaires. Je puis voir que

cela est facile dans d'autres genres d'affaires, mais ce n'est pas praticable dans la construction.

Q.—Ils ne demandaient pas que vous fussiez obligé de garder des ouvriers incapables ? R.—On ne posait pas la question dans ce sens parce que je prétends que j'emploie toujours des ouvriers de première capacité. Ils ne sont pas seulement de bons ouvriers, mais ils sont de galants hommes dans toute l'acception du mot.

Q.—Prétendaient-ils que vous ne deviez pas avoir de choix exclusif quant à ceux que vous emploieriez ou que vous n'emploieriez pas ? R.—Je ne pense pas que l'on ait fait une réclamation de la sorte.

Q.—Pendant combien de temps les hommes ont-ils été en grève ? R.—Je pense que c'est dix ou onze semaines.

Q.—A-t-on cherché avant la grève ou pendant qu'elle durait à prendre des moyens de conciliation et d'arbitrage ? R.—Après un certain temps, les hommes se sont fatigués, et quelques-uns consentirent à faire n'importe quoi pour pouvoir retourner à l'ouvrage.

Q.—A-t-on fait des efforts pour en arriver à un arbitrage des deux côtés avant la grève ? R.—Je ne pense pas qu'il y en ait eu de fait avant la grève. Si ma mémoire est fidèle, aucune offre d'arbitrage n'a été faite parce que ce fut une grève subite ; je ne m'étais jamais attendu à rien de la sorte.

Q.—Pendant combien de temps les négociations entre les employés et les patrons ont-elles duré avant le commencement de la grève ? R.—Pendant longtemps il y a eu une correspondance, et c'était tout ce que l'on pouvait attendre des hommes et des patrons. Les patrons pensaient que les salaires ainsi que tout le reste devaient continuer cette année comme l'année dernière et qu'il ne devait y avoir aucun changement. Il n'y avait rien dans les circonstances, et les affaires de la cité pour justifier aucune augmentation ou aucun changement, et les patrons voulaient que les prix de 1886 fussent maintenus en 1887.

Q.—La question des heures de travail n'a-t-elle pas été soulevée dans cette grève ? R.—Je ne crois pas, parce que ce n'est que l'année dernière, si je me rappelle bien, que les hommes ont demandé neuf heures de travail, et dans mon opinion, cela leur a été accordé d'une manière satisfaisante : les hommes voulaient l'avoir et nous le leur avons accordé, et il n'y eut pas de grève à ce sujet.

Q.—Lorsque les hommes sont retournés à l'ouvrage, ont-ils obtenu leurs demandes ou la grève a-t-elle été un fiasco ? R.—La grève a été un fiasco ; ils sont revenus à l'ouvrage exactement aux mêmes conditions qu'auparavant.

Q.—Lorsqu'ils sont revenus à l'ouvrage, vous les avez traités comme auparavant ? R.—Sous quel rapport ?

Q.—Vous leur avez donné les mêmes salaires ? R.—Ceux qui avaient déjà travaillé pour moi ont reçu exactement les mêmes salaires lorsqu'ils sont revenus ; c'était l'entente entre nous.

Q.—C'était l'entente ? R.—Oui.

Q.—Les patrons ont une Union ; ils sont organisés ? R.—Ils ont une association. Je suppose que la majorité en fait partie mais il y en a beaucoup qui n'en font pas partie.

Q.—Considérez-vous que l'organisation soit avantageuse pour les patrons ? R.—Je ne sais pas. Depuis des années, je n'y ai rien à faire ; je puis conduire mes affaires aussi bien sans elle. Je n'ai pas assisté aux assemblées et je m'en occupe peu.

Q.—Alors vous ne pensez pas que l'Union soit beaucoup avantageuse soit pour les employés soit pour les patrons ? R.—Je ne le crois pas ; je n'y vois aucun avantage.

Q.—Si les patrons ne s'étaient pas unis pour résister aux demandes de leurs ouvriers, auraient-ils été capables de surmonter les difficultés comme ils l'ont fait ? R.—Ils n'ont pu faire marcher les travaux très bien, parce que la grève a arrêté toutes les constructions.

Q.—N'auraient-ils pas accédé aux demandes de leurs hommes s'ils ne s'étaient

pas unis? R.—Ici et là, il y avait des cas où les hommes obtenaient tout ce qu'ils demandaient, car vous devez comprendre que bien qu'il y eût une grève il y a eu beaucoup d'ouvrage de fait tout de même.

Q.—La grève n'était pas universelle? R.—Non. Il y avait nombre d'ouvriers à l'ouvrage. J'avais des vingtaines d'hommes qui travaillaient.

Q.—Avez-vous une idée du nombre d'hommes qui étaient en grève? R.—Le nombre en est estimé différemment; je n'ai aucun moyen d'estimation. Quelques-uns estimaient que le nombre était de 1200 à 1600, à Toronto.

Q.—Pas tous en grève? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien étaient en grève? R.—Tout ce que je puis vous dire, c'est ce que les journaux ont dit, et malheureusement ce qu'ils ont dit, ou du moins ce que deux d'entre eux, ont dit n'est pas correct. Des erreurs se glissent sans doute dans les meilleurs journaux. Ils ont dit que 600 ou 700 assistaient aux assemblées. Je ne sais pas quel était le nombre.

Q.—La grève a-t-elle affecté les briqueteurs? R.—Elle ne les a pas affectés beaucoup d'abord, mais elle a eu cet effet par la suite. Elle les affecte aujourd'hui et il en sera ainsi tout l'hiver.

Q.—Si les charpentiers ne travaillaient pas, les briqueteurs ne pouvaient pas avancer rapidement? R.—Non, et après un certain temps ils durent suspendre les travaux.

Q.—Est-ce qu'elle a affecté les peintres, les plâtriers et les autres personnes engagées dans la construction? R.—La plupart des différentes branches du métier ont tenu assez ferme si nous considérons que la grève a duré onze semaines, mais comme je l'ai dit, elle les affectera naturellement plus tard.

Q.—A-t-elle affecté les briquetiers? R.—Je ne crois pas qu'elle ait eu beaucoup d'effet sur eux; je ne pense pas qu'aucune briqueterie ait été arrêtée à cause de la grève.

Q.—Avez-vous connaissance que d'autres grèves aient eu lieu dans la construction, à Toronto? R.—Oui, il y en a eu fréquemment durant les vingt ou trente dernières années.

Q.—Quelle a été surtout la cause de ces grèves? R.—En dehors de mon métier, je n'ai pas porté beaucoup d'attention à la chose.

Q.—A-t-on demandé des gages plus élevés? R.—Oui et moins d'heures de travail.

Q.—Les patrons ont-ils déjà cherché à diminuer les salaires? R.—Les salaires ont été diminués sans beaucoup d'efforts, parce que c'était inévitable. Les années passées, les charpentiers avaient \$1.60 par jour, mais j'aimerais mieux payer \$2.50 que \$1.50 ou \$1.75.

Q.—Cela n'affecte pas vos profits? R.—Non, j'aimerais mieux payer des salaires plus élevés.

Q.—Avez-vous une idée du nombre de charpentiers à Toronto? R.—Je n'en ai aucune idée; il y en a un grand nombre. Quelques-uns emploient un ou deux hommes; d'autres trois ou quatre.

Q.—Il y a un nombre considérable de charpentiers ou de constructeurs qui emploient un grand nombre d'hommes, n'est-ce pas? R.—Oui, un grand nombre.

Q.—Y en a-t-il qui ont été aussi longtemps que vous dans le métier? R.—Je ne connais personne autre que M. Wagner. Il était dans le métier lorsque je suis venu ici, en 1856; et aussi J.-B. Smith, alors Smith & Burke. Je ne me rappelle pas d'autres.

Q.—Y a-t-il quelques-uns de ces constructeurs qui ont été dans les affaires pendant un nombre d'années considérable et qui ont fait ce que vous pourriez appeler de grandes fortunes? R.—Non certainement; cela est hors de question.

Q.—Ont-ils acquis une moyenne fortune? R.—Je ne connais personne qui ait amassé une certaine fortune par la construction.

Q.—Prenez un constructeur d'une grande habileté avec un capital raisonnable, ayant de l'initiative et de l'énergie, pensez-vous qu'il pourrait faire des profits extraordinaires dans le métier? R.—Je ne pense pas que ce soit possible. La concurrence

est si forte maintenant que je ne pense pas qu'il serait possible de faire des profits extraordinaires.

Q.—Si un homme n'a pas d'initiative ou s'il n'a pas l'habileté des affaires, peut-il réussir comme constructeur ? R.—Je ne pense pas que ce serait possible, parce que lorsque nous avons eu une crise il y a quelques années il n'y en a que trois ou quatre qui aient résisté tout le temps. Ils sont tous tombés comme des quilles.

Q.—Parmi les ouvriers charpentiers en connaissez-vous qui font des économies ? R.—J'en connais un certain nombre qui se sont acquis des propriétés. Ils sont sobres et laborieux et je pense qu'ils ont profité grandement de la demande de neuf heures, de travail, c'est-à-dire qu'ils avaient plus de temps à leur disposition pour leur permettre de se construire, pour eux-mêmes, de jolies résidences très confortables. Quelques-uns des hommes à mon emploi : un, deux, trois, quatre ont des propriétés sur lesquelles il n'y a pas d'hypothèques.

Q.—Pensez-vous qu'il est au pouvoir de la moyenne des charpentiers qui ont la prudence ordinaire et une moyenne famille à supporter d'économiser assez pour pouvoir s'acheter une maison ? R.—Je ne vois rien qui puisse empêcher un homme qui gagne seulement \$2 par jour, d'arriver à cela s'il a de l'initiative et s'il emploie toutes ses épargnes à se construire une maison.

Q.—Quelle est votre opinion sur la manière de vivre des ouvriers charpentiers aujourd'hui comparée à ce qu'elle était quand vous êtes venu pour la première fois à Toronto ? R.—Je pense qu'elle est meilleure, bien meilleure. Il y a des hommes parmi eux, qui, comme je l'ai dit, possèdent leurs propres maisons. C'est bien plus commun aujourd'hui qu'il y a vingt ans passés.

Q.—Vivent-ils dans de meilleures maisons ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils des maisons mieux meublées ? R.—Je pourrais difficilement le dire : je ne connais pas cela. Je pense qu'elles sont mieux meublées.

Q.—Visitez-vous les maisons de plusieurs de vos employés ? R.—S'il y a quelqu'un de malade, je vais le voir. J'ai souvent occasion de passer chez eux pour m'entendre avec eux.

Q.—En général, trouvez-vous que leurs maisons sont pauvrement ou bien meublées ? R.—Aucune des maisons de mes employés n'est ce qu'on pourrait appeler pauvre ; elles sont confortablement meublées.

Q.—Y a-t-il des tapis sur les planchers ? R.—Oui.

Q.—Des pianos ? R.—J'en doute. Un piano n'est pas de nécessité bien que ce soit une jolie chose à avoir.

Q.—Quelle est votre idée sur le coût de la vie comparé au coût d'il y a vingt-cinq ans passés à Toronto ? R.—Je pense qu'il y a vingt-cinq ans il y avait beaucoup de choses à meilleur marché, et qui, il y a trente ans, étaient extrêmement chères, mais la compétition a été telle depuis ces années dernières qu'elle a tourné à l'avantage des ouvriers.

Q.—Quant à la nourriture, pensez-vous qu'elle soit aussi chère aujourd'hui qu'il y a vingt ou vingt-cinq ans ? R.—Il n'est pas juste de prendre un temps exceptionnel comme celui de la guerre de Crimée. Je pense qu'en général les denrées sont à un prix raisonnable.

Q.—Prenez la farine et les légumes ? R.—Je pense qu'en général c'est à peu près la même chose aujourd'hui, les taux de fret ont tant diminué.

Q.—Quel est le prix de la viande ? R.—Je ne puis dire. Elle doit être à un prix raisonnable maintenant.

Q.—Elle n'est pas à aussi bon marché aujourd'hui qu'il y a quinze ou vingt ans ? R.—Je suis obligé d'avouer mon ignorance sur ce fait ; je ne suis pas prêt à répondre à cette question.

Q.—Quel est le prix des loyers ? R.—À Toronto, ils sont certainement plus élevés. Ils ont une tendance à augmenter.

Q.—Est-ce une tendance universelle qui contribue à reléguer les gens comparativement pauvres dans les faubourgs les plus éloignés de la cité ? R.—Je pense qu'un

grand nombre de personnes gagnent des salaires plus élevés qu'il y a quelques années, parce qu'elles payent des loyers plus chers et elles ont d'aussi bonnes maisons, bien qu'elles payent plus cher ; je connais quelques personnes qui habitent les mêmes maisons qu'elles habitaient des années auparavant et elles payent des loyers plus élevés.

Q.—Si un homme pouvait payer, disons \$10.00 ou \$12.00 par mois, est-il obligé de payer plus cher maintenant ou est-il obligé de s'éloigner dans la banlieue ? R.—Oui, parce que dans toutes les parties centrales, il y a un nombre de vieilles maisons qui sont détruites pour faire place à de meilleures, et le résultat est que les ouvriers ont plus de chemin à parcourir pour se rendre à leur ouvrage.

Q.—Peuvent-ils en s'éloignant avoir un aussi bon logement qu'auparavant pour le même prix ? R.—Oui, vous trouverez qu'il en est ainsi ; il y a des maisons sur la rue Major, distantes d'un bon demi-mille, qui se louent à raison de \$16.00 par mois, si elles se trouvaient sur la rue McCaul, elles se loueraient \$25.00 par mois.

Q.—Pouvez-vous donner à la Commission quelque information sur l'échelle des loyers dans une localité donnée, disons depuis 8 ou 10 ans ? Pouvez-vous mentionner aucune rue en particulier et nous dire de combien les loyers ont augmenté depuis 10 ans ? R.—J'ai un grand nombre de maisons sur la rue Markham ; quoique cette rue ait progressé, soit pavée en pierre et débouche sur la rue Queen, je n'en obtiens que le même loyer qu'il y a 10 ans ; j'ignore ce qui en est quant aux autres propriétaires.

Q.—Qui a payé pour les améliorations ? R.—Moi ; peut-être que la propriété se vendrait maintenant plus cher, mais je ne charge pas plus cher de loyer maintenant qu'il y a dix ans.

Q.—C'est là un cas exceptionnel ? R.—Oui et non. Je ne puis dire ce qui en est quant aux autres.

Q.—Pensez-vous qu'une personne qui possède une maison louée obtient un intérêt excessif de son argent ? R.—Non, certainement non. Pas un homme ne construit de bonnes maisons à moins que cela le paye.

Q.—Considérez vous que ce soit un mal ? R.—Oui, c'est très clair. Par exemple, j'ai des cottages qui me payent très bien de mes déboursés. J'ai aussi de meilleures maisons, l'intérêt qu'elles rapportent est moindre, et quand vous en arrivez aux maisons de première classe cet intérêt est minime. L'on peut obtenir un meilleur intérêt sur presque toute autre chose que sur de bonnes maisons.

Q.—Alors, proportionnellement, les maisons occupées par les ouvriers payent mieux que celles occupées par les citoyens à l'aise ? R.—Certainement, une maison à bon marché, une maison pour un ouvrier paye mieux.

Q.—Employez-vous beaucoup de machines dans votre métier ? R.—J'ai presque toutes les machines nécessaires pour travailler le bois.

Q.—Dans quelle mesure les machines ont-elles remplacé le travail manuel ? R.—Je ne vois pas de différence sous ce rapport, entre aujourd'hui et il y a 30 ans. Les charpentiers sont en aussi grande demande qu'auparavant, c'est-à-dire que je puis employer des hommes maintenant tout le long de l'année beaucoup plus facilement qu'il y a vingt-cinq ans, parce qu'il était d'habitude alors de suspendre les travaux pendant un temps considérable en hiver. Un patron, avec quelque sacrifice, peut maintenant garder quelques bons ouvriers tout le temps.

Q.—Si les machines étaient enlevées combien de mains en plus emploieriez-vous ? R.—Cela demanderait un joli calcul pour le dire.

Q.—Un nombre considérable ? R.—Je ne puis estimer combien cela prendrait d'hommes pour préparer le bois, faire les planchers, les ouvertures, etc., pour obtenir le résultat des machines que j'ai en opération.

Q.—Le travail fait par les machineries est sans doute à meilleur marché que celui fait à la main ? R.—Certainement.

Q.—Est-ce que l'effet de ce bon marché a été de faire faire plus de travail que s'il n'y avait pas de machines ? R.—Certainement.

Q.—Est-ce que le travail de la charpenterie est plus soigné qu'il n'avait l'habi-

tude de l'être ? R.—Oui, il y a plus d'ornementations. De fait il y en a à l'excès dans la construction des maisons. Toutes les garnitures et tout ce qui entre dans la construction sont plus travaillées qu'auparavant.

Q.—Ainsi, si les machines ont enlevé du travail aux ouvriers, elles ont aussi créé plus de travail pour eux ? R.—Certainement.

Q.—Exige-t-on des charpentiers de signer des engagements de ne pas appartenir à une Union ou à autre association de ce genre ? R.—Je n'ai jamais entendu parler de cela. Je penserais plutôt à couper le cou d'un homme, que de lui demander de signer quoi que ce soit de ce genre.

Q.—Est-ce que vos machines sont raisonnablement bien protégées contre les accidents ? R.—Oui, tellement que l'autre jour quand l'inspecteur est venu, il a été satisfait, il n'a fait qu'une petite suggestion qu'il pensait devoir être une amélioration et je vais la mettre en pratique immédiatement.

Q.—Avez-vous eu quelque accident en rapport avec les machines ? R.—Je n'ai jamais eu d'accident si ce n'est un seul de peu d'importance causé par simple négligence. Je n'ai jamais eu d'accident digne d'être mentionné ; rien de sérieux.

Q.—Quelle est votre responsabilité en fait d'accidents ? R.—Je n'ai jamais pu comprendre cela exactement ; j'ignore ce que c'est. Il paraît qu'il y a un acte relatif à la responsabilité du patron, mais je ne sais pas jusqu'à quel point il pourrait m'affecter.

Q.—Comment payez-vous vos hommes ? R.—Toutes les deux semaines, le samedi avant-midi, c'est-à-dire jusqu'au vendredi soir précédent.

Q.—Vous les payez le samedi pour jusqu'au soir précédent ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que c'est assez souvent ? R.—Je le crois, c'est de cette manière que j'étais payé, je ne vois pas que cela ne soit pas satisfaisant.

Q.—Vos hommes vous ont-ils jamais demandé d'être payés plus souvent ? R.—Je n'ai jamais supposé qu'ils désiraient cela.

Q.—Vous a-t-il jamais semblé qu'il serait plus avantageux pour vos hommes d'être payés plus fréquemment ? R.—Je ne pense pas que cela les aide du tout ou même qu'ils le désirent. Si je pensais que cela leur serait tant soit peu avantageux, je le ferais, quoique cela me donnerait un surcroît de besogne à moi-même.

Q.—Comment ? rien que la confection d'une liste de paye chaque semaine ? R.—Pas seulement cela, c'est aussi une question de finance.

Q.—Si les hommes étaient payés hebdomadairement, ne seraient-ils pas en état de payer comptant pour tout ce qu'ils achètent, plus complètement qu'ils ne le sont maintenant ? R.—Je ne vois pas comment cela pourrait faire de différence. Si un homme est prudent et vit suivant son salaire, il aura ses revenus de deux semaines pareillement.

Q.—Quand les hommes reçoivent de fortes sommes d'argent à la fois, n'y a-t-il pas tentation pour eux de le dépenser plus libéralement qu'ils ne le feraient s'ils ne recevaient que de petits montants à des périodes plus fréquentes ? R.—Je ne crois pas que cela ferait de différence pour la majorité des hommes, du moins des hommes aussi intelligents que ceux que j'emploie.

Q.—Pensez-vous que vos hommes pratiquent le système de crédit ? R.—Je ne crois pas qu'aucun d'eux le fasse, je ne crois pas qu'aucun d'eux soit dans les dettes ou les difficultés. Je parle en ce qui regarde mes propres hommes.

Q.—Pensez-vous que le samedi soit le meilleur jour pour la paye ? R.—Je crois que le samedi est un bon jour en général pour les patrons et les employés, le samedi avant-midi.

Q.—Si les hommes étaient payés le vendredi, leurs femmes n'auraient-elles pas plus d'avantage de faire leurs achats au marché le samedi matin ? R.—Je ne crois pas, parce que les approvisionnements sont distribués à Toronto de telle manière, et il y a tant d'achats de faits le samedi après-midi, que l'on peut acheter à aussi bon marché sur les rues Queen ou Yonge le samedi après midi ou le soir que le matin.

Q.—Est-ce que les femmes des ouvriers vont au marché St. Lawrence ou si elles achètent de seconde main ? R.—Je ne pense pas qu'un grand nombre aillent au marché. Il n'y a aucune nécessité à cela parce qu'il y a de magnifiques étaux et magasins par toute la ville.

Q.—Est-ce qu'un grand nombre achètent des cultivateurs ? R.—Cela ne se pratique pas beaucoup.

Q.—Est-ce que les légumes ne sont pas à meilleur marché aux voitures des cultivateurs que chez les épiciers qui en vendent ? R.—Il y a peu d'artisans qui songent à acheter aux voitures des cultivateurs. Je soupçonne que les approvisionnements des cultivateurs sont généralement achetés par les commerçants pour être revendus.

Q.—Est-ce que cette coutume est désavantageuse aux ouvriers et aux personnes comparativement pauvres ; ne pourraient-elles pas acheter des provisions à meilleur marché directement du cultivateur ? R.—Je ne crois pas que le cultivateur ait la patience de colporter les provisions par sac ou demi-sac ou en quantité plus petite.

Q.—Y a-t-il jamais eu à Toronto un règlement contre l'accaparement, c'est-à-dire contre la pratique d'acheter des cultivateurs avant une heure fixée ? R.—Je crois qu'il y a eu une tentative dans ce genre, mais je suppose que l'on n'a pas réussi. Vous pouvez arrêter un homme sur la rue, et s'il veut vendre, vous pouvez acheter, cela se fait souvent.

Q.—C'est en vertu de la loi d'Ontario ? R.—Oui, le cultivateur doit payer la taxe du marché, tout comme s'il était sur le marché.

Q.—Est-ce que les meilleurs articles sur le marché ne sont pas achetés pendant l'avant-midi du samedi ? R.—Sans doute, le marché a lieu le matin et tout est passablement disparu un peu plus tard.

Q.—Est-ce que ceux qui doivent faire leur marché dans l'après-midi ne sont pas dans une position désavantageuse comparée à ceux qui le font le matin ? R.—Oui, s'ils veulent acheter des cultivateurs sur le marché.

Q.—Et quant aux étaux ? R.—Cela s'applique aussi aux étaux. Le marché est fermé vers midi.

Q.—Alors votre observation s'applique aussi bien aux étaux qu'aux marchés, car les meilleurs articles sont achetés le samedi matin ? R.—Je ne crois pas, car nous avons de si beaux approvisionnements que nous pouvons acheter tout le samedi soir d'aussi bonne qualité et d'aussi bon choix qu'à presque toute autre heure du jour.

Q.—Vos hommes sont toujours payés en argent ? R.—Toujours.

Q.—Avez-vous eu connaissance de quelques charpentiers qui soient venus sous contrats de l'étranger ? R.—Je n'ai jamais entendu parler de pareils cas.

Q.—Je pensais que vous m'aviez dit que vous étiez allé une fois dans les provinces d'en bas ? R.—Oui, mais vous ne direz pas que Montréal est à l'étranger ?

Q.—Certainement non. Alors vous ne connaissez pas d'hommes qui soient venus de l'étranger sous de tels contrats ? R.—Je n'ai jamais entendu parler de cas semblables.

Q.—Y a-t-il beaucoup de charpentiers parmi les immigrants qui viennent ici ? R.—La plupart de mes hommes sont Anglais, Ecossais ou Irlandais, ils ont appris leur métier dans les vieux pays.

Q.—Est-ce que de nouveaux ouvriers viennent en grand nombre ? R.—Je ne constate rien de cela. S'ils viennent ici, ils traversent Toronto et ne s'adressent pas à moi.

Q.—Y a-t-il en temps ordinaire un surplus de charpentiers à Toronto ? R.—Je crois que depuis des années, pour la plus grande partie de l'année, les charpentiers ont été bien employés et depuis grand nombre d'années, presque chacun d'eux aurait pu être employé toute l'année. Ils auraient été en état de travailler pendant au moins deux cents jours de l'année.

Q.—Le travail de la charpenterie est en grande partie suspendu pendant l'hiver ? R.—Il est suspendu. Dans le cas où les hommes travaillent sur le toit, et qu'il fait tellement froid qu'ils ne peuvent pas y rester, ils sont forcés d'attendre deux ou trois

jours jusqu'à ce que le temps s'adoucisse. Ils ne cessent pas de travailler pour aucune autre raison.

Q.—Est-ce que le travail de la charpenterie du dehors continue tout l'hiver ?
R.—Oui, j'ai reconstruit la raffinerie de sucre il y a deux ans, exactement pendant le mois de janvier.

Q.—Vous n'entendez pas que la Commission comprenne qu'il y a un aussi grand nombre de charpentiers employés pendant les mois d'hiver que pendant l'été ? R.—Les deux derniers hivers il n'y a presque pas eu d'hommes qui aient demandé de l'ouvrage. Je ne comprends pas comment cela se fait que les charpentiers ne gagnent que \$350 ou \$400 par an, parce que j'ai des hommes qui ont travaillé trois cents jours et qui ont reçu 22½ cents de l'heure ou \$2.05 par jour.

Q.—Travaillez-vous autant d'heures pendant l'hiver que pendant l'été ? R.—Nous avons à diminuer le nombre d'heures depuis maintenant jusqu'au premier de janvier. Après le premier janvier, nous travaillons plus longtemps. Aussitôt que nous pouvons voir clair pendant neuf heures, nous travaillons pendant ce temps.

Q.—Pouvez-vous dire à la Commission quels sont les salaires des charpentiers à Toronto, comparés à ceux des villes des Etats-Unis, telles que Buffalo, Rochester ou Détroit ? R.—D'après des états qui m'ont été montrés, les salaires payés ici soutenaient, le printemps dernier, très avantageusement la comparaison avec ceux de nombre de villes des Etats-Unis.

Q.—Des villes aussi considérables que Toronto ? R.—Plus considérables : Buffalo. Il y avait sept ou huit villes que l'on comparait à Toronto et les taux à Toronto étaient de première classe. Je ne pourrais mentionner les villes, de mémoire, mais d'un autre côté, l'on prétendait que sept autres villes pouvaient être citées où les salaires étaient plus élevés, et cet argument était encore combattu par le fait que toute chose pouvait être plus chère, et que conséquemment, les ouvriers n'étaient pas dans de meilleures conditions.

Q.—Il y a une tendance à payer des salaires plus élevés dans les grandes villes que dans les petits centres ? R.—Je le crois. Je crois que les salaires des charpentiers dans les villages sont moins élevés qu'à Toronto.

Q.—Avez-vous quelque connaissance des salaires du Canada comparés à ceux de l'Angleterre ? R.—Je crois que l'avantage est entièrement en faveur du Canada, parce que j'ai fait trois voyages en Angleterre, ces dernières années et j'ai trouvé parmi mes vieux compagnons d'apprentissage et des personnes qui apprenaient mon métier, qu'ils n'étaient certainement pas dans une position à être comparée avec les charpentiers de Toronto. Ils seraient prêts à tout s'ils pouvaient régler là bas et trouver de l'ouvrage à Toronto.

Q.—Pouvez-vous nous fournir le montant des prix qui sont payés là-bas ? R.—Je ne puis pas d'une manière positive, et ceux que je donne ne s'appliquent qu'aux provinces seulement.

Q.—Vous ne pouvez pas parler des salaires dans d'autres centres du Canada que Toronto ou Ontario d'après votre connaissance personnelle ? R.—Non, mais je comprends que les salaires à Toronto sont tout à fait aussi bons que partout ailleurs, et meilleurs que dans la plupart des autres endroits du Canada.

Q.—Avez-vous connaissance de quelque coopération parmi les charpentiers pour exercer leur métier ? R.—Je n'en ai jamais entendu parler.

Q.—Combien d'apprentis employez-vous en proportion du nombre des hommes ? R.—Je n'ai pas d'apprentis. Je ne puis me faire à pareil système.

Q.—Vous n'en voulez pas ? R.—Non.

Q.—Considérez-vous qu'une école d'apprentissage, dans laquelle un garçon pourrait apprendre la charpenterie ou ses éléments serait un avantage ? R.—Sans doute qu'il en serait ainsi ; c'est ce dont nous manquons malheureusement ; peut-être me permettrez-vous de m'expliquer. Au sujet des apprentis, l'embarras vient de ce que, d'un côté, ils ne sont d'aucune utilité et que de l'autre ils ne veulent pas rester. Ils s'en vont pour obtenir de meilleures positions après qu'ils ont appris un

peu du métier et c'est le système dans les boutiques de tenir trop les jeunes gens au même ouvrage. Quelques-uns d'eux ont été tenus au même ouvrage pendant deux ou trois ans et ils sont dès lors impropres à tout autre chose. Ce système est entièrement défectueux. Ils n'ont pas de chance d'apprendre le métier convenablement comme cela se fait en Angleterre.

Q.—Ainsi vous pensez que si les jeunes gens étaient sous brevet, ils ne seraient pas si prompts à vous quitter? R.—J'ai dû annuler des contrats avec les apprentis, du consentement des parents. Une chose, je crois, est nécessaire à savoir que tous les bons jeunes Canadiens devraient avoir une occasion d'apprendre le métier convenablement, dans toutes ses branches, et non suivant la pratique actuelle de tenir un jeune homme, deux ou trois ans, à la même machine, ce qui fait que lorsqu'il laisse l'emploi il est exposé à rôder par toute la ville sans être capable d'obtenir de l'emploi sur une machine semblable, de sorte qu'il se trouve sans ressources et ne sait plus que faire.

Q.—Pensez-vous que l'abus du système des apprentis est dû au fait que les jeunes gens s'en vont en contravention à leurs engagements? R.—Je ne puis dire comment cela peut affecter les autres. J'ai eu peu de cas. Quand un jeune homme a été tenu à une machine pendant quelques années, il devient insouciant et vous ne pouvez plus rien lui apprendre. Je pense qu'il est très important de faire apprendre le métier d'une manière convenable aux apprentis.

Q.—Est-ce que les contrats vous nuisent en quoi que ce soit? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez dit au commencement de votre examen qu'il y avait un minimum de gages à Toronto. Comment le taux en est-il fixé? R.—Par convention entre les hommes et les patrons.

Q.—Les hommes et les patrons s'assemblent-ils ou bien il y a-t-il une députation? R.—C'est au moyen d'une députation.

Q.—Et ils ont réussi cette année à obtenir ce qu'ils désiraient? R.—Oui, évidemment, je pense que c'est alors que le système de neuf heures a été inauguré.

Q.—Dans cet arrangement où ils ont fixé le minimum des gages, n'a-t-il pas été décidé qu'un salaire plus élevé devrait être payé aux ouvriers? R.—Sans doute, il a été implicitement convenu qu'il devait y avoir des gages plus élevés.

Q.—Est-ce que cela n'a pas été nettement stipulé. Si les hommes gagnaient 22½ cents de l'heure et qu'ils dussent avoir 25 cents, ou bien s'ils gagnaient 25 cents et qu'ils dussent avoir 27 cents, ne devaient-ils pas avoir un salaire plus élevé? R.—Il y a eu une augmentation de 2½ cents sur toute la ligne.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pensez-vous qu'il y aurait moyen d'arriver à une entente sans grève? R.—Certainement; il ne devrait pas y avoir de grève.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pensez-vous que l'essai fait cette année a été un succès? R.—Il a si bien réussi que tout a été réglé tranquillement; les affaires n'ont pas été interrompues et il n'y a eu aucune division.

Q.—Vous travaillez encore d'après cet arrangement? R.—Non. Je ne paye personne moins de 23½ cents; sans doute, il y a des jeunes gens qui sont nouveaux dans le métier; ceux qui ont été assez malheureux d'avoir été employés à une machine et qui veulent avoir l'occasion de devenir ouvriers, sont parfaitement disposés à travailler pour \$1.75 ou \$2.00 par jour. Il y en a comme cela, mais ils ne se considèrent pas comme des ouvriers de première classe et ne réclament pas le taux minimum des salaires.

Q.—Cet arrangement a été conclu entre les représentants des unions et ceux de

l'association des maîtres charpentiers, je crois, n'est-ce pas? R.—Je ne sais pas si les représentants étaient tous des unionistes; ils pouvaient l'être ou non.

Q.—Mais ils étaient des représentants du métier? R.—Des charpentiers.

Q.—Cet arrangement pouvait difficilement être conclu sans une action concertée? R.—Sans doute que non.

Q.—Somme toute, dans ces sens, l'Union a travaillé avec succès? R.—Oui, sans aucun doute, ils ont obtenu ce qu'ils désiraient dans ce cas.

Q.—Vous êtes membre de l'association des maîtres constructeurs? R.—Je suis sur la liste.

Q.—Y trouvez-vous un avantage? R.—Je ne puis dire que cela me soit avantageux.

Q.—N'est-ce pas un avantage d'être unis? R.—Je ne puis dire que c'en est un, pour la simple raison que les maîtres ne sont pas tous sur le même pied. S'ils employaient tous une moyenne de soixante et quinze hommes comme moi, ce serait bien correct, mais il y en a qui n'emploient jamais plus que deux ou trois mains et ils ont plus à redire que ceux qui en ont des milliers à conduire.

Q.—Je suppose qu'il n'y a aucune contrainte contre les patrons qui ne veulent pas appartenir à l'association? R.—Non, c'est purement volontaire car il y en a beaucoup qui n'y appartiennent pas.

Q.—Je crois que vous avez dit que la dernière grève à Toronto était due au fait que les ouvriers désiraient contrôler tout ce qu'il y avait dans le métier; pouvez-vous nous dire quelles étaient leurs demandes? R.—Je ne puis entrer dans les détails, parce qu'il y avait nombre de demandes que vous connaissez probablement mieux que moi, et neuf ou dix demandes que les hommes voulaient faire signer par les patrons. Si j'avais pensé que cela pût vous être de quelque utilité j'aurais obtenu une copie de leurs demandes.

Q.—Voulez-vous en envoyer une copie à la Commission? R.—Je le ferai avec plaisir.

La note suivante est ensuite déposée avec le document qui l'accompagne:—

Ci-inclus vous trouverez copie d'un projet d'arrangement entre les charpentiers et les patrons, daté du 7 janvier dernier, que j'ai promis de fournir à la commission.

La principale objection était que les charpentiers inhabiles devaient de suite être mis sur le même pied que les meilleurs menuisiers. Cela a été refusé car ça aurait été mettre une prime sur l'insuffisance et les patrons doivent continuer à être les juges de leurs propres besoins.

Votre dévoué,

RICHARD DENNIS.

TORONTO, 22 janvier 1887.

Projet d'arrangement soumis à l'association des maîtres charpentiers par les ouvriers charpentiers, etc., pour acceptation.

Arrangement entre l'association des maîtres charpentiers et menuisiers de Toronto et l'association des ouvriers charpentiers, menuisiers et ouvriers de machine à travailler le bois de Toronto:

1. L'association des maîtres charpentiers et menuisiers convient par les présentes avec l'association des journaliers charpentiers, menuisiers et ouvriers de machine à travailler le bois, d'élever le minimum des gages de 22½ cents de l'heure à 25 cents de l'heure, à partir du premier mai prochain.

2. Qu'il sera obligatoire de la part des patrons des charpentiers menuisiers et ouvriers de machines à travailler le bois de n'employer que des membres de l'Union.

3. Que neuf heures sont une journée de travail commençant à 7 h. A. M. et finissant à 5 h. P. M. pour cinq jours de la semaine et le samedi de 7 h. A. M. jusqu'à midi.

4. Le temps en plus devra être payé au taux suivant :—de 5 h. P. M. à 8 h. P. M. 10 cents par heure, après 8 h. P. M. jusqu'au lendemain matin 12 cents par heure en plus; le temps surnuméraire doit commencer le samedi à midi au taux de 10 cents par heure jusqu'à 5 h. P. M.; après 5 h. P. M. jusqu'à 6 h. A. M. le lundi matin le temps compte double. Le temps surnuméraire systématique devra être abandonné.

5. Tous les hommes seront payés sur les lieux, ou le temps nécessaire leur sera accordé pour se rendre à l'atelier pour être payés.

6. Dans le cas où un charpentier ou un menuisier sera congédié, il lui sera accordé une heure pour aiguïser et mettre ses outils en ordre.

7. Que dans le cas où une des parties désirerait faire quelque changement dans ces conventions, il lui faudrait en donner avis trois mois d'avance, le ou avant le 31 janvier, et ces changements ne seront faits que le premier mai suivant.

8. Les règlements ci-dessus s'appliqueront au district de Toronto, le quel district comprend la ville de Toronto, Parkdale, le village de Scaton et Rosedale.

Q.—Je désire beaucoup démontrer que, dans une lutte entre le capital et le travail, il peut y avoir arrangement sans grève, et j'aimerais à faire voir qu'on a fait des efforts pour régler le différend avant que la grève eût lieu. Vous savez que les ouvriers ont fait certaines demandes et que les patrons ont eu avec eux une entrevue qui n'a pas été satisfaisante. C'était avant la grève, et, après la grève, les demandes ne furent plus les mêmes. Seriez-vous en faveur de quelque moyen, pour régler ces difficultés, autre que par ces grèves continuelles? R.—J'emploierais n'importe quel moyen qui pourrait satisfaire les deux parties. Les grèves sont mauvaises et jamais, que je sache, aucun bien n'en est résulté.

Q.—Vous croyez qu'on devrait essayer de trouver quelques moyens pour régler les différends? R.—Je désirerais trouver des moyens acceptables par tous les intéressés. C'est une question bien difficile à résoudre. J'espère qu'elle le sera dans un avenir plus ou moins éloigné, mais il est impossible, quand vous demandez un arbitrage, qu'un tailleur puisse être arbitre pour les charpentiers. Je ne dis pas cela pour offenser les tailleurs, mais je ne vois pas le bien que M. Howland, comme maire, a pu faire dans les questions d'arbitrage, parce qu'il n'était pas compétent en cette matière.

Q.—L'arbitrage serait-il avantageux? R.—Oui, je crois qu'il serait préférable aux grèves.

Q.—Vous avez dit que les ouvriers voulaient être payés au lieu où ils travaillaient et que c'était là une des causes de la grève. Si un homme travaille pour vous à l'extrémité est de la ville, lui paierez-vous le temps qu'il met à se rendre à votre atelier à l'extrémité ouest, pour retirer son salaire le samedi après-midi? R.—Oui, je le lui paierais. J'ai pour principe de payer les hommes sur les lieux où ils travaillent, en autant que je puis le faire. Si des ouvriers sont employés à une construction, je les paie sur les lieux, et je n'ai jamais songé à les obliger de venir au bureau pour cela. D'un autre côté, si j'ai des ouvriers qui travaillent sur le Don, d'autres sur le Subway et d'autres à Rosedale, ce serait trop exiger de moi que de les payer à ces endroits, parce qu'ils devront à leur retour se diriger vers le bureau, et, pour cette raison, il est juste qu'ils s'y rendent pour être payés. L'argent est toujours prêt et sous enveloppe et est distribué rapidement.

Q.—Comme règle générale, à Toronto, les ouvriers qui ont une longue distance à parcourir pour aller retirer leurs salaires à l'atelier, sont-ils payés pour le temps employé à faire ce trajet? R.—Je n'ai jamais eu aucune difficulté à ce sujet.

Q.—Est-il d'usage, dans cette ville, que les patrons paient ce temps-là? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Il est aisé de voir que, dans ces cas-là, les ouvriers perdraient une bonne partie de leur congé le samedi? R.—Oui. Cependant, ce n'était qu'une des pré-

tentions des ouvriers. Il y a d'autres questions beaucoup plus importantes que celle-là.

Q.—Avez-vous jamais songé, au sujet de la paye le samedi, qu'il serait plus avantageux, pour les ouvriers, d'être payés le vendredi? R.—Je n'y ai pas songé; mais si c'était de quelqu'avantage pour les ouvriers, je les paierais le vendredi.

Q.—Ne croyez-vous pas que si les ouvriers étaient payés le vendredi soir, ils en prendraient occasion de s'amuser, l'après-midi, avec leurs familles, ou d'aller à l'île? R.—Si, comme chez moi, un ouvrier est payé à midi, rien ne l'empêche d'aller à l'île ou à Mimico, dans l'après-midi.

Q.—Votre cas est une exception, et, même, en supposant que l'heure de la paye soit à midi, n'y a-t-il pas des ouvriers qui sont si éloignés, qu'il serait deux heures avant qu'ils soient payés! Maintenant, ne serait-il pas plus avantageux pour les ouvriers d'avoir, à eux, toute l'après-midi du samedi, à compter de midi? R.—Je ne crois pas que les patrons aient raison (et je n'en connais pas qui agissent ainsi) de retarder le paiement de leurs ouvriers. Depuis vingt ans, dans mon atelier, les enveloppes, contenant l'argent, sont prêtes à onze heures et vingt minutes: et lorsque la cloche sonne, nous sommes dans l'atelier, et le paiement se fait en une ou deux minutes.

Q.—Favoriseriez-vous tout mode de paiement qui permettrait aux ouvriers de jouir le plus possible de leur congé? R.—Tout bon patron devrait faire un effort dans ce sens; il devrait avoir à cœur d'agir de cette manière. De fait, si les ouvriers faisaient ce qu'ils aimeraient qu'on leur fit, tout irait bien. C'est d'après ce principe que j'ai agi.

Q.—Au sujet des apprentis, vous dites qu'il y a des jeunes gens qui sont employés à faire le même ouvrage, pendant deux ou trois ans, et qu'ainsi ils ne peuvent jamais être que des ouvriers médiocres. Si les patrons avaient voulu enseigner le métier à ces jeunes gens, ils ne les auraient pas astreints à faire le même ouvrage pendant deux ou trois ans? R.—Non. Le patron devrait être tenu de passer un contrat d'apprentissage, et un jeune homme, au lieu d'être employé à la même machine, aurait l'occasion de pouvoir se perfectionner et développer ses facultés mentales, et non pas apprendre à agir comme une machine.

Q.—Alors, si un jeune garçon désirait apprendre un métier, et si le patron était obligé de le lui enseigner, il devrait faire un contrat d'apprentissage? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous en faveur du système du contrat d'apprentissage dans tous les métiers? R.—Oui. Je crois que c'est actuellement, une nécessité véritable pour le Canada. En réalité, les garçons ne brillent pas à Toronto; je ne sais pas comment ils sont à Guelph ou ailleurs. Un jeune homme a peu de chance de devenir un ouvrier habile. Il peut travailler pendant des années, et ne pas mieux savoir construire un escalier ou préparer un ouvrage que le premier venu.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Est-il d'usage à Toronto, qu'un jeune homme aille apprendre un métier dans un atelier? R.—Je ne le crois pas, car j'ai refusé mes propres amis. Dans deux occasions, deux personnes de cette ville, qui ont été mes compagnons d'école, et qui sont de mes amis personnels, m'ont demandé par lettre, ou autrement, de procurer à leurs enfants l'avantage d'apprendre mon métier, et j'ai refusé.

Q.—Y a-t-il des garçons qui grandissent dans l'ignorance d'un métier, et qui auraient aimé à en apprendre un, s'ils en avaient eu l'avantage? R.—Je crois que beaucoup de jeunes gens aimeraient à apprendre le métier de charpentier, s'ils croyaient qu'en travaillant pendant un certain nombre d'années, ils deviendraient des ouvriers habiles.

Q.—Savez-vous si de pareils faits se rencontrent dans d'autres métiers? R.—Je l'ignore.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Le travail des prisonniers nuit-il à votre métier ? R.—Pas du tout ; ce travail n'existe pas, à Toronto, dans la charpenterie.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—D'après ce que vous connaissez du métier de charpentier et la grande expérience que vous en avez, croyez-vous qu'il serait possible, soit dans l'intérêt du public soit dans l'intérêt du patron, de réussir dans votre métier sans l'emploi des machines ? R.—Je ne le crois pas, quoique je n'aime pas beaucoup les machines et que j'aie été forcé de m'en servir. Afin de pouvoir faire tous mes ouvrages, j'ai été obligé d'employer des machines.

Q.—Aujourd'hui, tout progresse, et de même que les chemins de fer sont une amélioration sur les vieilles diligences, ainsi, je suppose qu'on considère les machines comme une amélioration sur l'ancienne manière de travailler ? R.—Oui, il en est ainsi.

Q.—Croyez-vous qu'il est possible, soit dans l'intérêt général soit dans l'intérêt des patrons, de ne pas se servir des machines pour faire l'ouvrage de construction ? R.—Je ne crois pas que la chose puisse se faire et soit possible. Tout le gros ouvrage qui se faisait au (jackplane) rabot, se fait maintenant à la mécanique. Lorsqu'on a établi les chemins de fer, on disait qu'on ne se servirait plus de chevaux, et on en a plus besoin que jamais.

Q.—Croyez-vous que la mécanique ait été avantageuse pour le progrès de villes comme Toronto, ou d'autres villes qui ont grandi rapidement ? La même quantité d'ouvrage aurait-elle pu être faite, et aurait-il été possible d'augmenter aussi rapidement sans les machines ? R.—Sans la mécanique, la chose aurait été impossible, à moins d'avoir une quantité illimitée de travail gratuit ou à bon marché, comme celui qu'ils ont dans l'Est par l'apprentissage des enfants.

Q.—Vous avez dit, qu'à votre avis, il serait préférable de mettre en apprentissage les jeunes gens qui veulent apprendre un métier. Comme vous le savez, l'apprentissage était autrefois de sept ans. Comme il y a eu progrès, et que les machines ont été adoptées, les conditions du métier ont dû changer quelque peu. Maintenant, êtes-vous d'opinion qu'il serait nécessaire de faire durer l'apprentissage des jeunes gens aussi longtemps qu'autrefois ? R.—Je crois que leur apprentissage devrait être de quatre ou cinq ans.

Q.—Combien d'années de travail seraient nécessaires pour qu'un jeune homme devienne habile dans son métier ; je parle de la moyenne des apprentis ? Quel temps d'apprentissage faudrait-il à un jeune homme intelligent ? R.—Autant que je puis en juger, je crois que cinq ans suffiraient. Lorsque j'étais jeune homme, en Angleterre, la première partie des sept années était employée à des ouvrages serviles, ce qui ne se fait plus maintenant. Aujourd'hui, le jeune homme a un avantage ; il peut travailler et acquérir de l'habileté dès le début de son apprentissage, et réussir plus rapidement qu'il ne lui était possible de le faire il y a quelques années. Je crois que maintenant, cinq années d'apprentissage profiteraient autant aux jeunes gens que sept ans autrefois.

Q.—Serait-il possible que les jeunes gens deviendraient utiles dans l'intervalle ? R.—Oui.

Q.—Quelle a été la principale difficulté au sujet des apprentis ; était-ce l'intervention des parents ? R.—Il y a eu le cas d'un jeune homme qui appartenait à une bonne famille—ses parents étaient à l'aise mais le jeune homme était brouillon, et rien ne pouvait le retenir dans la bonne voie. Enfin il a mal tourné, mais, chose étrange, il est devenu aujourd'hui un citoyen très respectable.

Q.—Les jeunes gens, après avoir acquis une certaine habileté, pendant un ou deux ans de service, sont-ils portés à s'établir à leur compte ? R.—J'ai connu des cas de ce genre ; les jeunes gens peuvent se rendre à Buffalo et au Détroit à bon.

marché, et ils y gagnent de meilleurs salaires qu'à Toronto. Je crois que c'était là la difficulté il y a quelques années.

Q.—Vous pensez que cinq ans d'apprentissage suffiraient à un jeune homme intelligent ? R.—C'est assez long, et ce temps lui suffit pour devenir un bon ouvrier.

Q.—Alors, vous êtes évidemment d'avis que, pour les besoins du public et du métier de constructeur et dans l'intérêt des ouvriers eux-mêmes, l'usage des machines est nécessaire ? R.—Oui, je suis de cet avis.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Ne fait-on pas beaucoup d'ouvrages sans machines ? R.—Oui, on en fait beaucoup.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Veuillez faire connaître à la Commission vos vues; au sujet de l'arbitrage entre patrons et ouvriers ? R.—Je crois que le moyen le plus pratique serait de faire choisir par les ouvriers, trois d'entre eux en qui ils auraient confiance, et de leur adjoindre autant d'hommes choisis par les patrons, qui se réuniraient pour délibérer sur la question en litige et régleraient le différend suivant la justice et l'équité. Le résultat de l'entrevue devrait être pris par écrit, afin d'éviter tout malentendu par la suite, et cela devrait régler la question.

Q.—Préférez-vous ce moyen à un bureau d'arbitres nommés par le gouvernement ? R.—Je crois que ce moyen serait plus équitable qu'un règlement par l'intervention directe du gouvernement.

Q.—Croyez-vous qu'il serait facile de mettre à exécution le plan que vous proposez ? R.—Le difficile serait de réussir à faire étudier la question, à ce point de vue, par les deux parties. En France, le système d'arbitres nommés par le gouvernement réussit bien, mais je ne crois pas qu'il soit applicable au Canada. Les différends sont étudiés et jugés sans qu'il y ait suspension de travail, et je crois que depuis nombre d'années les grèves sont inconnues en France.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Si une difficulté ne pouvait pas être réglée au moyen de l'arbitrage ordinaire, ne serait-il pas mieux de soumettre le cas à un bureau d'arbitres, nommés par le gouvernement, qui étudieraient et régleraient la question sans appel ? R.—Si le plan que j'ai proposé ne réussissait pas, je crois que l'autre serait préférable à une grève, car une grève a toujours de funestes effets.

Q.—La société et le commerce en souffrent ? R.—Oui; nous avons déjà vu cela et nous le verrons encore dans le cours de cet hiver.

Q.—Les maîtres-entrepreneurs font-ils partie de la division de construction du bureau de commerce ? R.—J'en connais quelques-uns qui font partie du bureau de commerce.

Q.—Ils n'en font pas tous partie ? R.—Oh non; je crois qu'il y en a très peu.

Q.—Vous vous souvenez qu'il y a quelques années, il y a eu une difficulté parmi les charpentiers. Après le règlement de cette difficulté, avez-vous entendu parler d'une liste de proscription au sujet de l'association des maîtres-entrepreneurs—il est évident que vous ne pouvez pas l'avoir vue ? R.—Il y avait une liste qu'on appelait la *liste noire*; je ne sais pas pourquoi on l'a ainsi appelée. Si je me rappelle bien, elle était le fruit de l'exaspération des entrepreneurs contre certains ouvriers.

Q.—Cela signifiait qu'un tel ou un tel étaient à redouter ? R.—Quelque chose comme cela.

Q.—Vous connaissez cette affaire parce qu'elle a rapport à votre association ? R.—Il y a eu quelque chose comme cela. Par exemple, j'ai fait connaître ce que je pensais de mes propres ouvriers, de certains individus, tels que je croyais qu'ils étaient; mais ils n'en ont pas souffert et ils ne pouvaient nullement souffrir de ce que j'ai dit de mes propres ouvriers.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il eu des ouvriers portés sur cette liste parce qu'ils appartenaient à l'Union ou parce qu'ils avaient pris part à une grève? R.—Non, je ne le crois pas. Il m'est bien égal qu'un ouvrier appartienne à l'Union ou non, qu'il soit ceci ou cela, du moment qu'il est habile et qu'il est un citoyen honnête et respectable.

Q.—Croyez-vous que des ouvriers ont été inscrits sur cette liste pour avoir pris part à une grève? R.—Aucun ouvrier n'a été plus mal vu pour cela, quant à ce qui me regarde.

Q.—Et quant aux autres patrons? R.—Je n'en connais aucun. Je crois que, lorsqu'une grève est terminée, tout est oublié.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous vous serriez tous la main? R.—Oui.

JOHN SMITH, marchand-tailleur de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Je crois savoir que vous portez intérêt aux sociétés ouvrières de bienfaisance? R.—Oui, depuis nombre d'années je m'intéresse à ces sociétés.

Q.—Les connaissez-vous bien? R.—Oui, je pourrais dire que je les connais mieux que personne.

Q.—La commission désirerait beaucoup savoir comment les fonds d'une société sont placés et où ils sont placés? R.—Règle générale, la constitution détermine la manière dont les fonds de la société seront placés, et détermine le lieu où ils doivent être placés. De fait, la constitution des différentes sociétés auxquelles j'appartiens pourvoit au placement des fonds. Naturellement, reste à savoir si ces fonds sont bien ou mal placés.

Q.—Règle générale, toutes les sociétés sont-elles incorporées? R.—Oui, je crois que les sociétés mères des trois sociétés dont je fais partie sont incorporées.

Q.—Toutes les sections de la société sont-elles incorporées? R.—Il est entendu qu'un certain délai est accordé aux différentes sections de la société pour leur permettre de s'incorporer. J'ai connu des cas où le délai s'était écoulé, et il en est résulté de graves abus qui n'ont jamais été autorisés par la société mère. Ces abus ont eu lieu parce que l'incorporation de la section n'avait pas été faite conformément à la loi.

Q.—Entendez-vous dire que, par le défaut d'incorporation de ces sections les fonds ont servi à d'autres fins que celles qui sont permises et exigées par l'acte d'incorporation? R.—Il est bien difficile de dire ce que l'acte d'incorporation exige. Je fais une différence entre l'enregistrement de la société comme société incorporée, et les exigences de l'acte des sociétés de bienfaisance.

Q.—Je suppose que l'acte d'incorporation se fait conformément aux exigences de l'acte des sociétés de bienfaisance? R.—Je ne crois pas que l'acte des sociétés de bienfaisance soit assez explicite au sujet du placement des fonds des diverses sociétés. Si je comprends bien l'acte des sociétés de bienfaisance, il n'y est pas stipulé clairement comment on disposera des fonds. Par exemple : Dans queques loges que je connais, les fonds, jusqu'à un certain montant, sont déposés au bureau du receveur-général. Lorsqu'ils excèdent une certaine somme, le receveur-général n'est pas obligé de les accepter, et alors on suppose qu'ils sont déposés et quelquefois ils sont déposés dans d'autres institutions du gouvernement. Dans d'autres cas qui sont venus à ma connaissance, les fonds n'étaient pas du tout bien placés; des cas comme ceux où des membres avaient contribué et payé, dans le but d'en retirer plus tard des profits, et, qui supposaient, arrivant leur décès, qu'il y aurait une cer-

taine somme dans la loge, pour payer un bonus et une pension à leurs familles—j'ai connu, dis-je, des cas, où, par défaut d'incorporation des sections de la société, il n'y avait pas, après un laps de trois ans, soixante ou soixante-cinq piastres en caisse. Ce n'est pas une manière satisfaisante d'administrer des sociétés de bienfaisance; et aussi longtemps que les lois qui s'y rapportent seront comme elles sont aujourd'hui, il n'y aura aucun moyen de forcer les sociétés ou leurs sections à placer leur argent dans les banques du gouvernement; et les personnes qui emploient leur influence pour régulariser ces sociétés, sont mises à l'index, et jusqu'à un certain point sont mal vues des sociétaires, parce qu'elles troublent l'harmonie dans la loge.

Q.—Avez-vous eu connaissance de certains cas où un membre de ces sociétés, après avoir payé pendant deux ou trois ans, n'a pu retirer aucuns profits? R.—Non; je ne connais aucun cas de cette nature. D'après ce que je connais des sociétés de bienfaisance, je ne sais rien de tel, du moins en ce qui touche aux sociétés dont je fais partie. Je crois que dans une certaine mesure, elles ont toujours pu payer ce qui était légitimement exigé d'elles.

Q.—Lorsque vous parlez de fonds détournés de leur destination, je suppose que ces fonds étaient destinés à donner des bénéfices aux membres et à payer une indemnité en cas de décès. Les fonds ont-ils servi à d'autres fins qu'à des fins de bienfaisance? R.—Oui; c'est ce dont je me plains au sujet de la loi qui régit les sociétés de bienfaisance. Elle ne détermine pas clairement, à part quelques détails, la manière dont les fonds devront être placés, et s'ils devront servir à des fins de bienfaisance seulement; mais il est prouvé que, quelquefois dans les loges, (je ne dis pas souvent, car je ne puis citer qu'un cas, comme exemple): les fonds sont détournés des fins véritables pour lesquelles ils devraient être employés.

Q.—Au sujet des employés de ces sociétés de bienfaisance, par exemple, le secrétaire et le trésorier, est-il d'usage d'exiger d'eux un cautionnement? R.—La constitution exige qu'il y ait toujours un cautionnement. Avant d'aller plus loin, je désire attirer l'attention de la commission sur la clause 2, qui se lit comme suit: "Les fonds général des sociétés affiliées ne servira pas à d'autres fins qu'à celles qui sont expressément fixées par la constitution, et aux dépenses légitimes de l'administration des loges." Ainsi, si on constate que des fonds destinés originairement à des fins d'assurance et de bienfaisance ont été détournés de ces fins, et qu'une loge a encouru certaines responsabilités sans avoir obtenu l'autorisation des membres, tel que, par exemple, louer un appartement, le meubler, dans un but de spéculation, nous ne pouvons manquer d'arriver à la conclusion que ces agissements ne devraient être tolérés dans aucune société sous acte d'incorporation du gouvernement, et cela, tant dans l'intérêt des ouvriers que dans l'intérêt des sociétés elles-mêmes. Les fonds accumulés des sociétés de bienfaisance devraient être placés dans des banques incorporées, ou des obligations sur l'Etat, et ils pourraient être utilisés dans des circonstances critiques.

Q.—Savez-vous si des loges ont souffert par le fait de spéculations sur des propriétés de cette espèce? R.—Je ne pourrais affirmer en ce moment, mais je connais des loges qui ont fait de ces opérations et quand j'ai voulu soumettre la cause à la grande loge et en parler à l'officier président non seulement on ne me remercia pas, mais on me dit de me taire sur ce point. Je dis à cet officier qu'il me paraissait honteux de laisser subsister un pareil état de choses et qu'une loge semblable ne devrait pas exister.

Interrogé par le PRÉSIDENT:—

Q.—La loi ne s'applique-t-elle pas? R.—Il y a bien des difficultés à faire marcher la machine, et pour la faire marcher il faut qu'on s'y intéresse plus que ne le font les membres en général. Dans plus d'une occasion, je me suis fait un tort personnel en voulant faire du bien à la société à laquelle j'appartiens.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Au point de vue des garanties que doivent donner les officiers, ceux-ci sont-ils obligés de donner des cautions et des garanties ? R.—La constitution les y oblige, mais en pratique cela n'est pas obligatoire. Il n'y a aucun moyen de les forcer. J'ai été président d'une société de bienfaisance pendant six mois de l'an dernier. Je fis tous mes efforts pour obliger le trésorier à donner les cautions qu'exigeaient les règlements de la société, mais je ne pus réussir pendant 6 mois et quoique 6 autres mois se soient écoulés, j'oserais dire qu'il n'a pas encore fourni son cautionnement, en tout cas, il y a un mois, il ne l'avait pas fourni. Toutefois ce trésorier recevait des fonds que je puis évaluer à \$200 ou \$250 par trimestre, en calculant la cotisation à \$2 par tête. C'est comme on voit, une jolie petite somme. En dehors de la société dont je parle, je pourrais signaler des cas bien connus dans lesquels, des trésoriers, n'ayant pas fourni de cautionnement, ont pris la clef des champs avec les fonds de la société.

Q.—Parlez-vous de la société incorporée ou de ses succursales ? R.—Je parle maintenant de la société incorporée ou de ses succursales.

Q.—Vous ne pouvez forcer les officiers à fournir des cautions ? R.—Je ne crois pas qu'on puisse les forcer. J'ai étudié la loi avec soin et il n'y a pas de moyen de les forcer.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'est-à-dire là où la société elle-même ne s'en charge pas ? R.—Oui. La constitution l'exige, mais celui qui voudrait la faire observer aurait fort à faire et ne manquerait pas de s'aliéner les sympathies des officiers et des membres de la société.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel remède proposeriez-vous ? R.—Je proposerais que le gouvernement d'Ontario ou le gouvernement fédéral mettrait en force la loi sur les sociétés de bienfaisance.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Comment ? Supposons que vous ayez une loi qui pourvoit à tout ce qui est désirable, quelle mesure pourriez-vous prendre si ceux pour qui elle est faite refusent de s'y conformer ? R.—Si le gouvernement nommait un officier chargé de la surveillance des sociétés de bienfaisance, je pense que ce serait un immense pas fait dans le sens de la répression des abus.

Q.—Un inspecteur ? R.—Oui, un inspecteur.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les sociétés publient-elles et sont-elles obligées de publier un compte rendu annuel de l'état de leurs affaires ? R.—La loi d'Ontario ne les oblige pas. Le vieil ordre des forestiers seul publie un état financier. Quoique censés soumis aux règlements de la haute cour d'Angleterre, les sociétés ont cependant des droits et prérogatives qui leur donnent le droit de faire leurs propres lois, en autant qu'elles ne sont pas en contradiction avec les principes fondamentaux de l'ancien ordre d'Angleterre. Il n'y a par conséquent rien au-dessus d'elles. Bon nombre de sociétés publient des rapports annuels, mais comme j'ai été plus d'une fois contrôleur de comptabilité pour l'année ou le semestre, j'estime que ces rapports ne valent pas un clou. Supposons une loge de 110 ou 115 membres et entreprenons de vérifier ses livres aux époques ordinaires, nous constaterons que le plus grand nombre des membres qui nous prêtent concours, y portent si peu d'intérêt qu'ils veulent en finir dans une heure ou une heure et demie. La première fois que je fus employé à ce travail, j'étonnai mes associés, parce que je voulais examiner les livres d'une manière méthodique.

Je voulais vérifier le journal, les reçus d'argent tels qu'enregistrés au journal, le livre de caisse pour faire la balance entre la caisse et le journal et prouver ainsi que le total payé balançait avec le total du journal. Je voulais ensuite examiner le livre de loge et contrôler les noms qui figuraient au rôle. Les autres membres du comité estimaient que c'était se donner trop de peine et ne consentirent pas à terminer la besogne ce soir-là. Je m'obstinaï et obtins une vérification fidèle des livres. Le soir suivant, je les laissai et ne voulus plus m'en occuper. Par conséquent, le rapport annuel ou semestriel de ces sociétés ne donne pas un aperçu exact des travaux de la société.

Q.—Y a-t-il parfois des personnes qui sont induites à se faire membres, par de faux rapports ? R.—Cela arrive parfois.

Q.—Trouvent-elles après être devenues membres que la position de la société n'est pas telle qu'on l'a dite ? R.—J'estime que ceci exige explication. La société à laquelle je fais allusion est l'ordre des *Foresters*. Il y a quelque temps, (je croyais être un homme assez âgé, mais je fus reçu avec les autres, et je ne perdis pas autre chose que mon droit d'entrée) il existait un livret publié dans le but d'engager les gens à se faire membres. Ce livret constate qu'il y a des fonds placés dans le gouvernement. Un monsieur vint nous voir et nous pria de former un tribunal. La liste portait 18 ou 20 aspirants auxquels il fit entendre que chacun des membres serait assuré pour \$1000. Le tribunal fut formé et on déclara aux membres, que si l'un de ceux qui le formaient était refusé par l'autorité médicale, le droit d'entrée de \$5 lui serait remboursé moins les frais médicaux. Cet arrangement fut accepté et on résolut de se présenter avec l'entente expresse que si on était refusé par la commission médicale on obtiendrait le remboursement des \$5 après déduction des frais médicaux. Ce ne fut cependant que quand une branche fut formée, après enquête formelle de la cour suprême de l'ordre indépendant des *Foresters*, qu'on signifiâ aux membres qu'ils avaient à travailler pour obtenir le remboursement de leurs \$5; qu'elles ne leur seraient pas remboursées quoiqu'il fût entendu qu'elles le seraient. On leur fit entendre qu'ils devaient payer leur charte. J'ai en ma possession une liste des membres, qui tous et chacun en particulier, partageaient ma conviction, que celui qui ne serait pas admis par le médecin obtiendrait une remise de \$5. Cependant ce ne fut que 6 semaines ou 2 mois après qu'on leur signifiâ qu'avant d'obtenir le remboursement de leurs \$5 ils devaient travailler à recruter des adhérents à la loge. Je fus un des heureux admis par le médecin. Je crois qu'il est utile que le public soit informé de ces faits chaque fois que l'occasion s'en présente.

Q.—Quelques-uns de ceux qui s'affilièrent à la loge furent-ils refusés par le médecin ? R.—Oui. Des 19 qui furent initiés ce soir-là, 7 ou 8 seulement furent admis par le médecin.

Q.—Leur a-t-on remboursé leurs \$5 ? R.—Non, et elles ne le seront jamais.

Q.—Estimez-vous que les cotisations et les fonds recueillis par des sociétés de bienfaisance, dépassent le total nécessaire aux œuvres de charité ? R.—L'expérience, basée sur des documents, prouve que les fonds des sociétés de bienfaisance, sont réellement plus considérables que les besoins. Le rapport des *Foresters* pour 1886 prouve qu'en Angleterre, il existe un excédant de plus de \$15,000,000 qui ne peut être employé en œuvres de bienfaisance, et aux termes de la constitution il ne peut être employé à d'autres usages; par conséquent, il est simplement accumulé par les membres qui n'en tireront jamais un bénéfice quelconque. Les rapports de la société de Toronto qui prouvent que les bénéfices ne sont pas en proportion de l'argent payé, offrent un autre exemple. Toutefois c'est aux sociétés à décider cela. Je prétends que les rapports des sociétés mêmes prouvent que les fonds sont plus considérables que les nécessaires. Prenons par exemple: *The Court Campbellton of the ancient order of Foresters*. Avec un effectif de 128 membres, elle possède en banque \$2,192.94.

Q.—Pensez-vous que ce serait là une somme excessive en cas d'épidémie ? R.—Je crois que oui, parce que l'expérience a prouvé que jamais un tel capital n'est nécessaire. Prenez le *Court Hope of ancient order of Foresters*, avec un effectif de

352 membres, il avait un dépôt en banque de \$8,069.22. Son histoire montre plus particulièrement que quoiqu'il n'ait pas fait de progrès, il n'a pas rétrogradé. Quand une somme fixée est déposée en banque au crédit d'une société de bienfaisance; disons 5 ans de paiement réguliers d'une loge de 100 membres à \$2 par an et quand chaque membre a dix piastres en banque au crédit de la société, les intérêts de ce dépôt devraient être affectés à réduire les contributions des membres au lieu d'accumuler des sommes que personne ne recevra jamais.

Q.—Pensez-vous que les membres ne reçoivent pas le bénéfice du montant de leur contribution ? R.—Oui, telle est mon opinion basée sur l'histoire des sociétés.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pensez-vous que les membres devraient se partager le capital ? R.—Ils ne peuvent pas se le partager.

Q.—Ne peuvent-ils pas amender la constitution ? R.—On prétend que cela est autorisé par la constitution.

Q.—Comment peut-on intervenir dans les affaires des sociétés de bienfaisance ? Si les membres sont unanimes, voulez-vous que des étrangers se mêlent de leurs affaires ? R.—Les sociétés de bienfaisance se forment parmi les ouvriers et il n'y a pas un homme sur cent capable d'exprimer ses opinions aux assemblées. Dans l'ordre ancien des Foresters, il n'y a que 5 ou 6 membres qui puissent exprimer leurs idées et quand ils le peuvent, ils n'ont pas le courage de leurs opinions.

Q.—Voulez-vous qu'on dise aux membres de ces sociétés : " Vous ne savez pas administrer vos affaires, nous allons le faire pour vous ? Quelle intervention du gouvernement, ou quel remède proposez-vous, en admettant que vos griefs soient réels ? R.—Je propose un remède : comme la plupart de ces sociétés sont ou religieuses ou nationales, ou à d'autres égards restreintes dans leur but, il serait bon que le gouvernement d'Ontario ou de la Confédération, constituerait une société de bienfaisance pour 4 ans en se basant sur les rapports des sociétés existantes et assurerait l'ouvrier qui a bonne santé pour une somme de \$100 au plus. Ce système qui a fonctionné avec tant de succès malgré ses désavantages, serait sous une direction nouvelle une source de revenus pour le gouvernement, tout en inspirant aux citoyens un intérêt nouveau dans la prospérité du pays, d'autant plus que les statistiques prouvent que dans une société bien administrée, les fonds accumulés, après quelques années se montent même parfois \$16 par tête. Le rapport de *court Hope* est ou de \$10 ou de \$12 par tête.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous pensez que le gouvernement devrait intervenir dans la surveillance de ces sociétés de la même manière qu'il surveille les compagnies d'assurance ? R.—Il devrait avoir un droit de contrôle comme cela se pratique en Angleterre. Tout règlement de société de bienfaisance est soumis au gouvernement qui doit lui donner son approbation avant qu'il reçoive le cachet ou le sceau de la loi. L'inspecteur du gouvernement décide si la société est utile au pays et au peuple. J'estime qu'il n'existe pas de meilleur exemple du fonctionnement de la loi, qui régit les sociétés de bienfaisance, que celui de l'ancien ordre des Foresters d'Angleterre.

Q.—Les obligations de ces sociétés sont-elles limitées ? R.—Leurs obligations n'existent que jusqu'à concurrence du montant des assurances;

Q.—Est-il vrai que les risques sont pris par des compagnies d'assurance, (ces sociétés de bienfaisance) et qu'après un certain temps ce risque augmente ? R.—Oui. Je dirai que c'est là, je crois, un des mauvais côtés des sociétés de bienfaisance. Une société qui est toute de bienveillance, qui est créée pour assurer l'ouvrier pour une petite somme, ne devrait pas pouvoir prendre de risques de plus de \$100 ou \$200. Si le risque est pris pour une petite somme, quand l'individu est en bonne santé et si la société prend ensuite un risque plus grand, je crois qu'il faudrait qu'il

soit clairement et parfaitement entendu que c'est de la même manière que pour les assurances de \$100 ou \$200.

Q.—Vous pensez qu'il faudrait limiter les pouvoirs des sociétés à cet égard ?

R.—Je crois que oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Malgré les désavantages que vous signalez, ne pensez-vous pas que le principe d'assurance de la société des Foresters est le plus économique que vous connaissez ? R.—Il est suffisamment sûr.

Q.—N'est-il pas aussi économique ? R.—Je ne pense pas. Il n'est pas aussi économique que celui des *Sons of England*, société supérieure aux Foresters. La comparaison entre les sociétés : ordre indépendant des Foresters, Fils d'Angleterre et ancien ordre des Forestiers, donnerait, quant aux paiements pour des assurances de plus de \$100 respectivement, les taux suivants : 67, 87 et 96 centins par mille. Il y a entre ces sociétés une grande rivalité, sur la question d'assurer à bon marché ; il faut donc qu'il y ait une erreur quelque part.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Une société ne donne-t-elle pas plus de bénéfices que l'autre ? R.—Qu'entendez-vous par là ?

Q.—Si une société impose le taux de 60 centins et l'autre celui de 80, celle qui réclame 80 centins ne donnera-t-elle pas de plus grands bénéfices ? R.—Non. C'est leur système d'annonces. Toutes les sociétés donnent le même bénéfice, mais l'une le fait payer plus cher que l'autre.

Q.—Pensez-vous qu'il y ait parfois danger, pour faire face aux besoins, à exiger un taux trop bas ? R.—Cela peut arriver. C'est aussi pourquoi je voudrais établir une limite à l'accumulation des fonds. Quand on a placé au crédit d'une loge un capital égal à 5 annuités de chaque membre, les intérêts de ce capital devraient profiter aux membres pour diminuer leurs contributions.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Comment les fonds sont-ils administrés ? R.—Voici la manière d'opérer des Foresters : Le fonds paye pour chaque membre \$1 par an, à la cour suprême, pour s'assurer une certaine somme pendant la maladie éventuelle et en cas de décès. La cour suprême paye \$100 en cas de décès du membre et \$50 en cas de décès de la femme. Dans d'autres sociétés, il n'en est pas ainsi. Si elles ne sont pas assez puissantes pour faire les paiements par suite de mauvais placements ou de malversation des officiers, les membres n'ont aucun recours et ils ne peuvent que se consoler de leur perte.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous jamais entendu dire que des membres de la société eussent été frustrés de leur bénéfice ?—R. Non, je ne puis dire cela. En autant que je sais, je crois que les sociétés de bienfaisance sont administrées fort convenablement au point de vue financier.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Il n'y a pas eu, dans les dernières années, de pression anormale sur ces sociétés, je pense ? R.—Non, elles ont eu une période de prospérité extraordinaire. Je crois cependant que toutes les sociétés de bienfaisance, dans leur rapport annuel, devraient d'une manière ou d'une autre, publier un état, préparé par un homme compétent, afin d'informer le public et les membres de la Société eux-mêmes que les affaires sont en bon état. Je crois que la surveillance de l'Etat sur les sociétés de bienfaisance est insuffisante.

Q.—Le gouvernement a-t-il sur elles un contrôle quelconque? N'ont-elles pas, il y a 3 ou 4 ans refusé de se laisser inscrire sous l'appellation de Société d'assurance du gouvernement? R.—C'est là que j'établis la distinction entre les sociétés de bienfaisance à paiements hebdomadaires et les sociétés de bienfaisance telles que je les comprends par compagnies mutuelles.

Q.—N'ont-elles pas refusé de se conformer à la loi du Parlement fédéral il y a 4 ou 5 ans? R.—Je crois que la loi d'Ontario leur donne le privilège de porter leur assurance jusqu'à \$1000. Elle sont donc bien dans les limites.

Q.—Je veux dire que si elles ne sont pas sous la surveillance du gouvernement c'est qu'elles ne l'ont pas voulu? R.—J'estime que c'est parce qu'elles ne l'ont pas voulu.

Interrogé par M. WALSH :

Q.—Je suppose que vous désirez que le gouvernement prenne la surveillance sans s'enquérir du désir des sociétés? R.—Je crois qu'il serait de l'intérêt des sociétés de bienfaisance, que le gouvernement les contrôlât à peu près comme le gouvernement anglais surveille les sociétés de secours mutuels. La constitution de chaque société devrait être enregistrée, et aucune modification ne pourrait y être faite excepté par autorisation du gouvernement. Je voudrais en outre qu'aucun amendement de la constitution ne devrait devenir légal, à moins qu'il n'ait été au préalable mis entre les mains des membres, trois mois avant l'assemblée générale. J'ai vu dans l'histoire des sociétés, adopter des résolutions à des assemblées générales et les mettre à exécution, alors qu'elles devaient avoir force exécutoire quo trois mois plus tard. J'ai vu d'autres fois la constitution de société de bienfaisance changée complètement, sans avis préalable. Dans l'ancien ordre des Foresters du Canada, on a adopté des résolutions, et on les a mis en vigueur dans des conditions absolument contraires à la loi sur les sociétés de secours mutuels d'Angleterre. Chaque amendement devait être remis aux différents corps, afin que chaque membre eût connaissance de ce qui s'était passé à l'assemblée générale.

Q.—Quand les sociétés sont incorporées, ne doivent-elles pas soumettre un exemplaire de leurs règlements et de leur constitution au gouvernement avant d'obtenir leur charte? R.—Je ne pense pas. Tout ce qu'elles ont à faire, c'est d'obtenir d'un juge ou d'un registrateur un certificat constatant, que dans son opinion, les règlements sont conformes aux lois du pays. Il n'en est pas de même pour les sociétés de secours mutuels en Angleterre. Quand on se propose d'adopter un règlement, il faut commencer par l'envoyer au registrateur du gouvernement pour approbation. Vous vous ferez une idée de la publicité donnée à l'avis quand je vous dirai qu'il figure dans une feuille de l'importance du *Ancient Forester*. Quand tel est le mode d'avis donné pour faire des amendements à la constitution, il est temps que le gouvernement s'en mêle et exerce sa surveillance sur les sociétés de bienfaisance.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le gouvernement a-t-il jamais été prié d'intervenir? R.—Je ne crois pas qu'il en ait jamais été prié, mais je voudrais l'inviter à intervenir.

Q.—Vous souvenez-vous, qu'il y a quelques mois, une députation se rendit à Ottawa, pour la protection des assurances et qu'à cette occasion le gouvernement reconnut aux sociétés de bienveillance, le droit de protection pour leurs immunités? R.—Je crois que cette députation était fort mal avisée si à cette époque elle ne fit pas connaître les griefs des sociétés au gouvernement. Je désire remettre à la commission un rapport des propositions que j'entends faire.

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES DE BIENFAISANCE DES OUVRIERS (REMIS PAR JOHN SMITH).

J'ai connu très particulièrement les *Sons of England*, *Ancient Order of Foresters* et *Independent Order of Foresters*, qui sont au premier rang parmi les sociétés de bienfaisance. Il serait du devoir du gouvernement :

1. De définir comment seront placés les fonds accumulés par les Sociétés de bienfaisance dans une banque incorporée, ou des obligations d'Etat et non dans des spéculations de constructions.

2. De veiller à ce que chaque section soit régulièrement incorporée et si elle n'est pas incorporée en temps opportun d'empêcher son fonctionnement en qualité de section de la société mère, sous peine de pénalité.

3. Statuer par acte du Parlement que les fonds prélevés pour les fins de bienfaisance soient conservés intacts pour faire face aux dépenses occasionnées par la maladie et les funérailles et l'administration de la société.

4. Le secrétaire et le trésorier devraient donner des cautionnements (ce qui est trop souvent négligé).

5. Chaque section et succursale devraient être tenues de fournir annuellement au gouvernement, sous le sceau de la loge, signé par le président et le secrétaire, un état vérifié, indiquant le nombre des membres, l'état des fonds prélevés et leur placement.

6. Les lois des sociétés relatives aux accusations portées contre les membres, devraient être modifiées de manière à donner aux accusés le privilège d'en appeler directement à la loi commune, ou à leur donner le privilège de se faire juger par les membres d'un autre tribunal ou d'une autre loge.

7. S'il appert que des particuliers ont été induits à prendre part à l'établissement d'une nouvelle succursale d'un ordre, en leur cachant certains faits, la société constituée en corporation devrait rembourser les honoraires payés par ces particuliers, vu que ces honoraires n'auraient pas été payés par eux, s'ils avaient été parfaitement renseignés.

8. Lorsque les fonds accumulés d'une section équivalent à la souscription de cinq années des membres, l'intérêt de ces fonds accumulés devrait être employé à réduire, d'après une proportion basée sur l'intérêt mutuel véritable, et au moyen d'un bonus en à-compte sur la contribution payable l'année suivante, la souscription annuelle de chaque membre, car, d'après le mode actuel d'existence des sociétés de bienfaisance, les souscriptions sont trop élevées, et quel que soit l'état prospère de ces sociétés, cette prospérité provient de ceux qui les supportent avec leur travail pénible.

9. Aucune société ne devrait être investie du pouvoir d'empêcher ses membres de tester en faveur de qui bon leur semble, comme l'empêchent les règlements de l'ancien ordre des forestiers, qui statuent que le testament doit être fait en faveur d'un proche parent, ou d'une personne liée par le sang. Les particuliers ne connaissent pas cette restriction quand ils sont admis dans la société, et c'est ce qui permet au comité exécutif de la société de disposer arbitrairement des mises de fonds, comme il le juge à propos.

10. Que tous les amendements aux constitutions de sociétés de bienfaisance soient enregistrés régulièrement, et que chaque copie de règlements, donnée aux membres, indique, en dedans du couvert du livret, le statut, ou les statuts sous l'autorité desquels ils sont constitués en corporation, et les prescriptions du gouvernement, qui s'y rapportent, et aucun amendement ne devrait être proposé à une réunion générale de l'ordre, à moins que des copies imprimées de tel amendement aient été distribuées aux membres des succursales, trois mois avant telle réunion annuelle.

11. Que si des sociétés adoptent des clauses de secours mutuels, allouant, par exemple, \$100 de secours, elles devraient obtenir une législation spéciale leur permettant d'assurer d'après le système de la mutualité, et la législation devrait les obliger d'établir que le succès, ou l'insuccès du nouveau système, n'affecte en rien l'objet originaire pour lequel elles ont été d'abord constituées en corporation. ou, advenant le besoin de prélever mensuellement une somme, le gouvernement devrait voir à ce que l'augmentation des risques, pour ceux qui sont assurés pour des sommes plus considérables, n'augmente pas la responsabilité des risques pour ceux qui sont assurés pour un montant moins élevé.

12. Il vaudrait mieux restreindre la responsabilité des sociétés, disons à \$100, et les obliger d'émettre des polices pour des montants plus considérables, à des conditions sur lesquelles on a pu s'entendre, si le système de mutualité est suivi, ou, si les contributions sont mensuelles, le statut devrait autoriser un inspecteur à refuser de permettre à la société d'agir jusqu'à ce que le gouvernement se soit convaincu de la stabilité de l'institution et de sa capacité de payer, et le gouvernement devrait exiger une garantie comme il le fait contre les compagnies ordinaires, car il n'y a aucune comparaison possible entre les trois sociétés pour ce qui regarde l'échelle de leurs prix. Si le gouvernement émettait des polices, ou les timbrerait, ce serait une recommandation pour les assureurs futures. Un faible honoraire pourrait être chargé et être suffisant pour permettre au gouvernement de se rembourser des frais d'inspection.

13. Pour assurer le parfait fonctionnement des sociétés, des amendes devraient être imposées, sous l'autorité de la loi, et un officier compétent du gouvernement devrait prendre connaissance de toutes les opérations d'assurance de telles sociétés, et toute communication d'un membre avec cette société devrait être privilégiée.

14. Pour que le public comprenne mieux l'objet des sociétés de bienfaisance, aucun règlement ne devrait être adopté dans le but de priver les membres du droit de faire connaître les besoins de l'ordre, soit dans la presse, soit dans les assemblées publiques, lorsqu'un membre pourrait le faire dans l'intérêt de l'ordre, et sans faire connaître publiquement les opérations secrètes, ou les affaires intimes de la société.

15. Vu que la plupart des sociétés de bienfaisance sont ou nationales, ou religieuses, ou d'un caractère exclusif, il serait à propos que le gouvernement fédéral, ou le gouvernement d'Ontario créât une société principale, dont il aurait le contrôle pour les fins de bienfaisance mutuelle, en se guidant d'après les règles des sociétés existantes, et en assurant les ouvriers, ou tout ouvrier en bonne santé pour une somme de \$100, ou plus, le présent système, qui a déjà si bien fonctionné, malgré tous ses désavantages, serait, sous une nouvelle direction, une source de revenu pour le gouvernement et intéresserait davantage les citoyens au bien-être de leur pays, d'autant plus que, dans une société de bienfaisance, bien dirigée, les fonds accumulés, comme le démontrent les statistiques, se montent, parfois, après quelques années, à \$16.00 *per capita*.

Ceci paraîtra d'autant plus raisonnable que les sociétés de bienfaisance ne peuvent plus disposer d'aucuns fonds, si ce n'est pour les appliquer aux dites fins, l'expérience démontrant que l'on n'emploie plus autant de ces fonds pour de telles fins.

16. Que, si un membre se rend coupable d'infraction aux règlements, sa famille ne doit pas être privée des bénéfices assurés auparavant avec son argent, bien que ses rapports avec sa loge puissent être rompus temporairement.

ROBERT LEE, charpentier, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Depuis combien de temps résidez-vous à Toronto? R.—Depuis environ quinze ans et demi.

Q.—Avez-vous travaillé tout le temps, de votre métier? R.—Oui.

Q.—Etes-vous un ouvrier à la journée? R.—Oui.

Q.—Dans quel état se trouve généralement le métier de charpentier, à l'heure actuelle? R.—D'après ce que j'en sais, il est quelque peu inactif.

Q.—Quels sont les taux des salaires payés actuellement à Toronto? R.—Les taux, dans notre atelier, sont de 27½ centins et 25 centins. Certains taux peuvent être moins élevés; mais je n'en sais rien.

Q.—Vous êtes-vous occupé en aucun temps des unions ouvrières? R.—Oui; mais je m'en occupe peu présentement.

Q.—Trouvez-vous que des coalitions sont propres à aider aucunement les ouvriers? R.—Je ne pourrais le dire; toutefois, il est possible qu'elles leur soient utiles.

Q.—Dans quel sens? R.—Très probablement par la réduction des heures de travail.

Q.—Tendent-elles à augmenter les gages, ou à les tenir élevés? R.—Elles peuvent tendre à les tenir élevés pendant quelque temps; mais je ne sais pas si elles peuvent les augmenter beaucoup.

Q.—Savez-vous s'il existe un règlement, qui empêche un membre d'une union de travailler avec des ouvriers qui n'appartiennent à aucune union? R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—Vous n'avez jamais vu une union s'opposer à des ouvriers anti-unionistes? R.—Non, je n'en ai jamais vu.

Q.—Quel effet produisent généralement les grèves sur les corps de métier? R.—Les effets immédiats sont quelquefois mauvais; mais je ne pourrais pas exprimer mon opinion sur l'effet général.

Q.—Les grèves améliorent-elles permanemment la condition des métiers quand elles réussissent? R.—Je n'ai jamais connu de grèves qui aient eu un plein succès, du moins celles auxquelles j'ai pris part.

Q.—Vous êtes vous jamais occupé de la question d'arbitrage? R.—Quelque peu.

Q.—Pouvez-vous recommander un moyen d'obtenir par l'arbitrage le règlement des différends? R.—Je ne pourrais recommander particulièrement aucun moyen, si ce n'est l'arbitrage même, dans son sens général.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Par arbitrage, tel que vous l'entendez, chaque partie choisit un ami et les deux qui sont ainsi choisis choisissent à leur tour un tiers? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Si un tribunal d'arbitrage était institué, croyez-vous qu'il donnerait satisfaction? R.—Vous voudriez rendre l'arbitrage compulsoire?

Q.—Oui. R.—Je crois que le système d'arbitrage a bien fonctionné dans certains endroits; mais je ne puis rien en dire.

Q.—Croyez-vous que les ouvriers accepteraient, généralement, un arbitrage de ce genre? R.—Je crois qu'ils s'y soumettraient.

Q.—N'est-il pas vrai que les ouvriers ont fréquemment demandé l'arbitrage? R.—Je crois qu'ils l'ont demandé dernièrement, ici, à Toronto.

Q.—Les patrons ont-ils montré la même disposition? R.—Je l'ignore.

Q.—Avez-vous jamais eu connaissance que les patrons, à Toronto, faisaient des listes noires? R.—Qu'est-ce que vous entendez par listes noires?

LE PRÉSIDENT :—Le patron adresse aux autres patrons une liste de ceux qu'ils ne doivent pas employer. R.—J'ai été témoin de ce fait.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Croyez-vous qu'une telle pratique existe encore? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Travaillez-vous beaucoup avec les machines? R.—Je travaille à la préparation de matériaux pour des machines.

Q.—Ces machines ont-elles pour effet de dispenser du travail des ouvriers dans votre métier—je veux dire: ont-elles diminué, généralement, la somme d'ouvrage que les charpentiers avaient à faire? R.—Naturellement, elles sont beaucoup plus expéditives et elles exécutent une bien plus grande quantité d'ouvrage que si elles étaient remplacées par le travail ordinaire des ouvriers. Je ne crois pas qu'à la fin elles causent aucun tort au métier.

Q.—Ont-elles fait en aucune manière baisser les salaires ? R.—Non ; du moins je ne le crois pas.

Q.—Y a-t-il des jeunes garçons employés à ces machines ? R.—Il y en a, peut-être, aux scieries. Ils sont employés à déblayer les scies, mais ils ne les dirigent pas.

Q.—Avez-vous dans votre corps de métier des réglemens au sujet des apprentis ? R.—Non ; du moins je n'en connais pas.

Q.—Croyez-vous qu'il vaudrait mieux, ou qu'il ne vaudrait pas mieux que les apprentis fussent tenus sous contrat d'apprentissage pendant un certain nombre d'années ? R.—Je crois que cette pratique aurait pour résultat d'en faire de meilleurs ouvriers.

Q.—Avec le système actuel d'apprentissage, les jeunes garçons ont-ils des facilités suffisantes pour apprendre un métier ? R.—Quelques-uns d'entre eux.

Q.—Et quelques autres n'y arrivent pas ? R.—Cela dépend beaucoup du jeune homme et de ses aptitudes.

Q.—Vous croyez, d'après votre expérience, que les jeunes garçons peuvent y arriver aisément ? R.—Je crois qu'un grand nombre parviennent à apprendre un métier ; mais je ne puis dire tous.

Q.—Un bon nombre de bons ouvriers s'y sont formés ? R.—Oui.

Q.—Il serait, cependant, préférable d'avoir un système régulier d'apprentissage ? R.—Oui, un système quelconque ; mais peut-être pas l'ancien système.

Q.—Comment êtes-vous payé ? R.—Une fois par deux semaines.

Q.—Les ouvriers préfèrent-ils être payés chaque semaine ? R.—Je ne les ai jamais entendus se plaindre.

Q.—Croyez-vous que la différence serait sensible, si les ouvriers étaient payés le vendredi, ou le samedi ? R.—Je crois que le vendredi est la meilleure journée, et nous sommes payés le vendredi soir.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Quelle espèce d'ouvrage faites-vous dans l'atelier où vous travaillez ? R.—Nous travaillons à la construction de maisons.

Q.—Votre patron, entreprend-il des bâtisses pour son propre compte ? R.—Quelquefois.

Q.—Votre atelier emploie-t-il un grand nombre d'hommes ? R.—Oui, dans certaines saisons.

Q.—Dans les travaux, je suppose, qui se font à l'établi ? R.—Je ne puis dire le nombre ; mais l'atelier est passablement rempli.

Q.—Avez-vous, au point de vue des aptitudes, différentes classes d'hommes dans votre atelier ? R.—Je ne le sais pas au juste.

Q.—Avez-vous différents salaires pour les ouvriers ? R.—Je ne connais que deux classes de salaires, et je les ai mentionnées.

Q.—Quelle est la différence entre ces salaires ? R.—Les uns sont de 27½ centins et les autres de 25 centins.

Q.—Quelle est la raison de cette différence ? R.—Naturellement, les meilleurs hommes sont chargés des ouvrages les plus difficiles.

Q.—Croyez-vous qu'en général, il y a entre les ouvriers une différence qui justifie cette inégalité de salaires de 27½ centins et de 25 centins ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Combien y a-t-il de jeunes garçons contre un ouvrier dans votre établissement ? Croyez-vous que le nombre des jeunes garçons soit trop considérable ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—On a besoin de tous ces jeunes garçons ? R.—Oui.

Q.—Et vous ne savez pas s'il y a aucun système d'apprentissage ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Mais vous croyez qu'il vaudrait mieux que ces jeunes gens fussent apprentis ? R.—Je crois qu'il vaudrait probablement mieux qu'il y eût un certain système d'apprentissage.

Q.—Pourquoi êtes-vous de cet avis? R.—Je crois que l'apprentissage produirait de meilleurs ouvriers.

Q.—Croyez-vous que l'apprentissage donnerait aux jeunes garçons une plus haute idée de leur responsabilité que s'ils étaient livrés à eux-mêmes? R.—Je le crois.

Q.—L'apprentissage les rendrait meilleurs? R.—Je le crois.

Q.—Vous seriez en faveur d'un système d'apprentissage? R.—Oui.

Q.—Ces jeunes gens sont-ils bien traités dans l'établissement? R.—Oh, oui.

Q.—Les conditions sanitaires de votre établissement sont-elles bonnes? sont-elles salubres? avez-vous des cabinets d'aisance en bon ordre, l'aérage, etc., est-il ce qu'il doit être? R. Oui, très-bon.

Q. Je suppose que vos heures de travail sont les heures ordinaires? R.—Neuf heures, généralement; seulement huit heures maintenant.

Q.—Vous n'avez, alors, rien dont vous avez lieu de vous plaindre dans votre établissement? R.—Non, je n'ai pas à me plaindre.

Q.—Savez-vous si les ouvriers, dans votre ligne, ou dans toute autre, ont quelques difficultés particulières à surmonter, ou leur condition n'est elle pas meilleure maintenant qu'elle ne l'a été? R.—Oui, leur condition est meilleure.

Q.—Pouvez-vous dire pourquoi leur position est meilleure maintenant qu'elle n'était auparavant? R.—Je ne pourrais le dire au juste.

Q.—Est-ce dû au progrès du pays, ou à l'augmentation de l'ouvrage? R.—C'est, sans doute, le progrès du pays et des temps, qui en est la principale cause.

Q.—Que pensez-vous de l'emploi des machines pour votre ouvrage? Croyez-vous que les machines soient devenues une nécessité, vu l'état avancé de la société, l'augmentation de l'ouvrage, etc.? R.—Je le crois.

Q.—Croyez-vous que les machines montées dans les ateliers, où tous les ouvrages généralement s'exécutent, soient ou non un avantage pour les ouvriers? R.—Il y a généralement, je crois, plus d'ouvrages à faire, et ces ouvrages peuvent être exécutés à meilleur marché par les machines.

Q.—Vous savez sans doute, par expérience, qu'il y avait auparavant des ouvrages très durs pour les ouvriers? R.—Oui.

Q.—Qu'ils avaient par exemple, à faire à la main beaucoup d'embouvetage pour un plancher d'un pouce et demi d'épaisseur? R.—Vous savez, je suppose, que l'usage du bouvet à bras était très usité avant l'adoption de la machine? R.—Je n'en connais pas l'usage à Toronto, mais je sais qu'on l'employait ailleurs.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et vous savez qu'on a dû l'employer à Toronto? R.—Je le crois.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—L'usage de cet outil est-il abandonné maintenant? R.—Oui.

Q.—Ne croyez-vous pas que l'abandon de ce travail dur soit un avantage pour l'ouvrier? R.—Je le crois.

Q.—L'ouvrage exige actuellement de l'ouvrier moins de force physique qu'auparavant? R.—Oui.

Q.—Et c'est un avantage pour lui sous ce rapport? R.—Oui.

Q.—La condition des ouvriers est-elle, maintenant, dans votre métier, ou dans tout autre que vous connaissez, meilleure qu'elle n'était, disons, il y a dix ans? R.—Je ne vois pas qu'il y ait une grande différence entre la condition d'alors et la condition actuelle. Cependant les salaires sont un peu plus élevés, aujourd'hui.

Q.—Conséquemment, leur présente condition est meilleure? R.—D'autres choses peuvent être aussi d'un prix plus élevé.

Q.—Prenez, par exemple le coût de la vie. Est-il plus élevé qu'il y a dix ans? R.—Je ne pourrais répondre avec certitude à cette question.

Q.—Les ouvriers, généralement, vivent-ils maintenant avec plus de confort;

occupent-ils de meilleurs logements? R.—Je crois qu'ils travaillent constamment pour améliorer de plus en plus leur condition.

Q.—Connaissez-vous des ouvriers qui sont propriétaires des maisons qu'ils habitent? R.—Oui.

Q.—En connaissez-vous plusieurs? R.—J'en connais quelques-uns, pas un grand nombre.

Q.—Leurs maisons sont-elles libres de dettes, ou sont-elles hypothéquées? R.—Je ne connais rien de cela.

Q.—Savez-vous si des ouvriers ont des économies dans les caisses d'épargne ou ailleurs? R.—Oui, j'en connais quelques-uns.

Q.—Le nombre des ouvriers qui fait des épargnes est-il considérable? R.—Je suis porté à croire que la généralité ne fait pas beaucoup d'épargnes.

Q.—Croyez-vous que les ouvriers, qui font des épargnes, ne sont que des exceptions? R.—Oui, je le crois.

Q.—La condition intellectuelle et morale des ouvriers est-elle généralement meilleure, aujourd'hui, qu'autrefois? R.—Oui, je le crois.

Q.—Pouvez-vous en donner la raison? R.—Je crois que l'intelligence s'est considérablement développée.

Q.—Et votre système d'éducation y a, sans doute, beaucoup contribué? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et la tempérance? R.—Oui, la tempérance aussi.

Q.—Mais pas généralement? R.—Non.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Croyez-vous que plusieurs ouvriers recourent aux bibliothèques publiques pour se renseigner? R.—Je crois que plusieurs vont se renseigner à ces sources.

Q.—Ainsi, vous croyez que la condition des ouvriers est actuellement, au point de vue moral, intellectuel et autrement, meilleure qu'elle n'était il y a dix ans? R.—Je ne serais pas prêt à me prononcer sur les dix dernières années; mais la condition des ouvriers est maintenant meilleure qu'elle n'était quelque peu avant cette période de dix ans.

Q.—Quel âge ont généralement les jeunes gens employés dans votre établissement? R.—La moyenne de l'âge est, je crois, d'environ quatorze ou quinze ans. Il y en a peut-être un ou deux plus jeunes, j'en ai connu, du reste, qui étaient quelque peu plus jeunes.

Q.—Savez-vous si certains jeunes garçons, employés, sont incapables, au point de vue des forces physiques, de remplir leurs devoirs? R.—Non, je ne le sais pas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous, au meilleur de votre connaissance, que la réduction des heures de travail contribue à rendre les ouvriers plus intelligents? R.—Je le crois.

Q.—Vu que beaucoup d'ouvrages se font à la machine dans votre métier, un jeune homme peut-il apprendre le métier de charpentier tout aussi bien que s'il n'y avait pas de machines? R.—Tout dépend des avantages qu'on lui donne.

Q.—Où il y a des machines, le jeune homme n'apprend généralement qu'une seule branche? R.—Très souvent.

Q.—Et quelquefois on le fait passer d'une branche à une autre; mais cette pratique n'est pas générale? R.—Oui, quelquefois.

Q.—A quel âge un jeune homme doit-il commencer à apprendre le métier de charpentier, qui est un métier très-dur? R.—Il ne devrait pas commencer avant d'avoir atteint l'âge de quatorze ans, et je crois que quinze ou seize ans serait un âge encore plus convenable.

Q.—Savez-vous si, dans votre métier, plusieurs ouvriers fréquentent les bibliothèques publiques, les samedis après-midi? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Les salaires des charpentiers sont-ils généralement payés en argent comptant? R.—Oui.

Q.—Le système de troc n'existe pas? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous avez dit, dans une occasion, que les ouvriers de journée ont offert de soumettre à un arbitrage leur différend avec leurs patrons; quand cela est-il arrivé? R.—Cela est arrivé l'été dernier.

Q.—Ont-ils offert formellement l'arbitrage? R.—Je crois qu'ils l'ont offert.

Q.—Ont-ils envoyé une députation aux patrons pour signifier à ceux-ci qu'ils voulaient un arbitrage? R.—Je l'ai compris ainsi.

Q.—Et les patrons ont refusé? R.—Je le crois.

Q.—Vous n'êtes pas certain? R.—Je ne suis pas tout-à-fait certain.

Q.—Quelle est la cause, qui a poussé les patrons à faire une liste des ouvriers à exclure? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Vous ne savez pas si c'est pour avoir pris une part trop active à l'agitation ouvrière, ou si c'est parce qu'ils étaient des ouvriers d'une capacité inférieure? R.—Je crois que l'on marque, quelquefois, après les noms de ces derniers "ouvriers d'une capacité inférieure."

Q.—Croyez-vous qu'aucun jeune homme, à Toronto, désirant apprendre un métier, puisse trouver le moyen de l'apprendre? R.—Je le crois, et il peut l'apprendre, s'il en a la volonté.

Q.—Vous croyez qu'il peut réussir? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que des écoles techniques seraient utiles aux ouvriers d'Ontario, des écoles dans lesquelles ils apprendraient certaines spécialités des métiers, ou le travail manuel? R.—Je ne pourrais le dire.

Q.—Si la moyenne des bons ouvriers de Toronto ne peuvent faire aucune épargne, est-ce parce qu'ils ne peuvent gagner plus que ce qui leur est absolument nécessaire pour subsister confortablement, ou est-ce parce qu'ils dépensent imprudemment leur argent? R.—Je ne vois pas ce qu'ils pourraient épargner, s'ils veulent mener un train de vie quelque peu respectable, et se traiter convenablement.

Q.—Certains ouvriers mettent de l'argent de côté? R.—Oui.

Q.—Pourquoi les autres ne pourraient-ils pas en faire autant s'ils le voulaient? R.—Je ne puis le dire.

THOMAS PICKETT, mouleur, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Résidez-vous depuis longtemps à Toronto? R.—Depuis trente ans.

Q.—Quelle est la condition générale des fonderies, à Toronto, pour ce qui regarde les dispositions sanitaires? R.—Les dispositions sanitaires des fonderies, dans lesquelles j'ai travaillé, sont excellentes.

Q.—Sont-elles bien aérées? R.—Oui, à l'exception de celle dans laquelle je travaille actuellement. À part la fumée, c'est une très-bonne fonderie. Nous sommes incommodés quelque peu par la fumée, et l'on pourra, probablement, y remédier; de fait, je crois que les patrons ont l'intention d'en rendre l'habitation agréable aux ouvriers.

Q.—Quel est le taux des salaires par jour dans votre métier? R.—Nous recevons 22½ centins par heure.

Q.—Quel est le nombre de vos heures de travail par jour? R.—Nous travaillons dix heures, à présent, et nos semaines sont de cinq jours et demi, durant l'été.

Q.—Travaillez-vous à la pièce? R.—Oui, et il se fait ainsi plus d'ouvrage que par le travail à la journée.

Q.—Croyez-vous que le travail à la pièce, dans votre métier, soit plus rémunérateur? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Ce travail tend-il à faire baisser les gages? R.—Oui.

Q.—Et les ouvriers à la pièce sont obligés de travailler plus fort pour une rémunération moindre? R.—Oui,

Q.—L'Union, comme corps, a-t-elle jamais fait des représentations aux patrons au sujet de l'ouvrage à la pièce? R.—Pas que je sache.

Q.—Ont-ils jamais essayé d'abandonner l'ouvrage à la pièce? R.—C'est possible, mais pas à ma connaissance.

Q.—Dans le règlement des différends, entre patrons et employés, les patrons proposent-ils l'arbitrage aux employés? R.—Non; ils n'en ont pas l'habitude; cependant, les employés préféreraient régler ainsi.

Q.—Préféreriez-vous l'arbitrage au mode ordinaire de règlement? R.—Assurément.

Q.—Depuis que vous travaillez, les patrons ont-ils refusé de soumettre les différends à l'arbitrage? R.—Oui, en plusieurs circonstances.

Q.—Avez-vous eu des grèves dans votre métier pendant les huit ou neuf dernières années? R.—Non, monsieur; en ce qui regarde l'union, je ne saurais rendre témoignage pour une aussi longue période de temps; car j'ai travaillé dans le Bas-Canada, où il n'existe guère d'unions; mais au sujet des trois années que j'ai passées ici je puis affirmer qu'il n'y a eu que deux difficultés dans la ville. Dans un cas, nous fûmes congédiés et dans l'autre nous fûmes obligés de nous mettre en grève pour obtenir ce que nous croyions être juste; nous réussîmes par la grève et non pas par voie d'arbitrage. Il y eut une espèce d'intervention de la part de personnes étrangères aux ouvriers pour régler la question, mais ce fut réellement la grève qui amena les patrons et les employés à s'entendre.

Q.—Quel effet la grève eut-elle, d'une manière générale, sur votre métier? R.—Un mauvais effet.

Q.—Je suppose que vous n'avez recours à une grève que lorsqu'il est impossible de régler la question par d'autres moyens? R.—Je ne crois pas qu'aucun ouvrier sensé put y avoir recours autrement, et comme union je ne crois pas que nous entrerions en grève, lorsque nous aurions d'autres moyens de régler nos différends. Je ne sache pas qu'on ait jamais préféré la grève à l'arbitrage.

Q.—La grève est votre dernier recours? R.—Oui.

Q.—Et elle vous est toujours imposée par les patrons qui refusent l'arbitrage? R.—Oui.

Q.—A votre avis, l'arbitrage obligatoire ne vaudrait-il pas mieux que le système actuel? R.—Oui, je le crois.

Q.—L'arbitrage obligatoire satisfèrait-il les exigences des ouvriers? R.—Je le crois, et pour ma part je déclare qu'il me conviendrait.

Q.—Vous consentiriez à vous soumettre à l'arbitrage? R.—Oui, j'y consentirais.

Q.—Emploie-t-on beaucoup d'apprentis dans votre métier? R.—Il a été entendu entre les patrons qui emploient des ouvriers de l'Union et l'Union, qu'il y aurait un apprenti par huit ouvriers, et nous considérons que c'est une proportion bien raisonnable.

Q.—A quel âge, généralement, ces jeunes gens commencent-ils à travailler? R.—A l'âge de seize ou dix-sept ans.

Q.—A quel âge, croyez-vous qu'un jeune homme devrait entrer dans votre métier? R.—Je ne crois pas qu'un jeune homme y devrait entrer avant l'âge de seize ou dix-sept ans, et encore cela dépend-il beaucoup de sa constitution. Notre travail est dur, et des garçons de quinze ans sont souvent plus forts que d'autres à dix-sept ans. J'ai vu entrer dans le métier des jeunes gens qui n'étaient pas d'une constitution assez forte pour y résister.

Q.—Y a-t-il présentement dans votre métier des apprentis que vous considérez comme étant trop jeunes? R.—Non; pas à ma connaissance; je crois que nous sommes bien particuliers sur ce point. Je crois que notre union y porte attention, et nous conseillerions à un jeune homme de ne pas entrer dans le métier si nous le croyions physiquement incapable d'y réussir.

Q.—Savez-vous si dans les cas d'accidents dans les ateliers, on en fait tomber la responsabilité sur les patrons? R.—Je ne sache pas qu'on ait jamais tenu les patrons responsables d'un accident. Je suis dans le métier depuis vingt-sept ans, et je dois dire que j'ai vu très peu d'accidents arriver par négligence. Le métier est certainement dangereux, et la plupart des accidents arrivent dans le transport de la fonte; quelquefois, ils résultent de notre propre négligence, et quelquefois de causes que nous ne pouvons pas éviter. J'ai eu connaissance que certains accidents sont arrivés par la faute des patrons, mais la plus grande partie des accidents résultent des causes dont j'ai parlé.

Q.—Avez-vous travaillé dans les Etats-Unis? R.—Oui.

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous établir entre les salaires aux Etats-Unis et ceux du Canada? R.—J'ai toujours eu de meilleurs salaires aux Etats-Unis qu'en Canada.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dans quelle partie des Etats-Unis? R.—J'ai travaillé dans le Massachusetts, le Maine, le New-Hampshire et le Vermont, dans les Etats de l'Est.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouviez-vous vivre à meilleur marché là qu'en Canada, lorsque vous gagniez de meilleurs salaires? R.—Non, je ne le crois pas; j'étais célibataire dans le temps.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de la différence de la valeur de l'argent aux Etats-Unis et au Canada? R.—Pendant une partie du temps que j'ai passé aux Etats-Unis nous n'achetions pas, pour le même argent, autant qu'ici en Canada; c'était pendant la guerre civile américaine.

Q.—Mais pendant les quinze dernières années? R.—Je crois que dans certaines parties des Etats-Unis la vie est plus facile aujourd'hui qu'en Canada.

Q.—Un homme peut il y vivre à meilleur marché? R.—Oui, comparant les salaires de là avec ceux d'ici.

Q.—Pourriez-vous dire si la position des ouvriers à Toronto s'est améliorée pendant les huit ou neuf dernières années? R.—Je ne puis pas remonter à une date aussi éloignée.

Q.—Les loyers ont-ils une tendance à la hausse? R.—Oui.

Q.—Ont-ils beaucoup augmenté? R.—Oui; je pense même qu'ils sont trop élevés.

Q.—Votre union a-t-elle un fonds de secours? R.—Nous avons un fonds de secours pour les malades et un fonds pour les décès.

Q.—Et les membres ont généralement le bénéfice de ces fonds? R.—Oui, chaque fois qu'ils y ont droit.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Depuis combien de temps avez-vous quitté les Etats-Unis? R.—J'y ai travaillé entre 1863 et 1867, je crois.

Q.—Avant la reprise des paiements en espèces? R.—Oui.

Q.—Si vous réduisez le papier-monnaie à la valeur de l'or, les salaires auraient-ils été meilleurs qu'en Canada? R.—Je le crois.

Q.—Travailliez-vous là à la pièce ou à l'heure? R.—A la pièce.

Q.—Travailliez-vous plus fort là que vous auriez travaillé ici à la pièce? R.—Non, monsieur.

Q.—En travaillant à la pièce également dans les deux pays, quelle différence de salaires en plus auriez-vous aux États-Unis? R.—Naturellement dans ce temps-là les gages étaient plus élevés qu'à présent, mais je crois que la différence pouvait s'élever à dix ou quinze par cent.

Q.—Mais il y avait la différence monétaire? R.—Il y aurait eu plus que cette différence entre l'argent des États-Unis converti en argent du Canada.

Q.—De sorte que réellement, en or vos gages auraient été moindres—ils auraient été moindres si vous aviez converti votre papier-monnaie en or? R.—Non, monsieur.

Q.—Quel était le taux de l'échange pour l'or en 1867? R.—Je ne puis me le rappeler, mais je crois qu'une piastre en papier valait quatre-vingt-dix cents en or, mais il y a longtemps de cela. L'échange n'était pas loin du pair, c'est mon opinion.

Q.—Pendant combien de temps un apprenti travaille-t-il avant de devenir compagnon? R.—Il est sensé travailler pendant quatre ans.

Q.—Votre Union accorde un apprenti pour huit ouvriers? R.—Oui, un; et pour l'atelier un en sus.

Q.—Alors, il faut qu'il s'écoule trente-deux années de la vie d'un ouvrier avant qu'un apprenti puisse avoir sa place? R.—Oui, mais je ne crois pas qu'un mouleur passe en moyenne trente-deux années de sa vie dans le métier.

Q.—Alors, comme question de fait vous n'accordez pas assez d'apprentis pour remplacer les ouvriers? R.—Oui; je crois que nous en accordons assez.

Q.—Si un apprenti n'arrive compagnon qu'à tous les trente-deux ans de la vie d'un ouvrier, et vous dites qu'un ouvrier ne passe pas trente-deux années de sa vie dans le métier, comment peut-il y avoir assez d'apprentis pour remplir les vides? R.—Oh! mais il faut que vous sachiez qu'un grand nombre de mouleurs ou apprentis qui apprennent le métier dans les villages, viennent dans la ville, et n'ont pas même à servir comme apprentis.

Q.—Et il vous faut balancer aussi bien que possible entre la ville et la campagne pour qu'il n'y ait pas encombrement dans votre métier? R.—Oui; et pour nous protéger.

Q.—Vient-il des mouleurs de l'étranger? R.—Oui, il en vient beaucoup.

Q.—De quels pays? R.—Ils viennent principalement d'Angleterre et d'Écosse, et un bon nombre aussi vient des États-Unis.

Q.—Alors, leur condition aux États-Unis ne peut pas être beaucoup meilleure qu'en Canada, car ils ne viendraient pas ici? R.—Il y a un certain nombre d'ouvriers qui voyagent toujours, vont et viennent—ce sont des jeunes gens qui ont le goût des voyages.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Trouvez-vous que les organisations d'ouvriers sont un bénéfice dans votre métier? R.—Oui.

Q.—De quelle façon? R.—Elles nous bénéficient de cette façon que les ouvriers ont de meilleurs salaires, et je crois aussi que les patrons reçoivent une somme de travail équitable pour les salaires qu'ils paient.

Q.—Les règlements de votre Union tendent-ils à inculquer aux ouvriers des habitudes d'ordre et de morale? R.—Oui, s'ils suivent les enseignements qui leur sont donnés.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quels avantages retirez-vous de l'union, en dehors de l'organisation du travail? R.—Nous recevons quatre piastres par semaine lorsque nous sommes malades, et \$300 sont payées, lors du décès de l'un de nous à l'aveuve et aux orphelins.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il eu des efforts tentés pour obtenir la journée de neuf heures dans votre métier? R.—Non, pas à Toronto.

Q.—Vous la désirez? R.—Oui; je crois que ce serait un bienfait que de diminuer le nombre des heures de travail.

Q.—Si vous travailliez à la pièce, préféreriez-vous travailler neuf heures ou dix heures? R.—Je préférerais ne travailler que neuf heures.

Q.—Les gages étant les mêmes? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous des ouvriers dans d'autres métiers qui ont un nombre moindre d'heures de travail? R.—Oui, monsieur.

Q.—Croyez-vous que les ouvriers dans votre métier emploieraient à un bon usage les heures ainsi épargnées? R.—Je crois que la majeure partie les mettraient à profit.

Q.—Croyez-vous qu'ils s'efforceraient de cultiver leur esprit et de se procurer des récréations raisonnables et convenables? R.—Je crois qu'une bonne proportion agirait ainsi.

Q.—Vous ne croyez pas que cela augmenterait l'ivrognerie? R.—Eh! bien, dans une certaine classe, naturellement, plus il y a de temps disponible plus est grande la tentation de boire.

Q.—En général, vous croyez que l'ouvrier peut utiliser avantageusement le temps épargné? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Est-ce que le travail des forçats nuit à votre métier? R.—Non, pas beaucoup maintenant; je ne crois pas que notre métier soit exercé dans les prisons du Canada.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—On nous a dit qu'il y avait eu un contrat ici à la prison Centrale, qu'il était expiré et qu'il ne serait pas renouvelé. Vous nuit-il en quelque façon? R.—Oui; je crois qu'il nuit à l'ouvrier honnête.

Q.—Mais s'il n'y en avait pas du tout? R.—S'il n'y en avait pas du tout, ce serait un bienfait.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Croyez-vous qu'il soit juste que les prisons soient obligées de se suffire à elles-mêmes? R.—Oui; je le crois.

Q.—Vous ne vous opposez à rien autre chose qu'à un travail qui rapporterait un surplus de revenu? R.—Je crois que le gouvernement pourrait employer les prisonniers à des travaux qui ne nuiraient pas aux ouvriers honnêtes.

Q.—Vous n'êtes pas opposé au travail des détenus? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Croyez-vous que les détenus pourraient être utilement employés à fabriquer des articles qui seraient exportés sur les marchés étrangers? R.—Non, je ne le crois pas; je crois que nous avons assez d'ouvriers libres, bons et honnêtes citoyens, pour fournir à ces marchés.

JOSEPH HUNT, mouleur, Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Y a-t-il quelque point dans la déposition du témoin précédent sur lequel vous différez d'opinion; ou corroborez-vous sa déposition en tous points, et si non, à quelle partie faites-vous objection? R.—A la partie relative aux salaires.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Voulez-vous nous dire quelle est la position des mouleurs dans cette ville au point de vue des salaires? R.—Notre position est meilleure qu'elle n'était autrefois.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté sensiblement dans votre métier pendant les dix dernières années? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous donner la raison de cette augmentation? R.—Les salaires ont augmenté en même temps que l'accroissement de la population et de la ville.

Q.—Cet accroissement a augmenté la demande pour votre travail? R.—Oui.

Q.—L'organisation entre les ouvriers a-t-elle eu un effet dans ce sens? R.—Oui, je le crois.

Q.—Vous croyez que l'entente entre les ouvriers a pour effet de tenir les salaires élevés? R.—Oui.

Q.—Quelle est la condition générale des ateliers, à votre connaissance? R.—Quelques ateliers dans lesquels j'ai travaillé ne sont pas propres à loger un cheval.

Q.—Vous ne travaillez pas dans le même atelier que le témoin précédent? R.—Non.

Q.—Trouvez-vous ces ateliers mal ventilés? R.—Oui, et défectueux pour l'hiver.

Q.—Parce qu'ils sont froids et humides? R.—Oui, froids et humides.

Q.—Ces constructions ne sont pas suffisamment protégées contre les courants d'air? R.—Non.

Q.—Croyez-vous que beaucoup d'hommes contractent des maladies causées par l'état sanitaire des ateliers? R.—Oui.

Q.—Cela arrive-t-il souvent? R.—Oui, nous avons deux ouvriers présentement qui sont malades depuis trois semaines.

Q.—Les ouvriers qui travaillent dans des ateliers comme ceux dont vous parlez, ont-ils fréquemment des maladies graves? R.—Oui.

Q.—Est-il à votre connaissance que plusieurs ouvriers sont morts de ces maladies? R.—À ma connaissance deux garçons apprentis, et un ouvrier sont morts du froid contracté dans ces ateliers.

Q.—Récemment? R.—Depuis trois ans.

Q.—L'union ne s'est-elle pas occupée de faire améliorer l'état de ces ateliers? R.—L'union n'a pas fait de démarches, mais les ouvriers se sont plaints dans les ateliers où ils travaillaient.

Q.—Ils se sont plaints à leurs patrons? R.—Oui.

Q.—Les patrons ont-ils montré quelque disposition à faire droit aux demandes de leurs ouvriers? R.—Ils nous ont répondu qu'ils feraient les améliorations nécessaires aussitôt que possible, mais ils n'ont jamais rien fait pendant les trois dernières années, et cet hiver nos ouvriers seront encore exposés au froid.

Q.—La vie coûte-t-elle plus cher maintenant à Toronto qu'elle ne coûtait il y a quatre, cinq, six ou sept ans? R.—Oui.

Q.—Sur quels articles l'augmentation de prix est-elle sensible? R.—Sur les nouveautés, les provisions de bouche et les loyers de maison.

Q.—Dans quelle proportion les loyers ont-ils augmenté; de combien en plus par mois. R.—Quelques-uns ont monté de cinq piastres. J'avais autrefois une jolie maison confortable, convenable pour un ouvrier, pour la somme de cinq et six piastres; mais je suis obligé aujourd'hui de payer dix piastres pour un loyer semblable.

Q.—Croyez-vous que les salaires ont augmenté en proportion du coût de la vie? R.—Non, ils n'ont pas augmenté dans cette proportion.

Q.—Alors, je suppose que les ouvriers dans votre métier sont aujourd'hui plus pauvres qu'il y a cinq ans? R.—À peu près.

Q.—Les machines sont-elles beaucoup en usage dans les fonderies? R.—Non, excepté les grues; les ouvriers sont obligés de se servir de grues.

Q.—Elles vous sont utiles ? R.—Oui, nous ne pourrions pas nous en dispenser.

Q.—Tous les ateliers de la ville emploient-ils la même proportion d'apprentis ?

R.—Oui.

Q.—La règle est généralement suivie ? R.—Oui.

Q.—Et les heures de travail sont les mêmes ? R.—Oui ; dix heures par jour.

Q.—Quel est le jour de paie ? R.—La paie a lieu une fois par deux semaines.

Q.—Quel jour ? R.—Le samedi.

Q.—Considérez-vous que le samedi est le jour le plus favorable ? R.—Les patrons retiennent trois jours de salaire.

Q.—Croyez-vous que le samedi est le jour le plus convenable pour la paie ?

R.—Non.

Q.—Quel jour préféreriez-vous ? R.—Le vendredi.

Q.—Quel avantage y auriez-vous ? R.—Parce que nous pourrions dépenser notre argent le samedi ; nos femmes pourraient acheter le samedi matin des choses qu'elles ne peuvent pas acheter le samedi soir.

Q.—En allant au marché le matin vos femmes paient moins cher qu'à une heure plus avancée de la journée, après deux ou trois heures de l'après-midi ?

R.—Certainement.

Q.—Et il y aurait bénéfice pour l'ouvrier parce qu'il obtiendrait de meilleurs effets ? R.—Oui ; et il paierait moins cher sur le marché.

Q.—Avez-vous travaillé dans les États-Unis ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les salaires aux États-Unis comparés à ceux du Canada ?

R.—Lorsque j'y ai travaillé les salaires étaient meilleurs qu'en Canada.

Q.—Un homme peut-il y vivre à aussi bon marché. R.—Je ne saurais dire, parce que je n'y avais pas ma famille ; les loyers étaient élevés, mais tout le reste était à bon marché.

Q.—Y a-t-il des maisons à plusieurs logements à Toronto ? R.—Oui.

Q.—Dans quel état sont-elles ? R.—En très mauvais état.

Q.—Règle générale, est ce que les ouvriers s'y logent ? R.—Oui, lorsqu'ils n'en peuvent avoir de meilleures.

Q.—Est-il difficile maintenant d'avoir un logement à une distance raisonnable de votre ouvrage, et à un prix modéré ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers ont de longues distances à parcourir ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous quelques faits importants au sujet des sociétés de construction ? R.—Je crois qu'elles sont une bonne chose.

Q.—Connaissez-vous une société parmi les ouvriers et dans laquelle un ouvrier peut verser son argent en retour duquel la société lui construit une maison ? R.—J'en connais une.

Q.—Savez-vous si plusieurs ouvriers ont profité de cet avantage ? R.—Plusieurs en ont profité cette année.

Q.—Cette société est-elle depuis longtemps en opération ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est son nom ? R.—Je l'ai oublié.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—C'est ce que l'on pourrait appeler une société coopérative de construction ? R.—Je crois qu'elle porte le nom de Société coopérative.

Q.—Savez-vous si des ouvriers ont commencé à bâtir des maisons par l'entremise de la société ? R.—Pas encore beaucoup.

Q.—Depuis combien de temps est-elle en existence ? R.—Elle a été fondée à peu près vers ce temps-ci l'an dernier.

Q.—Mais quelques-uns en ont profité ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Dans quelle partie des Etats-Unis avez-vous habité ? R.—A Cleveland et à Akron.

Q.—A quelle époque ? R.—Il y a six ans.

Q.—Croyez-vous y avoir gagné en revenant en Canada ? R.—J'y ai gagné parce que ma famille était ici.

Q.—Vous avez dit que les nouveautés sont à un prix plus élevé maintenant qu'elles étaient autrefois ; à quelle époque ? R.—Il y a sept ou huit ans.

Q.—Quels articles sont aujourd'hui plus chers ? R.—Autant que je puis savoir les étoffes pour vêtements d'enfants et pour mes propres vêtements étaient à meilleur marché alors qu'à présent.

Q.—Les cotons sont-ils plus chers maintenant qu'il y a sept ou huit ans ? R.—Oui.

Q.—Sur quoi basez vous cette réponse, sur votre expérience personnelle ? R.—Oui.

Q.—Seriez-vous surpris d'apprendre que vous pouvez, aujourd'hui, acheter trois verges de coton pour moins d'argent qu'il ne vous en fallait il y a sept ou huit ans, pour en acheter deux verges de qualité semblable ? R.—Je croirais cela et vous aussi le croiriez peut-être, si nous allions nous-mêmes acheter la marchandise, mais les femmes diffèrent d'opinion avec les hommes sur ce sujet.

Q.—Vous dites que la nourriture coûte plus cher ; quels sont les articles qui sont plus chers—le pain ? R.—Oui, le pain et les légumes.

Q.—Combien payez-vous pour un pain de quatre livres à Toronto ? R.—Je ne pourrais pas dire si nous achetons du pain de quatre livres ou d'un autre poids, vu que ce n'est pas moi qui achète le pain. Mais pour un gros pain je pense que ma femme paie douze centins.

Q.—Et il y a sept ou huit ans, qu'auriez vous payé ? R.—Huit ou neuf centins.

Q.—Combien payez vous pour une verge de coton blanc à chemise ? R.—Je ne saurais le dire.

Q.—Combien auriez-vous payé il y a sept ou huit ans pour une verge de bon coton blanc à chemise ? R.—Je ne saurais le dire.

Q.—Est-ce que les chaussures sont à un prix moindre ou plus élevé qu'elles n'étaient il y a sept ou huit ans ? R.—Un peu plus chères.

Q.—Combien paieriez-vous pour une bonne paire de chaussures de travail, aujourd'hui ? R.—Pour les chaussures faites à la main, je paierais sept ou huit piastres.

Q.—Et combien payiez-vous il y a sept ou huit ans ? R.—Vous auriez eu une bonne paire de chaussures faites à la main il y a sept ou huit ans pour \$4.50 ou \$5 00.

Q.—Aussi bonnes que celles que vous paieriez aujourd'hui \$7.00 ou \$8.00 ? R.—Oui, parce que le prix du cuir a augmenté ainsi que les salaires.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Croyez-vous que vous recevez une juste part du produit de votre travail ? Le témoin précédent m'a laissé comprendre qu'il recevait une part équitable et le patron une part équitable ; croyez-vous la même chose ? R.—Oui.

Q.—Le patron ne reçoit pas une part excessive de profits sur votre travail ? R.—Non, je ne crois pas.

Q.—Profits équitables pour les deux parties ? R.—Oui.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Qui fixe les salaires dans votre métier—est-ce l'Union ? R.—Non.

Q.—Préféreriez-vous le mode d'arbitrage à la grève dans les cas de différends entre les patrons et les ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Quel mode d'arbitrage préféreriez vous ? R.—Je serais en faveur d'un comité composé de chaque partie.

Q.—Un représentant de chaque partie et un étranger aux deux, ou trois de chaque partie, et trois étrangers ? R.—Deux représentants de chaque partie et un étranger constitueraient je crois un bon comité d'arbitrage.

Q.—Approuveriez-vous l'idée de faire nommer par le gouvernement un bureau d'arbitres ou un arbitre dans le cas où votre comité d'arbitrage ne pourrait pas régler le différend ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Croyez-vous que l'arbitre du gouvernement aurait une connaissance suffisante de votre métier pour être en mesure de décider équitablement entre vous et les patrons ? R.—Oui.

Q.—Vous croyez qu'un homme serait suffisamment au fait de votre métier ? R.—Mais un homme qui ne serait pas au fait du métier ne serait pas nommé arbitre.

Q.—Mais un arbitre nommé par le gouvernement ne pourrait pas être au fait de tous les métiers ? R.—

JOHN THOMAS DODWELL, appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis combien de temps vivez-vous à Toronto ? R.—Cinq ans.

Q.—Avez-vous travaillé à la journée tout le temps ? R.—Oui, j'ai travaillé comme mouleur d'instruments aratoires.

Q.—Quels sont les salaires dans votre métier ? R.—Trois piastres par jour dans la ville et \$1.50 ou \$1.60 dans les villages ou à la campagne, pas plus que \$2.00 en beaucoup d'endroits en dehors de la ville.

Q.—Avez-vous une échelle de salaires dans la cité ? R.—Non ; pas pour les instruments aratoires.

Q.—Avez-vous beaucoup de difficultés à maintenir le taux des salaires dans votre métier ? R.—Oui. Les mouleurs viennent des ateliers de campagne où ils sont formés aussi vite que l'on fabrique des articles à la machine ; il en vient aussi d'Angleterre, où les agents leur disent qu'il y a de l'emploi pour eux en Canada.

Q.—Comment sont-ils engagés à quitter l'Angleterre ? R.—Par les articles de journaux et par les agents qui leur disent que les ouvriers manquent ici ; c'est ce qui les engage à venir.

Q.—La grande concurrence entre les différentes fabriques rend-elle difficile le maintien des salaires au chiffre actuel ? R.—Oui, nous éprouvons beaucoup de difficulté ici dans la ville à cause de la concurrence par les fabriques étrangères, qui emploient des ouvriers à bon marché et qui ne font pas partie des Unions.

Q.—Est-ce que les différentes branches de votre industrie sont toutes organisées dans un seul corps, ou sont-elles séparées ? R.—Elles sont toutes sous la direction du même comité exécutif.

Q.—Ainsi toutes ont le bénéfice de l'organisation ? R.—Oui.

Q.—Serait-il avantageux à votre organisation d'être formée en corporation ? R.—Oui.

Q.—Quels bénéfices en retireriez vous ? R.—Nous en retirerions plusieurs : nous serions reconnus par la loi et nous aurions le pouvoir de faire payer aux membres leurs contributions ; et nous aurions plus de pouvoir sur eux.

Q.—Y a-t-il autant d'ouvrage maintenant, si l'on prend en considération le développement du pays, qu'il y en avait il y a huit ou dix ans ? R.—Il y en a plus, l'emploi des instruments aratoires a augmenté, mais à part cela je ne crois pas qu'il y ait autant de jours de travail dans l'année.

Q.—Avez-vous beaucoup à lutter contre les articles manufacturés à l'étranger ?
R.—Non, pas beaucoup, vu le tarif élevé.

Q.—Les règlements de votre association, dites-vous, régissent toutes les trois branches ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les instruments aratoires étaient autrefois en grande partie importés des Etats-Unis ? R.—Pas à ma connaissance, pas en grand nombre.

Q.—Jusqu'à quelle époque remonte votre expérience ? R.—A environ quinze ou seize ans.

Q.—Est-ce que l'on n'importait pas des Etats-Unis des instruments aratoires en quantité considérable, il y a quinze ou seize ans ? R.—Non, pas à ma connaissance.

DAVID BLACK, appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis poëlier à Toronto.

Q.—Votre corps d'industrie a-t-il confiance dans l'arbitrage ? R.—Pas dans l'arbitrage obligatoire.

Q.—Voulez-vous dire à la commission quel mode d'arbitrage conviendrait le mieux à votre industrie ? R.—Un bureau composé de personnes choisies par les patrons et les employés, sans aucune intervention venant du dehors, serait, ce qui conviendrait le mieux.

Q.—Nommées par les patrons et les employés ? R.—Et approuvées par les parties intéressées.

Q.—Dans quel état sont les ateliers où se font les poëles ? R.—Où l'on coule les poëles, l'état des ateliers est bon généralement, mais ailleurs il n'est pas aussi satisfaisant qu'on pourrait le désirer. Dans quelques cas, la ventilation est mauvaise. Lorsque l'on coule la fonte, la nuit, le gaz et la fumée qui s'échappent ont un effet très mauvais et irritant sur les poumons ; et un homme qui, après avoir travaillé deux ou trois heures sort de l'atelier, est très sujet à prendre le rhume.

Q.—Croyez-vous que vos salaires constituent une part raisonnable des profits ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Pour quelle raison ? R.—La voici : autrefois un mouleur n'avait pas à travailler autant qu'à présent. Outre cela nous n'achetons pas autant avec une piastre aujourd'hui que nous achetions autrefois, et les salaires n'ont pas augmenté en proportion des autres dépenses que nous avons à faire.

Q.—Au nombre des choses nécessaires à la vie, quels sont les articles dont les prix sont plus élevés aujourd'hui qu'ils étaient il y a quelques années ? R.—Les loyers surtout sont plus chers.

Q.—Dans quelle proportion le prix des loyers a-t-il augmenté ? R.—C'est une estimation équitable que d'en fixer l'augmentation à vingt cinq par cent. Il est bien difficile aujourd'hui pour un ouvrier de trouver une maison qui lui soit convenable. Les maisons que l'on construit à Toronto se louent à des prix trop élevés pour les ouvriers.

Q.—A ce compte, là les ouvriers sont obligés d'aller en dehors de la ville pour trouver des maisons convenables ; il leur faut aller dans la banlieue ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous favorable au système du travail à la pièce dans votre industrie ? R.—Je n'y suis pas favorable ; je crois que ce système fait un grand tort aux ouvriers. Il est favorable naturellement aux patrons ; ils ont plus d'ouvrage pour moins d'argent.

Q.—Ce système fait travailler à la hâte ? R.—Oui, il fait travailler les hommes plus à la hâte et cela amène conséquemment une réduction dans les salaires.

Q. — Quel nombre d'apprentis admettez-vous dans vos ateliers ; avez-vous des règlements à cet égard ? R. — Un apprenti par huit hommes et un pour l'atelier. Mais il faut remarquer que nos rangs se remplissent par l'immigration, surtout par les émigrés de la Grande-Bretagne, et cela dans une telle mesure qu'il n'y a pas de disette de mouleurs. La vie d'un mouleur n'est pas longue, mais on en trouve toujours.

Q. — Est ce que les mouleurs peuvent faire beaucoup d'économies dans l'année, une fois toutes leurs dépenses payées ; je parle des mouleurs ayant des habitudes régulières ? R. — Quant à ce qui touche aux mouleurs de poêles, je dirai non. Voici la raison : La fabrication des poêles est centralisée dans une seule grande maison, tandis qu'auparavant il y avait plusieurs petites manufactures de poêles. Cette maison a de grands ateliers, et fait en conséquence en huit mois, l'ouvrage qui se faisait en douze auparavant ; les mouleurs n'ont donc que huit ou neuf mois d'ouvrage dans l'année.

Q. — Ainsi le grand établissement écrase les petits dans la ville ? R. — Oui.

Q. — Est-ce là la tendance de votre industrie depuis quelque temps ? R. — Oui.

Q. — Je suppose que vous ne pouvez pas donner de raison définie pour cela ? R. — Cela me paraît être une règle générale.

Interrogé par M. FREED :—

Q. — La grande fabrique écrase-t-elle les petites parce qu'elle peut vendre les poêles à meilleur marché que ces dernières ? R. — Non, je ne dirai pas cela, mais les poêles lui coûtent moins cher.

Q. — Les petites fabriques ne peuvent-elles pas continuer leur commerce et faire de l'argent ? R. — Je ne doute pas qu'elles le pourraient.

Q. — Pour quelle raison alors ont-elles abandonné les affaires ? R. — Je pourrais difficilement donner la raison, mais c'est un fait tout de même.

Q. — Le prix des poêles a-t-il augmenté ? R. — Oui, il a augmenté.

Q. — La fabrication d'un poêle coûte-t-elle moins ou plus aujourd'hui qu'autrefois ? R. — A peu près le même prix, je crois.

Q. — Quel est le prix de la fonte cette année, comparé avec celui des années précédentes ? R. — Je ne connais pas beaucoup les prix des années précédentes, mais je crois qu'ils ne différaient pas beaucoup de ceux d'aujourd'hui.

Q. — D'où vient la fonte qui sert à la fabrication des poêles ? R. — Elle vient des Etats-Unis et de l'Angleterre.

Q. — La majeure partie ne vient-elle pas d'Ecosse ? R. — Je veux dire de la Grande-Bretagne.

Q. — Entre-t-il en Canada beaucoup de fonte des Etats-Unis pour la fabrication des poêles ? R. — Oui, beaucoup.

Q. — De quelle partie des Etats-Unis ? R. — Je ne pourrais pas dire.

Q. — Je suppose que vous avez peu de connaissances dans le commerce du fer, à part ce qui touche directement à votre métier ? R. — Je n'en ai pas.

Q. — Vos amis, mouleurs, font-ils des économies ? R. — Ils n'en font pas. Ce qu'ils économisent dans la première moitié de l'année, ils le dépensent dans la seconde.

Q. — C'est l'habitude, je crois, d'arrêter les travaux vers les fêtes et de faire l'inventaire ? R. — Oui.

Q. — Combien de temps cela dure-t-il généralement ? R. — Cela varie. Quelquefois l'ouvrage est arrêté depuis Noël jusqu'au mois d'avril ; quelquefois, pendant un temps moins long.

Q. — Dans le métier de poêlier les ouvriers travaillent-ils pendant plus de huit ou neuf mois de l'année ? R. — Je ne le crois pas.

Interrogé par M. CARSON :—

Q. — Vous avez parlé de l'oyer ; êtes-vous marié ? R. — Non, je ne le suis pas.

Q.—Alors sur quelle autorité vous basez-vous? R.—Sur l'expérience de mes parents.

Q.—Vous avez dit aussi que les poêles étaient plus chers aujourd'hui qu'il y a quelques temps; est-il à votre connaissance que la fonte soit aujourd'hui plus chère qu'il y a douze ou quinze mois? R.—La coalition aurait failli à atteindre son but si cela n'était; je parle de la coalition sur le fer.

Q.—A votre connaissance existait-il une coalition sur le fer? R.—Je ne le sais que par ce que j'ai lu dans les journaux; je ne sais pas si les journaux sont bien renseignés ou non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Où cette coalition existe-t-elle? R.—Elle opère sur le marché.

Q.—Sur quel marché? R.—Je ne pourrais dire; je suppose qu'elle commande tous les marchés, ceux du Canada et des États-Unis.

Q.—Et ceux d'Angleterre? R.—Non.

Q.—S'il n'y a pas de coalition en Angleterre et que la fonte soit importée de ce pays comment le prix peut-il en être affecté? R.—La fonte importée d'Angleterre est généralement de qualité supérieure, et en conséquence, elle doit coûter plus cher.

Q.—Qualité supérieure à quoi? R.—Supérieure à la fonte américaine.

Q.—Quel est le prix d'une tonne de fonte à Glasgow? R.—Je ne pourrais pas dire.

Q.—Quel est le prix d'une tonne de fonte à New-York ou Philadelphie? R.—Je ne sais pas.

Q.—Seriez-vous surpris d'apprendre que la fonte à Philadelphie est cinquante pour cent plus chère qu'à Glasgow? R.—Non, je ne serais pas surpris d'apprendre cela, si vous parlez du prix dans Glasgow même; mais je serais surpris d'apprendre que la fonte américaine fût plus chère que la fonte de Glasgow, en Amérique.

THOMAS PICKETT, appelé de nouveau :

Je n'ai guère de connaissance dans la fonte américaine, bien que je sache qu'elle soit employée dans la fabrication de quelques-uns de nos articles; mais je connais quelque chose dans la fonte d'Ecosse, parce que j'ai tenu un atelier à mon compte, pendant un certain nombre d'années, et j'étais en position de la connaître. Mais, naturellement, je ne connais les prix de ces dernières années que par les cotes que j'ai vues de temps à autre. D'après l'expérience que j'ai de la fonte d'Ecosse, je crois qu'elle est assez bonne pour les ouvrages que nous faisons dans ce pays. La fonte fabriquée en Bas-Canada, la fonte des Trois-Rivières, est suivant moi supérieure à toute autre pour les ouvrages des chars; j'en connais quelque chose. Il y a de la fonte américaine qui est très bonne; mais il y en a aussi qui est très mauvaise, la fonte de Gartsherrie, par exemple, est d'aussi bonne qualité qu'aucune autre que nous pouvons avoir dans ce pays. Nous n'employons pas beaucoup de fonte américaine. Le prix de la fonte varie de \$16 à \$32 la tonne.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Rendue à Toronto? R.—Non; sur le marché de Montréal où les ateliers des villages l'achètent. Je parle maintenant pour la province de Québec.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Pour quelle période ces prix sont-ils? R.—Pour la période écoulée depuis 1870 jusqu'à il y a huit ou neuf ans. Mais dans une ou deux de ces années la fonte a été très chère, les prix s'élevant jusqu'à \$40 la tonne.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—C'était en 1880. R.—Oui; mais elle ne resta qu'une saison à ce prix. Le prix moyen a été de \$18 à \$20, ou \$21 et \$22.

Q.—Que vaudrait maintenant la fonte de Eglinton? R.—Nous considérons la fonte de Eglinton inférieure à la fonte de Gartsherrie et Summerlee.

Q.—Et celle de Carnbroe? R.—Il n'y a pas une grande différence. La fonte de Eglinton est à meilleur marché que celle de Gartsherrie, Summerlee, et celle que je viens de nommer.

Q.—Que vaudrait la fonte de Eglinton à Glasgow? R.—Je crois qu'elle vaudrait de \$14 à \$15 la tonne à Montréal, en gros. Je crois que depuis un an ou deux la fonte est à aussi bon marché qu'elle a été à ma connaissance dans le passé.

Q.—\$10 à Glasgow serait-il le bas prix? R.—Il me semble que ce devrait être le prix, dans cette ville.

Q.—\$5 par tonne paieraient-elles le fret jusqu'à Toronto? R.—Oui, je crois; je ne suis pas bien au fait des prix du fret d'Angleterre au Canada, mais on transporte beaucoup de fonte comme lest.

Q.—Sous forme de fer en saumons ou fer en gueuse, c'est-à-dire que l'on coule des blocs pour en faire du lest? R.—Oui, comme du fer en gueuse.

Q.—En vient-il beaucoup à Toronto? R.—Je ne saurais dire.

Q.—Que vaudrait la fonte anthracite en Pensylvanie? R.—Je ne connais pas les prix aux États-Unis. Nous n'achetons jamais de fonte américaine. Je crois que nous avons d'aussi bonne fonte dans ce pays qu'aucune part ailleurs.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Est-il à votre connaissance que des entrepreneurs aient été obligés d'abandonner des contrats en conséquence de l'augmentation du prix de la fonte sur nos marchés? R.—Non, je n'en ai pas eu connaissance.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Savez-vous si la fonte d'Ecosse est importée en grandes quantités aux États-Unis? R.—Quelques qualités le sont, je crois.

Q.—Quels sont les droits sur le fer aux États-Unis? R.—Je ne sais pas.

Q.—Sur la fonte? R.—Ils sont très élevés. Ils doivent être de 40 à 50 par cent. Les Américains ne peuvent s'en passer.

Q.—Si la fonte est importée aux États-Unis bien qu'elle paye des droits élevés, c'est parce qu'elle est à bon marché en Ecosse? R.—Elle est produite à bon marché; et non seulement cela, mais c'est une qualité de fonte qui nous est absolument nécessaire. Quant au coût de la vie et la différence des salaires aujourd'hui, en faisant la comparaison avec les années précédentes, je dois dire que je puis rendre témoignage pour les quinze ou vingt dernières années. Je puis me reporter à vingt-cinq ou vingt-sept ans en arrière en ce qui regarde les salaires payés dans le métier, et je puis les donner. Les salaires ne sont pas plus élevés aujourd'hui qu'ils étaient alors, et si nous comparons les prix des effets qu'il nous faut acheter pour vivre, les salaires d'aujourd'hui ne sont pas aussi bons qu'ils étaient alors. Je ne parle pas plus pour les districts ruraux, car j'ai travaillé dans des villes où nous avions l'avantage d'acheter directement du cultivateur et du producteur beaucoup plus que nous l'avons ici. Mais je sais par ma propre expérience, ici, à Toronto, qu'il est impossible à un homme avec une famille comme celle que j'ai, de six ou sept personnes, quelque économie qu'il puisse faire, d'élever sa famille honorablement, vivre d'une manière respectable et joindre les deux bouts avec les salaires que nous avons aujourd'hui. De fait, j'esuis ici depuis trois ans et je n'ai pas mis un sou de côté, bien que je n'aie pas perdu une journée de travail par ma faute. J'ai entendu demander à d'autres témoins en combien de temps ils pourraient se construire une maison. Il me faudrait mille ans pour me construire une maison, ici, dans Toronto, si je continuais à vivre d'une manière res-

pectable comme un ouvrier doit vivre et élever sa famille. On a aussi parlé des enfants à l'ouvrage ; j'ai quatre garçons et j'ai l'intention de leur donner une assez bonne éducation, mais le plus jeune de mes garçons a pu s'habiller lui-même. Je mentionne ce fait simplement pour montrer qu'il doit y avoir des milliers d'ouvriers dans une position pire que la mienne.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Quel serait le remède ? R.—Il y aurait beaucoup à faire. En premier lieu il y a la spéculation sur les terrains que l'on devrait empêcher. Plus vous élevez le prix de la terre, plus un homme est obligé de payer pour l'avoir. Si je suis obligé de payer \$1000 pour un lot de quinze pieds de front, le locataire doit par la suite me rembourser cet argent ; si le prix n'était que de quelques piastres, le prix du loyer serait réduit en conséquence. Je demeure dans une maison où je paie un loyer de \$12 par mois. C'est beaucoup plus qu'un ouvrier ne peut payer dans cette ville. Si je veux habiter une maison à plus bas prix, il me faut aller dans quelque rue en arrière. Je crois que les entrepreneurs construisent ici des maisons qui ne conviennent pas pour les ouvriers. La plupart de nos maisons sont confortables : je sais que la mienne l'est, mais elle est trop grande pour un homme de ma position ; elle contient six chambres. Je pourrais me contenter de quatre ; mais ici, à Toronto, les maisons sont construites de telle façon que si nous voulons des logements de quatre chambres, il nous faut aller dans une des rues en arrière, où les cottages ne sont pas aussi confortables que les maisons d'un loyer plus élevé. Une amélioration à apporter serait de construire des maisons à deux logements comme à Montréal. De cette façon, le constructeur pourrait demander un loyer moindre, parce que sur le même espace de terrain, il aurait une maison de deux logements avec double entrée. Il pourrait faire quatre chambres au premier et quatre au deuxième étage. Supposant que dans la maison que j'occupe il y eût quatre chambres en haut et quatre en bas, avec deux entrées, le propriétaire pourrait avoir huit piastres par mois de chaque locataire ; mais douze piastres par mois pour un seul homme, c'est beaucoup trop pour son revenu. De cette façon, des maisons de deux logements au lieu d'un seul seraient à mon point de vue avantageuses pour l'ouvrier.

Q.—Vous prétendez que le coût des terrains est si élevé que les propriétaires sont obligés de faire payer des loyers élevés pour retirer l'intérêt sur leur argent ? R.—Oui, et le locataire est obligé de les payer. Une des grandes causes des loyers élevés, c'est la spéculation sur les terrains, car ce n'est rien que de la spéculation.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Croyez-vous que ces maisons à logements doubles seraient aussi favorables pour la santé de votre famille ? R.—Oui, je le crois, car dans Montréal où les maisons sont de deux logements la santé des ouvriers est aussi bonne qu'ici.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et ceux qui les construisent en retirent plus de profits ? R.—Oui, et le locataire a son logement à meilleur marché.

Q.—C'est un bénéfice pour le propriétaire et le locataire ? R.—Oui ; et je puis dire qu'en règle générale, l'étage supérieur est préféré.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Est-ce que les chambres de chaque logement sont sur le même étage ? R.—Oui il faut qu'il en soit ainsi.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien payez-vous d'eau pour votre maison à Toronto ? R.—Je ne paie pas les taxes d'eau ; le propriétaire les paye, et je crois qu'elles s'élèvent à \$10 par

année, avec 50 pour cent de réduction. Je n'ai jamais été cotisé pour les taxes d'eau car chaque fois que j'ai loué une maison, c'a été avec l'entente que le propriétaire paierait les taxes d'eau.

Interrogé par M. KIRWIN :—

Q.—Mais vous les payez indirectement tout de même ? R.—Oui.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—N'avez-vous pas dit que les loyers avaient monté en proportion plus grande que vos salaires ? R.—Oui. Quant aux prix des provisions je ne puis rendre témoignage pour une période bien reculée dans Toronto, mais je puis dire ce que je sais par expérience. Quelques articles ont augmenté de prix et d'autres ont baissé, mais à tout prendre, l'augmentation des salaires n'a pas été en rapport avec l'augmentation du prix des marchandises. Je ne crois pas que cinq pour cent des ouvriers dans notre industrie, ou aucune autre industrie, puisse économiser une piastre dans Toronto. Lorsque je parle d'industries, je parle de celles des constructeurs, des mécaniciens et des ouvriers en fer. Il peut y avoir quelques exceptions, comme les typographes qui ont de l'ouvrage tout le long de l'année. Nul doute qu'il y a un certain nombre d'ouvriers qui ont de l'ouvrage toute l'année.

JOHN PIERCE, appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis moulour dans les machines, et je réside à Toronto depuis dix-huit mois.

Q.—Avez-vous étudié l'acte des fabriques qui existe aujourd'hui ? R.—Non, je ne l'ai pas étudié, je l'ai lu une fois ; on m'en avait prêté une copie et j'ai dû la remettre, de sorte que je n'ai pu l'étudier.

Q.—Vous avez entendu la déposition du témoin précédent ? Avez-vous quelque chose à ajouter ou quelque proposition à faire à la commission en ce qui regarde l'industrie du moulage des machines ? R.—Je suis d'avis que le système de huit heures de travail devrait être appliqué afin d'avoir le demi-congé, ce qui serait un bienfait pour l'ouvrier.

Q.—Considérant un homme au point de vue physique, croyez-vous que s'il travaille régulièrement pendant un mois, il puisse faire autant d'ouvrage si la journée est de neuf heures que si elle est de dix ? R.—Je le crois, parce qu'au bout d'un certain temps ses forces sont épuisées par le travail qui lui est imposé aujourd'hui dans son métier.

Q.—Je suppose que si un homme travaille pendant de longues heures, il devient fatigué et est plus porté à prendre un verre de boisson, lorsqu'il s'en retourne chez lui ? R.—J'ai souvent vu cela, car ce verre de boisson aide l'ouvrier à se rendre chez lui.

Q.—Vous croyez donc que le système des longues heures a un mauvais effet et tend à augmenter les mauvaises habitudes ? R.—Je le crois.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—D'après la remarque que vous venez de faire, prétendez-vous dire que l'union des moulours est un corps d'hommes moins tempérants que les autres unions dans la cité ? R.—Non, je ne crois pas qu'ils soient moins tempérants.

Q.—Avez-vous constaté que l'éducation des enfants pauvres, c'est-à-dire des enfants d'ouvriers, était négligée par les parents ? R.—C'est une question à laquelle je ne saurais répondre, je ne connais rien à ce sujet.

Q.—Parlant d'après votre connaissance générale? R.—D'après ma faible expérience, je crois que les facilités pour l'éducation des enfants d'ouvriers sont meilleures aujourd'hui.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Concurrez-vous entièrement dans les déclarations faites par le témoin précédent? R.—Oui.

Q.—Au sujet du coût de la vie, des salaires, etc.? R.—Oui.

Q.—D'après votre expérience les choses nécessaires à la vie sont-elles plus chères? Etes-vous marié? R.—Oui.

Q.—Le coût de la vie est-il plus élevé ou plus bas qu'il y a cinq, six ou dix ans? R.—Quelques articles sont au même prix, mais d'autres un peu plus bas, je crois. Je pense qu'il y a diminution sur le prix des habillements.

Q.—Les chaussures? R.—Elles sont d'un prix plus élevé, c'est-à-dire celles qui sont faites à la main.

Q.—Je suppose qu'il s'en fabrique très peu à la main, maintenant? R.—Pas autant qu'auparavant.

Q.—Connaissez-vous quelque chose au sujet de la coalition sur le fer dont il a été parlé? Où existe-t-elle, et quels sont ses effets? R.—Non; la seule coalition dont j'ai entendu parler a été celle sur le charbon. Je ne pourrais pas dire s'il en existe une pour la fonte ou non.

Q.—Savez-vous quel est le prix de la fonte présentement? R.—Oui.

Q.—Quel prix? R.—La fonte vaut de \$18 à \$21.50 la tonne.

Q.—Quelle fonte avez-vous pour \$2150? R.—La première qualité de fonte américaine. (A. 1.)

Q.—Et pour \$18? R.—Je crois que c'est une mauvaise qualité de fonte américaine qui se vend pour \$18; j'en ai oublié le nom.

Q.—Laquelle employez-vous le plus souvent? R.—La fonte américaine de première qualité. (A. 1), pour les plaques de poêles.

Q.—Est-ce celle qui coûte le plus cher? R.—Oui.

Q.—Employez-vous la fonte écossaise? R.—Pas beaucoup maintenant. Il y a quelques années il s'en faisait un grand usage.

Q.—Connaissez-vous le prix de la fonte écossaise? R.—Je ne le connais pas.

Q.—Savez-vous si elle est à un prix plus bas ou plus élevé que la fonte américaine? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Seriez-vous surpris d'apprendre qu'il y a une grande différence dans le prix? R.—Je n'en serais pas surpris. L'une n'est pas aussi bonne que l'autre; c'est ce qui fait la différence.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous jamais employé dans votre métier, ou employez-vous maintenant ce que l'on appelle fonte de rebut (*waste shell*) venant du marché anglais? R.—J'en ai vu employer un peu; il y a environ trois ans j'ai eu occasion d'en voir employer. Je crois que cette fonte vient de la Nouvelle-Ecosse, des ports maritimes.

Q.—Je parle de l'article anglais? R.—J'en ai vu ici l'année dernière. Je ne sais pas s'il venait d'Angleterre; je le suppose.

Q.—En avait-on employé auparavant? R.—Je ne pourrais pas dire.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Comme question de fait, savez-vous quelle est la quantité de fonte employée? R.—Non; c'est là un point que je n'étudie pas, excepté quand elle arrive dans la puissette.

Q.—Comment classez-vous la fonte qui vient des Etats-Unis? R.—Elle est classée comme fonte au charbon de bois, première qualité (A 1).

Q.—Vous n'employez pas beaucoup de cette fonte dans la fabrication des poêles,

je crois? R.—C'est principalement dans la fabrication des poêles que nous l'employons.

Q.—De quelle partie des Etats Unis vient-elle? R.—Je ne pourrais dire.

Q.—Employez-vous de la fonte de la Nouvelle-Ecosse? R.—J'en ai vu employer un peu dans la fabrication des instruments aratoires.

Q.—C'est une fonte d'excellente qualité, je crois? R.—Il y en a qui est de première qualité. J'en ai aussi vu renvoyer beaucoup comme étant de qualité inférieure.

Q.—Votre besogne est-elle très dure? R.—Oui, très dure.

Q.—Lorsque vous quittez l'ouvrage, surtout après le coulage, je suppose que vous êtes généralement dans un état de grande transpiration? R.—Oui.

Q.—Après que vous avez travaillé dix heures de temps, je suppose que vous avez fait autant qu'il vous est possible de faire? R.—Autant que je voudrais faire ce jour-là. Quelquefois, très souvent, autant que j'aimerais à faire pendant deux jours.

Q.—Lorsque vous allez au dehors dans cet état de transpiration, je suppose que vous êtes sujet à prendre le rhume? R.—Oui.

Q.—Et je suppose, comme résultat, qu'il y a la tentation chez les hommes qui ne sont pas très forts, d'entrer prendre un verre? R.—Pour ma part, non; car je n'aime pas la boisson, je n'en prends pas du tout. Cela m'est indifférent d'en prendre ou de ne pas en prendre.

Q.—Si les hommes travaillaient pendant moins d'heures par jour, la tentation de boire serait-elle moins forte? R.—Oui; parce que les hommes seraient plus reposés, et qu'ils auraient plus de temps pour mieux s'instruire.

Q.—Croyez-vous que le dur travail auquel ils sont astreints en soit la cause, parce qu'il brise l'homme physiquement? R.—Oui.

Q.—La tentation de boire serait diminuée si le travail durant moins longtemps, par jours? R.—Je le crois.

Q.—Vous croyez que dix heures de travail par jour dans votre métier, demandent des forces qu'un homme ne peut dépenser sans tôt ou tard briser sa santé? R.—Oui, je le crois. Je crois que dix heures de travail sont réellement trop pour un homme qui travaille aussi fort qu'un mouleur, et beaucoup d'hommes dans différents métiers ont à travailler plus fort.

Interrogé par M. KIRWIN :—

Q.—A présent vous recevez \$13.50 par semaine? R.—\$13.40.

Q.—Croyez-vous que vous pourriez économiser suffisamment d'argent pour vous construire une petite maison propre, pas trop chère, mais une maison qui conviendrait à un ouvrier, et cela dans un avenir rapproché, disons quinze ans, et qu'alors vous pourriez en jouir? R.—Voulez-vous dire si j'avais constamment de l'ouvrage?

Q.—A \$13.40 par semaine? R.—Cela dépend si je travaille douze mois ou six mois pendant l'année.

Q.—Je suppose que vous travaillez pendant toute l'année? R.—Pour ma part, je crois que je le pourrais, parce que je n'ai que deux personnes à faire vivre.

Q.—Combien de mouleurs dans cette ville sont propriétaires d'une maison? R.—Très peu, à ma connaissance.

Q.—Vous croyez que vous pourriez économiser l'argent nécessaire? R.—Dans quinze ans je crois que je le pourrais si j'avais constamment de l'ouvrage à ce salaire, et en supposant que le prix des choses nécessaires à la vie n'augmenterait pas. Je ne serais pas assez confiant pour commencer cela maintenant dans l'état présent des affaires. C'est la raison pourquoi beaucoup d'ouvriers ne sont pas propriétaires, parce que les incertitudes du métier sont telles, qu'ils n'osent pas commencer une telle entreprise.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Vous n'êtes pas employé toute l'année, si je comprends bien. Croyez-vous

qu'un moindre nombre d'heures de travail diminuerait les chômages? R.—Je le crois.

Q.—Si vous aviez le système de huit heures, combien de temps en plus, croyez-vous, que vous seriez employé? R.—Si nous n'avions que huit heures de travail par jour, il faudrait un homme de plus pour chaque dix hommes.

Q.—Cela donnerait de l'ouvrage à onze hommes là où il n'y en a que dix aujourd'hui, travaillant pendant le même temps? R.—Oui.

Q.—Si des mains supplémentaires n'étaient pas employées, cette réduction des heures de travail serait-elle suffisante pour vous donner de l'ouvrage pendant toute l'année? R.—Ce serait à peine suffisant, parce qu'il y a toujours environ un tiers des ouvriers mouleurs sans ouvrage.

Q.—Vous dites qu'il y a toujours des ouvriers qui n'ont pas d'ouvrage? R.—Oui, il en a été ainsi depuis la crise de 1873. D'après les statistiques de notre Union, il y a toujours un tiers plus d'ouvriers qu'il n'en faut.

Q.—Connaissez-vous quelque remède à cet état de choses? R.—Le seul remède que je connaisse serait la diminution des heures de travail et l'abolition du travail à la pièce.

Q.—Vous croyez que cela serait un remède? R.—Oui. Là où il y a deux hommes employés aujourd'hui au travail à la pièce, il en faudrait trois à la journée.

Q.—L'Union ne peut-elle pas exercer assez d'influence, pour amener un arrangement, en vertu duquel le travail à la pièce serait aboli? R.—Nul doute, que nous pourrions faire quelque arrangement, si nous étions en majorité, mais c'est une question difficile, car l'égoïsme des ouvriers l'empêcherait de réussir. Vous ne pouvez faire comprendre à plusieurs de nos membres aujourd'hui, que l'ouvrage à la journée leur serait plus avantageux; ils ne regardent qu'au montant d'argent. Dès qu'ils peuvent avoir des piastres et des cents, ils ne s'occupent pas de la somme d'ouvrage qu'ils font.

Q.—Dans votre métier, est-ce que l'on fait des ouvrages aussi bien finis par le travail à la pièce que par celui à la journée? R.—Non.

Q.—Alors le travail à la pièce dans votre métier, comme dans les autres, n'est pas aussi bon que le travail à la journée? R.—L'ouvrage à la pièce dans notre métier peut être aussi bon pour certains petits articles, mais en général il n'équivaut pas au travail à la journée. L'ouvrage à la pièce est généralement de dix pour cent inférieur à l'ouvrage à la journée.

Q.—Ainsi le consommateur ne reçoit pas un ouvrage aussi bon lorsqu'il est fait à la pièce, qu'il reçoit lorsqu'il est fait à la journée? R.—Il ne reçoit pas un ouvrage aussi bon parce qu'il paie moins cher pour le travail à la pièce.

Q.—En conséquence le consommateur ne reçoit que pour son argent? R.—Il reçoit un bon ouvrage pour son argent, et il paie moins cher.

Q.—Il ne peut avoir d'aussi bon ouvrage pour son argent? R.—Il n'a pas, règle générale, d'aussi bon ouvrage pour son argent que si l'article était fait à la journée.

Q.—Alors il serait dans l'intérêt du public, de vous aider dans vos efforts, à faire abolir le travail à la pièce? R.—Justement.

Q.—Parce que le consommateur aurait un meilleur article pour son argent? R.—Meilleure valeur pour son argent.

TORONTO, mercredi, 30 novembre.

W. H. HOWLAND, Toronto, appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Vous êtes maire de Toronto? R.—Oui.

Q.—C'est votre second terme? R.—Oui.

Q.—Vous résidez dans Toronto depuis plusieurs années ? R.—Depuis 32 ou 33 ans.

Q.—En votre qualité de maire vous avez beaucoup de rapports avec la classe pauvre ? R.—Non-seulement comme maire, mais comme particulier : depuis environ onze ans j'ai travaillé parmi eux par goût, et j'ai une grande connaissance de leurs ressources, leurs difficultés et leur man ère de vivre en général.

Q.—Y a-t-il beaucoup de pauvres à Toronto ? R.—Règle générale le besoin d'assistance provient de deux causes, en exceptant les cas de malheurs extrêmes et celui où une veuve est laissée avec une nombreuse famille. La première cause, est naturellement l'ivrognerie, et la seconde est l'envoi dans ce pays de personnes incapables d'y gagner leur vie—l'envoi d'un grand nombre de personnes qui sortent des maisons de refuge et qui ne voudront jamais travailler ni faire rien de bon.

Q.—Par qui ces personnes sont-elles envoyées ici ? R.—Elles sont envoyées ici de différentes manières. A venir jusqu'à il y a deux ou trois ans la machine gouvernementale servait largement à vider les maisons de refuge—non pas avec le consentement du gouvernement—mais on avait détourné les agences officielles de leur but avoué, et on les utilisait de cette façon. Puis on envoyait de temps à autre des colonies d'émigrés, dans l'intention charitable de venir en aide à la population de certains districts. Par exemple, il y a quelques années, on expédiait de certaines villes d'Irlande des colonies de pauvres ; on peut encore presque toutes les retracer aujourd'hui, car dans une grande mesure ces personnes sont restées à la charge de la population de ce pays.

Q.—Préférez-vous nous faire un récit de ce que vous connaissez touchant ces gens, ou préférez-vous que nous vous posions des questions ? R.—Comme il vous plaira.

Q.—Alors il vaudrait peut-être mieux que vous nous fassiez un récit ? R.—En ma qualité de visiteur de la Maison d'Industrie, j'ai été en contact avec une classe de personnes venant d'une certaine partie de l'Irlande. Ces personnes étaient tout-à-fait impropres au pays, elles avaient habité longtemps les maisons de refuge ; elles étaient démoralisées, et n'avaient plus aucun courage pour un travail honnête et franc. Il nous est venu aussi d'Angleterre une émigration envoyée par les différentes unions de maisons de refuge. Vous les retrouvez dans certaines rues, dans lesquelles vous rencontrez ici et là des familles envoyées ici avec l'argent des maisons de refuge. J'ai rencontré plusieurs cas de ce genre. Par exemple, on expédie aujourd'hui de Londres-est des familles que vous ne pouvez faire autrement que plaindre, parce qu'elles sont composées de huit et neuf enfants et quelquefois plus. Il y a espoir que les enfants pourront réussir ici ; mais les parents en sont tout-à-fait incapables, n'ayant ni courage, ni audace, ni espérance, ils retournent immédiatement à leur ancienne habitude de se fier sur le travail que le hasard leur amène ou sur la charité publique. Ils ont tellement été habitués à être secourus par d'autres qu'ils croient ne pas être capables de se suffire à eux-mêmes ; de faits c'est une immigration sans moyen. Dans plusieurs cas, les émigrés sont choisis avec discernement, quant à ce qui regarde leurs habitudes personnelles ; plusieurs de ceux que j'ai rencontrés venant de Londres-est ne sont pas portés à la dissipation, mais ils sont gâtés par leur contact avec les maisons de refuge.

Q.—Ils ne savent comment s'aider ? R.—Ils n'ont aucun courage ; ils sont absolument sans moyens.

Q.—Admettant que ce soit un mal, avez-vous quelque remède à suggérer ? R.—Je crois que nous devrions adopter le principe américain qui empêche cette immigration. Je crois que nous devrions arrêter à la frontière les émigrés qui sont sans ressources. Dans notre pays, le climat expose plus à la misère qu'en Angleterre, et je ne crois pas qu'il soit juste de nous envoyer des émigrés qui sont pauvres, et avec lesquels nous ne pouvons faire des citoyens. Je serais peiné de mettre des entraves à une immigration avec laquelle il y aurait quelque chance ou espoir, tels que les jeunes gens ou ces enfants que le Dr Bernardo et autres élèvent. Il est surprenant de voir comme ceux-ci se font au pays et deviennent des citoyens utiles.

Q.—Cette remarque vient-elle de vos propres observations ? R.—Oui, de mes propres observations et d'après les témoignages que j'ai lus dans les livres des agences. Et rappelez-vous que plusieurs de ces émigrés sont envoyés par l'Union autorisée par la loi des pauvres ; personne ne s'intéresse à ces émigrés, et c'est là, je crois, une manière bien misérable et bien méchante de les envoyer ici. On les met à bord du navire ; quelqu'un s'engage à leur trouver un emploi ici ; on les place, mais s'ils ne sont pas satisfaits, ils retournent dans la rue. Quelques-uns se tirent d'affaire, mais c'est une méchanceté et une dureté que de les envoyer ici de cette manière. Mais lorsque ces associations prennent et élèvent les enfants pendant une année et plus en Angleterre, qu'elles leur font prendre des habitudes régulières, les habillent convenablement, les amènent ici et les mettent sous les soins de leurs propres agents qui se chargent de les placer chez des cultivateurs, soigneusement choisis, où ils sont ensuite visités régulièrement par l'agent, alors c'est très bien ; dans le cas où l'enfant ne convient pas, on le ramène et on le place de nouveau, et s'il est tout-à-fait incapable on le renvoie en Angleterre.

Q.—C'est là l'immigration que je redoutais et je suis très heureux d'entendre de votre bouche un rapport aussi favorable. R.—Je pourrais conseiller à la commission de s'enquérir auprès des agents Il y a à Londres nombre d'institutions semblables à celles du Dr Bernardo et autres ; il y a une ancienne institution philanthropique qui envoie des émigrés depuis douze à treize ans, bien que personne n'en entende parler. Ses rapports du Canada sont presque toujours favorables ; et je crois qu'il y a aussi une institution écossaise outre celle de Belleville. Quant aux institutions d'Écosse, j'ai oublié le nom de leur directeur ; vous n'entendez pas souvent mentionner son nom, mais il dirige ces institutions avec beaucoup de soin, envoie des centaines d'émigrés et les place chez des cultivateurs. Il y a aussi une association catholique romaine qui est très bien dirigée et qui a ses quartiers généraux à Hamilton. Je n'ai rencontré jusqu'à présent, parmi les enfants, à Toronto, qu'un seul petit garçon, en relation avec les travaux que nous avons à faire ici, qui était sur la rue ; c'est-à-dire des enfants qui sont venus par l'entremise de ces agences. J'en ai rencontré beaucoup de ceux qui sont envoyés par les Unions en vertu de la loi des pauvres ; celles-ci ont un agent pour trouver un premier emploi, et c'est fini ; et je crois qu'en certains endroits les enfants ont été abandonnés sur la rue. Je ne puis pas le prouver, mais j'ai de forts soupçons.

Q.—Est-ce que les agents de ces maisons de refuge ne sont pas intéressés à envoyer des rapports favorables ? R.—Eh ! bien, prenez les livres ; ils ne peuvent pas fausser les livres. Je crois que je connais tous les garçons de la ville qui ne sont pas en bon état de vivre ; ils viennent me voir ou je les rencontre quelque part.

Q.—Que pensez-vous de la loi d'hérédité ? R.—Je n'y crois pas absolument, quoique j'admette qu'elle les affecte physiquement. Cependant mon expérience avec les enfants est, que si ceux-ci sont pris en temps opportun, on peut les sauvegarder contre les instincts criminels. C'est le moyen de les protéger. Il y a évidemment des exceptions à toute règle, mais je parle en principe général, et mon expérience, en fait d'enfants, a été des plus favorables, quand on les traite avec soin, douceur et intelligence. Je ne puis admettre qu'un enfant soit prédestiné à être criminel et si vous pouvez faire suivre la ligne droite, à un enfant, jusqu'à l'âge de 17 ou 18 ans il y a de grandes probabilités qu'il continuera.

Q.—Vous pensez donc que, mettant de côté la loi suprême de l'humanité et la considérant au point de vue plus restreint du bien du pays, l'immigration d'enfants dont nous parlons actuellement est bonne ? R.—Je le crois. Je vous dirai autre chose, au sujet de ces enfants. On s'imagine généralement que ces enfants sont tous retirés de maisons malfamées, c'est une erreur. Dans un pays peuplé comme l'Angleterre, il y a une population considérable, qui, par l'âge, la misère ou le décès du chef de famille, tombe dans la pauvreté et la mendicité, mais qui n'en est pas moins parfaitement respectable, et les enfants, si on ne s'en occupe, arrivent irrémissiblement à faire partie de la misérable classe qui peuple les asiles d'indigents. La-

majeure partie des enfants, dont on a soin dans ces orphelinats, appartiennent à cette catégorie et, à mon avis, bon nombre d'entre eux, arrivés ici de cette manière, sont les enfants les plus gentils que j'aie jamais vus. Vous verrez que la majorité de ces enfants sont fort aimés dans les familles où on les place dans notre pays. Je sais que les gens les aiment beaucoup. J'ai oublié de mentionner l'orphelinat de Mlle McPherson, à Stratford.

Q.—Et celle de Mlle Rye? R.—Celui de Mlle Rye est, je crois, destiné aux filles tandis que celui de Mlle McPherson est je crois destiné aux jeunes garçons. Si vous tenez des séances à Belleville ou Stratford, allez droit aux maisons dans lesquelles ils ont travaillé longtemps et assignez les cultivateurs des environs, je crois que ce serait une bonne chose. Je n'ai pas agi ainsi moi-même, je n'ai eu connaissance que de cas particuliers, mais c'est mon avis, en autant que j'ai eu l'occasion de m'informer.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter sur cette question? R.—Il existe une autre catégorie. Il arrive bien souvent, qu'au moyen de fonds personnels, on aide certaines personnes, presque incapables de travailler, ou commençant à devenir à charge, quoiqu'elles n'aient jamais figuré sur la liste des indigents, qu'on les aide, dis-je, à s'expatrier vers notre pays, parce qu'elles ne peuvent plus gagner leur vie. Cette catégorie est encore plus dénuée de moyens. Je ne prétends pas que nous ayons un droit quelconque d'exclure un individu qui peut gagner sa vie, mais en même temps notre pays ne convient pas à des délaissés, tant au point de vue physique que pour d'autres raisons. Il ne faudrait pas qu'ils viennent ici. Il y a plus de cruauté à les amener ici qu'à les abandonner là-bas.

Q.—Vous estimez qu'il n'est pas bon de nous charger des misérables des autres pays? R.—Oui, et de plus le climat les fait souffrir davantage et les rend plus délaissés encore qu'ils ne le sont en Europe.

Q.—C'est donc une injustice envers ces gens et un mal pour nous? R.—Certainement. Le principe économique ne souffre pas de discussion je pense.

Q.—La classe des enfants connus comme vendeurs de journaux, à Toronto, se compose-t-elle de jeunes garçons indigènes ou immigrés? R.—Vous obtiendriez une réponse plus satisfaisante de l'institution des garçons vendeurs de journaux. Mon opinion est que ce sont des enfants négligés, quelques-uns, enfants de veuves, tâchant de gagner quelque chose, mais la majorité sont des enfants abandonnés, et dans 999 cas sur mille, c'est la ruine d'un enfant, que de devenir vendeur de journaux. Étant à Chicago, l'autre jour, tous ces jeunes garçons, vendeurs de journaux, me connaissaient. Il y a parmi eux bon nombre de déserteurs qui me priaient d'aller voir leurs parents ici. Je trouvais que ces parents étaient des travailleurs fort respectables, gagnant bien leur vie, excepté dans un cas où le père, quoique bon artisan, était ivrogne. Ils me dirent que leurs enfants étaient très bien, jusqu'au moment où ils commencèrent à vendre des journaux dans les rues jusqu'à onze heures, minuit, mais à ce moment ils furent pervertis. J'ai rencontré bon nombre de ces jeunes garçons, mais ils étaient tous semblables à cet égard. Mon opinion est que si nous étions réellement des pères pour nos enfants, nous ne leur permettrions pas de rester dans les rues faisant des affaires de ce genre, jusqu'à des heures avancées de la nuit.

Q.—Seriez-vous partisan d'une loi qui autoriserait la police à renvoyer ces garçons chez eux, après une certaine heure? R.—Pas n'est besoin de la police. Il serait si simple d'y arriver par le système scolaire, qu'on se demande comment il est possible que cela n'a pas déjà été fait. A Glasgow le système scolaire est paternel. Le président de la commission scolaire visite les districts et fait comparaître devant lui les parents et les enfants et s'informe de leur manière de vivre, et s'il y a des obstacles qui empêchent la fréquentation de l'école, il les fait disparaître comme il peut. Le système est comme je l'ai dit paternel, mais les autorités se donnent un mal énorme. J'ai, après quelques difficultés, fait comprendre à la commission de police, que la grande masse de nos crimes de troisième catégorie ont été commis par

les jeunes gens de cette façon. J'ai persisté à soumettre la question devant la commission, jusqu'au moment où elle se décida à donner un agent de police capable, qui fut en service pendant 30 jours, sans uniforme, pour disperser ces bandes de gamins, qui se réunissent sur la rue.

Q.—Vous êtes de droit magistrat de police ? R.—Oui. Nous avons réussi à disperser 20 de ces bandes, qui comptaient de 5 à 25 complices. En règle générale, elles avaient une organisation systématique ; le chef de la bande était un jeune garçon condamné une ou deux fois par la cour de police. Ils avaient des bandes, régulièrement organisées, pour toutes espèces de mauvais desseins et bien souvent ils se livraient au larcin. Le chef de Police a réussi à les disperser, ce qui a opéré un changement notable. Dans certains cas les parents furent obligés d'envoyer leurs enfants à l'école ou au travail, et aujourd'hui la commission a décidé que cette opération se renouvelle au moins tous les mois ou aussi souvent que nécessaire. Je suis convaincu que dans toutes les grandes villes, la grande majorité des crimes secondaires sont commis par ces jeunes garçons, et vous seriez surpris de voir l'organisation qui existe parmi eux, pour la discussion et l'exécution de leurs plans délictueux. Il y avait d'abord un ou deux faits qui me frappaient d'étonnement. Le premier c'était la manière dont toutes les vitres d'une maison inhabitée étaient brisées. Je ne tardai pas à trouver que c'était un de leurs exploits. Ils s'étaient réunis sur arrangement préalable, et alors, armés de pierres, ils avaient, d'un seul coup, brisé toutes les vitres de la maison vacante, et le coup fait ils avaient disparu comme un trait. Le jeune garçon réellement criminel de cœur n'existe pas jusqu'à 13 ou 14 ans ; jusqu'à cet âge toute sa dépravation est factice et je ne crois pas qu'il soit impossible d'empêcher des jeunes garçons de se perdre si on sait s'y prendre comme il faut.

Q.—Quelle est selon vous la proportion des enfants de Toronto qui sont absolument sans demeures ? R.—Je doute que cela puisse se dire d'aucun de ces jeunes garçons. Il en est un certain nombre qui sont des pensionnaires attirés des *News boys' lodgings*. Hier, il y avait dans mon bureau un jeune garçon incorrigible, peut-être, parce que nous ne sommes pas encore organisés pour guérir de pareils cas. Il est âgé de 13 à 14 ans, et va de localité en localité ; on l'a mis à l'ouvrage différentes fois, mais il ne veut pas y rester. Il aurait fallu en avoir soin et s'en occuper avant qu'il ne fut entraîné dans cette vie criminelle. Ce garçon est, ce qui peut s'appeler sans demeure, mais il l'est de sa propre volonté.

Q.—On ne peut envoyer les jeunes garçons à l'école de réforme de Penetanguishene, à moins qu'ils ne soient convaincus d'un délit ? R.—Non.

Q.—Pensez vous que la fondation d'une école de réforme pour les enfants non coupables de délits serait une bonne chose ? R.—Connaissez-vous le principe de notre école industrielle ?

Q.—Peut-être vaudrait-il mieux que vous nous le donniez afin qu'il figure dans nos archives ? R.—J'ai toujours été convaincu que c'est un principe faux de traiter les jeunes garçons comme des criminels en toutes circonstances, cela n'est nullement nécessaire et un enfant doit être traité en enfant et d'une manière toute différente de celle que nous avons adoptée. Notre école industrielle est modelée sur le système anglais et sa qualité principale c'est, que rien dans son organisation ne rappelle, même de loin, la prison. Nous-mêmes, quand nous avons un enfant indomptable, nous le mettons dans la maison de pension la plus sévère que nous puissions trouver, celle qui a le meilleur directeur. Voilà ce que nous faisons pour nos enfants, parce que nous avons les moyens de payer une couple de cents piastres par an. L'ouvrier ne peut pas faire cela, il n'a pas de terrain où jouer, près de son habitation, et quand la mère est occupée dans la maison, le père à son travail, le garçon court la rue exposé à toutes les mauvaises influences, jusqu'à ce qu'enfin il devienne intraitable. Les parents ne peuvent le diriger, et ils n'ont ni le temps, ni les moyens de le tenir en surveillance efficace. Dire que ce garçon devient un criminel, doit être traité en criminel, parce qu'il commet un délit contre la loi, l'envoyer dans un établissement

avec la tache du criminel, c'est ni plus ni moins qu'un outrage. Le principe de l'école industrielle, n'est ni plus ni moins qu'un pensionnat attaché à notre système scolaire à l'usage de jeunes garçons intraitables et dont les frais sont payés par la municipalité, si les parents sont incapables de les payer. Quand les parents peuvent payer, ils payent, et ils n'ont aucune obligation envers la municipalité. Dans cet établissement, il n'y a ni cellules, ni barreaux aux fenêtres, il n'est pas même entouré d'une haute clôture, celle qui existe est si peu élevée, qu'étant jeune j'aurais pu en prenant mon élan la franchir d'un bond. Il n'y a absolument rien qui puisse empêcher un des pensionnaires de s'évader s'il en a l'intention. Il y a eu quatre cas d'évasion, mais lors même qu'ils fuieraient jusqu'au Japon, nous les faisons revenir. L'un de nos évadés était rendu à Sarnia, un autre à la Pointe-Edouard, un troisième fut trouvé en ville, mais tous furent réintégrés. Un d'entre eux revint de la maison de sa mère. Nous ne les mettons pas au cachot, ni ne leur infligeons aucun traitement de criminel, nous les traitons comme on traite des écoliers. S'il est absolument nécessaire de leur donner la férule, on la leur donne mais fort rarement. D'abord, quand un jeune garçon est conduit devant la Cour de police, au lieu de le conduire à l'audience publique, il est conduit dans le cabinet du juge. Le juge cause avec lui et les parents, examine le cas, apprend des parents où est l'origine du mal, ce qu'ils en pensent et si après cet interrogatoire il le juge à propos, il écrit un ordre à l'école qui s'empresse de recevoir le jeune garçon et le gardera pendant 5 ans si c'est nécessaire. Nous avons déjà rendu un jeune garçon à ses parents. Il était devenu absolument incontrôlable, avait perdu la tête et la responsabilité, et après trois mois de séjour à l'école industrielle les sentiments de famille étaient revenus. Les parents habitaient un voisinage fort mauvais, ils changèrent de logement et ont maintenant d'excellents voisins; le jeune garçon leur fut rendu et il est aujourd'hui aussi bon que jamais garçon n'a été. La prison ou les traitements durs eussent certainement perdu cet enfant. Je dis donc que c'est un véritable outrage de traiter les enfants comme des criminels, quand on peut tout obtenir par la douceur.

Q.—L'école industrielle répond au but? R.—Oui, et je voudrais que vous puissiez vous rendre à Mimico et la visiter. Actuellement, nous n'avons dans notre enseignement nullement le but de leur apprendre des métiers. Mon avis est, que les différents métiers sont encombrés dans cette ville, mais qu'il y a de la terre non-cultivée dans le pays, et nous enseignons aux jeunes garçons qui ont les aptitudes physiques à se rendre utiles aux cultivateurs. On leur apprend à faire tous les travaux de la ferme, avoir soin des chevaux, semer, planter, se servir des machines agricoles, faire de gros ouvrage, de charpenterie, réparer des harnais, en sorte que quand nous confions le jeune garçon à un cultivateur, il est au courant de tous les travaux requis. Il n'y aura pas de difficulté à les placer, et peut-être, un jour, seront-ils propriétaires eux-mêmes, et nous aurons converti de prétendus mauvais sujets en excellents citoyens. Vous seriez surpris de voir ce que ces jeunes garçons sont capables de faire sous la direction du maître charpentier, ils sont tellement habiles et lestes qu'ils apprennent avec une facilité surprenante. Notre principe est que nos écoles communes ne valent rien, si elles n'instruisent pas parfaitement les enfants. Nous devrions leur apprendre à savoir se servir de leur esprit, de leurs mains, et de leurs yeux ensemble, et quand ils seront parfaitement dressés à cela, quand ils sortiront de l'école, ils seront capables d'apprendre tel métier qui leur plaira, au lieu d'être bourrés de connaissances inutiles comme le sont les enfants qui sortent de nos écoles publiques. A douze ou treize ans on les tire de l'école, alors qu'ils ont juste assez d'instruction pour devenir garçons de magasin ou comptables ou quelque chose de ce genre. Par ce système nous créons une catégorie de misérables dont nous avons déjà surabondance, une catégorie de malheureux qui travaillent pour des salaires absurdes. Il y a des hommes mariés, qui ont de nombreuses familles et qui en qualité de comptables, gardes-magasins, etc., ne gagnent que \$7, parfois \$4 à \$5 par semaine. Ils ont juste assez d'instruction pour ne pas entrer dans les métiers et se livrer à des professions dans lesquelles ils végètent le reste de leur vie.

Q.—Ne faut-il pas attribuer cet état de choses à une fausse opinion de dignité plutôt qu'à une instruction défectueuse ? R.—Oui, mais le véritable système consiste à donner aux enfants dans les écoles les notions d'un métier manuel. Je n'entends pas leur enseigner un métier, mais leur apprendre à employer simultanément leur intelligence, leurs yeux et leurs mains. La plupart des jeunes gens, en sortant de l'école, ont les doigts si engourdis qu'ils ne sont bons à rien. J'ai visité l'école d'enseignement manuel à Chicago, c'est plutôt un établissement aristocratique, les jeunes gens qui en sortent deviennent contre maîtres, directeurs de travaux, et l'institution a eu du succès. On fonde en ce moment une école des arts et métiers sur ce plan, mais on ne va pas assez loin. Voici comment ils instruisent certains jeunes gens. Dans une classe ordinaire on commence par, disons : un bloc de pin. On les interroge sur sa nature, sa croissance, les lieux de provenance, ses usages, etc. On leur apprend alors à dessiner des mortaises sur le tableau noir, après cela on les conduit à l'établi et on leur apprend à faire l'ouvrage eux-mêmes, et vous seriez surpris des résultats obtenus. C'est là le principe de l'enseignement complet, mais non de l'enseignement des métiers, car pour moi, je suis convaincu que vous devez revenir à l'ancien système d'enseignement manuel. l'ancien système de corporations jusqu'à un certain point ; non-seulement pour aider les jeunes gens à apprendre leur métier convenablement, mais pour leur donner une meilleure idée du travail et dissiper les futiles préventions contre le travail manuel. Je pourrais prouver mes opinions par notre propre expérience. Quand je fréquentais le collège du Haut-Canada, je n'avais aucune disposition à être un jeune homme tranquille, je pris fantaisie pour la typographie et avant longtemps j'eus un assez bon matériel d'imprimerie. Je consacrais tout mon temps libre à y travailler, et connaissant le nombre de jeunes gens de mon âge qui se perdaient, je suis persuadé que cette fantaisie a eu sur ma vie une influence considérable. Elle a été pour moi, je crois, d'une grande utilité. Je crois qu'intéresser les jeunes gens à ces travaux aurait un effet très pratique en détournant leur esprit des objets qui ne peuvent que leur nuire, sans parler des avantages matériels qu'ils en retirent.

Q.—Voudriez-vous, pour un moment, revenir à un autre point. Vous avez parlé de ces bandes de jeunes garçons, étaient-elles généralement composées de vendeurs de journaux ? R.—Non, je ne le pense pas. Pour vous donner une idée de la manière dont ces jeunes garçons font usage de l'enseignement reçu à l'école, je vous citerai l'exemple d'un jeune garçon de 13 ans environ. Il avait comparu plusieurs fois devant le magistrat de police qui jugeait ridicule de l'arrêter, il était très petit pour son âge et le magistrat le renvoyait toujours. Ce garçon était un véritable petit voleur. Je l'ai vu souvent suivi d'une bande d'écoliers auxquels il enseignait à piller les magasins des fruitiers. Chaque année, on amène devant le magistrat de police, à Toronto, environ un millier de filles et de garçons, qui sont en contact avec les enfants de nos écoles publiques. C'est un état de choses déplorable. Il est étonnant de voir combien ces enfants s'attachent à un chef qu'ils élisent d'une manière très régulière.

Q.—Il y a parmi les jeunes garçons des chefs naturels comme il y en a parmi les hommes ? R.—Oui ; et généralement ils les entraînent par gratification, ou à certain commandement hardi en malice.

Q.—Pourrait-on appeler l'école de Mimico une école primaire technique ? R.—Ce ne serait pas une mauvaise appellation.

Q.—Voudriez-vous pousser plus loin que cela, l'éducation technique des écoles ordinaires ? R.—Non ! Mon principe, que j'espère voir mettre en pratique un jour, est que nous sommes forcés d'en revenir à l'ancien système des corporations, pour déterminer l'instruction des apprentis. Si on veut avoir des ouvriers de premier ordre, il faut avoir recours à un système bien arrêté d'apprentissage et le mettre en pratique.

Q.—La condition de la production n'a-t-elle pas tellement changé que ces anciennes règles d'apprentissage n'ont plus d'utilité ? R.—Non, je ne le pense pas. Je

crois qu'il n'y a jamais eu de meilleur système que l'ancien système de métier, par lequel on détermine un système d'apprentissage, et un homme ne peut être considéré comme ouvrier à moins d'avoir passé par un certain apprentissage. Je n'entrerai pas dans des détails, mais je suis convaincu qu'il faut en passer par là. Actuellement, la principale source des difficultés entre patrons et ouvriers est le travail d'enfants qui sont employés comme ouvriers, prenant la place de travailleurs habiles, ce qui constitue une injustice envers ceux-ci et nous prive d'ouvriers de premier ordre.

Q.—Y aurait-il économie à employer des ouvriers habiles, mais plus chers, plutôt que des ouvriers inhabiles, mais moins chers? R.—Je crois que le meilleur est toujours le moins cher, et c'est ce que j'ai constaté. Il en coûte toujours moins cher d'employer un ouvrier parfaitement capable; il prévoit les conséquences et même s'il ne fait qu'une ouverture dans un mur, il examinera si cela ne peut pas causer quelque dommage.

Q.—Vous n'emploieriez pas un briquetier à porter un oiseau? R.—Non, il ne serait pas sage de lui donner cet ouvrage.

Q.—Alors, dans aucun métier, vous n'emploieriez un ouvrier habile à faire un ouvrage grossier? R.—Certainement non: ce serait gaspiller du temps et des matériaux.

Q.—Si une loi défendait au patron d'employer un ouvrier habile à un ouvrage grossier, diriez-vous que ce serait faire une injustice au patron? R.—Si je répondais à cette question, vous me forceriez sans doute à faire une dissertation technique, dans laquelle je ne serais pas trop fort.

Q.—Non; je me borne au principe général? R.—Eh bien, le principe général est que l'ouvrage est d'une espèce à exiger soit un ouvrier habile soit un ouvrier qui ne l'est pas. Le cas d'un briquetier portant un oiseau, est bien clair. On n'a pas besoin d'un briquetier pour porter un oiseau, et dans le métier de charpentier, s'il y a un ouvrage grossier que des apprentis peuvent faire, les apprentis doivent être obligés de le faire, mais d'après un système qui leur apprend à devenir des ouvriers habiles. La chose est simple dans ses effets; vous aurez toujours des hommes à tout faire mais vous aurez en plus des ouvriers habiles. Il y aura toujours, d'après un système convenable, dans les limites des corporations, assez de mains pour faire tout ce qui ne requerra pas le temps des hommes qui peuvent être employés à des ouvrages plus importants.

Q.—Revenons aux écoles techniques; croyez-vous qu'on puisse donner dans les écoles communes, une bonne instruction technique? R.—Vous comprenez justement jusqu'à quel point j'ai développé cette idée il y a quelques instants. Dans les écoles communes, vous ne pouvez pas former des ouvriers ou des travailleurs; mais l'enseignement manuel dont je parle, formerait simplement partie de l'éducation des enfants et contribuerait à en faire des hommes accomplis. Cet enseignement serait appliqué à vingt emplois différents et serait nécessaire pour préparer le jeune homme à occuper un de ces emplois. De même que nous donnons, dans nos écoles ordinaires, un certain enseignement intellectuel et moral, ainsi nous devrions donner à l'élève un certain enseignement manuel, qui le rendrait plus apte au travail et lui donnerait le goût du travail manuel, malgré sa répugnance à le faire. En Angleterre, on suit un système raisonné au sujet des apprentis, un système qui a pour résultat de former des ouvriers de premier ordre.

Q.—Vous voudriez combiner l'instruction technique primaire avec l'instruction ordinaire donnée dans nos écoles publiques? R.—Oui, je le voudrais; je crois, qu'aujourd'hui, nos écoles publiques sont extrêmement défectueuses. Elles forment des comptables et des commis; elles enseignent aux jeunes gens des choses qui ne leur sont pas nécessaires, et les rendent inutiles à eux-mêmes et à la société. Elles gâtent les bons ouvriers en détournant leurs idées de ce qui devrait les intéresser davantage.

Q.—Vous croyez que nos écoles communes devraient tenir compte, plus qu'elles ne le font, des besoins présents du peuple, en instruisant les enfants et les préparant

à la lutte pour l'existence ? R.—Oui, je le crois, je ne ferais aucune exception ; je voudrais que tout jeune homme recevrait cet enseignement manuel.

Q.—Pour le familiariser avec le maniement des outils ? R.—Je voudrais former en même temps, son esprit, ses yeux et sa main—en faire un homme accompli qui pourrait faire un travail corporel ou mental. Il est certains pays, en Autriche par exemple, où tout le monde doit apprendre un métier ; je crois que l'empereur d'Autriche est ferblantier, et je ne vois pas pourquoi ce système ne serait pas adopté ici.

Q.—Connaissez-vous assez bien les demeures de la classe pauvre à Toronto ? R.—Oui, je les connais.

Q.—Les avez-vous visitées ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'elles soient aussi bonnes qu'on peut le désirer pour cette classe, ou y a-t-il des améliorations à faire sous ce rapport ? R.—Parlez-vous de la nature des maisons ?

Q.—Oui, de la nature des maisons d'abord ? R.—Il y a peu d'uniformité dans la nature des maisons. Dans les endroits nouveaux, elles sont construites au goût ou au caprice de l'entrepreneur, et plusieurs sont construites par les propriétaires eux-mêmes. Ce que nous connaissons maintenant des besoins sanitaires était inconnu, lorsque plusieurs de ces maisons ont été construites.

Q.—Sont-elles assez grandes ? Y a-t-il de l'espace et de l'air en quantité suffisante pour ceux qui les habitent ? R.—Je ne crois pas que les anciennes maisons soient assez spacieuses. Les maisons qui sont maintenant construites comme ces rangées de cottages, que vous voyez dans les nouveaux quartiers de la ville, sont meilleures. Elles ont des soubassements élevés, de bons premiers étages et souvent, des chambres au-dessus. L'arrangement y est confortable, et il y a un bon drainage et généralement un petit terrain en arrière. Je crois que l'attention du gouvernement devrait être attirée sur un autre point. Par exemple, vous verrez dans le quartier Saint-Jean, des maisons construites sur la rue, et d'autres qui sont construites en arrière de celles-là ; on y manque d'espace et d'air, et ces maisons sont très malsaines. On se sert souvent de ces maisons en arrière, pour des fins déshonnêtes, suivant qu'elles appartiennent à des propriétaires qui veulent en tirer profit. Il est vrai qu'on a fait, dans le principe, des allonges, lorsque du pauvre monde entreprenait de construire un petit cottage et d'en retirer un revenu, mais aujourd'hui, ces maisons appartiennent en grande partie à ceux qui possèdent le plus de maisons, et le système est mauvais de toute manière. On a également le tort de loger deux ou trois familles dans ces petites maisons de deux ou trois étages. La question des habitations des ouvriers devrait être sous la surveillance du gouvernement, tout comme les fabriques, et les moyens les plus prompts devraient être employés pour mettre fin à cette agglomération de personnes, qui leur est si préjudiciable et si désastreux. On a mis près d'un an à faire disparaître, ici, une maison malfamée où des centaines d'enfants s'étaient débauchés.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ces maisons ont-elles plusieurs entrées ? R.—Celle dont je parle était une grande et ancienne maison, dans le principe, une espèce de manoir avec une entrée.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien de chambres une famille peut-elle avoir dans ces maisons ? R.—Quelquefois, une seule. Je crois qu'il en est ainsi, mais je ne m'en suis pas enquis d'une manière spéciale, et j'ai signalé ces choses comme elles me venaient à l'esprit. J'ai entendu parler de plusieurs cas, où des personnes respectables habitaient deux petites chambres ; c'étaient des personnes respectables mais elles souffraient par le défaut d'espace. Je crois, que pour la protection des ouvriers, leurs demeures devraient être soumises à une surveillance sévère. Je ne dis pas que nous devrions avoir des maisons dont la valeur ferait augmenter les loyers, qui sont déjà trop élevés en proportion des salaires, mais je dis que l'inspection des maisons devrait être faite

de manière à faire disparaître toutes celles qui sont dangereuses et inhabitables, de même que celles qui manquent d'espace, et autres inconvénients de ce genre, et c'est par la surveillance du gouvernement qu'on pourrait obtenir ce résultat désirable. On ne peut pas compter sur les autorités municipales pour atteindre ce but.

Q.—Ne pourrait-on pas apprendre à ces personnes, la manière de prendre soin de leurs maisons et de les tenir dans une meilleure condition sanitaire? R.—Je crois que ce serait possible, mais vous ignorez jusqu'à quel point elles sont dénuées de tout. Les maisons sont actuellement rares et on ne laisse pas aux gens le temps de se plaindre. Je n'ai pas entendu une seule plainte depuis que je suis ici, et cependant, je connais des centaines de maisons dont on a lieu de se plaindre. Je puis par exemple indiquer une maison qui est louée six piastres par mois; elle n'est pas convenable mais les locataires ne peuvent pas payer un loyer plus élevé, et s'ils se plaignaient, leur loyer serait augmenté ou ils seraient chassés. Ils ne sont pas dans une position à pouvoir se plaindre.

Q.—Les locataires craignent-ils leurs propriétaires? R.—Je dis qu'ils ne sont pas dans une position à pouvoir se plaindre; s'ils se plaignent, on leur dira de s'en aller s'ils ne sont pas contents.

Q.—Comment le propriétaire peut-il les faire partir? R.—Ce sont des locations au mois.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Dites-vous que les propriétaires boycottent leurs locataires? R.—Je ne puis dire cela, mais la chose peut naturellement arriver.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-ce la loi de l'offre et de la demande? R.—Si un locataire tracassier venait se plaindre à moi, et que j'allasse chez l'officier de santé et que là une dispute s'éleverait entre nous, je vous assure que ce locataire passerait mal son temps. J'ai souvent pris la responsabilité moi-même et j'ai dit à l'inspecteur de déclarer que je l'avais envoyé ou qu'autrement, il y aurait du trouble, s'ils croyaient qu'une plainte avait été faite. Sans doute le cas est relativement plus facile lorsqu'une personne se plaint de la maison voisine de la sienne; mais ce serait faire tort à un locataire que d'agir de manière à faire soupçonner qu'il s'est plaint.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quello augmentation y a-t-il eu dans les prix des loyers pendant ces dernières années? R.—Je ne puis pas vous le dire quoique je puisse l'établir bien facilement. Un agent d'immeubles pourrait vous donner les chiffres, année par année.

Q.—Savez-vous quelle est la condition des filles dans les magasins? R.—Oui, je connais leur position.

Q.—Sont-elles surchargées d'ouvrage ou maltraitées? R.—Je crois qu'elles font plus que vous ou moi ne pourrions faire. Je sais que je ne pourrais pas rester debout dans ces magasins, comme elles y restent, depuis huit heures du matin jusqu'à l'heure de la fermeture.

Q.—Exige-t-on qu'elles restent debout? R.—Oui.

Q.—On ne leur donne pas de tabourets? R.—Je n'en ai pas vus, mais il peut y en avoir. Je suis certain que cela nous fatiguerait, vous et moi, et cela les fatiguent; quelquefois elles s'affaissent derrière les comptoirs.

Q.—Le savez-vous? R.—Oui.

Q.—Si elles s'assoient à leur ouvrage, les met-on à l'amende? R.—Je ne saurais le dire.

Q.—Savez-vous quel salaire elles ont? R.—Oui, elles ont, depuis une piastre par semaine en augmentant; il y en a qui n'ont au début qu'une piastre par semaine

Q.—Et après qu'elles ont acquis de l'expérience? R.—Alors elles ont d'assez bons salaires—en moyenne, de trois à six piastres, suivant leurs capacités. Il y a certainement beaucoup plus d'offres que de demandes, mais toute la question du travail des femmes devrait être sous le contrôle du gouvernement, parce qu'elles ont besoin de protection. Un exemple vous donnera une idée de l'effet, ou de ce que je crois être l'effet, du présent système de concurrence, dans le travail. Je donne cet exemple d'après des renseignements puisés à diverses sources, je ne dis pas que le fait a existé dans un magasin, ni chez une personne quelconque d'ici. Par exemple, une couturière fait des chemises et reçoit tant par chemise. Elle se rend dans une boutique et dit: "Je voudrais avoir de l'ouvrage." On lui répond qu'il y a beaucoup d'ouvrage mais qu'on emploie le personnel ordinaire; cependant elle demande, après quelques instants, quels prix on donne, et on consent à lui envoyer de l'ouvrage à tel prix—de beaucoup moins élevé que celui qu'on paye ordinairement. Il est dans la nature humaine et la nature des affaires, que cela se passe ainsi, et cela se passe indubitablement ainsi: et le résultat en est que lorsque l'ouvrière habituelle arrive, elle doit accepter ce prix ou elle n'a pas d'ouvrage. Ce sont des choses qui arrivent, et je crois qu'on devrait régler les prix qui seraient donnés pour ouvrage fait par des personnes sans ressources. J'ai vu des choses de ce genre qui vous révolteraient. Voyez l'extrémité est de Londres où la chose se pratique sur une si grande échelle, où il y a eu tant de visites, où les prix sont si réduits, et voyez quelle affreuse misère règne dans ce lieu. La même chose arriverait ici, si le gouvernement refusait sa protection aux classes abandonnées.

Q.—Aimeriez-vous que le gouvernement établirait les prix? R.—Oui: je voudrais qu'il fixerait un prix au-dessous duquel personne ne pourrait donner d'ouvrage aux personnes sans ressources. Les hommes peuvent se suffire à eux-mêmes, mais une femme qui cherche du pain pour elle et ses enfants, ne peut y réussir, les filles ne le peuvent pas non plus; elles n'ont pas d'amis et il leur faut accepter ce qu'on leur offre. Il n'y a pas à hésiter sur la nécessité d'une protection de ce genre. Vous pouvez dire que l'ouvrage ne se fera pas, et ils vous diront qu'ils le feront venir de l'étranger. Dans la ville de Saint-Jean, j'ai vu un manteau magnifique avec une garniture en fourrure autour du collet et des manches, et on m'a dit qu'on pouvait vendre ces manteaux une piastre chacun. Ils avaient été faits dans l'extrémité est de Londres, et il est clair que les femmes qui les confectionnaient devaient faire autre chose pour gagner leur vie. Je ne voudrais pas permettre qu'il entrât dans le pays de ces articles pour la valeur d'une piastre; je les frapperais d'un droit prohibitif.

Q.—Croyez-vous que l'insuffisance du salaire qui est payé à ces femmes, peut les pousser à la prostitution? R.—Je me bornerai à dire ceci: une honnête femme mourra plutôt, mais il y a un grand nombre de filles malheureuses, qui sont jeunes et insouciantes, qui aiment le plaisir, qui n'ont pas été bien élevées, qui sont exposées aux tentations, avec la misère en perspective et qui, malgré le travail qu'elles font finiront par se livrer à la prostitution. La chose est malheureusement trop possible; je ne vois pas comment il en pourrait être autrement avec la tentation de mener une vie facile. Dans cette ville, nous avons traité cette question de la prostitution autrement qu'on ne l'a traitée ailleurs, en fermant les maisons où elle se pratique. Je puis dire qu'avant d'en venir là, je leur envoyais un de mes hommes leur dire que si elles voulaient travailler dans quelque maison de refuge, nous leur trouverions de l'ouvrage ou un asile, mais qu'elles devaient abandonner ce genre de vie. Il n'y a pas eu un cas de fermeture de ces maisons, sans un avis de ce genre. Il va sans dire que beaucoup d'entre elles ont accepté cette offre, et nous les avons renvoyées dans leurs familles ou nous les avons aidées d'une autre manière, et nous avons obtenu des résultats satisfaisants dans ce sens. C'est la paresse invétérée, qu'on a le plus de difficulté à combattre chez celles qui sont réellement des prostituées. La paresse est devenue chez elles une habitude et une seconde nature; elles ont mené une vie si oisive depuis si longtemps qu'elles deviennent impropres à faire un ouvrage quelconque. Prenez une fille qui ne fait que débiter dans cette vie, et il y a

possibilité de la corriger ; elle peut surmonter penchant à l'indolence, mais en ajoutant la paresse à l'indolence, il est presque toujours certain qu'elle retournera à ce genre de vie.

Q.—Les filles de comptoir et les couturières vivent-elles généralement dans leurs familles, ou seules ? R.—Plusieurs d'entre elles viennent de la campagne ou d'autres endroits, et j'ai beaucoup de respect pour elles. Il est étonnant de voir avec quel courage elles luttent et réussissent, et quelle vie honnête et réservée elles mènent. J'en ai connu des centaines et on ne pourrait trop admirer leur vertu et leur persévérance au travail. Je sais que la proportion de ces personnes qui viennent dans cette ville, diminue chaque année ; je crois qu'elle est moins considérable parce que nous le constatons lorsque nous faisons ce recrutement général. Les mêmes femmes sont souvent signalées et elles comparaissent devant les tribunaux. Nous avons eu un cas où une jeune fille de treize ans avait été arrêtée et envoyée à l'institution Mercer ; elle s'y conduisit très bien et lorsqu'elle en sortit elle retourna chez sa mère qui la vendit de nouveau. Il est clair qu'avec de tels parents, les enfants ne peuvent pas être honnêtes, et c'est ainsi que se recrutent le plus grand nombre de personnes de cette classe.

Q.—Savez-vous s'il y a beaucoup d'ouvriers qui sont propriétaires des maisons qu'ils habitent ? R.—À venir jusqu'à ces dernières années, il y en avait beaucoup, et si vous vous enquérez des débuts de ceux qui sont propriétaires à Toronto, vous verrez qu'ils ont presque tous été ouvriers, dans le commencement. La plus grande partie des maisons, ici, a été construite au moyen de fortunes acquises par le travail.

Q.—Les moyens pécuniaires permettent-ils moins aux ouvriers de posséder une maison aujourd'hui qu'autrefois ? R.—Oui, très certainement ; parce que la valeur de la propriété a augmenté considérablement et qu'ils sont forcés d'aller plus loin, bien que le système des chars urbains se soit développé. J'ai été étonné de trouver dans la nouvelle annexe de cette ville, à environ quatre milles d'ici, un aussi grand nombre d'ouvriers allant à leur ouvrage et en revenant, et dans un endroit où ils doivent marcher un mille et demi pour arriver aux chars urbains.

Q.—Est-ce une question de distance et non une question d'augmentation de la valeur de la propriété ? R.—Dans une mesure raisonnable, c'est une question d'augmentation de la valeur de la propriété. Nous avions autrefois une population très dense dans toutes les rues de cette partie de la ville, mais maintenant, vous voyez que les vieilles maisons sont démolies et remplacées par de magnifiques entrepôts et d'autres édifices ; c'est la vieille question d'une surabondance de population. Mais prenez un homme qui a demeuré quelque part au sud de la rue Queen, comme il s'en trouvait un bon nombre autrefois, et, quand sa propriété est taxée sur une évaluation de \$100 le pied, son salaire s'en trouve grandement rogné, bien qu'il puisse la vendre.

Q.—Et le prix du passage sur les chars est assez élevé ? R.—Oui, assez élevé. J'espère que, lorsque nous deviendrons les propriétaires de nos chars urbains, cette difficulté disparaîtra. Nous avons un délai de quatre ans pour devenir propriétaires de ces chars. Nous devrions rester les propriétaires du chemin et louer le droit de l'exploiter à un prix de passage beaucoup moindre que celui d'aujourd'hui. Le prix de passage est de quatre à cinq cents, et je crois, qu'en se servant d'un pouvoir moteur autre que les chevaux, on pourrait le réduire à la moitié de ce montant.

JAMES BOYLE, fondeur, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—J'en emploie deux.

Q.—Faites-vous une espèce spéciale de moulage ? R.—Je fais toute espèce d'ouvrage en fonte.

Q.—Connaissez-vous le montant des salaires payés aux mouleurs? R.—Je crois que je devrais les connaître, car j'ai exercé le métier pendant quarante ans, tant en ce pays qu'en Angleterre.

Q.—Pendant combien de temps avez-vous travaillé à Toronto, comme ouvrier? R.—Pendant environ huit ans.

Q.—Recevez-vous, comme tel, les salaires alors établis, ou avez-vous gagné davantage? R.—Non, je recevais le salaire déterminé par l'Union.

Q.—Pensez-vous qu'un ouvrier puisse économiser sur son salaire? R.—Oui. Cela dépend des circonstances où il se trouve. Ce qu'une personne croit nécessaire, une autre le croit inutile et celle-ci peut faire des économies. Je suppose que cette enquête se fait au suiet du taux des salaires et de la condition des ouvriers. Ils se joignent aux Unions pour améliorer leur condition, mais bien peu d'ouvriers disent qu'ils sont suffisamment payés pour l'ouvrage qu'ils font.

Q.—Connaissez-vous de vos confrères ouvriers qui font des économies? R.—Il y en a plusieurs, dans toutes les classes, qui, avec un salaire d'une piastre par jour, font des économies.

Q.—Savez-vous si ces ouvriers qui économisent ainsi, se privent du nécessaire ou du confortable? R.—Depuis que j'ai eu ce que je crois être le confortable, j'ai fait des économies. C'est une question qui varie suivant les opinions.

Q.—Y a-t-il différence d'opinion au sujet du nécessaire de la vie? R.—Oui. Vous pouvez considérer comme nécessaire à la vie certaines choses que je ne penserais pas nécessaires; et en pensant ainsi j'économiserais d'autant.

Q.—Avez-vous réalisé par vos économies l'argent avec lequel vous vous êtes établi ou l'avez-vous fait d'une autre manière? R.—Quant à cela, peu m'importe qui le sache. Dans tout nouveau pays, on s'établit avec un capital trop faible, et on doit tromper ses créanciers ou pressurer les employés. Je sais que cela est vrai; mais j'ai travaillé pour gagner l'argent que j'ai acquis.

Q.—Savez-vous pourquoi d'autres mouleurs aussi industriels et énergiques que vous, et ayant la même prudence n'ont pas réussi aussi bien que vous? R.—Si tout autre eût fait ce que j'ai fait et eût eu une famille comme la mienne, il aurait réussi de la même manière.

Q.—Avez-vous une famille ordinaire à faire vivre? R.—Je ne comprends pas votre manière de raisonner. Si un homme avait fait ce que j'ai fait, s'il avait eu le même revenu et la même dépense, il serait dans une position semblable à la mienne. Je suppose que vous voulez dire que si tous deux nous avions eu le même salaire et qu'il eût fait de son salaire ce qu'il aurait voulu et que j'eusse fait la même chose, je pourrais avoir cent piastres de plus que lui?

Q.—Voici ce que je veux dire: Avez-vous eu des avantages extraordinaires? R.—Je recevais les salaires de l'Union, car je ne pouvais pas, suivant les règlements de toutes les Unions, en recevoir de moindres. Vous pouvez demander beaucoup plus, mais vous ne pouvez pas recevoir moins que \$2.40 par jour, quelque puisse être la somme déterminée. Certains ouvriers peuvent estimer qu'ils valent davantage, mais il faut tracer une ligne entre le patron et l'ouvrier, et il est convenu que ce dernier vaut au moins la somme de tant par jour.

Q.—Dans une année, combien un mouleur peut-il avoir de jours de travail, à Toronto? R.—Au moulage des plaques de poêle (je n'ai jamais fait cet ouvrage, car il est trop dur) un homme ne peut pas travailler plus de quatre jours par semaine, en été, car l'ouvrage serait terminé le jeudi, s'il en faisait la quantité qu'on suppose qu'il fait.

Q.—Parlez-vous de l'ouvrage à la semaine? R.—Non, je parle de l'ouvrage à la pièce. Quant à l'ouvrage à la journée dans un bon atelier, du moment que l'ouvrier est habile il se trouve dans la même position que dans les autres corps de métier.

Q.—Connaissez-vous des mouleurs qui ont fait des économies? R.—J'en connais beaucoup qui n'en ont pas faites. Nous ne connaissons pas les affaires de tout

le monde ; je n'essaierai pas de le dire, parce que je ne le pourrais pas. Il est des gens qui croient que je suis à l'aise, mais seul je connais mes propres affaires, et si j'étais dans l'aisance, je ne travaillerais pas aujourd'hui. Je pourrais entrer dans un atelier où vingt hommes travaillent, et celui que je croirais ne pas avoir une piastre pourrait être le plus à l'aise.

Q.—Connaissez-vous des mouleurs qui ont acheté des maisons pour eux-mêmes ?
R.—Je sais que plusieurs ont acheté des maisons, mais je crois que d'autres personnes ont des droits sur ces maisons.

Q.—Croyez-vous qu'une journée de dix heures soit trop longue pour un mouleur ? R.—Je l'ai toujours cru, depuis que je travaille et tous les arguments n'ont jamais pu me faire changer d'opinion.

Q.—La condition sanitaire des fonderies de Toronto, est-elle bonne, mauvaise ou médiocre ? R.—Il y a peu de mouleurs qui pensent à cela, ils y pensent comme moi je pense à être président des Etats-Unis. L'état sanitaire des ateliers les laisse indifférents ; l'ouvrier en sort pour changer d'air et prendre un peu de repos. Je ne fais pas autrement moi-même. Les dispositions hygiéniques ne sont peut-être pas ce qu'elles devraient être, mais les ouvriers songent moins à ces inconvénients qu'à faire diminuer les heures de travail et augmenter les salaires. Ils n'ont guère souci de l'hygiène. A mon avis il y a sujet de plaintes à propos des bâtiments. La condition des mouleurs de plaques de poêles est plus pénible, parce qu'il règne dans les ateliers une chaleur intense, que la poussière les étouffe et que les ateliers, même les plus modernes, ne sont pas assez élevés pour soulager l'ouvrier de ces deux inconvénients. Un ouvrier sort d'une fonderie, en été, plus mort que vif ; de fait, il ne ressemble pas à un homme ; je ne voudrais pas faire travailler un cheval dans ces conditions.

Q.—La fonte est-elle séparée du sable le même soir ? R.—La petite fonte, oui, car il y a une certaine quantité de vapeur dans le sable, et si la fonte n'est pas refroidie promptement, elle sera rouillée le lendemain matin. C'est en cela qu'il y a de l'avantage en Angleterre, les ouvriers ne travaillent pas autant.

Q.—En Angleterre ; y a-t-il d'autres personnes qui enlèvent la fonte du sable ?
R.—Oui ; dans les grands ateliers, des journaliers font cette besogne. J'ai commencé à travailler dans une fonderie, à l'âge de neuf ans, et depuis, j'ai toujours travaillé dans les fonderies et les laminoirs. Ainsi, je crois avoir fait ma part ; de fait, j'en ai fait autant que deux ou trois hommes. En Angleterre, j'étais président de l'union ; deux fois j'ai été dans le bureau de direction de l'Union des mouleurs en fer, et j'ai vu le système fonctionner dans ce pays-ci ; et je me suis décidé à venir devant la commission faire connaître ma manière de voir. Comme presque tous les Anglais, j'aime à m'occuper de toutes les affaires, et aujourd'hui je ne suis rien autre chose qu'un ouvrier. J'ai discuté souvent avec différentes personnes sur la question des grèves, et quelquefois, de manière à me faire tort. Par exemple, certaines gens prétendaient que tous les hommes, dans un métier, devraient être payés sur un pied d'égalité, qu'il devrait y avoir uniformité. Voici ma manière d'argumenter ; peut-être n'est-elle pas bonne, mais elle me convient. Vous prenez deux hommes, des charpentiers par exemple, et vous les mettez tous les deux à l'ouvrage, sans convenir de prix, et tous les deux vous sont étrangers. Vous les employez à un ouvrage grossier, comme à scier ou à équarrir le bois, comme on dit ici. Il peut se faire que le moins habile des deux fasse le plus d'ouvrage. S'il n'en fait pas assez on ne l'emploiera pas dans une entreprise sérieuse. Le bon ouvrier ne se presse pas autant, mais il fait un bon travail d'une journée pour un bon salaire d'une journée. A la fin de la semaine, le samedi probablement, lorsque les deux viennent se faire payer, le moins habile se présente le premier, et on lui demande quel salaire il a, et il dira peut-être, 26 ou 27 cents de l'heure. Le contre-maître a surveillé les deux hommes et a remarqué la quantité d'ouvrage fait par chacun. Celui qui vient en second lieu, et que le contre-maître considère comme le moins habile, est payé 22½ cents de l'heure. Il demande au patron s'il ne fait pas erreur quant au taux de son salaire. Le patron lui répond

que non, que l'autre a fait plus d'ouvrage que lui. Alors le bon ouvrier prend ses outils et s'en va. Maintenant, ces deux ouvriers travaillent dans un autre atelier, et sont employés à un ouvrage de premier ordre. Celui qui était payé 22½ cents est maintenant payé 26 et 27 cents, et l'autre est mis de côté parce qu'il ne peut pas faire cet ouvrage. A présent, comment allez-vous faire la distinction, si vous n'établissez pas un taux uniforme de salaires ? Dans l'exemple que je viens de citer, l'ouvrier qui était cinq fois meilleur que l'autre était payé moins cher, uniquement parce qu'il n'était pas employé au genre d'ouvrage qui lui convenait ; il faisait un ouvrage que chacun pouvait faire après six mois de pratique. La même règle s'applique à tous les métiers. S'il est permis au patron de juger du taux des gages à payer, il agira avec égoïsme en obéissant par là à la faiblesse de la nature humaine. Si vous ne faites pas la distinction, comment allez-vous procéder ? C'est pourquoi je porte tant d'intérêt à ces questions, et c'est dans ces termes que j'ai parlé aux ouvriers pendant la grève de l'été dernier.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous croyez qu'il faudrait établir un certain taux, pas plus, pas moins, mais beaucoup plus que les patrons n'aiment à payer aux ouvriers ? R.—Pas moins, mais beaucoup plus qu'ils aiment payer aux ouvriers. Le patron a cet avantage sur l'ouvrier : si celui-ci ne lui convient pas, il peut toujours le congédier sur le champ. On ne peut pas blâmer un patron qui congédie un ouvrier qui ne lui convient pas.

Interrogé par M. Armstrong :—

Q.—Combien de temps avez-vous travaillé dans les fonderies, à Toronto ? R.—Il y aura huit ans, en juin prochain.

Q.—Vous dites qu'en Angleterre vous étiez président de l'Union des mouleurs ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien d'années ? R.—Les élections se faisaient tous les six mois. A Londres, j'ai fait partie du bureau de direction, pendant deux termes de six mois. J'étais président de la succursale de Londres-Est.

Q.—Vous avez été membre de l'Union, en Angleterre, pendant quelques années ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous constaté qu'il était avantageux d'appartenir à une organisation du travail ? R.—Oui ; que ferions-nous à Londres si nous n'étions membres d'une Union ?

Q.—En dehors de cela, quels autres avantages retiriez-vous de l'Union ? R.—Nous avons un fonds pour les cas de maladies, d'accidents, pour les pensions et les frais funéraires.

Q.—Les sociétés ouvrières contribuent-elles à rendre les hommes rangés dans leurs habitudes et leurs mœurs ? R.—Je ne sais pas jusqu'à quel point elles contribuent à moraliser les hommes, car j'ai toujours travaillé dans un atelier où tous les ouvriers appartenaient à l'Union, et nous ne permettions pas à d'autres d'y venir ; et, cependant, sauf un autre et moi, chaque ouvrier s'enivrait toutes les fois qu'il en trouvait l'occasion. Ainsi, je ne puis pas dire que cela fasse une bien grande différence. C'est l'affaire des ouvriers, et tout homme est libre de faire ce qu'il veut de son argent.

Q.—En Angleterre, y avait-il un système d'apprentissage en usage dans les métiers ? approuvez-vous le système d'apprentissage ? R.—Dans les grands ateliers et dans quelques autres moins importants, il y avait des apprentis. On admettait, dans les ateliers, un apprenti par trois hommes ; c'était la proportion adoptée à l'atelier de l'Union.

Q.—Croyez-vous que la mise en apprentissage d'un jeune homme, par contrat, peut avoir l'effet de le rendre ouvrier plus habile ? R.—Lorsqu'un jeune garçon est engagé comme apprenti, il est moins porté à désertier ; il se trouve lié. De plus, s'il déserte, il a à en subir les conséquences, lorsqu'il revient, si le patron juge à propos.

de le punir. J'ai déserté plusieurs fois, mais je n'étais pas sous contrat d'apprentissage.

Q.—Croyez-vous qu'un jeune homme soit mieux contrôlé par son patron, s'il est sous contrat d'apprentissage pour un certain temps, et que cette condition en fera plus sûrement un bon ouvrier ? R.—J'ai entendu ce qui a été dit, ce soir, sur ce sujet, et j'ai compris que ceux qui en parlaient n'étaient que des novices, parce que c'est quelque chose comme l'homme qui se marie. Il ne sait pas ce qui lui arrivera. Combien de désertions nous voyons ! Voyez le jeune homme, qui est apprenti. Le patron ne le connaît qu'après un certain temps. Dans le dernier établissement où j'ai servi, le patron ne m'a pas connu, et j'ai travaillé longtemps pour lui. Que doit-il en être des apprentis ? La différence entre l'Angleterre et ici, c'est que là, l'apprenti sert pendant sept années, tandis que dans la plupart des métiers, ici, son temps de service est de quatre ans. Naturellement, quand les jeunes gens, en Angleterre, ont terminé leur apprentissage, ils sont, dans leur métier, de meilleurs ouvriers que ne le sont les apprentis d'ici, parce qu'à mon avis, quatre années d'apprentissage n'est pas un temps suffisant. J'ai toujours conseillé un plus long apprentissage. Le temps d'apprentissage, ici, peut être considéré comme assez long par le jeune homme et son père ; mais pour ce qui regarde sa capacité comme ouvrier, je ne crois pas qu'il puisse, dans cet espace de temps, apprendre assez pour devenir un bon ouvrier et surtout un bon mouleur.

Q.—Croyez-vous plus à l'efficacité de l'arbitrage pour le règlement des différends entre ouvriers et patrons qu'à celle des grèves ? R.—J'y crois, certainement. J'y crois, mais à la condition que l'on procède comme suit : l'on devrait être très particulier sur le choix de la tierce personne. Si vous voulez avoir un arbitrage, vous devez avoir un certain nombre d'hommes d'atelier pour représenter les ouvriers, et un certain nombre de patrons, et puis une personne désintéressée comme tiers arbitre.

Q.—Si les deux parties contendantes ne pouvaient arriver à une entente, croyez-vous que le gouvernement devrait nommer une commission pour intervenir et juger le différend comme arbitre, que les parties le veulent ou non ? R.—Je ne crois pas que le gouvernement devrait intervenir dans aucun cas, et cela pour deux ou trois raisons. Je préférerais avoir, pour arbitre, un homme qui comprend le métier, quand même il l'aurait quitté, à un homme qui ne le comprendrait pas. Je ne crois pas qu'un arbitre doive dépendre de ce qu'il entend dire par un autre. Il doit connaître, lui-même, les opérations du métier sur lesquelles il est appelé à se prononcer comme arbitre. Je ne crois pas que vous puissiez me montrer des hommes, à l'emploi du gouvernement, qui connaissent les différents métiers. S'il fallait de tels hommes, il faudrait que les taxes fussent dix fois plus élevées qu'elles ne le sont, tant il faudrait augmenter le nombre des employés, qui devraient être plombiers, imprimeurs, charpentiers et Dieu sait combien d'autres. Cependant, au moyen de l'arbitrage, nous pourrions arriver à un arrangement, car les ouvriers sont une classe facile à conduire.

Q.—En votre qualité d'ancien membre d'une Union ouvrière d'Angleterre, connaissez-vous le système d'arbitrage employé par M. Rupert Kettle ? R.—Je ne le connais pas.

Q.—Quand, d'après vous, les ouvriers devraient-ils être payés ? R.—D'après moi, une semaine d'attente est suffisante. S'il y a quelqu'un à favoriser sur ce point, c'est l'ouvrier qui devrait l'être, surtout à Toronto, où il y a tant de banqueroutes et de cessions de biens.

Q.—Pendant les dix-sept ans que vous avez passés ici, trouvez-vous que la situation des affaires se soit améliorée ? R.—Oui, je suis certain qu'elle s'est améliorée.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté ? R.—Oui.

Q.—Le coût de la vie a-t-il augmenté en proportion ? R.—Les loyers de maison sont plus élevés. De fait, je ne sais pas où les ouvriers vont bientôt se loger, s'ils ne se mettent pas tous ensemble sous le même toit.

Q.—Vu le prix des différents articles, le coût de la vie et les salaires reçus, un ouvrier vit-il plus à l'aise, aujourd'hui, qu'il y a dix ans? R.—Je suis, moi-même, plus à l'aise, parce que je n'ai pas d'enfants à entretenir; mais je ne puis répondre pour ce qui regarde les autres ouvriers. J'ose dire que, généralement, les ouvriers jouissent de plus d'aisance, du moins, pour ce qui regarde Toronto. A mon avis, la seule chose dont le prix soit plus élevé à Toronto c'est le loyer de maison; mais je m'occupe peu des affaires domestiques pourvu que j'aie mes trois repas par jour.

Q.—Reçoit on actuellement, à Toronto, des pays étrangers, beaucoup de moules tout faits? R.—Il en vient, malheureusement, une grande quantité, parce que la main d'œuvre est à meilleur marché dans les districts ruraux.

Q.—Je veux parler de ce qui vient des pays étrangers? R.—Je ne le sais pas. L'Angleterre en reçoit d'Allemagne et de Belgique; mais je n'ai jamais entendu dire que nous en ayions reçus en Canada.

Q.—Vous avez travaillé comme ouvrier pendant dix-sept ans? R.—Non, et je ne sais pas comment je pourrais m'appeler maintenant. Je ne suis pas précisément un ouvrier et je ne puis m'appeler un patron.

Q.—Avez-vous été patron pendant huit ans, et résidez-vous ici depuis dix-huit ans? R.—Oui.

Q.—Je suppose que vous travailliez comme ouvrier avant les huit années durant lesquelles vous avez été patron? R.—Oui.

Q.—A-t-on importé autant d'articles manufacturés, depuis dix ans, qu'auparavant? R.—Je ne pourrais le dire. Je ne les ai jamais vus, ou je n'en ai jamais entendu parler.

Q.—A votre avis, à quel âge un apprenti peut-il devenir mouleur, ce qui est un métier dur? R.—Je crois qu'un jeune homme ne devrait entrer en apprentissage comme mouleur qu'à l'âge de seize ans. Un jeune homme n'est pas formé avant cet âge. Le moulage est un dur métier, surtout le moulage des plaques de poêle, ou des instruments agricoles. Nous avons, à Londres, un avantage sur le Canada. Les règlements de notre société, en Angleterre, prescrivent rigoureusement que les ouvriers ne doivent pas travailler une heure aux ouvrages à la pièce. D'où il suit qu'on n'exige pas d'un jeune homme, en Angleterre, autant de travail qu'ici. En Canada, quand un jeune homme est admis dans un atelier, où presque tous les ouvriers travaillent à la pièce, il finit par vouloir travailler aussi à la pièce, et, devenu homme-mûr, il se trouve usé; il a perdu sa vitalité, et il faut le remplacer. L'ouvrage à la pièce est déjà trop dur pour des hommes, et si un jeune garçon est mis à cet ouvrage, il travaille trop fort, ignorant les conséquences, et quand il a atteint l'âge de quarante ans, il est usé.

Q.—Vous croyez que l'ouvrage à la pièce est nuisible, à la fois, aux jeunes garçons et aux ouvriers? R.—Je l'ai toujours cru. Je ne voudrais jamais travailler à la pièce. J'y ai déjà travaillé; mais j'ai discontinué dès que j'en ai eu l'occasion.

Q.—Savez-vous si le travail des forçats nuit à votre métier? R.—J'ai visité la prison centrale, pendant que l'on y construisait des chars.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—En construisent-ils maintenant? R.—Certainement, non; mais on y fait des balais.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous jamais fait partie d'aucun établissement co-opératif? R.—Oui; j'étais l'un des membres du comité d'administration d'un magasin co-opératif, lorsque j'étais en Angleterre.

Q.—Quelle est la manière d'opérer de ces établissements? R.—Le premier magasin de ce genre, dont j'ai été l'un des directeurs, a failli. Nos règlements n'étaient pas assez sévères. Mais pour l'autre magasin que nous avons eu, les règlements furent changés, et il fut administré convenablement. Nous donnions aux membres, qui ne faisaient pas partie de l'Union, un tiers des profits; nous avions.

des chèques en métal, depuis un demi denier jusqu'à un louis, et ces chèques étaient donnés selon le montant de l'achat que l'on voulait faire. Quand ces membres avaient reçu pour un louis de ces chèques, ils les changeaient contre un louis, et ces chèques rentraient tous les trois mois en règlement de compte. L'inventaire était fait tous les trois mois, et le fonds de marchandises divisé tous les six mois. Nous payions cinq pour cent sur le capital versé, et payions des dividendes sur les achats. Je considère que c'est un des meilleurs arrangements que nous ayons jamais eus. C'était très commode pour moi et ma famille.

Q.—Quand les chèques se montaient à un louis, les faisiez-vous changer pour de l'argent comptant, ou le montant était-il ajouté à votre mise de fonds? R.—On donnait l'argent comptant en échange des chèques jusqu'à concurrence de la moitié des parts possédées par le porteur de chèques. Un porteur de chèques ne devait pas dépasser un certain montant dans ses achats, et le gardien du magasin était responsable pour tout excédant.

Q.—Cette institution a-t-elle prospéré en opérant sur cette base? R.—Oui; elle a eu un succès de première classe. J'ai fait partie du comité d'administration pendant deux ans; j'en faisais encore partie quand j'ai quitté l'Angleterre, et j'ai reçu, depuis, des lettres de mes anciens co-opérateurs, et ils me disent qu'ils réussissent à merveille.

Q.—Voulez-vous nous dire sur quelle base était conduit l'établissement qui n'a pas réussi? R.—Nous avons donné trop de latitude au gardien du magasin; mais après avoir acquis de l'expérience, nous sommes devenus un peu plus sages. Nous constatâmes que le système que nous suivions ne pouvait pas réussir, et dans le second essai, le gardien du magasin ne payait que pour ce qu'il recevait lui-même. Auparavant, il ne pouvait être contrôlé, et nous n'avions pas alors de chèques métalliques. Ces chèques étaient conservés dans une boîte, et si vous étiez membre de l'association, et si vous achetiez au magasin pour deux chelins, le gardien du magasin entraînait cet achat dans un livre et vous donnait un chèque, et si vous n'étiez pas un membre de l'association, il vous donnait également un chèque.

THOMAS BECKETT est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED:—

Q.—Êtes-vous un constructeur de voitures, à Toronto? R.—Non.

Q.—Vous êtes un ouvrier? R.—Oui.

Q.—En combien de classes sont divisés les ouvriers carrossiers? R.—D'abord, il y a quatre divisions dans la carrosserie, celui qui travaille le bois, le forgeron, le peintre et le garniseur (*trimmer*).

Q.—Les ouvriers qui travaillent dans une spécialité du métier, ne travaillent pas dans une autre spécialité? R.—Non, l'ouvrage en bois est divisé en trois parties. La forge: je ne sais pas si cette partie peut être divisée; mais les ouvriers qui y travaillent sont le forgeron, son aide et le finisseur. Pour la peinture, il peut y avoir un peintre ordinaire, un coloriste, un finisseur et un piqueur; mais dans les ateliers du Canada, on n'emploie pas tous ces ouvriers, séparément, parce que la besogne à faire n'est pas assez considérable pour permettre ce partage de l'ouvrage.

Q.—Le peintre, par exemple, est capable d'exécuter les autres parties se rapportant à sa besogne? R.—Oui.

Q.—Et il en est de même de celui qui est chargé de l'ouvrage en bois? R.—Non, pas tout-à-fait.

Q.—Quels sont les ouvriers additionnels? R.—Il y a généralement un charron, le constructeur de la caisse du carosse, et dans certains ateliers, je crois, l'on garde un ou deux ouvriers, selon le besoin, pour faire les gros ouvrages.

Q.—Tels que les wagons? R.—Non; par gros ouvrages on entend des voitures

de formes plus lourdes, et offrant plus de commodités que les bogheis, tels que broughams, rockaways, coupés ou landaus. Voilà ce que l'on appelle de gros ouvrages.

Q.—Quel salaire reçoivent les ouvriers ? R.—Ils reçoivent de \$1.25 à \$2.25 par journée de dix heures.

Q.—Avez-vous des ouvriers qui travaillent pour \$1.25 par jour ? R.—Oui.

Q.—Sont ils d'habiles ouvriers ? R.—Ils ont fait leur apprentissage. Nous constatons généralement qu'ils viennent d'ateliers ruraux.

Q.—Avez-vous une union ? R.—Nous avons une espèce de commencement d'organisation à Toronto. C'est à peu près tout ce que je connais en Canada.

Q.—L'échelle des salaires est-elle déterminée par l'Union ? R.—Non.

Q.—Ce que les ouvriers reçoivent est donc fixé par une entente entre les ouvriers et leurs patrons ? R.—Oui, et ils sont payés selon leurs aptitudes.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les salaires de ces ouvriers et les salaires des ouvriers des autres métiers ? R.—Ils sont beaucoup moins élevés que les salaires de tous les autres métiers en Canada.

Q.—Quelle en est la cause ? R.—La concurrence.

Q.—Y a-t-il un trop grand nombre d'ouvriers dans le métier ? R.—Il y a un trop grand nombre de petits ateliers, et aussi trop de facilités d'importer des autres pays.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—De quels autres pays voulez-vous parler ? R.—Je veux parler des Etats-Unis, de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France. Je ne dirai pas que l'on fait le commerce d'importation des carrosses de ces pays éloignés, que je viens de nommer, mais les hommes riches, qui immigrent ici, apportent avec eux leurs carrosses, tandis que s'ils venaient ici sans carrosse, ils dépenseraient leur argent en Canada au profit de nos propres ouvriers. Le Canada est un pays moins développé que les Etats-Unis, et c'est ce qui fait croire à plusieurs que dans certaines grandes cités des Etats-Unis l'on fabrique de meilleurs carrosses qu'en Canada, et ceux, qui sont de cet avis, importent des Etats-Unis des carrosses qu'ils paient plus cher, privant ainsi le Canada de leur argent.

Q.—Croyez-vous que les carrosses qu'ils achètent ainsi sont de meilleure qualité que ceux qu'ils pourraient se procurer en Canada ? R.—Je me rappelle qu'autrefois les carrosses américains étaient d'une qualité supérieure aux nôtres. Ils pouvaient ne pas être plus solides, mais ils étaient mieux finis ; ils étaient d'un style meilleur, plus nouveau et mieux approprié au goût de celui qui les achetait.

Q.—Comment sont-ils maintenant ? R.—Je crois que nos carrosses peuvent maintenant rivaliser sous tous les rapports avec les carrosses américains.

Q.—Pouvons-nous aussi rivaliser sous le rapport des prix ? R.—Nous ne pouvons rivaliser avec leurs manufactures, telles que celle de Cunningham de Rochester, celle de la compagnie manufacturière de voitures de Cincinnati, ou la compagnie manufacturière de voitures du Wisconsin. Nous pouvons rivaliser avec Brewster, de New-York, ou Thomas, de Boston ; mais nous ne pouvons rivaliser avec la manufacture de Rochester.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les salaires à Toronto et les salaires à Rochester ? R.—Je puis difficilement répondre à cette question. Je n'ai jamais travaillé à Rochester.

Q.—Avez-vous travaillé de l'autre côté des lignes ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—A Cleveland, dans l'Ohio, et à Détroit, et dans d'autres localités, qui ne méritent pas une mention spéciale.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les gages de Cleveland et ceux de Toronto ? R.—On m'offrirait, à Cleveland, 75 centins par jour de plus qu'ici.

Q.—Viveriez-vous mieux à Cleveland qu'ici avec ce salaire supérieur ? R.—Oui, je crois que je vivrais mieux. J'étais entièrement inconnu quand je suis allé là, et l'on m'offrit ce salaire pour remplir une place qui était annoncée dans les journaux.

On était disposé à offrir ce salaire à celui qui serait capable de faire l'ouvrage. Ici, l'on m'offrirait \$2.00 par jour pour faire le même ouvrage.

Q.—Cependant, vous êtes revenu à Toronto? R.—Oui; mais je n'ai pas quitté la place en question pour revenir à Toronto. Je n'avais pas emmené avec moi ma famille à Cleveland. Après mon arrivée à Cleveland, je suis tombé malade, et je fus obligé de retourner chez moi. Ma famille se trouvait dans le Michigan, et je me trouvais dans l'obligation de quitter mon ouvrage à Cleveland. Il n'y avait dans les Etats-Unis, en dehors de New-York, et dans le Canada, qu'une ou deux situations comme celle que j'occupais. Il y en avait, peut-être, deux dans New Haven et deux à Boston. Je parle ici de la situation que je recherchais, alors, et que j'avais obtenue mais que je fus obligé d'abandonner. Le médecin me dit que ma santé ne me permettrait pas de travailler avant trois ou quatre mois, et le patron me dit, de son côté, qu'il ne pouvait attendre plus que trois ou quatre semaines, et je ne retournai pas à cet ouvrage.

Q.—Quel est le salaire des forgerons? R.—Leurs salaires sont à peu près les mêmes que les salaires des autres ouvriers; c'est-à-dire que les ouvriers chargés de la ferrure, sont payés à peu près le même prix que les ouvriers chargés de l'ouvrage en bois.

Q.—Y a-t-il de ces ouvriers qui travaillent pour moins de \$1.25 par jour? R.—Oui.

Q.—Ils travaillent dix heures par jour? R.—Ils sont considérés comme travaillant dix heures par jour pour le prix dont vous parlez. S'ils travaillent moins, leur salaire est réduit proportionnellement.

Q.—Les peintres reçoivent-ils à peu près le même salaire? R.—Le chef des peintres reçoit à peu près le même salaire que le principal ouvrier, qui travaille à la construction de la voiture. S'il y a une différence, son salaire est un peu moindre.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté, ou ont-ils diminué depuis quelques années, à Toronto? R.—Je ne crois pas qu'ils aient augmenté. Ils ont plutôt diminué. Dans l'espace de onze ans, ils ont diminué dans quelques-unes des spécialités.

Q.—Quelle est la cause de cette diminution? R.—Je ne la connais réellement pas. Je l'attribuerais un peu à ceci: les ateliers, dans lesquels les salaires ont baissé, payaient auparavant un salaire un peu plus élevé que dans quelques-uns des autres ateliers. Ils ont été obligés, je crois, de diminuer les salaires, parce qu'ils n'auraient pu, sans cela, soutenir la concurrence. Cependant, je n'ai pas travaillé dans les ateliers où les salaires ont diminué; mais je travaillais alors dans la cité.

Q.—Les ateliers de carrosserie, à Toronto, sont-ils aussi bien pourvus de machines que les mêmes ateliers dans les Etats-Unis? R.—Les ateliers de carrosserie, à Toronto, ne sont pas pourvus de machines, et il en est de même aux Etats-Unis. Les machines ne sont employées que dans les manufactures. Nous avons une manufacture à Toronto; mais les ouvriers de cette manufacture disent que leur ouvrage n'est pas aussi bien exécuté que dans les manufactures des Etats-Unis.

Q.—Quelles pièces de carrosserie exécute-t-on dans les manufactures? R.—La caisse du carrosse, les roues et le train. Ces manufactures sont généralement appelées ateliers à caisse, et l'atelier, au Canada, qui manufacture des caisses de carrosse et des trains appartient à la compagnie manufacturière de carrosse du Canada.

Q.—D'où vient la plus grande partie des pièces en bois de la carrosserie? sont-elles exécutées ici? R.—Ici, naturellement.

Q.—Les moyeux, les raies de roues, etc., sont-ils importés des Etats-Unis? R.—Oui, la meilleure qualité de ces articles nous vient des Etats-Unis.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les pièces en bois, qui sont fabriquées ici, et celles qui sont importées des Etats-Unis? R.—L'exécution de nos pièces supporte avantageusement la comparaison, mais on ne peut en dire autant de la qualité du bois.

Q.—Quelle est la différence? R.—Ils ont, aux Etats-Unis, de meilleur bois qu'ici.

Q.—Qu'est-ce qui le rend meilleur? R.—Je ne le sais pas. Je ne sais pas ce

qui peut rendre le bois meilleur, si ce n'est la nature du sol sur lequel ce bois a poussé.

Q.—Croyez-vous que si vous aviez une Union puissamment organisée, vous pourriez recevoir des gages plus élevés ? R.—Si notre Union n'était pas internationale, je ne crois pas qu'elle nous serait utile, en aucune manière. Nous souffrons aussi de ce qu'il n'y a pas assez d'ouvrage ici pour notre métier ; l'ouvrage est trop divisé, nous avons essayé d'y remédier, mais sans succès.

Q.—Les patrons pourraient-ils vous donner de meilleurs salaires, malgré la concurrence ? R.—Depuis que la politique nationale est en force, je crois qu'ils le pourraient.

Q.—Cette politique les a mis en état de vous donner des salaires plus élevés que ceux que vous receviez auparavant ? R.—Depuis l'adoption de cette politique, l'état des affaires s'est considérablement amélioré. Je ne vois pas pourquoi ils ne pourraient pas accorder de meilleurs salaires, parce que, si je m'éloigne du Canada ; si je vais à Rochester, ou à New-York, ou à Boston, ou dans toute autre cité des États-Unis, et si je fais le même ouvrage qu'ici, je puis obtenir un meilleur salaire, et je ne vois pas pourquoi, on ne donnerait pas ici un salaire aussi élevé.

Q.—Les prix pour carrosses finis sont-ils plus élevés ici qu'aux États-Unis ; les bogheis, en Canada, sont-ils d'un prix plus élevé qu'aux États-Unis ? R.—Non. Le prix le plus élevé que nous demandons, en Canada, pour un boghei, un boghei à soufflet pour deux personnes, est de \$250 00 et c'est pour le meilleur boghei que nous puissions avoir en Canada, tandis qu'à New-York, vous ne pouvez avoir un tel boghei de l'atelier de Brewster pour moins de \$400.00.

Q.—Brewster n'est-il pas un fabricant dont les prix sont très élevés ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les prix à New-Haven ? R.—On n'y fait pas d'aussi bon ouvrage. C'est une cité qui est plus manufacturière, et elle entreprend des ouvrages pour le dehors et l'étranger. Si un industriel canadien y envoie une commande, elle est exécutée. L'ouvrage de New-Haven a joui, pendant un certain temps, d'une très haute réputation ; mais cette réputation a baissé d'une manière étonnante.

Q.—Prenez comme autre exemple Cleveland. Un boghei se vendrait-il un prix plus élevé, à Cleveland, qu'à Toronto ? R.—Oui. Vous pouvez aller moins loin que cette ville, et vous arrêter justement sur l'autre côté de la rivière, qui sépare le Canada du Michigan. A Détroit, vous pouvez vendre pour \$300 un boghei pour lequel vous n'obtiendriez pas ici \$200.

Q.—Ainsi, si les ouvriers des États-Unis obtiennent un prix plus élevé, c'est parce que leurs patrons obtiennent de meilleurs prix pour leurs carrosses ? R.—Je n'attribue pas tout-à-fait cette différence de prix à cette cause. J'ai été témoin de la vente de carrosses pour un prix qui n'était pas plus élevé que celui qu'on obtient ici. Les loyers, la propriété foncière, la subsistance coûtent plus cher qu'ici.

Q.—Dans quelle cité ? R.—A Détroit, tout est plus cher qu'ici.

Q.—Les loyers sont-ils plus élevés à Détroit qu'à Toronto ? R.—Oui.

Q.—Quelle est, à votre avis, la différence ? R.—Je pourrais avoir, je crois, pour \$18 une aussi bonne maison à Toronto que celle dont le loyer me coûterait \$25 à Détroit.

Q.—Quels sont les autres choses qui coûtent moins cher à Toronto qu'à Détroit ? R.—Nous pouvons obtenir à meilleur marché quelques-unes de nos denrées alimentaires, tels que le beurre, quelquefois les œufs ; mais c'est à peu près la même chose qu'ici pour le reste.

Q.—Combien coûte l'habillement ? R.—On peut s'habiller à aussi bon marché, ou même un peu à meilleur marché qu'ici, à moins que j'aille chez un marchand-tailleur et que j'y commande mes habits. Je paierai alors une fois et demie plus cher qu'ici, c'est-à-dire beaucoup plus cher.

Q.—Quelles sont les conditions sanitaires des ateliers de carrosserie, à Toronto ? R.—Je crois qu'elles sont excellentes. Je n'ai eu à me plaindre, sous ce rapport, d'aucun des ateliers canadiens dans lesquels j'ai travaillé.

Q.—Comment les ouvriers sont-ils payés ? R.—Une fois par semaine.

Q.—Quel est le jour de paie ? R.—Le samedi.

Q.—Est-ce le meilleur jour ? R.—C'est le jour qui me convient le mieux. Il y a, à Toronto, un atelier qui paie une fois toutes les deux semaines, et cela le samedi.

Q.—Avez-vous beaucoup d'apprentis dans le métier ? R.—Non, pas beaucoup.

Q.—Ce métier a-t-il de l'attrait pour les jeunes gens ? R.—Non, pas autant maintenant qu'autrefois. Ils ont fini par s'apercevoir que c'est un pauvre métier, et leurs parents ne leur conseillent pas de le choisir.

Q.—Faut-il un capital considérable pour fonder un atelier de carrosserie ? R.—Oui, il faut aujourd'hui un capital considérable pour établir un atelier de carrosserie.

Q.—N'avez-vous pas dit qu'il existait un certain nombre de petits ateliers ? R.—Oui, un grand nombre.

Q.—L'établissement de ces ateliers exige-t-il un capital considérable ? R.—Non.

Q.—Quels sont ceux qui fondent le plus souvent ces ateliers ? R.—Ce sont les ouvriers qui ne peuvent pas obtenir d'emploi dans les manufactures, ceux qui ne sont pas capables de bien faire un ouvrage. Certains ouvriers reçoivent de l'ouvrage dans une grande manufacture, mais sont incapables de le faire ; ils l'abandonnent pour se faire eux-mêmes patrons. Ils s'en vont à la recherche d'une entreprise, sur laquelle ils font un certain profit ; puis d'une seconde, et parviennent ainsi à établir un petit atelier.

Q.—Alors ces hommes, de mauvais ouvriers, deviennent des fabricants heureux ? R.—Je ne dis pas qu'il en soit ainsi dans tous les cas. C'est ainsi que commencent généralement ces boutiques. Actuellement, cependant, je travaille pour un homme que je considère comme un bon ouvrier et qui a commencé lui-même par être compagnon ; ayant fait quelques économies, il s'est associé avec son frère. Ils prospèrent maintenant et se sont acquis une position enviable.

Q.—Cet homme a-t-il commencé avec l'argent économisé sur son travail ? R.—Je crois que oui. Je ne sache pas qu'il lui soit venu de capital d'une autre source. Peut-être sa femme lui a-t-elle apporté une certaine dot, mais dans tous les cas, cette dot n'était pas considérable.

JOHN McLAREN est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis combien de temps occupez-vous la position d'ouvrier doreur à Toronto ? R.—Un peu plus de trois mois, mais j'ai exercé le même métier à Toronto, il y a deux ans, pendant l'espace de cinq ou six mois.

Q.—Est-ce que la dorure, à Toronto, rapporte autant aujourd'hui qu'il y a cinq ou dix ans ? R.—Les salaires des ouvriers sont moins élevés. J'ai raison de croire que les patrons ne font pas de moindres profits.

Q.—L'ouvrage a-t-il augmenté en proportion de la population ? R.—Davantage.

Q.—Est-ce qu'on emploie des femmes dans votre métier ? R.—Non ; pas dans la dorure.

Q.—Dans aucune partie de la dorure ? R.—Non, aucune femme ne travaille à la dorure, du moins, dans la partie mécanique du métier.

Q.—Pourquoi les salaires sont-ils moins élevés qu'ils étaient il y a quelques années ? R.—Depuis cinq ans il s'est produit une révolution dans le métier ; on fait aujourd'hui un genre de travail différent. Il y a quelques années on n'employait dans la dorure que l'or et l'argent ; mais depuis l'emploi des alliages allemands, l'ouvrage n'exige pas autant d'habileté. On emploie un plus grand nombre de petits garçons ; les fabricants du pays sont obligés de soutenir la concurrence contre les

fabricants américains, principalement ceux de Chicago, qui emploient des Bohémiens, des Polonais, des Bulgares, des Hongrois, et une foule d'autres ouvriers étrangers.

Q.—C'est dû aux procédés allemands, si on emploie aujourd'hui un plus grand nombre d'enfants ? R.—Oui, parce que ces procédés exigent moins d'habileté.

Q.—Quel est, en moyenne, le salaire d'un ouvrier doreur ? R.—Dans cette ville, la moyenne est d'environ \$10.

Q.—Y a-t-il des doreurs qui travaillent à la pièce ? R.—Non, pas dans cette ville, en ce qui a trait à l'emploi de l'or ; mais l'emploi de l'argent et des autres métaux se fait presque entièrement à la pièce.

Q.—L'ouvrier reçoit tant du pied sans doute ? R.—Il est payé au mille pieds.

Q.—Quelle est la moyenne de l'âge des garçons employés dans les ateliers de dorure ? R.—On emploie dans ces ateliers des petits garçons qui ne devraient pas être enfermés dans une boutique. Il y en a qui n'ont pas plus de treize à quatorze ans.

Q.—Ces petits garçons sont considérés comme des apprentis ? R.—Il n'y a pas d'apprentis dans ce métier.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—La dorure est elle un travail fatiguant ? R.—Non, c'est un travail facile.

Q.—Dans quelle partie du métier emploie-t-on des femmes ? R.—Il y en a qui travaillent aux moulures. Dans une certaine boutique, on a essayé de confier les travaux sur peluche à des femmes, mais on n'a pas tardé à y renoncer.

Q.—Quelle est la durée de l'apprentissage d'un garçon à Toronto ? R.—La durée de l'apprentissage d'un garçon doreur était autrefois de quatre ans, mais je ne sais pas qu'il existe encore des apprentis à Toronto.

Q.—La durée de l'apprentissage varie sans doute aujourd'hui en raison de l'aptitude des sujets ? R.—Les garçons doreurs sont abandonnés à eux-mêmes ; ils attrapent ce qu'ils peuvent d'expérience, mais ne deviennent pas de bons ouvriers.

Q.—Les ouvriers sont-ils payés toutes les semaines, tous les quinze jours ou tous les mois ? R.—Ils sont presque tous payés à la fin de chaque semaine ; dans un atelier, on fait la paie tous les quinze jours.

Q.—Savez-vous si les ouvriers préfèrent un jour à un autre pour la paie ? R.—Il est généralement payé le samedi. Quant à moi, j'aimerais mieux le vendredi ; mais je crois que la majorité des ouvriers aiment mieux le samedi. Je ne les ai jamais entendus exprimer leur avis sur ce point.

Q.—Existe-t-il dans la ville des fabriques de moulures *coopératives* ? R.—Non. Je crois qu'il n'en existe aucune non plus qu'aux Etats-Unis, où j'ai travaillé durant les six dernières années.

Q.—Est ce qu'il s'importe des moulures de l'étranger ? R.—Chicago nous en fournit beaucoup. Il y a dans cette ville une grande maison qui importe toutes ses marchandises et n'en fabrique aucune. Une autre grande maison ne fait guère que le commerce des articles américains. Je sais un autre marchand de détail qui a cessé d'acheter dans les fabriques de cette ville et qui s'approvisionne aujourd'hui complètement de l'autre côté de la frontière.

Q.—Les articles qui viennent de Chicago sont ils dorés ou argentés ? Ce sont des moulures dorées au moyen d'alliages ou des moulures sculptées sans aucune dorure. Ce qui donne aux fabricants de Chicago l'avantage de la concurrence, c'est le bon marché pour lequel y travaillent les ouvriers. J'ai reçu hier d'un ami, qui est ouvrier doreur à Chicago, une lettre dans laquelle il me dit que dans la même boutique que lui travaillent deux Suédois qui n'entendent pas un mot d'anglais. Ces gens entrent dans les boutiques et travaillent pour ce que le patron consent à leur donner ; inutile d'ajouter qu'ils ne sont pas habiles au début.

Q.—Les salaires des ouvriers en moulures sont-ils moins élevés à Chicago qu'à Toronto ? R.—Oui.

Q.—Cela est-il dû aux ouvriers étrangers qui sont employés là-bas ? R.—Oui, principalement aux ouvriers allemands.

Q.—Les ouvriers de votre métier se sont ils jamais mis en grève dans cette ville ? R.—Oui, une fois, il n'y a pas bien longtemps. Ils avaient \$1.25 par jour et ils se mirent en grève pour obtenir \$1.50. Ils furent alors mis à la pièce, mais ils travaillèrent si arduement qu'ils épuisèrent le travail et restèrent sans ouvrage.

Q.—La difficulté fut-elle réglée par un arbitrage ou de consentement mutuel ? R.—On fit un arrangement mutuel au sujet du travail à la journée et les ouvriers, en commençant à travailler à la pièce, reçurent des patrons la promesse qu'ils leur fourniraient de l'ouvrage en quantité suffisante pour qu'ils gagnassent au moins autant qu'en travaillant à la journée. Ils firent un peu plus d'argent, mais épuisèrent l'ouvrage et restèrent désœuvrés.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous travaillé en compagnie d'ouvriers allemands ? R.—Oui, avec un grand nombre d'entre eux, à Chicago.

Q.—Comment peuvent-ils travailler pour des prix moins élevés que les autres ouvriers ? R.—Parce qu'ils vivent à meilleur marché qu'eux. Une partie d'entre eux, surtout les nouveaux venus, adoptent un genre de vie que moi, pour un, je ne voudrais pas adopter. Ils s'entassent pêle-mêle dans leurs logements et vivent sans doute aussi, d'aliments peu dispendieux, bien que sur ce dernier point j'ignore moi-même de quoi ils se nourrissent.

Q.—Est ce qu'il y a des ouvriers qui pourraient vivre avec plus d'économie que vous et se nourrir d'aliment dont vous ne voudriez pas manger ? R.—Ces gens vivent avec moins que nous. Entassés dans les logements, ils font une vie à laquelle je ne voudrais pas m'astreindre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avec le même salaire peut-on vivre aussi confortablement à Chicago qu'à Toronto ? R.—Non, il s'en faut de beaucoup.

Q.—Et faire des économies ? R.—Avec le salaire que j'avais, c'est à-dire \$2.00 par jour, je pouvais faire des économies. Un homme seul trouve ici des pensions à \$3.50 la semaine, qui ne coûte pas moins de \$4.50 ou \$5.00 à Chicago, où il est obligé, en outre, de payer les chars urbains, dont il n'a pas besoin ici. Les loyers y sont aussi beaucoup plus élevés qu'ici.

Q.—Travaillez-vous la nuit ? R.—Jamais, si ce n'est quelquefois vers Noël quand il y a surcroît de commandes.

Q.—Dans quel état sont les ateliers au point de vue sanitaire ? R.—La condition hygiénique des ateliers de cette ville est très bonne.

Q.—La ventilation est elle très bonne ? R.—Non, je ne le crois pas ; elle est bonne, mais pas aussi bonne qu'elle devrait être, je crois.

Q.—A quoi est dû ce défaut de ventilation ; est-ce qu'il y a un séchoir ? R.—Dans la boutique où je travaille, je crois qu'il faudrait des ventilateurs dans la toiture qui aspireraient les gaz délétères. Quelquefois il y fait trop chaud, d'autres fois on y souffre du froid.

Q.—Règle générale, les mouleurs sont-ils payés en argent ? R.—Oui, dans cette ville.

Q.—Est il à votre connaissance que le système du troc soit en vigueur quelque part dans cette ville ? R.—Non, je ne sache pas qu'il existe de telles pratiques dans cette ville.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—A propos de loyers, combien payeriez-vous de plus à Chicago pour une maison telle que celle que vous habitez à Toronto ? R.—Cela dépendrait du site et du quartier.

Q.—Supposez, qu'elle se trouve dans une localité semblable, à Chicago ? R.—A

Toronto, avec une heure pour aller prendre mon lunch, je puis habiter un petit cottage qui me coûte \$10 par mois de loyer; mais je ne pourrais pas louer au même prix, à Chicago, une maison aussi confortable et située à la même distance; là, pour aller demeurer à deux ou trois milles, il faut payer un loyer du double; mais on peut y louer d'autres logements à meilleur marché que les cottages ici.

Q.—Donc, à tout prendre, le salaire et ce que coûte la vie, un ouvrier est mieux à Toronto qu'à Chicago? R.—Non, je ne puis dire cela; car, là-bas, on peut obtenir un meilleur genre d'ouvrage, pour lesquels il n'y a pas de demande ici.

Q.—Dans le même genre d'ouvrage? R.—Oui, actuellement.

Q.—Seriez-vous mieux là-bas? R.—Je serais aussi bien.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous dit que vous pouvez obtenir un meilleur genre d'ouvrage à Chicago? R.—Oui; car les articles de première classe ne sont pas recherchés ici.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Le travail auquel vous vous livrez est-il considéré comme inoffensif pour la santé? R.—Non, il n'est pas très salubre; il ressemble beaucoup à la peinture.

Q.—Fait-il du mal aux jeunes gens; nuit-il à la santé des garçons au-dessous de quatorze ou quinze ans? R.—Pas plus que les autres travaux sédentaires, excepté s'ils font beaucoup de travaux en bronze. Je ne sais pas quelle peut être l'influence des alliages allemands sur la santé, car je n'en connais pas la composition.

FRÉDÉRIC NICHOLS, secrétaire de l'association des manufacturiers canadiens, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Connaissez vous bien l'industrie manufacturière du Canada? R.—J'ai eu l'occasion de recueillir un grand nombre de renseignements sur les diverses manufactures du Canada.

Q.—Avez-vous fait des voyages dans les diverses parties du Canada pour visiter les manufactures? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps habitez-vous Toronto? R.—Depuis environ sept ans.

Q.—Savez-vous si l'importation des produits industriels des Etats-Unis, ou des autres pays étrangers, est plus considérable aujourd'hui qu'il y a quelques années? R.—Je crois qu'elle est, au contraire, moins considérable.

Q.—Qu'est-ce qui vous fait penser qu'elle est moins considérable? R.—Une des meilleures raisons qui me portent à le croire, c'est qu'un grand nombre de maisons américaines viennent établir dans ce pays des succursales. Je pourrais en citer plusieurs. Grâce à l'élévation du tarif protecteur dont nous jouissons, ces fabriques américaines considèrent qu'il est plus avantageux pour elles d'établir des succursales ici que de nous expédier les produits qu'elles fabriquent de l'autre côté de la frontière.

Q.—Voulez-vous citer quelques-uns des exemples que vous connaissez? R.—Tout-à-l'heure, un des témoins a parlé de la carrosserie. La "Carrolton Carriage Co." de l'Etat de New York vient de faire des arrangements pour ouvrir une grande fabrique à Brantford, ville qui a accordé à cette compagnie un bonus de \$20,000. Il existe aussi depuis deux ou trois ans, à Gananoque, une autre grande fabrique de voitures, qui est maintenant, elle aussi, la succursale d'une fabrique américaine. Les propriétaires de la fabrique de Gananoque se sont établis au Canada d'abord, mais ont ensuite transporté le siège de leurs affaires aux Etats-Unis, où elles ont pris un

développement considérable. Aujourd'hui, ils sont à la tête d'une très grande maison. On trouve aussi plusieurs exemples à Toronto. Pour ne parler que d'une succursale récemment établie, je pourrais mentionner celle que la "American Rattan Co." vient d'ouvrir sur la rue Niagara.

Q.—Connaissez-vous la "Meriden Britannia Works Co." ? R.—Oui. La "Meriden Britannia Works" de Meriden, Connecticut, est à la tête de la fabrique qui porte ici le même nom.

Q.—À quel endroit est située cette succursale ? R.—A Hamilton. A Hamilton il y a aussi la "Canada Screw Company," qui a d'abord été fondée par la "American Screw Company" de Providence, Rhode Island. Il n'existe guère en cette province, de ville d'une certaine importance où l'on ne trouve quelque succursale d'une maison américaine.

Q.—À propos de carrosserie, connaissez-vous des fabriques où l'on ne fait que les trains de voitures et savez-vous si ces fabriques sont prospères depuis quelques années ? R.—D'après les renseignements que je possède, il s'est opéré dans la carrosserie et le charonnage une révolution complète. Il y a quelques années, les voitures étaient fabriquées dans ce qu'on appelait les boutiques de voitures, c'est-à-dire que toutes les parties de la voiture étaient faites dans la même boutique. Aujourd'hui, au contraire, c'est le système des manufactures qui prévaut, et souvent une boutique, pour faire un carrosse, achète la caisse dans une fabrique. Il y a aujourd'hui des fabriques spéciales pour chaque partie de la voiture ; dans l'une on fabrique la caisse de la voiture, dans l'autre la couverture (top), dans une troisième les roues et ainsi du reste. De la sorte, les voituriers peuvent acheter, toutes faites, les principales pièces de la voiture, les rassembler, les ferrer et les peindre. Les fabricants de voitures au Canada ont beaucoup souffert autrefois, à cause de l'importation des voitures américaines communes, fabriquées dans les prisons des États-Unis. Tous les essieux étaient fabriqués dans la prison de Jackson, Michigan. Mais depuis que l'entrée du pays est interdite au produit du travail des prisonniers, il suffit que l'essieu d'une voiture importée ait été fabriqué dans une prison pour qu'on puisse saisir cette voiture.

Q.—Quelques-uns des témoins que nous avons entendus ont demandé que leurs noms ne fussent pas publiés, parce qu'ils craignaient d'en souffrir auprès de leurs patrons. Pensez-vous que ces patrons exercent de telles persécutions contre leurs employés ? R.—Je n'hésite pas à répondre que je crois que c'est tout le contraire. Il peut y avoir des exceptions, mais parmi le grand nombre de manufacturiers que je connais, je ne sache pas qu'il s'en trouve un seul disposé à persécuter ses employés, parce qu'ils auraient rendu témoignage devant une Commission comme celle-ci. Ils désirent, autant que les ouvriers eux-mêmes, que la lumière se fasse sur les questions ouvrières.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Pensez-vous que les patrons vous feraient part des persécutions qu'ils auraient pu exercer contre leurs ouvriers ? R.—Je puis répondre à cette question en citant un autre exemple. Vous n'ignorez pas, sans doute, que l'association des manufacturiers a été blâmée et critiquée dans les journaux parce qu'on prétendait qu'elle avait combattu l'acte des manufactures. Tous ceux qui connaissent les circonstances de cette affaire savent combien cette accusation était fautive ; l'association des manufacturiers n'a jamais combattu l'acte des manufactures. Lorsque cet acte a été soumis au gouvernement d'Ontario et au gouvernement fédéral—ce dernier peut corroborer ce que j'en dis—l'association des manufacturiers n'a rien fait pour empêcher qu'il fût adopté. Elle n'a fait qu'une chose : lorsque cet acte est devenu loi, elle a fait des démarches pour que les inspecteurs fussent choisis parmi des personnes impartiales.

Q.—Vous ne répondez pas à ma question. Je vous ai demandé si les patrons qui se rendent coupables de persécutions doivent vraisemblablement vous en faire

part? R.—J'ai lu dans les journaux, il y a, environ une semaine, qu'un ouvrier qu'on avait fait venir devant la commission pour rendre témoignage, avait eu peur de dire son nom. J'interrogeai alors deux ou trois manufacturiers que je rencontrai, et auxquels je demandai s'ils s'opposaient à ce que leurs employés rendissent témoignage devant la commission. Tous me répondirent qu'ils ne s'y opposaient nullement, qu'ils donnaient à tous leurs employés la permission de le faire. Si la commission désire se renseigner sur une branche quelconque de l'industrie, en interrogeant les ouvriers, je suis sûr que les patrons de ces derniers leur donneront volontiers la permission de rendre témoignage.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il égalité de chances entre le patron et l'ouvrier qui lui vend son travail dans la transaction commerciale que constitue la vente de ce même travail? R.—Cela dépend des circonstances. Je crois que les lois de l'offre et de la demande ont la même influence sur le travail que sur la vente des marchandises. Quand les ouvriers sont rares, comme cela arrive quelquefois, ils ont certains avantages; mais s'il y a plus d'ouvriers que de travail, c'est au patron que revient l'avantage. La semaine dernière, j'ai visité une des plus grandes fonderies du pays, à Galt, et on m'a dit qu'on ne pouvait pas trouver d'ouvriers, bien qu'on fût disposé à payer des salaires élevés aux ouvriers de la classe dont on a besoin. Les propriétaires de cette fonderie ont demandé des ouvriers au moyen d'annonces, mais n'ont pas pu en trouver. C'est un des cas où l'avantage est tout à l'ouvrier.

Q.—Cela est une exception plutôt qu'une règle? R.—Je crois que cela dépend en grande partie de la saison. A certaines époques de l'année, il y a disette de travail; à d'autres époques, il y a de l'ouvrage en abondance.

Q.—Est-ce qu'il n'existe pas des branches d'industrie dans lesquelles le surplus dans le nombre des ouvriers est constant? R.—C'est possible.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous n'en savez rien par expérience personnelle? R.—Non; j'en ai entendu parler, bien des fois, dans les villes, principalement à Toronto où cet inconvénient se rencontre plus fréquemment.

Interrogé par M. FREED.—

Q.—Connaissez-vous quelque chose de l'Acte de garantie des patrons dans la province d'Ontario? R.—Je sais que cette loi est actuellement en vigueur.

Q.—Les ouvriers en sont-ils satisfaits? Lorsqu'un ouvrier est blessé par une machine ou autrement, cette loi lui fournit elle les moyens de se faire indemniser? R.—Oui, d'après le texte de cet acte. Bien que l'acte ne soit en vigueur que depuis peu, déjà un certain nombre d'actions ont été intentées en vertu de cette nouvelle loi. Il est évident que les patrons la considèrent comme une mesure destinée à protéger davantage leurs employés, car plusieurs d'entre eux font assurer la vie de leurs ouvriers à leurs propres frais. Il s'est même formé des compagnies spéciales à cet effet.

Q.—Est-ce qu'il existe une loi de garantie dans d'autres provinces que dans Ontario? R.—Je ne le crois pas. Dans n'importe quelle province, les ouvriers peuvent toujours recourir à l'action en dommages, en vertu eudroit commun, lorsqu'ils peuvent prouver que le patron est coupable de négligence. Dans les cas où il y a négligence de part et d'autre, l'ouvrier peut poursuivre en vertu de cet acte.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous dites que plusieurs patrons font assurer la vie de leurs ouvriers à leur compte, voulez-vous dire aux frais des patrons ou aux frais des ouvriers? R.—Aux frais des patrons.

Q.—Dans ce cas, le patron exige-t-il de ses ouvriers un écrit par lequel ils renoncent à toute réclamation contre lui ? R.—Certainement non, du moins tel que je comprends que la chose se pratique. Voici comment on procède : je suis patron, je fais assurer la vie de mes ouvriers, disons d'une centaine, et je paye tant par tête à la compagnie d'assurance. Vous êtes un de mes employés, et il vous arrive un accident. Vous pensez que l'acte vous donne droit à une indemnité. Si je pense le contraire, je me détermine à plaider, ou bien je remets la cause entre les mains de la compagnie, dans laquelle votre vie est assurée. Si cette compagnie croit que l'issue du procès lui sera favorable, que la réclamation est injuste, elle prend ma place en qualité de défenderesse devant les tribunaux.

Q.—Les patrons se protègent ainsi contre leur propre négligence ? R.—Non. Permettez-moi de dire que, dans tous les cas, le patron est censé être responsable d'une certaine négligence contributive. On a vu des cas, un en particulier, tout dernièrement, à Guelph, dans lequel des ouvriers qui croyaient avoir droit contre leurs patrons ont perdu leur cause devant les tribunaux et ont été renvoyés par le juge, qui leur a dit que s'il y avait eu négligence, c'était de leur propre faute.

LE PRÉSIDENT.—Lorsqu'il s'agit, par exemple, d'accidents de chemin de fer, la compagnie est blâmable aux yeux de la loi.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Dans cette compagnie d'assurance le patron n'assure que son propre risque ? R.—Oui. C'est-à-dire, en supposant qu'après l'accident, on constate qu'il y a eu négligence de part et d'autre.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Si le patron se conformait à la loi des manufactures, et s'il entourait ses machines des précautions nécessaires, qu'aurait-il besoin de se protéger au moyen d'assurances ? R.—J'ai répondu à cette question lorsque j'ai cité le cas d'un employé dont la cause a été renvoyée par les tribunaux. Les patrons sont obligés de se protéger contre les procès qu'on peut leur intenter. L'ouvrier peut s'imaginer qu'il a droit à une indemnité, lorsque le droit est entièrement du côté du patron, témoin, le cas de cet ouvrier de Guelph, qui, n'ayant aucun droit, a cependant poursuivi son patron ?

Q.—Le patron n'aurait rien gagné s'il avait fait assurer cet ouvrier, par le fait que ce dernier n'a pas été poursuivi ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Prenez le cas où une pièce de machinerie s'est détériorée ? R.— Dans un cas comme celui-là, un procès est presque toujours inévitable, à moins que la compagnie ne consente à payer l'indemnité. Très souvent, les ouvriers disent qu'une pièce de machinerie n'était pas saine, tandis que de son côté le patron prétend qu'elle était en parfait ordre. Le procès est alors inévitable ; de là la nécessité de l'assurance. Il est bien difficile qu'une personne, autre que le juge, après avoir entendu la preuve, puisse dire quels sont ceux à qui revient le blâme dans des cas semblables.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—L'acte de garantie des patrons ne s'applique pas aux compagnies de chemin de fer ? R.—En autant que je me rappelle, cet acte est en vigueur depuis environ deux ans ; il n'a pas été appliqué aux compagnies de chemins de fer, on pourrait citer le Grand-Tronc comme exemple. Pendant un an, cet acte n'a pas été appliqué au Grand-Tronc, parce que cette compagnie a établi, au bénéfice de ses employés, un système particulier d'assurance. Lors de la dernière session, cette compagnie a demandé la prolongation du temps d'exemption. On nomma un comité spécial qui fit une enquête et recommanda la prolongation de ce temps d'exemption,

qui fut accordée. La question doit revenir devant la législature d'Ontario, à la prochaine session.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'est la question de la prolongation de l'exemption qui doit revenir devant la législature? R.—Les compagnies de chemins de fer jouissent actuellement de cette prolongation de l'exemption.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Je crois comprendre que les compagnies de chemins de fer ne jouissent de cette exemption que temporairement, en attendant que le comité termine l'enquête qu'il a commencée? R.—Oui, le comité des chemins de fer de la législature. A la dernière session, ce comité a recueilli les témoignages des employés et des officiers des chemins de fer, et c'est après avoir recueilli ces témoignages qu'il a fait prolonger le temps d'exemption, peut-être, comme vous le dites, pour avoir le temps de recueillir d'autres preuves. Sans me prononcer dans un sens ni dans l'autre, je réponds simplement aux questions qu'on me pose touchant l'opportunité d'appliquer cette loi aux compagnies de chemins de fer.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Savez-vous s'il s'élève souvent des différends entre les patrons et leurs employés dans la province d'Ontario? R.—Je ne crois pas, qu'il y en ait plus que de raison, — que de raison ne rend pas ma pensée, — je veux dire plus qu'il s'en élève d'ordinaire aux Etats-Unis; il y en a, en réalité, beaucoup moins.

Q.—A moins de causes particulières d'excitation, les relations entre les patrons et leurs ouvriers sont amicales et agréables? R.—Oui, règle générale.

Q.—Quand les ouvriers croient devoir réclamer, cela provoque-t-il des ressentiments, ou bien est-ce que les patrons et les ouvriers diffèrent de sentiment comme on soutient, par exemple, une dispute à propos d'un morceau de terre, sans conserver de rancune? R.—C'est une question qui a trait à des sentiments trop intimes pour qu'une tierce personne prenne sur elle de la résoudre.

Q.—Savez-vous si les démarches conciliatrices sont fréquentes, et de la part des patrons et de la part des ouvriers? R.—Je crois qu'elles le sont. Je crois que les manufacturiers font souvent des concessions plus grandes qu'ils se croient obligés d'en faire, en faveur de la conciliation. Il est toujours insensé pour une fabrique de fermer ses portes, pendant un temps un peu long; car la concurrence est vive, et les clients de la fabrique dont les portes sont fermées, étant obligés de recourir à d'autres fabricants, s'attachent souvent à ces derniers.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Auriez-vous la bonté de nous fournir l'exemple d'un manufacturier qui ait fait des concessions plus grandes que celles qu'il était tenu raisonnablement de faire en faveur d'un arrangement à l'amiable? R.—Je ne saurais le faire; ceci est une question de privilège.

Q.—Ce que nous demandons, ce sont des faits; en dehors des faits, ce n'est plus que matière d'opinion? R.—Je puis dire que je le tiens des manufacturiers, qui me l'ont dit eux-mêmes, depuis qu'on discute ces questions ouvrières. J'avais appris, par exemple, que des difficultés avaient surgi dans certaines manufactures; je m'informai auprès des patrons afin de savoir comment ces différends s'étaient terminés; c'est alors qu'ils me donnèrent les explications auxquelles je viens de faire allusion. Quant à me rappeler quelque cas, en particulier, je ne le puis.

Q.—Vous ne pouvez donc pas nous citer un seul exemple? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Est-ce que les ouvriers ne font pas de grands efforts pour arriver à une entente? R.—Je n'en puis rien dire.

Q.—Avez-vous connaissance d'arbitrages fréquents entre les patrons et les ouvriers? R.—Non, j'en sais peu. Je sais qu'il y a eu des arbitrages; je ne saurais dire dans quels cas précis; mais j'ai mémoire de certains arbitrages qui ont été couronnés de beaucoup de succès.

Q.—Croyez-vous que le système d'arbitrage maintenant en vigueur soit le meilleur? R.—Vous voulez parler de l'arbitrage volontaire?

Q.—Oui? R.—Je ne sache pas qu'il en existe de meilleur; je ne suis pas précisément en faveur de la nomination des arbitres par le gouvernement.

Q.—Dans quel délai l'arbitrage entre patrons et ouvriers doit-il avoir lieu, en vertu de l'acte d'Ontario? R.—Je ne sais pas exactement.

Q.—S'il s'écoule un temps considérable? R.—Je vous demande pardon; je crois qu'il n'y a eu que peu d'arbitrages en vertu de l'acte d'Ontario. Quand j'ai parlé d'arbitrage, c'était de l'arbitrage volontaire, dans lequel les arbitres sont nommés par le patron et les ouvriers eux-mêmes. Je crois que vous trouverez très peu de cas où l'on ait eu recours à l'acte d'Ontario.

Q.—Croyez-vous que l'arbitrage volontaire soit préférable à l'arbitrage forcé? R.—Je ne suis pas prêt à le dire; car je n'ai pas étudié la question suffisamment pour me prononcer.

Q.—Avez-vous étudié le système d'arbitrage français? R.—Non, monsieur. Je crois, cependant, qu'il appartient au parlement fédéral de faire les lois destinées à régler les relations entre le capital et le travail; si ces lois ne sont pas dans la sphère d'attribution du gouvernement fédéral, on devrait faire des démarches pour que chaque province en adopte et mette en vigueur de semblables.

Q.—Pensez-vous que le gouvernement fédéral a le pouvoir de faire de telles lois? R.—Je n'ai pas la prétention de vouloir trancher cette question. Aujourd'hui, nous avons dans cette province, un acte de manufactures dont la nécessité se faisait sentir dans nos statuts; la province de Québec a aussi un acte de manufactures, mais d'après les renseignements que je possède, il n'est pas mis en vigueur.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—L'acte de Québec est presque copié sur l'acte d'Ontario, n'est-ce pas? R.—Oui, mais on ne le met pas en vigueur. Actuellement, on emploie un grand nombre de jeunes enfants dans les manufactures de tissus, tels que les tissus de laine et de coton. Dans les manufactures d'Ontario, celle de Cornwall, par exemple, l'application de l'acte empêche les jeunes enfants d'être admis. Les patrons ne peuvent pas leur donner de l'ouvrage sans enfreindre la loi. Mais de l'autre côté de la rivière, à Valleyfield, situé à quelques milles seulement au-dessous de Cornwall, mais dans la province de Québec, il existe une grande manufacture de coton rivale, qui possède un avantage sur celle d'Ontario, en ce qu'elle emploie des enfants.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous savez qu'en vertu de l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, c'est aux provinces qu'appartient le droit de passer les lois qui régissent la propriété et les droits civils? R.—Oui.

Q.—Or, est-ce que cet acte ne tombe pas dans la même classe de législation? R.—Vous me posez une question qui est peut-être un peu vaste pour moi. Je sais que la même question a été soulevée devant le parlement fédéral, quand il y a été question de l'acte des manufactures et qu'on ne l'a pas résolue. Le gouvernement fédéral s'est contenté, je crois, de renoncer à son droit en faveur des provinces.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Comme question de fait, n'a-t-on pas répété en public et devant le parla-

ment, que c'était l'intention du gouvernement d'Ontario, de savoir si le gouvernement fédéral s'opposerait à l'acte d'Ontario au point de vue constitutionnel? R.—Le point sur lequel j'insiste, c'est que s'il n'appartient pas au gouvernement fédéral de faire des lois de la nature de l'acte de garantie sur la responsabilité des patrons et l'acte des manufactures, ces lois devraient être mises en vigueur, en même temps par chaque province.

Q.—Vous voulez dire que chaque province devrait en adopter de semblables? R.—Oui. Il me semble que cette question est une de celles qui auraient dû faire le sujet des discussions de la conférence interprovinciale.

Interrogé par M. HEAKES:—

Q.—Quelle est la raison de l'insuccès de l'acte des arbitrages d'Ontario? R.—Je ne veux pas risquer une opinion sur ce sujet.

Q.—Savez-vous ce que contient cet acte? R.—Oui, je l'ai lu, mais je n'en ai pas fait une étude particulière.

Q.—Il y a-t-il quelque chose dans cet acte qui empêche les ouvriers de profiter des dispositions de cet acte? R.—Rien dont je me souviens.

Q.—En voici une clause—clause vingt-huit de l'acte d'Ontario, qui se lit comme suit:—“Aucune des clauses de cet acte autorise le dit bureau à fixer le prix auquel les ouvriers devront travailler dans les fabriques.” Croyez-vous que c'est en partie à cause de cette clause que l'acte n'a jamais été mis en vigueur? R.—Oui, probablement. Cette clause dépouille les arbitres de leurs pouvoirs.

M. HEAKES.—Elle ne leur laisse aucun pouvoir pour régler les difficultés entre patrons et ouvriers.

Interrogé par M. FREED:—

Q.—Avez-vous fait une étude attentive de la condition de la classe ouvrière, à Toronto, par exemple? R.—Sans avoir fait de la condition de la classe ouvrière une étude particulière, je la connais d'une manière superficielle; depuis quelques années, je crois que j'ai visité toutes les manufactures de tous les centres manufacturiers du Canada, depuis Halifax jusqu'à Sarnia. Et quand je visite une manufacture, je ne me contente pas de passer par le bureau de l'établissement, je la visite dans tous ses détails. Souvent, je m'entretiens avec les ouvriers et c'est au cours de ces conversations que j'ai reconnu que les ouvriers de la partie ouest de la province d'Ontario sont dans une condition meilleure que ceux de la partie est.

Q.—Ont-ils de meilleurs salaires? R.—Je crois que oui, dans certains cas. Si vous vouliez savoir si les ouvriers d'ici ont de meilleurs salaires que ceux des autres parties de la confédération, je répondrais: oui, dans plusieurs genres de fabriques. Il y a même des maisons qui ont transporté leurs fabriques dans la province de Québec, où leurs ouvriers leur coûtent moins cher. Je sais une fabrique de chaussures de Hamilton, qui est maintenant rendue à Montréal, où elle s'est transportée, à cause de l'économie qu'elle peut y faire sur le travail des Canadiens-français.

Q.—Savez-vous quelle est la différence des prix que reçoit cette classe d'ouvriers à Hamilton et à Montréal? R.—Non, je ne saurais le dire.

Q.—Savez-vous si depuis dix ans la condition des classes ouvrières s'est améliorée, ou si elle est devenue pire? R.—Je puis répondre à cette question, car j'ai recueilli sur ce point une foule de renseignements. Les salaires se sont élevés de 1878 à 1882 et 1883; durant cette époque, ils ont monté graduellement; mais je ne crois pas qu'ils soient aujourd'hui beaucoup plus élevés qu'en 1882 et 1883. Je crois que c'est vers 1882 qu'ils ont atteint leur maximum; dans quelques branches d'industrie, ils se sont élevés encore depuis cette époque, mais il n'y a guère eu de hausse générale.

Q.—Croyez-vous que les classes ouvrières aient joui d'un autre avantage, celui d'avoir de l'occupation plus constamment qu'auparavant? R.—Je crois que oui, indubitablement.

Q.—Croyez-vous que la production des fabriques ait augmenté dans une plus grande proportion que le nombre des ouvriers employés ? R.—Vous me posez-là une question au sujet de laquelle je puis avoir une opinion, et que je n'oserais donner comme devant faire preuve. Si vous me permettiez de faire à ce sujet une suggestion, je dirais qu'ici, comme dans bien d'autres cas, la nécessité d'un Bureau de Statistiques établi par la Confédération se fait sentir. Personne ne peut répondre avec autorité à une question comme celle-là ; en l'absence d'une statistique convenable, on ne peut qu'émettre une opinion fondée sur des idées générales et sur des renseignements superficiels. Certaines personnes peuvent répondre quant à une certaine industrie, mais ne sauraient répondre à la question d'une manière générale. La nécessité d'un Bureau de Statistiques établi par le Gouvernement Fédéral se fait sentir tous les jours de plus en plus. Depuis le dernier recensement général, nous n'avons aucun renseignement, aucune date, sur lesquels on puisse s'appuyer pour résoudre une question de cette nature.

Q.—Vous n'avez rien à ajouter au sujet du Bureau de Statistiques dont vous parlez ? R.—Rien, si ce n'est qu'il devrait posséder une assez vaste organisation — quelque chose de semblable au Bureau de Statistiques Américain. Je crois que l'existence d'un Bureau de Statistiques aurait empêché la production excessive de certaines marchandises, le coton par exemple, industrie dans laquelle s'est fait sentir une grande crise, qui a privé d'ouvrage un si grand nombre d'ouvriers. Je crois que la cause de cette crise a été surtout l'ignorance des besoins de la consommation et qu'elle eut été évitée au moyen de renseignements tels qu'on en possède aux États-Unis ; car les personnes qui placent leurs capitaux dans l'industrie sont des gens sages, qui ont coutume de mesurer les chances de succès, avant de se lancer dans une entreprise quelconque.

Q.—Est-ce que les fabricants de coton n'ont pas eux-mêmes une association ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que cette association n'est pas assez bien renseignée sur la quantité de marchandises qui restent en mains dans chaque manufacture ? R.—Oui, aujourd'hui, mais c'est la crise même qui a donné naissance à cette organisation, et les fabricants de coton n'y ont songé qu'après avoir perdu beaucoup d'argent. S'ils eussent possédé, avant la crise, les renseignements qu'ils possèdent aujourd'hui, au moyen de cette organisation, la crise n'aurait pas jeté dans la misère un si grand nombre d'ouvriers. Ces fabricants ont fait dans leur intérêt personnel ce que le gouvernement devrait faire sur une plus vaste échelle, dans l'intérêt de tout le pays.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez constaté une augmentation générale des salaires depuis 1878. Les salaires en général n'avaient-ils pas subi une diminution de 1873 à 1878 ? R.—Il y eut diminution dans plusieurs industries.

Q.—En 1872 et en 1873, les salaires n'étaient-ils pas à peu près les mêmes qu'aujourd'hui ? R.—Non, monsieur.

Q.—Vous en êtes certain ? R.—Je n'en parle pas de mon autorité ; j'en parle d'après la statistique que j'ai par-devers moi. Intéressé moi-même dans cette question, j'ai fait, moi aussi, ce que je crois que le gouvernement devrait faire, et dans l'intérêt du travail et dans l'intérêt du capital ; j'ai envoyé des milliers de circulaires dans tous les coins du pays, à différentes époques, afin de me procurer les renseignements que les recensements ne nous fournissent pas.

Q.—Sans doute, vous ne pouvez répondre à la question, dès que les renseignements vous font défaut ; mais les salaires étaient alors à peu près les mêmes qu'aujourd'hui, du moins dans le genre d'industrie que je pratique moi-même ? R.—L'embarras, c'est que si vous pouvez parler à bon escient de ce qui s'est passé dans votre industrie, vous ne pouvez le faire pour les autres genres d'industrie ; le pourriez vous qu'il vous serait encore impossible de trancher la question quant aux centres ouvriers de cette province, pour ne rien dire des autres provinces ; ce qui démontre encore

une fois la nécessité d'un système de statistiques établi par le gouvernement. Nous avons bien dans cette province un très bon système de statistiques, mais il ne regarde que cette province. Pour jeter de la lumière sur les questions ouvrières il faut connaître les moyennes non pas d'une seule province, mais du pays tout entier.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—La permanence du travail n'est-elle pas d'une importance beaucoup plus grande que le taux des salaires ? R.—Je crois qu'elle est beaucoup plus importante.

Q.—Et vous croyez que les classes ouvrières ont maintenant des emplois plus permanents qu'il y a 8 ou 10 ans ? R.—D'après les renseignements que je possède—et j'ai eu des occasions exceptionnelles de me bien renseigner—je crois que les ouvriers ont aujourd'hui beaucoup plus de chances de trouver un travail permanent qu'ils n'en avaient il y a quelques années.

Q.—Pensez-vous que le nombre des ouvriers sans ouvrage soit grand à Toronto ? R.—Je ne pourrais pas répondre à cette question.

Q.—Vous n'avez pas les renseignements nécessaires ? R.—Non ; cependant, je puis dire, que dernièrement, j'ai visité la province à peu près en entier, et que, partout, j'ai remarqué que les manufacturiers emploient autant d'ouvriers que leurs établissements peuvent en contenir. Il y a beaucoup d'ouvrage ; les rapports qui me sont expédiés de part et d'autres font voir qu'il règne en cette saison dans toutes les manufactures une activité plus grande qu'en aucune saison antérieure et qu'on donne beaucoup plus d'ouvrage aux ouvriers.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Comment expliquez-vous alors que l'argent soit si rare ? R.—La rareté de l'argent peut être tout-à-fait indépendante des relations entre le capital et le travail ; elle peut provenir d'une cause artificielle.

Q.—Cette rareté artificielle peut dépendre de ceux qui soustraient des sommes considérables à la circulation ? R.—Il peut arriver, par exemple, que les banques trouvant à prêter leur argent à un taux plus élevé, disons un pour cent de plus, au-delà de la frontière, y envoient de grandes sommes d'argent, et déterminent ainsi la rareté de l'argent au pays.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je suppose aussi que si la guerre entre la France et l'Allemagne était déclarée demain, cela ferait également monter le taux de l'intérêt ? R.—Je le crois.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Mais quand les affaires sont si prospères, les salaires élevés, l'argent ne devrait-il pas être abondant ? Croyez-vous que cette rareté d'argent se ferait encore sentir si le gouvernement exerçait un contrôle immédiat sur toutes les banques ? R.—Je crois que souvent le pays s'en sentirait peut-être davantage. Autant que j'en puis juger, nous sommes ici dans des conditions d'existence bien différentes de celles du peuple américain. A certaine époque de l'année, à l'époque des moissons, le pays a besoin que ses banques mettent en circulation de très grandes sommes d'argent. L'Acte des Banques actuellement en vigueur permet à ces institutions financières de porter leur circulation à un certain nombre de millions de piastres, et quand arrive l'époque des moissons, les sommes d'argent qu'elles ont mises en circulation sont assez considérables pour qu'elles puissent parer aux besoins du moment, sans tirer sur les manufactures et les autres établissements industriels auxquels elles ont fait des prêts. Quand arrive l'époque des moissons, les banques qui ont alors besoin de sommes considérables, sont capables d'augmenter leur circulation ; après la moisson, cet argent revient dans leur coffre ; c'est l'étendue de leur circulation qui leur permet de traverser cette période sans provoquer de crise finan-

cière. Aux Etats-Unis, ce n'est pas la même chose; la variété des saisons et de la température fait que quand les moissons sont finies dans les Etats du sud, les grains vendus et expédiés, l'argent qui a servi à ces opérations retourne dans les Etats du nord, où il sert aux mêmes opérations.

Q.—Je veux savoir si le contrôle, par le gouvernement, des émissions d'argent et des opérations de banque ne rendrait pas impossibles les crises financières? Le gouvernement ne pourrait-il pas toujours émettre ce qu'il faudrait d'argent pour parer aux besoins du pays? R.—Il s'agit alors de papier monnaie, d'une question très vaste, que je ne veux pas aborder; je crois que ce n'est pas nécessaire. Je ne crois pas qu'il soit avantageux au pays que le gouvernement enlève aux banques le droit d'émettre du papier-monnaie. Le gouvernement, dans l'état actuel des choses, peut fort bien émettre ce qu'il faudrait d'argent pour parer aux besoins du pays, puisqu'il peut émettre la quantité qui lui convient de billets de une, de deux ou de quatre piastres.

Q.—Mais le gouvernement ne saurait empêcher les banques de soustraire à la circulation quinze ou vingt millions de piastres et d'élever ainsi le taux de l'intérêt? R.—Voulez-vous savoir si j'approuverais ou désapprouverais le gouvernement d'enlever aux banques le pouvoir d'émettre du papier-monnaie?

Q.—Non, voici ce que je veux savoir: si le gouvernement exerçait un contrôle sur les opérations de banque, serait-il encore possible de créer de la sorte une rareté artificielle d'argent; dans un temps où le travail abonde, où les salaires sont élevés, pourrait-on, comme aujourd'hui, faire monter de deux pour cent le taux de l'intérêt? R.—Je ne sache pas qu'aucun gouvernement exerce un tel contrôle sur les banques.

Q.—Ce n'est pas répondre à ma question. Si le contrôle des opérations de banque appartenait au gouvernement, au lieu d'appartenir aux banquiers, serait-il encore possible de créer la rareté artificielle d'argent? R.—Vous ne pouvez vous attendre à trouver un homme qui veuille trancher cette question. C'est un système qui n'a été essayé par aucun gouvernement au monde, et il est impossible de résoudre cette question sans les lumières de l'expérience. Je ne crois pas que les affaires d'un pays puissent prospérer sous un système comme celui-là; j'entrevois qu'il produirait une crise aiguë en moins de six mois. Je crois qu'il est impossible pour un gouvernement de diriger des opérations de banque; il peut émettre le papier-monnaie, comme aux Etats-Unis; mais faire l'escompte et tout ce qui entre dans les opérations de banque, ce n'est pas l'affaire d'un gouvernement.

Q.—Ne croyez-vous pas que le système d'opérations adopté par les banques touche à la question du travail de plus près qu'on n'y a encore songé jusqu'à ce jour? R.—Je crois qu'il est impraticable pour un gouvernement de se charger de toutes les opérations de banque du pays.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—D'après les rapports intimes que vous avez avec les manufacturiers du pays, d'après vos observations et votre opinion personnelle, croyez-vous que les manufacturiers soient en faveur de l'arbitrage et de la conciliation dans le règlement des difficultés qui surgissent entre eux et leurs ouvriers? R.—Je crois qu'ils le sont; c'est ce qui ressort de l'expérience que j'ai acquise et des enseignements que j'ai reçus.

Q.—Dans toute la province? R.—Oui, dans les assemblées de l'Association, dans leurs conférences, les manufacturiers ont toujours montré leur tendance à la conciliation.

Q.—Savez-vous combien de difficultés ouvrières se sont produites à Toronto depuis un an? R.—Non, Monsieur, mais je sais qu'elles ont été nombreuses.

Q.—Connaissez-vous une circonstance dans laquelle les patrons aient offert de régler la difficulté par l'arbitrage et la conciliation,—en connaissez-vous une seule? R.—Vous me parlez des difficultés ouvrières; sans doute, il y en a eu; il y a eu la grève des briqueteurs et des charpentiers, mais de cette grève, je ne connais rien, ni dans

un sens ni dans l'autre. Moi, je parle des difficultés qui surgissent dans les manufactures et non des difficultés ouvrières en général.

Q.—Or, il y a eu des difficultés dans les manufactures ? R.—Je crois qu'il y en a eu peu cette année dans les manufactures de Toronto.

Q.—Si je vous ai fait cette question, c'est qu'un grand nombre de ces manufacturiers et un grand nombre de constructeurs appartiennent à la branche industrielle de la chambre de commerce et que j'ai cru qu'étant lié de près à l'Association des Manufacturiers vous deviez être renseigné sur cette question ? R.—Je ne le sais pas ; je puis ajouter qu'il n'y a aucune affiliation entre la branche industrielle de la chambre de commerce et l'association des manufacturiers.

Q.—Vous avez dit que les manufacturiers sont en faveur de l'Acte des manufactures ? R.—J'ai dit qu'ils l'étaient quand cet Acte a été discuté par l'Association.

Q.—L'Acte des manufactures d'Ontario ? R.—Les deux. La discussion commença d'abord, lorsque l'Acte des manufactures fut soumis au parlement fédéral, avant de l'être à la législature d'Ontario ; et personne ne s'est opposé à l'ensemble de cet Acte.

Q.—Etiez-vous secrétaire de l'Association à l'époque où la commission des manufactures nommée par le gouvernement fédéral a fait le rapport qui a servi de base à cette loi ? R.—Non, Monsieur.

Q.—C'est M. Kelly qui occupait alors cette position, n'est-ce pas ? R.—Oui.

Q.—Les fabricants n'ont-ils pas envoyé de Toronto une députation dans le but de faire modifier dans le sens qu'ils désiraient certaines clauses de l'Acte ? N'avez-vous pas eu connaissance de cela ? R.—Non, Monsieur, je n'en ai pas eu connaissance.

Q.—Si une députation avait été alors envoyée, le sauriez-vous ? R.—Oui, car cela serait consigné dans les procès-verbaux.

Q.—Et si cela était consigné dans les procès-verbaux, le sauriez-vous ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pouvez-vous nous fournir des renseignements sur la différence entre le prix du détail et celui du manufacturier, au sujet de tous les genres de produits industriels ? R.—Je ne pourrais pas vous fournir des renseignements précis ; il est très rare que les manufacturiers vendent directement aux marchands de détail.

Q.—Pouvez-vous dire, par exemple, ce que coûte en moyenne au manufacturier une machine à coudre ? R.—Je crois que je puis le dire.

Q.—Une machine à coudre ordinaire ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire à peu près ce qu'elle coûte au fabricant ? R.—Je crois que vous voulez savoir ce que la machine à coudre coûte à la personne qui en fait usage et ce qu'elle coûte à celui qui l'achète du fabricant ?

Q.—Oui ? R.—Eh bien, dans ce genre de commerce, il y a une différence considérable entre le prix de la manufacture et le prix du détail, et cela pour un grand nombre de raisons. D'abord, il faut savoir de quelle façon cette machine doit être écoulee. L'économie de la distribution n'est pas moins nécessaire que l'économie de la production au succès d'une manufacture ; elle est même plus nécessaire. L'économie de la production fait depuis longtemps le sujet d'une étude particulière qui fait que la production est devenue une science familière aux manufacturiers, tandis que l'économie de la distribution n'est qu'à l'état d'étude. Au point de vue de l'industrie, le Canada est encore un pays naissant et on pourrait le comparer à une industrie quelconque. Or, quand un homme se lance dans une industrie, il songe d'abord à produire ses marchandises à aussi bon marché que ses concurrents. Ce doit être sa première préoccupation. Quand il a mené à bien cette première partie de son entreprise, il cherche alors un marché pour écouler les produits de son industrie. Notre pays peut être jusqu'à un certain point comparé à une

nouvelle industrie. Depuis dix ans, nous nous livrons à la manufacture beaucoup plus qu'auparavant; un grand nombre d'industries nouvelles, du moins qui étaient nouvelles pour nous, ont vu le jour au milieu de nous dans le cours de ces dix années. Or, pour celui qui s'engage dans une nouvelle industrie, la première chose est de produire à aussi bon marché que ses concurrents américains ou anglais. Tant mieux pour lui, s'il peut produire à meilleur marché.

Q.—S'il y a une grande différence entre le prix coûtant à la manufacture et le prix du détail de certaines marchandises, est-ce que pour d'autres marchandises, par exemple le coton, cette différence n'est pas très petite? R.—Cet exemple nous démontre encore ce que peut être l'économie de la distribution. La différence entre le prix du coton à la manufacture et chez le marchand en détail, n'est pas grande, parce que le fabricant vend son coton directement au marchand de gros et que ce dernier vend directement au marchand de détail; dans le premier cas, les profits sont moindres parce qu'on achète et qu'on revend en grandes quantités. Mais il n'en est pas ainsi de la vente des machines à coudre; parce qu'il n'y a pas seulement la concurrence à soutenir; mais il y a aussi le solliciteur à payer. Un homme qui voyage et travaille dur pendant quatre ou cinq jours ne vend que deux ou trois machines dans sa semaine; c'est quelque chose dont il convient de tenir compte. Le salaire de cet homme représente la plus grande partie de ce que coûte la vente de ces marchandises. Cependant, à la campagne, l'agent est obligé de voyager avec un cheval et une voiture et de faire souvent plusieurs lieues pour apprendre qu'il y a déjà des machines à coudre dans toutes les maisons.

Q.—Pensez-vous que les marchands fassent plus de profits sur les marchandises importées que sur les marchandises fabriquées au pays? R.—Je crois que les profits sont plus grands sur la classe de marchandises qui s'importent avec profit.

Q.—Croyez-vous que le fabricant canadien soit plus rapproché du consommateur que l'importateur? R.—Je crois que oui.

Q.—Le marchand intermédiaire fait alors moins d'argent? R.—Oui, la plupart du temps. Lorsque, par exemple, j'importe quelque marchandise, les marchands intermédiaires sont deux fois plus nombreux; le fabricant anglais ou américain vend à l'exportateur anglais, et pour cela, il est obligé d'envoyer à ce dernier un commis-voyageur; à son tour, l'exportateur approvisionne le marchand en gros.

Q.—Savez-vous quel peut être le nombre des commis-voyageurs en Canada? R.—Je n'en sais pas exactement le nombre, mais ils sont nombreux et coûtent très cher.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait 5 ou 6 mille commis-voyageurs employés en Canada? R.—Je crois qu'il y en a bien autant que cela.

Q.—Que pensez-vous que soit en moyenne leur salaire? R.—Je ne suis pas apte à trancher cette question, mais je crois que la moyenne probable est de \$1,000.

Q.—A combien pensez-vous que se montent les frais de voyage de chacun d'eux? R.—Cela peut varier beaucoup, selon la nature des marchandises qu'ils vendent. Ceux qui vendent des marchandises de nouveautés peuvent transporter jusqu'à 12 ou 19 valises et payer \$1 ou \$2 par jour pour excès de bagage. Tel autre, qui voyage pour une manufacture, peut avoir tous ses échantillons dans une malle ordinaire. Cependant, je crois qu'en moyenne, leurs frais de voyage ne peuvent pas se monter à moins de \$5 par jour.

Q.—Ils ne sont pas constamment en voyage? R.—La plupart du temps.

Q.—Croyez-vous que \$1,000 par année, chacun, serait une somme exagérée? R.—Non.

Q.—Croyez-vous qu'il serait exagéré de dire que chacun de ces hommes coûtent \$2,000 par année, tant pour salaire que pour dépenses? R.—Non, je ne le crois pas; cette somme n'est pas exagérée, pour ceux qui les font voyager tout le temps. Mais dans certaines industries manufacturières, le commis-voyageur peut être un des propriétaires, et ne faire que deux voyages par année. Les magasins de nouveautés, de ferronnerie et d'épicerie en gros, font voyager leurs agents constamment,

et quelques-uns de ces employés ont des salaires de plus du double de ceux que j'ai mentionnés. Les dépenses de plusieurs d'entr'eux ne sont pas moins de \$7 par jour.

Q.—Donc, à \$1,000 de salaire et \$1,000 pour frais de voyage, ce qui doit être une juste moyenne, et en comptant 5,000 commis-voyageurs, il se dépenserait en Canada pour ces derniers \$10,000,000 par année? R.—Je crois que cette moyenne n'est pas juste pour les 5,000. L'association des commis voyageurs, qui a son bureau en cette ville, compte une foule de membres; mais un grand nombre ne peuvent pas être regardés comme de véritables commis-voyageurs. Je puis, par exemple, être élu moi-même membre de cette association, tout comme M. Hugh Blain, M. Darling et d'autres, qui sont eux-mêmes chefs d'établissements et qui sont éligibles tant qu'ils restent dans le commerce. L'association compte un bon nombre de patrons parmi ses membres.

Q.—Vous croyez que ces calculs ne sont pas justes? R.—Oui, parce qu'il n'y a pas 5,000 commis-voyageurs de profession, qui voyagent continuellement. Moi-même je voyage en affaires, mais je ne suis pas commis-voyageur.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est à peu près le nombre des commis-voyageurs de profession? R.—Je ne suis pas assez bien renseigné pour le dire avec certitude, mais je crois qu'il y en a bien de deux à trois mille. Un grand nombre n'ont pas moins de \$2,000 de salaire. Le succès du commis-voyageur dépend non seulement de son habileté, mais encore de ses relations avec la clientèle et ceux qui peuvent l'introduire auprès des marchands. Il fait certaine région, certaines villes, certains villages depuis un grand nombre d'années; il est en relations d'amitié avec ses clients, qui attendent son passage pour acheter ce dont ils ont besoin, et c'est cette intimité avec les clients de la maison qui le rend lui-même précieux pour cette maison.

Interrogé par M. KIRWIN :—

Q.—Combien d'heures croyez-vous qu'un ouvrier doit travailler pour faire une bonne journée lorsqu'il fait un travail pénible, comme les mouleurs, les briqueteurs et les charpentiers? R.—Il m'est un peu difficile de répondre à cette question.

Q.—J'aimerais à connaître votre opinion? R.—Il m'est difficile de répondre, parce que je ne possède pas assez de renseignements pour apprécier la fatigue que peut causer certains travaux.

Q.—Dans votre genre d'occupation, par exemple? R.—Je travaille en moyenne seize heures par jour.

Q.—À quelle heure commencez-vous le matin, si ce n'est pas une question impertinente? R.—Point du tout. En général, je me rends au bureau à 8 heures, ou 8.30 heures le matin et cinq nuits sur six je travaille jusqu'à onze heures du soir quelquefois jusqu'à trois ou quatre heures du matin.

Q.—Naturellement, vous ne pourriez pas faire seize heures d'un travail ardu comme celui d'un mouleur? R.—Non, je n'ai pas la force physique nécessaire pour le faire; mais le travail physique n'est pas toujours le travail le plus pénible.

Q.—De combien d'heures de travail considérez-vous que doit se composer la journée d'un ouvrier? R.—Cela dépend beaucoup des circonstances. Je ne crois pas, par exemple, qu'un peintre doive travailler aussi dur qu'un forgeron.

Q.—Je veux parler des forgerons, des mouleurs et des autres ouvriers qui sont occupés aux travaux les plus pénibles? R.—Je croirais que neuf à dix heures constitueraient une bonne journée.

Q.—Combien de temps pensez-vous qu'un ouvrier puisse supporter la fatigue d'une journée de travail commençant à six heures du matin et finissant à six heures du soir, en retranchant deux heures pour les repas? R.—Je vous ai dit, en commençant, que je ne savais pas quelle somme de fatigue un ouvrier peut supporter; je ne saurais répondre avec intelligence à votre question, sans connaître un peu le sujet.

Q.—Votre opinion, c'est que neuf heures de travail constituent une bonne jour-

née? R.—Je le répète, je ne saurais rien en dire, faute de renseignements; je ne veux pas répondre à une question à laquelle je n'entends rien.

Q.—Est-il préférable, selon vous, pour les ouvriers, d'être payés tous les quinze jours ou toutes les semaines? R.—Je crois qu'il est mieux pour eux d'être payés toutes les semaines et je voudrais qu'ils le fussent tous.

Q.—Quel est, pensez-vous le jour de la semaine le plus convenable comme jour de paye? R.—Si vous le désirez, je vous donnerai mon opinion personnelle? Je crois que le vendredi est le meilleur jour, parce qu'il convient mieux que le samedi aux besoins de la famille.

Q.—Que pensez-vous, de la coopération? Croyez-vous que le patron y doit trouver son avantage, qu'elle doit stimuler le zèle des ouvriers? Je ne parle pas des employés des chemins de fer, des banques, ou autres corporations, mais des fabriques? R.—Vous abordez là une question du plus grand intérêt, mais je ne me sens pas la compétence nécessaire pour vous répondre avec intelligence. Dans des pays où l'industrie est beaucoup plus avancée et plus ancienne, on a fait l'essai de ce système; il a réussi à quelques endroits, ailleurs il a échoué. On a eu plusieurs exemples de succès, mais dans plusieurs autres cas la coopération a échoué, et je ne sais pas si notre industrie est assez avancée pour nous permettre d'en faire l'essai nous-mêmes.

Q.—Vous ne savez pas si l'essai en a été fait dans ce pays? R.—Il n'en a été fait aucun essai: on n'a jamais essayé de système régulier de coopération dans les profits; mais certaines maisons, après avoir fait une année exceptionnellement bonne, un semestre ou une partie de l'année, ont donné des bonus à leurs employés, sans adopter de système régulier de coopération. J'ai même vu des ouvriers user de la même générosité envers leurs patrons. J'ai eu connaissance, lors de l'incendie d'une manufacture, que les ouvriers étaient animés d'un si bon esprit, que, en voyant les pertes énormes des patrons, ils offrirent de travailler une semaine pour rien, afin de contribuer à l'érection d'une nouvelle manufacture.

TORONTO, 1er décembre 1887.

THOMAS GALBRAITH, prête serment.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Vous êtes employé, je crois, par un journal de cette ville, pour faire le rapport des marchés? R.—Oui.

Q.—Quel journal? R.—Le *Globe*.

Q.—Depuis combien de temps occupez-vous cette situation? R.—Depuis près de huit ans.

Q.—Avez-vous apporté des notes qui vous permettent de renseigner la Commission sur les prix du marché depuis un certain nombre d'années? R.—Oui, depuis dix ans; c'est-à-dire les prix de quatre années dans cette période de dix ans, 1872, 1877, 1882, 1887. Voici ce mémoire:

	1887.	1882.	1877.	1872.
FARINE—				
Extra supérieure...	\$3.65	\$4.60	\$5.65 @ 5.70	\$5.70 (fancy)
Extra.....	3.55	4.45	5.30 @ 5.40	5.30 @ 5.35
BLÉS—				
No 2 rouge.....	85cts			
No 2 blanc.....	82	93cts.	\$1.25	\$1.32
No 2 de printemps	83	95	1.10	1.20

	1887.	1882.	1877.	1872.
ORGE—				
No 1.....	78cts	76cts.	71ets.	68cts.
No 2.....	72	71	61	60
No 3 extra.....	70	61	56	
Avoine, No 2.....	35	39	34	38 @ 39
Pois, No 2.....	61	75	63	65
PROVISIONS.				
BEURRE—				
De choix en tinet-				
tes	20 @ 21 cts.	20 @ 21 cts.	17 @ 18 cts.	16 @ 18 cts.
Moyen en tinettes	16 @ 17	16 @ 18	10 @ 12	8 @ 11
Roulé, marché.....	25 @ 28	22 @ 23	18 @ 20	20 @ 21
Oeufs frais.....	20	25	15 @ 17	21 @ 22
Fromage	11 @ 12	11½ @ 12½	13 @ 13½	12 @ 12½
Lard, mess.....	\$17.10	\$22 @ \$22.50	\$16 @ \$16.50	\$16 @ 16.25
Jambons fumés...	11 @ 11½ cts	14 cts.	11 @ 11½ cts	12 cts.
Lard, tierces.....	9½ @ 9¾	15 @ 15½	10½ @ 11	10½ @ 11
Porcs, abattus.....	\$5.75 @ 6	\$7 @ 7.75	\$5 @ 5.25	\$4.80 @ 5.15
Pommes séchées..	5½ @ 6 cts.	8 @ 8½ cts.	7 @ 8 cts	8½ @ 9 cts.
Fèves.....	\$1.80 @ 2	\$1.50 @ 1.75		
Houblon	12 @ 14 cts.	90 @ 1.00	10 @ 12 cts	15 @ 20
Pommes de terre..	80 @ 90	65	60 @ 70	50
BESTIAUX—				
Pour l'exportation	\$3.75 @ 4.00	\$4.50 @ 5.00	\$4.75 @ 5.00	\$4.50
Meilleures pour				
boucherie	3.00 @ 3.50	4.52 @ 4.50	4.50 @ 4.75	3.50
Meilleurs moutons	3.25 @ 3.50	3.50 @ 3.75	6.00 @ 7.00	5.00 @ 6.00
Moyens	4.00 @ 5.00	4.00 @ 6.00	4.00 @ 5.00	3.50 @ 4.00
Agneaux.....	3.50 @ 4.50	3.50 @ 4.50	2.50 @ 4.00	2.50 @ 4.00
Cochons	4.50 @ 4.75	6.00 @ 6.25	4.00 @ 4.25	4.00
PEAUX—				
Peaux vertes No 2	\$5.00	\$8.50	\$7.25	\$7.00
Peaux de mouton.	80 @ 85	1.10 @ 1.20	90 @ 1.00	1.20 @ 1.40
Peaux de veau v.	7 @ 8		11 @ 12	10 @ 12
LAINES—				
Toison	21 @ 22 cts	20 cts.	24 @ 25 cts	45 @ 50 cts
Super. étirée.....	23 @ 23½	27	26 @ 27	37½ 40
Extra	27 @ 27½	32	28 @ 30	
FOIN—				
Mil.....	\$15.00 @ 17.00	\$14.50 @ 16.00	\$17.00 @ 19.50	\$24.00 @ 25.00
Trèfle.....	12.00 @ 14.00	13.00 @ 14.00	15.00 @ 17.00	20.00 @ 22.00
Paille.....	10.90 @ 12.00	10.00 @ 13.00	13.00 @ 15.00	10.00 @ 14.50
POMMES —				
Pommes.....	\$2.25 @ 2.50	\$3.00 @ 3.50	\$2.50 @ 3.00	\$2.50 @ 3.00
EPICERIES—				
Café Java.....	22 @ 25 cts.	20 @ 25 cts.	28 @ 33 cts.	22 @ 24 cts.
Rio	23	12 @ 13	22 @ 24	
SUCRES—				
Can. raffinée.....	5⅞ @ 6½ cts.	7¾ @ 8¾ cts.	8 @ 9 cts.	9¾ @ 10½ cts
Granulée	7¾ @ 7½	9¾ @ 9¼	9½ @ 10	13 @ 13½

	1887.	1882	1877.	1872.
FER ET FERRONNERIES—				
Clous	\$ 3.00 @ 3.05	\$ 3.05 @ 3.10	\$ 2.80 @ 2.90	\$ 5.75
Fer en gueuse, Sum'lee	21.50 @ 22.00	26.50	20.00 @ 21.00	
Fer en gueuse, E.-U., No. 1....	20.50	18.00 Eglinton.	38.00 Eglinton.	
Fer en barres ord.	2.00 @ 2.10	2.20 @ 2.25	2.00 @ 2.10	3.75
Plomb en barres..	4 @ 4½	5 @ 5½	6 @ 6½	6½ @ 7
Etain en barres..	13 @ 15	20 @ 21	19 @ 20	27 @ 28
Cuivre en lingots..	35 @ 36	30 @ 31	20 @ 22	40 @ 42
CHARBONS—				
Poëles	\$ 6.75	\$ 6.50	\$ 5.00	\$ 8.00
Grilles	6.50	6.25	5.00	8.00
BOIS—				
Meilleur, dur.....	\$ 6.50	\$ 5.50 @ 6.00	\$ 5.00	\$ 7.50
2me qualité	5.00	4.50	4.50	4.50
Pin.....	5.00	4.00 @ 4.50	4.50	4.50
VOLAILLES—				
Dindons	7½ @ 9	8 @ 9	7 @ 8	50 @ 80 la pièce
Oies	5 @ 6	6	6	40 "
Canards.....	45 @ 55	50 @ 70	6 @ 7	50 @ 60 couple
Poules	25 @ 35	40 @ 45	35	30 @ 40 "

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Le houblon se vendait 90 centins à \$1.00 en 1882 : je suppose que la récolte avait manqué cette année-là ? R.—Oui.

Q.—La comparaison est-elle juste ? R.—Les prix varient depuis 50 centins à \$1.20 ; toute la récolte s'est vendue à ces prix.

Q.—A propos des pommes de terre ; savez-vous si c'est la mauvaise récolte de cette année qui a fait monter les pommes de terre à un prix plus élevé que celui des dernières années ? R.—Oui, c'est une des causes. La récolte a été abondante à Manitoba, d'où on nous expédie de grandes quantités de pommes de terre, mais cela n'en fait guère baisser le prix. Nos pommes de terre sont plus petites que celles de Manitoba, mais sont de qualité supérieure et plus savoureuse ; les pommes de terre d'Ontario se vendent beaucoup plus cher que celles de Manitoba.

Q.—Est-il vrai que l'arrivée des pommes de terre de Manitoba ait pour effet immédiat de faire tomber le prix de celles d'Ontario ? R.—Ce sont les pommes de terre de la Nouvelle-Ecosse, des provinces maritimes, qui font varier les prix du marché. Les prix de notre marché dépendent en grande partie de la récolte des provinces maritimes où l'on cultive en grande quantité la pomme de terre.

Q.—Croyez-vous que dans les années ordinaires on importe ici des pommes de terre des provinces maritimes ? R.—Oui. Ces provinces, cependant, expédient la moitié, ou plus, de leur récolte aux Etats-Unis ; Boston est leur principal marché.

Q.—Dans les années ordinaires, est-ce qu'Ontario ne produit pas assez de pommes de terre pour la consommation de sa population ? R.—Oui.

Q.—Alors, comment le prix des pommes de terre dans les provinces maritimes peut-il affecter les prix ici ? R.—Je ne crois pas qu'il les affecte, sauf quand ces provinces ont un surplus. Si nous avons un surplus considérable, leurs prix n'ont guère d'effet ; mais dans les cas où nous n'avons pas de surplus, et lorsque ces provinces ont une grosse récolte, c'est différent. Il arrive très souvent que lorsque nous avons une pauvre récolte, elles ont une récolte considérable, et cela tend à modérer les prix.

Q.—Avez-vous eu connaissance d'une année dans laquelle Ontario n'a pas produit assez de pommes de terre pour sa consommation ? R.—En 1882 ou 1883, je crois, peut-être 1883 ou 1884, alors que les pommes de terre étaient à \$1.50 le sac ici.

Q.—Savez-vous s'il y a eu, dans ces dernières années, un changement dans la classe de moutons qu'on élève au Canada ? R.—Je crois que nos cultivateurs ont aujourd'hui une classe de moutons un peu meilleure et qu'ils produisent de meilleure laine.

Q.—N'y a-t-il pas eu un changement en ce sens qu'on a renoncé dans une certaine mesure aux moutons de Leicester pour leur substituer la race de Southdown et autres races de moutons ayant une belle laine ? R.—Oui.

Q.—Cette amélioration est-elle dû au fait qu'il y a eu un changement dans la qualité des laines produits ? R.—Oui.

Q.—Conséquemment, la laine longue commune n'a pas autant de valeur aujourd'hui qu'autrefois ? R.—La demande est réglée dans une certaine mesure par le genre d'étoffe de laine manufacturée. La plus grande partie de notre laine brute est expédiée aux États de l'Est et d'après la nature des étoffes faites, cette laine avait plus de valeur autrefois qu'aujourd'hui. En 1872, les prix étaient élevés, parceque nos laines s'adaptaient bien au genre d'étoffe alors en demande.

Q.—Connaissez-vous quelque différence entre les moutons qu'on élève au Canada et ceux des États-Unis ? R.—Non.

Q.—Elève-t-on une proportion considérable de mérinos au Canada ? R.—Non.

Q.—En élève-t-on aux États-Unis, à votre connaissance ? R.—Peut-être bien, sur la côte du Pacifique.

Q.—En ce qui concerne les cotes du café, est-ce que la cote de 12 à 13 cts. n'est pas très remarquable ? R.—Les prix en 1882 et aujourd'hui sont très remarquables.

Q.—Les prix sont remarquablement élevés aujourd'hui ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous entendu parler d'une coalition des marchands de café pour monopoliser le marché ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que cela a eu pour effet d'élever les prix d'une façon anormale ? R.—Oui.

Q.—Fréquentez-vous beaucoup les marchés lorsque les gens achètent leurs provisions ? R.—Je ne tiens pas les prix absolument des cultivateurs. Je passe environ une demi heure par jour sur le marché.

Q.—Pouvez-vous dire à la Commission si les femmes d'artisans, pas de la classe absolument pauvre mais appartenant à la classe moyenne de Toronto, sont obligées d'acheter des qualités inférieures de viandes ou d'aliments, comparées aux mêmes articles qu'achètent les gens plus à l'aise ? R.—Règle générale, je ne le crois pas.

Q.—Croyez-vous qu'elles achètent de bons aliments et sont capables de les payer ? R.—Oui.

Q.—Naturellement les pauvres gens à Toronto sont obligés de prendre ce qu'ils peuvent avoir ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'il y en a un grand nombre ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Si un marchand se trouve avoir en mains des légumes, des viandes, des volailles de qualités inférieures mais non malsaines, éprouve-t-il beaucoup de difficultés à les vendre, ou bien y a-t-il des gens pressés à acheter ce qui est au-dessous les prix du marché ? R.—Les articles de qualité inférieure sont difficiles à vendre sur le marché. Il y a toujours eu beaucoup de plaintes au sujet des produits malsains qui nous arrivent.

Q.—Vous avez un inspecteur des aliments à Toronto ? R.—Oui.

Q.—S'il trouve des aliments malsains, impropres à la consommation, les condamne-t-il ? R.—Oui.

Q.—Il les confisque et le vendeur est puni ? R.—Oui.

Q.—Prend-on de bonnes précautions pour assurer au peuple des aliments sains ? R.—Oui.

JOHN GALT, ingénieur civil et mécanicien, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Je crois savoir que vous avez quelque expérience au sujet de l'enseignement industriel et technique pour les jeunes gens ? R.—Oui, j'ai eu une certaine expérience sous ce rapport, surtout en Angleterre.

Q.—Veuillez être assez bon de nous faire part de cette expérience, ou tout au moins de ce qui peut être de nature à intéresser le public ? R.—J'ai porté un vif intérêt à cette question depuis que je suis dans le pays, parce que j'ai constaté qu'on en avait un grand besoin. Actuellement, dans ce pays, il n'y a rien entre l'enseignement des écoles communes et l'enseignement universitaire. La partie la plus importante d'une instruction pratique s'obtient lorsque l'enfant sort de l'école pour se livrer à une occupation définie. Les ouvriers n'ont pas ici les facilités nécessaires de s'instruire, de manière à devenir d'habiles ouvriers, versés à fond dans la théorie et la pratique de leur métier. Rien de cela n'existe réellement. En Angleterre, il y a ce qu'on appelle le département de la science et de l'art.

Q.—Cela se rattache-t-il aux écoles publiques ? R.—Non ; la direction en est à South-Kensington et sous le contrôle du parlement impérial. Un crédit considérable est voté tous les ans par le parlement dans ce but. Des écoles sont établies dans tout le pays, des comités se forment et on y enseigne les arts et les sciences.

Q.—Qui paye pour ces écoles ? R.—Voici comment la chose se pratique : chaque élève paye un honoraire nominal. Les papiers d'examens préparés à la fin de chaque terme scolaire sont envoyés à Londres pour être examinés. A l'aide de ces examens on obtient ce qu'on appelle des paiements sur résultats. On enseigne un grand nombre de matières et chaque élève noté le premier a droit à ce qu'on appelle un prix et certificat de la reine, indiquant qu'il est premier sur telle matière ; sur chaque matière, il y a trois degrés, élémentaires, avancés et mention honorable. Le professeur, pour chaque diplôme de première classe, reçoit une allocation de \$10. C'est la rémunération des instituteurs ; quant à l'élève, il a le prix et le certificat. Pour chaque diplôme de seconde classe qui donne droit à un certificat, l'instituteur reçoit \$5. Je donne ici les chiffres en piastres, mais ce sont deux louis sterlings et un louis sterling respectivement. Ces gratifications sont et ont été depuis longtemps considérées comme suffisantes, et le résultat en est que par tout le pays, il y a des instituteurs compétents qui enseignent une variété de matières intimement liées aux différents métiers, emplois et professions. De plus, ces classes sont suivies par un grand nombre d'ouvriers et d'artisans de tout métier. En outre, pour encourager un enseignement encore plus perfectionné, on a fondé des bourses. Celui qui les obtient, le meilleur élève de chaque école, a droit de suivre les cours spéciaux à Londres, la bourse ainsi obtenue lui permettant de le faire. Ces bourses permettent à l'élève de faire des études supérieures. Quelques-unes même permettent aux élèves de suivre un cours universitaire et de pousser leurs études très loin, même à devenir gradués.

Q.—Dans les universités ordinaires du pays ? R.—Oui. Il existe ainsi un chaînon entre l'enseignement de l'école et l'enseignement universitaire, et cela est directement à la portée des classes ouvrières.

Q.—Voulez-vous décrire sommairement le cours d'études donné dans ces écoles ? R.—Prenons le département des sciences et des arts. On y enseigne le dessin à main-levée, la copie des modèles, la perspective, la géométrie, le dessin linéaire, l'architecture, le dessin des machines, les lois de l'acoustique, de l'éclairage et du chauffage, la manœuvre des machines à vapeur, la métallurgie, la botanique et beaucoup d'autres matières que je ne puis pas énumérer, en un mot, un cours complet.

Q.—Les élèves apprennent-ils le maniement pratique des outils ? R.—Les ouvriers qui profitent de ces cours du soir appartiennent ordinairement à divers métiers et reçoivent par conséquent le meilleur enseignement possible ; ce qui leur manque, c'est la théorie. Par conséquent, en alliant la pratique qu'ils possèdent à la théorie

qu'on leur enseigne dans les classes du soir, ils deviennent des ouvriers de première classe, en même temps que des hommes instruits, et ceux qui font preuve de dispositions spéciales peuvent pousser leurs études beaucoup plus loin. Je vais citer un exemple. Alors que j'enseignais à l'une des écoles les plus considérables de ce genre à Glasgow, sous la direction du bureau des écoles, et le contrôle du département des sciences et des arts à Londres, un jeune enfant de douze ou quatorze ans, je crois, extrêmement jeune, suivait mon cours. Je remarquai aussitôt sa grande aptitude pour les études mécaniques et géométriques. Je lui demandai ce qu'il faisait. Il répondit qu'il était garçon de bureau dans la ville. Je lui demandai alors s'il n'aimerait pas à changer d'occupation, attendu que je croyais qu'il n'était pas à sa place. Il répondit qu'il aimerait beaucoup à changer, mais qu'il ne croyait pas pouvoir abandonner la place qu'il occupait avant un an ou deux. J'allai trouver ses parents et je constatai qu'ils avaient discuté l'apropos d'un changement dans la position de leur enfant. Je le fis engager comme apprenti dans un établissement mécanique où il travailla dans les ateliers réguliers, et aussi une partie du temps dans le bureau des dessins. Il suivait mon cours régulièrement et montrait une habileté extraordinaire, à tel point qu'il obtint les prix dans le degré le plus avancé des diverses matières se rapportant à la mécanique. Il gagna une bourse qui lui donna droit d'aller à Londres. Il obtint une bourse Wickworth dont la valeur à cette époque était de deux ou trois cents louis par année, ce qui lui permit de faire un cours universitaire des plus brillants. Il alla à Manchester et fit un cours universitaire complet et il est aujourd'hui, je crois, l'un des premiers sous-professeurs à l'école "Guilds of London," une des meilleures du genre en Angleterre, et qui n'est établie que depuis environ cinq ans. Cet enfant n'est pas un exemple extraordinaire; il y en a des centaines dans ce pays, de même que des ouvriers qui, faute d'un enseignement de ce genre, n'ont pas de champ pour leurs ambitions et leurs aspirations. Il n'y a pas de doute que la nécessité s'impose d'un enseignement de ce genre, entre l'enseignement des écoles communes et l'enseignement universitaire, et le meilleur moyen d'obtenir ce résultat est d'établir des classes du soir. Cet enseignement au bénéfice des ouvriers est donné pendant les soirées d'hiver. Les classes sont ouvertes depuis le mois d'octobre jusqu'au mois de mai et les examens ont lieu en mai.

Q.—Pourrait-on affilier aucune de ces classes aux écoles publiques de garçons afin qu'elles fassent parties de l'enseignement des écoles publiques? R.—Certaines matières telles que la géométrie et les mathématiques simples font déjà partie du cours régulier; ce qu'il faut, c'est enseigner les mathématiques et le dessin appliqué aux métiers. Il ne suffit pas de donner un cours sur ces matières, mais il faut s'asseoir à côté des élèves, leur aider à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent, leur expliquer ces difficultés à l'aide d'un tableau, approfondir les matières, et faire progresser graduellement les élèves.

Q.—Enseigner les élèves, par des leçons de choses? R.—Oui; c'est pourquoi je ne crois pas que l'enseignement des écoles publiques soit propre à combler cette lacune. C'est un besoin spécial et il faudra adopter des moyens spéciaux pour la combler. C'est l'expérience qu'on a fait en Allemagne, en Angleterre et aux Etats-Unis; on a adopté des moyens spéciaux pour atteindre ce but. Il faudra aussi faire quelque chose ici avant longtemps. Il n'y a pas de doute que si des ouvriers canadiens veulent se maintenir, il faut mettre ces avantages à leur portée.

Q.—Savez-vous si on a constaté, en Angleterre, que l'enseignement technique supérieur des ouvriers du continent, a placé les ouvriers anglais dans une position désavantageuse? R.—Je crois que l'Angleterre n'a pas suivi, comme elle aurait dû le faire, le progrès accompli sous ce rapport. Le gouvernement a été forcé d'établir le département des sciences et des arts après la première grande exposition de Paris. Il l'adopta alors, comme le meilleur moyen disponible, et il l'a conservé sans y apporter beaucoup de changement. Il faudra apporter des perfectionnements, car les circonstances sont changées. Le progrès se fait un peu lentement, mais il existe un mouvement en faveur d'une modification du système.

Q.—Avez-vous visité aucune des écoles du continent? R.—Non; mais j'ai rencontré nombre d'élèves qui en ont suivi les cours. Je connais tout le système suivi, de même que celui qu'ont adopté plusieurs écoles aux Etats-Unis, telle que l'école de technologie de Boston. Vous avez constaté que l'enseignement universitaire est limité à ceux dont les parents sont à l'aise, ceux qui sont en position de donner à leurs enfants l'enseignement nécessaire pour leur permettre d'exercer une profession; mais c'est tout autre chose pour les ouvriers.

Q.—C'est une instruction classique, ce qu'on appelle les humanités en Ecosse? R.—Oui. Très peu d'élèves peuvent suivre les universités. Un jeune homme est souvent obligé de gagner sa vie et on devrait mettre à sa disposition, pendant les soirées d'hiver, un enseignement qui lui permettrait d'unir la théorie à la pratique de son métier.

Q.—Possédez-vous quelques renseignements sur l'école de technologie de Toronto? R.—Très peu.

Q.—A quel besoin répond elle? R.—Telle qu'elle est, elle répond à certains besoins, mais elle ne va certainement pas assez loin. Je sais que dans un grand nombre d'universités, on a introduit un enseignement pratique au moyen d'écoles d'ateliers. Cependant, on ne peut pas substituer ces ateliers à l'apprentissage pour ceux qui se destinent à un métier, mais on croit que si un élève joint la théorie à la somme de pratique qu'il peut obtenir, il aura une bonne idée de son métier et deviendra plus capable. Ce système ne pourra jamais remplacer l'apprentissage pour faire un non ouvrier, pas plus que les classes du soir ne peuvent faire un profond théoricien d'un ouvrier, mais ces cours, toutefois, le placent dans une position plus élevée dans l'exercice de son métier.

Q.—Comment prépare-t-on les instituteurs pour ces classes du soir en Angleterre? R.—Ils doivent posséder un diplôme avant de pouvoir enseigner; la plupart ont obtenu les premiers prix sur les matières les plus avancées.

Q.—Ils doivent posséder des connaissances pratiques aussi bien que théoriques? R.—Oui, je crois qu'ils ne seraient pas des instituteurs désirables s'ils n'avaient pas de connaissances pratiques. Beaucoup d'entre eux sont des dessinateurs ou des gérants de grands établissements; grâce à la position qu'ils occupent, ils sont très au courant de leur position, pratiquement et théoriquement. Règle générale, ils reçoivent les honoraires et les gratifications du gouvernement; toutes les dépenses consistent dans le loyer des salles, l'éclairage et les annonces.

Q.—Vous croyez les gratifications du gouvernement suffisantes pour la rémunération de ces instituteurs, en y ajoutant les honoraires payés par les élèves? R.—Il semble en être ainsi, car il y a un très grand nombre d'écoles, et nous entendons formuler très peu de plaintes à ce sujet. Les recettes et les dépenses paraissent s'équilibrer.

Q.—Trouve-t-on pour ces écoles un nombre suffisant d'instituteurs ayant des connaissances pratiques? R.—Oui, il ne paraît pas y avoir de difficulté sous ce rapport. Cette difficulté pouvait se présenter ici pendant quelque temps. Elle a existé en Angleterre lors de l'inauguration de ces cours en 1882, mais, à mesure que les élèves passaient aux matières supérieures, ils devenaient instituteurs, et la lacune a été comblée. Je suis entièrement convaincu de la nécessité qu'il y a de faire quelque chose dans ce sens pour les classes ouvrières, quelque chose qui puisse combler la grande lacune qui existe entre l'enseignement des écoles communes et l'enseignement universitaire. Cela serait aussi à l'avantage des universités.

Q.—Cet enseignement ne consisterait aucunement à enseigner les différents métiers aux élèves? R.—Non, il consiste plutôt à donner, le soir, une instruction théorique à des hommes possédant la pratique. Ils se rendent à ces cours en venant directement de l'atelier où ils ont travaillé toute la journée.

Q.—Les ouvriers y puisent-ils des connaissances qui les mettent en état de mieux réussir dans l'exercice de leurs divers métiers, de même que l'enseignement des écoles communes les adapte aux nécessités de la vie? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous quelque chose sur l'école industrielle de la banlieue de Toronto où on envoie les orphelins et les enfants trouvés ? R.—Non, je crois que c'est un établissement tout récent et qui se rattache à un ordre de choses tout différent. Je crois que c'est dans son genre une entreprise très louable.

Q.—Connaissez-vous quelque chose sur l'enseignement que l'on donne aux enfants envoyés à l'école de réforme de Pentanguishene ? R.—Non, je n'ai parlé que de ce qui se rattache à la partie de l'enseignement technique sur le travail des classes ouvrières. C'est la seule question sur laquelle je désire fournir des explications.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quant à l'école des sciences appliquées de Toronto, pouvez-vous nous donner quelques conseils sur les moyens à prendre pour rendre cette institution plus utile aux ouvriers ? R.—Je crois que si elle était assez grande et pourvue d'un matériel complet, non seulement dans un, mais dans tous les départements, ou si elle était située,—car il faut être pratique en tout,—de manière à être d'un accès facile pour l'ouvrier, et si l'enseignement qu'on y donne ne ressemblait pas trop à des sermons ou des lectures, on pourrait y attirer les ouvriers. Le gouvernement pourrait faire beaucoup en outre, s'il accordait à l'institution un appui effectif en payant les honoraires des instituteurs et en accordant des gratifications. Je crois qu'en ce qui intéresse Toronto, l'établissement d'un collège technique des sciences et des arts, pourvu d'un matériel complet dans chaque branche, où l'on pourrait se livrer pendant le jour à des travaux artistiques et à des travaux professionnels d'un ordre élevé, tels que ceux qui se font à l'université, et où on pourrait établir des classes du soir pour les ouvriers, serait d'un grand avantage.

Q.—Croyez-vous qu'il faudrait modifier considérablement le cours d'études suivi actuellement à l'école de Toronto pour l'adapter à ce genre d'enseignement ? R.—Oui, tel qu'il est, il ne convient guère à la grande masse des classes ouvrières.

Q.—Il est virtuellement hors de portée, et dans une fausse direction ? R.—Dans son ensemble, il ne convient pas à ce grand enseignement.

LOUIS P. KRIBS, journaliste de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Je crois que vous désirez être entendu devant la commission au sujet de l'enseignement industriel ; veuillez nous faire part de ce que vous avez à dire ? R.—J'ai une connaissance théorique, non pratique de la question. Je suppose qu'on a désiré entendre ma déposition par suite de certains articles que j'ai écrits sur cette question. Ouvrier moi-même, et fils d'un charpentier, je crois posséder quelques notions sur les besoins pratiques du pays sous ce rapport. M. Galt, qui est très compétent à parler d'une façon pratique des ouvriers canadiens, n'a exposé qu'en partie les vices du système actuel ; il nous faut aller plus loin que ces recommandations. Le système d'apprentissage en vertu duquel un jeune homme apprenait son métier est devenu démodé dans ce pays. Il a disparu et nous n'avons rien pour le remplacer. Il n'y a pas d'autre système pour enseigner à un jeune homme son métier, et en faire un ouvrier expert dans les arts mécaniques, un artisan de première classe, que de le placer dans une boutique et de l'initier tout jeune au travail. Tous les métiers ne s'apprennent pas de la même manière par les enfants qu'on met en apprentissage ; dans quelques cas il apprendra passablement bien, mais dans d'autres on ne leur en enseignera qu'une partie. Par exemple, dans la cordonnerie ils apprendront à faire le dessus de la chaussure où la semelle, mais ils ne seront pas des ouvriers complets ; l'ouvrier canadien de nos jours n'acquiert pas les connaissances techniques qui en feraient un artisan de première classe, parce qu'il n'y a pas d'endroit où il puisse étudier ni de professeur pour lui enseigner. Dans les villes, c'est encore pire

que dans les campagnes. Dans la campagne, les enfants voient partout et s'habituent au maniement des outils ; ils apprennent à se servir de leurs mains ; mais à Toronto des milliers de jeunes gens sortent des écoles publiques et il est presque impossible de leur enseigner un métier dans un délai raisonnable, parce qu'ils ne savent aucunement se servir de leurs mains. Un de nos grands industriels dans le bois et le fer me dit qu'il peut payer un salaire à un enfant qui sort de Kindergarten où il a appris à se servir de ses mains tandis qu'il faut deux ans à un enfant qui sort des écoles publiques pour s'apercevoir qu'il a deux mains. C'est en cela que je trouve l'enseignement de nos écoles publiques vicieux jusqu'à un certain point. Dans les écoles publiques, il est impossible d'enseigner tout ce qui constitue une instruction technique, surtout en ce qui concerne l'usage des outils et les matériaux à employer, et c'est pour cela que des écoles du soir sont nécessaires. Je connais dans ce pays un ou deux endroits où il y a de ces écoles du soir ; Galt en est un et on y enseigne aux jeunes gens le dessin à main levée, le dessin mécanique et la mécanique appliquée. Mais je connais aussi à quelques milles de cette même ville, où des écoles du soir existent depuis de longues années, un maître charpentier qui travaillait à la construction d'un édifice et ignorait les premiers principes de la résistance du bois, car un accident arrivé à un échafaudage tua un homme et en blessa plusieurs. Je sais un accident dans lequel une machine est tombée sur la jambe d'un homme ; cependant cette machine était conduite par un mécanicien pratique de Toronto, né et élevé ici, qui était censé connaître à fond son métier et qui ignorait les premiers principes de la force de résistance des matériaux. Ce sont là des cas qui font comprendre la nécessité d'un système d'enseignement technique.

Les écoles du soir ont du bon, mais notre système d'écoles publiques laisse les enfants sans la moindre notion de la force de résistance des métaux, du fer, des câbles, du bois et autres matériaux, et ils ignorent les éléments mêmes d'une instruction technique. C'est en cela que pêche notre système d'écoles publiques. Dans mon opinion, l'école publique rend un jeune homme impropre à l'apprentissage d'un métier. Il est moins en état et dans de plus mauvaises conditions pour apprendre un métier s'il fréquente l'école publique jusqu'à quinze ans que s'il est mis à l'ouvrage à dix ans. Voilà ce que m'enseigne l'expérience que j'ai des écoles publiques. L'école secondaire ou High School et l'université ne lui apprennent rien s'il s'agit de gagner sa vie comme artisan.

Jé ne fais ici que de la théorie et je crois que l'instruction technique devrait être donnée non seulement dans les écoles du soir, mais aussi dans les écoles régulières. La petite ville de Zurich, en Suisse, possède une école polytechnique fondée en 1854. C'est un magnifique édifice contenant des laboratoires, des bibliothèques, un musée industriel, des collections d'outils et d'objets scientifiques et artistiques. Il s'y donne plus de 200 cours distincts par 60 professeurs, sans parler des instituteurs secondaires, des conservateurs des musées, etc. Dans les fabriques les plus importantes de la Suisse, du sud de l'Allemagne et de la France, on trouve des gérants, des contre-maîtres et des ouvriers de première classe sortis de cette institution.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Elle reçoit ses élèves de toutes les parties du pays ? R.—Oui, en grande partie du moins. Elle est établie dans un endroit très central. Prenons aussi l'école technique supérieure de Munich, fondée en 1868. L'édifice a coûté \$775,000, et le coût total est de près de \$2,000,000. Ses dépenses annuelles sont de \$100,000.

Q.—Le roi n'était-il pas fou lorsqu'il l'a fait construire ? R.—Non.

Q.—Cette institution n'est-elle pas pour toute la Bavière ? R.—Pour Munich seulement. La subvention du gouvernement est très peu élevée. On y donne surtout un enseignement industriel supérieur pour les classes ouvrières. Il y a 45 cours distincts donnés par 13 professeurs dans la seule branche du génie. Le génie forme une section à lui seul, et a ses professeurs spéciaux. Un homme peut entrer dans cette institution, y apprendre le génie civil depuis les premières notions jusqu'au sommet de

cette science et en sortir avec un diplôme qui lui procurera de l'emploi n'importe où. Et ce n'est là qu'une seule des 13 sections. Il y a aussi une école de tissage à Chemnitz, en Saxe. C'est une école centrale, mais dans toute cette région, le tissage est l'occupation principale ; il existe 14 ou quinze de ces écoles.

Q.—Y enseigne-t-on le tissage de tous les tissus ? R.—On enseigne surtout le tissage de la soie, ainsi que du lin et peut-être du coton, mais je n'en suis pas sûr. Des ouvriers de partout suivent ces écoles. Les propriétaires de filatures y envoient ceux de leurs apprentis qui font preuve d'aptitudes spéciales et payent pour leur instruction. Lorsque ces apprentis reviennent, ils connaissent à fond l'art du tisserand et sont des ouvriers pratiques et accomplis. Il y a 30 ans qu'on enseigne le tissage dans cette école. Des écoles de même nature ont été établies à Glouchau, Meerane, Lössnitz, Oederan, Milwerda, Hamichen, Frankenberg et autres villes. L'école Martin a été fondée à Lyon, en France, il y a cinquante ans. Elle a été fondée par un nommé May ou Martin qui avait acquis une fortune dans les Indes et qui, à son retour, fonda des écoles. Celle-là est richement dotée. L'édifice coûte \$200,000. Il y a 40 professeurs et 10 sous-professeurs. Depuis quelques années, on y enseigne aux ouvriers le tissage de la soie. Lyon était le centre de cette industrie, mais, il y a quelques années, elle commença à décroître par suite de la concurrence des autres parties du continent et parce que des tissus supérieurs étaient fabriqués ailleurs. Il en sera de même de l'industrie du fer en Canada, si nous n'adoptons pas des moyens de ce genre. Il y a aussi une école professionnelle à Rouen où l'enseignement est en grande partie le même qu'à Lyon. On s'aperçut qu'il fallait absolument donner un enseignement pratique sous peine de perdre entièrement l'industrie du tissage de la soie. Dans la grande industrie métallurgique de la Westphalie, un certain nombre d'écoles ont été établies, la plus considérable étant à Bochum. Les patrons exigent de tous leurs apprentis et de tous les garçons au-dessous de dix-huit ans qu'ils suivent les classes du soir. Cela fait partie de la loi et un garçon ne peut apprendre le métier sans suivre ces classes. C'est tout autant la loi de suivre ces écoles que c'est la loi au Canada de suivre les écoles publiques. En Angleterre, il y a le collège technologique de Bradford, qui a été inauguré par le prince de Galles en 1882. Les édifices et le matériel ont coûté \$200,000 et l'institution n'est pas encore complètement installée. Cette œuvre est à la charge exclusive des citoyens. Il n'y a pas de subvention du gouvernement pour maintenir cette école. Puis il y a l'institut de la corporation de Londres dont M. Galt a parlé. Les corporations établissent des écoles techniques partout à Londres. La principale est à South Kensington, et elle est dans le genre des écoles polytechniques d'Allemagne, de Suisse, d'Italie et de l'École Centrale de Paris. La Russie possède deux grands instituts techniques impériaux. L'un à Saint-Petersbourg et l'autre à Moscou, maintenus par l'Etat—et au Canada on considère la Russie comme un pays barbare. Sir William Armstrong a une école technique à Elswick. La compagnie du chemin de fer *London and North-Western* a des écoles semblables à Crewe. La compagnie emploie 9,000 hommes et 600 apprentis, et les jeunes ouvriers suivent les classes du soir. MM. Mather et Platt, grands industriels en fer de Manchester, ont leur propre institution. A Crefeld, en Prusse, une ville de 80,000 âmes, il y a une école technique destinée exclusivement à l'industrie de la soie. Dans cette école, qui est à la charge de la ville, on prend la soie et on la tisse ; on a tellement reconnu la nécessité de cet enseignement, que la ville elle-même a voté l'argent nécessaire et a depuis continué à maintenir l'institution. Il y a aussi des écoles à Mülhausen, en Allemagne ; à Verviers, en Belgique ; à Roubaix, en France, et il y a aussi une école pour l'enseignement de la construction navale à Amsterdam. En Angleterre, il y a le Kingsbury College, Young Men Polytechnic Institute et la Berbick Institute, tous à Londres ; le Manchester Training School ; l'École des Sciences et des Arts à Oldhom ; le Yorkshire College, à Leeds ; le University College et le People's College à Nottingham ; le College of Sciences and Arts, l'Allan Glen's Institution, l'Anderson's College à Glasgow ; le Musée des Sciences et des Arts à Edimbourg ; l'École des Sciences à Crewe.

Je cite ces écoles pour montrer le grand progrès qui s'est accompli dans l'enseignement des classes ouvrières, en Angleterre. M. Galt a parlé de l'établissement du département des sciences et des arts. Le gouvernement impérial envoya des commissaires à la grande exposition de Paris en 1868, pour s'enquérir de la condition des ouvriers et ils constatèrent que les écoles industrielles telles que celles que j'ai mentionnées qui avaient été établies par tout le continent en Allemagne, en Suisse, en Autriche et en France avaient tellement enseigné aux artisans à mieux travailler que les ouvriers anglais, que l'Angleterre avait partout le dessous et était écarté du marché. Les commissaires, à leur retour, firent un rapport dans ce sens. On me permettra de dire ici que la commission devrait se procurer une copie de ce rapport qui se trouve dans la bibliothèque à Ottawa; je crois qu'il a été fait en 1869 ou 1870, et adressé par les commissaires au parlement impérial; c'est un travail très utile. Une autre commission fut nommée plus tard et deux rapports furent faits; il se peut qu'ils aient été les rapports de la même commission. Les commissaires déclaraient que l'instruction donnée aux ouvriers sur le continent était cause que les étoffes du continent remplaçaient partout dans le monde les produits des fabriques anglaises. Dans ces dernières années, les Américains se sont emparés de cette question de l'enseignement industriel. Le collège Girard a été le premier à enseigner l'art de manier les outils. On entend beaucoup parler des notions des Yankees, mais l'ouvrier suisse supplante l'Américain dans son propre pays, parce qu'il a reçu une instruction industrielle. Les Américains, cependant, établissent des écoles techniques partout. En voici quelques-unes : le Steven's Institute, à Hoboken, N. J.; Massachusetts Institute of Technology, à Boston, Mass.; le Free Institute, à Worcester, Mass.; le Columbia College, à Columbia, N.-Y.

Q.—Qu'enseigne-t-on au Columbia College? R. On n'y donne pas un enseignement pratique à l'aide des outils, mais on y enseigne la théorie mécanique.

Q.—Connaissez-vous quelque chose de l'école des mines? R.—Je crois que l'école des mines est la branche du Columbia College dans laquelle on enseigne les mines. Il y a aussi le Columbia Union, à New-York; la Manual Training School, à Philadelphie; le Spring Garden Institute, à Philadelphie; la Manual Training School, à Chicago; le Maryland Institute, à Baltimore; la Manual Training School, à Baltimore; le Rose Polytechnic Institute, à Terre-Haute, Indiana; le Mechanics Institute (dont l'édifice a coûté \$300,000), dans l'est de la Pennsylvanie; le Miller's Manual Labor School (qui a reçu une dotation d'un million de piastres) à Balesville, Va; le Workingman's School, à New-York; le Worcester Co. (Mass) Free Institute of Industrial Science; la Manual Training School, à St-Louis; le collège Girard, à Philadelphie; le Renselaer Polytechnic Institute, à New-York; la Purdue University, à Lafayette, Indiana; l'Université de Californie, l'École des arts mécaniques. Un mot du Cooper Union. Il est venu à ma connaissance un fait qui démontre la nécessité absolue de ces écoles. Comme vous le savez, la plus grande partie de notre papier tenture est imprimé dans la Nouvelle-Angleterre, où il existe de grandes manufactures de cet article. Les fabricants de papier tenture, qui sont formés en association, désiraient se procurer de nouveaux dessins et ils ont offert dans ce but une série de prix. Or, un des buts que se proposait Peter Cooper en fondant le Cooper Union, était de déterminer les emplois auxquels les filles pouvaient se livrer avec avantage. On avait la conviction, entr'autres choses, qu'elles pouvaient réussir dans le dessin et que par ce moyen, tout en ne nuisant pas au travail de l'homme, on procurerait de l'emploi aux femmes. Cette école possède une branche pour l'enseignement du dessin et les élèves suivent un cours régulier et sortent munies d'un diplôme. Comme je l'ai dit, les fabricants de papier tenture offrirent une série de prix pour les meilleurs dessins nouveaux dans un nombre considérable de genres, et tous les prix ont été remportés par des jeunes filles sortant du Cooper Union.

Q.—Les élèves sont réunies dans des classes? R.—Oui; mais on leur enseigne

le dessin pratique et elles ont remporté tous les prix, ce qui est pour moi un fort argument en faveur du travail des femmes.

Q.—Ces classes ne sont maintenues que par le loyer des magasins et des bureaux que contient l'édifice et par la dotation de M. Cooper? R.—Je crois que cette institution possède des sources spéciales de revenu. Je suis informé que 4,000 élèves suivent les différents cours de Cooper Union.

Q.—Connaissez-vous quelque chose de l'enseignement qui se donne à la John Hopkin's University? R.—Seulement par ce que j'en ai lu. Je suis d'opinion que cette commission, ou un comité nommé par elles, devrait visiter une demi-douzaine de ces écoles américaines avant de conclure ses travaux. La compagnie du chemin de fer Baltimore et Ohio a porté beaucoup d'intérêt à cette question et s'apercevant que ses ouvriers à St. Clair et dans d'autres ateliers ne produisaient pas des articles satisfaisants, elle chargea le Dr Barnard d'étudier la question. Assisté de deux autres commissaires, il visita toutes les écoles ou la plupart de celles que je viens de mentionner en Europe ainsi qu'aux Etats-Unis, et fit un rapport qui a été publié au commencement de cette année et qui contient des renseignements précieux. La commission, je crois, devrait se procurer une demi-douzaine d'exemplaires de ce rapport. Les travaux de cette commission eurent pour résultat la fondation de deux écoles que la compagnie de chemin de fer Baltimore et Ohio entretient à ses frais et dans lesquelles elle apprend à ses propres apprentis à devenir des ouvriers perfectionnés.

Le seul point que je désire établir est celui-ci : mon opinion sur cette question est que le système Kindergarten offre la meilleure base de cet enseignement industriel. Si le système Kindergarten était établi par tout le Canada, si on enseignait aux enfants à travailler en même temps du cerveau, des yeux et de la main, ce serait un grand progrès. On ne prend les enfants qu'à sept ans dans ces institutions. A l'aide de ce système, on leur enseigne à travailler des mains, des yeux et du cerveau, tandis que dans les écoles publiques, on leur enseigne simplement à travailler de la tête, ou du moins très peu des yeux et des mains. Mon idée est que le système Kindergarten devrait d'abord être adopté comme moyen d'instruction; viendrait ensuite l'école publique, qui donnerait à l'enfant les connaissances élémentaires dont il a besoin en changeant le cours d'étude de ces écoles, en ce qui intéresse les enfants des classes ouvrières, de façon à leur donner un enseignement propre à en faire des ouvriers et des artisans; puis, à l'âge de 12 ou 14 ans, ils devraient sortir de cette école pour passer dans une école du genre de celles que j'ai mentionnées, une école sous le patronage de l'Etat, où on enseignerait non seulement la science mécanique, mais l'usage pratique des outils, comme dans le collège Girard et autres institutions. Nous aurions ainsi des ouvriers possédant à fond leur métier et une classe d'artisans supérieurs à ceux que produit le système en vigueur. Au Canada, nous entourons nos industries de toute la protection que nous pouvons leur donner; nous essayons à faire du Canada un pays où les ouvriers peuvent se faire une existence confortable, et à la dernière session encore, on a adopté un tarif de protection pour notre industrie du fer et il nous faut des écoles industrielles et enseigner parfaitement aux ouvriers l'usage des outils et les perfectionner dans leurs métiers.

Interrogé par M. HEAKES:—

Q.—Croyez-vous que si le bureau des écoles publiques assignait cette tâche à une ou deux écoles et si les parents avaient le choix d'envoyer leurs enfants aux écoles ordinaires, les enfants après avoir passé par les quatre branches élémentaires d'instruction, suivraient ces cours? R.—Oui. Nous en sommes à former une nation de boutiquiers. Ce qu'il nous faut dans ce pays, c'est enseigner à l'homme à gagner sa vie par l'usage de ses mains. Si un jeune homme désire entrer plus tard dans une profession, devenir avocat ou médecin, qu'il ait à payer pour son instruction dans ces écoles spéciales. Les citoyens du Canada, pour gagner leur vie, doivent travailler de leurs mains, et je crois que tout le système des écoles publiques devrait entrer

dans cette voie et que si un jeune homme désire devenir un homme de profession, il lui faille payer pour son instruction dans une école spéciale.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Croyez-vous que le système Kindergarden puisse être mis en pratique dans les écoles publiques? R.—Oui.

Q.—Vous croyez que l'instruction pratique devrait accompagner l'enseignement ordinaire? R.—Je n'ai aucun doute à cet égard.

Q.—Croyez-vous qu'un élève qui consacrerait une partie de son temps à l'étude de ces branches spéciales tout en étudiant les branches ordinaires enseignées aujourd'hui dans les écoles publiques, apprendrait autant de ces dernières branches et acquerrait en même temps les autres connaissances en sus? R.—Je crois qu'il acquerrait toutes les connaissances ordinaires qui ne lui seraient jamais d'un avantage pratique, tout en acquérant la connaissance de ces branches spéciales.

Q.—Croyez-vous qu'il n'y a pas déjà trop de matières enseignées dans les écoles ordinaires? R.—Je crois qu'on y enseigne trop de choses qui ne seront jamais d'aucune utilité. On enseigne à l'enfant des choses qui sans doute tendent à augmenter ses connaissances, mais qui ne lui sont d'aucune utilité. Il est forcé d'oublier ce qu'il sait, parce qu'il ne peut jamais en faire l'application.

Q.—Quant à former des spécialistes avec les ouvriers, au lieu de leur apprendre un métier à fond, est-ce qu'un spécialiste, dans sa spécialité, peut faire plus de travail qu'un ouvrier universel? R.—C'est une question difficile à résoudre. Le contre-maître dans un atelier peut ne pas être l'ouvrier le plus rapide dans un ouvrage donné, mais il est souvent le meilleur homme universel et le plus précieux.

Q.—Mais il dirige les travaux? R.—Un homme qui ne ferait que des semelles ou des talons acquerrait une grande rapidité dans ce travail particulier, mais pratiquement il serait sans valeur pour toute autre chose. Il pourrait valoir un certain salaire dans ce travail, mais il ne serait d'aucune utilité, soit pour lui-même, soit pour son patron, dans aucune autre chose.

Q.—Êtes-vous typographe? R.—Non; je ne suis pas un typographe pratique.

Q.—Un homme qui aurait fait tout son apprentissage dans une imprimerie de campagne, où il apprend à travailler à la pièce, à la presse, au journal ou à la composition, serait-il un compositeur aussi rapide que l'homme qui n'a jamais fait que composer? R.—Il ne l'est pas quand il passe à un atelier de ville; mais je puis garantir qu'après avoir été deux ans à la case, il acquerra toute la rapidité de travail qu'il eût pu obtenir s'il n'eût jamais fait autre chose, et il sera un homme plus précieux dans une imprimerie parce qu'il sera un homme capable dans toutes les branches. Il pourrait composer des annonces avec un certain goût; tandis que celui qui n'a jamais fait que composer de la matière ordinaire, composerait une annonce impossible. Nous avons au Canada des ouvriers aussi intelligents que partout dans l'Amérique du Nord et dans le monde entier, aussi instruits, qui manieraient aussi bien les outils et le reste, mais si on ne leur donne pas un établissement où ils puissent apprendre la science et la théorie en même temps qu'on leur apprend un métier, nous n'aurons jamais que des ouvriers inférieurs. En vain nous nous efforcerons de faire du Canada un pays manufacturier, si nous ne donnons pas à nos ouvriers la chance d'apprendre à fond leurs métiers qu'ont les ouvriers de l'Europe et des Etats-Unis, il ne sera pas possible de faire du Canada un pays manufacturier.

Q.—N'y a-t-il pas un autre désavantage sérieux à ce manque d'instruction industrielle dans le fait que, lorsqu'il faut des ouvriers spéciaux et habiles, il faut les faire venir de l'étranger? R.—Dans mon propre métier—puisque j'ai dit que mon père était charpentier—j'ai vu des cas comme celui-là. Je me rappelle une circonstance entr'autres se rapportant à la construction d'une église. La voûte devait être cintrée et supportée par des arches et nous avons dû prendre des ouvriers d'Angleterre pour faire ce travail, car nous n'avons pas pu en trouver au Canada. Nous en avons eu un au Canada mais il venait d'Angleterre. Il n'y a pas de raison pour que les

ouvriers canadiens ne fassent pas ces travaux, s'ils avaient l'instruction nécessaire. Je maintiens que les charpentiers devraient pouvoir, non seulement exécuter le plan qu'on leur donne, mais préparer eux-mêmes des plans et faire toute espèce de travaux en bois. Si on leur donnait un enseignement convenable, ils seraient en état de le faire. Et si nous avions des écoles industrielles et des écoles de métiers, nous aurions plus d'ouvriers de première classe.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous combien de genres de dessin on enseigne dans les écoles *Kindergarten*? R.—On y enseigne à peine le dessin.

Q.—L'instituteur ou l'institutrice n'est-il pas tenu de produire un cahier et un certain nombre de dessins avant d'être admis à enseigner, et est-ce qu'on n'enseigne pas ces dessins aux élèves? R.—Pas que je sache. Ceci a lieu sans doute plutôt pour s'assurer de la compétence de l'instituteur à remplir une position dans l'école que pour toute autre chose.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes sans doute quelque peu au fait du système suivi dans les écoles publiques? R.—Oui.

Q.—À considérer le plus grand bien, du plus grand nombre, ne croyez-vous pas qu'il vaudrait mieux pour les parents qui envoient leurs enfants aux écoles communes que l'usage des livres fut gratuit et qu'une partie du revenu consacré par le gouvernement à l'enseignement secondaire et universitaire fut appliqué à donner à l'enfant une instruction plus parfaite, et ne croyez-vous pas que dans quelques familles où le mari gagne un salaire modéré en travaillant à un métier, les enfants sont exposés à ne pas aller à l'école par suite du coût de l'enseignement? R.—J'ai peut-être des idées particulières là-dessus. Je prétends que l'usage de tout ce qui sert à l'école devrait être gratuit pour l'élève. Je ne veux pas seulement parler des livres mais de tout ce qui est en usage dans l'école, et tous ces articles devraient être soumis à une imposition générale.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—À Hamilton, nous payions un honoraire et on nous fournissait les livres? R.—Nous n'avons pas ce système à Toronto. Non seulement on devrait fournir les livres et tout le reste, et les soumettre à une imposition générale, mais on devrait obliger tous les enfants à fréquenter les écoles. En ce qui concerne l'école industrielle de Mimico, la ville devrait y établir un système spécial, quelque chose dans le genre d'une école industrielle, et on devrait se charger de l'instruction des enfants dont les parents sont trop pauvres pour les faire instruire. Partout on trouve de petits abandonnés par centaines, qui courent les rues, qui sont prédestinés au crime, et dont la ville devrait se charger. Si leurs parents ne peuvent pas les faire vivre, on devrait les placer dans une école et leur enseigner un métier; on en ferait ainsi de respectables citoyens. Il est presque impossible aujourd'hui de s'expliquer que ces enfants abandonnés deviennent autre chose que des criminels; ils deviendront en grandissant des membres dangereux pour la société, et ce n'est pas la faute des enfants eux-mêmes. Ils n'ont pas l'occasion de faire mieux et on ne s'occupe pas d'eux. J'ai moi-même, des dizaines de fois, amené deux ou trois de ces petits abandonnés dans la salle des machines du journal où je travaillais, en dépit des ordres du bureau, et je leur ai procuré un endroit pour dormir sur une pile de sacs ou quelqu'autre endroit où, au moins, ils ne couraient pas le risque de se geler. Ils passent des nuits et des nuits sous des portes cochères, et les passants les foulent aux pieds; ce sont les journalistes qui découvrent ces petits malheureux. Il y a sans doute le refuge des petits vendeurs de journaux qui se charge d'un certain nombre de ces enfants, mais il en reste quatre fois plus dans la rue qu'il n'y en a dans l'asile.

Ils grandissent dans la misère et le vice. L'école industrielle de Mimico est tout le contraire d'une école destinée à fournir un enseignement industriel.

CHARLES R. RUNDLE, entrepreneur et constructeur de Toronto, est appelé et assermenté :

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—J'ai appris le métier de maçon, mais je me suis surtout occupé de crépissage.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous à Toronto ? R.—Dix-sept ans.

Q.—Travaillez-vous comme patron ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps ? R.—Quatorze ans.

Q.—Avez-vous travaillé à la journée dans ce pays, pendant les trois années que vous avez habité ici, avant de devenir patron ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire si la condition des ouvriers dans votre métier s'est améliorée pendant les quatorze dernières années ? R.—Oui ; je crois que dans l'ensemble, elle s'est améliorée.

Q.—Les hommes gagnent-ils de meilleurs salaires ? R.—Les salaires sont plus élevés à présent qu'autrefois. Quand je suis venu ici, j'ai travaillé pour \$2 par jour ; plusieurs travaillaient pour \$1.50 et \$1.75 pour douze heures d'ouvrage.

Q.—Quels salaires ont-ils à présent ? R.—Les plâtriers gagnent 30½ cts par heure.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils à présent ? R.—Neuf heures.

Q.—En tenant compte des heures d'ouvrage et du taux des salaires, considérez-vous que la condition de ces ouvriers s'est améliorée ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous donner les raisons qui ont amené cette amélioration et nous en indiquer les causes ? R.—L'impression générale chez les patrons comme chez les employés, je crois, est que neuf heures font une journée suffisante d'ouvrage ; je parle de ce qui concerne notre métier. Il faut dire aussi que les temps sont meilleurs. Si on prend les gages des ouvriers dans tout le pays, ils ont augmenté. Lorsque je commençai à travailler pour mon compte, je payais \$2.50 par jour ; il n'y avait pas alors d'organisations ouvrières.

Q.—Y a-t-il dix ans de cela ? R.—Il y a environ douze ans. Puis les gages diminuaient parfois jusqu'à 20 centins de l'heure. Dans les quatre ou cinq dernières années, ils ont constamment augmenté. Il n'y a pas de doute que ce sont les demandes de l'Union qui ont amené ce résultat.

Q.—C'est en partie cela ; et dans le cas des plâtriers, les ouvriers sont très rares ? R.—Il n'y a presque pas de saison dans l'année où l'on puisse s'en procurer un nombre suffisant.

Q.—Vous dites qu'il y a douze ans, vous payiez \$2.50 par journée de 12 heures et qu'aujourd'hui vous payez \$2.75 pour neuf heures. Est-ce bien cela ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'en général les associations ouvrières aient été avantageuses aux ouvriers ? R.—Je ne le sais pas ; peut-être qu'en somme elles leur ont été avantageuses.

Q.—Croyez-vous que le fait de diminuer le nombre d'heures ait porté atteinte à la moralité des employés ? R.—Non ; pas que je sache. Lorsqu'un homme s'absente de l'ouvrage, nous le prévenons une ou deux fois, et sur les 60 hommes que j'emploie, il n'y en a pas plus qu'un ou deux qui fasse la noce de temps à autre, et dans ce cas, ils s'absentent simplement. Je ne sais pas ce qu'ils font après les heures de travail, mais, à en juger par les apparences, ils ne sont pas dissipés.

Q.—Votre métier est joliment dur ? R.—Oui, c'est un ouvrage dur.

Q.—Considérez-vous que 9 heures par jour sont suffisantes pour un homme qui exerce votre métier ? R.—Oui, je ne suis pas en faveur des longues journées.

Q.—Prenez-vous beaucoup d'apprentis ? R.—Je n'en ai que trois, c'est tout ce qu'on me permet de prendre.

Q.—C'est l'Union qui vous restreint à ce nombre ? R.—Oui.

Q.—En exécutant une convention passée avec les membres de l'Union, quelle est votre manière ordinaire de procéder ? R.—Nous passons généralement une convention par écrit et nous la faisons signer par les représentants de chaque association.

Q.—Vous vous rencontrez et vous discutez les différentes questions ? R.—Oui.

Q.—Trouvez-vous que ce soit une bonne manière ? R.—Je crois qu'elle est défectueuse telle qu'elle est, parce que les hommes qui représentent chaque association sont les pires hommes avec lesquels on puisse s'entendre. Je remarque, en général, que de part et d'autre ce sont des têtes chaudes qui ne veulent pas attendre et qui se refusent pendant longtemps à en venir à une entente. De part et d'autre on refusera quelquefois de céder jusqu'à ce que les employés aient été en grève pendant un mois, ce qui, je crois, est une erreur de leur part.

Q.—Comment, suivant vous, améliorer cet état de choses ? R.—Je me suis demandé si on ne pourrait pas soumettre le différend à un juge qui ferait une enquête sur l'état du métier, les gages payés et autres choses de ce genre, et qui soumettrait la question à une autre personne, de façon à ce qu'une décision pût être prise quelques mois avant le temps où les entrepreneurs sont obligés de faire leurs soumissions, afin de leur donner la chance d'élever leurs prix au besoin. En ce qui regarde les entrepreneurs dans ce pays, et surtout dans cette ville, le système suivi ne ressemble pas au système suivi en Europe où il y a des patrons qui emploient un grand nombre d'ouvriers et possèdent un fort capital. Ici, les hommes qui s'occupent de construction, c'est-à-dire les patrons, ne sont en réalité que des contre-maîtres. Il est difficile de leur donner un autre nom. Ils s'engagent à faire un ouvrage, reçoivent de l'argent de l'architecte ou du propriétaire toutes les deux ou trois semaines et payent les ouvriers. Ce n'est pas comme lorsqu'un homme a un fort capital engagé. Ici, tout le temps de l'entrepreneur, je le sais par expérience personnelle, est absorbé par la paye qu'il doit faire toutes les deux semaines. Il ne s'agit pas de capital et de travail, ni de grandes compagnies, mais il s'agit de constructeurs qui agissent en qualité de contre-maîtres, qui assument simplement la position d'un patron et se maintiennent ou tombent suivant leurs talents et leur énergie. Voilà la position en ce qui concerne le métier de constructeur.

Q.—Croyez-vous que des personnes désintéressées pourraient régler ces différends plus rapidement que les intéressés ? R.—Je crois que oui. Par exemple, si les ouvriers croient devoir exiger une augmentation de salaire, ils devraient en donner avis au moins quatre à cinq mois d'avance. D'un autre côté, si les patrons désirent diminuer les gages, ils devraient être obligés de faire de même, et dans tous les cas, la question devrait être réglée trois mois d'avance. Par exemple, en ce qui concerne les hommes qui ont travaillé pour moi tout l'été, je n'ai jamais cru que j'aurais à donner l'augmentation demandée, et je puis jurer positivement que ce que j'ai reçu n'a pas été suffisant pour payer les salaires que j'ai eu à payer depuis la grève. Il y a eu un malentendu à cet égard. J'avais compris que si les hommes ne demandaient pas une augmentation au premier janvier, cette augmentation n'aurait pas lieu avant l'année suivante. Ils ont considéré la convention sous un autre point de vue. Il y a eu un malentendu quant à la date et à l'expiration de l'arrangement,—il y avait une différence de trois mois—les hommes se mirent en grève dans l'été alors que nous ne pouvions pas suspendre les travaux, ce qui, je crois, était très injuste. Nous avons soumis la convention à plusieurs architectes qui tous ont déclaré que les patrons avaient raison et que les hommes n'avaient aucun droit à l'augmentation d'après leur propre convention ; d'un autre côté, les ouvriers soumièrent cette convention au procureur général de cette province qui l'interpréta d'une autre façon. Il est ainsi clair que s'il y avait eu quelqu'un pour interpréter la convention et si nous avions reçu un avis dans un délai raisonnable, nous aurions pu nous préparer. Car il importe guère aux entrepreneurs ou aux contre-maîtres que les gages soient élevés ou non.

pourvu que nous ayons un avis suffisant et que nous puissions faire nos prix en conséquence.

Q.—Avez-vous jamais en connaissance que les ouvriers aient violé la convention arrêtée entre les deux associations? R.—Pour ma part, j'ai toujours trouvé les ouvriers très honorables dans l'exécution de l'interprétation qu'ils donnaient à la convention. Nous n'avons jamais eu de difficulté à cet égard; quand une fois une convention a été établie, elle a été exécutée.

Q.—Savez-vous si dans le cas où un arrangement serait violé, vous auriez le droit de le faire respecter? R.—Je ne sais pas.

Q.—L'Acte d'Ontario comprend-il toutes les questions que vous voudriez y voir comprises au sujet de l'arbitrage? R.—Je n'ai fait que jeter un coup d'œil sur cette loi et je ne suis pas certain si elle a toute la portée voulue.

Q.—Quelles sont les causes les plus générales des grèves? R.—Quelquefois la grève sera causée par la question des apprentis. Quelquefois, le patron emploie un certain nombre d'ouvriers, et il a un, deux ou trois apprentis. Je vais citer un cas. Un certain patron avait le privilège d'avoir deux apprentis. L'un d'eux ne valait rien, ne pouvait rien faire et tourna mal. L'autre partit pour Chicago. Le patron prétendit que tout au moins il avait droit à un autre apprenti. Les ouvriers étaient d'opinion qu'il n'avait pas le droit d'en prendre d'autres. Il leur expliqua qu'il était impossible de faire revenir un garçon des Etats-Unis, mais les hommes ne s'en mirent pas moins en grève parce qu'il avait pris un autre apprenti.

Q.—Pour remplacer celui qui avait franchi la frontière? R.—Oui. Notre dernier arrangement est plus satisfaisant. Il ne peut pas y avoir de grève sans que les différents comités en donnent un avis raisonnable. Mais, avant cela, les ouvriers pouvaient se mettre en grève en tout temps. Aujourd'hui, ils ne peuvent se mettre en grève qu'après que tous les autres moyens ont échoué.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dois-je comprendre qu'ayant 60 ouvriers à votre emploi, vous n'avez droit qu'à trois apprentis? R.—Je n'ai voulu parler que des plâtriers.

Q.—Combien avez-vous de plâtriers à votre emploi? R.—Douze.

Q.—Et vous avez droit à trois apprentis? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Connaissez-vous l'article 28 de l'Acte d'Ontario; y a-t-il dans cet article quelque chose qui demanderait à être modifié? R.—Il n'y a rien qui se rapporte à la détermination des salaires. Je crois qu'on devait les déterminer au printemps, avant les travaux du printemps, afin que le patron puisse prendre ses dispositions en conséquence. Sans doute que dans les grandes entreprises, les entrepreneurs doivent courir le risque, mais je crois que nous devrions savoir au commencement de l'année quels prix nous aurons à payer. La plupart des contrats de construction sont passés en février et mars, alors que les architectes ont terminé leurs plans. Il serait beaucoup plus avantageux pour les constructeurs que les salaires fussent déterminés au commencement de l'année, au lieu d'attendre à l'été avec le risque d'entraîner une grève.

Q.—Je comprends que vous êtes en faveur de l'arbitrage obligatoire et que les arbitres devraient déterminer les salaires et le nombre d'heures de travail? R.—Oui; je serais en faveur d'un tel système. Il devrait y avoir une commission chargée de faire une enquête des deux côtés.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous dites que tous les architectes auxquels vous avez montré le document dont vous avez parlé ont reconnu que les patrons avaient raison? R.—Oui.

Q.—Est-ce que pas un seul architecte marquant de la ville n'a prétendu que les ouvriers avaient raison? R.—Pas que je sache.

Q.—Les maîtres constructeurs sont-ils organisés en société? R.—Ils ont une espèce d'organisation. Ils ne se réunissent pas, mais il y avait une organisation.

Q.—Lorsque surgissent des difficultés ouvrières, se réunissent-ils en corps? R.—Oui, dans ces cas seulement.

Q.—Y a-t-il une convention écrite entre les membres de l'Union et votre association en vertu de laquelle un certain délai sera accordé avant d'exiger une augmentation de salaires? R.—Oui.

Q.—Quelle a été la cause de la dernière difficulté de Toronto? R.—C'était au sujet de l'interprétation de cette convention. Le représentant de l'Union me dit qu'il avait montré le document à M. Mowat et que le ministre partageait son opinion, mais ce représentant lui-même a admis devant moi que l'entente verbale était que la question serait discutée le 1er janvier, et non le 1er mars. Mais les ouvriers ont basé leur grève sur l'interprétation plutôt que sur le texte de la convention.

Q.—Est-ce que les patrons consentaient à soumettre toute la difficulté à un arbitre? R.—Pas que je sache. Je n'ai pas entendu parler de cela d'abord. Les comités, de part et d'autre, sont composés, en règle générale, d'hommes impropres à faire un compromis, parce qu'en général, ils se montent la tête passablement, chacun envisageant la question à son propre point de vue, et après avoir échangé quelques paroles acrimonieuses, ils se séparent et il est difficile de les rassembler de nouveau.

Q.—Vous ne pouvez pas dire, je présume, que les patrons étaient prêts à soumettre la question à des personnes désintéressées? R.—Oui.

Q.—Il y a eu une grève, à tout événement? R.—Oui, parce que quelques patrons ne voulaient pas consentir à un arbitrage, tandis que la majorité était prête à l'accepter. Ils prétendent que si toutes ces questions avaient été soumises avant que la grève fût inaugurée, ils auraient été parfaitement disposés à accepter un arbitrage, mais les patrons prétendaient qu'après que la grève fût déclarée, il n'était pas juste que les architectes s'interposassent et réglassent la question.

Q.—Dans le cas où de part et d'autre on ne pourrait s'entendre, croyez-vous qu'il serait juste et prudent qu'un bureau d'arbitrage, nommé par le gouvernement, s'interposât et réglât la difficulté? R.—Je ne sais pas s'il vaudrait mieux que la chose fût faite par le gouvernement ou par l'entremise des juges; je crois cependant qu'un juge nommé en vertu d'une commission, émanant du gouvernement, pourrait servir d'arbitre.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'est-à-dire un juge avec deux arbitres, un pour chacune des parties?

R.—Oui, ce serait un bon moyen de régler la difficulté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous deux échelles de gages? R.—Je paye à un homme 33½ cts d^e l'heure pour surveiller et contrôler; le taux général des salaires est de 30½ cts l'heure.

Q.—Vous voudriez payer un homme suivant ses aptitudes? R.—Non; ce n'est pas ce que nous faisons, sauf en ce qui regarde le contre-maître.

Q.—Est-ce que bon nombre de vos employés sont canadiens de naissance? R.—Oui; quelques-uns de nos meilleurs plâtriers sont canadiens et se sont formés à notre emploi.

Q.—Quelques employés inférieurs aussi? R.—Oui; ceux-ci viennent de la campagne. C'est l'une des difficultés et je crois que sous ce rapport, nos propres ouvriers se font du tort à eux-mêmes. Toronto et Hamilton sont les seuls endroits où un homme puisse devenir un bon plâtrier, car il ne peut pas le devenir dans la campagne. Prenez ces deux villes, et les organisations ouvrières y restreignent le nombre d'apprentis et il en résulte que tandis que d'un côté, quelques-uns de nos meilleurs hommes s'en vont aux Etats-Unis, il nous faut en faire venir de la campagne où il n'y a pas d'occasion d'apprendre le métier comme il faut. Il nous arrive

de la campagne de pauvres briqueteurs et de pauvres plâtriers. J'ai quelques ouvriers inférieurs à mon emploi, mais je ne puis pas faire mieux.

Q.—Est-ce que les apprentis sont engagés par contrats ? R.—Généralement.

Q.—En ce qui concerne le métier de la construction, est-ce que le briquetage constitue, à votre point de vue, une partie plus artistique du métier que le crépisage ? R.—Non :

Q.—Est-elle plus fatigante ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Ce métier n'est-il pas dangereux pour la santé et la constitution d'un homme ? R.—Non ; car on dit que les plâtriers ne meurent jamais. C'est un métier très sain et je l'ai exercé pendant nombre d'années.

Q.—Alors il y a avantage, sous ce rapport, à être plâtrier ? R.—Les hommes respirent l'air qui a passé sur le mortier humide et deviennent sains et forts.

Q.—Pourquoi, s'il est vrai que la pose de la brique n'est pas plus artistique ni plus fatigante, paye-t-on plus cher les briqueteurs que les plâtriers ? R.—Il y a ce désavantage que les briqueteurs ne travaillent pas aussi longtemps, car les plâtriers sont employés presque toute l'année. Les plâtriers travaillent à l'intérieur et dans les mauvais temps ils ont des poêles. En somme, leurs salaires sont plus rémunérateurs que ceux des briqueteurs, bien que ces derniers reçoivent un salaire plus élevé.

Q.—Est-ce là une des nombreuses causes ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Est-ce que le travail d'un briqueteur, quand il est exposé à la chaleur du soleil, n'est pas très fatigante ? R.—Oui.

A. M. WICKENS, mécanicien stationnaire, de Toronto, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien de temps avez-vous été employé en qualité de mécanicien stationnaire à Toronto ? R.—Deux ans et demi à Toronto ; depuis douze ans, je m'occupe, tant à Toronto qu'ailleurs, de la pose des machines et j'ai été pendant ce temps en relation avec des mécaniciens stationnaires.

Q.—Les mécaniciens stationnaires ont-ils une organisation qui leur est propre ? R.—Oui ; nous avons ce qu'on appelle l'association des mécaniciens stationnaires.

Q.—Voulez-vous nous donner une idée des lois qui règlent l'usage des machines fixes ? R.—C'est l'une des raisons pour lesquelles nous avons formé une association ; nous n'avions pas avant cela de lois à cet égard dans Ontario ni en Canada.

Q.—N'y a-t-il pas des lois relatives à l'inspection de ces machines ? R.—Il n'y a pas de lois d'inspection, et c'est l'un des défauts de l'acte relatif aux fabriques. On peut aller dans une fabrique et s'assurer que les courroies sont bien protégées et le reste, mais il n'y a pas d'inspection obligatoire des chaudières ou des machines.

Q.—Quelle est la qualification que la loi requiert des mécaniciens ? R.—Il n'y en a pas du tout pour les mécaniciens stationnaires ; un patron peut prendre sur la rue un individu auquel il confie la conduite de ces machines s'il l'en croit capable.

Q.—Est-ce que le défaut d'inspection des chaudières et des machines à vapeur cause des accidents ? R.—Sans aucun doute.

Q.—Vous croyez qu'il devrait y avoir une loi rendant l'inspection obligatoire et exigeant des propriétaires qu'ils tiennent leurs machines à vapeur en bon état de réparation ? R.—Oui, Monsieur ; soit une loi à cet effet soit une loi déterminant les conditions ou la somme de connaissances qu'un homme doit posséder avant qu'on lui confie la conduite d'une machine.

Q.—C'est là, cependant, une chose distincte de la question d'inspection, n'est-ce pas ? R.—Pas nécessairement.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Supposons que les deux aillent ensemble ? R.—Cela vaudrait mieux.

Q.—Si nous n'avions pas de loi rendant obligatoire l'inspection régulière des machines à vapeur, par un fonctionnaire du gouvernement, est-ce que le fait d'exiger des mécaniciens les conditions de capacité voulues ne suffirait pas ? R.—Ce serait un grand pas de fait, mais cela ne suffirait pas tout à fait ; cela ferait une grande différence.

Q.—Est-ce qu'un mécanicien ne craindrait pas, parfois, de faire rapport que sa machine est en mauvais état ? R.—Je ne crois pas ; s'il était muni d'un permis en vertu de la loi, il ne craindrait pas de faire un rapport ; je crois que ce serait lui donner droit à cet égard.

Q.—Avez-vous d'autres recommandations à faire sur cette question ? R.—Oui ; les mécaniciens de ce pays ont grandement besoin d'une école technique. Quand nous voulons des mécaniciens supérieurs, il nous faut les faire venir d'Angleterre, d'Ecosse ou des Etats-Unis. Les jeunes Canadiens vont aux écoles techniques aux Etats-Unis, et ils y restent, obtenant les meilleures situations du pays. J'examinais, il y a quelque temps, une liste des élèves de l'école technique de Boston et j'y remarquai les noms de vingt-sept Canadiens qui avaient suivi les cours de cette école et étaient restés dans le pays où ils obtenaient des salaires exceptionnellement élevés pour des travaux sur les grands chemins de fer et autres travaux du même genre. Nos compatriotes, après avoir suivi les cours d'une école secondaire, doivent aller suivre quelque part les cours d'une école technique ; ils vont aux Etats-Unis et y restent ; nos écoles ne donnent absolument aucun enseignement de ce genre.

Q.—Un diplôme de l'une de ces écoles est un bon certificat de capacité ? R.—L'un des meilleurs au monde.

Q.—Alors, nous ne perdons pas seulement nos jeunes gens, mais il nous faut faire venir de l'étranger des personnes pour remplir des positions de ce genre, ici ? R.—Naturellement, une école de ce genre ne servirait pas seulement aux mécaniciens voyageurs ou aux stationnaires, mais aux machinistes et à toute cette classe d'artisans employés aux travaux de construction ; ils iraient à une école de ce genre. Je puis dire que l'association des mécaniciens stationnaires réclame très énergiquement un système de cette nature du gouvernement d'Ontario et essaie d'obtenir de ce dernier qu'il fasse quelque chose, pour obtenir de bons résultats.

Q.—Les premières notions d'une instruction technique peuvent-elles être enseignées dans les écoles ordinaires ? R.—Oui.

Q.—Et si, après cela, l'élève désire devenir mécanicien, il devra suivre des cours spéciaux dans une école technique, à cette fin ? R.—Oui.

Q.—S'il y avait au Canada un grand nombre de mécaniciens instruits, se chargeraient-ils d'enseigner le métier à un certain nombre de personnes ? R.—Je crois que oui.

Q.—Connaissez vous des jeunes gens qui prennent des leçons de ce genre et qui se disposent à devenir mécaniciens ? R.—Il y a des jeunes gens qui le désirent tellement qu'ils payent d'anciens mécaniciens pour se faire donner des leçons ; et ces leçons sont données sans aucun instrument pour aider le professeur, comme cela se pratiquerait dans une école bien montée. Nos associations sont des écoles d'enseignement pratique et c'est tout. Les plus anciens se font les instituteurs des jeunes, pour les rendre plus capables ; c'est là le principal but de l'association.

Q.—Il vous faudrait des machines comme modèles, pour les démontrer et en expliquer tous les détails du mécanisme ? R.—Oui ; dans les écoles, tous ces modèles sont montés comme des squelettes et lorsqu'on pousse les études assez loin, comme dans l'école Stephens, par exemple, il existe des ateliers complets dans lesquels

l'élève peut tout apprendre : faiseur de patrons, mécanicien, ingénieur, etc., et alors il est en état d'occuper une position dans le monde.

Q.—N'est-il pas à craindre qu'une instruction scientifique aussi étendue rende un homme trop capable pour un emploi comme celui de mécanicien stationnaire. R.—Non, je ne le crois pas ; je crois que l'homme qui possède le moins de connaissances fra le mécanicien le plus médiocre, tant pour lui-même que pour son patron. Je puis dire que les salaires payés aujourd'hui sont très insuffisants.

Q.—Quels salaires paie-t-on ? R.—De \$8 à \$20 par semaine. Mais je crois que la moyenne est d'environ \$10 50 dans cette partie d'Ontario.

Q.—Ce sont des salaires très peu élevés pour un emploi de cette importance ? R.—Oui, ces hommes travaillent plus longtemps que les autres employés dans une maison ; il faut toujours qu'ils soient rendus avant les autres pour mettre les machines en marche et ils restent après que les autres sont partis, pour voir à ce que tout soit en sûreté pour la nuit.

Q.—Avez-vous d'autres recommandations à faire ? R.—Je ne crois pas. Rien ne nous sera plus avantageux que ce que j'ai mentionné ; je puis dire que lorsque j'ai inauguré l'association ici, les patrons la regardaient quelque peu d'un mauvais œil ; mais dès qu'ils eurent constaté la nature de notre but et notre manière d'opérer l'antipathie contre l'association cessa. Nous leur avons prouvé que nous avions à cœur leur intérêt autant que le nôtre, et tous ceux qui apprécient l'association comme elle doit l'être, n'ont que de bons sentiments à notre égard. Quelques-uns cependant, en très petit nombre, croient que nous formons une association ouvrière, précisément parce que nous sommes réunis en corps.

Q.—N'est-il pas à craindre que si vous aviez des lois strictes régissant cette matière, elles fussent un peu dures pour les mécaniciens qui ne travaillent que de temps à autre ? R.—Je crois qu'il est possible de faire des lois équitables sur cette matière.

Q.—Détermineriez-vous la pression des machines ? R.—Oui, je crois que la loi devrait accorder un permis spécial, à cette fin ; si un homme sait comment faire une chose, il en sait assez pour dire comment elle doit être faite.

Q.—Quel serait l'effet de ces lois pour ceux qui se servent des machines agricoles ? R.—Je crois que s'il y a au monde un besoin de législation qui se fasse sentir pour protéger la vie des personnes, c'est bien en ce qui regarde les machines agricoles. Il y a eu au Canada plus de gens tués par l'explosion des moulins à battre le grain, dues à l'inhabilité des gens qui en sont chargés que de toute autre façon ; et si on ne peut battre le grain sans tuer tant de gens, je crois qu'il vaudrait mieux le battre avec le fléau.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Dans votre industrie trouvez-vous souvent des chaudières d'occasion ? R.—Oui, très souvent.

Q.—Sont-elles toujours en bon ordre ? R.—Non, pas toujours.

Q.—N'est-ce pas là l'un des maux dont vous avez à vous plaindre ? R.—C'est un mal nécessaire du moment qu'on permet la vente de machines ou autres articles d'occasion. Lorsqu'une chaudière a rendu tous les services qu'elle pouvait rendre, son propriétaire pouvait la mettre de côté, mais un pauvre homme arrive et l'achète ; c'est lui qui fait le plus mauvais marché. La machine est sujette à faire explosion et dans tous les cas, elle ne peut pas durer longtemps. Une bonne loi d'inspection remédiera à cela en grande partie.

Q.—Dans le cas des machines fixes, est-on tenu d'avoir une soupape de sûreté sur la chaudière ? R.—Pas ici, mais la chose est exigée dans les villes de Montréal, Buffalo et Détroit, où il y a des inspecteurs. Montréal est la seule ville canadienne où l'on exige une soupape de sûreté ; la question est sous le contrôle de l'inspecteur de la ville.

Q.—Y a-t-il des soupapes sur les vaisseaux ? R.—Certainement ; tout propriétaire

de navires transportant des passagers est obligé d'avoir une licence du gouvernement ; la chaudière, les machines et les coques doivent être inspectées par l'inspecteur du gouvernement.

Q.—Connaissez-vous quelque chose relativement à l'inspection des vaisseaux ?
R.—Pas dans ce pays. Je me suis beaucoup occupé de l'inspection des chaudières pour les fins d'assurances.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien y a-t-il d'établissements mus à la vapeur qui se font assurer ? R.—Je ne saurais dire.

Q.—Y en a-t-il une forte proportion ? Non, une très faible proportion, les grands établissements seulement.

Q.—L'inspection exigée par la compagnie est-elle faite minutieusement ? R.—Assez.

Q.—Les explosions sont-elles aussi fréquentes parmi les chaudières assurées que parmi celles qui ne le sont pas ? R.—Je ne saurais dire quelle est la statistique du Canada, mais aux Etats-Unis, la proportion est de 1 à 72, c'est-à-dire que 72 chaudières non assurées font explosion contre 1 chaudière assurée.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Connaissez-vous les taux de l'assurance ? R.—Au Canada, la prime est d'environ $1\frac{1}{2}$ pour 100, mais les compagnies n'assurent pas au-dessous d'une certaine somme ; elles font visiter chaque chaudière trois fois par année, et elles ne pourraient pas le faire si la prime n'était pas de \$25 ou plus, de sorte qu'elles n'assurent généralement pas pour moins de \$2000. La plus forte dépense des compagnies consiste surtout en frais de voyages nécessités pour les inspections.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelles sont les principales causes des explosions ? R.—Pour moi, il n'y a qu'une seule cause d'explosion de chaudière, c'est la négligence ou l'ignorance de celui qui en a la charge.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Des explosions se produisent quelquefois sur les bateaux à vapeur dont les mécaniciens, dites-vous, sont licenciés ? R.—Oui, un mécanicien, même licencié, peut être négligent. J'ai passé 32 ans de ma vie au milieu de machines et des chaudières et plus je vais, plus je suis convaincu que ce sont ceux qui ont charge des chaudières qui sont responsables des explosions.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ce point a été beaucoup controversé, n'est-ce pas ? R.—Pas autant à présent qu'autrefois. Il y avait une théorie à propos d'un gaz inconnu et une foule de choses de cette nature, mais à présent toutes ces théories sont abandonnées.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Une chaudière encrassée à l'intérieur est-elle plus sujette aux explosions qu'une autre qui ne l'est pas ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ces ingrédients qu'on vend pour nettoyer les chaudières ont-ils une valeur quelconque ? R.—Il y en a de bons et de mauvais. Règle générale, les mécaniciens se servent d'un ingrédient quelconque pour nettoyer les chaudières.

Q.—N'y en a-t-il pas qui rongent le fer ? R.—Je crois que oui et je crois que

l'on ne s'en sert plus. Les mécaniciens qui se servent de ces ingrédients en savent aujourd'hui assez long pour n'en pas acheter qui détruisent le fer. Cette question a fait des progrès. Elle a été la cause de beaucoup de difficultés à ses débuts.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—En quoi consiste ce procédé qu'en terme technique on appelle gonflement (*foaming*) ? R.—C'est quand l'eau monte et descend sans cesse et qu'on ne peut constater le véritable niveau.

Q.—Peut-on empêcher cela ? R.—Oui, habituellement. Un mécanicien qui connaît son métier peut toujours le faire cesser.

Q.—Il n'y a pas là une cause de danger pour celui qui connaît son métier ? R.—Tout homme de bon sens peut éviter le danger s'il le veut.

WILLIAM SUTTON, mécanicien stationnaire, est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Corroborez-vous ce que le témoin précédent a dit et partagez-vous les opinions qu'il a exprimées ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à ce que nous avons déjà entendu ? R.—Non ; je ne crois pas avoir rien à ajouter, sauf que l'on devrait prendre des mesures pour protéger les mécaniciens stationnaires — j'entends ceux qui le sont réellement—contre les gens qui achètent des chaudières et des machines et en confient l'usage à des enfants ou à des hommes capables. Je crois que nous avons à Toronto 70 ou 75 chaudières qui sont placées juste au-dessous des trottoirs et dont on confie—je regrette de le dire—l'usage à des hommes capables, et naturellement, leur vie, la nôtre, la vie de nos amis et de nos familles, enfin la vie de tous les passants, est à tout moment en danger. C'est une question dont les autorités ou le gouvernement devraient s'occuper.

Q.—Vous croyez qu'on devrait adopter un système complet d'inspection des chaudières et des machines ? R.—J'ai entendu parler d'un homme qui avait la charge d'une de ces chaudières ; il ne remarqua pas dans quel état elle était avant d'allumer ses feux et finalement il la fit chauffer à blanc. Un plombier entra et remarqua qu'il n'y avait pas d'eau dans la chaudière, mais au lieu d'éteindre le feu le mécanicien se préparait justement à mettre de l'eau dans la chaudière. S'il avait fait cela, il aurait déterminé une explosion et il eût été tué de même que l'autre, et eût causé des dégâts considérables. Si l'individu avait connu son métier, il n'aurait pas agi ainsi.

CHS. W. BARTON, fabricant de harnais de Toronto, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans cette ville ? R.—Depuis 3 ans en mars dernier.

Q.—Quel métier exercez-vous ? R.—Je fais des harnais.

Q.—Cette occupation est-elle distincte de la fabrication des colliers ? R.—Oui ; tout à fait distincte.

Q.—Quelle est la condition des ouvriers en harnais de cette ville ? Quels salaires gagnent-ils ? R.—Une convention a eu lieu entre les patrons et les employés

il y a cinq ans, et nous sommes censés suivre cette convention. Elle accorde \$12 par semaine aux ouvriers de première classe; \$10,50 à ceux de deuxième classe et \$9 aux ouvriers de troisième classe.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour? R.—Dix heures, excepté le samedi. Lorsque la convention a été arrêtée, il a été entendu que les journées seraient de 10 heures, mais je ne crois pas qu'il y ait aujourd'hui un ouvrier qui gagne \$12 par semaine. Il n'y a que trois ou quatre ouvriers de deuxième classe qui gagnent \$10.50 et beaucoup d'autres travaillent pour moins que \$9 et même \$6; j'ai entendu dire que des hommes qui avaient fait leur apprentissage, et qui étaient censés connaître le métier, gagnaient \$5.50.

Q.—Y a-t-il une organisation parmi les fabricants de harnais? R.—Nous en avons eu une jusqu'à présent. Le fait n'est pas généralement connu, mais nous n'avons rien qui vaille la peine. Nous avons eu une assemblée de chevaliers du travail. C'est nous qui formions la troisième assemblée des chevaliers du travail de cette ville.

Q.—Ces organisations étaient-elles établies à Toronto lorsque la convention a été passée? R.—Nous avons alors une union, la *Harness Makers Protective Association*.

Q.—C'est sous la direction de cette union que cette convention a été passée? R.—Oui.

Q.—Dans votre opinion, qu'est-ce qui a causé cette diminution des salaires? R.—Je crois qu'on n'a jamais payé l'échelle des salaires convenue. Les patrons se sont réunis et ont dit aux employés: "Voyez, nous avons ici un grand nombre de vieux ouvriers qui ne peuvent pas gagner \$9 par semaine, nous allons ajouter une nouvelle clause et nous les emploierons en leur donnant ce qu'ils gagneront. A la suite de cet arrangement, le nombre des ouvriers augmenta et les autres ouvriers se sont vus diminués jusqu'à \$6; il n'y a pas d'échelle de salaires régulière.

Q.—Croyez-vous que l'établissement d'une échelle des salaires ait pour effet de les faire baisser? R.—Oui, je le crois. Si un homme désire un fort salaire, il l'aura s'il est capable. Il aura de l'ouvrage pendant toute la saison des affaires, et pendant la morte saison, les patrons garderont les ouvriers à bon marché et congédieront ceux qu'ils paient cher.

Q.—Un ouvrier bien payé, s'il désire avoir de l'ouvrage, doit accepter le prix des autres? R.—Je crois que c'est là la raison. Une autre raison, c'est qu'il n'y a pas d'organisation parmi les patrons; si un jeune homme travaille pour son compte et vend des marchandises à meilleur marché, les autres travaillent contre lui, de sorte que les uns vendent à un certain prix et les autres plus bas, et tout cela est pris sur les salaires des ouvriers.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les ouvriers en harnais sont-ils mieux payés ici qu'en Angleterre? R.—Sans doute, ils reçoivent ici un peu plus d'argent, mais je ne crois pas qu'avec ce qu'ils gagnent, ils puissent vivre aussi bien ici qu'ils vivraient en Angleterre avec les salaires qu'ils y gagneraient.

Q.—Avec la même somme on peut acheter plus là-bas qu'ici? R.—Oui; les loyers sont plus bas. Dans quelques petites villes où l'on gagne des gages raisonnables, on y a une jolie petite maison pour trois chelins et demi à quatre chelins par semaine et tout y est à bon marché.

Q.—Désirez-vous faire quelques recommandations relativement à votre métier? R.—Je ne vois pas ce qu'on pourrait bien faire pour le rendre meilleur: il me semble dans un bien triste état présentement.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je voudrais savoir comment vos harnais soutiennent la comparaison avec ceux qui sont faits à Montréal? R.—Les patrons disent qu'ils valent mieux sous tous les rapports.

Q.—Savez-vous quel salaire l'on paie à Montréal? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Croyez-vous que si les patrons avaient une union pour maintenir les prix, les ouvriers en profiteraient sous forme de salaires plus élevés? R.—Je le crois, car il y a dans cette ville un grand nombre de patrons justes, bien disposés à aider les ouvriers, mais je crois qu'ils ne peuvent pas payer plus cher. Il y en a quelques-uns qui pourraient certainement donner plus. Par exemple, lorsque je suis arrivé dans le pays, il y avait un patron en cette ville qui demandait des ouvriers par la voie des journaux, je répondis à l'annonce, ne connaissant pas le pays. On nous payait une piastre la paire pour les longs traits et je crus que c'était le prix régulier. Je me mis à l'ouvrage et il fallait travailler bien fort pour en faire une paire par jour. Après que nous eûmes fait cela pendant quelque temps, le patron nous dit: Je vais maintenant vous faire travailler à la semaine; vous voyez que vous pourrez gagner juste une piastre par jour. Quand j'eus connu les prix de l'Union, je vis que la paire valait \$1.65 et cependant il ne payait que \$1.00.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—D'autres payaient \$1.65? R.—Oui. Il avait deux ou trois de ses employés qui travaillaient à ce prix.

Q.—Faut-il un capital considérable pour ouvrir un atelier dans cette ville? R.—Oui; quelquefois il faut vendre les harnais à crédit. Naturellement quelques marchands de gros aident, mais je ne crois pas qu'il soit possible à un ouvrier en harnais, travaillant à la journée, d'épargner assez sur son salaire pour prendre à son compte.

Q.—Les boutiques sont-elles généralement assez confortables? R.—Il y en a qui le sont, d'autres qui ne le sont pas. Quelques-unes ne sont pas bien éclairées et d'autres sont mal ventilées.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Y a-t-il beaucoup d'hommes à ne rien faire dans un temps de chômage? R.—Naturellement il y en a un grand nombre, mais règle générale, les patrons ne congédient pas leurs ouvriers. Ils en renverront un ou deux et mettront les autres à la petite journée et tous ont à souffrir en hiver, juste au moment où ils ont le plus besoin d'argent. Les salaires sont alors baissés considérablement. Je connais des boutiques où pendant trois mois de l'hiver les ouvriers ne font que $\frac{2}{3}$ de jour; pendant la saison de l'ouvrage ils gagnent 12 $\frac{1}{2}$ cts de l'heure et en hiver on diminue leurs salaires de 25 pour 100. Je crois que c'est la règle pour tous les métiers en hiver. J'ai connu des ouvriers qui, en hiver, ne faisaient qu'une demie-journée pendant 4 mois; j'en ai connu un.

Q.—Croyez-vous que dans votre métier les ouvriers soient en trop grand nombre, et que l'offre soit plus forte que la demande? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—En été vous avez assez d'ouvrage? R.—Oui. Quelques patrons sont obligés d'acheter du stock, parce qu'ils n'en ont pas de fait, tandis que s'ils s'approvisionnaient d'avance en faisant faire de la marchandise, ils pourraient employer les ouvriers continuellement.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-ce que la diminution du nombre des heures de travail ne vous fait pas de bien. R.— Je crois que oui. L'année dernière, dans plusieurs boutiques on a raccourci la journée de deux heures le samedi; nous avons cherché à obtenir une demi-journée, mais comme les ouvriers étaient divisés, nous n'avons pu obtenir que deux heures dans quelques boutiques, et quelques-uns de ceux qui avaient signé la convention ont retiré leur adhésion depuis.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Si les ouvriers se tenaient et exposaient la question carrément au patron, croyez-vous qu'il serait possible de faire un arrangement pour que les patrons diminuent les heures de travail et pour que vous soyez toujours occupés? R.—Je crois qu'on pourrait arranger cela; mais la difficulté c'est qu'on ne peut réunir tous les patrons, car ils n'ont pas d'organisation. Chaque ouvrier doit s'adresser à son propre patron. Celui-ci répondra qu'il y a un autre patron qui paie tels salaires et dont les ouvriers travaillent tant d'heures par jour et qu'il ne peut rien faire qu'à la condition que tous les autres en fassent autant.

Q.—Si les ouvriers en harnais étaient bien organisés et exposaient ces raisons aux patrons d'une façon intelligente, ne croyez-vous pas qu'ils pourraient conclure un arrangement avec eux. Les patrons feraient autant d'affaires, seulement ils auraient à augmenter les prix des harnais. Les patrons vendent trop bon marché, par suite de la concurrence? R.—Oui. D'un autre côté, il y a une fabrique de harnais qui prétend vendre ses harnais environ \$10 meilleur marché que toutes les autres fabriques et les salaires des ouvriers sont, par conséquent, diminués davantage.

Q.—Alors, il n'y a pas de moyen, à votre avis, de sortir de la difficulté? R.—Non. J'aimerais beaucoup à en connaître un; je sais qu'en général les ouvriers sont très mécontents.

Q.—N'avez-vous jamais songé à la coopération? R.—Quelques-uns y ont pensé et ont discuté la chose, mais sans arriver à une conclusion. Je crois que l'été dernier, —s'il y a moyen de faire quelque chose—les ouvriers ont eu une bonne occasion d'améliorer leur sort, s'ils s'étaient tenus unis. Mais ils étaient tous divisés entre eux et c'est pour cela que rien n'a été fait. Ils avaient pour eux les charretiers et les propriétaires de chevaux. Ils avaient l'appui des différentes unions qui auraient pu leur aider à obtenir ce qu'ils désiraient. S'ils avaient établi un magasin coopératif, ils auraient pu obliger beaucoup de magasins qui ne payaient pas de salaires raisonnables à fermer.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Croyez-vous que l'ancienne union des ouvriers en harnais a mieux sauvegardé leurs intérêts que l'assemblée des chevaliers du Travail qu'ils ont actuellement? R.—Elle a pu être meilleure dans un temps, mais je crois que si nous avions fait partie des chevaliers du Travail, nous aurions obtenu plus que l'union. Mon idée est que ce que nous avons de mieux à faire, c'est de former une nouvelle Union.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—N'y a-t-il pas quelque établissement étranger dans cette branche? R.—Il y a une maison de Buffalo appelée la *Canada Harness Co.* celle dont j'ai parlé.

Q.—Y paie-t-on les mêmes salaires que sur la rue Younge? R.—Non, il s'en faut. On y travaille d'après un système différent.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et quel en est le résultat? R.—Je puis difficilement le dire. Les ouvriers y travaillent pour presque rien.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Leurs harnais sont-ils aussi bons? R.—Non pas. Il est évident que les ouvriers ne peuvent pas les faire aussi bons. Ils ne gagnent que la moitié de ce que nous gagnons. Ils travaillent tous à la pièce. La compagnie emploie un entrepreneur qui s'engage à faire tant de douzaines pour une certaine somme. Elle engage ensuite un ajusteur et un finisseur pour ajuster et finir l'ouvrage de l'entrepreneur, puis un nombre de garçons ou d'enfants qui ne sont bons qu'à prendre la place des ouvriers qui sont sans ouvrage. Il faut faire cela ou mourir de faim. La compagnie ne paie presque rien et si, en travaillant très fort, on arrive à gagner une piastre par jour, c'est bien; il est même presque impossible de se rendre à cela.

Q.—La compagnie fait-elle venir ses matériaux de l'autre côté de la frontière? R.—Je ne crois pas qu'elle en reçoive beaucoup de l'autre côté. Différentes versions circulent, mais je n'en connais rien.

Q.—La Ontario Harness Co., sur la rue King, n'était-elle pas originellement une compagnie américaine? R.—Oui, c'est une succursale d'une maison de Buffalo. Elle a déjà fait affaires ici autrefois sous le nom de Alderson.

Q.—N'y emploie-t-on pas en grande partie des *improvers*—ces jeunes gens qui tiennent le milieu entre les apprentis et les ouvriers? R.—On y engage un garçon et on lui enseigne d'abord à coudre; on en fait venir de la campagne d'autres qui ont fait un an ou deux d'apprentissage et qui ne peuvent pas obtenir d'ouvrage ailleurs. On y change constamment d'employés, mais on en trouve toujours assez pour marcher. Par exemple, on y demandera par la voie des journaux 12 ouvriers; tout le monde sait qu'il n'y a pas assez d'ouvrage pour les employer tous, mais si les 12 se présentent, ce sont autant d'ouvriers en réserve dans la ville qui pourront prendre la place des autres au besoin.

Q.—Avez-vous un système d'apprentissage? Non.

WALTER S. APPLETON, ouvrier en harnais, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à ce qu'a dit le témoin précédent? R.—Je crois qu'une loi concernant l'apprentissage serait avantageuse à notre métier, à raison des nombreux ouvriers incapables qui y travaillent. Ils servent un an ou deux à la campagne puis viennent en ville et s'engagent comme ouvriers. Je crois que la diminution des heures de travail serait aussi avantageuse au métier si elle avait pour effet d'employer les hommes pendant toute l'année.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous qu'une loi passée par le gouvernement ayant l'effet d'obliger les apprentis à s'engager par contrat serait une bonne chose pour votre métier? R.—Oui.

Q.—Est-ce que ce serait la meilleure chose? R.—Dans l'état actuel de notre métier, et attendu que nous n'avons pas d'organisation, je crois que c'est ce qui vaudrait le mieux.

Q.—Avez-vous d'autres recommandations à faire? R.—Je crois que s'il y avait un système de licence pour les propriétaires d'écuries de louage, qui les Restrindrait un peu, et qui obligerait un plus grand nombre de particuliers à garder des chevaux, cela encouragerait le commerce, et serait une bonne chose.

Q.—Je crois que ce dont vous avez besoin est une organisation parfaite dans votre métier? R.—Je crois que c'est la principale cause des difficultés. Une législation ne nous ferait pas grand bien sans une législation locale; des lois sur l'apprentissage nous favoriseraient et une organisation locale ferait le reste. J'ai entendu dire par

mon patron que l'école industrielle, loue le travail des élèves, par contrat, à une maison de Montréal, à raison de 15 cts par jour et c'est une concurrence qui nous est faite.

LE PRÉSIDENT :—

Je crois savoir qu'à leur expiration les contrats actuels ne seront pas renouvelés.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—On n'a pas fait de harnais dans la prison centrale? R.—Non, je ne crois pas.

Q.—Ce que vous venez de dire s'applique à Montréal? R.—Oui. Ces harnais sont expédiés de Montréal ici et par suite du bon marché du travail, se vendent à plus bas prix à Toronto que les harnais fabriqués sur les lieux. Je crois pouvoir ajouter que la moyenne des salaires n'est pas de \$12, ni de \$10.50, ni de neuf. Elle est plus près de \$8. J'ai perdu du temps l'an dernier, ce qui a réduit la moyenne de mon salaire à moins de \$8. C'était dû à ce que nous ne travaillions pendant l'hiver qu'à petite journée.

OWEN MEAD, de Toronto.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Occupez-vous une charge dans une société de bienfaisance? R.—Oui, je suis secrétaire permanent de la Metropolitan Lodge of the Manchester Unity, Odd Fellows; Loge 6534.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Veuillez nous dire comment se fait le placement des fonds de votre société? R.—Désirez-vous que je parle de l'association anglaise, ou des loges que nous avons ici?

LE PRÉSIDENT :—

Bornez-vous à dire ce que vous connaissez personnellement.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-ce que toutes les succursales de votre société sont incorporées? R.—Non, elles ne le sont pas.

Q.—Est-ce que la société mère est incorporée? R.—Oui, en Angleterre.

Q.—Est-ce que les fonds de votre association ne sont pas employés à d'autres fins que celles mentionnées dans votre règlement? R.—Non, nous ne faisons rien de tel. J'aimerais à dire quelque chose sur notre organisation. Voici la position dans laquelle nous nous trouvons : Notre district est celui de Montréal et conséquemment nous appartenons à la province de Québec. Nous ne pouvons pas nous faire incorporer ici, parce que tous les fonds recueillis dans notre district doivent passer par Montréal. Mais le 16 de ce mois, nous avons l'intention d'établir un nouveau district à Toronto; nous venons de recevoir tous les papiers nécessaires d'Angleterre et alors nous aurons un district de notre société à Toronto; nous serons alors en état de nous faire incorporer et chaque loge sera constituée en vertu de la loi provinciale.

Q.—Vos trésoriers donnent-ils des cautionnements comme garantie de l'argent qui leur est confié? R.—Dans le moment nous n'avons rien de cela; notre surplus est placé dans les banques.

Q.—Publiez-vous un état annuel? R.—Oui.

Q.—N'essaie-t-on jamais d'engager les gens à entrer dans votre association à

l'aide de fausses représentations ? R.—Non, d'aucune manière. Nous n'oserions pas agir ainsi en vertu de nos réglemens généraux.

Q.—Les affiliés n'y trouvent-ils pas un état de choses tout différent de celui qu'on leur avait représenté ? R.—Non. Nous sommes obligés de faire un rapport en Angleterre tous les ans.

Q.—Les membres ne bénéficient-ils pas du surplus des fonds, déduction faite de ce qui a été exigé par les secours ? R.—Il a été pourvu à cela, mais l'association est encore trop jeune ; nous ferons cette distribution du surplus lorsque nous aurons cinq années d'existence. Nous avons un rapport quinquennal à faire et le surplus, quel qu'il soit, après qu'il aura été pourvu à l'entretien de l'association, est remis aux membres, en proportion de la somme que nous avons reçue d'eux.

Q.—Avez-vous une assurance de bienfaisance ? R.—Oui ; une pour les enfants et une autre pour les affiliés.

Q.—Un affilié à votre ordre peut-il léguer le montant de son assurance à une autre personne que celle nommée dans son certificat ? R.—Lors de son admission, il est obligé de dire à qui retournera son assurance, mais il peut révoquer ce document en tout temps et remplir un nouveau blanc.

Q.—Supposons qu'une personne est assurée dans votre société et que le montant de son assurance doive retourner à sa femme ; si sa femme meurt et que lui-même tombe malade avant de remplir un nouveau blanc, peut-il disposer de cet argent en faveur d'une autre personne ? R.—Je crois que nos réglemens décrètent que l'argent ira à ses enfants.

Q.—Peut-il le léguer à d'autres ? R.—Oui, s'il en a le temps.

Q.—En supposant qu'il mourrait avant d'avoir eu le temps de remplir un nouveau blanc, peut-il léguer cet argent à une autre personne que celle mentionnée dans le certificat ? R.—Je ne connais rien qui puisse l'en empêcher ; nous avons toutes sortes de blancs à cet effet, et nos réglemens déclarent explicitement que l'argent ira à la femme, à la sœur, à l'enfant ou à la mère. Ceci est conforme à la loi ; nous sommes liés par la loi d'Angleterre, car c'est là que nous sommes incorporés et nous ne pouvons pas éluder la loi générale. Nous pouvons avoir nos réglemens de district, mais nous sommes obligés d'en passer par les lois générales d'Angleterre.

Q.—N'est-il pas possible qu'une personne soit frustrée de cet argent ? R.—Non.

Q.—N'est-il pas possible que les fonds soient employés à d'autres fins, telles que des spéculations sur les propriétés ? R.—Non ; nous sommes très particuliers sur ce point ; nous ne pouvons pas même y toucher pour organiser un souper, et, sous aucun prétexte, il n'est permis de toucher aux fonds destinés aux malades et aux funérailles.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Qui a droit de dépenser l'argent ? R.—Cela se fait par un vote de la loge.

Q.—L'argent est-il entre les mains du trésorier ? L'argent est placé par les fidé-commissaires ; le trésorier n'a en mains qu'une faible somme.

Q.—Combien y a-t-il de commissaires ? R.—Trois ; l'argent ne peut être retiré d'une banque qu'en vertu d'une résolution passée par la Loge, et la banque doit être notifiée par moi de l'adoption de telle résolution avant de donner l'argent.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Ne serait-il pas préférable de restreindre de quelque manière les obligations de ces sociétés ? R.—Les nôtres sont passablement limitées par les lois anglaises, car nous ne permettons pas à un membre de s'assurer pour plus de £200.

Q.—Est-ce que la loi anglaise s'applique au Canada ? R.—Oui ; parce que nous sommes liés par la loi générale. Il y a autre chose ; si un membre est assuré contre la maladie et que son assurance excède la moyenne de ses gages, nous ne pouvons le payer sans la permission du grand maître ou du bureau des directeurs. Actuellement ;

nous payons \$2 par semaine pour la première année et \$2 par semaine pour le reste du temps de la maladie. Mais la nouvelle loi décrètera un paiement de \$4 pour les premiers six mois, de \$3 pour les autres 6 mois et de \$2 pour le temps que durera ensuite la maladie, de \$80 à la mort du mari et de \$40 à la mort de la femme. Il y a ensuite l'assurance des enfants qui coûte de 40 à 45 cts par année. Un enfant peut être assuré à l'âge de 3 mois, et le montant de l'assurance varie de 30 chelins à 28; après cela ils ne reçoivent rien jusqu'à ce qu'ils soient affiliés à l'ordre. Si un homme meurt, la veuve peut assurer l'argent qu'elle aurait reçu si son mari avait vécu. Il y a ensuite une assurance supplémentaire de \$6 par semaine au lieu de \$4. Ces nouvelles lois entreront en vigueur cette année.

Q.—Croyez-vous que ces sociétés de bienfaisance devraient être sous le contrôle du gouvernement? R.—Oui. Elles le sont en Angleterre et c'est à quoi nous voulons arriver ici. Le fait est que les membres de l'ordre à Montréal ont demandé à M. White s'il ne pourrait pas faire passer un acte spécial s'appliquant à notre association, mais il nous conseilla d'attendre un an ou deux ans, parce qu'il croyait qu'une loi fédérale serait passée s'étendant à toutes ces questions. Il y a deux ans de cela. Naturellement, nous sommes très désireux d'obtenir, non un acte de la législature d'Ontario, mais un acte du parlement fédéral.

Q.—Un acte du parlement fédéral vous incorporant? R.—Oui.

Q.—Mais ce n'est pas là précisément ce que je demandais? R.—De quoi s'agissait-il alors? D'une inspection sous le contrôle du gouvernement fédéral?

Q.—Un contrôle général de vos opérations pour voir à ce que vos fonds soient garantis comme ils doivent l'être et vos opérations bien conduites. R.—Je crois que la chose serait très désirable.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—L'audition de vos comptes, etc.? R.—Oui. C'est ce qui se pratique en Angleterre et nous devons faire rapport au registraire. Notre association compte plus de 500,000 membres et nous avons un capital de plus de £6,000,000 sterlings.

Q.—Où cet argent est-il placé? R.—De diverses façons, en valeurs publiques et une bonne partie sur hypothèques en Angleterre.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—A quel emploi cet argent peut-il servir? R.—A rien autre chose qu'aux fins pour lesquelles il est souscrit.

Q.—Pour quelles fins a-t-il été souscrit? R.—Dans notre district, c'est pour pourvoir à des paiements en cas de maladie et du décès du mari, de la femme ou des enfants.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Votre association est-elle purement une association de bienfaisance? R.—Purement une association de bienfaisance et de secours mutuels.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Ne croyez-vous pas que la somme exigée des assurés est trop forte, qu'ils paient trop cher pour l'assurance? R.—Non; ils ne paient que 15 cts par semaine, et avec cette somme nous leur fournissons le médecin à nos frais.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—A part les secours auxquels un membre a droit, faites-vous l'aumône? R.—Nous accordons même des secours; supposons qu'une personne dans le dénuement vienne nous trouver, nous lui donnons à même le fonds de secours; les membres paient trois cents chaque trimestre dans ce but.

Q.—Ces aumônes ne sont pas faites à même le fonds régulier, le fonds général?

R.—Non Nous ne pouvons toucher à ce fonds sous aucun prétexte. Si nous y touchions, avant de pouvoir faire notre rapport, il nous faudrait combler le déficit. au moyen d'excursions, de soirées, etc.

Q.—Si le fonds local était insuffisant, ne pourriez-vous pas obtenir des fonds d'Angleterre ? R.—Nous nous adressons d'abord à l'association de district et si elle ne peut combler le déficit, nous nous adressons à l'Unity, à Manchester.

Q.—Vous avez parlé comme si l'ordre était d'introduction récente ; n'existait-il pas ici il y a trente ans ? R.—Il existait comme ordre canadien des Oddfellows, mais, lorsque je suis arrivé ici, j'ai voulu y établir l'ancien ordre en communication directe avec l'Angleterre. Nous avons travaillé à cela pendant longtemps, et, il y a cinq ans, nous avons établi cette loge métropolitaine ; nous en avons maintenant deux autres à Toronto et nous nous proposons de former un nouveau district.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Si un candidat n'est pas admis après l'examen médical, lui remet-on l'argent qu'il a payé ? R.—Oui. Si un candidat se présente et nous paie une piastre, cette piastre lui est remise s'il n'est pas accepté par le médecin.

JOHN GALBRAITH, professeur de génie, à Toronto, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Je crois que vous désirez être entendu par la Commission au sujet de l'enseignement technique ? R.—Je ne le désire pas, mais on m'a fait demander et je suis prêt à dire tout ce qu'on voudra sur le sujet. Je ne suis pas préparé à faire un exposé systématique de la question.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage de M. Galt ? R.—Non ; je n'ai entendu aucun témoignage.

Q.—Vous n'étiez pas présent lorsque M. Galt et M. Kribs ont donné leurs témoignages ? R.—Non.

Q.—Ne pourriez-vous pas exposer vos vues sur l'enseignement technique sous une forme narrative sans attendre les questions ? R.—C'est là l'embaras. Je pourrais traiter peut-être certaines parties du sujet. Mais je ne crois pas que ce qui conviendrait à une partie de l'enseignement technique pût convenir à l'autre. Je ne crois pas qu'on puisse généraliser.

Q.—Jusqu'à quel point vous êtes-vous occupé de l'enseignement technique ? R.—Seulement comme professeur de génie.

Q.—À quelle école ? R.—À l'école des sciences appliquées à Toronto. Cette école ne donne pas, cependant, ce qu'on appelle généralement un enseignement technique ; c'est pour cette raison qu'il pourrait y avoir un malentendu.

Q.—Quelle branche du génie y enseigniez-vous ? R.—Le génie civil principalement. Il s'agit dans ce cas de l'instruction à donner à un homme de profession ; ce que j'entends par l'enseignement technique, c'est l'instruction d'un artisan, d'un ouvrier. Si c'est là ce que signifie l'enseignement technique, je possède positivement peu d'expérience à cet égard, car je m'en suis occupé un peu, mais très peu. Mon travail en enseignant le génie ressemble à celui d'un professeur de médecine, et ce n'est pas, je crois, ce qu'on entend généralement par un enseignement technique ; du moins le terme de l'enseignement technique ne comprend pas ici l'enseignement qui serait donné à un médecin, à un avocat, à un homme de profession de même qu'à un ouvrier. Si c'est dans ce sens que vous l'entendez, je suis très au courant de la question.

Q.—Combien d'élèves suivent vos cours ? R.—Soixante dans le moment ?

Q.—Et ces élèves étudient quoi ? R.—La plupart le génie civil.

Q.—Ainsi ce n'est pas là une branche de l'enseignement populaire, mais une branche d'études spéciales ? R.—C'est une branche d'éducation supérieure.

Q.—D'éducation professionnelle ? R.—Oui. Mais l'ingénieur civil vient plus souvent en contact avec les gens de métier, c'est-à-dire des métiers mécaniques, que tout autre homme de profession. Sous ce rapport, il se rapproche de l'architecte et il lui faut connaître un peu toutes sortes de travaux. Il doit être au courant des travaux du charpentier, du briquetier, du forgeron et de tous les ouvriers en général. S'il ne l'est pas, il ne fera pas un bon ingénieur civil ; et c'est pourquoi il est plus intéressé que tout autre à recevoir ce qu'on appelle une instruction technique.

Q.—Prenez, par exemple, les ajusteurs d'appareils à vapeur, les plombiers et autres ouvriers de cette classe, croyez-vous qu'ils possèdent des connaissances théoriques suffisantes, en outre des connaissances pratiques qu'ils possèdent, pour en faire des ouvriers de première classe ? R.—Règle générale, je crois que non. Ils y gagneraient en possédant une meilleure instruction. J'en suis sûr. Ce sont là les métiers avec lesquels l'ingénieur vient en contact et il peut suppléer dans une certaine mesure au défaut d'instruction des ouvriers.

Q.—Si un plombier, par exemple avait plus de connaissances théoriques, il serait intéressé davantage, n'est-ce pas, à assurer par ses travaux une bonne ventilation, etc ? R.—Il devrait avoir des connaissances suffisantes sur la manière d'exécuter ces travaux. Je suppose qu'il travaille d'après le prix qu'on lui paie. Si un constructeur n'est pas disposé à faire faire de bons travaux de plombage, le plombier ne les fera pas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Y a-t-il un inspecteur nommé pour ces travaux ? R.—Je crois que oui. Il se commet sans doute beaucoup de maladresses dues à l'ignorance, mais il y a aussi beaucoup de mauvais ouvrage, dû, non pas à l'ignorance, mais à la spéculation, par suite de la concurrence pour obtenir les contrats. des prix insuffisants payés pour les travaux. Je crois qu'il y a peut-être autant de mauvais ouvrage dû à cette cause qu'à l'ignorance. Il est certain tout de même, qu'un ouvrier, à quelque métier qu'il appartienne, y gagnerait d'avoir plus de facilité pour apprendre le côté théorique de ses travaux ; mais il est très difficile de dire par quel moyen pratique on peut arriver à ce résultat. Il est difficile de donner cet enseignement dans les écoles publiques ordinaires que suivent les enfants, où ils apprennent à lire, à écrire ; l'arithmétique, l'histoire qui sont faciles à enseigner n'exigent aucun appareil, mais simplement un instituteur. Si l'on veut enseigner aux enfants des métiers comme le métier de forgeron, de charpentier et les travaux qui se font dans une boutique, il est facile de voir que si l'on veut arriver à un résultat efficace, il faudrait imposer une dépense qui rendrait cet enseignement absolument impossible.

Q.—C'est-à-dire d'enseigner les métiers dans chaque école ? R.—Oui, et donner l'instruction gratuitement. Je ne crois pas du tout à la possibilité d'enseigner les métiers en général autrement qu'on le fait aujourd'hui. C'est-à-dire que l'enfant apprend un métier par lui-même. En même temps, je crois qu'il y a certaines parties théoriques qui se rattachent à chaque métier, qu'un homme ou un enfant devrait connaître plus à fond, et cette connaissance, il n'a pas d'occasion de l'acquérir dans l'état actuel de l'enseignement. Peut-être que le meilleur moyen d'y arriver serait par l'établissement d'écoles du soir. Les garçons ou les hommes qui travaillent à un métier n'ont pas de temps à perdre dans le jour ; il est absolument inutile de songer à cela. Mais les enfants vont à l'école jusqu'à l'âge de 13 ou 14 ans, puis ils apprennent un métier et ils en pourraient apprendre la partie théorique à une école du soir. Que les ouvriers intéressés sérieusement s'arrangent pour obtenir une certaine somme d'instruction scientifique dans chaque ville, qu'ils comblient les lacunes de l'école, d'une part, et qu'ils obtiennent un enseignement plus en rapport avec leur propre travail. Je crois que le seul enseignement fructueux à cet égard est celui qui a été donné par des hommes connaissant les métiers enseignés ; je ne crois pas que

l'instituteur dans une école ordinaire puisse enseigner la théorie nécessaire aux forgerons, aux charpentiers ou à tout autre ouvrier. Je crois qu'un élève est plus susceptible d'apprendre sous un homme familier avec le métier et qui cependant l'a étudié et qui est un ouvrier d'une classe supérieure à l'ouvrier ordinaire. Si l'on pouvait avoir quelques hommes comme cela dans chaque ville, ils feraient plus de bien aux ouvriers que n'importe qui ; il est malheureux qu'il n'y en ait pas plus. Dans le génie, la difficulté n'est pas très grande, simplement parcequ'il faut que l'ingénieur apprenne quelque chose des métiers qui se rattachent à son travail et il fait ensuite un excellent professeur. Il peut enseigner aux ouvriers qui exercent ces métiers, les connaissances théoriques qui leur font défaut. Je vois difficilement comment cela pourrait se faire pour les autres métiers : la chose se fait dans le génie simplement parceque dans cette branche, il y a une classe d'hommes qui possède la théorie mieux que les ouvriers eux-mêmes. Dans plusieurs autres métiers, cette classe d'hommes ne se rencontre pas et c'est ce qui cause l'embarras.

Q.—Est-ce que l'on ne pourrait pas enseigner d'une manière générale aux enfants, qui fréquentent les écoles, l'usage des outils ordinaires, la nature des bois, les propriétés des métaux etc. ? R.—J'ai très peu de confiance dans un enseignement de ce genre. Cela, je crois, ne vaut pas une chiquenaude.

Q.—Pourquoi ? R.—Parcequ'il n'a rien de systématique. Il ne comporte que des faits isolés, sans liaison, qui entreraient dans l'esprit de l'enfant comme la recette d'un livre de cuisine. Une fois qu'il les aura vus, ou un an plus tard, s'il n'a pas eu l'occasion d'utiliser ses connaissances, il ne s'en rappellera plus. Apprendre quelques faits isolés, de cette nature, ne constitue pas un enseignement. Je crois qu'un jeune homme serait plus apte à exercer un métier si on ne lui enseignait que ce qui s'enseigne communément dans les écoles et si on le lui enseignait bien. Son intelligence serait alors exercée jusqu'à un certain point, parce qu'e le aurait travaillé systématiquement. Prenez un garçon de 14 ans, qui apprend un peu de charpenterie et l'usage des outils ; je ne conçois pas qu'on puisse lui enseigner autre chose qu'un peu de connaissances théoriques sur différentes matières ; après lui avoir donné ces connaissances, on est loin de l'avoir instruit.

Q.—Cela n'aurait-il pas pour effet de le rendre plus apte aux différents métiers ?

R.—Oui, si on lui en donne le temps. S'il y avait une école de charpenterie et qu'on y envoyât un enfant pendant trois ou quatre ans, à l'expiration de ce délai, il ferait un meilleur charpentier qu'avec le système actuel où il est obligé de s'instruire de ci de là. Mais si on enseigne seulement à chaque enfant qui fréquente l'école un peu de charpenterie, on commettra justement la faute que l'on reproche au système actuel ; on enseignera aux élèves une foule de choses dont ils ne se serviront jamais en leur faisant apprendre des matières dont ils n'ont et n'auront jamais besoin.

Q.—Un témoin, M. Kribs, a déclaré qu'un enfant possédant ces connaissances techniques saurait se servir de ses mains, et il a prétendu que des garçons doués d'une bonne intelligence étaient des années sans se douter qu'ils avaient des mains ? R.—Il peut avoir raison ; mais je ne puis concevoir que moi enfant, je travaillerais à apprendre la charpenterie sans avoir la moindre intention de devenir charpentier ou d'exercer ce métier plus tard. Je ne crois pas que je l'apprendrais bien dans ces circonstances ; ces études, selon moi, ne me seraient d'aucun avantage.

Q.—Supposons qu'un enfant ait acquis à l'école des connaissances théoriques sur les machines à vapeur, ne sera-t-il pas mieux préparé à devenir mécanicien qu'un autre qui ne posséderait pas de telles connaissances ? R.—Je ne le crois pas. Je ne crois pas non plus que nos écoles soient propres à enseigner l'usage des machines à vapeur aux enfants. Dans mon opinion, on devrait leur enseigner dans les écoles des matières moins élevées. L'usage des machines à vapeur est une chose qu'on ne peut guère enseigner à un élève avant qu'il ait quitté l'école.

Q.—Est-il à votre connaissance que cette industrie ait été enseignée dans certaines écoles ? R.—Je ne sais pas jusqu'à quel point on l'enseigne. D'après l'expérience que j'en ai, je n'ai que très peu de confiance dans ce genre d'enseignement. Je ne

crois pas qu'il y ait des chemins plus larges les uns que les autres pour conduire à l'instruction ; le seul moyen d'apprendre, c'est par un travail opiniâtre. Le système d'apprendre un peu de ceci, un peu de cela, qu'on en ait besoin ou non, est parfaitement absurde et constitue une perte d'énergie et de temps. Il n'est pas plus avantageux d'enseigner à un enfant un métier qu'il n'exercera pas, que d'enseigner à une personne une science dont elle n'aura pas à se servir. Cela peut avoir une certaine valeur au point de vue de l'éducation, mais enseigné de cette façon, c'est plus qu'inutile.

Q.—Vous êtes ingénieur ; croyez-vous que vous en soyez plus mauvais ingénieur pour savoir les classiques et les mathématiques ? R.—Les classiques ne sont pas nécessaires, mais on ne saurait être ingénieur sans connaître les mathématiques. Je ne me crois pas plus mauvais ingénieur pour savoir les classiques. La question est d'enseigner aux enfants ce qui leur sera le plus profitable. Je crois que si un instituteur est obligé d'enseigner toutes ces matières, il gaspille son énergie sans bon résultat. Dans une école ordinaire, l'attention de l'instituteur ne doit pas être partagée entre trop de matières, mais plutôt concentrée sur un petit nombre qu'il enseignera systématiquement. Quand un enfant aura suivi ce cours, il sera propre à étudier d'autres matières. C'est ainsi que l'enseignement classique n'est pas donné pour l'aide qu'il apporte dans l'exercice d'une profession, mais pour la culture intellectuelle qu'il produit. Il est indéniable qu'un enseignement purement systématique produira de bons résultats, et c'est celui-là qu'on doit donner. Si on peut donner à l'enseignement d'un métier une valeur au point de vue de l'instruction et si on peut l'enseigner systématiquement, j'admets tout de suite que cet enseignement sera profitable ; mais je ne vois pas comment on pourra y arriver.

Q.—Connaissez-vous quelque chose au sujet des instituts d'artisans ? R.—Non.

Q.—De leur mode d'enseignement ? R.—Non. Bien que ce soit là une chose très nécessaire, il me semble que les seuls endroits dans ce pays où l'on donne une instruction technique, si on veut l'appeler ainsi—je ne sais pas si elle est technique ou non—c'est au pénitencier et au Mercer Institute.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quels métiers enseigne-t-on à Penetanguishene ? R.—Dans un pénitencier on peut enseigner un métier systématiquement. Il doit y avoir une certaine expérience dans l'enseignement des métiers, et assurément dans ces institutions on a acquise une certaine expérience dans cet enseignement.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et ce sont les préfets qui possèdent ces connaissances ? R.—Ce sont les seuls hommes qui aient consacré leur temps à l'enseignement systématique des métiers ; personne autre dans le pays n'a acquis d'expérience sous ce rapport. Les maîtres dans les différents métiers, d'après ce que je puis voir, n'enseignent pas à leurs apprentis, ou peut-être leur enseignent-ils quelque chose, mais les enfants ont à apprendre le métier par eux-mêmes.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pouvez-vous donner l'historique de l'enseignement technique dans des endroits tels que Chenitz et Zurich ? R.—Non ; je ne puis pas dire que je la connais. Je n'ai pas eu le temps de l'étudier ; cela ne rentre pas précisément dans ma branche et je n'ai pas fait d'études à cet égard.

Q.—Est-ce que vos cours ressemblent à ceux de l'institut technologique aux Etats-Unis ? R.—Oui. C'est une école du même genre que les nôtres, seulement elle vaut beaucoup mieux. Cependant elle ne se rapporte pas seulement à l'enseignement des métiers.

Q.—Avez-vous vu les rapports publiés dernièrement ? R.—Ces écoles ne se rapportent pas à l'enseignement des métiers.

Q.—Pas des métiers, mais des connaissances techniques sans précisément enseigner les métiers; on y donne des cours d'enseignement technique? R.—Au Stevens Institute, l'enseignement est d'un ordre très relevé, aussi relevé que celui de l'université ici. Ce n'est pas un enseignement qu'un élève des écoles publiques puisse suivre.

Q.—Avez-vous étudié l'enseignement donné dans les écoles du soir en Angleterre? R.—Non; je n'ai pas eu l'occasion d'étudier ces questions, mais je crois que le seul bon moyen de donner l'enseignement dont vous parlez, c'est dans les écoles du soir. Il est absolument impossible de faire autre chose, et puis, comme je l'ai dit, je crois que ces écoles du soir devraient être établies sur un pied systématique et l'on pourrait jusqu'à un certain point y employer des instituteurs des écoles du jour. Mais je crois que si on pouvait se procurer des hommes comme des ingénieurs ou des contre-maîtres dans les différents métiers, qui possèdent une bonne instruction théorique en sus de leur connaissances pratiques (et je crois que l'on pourrait trouver ici et là de ces hommes pour enseigner dans les écoles du soir) ce serait une très bonne chose. Je ne vois pas d'autres moyens d'y arriver. Si on ne fait pas cela, que fera-t-on? C'est le seul moyen d'enseigner à fond les métiers aux hommes et aux jeunes gens. La seule chose à faire à part cela est d'instruire l'enfant dans les branches ordinaires de l'enseignement avant qu'il quitte l'école, disons à quatorze ans, et l'on sait quelle somme de connaissances un enfant peut acquérir avant d'atteindre cet âge. A cet âge, il ne songe qu'au plaisir, il n'est pas encore sérieux, et il ne se mettra pour de bon à l'ouvrage qu'à l'âge de dix-huit ans, dix-neuf ans, ou vingt ans. J'ai peu de confiance dans les connaissances qu'il peut acquérir dans les écoles publiques, sauf en ce qui concerne la lecture, l'écriture et l'arithmétique. On peut y enseigner assez bien d'autres matières mais je ne suis pas prêt à en parler, je n'en connais rien; mais je crois qu'il reçoit un enseignement plus systématique en fait de lecture, d'écriture et d'arithmétique qu'on ne peut espérer en obtenir dans aucun métier à moins qu'il ait un excellent instituteur. La difficulté c'est de trouver les instituteurs. Comment trouver un instituteur pour plus d'un métier? S'il y avait un maître de chaque métier dans les écoles, les enfants pourraient apprendre un métier; mais de quel avantage seront les métiers dans une nombreuse école?

Q.—Nous ne parlons pas de l'enseignement d'un métier, mais d'un enseignement technique? R.—Le seul moyen de donner cet enseignement c'est en le rattachant au métier; si un instituteur ne connaît pas le métier, il ne peut pas donner cet enseignement.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-ce que vous n'enseignez pas dans vos collèges certains principes qui pourraient s'appliquer aux ouvriers? R.—C'est précisément ce que nous enseignons et ce que nous faisons profession d'enseigner, savoir: l'application de ces principes aux métiers.

Q.—Pourquoi ne pourrait-on pas enseigner ces principes dans les classes élémentaires des écoles publiques à des élèves de douze, treize ou même de quatorze ans? R.—La première chose qu'il faut qu'un enfant apprenne avant de pouvoir se livrer à ces études, c'est l'arithmétique; puis il lui faut apprendre la géométrie et il devra connaître un peu d'algèbre. S'il a appris assez de ces trois branches, avant d'arriver à quatorze ans, pour pouvoir poursuivre ces études, très bien. Mais la difficulté avec la plupart des enfants, c'est qu'ils veulent apprendre la mécanique tout de suite; ils croient pouvoir apprendre la mécanique sans étudier d'abord ces trois branches. Pendant deux ans, j'ai enseigné dans une école du soir rattachée à mon cours. J'ai eu pendant un hiver une nombreuse classe de charpentiers, cinquante, je crois, pour commencer. Ils étaient très enthousiastes; je leur donnais deux lectures par semaine. Je commençai à leur enseigner la théorie de leur métier, je connaissais assez le côté pratique du métier pour travailler avec eux et pour m'en tenir à ce qui les intéressait et j'appliquais la théorie autant que possible. Je vis que,

bien qu'ils fussent désireux d'apprendre, les deux tiers n'avaient pas l'instruction nécessaire pour cela. Quelques-uns ne savaient pas faire des fractions simples ou décimales. Je compris qu'il me fallait outre mon cours, leur enseigner une partie de cette matière. Quelques-uns n'avaient pas la moindre notion des principes de géométrie. De nouveau, il me fallut arrêter et leur enseigner un peu de géométrie. Puis, ils ne savaient pas et ne pouvaient comprendre une règle posée en termes concis, comme une formule algébrique, et il me fallait les écrire tout au long, couvrant presque le tableau noir. Je rencontrais sans cesse ces difficultés et il en résulta que je dus donner une sorte d'instruction moyenne et il me fallut laisser partir ceux qui avaient le moins de connaissances. Environ un tiers étaient suffisamment instruits pour suivre le cours et ils le suivirent jusqu'au bout. Ceux qui ne le purent ou qui avaient de la difficulté à le suivre y renoncèrent; de sorte qu'il ne resta qu'une certaine proportion, peu considérable, des élèves qui avaient l'instruction préliminaire suffisante pour être en mesure de comprendre l'application de la théorie à leur métier.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Est-ce que la faute n'est pas à cet égard aux instituteurs des écoles publiques ? R.—Peut-être.

Q.—Leur défaut de culture intellectuelle les rend impropres à donner aux enfants l'enseignement voulu ? R.—C'est l'idée que je veux expliquer.

Q.—Ils n'appliquent pas pratiquement leur instruction à l'intelligence des enfants auxquels ils enseignent ? R.—Oui, c'est cela.

Q.—Un instituteur dans une école veut enseigner la géométrie; il n'a pas besoin d'aller loin pour trouver des exemples au moyen desquels il puisse faire pénétrer dans l'esprit de l'élève des principes ou des figures de géométrie. Il n'a qu'à regarder un édifice de l'autre côté de la rue et à observer quel angle il forme. Est-ce qu'un enfant n'apprendrait pas mieux la géométrie par ces moyens pratiques que par un enseignement théorique ? R.—Je suis absolument de votre avis. La difficulté pour tous les instituteurs ordinaires qui enseignent des matières comme celles-là, c'est qu'ils ne sont pas familiers avec ces métiers. S'ils les connaissaient, ils pourraient appliquer la théorie et l'enseigner. Un ingénieur peut enseigner la théorie à des charpentiers, des forgerons et des ajusteurs d'appareils à vapeur mieux peut-être que qui que ce soit, parce qu'il ne peut être ingénieur sans avoir une connaissance passable des métiers. Prenez un instituteur dans une école qui ne soit pas un ingénieur; bien qu'il ait appris dans les livres toute la science de la mécanique, quand il s'adressera à des ouvriers, il ne saura se faire comprendre, ses exemples porteront à faux et il se rendra ridicule.

Q.—De sorte que les élèves qui sortent des écoles publiques ne savent rien ? R.—A peu près.

Q.—L'instituteur peut résoudre des problèmes d'arithmétique, mais il ne peut en enseigner la connaissance ? R.—C'est l'embarras pour un grand nombre d'instituteurs des écoles publiques. Peut-être la chose est-elle inévitable. Je vais vous dire ce qui rend cet enseignement difficile; il est facile de donner un bon enseignement à une classe d'un, deux, trois ou quatre élèves, mais il est difficile d'enseigner à une classe nombreuse. Il faut s'adresser à la moyenne des enfants; on ne peut pas les prendre individuellement. Quand on peut l'enseigner aux gens un par un, on peut le faire beaucoup mieux qu'en enseignant à une demi-douzaine à la fois.

Q.—Tout ce que nous ayons à faire, c'est de pousser plus loin que nous ne le faisons le système *Kindergarten*. Est-ce que ce système ne pourrait pas s'appliquer à des enfants de quinze ans ? R.—Qu'on enseigne aux instituteurs les métiers dans une certaine mesure, comme on le fait pour un architecte ou un ingénieur, et ils pourront alors enseigner avec quelque effet la théorie de ces métiers. Si on ne leur a pas enseigné le métier, il est impossible qu'ils puissent l'enseigner et l'enfant devra s'en rapporter à son bon sens. Je crois qu'on pourrait enseigner bien davantage si

les instituteurs avaient des connaissances pratiques. Peut-être qu'un moyen de surmonter la difficulté serait d'enseigner les métiers dans nos écoles normales, où sont formés un grand nombre de nos instituteurs, et ensuite ces derniers, après avoir acquis cette instruction, iraient la répandre dans le pays. Je ne sais pas, cependant, où l'on se procurera les instituteurs. Il faudra les former. On peut instruire un enfant beaucoup plus avantageusement par des questions pratiques que par des questions spéculatives; il n'est pas facile à un enfant de se livrer à une gymnastique de chiffres qu'il ne peut pas saisir. J'ai très peu de confiance dans ce qu'on appelle l'enseignement des sciences dans les écoles ordinaires, c'est-à-dire de jeunes enfants. Je ne sais pas que l'enseignement des sciences puisse être donné de façon à ce qu'il ait une valeur pratique. Je ne crois pas qu'il serve à grand'chose de dire à un enfant comment obtenir les poids spécifiques et de lui apprendre à calculer à quelle hauteur s'élèvera la flèche de l'arc; bien que ces choses soient des règles simples, l'application en est difficile. Il est inutile d'essayer de le rendre facile. L'enfant ne le comprend pas en réalité, et s'il ne le comprend pas, il n'obtient pas de connaissance à cet égard. Vous réussirez beaucoup mieux avec lui en lui enseignant des choses simples qu'il puisse comprendre qu'en lui enseignant toute la science possible s'il ne le saisit pas, et la science, même sous sa forme la plus simple, est difficile. Elle dépasse la portée de l'esprit d'un enfant. Dans les métiers qui relèvent du génie, on est à faire des expériences relativement à l'instruction. À l'institut technologique de Boston, qui est une école de génie, on a des ateliers. Il y en a plusieurs: une boutique de charpentiers, une boutique de modèles de machines, une fonderie, et une boutique munie de quelques machines ordinaires, une machine à planer, etc. Ce sont autant de métiers qu'un homme doit savoir pour être ingénieur. Le cours est de quatre ans; l'élève assiste d'un côté à des cours sur la théorie, et d'un autre côté il obtient des connaissances pratiques. Dans cet espace de quatre ans il est obligé de passer trois mois dans chaque boutique. Les élèves sont sous la direction d'un contre-maître habile. Dans les boutiques, ils apprennent simplement le travail manuel; on ne songe pas à en faire des ouvriers. L'élève passe par les boutiques de forgeron, de charpentier, l'atelier des machines et la fonderie, non parce qu'on a en vue d'en faire un ouvrier — la chose ne peut pas se faire dans trois ou six mois ou même deux ans — mais parce qu'on veut lui donner une connaissance de l'usage des matériaux, et des matériaux eux-mêmes, qui lui permettra de joindre ses connaissances théoriques à ses connaissances pratiques et en fera ainsi un ingénieur. Il est absolument impossible à un ingénieur d'être un charpentier, un machiniste et un mouleur experts, mais pour être ingénieur, il doit pouvoir juger du travail de ces ouvriers. Il n'y a d'autre occasion d'obtenir ces connaissances qu'en interrogeant les ouvriers et en observant leurs travaux. C'est le moyen d'apprendre aujourd'hui. Ces boutiques font plus que tout ce qui a été fait jusqu'ici pour instruire les ingénieurs dans les métiers qui relèvent du génie. Ces institutions remplissent ce but, mais comme je l'ai dit, elles ne servent à rien autre chose. L'idée me frappe qu'on pouvait les faire servir à d'autres fins, si elles étaient établies de façon à enseigner des métiers aux jeunes gens qui ne se proposent pas d'être ingénieurs, qui seraient disposés à travailler dix heures par jour, dans les boutiques et à apprendre ainsi leur métier. Peut-être ne travailleraient-ils pas pendant dix heures, mais pendant six ou sept heures, et ils pourraient assister à des cours sur la théorie de leur métier dans l'autre partie de leur institut. De cette façon on pourrait former un ouvrier instruit. Son travail serait surtout un travail pratique joint à une certaine somme de théorie, tandis que le travail d'un ingénieur est surtout théorique joint à une certaine somme de travail manuel, une somme très légère. On pourrait atteindre ces deux buts dans une école de ce genre, mais si une telle école était établie — laissant de côté les ingénieurs pour ne parler que des ouvriers — il faudrait en établir non seulement à Toronto, à Hamilton, à Montréal et dans les grandes villes, mais il faudrait établir dans tout le pays des écoles sur un pied moins considérable, mais parfaitement installées. En général, les enfants qui apprennent un métier n'ont pas les moyens de quitter leur famille pour aller dans

les grandes villes s'y instruire. Il n'y a que la classe riche qui puisse faire cela pour ses enfants. Je crois que d'un côté comme de l'autre, il y a beaucoup de difficultés qui se présentent et je ne vois pas de moyen d'en triompher.

Toronto, vendredi 2 décembre 1887.

WILLIAM HONSTON, M. A. conservateur de la bibliothèque de l'assemblée législative d'Ontario, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous vous êtes préparé, je crois, pour nous fournir certains renseignements spéciaux ? R.—Je ne sais pas si on peut appeler cela des renseignements, c'est plutôt un ensemble de faits et de renseignements.

Q.—Quel sujet entendez-vous traiter ? Celui dont on s'occupe en ce moment, la question de l'enseignement industriel avec notre système d'écoles, et quelques recommandations sur le moyen de l'améliorer.

Q.—Préférez-vous vous servir de la forme narrative ? R.—Si vous le permettez, je vais vous soumettre un exposé, que vous pourrez interrompre à votre gré, pour me poser des questions.

Q.—Ayez l'obligeance de commencer ? R.—Je dirai d'abord que mes remarques s'appliqueront surtout à cette province. Je ne suis pas au courant de ce qui se pratique dans les autres provinces relativement à l'instruction en général ou à l'enseignement industriel. Ici, nous n'avons pas à discuter la question, souvent débattue, lorsqu'il s'agit de l'enseignement industriel, de savoir si l'Etat peut faire quelque chose pour l'enseignement, parce que nous avons un système d'écoles publiques, entretenues en grande partie par l'Etat, en vertu de lois existantes et sous le contrôle du gouvernement. Nous avons donc à nous occuper de deux questions. Quel genre d'enseignement l'Etat devrait-il encourager, et l'Etat a-t-il réussi à donner au peuple l'enseignement le plus désirable. Le but principal de notre système d'instruction au point de vue théorique peut se résumer ainsi : l'instruction physique, intellectuelle, esthétique et morale. Il n'est pas nécessaire, je crois, de discuter si ce système d'instruction a produit les résultats qu'on en attendait ; mais il n'y a pas de doute que l'élément intellectuel se développe tellement parmi la population que les plus grands efforts devraient être faits pour généraliser l'enseignement intellectuel ; et nous devons décider si cette enseignement est bien celui qui convient le mieux à notre population. Ce que je veux dire, c'est que le public a une tendance à ignorer le fait de savoir si nous possédons un bon système d'éducation physique ou morale, si nous donnons un bon enseignement esthétique ; il se contente de demander si nous avons un bon enseignement intellectuel. Cet état de l'opinion publique peut avoir son bon et son mauvais côté. Pour ma part, je crois qu'il vaudrait mieux accorder plus d'attention à d'autres matières, en même temps que nous donnons l'enseignement intellectuel. Je désire faire remarquer, dès le début, que tout en favorisant l'enseignement industriel, comme j'ai eu occasion de le faire récemment, j'ai toujours maintenu que si l'enseignement industriel implique une diminution dans l'enseignement intellectuel, tel qu'on le donne dans nos écoles publiques, je n'en suis pas. Je ne crois pas que cela serait désirable. Je suis d'opinion que les classes industrielles devraient avoir autant d'avantages pour acquérir un développement intellectuel que toute autre classe, et je crois que toute législation qui ne reconnaîtrait pas ce fait, serait insuffisante. La question qui se pose est celle-ci : Quelle est la tendance générale de notre système actuel d'enseignement dans Ontario ? Après avoir donné à cette question toute l'attention qu'il m'a été possible d'y donner pendant un certain temps, j'en suis venu forcément à la conclusion que la tendance de notre système d'éducation—la partie du moins qui revêt un caractère public—est tournée vers les professions, et

peut-être le commerce. Je ne crois pas qu'il fasse beaucoup pour diriger les hommes ou les femmes vers l'industrie. J'indiquerai tout à l'heure, le peu qu'il peut faire dans ce sens. On en fera peut-être mieux ressortir la raison d'une manière incidente. Si c'est l'intention des marmoteurs de ce système je ne crois pas que c'en soit l'esprit. Je ne crois pas que l'auteur de notre système ait eu l'intention d'obtenir ce résultat ; je ne crois pas non plus que ce soit là l'intention de ceux qui ont le contrôle et la responsabilité de notre système d'enseignement. Ils seraient les premiers à s'en défendre. Si c'est là la tendance de notre système, c'est certainement contraire aux meilleurs intérêts du pays. Les cultivateurs et les ouvriers forment, sans contredit, les grandes classes productrices de ce pays, et si notre méthode d'enseignement ne fait rien pour recruter des adhérents à ces classes, parmi la jeunesse du pays, alors nos intérêts industriels et la condition matérielle du pays en souffriront.—D'après mes rapports avec les différentes classes de la population, je suis fermement convaincu qu'aucun genre d'occupation ne peut augmenter ou conserver longtemps les sujets qu'il possède déjà, s'il ne leur offre en même temps un attrait intellectuel. Le seul fait qu'on y gagne sa vie, même facilement, ne rend pas une occupation ou un métier attrayant pour la généralité des hommes ou des femmes ; il faut qu'il y ait quelque chose pour occuper les facultés intellectuelles et les intéresser. Je crois que la répugnance des jeunes gens pour la vie des champs et d'ouvrier, et pour les travaux domestiques, provient en grande partie de ce que c'est une vie pénible, non que ce soit un ouvrage dur, mais parce que c'est un ouvrage dépourvu d'intérêt. Si nous trouvons le moyen de mettre un intérêt intellectuel dans les occupations ordinaires de la vie, elles seraient, dans l'ensemble, aussi attrayantes que les entreprises commerciales et même les occupations professionnelles. Il y a aussi ceci à observer : cette culture, cet attrait intellectuel ne dépend pas autant du choix de la matière que l'on veut enseigner au jeune garçon ou à la jeune fille, que de la manière dont ce sujet est traité. S'il en était autrement, il nous faudrait avoir bien peu d'espoir pour l'avenir des classes industrielles. Je crois que le meilleur genre d'enseignement intellectuel, ou du moins un genre aussi bon que tout autre, s'acquiert à l'aide du travail manuel bien enseigné,—le travail manuel et l'intelligence cultivés en même temps.

Q.—Jusqu'à quel point cultivait-on les facultés physiques et mentales dans l'ancienne Grèce ? R.—Il est impossible de rentrer dans ces détails, mais une chose indéniable c'est que les Grecs portaient beaucoup plus d'attention que nous à la culture physique. Chez les Grecs proprement dits—car les classes ouvrières étaient des esclaves—on s'occupait beaucoup du corps et des formes physiques.

Q.—Les jeux et les amusements de l'enfant d'école canadien, ne constituent-ils pas un entraînement physique qui remplace les exercices gymnastiques en Grèce ? R.—Cela est vrai jusqu'à un certain point, quant aux exercices nécessaires au développement du corps, mais pour moi, l'éducation physique comprend plus que cela. D'abord, j'y comprendrais la connaissance du corps humain, de sa merveilleuse structure, de ses organes, lorsqu'ils sont en activité et dans un état sain, qu'on ne remarque pas, mais qui se font vite sentir s'ils viennent à se déranger.

Q.—N'enseigne-t-on pas la physiologie dans nos écoles ? R.—Très peu, d'une manière efficace. Je ne crois pas qu'on l'y enseigne mieux qu'il y a quarante ans ; et le peu qu'on y enseigne n'est pas enseigné d'une manière efficace, parce que cela est tiré en grande partie des livres ou des notes de l'instituteur, au lieu de provenir comme cela devrait être, d'une inspection incidente, en profitant des occasions qui se présentent. Prenons par exemple la présence d'air vicié dans une salle d'école ; cela fournit l'occasion d'une leçon d'hygiène, non pas systématique, mais incidente.

Q.—Croyez-vous à l'instruction comparée poussée à ses dernières limites ? R.—Oui ; je crois que tout enseignement efficace doit être incident, et cela est vrai surtout pour la culture physique, même plus que pour les matières qu'on enseigne communément dans les écoles. A propos de la remarque que j'ai faite, il y a un instant, que l'excellence de la culture dépend plus de la méthode d'enseignement que du sujet enseigné, je dirai que la faute que nous avons commise dans cette province—

et je crois que c'est la même chose en Angleterre et aux Etats-Unis—c'est que nous nous sommes trop occupés du choix des métiers et pas assez de la méthode d'enseignement. C'est là la grande bévue des temps modernes, en ce qui concerne l'éducation.

Q.—Les instituteurs ont-ils reçu une éducation qui leur permet de bien s'acquitter de leurs fonctions? R.—L'enseignement qu'ils ont reçu contenait les mêmes défauts. Ils n'ont fait que perpétuer un mauvais système par lequel on croyait que tout ce qu'il fallait c'était de bourrer la tête de l'élève d'une quantité de faits se rapportant à certaines matières et se fier à la culture qui en résulterait, tandis que toute culture digne de ce nom provient de la méthode d'enseignement, et c'est justement ce qu'on a négligé. Je crois que dans cette province, nous faisons des progrès dans la bonne direction, mais pas aussi rapidement que nous le devrions, si nous étions une bonne fois convaincus de cette vérité que j'ai essayé de démontrer. Je vais donner un exemple en disant que je ne crois pas que l'histoire, la biographie, la grammaire, et même les mathématiques, telles qu'elles sont enseignées, aient aucun rapport vital avec la vie pratique, et s'il en est ainsi, ce genre d'enseignement permettra tout simplement à l'élève d'acquérir une masse de connaissances, qui, mal digérées, ne peuvent servir à aucune fin pratique dans le cours de la vie.

Q.—Croyez-vous qu'un jeune homme, qui désire apprendre un métier, ne doit être formé que pour cette occupation, et que son intelligence ne doit avoir aucune liberté de s'exercer ailleurs? R.—Non, je ne voudrais pas dire cela. Je crois que tout artisan, destiné par d'autres à un métier, devrait avoir une bonne instruction générale.

Q.—Qu'il puisse développer toutes ses facultés intellectuelles, indépendamment de ce qui est surtout nécessaire pour son métier, et qu'il devrait en être ainsi de tout homme? R.—Oui. En même temps, on ne doit jamais perdre de vue, le vieux dicton d'Aristote: "Apprenez à l'enfant ce dont il aura besoin quand il aura atteint l'âge mûr." On ne devrait jamais oublier cette maxime, quand il s'agit de l'éducation de l'enfant, et si on lui apprend ce dont il aura besoin plus tard, je suis convaincu qu'il s'en suivra de bons effets.

Q.—A quel âge, ordinairement, le jeune homme—disons le fils d'un artisan d'une honnête aisance—quitte-t-il l'école? R.—Je crois que dans une cité comme Toronto, nous trouvons une moyenne, qui est probablement celle de toute la province, et je crois que les garçons quittent l'école après l'âge de quatorze ans; et quelques-uns peut-être la quittent à un âge moins avancé.

Q.—A l'âge de quatorze ans, avec l'enseignement ordinaire des écoles, quelles études le jeune homme pourrait-il avoir faites inutilement, non seulement pour lui, comme artisan, mais aussi, s'il veut exercer son intelligence en dehors de son métier? R.—A moins qu'il ait suivi un cours spécial dans certaine partie du pays, où l'on a adopté un système plus flexible, je suis prêt à dire qu'il a appris beaucoup de ce que l'on appelle du superflu (*cram*), qui ne lui sera jamais d'aucune utilité pratique, tel que les définitions grammaticales, les parties du discours, l'analyse logique, etc., etc.

Q.—Aura-t-il appris l'arithmétique plus que son besoin ne l'exige? R.—Presque toujours. C'est-à-dire qu'il aura appris des choses, qui ne lui serviront pas, plus tard, ou qu'il oubliera. C'est ce qui lui arrivera pour ce qui regarde la géographie. Il aura appris bien des noms de localités dont il n'aura jamais besoin.

Q.—Vous croyez que l'on devrait retrancher certaines choses du programme de l'enseignement et les remplacer par d'autres choses plus utiles, ou plus nécessaires? R.—Je ne dirai pas tout à fait cela. Je ne retrancherais aucune des matières qu'on enseigne, mais ces mêmes matières devraient être enseignées différemment. Prenez la géographie, par exemple. Je crois que le point de départ, en matière de géographie, devrait être le lieu natal de l'enfant. On devrait familiariser ce dernier avec les distances, la climatologie, etc.; il faudrait élargir ses idées et ses conceptions, selon les occasions, et de façon à comprendre les districts adjacents. De là, on pas-

serait à la province en général, puis, de la province au pays tout entier. Je crois que telle devrait être l'étude préliminaire à imposer à l'enfant avant de lui enseigner la géographie détaillée de l'univers. Naturellement, les grands phénomènes de l'univers doivent tôt ou tard lui être expliqués ; on devra attirer son attention sur ces phénomènes, ce qui excitera sa curiosité. Je crois que la géographie, enseignée comme elle l'est ordinairement, n'est guère utile à qui que ce soit : cet enseignement ne comprenant que les noms de localité, etc.

Q.—Croyez-vous que l'éducation d'un jeune homme ou d'une jeune fille pourrait être continuée avec avantage au moyen de classes du soir, ou durant une partie du jour, après le cours d'études ordinaires ? R.—On pourrait adopter ce système, surtout dans les cités. Dans les districts ruraux, la chose ne serait pas aussi facile. Les écoles du soir seraient difficiles à fréquenter pour plusieurs, qui auraient une trop grande distance à franchir, et il n'y aurait que les personnes d'un certain âge qui pourraient s'y rendre. Nous avons des écoles du soir, à Toronto ; mais je crois qu'elles devraient être des classes différentes, et je toucherai à ce point maintenant. Il est peut-être à propos de décrire les diverses institutions que nous avons dans l'Ontario, et qui sont appelées les institutions pour les fins de l'instruction publique. D'abord, il y a l'école des crèches (*kindergarten*), qui est plutôt un principe ou une méthode qu'une institution, parce qu'il y a plusieurs écoles où, les principes ou la méthode de l'école des crèches sont suivis sans avoir un lieu séparé pour ce genre d'instruction. Il y a de plus, les écoles primaires, ou écoles publiques ordinaires, puis les écoles publiques secondaires, ou le *high school* et le *collegiate institute*, et nous avons dans cette cité une école spéciale appelée *Upper Canada College*, et, enfin, nous avons l'Université Provinciale. Telles sont les institutions dont je parlais, quand j'ai dit que nos institutions d'éducation tendaient à faire des hommes de profession libérale, à l'exception de l'école des crèches. Il me semble, comme je crois qu'il semble à tous ceux qui observent avec un certain degré d'intelligence, que le principe ou la méthode de l'école des crèches est presque la perfection pour l'âge des élèves qui la fréquentent. C'est la meilleure combinaison qui ait jamais été imaginée, et je crois que c'est le meilleur système à suivre pour les exercices manuels et la culture intellectuelle.

Q.—Signalez-nous, s'il vous plaît, quelqu'autre trait caractéristique de l'école de crèches, comme celui par exemple qui n'oblige pas un élève de continuer à étudier, lorsqu'il est fatigué ? R.—L'un des grands résultats que l'on veut obtenir, c'est que l'intérêt de l'élève ne se relâche pas, ce qui ne saurait être obtenu, si son attention est retenue trop longtemps sur une seule chose. On ne pourrait obtenir ce résultat avec des personnes plus âgées, et les jeunes élèves nous ressemblent beaucoup sous ce rapport. Un changement d'occupation repose tout le monde, les jeunes comme les vieux, et même sans cesser de travailler. Par exemple, je ne puis me délasser en lisant de la littérature légère, mais je le puis en me livrant à un travail intellectuel ardu, et j'ai souvent rencontré des personnes qui prenaient leurs récréations de cette manière. Si nous pouvions développer l'école des crèches et l'adapter aux besoins des élèves plus avancés en âge, dans les écoles publiques, je crois que nous aurions un système d'écoles publiques meilleur que celui que nous avons maintenant. Jusqu'à quel point nous pourrions le mettre en vigueur, telle est la question à résoudre. Dans tous les cas, nos écoles secondaires, ainsi que nos écoles publiques, qui conduisent directement à l'université, poussent certainement les enfants vers les professions libérales et le commerce, car, il n'y a pas une parcelle d'instruction industrielle dans les écoles publiques qui puisse être discernée, et je crois que, dans les *high schools*, l'on ne donne qu'un faible enseignement des sciences qui sont utiles dans les arts mécaniques.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—N'est-ce pas la même chose partout ? R.—Oui ; mais je suis d'avis que nous avons jusqu'à présent encouragé cet état de choses, au lieu de tâcher d'y remédier.

Je ne crois pas que nous ayons agi ainsi intentionnellement ; mais c'est une erreur que nous avons commise.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les jeunes garçons ne sont-ils pas attirés vers les professions libérales surtout parce que les perspectives qu'offre la vie professionnelle paraissent plus avantageuses que celles offertes par la vie industrielle ? R.—Oui. Quelques-uns des avantages de la vie professionnelle sont plus grands ; il y a plus de distinctions, et c'est la principale raison pour laquelle nous devrions essayer de réagir contre cette manière de voir, au moyen d'un système qui enlèverait sa raison d'être, en ouvrant, dans les arts mécaniques, une plus grande carrière à l'intelligence.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les lacunes qui existent dans la vie professionnelle ne sont pas prises en considération ? R.—Non, elles ne le sont pas ; mais je ne crois pas qu'il faille attacher autant d'importance à ces lacunes qu'à l'aversion que nous avons inspirée aux jeunes garçons et aux jeunes filles pour les carrières industrielles, en privant ces carrières de tout intérêt intellectuel, et si nous pouvions rendre ces carrières plus intéressantes, au point de vue intellectuel, je crois que nous aurions fait beaucoup pour la solution du problème. Prenez, par exemple, un jeune homme intelligent élevé sur une ferme. Que lui offre-t-on pour l'intéresser ? Il n'y a pour lui qu'une routine très ennuyeuse. Et, cependant, la ferme est l'un des lieux qui offrent le plus vaste champ aux expériences. C'est un grand laboratoire de chimie, où se trouvent les objets inorganisés et organisés en nombre infini, et je ne crois pas qu'aucune carrière soit plus propre à exercer les facultés intellectuelles que celle d'un cultivateur. Cependant, peu de nos cultivateurs donnent à leur profession toute l'attention désirable. Par exemple, ils labourent pour la semence du trèfle, justement parce que leurs ancêtres cultivaient ainsi, et ils enseignent à leurs enfants à suivre la même pratique, sans en comprendre la raison, et sans jamais la chercher.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les cultivateurs d'Ontario n'ont-ils pas été, généralement, de laborieux pionniers, mais moins intelligents, nous l'espérons, du moins, que ne le seront leurs fils. R.—Oui.

Q.—Ce fait n'influe-t-il pas beaucoup sur le défaut d'intelligence que nous observons généralement dans la carrière agricole ? R.—Oui. Et puis, il y a l'isolement de la ferme. Le cultivateur a plus de peine que le citadin à faire société avec ses voisins, et toutes ces choses me démontrent la nécessité de réagir contre cet état de choses. Nous ne pouvons obliger le cultivateur à vivre près de ses voisins ; il ne peut vivre dans une (*dorf*) comme vivent les Mennonites, ou dans un village ; mais si nous pouvions introduire dans la vie du cultivateur ou de l'artisan certains éléments propres à réagir contre cet état de choses, je crois que ce serait faire acte de sagesse. J'ai parlé de ces institutions, qui, à l'exception de l'école des crèches, tendent à faire des hommes de profession libérale. Je ne m'oppose pas à cela tout à fait. Les hommes de profession libérale ont de la valeur, du moment que nous n'en avons pas trop. Je crois que les classes professionnelles ne sont pas des classes productrices, dans le sens ordinaire du mot, et que le bien-être matériel du pays dépend plus du cultivateur et de l'artisan que des avocats, des médecins et des membres du clergé. Il y a trois autres classes d'institutions sur lesquelles je désire attirer l'attention. La première est l'institut des aveugles et l'institut analogue, destiné à l'éducation des sourds-muets. L'un est à Belleville et l'autre à Brantford. Les deux sont entretenus aux frais de la province, et l'instruction dans ces deux établissements est en grande partie industrielle. Nous ne devons pas, cependant, croire que ces deux instituts remplissent le programme que nous proposons, parce qu'ils sont destinés à des élèves

infirmes, qui ne peuvent acquérir qu'une instruction industrielle relative. A Brantford, l'objet en vue est d'apprendre aux élèves à gagner leur vie, et, à cette fin, on leur enseigne l'art d'accorder les pianos, d'enseigner la musique, de fabriquer des paniers, de tricoter et même de coudre. Je crois que c'est à peu près toute l'instruction industrielle qui est donnée dans ces deux établissements. A Belleville, l'enseignement est limité, mais il est plus varié, parce que les élèves peuvent voir. Il y a deux autres institutions, le collège agricole de Guelph, qui est une école purement industrielle, ou, au moins, qui appartient à cette classe, et l'école des sciences pratiques à Toronto.

Q.—L'enseignement de la tenue des livres, à Guelph, est simplement destiné à favoriser les opérations agricoles? R.—Non; c'est pour faire ce que vous avez mentionné, il y a quelques instants—c'est-à-dire, perfectionner les connaissances des élèves, à part ce que l'on peut leur apprendre par l'étude de l'agriculture, et je crois qu'il serait à propos de cultiver quelque peu leur intelligence, durant l'hiver. L'enseignement de la littérature anglaise, par exemple, serait très propre à cet objet. Puis, il leur faut posséder quelques connaissances mathématiques pour la comptabilité. Je ne suis pas en position de savoir si le collège agricole de Guelph fait ce que l'on attendait de lui et ce qu'il se proposait de faire. J'ai parcouru les rapports de cette institution, et je suis convaincu que son programme d'études est bon, en autant, du moins, que je puis le comprendre. Je sais que cette institution coûte à la province beaucoup d'argent; et je suis d'avis qu'elle suit son programme de la meilleure manière possible. Naturellement, la ferme sert, elle-même, à une double fin. C'est une ferme expérimentale, et c'est aussi un lieu, où les étudiants mettent en pratique, autant qu'ils le peuvent, les enseignements de la chambre de lecture.

Q.—Cette ferme est-elle établie depuis assez longtemps pour démontrer par des résultats réels comment elle opère? Les jeunes élèves, sortis de cette école, se sont-ils livrés à l'agriculture, et avons-nous un rapport sur les résultats de leurs travaux? ont-ils été gradués au collège, ou sur la ferme expérimentale; sont-ils passés de là à la vie agricole et ont-ils obtenu plus de succès que les autres cultivateurs? R.—Je ne puis dire qu'ils ont obtenu plus de succès; mais je crois, qu'ils exercent une heureuse influence dans leur localité. Je connais moi-même quelques localités où les gradués de cette institution, qui sont de jeunes cultivateurs intelligents, ont exercé une très heureuse influence en devenant ainsi des professeurs par leur exemple, par leur conversation avec leurs voisins, et de plusieurs autres manières, et cet élément de progrès se développe de plus en plus au moyen d'instituts agricoles, où les cultivateurs discutent entre eux les sujets qui les intéressent. Je crois, si je ne me trompe, que M. Galbraith a parlé, hier, de l'inutilité relative de l'enseignement industriel dans les écoles publiques, à moins que les professeurs connaissent, eux-mêmes, quelques métiers. J'ai même vu dans les journaux des rapports dans ce sens. Si c'est sa manière de voir, je diffère quelque peu d'opinion avec lui. Je crois que notre système d'écoles publiques pourrait devenir plus utile au point de vue industriel, sans changer aucunement son programme. Je ne sais pas si son attention a été attirée sur ce point; mais je ferai ressortir ma manière de voir par un exemple. Supposons qu'un professeur, dans une école de la campagne, voie un cultivateur labourant un champ de trèfle. Je suppose que la plupart des enfants d'écoles de campagne ont vu travailler fréquemment ainsi, mais n'ont jamais songé à s'informer pourquoi. Ce labourage semblerait être presque un acte de folie; il semblerait que c'est gaspiller du pâturage, et les enfants d'écoles pourraient se demander ce qu'il y a à gagner par ce labour; or, un professeur ne peut-il pas, dans un tel cas, se rendre utile en dirigeant l'attention des enfants destinés à devenir des cultivateurs, sur la nature de ce travail? Ne pourrait-il pas exciter leur curiosité et les engager à poser des questions sur ce sujet? Peut-être feraient-ils mieux de ne pas répondre à ces questions, vu qu'il est préférable que les élèves trouvent eux-mêmes la raison des choses en questionnant leurs pères, ou d'autres personnes. De cette manière, un professeur habile peut intéresser toute une localité, et l'engager à s'occuper des raisons qui exigent

différents travaux, ou pourquoi une espèce de semence croît mieux sur un sol que sur un autre, engager les gens à rechercher quel est l'engrais qui convient le mieux à la terre argileuse, à la terre sablonneuse, pierreuse, etc. L'expérience acquise par les générations passées est utilisée par le cultivateur; mais il la met, très souvent en pratique sans savoir pourquoi. Mais ne serait-il pas à propos d'enseigner, de bonne heure, à l'enfant, à rechercher pourquoi ces choses se font? On verrait peut-être aussi les cultivateurs chercher à se mieux renseigner sur ces différentes causes, si leurs enfants leur demandaient le pourquoi de tous ces travaux. Je crois qu'un professeur, avec une connaissance très superficielle en matière agricole, pourrait, de cette manière, devenir la cause d'un grand réveil agricole dans un district rural; et dans une ville ou un village, le même fait pourrait se produire, lorsque les enfants apprennent des métiers. Une chose très ordinaire, que l'on peut voir presque tous les jours devant une forge dans les campagnes, c'est la pose d'un bandage sur une roue de wagon. Chacun est familier avec ce procédé; mais pourquoi le bandage est-il chauffé avant d'être posé, et ensuite refroidi aussi promptement que possible? Si ces questions étaient posées aux enfants, ils seraient obligés d'en demander la raison à quelqu'un, et ils apprendraient ainsi l'un des grands principes de physique, à savoir, que la chaleur dilate un objet et que le froid le resserre. Or, d'après l'expérience que j'ai acquise sur l'enseignement, je suis convaincu que si l'enfant apprenait dans un livre ce grand fait de physique, il croirait tout aussi bien, après quelque temps, que c'est le froid qui dilate et la chaleur qui contracte.

Q.—Le froid dilate-t-il aussi certains objets? R.—Oui, l'eau en glace.

Q.—Et le métal pour caractère d'imprimerie? R.—Oui, et le métal pour caractère d'imprimerie; je donne des exemples propres à montrer combien un professeur selon sa localité pourrait se rendre utile, et il pourrait rendre de tels services sans y être aucunement astreint par le programme de son école. Je ne crois pas que le meilleur moyen de s'assurer d'un bon enseignement soit de l'indiquer sur le programme, parce qu'alors cette indication pourrait devenir un sujet d'examen et peut-être aussi une superfuité. Je crois qu'à Toronto, à part l'école *Kindergarten*, les écoles publiques et une école secondaire appartenant à la cité et au *Collegiate Institute*, on pourrait établir une école secondaire d'une classe différente, qui serait reconnue par le gouvernement avec la même subvention que celle accordée au *Collegiate Institute*—une école dans laquelle les exercices manuels formeraient une importante partie du programme. D'autres cités, je suppose, pourraient faire la même chose, mais au point de vue d'une entreprise locale, je crois que ce serait une heureuse innovation dans cette cité; on pourrait attacher à l'école, un atelier, pourvu de quelques machines, choisies de manière à pouvoir faire la démonstration de certains principes. Je ne crois pas que le but d'une instruction industrielle soit de former simplement d'habiles artisans, mais de faire connaître les principes qui servent de base aux opérations mécaniques, plutôt que de savoir simplement exécuter avec habileté ces mêmes opérations. Nous ne tendons pas plus à ce résultat dans l'école industrielle qu'à montrer à l'élève, dans un collège agricole, à tracer un sillon droit avec la charrue. Non, tel n'est pas l'objet à atteindre. Une autre amélioration au point de vue industriel, que nous devrions apporter dans notre système d'éducation, serait d'améliorer l'école des sciences pratiques. Cette école est la principale institution industrielle que je connaisse en Canada, et la seule de cette classe. En parcourant les rapports de cette institution dans le but de recueillir des renseignements pour cette commission, un fait m'a frappé. Le professeur Galbraith, naturellement, appartient à cette institution. Je ne sais pas ce qu'il dit de ses opérations; mais j'infère des rapports que le cours d'études n'est pas assez étendu; que ses salles sont trop petites et que son personnel n'est pas assez nombreux. Il n'y a dans cette école que deux professeurs, le professeur Galbraith et le professeur Ellis, tous deux très compétents, mais beaucoup trop surchargés d'ouvrage. Ce n'est pas leur faute, ni celle du département de l'instruction publique, si cette école est dans cet état. Je ne sais pas non plus si c'est la faute de la législature, et je ne suis pas prêt:

à rejeter le blâme sur qui que ce soit, mais la condition de cette école est très déplorable au point de vue industriel. L'enseignement, d'après ce que je vois, est bon ; mais il va juste assez loin pour montrer jusqu'à quel point nous en avons besoin. Le département de M. Galbraith a pour objet le génie civil, et il est lui-même un ingénieur mécanique et civil très habile. Je crois qu'il enseigne ces deux branches et celles qui s'y rapportent. Le professeur Ellis a pour département la chimie appliquée, et c'est un champ extrêmement étendu à exploiter. En causant avec quelques artisans, très en vue, de cette cité, et aussi avec des architectes et autres, je suis arrivé à la conclusion que nous ne devrions pas avoir moins de dix départements distincts dans cette école. L'un de ces départements, et le principal, devrait être le dessin industriel, parce qu'il n'y a aucune occupation mécanique où cette branche ne soit utile. Puis le génie civil devrait être divisé en deux branches différentes, celle de l'ingénieur civil et celle de l'ingénieur mécanicien. Il est très rare que l'on puisse trouver un homme compétent pour enseigner ces deux branches. Puis, il y a une autre spécialité en matière de génie civil, qui pourrait former une troisième classe, c'est l'art de construire les chemins de fer. La construction des chemins de fer est devenue un art extrêmement important, depuis cinquante ans, au point de vue sociologique, politique et industriel, et il n'y a pas de pays, qui ait plus besoin d'enseignement sur ce sujet que le Canada qui possède deux immenses voies ferrées, dont chacune est aussi longue que les plus longues des Etats-Unis. La compagnie du chemin de fer de Baltimore et de l'Ohio crut, il y a quelques années, qu'il lui était absolument nécessaire d'établir des écoles industrielles pour former son propre personnel. Ce serait, peut-être, trop attendre du Grand-Tronc, ou du chemin de fer du Pacifique Canadien que d'en faire autant ; mais je crois que notre école des sciences pratiques devrait donner une instruction spéciale dans ce sens. La construction des chemins de fer se divise en deux branches, qu'il faut savoir distinguer. D'abord, il y a la construction et l'entretien de la voie, qui diffère du génie civil ordinaire, et secondement, le matériel roulant. Un autre département, qui devrait avoir sa place dans une telle école, serait l'enseignement de l'art de construire les maisons, non seulement l'enseignement de l'architecture, ou la simple connaissance de la force et de l'utilité des différentes espèces de matériaux, mais aussi un enseignement qui apprendrait à tracer au moins un plan, et non seulement le plan d'un terrain, mais aussi un plan des travaux à exécuter. Je crois qu'un homme qui aurait reçu une telle instruction devrait être capable de préparer un plan des travaux à exécuter, et je ne m'appuie pas sur ma simple opinion. Il y a quelque temps, j'eus une conversation avec un ouvrier charpentier, qui vint me voir à ce sujet. Après avoir parlé de choses et d'autres, sur lesquelles je voulais avoir son avis, je lui demandai ce qu'il entendait faire du rouleau de papier qu'il avait dans sa main, et il me dit que c'était le plan d'une bâtisse. Cette bâtisse étant quelque peu compliquée, je lui demandai s'il en avait fait le plan lui-même. Il me dit qu'il l'avait préparé lui-même, et autant que j'ai pu en juger, ce plan était bien fait. Bien que je le pressasse de questions, il me parut capable d'en expliquer tous les détails. Vu qu'il n'était qu'un simple ouvrier charpentier, je lui demandai où il avait acquis cette connaissance du dessin. Il me répondit qu'il avait passé quelques mois à *Kensington-sud*, et ce fut de lui que j'appris que l'on enseignait dans cette école l'art de construire les maisons. Il devrait y avoir aussi dans cette école, un département entièrement consacré aux peintures. J'ai causé sur ce sujet avec les meilleurs peintres de cette cité, et aussi avec M. John Taylor, de la *Morse Soap Company*. M. Taylor parlait, il y a quelques années, d'ajouter à son fonds de commerce des matières tinctoriales, vu qu'il avait l'habitude de vendre du savon aux manufacturiers de drap ; mais il jugea à propos de faire venir un homme entendu dans la fabrication des teintures, parce qu'il ne pouvait donner, lui-même, les instructions voulues à ceux qui achetaient de lui. Il fit venir un chimiste entendu en matière de teinture ; mais par suite d'un différend qui s'éleva entre eux, ils se séparèrent, et c'est maintenant le fils de M. Taylor qui est chargé de la partie chimique du département de la teinture. Dans ce département, ils ont des teintures miné-

rales, végétales et animales de toutes les parties du monde; ils ont un laboratoire, dans leur établissement, de sorte que tous ceux qui y achètent des teintures peuvent recevoir la direction voulue pour s'en servir. Or, nous avons besoin d'un établissement de ce genre pour les peintures. Les peintures et les teintures sont des sujets qui ont une communauté de principes que tout ouvrier intelligent devrait connaître. Comme exemple de l'intelligence qu'il faut avoir en matière de peintures, je pourrais citer le trait suivant: Je demandais, un jour, à un marchand, qui fait un commerce de peintures, si l'on ferait bien d'acheter des peintures mêlées. Il me répondit qu'il avait en vente de ces peintures; mais qu'il ne me conseillait pas de les acheter, à moins que je fusse prêt à les employer de suite. Il ajouta que le mélange ne se conserverait pas, et que je ferais mieux d'acheter les ingrédients moi-même. Je le questionnai, et je constatai qu'il savait que certaines substances, comme le blanc de plomb, étaient très pesantes et se précipitaient, ce qui obligeait la personne chargée de les employer, de le remêler.

Q.—Est-il vrai que dans la plupart de ces peintures, il y a très peu de blanc de plomb? R.—Oui, je crois que tel est le cas. Il y a plusieurs autres branches d'applications chimiques; mais je n'ai pas besoin de les nommer. Il devrait y avoir aussi un département pour enseigner le tissage, vu que cette industrie est très importante. Ce département devrait comprendre tous les procédés que l'on emploie pour convertir la laine en drap, et, aujourd'hui que le coton joue un si grand rôle dans les tissus, ce département devrait comprendre aussi les procédés qu'il faut employer pour convertir le coton en tissu. Je crois que nous n'avons aucune manufacture de soieries dans cette province.

Q.—Est-ce qu'il n'y en a pas une à Montréal? R.—Je l'ignore; mais il peut y en avoir une. Tout cet art du tissage devrait être enseigné dans l'école des sciences pratiques. A propos, je crois qu'elle ne devrait pas être appelée l'école des sciences pratiques, vu que ce nom est trompeur. Je crois que nous devrions remonter en arrière jusqu'à une vieille expression, bien comprise, et l'appeler école technologique, c'est-à-dire une école dans laquelle les arts et métiers sont enseignés non pour en faire simplement des emplois, mais sont enseignés de manière à donner aux élèves une connaissance pratique des opérations qui se rapportent à leurs diverses occupations. Puis, il devrait y avoir un département de métallurgie pour travailler les métaux. Le Canada est riche en métaux. Enfin, il devrait y avoir un département des mines, divisé en deux branches—l'une pour l'exploration des mines et l'autre pour la minéralogie.

Q.—Une connaissance des métaux d'abord, et ensuite l'art de les extraire du sol? R.—Oui; tout ingénieur des mines est plus ou moins ingénieur civil; mais il y a certaines connaissances spéciales au sujet du creusage des puits de mine que l'ingénieur civil n'est pas obligé de savoir.

Q.—Ne faudrait-il pas aussi un département pour l'étude et l'application de l'électricité? R.—Je crois, en effet, qu'il vaudrait mieux en avoir un. La raison pour laquelle je l'ai omis, c'est parce que nous avons déjà un très bon cabinet de physique, dans l'université, qui satisfait aux besoins de Toronto. Si, cependant, vous aviez une école des sciences pratiques à Hamilton, où il n'y a pas une université aussi bien montée que la nôtre, je crois qu'il serait nécessaire d'avoir un cabinet destiné à l'étude de l'électricité. Une objection, naturellement, serait le coût d'une telle école, et je dirai un mot de cela. Si nous pouvions démontrer que la chose n'est peut-être pas absolument nécessaire, mais qu'il est très opportun d'avoir une telle institution, la question du coût ne serait plus qu'une considération secondaire. Je ferai, toutefois, une comparaison. Le coût du collège et de la ferme agricole, comme je l'ai dit auparavant, est très considérable. Mettant de côté la recette provenant des honoraires payés au collège, et de la vente d'animaux et autres produits de la ferme, le collège a coûté, durant la présente année, si j'en juge par le crédit voté par la législature, l'année dernière, une somme nette de \$19,815.

Q.—C'est ce qu'il a coûté à la province? R.—Oui, et le coût net de la ferme

s'est élevé à \$14,196, ce qui fait en tout, pour les deux institutions et leurs annexes une somme de \$34,011. Voilà ce que nous dépensons pour l'éducation technique des cultivateurs, et la somme n'est pas trop considérable, si cette éducation est ce qu'elle doit être. Mais pour l'école des sciences pratiques, où l'ouvrier doit puiser son instruction technique, si, toutefois, on peut la lui donner, on consacre \$7,594, ce qui est environ un cinquième de la somme votée pour l'enseignement technique des cultivateurs. Je ne crois pas que la législature soit blâmable. Les législateurs ne se remuent que lorsque l'opinion publique s'agite, et l'un des objets que j'avais en vue en discutant ce sujet dans les instituts d'enseignement, comme j'ai eu l'occasion de le faire plusieurs fois, dans le cours de cet été, et aussi en soumettant le présent exposé général, a été d'essayer d'attirer l'attention publique sur ce sujet. Je ne doute pas que les artisans ne se prononcent eux-mêmes sur ce sujet quand ils le jugeront à propos. J'observe leurs mouvements depuis assez longtemps et assez de près à Toronto, et je les connais trop intimement pour en douter. Ils possèdent l'intelligence voulue ; ils peuvent s'organiser et ont en main l'arme du scrutin—deux choses d'une très grande importance. Quelques-uns disent que ce ne serait pas faire un bon usage de ces fonds publics. Comme je l'ai dit, il y a un instant, si l'usage que je veux faire de ces fonds n'est pas absolument nécessaire, c'est au moins un usage, à mon avis, des plus opportuns, et cela pour plusieurs raisons. S'il est admis qu'au moyen de cet enseignement industriel, nous pourrions atteindre le but que nous avons en vue, je dis, alors, qu'il est nécessaire que cette dépense soit faite, parce qu'il existe partout une telle concurrence industrielle, que nous serions condamnés à rester en arrière, si nous ne nous mettions pas en état de rivaliser avec les autres. Nous resterions en arrière au point de vue industriel, ce qui veut dire que nous serions en arrière des autres sous le rapport commercial et financier, et que dans presque toutes nos opérations, nous aurions à souffrir de la concurrence. Nous ne possédons pas un pays assez avantageux pour nous permettre de nous asseoir, de nous croiser les bras et d'espérer qu'il produira sans efforts de notre part. Nous travaillons avec certains désavantages industriels, et nous devons essayer de les surmonter. D'un autre côté, les autres nations, en sus d'avantages supérieurs aux nôtres, ont fait beaucoup pour donner une éducation technologique à leurs ouvriers. L'Allemagne a fait des efforts énormes dans ce sens ; la France en a fait, peut-être, un peu moins ; l'Angleterre encore moins, et les Etats-Unis, vu leur population, sont en arrière des trois contrées que je viens de nommer ; mais tous ces pays ont un grand nombre d'institutions consacrées à cet enseignement. Les Etats-Unis, je crois, d'ici à une vingtaine d'années, seront sous ce rapport, comme presque sous tous les autres rapports, à la tête du monde entier, et nous arrivons à cette conclusion en voyant jusqu'à quel point l'attention publique se porte sur cette question. La troisième grande raison, et peut-être la plus pressante, c'est que la classe des artisans—si je puis en juger par mes propres observations, et par les conversations que j'ai eues avec des artisans et autres—dégénère sensiblement, et nous devons faire des efforts pour nous arrêter sur cette pente. Je ne crois pas que cette observation soit un reproche à l'adresse des artisans, qui ne font que subir les conséquences inévitables de la situation dans laquelle ils se trouvent. Mais cette décadence ne fera que s'accroître si les influences qui la produisent ne sont pas contrecarrées en créant des influences contraires. Et quelles sont les influences à contrecarrer ? La première appartient à l'histoire ; c'est l'ancien esprit de corporation. Les corporations, qui se formèrent dans les différentes carrières, n'étaient pas des associations exclusives, dans le sens propre du mot ; mais elles étaient exclusives au point de vue pratique. Il était extrêmement difficile d'en faire partie, et quand un homme y était admis, il avait raison d'être fier de sa position. A la difficulté qu'il y avait d'en faire partie, s'ajoutait l'obligation de faire un long apprentissage, ce qui avait pour effet de créer de bons artisans et d'élever leur niveau intellectuel, l'enseignement durant l'apprentissage ayant été très bon. Nous savons tous que, pour une raison ou une autre, l'ancien esprit exclusif a presque entièrement disparu, dans les temps modernes, du sein de la classe industrielle, et a été remplacé, s'il est remplacé en aucune manière,

par les organisations volontaires qui se forment dans les classes ouvrières, et je crois que le principal mérite des unions ouvrières se trouve dans le fait qu'elles remplacent jusqu'à un certain point l'ancien système des corporations. Nous savons tous que l'apprentissage est devenu beaucoup plus court qu'auparavant, et que l'invention des machines et la division du travail exercent une autre influence, dans le même sens. Au moyen des machines, la division du travail est beaucoup plus possible et s'opère sur une plus grande échelle, tandis que, d'un autre côté, par la division du travail, l'usage des machines peut s'étendre de plus en plus.

Q.—Elle affecte le système manufacturier tout entier ? R.—Oui, et au lieu de l'expression "division du travail" comme l'appelle Adam Smith, nous nous servons de l'expression plus facile à comprendre, organisation du travail. L'un de ceux qui ont le plus fait comme écrivain sur l'économie politique, pour élucider ce sujet, est M. Walker, du collège technologique de Boston, qui est probablement l'une des meilleures institutions de ce genre qui existent. Son livre sur le travail et le salaire est, je crois, l'un des meilleurs ouvrages qui existent en matière de science économique. M. Walker est arrivé à cette conclusion, et il s'appuie sur de bonnes raisons, qu'au lieu de s'attendre à ce que la classe des artisans devienne plus démocratique, se contrôle plus elle-même et soit plus autonome, nous pouvons nous attendre, au contraire, à ce qu'elle le devienne de moins en moins. L'organisation du travail, qui s'est développée si rapidement durant les vingt-cinq dernières années, va continuer à se développer avec, peut-être, une plus grande rapidité encore, pendant les vingt-cinq années qui vont suivre, de sorte que les grands établissements continueront à absorber les petits, l'ouvrier comptera de moins en moins dans l'échelle industrielle et l'organisation du travail de plus en plus. Le travail deviendra aristocratique au lieu de devenir démocratique, d'après M. Walker. Le résultat, c'est qu'au lieu de confier à un homme la confection d'un article, tel que, par exemple, une chaise, un ouvrier consacrerait tout son temps à faire marcher une machine qui fabriquerait les fonds, ou les pieds, ou les dossiers. Au lieu de confectionner tout un soulier, comme cela se faisait auparavant, l'ouvrier passe, maintenant, toute sa vie à faire, par exemple, le chevillage et rien autre chose. Naturellement, il devient extrêmement habile dans cette spécialité ; mais quel est l'effet produit sur cet ouvrier ? C'est de retrécir son horizon intellectuel et industriel, et cet effet est analogue à celui qui est produit sur un homme accoutumé à la liberté, et qui est enfermé dans une cellule, et privé ainsi de son horizon naturel. Le résultat, c'est que l'ouvrier doit inévitablement dégénérer dans ces conditions. Supposons que tout cela soit pour le mieux, je ne trouverais rien à redire ; cela semble être une nécessité, et, dans tous les cas, ce système est en vigueur et nous ne pouvons le contrôler. C'est la manière de vivre parmi les nations et les individus ; c'est ainsi que les entreprises s'exécutent et que le capital opère. Le courant se détermine dans cette direction ; si la puissance productrice de la société en général est augmentée par la présente organisation du travail ; si le résultat est l'abaissement de l'artisan, la société devrait faire quelque chose pour l'artisan, en lui procurant l'avantage, dont il est privé maintenant, de mener une vie dans laquelle son intelligence trouverait de l'exercice. Il me semble aussi que l'une des tendances de l'industrie moderne nous prépare la répétition d'événements, dont nous avons été témoins, durant ces dernières années à Chicago. Ces hommes mal inspirés, qui ont subi l'autre jour la peine capitale, ne sont pas sortis du sein de la société américaine ; mais sont le produit d'un système, pouvant amener ici, avant longtemps et bientôt, le même effet. Il est difficile de dire ce que peut faire un individu quand il se voit enfermé, claquemuré et accablé par un grand industriel semblable au Juggernaut ; il est difficile de dire si, comme le caducée, il ne finira pas par se tourner sur lui-même pour essayer de se venger. Il peut se tourner et le faire très follement ; mais je dis que le meilleur préservatif contre cette éventualité, serait l'enseignement industriel. Cet enseignement pourrait opérer ce que tous les sermons du monde ne peuvent faire. Une telle éducation ennoblerait le travail ; elle donnerait à l'intelligence sa part légitime d'action, et, grâce à son influence,

l'artisan ne se laisserait plus entraîner par les doctrines de ceux qui nourrissent les idées de ces hommes de Chicago, dont je viens de parler. Or, si le meilleur moyen qui est à notre disposition pour obtenir ce résultat, est l'enseignement industriel, assurément, la nécessité, ou l'opportunité, sinon la nécessité, d'établir un système quelconque d'enseignement industriel devrait être considérée comme établie.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Croyez-vous que développer graduellement ainsi l'éducation du peuple pourrait avoir l'effet d'améliorer la société en général, de génération en génération ? Ne croyez-vous pas qu'il y ait une amélioration générale, au point de vue intellectuel, dans tout le pays ? R.—Je crois que, pour ce qui regarde la société en général, cette amélioration existe, et je serais heureux de pouvoir en dire autant de la classe des artisans ; mais je ne le puis. Je ne sais pas si tous les artisans sont d'accord sur ce point ; mais les conditions dans lesquelles ils ont à lutter pour l'existence sont telles qu'elles peuvent être considérées comme un sauve qui peut général ; ils ont les mains tellement liées par l'organisation des industriels, d'un côté, et d'un autre côté par d'autres conditions, à l'influence desquelles il est également difficile de se soustraire, que je ne crois pas que leur condition se soit améliorée, du moins, autant qu'elle aurait dû l'être.

Q.—Pour revenir au point que nous avons déjà touché, au sujet de la compétence du professeur, ne croyez-vous pas que notre système encourage trop, dans nos écoles publiques, l'enseignement routinier ? R.—Dans le sens que j'ai indiqué, il y a un instant, je crois que cela est vrai. Si vous mettez un sujet sur le programme d'études, et si vous avez des examens, et que vous prépariez ensuite un élève à les subir, ces examens tendront à faire enseigner des superfluités.

Q.—Avez-vous étudié les résultats de l'enseignement de certains hommes, comme, par exemple, feu l'évêque Strachan, de Toronto ? R.—Non, je ne suis pas très renseigné sur ce point.

Q.—Avez-vous remarqué qu'un professeur exceptionnellement doué de talents produisait toujours de bons sujets ? R.—Oui, et le plus remarquable cas de ce genre est le Dr Arnold, de Rugby. On lui a reproché de n'avoir écrit aucun ouvrage pédagogique important ; mais on a répondu qu'il avait fait ce qui était beaucoup plus important, qu'il avait été un grand éducateur, dont l'influence et le succès se manifestaient dans les hommes qu'il avait formés, tels que les Mathew Arnold, les Dean Stanley, les Tom Hughes et un grand nombre d'hommes publics marquants d'Angleterre. Pour ce qui regarde la classe des artisans, je ne voudrais pas dire que leur condition ne se soit pas considérablement améliorée. Je crois qu'ils jouissent de plus d'aisance qu'auparavant ; mais relativement, leur condition, sous quelques rapports, est plus mauvaise, et je crois que leur condition générale deviendra aussi moins bonne, à moins que l'on ne leur vienne en aide dans le sens d'une éducation technique. Je ne crois pas qu'Henry George, qui marie le progrès à la pauvreté, les considérant comme presque inséparables, refuserait d'admettre que la société en général progresse au point de vue de la richesse. Il veut dire, je crois, que le développement de la richesse, sous notre système actuel, est inévitablement suivi de l'appauvrissement de certaines classes, et je ne mentionne ceci que pour appuyer ma manière de voir. La société en général progresse et les artisans suivent jusqu'à un certain point ce mouvement progressif ; mais, relativement, ceux-ci en souffrent jusqu'à un certain point, et considérablement même, et je crois que c'est là que se trouve la nécessité d'un enseignement industriel.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous le système suivi pour la publication de nos livres d'écoles publiques ? R.—Non, si ce n'est d'une manière superficielle.

Q.—Croyez-vous qu'un meilleur système que celui qui est suivi à Toronto, pourrait être adopté, afin que nos livres coûtent moins cher ? R.—J'ose dire que

pour pouvoir émettre une opinion sur ce point, il faudrait avoir fait beaucoup de recherches et posséder une grande expérience. Je puis dire, cependant, que les moyens, qui se recommandent le plus pour avoir des livres d'école, étant donnée la nécessité d'avoir des livres classiques uniformes, se divisent en deux espèces principales : 1^o les laisser entièrement à la concurrence, et 2^o l'acquisition par le département de l'instruction publique du droit d'auteur et abandonner, autant que possible, la publication à la concurrence.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pourquoi le département ne les ferait-il pas publier directement, ce qui donnerait des profits au trésor public, s'il y en avait ? R.—Je crois que la principale difficulté est d'engager la législature à consentir à se charger de cette affaire. Une opinion généralement répandue, c'est que le moins le gouvernement s'occupe de telles publications, le mieux c'est pour le public. Je crois que le système du Dr Ryerson ressemblait beaucoup à celui qui existe maintenant ; mais M. Crooks inaugure graduellement un système différent. Son idée est de laisser la propriété littéraire aux auteurs, et de créer une concurrence entre les livres. Je ne vois, moi-même, aucun choix à faire entre ce système et celui qui existe actuellement, si ce n'est que le département pourrait acquérir la propriété littéraire, et permettre, avec certaines réserves, une certaine concurrence dans la publication.

Q.—Vous croyez que les livres deviendraient à meilleur marché que sous le système actuel, qui est un monopole ? R.—Seulement pendant un certain nombre d'années. Il en était de même des anciens livres de lecture, que nous avions sous le régime du Dr Ryerson. Il fallait choisir, pour les publier, certains éditeurs, et si d'autres partageaient les avantages de sa publication, ils remboursaient les éditeurs originaires. Le seul moyen, d'après moi, d'éviter cela, serait l'intervention de la législature, qui se chargerait de la publication des livres, justement comme le gouvernement d'Ottawa, qui se propose maintenant de se charger des impressions officielles.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Qui possède la propriété littéraire ? R.—Certains droits d'auteur sont possédés par le département et d'autres par les éditeurs. Dans certains cas, à Toronto, des éditeurs exploitent la propriété littéraire de maisons anglaises, comme dans le cas de la grammaire Mason.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La compagnie Nelson, d'Edinburgh, ne reçoit-elle pas une redevance sur certains livres publiés en Canada ? R.—Pas à présent, je crois, si ce n'est peut-être sur certains livres de lecture. Je puis dire que ce n'est pas exactement une redevance. Je ne sais sous quelle forme l'arrangement est fait avec la maison Copp, Clark & Cie ; mais il est généralement compris qu'une certaine somme a été payée par Copp, Clark & Cie pour le privilège d'être les représentants de la compagnie Nelson. Dans tous les Etats-Unis, ce problème est tout aussi difficile à résoudre qu'en Canada, et il semble que l'on n'a pu encore trouver une solution satisfaisante. Bien que je ne sois pas prêt à exprimer une opinion sur les mérites respectifs des différents systèmes, pour ce qui regarde le coût, je suis certain qu'il vaudrait mieux, dans l'intérêt de l'enseignement, quelqu'en soit le coût, adopter le mode suivant : si j'étais ministre de l'instruction, n'étant pas entravé par la considération du coût, j'adopterais—dans, probablement tous les cas—le plan de M. Crooks ; c'est-à-dire que j'accepterais plusieurs livres sur la liste et je laisserais aux autorités locales le soin de choisir, et il y aurait alors concurrence entre un et un autre livre, et je crois qu'un tel système produirait les meilleurs résultats. L'éditeur pourrait rester en possession du droit d'auteur.

Q.—Ce système n'imposerait-il pas une besogne embarrassante pour les syndics ?

R.—Dans ce cas, il vaudrait mieux que l'embarras fût éprouvé de ce côté qu'autrement, et je crois qu'en somme ce système fonctionnerait mieux que celui qu'on suit à présent.

Q.—Ce sont les contribuables qui élisent les syndics et ils auraient un certain mot à dire dans l'affaire, tandis qu'ils ne sont pas consultés sous le système actuel ? R.—Sous la loi actuelle, les bureaux de syndics sont absolument maîtres de la situation. Le département ne prescrit pas l'usage de tels ou tels livres classiques, mais il l'autorise et les bureaux de syndics doivent faire leur choix parmi les livres autorisés. Le livre est subordonné à leur option et il y a plus d'un livre sur chaque matière.

Q.—Quelle est, à votre avis, la proportion des fils d'artisans qui arrive jusqu'à l'instruction universitaire ? R.—Je pourrais difficilement vous le dire ; mais si vous comprenez les fils de cultivateurs et d'artisans, je puis dire qu'une bonne moitié de ceux qui vont terminer leurs études dans l'université provinciale, sortent de la classe des cultivateurs et des artisans.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—La plus grande partie de ces étudiants ne sont-ils pas des fils de cultivateurs ? R.—Oui ; je crois que le nombre de ceux-ci l'emporte sur le nombre des fils d'artisans ; mais je ne pourrais le dire au juste. De mon temps, un grand nombre de ces universitaires étaient des fils de cultivateurs, ou d'artisans, qui avaient d'abord exercé la profession d'instituteurs, et qui étaient ensuite entrés à l'université.

Q.—Croyez-vous que le présent système d'enseignement, dans l'école des sciences pratiques, est propre à procurer à l'artisan une bonne instruction ? R.—Non, je ne le crois pas. Ce n'est pas la faute des professeurs ; mais j'attribue son impuissance aux raisons que j'ai déjà données. Les professeurs ne sont pas assez nombreux, et il n'y a ni laboratoire, ni ateliers, ni aucune chose de ce genre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous avez parlé des grands établissements industriels qui absorbent les petits. Croyez-vous que la concentration des capitaux y soit pour quelque chose ? R.—Naturellement. Un point débattu en économie politique est de savoir si les capitalistes sont responsables de cette absorption. Je suis porté à partager l'avis de Walker, que l'efficacité de la gestion se trouve où il y a concentration. Je veux parler de ce genre de gestion, qui ne tient pas seulement les hommes à l'ouvrage, mais qui prend connaissance des marchés, etc., qui est dirigée par des hommes intelligents, d'énergie et doués d'un esprit d'organisation. Un capitaliste peut avoir son propre capital, ou l'emprunter, cela importe peu ; mais je crois que c'est se servir d'un nom absolument faux que d'appeler le présent état de choses une lutte entre le capital et le travail. C'est une lutte entre le patron et l'employé, entre des hommes d'énergie, actifs et capables d'organiser le travail, et l'ouvrier, qui est l'élément de cette organisation. La lutte vient de là, et je crois que si nous avions une parfaite intelligence de ce fait, nos disputes industrielles prendraient une autre forme. Par exemple, vous n'entendriez jamais parler d'une organisation comme celle des anarchistes, pour incendier les établissements dans le but de détruire le capital.

Q.—Cependant, vous ne mettez pas les anarchistes dans la même classe que les chevaliers du Travail ? R.—Non ; je mentionne ce fait pour montrer que cette hostilité est mal inspirée. En certain cas, vous avez vu le capitaliste et l'ouvrier luttant l'un contre l'autre, lorsque le capitaliste, comme tel, n'est réellement pas cause de ce différend. Le patron est simplement la personne qui est en rapport avec l'ouvrier ; mais il peut être capitaliste et ne pas l'être. Le capitaliste peut prêter ses capitaux, ou il peut en faire lui-même l'exploitation. Dans le premier cas, il réunit la double fonction de patron et de capitaliste ; dans le second, il exerce seulement l'une de ces fonctions.

HENRY LLOYD, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Charpentier.

Q.—Avez-vous travaillé longtemps de votre métier à Toronto ? R.—Environ onze ans.

Q.—Pendant ces onze années, le métier de charpentier a-t-il progressé, s'est-il perfectionné ? R.—Oui légèrement, mais pas autant que les autres métiers, surtout celui de constructeur de maisons.

Q.—Pouvez-vous assigner une cause à cette amélioration, et quelle raison, pensez-vous, a produit ce progrès ? R.—Je l'attribue considérablement, sinon entièrement, à l'organisation qui s'est faite parmi les charpentiers.

Q.—Ainsi vous croyez que l'organisation bénéficie au travail ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Quels sont aujourd'hui, à Toronto, les salaires des charpentiers ? R.—Les salaires, je pense, varient entre vingt-deux centins et demi à vingt-sept centins ; il doit y en avoir qui sont au-dessous de vingt-deux centins et demi.

Q.—Y a-t-il une convention, entre les patrons et les ouvriers, qui règle le taux des salaires ? R.—Non, il n'y en a pas aujourd'hui.

Q.—Il n'y a pas de telle convention ? R.—Non, pas aujourd'hui.

Q.—Avez-vous eu une telle convention pendant ces dernières années ? R.—Oui.

Q.—Cette convention a-t-elle pris fin d'elle-même, ou a-t-elle été rompue par l'une des parties intéressées ? R.—Les patrons n'ont jamais agi conformément à cette convention. Je crois que, les ouvriers, et je pense être en état de le savoir, surtout ceux qui étaient membre de l'union, qui étaient intéressés dans cette convention avec les patrons, s'y sont conformés autant qu'il était possible de le faire, et puis, elle a cessé d'être en vigueur.

Q.—Vous parlez maintenant comme représentant ? R.—Je ne sache pas que je sois représentant, en aucune manière ; j'appartiens à l'union.

Q.—N'êtes-vous pas membre du comité général, du comité exécutif ? R.—Oui, je le suis.

Q.—Ce comité représente l'union entière ? R.—Oui.

Q.—Ce comité exécutif dont vous faites partie, a-t-il essayé de faire renouveler ou modifier cette convention ? R.—Oui, il a fait tout en son pouvoir dans ce but.

Q.—Voulez-vous dire à la Commission, quelles sont, suivant vous, les mesures qui ont été prises lorsque cette convention a cessé d'exister et pour quelles raisons elle n'a pas été renouvelée ? R.—Autant que je m'en souviens—et je m'en souviens parfaitement bien—la convention comportait qu'un avis de trois mois serait donné, soit par les ouvriers soit par les patrons, chaque fois qu'un changement deviendrait nécessaire. Cet avis devait être donné entre le premier janvier et le premier mai. Vers le premier janvier, le secrétaire correspondant du comité exécutif ou général informa les patrons que les charpentiers avaient des griefs qu'ils désiraient faire régler, et leur demanda quand ils pourraient avoir une réunion. Les patrons répondirent que les ouvriers n'avaient pas de griefs, et qu'ils ne pensaient pas pouvoir les rencontrer. Notre comité répondit que les ouvriers avaient des griefs, et qu'à l'avenir, ils aimeraient à assister au règlement de la question des salaires à Toronto. La correspondance dura depuis janvier jusqu'au mois de juin suivant. Nous leur avons fait toutes les offres possibles, même celle de l'arbitrage. Lorsque nous avons vu que nous ne pouvions pas réussir à avoir une entrevue avec les patrons, nous leur avons offert l'arbitrage. Ils refusèrent l'arbitrage. Il ne restait plus aux ouvriers qu'à s'affirmer et à se mettre en grève, ce qu'ils firent.

Q.—Vous dites qu'il y avait une clause dans cette convention, qui exigeait un avis de trois mois, soit d'une partie soit de l'autre, pour en modifier le texte ? R.—Oui.

Q.—Et que vous aviez donné cet avis en janvier dernier; avez-vous eu une entrevue avec les patrons? R.—Oui, une seule.

Q.—Et ont-ils refusé de discuter la question avec vous? R.—Oui, après.

Q.—Avez-vous essayé de régler la difficulté à l'amiable? R.—Nous avons fait tout ce qu'il était possible de faire dans ce sens.

Q.—Avant que la grève fût décidée? R.—Oui.

Q.—N'est-il pas vrai, que par vos réclamations, à l'association des maîtres charpentiers, vous vouliez tout accaparer dans le métier? R.—Non, ce n'est pas exact. Les charpentiers de Toronto ont toujours soutenu qu'au lieu de tout avoir, ils n'avaient jamais rien eu.

Q.—Nous avons reçu une copie de votre requête aux maîtres charpentiers. On a dit que vos demandes étaient telles, que si elles avaient été accordées, il ne serait rien resté aux patrons. Vous dites que ce n'est pas exact? R.—Non ce n'est pas exact.

Q.—Dites à la Commission, quels changements ont été proposés à cette convention? R.—En premier lieu, l'ancienne convention fixait le taux minimum du salaire, à vingt-deux centins et demi de l'heure. Nous demandions, lorsque nous nous sommes mis en grève, que le taux minimum fut fixé à vingt-cinq centins de l'heure. C'était un des changements. (J'aurais dû apporter une copie de cette convention, mais, dans tous les cas, je suis certain qu'on a proposé de mettre vingt-cinq centins au lieu de vingt-deux centins et demi.) Si je m'en souviens bien, je crois qu'un autre des changements proposés se rapportait à ceci: il y avait une clause, dans notre convention de l'année précédente, qui était très nuisible aux charpentiers—c'était celle que nous appelions la clause de qualification. Elle spécifiait que personne autre qu'un ouvrier qualifié ne recevrait vingt-deux cents et demi de l'heure. Nous voulions que cela fût changé.

Q.—Ne disait-elle pas plutôt que tous les ouvriers qualifiés recevraient cette somme? R.—Je crois que la clause disait les ouvriers qualifiés seulement.

Q.—Proposiez-vous d'autres changements? R.—Certainement, nous avons discuté avec les patrons, et nous voulions faire insérer une clause pour le temps supplémentaire—par exemple, avoir le salaire d'une heure et demi pour chaque heure de travail supplémentaire, et double salaire les dimanches. Nous étions en faveur de cela, et dans la convention de l'année précédente, nous demandions cinquante heures de travail par semaine, et nous voulions abolir complètement le travail supplémentaire des après-midi du samedi.

Q.—Alors vous vouliez un changement de cette manière-ci: l'ancienne convention déterminait que le taux minimum serait de vingt-deux centins et demi par heure, pour les ouvriers qualifiés, et vous vouliez faire retrancher les mots ouvriers qualifiés, et faire porter le taux minimum de vingt-deux cents et demi à vingt-cinq cents de l'heure? R.—Oui, pour les charpentiers.

Q.—Vous dites que vous n'avez pas pu avoir d'entrevue avec les patrons, pour discuter la question? R.—La chose nous a été impossible.

Q.—Ils ont refusé de discuter la question avec vous? R.—Ils ont refusé.

Q.—Pouvez-vous dire à la Commission ce que votre Union pense de l'arbitrage? R.—Je suis porté à croire que, comme corps, elle est en faveur de l'arbitrage.

Q.—Elle préférerait l'arbitrage à l'état actuel de choses? R.—Oui, je suis, personnellement, en faveur de l'arbitrage, et, je crois que, comme corps, l'Union est également en faveur de cette mesure.

Q.—Votre Union exige-t-elle que les patrons n'emploient pas d'ouvriers qui n'en font pas partie? R.—Je vais expliquer cela à la Commission. Il y avait une clause à cet effet que les patrons eux-mêmes avaient insérée. Vous saurez qu'il y a une succursale de l'association des maîtres charpentiers, connue sous le nom d'association des maîtres charpentiers et ouvriers en bois. Ceux-ci ont eu une entrevue avec un sous-comité de notre conseil, et ils ont émis l'opinion que les charpentiers devaient boycotter les produits qui venaient des fabriques étrangères—faire concu-

rence aux leurs, à Toronto. On leur répondit qu'il serait tout à fait inutile d'essayer de boycotter ces produits venant d'ailleurs, lorsqu'ils n'avaient de contrôle que sur un quart ou un cinquième des charpentiers de Toronto — en d'autres termes qu'il n'y avait pas plus que ce nombre qui étaient organisés en Union ; mais, si le conseil consentait à boycotter ces produits, on leur demandait si les patrons consentiraient à n'employer que des membres de l'Union. Alors, nous pourrions contrôler ces hommes, ce qui était impossible en dehors des organisations. Les patrons ont consenti à cela.

Q.—Ils ont consenti à cela et mention en fut faite dans le memorandum que vous leur avez adressé : s'ils employaient les membres de l'Union, afin de vous donner le contrôle sur tous les ouvriers, vous refuseriez d'acheter ces produits qui venaient de l'étranger ? R.—Oui, mais je désire attirer votre attention sur ce fait ; nous n'avons pas cru que cette convention était arrêtée, car, lorsque ces délégués rendirent compte à l'association des maîtres entrepreneurs, celle-ci les blâma pour avoir agi de la sorte. Ils devaient rencontrer, de nouveau, notre sous-comité, mais ils ne l'ont pas rencontré. Nous avons inscrit cette clause pour satisfaire aux désirs des patrons, mais comme elle n'a pas eu cet effet, nous l'avons retranchée ; car, comme je l'ai dit, elle avait été insérée à leur demande.

Q.—Vous l'avez ensuite retranchée ? R.—Oui.

Q.—Votre Union défend-elle à ses membres de travailler avec les ouvriers qui n'en font pas partie ? R.—Non, elle ne le défend pas.

Q.—Y a-t-il, beaucoup d'apprentis dans votre métier ? R.—Aujourd'hui, à Toronto, je n'en connais pas trois qui soient régulièrement en apprentissage dans le métier de charpentier.

Q.—Est-il difficile, pour un jeune homme, de devenir un ouvrier habile dans le métier de charpentier ? R.—Oui, c'est bien difficile.

Q.—Voici ce que je veux dire : est-il difficile, pour un jeune homme, d'apprendre le métier de charpentier, vu l'état actuel des choses relativement à l'apprentissage ? R.—Vu l'état actuel des choses, il est impossible, pour un jeune homme de bien apprendre ce métier.

Q.—Ne doit-il pas être passablement habile pour acquérir des connaissances suffisantes, qui lui permettent de se tirer d'affaires ? R.—Oui, il doit être bien habile.

Q.—Vous êtes-vous jamais prononcé au sujet du système d'apprentissage, à savoir, si le projet de mettre les apprentis sous contrats d'apprentissage, serait avantageux ? R.—Le comité s'est prononcé bien souvent à ce sujet. Il favorise certainement la mise des apprentis sous contrats d'apprentissage.

Q.—Aujourd'hui les jeunes gens ne sont pas sous contrats d'apprentissage ; vous dites n'en connaître que trois qui sont dans cette condition ? R.—Oui, je n'en connais pas plus que trois.

Q.—Savez vous, si, parmi les charpentiers, il existe un système de construction coopérative ? R.—Je sais qu'il en existe un.

Q.—Est-il en opération dans la ville ? R.—Oui, je crois qu'il est en opération dans la ville.

Q.—Pouvez-vous renseigner la Commission sur ce genre d'ouvrage ? R.—Je dois avouer que je connais peu de chose sur cette affaire. C'est un essai qu'on a fait à Toronto ; bien qu'un des membres de l'Union dont je fais partie, soit un des actionnaires dans ce genre d'affaires, je n'en connais pas assez pour savoir comment il fonctionne. Tout ce que je sais, d'après les renseignements que j'ai pu me procurer, c'est que cet essai a été un échec.

Q.—Est ce dû au manque de confiance des ouvriers entre eux ? R.—Il me paraît en être ainsi. La coopération est une chose nouvelle dans ce pays, et les ouvriers n'ont pas encore eu à lutter contre elle. Autant que je puis savoir, elle n'a pas réussi en aucune manière.

Q.—Connaissez-vous la loi d'arbitrage d'Ontario ? R.—J'en ai lu quelques parties ; je ne pense pas l'avoir lue en entier.

Q.—Les ouvriers, dans votre métier, en ont-ils jamais tiré parti ? R.—Non, pas considérablement.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait quelque chose dans cette loi qui empêche le règlement d'un différend comme celui que vous avez eu l'été dernier ? R.—Franchement, je ne crois pas qu'il y ait quoi que ce soit.

Q.—Lisez la clause vingt-huitième de cette loi, telle qu'elle est là (remettant un papier au témoin), et dites-moi ce que vous en pensez ? R.—Je suis d'avis qu'il serait possible de faire quelque chose d'après cette clause.

Q.—Croyez-vous que cela empêcherait le règlement d'un différend comme celui que vous avez eu l'été dernier ? R.—Je crois que oui.

Q.—Pour être efficace, l'arbitrage devrait couvrir ce point ? R.—Oui.

Q.—Dans le métier de charpentier, quelle est la cause la plus commune des difficultés entre patrons et ouvriers ? R.—Les difficultés originent ordinairement de cette manière-ci ; elles s'élevont à propos de discussions entre patrons et ouvriers. Les premiers prétendent que nous leur demandons toujours de payer aux ouvriers inhabiles le même salaire qu'ils paient aux bons ouvriers, tandis que c'est tout le contraire. Notre réponse à cela est que nous sommes très heureux de voir des ouvriers devenir habiles ; que nous désirons nous associer à des ouvriers habiles, et ce sont toujours les patrons qui encouragent les mauvais ouvriers. La question des salaires est pour beaucoup dans la discussion. Ils nous répondent qu'ils paient le salaire suivant l'ouvrage, et que l'offre et la demande déterminent toujours les salaires.

Q.—Est-ce l'usage, pour un patron, d'avoir un certain nombre d'ouvriers gagnant un salaire déterminé, et d'autres travaillant avec eux à un salaire inférieur ? R.—Oui, c'est souvent le cas.

Q.—Savez-vous s'il arrive qu'un ouvrier tout à fait habile, soit forcé de travailler avec un autre ouvrier tout à fait inhabile, au même établi ? R.—Oui ; généralement, les patrons agissent ainsi.

Q.—Et le salaire de l'ouvrier inhabile tend-il à faire diminuer celui de l'ouvrier habile ? R.—Oui, c'est là le but.

Q.—N'est-ce pas une des causes les plus communes des difficultés ? R.—Oui, c'est une cause fréquente.

Q.—Et le résultat n'est-il pas que l'ouvrier habile doit accepter le salaire payé à l'autre ouvrier ou quitter l'atelier ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Voulez-vous dire que l'ouvrier inhabile ferait autant d'ouvrage que celui qui est habile ? R.—Non, très certainement.

Q.—Croyez-vous que celui qui ne peut pas faire autant d'ouvrage que l'ouvrier habile devrait être payé aussi cher que ce dernier ? R.—Non ; je ne le crois pas.

Q.—Pensez-vous qu'il devrait y avoir une différence entre le salaire d'un bon ouvrier et celui d'un ouvrier inhabile ? R.—C'est ce que nous voulons obtenir.

Q.—C'est ce que vous désirez ? R.—Oui.

Q.—Vous dites que les patrons ne le comprennent pas ? R.—Ils ne veulent pas le comprendre ; c'est là la difficulté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous étudié la question de l'instruction industrielle ? R.—Je ne puis dire que je l'ai étudiée ; je n'en ai pas eu le temps.

Q.—Vous ne pourriez pas donner à la Commission, une opinion sur l'enseignement industriel qui convient aux enfants avant de les mettre en apprentissage ? R.—Non, je ne le pourrais pas.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Une journée de neuf heures de travail est-elle une bonne journée ? R.—Oui ; ce sont nos heures de travail.

Q.—Travaillez-vous pendant plusieurs heures supplémentaires ? R.—Non, pas bien souvent—c'est-à-dire—ce n'est pas du travail organisé.

Q.—Travaillez-vous le dimanche ? R.—Très rarement ; à Toronto, on travaille bien peu le dimanche.

Q.—Lorsque vous travaillez le dimanche ou en dehors des heures réglementaires, vous le faites, sans doute, à la demande des patrons ? R.—Oui, à la demande de nos patrons.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Travaille-t-on le dimanche, à part les cas de grande nécessité ? R.—Non.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Est-ce seulement dans les cas de nécessité pressante que vous travaillez en dehors des heures ordinaires ? R.—Non, pas toujours.

Q.—Lorsque vous avez demandé le salaire d'une heure et demie pour une heure de travail supplémentaire, quelle réponse avez-vous eue ? R.—Les patrons n'ont jamais été favorables à cela.

Q.—Ils ne voulaient pas payer les heures supplémentaires ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dites-vous qu'ils voulaient avoir les heures supplémentaires sans vous payer ? R.—Ils voulaient les payer le même prix que les heures réglementaires.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Lorsque vous travaillez après ou avant les neuf heures d'une journée de travail, le faites-vous à la demande de vos patrons ? R.—Certainement.

Q.—Et ils ne veulent pas payer plus que le prix ordinaire ? R.—Ils refusent.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Agissent-ils ainsi ? R.—Oui, ils agissent ainsi.

Q.—Il arrive rarement qu'ils vous paient plus que le salaire ordinaire ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Savez-vous quel est le taux des salaires qui sont payés aux ouvriers dans d'autres parties branches de la construction ? R.—Oui, je connais assez bien les taux de salaire.

Q.—Quel salaire paie-t-on aux briqueteurs ? R.—Vingt-trois centins et demi de l'heure est le minimum. Cet été, on a payé jusqu'à cinquante centins de l'heure.

Q.—Les briqueteurs ne peuvent pas travailler autant de jours dans l'année que les charpentiers ? R.—Je crois que oui. Vous voyez qu'ils sont toujours à l'ouvrage de construction, avant les charpentiers. Ceux-ci y sont peut-être employés un peu plus longtemps, mais il y a beaucoup d'ouvrage à faire à l'intérieur, comme la pose des foyers, construire des fournaies, des voûtes et ainsi de suite. Je suis d'avis qu'il y a peu de différence dans le nombre des jours de travail ; j'ai connu des briqueteurs qui travaillaient au dehors lorsque nous ne le pouvions pas.

Q.—Pendant combien de mois, en moyenne, pensez-vous qu'un briqueteur peut travailler à Toronto ? R.—Je pense, qu'en moyenne, il peut travailler pendant dix mois dans l'année.

Q.—Quel est le salaire des peintres en bâtiments ? R.—Leur salaire varie de vingt centins à vingt-deux centins et demi de l'heure, règle générale.

Q.—Travaillent-ils plus longtemps que les charpentiers ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire des plâtriers ? R.—Il est de trente à trente-deux et trente-trois centins de l'heure ; trente centins et demi est leur minimum. Ils travaillent plus régulièrement que les charpentiers ou les briqueteurs.

Q.—Vous connaissez bien la ville, prenez un bon charpentier, assez habile— combien de temps travaillera-t-il pendant l'année ? R.—Je crois qu'en moyenne il peut probablement travailler pendant dix mois.

Interrogé par M. HEAKES :—

Cela comprend-t-il les jours courts en hiver ? R.—Je tiens compte des jours plus courts de l'hiver, mais non des jours de fête. Je crois qu'il peut travailler pendant dix mois de l'année.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Au sujet de l'entrevue qui a eu lieu entre les patrons et les employés, je comprends que cette entrevue a eu lieu entre les comités de l'Association des maîtres entrepreneurs et de l'union des charpentiers ? R.—Quant aux ouvriers, c'était un comité, mais l'association des maîtres charpentiers assistait en corps à cette assemblée.

Q.—Quelle a été la nature de la discussion à cette assemblée ? R.—Elle a été d'un caractère général, au sujet de cette convention et des changements proposés. Quand nous avons commencé, en janvier, nous demandions sous forme de modification, la clause relative au temps supplémentaire, et de plus, que la clause offensante, au sujet des ouvriers qualifiés, fût retranchée ; nous n'avons pas alors demandé une augmentation de salaire.

Q.—Dans les documents soumis à la commission, je constate que sept à huit demandes ont été faites ? R.—On a fait plusieurs demandes. L'une d'elles était que les patrons n'emploieraient pas d'autres ouvriers que ceux de l'Union. J'ai expliqué que cette demande avait été suggérée par les patrons des menuisiers machinistes. Après avoir constaté qu'elle déplaisait aux maîtres entrepreneurs, nous l'avons retranchée de suite.

Q.—N'était-elle pas dans le dernier document que vous avez discuté ? R.—Non, elle n'y était pas.

Q.—Les patrons, à cette réunion, ont-ils demandé des changements à ces demandes ? R.—Je ne faisais pas partie du comité qui les a rencontrés, mais j'ai obtenu les renseignements du comité. Ils n'ont pas voulu examiner ces demandes, mais ils ont dit bien clairement aux ouvriers que la clause de qualification resterait en force.

Q.—Est-ce là la seule cause de votre échec ? R.—Je crois que dans le principe, c'était la principale difficulté.

Q.—Les autres demandes auraient été acceptées si vous aviez pu vous entendre sur celle-là ? R.—Si les patrons nous avaient rencontrés, dans le principe, avec des intentions justes, nous aurions facilement évité cette difficulté.

Q.—Ils vous ont rencontrés et ont discuté la question avec vous ? R.—Certainement.

Q.—Voulez-vous dire que leurs intentions étaient arbitraires et déraisonnables ? R.—Certainement ; nous l'avons cru.

Q.—À quel point de vue étaient-elles arbitraires ? R.—Nous avons jugé qu'elles étaient arbitraires lorsqu'ils nous ont refusé le droit d'intervenir dans le prix du travail.

Q.—N'étaient-ils pas disposés à vous accorder quelques-unes de vos demandes ? R.—Rien n'a été accordé ; ils ont rejeté chacune de nos demandes.

Q.—Alors il était inutile pour votre comité de les rencontrer ? R.—Parfaitement inutile. En réalité, nous n'avons pas pu, pendant longtemps, réussir à avoir une entrevue avec eux.

Q.—A cette assemblée, n'était-ce pas la clause que vous avez indiquée, qui a été le principal sujet de la discussion ? R.—Oui, c'est cette clause.

Q.—N'étiez-vous pas décidés à précipiter les événements aussitôt que vous auriez acquis la certitude que l'association des maîtres-entrepreneurs refuserait de retrancher cette clause ? R.—Nous avons fait d'autres tentatives. Nous leur avons offert de soumettre la question à l'arbitrage.

Q.—Avez-vous transmis aux patrons une offre formelle, par écrit, à ce sujet ? R.—Oui, nous l'avons transmise.

Q.—Venant de votre Union ? R.—Oui, et nous leur avons accordé un mois pour l'examiner.

Q.—Vous avez parlé d'ouvriers inhabiles qui étaient employés ; pourquoi vous opposez-vous à ce que des ouvriers inhabiles travaillent dans les ateliers de charpentiers ? R.—Parce que ces ouvriers volent le pain des ouvriers habiles.

Q.—L'ouvrier inhabile n'a-t-il pas le même droit de travailler que celui qui est habile ? R.—Nous ne nous opposons pas à ce que l'ouvrier inhabile travaille, mais nous prétendons qu'il ne devrait pas être payé plus qu'un certain prix.

Q.—Voulez-vous qu'il soit payé plus qu'il ne vaut ? R.—Non.

Q.—Vaut-il autant que l'ouvrier habile ? R.—Non, nous ne disons pas cela.

Q.—Demandez-vous qu'il reçoive le même salaire que l'ouvrier habile ? —R. Non, nous ne demandons pas cela.

Q.—De quelle manière déterminerez-vous le salaire qui doit être payé aux ouvriers inhabiles ? R.—Nous le ferons de cette manière-ci : nous proposerions qu'il y ait un minimum de salaire pour le charpentier, et que ce minimum soit de vingt-cinq centins de l'heure. Nous voulons que ce soit le minimum du salaire payé à un charpentier. S'il ne peut pas gagner vingt-cinq centins de l'heure, il ne peut pas exercer le métier de charpentier.

Q.—Mais il y a certains ouvrages qui n'exigent pas le travail d'un charpentier habile ; vous opposez-vous à ce que l'ouvrier inhabile soit employé à faire ces travaux ? R.—Nous ne nous opposons pas à ce qu'il travaille, mais nous nous opposons au salaire qu'il reçoit.

Q.—Vous demandez que l'ouvrier inhabile soit payé autant que celui qui est habile ? R.—Non.

Q.—Alors je ne vous comprends pas ? R.—Je vais essayer de m'expliquer. Si un homme possède un assortiment d'outils et travaille au métier de charpentier, il devra valoir vingt centins de l'heure. Nous avons à Toronto des journaliers qui gagnent vingt centins de l'heure. Ce charpentier, quelque soit son inhabileté, doit avoir plus d'intelligence qu'il n'en est nécessaire au journalier qui porte l'oiseau. S'il dresse une clôture, il doit le faire d'une manière professionnelle ; elle doit être faite convenablement, mise à plomb, et ainsi de suite ; et vient ensuite la question des outils, pour les charpentiers, et dont les journaliers n'ont pas besoin. Nous prétendons, en conséquence, que les charpentiers doivent avoir des salaires plus élevés, car ils dépensent une certaine somme à remplacer les outils brisés et à limer les scies, et ainsi de suite, et en réglant les salaires de la classe inférieure des ouvriers, nous sommes certains que ceux des ouvriers habiles se régleront.

Q.—A Toronto, les journaliers inhabiles reçoivent-ils vingt centins de l'heure ? R.—Dans l'industrie de la construction, les journaliers-plâtriers reçoivent vingt centins de l'heure. L'été dernier, je sais que les journaliers en bâtiment ont reçu jusqu'à vingt-et-un centins de l'heure.

Q.—Le travail du porteur d'oiseau n'est-il pas extrêmement ardu, malpropre et désagréable ? R.—Oui, j'en conviens, mais il n'est pas plus ardu, ni plus malpropre que celui du charpentier inhabile qui porte des madriers toute la journée.

Q.—Ces ouvriers inhabiles appartiennent-ils à l'Union ? R.—Un bien petit nombre y appartiennent.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Alors, comment faites-vous la distinction entre un tel charpentier et un journalier ordinaire? R.—A Toronto, il y a beaucoup de difficulté sous ce rapport, car il y a des hommes qui se prétendent charpentiers et qui travaillent du métier de charpentier, qui sont réellement inhabiles. Nous voulons faire disparaître cette classe d'hommes.

Q.—Maintenant, il n'y a rien pour établir la différence; c'est simplement parce qu'ils se disent charpentiers? R.—Oui, et ils peuvent exercer le métier et les patrons les emploient.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ces ouvriers désirent-ils qu'on demande pour eux, que leur salaire soit de vingt-cinq centins par heure, ou n'aimeraient-ils pas mieux faire leurs conditions eux-mêmes? R.—J'ai toujours remarqué qu'ils aimaient à recevoir les salaires les plus élevés.

Q.—Si on établissait leur salaire à vingt-cinq centins de l'heure, au minimum, continuerait-on à les employer? R.—Je crois qu'ils seraient encore employés en grand nombre; mais la différence se ferait sentir en hiver; lorsque l'ouvrage diminuerait, les bons ouvriers en bénéficieraient dans ce sens qu'on les garderait de préférence aux ouvriers inhabiles. Maintenant, la concurrence se fait de cette manière : en hiver, nous avons à lutter avec une classe d'ouvriers inférieurs.

Q.—Si on employait les ouvriers inhabiles autant qu'on les emploie actuellement, comment l'augmentation de leur salaire pourrait-elle bénéficier aux ouvriers habiles? R.—Vous vous souvenez que je vous ai dit qu'un certain nombre de ces ouvriers seraient employés; mais définitivement, les patrons comprendraient qu'il est de leur intérêt de toujours employer les meilleurs ouvriers.

Q.—Alors, quelques-uns de ces ouvriers inhabiles seraient privés de leur emploi présent et obligés de chercher une autre occupation? R.—Ils feraient leur métier naturel, celui de journaliers.

Q.—S'ils étaient suffisamment habiles au métier de charpentier, pourquoi ne pas leur permettre de travailler? R.—Ce sont des manœuvres. Les ouvriers qui ont fait leur apprentissage comme charpentiers refusent tout à fait de travailler avec ceux qui n'ont pas fait seulement une heure d'apprentissage, et qui sont complètement inhabiles.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Au sujet du travail en commun avec des ouvriers inhabiles, est-il d'usage d'engager un charpentier inférieur et de l'appeler un manœuvre? R.—Oui, très souvent.

Q.—C'est-à-dire que, par la concurrence que lui fait cette classe d'ouvriers inhabiles, l'ouvrier capable est souvent forcé d'accepter une position inférieure et un salaire moins élevé? R.—Oui, bien souvent.

Q.—C'est un grief que les ouvriers ressentent? R.—Précisément.

Q.—Les charpentiers s'opposeraient-ils à ce que ces hommes fussent employés comme journaliers? R.—Certainement non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Si ces hommes étaient engagés comme journaliers et employés au même travail qu'ils font aujourd'hui, les charpentiers s'y opposeraient-ils? R.—Ils ne permettraient pas qu'ils soient employés au même travail. Si cela arrivait, les charpentiers s'y opposeraient très certainement; si on leur permettait de manier des outils de charpentier, nous nous y opposerions.

RICHARD SOUTHWELL est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis charpentier à Toronto.

Q.—Corroborez-vous la déposition du dernier témoin ? R.—Je corrobore ce que M. Lloyd vient de dire. Je crois qu'il a parfaitement discuté le sujet ; si on désire quelque chose de plus et qui ne lui a pas été demandé, je serai heureux de fournir les renseignements. Nous avons tout fait pour obtenir l'arbitrage, et nous n'avons pas réussi.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Connaissez-vous la loi provinciale qui se rapporte aux difficultés des métiers ? R.—Non, je ne la connais pas.

Q.—Vous avez quelqu'expérience dans les métiers ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous s'il y a une loi, en force dans ce pays, qui dit que, sur requête présentée au chef de police par un patron, la police sera envoyée pour protéger toute propriété ou bâtisse qu'il peut avoir sous construction ? R.—Je n'ai connu cela que pendant notre grève, il y a quelques mois.

Q.—En est-il ainsi ? R.—Oui.

Q.—Les patrons doivent ils payer cette protection de la police ? R.—Je l'ignore.

Q.—Savez-vous pourquoi la protection de la police est accordée aux patrons, dans les cas de grève, et quelle preuve on exige avant de l'accorder ? R.—Je ne sais pas quelle preuve est nécessaire ni pourquoi la protection de la police leur est accordée, car ils l'ont requise dans des cas les plus insignifiants, et une escouade de police a été envoyée pour protéger leurs propriétés.

Q.—C'e'a a-t-il eu lieu lors de la dernière grève, à Toronto ? R.—Oui, à diverses reprises.

Q.—Y a-t-il eu des désordres ? R.—Non, il n'y en a pas eu.

Q.—Pas d'émeute ? R.—Non, pas d'émeute.

Q.—Et pas de tentative d'empêcher les ouvriers de travailler ? R.—Non.

Q.—Les patrons ont demandé la protection de la police, et celle-ci a été envoyée ? R.—Oui.

Q.—Par les lois de cette province les ouvriers sont-ils handicapés ? R.—Sans ce rapport nous le sommes.

Q.—Connaissez-vous quelque chose au sujet des magasins coopératifs des ouvriers ? R.—Bien peu de chose. J'en ai connu quelque chose pendant que j'étais dans un de ces magasins à l'extrémité ouest de la ville.

Q.—Pouvez-vous dire si ces magasins ont réussi ou non ? R.—Celui que je connais n'a pas réussi.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Y en a-t-il eu plus qu'un ? R.—Aujourd'hui il y en a un sur la rue Yonge. Je ne sais pas s'il réussit ou non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Savez-vous quelle est la cause de l'insuccès ou de l'échec relatif du magasin dans lequel vous aviez un intérêt ? R.—Je crois qu'il y avait une quantité de dettes irrécouvrables.

Q.—On faisait crédit à qui on n'aurait pas dû le faire ? R.—C'était une des causes ; et l'autre était que les membres de l'union n'achetaient pas leurs marchandises à ce magasin mais les achetaient ailleurs.

Q.—Y avait-il un capital suffisant pour bien faire le commerce ? R.—Je crois que oui. Je n'y étais pas depuis longtemps lorsque les affaires cessèrent.

Q.—Y étiez-vous comme actionnaire ou comme gérant ? R.—Comme actionnaire.

Q.—Était-ce une épicerie ? R.—Oui.

Q.—L'épicier qui en avait la direction était-il au fait de ce commerce ? R.—Oui.

Q.—Était-il qualifié ? R.—Oui.

Q.—Était-ce un homme d'un jugement sain ? R.—Je crois que oui.

Q.—Savait-il acheter avec discernement, et prudemment ? R.—Oui, il le savait.

Q.—Alors la cause principale de la faillite a été le crédit fait sans discernement ?

R.—Oui ; et aussi le défaut de la part des membres d'encourager leur propre magasin.

Q.—Faisait-on crédit à d'autres qu'aux membres ? R.—Je pense bien que oui, car avant de devenir un des membres, j'achetais à ce magasin.

Q.—Les articles vendus étaient-ils d'aussi bonne qualité et à aussi bon marché qu'ailleurs ? R.—Oui.

John S. BALLANTINE, charpentier de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez entendu les dépositions des deux témoins précédents (Messieurs Lloyd et Southwell) ? Êtes-vous de leur avis ? R.—Oui.

Q.—Vous les confirmez sur tous les points ? R.—Quelques points pourraient être légèrement développés mais quant à l'ensemble je suis d'accord avec eux.

Q.—Pouvez-vous donner à la Commission quelques informations supplémentaires que vous pensez utiles au travail en général ? R.—Une partie des griefs des charpentiers n'a pas grand'chose de commun avec la question du capital et du travail. Il me semble que les associations de patrons ont pour but de détruire les résultats des Unions entre ouvriers. Dans la dernière discussion des charpentiers, la question du capital et du travail était d'importance secondaire, il semblait que ce fût la question de savoir si les Unions d'ouvriers seraient tolérées. Nous réclamons une égalité de droits avec les patrons, ils avaient leur Union et nous prétendions avoir le droit d'en avoir une pour la raison que les Unions ont été pour nous un bénéfice direct, en diminuant nos heures de travail et augmentant ainsi nos salaires.

Q.—Quand le nombre des heures de travail fut diminué à Toronto, a-t-on augmenté vos salaires ? R.—Sans le moindre doute.

Q.—Avez-vous constaté, après la réduction des heures de travail, que les ouvriers étaient plus enclins à perdre leur temps en dissipation ? R.—Non, je n'ai pas constaté cela.

Q.—Les habitudes des ouvriers étaient régulières ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les patrons demandaient-ils la dissolution de l'Union des charpentiers ? R.—Quelques-uns ont congédié des ouvriers qui en faisaient partie.

Q.—Parce qu'ils en faisaient partie ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils offert de les garder s'ils consentaient à renoncer à l'Union ? R.—Ils les mettaient dans l'alternative de quitter leur emploi ou l'Union.

Q.—Avez-vous connaissance de cela ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous les patrons et les ouvriers ? R.—Oui, je les connaissais.

Q.—N'est-ce pas un simple on-dit ? R.—Non, ce n'est pas un on-dit ; c'est la vérité.

Q.—La grève avorta, je crois ? R.—Pas absolument, quoiqu'il n'y eût pas d'arrangement final pour ce que nous demandions, mais elle a eu, en fait, pour résultat, d'augmenter nos salaires qui sont plus élevés aujourd'hui qu'avant la grève.

Q.—Les ouvriers reprirent le travail sans avoir obtenu définitivement ce qu'ils réclamaient ? R.—Oui, sans que leur demande fut accordée.

Q.—Depuis cette époque, la dissolution de l'Union a-t-elle été demandée par les patrons ? R.—Non pas comme corps, au moins que je sache.

Q.—Plusieurs patrons ont-ils congédié des ouvriers parce qu'ils appartenaient à l'Union ? R.—Je ne pourrais en donner le nombre exact.

Q.—En connaissez-vous plus d'un ? R.—Dans certains cas, des ouvriers étaient priés de travailler le samedi après-midi, alors que les patrons savaient que les règles et les principes de l'Union s'opposaient à ce travail, et ils ont mis leurs ouvriers dans l'alternative d'abandonner leur emploi, ou d'enfreindre les lois de l'Union.

Q.—L'association des patrons a-t-elle pris une résolution comportant que les ouvriers eussent à quitter le service ou l'Union ? R.—Non, pas que je sache, par délibération.

Q.—Rendez-vous l'association des patrons ou une partie de celle-ci responsable des actes de quelques-uns des membres ? R.—Très certainement. Je la tiens pour responsable et crois que l'association est responsable des actes de la minorité.

Q.—Connaissez-vous à Toronto des patrons qui refusent d'employer des ouvriers membres de l'Union ? R.—À l'époque de la grève, il y en avait un ou deux qui refusaient positivement d'employer d'autres ouvriers que ceux qui n'appartenaient pas à l'Union.

Q.—C'était au moment où la grève existait ? R.—Oui : et immédiatement après.

Q.—Refusent-ils encore ? R.—Je ne pourrais le dire. Je ne pense pas.

Q.—Connaissez-vous quelque patron qui refuse actuellement d'employer des ouvriers appartenant à l'Union ? R.—Je n'en connais pas.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Quel est le motif pour lequel les ouvriers exigeaient la réduction des heures de travail ? R.—Pour arriver ainsi à une augmentation de salaire.

Q.—Le travail était-il trop dur pour qu'un ouvrier pût travailler 10 heures ? R.—Il est possible que ce fut un des motifs, car le travail est certainement trop dur. Nous étions arrivés à la conclusion que ce dur labeur méritait pour 9 heures de travail le salaire payé pour 10 heures, et outre cela notre demande tendait à régulariser le travail et à donner plus généralement de l'emploi aux ouvriers du métier.

Q.—D'autres localités du Canada ont-elles adopté le principe des 9 heures de travail ? R.—Oui.

Q.—A Toronto ? R.—Le système de 9 heures prévaut, je crois, dans tout Ontario. Un des motifs, c'est le fait bien connu que plus le nombre d'heures est diminué, plus les salaires sont élevés. Les rapports d'autres endroits, où des Unions sont établies, démontrent que cet axiôme est juste. Les rapports que nous recevons des Etats-Unis et d'Angleterre constatent que les artisans qui travaillent quatre ou cinq heures de moins par semaine reçoivent actuellement un plus fort salaire. Nous pensions que c'était un des motifs de faire la demande.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Connaissez-vous le taux des salaires dans les villes sur la frontière des Etats-Unis ? Quelle est la proportion entre les salaires de Toronto et ceux de Rochester, Buffalo et Détroit ? R.—Les salaires sont plus élevés dans ces villes.

Q.—Savez-vous quelque chose du taux général des salaires aux Etats-Unis ? R.—Ils varient entre \$2.50 et \$3.00 par jour.

Q.—Ils sont donc en général plus élevés là-bas qu'ici ? R.—Dans les rapports mensuels et trimestriels qui nous parviennent de différentes villes américaines, nous constatons que les salaires sont plus élevés là qu'ici.

Q.—Quels sont les salaires à Buffalo ? R.—Si je me rappelle bien, j'ai vu par le dernier rapport que les salaires y étaient alors un peu plus bas qu'à Rochester, mais règle générale, ils sont les mêmes.

Q.—Que sont-ils à Détroit ? R.—Presque la même chose.

Q.—Pensez-vous que, tout bien considéré, les charpentiers de Toronto ne sont pas dans une aussi bonne position que ceux qui sont de l'autre côté ? R.—Non, ils ne le sont pas.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Basez-vous ce renseignement sur une opinion générale ou particulière, ou parlez-vous d'après une connaissance réelle de ces villes ? Y avez-vous travaillé ? R.—J'ai reçu les rapports des divers Unions et c'est sur ceux-ci que je me base. J'ai travaillé dans quelques-unes de ces villes, il y a quelques années.

JAMES WBIGHT, plâtrier, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—J'apprends que vous désirez nous parler des écoles techniques ? R.—Oui, des écoles techniques et des écoles d'artisans.

Q.—Qu'avez-vous à nous dire au sujet de ces écoles ? R.—J'ai toujours désiré suivre une de ces écoles, mais malheureusement, depuis 1868, époque à laquelle j'ai quitté l'Angleterre, l'occasion m'en a toujours manqué.

Q.—En avez-vous fréquenté une en Angleterre ? R.—J'en ai fréquenté une à Oldham, dans le Lancashire.

Q.—Voulez-vous nous en dire quelque chose ? R.—Elle était fondée pour permettre aux artisans et à d'autres de se faire une idée technique des différents métiers. Je crois toutefois que c'est M. Cooper, fondateur du Cooper Institute à New-York, qui a inauguré le système d'enseignement industriel par lequel, chacun des hommes qui suivaient le cours, travaillait tout en se créant une connaissance générale des métiers et il se servait d'outils au lieu de se servir de livres ou de formules mathématiques. N'étant pas resté assez longtemps à New-York alors, je ne fréquentai pas ce cours. J'essayai de fonder une école de ce genre en notre ville, l'hiver dernier. J'obtins un tel succès au point de vue de l'assiduité, que je me décidai à me présenter devant la commission, et à conseiller au gouvernement d'établir quelques écoles de ce genre à Toronto et dans d'autres villes du Canada. Quant aux États-Unis, il y a une maison qui emploie 250 apprentis et qui a annexé une école technique à son usine, et tous les soirs, 50 apprentis en suivent les cours. Ils travaillaient de leur métier et des professeurs habiles étaient nommés pour leur enseigner l'emploi judicieux de leurs outils. L'école que j'ai établie à Toronto était à l'usage des plâtriers. Je suis bien connu en cette ville, où j'habite depuis 14 ans. Ayant travaillé pour M. Rundel qui a été entendu ici par vous, je le consultai un des premiers au sujet de mon projet. Je lui demandai de m'envoyer ses apprentis, et je m'engageai à les instruire pendant six semaines, deux soirs par semaine. Je fournissais l'appartement, le feu, la lumière, les matériaux, les outils et mon temps, et je faisais payer \$5 à chaque apprenti. Je sais que le prix était trop onéreux pour des jeunes gens qui apprennent un métier ici et ne gagnent que \$2.50, \$3 ou \$4 par semaine. Cependant, M. Rundel me dit : "Commencez votre école, j'y enverrai mes deux apprentis et paierai moi-même." Je m'adressai à d'autres patrons plâtriers et tous approuvèrent mon idée mais les apprentis devaient payer eux-mêmes les honoraires. Dix-sept ou dix-huit apprentis demandèrent leur admission, mais les \$5 les effrayèrent et ils quittèrent. Un apprenti cependant était tellement désireux d'acquérir des connaissances dans son métier qu'il proposa de payer par acomptes. Je lui dis : "Si vous voulez venir même seul, je continuerai l'école lors même que ce ne serait que pour votre bénéfice seul." Il vint et me paya par acomptes. Je n'eus que 4 apprentis qui achevèrent leur cours. Je m'adressai par écrit à l'Union ouvrière de cette ville, pour les inviter à venir, ou à nommer un comité pour venir juger du progrès pendant une soirée. Nous faisons du travail sérieux et je possède actuellement dans mon établissement, le travail achevé par les apprentis.

Je ne reçus pas même de réponse à ma lettre et me trouvai un peu froissé de ce procédé. Depuis, quelques ouvriers m'ont engagé à recommencer une école cet hiver. J'ai cru que ce serait folie de ma part, de continuer l'établissement de cette école pour le bénéfice de 3 ou 4 apprentis attendu que j'avais perdu \$60 dans cette entreprise la première fois, et que mes moyens ne me permettaient pas de renouveler un tel sacrifice. Je pensais que ma tentative (l'hiver dernier) me mériterait l'appui de l'Union ouvrière. La présence de la Commission en cette ville, m'a paru une occasion favorable de réveiller l'Union ouvrière et de démontrer la praticabilité de l'établissement d'une telle école pour les apprentis. J'ai dû comme les autres apprendre mon métier avec des ouvriers. Un apprenti me dit qu'il était depuis six mois en apprentissage, et je constatai qu'une partie de l'ouvrage qu'on pouvait facilement apprendre à la perfection en 3 heures, ne lui avait jamais été enseigné. Je lui appris à la faire et il s'appliqua si bien que j'ai conservé son ouvrage depuis. Un autre apprenti qui n'avait plus qu'un mois à servir ne connaissait de son métier que le peu qu'il avait appris seul. Il n'avait aucune notion technique et ne savait comment s'y prendre pour mesurer une verge de plâtrage, il n'avait pas la moindre idée du travail exécuté au moment de rentrer chez lui. Il est généralement admis, qu'un homme fait cent verges d'ouvrage par jour et cependant il n'y a pas une demi-douzaine d'apprentis qui puissent dire combien d'ouvrage a été fait en une journée. Ils n'ont pas la moindre idée de la manière de s'y prendre pour le mesurer. Ils semblent ne pas même savoir qu'il y a 100 pieds carrés d'ouvrage dans un travail qui mesure 10 pieds de hauteur sur 10 de largeur. Dans la plupart des cas, les apprentis n'ont pas eu l'occasion d'acquérir une instruction scolaire, parce que dans notre métier ils sortent d'une catégorie de gens rudes et forts, mais dénués d'instruction. Ils ne possèdent pas même l'instruction élémentaire qui se donne dans les écoles publiques. Généralement, ils sont choisis parmi la classe qui souffre de misère ou ils embrassent le métier avec le seul espoir de gagner de plus gros salaires quand ils deviendront ouvriers plâtriers.

Q.—Votre école semble avoir été bien plus une école pour l'enseignement d'un métier spécial, qu'une école technique comme celle dont nous avons entendu parler ?
 R.—J'ai remarqué que les architectes de Toronto ont organisé une école pour leur art. Elle se tient, je crois, à l'Institut Canadien. Plusieurs architectes donnent aux étudiants et apprentis, des conférences sur l'art architectural. C'est une simple école de métier pour architectes. Les maçons-briqueurs, les charpentiers, les maçons et les plâtriers devraient eux aussi, avoir leurs écoles techniques, tout aussi bien qu'il faudrait que leurs enfants reçussent l'instruction dans les écoles publiques.

Toronto, 3 décembre 1887.

JOHN DIXON, carrossier, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Êtes-vous ouvrier ou patron ? R.—Patron.

Q.—Êtes-vous depuis longtemps dans les affaires ? R.—Environ 26 ans.

Q.—Vous êtes donc bien au courant de cette industrie à Toronto ? R.—Oui. On le considère comme un fort bon métier tant ici qu'au dehors. Une centaine d'ouvriers travaillent de ce métier, dispersés dans un bon nombre d'ateliers.

Q.—A combien évaluez-vous la quantité de matériaux pour voitures, importés du dehors ? R.—Il ne s'en importe pas beaucoup. La plus grande partie est fabriquée dans le pays. Ce qui n'est pas fabriqué ici vient du vieux continent comme par exemple les raies de roues.

Q.—Sont-ils à leur état naturel ou sciés ? R.—Ils sont en bottes, et en courts billots pour faire des moyeux.

Q.—Est-il impossible de trouver au Canada le meilleur bois pour la construction de voitures ? R.—Nous n'avons pas ici le meilleur bois, comme le noyer et l'orme.

Q.—Quel genre d'orme employez-vous ? R.—Nous nous servons, quoique rarement, de l'orme dur.

Q.—N'y a-t-il pas d'orme dur en quantité suffisante en Canada ? R.—Pas beaucoup et pas assez pour les moyeux.

Q.—Quelle est la nature du noyer canadien ? R.—Il est un peu mou.

Q.—A-t-il des fibres irrégulières ? R.—Non. Plus le bois est bon plus les fibres sont irrégulières.

Q.—L'autre jour, une personne interrogée nous a dit ici, qu'il n'y avait pas en Canada assez de noyer blanc pour l'industrie ? R.—C'est une erreur. En règle générale, les constructeurs de voitures aimeraient autant avoir du bois coloré que du bois blanc. Le noyer doit nécessairement être de seconde pousse. Je crois que le noyer a été presque entièrement coupé dans cette région. Il y en avait autrefois de grandes quantités à Sainte-Catherine et à Niagara. Il subit le sort du noyer (walnut) et des bois blancs.

Q.—A part l'importation des bois, les autres matériaux sont-ils manufacturés au Canada ? R.—Nous faisons aussi venir des États-Unis quelques autres articles dont nous avons besoin. Il y a beaucoup d'autres endroits au Canada où l'on manufacture les voitures, peut-être une cinquantaine. Il y a plusieurs boutiques à Sainte-Catherine, une grande manufacture à Hamilton, ainsi que dans d'autres villes.

Q.—Quant au fer, pouvez-vous vous le procurer ici ? R.—Oui, le plus souvent nous l'achetons au Canada. Nous recevons parfois des essieux de l'étranger. C'est une variété spéciale d'essieux d'acier qui ne se fabriquent pas ici. On ne se sert presque plus des essieux en fer. Les essieux d'acier sont devenus tellement à bon marché qu'on s'en sert presque toujours. J'ignore d'où on tire l'acier. Ces essieux sont fabriqués à Guelph, Galt et autres endroits. Si nous importions de l'acier Bessemer, nous pourrions les fabriquer aussi bien ici.

Q.—Que savez-vous du (filagree work) en Canada—d'où vient-il ? R.—De Montréal et de Oakville.

Q.—Règle générale, achetez-vous votre fer tout préparé ou à l'état brut ? R.—Nous le travaillons nous-mêmes.

Q.—Votre principal travail consiste à ajuster et finir le bois et le fer ? R.—Il y a quatre branches dans notre métier : la peinture, le garnissage, le travail du bois et celui du fer.

Q.—Quel est le taux des salaires dans votre industrie ? R.—L'artisan ordinaire gagne de \$9 à \$10 par semaine, l'ouvrier de première classe, de \$12 à \$15 par semaine, toute l'année, hiver comme été. Tous les ouvriers de première classe qu'on peut trouver sont employés. Nous avons aussi quelques ouvriers que nous employons à des travaux grossiers que nous payons \$5 et plus.

Q.—Et pour les apprentis ? R.—Nous n'avons pas d'apprentis. Les jeunes gens apprennent le métier sans apprentissage. Ce n'est pas le meilleur système et je préférerais les mettre en apprentissage. Avec quelques-uns, nous avons fait des contrats écrits, mais jamais ils n'ont été observés. Si vous poursuivez devant les tribunaux, la sympathie est toujours acquise à l'ouvrier.

Q.—Pensez-vous que le système d'apprentissage serait bon si on pouvait le rétablir ? R.—J'estime que ce serait excellent.

Q.—L'enseignement technique serait-il de quelque utilité aux apprentis ? R.—Je doute qu'il y en ait beaucoup qui s'en soucient.

Q.—Et s'ils s'en souciaient ? R.—Ce serait une excellente chose pour eux.

Q.—Quand les jeunes gens entrent dans vos ateliers, sont-ils adroits ? R.—Nous n'admettons jamais de maladroits. Il y a suffisamment de jeunes gens de la campagne qui ont quelque notion du travail. Ils travaillent 2 ou 3 ans à la campagne, puis ils viennent à la ville où ils s'engagent à \$5 ou \$6 par semaine. Ils s'engagent à rester quelques années. Le seul moyen que nous ayons de les garder, c'est de les

favoriser plus particulièrement, et de leur donner des augmentations de salaire. Nous leur donnons \$5 la première année, \$6 la seconde, et alors d'autres patrons sont disposés à les payer un peu plus cher. Nous devons alors augmenter leur salaire ; sans cela, un concurrent nous les enlève.

Q.—Donnez-vous un enseignement spécial ? R.—Oui, c'est notre avantage. Nous donnons un enseignement spécial aux jeunes gens dès qu'ils entrent chez nous.

Q.—Avez-vous des machines dans vos ateliers ? R.—Pas de machines à vapeur, mais de petites machines.

Q.—Ce ne sont pas des machines qui peuvent facilement occasionner des accidents ? R.—Il n'est pas probable qu'elles en causent.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Tous les samedis, en espèces, et complètement. Nous ne faisons aucune déduction.

Q.—Vous a-t-on jamais demandé prié de choisir un autre jour de paie ? R.—J'ai fait un changement. L'été dernier, je me décidai à payer le vendredi. Le premier vendredi, trois ouvriers manquaient, la seconde semaine, 9 manquaient : j'en revins alors au samedi comme jour de paie.

Q.—A quoi attribuez-vous l'absence de ces hommes ? R.—Aux amusements.

Q.—Combien d'heures travaillent vos ouvriers ? R.—Dix heures par jour ou soixante heures par semaine.

Q.—Pensez-vous que ce serait un avantage pour vos hommes d'avoir un demi-jour de congé ? R.—Je ne puis y voir aucun avantage.

Q.—A-t-on jamais fait des tentatives pour diminuer le nombre des heures de travail ? R.—Il y a onze ans, il y eut une tentative de ce genre.

Q.—Pensez-vous que les ouvriers seraient mieux s'ils ne travaillaient que neuf heures par jour ? R.—Notre métier n'est pas fatigant.

Q.—Les ouvriers qui travaillent le fer ne font-ils pas un ouvrage très fatigant ? R.—Je suis ouvrier en fer moi-même et je ne trouve pas l'ouvrage dur. C'est un travail très sain.

Q.—En quittant leur travail, le soir, les hommes ne sont-ils pas bien fatigués ? R.—Ils ont soin de ne pas se fatiguer et soignent fort bien leur santé.

Q.—Vous n'avez pas remarqué à certains indices qu'ils s'usaient vite à ce dur travail ? R.—Non, je crois qu'il n'y a qu'une partie de notre métier qui soit dur, c'est celle de peindre les voitures, et cela dépend de la peinture et de la négligence des ouvriers eux-mêmes. Quelques-uns ne se tiennent pas bien propres et ne sont pas propres dans leur ouvrage. Ils n'ont pas soin d'aérer l'atelier comme il faudrait l'être. Je parle de mes propres ateliers. En ville, ils sont tous bien aérés. Les ouvriers qui sont habitués au travail des ateliers se soucient peu de la ventilation. Nous tâchons de procurer de la ventilation, mais les ouvriers ne s'en inquiètent guère. Bien souvent, en visitant les ateliers, je m'aperçois d'odeurs désagréables, j'ordonne d'ouvrir les fenêtres, mais l'un ou l'autre des jeunes gens les ferme aussitôt.

Q.—Employez-vous des femmes ? R.—Nous n'emp'oyons pas de femmes. Il y a des travaux qu'elles pourraient faire, mais nous n'en employons pas. Elles pourraient travailler dans l'atelier aux coussins et au garnissage.

Q.—Ne serait-ce pas un grand avantage pour elles de trouver un tel emploi ? R.—Nous ne pourrions en occuper beaucoup. Pour un atelier de 30 à 40 ouvriers, on ne pourrait employer que 2 ou 3 femmes, elles ne pourraient en outre faire la besogne à moins qu'un homme expérimenté ne la leur enseigne. Il y a des sections dans lesquelles les femmes ne pourraient pas travailler. Il y a des parties de l'ouvrage qu'elles pourraient faire aussi bien que les hommes, d'autres qu'elles ne pourraient pas faire du tout.

Q.—Tenez-vous vos ateliers soigneusement chauffés l'hiver ? R.—Oui.

Q.—Donc, si vos ouvriers avaient les mêmes soins que vous, il ne devrait exister, aucune condition peu satisfaisante ? R.—Je prends tous les soins possibles. Il y a des cabinets d'aisance dans les ateliers, mais je crains qu'ils ne soient pas très bons. L'égoût de la rue Bay est à 8 pieds 6 pouces en-dessous de la surface de la rue. Ce

drainage n'est pas suffisamment bon pour un cottage. Il suffit juste pour faire écouler l'eau courante.

Q.—Que dites-vous des salaires ? R.—On paye toujours de bons salaires, de bons ouvriers obtiennent toujours de bons salaires, mais nombre de bons ouvriers ne sont pas constants à l'ouvrage.

Q.—Les ouvriers de votre métier quittent le Canada pour aller aux Etats-Unis ? R.—Pas beaucoup. Un ouvrier qui m'avait quitté pour aller aux Etats-Unis est revenu et me déclare qu'il peut mieux faire ici qu'à Détroit. Il me dit qu'il vit plus économiquement. Il gagnait un plus fort salaire là-bas, mais il vit avec plus de confort ici. Après avoir travaillé sept ans pour moi, il m'avait quitté, l'été dernier. C'est un excellent ouvrier.

Q.—Avez-vous connu à Toronto des fabricants de voitures qui ont acquis une grande fortune ? R.—Qu'appellez-vous grande fortune ?

Q.—Etre à l'aise ? R.—Tout ce que je puis dire c'est que les ouvriers vivent bien, qu'ils vivent mieux que je ne vivais alors que je travaillais bien plus dur qu'ils ne le font.

Q.—Après votre entrée dans les affaires et après y avoir réussi assez bien, vous viviez avec plus d'économie que quelques-uns de vos ouvriers ne vivent actuellement ? R.—Oui, je vois mes ouvriers se faire conduire en voiture à leur travail, alors que je vais à pied. L'ouvrier vit aujourd'hui avec plus de luxe que jamais. Je parle d'après mes observations personnelles sur eux et leurs familles.

Q.—S'habillent-ils mieux qu'il y a 10 ou 15 ans ? R.—Cent pour cent mieux. Beaucoup d'ouvriers d'habitudes régulières font bien. Je serais heureux, si quelques-uns d'entre vous, Messieurs, voulaient venir visiter mon atelier et demander à mes ouvriers comment ils font.

Q.—Ne se mettent-ils pas dans les dettes en achetant des vêtements dispendieux ? R.—Je ne pourrais le dire.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous jamais eu des saisies de salaires dans votre atelier ? R.— Nous n'en avons pas, mais nous avons eu le cas d'un bon ouvrier qui avait pour habitude d'expédier de l'argent à ses amis. La patronne de sa maison de pension vint me trouver et m'informa que depuis 7 ou 8 semaines il ne l'avait plus payée, quoique je le payasse tous les samedis soirs.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il dans votre métier des ouvriers propriétaires de maisons ? R.—Quelques uns, peut-être un peu moins du quart. J'occupe de 35 à 40 hommes. J'en ai 35 à l'ouvrage maintenant et j'en ai presque autant tout le long de l'année.

Q.—Faites-vous des efforts pour tenir vos ouvriers au travail alors que les commandes vous font défaut ? R.—Oui, un homme n'a pas lieu de perdre une heure chez nous, peu importe que les affaires soient mauvaises ou bonnes.

Q.—Connaissez-vous quelque chose relativement aux loyers de maisons à Toronto ? R.—Je sais ce que j'ai payé moi-même et quel est le prix que payent les ouvriers.

Q.—Vos renseignements sont bien exacts ? R.—Je ne parle que d'après ce que j'ai entendu dire au sujet des loyers actuels.

Le PRÉSIDENT.—Nous obtiendrons ces renseignements directement par d'autres personnes.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous entendu parler du partage des bénéfices chez les carrossiers ? R.—Non.

Q.—Exigez-vous de vos ouvriers qu'ils s'engagent par écrit à ne faire partie

d'une Union quelconque ? R.—Non. Je n'emploie que des ouvriers habiles. Dans notre métier, il n'y a pas d'ouvriers appartenant aux Unions. Je ne me mêle jamais de cela, et ils ne m'ont jamais causé d'embarras, et je ne refuse pas d'employer des ouvriers faisant partie des Unions.

Q.—Vous a-t-on jamais prié de n'employer que des ouvriers des Unions ? R.—Jamais. Je ne me suis jamais occupé de cette question. Il y a quelques années, on a formé une Union, ici, et son président et le vice-président travaillaient pour moi. Ils firent des démarches pour susciter une grève.

Q.—Voudriez-vous nous donner des détails de cette grève ? R.—Les ouvriers de mon frère quittèrent le travail et restèrent dehors une partie de la journée. Mon contre-maître et les autres ouvriers durent abandonner l'ouvrage. Le même soir, ils tinrent une assemblée qui mit toute l'organisation en déroute. Les ouvriers déclaraient qu'ils étaient parfaitement satisfaits et ignoraient pourquoi ils avaient abandonné le travail, ce qui bouleversa toute l'affaire. Ils ne nous adressèrent aucune demande, et j'ignore pourquoi ils se mirent en grève.

Q.—Étaient-ils mal traités dans les ateliers de votre frère ? R.—Non. Ils reprirent le travail le lendemain.

Q.—C'était une grève bien extraordinaire ? R.—En effet, et je ne pris aucune information à ce sujet.

Q.—Y a-t-il dans votre métier ce qu'on appelle le " le tableau noir " ? R.—Non. Je n'ai aucune liste de proscription, à aucun titre.

Q.—Vient-il beaucoup d'ouvriers de votre métier de l'étranger, des immigrants, à Toronto ? R.—Oui, nous en avons de tous les pays, mais en petit nombre, ils viennent principalement des États-Unis et d'Europe.

Q.—Ceux qui viennent des États-Unis s'établissent-ils ici ou retournent-ils dans leur pays ? R.—D'aucuns restent, d'autres ne restent pas. Les ouvriers voyagent bien plus qu'autrefois. Ils sont toujours en voyage.

Q.—Agissent-ils ainsi pour améliorer leur position ? R.—Il peut se faire, mais d'aucuns aiment le changement.

Q.—Vous nous avez dit que le taux des salaires n'avait pas considérablement varié, et vous pensez que vos ouvriers sont plus à l'aise aujourd'hui ? R.—J'estime qu'on peut vivre à meilleur marché à Toronto aujourd'hui qu'autrefois. Tout est à fort bon marché.

Q.—Les loyers ne sont-ils pas plus élevés ? R.—Si vous voulez vous éloigner un peu, vous pouvez avoir une bonne maison à un prix raisonnable. A raison de \$8 ou \$10 par mois, vous pouvez avoir une bonne maison à un mille, un mille et quart du centre de la ville, disons à vingt-cinq minutes de marche.

Q.—C'est presque une heure enlevée au travail ? R.—Ils s'inquiètent peu de cela, la plupart prennent leurs repas en ville et ils se les procurent pour 10 centins. Mon contre-maître ne payait que 12 centins le repas et disait qu'il n'en avait jamais eu de meilleur, le seul inconvénient était, que la salle à manger était trop remplie de monde.

Q.—Connaissez-vous la proportion entre les salaires de votre métier ici comparés avec ceux payés en Angleterre ? R.—Non, je ne pourrais la donner.

Q.—Ne pensez-vous pas que vos ouvriers seraient mieux s'ils avaient une Union ? R.—Je ne le crois pas. J'estime qu'être libre de son travail est décidément préférable aux Unions. Que chaque homme soit payé suivant sa valeur.

Q.—Les maîtres carrossiers ont-ils une Union ? R.—Aucune, nous n'en désirons pas et il n'en a jamais été question.

Q.—Existe-t-il à Toronto des ateliers de carrosserie coopératifs ? R.—Il n'en existe pas et il n'en a jamais existé.

Q.—L'établissement d'un tel atelier exigerait-il un grand capital ? R.—Tout dépend de l'importance de l'entreprise. Un ouvrier de bonne réputation pourrait en monter un avec \$500.

Q.—Si quelques ouvriers s'associaient, ils pourraient fonder un atelier fort im-

portant ? R.—Il est bien difficile de persuader à des ouvriers de travailler ensemble. Il y a toujours des mécontents quant à la conduite de l'entreprise. D'autre part, il faut à un ouvrier des années pour acquérir l'expérience nécessaire pour diriger un atelier. Il lui faudrait l'expérience de 4 branches différentes d'affaires, ce qu'un ouvrier possède bien rarement. Dans notre métier il y a 4 branches bien distinctes et indépendantes : le garnissage ; le travail du bois ; le travail du fer et celui du peintre. Un ouvrier de l'une de ces branches ne connaît rien des autres, et pour diriger convenablement son affaire, un homme doit connaître ces 4 branches.

Q.—Faut-il beaucoup d'expérience pour acheter les choses nécessaires dans votre métier ? R.—Pas beaucoup. On dit " chose bien achetée est à demie vendue."

Q.—Faut-il une grande connaissance et expérience pour faire la vente de ces choses ? R.—Il faut du coup d'œil. Nous nous basons plus sur la vente immédiate que sur la commande. Nous préférons la vente au comptant, aux commandes.

Q.—Pensez-vous, d'après vos observations que les artisans ont aujourd'hui à Toronto des habitations aussi confortables qu'autrefois ? R.—Je crois qu'elles sont bien meilleures, plus salubres et mieux disposées au point de vue des exigences modernes.

Q.—Mais les ouvriers sont groupés loin de leurs ateliers ? R.—En effet. J'ai toujours travaillé 10 heures par jour et n'en ai jamais souffert non plus que d'un long trajet à faire.

Q.—Imposez-vous des amendes à vos ouvriers ? R.—Non, Monsieur.

Q.—Travaillez-vous le dimanche ? R.—Non. Je ne crois pas que le travail supplémentaire soit rémunérateur.

Q.—Le travail des prisonniers fait-il tort à votre industrie ? R.—Aucunement.

Q.—Pensez-vous que vos ouvriers aient épargné de l'argent ? R.—Pas pour la peine, ils pourraient cependant faire des épargnes s'ils le voulaient.

Q.—Vous ne voudriez pas vivre dans la condition dans laquelle des ouvriers devraient vivre pour économiser ? R.—Non, parce que j'ai mieux vécu depuis plusieurs années. J'ai vécu de leur vie mais je n'ai jamais pu faire des économies.

Q.—Quand vous viviez ainsi, aviez-vous le confort ordinaire de la vie ? R.—J'ai toujours tâché de l'avoir, sans faire trop d'extravagances. J'ai bon nombre d'anciens ouvriers. Je ne change pas souvent d'ouvriers.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quand un homme ne travaille pas assez pour se fatiguer, travaille-t-il assez pour vous contenter ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous étudié la question de la diminution du nombre des heures de travail ? R.—Non, je ne l'ai pas étudiée.

Q.—Vous ne vous rendez pas compte du bénéfice que donne cette diminution des heures de travail ? R.—Non. Le seul bénéfice que j'y vois, c'est de donner à l'ouvrier le temps de se promener et de dépenser son argent.

Q.—Comment arrivez-vous à cette conclusion ? R.—Je n'ai pas étudié la question, mais c'est ce que j'en pense. Je sais que généralement les ouvriers font fort mauvais usage des congés qu'on leur accorde.

Q.—Tous les ouvriers ? R.—Beaucoup d'entre eux, quoique je ne pense pas que la majorité se livrent à des abus.

Q.—Ne pensez-vous pas que vos ouvriers seraient meilleurs s'ils avaient plus de temps libre ? R.—Ils ont tout le temps désirable, le soir.

Q.—L'artisan ne devrait-il pas avoir du temps libre, pour venir en ville, visiter les bibliothèques publiques et autres établissements de distraction ? R.—J'ai dû y passer, ayant commencé comme apprenti et travaillé comme un ouvrier. Je crois que 10 heures par jour est une journée de travail raisonnable pour tout ouvrier, et si l'ouvrier travaille moins, son salaire devrait être réduit d'autant. Je ne crois pas que 10 heures de travail puissent nuire à la santé, excepté pour les ouvrages mauvais et malsains tels que la taille de la pierre. L'ouvrier ne se presse pas à se

casser le cou en travaillant pour vous. Nous n'employons pas les ouvriers plus que nous n'en avons besoin. Quand arrivent les temps de stagnation, nous renvoyons les mauvais ouvriers. Il y a toujours demande d'ouvriers habiles et nous les gardons.

Q.—Vous payez à un homme plus qu'il ne mérite et donnez aux autres juste ce qu'ils valent ? R.—Cela ne se fait qu'au printemps, et vous avez avantage à donner à un ouvrier \$10 par semaine, quoiqu'il n'en vaille que \$8 ; mais, vous y perdriez si vous le gardez à ce taux toute l'année.

Q.—Si vous faisiez cadeau à l'ouvrier d'une heure de travail par jour pour le soulager, ne pensez-vous pas qu'il travaillerait avec plus d'énergie physique ? R.—Je ne le crois pas. Je pense qu'il travaillerait absolument comme avant. C'est dans la nature de certains ouvriers d'être actifs et expéditifs, et dans celle d'autres d'être lents et nonchalants et n'importe ce que vous ajouteriez au salaire des derniers, ils seraient lents. L'ouvrier énergique le sera toujours, peu importe son salaire. C'est dans sa nature.

Q.—Savez-vous que dans certains métiers le nombre des heures de travail a été diminué et les salaires augmentés en même temps ? R.—Je n'en ai pas connaissance. Nous faisons peu de travail à la pièce. L'ouvrier qui fait les roues ne travaille pas à la pièce en hiver, il gagne plus à travailler à la journée. Un homme travaillant à la pièce fait plus d'ouvrage qu'un homme à la journée.

Q.—Vous êtes un homme pratique vous-même et ne pensez-vous pas que vous pourriez fournir une bonne journée de travail en 8 heures ? R.—Je sais qu'il ne serait impossible de faire autant en 8 heures qu'en 10 heures.

Q.—Ne pourriez-vous pas fournir une journée de travail satisfaisante en 8 heures ? R.—Je puis avoir été capable de le faire.

Q.—Un ouvrier qui travaille à la pièce fournit-il 10 heures de travail par jour ? R.—Il est tenu de se rendre à l'atelier aux mêmes heures que les autres ouvriers. Dans le travail à la pièce, l'ouvrier est chargé d'ouvrages spéciaux et il y a des semaines où il gagne plus que par le travail à la journée. J'ai eu des ouvriers qui ont travaillé pour moi pendant 5 ou 6 ans.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Savez-vous quelque chose relativement à la fermeture des magasins de détail ici ? R.—Je ne connais rien de bien particulier. Quelques magasins ouvrent à 8 heures du matin et ne ferment pas avant 10 heures du soir.

Q.—D'autres maisons sont-elles aussi occupées que la vôtre ? R.—M. Peterkin dit qu'il a autant d'ouvrage qu'il en peut faire. Il paye ses ouvriers de \$1.75 à \$3 par jour et fait d'excellentes affaires.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous à Toronto ? R.—Depuis 15 ans.

Q.—Pouvez-vous nous donner la proportion des immigrants qui arrivent à Toronto ? R.—Je ne pourrais la donner. Nous nous soucions peu des immigrants qui arrivent ici. Pendant l'été, les journaux sont remplis d'annonces d'ouvriers menuisiers, charrons, garnisseurs et peintres pour ateliers de voitures.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il à Toronto un excédant d'ouvriers ? R.—Il n'y en a pas. Les ouvriers habiles sont fort rares. Je crois qu'il faudrait inaugurer un système d'apprentissage plus parfait. Les jeunes gens n'apprennent pas convenablement leur métier avec le système actuel. Ils ne restent pas longtemps dans une place.

Q.—Les jeunes gens ont-ils occasion d'entrer dans des ateliers ? R.—Oh ! oui. Si les apprentis voulaient terminer leur engagement, l'apprentissage serait rémunérateur. Pendant les 2 premières années, ils ne sont presque d'aucune utilité. La troisième année, ils sont utiles et le patron peut leur donner de bons salaires. Au moment où son apprentissage est terminé le jeune homme serait un bon ouvrier. Nous ne pouvons compter qu'ils resteront et c'est pour cela que nous ne les prenons pas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est ce la faute des patrons s'il y a si peu d'apprentis ? R.—Jamais on ne s'en est beaucoup occupé. Les patrons ne refuseraient pas de prendre des apprentis mais les jeunes gens ne veulent pas rester. Les jeunes gens resteraient si on augmentait leurs salaires. J'en ai qui travaillent pour moi à la journée. Voici le fonctionnement du système actuel. J'emploie un jeune homme, celui-ci va trouver un autre patron et lui demande s'il a besoin d'un ouvrier. Il donne le nom de la maison pour laquelle il travaille et dit qu'il gagne \$4.50, ou \$5.00 par semaine. Le patron dit : " Je vais engager ce jeune garçon ; car il a fait de la bonne besogne. " Il lui donnera \$7.00 par semaine et est heureux de le prendre. Un jeune garçon sortant d'une bonne maison de Toronto, serait meilleur qu'un ouvrier à la journée venant de la campagne. Il comprendrait mieux comment nous voulons faire faire notre travail, et il est en même temps plus actif que l'ouvrier de campagne.

Q.—Vous avez dit qu'à un mille et quart de distance, un ouvrier peut se procurer à bon marché une bonne habitation. Pouvez-vous nommer la rue ? R.—Je ne connais pas fort bien les faubourgs de la ville, mais je sais qu'il y a bon nombre de maisons fort convenables pour des ouvriers dans un rayon d'un mille et demi. Quelques-uns de nos hommes vont jusque-là. Je ne crois pas que ce serait la mort d'un homme de faire deux milles.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'un ouvrier devrait conduire parfois sa famille aux îles ? R.—Je regrette de devoir dire qu'ils prennent trop de congés. Quand il fait beau, vous ne pouvez pas toujours les faire travailler. Ces ouvriers ont plus d'agrément que les patrons. Je n'envie pas aux ouvriers leur demi jour de congé, mais c'est l'ivrognerie que je condamne. Allez au bateau, un soir d'été, et vous verrez la quantité de gens qui vont à l'île. Cette année, j'ai vu des ouvriers s'y rendre par centaines. Il y a dix ans, vous n'en auriez pas vu cinquante.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ne pensez-vous pas que l'ouvrier a autant de droit à des récréations que vous-même ? R.—Certes, je le pense. Un patron ne s'opposera pas à une excursion de ses ouvriers, de temps en temps. S'il s'y oppose, il est déraisonnable.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous connu à Toronto des patrons qui s'y sont opposés et d'autres qui ont retranché le salaire pour le temps ainsi perdu ? R.—Nous retranchon toujours le salaire.

Q.—Vous dites que les ouvriers ont leurs soirées, mais ils ont peu de temps dans la soirée pour s'amuser à l'île ? Ne pensez-vous pas que ce point mérite considération ? R.—Tous les ouvriers ne prennent pas en considération que leur patron a droit à une bonne journée de travail. Règle générale, si vous ne les surveillez pas, vous n'en obtiendrez pas une bonne journée de travail. Vous y perdez, si vous ne les surveillez pas. Je ne prétends pas dire qu'ils sont tous des " fripons " mais la majorité ne fournira pas une consciencieuse journée de travail à moins qu'ils ne soient surveillés. Le patron qui surveille le plus attentivement ses ouvriers est l'homme d'affaires le plus intelligent.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Ce défaut dont vous vous plaignez n'est-il pas un vice d'éducation ? R.—Je l'ignore. Avec une meilleure éducation ils seraient évidemment meilleurs. J'ai eu des ouvriers aussi bons qu'on peut en trouver à Toronto, mais aucun ne consent à travailler pour moi par amour du travail.

Q.—Vous dites que si un homme était mieux éduqué, il travaillerait mieux ? R.—Oui, il travaillerait mieux.

A M. ARMSTRONG :—

Je paye un ouvrier en raison de sa valeur. Un ouvrier n'est pas 6 mois en ville que tous les hommes d'affaires le connaissent. Ils disent : "Dixon a engagé un bon faiseur de caisses, ou un forgeron de première classe, ou un bon peintre," et chacun d'eux est prêt à l'engager. Il y a une grande demande d'ouvriers habiles, et ceux-ci ne doivent pas être sans ouvrage.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous parlez d'ouvriers habiles ? R.—Oui. Je crois que dans presque tous les métiers, les bons ouvriers sont fort recherchés en cette ville pendant toute l'année. J'ai eu à faire faire de l'ouvrage par des maisons concurrentes, et je les ai trouvées fort occupées. Il y a certains indices qui disent que les affaires sont bonnes, par exemple, quand vous ne pouvez faire faire votre ouvrage immédiatement.

JOHN SCULLY, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis agent d'entrepreneurs et habite Toronto. Je me charge de fournir des ouvriers et des artisans pour les travaux publics, tels que chemins de fer et canaux. Quand les entrepreneurs manquent de bras, ils s'adressent à moi, et je leur en procure moyennant une commission par homme que je procure. Parfois, sur cent hommes qui demandent de l'ouvrage, on n'en engage que cinq. Règle générale, c'est aux ouvriers eux-mêmes que je m'adresse pour ma commission, et parfois, j'en touche une autre des entrepreneurs. Je m'occupe aussi d'achat et de vente pour les entrepreneurs. Ils me confient de ces besognes. Pendant 9 ou 10 ans, j'ai engagé des ouvriers pour la construction du chemin de fer Pacifique canadien. En 1879-80, j'expédiai des ouvriers à Port Arthur, avant que le syndicat actuel se fût chargé du chemin de fer. Le salaire des manœuvres était de \$2 à \$2.25 par jour. Les ouvriers à la pièce gagnaient jusqu'à \$4 et \$5 par jour. Les Suédois s'engagent en général pour le travail à la pièce.

Q.—Combien déduisiez-vous de leur salaire pour leur pension ? R.—Environ \$4 par semaine, mais quelques-uns se nourrissent eux-mêmes. Les journaliers italiens déclarent vouloir se nourrir eux-mêmes avant de s'engager. Ils vivent plus économiquement ainsi.

Q.—Quels étaient les plus faibles salaires payés par le chemin de fer du Pacifique canadien pendant le temps de sa construction dans Ontario ? R.—Sur la section Ontario et Québec \$1.50 par jour. Ils furent réduits à \$1.25 quand la ligne fut presque terminée et que les travailleurs abondaient.

Q.—Avez-vous jamais expédié des ouvriers à des entrepreneurs qui ne leur donnèrent pas de travail ensuite ? R.—J'ai parfois eu trop de demandes et engagé trop de monde et je leur ai rendu leur argent. Une autre fois, les entrepreneurs m'écrivirent que les ouvriers que j'avais expédiés refusaient de travailler. Une autre fois, un forgeron fut envoyé à une mauvaise adresse.

Q.—Comment vous procurez-vous ces hommes ? R.—Je les demande par des annonces dans les journaux. Parfois des entrepreneurs des Etats-Unis viennent ici pour engager des hommes.

Q.—N'y a-t-il pas en Canada des ouvriers en quantité qui cherchent de l'emploi ? R.—Il y en a à cette époque de l'année. Je n'ai pas beaucoup de demandes en hiver. En été, il y a eu de l'ouvrage en abondance.

Q.—Engagez-vous beaucoup d'Italiens ? R.—Un grand nombre.

Q.—D'où les faites-vous venir ? R.—J'écris aux Etats-Unis pour les avoir. Règle générale, ils payent leur propre voyage, parfois je fais des avances. Le che-

min de fer du Pacifique canadien transportait les ouvriers gratuitement jusqu'à la côte du Pacifique.

Q.—Avez-vous procuré des ouvriers au canal Welland ? R.—Oui. Le salaire était de \$1.25 pour dix heures de travail avec une heure pour le dîner. C'est le temps ordinaire.

Q.—C'est un travail dur, n'est-ce pas ? R.—Oui. Cependant beaucoup d'ouvriers le préfèrent à l'ouvrage de ville.

Q.—La vie de chantier est fort rude ? R.—Elle n'est pas aussi propre qu'elle pourrait l'être. Parfois les compagnies de chemin de fer installent les hommes dans des chars de pension qui contiennent 25 hommes environ.

Q.—Quand des ouvriers sont renvoyés, sont ils payés équitablement ? R.—Règle générale, ils sont bien payés ; cependant, parfois il s'élève des difficultés au sujet du paiement.

Q.—Qui est responsable du salaire des ouvriers en cas de faillite de l'entrepreneur ? R.—Le sous-contracteur ou celui qui fait le travail.

Q.—Arrive-t-il parfois que des hommes viennent se plaindre à vous d'avoir été maltraités ? R.—Oh ! oui, cela arrive.

Q.—De quoi se plaignent-ils ? R.—Des chantiers, de la cuisine et de la pension. Le plus grand nombre des plaintes était relatif à la mauvaise cuisine, au manque de nourriture, et aussi, à la mauvaise qualité du pain.

Q.—Procurez-vous des ouvriers aux industriels ? R.—Je n'ai pas procuré 10 ouvriers à des industriels. J'ai procuré des ouvriers tailleurs de pierre et faiseurs de ponts.

Q.—A quels salaires ? R.—Les tailleurs de pierre à \$3.25 et \$3.50 par jour, des charpentiers écarisseurs et des cultivateurs pour construire des abris à neige dans la Colombie Britannique à raison de \$2.25 par jour, le voyage payé aller et retour jusqu'au point de départ.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—En cas de différends entre les entrepreneurs et leurs hommes, procurez-vous les remplaçants des ouvriers renvoyés ? R.—Une fois seulement, j'ai procuré des ouvriers pour un ouvrage, ignorant qu'il y avait une grève. C'était à Oswego, et on renvoya les ouvriers.

Q.—Combien faites-vous payer ? R.—Je demande \$1.00. Si l'ouvrier ne se trouve pas placé, je lui rends son argent. Parfois, je déduis \$0.25 pour ma peine, mais s'ils insistent, je leur rends leur argent.

Q.—Avez-vous jamais envoyé des ouvriers par spéculation ? R.—Jamais je ne l'ai fait. Je m'assure au préalable que tout est régulier. Tous les hommes que j'expédiai à *Port Arthur* furent employés. L'an dernier, je n'ai pas expédié de journaliers, en Colombie Britannique ; l'année précédente j'en avais expédié. Cette année, j'ai été accablé de demandes d'envoi d'hommes pour cette contrée. Jamais je n'ai eu de difficulté avec les hommes, à leur retour. Le prix moyen de la pension dans les chantiers est de \$3. Les bûcherons font de longues journées, tant qu'il fait jour : de 6 heures du matin à 6 heures du soir. Règle générale, on fait l'avance des frais de voyage aux ouvriers. Parfois, les entrepreneurs n'en payent qu'une partie.

Q.—Est-il ordinaire de donner un passage gratuit aux ouvriers ? R.—Ce n'est pas la coutume, mais il y a des exceptions. Quand on fait l'avance des frais de voyage, on les déduit du salaire. Parfois les ouvriers changent de nom et l'entrepreneur perd son argent. J'ai perdu beaucoup d'argent ainsi, moi-même.

Q.—Recevez-vous une commission sur les billets de chemins de fer ? R.—J'en recevais une autrefois, mais je n'en reçois plus. Personne, excepté l'agent agréé par la compagnie, ne reçoit de commission.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est la proportion des immigrants, ici ? R.—Plus de la moitié de la

population de Toronto et des environs descend directement de personnes nées dans les Îles Britanniques.

Q.—Pensez-vous que la population d'Ontario est hostile à l'immigration autre que l'immigration des pauvres? R.—Je ne crois pas qu'elle y soit hostile du tout. Je puis difficilement placer chaque ouvrier qui s'adresse à moi. D'aucuns viennent uniquement poser des questions.

Q.—Pour prendre un exemple extrême: supposons qu'une demi-douzaine d'immigrants débarquent ici, pensez-vous que de bons chrétiens ouvriraient une liste de souscription pour les expédier vers la Colombie Britannique? R.—Il y a eu ici un pareil cas. Il y a quelque temps, il y a eu de l'agitation à Toronto, parce qu'on avait expédié des mendiants d'Irlande ici. On en expédia quelques-uns aux États-Unis, d'autres furent renvoyés en Irlande. Quelques irlandais charitables ouvrirent une liste de souscription en leur faveur et ouvrirent un fourneau économique pour eux. Ils ne sont pas morts d'inanition mais ils ont eu beaucoup de misère. Généralement, ils n'étaient propres à aucun travail. Presque tous étaient mariés et chargés de nombreuses familles. J'ai appris que quelques-uns d'entre eux avaient bien réussi, et d'autres se sont établis ici. Un d'entre eux est contre-maître de travaux de drainage, ici.

Q.—Je suppose qu'à Toronto comme dans d'autres endroits du Canada, bon nombre de personnes qui sont dans l'aisance aujourd'hui n'étaient guère mieux que ces mendiants, à leur arrivée? R.—C'est un fait. Bon nombre de cultivateurs riches aujourd'hui ont travaillé à 50 cents par jour. D'aucuns étaient garçons de ferme à \$10 par mois et travaillaient sur la ferme qu'ils occupent aujourd'hui. Ils ont économisé et acheté la propriété de leur maître.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Et ils ont marié les filles de leurs maîtres? R.—Oui, j'entends les hommes parler de leurs affaires. Parfois j'engage des hommes pour les cultivateurs.

Q.—Vous n'êtes pas fort occupé en hiver? R.—Dans cette branche, j'ai peu de besogne depuis maintenant jusqu'au 1er mars. En été, j'ai beaucoup d'ouvrage.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous informez-vous de la religion à laquelle appartiennent les ouvriers? R.—Je ne pose que des questions relatives à leur habileté au travail.

CHARLES PEARSON, agent de propriété foncière, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Depuis quand faites-vous des affaires en propriété foncière? R.—Environ 20 ans.

Q.—Avez-vous fait des transactions dans toutes les parties du Canada? R.—Oui.

Q.—La valeur de la propriété foncière a-t-elle beaucoup augmentée depuis vingt ans? R.—Oui.

Q.—La ville de Toronto s'est développée dans toutes les directions? R.—En effet.

Q.—Connaissez-vous parfaitement la catégorie de maisons habitées par les ouvriers? R.—Oui, parfaitement.

Q.—Beaucoup de ces habitations sont-elles louées par votre intermédiaire? R.—Oui.

Q.—Et vous en vendez? R.—Oui. Nous sommes les agents les plus considérables de propriété foncière du pays.

Q.—Les ouvriers payent-ils des loyers plus élevés aujourd'hui qu'il y a 10 ans ?
R.—Oui.

Q.—Pouvez vous nous donner une idée de cette augmentation des loyers ? R.—
Oui. L'ouvrier peut encore trouver à peu près les mêmes loyers qu'il y a dix ans, mais à cette fin il faut qu'il se rende dans les faubourgs, ce qui l'oblige à payer les chars urbains.

Q.—Par conséquent, ce qu'il gagne en loyer, il le dépense en frais de voyage ?
R.—À peu près. Il y a eu, dans les loyers des maisons du centre, occupées par les ouvriers, dans les dix dernières années, une augmentation de 30 à 40 p. c. Dans ce quartier, les maisons sont approximativement ce qu'elles étaient alors. Il peut exister quelque différence dans l'achèvement, mais elles sont les mêmes maisons, bâties sur le même plan.

Q.—Les habitations ouvrières des quartiers du centre se louent-elles facilement ?
R.—L'ouvrier, comme classe, aime à se tenir au centre de la ville afin d'être le plus possible à proximité de son ouvrage. Il se contente bien souvent de maisons moins bonnes afin de se rapprocher de son travail.

Q.—Beaucoup d'entre eux se contentent-ils de petites habitations pour vivre en groupe ? R.—Oui. Ce sont toutes des habitations petites et moins bonnes que celles qu'ils pourraient se procurer en dehors de la ville. Ils aiment mieux souffrir des inconvénients que s'éloigner.

Q.—À combien s'élève le loyer ? R.—Pour une habitation ordinaire, un ouvrier paye de \$10 à \$15 par mois. Il y a 10 ans, le loyer était de \$7 à \$10 par mois pour les mêmes habitations.

Q.—Arrive-t-il souvent que l'ouvrier est forcé de payer un loyer plus élevé que celui qu'il s'était proposé de payer ? R.—Nous trouvons de ces exemples.

Q.—Sont-ils rares ou fréquents ? R.—Pas trop fréquents, mais je crois que les ouvriers payent plus qu'ils ne se le proposaient. Parfois, deux familles d'ouvriers habitent la même maison, pour être ensemble, et plus près de leur ouvrage.

Q.—Combien de pièces un ouvrier a-t-il en moyenne dans son habitation ?
R.—Sept ou huit chambres en moyenne. Généralement, l'ouvrier a une nombreuse famille. Plus il est pauvre plus sa famille est nombreuse. S'il ne peut devenir propriétaire foncier, il peut devenir père d'une nombreuse famille.

Q.—Quel genre d'habitation habite l'ouvrier sans habileté ? R.—Une habitation qu'il loue \$6 ou \$7 par mois. Il est très rare qu'une famille n'ait qu'une chambre. Nous faisons beaucoup d'affaires de ce genre et je ne connais pas une seule maison n'ayant qu'une chambre. Je connais certaines habitations de 4 ou 5 chambres occupées par plus d'une famille. Je connais des habitations où le soubassement est occupé par une famille et l'étage supérieur par une autre. Je connais une rangée dont chaque maison est occupée par deux familles.

Q.—Quelle est leur condition hygiénique ? R.—Elles sont bien drainées. Elles sont sous la surveillance du conseil de ville et un agent de police en fait l'inspection. Si elles n'étaient pas surveillées avec grand soin, la condition des habitations plus anciennes et moins confortables serait bien mauvaise. Elles ont encore l'ancien système de drainage et de latrines. Le conseil fait supprimer ces systèmes. Il est avantageux, au point de vue de la santé, d'avoir des cabinets d'aisance.

Q.—Le règlement municipal exige-t-il qu'ils soient nettoyés ? R.—Oui, mais les frais sont en général payés par le propriétaire tandis que ce serait au locataire à les payer. Celui qui est l'auteur de l'inconvénient devrait en être responsable. Généralement, le propriétaire se fait payer de ces frais en élevant le loyer.

Q.—Vendez-vous beaucoup de maisons aux ouvriers ? R.—Oui. Bon nombre payent \$100 comptant, parfois \$200, et payent la balance par trimestre ou par mois. La majorité paye par trimestre.

Q.—Beaucoup de ces ouvriers, qui achètent par contrat, sont-ils dans l'impossibilité de s'acquitter et revendent ils ? R.—Fort peu. Nous constatons généralement que quand l'un ou l'autre se trouve dans cette impossibilité, d'autres sont disposés à

prendre sa place, et alors il est remboursé de ses avances. L'ouvrier acquitte ses paiements avec beaucoup de régularité. Sa principale préoccupation est de payer la maison. Généralement, l'intérêt se paye sur toute la somme. Le gouvernement a fait voter une loi, aux termes de laquelle l'intérêt n'est exigible que sur la somme due.

Q.—Le prix des maisons en question augmente-t-il annuellement? R.—Oui.

Q.—Le coût de la construction est-il plus élevé? R.—Il est beaucoup plus élevé tant au point de vue du prix de la main-d'œuvre que de celui des matériaux.

Q.—Pouvez-vous nous indiquer quelques quartiers, dans lesquels il y a eu depuis des années des maisons ouvrières et nous dire approximativement l'augmentation de leur valeur? R.—Oui. Le quartier Saint-Jean. C'est un centre ouvrier dans lequel tous les métiers sont représentés. C'est une source de grands bénéfices pour les propriétaires. Le prix moyen d'une maison ouvrière y est de \$1000 à \$1500.

Q.—Combien aurait-on vendu une telle maison, il y a 10 ans? R.—De \$750 à \$800, soit une augmentation de 50 p. c.

Interrogé par M. FREED:—

Q.—Un ouvrier qui aurait acheté une maison de \$1000 il y a 10 ans, pourrait il avoir aujourd'hui une maison semblable en s'éloignant? R.—Pour le même prix il peut avoir une maison meilleure et contenant plus d'améliorations modernes, telles que cabinets d'aisance.

Q.—L'ouvrier a-t-il en général le gaz dans sa maison? R.—Les tuyaux à gaz sont introduits dans les habitations au moment de leur construction. Cela coûte peu de les poser, souvent cependant les locataires ne les emploient pas. On les pose pour le cas où on voudrait vendre. Il n'y a ni cheminée de cuisine ni salle de bains et les travaux de plombage sont aussi mal faits que possible.

Q.—Des nids de maladies? R.—Oui, de véritables nids à maladies. Il est urgent de les détruire.

Q.—Connaissez-vous la loi sur l'inspection des constructions et plomberie? R.—C'est un des griefs que nous articulons. On réduit les salaires, et les ouvriers ne font plus de bon ouvrage. Il pourrait se faire que cela dépende du système d'entreprise. Il n'y a aucun motif pour ne pas payer davantage pour avoir du meilleur ouvrage. La différence des prix d'un bon et d'un mauvais ouvrage est minime. Des maisons construites en vue de la vente sont faites à bon marché, et le travail de l'ouvrier réduit à sa dernière limite.

Q.—Faut-il blâmer les architectes, de ne pas exiger un bon ouvrage? R.—Une grande partie du travail est inconnue à l'architecte et laissée aux soins du constructeur, et un seul ouvrier essaie parfois de faire deux ou trois espèces de travaux. Il est constructeur et s'imagine qu'il est aussi plombier et qu'il connaît d'autres métiers encore.

Interrogé par le PRÉSIDENT:—

Q.—Il y a un inspecteur? R.—Je ne vois jamais d'inspecteur. Un agent de police visite les lieux et constate qu'ils ne sont pas dangereux. Un commissaire délivre des permis de construire, mais il n'entre pas dans ses attributions d'aller se rendre compte de la manière dont les travaux sont faits. Un agent de police est chargé de visiter les propriétés, mais il ne connaît rien au plombage.

Q.—Dans les centres d'affaires, que pensez-vous qui vaille le plus, les constructions ou le terrain? R.—Cela dépendrait de la nature de la construction et du site. Prenez par exemple la propriété au coin des rues King's et Yonge qui n'est à vendre à aucun prix. La dernière partie vendue sur le côté nord a été payée \$1,200 le pied, mais il serait impossible de l'acheter. Le terrain autour d'ici (bureau de poste) vaut \$2,000 le pied.

Q.—Dans les bons quartiers de résidences, habités par les personnes riches et les commerçants, quelle est la moyenne de l'espace occupé par chacun d'eux? R.—En.

règle générale, 50 pieds, mais les résidences de premier ordre en occupent bien davantage. Le terrain vaut environ \$75 le pied. La maison vaut plus que le terrain. Un ouvrier pourrait vivre sur un lot de 25 pieds, qui vaudrait environ \$50 le pied. La maison y serait mauvaise et ne vaudrait pas plus de \$500.

Q.—Voudriez-vous nous donner votre opinion au sujet de la propriété tenue à bail ? R.—Il n'existe pas de plus grande injustice envers la société que la possession à bail par des corporations publiques. Elles sont aux mains d'anciennes familles qui refusent de vendre. Il y a des bâtisses dans la rue King-est qui appartiennent à la ville de Toronto et enraient le progrès de la ville. La partie de la ville qui progresse le moins, est souvent celle où la ville possède des terrains. Les gens ne consentent pas à améliorer le terrain d'autrui. Si on n'y met un terme, nous en souffrirons beaucoup. Les baux ont généralement une durée de 21 ans et parfois ne sont pas renouvelables. La propriété est reprise sur évaluation à l'expiration du bail, mais la valeur de l'emplacement n'est pas considérée. Ils payent le coût réel de la construction, mais elle a subi des avaries dans la suite des années. Vous trouverez souvent les baux donnés par les ministres, sur les biens ecclésiastiques fort exclusifs. Les conditions sont plus obligatoires et les locataires ont peu de garanties. C'est une des objections faites contre la propriété tenue à bail. Ces corporations devraient être forcées à vendre leurs propriétés. Il y a des édifices considérables qui sont réellement inhabitables.

Q.—Comment voudriez-vous les forcer à vendre ? R.—Par autorité du parlement. Les vieilles propriétés reçues de la couronne devraient être vendues et des améliorations s'y feraient.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les loyers des locataires à bail sont-ils recouvrés plus strictement que les loyers ordinaires ? R.—Oui. Les syndics de l'hôpital sont généralement fort libéraux.

Q.—Combien de temps un locataire peut-il défier son propriétaire ? R.—J'ai vu un locataire défier son propriétaire pendant douze ou quinze mois. Vous ne pouvez entrer dans la maison ; le locataire donne un tour de clef et devient roi et maître. Des procédures judiciaires deviennent nécessaires. La loi qui existe, est très injuste à l'égard de la classe ouvrière. Un homme peut construire une maison sur un terrain possédé par bail, et le tenancier doit payer son loyer régulièrement tous les mois ; mais si la rente foncière n'est pas payée, le propriétaire peut faire saisir les meubles du locataire.

Le président :— C'est très injuste.

A M. ARMSTRONG :—

R.—Je ne crois pas que la nouvelle loi soit une grande amélioration. Règle générale, les honnêtes locataires paient leurs loyers, et s'ils ne le paient pas, il vaut mieux les évincer ; on n'emploie pas souvent les huissiers, et la nouvelle loi renferme d'utiles dispositions. Si vous laissez courir le loyer pendant douze mois, vous ne pouvez le réclamer, et si un propriétaire le laisse courir aussi longtemps, c'est à ses risques et périls.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous une liste de ceux qui ne paient pas leur loyer ? R.—Nous n'en avons pas. Les locataires sont beaucoup sous notre contrôle.

Q.—Avez-vous d'autres suggestions à faire ? R.—Il y a une chose contre laquelle le public devrait être protégé. Si je demande un constructeur d'escalier, le patron m'envoie un charpentier, qui ne connaît rien en matière d'escalier. Si les unions ouvrières accordaient un certificat à un ouvrier pour désigner la branche du métier à laquelle il appartient, cela vaudrait mieux que le présent système. Je crois que les Unions devraient combler cette lacune.

TORONTO, 24 janvier 1888.

EDWARD HAWKINS, ingénieur de Toronto, est appelé et assermenté :

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pendant combien de temps avez-vous exercé le métier d'ingénieur ? R.—Je l'ai exercé pendant dix-huit années, dans cette cité.

Q.—Avez-vous subi un examen pour devenir ingénieur ? R.—Je n'en ai pas subi ; mais je suis en faveur des examens.

Q.—Quelle espèce de machine conduisez-vous ? R.—C'est une machine automatique.

Q.—Une machine fixe ? R.—Oui, une machine fixe et à haute pression.

Q.—Connaissez-vous les machines dont on se sert dans les ateliers de Toronto ? R.—Ce sont presque toutes des machines à haute pression. Il y a très peu de machines avec condensateur, excepté celle de l'Esplanade.

Q.—Combien de fois sont-elles inspectées par des officiers autorisés ? R.—Elles ne sont jamais inspectées, à moins que ces officiers ne soient payés pour cette inspection. Il n'y a pas d'inspection faite par ordre du gouvernement.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait aucun danger provenant du défaut d'inspection ? R.—Je le crois.

Q.—Avez-vous jamais conduit des machines que vous considérez comme dangereuses ? R.—J'ai eu à conduire un grand nombre de machines, qui n'étaient pas propres au service.

Q.—Y a-t-il des machines, à Toronto, qui sont conduites par des hommes inhabiles ? R.—La plupart des machines, à Toronto, sont conduites par des mains inhabiles ; très peu d'hommes dignes de confiance sont chargés de la direction de machines.

Q.—Croyez-vous alors que cet état de choses fasse du tort aux ingénieurs pratiques ? R.—Certainement.

Q.—Il y a aussi du danger ? R.—C'est un danger pour le public et tous ceux qui travaillent avec ces machines.

Q.—Pendant combien de temps, à votre avis, un jeune homme doit-il servir pour devenir un ingénieur habile ? R.—Il doit servir au moins sept années. C'est l'apprentissage le plus court qu'il doit faire, et il doit avoir reçu une bonne instruction et bien connaître les chiffres. Il doit aussi connaître très bien la mécanique et la géométrie.

Q.—Avez-vous fait votre apprentissage en Europe ? R.—J'ai fait mon apprentissage en Europe et aux Etats-Unis.

Q.—Croyez-vous que, s'il y avait un examen, afin qu'un ingénieur pût recevoir un certificat de capacité, cette pratique serait propre à donner du prestige au métier ? R.—Nous avons organisé une Union dans ce but. Nous discutons présentement avec le gouvernement la question de mettre les ingénieurs sous le contrôle de ce dernier, et de forcer les ingénieurs à subir un examen, afin d'obtenir un certificat du gouvernement. Si un homme était incapable de répondre aux questions ordinaires concernant le métier avec lequel il gagne sa vie, il devrait en être exclu tout à fait. Avant tout, nous demandons d'avoir des hommes capables, pour conduire les machines. Prenez, par exemple, l'établissement où j'ai été employé. Il y a là trois grandes chaudières en acier, situées tout à fait sous le trottoir. Si elles sont confiées à un homme qui ne sait pas son métier, l'une des chaudières peut faire explosion et causer une grande perte de vies et de propriétés, si, surtout, l'accident arrive pendant qu'il y a des passants sur le trottoir. Nous nous trouvons maintenant, à Toronto, dans une position telle que les personnes qui passent sur les trottoirs ne savent pas si les machines en opération sous leurs pieds sont conduites par des jeunes garçons, ou par des jeunes filles. Je me suis trouvé dans des endroits où la machine était conduite par des jeunes filles. La semaine dernière encore, je

me trouvais dans un moulin à scies, situé à l'extrémité ouest, et dont la machine était conduite par un jeune garçon. La chaudière ronflait tellement, et elle me paraissait si menaçante, que je sortis du moulin et m'éloignai. Comment cette chaudière a-t-elle pu fonctionner jusqu'à présent sans accident, c'est ce que je ne puis comprendre. Ce fait est très ordinaire; il se produit tous les jours; je puis le démontrer, et je pourrais accompagner tout membre de la Commission qui le désirerait dans une visite à travers la ville, et lui faire voir que je suis dans le vrai.

Interrogé par M. HEAKES : —

Q.—Combien de fois une machine et une chaudière devraient-elles être inspectées ?

R.—Je crois qu'un inspecteur devrait faire sa tournée tous les trois mois. Un inspecteur intelligent, et soucieux de ses devoirs, devrait procéder à l'inspection, disons quatre fois par année; il devrait examiner les machines et les chaudières et voir ceux qui en ont soin, et s'il avait aucun doute sur la capacité d'un ingénieur, l'affaire devrait être soumise au patron; l'ingénieur incapable devrait être congédié de suite et remplacé par un homme digne de confiance.

Q.—Quand un chauffeur est employé, qui est responsable de la chaudière et de la machine? R.—L'ingénieur-mécanicien lui-même est responsable. C'est toujours l'ingénieur qui est pris à partie dans les cas d'accident.

Q.—L'encrassement n'est-il pas une cause fréquente de danger? R.—Oui, si on fait fonctionner les machines trop longtemps sans les nettoyer.

Q.—Combien de fois une chaudière doit-elle être nettoyée? R.—Si elle est soumise à un dur emploi, elle devrait être nettoyée au moins une fois par mois.

Q.—Connaissez-vous la pratique ordinaire dans cette cité? R.—La pratique est de nettoyer les chaudières à peu près une fois tous les six mois; du moins, c'est la pratique, dans plusieurs cas. Un bon ingénieur ne laissera jamais fonctionner longtemps une chaudière sans la nettoyer.

Q.—Si un homme n'est pas capable comme ingénieur-mécanicien, le trouveriez-vous capable de prendre la charge d'une chaudière? R.—Je ne l'estimerais certainement pas capable.

Q.—Est-il possible à un homme, qui a servi comme chauffeur pendant un certain temps, d'être capable de prendre soin d'une chaudière et d'une machine? R.—Il ne devrait pas en prendre la charge à moins d'avoir fait un apprentissage régulier. Un chauffeur ne comprend pas le mécanisme d'une machine, et il ne peut le comprendre qu'après en avoir fait une étude. Je dis qu'un homme, s'il n'a été employé que comme chauffeur, pendant plusieurs années, n'aura pas la capacité voulue pour se charger d'une machine, tant qu'il n'aura pas pratiqué ce métier. Après avoir servi comme chauffeur, il a besoin d'être employé dans une salle de machines pour se familiariser avec tout le mécanisme.

Q.—Savez-vous si c'est la coutume de choisir des hommes qui ont été employés comme chauffeurs, pour leur confier des machines? R.—C'est ce qui se fait toujours. Le fait est que l'on accepte maintenant comme ingénieur mécanicien le premier venu, qui sait manier une pelle et compter combien il y a de livres de pression sur le manomètre. Les ingénieurs mécaniciens forment la classe d'hommes les plus mal payés, et dont les services sont les plus mal appréciés. Je le sais par expérience, ayant été ingénieur mécanicien pendant quinze ans. Dans le public, un ingénieur n'est pas plus considéré qu'un chien.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quels sont les gages payés à un ingénieur mécanicien? R.—De \$6 à \$10 par semaine. Il y a très peu de positions qui paient \$2 par jour, ou qui offrent un salaire et des avantages propres à engager un homme à s'instruire et à se former pour être ingénieur mécanicien. Mais il importe peu que vous soyez bien instruit, ou capable, puisque le public ne sait pas apprécier vos services. Le métier d'ingénieur mécanicien est un de ceux que le gouvernement devrait contrôler et protéger

avant tout autre. Nous avons une association, qui a résolu de soumettre notre cas au gouvernement, notre but étant d'obliger les ingénieurs mécaniciens à obtenir des certificats de capacité d'un bureau d'examineurs dûment chargé de cette tâche, et si les candidats ne pouvaient subir leur examen avec succès, ils devraient être exclus du métier pour prendre le pic et la pelle, parce que la vie humaine est en jeu. Pour ce qui regarde les salaires, un patron peut engager qui que ce soit comme ingénieur, du moment que personne n'est tenu d'exhiber un certificat de capacité. Il peut choisir le premier journalier venu qu'il rencontrera dans les rues, pourvu qu'il puisse manier une pelletée de charbon, et laisser échapper la vapeur, et bien que ce journalier ne comprenne, peut-être, rien en matière de chaudière et de machines. Un homme appelé à cette charge devrait savoir combien de livres de pression il y a sur la machine. Cette pression n'est pas la même que celle qui se trouve sur toute la chaudière. L'ingénieur mécanicien doit aussi connaître le nombre de pouces carrés de surface dans la chaudière. Si vous faites ce calcul, vous constaterez que la pression de la vapeur est quelque chose d'énorme. Des ignorants pourront chauffer la chaudière avec du charbon ; mais tout ce qu'ils savent du métier est le nombre de livres qu'il y a sur le manomètre, et ce n'est pas cette pression qui agit dans la chaudière.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Une chaudière résistera-t-elle toujours sûrement à la pression sous laquelle elle a été essayée ? R.—Non, il faut tenir une pression moins élevée que celle de l'épreuve, qui est la plus haute pression, avec laquelle l'épreuve à l'eau froide a été faite par le constructeur.

Q.—N'est-on pas porté, quelquefois, à augmenter la pression d'une chaudière ? R.—On y est porté ; mais on ne devrait jamais le permettre. Une chaudière est pourvue d'appareils, qui permettent de prévenir une trop haute pression. Le bouilleur en fer de Lowmoor supporte une épreuve de 150 livres de pression. Un bouilleur en acier soutient une pression de 175 livres, et c'est le maximum ; mais l'on devrait tenir la pression à cinquante livres au-dessous de l'épreuve. L'eau froide a une force beaucoup plus grande, avec une même pression comme épreuve.

Q.—Un jeune garçon, en faisant son apprentissage dans un atelier, peut-il acquérir la théorie aussi bien qu'une connaissance pratique du métier ? R.—Il peut acquérir une connaissance pratique ; mais il ne peut apprendre la théorie sans l'étudier. Il peut obtenir une connaissance pratique, et nous avons dans le pays un grand nombre d'hommes qui possèdent cette connaissance ; mais il ne possède pas la théorie.

Q.—Connaissez-vous une institution dans laquelle des apprentis peuvent acquérir une connaissance théorique du métier ? R.—Non ; nous ne possédons pas une telle institution. L'un des grands besoins de ce pays est une école pratique pour former des ingénieurs mécaniciens, et dans laquelle l'instruction voulue leur serait donnée, ainsi qu'à leurs enfants. En Angleterre, celui qui veut devenir ingénieur est obligé de suivre un cours dans une école de sciences pratiques. Nous n'avons pas ici une telle institution, et c'est un besoin qui se fait grandement sentir, et le gouvernement devrait faire quelque chose dans ce sens. Le pays retirerait un grand avantage d'une école destinée à former des ingénieurs. Bien que je fusse un simple ouvrier et un homme pauvre, j'ai dépensé des centaines de piastres pour mon instruction, mais je n'ai pu apprendre dans nos collèges ce qu'il faut savoir pour l'exercice de notre métier. Nous avons besoin de professeurs qui possèdent une connaissance théorique et pratique du métier. En Angleterre, ceux qui veulent devenir ingénieurs sont obligés de suivre un cours d'études dans une école régulière, où les professeurs sont engagés et payés par le gouvernement.

Q.—Savez-vous s'il y a, dans Toronto, une institution dans laquelle le métier d'ingénieur est enseigné ? R.—Il n'y en a pas à présent. Les plus hautes branches sont enseignées dans l'école des sciences pratiques ; mais cette institution ne répond pas aux besoins de ceux qui veulent devenir des ingénieurs pratiques.

Q.—Un jeune garçon peut-il apprendre à l'école la théorie de son métier, ou

après, pendant son apprentissage ? R.—Il peut apprendre la théorie avant d'exercer son métier ; mais il lui faut ensuite acquérir l'expérience.

Q.—Peut-on, dans l'école publique, enseigner suffisamment à un jeune homme la théorie du métier pour le mettre en état de l'exercer d'une manière intelligente ?

R.—Non ; la mécanique est une branche distincte, qui ne peut être enseignée dans les écoles publiques.

Q.—Aurait-on besoin, pour cet objet, de l'établissement séparé d'écoles du soir ? R.—On aurait besoin d'une école pour cet objet seulement, d'une école pour former des ingénieurs mécaniciens.

JOHN HODGSON, ingénieur de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes, je crois, un ingénieur pratique ? R.—Je le suis.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage du dernier témoin, M. Hawkins ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à ce témoignage ? R.—Non, je crois qu'il a exposé assez exactement la manière dont le métier d'ingénieur est exercé, du moins, à Toronto.

Q.—Vous n'avez rien à ajouter à ce qu'a dit le dernier témoin ? R.—Non, seulement, j'insisterai avec lui pour que le gouvernement fasse subir des examens aux ingénieurs et leur accorde des certificats de capacité. À présent, on ne paraît pas s'occuper de la capacité de celui qui est chargé du soin d'une chaudière, et tout ce que l'on veut, c'est qu'une chaudière soit sous les soins de quelqu'un, quel qu'il soit ; mais il est important que ces employés subissent un examen et obtiennent du gouvernement un certificat de capacité.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous si les ingénieurs, chargés du soin d'une chaudière, dans les grands établissements, ont besoin d'être aussi capables que les ingénieurs chargés de machines et de bouilleurs ? R.—Si vous aviez une petite cartouche de dynamite dans votre poche, elle serait tout aussi dangereuse pour vous que si vous en aviez un baril.

Q.—Savez-vous s'il y a différentes classes d'ingénieurs pour les machines fixes ? R.—C'est une question à débattre. Certaines machines sont de moindre importance que d'autres, et un homme chargé d'une petite machine de 10 chevaux-vapeur, n'a pas besoin d'avoir toutes les aptitudes de celui qui est chargé d'une machine à condenseur de 250 chevaux-vapeur.

Q.—Vous n'obtiendrez pas de tous les sujets le même degré de capacité ? R.—Non, mais nous permettons à un homme de travailler, pour atteindre à un plus haut degré de capacité.

Q.—Vous auriez alors des certificats de première et de seconde classe ? R.—Oui.

ANDREW DELANEY, tonnelier, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes tonnelier ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien de temps avez-vous exercé ce métier ? R.—J'ai exercé ce métier pendant environ dix-huit ans, à Toronto.

Q.—Dans quelle condition se trouve ce métier aujourd'hui ? R.—Il est dans une très mauvaise condition, depuis trois ans surtout, et il va encore devenir plus mauvais.

Q.—Importe-t-on beaucoup d'articles semblables à ceux que vous fabriquez, ou est-ce l'importation, qui nuit à votre métier ? R.—Non.

Q.—Quelle est la cause du malaise ? R.—La principale cause de la déchéance de notre métier est la loi Scott.

Q.—Cela, toutefois, n'affecte qu'une classe d'articles ? R.—C'est la seule classe d'articles, qui étaient manufacturés ici sur un grand pied,—c'est-à-dire les barils à bière.

Q.—Tous des barils étanches ? R.—Oui, on n'en manufacture guère d'autres à Toronto.

Q.—Les tonneliers qui étaient ci-devant employés à Toronto, ont-ils changé leur occupation, ou ont-ils quitté le pays ? R.—Un certain nombre d'entre eux ont quitté le pays. De fait, dans l'atelier où nous travaillons, il n'y a plus que sept employés, lorsqu'il y en avait quinze, il y a quatre ans. La majorité a abandonné tout à fait la cité.

Q.—La loi Scott a donc son effet ? R.—Elle a certainement de l'effet, et à notre détriment.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel remède proposez-vous pour relever votre métier ? R.—Je ne connais aucun remède, si ce n'est la suppression de la loi Scott.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quels sont les salaires payés à un bon ouvrier de votre métier ? R.—Un ouvrier de mon métier ne peut obtenir plus que \$1.80 par jour.

Q.—Les ouvriers de votre métier travaillent-ils à la pièce ? R.—Oui, à la pièce. Le plus grand inconvénient dans notre métier, c'est que nous ne sommes pas occupés pendant toute l'année ; nous ne travaillons que pendant environ 8 mois.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Avant cette dépression, quel salaire recevait un bon tonnelier ? R.—Un bon tonnelier recevait de \$2 à \$2.25 par jour.

Q.—Et travaillait-il toute l'année ? R.—Oui.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Connaissez-vous le nombre des tonneliers à Toronto, présentement ? R.—Il y en a soixante-et-quinze, ou quatre-vingt.

Q.—Combien y avait-il de tonneliers employés à Toronto avant la mise en vigueur de la loi Scott ? R.—Environ 150. Naturellement, je juge d'après l'atelier dans lequel je travaille.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Votre métier admet-il un grand nombre d'apprentis ? R.—Non ; l'atelier dans lequel je travaille n'a pris aucun apprenti depuis que je suis entré dans le métier.

Q.—Dans les bonnes années, combien de temps fallait-il à un apprenti pour apprendre le métier ? R.—Il lui fallait environ trois ans.

Q.—Était-ce, croyez-vous, la durée ordinaire ? R.—C'était la durée ordinaire de l'apprentissage.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avant la passation de la loi Scott, n'y a-t-il pas eu une forte baisse dans le métier de tonnelier ? R.—Non.

Q.—Je veux parler de la baisse produite par l'introduction des machines ?

R.—Non ; les machines ont été peu employées dans notre métier. De fait, on ne saurait les employer beaucoup pour la fabrication des barils à bière.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Fabriquez-vous des barils pour tous les brasseurs de la cité ? R.—Pas pour tous, mais pour quelques-uns d'entre eux. Nous avons coutume d'en fabriquer beaucoup pour les brasseurs étrangers.

Q.—Je veux savoir par ma question si tous les barils achetés par les brasseurs dans cette cité, sont fabriqués ici. R.—Ils sont fabriqués dans la cité.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—N'est-il pas vrai qu'on embouteille beaucoup plus de bière maintenant qu'autrefois ? R.—Je ne connais rien sur ce détail commercial.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Toutefois, vous êtes convaincu que la loi Scott a entravé considérablement votre métier ? R.—C'est la seule cause que je connaisse. Notre commerce avec les brasseurs est tombé depuis que la loi Scott est en vigueur.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez vous jamais travaillé aux Etats-Unis ? R.—Non.

Q.—Vous ne connaissez pas la différence qui existe entre les salaires payés à Toronto aux hommes employés dans votre branche d'industrie et les salaires payés aux ouvriers employés dans la même branche aux Etats-Unis ? R.—Non, si ce n'est ce que j'ai entendu dire.

MICHAEL DONOVAN, tonnelier de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous entendu la déposition de M. Delaney ? R.—Oui.

Q.—Appuyez-vous ses déclarations ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à y ajouter ? R.—Non, je n'ai rien à y ajouter.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous aussi, comme l'autre témoin, que le *Scott Act* est nuisible à votre métier ? R.—Oui, je le crois, car le *Scott Act* est la cause de la fermeture des buvettes, et il se boit plus de whiskey que de bière—cette loi pourrait être plus judicieusement appliquée.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne faut-il pas des barils pour mettre le whiskey ? R.—Pas un si grand nombre de barils. On peut mettre beaucoup d'eau dans le whiskey.

HUGH BURKE, layetier (box-maker) de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes un des patrons des ouvriers layetiers ? R.—Oui, je le suis aujourd'hui.

Q.—Où trouvez-vous un marché pour les caisses que vous fabriquez? R.—A Toronto.

Q.—En combien de temps un jeune homme peut-il apprendre le métier de layetier? R.—En général, à Toronto, les patrons emploieront un étranger de préférence, car ils le paient moins cher qu'ils ne paieraient un homme de la ville, et s'ils peuvent l'employer pour conduire une machine à raboter pendant deux semaines, ils l'emploieront.

Q.—Y a-t-il quelque danger, pour des mains novices, à faire des caisses et à se servir des scies ou autre machine dangereuse? R.—Oui; mais on y fait rarement attention. Si un homme est blessé, les patrons en prennent un autre au même salaire, et ils n'ont rien à payer pour lui apprendre son métier.

Q.—Arrivent-ils des accidents de cette manière, à ces ouvriers inexpérimentés? R.—Oui, je sais que plusieurs accidents ont eu lieu de mon temps.

Q.—Dans cette ville? R.—Oui, dans cette ville.

Q.—Savez-vous si l'inspecteur visite ces ateliers? R.—Jamais, à ma connaissance.

Q.—Pouvez-vous dire s'il arrive plusieurs accidents par année? R.—J'ai connu des ateliers, où, règle générale, il arrivait tous les jours, un accident d'un genre quelconque.

Q.—Dans cette ville? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Savez-vous s'il est arrivé des accidents depuis qu'on a nommé un inspecteur des manufactures? R.—Je ne le sais pas. Je ne saurais dire si l'inspecteur a visité la fabrique ou non.

Q.—Pouvez-vous dire, si, depuis que l'inspecteur a été nommé, il est arrivé des accidents? R.—Quand a-t-il été nommé?

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—En octobre dernier? R.—Je ne puis le dire.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Par quelles machines les accidents sont-ils causés? R.—Par toutes les machines, les scies de travers, les scies de long, les machines à raboter, et par les courroies si elles sont placées pendant que la machine est en mouvement.

Q.—Ce sont à peu près les seules machines dont vous vous servez dans votre métier? R.—La chose la plus commune qui arrive, c'est de voir enlever deux ou trois doigts à un ouvrier par la scie à refendre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-il dangereux de placer les courroies pendant que la machine est en mouvement? R.—Je dois dire que oui.

Q.—Quel est le meilleur moyen à employer lorsqu'un ouvrier veut placer les courroies? R.—Le meilleur moyen est d'arrêter la machine, et alors il n'y a plus de danger. Un ouvrier habile peut assez facilement placer les courroies mais celui qui est inhabile ne le peut pas. Il faut de la pratique pour pouvoir placer ces courroies sans se faire blesser.

Q.—Je suppose que les courroies sont ainsi placées, pendant que la machine est en mouvement, dans le but de ne pas perdre de temps? R.—C'est la règle générale. J'ai connu des hommes qui étaient habitués à faire cette besogne depuis des années et qui, cependant se faisaient blesser; je connais deux hommes qui ont été blessés de cette manière.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—C'est une chose dont l'inspecteur ne pourrait pas prendre connaissance;

mais quant aux accidents, n'en arrive-t-il pas aussi, lorsque les vêtements des ouvriers sont saisis par les machines ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Votre métier s'est-il développé à Toronto, depuis quelques années ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—Y a-t-il beaucoup de concurrence dans votre métier ? R.—Dernièrement, à Toronto, la concurrence a été assez vive dans notre métier.

Q.—Quel est le salaire d'un bon layetier, par semaine ? R.—Il y a cinq ans les salaires étaient meilleurs qu'aujourd'hui, dans notre métier. Les salaires ont beaucoup diminué, il y a deux ans, lorsque la coalition des patrons a forcé les ouvriers à se joindre aux Unions ouvrières. Ils ont réussi et les ouvriers se sont joints à ces Unions, et les patrons—quelques uns—ont alors publié une circulaire, disant, que les ouvriers avaient fait augmenter les salaires et que le prix des caisses serait en conséquence augmenté. Après que le prix des caisses eut été augmenté, ils n'ont plus eu besoin des ouvriers. Avec cela et les machines améliorées, ils se sont dispensés des services d'un grand nombre de layetiers, et, aujourd'hui, beaucoup de ces derniers sont sans emploi.

Q.—Les ouvriers sont-ils organisés ? R.—Oui, ils sont organisés.

Q.—Est-il avantageux pour eux qu'ils soient organisés ? R.—Ils le croient.

Q.—Les patrons sont aussi organisés ? R.—Oui ; c'était des patrons dont je parlais.

Q.—Mais les employés sont aussi organisés ? R.—Ils étaient organisés, mais je ne puis dire s'ils le sont encore.

Q.—Votre métier a-t-il eu quelques difficultés au point de vue du travail ? R.—Oui, il y a eu deux ou trois difficultés ; l'année dernière, il y a eu une grève assez sérieuse et une suspension de travail.

Q.—Les ouvriers ont-ils essayé de régler cette difficulté ? R.—Oui, ils ont cherché à la régler par l'arbitrage, ce qui a été refusé. Ces offres d'arbitrage n'ont servi à rien.

Q.—Voulez-vous dire à la Commission quelle a été la cause de cette grève ? R.—Je crois qu'elle a eu lieu parce que des ouvriers qui appartenaient à l'Union, avaient été chassés—autant que je puis savoir. Les ouvriers voulaient s'entendre au sujet des apprentis, mais l'entente a été impossible, et ils se sont mis en grève.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous dire si des patrons dans votre métier ont refusé d'employer des hommes parce qu'ils appartenaient à l'Union ouvrière ? R.—Il est difficile de répondre à cette question. Quelquefois on peut croire qu'une chose est vraie, et ne pas pouvoir la prouver. Je crois que quelques-uns ont ainsi refusé.

Q.—Vous avez dit que les patrons conseillaient à leurs employés de se former en Union ouvrière ? R.—On m'a conseillé, à moi-même, d'en faire partie, ajoutant que par là mon salaire serait augmenté ; ceci m'a alors été dit par un patron.

Q.—Combien de temps après que ces employés se furent organisés en Union ouvrière, les patrons commencèrent-ils à les congédier ? R.—Environ deux mois après, le premier ouvrier fut congédié.

Q.—Dans l'intervalle, le prix des caisses avait-il été augmenté ? R.—Oui, le prix en avait été augmenté de trente à quarante par cent.

Q.—Pouvez-vous dire quelle différence il y a entre les salaires d'alors et ceux d'aujourd'hui, depuis que les ouvriers ont été congédiés ? R.—Je crois qu'alors les salaires étaient de vingt centins par heure, pour l'ouvrier supérieur, et de dix-huit centins pour l'ouvrier inférieur ; aujourd'hui, ils sont de douze et demi à quinze centins par heure.

Q.—Pouvez-vous nous dire la proportion de l'augmentation dans le prix des caisses ? R.—La proportion de l'augmentation est entre vingt-cinq et quarante.

Q.—Voulez-vous dire vingt-cinq à quarante par cent? R.—Oui. On a supposé que les salaires avaient augmenté de cinq centins par heure. Il pourrait se faire qu'ils auraient été augmentés au prix normal qu'une des autres fabriques payait, vu qu'une d'elles payait un prix plus élevé que les autres. Les salaires ont tous été augmentés jusqu'à ce taux et les fabricants ont augmenté le prix de leurs caisses.

Q.—Et les salaires sont-ils, aujourd'hui, moins élevés qu'alors? R.—Oui.

Q.—Les fabricants ont un profit supplémentaire de vingt-cinq par cent, sur les caisses, et, de plus, vingt-cinq par cent sur le travail? R.—Oui, ils ont un profit sur le travail.

Q.—Celui qui achète les caisses paye-t-il l'augmentation du prix? R.— Les patrons disent que le prix du bois est augmenté—je ne le sais pas.

Q.—De quel bois se sert-on pour faire les caisses? R.—On se sert de bois commun.

Q.—Pouvez-vous dire quel est aujourd'hui le prix du bois commun? R.— Il varie de \$10 à \$14 par mille pieds.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel en était le prix, il y a deux ans? R.—Il était à peu-près le même.

Q.—Y a-t-il environ deux ans qu'on a augmenté le prix des caisses? R.— A cette époque, j'ai vu des factures portant le même prix qu'on paie aujourd'hui pour le bois. Il y a quatre ans, j'ai aussi vu des factures semblables.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel salaire payez-vous aux hommes? R.—Le salaire fixé par l'Union.

Q.—Quel est ce salaire? R.—Vingt centins de l'heure pour ceux qui fabriquent des caisses.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous dites que les patrons ont déclaré que le prix du bois avait augmenté. Pouvez-vous dire d'après ce que vous avez payé pour votre bois, si le prix en a augmenté? R.—Le prix n'en a pas augmenté. Dans la circulaire qu'ils ont adressée à leurs clients, lors de la coalition, les patrons disaient qu'à raison de l'augmentation des salaires et du prix du bois, et pour empêcher une grève, ils étaient forcés d'augmenter le prix des caisses.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Tous les fabricants de caisses ont-ils diminué les salaires dans la même proportion? R.—Je crois qu'il y a une fabrique qui ne les a pas diminués.

Q.—Combien y a-t-il, à Toronto, de fabriques de caisses? R.—Il y en a sept.

Q.—Y a-t-il d'autres fabriques que la vôtre, qui paient le salaire fixé par l'Union? R.—Oui, et il y en a probablement qui paient plus cher.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Faites-vous partie de l'union ouvrière? R.—Oui, j'en fais partie.

A 2 p. m. la commission reprend ses travaux.

WILLIAM COOPER, bijoutier, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Etes-vous ouvrier bijoutier? R.—Oui.

Q.—Avez-vous travaillé longtemps à ce métier comme ouvrier? R.— Environ huit ans.

Q.—A Toronto? R.—Oui.

Q.—En combien de branches votre métier se divise-t-il? R.—Il y a les ouvriers-tailleurs, les monteurs et les ouvriers en anneaux. Il y a une branche qui se rapproche des monteurs — mais on y travaille souvent à part—c'est le coulage des médailles et autres choses de ce genre. On y emploie généralement les jeunes gens qui achèvent de faire leur apprentissage.

Q.—Quel est le salaire d'un tailleur de premier ordre? R.—On me dit que le salaire d'un tailleur travaillant à la pièce, est d'environ \$18 par semaine.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires dans les autres parties? R.—Pris en moyenne, les salaires ne dépassent pas \$10 par semaine pendant toute l'année.

Q.—Combien de temps faudrait-il pour qu'un jeune homme apprenne ce métier et devienne un bon ouvrier? R.—Tout le monde n'est pas apte à ce métier; il faut en avoir le goût, et quelques-uns deviendront de bons ouvriers en cinq ans; tandis que d'autres seront médiocres. En général, leur apprentissage est de cinq ans et on donne généralement aux jeunes gens \$7 à \$8 par semaine, après qu'ils ont fini leur apprentissage.

Q.—Sont-ils mis sous contrats d'apprentissage? R.—Quelques-uns le sont. et d'autres ne le sont pas. Il y a une maison, je crois, qui a pour pratique, de conclure un arrangement de ce genre.

Q.—Y a-t-il des ouvriers dans votre métier qui viennent d'Angleterre? R.—Il y a, aujourd'hui, plus d'Anglais que de Canadiens.

Q.—Y a-t-il des patrons dans votre métier, à Toronto, qui tiennent à faire venir des centres industriels d'Angleterre, des ouvriers, au Canada? R.—Il y a une maison, particulièrement, qui agit de la sorte. Je ne sais pas exactement à quelles conditions elles les fait venir, mais elle leur promet de l'emploi, et je crois qu'elle a un agent à Birmingham, qui, sur sa demande, y engage des ouvriers. Leur transport est payé, et après leur arrivée ici, on retient sur le salaire de la semaine une certaine somme pour rembourser le coût du transport.

Q.—Pouvez-vous nous dire si c'est à cause de l'incapacité des ouvriers canadiens? R.—Quelques fabricants le croient, mais j'en connais qui n'emploieraient pas des ouvriers d'Angleterre.

Q.—D'après vous, comme ouvrier, pensez-vous qu'un bijoutier canadien est aussi capable dans toutes les branches de son métier qu'aucun de ces ouvriers d'Europe? R.—Comme ouvrier, en général, il est aussi capable. Le plus grand nombre de ces ouvriers d'Europe travaillent aux montres, mais au Canada, quand un jeune homme est habile, il est d'usage de le faire travailler dans toutes les branches. J'en connais plusieurs, qui ont fait leur apprentissage dans la même maison que moi, et qui travaillent dans toutes les branches—c'est-à-dire qu'ils peuvent faire tous les ouvrages qu'on leur donne.

Q.—Fait-on ainsi venir ces étrangers dans le but de faire diminuer les salaires? R.—Je crois que la maison qui les fait venir, travaille dans ce but. Avant que cette maison fut fondée, les salaires étaient beaucoup plus élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui. Avant ce temps, un ouvrier pouvait gagner de \$15 à \$16 par semaine et avoir de l'ouvrage constamment, pendant toute l'année, ce qui ne se voit plus aujourd'hui.

Q.—Connaissez-vous quelques bijoutiers qui sont venus ici sous un engagement quelconque, et qui, à leur arrivée ont constaté qu'ils avaient été induits en erreur? R.—J'en ai entendu plusieurs qui disaient avoir été grandement désappointés en arrivant ici.

Q.—Vous ont-ils dit, qu'en tenant compte du coût de la vie, ils pouvaient gagner autant en Angleterre qu'ici? R.—Oui, ils ont dit qu'ils pouvaient y mieux vivre.

Q.—Dans votre métier, y a-t-il beaucoup d'articles qui sont importés des Etats-Unis? R.—Etant ouvrier bijoutier, je ne le sais pas; je crois qu'il y en a, mais pas autant qu'autrefois.

Q.—Avez-vous jamais eu de difficultés ouvrières dans votre métier,—aucune grève ou autre chose semblable? R.—Non, nous n'avons jamais eu de grève, parce que les

patrons et les ouvriers ne paraissent pas être inséparables, car, celui qui veut une augmentation de salaire, et qui se la voit refuser, peut toujours être remplacé; il peut rester ou s'en aller.

Q.—Croyez vous que votre métier, vu les aptitudes qu'il exige, est aussi bien rémunéré que les autres branches d'industrie? R.—Non; il ne l'est pas autant. Quand un homme a travaillé à ce métier pendant quelques années, il est congédié et remplacé par un autre plus jeune.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Les ouvriers dans votre métier sont-ils rares dans cette ville? R.—Non.

Q.—Étaient-ils rares quand on a fait venir ces étrangers? R.—Je ne le crois pas; je pense qu'alors on aurait pu trouver tous les ouvriers nécessaires.

Q.—Ne croyez-vous pas que c'est pour cela qu'on a fait venir ces étrangers? R.—Pourquoi?

Q.—Pour la raison que les ouvriers canadiens étaient rares? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—On les a fait venir pour diminuer les salaires? R.—C'est mon opinion.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Envoie-t-on de Toronto aux Etats-Unis, des ouvrages pour y être faits? R.—Pas maintenant, que je sache. Autrefois on y faisait faire l'émaillure, mais aujourd'hui nous avons des émailleurs.

Q.—Les ouvriers qui venaient de Birmingham, pouvaient-ils faire l'émaillure? R.—Oui, ils la savaient faire.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien de ces ouvriers a-t-on fait ainsi venir? R.—Aujourd'hui, il y a plus d'ouvriers étrangers que d'ouvriers canadiens qui travaillent de notre métier, à Toronto.

Q.—Ces étrangers sont-ils des spécialistes dans quelques branches de votre métier? R.—Ils travaillent dans différentes branches.

Q.—Sont-ce des ouvriers qui font un genre d'ouvrage qui n'a jamais été fait au Canada? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Savez-vous que par la loi, ceux qui contractent des engagements, en pays étrangers, peuvent les faire annuler en Canada? R.—Je ne le sais pas, mais cette maison qui faisait venir des étrangers payait le coût de leur transport et se remboursait à tant par semaine.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous l'avez déjà dit. Savez-vous s'il y a une loi pour empêcher cela? R.—Je ne puis dire. Je ne sais pas s'il y en a une. Je ne connais pas les conventions qui sont faites avec ces ouvriers, mais il y a des conventions.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Pouvez vous dire le nombre d'ouvriers employés à votre métier, dans cette ville? R.—Non, je ne le puis pas. Je suis porté à croire qu'il y en a de 150 à 175, mais je n'en suis pas certain.

Q.—Savez-vous si ce genre de travail augmente? R.—Non; il diminue. Depuis que je suis dans le métier, il n'a jamais été aussi mauvais que cette année. Beaucoup d'ouvriers sont aujourd'hui sans emploi.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si les ouvriers bijoutiers de cette ville ont des griefs? R.—Je ne puis parler que pour moi-même, et, comme je l'ai dit, si un ouvrier veut améliorer sa position, il doit, soit accepter ce qu'on lui donne, soit s'en aller. Il peut toujours être remplacé

Toronto, 25 janvier 1888.

HENRY THOMAS BENSON, de Toronto est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes membre de l'Union des ouvriers constructeurs? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous dire à la Commission quelle est la moyenne du salaire annuel que gagne un manœuvre? R.—Environ \$275 par an.

Q.—Entendez-vous par là tous frais déduits, par exemple les frais du ménage? R.—C'est tout ce que nous gagnons en moyenne. Je ne travaille presque pas l'hiver.

Q.—En moyenne, combien de semaines d'hiver êtes-vous sans ouvrage? R.—Il en est qui sont sans ouvrage tout l'hiver, d'autres travaillent pendant 12 semaines.

Q.—Quelle est la moyenne du loyer que paie chacun de vos membres? R.—Huit piastres. Il y a des loyers de \$6 \$7 et \$10, mais je crois que la moyenne est de \$8

Q.—Combien pensez-vous qu'un manœuvre puisse épargner en un an après déduction des frais de nourriture et d'habillement, de chauffage, supposant qu'il n'y ait pas de maladie dans la famille? R.—Ils s'endettent généralement chaque année.

Q.—Votre Union a fixé une échelle des salaires de tant à l'heure? R.—Nous avons les mêmes salaires.

Q.—Les manœuvres qui travaillent pour la ville, sont-ils payés plus ou moins que ceux qui cherchent eux-mêmes leur besogne? R.—Ils sont moins payés que nous à la journée, mais ils gagnent autant sinon plus que nous, parce qu'ils ont de l'emploi permanent.

Q.—Combien de membres y a-t-il actuellement dans votre association? R.—Il y a aujourd'hui 925 membres inscrits au rôle.

Q.—L'échafaudage est-il construit à l'extérieur ou à l'intérieur de la construction? R.—Parfois à l'intérieur, parfois à l'extérieur. On fait beaucoup d'échafaudage extérieur en cette ville actuellement.

Q.—Êtes-vous exposé à quelque danger par suite de défauts dans la construction des échafaudages? R.—Oui, il y a eu plusieurs accidents cet été.

Q.—Qui est responsable de la construction des échafaudages? R.—En général, on charge un individu de construire les échafaudages, mais lui-même demande en vain de meilleurs matériaux, plus de cordes, plus de poteaux. Je ne crois pas qu'il y ait un entrepreneur de bâtiments à Toronto, qui ait un outillage assez complet. Quand on touche les saillies, les échafaudages faiblissent, le cable manque et la vie est en danger. Hier un homme a été tué par la chute d'une grue dans la bâtisse de la compagnie d'assurance *Canada Life*.

Q.—L'échafaudage était-il défectueux? R.—Il y avait quelque chose de défectueux dans la pose de la grue.

Q.—Que conseillez-vous? La nomination d'un inspecteur des échafaudages? R.—Oui, la nomination d'un inspecteur qui obligerait les constructeurs à faire des échafaudages plus solides et plus fermes. Tout se fait à la hâte et sans soin jusqu'à ce qu'un accident arrive.

Interrogé par LE PRÉSIDENT :—

Q.—Il existe une loi? R.—Il y a 15 ou 16 ans que j'habite Toronto et je n'en ai jamais eu connaissance.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Une loi de responsabilité des patrons, qui rendrait ceux-ci responsables des accidents serait-elle satisfaisante ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner sur le fonctionnement de la loi des garanties ? R. Oui, nous trouvons que la loi est bien défectueuse. Il n'y a pas longtemps il y a eu un cas de ce genre. Nous avions une petite entreprise de \$130, l'entrepreneur disparut et en nous adressant à un avocat, nous apprîmes que nous n'étions garantis que pour 10 p. c., et en vertu de la loi nous ne pouvions toucher que \$13.

Q.—Avez-vous eu connaissance d'autres cas, que celui que vous venez de citer, dans lesquels des ouvriers ont perdu leur salaire par la loi des garanties ? R.—Oui, nous avons eu le cas d'un propriétaire d'atelier de machino dans Toronto ouest. Il construisait quantité de maisons, mais quand nous avons voulu faire appliquer la loi des garanties, nous avons trouvé qu'il n'y avait pas de quoi payer les frais de cour, quand la propriété fut mise en vente elle était grevée d'une hypothèque si forte, que personne ne voulait l'acheter et les salaires n'ont pas été payés.

Q.—La loi actuelle ne garantit pas les salaires des ouvriers ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Que savez-vous du travail pour la corporation de la ville ? R.—Je n'en sais que ce que j'ai vu. J'ai parfois travaillé par contrat pour la corporation.

Q.—Pensez-vous que le travail à la journée, surveillé par un ingénieur, serait profitable aux ouvriers de votre métier ? R.—Oui, et le travail serait mieux fait. La concurrence nuit aux ouvriers. Ils voudraient fournir à la ville une journée de travail convenable en à compte sur les taxes, mais c'est impossible. J'ai travaillé à une entreprise de \$21,000 dans Toronto nord, et à peine était elle terminée, qu'elle s'écroula. Je crois que si elle avait été faite à la journée elle aurait été faite convenablement.

Q.—Croyez-vous que si ces travaux étaient faits à la journée ils donneraient de l'occupation aux ouvriers dans les temps de stagnation des affaires, comme l'hiver par exemple ? R.—Oui, je le pense.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Quel est le salaire que vous recevez actuellement par heure ? R.—Dix-huit centins et demi.

Q.—Êtes-vous payés chaque semaine ? R.—Non, par quinzaine.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour actuellement ? R.—J'ai travaillé pendant environ 40 heures depuis Noël, j'ai toutefois travaillé quand il était possible.

Q.—De combien d'heures est votre journée de travail ? R.—De 9 heures.

Q.—Avant d'avoir organisé votre Union, n'aviez-vous pas plus de difficulté à toucher votre salaire que maintenant ? R.—Oui.

Q.—Est-ce le seul avantage que vous retirez de l'Union ? R.—Non. Avant notre organisation, nous ne gagnions que 9 et 10 centins par heure, et depuis, nos salaires se sont élevés à 18 centins.

Q.—Recevez-vous des indemnités pour maladie ou décès ? R.—Oui. En cas de décès il y a une indemnité de \$75. Il y a un grand nombre de nos membres, qui sans l'indemnité, en cas de décès, seraient à charge à la ville et qui seraient inhumés comme pauvres ; par conséquent l'Union est un avantage pour les contribuables. Nous payons les frais d'enterrement, alors que ce serait eux qui auraient à les payer.

Q.—Les salaires sont-ils aussi élevés à Toronto ou meilleurs que dans des villes moins importantes ? R.—Un peu.

Q.—Vous avez eu dernièrement quelques difficultés ouvrières ? R.—Oui.

Q.—Comment la grève s'est-elle réglée ? Avez-vous demandé un arbitrage ou quelque chose de ce genre ? R.—Je crois qu'il a été question d'arbitrage. Il y a deux ans, en juin dernier, l'Union dont je fais partie fit une grève de six semaines et

après ce laps de temps, les patrons et les ouvriers étaient bien près de s'entendre ; cependant n'arrivant pas à un accord on eut recours à l'arbitrage. Les statuts de la province d'Ontario constituent les Chambres de Commerce comme arbitres mais je suis convaincu que nous avons été sacrifiés. Les arbitres qui décidèrent notre cas étaient eux-mêmes des patrons.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les ouvriers se soumièrent-ils à la décision des arbitres ? R.—Oui, nous avions promis de nous y soumettre et nous nous sommes exécutés loyalement. Nous obtînions une légère augmentation, mais nous nous serions exécutés lors même que nous eussions perdu. L'Union est favorable à un comité d'arbitrage tel que celui qui existe en France, pour éviter les grèves. La grève n'est qu'un pis aller. Nous ne la désirons pas, mais nous ne gagnons pas assez pour vivre.

Q.—Connaissez-vous les principes du système français ? R.—Avant de pouvoir réduire les salaires, les patrons doivent soumettre à un comité d'arbitres nommés par le gouvernement, les motifs de cette réduction ; et les ouvriers, quand ils demandent une augmentation, doivent également soumettre leurs griefs et motifs à ce même comité avant de cesser le travail.

Q.—Ce comité est-il composé d'un juge et d'un représentant des patrons et des ouvriers ? R.—Je pense que oui. J'estime que notre Union serait favorable à la nomination d'un comité d'arbitrage obligatoire, car les grèves occasionnent une perte pour le pays et pour les ouvriers eux-mêmes. Ce n'est qu'un moyen extrême. Jamais on n'y a recours si ce n'est à toute extrémité.

Q.—Savez-vous s'il existe une loi d'arbitrage dans Ontario ? R.—Oui, nos différends furent réglés en vertu de cette loi, il y a deux ans.

Q.—Cette loi est-elle satisfaisante ? R.—Elle ne l'était pas dans notre cas, qui est, je crois, le seul qui ait été réglé en vertu de cette loi. La Chambre de Commerce est arbitre et elle se compose de personnes intéressées dans l'industrie de la construction des bâtiments.

Q.—Les constructeurs de Toronto ne sont-ils pas en relation avec la Chambre de Commerce ? R.—Oui, il y a une section des constructeurs dans la Chambre de Commerce.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pensez-vous qu'un bureau de statistique ouvrière, formé pour l'utilité et l'information des classes ouvrières serait avantageux ? R.—Oui, un bureau du gouvernement fédéral. Nous avons le bureau d'Ontario. Je crois qu'une loi fédérale sur les obligations vaudrait mieux pour nous. Nous ne pouvons jamais savoir si une loi d'Ontario est inconstitutionnelle ou non, une loi fédérale ne nous inspirerait pas ces craintes.

THOMAS WEBB, journalier, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous avez entendu les déclarations du témoin précédent, les approuvez-vous ? R.—Oui, je les approuve, et tout ce qu'il a dit est la vérité.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à ce qu'il a dit qui puisse mieux nous renseigner ? R.—Je ne voudrais ajouter qu'un mot relativement à la loi des obligations, et je voudrais qu'une loi obligeât les entrepreneurs à placer plus de planches et d'échafaudages afin de diminuer le danger pour les ouvriers exposés à faire une chute. En Angleterre, la loi oblige les entrepreneurs à maintenir le premier échafaudage et en montant ils sont obligés de laisser deux planches sur l'échafaudage.

Je puis vous donner un exemple. Un jeune homme est tombé, cet automne, pendant que je travaillais près de l'hôtel Queen. Il travaillait sur un échafaudage quand il tomba à la renverse et dégringola à travers le puits d'escalier. Dans ce cas, s'il y avait eu des planches, il est possible qu'il se serait sauvé. Le jeune homme a perdu l'usage de ses membres. Si, comme en Angleterre, la loi obligeait les patrons à laisser deux planches sur les échafaudages, les ouvriers seraient moins exposés. Je pourrais affirmer que chaque semaine, cet été, des échafaudages se sont brisés.

Q.—Quelle est la différence entre le salaire d'un journalier constructeur en Angleterre et au Canada ? R.—Je dois faire remarquer quand je parle des salaires en Angleterre, qu'il y a 19 ans environ que j'habite le pays. Je crois qu'un ouvrier gagne environ 8½ deniers à l'heure. Les journaliers gagnent 5½ à 6 deniers par heure. En Angleterre, il y a des ouvriers qui font une spécialité de la construction des échafaudages et gagnent à peu près le salaire des briqueteurs. Ils ne font jamais d'autre ouvrage. En Angleterre, le patron sait que si quelque chose manque à l'échafaudage, l'ouvrier s'en prendra à lui, et dès lors il a soin de n'employer que des ouvriers habiles pour construire des échafaudages.

Q.—Votre Union a-t-elle déboursé beaucoup en frais d'entretien dans les hôpitaux par suite d'accidents provenant de construction défectueuse d'échafaudages, pendant les douze derniers mois ? R.—Je crois que l'Union des journaliers a souscrit une somme à l'hôpital. Je pense qu'elle a souscrit deux subsides. Quand un accident arrive en cette ville, la personne est conduite à l'hôpital, qui ne demande rien, à moins qu'elle ne se fasse payer par la ville, ce que j'ignore.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Je présume que si vous refusiez de travailler sur des échafaudages mal construits, les patrons considéreraient la chose comme une grève ? R.—L'an dernier, il y a eu un cas semblable dans la rue Church. Le patron construisait un échafaudage de 64 pieds de hauteur que je croyais dangereux et je quittai le travail.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous, si dans le cas de l'accident dont vous parliez tantôt, on avait laissé des planches à l'étage immédiatement au dessous de celui où l'ouvrier travaillait ? R.—Quand on laisse des planches, la chute du malheureux ouvrier qui tombe est amortie. Vous ferez le tour de la ville et vous verrez que le patron ordonne au contre-maître de finir l'échafaudage au quatrième étage. Si la loi des responsabilités qui existe en Angleterre était en vigueur ici, les échafaudages devraient être mieux construits.

Q.—Faut-il comprendre, que la loi anglaise oblige les patrons à laisser un certain nombre de planches sur un échafaudage ? R.—Oui. Quatre pieds de planches à l'extérieur, et en outre, la loi ordonne qu'on laisse deux planches à chaque étage de l'échafaudage jusqu'au complet achèvement de la bâtisse.

Q.—Pouvez-vous dire si la loi anglaise des obligations a donné plus de sécurité aux ouvriers ? R.—En Angleterre, tous les échafaudages sont construits par des hommes expérimentés.

Q.—Etiez-vous en Angleterre à l'époque de la mise en vigueur de la loi des responsabilités ? R.—Oui, j'étais en Angleterre à cette époque.

Q.—A-t-elle eu pour effet de rendre les patrons plus attentifs à la construction des échafaudages ? R.—Certainement. En Angleterre, un constructeur digne de ce nom, possède un appareil approprié qui vaut plusieurs milliers de livres, tandis que les constructeurs ici, sont incapables de construire un bon échafaudage faute de matériaux.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Voulez-vous dire qu'on enlève les boulins aux étages inférieurs des échafau-

dages à Toronto ? R.—Oui. Parfois ils ont trois étages de hauteur et on les allonge encore de deux ou trois portées.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Si les planches étaient enlevées des boulines, à quoi serviraient les échafaudages ? R.—Ce serait toujours un échafaudage.

Q.—S'il n'y avait pas de poids sur les boulines, l'échafaudage deviendrait-il plus solide ? R.—Oui, c'est à cela qu'ils servent.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Y a-t-il eu quelqu'un de blessé à cette bâtisse que vous aviez quittée parce que l'échafaudage était mauvais ? R.—Oui, le mur tomba et il y eut trois ou quatre blessés.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Si l'on nommait un inspecteur des constructions, serait-il en état de surveiller tous les échafaudages des constructions à Toronto ? R.—Si c'était un homme pratique désireux de faire son devoir, tout son temps serait employé à surveiller les échafaudages et à veiller à la sécurité des ouvriers. Presqu'à chaque assemblée de notre Union, pendant l'été dernier, nous avons eu des rapports au sujet d'échafaudages rompus et d'ouvriers blessés et portés à l'hôpital. Vendredi dernier, j'ai visité l'hôpital et deux de nos hommes y étaient, l'un blessé par la chute d'une pièce de l'échafaudage, l'autre avait reçu des contusions par le bris d'une des pièces de l'échafaudage.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez entendu ce que le dernier témoin a dit relativement à la loi des garanties, qu'en pensez-vous d'après votre expérience ? R.—Je n'ai aucune expérience à ce sujet, tandis qu'il y a plus d'un ouvrier qui pourra vous dire ce qu'il en sait par expérience.

Q.—Quand un patron faillit ou quitte sans payer les salaires, votre Union prend-elle la cause de l'ouvrier ? R.—Généralement, nous confions l'affaire à un avocat. Je travaillais à l'école de Duke street ; l'entrepreneur faillit, il s'écoula trois ou quatre semaines avant que nous fussions payés, mais enfin le bureau des commissaires nous paya. Je blâme les commissaires d'école, ils auraient dû prendre des garanties, afin d'assurer les salaires des ouvriers, mais on avait eu confiance dans l'entrepreneur qui n'était pas solvable, et sans les commissaires d'école, nous n'aurions pas été payés.

Q.—Votre Union fournit-elle l'argent nécessaire pour prendre une garantie sur une construction ? R.—Généralement, nous employons un avocat et quand nous prenons des garanties, c'est au nom de l'Union. Telle qu'elle existe actuellement, la loi des garanties n'est d'aucune utilité pour l'ouvrier. Autant vaudrait perdre l'argent, je crois même qu'il vaudrait mieux perdre l'argent. Dans une circonstance, l'Union avait pris une garantie sur une propriété, mais il se trouva qu'elle était hypothéquée et quand on voulut la vendre, personne n'en voulut et les briqueteurs aussi bien que nos hommes perdirent leur argent.

JOSEPH BISSELL, journalier en bâtiment de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous entendu les témoignages des deux témoins précédents et avez-vous quelque chose d'important à ajouter pour l'information de la Commission ? R.

—Je suis d'accord avec les témoins précédents. Je voudrais seulement ajouter que les patrons ne procurent pas aux ouvriers, en hiver, un endroit où ils puissent prendre leurs repas, et par conséquent, force leur est de s'asseoir dans la rue, sur la terre gelée, pour prendre leurs repas comme des chiens. C'est là un grand inconvénient pour l'ouvrier, en hiver, car il est exposé à prendre du froid et son salaire ne lui permet pas de payer un médecin.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous pensez que les patrons devraient procurer un abri à leurs ouvriers ?

R.—Oui, afin qu'ils puissent chauffer leur thé et d'autres aliments.

Q.—A-t-on jamais demandé la chose aux patrons ? R.—Je ne pourrais le dire, mais les hommes s'en plaignent toujours, et je crois qu'on a demandé aux patrons de prendre des mesures de cette nature, mais ils ne l'ont pas fait.

Q.—Quel temps accorde-t-on à un homme pour prendre son dîner, en hiver ?

R.—Une demi-heure. Vous ne pouvez faire dégeler votre repas et le manger dans une demi-heure.

Q.—Vous ne pouvez retourner chez vous dans ce temps ? R.—Non, c'est impossible.

Q.—Je présume que si un ouvrier ne veut pas se contenter de cela, il peut quitter ?

R.—Oui, il peut quitter.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Serait-il plus avantageux pour l'ouvrier qui a une famille d'être payé chaque semaine au lieu de l'être chaque quinzaine ? R.—Je crois que ce serait un grand avantage.

Q.—Ce système ne ferait-il pas disparaître en quelque sorte la saisie des salaires ?

R.—Oui, dans une grande proportion. Les patrons n'auraient pas alors sur leurs ouvriers la puissance qu'ils ont actuellement en gardant le salaire de deux semaines de chaque ouvrier, et il leur serait plus difficile de manquer à leurs engagements.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers-briqueteurs et journaliers qui sont propriétaires de la maison qu'ils habitent ? R.—Relativement à leur nombre, il n'y en a pas beaucoup. Quelques-uns ont acheté des maisons, alors que les terrains étaient à bon marché, qu'on les donnait presque, au centre de la ville. C'est là la catégorie d'individus qui sont propriétaires de leurs habitations. Il y aura six ans, en janvier que j'habite cette ville, et chaque année je suis endetté, et mon travail d'été me sert à payer mes dettes.

Q.—Combien de temps faut-il à un journalier en bâtiment, pour avoir l'habileté nécessaire pour faire un bon ouvrier ? R.—Cela dépend de sa propre énergie.

Q.—N'importe quel journalier pourrait-il travailler à un bâtiment ? R.—Oui, il pourrait y travailler. La première fois que je fis ce travail, j'avais à monter jusqu'au troisième étage, à partir d'en bas dans la rue. C'était en Europe. C'est différent ici.

Interrogé par M. KIRWIN :—

Q.—Avez-vous autre chose à communiquer à la Commission ? R.—Non. Rien de plus, si ce n'est que je suis d'accord avec les deux témoins entendus avant moi, et je pense surtout qu'il serait très avantageux pour les ouvriers, d'obliger les patrons-constructeurs à laisser deux planches à chaque étage de leurs échafaudages. Si au lieu de clous on se servait d'avantage de cordes et de poulies, on éviterait bien des accidents.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il faudrait interdire absolument l'emploi des clous

dans la construction des échafaudages? R.—Oui, il faudrait l'interdire. Le matériel fait défaut ici, et on est obligé de nouer des cordes et de les renouer pour former des échafaudages d'une certaine hauteur.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Qui construit les échafaudages des charpentiers par exemple? R.—En général, ils les construisent eux-mêmes.

Q.—Pourraient-ils les construire mieux que les journaliers en bâtiments? R.—Les journaliers en bâtiments pourraient les construire tout aussi bien. En Angleterre, la construction d'échafaudages constitue un métier. Quand il remarque un défaut dans l'agencement des poulies ou boulins, le patron ordonne d'y remédier. Au Canada, bien souvent, un homme est blessé qui ne le serait pas, si la loi anglaise était en vigueur ici. Les ouvriers constructeurs d'échafaudages sont mieux payés que les journaliers ordinaires, parce qu'ils sont plus habiles, et de fait, ils gagnent le salaire d'un artisan. J'en ai connu un qui gagnait 10 deniers par heure au musée de Kensington. Il était le chef d'un équipe d'ouvriers de ce genre.

HENRY LLOYD, charpentier de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Je crois que dans un premier témoignage, vous nous avez dit que vous étiez favorable à l'arbitrage? R.—Je dirai que quand j'ai été entendu précédemment, je n'étais pas fort bien renseigné sur cette question, mais depuis, j'ai pris des informations, j'ai lu, et je suis arrivé à une conclusion favorable à l'arbitrage.

Q.—Pourriez-vous suggérer quelques moyens de mettre l'arbitrage en pratique? R.—J'ai en ma possession une loi dont le texte m'a été envoyé du bureau des statistiques de *New-York*. Je l'ai lue ainsi que le rapport des commissaires relatif à son fonctionnement et je dois déclarer que je suis favorable à cette loi. J'estime que c'est une des meilleures lois qui puissent exister et je crois que la Commission devrait la recommander. Il y a ce qu'on appelle un comité local et un comité d'Etat. Quand le différend surgit, le comité local rencontre les représentants des deux parties pour arriver à un arbitrage, et dans les dix jours, chacune des parties a droit d'appel au comité d'Etat qui est composé de trois membres. L'un d'eux doit être nommé par le parti qui a obtenu le plus de voix à la dernière élection de l'Etat, le second est le représentant du parti qui le suivait immédiatement par le nombre de voix obtenu et le troisième membre est le représentant du travailleur. Ce comité est nommé pour trois ans et a son secrétaire, il est pour ainsi dire en fonctions tout le temps, et évidemment, il n'est pas nécessaire que le comité local intervienne dans la discussion. Si les intéressés le désirent, ils peuvent soumettre immédiatement la question au comité de l'Etat, et sa décision est finale et sans appel. Il y a un ouvrage qui émane du bureau des statistiques, dans lequel sont consignées les dates des différentes grèves, et tous les renseignements relatifs aux différends entre patrons et ouvriers, et je crois que 75 ou 80 pour cent des différends se sont réglés sans que les ouvriers aient eu recours à la grève. Du moment que le comité d'Etat était informé que des difficultés avaient surgi, le secrétaire recevait instruction de se mettre en rapport avec les deux parties pour tâcher de les amener à un arbitrage, et dans bon nombre de cas, elles ont convenu de s'entendre sans avoir recours à la grève.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les décisions de ces comités d'Etat ont-elles été généralement respectées? R.—Généralement, elles ont été respectées comme des lois.

Q.—Pourriez-vous dire quelle est la proportion des différends ouvriers qui ont été réglés par le comité de l'Etat de New-York ? R.—Je puis dire que la statistique constate que le comité a été saisi de 70 à 80 pour cent des différends qui ont surgi et 60 p. c. environ de ceux-ci ont été réglés à l'amiable. Le nom de ce gentleman est F. F. Donovan.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle est sa position ? R.—Je crois qu'il est président du comité de l'Etat.

Interrogé par M. HBAKES :—

Q.—Le comité local possède-t-il des pouvoirs discrétionnaires pour intervenir ? R.—Oui.

Q.—La décision du comité local a-t-elle jamais été acceptée comme concluante ?

R.—Bien rarement.

Q.—Comment ce comité est-il nommé ? R.—Si je comprends bien, on n'accorde pas grande considération au comité local. Chaque fois qu'un différend s'élève, il est d'usage que le secrétaire du comité d'Etat écrive aux deux parties pour leur demander si elles désirent que la question soit réglée par le comité local ou par le comité d'Etat. Quand les deux parties ont convenu de régler le différend par arbitrage, le secrétaire du comité d'Etat se rend sur les lieux, réunit les parties, les patrons et les ouvriers nomment leurs représentants, qui à leur tour, nomment un troisième arbitre.

Q.—De consentement mutuel ? R.—Oui.

Q.—Qui choisit le troisième représentant du comité d'Etat ? R.—Le gouvernement, je suppose.

Q.—Croyez-vous qu'une telle loi conviendrait généralement au Canada ? R.—Je le crois.

Q.—Vous connaissez, sans doute, l'opinion des ouvriers de cette cité ? R.—Oui, je crois qu'ils aimeraient beaucoup un arrangement qui préviendrait les grèves.

Q.—Quelle est votre position ? R.—Je suis l'un des membres du comité de régie de l'union des ouvriers en bâtiments.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelles sont les dispositions des ouvriers à l'égard de l'instruction technique ? R.—Je crois qu'ils sont favorables aux écoles de technologie, du moment qu'ils en comprennent l'importance. D'après ce que j'ai pu voir, leurs connaissances se bornent à peu près à ce qu'ils ont appris des vieux ouvriers.

Q.—N'y a-t-il pas des écoles, ou des classes, à Toronto, où les jeunes gens peuvent acquérir une instruction technique ? R.—Je n'en connais pas d'autre, actuellement, que l'école des sciences pratiques, qui, cependant, d'après moi, ne donne pas présentement des leçons pratiques en matière scientifique.

Q.—L'école actuelle des sciences pratiques ne satisfait pas aux besoins ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous dire comment ce genre d'école pourrait être le plus utile ?

R.—J'ai toujours cru qu'il devrait y avoir, pour cette province, une école technique, sous le contrôle du gouvernement fédéral. Cette école, naturellement, devrait être pourvue de précepteurs habiles, qui donneraient aux ouvriers, des leçons, le soir, en été, et durant le jour, pendant l'hiver, quand les ouvriers ne seraient pas occupés.

Q.—Croyez-vous qu'il serait possible de donner certaines parties de cette instruction dans les écoles publiques ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—Avez-vous étudié la question du travail dans les prisons ? R.—Je l'ai étudiée quelque peu.

Q.—Voulez-vous nous donner votre opinion sur la meilleure manière d'employer les prisonniers ? R.—Mon opinion bien arrêtée est opposée à ce que les prisonniers soient employés dans aucun métier. Je n'ai jamais fait une étude spéciale sur ce sujet ; mais, d'après ce que je puis savoir, bien que j'aie toujours eu, moi-même, plus d'ouvrage que j'étais capable d'en faire, si les prisonniers venaient me faire concurr-

rence, je m'y opposerais. Je crois que, généralement, leur ouvrage est de qualité inférieure. S'ils étaient employés, je voudrais que leurs ouvrages pussent rivaliser avec les meilleurs ouvrages, et non pas avec les ouvrages ordinaires, et je suis opposé à ce qu'on leur confie aucun ouvrage qui exige toute l'habileté d'un artisan capable.

Q.—Le gouvernement devrait-il utiliser le travail des prisonniers, ou ce travail devrait-il être loué aux particuliers? R.—Je suis opposé à ce louage, à moins qu'il y ait des restrictions. Je ne voudrais pas que le travail des prisonniers fût loué en aucune manière; mais si c'est une nécessité, je voudrais qu'il fût restreint aux ouvrages de première classe seulement, et en concurrence avec l'ouvrage des ouvriers de première classe, en dehors de la prison; mais, s'il est nécessaire qu'ils soient employés, je crois que c'est pour le gouvernement qu'ils devraient travailler.

Q.—Si le gouvernement employait ces prisonniers, et si le revenu provenant de leur travail, excédait le coût de leur entretien, comment le gouvernement disposerait-il de ce surplus? R.—Je conseillerais de consacrer ce surplus à l'entretien d'une école technique pour les artisans.

Q.—Croyez-vous qu'il serait avantageux d'adopter un système par lequel l'excédent des profits réalisés sur le travail des prisonniers serait distribué à leurs familles? R.—En effet, je crois que cette idée est très bonne.

Q.—Est-ce que, généralement, les prisonniers sont d'inhabiles ouvriers? R.—Je crois que le nombre de bons ouvriers parmi eux est petit.

Q.—Le nombre en est petit? R.—Oui.

Q.—On devrait donc les laisser dans l'oisiveté? R.—Employez-les aux travaux de ferme, ou dans les rues.

Q.—Il faudrait avoir des chaînes. Avez-vous jamais vu dans les rues plusieurs prisonniers à la chaîne? R.—Non, vous pourriez avantageusement en employer un grand nombre au redressement du Don.

JOHN KANE, charpentier, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous comment opère la loi des garanties en faveur des ouvriers? R.—Je ne saurais dire que je connais bien cette loi; mais j'ai eu occasion de voir comment elle opérait, et il m'a semblé que c'est une mauvaise loi, une mauvaise mesure ne valant pas le papier sur lequel elle est écrite.

Q.—Ayez la complaisance de nous dire ce que vous en savez? R.—Considérez-la, par exemple, dans ce qui se rapporte aux entreprises de bâtiments. L'exemple que je veux citer est une bâtisse, qui ne fut pas terminée par l'entrepreneur. L'architecte l'ayant prise sous ses soins, les ouvriers, qui n'avaient pas été payés, obtinrent des garanties; mais quand ces garanties furent plaidées devant la cour de comté, le juge décida que le propriétaire de la bâtisse devait retenir 10 pour cent sur le prix du contrat, parce qu'il avait payé au-delà de ce que valait la bâtisse, lorsque celle-ci lui avait été enlevée des mains.

Q.—Alors, par cette décision, il n'a pas été à l'entrepreneur 10 pour cent sur le prix de son contrat? R.—Non, il paraîtrait que non. Le juge déclara qu'il ne croyait pas que la loi voulût obliger aucun homme de payer plus que la valeur de l'ouvrage fait pour lui.

Q.—Quand, dans la construction des bâtisses, les ouvriers perdent-ils généralement leurs salaires? R.—D'après mon expérience, la chose arrive quand le lattage est terminé, et quand le temps est venu de payer les comptes pour matériaux.

Q.—Les garanties sont accordées plus fréquemment sur les bâtisses non terminées que sur les bâtisses achevées? R.—Je le crois.

Q.—Pourriez-vous nous indiquer ce qui serait propre à améliorer la loi ? R.—Si une loi de garantie peut être d'aucune valeur ; si 10 pour cent doit être retenu, il faudrait que ce fut 10 pour cent de la valeur de l'ouvrage exécuté.

Q.—Dans ce cas, la proportion de 10 pour cent serait toujours disponible ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous un autre exemple, qui nous montre que des ouvriers n'ont pu recouvrer la garantie qu'ils possédaient ? R.—Je me souviens d'une cause, qui fut instruite, il y a quelque temps, devant le vice-chancelier Proudfoot. Dans cette cause, une garantie avait été obtenue sur une école publique, et l'opinion du vice-chancelier fut qu'une garantie ne pouvait être donnée sur la bâtisse, parce qu'elle appartenait à une corporation publique.

Q.—Si le propriétaire a payé tout le prix fixé par le contrat, et s'il n'a pas retenu 10 pour cent, il ne resterait donc rien à l'ouvrier ? R.—Je crois que le vice-chancelier a prétendu que le cas d'une corporation publique était différent.

Q.—La loi des garanties est-elle généralement considérée comme insuffisante par les ouvriers ? R.—Oui, et je crois qu'ils ont raison.

Q.—Pouvez-vous nous donner votre opinion sur le meilleur mode à établir pour l'emploi des prisonniers ? R.—C'est un sujet dont se sont occupés des hommes plus compétents que moi. Je crois qu'il est à propos d'employer les prisonniers ; mais il ne faudrait pas les employer de manière que leur travail pût faire concurrence au travail des bons ouvriers, à un prix moins élevé.

Q.—A quel genre de travail pourrait-on les employer en faisant le moins de concurrence possible ? R.—Je ne le sais pas ; mais on pourrait les employer avec raison et convenance aux travaux du gouvernement, bien que, dans certains cas, cette pratique pourrait être préjudiciable aux travailleurs libres. Les prisonniers pourraient être distribués dans une section du pays, et cela n'empêcherait pas les autres sections de profiter du travail de ces prisonniers, mais ils seraient exclusivement distribués sur les travaux du gouvernement. Je crois que l'on pourrait aussi employer les prisonniers à l'amélioration des lieux sur lesquels se trouvent nos diverses institutions, amélioration qui rendrait ces lieux beaucoup plus beaux qu'à présent, et, ces occupations inspireraient aux prisonniers l'amour de l'ordre.

Q.—Connaissez-vous certains cas dans lesquels les prisonniers ont été employés, hors des prisons, par le gouvernement ? R.—J'ai vu des prisonniers, traînant le boulet et la chaîne, employés à raser les pelouses du gouvernement.

Q.—Le gouvernement doit-il être directement responsable des travaux exécutés par les prisonniers ? Est-ce le gouvernement qui doit leur préparer ces travaux ? R.—Oui, je le crois, et je ne crois pas que cette besogne doive être confiée à des particuliers, parce qu'un homme pourrait employer les prisonniers à des prix moindres que ceux qui sont obtenus par d'honnêtes ouvriers, et ce serait créer une concurrence qui aurait pour résultat de diminuer les salaires.

Q.—Vous avez entendu ce qu'a dit M. Lloyd au sujet de l'arbitrage ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous comme lui sur ce sujet ? R.—Je ne sais pas si je pourrais trouver à redire à quoi que ce soit sur ses déclarations. J'ai toujours été en faveur de l'arbitrage.

Q.—Croyez-vous que la classe ouvrière retirerait des avantages d'un système d'arbitrage créé par le gouvernement ? R.—Oui, et je crois que les sentiments de la classe ouvrière sont opposés aux grèves ; mais en faveur d'un redressement pacifique des griefs en litige.

Q.—Ces sentiments dominant-ils parmi les unions ouvrières ? R.—Oui, je le crois. On doit recourir à l'arbitrage avant de recommander les grèves.

Q.—Les unions ouvrières fédérées de l'Amérique ont-elles adopté comme règle invariable l'arbitrage chaque fois qu'il a été possible ? R.—Oui ; c'est leur désir de régler leurs différends au moyen de l'arbitrage, avant de recourir à tout autre moyen.

Q.—Vous croyez qu'une loi prescrivant l'arbitrage serait généralement bien accueillie par les classes ouvrières ? R.—Je le crois.

Q.—Savez-vous si les classes ouvrières désirent voir la création d'un bureau de statistiques ouvrières ? R.—Je ne puis dire que j'aie parlé de ce sujet avec plusieurs ouvriers ; mais j'ai fait des recherches dans différentes parties des États-Unis, où de tels bureaux sont établis, et, là, les ouvriers sont en faveur de ces bureaux. J'ai reçu des rapports des bureaux de statistiques ouvrières établis dans les divers États, et ces rapports donnent des informations complètes sur tous les genres de travaux, et j'aimerais que de tels bureaux fussent établis ici.

Q.—Vous ne recevez pas ici, généralement, beaucoup de statistiques sur le taux des salaires payés dans les diverses parties des États-Unis ? R.—Non, je ne puis dire que nous en recevons beaucoup. Aux États-Unis, on ne se met pas en grève pour les salaires, mais pour la réduction des heures de travail ; parce que l'on prétend que du moment qu'il y a un homme sans ouvrage dans le pays, les heures du travail doivent être réduites, afin que cet homme puisse trouver à s'occuper quelque part.

Q.—Vous ne pouvez pas nous donner la différence qui existe entre les salaires payés, dans votre métier, à Toronto, et les salaires payés dans le même métier aux États-Unis ? R.—Non, je ne pourrais la donner.

Q.—Vous êtes-vous occupé de quelque système d'instruction technique ? R.—Oui ; je me suis occupé beaucoup de ce sujet, et autrefois, j'ai suivi le cours donné par l'école de technologie établie par le gouvernement, à Toronto.

Q.—Avez-vous trouvé que les connaissances acquises dans cette école vous aient été utiles ? R.—Oui, je les ai trouvées utiles.

Q.—Croyez-vous que de telles connaissances peuvent rendre un ouvrier plus habile ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Comment pourrait-on le mieux acquérir ces connaissances—est-ce au moyen des classes du jour ou des classes du soir ? R.—Au moyen des classes du jour, je crois. D'après moi, on y gagnerait beaucoup en essayant d'enseigner la partie théorique d'un métier, et si les élèves apprenaient la théorie avant d'entrer dans un métier, ce serait un avantage direct et immédiat.

Q.—Vous ne croyez pas qu'il serait possible de l'enseigner dans les écoles publiques ? R.—Non, je ne le crois pas. Cependant, d'autres choses peuvent être enseignées maintenant ; mais l'application de ces choses n'y est pas enseignée.

JAMES WARDLAW, machiniste, à Galt, est appelé et assermenté :

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous comme machiniste, à Galt ? R.—Depuis environ quatre ans et demi.

Q.—Avez-vous appris ce métier ? R.—Oui, et pendant six mois en sus encore après ma sortie d'apprentissage.

Q.—Êtes-vous un bon ingénieur mécanicien ? R.—Oui, je l'étais alors. J'ai travaillé ensuite avec Goldie et McCullough, de Galt.

Q.—Avez-vous servi comme ingénieur dans d'autres localités ? R.—Oui, à Glasgow et dans les Indes Orientales.

Q.—Dans quelle partie des Indes Orientales ? R.—Dans le Deccan.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle différence il y a entre les salaires payés en Canada et ceux payés en Écosse ? R.—En quittant l'apprentissage, j'ai travaillé à Galt à raison de \$1.75 par jour, et après mon arrivée à Glasgow, j'ai reçu vingt-six centins par heure.

Q.—Est-à la moyenne des salaires à Glasgow ? R.—C'était considéré alors comme la moyenne. Je fus ensuite porté à vingt-sept centins par heure, ce qui était considéré comme un bon salaire, pour un ouvrier mécanicien.

Q.—Quelle différence existait-il entre les heures de travail, à Glasgow, et les

heures de travail ici ? R.—Nous travaillions soixante heures à Galt et cinquante-deux, ou cinquante-sept heures à Glasgow, mais je n'en suis pas sûr.

Q.—Était-ce à peu près le même ouvrage ? R.—Dans les deux localités, le travail se faisait avec des machines ; et dans l'une d'elles, il se faisait sur des machines locomobiles, et dans l'autre, sur des machines fixes.

Q.—Exigeaient-elles la même habileté ? R.—Oui, la même habileté.

Q.—Je suppose que les salaires des ingénieurs dans l'Inde sont beaucoup plus élevés ? R.—Oui, et l'on s'engage avant d'y aller.

Q.—Et le climat et autres choses sont pris sans doute en considération ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'un jeune homme qui commence à travailler comme ingénieur, en sortant de l'école, soit aussi apte à devenir un bon ingénieur que s'il avait reçu une certaine instruction technique pendant qu'il était à l'école ? R.—Dans certaines branches, il le serait peut-être autant, mais dans d'autres, il ne le serait pas. Quand j'ai commencé mon apprentissage, je possédais une somme de connaissances évaluable, et ces connaissances m'ont été très utiles.

Q.—Si un jeune homme possède une certaine connaissance technique du dessin mécanique, cette connaissance ne lui sera-t-elle pas utile dans le métier ? R.—Certainement, elle lui sera utile.

Q.—Une connaissance théorique élémentaire de la mécanique ne lui serait-elle pas également utile ? R.—Oui, je le crois, et j'ai moi-même acquis cette connaissance en travaillant à Galt.

Q.—Vous avez reçu cette instruction pendant que vous exerçiez votre métier ? R.—Oui, il y a, tous les ans, à Galt, des classes, et pour les fréquenter, les apprentis ne paient qu'un prix nominal, et l'on apprend, dans ces classes, le dessin mécanique, etc.

Q.—Considérez-vous que ces classes vous ont été très utiles ? R.—Oui. J'ai aussi suivi à Glasgow une classe dans laquelle se donnait un enseignement général des sciences, que j'ai trouvé très utile.

Q.—Par qui est contrôlé cet enseignement des sciences à Glasgow ? R.—Par le gouvernement. Cet enseignement scientifique est distinct et l'on ne charge qu'un honoraire nominal aux élèves.

Q.—Étiez-vous capable de suivre convenablement ces classes, le soir, après votre journée de travail ? R.—C'était quelquefois difficile.

Q.—Vous vous sentiez fatigué à la fin de votre journée ? R.—Oui.*

Q.—A un point tel que votre attention était détournée de vos études ? R.—Oui. Après la journée de travail, on était sale, et on était obligé de se hâter, afin d'être prêts pour la classe à une heure raisonnable.

Q.—Croyez-vous, si vous pouvez en juger par votre propre histoire comme ingénieur, et sans tenir compte de vos connaissances acquises, que vous eussiez obtenu autant de succès comme ingénieur, si vous n'aviez pas acquis cette instruction technique ? R.—J'ai suivi une carrière passablement exceptionnelle. J'ai suivi un cours universitaire avant d'aller là, et j'aurais pu me dispenser du latin et du grec ; mais je me suis servi de tout ce que j'ai appris dans les écoles communes.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez acquis, je crois, une certaine expérience en matière de manufactures de laine ? R.—Oui.

Q.—Veuillez nous dire, s'il vous plaît, si les manufactures de laine, en Canada, peuvent être comparées favorablement à celles d'Angleterre ? R.—Je ne connais rien au sujet des manufactures de laine en Angleterre, mais je connais celle de l'Écosse. Les salaires pour le même ouvrage, en Écosse, sont beaucoup moins élevés qu'ici. Les contre-maitres, dans certaines manufactures d'Écosse, sont aussi bien rémunérés qu'ici, mais les ouvriers ordinaires ont un salaire moindre qu'ici.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de la différence qu'il y a dans la valeur

intrinsèque des salaires reçus en Ecosse, disons entre Galt et Glasgow ? R.—La vie m'a coûté plus cher à Glasgow qu'à Galt. J'ai payé \$2.75, ou \$3.00 par semaine pour ma pension, à Galt; mais à Glasgow, la vie m'a coûté 17 chelins sterling par semaine.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les commodités sont-elles plus grandes à Glasgow qu'à Galt ? R.—Non, elles sont beaucoup moins grandes.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Tout bien considéré, vous êtes donc d'avis qu'un ouvrier serait aussi bien ici qu'en Ecosse ? R.—Oui, et je pourrais même dire qu'il peut gagner plus d'argent ici et vivre plus confortablement.

Q.—D'après l'expérience que vous avez acquise dans les deux pays, croyez-vous que la classe ouvrière fait autant d'épargnes ici qu'en Ecosse ? R.—Oui, je le crois!

Q.—Si nous comparons encore les deux pays, le nombre des ouvriers propriétaires de leurs maisons, à Galt, diffère-t-il beaucoup de celui de Glasgow ? R.—Je n'ai jamais rencontré à Glasgow des ouvriers qui fussent propriétaires des maisons qu'ils occupaient. Ils louent généralement deux chambres—je parle des ouvriers—Ils occupent des logements à plusieurs étages, quatre familles par étage, ayant deux chambres chacune.

Q.—Quel est le nombre d'ouvriers, à Galt, qui sont propriétaires de leurs maisons ? R.—Je ne le sais réellement pas à présent. Quand je suis entré dans le métier, les ouvriers, en majorité, étaient propriétaires de leurs maisons; mais je ne sais pas si le nombre s'est beaucoup accru, et je n'en connais réellement pas le nombre maintenant.

Q.—Les facilités pour apprendre un métier, ici, sont-elles aussi grandes qu'en Ecosse ? R.—Que voulez-vous dire.

Q.—Montre-t-on aux jeunes gens leur métier avec autant d'attention ici ? R.—Je ne le sais pas. Les jeunes gens dépendent beaucoup de la bonne volonté des ouvriers pour apprendre parfaitement ou non leur métier.

Q.—Estimez-vous que le système actuel d'apprentissage est satisfaisant; considérez-vous que c'est un système qui permet aux jeunes gens d'apprendre parfaitement leur métier ? R.—Je n'en connais pas d'autre meilleur, et j'en suis très satisfait.

Q.—Quel est le système suivi à Galt ? R.—Je me suis engagé comme apprenti pour quatre ans, avec une clause pénale de \$100, qu'il m'aurait fallu payer à mon patron, si j'avais enfreint cet engagement, et j'ai donné un cautionnement pour ce montant.

Q.—Avec quels salaires les apprentis commencent-ils leur apprentissage — et comment ces salaires augmentent-ils ? R.—La première année, ils reçoivent 42 centins par jour; la seconde 45 centins, et la troisième 55 centins, et je crois qu'on leur paie 65 centins la dernière année; mais je n'en suis pas certain.

Q.—Savez-vous si ces prix peuvent être comparés avantageusement avec les salaires payés aux apprentis en Angleterre ? R.—Je ne sais réellement pas.

Q.—À quelle manufacture avez-vous été employé dans l'Inde ? R.—Dans une manufacture de coton.

Q.—Quelle classe d'ouvriers employait-on ? R.—Nous avions des Hindous et des Mahométans et diverses autres classes d'ouvriers.

Q.—Employait-on aussi des femmes ? R.—Oui, un grand nombre. Le contre-maître de la fabrique où j'étais employé était Anglais.

Q.—Employait-on aussi des enfants ? R.—Oui, un grand nombre.

Q.—Quels étaient les salaires payés aux ouvriers ? R.—Les enfants étaient employés très jeunes—they sont plus habiles que les enfants d'ici, vieillissant plus vite

Les enfants qui sont employés aux machines à doubler reçoivent 2 roupies (1.00) par mois. Les femmes reçoivent de 2 à 6 roupies par mois ; les hommes de 10 à 12 roupies par mois. J'ajouterai qu'une roupie vaut à peine 2 chelins. Tout naturellement, les chauffeurs et ceux qui sont employé autour de la chambre de la machine, reçoivent jusqu'à 18 roupies par mois.

Q.—Trouvait-on ces salaires suffisants aux Indes ? R.—L'endroit où je travaillais se trouvait en dehors du territoire anglais.

Q.—Ces salaires suffisaient-ils pour vivre ? R.—Dans ce temps là, ils suffisaient. Nous avons cru qu'il n'était pas à propos de leur donner davantage, car si nous eussions augmenté leur salaire, ils nous auraient quitté. Ils ne pouvaient pas vivre dans le bien-être.

Q.—Que pouvaient-ils gagner aux ouvrages à la pièce ? R.—Ils gagnaient plus cher, mais je ne sais pas combien. Ils ne pouvaient pas avoir plus de quinze roupies par mois.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien de métiers un tisserand peut-il diriger aux Indes ? R.—Cela dépend de l'ouvrage à faire ;—ils peuvent en diriger deux ou quatre. Là où j'étais, il fallait prendre sur la rue, des hommes ignorant le métier et les former, et à mesure qu'ils apprenaient ils étaient payés en proportion de leur capacité.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous nous dire si, ailleurs qu'à Galt, il y a des écoles techniques ? R.—Il y en a à Glasgow, à l'école des sciences—c'est-à-dire qu'il y a des classes de dessin linéaire. Il y a aussi des écoles techniques à Brantford et dans d'autres villes.

Q.—Je veux parler de classes se reliant à un institut des artisans du genre de celui qu'il y a à Galt ? R.—Je n'en connais pas.

DAVID BLACK, mouleur à Toronto, est rappelé :

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—J'apprends que vous avez une déclaration à faire à la Commission ; est-ce au sujet de notre dernière réunion en cette ville ? R.—Oui ; à une de vos dernières séances, une délégation s'est rendue auprès de vous, et le samedi suivant nous sommes revenus, mais vous étiez partis. Un des délégués vous a dit que les salaires par jour pour chaque ouvrier, étaient de \$2.25 par jour, tandis qu'ils sont de \$2.40 par jour. C'est tout ce que j'ai à dire.

Q.—Êtes-vous autorisé à venir ici et à faire cette déclaration ? R.—Oui, j'y suis autorisé.

TORONTO, 26 janvier 1888.

JAMES L. HUGHES, inspecteur des écoles publiques, Toronto, est appelé et assermenté :

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—À quel âge les enfants sont-ils admis dans les écoles à Toronto ? R.—Ils sont admis dans les écoles ordinaires, à cinq ans, et dans les crèches (*kindergarten*) à quatre ans, s'ils se présentent à cet âge.

Q.—La loi scolaire d'Ontario fixe-t elle l'âge auquel les enfants devront fréquenter les écoles ? R.—Les parents sont tenus d'envoyer leurs enfants à l'école entre l'âge de sept et douze ans, mais, par la loi, ils peuvent fréquenter l'école jusqu'à l'âge de seize ans ; ainsi, jusqu'à ce qu'ils aient cet âge, nous sommes obligés d'être en mesure de les recevoir.

Q.—Vous êtes-vous aperçu si les parents cherchaient à éluder cette clause de la loi ? R.—Non, je ne m'en suis pas aperçu. Jusqu'à présent, nous avons eu plus d'élèves qui ont demandé à être admis, que nous n'avons pu en recevoir. Même dans les cas où les enfants ne veulent pas venir à l'école, les parents, à peu d'exceptions près, paraissent désirer qu'ils y aillent.

Q.—Quelques enfants cessent ils d'aller à l'école avant l'âge fixé par la loi d'Ontario ? R.—Je ne puis pas répondre positivement à cette question, sans avoir consulté les statistiques, mais je puis dire que nous avons un très grand nombre d'élèves dans les classes inférieures, ce qui indiquerait qu'ils ne fréquentent pas l'école aussi longtemps qu'ils le devraient. L'année dernière, par exemple, il y avait 8,761 élèves dans le premier livre ; 4,746, dans le deuxième ; 3,788, dans le troisième ; 2,209, dans le quatrième, et 809 dans le cinquième livre. Quand les enfants atteignent l'âge de treize ans, ils quittent l'école en grand nombre.

Q.—Les élèves, en moyenne, arrivent-ils au quatrième livre avant d'avoir atteint l'âge de quatorze ans ? R.—Oui, ils y arrivent à treize ans, à peu près.

Q.—Toutes les écoles publiques sont-elles comprises dans les statistiques ? R.—Oui, les écoles publiques de Toronto.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ne comprennent-elles pas les écoles séparées ou particulières ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous assez de logement, dans les écoles publiques, pour y recevoir tous ceux qui désirent les fréquenter ? R.—Non, nous n'en avons pas assez.

Q.—N'est-ce pas là une violation de la loi ? R.—Cela est dû en partie au célèbre vingt-neuvième amendement proposé par M. Crooks, qui donne au conseil de ville, partie du contrôle du coût des bâtisses. Une année, nos estimations ont été rejetées, nous n'avons pas pu nous procurer de logements. Cependant, durant les treize dernières années, nos logements ont augmenté de 67 salles, qu'il y avait alors à 318 qu'il y a aujourd'hui ; ou plutôt, nous aurons ce nombre lorsque celles qui sont en construction seront terminées.

Q.—Cet état comprend-il les nouvelles salles dont les contrats de construction ont été donnés, à part les divisions des vieilles écoles qui sont en réparation ? R.—Oui ; avec les nouvelles écoles, nous aurons 318 salles.

Q.—Veille-t-on suffisamment à ce que la ventilation des salles d'école soit aussi parfaite que possible ? R.—Oui ; je répons sans hésiter, dans l'affirmative. Dans le cours des deux dernières années, nous avons établi dans nos écoles, un système de ventilation que je crois parfait. J'ai visité les meilleures écoles, dans beaucoup de villes des Etats-Unis, qui étaient chauffées au moyen d'un système de rayonnement direct ou indirect, j'ai examiné leur système de ventilation et je n'en ai trouvé aucun qui donnât satisfaction, sauf celui que nous avons adopté pour nos écoles.

Q.—A votre avis, y a-t-il des temps où les salles d'école sont encombrées à raison du manque d'espace ? R.—Sans aucun doute ; nous avons constaté à Toronto qu'il nous a été impossible de marcher de front avec la population. Les limites de la ville ont été étendues, la population a rapidement augmenté, et toutes les classes de la société, envoient leurs enfants à l'école ; de sorte que nos écoles n'ont pas pu suffire, et quoiqu'aujourd'hui, nous construisions quarante-deux salles, elles ne suffiront pas aux besoins du moment lorsqu'elles seront terminées.

Q.—A combien d'enfants un instituteur peut-il raisonnablement enseigner ? R.—Dans aucune classe, un instituteur ne devrait avoir plus de cinquante élèves.

Q.—Y a-t-il plusieurs salles, dans les écoles de Toronto, où l'instituteur a plus de cinquante élèves ? R.—Actuellement, il y a dix à douze salles où l'instituteur a moins de cinquante élèves. Nous avons aujourd'hui dans nos écoles, à Toronto, 3,000 élèves de plus que la loi ne nous permet d'en avoir. Pour parer à la difficulté, nous avons adopté, pour nos classes, le système de demi-temps. Quand je dis que nous avons trois mille élèves, je devrais ajouter qu'ils ne sont pas à l'école toute la journée; les uns viennent dans la matinée et les autres dans l'après midi.

Q.—Ce sont les classes inférieures ? R.—Oui, les classes inférieures.

Q.—Croyez-vous que le public comprend assez l'état des affaires pour se prononcer sur cette question ? R.—Je ne veux pas qu'on suppose que je manque de confiance dans le public, mais je crois qu'on ne peut pas s'attendre à ce qu'il donne une opinion intelligente sur des questions d'école, sans les étudier plus qu'il ne l'a fait. Je trouve toujours le public raisonnable, lorsqu'on lui explique les choses.

Q.—Parmi les enfants qui fréquentent l'école, rencontrez-vous quelque difficulté au sujet des livres ? R.—Oui, dans certaines parties de la ville. Je crois que sous ce rapport, nous devrions faire de grands changements.

Q.—L'achat de livres est-il coûteux, disons pour une famille de cinq enfants ? R.—C'est évidemment un fardeau pour un grand nombre de personnes à Toronto.

Q.—Si on fournissait les livres aux enfants soit au prix coûtant ou gratuitement, croyez-vous que ce serait un avantage pour beaucoup de personnes ? R.—Je n'en ai aucun doute, et je suis tout à fait de cet avis. Je ne connais aucune classe qui ne retirerait pas d'avantage de cet arrangement, excepté les libraires détaillants qui s'y opposeraient. Autrement, tout le monde en bénéficierait, et je ne vois pas pourquoi on ne fournirait pas les livres gratuitement, aussi bien que nous donnons le logement et l'enseignement gratuits. Nous fournissons déjà les plumes, les porte-plumes, l'encre et quelques autres choses. Partout où on a essayé ce système, on a constaté que l'assiduité des enfants pauvres aux écoles, était plus grande, et la ville en bénéficierait elle-même, car le bureau des écoles achèterait les livres au prix du gros, et profiterait de l'escompte et autres avantages.

Q.—Pouvez-vous dire, lorsque les livres sont fournis gratuitement, si les élèves sont portés à ne pas en prendre soin et à les détruire ? R.—Je n'ai pas constaté cela dans les écoles où ce système était suivi; les élèves sont responsables des livres s'ils n'en ont pas soin.

Q.—Vous croyez alors que ce projet pourrait être adopté en toute sûreté quant aux élèves ? R.—Je n'ai pas de doute qu'il pourrait être adopté en toute confiance.

Q.—Avez-vous pensé à la question des frais qu'entraînerait ce projet ? Quelle serait l'augmentation des dépenses, que le public en général supporterait si les livres d'école étaient fournis gratuitement ? R.—Pour le public, en général, cela diminuerait le coût d'entretien.

Q.—Le coût réel ? R.—Oui, la dépense pour le public en général en serait réduite. Les contribuables, qui n'ont pas d'enfants à l'école, en souffriraient, mais ils doivent raisonnablement s'attendre à supporter leur part de fardeau en vertu du principe général sur lequel est basé notre système scolaire. Je n'ai préparé aucun état, mais si cela peut être de quelque utilité, je pourrai en préparer un plus tard.

Q.—Quelle est la taxe, à Toronto, pour les fins scolaires ? R.—Je crois que l'année dernière, la taxe était de 2 millièmes dans la piastre.

Q.—Serait-il possible de joindre au système d'école publique un système d'instruction technique pour les jeunes gens ? R.—Certainement. Depuis quelques années j'ai étudié ce sujet, et je l'ai recommandé dans mon rapport. Voici ce rapport pour l'année dernière, et je vous en donnerai des copies, et vous verrez que j'y consacre plusieurs pages à des suggestions relatives aux écoles d'enseignement de travaux manuels. J'ai visité plusieurs villes des Etats-Unis où il y a des écoles de ce genre. Je n'ai pas une confiance illimitée dans ce qu'on appelle, aux Etats-Unis, les écoles d'instruction manuelle, car, dans une ville aussi importante que Chicago, qui compte plusieurs cent mille habitants, il n'y a qu'une école, qui est une haute maison

d'éducation, fréquentée par un nombre de jeunes gens comparativement restreint. Je crois que les endroits convenables pour développer ce système, sont pour la classe pauvre, les écoles que tous les enfants fréquentent, parce qu'à cet âge, la main de l'enfant est susceptible d'acquérir toute la souplesse possible, et, c'est pourquoi j'ai recommandé à notre bureau de direction, il y a quelques années, d'adopter le système des crèches, à Toronto, parce que l'instruction que les enfants y reçoivent, est très favorable au développement de la souplesse manuelle. Je ne suis pas convaincu, que nous pourrions, avantageusement, introduire un système d'enseignement pour des métiers particuliers; je ne recommanderais pas de l'adopter au cas où nous pouvions le mettre en opération. Je propose une instruction manuelle ou industrielle, qui rende la main adroite en la soumettant à la direction, ce qui, avec quelques notions sur le maniement des outils, pourrait être accompli sans enseigner aucun métier particulier, et à peu de frais. J'ajouterai qu'une résolution a été passée à l'unanimité, à la dernière réunion de notre bureau scolaire, m'enjoignant de préparer un rapport sur cette question, et je crois que cette année, le bureau agira dans ce sens.

Q.—Croyez-vous que l'instruction donnée aux jeunes garçons qui veulent apprendre un métier, est plus efficace quand ils fréquentent l'école, qu'elle ne le serait s'ils suivaient les écoles du soir? R.—Je crois que cette instruction devrait leur être donnée des deux manières, surtout le jour. J'ai, pour appuyer mon dire, les déclarations des professeurs de Saint-Louis et de Chicago, que les élèves qui consacrent une partie de la journée à un travail manuel, ne sont pas plus en retard dans leurs études que ceux qui ne font pas ce travail manuel.

Q.—Quelle partie de ce que vous appelez l'instruction technique, s'il y en a, enseigne-t-on dans les écoles publiques? R.—Pour les filles, nous avons la couture; il y a un programme pour cela comme pour l'arithmétique, la géométrie et autres matières. Ceci se pratique depuis quelques années. Nous avons le dessin industriel dans toutes les classes.

Q.—Le dessin linéaire y est-il inclus? R.—Dans les classes supérieures, cela comprendrait le dessin linéaire. Dans les classes inférieures nous avons les crèches, et il y a trois ans, le département anglais de l'éducation, avait rendu les travaux à l'aiguille, obligatoires pour les garçons comme pour les filles; dans le plus grand nombre de nos classes, à Toronto, nous avons habitué nos garçons aux travaux à l'aiguille, aussi bien que les filles, non pas à un point de vue utilitaire, mais dans le but de développer l'habileté manuelle, et d'habituer l'œil et l'esprit à ce qu'on pourrait appeler le travail en action. La plupart des systèmes d'éducation échouent quand on en vient à l'exécution; ils développent les facultés qui accaparent et non celles qui créent, et c'est dans ce but que nous avons essayé ce système il y a quelques années. Nous avons aussi dans nos classes, ce qu'ils ont dans les écoles françaises, le travail au couteau. Les garçons au moyen de leurs couteaux font différents objets, tels que des petites chaises, des échelles, des tables, etc.

Q.—Pouvez-vous dire si le système des crèches, pourrait être appliqué de manière à être utile à des enfants plus âgés que ceux qui y sont soumis actuellement? R.—Pas le système lui-même. Aucun enfant qui possède toutes ses facultés et jouit d'une bonne santé, ne devrait rester dans ces écoles après l'âge de sept ans; mais les principes d'industrie, enseignés dans les crèches peuvent facilement l'être dans les écoles supérieures, et ces principes élémentaires peuvent et devraient être mieux développés.

Q.—L'adoption de l'enseignement industriel dont vous parlez, aurait-elle pour effet de retrancher quelque-unes des études comprises dans le programme actuel des écoles? R.—Je ne le crois pas. Nous pourrions moins nous occuper de quelques études, et si nous devons faire des changements, je recommanderais de moins enseigner certains sujets d'étude, tels que la géographie qu'on peut apprendre après la sortie de l'école, et suivant que chacun peut en avoir besoin. Lorsque je parle de la géographie, j'entends dire la géographie et autres sujets semblables, qui tiennent moins de l'éducation que de l'instruction.

Q.—Croyez-vous qu'on pourrait préparer un cours qui puisse permettre aux élèves arrivés à un certain âge, d'étudier des sujets de leur choix en même temps que le cours industriel ? R.—Cela pourrait se faire.

Q.—Pourrait-on, sans nuire à l'avenir des enfants, retrancher certaines parties du programme maintenant suivi, et y substituer l'instruction industrielle ? R.—Je crois qu'aucun sujet ne pourrait être avantageusement retranché du cours suivi dans nos écoles publiques. S'il était nécessaire de consacrer plus de temps à l'instruction industrielle, j'en retrancherais de la géographie et de la lecture. Il est inutile que nous élevions nos élèves pour devenir orateurs. A mon avis, il serait suffisant de leur enseigner à lire assez pour qu'ils puissent acquérir des connaissances par la lecture ; et nous pourrions de même, en géographie, sauver aussi du temps.

Q.—Avez-vous jamais songé à faire enseigner la musique instrumentale dans les écoles publiques ? R.—Je n'y ai jamais beaucoup songé—je puis dire que je n'ai jamais pensé à faire enseigner la musique instrumentale dans nos écoles.

Q.—Enseigne-t-on la musique instrumentale dans les écoles aux Etats-Unis ? R.—Non, pas dans les écoles que je connais. Je crois qu'il est opportun d'avoir un piano dans les crèches pour stimuler les enfants dans leurs jeux et pour aider à leur donner une idée du mouvement rythmique.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelles sont les exigences de la loi d'Ontario, au sujet de l'assiduité aux écoles, des enfants âgés de sept à quatorze ans ? R.—Parlant de mémoire (je n'ai pas lu la dernière loi), je crois qu'elle exige que l'assiduité aux écoles soit de quarante-cinq jours dans l'année.

Q.—Y a-t-il d'autres exigences pour les âges au-dessus de quatorze ans ? R.—Non.

Q.—Dans quelle proportion les enfants d'âge à aller à l'école, à Toronto, ont-ils fréquenté les écoles durant l'année ? R.—Nous n'avons pas les statistiques complètes du nombre d'enfants en âge de fréquenter les écoles.

Q.—Prenez le recensement municipal pour base ? R.—L'année dernière, il y a eu 20,213 élèves qui ont fréquenté nos écoles publiques.

Q.—Pouvez-vous dire combien ont fréquenté les écoles séparées et particulières de la ville ? R.—Non, je ne le puis.

Q.—Un enfant de cinq ans n'est-il pas trop jeune pour aller à l'école ? R.—Je crois que oui.

Q.—Les élèves les plus jeunes qui ne vont à l'école que la moitié du temps, font-ils autant de progrès que ceux qui y assistent tout le temps ? R.—Ils n'en font pas autant. Ils en font beaucoup plus que la moitié mais pas autant que s'ils avaient assisté la matinée et l'après-midi. Nous ne leur permettons de suivre les classes des crèches que la moitié du temps, et, à cet âge, il ne devrait pas leur être permis d'y assister pendant plus de temps.

Q.—Ne vaudrait-il pas mieux exiger un honoraire peu élevé et fournir les livres, que d'obliger les élèves, d'après votre système actuel d'acheter leurs livres ? R.—Je crois qu'il serait bien mieux de fournir les livres aux élèves, aux frais du bureau, soit que le bureau en prélève le prix au moyen d'une taxe, soit que, comme à Hamilton, il en prélève le prix au moyen d'un honoraire payable par les élèves suivant leur âge et les classes qu'ils suivent. Je préférerais l'un de ces deux moyens à celui que nous avons adopté. Partout où les autorités scolaires ont fourni les livres au moyen d'un honoraire ou d'une taxe, le système a été maintenu.

Q.—Avez-vous à Toronto, des classes commerciales dans les écoles communes ? R.—Dans un sens, ce sont toutes des écoles commerciales.

Q.—Enseignez-vous la tenue des livres ? R.—Oui, nous l'enseignons.

Q.—Comme une branche distincte de l'école supérieure ? R.—Oui.

Q.—Un système semblable à celui-là ne pourrait-il pas être suivi en donnant l'instruction technique ? R.—Certainement. Je n'y vois aucun obstacle à l'ensei-

gnement de l'instruction technique, si par l'instruction technique, on ne désigne pas les métiers. Si vous ne parlez que du développement de l'intelligence et de la dextérité manuelle, dans le but de former des ouvriers plus habiles, je crois parfaitement au succès, et ce matin même, j'ai fait un sommaire des raisons à l'appui de cette assertion, et les voici. J'insiste sur la nécessité de l'instruction manuelle et industrielle pour les raisons suivantes :—

1.—Parce que les enfants devraient prendre principalement des leçons de choses pendant la première année de leur vie scolaire. Ils ont appris très rapidement avant de venir à l'école, en maniant des objets matériels. Ils devraient continuer ainsi pendant un certain temps quand ils viennent à l'école. L'école devrait rendre le travail systématique et défini en fournissant à l'enfant les objets les mieux calculés pour développer son intelligence et ses facultés industrielles.

2.—Parce que l'usage des objets matériels est le meilleur moyen d'exercer les facultés intellectuelles de l'enfant. Nos facultés intellectuelles peuvent se diviser en trois classes, celle qui acquiert la connaissance, celle qui la classe et celle qui l'applique. Chacune d'elles se développe de préférence dans le jeune âge, par l'usage des objets matériels.

3.—Parce que c'est le droit d'un chacun d'avoir l'instruction qui lui convient le mieux pour remplir les devoirs de sa charge dans la sphère de ses occupations. La grande majorité de nos élèves seront obligés de gagner leurs moyens d'existence, et de se livrer à un travail manuel pour eux-mêmes et leurs familles. Il est dès lors d'une importance capitale de leur donner une éducation soignée et complète pour le développement de la force et de l'habileté. Tout homme, quelle que soit plus tard sa position sociale, trouvera qu'il est avantageux pour lui d'avoir eu une pareille éducation.

4.—Parce qu'on a abandonné le système d'apprentissage. Il n'était plus en harmonie avec les idées ou les usages modernes et parce que, comme l'a démontré, il y a longtemps déjà, l'économiste Adam Smith, il était contraire aux règles de l'économie politique. Il disait : "Il empiétait sur le droit que tout homme possède à la propriété de son travail, entravait la liberté du patron et de l'ouvrier, restreignait la concurrence pendant un laps de temps inutile et empêchait les ouvriers de jouir des bénéfices d'un travail consciencieux, alors qu'ils le méritaient." Evidemment, le meilleur moyen d'obvier à l'inconvénient du manque d'apprentissage est d'organiser un système de d'enseignement rationnel, de travail manuel et industriel.

5.—Parce que le développement de l'habileté des classes industrielles contribue considérablement à la prospérité de la nation en économisant le temps et en augmentant la valeur des articles produits.

6.—Parce que l'augmentation considérable de l'usage de machines délicates et compliquées dans l'industrie, exige chez ceux qui sont appelés à les employer une plus parfaite notion du travail industriel et technique.

7.—Parce que le nombre et la variété des industries artistiques augmente journellement, et que, par conséquent, les ouvriers et les ouvrières doivent posséder une habileté manuelle plus grande qui leur permette d'exécuter tel travail qui peut-être exigé d'eux.

8.—Parce que les classes fortunées demandent toujours un genre de boiseries plus élégant, des meubles plus artistiques dans l'exécution et le dessin. Les articles faits à la machine sont plus nombreux et d'un dessin uniforme. Les personnes qui peuvent se payer ce luxe désirent avoir des articles spéciaux dont personne ne peut se procurer de copies ou de reproductions. Elles les payent volontiers plus cher. La demande pour de tels articles augmente rapidement. Les commerçants et les ouvriers de toutes catégories sont obligés de varier continuellement leurs produits. Ceux qui réussissent le mieux à varier leurs produits sont ceux qui gagnent le plus facilement le plus d'argent. Tout ouvrier qui aurait un enseignement manuel systématique y gagnerait.

9.—Parce qu'il augmentera la prospérité de la classe ouvrière et améliorera sa

position sociale. Quand un ouvrier, par son habileté, fabrique une quantité de matière première, donne un article d'une valeur supérieure, il augmente sa valeur personnelle, auprès de son patron et obtient un salaire plus élevé.

10.—Parce que l'effet moral de cet enseignement est bon. Améliorer la position d'un ouvrier, c'est le rendre plus content, plus heureux. Il améliorera les relations entre ouvriers et patrons et la valeur de l'article produit. Le succès encouragera l'ouvrier à faire de nouveaux efforts et lui permettra de s'entourer, lui et sa famille, dans son intérieur, d'un grand nombre de ces objets qui développent l'éducation. Cet enseignement manuel aura encore un grand effet moral sur la formation du caractère des enfants. Naturellement, l'enfant est porté d'instinct à la destruction, mais le même penchant qui le pousse à détruire, s'il est bien conduit, lui donne des goûts pour les travaux d'un caractère utile. C'est une des parties essentielles de l'éducation morale de l'enfant, de le rendre producteur au lieu de destructeur, et le moyen le plus certain d'atteindre ce but louable, c'est de lui donner un maître habile.

11.—Parce que le travail dans les écoles inspirera aux élèves un plus grand respect du travail lui-même. On permet trop souvent aux enfants de grandir avec le mépris du travail. Bien souvent ils deviennent d'une manière ou d'une autre des fardeaux pour la société. La statistique des prisons prouve que les trois quarts des jeunes gens qui deviennent criminels sont incapables d'exercer un métier quelconque. Le seul moyen de faire comprendre aux enfants que "tout travail est noble et saint" c'est de les élever, riches et pauvres, à pouvoir travailler de leurs mains. Il ne serait pas nécessaire cependant que tout le monde devint artisan.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pensez-vous que le système scolaire actuel puisse être amélioré au point de vendre des livres classiques, afin que les parents puissent se les procurer à meilleur marché ?

R.—Je ne crois pas, que le système actuel, qui limite la publication des livres scolaires, soit bon, j'estime que tout éditeur devrait avoir le droit de publier ces livres à son choix. À mon avis, nous aurions alors plus de concurrence, et en fait, le seul moyen de stimuler la concurrence, c'est de ne pas forcer les éditeurs à publier les mêmes séries de livres. Afin d'éviter les inconvénients qui pourraient provenir des déplacements d'une municipalité à l'autre, je voudrais que les municipalités ou districts scolaires fournissent les livres au lieu de les faire acheter par les parents des élèves. Il faudrait, je pense, pour éviter d'inutiles changements dans les livres scolaires, établir un comité de comté ou de ville, composé des citoyens marquants assistés des instituteurs les plus distingués représentant l'association des instituteurs du comté, et qui serait chargé de faire un choix des livres scolaires tous les 3 ou 4 ans. Les livres scolaires sont vite hors d'actualité et il est évident que forcer tous les éditeurs à se tenir à une même série pendant un certain nombre d'années, ne peut pas être le meilleur système. Si leur publication était laissée à l'appréciation de chaque éditeur sans les restrictions actuellement admises, les livres seraient évidemment moins chers.

Q.—Y a-t-il, à Toronto, des institutrices munies de diplômes d'un degré aussi élevé que ceux des instituteurs ? R.—Plusieurs sont munies de diplôme du degré le plus élevé possible.

Q.—Donnent-elles, dans les différentes branches, des cours aussi élevés ? R.—Non. Nous n'avons qu'une institutrice dans nos écoles de la ville qui enseigne le livre le plus avancé du 5e degré.

Q.—Une institutrice munie d'un diplôme du même degré qu'un instituteur, n'est-elle pas, je pense, payée comme l'instituteur ? R.—Pas toujours.

Q.—Ne passent-elles pas le même examen sévère ? R.—Certainement.

Q.—Connaissez-vous quelques motifs, pour lesquels elles ne sont pas payées sur le même pied que les instituteurs porteurs de diplômes du même degré ? R.—Nos salaires ne sont payés à Toronto ni aux instituteurs ni aux institutrices, d'après le cours qu'ils enseignent. Quelques-uns de nos instituteurs les mieux payés donnent

les cours inférieurs. Ce n'est pas encore la règle actuellement, mais cela sera dans peu de temps, car il faut d'aussi bons instituteurs que dans les cours supérieurs. Les instituteurs sont en moyenne payés plus cher parce qu'ils sont principaux d'école et à cause de la responsabilité de leurs fonctions. Ce n'est pas à cause de leur enseignement, mais en considération de l'administration et de la surveillance générale qu'ils ont à exercer, que leur salaire est plus élevé.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il, à Toronto, des dames institutrices directrices d'écoles ? R.—Oui, mais d'écoles de moins de quatre salles.

Q.—Estimez-vous que le cours d'étude actuel soit mauvais pour les élèves surtout pour ceux des classes supérieures ? R.—Je ne crois pas que le cours soit mauvais ou nuisible. Il faut, je pense, attribuer les accidents qui arrivent à la santé des élèves à de longues études dans des salles mal aérées ainsi qu'au manque d'exercice. En autant que je sais, il n'y a guère que deux ou trois ans qu'on a des classes bien aérées dans le pays.

Q.—La somme de travail exigée d'un élève des classes supérieures du 4e livre, n'oblige-t-elle pas l'enfant à consacrer à l'étude, un temps qui devrait être consacré à l'exercice ? R.—Nous ne permettons pas à nos instituteurs de donner plus d'une heure et demie de travail du soir et nous insistons pour que l'instituteur tienne un compte exact du travail, état qui doit être produit à demande. Si l'instituteur donne un travail durant plus d'une heure et demie aux élèves de la classe supérieure, il en est réprimandé et on y remédie.

Q.—Comment pouvez-vous apprécier la matière qu'un élève peut apprendre en une heure et demie ? N'y a-t-il pas dans une école des élèves intelligents et d'autres bornés ? R.—Le travail imposé est tel qu'il ne peut occuper un enfant plus d'une heure et demie. Beaucoup de parents se plaignent de ce que nous ne donnons pas assez de travail aux élèves des 2e et 3e classes.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Recevez-vous plus de plaintes de ce que vous ne donnez pas assez de travail que du contraire ? R.—Les plaintes contre la grande somme d'ouvrage sont fort rares, mais assez souvent, des parents qui estiment que leurs enfants devraient être plus occupés chez eux se plaignent, mais nous ne nous laissons pas influencer par ces plaintes. Je ne crois pas qu'il faille imposer à l'enfant un grand travail à la maison, s'il s'est appliqué convenablement pendant les 5 heures et demie de classe. Si ce n'était du besoin de développer cette faculté si précieuse de l'étude personnelle, je serais fort disposé à voir établir une loi défendant d'imposer l'étude à domicile aux enfants.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le comité scolaire ou l'association des instituteurs fixe-t-elle le taux des salaires ? R.—Le bureau des commissaires d'écoles fixe ce salaire. L'association est sans influence à cet égard. Les dames de cette ville nommèrent, en une ou deux circonstances, des députations chargées d'exposer respectueusement aux commissaires d'écoles, le besoin de prendre certaines mesures. Ils n'ont aucun pouvoir direct dans la chose.

Q.—Faut-il un pouvoir spécial pour augmenter les salaires ? R.—Le bureau des commissaires possède ce pouvoir par la loi.

EDWARD TAYLOR, distributeur des secours de la ville de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous êtes sous les ordres du maire ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup de misère à Toronto en ce moment ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—A quelle catégorie appartiennent en général les personnes qui implorent assistance ? R.—Votre question vise-t-elle des citoyens ou des personnes signalées aux citoyens ?

Q.—Toutes les classes. Par exemple, arrive-t-il souvent que les mêmes personnes demandent des secours tous les ans ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la proportion de ceux qu'on pourrait nommer des indigents permanents par rapport aux indigents accidentels ? R.—Je crois environ 70 p. c.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée des principales causes de la misère ? Est-ce le manque de travail ? R.—C'est une des causes, mais je pense que les deux causes principales sont la paresse et la boisson. Ce sont là les causes principales.

Q.—Vous arrive-t-il souvent d'avoir affaire à des individus désireux de travailler et qui ne s'adressent à vous qu'à toute extrémité ? R.—Oui, bien souvent.

Q.—Pensez-vous que la misère est plus grande à Toronto, qu'on ne devrait s'y attendre, eu égard à l'importance de la ville ? R.—Je le crois.

Q.—Quelle est la saison de l'année où vous êtes le plus assailli de demandes ? R.—Au mois de février.

Q.—A quelles causes attribuez-vous le fait qu'il y a plus de misère qu'il devrait y en avoir ? R.—Je pense que les grèves de l'été ont une grande influence sur cette misère.

Q.—Recevez-vous beaucoup de demandes de gens, qui, à votre connaissance, ont pris part à la grève, l'été dernier ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Pouvez-vous nous donner quelques statistiques à l'appui de votre opinion que les grèves causent la misère ? R.—Non, ce n'est là qu'une opinion personnelle.

Q.—Y a-t-il, à Toronto, des établissements de bienfaisance uniquement supportés par la ville ? R.—Non, pas uniquement supportés par la ville.

Q.—Quelle est la somme que dépense annuellement la ville de Toronto dans un but de charité ? R.—Je ne pourrais le dire exactement. Il y a une quantité énorme d'institutions charitables auxquelles la ville donne des subsides. La maison d'industrie reçoit, je pense, \$8,000 ; il y a ensuite la maison de la Providence, l'asile des jeunes garçons, l'asile des orphelins et un grand nombre d'autres institutions de ce genre.

Q.—Parmi les personnes qui réclament des secours, y a-t-il beaucoup d'immigrants récemment arrivés ? R.—Oui, un grand nombre.

Q.—Avez-vous une idée de la proportion d'immigrants pauvres arrivant ici ? R.—Je n'en ai pas d'idée, mais la proportion doit en être grande.

Q.—Quel est le système adopté à Toronto pour la distribution des secours ?

R.—Je m'informe auprès de ceux qui me demandent, quels sont leurs besoins, et je les adresse ensuite à l'institution charitable qui peut faire face à ces besoins.

Q.—La charité organisée ? R.—J'estime que la charité organisée ne sert pas autant à donner des secours qu'à veiller à ce que les sociétés de bienfaisance ne se fassent pas voler. Il y a des réunions où on compare les notes de manière à constater si une personne s'adresse à toutes les organisations et en obtient des secours.

Q.—Quel est environ le nombre des pauvres qui demandent du secours actuellement ? R.—Il y en a environ 25 à 30 qui viennent tous les jours à l'hôtel de ville.

Q.—Estimez-vous que ce nombre est considérable ? R.—Oui.

Q.—Dépasse-t-il la moyenne ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'hommes parmi ces nécessiteux ? R.—Ce sont principalement des hommes.

Q.—Ces hommes montrent-ils des dispositions à travailler ? R.—La plupart disent : Donnez-nous de l'ouvrage et je ne mendierai pas.

Q.—La corporation de la ville de Toronto, ne pourrait-elle pas se dispenser de les secourir en leur donnant de l'ouvrage dont elle bénéficierait elle-même? R.—Je crois qu'elle le pourrait.

Q.—Prenez par exemple l'hiver dernier où bon nombre d'hommes étaient employés à la journée aux améliorations du Don, avez-vous remarqué qu'il y eût moins de demandes de secours? R.—Oui, beaucoup moins.

Q.—Ne croyez-vous pas que les indigents aimeraient mieux travailler? R.—Je suis persuadé qu'un grand nombre d'entre eux le préféreraient.

Q.—Nous n'avons pas ce que nous pourrions appeler des indigents de profession? R.—Si, il y en a quelques-uns, mais la majorité aimerait mieux travailler que tendre la main.

Q.—Pensez-vous qu'ils sont malheureux plutôt que paresseux? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous jamais demandé à ces immigrants ce qui les avait engagés à venir dans le pays? R.—Oui, bien souvent.

Q.—Pouvez-vous mentionner quelques-uns de leurs motifs? R.—Ils disent généralement: " Du travail assuré, de hauts salaires et la vie à bon marché."

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Qui leur avait donné ces renseignements? R.—Les agents des compagnies maritimes principalement, je crois.

Q.—Les immigrants dont vous parlez sont-ils artisans ou de simples manœuvres? R.—Ils sont presque tous de simples journaliers.

Q.—Y a-t-il parmi ces immigrants des adultes mâles incapables de travailler? R.—J'en rencontre souvent.

Q.—A quelle nationalité appartiennent-ils? R.—Je crois qu'ils sont principalement des Irlandais et des Anglais.

Q.—Pouvez-vous donner le nombre d'immigrants arrivés ici l'an dernier? R.—Je ne pourrais le donner.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelques-uns de ces immigrants connaissent-ils un métier? R.—Oui. A cette époque de l'année, c'est une grave erreur de les faire venir ici. Il y a peu d'occasions d'avoir du travail, en hiver et en automne, peu d'entre eux ont de la fortune, et leurs faibles ressources sont bientôt épuisées, et à moins qu'ils ne trouvent de l'emploi, ils doivent avoir recours à la charité publique.

Q.—Savez-vous si ces agents maritimes reçoivent des commissions pour engager ces immigrants à venir ici? R.—Je l'ignore.

JOHN WALKER, secrétaire-trésorier de la Crompton Corset Co. de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous représentez la fabrique Crompton Corset Co.? R.—Oui.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous en moyenne? R.—Environ 250 actuellement; environ 230 filles et 20 hommes.

Q.—Ces ouvriers doivent-ils avoir des connaissances particulières pour ce métier? R.—Oui, à l'exception d'un ou deux qui ne sont que de simples journaliers, mais les autres sont des ouvriers habiles.

Q.—Quel salaire un bon ouvrier gagne-t-il? R.—Dans nos salles de coupe et de repassage, un ouvrier habile peut gagner environ \$15 par semaine.

Q.—Quel est le salaire de l'homme que vous appelez un journalier ? R.—Nous payons \$10 par semaine à l'assistant expéditeur et \$1 par jour à un autre homme que nous employons à clouer les caisses.

Q.—Les coupeurs travaillent-ils à la pièce ou à la journée ? R.—A la pièce seulement.

Q.—Faut-il une grande habileté pour faire le travail des femmes ? R.—Oui, parfois il faut 6 ou 8 mois pour former une bonne piqueuse ; si elle est adroite et apprend facilement, elle pourra se mettre au courant en 6 mois, d'autres n'apprennent jamais le métier, et généralement nous les renvoyons.

Q.—Combien de jeunes filles avez-vous ? R.—De 225 à 230.

Q.—Quel est le moindre salaire que vous payez ? R.—Quand nous prenons une jeune fille comme aide, nous lui donnons \$3 par semaine pour commencer.

Q.—Quelle sera le salaire d'une jeune fille que vous estimez habile et capable ? R.—Les piqueuses ont un salaire moyen de \$1 par jour. Quelques-unes font \$5 et d'autres \$8 par semaine, selon le travail dont elles sont chargées.

Q.—Fournissent-elles leur propre fil et leurs aiguilles ? R.—Non.

Q.—Quelles sont les heures de travail ? R.—Du premier octobre au premier mars, nous travaillons de 8 heures à midi, et de 1 heure à 6, et le samedi, de 8 à midi soit 49 heures par semaine. Du premier mars au premier octobre, nous commençons à 7 heures 30 du matin au lieu de 8 heures.

Q.—Les jeunes filles travaillent-elles toutes à la pièce ? R.—Oui, à l'exception de quelques-unes qui travaillent à la semaine.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire des femmes par semaine ? R.—Aujourd'hui la moyenne n'est pas aussi élevée, car j'évalue à soixante par cent la proportion de celles qui apprennent le métier, mais du moment qu'elles sont habiles et au courant, leur salaire moyen est de \$5 par semaine, en été, et de \$4.50, en hiver.

Q.—Y a-t-il un ouvrier expérimenté chargé d'examiner l'ouvrage lorsqu'il est fini ? R.—Oui, nous avons quatre inspecteurs pour différents genres d'ouvrage.

Q.—Quand le travail est mal fait, imposez-vous une amende à l'ouvrier, ou faites-vous une retenue sur son salaire ? R.—Nous avons ce que nous appelons des réparateurs, et le temps qu'ils passent à réparer des erreurs, ou du mauvais travail, est compté aux ouvriers, à raison de 10 ou 11 centins de l'heure. Evidemment, nous faisons une remise aux jeunes filles qui apprennent ; mais une fois qu'elles connaissent le métier et qu'elles sont capables de le faire comme il faut, nous lui retranchons le temps employé à réparer ses erreurs.

Q.—Quand le contre-maître trouve qu'une jeune fille ne peut pas faire la besogne, la renvoyez-vous ? R.—Si nous nous apercevons, qu'elle prend la place d'une jeune fille, qui pourrait mieux faire, nous la renvoyons après un essai raisonnable.

Q.—Savez-vous combien de temps il faut pour connaître leur capacité ? R.—Une demi-journée ou une demi-heure parfois, mais nous ne congédions pas pour cela l'ouvriers de suite. Parfois, elles peuvent ne pas convenir pour un ouvrage et convenir pour un autre.

Q.—Le salaire court-il dès le jour où elles prennent l'ouvrage ? R.—Oui, dès la première heure.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-il de votre intérêt de garder les jeunes filles quand elles ont commencé l'ouvrage ? R.—Nous nous efforçons de les garder après qu'elles ont appris le métier.

Q.—Est-il de votre intérêt de tâcher de les garder ? R.—Oui. Nous tâchons d'en tirer le plus possible, parce que nous pourrions en avoir deux ou trois qui ne feraient pas mieux.

Q.—Vous jugez la chose au point de vue de l'intérêt seulement ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Les filles qui travaillent chez vous, payent-elles les aiguilles cassées? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien de semaines par an, vous tenez vos ouvriers à l'ouvrage? R.—Nous fermons la fabrique pendant une semaine, à Noël. On peut dire que nous travaillons cinquante semaines par an.

Q.—Pendant ces cinquante semaines, peuvent-elles gagner de \$5 à \$8 par semaine? R.—Oui. Si elles ne perdent pas de temps et font attention à leur travail.

Q.—Procurez-vous du travail continuels? R.—Oui. Nous donnons du travail continuels aux bons ouvriers.

Q.—À quel âge admettez-vous les jeunes filles au travail? R.—Je crois que la plus jeune que nous ayons, actuellement, a 15 ans.

Q.—Travaillent-elles dans les mêmes salles que les hommes? R.—Non, les hommes travaillent dans une autre salle.

Q.—Y a-t-il des cabinets d'aisance séparés? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des portes d'entrée séparés pour ces cabinets? R.—Oui. Ils sont tout à fait séparés.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous eu un établissement, à Berlin (1)? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu des difficultés ouvrières, en cet endroit? R.—Oui.

Q.—Pourriez-vous nous faire connaître la nature de ces difficultés? R.—C'était, je crois, tard, en décembre, que nous nous établimes à Berlin. Nous avions emmené vingt ou vingt-cinq de nos jeunes filles les plus expérimentées, pour servir de professeurs. Quand tout allait bien, et que les jeunes filles de Berlin gagnaient, en général, \$2.50, \$3.50 et \$4 par semaine. Un jour, vers cinq heures, en l'absence de M. Crompton, les ouvrières se concertèrent, et quittèrent l'ouvrage. On me manda sur place, et le lendemain j'y étais rendu. Elles vinrent, et pour autant qu'il m'était possible de m'en rendre compte, ces jeunes filles voulaient être payées absolument comme nos ouvrières expérimentées. Je jugeai que c'était déraisonnable et tâchai de leur persuader de reprendre le travail. Je leur dis, que, sans nul doute, M. Crompton examinerait leur demande, et leur donnerait une augmentation s'il y avait moyen. Elles refusèrent de se remettre à l'ouvrage et ne le reprirent pas. Elles ne revinrent pas. M. Crompton eut une entrevue avec elles, mais il les trouva tellement déraisonnables qu'il ne put rien régler. Il leur dit qu'il leur donnait dix jours pour se décider. Au bout de ce temps, elles ne semblaient pas vouloir abandonner leurs prétentions; alors nous primes notre décision, chargeâmes notre matériel et le ramenâmes à Toronto où nous primes de nouvelles ouvrières.

Q.—Elles gagnaient de \$2.50 à \$4 par semaine? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Ces jeunes filles travaillaient-elles à la pièce, à Berlin? R.—Oui, exclusivement à la pièce.

Q.—Pourquoi ne les payiez-vous pas le prix du travail à la pièce de Toronto? R.—Parce que nous estimions qu'une jeune fille gagnant \$4.50, à Berlin, avait autant d'avantage que celle qui gagne \$6, à Toronto.

Q.—Elles ne gagnaient pas le salaire des jeunes filles que vous aviez emmenées de Toronto? R.—Il est impossible de payer, pour du travail à bon marché le prix d'un ouvrage de valeur; les débutantes doivent commencer par l'ouvrage à bon marché.

Q.—Ne faisaient-elles pas un travail de catégorie aussi bon que celui que vous désiriez? R.—Non, mais elles auraient pu le faire. Aujourd'hui, sans doute, la grande majorité ferait de bon ouvrage.

Q.—Au moment de la grève, ces jeunes filles n'étaient-elles pas au courant du travail qu'elles faisaient? R.—Non, aucunement.

(1) Village des environs de Toronto.

Q.—Est-il d'usage de faire travailler une jeune fille à la pièce à un ouvrage qu'elle ne connaît pas ? R.—Nous les mettons à l'ouvrage à la pièce, dès le commencement.

Q.—L'usine de Berlin fonctionne-t-elle encore ? R.—Non.

Q.—Elle n'a pas fonctionné depuis la grève ? R.—Non, nous avons fermé l'établissement et rapporté notre matériel et l'avons mis sous clef.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'était une perte pour vous ? R.—En effet.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez transporté votre fabrique de Toronto à Berlin ? R.— Nous l'avons transportée, en partie, mais notre intention était de la transporter en entier.

Q.—Y a-t-il plus d'avantages, à Berlin qu'à Toronto ? R.—Nous croyions payer des salaires moins élevés à Berlin.

Q.—Et parce que les jeunes filles n'ont pas voulu travailler à plus bas prix, vous êtes revenus à Toronto ? R.—Nous aurions fait des concessions, si elles n'eussent pas été aussi exigeantes.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si ces jeunes filles qui gagnaient \$2.50 par semaine payaient pension, ou vivaient-elles avec leurs parents ? R.—Je ne le sais pas.

R. IRVING WALKER, marchand de nouveautés, Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel est, en moyenne, le salaire d'un commis dans un magasin de nouveautés, à Toronto ? R.—Je puis vous dire ce que mes propres commis gagnent, en moyenne. Le plus jeune reçoit \$2 par semaine ; ceux qui commencent sont âgés de 12 à 14 ans.

Q.—Sont-ils des apprentis réguliers ? R.—Nous n'avons pas le système d'apprentissage dans notre commerce.

Q.—Que vaudraient par exemple les services de ces jeunes gens au bout de cinq années passées dans le commerce ? R.—Nous augmentons leur salaire d'une piastre par semaine, tous les ans, jusqu'à ce qu'ils aient atteint \$6 par semaine.

Q.—Quel salaire gagne un commis de première classe ? R.—De \$500 à \$1000 par année, suivant son intelligence et sa bonne volonté. Quelques-uns ont de l'intelligence, mais ils ne veulent pas s'en servir.

Q.—Payez-vous à salaire ou à commission ? R.—Nous avons les deux systèmes. Le chef d'un département reçoit une commission sur les ventes de son département, en sus de son salaire.

Q.—Les filles ne font-elles pas maintenant une grande concurrence aux hommes comme commis ? R.—Je ne sais pas si ce sont les filles qui font concurrence aux hommes, ou les hommes qui font concurrence aux filles.

Q.—Il y a plus de filles engagées aujourd'hui comme commis dans Toronto qu'il y en avait autrefois ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Savez-vous quel est le salaire des filles, règle générale ? R.—Chez nous, les filles commencent avec le même salaire que les garçons ; après un certain temps, elles ont \$4 par semaine, et celles qui sont assez sages pour ne pas se marier arrivent à gagner \$800 par année, si elles persévèrent dans le commerce.

Q.—Ce sont des cas exceptionnels, je suppose ? R.—Oui, ils faut qu'elle soient très intelligentes. J'en ai une que je ne voudrais pas perdre pour \$800 par année.

Q.—Je suppose qu'elle le sait ? R.—Oui, elle connaît sa valeur. Une fille ordinaire de comptoir ne peut gagner plus de \$500 par année. Pour gagner plus, il lui faut arriver à la tête d'un département.

Q.—Le travail des filles comme commis est-il considéré d'égale valeur à celui des hommes ? R.—Oui, jusqu'à un certain point. Une fille qui voudra porter toute son attention aux affaires et ne pas penser à se marier, vaut tout autant qu'un homme. C'est la seule différence que je trouve. Dans une certaine mesure, elles valent mieux, mais lorsqu'elles deviennent habiles, généralement, elles se marient. Voilà l'embarras que nous avons avec les filles dans notre commerce.

Q.—Quelles sont les heures de travail des filles dans un magasin ? R.—Elles commencent à huit heures et demi du matin et finissent à six heures ou six heures et quart du soir.

Q.—Tous les magasins de nouveautés, dans Toronto, sur les rues King et Yonge, ferment-ils à la même heure ? R.—Non ; sur la rue Yonge, les magasins ne ferment que vers 10 heures. Sur la rue King, ils ferment à six heures, excepté dans la partie de la rue plus rapprochée du marché, où ils ferment plus tard.

Q.—Les jeunes filles sont-elles obligées de se tenir debout tout le temps ? R.—Non, pas chez nous. On leur permet de s'asseoir lorsqu'il n'y a pas d'acheteurs dans le magasin.

Q.—Vous employez un grand nombre de personnes à confectionner des habillements, je crois ? R.—Oui, nous confectionnons les habillements, mais peu dans notre établissement ; nous les faisons confectionner en dehors.

Q.—Employez-vous un grand nombre de jeunes filles à cet ouvrage ? R.—Oui, plusieurs.

Q.—Connaissez-vous ce que gagne, en moyenne, une couturière par semaine ? R.—Cela dépend du genre d'ouvrage qu'elle fait. Le même travail peut rapporter à une couturière trois fois autant dans certains cas que dans d'autres. Tout dépend de la manière dont l'ouvrage doit être fini, et de la classe d'acheteurs auxquels il doit être vendu.

Q.—Que gagnerait, en moyenne, une couturière qui travaillerait à ce que vous appelleriez de l'ouvrage de troisième classe ? R.—Cela dépend entièrement de ce qu'elle fera. Si elle fait des habits, elle gagnera deux fois plus qu'à faire des pantalons, parce que ce travail demande plus d'habileté. Une fille travaillant aux ouvrages à bon marché, pantalons, gilets, ouvrages ordinaires, gagnera \$2, \$3, ou \$5 par semaine.

Q.—Et pour l'ouvrage de commande ? R.—Elle gagnera plus.

Q.—Si j'ai bien compris, vous n'employez pas d'apprentis auxquels vous enseignez le métier ? R.—Non, nous taillons tous nos habillements dans l'établissement. Les prix que je vous ai donnés sont les prix à la semaine.

Q.—Pour recevoir l'argent des ventes dans le magasin, employez-vous des jeunes garçons ou des jeunes filles ? R.—Nous employons des jeunes garçons en qualité de garçons de caisse.

Q.—À quel âge généralement les prenez-vous ? R.—Entre douze et quatorze ans, pas plus jeunes que douze ans.

Q.—En employez-vous quelquefois de plus jeunes ? R.—Non, à moins d'être trompés sur leur âge.

Q.—Quel salaire payez-vous généralement à ces jeunes gens ? R.—Deux piastres par semaine.

Q.—Les jeunes gens entrent-ils dans votre magasin dans l'intention d'apprendre le commerce ? R.—Quelques-uns, oui ; quelques-uns, non.

Q.—Ce système d'apprentissage vous est-il avantageux ? R.—C'est le seul à notre disposition. Les jeunes gens dans ce pays font comme ils veulent. En Angleterre, vous en êtes plus maîtres.

Q.—Vous prétendez que vous ne pouvez les obliger à servir un apprentissage régulier ? R.—Oui.

Q.—Trouvez-vous que ces jeunes gens qui entrent à douze ans, à votre service sont suffisamment instruits ? R.—Non.

Q.—Pas suffisamment pour en faire des hommes de commerce ? R.—Non ; nous avons pour règle de ne pas les recevoir avant l'âge de quatorze ans. Ce n'est que dans le cas où les parents sont très pauvres que nous les prenons plus jeunes ; nous préférons généralement qu'ils aient quatorze ans.

Q.—Avez-vous quelque raison de croire que les filles employées dans d'autres établissements que le vôtre ne sont pas aussi bien payées que chez vous ? R.—Je l'ai entendu dire, mais je n'en ai aucune connaissance personnelle.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Donnez-vous quelque genre d'instruction aux jeunes gens qui entrent à votre emploi, à l'âge de douze ou quatorze ans ? R.—Non, nous ne les engageons que pour porter les paquets et faire d'autres légères besognes.

Q.—Ils ont à travailler continuellement ? R.—Oui. Nous leur recommandons de suivre les classes du soir, et quelques-uns les suivent. Nous ne nous obligeons pas à leur donner aucune instruction.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Votre connaissance de la classe ouvrière vous autorise-t-elle à dire qu'elle gagne assez pour vivre confortablement toute l'année ? R.—Autant qu'il est à ma connaissance, nos propres employés vivent assez bien. Outre le commerce d'habillements pour hommes, nous faisons aussi celui de manteaux et modes pour femmes. Un grand nombre de nos employés ne travaillent que dix mois dans l'année. Plusieurs filles sont très heureuses d'avoir un mois de vacances pour confectionner leurs propres habillements ; d'autres vont dans leurs familles. A cette saison de l'année, nos filles prennent presque toutes un mois de vacances. Avec du soin et une économie ordinaire, elles vivent bien et peuvent épargner suffisamment, pendant la saison des affaires, pour leur permettre de vivre confortablement toute l'année ; mais cela est toujours relatif à l'habileté et au travail de chacune, car les unes gagnent plus et les autres moins.

TIMOTHÉE EATON, marchand de nouveautés, Toronto, appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes marchand de nouveautés sur la rue Yonge, je crois ? R.—Oui.

Q.—Vous tenez un magasin de modes ? R.—Oui.

Q.—Et de chaussures ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les salaires les plus élevés que vous payez à vos commis, aux hommes ? R.—Cela dépend des fonctions qu'ils sont capables de remplir. Un jeune homme qui commence à l'âge de quinze ans, reçoit environ \$3 par semaine. Nous avons encore une classe moins élevée, celle des commissionnaires ; nous prenons ces garçons à l'âge de douze ans environ et ils sont payés moins cher.

Q.—Combien leur donnez-vous ? R.—Deux piastres par semaine.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les salaires de vos employés augmentent-ils ? R.—Ils varient de \$2 à \$20 par semaine, suivant les fonctions qu'ils ont à remplir.

Q.—Comment augmentez-vous les salaires ? est-ce d'année en année ? R.—Suivant les fonctions que les employés sont capables de remplir.

Q.—Quelle augmentation recevrait, par exemple, un jeune homme de seize à dix-huit ans ? R.—Cela dépend de son habileté et de ce qu'il peut faire.

Q.—Que reçoit généralement un jeune homme de dix-sept ans ? R.—L'âge n'y fait rien, c'est l'habileté.

Q.—Mais un jeune homme de dix-sept ans et d'habileté ordinaire? R.—Il augmentera rapidement s'il est capable de prendre charge d'un département.

Q.—Quel serait, en moyenne, le salaire d'un jeune homme de dix-sept ans et d'habileté ordinaire? R.—De quatre à cinq piastres par semaine. Lorsqu'il aura acquis de l'expérience, son salaire augmentera.

Q.—Quels sont les salaires les plus élevés? R.—Un vendeur ordinaire gagne de \$10 à \$12 par semaine.

Q.—A quel âge? R.—A vingt ans et plus.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est le salaire d'une fille d'habileté ordinaire au comptoir? R.—Les filles sont plus capables lorsqu'elles sont jeunes. Elles sont plus promptes à se mettre au fait de leur besogne que les jeunes garçons, mais, plus tard, ceux-ci se stimulent et cherchent à avancer. C'est différent chez les filles, et le salaire de ces dernières dépend entièrement de leurs aptitudes pour le commerce.

Q.—Quel serait le salaire d'une fille de première habileté au comptoir? R.—De \$6 à \$8 par semaine.

Q.—Quels salaires payez-vous aux jeunes filles à leur entrée dans votre établissement, et à quel âge y entrent-elles? R.—C'est une question tout-à fait relative. Quelques-unes y entrent plus jeunes que d'autres; c'est suivant les circonstances; quelques-unes y sont forcés par la nécessité, d'autres n'entrent qu'à un âge assez avancé.

Q.—Avez-vous à votre emploi des jeunes filles âgées de moins de douze ans? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—Quels salaires payez-vous à celles qui commencent? R.—Nous avons des jeunes filles pour faire les commissions entre chaque département et pour recevoir l'argent; nous les payons d'abord \$1.50 par semaine. Lorsqu'elles sont au fait de leur besogne, elles reçoivent une augmentation de salaire.

Q.—Combien de temps leur faut-il pour s'habituer aux départements? R.—Je ne puis répondre à cela, parce que quelques-unes apprendront dans un mois, et il faudra plus de temps à d'autres.

Q.—Pendant combien de temps, en moyenne, une jeune fille reste-t-elle à \$1.50 par semaine? R.—Ce chiffre de \$1.50 par semaine n'est qu'un salaire nominal. Elles entrent à ce prix pour montrer ce qu'elles peuvent faire. Si nous jugeons pouvoir utiliser leurs services, nous les gardons et augmentons leurs gages. Si non, nous les renvoyons.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ainsi, elles sont à l'essai? R.—Oui, c'est cela.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pendant combien d'heures, par jour, ces jeunes filles travaillent-elles? R.—Nous ouvrons le magasin, à huit heures, et fermons à six. Dans les mois de juillet, août et septembre, nous ne fermons qu'à dix heures du soir. En juillet et août, pendant la période de stagnation du commerce, nous fermons, le samedi, à deux heures de l'après-midi. Il y a deux ans que nous avons adopté ce système, et nous le trouvons très avantageux pour la santé.

Q.—Combien de temps accordez-vous à vos employés pour le dîner? R.—Une heure.

Q.—S'ils prennent plus de temps, leur imposez-vous une amende? R.—Oui, à moins qu'ils n'aient une excuse suffisante.

Q.—L'amende est-elle la règle ou l'exception dans votre établissement? R.—Nous n'imposons l'amende que deux fois, ordinairement.

Q.—Et la troisième fois, qu'arrive-t-il? R.—Nous les punissons. Mais si l'excuse offerte est suffisante, tout est pardonné.

Q.—Après combien de retard, imposez-vous l'amende; cinq minutes suffisent-

elles ? R.—Je le crois, mais je n'en suis pas absolument certain ; je crois qu'il y a cinq minutes de grâce.

Q.—Supposons qu'une jeune fille soit en retard de quinze minutes, quelle amende lui imposerait-on ? Lui déduirait-on une heure ou deux de son temps ? R.—Je crois que l'amende est de 10 centins. Je ne puis répondre avec certitude, parce que je ne suis pas dans ce département.

Q.—Vous croyez que si elle était quinze minutes en retard, on lui imposerait dix centins d'amende ? R.—Je ne dis pas cela, mais je dis que c'est quelque chose comme cela. Si la connaissance de ce fait vous est utile, je pourrai vous renseigner plus tard.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez parlé de punition imposée aux filles ; combien de temps dure la punition lorsqu'elles sont en retard ? R.—Il n'y a pas de distinction entre les filles et les garçons.

Q.—Combien de temps dure la punition ? R.—La punition dure une heure, et, si l'excuse offerte est raisonnable, elle est acceptée.

Q.—Vous imposez l'amende deux fois ? R.—Si j'ai dit punition, je me suis trompé. Nous réprimandons seulement, nous ne punissons pas.

Q.—Ces jeunes filles entrent-elles dans votre établissement en vue d'apprendre le commerce ? R.—C'est là leur intention.

Q.—Combien de temps faudra-t-il à la plus jeune fille de votre magasin pour apprendre le commerce ? R.—Il faudra vingt ans à quelques-unes, et elles auront toujours quelque chose à apprendre.

Q.—Combien de temps faudra-t-il à une jeune fille pour devenir un commis habile ? R.—Quelques-unes apprennent dans l'espace de trois mois, si elles ont le talent des affaires.

Q.—Une fille qui est commis habile a-t-elle de la difficulté à trouver de l'emploi à Toronto ? R.—Nous ne l'avons jamais constaté.

Q.—Avez-vous jamais reçu de la part des filles plus de demandes d'emploi que vous n'aviez de vacances à remplir ? R.—Non, pas de la part de personnes qualifiées.

Q.—Beaucoup de jeunes filles vont-elles s'offrir pour apprendre le commerce ? R.—Nous en voyons plus en certains temps que dans d'autres. Cela dépend beaucoup des circonstances. Les demandes nous arrivent souvent de la part de personnes dont la vie de famille est brisée par un accident, ou par la mort du père ou du soutien de la famille.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait maintenant, cherchant à s'engager comme commis, plus de jeunes filles que le besoin ne le demande ? R.—Je ne le crois pas. Nous éprouvons beaucoup de difficultés à obtenir la classe de personnes propres à notre commerce.

Q.—Vous dites, qu'en moyenne, le salaire d'une fille comme commis est de \$6 par semaine ? R.—Oui, c'est la moyenne.

Q.—Je suppose que plusieurs gagnent moins que cela ? R.—Oui, il y en a.

Q.—Combien faut-il de temps à une jeune fille qui entre à \$1.50 par semaine, pour arriver à servir au comptoir ? R.—Quelques-unes y arriveront dans un mois.

Q.—Mais la moyenne, quel temps leur faut-il suivant vous ? R.—Il en est qui n'y arriveront jamais.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous les congédiez ? R.—Il y a plusieurs raisons. Quelquefois, elles vont où on leur offre plus. Elles vont où elles croient mieux réussir, et nous quittent.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-ce que les filles employées dans le magasin sont obligées de se tenir debout toute la journée ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'une femme puisse se tenir debout pendant dix heures de temps, chaque jour? R.—Nous avons deux catégories dans les départements. Un certain nombre de jeunes filles sont capables de rester debout pendant dix heures et le préfèrent; d'autres s'assoient. Un grand nombre de jeunes filles employées dans le bureau et dans les chambres de confection sont assises tout le temps. Il y a ensuite les caissières et les commis aux écritures.

Q.—Les autres sont obligés de se tenir debout? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ne permettez-vous pas à celles qui sont employées dans le magasin de s'asseoir de temps à autre, lorsqu'elles ne sont pas occupées? R.—La chose n'est pas facile. Si une jeune fille désire s'asseoir, nous lui donnons un autre genre d'emploi qui lui permet de s'asseoir.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien d'employés avez-vous? R.—Nous employons de 250 à 300 personnes.

Q.—Avez-vous plus d'hommes que de femmes? R.—A peu près le même nombre de chaque sexe, je crois.

Q.—Comme commis, une fille vaut-elle autant qu'un homme? R.—Oui, pour certaines classes de marchandises.

Q.—Pour un travail égal, reçoivent-elles le même salaire qu'un homme? R.—Aussi près que possible.

Interrogé par M. KIRWIN :—

Q.—Lorsque vous imposez une amende de 10 centins à un employé, paie-t-il volontairement, ou si vous le retenez sur son salaire à la fin de la semaine? R.—Nous la retenons à la fin de la semaine.

Q.—Quel revenu donnent à la fin de la semaine, les amendes imposées sur vos employés? R.—Il s'élève à peu de chose. Il faut imposer l'amende plus de deux fois pour les engager à partir.

Q.—Vous dites que vous avez environ 250 employés dans votre établissement? R.—Oui, quelquefois 300.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Je suppose que vous n'imposez l'amende qu'à ceux dont les retards se répètent souvent? Supposez qu'une personne ne soit en retard, qu'une fois, au cours de six mois : lui imposeriez-vous une amende? R.—Non, même lorsque le retard n'arrive pas plus d'une fois par quinze jours, nous ne disons rien. Le but de l'amende est de mettre nos employés en garde contre les retards.

Q.—Vous n'avez pas le système d'apprentissage dans le commerce de nouveautés, si je comprends bien? R.—Non, nous ne l'avons pas.

Q.—Les apprentis qui ne sont pas engagés par contrat vous donnent-ils satisfaction? R.—Nous n'avons pas d'apprentis engagés de cette façon.

Q.—Comme règle, les commis servent-ils pendant six mois dans un magasin, pour aller travailler ensuite dans un autre? R.—Ils changent à leur guise. Les meilleurs employés, ceux qui désirent réussir, ne changent pas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—À votre connaissance, à Toronto, des filles ont-elles, dans le but d'améliorer leur position, quitté leur emploi comme commis pour s'engager comme servantes. Ce fait est-il arrivé dans votre établissement? R.—Comme servantes dans les familles?

Q.—Oui. R.—Je n'en ai jamais eu connaissance. Mais nous avons souvent des demandes de la part de servantes qui désirent entrer dans notre établissement.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous des lieux d'aisance séparés pour les garçons et pour les filles ?
R.—Oui.

Q.—Absolument séparés ? R.—Oui.

Q.—Permettez-vous à vos employés de prendre leurs repas dans l'établissement ?
R.—Oui, nous avons une chambre réservée à cet effet.

Q.—Ils ne sont pas obligés de sortir pour leurs repas ? R.—Tous ceux qui veulent apporter leurs provisions peuvent les apporter, et nous leurs fournissons le café, le thé ou le lait, dans une chambre, à l'étage supérieur.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Comme moyen de les engager à apporter leurs repas avec eux ? R.—Nous fournissons à nos employés la chambre et un poêle à gaz, puis, ils nomment entre eux, un comité chargé d'acheter le thé et le café, pour lequel chacun paie ensuite un prix nominal. Nous leur fournissons une chambre pour leur repas et une chambre de lecture ou de repos. Ils peuvent y passer l'heure du dîner, ou faire une marche au dehors.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—De jeunes enfants vous demandent-ils souvent de l'ouvrage ? R.—Rarement, à moins qu'ils ne soient accompagnés par leurs parents.

Q.—Cela n'arrive pas souvent ? R.—Non, je ne me rappelle d'aucune demande maintenant.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les parents paraissent-ils disposés à garder leurs enfants aussi longtemps que possible avant de les mettre en service ? R.—Oui, si les circonstances le permettent. Les parents tiennent à faire fréquenter l'école à leurs enfants, et nous leur recommandons toujours de les y tenir aussi longtemps que possible. Quelquefois, une femme vient nous demander d'employer un de ses enfants, parce que son mari boit ou pour quelque raison de ce genre.

EDWARD GURNEY, Toronto, appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous êtes fondeur ? R.—Oui.

Q.—Quelle classe d'articles fabriquez-vous ? R.—Les poêles et toutes sortes d'appareils de cuisine et de chauffage.

Q.—Combien avez-vous d'employés dans votre établissement ? R.—Environ 400, à Hamilton et à Toronto.

Q.—Que gagne un mouleur par semaine, à faire des poêles ? R.—Je crois qu'un mouleur, travaillant à la pièce, gagne, en moyenne, \$2.50 par jour ; à la journée, le prix régulier est de \$2.40.

Q.—A-t-il de l'emploi toute l'année ? R.—Dans notre métier, les ouvriers travaillent environ 260 ou 270 jours par année ; cela, à moins qu'il n'y ait une grève, ou que l'année soit exceptionnellement mauvaise, ou quelque chose de semblable. Je crois que l'année dernière, un ouvrier assidu à l'ouvrage a pu travailler 270 jours.

Q.—Le moyenne est alors de quarante-cinq semaines de travail par année ? R.—Je n'ai pas de statistiques à donner, mais j'avais prévu que cette question me serait posée, et je m'y suis préparé avant de partir.

Q.—A un salaire d'environ \$14 ou \$15 par semaine ? R.—Oui.

Q.—N'est-il pas possible de répartir l'ouvrage sur toute l'année ? R.—Non, cela est impossible. Il faut au moins un mois pour prendre l'inventaire, faire les réparations aux machines et autres travaux de ce genre. Cela prend au moins un mois dans les circonstances les plus favorables. Il faut ensuite faire plusieurs changements dans les dessins et modèles, et il y a souvent beaucoup de réparations à leur faire avant de les mettre dans le sable et commencer à couler. Dans ces dernières années, la demande pour les articles que nous fabriquons a été si pressante que nous avons dû, ici, à Toronto, travailler pendant tout le temps possible ; à Hamilton, nous ne sommes pas allés jusqu'à la dernière limite.

Q.—Avez-vous jamais calculé, quelle moyenne de salaire, par jour, un ouvrier mouleur gagnerait, s'il travaillait toute l'année ? R.—Oui, c'est sur cette base que je vous ai donné des chiffres, il y a quelques instants.

Q.—Je veux dire, si l'ouvrage durait toute l'année ? R.—Je ne saurais le dire ; mais c'est facile à calculer.

Q.—Savez-vous que les mouleurs calculent, qu'avec l'échelle actuelle des salaires et le présent système d'emploi, leurs gages ne s'élèvent pas à plus de \$1.40 par jour pour toute l'année ? R.—Je crois que ce sont là des cas et des fonderies qui font exception. Quelques fonderies ne travaillent pas aussi longtemps dans l'année que d'autres. Je crois que l'on ne vous a pas fait voir, là, le plus beau, mais le pire côté de la médaille. Je pourrais facilement, si la Commission le désire, donner des chiffres exacts sur ce sujet. Si j'avais connu d'avance les questions que l'on devait me poser, j'aurais pu mieux me préparer, mais ce que je ne pourrai dire maintenant je le dirai plus tard.

Q.—Je désirerais avoir des chiffres, si c'est possible. La Commission ne cherche pas tant les opinions individuelles qu'un état réel des choses ? R.—Il est certainement dans l'intérêt de tout le monde que vous ayez des faits. Si vous envoyez une personne à mon bureau, je lui donnerai ces chiffres, ou si vous voulez me poser les questions maintenant, j'y répondrai par écrit.

Q.—Vous croyez qu'il n'est pas possible de répartir l'ouvrage sur toute l'année, afin que les ouvriers soient employés tout le temps ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—Est-ce que les propriétaires de fonderies cherchent à savoir comment leurs employés vivent le reste de l'année ? R.—Cela dépend beaucoup des dispositions de chaque patron. Les patrons sont beaucoup comme vous et moi, et tout le monde ; chacun pense d'abord pour soi. J'ai entendu dire que des patrons avaient tenu leur fonderie en opération, pendant l'hiver, lorsqu'ils ne savaient pas s'ils pourraient écouler leur marchandise. J'ai connu de ces cas, et je crois qu'ils sont plus communs que beaucoup d'ouvriers ne le croient.

Q.—Croyez-vous, si les ouvriers avaient un emploi plus constant, qu'il y aurait moins de mécontentement parmi eux ? R.—Je présume qu'il y aurait moins de mécontentement, si les ouvriers étaient employés tout le temps, cela va de soi ; mais je ne crois pas qu'il soit possible de tenir une besogne comme la nôtre en opération tout le long de l'année. Des membres d'une Union d'ouvriers mouleurs ont admis eux-mêmes que nos ateliers avaient été en opération aussi longtemps qu'on pouvait l'espérer. Il y a des fonderies de poêles qui ne sont en opération que l'automne. On y fabrique des poêles et des appareils de chauffage seulement, et il leur est impossible de travailler aussi longtemps que nous travaillons.

Q.—Avez-vous jamais pensé à donner à vos mouleurs une chambre pour se laver ? R.—Oui, je leur en ai donné une.

Q.—En ont-ils profité ? R.—Non, Monsieur.

Q.—Si vos ouvriers en demandaient de nouveau, consentiriez-vous à la leur accorder ? R.—Rien ne m'aurait plu autant que d'obtempérer à une demande de ce genre, mais mon expérience a été si désastreuse que j'ai perdu confiance, et je me suis bien promis que je ne ferai de nouveau semblable folie. Lorsque j'ai construit la fonderie actuelle, j'ai fait faire (contre l'avis de mon père, qui avait plus d'expé-

rience que moi à ce sujet), une chambre dans laquelle les ouvriers pourraient se laver. J'y ai fait mettre l'eau chaude et l'eau froide, et tout ce qu'il fallait. Eh bien, les ouvriers, ne voulurent pas y aller ; ils continuèrent à se laver dans les pots, dans la fonderie, comme ils avaient toujours fait et comme leurs pères avaient fait, avant eux. L'on s'est beaucoup moqué de moi, et personne plus que les ouvriers eux-mêmes.

Q.—Engagez-vous beaucoup d'apprentis ? R.—Dans certains départements, nous en prenons plus que dans d'autres ; notre fonderie suit les règles de l'Union, pour le département des mouleurs, et l'Union nous accorde, je crois, un apprenti pour sept ouvriers, et un apprenti pour l'atelier ; cette règle est généralement bien suivie. Dans d'autres départements, les ouvriers ne sont pas aussi nombreux, et nous y mettons plus d'apprentis que dans l'atelier des mouleurs.

Q.—Ces garçons sont-ils engagés par contrat comme apprentis ? R.—Oui.

Q.—A votre idée le système d'engagement par contrat est-il le meilleur ? R.—Il n'y a pas de loi bien définie au sujet des engagements, ou bien, la loi est mal comprise, car je n'ai jamais pu faire rédiger un acte d'engagement, qu'un avocat ne l'ait déclaré d'aucune valeur. Je crois qu'il est très désirable que les apprentis soient engagés par contrat, obligés de finir leur temps d'apprentissage et punis, s'ils abandonnent leur emploi, et voici la raison : Si un apprenti ne travaille que pendant un an dans un atelier de mouleurs, il n'apprendra à faire qu'une chose ; il sortira sans être ouvrier et ne s'engagera que pour faire cette chose qu'il a apprise. Comme conséquence, il ne se forme plus maintenant d'ouvriers de première classe, principalement dans les États-Unis, où il n'y a plus d'ouvriers comme nous avions l'habitude d'en avoir d'Angleterre, il y a quinze ou vingt ans, connaissant toutes les branches de leur métier. Il nous est venu d'Angleterre, des ouvriers qui, bien qu'un peu plus brisés, valent mieux que ceux des États-Unis et du Canada. Les apprentis mouleurs qui sortent de chez Gurney, auront toujours, dans l'ouest, un emploi, plus vite que tout autre ouvrier, parce que nous leur enseignons, pendant les quatre années d'apprentissage, et nous leur donnons une grande expérience dans leur métier.

Q.—Croyez-vous que la diminution d'habileté chez les ouvriers soit due au système d'apprentissage ? R.—Je crois que l'on n'apporte pas assez de soin à cette question, et je crois que les patrons et les ouvriers sont également à blâmer à ce sujet. À la suite de certaines grèves, on a créé des ouvriers qui ne savaient pas à moitié leur métier ; les patrons ont insisté pour leur donner de l'ouvrage, et l'Union les accepta dans ses rangs ; il en est résulté un certain nombre d'ouvriers inférieurs.

Q.—Il n'est pas dans l'intérêt des patrons d'employer ces ouvriers qui ne le sont qu'à moitié ? R.— Nous sommes obligés de les subir.

Q.—Vous préféreriez avoir des ouvriers habiles ? R.—Oui.

Q.—Dans certains cas, les patrons ont obligé l'Union à accepter ces ouvriers dans ses rangs ? R.—Vous pouvez l'expliquer de la façon que vous voudrez. Vous l'expliquerez peut être d'une façon et moi de l'autre.

Q.—Quel serait le meilleur moyen de régler les différends entre patrons et ouvriers ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Un bureau d'arbitres impartiaux nommés pour décider ces différends, ne serait-il pas une bonne chose ? R.—Oui, si vous pouvez montrer comment les deux parties en litige seront liées par la décision du tribunal.

Q.—Vous croyez que la difficulté n'est pas tant d'en venir à un arrangement que de forcer les parties à en remplir les conditions ? Avez-vous jamais essayé de ce moyen avec vos ouvriers ? R.—Non, jamais ; mais je l'ai proposé. L'année dernière, il s'est élevé, à notre fabrique de Hamilton, un différend qui m'amena ici. Je proposai l'arbitrage, mais les ouvriers n'y voulurent pas consentir.

Q.—Savez-vous si plusieurs mouleurs, dans Toronto, sont propriétaires de maisons ? R.— Je ne le crois pas, et je crois sincèrement qu'un grand nombre d'ouvriers ne désirent pas en posséder.

Q.—Pouvez-vous nous en donner la raison ? R.—Voici ce que j'ai fait une fois. Je me suis adressé à un de mes ouvriers, et lui ai dit, qu'il serait désirable, pour lui.

de devenir propriétaire. Je lui ai dit : " vous gagnez deux piastres par jour, mais je me propose de vous donner \$2.75. Je vous les donnerai, en argent, si vous le voulez, ou si vous voulez me laisser les soixante-quinze centins entre les mains, je les appliquerai au paiement d'un lot: j'y construirai une maison et je continuerai à garder les soixante-quinze centins jusqu'au paiement complet. Je construirai la maison, à aussi bon marché que possible, et je puis la construire à meilleur marché que vous. J'appliquerai l'argent sur la maison, et je vous donnerai ma garantie par écrit que si vous mourez, votre famille aura la maison. " Je faisais ces offres à cet ouvrier, parce que, lorsque je travaillais à l'atelier, il était un de mes amis. Il accepta les soixante-quinze centins de plus par jour, mais ne voulut pas acheter de maison. Ceci est un exemple de difficultés que nous ne pouvons pas surmonter. Il y a des hommes qui sont ainsi faits, qu'ils préfèrent l'avantage présent à tout autre avantage futur. Je désire de plus faire remarquer que cet homme ne travaillait que lorsque l'atelier était en opération, environ 270 jours par année. Je m'engageais à lui donner 312 jours d'emploi, à \$2.75 par jour, ce qui lui aurait fait encore, à \$2 par jour, la différence en plus entre 270 et 312 jours, qu'il n'aurait pas eu à laisser sur la maison. Je devais donc garder soixante-quinze centins par jour, pour le paiement de la maison, mais après avoir consulté sa femme au sujet de cette offre, il préféra jouir, tout de suite, de ses soixante-quinze centins, et il les reçoit depuis ce temps. Même, si je lui avais donné une maison, je crois qu'il ne l'aurait pas conservée.

Q.—Croyez-vous que ce soit là une disposition générale parmi les ouvriers? R.—Oui; et ce qui me le fait croire, c'est qu'ils ne sont pas propriétaires. J'ai à mon service des ouvriers qui n'ont jamais reçu de meilleurs salaires que ceux dont je parle, qui, même, n'ont pas eu un salaire aussi élevé, dont les familles sont aussi nombreuses, et qui, cependant, possèdent une, deux, trois et quatre maisons ayant toutes des locataires. Ces ouvriers ont eu autant de contretemps que ceux qui n'ont pas de maison du tout.

Q.—Ont-ils acquis ces propriétés avec leurs économies comme mouleurs? R.—Oui, avec leurs économies, mais pas comme mouleurs.

Q.—Comme mouleurs, auraient-ils eu un emploi aussi constant? R.—Non.

Q.—Les employez-vous à faire les modèles? R.—Oui, dans une certaine mesure.

Q.—Quel est le salaire d'un ouvrier qui fait les modèles? R.—De \$2.25 à \$2.75 par jour.

Q.—Ceux qui font les modèles ont-ils un emploi plus régulier que les mouleurs? R.—Oui. Au sujet de ce dont je parlais, il y a quelques instants, je puis dire que si l'ouvrier qui travaillait pour moi avait voulu acheter la maison, nous aurions arrangé les choses de façon à ce qu'il fût employé toute l'année, et c'est facile dans un grand établissement comme le nôtre; lorsque l'on ne peut pas employer un ouvrier à son métier, on l'emploie à d'autres ouvrages. Je connais des ouvriers qui se sont acquis des propriétés considérables avec l'argent qu'auraient pu gagner des mouleurs.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Les fabricants de poêles sont-ils formés en association? R.—Oui.

Q.—Est-elle secrète? Admettent-ils le public? R.—Non.

Q.—Impose-t-on des amendes dans cette société? R.—Oui.

Q.—Fixe-t-elle le prix des poêles? R.—Oui.

Q.—Et quiconque vend en bas de ces prix est soumis à l'amende? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Vous avez une succursale de votre établissement, à Boston? R.—Oui.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre les salaires, à Boston, Toronto et Hamilton? R.—Considérant l'ouvrage fait par jour, et le coût de de la vie, je crois que les salaires sont plus élevés en Canada.

Interrogé par M. KIRWIN :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous établi ici ? R.—L'établissement que je dirige a été fondé, ici, il y a environ quinze ans. Il a appartenu, en premier lieu, à M. Spencer, puis à M. McGee, et j'en ai pris possession il y a vingt ans.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pouvez-vous nous dire la nature du dernier différend que vous avez eu avec vos employés ? R.—Ils ont demandé une augmentation de salaire, à Hamilton. Ils vinrent d'abord, à Toronto, me demander une augmentation de salaire. Depuis plusieurs années, je fixais l'échelle des salaires pour la Province, et les ouvriers de Hamilton prétendirent que je devais les consulter. J'allai donc à Hamilton pour les consulter. Nous fîmes des calculs, et nous constatâmes que l'augmentation de salaire demandée ne pouvait pas être accordée sans amener une augmentation correspondante dans le prix des poêles, augmentation que l'état du marché ne paraissait pas vouloir permettre. Je revins ici, je fis part du résultat à mes employés qui retirèrent leurs demandes. Les ouvriers à Hamilton firent la même demande et se mirent en grève, mais je fermai mon établissement ici jusqu'à ce que la difficulté fut apaisée là-bas.

Q.—Lorsque les ouvriers de Toronto eurent retiré leurs demandes, le différend se trouvait terminé ici, mais afin de régler la grève à Hamilton vous fermiez votre établissement à Toronto, sans qu'il y eût faute de la part des ouvriers ? R.—Oui, sans qu'il y eût aucune faute de leur part.

Q.—Comment avez-vous réglé le différend ? R.—En premier lieu, les ouvriers demandaient dix pour cent d'augmentation, mais on leur offrit cinq par cent. Finalement, on s'entendit sur une augmentation de cinq par cent, qui devait prendre effet, au mois de février ou mars suivant.

Q.—Le différend fut réglé amicalement entre le contre-maitre et les ouvriers ? R.—Oui, je le crois. Les relations sont aussi amicales que par le passé.

Q.—Les ouvriers espéraient-ils qu'on leur donnerait de l'emploi plus constant ? R.—Oui, c'était leur attente, et les patrons étaient disposés à faire toutes les concessions possibles dans ce sens. Mais, vous devez vous rappeler que la chose échappe complètement au contrôle des patrons, à Hamilton. Un fondeur fabrique une certaine classe d'articles ; il en fait pendant toute la saison, sachant qu'il n'en fera pas une autre année, parce que la mode en sera passée. Or, c'est une maison américaine qui fabrique les modèles pour ces articles ; nous ne fabriquons guère de modèles pour les poêles. Ce fondeur se sert donc de modèles américains. Il peut aussi les fabriquer tous lui-même, mais il lui faut attendre qu'ils soient prêts. Il s'écoule des semaines, entre le moment où les modèles passent, des mains de l'ouvrier des modèles en bois à celles de l'ouvrier qui fait les modèles en fonte. Il est impossible de commencer le coulage dans une fonderie avant d'avoir en avance un nombre raisonnable de modèles ; il faut attendre qu'ils soient prêts avant de commencer, j'ai donné ces explications à l'union des mouleurs, à Hamilton. L'union comprend parfaitement la situation, et sait que tout est en dehors du contrôle du fabricant.

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous établir entre les salaires d'aujourd'hui et ceux d'il y a dix ans ? R.—Je crois que les salaires ont augmenté considérablement depuis dix ans, mais je pourrais appuyer cette affirmation par des faits, si vous le désirez.

Q.—Existe-t-il une espèce de coalition entre les manufacturiers des Etats-Unis et ceux du Canada ? R.—Pas à ma connaissance ; et je crois en savoir autant que tout autre sur ce sujet. L'association des fondeurs, au Canada, existe depuis vingt-cinq ans ; son but est de permettre à ses membres de se réunir pour discuter et déterminer les questions de prix de revient. L'institution fut fondée par mon père, il y a un grand nombre d'années, et elle a fixé les prix pour le Dominion, pendant les vingt-cinq dernières années. Il y a beaucoup de gens qui faillissent, parce qu'ils ne comprennent pas ces questions des prix de revient. La question du prix de revient de la

force motrice que nous avons discutée me fournit un exemple. Dans la discussion sur ce sujet, chacun émit ses opinions et donna ses calculs. Mais un des membres s'opposa tout à fait à la discussion, en disant : "Mais il nous faut une machine à vapeur tout de même, ce qui me montre que plusieurs n'étudient pas la question du prix de revient." La concurrence devint très grande, et l'on eut, il y a quelques années, l'idée de réunir les intérêts pour discuter ces questions de prix. Le prix coûtant des marchandises ayant été établi, l'association fit ensuite le taux minimum de bénéfice que chacun de ceux qui étaient présents voulait avoir comme base des prix, et, après avoir obtenu ce résultat, l'association imposa des amendes justement comme le fait l'union des mouleurs.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous vous considérez, je suppose, comme une espèce d'union ouvrière ?

R.—Oui, et tout aussi régulière.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Si un marchand détailleur achète des poêles de quelqu'un qui n'est pas membre de votre association, celle-ci lui en vendrait-elle aussi ? R.—Certainement.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Vendriez-vous des poêles à quelqu'un que vous croiriez être marchand en gros ? R.—Je puis concevoir en imagination que de telles occasions peuvent se présenter.

Q.—Par exemple, vendriez-vous des poêles à M. Boyd et à M. Butterworth ? R.—Certainement.

Q.—À quiconque paiera le prix ? R.—Oui. Il arrive quelquefois qu'un marchand contrôle, dans une ville, une branche de commerce. Dans ce cas, il ne vend aucun article de cette branche aux marchands rivaux ; mais il n'y a aucun accord qui puisse m'empêcher d'en agir ainsi. Nous vendons nos marchandises à n'importe qui. Il n'y a rien, dans notre association, qui nous engage à refuser de vendre nos marchandises à qui veut en acheter.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Les fabricants de poêles et les ouvriers fondeurs sont-ils organisés en deux associations séparées ? R.—Oui.

Q.—Les fabricants de poêles ont leur association et les ouvriers fondeurs ont la leur ? R.—Je comprends que vous voulez parler des fabricants de poêles et des marchands de poêles.

Q.—Non ; je veux parler du manufacturier et de l'ouvrier fondeur ? R.—Dans l'association dont je parle, il n'y a que des fondeurs de poêles.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Demande-t-on de plus en plus des poêles ornementés en nickel ? R.—Je le crois.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les acheteurs recherchent les poêles les mieux ûnis ? R.—Oui. Il eût été impossible, il y a vingt ans, de vendre à des personnes riches des poêles que nous vendons aujourd'hui aux ouvriers ; on croira peut-être que j'exagère ; mais il y a trente-cinq ans, des personnes valant \$75,000 et \$150,000, n'auraient pas voulu acheter des poêles que nous vendons aujourd'hui aux ouvriers.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Croyez-vous que les classes ouvrières jouissent, aujourd'hui, de plus d'aisance qu'il y a trente ans? R.—Oui.

Q.—Avec plus de luxe? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous qu'un dollar ait, aujourd'hui, autant de valeur qu' alors? R.—Je crois qu'il en a plus. Naturellement, c'est une question de statistiques; mais, autant que je puis voir, je suis d'avis qu'un dollar a beaucoup plus de valeur aujourd'hui.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'importations dans votre branche d'affaires? R.—Il y en a peu.

Q.—Est-ce parce que l'article manufacturé ici est plus en demande? R.—Oui. Je dois dire que depuis la guerre américaine, nos importations de poêles des États-Unis n'ont pas été considérables. La guerre américaine nous donna le contrôle du marché canadien, et les tarifs que nous avons eus, de temps à autre, ont suffi pour nous conserver ce contrôle pour les poêles, et il y a d'autres articles en fer, tels que les ajustages de machines à vapeur, dont l'importation est également contrôlée par le tarif. Mais nous ne pourrions, par exemple, faire concurrence aux Américains, en matière d'articles de plomberie.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Le charbon que vous employez vient-il tout de l'étranger? R.—Oui.

Q.—Pourquoi ne vous servez-vous pas du charbon de la Nouvelle-Ecosse? R.—Je ne connais pas un seul marchand de charbon de la Nouvelle-Ecosse qui soit venu nous proposer d'acheter son charbon.

Q.—Ce charbon ne peut faire concurrence? R.—Je ne sais rien là-dessus, sauf ce qu'en ont dit les journaux.

Q.—Peut-on dire la même chose au sujet du fer? R.—Nous consommons une grande quantité de fer canadien. C'est un meilleur fer, et il est non seulement meilleur, mais il ne coûte pas plus cher, et l'on peut, par conséquent, être patriote à bas prix.

Q.—Est-ce le fer de Dondoderry? R.—Oui.

JOHN HEWITT, commis-cotiseur dans le bureau de l'aqueduc de la cité de Toronto, est appelé et assermenté :

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez, je crois, observé avec beaucoup d'attention l'agitation ouvrière, à Toronto? R.—Oui, avec beaucoup d'attention.

Q.—D'après ce que vous avez observé, quelle différence trouvez-vous entre la condition actuelle des ouvriers et leur condition il y a quinze ou vingt ans? R.—Si vous voulez les considérer sous le rapport de leur avancement intellectuel, je crois qu'il y a une amélioration sensible; mais sous le rapport matériel, je ne vois aucun progrès. Je crois même que sous ce dernier rapport, ils se trouvent aujourd'hui dans un état de gêne beaucoup plus grand qu'autrefois.

Q.—Pouvez-vous expliquer pourquoi les ouvriers se sont améliorés sous le rapport intellectuel et n'ont pas progressé sous le rapport matériel? R.—Je crois que les raisons qui expliquent cette anomalie apparente, s'appuient presque exclusivement sur les lois économiques, qui régissent la société civilisée. L'un des traits les plus caractéristiques du progrès de la civilisation, surtout dans les nouveaux

pays, est la centralisation et le monopole; or, il y a antagonisme entre ces deux choses et les intérêts des classes ouvrières, et cet antagonisme existera toujours.

Q.—Pouvez-vous nous dire la direction de ces choses, où quels ont été leurs effets? R.—La richesse et l'accaparement de la propriété foncière sont les deux principaux obstacles contre lesquels se heurtent les classes ouvrières. Nous n'avons pas eu, naturellement, à souffrir de ces obstacles, ici, autant que dans les vieux pays; mais une chose est certaine: c'est que si les conditions qui ont produit l'accaparement de la propriété foncière, dans les vieux pays, continuent d'exister ici, elles produiront les mêmes résultats. Puis les capitaux s'accablent trop. L'argent est le grand moyen de distribution, et il n'y a pas besoin d'un raisonnement très profond pour arriver à la conclusion que la partie des produits du travail, qui s'ajoute au capital et à la propriété foncière, est entièrement contrôlée par les capitaux accumulés, et je crois que la législation devrait, sur ce point, protéger les intérêts des classes ouvrières, parce que l'argent est entièrement une création légale; c'est la loi qui en fait une valeur représentative, destinée aux échanges et pouvant s'accumuler au moyen des intérêts. Si vous considérez la situation, même dans la province la plus favorisée de la Confédération—comme je l'ai considérée, moi-même, quand j'avais plus de loisirs qu'aujourd'hui, plusieurs des questions, qui sont maintenant soumises à la Commission, et j'ai étudié particulièrement la présente question, vous trouverez que la richesse matérielle d'Ontario, déduction faite des frais de subsistance, ne s'est pas accrue à trois pour cent par année. Cette richesse est le résultat des efforts unis du capital et du travail, et, cependant, il n'a pas atteint trois pour cent, tandis que nous payions pour l'un des facteurs, un facteur qui n'a pourtant rien fait, six, sept, huit, dix ou douze pour cent. Le résultat, c'est que la classe ouvrière a dû vivre et donner trois, quatre, cinq, ou six pour cent de ce qui aurait dû lui revenir, à ceux qui possédaient le capital. En conséquence, vous avez la centralisation de la richesse, et il en sera de même, tant que cet état de chose existera.

Q.—En tenant compte du montant d'argent produit par le travail, et du montant représenté par le capital et les manufactures, pensez-vous que la classe ouvrière reçoit une part équitable de cette création? R.—Non, je ne le crois pas; et dans certains cas, on pourrait dire la même chose des manufactures, mais à un degré moindre.

Q.—Je vous demande, si, tenant compte du montant du capital représenté par les fabriques, et du montant représenté par les salaires des ouvriers, vous croyez que l'ouvrier n'a pas sa part des profits? R.—Non, l'ouvrier n'a pas sa part des profits.

Q.—Ce résultat est-il plus apparent dans certains cas que dans d'autres? R.—Oui.

Q.—Oh, croyez-vous, que va la différence de cette production? R.—Elle va à ceux qui possèdent le capital. Il y a des centres financiers, et nous en avons un ici, et, tant que durera cet état de choses, nous serons heureux qu'il existe. Comme centre financier, Toronto fournit de l'argent, non seulement aux industries de la ville, mais de toute la province.

Q.—Ne retirerait-on pas plus d'avantages du travail de l'ouvrier, si le producteur et le consommateur s'entendaient, de manière à faire une meilleure part au consommateur? R.—Je crois, et j'ai toujours cru, que le producteur doit, avec le fabricant, avoir une part dans la production, et je prétends que ce serait plus avantageux pour le fabricant, et bien plus avantageux pour le producteur, si tel était le cas. Si nous pouvions réunir leurs intérêts, afin de donner au producteur ou au travailleur, une partie ou une proportion des profits, tous les intéressés y trouveraient leur avantage.

Q.—Pourrait-on établir, dans les fabriques, un système pour partager les profits sans avoir recours aux intermédiaires? R.—Je crois que ce système sera mis en pratique, un jour ou l'autre: il est déjà suivi, en quelques endroits, et il finira par se généraliser. Partout où il a été appliqué, en Angleterre, aussi bien qu'ici, les intéressés y ont trouvé leur avantage.

Q.—Quelle est la différence entre le coût de manufacture et celui de vente ?
R.—On peut trouver cette différence dans n'importe quelle branche de commerce, où elle varie, entre 25 et 33 par cent.

Q.—Pouvez-vous dire quelle serait la proportion de profits du capital et du travail dans la production, déduction faite de la part qui revient au commerçant ?
R.—Non, je ne peux rien dire de bien exact à ce sujet. Le capitaliste, ou le soi-disant capitaliste, qui est un fabricant, sert souvent d'intermédiaire, et, comme tel, il est étroitement pressé entre celui qui possède le capital et celui qui le produit. On croit très souvent que le fabricant pressure ses employés, tandis qu'il est lui-même bien plus fortement pressuré par celui dont il emploie le capital.

Q.—Le principe coopératif a-t-il de bons résultats dans l'industrie ? R.—Nous faisons des progrès en ce sens. Vous cherchez un système d'instruction technique pour le peuple, combiné avec la vraie morale, et si vous réussissez à le trouver, je suis convaincu que la coopération ne sera pas seulement praticable, mais qu'elle sera la solution d'un grand nombre de questions qui agitent les classes ouvrières.

Q.—La coopération industrielle empêcherait-elle l'agitation des classes ouvrières ?
R.—Elle aurait cet effet, si les ouvriers contrôlaient leur propre capital. Elle les ferait participer dans le produit de leur travail.

Q.—Vous avez parlé d'instruction technique, eh bien ! à votre avis, quel genre d'instruction technique serait le plus avantageux à la masse ? R.—J'ai, sur cette question, une opinion bien arrêtée. Je crois qu'il est du devoir de l'Etat, d'établir, comme il l'a fait dans une certaine mesure, un système d'instruction pour le peuple. L'instruction doit être complète, non seulement dans un sens littéraire, mais aussi, dans le sens technique ; nous voulons que les enfants grandissent, tant en connaissances intellectuelles qu'en connaissances techniques, et ils devraient recevoir toute l'instruction possible. Mais notre présent système scolaire produit une classe d'hommes de peu d'utilité pour la société ; leur éducation a été négligée sous d'autres rapports, soit à l'école soit chez leurs parents.

Q.—A quel âge devrait-on commencer l'instruction technique des enfants ? R.—Je crois qu'on devrait la commencer entre dix ou douze ans.

Q.—Et jusqu'à quel âge devrait on la continuer ? R.—Jusqu'à ce que l'enfant quitte l'école, et quand il atteint l'âge de dix-sept ou dix huit ans, il devrait retourner chez lui, avec des connaissances théoriques et pratiques de la mécanique et du travail en général.

Q.—Quel effet l'éducation technique peut-elle avoir sur les artisans ? R.—J'estime qu'elle aurait un effet des plus avantageux.

Q.—Vous avez entendu ce que le dernier témoin a dit au sujet de la déchéance des ouvriers ; ses remarques peuvent-elles s'appliquer aux ouvriers dans d'autres métiers, aussi bien qu'aux mouleurs ? R.—Oui, je crois qu'en général, les ouvriers déchoient, et les déclarations du témoin précédent nous donnent toutes les causes de ce fait. Les grandes industries se changent en monopoles. Il est de leur avantage de n'employer leurs ouvriers qu'à une espèce de travail — par exemple, des mouleurs ne feront jamais autre chose que couler des plaques de poêle, et il en est de même dans tous les autres métiers. De fait, les ouvriers ne font toujours que le même travail. Par exemple, dans l'industrie des chaussures, un ouvrier fait des talons pendant toute sa vie, et, s'il vient à manquer d'emploi, il ne peut pas prendre une autre situation que dans cette branche de travail, et jamais dans aucune autre.

Q.—Comment peut-on combattre ce mal ? R.—C'est une question difficile à résoudre, mais elle sera résolue, et je suis convaincu, que, dans un avenir peu éloigné, les monopoles deviendront tellement oppressifs, que les masses se ligueraient contre eux et les feront disparaître.

Q.—Comment combattre les effets désastreux du système actuel sur le travail habile ; comment combattre la déchéance des ouvriers habiles ? R.—On ne peut pas dire qu'un ouvrier habile déchoit ; cela n'arrive que par l'instruction imparfaite qu'un ouvrier reçoit dans ces grands monopoles. Dans mon métier, je puis tout faire depuis

abattre le bois et le sortir jusqu'à le travailler. Nous avons des hommes, dans notre métier, qui ne sont propres qu'à un genre de travail. S'ils n'avaient pas d'occupation dans ce genre de travail, ces hommes n'auraient qu'à vivre de la charité publique, car ils pourraient à peine être journaliers ; et ces hommes deviennent souvent malhonnêtes. Ils contractent l'habitude de boire et souvent ils finissent par la prison.

Q.—Un système d'apprentissage bien appliqué pourrait-il remédier à ce mal ? R.—Je crois qu'une législation rigoureuse, au sujet des apprentis aurait un effet très avantageux. Les patrons pourraient être forcés d'enseigner toutes les branches du métier à ces jeunes gens qui leur confient leur avenir, et l'effet serait des plus avantageux pour les artisans de notre pays.

Q.—Un système d'apprentissage bien entendu et l'instruction technique pourraient-ils porter remède à l'insuffisance de nos ouvriers ? R.—Voici ce que je veux dire : quand un homme apprend le métier de mouleur, il est de l'intérêt général qu'il devienne un mouleur habile et qu'il apprenne tout ce qui se rapporte à ce métier. On peut dire la même chose de tous les métiers.

Q.—Que pouvez-vous nous dire au sujet du travail des prisonniers ? R.—Je me suis fort occupé de cette question. Je crois qu'on ne devrait pas mettre le travail des prisonniers en concurrence avec nos industries. J'admets qu'il faut que les prisonniers travaillent. Ce serait une honte, pour tous les citoyens, si on laissait les prisonniers dans l'oisiveté, mais on devrait ne permettre la vente de leurs produits qu'aux prix du marché.

Q.—Au compte de qui devrait-on faire faire le travail des prisonniers ? R.—Au compte de l'Etat.

Q.—Vous voudriez que l'Etat soit directement responsable des effets ? R.—Oui, j'estime que le travail des prisonniers devrait se faire uniquement dans l'intérêt de l'Etat, c'est-à-dire pour fournir à celui-ci les articles qui lui sont nécessaires. Il faudrait que l'excédant de production soit employé dans les conditions les moins désavantageuses aux industries concurrentes du dehors. J'estime que si l'Etat affectait tout le travail des prisonniers dont il dispose à la fabrication des articles qui lui sont nécessaires, le consommateur aurait beaucoup moins à souffrir de la production de toutes les prisons du pays.

Q.—Pensez-vous que le gouvernement puisse faire fabriquer par les prisonniers tout ce qui lui est nécessaire dans les prisons, asiles ou autres institutions semblables ? R.—On produit ces articles avec le système actuel du travail des prisonniers, et je n'ai pas le moindre doute, qu'en s'adjoignant des administrateurs gérants, entendus dans les différentes branches de l'industrie, ces articles pourraient facilement se confectionner dans les prisons.

Q.—Pensez-vous que, même à perte, le gouvernement devrait faire l'expérience de fabriquer les objets nécessaires, tels que chaussures, vêtements et autres articles du même genre ? R.—Oui. Le déficit possible serait en effet plus facilement payé par la société entière, représentée par le gouvernement, et le travail des prisons ne pèserait plus si lourdement sur la production du dehors. La prison centrale a détruit l'industrie des balais, en cette ville, et ceux qui s'y livraient sont lourdement frappés. C'est une perte pour ces industriels, et la classe pauvre en supporte le plus grand poids. Il serait par conséquent préférable de diviser la perte entre toute la population.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Ne pourrait-on pas faire travailler les prisonniers à la confection des tentes et piquets de tentes, nécessaires à notre milice ? R.—Oui, parfaitement.

Q.—Connaissez-vous la quantité d'articles de cette nature, importés, l'an dernier, pour la milice ? R.—Non.

Q.—Seriez-vous surpris, si on vous disait que la valeur de cette importation, pour l'année dernière, s'élevait à \$20,000 ? R.—Cet article pourrait se fabriquer dans notre prison, même à perte, si c'était nécessaire.

Q.—Les tentes, pour lesquelles le gouvernement a payé, l'an dernier \$180,000,

pourraient-elles être bien confectionnées dans les prisons ? R.—Je n'ai pas le moindre doute à cet égard.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous remarqué dans les 15 dernières années quelqu'amélioration dans la position de la classe ouvrière, dont la cause peut être attribuée à l'organisation du travail ? R.—Oui, j'ai toujours estimé que l'organisation du travail, quoique les avantages pécuniaires directs soient problématiques, a pour conséquence, de rendre meilleures les relations entre ouvriers, au moyen de l'association.

Q.—Cette organisation tend-elle à améliorer le caractère moral de l'ouvrier ? R.—Oui, d'après mon expérience, cette organisation a de bons résultats sur le moral de l'ouvrier comme en toute autre chose.

Q.—Pensez-vous que l'ouvrier qui travaille pendant de nombreuses heures à un ouvrage pénible, soit plus enclin à prendre des boissons enivrantes qu'un autre dont le travail est moins long et moins pénible ? R.—Très certainement. Je désire dire ici, comme complément à ma dernière déclaration, relative à la centralisation et au monopole, que la question d'un long travail est une des plus importantes du jour. Au jourd'hui, ce n'est ni une concurrence effrénée, ni un manque de protection qui nous fait souffrir. Nous souffrons aujourd'hui et depuis que je suis en rapport avec le travail nous avons souffert sur toute la ligne. La conséquence est, qu'annuellement, nous avons perfectionné les moyens de production. J'estime que l'adoption du système de travail de 8 heures ferait en grande partie disparaître les griefs articulés par les travailleurs. Je suis, en outre, parfaitement convaincu, que, même avec un travail de 8 heures, nous pouvons produire un excédant et c'est là un des moyens, par lesquels dans mon opinion, le travailleur peut participer au bénéfices de son travail.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—L'emploi des machines n'a-t-il pas réduit le coût de la production dans une proportion qui permettrait de diminuer avec profit le nombre des heures de travail ?

R.—Certainement, et j'estime que le nombre des heures de travail pourrait être diminué chaque fois que le moyen de production est simplifié. Permettez que je donne un exemple pour mieux faire comprendre mon idée. La fabrication d'un article exige une certaine somme de travail. Un homme de génie invente une machine qui permet de fabriquer avec dix hommes l'article que 20 hommes fabriquaient antérieurement. Voilà donc dix hommes que cette machine rend inutiles dans cette industrie, dix hommes obligés d'aller chercher leur existence dans une autre industrie, et cependant, ils ne retirent aucun bénéfice de la simplification de la production dans leur industrie, uniquement parce que le nombre des heures de travail reste le même, tandis que le travail manuel est réduit de moitié.

Q.—Vous pensez donc que l'ouvrier n'a pas bénéficié de l'emploi des machines, dans une proportion équitable ? R.—Je crois qu'il n'en a pas bénéficié dans cette proportion.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pensez-vous que la valeur marchande de la piastre est aussi grande aujourd'hui qu'il y a 10 ans ? R.—Je pense que oui, et même qu'elle est plus grande dans certaines branches de commerce. J'estime que la récolte étant extraordinairement abondante, cette année, les provisions et autres articles sont peut-être moins chers qu'il y a 10 ans. Mais vous pourriez peut-être poser la question sous une autre forme, et demander si la classe ouvrière possède autant de ressources qu'il y a 10 ans, pour l'achat de ces objets nécessaires ? Je crois qu'elle n'a pas autant de ressources. J'estime que la somme de travail nécessaire pour la production de certains articles a considérablement diminué au point de vue du travail manuel, et, quand on vous présente des articles à bon marché pour la somme de \$1, et que vous ne possédez pas cette somme pour les acheter, il n'y a aucun avantage.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pensez-vous que l'ouvrage était plus abondant, il y a 10 ou 15 ans, qu'aujourd'hui ? R.—Oui, je le pense, et si les facilités actuelles continuent à se développer, je pense que dans 10 ans, il y aura moins de travail qu'aujourd'hui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quand le prix de la main-d'œuvre a-t-il augmenté ? Vers quelle année ? R.—J'ignore que le prix de la main-d'œuvre ait augmenté.

Q.—Ce prix est-il le même qu'il y a 20, 30 ou 40 ans ? R.—Je l'ignore. Je pourrais vous donner des détails relativement à mon métier.

Q.—Je parle en général ? R.—Je pense qu'il y a eu augmentation dans les salaires.

Q.—Prenons le commencement du siècle, l'an 1800 ? Quel était le taux des salaires alors, comparé à celui d'aujourd'hui ? R.—Il était beaucoup plus bas. La manière de vivre était beaucoup plus simple et la classe ouvrière n'exigeait pas de forts salaires.

Q.—Qu'aurait reçu, à cette époque, l'ouvrier qui gagne aujourd'hui \$1 ? R.—Je l'ignore ; je n'ai jamais étudié cette question. La valeur marchande de l'argent était bien plus grande à cette époque.

Q.—Je vous demande si vous avez remarqué, au commencement du siècle, disons 1800, combien un ouvrier qui gagne aujourd'hui \$1 aurait gagné alors ? R.—Peut-être pas plus de la moitié. Mais nous ne voudrions pas placer l'ouvrier d'aujourd'hui dans la même position.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Depuis quand les ouvriers ont-ils la permission de s'affilier à des unions ouvrières ? R.—Depuis 1872. En 1872, il y a eu des arrestations, ici.

Q.—Pouvez-vous dire quand les lois sur les conspirations furent abrogées, en Angleterre ? R.—Antérieurement à cette époque.

Q.—Depuis combien de temps, à quelques années près ? R.—Deux, trois ou quatre ans avant. En 1872, on s'est borné, ici, à adopter la loi anglaise.

Q.—Quelle était la condition de l'ouvrier sous le régime des anciennes lois sur les conspirations ? R.—Il leur était défendu de se coaliser.

Q.—Supposant que sous la loi des conspirations ils eussent voulu se coaliser dans le but d'obtenir une augmentation de salaire, que serait-il arrivé ? R.—La conséquence eût été la même qu'elle était ici, ils eussent été arrêtés et conduits en prison.

Q.—N'est-il pas de fait qu'un grand nombre d'hommes furent emprisonnés ? R.—Dans le cas spécial auquel je fais allusion, nous avions un nombre considérable de prisonniers, ici.

Q.—Avant le rappel des lois de conspiration, en Angleterre, n'est-il pas vrai que bien souvent on emprisonnait des individus pour avoir pris part à des agitations ouvrières ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers n'obtinrent-ils pas une augmentation de salaire après l'abrogation de lois de conspiration ? R.—Oui, il y a eu depuis une augmentation toujours croissante.

Q.—Ce n'est que quand la liberté leur a été rendue qu'ils ont pu obtenir des augmentations de salaire ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que l'amélioration de la condition des ouvriers, en Angleterre, remonte beaucoup plus haut qu'à l'abrogation des lois de conspiration ? R.—Je crois que depuis le commencement du siècle, il y a eu un progrès constant et continu dans la condition des ouvriers, principalement dû à la persistance dans leur organisation et l'affirmation de leur droit imprescriptible de se réunir et de discuter leurs propres intérêts.

Q.—Avez-vous remarqué, que depuis le rappel de ces lois, le progrès a été bien

sensible? R.—Oui. Dans cette ville; c'est à cette époque que l'organisation a été commencée, et j'ai grandement aidé à l'établissement de la première réunion des ouvriers, ici, à la première réunion, je crois, qui a eu lieu au Canada.

AUGUST EICHHORN, marchand et fabricant de cigares de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers employés à la manufacture de cigares, à Toronto?
R.—Quelques-uns.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire de l'ouvrier cigariier à Toronto? R.— Environ \$8 ou \$9 par semaine.

Q.—Travaillent-ils à la journée ou à la pièce? R.—A la pièce.

Q.—Leur salaire dépend de leur habileté? R.—Oui.

Q.—Combien paye-t-on par mille? R.—Le moindre salaire que nous payons est de \$6,50 par mille.

Q.—Employez-vous des femmes? R.—Oui.

Q.—Estimez-vous leur travail à la valeur de celui des hommes? R.—Nous leur donnons le même salaire.

Q.—Le travail qu'elles font est-il aussi bon que celui des hommes? R.—Absolument le même.

Q.—Y a-t-il beaucoup de femmes employées? R.—Non, pas beaucoup, ici.

Q.—Travaillent-elles dans les mêmes salles que les hommes? R.—Oui.

Q.—Employez-vous beaucoup d'apprentis dans votre industrie? R.—Je n'en ai pas. Je n'en ai pas eu, depuis deux ou trois ans.

Q.—Employez-vous beaucoup de jeunes filles et de jeunes garçons dans vos fabriques de cigares? R.—On en emploie toujours un certain nombre pour faire les ouvrages grossiers, comme, par exemple, écôter le tabac.

Q.—À quel âge les admettez-vous? R.—On les admet d'après les prescriptions des lois du pays. Ils ne sont pas admis avant un certain âge.

Q.—Ces enfants viennent-ils dans l'intention d'apprendre le métier? R.—Non. Je ne le crois pas.

Q.—Peuvent-ils avoir l'avantage d'apprendre le métier? R.—Cela dépend de leur volonté. S'ils sont bien disposés et se conduisent comme il faut, très probablement ils peuvent apprendre le métier.

Q.—Quels sont leurs salaires? R.—De \$1.50 à \$3.

Q.—Combien de temps faudrait-il à un jeune garçon ou à une jeune fille, depuis le moment où ils commencent ce travail inférieur, pour devenir capables de gagner un salaire plus élevé? R.—Il leur faut passer par un apprentissage de 4 ans.

Q.—Supposons qu'ils commencent par un salaire de \$1.50, combien leur faudrait-il de temps pour arriver à gagner un salaire de \$3? R.—Cela dépend d'eux-mêmes.

Q.—Quelle est la catégorie d'ouvriers que vous préférez, les hommes ou les femmes? R.—Je n'ai jamais étudié la question. Nous trouvons que les deux se valent, et je ne crois pas que nous ayons jamais fait une distinction entre l'une ou l'autre, du moment qu'ils faisaient leur besogne convenablement.

Q.—Employez-vous le tabac indigène dans la fabrication des cigares? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous dire s'il est possible de récolter dans Ontario du tabac convenable pour la fabrication du cigare? R.—Je n'en doute pas. Tout dépend de la qualité, de la semence, et du terrain dans lequel il est cultivé.

Q.—Vous n'avez jamais fait de cigares avec le tabac indigène? R.—Il n'y en a pas sur le marché.

Q.—Le cultive-t-on en grande quantité dans quelques parties d'Ontario? R.—Oui. Je crois qu'à Chatham, et dans ses environs, on le cultive en quantité.

Q.—La fabrication du cigare donne beaucoup de déchet? R.—Oui; une quantité assez considérable.

Q.—Qu'en faites-vous? R.—On l'expédie généralement en Europe.

Q.—En expédiez-vous à Québec? R.—Non.

Q.—Savez-vous, si, à Toronto, on fabrique des cigares chez des particuliers?
R.—Pas que je sache.

Q.—Avez-vous des cabinets séparés pour vos ouvriers des deux sexes? R.—Oui.

Q.—Une femme peut-elle faire autant de cigares, en un jour, qu'un homme?
R.—Oui.

Q.—Où avez-vous votre marché principal? R.—Notre principal marché est dans les villes, actuellement. Dans les comtés où la loi Scott est en vigueur, il n'y a pas de marché.

Q.—La loi Scott ne favorise pas l'industrie cigarière? R.—Non; dans les comtés où cette loi est en vigueur, il y a peu ou pas de marché.

Q.—La loi Scott a-t-elle eu un effet appréciable sur le commerce des cigares?
R.—Oui, un effet considérable. La consommation a diminué de plus des deux-tiers dans ces comtés.

Q.—Quelle est la qualité de cigares que vous vendez le plus facilement dans les villes? R.—La grande masse de la vente se compose de ces cigares qui se débitent à cinq centins la pièce.

Q.—A quel prix peut-on fabriquer le mille de ces cigares? R.—De \$25 à \$33.

Q.—Avez-vous une demande assez grande de cigares de qualité supérieure?
R.—Oui; elle commence actuellement. Il faut d'abord que le vieil assortiment soit épuisé.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Employez-vous dans votre fabrique des ouvriers qui font partie des Unions?
R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais employé des hommes qui n'en font pas partie? R.—Je ne demande jamais à mes ouvriers, s'ils sont membres des unions.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'un patron peut mieux se fier à un ouvrier qui fait partie de l'Union, qu'à un autre qui n'en fait pas partie? R.—Non, je ne le pense pas. Je n'y trouve aucune différence. Jamais je ne pose cette question aux ouvriers qui viennent me demander de l'emploi. Quand j'ai de l'ouvrage, j'en donne, sans m'informer si l'ouvrier fait partie de l'Union ou non. Quand l'ouvrier fait son ouvrage convenablement, peu m'importe qu'il soit membre de l'Union ou non.

Q.—Vos cigares et boîtes portent-ils l'étiquette bleue? R.—Oui, je le crois, car nous n'avons dans l'atelier que des ouvriers appartenant à l'Union.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous n'avez pas eu de différends? R.—Non, pas dans les dernières années.

Q.—Vous ne faites aucune distinction entre les ouvriers qui appartiennent à l'Union et ceux qui n'en sont pas? R.—Non, ce ne serait pas juste. Tout homme a le droit de gagner sa vie, et si un ouvrier qui n'est pas membre de l'Union entre dans mes ateliers, et si ses camarades lui font comprendre qu'il fait mieux de s'affilier à l'Union, je n'y ai aucune objection.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—N'est-ce pas un avantage d'avoir l'étiquette bleue? R.—Dans les villes, c'est un avantage.

WILLIAM THURSTON, fabricant d'empignes, de bottes et souliers, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Votre fabrique est-elle à Toronto? R.—Oui.

Q.—Employez vous beaucoup d'ouvriers? R.—Quatorze en tout, y compris mes fils.

Q.—Votre industrie se borne à la fabrication d'empignes? R.—Oui.

Q.—Quels sont les salaires des ouvriers dans cette branche d'industrie? R.—Je paye un de mes tailleurs \$10.50 et l'autre \$9 par semaine. Je n'en ai actuellement que deux, pendant la saison d'hiver, à part mes fils.

Q.—Combien d'heures de travail fournissent-ils par semaine? R.—Ils travaillent neuf heures et demie par jour. Les samedis d'hiver, ils travaillent de 7 h. 30 m. a. m. à 4 hrs p. m., et les samedis d'été, de 7 h. du matin à midi.

Q.—Le salaire de \$10.50 par semaine est-il donné à un ouvrier qui travaille jusqu'à midi, le samedi? R.—Oui, c'est ce que je leur paye. Ils travaillent neuf heures et demie par jour, et de 7 h. 30 m. à 4 h. les samedis, pendant la saison d'hiver.

Q.—Employez-vous des femmes dans votre industrie? R.—Oui.

Q.—Quel salaire peuvent-elles gagner? R.—Quelques-unes gagnent de \$4 à \$7 par semaine; parfois, celles qui travaillent à la pièce, gagnent davantage.

Q.—Travaillent-elles aussi longtemps que les hommes? R.—Non. Elles travaillent, depuis 8 h. jusqu'à 6 h.; depuis 8 h. jusqu'à 4 h. les samedis d'hiver, et depuis 8 h. jusqu'à midi, les samedis, pendant les mois d'été.

Q.—Travaillent-elles avec les hommes? R.—Non.

Q.—Dans des salles séparées? R.—Il n'y a qu'une seule salle, mais elle est divisée. Les hommes travaillent à l'une des extrémités, et les femmes à l'autre.

Q.—Y a-t-il des cabinets d'aisance séparés? R.—Non, Monsieur.

Q.—Ne pensez-vous pas que le fait de faire usage des mêmes cabinets a une tendance immorale? R.—Pas chez moi, car nous avons une clef, et deux personnes ne pourraient être ensemble aux cabinets quand la clef est ici. Il ne pourrait y avoir qu'une personne à la fois, au cabinet.

Q.—Aucun de vos employés n'a jamais protesté au sujet de ces cabinets? R.—Non.

Q.—Admettez-vous parfois de jeunes enfants à l'ouvrage? R.—Non.

Q.—Pas d'apprentis? R.—Non.

Q.—Quelle est la principale occupation des femmes? R.—Coudre à la machine.

Q.—Avez-vous une machine à vapeur? R.—Non; j'ai une machine à gaz.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le salaire de \$4 à \$6 donné à une jeune femme employé à la couture constitue-t-il un salaire moyen dans d'autres ateliers? R.—Le plus bas salaire que je paye est de \$4, et parfois, les ouvrières habiles gagnent jusqu'à \$8 quand l'ouvrage est abondant. Le salaire est en général de \$4 à \$6.50. Je ne pense pas que la moyenne soit de plus de \$6.50.

Q.—Existe-t-il, à Toronto, un tarif réglementaire parmi les cordonniers? R.—Je ne connais rien des affaires des cordonniers. Je ne suis pas cordonnier, je me borne à fabriquer des empignes pour ce métier.

P. FREYSING, fabricant, et importateur d'articles en liège, à Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Où se trouve votre maison d'affaires? R.—Dans la rue Queen-Est, à Toronto.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous au travail du liège ? R.—J'ai vingt cinq hommes dans tout mon établissement.

Q.—Fabriquez-vous toutes espèces d'articles en liège ? R.—Oui, nous fabriquons des ceintures de sauvetage ; c'est la seule branche additionnelle.

Q.—Vous employez des hommes, des jeunes gens ou des jeunes filles dans votre industrie ? R.—Des hommes, des jeunes gens et des jeunes filles.

Q.—A quel âge admettez-vous les jeunes garçons et les jeunes filles ? R.—Je ne les admetts jamais avant 14 ans, mais je crois que j'en ai un de 13 ans. J'ai toujours soin de m'informer de l'âge des jeunes garçons ou des jeunes filles.

Q.—Ces jeunes garçons ou ces jeunes filles travaillent-ils à des machines ? R.—Oui, quelques-uns.

Q.—A quel genre de machines travaillent-ils ? R.—Un genre de machines spéciales à notre industrie.

Q.—Une machine à percer le liège ? R.—Oui.

Q.—Arrive-t-il souvent des accidents dans vos ateliers ? R.—Non, pas fréquemment.

Q.—Des accidents sont-ils arrivés à ces enfants ? R.—Je n'emploie pas d'enfants.

Q.—Prenez-vous un garçon de 13 ans pour un enfant ? R.—Je n'en ai qu'un ; la limite d'âge est 14 ans. À l'exception de quelques entailles aux doigts, il n'est arrivé aucun accident.

Q.—Aucun de ces jeunes gens ne s'est coupé le doigt assez pour le perdre ? R.—Pas jusqu'à présent.

Q.—Quels sont les salaires que gagnent ces jeunes garçons et ces jeunes filles ? R.—Ni jeunes garçons ni jeunes filles ne connaissent le travail ; nous avons donc à le leur enseigner. En les admettant, nous leur payons \$3 par semaine. Il est bien rare que nous ne donnions que \$2.50. Nous les gardons si nous les jugeons capables de faire le travail, mais c'est là la grande difficulté chez nous. Ils travaillent pendant un an, puis, ils prennent fantaisie de quitter. Toutefois, nous en avons quelques-uns qui ont travaillé avec assez d'assiduité. Quant au travail des filles, aux machines, je pourrais prendre la première fille venue de 11 ou 12 ans, et lui montrer la besogne, mais je ne veux pas en agir ainsi et n'emploie que des jeunes filles de 18 ans et au-dessus.

Q.—Combien de temps faut-il pour enseigner le métier à un jeune homme ou une jeune fille ? R.—Nous n'employons les filles qu'à l'alimentation des machines, d'autres sont employées à certaines machines. J'ai en outre, des hommes qui ont une certaine connaissance du travail, et des jeunes garçons de 16 à 17 ans qui ont appris le métier et travaillent dans mon atelier. Quand les jeunes gens sont lents, je ne les garde pas longtemps dans mon atelier.

Q.—Quel est le salaire que peut gagner un homme ? R.—Onze piastres par semaine.

Q.—Je présume qu'il est chargé de la surveillance des machines ? R.—Il n'a que la responsabilité de sa propre machine.

Q.—Les jeunes garçons et jeunes filles ont-ils soin de leur propre machine ?

Q.—Mon frère est le surintendant de l'atelier. Les jeunes garçons et jeunes filles ne peuvent pas avoir soin de leurs machines, il faut pour ce métier un homme pratique.

Q.—Combien de fabriques de l'espèce avez-vous à Toronto ? R.—Une.

Q.—Votre atelier est le seul ? R.—Oui.

Q.—En existe-t-il d'autres dans Ontario ? R.—Il y a deux petites fabriques d'ouvrages en liège, l'une à Hamilton l'autre à Ste-Catherine, mais ni l'une ni l'autre n'ont l'importance de la mienne. Il existe une fabrique de ce genre à Montréal.

Q.—Votre industrie augmente-t-elle ou diminue-t-elle ? R.—Elle n'augmente pas.

Q.—Pourriez-vous nous en donner la raison ? R.—Je ne le puis. Il y a toujours des inventions nouvelles pour remplacer le liège. Quant aux bouteilles d'eau de seltz,

elle a réussi et a complètement ruiné notre commerce avec les fabricants d'eau gazeuse, ou tout au moins, l'ont fait diminuer de 90 p. c. Parfois, nous avons la concurrence étrangère, qui en ce moment est fort grande.

Q.—Les lièges américains payent-ils des droits ? R.—Oui. Mais tout le matériel que nous employons est admis en franchise.

Q.—Les droits ne sont-ils pas assez élevés pour protéger le fabricant canadien ? R.—Nous nous en contentons tels qu'ils sont.

Q.—Pensez-vous que vous ne puissiez pas faire la concurrence aux industriels américains ? R.—Oui : tant que les affaires sont conduites d'une manière commerciale, mais s'ils viennent nous inonder de leur excédant d'approvisionnement, en le vendant à des prix qui ne couvrent le coût de la marchandise, il devient impossible de faire tête à la concurrence. Il existe, aux Etats-Unis, une ou deux grandes usines, qui produisent des excédants d'approvisionnement dont ils se débarrassent chez nous, et dans notre genre de commerce, il ne faut pas une forte quantité de marchandises pour encombrer le marché. A certains moments on achète des bouchons en liège à 4½ ou 5 cents la grosse, et il est facile d'encombrer bon nombre de localités avec une somme de \$1.000 en marchandises. Malgré cela, nous luttons pour maintenir notre industrie.

Q.—La fabrication des ceintures de sauvetage est-elle une branche d'affaires importante ? R.—Non, fort petite.

Q.—Fabriquez-vous les ceintures de sauvetage ou les achetez-vous des fabricants ? R.—Nous fabriquons des ceintures de sauvetage pour les stations de sauvetage du gouvernement. Nous avons commencé ce travail, l'an dernier, et avons approvisionné 6 ou 7 stations.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il visité vos ateliers ? R.—Oui, à différentes reprises.

Q.—Était-il satisfait de sa visite ? R.—Oui ; il était satisfait à tous égards.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Employez-vous les déchets du liège à quel usage ? R.—Non, nous les brûlons.

Q.—Vendez-vous les déchets ? R.—Nous l'avons fait autrefois, mais cette vente nous causait tant d'embarras que nous ne la trouvions pas avantageuse. Nous fûmes obligés de continuer jusqu'à ce qu'il nous fût possible de faire construire une grande fournaise pour les brûler.

Q.—Depuis quand avez-vous établi vos ateliers à Toronto ? R.—Nous y sommes arrivés, en 1875, mais nous n'avons commencé la fabrication qu'en 1880 ou 1881.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous des cabinets d'aisance séparés pour les jeunes garçons et pour les jeunes filles ? R.—Nous avons des cabinets d'aisance séparés pour les jeunes filles, les hommes et les employés du bureau.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Payez-vous les salaires par semaine, quinzaine ou mois ? R.—Nous payons chaque semaine. Les jeunes filles travaillent à la pièce de 8 h. 30 jusqu'à la nuit tombante. D'autres travaillent jusqu'à minuit, les jeunes garçons ne travaillent pas aussi longtemps. Nous leur payons leur travail \$7 par mois, mais dans le principe, ils ne sont bons à rien.

GEORGE VALIANT, de la maison Turner Valiant & Co, fabricants de chaussures à Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis quand êtes-vous dans l'industrie des chaussures ? R.—Un peu plus de 5 ans

Q.—Employez-vous beaucoup d'ouvriers dans votre industrie ? R.—De trente à quarante, suivant la saison.

Q.—Employez-vous beaucoup d'hommes ? R.—Oui, presque autant d'hommes que de femmes.

Q.—Les ouvriers ont-ils un tarif ? R.—Il a été question autrefois d'en établir un, mais nous avons réglé nous-mêmes le différend plus avantageusement pour les ouvriers.

Q.—Voudriez-vous nous dire quel est le salaire d'une ouvrière en chaussures, de premier ordre ? R.—Le salaire dépend absolument de l'habileté de l'ouvrière, il varie de \$5 à \$8 par semaine pour une bonne ouvrière.

Q.—Employez-vous beaucoup de jeunes filles ? R.—Nous en avons quelques-unes, disons deux ou trois, qui aident aux ouvrières.

Q.—A quoi employez-vous les jeunes filles ? R.—En général, à coudre à la machine.

Q.—Les ouvrières ne sont pas employées au collage ? R.—Non, un colleur n'est pas à proprement parler un ouvrier.

Q.—Les jeunes filles font-elle le collage ? R.—Oui, et le faulage.

Q.—Quel est leur salaire ? R.—Elles gagneront probablement \$2 ou \$3 par semaine.

Q.—Existe-t-il à Toronto un tarif uniforme pour tous les ouvriers de toutes les fabriques ? R.—Je l'ignore. Je sais que nous payons les salaires d'après ce qui est connu sous le nom de tarif des salaires de l'union.

Q.—Les autres provinces fournissent-elles un grand approvisionnement de chaussures ? R.—Oui, il en vient de grandes quantités et d'une qualité spéciale, des provinces maritimes. Les articles de choix sont fabriqués ici dans l'Ouest.

Q.—Importe-t-on des marchandises de votre métier, des Etats-Unis ? R.—Oui, bien souvent ces articles sont importés de là.

Q.—Quelle sorte de marchandises ? R.—Une espèce de chaussures, qui n'est pas manufacturée ici, vu que nos fabricants ne peuvent se procurer la matière première et rivaliser, en payant les droits, avec les manufactures américaines. En effet, les matériaux employés, d'une qualité supérieure, nous viennent des Etats-Unis, et sont frappés d'un droit de 25 pour cent. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas faire concurrence aux manufacturiers américains, qui fabriquent ces chaussures, parce qu'ils ont sur nous un avantage sur les salaires, et aussi, un marché plus étendu.

Q.—Existe-t-il une entente entre les manufacturiers au sujet des prix ? R.—Au sujet de quel prix ?

Q.—Au sujet des salaires, ou des prix auxquels doivent être vendues les marchandises ? R.—Voulez-vous parler d'une coalition des manufacturiers ?

Q.—Oui ? R.—Une telle entente peut exister, mais nous ne la connaissons pas.

Q.—Y a-t-il eu quelqu'agitation ouvrière dans votre établissement ? R.—Non, pas récemment, et il n'y en a jamais eu, je crois, au sujet des salaires. Nous avons eu, une fois, quelques difficultés, et c'était sur une question relative à un règlement de compte de salaire, mais qui ne se rapportait pas au salaire même.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Quelle quantité d'ouvrage peut faire un ouvrier, qui fait marcher une machine à coudre ? R.—Nous n'avons pas assez d'ouvrage pour tenir un ouvrier occupé tout le temps sur une machine de ce genre : un ouvrier conduit une machine et fait autre chose.

Q.—Employez-vous des monteurs ? R.—Oui, et le salaire qu'ils reçoivent dépend de leur habileté.

Q.—Combien gagnent-ils, en moyenne ? R.—Un monteur gagne de \$9 à \$10 par semaine.

Q.—Pour gagner ce salaire, les monteurs sont obligés de travailler dix heures par jour ? R.—Peut-être leur faut-il dix heures par jour pour gagner \$10 par semaine.

Q.—Voulez-vous dire dix heures par jour dans la manufacture ? R.—Ils travaillent dans la manufacture ; mais, généralement, ils ne travaillent pas dix heures par jour.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle classe de marchandises nous vient du Bas-Canada sans être frappée de droits ? R.—Les marchandises grossières et communes.

Q.—Pouvez-vous manufacturer ici des chaussures qui leur fassent concurrence ? R.—Non, les salaires sont moins élevés dans le Bas-Canada.

Q.—Est-ce la seule cause ? R.—Non, ils ont en plus un bon marché.

Q.—Quelle est la différence, ou pouvez-vous nous dire quelle différence il y a entre les salaires, à Toronto et à Montréal ? R.—Je ne pourrais le dire.

Q.—Vous avez dit, il y a un instant, que les Américains avaient un avantage sur les salaires dans la fabrication des chaussures fines. Pouvez-vous nous dire quelle différence il y a entre les salaires, à Toronto et à Boston ? R.—Les salaires à Boston diffèrent entre-eux, et il en est de même ici. Cela dépend entièrement des conventions entre les manufacturiers et les ouvriers, suivant le genre d'ouvrage.

Q.—Si les salaires de Boston étaient les mêmes que ceux de Toronto, pourriez-vous manufacturer avec profit cette espèce de chaussures fines ? R.—Je ne saurais répondre à cette question, avec certitude, parce qu'à mon avis, nous n'avons pas ici, généralement, la même classe d'ouvriers qu'ils ont aux Etats-Unis, ou des ouvriers aussi habiles que ceux de l'autre côté de la frontière.

Q.—Prenez-vous des apprentis dans votre atelier ? R.—Non.

Q.—Est-il nécessaire d'être un ouvrier habile pour travailler à la confection des chaussures ? R.—Non, aucunement.

Q.—La cordonnerie est-elle enseignée dans les manufactures ? R.—Non, pas dans notre fabrique, et, généralement, ce n'est pas dans une fabrique que l'on apprend ce métier.

Q.—Les ouvrages des manufactures, ou les commandes de chaussures confectionnées par les manufactures augmentent-elles ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Quelle espèce de chaussures confectionne-t-on à la main maintenant ? R.—Pas d'autres que celles des pratiques. Elles sont faites sur commande.

Q.—Confectionne-t-on, aujourd'hui, autant de ces chaussures à la main qu'il y a dix ou quinze ans ? R.—Non, je ne le crois pas, vu l'emploi des machines, qui confectionnent une chaussure tout aussi bien qu'à la main, et de manière à satisfaire les pratiques.

Q.—Les manufactures de chaussures font-elles généralement, aujourd'hui, de meilleur ouvrage qu'il y a dix ans ? R.—Oui, je crois qu'elles travaillent mieux, du moins au Canada.

Q.—Ce fait contribue-t-il à diminuer les commandes des pratiques ordinaires ? R.—Oui, et la diminution des commandes est causée par l'usage des machines, comme je viens de le dire.

Q.—Avez-vous dans votre établissement des lieux d'aisance séparés pour les hommes et les femmes ? R.—Oui.

Q.—Travaillent-ils dans des salles séparées ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est, d'après vous, la proportion des chaussures faites et vendues sur

commande et la proportion des chaussures faites à la manufactures? R.—Je ne le sais pas.

Q.—En avez-vous une idée? R.—Je n'ai aucune idée de la production totale.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il en Canada un grand nombre de machines sur lesquelles on paie un droit de royauté. R.—Nous en avons un grand nombre.

Q.—D'où viennent-elles? R.—Elles viennent des Etats-Unis.

Q.—Y a-t-il un certain nombre de machines sur lesquelles le droit de royauté est expiré? R.—Non, du moins, je ne puis me rappeler d'aucun cas de ce genre.

Q.—Quelle différence y a-t-il, s'il y en a aucune, entre les prix payés par les manufactures de Toronto et les prix payés à Hamilton pour la même classe de produits? R.—Il y a, je crois, une très petite différence.

Q.—Lequel de ces deux endroits, à votre avis, offre le plus d'avantages? R.—Je crois que c'est Toronto.

JOSEPH FIRSTBROOK, fabricant de boîtes, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Votre fabrique est à Toronto? R.—Oui.

Q.—Employez-vous plusieurs hommes? R.—Nous employons, en moyenne, entre quatre-vingts et quatre-vingt-dix hommes.

Q.—Ne fabriquez-vous que des boîtes? R.—Non; nous travaillons aussi pour les charpentiers et les compagnies de télégraphe.

Q.—Employez-vous des jeunes gens? R.—Oui, quelques-uns.

Q.—Quel ouvrage font principalement les jeunes gens? R.—Généralement, ils déblaient les scies, approvisionnent les machines à clouer, et font d'autres ouvrages du même genre.

Q.—Quel est l'âge des jeunes gens qui sont employés à déblayer les scies?

R.—Nous avons trois jeunes garçons de douze et quatorze ans; les autres sont plus âgés.

Q.—Les jeunes gens de douze et quatorze ans transportent-ils le bois scié?

R.—Non, ils travaillent aux machines à clouer.

Q.—Faut-il une grande habileté pour faire des boîtes? R.—Non, je ne le crois pas. Nous avons changé notre personnel, dans le mois de mai dernier, et je crois qu'un mois après, nous faisons notre ouvrage aussi bien qu'avec l'ancien personnel, et, depuis, je crois que notre ouvrage est mieux fait, et qu'il se gâte moins de bois.

Q.—Quel salaire payez-vous aux ouvriers qui confectionnent des boîtes? R.—De 18 à 21 centins par heure. Un certain nombre d'ouvriers employés aux machines, des mains moins habiles, ont un salaire de 15 à 25 centins de l'heure.

Q.—Les prix convenus entre les fabricants de boîtes de Toronto, sont-ils uniformes? R.—Je ne suis pas au courant des salaires dans toutes les manufactures de boîtes, mais les salaires ne sont pas uniformes dans notre fabrique.

Q.—Il n'y a aucune entente entre les fabricants sur la question des salaires? R.—Pas dans notre atelier.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté ou diminué durant les douze derniers mois?

R.—Les salaires des ouvriers qui fabriquent les boîtes ont été diminués dans notre atelier, et la moyenne des salaires des autres employés n'a pas augmenté.

Q.—La diminution des salaires a-t-elle été causée par le changement de votre personnel? R.—Non. Un jour, je revenais de mon dîner à 1 heure, et je trouvai que soixante ou soixante-dix hommes avaient quitté l'atelier sans donner aucune raison, ou aucun avis de leurs intentions. C'est la raison du changement de salaires dans notre atelier.

Q.—Vous les avez remplacés par des ouvriers qui reçoivent des salaires moins élevés? R.—Les salaires d'un certain nombre d'ouvriers sont moins élevés, mais les salaires de certains autres sont plus élevés.

Q.—Il n'y a pas eu augmentation de salaires? R.—Je crois que la moyenne des salaires est tout aussi élevée qu'elle l'était un an avant ce changement d'employés, et les salaires sont déterminés plus équitablement.

Q.—Les fabricants de boîtes, à Toronto, sont-ils affiliés à l'union des chevaliers du travail? R.—J'ai entendu dire qu'ils y sont affiliés.

Q.—Ce fait vous a-t-il induit à changer votre personnel? R.—Oui, je le crois, mais je ne le sais que par ouï-dire.

Q.—Vous opposez-vous à ce que vos employés appartiennent à des organisations ouvrières? R.—Aucunement, et je ne m'y suis jamais opposé.

Q.—De quelle manière l'organisation des chevaliers du travail affecte-t-elle votre métier? R.—Elle ne l'affecte aucunement.

Q.—Comment cette association vous a-t-elle induit à changer votre personnel? R.—Une heure, environ, après que nos ouvriers se fussent mis en grève, une députation de trois d'entre eux nous rencontra et nous dit qu'un ouvrier n'appartenant pas à l'union des chevaliers du travail, était employé dans notre atelier, et que si nous le renvoyions, ils reviendraient travailler.

Q.—Était-ce la seule raison? R.—La seule raison qui nous fut donnée.

Q.—Vous a-t-on proposé de régler le différend par l'arbitrage? R.—Non.

Q.—Chaque partie se retrancha dans ses prétentions? R.—Il y avait, je crois, à peine vingt-quatre heures que nos ouvriers étaient en grève, que nous les avions remplacés par d'autres.

Q.—Vous n'avez eu aucune difficulté à obtenir de l'aide? R.—Pas la moindre.

Q.—Quels salaires les charpentiers reçoivent-ils à Toronto? R.—J'ai peu de renseignements au sujet des charpentiers. Nous payons 20 et 25 centins par heure à ceux que nous employons. Si nous profitions de la grève ouvrière, je crois que durant l'hiver, nous sauverions \$100 à \$200 par semaine.

Q.—L'offre est-elle plus grande que la demande? R.—Oui, et les hommes qui s'offrent en plus grand nombre sont des ouvriers inhabiles.

Q.—Vous est-il difficile d'obtenir des ouvriers habiles quand vous en avez besoin? R.—Notre métier n'exige pas des ouvriers d'une grande habileté.

Q.—Quels salaires paie-t-on, à Toronto, aux ouvriers travaillant aux machines? R.—Nos ouvriers reçoivent de 18 à 25 centins par heure.

Q.—Ont-ils constamment de l'emploi? R.—Nous travaillons, actuellement, quarante-quatre heures par semaine.

Q.—Votre manufacture est-elle ouverte toute l'année? R.—Oui.

Q.—Pour manufacturer ce que vous fournissez aux compagnies de télégraphe, avez-vous besoin d'ouvriers d'une grande habileté? R.—Non. Nos machines s'alimentent automatiquement.

Q.—Sont-elles servies par des hommes ou par des jeunes garçons? R.—Quelques-unes sont servies par des hommes et d'autres par des jeunes garçons.

Q.—Est-il arrivé des accidents aux jeunes gens servant les machines? R.—Non.

Q.—Vous est-il arrivé de sérieux accidents? R.—Je me rappelle d'un accident qui causa la mort d'un jeune homme; mais un pareil accident eût pu arriver partout ailleurs.

Q.—Vos machines sont-elles convenablement protégées contre les accidents? R.—Je le crois. Quand les inspecteurs ont visité notre manufacture, ils ont remarqué une ouverture de 16 ou 18 pouces, par où nous faisons monter le bois. Nous avions placé une pièce de bois de rebut dans cette ouverture; mais Brown nous dit que nous devions la fermer au moyen d'une trappe. L'expérience nous avait appris que notre plan était le meilleur, mais nous posâmes une trappe. De plus, l'inspecteur nous conseilla de protéger une courroie, par des planches, et nous le fîmes. Ce furent les seules déficiences que l'on trouva.

Q.—Est il à votre connaissance que des accidents soient arrivés en appliquant les courroies pendant que la machine était en mouvement? R.—Il n'en est pas arrivé dans notre établissement.

Q.—Avez-vous l'habitude d'arrêter une machine, ou de la ralentir pendant que l'on pose les courroies? R.—Cela dépend de la position de la courroie. Naturellement, quand c'est une grande courroie, la machine est ralentie; mais il y a de petites courroies qui s'appliquent aisément, et nous ne considérons pas toujours comme nécessaire d'arrêter la machine pour poser ces courroies.

Q.—Qui a la tâche de poser les courroies quand la machine est en mouvement? Sont-ce des hommes ou des jeunes garçons? R.—Cette besogne appartient aux hommes, et les jeunes gens n'en sont pas chargés. Des instructions rigoureuses leur sont données de se tenir à distance des courroies. Tous les accidents arrivés dans notre manufacture, sont dus à la négligence, ou à l'incapacité des personnes qui ont voulu prendre soin des machines, lorsqu'elles n'étaient pas chargées de cette besogne.

Interrogé par M. KERWIN;—

Q.—Lorsque l'inspecteur a visité votre établissement, l'avez-vous accompagné vous-même? R.—Oui.

Q.—Est-il allé vous demander à votre bureau, et vous a-t-il dit qui il était, et quel était l'objet de sa visite? R.—Ils étaient trois. Ils se rendirent au bureau, et ayant décliné leurs titres et qualités, je les accompagnai dans leur inspection de la manufacture.

Q.—Ont-ils examiné avec soin toute chose? R.—Ils examinèrent si minutieusement partout, qu'ils remarquèrent la courroie, dont je vous ai parlé il y a un instant, et qui se trouvait dans un endroit écarté, où nous n'avons pas l'occasion de la voir plus d'une fois par semaine.

Q.—Les fabricants de boîtes, de cette cité, ont-ils une organisation? R.—Nous n'y appartenons pas.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelques-uns des patrons n'ont-ils pas obligé leurs ouvriers à faire partie de l'organisation? R.—S'ils ont agi ainsi, nous n'avons participé en rien dans leur acte.

Q.—Avez-vous entendu dire que la chose a été faite? R.—Non. Quand l'organisation s'est formée, nous voyions d'un œil favorable le but que se proposaient d'atteindre les chevaliers du travail, lequel était exposé dans leurs constitution et règlements, et si nous n'avons pas encouragé directement leur organisation, nous l'avons fait indirectement, parce que nous étions en faveur de l'organisation du travail, bien que l'on puisse être sous une impression différente aujourd'hui. Mais l'expérience que nous en avons, en 1887, a modifié quelque peu nos vues. De fait, nous avons compris que l'organisation du travail n'était que la tyrannie organisée. Du moins, c'est cette tyrannie qui s'est manifestée dans notre cas.

Q.—Les membres de cette organisation sont-ils de la même opinion? R.—Je le présume; autrement ils ne se seraient pas organisés, bien que plusieurs d'entre eux pensent comme nous, aujourd'hui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Lorsque ces ouvriers se sont ainsi organisés, leurs salaires ont-ils été augmentés? R.—Oui; leurs salaires ont été augmentés. Ils avaient tout en mains, en 1887; notre ouvrage était exécuté par eux; mais nous n'avions rien à faire avec leur organisation.

Q.—Y a-t-il eu alors une augmentation générale des salaires? R.—Seulement pour les ouvriers employés à la confection des boîtes et pour les scieurs. Ils voulaient travailler cinquante heures par semaine. Je fus l'un de ceux qui reçumes 1^a

députation, et je proposai de réduire la journée de travail à neuf heures par jour, au lieu d'avoir une semaine de cinquante heures, et cela pour tous nos ouvriers, y compris les journaliers, qui ne faisaient pas partie de l'Union. Cette proposition ne fut pas accueillie favorablement par la députation. Elle voulait avoir cinquante heures par semaine, sans tenir compte de ce que voulaient les journaliers.

Q.—De combien par cent les salaires ont-ils été augmentés? R.—Je n'en ai pas fait le calcul.

Q.—Vous n'avez pas une idée de l'augmentation? R.—Je crois que l'augmentation a été de vingt et trente pour cent, en prenant en considération la diminution du nombre des heures.

Q.—Les membres de l'Union travaillaient-ils à la pièce? R.—Quelques-uns d'entre eux.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous rappelez-vous les raisons qu'avaient les manufacturiers pour engager leurs ouvriers à s'organiser? R.—Non, et je n'ai jamais entendu dire que les ouvriers y ont été invités par leurs patrons.

Q.—Avez-vous entendu dire que la raison donnée était que si les ouvriers étaient organisés, il y aurait une échelle de salaires dans tous les ateliers? R.—Non, je ne l'ai pas entendu dire. J'ai eu, toutefois, occasion d'entendre quelques allusions faites à ce sujet. Il y a plusieurs fabricants de boîtes à Toronto; mais cette industrie n'est qu'une faible partie de leurs opérations. Pour nous, qui employons un bien plus grand nombre d'ouvriers à cette fabrication que tous les autres fabricants de boîtes réunis, cette question de salaires est d'une très grande importance.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Quand ces ouvriers se sont organisés, le prix des boîtes a-t-il haussé? R.—Oui, il a augmenté de suite.

Q.—Ce qu'ont dit les manufacturiers a-t-il été la cause de cette hausse? R.—Les fabricants de boîtes blâmèrent l'Union des chevaliers du travail au sujet de la diminution du nombre des heures de travail, de l'augmentation des salaires et du tort qu'elle causait à leur industrie. Nous restions responsables envers nos familles et nos créanciers, pendant que notre ouvrage était exécuté par les chevaliers du travail.

Q.—Quelle raison les fabricants de boîtes ont-ils donnée pour hausser le prix des boîtes? R.—Ils donnèrent pour raison l'augmentation des salaires.

Q.—A-t-il été question du prix du bois? R.—Le prix du bois a haussé, cette année-là, de 50 centins par mille pieds; mais l'on a pas beaucoup parlé de ce détail. Par suite de l'augmentation des salaires et de la diminution du nombre des heures de travail, les maisons qui avaient fait affaires avec nous achetèrent leurs boîtes à Montréal et dans d'autres localités. Nous pouvions payer des salaires aussi élevés que qui que ce soit, étant sur le même pied; mais nous ne pouvons pas travailler cinquante heures par semaine et faire concurrence à ceux qui travaillent soixante heures et paient des salaires moins élevés que ceux que nous payons.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les salaires ne sont pas élevés maintenant? R.—Je crois que la moyenne que nous payons dans notre atelier est aussi élevée qu'en 1887, bien que les salaires payés aux scieurs et aux ouvriers fabricants ne soient peut-être pas aussi élevés.

Q.—À l'époque de cette agitation, en mai dernier, vous avez dit que les chevaliers du travail exigeaient le renvoi d'un ouvrier qui n'appartenait pas à leur Union? R.—Cet ouvrier, je crois, avait été chevalier du travail; mais n'étant pas satisfait de la manière d'agir de cette Union, il était sorti de l'association.

Q.—Votre établissement n'a-t-il jamais eu l'habitude de réserver aux ouvriers les plus actifs appartenant aux organisations ouvrières les ouvrages payant le moins?

R. — Cela n'a pas été fait intentionnellement. J'ai demandé alors à la députation si notre établissement avait traité différemment les membres de l'Union et ceux qui n'en faisaient pas partie, et l'on a répondu : non. J'ai dit alors à cet ouvrier, qui était la cause du différend : " Est-il des chefs de l'établissement qui vous aient, directement ou indirectement, donné à entendre que l'établissement désirait avoir votre aide pour mettre les chevaliers du travail à la porte ? Il répondit : " Non." J'ajoutai : " Avez-vous dit quelque chose aux chevaliers du travail sur l'intention qu'il y avait de les éliminer de l'atelier." Il répondit : " Non, et je suis prêt à rencontrer ces hommes et à leur déclarer que je n'ai pas dit une telle chose." Nous n'avons opposé aucune résistance à cette agitation. Nous n'avons pas même pris la position que nous aurions pu prendre, comme le faisaient les ouvriers, parce que nous considérons que les ouvriers avaient été mal inspirés, et que leurs préjugés les avaient égarés.

Q.—Est-il vrai qu'un ouvrier venu de la campagne ait eu des doigts coupés par une scie ? R.—Il y avait deux ouvriers ; l'un d'eux fut chargé d'une machine à faire les queues d'aronde ; il avait travaillé avec cette machine pendant quelque temps, et paraissait en comprendre parfaitement le mécanisme ; mais il se servit d'un bâton pour enlever quelques déchets, ce qui n'était pas nécessaire, et le bâton ayant été saisi par la machine, une partie de la main de l'ouvrier y fut prise.

Q.—Cet ouvrier n'en savait-il pas davantage ? R.—Oui, il savait mieux, et il ressemblait, sous ce rapport, à beaucoup d'autres. Il y a quelques années, un de nos ouvriers fut tué, bien qu'il eût une grande expérience des machines, et il fit une grave imprudence. Il y avait une courroie, et quand nous voulions l'enlever, nous renversions la vapeur, et la courroie tombait. Cet ouvrier était contre-maître, et je présume qu'en voulant sauver du temps, il descendit l'escalier et fit glisser la courroie. Le contre-maître de l'étage supérieur entendant la chute de la courroie, descendit et arrêta la machine comme on l'arrête d'ordinaire. Mais à l'endroit où se trouvait la courroie, ce contre-maître vit, étendu mort sur le plancher, celui qui était descendu le premier. Ce malheureux avait voulu faire glisser la courroie, et avait commis une imprudence. Pour ce qui regarde les accidents auxquels sont exposés les ouvriers inexpérimentés, ils doivent tous subir quelqu'épreuve pour apprendre leur métier. Depuis l'accident que je viens de rapporter, nous avons surveillé nos hommes. Durant les huit ou neuf derniers mois, il nous est arrivé moins d'accidents ; l'ouvrage est mieux exécuté et nous ne rencontrons aucun embarras. Les ouvriers se trouvent mieux qu'ils étaient dans les établissements où ils travaillaient auparavant, et l'état de nos affaires est meilleur. Nous n'avons pas maintenant de chevaliers du travail. Ils nous ont causé tant de misères que s'ils devaient nous en causer encore autant pendant les deux années qui vont suivre, je fermais mon établissement, et j'irais travailler pour le compte d'autres patrons.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Etes-vous suffisamment employés maintenant ? R.—Oui, l'année 1887 est la meilleure que nous ayons eue.

Q.—Les accidents qui sont arrivés ont-ils été causés par la négligence des ouvriers ? R.—Oui, le plus grand nombre ; cependant je crois qu'il n'y a pas un atelier de menuisier, dans la ville, qui ait plus que la moitié du nombre de machines que nous avons, et nous en avons un grand nombre. Il y a eu des accidents dans d'autres endroits, mais nous n'en avons pas eu un depuis des mois. Prenant la moyenne des accidents de l'année dernière, je ne crois pas qu'elle ait été plus considérable, si elle l'a été autant, que les années précédentes.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quand on place une courroie, n'est-il pas mieux d'arrêter la machine ? R.—Dans certaines circonstances c'est mieux, mais dans d'autres il n'est pas plus dangereux de mettre la courroie pendant que la machine fonctionne lentement.

Q.—Avez-vous eu d'autres accidents fatals, à part celui dont vous avez parlé ?
R.—L'accident dont j'ai parlé est le seul qui ait causé mort d'homme.

Q.—Avez-vous le même nombre d'ouvriers aujourd'hui qu'avant la grève ?
R.—A peu près le même. Aujourd'hui, nos affaires sont plus considérables qu'alors.

Q.—Seriez-vous étonné si un de vos anciens ouvriers venait déclarer qu'il est arrivé des accidents environ deux fois par mois ? R.—Je dirais simplement que cet homme se trompe. Je puis le prouver. Je ne serais pas étonné qu'on dirait qu'il est arrivé des accidents tous les jours. J'ai appris que quelques-uns de nos anciens employés disaient qu'il arrivait des accidents tous les jours, et ainsi de suite. Je serais surpris d'entendre quelqu'un me dire que nous avons eu, en moyenne, deux accidents par mois, ou un accident par deux mois, et je crois que, si le fait que nous avons beaucoup plus de machines qu'aucun autre établissement de menuiserie, à Toronto, est constaté, vous devez en tenir compte.

La commission ajourne ses travaux jusqu'au lendemain à 10 h. A. M.

17 JAMES R. BROWN, inspecteur de fabriques, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous terminé l'inspection des fabriques dans Ontario ? R.—Nous avons terminé ce qu'on peut appeler l'inspection préliminaire. Il y a certaines formules requises en rapport avec la loi, et nous ne les avons reçues que vers la fin du mois.

Q.—Chaque inspecteur a-t-il un district différent ? R.—Oui.

Q.—Quel est le vôtre ? R.—Le district centre.

Q.—L'inspection que vous venez de terminer a-t-elle été faite conformément à la loi ? R.—Je dois dire que nous avons des ordres de visiter les grands établissements afin de constater jusqu'à quel point ils se conforment à la loi.

Q.—Vous n'y avez pas fait un examen minutieux, n'est-ce pas ? R.—Je me suis efforcé de constater jusqu'à quel point ils se conformaient aux exigences de la loi.

Q.—Dans quel état étaient les fabriques que vous avez visitées ? R.—Nous constatons pendant combien de temps les femmes et les enfants travaillent, si les lieux d'aisance sont en bon état et dans quelle condition sont les moyens de sauvetage, l'entourage des courroies et des engrenages ainsi que des élévateurs. Ce sont les principales choses que nous observons.

Q.—Avez-vous remarqué si dans quelques endroits les femmes travaillaient plus longtemps que la loi ne le permet ? R.—Pas dans un grand nombre de fabriques. J'ai remarqué cela surtout dans les fabriques de laine.

Q.—Quel était le plus grand nombre d'heures de travail pour les femmes dans les endroits que vous avez visités ? R.—Soixante-six heures par semaine.

Q.—Avez-vous constaté qu'on s'opposait à diminuer le nombre des heures de travail ? R.—Non, partout où les femmes travaillaient pendant ce nombre d'heures, les patrons m'ont dit qu'ils ignoraient que la loi fût en force et qu'ils attendaient qu'avis leur en fût donné. Naturellement, ils ont déclaré qu'ils se conformeraient à la loi, et diminueraient le nombre des heures de travail de manière à ne pas dépasser soixante heures par semaine.

Q.—Y a-t-il beaucoup de fabriques où les femmes travaillent moins que soixante heures par semaine ? R.—Oui, dans le plus grand nombre des fabriques, les femmes ne travaillent pas aussi longtemps que les hommes excepté dans les fabriques de laine.

Q.—Et aussi dans les filatures de coton ? R.—Oui ; je n'en ai qu'une dans mon district.

Q.—Qu'avez-vous remarqué au sujet des lieux d'aisance séparés à l'usage des hommes et des femmes ? R.—La loi exige qu'il y ait des lieux d'aisance séparés et

des accès séparés et aussi que les lieux d'aisance soient particuliers. Je crois qu'il n'y a pas 10 fabriques sur 100, où la loi est observée; les hommes et les femmes se servent en commun des lieux d'aisance; ou il n'y a pas de lieux d'aisances, ou il y les mêmes accès.

Q.—Avez-vous remarqué dans beaucoup d'ateliers, où il y a des des lieux d'aisance séparés, si les hommes et les femmes passaient dans la même pièce pour s'y rendre? R.—Dans quelques endroits les lieux d'aisance sont dans le sous-bassement du bâtiment, dans d'autres, au premier étage, à l'extrémité du bâtiment et quelquefois en usage commun. Je crois qu'il n'y en a pas dans les salles où les ouvriers travaillent.

Q.—Avez-vous constaté si les hommes et les femmes pouvaient se voir en se rendant aux cabinets d'aisance? R.—A Toronto, dans quelques fabriques, les hommes peuvent voir les femmes y aller, mais près de ces cabinets d'aisance il y a les cabinets de toilette et il est nécessaire qu'elles y aillent pour s'habiller et se déshabiller et se laver les mains.

Q.—Dans les fabriques où vous avez constaté que la loi n'était pas observée, les patrons vous ont-ils fait voir qu'ils étaient disposés à s'y conformer? R.—Oui, dans les grandes fabriques. Les patrons des fabriques de deuxième ordre disent que la loi est sévère. Nous leur avons dit qu'il y avait violation de la loi et qu'ils devaient s'y conformer.

Q.—Avez-vous vu dans plusieurs fabriques, les hommes et les femmes travailler ensemble dans la même salle? R.—Oui.

Q.—Est-ce en contravention à la loi? R.—Non.

Q.—Avez-vous vu dans ces fabriques un grand nombre d'enfants? R.—Oui, j'en ai vu, dans quelques-unes, dans les fabriques de coton, de laine, de cigares, d'ouvrages de tricos et quelques autres.

Q.—Y avait-il de ces enfants au-dessous de l'âge déterminé par la loi? R.—J'ai vu environ quarante filles au dessous de quatorze ans. Les filles au-dessous de quatorze et les garçons au-dessous de douze ans, ne peuvent pas travailler dans les fabriques. J'y ai vu six garçons de neuf ans, et quelques-uns de dix ou onze ans, mais les patrons ont déclaré qu'ils s'étaient efforcés de se conformer à la loi, et, qu'avant notre visite, ils avaient congédié un bon nombre de ces enfants.

Q.—Avez-vous remarqué s'il y avait des circonstances exceptionnelles dans les endroits où de jeunes enfants travaillaient? R.—Voulez-vous parler des parents.

Q.—Oui? R.—Eh bien, dans quelques fabriques nous avons vu des orphelins, dont quelques-uns n'avaient pas l'âge requis. Ce sont les seules exceptions. Cependant ils n'avaient que quelques mois au-dessous de l'âge, mais c'est une des difficultés inhérentes au fonctionnement de la loi.

Q.—Les patrons désirent-ils se conformer à la loi? R.—Oui, je n'en ai connu qu'un qui se soit plaint. Il prétendait que le gouvernement ne devait pas intervenir et il avait un employé qui n'était âgé que de neuf ans. C'est le seul qui ait montré de la répugnance à se conformer à la loi.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—A-t-il refusé de s'y conformer? R.—Non, il ne s'y est pas refusé, mais il prétendait que c'était injuste.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous dire, en général, combien ces enfants gagnent en moyenne? R.—Non; c'est une affaire qui ne nous regarde pas.

Q.—Dans quel état les machines étaient-elles dans les fabriques que vous avez visitées? R.—Dans les machines à raboter, il n'y a pas assez de protection contre les accidents lorsqu'il s'agit de poser les courroies. La même chose existait dans d'autres ateliers de menuiserie. Dans plusieurs de ces ateliers il n'y avait pas de

soufflets pour enlever les copeaux, et la poussière. Il y en a dans quelques-uns mais d'autres n'en ont pas.

Q.—L'arbre de couche était-il suffisamment entouré? R.—Oui; dans un grand nombre de fabriques il n'y a pas cet arbre de couche vertical.

Q.—L'engrenage est-il entouré? R.—Dans quelques endroits, l'engrenage n'est pas du tout entouré, mais j'ai remarqué que dans les machines de construction récente on enveloppe l'engrenage maintenant.

Q.—Savez-vous si, dans les fabriques, les ouvertures des élévateurs sont généralement entourées? R.—Dans quelques-unes, il n'y a qu'une barre; dans d'autres, une trappe, et ailleurs des portes à coulisse. Quelques-uns des élévateurs ont des portes automatiques.

Q.—Quel est l'élévateur le plus sûr? R.—Je crois que l'élévateur avec des portes automatiques, est le meilleur. Dans une fabrique où il y avait un élévateur avec des portes simples, il est arrivé deux accidents. Deux jeunes gens regardaient en bas, et ne remarquant pas l'élévateur qui descendait, ils furent frappés à la tête. L'un de ces accidents a été presque fatal.

Q.—Croyez-vous que les portes automatiques coûtent bien cher? R.—Je ne le crois pas, mais il y a des anciennes fabriques où il serait difficile de mettre des portes automatiques, à cause de la construction des élévateurs; mais dans celles où les élévateurs sont de construction récente il n'y a aucune difficulté, et ces portes commencent à devenir en vogue.

Q.—Quel est l'état sanitaire des fabriques? R.—Nous avons fait notre inspection durant l'été, et je dois dire, que, dans quelques endroits, les lieux d'aisance étaient très sales, surtout ceux qui étaient dehors sur des fosses. Pour ceux-ci, nous avons recommandé l'usage des désinfectants. Quelques autres, qui étaient automatiques, étaient propres. Cependant, nous en avons vus qui étaient bouchés, et les patrons nous ont dit que c'était parce qu'on y avait jeté des copeaux ou autres choses de ce genre.

Q.—Les bâtiments étaient-ils parfaitement ventilés? R.—Nous faisons notre visite en été, et toutes les ouvertures étaient ouvertes. Naturellement on ne peut rien en dire par les temps froids; mais, si vous vous informez de ce qui en est, on vous répond qu'il n'y a pas de plaintes. On se sert de ventilateurs dans plusieurs fabriques, dans celles où on emploie de l'acide dans le but de laisser échapper les émanations délétères.

Q.—Avez-vous fait des observations au sujet du drainage? R.—Non; je n'ai eu, à ce sujet, qu'une seule plainte, et c'était de la part du patron de la fabrique lui-même. Un canal d'égout faisait rebouler l'eau sur son terrain, et répandait une odeur désagréable. Il me dit qu'il en avait donné avis, mais que rien n'avait été fait, et il ajouta qu'il aimerait à ce que je fisse quelque chose à ce sujet. Nous ne pouvions qu'appuyer les plaintes du patron lui-même, qui, dans ces cas, est responsable d'après la loi.

Q.—En faisant votre inspection, avez-vous demandé des renseignements, soit aux employés, soit aux patrons? R.—Dans quelques endroits, j'en ai demandé aux employés; mais il était très difficile de les faire parler; dans certains autres cas, il n'y avait personne dans la manufacture, et en définitive j'ai renoncé à les questionner. Cependant j'ai reçu des plaintes motivées.

Q.—Les employés vous ont-ils dit pourquoi il leur en coûtait de donner des renseignements? R.—J'ai compris qu'ils ne voulaient pas être soupçonnés de m'avoir dit quelque chose, de crainte, je suppose, d'être congédiés.

Q.—En général, et après avoir visité tous les endroits, croyez-vous que les ateliers sont dans une condition satisfaisante? R.—Il y en a qui sont en bonne condition, et d'autres qui ne le sont pas—loin de là.

Q.—Avez-vous vu beaucoup de fabriques pourvues d'appareils de sauvetage pour les incendies? R.—J'en ai vu bien peu. Je crois que le total des appareils de sauvetage pour les incendies, y compris les échelles en bois, en tout, est de

vingt seulement. La loi exige que, si les ouvriers travaillent au-dessus du deuxième étage, un appareil de sauvetage doit y être placé, s'il n'y a pas d'autres issues. Dans certains endroits, où des filles et d'autres travaillent au quatrième étage, je n'ai vu qu'un escalier et pas d'autre issue. Dans les cas de ce genre, j'ai insisté pour qu'il y eût des appareils de sauvetage; mais lorsqu'il y a plus d'un escalier de sortie, l'inspecteur doit décider si cela est suffisant ou non.

Q.—Les patrons ont-ils paru disposés à se procurer ces appareils de sauvetage?

R.—En faisant cette inspection préliminaire, je n'ai trouvé personne qui s'y refusait.

Q.—Avez-vous vu dans quelque établissement des hommes et des femmes travaillant dans une salle dont la porte extérieure était fermée à clef? R.—Non, je n'en ai pas vu.

Q.—Avez-vous vu des jeunes enfants travailler dans des fabriques et des salles dont les portes étaient fermées à clef? R.—Non.

Q.—Savez-vous si dans certaines fabriques, les ouvriers étaient obligés de prendre leurs repas dans la salle où ils travaillaient? R.—Quelquefois les patrons leur fournissaient des salles particulières pour prendre leurs repas. A deux ou trois endroits, les patrons m'ont dit que les filles ne voulaient pas aller dans ces salles, mais qu'elles préféraient prendre leur repas là où elles travaillaient. Ces filles étaient des couturières, et lorsqu'on leur demandait pourquoi elles ne voulaient pas aller dans ces salles, elles semblaient croire qu'il y avait une espèce de prétention en cela, et, dans tous les cas elles ne voulaient pas y aller.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Dans combien de fabriques, que vous avez visitées, et où il y avait beaucoup d'ouvriers, avez-vous vu des salles particulières servant aux repas? R.—Pas dans un grand nombre, je ne crois pas qu'il y en ait plus de quinze ou vingt—c'est-à-dire des salles particulières.

Q.—La loi d'Ontario exige-t-elle l'existence d'une telle salle? R.—Si la chose est ordonnée.

Q.—L'inspecteur a-t-il aussi, dans ce cas, des pouvoirs discrétionnaires? R.—Oui, il en a.

Q.—Avez-vous trouvé des fabriques dans des conditions défavorables au travail des ouvriers? R.—J'en ai vu quelques-unes, qui étaient loin d'être des endroits convenables pour y travailler, et j'ai vu quelques ateliers de moulage qui n'étaient certainement pas un abri suffisant pour les employés.

Q.—Vous voulez parler des ateliers ouverts, exposés aux courants d'air? R.—Oui, de ceux où on peut voir le jour au travers des murs ou des toits; il est évident que ces ateliers ne sont pas chauds.

Q.—Êtes-vous obligé d'inspecter d'autres ateliers et fabriques, tels que les ateliers à domicile? R.—Par la loi, nous sommes obligés d'avoir un certificat pour entrer dans ces ateliers où il n'y a pas de machines en usage—même si ce sont des fabriques.

Q.—Dans l'exercice de vos fonctions, inspectez-vous ces ateliers, ou même appelés ateliers de décatissage? R.—Il serait de mon devoir de les inspecter, s'ils tombaient sous l'application de la loi.

Q.—Y a-t-il plusieurs de ces ateliers de décatissage dans lesquels un grand nombre d'hommes et de femmes travaillent ensemble? R.—Il n'y en a pas beaucoup. On m'a parlé d'un ou deux, mais, après examen, j'ai compris que je n'avais pas le droit de m'en occuper. La loi ne s'applique pas à ces ateliers.

Q.—Ces ateliers de décatissage ne sont-ils pas plus nuisibles à la santé que les grandes fabriques? R.—Je puis difficilement donner mon avis sur cette question. Dans tous les cas, je ne pourrais en parler que par oui-dire.

Q.—Vous n'en savez rien? R.—Non, pas personnellement.

Q.—La loi d'Ontario ne s'applique-t-elle pas à ces établissements? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce parce qu'on n'y emploie pas le nombre d'ouvriers requis? R.—Il n'y a pas le nombre d'ouvriers requis.

Q.—A votre avis, devrait-il y avoir une loi fédérale applicable aux fabriques? R.—Je ne sais pas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Savez-vous la différence qu'il y a entre les pouvoirs du parlement local et ceux du parlement fédéral, sur cette question? R.—Non, je ne le sais pas.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—M. Armstrong désire savoir, s'il serait avantageux d'avoir un système uniforme d'inspection pour les fabriques applicable à tout le Canada? R.—Je ne puis pas donner d'opinion sur cette question.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous qu'une loi uniforme serait préférable? R.—Cela ne ferait pas beaucoup de différence en ce qui regarde la loi d'Ontario.

Q.—On vous demande s'il serait plus avantageux d'avoir une loi applicable à tout le Canada? R.—Je crois qu'il serait préférable que chaque pays eût une loi réglementant ses fabriques.

Q.—Croyez-vous que la loi en force dans Ontario devrait être appliquée aux autres provinces du Dominion? R.—Je suppose qu'il serait préférable que chaque province eût sa loi au sujet des fabriques.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Jusqu'ou votre juridiction s'étend-elle à l'ouest? R.—Jusqu'au comté de Peel.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Et à l'est? Jusqu'au comté de Leeds.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Avant votre visite, donnez-vous avis aux fabricants, que vous devez inspecter leurs établissements? R.—Nous leur donnons avis de notre première visite et nous nous faisons connaître. C'est ce que nous faisons la première fois et si on nous demande notre certificat nous devons le faire voir.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous avoir le droit d'aller visiter une fabrique chaque fois que vous le voulez? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Y a-t-il des fabricants qui envoient les garçons et les filles chez leurs parents quand ils apprennent que vous devez visiter leur fabrique? R.—La chose est arrivée une fois. On nous a dit qu'il y avait deux garçons occupés à emballer, dans une fabrique que nous visitions, et que, pendant que nous montions on les avait fait descendre par l'ascenseur.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les fabricants ont-ils cherché à éviter l'inspection de leurs établissements? R.—Non, pas que je sache. Il est possible qu'ils aient fait cacher leurs employés, mais je ne connais pas ceux qui ont pu le faire.

Q.—Combien faut-il d'ouvriers dans une fabrique, pour que, d'après la loi, l'inspecteur puisse la visiter? R.—On peut visiter toutes les fabriques, pour s'assurer du nombre d'ouvriers, mais, pour appliquer la loi, il faut que leur nombre ne soit pas de moins de vingt.

Q.—Dans un cas comme celui dont vous avez parlé aujourd'hui vous ne pourriez pas intervenir, parcequ'il n'y aurait que quatorze ouvriers? R.—C'est cela.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les ouvriers que vous avez vus ont-ils manifesté le désir d'avoir une loi fédérale concernant les fabriques? R.—Non.

Q.—Etes-vous en état de savoir si ce désir existe chez les ouvriers? R.—Il y a un ou deux ouvriers qui m'ont exprimé leur opinion à ce sujet, et rien de plus, je n'en ai rien entendu dire dans les ateliers.

Q.—Avez-vous fréquenté suffisamment les ouvriers pour savoir si un tel désir existe? R.—Oui, je le crois, et je ne leur ai rien entendu dire à ce sujet.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Qu'arriverait-il, si vous donniez l'ordre de faire certains changements dans une fabrique et que le propriétaire négligerait de s'y conformer? R.—Il arriverait que ce propriétaire serait poursuivi.

Q.—Avez-vous reçu ordre d'user de persuasion plutôt que de poursuivre? R.—Je dois dire.—

LE PRÉSIDENT :—Je ne sais pas si vous avez le droit de demander quelles instructions il a reçu du gouvernement d'Ontario.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Il est à présumer que la loi sera appliquée, et mon but, en posant cette question, est de savoir si on a pris des mesures pour faire exécuter la loi; voici la question: quelles sont vos instructions?

LE PRÉSIDENT :—Je ne m'oppose pas à ce que vous posiez la question, mais si le témoin ne désire pas y répondre cela tranchera la difficulté.

M. HEAKES, au témoin :—

Q.—Lors de votre nomination on vous a donné à entendre que telle était la loi, et que cette loi devait être exécutée? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—L'inspecteur a-t-il plein pouvoir de faire exécuter la loi? R.—Oui, si je comprends bien.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pensez-vous avoir, en vertu de la loi, le droit de procéder contre tout violateur de cette loi, sans soumettre le cas au gouvernement? R.—De prime abord, il ne m'en coûterait pas d'agir ainsi.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Dans la partie de la province que vous avez visitée, quelle était la condition des ouvriers en général? R.—Sous quel rapport?

Q.—Sous le rapport de leur confort et de leurs moyens d'existence? R.—Je n'ai pas visité un grand nombre de leurs maisons, de sorte que je ne suis pas très en état de répondre à cette question. Nous nous bornons généralement, à accomplir nos devoirs, mais autant que j'ai pu en juger, les ouvriers sont les mêmes partout. Dans les endroits où on travaille le bois de construction, les ouvriers paraissent moins bien

vêtus que partout ailleurs. Ils habitent des huttes en bois ; je parle des districts où il y a des scieries, et leurs dépendances. Je n'en connais pas la cause.

A. W. WRIGHT, journaliste de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES : —

Q.—Avez-vous étudié les questions ouvrières ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire quels sont les principaux buts des organisations ouvrières ? R.—Cela dépend du genre d'organisation. Les unions ouvrières ont pour but d'améliorer la condition de leurs membres sous le rapport des salaires, du nombre d'heures et des conditions d'emploi.

Q.—Savez-vous si elles ont réussi à atteindre leur but ? R.—Oui, elles y ont réussi.

Q.—En s'organisant ainsi, les ouvriers n'ont-ils pas eu d'autre but que celui de faire augmenter leurs salaires ? R.—Oui, ils en ont eu un autre ; les chevaliers du travail se sont organisés dans ce but et surtout dans celui de faire amender les lois et le système des sociétés pour l'avantage des classes ouvrières.

Q.—Y a-t-il quelques questions comprises dans la présente enquête, qui intéressent particulièrement les ouvriers ? R.—Je crois que les ouvriers ne s'intéressent guère à aucune de ces questions.

Q.—Veuillez nous dire ce que vous pensez des diverses questions qui sont du ressort de la commission ? prenez, par exemple, la loi concernant les créances privilégiées ? R.—D'après ce que j'en sais, je dirai que cette loi est loin d'avoir atteint son but, bien que l'intention fût excellente ; il est avéré que les gens malhonnêtes peuvent se jouer de la loi concernant les créances privilégiées, et c'est ce qui arrive souvent.

Q.—Comment la loi concernant les créances privilégiées pourrait-elle être modifiée de façon à protéger ceux qu'elle vise ? Q.—Je pense que tous les deniers reçus pour la construction ou le travail exécuté, que ce soit sous forme de loyer ou d'intérêt hypothécaire, devraient tomber sous le coup de la loi concernant les créances privilégiées.

Q.—C'est-à-dire, après le parachèvement de la construction ? R.—Oui ; après son parachèvement. Je veux dire qu'il ne devrait pas être permis au propriétaire, ou soi-disant propriétaire, de disposer de la propriété à l'insu des ouvriers, et frustrer ces derniers de leur salaire.

Q.—Supposons qu'un entrepreneur fasse faillite, et que la propriété soit hypothéquée, croyez-vous que les salaires devraient constituer la première garentie sur la propriété ? R.—Oui.

Q.—Les salaires des artisans et des ouvriers devraient-ils primer l'hypothèque ? R.—Je le pense.

Q.—Est-ce là le but de la loi actuelle ? R.—Je ne le pense pas ; dans tous les cas, elle n'a pas cet effet-là.

Q.—Pouvez-vous nous citer des exemples où la loi concernant les garenties n'a pu protéger ceux qui étaient employés à des constructions ? R.—Oui, la chose est arrivée l'autre jour, en ville ici, dans la partie est, et dans ce cas les ouvriers auraient perdu tout leur salaire n'était la puissance de leur organisation, grâce à quoi ils ont pu se faire payer sans avoir recours à la loi.

Q.—La loi n'aurait pu protéger les ouvriers ? R.—Non.

Q.—Avez-vous étudié la question de l'arbitrage ? R.—Oui.

Q.—Veuillez expliquer vos vues sur cette question ? R.—Je crois qu'une commission d'arbitres, ou quelque système d'arbitrage reconnu, serait utile pour aider les patrons et les employés à en venir à un arrangement à l'amiable, mais je ne vois pas comment la décision de la commission pourrait être rendue obligatoire.

Q.—Ne croyez-vous pas que si les patrons et les employés prenaient avantage de la commission d'arbitrage, l'influence morale créée entre les parties serait assez forte pour faire exécuter tout arrangement qu'on aurait conclu ? R.—Je crois que dans le cas d'une organisation ouvrière, comme celle des Chevaliers du Travail, ou autres unions de métiers, les membres de l'organisation qui ne seraient pas directement intéressés seraient portés à obliger les autres à se conformer à la décision des arbitres, mais je ne vois pas comment les patrons pourraient être contraints à s'y conformer, à moins qu'ils n'aient beaucoup de respect pour l'opinion publique. Il en résulterait un grand bien, dans tous les cas.

Q.—Ne croyez-vous pas que cela aurait l'effet, bien souvent, d'empêcher les grèves ? R.—Je le crois.

Q.—Bien que dans d'autres cas la chose serait inutile ? R.—Oui.

Q.—D'après ce que vous connaissez des sentiments des ouvriers, savez-vous s'ils accepteraient une telle loi ? R.—Je pense qu'elle serait acceptable.

Q.—Est-ce qu'un bureau de statistique du travail serait généralement accepté par la classe ouvrière ? R.—C'est ce que demandent toutes les unions ouvrières.

Q.—Quel avantage en retireraient les ouvriers ? R.—Par ce moyen, ils seraient tenus au courant de l'état de leur métier dans les diverses parties du pays ; et d'un autre côté, les renseignements qu'ils obtiendraient, par ce moyen, et qu'ils ne peuvent obtenir autrement, leur seraient profitables de plusieurs manières.

Q.—Ainsi, vous croyez qu'un tel bureau serait généralement bien vu par la classe ouvrière ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si la loi actuelle concernant les fabriques contient toutes les dispositions que les ouvriers aimeraient à y voir intercalées ? R.—Je n'ai pas vu l'acte des Fabriques, depuis quelque temps, mais je crois qu'il serait nécessaire d'y faire quelques changements. Quand cette loi a été passée en premier lieu, on la croyait assez bonne, mais je pense que les classes ouvrières, dans Ontario du moins, sont aujourd'hui sous l'impression que l'acte n'a pas atteint le but qu'on en attendait.

Q.—Avez-vous étudié le sujet suffisamment pour pouvoir nous dire lequel d'un acte général pour toute la Confédération ou d'un acte provincial, donnerait plus de satisfaction aux classes ouvrières ? R.—Oui, ce que veulent les unions ouvrières est un acte fédéral. Le congrès du travail qui s'est réuni, à Hamilton, a adopté une résolution dans ce sens, à l'unanimité.

Q.—Si chaque législature locale passait un acte, et si ces divers actes contenaient les mêmes dispositions, cela rencontrerait-il les exigences des classes ouvrières au même degré qu'un acte fédéral ? R.—Je le crois, à condition que tous les actes fussent uniformes dans leurs dispositions.

Q.—Savez-vous quelle est la part du profit qui revient au capital relativement à celle du travail dans l'industrie ? R.—J'ignore si le travail a aucun profit.

Q.—Quelle est la part que devrait avoir le travail, à votre idée ? R.—Cent pour cent.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question de la participation dans les profits ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous qu'il serait possible d'inaugurer le principe de la participation dans les profits, avec avantage, ici ? R.—Ce système réussit très bien dans quelques endroits. Il vaut mieux que le système ordinaire des salaires, il est plus équitable, et je crois que le système de participation dans les profits réussirait mieux que la coopération. En théorie, la coopération est préférable, mais je ne pense pas que ce système réussirait aussi bien que celui de la participation dans les profits.

Q.—Pouvez-vous nous citer un exemple où la participation dans les profits a réussi ? R.—Il n'y en a pas beaucoup en Canada ; mais aux États-Unis, ils sont nombreux. Ce système n'est pas aussi en vogue au Canada. Je pense que le *Ontario Canning Company* l'a essayé, jusqu'à un certain point.

Q.—Sur quelle base, croyez-vous, pourrait-on établir avantageusement, le système

de participation dans les profits ? R.—Je ne crois pas qu'il soit possible d'établir une base qui serait également juste pour tous. Chaque essai demanderait d'être considéré suivant les circonstances.

Q.—Si le système de la participation dans les profits était établi, quel effet aurait-il sur les employés, tant au point de vue des finances que de l'intérêt qu'ils prendraient aux affaires ? R.—Je pense que leur condition serait améliorée, financièrement, et naturellement, ils s'intéresseraient plus à une affaire dans laquelle ils auraient un intérêt personnel. Il donnerait à l'ouvrier une plus grande part des profits de son travail.

Q.—Ce serait moins fatigant ? R.—Oui ; et je crois que la qualité des produits serait meilleure.

Q.—Croyez-vous qu'il tendrait à faire disparaître l'irritation qui existe entre patrons et employés ? R.—Certainement, il y aurait cette tendance.

Q.—D'un autre côté, n'y aurait-il pas quelque danger, si la participation dans les profits était établie, que les employés regarderaient avec défiance les états de compte qui seraient présentés ? Q.—On pourrait facilement éviter cela en les initiant aux rouages de l'affaire, ou en nommant un comité qui y verrait. Aux Etats-Unis, quelques propriétaires ont adopté un système d'après lequel ils donnent un pourcentage aux hommes en sus de leur salaire.

Q.—Croyez-vous que les ouvriers consentiraient à une diminution de salaire dans les temps de chômage ? R.—Si les patrons traitaient les ouvriers avec confiance et leur expliquaient franchement l'état des affaires, je pense que dans chaque cas les ouvriers consentiraient à une diminution de salaire, dans les temps de crise, pourvu qu'ils fussent certains d'obtenir une augmentation correspondante, à la reprise des affaires.

Q.—Ils seraient toujours prêts à partager le sort des patrons ? R.—Oui.

Q.—Quant au système d'apprentissage, en connaissez-vous quelque chose ? R.—Dans quelques métiers, le système d'apprentissage paraît opérer assez bien ; dans l'imprimerie il opère passablement bien ; dans d'autres métiers il n'est pas aussi satisfaisant.

Q.—Pouvez-vous nous dire pourquoi il n'opère pas dans quelques métiers aussi bien que dans l'imprimerie ? R.—Je crois que c'est en grande partie parce que l'on ne s'applique pas, comme on devrait le faire, à enseigner le métier à l'apprenti.

Q.—Alors, selon vous, si le patron était également obligé d'enseigner le métier à l'apprenti comme l'apprenti est obligé de rester et d'apprendre le métier, il s'opérerait une amélioration ? R.—Oui ; les choses iraient mieux.

Q.—Connaissez-vous bien le sentiment qui anime les ouvriers sur cette question, pour dire s'ils accepteraient, en général, une mesure concernant l'apprentissage ? R.—Je pense qu'en somme, ils l'accepteraient. Je suis porté à croire, toutefois, si nous voulons tenir la main-d'œuvre sur un bon pied, que nous devrions avoir des écoles techniques de même qu'un bon système d'apprentissage.

Q.—Seriez-vous d'avis de donner une instruction technique aux jeunes garçons qui apprennent des métiers ? R.—Je crois que le conseil des arts et des sciences, à Montréal, a adopté un bon système, en ouvrant des écoles du soir, où est enseignée la partie théorique d'un métier.

Q.—Cette instruction technique au bénéfice des artisans et autres devrait-elle être donnée aux frais de l'Etat ? R.—Je le crois.

Q.—L'appliqueriez-vous aux écoles communes ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous qu'une partie de cette instruction technique serait profitable à un jeune garçon qui suivrait le cours d'une école commune ? R.—J'en vois la preuve dans notre système de crèches, ou *Kindergarten*. Un garçon ou une fille n'est jamais trop jeune pour apprendre quelque chose qui lui sera utile plus tard.

Q.—Savez-vous s'il existe chez les classes ouvrières un désir général d'obtenir cette instruction technique ? R.—Chez ceux qui sont bien renseignés, c'est-à-dire les ouvriers, je pense qu'un tel désir existe.

Q.—Quelle est votre opinion quant aux résultats de cette instruction technique ?
R.—La qualité de la main-d'œuvre serait améliorée.

Q.—Généralement parlant, les ouvriers sont-ils aussi à l'aise aujourd'hui qu'ils étaient il y a quinze ans ? R.—Ils sont aussi bien aujourd'hui qu'ils étaient alors, je pense.

Q.—Retirent-ils la part de profit, du travail à la mécanique qu'ils devraient recevoir ? R.—Non, ils ne la reçoivent pas, car autrement ils seraient dans des conditions plus prospères qu'ils ne l'étaient il y a quinze ans.

Q.—Pouvez-vous expliquer pourquoi la prospérité matérielle des classes ouvrières n'a pas augmentée dans la même proportion que leur progrès intellectuel ? R.—Parce que sous notre système toutes les améliorations apportées à la mécanique au lieu de tourner à l'avantage de l'ouvrier font plutôt concurrence à son travail.

Q.—L'industrie des machines, tout en réduisant matériellement le prix des produits, a-t-elle augmenté dans la même proportion l'emploi des ouvriers ? R.—Non, je ne le pense pas.

Q.—Vous pensez que la mécanique a déplacé plus d'ouvriers qu'elle n'a procuré d'ouvrage ? R.—Je ne pense pas que plus d'ouvriers aient été déplacés, parce que la production est plus grande aujourd'hui, et il faut plus d'ouvriers pour maintenir cette production ; mais le bénéfice que retire l'ouvrier des machines améliorées est presque rien.

Q.—Savez-vous quelle augmentation, ou y a-t-il eu augmentation dans les salaires depuis seize ans ? Comparez les salaires d'il y a dix ans avec ceux d'aujourd'hui, et dites-nous quel progrès a été fait pendant cette période ? R.—Dans quelques métiers et occupations, les salaires ont augmenté, dans d'autres ils sont restés presque stationnaires. Là où les métiers ont été bien organisés, les salaires sont plus élevés ; dans les autres métiers qui n'ont pas d'union, les salaires n'ont pas augmenté comme ils auraient dû le faire ; et là où des unions se sont formées, puis plus tard divisées en plusieurs branches, les salaires n'ont pas augmenté.

Q.—Croyez-vous que la tendance à centraliser le capital affecte de quelque manière la prospérité matérielle des classes ouvrières ? R.—Elle est la cause de leur manque de prospérité.

Q.—Pouvez-vous nous suggérer quelque moyen par lequel les ouvriers pourraient obtenir leur part des avantages découlant de l'introduction de machines améliorées ? R.—Pour répondre à cette question il faudrait entrer dans de longs détails. On peut améliorer la condition de l'ouvrier de plusieurs manières. Par exemple, en changeant notre tenure des terres et notre système de transport, et d'autres systèmes que je pourrais nommer. Ce que j'entends par changement dans la tenure des terres c'est de donner aux ouvriers libre accès aux sources de richesse, c'est-à-dire le libre-échange. Aujourd'hui il leur faut payer pour obtenir la richesse et quand ils l'ont, il faut qu'ils paient pour l'échanger. Naturellement, toutes les demandes sont faites indirectement.

Q.—Avez-vous quelque idée du progrès matériel que ce pays a fait depuis dix ans, disons, en tant que la masse de la population est concernée ? R.—La somme collective de la richesse est très considérable.

Q.—Quelle est la somme collective de la richesse pour toute la population ? R.—Si la somme de la richesse est considérable et que l'augmentation de la population soit plus faible, l'augmentation moyenne de la richesse doit être plus grande, mais il ne s'ensuit pas que la distribution soit équitable.

Q.—De quelle manière la législature pourrait-elle contribuer à distribuer la richesse pour le plus grand avantage de la population ? R.—Je l'ai déjà dit, c'est en abolissant les monopoles—je n'entends pas par des moyens ordinaires, parce que les monopoles ont eu de fait le contrôle de la circulation dans le pays, et les chemins de fer ont contrôlé la distribution des produits ; de plus notre tenure des terres est avant toute chose une taxe sur le travail de l'homme.

Q.—Les autorités fédérales ne devraient-elles pas avoir le contrôle sur tous les

moyens de transport public—les chemins de fer, les lignes de télégraphe, et ainsi de suite? R.—Je pense que les chemins de fer et les lignes de télégraphe devraient être sous le contrôle des autorités fédérales : d'autres institutions pourraient aussi être avantageusement contrôlées. Des monopoles, tels que les usines de gaz, devraient être sous le contrôle des municipalités, et exploités à l'avantage de la société ; il en est de même des lignes de chars urbains.

Q.—Pensez-vous que les diverses autorités tant municipales que générales, pourraient contrôler les institutions publiques plus avantageusement qu'elles ne le sont d'après notre système actuel, c'est-à-dire de façon à ce que la population en retire le plus d'avantages possible? R.—Toutes les recettes de ces institutions, déduction faite des frais d'exploitation, devraient retourner à la population sous forme de réduction des taxes.

Q.—Vous êtes-vous occupé de la question du travail des prisonniers? R.—Oui.

Q.—Quels sont les meilleurs moyens d'employer ce travail, suivant vous? R.—Je donnerai mon opinion là-dessus, bien qu'elle ne soit pas généralement acceptée. Je crois d'abord, que le prisonnier est envoyé en prison non pas tant pour le punir que pour le réformer, et il devrait être employé de manière qu'il puisse honnêtement gagner sa vie, après sa libération ; il faut en conséquence lui donner de l'emploi utile. Mais de plus, je crois que le produit de son travail ne devrait pas venir en concurrence sur le marché avec le travail libre, et le seul moyen d'obvier à cela serait d'employer les prisonniers à des travaux du gouvernement, par exemple faire des chaussures et autres articles dont le gouvernement a besoin. Si tous ces articles étaient faits par les prisonniers, on en retirerait un grand avantage. Les prisonniers ne devraient pas avoir le privilège de se servir de machines ; sans machines, le prisonnier n'en sera qu'un meilleur ouvrier. Faire travailler les prisonniers à des travaux inutiles ne sert qu'à les rendre pires qu'ils étaient en entrant en prison. C'est le contraire qui résulterait en les employant utilement.

Q.—Vu l'opposition que rencontre l'emploi du travail des prisonniers, croyez-vous que le gouvernement agirait sagement en les employant de cette manière, même au préjudice du public? R.—Je le crois ; mais j'ignore si ce système serait populaire.

Q.—Considérant le sentiment des ouvriers, croyez-vous que ce système serait bien vu d'eux? R.—Je ne crois pas que les ouvriers aient d'opinion bien établie, quant au meilleur moyen d'employer les prisonniers. Quand le travail des prisons vient en concurrence avec le leur sur le marché, ils sont froissés ; ils sentent qu'on leur fait tort, mais règle générale, ils n'ont pas d'idée bien arrêtée là-dessus. Je sais qu'il existe une grande diversité d'opinions quant aux remèdes à apporter à ce mal.

Q.—Ils s'accordent assez bien, je suppose, sur le fait que le travail des prisons leur fait tort sur le marché? R.—Ils s'accordent tous sur ce point.

Q.—Dans le cas où le gouvernement emploierait les prisonniers de la manière indiquée par vous, et qu'il se produirait un surplus des articles nécessaires aux prisons, asiles, la police à cheval et les sauvages, comment distribueriez-vous ce surplus, à quoi l'emploieriez-vous? R.—Dans le cas d'un surplus,—bien que je ne voie pas pourquoi il y aurait un surplus, car le gouvernement devrait être capable de contrôler la production et la tenir dans certaines limites,—je crois qu'il vaudrait mieux le donner aux institutions de charité plutôt que de le mettre sur le marché, parce que s'il n'était pas vendu au-dessous du prix des produits du travail libre, il ne se vendrait pas du tout.

Q.—Vous êtes-vous jamais occupé de la question de la distribution des gains des prisonniers pour leurs familles? R.—J'y ai beaucoup réfléchi. Je suppose que cela serait assez juste.

Q.—Par ce moyen l'Etat serait-il jusqu'à un certain point relevé de la charge de soutenir ces malheureux? R.—Certainement.

Q.—Pouvez-vous suggérer quelque chose à la commission qui serait à l'avantage des classes ouvrières? R.—Je n'ai pas d'autre chose à dire.

Interrogé par M. ARMSTRONG:—

Q.—Lorsqu'il s'élève des différends avec les chevaliers du travail, avez-vous toujours recours à l'arbitrage pour régler le différent ? R.—Nous essayons toujours ce moyen-là.

Q.—Si un certain nombre d'hommes agit sans réflexion et quitte l'ouvrage sans autorisation, quelle est la règle de l'union dans ce cas ? R.—La règle sur ce point est très claire, et c'est généralement la règle de l'ordre ; de fait, je puis dire que c'est la règle générale de l'ordre—que les hommes ne peuvent se mettre en grève avant d'avoir essayé tous les moyens possibles d'en venir à une entente. Le règlement de l'union, aujourd'hui, décrète que si une branche de l'Union se met en grève sans autorisation, elle perd sa charte.

Q.—Connaissez-vous des cas où les hommes ont été renvoyés à l'ouvrage ? R.—Oui ; dans le cas qui s'est présenté ce soir, les hommes ont été renvoyés à l'ouvrage.

Q.—Furent-ils acceptés dans ce cas ? R.—Non.

Q.—Les hommes ont-ils demandé un arbitrage dans le cas de ce différend ? R.—Vous voulez dire les hommes dans l'établissement même ? Non ; ils se mirent en grève sans autorisation. Cela eut lieu avant l'adoption de la loi qui les aurait privés de leur charte.

Q.—Ont-ils offert de se remettre à l'ouvrage, et de régler l'affaire au moyen de l'arbitrage ? R.—On leur enjoignit de se remettre à l'ouvrage, et la maison reçut une offre de régler l'affaire par arbitrage, et de faire ainsi un règlement à l'amiable. Ils ne voulurent pas accepter ces conditions. Je ne faisais pas partie de la députation auprès des patrons ; je sais seulement ce qui s'est passé.

Q.—La loi de l'union est plus sévère aujourd'hui qu'elle était autrefois ? R.—Oui.

JOSEPH FIRSTBROOK, fabricant de boîtes, de Toronto, vient de nouveau devant la commission et dit qu'il désire donner des explications au sujet de certaines assertions relatives à l'agitation récente qui a eu lieu dans sa fabrique.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous dites que de faux rapports ont été faites contre vous ? R.—Deux ou trois rapports ont été faits au sujet de cette affaire, dans laquelle je suis intéressé.

Q.—Expliquez-vous s'il vous plaît ? R.—On a déclaré qu'on avait offert de renvoyer les hommes à l'ouvrage, mais on n'a pas expliqué les circonstances. L'offre a été faite dans un temps où elle ne pouvait pas être acceptée ; quelques heures après que nous eûmes remplacé ces hommes.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—L'offre a-t-elle été faite de la part des hommes eux mêmes ? R.—Oui, quel que temps après la grève. Ils déclarèrent que si nous voulions renvoyer les agitateurs, ils reprendraient l'ouvrage, mais nous les avions remplacés à quelques heures de là ; cette offre fut faite par des représentants des unions ouvrières. Je ne crois pas qu'il soit opportun de livrer cette déclaration au public. Il pourrait en inférer que nous sommes opposés à l'organisation du travail. Je crois que c'est une question qui ne doit pas être soumise à cette commission. C'est une question à laquelle elle doit rester étrangère.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien de temps s'est-il écoulé après la grève avant que vous ayez remplacé les grévistes ? R.—Vingt-quatre heures, je crois.

Q.—Combien s'est-il écoulé de temps après la grève avant que les grévistes vous aient offert de retourner à l'ouvrage ? R.—Environ une heure. Quand je revins de diner, je constatai que la plupart étaient partis, et vers deux heures, une délégation de trois vingt nous offrit de reprendre l'ouvrage si nous voulions renvoyer un individu qu'ils désignaient.

Q.—N'ont-ils pas offert de retourner sans condition ? R.—Pas du tout ; et dans toute la correspondance que j'ai ici, il est formellement dit que cet homme doit être renvoyé.

Q.—A. W. Wright déclare que les choses ne se sont pas passées ainsi. La correspondance n'établit pas ainsi les faits ? R.—Je ne veux pas que l'on s'en rapporte à mes paroles, c'est ici en noir et en blanc. Trois mois après la grève, je sais que M. Wright déclara que cette condition n'avait été posée qu'après la grève, en août. La grève eut lieu en mai, et cette condition paraît partout depuis le commencement. En justice pour les hommes, je dois dire que j'approuve entièrement le but des chevaliers du travail. Je ne doute pas que M. Wright ait agi de bonne foi en faisant sa déclaration, les circonstances le prouvent, mais il n'a pas vu tous les documents, et il ne connaît pas l'affaire aussi bien que moi.

Toronto, 27 janvier 1888.

JOHN DOTY, fabricant de machines à vapeur et autres machines, Toronto, comparaît et est assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Votre place d'affaires est-elle à Toronto ? R.—Oui.

Q.—Fabriquez-vous des machines de tous genres ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous toutes sortes d'ouvrages dans le genre des engins ? R.—Pas toutes sortes.

Q.—Faites-vous les machineries de moulin ? R.—Oui, nous construisons des machines à vapeur, des engins en fonte, des chaudières et quelquefois les accessoires.

Q.—Employez-vous beaucoup d'ouvriers dans votre établissement ? R.—Oui. Parfois nous en employons au-delà de 100.

Q.—Quel salaire gagne un bon mécanicien, à Toronto ? R.— Un bon ouvrier gagne \$2.25 par jour ; c'est ce que je leur paye.

Q.—Vous parlez d'un ouvrier qui connaît parfaitement le métier, je suppose ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous plusieurs hommes qui peuvent être considérés comme inhabiles ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire ces hommes gagnent-ils dans une fabrique de machines ? R.— Depuis \$1.50 jusqu'à \$2.50 par jour.

Q.—Cela dépend du genre d'ouvrage qu'ils font, je suppose ? R.— Oui ; et de leur expérience et de leur habileté. Nous avons des hommes que nous considérons comme étant habiles, parce qu'ils ont travaillé longtemps dans la même branche ; naturellement, ils ont un salaire moins élevé que les bons ouvriers.

Q.—Quelle est la moyenne du nombre des heures de travail ? R.— Cinquante-sept heures par semaine. Nous travaillons dix heures par jour, durant cinq jours de la semaine, et jusqu'à quatre heures, le samedi, à l'époque actuelle de l'année. En été nous travaillons jusqu'à midi, le samedi.

Q.—Votre travail dure-t-il toute l'année ? R.—Bien près. Ordinairement, nous sommes plus occupés à cette époque-ci de l'année qu'en toute autre saison.

Q.—Trouvez-vous que la demande pour les engins augmente ? R.— Elle augmente pour nous. Je ne pourrais dire s'il en est ainsi ailleurs.

Q.—Construit-on aujourd'hui, dans le pays, un plus grand nombre de ces engins ?

R.—Cette question demande un peu de réflexion. Il y a des fabriques qui ne font que cette classe d'engins ; en somme, cependant, je crois qu'on en fait plus, aujourd'hui, que par le passé.

Q.—Est-il vrai qu'un grand nombre de ces engins étaient importés auparavant ?

R.—Un très petit nombre, je crois. On ne construisait pas alors, ici, le genre de chaudières qui convient à cette classe d'engins.

Q.—La demande pour les engins a-t-elle augmenté, et pouvez-vous y satisfaire ?

R.—Oui ; je crois que nous pouvons facilement satisfaire à la demande.

Q.—La demande pour les machines à gaz augmente-t-elle ? R.—Je ne vois pas une grande différence dans la demande.

Q.—Fabriquez-vous ce qu'on appelle des machines à gazoline ? R.—Non ; c'est la machine à gaz Otto que nous fabriquons.

Q.—Employez-vous plusieurs jeunes gens ? R.—Quelques-uns.

Q.—Fréquentent-ils l'atelier dans le but d'apprendre le métier ? R.—Ceux que nous employons d'habitude ont déjà travaillé à cette besogne. Parfois, mais très rarement, nous prenons un commençant.

Q.—Parlant des ouvriers qui conduisent des engins : un homme qui conduit un engin et une chaudière doit-il toujours être un ouvrier habile ? R.—La besogne qu'il a à faire n'exige pas une grande habileté.

Q.—Croyez-vous qu'un chauffeur puisse conduire un engin ? R.—Non, je ne le crois pas ; mais il y a des hommes qui possèdent une grande expérience dans la surveillance des engins et qui cependant n'en ont jamais vu construire un.

Q.—Croyez-vous qu'on pourrait leur confier la charge d'un engin et des chaudières ? R.—Jusqu'à un certain point ; cela dépend de la complication des engins et des chaudières.

Q.—Croyez-vous qu'un homme qui n'a aucune connaissance de la construction d'une chaudière puisse prendre la charge d'une chaudière, seulement, par exemple d'une chaudière destinée à chauffer un édifice ? R.—Il lui faut connaître quelque chose de la nature d'une chaudière, le danger de laisser la vapeur trop haute et l'eau trop basse ; il doit en connaître les effets, mais je ne crois pas qu'on doive exiger de lui qu'il sache fabriquer une chaudière.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'un homme qui surveille une chaudière ou un engin doive subir un examen de capacité ? R.—Je crois que ce serait une très-bonne idée.

Q.—Il ne serait pas nécessaire qu'ils soient tous de première force, je suppose ? R.—Non. Un homme qui surveille une simple chaudière n'a pas besoin d'un aussi bon certificat que celui qui conduit un engin et un bouilleur plus compliqués, que celui qui surveille deux ou trois chaudières à la fois.

Q.—Savez-vous si les ingénieurs sont en faveur de la formation d'un bureau d'examineurs qui donnerait des certificats ? R.—J'ai entendu parler de la chose mais je ne saurais dire que ce désir est général.

Q.—Quand vous avez des jeunes gens dans vos ateliers, leur apprenez-vous le métier, sont-ils réellement des apprentis ? Non.

Q.—Ils ne restent chez vous que parce qu'ils le veulent bien ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire gagne un jeune homme qui veut apprendre ce métier et devenir ingénieur ? R.—Cela dépend un peu de son âge. Un jeune homme de dix-huit ans vaut plus qu'un autre de quinze ans, car il apprendra plus facilement et il est plus fort. J'ai eu pour habitude de payer les jeunes gens. Je crois que je leur donnais quarante cents par jour, la première année ; soixante, la deuxième ; quatre-vingts, la troisième, et \$1, la quatrième année ; je payais aussi les garçons qui commençaient à quinze ou seize ans ; à ceux qui commençaient plus vieux que cela, j'ai payé jusqu'à quatre-vingts centins la première année et en augmentant jusqu'à \$1.25 par jour.

Q.—Croyez-vous qu'un apprenti puisse devenir un machiniste capable en moins de quatre ans ? R.—J'en ai vu qui avaient travaillé sept ans et qui n'étaient pas

capables, tandis que d'autres devenaient de bons ouvriers dans quatre ans; cela dépend des aptitudes de l'homme pour le métier qu'il apprend.

Q.—Les apprentis possèdent-ils à la fois une connaissance technique et pratique du métier? R.—Non, pas d'habitude, cela s'apprend en dehors de l'atelier.

Q.—Croyez-vous qu'un homme pour devenir un mécanicien habile, doive avoir des connaissances techniques? R.—Oui; c'est-à-dire, jusqu'à un certain point. Un homme qui possède ces connaissances et qui est un bon ouvrier est meilleur que celui qui ne les possède pas. Dans plusieurs cas, ceux qui n'ont pas de connaissances techniques sont considérés comme inférieurs.

Q.—Quel est le meilleur moyen de leur donner ce genre d'instruction? R.—Je ne crois pas que je puisse vous le dire. Je crois que c'est au moyen d'une école que nous atteindrions le mieux ce but.

Q.—Cette instruction serait-elle plus profitable avant que pendant l'apprentissage? R.—Un peu de cette instruction donnée pendant l'apprentissage serait d'utilité pratique.

Q.—Croyez-vous que des écoles du soir suffiraient? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous des cas où des ouvriers qui ont reçu ce genre d'instruction ont obtenu de meilleures positions? R.—Oui; s'ils sont en même temps de bons ouvriers.

Q.—Cela améliorerait-il, en général, cette branche d'industrie? R.—Il me faudrait réfléchir avant de répondre à cette question. Ce n'est pas la partie technique qui fait l'ouvrage; elle n'a rapport qu'aux plans, au dessin; l'ouvrage manuel est tout autre chose.

Q.—Alors, croyez-vous qu'un ouvrier qui possède cette instruction réussit mieux qu'un autre qui en est privé? R.—Oui; c'est un ouvrier supérieur.

J. J. FRANKLIN, surintendant de la compagnie des chars urbains, à Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES:—

Q.—Voulez-vous dire à la Commission quel est le salaire des hommes employés sur les chars urbains? R.—Nous avons des salaires différents; de quel salaire voulez-vous parler?

Q.—Nous voulons savoir quel est le salaire en moyenne des hommes employés sur les chars urbains? R.—Les conducteurs reçoivent \$10 par semaine, pour six jours de travail—(ils ne font rien le dimanche)—soit \$1 66 $\frac{2}{3}$ par jour. Les cochers, pour le même nombre de jours de travail, reçoivent \$1.50; les valets d'écurie reçoivent \$8.50 par semaine; ils travaillent environ une heure et demie le dimanche avant-midi, ainsi que dans l'après-midi, et nous estimons leur travail à sept heures, bien qu'ils ne travaillent, comme je l'ai dit, que trois heures le dimanche, une heure et demie dans l'avant-midi et une heure et demie dans l'après-midi, pour soigner les chevaux. Nos journaliers reçoivent \$1.33 $\frac{1}{2}$ par jour, ou \$8 par semaine de six jours. Nous avons des hommes qui reçoivent \$12, \$13, et \$15 par semaine; ils sont au-dessus de la classe des chefs de train.

Q.—Les ouvriers qui travaillent de 10 h. à 6 h. reçoivent-ils \$2.25, \$2.50 et \$2.75 par jour? R.—Nos forgerons employés au ferrage des chevaux gagnent \$10 par semaine, et les contre maîtres \$11 et \$12. En général, les hommes de ces départements ne sont pas changés; ils sont attachés en permanence à la compagnie et paraissent satisfaits de leur position. Dans tous nos départements, les hommes travaillent six jours par semaine, à l'exception, comme je l'ai dit, des valets d'écurie, qui soignent les chevaux le dimanche, dans l'avant-midi et dans l'après-midi.

Q.—De combien d'heures de travail se compose la journée, pour les conducteurs et les cochers? R.—Leur journée est d'environ 11 $\frac{1}{2}$ heures, soit 69 heures par se-

maine de six jours. Les cochers ne font pas autre chose que conduire leurs chevaux, ils n'ont pas soin des chevaux à l'écurie, ils ne font que les conduire. Ils sont sur les chars durant les deux tiers du temps. Les conducteurs ne s'occupent pas des chevaux, ils n'ont qu'à percevoir le prix du passage.

Q.—Pensez vous que le nombre d'heures pourrait être diminué sans nuire au besoin du public ? R.—Cette question a été discutée aux Etats-Unis, probablement par des hommes beaucoup plus intelligents que moi, et je ne puis que vous répéter la conclusion à laquelle ils en sont arrivés ; ils considèrent que douze heures de travail par jour est le temps généralement convenu. Un changement causerait beaucoup de dérangement. Les compagnies aux Etats-Unis faisaient travailler leurs hommes beaucoup plus longtemps avant ces derniers temps, mais ici nos hommes ont toujours travaillé le temps que j'ai mentionné, jamais plus. Depuis que je suis ici aucun homme n'a travaillé plus de douze heures, toujours moins. Tout changement qui pourrait être fait en vue de soulager ces hommes causerait beaucoup de dérangement, et je ne crois pas que le public serait aussi bien servi, car il vous faudrait une autre classe, une classe toute spéciale d'hommes pour remplacer les autres. Il faudrait tout cela pour une heure de travail ; il vous faudrait engager de nouveaux hommes, et, pour un travail d'une heure vous ne trouveriez pas des hommes de la valeur des employés permanents. Une commission a siégé à Brooklyn pour étudier cette question ; les chefs d'un grand nombre de départements, qui étaient là, déclarèrent qu'ils ne pouvaient employer leurs hommes moins de douze heures ; autrement, le public, de même que la compagnie souffriraient.

Q.—Les hommes employés par les compagnies ont-ils comparu devant cette commission ? R.—Je n'en sais rien ; je n'y étais pas. J'ai parlé de cela à quelques directeurs et c'est d'eux que je tiens mes renseignements. Je n'ai pas assisté aux discussions ; je me trouvais accidentellement dans la ville ou j'étais allé dans l'intérêt de ma santé.

Q.—Prétendaient ils qu'il était impossible d'avoir deux équipes ? R.—C'est ainsi que se fait le service dans un bon nombre de cas, nous avons les petits et les grands chars. Par exemple, un char roule quatorze ou quinze heures. Durant ces quinze heures, les hommes qui ont travaillé onze heures et demie ou douze heures, sur plusieurs lignes, sont remplacés deux fois, et pour un trajet d'un certain nombre d'heures ils reçoivent \$1.10 ou \$1.15. Si un homme commence de bonne heure le matin, on lui accorde le temps nécessaire pour prendre son dîner et son souper, et avec ces deux repos, le char roule pendant environ quatorze heures, ce qui est à peu près le temps qu'un char est employé chaque jour. Puis nous avons les longues routes et les chars du matin et du soir. Ceux-là sont conduits par d'autres hommes. Certains hommes prennent le service à une certaine heure du soir, 6½ heures ou sept heures. Le temps des hommes est réglé d'après l'heure à laquelle ils commencent le matin. Si un homme sort le matin, à 5½ heures, sa journée commence à cette heure, et, par conséquent elle finit de bonne heure le soir. Deux hommes commencent plus tard et font le service du soir. Ces hommes font la moitié ou les deux tiers du travail de jour. Nous ne comptons pas rigoureusement le temps accordé aux hommes. Pour six tournées on en alloue sept aux hommes, que nous appelons les escouades de remplacement, car ils ne font jamais leur temps complet et nous ne sommes pas exigeants. Si un homme fait cinq voyages, nous lui en comptons toujours six, et, comme je l'ai dit, nous ne sommes pas très exigeants pour les hommes de remplacement. Pour ce qui est du service régulier, les hommes qui travaillent au-delà de leur temps, nous exigeons parfois d'eux qu'ils fassent un voyage de surplus, le soir, mais ils sont toujours payés en sus au *pro rata* de leur salaire. Si un homme fait un voyage en plus, nous lui accordons généralement les trois dixièmes de sa journée, ou trois voyages pour deux. S'il fait un seul voyage, il reçoit la valeur de deux — parce que c'est un travail de surplus. Quant au taux de nos salaires, je vois, en examinant le taux des salaires payés aux Etats-Unis, que les nôtres peuvent subir la comparaison avec avantage, en tenant compte du dimanche et des heures ordinaires de travail ;

aux Etats-Unis les hommes travaillent le dimanche, pendant qu'ici, ils n'ont rien à faire ce jour-là.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les hommes consentent-ils volontiers à ces voyages en sus, ou préfèrent-ils n'en pas faire ? R.—Aucun homme n'a jamais refusé de faire ces voyages de surplus.

Q.—Savez-vous si les hommes aimeraient mieux n'en pas faire ? R.—Si un homme refusait, nous en mettrions un autre à sa place.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les employés abandonnent-ils fréquemment le service de la compagnie ? R.—Les employés abandonnent parfois le service, dans l'intention d'améliorer leur position : mais presque toujours, ils sont heureux de reprendre leur emploi.

Q.—Règle générale, les hommes employés à ce genre d'ouvrage y restent-ils longtemps ? R.—Oui, nous avons des hommes qui font le service depuis bon nombre d'années — depuis que je suis arrivé ici, et j'appartiens à cette compagnie depuis sept ans ; nous avons des hommes que j'ai engagés moi-même et qui sont toujours restés au service de la compagnie.

Q.—Impose-t-on des amendes aux employés qui arrivent en retard ou autrement ? R.—Non, jamais nous n'imposons aucune amende. En engageant un homme, nous lui disons : "Quand vous croirez pouvoir mieux faire ailleurs, nous n'avons besoin d'aucun avis, vous pourrez partir, si vous le voulez. Il y a des circonstances où nous ne voulons pas des services d'un homme et si vous faites quelque chose qui ne soit pas convenable, nous agirons de même à votre égard, c'est-à-dire que nous vous signifions que nous ne voulons plus de vos services ; nous n'exigeons aucun avis et nous n'en donnons pas." Nous ne pourrions suffire à la tâche s'il nous fallait donner avis à chaque fois. Un de nos employés est-il en mauvaises affaires, nous paraissions l'ignorer par crainte de l'humilier à ses propres yeux.

Q.—Quand la compagnie paie-t-elle ses employés ? R.—Le vendredi soir. Nous les payons régulièrement, rubis sur l'ongle.

Q.—La compagnie des chars urbains s'oppose t-elle à ce que ses hommes appartiennent à une société secrète quelconque ? R.—Non, excepté aux associations du travail. Nous n'employons pas d'hommes qui appartiennent aux associations du travail.

Q.—Exigez-vous que vos employés, avant d'entrer à votre service, signent un engagement ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la nature de cet engagement ? R.—On exige d'eux qu'ils n'entrent dans aucune association ouvrière, tant qu'ils sont au service de la compagnie.

Q.—Et si un homme entre dans une telle association, qu'arrive-t-il ? R.—Nous sommes libres de le garder ou de le renvoyer.

Q.—Considérez-vous que ces organisations exercent une mauvaise influence sur les employés ? R.—Je dis que oui, pour ce qui concerne notre compagnie. Quant aux autres, je ne saurais rien en dire.

Q.—Etes-vous d'avis que ces associations profitent aux employés ? R.—Pas que je sache. Je n'apprécie pas leur valeur en dehors de ce qui nous intéresse. Je ne les connais pas suffisamment pour en juger.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous jamais eu des différends avec vos hommes ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous nous dire quelle était la nature de ce différend ? R.—C'était une difficulté, je ne pourrais vraiment pas en donner tous les détails. Les hommes jugèrent à propos de quitter le service de la compagnie. Autant que je me rappelle, nous avons congédié plusieurs hommes pour de très bonnes raisons. Nous ne pou-

vions pas dire à ces hommes pourquoi ils étaient congédiés. Ils se dispersèrent parmi les hommes, et furent racolés par des gens qui sont des chefs d'Unions ouvrières, à Toronto ; ils semèrent des dissensions dans la compagnie,—les hommes furent invités à se joindre à eux, et tout ce qui s'en suit. La difficulté commença ainsi, et se termina par le renvoi des hommes. C'est là l'affaire en peu de mots.

Q.—Les hommes demandèrent-ils à la compagnie une diminution du nombre des heures de travail, ou une augmentation de salaire ? R.—Je ne crois pas ; de fait, ils n'ont pas fait de telles demandes. D'après ce que je me rappelle, la compagnie n'a jamais eu de difficulté, à propos d'augmentation de salaire, sauf une fois, de la part des hommes d'une certaine division, et l'augmentation leur fut accordée. Mais quand à une demande générale d'augmentation de salaire, je ne pense pas qu'il y en ait eu ; de fait, je suis certain qu'il y en a pas eu.

Q.—Combien de temps, en moyenne, pendant les vingt-quatre heures, un cocher peut-il rester en devoir ? R.—Environ onze heures et demie, en moyenne ; nous avons toujours tenu, et, nous tenons encore à ne faire travailler les hommes que douze heures ; je pense que la moyenne de la journée d'un homme au plus est de onze heures et demie, et s'il est employé pendant ce temps, il est relevé, de sorte que onze heures et demie forment la moyenne du temps qu'il est employé par la compagnie sur les vingt-quatre heures. Comme de raison, je sais qu'il existe une fausse idée que les hommes travaillent quinze et seize heures de suite au service de la compagnie, mais cela est tout à fait faux.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quand commencent-ils ? R.—Ils commencent à toute heure du jour.

Q.—Supposons qu'un homme commence à cinq heures et demie, combien de temps travaille-t-il ? R.—Il travaille onze heures et demie. Son remplaçant viendra alors, et l'homme est relevé deux fois dans la journée ; une fois, dans tous les cas. Nos hommes voulurent être relevés une fois par jour, et nous nous rendîmes de suite à leur demande. Je commençai par faire finir ces hommes de bonne heure le soir et commencer de bonne heure le matin, et une heure leur fut allouée pour dîner.

Q.—Dans le temps que vous avez mentionné comprenez-vous l'heure du dîner ? R.—Non, je parlais du nombre d'heures qu'ils passaient sans interruption sur les chars. Les hommes témoignèrent le désir d'être relevés une fois, de façon à être libres de bonne heure, le soir. Quand j'ai dit onze heures et demie, je parlais seulement du temps qu'ils passaient sur les chars.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quand les hommes travaillent onze heures et demie par jour, quel temps leur reste-t-il pour s'amuser avec leurs familles et s'instruire ? R.—J'ai réfléchi à cela, et je me suis beaucoup occupé de la question d'une diminution du nombre d'heures de travail. Voici l'affaire : nous essayons de payer des salaires raisonnables aux hommes, et nous ne pourrions aisément arranger le service de façon à satisfaire le public autrement que nous le faisons aujourd'hui. La raison que j'ai déjà donnée pour quoi nous ne pourrions diminuer le nombre d'heures, c'est que nous avions à payer toute une autre escouade d'hommes sur le chemin, pour une heure seulement.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Alors la chose pourrait se faire en augmentant le nombre d'hommes employés ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous réfléchi à la condition de vos hommes ? R.—Oui, et j'ai étudié jusqu'à un certain point la condition des hommes de cette classe de l'autre côté de la

frontière, à New-York, Boston, Rochester, Buffalo et Chicago; je connais bien ces endroits, et les salaires qui y sont payés par les compagnies de chars urbains. Je répète qu'à tout prendre, nos hommes sont mieux ici que là.

Q.—Vous dites que la moyenne des salaires est de \$8 à \$9 par semaine pour les cochers ? R.—Non ; \$9 est le minimum, un conducteur reçoit \$10.

Q.—Parmi vos hommes qui gagnent ces salaires, y en a-t-il qui se sont bâti des maisons et qui ont payé ces maisons à même leurs salaires ? R.—Nous en avons eu un grand nombre qui ont acheté des propriétés et qui demeurent dans leurs propres maisons, et à ma connaissance ils ont gagné leur argent dans notre compagnie. Nous avons plusieurs de ces hommes que je connais.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Dans les temps froids, les hommes sont-ils relevés durant le jour ? R.—Oui ; ils sont toujours relevés plus fréquemment dans les gros froids. Je ne sais si cela a eu lieu cette année ou non. J'ai été absent du bureau plus souvent pendant trois mois, jusqu'à tout récemment, et je ne sais si cela a eu lieu cet hiver ; mais j'ai toujours eu pour règle de relever les hommes plus fréquemment dans les mauvais temps. L'année dernière et l'année précédente, nous avons toujours relevé les hommes dans les gros temps, je ne puis dire si le même système a été suivi cette année. Nous avons à peu près 600 hommes à l'emploi de la compagnie, et il est difficile de les relever tous, le même jour ; mais je parle de la majorité des hommes lorsque je dis qu'ils ne nous ont pas causé d'ennui, et je pense qu'ils se trouvent bien traités. On conçoit que c'est une affaire toute spéciale à conduire. Il y a certaines choses dans cette besogne qui sont assez simples, mais la direction générale requiert une attention particulière.

Q.—Dès qu'un homme fait une bonne journée de travail à votre satisfaction, vous croyez-vous le droit de gêner sa liberté jusqu'à l'empêcher de s'affilier à une société ? R.—Nous ne l'avons jamais pensé, tant que la chose ne nous a pas été démontrée. Une fois convaincus du fait, nous avons décidé de ne pas gêner les organisations de travail tant qu'elles se contenteraient de protéger les droits des hommes, mais lorsqu'elles s'immiscèrent dans les droits de la compagnie, ce fut une toute autre affaire.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous dites qu'avant la difficulté, il y a un an, la compagnie s'entendait bien avec ses hommes. Pouvez vous donner à la commission une idée du temps que les hommes sont restés à votre service—conducteurs et cochers ? R.—Nous avons gardé des hommes deux, trois et quatre ans. Je ne pourrais vous donner une idée générale, mais nous tenons un registre de tous ces hommes, un registre très complet de tout ce qui s'est passé pendant les quatre ou cinq dernières années, et je puis dire avec certitude que nous avons des hommes qui ont été dans le service pendant longtemps, et je crois que cela mérite considération.

Q.—Durant ces années là, y a-t-il eu du mécontentement de la part des hommes ? R.—Je ne me rappelle pas qu'il y ait eu du mécontentement, sauf une fois, quelques années avant cela, mais il dura peu. La difficulté commença environ quatre ou cinq mois avant que les hommes nous aient quittés. Je puis vous dire ceci, et je le dis en toute sincérité, la compagnie n'a jamais eu de difficultés, sauf avec les hommes congédiés. Je le dis d'après ma connaissance, et sachant qu'il en a été ainsi. Malheureusement, les unions ouvrières ne comprennent pas la différence qu'il y a entre ces hommes et ceux qui sont à l'emploi de la compagnie, et elles s'emparent de ces hommes congédiés et écoutent ce qu'ils ont à dire sans entendre l'autre partie.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous dites que vous les congédiez pour de bonnes raisons ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous ne voulez pas faire connaître ces raisons? R.—J'ai toujours cru que ce serait commettre une injustice envers les hommes, si ces raisons étaient connues. Si un employé ne vous convient pas, il n'est pas nécessaire de le marquer vis-à-vis du public comme un homme taré. Je me suis toujours efforcé de régler les difficultés aussi amialement que possible; si un homme est incapable, ou s'il vaut mieux qu'il ne connaisse pas les raisons de son renvoi, il doit tenir compte à la compagnie de cette conduite, car je ne congédie jamais les hommes pour rien.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La compagnie a-t-elle jamais congédié un homme sur soupçon qu'il était un agitateur? R.—Non, jamais.

Q.—Quand les hommes ont présenté des pétitions à la compagnie dans le but de faire connaître leurs griefs, comment ont-ils été accueillis? R.—Je ne sais pas qu'ils aient jamais eu d'entrevue avec les directeurs de la compagnie; des gens du dehors se sont rendus auprès des directeurs, mais je ne sais pas que les hommes se soient jamais adressés à la compagnie.

Q.—Immédiatement avant la dernière grève, avaient-ils adressé des pétitions à la compagnie au sujet de certains griefs? R.—Je n'en sais rien personnellement. J'ai les registres de la compagnie, mais je ne pourrais rien vous en dire; et je ne me rappelle pas qu'il soit rien arrivé de cette nature avant le commencement de la difficulté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Si vous veniez à apprendre qu'un homme capable qui a été quelque temps à votre service appartient à une union ouvrière, le congédiriez-vous? R.—Non; pas simplement pour cela—pas avant qu'il ait tenté de mêler cette question d'organisation aux affaires de la compagnie, et commencé à faire de l'organisation. Alors, je ne dis pas ce que je ferais. Si un homme est au service de la compagnie, et que je sache qu'il appartient à une union ouvrière, mais qu'il travaille tranquillement et s'occupe de ses propres affaires, je ne pense pas que je l'inquiéterais. Ces questions sont de mon domaine, et je ne lui en dirais rien.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel loyer un homme avec une famille de trois ou quatre personnes paierait-il dans un quartier respectable? R.—Je ne connais pas la moyenne du prix des loyers. Je connais quelques-uns de nos conducteurs qui paient de \$6 à \$7.50 par mois. J'en connais d'autres qui paient plus, mais je ne crois pas qu'ils comptent complètement sur leur salaire pour payer leur loyer; je connais des hommes qui louent de meilleures et plus grandes maisons, mais ils sous-louent des chambres; mais celui qui vit avec sa famille et paie son loyer à même son salaire paie de \$6 à \$7 ou \$7.50 par mois.

Q.—Voulez-vous nous indiquer la rue dans cette cité où un homme peut louer une maison contenant cinq chambres pour \$6 par mois? R.—Vous pouvez avoir des maisons à l'extrémité de la rue King, passé Sackville. Je me souviens d'un de nos commis qui demeure dans une jolie petite maison sur la rue Oak, passé Sackville; qui paie \$7.50 ou \$8. Une rangée de maisons neuves ont été construites sur le côté nord. Je lui demandai quel prix il payait, vu que c'est un beau logement et très confortable,—il a trois enfants, et sa femme—il me répondit que le loyer était de \$7.50 ou \$8 par mois. On peut se procurer de semblables maisons sur les rues Sumach et Sackville, et je connais un de nos hommes qui demeure sur la rue George. Il occupe une maison proprette, assez grande pour lui, sa femme et sa famille, et je ne crois pas qu'il paie plus que \$7 par mois.

Q.—Entre Duchess et Queen, sur le côté ouest, croyez-vous que ce soit un quar-

tier respectable ? R.—C'est un homme respectable, et je n'ai nulle raison de penser autrement.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous qu'il demeurerait dans un quartier qui ne serait pas respectable ? R.—Non, je ne le pense pas.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Il demeure là afin d'être près de son ouvrage, je suppose ? R.—Oui, mais d'après ce que je sais de cet homme, il n'y demeurerait pas s'il savait que ce n'est pas un bon quartier. Je ne sais pas que ce soit un mauvais quartier. J'ai vu des hommes ivres par là, mais rien de plus, et j'y passe fréquemment. Je sais qu'à l'extrémité est, sur différentes rues, on peut avoir des maisons pour à peu près ces prix-là. Naturellement, ceci est une question que je n'ai pas beaucoup étudiée, et je n'aimerais pas que vous prendriez mon opinion pour décisive là-dessus.

Q.—Quant à ces maisons sur les rues Sackville et Oak, qui se louent \$6 par mois ? R. Je dis que les loyers sont entre \$6 et \$7.50 par mois, environ.

Q.—Le terrain a-t-il double front ? R.—Elles sont sur le front. J'ai un commis là. Certaines personnes ne l'aimeraient pas, mais j'ai vécu, ma foi, dans une maison qui n'était pas meilleure ; il a une jolie maison, et il ne paie pas plus de \$7—elle est au-delà de la rue Oak ; en arrière passe une grande ruelle. Il y a là des maisons en crépi—et elles sont propres et confortables.

Q.—Est-ce la rue Maple ? R.—Oui, je suis allé dans sa maison quand sa femme était malade. C'est une maison chaude et confortable, et j'ai été étonné de voir qu'un poêle de cuisine suffisait pour la chauffer. Il pourrait payer un plus fort loyer, s'il le voulait, car il reçoit \$12 par semaine. Toutefois il y est confortable, et ne paie pas plus de \$7 par mois.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien payez-vous vos selliers par semaine ? R.—Dix piastres.

Q.—Sont-ils payés à la semaine ou à la pièce ? R.—A la semaine. Nous n'employons personne à la pièce ; tous nos menuisiers et artisans de toutes classes reçoivent des salaires réguliers.

Q.—Quels sont les salaires hebdomadaires d'un menuisier au service de la compagnie ? R.—Ils reçoivent de \$1.66 à \$2.75 par jour. Les hommes sont classés suivant leur habileté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Si un homme après sa journée faite, ou dans le cours de son travail, monte dans les chars de la compagnie, passera-t-il gratis ? R. Oui.

Q.—Avant cette grève dont vous avez parlé, les hommes eux-mêmes ont-ils fait des demandes à la compagnie ? R.—Je ne pense pas qu'ils en aient faites avant la grève. Je ne m'en rappelle pas.

Q.—Les hommes eux-mêmes avaient-ils, en aucun temps avant cela, fait des demandes à la compagnie ? R.—Si je me rappelle bien, je pense qu'il y a trois ans une demande fut faite, et dans le temps les salaires étaient de \$8.50 par semaine pour les conducteurs et \$8 pour les cochers. Il fut fait une demande, je pense, et je crois aussi que la demande leur fut accordée de suite ou peu de temps après qu'elle eût été faite. Nous avons alors classé nos hommes ; nous donnâmes à ceux qui avaient servi un certain temps de plus forts salaires qu'aux autres.

Q.—Avez-vous congédié des hommes après que la demande fut faite ? R.—Je ne me rappelle pas qu'aucun des hommes régulièrement employés par la compagnie se soit adressé à elle. Je me souviens qu'un des grévistes y vint, ou je l'ai entendu dire, mais il n'était pas au service de la compagnie.

Q.—Était-ce la coutume de la compagnie de congédier ceux qui s'étaient rendus officieux pour obtenir une réduction d'heures de travail ou de plus forts salaires ? R.—Non, pas tant qu'ils ne négligeaient pas leur ouvrage ou qu'ils ne fomentaient pas de difficultés.

Q.—Même après cela, s'ils ne négligeaient pas leur ouvrage ? R.—Cela serait une question à régler par la compagnie ; reste à savoir ce que pourrait penser la compagnie ; si la compagnie le jugeait ainsi, naturellement ce serait suffisant.

Q.—Quelles étaient les demandes faites à la compagnie lors de la grève ? R.—Je ne sache pas que des demandes furent faites.

Q.—N'est-il pas à votre connaissance que des demandes aient été faites ? R.—Je ne sais vraiment pas.

Q.—Ne savez-vous pas pourquoi les hommes s'étaient mis en grève ? R.—Je ne crois pas que beaucoup d'entre eux en connussent les raisons. Je pense que c'était une espèce d'arrangement compulsoire partout. Je pense qu'un grand nombre de ceux qui quittaient ne savaient pas pourquoi ils quittaient. Les hommes me l'ont dit. Ils furent sommés par les autorités, et durent sortir.

Q.—Y eut-il des grévistes qui retournèrent ensuite au service de la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien d'hommes reprirent l'ouvrage ? R.—Je ne pense pas que nous en ayons repris plus de quinze à vingt, ou à peu près.

Q.—Avaient-ils été remplacés ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu de la difficulté à les remplacer ? R.—Aucune.

Q.—Avez-vous de la difficulté à avoir des hommes maintenant ? R.—Non, c'est tout le contraire. Le plus difficile de ma besogne est de dire " non " aux hommes qui viennent demander de l'emploi.

Q.—Y a-t-il autant de demandes en été qu'en hiver ? R.—Pas autant en été qu'en hiver ; mais il y a toujours une forte demande de la part d'hommes qui veulent entrer au service de la compagnie.

Q.—Pouvez-vous dire si des mécaniciens s'adressent à vous pour avoir de l'ouvrage ? R.—Oui. Voulez-vous dire pour avoir de l'emploi de la compagnie cet hiver ?

Q.—Je veux dire : y en a-t-il d'employés généralement ? R.—Oui, nous avons un certain nombre d'ouvriers mécaniciens qui travaillent sur les chars maintenant.

Q.—Des ouvriers mécaniciens vous demandent-ils des positions comme cochers ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien d'hommes furent mis hors d'emploi lors de la grève ouvrière ou le service a-t-il été suspendu complètement ? R.—Non, le service ne fut pas entièrement arrêté ; mais il était bien insuffisant. Vous parlez, je suppose, de la dernière grande grève.

Q.—Du différend survenu en mars l'année dernière ? R.—Le service fut arrêté pendant un ou deux jours à cause de l'agitation dans les rues, mais après cela le service ne fut jamais entièrement interrompu.

Q.—Connaissez-vous le nombre d'employés qui furent repris après la grève, comparé au nombre de demandes d'emploi faites par ceux qui avaient été au service de la compagnie ? R.—Je pense que nous en reprîmes quinze ou vingt.

Q.—Et combien revinrent après le premier différend ? R.—Ils revinrent tous alors, mais on ne s'y attendait pas dans le temps.

Q.—Y avait-il un arrangement par écrit entre la compagnie et les hommes ? R.—Je ne sais rien de cela.

Q.—C'était une affaire entre M. Smith et les hommes ? R.—Oui ; je n'en connaissais rien.

JAMES MORRISON, fabricant d'articles en cuivre, à Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES:—

Q.—Quel genre d'ouvrage en cuivre faites-vous principalement? R.—De toutes sortes; articles en cuivre pour les mécaniciens et les plombiers, et d'autres articles de divers genres.

Q.—Faites-vous des instruments de mathématiques? R.—Non.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'hommes employés dans les ouvrages en cuivre dans cette ville? R.—Nous employons à peu près de 110 à 115 ouvriers. Je ne pourrais dire combien les autres boutiques en emploient.

Q.—Quels salaires ont les finisseurs? R.—\$2 et \$2.50 par jour.

Q.—Ont-ils constamment de l'ouvrage à ce prix? R.—Oui.

Q.—Votre établissement reste-t-il ouvert toute l'année? R.—Oui.

Q.—Prenez-vous beaucoup d'apprentis? R.—Il y a environ deux hommes pour chaque apprenti. Nous avons actuellement, sur le bordereau, soixante et dix compagnons et trente jeunes gens.

Q.—Tous ces jeunes gens viennent-ils avec l'intention d'apprendre le métier? R.—Oui.

Q.—Avez-vous un système régulier d'apprentissage? R.—Nous n'engageons pas les apprentis par contrat. Un garçon comprend, lorsqu'il entre, que son apprentissage sera de cinq ans.

Q.—Et il reste aussi longtemps qu'il veut? R.—Oui; il va de soi que nous ne faisons pas de convention. Nous nous réservons le droit de congédier ces jeunes gens s'ils ne conviennent pas ou s'ils sont impropres au métier.

Q.—Quelle est la proportion de ces apprentis qui deviennent bons ouvriers? R.—C'est difficile à dire. Quelques-uns d'entre eux abandonnent le métier au bout d'un mois ou deux, mais je crois que dans notre ligne d'affaires, environ 50 pour 100 finissent leur apprentissage.

Q.—La demande pour les finisseurs excède-t-elle l'offre? R.—Pour les ouvriers habiles, oui.

Q.—Trouvez-vous que ce grand nombre d'apprentis ne suffit pas à la demande? R.—Non, pas dans cette ville.

Q.—Savez-vous si beaucoup d'ouvriers quittent cette ville pour aller ailleurs, chercher de meilleurs salaires? R.—Il ne leur servirait à rien d'essayer de trouver mieux.

Q.—Employez-vous des femmes ou des jeunes filles? R.—Nous employons trois filles et quelquefois plus.

Q.—A quel ouvrage? R.—A faire des noyaux de sable pour les mouleurs.

Q.—Quel âge ont-elles? R.—Je ne sais si elles sont des filles ou des femmes. Elles paraissent âgées de dix-huit à vingt-cinq ans.

Q.—Combien peut gagner une femme à ce genre d'ouvrage? R.—Deux d'entre elles gagnent \$5 par semaine, l'autre \$4.

Q.—C'est selon leur habileté? R.—Oui; selon leur habileté. Elles ne travaillent pas à la pièce, mais nous les surveillons pour voir ce qu'elles peuvent faire, et si elles sont d'avance à leur ouvrage, elles sont payées en conséquence.

R. C. WINLOW, gérant pour J. D. King et Cie, fabricant de chaussures, Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES:—

Q.—Vous vous occupez de la fabrication des chaussures? R.—Oui; je suis gérant dans la maison King et Cie.

Q.—Fabriquez-vous toutes sortes de chaussures? R.—Nous ne fabriquons pas de chaussures à très bon marché. Nous fabriquons à peu près toutes les sortes de chaussures qui se fabriquent à Toronto, mais les chaussures à bon marché ne sont pas faites à Toronto.

Q.—D'où viennent ces dernières? R.—De Québec et de Montréal.

Q.—Ne pouvez-vous pas manufacturer à Toronto, à aussi bon marché que dans ces villes? R.—Non.

Q.—Trouvez-vous la concurrence à Québec très active? R.—Les salaires sont plus élevés ici. La concurrence est si active pour certaines qualités que nous ne pourrions pas en obtenir le prix coûtant. Nous ne les fabriquons pas du tout.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans votre établissement? R.—A peu près soixante et quinze femmes, à peu près 120 ou 125 hommes et quelques garçons, environ une douzaine de garçons en tout.

Q.—Combien peuvent gagner les femmes en moyenne? R.—La moyenne du salaire des femmes qui travaillent dans la boutique est de \$5 par semaine pendant cinquante ou cinquante-une semaines dans l'année. Nous arrêtons pendant une semaine —entre Noël et le jour de l'an, et pendant quelques jours après, il ne se fait pas grand'chose de sorte que cela fait cinquante semaines dans l'année.

Q.—Y a-t-il un bordereau régulier de salaires? R.—Nos employés travaillent presque tous à la pièce; peut-être qu'une demi-douzaine de filles et une trentaine d'hommes travaillent à la journée ou à la semaine. Les autres sont à la pièce.

Q.—Les mêmes salaires existent-ils dans toutes les manufactures de chaussures, à Toronto? R.—Les salaires pour l'ouvrage à la pièce sont uniformes.

Q.—Qu'est-ce que pourrait gagner une commençante, les premiers six mois? R.—Nous n'avons pas de commençantes. Elles doivent être capables de coudre à la machine avant qu'on les emploie. Il y en a quelques autres, mais les fabriques de chaussures existent depuis si longtemps à Toronto que nous n'engageons jamais d'ouvrières inexpérimentées.

Q.—Prenez-vous des apprentis? R.—Non.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire des hommes? R.—Les genres d'ouvrage sont si variés qu'il serait difficile de le dire. Je ne saurais spécifier, mais probablement, de \$7 à \$15 par semaine.

Q.—Quinze piastres par semaine seraient les gages d'un contremaître? R.—Non; ce serait le salaire de celui qui ferait marcher une machine; des ouvriers très expérimentés et très habiles pourraient gagner cela, mais naturellement bien peu gagnent \$15 par semaine.

Q.—Combien de mains faut-il de nos jours pour confectionner une botte? R.—Je suppose qu'il en faut environ cinquante.

Q.—Le même article passe-t-il dans cinquante mains? R.—Oui; je le crois.

Q.—Un jeune homme ne peut pas avoir l'avantage d'apprendre le métier de cor-donnier? R.—Non, il ne saurait apprendre le métier.

Q.—Avez-vous un local séparé pour les hommes et les femmes? R.—Oui.

Q.—Dans des pièces séparées? R.—Oui; nous les installons dans des étages différents. Les femmes sont installées seules, dans un étage spécialement aménagé pour elles.

Q.—Les portes extérieures de ces édifices sont-elles condamnées ou non, durant le jour? R.—Nous avons deux issues pour sortir de la manufacture; l'une part de l'entrepôt et aboutit à la grande porte de la façade, et l'autre conduit à la porte latérale. Tous les ouvriers entrent dans la manufacture par la porte latérale, qui s'ouvre au moyen d'un pêne à ressort. Cette porte s'ouvre extérieurement et elle est fermée à l'intérieur de manière que personne du dehors ne puisse la franchir, à moins qu'elle ne soit ouverte par quelqu'un de l'intérieur.

Q.—Les portes de ces grandes manufactures s'ouvrent-elles à l'extérieur? R.—Oui.

Q.—La serrure à ressort de ces portes est-elle aisée à ouvrir ? R.—Oui ; on la fait jouer à l'intérieur avec la main et elle s'ouvre sans l'aide d'une clef.

Q.—Les amendes sont-elles imposées d'après un système ? R.—Si des ouvriers gâtent leur ouvrage, on leur fait payer le prix que coûte le matériel destiné à remplacer ce qui est gâté.

Q.—Fait-on payer aux ouvriers les aiguilles cassées ? R.—Non, seulement les matériaux gâtés. Naturellement, si un ouvrier gâte un soulier quand il est presque terminé, il est obligé de s'approprier la paire de chaussures, et le prix de cette marchandise est porté à son débit.

Q.—Considérez-vous comme juste la pratique de lui faire payer une paire de chaussures, quand un seul soulier est gâté ? R.—Cela vaut mieux que de l'obliger à ne prendre que le soulier gâté.

Q.—L'ouvrier est-il obligé de payer le coût des matériaux qui entrent dans la confection du soulier gâté ou le coût du soulier manufacturé ? R.—On lui fait payer le coût du soulier manufacturé, y compris le coût de la main-d'œuvre, etc.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Si une jeune femme gâte une chaussure en kid ou la déforme, est-elle mise à l'amende ? R.—Elle est obligée d'acheter cette paire de chaussures. Cela arrive très rarement, et je ne me souviens même pas que de tels accidents soient arrivés à des filles. Naturellement, c'est seulement dans l'atelier, où les empeignes sont travaillées, que les filles cousent les chaussures.

Q.—Fait-on faufiler les chaussures par des ouvriers de première classe ? R.—Cet ouvrage est fait par des femmes et des filles seulement ; mais ce ne sont pas, naturellement, des ouvrières qui travaillent à la machine.

Q.—Quel salaire payez-vous à une fille employée à faufiler ? R.—Les salaires les moins élevés que nous payons sont probablement ceux que reçoivent les filles employées comme aides, et qui gagnent de \$1.75 à \$2 par semaine, et nous avons aussi des filles qui gagnent de \$3 à \$5 par semaine à faufiler.

Q.—Quel âge ont les jeunes filles employées comme aides ? R.—Je ne puis le dire ; mais nous n'en avons pas au-dessous de l'âge requis par la loi des fabriques. Elles sont toutes âgées de plus de quatorze ans.

Q.—A quelle heure du matin les femmes sont-elles obligées de se trouver à la fabrique ? R.—A 8 heures, durant l'hiver, et à 7½ heures pendant une courte partie de l'année. Mais pendant 8 mois de l'année, elles doivent arriver à 8 heures du matin.

Q.—Accordez-vous plusieurs minutes de grâce, avant de fermer la fabrique ? R.—Nous accordons cinq ou dix minutes ; mais si les ouvrières trouvent que cela n'est pas suffisant, tout ce qu'elles ont à faire est de passer par l'entrepôt. J'ai souvent remarqué ce fait, et je n'ai vu personne s'y opposer.

Q.—La personne qui ferme la porte, est-elle un homme fiable ? R.—Oui.

Q.—Accroche-t-il dans le bureau la clef de la porte latérale ? R.—Il y a deux ou trois clefs, l'une est gardée dans l'entrepôt, et nous savons tous où elle est, et une autre est gardée par le sous-contre-maître.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Cette porte est-elle tenue fermée toute la journée ? R.—Oui, excepté durant l'heure du dîner.

Q.—Pourquoi cette porte est-elle fermée à clef ? R.—Pour empêcher les vagabonds d'y entrer. L'un de ces vagabonds s'est introduit, un jour, dans la bâtisse, et fut blessé au nez par une machine.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous eu connaissance que de jeunes femmes se soient présentées, l'hiver, apportant leur lunch, cinq minutes après l'heure réglementaire, et qu'ayant trouvé là

porte fermée, elles aient été obligées de retourner chez elles? R.—Ce fait s'est peut-être produit, mais je n'en ai jamais entendu parler. Ces cinq minutes de retard ont pu être marquées à la montre de certains ouvriers.

Q.—Avez-vous eu connaissance d'accidents arrivés dans votre établissement, pendant que la porte était fermée, et lorsque les jeunes femmes, se précipitant vers l'escalier, ne pouvaient sortir? R.—Je n'ai pas eu connaissance de faits de ce genre. Il y eut, il y a quelques années, une fausse alarme, et une précipitation de ce genre de la part des filles. La première chose que j'entendis fut un grand bruit que faisaient ces filles dans la rue. La moitié des filles employées devaient se trouver là. Nous avions deux portes de sortie, l'une par l'entrepôt et l'autre dans une autre direction.

Q.—Avez-vous des appareils de sauvetage dans votre établissement? R.—Oui, et des arrosoirs tout autour.

Q.—Les ouvrières de première classe, celles qui sont employées aux chaussures en kid, sont-elles rares à Toronto? R.—Non, du moins je ne le crois pas.

Q.—En avez-vous connu plusieurs, qui, dans le cours des douze derniers mois, sont allées aux États-Unis, où elles reçoivent des salaires plus élevés? R.—Une couple de nos ouvrières ont pu nous laisser pour aller aux États-Unis; mais je ne les connais pas. La moyenne de celles qui nous quittent ainsi, est peut-être, de deux par année.

Q.—Le salaire des femmes est-il plus élevé à Toronto qu'aux États-Unis, ou est-il moins élevé? R.—D'après mes informations, il n'est pas moins élevé. Je crois qu'il est le même pour certains ouvrages; mais je ne suis réellement pas assez bien renseigné pour me prononcer sur ce point; on dit généralement que les salaires payés à Toronto ne sont surpassés nulle part ailleurs. Il y a eu, toutefois, des grèves à Toronto.

Q.—Quand la dernière grève a-t-elle eu lieu? R.—La dernière grève fut celle des femmes, et elle eut lieu en 1882.

Q.—Il n'y a eu aucune agitation depuis? R.—Il y a eu de l'agitation de la part des ouvriers, qui travaillaient à la machine. Ils se sont mis en grève une fois pendant vingt-quatre heures, après quoi ils reprirent leurs occupations.

Q.—Dites-nous la cause du différend que vous avez eu, il y a six ans? R.—Les femmes demandèrent une augmentation de salaires, que les patrons ne voulaient pas accorder, et elles se mirent en grève. Elles insistèrent pendant trois ou quatre semaines, puis elles retournèrent à l'ouvrage en acceptant les anciens salaires.

Q.—Retournèrent-elles à l'ouvrage sur la promesse que les patrons paieraient des salaires uniformes? R.—Oui.

Q.—Avec une légère augmentation? R.—Non, il n'y eut aucune promesse de ce genre.

Q.—Seriez-vous convaincu du contraire si M. King et M. Charles Worth déclaraient qu'ils promirent cette augmentation? R.—Certainement.

Q.—Savez-vous combien de temps ces ouvrières attendirent après cette uniformité de salaires promise? R.—Je ne pourrais le dire avec certitude; mais je crois qu'elles attendirent presque un an. Les patrons commencèrent presque immédiatement à préparer cette uniformité; mais ils trouvèrent que c'était une entreprise beaucoup plus difficile qu'ils ne se l'étaient imaginé. Cette besogne exigeait d'eux plusieurs heures de travail chaque soir.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—L'inspecteur des manufactures est-il satisfait de l'état sanitaire de votre établissement? R.—Oui, du moins il le dit.

GARRETT F. FRANKLAND, exportateur de bestiaux, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES : —

Q.—Vous faites le commerce de bestiaux ? R.—Oui.

Q.—Quelle différence trouvez-vous entre ce commerce, maintenant, et le même commerce il y a quatre ans ? R.—Les prix ne sont pas maintenant aussi bons en Angleterre qu'il y a quatre ans.

Q.—Trouvez-vous que depuis que l'on exporte des bestiaux du Canada, en Angleterre, les cultivateurs apportent plus de soin dans l'élevage des bestiaux et le choix des sujets à élever ? R.—Beaucoup plus. Je ferais probablement aussi bien de vous présenter un exposé général. En 1870, nous reconnûmes, en Canada, que si nous voulions faire prospérer et développer notre agriculture, il nous fallait trouver un autre marché que celui des Etats-Unis, vu que ce dernier pays produit assez de bestiaux pour répondre aux demandes de toutes ces grandes villes. Pendant vingt ans, j'ai fait des affaires avec Albany, New-York, Boston et quelques autres localités de moindre importance aux Etats-Unis ; mais j'ai constaté que les chevaux, les moutons et les porcs étaient expédiés en si grand nombre dans ces villes, qu'ils étaient sacrifiés jusqu'à un certain point, et à meilleur marché que notre bétail. De plus, les Américains imposaient sur notre bétail un droit d'entrée de vingt pour cent. Dans ces circonstances, il devint évident que nous devions chercher un autre marché. Nous savions, depuis longtemps, en Canada, que l'approvisionnement des viandes était très insuffisant dans les grands centres de population de la Grande-Bretagne. Il n'était pas possible, cependant, que plus de soixante-cinq pour cent de la population de ces centres eût le moyen de s'en procurer. Pendant huit années, j'ai expédié en grande quantité, en Angleterre, de la viande en barils et en sacs ; mais j'ai trouvé que ce commerce n'était pas rémunérateur. En 1874, l'approvisionnement de bétail gras devint insuffisant, en Angleterre, en Irlande et en Ecosse, par suite de maladies contagieuses, et ces pays en faisaient une grande demande. Je revins au Canada et fis un examen de notre propre approvisionnement. Je connaissais passablement bien ce que pouvaient fournir les provinces maritimes et la province de Québec ; mais je constatai que je n'aurais pu trouver 10,000 têtes de bétail de la qualité voulue, pour répondre aux demandes du commerce d'exportation. Comme plusieurs d'entre vous le savent, nous engraissons dans le grand parc de Gooderham et Worts un grand nombre d'animaux, comme nous l'avons fait, chaque année, depuis vingt ans, et nous avons pu sortir de ce parc les meilleurs animaux possibles : grâce aux soins apportés dans le choix des jeunes élèves. Un homme de Glasgow en acheta trente ou quarante et les transporta en Angleterre ; mais ne les ayant pas placés sur un bon steamer, son essai ne réussit pas. Je fis un arrangement avec la compagnie Allan pour en transporter 200 têtes à bord du "Waldensian." Mais ce steamer n'ayant pas tout à fait assez d'espace, je fus obligé de choisir un autre steamer. Nous payions \$4.50 par tête de bétail sur ce steamer. Nous n'avions pas d'assurance à payer, parce que les compagnies d'assurance ne paraissaient pas comprendre, et, de fait, les propriétaires de steamers ne comprenaient pas, non plus, qu'il nous fût possible de placer à bord d'un steamer un aussi grand nombre d'animaux vivants. Nous perdimes un animal, et nous avons réalisé, ce que vous pouvez considérer comme un gain exagéré, un profit de \$30 par tête de bétail, plus les frais de transport payés. Je publiai ce fait dans les journaux, et je suis resté convaincu, depuis, que nous pouvons élever en Canada des animaux et des chevaux valant ceux des autres pays et à meilleur marché. Le Canada a progressé depuis ; de son côté, le département vétérinaire du conseil privé de la Grande-Bretagne s'est occupé des maladies sur les bestiaux, et il a réussi jusqu'à un certain point à arrêter ces maladies. Le résultat a été que l'Angleterre élève maintenant plus de bétail qu'autrefois. Le Danemark s'est aussi livré davantage à ce commerce, en 1876, et les Etats-Unis n'ont pas manqué

de suivre ce mouvement, croyant qu'il ne ferait que se développer, et ils ont même poussé l'élevage à l'excès. La conséquence a été que les éleveurs et les propriétaires de ranches et quelques banques, qui les soutenaient, se sont ruinés. Cependant, le Canada est le pays qui a réussi et qui réussit encore le mieux dans ce commerce.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—L'exportation du bétail en Angleterre peut-elle se faire avec profit aux prix actuels ? R.—Elle peut se faire sans rien perdre. Nous avons, en mai, juin et juillet de l'année dernière, expédié en Angleterre 2,000 têtes de bétail. Ce bétail a fait la traversée sur huit steamers. Au commencement, je réalisais un bénéfice d'environ \$8 par tête. J'ai perdu \$3 par tête sur l'envoi par les quatre derniers steamers, et sur les 2,000 têtes, j'ai perdu \$2,800. C'est la plus mauvaise année que nous ayons eue. De 1874 à 1881, ce commerce a été profitable, bien qu'il ne l'ait pas été autant que dans le commencement. Depuis, il y a eu fluctuation sur les marchés, et nous ne sommes jamais sûrs des prix. Nous avons, quelquefois, lieu de croire que nous allons faire fortune dans ce commerce ; mais le steamer qui transporte notre bétail n'arrivera peut-être pas à temps ; des steamers d'autres pays peuvent arriver les premiers, et le bétail devant être abattu immédiatement, l'on ne peut leur redonner ce qu'ils ont perdu durant la traversée, et il nous faut les vendre au prix courants du marché.

Q.—La loi exige-t-elle que le bétail soit immédiatement abattu ? R.—Le Canada possède une réputation sanitaire inattaquable. Notre bétail doit tout d'abord subir douze heures de quarantaine. Ils sont examinés par des médecins vétérinaires qui constatent s'ils sont atteints ou non de maladies contagieuses, et, après avoir subi cet examen, le bétail peut être expédié dans toute partie du Royaume-Uni. Mais le bétail américain doit être abattu immédiatement après le débarquement.

Q.—Les règlements et restrictions qui existent au sujet du passage en transit du bétail américain par le Canada, sont-ils un avantage pour le cultivateur canadien ? R.—Je me suis toujours opposé à ce trafic, et je ne crois pas que l'on devrait le permettre. On prend tant de précautions en Angleterre contre cette pleuro-pneumonie qui existe aux Etats-Unis, que, si vous avez visité une localité, où se trouvent du bétail américain, on vous introduit dans une petite chambre, où l'on vous fait subir la fumigation avant d'en sortir. Tel étant l'état des choses, des chars, chargés de bétail américain, et traversant notre pays, sont un danger pour les cultivateurs canadiens.

Q.—Les restrictions relatives au bétail américain qui traverse le territoire canadien, sont-ils suffisamment sévères ? R.—Je ne voudrais pas que ce passage en transit se fit aucunement, et les marchands de bétail canadien, ne désirent aucunement commercer sur le bétail américain.

Q.—Pouvez-vous payer aux cultivateurs canadiens des prix qui les engagent à continuer l'élevage du bétail pour la boucherie ? R.—La réponse à cette question est si importante que tous les cultivateurs devraient être en état de la comprendre. Il est nécessaire d'élever des animaux, afin qu'il y ait assez de fumier pour les engrais. Par conséquent, aucun cultivateur ne saurait réussir sans élever une certaine quantité de bétail. Si le cultivateur canadien se rendait compte de la valeur des éjections d'un animal, pendant le temps de l'engrais, il comprendrait, que, le coût de la nourriture de l'animal ne fût-il que remboursé, le fumier resterait encore comme profit. En Angleterre, les éjections d'un animal, durant l'engrais, sont estimées à 8 souverains. Si les cultivateurs canadiens se plaçaient à ce point de vue, ils comprendraient mieux cette question. Bien que les marchés anglais aient été désavantageux depuis le début de ce commerce jusqu'à présent, ces marchés ont, cependant, permis aux exportateurs canadiens de payer des prix plus élevés que ceux payés par les pourvoyeurs du marché canadien.

Q.—Payez-vous ces prix élevés, parce que vous choisissez le meilleur bétail ?
 R.—Non, nous ne choisissons pas le meilleur bétail. Nous achetons les animaux les plus pesants et les plus propres à l'exportation. Il nous faut des animaux pesant de 1200 à 1400 livres, tandis que pour la consommation locale on se contente d'animaux de 1000 à 1200 livres. Montréal était autrefois un grand marché ; mais Québec développe ses ressources et pourra désormais approvisionner ce marché. Nous avons coutume d'expédier à Saint-Jean, Nouveau-Brunswick ; mais ce marché ne vaut plus rien.

Q.—Avez-vous eu du bétail du Nord-Ouest ? R.—Nous en avons reçu, vers le temps de Noël, et aussi, le printemps dernier. C'était de beaux animaux élevés dans les prairies. Je ne pourrais dire au juste quel sera l'avenir de ce commerce ; mais je crois qu'il sera magnifique.

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous faire entre le bétail du Nord-Ouest canadien et le bétail qui vient des Etats de l'Ouest américain ? R.—Il y a quinze ans, nous considérons le bétail de l'Illinois le meilleur bétail que l'on pût trouver. Les bœufs sont choisis ; on ne les attache pas comme on le fait ici, et leurs os et leurs muscles se développent plus qu'en Canada. En examinant ce bétail du Nord-Ouest, j'ai constaté qu'ils sont élevés en liberté et à l'herbe. Or, rien n'est plus propre à leur développement, qui égale celui du bétail américain. Le bétail du Nord-Ouest canadien est aussi osseux et musculeux que le bétail d'aucun autre pays.

Q.—Est-ce que le bétail transporté dans le Nord-Ouest est le produit d'un métissage avec le bétail du Texas ? R.—Je ne crois pas qu'un tel croisement produirait une amélioration.

Q.—Le bétail provenant de ce croisement n'est pas plus robuste ? R.—Il peut être plus robuste ; mais je préférerais ne pas m'occuper de cette race inférieure d'animaux. On a cru d'abord que le bétail à cornes courtes ne pourrait supporter notre climat froid, à cause de la délicatesse de leur tempérament, mais ce préjugé est disparu. Ce bétail, magnifique de forme, peut supporter une température plus rigoureuse qu'aucune autre classe de bétail que nous avons, à part le bétail sans cornes, d'Angus.

Q.—Savez-vous si on a essayé de croiser le buffle avec le bétail ordinaire ? R.—Non, j'ai simplement lu des rapports sur ce sujet ; mais j'ai lieu de croire que l'expérience peut réussir.

Q.—L'élevage du bétail peut-il se faire avec avantage, en vue de produire du bœuf de boucherie, et en vue de produire du lait et du beurre ; ou doit-on choisir l'une ou l'autre de ces exploitations seulement ? R.—Pendant trente ans, j'ai cru, après mûre réflexion, que tous les cultivateurs devaient posséder du bétail, bien que dans certaines parties du pays, il soit à peu près impossible d'en faire l'élevage. Je suis aussi d'avis qu'il y a profit à faire l'élevage dans ce double but. Le cultivateur peut engraisser, disons, trois ou quatre têtes de bétail ; il peut avoir aussi trois ou quatre vaches à lait, et le reste en proportion. Je voudrais faire remarquer aussi que si le gouvernement désire favoriser ce commerce, il devrait veiller à ce que les steamers pussent loger convenablement les animaux qu'on y embarque, et à ce qu'une inspection convenable fût faite à Montréal. Le gouvernement a nommé un inspecteur, qui est chargé de voir à ce qu'aucune tête de bétail ne soit placée à bord d'un steamer, si elle n'a pas assez d'espace pour lui permettre de se tenir debout et de se coucher commodément. Cette inspection n'a pas été faite convenablement jusqu'à présent. Je voudrais attirer l'attention des commissaires sur un point, avec l'espoir qu'ils feront des représentations à ce sujet. Ce point est celui-ci : environ 60,000 têtes de bétail sont embarquées à bord des steamers, à Montréal, et elles sont, en attendant, placées sur des quais, où l'on ne voudrait pas conduire un troupeau de chiens de Terre-neuve. Il y a sur ces quais, du charbon et des ballots de marchandises, puis le va et vient des charrettes et des wagons cause un bruit d'enfer, qui épouvanterait je ne sais qui. Les bestiaux transpirent, et ils sont embarqués sur le steamer pour faire un voyage de 3,000 milles, sans être bien préparés à l'entre-

prendre. Nous avons déjà fait des représentations à ce sujet au gouvernement ; mais nous n'avons rencontré que des déceptions. Si le gouvernement dépensait quelques milliers de piastres pour préparer un lieu isolé où l'on pourrait parquer les bestiaux en attendant l'embarquement, après que le charbon et autre fret auraient été embarqués, les bestiaux se trouveraient reposés et prêts à continuer leur voyage, et l'on en perdrait moins en route.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Savez-vous si beaucoup de bestiaux ont été perdus à bord d'un steamer, l'année dernière ou l'année avant ? R.—Oui. Les bestiaux furent mis à bord d'un steamer pendant qu'ils transpiraient beaucoup, et puis, les ventilateurs étaient défectueux et le logement des animaux affreusement chaud.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les bestiaux, qui ont été nourris avec des déchets de brasserie, supportent-ils aussi bien un voyage trans-océanique que les animaux engraisés à l'herbe ? R.—Ils le supportent mieux que les autres bestiaux. Mais nous avons constaté que le défaut de ventilation est généralement la cause des accidents qui arrivent. La température ordinaire que l'on a dans un steamer, est à peu-près la même que celle de nos étables. Nous étudions la ventilation. Nous avons 700 têtes de bétail dans l'une de nos étables, et ces animaux sont tenus quelquefois, pendant quatre ou cinq heures, au même degré de température. Nous voulons avoir une température uniforme, et nous pouvons l'obtenir dans un steamer.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'exportation de bestiaux de la République Argentine nuit-elle au commerce de bestiaux canadiens, en Angleterre ? R.—Oui. Les animaux de la République Argentine sont transportés morts, dans des réfrigérateurs. La première année, ce genre d'exportation n'a pas réussi. Les carcasses que j'ai examinées n'étaient pas en parfait état. La viande était quelque peu aigre, et je suis d'avis que cette exportation n'a pas réussi. Je ne dirai pas que l'exportateur n'a réalisé aucun profit ; il ne s'est pas trouvé en déficit. L'année dernière, ce commerce a mieux réussi, et on va sans doute le continuer. Pour ce qui nous regarde, notre succès dépend de la qualité de nos bestiaux ; que nous ayons les meilleurs bestiaux, et je suis convaincu que notre pays est celui où nous pouvons le mieux produire du bœuf de boucherie, et quelque peu à meilleur marché que dans aucune autre partie du monde.

Q.—Les \$3 piastres par tête de bétail que la République Argentine paie en prime à l'exportateur, peuvent-elles encourager ce commerce d'exportation ? R.—On n'élèvera jamais, dans cette république, du bétail, expressément, pour les fins de l'exportation.

Q.—Exporte-t-elle aussi des animaux vivants ? R.—Non. L'Australie a exporté des animaux vivants, et ce sont ses exportations de moutons qui ont le mieux réussi.

JAMES MASSEY, préfet de la prison centrale de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Veuillez, s'il vous plaît, donner à la commission votre opinion sur la meilleure méthode à suivre pour utiliser le travail des prisonniers, sans que ce travail fasse concurrence au travail du dehors, ou de manière que ce travail fasse le moins de concurrence possible ? R.—Je crois que le travail des prisonniers ne peut être utilisé sans faire plus ou moins de concurrence au travail du dehors. Vous ne pou-

vez confier aucun travail aux prisonniers sans faire par là concurrence aux ouvriers du dehors.

Q.—Quel genre d'emploi recommanderiez-vous pour les prisonniers, — ou quel genre d'ouvrage ? R.—Il y a sur ce sujet de grandes divergences d'opinions, même parmi les philanthropes qui en ont fait l'objet d'une étude spéciale. Quelques-uns sont d'avis que les prisonniers ne devraient être employés qu'au travail manuel, et que des machines ne devraient pas leur être confiées. D'autres sont d'un avis contraire. Ils prétendent que si nos institutions pénales ont pour objet la réforme des prisonniers, nous devons alors leur faciliter les moyens d'existence suivant les besoins du temps où ils vivent, et les accoutumer à l'usage des machines. Il y a aussi, sur ce sujet, beaucoup d'avis différents parmi les administrateurs de prisons, eux-mêmes.

Q.—Croyez-vous que le gouvernement puisse utiliser avec succès et sans perte, le travail des prisonniers ? R.—D'après mes informations, aucun Etat de l'Union américaine, (et beaucoup de mes informations viennent des Etats-Unis), n'a pu utiliser avec succès, pour son propre compte, le travail de ses prisonniers. C'est-à-dire qu'au point de vue provincial, il y a toujours perte.

Q.—Croyez-vous que, si les prisonniers fabriquent des articles nécessaires aux prisons, aux asiles, à la police à cheval, etc., ils pourraient par là avoir assez de besogne pour être occupés tout le temps, — je veux parler d'articles de toutes sortes ? R.—Dans la prison centrale, nous confectionnons des hardes et des chaussures pour toutes les prisons d'Ontario ; mais peu de prisonniers sont employés.

Q.—Supposez que vous voulez entreprendre de manufacturer des couvertes, des cotonnades et autres marchandises de cette nature, quel serait d'après vous le résultat ? R.—Nous pourrions probablement fabriquer cette classe de marchandises, si la durée de l'emprisonnement était suffisamment longue ; mais la durée moyenne des emprisonnements, dans la prison centrale, n'est que de six mois. Cela signifie, naturellement, qu'un grand nombre de sentences sont pour moins de trente jours, et un grand nombre d'autres pour moins de deux ans. D'où il suit que les prisonniers ne sont pas détenus assez longtemps pour devenir d'habiles ouvriers dans un grand nombre d'emplois. Nous avons, quelquefois, d'habiles ouvriers parmi les prisonniers. Si un prisonnier est estimé comme un criminel endurci, le juge l'envoie très probablement dans l'endroit où son emprisonnement devra produire le meilleur effet sur lui. Un exemple me fera mieux comprendre : Un homme, dans un certain comté voisin, a commis une offense. Le juge n'a pas cru devoir l'envoyer à Kingston ; mais il l'a placé dans la prison centrale pour le réformer, et l'a condamné à vingt mois de détention pour chacun des trois actes d'accusation portés contre lui, ce qui lui fait un terme d'emprisonnement de cinq années. Mais un tel cas, naturellement, est très rare.

Q.—Quand les prisonniers sont condamnés à plus de deux ans d'emprisonnement, est-il possible de les employer dans un métier ? R.—Je le crois. Il y a des voleurs d'une certaine culture d'esprit ; ils sont généralement assez rusés et habiles. On peut leur faire apprendre ce que l'on veut, du moment qu'ils consentent à recevoir des leçons.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est le genre d'emploi, qui, d'après vous, conviendrait aux prisonniers d'un pénitencier ? R.—Je puis me tromper dans l'opinion que j'ai exprimée sur l'administration d'une prison. J'ai cru que nos institutions pénales ne devaient pas être seulement des lieux de châtement, afin de détourner d'autres de la voie du crime ; mais qu'elles doivent être également des écoles de réforme, pour rendre les prisonniers aptes aux travaux honnêtes de la vie, et que pour atteindre ce but, il est nécessaire d'avoir une certaine variété d'occupations dans nos institutions pénales, des occupations correspondant aux aptitudes des prisonniers.

Q.—Quelles sont, actuellement, les principales occupations des prisonniers

dans la prison centrale? R.—Les uns travaillent le bois; d'autres font des balais; il y a aussi des tailleurs, des cordonniers et quelques mécaniciens.

Q.—Les ouvrages exécutés dans ces différents métiers, font-ils concurrence aux ouvrages similaires du dehors? R.—Nous pouvons dire que cette concurrence existe, excepté, peut-être, pour ce qui regarde les ouvrages des tailleurs et des cordonniers.

Q.—Le travail, dans la prison centrale, se loue-t-il par contrat? R.—Oui, surtout par contrat.

Q.—Les prisonniers, eux-mêmes, sont-ils loués? R.—L'entrepreneur obtient les diverses classes d'ouvriers, pour lesquels il paie tant par jour.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien de prisonniers loue-t-on ainsi comme journaliers aux entrepreneurs? R.—On les loue à tant par jour. La moyenne des prisonniers ainsi occupés est d'environ soixante-dix par année.

Q.—Dans quelles branches d'industrie sont-ils principalement engagés? R.—Ils confectionnent des articles en bois, depuis la brosse jusqu'au petit wagon d'enfant et autres jouets de même nature.

Q.—Se propose-t-on de louer ainsi par contrat le travail des prisonniers? R.—Non; notre contrat expire en mai 1889, et il sera discontinué alors.

Q.—Le gouvernement a-t-il, ou avez-vous eu, vous-même, en vue, une autre manière d'employer ces prisonniers, après l'expiration du présent contrat? R.—Nous ne sommes encore arrivés à aucune conclusion. Nous nous sommes occupés de l'affaire; mais il n'y a eu jusqu'à présent que des consultations.

Q.—Croyez-vous qu'il soit possible de trouver à l'intérieur de la prison de l'emploi pour ces prisonniers sans qu'il y ait concurrence avec le travail au dehors? R.—Je ne le crois pas. Je crois que sur ce point, il y a, si-on me permet de le dire, non seulement une grande diversité d'opinions, mais aussi beaucoup d'idées erronées. Par exemple, prenez un détenu de la prison centrale. S'il était en liberté, il serait obligé de gagner sa vie, ou quelqu'un serait obligé de se charger de son entretien. Autrement, il lui faudrait recourir au vol pour vivre. D'où il suit que le détenu, en travaillant à l'intérieur de la prison, ferait, contre le travail libre, une concurrence moins grande que s'il était en liberté, parce qu'aucune journée de travail d'un détenu n'équivaut à une journée entière de travail.

Q.—Comment se fait-il que, dans les conditions déterminées par vous, vous ayez constaté que le travail des prisonniers avait exclu du marché le travail libre? R.—Un tel fait n'a pas eu lieu en Canada.

Q.—Ce fait n'a-t-il pas eu lieu pour la fabrication des balais? R.—Je ne crois pas que cela soit arrivé en Canada.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait autant de fabricants de balais, à Toronto, aujourd'hui, qu'il y a dix ans? R.—Je crois qu'il y en a tout autant.

Q.—Seriez-vous surpris si l'on vous disait que le nombre de ces fabricants n'est pas, aujourd'hui, le dixième de ce qu'il était? R.—Il y a dix ans, je ne crois pas qu'il y eût des ouvriers employés à la confection des balais — je parle des ouvriers libres. J'étais alors dans les affaires, et je ne pouvais me procurer mes balais, à Toronto. Il me fallait les faire venir de Montréal.

Q.—Croyez-vous, après avoir pris en considération ces différents faits, que le gouvernement pourrait employer les prisonniers avec profit, si le travail de ceux-ci ne peut rivaliser avec le travail libre pour la fabrication d'articles similaires? R.—Je crois que le gouvernement pourrait réaliser des profits. Il le pourrait, pourvu que le travail des prisonniers soit dirigé avec la même économie que le travail libre du dehors; mais le gouvernement, avec des prisonniers, ne saurait rivaliser avec les travailleurs libres. Vu les frais d'entretien de l'institution et le peu d'ouvrage fait par les prisonniers, le travail libre est plus profitable.

Q.—Si le travail des prisonniers est rémunérateur pour celui qui le loue, le gou-

vernement ne pourrait-il pas, lui-même, en retirer un profit? R.—Il y a peu d'entrepreneurs, qui réalisent des profits par le travail des prisonniers.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Depuis combien d'années ce contrat de louage du travail des prisonniers est-il en vigueur? R.—Depuis environ douze ans.

Q.—Le travail de tous les prisonniers est-il loué au même entrepreneur? R.—Il est loué aux mêmes entrepreneurs—mais ils ont deux maisons.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Dans l'atelier, les prisonniers desservent-ils des scies rondes et autres machines? R.—Oui; ils desservent des machines à travailler le bois.

Q.—Avez-vous connaissance d'accidents survenus? R.—Pas d'un grand nombre; des prisonniers se sont, quelquefois, coupé les doigts.

Q.—Si un prisonnier se coupe les doigts, le gouvernement le dédommage-t-il? R.—Comment l'entendez-vous?

Q.—J'entends par là un dédommagement quelconque? R.—Il arrive parfois, que les prisonniers se blessent de propos délibéré. Par exemple, j'avais dans la fabrique des balais, un prisonnier qui ne voulait pas travailler. Il avait déjà purgé plusieurs condamnations et il avait toujours refusé de travailler. Je résolus de le mettre à la diète, s'il s'obstinait. Je lui fis scier des balais, et je me donnai du mal à lui en enseigner la manière. Il sortit de prison après avoir purgé sa condamnation; mais, plus tard, ayant subi une nouvelle condamnation, il prit un couteau et se mutila les deux premiers doigts de la main droite, à la première phalange, ce qui le mit hors d'état de travailler. Il ne reçut aucun dédommagement.

Q.—Quelle indemnité le gouvernement accorderait-il à un prisonnier qui se mutilerait ainsi tous les doigts? R.—Je ne suis pas en état de fournir cette information, vu que le gouvernement règle directement ces sortes d'affaires qui sont absolument en dehors de mon contrôle.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le règlement de cette affaire dépendrait beaucoup du prisonnier? R.—Oui, beaucoup.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quelle serait la conséquence, si tous les ouvrages exécutés par les prisonniers portaient leur marque *sui generis* avant d'être mis en vente? R.—Je ne crois pas que cet estampillage pût avoir aucun résultat; ce serait quand même de l'ouvrage fait par les prisonniers.

Q.—Les acheteurs sauraient-ils que c'est de l'ouvrage de prisonniers? R.—Oui.

Q.—Cette marque influerait-elle sur le commerce de ces articles? R.—Les acheteurs ne s'occuperaient pas de ce détail. Dans l'État de Pennsylvanie on est obligé de marquer tout ce qui est fabriqué dans la prison, mais l'on passe par-dessus cela très aisément.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que si l'on supprimait l'usage des machines, un prisonnier ne deviendrait pas plus habile dans le travail manuel et dans la pratique d'un métier lorsqu'il serait mis en liberté? R.—Nous pouvons leur apprendre très peu de chose. Vous ne devez pas perdre de vue, que, si l'ouvrage, dans l'atelier de la prison, devait être fait à la main et non à la machine, les prisonniers ne feraient pas autant d'ouvrage. Permettez-moi de m'expliquer. Un prisonnier condamné à six mois de détention, qui n'a jamais appris à manœuvrer une machine ne fera que du gâchis, si vous le mettez au travail à la main, mais au contraire, si vous l'employez à la

machine, il s'y habitue, il finit par la comprendre et par exécuter parfaitement, au moyen de machines, l'ouvrage qui lui est confié. Puis, à sa sortie de prison, il cherchera de l'emploi dans le même genre d'occupation.

Q.—Croyez-vous que le louage du travail, dans les prisons, produit un bon effet sur les prisonniers? R.—Cela dépend de la manière dont le contrat de louage est exécuté. Par exemple, ce système est mauvais, si vous confiez les prisonniers à l'entrepreneur, comme cela se pratique dans les États-du-Sud, et si l'entrepreneur est laissé comme juge de l'ouvrage des prisonniers. Dans ces États, on vendait l'ouvrage des prisonniers à tant par prisonnier, et les prisonniers étaient placés sous le contrôle absolu des entrepreneurs. Ce système était, naturellement, l'esclavage sous l'une de ses plus mauvaises formes. J'ai visité les prisonniers dans quelques-uns de ces États, et j'ai constaté, moi-même, que c'était la pire espèce d'esclavage qui existât. Mais si vous louez le travail des prisonniers à l'entrepreneur, et si vous ne donnez à ce dernier que le contrôle qu'il exerce dans la prison centrale, où il n'a aucun commerce avec les prisonniers, si ce n'est pour acheter l'ouvrage et les instruire dans leurs métiers, un tel système peut être admis sans objection.

Q.—Qui fournit des contre-mâîtres aux prisonniers? R.—Ce sont les entrepreneurs.

Q.—Un prisonnier n'est-il pas obligé de produire un certain montant d'ouvrage, quand son travail est sous le contrôle immédiat des officiers de la prison? R.—Je l'ignore. L'embarras, s'il y a eu quelquel'embarras, c'est de ne pas avoir été capable de faire confectionner les chaussures à la tâche. La plupart des prisonniers préfèrent travailler à la tâche. Dans la fabrique des balais, chaque prisonnier a sa tâche, et après l'avoir faite, il peut exécuter des ouvrages en sus, qui lui sont payés.

Q.—Le contrat des balais doit-il durer longtemps encore? R.—Les deux contrats expireront à peu près dans le même temps.

Q.—Quand il n'y a pas assez de prisonniers dans la prison centrale, n'est-il pas d'usage d'en faire venir des prisons communes? R.—En vertu de l'acte qui nous constitue en corporation, nous avons le pouvoir de faire venir des prisonniers de toute autre prison, des prisonniers, qui sont condamnés à quatorze jours et plus de détention et aux travaux forcés.

Q.—Cette pratique se répète-t-elle souvent, par exemple, entre la prison centrale et la prison commune? R.—Plus des deux tiers des prisonniers employés viennent de la prison du comté.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Qui paie le transport, quand ces prisonniers sont ainsi transférés d'une prison à une autre? R.—C'est le gouvernement.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Votre expérience vous a-t-elle démontré, qu'un criminel, à moins qu'il ne devienne criminel que par accident, restera criminel toute sa vie, quelles que soient nos lois répressives? R.—S'il contracte les habitudes d'une vie criminelle, je ne sache pas qu'on ait encore découvert un moyen de le guérir de ses habitudes, tant qu'il n'aura pas poursuivi jusqu'au bout sa carrière criminelle.

Q.—Et naturellement, il devient suspect à tout le monde? R.—Oui.

Q.—Si de pareils sujets sont condamnés à une longue détention, ne pourrait-on pas utiliser avec avantage leurs services en leur faisant exécuter des ouvrages pour le gouvernement? R.—Cela pourrait être fait si ces hommes étaient condamnés à une longue détention.

Q.—Par exemple, prenez la fabrication des tentes et du matériel pour campements, ces ouvrages ne pourraient-ils pas être exécutés à Kingston, où les prisonniers sont condamnés à de longues détentions? Les sacs de malles ne pourraient-ils pas aussi être fabriqués dans le pénitencier de Kingston? R.—Je ne suis pas prêt à me prononcer sur ce sujet.

Q.—Je demande votre opinion, que vous pouvez appuyer sur l'expérience que vous avez acquise dans la prison centrale. J'ai compris que vous trouviez une objection dans le fait des emprisonnements de peu de durée ? R.—Oui. Il n'y a aucune difficulté à enseigner un métier, si vous avez les hommes propres à l'apprendre.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vos prisonniers ont-ils généralement une intelligence qui dépasse une intelligence moyenne ? R.—On doit supposer qu'aucun prisonnier n'est employé, s'il est impropre aux travaux forcés.

Q.—En moyenne, estimez-vous que les prisonniers sont plus intelligents que la moyenne des ouvriers du dehors ? R.—Ils ne sont pas aussi intelligents, en moyenne.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien les entrepreneurs paient-ils par jour au gouvernement pour ces prisonniers ? R.—Le prix payé est de 40 centins pour dix heures de travail.

Q.—Le gouvernement fournit-il aux entrepreneurs toutes les machines, excepté les engins et les bouilleurs ? R.—Non ; nous trouvons seulement dans l'atelier la force motrice, c'est-à-dire les bouilleurs, les engins, le principal arbre de couche, et les entrepreneurs fournissent le reste.

Q.—Procurez-vous le logement aux entrepreneurs ? R.—Oui, dans la prison.

Q.—Ils n'ont pas besoin de payer aucune taxe pour ce logement ? R.—Non.

Q.—Ils ne paient pas de loyer ? R.—Non.

Q.—Ont-ils un terrain pour y déposer leur bois de construction ? R.—Oui, nous avons, en dedans des murs, assez d'espace à cette fin.

Q.—Y a-t-il un séchoir ? R.—Oui.

Q.—Toutes ces commodités sont là ? R.—Oui. Le séchoir a été construit lors de l'ouverture de la prison, et cet ouvrage fut confié à la compagnie des chars du Canada.

Q.—L'inspecteur des manufactures a-t-il visité vos ateliers pourvus de machines, dans la prison centrale ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Ces ateliers ne doivent-ils pas être aussi sous le contrôle de l'inspecteur des fabriques ? R.—Je ne le crois pas. Naturellement, nous voulons bien qu'il fasse sa tournée dans ces ateliers et qu'il les visite.

Q.—Croyez-vous que l'inspecteur des fabriques devrait inspecter ces ateliers aussi bien que toute autre manufacture ? R.—Comme je l'ai dit, je ne suis pas prêt à exprimer aucune opinion sur ce sujet. Je ne m'oppose pas à la visite de l'inspecteur, parce que les ateliers peuvent subir cette inspection en aucun temps.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous jamais fait une estimation de la valeur des commodités, du pouvoir moteur, du terrain occupé par le bois, etc. ? R.—Non.

Q.—Avez-vous une idée de ce que valent ces commodités pour l'entrepreneur ? R.—Non.

Q.—Vous dites que l'entrepreneur paie 40 centins par jour de dix heures de travail ? R.—Et il n'a pas réalisé un grand profit jusqu'à présent.

Q.—Mais il tient à son contrat ? R.—Je crois qu'il aimerait à le vendre.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Serait-il possible d'employer les prisonniers à manufacturer des articles destinés à l'exportation, sans faire tort à nos ouvriers ? R.—J'ai déjà entendu parler de cela ; mais je ne sais pas si vous pourriez trouver un marché pour cette classe d'articles. J'ai entendu parler d'articles manufacturés dans la prison centrale et expédiés en Angleterre. Mais pourquoi l'Angleterre deviendrait-elle le récipiendaire des

articles manufacturés dans nos prisons ? Je ne vois rien de pratique dans cela, parce que nous ne pouvons pas, même dans nos prisons, rivaliser avec l'Allemagne au point de vue du bon marché.

Q.—Le gain est-il l'une des principales considérations, en faisant travailler les prisonniers ? R.—Pas ici.

Q.—L'un des principaux objets en vendant le travail des prisonniers est-il de réaliser des profits ? R.—Non.

Q.—Le premier objet en vue, je suppose, est la réforme du prisonnier ? R.—Oui, nous devons d'abord veiller à la garde du prisonnier et ensuite travailler à son amélioration morale.

Q.—Vous savez que si les prisonniers réalisent un pourcentage, même insignifiant, sur l'article qu'ils fabriquent, il peut en résulter de funestes effets sur le marché et une nuisance sérieuse pour le travail libre ? R.—Je n'ai jamais constaté de pareils effets, et les hommes d'expérience d'Angleterre, ceux qui ont fait une étude approfondie du sujet, n'en ont pas constaté non plus. Nous pourrions citer comme exemples les fabricants de chaussures et de chaudrons de l'État de New-York. La prison d'Albany, par exemple, s'est mise à manufacturer des chaudrons et le gain réalisé n'a été qu'un quarantième de 1 pour cent.

Q.—Cette influence sur le marché n'a-t-elle pas pour effet de déprécier le travail national dans ce genre d'industrie ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Les fabricants de chaussures du Canada ne souffrent-ils pas du fait que des chaussures se fabriquent dans le pénitencier de Kingston ? R.—Vous rencontrez, je crois, plus de concurrence à Montréal que vous n'en avez jamais rencontré dans le pénitencier de Kingston.

Q.—Citons un exemple. Si le sucre se vendait 6 centins la livre et que quelqu'un dût en vendre 1,000 livres, à Toronto, à 4 centins, cette dernière vente ne causerait-elle pas une perturbation sur le marché ? R.—Cette perturbation serait très restreinte.

Q.—Si les articles en bois et autres, manufacturés dans les prisons, sont jetés sur le marché, est-ce que cela ne déterminera pas une influence contraire au travail libre ? R.—Oui, si ces articles étaient vendus à trop bon marché.

Q.—Ne sont-ils pas vendus au-dessous de leur valeur ? R.—Non.

Q.—Vous dites qu'ils ne le sont pas ? R.—Autant que je puis savoir, ils ne sont pas vendus au-dessous de leur valeur. Je sais que les entrepreneurs ont souvent refusé d'exécuter leurs contrats aux prix payés pour le travail du dehors.

Q.—Savez-vous que les balais fabriqués dans la prison sont vendus à Hamilton pour 10 centins la pièce ? R.—Nous manufacturons quelques balais. Dans un balai, il n'y a guère plus d'une livre de maïs, coûtant moins d'un centin par livre et vous pouvez accepter cette estimation pour ce qui regarde le maïs ; puis, prenez un centin pour le manche, et deux centins pour la fabrication du balai. Vous pouvez faire fabriquer des balais à meilleur marché dans la province de Québec que le prix payé ici par un entrepreneur.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les fabricants de la province de Québec fournissent l'atelier et le pouvoir moteur ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les entrepreneurs n'accordent-ils pas des récompenses pour bonne conduite, et n'enfreignent-ils pas ainsi la discipline de la prison ? R.—Non ; nous ne le permettons jamais.

Q.—La chose ne peut-elle pas être faite malgré vos protestations ? R.—Si l'on essayait de le faire, le coupable serait tout simplement expulsé. Il n'y a pas longtemps, il m'a fallu chasser deux employés, qui avaient permis l'entrée de certains articles pour les prisonniers. Quand je découvre de tels actes, quelle que soit la

position occupée par l'employé, qu'il soit attaché au service de la prison ou de l'entrepreneur, il est renvoyé.

Q.—Les prisonniers, d'après votre expérience, peuvent-ils économiser un peu d'argent, en mettant de côté ce qu'ils reçoivent jusqu'à l'expiration de leur terme? R.—Dans certains cas, nous avons eu des prisonniers mariés, qui ont gagné ainsi quelque peu d'argent, dans la fabrique des balais, et leur argent a servi au soutien de leurs familles. Dans d'autres cas, des prisonniers non mariés se sont fait une petite bourse.

Q.—Reçoivent-ils une partie du prix payé par les entrepreneurs pour leurs services? R.—Non, ils n'en reçoivent rien.

Q.—En aucune circonstance? R.—Non; je prétends qu'un entrepreneur ne doit se mêler en rien de ce qui concerne la vie réglementaire de la prison, et n'exercer en cela aucune influence quelconque.

Q.—Les deux entrepreneurs qui ont loué le travail des prisonniers, tiennent les machines et les outils en bon ordre, n'est-ce pas? R.—Ils n'ont qu'à donner de l'ouvrage aux prisonniers et à leur montrer comment se servir des machines et entretenir les outils,—rien de plus.

Q.—Des prisonniers n'ont-ils pas été punis pour ne pas faire la tâche à eux confiée? R.—Oui.

Q.—Cette tâche n'est-elle pas quelquefois, vu la capacité du prisonnier, au-delà de ce qu'un homme peut faire? R.—Non.

Q.—Qui distribue les tâches? R.—C'est moi. Dans la fabrique des balais, le prisonnier est appelé à faire ce qui peut être fait par un ouvrier ordinaire—c'est-à-dire par un ouvrier qui est ni de première classe ni au-dessous de l'ordinaire. Le prisonnier de première classe qui a travaillé avec nous pendant deux ou trois termes d'emprisonnement, peut faire beaucoup plus que sa tâche. D'autres ne la font jamais. Un vagabond, qui se priverait de manger, qui vendrait même les vêtements de ses enfants pour boire plutôt que de travailler volontairement, ne ferait rien si une tâche ne lui était imposée.

Q.—Si un prisonnier ne remplit pas sa tâche, que faites-vous? R.—Les aptitudes intellectuelles et physiques du prisonnier nous servent de guide dans ce cas. Si le prisonnier est doué d'une faible intelligence, ou s'il a quelqu'infirmiité physique, ces faits sont pris en considération. Mais s'il possède une intelligence suffisante, et si ses forces physiques le permettent également, nous lui assignons une tâche et la lui faisons exécuter.

MISS HELEN GUBNETT, couturière en robes, de Toronto, est appelée et assermentée.

Interrogée par M. ARMSTRONG :—

Q.—Veuillez, s'il vous plaît, dire à la commission quelle est la moyenne des salaires payés par semaine à une modiste ou une couturière en robes, de première classe, ou si ces deux métiers vont ensemble? R.—Ce sont deux métiers distincts.

Q.—Voyons alors ce qui concerne une couturière en robes, de première classe. Quelle est la moyenne de son salaire? R.—Je ne suis jamais entrée dans la chambre de travail d'une couturière, excepté dans la mienne, et je n'ai qu'une petite besogne à conduire. Mes meilleures ouvrières reçoivent \$5, \$6 et \$7; ce dernier chiffre est le maximum par semaine.

Q.—Pendant combien d'heures une femme travaillera-t-elle pour un tel prix? R.—De huit heures du matin jusqu'à 6 heures du soir, et l'on accorde une heure pour le dîner.

Q.—Pour ce qui concerne les jeunes filles qui travaillent dans ce métier, sont-elles en apprentissage? R.—Ordinairement, elles sont en apprentissage.

Q.—Combien d'années sont-elles obligées de consacrer à cet apprentissage avant

de devenir des ouvrières capables ? R.—Un apprentissage de six mois les effraie.

Q.—Combien reçoivent-elles généralement par semaine ? R.—Elles travaillent sans rien recevoir pendant ces premiers six mois. Ce sont généralement des petites filles qui viennent de sortir de l'école. Nous sommes obligés de leur apprendre à coudre ; elles ne savent pas se servir d'une aiguille. D'après mon expérience, une jeune fille peut, quelquefois, se rendre très-utile après deux mois d'apprentissage ; mais alors elle aura appris à coudre chez ses parents.

Q.—Vous considérez donc qu'une jeune fille, qui a reçu quelques leçons de couture, avant de se mettre en apprentissage, est de suite beaucoup plus utile dans le métier qu'une jeune fille qui n'aura jamais appris à manier l'aiguille ? R.—Certainement.

Q.—Savez-vous s'il y a beaucoup de couturières sans emploi, à Toronto, actuellement ? R.—Je ne pourrais le dire. Toutes celles qui sont à mon service, ont de l'ouvrage. Nous sommes présentement dans la morte saison.

Q.—Savez-vous quelle est la moyenne du salaire payé à une modiste de première classe ? R.—J'ai travaillé moi-même dans un département de modes. Il est difficile de dire quelle est la moyenne du salaire payé ; mais les meilleurs salaires payés étaient de \$8 ou \$9 par semaine ? Ce salaire, cependant, n'était pas payé pendant longtemps. Cette période maximâ ne durait pas plus de quatre mois de l'année.

Q.—Les ouvrières modistes reçoivent-elles un plus faible salaire pendant une plus grande partie de l'année ? R.—Oui ; nous gardons les ouvrières qui reçoivent les plus faibles salaires, et nous leur enseignons le métier pendant la morte saison. Nous avons alors plus de temps à notre disposition pour leur montrer comment nous voulons que l'ouvrage soit fait.

Q.—Y a-t-il des mortes saisons dans l'année pour les couturières, des mortes saisons durant lesquelles les couturières n'ont aucun emploi, et s'il y a de telles saisons, combien de temps durent-elles ? R.—J'exerce ce métier, à Toronto, depuis environ sept ans, tant pour mon propre compte que pour celui d'autres, et nous n'avons jamais été obligées de fermer notre établissement par suite du défaut d'ouvrage ; mais j'accorde ordinairement aux filles deux ou trois semaines dans le mois d'août, pour leur permettre de se reposer. Nous avons toutes besoin, je crois, de ce repos. J'en ai besoin moi-même, parce que je sens que ma santé s'affaiblit.

Q.—Pouvez-vous nous dire la différence qui existe entre le salaire payé à une couturière de première classe, à Toronto, et le salaire payé à une couturière de même classe dans les Etats-Unis ? R.—Oui ; j'ai connu des ouvrières, qui travaillaient à raison de \$4 par semaine, ici, et qui ont obtenu \$7 par semaine aux Etats-Unis, et j'en ai connu d'autres, qui avaient reçu \$2 ou \$2.50 par semaine, ici, et qui ont reçu \$5 par semaine, et même \$6 aux Etats-Unis. Ce sont des filles qui avaient travaillé pour moi, qui sont allées aux Etats-Unis et en sont revenues.

Q.—Tout étant pesé, croyez-vous qu'une jeune fille, employée à la couture, à Toronto, puisse vivre aussi aisément que dans toute autre cité des Etats-Unis ? R.—La vie coûte moins cher ici. Une ouvrière de première classe peut obtenir un salaire plus élevé, aux Etats-Unis, et ne paie guère plus cher pour sa pension.

Q.—Croyez-vous que l'immigration de filles nuise beaucoup à nos ouvrières modistes ? R.—Il ne vient de l'étranger aucune fille qui puisse travailler si ce n'est après qu'on lui a montré à travailler.

Q.—Le genre de travail d'ici est nouveau pour ces filles ? R.—Très nouveau. Nous avons des filles d'Europe à notre emploi, mais nous sommes obligées de leur enseigner à nouveau leur métier. Au reste, les ouvrières de première classe, à l'étranger, ne viennent pas ici. Occasionnellement, il nous viendra une ouvrière de première classe de l'étranger avec sa famille ; mais seulement avec sa famille, du moins généralement.

Q.—Vous êtes obligée, je suppose, de leur montrer les genres, et il y a plus de changements de modes, ici, que dans les pays d'Europe ? R.—Oui, les habillements sont ici bien différents de ceux d'Europe.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez mentionné les salaires que vous avez payés, vous-même. Croyez-vous que ce soient les salaires, qui sont généralement payés ailleurs ? R.—Il y a des établissements plus à la mode que le mien. Dans ces établissements, les salaires sont plus élevés ; ce sont des établissements qui emploient un plus grand nombre de mains et font des ouvrages plus élégants. Dans les plus grands établissements, on travaille aussi à la pièce.

Q.—Croyez-vous que le salaire que vous avez d'abord mentionné, disons \$5 par semaine, serait une moyenne raisonnable pour une couturière ? R.—J'ai des filles à qui je paie plus que cela ; mais nous avons de l'ennui, parce que les filles cherchent toujours à se marier. La couture n'est pas pour elles un métier qu'elles ont l'intention d'exercer permanemment. Je ne sais pourquoi ; mais vous trouverez difficilement de jeunes femmes, qui aient pris la résolution de passer toute leur vie dans ce métier. Elles ne s'y intéressent pas suffisamment, pas autant qu'elles le devraient. L'embarras est causé par les filles elles-mêmes ; la plupart de mes meilleures ouvrières se marient juste après qu'elles savent leur métier. Elles me quittent, et il me faut recommencer à en former d'autres.

Q.—Elles croient toutes aux principes de l'Union ? R.—Oui.

Melle. M. I. Watson, couturière en robes, de Toronto, est appelée et assermentée.

Interrogée par M. HEAKES :—

Q.—Vous êtes couturière ? R.—Oui.

Q.—Concourez-vous dans le déclaration du dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous ajouter quelques faits importants au sujet des personnes employées dans votre métier ? R.—Naturellement, je pourrais parler des salaires. Je crois que les filles seraient mieux payées si elles étaient plus capables. L'embarras, c'est que nous ne pouvons en trouver qui soient vraiment capables. Je crois que cela provient de l'absence d'un système d'apprentissage. Dans le cours de mon expérience de quinze années, nous n'avons pas eu une seule apprentie dans notre établissement.

Q.—Combien de temps une jeune fille doit-elle travailler comme apprentie couturière en robes avant de devenir habile ? R.—Je ne crois pas qu'une jeune fille puisse devenir une couturière de première classe avant d'avoir fait trois ans d'apprentissage ; mais, d'après le système actuel, les jeunes filles nous arrivent sans avoir aucune connaissance du métier, et il faut les supposer capables depuis la première jusqu'à la dernière. Dans ces conditions, nous sommes obligées de protéger nos intérêts, et, naturellement, nous nous abstenons de leur enseigner le métier.

Q.—N'arrive-t-il pas fréquemment que les jeunes filles engagées comme aides, durant la saison d'affaires, sont renvoyées après cette saison ? R.—Elles ne sont pas renvoyées si elles sont habiles.

Interrogée par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous bien la position dans laquelle se trouvent les jeunes femmes employées comme commis derrière les comptoirs de magasins dans les cités ? R.—Je ne la connais que par ouï-dire.

Richard Wilkins, commis de magasin de nouveautés, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel est, en moyenne, le nombre d'heures par jour, durant lequel sont employés les commis de magasins de nouveautés, de Toronto ? R.—Je ne puis donner la moyenne. Quant à moi, je travaille environ dix heures par jour.

Q.—Savez-vous s'il y a une différence entre les heures de travail de la rue Yonge et les heures de travail de la rue Queen ? R.—La journée est plus longue sur la rue Queen. J'avais coutume de travailler, en moyenne, treize heures par jour ; on trouve aujourd'hui, qu'une journée de dix heures est trop courte.

Q.—Pendant combien de temps de plus les commis de la rue Yonge restent-ils dans les magasins après ceux de la rue King ? R.—Leurs magasins sont ouverts durant toutes les soirées. Ils travaillent, en moyenne, treize heures par jour.

Q.—Les commis de comptoir, de Toronto, ont-ils jamais fait des efforts pour obtenir une réduction de leurs heures de travail ? R.—Oui, mais un désaccord provenant d'une différence entre les aptitudes, les a empêchés de s'entendre et de s'unir comme dans les autres corps de métier. Il y a une grande différence entre les aptitudes et l'expérience des commis, et les patrons savent les distinguer.

Q.—Pourquoi une différence entre les aptitudes, empêcherait-elle les commis de s'unir, dans le but d'obtenir une réduction du nombre d'heures de travail ? R.—Les commis ne veulent pas, généralement, s'entendre sur ce point ; mais ils s'entendent sur certains points, tels que la question du salaire.

Q.—Croyez-vous que si tous les magasins se fermaient à 6 heures, vous pourriez satisfaire les pratiques ? R.—Certainement, et je crois que ce n'est que justice à rendre à ceux qui ferment leurs magasins, que d'exiger que les autres magasins restent également fermés.

Q.—Quelle est la proportion des marchands détaillants de Toronto, qui ferment leurs magasins à 6 heures ? R.—Je ne crois pas qu'il y en ait plus d'un tiers, qui ferment à des heures raisonnables ; mais, au point de vue du capital, je crois qu'une moitié du capital, engagé dans les affaires, appartient aux magasins qui ferment à des heures raisonnables.

Q.—Veuillez nous dire, s'il vous plaît, quelle est la classe de personnes qui achètent dans les magasins ouverts après 6 heures ? R.—Une grande partie de ces personnes disposent de tout leur temps, et elles pourraient, à toute heure du jour, dans leurs voitures, visiter les magasins. Ce sont, surtout les gens riches, qui visitent les magasins après les heures. On en compte dans cette classe, qui vont faire leurs emplettes après les heures réglementaires beaucoup plus que dans la classe ouvrière.

Q.—Quel système d'apprentissage suit-on dans le commerce de nouveautés ? R.—Il n'y en a aucun. Un jeune homme qui aura servi six mois dans un magasin général, arrive dans la cité, et fait concurrence à un vieux commis de dix-huit à vingt ans d'expérience, qui lui sert cependant de guide. Un tel état de choses est une nuisance pour les bons commis. Je connais des jeunes commis, âgés d'une vingtaine d'années, qui travaillent pour \$3 par semaine, et d'autres commis leur servent d'instructeurs, ce qui leur est préjudiciable sous tous les rapports.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires payés aux commis de comptoir, à Toronto ? R.—La moyenne, je crois, est d'environ \$8 par semaine.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel âge ont ces commis ? R.—Ceux qui sont mariés, s'ils sont habiles, reçoivent, disons, de \$9 à \$10 par semaine, en moyenne. Mais les premiers commis de départements ont un salaire plus élevé.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Un commis doit-il son entrée dans un département, à la spécialité de

ce département, ou à sa propre capacité? R.—Il la doit, jusqu'à un certain point, aux deux causes. Il y a des départements qui paient mieux que d'autres; mais, naturellement, la capacité a quelque chose à faire en cela.

Q.—Savez-vous, si un commis, qui perd sa position, a de la peine à en trouver une autre? R.—Il lui est difficile de trouver une autre position. Il est très injuste de renvoyer un commis à la fin d'une saison. Par exemple, vers le premier janvier, les affaires entrent dans une période d'arrêt, et si un commis est démis alors, il lui est difficile de retrouver de l'emploi avant le mois d'avril.

Q.—Quelle est la durée ordinaire des engagements? R.—Les engagements sont ordinairement d'une année; mais le commis est tenu de signer un engagement par lequel son temps expire à un jour d'avis. Le salaire est fixé pour une année.

Q.—Est-il généralement de pratique de renvoyer ainsi les commis de comptoir? R.—Un grand nombre sont renvoyés de cette manière.

Q.—A quel âge entre-t-on généralement comme commis? R.—Un grand nombre font leurs débuts dans les magasins comme porteurs de paquets.

Q.—Connaissez-vous le salaire que reçoivent ceux qui commencent ainsi au premier degré de l'échelle? R.—Environ \$2 par semaine. Le jeune garçon qui reçoit ce salaire, travaille tout le jour, et il est ensuite obligé de porter les paquets à domicile, parce que le cheval a plus qu'il ne peut faire.

Q.—Quello sera ensuite l'augmentation de son salaire? R.—Il recevra, peut-être encore, l'année suivante, \$2 ou peut-être \$2 50; mais dans tous les cas, son salaire augmente très lentement.

Q.—Les jeunes commis inconstants qui vont d'une boutique à l'autre, dans Toronto, ne vous causent-ils pas des ennuis? R.—Non; du moment qu'un jeune homme ne peut garder sa position, on s'en occupe beaucoup moins que de celui qui a su conserver sa situation pendant assez longtemps. Il y en a toutefois, quelques-uns, qui sont renvoyés à la fin de la saison des affaires.

Q.—Savez-vous quel salaire reçoivent les filles employées comme commis, et qui ont la capacité voulue? R.—Elles reçoivent de \$3 à \$2 par semaine, et une fille qui reçoit \$6 par semaine, porte la tête aussi haute que la fille d'un millionnaire, et elle s'habillera aussi bien.

Q.—Quel salaire ces filles reçoivent-elles en commençant? R.—Je crois qu'elles ne reçoivent rien pendant les premiers six mois qu'elles travaillent dans le département des modes, et de là, elles passent derrière le comptoir comme commis.

Q.—Connaissez-vous, à Toronto, un établissement où les filles au comptoir gagnent rarement plus de \$4 par semaine? R.—Non, je n'ai jamais entendu parler d'un tel établissement.

Q.—Est-il toujours possible de remplir un magasin de jeunes filles débutantes, tous les six mois, sans rien leur donner, et l'ouvrage permet-il de faire un tel recrutement? R.—Oui, je parle de celles que l'on emploie dans le département des modes.

Q.—Est-il permis à ces filles de s'asseoir? R.—Plus ou moins; dans tous les cas, elles ne restent pas longtemps assises sans qu'on vienne leur dire qu'elles vont user leur habillement.

Q.—Vu la manière dont les filles s'habillent, croyez-vous qu'elles soient suffisamment payées? R.—Je ne le crois pas. D'après moi, du moment qu'elles font l'ouvrage aussi bien que des hommes, elle devraient recevoir le même salaire que ces derniers; mais il n'y a que quelques cas exceptionnels, dans lesquels elles peuvent remplacer ainsi des hommes, c'est lorsqu'elles se consacrent aux affaires et s'en font une carrière permanente; mais, généralement, elles n'agissent pas ainsi.

Q.—Les jeunes filles considèrent cette position comme transitoire, un lieu d'arrêt entre leur condition présente et une autre en perspective? R.—Oui.

Q.—Les salaires des commis marchands, en moyenne, ont-ils augmenté ou ont-ils diminué pendant les dix dernières années? R.—Je ne crois pas qu'ils aient diminué; mais je ne suis guère en état d'en juger. La vie coûte plus cher, et je ne crois pas que les salaires aient augmenté proportionnellement.

Q.—L'emploi de filles dans un magasin a-t-il pour effet de faire baisser les salaires ? R.—Certainement. Il prive les hommes d'emploi. Mais plus de personnes sont employées, les patrons pouvant avoir deux ou trois filles pour le prix payé à un homme. Je connais un père de famille, qui fut renvoyé à cause de l'inactivité du commerce, lorsqu'il avait deux filles au comptoir. Il fut privé d'emploi par suite de l'état des affaires, mais ses deux filles furent retenues parce qu'elles recevaient des salaires moins élevés.

Q.—Savez-vous si les hommes et les filles travaillent dans des endroits séparés ? R.—Oui, généralement, parce que les filles sont d'une classe très respectable.

Dr. W. B. NESBITT, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Veuillez, s'il vous plaît, nous donner votre opinion au sujet des aliments ?

R.—Je dirai d'abord que, d'après moi, on mange généralement beaucoup plus qu'il ne le faut ; en second lieu, on paie beaucoup plus qu'il n'est nécessaire de payer pour les aliments que l'on achète ; en troisième lieu, on travaillerait mieux, on jouirait d'une meilleure santé, si l'on se procurait ses aliments d'après un meilleur système et si l'on mangeait moins. La principale difficulté, c'est que, généralement, on ne connaît rien de la composition des aliments, de ce qui en constitue la partie nutritive, et l'on ne sait pas, non plus, les apprêter. On sait beaucoup moins sur ces matières que sur d'autres sujets. Cependant, l'expérience faite par un grand nombre de spécialistes a démontré que l'on peut vivre à très bon marché.

Q.—Les Français ne vivent-ils pas à meilleur marché que les Anglais ? R.—Oui.

Q.—Et ils vivent bien ? R.—Dans certaines classes, ils vivent mieux que les Anglais. Ils savent mieux choisir leurs aliments ; ils les assortissent mieux, et en obtiennent la quantité de nourriture convenable. Prenez un plat ordinaire de bœuf et de pommes de terre et analysez ce plat ; mais prenez aussi une égale quantité de haricots et de pois et faites-en l'analyse, et vous trouverez plus de parties nutritives dans les haricots et les pois. Pareillement, si vous prenez des aliments nitrogénés, vous trouverez, dans leur composition, une plus grande variété de parties nutritives, et surtout une plus grande quantité de ce qui est spécialement requis pour notre alimentation.

Q.—Quelle est la différence entre le prix du bœuf et des pommes de terre et celui des haricots et des pois ? R.—Dès 1795, Rumford a préparé des tableaux sur ce sujet. En les examinant et les appliquant au coût de la subsistance, ici, je constate que d'après ces tableaux, le coût d'un bon repas, pour un homme travaillant fort, se monterait aux trois-quarts d'un sou environ. Et ce serait le coût d'un excellent repas, d'un repas savoureux, et celui qui l'absorberait, serait capable de faire plus d'ouvrage qu'un autre, qui aurait fait un repas de viande et de pommes de terre.

Q.—N'est-il pas vrai, qu'à Manchester et à Londres, l'on sert aux enfants pauvres, des dîners pour un sou, chacun ? R.—Oui, c'est vrai.

Q.—Ces dîners, je crois, consistent en pain et soupe ? R.—Le repas que j'ai mentionné est la soupe de Rumford. On en prépare un grand nombre d'autres d'une manière différente.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—De quoi se composerait un repas coûtant les trois-quarts d'un sou ? R.—Dans ce repas, il y aurait cinq livres d'orge, environ ; cinq livres de farine de maïs, quatre harengs fumés, du sel et des assaisonnements. Le coût total du repas, y compris l'eau en quantité suffisante pour faire un repas destiné à soixante-

quatre personnes, se monterait, en moyenne, aux trois-quarts d'un sou environ, et chacun recevrait environ une pinte de soupe.

Q.—Ce prix comprend-il aussi le coût du combustible et du service? R.—Des recherches additionnelles ont été faites, et l'on a trouvé que l'on pouvait donner des repas pour environ un liard, ou un quart de sou, y compris le combustible et le service fait par deux domestiques.

Q.—N'est-il pas vrai, qu'étant donné la même quantité de viande, les Français peuvent en tirer un bien meilleur parti que les Anglais? R.—Je pourrais vous citer des exemples frappants de l'ignorance du peuple en matière de nourriture. Si une maîtresse de pension fait de la soupe, elle jette généralement la viande consommée, parce qu'elle croit que toute la substance nutritive en est sortie, en bouillant. Or, comme question de fait, il n'est sorti qu'un tiers de la substance nutritive de cette viande bouillie.

Q.—Estimez-vous que l'orge, la farine de maïs et des harengs fumés, sont des aliments assez nutritifs pour permettre à un ouvrier, ici, de fournir une bonne journée de travail? R.—Oui, amplement.

Q.—Aimeriez-vous à vous nourrir ainsi, vous-même? R.—Oui, et je ne m'apuaie pas, présentement, sur des ouï-dire, mais sur un fait réel.

Q.—Vous ne réussirez jamais à le faire croire au peuple? R.—Peut-être que non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les montagnards écossais ne travaillent-ils pas en se nourrissant de gruau dont ils font trois repas par jour? R.—Oui.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Est-il vrai que l'Écossais ne se nourrit pas d'autre chose que de gruau? R.—Les Écossais, quelquefois, ajoutent du lait à leur gruau, mais assez rarement. Ils se nourrissent surtout de gruau.

Q.—Savez-vous si, en se nourrissant de cette substance, ils peuvent fournir une bonne journée de travail? R.—Oui, et l'on pourrait en dire autant des Irlandais, qui se nourrissent de pommes de terre et de lait de beurre. Ce fait existe, et ils trouvent dans ces produits, en proportions convenables, la substance nutritive voulue. Certains hommes de la Nouvelle-Angleterre vivent de poissons et de haricots.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Ce genre de nourriture est-il imposé par la pauvreté du peuple irlandais? R.—Je crois que c'est dû au manque d'ouvrage. Le système de tenue des terres, et la conduite de l'Angleterre, en Irlande, privent les Irlandais d'ouvrage. Ils n'ont rien à faire, et dans cette condition, il importe peu que l'Irlandais vive de pommes de terre, de lait et de beurre, ou de gruau.

Q.—Connaissez-vous la quantité de nourriture qui est donnée au soldat de l'armée anglaise? R.—Je ne connais pas exactement les rations qui sont données. J'ai fait l'examen de la recette, et j'ai constaté que le système suivi est mauvais : il est inadéquat. La meilleure recette que nous ayons est celle qui est servie aux ouvriers américains, et, comme je l'ai dit, nous avons aussi des recettes pour les ouvriers allemands, et je puis dire que les Allemands ont plus fait dans ce travail d'analyse que les autres expérimentateurs. La recette américaine donne 125 grammes de caséine, 125 grammes de phosphate, et 400 grammes d'hydrate-carburé. Pour le travail dur on ajoute 25 grammes de phosphate et 25 grammes de caséine.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Savez-vous de quoi est composé le pémican, consommé par les habitants du Nord-Ouest? R.—C'est de la viande de bœuf séchée avec le gras. Ils prennent,

cette viande, ils la font sécher et ils la pilent dans un mortier ; ils y ajoutent quelques fruits et la mettent dans des sacs.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous qu'un soldat de l'armée anglaise soit trop abondamment nourri ? R.—Je crois qu'il pourrait faire son ouvrage avec moins de nourriture.

Q.—Savez-vous combien coûte la nourriture d'un soldat, en Canada, par jour ? R.—Je ne pourrais le dire.

Q.—Seriez-vous surpris, si l'on vous disait que cette nourriture coûte environ 23 centins par jour ? R.—Je ne serais pas surpris si l'on me disait que c'est même 50 centins par jour.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Combien la nourriture du soldat allemand coûtait-elle, durant la guerre franco-prussienne ? R.—Je ne le sais pas. Les expériences les plus sérieuses ont été faites, comme je l'ai dit, par Rumford, et le résultat de ces expériences, comme je l'ai dit, c'est que chaque repas pourrait ne coûter que les trois quarts d'un sou. La principale difficulté, c'est que le peuple ne sait pas ce dont il a besoin et comment acheter ses aliments.

Q.—D'autres que les ouvriers ne pourraient-ils pas être rangés dans la même catégorie ? R.—Comme question de fait, j'ai constaté que les classes ouvrières achetaient les meilleures viandes. Par exemple, ils achètent de l'aloïau (sirloin), quand ils pourraient acheter une viande tout aussi nutritive du cou de l'animal, et qui ne leur coûterait qu'environ le tiers du prix de l'aloïau.

Q.—Ils n'en connaissent pas la valeur commerciale ? R.—Ils n'en connaissent pas les propriétés respectives.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Prenant en considération ce qu'un ouvrier est obligé de payer pour son loyer de maison, l'habillement de sa famille, disons, de six personnes, et prenant aussi en considération son salaire de \$1 par jour, combien lui reste-t-il d'argent pour acheter un bifteck d'aloïau ? R.—Il ne s'agit pas de ce qui lui reste, mais de ce qu'il dépense pour cet objet.

Q.—Après avoir payé le chauffage, l'habillement, le loyer et ainsi de suite, que lui reste-t-il pour les délicatesses de sa nourriture ? R.—Il est de fait que l'ouvrier est plus parcimonieux pour l'habillement et le loyer que pour sa nourriture.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Qui achète alors la viande de qualité inférieure ? R.—Les personnes à l'aise achètent les viandes à meilleur marché que les pauvres qui sont moins en état de payer.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-ce parce que les personnes à l'aise connaissent la qualité des différentes viandes ? R.—Je crois qu'elles en connaissent mieux la valeur. Quelques-uns disent avec orgueil qu'ils achètent pour leurs familles, les meilleures viandes, la meilleure farine et les meilleurs légumes. Maintenant, il est de fait que la plus belle farine, la plus blanche et celle qui a la plus belle apparence n'est pas la meilleure, car elle contient moins de substance nutritive que l'autre farine.

Q.—Les ouvriers n'achètent-ils pas cette farine parce que c'est de la farine à pâtisserie ? R.—Je ne parle pas de la farine à pâtisserie, mais de ce qu'on appelle la meilleure farine. Prenez la farine dont on fait le pain bis, et vous verrez que les ouvriers n'en achètent pas.

Q.—En fait, un homme ne peut pas en manger et en vivre? R.—C'est parfait. Votre savoir ne cadre pas avec l'expérience.

Q.—N'est-il pas vrai que des climats différents exigent une nourriture différente? R.—Oui.

Q.—En hiver, peut-on vivre avec du pain bis? R.—Non, on ne peut pas vivre de pain bis seulement.

Q.—Les Allemands ne vivent-ils pas de pain noir et autres choses? R.—Voici la manière dont ils font les expériences. Ils renferment un animal dans une boîte en verre, et analysent la nourriture qu'on lui donne, et mesurent la quantité d'air qui pénètre dans la boîte et analysent l'air qui en sort, ainsi que les matières solides et liquides, et ils savent alors combien de nourriture l'animal s'est assimilé. Par ces données ils arrivent à savoir la quantité de nourriture nécessaire à la vie de l'animal. On a aussi essayé de nourrir des animaux avec une seule espèce d'aliments. La meilleure partie de nos aliments est le protein sur lequel on a fait le plus d'expériences. On trouve des traces de cette nourriture dans la viande maigre, mais un animal périrait bientôt après avoir épuisé toute la graisse qu'il a.

Q.—Fait on ces expériences pour faire voir les effets des différentes nourritures? R.—Oui, j'ajouterai qu'on a fait ces expériences sur les animaux et sur les hommes. On met un homme dans une chambre, comme on fait d'un animal et on le nourrit de la même manière.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Nous parlons des hommes qui travaillent pour vivre; qu'avez-vous à dire à leur sujet? R.—Les auteurs des expériences ont constaté qu'il faut plus de nourriture à celui qui travaille qu'à celui qui ne fait rien. Il y a ce qu'on appelle, en physique, la force virtuelle qui est la force latente d'un morceau de viande et qui représente la somme de travail qu'on peut faire. On a calculé la quantité relative de travail qu'on peut obtenir au moyen de différents aliments, et la quantité relative d'aliments nécessaires pour différents fins. Ainsi, par exemple, dans les climats froids, on doit se tenir chaud et faire usage de ce qui peut fournir la chaleur—c'est-à-dire des huiles.

Q.—Notre climat est-il différent de ceux de la France et de l'Allemagne? R.—Tout ce que vous avez à faire est de vous procurer de la chaleur.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—N'y a-t-il pas en Allemagne des endroits froids? R.—Oui, il y en a; différents aliments donnent différentes quantités de chaleur, quantité pour quantité. Prenez 100 parties de gras, et pour en obtenir la même quantité, vous devez prendre 240 parties de viande maigre ou 250 parties de sucre. Par la connaissance de ces faits on réussit à savoir la quantité de nourriture qu'il faut pour les travailleurs. Quand un homme connaît ce qui lui donne la chaleur et la force, il achète ses aliments en conséquence, de la même manière qu'il achète un habit complet. Aujourd'hui, il en achète un pour la semaine et un plus beau pour les dimanches.

Q.—Ne serait-il pas avantageux pour tous les hommes de posséder ces connaissances? R.—Nous avons les connaissances, mais elles demandent à être cultivées.

CHARLES ROGERS, ébéniste, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Vous êtes dans les affaires, à Toronto? R.—Oui.

Q.—Faites-vous toute genre d'ébénisterie? R.—L'ébénisterie la plus fine.

Q.—La meilleure qualité de meubles est-elle plus en demande aujourd'hui qu'il y a dix ans? R.—Oui.

Q.—Les meubles de qualité supérieure coûtent-ils moins cher, aujourd'hui, que ceux de qualité inférieure, il y a dix ans? R.—Je ne saurais le dire.

Q.—Croyez-vous que l'emploi considérable des machines a tellement fait diminuer le prix de production qu'on puisse fabriquer les bons meubles à aussi bon marché que les meubles peu dispendieux d'autrefois? R.—Oui, pour une classe moyenne de meubles, mais je crois qu'il y a peu de différence pour les mobiliers dispendieux.

Q.—Peut-on fabriquer des meubles de première qualité avec les machines? R.—Oui, à l'aide des machines.

Q.—Quels sont les salaires des ébénistes à Toronto? R.—Un grand nombre d'ouvriers gagnent \$12 par semaine.

Q.—Pour l'ouvrage à la pièce ou à la journée? R.—Pour l'ouvrage à la journée. Je crois que nos tapissiers, ceux qui sont habiles, gagnent \$14, \$15 et \$16 par semaine.

Q.—Est-ce la moyenne des salaires, à Toronto? R.—Non; je ne puis parler que de ma fabrique. Je ne crois pas que la moyenne puisse être aussi forte.

Q.—En général, les ébénistes sont-ils employés constamment, pendant toute l'année? R.—C'est l'avantage qu'ont nos ouvriers. Les charpentiers sont peut-être payés plus cher, mais ils n'ont pas d'emploi pendant l'hiver.

Q.—Ne pouvez-vous pas nous dire quel est le taux général des salaires des ébénistes, à Toronto? R.—Non, je ne le puis pas; mais il peut être de \$10 à \$10.50. Je ne le sais pas personnellement. Dans mon atelier, il y en a peu au-dessous de \$12, et, en moyenne, les salaires y sont peut-être de \$11 à \$11.55.

Q.—Les machines ont-elles produit plus d'ouvrage dans votre métier, ou ont-elles déplacé les ouvriers? R.—Je crois que les machines tendent à déplacer les ouvriers. On produit davantage avec le même nombre d'ouvriers; tout va bien tant que la demande existe, mais, si elle cesse, tout va mal.

Q.—Quelle a été l'augmentation des salaires des ébénistes pendant les quinze dernières années? R.—Si vous me parliez d'il y a trente ans, je pourrais mieux vous répondre. Quand j'arrivai ici, il y a trente-cinq ans, un ébéniste habile gagnait \$9 par semaine, et \$1.25 par jour était alors un salaire passable.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est le salaire aujourd'hui? R.—Deux piastres par jour.

Q.—Les ouvriers sont-ils plus à l'aise maintenant qu'ils ne l'étaient, il y a trente-cinq ans, tout en tenant compte du coût de la vie de ce temps-là et de celui d'aujourd'hui? R.—Dans un sens, leur position s'est améliorée. Ils paient plus cher pour certaines choses, et moins pour d'autres. Je crois que tout bien considéré, ils sont plus à l'aise.

Q.—Pendant ces trente-cinq années près, les machines ont-elles été introduites dans les métiers? R.—Oui.

Q.—Alors les ouvriers n'ont pas profité de l'avantage de l'emploi des machines? R.—Cette question peut être envisagée de deux manières. Par exemple, il y a beaucoup de personnes qui se livrent au métier. Presque chaque petite ville ou village au Canada, possède une fabrique de meubles avec des machines en opération. Ces personnes ne font pas d'argent. Si elles pouvaient en faire, elles en auraient une plus grande proportion que l'ouvrier, mais tel n'est pas le cas. Les ventes à l'encan prouvent que le marché est insuffisant pour maintenir ces fabriques dans un état prospère.

Q.—Pendant combien d'heures par jour, les ouvriers travaillaient-ils, il y a trente-cinq ans? R.—Dix heures par jour.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les ouvriers sont déplacés, ils travaillent pendant le même nombre d'heures; ne sont-ils pas, matériellement, dans une meilleure condition?

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Le témoin a déclaré tout le contraire.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Je vais poser ma question autrement. Si les ouvriers, il y a vingt-cinq ans, travaillaient dix heures par jour, et s'ils travaillent aujourd'hui le même temps, et s'ils sont moins nombreux dans le métier, de quel avantage les machines ont-elles été? R.—Je n'ai jamais dit qu'il y avait moins de personnes dans le métier.

Q.—J'ai compris que vous disiez que les machines avaient déplacé les ouvriers? R.—J'ai dit qu'elles tendaient à les déplacer.

Q.—L'introduction des machines a-t-elle profité aux ouvriers? R.—Je crois que, pour certaines choses,—la nourriture, par exemple, ils paient plus cher, et que pour d'autres, telles que les vêtements et les meubles de bonne qualité, ils paient moins cher.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Aujourd'hui, importez-vous beaucoup de meubles à Toronto? R.—Oui, en assez grande quantité, sous le prétexte d'introduire des meubles d'un goût nouveau.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Ces échantillons en partie des échantillons? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—A quelle classe de meubles ces échantillons appartiennent-ils? R.—Aux meubles ordinaires.

Q.—Cette importation est-elle aussi considérable aujourd'hui qu'il y a dix ans? R.—Je l'ignore, mais je sais qu'il y a beaucoup d'importation et qu'elle est faite dans ce but. Je ne crois pas que nous puissions avoir, au Canada, les meubles qu'il y a dans d'autres pays, à raison de notre marché limité, mais là, où on s'occupe d'une espèce particulière de meubles, on en fabrique de très beaux.

Q.—Y a-t-il aujourd'hui, plus de fabriques de meubles dans la province d'Ontario, qu'il y en avait il y a dix ans? R.—Je crois que oui, bien que je n'aie pas de statistiques.

Q.—La demande de meubles canadiens est-elle plus considérable? R.—Oui; la population a augmenté; ainsi, à Toronto, la population est plus considérable.

Q.—Où votre marché se trouve-t-il principalement? R.—A Toronto, et parmi les personnes riches des environs.

Q.—Le marché des autres villes est-il plus étendu? R.—Je ne le sais pas. Je crois qu'il y a des clients particuliers.

Q.—Emploie-t-on principalement les matériaux bruts du Canada? R.—Oui, en grande partie, mais le noyer noir n'existe pas en Canada, et il faut l'importer, ainsi que les feuilles à plaquer.

Q.—En combien de temps un jeune homme peut-il apprendre le métier d'ébéniste? R.—Je connais bien les questions d'apprentissage. Je suis dans les affaires depuis cinquante ans. En Angleterre et ici, j'ai eu des hommes et des jeunes gens sous mes ordres. Le temps d'apprentissage, en Angleterre, était de sept ans, et à la fabrique de Hay et Cie, il est de cinq ans, et je crois que c'est à peu près ce temps que dure l'apprentissage. Je n'ai dans mon établissement qu'un ou deux apprentis, et ils ne sont pas sous contrat.

Q.—Serait-il avantageux pour le patron et pour l'apprenti, que ce dernier fut sous contrat d'apprentissage? R.—Oui, je le crois. Ce serait inutile si on ne s'appliquait pas à bien enseigner à l'apprenti. Nous avons un excellent système à la

fabrique de Hay et Cie, et si on l'appliquait dans d'autres établissements on verrait qu'il est avantageux. Quand on engage un apprenti, on le prend à l'essai. On n'accepte aucun article de lui, pendant deux mois, afin de savoir s'il a du goût et de l'aptitude pour le métier, et si on constate qu'il en a, on passe alors un contrat d'apprentissage. Autrefois, il arrivait souvent qu'un jeune homme partait après avoir été un an ou deux dans le métier, et le patron n'avait pas le bénéfice de l'enseignement qu'il lui avait donné, car, pendant la première ou la deuxième année, le travail de l'apprenti donne peu de profits, et afin de pouvoir le contrôler, les patrons ont établi une proportion de salaire. Ils paient d'abord \$2 par semaine, et le terme d'apprentissage est de cinq ans et demi. Le salaire augmente peu à peu jusqu'à ce qu'il atteigne \$3.50 pendant les derniers dix-huit mois. On retient \$100, et si l'apprenti fait tout son temps d'apprentissage d'une manière satisfaisante, on lui donne ces \$100.

Q.—Prend-on cette somme à même les salaires? R.—Non, c'est un don gratuit, et on agit ainsi, afin d'encourager l'apprenti à rester pendant tout le temps d'apprentissage. On n'a jamais refusé cette somme à aucun apprenti, lorsqu'il s'était conduit comme il le devait.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vu l'état actuel des affaires en général, l'ouvrier qui gagne \$2 par jour et qui est sobre et travailleur, n'est-il pas dans une position aussi bonne que celle du patron, quant à ce qui se rapporte au gain et au cours des affaires? R.—Oui.

Q.—Supposant qu'on vous offre \$2.00 par jour, les accepteriez-vous plutôt que d'ouvrir un atelier? R.—D'après ce que je sais, vous n'êtes pas bien loin de la vérité. Lorsque j'ai commencé les affaires ici, il y a trois ans, j'avais pour but de créer un avenir à ma famille. Je n'ai pas réalisé de profits, la première année, et mes fils travaillaient à moitié prix. Il aurait été aussi bien pour moi de dire au public: "Je commence les affaires pour votre profit,"—car je n'ai rien fait et je suis resté avec un déficit. Je plaçais du capital, j'employais des ouvriers et je leur payais un bon salaire, pour rien du tout. Je ne sais pas quel sera le résultat de la seconde année, car nous faisons l'inventaire dans ce moment. Nos ouvriers ont vécu convenablement, et, je crois qu'avec \$2 par jour ils ont vécu confortablement.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Le stock fabriqué vaut-il quelque chose? R.—Certainement.

Q.—Le patron ne réalise-t-il pas à la fin de l'année le capital qu'il avait? R.—Si je place \$50,000, et, qu'à la fin de l'année je ne puis que faire face à mes dépenses, je n'ai rien gagné et j'ai perdu l'intérêt de mon argent.

Q.—Et combien a gagné celui qui est payé \$2 par jour? R.—Eh bien, il m'a aidé et a eu du bien-être en travaillant comme il l'a fait. Il n'y a pas de comparaison quant au bien-être. Sous ce rapport, je ne changerais pas de position. Les ouvriers n'ont qu'à faire leur travail, et il n'est pas pénible.

Q.—Je m'étonne qu'avec vos idées, vous ne travailliez pas à la journée? R.—Comment cela?

Q.—Vous faites tellement l'éloge de la position de l'ouvrier? R.—Vous m'avez demandé si un ouvrier gagnant \$2 par jour n'était pas dans une position aussi bonne que celle de son patron, sous le rapport de la manière de vivre et du bien-être. Calculez le nombre de piastres qu'un homme sacrifie, et je ne crois pas qu'il puisse jouir d'une grande tranquillité d'esprit, ni d'un grand bien-être.

Q.—Présentement, croyez-vous qu'il vous serait possible de faire la concurrence sans l'aide des machines améliorées? R.—Non; nous tenons à nous procurer les meilleures machines et nous les avons.

Q.—Sont-elles nécessaires? R.—Oui, elles le sont; si les classes ouvrières voulaient réellement se procurer des avantages, elles le pourraient sans avoir recours aux grèves. Pourquoi ne forment-elles pas une compagnie sur le principe coopératif?

Interrogé par M. ARMSTRONG : —

Q.—Avez-vous confiance dans le système de partage des bénéfices? R.—Si j'étais riche, je l'essayerais de cette manière-ci, c'est-à-dire que chacun ferait sa propre besogne.

Q.—Croyez-vous dans le principe du partage des bénéfices? R.—Oui, j'y crois.

W. MILLICHAMP, fabricant de vitrines, de garnitures de magasins et de meubles, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG : —

Q.—Vous êtes plaqueur en argent et fabricant de boîtes de fantaisie? R.—Je fabrique maintenant des meubles, des garnitures de magasins et de vitrines. J'ai changé mon genre d'affaires.

Q.—La demande pour les articles de votre métier augmente-t-elle? R.—Oui; nous le constatons.

Q.—Où sont vos principaux marchés? R.—Notre commerce s'étend dans tout le Dominion, le Haut Canada et les autres provinces.

Q.—A quoi attribuez-vous cette augmentation de la demande pour les articles que vous fabriquez? Est-ce à l'augmentation de la capacité d'acheter, ou à l'augmentation de la population ou à d'autres causes? R.—L'augmentation de la population développe le commerce dans différentes branches, mais les marchands désirent que leurs magasins soient plus attrayants que par le passé.

Q.—Importez-vous des Etats-Unis beaucoup de ces articles? R.—Nous en importons peu maintenant; on en importe une petite quantité, principalement dans les provinces maritimes et dans le Haut-Canada. La cause de cette importation est dans la différence du coût du transport. En Canada, le coût du transport est plus élevé qu'aux Etats-Unis, et c'est le plus grand obstacle que nous rencontrons dans notre commerce. N'était-ce le coût du transport, nous pourrions réussir à vendre au Nouveau-Brunswick.

Q.—Le tarif élevé qui est imposé sur les articles importés, a-t-il fait augmenter la quantité des articles fabriqués au Canada? R.—Il ne peut pas y avoir de doute à ce sujet, car la politique nationale a développé l'industrie manufacturière dans toutes ses branches.

Q.—Quel est le salaire par semaine, des ouvriers les plus habiles? R.—Je paie les ouvriers les plus habiles \$23 et \$24 par semaine. Ceux qui le sont moins reçoivent \$18, et quelques-uns \$12 par semaine.

Q.—A Toronto, ou dans la province d'Ontario, les salaires ont-ils augmenté, pendant les cinq dernières années? R.—Oui; depuis que la politique nationale a été adoptée, les salaires des meilleurs ouvriers ont augmenté considérablement.

Q.—En combien d'années, un jeune homme intelligent peut-il apprendre le métier de plaqueur en argent? R.—Dans son propre intérêt, un jeune homme devrait faire un apprentissage de cinq années, afin de devenir un ouvrier capable et de pouvoir se procurer un bon emploi dans un autre établissement; et celui qui agirait ainsi pourrait être certain que son patron continuerait à l'employer après son apprentissage. Je ne dis pas qu'il ne pourrait pas apprendre le métier en moins de temps, car cela dépend de son habileté et de son intelligence; mais règle générale, du moment que nous avons des apprentis, je crois qu'ils devraient d'abord, pendant six ou huit mois, voir tout ce qui se fait dans le métier, afin de juger s'ils peuvent l'apprendre. Je ne pense pas que l'usage de donner \$1.50 ou \$2, et ainsi de suite, avec une augmentation régulière, soit un bon usage, car, en deux ou trois ans, un apprenti peut devenir aussi bon que certains ouvriers; ainsi, je crois qu'il serait préférable de faire apprécier l'avenir par les apprentis, en leur fournissant un mobile particulier dans le cas même où ils seraient sous contrat d'apprentissage.

Q.—Dans votre métier, combien d'heures faut-il pour faire une journée de travail ? R.—Dix heures font une journée de travail, mais nous permettons aux ouvriers de travailler pendant le nombre d'heures qu'ils désirent.

Q.—Travaillent-ils à la pièce ? R.—Non, ils travaillent à la journée, mais on est censé ouvrir l'atelier à sept heures et le fermer à six heures. Nous payons les ouvriers pour le nombre d'heures qu'ils travaillent, et nous les payons le vendredi.

Q.—Les ouvriers préfèrent-ils être payés le vendredi ? R.—Oui, ils le préfèrent, car, par ce moyen, les femmes peuvent aller au marché le samedi matin, et sortir ensuite avec leurs maris, si elles le désirent.

Mlle. BURNETT, modiste et couturière, de Toronto, est appelée et assermentée.

Interrogée par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien d'ouvrières employez-vous dans votre établissement ? R.—Je n'emploie jamais plus que vingt cinq ouvrières.

Q.—Quel est le salaire par semaine, en moyenne, d'une modiste de premier ordre ? R.—On paie une modiste de premier ordre \$40 par mois.

Q.—En combien de temps une jeune fille qui apprend le métier de modiste, et qui a de l'aptitude, peut-elle devenir une bonne ouvrière ? R.—Règle générale, elle peut le devenir en trois ou quatre ans.

Q.—Pouvez-vous dire à quel âge une jeune fille devrait apprendre ce métier afin d'être utile à elle-même et à sa patronne ? R.—A quatorze ou quinze ans environ.

Q.—Savez-vous quelque chose au sujet des apprenties ? R.—J'emploie bien peu d'apprenties.

Q.—Avez-vous éprouvé quelqu'ennui avec des jeunes filles qui voulaient apprendre ce métier et qui ne connaissaient rien des ouvrages à l'aiguille ? R.—Oui ; et c'est en partie pour cette raison que je n'aime pas à avoir des apprenties, car il faut leur enseigner à coudre. Le grand défaut dans nos écoles, aujourd'hui, est de ne pas enseigner à coudre aux jeunes filles, chose la plus utile qu'elles devraient savoir.

Q.—Savez-vous s'il y a dans cette ville un surplus de modistes ou de couturières qui sont sans emploi ? R.—Oui, il y a un grand nombre de modistes sans emploi. Quelques-unes sont employées dans les magasins, d'autres dans des ateliers, quelques-uns de ces ateliers emploient trop d'apprenties pour la besogne qu'ils ont à faire. Le résultat en est que ces ouvrières n'acquièrent qu'une connaissance superficielle du métier, insuffisante pour qu'elles puissent remplir une bonne position, et c'est pourquoi on en voit un si grand nombre qui sont oisives et qui cherchent de l'emploi.

Q.—Cet état de choses dépend-il des pratiques de l'établissement suivant la quantité d'ouvrage qu'il y a dans une saison ou pendant l'année ; ou bien, avez-vous dans votre métier, des morte-saisons et des saisons actives ? R.—Il y a deux saisons, dans l'année ; le printemps est de beaucoup la meilleure saison pour les modes. Elle commence, en mars, et se termine à la fin de juin. Ces saisons sont courtes et un grand nombre de modistes n'ont d'emploi que pendant ces saisons—elles ont environ six mois de salaire pendant l'année.

Q.—Croyez-vous que ces modistes, qui n'ont que six mois de salaire dans l'année gagnent assez pour vivre pendant les autres six mois durant lesquels elles ne travaillent pas ? R.—Je ne crois pas que les modistes ordinaires puissent réaliser suffisamment. Leurs salaires pour une saison ne sont pas assez élevés. En général, elles ne sont pas de bonnes ouvrières. Dans presque tous les ateliers, il y a deux bonnes modistes, et elles sont employées pendant toute l'année. Les autres sont des ouvrières temporaires qui ne sont employées que pendant trois ou quatre mois, et qui sont ensuite sans emploi, et, si elles n'ont pas de parents chez qui elles peuvent aller, elles sont dans une position précaire.

Q.—Pouvez-vous parler sciemment des affaires qui se font dans votre métier aux États-Unis, ou en Angleterre comparées à celles qui se font ici ? R.—Je connais peu ce qui se fait maintenant en Angleterre. Je n'y vais que pour faire mes achats mais pas aussi souvent qu'autrefois. Je n'y suis allée depuis quinze ans que pour acheter.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel est le moyen de donner pendant toute l'année, de l'emploi à ces filles ? R.—Elles sont trop nombreuses pour l'ouvrage qu'il y a, et un trop grand nombre apprennent ce métier. Il y a ici une classe de filles qui apprennent à coudre, et qui, en Angleterre, seraient des servantes, ce qu'en réalité elles sont plus aptes à devenir qu'à apprendre la couture. Si elles n'ont pour vivre que ce qu'elles gagnent, pendant qu'elles sont ainsi employées, elles doivent vivre misérablement.

Q.—Pourquoi les jeunes filles refusent-elles de s'engager comme servantes ? Y avez-vous jamais songé ? R.—Ce refus de leur part m'a souvent étonné, et je suppose que c'est parce qu'elles n'ont pas de bonnes maîtresses. Un grand nombre de filles ont à travailler beaucoup et elles aiment à jouir de leurs soirées. Je crois que c'est la véritable raison de leur refus.

Q.—Le système d'éducation qui est suivi dans nos écoles publiques peut-il détourner les élèves du service domestique ? R.—Je connais peu le système d'éducation suivi dans les écoles publiques. Les filles des cultivateurs qui viennent ici dans le but de s'engager, et les filles des ouvriers qui feraient d'excellentes servantes, semblent généralement se croire au-dessus de cette position. J'ignore si ce sentiment doit être attribué au système d'éducation ou à d'autres causes.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si, en dehors des jeunes filles qui travaillent dans les magasins et qui ont leur liberté, le soir, d'autres considèrent le service domestique comme humiliant ? R.—Oui, mais elles se trompent, car il est bien plus convenable pour elles d'être dans le service domestique que d'être ouvrières dans les fabriques et que de vivre dans les maisons de pension où elles sont. La grande difficulté est de le leur faire comprendre.

Q.—Savez-vous si des jeunes filles servent comme commis dans les magasins de nouveautés ? R.—J'ai quatre jeunes filles commis dans mon magasin.

Q.—Quelles sont les heures de travail par jour, dans les grands établissements sur les rues King et Yonge ? R.—Les heures de travail varient beaucoup ; dans les magasins sur la rue Yonge, on travaille très longtemps, tandis que dans des magasins plus importants, on travaille moins longtemps. En fait, plus le magasin est important moins on travaille longtemps.

Q.—Les jeunes filles peuvent-elles s'asseoir et se reposer quand il n'y a pas de clients dans le magasin, ou sont-elles obligées de rester debout ? R.—Je ne le sais pas. Je connais des magasins, entr'autres celui de Eaton, où il y a une affluence continuelle de clients—et dans lequel une jeune fille serait congédiée si elle s'asseyait.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-il nécessaire que les jeunes filles restent debout, dans le magasin, pendant toute la journée ? R.—Il devrait y avoir des sièges dans les magasins, et une jeune fille ne devrait pas être obligée de rester debout toute la journée. Elles pourraient facilement avoir des petits tabourets en arrière du comptoir et s'asseoir quand elles ne travaillent pas. Rester debout toute la journée est nuisible à la santé des jeunes filles.

W. H. WILLIAMSON, fabricant de cravates, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Faites-vous exclusivement des cravates ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les ouvriers que vous employez à ce travail ? R.—Nous employons généralement des jeunes filles.

Q.—De quel âge ? R.—De quinze ans et au-dessus. Nous n'en employons pas de plus jeunes.

Q.—Font-elles l'ouvrage à la machine ? R.—Non, il ne se fait pas d'ouvrage à la machine, mais presque tout l'ouvrage est fait à la main.

Q.—Font-elles ces cravates à la pièce ? R.—Oui, c'est tout de l'ouvrage à la pièce.

Q.—Payez-vous différents prix ? R.—Non, le prix est uniforme.

Q.—Pour toutes les espèces de cravates ? R.—Oui, pour les foulards et les nœuds (bows).

Q.—Combien les jeunes filles gagnent-elles par jour ? R.—Elles ont 50 cents pour les foulards, par douzaine, et 15 cents et 15½ cents pour les nœuds.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires des ouvrières ordinaires, par semaine ? R.—De trois à quatre piastres par semaine.

Q.—Pendant combien d'heures par jour doivent-elles travailler pour gagner cette somme ? R.—Elles doivent travailler pendant huit heures, de 8.30 à 5.30. Quand la besogne est pressante, elles travaillent plus longtemps.

Q.—Employez-vous vos ouvrières pendant toute l'année ? R.—Nous les employons pendant environ onze mois. Nous avons des morte-saisons comme dans tous les autres métiers.

Q.—Dans votre industrie, quel est le salaire le plus élevé qu'une jeune fille peut gagner ? R.—Quelques-unes gagnent de \$6.50 à \$7 par semaine, en travaillant en dehors des heures réglementaires. Nous leur permettons d'emporter de l'ouvrage chez elles, et elles sont ainsi payées pour les heures supplémentaires. Le plus qu'elles peuvent recevoir pour l'ouvrage à la journée est quatre piastres.

Q.—Et quel est le salaire le moins élevé qu'elles peuvent gagner ? R.—Quelques-unes ne peuvent pas gagner plus de \$2 par semaine. Plus une jeune fille travaille vite, plus elle gagne.

Q.—Je suppose que vous payez ce salaire aux jeunes filles qui commencent à travailler ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque difficulté à vous procurer les jeunes filles dont vous avez besoin à votre atelier ? R.—Nous en avons dans certaines saisons de l'année.

CAMPBELL MACKENZIE, gérant de camionnage de la compagnie du chemin de fer le Grand-Tronc, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Faites-vous tout le camionnage du Grand-Tronc ? R.—Non, nous ne le faisons pas tout aujourd'hui. La compagnie Hendrie et Cie, et la compagnie Sheddon en font une partie.

Q.—Combien d'hommes employez-vous pour faire le camionnage ? R.—La compagnie Sheddon en emploie, à Toronto, environ quatre-vingt-dix.

Q.—Pendant combien d'heures par jour, vos hommes travaillent-ils, depuis le moment où ils se mettent à l'ouvrage, le matin, jusqu'à ce qu'ils finissent, le soir ? R.—Ils travaillent environ dix heures par jour mais quand l'ouvrage presse, ils travaillent plus longtemps.

Q.—Sont-ils obligés de panser leurs chevaux ? R.—Ils sont obligés de les panser, mais non de leur donner à manger.

Q.—Sont-ils libres après leur journée de travail ? R.—Oui, ils sont libres.

Q.—A quelle heure commencent-ils à travailler, le matin ? R.—A sept heures.

Q.—A quelle heure cessent-ils, le soir ? R.—L'heure varie, mais quand il y a beaucoup d'ouvrage, ils travaillent jusqu'à six heures et un quart. Quand il y a peu à faire, ils travaillent moins longtemps.

Q.—Le temps qu'ils emploient à panser leurs chevaux est-il compris dans ces heures de travail ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous aux conducteurs d'attelage ? R.—Nous avons trois degrés de salaires. Au commencement, ils ont \$31 par mois ; après six mois, ils reçoivent \$33.50, et après une année leur salaire est de \$36.

Q.—Employez-vous à l'année le nombre d'hommes que vous avez mentionné ? R.—Oui, excepté en janvier, quand ils prennent un congé. Nous commençons par les jeunes garçons et en laissons partir dix. Quand ils reviennent, dix autres s'absentent à leur tour, et ainsi de suite jusqu'à la fin de janvier ou au commencement de février, et nous leur donnons de l'ouvrage à tous. De cette manière, nous ne congédions personne.

Q.—En agissant ainsi votre but est-il de les garder à votre service et de leur donner de l'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—D'après le système actuel de camionnage, des charretiers étrangers peuvent-ils livrer et prendre les marchandises ? R.—Non.

Q.—Avez-vous des règlements qui empêchent les charretiers, autres que ceux des compagnies Sheddon et Hendrie, de faire cette besogne ? R.—Oui, nous en avons ; un marchand pourrait le faire, mais il ne lui est accordé en retour.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le Grand Tronc fait-il payer pour le transport à domicile ? R.—Non, tout est compris dans le coût du fret.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Le coût du camionnage est compris dans le coût du transport. Le faites-vous gratuitement ? R.—Non, nous ne le faisons pas gratuitement.

Q.—N'avez vous que ce règlement pour empêcher les camionneurs étrangers de livrer ou recevoir les marchandises ? R.—Je crois que c'est le seul.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous ne connaissez pas d'autres causes ? R.—Non, je n'en connais pas.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous dire si on cause des embarras aux charretiers étrangers qui livrent des marchandises ? Supposons qu'un camionneur transporte une charge d'un magasin à la gare, la recevez-vous de suite ou retarderez-vous la livraison ? R.—Je ne crois pas qu'on ait jamais retardé à dessein.

Q.—Quand un charretier étranger transporte des marchandises, les recevez-vous quand leur tour arrive ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous quelque clause dans la loi qui empêche les camionneurs étrangers de prendre ou de livrer des marchandises ? R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—Avez-vous entendu dire qu'on avait fait, à ce sujet, une législation particulière, dans l'intérêt du Grand-Tronc ? R.—Non.

JOHN D. NASMITH, boulanger, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Êtes-vous dans les affaires depuis longtemps ? R.—Depuis dix-sept ans, à peu près.

Q.—Pendant cet espace de temps, la condition de ceux qui sont employés au métier de boulanger s'est-elle améliorée ou non ? R.—Je crois que leur condition s'est améliorée dans cette ville.

Q.—Sous quels rapports leur condition s'est-elle améliorée ? R.—Ils travaillent pendant des heures plus convenables et moins longtemps.

Q.—Leur salaire a-t-il augmenté ? R.—Oui, il a augmenté.

Q.—Quels sont, aujourd'hui, les salaires des boulangers à Toronto ? R.—Les boulangers de cette ville gagnent environ \$10 par semaine.

Q.—A votre avis, est-ce la moyenne des salaires ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien d'heures travaillent-ils ? R.—Ils travaillent généralement neuf heures par jour.

Q.—Travaillaient-ils plus longtemps autrefois ? R.—Oui, ils travaillaient plus longtemps. Entre le commencement et la fin du travail, il y avait suspension d'ouvrage, et ils se reposaient, et ils attendaient simplement les différentes phases de la cuisson.

Q.—L'introduction des machines et des appareils améliorés a-t-elle eu pour effet de faire diminuer le nombre des heures de travail ? R.—Non, pas dans une grande proportion.

Q.—Quelle est la principale cause de la diminution des heures de travail ? R.—La coalition des ouvriers.

Q.—Maintenant qu'ils travaillent moins longtemps, font-ils, aussi bien, la même quantité d'ouvrage qu'ils faisaient quand ils travaillaient plus longtemps ? R.—Je ne crois pas qu'ils fassent la même somme d'ouvrage ; naturellement, je ne parle que de ma boulangerie,—mais le changement n'a pas été aussi grand dans ma boulangerie qu'il l'a été ailleurs, car nous travaillons toujours à la journée.

Q.—La diminution des heures de travail a-t-elle fait augmenter les salaires des ouvriers ? R.—Je ne le crois pas, les deux vont ensemble et ont été établis en même temps.

Q.—Lorsque vous avez diminué les heures de travail, avez-vous été obligé d'employer un plus grand nombre d'hommes ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Ce n'était donc qu'un simple changement d'heures ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous pour les boulangers, plusieurs degrés de salaires ? R.—Deux seulement, pour les contre-mâtres et les ouvriers.

Q.—Admettez-vous des apprentis dans votre métier ? R.—On en a admis jusqu'à dernièrement.

Q.—Vos apprentis sont-ils mis sous contrat d'apprentissage ? R.—Je n'en ai que deux qui le sont.

Q.—Quel est le meilleur système des deux, celui de faire un contrat d'apprentissage ou de prendre un apprenti et de lui enseigner le métier sans aucune condition ? R.—Le système du contrat d'apprentissage est préférable.

Q.—Avez-vous employé la farine de blé du Nord-Ouest ? R.—Oui, de temps à autre.

Q.—Quelle est la différence entre cette farine et celle d'Ontario ? R.—Il est toujours difficile de faire la comparaison entre deux farines.

Q.—En avez-vous été satisfait ? R.—Cette farine du Nord-Ouest est ce que nous appelons la farine forte ; une grande partie n'est pas aussi belle ni aussi convenable pour nous que celle que nous avons ici.

Q.—Pouvez-vous dire la différence qu'il y a dans le prix de la farine du Nord-Ouest et de celle d'ici ? R.—Il n'y a pas de différence pour la farine de pareille qualité.

WILLIAM CARLYLE, boulanger, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous entendu la déclaration du dernier témoin (Nasmith) ? R.—Oui.

Q.—Corroborez-vous ce qu'il a dit ? R.—Non, pas entièrement.

Q.—Sur quel point différez-vous avec lui ? R.—Sur un seul point. Il vous a dit qu'il ne croyait pas que nous avions employé plus d'hommes depuis la diminution des heures de travail. Je ne pense pas qu'il puisse y avoir deux opinions à ce sujet. Le même nombre d'hommes ne peuvent pas faire, en neuf heures, ce qu'ils faisaient en douze.

Q.—Je crois qu'il ne parlait que pour lui,—il fait travailler à la journée. Quel effet cette diminution d'heures a-t-elle eu quant au nombre d'ouvriers ? R.—Nous employons aujourd'hui un quart de plus d'ouvriers.

Q.—Avant la diminution des heures de travail, y avait-il un surplus d'ouvriers dans votre métier ? R.—Oui.

Q.—Et depuis, y a-t-il plus d'offres que de demandes ? R.—Il y a toujours eu un surplus d'ouvriers. Les campagnes nous en fournissent plus que nous n'en avons besoin.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous voulez dire les campagnes environnantes ? R.—Oui, ils nous viennent des campagnes environnantes.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les ouvriers qui vous arrivent des campagnes environnantes sont-ils aussi capables que ceux de la ville ? R.—Non.

Q.—Ont-ils les mêmes salaires que les ouvriers de la ville ? R.—Quant à ce qui a rapport à ma boulangerie les salaires sont les mêmes, car je n'emploie que des membres des associations ouvrières.

Q.—Vous payez le même salaire à tous vos hommes ? R.—Oui, à tous mes hommes.

Q.—Est-ce un des règlements de l'organisation ouvrière ? R.—Oui, c'est un des règlements de l'organisation du travail.

Q.—Ce règlement est-il nuisible à votre métier ? R.—Non, il ne l'est pas.

Q.—Depuis que les ouvriers sont ainsi organisés, pouvez-vous les contrôler aussi bien qu'autrefois ? R.—Je n'ai jamais eu aucune difficulté avec mes ouvriers.

Q.—Quelle a été, dans votre métier, l'augmentation des salaires, pendant les cinq dernières années ? R.—Pour répondre convenablement à cette question, il faut tenir compte de la différence entre les heures de travail d'autrefois et celles d'aujourd'hui. Nous avons diminué le nombre des heures, de douze à neuf, et nous payons aux ouvriers le même salaire. Les salaires sont réellement les mêmes qu'ils étaient, il y a cinq ans, mais les heures ont diminué d'un quart.

Q.—Alors les ouvriers y gagnent par le nombre d'heures qu'ils travaillent ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous remarqué, chez les ouvriers, une différence dans leur assiduité au travail, depuis que les heures ont été diminuées ? R.—Je n'ai rien remarqué à ce sujet, mais, il est naturel qu'un homme, travaillant neuf heures par jour, soit plus frais le matin que celui qui a travaillé douze et quatorze heures ; on doit s'y attendre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La diminution des heures a-t-elle une tendance à rendre l'ouvrier sobre, ou plutôt, l'ouvrier qui travaille fort et longtemps, est-il plus porté à boire que celui qui travaille moins de temps ? R.—Oui.

Q.—Les maîtres-boulangers, de Toronto, sont-ils organisés ? R.—Pas en ce qui a rapport aux employés. Ils ont une organisation.

Q.—Quel est le but de cette association ? R.—L'association a été fondée dans un but de protection mutuelle.

Q.—Le prix du pain est-il discuté ou déterminé par l'association ? R.—Oui, nous avons fixé le prix du pain.

Q.—Avez-vous augmenté le prix du pain, lorsque les heures ont été diminuées ? R.—Oui.

Q.—Les maîtres-boulangers font-ils tous partie de l'association ? R.—Non, ils n'en font pas tous partie.

Q.—Supposons qu'un membre de votre association vende son pain au-dessous du prix fixé, continuera-t-il à être membre ou sera-t-il expulsé, ou puni de quelque manière ? R.—Nous n'avons aucun moyen de le punir.

Q.—Continuerait-il à faire partie de votre association ? R.—Oui.

Q.—Vous ne refusez pas d'employer un ouvrier appartenant à l'union ? R.—Non, pas du tout.

Q.—L'association ouvrière a-t-elle pour effet d'inculquer l'esprit d'ordre à l'ouvrier et de le rendre plus soigneux dans la fabrique ? R.—Je ne le crois pas. Quant à ce qui a rapport à mon pain et à mes ouvriers je dois dire que l'association ouvrière a été d'un grand avantage à notre commerce.

F. P. BIRLEY, fabricant de boîtes en carton, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle espèce de boîtes en carton fabriquez-vous ? R.—Je fabrique des boîtes pour les articles de ferronnerie, pour les marchandises de nouveautés, pour les confiseurs et toute espèce de boîtes.

Q.—Quels ouvriers employez-vous à votre établissement ? R.—J'emploie principalement des jeunes filles.

Q.—De quel âge ? R.—Je les choisis de seize ans à peu près ; ce sont les plus jeunes que nous pouvons employer.

Q.—Travaillent-elles à la journée ou à la pièce ? R.—Généralement, elles travaillent à la pièce.

Q.—Combien une jeune fille peut-elle gagner par semaine ? R.—Cela dépend beaucoup d'elle. Une jeune fille gagnera \$3, tandis qu'une autre faisant le même travail gagnera de \$6.50 à \$7 par semaine. C'est un travail léger qui exige de la souplesse de doigts. Plus ses doigts sont souples plus elle fait d'ouvrage.

Q.—Ainsi, les salaires les moins élevés sont de \$3 ? R.—Non ; il y en a de moins élevés encore. Les jeunes filles qui commencent à apprendre ce métier ne gagnent que \$1 par semaine, pendant un, deux ou trois mois ; en fait, elles gâtent plus d'ouvrage qu'elles n'en font de bon pendant la première ou la deuxième semaine.

Q.—Combien faut-il de temps pour devenir habile dans votre métier ? R.—Cela dépend beaucoup de la jeune fille. Quelques-unes deviennent très adroites en moins de deux années, et d'autres travaillent cinq ou six ans pour n'être que passablement habiles ; j'ajouterai, que pour devenir habile à faire les articles les plus élégants, il faut de six à sept ans de travail.

Q.—Combien faudra-t-il de temps pour qu'une jeune fille, d'une habileté ordinaire, puisse gagner \$3 par semaine ? R.—Environ trois mois, et peut-être moins.

Q.—Gardez-vous longtemps ces jeunes filles à votre emploi ? R.—Oui ; j'en ai qui travaillent pour moi depuis que j'ai établi ma fabrique, c'est-à-dire depuis sept ou huit ans.

Q.—Eprouvez-vous quelque difficulté à vous procurer des ouvrières ? R.—Oui,

quelquefois les ouvrières sont rares. Elles sont plus rares en été qu'en hiver, et c'est généralement en été que nous avons le plus de commandes.

Q.—A quelle heure du matin ces jeunes filles commencent-elles à travailler, et à quelle heure du soir cessent-elles? R.—Elles travaillent de huit heures du matin à six heures du soir, et le samedi, elles commencent à huit heures et elles partent à midi.

Q.—S'asseyaient-elles pendant leur travail? R.—Quelquefois elles s'asseyaient et quelquefois elles restent debout. Cela dépend du travail qu'elles font. Il faut qu'elles restent debout pour faire certains ouvrages. Quelques-unes ne veulent pas s'asseoir et préfèrent rester debout.

Q.—Dans votre établissement, les jeunes filles payent-elles l'amende quand elles gâtent un ouvrage? R.—Non.

Q.—Payent-elles l'amende quand elles arrivent tard? R.—Nous avons pris l'habitude de fermer la porte. Nous leur accordons un certain temps pour arriver, et nous avons adopté ce système, car, il y a un an, elles entraient quand elles voulaient et quelques-unes n'arrivaient pas avant neuf heures. D'autres arrivaient tard tous les matins, et alors nous avons affiché un avis que la porte serait fermée à une certaine heure, et que si elles n'étaient pas arrivées à cette heure-là, elles auraient à rester dehors jusqu'à midi, et cet avis a eu de bons effets.

Q.—Laissez-vous la clef dans la serrure? R.—Je crois que oui.

Q.—Dans le cas d'une panique survenant dans votre fabrique, croyez-vous qu'il serait prudent de tenir cette porte fermée? R.—Nous avons plus d'une porte à la fabrique; il y en a une en arrière, et une autre qui conduit du bureau à la fabrique; ainsi, sur trois portes, il n'y en a qu'une qui est fermée.

Interrogé par McLEAN :—

Q.—Quel est le salaire le moins élevé que vous payez à vos ouvrières? R.—Je ne puis pas vous le dire dans ce moment, je crois que pour la première semaine, nous donnons \$1.50 à quelques unes d'elles.

Q.—Avez-vous plusieurs ouvrières travaillant à \$1.50? R.—Non; je ne crois pas en avoir aucune maintenant.

Q.—Quel est le salaire le plus élevé que vous payez? R.—Nous faisons faire notre ouvrage à la pièce. Quelques-unes de nos ouvrières sont à la journée, et elles ont 75 centins par jour. Pendant la première semaine qu'une jeune fille travaille, elle gâte pour trois ou quatre piastres d'ouvrage, car ce métier est bien différent des autres.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans ce métier? R.—Depuis neuf ans environ.

Q.—Vos affaires augmentent-elles? R.—Oui. Ce métier est comparativement nouveau, et il est dans son enfance.

Q.—Les Américains vous font-ils de la concurrence? R.—Oui, ils nous font de la concurrence dans les boîtes les plus communes (knock down boxes). Il y a un droit sur les boîtes ainsi que sur les matériaux dont elles sont fabriquées, et sur les boîtes de dix piastres le mille, \$7 sont pour l'article fabriqué et la balance, \$3, pour compenser les salaires. Ainsi, nous sommes protégés jusqu'à 25 par cent qui est la différence entre les matériaux bruts et l'article fabriqué.

Q.—Si le droit était retranché, votre industrie s'en ressentirait-elle, quant aux boîtes de fabrique américaine? R.—Et le droit sur les matériaux bruts? Nous importons des Etats-Unis presque tout notre carton en feuille.

Q.—Oui, et vous fabriquez les boîtes ici? R.—Oui, nous les fabriquons ici. Si les droits sur les boîtes et sur les matériaux bruts étaient enlevés, je crois que ce serait avantageux pour nous. Quant aux boîtes en carton, le coût du transport est plus élevé que leur valeur.

Q.—Serait-il avantageux pour vous d'enlever les droits sur les boîtes de fabrique américaine? R.—Non, il n'y aurait pour nous aucun avantage.

Q.—En souffririez-vous quelque dommage ? R.—Oui, à moins d'enlever les droits sur les matériaux bruts.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous procurez-vous les matériaux bruts aux États-Unis ? R.—Nous les importons des États-Unis, de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Q.—Les matériaux bruts ne sont-ils pas préparés au Canada ? R.—Certaines espèces le sont.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Y a-t-il dans cette ville, plusieurs établissements du genre du vôtre ? R.—Il y en a trois ou quatre.

Q.—Combien de personnes employez-vous dans votre établissement ? R.—Actuellement, nous employons quatre-vingts personnes.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous plusieurs jeunes filles gagnant de \$2 à \$3 par semaine, et qui, avec ce salaire, paient leur pension ? R.—Non, généralement elles vivent avec leur famille. J'ai peu d'ouvrières gagnant de \$2 à \$3 ; le plus grand nombre gagne de \$3 à \$6.

Q.—Employez-vous des hommes dans votre fabrique ? R.—Oui, nous employons des hommes et aussi des jeunes gens à faire le découpage.

Q.—Avez-vous des salles séparées pour les deux sexes ? R.—Oui.

Q.—Les hommes travaillent-ils à la pièce ? R.—Ils travaillent à ce qu'on appelle les machines à découper.

Q.—Combien gagnent-ils par semaine ? R.—Ces derniers gagnent \$2 par jour ou \$12 par semaine.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quant à la matière première, dois-je comprendre qu'elle est préparée au Canada ? R.—Une partie est préparée ici, et on fait du carton en feuilles, dans le pays.

Q.—Vous en servez-vous dans votre fabrique ? R.—Non, bien peu, car nous pouvons avoir l'autre à meilleur marché, même avec les droits dont il est frappé, et nous en tirons un meilleur parti. Naturellement, nous achetons la matière première là où nous pouvons avoir l'équivalent de notre argent.

GEORGE HARRIS, peintre, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes ouvrier-peintre ? R.—Oui, je suis ouvrier-peintre.

Q.—Travaillez-vous depuis longtemps, à Toronto ? R.—J'exerce mon métier, à Toronto, depuis vingt ans.

Q.—Avez-vous plusieurs classes d'ouvriers dans votre métier ? R.—Oui, il y en a, mais nous ne les reconnaissons pas.

Q.—Quel est le salaire de vos ouvriers, par heure ? R.—Le moins élevé est de vingt cents par heure.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Aujourd'hui, nous travaillons dix heures par jour, et cinq heures le samedi, pendant les mois de juin, juillet et août. Dans quelques ateliers de cette ville, on travaille ainsi pendant toute l'année. Dans d'autres, tel que le mien, on travaille ainsi pendant l'été seulement.

Q.—Les salaires des peintres ont-ils augmenté pendant les cinq dernières années? R.—Oui, ils ont augmenté.

Q.—La diminution des heures de travail s'applique-t-elle aux peintres? R.—Non.

Q.—Votre association emploie-t-elle les apprentis? R.—Oui, nous approuvons le système d'apprentissage.

Q.—Croyez-vous que vos apprentis devraient être mis sous contrat d'apprentissage? R.—Oui, je le crois.

Q.—En combien de temps un jeune homme actif peut-il apprendre votre métier? R.—Il lui faudrait un apprentissage de quatre ans.

Q.—Votre organisation a-t-elle été avantageuse aux peintres? R.—Sans aucun doute.

Q.—Que pensez-vous de la manière de régler les difficultés ouvrières; ou plutôt, avez-vous confiance dans l'arbitrage comme règlement des différends entre patrons et ouvriers? R.—Oui, en ce sens; afin d'éviter les grèves, si possible, il est préférable, dans chaque occasion, de recourir à l'arbitrage. J'admets, cependant, qu'une grève est quelquefois nécessaire, comme dernier moyen.

Q.—Faisiez-vous partie de quelques associations de peintres, aux Etats-Unis? R.—J'ai fait partie de l'association Internationale.

Q.—De quel avantage cette association est-elle aux ouvriers? R.—Nous avons certains avantages avec la société Internationale. Il ne faut pas oublier que nous sommes à nos débuts. La société Internationale a été établie, ici, le 15 mars dernier, et Toronto a contribué activement à l'établissement de cette société. L'été dernier, il y a eu très peu de réunions, à Toronto, mais à chacune d'elles on a établi une succursale de l'Internationale. Avant cela nous pouvions à peine nous réunir.

Q.—Et vous avez constaté que c'était un avantage? R.—Certainement; depuis ce temps, nous avons réussi, quant à ce qui se rapporte aux Unions ouvrières.

Q.—Les peintres, à Toronto, sont-ils payés chaque semaine ou tous les quinze jours, ou chaque mois? R.—Nous sommes engagés et payés à l'heure. Le salaire minimum de l'ouvrier est de vingt cents de l'heure.

Q.—Les ouvriers sont-ils payés à la fin de chaque semaine ou de chaque quinzaine? R.—Quelques-uns sont payés toutes les semaines et d'autres tous les quinze jours, mais toujours le vendredi. Ce sont tous les renseignements que je puis vous fournir.

Q.—Serait-il avantageux pour les ouvriers d'être payés chaque semaine? R.—Certainement.

JOHN ROONEY, peintre, de Toronto, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes aussi ouvrier-peintre? R.—Oui.

Q.—Approuvez-vous tout ce que le dernier témoin, Harris, vient de déclarer? R.—Oui, je corrobore tout ce que M. Harris a dit. Quant à la question des salaires, je crois que toutes les fabriques, moins une ou deux, payent les ouvriers toutes les semaines.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pendant combien de jours, en moyenne, les peintres travaillent-ils, à Toronto? R.—C'est bien difficile à dire; mais je puis vous donner la moyenne des salaires.

Q.—Pouvez-vous dire combien un peintre gagne par année, à Toronto? R.—En moyenne, un peintre peut gagner, à Toronto, environ \$400 par année.

Q.—Combien y a-t-il d'ouvriers qui ont un salaire supérieur à \$4.25? R.—Il y en a bien peu. Pendant plus de trois mois de l'année, nous faisons bien peu de besogne. Il n'y a, pour bien dire, que six mois, pendant lesquels nous avons du travail.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Si vous étiez dans le cas de vous mettre en apprentissage, aimeriez-vous à l'être pour quatre ans? R.—Oui, j'ai été en apprentissage pendant cinq ans.

Q.—Avez-vous fait votre apprentissage dans ce pays? R.—Non; j'ai fait mon apprentissage en Angleterre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous travaillé aux Etats-Unis? R.—Non, je n'ai travaillé qu'ici. Les peintres aimeraient que la journée de travail serait de moins de dix heures.

Interrogé par M. GIBSON :

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les salaires payés en Angleterre, et ceux payés ici? R.—Cela dépend, en Angleterre, de la ville où nous travaillons. Il y a peu de différence entre les salaires payés à Londres et ceux qui sont payés ici.

Q.—Quelle serait la différence, en Angleterre, dans une ville comme Toronto, entre les salaires d'ici et ceux de cette ville-là? R.—Prenez, par exemple, Manchester, et vous verrez qu'il y a une grande différence dans les salaires.

Q.—Comme peintre, êtes-vous aussi bien, ici, que vous l'étiez à Manchester? R.—Oui, je n'ai pas à me plaindre; seulement, nous ne gagnons pas assez d'argent. Nous perdons tant de temps, dans ce pays, qu'il est difficile de réussir. En hiver, nous gagnons juste assez pour ne pas faire de dettes; et en été, il nous faut être très économes pour vivre jusqu'à la fin de l'année.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pouvez-vous nous dire si un grand nombre de peintres viennent d'Angleterre à Toronto? R.—Oui, il en vient un grand nombre.

Q.—Sont-ils disposés à travailler aux prix qui sont payés aux peintres canadiens? R.—Ils ont cette disposition quand ils arrivent, mais ils n'y persévèrent pas toujours.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous constaté que les mêmes idées existaient chez nos ouvriers du Canada? R.—C'est là le grand mal.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Quel genre d'ouvrage faites-vous? R.—Le peinturage des maisons.

Q.—Un peintre de voiture est-il employé continuellement? R.—Je n'en sais rien. Je représente les peintres en bâtiments et non les peintres de voiture.

WINDSOR, mardi 6 décembre 1887.

La Commission se réunit aux bureaux du gouvernement, à 10 heures A.M.

Le PRÉSIDENT lit la lettre suivante :

“ Archevêché de Québec,
“ 25 novembre 1887.

“ A W. BLACKEBY, écrivain,

“ Secrétaire de la Commission du travail,

“ Ottawa.

“ Monsieur,—

“ Pour me rendre au désir que vous m'avez exprimé d'avoir mon sentiment sur certaines questions ayant rapport à la fin de la Commission royale dont vous êtes le secrétaire, je vais vous exposer mes vues sur quelques-unes de ces questions.

“ I. CHILD LABOR;

“ II. FEMALE LABOR;

“ Je réunis ces deux points, parce qu'ils ont des rapports assez intimes.

“ 1. Il faut pourvoir aux moyens de sauvegarder la morale dans les manufactures, et au-dehors, avant l'entrée et après la sortie. Il arrive aussi quelquefois, que des employés abusent de leur autorité, et la loi devrait être sévère à leur égard.

“ 2. Le travail exigé des enfants et des personnes du sexe ne doit être ni trop long, ni trop continu. Un petit repos au milieu de la matinée et de l'après-midi, épargnerait bien des misères et des maladies, et serait facilement compensé, pour les propriétaires de manufactures, parce que des ouvriers reposés travailleront mieux.

“ III. SANITARY ARRANGEMENTS OF FACTORIES;

“ J'ai souvent entendu des curés de mon diocèse, dire que la plupart des personnes, et surtout des filles, qui vont travailler dans les manufactures, reviennent dans leurs familles, affaiblies par le travail et pulmoniques, par suite du défaut de ventilation dans les manufactures. L'air qu'on y respire est vicié par l'odeur de l'huile, par la poussière soulevée par le mouvement des machines et des ouvriers; les poumons deviennent incapables de faire leurs fonctions.

“ D'un autre côté, la ventilation elle-même, si elle n'est pas faite suivant les règles de l'hygiène, peut aussi causer bien des accidents.

“ IV. ARBITRATION;

“ V. STRIKES AND THEIR RESULTS;

“ Les grèves (*strikes*) sont un des grands dangers de la société, car trop souvent elles dégénèrent en désordres déplorables.

“ Il me semble qu'il serait utile d'établir un tribunal d'arbitres, absolument indépendants des parties intéressées, pour régler les difficultés qui donnent occasion aux grèves.

“ Son Eminence le cardinal Gibbons, qui, comme on le sait, s'occupe beaucoup de la question ouvrière, désire beaucoup que cette mesure soit adoptée aux États-Unis.

“ Sans doute, une loi sur ce sujet offre beaucoup de difficultés, mais le temps et l'expérience pourraient bien la perfectionner.

“ Agrérez, Monsieur le secrétaire, l'assurance de ma considération distinguée.

“ E. A. CARD. TASCHEREAU,

“ Arch. de Québec.”

WILLIAM BENSON, receveur des douanes, à Windsor, est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Depuis quand habitez-vous ici ? R.—Depuis plus de 10 ans.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Êtes-vous receveur, à Windsor, depuis 19 ans ? R.—Oui.

Q.—Vous êtes donc bien au fait de la nature du commerce qui se fait entre Windsor et Détroit et réciproquement ? R.—Oui.

Q.—Spécialement vers ce pays ? R.—Oui.

Q.—Fait-on beaucoup de contrebande ou de commerce illicite ? R.—Oui, il s'en fait beaucoup.

Q.—Et je suppose, que bien des tentatives de contrebande ont échoué ? R.—Oui, plusieurs furent empêchées.

Q.—Cette contrebande se pratique-t-elle par les citoyens des deux villes pour leur besoin ordinaire, ou pour la vente dans l'intérieur du pays ? R.—Dans les deux buts.

Q.—De quel côté pensez-vous que se passe plus de contrebande ? R.—Il me serait bien difficile de répondre à cette question, mais je crois ne pas me tromper en disant qu'il s'en fait à peu près autant d'un côté que de l'autre. S'il existe une différence, je dirais qu'on importe plus de marchandises en Canada qu'on n'en exporte aux Etats Unis.

Q.—Evidemment, quand on fait de la contrebande ou qu'on essaie d'en faire, c'est que les articles de contrebande sont plus chers dans les pays dans lesquels on les importe, que dans ceux d'où on les exporte ? R.—Oui, évidemment, c'est là l'idée qui invite à commettre ce délit, quoique parfois les délinquants se trompent, et il nous est arrivé de trouver que des contrebandiers allaient acheter aux Etats-Unis des articles qu'ils pouvaient obtenir à aussi bon marché ici.

Q.—Quelle est la catégorie de marchandises qui s'exporte principalement de Détroit à Windsor soit régulièrement soit par contrebande ? R.—Les articles de nouveautés, la ferronnerie, les articles en caoutchouc et les confections.

Q.—Ces articles sont-ils moins chers à Détroit qu'à Windsor ? R.—On les tient pour moins chers là-bas qu'ici, et dès lors, ces articles constituent plus particulièrement la base de la contrebande.

Q.—Quels sont, d'après vos renseignements, les articles qui s'achètent à Windsor à destination de Détroit ? R.—Les soieries, les velours, les rubans et les gants. Ces articles sont; je crois, ceux que l'on tire plus spécialement de chez nous. Je pense qu'on peut aussi y ajouter les vêtements de qualité supérieure.

Q.—Les vêtements de qualité supérieure sont moins chers à Windsor qu'à Détroit ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Qu'entendez-vous par qualité supérieure ? Entendez-vous parler des vêtements plus chers ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Et les cotons, tels que cotons à chemise et draps de lit ? R.—On n'en a importé qu'une faible quantité depuis quelque temps. Il fut un temps où ces articles formaient un des principaux éléments de la contrebande, mais aujourd'hui cela n'est plus. Je ne pense pas que nous ayons saisi une pièce de coton depuis deux ans. Nous achetons le coton, surtout le coton de fabrique, à meilleur marché ici que là-bas.

Q.—Les chaussures sont-elles comprises dans ces articles ? R.—Non, mais parfois elles sont un article de contrebande quoique sur une faible échelle.

Q.—Sont-elles à meilleur marché à Détroit qu'à Windsor ? R.—Oui.

Q.—Fait-on la contrebande de denrées alimentaires d'usage domestique ? R.—

Il m'est difficile de répondre à cette question. La viande se vend moins cher là-bas qu'ici et parfois un boucher en importe en payant les droits, mais ce n'est pas un article important de notre importation. Les salaisons, comme par exemple, le lard salé, s'achètent à bien meilleur marché au delà de la frontière, et nous en importons des quantités considérables.

Q.—Pourriez-vous nous donner des renseignements sur les prix de la viande de boucherie dans les deux villes ? R.—Non, je puis sûrement donner les prix de notre ville, mais je ne pourrais vous renseigner d'une manière exacte sur les prix de Détroit.

Q.—Quel est, à Windsor, le prix du roastbeef et du bifteck, de première qualité ? R.—Quinze sous pour les morceaux de choix moins pour les autres morceaux.

Q.—Le bœuf se vend-t-il par carcasse ou par quartier ? R.—Je ne pense pas qu'il s'en vende beaucoup ainsi. Quand je vais au marché, je n'en vois pas beaucoup dans cette forme.

Q.—Que vaut l'agneau ? R.—L'agneau vaut quinze sous la livre.

Q.—Et le veau ? R.—De 10 à quinze sous la livre.

Q.—Parlez-vous des prix du détail à l'étal du boucher ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la proportion des prix des deux villes, pour les légumes de table ? R.—Il est certains légumes, que nous pouvons nous procurer à aussi bon marché à Windsor qu'à Détroit, mais en général, les légumes sont moins chers à Détroit.

Q.—Au point de vue des articles d'usage général, peut-on acheter à Détroit avec le même montant d'argent, autant qu'à Windsor ? R.—Si je répondais à cette question, ce ne serait que par à peu près, je n'oserais rien affirmer.

Q.—Quel est la proportion des prix de loyer ? R.—Les loyers sont moins chers ici.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers employés à Détroit, habitant Windsor ? R.—Oui, un bon nombre.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'hommes d'affaires, dont les bureaux sont à Détroit, habitant Windsor ? R.—Non, il y a, à Windsor, bon nombre de personnes employées dans différentes parties de Détroit, mais il en est peu qui soient dans les affaires. Je ne puis me rappeler d'aucune d'elles en ce moment.

Q.—En est-il qui habitent Détroit et qui font leurs affaires à Windsor ? R.—Quelques-uns.

Q.—Pas beaucoup ? R.—Non, pas autant qu'il y en a de l'autre côté qui font des affaires ici. Je veux dire que j'estime qu'il y a beaucoup plus de personnes faisant affaires à Windsor et habitant Détroit que le contraire. Nous avons bon nombre de maisons dont les chefs habitent Détroit.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Elles ont des succursales, ici ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel est le droit d'entrée perçu sur les animaux vivants, allant du Canada aux États-Unis ? R.—Je crois qu'il est de 20 pour cent. De notre côté, il est de 20 pour cent.

Q.—Quelqu'un m'a dit avoir vu transporter des vaches en vie vers les États-Unis. Payent-elles des droits d'entrée ? R.—Non, je ne pense pas. Il y a en outre des dispositions de la loi qui permettent l'entrée libre de la volaille. Si ma mémoire est fidèle, la volaille de tous genres non plumée entre en franchise, mais elle paye des droits quand elle est préparée. Les œufs, aussi, entrent en franchise.

Q.—Quel droit de douanes paye-t-on pour des animaux vivants importés ici ? R.—Vingt pour cent.

Q.—Et pour la volaille ? R.—Le même droit. La volaille est classée dans une ca-

tégorie d'animaux et n'est exempte de droits qu'en autant qu'elle est importée pour l'élevage.

Q.—Les loyers sont beaucoup plus chers à Détroit qu'à Windsor ? R.—Oui, beaucoup plus chers.

Q.—Pensez-vous que si les droits de douane étaient supprimés, il y aurait un plus grand échange de provisions, légumes, viandes, etc. etc., entre le Canada et les Etats Unis ? R.—Je crois qu'il y aurait un échange plus considérable.

Q.—Dans quel sens le courant d'échange s'établirait-il ? R.—Peut-être s'établirait-il plus vers nous, et je suis convaincu que dans cette localité, il s'établirait vers nous.

Q.—La production de ces articles coûte donc moins cher dans le Michigan que dans l'ouest d'Ontario ? R.—Oui.

Q.—Il n'existe pas de grandes industries manufacturières, à Windsor ? R.—Non, mais elles se développent considérablement. Plusieurs succursales importantes sont établies, à demeure, chez nous, et parmi elles bon nombre ont été établies dans les 3 ou 4 dernières années.

Q.—Par qui ont-elles été le plus généralement établies ? R.—En général, par des personnes d'au-delà de la frontière.

Q.—Les maisons de Détroit établissent-elles des succursales de leurs manufactures à Windsor ? R.—Oui.

Q.—Existe-t-il, à Windsor, des succursales de maisons industrielles venant d'ailleurs ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Les maisons auxquelles vous faites allusion, établissent des succursales, ici, afin de bénéficier de votre marché sans payer les droits de douane ? R.—Je pense que c'est là le motif. J'aurais dû signaler qu'un fabricant de bonbons, qui n'est pas de Détroit, s'est établi ici, dernièrement.

Q.—Pouvez-vous nous donner le taux des salaires, à Windsor et à Détroit ? R.—Non. Je ne suis pas en mesure de les donner.

Q.—Il n'y a pas bien longtemps, on a essayé d'empêcher les ouvriers qui habitent Windsor de passer la rivière pour aller travailler à Détroit ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous les détails de cette affaire ? R.—Assez bien.

Q.—Voulez-vous, s'il vous plaît, nous dire ce que vous en savez ? R.—D'une manière générale.

Q.—Oui, avec tous les détails que vous croirez importants ? R.—L'essai fut fait de l'autre côté de la frontière, et pendant quelque temps on s'y tint, mais après réflexion on l'abandonna. Je me rendis, à cette époque, de l'autre côté de la rivière, en compagnie d'un inspecteur, spécialement envoyé par le gouvernement canadien pour prendre des renseignements sur la question, et nous eûmes un entretien avec le receveur des douanes des Etats-Unis. Je sais, qu'au delà de la frontière, un certain nombre d'ouvriers furent congédiés alors, mais peu de temps après, la majeure partie d'entre eux fut ré-engagée. Dans mon opinion, cette tentative a été faite bien plus sous une pression du gouvernement que spontanément. Le receveur des douanes, de Détroit, comme plusieurs de ces collègues de l'est, était désireux d'apaiser les choses, mais d'autres, dans la direction de l'ouest, comme à Port Huron, étaient fort sévères. A Buffalo, et dans d'autres villes, ils étaient fort bienveillants. Après réflexion, et après que le système eût été mis en pratique, un certain temps, système imposé aux patrons par les chevaliers du travail, il fut convenu de considérer le cas comme un essai et de le soumettre aux cours suprêmes des Etats-Unis afin d'obtenir leur décision. Je crois qu'aucun jugement ne fut rendu et les choses reprurent leur cours primitif. L'essai a été fait pour appliquer aux Canadiens la loi relative à l'engagement d'ouvriers étrangers.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Passe-t-on parfois en contrebande des médicaments, de Windsor à Détroit ? R.—Je ne pourrais le dire.

Q.—Pourriez-vous nous dire quelle est la proportion de l'augmentation des loyers entre Windsor et Détroit? R.—Je ne pourrais pas être très précis à cet égard, mais je pense que la différence est de près d'un tiers.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Tenez-vous compte des distances qui séparent respectivement les ouvriers de leur ouvrage? R.—Dans les quartiers d'affaires de la ville, les loyers sont doubles de ceux des autres quartiers.

R.—Pouvez-vous nous donner les motifs pour lesquels les légumes sont plus chers, à Windsor qu'à Détroit? R.—Je crois qu'en égard à la topographie des alentours de Détroit, la nature du sol et l'égalité du coût de la main-d'œuvre, on peut cultiver les légumes, à meilleur marché, à Détroit qu'ici.

Q.—Le sol est-il meilleur, à Détroit? R.—Dans beaucoup d'endroits, il est meilleur. Je parle de notre localité et non de toute la province d'Ontario.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Je suppose que les cultivateurs des environs de Détroit se livrent plus à la culture maraîchère qu'ici? R.—En effet.

ROBERT KERR, fondeur-mécanicien, à Walkerville, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Depuis quand habitez-vous Walkerville? R.—Depuis environ 10 ans.

Q.—Quelle est la spécialité d'ouvrage de votre fonderie? R.—Nous construisons des machines à vapeur pour la marine, nous faisons tous les travaux d'usine, les ouvrages en fer et en cuivre de tous genres, les pompes de machine etc.

Q.—Avec la suppression des droits de douane et une parfaite liberté commerciale entre le Canada et les États-Unis, seriez-vous dans une condition plus avantageuse ou moins avantageuse que les fondeurs de Détroit? R.—Je crois que nous ne pourrions soutenir la concurrence sans droits protecteurs sur certains articles. Bien des choses sont contre nous, mais il en est davantage qui nous sont favorables.

Q.—La main-d'œuvre coûte-t-elle autant? R.—Je crois que la main-d'œuvre coûte un peu plus qu'à Détroit. Le voisinage de Détroit fait que nous ne pouvons garder les bons ouvriers qui nous sont indispensables à moins de leur payer de forts salaires. Les bons ouvriers aiment mieux habiter les grandes villes, où ils ont plus de chance de trouver un travail rémunérateur que les petites villes où il n'y a qu'un atelier.

Q.—Pouvez-vous nous donner quelques renseignements relativement au prix du fer? R.—Notre position géographique rend le prix du fer plus élevé qu'à Toronto. Nous avons à payer des frais de transport supplémentaires. Nous possédons la fonderie la plus importante de cette partie du comté, la seule qui puisse produire de lourdes pièces de fonte. Nous avons actuellement, en Ecosse, une commande de grands arbres de couche, manivelles et de bielles motrices. A Buffalo, nous avons une commande de fonte d'acier sur laquelle on payera un droit de douane de 30 p. c. C'est là des articles que nous ne pouvons nous procurer dans le pays.

Q.—Vous servez-vous de fer en guise? R.—Oui.

Q.—N'est-il pas à meilleur marché ici qu'à Détroit? R.—La différence dans le prix est peu sensible. Si nous étions obligés de le tirer de Détroit, nous devrions payer un peu plus.

Q.—S'il n'y avait plus de droits de douane sur le fer importé, pourriez-vous employer du fer des États-Unis? R.—Oui, mais nous lui préférons le fer d'Ecosse pour notre usage spécial.

Q.—Est-ce du fer en barres par exemple? Quel fer employez-vous? R.—Nous employons du fer de toutes dimensions.

Q.—J'entends parler de leur provenance? R.—Généralement, nous employons le fer d'Ecosse. Nous en tirons parfois des Etats-Unis, quand le besoin est pressant, mais nous faisons principalement nos commandes par l'intermédiaire de maisons de Montréal, Hamilton ou Toronto.

Q.—Employez-vous les fers de qualité supérieure, tels que les Staffordshire-sud? R.—Non, nous n'employons que peu de fer en barres. Quand il nous faut de la matière première, de qualité supérieure, nous faisons usage d'acier, et pour les ouvrages ordinaires nous employons le fer commun.

Q.—Tirez-vous votre acier Bessemer d'Angleterre ou des Etats-Unis? R.—Généralement, d'Angleterre, par l'entremise de courtiers canadiens. Nous n'achetons pas de grandes quantités d'acier et nous nous le procurons par l'intermédiaire de courtiers du pays. Parfois nous nous adressons aux Etats-Unis, mais en règle générale, nous y achetons fort peu.

Q.—Quels sont les prix de l'acier Bessemer? R.—Nous pourrions l'acheter à meilleur marché aux Etats-Unis. Mais après avoir payé les droits, il nous revient moins cher en le tirant d'Angleterre.

Q.—Faites-vous usage de l'acier de creuset? Qu'en pensez vous? R.—Oui, c'est celui-là que nous employons actuellement. Nous ne pouvons pas toujours nous le procurer à moins de nous adresser en Angleterre. Il est un peu à meilleur marché, car ce n'est pas absolument de l'acier de creuset mais de l'acier coulé. Nous nous procurons aussi, à Buffalo, de l'acier coulé de bonne qualité et assez fort pour notre fabrication.

Q.—Quelle espèce d'acier coulé qui n'est pas de l'acier de creuset prenez-vous? R.—L'acier que nous employons est fabriqué par un procédé spécial. C'est de l'acier de fourneau.

Q.—Est-ce de l'acier de fourneau ouvert? R.—Oui.

Q.—Il ressemble plus à l'acier Bessemer qu'à l'acier coulé? R.—Oui.

Q.—Quelle est la comparaison entre les prix de vos produits et ceux des produits de Détroit? R.—Nous vendons certains articles aussi bon marché. Nous vendons les articles dont nous faisons une spécialité aussi bon marché que les américains. Quant à ceux dont nous ne faisons pas une spécialité, lorsque les Américains dans leurs grandes usines en font une, la concurrence est pour nous impossible.

Q.—Le marché pour lequel ils travaillent étant plus vaste, ils peuvent faire leurs opérations sur une plus grande échelle que vous? R.—Evidemment. Dans notre position, nous devons faire des ouvrages de tous genres. Notre fonderie étant ici, à peu près la seule d'une certaine importance, nous sommes obligés de faire une variété de travaux, et par conséquent nous ne pouvons fabriquer les articles spéciaux à aussi bon marché que si nous faisons plus d'articles spéciaux.

Q.—Etes-vous dans une position à pouvoir employer autant de machines, ou des machines aussi perfectionnées qu'on en emploie dans les fonderies de Détroit? R.—Si nous pouvions faire de grandes quantités d'articles spéciaux, nous pourrions employer autant de machines qu'à Détroit. Nous avons des machines spéciales pour la fabrication des articles dont nous faisons une spécialité, mais nous ne pouvons faire davantage.

Q.—J'ai cru comprendre que vous habitiez Walkerville? R.—En effet.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner sur la culture du tabac, à Walkerville? R.—Je sais que M. Walker, de Walkerville, cultive le tabac.

Q.—Savez-vous s'il a réussi ou échoué dans cette entreprise? R.—Je ne puis que répéter ce qui m'a été dit, je ne puis rien affirmer. J'ai entendu dire que la récolte avait été meilleure, d'année en année, par suite d'amélioration dans la culture du terrain.

Q.—Pouvez-vous dire s'il y a une méthode spéciale de culture du tabac ? R.—Je ne puis le dire.

Q.—Pouvez-vous dire si le tabac vient mieux quand il est cultivé sur le même terrain ? R.—Cela m'a été dit.

Q.—On pense qu'avec le temps quand le sol sera arrivé à l'état voulu, nous pourrions récolter d'aussi bon tabac, dans Ontario qu'en Virginie ? R.—J'estime que le climat favorable est plus important que la bonne culture.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vos ouvriers sont-ils organisés ? R.—Oui.

Q.—Appartiennent-ils aux Chevaliers du travail ou aux unions ouvrières ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers de votre fonderie appartiennent-ils à des associations ouvrières ? R.—Quelques-uns y appartiennent.

Q.—Appartiennent-ils à des associations, ici, ou à Détroit ? R.—De ce côté-ci de la frontière.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Soixante heures par semaine ? R.—Oui, ils font soixante heures et quittent plus tôt le samedi.

Q.—Travaillent-ils à la pièce ou à la semaine ? R.—A la pièce.

Q.—Avez-vous une échelle de salaire fixe ? R.—Non. Nous payons aux ouvriers le salaire qu'ils méritent à notre avis. Les salaires varient beaucoup.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous jamais étudié la question de savoir si l'arbitrage était désirable pour le règlement des difficultés ? R.—Non, pour le motif que je n'ai jamais eu le moindre différend avec mes ouvriers, ni même la moindre sujet de contestation. Nous avons toujours vécu en paix et tranquillité.

Q.—Peut-être seriez-vous disposé à exposer devant la commission vos idées sur le meilleur système de règlement des différends dans votre branche d'affaires comme dans une autre ? R.—Je suis fort en faveur de l'arbitrage.

Q.—L'arbitrage vaudrait mieux à votre avis que tout autre moyen ? R.—Quand des différends surgissent entre patrons et ouvriers, je suis partisan de l'arbitrage.

Q.—Pensez-vous qu'en considération de la perte de temps et de capital résultant des grèves, le gouvernement aurait raison d'intervenir et de rendre l'arbitrage obligatoire ? R.—Je ne le pense pas. J'estime que si l'ouvrier avait une idée plus juste des affaires et des prix des marchandises, il comprendrait mieux quelle ligne de conduite il doit suivre. Le grand mal vient de ce qu'il s'imagine qu'il ne reçoit pas la part des bénéfices des affaires à laquelle il a droit. Quant à moi, je ne le crois pas.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question de l'instruction industrielle ? Une école où on enseignerait les principes des métiers, serait-elle avantageuse aux ouvriers de votre industrie ? R.—Oui, elle serait utile.

Q.—Avez-vous un système d'apprentissage régulier ? R.—Oui, nous engageons des jeunes gens de 15 ans, pour 4 ans, et nous leur payons un salaire qui augmente chaque année.

Q.—Ces jeunes gens sont-ils sous contrat d'apprentissage ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous qu'il serait plus avantageux tant pour les patrons que pour les jeunes gens de mettre les apprentis sous contrat ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—A Toronto, on prétendait que les jeunes gens sous contrat quitteraient l'atelier ? R.—Il arrive parfois qu'ils quittent après qu'on s'est donné beaucoup de peine pour eux.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pensez-vous que si on donnait à ces jeunes gens un certain enseignement technique dans les écoles, ils feraient de meilleurs ouvriers ? R.—Oui, un enseignement du dessin et d'autres connaissances élémentaires serait fort avantageux.

Q.—Il n'existe rien de ce genre, ici ? R.—Non. Je suppose qu'il existe un enseignement de ce genre, à Détroit. Un des grands inconvénients, c'est que quand les jeunes gens ont fini leur temps, ils ne sont plus protégés. Je veux dire qu'un apprenti, après avoir terminé son apprentissage, devrait avoir de la loi la même protection que l'instituteur, l'avocat ou tout autre individu. Il ne faudrait recevoir comme ouvriers que les jeunes gens qui ont terminé leur apprentissage.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Payez-vous vos ouvriers chaque semaine ou chaque quinzaine ? R.—Chaque semaine.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—J'ai cru comprendre que bon nombre d'industriels américains établissent des succursales de leurs industries, à Windsor et dans les environs ? R.—Il y en a quelques-uns, à Windsor et un, à Walkerville.

Q.—Quelles sont les industries établies dans ces endroits ? R.—Les drogueries ; Une succursale d'une maison étant établie à Détroit une autre compagnie de Détroit a fondé, à Walkerville, une succursale d'un autre genre d'affaires.

Q.—Dans votre genre d'affaires ? R.—Non.

Q.—Ces maisons ont-elles d'autres motifs de s'établir ici que celui d'éviter le paiement des droits de douane ? R.—J'estime que leur principal motif de s'établir ici était d'éviter les droits de douane. Le grand mal de ces succursales, c'est qu'elles ne fonctionnent pas pendant quelque temps, puis un beau jour arrivent des ouvriers de Détroit qui font une certaine quantité de marchandises puis s'en retournent.

Q.—Avez-vous jamais entendu dire que les chevaliers du travail de Détroit s'opposaient à ce que les ouvriers habitant Détroit vinssent travailler en Canada ? R.—J'en ai entendu parler, mais n'y ai jamais attaché d'importance.

Q.—S'opposent-ils à ce que des ouvriers habitant Détroit viennent travailler dans les succursales dont vous parliez ? R.—Jamais je n'en ai entendu parler.

Q.—C'est le contraire ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous dites que le système d'apprentissage est une garantie pour les jeunes gens ? R.—Je dis qu'un jeune garçon ayant terminé son apprentissage devrait être protégé dans son métier. Il en est beaucoup qui ramassent quelques menues connaissances du métier en fréquentant les ateliers, quittent, font autre chose et arrivent ainsi à devenir ouvriers sans avoir fait leur apprentissage. Jamais ils ne sont ouvriers experts, mais ils remplissent des places.

Q.—Les employés sont-ils plus favorables au système d'apprentissage que les patrons ? R.—Je suis favorable au principe de mettre les apprentis sous contrat mais nous ne l'avons jamais mis en pratique.

Q.—Est-il vrai que les ouvriers voudraient voir mettre les apprentis sous contrat mais que les patrons ne s'en soucient guère ? R.—Non. Jamais je n'ai entendu dire que la question eût été soulevée, mais je préférerais que les jeunes gens dussent produire un certificat d'apprentissage avant d'être admis à l'exercice du métier.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pensez-vous que les autres patrons partagent votre opinion ? R.—Je le pense, quoique ce ne soit pas la coutume ici.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Vous parliez de la protection des apprentis. Pensez-vous que le système d'apprentissage régularisé joint à une éducation technique protégerait réellement l'apprenti ? Un apprenti serait-il alors assez habile pour défier toute concurrence de la part des manœuvres ? R.—Dans les affaires où s'emploie la machine, il y a des catégories d'ouvrages, sans fin. Il y a cependant un travail type.

Q.—En pratique, que vaut le travail commun exécuté par des ouvriers qui ne pourraient être engagés comme ouvriers habiles ? R.—Il y a un grand nombre d'ouvriers qui ne sont pas de premier ordre et qui ont cependant fait l'apprentissage d'un certain ouvrage.

Q.—Vous classez l'ouvrage ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Payez-vous vos hommes en espèces ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pratique-t-on le système de bons ? R.—Je ne pense pas qu'il se pratique beaucoup, quoiqu'il puisse être en usage jusqu'à un certain point.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel jour de la semaine paye-t-on les ouvriers ? R.—Le lundi après-midi.

Q.—Préféreraient-ils ce jour à un autre ? R.—Nous l'avons adopté et le maintenons. Nous estimions qu'en payant les ouvriers le lundi, ils n'auraient pas l'occasion de dépenser leur salaire, le samedi soir, et qu'ils pourraient ainsi, conserver leur argent plus longtemps dans la semaine.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—La condition générale de l'ouvrier s'est-elle améliorée dans les dix dernières années ? R.—Oui, j'estime que l'ouvrier est mieux, à tous égards. J'estime qu'il est meilleur ouvrier qu'il y a dix ans, tant au point de vue moral qu'au point de vue intellectuel. Sa valeur intellectuelle est plus grande, et s'il veut bien faire il est plus estimé qu'il y a dix ans.

Q.—Pensez-vous que l'ouvrier puisse économiser beaucoup, en prenant la moyenne des années ? R.—Notre salaire moyen est de \$2.50 par jour. Nous payons \$3, au plus, et \$2, au moins. Je pense qu'un ouvrier pourrait économiser un peu, mais évidemment cette économie dépend en grande partie de sa famille et de sa manière de vivre.

Q.—Considérant le nombre des mois de travail, les salaires et une famille ordinaire au point de vue général, pensez-vous qu'un ouvrier puisse économiser ? R.—Il lui est impossible de faire de grandes économies, parce qu'il n'a pas toujours de l'emploi.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pensez-vous que la diminution des heures de travail a pour effet d'améliorer les dispositions morales de l'ouvrier ? R.—Certainement, je serais favorable à la diminution des heures de travail, à condition que le principe soit adopté comme règle générale. Je crois que cela vaudrait mieux à tous égards. L'introduction des machines a diminué considérablement la main-d'œuvre.

Q.—L'ouvrier qui travaille dix heures par jour doit avoir quelques moments de loisir pour sa récréation au sein de sa famille ? R.—Il n'a que fort peu de loisirs.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il beaucoup de vos ouvriers propriétaires de leur habitation ? R.—A Walkerville, toutes nos habitations appartiennent au même propriétaire. Une

couple de mes ouvriers possèdent des maisons, à Windsor. La plupart de mes ouvriers habitent Windsor, quelques-uns sont établis à Détroit et à Walkerville.

Q.—Y en a-t-il beaucoup d'autres? R.—Je pense qu'il y en a un bon nombre. Bon nombre ont construit des maisons avec l'aide d'associations ou d'autres organisations de l'espèce. C'est ainsi qu'ils deviennent propriétaires de maisons.

Q.—Connaissez-vous quelques détails sur ces associations? R.—Rien de plus. Quand un ouvrier achète un terrain, les associations lui prêtent l'argent nécessaire pour construire une maison, argent qu'il rembourse ensuite par le paiement d'un loyer.

Q.—Ces associations sont-elles mutuelles ou de prêt? R.—Elles sont des associations de prêt.

Q.—Les emprunteurs font des versements mensuels? R.—Oui.

Q.—Pourriez-vous dire si les emprunteurs font honneur à leurs engagements, ou s'ils accumulent des arrérages et finissent par perdre leur propriété? R.—Je n'ai jamais entendu dire qu'aucun d'eux ait perdu sa propriété. Il y a quelques années, bon nombre de propriétés sont tombées en la possession de la compagnie, parce que l'emprunteur avait négligé de faire ses versements.

Q.—Combien d'années y a-t-il de cela? R.—Au moment de la crise, il y a sept ou huit ans, alors qu'il y a eu tant de désastres financiers.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous un système d'amendes pour vos ouvriers qui arrivent en retard à leur ouvrage? R.—Nous ne faisons payer d'amende à personne. Nous décomptons le temps quand un ouvrier est en retard d'une demi-heure le matin.

Q.—Vous lui décomptez une demi-heure s'il est en retard d'une demi-heure? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous une idée du fonctionnement de la loi des fabriques dans Ontario? R.—Je n'en sais que fort peu de chose.

Q.—Votre fabrique a-t-elle été visitée? R.—Oui, la semaine dernière, un fonctionnaire est venu, a visité l'établissement et a dit que tout était en bon ordre.

Q.—Le fonctionnaire était-il minutieux dans son inspection? R.—Je ne pense pas qu'on puisse exiger de lui plus qu'il n'a fait.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dans votre opinion, l'inspecteur a-t-il rempli son devoir? R.—Il a parcouru avec moi tout l'établissement, l'a inspecté complètement et n'a rien trouvé de dangereux.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—A juger de la manière de faire son inspection, estimez-vous que l'inspecteur fut un homme pratique au point de vue industriel? R.—Je suis porté à le croire.

Q.—Quel est le loyer d'une maison d'ouvrier confortable, à Windsor? R.—Une maison de 5 pièces se loue \$6.00 par mois, une autre de 7 pièces se loue \$8.00.

Q.—Combien un ouvrier payerait-il de loyer pour une telle maison dans les faubourgs de Détroit? R.—L'autre jour, j'ai engagé un ouvrier de Détroit. Il a pris une maison de \$7.50, dans Windsor, et il m'a déclaré que pour une maison de 5 pièces il payait, à Détroit, \$14 par mois. Il payait par conséquent un loyer double et il était obligé de s'éloigner de la ville pour trouver une habitation.

Q.—Vous payez \$2.50 à \$3.00 à un bon ouvrier? R.—Oui.

Q.—Quel est la proportion des salaires comparés à ceux de Détroit? R.—Ils sont un peu plus élevés. Nous avons plusieurs branches dans notre industrie, et dans chacune d'elles, il nous faut un certain nombre d'ouvriers de premier ordre, ce qui augmente un peu notre moyenne de salaires.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous attribuez ce taux des salaires au fait que l'ouvrier aime mieux habiter la ville ? R.—Oui, là où il y a pour lui une meilleure chance de trouver de l'emploi en cas de perte de sa place.

W. H. MILLER, gérant de la " *Grape Sugar Refining Company* " et de la " *Dominion Starch Company* " à Walkerville, est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Depuis quand habitez-vous Walkerville ? R.—Depuis environ 2 ans.

Q.—Depuis quand votre usine y est-elle établie ? R.—C'est plus que je ne pourrais dire.

Q.—Depuis plusieurs années ? R.—Sous l'ancienne administration elle a été en opération pendant 4 ou 5 ans, je crois, et avant cette époque elle avait passé par plusieurs autres administrations.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous employez uniquement le maïs ? R.—Oui.

Q.—Combien d'ouvriers avez-vous ? R.—Quarante.

Q.—D'où tirez-vous votre maïs ? R.—Nous en trouvons une partie ici sur place et en importons une autre partie.

Q.—Trouvez-vous quelque différence dans les prix ? R.—Nous payons ici le même prix que pour le maïs étranger, avec les droits en plus.

Q.—Y a-t-il quelque différence, pour vous, dans la qualité ? R.—Oui.

Q.—Quelle est cette différence ? R.—Le maïs américain donne un meilleur rendement d'empois. Environ sept livres par minot.

Q.—Avez-vous d'autres produits commerciaux que la glucose ? R.—L'empois, le sirop de maïs et la dextrine.

Q.—Vous convertissez la glucose en sirop pour l'usage ordinaire, par l'addition de sucre ? R.—Par l'addition de sirop de canne.

Q.—Où est votre marché ? R.—Dans tout le Canada ; nous avons fait quelques petits envois dans la Colombie Britannique et nous faisons des envois vers Halifax et Saint-Jean.

Q.—À quel usage sert la glucose ? R.—Les confiseurs s'en servent pour faire des sucreries.

Q.—Que devient le déchet ? R.—On s'en sert pour nourrir les animaux. La plus grande partie est expédiée aux E.-U. Nous n'en avons pas de placement, ici, mais nous espérons en avoir bientôt. Nous prenons des mesures pour le faire sécher et le vendre ici.

Q.—Le vendez-vous à l'état humide ? R.—Oui. Nous nous bornons à en exprimer l'eau. Il contient 70 p. c. d'eau, mais nous prenons des mesures pour le rendre parfaitement sec.

Q.—Sert-il de nourriture au bétail ou aux porcs ? R.—Principalement au bétail.

Q.—Quels salaires payez-vous ? R.—Les salaires varient de \$3 à \$1.25 par jour.

Q.—Avez-vous besoin de beaucoup d'ouvriers habiles ? R.—Oui, environ la moitié de ceux que nous employons, comme les meuniers et les mécaniciens.

Q.—D'où tirez-vous les acides que vous employez ? R.—En majeure partie des E.-U. mais nous en trouvons quelques-uns dans le pays.

Q.—Quelques-uns sont fabriqués en Canada ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle partie du Canada ? R.—A London et Brceckville.

Q.—Avec quoi sont-ils fabriqués ? Avec des pyrites ? R.—Avec du soufre pur.

Q.—Ne sont-ils pas faits avec des pyrites ? R.—Non, nous ne pouvons employer les pyrites, il faut que les acides soient parfaitement clairs, et les pyrites contiennent

de l'arsenic, ce qui ferait tourner nos produits au vert, et les rendrait invendables. Il faut qu'ils soient parfaitement clairs, afin que nous puissions en neutraliser les effets.

Q.—Si j'ai bien compris, la glucose remplace le sucre dans la confiserie ? R.—Non, quand les confiseurs emploient le sucre, ils sont obligés de le convertir en glucose, sans quoi les sucreries se granuleraient. L'usage des acides est nécessaire pour empêcher la cristallisation.

Q.—Vous estimez la glucose plus pure que le sucre et qu'il y a moins de danger d'y trouver les acides à l'état libre, et c'est pour cela que vous transformez le sucre en glucose au moyen d'acides ? R.—Il n'y a pas la moindre trace d'acide dans nos sucres ou sirops, et je défie le chimiste le plus expert d'en trouver trace.

Q.—N'est-il pas vrai que bien souvent on mélange la glucose avec une petite quantité de sucre et qu'on la vend ensuite pour du sucre de canne ou du sirop ? R.—Je ne pense pas. Les sirops de maïs sont plus cher que le sucre.

Q.—Le miel de Californie n'est il pas parfois fait de glucose ? R.—Je ne pourrais dire, je n'en ai jamais fait.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Combien d'ouvriers disiez-vous que vous employiez ? R.—Quarante.

Q.—Employez-vous des femmes ? R.—Non.

Q.—Employez-vous des jeunes gens ? R.—J'en ai deux qu'on pourrait appeler jeunes gens ; l'un a, je crois, 16 et l'autre 17 ans, peut-être n'ont-ils que 15 et 16 ans. Les autres ouvriers sont des hommes dont le plus jeune a 18 ans.

Q.—Combien payez-vous vos mécaniciens ? R.—Actuellement, nous payons \$1.65.

Q.—Combien payez-vous les meuniers ? R.—Cinquante-cinq piastres par mois.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—On peut évaluer le temps de travail à 9 heures, 9 heures et demie. La machine travaille pendant l'heure du repas de midi. Nous travaillons depuis 7 heures du matin jusqu'à 5 hrs 30 de l'après-midi, et le meunier prend son repas sur place ; les chauffeurs doivent travailler car la machine est continuellement en opération.

Q.—Le travail serait donc de 9 heures et demie par jour ? R.—Actuellement il n'est pas tout à fait d'autant. Nous travaillons tant que nous avons de l'ouvrage. Nous terminons parfois notre besogne à 5 heures ou 5 heures moins 15 minutes, et parfois nous finissons plus tard.

Q.—Vous avez une certaine besogne à faire par jour ? R.—Oui, nous avons une somme d'ouvrage à faire par jour, surtout dans la section de la glucose ; nous travaillons parfois jusqu'à 6 heures, parfois nous avons fini à 4.30 heures.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelle est la moyenne du salaire hebdomadaire, quand vous avez 40 ouvriers ? R.—Je ne me suis jamais occupé de cette question, mais j'estime que la moyenne est de \$1.50 à \$1.60 par jour. Je crois que nous avons des ouvriers que nous payons \$3, d'autres \$2.50, d'autres \$2 et quelques-uns \$2.15.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—En avez-vous à \$1 ? R.—Non.

Q.—À \$1.25 ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous une tonnellerie dans votre établissement ? R.—Non, nous n'en avons pas encore, mais nous comptons en avoir une bientôt.

Q.—La matière première pour la confection des barils n'est-elle pas en abondance ici ? R.—Oui, nous fabriquons nos caisses et comptons pouvoir nous procu-

rer notre bois ici. Nous l'avons tiré jusqu'ici des environs de Barrie. Nous nous servons de tilleul d'Amérique et de bois blanc.

Q.—Avec quel bois faites-vous les barils ? R.—Nous nous servons du tilleul d'Amérique qui abonde ici.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Employez-vous beaucoup de barils ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous vos propres tonneliers ? R.—Non. Il nous faut de 30 à 35 barils par jour.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Votre industrie est-elle pernicieuse à la santé ? R.—Non. Jamais il n'y a eu de plaintes à ce sujet, et les ouvriers travaillent tous les jours.

Q.—Je sais, qu'à Toronto, dans certaines sections, il y a une odeur fort désagréable ? R.—C'est vrai, mais on s'y accoutume. Cependant, l'ancien procédé de fabrication est fort pernicieux à la santé.

Q.—Cette odeur est-elle pernicieuse à la santé ? R.—Non, elle n'est pas insalubre, quoiqu'elle soit fort désagréable. Dans l'ancien procédé d'infusion, on laisse le maïs dans l'eau chaude, pendant 7 jours.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Le déchet de votre usine se déverse-t-il dans la rivière ? R.—Oui.

Q.—Ne gête-t-il pas l'eau au point de la rendre impotable ? R.—Je ne pense pas. Il n'y en a pas suffisamment.

Q.—Le déchet ne contient-il pas d'acides ? R.—Les acides sont neutralisés, de plus, cette partie ne va pas à la rivière. Nous nous servons de sulphate de chaux pour neutraliser les acides et nous le transformons ensuite en engrais, par conséquent, il n'est pas déversé dans la rivière. Nous transformons le sulphate de chaux en carbonate qui n'est pas insalubre de sa nature.

Q.—Vous vous servez d'acide sulphurique, je crois ? R.—Oui, mais en si petite quantité, que lors même qu'il serait déversé dans la rivière, il ne pourrait gêter l'eau. Il nous faut le neutraliser pour le rendre inoffensif.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Connaissez-vous beaucoup d'ouvriers, à Windsor, travaillant aux Etats-Unis ? R.—J'en connais quelques-uns.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Eprouvez-vous de la difficulté à vous procurer des ouvriers pour votre industrie ? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—D'où tirez-vous vos ouvriers habiles ? R.—Ils habitent tous Windsor.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Sont-ils Américains ou Canadiens ? R.—Presque tous Canadiens. Ce sont des ouvriers que nous avons amenés de l'usine *Edwardsburg Starch Works*.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Où vendez-vous votre empois ? R.— Dans tout le Canada, de Winnipeg à Saint-Jean.

Q.—Quel est le droit protecteur sur cet article ? R.—Deux cents à la livre.

Q.—Et sur la glucose ? R.—Le même droit.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pourriez-vous nous suggérer quelques idées? R.—Non. Jusqu'ici, tout marche à souhait. Il est vrai que nous pourrions dire que la protection que nous donne le droit est compensée, et au-delà par les droits sur le maïs, le combustible et autres articles nécessaires.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous préféreriez avoir le maïs en franchise? R.—Nous ne nous plaignons de rien.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel effet aurait la suppression du droit de douane sur votre industrie? R.—Je crois qu'actuellement l'effet serait pernicieux.

Q.—Prenons l'union commerciale par exemple? R.—Je crois qu'elle serait désavantageuse.

Q.—Comment? R.—En fait, nous fondons une industrie, ici, et dans une année ou deux, disons quatre ou cinq ans, l'union commerciale ne nous nuirait pas, mais aujourd'hui, elle nous serait désavantageuse. Notre industrie est encore dans les langes, mais avec le temps, elle pourra, je pense, soutenir la concurrence avec les industries américaines. Le droit de douane nous donne évidemment un certain avantage, mais il n'est pas grand.

Windsor, 7 décembre, 1887.

DANIEL MELOCHE, pêcheur à Sandwich-Ouest, est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Depuis quand habitez-vous Sandwich-Ouest? R.—J'y suis né et j'y ai été élevé. J'ai 67 ans et je suis pêcheur depuis 45 ans.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Faites-vous la pêche pour votre propre compte? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des hommes à votre service? R.—Oui.

Q.—Où sont vos grèves de pêche? R.—La seule que j'exploite actuellement se trouve en face de mon habitation.

Q.—Sur la rivière? R.—Oui sur la rivière Détroit.

Q.—Quel poisson prenez-vous là? R.—Dans les dernières années, nous avons pris du hareng et du poisson blanc, mais fort peu.

Q.—Où vendez-vous généralement ce poisson? R.—Principalement à Détroit. Parfois, cependant, nous l'expédions à New-York. J'en expédie parfois à New-York, mais à Détroit j'ai un acheteur pour la consommation quotidienne.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—C'est du poisson frais? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Payez-vous des droits quand vous expédiez du poisson à New-York? R.—Oui.

Q.—Payez-vous des droits quand vous vendez votre poisson à Détroit? R.—Nous avons payé des droits sur le hareng, dans les dernières années.

Q.—Quand vous le vendez pour la consommation immédiate? R.—Oui, nous

sommes obligés de payer des droits, et j'ai payé jusqu'à \$9 pour une charretée de poisson.

Q.—Payez-vous des droits sur le poisson blanc que vous expédiez à Détroit ?
R.—Non.

Q.—Vous ne payez que pour le hareng ? R.—Oui, mais pour l'esturgeon aussi.

Q.—Pouvez-vous donner les raisons pour lesquels vous payez des droits sur le hareng et vous n'en payez pas sur le poisson blanc ? R.—Oui.

Q.—Quelles sont ces raisons ? R.—On me dit que tout poisson expédié pour être salé ou fumé est soumis à un droit, aux termes de la loi. Je me déclarai prêt à faire serment que je prenais du poisson pour la consommation journalière et non pour être fumé et salé, mais on refusa d'accepter mon serment, et on me fit payer les droits sur le hareng, mais non sur le poisson blanc.

Q.—Savez-vous si le poisson est consommé frais ou s'il est salé ? R.—Je pense qu'il est réservé à ce qui s'appelle la consommation journalière parce que je ne prends pas de grandes quantités de poisson à la fois. Je le porte au marché au poisson central de Détroit où il est distribué en petites quantités aux débiteurs. Je suis convaincu qu'il n'est pas fumé, c'est-à-dire qu'à l'exception d'une charretée que j'avais destinée à la fumigation, le poisson blanc que j'y porte n'est pas fumé.

Q.—Les prix sont-ils plus avantageux à Détroit qu'à Windsor ? R.—Oui. En fait, il serait impossible de vendre une charretée de poisson, à Windsor.

Q.—Le marché n'est pas assez important ? R.—Comme vous dites. Nous pouvons vendre, à Windsor, une ou deux panierées de poisson, mais c'est le maximum. Ce nous puissions y vendre à la fois. Je ne suis pas le seul vendeur de poisson, ici, et tous les jours, un concurrent peut nous expédier le produit de sa pêche.

Q.—Expédiez-vous du poisson vers divers endroits du Canada ? R.—Autrefois, j'expédiais du hareng, à Woodstock, et à Londres, je crois ; mais il y a quelques années de cela.

Q.—En expédiez-vous jusqu'à Toronto ? R.—Non.

Q.—Pêchez-vous généralement en embarcation ou tirez-vous les filets à la côte ?
R.—Je pêche avec ce qu'on appelle des seines ; nous les jetons à la rivière avec des embarcations et nous les tirons au rivage avec des chevaux.

Q.—Avez-vous jamais eu des intérêts dans des pêcheries du lac ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle partie des lacs ? R.—J'ai été intéressé dans les pêcheries du lac Sainte-Claire, où j'avais, en outre, des endroits de pêche réservés.

Q.—Quel poisson prenez-vous là ? R.—J'y ai pris du hareng, du poisson blanc et quelques rares esturgeons.

Q.—Y a-t-il aujourd'hui dans ces eaux autant de poissons qu'il y en avait autrefois ? R.—Non, il a diminué tous les ans, excepté l'an dernier où nous en avons eu un peu plus. Depuis 15 ans, à mon avis, le poisson disparaît.

Q.—A quoi attribuez-vous cette diminution ? R.—Je crois qu'il faut attribuer cette diminution à l'usage de filets d'étangs prolongés par des cablières de plusieurs milles de longueur. Depuis qu'on a commencé à faire usage de ces filets d'étangs dans le lac, d'année en année le poisson a diminué dans la rivière Détroit.

Q.—Vous pensez que le poisson est pêché plus vite qu'il ne se produit ? R.—Je crois que le poisson blanc vient naturellement, à l'automne, déposer ses œufs dans la rivière Détroit, où ils restent tout l'hiver, pour éclore, en mars ou avril, et le jeune poisson descend ensuite avec le courant. Les filets d'étangs avec leurs grands ailes empêchent le poisson d'aller frayer dans la rivière ; quelques-uns sont pris dans les filets, les autres reculent et vont frayer dans le lac où les grands vents d'octobre et novembre détruisent le frai. C'est mon idée, et plusieurs pêcheurs avec qui j'ai causé de la chose partagent mon opinion. Le frai devrait rester dans la rivière tout l'hiver, pour éclore en mars, car ainsi que je l'ai dit, les vents impétueux détruisent le frai, s'il est déposé dans le lac. La saison du frai dure, du 25 octobre au 10 novembre, environ. Ainsi que je l'ai dit, le poisson remonte instinctivement la rivière, mais ces cablières les retiennent. On en prend bien quelques-uns d'ici et de là mais ils sont trop petits pour le marché. Les pêcheurs du lac vendent les gros et jettent les petits.

poissons blancs, c'est là ce qui, m'a-t-on dit, a été pratiqué pendant les dernières années. Jamais je ne prends du petit poisson; c'est-à-dire aussi petit que du hareng; dans la rivière Détroit. Le petit poisson se tient dans le lac où il est pris avec les filets d'étangs.

Q.—Prenez-vous le poisson au temps du frai? R.—Oui. Il y a quelques années, il y avait un temps prohibé et j'étais obligé de cesser la pêche. J'ai pris du poisson entre le 10 octobre et le 25 novembre.

Q.—Il existe toujours un temps prohibé? R.—Oui, mais il n'est pas observé. On pêche à toute saison, et en fait, la prohibition n'existe pas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Y a-t-il un temps prohibé du côté des Etats-Unis? R.—On m'a dit que la fermeture de la pêche existe, mais malgré cela on pêche toujours.

Q.—La fermeture de la pêche existe-elle dans les eaux canadiennes? R.—Oui, depuis 2 ou 3 ans. Autrefois, du côté canadien, les fonctionnaires étaient sévères, mais du côté américain ils ne s'en occupaient pas.

Q.—Pensez-vous que si la fermeture de la pêche était rigoureusement mise en pratique, il y aurait plus de poisson? R.—Il y en aurait, certes, un peu davantage, mais il faudrait avant tout défendre l'usage des longues cablières. Du jour où on a commencé à s'en servir, dès la première année, nous nous sommes aperçus de la disparition du poisson.

Q.—Si on prohibait toute pêche, pendant le temps du frai, le poisson ne viendrait-il pas frayer dans la rivière? R.—Oui, mais je ne pense pas que la pêche à la seine puisse faire dommage, car autrefois nous prenions du poisson en abondance dans les deux eaux. A cette époque, tous les endroits de pêche étaient occupés, mais aujourd'hui, ils sont tous abandonnés, parce qu'ils ne rapportent plus rien. Les filets d'étangs ont empêché le poisson de remonter la rivière et les pêcheurs qui ont essayé de pêcher avec des seines ont perdu de l'argent, tout le poisson étant pris avec ces filets d'étangs.

Q.—Vous pensez donc que si l'usage des filets d'étangs était interdit il y aurait plus de poissons? R.—Oui, il n'y a aucun doute possible à cet égard. Je me suis aperçu dès longtemps du tort que faisaient ces filets. Dès la première année, je prenais moins de poisson.

Q.—Les pêcheurs emploient-ils les filets d'étangs dans les eaux américaines? R.—Oui, beaucoup d'entre eux. Ils les emploient beaucoup plus dans les eaux américaines que dans les nôtres.

Q.—Les pêcheurs sont-ils nombreux dans ce district? R.—Oui, autrefois, on faisait beaucoup d'argent avec la pêche, dans ce comté, mais depuis trois ou quatre ans la pêche ne rapporte plus rien.

Q.—Il est impossible de gagner convenablement sa vie avec la pêche aujourd'hui? R.—Quant à moi, j'ai vendu 5 de mes endroits de pêche, et n'en ai conservé qu'un, parce qu'il était situé en face de mon habitation. Celui qui a racheté mes endroits a perdu de l'argent. Je possédais une grève à filets d'étangs sur la rivière Clare, je l'ai vendue. J'en possédais trois ou quatre sur la rivière Détroit, j'en ai vendu trois et conservé une.

Q.—Vous avez vendu parce qu'elles n'avaient plus de valeur? R.—Oui.

Q.—Possédez-vous quelques renseignements sur les pêcheries du lac Huron? R.—Jamais je n'ai pêché dans le lac Huron, mais j'ai pêché dans le lac Michigan.

Q.—Les Canadiens ont-ils l'habitude de pêcher dans le lac Michigan? R.—Non, je pêchais là, quand j'étais jeune homme, il y a environ 45 ans, pour le compte d'un pêcheur américain.

Q.—La pêche n'est-elle pas un travail dur? R.—Dans les temps froids, c'est un travail bien pénible.

Q.—N'est-il pas dangereux? R.—Non, il n'est dangereux que quand on pêche au filet à mailles dans le lac. Bien des gens ont perdu la vie à ce métier; ils s'éloignent à

cinq, six et même dix milles, sont surpris par la tempête et périssent. Je ne crois pas qu'il y ait danger dans la rivière. Une fois cependant, trois individus se noyèrent par la rencontre accidentelle d'un bateau à vapeur qui fit sombrer leur embarcation en courant dessus. Dans la rivière, la pêche n'offre aucun danger.

Q.—Quel salaire payez-vous à vos pêcheurs ? R.—J'ai payé \$30, \$40 et jusqu'à \$50 par mois à des hommes de confiance.

Q.—Les pêcheurs sont-ils occupés pendant toute l'année ? R.—Non.

Q.—Combien de temps sont-ils occupés ? R.—La pêche d'automne, comme nous l'appelons, dure, du premier septembre au 25 novembre, c'est-à-dire environ deux mois et demi.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Il y a, en outre la pêche du printemps ? R.—Oui, mais elle ne dure guère plus d'un mois. Règle générale, nous pêchons le petit poisson, tel que la perche jaune le brocheton et le crapet jaune. En général, à cette époque nous pêchons dans les déversoirs.

Q.—Quand il ne s'occupe pas de pêche, votre pêcheur se livre à un autre métier ? R.—Oui.

Q.—Cette classe d'hommes s'occupe-t-elle d'agriculture ? R.—Oui, et quand le travail manque ils se livrent à la pêche.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien vendez-vous votre hareng et votre poisson blanc, à Détroit ? R.—Je m'engage à livrer du poisson blanc à des prix variant de \$15 à \$25 le cent.

Q.—Quel est leur poids moyen ? R.—Le poisson blanc, pèse en moyenne, 2 livres et quart, 2 livres et demie, et même parfois un peu plus. Il n'est pas toujours de même taille, mais je puis dire que la moyenne de celui que je vends varie entre 2½ livres et 2¾ livres.

Q.—Combien vendez-vous le hareng ? R.—De \$1 à \$3 le cent ; cela dépend de la demande. Quand le hareng est fort abondant, nous le vendons parfois 50 centins, quand il est rare, nous le vendons à \$1.50, \$1.75 et \$2.00.

Q.—Quel est le poids approximatif du hareng ? R.—D'ordinaire, je mets 300 harengs dans un baril qui pèse environ 200 livres, d'où il faut conclure que chaque hareng pèse une demi-livre ou trois-quarts de livre. Comme le poisson blanc, il n'est pas d'égale grosseur. Le premier hareng qui vient en septembre est du gros hareng, mais quand le passage principal arrive, le hareng est petit.

Q.—En salez-vous en Canada ? R.—Pas pour la vente.

Q.—Y a-t-il, dans les environs, un établissement pour la salaison du poisson ? R.—Aucun que je connaisse.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—La pêche des côtes ne détruit-elle pas plus le poisson que la pêche à la seine ? R.—C'est la pêche avec les filets d'étangs auxquels de longues cablières sont attachées qui détruit les pêcheries.

Q.—Ne vous servez-vous pas de filet à mailler dans la rivière ? R.—Non, parce qu'ils ne résistent pas. Le courant est trop fort dans la rivière, et ces filets ne peuvent servir que dans les eaux tranquilles des lacs. On les place à l'embouchure des rivières pour empêcher le poisson de remonter.

Q.—Prend-on beaucoup de petit poisson dans les seines ? R.—Non, pas de petit poisson blanc. Le poisson est toujours à peu près de même taille, parfois il est un peu plus petit, mais la moyenne est la même presque tous les ans.

Q.—Les pêcheurs sont-ils en faveur de la fermeture rigoureuse de la pêche ? R.—Quelques-uns sont de cet avis, mais, pour ma part, j'estime que la fermeture de la pêche tombe au temps où nous prenons le plus de poisson.

Q.—Et aussi au temps où vous détruisez le plus de frai ? R.—Je ne sais pas. Le temps prohibé pour le doré est du 15 mai au 15 avril, et je ne crois pas avoir jamais vu le doré frayer à cette époque si ce n'est parfois dans les derniers jours du temps prohibé. Il ne fraye généralement pas avant le 15 ou le 30 mai.

Q.—J'ai cru comprendre que le poisson blanc fraye en octobre et novembre ? R.—Oui, du 25 octobre au 10 novembre.

Q.—Je suppose que si la pêche était interdite entre ces dates, il y aurait plus de poisson ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Les pêcheurs auraient donc intérêt à cesser de pêcher en cette saison ? R.—Oui, à moins qu'ils ne puissent déposer le poisson dans des étangs et l'y garder pour frayer, car le frai y réussirait aussi bien que dans la rivière.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pensez-vous que le gouvernement ferait bien de créer des établissements pour le frayage et l'éclosion du frai ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les deux gouvernements devraient donc s'entendre à ce sujet ? R.—Évidemment les deux gouvernements devraient prendre des mesures identiques, car notre rivière est étroite et le poisson ne connaît pas les frontières. Il passe d'un côté de la rivière à l'autre, suivant la direction du vent. Le poisson remontant toujours le courant, nous ne pouvons le prendre quand le vent vient de la côte, tandis que nous en prenons bien d'avantage, quand le vent tourne vers le nord-est ou le sud, et à ces moments, les pêcheurs de l'autre rive n'en prennent pas. Ainsi, considérant que le poisson passe d'une rive à l'autre, il serait inutile pour un des gouvernements de prendre des mesures si l'autre n'en prenait de pareilles.

Q.—Quand, en pêchant, vous passez un peu dans les eaux américaines, êtes-vous punis ou chassés ? R.—La rivière est assez large pour que nous n'ayons pas besoin d'aller au-delà du milieu. Généralement, nous n'allons pas à plus du tiers ou du quart de la largeur de la rivière, qui a environ un mille de largeur, là où nous faisons la pêche. Il serait en outre désavantageux pour nous de nous servir de seines trop longues qu'on aurait peine à tirer à terre.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous n'êtes pas autorisé à faire la pêche dans les eaux américaines ? R.—J'ai pêché dans ces eaux et on ne m'en a pas empêché. On me dit cependant qu'il y a une loi prohibitive, mais je n'ai jamais été empêché. Je vendais alors mon poisson aux E.-U., et jamais on n'a essayé de me contrecarrer d'une manière quelconque.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—A quel chiffre estimez-vous le nombre des pêcheurs de votre district sur le lac Ste Claire et la rivière Détroit du côté canadien ? R.—Ils sont peu nombreux actuellement, parceque, ainsi que je l'ai dit, les grèves de pêche sont presque toutes abandonnées. Il y a 20 ans, plus de 100 personnes se livraient à la pêche, et je ne pense pas qu'il y en ait aujourd'hui plus de 25 ou 30.

Q.—Comprenez-vous dans ce nombre tous les hommes employés ou uniquement les propriétaires de grèves ? R.—Tous les hommes. Sur la rive canadienne on n'a exploité que deux grèves, cet automne.

Q.—Combien de pêcheurs y a-t-il sur le lac Erié ? R.—Il y a une demi-douzaine de filets d'étangs dans la section en bas de Amherstbury et ils couvrent plusieurs milles de territoire. Ces filets à longues câblières qui se trouvent à l'embouchure de la rivière empêchent le poisson de pénétrer dans la rivière Détroit.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les particuliers se livrent-ils beaucoup à la pêche, pour leur compte dans le lac ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Désirez-vous donner à la commission des renseignements non prévus par les questions antérieures ? R.—Mon but depuis deux ans, a été d'arrêter l'emploi du filet d'étang, parce qu'en ma qualité de vieux pêcheur, j'ai compris le tort qu'il faisait. Le poisson, devenu, d'année en année, plus rare, excepté cet automne. On me dit qu'une loi américaine récente ordonne de raccourcir les cablières. Cette loi aura un certain effet avantageux. En tous cas, nous avons eu cet automne un peu plus de poisson que dans la saison précédente. Ce fait me confirme dans l'idée que si ces filets étaient prohibés ou si les cablières étaient enlevées, nous pourrions, dans les cinq années prochaines, avoir autant de poisson qu'il y a 25 ans.

DANIEL ANTAYA, pêcheur de Sandwich-Ouest, est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous venez d'entendre la déposition de M. Meloche, qu'avez-vous à y ajouter ? R.—Je ne désire dire qu'une chose, c'est que le gouvernement nous empêche de pêcher le doré précisément au moment où nous devrions pouvoir le pêcher, c'est-à-dire au printemps.

Q.—Voulez-vous dire pendant la fermeture ? R.—Oui, au printemps, dans le temps prohibé.

Q.—Vous ne vous livrez pas à la pêche en temps prohibé ? R.—Nous prenons du doré en temps prohibé. Il serait bon de faire commencer le temps prohibé le 15 mars.

Q.—Et quand devrait-il finir ? R.—Le temps prohibé pourrait s'étendre du 15 mars au 15 mai.

Q.—Vous admettez qu'il faudrait interdire la pêche dans le temps du frai ? R.—Oui.

Q.—A quelle époque le doré fraie-t-il ? R.—Entre le 15 et la fin de mai.

Q.—La loi vous autorise à pêcher durant ce temps-là ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous approuvez les déclarations faites par le témoin précédent ? R.—Oui, j'estime qu'il a donné tous les renseignements nécessaires. Nous avons pêché plusieurs années ensemble.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pensez-vous que si le temps prohibé était rigoureusement observé pour le doré, la pêche serait plus avantageuse ? R.—Oui, si on le fixait du 15 à la fin de mai, ce serait mieux pour nous.

Q.—Serait-ce aussi mieux pour le poisson ? R.—Oui, car le temps prohibé viendrait au temps du frai. La loi actuelle nous empêche de prendre du poisson, précisément au moment où nous pourrions en prendre le plus sans faire de tort au frai.

DR. JOHN COVENTRY, officier de santé de la ville de Windsor, et président de la société des officiers de santé de la province d'Ontario, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Comment jugez-vous la condition hygiénique actuelle de Windsor? R.—Elle est excellente, aujourd'hui.

Q.—Possédez-vous un système d'égouts? R.—Oui, et il est très complet.

Q.—La rivière Détroit sert-elle de déversoir? R.—Oui.

Q.—Les maisons communiquent-elles généralement avec les égouts? R.—Malheureusement, non.

Q.—Depuis quand avez-vous le système d'égouts? R.—Depuis 1878. C'est-à-dire que nous avons commencé en 1878 et nous avons annuellement continué à développer le système. Nos égouts sont construits en briques, il en reste quelques-uns encore construits en bois, autrefois, mais nous ne les comptons plus.

Q.—Quel est votre système d'approvisionnement d'eau? R.—Nous tirons l'eau de la rivière Détroit. Le système est une modification du système Holly. L'eau se distribue dans toute la ville au moyen d'une pompe. Il n'y a pas actuellement vingt puits, en usage, en ville.

Q.—Combien d'anciennes fosses d'aisance avez-vous encore, en ville? R.—Nous nous évertuons à les faire disparaître le plus vite possible. J'espère que l'an prochain nous aurons supprimé la dernière fosse. Nous condamnons tous les puits qui nous sont signalés. Quelques personnes persistent à se servir d'eau de puits, parce qu'elles s'imaginent que l'eau de la rivière qui n'a pas ce goût de puits auquel elles sont habituées n'est pas bonne.

Q.—Avez-vous beaucoup de peine à convaincre les gens que l'eau de la rivière est meilleure que l'eau de puits? R.—Non.

Q.—Avez-vous beaucoup d'épidémies, telles que la diphthérie, la scarlatine ou la fièvre typhoïde? R.—Fort peu cette année et l'année dernière. Nous avons eu fort peu de cas de maladies contagieuses, depuis que nous avons adopté le système actuel de protection contre ces maladies.

Q.—Trouvez-vous que les maladies contagieuses diminuent, depuis que vous avez amélioré les conditions de salubrité de la ville? R.—Oui, et aussi depuis que nous veillons avec soin à écarter les individus atteints de maladies contagieuses. Nous annonçons au public l'apparition de la diphthérie, de la fièvre scarlatine et de la variole. Chaque cas de ces maladies est signalé dans les vingt-quatre heures de son apparition. Les communications avec la maison où le cas est signalé, sont interdites, excepté pour les cas de nécessité absolue. Si le père de famille travaille dans un endroit où il y a des enfants on l'empêche de travailler. Dans cette question nous avons l'appui des industriels de l'endroit et des compagnies de chemin de fer qui refusent d'employer des ouvriers dans les maisons desquels il y a des cas de maladie contagieuse. Quand une famille est dans le besoin et qu'il faut la secourir c'est l'administration qui y pourvoit, aux frais de la ville.

Q.—Comment faites-vous pour la fréquentation de l'école? R.—Quand on constate la présence de la maladie dans une maison, on interdit immédiatement aux enfants la fréquentation de l'école. L'instituteur est averti par le secrétaire du bureau d'hygiène, dès que le cas d'épidémie est signalé.

Q.—Les travaux de plombage sont-ils convenablement inspectés? R.—Non, Monsieur.

Q.—Comment ces travaux sont-ils faits à votre avis? R.—Fort mal.

Q.—À quel point de vue? R.—À tous les points de vue. Il n'y a absolument rien de bien fait. La construction du drain, son installation, la manière de poser les tuyaux tout est défectueux.

Q.—Y a-t-il des tuyaux d'aéragé? R.—Fort peu, et là où ils existent ils sont dans une condition horrible.

Q.—Emploie-t-on généralement les tuyaux pour raccorder les maisons aux égouts? R.—Oui. Il n'y a plus de drains en bois.

Q.—Les trouve-t-on souvent brisés, en les mettant au jour? R.—Rarement brisés, mais souvent mal ajustés et obstrués de matières qui ne devraient pas y être. La semaine dernière, nous avons eu un exemple de la chose. Je rencontrais le maire avec une personne qui faisait découvrir et examiner le drain de sa maison, qui était obstrué. On y introduisit une barre de fer et on en retira une blouse qui bouchait le tuyau. Les drains sont fréquemment obstrués par les objets les plus variés.

Q.—Est-il à votre connaissance que par suite du mauvais placement des tuyaux ceux-ci s'enfoncent et les joints se défont? R.—Oui, mais dans un sol argileux comme celui-ci, il y a peu d'inconvénients de cette nature; dans un sol sablonneux il y aurait plus d'accidents de ce genre, mais ici nous avons un terrain argileux et très dur, et surtout, dans ces drains il n'y a pas grand inconvénient à n'avoir pas une bonne jointure. Les égouts sont à une grande profondeur en terre, environ à dix à vingt pieds sous terre, et bon nombre sont faits en forme d'entonnoirs.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—La nature du sol vous force-t-elle à établir les égouts à cette profondeur? R.—Non, nous avons dû en agir ainsi, à cause des niveaux, pour avoir les pentes nécessaires.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous inspecté les fabriques et les ateliers de Windsor? R.—Je n'ai pas fait de tournée régulière, mais je les visite fréquemment, quand on me signale quelques faits dangereux pour la santé. J'y vais ainsi, assez rarement. Notre ville n'est pas un centre industriel, il n'y a pas d'encombrement. Les constructions sont neuves, bien aérées et les cabinets d'aisance ne sont pas trop mal construits.

Q.—Là où hommes et femmes travaillent dans le même atelier, y a-t-il des lieux d'aisance séparés? R.—Je le crois, mais je ne puis l'affirmer.

Q.—Avez-vous visité des maisons d'ouvriers, à Windsor et dans les environs? R.—Oui.

Q.—Dans quel état sont-elles? R.—Dans un état satisfaisant. On pourrait désirer mieux, mais elles sont meilleures que dans la plupart des localités. Il n'y a dans notre ville que 3 ou 4 propriétaires qui laissent leurs maisons et lieux d'aisance dans un état déplorable. Il n'y a pas plus de 4 propriétaires qui agissent ainsi.

Q.—Comment traitez-vous avec ces gens? R.—En ce moment, le cas d'un ou deux d'entre-eux est en suspens. Leur cas ayant été soumis au conseil, un ingénieur a été nommé. Ce dernier a déposé un rapport, préparé avec mon concours, au sujet des fosses d'aisance. Il faudrait établir un égout, raccorder les fosses d'aisance avec cet égout et faire payer les frais par les propriétaires d'en face qui bénéficient des nouveaux travaux. Le rapport est soumis au conseil qui doit s'en occuper incessamment.

Q.—Savez-vous s'il y a beaucoup d'ouvriers propriétaires de leur habitation, ou pensez-vous que le plus grand nombre est locataire? R.—Il y a beaucoup de propriétaires. J'estime qu'il y a plus d'ouvriers propriétaires de leur habitation ici, que dans d'autres localités que je connais. Bon nombre d'ouvriers ici, employés par les compagnies de chemins de fer le Grand-Tronc et le Canadien méridional, sont propriétaires de leur habitation.

Q.—Windsor a fait de grands progrès dans les dernières années? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que l'ouvrier tienne pied aux commerçants et industriels en construisant sa propre maison? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Nettoyez-vous souvent vos égouts ? R.—Nous avons le système d'égouts simples et non le système double. Les eaux de pluie et les eaux ménagères coulent toutes dans le même égout. Jusqu'ici nous n'avons que les eaux de pluie pour nettoyer les égouts. Le rapport de l'ingénieur auquel j'ai fait allusion tsatôt traite cette question. Il conseille de faire nettoyer les égouts tous les 15 jours par l'aqueduc, ou au moyen de réservoirs construits au bout de chaque égout. On établirait un barrage à 19 ou 20 pieds du bout de l'égout, on remplirait cette section avec de l'eau, puis on lâcherait l'eau au moyen d'éclusettes. Cette opération se ferait tous les 15 jours à moins qu'il n'y ait, entre temps, des orages ou des pluies abondantes.

Q.—Avez-vous constaté que les maladies contagieuses, telles que la dyphthérie et les fièvres pernicieuses suivent la ligne des égouts ? R.—Non.

Q.—Je suppose que si les égouts n'étaient pas tenus dans un état de propreté convenable, leurs émanations pourraient engendrer ces maladies épidémiques ? R.—Si les excréments des malades attequés de ces maladies pénétraient dans les égouts et qu'il y eût un drain de maison en mauvais état, sans le moindre doute l'infection pénétrerait dans la maison.

Q.—Y a-t-il souvent des cas de dyphthérie, à Windsor ? R.—Fort rarement. Bien souvent, nous avons des cas, mais il est rare que l'infection aille plus loin que la maison où elle s'est déclarée, ou tout au plus qu'elle s'étende à un ou deux amis qui ont fréquenté la maison. Nous avons rarement des cas de fièvre typhoïde, il y a un an que nous n'en avons eu. J'attribue cela au fait que nous nous approvisionnons d'eau dans la rivière. Comme il y a eu bon nombre de cas de cette maladie dans d'autres villes du Canada, cette année, je suis porté à croire que l'eau des puits contient le germe de cette maladie, car nous aurions dû avoir autant de cas que d'autres villes si notre approvisionnement d'eau n'était pas plus pur.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Vous nous avez dit, que vous n'allez jamais ailleurs que dans les usines et que vous en avez inspecté quelques-unes. Voulez-vous nous dire quels étaient les motifs de plaintes qui avaient déterminé vos visites ? R.—J'ai visité un atelier de tailleur parce qu'il y avait un cas de maladie provenant de la respiration de gaz émanant de l'appareil à chauffer les fers à repasser. Le gaz acide carbonique qu'exhalait le charbon de bois rendait les ouvriers malades ou les tenait dans un état de débilité, de langueur ou de faiblesse.

Q.—Ces ateliers étaient-ils assez vastes pour le nombre d'ouvriers qui y travaillaient ? R.—Assez vastes, à condition de faire une légère dépense pour faire disparaître ce gaz, comme par exemple, la construction d'une cheminée au-dessus de l'appareil de chauffage. Aucun de ces ateliers n'était encombré, au point de vue du cubage d'air.

Q.—Y avait-il parmi les usines que vous avez visitées, des locaux où l'air manquait ou dont les conditions hygiéniques étaient mauvaises ? R.—Non, aucun.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les patrons sont-ils disposés à suivre vos conseils ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Dans quel état sont les maisons d'école ? R.—En mauvais état.

Q.—Sont-elles assez spacieuses ? R.—Non, il y a trop d'enfants pour le nombre d'écoles et le cubage d'air. L'école supérieure est fort insalubre.

Q.—L'eau de la rivière est-elle aussi bonne que celle des lacs inférieurs, que celle du lac Huron, par exemple ? R.—Elle est plus boueuse. En passant par le lac Ste.-Claire qui semble être une espèce de dépotoir, l'eau qui vient du lac Huron.

change. En sortant du lac Huron elle est chargée de matières minérales qui semblent être précipitées en passant dans le lac Ste.-Claire, qui est boueux et sans profondeur, et qui absorbe ces matières minérales sous forme de boue. L'eau n'est pas aussi claire qu'à la descente de Ste.-Claire.

Q.—Est-elle chargée de matières organiques ? R.—Oui, en grande quantité.

Q.—Des matières organiques végétales ? R.—Oui, et de la glaise.

Q.—La glaise n'est pas malfaisante, je crois ? R.—Non, je ne connais aucune maladie qu'elle puisse donner.

Q.—Pensez-vous l'eau suffisamment potable ? R.—Oui, mais je la crois fort susceptible de se gâter. Le village de Walkerville met en ce moment à exécution un plan d'égouts plus parfait, qui écoulera plus rapidement, une plus grande quantité de matière, et notre prise d'eau se trouvant en aval de leur décharge, notre eau en sera gâtée.

Q.—Le seul remède serait de faire la prise d'eau plus en amont ? R.—M. Walker, qui est propriétaire de presque tout le village de Walkerville est depuis quelque temps déjà prêt à contribuer dans les frais qu'occasionnerait le déplacement de notre prise d'eau.

Q.—Quel gaz employez-vous à Windsor ? R.—Je crois que c'est le gaz ordinaire fait avec les machines perfectionnées.

Q.—Du gaz de charbon ? R.—Oui.

Q.—Pas le gaz d'eau ? R.—Non, il y a quelques établissements comme le couvent qui fabriquent leur propre gaz, mais j'ignore par quel procédé.

Q.—Le gaz fourni au public est du gaz de charbon ? R.—Oui, et de bonne qualité ; je pense qu'il est de qualité supérieure à la moyenne.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Je suppose que votre eau a été analysée ? R.—Elle n'a pas été soumise à une analyse minutieuse, mais à l'analyse nécessaire pour prouver la corruption.

Q.—Et elle ne contient aucun élément délétère ? R.—Rien de particulièrement délétère. Le seul danger, c'est que s'il y avait une épidémie, telle que la fièvre typhoïde ou le choléra, à Walkerville, la décharge de ses égouts empoisonnerait nos eaux dans la rivière. Jusqu'ici, nous n'avons eu aucune épidémie qui pût être attribuée à l'aqueduc.

Q.—Pensez-vous que le bureau des commissaires d'écoles connaît l'état des maisons d'écoles ? R.—Oui, ils le connaissent très bien. La maison d'école a été condamnée par l'inspecteur et le bureau prend actuellement des mesures pour se procurer un emplacement convenable pour y construire un nouveau bâtiment. Il a pris ou prend, je crois, des mesures pour acheter un emplacement cette année et construire un bâtiment d'école l'an prochain. Les autres écoles sont fort encombrées. Nous n'avons aucune peine à décider le public, les patrons et les ouvriers à donner suite aux conseils raisonnables que nous leur donnons dans l'intérêt de l'hygiène publique. Nous avons eu une bonne leçon à cet égard. Nous avons eu la variole et dans le principe, il y avait un peu d'opposition aux mesures que nous prenions, mais nous l'avons bientôt vaincue et le public était tellement convaincu que nous avions pris les bonnes mesures que je crois lui devoir des remerciements pour le concours qu'il m'a prêté presque sans exception.

Q.—Veillez-vous à la vaccination ? R.—Oui, elle est faite assez régulièrement, quoiqu'elle ne soit pas obligatoire autrement qu'en vertu de la loi provinciale, et nous ne rencontrons que rarement de l'opposition. Nous nommons des vaccinateurs officiels, à chaque cas de variole qui se déclare dans le voisinage. Toutes les personnes ont le droit de venir se faire vacciner. Les personnes en position de payer sont supposées payer un faible honoraire pour couvrir les frais, tandis que les autres sont vaccinées gratuitement.

Q.—Je suppose, qu'en tous cas, l'opération est faite par des hommes habiles et que le vaccin employé est de bonne qualité ? R.—Nous tirons toujours notre vaccin

de bonne source et ne nous servons que du vaccin de vache, jamais nous ne le prenons d'autres enfants.

FREDERICK S. EVANS, de la compagnie "Barnum wire and iron works Co.," de Windsor, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Depuis quand votre établissement est-il à Windsor? R.—Depuis 3 ans.

Q.—Est-ce une industrie indépendante? R.—Oui.

Q.—Ce n'est pas une succursale d'une autre usine? R.—Non.

Q.—Quel est votre marché principal? R.—Tout le Canada.

Q.—Quel est votre genre de produits? R.—Nous fabriquons plus spécialement les articles décoratifs des treillages de comptoirs pour les banques, des clôtures en fer et des articles en métal de tous genres.

Q.—Fabriquez-vous des fils d'acier? R.—Non, nous employons le fil, et c'est tout.

Q.—Employez-vous le fil d'acier et le fil de fer? R.—Oui.

Q.—Employez-vous beaucoup de fil de laiton? R.—Non, pas beaucoup, la demande n'en est pas grande.

Q.—Employez-vous le fil métallique tel que vous l'importez? R.—Oui.

Q.—Vous ne tréfilez pas votre fil métallique vous-même? R.—Non.

Q.—D'où tirez-vous votre fil métallique? R.—La plus grande partie vient de Montréal, et est de fabrication canadienne. Avant que les maisons de Montréal, eussent entrepris cette fabrication, nous l'achetions aux Etats-Unis. A Montréal, ils suivent des procédés américains brevetés, et font d'aussi bon fil métallique qu'aux Etats-Unis.

Q.—Savez-vous quel est le fer dont ils se servent? R.—Presque tout le fil métallique est fabriqué avec de vieux rails d'acier, c'est là le fil métallique brillant comme nous l'appelons, que nous employons généralement et qui est en réalité du fil d'acier.

R.—De l'acier Bessemer? R.—Oui.

Q.—C'est un fil plus solide et meilleur? R.—Oui, cet acier donne un fil plus solide qu'aucun autre. De fait, le fil commun ou le fil mou comme nous l'appelons, ne peut nous servir. Nous ne pourrions l'employer, parce qu'il n'est pas assez solide; il ne résisterait pas à la tension.

Q.—Employez-vous actuellement du fil importé? R.—Oui, le fil métallique pour articles de fantaisie nous vient des Etats-Unis.

Q.—Vous le tirez des Etats-Unis? R.—Oui.

Q.—En tirez-vous d'Europe? R.—Le fil américain est meilleur que celui d'Europe.

Q.—Quelle est la proportion entre les prix du fil de Montréal et celui du fil que vous importiez autrefois? R.—Nous payons aujourd'hui, au Canada, à peu près le même prix que nous payerions aux Etats-Unis.

Q.—Entendez-vous par là que vous payez le prix du fil américain rendu ici? R. Oui, avec les droits de douane et les frais de transport. J'ai fait le calcul dernièrement, et la différence en faveur du fil canadien était fort minime, je crois que c'était 2 p. c.

Q.—De combien est le droit de douane? R.—Actuellement, 30 p. c. Jusqu'à la dernière session du parlement, le droit n'était que de 25 p. c. mais il a été augmenté.

Q.—Pouvez-vous nous dire, si, aux Etats-Unis les prix ont haussé, diminué ou sont restés stationnaires? R.—Ils ont légèrement augmenté depuis l'année dernière.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Est-ce l'effet de la spéculation ? R.—J'ignore les causes.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pourriez-vous nous dire si on peut attribuer cette hausse au fait que les Américains fabriquent des clous avec de vieux rails et de l'acier Bessemer ? R.—Le manque d'approvisionnement de matière première pourrait être la cause.

Q.—Je crois que les Américains emploient des rails d'acier Bessemer à cette fabrication ? R.—Oui, une grande quantité de vieux rails d'acier Bessemer est employée à la fabrication de clous et autres articles.

Q.—Exportez-vous vos articles ? R.—Non, tout notre commerce se fait en Canada.

Q.—Les articles que vous importez sont-ils importés en quantité au Canada ? R.—Oui.

Q.—D'où sont-ils importés ? R.—Des Etats-Unis seuls.

Q.—L'importation peut-elle vous faire la concurrence ? R.—Les droits de douane sur le fil métallique et les articles en fil métallique, étant les mêmes, la différence de la main d'œuvre ainsi que la quantité de production nous étant défavorables, les prix deviennent presque les mêmes. De manière que, sauf la question de main-d'œuvre, nous n'avons aucune protection.

Q.—Alors, il y a de la protection pour la main-d'œuvre ? R.—Evidemment. Si les Américains veulent importer des articles en fer métallique, comme un treillis pour comptoir, par exemple, il leur faut payer 30 p. c., les droits étant identiques.

Q.—Y a-t-il en Amérique des grandes fabriques qui peuvent fabriquer plus économiquement que vous ? R.—Oui, entre autres, à Détroit, il y a une maison qui emploie 500 ouvriers.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—En cette saison, 25 ou 50, jamais moins de 25.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous entendu parler de fil métallique expédié au Canada avec une fausse déclaration de valeur ? R.—Non, je n'en ai jamais entendu parler.

Q.—Vous n'avez jamais entendu de plaintes de ce genre ? R.—Non.

Q.—Quel est, dans vos affaires, la proportion entre les salaires de Détroit et d'ici ? R.—Nous payons les mêmes salaires.

Q.—Et vous ne manquez pas d'ouvriers ? R.—Non.

Q.—D'où viennent-ils ? du Canada ou des Etats-Unis ? R.—Généralement ils viennent des Etats-Unis, mais ils habitent au Canada. Nous n'avons que deux de nos ouvriers habitant les Etats-Unis.

Q.—S'établissent-ils ici et sont-ils de bons citoyens ? R.—Oui. Nous fabriquons des articles de qualité supérieure. C'est plus spécialement de l'ouvrage américain fait sur des modèles et des plans américains, et il nous faut par conséquent des ouvriers américains.

Q.—Jusqu'où s'étend votre commerce de l'est ? R.—Jusqu'au cap Breton. Nous avons expédié pour plus de \$2000 de marchandises au cap Breton, pendant cette saison. Nous en expédions à Montréal, à Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse et jusqu'à Vancouver, dans la Colombie Britannique, à l'ouest.

Q.—Avez-vous, dans les dernières années, demandé au gouvernement d'augmenter les droits sur le fil métallique ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez pas, il y a un an ou deux, eu avis de l'envoi d'une pétition à Ottawa pour demander un changement dans le taux du droit sur le fil métallique ou le fil métallique travaillé ? R.—Non, je n'en ai pas eu avis.

Q.—Pensez-vous qu'un changement du droit est désirable ? R.—Je ne crois pas

-qu'un changement serait avantageux pour le fil métallique fabriqué en Canada et qui est aussi bon que celui fabriqué aux États-Unis. Je pense que cette industrie devrait être protégée de la même manière que les autres.

Q.—Ils ont le même droit que vous à la protection de leur industrie ? R.—Oui, pour les articles qu'ils ne se proposent pas de fabriquer et dont la demande est tellement peu importante qu'il n'y a pas avantage pour eux à les fabriquer, les droits devraient être réduits ou même abolis, le fil métallique de cette qualité devrait entrer en franchise.

Q.—Comment pouvez-vous désigner le fil qu'ils ne se proposent pas de fabriquer, ou bien parlez-vous par expérience ? R.—Je juge par la demande actuelle d'articles de cette catégorie. Il y a une catégorie de fils métalliques qui est rarement demandée et pas en usage. Un industriel qui se mettrait à le fabriquer pourrait en faire assez, dans une semaine, pour approvisionner le pays entier pendant toute une année.

Q.—Est ce un article de fabrication coûteuse ? R.—Oui, l'outillage est fort coûteux.

Q.—Des machines spéciales ? R.—Oui, dans les usines qui fabriquent le fil plat. Prenez par exemple les fils des brosses et balais. Nous importons pour une somme de \$500 de fil plat et cela nous suffit pour faire toutes les brosses que l'on veut pour une année. Cet article paye 30 pour cent de droits et comme il ne peut être fabriqué ici, il devrait être admis en franchise, ou simplement sujet à un droit de revenu. On comprendra qu'avec le droit actuel l'industriel canadien n'a presque pas d'avantage sur l'industriel américain, qui peut vendre à meilleur marché, la demande étant plus forte et partant la fabrication plus grande.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Quel est le numéro du fil que vous employez le plus ? R.—Nous employons depuis Z. O. O. jusqu'à 14.

Q.—Et pour le fil d'acier rond ? R.—Les mêmes numéros, mais nous ne nous servons que fort peu d'autres moindres que le 14.

Q.—Trouvez-vous le fil métallique de Montréal aussi durable que celui de Cleveland ? R.—Oui, et nous l'avons soumis à une épreuve sévère.

Q.—Comment l'avez-vous mis à l'épreuve ? R.—En le tordant.

Q.—Savez-vous si le fil métallique fabriqué à Cleveland est plus exposé à casser sous la torsion, que celui de Montréal ? R.—Je ne pense pas qu'il soit plus exposé à se briser.

Q.—Savez-vous si pour des articles spéciaux, on fabrique à Cleveland ce qu'on appelle du fil d'acier élastique, s'ils recommandent leur fil pour des articles spéciaux, s'ils déclarent que si le fil tordu se casse une fois en cinq tours de torsion il n'est pas de bonne qualité ? R.—Oui

Q.—Savez-vous que si le fil des usines de Cleveland ne se casse pas une fois en cinq tours, il n'est pas estimé comme étant de bon fil ? R.—Je ne l'ai jamais entendu dire, ni ai-je entendu dire que les fabricants prétendent cela.

Q.—Connaissez-vous la fabrication des ressorts ? R.—Non, nous n'en fabriquons pas.

Q.—C'est à cela que je faisais allusion. Trouvez-vous le fil métallique de Montréal aussi dur que celui des États-Unis ? R.—Oui.

Q.—Estimez-vous que le laiton est aussi bien travaillé ? R.—Non.

Q.—Prenez par exemple le fil de laiton des numéros 9 et 10, les avez-vous employés ? R.—Nous nous servons fort peu de cette qualité de fil, qui n'entre pas dans la fabrication des ouvrages de décoration. Nous nous servons du reste fort peu de n'importe quel fil de laiton.

Q.—Les droits sur cet article ont-ils été portés l'an dernier à 30 pour cent ? R.—Oui.

Q.—Quel est actuellement le droit sur le fil de laiton No 12 ? R.—Il est de 30 pour cent depuis un an. Antérieurement, il était de 25 pour cent.

Q.—La loi contient-elle une clause, qui permet l'introduction en franchise, de certains produits manufacturés ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vos ouvriers sont-ils tous des hommes ? R.—Tous hommes ou jeunes garçons.

Q.—A quel âge admettez-vous les jeunes garçons ? R.—A 17 ou 18 ans.

Q.—Employez-vous des enfants très jeunes ? —Non, tous nos travaux sont très durs.

Interrogé par M. MacLEAN :

R.—Quels salaires payez-vous ? R.—Depuis \$5 par semaine jusqu'à \$3 par jour. Nos meilleurs ouvriers gagnent \$3 par jour.

Q.—A qui donnez-vous \$5 par semaine ? R.—Aux jeunes garçons de 17 à 18 ans qui apprennent le métier.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Travaillent-ils 60 heures par semaine ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous par semaine ? R.—Non, par quinzaine.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez vous des apprentis ? R.—Non, nous n'engageons aucun jeune garçon.

Q.—Restent-ils généralement chez vous jusqu'à ce qu'ils connaissent le métier ? R.—Quand ils restent, nous augmentons leur salaire au fur à mesure qu'ils deviennent plus utiles.

Q.—Y en a-t-il un grand nombre qui vous quittent pour aller aux Etats-Unis ? R.—Personne ne nous a quittés dans ce but. Nous avons 5 jeunes gens de moins de 21 ans qui gagnent \$2 et \$2.50 par jour et qui ont appris le métier chez nous. Un de nos anciens apprentis gagne aujourd'hui \$3 par jour et est un de nos meilleurs ouvriers.

Q.—Combien de temps faut-il pour apprendre le métier ? R.—En viron 2 ans

Q.—Le métier est-il nuisible à la santé ? R.—Je ne pense pas.

Q.—La condition hygiénique de vos ateliers est-elle satisfaisante ? R.—Elle est aussi bonne qu'elle peut l'être. Nous avons toutes les commodités désirables.

Q.—Y a-t-il beaucoup de poussière de fer et d'acier dans les salles ? R.—Plus ou moins, mais pas beaucoup ; nous préparons généralement notre fer avec de l'huile qui empêche la poussière.

Q.—Les ouvriers en fil métallique sont-ils exposés à des maladies spéciales ? R.—Jamais on ne m'en a signalé. En général, tous nos ouvriers sont en excellente santé.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Ils ne perdent pas beaucoup de journées ? R.—Il y a fort peu de chômage.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Votre industrie prospère-t-elle ou diminue-t-elle ? R.—Depuis notre établissement, nos affaires ont continuellement augmenté.

T. M. WHITE, de Windsor, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Editeur-imprimeur.

Q.—Depuis quand êtes-vous établi à Windsor ? R.—Environ six ans.

Q.—Vous publiez un journal hebdomadaire ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la comparaison entre les salaires payés à Détroit et ceux que vous payez à Windsor ? R.—Ces derniers sont légèrement plus bas.

Q.—Y a-t-il à Détroit un établissement exactement correspondant au vôtre ? R.—Non, je ne pense pas. Les ouvriers que j'emploie, sont tous censés travailler au journal aussi bien qu'à l'ouvrage de ville ou à n'importe quel travail nécessaire dans l'atelier, tandis qu'à Détroit chacun est employé à un ouvrage spécial.

Q.—Vos ouvriers travaillent-ils à la pièce ou à la semaine ? R.—Tantôt d'une façon, tantôt de l'autre ; mais comme règle ils travaillent à la semaine.

Q.—Vos ouvriers habitent-ils Windsor ? R.—Oui. Notre besogne est soumise à de grandes fluctuations, et souvent il nous faut prendre de l'aide du dehors ou des ouvriers temporaires qui nous viennent de Détroit.

Q.—Vos ouvriers payent-ils des loyers moins élevés à Windsor, qu'ils ne payeraient à Détroit ? R.—Je l'ignore. Je ne pense pas que la différence soit bien grande quoiqu'il y en ait de plus bas. Je ne pense pas que les maisons ouvrières soient beaucoup moins chères qu'à Détroit, autant que j'ai pu m'en assurer.

Q.—L'ouvrier peut-il se procurer, à Détroit, des habitations aussi rapprochées du centre qu'à Windsor ? R.—Non.

Q.—Ils trouvent des loyers aussi bas en s'éloignant vers les faubourgs ? R.—Je crois qu'ils pourraient obtenir des loyers aussi bas à environ la même distance de l'hôtel-de-ville de Détroit.

Q.—Mais non aussi rapprochés des bureaux de la ville de Détroit que des vôtres ? R.—Non.

Q.—Alors, ce plus grand éloignement représente pour eux une perte de temps et d'argent pour l'usage des chars urbains ? R.—Oui, certainement pour le passage dans les chars urbains.

Q.—Pouvez-vous comparer le coût de la vie dans les deux villes à part le loyer des maisons ? R.—Je pense qu'il y a bien peu de différence. Je m'imagine cependant, d'après ce que j'ai entendu dire, que s'il y a de la différence, la moyenne est plutôt un peu plus élevée dans notre ville.

Q.—Vous ne pouvez l'affirmer ? R.—Non, je ne puis parler d'après mon expérience personnelle, mais uniquement d'après ce que j'ai entendu dire par des personnes qui avaient habité les deux villes.

Q.—Dans les dernières années, Windsor a beaucoup progressé ? R.—Oui, beaucoup, depuis que j'y suis établi.

Q.—À quoi faut-il principalement attribuer ce progrès ? R.—À la politique nationale, je crois.

Q.—Quels sont les effets de la politique nationale ? R.—Elle a eu pour effet de faire fonder de nombreuses usines ici, qui, elles-mêmes, ont fait augmenter la valeur de la propriété foncière.

Q.—Et ont donné de l'ouvrage à bon nombre d'ouvriers ? R.—Oui, à un bon nombre.

Q.—Et, naturellement, elle a eu pour conséquence de développer les affaires des marchands et autres ? R.—Tous. Je ne sais si le petit commerce est fort important ici, nous n'avons que deux ou trois magasins d'une certaine importance, en ville.

Q.—Les gens achètent-ils beaucoup, à Détroit ? R.—Oui, la contrebande se fait ici sur une vaste échelle.

Q.—Une grande quantité de marchandises sont passées en contrebande ? R.—Oui.

Q.—Les objets de peu d'importance sont-ils déclarés à la douane? R.—Je l'ignore, mais je ne pense pas qu'on fasse beaucoup de déclarations à la douane.

Q.—Cet état de chose est préjudiciable aux marchands de Windsor? R.—Oui, c'est au préjudice de la ville.

Q.—Les industries établies ici sont-elles rémunératrices? R.—Oui. Je pense en autant que je puis en juger qu'elles sont propères.

Q.—Connaissez-vous bien les associations ouvrières de Windsor? R.—Non; je ne puis dire que je les connais.

Q.—Les ouvriers ont-ils des associations satisfaisantes? R.—Je pense qu'elles sont satisfaisantes, il y a eu ici deux ou trois réunions des chevaliers du travail.

Q.—Les ouvriers ont-ils en outre les anciennes associations ouvrières? R.—Non; je pense qu'ils n'en ont pas; mais je ne pourrais l'affirmer.

Q.—A-t-on fait ici quelques tentatives pour faire diminuer le nombre des heures de travail? R.—Oui; il y a eu l'été dernier une menace de grève par les ouvriers en bâtiment, mais je crois qu'elle a été évitée par un compromis. Il y a eu également une menace de la part des ouvriers employés dans le commerce de bois, et les manufactures de chassis et de portes.

Q.—Ont-ils diminué le nombre des heures de travail? R.—Oui; on est arrivé à un compromis.

Q.—Les salaires ont-ils diminué en proportion de la diminution des heures de travail? R.—Non.

Q.—Gagnent-ils les mêmes salaires? R.—Oui.

Q.—Cette réforme a-t-elle été généralement bien accueillie par les patrons et les ouvriers?—Je le pense.

Q.—Vous ne l'avez pas entendu critiquer sévèrement? R.—Non.

Q.—Les ouvriers semblent-ils faire un bon usage de leur temps libre? R.—Je ne puis répondre à cette question.

Q.—Pensez-vous qu'il y ait actuellement plus d'ivrognerie qu'auparavant? R.—Je ne puis l'affirmer mais je ne crois pas qu'il y ait plus d'ivrognerie, les ouvriers de Windsor et des environs ne semblent pas adonnés à l'ivrognerie.

Q.—Ils semblent capables de disposer de leur temps libre aussi bien que d'autres personnes? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous des motifs, qui pourraient pousser les ouvriers à l'ivrognerie dès qu'ils ont du temps libre? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous la proportion d'ouvriers propriétaires de leurs habitations à Windsor? R.—Un grand nombre d'entre eux sont propriétaires de leurs habitations.

Q.—Savez vous s'il en est, qui, après avoir payé les objets nécessaires à l'existence, font des épargnes? R.—Oui; à Windsor un ouvrier qui est toujours occupé peut faire des épargnes.

Q.—Y a-t-il à Windsor des femmes typographes? R.—Il y en a quelques-unes.

Q.—En employez-vous? R.—Non, pas actuellement, j'en ai employées autrefois.

Q.—En étiez-vous satisfait? R.—Non, pas généralement.

Q.—Leur payiez-vous, pour le même ouvrage, le salaire d'un homme? R.—Non, elles ne valent pas les hommes et ne savent pas se rendre aussi utiles. Si elles n'avaient qu'à composer ce serait parfait, mais elles n'ont pas la force physique des hommes, ce qui est un autre inconvénient.

Q.—L'ouvrier peut-il se procurer, à des conditions raisonnables, un terrain pour se construire une habitation? R.—Oui, pour \$200 à \$400 il peut acheter un très bon terrain situé à une distance raisonnable.

Q.—Quelle est la dimension d'un tel terrain? R.—Disons 50 pieds de front sur 100 pieds de profondeur.

Q.—À quelle distance du centre des affaires, devrait-il aller pour avoir un tel terrain? Ne serait-ce pas à un mille? R.—Peut être un peu plus loin.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—A un mille? R.—Non, je ne pense pas.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous des apprentis dans vos ateliers? R.—J'en ai deux.

Q.—Sont-ils apprentis réguliers ou des jeunes gens qui apprennent le métier et sont libres de s'en aller quand il leur plaît? R.—Ils se bornent à apprendre le métier.

Q.—Approuvez-vous le système d'apprentissage? R.—Oui.

Q.—Il produit de meilleurs ouvriers? R.—Oui.

Q.—Pourquoi les jeunes gens ne sont-ils pas en apprentissage actuellement?
R.—Uniquement parce que ce n'est pas l'usage, je ne vois pas d'autre motif.

Q.—Les jeunes gens seraient-ils personnellement disposés à faire un apprentissage? R.—D'aucuns seraient disposés, d'autres pensent que c'est une vieille idée sans valeur.

Q.—Quelle est la comparaison entre les salaires d'aujourd'hui et ceux de l'époque de votre arrivée à Windsor? R.—La différence est peu sensible.

Q.—Quelle est la valeur marchande de l'argent aujourd'hui comparée à celle à cette époque, est-elle plus ou moins grande? Peut-on avec une piastre acheter plus ou moins d'approvisionnements, vêtements, nourriture et loyer? R.—La moyenne est à peu près la même. Certains articles sont moins chers, d'autres plus chers; mais je ne pense pas que la différence soit bien grande.

Q.—Remarquez-vous, qu'à Windsor, il y a aujourd'hui plus de régularité dans le travail que dans les années précédentes. Ont-ils plus ou moins régulièrement du travail? R.—Je pourrais difficilement répondre à cette question.

Q.—Les fabriques et ateliers sont-ils plus occupés? R.—Oui, je pense qu'ils ont plus de travail. On fait plus de travail en général à Windsor aujourd'hui qu'il y a 6 ans.

Q.—Quand les ouvriers ont fait la menace de grève dont vous avez parlé, comment le règlement s'est-il fait? Par arbitrage ou par simple conciliation? R.—Si j'ai bon souvenir les amis des deux partis se sont réunis et ont réglé la question.

Q.—Il n'y a pas eu de temps perdu? R.—Oui, quelques jours ont été perdus.

Q.—Savez-vous si les ouvriers de Windsor travaillent en coopération? R.—Non.

Q.—Ni pour la production ni pour la distribution? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous des sociétés de construction coopératives? R.—Non.

Q.—Quand un ouvrier veut se construire une habitation a-t-il au préalable économisé les moyens de bâtir ou s'adresse-t-il pour un prêt à des sociétés de construction? R.—Généralement ils ont suffisamment de quoi payer un à-compte, puis ils empruntent d'une société de construction ou se procurent l'argent nécessaire autrement.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers habitant Windsor et travaillant à Détroit?
R.—Oui un grand nombre.

Q.—Ceux qui ont leur occupation à Détroit conservent-ils leur habitation à Windsor ou émigrent-ils graduellement avec leur ménage? R.—La majeure partie reste ici.

Q.—A cause des loyers moins chers? R.—Un peu à cause du meilleur marché des loyers, un peu parce que leurs parents et amis sont établis ici.

Q.—Avez-vous beaucoup d'ouvriers de Détroit travaillant ici? R.—Quelques-uns, mais en petit nombre, pour autant que je connaisse. Il pourrait se faire qu'il y en ait plus que je sais.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est le salaire qu'un compositeur, travaillant à la semaine comme imprimeur, exigerait par semaine à Windsor? R.—De \$10 à \$13.

Q.—Avez-vous actuellement ici des typographes payés sur ce taux ? R.—Oui, je pense que les bons imprimeurs reçoivent ce salaire.

Q.—Quels sont les salaires des mêmes ouvriers à Détroit ? R.—Je crois qu'ils gagnent \$14.

Q.—Est-ce là le taux de l'Union de Détroit ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous par mille *emmes* à un compositeur ? R.—Environ 25-cents.

Q.—Quel est le taux du salaire, pour le travail à la pièce, pour un journal du matin et du soir à Détroit ? R.—Je n'ai pas de renseignement à cet égard ?

Q.—Avez-vous à Windsor des compositeurs travaillant à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Et on leur paye 25 cents par mille *emmes* ? R.—Oui.

Q.—Leur donnez-vous les pages grasses du journal ou les annonces ? R.—Non.

Q.—Je suppose qu'à Détroit cette matière est également partagée ? R.—Oui, je le pense.

Q.—Combien d'apprentis avez-vous ? R.—J'en ai trois.

Q.—Combien d'ouvriers à la journée ? R.—J'en ai trois.

Q.—Font-ils partie des Chevaliers du Travail, des unions ouvrières ou autres organisations ? R.—Il me serait bien difficile de le dire.

Q.—Font-ils partie de l'Union ? R.—L'Union n'existe pas ici.

Q.—Ils pourraient être membres de l'Union, de Détroit ? R.—Non, je ne pense pas qu'ils y appartiennent.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Quelle est actuellement la moyenne des loyers de maisons d'ouvriers, à Windsor ? R.—De \$8 à \$10, peut-être même \$12.

Q.—Et je suppose que le prix du loyer, du combustible, du vêtement, des légumes, etc., est à peu près le même que dans d'autres endroits du Canada ? R.—Il est je pense un peu plus élevé. Je crois qu'il en coûte plus cher pour vivre ici que dans certaines autres localités.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vos apprentis travaillent ils à la pièce ou à la semaine ? R.—A la semaine.

Q.—Que gagnent-ils ? R.—Deux piastres et plus, suivant la durée de leur travail.

Q.—Ils commencent à \$2 ? R.—Oui.

Q.—Ils servent 5 ans ? R.—Non, ils sont censés servir 3 ans.

Q.—Est-ce là le temps réglementaire d'apprentissage au Canada ? R.—Je l'ignore. L'usage est très varié ; dans certains endroits, peu nombreux cependant, le temps d'apprentissage est de 5 ans.

Q.—L'union veut que le temps d'apprentissage soit de 5 ans ? R.—Il est possible que cet usage prévaille dans les grandes villes, mais dans les petites villes, je crois qu'ils consentent à 4 ans.

Q.—Préférez-vous le système d'apprentissage régulier ? R.—Oui, il serait plus satisfaisant.

Q.—Je suppose que vous soumettez vos apprentis à l'apprentissage régulier ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers sont-ils hostiles à l'apprentissage régulier ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Avez-vous souvent des changements parmi vos apprentis ? Quittent-ils vos ateliers pour entrer dans une autre imprimerie quand ils trouvent moyen d'améliorer leur position ? Avez-vous souvent de tels changements ? R.—Ils ne sont pas fréquents.

Q.—Combien d'ouvriers typographes y a-t-il à Windsor ? R.—Je l'ignore.

Q.—Supposant qu'un terrain coûte \$300, combien de temps faudrait-il à un

ouvrier, gagnant \$10 par semaine, pour acheter ce terrain et s'y construire une habitation ? R.—Je ne pourrais répondre à cette question.

Q.—Pourrait-il exécuter ce travail en 10 ans ? R.—Il faut considérer en cela le nombre des membres de sa famille et ses dépenses.

Q.—Prenons une famille de trois ? R.—Oui, il le pourrait, je crois.

Q.—Pourrait-il économiser assez en 10 ans ? R.—Oui, je suppose qu'un homme soigneux pourrait suffisamment économiser.

ALEXANDER HENDERSON, charpentier à Détroit, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Depuis quand habitez-vous Détroit ? R.—Un peu plus de 3 ans.

Q.—Vous avez exercé votre métier pendant ce temps ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les salaires payés dans votre métier à Détroit ? R.—La moyenne est de \$1.80 à 3.00 par jour.

Q.—Vous travaillez généralement à la journée ou à l'heure ? R.—Actuellement nous travaillons à l'heure.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Neuf heures.

Q.—Combien gagnez-vous par heure ? R.—Quelques-uns de nos ouvriers gagnent \$1.98 par jour ou 22 cents par heure. J'ai connu plusieurs ouvriers qui ont abandonné l'ouvrage à Détroit à cause de ces 22 cents par heure, ils refusaient de travailler à moins de \$2.00 par jour.

Q.—Quel est, à peu près, le taux le plus élevé ? R.—Le salaire le plus élevé à Détroit est de \$3.00 par jour ; mais il n'y a que les bons ouvriers, constructeurs d'escaliers qui gagnent ce salaire.

Q.—Quelle est dans votre métier, la différence entre les salaires de Détroit et ceux de Windsor ? R.—Vers la fin de mai, les ouvriers gagnaient à Windsor de \$1.75 à \$2.00 par jour pour 9 heures de travail.

Q.—Il n'y a pas eu de réduction de salaire à cause de la réduction des heures de travail à 9 heures ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers charpentiers sont-ils constitués en union à Windsor ? R.—Non. Ils ont l'assemblée des chevaliers du travail qui est mixte.

Q.—Ces chevaliers, membres de l'association, travaillent-ils en compagnie d'ouvriers qui ne font pas partie de l'association ? R.—Le 1er mai dernier nous avons eu une réunion à Détroit. Antérieurement nous avons échangé des cartes de travail avec l'assemblée mixte de Windsor et nous lui signifîâmes que si elle ne faisait pas adopter le système de 9 heures de travail par jour, et n'augmentait pas le droit d'initiation à \$5.00 nous ne reconnâtrions pas ses cartes. C'est ce qui imposa leur système de 9 heures de travail par jour, car sans cela nous ne pouvions la reconnaître ni accepter ses cartes à Détroit.

Q.—Les charpentiers chevaliers du travail de Windsor, consentent-ils à travailler dans les mêmes ateliers, au même ouvrage, en compagnie de charpentiers qui ne sont pas chevaliers ? R.—Oui, si ceux-ci sont porteurs d'une carte de travail.

Q.—Peuvent-ils obtenir une carte s'ils ne sont pas chevaliers du travail ? R.—Non.

Q.—Alors les chevaliers du travail ne travailleront pas avec l'ouvrier qui n'est pas porteur d'une carte de travail ? R.—Non, à moins qu'il ne soit porteur d'une carte de confraternité.

Q.—Qu'entendez-vous par cette carte de confraternité ? R.—La confraternité est une société de charpentiers d'un côté et les chevaliers du travail forment la société de l'autre.

Q.—La confraternité est à Détroit ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous donner quelques renseignements sur les loyers à Windsor

et à Détroit? R.—Je n'ai pas habité Windsor et n'en connais pas le prix des loyers. A Détroit on peut louer un joli cottage pour \$7 à \$10 par mois.

Q.—A quelle distance du centre de la ville peut-on louer un tel cottage à ce prix? R.—A environ un mille et quart.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel est le prix des loyers près de votre habitation? R.—On loue à fort bas prix, à \$6, 7, 8 et 10.

Q.—Pour une habitation entière? R.—Oui, mon loyer est de \$8.

Q.—Votre maison est-elle habitée par 2 familles? R.—Oui, à raison de \$8 pour les deux.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—N'avez-vous pas dit que les chevaliers du travail allaient travailler à Détroit pour des salaires inférieurs à ceux des membres de la confraternité des charpentiers?

R.—Non je ne faisais pas allusion aux chevaliers du travail, mais à une catégorie d'ouvriers qui viennent chez nous et travaillent 10 heures par jour, alors que nos règlements fixent à 9 heures la journée de travail.

Q.—Ces ouvriers ne faisaient partie d'aucune association? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée du gain annuel d'un charpentier à Détroit?

R.—Pour ne parler que de moi, je fixe à \$13.00 par semaine ce que je gagne dans les 12 mois de l'année.

Q.—Soit plus de \$600 par an? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que c'est la moyenne pour tous les ouvriers? R.—Il en est peut-être quelques-uns qui ne peuvent pas faire mon ouvrage, et quand un travail est terminé, ils sont moins empressés à s'en procurer un autre.

Q.—Je voudrais connaître la moyenne du temps qu'un ouvrier peut travailler, ainsi que son gain annuel? Combien de jours un ouvrier charpentier travaille-t-il à Détroit? R.—On a calculé qu'il travaille environ 286 jours, c'est-à-dire à des ouvrages du dehors.

Q.—Quand il travaille tous les jours? R.—Oui.

Q.—Mais quelle serait la moyenne? R.—C'est là environ la moyenne.

Q.—Les charpentiers travaillent-ils le samedi après-midi? R.—Oui.

Q.—Ne pensez-vous pas que c'est là une moyenne trop élevée? R.—C'était la moyenne l'an dernier. Nous avons eu un hiver extraordinairement favorable l'an dernier. Tous nos ouvriers avaient de l'emploi dans les ateliers de construction de voitures de chemin de fer, et ont pu travailler dehors presque tout l'hiver. Sauf deux jours, j'ai travaillé dehors tout l'hiver dernier.

Q.—Je suppose que des charpentiers économes peuvent faire des économies à Détroit? R.—Je crois qu'ils font des économies.

Q.—Voudriez-vous faire connaître à la commission, les idées spéciales, que vous avez sur la question ouvrière et les suggestions que vous pourriez faire? R.—Je vous ferai connaître l'opinion que je me suis formée, comme Anglais, de naissance, qui ai habité le Canada et les Etats-Unis. Je préfère les Etats-Unis pour la prospérité, le Canada pour les bonnes relations et l'Angleterre pour le confort de l'existence. Je crois que c'est regrettable et même honteux de voir si peu prospérer une immense colonie anglaise, possédant des ressources incalculables comme le Canada.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Comment les ouvriers charpentiers sont-ils payés à Détroit? R.—Par semaine et par quinzaine.

Q.—Sont-ils payés en argent? R.—Oui.

Q.—Le système d'apprentissage est-il en vigueur dans votre métier à Détroit ?
 R.—Nous avons tout dernièrement inauguré un système d'apprentissage et comme nous voulons que l'engagement soit sérieux et obligatoire nous ne pouvons le mettre en pratique avant que la législature ait voté une loi à cet effet. De Détroit nous avons envoyé des pétitions à Lansing pour demander à la législature de voter une loi sur l'apprentissage.

Q.—Vous voulez dire un système d'apprentissage obligatoire ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous une école industrielle sur la rue *Grand River* ? R.—Oui.

Q.—Qu'enseigne-t-on dans cette école ? R.—On y enseigne différents métiers mais les résultats sont médiocres. Cela ne sert qu'à donner aux enfants une idée des affaires.

Q.—Cette école est-elle destinée aux artisans ? R.—Non.

Q.—Avez-vous des écoles du soir pour les ouvriers ? R.—A l'école supérieure, il y a pour les ouvriers des cours du soir, dont le prix pour un terme d'hiver, de 6 mois, est de \$20.00, ce qui est trop élevé pour un ouvrier.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Y a-t-il aux Etats-Unis des écoles gratuites de ce genre ? R.—Aucune école du soir.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pour quel motif les ouvriers, membres d'unions ouvrières, refusent-ils de travailler en compagnie d'ouvriers qui n'appartiennent pas aux unions ? R.—Nous avons un excellent motif d'en agir ainsi. Nous avons des ouvriers en dehors des unions qui travaillent 10 heures par jour tandis que ceux qui appartiennent à l'union ne travaillent que 9 heures par jour. Il ne serait pas juste qu'un ouvrier n'appartenant pas à l'union travaille pendant 10 heures pour un patron pour lequel je ne travaille que 9 heures par jour. Je ne crois pas qu'il soit juste de nous obliger à travailler avec eux et nous nous y refusons.

Q.—Pourquoi un homme n'a-t-il pas le droit de travailler dix heures si cela lui fait plaisir ? R.—Dans un pays libre il fait ce qui lui plaît ? De même, nous réclamons le droit de ne pas travailler avec lui si cela nous plaît, puisqu'il a le droit de travailler 10 heures par jour.

Q.—Menacez-vous le patron de quitter le travail s'il ne renvoie cet ouvrier ? R.—S'il ne veut pas le renvoyer nous quittons.

Q.—Vous demandez le renvoi ? R.—Nous demandons la production de la carte de travail. Si l'ouvrier n'a pas sa carte les ouvriers de l'union quittent le travail. Le patron survient alors et demande ce qui se passe puis renvoie l'ouvrier qui ne fait pas partie de l'union.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Règle générale les ouvriers qui n'appartiennent pas aux unions acceptent-ils tout salaire offert ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Je suppose qu'avant de prendre des mesures extrêmes, vous les engagez à se faire membres de l'union ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous une différence, entre l'ouvrier qui ne fait pas partie de l'union et celui qui y appartient mais en viole les règlements ? R.—Oui.

Q.—Votre union fait une distinction entre l'ouvrier qui n'y a jamais appartenu et celui qui viole les règlements ? R.—Nous faisons une très grande distinction.

Nous donnons à l'ouvrier qui n'appartient pas à l'union ample temps pour se décider à y entrer, mais nous n'avons guère de peine à les convaincre qu'il est de leur intérêt de se joindre à nous.

Q.—Vous ne trouvez guère d'ouvriers n'ayant jamais fait partie de l'union, qui refusent de s'y affilier? R.—Nous avons eu bien de la peine à convaincre des ouvriers venus de Windsor.

Q.—Je veux dire: Avez-vous eu souvent des différends avec les ouvriers venus du Canada, avant qu'ils appartenissent à l'union des charpentiers? R.—Non.

Q.—Les ouvriers, auxquels vous faites allusion, n'appartiennent à votre connaissance à aucune association ouvrière? R.—Non.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Pouvez-vous nous donner le prix par pied du terrain dans votre voisinage?

R.—Il y a à côté de chez moi trois lots qui pourraient être achetés ensemble pour \$1500. Ils ont chacun 30 pieds de front et 100 pieds de profondeur.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—A quelle distance du centre de Détroit? R.—Dans un rayon d'un mille et un huitième de l'hôtel-de-ville. Il en est de plus et de moins chers.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La confraternité américaine des charpentiers est-elle partisan de l'arbitrage? R.—Elle y est fort favorable et a même adressé au congrès une demande pour obtenir une loi d'arbitrage.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Demandez-vous l'arbitrage obligatoire? R.—Nous demandons au congrès de passer une loi d'arbitrage.

Q.—Demandez-vous que l'arbitrage soit obligatoire? R.—Oui.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Demandez-vous que le gouvernement crée une cour, ou bien voulez-vous que l'arbitrage soit obligatoire entre les parties, ou encore désirez-vous que le gouvernement, par l'intermédiaire d'un juge ou autre officier règle les différends? R.—Nous demandons, qu'en cas de différend entre patrons et ouvriers, le patron et les ouvriers nomment chacun 6 personnes désintéressées, qui nommeraient un président et la décision de ce jury serait finale.

Q.—Ce n'est pas là l'arbitrage obligatoire? R.—La décision de ce jury sera finale.

Interrogé par M. CARSON.—

Q.—Avez-vous comme membre de l'Union, vu un ouvrier de l'union refuser de travailler avec un ouvrier ne faisant pas partie de l'union, au même prix par jour et 9 heures de travail par jour? R.—Oui.

Q.—Uniquement parce qu'il n'appartenait pas à l'union? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pourquoi refusait-il de travailler? Pensez-vous que c'était uniquement parce que l'autre ouvrier n'appartenait pas à l'union? R.—Nous avons fixé à 9 heures d'une journée de travail.

Q.—Mais si l'autre ouvrier ne travaille que 9 heures par jour? R.—Nous désirons qu'ils se joignent à nous dans notre confraternité et soutiennent notre cause. Nous voulons les forcer à se joindre à nous malgré eux.

Q.—Vous voulez forcer les ouvriers à entrer dans votre union ou les chasser de l'ouvrage pour faire prendre leur place par des membres de l'union ? R.—Nous devons employer la violence si nous ne pouvons atteindre notre but autrement.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous jamais vu aux Etats-Unis ou en Angleterre des ateliers sous le contrôle d'ouvriers ne faisant pas partie des unions, et où les ouvriers appartenant aux unions étaient refusés ? R.—Il y a à Londres certains ateliers où on n'admettrait pas les ouvriers appartenant à l'union.

Q.—Avez-vous jamais connu un cas où des ouvriers n'appartenant pas à l'union, et formant la majorité dans un atelier, aient refusé de recevoir des ouvriers appartenant à l'union, et pour ce seul motif ? R.—Non.

Q.—Jamais, ni aux Etats-Unis ni en Angleterre ? R.—Non.

RICHARD SOMERVILLE, tonnelier à Windsor, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis quand habitez-vous Windsor ? R.—Depuis 7 ans.

Q.—Pendant tout ce temps vous avez travaillé comme tonnelier ? R.—Oui.

Q.—Que gagnent les tonneliers à Windsor ? R.—Ils travaillent à la pièce et dans mes ateliers, qui sont les seuls de Windsor, le salaire ne dépasse pas \$1 par jour à l'année.

Q.—Est-ce du travail serré ? R.—Il y a du travail tendu et lâche.

Q.—Se fait-il actuellement autant de tonnellerie que lorsque vous avez commencé, etc. ? R.—Environ la même chose.

Q.—A quelle époque de l'année faites-vous le travail lâche comme les barils à farine ? R.—Notre ouvrage est à peu près toujours de même nature, mais du 1er novembre au 1er mars nous sommes le plus occupés.

Q.—Le travail serré est-il aussi abondant actuellement qu'autrefois ? R.—Oui, un peu plus abondant depuis que la raffinerie de sucre a été fondée.

Q.—A quoi sert généralement le travail serré ? R.—Généralement à la confection des barils à sirop et aussi de quelques barils à huile et potasse.

Q.—Si la raffinerie de sirop n'existait pas vous auriez peu de travail serré à faire ? R.—Nous aurions assez de besogne pour occuper environ 4 ouvriers.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers à la journée employés dans votre métier, à Windsor ? R.—Dix environ, je pense.

Q.—Le taux des salaires est-il uniforme ? R.—Oui.

Q.—Quel est le taux pour le travail lâche ? R.—Six cents par barils.

Q.—Recevez-vous 6 cents par baril pour les barils à pommes comme pour les barils à farine ? R.—Les barils à pommes donnent 5 cents mais nous n'en faisons pas plus de cent par an.

Q.—Les tonneliers ont-ils une organisation ouvrière à Windsor ? R.—Ils sont organisés, la plupart d'entre eux font partie d'une organisation américaine. Ceux qui travaillent ici n'appartiennent à aucune société.

Q.—Fait-on quelque différence dans l'emploi d'ouvriers, au point de vue de l'organisation, ou non organisation ? R.—Pas dans nos ateliers.

Q.—Les ouvriers sont-ils payés chaque semaine ? R.—Oui, tous les samedis soir.

Q.—Une piastre par jour toute l'année ? R.—C'est la moyenne annuelle car au printemps ils font peu de chose.

Q.—Et la tonnellerie est leur seul moyen d'existence ? R.—Généralement en été ils partent pour les Etats-Unis et ils vont et viennent ainsi tout le temps.

Q.—Le prix du travail est-il bien différent entre Windsor et Détroit ? R.—Pour

bon nombre de choses on paye ici le prix de Détroit comme par exemple les travaux de brasserie et les petits barils.

Q.—Fabriquez-vous beaucoup de petits barils à bière à Windsor? R.—Nous fabriquons presque tous les petits barils à bière pour deux brasseries.

Q.—Vous avez évidemment un tarif de prix suivant la dimension des barils? R.—Oui.

Q.—Comment les ouvriers sont-ils payés: à la semaine, à la quinzaine ou au mois? R.—Ils sont payés tous les samedis.

Q.—Les ouvriers préfèrent-ils le samedi comme jour de paye? R.—Oui, il n'y a aucun doute à cet égard. Notre patron est très ponctuel à payer.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par semaine? Soixante heures? R.—Quelques-uns sont à l'ouvrage de quatre heures du matin à dix heures du soir.

Q.—Principalement ceux qui travaillent à la pièce? R.—Tous travaillent à la pièce, mais fort peu travaillent ainsi.

Q.—Est-il nécessaire de commencer de si bonne heure, ou est-ce de leur propre volonté? R.—C'est de leur propre volonté.

Q.—Ne pensez-vous pas que dans la tonnellerie le travail à la pièce est désavantageux? R.—Certainement qu'il est désavantageux.

Q.—Avez-vous des différends quant à la main-d'œuvre dans votre métier? R.—Non.

Q.—Vous n'en avez jamais eu? R.—Non.

Q.—Combien d'ateliers y a-t-il à Windsor? R.—Un seul.

Q.—Avez-vous des apprentis? R.—Non, pas d'apprentis.

Q.—Le travail est dur? R.—Oui, extraordinairement dur.

Q.—Combien de barils à farine pouvez-vous faire en moyenne par jour, travaillant à la pièce? R.—En faisant l'ouvrage comme il devrait être fait, quinze barils seraient une tâche suffisante pour un ouvrier. S'il en fait plus, il fait tort à sa santé. C'est pour ce motif que l'ouvrier travaille si fort pour gagner peut-être \$12 une semaine, et est hors d'état de travailler la semaine suivante. Il se fatigue outre mesure, est incapable de travailler les lundi et mardi, et ne gagne que \$5 et peut-être même moins cette semaine-là.

Q.—Combien de jours par an, un tonnellier résidant à Windsor, et n'émigrant pas, peut-il travailler? R.—Il me serait difficile de vous répondre, car ils vont et viennent tout le temps. Il y a quelques années la raffinerie fut fermée et il ne resta que dix hommes dans l'atelier et si elle fermait demain nous ne resterions peut-être qu'un ou deux ouvriers. Elle a repris ses travaux récemment, elle ferme à l'été et reprend à l'automne.

Q.—Quelle est la condition hygiénique de votre atelier? R.—Fort bonne.

Q.—Je parle au point de vue de la propreté et de la ventilation? R.—Il y a une ventilation extraordinaire car quand il fait mauvais temps la neige y pénètre.

Interrogé par M. WALSH:—

Q.—Y a-t-il assez de confort dans votre atelier pour vous permettre d'y travailler? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais adressé des plaintes au patron? R.—Oui, nous en avons faites. Chaque fois que la neige y pénétrait nous avons fait des plaintes.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il serait de l'intérêt des patrons d'améliorer l'atelier? R.—C'est là leur intérêt, mais ils ne tiennent pas à faire des réparations.

Interrogé par M. GIBSON:—

Q.—Pensez-vous que les tonnelliers reçoivent un salaire en rapport avec le travail qu'ils font? R.—Ils sont employés aux travaux pour brasseries, et sont payés comme à Détroit.

Q.—Ont-ils un bon salaire à ces travaux? R.—Pas fort bon; les deux ou trois hommes dont je vous parlais ne peuvent faire en moyenne plus de \$1 par jour pen-

dant toute l'année; il y a des semaines où ils gagnent \$10, mais il y en a d'autres où ils gagnent beaucoup moins.

Q.—Et les ouvriers employés aux travaux de brasserie gagnent plus que les ouvriers en barils à farine, etc. ? R.—Non, ils gagnent la même somme en moyenne; la fabrication des barils à farine est bien moins fatigante, mais on n'a pas toujours des barils à faire. De Montréal à Windsor je ne crois pas qu'il y ait en Canada un atelier de barils à farine qui puisse donner plus de six mois d'ouvrage à ses ouvriers.

Q.—Vous n'avez pas régulièrement de l'ouvrage toute l'année ? R.—Pas dans la fabrication des barils à farine; on peut tenir à l'ouvrage un ou deux ouvriers, mais règle générale, ils sont remerciés au printemps, et se trouve sans occupation.

Q.—Comment employent-ils ce temps ? R.—Généralement ils le passent dans les voitures des chemins de fer, ils sont tout le temps en route.

Q.—Votre métier est pas mal dur à tout prendre ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais songé à ce qui serait avantageux aux tonneliers et ouvriers tonneliers ? R.—La réglementation de la journée de travail comme pour tous les autres artisans.

Q.—Abolir le travail à la pièce et avoir des salaires réguliers pour un travail journalier ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La fabrication de barils à farine a-t-elle diminué au Canada dans les dernières années ? R.—Oui, la plupart des meuniers mettent leur farine en sacs; sur le canal Welland, il y a une manufacture de sacs, qui exporte sa marchandise dans tout le Canada.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ce système est-il trouvé plus économique ? R.—Oui, et en même temps il est plus commode de mettre la farine dans de petits paquets.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Où fabrique-t-on le plus de ces sacs ? R.—Le plus grand nombre est fabriqué sur le canal Welland et celui de Lachine.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Parlez-vous de sacs en papier ou de sacs en toile ? R.—Je parle des deux; les sacs en papier sont destinés au commerce local, et les sacs en toile aux expéditions vers l'Europe.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel effet a eu sur la tonnellerie l'introduction [des machines ? R.—Elle nous a ruinés.

Q.—Comment ? R.—Ils possèdent des machines à joindre les douves et à faire presque tout le travail excepté à cercler.

Q.—Quel a été l'effet de l'introduction des machines, sur les salaires ? R.—Elle a eu un très grand effet en ce sens qu'elle a mis bon nombre d'hommes hors des ateliers, et qui travaillent à meilleur marché pour vivre.

Q.—Le métier n'en a-t-il pas été presque ruiné ? R.—Oui, presque entièrement.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Pourquoi les tonneliers commencent-ils à travailler à quatre heures du matin ? R.—Afin de gagner leur vie.

Q.—Sont-ils obligés de travailler ainsi ? R.—Non, ils n'y sont pas obligés, mais un grand nombre travaillent ainsi. A Chatham, il y a des ouvriers qui, à l'automne,

travaillent toute la nuit, et quand vient l'été, ils n'ont presque plus d'ouvrage, et alors ils expédient leurs barils ici et nous font tort. Ils font les barils à pommes pour 22 cents.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Savez-vous que les barils à pommes se vendent sur le marché, 12½ centins ?

R.—Je ne le sais pas, mais je l'ai entendu dire.

Q.—Le travail des prisonniers fait-il concurrence au vôtre ? R.—Je l'ignore, mais je crois qu'il en fait à Kingston et à Toronto.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Vous servez-vous de machines dans votre métier ? R.—Oui ; nous avons une machine pour tailler les douves, et nous les assemblons avec une machine à join-toyer.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les jeunes gens vont-ils dans les ateliers de tonneliers pour apprendre le métier ? R.—Non.

Q.—Le métier ne leur plaît-il pas ? R.—Non ; je ne crois pas qu'il y ait un homme au monde qui aimerait que son fils fut tonnelier.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Savez-vous ce qui pourrait remédier à cet état de choses ? R.—Oui ; le travail à la journée.

Q.—Et rien autre chose ? R.—Non ; rien autre chose. Le travail à la pièce ruine toutes les branches des métiers et surtout le nôtre, car notre ouvrage est divisé. Une personne annonce dans un journal qu'il a besoin d'un ou de deux hommes, et après quelques semaines il est obligé de les congédier.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Ces ouvriers ne pourraient-ils pas se plaindre, ou demander l'arbitrage entre eux et les patrons, quant à ce qui a rapport aux salaires alloués par jour ? R.—Aux Etats-Unis ils ont eu parfois l'arbitrage, mais les ouvriers n'en ont pas profité, les patrons ne s'étant pas conformés à leur demande. Il n'y a pas eu de difficultés entre nos patrons et nous, nous ne leur avons rien demandé, et, eux non plus.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous si l'union internationale des tonneliers existe encore ? R.—Non, elle a cessé d'exister. Il n'y a plus que les chevaliers du travail.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Les chevaliers du travail vous sont-ils d'aucun avantage ? R.—Oui ; sans cette organisation ouvrière, notre position serait encore plus mauvaise.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La suppression du travail à la pièce est-elle le seul remède à cet état de choses ? R.—C'est ce qui pourrait arriver de mieux pour les patrons et les ouvriers.

CHARLES SIMPKINS, journalier, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Maintenant je suis journalier, j'ai d'abord appris le métier de charpentier, mais j'ai dû le quitter et faire tout ce que je pouvais pour gagner ma vie. Je fais maintenant le métier de journalier et je suis journalier depuis vingt ans.

Q.—Pendant que vous étiez charpentier, votre couleur a-t-elle été la cause de quelque difficulté ? R.—Pas que je sache.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous à Windsor ? R.—Depuis environ vingt ans, à la fin de la guerre civile.

Q.—Avez-vous habité le sud avant cette époque ? R.—Oui.

Q.—Quelle partie du sud avez-vous habitée ? R.—La Caroline du sud.

Q.—Et les Américains vous ont donné votre liberté ? R.—Oui.

Q.—Combien gagnez-vous par jour ? R.—En moyenne pendant l'année, je gagne \$1.12½ par jour.

Q.—Êtes-vous toujours employé ? R.—J'ai été employé cet été plus que les étés précédents. Depuis le mois d'avril, j'ai toujours travaillé au prix de 12½ centins de l'heure.

Q.—Pendant combien d'heures par jour, travaillez-vous ? R.—Maintenant je travaille neuf heures et je gagne neuf schellings ; quand je travaille dix heures je gagne dix schellings.

Q.—Travaillez vous autant en hiver ? R.—Non, je ne travaille pas l'hiver. Je travaille pendant huit ou neuf mois de l'année, suivant le temps, soit que l'hiver arrive tard ou de bonne heure. Je suis certain d'être employé depuis le premier avril jusqu'au premier décembre ; cette année il y a plus d'ouvrage et je travaille encore.

Q.—Combien payez-vous pour votre loyer ? R.—L'hiver dernier je payais \$7 par mois. J'essaie maintenant à construire pour ne plus payer de loyer.

Q.—Economisez-vous assez pour acheter une maison ? R.—Je l'ai entrepris, et j'y parviendrai.

Q.—Combien d'enfants avez-vous ? R.—J'ai quatre enfants. J'en avais huit et quatre sont morts.

Q.—Êtes-vous plus chanceux ou moins chanceux que les autres journaliers ? R.—J'ignore si je le suis moins ou plus que les autres, mais j'ai été assez chanceux pour être occupé quand il y avait de la besogne.

Q.—Un homme rangé et industrieux peut-il toujours avoir de l'emploi ? R.—Oui ; en été, dans le temps de la besogne, j'ai autant d'ouvrage que tout autre.

Q.—Faites-vous partie d'une union ? R.—J'appartiens aux chevaliers du travail.

Q.—Avez-vous déterminé les salaires des ouvriers inhabiles ? R.—Non, nous n'en sommes pas encore là.

Q.—Vous avez les salaires que vous pouvez obtenir ? R.—Dans nos sociétés les journaliers ne se sont pas occupés de cette question.

Q.—Quel avantage vous donne l'association des chevaliers du travail ? R.—Elle contribue à me faire employer.

Q.—Croyez-vous qu'elle vous fait employer là où vous ne l'auriez pas été si vous n'en aviez pas fait partie ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Comment s'y prend-elle ? R.—L'association m'aide à trouver de l'emploi. J'ai déjà essayé et j'essaie encore à faire déterminer les heures comme dans les autres métiers—c'est-à-dire travailler neuf heures et être payé pour dix—mais je ne sais pas si je réussirai.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Travailleriez-vous plutôt neuf heures par jour, pour neuf heures de salaire, que dix heures par jour pour le salaire de dix heures ? R.—Je veux de l'argent. Si

je puis avoir dix heures de salaire pour neuf heures de travail, je le préférerais, mais sinon, j'aimerais mieux travailler dix heures, car j'ai besoin d'argent.

Q.—Vous serait-il avantageux de ne travailler que neuf heures? R.—Si en travaillant neuf heures j'étais payé pour dix, je tirerais profit de l'autre heure.

Q.—Combien avez-vous d'enfants qui vont à l'école? R.—J'ai deux enfants qui fréquentent l'école, et les deux autres sont encore trop jeunes.

Interrogé par M. WALSH :—

Q. Croyez-vous que le journalier qui travaille beaucoup, ici, est dans une aussi bonne position que le journalier aux Etats-Unis? R.—Comme journalier, je ne sais que ce que je suis. On m'a dit que les journaliers gagnaient plus cher aux Etats Unis, mais ils sont bien plus nombreux.

FRANK ROLPH, ébéniste de Windsor, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous travaillez à Windsor? R.—Oui, je travaille à Windsor.

Q.—Depuis combien d'années êtes-vous établi ici? R.—Il y a eu quatre ans en avril dernier.

Q.—Avez-vous beaucoup d'ouvrage en ébénisterie à Windsor? R.—Il n'y a qu'un atelier.

Q.—Est-ce un atelier considérable? R.—On y emploie huit ouvriers.

Q.—Alors vous ne fabriquez pas sur une grande échelle, ou vous fabriquez régulièrement? R.—Non, tout appartient presque à la même compagnie.

Q.—Quels sont les salaires des ébénistes, à Windsor? R.—Règle générale, les salaires sont de dix piastres par semaine.

Q.—Travaillez-vous à la journée, à la semaine ou à l'heure? R.—Nous travaillons tous à la journée, excepté un seul ouvrier.

Q.—Êtes-vous employé presque constamment pendant toute l'année? R.—Ici, nous sommes presque toujours employés.

Q.—Vous ne perdez pas beaucoup de temps? R.—Non, pas beaucoup.

Q.—Êtes-vous organisés en Union ouvrière? R.—Je ne suis pas bien renseigné à ce sujet; je me suis efforcé de savoir si nos ouvriers étaient organisés, dans le Dominion, ou non.

Q.—Avez-vous une association d'ébénistes, à Windsor? R.—Non; nous n'en avons pas.

Q.—Faites-vous tous partie de l'association des chevaliers du travail? R.—Il y en a quelques-uns qui en font partie, et d'autres qui n'y appartiennent pas.

Q.—Ceux qui en font partie travaillent-ils dans le même atelier, avec ceux qui n'en font pas partie? R.—Jusqu'ici ils ont travaillé ensemble; l'année dernière nous les avons fait admettre dans l'association, à l'exception de deux.

Q.—Les ébénistes sont-ils propriétaires? R.—Je n'en connais qu'un, et encore je crois que c'est son fils qui est le propriétaire.

Q.—Combien travaillez-vous d'heures par jour? R.—Dix heures par jour.

Q.—Soixante heures par semaine? R.—Oui.

Q.—Quand êtes-vous payés? R.—Nous sommes payés tous les samedis matin.

Q.—En argent? R.—Oui.

Q.—La condition sanitaire de votre atelier est-elle satisfaisante? R.—Elle n'est pas ce qu'elle devrait être.

Q.—En quoi est-elle déficiente? R.—D'un côté de notre atelier il y a les cabinets d'aisance et de l'autre une grange, et en bas sous les bâtiments il y a une fondrière, qui est couverte d'eau presque toute l'année; l'été dernier a été très sec,

eh bien ! nous sommes allés, une fois ou deux en dessous de l'atelier pour le solider et nous avons été obligés de passer sur des planches.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Croyez-vous que cet état de choses est nuisible à la santé ? R.—Certainement.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Au Détroit, quel est le salaire des ébénistes ? R.—Je l'ignore ; je n'ai jamais travaillé au Détroit, quoique j'aie travaillé dans d'autres villes des États-Unis.

Q.—Au Michigan, combien aviez-vous ? R.—Là, je travaillais à la pièce.

Q.—Votre salaire était-il plus élevé ou moins élevé que celui qu'on vous paie ici ? R.—Il était beaucoup moins élevé qu'ici ; quand je travaillais à la pièce je n'étais pas toujours employé ; ici, je travaille à la journée. En moyenne, quand j'étais toujours occupé je pouvais gagner deux piastres par jour, mais la moitié du temps je n'avais rien à faire ; il y a quatre ans de cela et les prix sont moins élevés aujourd'hui.

Q.—Vous parlez du Michigan ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Avez-vous beaucoup de machines dans votre atelier ? R.—Oui, nous en avons beaucoup.

Q.—Sont-elles placées de manière à ne pas causer d'accidents ? R.—Il y en a qui ne le sont pas.

Q.—Lesquelles ? R.—Il y a d'abord les courroies ; elles fonctionnent toutes au-dessus de nos têtes, et c'est très dangereux pour une personne qui n'est pas habituée aux machines.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous eu la visite de l'inspecteur des fabriques ? R.—Je n'en ai pas encore vu un seul.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Employez-vous beaucoup de jeunes gens à votre atelier ? R.—Non ; ils sont tous en âge, excepté un.

Q.—Qu'entendez-vous par être en âge ? R.—J'entends dire qu'ils ont vingt-et-un ans.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous que le travail à la pièce est nuisible aux ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Fait-il baisser les salaires ? R.—Oui.

Q.—Et travaillez-vous plus fort ? R.—Oui, nous travaillons plus fort.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Est-il arrivé des accidents parce que les machines ou les courroies n'étaient pas suffisamment entourées ou par le mauvais état des scies ou autre chose semblable ? R.—Oui, il en est arrivé.

Q.—Dans l'établissement où vous travaillez ? R.—Oui.

Q.—Combien en est-il arrivé ? R.—J'ai été témoin de cinq accidents, qui n'ont pas eu de suite sérieuse. Un de ces ouvriers est maintenant sans emploi, avec les doigts mutilés.

Q.—Cet accident a-t-il été causé par l'imprudence de l'ouvrier ou par l'état dangereux des machines ? L'ouvrier était-il assez habile pour travailler aux ma-

chines ? R.—Je dois avouer qu'il avait négligé de prendre les moyens nécessaires pour se protéger contre le danger.

Q.—Croyez-vous que cet accident aurait eu lieu si la machine avait été mieux entourée ? R.—Je crois que oui, à raison du travail qu'il faisait.

Q.—Ainsi vous croyez qu'il y a eu de la négligence de sa part ? R.—Oui, il y en a eu, parce qu'il n'a pas mieux entouré la machine.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quelle était cette machine ? R.—C'était une machine à raboter.

Q.—Savez-vous que c'est la machine la plus dangereuse dans votre métier ? R.—Oui, je le sais.

Q.—Comment pourriez-vous prévenir ces accidents ? R.—En mettant un capuchon au dessus de la tête de la machine.

Q.—Était-ce possible dans la circonstance dont vous venez de parler ? R.—Non, pas dans cette circonstance.

Q.—Généralement parlant, tel que vous êtes installé, vous est-il possible de placer les courroies en montant plutôt qu'en descendant ? D'après ce que vous avez dit de la construction du soubassement de votre fabrique, vous ne pouvez pas y placer un arbre de couche ? R.—On ne peut plus en placer un sans faire de nouvelles dépenses, mais pour celui qui construit une fabrique il est facile de lui donner quatre ou cinq pieds de plus en hauteur et de placer les courroies en bas.

Q.—Les scies sont-elles la cause d'un grand nombre d'accidents ? R.—Oui.

Q.—Mettez-vous des gardes en arrière des scies ? R.—Non, il n'y en a pas ; la semaine dernière un ouvrier a été frappé par une scie, et, cet été, il y a eu quatre accidents de cette nature, dans notre fabrique.

Q.—Savez-vous qu'il y a eu des ouvriers victimes d'accidents de ce genre, qui sont restés infirmes toute leur vie ? R.—Non, je l'ignore.

Q.—Vous savez néanmoins, que plusieurs ont été blessés grièvement ? R.—Oui, j'en ai vus qui étaient sérieusement blessés.

RICHARD D. WALKER, journalier de Windsor, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis journalier et j'ai été gardien de nuit.

Q.—Dans une fabrique ? R.—Non ; sur le vapeur " Victoria " voyageant entre Windsor et Détroit.

Q.—Les propriétaires de bateaux emploient-ils plusieurs gardiens de nuit ? R.—La compagnie a cinq bateaux et emploi un gardien sur chacun de ces bateaux pendant l'été.

Q.—La compagnie met-elle un gardien sur chaque bateau pendant qu'il reste au quai ? R.—Oui ; le gardien arrive à six heures du soir et part à sept heures du matin.

Q.—Combien ces hommes gagnent-ils ? R.—Ils gagnent \$1.25 par nuit.

Q.—Combien de temps cette besogne dure-t-elle ? R.—Il y a deux gardiens en hiver et ils sont occupés pendant toute l'année. Je suis employé sur le " Victoria " toute l'année.

Q.—Je suppose que maintenant vous ne travaillez pas la nuit ? R.—Non ; je tiens une épicerie. Il est très fatigant de travailler sur un vapeur, et j'ai discontinué pour cette raison.

Q.—Réussissez-vous dans le commerce d'épiceries ? R.—Il n'y a pas assez longtemps que j'y suis pour que je puisse le dire.

Q.—Avec un salaire de \$1.25 par jour, pouvez-vous économiser de l'argent ? R.—C'est assez difficile.

Q.—Avez-vous des enfants ? R.—Non, je n'ai que ma femme. Elle est très économe, mais travaillant comme je travaille, il me faut mes trois repas par jour et parfois j'ai besoin de manger la nuit.

Q.—Avez-vous pu économiser assez d'argent pour faire le commerce d'épicerie ? R.—Je n'ai pas économisé d'argent en travaillant sur les bateaux. Ma femme m'a aidé sous ce rapport.

Q.—Avez-vous travaillé à la journée dans cette ville ? R.—Oui.

Q.—Etiez-vous bien payé pour ce travail ? R.—Pas beaucoup. Il est difficile de se procurer de l'emploi dans la ville.

Q.—Vous avez entendu la déclaration du dernier témoin ? R.—Oui ; mais il a parlé de faits plus récents.

Q.—Approuvez-vous ce qu'il a dit ? R.—Oui ; au sujet du travail sur les steamers, je ferai remarquer que le gardien travaille trop longtemps.

Q.—Pendant combien d'heures travaille-t-il ? R.—Le gardien commence à sept heures du soir et cesse à six heures du matin, pendant une nuit, et la nuit suivante il commence à minuit. Quelques-uns de ceux qui sont employés sur les bateaux passeurs, pour chars, se rendent à cinq heures du soir et restent jusqu'à sept heures du matin. Ils ont constamment de l'ouvrage qu'ils peuvent difficilement faire.

Q.—Ne peuvent-ils pas se reposer un peu pendant ce temps ? R.—Parfois, en hiver ils vont se coucher.

JAMES WREN, tailleur de Windsor, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis ouvrier-tailleur.

Q.—Pour le travail de commande ? R.—Oui.

Q.—Combien y a-t-il de tailleurs ici ? R.—Environ vingt-cinq.

Q.—En moyenne, quel est le salaire des ouvriers-tailleurs à Windsor ? R.—Leur salaire est de vingt-cinq cents de l'heure.

Q.—Tous les ouvriers reçoivent-ils ce salaire ou n'y en a-t-il que quelques-uns ?

R.—Ce salaire est payé à tous les ouvriers-tailleurs de la ville.

Q.—Quelle est la différence entre ce salaire et ceux qui sont payés à Détroit ?

R.—Les salaires, à Détroit, sont plus élevés.

Q.—De combien sont-ils plus élevés ? R.—Ils sont d'un tiers plus élevés.

Q.—Alors ils ont vingt-six cents et deux tiers de l'heure ? R.—Dans quelques ateliers ; les salaires ne sont pas les mêmes dans tous les ateliers.

Q.—Etes-vous constamment employés ? R.—Nous sommes employés pendant environ six mois dans l'année.

Q.—Et pendant les autres six mois, vous perdez du temps ? R.—Oui.

Q.—Combien un ouvrier peut-il gagner par année quand il est industriel et travailleur ? R.—En moyenne il peut gagner \$9 par semaine.

Q.—Il doit être difficile de faire vivre une famille avec ce salaire ? R.—Je n'en sais rien, je n'ai pas de famille.

Q.—Travaillez-vous autant que si vous en aviez une ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous, à Windsor, des habillements que vous envoyez facilement aux Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Alors les affaires doivent être assez bonnes à Windsor ? R.—Oui, c'est ce qui met de l'activité dans la ville.

Q.—Envoie-t-on, de la même manière, des habillements de Détroit, ici ? R.—Je crois qu'on envoie ici des habillements de femme.

Q.—Que pouvez-vous dire au sujet des vêtements confectionnés ? R.—Ils sont à meilleur marché à Détroit qu'à Windsor.

Q.—Et les vêtements sur commande sont à meilleur marché ici ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une association des tailleurs? R.—Le plus grand nombre d'entre nous appartient à l'association des chevaliers du travail.

Q.—Pendant combien d'heures travaillez-vous? R.—Nous travaillons pendant dix à seize heures.

Q.—C'est un grand nombre d'heures? R.—Oui.

Q.—Vous travaillez ainsi quand la besogne presse? R.—Oui.

Q.—Dans d'autres temps, vous ne travaillez pas dix heures? R.—Parfois nous ne travaillons pas deux heures.

Q.—Peut-il y avoir un changement dans le nombre de ces heures? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Quand vous avez beaucoup d'ouvrage pressé, il faut qu'il soit fait? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Etes-vous obligés de travailler les jours de congé? R.—Oui, nous sommes obligés de travailler.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les ouvriers à la journée eux-mêmes aimeraient-ils à faire diminuer le nombre d'heures de travail quand l'ouvrage presse? R.—Dans ce cas ils n'auraient rien à faire dans la morte saison.

Q.—Avez-vous, à Windsor, des tailleurs qui sont propriétaires? R.—Oui, un certain nombre.

Q.—Ont-ils fait des économies? R.—Oui, ils ont fait des économies.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Comme ouvrier à la journée, avez-vous travaillé ailleurs qu'à Windsor? R.—Oui, j'ai travaillé ailleurs.

Q.—En Canada? R.—Au Canada et aux Etats-Unis.

Q.—Employez-vous beaucoup de jeunes filles à Windsor, dans le métier de tailleur? R.—Oui; nous en employons quinze environ.

Q.—Font-elles surtout les pantalons et les gilets? R.—Oui.

Q.—Travaillent-elles à la pièce ou à la semaine? R.—Elles travaillent à la pièce.

Q.—Combien payez-vous à une jeune fille pour confectionner un gilet de tweed? R.—Nous lui payons une piastre à une piastre et un quart, suivant la qualité de l'ouvrage.

Q.—A ce prix quelle serait la qualité du gilet? R.—Le tweed de bonne qualité et le drap coûtent à peu près le même prix.

Q.—Peut-elle faire un gilet par jour? R.—Oui.

Q.—Et combien lui payez-vous pour une paire de pantalons en tweed? R.—Nous lui payons \$1.25.

Q.—A Windsor et à Détroit quelle est la différence dans le prix, pour la confection des mêmes articles? R.—Je crois que les tailleurs sont aussi bien payés à Windsor qu'à Détroit.

Q.—Vous occupez-vous de la question des apprentis? R.—Depuis six ans, nous n'avons eu que trois apprentis.

Q.—Votre association approuve-t-elle la mise en apprentissage, par contrat, dans tous les métiers? R.—Non, elle ne l'approuve pas.

Q.—Je veux parler de l'association des chevaliers du travail? R.—J'ignore si elle l'approuve.

Q.—Avez-vous eu, à Windsor, des différends dans votre métier? R.—Non; nous n'en avons pas eu.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Pendant combien d'heures par jour, les jeunes filles sont-elles obligées de travailler? R.—Celles qui sont à la journée travaillent pendant neuf heures.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les jeunes filles emportent-elles leur ouvrage chez elles? R.—Non, tout l'ouvrage se fait à l'atelier.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quand les jeunes filles confectionnent les pantalons et les gilets à la pièce, pendant combien de temps doivent-elles travailler à l'atelier? R.—Généralement elles commencent à 8 heures du matin. et, quand elles travaillent à la pièce, elles restent jusqu'à huit heures du soir.

Q.—Emportent-elles leur ouvrage chez elles? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les ateliers sont-ils dans une bonne condition sanitaire? R.—Oui, assez bon.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Quand des hommes et des femmes sont employés dans un établissement, ont-ils des cabinets d'aisance séparés, et tout ce qui s'y rapporte? R.—Dans certains ateliers, il n'y a pas de cabinets d'aisance.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Il n'y en a aucun? R.—Non, aucun.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Avez-vous des établissements, employant des hommes et des femmes, où il y a des cabinets d'aisance séparés? R.—Un seul établissement possède des cabinets d'aisance séparés.

Q.—Combien avez-vous d'établissements, dans la ville, qui emploient des hommes et des femmes? R.—Nous en avons cinq.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est le plus grand nombre d'ouvriers qui sont employés, à la fois, dans un atelier? R.—Le nombre peut en être de dix ou douze dans le même atelier.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les ouvriers se sont-ils plaints du défaut de cabinets d'aisance? R.—Oui ils se sont plaints.

FRANKLIN THORNTON, tailleur de pierre, de Windsor, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes tailleur de pierre? R.—Oui, je travaille dans ce métier depuis quarante ans.

Q.—Depuis combien de temps exercez-vous votre métier à Windsor? R.—J'ai commencé par travailler à la construction de la douane, il y a dix ans.

Q.—Avez-vous plusieurs tailleurs de pierre à Windsor? R.—Il n'y en a pas pour

les bâtisses. Nous avons ici plusieurs ateliers de marbrerie, qui font aussi les ouvrages de constructions.

Q.—Exercent-ils aussi le métier de maçon ? R.—Oui.

Q.—Quelle pierre employez-vous dans votre métier, est-ce celle d'Ohio, de Credit Valley ou de l'île Pelée ? R.—Nous employons la pierre d'Ohio.

Q.—Les tailleurs de pierre préfèrent-ils la pierre d'Ohio ? R.—Je crois qu'ils la préfèrent. La pierre dont on se sert vient principalement de Détroit, et c'est la pierre d'Ohio ou de Cleveland.

Q.—Avez-vous travaillé au Canada et ailleurs qu'à Windsor ? R.—J'ai travaillé à Détroit.

Q.—Vous servez-vous ici de la pierre de Credit Valley ? R.—Non, pas ici. J'ai travaillé dans tous les ateliers, ici, et je n'en ai jamais vue. Nous employons généralement la pierre de Cleveland.

Q.—Êtes-vous payés à la semaine ? R.—Je travaille surtout à la journée, et je fais beaucoup d'ouvrage à la pièce.

Q.—Quel est le salaire des tailleurs de pierre, par jour ? R.—Nous ne pouvons pas compter sur notre métier, et il ne peut pas faire subsister un établissement. Les marbreries ne peuvent pas se soutenir par leur ouvrage seul, et ainsi, elles exercent d'autres métiers, ce qui est la cause de différends continuels. Les entrepreneurs prétendent que les marbriers ne devraient pas faire autre chose que les travaux de leur métier, et les salaires sont déterminés d'après ceux de Détroit.

Q.—Les tailleurs de pierre reçoivent-ils les mêmes salaires qu'à Détroit ? R.—Oui, les mêmes salaires.

Q.—Quels sont ces salaires ? R.—Le salaire le plus élevé est de \$3.50 par jour, et le moins élevé de \$3 par jour. Remarquez que la besogne arrive subitement. Les patrons doivent retenir les ouvriers pendant assez longtemps, et ils paient des salaires assez élevés, parce qu'ils sont mieux payés à Détroit.

Q.—Les tailleurs de pierre de cette ville sont-ils organisés en association ? R.—Ils ne sont pas organisés en association. Un grand nombre appartiennent à l'union des tailleurs de pierre qui existe aux États-Unis, mais ils résident ici. Il en est de même des maçons. Il y a beaucoup de tailleurs de pierre qui sont bons maçons.

Q.—Les tailleurs de pierre de Windsor exercent-ils aussi les métiers de marbrier et de maçon ? R.—Oui ; ils exercent les trois métiers.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Quelle est la différence dans le salaire du maçon et celui du tailleur de pierre, et le salaire du maçon est-il le même que celui du tailleur de pierre ? R.—Le salaire n'est pas aussi élevé.

Q.—Quand vous travaillez comme maçon vous êtes payé moins cher que lorsque vous travaillez comme tailleur de pierre ? R.—Oui.

Q.—Est-il d'usage que les tailleurs de pierre travaillent comme maçons ? R.—Non, ce n'est pas l'usage, en général ; les tailleurs de pierre et les briqueteurs reçoivent à peu près le même salaire ; dans le métier de constructeur, ce sont eux qui sont payés le plus cher. Pas un autre ouvrier, dans ce métier, n'est payé plus cher qu'eux.

Q.—Les briqueteurs ont-ils plus cher à Windsor que les maçons ? R.—Oui.

Q.—Et à Détroit ? R.—Ils sont payés plus cher à Détroit.

Q.—Le sont-ils aussi aux États-Unis ? R.—Oui ; j'ai exercé le métier dans les principales villes des États-Unis, pendant plusieurs années. J'ai fait mon apprentissage à Pittsburg.

Q.—Dans la construction des maisons, les maçons font-ils le plâtrage ? R.—Non, pas en règle générale.

Q.—Les briqueteurs exercent-ils le métier de plâtrier ? R.—Non.

Q.—Travaillent-ils un peu de ce métier ? R.—Ils font certains travaux, mais

pas comme règle générale. Nous avons une classe d'artisans qui ne font pas autre chose que le plâtrage.

Q.—Ces derniers s'opposeraient-ils à ce que des maçons ou des briqueteurs feraient ce travail? R.—Non; je ne crois pas qu'ils s'y opposeraient.

Q.—Avez-vous ici des édifices couverts en ardoise? R.—Oui, nous en avons.

Q.—Avez-vous des couvreurs en ardoise qui en font un métier spécial, ou quels sont les ouvriers qui font cette besogne? R.—On fait venir des ouvriers étrangers; je crois qu'il n'y a pas ici un seul couvreur en ardoise; je n'en connais pas.

Q.—Ainsi, la toiture en ardoise fait partie du métier de maçon? R.—Non; je n'ai jamais compris qu'il en était ainsi. Ce n'est que depuis peu d'années que nous avons, en cette ville, une toiture en ardoise.

Q.—Au sujet du fini des édifices — les corniches, et les décorations de centre — avez-vous des plâtriers pour faire cet ouvrage et faire les moulures? R.—Non, nous n'en avons pas. Il n'y a pas d'établissement particulier, mais certaines personnes font ce genre de travail. Je voyais, hier, une bâtisse où on posait une corniche et une pièce de centre qui venaient de Détroit.

Q.—Placez-vous les pièces de centre, en un seul morceau, ou en plusieurs morceaux? R.—Les pièces de centre sont faites en un seul morceau, et on les pose ainsi.

Q.—Connaissez vous plusieurs établissements au Canada, qui font ces pièces de centre et autres décorations? R.—Non; je n'en connais pas. Nous n'en avons pas à Windsor. On paie \$4.50 pour une pièce de centre posée ici. Nous pouvons les acheter à Détroit, prêtes à être placées, pour une piastre chacune, et on paie une somme insignifiante pour l'usage des matériaux qui ont servi à la poser; j'ai remarqué, l'autre jour, qu'un homme, qui en avait posé quatre, s'était fait payer dix-huit piastres.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien faut-il de temps pour poser une pièce de centre? R.—Tout étant prêt il faut environ trente minutes.

Q.—La pièce de centre coûte une piastre, et l'ouvrier exige trois piastres pour la poser, et cinquante cents additionnels, et le posage ne prend que trente minutes? R.—Il faut ajouter quelque chose pour les matériaux.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—N'emploie-t-on que trente minutes à ce travail? R.—Non, je dis trente minutes; mais après que l'échafaudage est dressé.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Où vous procurez-vous l'ardoise à toiture? aux Etats-Unis ou au Canada? R.—Je l'ignore.

WINDSOR, 9 décembre 1887.

JERRY BUCKLEY, de Détroit, est appelé et assermenté.

Interrogé par LE PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est votre emploi? R.—Je suis président de l'Union des marins, et je suis marin depuis onze ans.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Veuillez nous dire quels sont les désavantages dont les marins ont à souffrir,

sur les lacs et comment on peut y remédier ? R.—En premier lieu, les vaisseaux n'ont pas un équipage suffisant pour satisfaire aux besoins du service.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous demeurez sur le côté américain ; vos remarques s'appliquent-elles aux deux côtés ? Quand elles ne s'appliqueront qu'à un côté, veuillez nous le dire ? R.—Mes remarques s'appliquent aux deux côtés. En premier lieu, les vaisseaux n'ont pas un équipage suffisant pour les manœuvrer, et ils n'ont pas d'endroits convenables pour faire coucher les hommes. Généralement ils dorment sur le gaillard d'avant, et gardent leurs vêtements depuis le printemps jusqu'à la fin de la saison ; ils ne leur touchent pas de l'hiver, et pas un sur dix n'est lavé au printemps. Les vaisseaux sont chargés tant qu'ils peuvent contenir et on y met tout ce que l'on peut.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous des lois, aux Etats-Unis, limitant le chargement des vaisseaux ? R.—Non, il n'y en a pas. L'Union des marins a dépensé des milliers de piastres pour obtenir une loi à Washington ; il y a bien une loi mais elle n'est pas en vigueur.

Q.—Quand cette loi a-t-elle été adoptée ? R.—Elle a été adoptée il y a plusieurs années.

Q.—Et vous dites qu'elle n'a pas été appliquée ? R.—Non, elle ne l'a pas été.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Est-elle appliquée sur les vaisseaux canadiens ? R.—Non, sur aucun vaisseau.

Q.—Faisiez-vous allusion aux charges qu'on met sur le pont ? R.—Oui ; ils transportent des charges sur le pont autant qu'ils peuvent en empiler sur les deux :

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—L'Union des marins est-elle une association internationale ? R.—Oui.

Q.—Le quartier général est à Chicago, et vous avez des succursales dans tout le Canada et les Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Voyagez-vous aussi souvent sur les vaisseaux canadiens que sur les vaisseaux américains ? R.—Oui. En été il y a un assez grand nombre de vaisseaux canadiens qui font le commerce entre Détroit, Chicago, Milwaukee et Toledo.

Q.—Ainsi, on peut aller d'ici à Buffalo sur un vaisseau américain et revenir sur un vaisseau canadien ? R.—Oui, et c'est ce qui a souvent lieu.

Q.—Quelquefois vous allez d'ici à Kingston, sur un vaisseau canadien, et vous en revenez sur un vaisseau américain.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Par la loi américaine, combien faut-il qu'il y ait de matelots américains sur le vaisseau ? R.—La loi exige que les deux tiers des matelots soient citoyens américains ainsi que tous les officiers, mais cette loi n'est pas exécutée. Cette loi est lettre morte, et souvent tous les matelots sont étrangers.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Les coques des bâtiments à voiles sont-elles inspectées ? R.—Oui, elles sont inspectées à chaque saison.

Q.—Au Canada, avez-vous une loi qui exige l'inspection des coques des bâtiments à voiles ? R.—Oui, je crois qu'il y en a une.

Q.—Savez-vous si elle est exécutée ? R.—Je crois que oui, mais je n'en suis pas certain. Elle doit être exécutée, parceque un vaisseau qui n'est pas inspecté, ne peut transporter du grain.

Q.—Les capitaines et les seconds sont-ils obligés de subir un examen ? R.—Ils y sont obligés au Canada, mais non aux Etats-Unis.

Q.—En quoi consiste cet examen pour certificat ? Accorde-t-on des certificats de capacité ? R.—Non ; on devrait donner des certificats de capacité, mais il n'en est pas ainsi ; les influences sont mises en jeu de tous côtés, et on s'occupe plus des influences que de la capacité.

Q.—Et il arrive que des hommes incapables dans la manœuvre d'un vaisseau obtiennent un certificat-par faveur ? R.—Oui, par faveur.

Q.—Quel examen subit-on au Canada ? R.—Je l'ignore.

Q.—Avez-vous une loi limitant ou déterminant le chargement des vaisseaux à voiles ? R.—Non ; du moins, s'il y en a une, elle n'est pas exécutée.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous dites que les vaisseaux sont chargés tout comme s'il n'y avait pas de loi ? R.—Oui, à volonté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—On charge les vaisseaux autant qu'on peut en empiler ? R.—Oui. Par exemple, si le tonnage d'un vaisseau est de 275, on le charge souvent de 350 à 700 tonnes. C'est-à-dire qu'on met cette quantité sur des vaisseaux construits pour les canaux, et d'une capacité de 275 à 350 tonnes.

Q.—Combien d'espace libre devrait-il y avoir sur un bâtiment à voiles, transportant du grain ou du charbon ? R.—Un vaisseau transportant 20,000 minots, devrait pouvoir transporter 150 tonnes d'eau. Très souvent un vaisseau coule à fond parce qu'il est surchargé, et il devrait avoir une capacité de transport plus forte que la moyenne, pour pouvoir transporter autant qu'ils le font, au-delà du tonnage pour lequel ils sont classés à l'automne ; l'eau gèle beaucoup sur les vaisseaux, et il ne faut pas beaucoup de glace pour peser 100 tonnes. J'ai descendu la rivière sur un vaisseau dont le pont était sous l'eau.

Q.—Arrive-t-il souvent qu'un vaisseau soit tellement chargé que son pont disparaisse sous l'eau ? R.—Oui, on voit cela tous les jours.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Parlez-vous des vaisseaux qui naviguent sur les lacs ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Faites-vous allusion aux vaisseaux qui naviguent sur les lacs Michigan, Huron, Érié et Ontario ? R.—Oui.

Q.—Si un vaisseau était convenablement chargé suivant ce qu'il peut contenir, courrait-il autant de danger que celui qui est tellement chargé que son pont disparaît sous l'eau ? R.—Il y aurait une grande différence, parce que le vaisseau, qui n'aurait pas un chargement complet, serait plus léger ; on peut le comparer à un homme. Si un homme peut porter 100 livres et que vous lui en mettiez 50 de plus, il ne pourra pas les transporter bien loin, et si le chemin n'est pas bon, il ne pourra pas les transporter du tout.

Q.—Sur le nombre de vaisseaux qui ont fait naufrage, pouvez-vous dire combien étaient surchargés ? R.—Le....., qui a fait naufrage pendant une tempête, à White Fish Point, lac Supérieur, était surchargé ; le....., qui a fait naufrage cet automne, était surchargé ; le *City of*....., était aussi surchargé.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner au sujet du qui a sombré à
deux milles de Port Dalhousie? R.—Non, je ne puis rien en dire.

Q.—Pouvez vous spécifier aucun vaisseau canadien? R.—Ce vaisseau canadien
qui a fait naufrage dans les détroits, était surchargé; je veux parler du.....

Q.—Et vous ne savez rien de son équipage? R.—Non; je n'en ai pas entendu
parier particulièrement, j'ai seulement appris par les journaux que ce vaisseau était
perdu.

Q.—Quel devrait être l'équipage d'un vaisseau ayant un nombre suffisant
d'hommes pour faire face à tous les besoins?

Interrogé par le PRÉSIDENT : —

Q.—Ne sont-ce pas généralement des goélettes mâtées? R.—Oui, ce sont en
général des goélettes pour la navigation des canaux, portant de trois cents à trois
cent cinquante tonnes; leur équipage devrait être de quatre hommes—un matelot,
deux seconds, le capitaine et le cuisinier. Ces quatre hommes devraient être des
marins expérimentés.

Interrogé par M. FREED : —

Q.—Tous ceux qui s'engagent comme matelots, sont-ils des marins expérimentés?
R.—Non, ils ne sont pas marins expérimentés.

Q.—Emploie-t-on beaucoup de novices? R.—Oui, souvent les propriétaires ne
veulent pas payer les matelots assez cher, et ceux-ci ne veulent pas aller sur les
vaisseaux, à l'automne, de sorte qu'ils engagent les premiers venus pour travailler
sur le pont—des cultivateurs, par exemple, ou n'importe qui veut faire la besogne.

Interrogé par le PRÉSIDENT : —

Q.—Quel devrait être l'équipage des goélettes à trois mâts? R.—Celles qui
portent sept ou huit cents tonnes devraient avoir au moins huit ou neuf
hommes sur le gaillard d'avant, mais elles n'ont pas ce nombre. Les hommes qui
les montent ne peuvent pas les manœuvrer par un temps mauvais; s'ils sont surpris
par un coup de vent, ils ne peuvent pas manœuvrer les voiles.

Interrogé par M. HEAKES : —

Q.—Savez-vous s'il y a des vaisseaux qui quittent le port avec un équipage in-
complet? R.—Oui.

Q.—Est-ce l'usage? R.—Cela arrive fréquemment; un vaisseau a son charge-
ment, et si un homme le quitte, il n'attend pas une minute pour le remplacer; si le
remorqueur est prêt, ils partent avec un homme de moins. En été, cela se voit tous
les jours. Les vaisseaux ne partent pas ainsi en automne, parce qu'ils ont besoin de
tous leurs hommes; l'équipage n'est jamais suffisant, même en été.

Q.—Savez-vous si des vaisseaux ont péri par le défaut de bonnes drisses? R.—
Oui, très souvent; on se sert de vieille toile et de mauvaises vergues.

Q.—Êtes-vous obligés, par la loi ou la coutume de faire inspecter les drisses
d'un vaisseau? R.—Non, monsieur.

Q.—Croyez-vous que les drisses devraient être inspectées en même temps que
la coque? R.—Je crois que oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT : —

Q.—Quand on inspecte la coque, les drisses ne sont-elles pas inspectées comme
en faisant partie? R.—Oui, les drisses font partie de la coque, mais on n'inspecte
pas la toile, ni les drisses : rien que la coque et pas autre chose.

Interrogé par M. HEAKES : —

Q.—Pendant combien de temps un cordage de Manille peut-il durer sur un vais-

seau ? R.—Quand l'échauffement est considérable il ne durera qu'une saison, comme, par exemple, les drisses. Parfois on les épisse et on les raccomode, et en les changeant de bout on réussit à les faire servir pendant deux saisons.

Q.—Savez-vous si des vaisseaux ont péri par l'inhabilité de celui qui était à la roue ? R.—Oui, il arrive souvent qu'un homme inhabile est à la roue, le foc du vaisseau et le bout-hors est emporté ou parfois la voile, et souvent un vaisseau sombre dans ces circonstances.

Q.—Les propriétaires de vaisseaux emploient-ils à la roue des hommes inexpérimentés ? R.—Ils ont un nommé Rumsey, à Cleveland, qui engage des hommes pour les propriétaires, et parfois il en engage un grand nombre et les envoie à bord. Ces hommes ont voyagé sur des vaisseaux où personne ne savait gouverner excepté le capitaine et le second. Cela est fréquent sur les gros vaisseaux venant de Cleveland.

Q.—Tous ceux qui s'engagent comme matelots ne devraient-ils pas savoir conduire un vaisseau au moyen de la boussole ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Peuvent-ils gouverner ainsi ? R.—Tous les matelots peuvent gouverner mais pas tous ceux qui sont employés sur un vaisseau.

Q.—Pouvez-vous dire si un grand nombre de ces hommes, qui sont envoyés sur les lacs, ne peuvent pas conduire au moyen de la boussole ? R.—Oui, il y en a environ un tiers sur les bâtiments à voiles, et deux tiers sur les vapeurs et les bateaux qui ne savent pas gouverner par la boussole.

Q.—Les vapeurs ont-ils en outre des pilotes, les gardent-ils toujours à bord ? R.—Non, il n'y en a que sur les vapeurs qui franchissent des passages étroits, tel que les vapeurs descendant par les *Line Kiln Crossings*, mais en général ils connaissent tous la navigation des rivières.

Q.—Les matelots du pont gouvernent-ils sur les vapeurs et les bateaux ? R.—Parfois ils gouvernent sur les bateaux, et on croit qu'ils le peuvent mais ils ne le savent pas ; environ les deux tiers ne connaissent pas assez la science de la navigation.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—La navigation sur la baie Georgienne est-elle dangereuse ? R.—Oui, elle est très dangereuse.

Q.—Des hommes inhabiles peuvent-ils gouverner un vaisseau sur cette baie ? R.—Je n'y suis pas allé souvent, mais la moitié environ de ceux qui font voile pour cet endroit se compose de marins assez habiles.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous indiquer un moyen pour empêcher l'engagement de novices sur les vaisseaux ? R.—Je ne connais pas de moyens pour empêcher l'engagement de ces hommes, à moins d'adopter une loi qui forcerait les vaisseaux à ne prendre que des hommes habiles, et imposerait une amende à ceux qui ne s'y conformeraient pas.

Q.—Serait-il nécessaire d'avoir une certaine forme de certificats pour les marins habiles ? R.—Oui, ce serait nécessaire.

Q.—Voici ce que j'entends : si un vaisseau était obligé d'engager, suivant ses dimensions, un certain nombre d'hommes habiles, serait-il nécessaire que ces hommes exhiberaient un certificat à chaque port qu'ils quitteraient ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Ce moyen suffirait-il aux exigences de la situation ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quand un homme a navigué pendant un certain temps, croyez-vous qu'il soit habile ? R.—Non, pas dans tous les cas. Certains hommes sont lourds et ne peuvent rien apprendre.

Q.—En combien de temps un homme peut-il devenir habile ? R.—Quand un homme a été marin.....

Q.—Je vous parle d'un homme ordinaire ; je veux savoir pendant combien de temps il faut qu'un homme navigue pour devenir habile, à votre point de vue ? R.—Eh bien ! tout homme peut devenir habile après trois ou quatre saisons de navigation.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pourriez-vous surmonter cette difficulté en formant une union intime de marins expérimentés, qui refuseraient d'aller à bord des vaisseaux n'ayant pas un équipage suffisant ? R.—Nous ne pourrions pas vaincre cette difficulté, à moins d'être aidés et appuyés par le gouvernement.

Q.—Quand vous signez un engagement, et qu'avant de quitter le port vous vous apercevez que le vaisseau n'a pas un équipage suffisant pouvez-vous être puni si vous le désertez ? R.—Je ne crois pas qu'on punirait un homme pour avoir agi ainsi, mais on adopterait ce moyen : à Escanaba, on a chargé un vaisseau jusqu'à la hauteur des pavois avec du minerai de fer ; et au moyen d'argent et de promesses on a gagné les officiers à laisser faire. Le même fait a eu lieu à L'Anse.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Connaissez-vous ce fait par vous-même ? R.—Oui, je le sais par moi-même.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Savez-vous si des faits semblables se passent sur des vaisseaux canadiens ? R.—Non, les vaisseaux canadiens ne vont pas à Escanaba prendre des cargaisons de minerai de fer.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous vu des marins être forcés de partir sur des vaisseaux canadiens même quand ceux-ci étaient surchargés ? R.—Non, pas que je sache.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—L'union des marins a-t-elle essayé d'empêcher l'engagement de ces hommes inhabiles, à bord des vaisseaux ? R.—Oui, nous avons essayé.

Q.—Vous avez fait tout ce que vous pouviez pour rémédier à cet état de choses ?

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-ce aux Etats-Unis ? R.—Oui, près de Washington. M. Powers s'y est rendu, pendant trois hivers, pour essayer de faire adopter une loi, afin d'empêcher l'embarquement d'hommes inexpérimentés, et empêcher les vaisseaux d'être surchargés et aussi, procurer un endroit pour dormir sur le gaillard d'avant.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—M. Powers est-il le président de l'union de Chicago ? R.—Oui, il en est le président.

Q.—A-t-il cru qu'une loi était nécessaire pour empêcher les bâtiments à voiles et les vapeurs d'être surchargés ? R.—Oui.

Q.—Et aussi pour protéger les marins habiles contre les novices, au moyen de certificats ; pour obliger les vaisseaux à prendre à bord un certain nombre d'hommes habiles, suivant leur tonnage, et aussi pour faire inspecter les drisses et les voiles en même temps que la coque ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous d'autres choses à nous signaler ? R.—Non, excepté au sujet des gaillards d'avant.

Q.—Ne sont-ils pas tenus dans un état de propreté suffisante ? R.—Ils ne sont pas tenus dans un bon état. Les ponts font eau, et parfois l'eau coule en bas aussi librement que s'il n'y avait pas de ponts.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous quelque chose à dire au sujet de la nourriture qu'on donne aux marins ? R.—En général la nourriture est bonne. Nous n'avons pas à nous en plaindre.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—A-t-on dit, au sujet de ces vaisseaux qui ont fait naufrage, qu'ils étaient trop haut mâtés ? R.—Non, aucun de ces vaisseaux n'a fait naufrage parce qu'il était trop haut mâté, du moins je ne l'ai pas entendu dire.

Q.—Avez-vous entendu parler de vaisseaux qui étaient trop haut mâtés ? R.—En général, ce qui cause le roulis des vaisseaux, c'est une cargaison de bois carré trop forte, et si le vaisseau est surpris par un coup de vent, la cargaison étant trop pesante, il sombre. Souvent, sur un vaisseau qui peut transporter 200,000 pieds de bois scié dans la cale, on en met 150,000 pieds sur le pont, et cela fait une pile de huit ou neuf pieds au-dessus du pont.

Q.—Viennent-ils de sur les lacs, avec un tel chargement sur leurs ponts ? R.—Oui, et quelquefois la hauteur de ce chargement est de 8, 10, 12 et 15 pieds sur le pont.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Le déplacement d'une cargaison qui n'est pas convenablement arrimée peut-il causer la perte du navire ? R.—Si c'est une cargaison de minerai de fer, il est bien difficile qu'elle se déplace ; si c'est une cargaison de grains et de minerai, on les entasse tellement, qu'elle ne peut pas se déplacer.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelles mesures de précaution sont prises par les vaisseaux, pour protéger la vie ? R.—Il n'y a pas autre chose que la yole.

Q.—Et si elle est emportée, n'y a-t-il pas d'appareils de sauvetage ? R.—Non, il n'y en a pas.

Q.—Cet état de choses est-il satisfaisant ? R.—Non, il devrait y avoir un appareil de sauvetage pour chaque homme sur le vaisseau, mais, de ma vie, je n'en ai jamais vu sur un bâtiment à voiles.

Q.—Savez-vous quelque chose au sujet du vapeur ? R.—Oui.

Q.—Quand a-t-il fait naufrage ? R.—Cet automne, sur le lac Michigan.

Q.—Avez-vous entendu dire quels étaient les appareils de sauvetage qu'il avait à bord ? R.—Les journaux ont rapporté que ces appareils étaient très défectueux, et que le navire avait une cargaison de 150 tonnes de plus qu'il n'avait jamais eu avant.

Q.—Savez-vous que ses appareils de sauvetage, au lieu d'être en liège, étaient faits de mauvaises herbes et de sciure ? R.—Oui, on me l'a dit et je l'ai lu dans les journaux.

Q.—Est ce un événement ordinaire ? R.—Je ne sais pas, mais ce navire n'avait jamais fait eau auparavant.

Q.—Croyez-vous que si une loi, au sujet des vapeurs et de leur aménagement, était bien appliquée, qu'ils pourraient avoir ces appareils de sauvetage ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous que la loi est convenablement appliquée ? R.—Non, elle n'est pas suffisamment appliquée.

Q.—Avez vous d'autres renseignements que vous aimeriez à nous donner ? R.—Je n'ai que celui-ci, que les vaisseaux canadiens, allant sur les lacs prendre des chargements de bois carré, font travailler leurs hommes debout dans l'eau, pendant dix-huit et parfois vingt heures, à charger ce bois. Une fois le travail terminé, ils partent, et souvent il arrive qu'ils sont surpris par la nuit et parfois les hommes restent dehors pendant quarante huit ou cinquante heures.

Q.—Sans changer de quart ? R.—Oui, ils travaillaient tant qu'il fait jour, et, en été, c'est pendant dix-huit ou vingt heures.

Q.—Ne serait-il pas nécessaire de changer souvent le quart sur les bâtiments à voiles ? R.—Les hommes devraient avoir leur quart, à tour de rôle. Sur les bâtiments à voiles un homme travaille douze heures par jour, quand il y a un quart, mais il n'y en a pas.

Q.—Les vaisseaux n'ont-ils pas assez d'hommes pour changer le quart, de quatre heures en quatre heures ? R.—Quand il fait beau temps on change le quart, mais pas dans le mauvais temps. Il y a assez d'hommes pour le changer mais on ne change pas le quart, et les hommes travaillent quarante-huit à cinquante heures, au mauvais temps et sans se reposer.

Q.—Combien faudrait-il d'hommes pour manœuvrer au vent une goëlette à trois mâts ? R.—Trois hommes et les officiers pourraient la manœuvrer.

Q.—Ce nombre suffirait-il ? R.—Oui, trois hommes, le capitaine, le second et le deuxième second suffiraient.

Q.—Ne faudrait-il pas, pour la manœuvrer neuf marins expérimentés et quatre officiers ? R.—Non, six marins expérimentés et trois officiers seraient suffisants.

Q.—Et vous changeriez le quart tous les quatre heures et la besogne se ferait ? R.—En général, le capitaine est là comme un pion. Il ne fait rien.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Vous avez parlé, tantôt, du mauvais état des gaillards d'avant ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il de la vermine ? R.—Je ne crois pas que la vermine puisse y vivre.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les gaillards d'avant sont-ils pourvus de ventilateurs ? R.—Il n'y a que l'écoutille, deux pieds carrés, par où les hommes passent.

Q.—N'y a-t-il pas de sabords ? R.—Non, pas autre chose que l'écoutille et l'ouverture par où passe le tuyau.

Q.—Ne fait-on pas dormir les hommes sur le pont ? R.—Oui, en été. Ils ne pourraient pas dormir sur le gaillard d'avant ; ils y suffoqueraient.

Q.—L'inspection de la chaudière n'est-elle pas meilleure que celle de la coque ? R.—Je n'en sais rien. Aux Etats-Unis, on inspecte les chaudières tous les printemps.

THOMAS MULHALL, marin de Détroit, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pendant combien de temps avez-vous navigué sur les lacs ? R.—Pendant trente-huit ans.

Q.—Vous connaissez bien l'espèce de vaisseaux qui voyagent sur les lacs, et la manière dont ils sont manœuvrés ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des abus ou des griefs dont vous avez à vous plaindre ? R.—Il y a un abus qui dure depuis quelques années. Autrefois les capitaines et les seconds étaient expérimentés ; j'ai demeuré à Kingston pendant près de vingt ans, et quelques-uns des anciens capitaines étaient très habiles, mais dernièrement, depuis quel-

ques années, bien qu'il y ait de nombreuses exceptions, ils ont été remplacés par des hommes plus jeunes et à meilleur marché.

Q.—Croyez-vous qu'il est avantageux d'engager un capitaine inexpérimenté, à un faible salaire, plutôt que de payer un bon salaire aux capitaines expérimentés? R.—Je ne crois pas que ce soit avantageux.

Q.—N'êtes-vous pas d'avis qu'un capitaine ou tout autre officier inexpérimenté laisserait un vaisseau aller en ruine? R.—Je sais qu'il y a des hommes inhabiles qui commandent des vaisseaux et j'en connais pour ma part plus de cinq ou six; ils doivent leur position au bas prix qu'ils demandent pour conduire le navire, mais ils laissent pourrir les drisses, ne font pas de réparations au vaisseau, et il arrive ensuite que ce vaisseau se disloque.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'un grand nombre d'officiers pour conserver leur position font des économies de cette manière-ci; laisseraient-ils leur équipage souffrir de la faim? R.—Je sais que le fait s'est produit au moins dix fois.

Q.—Un homme habile regarde-t-il aux dépenses quand il s'agit de conserver son vaisseau en bon état? R.—Non, Monsieur; vous reconnaissez un homme expérimenté à son vaisseau; ce dernier est toujours propre et en bon état.

Q.—Pouvez-vous nous indiquer un moyen qui remédierait à cet état de choses? R.—J'étais au Canada, lorsque la nouvelle loi a été adoptée, il y a quelques années, et j'ai vu des jeunes gens qui passaient leurs examens pour être capitaines, et bien que les examinateurs ou les inspecteurs M. Harbottle, M. McLaren et le capitaine Taylor soient sévères, je sais que des jeunes gens ont été admis sans avoir les qualités requises. Je connais personnellement les inspecteurs, mais je sais que quelques-uns de ces jeunes gens, reconnus pour inhabiles, ont obtenu leurs certificats. J'étais là par hasard quand l'examen a eu lieu il y a quatre ans.

Interrogé par M. WALSH :

Q.—Croyez-vous que ces trois personnes fussent compétentes à juger et à examiner? R.—Oui, ces trois examinateurs étaient compétents.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous en quoi consistait cet examen? R.—Non, je l'ignore; je n'ai pas été à bord d'un vaisseau canadien depuis plusieurs années, bien que j'y sois allé à mon arrivée ici.

Q.—Ces jeunes gens ont-ils été interrogés sur la manière de conduire un vaisseau et sur l'art nautique en général? R.—Je l'ignore, mais je ne le crois pas.

Q.—Alors, ils ont donc été examinés sur le daltonisme? R.—Oui; et peut-être aussi sur le pilotage.

Q.—Vu votre confiance dans le bureau des examinateurs, croyez-vous que cet examen a été ce qu'il devait être? R.—Je ne puis pas répondre à cette question, car je ne la comprends pas.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Avez-vous navigué ailleurs que sur les lacs? R.—Oui, pendant des années et des années; j'ai commencé ma carrière sur les lacs et j'y suis resté six ou sept ans. J'ai voyagé en Chine, en Australie, en France, sur la Méditerranée et sur la Mer Noire.

Q.—A votre avis, est-il aussi dangereux de voyager sur les lacs qu'en pays étranger? R.—Il y a cinquante fois plus de dangers sur les lacs que partout où j'ai été.

Q.—Dans ces circonstances croyez-vous que celui qui voyage sur les lacs doit être aussi bon marin que celui qui voyage au long cours? R.—Il doit être plus compétent. J'ai fait un voyage qui a duré deux ans, et ce n'était qu'un jeu comparé aux voyages sur les lacs.

Q.—Les voyages de cabotage sont-ils les plus dangereux ? R.—Oui ; de plus, dans ces voyages, on nous fait travailler jusqu'à épuisement dans les ports et on ne jette l'ancre qu'après seize, dix-sept et parfois vingt heures de travail. Ces vaisseaux partiront le soir. J'ai été, plusieurs fois, second sur ces bâtiments et lorsque nous étions à l'ancre le soir, après tant d'heures de travail, je trouvais tous les hommes endormis.

Q.—Et ne pouviez-vous pas les en blâmer ? R.—Non ; il me fallait marcher continuellement pour ne pas m'endormir. J'ai été dans le commerce de bois pendant plusieurs années.

Q.—Ce travail dont vous avez parlé était-il l'arrimage de la cargaison ? R.—Oui, le chargement du bois.

Q.—Ainsi, sous tous les rapports, vous croyez que la navigation des lacs est plus dangereuse que la navigation au long cours, et que ceux qui voyagent sur les lacs, doivent être meilleurs marins que ceux qui voyagent à l'étranger ? R.—Oui, je le crois. Faire un voyage dans le sud, n'est qu'un plaisir. J'ai souvent fait de ces voyages et à peine savions-nous quand arrivait notre tour de garde ; nous dormions sur le pont et nous étions trop paresseux pour descendre nous coucher.

Q.—Maintenant, dans un de ces voyages sur les lacs, s'il arrivait un accident à votre bâtiment qui nécessitait des réparations, vous aviez moins de temps pour les faire que si vous aviez été en voyage au long cours ? R.—Certainement.

Q.—Ainsi, à tous les points de vue, la navigation et tout ce qui s'y rapporte, est plus difficile sur les lacs que dans les voyages au long cours ? R.—Oui ; et même ici, sur les lacs, à peine avons-nous deux hommes qui peuvent faire des réparations en cas d'accidents. Peut-être avons-nous deux hommes et parfois un seul, en état de réparer.

Q.—Règle générale, les hommes qui voyagent sur les lacs peuvent-ils épisser les cordages et réparer les voiles aussi bien que ceux qui naviguent au long cours ? R.—Oui, nos matelots peuvent manœuvrer aussi bien. Nous avons établi une association à Kingston et à Toronto, et quand un homme veut en faire partie, trois de nos plus anciens marins, comme moi, lui font subir un examen, afin de savoir, avant de l'admettre, s'il est suffisamment habile.

Q.—Pourquoi cet usage n'est-il pas suivi ailleurs qu'ici ? R.—Cet usage est en vigueur à Sainte-Catherine, à Kingston et à Toronto.

Q.—N'est-il pas suivi ailleurs ? R.—Non ; on ne suit pas cet usage dans les petits ports.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—A Détroit, cette règle est-elle observée ? R.—Oui, nous l'observons à Détroit. Il n'y a sur les lacs inférieurs que quelques vaisseaux qui suivent les règles de l'union ; la plupart sont libres ; ils prendront tous les chargements qu'ils trouveront.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les matelots sont-ils payés au voyage ou au mois ? R.—Ils sont payés à la journée.

Q.—La pratique est-elle de donner leur congé aux matelots lorsqu'ils sont arrivés au terme du voyage ? R.—Aux États-Unis, l'engagement ne se fait que pour un voyage.

Q.—Aussitôt que la barge est déchargée, l'équipage est libre ? R.—Aussitôt qu'elle a touché le port, que le déchargement sur le pont est fait, on appelle l'équipage et on lui donne son argent. Nous ne signons d'engagement que d'un port à un autre, mais si nous allons sur le lac Supérieur nous sommes obligés de signer un engagement pour le retour.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Quelle nourriture donne-t-on aux matelots ? R.—Règle générale, nous ne

nous plaignons jamais beaucoup de la nourriture, bien que l'on quitte le port quelquefois insuffisamment approvisionné, suivant moi.

Q.—Ce que l'autre témoin a dit des lits et de la ventilation sur le gaillard d'avant est-il vrai ? Concourez-vous dans ce qu'il a dit ? R.—Oui, et je proposerais une autre chose. Dans les premières années que je commençai à naviguer sur les lacs, bien que les vaisseaux fussent plus petits, les gaillards d'avant étaient plus grands qu'ils ne le sont aujourd'hui, sur les plus grands vaisseaux ; et ils étaient tenus plus proprement.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Au lieu d'agrandir, ils rapetissent ? R.—Les vaisseaux agrandissent ; ils prennent un plus fort chargement, mais l'équipage y a moins de place. J'avais habitude de naviguer sur les côtes du Maine, et en hiver j'allais à la Nouvelle-Orléans, en Angleterre ou au Havre ; j'ai navigué sur dix ou onze gros navires du Maine, et leur certificat portait qu'ils devaient avoir tant de pieds d'espace pour chaque homme.

Q.—Ces navires transportaient-ils des passagers ? R.—Non, bien que j'aie navigué sur quelques-uns des anciens navires, qui avaient l'habitude de transporter des passagers.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—A part la grande somme de travail que l'on requiert de vous et les mauvais aggrès que l'on vous fournit, avez-vous à vous plaindre des officiers de bord quant au traitement de l'équipage ? R.—Nous n'avons pas, règle générale, à nous plaindre à ce sujet ; la chose est d'ailleurs facile à régler, les voyages sont courts et si les officiers de bord sont durs nous les quittons.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est l'utilité d'une quille mobile sur une barge qui a un chargement de grain ? R.—Il y a sept ou huit ans, je partais de Kingston, comme second, sur une goëlette avec un chargement de sel pour Chicago, où nous devions prendre un chargement d'orge. Le propriétaire voulait aller avec économie ; nous n'avions pas de quille mobile et je lui demandai 500 pieds de bois pour en construire une ; mais il ne voulut pas y consentir ; la conséquence fut que nous fûmes obligés de décharger notre cargaison au milieu du voyage, et ce ne fut que par bonne fortune que nous atteignîmes Milwaukee.

Q.—Une quille mobile ne prend pas beaucoup d'espace ? R.—Non, pas beaucoup.

Q.—Devrait-on toujours en avoir une avec le chargement de grain ? R.—Oui.

Q.—Qu'un vaisseau soit beaucoup chargé ou peu ? R.—Oui, c'est plus dangereux lorsqu'il n'a pas toute sa charge. Il y a plusieurs vaisseaux qui ont de mauvais gouvernails et de mauvais palans. Comme exemple, j'ai pris une fois trois mois à sortir une barge de la baie Georgienne. Elle n'avait pas d'ancre, ses chaînes ainsi que ses boucles de sabord et de panneaux n'avaient jamais été touchés depuis sa construction ; si les boucles de sabord et de panneaux glissent bien, c'est plus facile de sauver un vaisseau. J'ai eu un exemple une fois sur un vaisseau chargé qui allait de Chicago à Buffalo et que nous réussîmes à sauver en lâchant sa chaîne. Bien souvent une fois qu'une barge est construite on ne regarde plus au cabestan.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Et si l'on ne tient pas en bon état les boucles de sabord, vous ne pouvez vous en servir lorsque tout à coup vous en avez besoin ? R.—Non, nous ne le pouvons pas. Souvent si un vaisseau court quelque danger, il suffit de jeter l'ancre et nous sauvons ainsi la vie de l'équipage et le chargement.

Q.—Mais si votre gouvernail fonctionne mal ? R.—Alors nous sommes perdus.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Une bonne inspection *remédierait* à cela ? R.—Oui.

EDOUARD KEHOE, matelot, Détroit, appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Voulez-vous, s'il vous plaît, nous dire ce que vous connaissez au sujet des barges sur les lacs ?

LE PRÉSIDENT : Voulez-vous parler du Canada, des Etats-Unis, ou des deux à la fois ?

LE TÉMOIN.—Je parlerai pour les deux pays. Plusieurs barges ne sont pas capables de marcher seules, parcequ'elles n'ont qu'un mât et qu'une voile. Les barges devraient avoir au moins deux mâts et deux voiles, un mât de misaine et une grande voile, afin de pouvoir se conduire elles-mêmes. Lorsqu'elles sont remorquées plusieurs à la fois, il arrive souvent qu'un coup de vent en détache quelques-unes et la tempête empêche de les recueillir.

Interrogé par M. WALSH—

Q.—Et elles ne peuvent se conduire elles-mêmes ? R.—Non, elles ne peuvent naviguer.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—L'équipage serait-il assez nombreux pour manœuvrer la voilure si les barges en avaient ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Connaissez-vous quelques exemples de barges qui ont été perdues parcequ'elles n'avaient pas un équipage suffisant ou parce qu'elles ont été emportées à la dérive comme vous dites ? R.—J'en connais quelques-unes ; j'ai navigué, il nous est arrivé pendant le jour de recueillir des équipages de barges qui n'avaient pas de voiles du tout ; naturellement, nous n'avons recueilli que les équipages, nous avons abandonné les barges. J'étais cet automne sur une barge chargée de bois outre-mesure ; son gouvernail était mauvais, et finalement il se brisa. La grande voile fut emportée, et sur le lac Huron nous fûmes ballottés durant trente-six heures par une tempête. Finalement nous fûmes emportés à la dérive vers Goderick, où nous jetâmes l'ancre, ce qui nous sauva.

Q.—Était-ce une barge américaine ? R.—Oui.

Q.—Quelles seraient les voiles nécessaires pour qu'une barge abandonnée par un remorqueur put se conduire elle-même ? R.—Une grande voile et une misaine, avec un ou deux grands focs, en proportion, une barge devrait avoir autant ou plus de voile qu'un vaisseau à voile ordinaire. Si elle est assez grande pour avoir une voile d'artimon, elle devrait en avoir une. Vous ne pouvez la conduire avec une misaine à moins qu'elle n'ait une grande voile et un vent d'arrière ; si elle louvoie près d'une côte sur laquelle elle est affalée, elle ira se briser à terre lorsque vous n'avez pas assez de voiles. Plusieurs de ces barges naviguent depuis dix ou quinze ans, et leurs propriétaires ne réparent jamais leurs œillets et agrès.

Q.—Les espars sont-ils souvent emportés faute de bons cordages ? R.—Oui.

Q.—Combien d'années peut durer un grément de cordages en fil de fer ? R.—Dix années au moins s'ils sont bien recouverts de toile.

Q.—Ces cordages ne sont pas toujours bien couverts ? R.—Non. Puis quant au grément plusieurs barges ont des tourniquets au lieu de caps de mouton et cordes de bouées et les tourniquets n'ont pas de jeu. Plusieurs barges sont dématées de cette façon ; elles roulent fort et le mât tombe. En hiver la contraction des cordages casse le mât.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quand la navigation ferme-t-elle sur les lacs ? R.—Elle est fermée maintenant ; on la considère fermée vers le 1er décembre.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Quelle est la durée de la saison de navigation ? R.—Depuis le 1er avril environ, jusqu'au 1er décembre.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Des vaisseaux navigent-ils avant le 1er avril ou après le 1er décembre ? R.—Plusieurs partent le 28 mars, mais ne sont pas assurés avant le 1er avril.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—A quelle date se termine l'assurance à l'automne ? R.—La saison régulière d'assurance se termine au 15 de novembre ; mais il y a des assurances spéciales jusqu'au 1er décembre. Il y a un autre fait sur lequel je désire attirer votre attention. Les vaisseaux qui ne sont pas à la vapeur ont des femmes pour cuisinières, ce qui est la cause de beaucoup de naufrages. Les capitaines se tiennent en bas pendant que la barge est conduite par des mains inexpérimentées et ne connaissant pas la route ; les capitaines se tiennent en bas avec les cuisinières pendant que l'équipage est sur le pont.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous ne voudriez pas de femmes à bord comme cuisinières ? R.—Non, je n'en voudrais pas. Généralement pendant la tempête, la cuisinière ne peut faire sa besogne, et les matelots sont obligés de voir eux-mêmes à leur nourriture. Plusieurs de ces barges ont des esquifs qui ne sont bons à aucun usage. Ils prennent l'eau, sont pourris, et se tiennent à peine, de sorte que lorsque nous les mettons à l'eau, ils emplissent ; plusieurs n'ont pas assez de tolets ou de rames, ou ce sont des rames cassées. La plupart de ces esquifs restent sur le pont où ils séchent et deviennent d'aucune utilité ; l'on est quelquefois dix ans sans les toucher.

Q.—Des chaloupes en métal ne seraient-elles par meilleures ? R.—Oui.

Q.—Feraient-elles aussi bien pour une goëlette ou pour un bateau à vapeur ? R.—Je ne vois pas pourquoi elles ne feraient pas aussi bien. Suivant moi chaque goëlette devrait avoir deux chaloupes de sauvetage, une sur le pont et une sur les daviers. Quelquefois à la mer, les chaloupes s'emplissent d'eau et sont emportées du navire par la lame. Quant aux pompes, on ne les répare pas tous les printemps comme on devrait le faire. Cet automne j'étais sur un vaisseau dont les pompes étaient mauvaises et qui n'avaient pas été réparées depuis quatre ou cinq ans ; et nous avions beaucoup de peine à les faire jouer. Plusieurs vaisseaux sont dans le même cas, et cela parce que les propriétaires veulent faire de l'économie ; ils ne veulent rien acheter. Chaque vaisseau devrait avoir au moins deux appareils de valves pour les pompes, afin que si l'une se brise on en aurait une autre pour la remplacer. Le cuir d'une pompe s'use rapidement ; il se brise aisément. Quant aux cartes des lacs plusieurs vaisseaux n'en ont pas ; le vaisseau sur lequel j'étais n'en avait pas, et le capitaine a perdu sa route sur le lac Huron.

Interrogé par M. WALSH :

Q.—J'allais vous demander si, règle générale, les capitaines comprennent leurs cartes ? R.—Oui, règle générale, mais pas tous. Un grand nombre de capitaines ne peuvent pas lire leur propres noms, et je ne vois pas comment ils pourraient lire les cartes.

Windsor, jeudi le 8 décembre, 1887.

La commission se réunit à deux heures de l'après-midi.

WILLIAM BENSON, percepteur des douanes, à Windsor, est rappelé.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous désirez rectifier votre premier témoignage, ou y ajouter quelque chose? R.—Oui, en parlant des manufactures ici, j'ai dit qu'à l'exception d'une, elles étaient toutes des succursales de maisons américaines, ou fondées avec l'argent américain. J'ai constaté depuis que M. Stephens, de Chatham, avait récemment établi une fabrique de boîtes. De plus, touchant l'exportation des légumes j'ai oublié un légume important dans ces environs, les raves, et dont il se fait une grande exportation.

Q.—Les raves demandent un sol spécial que vous possédez ici? R.—Oui. En référant aux exportations de mai et juin derniers, je crois que cet article seul a rapporté \$5,000 moins une fraction, et certains matins j'ai vu jusqu'à dix charrettes chargées de cet article allant prendre le bateau-passeur. On cultive deux ou trois espèces de raves et c'est un beau spectacle que de voir cette moisson lorsqu'elle est arrivée à maturité. Plusieurs cultivateurs dévouent tout leur temps à cette culture, dont ils retirent plus de revenu sur un acre que sur tout le reste de leur terre.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Fait-on beaucoup de jardinage ici? R.—Non; les raves sont à peu près le seul article de jardin que l'on cultive.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel est le meilleur sol pour les raves? R.—Un sol d'alluvion, avec une couche de glaise à la surface; le sable ne conviendrait pas.

Q.—Le sable rend les raves ligneuses et cordées? R.—Oui.

EDWARD H. FOSTER, menuisier de Windsor, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vivez-vous ici depuis longtemps? R.—Il y aura cinq ans le dernier jour du mois d'avril prochain que je suis ici.

Q.—En quel état, en général, est votre métier à Windsor? R.—Notre métier a été très bon dans ces derniers temps. Les salaires, pour toute l'année, peuvent rapporter \$1.50 par jour pour le travail du dehors.

Q.—Y en a-t-il beaucoup qui gagnent ce salaire à Windsor? R.—Nous ne travaillons qu'environ sept mois de l'année, en moyenne, à l'ouvrage du dehors, et les prix ordinaires sont de \$1.75 à \$2.00 par jour, on ne paie pas plus de \$2.00.

Q.—Que faites-vous le reste de l'année? R.—Nous nous tirons d'affaires le mieux que nous pouvons.

Q.—Travaillez-vous de l'autre côté de la frontière? R.—Quelques-uns vont y travailler; mais c'est la même chose qu'ici, il n'y a rien à faire pendant quelques mois. Ils ont là assez de menuisiers pour suffire à la demande, et pendant les mois d'été il y a d'autres travaux à faire. A Détroit les salaires sont à peu près les mêmes qu'ici.

Q.—Quelles sst le nombre des heures de travail à Windsor? R.—Neuf heures par jour.

Q.—Est-ce la règle générale? R.—C'était la règle, cet été.

Q.—C'est la même chose à Détroit? R.—Oui..

- Q.—Quels sont les salaires à Détroit? R.—Les mêmes qu'ici.
- Q.—Une piastre et cinquante centins ou deux piastres par jour? R.—A Détroit quelques constructeurs d'escaliers auront \$2.25 par jour.
- Q.—Quels sont les salaires, en moyenne, des ouvriers? R.—Les mêmes qu'ici. Les salaires de Détroit font ceux de Windsor, parce que nos ouvriers vont y travailler, et les patrons sont obligés de payer les mêmes prix ici qu'à Detroit pour garder leurs ouvriers.
- Q.—Votre métier est-il organisé en Union à Windsor? R.—Oui.
- Q.—Avez-vous des différends avec les ouvriers de l'autre côté? R.—Non, pas avec les bons ouvriers de l'Union.
- Q.—Vous travaillez de concert sous ce rapport? R.—Oui.
- Q.—L'état de votre métier s'est-il amélioré depuis que vous êtes ici? R.—Je ne le crois pas, à l'exception que la diminution du nombre des heures de travail a augmenté l'ouvrage cette année.
- Q.—Vous croyez que les ouvriers sont mieux aujourd'hui qu'il y a cinq ans? R.—Oui.
- Q.—Alors, le métier s'est amélioré? R.—Oui, par la diminution du nombre des heures de travail.
- Q.—Avez-vous jamais étudié la question d'éducation industrielle? R.—Oui, j'en ai étudiée.
- Q.—Croyez-vous que les apprentis qui ont reçu une éducation industrielle font de meilleurs ouvriers? R.—Certainement. C'est la seule question qui nous inquiète maintenant. Nous éprouvons de la difficulté à nous défendre contre les ouvriers d'occasion qui peuvent tout au plus scier droit; nous en avons beaucoup qui n'appartiennent pas à l'union. Nous avons eu à l'ouvrage des hommes qui venaient des campagnes et n'appartenaient pas à l'union.
- Q.—Y a-t-il beaucoup d'apprentis dans votre métier? R.—Nous n'en prenons pas, si nous pouvons nous en passer; nous n'en voulons pas d'ici à quelque temps.
- Q.—Votre union est-elle opposée aux apprentis? R.—Non.
- Q.—Pour quelle raison ne voulez-vous pas d'apprentis? R.—Il y a déjà assez de menuisiers maintenant. Si le parlement votait une loi obligeant les apprentis à prendre un certificat du nombre d'années de leur apprentissage, nous serions satisfaits; c'est-à-dire un certificat montrant qu'ils ont travaillé tout le temps de leur engagement comme apprentis.
- Q.—Alors vous avez foi dans le système d'engagement des apprentis par contrat? R.—Oui.
- Q.—Les machines vous font-elles concurrence dans votre métier? R.—Oui, un peu.
- Q.—Ont-elles l'effet de faire diminuer les salaires? R.—Certainement.
- Q.—Les salaires sont réduits? R.—Oui, dans tous les cas.
- Q.—Croyez-vous qu'en résumé les machines ont été d'un avantage quelconque à votre métier? R.—Je ne vois pas comment elles l'auraient été; elles ont eu cet avantage qu'il faut des machines pour fournir les ateliers; arrêtez l'émigration, et vous n'auriez plus besoin de machines.
- Q.—Ne croyez-vous pas que les machines ont réduit le coût de production au point de faire augmenter l'ouvrage? R.—Oui, il se fait plus d'ouvrage maintenant.
- Q.—Cela vous a donné plus d'ouvrage? R.—Non, je ne crois pas que nous ayons eu plus d'ouvrage.
- Q.—Les patrons dans Windsor paient-ils leurs ouvriers partie en argent et partie en marchandises? R.—Nous n'acceptons pas de bons pour des effets, maintenant; nous voulons notre argent.
- Q.—Depuis combien de temps le système de bons a-t-il cessé? R.—Depuis un an et demi ou deux ans, seulement; ce système a pris fin, parce que les ouvriers ne voulaient plus de bons sur les magasins.

Q.—Alors il n'y a plus de commerce d'échange maintenant? R.—Non, les ouvriers n'en veulent plus.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question d'arbitrage pour les différends-entre-patrons et-employés? R.—Je ne l'ai guère étudiée.

Q.—Croyez-vous que l'arbitrage soit un moyen équitable de régler les différends? R.—Oui, certainement.

Q.—Seriez-vous en faveur d'une loi imposant l'arbitrage? R.—Certainement, c'est ce que nous voulons.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien y a-t-il de menuisiers sans ouvrage dans Windsor? R.—Je crois que nous en avons cent quarante dans notre Union.

Q.—Tous des menuisiers? R.—Cela comprend environ vingt mécaniciens.

Q.—Combien ont de l'ouvrage maintenant, et combien n'ont rien à faire? R.—Je ne pourrais dire; beaucoup sont sans ouvrage, je crois.

Q.—Beaucoup travaillent-ils à finir des maisons, présentement? R.—Oui, on termine généralement vers Noël.

Q.—À quelle date commence l'ouvrage le printemps? R.—Tard le printemps.

Q.—Vers le 1er d'avril? R.—Plus tard que cela; vers le milieu ou la fin d'avril; la plus grande partie des ouvriers commencent à travailler vers cette époque.

Q.—Que font les menuisiers entre le temps des fêtes et la reprise des travaux au printemps? R.—Peu de chose.

Q.—Il y a beaucoup d'ouvrage à faire à l'intérieur, n'est-ce pas? R.—Je ne sais pas où nous pourrions en trouver; il n'y a pas d'ouvrage à l'intérieur, ici; je travaille moi-même dans un atelier, mais nous sommes environ deux à trois mois sans ouvrage pendant l'hiver. La journée de neuf heures améliorera cet état de chose. Je suis sans ouvrage pendant environ trois mois, mais il y a beaucoup à faire dans le métier pendant toute la saison d'été.

Q.—En été vous êtes aussi employé que vous pouvez l'être? R.—Oui.

Q.—Et vous avez un peu d'ouvrage pendant l'hiver? R.—Rien qu'un peu; les hommes travaillent en moyenne dix mois dans l'année. L'atelier se ferme pendant un mois ou six semaines pour y faire des réparations.

Q.—Plusieurs menuisiers sont-ils propriétaires des maisons dans lesquelles ils demeurent? R.—Oui, un certain nombre sont propriétaires. Moi-même j'ai été propriétaire.

Q.—Quel loyer environ un menuisier paie-t-il à Windsor pour son logis? R.—Les loyers sont de huit à dix piastres par mois; les cottages valent de dix à douze piastres par mois.

Q.—Avez-vous travaillé à Détroit? R.—Non, je n'ai jamais travaillé de l'autre côté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Donnent-on de bons échaffaudages aux menuisiers? R.—Nous les construisons nous-mêmes, ce qui fait partie de notre travail à la journée.

Q.—Vous permet-on de construire des échaffaudages solides? R.—Quelquefois le contre-maître n'aime pas que nous les fassions solides; ils nous disent de ne mettre que quelques clous, que c'est assez; qu'il faut ménager les clous.

Q.—Des accidents sont-ils arrivés sur des échafauds mal construits? R.—Pas pendant les trois dernières années; ni le contre-maître, ni aucune autre personne ne peut maintenant empêcher les ouvriers de mettre le nombre de clous qu'ils veulent dans les échafaudages.

Q.—Désirez-vous faire connaître autre chose à la Commission? R.—Non.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Des ouvriers se sont-ils associés et ont-ils entrepris de l'ouvrage à leur

compte, indépendamment des patrons ? R.—Non, pas que je sache. Il y a un homme qui prend des ouvrages de réparation et autres, ici et là. La plupart des patrons font aussi les réparations ; mais l'ouvrage que fait cet homme dont je parle se monte à peu de chose.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quelle est la condition sanitaire dans votre atelier ? R.—La condition sanitaire est très bonne ; l'année dernière elle ne l'était pas. Parmi les machines il y avait une scie de long qui n'était pas suffisamment entourée ; un enfant s'en approcha un jour et eut la tête presque coupée. La machine à papier sablé n'a pas de soufflet, ni rien pour enlever la poussière. Il devrait y avoir un éventail attaché à la machine pour chasser la poussière, mais actuellement les hommes en sont incommodés.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—L'inspecteur des fabriques est-il allé visiter votre atelier ? R.—Pas que je sache. Après avoir travaillé à la machine dont je parle, j'ai la figure toute couverte de poussière, à l'exception de deux trous pour mes yeux et celui par lequel je respire. Nul doute qu'il faudrait des soufflets attachés à la machine pour éloigner la poussière de l'homme qui y travaille. Un médecin m'a dit une fois que cette poussière faisait un grand dommage aux poumons, et je m'en suis aperçu. J'ai été malade pendant trois ou quatre jours après avoir travaillé à cette machine dont l'on ne devrait pas se servir dans la condition actuelle.

THOMAS McNALLY, mécanicien en bois, de Windsor, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous êtes mécanicien en bois ? R.—Oui, j'appareille le bois.

Q.—À Windsor, dans votre métier, les machines sont-elles conduites à une vitesse raisonnable ? R.—Suivant moi, elles le sont.

Q.—Les appareils des machines sont en bon ordre ? R.—Oui.

Q.—Les appareils, les arbres de couche et les courroies sont-ils suffisamment entourés ? R.—J'ai une machine qui n'est pas très bien entourée.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—L'inspecteur a-t-il visité votre atelier ? R.—Non, je n'ai pas entendu dire qu'il soit venu à Windsor.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers employés aux machines pour le bois à Windsor ? R.—Il y a à Windsor environ huit ou neuf ouvriers qui conduisent généralement des machines pour le bois.

Q.—Quel genre de machines avez-vous, principalement dans l'atelier où vous travaillez ? R.—Nous faisons toutes sortes d'ouvrages en bois.

Q.—Quelles machines avez-vous ? R.—Le redresseur, le planeur, la scie de long, la machine à appareiller, la scie à ruban, la scie à découper, la machine à faire les formes et la machine à percer.

Q.—Ces machines sont-elles suffisamment entourées ? R.—À notre scie de long il n'y a pas de poulie mobile pour pousser la courroie de façon à arrêter la machine.

Q.—La courroie est-elle toujours arrêtée lorsque vous la poussez ? R.—Oui.

Q.—Arrive-t-il souvent des accidents ? R.—Il arrive quelquefois que des plan-

ches sont pressées entre la scie de long et il nous faut alors faire arrêter la machine pour enlever la planche.

Q.—Ainsi un accident peut arriver ? R.—Non, il n'arrive pas d'accidents, nous sommes très prudents.

Q.—Êtes-vous employés une bonne partie de l'année ? R.—Non, nous n'avons jamais beaucoup à faire en hiver.

Q.—A peu près pendant combien de mois de l'année êtes-vous employés ? R.—Pendant environ sept ou huit mois. Pas même pendant ce temps en certaines années.

Q.—Quel salaire avez-vous ? R.—\$1.75 par jour.

Q.—Un ouvrier qui ne travaille que pendant huit mois de l'année peut-il vivre avec ce travail à Windsor ? R.—Il lui faut vivre avec grande économie, mais il ne peut pas faire beaucoup d'épargnes.

Q.—Vous avez entendu la déposition du témoin précédent touchant les loyers ? R.—Nous avons un logis pour \$6.00 par mois, mais il est bien petit, deux chambres à coucher très petites, une cuisine, une salle d'entrée et un salon.

Q.—Quel serait le loyer d'un cottage semblable à Détroit ? R.—Cela dépendrait de la distance qu'il serait du centre de la ville.

Q.—A environ un mille du centre de la ville ? R.—Le loyer serait plus élevé qu'à Windsor.

Q.—Les provisions de bouche sont-elles à meilleur marché à Windsor qu'à Détroit ? R.—Les épiceries et autres provisions de bouche sont à meilleur marché à Détroit.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre les prix des effets, en général, à Windsor et à Détroit ? R.—Il y a peu de différence ; les prix de certains effets varieront, mais non ceux des marchandises ordinaires.

Q.—Connaissez-vous quelques patrons à Windsor qui paient leurs ouvriers partie en argent et partie en marchandises ? R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—Avez-vous fait une certaine étude de la question d'arbitrage pour le règlement des différends entre le travail et le capital ? R.—Oui, je crois que c'est la meilleure manière de régler les différends.

Q.—Parlez-vous pour vous seul, ou au nom d'une union ? R.—Je parle pour moi seul.

Q.—Seriez vous en faveur d'une loi qui rendrait l'arbitrage obligatoire dans tous les cas ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les ateliers sont-ils fermés pendant quatre mois de l'année à Windsor ? R.—A peu près ce temps. On les ferme vers le temps des fêtes et il se fait peu de chose avant avril ou mai, et quelquefois plus tard.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Pouvez-vous nommer quelques articles qui sont plus chers à Windsor qu'à Détroit ? R.—La viande par exemple ; le sucre.

Q.—Que payez-vous pour le sucre ? R.—Environ douze centins et demi la livre ; il y a différentes qualités de sucre.

Q.—Quelle qualité de sucre avez-vous pour douze centins et demi ? R.—Le sucre blanc granulé.

Q.—Quel est le prix du thé ? R.—Environ cinquante centins la livre.

Q.—Quels sont les prix des mêmes effets aux États-Unis ? R.—Le sucre granulé vaut sept à huit cents la livre. Je ne pourrais dire le prix du thé. La viande est à meilleur marché.

Q.—Et les prix du pain et de la farine ? R.—A peu près les mêmes.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les ouvriers de Windsor vont-ils acheter leur viande à Détroit ? R.—Je n'y vais pas moi-même ; j'en connais beaucoup qui y vont.

Interrogé par M. FRED :

Q.—Combien de livres de sucre granulé pouvez-vous avoir pour \$1.00 à Windsor ? R.—Dix livres.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Laisse-t-on approcher des machines, des enfants ou autres personnes non habituées à leur fonctionnement, à part ceux qui les mettent en mouvement ? R.—Oui.

Q.—En est-il résulté des accidents ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Des enfants travaillent-ils aux machines ? R.—J'ai chargé de deux ou trois machines et j'y emploie un jeune garçon. Je mets la machine en mouvement et le garçon continue l'ouvrage. J'ai eu environ une douzaine de jeunes gens à mon emploi pendant les trois ou quatre derniers mois. Celui que j'ai maintenant est âgé de dix-neuf ans environ.

Q.—Les jeunes gens coûtent moins cher que les hommes ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire reçoit un bon jeune homme ? R.—Environ \$4.00 ou \$4.50 par semaine.

Q.—Et un homme gagne, je suppose, de \$9 à \$10 par semaine ? R.—Oui.

GEORGE M. JARKINS, menuisier, Windsor, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Travaillez-vous aux machines ou à l'établi ? R.—A l'établi.

Q.—Êtes-vous employé à l'intérieur ou à l'extérieur ? R.—A l'extérieur.

Q.—Comment va l'ouvrage en général à Windsor ? R.—Pendant cet été l'ouvrage a été assez abondant.

Q.—Plus d'ouvrage cette année que l'année précédente ? R.—C'est le meilleur été que j'aie vu depuis que je suis dans le pays.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous à Windsor ? R.—Voilà maintenant la cinquième année.

Q.—Pendant combien de temps en moyenne un ouvrier est-il employé pendant l'année ? R.—Quelques uns sont employés pendant huit ou neuf mois, d'autres sept.

Q.—Aucun ouvrier ne travaille tout le temps ? R.—Je n'en connais pas un à Windsor qui travaille toute l'année.

Q.—Auriez-vous quelque proposition à faire à la commission ? R.—Je désirerais voir adopter une loi concernant l'arbitrage.

Q.—Vous préféreriez au système actuel une loi rendant l'arbitrage obligatoire ? R.—Oui, je voudrais que le gouvernement adoptât une loi fixant la journée de travail à huit heures sur tous les travaux du gouvernement, et si un entrepreneur engage un homme sans définir la longueur de la journée, que huit heures soient la journée de travail.

Q.—Ce système est-il en force ailleurs ? R.—En Australie, je crois, la journée n'est que de huit heures.

Q.—Vous ne savez pas si ce système existe aux Etats-Unis ? R.—Non, je ne le sais pas.

Interrogé par M. WALSH :—

R.—Savez-vous s'il existe dans la Nouvelle Galles du Sud et dans l'Australie, entre les patrons et les employés une entente limitant la journée de travail à huit heures ? R.—Il n'y a pas toujours entente.

Q.—En avez-vous une connaissance personnelle ? R.—Je le sais sur bonne autorité. Je l'ai entendu dire par des ouvriers qui sont allés travailler là et en sont revenus.

Q.—Avez-vous d'autres renseignements à fournir à la Commission ? R.—Je puis dire que la moyenne du salaire d'un menuisier à Windsor est de \$1.00 par jour pour toute l'année, quelquefois un peu moins.

Q.—Quel remède proposeriez-vous à cet état de choses ? R.—Réduire le nombre des heures de travail pour produire une plus grande demande d'ouvriers.

Q.—Ce remède n'est-il pas à votre disposition ? R.—Jusqu'à un certain point, oui ; si nous pouvions unir ensemble tous les ouvriers et les faire tenir à leur engagement.

Q.—Quelle est le nombre des heures de travail à Détroit ? R.—Dans certains ateliers on travaille neuf heures, dans d'autres dix.

Q.—Le samedi, travaille-t-on toute la journée ? R.—Oui.

Q.—Je suppose que Détroit influera beaucoup sur vous dans cette question ? R.—Non, Détroit ne nous conduit pas à ce sujet. Cette ville nous conduisait avant que nous fussions organisés, mais depuis la formation de notre union à Windsor, nous nous conduisons par nous-mêmes.

Q.—Comment arrangerez-vous la chose par rapport aux gens du Bas-Canada qui sont consentant de travailler dix et onze heures par jour ? Comment pourriez-vous les empêcher de travailler pendant tout ce temps ? Que feriez-vous s'il venait des ouvriers du Bas-Canada consentant à travailler dix et onze heures par jour ? Les empêcheriez-vous ? R.—Nous voulons employer des moyens légitimes, car nous ne voulons pas employer la force.

Q.—Mais s'ils sont déterminés à travailler pendant ce nombre d'heures, que ferez-vous ? R.—Nous changerons de tactique, nous nous mettrons nous-mêmes à l'œuvre.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les menuisiers peuvent-ils avoir d'autres occupations pendant l'hiver ? R.—Non, pas ici ; nous ne travaillons pas du tout.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Où travailliez-vous avant de venir à Windsor ? R.—A Torquay, en Angleterre.

Q.—L'état des ouvriers est-il meilleur en Angleterre qu'ici ? R.—En Angleterre, les salaires et les loyers ne sont pas aussi élevés qu'ici. La saison de travail est aussi plus longue. L'hiver n'est pas aussi dur qu'ici, ni aussi long.

Q.—Un menuisier vit-il mieux en Angleterre qu'il vit ici ? R.—C'est à peu près la même chose. — Certains effets sont à meilleur marché en Angleterre qu'ici — l'habillement et les épiceries. Un chelin en Angleterre vaut presque autant qu'une piastre ici.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Alors vous seriez heureux d'y retourner ? R.—Non, je n'aimerais pas à y retourner.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous jamais étudié la question d'éducation industrielle ? R.—Non.

Q.—Avez-vous étudié le système d'apprentissage ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous en faveur des engagements par contrats pour les apprentis ?

R.—Oui, j'ai donné moi-même sept ans d'apprentissage ; je crois cependant que sept années est un terme trop long pour un apprentissage.

Q.—Les ouvriers seraient-ils plus habiles s'ils étaient obligés de servir un certain temps d'apprentissage ? R.—Je suis certain qu'ils seraient meilleurs ouvriers. Un novice dans le métier, pourvu qu'il ait une hache et une scie dans les mains, prend ici la place d'un bon ouvrier. C'est là le mal dans ce pays.

Q.—Est-ce la pratique à Windsor de faire travailler un ouvrier inhabile avec un ouvrier habile ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous ce qu'ils appellent un conducteur de travaux, et peu importe l'habileté de ceux qui travaillent sous lui ? R.—Oui, c'est la coutume ici et à Détroit ; on emploiera un bon ouvrier et trois ou quatre ignorants sous lui pour faire la grosse partie de l'ouvrage ; le bon ouvrier a charge de surveiller leur ouvrage et de les conduire.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Empêcheriez-vous de travailler ceux qui ne connaissent pas le métier ? R.—Oui, je les en empêcherais.

Q.—Que deviendraient ils ? R.—Ils feraient autre chose.

Q.—N'enlèveraient-ils pas l'ouvrage aux autres qui sont déjà employés ailleurs ? R.—Certainement.

Q.—Quel ouvrage ? R.—Il y a plusieurs autres occupations, travailler dans les rues, dans les fabriques, à une chose ou à une autre.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ces gens qui ne sont pas habiles dans le métier, ont-ils fait un apprentissage ? R.—Ceux que je connais, ont fait un apprentissage.

Q.—Serait-ce juste qu'un homme qui a fait son apprentissage ne pût pas exercer son métier ? R.—Ce serait trop dur.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Quel genre particulier d'ouvrage ces ouvriers sont-ils inhabiles à faire ? R.—Mettre la dernière main à une maison.

Q.—Ceux qui ont fait un temps d'apprentissage ont-ils appris toutes les parties du métier en Angleterre ou ici ? R.—Oui, en Angleterre.

Q.—Et ils ne sont pas capables de les exécuter. Ils ne sont certainement pas bons ouvriers s'ils ne sont pas capables de finir un ouvrage ? R.—Des centaines et des milliers en sont incapables.

Q.—Après avoir servi leur temps d'apprentissage ? R.—Quelques-uns en sont incapables. J'ai connu des apprentis qui avaient servi sept années, et n'étaient pas capables de poser une moule, ni scier un onglet ou faire une boîte à onglet. Croyez-vous que de tels ouvriers devraient être employés à construire des échafaudages qui ne peuvent pas supporter un chat. Autre chose, je voudrais que les entrepreneurs fussent forcés par le gouvernement d'ériger des échafaudages assez forts pour porter les ouvriers. C'est pitié de voir comment sont faits les échafaudages dans ce pays-ci ; j'ai eu connaissance de plusieurs accidents causés par leur mauvaise construction ; les ouvriers y montaient pour travailler et peu de temps après les échafaudages s'éroulaient et causaient des accidents.

Q.—Avez-vous eu connaissance vous-même d'accidents dus à cette cause ? R.—Oui.

Q.—Y eut-il des blessés ? R.—Oui, un homme est tombé d'une hauteur de vingt pieds, et c'était suffisant pour lui casser un bras ou une jambe, ou le tuer.

Q.—Quelle a été la cause de cet accident ? R.—L'entrepreneur était tellement pressé qu'il ne voulait pas permettre aux hommes de construire l'échafaudage comme il devait l'être.

Q.—Les ouvriers ne font-ils jamais d'observations ? R.—Oui, ils en font. Il n'y a pas longtemps, un accident eut lieu à Détroit à un grand édifice où je travaillais.

Q.—Est-ce la pratique en général chez les entrepreneurs, ou les contremaîtres dans ce pays, de ne pas permettre à leurs ouvriers de faire les échafaudages assez forts pour les porter ? R.—Cela arrive souvent. J'en ai fait la remarque plusieurs fois, et j'en ai parlé.

HENRY GROSILL, Windsor, appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT:—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis ouvrier finisseur en cuivre à la fabrique d'ouvrage en broche de Barnum. Je travaille à Windsor, et il y aura deux ans le mois prochain que je suis ici.

Interrogé par M. HEAKES:—

Q.—Y a-t-il plusieurs personnes employées à la fabrique d'ouvrage en broche ici ? R.—Environ quarante en tout, hommes et enfants.

Q.—Est-ce la principale industrie de ce genre ici ? R.—Oui, et elle s'accroît tous les jours ; elle a doublé depuis que je suis arrivé ici.

Q.—La fabrique donne-t-elle de l'emploi tout le long de l'année ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les salaires, en moyenne ? R.—Il y en a de tous prix. Un homme est payé suivant ce qu'il vaut ; il y a les forgerons, les finisseurs, ceux qui font la broche, et autres.

Q.—Quelle est votre partie ? R.—Je finis et polis les parties en cuivre et en fer.

Q.—Quels sont généralement les salaires de ceux qui finissent le cuivre ? R.—Le moins que nous recevions, c'est \$2 par jour ; de \$2 à \$2.25.

Q.—Êtes-vous employé tout le long de l'année ? R.—Lorsqu'un homme est habile dans son métier, il a de l'ouvrage tout le temps.

Q.—Un bon ouvrier qui travaille le cuivre gagnerait alors environ \$600 par année ? R.—Deux piastres et cinquante centins par jour.

Q.—Lui faut-il beaucoup d'habileté ? R.—S'il n'était pas très habile, il n'aurait pas \$2.50 par jour. Il faut avoir beaucoup d'habileté pour finir le cuivre.

Q.—Je parlais plus particulièrement de la fabrication d'ouvrages en broche ? R.—Cela demande aussi de l'habileté.

Q.—La fabrique emploie-t-elle plusieurs ouvriers pour finir le cuivre ? R.—Nous sommes cinq maintenant.

Q.—Emploie-t-on des jeunes garçons ? R.—Quelques-uns.

Q.—Quel âge ont-ils ? R.—Quinze à seize ans je suppose.

Q.—Ces garçons font-ils un apprentissage régulier pour apprendre le métier ? R.—Non, ils ne font pas d'apprentissage régulier, mais il leur faut apprendre tout de même. Il leur faut travailler pendant deux ou trois ans dans la fabrique pour qu'on leur enseigne le métier. Il faut qu'un jeune homme montre de la bonne volonté avant qu'on lui enseigne.

Q.—Et combien de temps lui faudra-t-il pour apprendre ? R.—Deux ou trois ans.

Q.—De sorte qu'il lui faudra passer au moins cinq ans dans la fabrique avant de savoir son métier ? R.—Oui, à peu près cinq ans.

Q.—Quel est le salaire de ces apprentis par semaine ? R.—Ils gagnent d'abord \$2.50 puis \$3.00, et leur salaire augmente à mesure qu'ils deviennent plus habiles.

Q.—Au bout de quelques mois, les apprentis ne font-ils pas l'ouvrage des ouvriers ? R.—Non.

Q.—Ils aident aux ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Emploie-t-on beaucoup de machines dans votre fabrique ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—Sont-elles bien entourées ? R.—Oui ; on prend un grand soin des machines : je travaille à la machine la plus dangereuse, je suppose, celle pour polir ; elle donne trois mille révolutions à la minute.

Q.—Et les machines ne sont pas souvent la cause d'accidents? R.—Non; quelquefois quelques-uns recevront un coup, mais personne n'a été dangereusement blessé depuis que je suis là; quelquefois les accidents sont causés par la négligence.

Q.—Est-ce que les ouvriers font eux-mêmes leurs modèles, ou si on les leur fournit? R.—On nous les fournit.

Q.—Si l'on donnait aux apprentis une éducation technique, cela leur aiderait-il à apprendre leur métier? R.—Oui, cela leur aiderait beaucoup, car chaque ouvrage en broche qu'on lui donne diffère quelque peu du précédent; c'est très rare qu'on lui donne deux morceaux semblables.

Q.—Si cet apprenti connaissait le dessin, cela lui aiderait? R.—Oui, cela lui aiderait, car cet art lui est utile; il peut difficilement s'en passer.

Q.—Vous croyez qu'une certaine éducation industrielle aiderait beaucoup aux jeunes gens dans votre métier? R.—Oui, je crois que cela leur serait utile, et ils en ont besoin; mais ils ne paraissent pas y songer.

Q.—Serait-il plus avantageux d'avoir un système régulier d'apprentissage? R.—J'ai foi dans l'apprentissage.

Q.—Serait-ce avantageux pour les apprentis? R.—Oui, ce le serait, je crois.

Q.—Les apprentis apprendraient ainsi mieux leur métier? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque proposition à faire à la Commission en vue d'améliorer la position de l'ouvrier? R.—Non, je n'ai rien à proposer; les salaires des ouvriers ont augmenté depuis un an et demi environ, lorsque les chevaliers du travail se sont mis à la tête du mouvement; nous sommes beaucoup mieux qu'auparavant.

Q.—Vous êtes favorable aux organisations du travail? R.—Oui, jusqu'à un certain point, bien que je n'appartienne à aucune d'elles; mais j'ai songé souvent à en faire partie. J'ai foi dans les Unions ouvrières.

Q.—Vous croyez qu'elles ont amélioré votre position? R.—Certainement, elles l'ont améliorée.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Où avez-vous travaillé avant de venir à Windsor? R.—A Cincinnati, Ohio.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre le salaire aux États-Unis et le salaire en Canada? R.—Les salaires ne sont pas tout à fait aussi élevés ici qu'aux États-Unis. J'ai travaillé à Toronto pendant une année; je suis né en Angleterre.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre les salaires en Canada et en Angleterre? R.—Les salaires ne sont pas aussi élevés en Angleterre.

Q.—L'ouvrier dans votre métier vit-il mieux ici qu'en Angleterre et aux États-Unis? R.—Oui, il vit un peu mieux ici; il fait un meilleur usage de son argent; cela naturellement dépend de lui-même.

Q.—Quelle est la position de l'ouvrier en Angleterre? R.—Les salaires ne sont pas aussi élevés, mais la vie et les loyers sont à meilleur marché.

Q.—Les loyers ont-ils augmenté dernièrement à Windsor? R.—Oui, énormément depuis ces deux dernières années.

Q.—Quelle a été l'augmentation? R.—Environ un tiers et plus; l'augmentation a été d'un tiers sur les petits loyers.

Q.—Les logis d'ouvriers? R.—Oui.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté en proportion? R.—Les salaires ont augmenté, mais non pas d'un tiers.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Comment un ouvrier finisseur en cuivre gagne-t-il à Cincinnati? R.—Environ trois piastres par jour.

Q.—A-t-il toujours de l'emploi? R.—Cela dépend de son habileté comme ouvrier. Un bon ouvrier aura toujours de l'ouvrage, c'est mon opinion; j'ai toujours été employé, et je constate que les bons ouvriers ne sont jamais sans ouvrage.

Q.—Quel salaire aurait un finisseur en cuivre, en Angleterre? R.—De quatre-
chelins et demi à cinq chelins par jour.

Q.—Aurait-il de l'ouvrage permanent en Angleterre ? R.—Oui, plus permanent qu'ici. J'ai travaillé pendant treize années dans le même atelier, et je suppose que si j'étais resté en Angleterre, j'y travaillerais encore. Je connais plusieurs ouvriers qui travaillent dans cet atelier depuis trente ans.

Q.—Vous croyez qu'un ouvrier peut vivre mieux en Angleterre avec cinq chelins qu'ici avec \$2.50 ? R.—Non, je ne le crois pas; un ouvrier peut vivre mieux ici, parce qu'il reçoit plus d'argent, et à tout prendre, je crois que la vie est à aussi bon marché ici. Il y a des articles qui sont moins chers en Angleterre, d'autres qui le sont moins ici. Les loyers et les épiceries sont moins chers en Angleterre, mais le prix de la viande y est plus élevé.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—L'habillement est à meilleur marché en Angleterre ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous jamais travaillé à Détroit ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous faire la comparaison du prix de la nourriture à Détroit et à Windsor ? R.—Oui, aussi bien que tout autre à Windsor, car depuis dix ans je vends des provisions, et j'en ai acheté des quantités.

Q.—Quels articles sont plus chers à Windsor qu'à Détroit ? R.—Le sucre.

Q.—Combien payez-vous le sucre ici ? R.—Le sucre granulé se vend 8, 8½ et 9 centins, et le jaune-clair 7 centins.

Q.—Que vaudrait le sucre granulé à Détroit ? R.—S'il vaut 9 centins ici, il vaut généralement un centin et demi de moins là; c'est règle générale, car j'ai fait le commerce.

Q.—A quel prix est la viande ? R.—Au même prix dans les deux villes, à peu près.

Q.—Un peu plus cher à Windsor ? R.—Non, à peu près le même prix, et s'il y avait une différence, cette différence serait d'environ un demi-centin en moins à Détroit.

Q.—Et les légumes ? R.—Lorsque la saison en est arrivée, ils sont à aussi bon marché là qu'ici, mais à Détroit on en reçoit plus à bonne heure qui viennent du sud, et ceux qui veulent acheter des primeurs, vont les acheter dans cette ville.

Q.—Et les épiceries en général ? R.—Presque toutes les conserves sont à meilleur marché à Détroit.

Q.—Le beurre ? R.—Il est aussi bon marché ici qu'à Détroit; les œufs sont à aussi bon marché ici, s'ils ne sont pas moins chers. Le lait est à peu près le même prix.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le lait n'est-il pas moins cher ici en hiver ? R.—Je ne sais pas grand chose, au sujet du lait; il ne dépasse guère six centins ici.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel est le prix du pain ? R.—Les prix sont à peu près les mêmes ici et à Détroit.

Q.—Et l'habillement ? R.—Les étoffes à bon marché sont un peu à meilleur marché là, et les étoffes de bonnes qualités sont un peu moins chères ici. Beaucoup viennent ici pour acheter de bonnes étoffes et beaucoup de citoyens de Windsor vont à Détroit pour acheter les étoffes communes.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Le sucre granulé se vend-il huit centins au détail ? R.—Huit et demi et neuf centins pour le granulé.

Q.—C'est le prix de détail ? R.—Oui, vous pouvez en acheter autant que vous voudriez pour neuf centins la livre.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien de livres avez-vous pour une piastre ? R.—Ils font peu de profits sur le sucre, et ils disent le vendre au prix coûtant pour soutenir la concurrence de Détroit. Plusieurs viennent de l'autre-côté pour acheter leur sucre.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—L'immigration vous nuit-elle dans votre métier ? R.—Non, pas beaucoup.

Q.—Les immigrants venant d'autres pays ? R.—Non, pas beaucoup, il y a quatre ou cinq mois, on a fait de grands efforts pour empêcher les ouvriers de passer la rivière, mais tout est fini maintenant. On a compté ceux qui traversaient, et on a trouvé qu'il en venait la moitié autant de Détroit à Windsor qu'il en allait de Windsor à Détroit.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Y a-t-il plusieurs artisans résidant ici et allant travailler à Détroit ? R.—Oui, la plupart de ceux qui vont et viennent ainsi d'un côté à l'autre de la rivière sont des artisans, des menuisiers, des ouvriers, etc.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—J'entends par immigrants ceux qui viennent d'Angleterre ? R.—Peu viennent à Windsor.

Q.—Vous nuisent-ils de quelque façon dans votre commerce ou métier ? R.—Non, je ne crois pas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous n'auriez pas aimé qu'on vous eût envoyé en Angleterre le jour même de votre arrivée en Canada ? R.—Je ne suis pas particulier quant à l'endroit où je vais, pourvu que j'y gagne ma vie.

Q.—Vous n'auriez pas approuvé ce procédé ? R.—Non, je ne l'aurais pas approuvé.

Q.—Vous croyez que vous avez droit de vivre au Canada tout autant que ceux qui y sont nés ? R.—Oui, je le crois.

THOMAS CROWLEY, cordonnier à Windsor, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—En quel état est le métier de cordonnier à Windsor ? R.—En très mauvais état, et il est ainsi depuis quelque temps.

Q.—Quelle en est la cause ? R.—Ce malaise est dû en grande partie à l'ouvrage de fabrique. Je parle présentement des chaussures faites à la main.

Q.—Les machines font tort à l'ouvrage de pratique ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—Il ne se fait plus de chaussures cousues à la main à Windsor, maintenant ? R.—Il ne s'en fait pas la vingtième partie de ce qui se faisait il y a dix ans.

Q.—Et les chaussures à la cheville faites à la main ? R.—Ce commerce n'est pas aussi brisé, mais je suppose qu'il est de 50 pour cent moindre qu'il était il y a dix ans.

Q.—Se vend-il à Windsor beaucoup de chaussures fabriquées ailleurs ? R.—Il vient de l'est beaucoup de chaussures de fabrique.

Q.—Ces chaussures peuvent-elles être apportées ici et vendues moins cher que les chaussures faites à Windsor ? R.—Certainement, parce qu'elles sont faites à la machine, et que les nôtres sont faites à la main

Q.—D'où viennent-elles principalement ? R.—De Toronto, Montréal et Québec ; de fait elles viennent de tous les centres où on les manufacture.

Q.—Vous n'avez pas de fabriques de chaussures à Windsor ? R.—Non, nous n'en avons pas.

Q.—Pas de fabriques de pantouffles ? R.—Non, rien de la sorte.

Q.—Pas de fabriques d'aucune espèce de chaussures ? R.—Non, pas du tout.

Q.—Combien y a-t-il de cordonniers qui travaillent à la journée maintenant à Windsor ? R.—Il y en a dix à présent, en comptant toutes les branches, la couture, la cheville et les réparations. Je me rappelle d'en avoir vu plus de trente autrefois.

Q.—Combien peut gagner un cordonnier à Windsor par semaine, en moyenne ? R.—Si je prenais la moyenne des trois branches, le salaire n'atteindrait pas une piastre par jour.

Q.—Pour votre propre branche ? R.—Il se trouve que j'ai la plus payante. Je fais des chaussures à la couture. Si je pouvais travailler continuellement je ferais \$2.00 par jour.

Q.—Et dans les circonstances actuelles ? R.—Mon salaire n'atteint pas \$1.00 par jour pendant les douze mois de l'année.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—N'avez-vous pas toujours de l'ouvrage ? R.—Non, Monsieur.

Q.—Fait-on ici beaucoup de chaussures à la main ? R.—Je suis le seul qui en fasse, je crois.

Q.—Elles viennent surtout d'ailleurs ? R.—Oui.

Q.—Si vous n'aviez pas les réparations, vous auriez peu de chose à faire ? R.—Bien peu de chose à faire, excepté les grosses chaussures à la cheville pour les cultivateurs.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les cultivateurs se chaussent-ils différemment des ouvriers ? R.—Oui, ils portent de fortes chaussures en peau de vache, mais les dimanches ils portent des chaussures en veau, du moins quelques-uns.

Q.—Combien coûtent ces chaussures faites à la fabrique ? R.—Je ne connais pas les prix des fabriques.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Que coûterait une paire de grandes bottes à la cheville et faites à la main, à Windsor ? R.—Les bottes en veau coûteraient de \$5.50 à \$6.00

Q.—Et en peau de vache ? R.—De \$4.50 à \$5.00

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous parlez de chaussures faites à la main ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Elles ne coûtaient pas aussi cher il y a quinze ans ? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les chaussures faites à la main ne sont-elles pas en fin de compte à meilleur marché que les chaussures faites à la machine ? R.—Elles sont de cinquante pour cent moins cher.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les matériaux employés sont meilleurs ? R.—Oui, et l'ouvrage est meilleur.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Et elles sont plus confortables, naturellement ? R.—Oui, elles font mieux au pied.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Le travail fait dans les prisons vous fait-il concurrence ? R.—Non, pas dans ma branche, mais je crois qu'il en fait dans les autres branches.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dans quelle prison sont faites les chaussures de commerce ? En connaissez-vous ? R.—J'ai entendu dire qu'on en faisait à Kingston, mais je ne puis l'assurer.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous jamais songé à la question d'arbitrage ? R.—Oui, j'y ai songé.

Q.—Voulez-vous nous faire connaître votre opinion à ce sujet ? R.—Je crois que l'arbitrage est devenu absolument nécessaire pour amener la paix et l'harmonie entre le patron et l'ouvrier.

Q.—Seriez-vous en faveur d'une loi rendant l'arbitrage obligatoire ? R.—Certainement.

Q.—Ces différends entre le capital et le travail commencent-ils plutôt chez les ouvriers que chez les patrons ? R.—Ils commencent plutôt chez les ouvriers pour cette raison-ci : dans quatre-vingt dix cas sur cent les capitalistes écrasent l'ouvrier qui n'a que son travail, et plusieurs non satisfaits d'un profit raisonnable veulent ce qui n'est pas juste. C'est là mon expérience de quarante années.

Q.—Connaissez-vous quelque patron dans votre ligne qui paie ses ouvriers partie en argent et partie en marchandises ? R.—Non, je n'en connais pas.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Travaillez-vous à la semaine ou à la pièce ? R.—A la pièce.

Q.—Croyez-vous que l'ouvrage à la pièce ait un mauvais effet dans votre métier ? R.—Je n'ai jamais connu autre chose que l'ouvrage à la pièce, mais je crois que si l'ouvrage se faisait à la journée, ce serait à l'avantage de l'ouvrier.

Q.—Je suppose que l'ouvrage à la pièce a été la règle dans votre métier ? R.—Oui, depuis que je suis dans le métier et longtemps auparavant aussi, je crois.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Peu de jeunes gens apprennent votre métier maintenant ? R.—Oui, Monsieur, personne ne tente de l'apprendre.

Q.—Je suppose qu'avant longtemps le métier de cordonnier va s'éteindre ? R.—Oui, lorsque disparaîtra la génération actuelle des cordonniers.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Savez-vous si l'on coud des chaussures à la main dans les fabriques ? R.—Oui, pas à Windsor mais à Détroit. C'est de l'ouvrage fait par équipe ; chaque ouvrier fait sa partie.

Q.—Un ouvrier ne fait pas toute la chaussure ? R.—Non, la chaussure passe peut-être entre les mains de six ou sept ouvriers avant d'être finie. Je parle de la partie supérieure de la chaussure et non des semelles.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien faut-il d'ouvriers pour faire une chaussure dans les fabriques ?
R.—De six à sept ouvriers.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Je suppose que l'état actuel du métier de cordonnier est dû au fait qu'il y a eu une révolution dans ce commerce ? R.—Oui, dans une grande mesure.

Q.—Les machines l'ont révolutionné ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et le peuple généralement achète un article à meilleur marché qu'autrefois ?
R.—Oui, un article de plus bas prix.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Que l'article soit meilleur marché, c'est une autre question ? R.—Oui, je doute fort qu'il soit meilleur marché.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Auriez-vous quelque proposition sur quelque sujet dont nous ne vous aurions pas parlé ? R.—Quant à mon métier, je n'ai aucune suggestion à faire, pour la raison que dans mon opinion son temps est passé.

Q.—Auriez-vous quelque chose à dire au sujet de la question du travail en général ? R.—Je crois que le système d'immigration actuel est un des plus grands maux que l'on puisse infliger au Canada. Je parle de l'immigration comme je la comprends : l'immigration aidée et encouragée par l'argent du Canada ou des gouvernements provinciaux, peu importe.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Si ces immigrants venaient de leur propre mouvement, y feriez-vous objection ? R.—Décidément non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—À quelle classe d'immigrants les gouvernements fédéral et provincial, aident-ils ? R.—J'exprime seulement une opinion, car je n'ai pas à présent une connaissance positive du fait, bien que j'eusse pu parler avec plus de sûreté il y a quelques années. Maintenant je crois que le gouvernement accorde de l'aide aux immigrants qui sont cultivateurs, mais sous cette dénomination, il vient beaucoup d'ouvriers, et je le sais par mes observations personnelles.

Q.—Croyez-vous qu'il serait avantageux aux cultivateurs canadiens de ne pas les aider à faire venir des journaliers de ferme ? Les cultivateurs sont une partie importante du pays. Ne croyez pas qu'il soit à leur avantage d'aider avec l'argent du Canada l'immigration de garçons de ferme ? R.—Je considère que c'est un tort causé aux garçons de ferme actuellement dans le pays, parce qu'ils n'ont pas d'ouvrage tout le temps, maintenant.

Q.—Pas dans les environs de Windsor ? R.—Je parle de Windsor.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Sur quoi vous basez-vous pour vous opposer à l'encouragement donné à l'immigration des garçons de ferme ? R.—Sur le fait qu'il y en a suffisamment ici, et il y en a eu assez à ma connaissance depuis les derniers dix-sept ans que je demeure en Canada.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il soit désirable de faire venir des immigrants pour

prendre les terres qui sont inoccupés ? R.—Il y a beaucoup de vrai là dedans, pourvu que ces immigrants soient en position de cultiver ces terres.

Q.—Est-il à votre connaissance qu'ils ne le soient pas ? R.—Certainement.

Q.—Avez-vous vu les immigrants lorsqu'ils débarquaient ? R.—Je les ai vus n'ayant pas dix centins dans leur gousset.

Q.—Où ? R.—A Québec.

Q.—Quand ? R.—Il y a dix-sept ans.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous suivi quelques-uns de ces immigrants ? R.—Ce n'était pas mon affaire de les suivre.

Q.—Je vous pose une question bien claire. Répondez, oui ou non, s'il vous plaît ? R.—Je n'ai jamais suivi personne.

Q.—Alors vous ne pouvez pas dire combien de ces immigrants arrivés il y a dix-sept ans à Québec, sans une pièce de dix sous dans leur gousset, sont aujourd'hui à l'aise, quelques-uns même riches ? R.—Il y en a sans doute qui ont réussi mais ils ont été la cause que d'autres sont devenus pauvres parce qu'ils leur ont fait concurrence dans leur besogne.

Q.—Mais vous ne connaissez pas le nombre de ceux qui sont devenus riches ? R.—Non, je n'en ai aucune connaissance personnelle.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Savez-vous dans quelle proportion sont les artisans, les agriculteurs, et les journaliers ordinaires parmi les immigrants qui arrivent en Canada ? R.—Je ne pourrais pas le dire présentement.

Q.—Ne croyez-vous pas que les immigrants n'ayant pas de métier n'arrivent pas ici en nombre suffisant pour fournir plus d'ouvrage que n'en peuvent faire les immigrants qui ont un métier ? R.—Je ne vois pas comment ces immigrants peuvent donner de l'ouvrage aux gens de métier lorsqu'ils n'ont pas d'argent pour se soutenir.

Q.—Ne croyez-vous pas que ces immigrants n'usent pas d'habits, de chaussures, et ne vivent pas dans des maisons ? R.—Oui, lorsqu'ils ont pu gagner de l'argent ?

Q.—En arrivant ici, ne portent-ils pas des habits, des chaussures, et ne vivent-ils pas dans des maisons ? R.—Ils ne viennent pas nus, je suppose.

Q.—Et ils mangent ? R.—Lorsqu'ils peuvent avoir de la nourriture.

Interrogé par M. HAKES :—

Q.—Ils ne deviennent pas tous patrons ? R.—A ma connaissance, peu le deviennent ; j'ai toujours constaté qu'ils faisaient concurrence aux ouvriers.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Croyez-vous que le Canada ou les Etats-Unis seraient aussi prospères qu'ils le sont aujourd'hui si la loi empêchait l'immigration de gens qui ne sont pas riches ? R.—Je n'entends pas dire riches ; je ne prétends pas cela.

Q.—Je dis sans être riches ? R.—Pourvu qu'ils aient suffisamment de ressources pour vivre indépendants pendant quelque temps afin de ne pas être obligés de travailler à des prix plus bas que ceux du marché.

Q.—Cela ne tranche pas la question, parce que deux piastres suffiront peut-être à un immigrant pour lui permettre de vivre en attendant qu'il puisse gagner assez pour le mettre indépendant ? R.—C'est vrai.

Q.—Croyez-vous, en somme, que le Canada serait aussi avancé qu'il l'est aujourd'hui, si l'immigration avait été arrêtée il y a vingt-cinq ans ? R.—Je crois qu'il le serait. Je parle de l'immigration aidée des fonds du gouvernement ; je ne crois pas que cette immigration ait profité à aucun pays.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous avez parlé d'immigrants venant en Canada sous la dénomination de cultivateurs, mais qui réellement étaient des artisans. A quelle époque cela a-t-il eu lieu ? R.—En 1870.

Q.—Savez-vous si la chose se pratique aujourd'hui ? R.—Je ne le sais pas.

Interrogé par M. WALSH :

Q.—N'auriez-vous pas trouvé que c'eût été une dureté si l'on avait agi envers vous, lorsque vous êtes arrivé ici, comme vous voudriez que l'on agisse envers les immigrants ? R.—Non, ce n'eût pas été une dureté, la première fois que je vins sur ce continent d'Amérique.

Q.—Un de vos compatriotes, un homme distingué et qui était une autorité en matière d'économie sociale, feu Thomas d'Arcy McGee a dit, dans son histoire économique, que chaque immigrant qui arrivait en bonne santé en Canada valait \$1000 au pays, quand même il n'aurait pas eu un sou dans son gousset ? R.—Je comprends votre raisonnement et il peut être vrai dans un sens, mais d'après mes connaissances personnelles tout ce que je puis dire, c'est que les immigrants enrichissent le riche mais appauvrissent le pauvre.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dites-vous que le pauvre en Canada est devenu plus pauvre ? R.—Je jure positivement que je crois que la concurrence.

Q.—Je vous pose une simple question, répondez oui ou non. Dites-vous que le peuple en Canada est plus pauvre qu'il était il y a dix, quinze ou vingt ans ? C'est une simple question ? R.—Quant à la classe des ouvriers prise en général, je dis, oui.

SHERMAN R. MILLER, grainetier, Détroit, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous représentez la maison D. M. Ferry & Cie, Détroit ? R.—Oui.

Q.—Vous aviez une succursale à Windsor, je crois ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps cette succursale est-elle établie ? R.—Depuis 1879.

Q.—Pourquoi avez-vous établi une succursale ici ? R.—Pour éviter les droits doubles que nous étions obligés de payer afin de faire le commerce en Canada.

Q.—Vous faites un commerce considérable en Canada ? R.—Oui.

Q.—Vous ne trouviez plus de profits à conduire de Détroit votre commerce en Canada après l'imposition des droits ? R.—Nous n'y avons pas de profits.

Q.—Je suppose que les graines que vous importez viennent de différents pays ? R.—Oui.

Q.—De quels pays viennent-elles pour la plus grande partie ? R.—D'Angleterre.

Q.—Importez-vous des graines des Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Quelles graines en majeure partie, la graine de trèfle ? R.—Non, il n'y a pas d'espèce spéciale que nous considérons meilleure parce qu'elle est cultivée en Amérique plutôt qu'en Angleterre.

Q.—Où achetez-vous votre graine de trèfle ? R.—Cela dépend du marché. Nous achetons la majeure partie en Canada.

Q.—Vous achetez en Canada d'aussi bonne graine de trèfle et à aussi bon marché qu'aux Etats Unis ? R.—Oui ; cela dépend entièrement de la récolte. Nous n'achetons pas de graine de mil canadien. Les terres dans les Etats de l'ouest

—sont entièrement vierges de mauvaises graines, et en conséquence nous faisons venir de la toute notre graine de mil.

Q.—Faites-vous le commerce de graines de jardin, bulbes et autres de ce genre ?

R.—Oui.

Q.—D'où les importez-vous ? R.—Les graines de fleur et les bulbes viennent presque toutes d'Allemagne, mais dans ces derniers temps nous les avons fait venir de France.

Q.—Et les bulbes viennent de Belgique et de Hollande, je suppose ? R.—Les bulbes viennent surtout de la Hollande.

Q.—Si vous aviez continué à conduire ce commerce à Détroit, vous auriez eu à payer les droits sur ces graines aux Etats-Unis et de plus les droits en Canada ?

R.—Oui.

Q.—Et vous avez établi votre succursale à Windsor afin de n'avoir à payer les droits qu'une seule fois ? R.—Oui.

Q.—Je suppose que l'expérience a eu plein succès ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Windsor est-elle votre seule agence en Canada ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des commis-voyageurs ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Combien de personnes employez vous dans votre succursale à Windsor ?

R.—Le nombre varie ; dans la saison des affaires, il est environ de cinquante.

Q.—Hommes ou femmes ? R.—Femmes.

Q.—Employez-vous plusieurs jeunes filles ? R.—Non, peu.

Q.—Leur besogne n'est-elle pas ardue ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Leur besogne est d'assortir principalement ? R.—Assortir, faire des sacs, etc.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Et les femmes conviennent-elles mieux à cette besogne que les hommes ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous aux femmes un salaire plus élevé qu'aux hommes ? R.—Oui, nous avons des filles auxquelles nous donnons plus qu'aux hommes.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vos employés vont ils travailler à Windsor et à Détroit suivant le besoin ? R.—Non ; nous n'employons guère de gens venant de Détroit.

Q.—Tous ceux que vous employez à Windsor le sont permanemment ici, de même que ceux qui travaillent à Détroit y restent toujours ? R.—Oui, nous ne faisons pas venir d'aide de l'autre côté.

Q.—S'il y a un chômage temporaire de ce côté-ci, fournissez-vous de l'ouvrage à ces employés à Détroit ? R.—Nous ne leur en fournissons pas nous-mêmes, ils peuvent y aller d'eux-mêmes s'ils le désirent, mais généralement lorsqu'il y a peu à faire ici, il en est de même à Détroit.

Q.—Comme gérant de la succursale ici, n'avez-vous rien à voir dans les affaires de la maison à Détroit ? R.—Pas en ce qui touche aux employés ; nous n'échangeons pas d'aide avec Détroit.

Chatham, 9 décembre 1887.

ROBERT G. FLEMING, secrétaire-trésorier de la fabrique de moissonneuses de Chatham, appelé et assémenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Depuis combien d'années êtes-vous à Chatham ? R.—Depuis environ seize ans.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle espèce d'instruments aratoires fabriquez-vous ? R.—Des lieuses automatiques, des faucheuses et des moissonneuses.

Q.—Dans quelle partie du Canada vendez-vous vos instruments ? R.—En majeure partie dans Ontario, mais nous en vendons aussi beaucoup dans la province de Québec.

Q.—En envoyez-vous au Nord-Ouest ? R.—Nous en avons envoyé un chargement de char en 1883, mais pas depuis.

Q.—Les Etats-Unis vous font-ils concurrence ? R.—Pas que je sache ; très peu, je crois.

Q.—Vous en faisaient-ils autrefois ? R.—Pas depuis que nous avons commencé le genre de commerce actuel, en 1883. Nous faisons des faucheuses et des moissonneuses en 1880-81, mais nous ne commençames à fabriquer des lieuses automatiques qu'en 1883.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre les prix des instruments aratoires aux Etats-Unis et au Canada ? R.—Je crois que les prix sont à peu près les mêmes, autant que je puis savoir.

Q.—Il y a peu de différence ? R.—La différence est très petite. Je suis allé plusieurs fois aux Etats-Unis, et j'ai constaté que les prix étaient les mêmes qu'ici pour le même article.

Q.—Que savez-vous de la qualité des instruments fabriqués dans les deux pays ? R.—Ils sont bien semblables ; les fabricants américains vont de l'avant et nous les suivons en nous procurant leurs modèles, auxquels nous faisons les améliorations nécessaires pour notre pays.

Q.—Les matériaux employés en Canada sont-ils aussi bons que ceux employés dans les Etats-Unis ? R.—Je le crois ; quelques-uns des matériaux que nous employons viennent des Etats-Unis.

Q.—Quels matériaux faites-vous venir des Etats-Unis ? R.—Les dents de faux et leurs accessoires nous viennent des Etats-Unis par l'entremise d'une maison de Sainte-Catherine.

Q.—Le marché canadien n'est-il pas assez considérable pour nous permettre de fabriquer ces articles en Canada ? R.—Je ne sais pas, nous n'avons jamais eu les appareils et les machines nécessaires pour les fabriquer.

Q.—Quel genre d'acier emploie-t-on pour les dents de faux ? R.—Je n'en connais pas le nom, mais on le considère comme un acier de très bonne qualité.

Q.—Bonne, très bonne qualité d'acier ? R.—Oui.

Q.—L'acier Bessemer ou autre acier de cette qualité ne conviendrait pas ? R.—Je ne pourrais répondre à cela, mais nous les commandons toujours en acier de bonne qualité et nous recevons toujours satisfaction.

Q.—De l'acier semblable à celui qui est employé pour les scies par exemple ? R.—Non, pas d'aussi bonne qualité que cela à l'exception de la partie où passe la scie ; la scie naturellement est d'acier de très bonne qualité.

Q.—Employez-vous beaucoup d'ouvriers à Chatham ? R.—Nous employons en moyenne 65 hommes dans la fabrique seulement. Nous avons ensuite quatre ou cinq agents généraux à salaire, et probablement 30 ou 40 à commission dans différentes parties du pays.

Q.—Y a-t-il d'autres établissements du même genre à Chatham ? R.—Non.

Q.—Quels sont, en moyenne, les salaires des ouvriers employés dans ce métier à Chatham ? R.—Les bons ouvriers, les tourneurs, les mouleurs et les ouvriers habitués au métier reçoivent \$1.50, \$1.75 et \$2.00 ; le salaire dépend beaucoup de l'habileté de l'ouvrier.

Q.—Alors vous avez des ouvriers inférieurs, pas aussi habiles, n'est-ce pas ? R.—Oui.

Q.—Combien leur donnez-vous ? R.—Cela dépend entièrement de leur valeur ; on leur paie entre \$1.00 et \$1.50 par jour. Nous prenons généralement des novices, nous les mettons au courant de la besogne, et nous augmentons leur salaire suivant les progrès qu'ils font.

Q.—Pourriez-vous faire une comparaison entre les prix payés pour la même besogne dans une ville des Etats-Unis ayant à peu près la même population que Chatham, et les prix payés à Chatham ? R.—Non ; je ne pourrais pas faire de comparaison juste, mais je crois que généralement les salaires sont plus élevés aux Etats-Unis.

Q.—Croyez-vous que la matière première, c'est-à-dire toute la matière première que vous importez pour fabriquer vos instruments, est à aussi bon marché, meilleur marché, ou plus chère en Canada que dans les Etats-Unis ? R.—Je crois que la plus grande partie est plus chère, surtout depuis les derniers changements dans le tarif.

Q.—Quels articles seraient plus chers ? R.—Je crois que le fer commun, l'acier ordinaire, la toile à voile, et les boulons seraient plus chers.

Q.—La fonte est-elle plus chère à Chatham que sur des points correspondants dans les Etats-Unis ? R.—Non, je crois qu'elle est un peu meilleur marché ici, parce que je crois que la fonte employée aux Etats-Unis est d'une qualité un peu plus élevée que la nôtre et coûte plus cher.

Q.—Quelle fonte employez-vous ? R.—Nous préférons un mélange de deux espèces de fonte écossaise.

Q.—Quelles qualités de fonte écossaise employez-vous ? R.—Nous employons la Gartsberry No 1 ou la Harrington et Hematite No. 3, environ deux parties de la première pour une partie de la dernière, et nous mêlons avec de la vieille fonte.

Q.—La vieille fonte que vous recueillez en Canada ? R.—Oui.

Q.—Vous servez-vous beaucoup de fer en barre ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—D'où vient-il ? R.—Presque tout d'Angleterre.

Q.—Est-ce du fer de Staffordshire ou du pays de Galles ? R.—Il nous en vient beaucoup d'Angleterre, je crois ; nous achetons des maisons de gros.

Q.—Achetez-vous du fer canadien laminé ? R.—Oui, un peu.

Q.—D'où le faites-vous venir ? R.—De Hamilton.

Q.—Est-il de bonne qualité ? R.—Pas d'aussi bonne qualité que le fer anglais. Nous ne l'achetons que comme pis-aller, lorsque nous ne pouvons pas avoir l'autre.

Q.—Pour quelle raison est-il inférieur au fer anglais ? R.—Il n'est pas laminé aussi galement et il a souvent des pailles.

Q.—Parce qu'il est fait avec du vieux fer, je suppose ? R.—Je n'en connais pas la cause, mais je ne crois pas que l'on soit assez bien outillé en Canada pour le laminé. Il est très croche et pas aussi exact de mesure que l'autre, ce qui fait que nous ne l'aimons pas du tout.

Q.—Quel loyer en moyenne paient les ouvriers à Chatham ? R.—Cela dépend des maisons. Il y a des maisons ayant trois pièces, à part trois chambres à coucher et qui se louent de \$5 à \$7 par mois.

Q.—Ce sont là à peu près les maisons que la moyenne des ouvriers louent ? R.—Oui, je le crois ; je ne pense pas qu'ils dépassent \$8.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée des prix des articles ordinaires de consommation dans une famille à Chatham, provisions, épicerie, etc ? R.—Je ne suis pas renseigné à ce sujet ; je crois que d'autres pourront mieux vous renseigner que moi. Ma famille est petite et je ne m'occupe guère des achats.

Q.—Le prix des loyers a-t-il augmenté depuis quelques années à Chatham ?
R.—Non, il a baissé, je sais qu'il y a eu baisse sur les logements pour demeure privée, mais je ne sais pas quant aux magasins. Je crois qu'il y a eu baisse aussi de ce côté. Les loyers ont baissé pendant les huit ou dix dernières années.

Q.—En dehors de la partie commerciale de la ville ? R.—Oui, et même dans la partie commerciale de la ville, je crois.

Q.—La ville a augmenté en population, n'est-ce pas ? R.—Lentement. Elle a augmenté beaucoup en richesses cependant, et les constructions y sont meilleures.

Q.—Pouvez-vous nous dire si depuis que vous êtes à Chatham, l'état des ouvriers est devenu meilleur, pire, ou s'il est resté stationnaire ? R.—Je ne pourrais rien préciser ; je crois cependant que l'état des ouvriers est à peu près le même. Les bons ouvriers ont toujours eu de bons salaires et de l'emploi toute l'année. Tout dépend de l'habileté de l'ouvrier.

Q.—Savez-vous si les ouvriers font des épargnes ou non ? R.—Peut-être quelques-uns en font, mais pas la majorité.

Q.—Est-ce parce qu'ils ne sont pas employés permanemment qu'ils ne font pas d'épargnes ou parce que leurs salaires ne sont pas assez élevés, ou parce qu'ils dépensent tout ce qu'ils gagnent ? R.—Je pense que c'est parce qu'ils dépensent tout ce qu'ils gagnent, plus que pour aucune autre raison.

Q.—Vous croyez qu'ils pourraient faire des épargnes s'ils le voulaient ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Quel est le principal combustible ici ? R.—Le bois et le charbon.

Q.—Le charbon est-il beaucoup en usage ? R.—Oui ; la plupart des maisons, je crois, se servent de charbon pour le chauffage.

Q.—Combien payez-vous le charbon anthracite ? R.—Six piastres, cette année ; pour celui que nous appelons *nut coal*.

Q.—Combien vaut le bon bois franc de première qualité, la corde ? R.—Environ \$3.50 la corde. Le bois mou vaut environ \$2 la corde. Nous l'employons en grande partie pour les machines à vapeur.

Q.—Quelles qualités comprenez-vous dans le bois mou ? R.—L'orme, le frêne tendre, le bois blanc, presque toutes les espèces.

Q.—N'avez-vous pas de pin ici ? R.—Non, nous n'en avons pas.

Q.—Les ouvriers sont-ils organisés en unions ouvrières à Chatham ? R.—Je le crois.

Q.—Sous quelle forme, unions de métiers ou chevaliers du travail ? R.—Les chevaliers du travail ; je ne vois pas qu'il y en ait d'autres. Cependant je crois qu'il y a une union des mouleurs.

Q.—Avez-vous eu des grèves ici dernièrement ? R.—Il y en a eu une ; dernier.

Q.—Quelle en a été la cause ? R.—C'était plus particulièrement la question heures.

Q.—Les ouvriers voulaient une journée plus courte ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils réussi ? R.—Non, ils n'ont pas réussi.

Q.—Combien de temps les ouvriers furent-ils sans ouvrage ? R.—Il n'y eut que deux ou trois fabriques où la grève eut lieu, et je crois qu'elles furent fermées pendant deux ou trois semaines.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—La grève ne fut pas générale ? R.—Non, nos ouvriers ne se mirent pas en grève. Nous réglâmes le différend avec eux sans difficulté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous avez discuté la question avec eux ? R.—Oui ; ils ont examiné des leurs, nous leur avons dit ce que nous pouvions faire, et il n'y eut pas de difficultés. Nous avons agi comme arbitres et employé notre influence en fa

ouvriers des autres manufactures ; car en opposition aux ouvriers, les hommes dans le commerce avaient formé une association, et alors il y eut un arrangement à l'amiable.

Q.—La bonne entente existe-t-elle entre les patrons et les ouvriers ? R.—Nous n'avons pas de différends avec nos ouvriers ; je ne sais pas comment les autres s'entendent, mais je crois que tout va bien.

Q.—Quels sont les jours de paie dans les manufactures à Chatham ? R.—Nous payons toutes les semaines, le vendredi soir, afin que nos ouvriers aient de l'argent pour faire leur marché le samedi. Neus les payons pour jusqu'au jeudi soir.

Q.—C'est la raison pour laquelle vous les payez le vendredi ? R.—Oui.

Q.—L'acte Scott est en vigueur dans ce comté-ci, je crois ? R.—Oui.

Q.—Est-il observé ? R.—Je ne le crois pas ; les autorités font du mieux qu'elles peuvent, mais j'en connais peu de chose, vu que je vais rarement aux environs des auberges.

Q.—Alors la raison pour laquelle vous payez le vendredi, n'est pas d'éloigner les ouvriers de l'auberge le samedi soir ? R.—Non, nous les payons le vendredi soir afin qu'ils puissent profiter du marché le samedi matin. Je ne crois pas cependant qu'un seul de nos ouvriers fasse usage de liqueurs enivrantes, autant que je puis savoir.

Q.—Les ouvriers à Chatham sont-ils en général payés en argent ? R.—Je le crois ; je n'en connais pas qui soient payés autrement.

Q.—Les ouvriers se forment-ils en quelque sorte de société coopérative, soit pour la fabrication ou la vente des articles ? R.—Non.

Q.—Avez-vous eu des entreprises coopératives de quelque sorte ? R.—Non, rien en dehors des compagnies à fonds social.

Q.—Je crois que vous avez parlé d'une fabrique de biscuits ? R.—C'était une entreprise coopérative, mais elle a duré peu de temps.

Q.—Savez-vous quelle a été la cause de l'insuccès ? R.—Le manque de capital.

Q.—Connaissez-vous quelques maisons en particulier dont le loyer n'a pas augmenté ? R.—J'ai une maison que je loue. Il y a six ans, j'en recevais six ou sept piastres de loyer par mois, et aujourd'hui je n'en reçois plus que \$4, bien que j'aie tenu depuis la maison en bon état de réparation.

Q.—Elle est en bon ordre ? R.—Oui, en aussi bon ordre aujourd'hui qu'alors. Il y a eu baisse dans les loyers, mais il y a plus de maisons qu'il n'y en avait autrefois.

Q.—Et de meilleures maisons ? R.—Oui, plus confortables, je crois.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous dites que les grèves qui ont eu lieu ont été faites à l'occasion d'une diminution des heures de travail ? R.—C'était la principale cause, je crois.

Q.—On demandait une diminution de 10 heures à neuf heures ? R.—Le différend aussi a commencé au sujet du départ des ouvriers à 5 heures le samedi soir. Nous

Q.—adopté le système d'envoyer nos ouvriers à 5.30 heures le samedi soir. Le la cause ne recommença pas dans notre fabrique, mais ailleurs. Les ouvriers venaient partir à 5 heures, mais on leur refusa.

ne l'air.— Les employés demandèrent-ils cette faveur comme corps ? R.—Non : mais

Q.—naturellement, et nous leur répondimes que nous ne pouvions pas la leur accorder, des mat tout.

et qui s.— Les ouvriers travaillent-ils 60 heures par semaine ? R.—Cinquante-neuf

Q.—demie.
R.—Oui, Vous dites que les patrons sont organisés eux-mêmes en association ?

Q.—Votre maison fait-elle partie de l'association ? R.—J'en fais partie indistinctement.

pas renseigné.
moi. Ma— Voulez-vous nous faire connaître son but ? R.—Son but était de contre-pute coalition contraire.

Q.—Les ouvriers ont-ils essayé de régler le différend par voie d'arbitrage ?
R.—Ils ont envoyé une députation auprès des manufacturiers ; la question fut discutée et réglée. Il y eut entente entre les patrons et les ouvriers.

Q.—Il fut entendu que les ouvriers auraient la demi-heure ? R.—Il fut entendu que l'on diviserait par la moitié et prendrait la demi-heure, mais d'autres fabriques accordèrent l'heure complète.

Q.—L'assemblée de district des chevaliers du travail envoya-t-elle une députation aux manufacturiers ? R.—Je crois qu'une députation fut envoyée mais elle ne vint pas chez nous.

Q.—S'adressa-t-elle à l'Association des manufacturiers ? R.—Non ; cette association n'était pas formée alors. Elle se forma plus tard.

Q.—Un bon ouvrier dans votre industrie reçoit environ \$10.50 de salaire par semaine ? R.—Oui, c'est ce que reçoit un bon artisan ordinaire. Nos contremaîtres reçoivent beaucoup plus. Quelques-uns reçoivent \$3.00 par jour, d'autres \$2.50 et ainsi de suite en diminuant. Un mouleur ordinaire, un tourneur ou mécanicien gagnent de \$10.50 à \$11.00 par semaine.

Q.—Combien un ouvrier recevant \$10.50 par semaine, avec une famille de quatre personnes, payant \$7 par mois de loyer et vivant assez bien, peut-il épargner sur son salaire par mois ? R.—Je ne sais pas ; je crois que cela dépend beaucoup de la manière dont sa maison est conduite. Il y a plusieurs manières de diriger une maison.

Interrogé par M. FRED :—

Q.—Combien de jours dans l'année les ouvriers dans votre manufacture travaillent-ils ? R.—Ils travaillent entre 10 et 11 mois. Quelques-uns resteront continuellement avec nous ; ils peuvent s'absenter et travailler en dehors. Nos ateliers sont fermés pendant environ six semaines.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Travaillez vous tout le temps à part de cela ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Faites-vous faire des heures supplémentaires ? R.—La chose arrive assez souvent, et dans ce cas une heure d'ouvrage vaut une heure et quart du temps ordinaire de la journée.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—A quelle époque fermez-vous les ateliers ? R.—Vers le milieu d'août.

Q.—Les ouvriers sont en demande alors ? R.—Oui, ils peuvent avoir de l'ouvrage en abondance partout s'ils veulent. Pendant ce temps nous gardons environ une douzaine de nos meilleures mains pour faire les changements dans les patrons et autres choses de ce genre.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Cette association de manufacturiers se réunit-elle souvent ? R.—Non, elle est presque éteinte maintenant.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Elle se réunit lorsqu'il s'élève des différends avec les ouvriers ? R.—Il n'y a eu qu'une grève. Nous nous sommes réunis dernièrement et avons remis le loyer de la salle ; notre association n'a été que temporaire.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Admettez-vous toute espèce de patrons ? R.—Tous ceux qui emploient des ouvriers.

Q.—Le nombre d'ouvriers qu'ils emploient n'y fait rien ? R.—Le nombre n'y fait rien. Il y a environ 12 ou 15 patrons à Chatham, et la réunion se termine ordinairement par un souper aux huitres ou quelque chose de la sorte, et chacun s'en va chez soi.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Invitez-vous vos employés à ces soupers ? R.—Nous vivons en bons termes avec nos employés. Mais il n'y a plus réellement de raison d'être aujourd'hui pour l'association qui n'a été organisée que lors de la grève.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les choses vont trop bien pour ressentir le besoin de cette association ? R.—Il n'y a pas de mécontentement dans aucun métier maintenant.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les ouvriers résident-ils à Chatham d'une manière assez stable, ou s'ils vont et viennent ? R.—Ils résident ici d'une manière assez stable.

Q.—Plusieurs sont-ils propriétaires de leur logis ? R.—A peu près le quart ou le cinquième des ouvriers de notre fabrique sont propriétaires.

Q.—Vous ne connaissez rien des ouvriers d'ailleurs ? R.—Non, je ne suis pas en contact avec eux.

Q.—Et ceux de vos ouvriers qui ne sont pas propriétaires sont-ils mariés ? R.—Oui, la majorité sont mariés, je crois.

Q.—La majorité de ceux qui ne sont pas propriétaires de leur maison sont mariés ? R.—Oui, nous avons adopté pour principe de donner de l'ouvrage de préférence à un ouvrier qui est marié afin de l'engager à s'établir dans la ville.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Des ouvriers célibataires ont-ils construit des maisons ? R.—Non, pas à ma connaissance.

Q.—Connaissez-vous quelque chose des villes environnantes ? Ont-elle une population ouvrière flottante, des gens qui changent de place dans l'espérance de faire mieux ailleurs ? R.—Je ne pourrais donner d'information à ce sujet. La plupart de nos ouvriers travaillent chez nous depuis 10, 12 ou 14 ans.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous une bibliothèque publique à Chatham ? R.—Il y a l'Institut des artisans dont chaque ouvrier peut faire partie moyennant \$1.00 par année. Ceux qui ne sont pas ouvriers paient \$2 par année.

Q.—Cet institut est-il beaucoup apprécié par la classe ouvrière ? R.—Je ne crois pas qu'il le soit autant qu'il devrait l'être.

Q.—Croyez-vous que si les ouvriers avaient le samedi après-midi à eux, ils en feraient un bon usage ? R.—Je ne le crois pas ; c'est mon opinion. Je ne crois pas qu'ils emploieraient avec avantage pour eux ces moments de loisir.

Q.—Un homme travaillant 59½ heures par semaine, et se couchant à 10 heures du soir n'aura pas ainsi grand temps à donner à l'amusement de sa famille dans des excursions dans les parcs ou à la campagne, excepté après soleil couché ? R.—Il fait clair de 7 à 9 heures en été.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pourquoi croyez-vous que l'ouvrier n'emploierait pas avec avantage le congé du samedi après-midi ? R.—La seule raison c'est que s'ils prennent part à une fête et qu'il y ait de la boisson, ils en boivent. Nous n'avons pas d'ivrognes maintenant, mais nous en avions auparavant qui revenaient toujours brisés après un congé ; est-ce parce qu'ils avaient eu congé, je ne le sais pas.

Q.—Ne serait-ce pas par exemple parce qu'ils étaient peu habitués aux congés et c'était une nouveauté pour eux ? R.—Je ne sais pas ; quant à moi j'ai toujours fait une longue journée, et je ne m'en suis jamais trouvé pire ; au contraire, je n'en ai ressenti que du bien.

Q.—Trouvez-vous que la dissipation augmente parmi les ouvriers à mesure que les heures de travail diminuent ? R.—Il n'y a pas eu de changement ici, de sorte que je ne puis rien dire à ce sujet.

Q.—S'il était vrai qu'un ouvrier ne sût pas jouir de ses heures de loisir, ne vaudrait-il pas mieux augmenter les heures de travail ? R.—Il y a une limite en toutes choses, et je ne voudrais pas définir quelle est la juste limite.

Q.—N'est-il pas vrai qu'un ouvrier peut être quelquefois porté à boire parce qu'il a trop travaillé et est très fatigué ? R.—Je ne puis parler que pour nos ouvriers et je ne crois pas que nous en ayons qui soient dans ce cas.

Q.—Vos ouvriers ne sont pas fatigués le soir ? R.—Nous leur faisons faire une bonne journée de travail, mais je ne crois pas que nous leur demandions rien de déraisonnable ; la direction des ouvriers est en grande partie laissée aux contre-maîtres.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous en rapport avec les ouvriers ? R.—Depuis 16 ans ; nous en employons aujourd'hui un plus grand nombre qu'autrefois.

Q.—Avez-vous été ouvrier vous-même autrefois ? R.—Oui, j'ai travaillé sur une ferme et j'ai fait l'école.

Q.—Combien de temps travailliez-vous sur la ferme ? R.—15 à 16 heures par jour quand c'était nécessaire.

Q.—Vous étiez souvent fatigué le soir ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous travaillé quelquefois au clair de la lune ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Mais il y avait quatre mois dans l'année pendant lesquels vous n'aviez qu'à donner la nourriture au bétail ? R.—Non, nous faisons du bois, et c'est un travail dur que de se lever à quatre heures du matin en hiver, atteler les chevaux et se rendre à cinq ou six milles pour tirer un voyage de billots.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Êtes-vous absolument obligés de faire travailler vos ouvriers en dehors des heures régulières de la journée ? R.—Oui, c'est nécessaire quelquefois. Il nous vient, par exemple, une abondance de réparations à faire, surtout pendant les récoltes, et nous ne pouvons pas prévoir cela.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous préféreriez ne pas faire faire d'heures supplémentaires ? R.—Certainement, c'est plus satisfaisant.

HUGH NEILSON, de la maison Coltar et Neilson, fabricants de meubles, Chatham, appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Manufacturez-vous sur une grande échelle ? R.—Non, pas beaucoup.

Q.—Manufacturez-vous pour le marché local, ou pour le marché en général ?

R.—Nous vendons un peu en détail, et nous vendons aussi en gros, mais pas énormément.

Q.—Jusqu'ou expédiez-vous des meubles ? R.—Jusqu'à London, dans l'est, et Windsor dans l'ouest.

Q.—La fabrication des meubles est-elle considérable à Chatham ? R.—Non ; nous sommes les seuls fabricants de meubles.

Q.—Quels salaires payez-vous à vos ouvriers ? R.—Demandez-vous la moyenne ?

Q.—Quel salaire gagne un assez bon ouvrier ? R.—Environ dix à douze piastres par semaine.

Q.—Les ouvriers ne travaillent-ils qu'à la semaine ? R.—Non, ils travaillent aussi à la pièce.

Q.—Ceux qui travaillent à la pièce gagnent-ils autant que ceux qui travaillent à la journée ? R.—Quelques-uns gagnent autant, d'autres moins, cela dépend de l'ouvrier ; la plus grande partie de nos ouvriers travaillent à la journée.

Q.—Préfèrent-ils travailler à la journée ou à la pièce ? R.—La plupart préfèrent travailler à la journée.

Q.—Avez-vous eu dernièrement des différends avec vos ouvriers — des grèves ?

R.—Non, pas dernièrement ; nous avons eu une grève, il y a environ un an, vers ce temps-ci.

Q.—Quelle en était la cause ? R.—Les ouvriers voulaient avoir une diminution des heures de travail.

Q.—Leur avez-vous fait quelque concession ? R.—Une petite ; ils voulaient avoir une heure le samedi, et nous leur avons accordé une demi-heure.

Q.—C'est ce que vous leur avez accordé ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps les ouvriers furent-ils sans travailler ? R.—Nos ouvriers furent environ deux ou trois semaines en tout ; ils se mirent en grève en deux ou trois occasions différentes ; les chevaliers du travail en furent la cause.

Q.—Et à l'exception de la demi-heure le samedi, la grève n'obtint rien ? R.—Exactement.

Q.—Vos ouvriers restent-ils longtemps avec vous, ou s'ils aiment à changer d'un lieu à un autre ? R.—La plus grande partie sont bien stables.

Q.—Deviennent-ils assez au-dessus de leurs affaires pour s'acheter une maison ? R.—Non, très peu y arrivent ; à part quelques-uns, il ne paraît pas qu'ils puissent faire beaucoup d'épargnes.

Q.—Avez-vous des apprentis ? R.—Nous en avons trois.

Q.—Restent-ils avec vous tant qu'ils n'ont pas appris leur métier ? R.—Il y a maintenant près de quinze ans que nous tenons un atelier, et je ne crois pas que nous ayions eu, dans toute cette période, plus que deux apprentis qui aient terminé leur apprentissage.

Q.—Ils travaillent quelque temps et s'en vont ensuite ailleurs ? R.—On leur offre une piastre par jour, quelque part, ils croient que c'est un salaire élevé et ils s'en vont.

Q.—Pouvez-vous toujours avoir tout l'aide dont vous avez besoin ? R.—Oui.

Q.—Vous n'éprouvez aucune difficulté à trouver autant d'ouvriers que vous en avez besoin ? R.—Aucune.

Q.—Vient-il beaucoup de meubles des Etats-Unis ? R.—Non, il n'en vient pas ; mais quelquefois une personne ira aux Etats-Unis, verra un meuble qui lui plaît, ne regardera pas au prix et l'achètera.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre le prix des meubles aux Etats-Unis et

en Canada? R.—Les prix sont aussi bas ici qu'aux Etats-Unis, pour les espèces de meubles que nous manufacturons.

Q.—Sont-ils aussi bien faits? R.—Aussi bons.

Q.—Et faits avec autant de goût? R.—Les acheteurs trouvent que les meubles canadiens sont faits avec plus de goût; les grandes fabriques aux Etats-Unis emploient des ouvriers très habiles pour tracer des modèles, mais les petites fabriques ne peuvent pas se permettre cette dépense. Ici, lorsque nous avons besoin d'un modèle nouveau, nous achetons un meuble que nous copions; nous n'employons pas de dessinateur.

Q.—Employez-vous de très habiles ouvriers? R.—Non, très peu.

Q.—Employez-vous des ouvriers d'habileté secondaire et auxquels vous donnez un petit salaire? R.—Quelques-uns, pour travailler aux machines, c'est tout.

Q.—Si vous employez des ouvriers d'habileté secondaire pour conduire vos machines, n'y a-t-il pas danger que leur ignorance des machines ne soit la cause d'accidents? R.—Je ne le crois pas. Ils ne se coupent pas les mains plus que les bons ouvriers, et souvent les ouvriers habiles sont moins prudents.

Q.—Vos machines sont-elles suffisamment entourées pour empêcher les accidents? R.—Oui.

Q.—Les poulies sont-elles entourées? R.—Pas toutes.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—L'inspecteur est-il allé visiter votre fabrique? R.—Non, monsieur.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez vous vu un inspecteur des fabriques? R.—Non, pas que je sache; s'il en est venu un, je ne l'ai pas su.

Q.—Employez-vous de très jeunes garçons? R.—Nous n'en avons pas de moins de quinze ou seize ans. Il y en a peut-être quelques-uns de plus jeunes dans l'atelier où l'on finit les meubles; nous avons un homme qui a un contrat pour finir les meubles; nous le payons à la pièce et il engage lui-même des ouvriers. Il a quelques jeunes garçons à son emploi, mais je ne crois pas qu'il en ait de moins de quatorze ans. Je ne les compte pas au nombre de nos apprentis. Ce sont des apprentis pour lui, car ils ne travaillent pas directement pour nous.

Q.—Croyez-vous que ce soit un bon système de donner ainsi l'ouvrage à l'entreprise? R.—Oui, je le crois; nous le trouvons avantageux pour cette partie de notre ouvrage. Nous savons exactement ce qu'il nous en coûte pour finir un meuble.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Trouvez-vous que les prix des meubles dans le pays sont bien réduits, et qu'il reste peu de profit pour le fabricant? R.—Oui, ils sont bien réduits à présent.

Q.—Cela est dû à la concurrence du commerce dans notre propre pays? R.—Oui.

Q.—Et vous trouvez nécessaire d'employer des ouvriers au meilleur marché que vous pouvez le faire? R.—C'est ce que nous sommes obligés de faire pour soutenir la concurrence.

Q.—Estimez-vous aussi qu'un homme pour faire de l'argent dans les meubles est obligé d'augmenter son commerce comme dans toute autre industrie? R.—Oui, il le faut.

Q.—Engagez-vous vos apprentis par contrat? R.—Non, nous ne l'avons jamais fait.

Q.—Avez-vous objection à les engager ainsi?—Non.

Q.—Supposant que vous engagiez un apprenti par contrat, ne croyez-vous pas que s'il ne voulait pas rester avec vous, il se comporterait d'une façon assez déplaisante pour que vous soyez heureux de le laisser aller? R.—C'est justement ce que

nous pensons ; nous avons eu des apprentis qui ne paraissaient réellement pas vouloir s'en aller d'eux-mêmes, mais ils se comportaient de façon à ce que nous fussions obligés de les renvoyer.

Interrogé par M. ARMSTRONG :--

Q.—Combien de personnes employez-vous ? R.—Environ trente.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires pour ces trente ouvriers ? R.—Je ne crois pas que la moyenne dépasse \$1.37½ par jour.

Q.—Un apprenti peut-il bien apprendre tout son métier dans votre fabrique ? R.—Oui.

Q.—Dans toutes ses parties ? R.—Oui, dans toutes ses parties.

Q.—Les ouvriers sont-ils favorables à l'engagement des apprentis par contrat ? R.—Je ne leur ai jamais entendu exprimer d'opinion à ce sujet.

Q.—Vous dites que la grève, il y a quelque temps, est survenue à l'occasion d'une demande de diminution d'heures de travail de la part des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Les patrons, à Chatham, se sont-ils formés en association à cette occasion, pour contrebalancer les exigences des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils réussi à cela ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des hommes mariés qui gagnent \$1.37½ par jour ? R.—Oui ; mais règle générale, ils gagnent plus.

Q.—Ce chiffre est la moyenne ? R.—Oui, c'est la moyenne, je crois ; ce n'est pas moins que cela, dans tous les cas.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il soit très difficile pour un ouvrier de faire des épargnes avec ce salaire, lorsqu'il a une famille de quatre ou cinq personnes, et qu'il est obligé de payer loyer ? R.—Il ne peut guère faire d'épargnes ; je ne crois pas que je le pourrais, dans tous les cas.

Q.— Vos ouvriers travaillent cinquante-neuf heures et demie par semaine ? R.—Oui.

Q.—Les logements d'ouvriers sont-ils situés dans le centre de la ville ou aux extrémités ? R.—Nos ouvriers sont logés assez près du centre ; aucun d'eux n'est éloigné de son ouvrage.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quel est l'état sanitaire des logis d'ouvriers ? R.—Je crois que l'état sanitaire est assez bon, autant que je sache.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est l'état sanitaire de votre fabrique ? R.—Il est bon.

Q.—Supporterait-il l'inspection ? R.—Je ne sais pas ce que serait l'inspection.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Pourquoi vos ouvriers préfèrent-ils travailler à la journée, plutôt qu'à la pièce ? R.—Parce qu'ils n'ont pas à travailler aussi fort, je suppose.

Q.—Pour gagner \$1.37½ par jour ? R.—Beaucoup de ces ouvriers qui gagnent de petits salaires conduisent des machines. Quelques-uns n'ont pas servi leur temps d'apprentissage, et ne sont pas ce que nous appelons des ouvriers experts ; nous n'avons pas réellement de bons ouvriers travaillant pour moins de \$1.50 à \$1.75 par jour.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—En quelle proportion sont les hommes mariés dans votre fabrique ? R.—Les deux-tiers environ, je crois, sont mariés.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous eu plusieurs accidents dans votre fabrique, l'année dernière ?

R.—Je m'en rappelle très peu, à l'exception d'un homme qui s'est coupé un doigt sur une scie de travers, et qui a été trois semaines sans travailler.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Est-ce que la scie n'est pas protégée ? R.—Non.

Q.—N'avez-vous pas pour pratique d'entourer vos scies circulaires ? R.—Non, aucune n'est entourée.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Si les jeunes gens qui vont travailler chez vous avaient reçu d'abord une éducation technique, n'auraient-ils pas plus de facilité à apprendre le métier ? R.—Oui, je crois que cette éducation leur serait d'un grand avantage.

Q.—Donne-t-on quelque part à Chatham une éducation technique aux enfants avant de les mettre en apprentissage ? R.—Non, pas que je connaisse.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Cela vous serait avantageux comme aux jeunes gens si cette éducation technique était donnée à ces derniers, avant leur entrée dans vos ateliers ? R.—Ce serait avantageux pour les deux.

DAVID WILSON, cultivateur, Chatham, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous demeurez dans les environs de Chatham, je crois ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Y a-t-il longtemps ? R.—Depuis quarante-huit ans.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous défriché votre terre ? R.—Oui.

Q.—Vous étiez alors dans la forêt ? R.—Oui, dans le temps ce n'était que du bois autour de nous.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Employez-vous des garçons de ferme ? R.—Oui.

Q.—Quels gages payez-vous ordinairement ? R.—Actuellement, nous payons quinze piastres par mois et la pension.

Q.—Payez-vous ces gages tout le long de l'année ou seulement dans le temps de l'ouvrage ? R.—Je paie plus cher que cela dans la saison de l'ouvrage.

Q.—Si vous employez un homme toute l'année, vous lui payez quinze piastres par mois et sa pension ? R.—Je ne puis engager pour ce prix, pour toute l'année un bon homme qui s'entend aux travaux de la ferme.

Q.—Combien payez-vous à un homme que vous employez toute l'année ? R.—Je ne puis engager un bon homme pour tout le long de l'année à moins de dix-huit piastres par mois ; mais il faut qu'il s'entende aux travaux.

Q.—Vous n'êtes pas obligés d'employer autant d'hommes maintenant qu'autrefois ? R.—Vu que nous augmentons l'étendue de notre terre en culture, nous sommes obligés d'employer plus d'hommes qu'autrefois.

Q.—Avez-vous plus de machines maintenant qu'autrefois ? R.—Oui, mais cela nous permet de faire plus d'ouvrage.

Q.—Vous cultivez d'autant plus de terre que vous avez de machines ? R.—Oui.

Q.—Je suppose, comme vous faites de l'argent avec la terre, que vous en achetez davantage ? R.—Oui.

Q.—Alors cela montre de la prospérité chez les cultivateurs ? R.—Si tous les cultivateurs voulaient faire leur possible, nous serions un peuple très prospère.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—L'ouvrage ne vous effraie pas ? R.—Non, je n'ai jamais eu honte de travailler. J'ai été très pauvre un jour, mais merci à Dieu, je ne le suis plus maintenant.

Q.—D'ou veniez-vous lorsque vous êtes arrivé dans ce pays ? R.—Je venais des environs de Dublin en Irlande.

Q.—Avez-vous emporté beaucoup d'argent avec vous ? R.—J'avais \$1000 que mon père m'avait données. J'arrivai en Canada, en décembre 1839.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Les garçons de ferme sont-ils rares dans cette partie du pays ? R.—Les bons sont rares.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Qu'appellez-vous un bon garçon de ferme ? R.—Un homme qui veut se lever à cinq heures du matin, voir à ses chevaux, et travailler jusqu'à huit heures du soir.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—C'est une très longue journée, n'est-ce pas ? R.—C'est la journée que je fais moi-même ; quelquefois je travaille plus. Vous me trouverez demain matin à cette heure là occupé à soigner mes animaux. J'aurai bientôt soixante-huit ans.

Q.—Quels produits cultivez-vous principalement dans ce pays ? R.—En prenant une moyenne, ce sont les fèves, la graine de trèfle, le blé, et l'élevage des animaux,

Q.—Pouvez-vous faire de l'argent au prix que se vend le blé aujourd'hui ? R.—Certainement que j'en puis faire.

Q.—Avez-vous jamais calculé ce que coûte l'élevage des bestiaux ? R.—Oui.

Q.—Combien vous coûte l'élevage d'un animal ? R.—Je crois que je puis élever des animaux pour \$10 par année.

Q.—Les vendez-vous à l'âge de trois ans ? R.—Oui, jamais plus jeunes.

Q.—Combien pèsent-ils alors ? R.—Environ 1400 livres lorsqu'ils sont bons pour le marché.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'ils vous coûtent plus de \$30 la pièce ? R.—Non, si vous prenez en ligne de compte le profit que vous retirez du fumier sur la terre. C'est ainsi que je le calcule, il y a un revenu de ce côté.

Q.—Avez-vous vu des lettres ou statistiques publiées récemment constatant que le bœuf sur pied ne pourrait pas se vendre moins de cinq centins la livre ? R.—Je n'en ai pas vues, mais je ne crois pas cela.

Q.—Vous croyez pouvoir élever à meilleur marché que cela ? R.—J'en ai la certitude. J'ai actuellement 112 têtes de bétail sur ma ferme.

Q.—Cultivez-vous les fèves en grande quantité ? R.—Nous cultivons les fèves. J'ai actuellement 200 acres en culture sur ma ferme, et j'ai deux terres à part cela.

Q.—Cultivez-vous le maïs en grande quantité ? R.—Oui.

Q.—Comme nourriture pour le bétail ? R.—Oui.

Q.—Cultivez-vous le maïs fourrager ? R.—Quelquefois, mais règle générale nous nourrissons nos animaux avec le maïs en épi. J'ai nourri aussi des animaux avec de la moulée.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Nourrissez-vous vos porcs au maïs en épi aussi ? R.—Prenez chacun le

même nombre d'animaux ; vous nourrirez les vôtres avec de la moulée, les mettez en stabulation, et vous en aurez tout le soin possible. Je nourrirai les miens avec du maïs en épi ; et je garantis que je les engraisserai plus vite que les vôtres parce que le maïs en épi provoque la salivation et partant facilite la digestion. J'ai vu des animaux, nourris à la moulée, manger assez dans une journée pour être ensuite trois jours sans appétit. J'en suis venu à la conclusion que la meilleure méthode était de nourrir les animaux avec du maïs en épi.

Q.—Faites-vous du beurre et du fromage ? R.—Très peu ; nous n'aimons pas à donner trop de besogne à nos femmes.

Q.—Vous croyez que le gros de l'ouvrage doit retomber sur les hommes ? R.—Certainement.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ne croyez pas que la majorité du peuple pense autrement ? R.—Je ne sais pas ; je suis un irlandais. La commission ne doit pas oublier qu'elle est dans un comté qui diffère beaucoup des autres parties du pays. Ce comté possède le sol le plus productif du monde. J'ai entendu admettre ce fait par des hommes qui ont beaucoup voyagé ; c'est un pays plat qui plait peu aux habitants de l'est, mais s'ils s'établissent ici une fois et s'ils obtiennent les récoltes que nous avons habitude d'avoir, ils ne veulent plus le quitter. Ce sont les récoltes qui nous retiennent ici.

Q.—Combien de cultivateurs ont fait leur fortune ici ? R.—Plusieurs, mais souvent la deuxième génération la dépense ; c'est le malheur dans ce pays.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il tendance de la part des fils de cultivateurs à aller travailler dans les villes ? R.—Cette tendance était beaucoup plus forte autrefois que maintenant ; la jeunesse prend plus de goût maintenant à cultiver la terre paternelle. Il y a un courant favorable dans ce sens maintenant. J'ai trois fils qui demeurent à un jet de pierre de chez moi, et je ne les ai jamais entendus exprimer le désir de s'en aller.

Q.—Les cultivateurs dans ce comté sont-ils prospères ? R.—Règle générale, ils l'étaient jusqu'à ce que leur famille ait grandi et soit devenue extravagante.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je suppose que les enfants n'aiment pas à travailler comme leurs parents ? R.—Oui, c'est le malheur.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Plusieurs fils de cultivateurs vont-ils au collège d'agriculture ? R.—Nous ne considérons pas ce collège comme de grande utilité pour nous.

Q.—Pourquoi ? R.—Quant à moi, je n'y enverrais un de mes fils qu'avec répugnance.

Q.—Ne donne-t-on pas dans ce collège une bonne éducation agricole ? R.—J'ai vu les élèves en gants de kid dans les jours de chaleur. Je ne crois pas que cela convienne à un cultivateur, j'aime à voir un laboureur avec de la boue aux mains.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous croyez qu'un cultivateur fait de meilleur labour s'il ne porte pas de gants de kid ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que l'union commerciale avec les Etats-Unis soit nécessaire aux cultivateurs de Kent pour les rendre prospères ? R.—Il vous faudrait me montrer l'union commerciale sous un jour différent de celui sous lequel je la conçois. Comme je l'entends j'estime que c'est une folie d'y penser et même d'en parler.

Q.—Avez-vous jamais calculé ce que vous coûtait la production d'un minot de blé, en moyenne ? R.—Non, je ne suis jamais entré dans ce détail. Mais je vous

donnerai une idée de ce que deux acres de terre ont produit pendant les deux dernières années. La terre était fumée et labourée pour des fèves sur un espace de quatorze arpents.

Q.—Combien cela vous a-t-il coûté? R.—Le fumier et le labour ont coûté de \$80 à \$100. Ce fumier servira pour le blé. Les fèves m'ont rapporté \$360. Mettons les deux saisons ensemble, car la terre est aujourd'hui semée en trèfle. Je n'ai pas calculé la valeur de la fane de fèves laquelle a payé le coût de la récolte; cette fane est meilleure que le foin pour le bétail. Nous avons alors labouré le champ avec une charrue à trois oreilles et avec trois chevaux. Le labour nous a pris trois jours et j'ai semé dans ce champ environ vingt minots de blé. Nous avons fait la récolte avec une machine "champion" de la compagnie de Chatham, et nous avons battu trente-quatre minots de blé à l'acre. Si vous mettez ensemble les deux récoltes vous trouverez un résultat très satisfaisant.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'était dans un sol léger? R.—C'était dans une bonne terre forte argileuse.

Q.—Trouvez-vous cette terre bonne pour les fèves? R.—Oui, et pour tout autre grain. Nous lui donnons un labour au printemps, et la récolte ne manque jamais, même lorsque la saison est sèche, comme l'an dernier. Je pourrais vous montrer un champ de 41 acres que j'ai semé moitié en fèves et moitié en maïs. J'ai donné le maïs à manger aux animaux, et j'ai vendu les fèves \$1.75 le minot. Cette récolte m'a rapporté \$1000. J'ai maintenant vingt acres semés en blé, et vingt acres prêts à recevoir de l'orge.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Je crois que vous êtes meilleur cultivateur que M. Valency Fuller? R.—Il a trop de capitaux; il est trop riche.

Q.—Récoltez-vous beaucoup de foin? R.—Oui. Je fauche près de cent acres de foin.

Q.—Où le vendez-vous pour la plus grande partie? R.—Nous ne le vendons pas.

Q.—Vous le faites manger aux animaux? R.—Oui, nous le dépensons sur la ferme.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je crois que votre terre n'est qu'à un mille de la ville? R.—Oui, rien qu'à un mille; tous les enfants ici me connaissent.

FRANCIS W. WILSON, Chatham, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous avez une pépinière, je crois? R.—Oui, j'en fais un commerce, et je cultive en outre 300 acres de terre.

Q.—Cultivez-vous les fruits ou seulement les arbres fruitiers? R.—Je fais le commerce d'arbres fruitiers, mais je fais aussi un commerce considérable de fruits.

Q.—Quels fruits récoltez-vous dans cette partie du pays? R.—Tous les fruits qui poussent dans les autres parties du Canada.

Q.—Les pêches? R.—Elles viennent bien; nous en avons en une forte récolte cette année. Les petits fruits de presque toutes les espèces qui croissent en Canada viennent bien ici.

Q.—Quelle espèce de raisin cultivez-vous? R.—Le "Concord" tient la tête le "Niagara" et "Empire State" le supplantent maintenant.

Q.—Sont ce de meilleurs raisins ? R.—Oui, et ils se vendent plus cher ; “ l'Empire State ” est un bien meilleur raisin que les autres.

Q.—Cultivez-vous le Catawba ici ? R.—Non, pas beaucoup ; on le cultive sur l'île Pelée.

Q.—Fait-il trop froid ici pour ce raisin ? R.—Il n'est pas très en sûreté ici. Il mûrit un peu tard. Les rives du lac lui conviennent mieux. Les pêches viennent aussi un peu mieux sur les rives du lac qu'ici. J'ai cultivé les framboises en grande quantité ; je les ai expédiées à Montréal, où elles se vendent très bien.

Q.—Quel est votre principal marché pour les fruits ? R.—De ma récolte de quatre mille six cent quatre-vingt-six barils de pommes, j'ai expédié les deux-tiers à Chicago, environ le quart à Montréal, le chargement de deux chars au Montana, un char au Dakota, et deux cents barils par les bateaux sur les lacs. J'ai essayé le marché de Liverpool, mais je ne crois pas que ce marché soit aussi avantageux maintenant que le marché américain.

Q.—Il y a beaucoup de danger, je suppose, que les fruits se gâtent pendant le voyage ? R.—Non, ce n'est pas qu'il y ait un danger particulier, mais les droits et pourcentages à payer sont si considérables, de même que les vols, qu'il reste peu de profit au producteur. La commission de l'agent est de huit par cent.

Q.—Ne se gâte-t-il pas beaucoup de pommes pendant le voyage ? R.—Non, je n'en ai jamais perdu de cette façon.

Q.—Ce sont les frais de transport qui diminuent vos profits ? R.—Oui, je crois que la perte vient principalement des frais d'expédition. Je vends toujours mes pommes ici, au risque de l'acheteur une fois qu'elles sont mises à bord, et je ne remplis pas de commandes à moins d'avoir l'argent comptant.

Q.—Vous avez déjà entendu dire que les pommes se gâtaient pendant la traversée de l'océan, à cause du roulis des barils ? R.—Oui, mais nous avons trop d'expérience pour ne pas savoir comment les emballer de façon à prévenir cela.

Q.—La culture des pommes est-elle une industrie payante ? R.—C'est certainement l'industrie la plus payante dans Kent.

Q.—A votre estimation quelle est la moyenne des mauvaises récoltes ? R.—Je n'ai pas perdu de récolte pendant les vingt-trois dernières années ; la récolte n'a pas manqué une seule année chez moi ; j'ai une terre qui convient très bien à la culture des fruits.

Q.—Protégez-vous vos arbres fruitiers ? R.—Les arbres fruitiers donnent beaucoup plus de profits lorsqu'ils sont protégés par une rangée d'arbres toujours verts. La terre paraît mieux produire et les fruits sont plus naturels ; le vent aussi ne jette pas les fruits par terre.

Q.—Alors vous plantez ces arbres pour protéger vos fruits contre le vent ? R.—Oui, je plante des épinettes de Norvège espacées de trois pieds entre-elle ; ces arbres sont une protection pour les fruits, en même temps qu'un ornement sur la terre. Je prétends que des rangées espacées de trois pieds ne prennent pas plus de place sur une terre qu'une rangée de vingt pieds ; elles donnent beaucoup plus de bois et conviennent mieux de toute façon.

Q.—Le bois est-il de quelque valeur ? R.—Il est reconnu en Ecosse et dans les autres pays comme un des meilleurs bois. Ces épinettes poussent jusqu'à l'âge de quarante ans et alors leur croissance diminue. J'ai sur la partie nord de ma terre, quatre rangées de ces épinettes espacées de six pieds d'un côté et quatre pieds de l'autre.

Q.—Quel fruit autre que les pommes vous donne le plus de profits ? R.—Ce sont les poires.

Q.—Où vendez-vous vos poires ? R.—Je n'en ai jamais exporté beaucoup ; on en exporte peu d'ici. Je me propose d'en faire l'essai l'année prochaine. Je crois que Montréal serait notre meilleur marché ; l'ouest n'est pas un marché très avantageux pour les poires.

Q.—Les poires supportent-elles aussi bien l'exportation que les pommes ? R.—

Non, pas aussi bien que les pommes. Les variétés d'hiver s'exportent facilement. Vous pouvez difficilement cueillir les poires assez vite pour les vendre sur le marché avant qu'elles ne commencent à se gâter.

Q.—Vous pratiquez en même temps la culture des céréales et celle des fruits ?
R.—Oui, je cultive trois cents acres de terre ; j'ai planté cette année vingt-cinq acres en pommiers. J'ai un but spécial en agissant ainsi. J'ai planté les arbres espacés de vingt-un pieds d'un côté et trente-neuf pieds de l'autre, et je calcule dans vingt ans d'ici couper chaque deuxième arbre. J'espère cueillir les meilleurs fruits de ces arbres d'ici à ce temps là, dix-huit à vingt ans, et ensuite les arbres auront de l'espace pour croître.

Q.—Employez-vous beaucoup d'aides ? R.—Oui, j'en emploie beaucoup, la plus grande partie du temps. J'ai environ seize hommes à mon emploi maintenant, pas de jeunes gens depuis un certain temps.

Q.—Vos employés ignorent-ils ou connaissent-ils le métier de pépiniéristes ?
R.—J'ai eu cet été un homme qui avait beaucoup d'expérience, mais en général les autres employés ont très peu de connaissances. Ils parlent beaucoup mais ne travaillent guère. Ils vous raconteront bien ce qu'ils ont fait, mais ne seront pas capables de travailler eux-mêmes ; dans notre ligne, un bon jugement vaut autant qu'une connaissance du métier.

Q.—Alors l'instruction ne rend pas un homme impropre à l'exploitation d'une pépinière ? R.—Non ; j'ai laissé partir de bons hommes parce qu'ils manquaient d'instruction.

Q.—Avez-vous eu des employés qui avaient été au collège d'agriculture de Guelph ? R.—J'ai conversé avec quelques-uns. Je pense beaucoup de bien du collège et je diffère d'opinion à ce sujet avec mon oncle. le témoin précédent. Je crois que le collège est un bon établissement. Si j'avais des enfants assez âgés pour y aller, la seule raison qui m'empêcherait de les y envoyer serait que j'ai entendu de mauvais rapports sur la conduite et le caractère des jeunes gens qui sont là de très mauvais rapports. Quant à avoir les mains couvertes de boue, je ne crois pas que cela soit nécessaire pour être cultivateur.

Q.—Quels salaires payez-vous aux hommes qui travaillent dans votre pépinière ?
R. J'ai payé pour les mois d'été environ \$16 par mois, ceux que j'engageais de cette façon, plus la nourriture et le blanchissage. Dans la saison actuelle, je paye \$12 par mois, et je paye un homme \$200 par année en outre de sa nourriture et de son blanchissage. J'ai engagé de nouveau cet homme pour l'année prochaine. Cette année, je le payais \$190, nourriture et blanchissage compris ; c'est le meilleur homme que j'aie rencontré pour cette besogne jusqu'à présent. Quelques-uns de mes hommes m'économisent près de \$100 par année.

Q.—Pouvez-vous avoir tous les employés dont vous avez besoin ? R.—Oui, l'année dernière, j'eus beaucoup moins de peine que les années précédentes à avoir de l'aide. Nous avons eu de bons hommes, cet été, pas d'enfants. Je vois qu'il vaut mieux ne pas employer d'enfants à une besogne comme la mienne. Lorsque vous voulez avoir de bon ouvrage, ne le faites pas faire par des enfants.

Q.—Connaissez-vous des hommes qui cherchent de l'ouvrage et sont incapables d'en trouver ? R.—Non, cela n'arrive pas ; j'emploie toute personne qui se présente, du moment qu'elle connaît l'ouvrage. Je l'engage et elle se met à la besogne, mais si elle ne s'y entend pas, je la renvoie. Présentement, j'emploie une escouade de bûcherons, à qui je paie 50 centins par corde de bois mou et 75 centins par corde de bois franc ; ils se nourrissent eux-mêmes.

Q.—La culture du sol est-elle profitable, dans Kent ? R.—J'ai déjà dit que la culture des pommiers est profitable en cet endroit ; cette culture y réussit très bien. Après les pommes, c'est le foin qui paie le mieux.

Q.—Élevez-vous des bestiaux ? R. Oui.—Toutefois il m'en coûte moins d'acheter du jeune bétail de deux ans, que d'en faire moi-même l'élevage.

Q.—Vous achetez du bétail à deux ans et vous le revendez à trois ? R.—

Oui; j'ai acheté du bétail de tout âge; je préfère l'acheter à l'âge de deux ans ou à peu près. Leur engrais est alors moins coûteux. S'il me fallait les acheter tout engraisés, j'aurais trop de concurrents. J'ai expédié un bon nombre de convois de bétail.

Q.—Avez-vous jamais fait le calcul de ce que vous coûte, à la livre, la viande de boucherie que vous faites, avec les animaux que vous achetez? R.—Je n'ai jamais fait ce calcul. Je manquais de balances pour constater l'augmentation régulière de leur poids. Leur nourriture me coûtait 25 centins par jour et j'estime la valeur de leur fumier à l'égal du coût de la main-d'œuvre et des autres frais d'entretien.

Q.—Vous estimez que le fumier ne vaut pas plus que cela? R.—A mon avis, il ne vaut pas davantage.

Q.—Et vous dites que leur nourriture vous coûte 25 centins par tête? R.—Oui, en tenant compte du foin et du maïs que nous leur donnons à manger.

Q.—Ne les gardez-vous que durant une année? R.—Non; je ne parle que du coût d'entretien durant l'hiver.

Q.—Quel est le coût de l'entretien de vos bestiaux durant l'été, lorsqu'ils sont en pâturage? R.—Les bestiaux dont il est question ne coûtent pas plus de 5 centins par jour dans les meilleurs pâturages.

Q.—Les gardez-vous en stabulation pendant six mois de l'année? R.—Non; nous ne les gardons pas en stabulation pendant six mois de l'année. Mes bestiaux sont en pâturage à l'heure qu'il est; j'en ai une quantité considérable au champ. L'herbe est abondante et ces bêtes engraisent à vue d'œil. Nous n'avons jamais plus de cinq mois de stabulation, dans l'année.

Q.—Quel profit pouvez-vous retirer d'un animal que vous avez engraisé pendant un an? R.—Tout dépend des cas et des circonstances. C'est surtout de l'achat que dépend le succès; si vous tombez sur un élève en bonne condition et que le marché soit bon, vous ferez généralement de l'argent. Je suis d'avis que l'entretien du bétail me coûte par tête et par mois, \$1.00 en été, et \$2.00 en hiver. Je les entretiens en bonne condition; on ne peut qu'y perdre en le négligeant.

Q.—Alors, le coût de l'entretien est de \$18.00 par année? R.—Environ \$17.00; nous calculons ici, d'après cinq mois d'hiver ou de stabulation.

Q.—Vous estimez que la valeur du fumier compense les frais d'entretien, à part la nourriture, et ce montant de \$17 représente les déboursés réels? R.—C'est le coût de la nourriture, au prix courant. Je calcule la nourriture d'après les prix que je pourrais la vendre.

Q.—Alors, en sus de ce que vous dépensez pour un animal engraisé pendant un an, quel bénéfice pouvez-vous réaliser sur le prix d'achat de cet animal? R.—Il est difficile de donner une réponse précise à cette question; le profit dépend de l'engrais plus ou moins facile de la bête. Dans cette partie du pays, notre race de bétail est assez ingrate quant à la production de la viande, et si nous ne lui prêtons tous les soins voulus, les profits sont très minces. Ces soins étant donnés, si vous avez un troupeau assez nombreux, vous pourrez réaliser, en trois mois \$15 par tête de bétail; mais il m'est arrivé de garder des animaux pendant un an sans en retirer un sou de profit. Il m'est impossible de vous dire quelle est la moyenne du profit par tête.

Q.—Vous comptez avant tout sur vos arbres fruitiers et votre pépinière. R.—Oui; toutefois j'ai soixante-dix acres semés en blé, et le blé a fort belle apparence.

Q.—Aux prix d'aujourd'hui, pouvez-vous cultiver le blé avec profit? R.—La culture du blé paie un peu, mais il en est d'autres qui rapportent davantage. M'est avis qu'un champ bien protégé, sous couvert d'arbres toujours verts, et bien fumé peut vendre du blé à raison de 75 cts le minot, avec bon profit. Il est un point sur lequel je prendrai la liberté d'attirer l'attention de la commission; ce point se rapporte à la difficulté où nous sommes, comme cultivateurs, de connaître la valeur du travailleur qui vient s'offrir à nous. Nous ne pouvons les apprécier qu'après les

avoir mis à l'œuvre. Nous ne pouvons pas toujours nous fier à ce qu'un homme nous dit. Il me semble qu'il serait opportun de forcer par une loi, tout cultivateur à donner à un homme qui l'a servi, une recommandation convenable,—sans qu'il dise qu'il est, pire ou meilleur qu'il n'est en réalité,—une recommandation vraiment honnête, en tous points, sous peine d'une pénalité sévère s'il refusait de la donner conforme aux faits. Avec une loi de cette nature, du moment qu'un travailleur se présenterait muni de la recommandation de son dernier patron, vous pourriez de suite juger de sa valeur.

Q.—Pensez-vous que le gouvernement pourrait faire exécuter une telle loi, d'une manière satisfaisante? R.—Oui: nous avons déjà des lois d'une exécution plus difficile que ne le serait cette loi désirable. Du moment que les patrons sauront que cette loi est appuyée d'une sanction sévère, il sera de leur intérêt de s'y soumettre. Si j'ai un homme capable à mon service, je doublerai ses gages plutôt que de le laisser s'en aller.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Les grangistes ne pourraient-ils pas passer eux-mêmes des règlements de ce genre? R.—J'appartiens moi-même à la grange, mais les granges n'ont ici qu'une existence fort précaire. Elles sont presque toutes dissoutes: non, je ne crois pas que les granges puissent atteindre ce but aussi bien que le gouvernement.

Interrogé par M. FREED:—

Q.—Avez-vous d'autres suggestions à faire à la commission? R.—J'aimerais à dire qu'il y aurait bénéfice pour le pays si le gouvernement accordait une espèce de bonus ou prenait des moyens sérieux pour encourager la plantation d'arbres forestiers. J'en ai fait moi-même l'essai, et tout compte fait, je crois que la plantation d'arbres forestiers paie mieux que la culture de n'importe quel produit de ferme. On peut planter du frêne noir, du frêne blanc et du noyer noir, puis commencer après quatre ou cinq ans à couper le frêne noir pour en faire des perches et continuer ainsi jusqu'à ce qu'il ait quinze ans, et après cela on mettrait en coupe le frêne blanc et le noyer noir.

Interrogé par le PRÉSIDENT:—

Q.—Le noyer noir est devenu assez rare par ici? R.—Oui, mais il en reste encore beaucoup. Nous avons encore assez de ce bois dans toute la province pour fournir les semences. C'est dans nos bois que je prends les semences de mes pépinières.

Q.—Jusqu'à quel point vers le nord peut-on cultiver le noyer noir? R.—On peut planter le noyer noir avec succès jusqu'auprès du lac Simcoe.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Je crois qu'il n'y avait pas de noyer noir dans les forêts primitives de ces endroits? R.—Je crois qu'il n'y en avait pas passé London et les Chutes Niagara.

Interrogé par M. HEAKES:—

Q.—Est-ce un arbre qui croît rapidement? R.—Oui, c'est de tous les arbres celui dont la croissance est la plus rapide: c'est du moins celui qui selon moi, pousse le plus vite, et je cultive un bon nombre de variétés d'arbres.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Dans quelle période de temps, un noyer, dans des conditions ordinaires, peut-il atteindre les proportions d'un pied de diamètre? R.—Je n'ai pas fait d'observations à ce sujet. Toutefois je crois, qu'en trente ans, un noyer noir pourrait atteindre une taille de 2 pieds de diamètre.

Q.—Cette croissance est elle extraordinaire? R.—En de bonnes conditions, cette croissance est tout à fait normale. Notre sol est favorable à la culture des arbres forestiers. Et c'est le noyer noir qui croît le mieux dans notre sol: il s'y trouve naturellement chez lui. En deux ans, il s'élève sur semence jusqu'à la hauteur de six pieds, j'affirme ce fait en connaissance de cause et je puis en donner la preuve dans ma pépinière.

Q.—Lorsque vous plantez le noyer noir, en vue d'en faire du bois de service, le plantez-vous serré pour qu'il pousse droit? R. Oui, et je les éclaircis; ce qui me permet d'en faire du plant de commerce, lorsqu'il n'a que deux ans.

Q.—Isolés, ils deviennent trop branchus? R.—Oui, et les perches sont alors moins droites. Comparativement, le noyer noir est un arbre peu noueux, et qui croît naturellement droit.

Permettez-moi de vous parler maintenant des haricots que nous cultivons avec profits.

Q.—Vous savez ce que votre oncle, le témoin que nous venons d'entendre, a dit au sujet de la culture des haricots? R.—Oui, et je prétends que ses calculs sont fort erronés.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Combien de minots récoltez-vous à l'acre? R.—Nous récoltons à l'acre plus de minots d'haricots que de minots de blé. J'ai récolté jusqu'à quarante minots d'haricots à l'acre, mais j'avoue que c'était une récolte exceptionnelle.

Interrogé par M. FREED :

Q.—La culture des haricots n'exige-t-elle pas plus de frais que la culture du blé? R.—Oui; mais nous vendons les haricots plus cher, et le terrain sur un retour de haricots se trouve préparé pour une semence de blé. Dès que le terrain est nettoyé, au printemps, il suffit d'y passer la herse pour y faire les semailles de blé.

Q.—Vous avez entendu dire à votre oncle, que le fourrage (fanes) de haricots était une bonne nourriture pour les bestiaux? R. Non.

Q.—Vous croyez qu'il y a exagération? R.—Oui.

Q.—Toutefois, c'est un assez bon fourrage? R.—Oui, ce fourrage nourrit mais n'engraisse pas l'animal. Il faut y mêler d'autres aliments.

Q.—Les bestiaux sont-ils friands des fanes de haricots? Non, ils préfèrent le foin ou les cotons de maïs; cependant, ils mangent les fanes de haricots.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Vous avez dit que vous étiez grangiste? R.—Oui.

Q.—La grange est-elle une association coopérative? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais retiré des profits de l'association coopérative des grangistes? R.—Oui.

Q.—Quels profits en avez-vous retirés? R.—Aux beaux jours de ses opérations, ici, nous avons eu une grande réduction dans le prix des instruments agricoles.

Q.—Vous n'avez pas eu de réduction dans les épiceries? R.—Je n'ai jamais eu de profits sur les épiceries que j'achetais; les profits, s'il y en avait, étaient à peu près insignifiants. On n'aurait pas dû s'occuper d'affaires aussi peu importantes.

Q.—L'organisation grangiste tendait-elle à faire diminuer le prix des épiceries? R.—Je crois que cette organisation a fait diminuer les prix de tous les articles consommés par les cultivateurs.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'organisation n'existe-elle pas encore à Toronto? R.—Elle existe encore dans certains cantons des profondeurs, mais il n'y a pas de loges grangistes près de la ville. Il me faut faire plusieurs milles pour en trouver une. J'ai fait réguliè-

ment cinq milles pour me rendre à une loge, qui est maintenant fermée. J'ai confiance aux Unions agricoles. Elles sont autant, sinon plus utiles que les Unions de n'importe quels autres producteurs.

Q.—Dans le but de régler les prix de vos produits ? R.—Dans le but de protéger nos intérêts de toute manière, dans le but de faire passer les lois dont nous avons besoin. Je crois qu'il n'y a pas, en parlement, un nombre suffisant de cultivateurs pour y représenter les intérêts de la classe agricole. Frappez et l'on vous ouvrira, mais malheureusement les cultivateurs ont trop peu de souci de leurs intérêts, qui partant sont négligés.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—En sorte qu'à votre avis, vous seriez mieux représentés en chambre, par des cultivateurs, que vous ne pouvez l'être, par des hommes de profession ? R.—Oui, ils connaîtraient mieux notre manière de voir. Nous ne demandons pas plus que notre dû ; mais nous sommes jaloux de nos droits, en chambre comme ailleurs, tout autant que les autres classes de la société. Nous vient-il un candidat de la ville, nous lui faisons bon accueil, nous le croyons animé de bonnes intentions à notre égard et nous votons pour lui ; mais toujours il travaillera dans son intérêt avant de servir le nôtre.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Un système d'instruction plus élevé ne trancherait-il pas la question ? R.—Oui ; je le crois. Les études sont généralement faussées dans nos écoles de campagne. On ne devrait y enseigner que les choses nécessaires aux classes laborieuses, de ces choses que tout enfant devrait savoir et comprendre. Et les hommes faits devraient être susceptibles de cette instruction tout autant que les enfants.

Q.—Vous croyez que les enfants se pénètrent de tout ce qui leur est enseigné ? R.—Oui. Par exemple, je ne crois pas qu'on doive forcer un enfant à se rappeler rigoureusement toutes les règles de la grammaire, comme il m'a fallu faire, pourvu qu'il sache parler grammaticalement. Je crois que la société de surveillance (*trustees society*) récemment formée saura protéger les élèves contre une instruction surchargée d'études inutiles.

Q.—Vous croyez qu'on enseigne trop de choses dans les écoles communes ? R.—Si la société de surveillance qui vient d'être fondée, fait son devoir,—je ne connais pas son programme dans tous ses détails,—nous aurons bientôt un meilleur système d'instruction élémentaire. Si quelqu'un veut d'un enseignement plus qu'ordinaire, il devra en faire les frais. Nos écoles modèles devront coûter cher, mais les écoles communes doivent être ouvertes à tous, et on devrait y puiser la science aussi librement que l'air que nous respirons. Volontiers, je fournirai gratuitement les livres ; volontiers, j'exercerai le système obligatoire de la présence des enfants aux écoles communes. Mais si des parents veulent pousser leurs enfants dans les professions et les envoyer aux écoles supérieures, je suis d'avis qu'ils doivent en payer les frais.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous seriez d'avis de donner les livres gratuitement ? R.—Je ne m'opposerais pas à cette largesse. Je voudrais rendre l'enseignement accessible à tous, par tous les moyens possibles. D'un autre côté, je crois que l'instruction collégiale ne saurait être payée trop cher.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Vous croyez que l'instruction peut aider aux progrès de l'agriculture ? R.—Le malheur de notre temps, c'est le besoin de changement, la soif de l'inconnu.

Personne ne se contente de ce qu'il a, on est aventureux quand même. On se croit toujours plus mal partagé que les autres.

CHATHAM, 10 décembre 1888.

JOSEPH E. SMITH, peintre, Chatham, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis combien de temps résidez-vous à Chatham? R.—Depuis cinq ans dernièrement, mais j'y ai demeuré autrefois, il y a dix-huit ou vingt ans, puis j'ai quitté la ville pendant quatre ou cinq ans.

Q.—Êtes-vous peintre en bâtiments ou décorateur? R.—Je suis peintre en bâtiments.

Q.—Quel est le salaire des peintres en bâtiments, à Chatham? R.—Le salaire des peintres varie de \$1.50 à \$2.00 par jour.

Q.—Combien de mois travaillez-vous dans l'année, en moyenne? R.—Environ huit mois; il peut y avoir quelques exceptions à cette règle, des peintres qui ont de l'ouvrage à l'intérieur, mais les cas en sont assez rares à Chatham.

Q.—Si l'hiver est doux, je suppose que l'ouvrage dure plus longtemps? R.—Oui, quelque peu, mais pas beaucoup.

Q.—Y a-t-il beaucoup de peintres employés dans Chatham? R.—Il y en a un bon nombre; je ne pourrais dire combien, parce que, d'ordinaire, dans la saison de l'ouvrage, on a coutume d'employer tous ceux qui savent manier un pinceau. Tous n'ont pas appris le métier.

Q.—Comptez-vous beaucoup d'apprentis dans le métier? R.—Je ne suis pas renseigné sur ce point. Je n'ai jamais pris d'apprentis, ici.

Q.—Savez-vous si des apprentis sont sous contrat, dans le métier? R.—Je l'ignore.

Q.—Les ouvriers préfèrent-ils le système d'apprentissage par contrat, ou si vous aimez mieux l'obligation de la part de l'apprenti de servir pendant quatre ou cinq ans, sous le même patron, ce dernier s'engageant de son côté à enseigner son métier à l'apprenti? R.—Je ne connais aucun jeune homme qui soit dans ces conditions d'apprentissage. Il peut se faire que des jeunes gens apprennent le métier sous des patrons; je ne sache pas, toutefois, qu'ils restent assez longtemps sous un patron pour apprendre le métier.

Q.—Les peintres sont-ils payés à la semaine, à la quinzaine ou au mois? R.—Ils sont payés à la semaine.

Q.—Est-il un jour de la semaine auquel vous donneriez la préférence comme jour de paie? Quel jour êtes-vous payés? R.—Généralement nous sommes payés le samedi soir.

Q.—Les ouvriers préfèrent-ils ce jour là à d'autres? R.—J'ignore si ce jour dépend du choix des ouvriers, ou des patrons.

Q.—Les hommes sont-ils payés en argent? R.—Oui, autant que je puis savoir.

Q.—Combien travaillez-vous d'heures par semaine, dans votre métier? R.—Nous travaillons dix heures par jour, pendant six jours.

Q.—Avez-vous eu des difficultés dernièrement avec les patrons? R.—Pas à ma connaissance.

Q.—Les hommes ont-ils jamais demandé une diminution du nombre d'heures de travail, depuis que vous résidez à Chatham? R.—Non, pas à ma connaissance.

Q.—Dans un cas de différend survenant entre ouvriers et patrons, recourriez-vous à l'arbitrage? et, si vous acceptiez ce mode de règlement, quelle sorte d'arbitrage préfériez-vous? R.—A mon avis, l'arbitrage est le meilleur mode de règlement.

mais je ne suis pas bien sûr de comprendre votre question, en ce qui se rapporte au mode d'arbitrage.

Q.—Vous aimeriez que des personnes désintéressées fussent choisies comme arbitres, par les deux parties, et réglassent le différend sans grève? croyez-vous que ce soit là le meilleur moyen de régler les difficultés de ce genre, entre patrons et ouvriers? R.—Oui, je crois à l'efficacité de ce moyen, s'il est praticable.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il vaudrait mieux que le gouvernement instituât un bureau permanent d'arbitrage, chargé de régler ces différends? R.—Je crois que si l'on décrétait, en principe, que ces différends seront réglés par un arbitrage, il y aurait satisfaction générale.

Q.—Par les arbitres du gouvernement? R.—Oui.

Q.—Les peintres partagent-ils des profits autres que ceux qu'ils retirent de leurs salaires? R.—Non, ils ne touchent que le salaire convenu.

Q.—Croyez-vous que s'ils avaient congé le samedi après-midi, ou si le nombre d'heures de travail était diminué, la position morale des peintres en serait améliorée? R.—Il est difficile de répondre à cette question d'une manière générale et positive. Certaines classes d'hommes y trouveraient un avantage, pendant que pour d'autres, ce changement serait dangereux. Il est des gens qui, leur salaire touché, s'en vont tout droit le boire au cabaret; et il en est d'autres qui sauraient mieux profiter du surplus de temps libre qui leur serait accordé. En sorte que je ne saurais donner une réponse catégorique à cette question.

Q.—N'êtes-vous pas d'avis que les longues journées de travail et le dur labeur sont de nature à porter les ouvriers à boire plus qu'ils ne boiraient dans d'autres conditions? R.—Il peut en être ainsi; je ne suis pas prêt à répondre à cette question d'une manière positive. Je ne pourrais, du reste, raisonnablement y répondre qu'à mon point de vue et d'après ma propre expérience.

Q.—En ce qui touche aux nécessités de la vie, pouvez-vous vous les procurer, avec vos salaires, aussi bien qu'il y a cinq ou dix ans? R.—En ce qui regarde les comestibles, je ne vois guère de différence: une piastre d'aujourd'hui vaut autant qu'une piastre, il y a cinq ou dix ans. L'habillement est à meilleur marché qu'il n'était autrefois.

Q.—Les loyers ont-ils augmenté durant les cinq dernières années? R.—Pas pour la peine d'en parler.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté? R.—Non.

Q.—Les peintres de Chatham ont-ils une organisation comme corps? R.—Non, pas comme Union.

Q.—Croyez-vous que les Unions ouvrières sont de nature à améliorer la condition des ouvriers? R.—Je ne saurais répondre à cette question; je ne sais rien des organisations ouvrières, et je n'appartiens à aucune Union.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les peintres sont-ils plus, ou moins constamment employés aujourd'hui que par les années passées? R.—Il me serait difficile de le dire, pour cette localité, vu qu'il y a aujourd'hui, un plus grand nombre d'ouvriers qu'autrefois. Il y avait autrefois, un plus grand nombre de peintres employés à cœur d'année, parce que, comme je l'ai dit, on emploie tout homme qui peut manier un pinceau, et les entrepreneurs pressent la besogne, de manière à l'expédier le plus promptement possible. S'ils employaient des hommes du métier, l'ouvrage durerait plus longtemps; mais maintenant l'ouvrage cesse généralement avec les premiers froids d'hiver.

Q.—Pour les peintres en bâtiments? R.—Oui.

Q.—En est-il de même pour les peintres d'instruments aratoires et de wagons? R.—Cette classe d'ouvriers travaille pendant environ huit mois dans l'année. Ils n'y font rien durant l'hiver.

Q.—Ces ouvriers ne peuvent-ils faire autre chose, lorsque l'ouvrage dans leur métier fait défaut? R.—Il en est parmi eux qui travaillent dans les rues, d'autres

qui travaillent comme charpentiers, à la scie et au marteau, d'autres qui charroient du bois. Je peindre les wagons, mais je ne suis pas un ouvrier permanent; j'accepte cette besogne quand l'ouvrage se ralentit dans la peinture en bâtiments, mais je ne travaille pas dans le département des peintres. Ce genre d'ouvrage fournit une moyenne de huit mois d'emploi, dans l'année; du moins, en a-t-il été ainsi, l'année dernière. Alors commence le chômage, et les uns se font garde-magasins, les autres s'occupent autrement; mais il n'y a plus de peinture à faire. Les peintres d'instruments agricoles sont dans les mêmes conditions d'existence; leur besogne dure un peu plus longtemps, vu qu'elle commence de meilleure heure, au printemps, mais ils chôment, pendant un mois ou deux, en hiver, lorsqu'il n'y a rien à faire.

Interrogé par M. HEAKES : —

Q.—En général, quelle est la condition d'existence des ouvriers, dans Chatham : cette condition est-elle confortable ? R.—Plusieurs d'entre-eux vivent maigrement.

Q.—Y en a-t-il un certain nombre qui font des économies, sur leur salaire ? R.—Je ne crois pas qu'il y en ait un grand nombre. Les ouvriers ne font guère d'économies. Quant à moi, je vous avoue que je n'en fais pas.

Q.—Vous croyez que le travail de l'ouvrier passe tout entier pour les besoins de la vie ? R.—Oui, sauf les cas d'ouvriers entrepreneurs. Les profits qu'ils retirent sur le travail de leurs employés leur permettent de passer l'hiver sans rien faire. Quant aux ouvriers, ils ne peuvent rien mettre de côté : je le sais par moi-même. Suis-je l'exception ? je l'ignore ; ce que je sais bien, c'est que je ne gagne pas assez, durant l'été, pour passer l'hiver. Avec un travail sans interruption, je pourrais y arriver. Au commencement de la saison, j'ai travaillé constamment, pendant trois mois, mais depuis, il m'a fallu compter sur mes propres ressources, c'est-à-dire trouver de l'ouvrage, et travailler à la journée pour celui-ci et celui-là.

Interrogé par M. FREED : —

Q.—Faut-il un capital considérable pour entreprendre un peinturage ? R.—Non : cette entreprise ne requiert pas un capital considérable.

Q.—Un peintre ou quelques peintres associés ne pourraient-ils pas prendre des contrats, et faire l'ouvrage, au lieu de s'engager à un patron ? R.—Oui.

Q.—A-t-on tenté des entreprises de ce genre ? R.—Il y a, je crois, trois ou quatre boutiques ainsi montées, dans la ville.

Q.—Des boutiques montées par des ouvriers en coopération ? R.— Deux ouvriers se mettent en société ; ils achètent leurs matériaux chez un marchand en gros, et ils engagent des hommes ; mais il n'existe pas de système co-opératif autre que celui de l'association de quelques ouvriers.

Interrogé par M. WALSH : —

Q.—Fait-on ici beaucoup d'ouvrage de première classe en peinture, imitation, et décors ? R.—Oui, on en fait beaucoup.

Q.—Avez-vous un grand nombre d'ouvriers habiles dans ce genre d'ouvrage ? R.—Non, ils sont assez rares.

Q.—Règle générale, il n'y a que les gens qui ont appris le métier qui puissent faire ce genre d'ouvrage ? R.—Oui, des gens qui ont fait leur apprentissage ; je ne connais, dans l'endroit, que trois ou quatre peintres décorateurs de première classe.

Q.—Tous ces peintres décorateurs sont en même temps des peintres en imitation ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvrage, durant l'été, ou avez-vous en hiver, beaucoup de décorations et de peinturages d'intérieur ? R.—Il y a peut-être deux ou trois peintres qui sont employés durant l'hiver, et ceux-là sont des entrepreneurs d'une certaine importance. D'ordinaire, le tapissage, le peinturage et l'imitation se font

au printemps, à l'époque du grand ménage ou du nettoyage général. Les ouvriers hâtent l'ouvrage, puis vient un ralentissement jusqu'à la reprise de l'ouvrage. Cette année, nous avons subi une disette exceptionnelle d'ouvrage, faute de bâtisses : il n'y a guère que des travaux de réparations à faire.

Q.—Avez-vous des suggestions à faire pour aider aux gens de votre métier, ou avez-vous des raisons à donner à l'encontre du système suivi? R.—Je crois que s'il y avait moins de jeunes garçons à la besogne, nous nous en trouverions mieux. Certaines gens mettent des enfants à l'ouvrage et alors les hommes du métier ont moins à faire. Avec deux jeunes garçons un patron remplace un homme, et il ne peut leur donner que trois ou quatre piastres par semaine : ces jeunes garçons feront l'ouvrage d'un homme, lorsque, il devrait y avoir un ouvrier employé avec un jeune garçon en apprentissage. Il ne devrait jamais y avoir plus d'un apprenti dans un atelier.

Q.—A quel âge prend-on les jeunes garçons en apprentissage? R.—A onze, douze, treize ou quatorze ans.

Q.—A onze ou douze ans? R.—Oui, mais ils ne sont pas occupés exclusivement au peinture; les jeunes garçons ne débutent pas autrement dans les autres métiers. Dans notre atelier, nous avions deux apprentis, dont un de quinze ans, et je ne sais pas l'âge de l'autre; mais dans un atelier aussi peu important que le nôtre, un seul apprenti devrait suffire.

Q.—Le système de l'apprentissage, mis régulièrement en pratique, produira-t-il de meilleurs ouvriers, et fera-t-il que les ouvriers auront plus d'avantages qu'ils n'en ont aujourd'hui? R.—Je crois que ce système serait profitable à tous points de vue. Un apprenti commencerait au bas de l'échelle et monterait graduellement jusqu'au sommet; avec le système actuel, un jeune garçon va de ci de là, courant sa chance, et n'apprend jamais le métier comme il faut.

JAMES W. BLAKE, peintre, Chatham, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous êtes un patron dans la classe ouvrière? R.—Non.

Q.—Vous êtes un peintre ordinaire? R.—Oui.

Q.—Vous avez entendu ce qu'a dit le dernier témoin au sujet de la condition des peintres : êtes-vous prêt à confirmer sa déposition? R.—Je suis de son avis, en ce qui regarde le système d'apprentissage.

Q.—Partagez-vous son opinion en ce qui regarde généralement votre métier, dans la ville de Chatham? R.—Oui, je crois qu'il est dans le vrai.

Q.—En moyenne, quel est le salaire des peintres dans Chatham? R.—En moyenne, le salaire des peintres est d'une piastre et demie par jour. C'est le salaire d'un peintre pendant quatre jours et demi par semaine. Il sera employé dans ces conditions, pendant sept mois de l'année, et après cela, il lui faudra gagner sa vie comme il pourra; et s'il peut alors gagner vingt ou même quinze piastres par mois à scier de la glace ou à travailler dans les rues, ou à faire autre chose il aura les moyens de vivre passablement bien.

Q.—Vous n'êtes donc pas employé comme peintre, tout le long de l'année? R.—Non.

Q.—Il y a peu de peintres qui soient propriétaires des maisons qu'ils habitent? R.—Ils sont assez rares.

Q.—Mais connaissez-vous des peintres dans votre ville qui sont propriétaires de leurs maisons? R.—Je n'en sais trop rien; il est des gens qui prétendent être propriétaires, mais je ne sais pas s'ils ont des titres fondés de propriété.

Q.—Savez-vous s'ils ont des dépôts aux banques d'épargne? R.—Non, je l'ignore.

Q.—Ils font peu d'économies? R.—Peu.

Q.—Quel est le prix moyen du loyer d'un ouvrier ? R.—Le prix moyen d'un loyer d'ouvrier est d'environ quatre dollars par mois.

Q.—De combien de pièces se compose une maison d'un loyer de quatre dollars ? R.—La dernière maison que j'ai occupée comprenait un salon à l'entrée, une salle à diner, une cuisine et deux chambres à coucher au second, un cabinet d'aisance et une dépense, un hangar à bois, une citerne et l'eau. Je payais quatre dollars de loyer par mois.

Q.—Etiez-vous au centre de la ville ? R.—Non, c'était aux environs du parc Victoria.

Q.—À quelle distance était-ce du centre de la ville ? R.—À environ dix minutes de marche. Je me trouvais dans un pâté de maisons, et non dans une maison isolée.

Q.—Vous êtes-vous jamais occupé d'instruction industrielle ? Croyez-vous que cette instruction serait de nature à déterminer les vocations chez les enfants ? R.—Non, je ne sais rien d'important à ce sujet.

Q.—Ou leur donne une instruction spéciale dans les écoles du soir après leur entrée en apprentissage ? R.—Non.

Q.—Ne croyez-vous pas que les ouvriers pourraient profiter de ces cours spéciaux qui leur seraient ouverts ? R.—Je crois qu'ils en profiteraient.

Q.—Et vous croyez que par là, ils se perfectionneraient dans leur métier ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Avez-vous eu l'occasion d'étudier la question des différends entre ouvriers et patrons par l'arbitrage ? R.—Oui, j'ai étudié cette question.

Q.—Croyez-vous qu'il serait opportun de passer une loi relative à l'arbitrage obligatoire ? R.—Oui, je crois qu'il serait à propos de passer une telle loi.

Q.—Y a-t-il jamais eu des grèves d'ouvriers dans Chatham ? R.—Oui, nous en avons eu.

Q.—Comment le différend a-t-il été réglé ? R.—J'étais au service d'un marchand, dans la ville. Il était entendu que les chevaliers du travail quittaient l'ouvrage le samedi après-midi, à cinq heures : la cloche du marché sonnait l'heure du départ. Sachant cela, je dis à mon patron : "Les chevaliers du travail ont convenu de quitter l'ouvrage à cinq heures, le samedi après-midi, et j'aimerais à quitter moi-même l'ouvrage à cette heure-là, les charpentiers et les plâtriers finissent aussi leur journée, à cette heure-là." Il me répondit : "Vous ferez comme vous l'entendrez." Je repris : "Alors je m'en irai." Lorsque je me présentai à la paye, il me dit : "Vous n'aurez que faire de venir lundi prochain." Je répondis : "Pourquoi ne devrais-je pas revenir ?" Là-dessus, il me répondit que du moment que j'avais plus de confiance en les chevaliers du travail qu'en mes patrons, je devais avant tout compter sur les chevaliers. Je répondis : "Fort bien." Le lundi suivant, à onze heures A. M. le patron vint chez moi, me demander de reprendre l'ouvrage. Les chevaliers du travail lui avaient dit son fait. Aujourd'hui, il est un des zélés de la société des chevaliers du travail.

Q.—Il a su tirer parti de cet incident ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous réussi à imposer ici neuf heures de travail, le samedi ? R.—Oui, nous avons obtenu ce point.

Q.—Ce sont des heures généralement convenues ? R.—C'est convenu : tous les hommes employés aux constructions quittent l'ouvrage à cinq heures, le samedi soir. Dans les manufactures et les autres boutiques d'un genre à peu près analogue, l'ouvrage cesse à cinq heures et demie.

Q.—Croyez-vous qu'il serait avantageux de diminuer le nombre des heures de travail ? R.—Oui, je le crois.

Q.—D'où viendrait l'avantage ? R.—Si le nombre d'heures de travail était moindre, il y aurait plus de mains à l'œuvre. C'est au printemps que l'ouvrage abonde, c'est la saison où l'on tapisse, peinture, où l'on fait les réparations locatives et le nettoyage général. Un jeune garçon a-t-il travaillé deux ou trois mois dans une boutique, et sait-il manier un pinceau, il trouvera de l'emploi plutôt qu'un.

viell ouvrier, parce qu'on ne lui paiera, comme salaire, que cinq piastres par semaine. Ces jeunes garçons peuvent poser la première couche de peinture, et même parfois la seconde couche, mais c'est aux mains habiles qu'on confie le finissage.

Q.—La diminution du nombre des heures de travail profite-elle autrement aux ouvriers ? R.—Je ne sais pas comment elle pourrait leur profiter autrement.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Les ouvriers emploient-ils leurs heures disponibles à s'instruire ? R.—Il y a des ouvriers qui savent utiliser leurs heures disponibles, mais il en est d'autres qui passent ces heures-là à s'amuser.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Le nombre des heures de travail étant limité, croyez-vous que les ouvriers en général, se livreraient à la dissipation ? R. Non :—pas le plus grand nombre, du moins.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Au cas où on ouvrirait ici des écoles techniques, croyez-vous que les jeunes gens à qui ces écoles seraient particulièrement profitables, consentiraient à les fréquenter : croyez-vous d'après ce que vous savez de leurs tendances, qu'ils considéreraient ces écoles comme une chance exceptionnelle d'avancement qui leur serait offerte ? R.—Oui, car nous avons une école du soir, une école d'enseignement élémentaire, et les ouvriers, les jeunes gens et les enfants sont heureux d'assister aux leçons qu'on y donne. L'assistance moyenne est d'environ trente-cinq élèves. Il n'y a pas de doute que les hommes de métier qui suivent ce cours élémentaire, seraient autrement heureux de suivre un cours qui se rapporterait à leur métier ou à leur état.

Q.—Vous croyez alors que la plupart des jeunes gens pourraient tirer parti des leçons préparatoires qu'on pourrait leur donner, avant l'apprentissage ? R.—Oui, je le crois.

Q.—L'industrie en général en profiterait-elle ? R.—Oui, l'industrie en profiterait.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Est-il d'ordinaire que les ouvriers aient leurs soirées à eux ? R.—Oui.

Q.—Font-ils un assez bon usage de ce temps ? R.—Je puis vous assurer que quant à moi, j'utilise ce temps du mieux qu'il m'est possible.

Q.—Croyez vous que ce temps serait plus mal employé, si la veillée était prolongée d'une heure ? R.—Je n'en saurais rien dire.

Q.—Vous n'avez aucun motif de croire que ce temps serait plus mal employé ? R.—Non : je ne crois pas que ce temps serait plus mal employé.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avant la grève des neuf heures, avez-vous député des ouvriers devers vos patrons pour leur demander de régler le différend avec vous plutôt que d'en venir à la grève ? R.—Non. Je me suis adressé à un certain nombre de jeunes gens, qui étaient des chevaliers du travail, et leur ai dit ce que nous voulions. Ils se sont réunis, quelque part au premier coin de rue pour conférer entre eux sur l'à propos de la grève. J'ai lieu de croire que le patron entendit leur conversation et qu'il crut que les garçons abandonnaient la question à sa générosité, ce qui l'engagea à me reprendre à son emploi. De cette façon, je n'ai perdu qu'une demi-journée.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—A part le samedi, vous travaillez donc dix heures par jour ? R.—Oui. Dans notre métier, à cette saison de l'année, nous ne travaillons pas plus de huit heures par jour. Je dois ajouter, qu'au cours de l'année j'ai gagné environ cinq cents dollars : mon livre de comptes en fait foi. J'ai fait quelques menus ouvrages, au dehors, dans mon intérêt personnel. Je me croyais en droit d'essayer d'améliorer par là ma position, vu que je ne gagnais qu'un dollar cinquante sous par jour. En conséquence, j'ouvris un petit atelier et je pris des commandes en mon nom. Le stock et les salaires me coûtèrent \$1.400. Je payais un loyer de \$50.00 ; le combustible, bois et charbon me coûta \$25.00 ; l'épicier, \$150.00 ; l'habillement, \$50.00 ; les meubles et les menues dépenses, \$40.00 ; le compte du médecin, \$35.00 ; la viande, pour toute l'année, \$50.00 ; et les végétaux, \$25.00. A la fin de l'année, j'étais endetté de \$65, après avoir travaillé de mon mieux, lorsque j'avais de l'ouvrage à faire.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Votre recette totale n'a été que de \$500 ? R.—Oui.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—De combien se compose votre famille ? R.—Ma famille se compose de trois personnes, de ma femme et deux enfants.

RYNARD W. BRICKMAN, charpentier, Chatham, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Dans quelle condition se trouvent les charpentiers, à Chatham ? R.—Je ne travaille pas à la charpente toute l'année ; je n'y trouverais pas de quoi m'y occuper.

Q.—A l'heure qu'il est, que faites-vous ? R.—Je travaille parfois sur les chemins de fer, parfois, ici et là, où je puis trouver de l'ouvrage.

Q.—Aucun ouvrage de durée ? R.—Aucun.

Q.—L'ouvrage de durée est rare ? R.—Oui.

Q.—D'où vient cela ? R.—Je n'en sais trop rien. Il est des gens qui vous donnent une besogne à faire, et après que vous y avez travaillé, pendant deux ou trois semaines, ils vous congédient croyant qu'ils vous ont fait suffisamment gagné pour prendre d'autres ouvriers, ce qui fait qu'on n'a que juste ce qu'il faut pour vivre.

Q.—A votre avis, un ouvrier ordinaire, peut-il vivre convenablement, dans Chatham, sans s'endetter ? R.—Non, pas avec le salaire actuel.

Q.—S'il était constamment employé, pourrait-il vivre confortablement ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Dans Chatham, les ouvriers sont-ils toujours payés argent comptant ? R.—J'ai toujours été payé en argent comptant, j'ignore comment on paie les autres ouvriers.

Q.—Vous ignorez si d'autres ouvriers sont payés en effets de magasin ou autres ? R.—Je l'ignore.

Q.—Combien de charpentiers emploie-t-on, ici ? R. Je ne saurais vous en donner le nombre.

Q.—Quel est le salaire ordinaire d'un charpentier ? R.—Je n'en sais rien ; mais je puis vous dire que j'ai eu \$1.25 par jour, durant les trois ou quatre jours que j'ai été employé, cette année.

Q.—Il faut alors qu'il y ait peu de chose à faire dans votre métier ? R.—Je n'en sais rien.

RALPH GOSSETT, peintre, Chatham, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Dans quelle section de votre métier avez-vous présentement de l'emploi ?
R.—Je fais le peinturage des voitures.

R.—Y a-t-il un grand nombre d'ouvriers dans votre boutique ? R.—Nous sommes environ soixante-cinq ouvriers.

Q.—Ces ouvriers sont-ils constamment employés ? R.—Ils ont été employés, durant les derniers douze mois.

Q.—Généralement, pendant combien de mois sont-ils employés, dans l'année ?
R.—Cette année, nous avons eu de l'emploi, depuis la fin de janvier jusqu'à la fin de septembre.

Q.—Est-ce là l'ouvrage d'une année ? R.—C'est l'ouvrage d'une saison.

Q.—Fermez-vous boutique après septembre ? R.—Oui.

Q.—Après cette date, que font les ouvriers ? R.—Ils se tirent d'affaire du mieux qu'ils peuvent.

Q.—Comme peintre de voiture un ouvrier peut-il gagner assez, durant la saison du travail, pour avoir de quoi vivre pendant l'hiver ? R.—C'est bien juste s'il gagne assez pour passer l'hiver.

Q.—Comment ces peintres sont-ils payés ? R.—Ils sont payés au jour le jour.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire d'un bon ouvrier, durant la saison de travail ? R.—Durant la dernière saison, j'ai gagné \$281.95. Là-dessus, il m'a fallu payer des dettes, au montant de \$87.00, et j'ai dû vivre avec la balance de \$194.00, pendant douze mois.

Q.—Vous avez vécu toute l'année sur ce montant ? R.—Oui.

Q.—J'ai lieu de croire qu'il se fait beaucoup d'ouvrage dans votre atelier ?
R.—Durant la dernière saison, on a sorti 300 voitures de notre atelier, et il y a eu d'autres ouvrages en sus.

Q.—Pourquoi cessez-vous de travailler ? R.—J'ai lieu de croire que c'est par défaut de place pour emmagasiner les voitures qui sont finies.

Q.—Vos ateliers sont-ils fermés chaque hiver ? R.—Ils ont toujours été fermés, l'hiver, c'est la coutume.

Q.—Un ouvrier, régulièrement employé, peut-il gagner suffisamment, pour vivre sans s'endetter ? R.—Dans ces conditions, je pourrais vivre sans m'endetter.

Q.—Dans Chatham, y a-t-il un certain nombre d'ouvriers qui gagnent de quoi vivre convenablement toute l'année ? R.—Je le crois. Je dois dire que les meilleurs ouvriers ont un salaire de \$2.50 par jour.

Q.—L'instruction industrielle serait-elle profitable à l'ouvrier ? R.—Je crois que l'instruction industrielle serait profitable aux ouvriers.

Q.—De quelle façon ? R.—Cette instruction développerait leur intelligence, et elle leur permettrait de bien placer leurs économies.

Q.—Elle formerait en outre de meilleurs ouvriers ? R.—Je le crois.

Q.—Dans le règlement des différends entre le capital et le travail, quelle serait votre manière de procéder ? R.—Par arbitrage.

Q.—Vous seriez en faveur de l'arbitrage obligatoire ? R.—Oui, je voudrais qu'une loi fût passée en ce sens.

Q.—Emploie-t-on beaucoup d'enfants, dans les ateliers, à Chatham ? R.—On n'en emploie pas que je sache.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Avez-vous des jeunes gens employés dans votre atelier ? R.—Nous en avons trois.

Q.—Combien de classes d'ouvriers y a-t-il dans votre métier ? je suppose qu'ils ne sont pas tous également habiles ? R.—Tous sont, généralement, de bons ouvriers.

Q.—Dans la confection des voitures, il y a des ouvriers supérieurs à d'autres,

n'est-ce pas ? R.—Dans notre atelier, nous prenons n'importe qui, le premier venu comme peintreur (brush-hand), mais si les patrons ont des hommes capables à leur emploi, ils les retiennent plutôt que de prendre des étrangers.

Q.—Y a-t-il différence dans les salaires ? R.—Non, tous ont le même salaire, à l'exception des piqueurs qui ont un salaire plus élevé.

Q.—Quel est le salaire des piqueurs ? R.—Leur salaire est de \$2.00 par jour ; les ouvriers qui travaillent le bois ont également le même salaire.

Q.—Croyez-vous que les peintres, en général, seraient en faveur d'un système d'apprentissage ? R.—Le système d'apprentissage a certainement du bon. Il forme de bons ouvriers.

Q.—Ce système profiterait-il au patron ? R.—Oui ; et il profiterait également à l'ouvrier, car d'après le système actuel, les jeunes gens envahissent les ateliers et font une concurrence sérieuse aux ouvriers.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous jamais exercé le métier de peintre en Europe ? R.—Oui.

Q.—Les salaires sont-ils à peu près les mêmes qu'ici, dans une ville comme la nôtre ? R.—Là-bas, un bon ouvrier touche un salaire de trente-cinq chelins par semaine, et il est employé toute l'année.

Q.—Alors, son salaire est meilleur qu'ici ? Croyez-vous qu'un peintre vit mieux en Angleterre qu'ici ? R.—Oui, un peintre dans un atelier n'a pas la crainte d'être renvoyé à la fin de la saison de travail : mais au contraire, il sait qu'il sera employé tant qu'il fera son devoir. A part cela, leur manière d'opérer diffère de la nôtre. Nous travaillons à la hâte, à la diable, mais en Angleterre, lorsque vous avez une tâche à faire on n'exige pas de vous que vous la fassiez à toute vitesse ; partout l'ouvrage dure plus longtemps.

Q.—La vie coûte-t-elle plus chère ici qu'en Angleterre ? R.—La viande est plus chère en Angleterre.

Q.—Quel est le prix des loyers ? R.—A peu près le même qu'ici.

Q.—Y a-t-il du travail surnuméraire à Chatham ? R.—Je ne sais pas qu'il y en ait. Une fois seulement, j'ai travaillé plus que les heures ordinaires.

Q.—A raison des commandes d'ouvrage, il est nécessaire que cette précipitation existe ? R.—J'ai lieu de croire que c'est un système contre lequel il vous faut réagir.

Q.—Alors, vous êtes d'avis que le métier bénéficierait d'un travail plus lent ? R.—Non seulement notre industrie, mais les ouvriers en général en bénéficieraient également.

Q.—Croyez-vous qu'on pourrait obtenir ce résultat sans faire de tort au patron ? R.—Je ne vois pas comment le patron pourrait en souffrir, parce qu'il pourrait avoir son prix et contenter en même temps ses pratiques.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pourriez-vous surmonter la difficulté en diminuant le nombre des heures de travail ? R.—Nous aurions par là plus d'ouvrage, et nous pourrions prendre le surplus de l'ouvrage.

Q.—Avez-vous jamais tenté de faire diminuer le nombre des heures du travail ? R.—Nous l'avons tenté ; nous avons signé une requête dans ce sens, mais nos efforts n'ont pas réussi.

Q.—Vous n'avez pas réussi ? R.—Non.

Q.—Avez-vous quelques observations à communiquer à la commission au sujet de la question du travail ? R.—Je ne vois rien que j'aie à lui communiquer.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Avec le salaire que l'ouvrier reçoit ici, croyez-vous que sa condition soit

: aussi avantageuse qu'en Angleterre, lorsqu'il a trente-cinq chelins par semaine ?
R.—Je le crois.

Q.—En général, croyez-vous que la position ou la condition de l'ouvrier soit aussi bonne ici qu'en Angleterre ? R.—Je n'ai aucun doute qu'elle est aussi bonne, et elle serait meilleure, si on lui accordait plus de temps pour faire son ouvrage. Il n'a pas le temps nécessaire pour faire de bon ouvrage ici.

Q.—Il y a ici plus de précipitation qu'en Angleterre ? R.—J'en suis convaincu. On emploie ici des hommes à la journée, et quand l'ouvrage est fait le patron les congédie.

Q.—Travaillez-vous à la pièce, dans votre établissement ? R.—Pas dans la boutique. Nous recevons un salaire quotidien, qui vaut autant que ce que peut gagner un ouvrier en travaillant à la pièce, mais il nous faut faire une quantité d'ouvrage suffisante.

Q.—Le patron sait ce qu'un ouvrier peut faire en un jour ? R.—Il n'y a pas un moment de repos dans la journée.

Q.—Y a-t-il d'autres boutiques de voituriers ici ? R.—Il n'y en a pas d'autres qui fabriquent des voitures de toutes sortes.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Si vous ne faites pas un montant déterminé d'ouvrage dans la journée, votre salaire est-il diminué ? R.—Nous en entendrions parler ; nous avons un montant d'ouvrage à faire chaque jour.

Q.—L'ouvrier qui y manque paie-t-il une amende ? R.—Non, il refuserait de payer une amende, parce que l'établissement a la facilité de le remplacer par un autre.

Q.—Je suppose que si un ouvrier ne fait pas ce qui est considéré comme une bonne journée de travail, il s'expose à être congédié ? R.—Bien sûr, il serait congédié ; il lui faudrait déguerpir.

Q.—Et pour faire cette quantité d'ouvrage, l'ouvrier fera parfois de l'ouvrage inférieur, afin de s'assurer de sa quantité ? R.—Lorsque vous connaissez le métier, vous pouvez remplir votre tâche plus vivement que ne le pourrait un ouvrier ordinaire.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Vous avez un établissement considérable ? R.—Nous avons eu soixante-treize mains jusqu'à la fin d'août, mais alors nous en avons diminué le nombre.

Q.—Votre boutique est-elle salubre ? R.—Oui.

Q.—Le peinturage n'est pas un métier salubre, n'est-ce pas ? R.—Non, il n'est pas salubre.

Q.—La ventilation est-elle bonne, les lieux d'aisance et autres commodités sont ils convenables ? R.—Nos lieux d'aisance laissent à désirer ; la ventilation devrait aussi être meilleure, ainsi que la qualité de l'eau. L'atelier de peinture reste fermé toute la nuit, et le matin l'atmosphère est suffocante.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Ces faits ont-ils été représentés à l'inspecteur des fabriques, lors de sa visite ? R.—Je ne l'ai pas vu. Il y a un tuyau à vapeur dans la boutique pour y entretenir la chaleur durant les jours froids, et lorsque vous entrez dans la boutique, l'atmosphère est de nature à vous suffoquer.

Q.—Avez-vous signalé ce fait à vos patrons ou vous en êtes-vous plaint ? R.—Nous nous en sommes plaints entre nous mais jamais au patron. Il sait à quoi s'en tenir aussi bien que nous.

Q.—Vos lieux d'aisance sont-ils proprement entretenus ? R.—A ma connaissance, ils n'ont jamais été nettoyés.

WILLIAM PARTRIDGE, Chatham, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—J'ai compris que vous êtes journalier ? R.—Oui, je suis présentement journalier, j'ai appris l'état de fabricant de ressorts.

Q.—Êtes-vous régulièrement employé ? R.—Pas tout le temps.

Q.—Quel est votre salaire comme journalier ? R.—Quelquefois un dollar, d'autres fois un dollar et vingt-cinq sous par jour, mais jamais plus. Je crois qu'un ouvrier devrait gagner davantage.

Q.—Avez-vous travaillé pour la corporation et pour des entrepreneurs ordinaires ? R.—Je n'ai pas travaillé pour la corporation.

Q.—Quelle est la nature de votre ouvrage, creuser des caves ? R.—Oui, creuser des caves, préparer le mortier, porter l'oiseau, et tous les ouvrages faciles.

Q.—Croyez-vous que le salaire d'un journalier suffit aux besoins d'une famille ordinaire ? R.—Un salaire de \$1.25 par jour pourrait suffire, en certains cas. Ce salaire suffirait si l'ouvrage durait pendant toute l'année, mais il faut payer loyer, les provisions et les dépenses imprévues.

Q.—Vous ne pouvez raisonnablement faire d'économies ? R.—Non, au prix que sont les provisions aujourd'hui : le bois est cher et les articles de consommation aussi.

Q.—Les salaires des ouvriers ont-ils augmenté durant les cinq dernières années ? R.—Non, pas beaucoup : comme porteur d'oiseau, notre salaire n'est que d'une piastre et cinquante centins par jour.

Q.—Alors, durant les cinq dernières années, les salaires sont restés fixes ? R.—Oui.

Q.—Le prix des choses nécessaires à la vie a-t-il augmenté ? R.—Il a augmenté pour certaines choses.

Q.—Pour quels articles ? R.—Pour la viande et la farine. Le prix de la farine et du pain a augmenté d'une manière exorbitante. A London, ces articles sont à meilleur marché.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel est le poids des pains ? R.—Environ deux livres.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le prix du bois de chauffage a-t-il augmenté ? R.—Oui.

Q.—Le prix du charbon a-t-il augmenté ? R.—Oui, en certains cas il a augmenté.

Q.—Combien coûte la tonne de charbon, à Chatham, aujourd'hui ? R. Je n'emploie pas de charbon, je n'emploie que du bois de corde.

Q.—Y a-t-il beaucoup de journaliers dans Chatham ? R.—Oui, ils sont assez nombreux ; un bon nombre d'ouvriers travaillent comme journaliers, parce qu'ils ne peuvent avoir d'ouvrage dans leur métier. Lorsque nous avons fait la couverture de l'église catholique, un bon nombre de bons ouvriers ont servi comme aides.

Q.—Cette saison vous a-t-elle été favorable ? R.—Non, elle n'a pas été favorable ; j'en ai vu de meilleures.

Q.—Pourriez-vous me dire les causes de la diminution de l'ouvrage ? R.—Non ; on prétend que c'est dû au gouvernement que nous avons, mais je ne crois pas que ce soit là la cause. A tout prendre, la même dépression pourrait exister sous un autre gouvernement. Nous sommes dans un temps de crise générale.

Q.—Que font les journaliers lorsque l'ouvrage ordinaire leur fait défaut ? R.—Ils acceptent n'importe quel ouvrage qui se présente. Ainsi, la semaine prochaine, je vais couper des billots. J'aurai de 75 à 85 centins par mille et je me nourrirai moi-même.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Achez-vous généralement de la farine et du pain ? R.—Nous achetons des deux ; parfois nous avons un pain de deux livres pour neuf centins.

Interrogé par M. WALSH :

Q.—Combien payiez-vous autrefois ce pain ? R.—En moyenne, le prix était de quatre cents.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Vous n'êtes plus occupé comme fabricant de ressorts ? R.—Non, je n'ai pas travaillé de ce métier depuis dix-huit ans. Je l'abandonnai, à la suite d'une attaque de fièvres typhoïdes. Après cela, je suis entré en apprentissage dans les ateliers du Grand-Tronc, à Hamilton. Subséquentement, j'ai travaillé à London, où mon père faisait des affaires.

GEORGE S. HOPE, ouvrier général en bois, Chatham, est appelé et assermenté :

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pendant combien de temps avez-vous travaillé à la carrosserie, dans Chatham ? R.—Je suis à Chatham depuis sept ans ; mais je n'ai travaillé le bois régulièrement que depuis trois ans.

Q.—Ya-t-il un grand nombre d'ouvriers de votre métier, employés dans Chatham ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire d'un bon ouvrier ? R.—Le salaire d'un bon ouvrier varie de \$1.50 à \$2.00 par jour. Je crois que la moyenne est de \$1.60. Peu d'ouvriers, sauf des spécialistes, gagnent \$2.00 par jour ; mais la plupart ne gagnent que \$1.50.

Q.—Pendant combien de mois êtes-vous employé dans l'année ? R.—Pendant environ neuf mois.

Q.—Alors, vous n'avez presque rien à faire, pendant environ trois mois ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous donner la raison de ce chômage ? R.—Je puis donner une raison : durant la saison active, les patrons dans cette branche d'industrie engagent un surplus d'ouvriers et précipitent l'ouvrage, les font même travailler en dehors des heures de travail ordinaire, pour se débarrasser de la besogne pressée. Je crois que c'est la cause du relâchement durant l'hiver ; du moins, c'est en partie la cause.

Q.—Vous employez un bon nombre de machines dans votre métier ? R.—Oui.

Q.—L'emploi de ces machines nuit-il au travail manuel et empêche-t-il un certain nombre d'hommes de trouver de l'emploi ? R. Oui, certainement.

Q.—Avez-vous beaucoup d'apprentis dans le métier ? R.—Pas que je sache ; il n'y a pas un seul apprenti régulier, dans mon métier, dans cette ville.

Q.—Employez-vous des jeunes gens pour conduire les machines ? R.—Oui.

Q.—Un bon nombre ? R.—Oui, les jeunes gens prennent la place des hommes.

Q.—Lorsque les ouvriers sont employés, combien d'heures de travail représentent une semaine ? R.—Dans la boutique où je travaille présentement, il faut cinquante-neuf heures pour faire une semaine.

Q.—Les hommes sont-ils payés à la semaine, à la quinzaine ou au mois ? R.—Ils sont payés à la semaine, dans la boutique où je travaille.

Q.—Etes-vous payés en argent ? R.—Oui.

Q.—Quel est le jour de paye. R.—Le samedi.

Q.—Préférez-vous le samedi à tout autre jour ? R.—Je préférerais le vendredi.

Q.—Pourquoi ? R.—Pour avoir de l'argent pour faire le marché le samedi qui est le meilleur jour de marché.

Q.—Vous ne savez pas si le système du troc existe pour les ouvriers dans Chatham ? R.—Non, je l'ignore.

Q. Avez-vous eu des crises ouvrières dernièrement ? R.—Nous en avons eu une, il y a environ un an.

Q.—A propos de quoi ? R.—Les ouvriers de la ville, en corps, ont demandé à leurs patrons de faire une diminution d'une heure de travail par semaine et ceux-ci s'y refusèrent. Les ouvriers persistèrent dans leur demande et les patrons résistèrent. Pour cette raison, les patrons nous mirent à la porte, et nous y restâmes pendant une semaine.

Q.—D'après votre déclaration, les ouvriers envoyèrent une députation auprès des patrons avant de recourir à la grève ? R.—Oui.

Q.—Leur demande fut rejetée ? R.—Oui ; remarquez bien qu'il n'y a pas eu de grève ; ce fut un congé général. Je suppose que vous l'appelleriez un boycottage contre l'un des établissements de cette ville. Les ouvriers refusèrent d'acheter leurs effets dans cet établissement parce que les patrons refusaient de diminuer le nombre des heures de travail d'une heure par semaine. Les ouvriers avaient travaillé soixante heures par semaine et nous leur demandions de diminuer ce nombre d'une heure. Ils refusèrent, et les ouvriers refusèrent d'acheter leurs effets chez ces patrons. Alors, sur notre refus d'acheter, les hommes d'affaires de la ville se concertèrent et formèrent une " association d'hommes d'affaires " pour se protéger, et tous, sans exception, nous donnèrent congé, et refusèrent de nous donner de l'emploi jusqu'à ce que nous eussions levé le boycottage. Nous ne le levâmes pas, et le chômage commença, et durant ce temps un comité de l'association des hommes d'affaires et un comité des ouvriers en vinrent à une entente.

Q.—Il n'y avait pas d'organisation des patrons avant cette demande de la diminution d'une heure de travail ? R.—Pas que je sache, dans cette ville.

Q.—Ils ont fait cette organisation, dans le but de contrecarrer l'effet des demandes des ouvriers à ce sujet ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que cette association existe encore ? R.—Je crois qu'elle existe encore.

Q.—Ce congé n'a pas eu un succès complet ? R.—Non, il n'eut pas un succès complet.

Q.—Dans certains cas, l'association a-t-elle consenti à l'arbitrage sur la question et pour régler des difficultés ? R.—Oui, la maison où j'étais employé consentit à accorder l'heure demandée, sans aucune hésitation ; ce qui ne les empêcha pas de se joindre à l'association des hommes d'affaires et d'aider aux patrons en laissant leurs ouvriers sans emploi.

Q.—Je suppose qu'après le règlement du différend un bon nombre d'anciens ouvriers retournèrent chez leurs anciens patrons ? R.—La plupart d'entre eux y retournèrent. Un petit nombre furent refusés.

Q.—Lorsqu'ils retournèrent pour se ré-engager, les patrons leurs demandèrent-ils de signer des documents en garantie par lesquels ils s'engageaient à n'appartenir à aucune union ouvrière ? R.—Je ne saurais rien dire à ce sujet ; je ne sache pas que cela ait existé.

Q.—Savez-vous si des documents en garantie ont été exigés ? R.—J'ignore si de tels documents ont été signés. Je sais qu'on en a publié un.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous a-t-on demandé d'en signer un ? R.—Non. Je dois dire qu'il n'est pas de meilleur patron, en Canada, que celui qui m'emploie aujourd'hui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Croyez-vous au succès de l'arbitrage dans le règlement des difficultés ouvrières ? R.—J'y crois.

Q.—Vous croyez que c'est un des plus forts arguments des chevaliers du travail ?
R. Oui.

Q.—Lequel préféreriez-vous pour régler les difficultés ouvrières, ou d'une commission d'arbitres nommés par les patrons et les ouvriers, ou d'un bureau choisi par le gouvernement à cette fin ? R.—Je ne saurais répondre à cette question d'une manière positive. Pour ma part, je crois qu'un plan d'après lequel les deux parties s'entendraient sur le choix d'un arbitrage serait le meilleur.

Q.—Du moment que les deux parties ne peuvent s'entendre, seriez-vous d'avis d'en passer par le jugement d'arbitres nommés par le gouvernement, qui étudieraient la question et la régleraient en vertu de la loi, sans égard à l'une ou l'autre partie ?
R.—Oui ; si la chose est praticable.

Interrogé par M. WALSH :

Q.—Seriez-vous en faveur d'un arbitrage obligatoire ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Il n'y a pas de travail du dimanche dans votre métier ? R.—Non.

Q.—Il y a une saison d'activité et de presse dans votre métier ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que ce travail à la hâte soit absolument nécessaire ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—Croyez-vous que si l'ouvrage était fait plus lentement, de manière à le répartir sur une plus longue période de temps, les ouvriers en retireraient plus de bénéfices, sans nuire aux intérêts du patron ? R.—Je le crois.

Q.—Pourquoi en est-il autrement ? R.—C'est dans les paroles même de mon propre patron, que je trouve les raisons que je puis donner. Il me dit que par là, il engagerait son argent dans l'achat d'un approvisionnement destiné à donner du travail aux ouvriers durant la saison d'hiver, pour produire des articles qu'il ne pourrait vendre qu'au printemps, et qu'ainsi il perdrait l'intérêt de son argent durant tout ce temps, soit trois ou quatre mois.

Q.—N'êtes-vous pas d'avis que les ouvriers seraient plus probablement portés à faire des économies s'ils travaillaient tout le long de l'année ? R.—Je le crois.

Q.—Au cas où les ouvriers auraient leur après-midi du samedi, à eux, croyez-vous qu'ils abuseraient de ce privilège, au lieu de consacrer ce temps à leur utilité et à celle de leurs familles ? R.—Je crois que la majorité d'entre eux en tirerait parti à son avantage, mais un certain nombre en souffrirait probablement.

Q.—Croyez-vous que la diminution du nombre des heures de travail tendrait à améliorer la moralité des classes ouvrières ? R.—Je le crois.

Q.—Vous croyez qu'un homme, après avoir travaillé dix heures par jour, serait très fatigué et qu'en retournant à sa maison il prendra un verre de boisson forte, plutôt que s'il travaille un nombre d'heures moindre, étant moins épuisé ? R.—Oui ; je le crois, je le sais.

Q.—Croyez-vous que la création d'un bureau fédéral de statistiques ouvrières favoriserait la classe ouvrière dans toute la Puissance ? R.—Je le crois.

Q.—Vous avez entendu parler qu'on a formé un bureau de ce genre à Washington ? R.—Oui.

Q.—D'après la connaissance personnelle que vous avez de ce fait, êtes-vous d'avis que l'établissement d'un bureau fédéral serait avantageux ? R.—Je le crois.

Q.—Avez-vous fait des observations sur l'état sanitaire des maisons des ouvriers dans Chatham ? R.—Suivant mes connaissances, il n'y a rien à redire à leur état sanitaire.

Q.—Un ouvrier peut-il aujourd'hui avec son salaire acheter autant qu'il y a cinq ans, ou peut-il acheter davantage ? R.—Non, il ne peut acheter autant.

Q.—Comment l'entendez-vous ? R.—Le bois de chauffage et le charbon coûtent aujourd'hui plus cher qu'il y a cinq ans.

Q.—Depuis cinq ans les loyers ont-ils diminué ou augmenté? R.—Je crois que les loyers sont restés à peu près les mêmes.

Q.—Prenant les salaires des ouvriers en général, dans toute la ville, ont-ils augmenté ou diminué, ou sont-ils restés stationnaires? R.—Ils sont stationnaires. Il y a eu des augmentations dans certaines branches et des diminutions dans d'autres.

Q.—Croyez vous que les organisations du travail soient favorables aux ouvriers? R.—Je le crois.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les gens de Chatham achètent-ils leurs végétaux, leurs œufs et leur beurre, directement des cultivateurs? R.—Peut être que non.

Q.—Et le samedi est le meilleur jour du marché? R.—Oui.

Q.—Les cultivateurs se rendent-ils de bonne heure au marché, le matin? R.—Le meilleur temps est de dix heures à midi.

Q.—De sorte qu'un homme qui n'est payé que le samedi soir a un grand désavantage? R.—Oui, sous le rapport du marché.

Q.—Vous souffrez considérablement de la fermeture des boutiques, durant l'hiver. Les ouvriers accepteraient-ils un salaire moindre, seulement durant l'hiver, du moment qu'ils auraient de l'ouvrage? R.—Ils consentiraient certainement à un prolongement de temps plutôt que de rester à ne rien faire. J'ai agi ainsi moi-même.

Q.—Ainsi, si les patrons plaçaient leur argent dans l'achat de matériel, et naturellement dans le travail, cette réduction de salaires les indemniserait suffisamment? R.—Je crois que oui.

Q.—Croyez-vous que les ouvriers accepteraient un tel arrangement? R.—Je suis parfaitement convaincu qu'ils l'accepteraient.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous prétendez que les machines enlèvent du travail aux ouvriers. Voudriez-vous qu'on renoncât à l'usage des machines? R.—Non.

Q.—Par quoi les remplacerez-vous? R.—Je ne sais par quoi elles pourraient être remplacées, à moins de remettre les ouvriers sur le banc comme autrefois.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvrage qui ne peut être fait sans l'aide des machines? R.—Oui, il y en a un certain montant et avec autant de profit pour le patron que le même ouvrage fait à la main.

Q.—Mais vu les frais à encourir, cela devrait être bien improductif? R.—Oui, pour certains genres d'ouvrage.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous croyez qu'il serait avantageux de diminuer le nombre des heures de travail, de manière à donner de l'emploi à tous les ouvriers? R.—Certainement, cela équilibrerait mieux le mal.

Q.—Par exemple, prenez les articles que vous fabriquez principalement à la machine: se vendent-ils plus cher ou meilleur marché que les mêmes articles fabriqués à la main, ou les machines ne produisent-elles pas à meilleur marché? R.—Non, pas du tout; les articles qui se vendaient il y a vingt ou vingt-cinq ans, se vendent aujourd'hui au même prix: et toutefois on les fabrique aujourd'hui avec beaucoup moins de frais de production.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pouvez-vous en parler par expérience? R.—Non, je ne le puis pas pour cet espace de temps-là, mais je puis en parler par expérience pour ces dernières années. Je suis convaincu qu'un crible se vendait \$30, il y a vingt-cinq ans, et qu'il se vend aujourd'hui le même prix.

Interrogé par M. WALSH :

Q.—Cet article n'est-il pas meilleur aujourd'hui et très amélioré? R.—Cet article est amélioré jusqu'à un certain point, mais le coût de l'amélioration est de beaucoup moindre que la différence dans le coût de production.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Pouvez-vous indiquer la différence entre les salaires qui étaient payés, il y a trente ans, aux ouvriers qui fabriquaient les cribles, et ceux qui sont aujourd'hui payés aux mêmes ouvriers? R.—Non, je ne puis pas dire la différence des salaires, il y a trente ans, avec ceux d'aujourd'hui; mais des ouvriers qui ont travaillé douze à quatorze ans dans le même atelier, m'ont déclaré qu'ils faisaient alors plus d'argent et qu'ils étaient mieux payés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Q.—Vous faites une comparaison entre ce que nous appellerons les machines anciennes et celles d'aujourd'hui. Je désire savoir quels étaient les salaires à cette époque, et quels sont ceux d'aujourd'hui. Ne pouvez-vous pas en donner le chiffre? R.—D'après ce que m'ont dit les ouvriers qui travaillent avec moi, il paraît qu'ils avaient, il y a douze ou quatorze ans, des salaires plus élevés que ceux qu'ils ont aujourd'hui.

Q.—Quels étaient les prix? R.—Les prix étaient les mêmes que maintenant.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Les machines de votre atelier, sont-elles parfaitement entourées? R.—Elles sont suffisamment bien entourées. Je n'ai aucune raison pour y trouver à redire.

Q.—Faites-vous travailler à ces machines, des jeunes gens qui n'y ont pas été préalablement initiés? R.—Oui, c'est là l'embaras. Nous faisons travailler des novices à des machines qui peuvent parfois causer des accidents aux ouvriers — par exemple, en faisant travailler un jeune homme à une scie de long, il pourrait peut-être la faire revenir sur celui qui la fait fonctionner.

Q.—Est-il arrivé des accidents dans votre atelier? R.—Il est arrivé de légers accidents mais rien de grave.

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il visité votre établissement? R.—Oui,

Q.—A-t-il remarqué ce que vous avez mentionné? R.—Non, il ne l'a pas remarqué; personne ne s'est plaint.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les ouvriers ne pouvaient peut-être pas se plaindre avec raison? R.—Ce que j'ai dit, c'est qu'un jeune homme inhabile, qui travaille derrière une scie de long, s'expose lui-même au danger et y expose ceux qui sont dans l'atelier.

JOSEPH E. SMITH est rappelé.

Je désire dire un mot au sujet de la machine à laquelle je travaille dans la forge; cette machine est le poinçon à cisaille. Il y a une roue dentée qui fonctionne dans la roue motrice. Toutes les deux sont sans entourage, et elles travaillent l'une dans l'autre, à peu près à hauteur d'homme. S'il arrive qu'en passant, un ouvrier lève le bras, il peut être pris dans la machine et mis en pièces.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Passez-vous souvent près de ces roues? R.—Nous y passons à chaque instant. Un jour j'étais à couper une barre de fer, quand le bout fut pris par les dents de la roue, et lancé dans la machine. Un vêtement peut être pris de la même manière par la roue. J'ai signalé ce danger et j'ai demandé à faire entourer ces roues.

J'y ai mis moi-même temporairement un morceau de bois, afin de nous garantir contre les accidents, mais ce morceau de bois a été enlevé.

Q.—Cet entourage pouvait-il nuire à quelque chose ? R.—Non, il ne nuisait à rien.

Q.—Ce n'était que pour vous protéger contre la machine ? R.—Oui. De plus il y a dans l'atelier de menuiserie des filières à bois rotatoires, et qui sont garnies de couteaux. On y avait placé une tringle de garde, pour empêcher l'ouvrier de s'avancer trop la main près des couteaux, mais celui qui y travaillait en avait tellement l'habitude qu'il a cru pouvoir se passer de cette tringle, et l'a fait enlever. Mais quelque temps après, un ouvrier se fit broyer le bras dans cette machine depuis le haut jusqu'au poignet. Cette garde n'a pas été remise en place. Celui qui y est employé dit qu'il peut y travailler sans cette garde. Je mentionne ce fait, parce qu'on a parlé de l'acte des fabriques, et si l'inspecteur est venu, on ne lui a pas signalé ce fait, ou il ne l'a pas remarqué, car la machine fonctionne encore sans garde.

Q.—Y a-t-il toujours un ouvrier travaillant à cette machine ? R.—Oui, avec un assistant, et c'est l'assistant qui a été blessé dans le cas auquel j'ai fait allusion.

Q.—L'assistant aurait-il été blessé, si la garde avait été en place ? R.—C'est fort douteux, car la tringle de garde aurait empêché la main de glisser.

Q.—Cette tringle empêche-t-elle de travailler ? R.—Non, car on peut la lever et la baisser à volonté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—L'assistant a-t-il la surveillance de cette machine ? R.—La machine est sous la surveillance de l'un ou de l'autre.

Q.—L'assistant court-il autant de danger que celui qui travaille à la machine ? R.—Non, pas autant. Il en est plus éloigné, et n'a qu'à tenir les longues pièces de bois, et celui qui travaille a les mains près des couteaux.

Q.—Savez-vous si l'inspecteur a visité votre fabrique, ou non ? R.—Non. Ni cette machine, ni celle à laquelle je travaille ne sont entourées.

EDWARD FITZTHOMAS, de Chatham, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis combien de temps demeurez-vous à Chatham ? R.—Depuis cinq ans.

Q.—Travaillez-vous depuis longtemps comme ouvrier expérimenté ? R.—Depuis le même nombre d'années. J'ai commencé à travailler dès mon arrivée ici.

Q.—Quelle est la nature de votre travail ? R.—Je travaille aux machines agricoles. J'ai débuté comme aide, et j'ai travaillé sept mois de l'année, pendant cinq ans, au même genre d'ouvrage.

Q.—Combien gagnez-vous par semaine ? R.—Pendant les deux dernières années, j'ai gagné huit piastres par semaine.

Q.—Est-ce plus qu ce que vous avez gagné en premier lieu ? R.—Oui, en commençant je gagnais une piastre par jour.

Q.—Êtes-vous marié et père de famille ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous locataire ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien d'heures par semaine travaillez-vous ? R.—Pendant cinquante-neuf heures et demie.

Q.—Le samedi, vous avez une demi-heure de travail en moins ? R.—Oui.

Q.—Estimez-vous votre salaire énorme ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous, avec un semblable salaire, faire des économies ? R.—Non, Monsieur.

- Q.—Combien d'ouvriers employez-vous, à Chatham, dans votre industrie ?
 R.—En temps de presse, nous sommes, 60 à 70 ouvriers employés.
- Q.—Quel est le salaire le plus élevé ? R.—Je crois que deux ou trois ouvriers ont \$2 à \$2.25 par jour ; ce sont les contremaîtres ; et de plus un, ou deux autres ouvriers de premier ordre ont le même salaire.
- Q.—Êtes-vous employé pendant toute l'année ? R.—Non.
- Q.—Pendant combien de temps travaillez-vous ? R.—Pendant environ sept mois ; entre sept à huit mois.
- Q.—Pendant le chômage, vous faites n'importe quel autre ouvrage ? R.—Oui, je fais n'importe quel ouvrage.
- Q.—Les ouvriers de votre métier sont-ils organisés en association ? R.—Oui, nous étions organisés, et nous le sommes encore dans une certaine mesure.
- Q.—Croyez-vous que c'est un moyen de faire augmenter les salaires ? R.—Oui, je le crois.
- Q.—Une organisation vous serait-elle avantageuse ? R.—Oui, elle nous serait avantageuse.
- Q.—Quand vous travaillez 59½ heures par semaine pensez-vous que c'est trop longtemps ? R.—Oui.
- Q.—Croyez-vous que la diminution du nombre d'heures de travail serait avantageuse aux classes ouvrières, en ce qui a rapport à leur intelligence et leur bien-être ? R.—Oui.
- Q.—Avez-vous eu des différends dans votre industrie ? R.—Oui, nous en avons eu ici.
- Q.—Croyez-vous que l'arbitrage peut régler ces différends ? R.—Oui, je le crois.
- Q.—Auriez-vous confiance dans un arbitrage obligatoire qui serait établi par le gouvernement ? R.—Oui.
- Q.—Êtes-vous convaincu que les associations ouvrières sont avantageuses aux classes ouvrières ? R.—Oui.
- Q.—Avez-vous des apprentis dans votre métier ? R.—Nous n'en avons que deux, je crois.
- Q.—Sont-ils sous contrats d'apprentissage ? R.—Non, Monsieur.
- Q.—Croyez-vous que le système des contrats d'apprentissage soit avantageux ? R.—Oui.
- Q.—Pouvez-vous nous dire pourquoi ? R.—Parce que nous avons des apprentis tous les ans.
- Q.—Un jeune homme apprendrait-il mieux son métier, s'il était sous contrat d'apprentissage ? R.—Oui.
- Q.—Le patron devrait-il être forcé d'enseigner le métier à l'apprenti ? R.—Oui.
- Q.—Dans votre atelier, les patrons donnent-ils des contrats à des ouvriers qui, eux, font faire l'ouvrage par d'autres ? R.—Non, pas que je sache.
- Q.—Avez-vous un système de sous-contrats ? R.—Non ; je l'ignore.
- Q.—Les patrons s'opposent-ils à ce que leurs ouvriers fassent partie des unions ouvrières ? R.—Les patrons n'ont jamais rien dit à ce sujet.
- Q.—Les ouvriers sont-ils payés toutes les semaines, tous les quinze jours ou tous les mois ? R.—Ils sont payés toutes les semaines.
- Q.—Quel jour de la semaine sont-ils payés ? R.—Maintenant, ils sont payés le vendredi soir. Autrefois ils étaient payés le samedi.
- Q.—Préférez-vous être payés le vendredi soir ? R.—Oui.
- Q.—Pour quelle raison ? R.—Parce que nos femmes peuvent acheter le samedi, ce dont elles ont besoin.
- Q.—Quel est le loyer d'une maison dans un quartier respectable, pour un homme de votre position ? R.—Les loyers varient de \$5 à \$6 par mois, et parfois ils sont plus élevés.
- Q.—En combien de pièces une maison de ce prix est-elle divisée ? R.—Généralement, ces maisons ont cinq pièces, une remise à bois et une cuisine d'été.

Q.—Quelle est la condition sanitaire des maisons des ouvriers à Chatham ? Est-elle bonne, satisfaisante ou moyenne ? R.—La condition sanitaire d'un grand nombre de ces maisons, est très mauvaise.

Q.—Le système de payer les ouvriers en marchandises, est-il pratiqué à Chatham ? R.—Non.

Q.—Vous servez-vous d'un grand nombre de machines dans votre métier ? R.—Oui, nous en avons un assez grand nombre.

Q.—Ces machines sont-elles suffisamment entourées ? R.—Je crois qu'elles le sont assez.

Q.—Avez-vous des heures supplémentaires de travail ? R.—Oui, parfois nous travaillons en plus des heures régulières.

Q.—Les ouvriers sont-ils payés pour ces heures supplémentaires ? R.—Oui ; ils travaillent depuis 6.30 jusqu'à 10 heures, et ils sont payés pour une demi-journée.

Q.—Les ouvriers préféreraient-ils que ces heures supplémentaires fussent retranchées ? R.—Je crois qu'ils le préféreraient.

Q.—Croyez-vous qu'on pourrait les retrancher sans nuire aux patrons, tout en favorisant les ouvriers ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Le partage des profits entre patrons et ouvriers existe-t-il ? R.—Non.

Q.—Le coût de la vie a-t-il augmenté depuis que vous demeurez à Chatham ? R.—Je ne crois pas qu'il ait augmenté ; il n'a pas changé depuis que je suis ici.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté ? R.—Pour moi, ils ont augmenté, mais je crois qu'en général ils ont diminué.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous dites que vous travaillez pendant sept mois de l'année ; quels sont ces mois ? R.—Nous commençons vers le 1er novembre et nous cessons vers le mois de juin.

Q.—Et quand recommencez-vous ? R.—Nous recommençons au mois de novembre suivant et parfois plus tard. Les anciens ouvriers commencent avant cette époque.

Q.—En général, les mois de travail sont du mois de novembre au mois de juin ? R.—Oui, généralement.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Étiez-vous un ouvrier habile quand vous avez commencé à travailler ici ? R.—Non, Monsieur.

Q.—Étiez-vous tout à fait novice ? R.—Non ; j'avais un métier. Je suis plaqueur de mon métier, et, comme tel, j'étais utile quand j'ai commencé, j'étais plus adroit qu'un ouvrier ordinaire.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les ouvriers de Chatham font-ils du travail coopératif ? R.—Non, ils n'en font pas.

EDWARD S. SPASNETT, de Chatham, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je pose des bandages de roues de wagons et de buggies.

Q.—Travaillez-vous ici à la fabrication des wagons ? R.—Oui, je travaille à la fabrique de wagons.

Q.—Y travaillez-vous pendant toute l'année ? R.—Non.

Q.—Pendant combien de temps travaillez-vous chaque année? De quel mois à quel mois? R.—Il y a certaines années où nous travaillons huit mois, et d'autres, neuf mois.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—De quel mois à quel mois travaillez-vous? R.—Nous commençons vers le milieu de janvier et généralement nous cessons de travailler en septembre et au commencement d'octobre.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—En travaillant toute la saison à l'atelier, à un salaire élevé, un ouvrier peut-il gagner suffisamment, dans ce métier, pour vivre toute l'année? R.—Oui, s'il peut travailler toute l'année.

Q.—Je veux dire, s'il travaille toute la saison? R.—Non; il ne gagnerait pas assez, il lui faudrait faire d'autre besogne.

Q.—Ainsi, pendant trois mois de l'année, vous êtes obligé de travailler à d'autres choses? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous, ici, obtenir facilement d'autre travail? R.—Non, nous ne le pouvons pas aisément.

Q.—Pendant votre chômage y a-t-il beaucoup de demandes pour le travail? R.—Non, il y en a bien peu. Les trois mois que nous passons sans ouvrage sont une morte-saison à Chatham.

Q.—En général, les artisans de Chatham sont-ils confortablement établis et à l'aise? R.—Moyennement.

Q.—Vivent-ils de manière à ne pas faire de dettes? R.—Oui, je le suppose.

Q.—Quelle est, généralement, la condition des ouvriers, ici? R.—Sous quel rapport?

Q.—Sous le rapport de la prospérité? Sont-ils à l'aise? R.—Je crois qu'ils ne peuvent pas beaucoup se plaindre.

Q.—Dans votre établissement, avez-vous eu des différends avec vos patrons? R.—Rien de bien grave.

Q.—Il n'y a pas eu de grèves? R.—Non.

Q.—Dans le cas où il surviendrait un différend entre vos patrons et vous-mêmes, de quelle manière aimeriez-vous à le régler; quel serait le meilleur moyen?—R. Quand je dis que nous n'avons pas eu de grèves, je devrais ajouter que nous n'en avons pas eues de bien graves pour les patrons. Nous avons eu, une fois, une petite grève, et nous leur avons fait entendre que si nos demandes n'étaient pas accordées, nous nous mettrions en grève, et ils ont immédiatement fait droit à nos demandes. Pour régler ces différends, je crois que je préférerais l'arbitrage.

Q.—Vous préféreriez l'arbitrage? R.—Oui; je n'ai pas confiance aux grèves.

Q.—Croyez-vous qu'une loi qui forcerait les partis en difficultés de nommer des arbitres serait acceptable? R.—Oui, je le crois.

Q.—À votre avis, ne serait-ce pas un moyen équitable? R.—Oui, à mon point de vue.

Q.—Faut-il beaucoup d'habileté dans votre métier? R.—Oui, il en faut.

Q.—Engagez-vous des apprentis? R.—Non, nous n'avons pas d'apprentis.

Q.—Si les ouvriers avaient l'occasion d'améliorer leur connaissance du métier, dans une école d'industrie, croyez-vous qu'ils en profiteraient? R.—Quelques-uns pourraient en profiter.

Q.—Croyez-vous qu'il leur serait avantageux d'apprendre le dessin linéaire, le dessin mécanique, etc.? R.—Oui, ce serait un grand avantage.

Interrogé par M. GIBSON :

Q.—L'ouvrier reçoit-il, dans votre métier, une part équitable des produits de son travail? R.—Je n'en suis pas certain. Je crois qu'il a une part équitable, mais si le nombre des heures de travail était diminué, ce serait une grande amélioration.

Q.—Croyez-vous que les patrons paient autant qu'ils le peuvent raisonnablement en proportion du produit ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Les machines, ayant fait diminuer le coût de production, ont-elles été avantageuses aux ouvriers ? R.—Oui.

Q.—En réduisant le coût de production ont-elles fait augmenter vos salaires ? R.—Les machines ont été un avantage pour les patrons.

Q.—Elles ont fait diminuer le coût de production, mais vous ont-elles été avantageuses ? avez-vous reçu une part des profits supplémentaires ? R.—Oui, nous avons eu notre part de ces profits, et je crois que ceux qui travaillent aux machines ont de très bons salaires. Les salaires des ouvriers, dans les environs, sont les mêmes que ceux de la ville, \$1.25 par jour.

Q.—Avez-vous des sous-contrats dans votre établissement ? R.—Il y en a bien peu. Nous avons un entrepreneur, à qui les patrons donnent le contrat des wagons. A part ce contrat, il n'y a presque rien autre chose.

Q.—Dans ce cas, cet ouvrier a deux profits ? R.—Oui.

Q.—Avant que le producteur ou l'ouvrier puisse recevoir sa part ? R.—Oui..

Q.—Cela n'est-il pas préjudiciable aux ouvriers ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Si les propriétaires faisaient faire l'ouvrage sous leur direction immédiate, ne pourraient-ils pas payer aux ouvriers un salaire plus élevé ? R.—Oui, je crois qu'ils pourraient payer un salaire plus élevé.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Pouvez-vous nous indiquer quelque chose qui bénéficierait aux classes ouvrières ? R.—Non, je ne le puis pas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Savez-vous si, dans Ontario, les apprentis, dans aucun métier, sont sous-contrats ? R.—Non ; dans mes voyages je n'ai rien vu de tel.

Q.—Vous avez voyagé dans Ontario ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous à la journée, sous le sous-entrepreneur ? R.—Oui.

Q.—Lorsque vous travaillez, quel est votre salaire ? R.—Mon salaire est de \$2 par jour.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Vos patrons donnent-ils, à des entrepreneurs, l'ouvrage qu'ils entreprennent ? R.—Quand ils ont commencé, mes patrons avaient un surintendant, et maintenant ce dernier entreprend de faire les wagons, à tant le wagon.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Il ne reçoit pas de salaire comme surintendant, mais comme entrepreneur ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—C'est d'après le système des sous-contrats ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que si l'établissement faisait, lui-même, tout l'ouvrage, les ouvriers seraient mieux payés ? R.—Je ne sais pas s'ils seraient mieux payés ; mais il est évident que s'ils ne l'étaient pas, la compagnie retirerait, elle-même, un plus grand profit de son contrat.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Importez-vous des États-Unis, ou d'autres pays, aucun des matériaux, dont vous vous servez dans la construction de vos wagons ? R.—Non.

Q.—Le fer préparé pour bandage, etc., dont vous avez parlé, est-il importé des

Etats-Unis et d'autres pays, c'est-à-dire, le fer préparé pour bandage de roues, pour patins de voitures d'hiver, etc.? R.—Non, nous faisons tout notre ouvrage.

Q.—N'a-t-on pas l'habitude, dans d'autres localités, d'importer des Etats-Unis ce fer préparé? R.—Non, ce fer se prépare presque dans toutes les localités du Canada.

EDWIN CRAFT, Chatham, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous avez entendu le témoignage du dernier témoin? R.—Oui.

Q.—Ce témoignage contient-il quelque chose qui soit en désaccord avec votre propre opinion? R.—Non, du moins, je ne le crois pas.

Q.—Avez-vous quelque suggestion à faire au sujet de cette branche industrielle? R.—Non, je n'en ai pas.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Vos occupations sont-elles les mêmes que celles du témoin précédent? R.—Non.

Q.—Quel est votre métier? R.—Je travaille dans la boutique où se font les ouvrages en bois, où les wagons sont manufacturés généralement, je suis employé au posage des raies.

Q.—C'est un ouvrage qui se fait dans l'atelier du charron, etc.? R.—Oui, je travaille dans cette atelier.

Q.—Quels sont les salaires payés dans cet atelier? R.—Les salaires sont de \$10 à \$10.50 par semaine.

Q.—Un sous-contrat est-il donné dans ce département? R.—Oui.

Q.—Tout l'ouvrage qui se fait dans cet atelier est donné à un sous-entrepreneur? R.—Oui.

Q.—Il faut que vous travailliez fort pour réaliser quelque profit? R.—Oui, passablement fort.

Q.—Ne vaudrait-il pas mieux que la compagnie réduirait le nombre de wagons à faire par jour; qu'elle étendrait la durée du travail; qu'elle manufacturerait le même nombre de wagons, mais que son atelier travaillerait douze mois au lieu de huit? R.—Je le crois.

Q.—Et les propriétaires s'en trouveraient tout aussi bien? R.—Je ne sais pas si les propriétaires s'en trouveraient aussi bien; mais les ouvriers s'en trouveraient mieux.

Q.—Si les propriétaires manufacturent le même nombre de wagons, toute la différence serait celle qu'il y aurait dans le temps pour payer le coût de l'ouvrage, n'est-ce pas? Ils n'auraient pas besoin d'un outillage plus considérable? R.—Non, je ne crois pas qu'il y aurait beaucoup de différence.

Q.—La différence serait-elle grande pour vous? R.—Oui, d'une manière.

Le témoin précédent, Edward S. Spashett, fait alors la déclaration suivante :
 “ La raison pour laquelle les propriétaires ne travaillent pas pendant les douze mois de l'année, c'est parce que la saison active s'ouvre le printemps, et se termine en septembre; c'est parce que s'ils travaillaient durant toute l'année, ils accumuleraient une quantité de marchandises si grande qu'ils ne sauraient où les écouler, et qu'ils n'ont pas un capital assez grand pour avoir en mains un si grand nombre de voitures. C'est pourquoi, leur atelier n'est en opération que pendant une partie de l'année pour exécuter simplement les commandes. ”

(L'examen d'Edwin Craft est repris).

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Importe-t-on, à Chatham, des wagons des Etats-Unis ? R.—Non, du moins je ne le crois pas.

Q.—N'importons-nous pas généralement ces wagons, ici ? R.—Non, je ne crois pas qu'il nous vienne aucun wagon des Etats-Unis ; mais il nous vient des bogheis de là.

Q.—Vous ne manufacturez aucun boghei ? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Fabriquez-vous dans votre atelier toutes les parties du wagon ? R.—Oui

Q.—Les moyeux et autres parties ? R.—Oui.

Q.—Où vous procurez-vous le bois ? R.—Dans les environs.

Q.—L'approvisionnement est-il abondant et le bois est-il d'une bonne qualité ? R. Oui.

Q.—D'après le système des sous-contrats, les ouvriers sont-ils forcés de travailler plus fort que s'ils travaillaient directement pour la compagnie ? R.—Ils travaillent, je crois, à peu près de la même manière.

Q.—Les gages sont-ils différents ? R.—Je crois qu'il y a une légère différence.

Q.—Dans quel sens ? R.—Les salaires sont moins élevés.

Q.—Vous croyez que le sous-entrepreneur essaie de se rattraper un peu aux dépens des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si la compagnie vend au comptant ou à crédit ? R.—Je ne le sais pas.

JOSEPH K. DICKSON est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelles sont vos occupations ? R.—Je suis maintenant courtier en propriétés foncières. Durant les trois dernières années, j'ai été employé comme commissaire des rues, et pendant quinze années auparavant, j'ai fait le commerce de bois dans ce comté.

Q.—Les propriétés foncières sont-elles en grande demande à Chatham ? R.—Non, je ne puis pas dire qu'elles sont en grande demande.

Q.—Il n'y a pas beaucoup de ventes ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Y a-t-il aucun mouvement de hausse ici ? R.—Non, le mouvement est seulement dans le sens de la baisse.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est environ la valeur d'un lot de terrain, disons de vingt pieds de front sur cent pieds de profondeur, à une distance raisonnable du bureau de poste ? R.—Cela dépend beaucoup de la localité. Le prix varie, à certains endroits, entre \$1 et \$10 le pied de front.

Q.—Où serait situé le lot dont le prix serait de \$10 le pied de front ? R.—Il serait situé à cent ou cent cinquante verges du marché.

Q.—Les ouvriers sont-ils, ici, propriétaires de leurs logements ? R.—Une partie le sont ; mais la plupart, autant qu'il me soit permis de savoir, ne le sont pas.

Q.—Un ouvrier ne peut-il pas acquérir aisément une maison à Chatham ? R.—Non, pas avec le salaire qu'il reçoit actuellement, et un ouvrier ordinaire, surtout, ne pourrait le faire.

Q.—Si un ouvrier achetait un lot, pourrait-il emprunter de l'argent pour bâtir ?
R.—Il ne pourrait emprunter, s'il n'a que le lot à offrir en garantie ; mais il pourrait trouver un entrepreneur qui lui construirait une maison en se faisant donner une hypothèque sur la maison et le terrain. Il pourrait trouver un ami qui lui procurerait cet avantage ; mais je ne crois pas que les sociétés de prêt seraient disposées à se charger du risque.

Q.—Les sociétés de prêt ne voudraient pas accepter une hypothèque sur le lot et faire des avances d'argent au fur à mesure que la construction de la maison avancerait ? R.—Je n'ai rencontré aucun cas de ce genre.

Q.—C'est donc difficile pour un ouvrier de se faire construire une maison ?
R.—Oui, très-difficile.

Q.—Le commerce de bois prospère autant, aujourd'hui, qu'auparavant ?
R.—Pas autant qu'il y a dix ou quinze ans.

Q.—Quelles sont les espèces de bois que l'on trouve ? R.—Le bois de construction s'épuise de plus en plus. Nous trouvons du chêne blanc et rouge, du frêne blanc et noir, de l'érable faux plane, de l'orme et du bois blanc.

Q.—Aucun noyer ? R.—Il y a peu de noyer dans les environs, et pour en trouver abondamment il faut aller à une grande distance.

Q.—Le noyer est rare dans ce district, maintenant ? R.—Très rare, et celui que vous trouvez est d'une qualité inférieure.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelques-uns renouvellent-ils les forêts au moyen de plantations ? R.—Pas que je sache.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel est à peu près le prix du bois de construction par mille pieds, à Chatham ? R.—Il varie entre \$8, \$25 et \$30 par mille pieds, laissant de côté le noyer et le mérisier.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Avez-vous beaucoup de mérisier ? R.—Pas maintenant. Il y en avait une grande quantité ; mais il disparaît de la forêt avec les autres variétés de bois de construction.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—D'où obtenez-vous le bois de pin pour vos constructions ? R.—Il nous vient principalement du territoire de la baie Georgienne.

Q.—Quel en est le prix, rendu ici ? R.—Je ne le sais pas. Je n'ai jamais eu beaucoup de pin en ma possession ; je n'en ai jamais acheté ou vendu beaucoup. Pour ce qui regarde les gages, ils ne sont pas aussi élevés maintenant qu'autrefois, et l'ouvrier, par suite, ne peut pas aussi aisément acquérir une habitation.

Q.—Les gages ont baissé ? R. Oui ; je me souviens que l'on payait autrefois à l'ouvrier \$1.50 et \$1.75 par jour, et il ne reçoit, aujourd'hui, que \$1.25.

Q.—Les ouvriers cherchent-ils de l'emploi à ce prix ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous dire ce qui serait propre à favoriser la classe ouvrière dans cette localité ? R.—La première chose que je conseillerais au parlement serait de passer une loi à l'effet de prohiber la fabrication d'aucune machine d'ici à vingt ans.

Q.—Vous croyez que l'approvisionnement actuel est suffisant ? R.—Et aussi une loi qui prescrirait que, d'ici à cinquante ans, aucun brevet d'invention ne soit reçu par le département des brevets d'invention. Le trop grand nombre de machines a eu pour effet de priver d'emploi un grand nombre d'hommes. Il y a, par exemple, ici, dans l'atelier des wagons, une machine qui prend la place de vingt ouvriers.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Conseilleriez-vous que la lumière électrique ne fût plus employée, afin que l'éclairage se fit de nouveau avec de l'huile de pétrole ? R.—A moins que de grandes améliorations seraient apportées par ce nouveau système d'éclairage.

Q.—Conseilleriez-vous de discontinuer l'usage de la lumière électrique ? R.—Je le conseillerais, parce que je crois que cette lumière est nuisible aux yeux, et prive d'emploi un certain nombre d'ouvriers.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous qu'avec les machines et facilités que l'on possède maintenant pour la fabrication des marchandises, les ouvriers reçoivent un salaire proportionné aux profits réalisés par les manufacturiers ? R.—Les manufacturiers ou propriétaires réalisent des profits plus considérables avec le nombre de machines qu'ils emploient pour la fabrication de wagons, ou d'instruments agricoles, qu'ils n'en réalisaient quand ils disposaient d'un plus petit nombre de machines.

Q.—Croyez-vous qu'avec le système actuel des machines perfectionnées, les ouvriers devraient en retirer quelques avantages ? R.—Certainement. Puisque vous les remplacez avec des machines, une certaine compensation devrait leur être accordée.

Q.—Est-ce en réduisant le nombre des heures de travail, ou en augmentant leurs salaires ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que la réduction du nombre des heures de travail donnerait de l'emploi à un plus grand nombre d'ouvriers ? R.—Si un ouvrier travaillait huit heures au lieu de dix heures par jour, vous auriez besoin, pour le même ouvrage, d'augmenter d'un cinquième le nombre des ouvriers.

Q.—Ce changement aurait-il pour effet de donner de l'emploi à tous ceux des ouvriers qui manquent d'ouvrage ? R.—Il suffirait à peine.

Q.—Les jeunes gens de la campagne ne sont-ils pas enclins à se porter vers les villes ? R.—Cette tendance existe, d'après ce que je puis savoir, pour les situations de commis.

Q.—Voulez-vous dire que ce sont les jeunes fils de cultivateurs, qui recherchent ces situations ? R.—Oui, et lorsqu'ils ne sont pas doués d'une forte santé.

Q.—Votre système d'instruction a-t-il quelque chose à faire avec cela ? R.—Je ne puis vous donner une opinion sur ce sujet, parce que je ne l'ai pas étudié.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Si un ouvrier emprunte de l'argent pour bâtir une maison, quel intérêt aurait-il à payer, si la garantie donnée par lui est bonne ? R.—Cela dépend du taux d'intérêt qu'il paie au prêteur — s'il paie, par exemple, six, sept ou onze pour cent d'intérêt.

Q.—Savez-vous si le taux d'intérêt atteint jusqu'à onze pour cent ? R.—Un ouvrier, qui avait emprunté de l'argent, il y a un an, m'a déclaré qu'il avait été obligé de payer neuf et onze pour cent.

Q.—La garantie donnée par lui était-elle bonne ? R.—C'était une propriété foncière.

Q.—Y a-t-il à Chatham plusieurs maisons d'ouvriers hypothéquées, ou en savez-vous quelque chose ? R.—Je n'en sais rien. Je ne me suis pas enquis de leurs affaires personnelles, et je ne possède aucun renseignement sur ce sujet.

Q.—L'orme dont vous avez parlé, est-ce de l'orme dur ? R.—Non ; pas dans cette partie ouest du pays.

Q.—Avez-vous de cet orme ? R.—Nous avons une essence appelée orme dur. C'est de l'orme qui tient le milieu entre l'orme dur et l'orme mou. Quelques-uns l'appellent, ici, orme blanc.

Q.—Cet orme est-il employé ici, ou expédié en billots ? R.—On en expédie une partie en radeau sur le marché américain, principalement de la rivière Sydenham, mais peu de la rivière Thames.

Q.—Qu'est-ce qui a procuré à Chatham cette surabondance d'ouvrage dont on parle tant ? R.—L'une des causes est la production excessive des machines. La fabrication de wagons et d'instruments agricoles ne s'est pas cependant développée proportionnellement à l'augmentation du nombre des machines. Mais on a fabriqué une plus grande quantité de wagons, depuis quelques années, qu'auparavant, à Chatham.

Q.—Et aussi un plus grand nombre d'instruments agricoles ? R.—Je le crois. On n'a commencé que de depuis quelques années à fabriquer, ici, des lieuses — je ne crois pas qu'il y ait plus de sept ans.

Q.—Durant cette période y a-t-il eu affluence d'ouvriers sur la place ? R.—Quelques ouvriers du dehors sont venus ; mais il n'en est pas venu assez pour créer cette surabondance d'ouvriers.

Q.—Vous croyez que le surplus d'ouvriers est entièrement dû à l'introduction des machines ? R.—Surtout à l'introduction d'un si grand nombre de machines.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Tous les wagons manufacturés sont-ils exportés, ou en garde-t-on une partie pour l'usage local ? R.—Une partie des wagons manufacturés est expédiée dans le Nord-Ouest ; mais une grande partie reste ici, pour l'usage local.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous souvenez-vous qu'il n'y a pas eu toujours autant de machines qu'à présent ? R.—Je m'en souviens.

Q.—Les ouvriers travaillaient-ils alors plus de dix heures par jour ? R.—Je ne me souviens pas qu'ils aient travaillé plus de dix heures.

Q.—Ils travaillaient, alors, dix heures par jour, et c'est ce nombre d'heures qui constitue leur journée de travail, aujourd'hui ? R.—La loi fixe leur journée de travail à dix heures. Je me souviens que les scieries d'ici étaient obligées de se tenir en opération jour et nuit.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Croyez-vous que si le marché du Nord-Ouest n'existait pas, l'on fabrique autant de wagons à Chatham ? R.—Les besoins de l'endroit n'en exigeraient pas autant.

Q.—En manufacturerait-on autant ? R.—Non, à moins que l'on eût un autre marché pour les y écouler, on ne pourrait disposer ici, de tous ces wagons.

GEORGE S. HOPE est rappelé.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous connaissez, je crois, le système des sous-contrats, qui est en vigueur jusqu'à un certain point, à Chatham ? R.—Oui, dans le métier que j'exerce.

Q.—Croyez-vous qu'il vaudrait mieux que le patron fît l'ouvrage, lui-même ; qu'il réaliserait un plus grand bénéfice, et que les ouvriers seraient plus employés si ce système était abandonné ? R.—Je crois que le patron réaliserait un plus grand bénéfice sur son ouvrage, et que les ouvriers recevraient des salaires plus élevés.

Q.—On y gagnerait donc de part et d'autre ? R.—Oui.

Interrogé par M. WALSH :

Q.—Un grand nombre d'ouvrages sont-ils faits, ici, par des sous-entrepreneurs ?

R.—Je ne sais pas jusqu'à quel point ce système est en vigueur. Durant la présente année, l'ouvrage dans notre atelier, c'est-à-dire la fabrication des cribles a été fait par des sous-entrepreneurs et je sais que les ouvriers ont travaillé plus fort.

L'un des sous-entrepreneurs a été contre-maître pendant plusieurs années et il a avec lui deux autres ouvriers. Ce sous-entrepreneur, qui a été contre-maître, a fait travailler ses ouvriers plus fort ; il leur a payé des salaires moins élevés ; il a employé des hommes d'une classe inférieure, et il a réalisé des profits considérables. Le propriétaire, de son côté, lui a payé, pour chacun de ces cribles le prix que lui avait coûté le même instrument, l'année précédente, en le faisant construire à la journée. Le contre-maître, qui s'est trouvé, comme je l'ai dit, l'un des sous-entrepreneurs, s'est fait un meilleur salaire ; il a réalisé, même, des bénéfices considérables aux dépens des ouvriers, qui travaillaient sous lui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que le système des sous-contrats n'est avantageux ni pour le patron, ni pour les ouvriers ? R.—Je crois que ce système est très-mauvais.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Où ces cribles se vendent-ils principalement ? R.—Ils sont vendus partout. Un certain nombre est expédié en Angleterre ; d'autres sont envoyés dans le Nord-Ouest. Ils sont vendus dans toutes les parties de la Confédération ; un petit nombre a été expédié en France ; un petit nombre en Australie ; mais pas un seul n'a été vendu aux Etats-Unis.

Q.—Savez-vous combien l'on en a expédié dans le Nord-Ouest ? R.—Je crois que le quart, environ, de ce qui a été fabriqué a été expédié dans cette partie du pays.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Parlez-vous de la présente année ? R.—Nous avons fabriqué environ 2,800 cribles, dont 500, environ, ont été expédiés dans le Nord-Ouest.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Le prix de cet instrument a-t-il baissé ? R.—Non.

Q.—Ainsi, les profits extra, réalisés par l'ex-contre-maître, grâce au système des sous-contrats, l'ont été aux dépens des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Le contre-maître reçoit le même salaire, et le sous-entrepreneur réalise un bénéfice aux dépens des ouvriers ? R.—Bénéfice, qui devrait être ajouté au salaire des ouvriers.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Les articles fabriqués par le sous-entrepreneur sont-ils aussi bons que s'ils avaient été fabriqués par le propriétaire lui-même, en employant directement ses ouvriers ? R.—La plus grande partie est aussi bonne ; elle l'est généralement, parce que la plus grande partie de l'ouvrage est faite à la machine ; mais les entrepreneurs réalisent leurs profits en faisant travailler plus fort leurs ouvriers, et en choisissant des hommes d'une classe inférieure, qu'ils obtiennent à meilleur marché. Ils emploient des journaliers, qui n'ont aucun métier, et ces journaliers remplacent des artisans pour faire des ouvrages, qui devraient être confiés à des artisans.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-on enclin à remplacer ainsi de bons ouvriers par des hommes inhabiles ? R.—On est plus enclin à le faire sous le système des sous-contrats qu'autrement.

Q.—Vous croyez que le système des sous-contrats encourage l'emploi d'ouvriers inhabiles ? R.—Oui, il l'encourage.

CHATHAM, lundi 12 décembre, 1887.

T. H. TAYLOR, de Chatham, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes gérant de la manufacture de laine d'ici? R.—Oui, et j'en suis également le propriétaire.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous à la tête de cet établissement? R.—Depuis trente-et-un ans.

Q.—Employez-vous un grand nombre d'ouvriers? R.—Entre vingt-cinq et trente, tout le temps.

Q.—Combien d'entre eux sont des ouvriers habiles? R.—Je ne pourrais le dire au juste; mais je crois en avoir environ six, ou sept, et peut-être huit.

Q.—Faut-il avoir une grande capacité pour exécuter ce qu'il y a à faire dans votre établissement? R.—Oui.

Q.—Pendant combien de temps les jeunes garçons doivent-ils servir dans votre métier avant de devenir des ouvriers expérimentés? R.—Pendant trois ou quatre ans pour chaque division du travail.

Q.—Combien de départements avez-vous? R.—Nos départements sont le cardage, le filage, le tissage, le foulage, la teinture et le finissage.

Q.—Et les ouvriers, qui travaillent dans un département, ne travaillent pas dans les autres? R.—Quelques-uns d'entre eux seulement peuvent le faire.

Q.—Quels sont vos principaux produits? R.—Les draps, les flanelles, les laines filées et les couvertes.

Q.—Où se trouve votre marché? R.—Notre marché est surtout local; mais nous faisons aussi des affaires sur un assez grand pied avec toutes les autres parties de la province.

Q.—Quels salaires payez-vous aux ouvriers expérimentés dans votre manufacture? R.—De \$12 à \$15 par semaine.

Q.—Ce sont des hommes, qui ont travaillé longtemps dans cette branche industrielle, et qui la comprennent parfaitement. R.—Oui.

Q.—Sont-ils employés tout le temps? R.—Oui.

Q.—Comment tout le temps? R.—Notre établissement ne s'est pas fermé pendant ces trois dernières années. Cependant le travail est interrompu durant un mois ou deux en hiver, quand le mouvement des affaires se ralentit.

Q.—Quel est le salaire des journaliers? R.—C'est-à-dire, des jeunes garçons et aides; leur salaire est de \$6 à \$8 par semaine.

Q.—Tous les jeunes garçons reçoivent-ils un salaire aussi élevé? R.—Certains jeunes garçons ne reçoivent que \$2.50 et \$3.50.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Quel âge ont ces jeunes garçons? R.—De douze à quinze ans; nous n'en avons pas au-dessous de cet âge.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vos opérations se sont-elles développées, ou ont-elles diminué, ou sont elles restées stationnaires? R.—Nos opérations varient beaucoup. Depuis que j'exploite cette industrie, jusqu'à ces trois dernières années, elles se sont développées; mais pendant ces trois dernières années, nos affaires ne se sont pas accrues beaucoup.

Q.—Quelles espèces de laines employez-vous? R.—La plus grande partie est une laine que nous nous procurons dans la localité, et nous employons aussi beaucoup de laine fine importée.

Q.—Vous servez-vous de beaucoup de grosses laines de Leicester? R.—Oui.

Q.—Mêlées aux laines fines, ou pour fabriquer une classe distincte de marchandises? R.—Oui, pour fabriquer des classes distinctes de marchandises.

Q.—Avez-vous employé des laines de Southdown, produites en Canada ? R.—Oui.

Q.—Ces laines remplacent-elles certaines laines, qui peuvent être importées ? R.—Elles ne peuvent les remplacer que partiellement. Nous sommes obligés de mêler la laine fine importée à ces laines.

Q.—Les laines canadiennes sont trop courtes ? R.—Non, ce n'est point pour cela ; mais elles n'ont pas la qualité voulue.

Q.—Vous avez besoin de laine de mérinos ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT : —

Q.—Où vous procurez-vous cette laine ? R.—La plus grande partie vient de la colonie du Cap, et une autre partie nous vient de l'Australie.

Interrogé par M. FREED : —

Q.—Il n'en vient pas des Etats-Unis ? R. — Non, les droits d'entrée sont trop élevés.

Q.—Un droit sur les laines fines affecterait sérieusement votre commerce ? R.—Nous ne pouvons nous procurer cette laine aux Etats-Unis, les Américains peuvent payer aussi cher que nos.

Q.—Un droit sur les laines fines importées vous nuirait beaucoup ? R. — Certainement.

Q.—Croyez-vous qu'un droit sur les grosses laines en affecterait le prix en Canada ? R.—Des droits imposés sur la grosse laine qui entre en Canada ?

Q.—Oui ? R.—Nous n'en importons jamais des Etats-Unis, mais nous en exportons beaucoup. Nous en vendons une grande quantité tous les ans aux Etats-Unis.

Q.—Le Canada produit suffisamment de grosse laine pour approvisionner le marché intérieur, et laisser un surplus pour l'exportation aux Etats-Unis ? R.—Oui autant que je puis savoir.

Q.—Les salaires, ici, ont-ils augmenté, diminué, ou sont-ils restés stationnaires ? R.—Ils sont restés stationnaires dans notre ligne.

Q.—Depuis combien de temps ? R.—Depuis quatre ou cinq ans.

Q.—Avant ce temps là étaient-ils à la hausse ou à la baisse ? R.—Vers ce temps là, ils étaient à la hausse.

Q.—Ils ont monté jusqu'à un certain chiffre et une fois parvenus à ce point, il y a quatre ou cinq ans, ils sont restés stationnaires ? R.—Oui.

Q.—Le nombre de vos employés a augmenté d'une manière assez régulière jusqu'à il y a trois ans ? R.—Oui.

Q.—Trouvez-vous un marché pour vos produits dans le Nord-Ouest ? R.—Nous n'y avons envoyé que quelques ballots.

Q.—L'essai a-t-il été satisfaisant ? R.—Oui, bien satisfaisant et je crois que nous allons continuer l'année prochaine.

Q.—Quelles sont vos heures de travail ? R.—Soixante heures par semaine, de 7 heures du matin à 6 heures du soir, le samedi nous fermons à 5.30 heures.

Q.—Vous a-t-il été fait une demande pour diminuer le nombre des heures de travail ? R.—Oui, mais pas par nos employés.

Q.—Comment avez-vous accueilli cette demande ? R.—Nous avons tout simplement fermé l'établissement ; les ouvriers s'étaient coalisés contre nous, nous avons fermé, et ils ont baissé pavillon. Je désire que la commission sache qu'il n'y avait pas un seul de mes employés de mécontent. Je les ai fait venir dans mon bureau lorsque le comité des ouvriers est venu me trouver, et je leur demandai s'ils agissaient de concert avec le comité ; ils me répondirent que non. Ils étaient parfaitement satisfaits et ils signèrent un document à cet effet.

Q.—Si l'on n'eut pas intervenu entre vous et vos ouvriers, il n'y eut pas eu de difficulté ? R.—Non, pas le moins du monde.

Q.—Quels sont les prix des produits de votre manufacture à présent ? R.—Les

prix pour le commerce local sont assez satisfaisants, mais ceux du commerce de gros sont très réduits ; de fait ils ne nous laissent aucun profit et je préférerais fermer si je n'avais que le commerce de gros à approvisionner.

Q.—Cette réponse couvre-t-elle tous vos produits : les couvertures, les flanelles les laines, les étoffes ? R.—Oui, c'est à dire les lainages.

Q.—Par laines vous entendez les laines à tricoter ? R.—Oui ; je fais aussi le commerce de farine.

Q.—Nous y arriverons dans l'instant. Les laines fines comme les laines de Berlin et autres de ce genre peuvent-elles être fabriquées en Canada ? R.—Oui, nous faisons des laines fines.

Q.—Des laines fines, telles que la laine de Berlin ? R.—Pas exactement semblable, mais une laine qui la remplace.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Filez-vous de la laine à la main ? R.—Nous l'appelons de la laine filée à la main, mais ce n'est pas de la laine comme celle que nous importons.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Est-elle aussi bonne ? R.—Oui.

Q.—Aussi douce et aussi fine ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous expliquer comment peut se continuer l'importation d'aussi grandes quantités de laine de Berlin ? R.—Non, je ne puis l'expliquer.

Q.—Si le consommateur ne voulait employer que la laine canadienne, vous croyez qu'il serait aussi bien servi ? R.—Ceux qui emploient la laine canadienne sont très satisfaits.

Q.—Et elle est beaucoup moins chère ? R.—Oui, j'ai vendu de la laine à des dames qui s'en allaient en Angleterre ; je ne sais pas si elles avaient à payer les droits ou non en arrivant en Angleterre.

Q.—Peut-être croit-on en Angleterre que les laines importées sont meilleures comme nous croyons ici que celles venant d'Angleterre valent mieux que les nôtres ? R.—Cela se peut. Ces dames m'ont déclaré qu'elles pouvaient acheter de moi à meilleur marché, comme c'est le cas pour les flanelles et les couvertes de l'autre côté.

Q.—Les couvertes canadiennes ont une grande réputation à l'étranger n'est-ce pas ? R.—Oui, c'est mon opinion.

Q.—Avez-vous constaté un changement dans la production de la laine dans ce district depuis quelques années ? R.—Oui.

Q.—De Leicester à Down ? R.—Non, mais la différence est dans la quantité. Elle est moins d'un quart de ce qu'elle était il y a cinq ou six ans, dans ce comté.

Q.—Trouvez-vous de la différence entre les grosses laines Leicester et les laines plus fines ? R.—Non, je trouve peu de différence ; je crois que si nos cultivateurs se tenaient aux purs moutons Leicester la laine serait assez bonne, mais ils font des croisements avec les Cotswold, ce qui nuit beaucoup aux Leicester. La laine est trop grosse et la vente en souffre.

Q.—La substitution de la laine fine à la grosse laine dans la confection des lainages a-t-elle eu un certain effet sur les objets manufacturés ? R.—Je ne comprends pas votre question.

Q.—Savez-vous si la mode veut maintenant l'emploi des laines fines au lieu des grosses laines dans la fabrication des lainages, la substitution de la laine South-down à la laine Leicester ou d'autres laines de même qualité ? R.—Je ne sais pas ; nous avons toujours fabriqué avec les deux espèces de laine ici. Nous vendons naturellement mieux maintenant la laine employée en flanelles fines, de même que les étoffes fines se vendent plus chères que les grosses, mais nous n'en vendons pas tout à fait autant.

Q.—Les étoffes faites en grosse laine sont-elles bien durables ? R.—Pour cer-

tains usages elles sont bien durables ; pour l'ouvrage grossier elles valent mieux parce que les étoffes fines se déchirent plus facilement que celles faites en grosse laine.

Q.—La vente de vos étoffes (tweeds) augmente-t-elle ? R.—Elle n'a pas augmenté cette année parce que l'année a été mauvaise.

Q.—Règle générale, croyez-vous que les étoffes canadiennes deviennent plus en usage ? R.—Oui, je le crois, elles donnent plus de satisfaction.

Q.—Et les manufacturiers apprennent à les faire meilleures ? R.—Oui, dans notre manufacture nous n'employons que la laine pour la fabrication des étoffes pour le marché local, nous n'employons pas de laine provenant de chiffons ; mais pour le marché de gros il nous faut employer de cette dernière, car nous ne pouvons pas soutenir la concurrence sur le marché tant les prix sont réduits.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Votre commerce souffre-t-il de quelque malaise ? R.—Non, je ne crois pas, je crois que la diminution dans les ventes cet automne n'est due qu'à la température.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il accumulation de marchandises en laine ? R.—Oui, cette température les fait accumuler ; la température est trop douce et cela affecte beaucoup le commerce.

Q.—Mais les approvisionnements se sont-ils accumulés pendant toute la saison et par tout le pays ? R.—Non, je ne crois pas qu'ils se soient accumulés cette année à venir jusqu'à ces derniers temps.

Q.—La publication de statistiques du commerce pour tout le Canada par une autorité fédérale, vous serait-elle avantageuse ? R.—Je ne pourrais répondre à cette question ; je ne vois pas que cela nous ferait tort, et cette statistique pourrait avoir son importance.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—N'auriez-vous pas par là un moyen toujours prompt de connaître l'état du marché ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Vous sauriez mieux quel est le marché le plus avantageux pour vendre vos marchandises ? R.—Oui, ce nous serait un avantage de cette façon.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Lorsque cette grève est survenue aviez-vous un concurrent dans cette ville ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—A quelle besogne employez-vous généralement les jeunes gens que vous prenez dans votre filature ? R.—Ils sont sous la conduite du maître cardeur.

Q.—Ces jeunes gens conduisent-ils les machines à carder ? R.—Oui.

Q.—Et travaillent le même temps que les hommes ? R.—Oui.

Q.—Prenez-vous ces jeunes gens dans l'intention de leur montrer le métier ? R.—Non, pas toujours ; nous avons beaucoup de difficulté à garder un jeune homme assez longtemps pour qu'il puisse apprendre le métier.

Q.—Avez-vous jamais eu des apprentis ? R.—Je n'en ai jamais eu un assez longtemps.

Q.—Employez-vous des femmes ? R.—Oui, comme fileuses.

Q.—Travaillent-elles le même nombre d'heures que les autres ouvriers ? R.—Oui, elles travaillent à la pièce la plus grande partie, et gagnent de \$3.50 à \$6.00 par semaine.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Sont-ce des jeunes filles ou des femmes ? R.—Elles sont âgées de quinze à vingt ans ; quelques-unes sont plus âgées.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Elles ne font que conduire les machines, les métiers et veillent à la navette ? R.—Oui, et il y a un contre-maitre tisseur au-dessus d'elles.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Une fille conduit-elle plus qu'un métier ? R.—Non.

Q.—Cela arrive-t-il quelquefois ? R.—Non, pas souvent.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-ce impossible ? R.—Je crois que c'est impossible ; mais ce n'est pas mon métier.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Quelles espèces d'étoffes fabriquez-vous spécialement ? R.—Presque tous les genres d'étoffes pour hommes, et toutes les espèces d'étoffes à robes, à chemises, etc.

Q.—D'où viennent vos commandes généralement ? R.—De Montréal, Toronto, Hamilton et London quelquefois. Nous envoyons beaucoup de couvertes pour les chevaux à London.

Q.—Expédiez-vous vos marchandises plus bas que Montréal ? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous avez aussi un moulin à farine ? R.—Oui.

Q.—Par quel procédé moulez-vous ? R.—Par les cylindres.

Q.—Rien que des cylindres ? R.—Nous avons aussi des moulages en pierre dans le moulin pour moudre les gaudrioles ; tous les moulins à cylindres seront obligés d'avoir des moulages pour les gaudrioles.

Q.—Quel blé moulez-vous ? R.—Le blanc et le rouge.

Q.—Récolté dans les environs ? R.—Oui, en grande partie.

Q.—Avez-vous eu du blé du Nord-Ouest ? R.—Nous n'en avons pas encore eu, le fret est si élevé qu'il nous est impossible d'en faire venir. Je suis entré en négociations avec le Grand-Tronc ; la compagnie du Pacifique n'a pas de station ici, et il nous faudrait transporter le blé sur deux chemins.

Q.—Ne pourriez-vous pas le faire venir par eau de Port Arthur ? R.—Il nous faudrait en faire venir d'une seule fois une cargaison trop forte pour nos moyens.

Q.—Vous ne pouvez prendre une cargaison complète ? R.—Non.

Q.—Quelles sortes de vaisseaux viennent à Chatham ? R.—Il y en a qui portent 10,000 minots.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre les prix du blé à Chatham et à Toronto ? R.—Il y a peu de différence ; nous payons 82 centins ici et il se vend 84 à Toronto.

Q.—Déduisant le prix du fret pour jusqu'à Toronto, vous payez alors votre blé plus cher pour la consommation locale ? R.—Oui, nous avons payé ce prix tout l'automne.

Q.—Depuis combien de temps les prix pour le marché local sont-ils plus élevés que les prix pour l'exportation ? R.—Je crois qu'il en est ainsi à Chatham depuis longtemps.

Q.—Depuis sept ou huit ans ? R.—Oui.

Q.—Depuis avant 1878 ? R.—Je ne pourrais répondre à cette question sans regarder dans mes livres.

Q.—Etiez-vous dans les affaires avant 1878 ? R.—Oui, je suis dans les affaires depuis vingt-cinq ans.

Q.—Combien d'hommes employez-vous dans votre moulin ? R.—Dix environ lorsque le moulin marche nuit et jour.

Q.—La nuit, il n'y a pas nécessité d'avoir tous vos hommes sur pied ? R.—Non.

Q.—Quel est le principal marché où vous vendez votre farine ? R.—Les Provinces Maritimes sont notre marché.

Q.—Voulez-vous dire la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick ? R.—Oui.

Q.—Par quelle voie y expédiez-vous la farine ? R.—Quelquefois par chemin de fer et quelquefois *via* Boston ; il y a dix centins de différence entre la route par Boston et celle par voie ferrée continue.

Q.—Ne vous serait-il pas profitable de l'expédier entièrement par eau ? R.—Non, je ne crois pas.

Q.—L'essai en a-t-il été fait ? R.—Oui, il l'a été ; je ne l'ai jamais tenté moi-même, mais je ne crois pas que cela paierait.

Q.—Parce qu'il ne peut pas venir d'assez grands vaisseaux à Chatham ? R.—Oui ; et puis il vous faudrait faire un chargement considérable, ce qui prendrait beaucoup d'argent.

Q.—Et vous voulez vendre votre farine au fûr et à mesure que vous la fabriquez ? R.—Oui.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Le transport est de dix centins de plus par la route en chemin de fer continu ? R.—Et la différence était de 15 centins il y a deux semaines.

Q.—Elle a été réduite à dix centins ? R.—Je crois qu'elle n'est que de dix centins maintenant.

Q.—Dix centins pour jusqu'à quelle ville ? R.—D'ici à Halifax.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Où trouvez-vous un marché pour votre son et vos mélangés ? R.—Je voudrais pouvoir fournir à toutes les demandes qui me sont faites.

Q.—D'où viennent les demandes ? R.—De toute la province ; et nous vendons aussi beaucoup à Chatham.

Q.—Pour quel emploi ? R.—Pour nourrir le bétail.

Q.—L'élevage des animaux augmente dans ce district alors ? R.—Je ne puis répondre à cette question ; mais les demandes dans le pays sont considérables.

Q.—A quels endroits ? R.—A St.-Jean, Halifax et dans toutes les Provinces Maritimes. Nous envoyons souvent des cargaisons mêlées de farine, son et recoupes.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est le prix du son ? R.—\$14 par tonne de 2000 livres. Je ne l'ai jamais vu si cher qu'à présent.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Mettez-vous votre farine en barils ou en sacs ? R.—Nous la mettons surtout en barils pour l'exportation, mais nous fournissons beaucoup au commerce local pour lequel nous employons peu de barils.

Q.—Vous mettez la farine dans des sacs de papier ? R.—Oui ; dans des sacs de papier et dans des sacs en toile.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Fabriquez-vous vos propres barils ? R.—Non.

Q.—Vous ne connaissez rien de la condition des tonneliers ? R.—Non ; ils travaillent à la pièce, je crois.

Q.—Généralement parlant, les hommes à votre emploi vivent-ils confortablement ? R.—Oui, s'ils savent conduire leur affaire, ils peuvent tous bien vivre. Plusieurs, ceux qui sont bons ouvriers achètent des propriétés, ou emploient leurs épargnes d'une autre façon.

Q.—Vous croyez que les employés dans vos deux établissements gagnent suffisamment pour vivre toute l'année et faire des épargnes ? R.—Oui, il en a toujours été ainsi chez nous. Ceux qui sont économes ont toujours du surplus et s'achètent des propriétés.

Q.—Votre moulin à farine est en opération toute l'année ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous une forte concurrence à Chatham dans le commerce de farine ? R.—Oh, oui.

Q.—Y a-t-il des moulins exempts de taxes ? R.—Oui.

Q.—Ne croyez-vous pas que c'est là un moyen de vous écraser ? R.—Je crois que c'est une fraude, non seulement à mon égard, mais aussi à l'égard du public en général ; les pauvres paient les taxes des riches.

Q.—Comment a été accordée la première exemption de taxes ? R.—Il me serait très difficile de répondre à cette question. Je ne crois pas cependant que celui qui a eu la première exemption de taxes aurait jamais quitté la ville quand même on n'aurait pas accédé à sa demande.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Était-ce un bonus, qu'était-ce ? R.—Le moulin de Kent avait brûlé et le propriétaire disait qu'il ne rebâtirait pas à moins qu'on ne lui accordât exemption de taxes pendant dix ans. Je ne crois pas qu'il aurait quitté la ville, mais il a obtenu son exemption.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—D'après une évaluation approximative, cette exemption peut-elle valoir \$1000 par année ? R.—Je ne sais pas à combien le propriétaire du moulin l'évalue, mais je crois que ses taxes seraient de \$800 à \$1000.

Q.—Il pourrait alors, s'il le voulait, vendre sa farine un peu moins cher que ceux qui ne sont pas exempts de taxes ? R.—Oui, je crois qu'il le pourrait. Mais là n'est pas le mal ; je considère que si un homme est exempté de taxes, le pauvre est obligé de les payer pour lui. Je ne demanderais pas une exemption de taxes pour moi.

Q.—La grève qui a eu lieu dans votre filature s'est-elle étendue à votre moulin à farine ? R.—La grève au moulin à farine était séparée ; elle n'avait pas de rapport avec l'autre.

Q.—Y a-t-il eu grève dans les autres moulins à farine ? R.—Non.

Q.—Payez-vous les mêmes salaires qu'ailleurs ? R.—Oui.

Q.—Je suppose que vous ne faites pas partie de l'association dont il a été parlé ici ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les ouvriers de Chatham ont ils jamais tenté d'établir une société coopérative ? R.—Non, pas que je sache.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pouvez-vous exprimer une opinion touchant la question sanitaire de Cha-

tham ? L'état sanitaire est-il bon, mauvais, ou moyen ? R.—Je ne puis rien en dire.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous un aqueduc ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez que des puits ? R.—Oui ; mais il nous faut un aqueduc, il n'y a pas à en douter.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pouvez-vous avoir un approvisionnement d'eau pure dans les environs ?

R.—Oui, à environ 12 milles d'ici nous trouvons le chenal Écarté, ou il y a de l'eau de première qualité.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Y a-t-il assez de chute ? R.—Mon plan serait de mettre dans la terre un tuyau d'assez bonne grosseur dans lequel l'eau coulerait jusqu'ici ou nous la pompions.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Plusieurs puits ne sont-ils pas placés trop près des endroits où l'on jette les déchets de la ville ? R.—Oui, plusieurs sont trop près.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous des puits publics ? R.—On en creuse maintenant ; on en creuse un sur le marché, je crois.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous qu'ils peuvent avoir de l'eau pure, en la prenant près de la place du marché ? R.—Ils la prennent à une telle profondeur que l'eau de la surface ne peut pas l'altérer. Je crois qu'ils creusent à 72 pieds.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous un bon système d'égouts ? R.—Oui, la ville est bien drainée ; il y a un grand égout sur la rue King et plusieurs autres qui débouchent dans la rivière et dans le ruisseau, à différents endroits.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Les égouts des maisons se déchargent-ils dans ce système d'égouts ? R.—Ceux de quelques maisons.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il eu, ici, des épidémies ? R.—Il y a eu beaucoup de fièvres typhoïdes.

Q.—Y a-t-il eu de la diphtérie ? R.—Oui.

Interrogé par M. WALSH :

Q.—La ville de Chatham s'est-elle développée, ou a-t-elle augmenté en prospérité, sous tous les rapports ? R.—Oui, la ville a fait beaucoup de progrès, et elle s'est améliorée aussi sous le rapport du drainage ; elle n'est plus comme elle était quand j'y suis arrivé.

Q.—Quel est l'état général des affaires ? Est-il à la hauteur des autres villes ?
R.—L'état des affaires est satisfaisant ; il y a beaucoup de plaintes, mais je crois qu'on se plaint partout.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Dans la morte-saison, quand le travail est suspendu dans les fabriques, y a-t-il beaucoup de personnes qui demandent des secours ? R.—Je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de demandes de ce genre, mais je ne puis pas répondre positivement à cette question, parce que je ne connais rien à ce sujet.

Q.—Avez-vous, dans la ville, des associations de charité ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si les sociétés nationales reçoivent beaucoup d'applications pour secours ? R.—Je l'ignore.

WILLIAM E. HAMILTON, B. A., T. C. D., de Chatham, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Faites-vous partie de la rédaction du journal le *Planet* ? R.—Oui, j'en suis le rédacteur.

Q.—Vous publiez aussi un petit journal appelé le *Market Guide* ? R.—O*u*.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous journaliste à Chatham ? R.—Depuis que je suis ici, depuis 1880.

Q.—Êtes-vous bien au courant des prix du marché ici, pour tous les produits en général ? R.—Oui, je prends, chaque semaine, les prix du marché, pour mon propre journal et pour la *Planet*.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée des prix actuels, pour les articles ordinaires, la viande, les légumes et ainsi de suite ? R.—J'ai ici un tableau comprenant chaque année depuis 1879 jusqu'à 1887 inclusivement.

Q.—Avez-vous comparé les prix pour ces différentes années ? R.—Oui, voici les chiffres.

Extrait du "*Planet*" de Chatham, 1879-1887 inclusivement : Prix des grains.

DATE.		BLÉ.	AVOINE.	ORGE.	MAÏS.	REMARQUES.
1879, Déc. 10	Rouge	\$1.20 à \$1.26	30c à 37c	par 100 lbs 90c à \$1.05	35c à 40c	Le blé n'est pas coté avec
	Blanc	1.20 " 1.21	
1880 " 8	Rouge	1.00 " 1.03	32c " 34c	65c " 1.00	50c " 55c	soin dans ce
1881 " 8	Blanc	1.18 " 1.21	38c " 40c	\$1.65 " 1.70	50c " 60c	
	Rouge	1.18 " 1.20	marché, et il y a en fait
1882 " 11	Rouge	.88 " .90	38c " 40c	80c " 1.20	48c " 50c	
	Blanc	.75 " .85	une légère différence dans
1883 " 7	Rouge	1.05 " 1.00	36c " 37c	70c " 75c	
	Blanc	.95 " 1.00	les chiffres pour le blé
1884 " 11	Rouge	.70 " .72	25c " 26c	90c " 1.05	35c " 36c	
	Blanc	.70 " .73	blanc et le rouge.
1885 " 10	Rouge	.80 " .81	28c " 30c	80c " 1.15	35c " 38c	
	Blanc	.80 " .81	Chatham est le plus grand centre
1886 " 8	Rouge	.75 " .76	26c " 27c	75c " 1.00	40c " 42c	
	Blanc	.75 " .76	d'Ontario pour les fèves.
1887 "	Rouge	.80 " .82	30c " 31c	46c " 50c	
	Blanc	.80 " .82	

Q.—Avez-vous fait d'autres comparaisons au sujet d'autres articles ? R.—J'ai ici les prix publiés dans mon journal, le 10 décembre 1887.

Q.—Avez-vous recueilli ces prix vous-même ? R.—Oui ; les voici : —

Chatham, 10 décembre, 1887.

Blé rouge, d'hiver.....	\$0 82	@	\$0 82
Blé blanc.....	0 82		0 82
Farine par 100 lbs.....	2 00		2 25
Avoine.....	0 30		0 31
Orge par 100 lbs.....	1 10		1 25
Pois.....	0 40		0 45
Maïs.....	0 45		0 50
Fèves.....	1 25		1 50
Lard salé, par 100 lbs.....	6 00		6 25
Pommes de terre, par sac.....	0 85		1 25
Beurre, par lb.....	0 18		0 20
Œufs, par doz.....	0 13		0 13
Bœuf, au quartier, par lb.....	0 04		0 06
Agneau, par lb, au quartier.....	0 06		0 07
Mouton, au quartier.....	0 06		0 07
Suif (en pain).....	0 04		0 05
Peaux, par lb.....	0 05		0 06
Peaux de moutons.....	0 50		0 75
Foin par tonne.....	7 00		8 00
Laine brute.....	3 50		3 70
Grain de mil.....	1 75		2 00
Graine de trèfle.....	4 50		4 50
Laine.....	0 20		0 25

Q.—Pouvez-vous nous dire le prix du pain à Chatham ? R.—Je crois que le prix est de six cents par pain de deux livres.

Q.—Pouvez-vous dire quel était le prix du pain en 1879 ou 1880, alors que le blé se vendait plus cher ? R.—Non, je ne le puis pas.

Q.—Savez-vous si le pain était plus cher alors qu'aujourd'hui ? R.—Je sais que les boulangers vendent le pain aussi cher après que le prix de la farine a diminué.

Q.—Y a-t-il un rapport nécessaire entre le prix de la farine et celui du pain ? R.—Les boulangers ignorent la baisse dans le prix de la farine, mais ils en connaissent bien la hausse.

Q.—Savez-vous dans quelle condition sont les ouvriers de Chatham ? R.—Je le sais d'après les rapports que j'ai avec eux ; mais je n'ai jamais prix de renseignements à ce sujet.

Q.—Pouvez-vous nous dire si les artisans de Chatham luttent pour l'existence, ou s'ils font des économies ? R.—Je crois que plusieurs sont assez à l'aise. Quand ils jouissent d'une bonne santé et qu'ils sont économes, ils peuvent faire des économies.

Q.—Un grand nombre ne sont-ils pas sans emploi, pendant une partie de l'année ? R.—Oui, il y a certaines classes d'ouvriers qui sont sans emploi. Par exemple, il y a des saisons où les briqueteurs et les maçons ne peuvent pas travailler. La saison de travail pour les briqueteurs, et les maçons, est déterminé par le climat.

Q.—Avez-vous des fabriques qui suspendent leurs opérations pendant une partie de l'année ? R.—Oui.

Q.—Et leurs ouvriers sont oisifs pendant ce temps ? R.—Oui, les fabricants à Chatham fermant leurs établissements les ouvriers sont oisifs.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q. Pendant ce temps, les ouvriers vont ils travailler ailleurs ? R.—Cela dépend du plus ou moins de temps que la fabrique doit rester fermée. S'ils croient qu'elle sera fermée pendant longtemps, ils partiront, si non, ils attendront ici.

Q.—Avez-vous ici un commissaire des pauvres ? R.—Nous avons un comité de secours, et un refuge pour les délaissés, qui pourvoient à l'entretien des pauvres.

Q.—C'est-à-dire, ceux qui sont incapables de travailler, ou quelque chose de ce genre ? R.—Oui.

Q.—Demande-t-on souvent au comité de secours, de soulager des personnes qui peuvent travailler ? R.—Pas que je sache ; naturellement, il peut y avoir des cas exceptionnels.

Q.—Pourrait-on le demander, sans que vous le sachiez ? R.—S'il existait, dans la ville, un état de misère évident, je le saurais. Dernièrement un meunier a été victime d'un accident. Il s'était tiré un coup de feu à Détroit. Le comité de secours en a pris soin.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ceux qui sont temporairement sans emploi, demandent-ils souvent du secours aux autorités municipales ? R.—Je ne connais aucun cas de ce genre, mais il peut parfois s'en rencontrer.

Q.—Quelles sont les sociétés nationales qui existent à Chatham ? R.—Je ne connais que la société St. Andrew's.

Q.—Distribue-t-elle des secours en argent ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Alors il n'y a pas ici de société St. Patrick ni de société St. George ? R.—Je crois que ces sociétés ont existé, mais, si je ne me trompe, elles ont cessé d'exister.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Savez-vous s'il y a des institutions de charité, sous le contrôle de l'église catholique ? R.—Il y a le Y. M. B. A.

Q.—Est-ce une société d'assurance ? R.—Oui, je crois que c'est une société d'assurance ; maintenant j'ignore si elle fait, en outre, des œuvres de charité.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les autorités ecclésiastiques de l'église catholique ne distribuent-elles pas des sommes considérables en œuvres de charité ? R.—Je crois que oui.

Q.—Ces secours sont-ils donnés aux personnes affligées ou à celles qui sont sans emploi ? R.—Je crois que les secours sont donnés à la discrétion du prêtre résident.

Q.—Vous n'en êtes pas certain ? R.—Non.

Q.—Que pouvez-vous nous dire au sujet des *Mechanics' Institutes* ? R.—Le *Mechanics' Institute*, a été fondé en 1873 et deux cent cinquante membres en font maintenant partie. Son utilité principale est la bibliothèque et la salle de lecture. Sa bibliothèque contient environ quatre mille volumes. On compte, parmi ces volumes, plusieurs ouvrages scientifiques, tels que l'*Encyclopædia Britannica* et l'*Encyclopædia Americana* ; les œuvres de Tyndall, et ainsi de suite. On y reçoit le *Scientific American*, ainsi qu'un journal technique, appelé le *Iron*, publié en Angleterre. L'année dernière, le président de l'Institut était M. Riddell, un ouvrier forgeron, un maître-forgeron, il emploie des ouvriers et il travaille lui-même ; le vice-président actuel est un ouvrier charpentier. Nous n'avons pas ici de bibliothèque publique gratuite. La souscription des membres est de \$2.00 par année. Au sujet des classes de dessin.

Q.—Font-elles partie du *Mechanics' Institute* ? R.—Oui, elles en font partie. Elles ont été établies cet automne, en vertu de la loi d'Ontario, de 1886. Pour aider à faire face aux dépenses, le gouvernement accorde \$3,00 par membre, jusqu'à concurrence de vingt-cinq membres, et \$1,00 par membre, au-dessus de

vingt-cinq, de sorte que la subvention n'excède pas \$100,00. Le professeur de dessin, doit avoir un certificat du département d'Ontario. Le cours de dessin est de vingt-cinq leçons, de deux heures chacune, et pour qu'un candidat soit qualifié à l'examen qui se fait à la fin du cours, il faut qu'il ait reçu au moins vingt-cinq leçons. Au mois de mai de chaque année, le gouvernement nomme un examinateur qui préside, ici, l'examen des élèves. Leur travail est envoyé à Toronto. Les candidats heureux reçoivent des certificats de capacité qui sont reconnus, dans les écoles supérieures et dans les écoles des arts de la province, comme équivalant à un certificat donné par une école supérieure ou un collège, en ce qui a rapport au dessin. Le cours consiste en dessin mécanique, architecture, et en dessin à main levée. Le but de l'institut est de favoriser ceux qui se livrent aux arts mécaniques, où la connaissance du dessin est nécessaire. Il y a quarante et un élèves qui suivent la classe. Le nombre, en moyenne, est de trente-cinq qui sont assidus. M. William Judson, de London, est le professeur de dessin. Quelques-uns des élèves sont des femmes; les élèves des deux sexes sont en nombre égal, moitié par moitié. Il y a des artisans de tous les métiers, qui fréquentent la classe; non-seulement des artisans ouvriers, mais des jeunes gens qui commencent à apprendre la mécanique. Quant aux jeunes filles, le but est de leur enseigner les différentes branches du dessin, en autant qu'elles comptent sur le dessin pour vivre. Le Dr May, inspecteur général des *Mechanics' Institutes*, dit que des jeunes filles, qui ont suivi, ailleurs, des classes semblables, ont fait preuve d'un talent merveilleux dans cet art, et sont employées dans des grands établissements industriels, aux Etats-Unis, à des salaires variant de \$600 à \$1,500, par année. L'Institut paie \$75,00 par année, au professeur, pour tout le cours, et les élèves paient \$3.00 chacun. On a acheté pour l'Institut, à New-York, un grand nombre de modèles de dessin; je n'en connais pas le coût. Les dépenses et les recettes, à part la subvention qu'il reçoit du gouvernement, démontrent que l'Institut est un peu arriéré, ou les comptes balancent à peine. Il y a aussi le *McCaully Club*, où on enseigne. Il a été fondé en 1883, et ses membres sont au nombre de cinquante. M. Patterson, qui en a été le premier président, est un fabricant. L'Institut a l'intention d'établir un cours de tenue de livres et d'anglais. La chambre de lecture de l'Institut est ouverte de neuf heures du matin à midi, et de deux à six heures de l'après-midi, et à sept heures et demi, chaque jour de la semaine. Le nombre de ceux qui viennent y lire est, en moyenne, de soixante par jour.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Est-ce une bibliothèque publique? R.—Oui; On estime le nombre des membres, qui sont artisans, à environ cinquante. Nous avons aussi, dans cette ville, une société littéraire et scientifique, qui est largement soutenue par les artisans. Le président, M. Ed. Jones, est un mécanicien, qui a été appelé comme expert, à Toronto, par le juge McDougal, dans l'enquête sur l'aqueduc. Nous avons quarante-cinq membres, parmi lesquels on compte des mécaniciens, des ébénistes et des forgerons

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Dois-je comprendre que dans l'institut des artisans la souscription annuelle des artisans a été réduite à \$1.00? R.—Je n'en sais rien; mais j'ai entendu dire qu'on l'avait réduite, à la demande des patrons.

Q.—Quelle est la souscription annuelle pour le *McCaulay Club*? R. Une piastre par année. C'est aussi une piastre par année à la société littéraire et scientifique, et tout y est compris.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous avez dit que les artisans pouvaient vivre assez à l'aise, et faire des économies? R. Oui; je le crois, si les artisans ont la chance d'avoir bonne santé.

Q.—Pourvu qu'un artisan n'ait pas plus de quatre enfants, et qu'il vive

économiquement ; mais pour vivre à l'aise et faire des économies, quel salaire devrait-il avoir ? R.—Je suppose qu'il devrait avoir environ \$14 par semaine.

Q.—Combien y a-t-il, à Chatham, d'ouvriers qui ont \$14 par semaine ? R.—Je l'ignore.

Q.—Y en a-t-il dix ? R.—Je crois qu'il y en a plus que dix, mais je ne puis pas le dire exactement, je n'ai jamais pris de renseignements à ce sujet.

Q.—Un ouvrier à la journée, tel qu'un charpentier, un tailleur, un fabricant de wagons, un forgeron, ou un briqueteur, peut-il gagner, à Chatham, neuf piastres par semaine, en moyenne, pendant toute l'année ? R.—Je suppose que c'est là, à peu près, le salaire, en moyenne, qu'il peut gagner. Naturellement les briqueteurs gagnent davantage dans la saison de l'ouvrage.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pouvez-vous dire quel est, ici, le coût de la vie et de l'entretien d'une famille ? R.—Non ; je ne le puis pas ; je ne suis pas marié.

Q.—Quand vous avez dit qu'un ouvrier devrait avoir \$14 par semaine, vous le disiez à peu près, sans données exactes ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous, dans votre ville des unions ouvrières ? R.—Dans l'imprimerie les ouvriers font partie de l'union typographique, mais nous n'avons pas d'union ici.

Q.—Les patrons sont-ils organisés ? R.—Je crois que les patrons ont formé une association.

Q.—Quelle est-elle ? R.—Je sais qu'il y a une société, mais j'ignore son nom.

Q.—Est-ce une association de patrons ? R.—Oui.

R.—Existe-t-elle encore ? R.—Je crois qu'elle existe encore, elle a existé autrefois.

Q.—Les cultivateurs ont-ils fait une coalition pour vendre leurs produits à un prix élevé ? R.—Je crois qu'il existe encore des granges.

Q.—Y a-t-il coalition parmi les cultivateurs pour fixer le prix de leurs produits ? R.—Pas que je sache. Tous acceptent ce qu'ils peuvent avoir.

Q.—Vous savez qu'il y a, à Windsor, un char mû par l'électricité. Avez-vous entendu dire que les cultivateurs avaient formé une coalition, disant que la compagnie devait se servir de chevaux, par là les cultivateurs vendraient leur foin et leur avoine ? R.—Je n'en ai jamais entendu parler.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Etes-vous typographe ? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous bien ce qui se fait à Chatham ? R.—Je ne connais que ce que j'ai entendu dire. Je suis rapporteur et rédacteur. Il est bien difficile, dans un bureau de journal, de ne pas apprendre ce qui se passe.

Q.—Comment sont payés vos typographes ? R.—Ils sont payés à la semaine.

Q.—Avez-vous des ouvriers qui travaillent à la pièce ? R.—Il n'y en a pas dans notre atelier ; je crois qu'à l'atelier du *Banner*, on donne de l'ouvrage à la pièce.

Q.—Combien payez-vous par mille mes ? R.—Je crois que nous payons 25 cts. Je ne puis l'assurer ; mais je crois que c'est ce qu'ils ont quand ils travaillent à la pièce.

Q.—Combien les ouvriers à la semaine gagnent-ils par semaine ? R.—Le salaire est, je crois, de \$8 à \$9 par semaine. Les contre-maîtres sont payés \$12. M. Stevenson pourra mieux vous renseigner à ce sujet.

Q.—Vous êtes employé au bureau du *Planet* ? R.—Oui.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Environ dix-huit, en tout.

Q.—Combien, sur ce nombre, sont des jeunes gens ? R.—Le nombre que j'ai mentionné est à part ceux qui sont dans l'atelier de reliure, attaché à l'établissement. Je crois qu'il y a sept jeunes garçons.

- Q.—Combien gagnent les jeunes gens par semaine ? R.—Je ne pourrais le dire.
 Q.—Sont-ils en apprentissage régulier ? R.—Je ne pense pas.
 Q.—Combien de temps ont-ils à servir avant de devenir ouvriers à la journée ?
 R.—Cinq ans je crois, mais je ne puis affirmer, toutes les affaires qui concernent le bureau sont hors de ma connaissance.

H. A. PATTERSON, de Chatham, est appelé à assermenté.

Interrogé par M. FREED ;—

- Q.—Vous êtes le maire de la ville ? R.—Oui.
 Q.—Avez-vous beaucoup de personnes à la charge de la bienfaisance publique ?
 R.—Fort peu.
 Q.—Celles qui sont à la charge de la charité publique sont-elles généralement en état de travailler ou ne le sont-elles pas ? R.—Ce sont principalement des individus qui cherchent à voyager de l'un des bouts du pays à l'autre. Il est fort rare qu'ils demandent autre chose que leurs frais de chemin de fer.
 Q.—Avez-vous beaucoup de pauvres parmi les citoyens de votre ville ? R.—Je ne crois pas. Nous avons un hospice pour les abandonnés, les malheureux.
 Q.—Quelle a été l'augmentation de la population de Chatham dans les dernières années ? R.—Je n'ai pas la réponse à cette question présente à la mémoire.
 Q.—Peut être n'auriez-vous pas d'objection à nous faire parvenir un memorandum à ce sujet ? R.—Du tout, je donnerai ordre au greffier de la cité de vous le faire parvenir.
 Q.—Pouvez-vous nous donner quelques renseignements relativement à l'augmentation du commerce ? Avez-vous une Chambre de Commerce ? R.—Nous en avons fondé une récemment.
 Q.—Il vous est impossible de nous fournir des chiffres comparatifs ? R.—Oui. Il n'y a que quelques jours que le bureau est organisé.
 Q.—Vous possédez un moulin pour travailler le bois ?
 Q.—Quel est le genre d'ouvrage que vous faites généralement ? R.—Nous fabriquons des fenêtres, portes et persiennes.
 Q.—Avez-vous beaucoup d'ouvriers à votre service ? R.—Pas beaucoup. Pendant la saison des affaires nous employons un grand nombre d'ouvriers dans les docks pour la manipulation du bois.
 Q.—Ont-ils constamment de l'ouvrage ? R.—Non.
 Q.—Que font-ils le reste de l'année ? R.—Les hommes que nous employons sur le quai sont engagés à raison de 20 à 25 cents par heure.
 Q.—Et vos ouvriers expérimentés ont-ils constamment de l'ouvrage ? R.—J'ai toujours fait fonctionner mon moulin toute l'année.
 Q.—Quel est le salaire de vos ouvriers habiles ? R.—De \$9 à \$11 par semaine pour un travail constant.
 Q.—Combien gagnent les manœuvres que vous employez dans le moulin ? R.—Une piastre et quart par jour.
 Q.—L'ouvrage dans votre moulin est-il préféré à celui des autres moulins de la ville ? R.—Je n'en sais rien.
 Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers en quête d'ouvrage ? R.—Non. Je ne puis dire que nous en ayons. En 1883 nous payions des salaires plus élevés qu'aujourd'hui. Nous donnions jusqu'à \$12 et même \$13 par semaine.
 Q.—Le nombre d'ouvriers propriétaires de leur habitation est-il considérable ?
 R.—Non.
 Q.—En est-il qui font des épargnes ? R.—Fort peu.
 Q.—Depuis quand êtes-vous dans les affaires, à Chatham ? R.—J'habite Chatham depuis 1879.

Q.—Avez-vous remarqué de l'amélioration ou le contraire dans la position des ouvriers depuis cette époque ? R.—Je crois que leur position n'a guère varié.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est la proportion d'hommes mariés et de célibataires à votre emploi ? R.—Je pense que presque tous sont mariés, à une ou deux exceptions près ; en fait, je ne puis me souvenir que d'un seul célibataire travaillant chez moi, et c'est un jeune homme.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Restent-ils bien longtemps chez-vous ? R.—Oui. J'ai dans mon atelier des ouvriers qui sont avec moi depuis cinq ans.

Q.—Les machines sont-elles convenablement entourées dans votre usine ? R.—Aussi bien que je puis le faire.

Q.—Quand l'inspecteur a fait sa visite a-t-il été satisfait de la protection des machines ? R.—Je n'ai pas vu l'inspecteur lors de sa visite, mais je n'ai eu aucun avis de plainte, ce qui ne serait pas arrivé s'il avait eu des observations à faire.

Q.—Les accidents avec les machines sont-ils fréquents ? R.—Jamais je n'en ai eu.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Quelle est la condition sanitaire de Chatham ? R.—Elle est dans un état très peu satisfaisant.

Q.—À quoi attribuez-vous cet état de choses ? R.—La cause principale est que nous n'avons pas d'aqueduc. L'endroit d'où nous devrions tirer l'eau est si éloigné que la ville hésite devant l'emprunt considérable qu'il faudrait faire pour avoir notre approvisionnement d'eau. Cependant, j'estime que ce serait une dépense avantageuse même considérée au point de vue des affaires.

Q.—Le drainage de la ville est-il bon ? R.—Il est fort défectueux par la raison que depuis des années on l'a établi sans méthode. On établit un bout de drainage qui, s'il était continué jusqu'au bout de la rue, serait à quatre pieds au-dessus du niveau du point de départ ; la rue voisine serait drainée dans une autre direction. Les niveaux n'ont jamais été convenablement pris. Nous avons ici un rôle d'évaluation de plus de un million de piastres, et je crois qu'il serait avantageux d'avoir à notre service un ingénieur expérimenté pour la direction des travaux, et les drainages devraient s'établir au fur et à mesure en suivant une méthode adoptée.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous jamais eu un tracé bien fait, pour construire les égouts ? R.—Oui, il y a bien des années on a construit quelques égouts qui sont actuellement en fort mauvais état.

Q.—Ils ne sont pas construits sur un bon plan ? R.—Dans beaucoup d'endroits ils ne le sont pas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous un inspecteur de santé ? R.—Oui.

Q.—Constamment en fonctions ? R.—Oui.

Q.—Et vous avez aussi un ingénieur ? R.—Oui, mais quand je fais allusion à un ingénieur, j'entends un ingénieur consulté sur chacun des travaux publics particuliers qui se font, et non un ingénieur qui aurait la direction de la pose des drains.

Q.—Y a-t-il à Chatham des industries exemptes de taxes et combien ? R.—Si peu que ce n'est pas la peine d'en parler.

Q.—En est-il parmi ces dernières qui font la concurrence à celles qui ne sont pas exemptes de taxes ? R.—Dans certains cas, je crois, elles font la concurrence.

ARCHIBALD CAMPBELL, de Chatham, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes meunier de profession ? R.—Oui.

Q.—Quel est le blé dont vous vous servez généralement ? R.—Le blé rouge d'hiver.

Q.—Est-il cultivé dans les environs ? R.—Oui.

Q.—Le mélangez-vous avec du blé du Nord-Ouest ? R.—Nous faisons actuellement l'essai. Nous avons récemment reçu du blé dur No. 1 du Manitoba et nous faisons l'essai d'un mélange de ce blé avec le nôtre. Nous croyons que ce mélange donnera une farine plus forte et de meilleure qualité.

Q.—Sur quel marché écoutez-vous vos produits ? R.—Sur ceux des Provinces Maritimes, de Terre-Neuve et d'Angleterre. Nous expédions une grande quantité de nos produits à Glasgow et Liverpool.

Q.—Pour votre propre compte ? R.—Oui.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—En expédiez-vous beaucoup à Terre-Neuve ? R.—Une quantité considérable. Cependant, ce commerce n'est commencé que bien récemment. Nous y avons expédié près de mille boisseaux par an et peut-être y expédierons nous encore cette quantité cette année.

Q.—Trouvez-vous que le commerce augmente ou diminue ?—R. Il augmente. Il n'y a que deux ans que nous expédions de la farine à Terre-Neuve.

Q.—Quelle est la principale maison que vous fournissez ? R.—Messieurs West et Rendall, de Saint-Jean; Harvey; Harvey et Outereny, de New-York, et nous avons une succursale à Terre-Neuve.

Q.—Pouvez-vous nous dire, si la farine que vous expédiez à Terre-Neuve est payée en espèces ou si les produits de Terre-Neuve viennent en échange ? R.—Je suppose qu'elle est vendue pour argent comptant puisque nous tirons toujours nos mandats à dix jours.

Q.—Vous aimez mieux faire une traite que des échanges ? R.—Nous tirons à dix jours avec les pièces à l'appui épinglées à la traite. Il faut plus de temps pour que la marchandise soit rendue à destination. Toutefois, c'est la manière ordinaire de faire les affaires.

Q.—Où vendez-vous le son et le mélange ? R.—Nous avons presque tout vendu dans les Etats de l'Est : Massachusetts, Connecticut et New-York, la saison dernière.

Q.—Les vendez-vous plus cher dans ces Etats ? R.—Sans le moindre doute.

Q.—Sont-ils soumis à des droits ? R.—Oui. Les droits sont actuellement d'environ \$2.60. Evidemment ils sont plus élevés aujourd'hui, car nous n'avons payé que \$2.20 jusqu'à tout dernièrement.

Q.—Il est plus avantageux pour vous de les expédier aux Etats de l'Est que de les vendre sur place ? R.—Certainement.

Q.—En vendez-vous beaucoup, ici ? R.—Nous n'essayons pas puisque nous pouvons mieux faire là-bas. Je viens de recevoir une commande de trois chars à \$23.00 la tonne rendue à Boston. Soustrayant les droits de ce prix il est encore plus rémunérateur que celui que nous pouvons obtenir ici.

Q.—En expédiez-vous à Montréal ? R.—Oui, nous en avons expédié un peu.

Q.—Quel est le prix que vous obtenez, là ? R.—Nous ne pouvons obtenir, à Montréal, le prix que nous obtenons dans les Etats de l'Est. Depuis la dernière récolte nous n'avons expédié que 10 chars à Montréal.

Q.—Quel est le prix de transport par tonne d'ici à Montréal ? R.—Quatre piastres la tonne.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Employez-vous les cylindres dans votre moulin ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire payez-vous, à un meunier habile ? R.—Un meunier habile gagne de \$9 à \$10 par semaine. Le meunier en chef gagne évidemment beaucoup plus que cela. Le meunier en second gagne \$10 et les autres \$9.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils ? R.—Dix heures par jour quand nous travaillons tout le temps, c'est-à-dire nuit et jour. Actuellement nous ne travaillons que la moitié du temps. Quand nous sommes employés tout le temps, nous travaillons 10 heures par jour, excepté le samedi ; ce jour-là nous fermons à 5 heures.

Q.—Font-ils un travail actif, constant, ou se bornent-ils à surveiller la machine ? R.—Ils se bornent à surveiller la machine, c'est tout ce qu'ils ont à faire, huiler la machine et la tenir en bon ordre.

Q.—Pendant ces longues heures les ouvriers ne se livrent à aucun travail manuel ? R.—Non, ils ne se livrent à aucun travail manuel.

Q.—Quel salaire payez-vous à vos manœuvres ? R.—De \$1.25 à \$1.50 par jour.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils ? R.—Dix heures et neuf heures le samedi.

Q.—Ce temps constitue une journée ordinaire ? R.—Oui.

Q.—Aucun d'eux ne travaille de nuit ? R.—Oui, quelques-uns travaillent également de nuit.

Q.—Les payez-vous en plus ? R.—Non. En temps de presse, quand le moulin fonctionne nuit et jour, les ouvriers se relèvent. Un ouvrier commence à midi et termine à minuit et alterne avec un autre. Nous leur permettons de s'entendre entre eux à ce sujet. D'aucuns préfèrent travailler de nuit pendant toute une semaine et prendre ensuite le travail de jour la semaine suivante et ainsi de suite.

Q.—Possédez-vous un atelier de tonnellerie ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire gagnent les ouvriers de cet atelier ? R.—Ils travaillent à la pièce, il dépend donc d'eux de gagner beaucoup ou peu. Quelques tonneliers gagnent de \$15 à \$18 par semaine.

Q.—Combien d'heures doivent-ils travailler pour gagner ce salaire ? R.—Pas plus de 10 heures, parfois 11 heures par jour.

Q.—Quel est le moindre salaire que gagnent vos ouvriers ? R.—Le moindre salaire ne serait pas de moins de \$10.

Q.—Pensez-vous qu'il y ait des ouvriers qui gagnent moins de \$10 ? R.—Non, je ne pense pas, quand ils sont constamment à l'ouvrage. Parfois quand les affaires sont ralenties, les tonneliers sont limités dans leur travail à tant de barils par semaine. Alors évidemment ils ne gagnent pas autant.

Q.—Sont-ils à peu près occupés toute l'année ? R.—Non, pas tous.

Q.—Quelle est l'époque de l'année pendant laquelle ils n'ont rien à faire ? R.—Généralement de la mi-novembre ou du 1er décembre jusqu'au 1er juin ou 1er juillet. Evidemment il y a des tonneliers qu'il faut laisser complètement de côté.

Q.—De cette époque à juillet suivant ? R.—Oui. Pendant l'hiver et au commencement du printemps les moulins ne fonctionnent pas avec autant d'activité qu'à l'automne. Du 1er juillet au 1er décembre, les moulins fonctionnent avec grande activité, d'autre part, il faut tenir compte de la récolte de pommes qui entraîne la vente d'une grande quantité de barils. Il y a évidemment un grand nombre d'ouvriers employés alors qui ne pourront trouver d'ouvrage pour le reste de l'année. Par conséquent bon nombre sont sans ouvrage vers le 1er décembre.

Q.—Et de ce moment jusqu'au 1er juillet il n'y a pas d'ouvrage pour le tonnelier ? R.—Probablement pas avant juin ou juillet. Généralement ils travaillent à ce qu'ils peuvent pendant ce chômage.

Q.—Trouvent-ils généralement autre chose à faire ? R.—Non, pas à Chatham.

Q.—Vous faites-vous une idée de ce qu'un tonnelier gagne ici par an ? R.—Dans notre atelier, nous employons toute l'année 6 ou 7 anciens ouvriers. Au temps de grande activité nous leur adjoignons d'autres ouvriers temporaires, des ouvriers que

nous choisissons parce qu'ils peuvent faire un baril. Les ouvriers réguliers gagnent de \$9 à \$10 par semaine toute l'année.

Q.—Et les autres ? R.—Je suis persuadé qu'ils gagnent autant, car dans la saison d'activité on leur permet de faire autant de barils qu'ils peuvent. Je suis convaincu que leur salaire moyen annuel est de \$10 par semaine.

Q.—A quel nombre de barils est aujourd'hui limité leur travail ? R.—Je l'ignore, parce que nous livrons les matériaux et donnons la fabrication des barils à l'entreprise.

Q.—A un contre-maître ? R.—Oui, nous livrons les matériaux et il fabrique les barils.

Q.—Est-ce lui qui fournit le capital nécessaire ? R.—Oui. Il faut un approvisionnement considérable. La surveillance occupe un homme. Un approvisionnement considérable de bois pour fonds de tonneaux, de douves, de cercles et tout ce matériel doit être bien sec et bien propre à être employé. Nous avons pensé que ce contre-maître ferait mieux que nous et nous avons assez d'affaires à surveiller sans celle-là.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Fournissez-vous les machines ? R.—Il ne faut presque pas de machines.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—N'y a-t-il pas des machines dans un atelier de tonnellerie ? R.—Non, à l'exception de la varlope, chaque tonnelier fournit son assortiment d'outils.

Q.—Ainsi les barils sont en réalité faits à la main ? R.—Oui, à la main. Il achète les matériaux tout préparés. Les douves doivent être ajustées et les barils sont ensuite montés dans l'atelier. Par conséquent il ne faut pas de machines dans un atelier de tonnellerie.

Q.—Parmi vos ouvriers en est-il beaucoup qui sont propriétaires de leur habitation ? R.—Non, fort peu. Quelques-uns sont propriétaires.

Q.—Ne leur est-il pas possible d'économiser assez pour acheter leur habitation ? R.—Pour quelques uns je pense que ce serait possible, mais c'est bien difficile pour un homme avec femme et enfants. Il a besoin de presque tout ce qu'il gagne pour entretenir sa famille, élever ses enfants et les habiller.

Q.—La vie est donc bien chère à Chatham ? R.—Non, je ne pense pas qu'il en coûte plus cher de vivre qu'ailleurs. Le salaire moyen est d'environ \$7.50, je pense.

Q.—Et les ouvriers habiles que gagnent-ils ? R.—Ceux qui gagnent des salaires plus élevés sont des meuniers pratiques et des mécaniciens qui reçoivent \$9 à \$10 par semaine. Deux de nos ouvriers, je crois, sont propriétaires de leur habitation. Nous n'avons plus besoin d'autant d'ouvriers habiles depuis l'introduction des rouleaux et des machines perfectionnées. Un artisan ordinaire, ou un homme intelligent quelconque est vite aussi bien au courant de la conduite d'un moulin à cylindre qu'un meunier habile. Au temps où il fallait piquer les meules, sous l'ancien système de mouture, un homme avant de connaître son métier devait passer par un long apprentissage et avoir une grande expérience ; les machines ont supprimé tout cela.

Q.—Ne faut-il pas une grande habileté pour faire les mélanges des blés pour produire les différentes qualités de farine ? R.—Chez nous, notre blé est presque toujours le même et nous faisons peu de mélanges. Le mélange avec le blé de Manitoba, est, on peut dire, le premier que nous faisons.

Q.—Votre farine est-elle généralement la même ? R.—Oui, il le faut bien quand le blé est toujours le même.

Q.—Ne varie-t-il pas de saison à saison ? R.—Je veux dire que tout le blé d'une saison est toujours le même. Les saisons peuvent différer, mais le blé reste presque toujours le même.

Q.—Où vous procurez-vous vos cylindres ? R.—Je crois qu'ils viennent de Lowell (Mass).

Q.—N'en avez-vous pas eu du Canada ? R.—Nous possédons deux moulins, un

à Saint-Thomas et l'autre ici. Toutes les machines, rouleaux compris, du moulin de Saint-Thomas sont faites en Canada.

Q.—Chez qui avez-vous acheté les cylindres ? R.—De “ Goldie et McCullough ” de Galt.

Q.—Ces articles sont-ils aussi bons que ceux que vous importez ? R.—Nous avons peine à croire que les cylindres soient aussi bons, nous aimons un peu mieux ceux d'ici, à cause de la corrugation, ainsi que nous appelons la coupe sur les rouleaux. Nous croyons que le travail de ceux d'ici est un peu meilleur. Cela dépend peut-être un peu du système qu'ils ont employé.

Q.—Y a-t-il quelque différence dans la dureté ? R.—Non. En Canada on peut les faire aussi bons qu'ailleurs.

Q.—Ils sont tous construits en fer refroidi ? R.—Oui. Il y a ceci, c'est qu'aux Etats-Unis ils ont fabriqué une telle quantité de rouleaux, et qu'ils sont depuis si longtemps dans les affaires qu'ils ont peut-être perfectionné un peu leur système de refroidissement.

Q.—Y a-t-il une différence dans les prix entre les cylindres canadiens et ceux qui sont importés ? R.—Je ne pense pas qu'elle soit bien grande. Peut-être les cylindres canadiens sont-ils un peu moins chers.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les grands moulins, tels que ceux de Minneapolis, fonctionnent-ils régulièrement tout le temps, ou bien fonctionnent-ils nuit et jour pendant un certain temps, et diminuent-ils ensuite le nombre des heures de travail ? R.—C'est la manière d'opérer dans tous les moulins.

Q.—Vous ne pouvez pas faire travailler votre moulin régulièrement ? R.—Toutes les années ne sont pas égales, l'année dernière a été beaucoup meilleure que la précédente. En Canada les moulins travaillent assez régulièrement toute l'année. Je pense que pendant 20 mois notre moulin n'a pas arrêté de travailler nuit et jour.

Q.—Cet état de chose serait-il plus avantageux pour le travailleur ? R.—Oui, beaucoup plus avantageux. Cette année le blé est bien médiocre dans tout le Canada, nous n'avons pas notre approvisionnement de blé et il est impossible de faire fonctionner un moulin pendant 24 heures par jour quand on ne peut se procurer l'approvisionnement de blé.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous voulez dire que la récolte a manqué ? R.—Oui.

Q.—Était-elle de médiocre qualité ? R.—Elle était de qualité médiocre et moindre en quantité. La quantité, comparativement aux autres années, était fort petite.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Quelle est la différence du prix entre le blé que vous importez du Nord-Ouest et celui que vous achetez ici, dans le voisinage ? R.—La différence de prix est de 5 centins par minot. C'est-à-dire que le blé dur N° 1 du Nord-Ouest coûte 5 cents de plus par minot.

Q.—Dans ce prix sont compris les frais de transport et autres ? R.—Oui, livré ici. Je crois qu'il est le moins cher des deux, mais notre essai n'est pas suffisant pour permettre d'en juger. De fait nous venons de le recevoir depuis quelques jours seulement ; il m'est donc impossible d'en parler d'une manière définitive.

Q.—Vous pensez que la farine qu'il donnera sera meilleure que celle qui provient de votre propre blé ? R.—Je suis sûr qu'elle sera meilleure et plus forte.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous achetez ce blé livré ici ? R.—Oui, cela nous coûte 5 cents de plus le minot.

Q.—Vous achetez la meilleure qualité ? R.—Non, le dur No 1.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous donner à la commission quelques renseignements au sujet des relations existantes entre le capital et la main-d'œuvre dans votre industrie ? P.—A quel point de vue ?

Q.—Au point de vue du bien général des classes ouvrières ? R.—Je ne sais. C'est-là une question fort compliquée.

Q.—Que pensez-vous de la question d'arbitrage ? R.—Je crois qu'un bureau d'arbitres devrait être établi. Je crois que ce serait une bonne chose.

Q.—Etes-vous partisan de l'arbitrage obligatoire ? R.—Oui. On pourrait établir un bureau d'arbitres afin que ces malheureux différends qui s'élèvent à tous moments puissent être réglés, sans entraîner les classes ouvrières dans les pertes effrayantes qu'elles subissent actuellement. Une grève peut finalement aboutir à un arbitrage avantageux pour la classe ouvrière, mais ce résultat n'est atteint qu'à un prix effrayant. Les ouvriers sont pendant longtemps sans ouvrage et dans bien des cas ils ne réussissent pas. Je pense qu'il serait avantageux pour les deux parties que le gouvernement nomme un bureau d'arbitres, qui pourrait connaître des différends, étudier la position et la régler.

Q.—En votre qualité de patron vous seriez partisan d'un tel projet ? R.—Oui, je l'appuierais.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question de procurer l'instruction industrielle aux artisans ? R.—Oui, je l'ai étudiée.

Q.—Veuillez nous communiquer vos idées à ce sujet ? R.—Vous voulez dire sur la question des écoles du soir ?

Q.—La question d'enseigner la théorie des différents métiers aux artisans soit dans les écoles publiques, soit dans des écoles du soir ? R.—Je crois qu'il serait difficile de donner cet enseignement dans les écoles publiques pour la raison que les instituteurs ne seraient pas en état de se procurer ces notions. Il vaudrait mieux organiser des écoles du soir dans ce but.

Q.—Pensez-vous qu'il serait avantageux pour les artisans de connaître les principes généraux de leur métier ? R.—Sans le moindre doute. Je crois de plus qu'il faudrait établir une loi ordonnant aux apprentis de servir pendant un certain temps. Nos artisans, réellement capables, sont dans une position désavantageuse. De jeunes gens entrent dans un atelier, ramassent quelques lambeaux de connaissance du métier et s'imaginent qu'ils sont des ouvriers capables.

Q.—Et je suppose qu'ils acceptent le salaire qu'ils peuvent obtenir ? R.—Oui. Si, ainsi que cela se pratique partout ailleurs ils étaient protégés, ce serait un grand avantage pour nos ouvriers capables que d'imposer l'obligation aux apprentis de servir un certain temps.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Ce système ne bénéficierait-ils pas également aux patrons ? R.—Sans le moindre doute. C'est un grand inconvénient pour nous d'avoir des ouvriers incapables de remplir leur devoir. Nous sommes obligés de leur confier certains secrets et ils apprennent à nos dépens.

Q.—Si les apprentis recevaient de leur précédents patrons un certificat relatif à leurs dispositions morales et leurs aptitudes, ne trouveriez-vous pas dans ce certificat une bonne garantie de capacité ? R.—Oui, on y trouverait une bonne garantie. Voici comment les choses se passent dans notre industrie. Au moment de la saison d'activité il y a une énorme demande d'ouvriers meuniers. Un patron désire des ouvriers de première classe, il prend le premier homme qui se présente ; celui-ci ne sait peut-être pas grand chose du métier, mais il est trop tard, il faut s'arranger avec lui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—On se plaint amèrement de ce que les patrons s'enlèvent de l'un à l'autre, les jeunes garçons employés. Quand un jeune garçon est engagé chez un patron, qu'il a appris quelque chose du métier, un patron rival lui offre un salaire plus élevé ? R.—C'est comme cela que les choses se pratiquent.

Q.—Comment obvier à ce mal ? Vous direz peut-être, en soumettant les jeunes garçons à un apprentissage régulier ; mais comment feriez-vous dans la supposition, que le jeune garçon va dans une autre établissement ? R.—On n'aurait qu'à exiger une caution du père ou du tuteur du jeune garçon et cela éviterait toute difficulté.

Interrogé par M. WALSH :

Q.—Ne pourriez-vous avoir une autre garantie ? Supposant qu'étant en apprentissage dans un établissement il quitte celui-ci, tout patron auquel il offrirait ses services lui demanderait s'il est sous contrat d'apprentissage ? R.—Oui.

Q.—Et s'il ne pouvait produire son certificat d'apprentissage le patron ne lui donnerait pas d'ouvrage ? R.—Non.

Q.—L'établissement d'un bureau des statistiques serait-il d'un avantage quelconque pour les industriels du Canada ? R.—Sans doute. C'est par des statistiques et des comparaisons que nous obtenons nos données, et des statistiques comme celles dont vous parlez, si elles étaient dignes de foi, seraient évidemment de grande utilité, mais si nous ne pouvions nous fier à leurs renseignements elles ne seraient bonnes à rien.

MANSON CAMPBELL, fabricant de cribles, à Chatham, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Depuis quand êtes-vous dans les affaires ? R.—Je travaille pour mon compte depuis février 1880.

Q.—Quels salaires payez-vous à vos ouvriers habiles ? R.—Depuis \$1.75 à \$2 par jour.

Q.—Et aux manœuvres ? R.—Environ \$1.25 par jour.

Q.—Ce sont les salaires qu'ils gagnent quand ils travaillent ? R.—Oui, et pour 10 heures de travail par jour.

Q.—Ont-ils une diminution d'une heure le samedi ? R.—Oui. Nous leur avons accordé une heure le samedi, ce qui fait qu'ils travaillent 59 heures par semaines.

Q.—Combien de temps sont-ils occupés dans l'année ? R.—Ils n'ont chômé qu'un mois ou deux au plus. L'an dernier ils n'ont pas chômé plus d'un mois, je ne me souviens pas exactement du temps.

Q.—Prenant la moyenne des années pensez-vous que vos ouvriers travaillent en moyenne plus de 10 mois par an ? R.—Non, je ne le pense pas.

Q.—La moyenne serait-elle de moins de 10 mois ? R.—Non, environ 10 mois.

Q.—A quel autre travail se livrent-ils quand votre manufacture est fermée ? R.—Ildoit être bien difficile pour eux de trouver de l'ouvrage, car ma manufacture se ferme toujours pendant la mauvaise saison.

Q.—Cherchent-ils d'autre travail ? R.—Règle générale, je ne crois pas qu'ils en cherchent.

Q.—Gagnent-ils assez pendant dix mois pour leur permettre de vivre pendant les deux autres mois ? R.—Oui, s'ils sont économes.

Q.—Ne ménagent-ils pas leur argent ? R.—Quelques-uns en prennent grand soin, mais c'est le contraire chez d'autres.

Q.—Ne sont-ils pas obligés d'être très prudents pour pouvoir vivre ? R.—Il ne leur est pas nécessaire d'être ce que j'appellerais très prudents.

Q.—Y en a-t-il parmi eux qui sont propriétaires de leur maison ? R.—Je crois que quatre de mes employés sont propriétaires.

Q.—Alors il est possible à un ouvrier d'épargner assez sur son salaire pour s'acheter une maison ? R.—Quelques-uns de mes ouvriers ont économisé assez pour acheter deux et trois maisons.

Q.—Ils les ont gagnées par leur travail ? R.—Oui, je connais un homme qui les a gagnées par son travail.

Q.—Savez-vous quel intérêt paient les ouvriers qui empruntent de l'argent pour bâtir ? R.—Non, je ne sais pas.

Q.—Savez-vous si le taux de l'intérêt est plus élevé à Chatham qu'ailleurs ? R.—Non, je ne sais pas qu'il soit plus élevé ici qu'ailleurs.

Q.—On nous a rapporté qu'un ouvrier qui emprunte de l'argent pour bâtir est obligé de payer quelquefois jusqu'à onze par cent d'intérêt. Savez-vous cela ? R.—L'intérêt n'est pas aussi élevé que cela si la garantie offerte est bonne.

Q.—Votre commerce augmente-t-il, diminue-t-il ou reste-t-il stationnaire ? R.—Il augmente d'année en année.

Q.—Sur quel marché vendez-vous ? R.—Je vends en Canada, mais principalement dans la province de l'Ontario.

Q.—Vendez-vous dans le Nord-Ouest ? R.—Oui.

Q.—Ce commerce augmente-t-il ou diminue-t-il ? R.—Je ne puis pas dire qu'il ait augmenté pendant les trois dernières années ; il a été à peu près stationnaire pendant ce temps.

Q.—Les Etats-Unis exportent-ils des cribles en Canada ? R.—Je ne le crois pas ; s'il en vient, c'est en très petit nombre.

Q.—Pouvez-vous nous faire la comparaison des prix aux Etats-Unis et en Canada ? R.—Je ne le pourrais pas ; je ne connais rien des prix des cribles aux Etats-Unis.

Q.—Pouvez-vous nous faire la comparaison des prix actuels avec ceux d'il y a cinq ans dans l'Ontario ? R.—Les prix sont bien moins élevés aujourd'hui qu'alors.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quels sont les prix de vos cribles aujourd'hui ? R.—Il y a cinq ans, le prix moyen était de \$27 ; aujourd'hui il n'est que de \$22.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle serait la différence avec les prix d'il y a deux ans ? R.—Il n'y aurait pas autant de différence si on se reporte à dix ans en arrière, car les cribles ne se vendaient guère plus de \$27, alors. La diminution dans les prix s'est faite pendant les dernières cinq années, depuis 1882.

Q.—Connaissez-vous les prix auxquels se vendaient les cribles il y a vingt-cinq ou trente ans ? R.—Non je ne les connais pas.

Q.—Votre mémoire ne s'étend pas jusqu'à cette époque ? R.—Non, je ne suis âgé que de trente-deux ans.

Q.—Pouvez-vous nous dire ce qu'étaient les prix, il y a quinze ans ? R.—Oui ; je puis vous en donner une bonne idée.

Q.—Quel était le prix moyen alors ? R.—Il y a différents prix pour les cribles. Lorsque l'on vendait nos cribles \$30, il y a quinze ans, nous donnions six mois pour le paiement des premiers \$10, un an pour le paiement des seconds \$10, une autre année pour les derniers \$10.

Q.—A-t-on diminué les délais depuis ce temps-là ? R.—Non ils sont à peu près les mêmes. Nous exigeons quelquefois un plus fort montant comptant, mais les profits sont beaucoup plus petits.

Q.—Le coût de fabrication a-t-il été réduit ? R.—Oui.

Q.—En conséquence de l'emploi des machines ? R.—Oui ; un peu à cause de cela.

Q.—Et pour quelles autres raisons ? R.—La fabrication de mon crible coûte moins cher à cause des changements que j'ai apportés dans sa construction.

Q.—Le salaire des ouvriers a-t-il diminué ? R.—Non, il n'a pas diminué.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le prix des matériaux a-t-il changé ; le prix du bois est-il le même qu'il était il y a dix-ans ? R.—Il est à peu près le même.

Q.—Et le prix du bois de corde a augmenté ? R.—Il y a six ou sept ans le bois mou valait \$1.50 la corde et le bon bois franc \$2.75 à \$3.00 la corde, tandis que maintenant le bon bois franc vaut de \$3.50 à \$4.00 la corde, et le mou \$2.00 la corde.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Le coût de fabrication des cribles a-t-il diminué en proportion de la diminution des prix de vente ? R.—Non je ne le crois pas.

Q.—Les profits sont-ils moindres aujourd'hui qu'il y a cinq ans ? R.—Oui.

Q.—Et si vous faites autant d'argent qu'alors, c'est parce que le commerce a augmenté ? R.—Oui ; je considère qu'il me faut aujourd'hui vendre mille cribles pour réaliser le même profit que me donnaient sept cents il y a cinq ans.

Q.—Alors vous avez plus d'ouvrage à donner aux ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous vos ouvriers plus de temps dans l'année ou si vous en augmentez le nombre ? R.—J'en augmente le nombre. Nous ne pourrions jamais fabriquer tout le long de l'année.

Q.—Le prix du fer qui entre dans vos cribles a-t-il beaucoup augmenté ? R.—Pour savoir s'il y a eu augmentation il faut prendre en considération le coût de la toile métallique. La toile métallique et de zinc perforé forment une forte proportion.

Q.—Vous coûtent-ils plus ou moins cher qu'autrefois ? R.—Il y a très peu de différence. Le zinc perforé est un peu moins cher.

Q.—Les ouvriers travaillent-ils directement pour vous, ou si vous donnez l'ouvrage à des sous-entrepreneurs ? R.—Mes ouvriers ont travaillé pour moi directement jusqu'à cette année, c'est alors que j'ai donné de l'ouvrage à la pièce.

Q.—Les ouvriers gagnent-ils autant à la pièce que lorsqu'ils travaillaient à la journée ? R.—Je le crois.

Q.—Les avez-vous entendus se plaindre que les contre-maitres faisaient du profit sur eux ? R.—Non, je n'ai pas entendu de plainte à ce sujet.

Q.—Votre fabrication se fait en grande partie à l'aide de machines ? R.—Oui.

Q.—Arrive-t-il beaucoup d'accidents ? R.—Il n'y en a pas eu pour en parler. L'année dernière, il n'y en a pas eu du tout.

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il été satisfait de la manière dont les machines sont entourées dans votre fabrique, lorsqu'il est venu faire sa visite ? R.—Je n'étais pas présent lorsqu'il est venu visiter ma fabrique ; le contre-maitre m'a dit, cependant, que l'inspecteur s'est déclaré satisfait de l'entourage des machines, mais qu'il a critiqué parce que l'ouverture de l'ascenseur n'était pas entourée. Depuis ce temps-là nous l'avons entourée, et s'il venait aujourd'hui je suis certain qu'il se déclarerait complètement satisfait. C'est la seule remarque qu'il a faite et nous en avons tenu compte.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous dites que le sous-entrepreneur engage les ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous aujourd'hui le même profit sur vos cribles, que lorsque vous les fabriquez vous-même directement ? R.—Oui, à peu près le même profit.

Q.—Le sous-entrepreneur fait un profit sur les ouvriers ? R.—Si le sous-entrepreneur a fait un profit ça été par la surveillance de l'ouvrage, ou en faisant travailler les ouvriers un peu plus fort, et en veillant à ses intérêts de plus près qu'il aurait veillé aux miens.

Q.—Il fait un profit ? R.—Oui.

Q.—Alors il y a deux profits à prendre avant que l'ouvrier ait son salaire ? R.—Oui.

Q.—Ne vaudrait-il pas mieux diviser ce profit avec les ouvriers afin de les engager à travailler plus fort ? R.—Il serait très difficile d'en arriver là.

Q.—Parlez-vous de la division du profit avec les ouvriers ? R.—Je ne dis pas cela, mais à ce sujet la question serait difficile à régler.

Q.—Croyez-vous que l'ouvrier reçoit une juste rémunération pour son travail, lorsqu'il y a, avant son salaire, deux profits à prendre ? R.—Je ne sais pas. Voici comment s'est fait l'arrangement actuel : Je savais comment la fabrication de chacun de mes cribles m'avait coûté en 1886 lorsque j'engageais mes ouvriers moi-même et que j'avais le même contre-maître. En 1887, j'ai donné à ce contre-maître l'ouvrage à l'entreprise pour le même prix qu'il m'avait coûté l'année précédente.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—De sorte que vous ne faites pas plus de profit ? R.—Non. Mais je fais faire l'ouvrage pour exactement le même prix que j'ai payé la saison précédente.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Supposant que vous donneriez l'ouvrage à faire à l'entreprise directement aux ouvriers, ne croyez-vous pas qu'ils vous le feraient aussi bien et à aussi bon marché ? R.—Je serais obligé de demeurer tout le temps dans mes ateliers.

Q.—Si vous donniez aux ouvriers le même intérêt que vous donnez au contre-maître, ne croyez-vous pas qu'ils travailleraient aussi fort ? R.—Cela me causerait beaucoup d'embarras, parce que je serais obligé d'avoir affaire à vingt hommes au lieu d'un seul.

Q.—Les ouvriers ne pourraient-ils pas former entre eux une société coopérative pour prendre l'ouvrage à l'entreprise ? R.—Je ne le crois pas ; de fait je crois que ce leur serait impossible.

Q.—Vous croyez que la formation d'une société coopérative ne réussirait pas ? R.—Oui, j'ai donné de l'ouvrage à deux ouvriers cette année, et ils n'ont pas pu s'accorder. Si j'avais donné cet ouvrage à vingt hommes je suis certain qu'il n'y aurait pas eu accord.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ce contre-maître fait-il de très forts profits ? Avez-vous une idée des revenus qu'il se fait ? R.—Non, je n'en ai pas une idée très exacte.

Q.—Travaille-t-il lui-même ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'il ait doublé son salaire avec ce contrat ? R.—Je suis presque certain qu'il ne l'a pas doublé.

Q.—Ce contrat lui fait-il gagner \$10 de plus par semaine ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Gagne-t-il \$5 00 de plus ? R.—Probablement.

Q.—Croyez-vous que ce soit là une estimation assez juste ? R.—Oui.

Q.—Vous employez vingt ouvriers ? R.—Nous employons environ vingt hommes, je crois, en été, dans le temps de l'ouvrage.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je suppose que celui qui prend ce contrat assume une certaine responsabilité ? R.—Oui ; il est obligé de fabriquer les cribles pour ce prix, qu'ils lui coûtent plus ou non.

Q.—Et que les salaires augmentent ou non ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—L'entrepreneur gagnerait alors vingt-cinq ou cinquante cents par semaine

sur chaque ouvrier, à part ce qu'il gagne par son propre travail? R.—Non, je ne crois pas qu'il gagne autant que cela sur les ouvriers.

Q.—Alors il obtient ces vingt-cinq ou cinquante centins ou la somme à laquelle peut s'élever son profit, en faisant travailler les ouvriers plus fort qu'ils avaient l'habitude de travailler et en conduisant bien son ouvrage? R.—Il a ce profit de deux sources, d'abord en se tenant à l'atelier tout le temps et ensuite en surveillant l'ouvrage de plus près, vu qu'il y a plus d'intérêt.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Donneriez-vous un contrat à un ouvrier qui ne serait pas habile, et en qui vous n'auriez pas confiance? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Le ouvrier en travaillant pour le sous-entrepreneur font-ils plus d'ouvrage pour le même argent qu'ils en faisaient lorsqu'ils travaillaient pour vous? R.—Oui, pour le même argent l'entrepreneur obtient plus d'ouvrage que j'en obtenais moi-même l'année précédente.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Alors il travaille plus consciencieusement pour lui-même qu'il ne travaillait pour vous? R.—Vous pouvez l'expliquer comme vous voudrez.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous qu'avant ce nouvel arrangement les ouvriers ne travaillaient pas consciencieusement pour vous durant les cinquante-neuf heures de la semaine? R.—Je n'avais pas de raison de me plaindre.

Q.—Admettant qu'il faut que cet homme fasse son profit, les ouvriers ne sont-ils pas obligés de travailler plus fort pour lui, si vous avez le même profit sur vos machines? R.—Il y a une autre manière d'expliquer comment il peut faire un profit plus grand que celui qu'il ferait sur les ouvriers. Le crible est fait différemment, et en donnant une autre forme aux pièces en fonte, on épargne de l'ouvrage. De sorte qu'il y a différentes façons d'expliquer comment le contre-maître peut faire un profit.

Q.—Ce sous-entrepreneur met-il des fonds dans l'exécution du contrat? R.—Non, pas d'argent du tout.

CALEB WHEELER, appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel commerce faites-vous? R.—Je fais le commerce d'animaux et je suis boucher.

Q.—Depuis combien de temps faites-vous ce commerce à Chatham? R.—Je fais ce commerce à mon compte depuis vingt-cinq ans.

Q.—Aviez-vous des connaissances sur ce commerce avant ce temps-là? R.—Je suis âgé de quarante-cinq ans, et depuis l'âge de dix ou douze ans je m'occupe d'animaux.

Q.—Où achetez-vous vos animaux principalement? R.—Aux environs de la ville, dans un circuit de vingt milles.

Q.—Faites-vous le commerce local seulement ou si vous expédiez des animaux en Angleterre? R.—J'en expédie en Angleterre.

Q.—Depuis combien de temps? R.—Depuis environ cinq ans.

Q.—Vous faites encore ce commerce? R.—Nous en avons assez peut-être maintenant.

Q.—Vous n'y faites pas beaucoup d'argent aujourd'hui? R.—Ce commerce est très mauvais.

Q.—La demande pour le commerce local est-elle aussi bonne qu'autrefois? R.—Si vous parlez de la consommation de la viande fraîche, je vous dirai qu'elle augmente à Chatham et dans les environs. Les cultivateurs ne font plus une aussi grande consommation de lard et achètent des bouchers. Ils vendent leurs porcs vivants aux établissements de salaisons à Aylmer, Ingersoll, Toronto et autres endroits, et ils achètent plus de viande fraîche; ils ont beaucoup modifié à cet égard leur manière de vivre.

Q.—Et ils ont plus de facilités aujourd'hui pour avoir de la viande fraîche? R.—Oui, ils viennent à la ville plus souvent, et ils changent aussi leur manière de vivre.

Q.—La plus grande partie de la viande qui se vend sur le marché de Chatham est-elle détaillée par les bouchers, ou vendue par quartiers par les cultivateurs et autres? R.—De novembre jusqu'à mars, lorsque la viande commence à devenir rare, il s'en vend beaucoup au quartier.

Q.—Que vaut la viande au quartier maintenant, la viande d'assez bonne qualité? R.—Les carcasses de première qualité, pesant entre 500 et 600 livres dépecées, valent cinq centins la livre, à la carcasse; naturellement ce doit être le meilleur bœuf pour valoir ce prix.

Q.—Que vaudrait un quartier de derrière? R.—Peut-être de cinq à six centins la livre.

Q.—Et un quartier de devant? R.—Un peu plus de 4 centins. De fait, vous pourriez dire 4 centins pour le meilleur.

Q.—Achète-t-on beaucoup de mouton par carcasse? R.—Très peu. On en achète un peu par quartier; mais nous ne sommes pas dans une partie du pays, où l'on mange beaucoup de cette viande.

Q.—Combien coûterait, au prix du détail, à l'étal du boucher, le bœuf qui, selon vous, se vend 6 centins, ou même au-dessous de ce prix, pour le quartier de derrière? R.—Il coûterait, en détail, dix centins par livre pour les tranches de premier choix.

Q.—Avez-vous une connaissance personnelle du commerce de bétail? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers de Chatham achètent-ils des viandes d'une qualité inférieure, ou les parties qui coûtent le moins cher? R.—Non, et s'ils achètent du meilleur, c'est parce que la viande de première qualité est celle qui coûte réellement le moins cher.

Q.—Et quand ils vont au marché, ils demandent la meilleure viande? R.—L'ouvrier qui scie du bois pour gagner sa vie, dans cette ville, achète du bifteck d'ailoyau, et cette partie du bœuf est pour lui moins dispendieuse. Je ne pourrais expliquer pourquoi, bien que j'aie passé ma vie dans la pratique du métier. La raison est peut-être dans le fait qu'il y a peu de gens riches, ici, c'est-à-dire, des personnes prêtes à payer n'importe quel prix, et, conséquemment, la demande pour les meilleures tranches n'est pas très-grande. Ici, nous n'avons pas de ces pratiques, qui ne regardent pas aux prix, et ce fait vous fera comprendre, peut-être, pourquoi les tranches de viande, d'une qualité supérieure, sont d'un prix comparativement si peu élevé, et pourquoi les tranches de viande, d'une qualité inférieure, sont à peu près aussi chères ici qu'à Toronto, ou toute autre cité d'Ontario.

Q.—Quand il y a des marchés de viandes, ou de volailles, ou de légumes, ou d'autres articles, les ouvriers, généralement, ne sont-ils pas les premiers à les acheter? R.—Ils le font jusqu'à un certain point; mais les revendeurs et intermédiaires sont les requins dans ces occasions. Ce sont eux qui ont la part du lion sur le marché.

Q.—Les prix de la viande par quartier et les prix de détail diffèrent-ils, aujourd'hui?

d'hui, des prix payés les années précédentes — par exemple, il y a cinq ou dix ans, ou à une époque plus reculée dont vous pouvez vous souvenir ? R.—Je crois que les viandes ne sont pas plus chères, aujourd'hui, qu'autrefois, au moins d'après mon souvenir. Je ne voudrais pas remonter jusqu'à une période de vingt-cinq ans, mais je dirai, avec certitude, quinze ans. Il y a vingt-cinq ans, la viande était, tantôt à bon marché, et tantôt très chère. Il y a trente ans, je n'étais alors qu'un petit garçon, une paire de bœufs se vendait plus cher, le printemps, qu'une paire de bœufs que l'on exporte, aujourd'hui, dans les vieux pays. C'est, sans doute, parce qu'il y en avait alors très peu dans notre pays. J'ai vu vendre le bœuf 15 centins la livre, à Chatham ; mais cela n'est arrivé que durant une semaine ou deux, il y a vingt-cinq ans, dans le printemps, lorsque le bœuf est rare.

Q.—N'était-ce pas dans un temps de grande demande de bestiaux dans les Etats-Unis ? R.—Non ; le fourrage était rare, et il n'y avait pas de bestiaux dans un rayon de plusieurs milles de la ville.

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous faire entre les prix que vous payez pour le bétail et ceux que vous avez payés les années précédentes ? R.—Le bétail est à meilleur marché, aujourd'hui, qu'il ne l'était il y a quinze ans.

Q.—Les cultivateurs vous vendent les animaux de boucherie à meilleur marché, aujourd'hui ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le bétail n'est-il pas d'une classe supérieure à celle qui existait, il y a quinze ans ? R.—Généralement, le bétail est d'une classe supérieure, aujourd'hui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pouvez-vous dire pourquoi le bétail est d'un prix aussi réduit, aujourd'hui ? R.—C'est dû à la dépression générale, ici, laquelle est causée presque entièrement par la dépression, qui existe en Angleterre.

Q.—La demande, en Angleterre, est moins grande ? R.—Les prix, en Angleterre, sont très bas, et ce commerce est dans une condition décourageante. Nous ne pouvons nous tirer d'affaires. Les chances de succès sont, pour ainsi dire, trop petites pour qu'elles méritent d'être signalées. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas, en Angleterre, une parcelle d'honnêteté dans ce commerce. Ce fait est établi ; mais la ligne de conduite la plus sage, peut-être, est de restreindre considérablement les opérations.

Q.—Le bas prix du bétail est-il causé en partie par la sécheresse que nous avons eue, durant l'été, et le manque de pâturage ? R.—Non, pas ici. Nous avons souffert quelque peu de la sécheresse, en août, mais les pluies sont venues à propos, durant l'automne ; le pâturage est devenu si abondant, ici, après les récoltes ; le sol est si riche, et l'herbe pousse si vite que les cultivateurs oublient la sécheresse, pendant que les bestiaux se rétablissent.

Q.—Expédiez-vous du bétail actuellement ? R.—Oui, à Toronto et à Montréal.

Q.—Pour la consommation de ces villes ? R.—Oui ; naturellement quelques-unes des plus belles pièces sont ensuite choisies pour l'exportation.

Q.—Après que le bétail est sorti de vos mains, vous ne savez pas, sans doute, ce qu'il devient ? R.—Nous savons que les animaux sont vendus aux bouchers de Montréal et de Toronto, et que les plus belles pièces sont triées pour être exportées. Nous avons reçu, aujourd'hui, des nouvelles de deux chars chargés de bétail.

Q.—Commercez-vous aussi sur les porcs ? R.—Oui, nous faisons un grand commerce de porcs.

Q.—Où les vendez-vous ? R.—Nous en vendons une grande quantité à MM. Grant & Cie, d'Ingersoll, qui les expédient sur le marché anglais. Ils les tuent en Angleterre et ils les passent par la flamme. Cette maison achète tous les beaux porcs, d'un faible poids, comme ceux qui sont recherchés par tout homme intelligent pour la cuisine de bonnes familles, c'est-à-dire, des porcs pas trop pesants ni trop gras.

Q.—Avec quoi engraissez-vous les porcs, généralement ? R.—Avec du maïs et de l'orge.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est le poids des porcs dont vous avez parlé ? R.—Le porc, qui convient le mieux pour l'Angleterre, doit peser de 180 à 200 livres. Tous les porcs sont vendus vivants.

Q.—Vous ne choisissez pas de porcs plus pesants ? R.—Non ; le poids doit être de 180 à 200 livres, et il faut que ce soient de jeunes porcs et de bonne mine.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle est la race qui paraît convenir le mieux ? R.—Les Berkshire.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Agés d'environ huit mois ? R.—Encore plus jeunes, s'ils ont été bien nourris, c'est-à-dire sept ou huit mois.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ils sont vendus aux premières gelées ? R.—Ce commerce subit des changements considérables. On n'avait pas coutume, auparavant, de vendre les porcs vivants ; mais on les tenait à l'engrais jusqu'à la présente saison de l'année, et on leur servait autant de maïs qu'ils pouvaient en manger, jusqu'à ce qu'ils fussent très-gras. Cet élevage de porcs est comparativement une nouvelle industrie. On nous engage, maintenant, à élever plus de porcs, si c'est possible, et à les vendre avant qu'ils aient mangé une aussi grande quantité de grain précieux. Ces porcs, tenus confortablement en troupeau, se nourrissent d'herbe, et on leur donne aussi des menus grains, du maïs échaudé, de jeunes pois, un peu de trèfle, de pâtée, etc. Ce soin en fait les porcs que l'on préfère, aujourd'hui, et il ne nous reste plus à faire, par suite, autant de salaison, qu'autrefois.

Q.—Croyez-vous que le maïs puisse faire un aussi bon engrais que les pois ? R.—Il leur est bien supérieur — du moins le lard qui en provient est d'une meilleure apparence.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-il aussi doux ? R.—Je ne pourrais le dire ; mais je crois que le lard provenant d'un engrais de pois est plus succulent. Je puis dire, en découpant une tranche de lard, s'il est bon ou non, et c'est l'expérience qui me permet de pouvoir l'apprécier ainsi ; mais au point de vue de l'apparence générale, de la fermeté, de la couleur et des qualités dont il a besoin pour l'expédier au loin, après qu'il est salé, rien ne peut égaler le lard provenant d'un engrais de maïs.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Le maïs qui sert d'engrais aux porcs est-il récolté dans les environs de cette ville ? R.—Oui.

Q.—Vous produisez plus de maïs, dans les comtés de Kent et d'Essex, que dans aucune autre partie du Canada ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Donnez-vous aux porcs toute la plante du maïs, quand il est vert ? R.—Non ; les porcs sont nourris de pois jusqu'après le temps de la récolte, et on les nourrit ensuite de maïs. On emploie des jeunes garçons à éplucher le maïs en petite quantité jusqu'à ce que le temps de l'épluchage régulier soit arrivé.

Q.—Donnez-vous aux porcs du maïs en épi ? R.—Presque toujours.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel est le prix du porc vivant ? R.—Le porc vivant vaut maintenant 5 centins par livre.

Q.—Livre pour livre, l'élevage du porc est-il moins dispendieux que l'élevage du bétail ? R.—Oui, il est moins dispendieux, parce que la question de temps fait partie de l'estimation. Pour le porc il ne faut que huit mois tandis qu'il en faut trente-deux pour le bétail, ce qui est une très grande différence. Les meilleurs éleveurs de bétail vendent leurs bestiaux à l'âge de deux ans ; mais il y a peu d'éleveurs de cette classe. Généralement, nos éleveurs prennent une année de plus.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—C'est une période quatre fois aussi longue que celle exigée pour l'élevage des porcs ? R.—On peut se procurer les porcs, le printemps, et, s'ils sont bien bourrés de nourriture ils sont prêts à l'automne, pour le marché. Fréquemment, on en a, à cette saison de l'année, qui pèsent 200 à 250 livres.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle est, actuellement, la valeur du bétail sur pied ? R.—Elle varie. Nous expédierons, jeudi, une certaine quantité de bestiaux. On doit les offrir au marché de Toronto ; mais si le prix, à cet endroit, n'est pas satisfaisant, on se rendra à Montréal. Nous avons ainsi deux marchés à notre disposition. Nous nous arrêterons d'abord à celui de Toronto, et si nous ne vendons pas nos animaux à cet endroit, nous irons les vendre à Montréal. Ces bestiaux ont été engraisés par l'un de nos principaux cultivateurs, qui réside près de cette ville, et ils pèsent, en moyenne, 1300 et 1400 livres chacun. Ce sont de très beaux animaux. Il leur manque seulement un complément d'engrais que les commerçants de l'Est leur donneront. Ils ont été payés 3½ centins la livre.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—A-t-on dans les environs d'ici un établissement où se fait l'embarillage du porc ? Les porcs sont-ils abattus et salés dans les environs ? R.—Non, et chose étrange à dire, des hommes expérimentés sont d'avis que nous ne sommes pas, ici, bien situés pour l'embarillage du porc. L'établissement d'embarillage d'Ingersoll est le plus rapproché et c'est un établissement très considérable.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Fait-on du lard fumé à Ingersoll ? R.—L'arrangement est comme suit : l'établissement emploie des hommes, comme nous en employons nous-mêmes. Ces hommes ont soin des porcs et ils surveillent avec la plus grande attention les envois faits par nous. L'établissement a, en outre, ses bouchers, qui débitent les porcs de manière à satisfaire les marchés de Glasgow, de Londres, de Liverpool et de Belfast.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Envoie-t-il, maintenant, du lard fumé à Belfast ? R.—Je le crois du moins.

Q.—Les porcs qui sont nourris pendant huit mois, d'herbe et de pâtée, comme vous l'avez dit, sont-ils propres à faire du bon lard fumé ? R.—Je ne crois pas qu'il y ait, dans le monde, de meilleur porc.

Q.—Est-il bon que les porcs se nourrissent d'herbe jusqu'à ce qu'ils soient abattus ? R.—L'expérience nous a démontré que le porc, qui est élevé en liberté dans un champ, et qui est, en même temps, bien nourri, ne souffre jamais de la soif, et n'est jamais trop bourré de nourriture. Le porc, dans ces conditions, est vigoureux. Il est amené à la ville, embarqué dans les chars, et conduit à l'abattoir dans le meilleur état possible. Mais le porc qui a été enfermé dans une porcherie et bourré de nour-

riture n'est pas dans un aussi bon état quand il est embarqué dans les chars. On le voit se coucher ; vous ne pouvez le mouvoir, et quand vous le conduisez à l'abattoir, sa condition est mauvaise.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Il ne jouit pas de son voyage ? R.—Non, il ne voyage pas avec plaisir.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Vous avez l'habitude de voyager beaucoup dans les campagnes. Quel est votre avis au sujet de la condition générale des cultivateurs dans votre localité ? Sont-ils, aujourd'hui, dans une meilleure condition qu'il y a cinq, dix, quinze ans ; leur manière de vivre est elle améliorée ? R.—Il y a dans leur manière de vivre, dans la tenue de leurs maisons, dans leur manière de venir à la ville, et dans une foule d'autres choses, une grande amélioration. Il n'y a aucun doute là dessus. Ils ont progressé, sous ce rapport, d'une manière étonnante, et je crois aussi qu'ils sont plus riches.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Leurs maisons sont plus confortables ? R.—Beaucoup plus.

Q.—Ils ont une plus grande quantité de bétail ? R.—Oui ; mais ils n'ont pas réalisé leurs profits avec le bétail. Ils habitent un comté à blé, et ils ont la manie de la culture du blé ; mais ils commencent à s'en guérir, et ils ne seraient pas prêts à recommencer ce qu'ils ont fait. Le blé à 75 centins par minot, durant la présente année, a plus fait pour l'élevage des bestiaux que tous les écrits et toutes les conférences n'ont jamais fait.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelle est la meilleure race de bestiaux pour le marché étranger ? R.—La race des cornes courtes est la meilleure.

Q.—Et la plus aisée à nourrir ? R.—La meilleure sous tous les rapports.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Comme bœuf de boucherie ? R.—Oui ; le taureau à cornes courtes, accouplé avec une bonne vache indigène peut produire un splendide sujet.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—La localité ici est-elle très avantageuse pour l'industrie laitière ? R.—Il y a un grand nombre de laiteries ; mais elles ne sont pas exploitées sur un aussi grand pied que dans la région située à l'Est. La localité ici est notoirement mauvaise pour le beurre.

Q.—Quelle en est la cause ? R.—Je crois que c'est dû au défaut d'eau de source et de facilités telles qu'en possèdent les laiteries de l'Est. On réussit assez bien, ici, sur le fottage ; mais pour une raison ou pour une autre, on n'a pas obtenu, ici, un grand succès avec le beurre. On essaie d'établir des beurreries, et il y en a une d'établie au sud sur le lac Erié.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Où l'eau de source fait défaut, on réussit peu dans la fabrication du beurre ? R.—Oui ; c'est ce que j'ai remarqué. Je puis ajouter que les cultivateurs se construisent de bonnes maisons, maintenant, et qu'ils améliorent aussi leurs terres. Ils commencent également à voir le tort qu'ils ont de se livrer trop à la culture des céréales. C'est la grande erreur des cultivateurs d'ici, erreur qu'ils répètent d'une année à l'autre. La tentation a été grande. On a voulu défricher un grand nombre

d'acres de nos belles terres planes, pour les ensemençer avec du blé d'automne ; mais on a reconnu l'erreur qu'il y avait de payer des sommes aussi énormes pour des instruments agricoles.

Q.—Si votre opinion prévalait, les fabricants de moissonneuses et de faucheuses n'y trouveraient pas leur compte ? R.—Non ; mais la plupart des cultivateurs possèdent maintenant ces instruments et il leur a fallu s'épuiser pour les payer. Ils ont des semoirs, des herbes, des faucheuses, des hâche-paille, des machines à battre les grains et des engins à vapeur, et le coût de tous ces instruments est quelque chose d'énorme. De plus, certains cultivateurs ne donnent pas à leurs machines le soin qu'il convient. Ils les laissent exposées aux intempéries des saisons dans des coins de clôture, ou autres endroits du même genre.

Q.—Quelle est la cause qui a ralenti le commerce d'exportation du bétail ? R.—La cause est celle-ci : Les exportations, en Angleterre, commencèrent il y a cinq ou six ans. Les prix furent d'abord élevés, et il y eut comme une course vers ce commerce. Tout le monde s'y engagea, et l'on croyait que le bétail de première classe, au moins, serait toujours payé un prix élevé. Ce prix élevé était de 5 centins ou 5½ centins la livre, dans les pâturages d'Ontario. Mais il y a eu baisse, et le bétail se vend, maintenant, 4 centins la livre en Angleterre, ce qui est une différence énorme, et c'est ce qui a causé la diminution des prix.

Q.—Y a-t-il, actuellement, sur notre marché, une surabondance de bestiaux ? R.—De nos bestiaux ordinaires ?

Q.—Oui ? R.—Oui, il y a surabondance ; mais je crois que nous avons traversé la pire période. Nous expédions des centaines et des milliers de têtes de bétail, chaque année, qui sont une disgrâce pour ceux qui les expédient. Elles sont expédiées à Buffalo, et nous en recevons ce que nous pouvons trouver. Elles sont vendues aux cultivateurs de l'Etat de New-York, qui les nourrissent jusqu'au printemps suivant, les envoient à l'herbe, et les revendent dans les cités de l'intérieur de cet Etat, telles que Syracuse, Rochester, Schenectady et autres lieux, le long du New-York Central. Il se fait un grand commerce, en Canada, de cette manière.

Q.—Avez-vous dans les environs d'ici un marché de consommation pour le bétail ? Vient-on de Windsor acheter ici des bestiaux ? R.—Oui, les brasseurs.

Q.—Paie-t-on de bons prix ? R.—Naturellement, on paie le moins possible, et ces acheteurs de Windsor choisissent les meilleures pièces en vue de les établir. Ils comprennent très bien leurs intérêts ; ils savent que, s'ils achètent un bouvillon de deux ans, d'une belle venue, ne coûtant pas cher, et s'ils le nourrissent de déchets de brasseries, il deviendra gras bien vite, et ce sont les jeunes animaux gras, qui sont, aujourd'hui, les plus recherchés pour la boucherie.

Q.—Cette alimentation vaut-elle la nourriture ordinaire donnée par le cultivateur ? R.—L'animal engraisse avec les déchets de brasseries, devient magnifique en apparence, et un connaisseur ne saurait désirer rien de mieux. Mais sa constitution est délicate ; il a été nourri et choyé avec ces aliments chauds. Aussi, lorsque vous l'embarquez sur les chars pour le diriger sur Montréal, il se trouve à peu près dans l'état du porc gras, dont j'ai déjà parlé, c'est-à-dire dans un mauvais état. Vous êtes obligé de l'expédier sur le marché le plus vite possible. Vous le mettez à côté d'un animal élevé avec les moyens ordinaires, qui est vigoureusement et solidement constitué, et voici ce qui arrive : à l'arrivée en Angleterre, le dernier a conservé toute sa valeur, tandis que l'autre est une véritable ruine.

La commission s'ajourne alors pour se réunir à St-Thomas.

Saint-Thomas, 13 décembre, 1887.

DR JOHN B. TWEEDALE, médecin attaché au bureau de santé, à St-Thomas, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Dans quelle condition hygiénique se trouve actuellement St-Thomas ?
R.—Dans une excellente condition.

Q.—Avez-vous un bon système de drainage ? R.—Nous l'avons amélioré considérablement depuis quelques années.

Q.—Les résidences sont-elles généralement reliées aux égouts ? R.—Il n'y en a pas un grand nombre qui le sont.

Q.—Savez-vous dans quel état se trouvent généralement les ouvrages de plomberie dans les résidences ? R.—Nous avons reçu peu de plaintes à ce sujet.

Q.—Savez-vous si les ouvrages de plomberie sont généralement conformes à la loi d'Ontario ? R.—Je le crois.

Q.—Les tuyaux ventilateurs traversent-ils généralement le toit ? R.—Oui.

Q.—Tous les appareils sont-ils dans un état propre à prévenir toute fuite de gaz dans les maisons ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle condition hygiénique se trouvent les maisons d'école ? R.—Dans une excellente condition.

Q.—Les cabinets d'aisance sont-ils séparés des écoles ? R.—Ils en sont séparés.

Q.—Sont-ils reliés aux égouts ? R.—Non.

Q.—L'ancien système de fosses est en usage ? R.—Oui.

Q.—Quel système d'aqueduc avez-vous ? R.—Nous n'avons aucun système artificiel ; l'aqueduc que nous avons est un ruisseau ; mais nous ne puisons aucune eau de ce ruisseau pour l'usage des maisons.

Q.—L'eau pour les maisons est tirée des puits ? R.—Oui.

Q.—Ces puits donnent-ils un approvisionnement d'eau pure suffisant ? R.—Non, tous ces puits ne le donnent pas.

Q.—L'eau de ces puits est-elle viciée par les eaux qui coulent à la surface du sol, ou par les eaux qui s'infiltrent dans le sol ? R.—Elle l'est plus ou moins.

Q.—Cette eau impure a-t-elle causé des maladies épidémiques ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Ou des maladies qui ne se sont pas développées en épidémie ? R.—Non.

Q.—La fièvre scarlatine par exemple ? R.—Nous n'avons eu aucune fièvre scarlatine.

Q.—Ou la diphtérie ? R.—Cette maladie ne s'est pas développée considérablement. Il y a quelques semaines, la diphtérie était à l'état d'épidémie dans une certaine localité ; mais je crois que cette épidémie a été causée par contagion dans les écoles. Nous avons alors fermé ces écoles et enrayé la maladie dans l'espace de quelques semaines.

Q.—Des mesures promptes ont été prises ? R.—Oui. Les maisons d'écoles ont été fermées ; on a aussi suspendu les écoles du dimanche, et la maladie a été circonscrite dans une seule partie de la ville.

Q.—Savez-vous dans quelle condition hygiénique se trouvent les manufactures de Saint-Thomas ? R.—Je les ai toutes visitées ; nous n'avons pas ici un grand nombre de manufactures.

Q.—Les avez-vous visitées en compagnie de l'inspecteur provincial ? R.—Non.

Q.—Savez-vous ce que dit des manufactures d'ici le rapport officiel sur les manufactures ? R.—Non ; je ne sais pas si l'inspecteur provincial a visité Saint-Thomas.

Q.—Vous ne l'avez pas vu ? R.—Nous n'avons pas eu, à Saint-Thomas, depuis deux ou trois ans, la visite de membres du bureau de santé provincial.

Q.—Connaissez-vous assez bien les manufactures pour savoir si leurs machines

sont suffisamment protégées ? R.—Elles ne le sont pas suffisamment dans certaines endroits.

Q.—Savez-vous si l'on a fait des représentations à ce sujet aux propriétaires ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Vous croyez que les machines en question devraient être protégées davantage contre les accidents ? R.—Je le crois.

Q.—Vous appartient-il de faire des représentations à ce sujet ? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous la qualité du lait vendu à Saint-Thomas ? R.—Aucune plainte ne m'a été adressée à ce sujet. Aucun examen chimique, cependant, n'a été fait.

Q.—Le lait est-il inspecté ? R.—Non.

Q.—Les articles alimentaires, vendus sur le marché, sont-ils soumis à une inspection ? R.—Oui ; j'inspecte le marché, plus ou moins, tous les samedis.

Q.—En votre qualité officielle ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu souvent l'occasion de condamner certains produits comme impropres à l'alimentation ? R.—Non ; cela se présente très rarement, c'est surtout le beurre, qui est le plus souvent inférieur ; mais je n'ai jamais rencontré moi-même, aucun cas de ce genre. Une ou deux fois, le chef de police, en faisant son inspection, a trouvé du beurre inacceptable.

Q.—Les propriétaires des articles condamnés sont-ils punis ? R.—Je crois que leur beurre a été confisqué. Il n'y a eu, je crois, qu'un ou deux cas de ce genre, depuis plusieurs années.

Q.—Le nombre des décès, dans cette cité, a-t-il atteint un chiffre anormal ? R.—Non ; il est même insignifiant comparé à ce qu'il a été les années précédentes.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous si des accidents sont arrivés par suite de fait que l'on avait négligé d'entourer convenablement les machines ? R.—Je ne puis dire que je le sais, parce que je n'ai pas eu à m'occuper de ces accidents, quand ils sont arrivés.

Q.—Des accidents de cette nature sont-ils arrivés ? R.—Oui ; je n'en connais pas les détails, parce que je n'ai pas été appelé professionnellement à en juger, après enquête. De fait, ces accidents sont presque entièrement en dehors de ma juridiction.

Q.—Savez-vous s'il y a des jeunes enfants employés ici, dans les manufactures ? R.—Non.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—A quelle distance des puits se trouvent les fosses d'aisance sur les emplacements d'écoles ? R.—A une distance assez considérable. Je ne l'ai pas mesurée ; mais elle doit être de 60 à 100 pieds. Sur l'un de ces emplacements, la distance est même plus grande.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous que la distance soit assez grande pour que l'eau des puits n'en soit pas viciée ? R.—Je ne crois pas que l'eau soit pure.

Q.—L'eau de ces fosses d'aisance pénètre plus loin dans certains sols que dans d'autres, n'est-ce pas ? R.—Oui, plus dans certains sols que dans d'autres.

Q.—Est-ce que le sol de Saint-Thomas est de nature à favoriser cette infiltration ? R.—Certaines couches de ce sol sont de nature à la favoriser. Certaines couches ont un sous-sol glaiseux et d'autres parties sont sablonneuses. Le sable est plus propre que la glaise à laisser pénétrer l'eau contaminée.

Q.—Est-il survenu, parmi les enfants d'école, des cas de maladie attribuables à l'impureté de l'eau ? R.—Non ; je ne puis dire qu'il en est survenu.

Q.—Je suppose qu'ils n'en boivent pas suffisamment pour que cette eau leur soit nuisible ? R.—Non. L'eau dont on se sert dans les écoles n'est pas pure. J'en ai examiné plusieurs échantillons.

Q.—Votre juridiction s'étend-elle hors de la cité ? R.—Non.

JOHN ANDREWS, cultivateur de Southwold, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous cultivateur dans ce district?—R. Je suis né dans cette cité, et j'ai vécu depuis dans le voisinage. J'en suis seulement éloigné de deux milles et demi.

Q.—Quels sont les principaux produits récoltés dans les environs d'ici? R.—Le blé d'automne, de l'avoine, des pois, du maïs et du foin.

Q.—Récoltez-vous beaucoup de racines? R.—Nous n'en récoltons pas beaucoup et pas autant qu'autrefois.

Q.—Elevez-vous beaucoup de bestiaux? R.—Oui.

Q.—Elevez-vous des bestiaux pour la consommation du voisinage, ou pour l'exportation? R.—Pour ce double objet.

Q.—Exportez-vous beaucoup de bestiaux maintenant? R.—Non, pas une grande quantité. Je n'en ai jamais exporté moi-même; nous les vendons aux exportateurs.

Q.—Savez-vous si l'élevage du bétail est maintenant profitable, aux prix actuels du marché? R.—Il ne l'est pas.

Q.—Quels sont les prix actuels? R.—Les bestiaux non-engraissés ne valent probablement pas plus de deux centins, ou deux centins et demi la livre; le bétail gras, de trois centins à trois centins et demi, et peut-être quatre centins la livre pour certaines pièces d'une qualité exceptionnelle.

Q.—Quelles sont les principales causes de ces prix extrêmement réduits? R.—Les causes sont surtout produites par la dépression commerciale qui se fait sentir sur les marchés anglais.

Q.—Les cultivateurs sont-ils obligés de se défaire de leur bétail par suite de la rareté du fourrage? R.—Quelques-uns y sont obligés, mais généralement, je ne crois pas qu'ils le soient pour cette raison.

Q.—La rareté du fourrage se fait-elle sentir considérablement dans ce district? R.—Non; je ne le crois pas.

Q.—Quel est le prix payé pour le blé, à St-Thomas? R.—Le prix le plus élevé, dont j'aie entendu parler récemment, est de quatre-vingt-trois centins.

Q.—C'est-à-dire, pour la consommation locale? R.—Surtout pour la consommation locale, je crois; ce prix est celui des moulins d'ici où le blé est moulu.

Q.—Obtenez-vous les mêmes prix des commerçants, qui achètent pour l'exportation? R.—Depuis que nous avons des moulins à farine, ici, très-peu de blé a été acheté pour l'exportation.

Q.—Les moulins à farine accaparent presque tout l'approvisionnement? R.—Oui.

Q.—Où trouvez-vous votre marché pour le maïs? R.—Nous l'employons généralement pour les engrais.

Q.—À l'engrais des bestiaux ou des porcs? R.—Aux deux.

Q.—Elevez-vous beaucoup de porcs ici? R.—On n'en élève pas un grand nombre, ici, bien qu'il y en ait beaucoup.

Q.—Où trouvez-vous votre marché pour les porcs? R.—Nous avons un marché local, ici; nous avons à Aylmer un établissement d'embarillage et un établissement analogue à St-Thomas.

Q.—Et ces deux établissements accaparent à peu près tout l'approvisionnement local? R.—Oui. Une certaine quantité de porcs gras, amenés ici, sont envoyés, quelques-uns à Montréal et quelques autres à Ingersoll.

Q.—Je crois qu'il y a un grand établissement d'embarillage à Ingersoll? R.—Oui, je crois.

Q.—Quel prix paye-t-on maintenant pour le porc? R.—Environ quatre centins la livre, je crois, sur pied.

Q.—Croyez-vous que le porc à quatre centins la livre donne plus de profits que le bétail aux prix actuels ? R.—Je le crois.

Q.—Quelles races sont les plus en demande ? R.—Les races améliorées de Berkshire et les Suffolk, les plus petites races. Ils sont plus faciles à engraisser.

Q.—Et elles sont préférées par les embarilleurs ? R.—Oui.

Q.—Récoltez-vous beaucoup de pommes de terre dans la localité que vous habitez ? R.—Nous n'en récoltons pas beaucoup.

Q.—En récoltez-vous assez pour en exporter ? R.—Non.

Q.—Votre localité est-elle favorable à la culture des fruits ? R.—Très favorable.

Q.—Quelles variétés de fruits produisez-vous ? R.—Des pommes, des poires, des pêches ; mais les prunes n'ont pas réussi durant les deux dernières années.

Q.—Quelle en est la cause ? R.—Par la présence du charançon.

Q.—Ne pouvez-vous pas vous protéger contre cet insecte ? R.—Nous n'avons pas encore réussi sensiblement jusqu'à présent.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cet insecte n'est-il pas partout l'ennemi des prunes ? R.—Il paraît l'être.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quels salaires payez-vous aux ouvriers de ferme ? R.—J'en avais deux à mon service, l'été dernier. À l'un je payais \$16 par mois, avec pension et blanchissage, et à l'autre je payais \$15 par mois. Ce dernier était un jeune homme.

Q.—Employez-vous ces ouvriers durant toute l'année ? R.—Non ; seulement six mois.

Q.—Est-ce la coutume de les engager seulement pour l'été ? R.—C'est la coutume depuis quelques années surtout. J'ai toujours, quant à moi, engagé mes aides à l'année, et je préfère ce système aux engagements de six mois.

Q.—Les ouvriers préfèrent-ils les engagements de six mois ? R.—Oui, un grand nombre le préfèrent.

Q.—Pourquoi le préfèrent-ils ? R.—Je pourrais difficilement le dire.

Q.—Ces ouvriers peuvent-ils trouver de l'emploi dans d'autres localités ? R.—Non ; un grand nombre de ces ouvriers trouvent très peu d'ouvrage, durant l'hiver ; mais leur espoir est de se rattraper l'été, au moyen de salaires plus élevés.

Q.—Si vous leur donniez de l'emploi, toute l'année, leurs salaires seraient-ils moins élevés ? R.—Ordinairement nous payons de \$130 à \$170 par année, avec pension et blanchissage.

Q.—Et ils préfèrent un engagement pour l'été plutôt que de s'engager pour toute l'année ? R.—Durant ces dernières années, ils paraissent être de cet avis.

Q.—Vous n'employez pas autant d'hommes maintenant qu'autrefois ? R.—Non, parce qu'auparavant ma terre était nouvellement défrichée et j'étais obligé d'en sortir le bois.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les cultivateurs emploient-ils généralement autant d'hommes, maintenant, qu'auparavant ? R.—Non, pas autant.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—L'adoption d'instruments agricoles vous a-t-elle mis plus indépendant des ouvriers de ferme ? R.—Oui.

Q.—Trouvez-vous qu'il y a plus d'ouvriers de ferme en disponibilité qu'il n'en faut pour le besoin des cultivateurs ? R.—Non, les bons ouvriers de ferme, au contraire, sont rares.

Q.—Les opérations de l'industrie laitière sont-elles considérables dans ce district ? R.—Oui, considérables ; mais pas dans les environs d'ici. Il faut aller à quelques milles d'ici, et, là, vous trouvez un grand nombre de fromageries.

Q.—Et des beurreries ? R.—Non, elles ne sont pas encore établies, ici.

Q.—Êtes-vous en état de nous donner une idée des profits que ces deux industries peuvent réaliser respectivement ? R.—Nous avons toujours cru, lorsque nous étions patrons de la fromagerie, que l'on retirait un bénéfice plus élevé de cette industrie qu'en faisant du beurre.

Q.—Vous voulez dire en faisant du beurre vous-même ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pouvez-vous nous dire comment fonctionne le système des fromageries et des beurreries ? R.—Je ne suis pas prêt à donner une opinion sur ce sujet.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les fromageries paient-elles des dividendes à la fin de l'année, ou vous paient-elles une somme déterminée pour le lait ? R.—On paie de ces deux manières ; mais, généralement, un dividende est payé quand une vente est faite.

Q.—Tout ce que le lait a réalisé est-il payé aux cultivateurs ? R.—Oui.

Q.—Quel est le produit approximatif du lait en prenant la moyenne des années ? R.—Je crois que la dernière année que nous avons envoyé du lait à la fromagerie, nous avons réalisé 10 centins par livre.

Q.—Combien, à ce compte, avez-vous pour un gallon de lait ? R.—Nous comptons qu'il faut 10 61-100èmes de lait pour faire une livre de fromage.

Q.—Alors il faut un peu plus qu'un gallon impérial de lait pour faire une livre de fromage ? R.—Oui.

Q.—Combien doit-on déduire pour payer les dépenses courantes de la fromagerie ? R.—Ils déduisent 2½ centins par livre pour le transport et la préparation du lait.

Q.—Il vous resterait alors 7½ centins pour votre lait ? R.—Cette année-là, on a vendu le lait 12½ centins le gallon. Nous avons réalisé 10 centins par gallon de lait.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—N'est-ce pas un prix élevé ? R.—Oui, c'est le prix que nous avions il y a six ou sept ans.

Q.—Combien de mois la fromagerie fonctionne-t-elle ? R.—Cette année-là, nous avons commencé à envoyer le lait vers le premier juin et nous avons cessé dans la première semaine de novembre.

Q.—Cela fait environ six mois ? R.—A peu près cinq mois.

Q.—Après la fermeture de la fromagerie, pouviez-vous tirer parti du lait ? R.—A cette époque nous faisons, en hiver, l'élevage du bétail et nous fabriquons du beurre. Il fallait travailler davantage et avoir moins de profits.

Q.—Serait-il avantageux au cultivateur de transporter le lait à la beurrerie, et de se faire remettre le lait écrémé ? R.—Oui, on parle très favorablement de ce système partout où on le pratique ; à Waterloo, nous l'avons adopté.

Q.—En général, combien vend-on le lait, à Saint-Thomas ? R.—On vend le lait cinq centins la pinte. Nous en faisons le commerce.

Q.—Faites-vous ce commerce toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Le prix n'en a-t-il jamais été plus élevé ? R.—Pas depuis ces dernières années.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous jamais calculé ce que coûte la culture d'un acre de terre en blé d'automne ? R.—Non.

Q.—Êtes-vous assez bien renseigné sur la question pour nous donner une estimation à ce sujet, ou bien, baseriez-vous votre opinion sur des suppositions ? R.—Je ne pourrais pas répondre sans y avoir réfléchi.

Q.—Combien payez-vous le blé ? R.—Quand nous avons une bonne récolte, on paie le blé \$1.00 le minot.

Q.—Depuis un certain temps, avez-vous eu de bonnes récoltes ? R.—Non.

Q.—Cultivez-vous encore le blé ? R.—Oui, nous le cultivons encore, mais pas autant qu'autrefois.

Q.—Par quoi remplacez-vous le blé ? R.—Nous le remplaçons, dans une grande proportion, par l'élevage du bétail.

Q.—Savez-vous combien vous revient la livre de bœuf ? R.—Non, pas exactement.

Q.—Règle générale, les cultivateurs connaissent-ils suffisamment leur industrie pour savoir à combien les différents produits leur reviennent ? R.—Il y en a bien peu qui le savent.

Q.—Ainsi, ils ne savent pas s'ils vendent à profit ou à perte ? R.—Un grand nombre l'ignorent. Aux prix actuels, nous savons qu'il n'est pas profitable de cultiver le blé en aussi grande quantité que nous le cultivions autrefois, et c'est pour cette raison que nous en avons diminué la culture.

Q.—Le savez-vous ou le pensez-vous seulement ? R.—J'en suis convaincu.

Interrogé par M. HEAKES : —

Q.—Vous avez parlé de la rareté des ouvriers agricoles. Pouvez-vous nous en donner la raison ? R.—Les industries se sont développées considérablement, et un grand nombre d'hommes nous ont quitté pour aller dans les villes.

Q.—Ont-ils dans les villes des salaires plus élevés ? R.—Je suppose qu'ils le croient.

Q.—Sont-ils employés tout le temps ? R.—Les compagnies de chemin de fer emploient ici un grand nombre d'hommes, et ils ont continuellement de la besogne. Les fabriques suspendent leurs opérations assez souvent. Je ne crois pas que ces hommes, en s'éloignant, aient beaucoup amélioré leur position, et plusieurs commencent à le reconnaître.

Q.—Y a-t-il, parmi les ouvriers de ferme, un grand nombre d'hommes mariés ? R.—Il y en a quelques-uns.

Q.—En général, les ouvriers de ferme sont-ils tous célibataires ? R.—Oui.

Q.—Comme ouvriers de ferme préférez-vous les hommes mariés aux célibataires ? R.—Nous préférons ces derniers quand nous n'avons pas de maisons pour y loger les hommes mariés.

Interrogé par le PRÉSIDENT : —

Q.—Si vous aviez des maisons pour les loger, préféreriez-vous les hommes mariés ? R.—Oui, je les préférerais.

Interrogé par M. HEAKES : —

Q.—Les cultivateurs, ici, gardent-ils leurs ouvriers toute l'année ? R.—Ils le devraient mais bien peu les gardent.

Q.—Dans ce district, pour combien de temps, en moyenne, ces hommes sont-ils engagés ? R.—Ils sont engagés pour trois ou six mois.

Q.—Ne croyez-vous pas que c'est une des causes de la rareté des ouvriers agricoles ? R.—Oui, sans aucun doute.

Q.—Vos cultivateurs font-ils l'élevage des chevaux ? R.—Oui, sur un grand pied.

Q.—Combien vaut, ici, un bon cheval de trois ans ? R.—A cet âge, un cheval vaut de \$80 à \$130.

Q.—L'élevage des chevaux est-il lucratif ? R.—Oui, je crois qu'il est lucratif.

Interrogé par M. ARMSTRONG : —

Q.—Croyez-vous, qu'en général, les cultivateurs ont amélioré leur position pendant les huit, dix ou douze dernières années ? R.—Je le crois.

Q.—Sous le rapport de l'habillement, le goût artistique dans leurs habitations et ainsi de suite ? R.—Oui ; et aussi dans la manière de construire.

Q.—Avez-vous, dans ce district, beaucoup d'immigrants agricoles ? R.—Oui, quelques-uns. L'été dernier j'ai employé un de ces immigrants.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le flot de l'immigration vient-il jusqu'ici ? R.—Presque pas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quand ces immigrants arrivent, ont-ils de l'emploi ? R.—Oui, ils ont de l'emploi. Le printemps dernier je suis allé au bureau de l'agent d'immigration, à Toronto, pour avoir des ouvriers, et il était très difficile de s'en procurer. Chaque fois que des immigrants arrivaient, ils étaient engagés immédiatement.

Q.—Quel est le nom de l'agent d'immigration à Toronto ? R.—M. Donaldson.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les terres, dans le voisinage, sont-elles hypothéquées ? R.—Un assez grand nombre sont hypothéquées.

Q.—Savez-vous si le nombre des hypothèques a diminué ou augmenté ? R.—Je crois que le nombre a augmenté.

Q.—Quel en est la cause ? R.—On en trouve la cause dans la baisse du prix des grains, et dans la diminution de la valeur du bétail.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous que les travaux de la ferme sont aussi pénibles aujourd'hui, qu'ils l'étaient autrefois ? R.—Non, ils ne sont pas aussi pénibles.

Q.—Est-ce votre père ou vous qui avez défriché votre terre ? R.—Nous avons défriché notre terre à nous deux.

Q.—Vous savez ce qu'était le travail en ce temps-là ? R.—Je suis né en 1831, et mon père alla s'établir dans la forêt, alors à deux milles et demi au nord, et j'y ai grandi.

Q.—A quelle distance étiez-vous du moulin ? R.—Nous étions à environ quatre milles du moulin.

Q.—Savez-vous si d'autres personnes étaient plus éloignées du moulin que vous ? R.—Oui, et pour y arriver, elles étaient obligées de suivre des routes très mauvaises.

Q.—Les cultivateurs ont-ils formé une coalition pour augmenter le prix du lait, et d'autres produits, sous le prétexte qu'ils ne vendent pas à des prix assez élevés ? R.—On a formé une coalition en cette ville.

Q.—Une coalition de cultivateurs ? R.—Non.

Q.—Savez-vous s'il y a eu une coalition des cultivateurs, pour fixer le prix d'un produit avec l'intention de faire payer leur travail ? R.—Non ; je l'ignore.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quand les journaliers vous quittent à la fin de la saison ont-ils l'intention de revenir à la saison suivante ? R.—Parfois ils reviennent.

Q.—Est-ce la règle générale ou l'exception ? R.—C'est l'exception.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ces journaliers prennent-ils, par la suite, des terres pour eux-mêmes ? R.—Oui, un certain nombre.

Q.—Ils louent ou achètent une terre à bon marché ? R.—Généralement, ils louent une terre.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Existe-t-il des Granges dans cette partie du pays ? R.—Je crois que oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—En faites vous partie ? R.—Non, je n'en fais pas partie.

Q.—En avez-vous fait partie ? R.—Il y a huit à neuf ans, j'en ai fait partie quelque temps. Je ne sais de quel avantage étaient ces Granges.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Par ce moyen, ne pouviez-vous pas obtenir certains articles à meilleur marché ? R.—J'ai cessé de faire partie de ces associations, parce que leurs membres faisaient venir de loin, ce dont ils avaient besoin, et ne favorisaient pas leur propre ville, et, ensuite, je n'y avais pas confiance. En fait, je leur ai prouvé qu'ils pouvaient acheter, à St-Thomas, ce qu'il leur fallait à aussi bon marché qu'ailleurs.

WILLIAM H. ANDERSON, fabricant d'ouvrages en bois pour voitures, de St-Thomas, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis un des associés de la maison John Heard et Co., fabricants d'ouvrages en bois pour voitures.

Q.—Exercez-vous votre industrie à St-Thomas depuis longtemps ? R.—Nous ne faisons que commencer ; il n'y a que trois mois que nous avons établi notre fabrique.

Q.—Combien employez-vous d'ouvriers ? R.—Nous employons vingt-cinq ouvriers.

Q.—Que fabriquez-vous dans ce métier ? R.—Nous fabriquons les raies, les jantes, les timons et les brancards. Nous avons l'intention de fabriquer les roues aussitôt que nous aurons reçu nos machines.

Q.—Où achetez-vous le bois dont vous avez besoin pour fabriquer ces articles ? R.—Nous achetons notre bois au Canada.

Q.—Est-il d'aussi bonne qualité qu'aux Etats-Unis ? R.—En général je crois qu'il est aussi bon. Il est vrai qu'en certains endroits des Etats-Unis, il y a de grandes quantités de bois de la seconde croissance ; mais je ne crois pas qu'il soit de meilleure qualité que notre bois.

Q.—Est-il un peu meilleur que notre bois ? R.—Je ne le crois pas, mais il y en a une plus grande quantité. Nous en avons d'aussi bon que le leur, mais notre approvisionnement en est limité.

Q.—Une voiture fabriquée avec du bois canadien durera-t-elle aussi longtemps que la voiture fabriquée avec du bois américain ? R.—Oui, elle durera aussi longtemps.

Q.—Faites-vous le ferrement des voitures ? ?—Non, je ne fais que la menuiserie.

Q.—Quels sont les salaires de vos ouvriers ? R.—D'après notre rôle de paie, la moyenne peut-être de \$1.25 par jour. Quelques-uns de nos ouvriers reçoivent jusqu'à \$1.75 par jour.

Q.—Quelles sont leurs heures de travail ? R.—Dix heures par jour, et six jours par semaine.

Q.—Avez-vous l'intention de faire fonctionner votre fabrique toute l'année ? R.—Oui : excepté une ou deux semaines, pendant l'hiver, que nous emploierons aux réparations ; mais en général, nous espérons fabriquer toute l'année.

Q.—Ainsi vous n'avez pas l'intention de travailler quelque temps et ensuite de fermer votre établissement pour trois ou quatre mois ? R.—Non ; nous voulons travailler régulièrement.

Q.—Avez-vous un marché suffisant pour vos articles fabriqués ? R.—Oui ; jusqu'ici nous avons eu un marché suffisant. Mais avec le même nombre de machines et en employant plus d'ouvriers, nous pourrions augmenter notre production et faire ainsi plus d'ouvrage.

Q.—Où vendez-vous vos produits principalement ? R.—Nous les vendons tous au Canada ; nous en expédions la plus grande partie dans les Provinces maritimes, j'ai peut-être tort de dire cela, car nous en vendons autant dans Ontario. Nous vendons nos produits dans toutes les provinces, plus ou moins.

Q.—À votre avis les fabricants canadiens sont-ils justifiables d'acheter, aux Etats-Unis, les machines et les matériaux semblables à ceux que nous produisons, telles que les ferrures pour assembler les pièces des bogheis ? R.—Non : excepté quand on vend aux Etats-Unis certains lots d'articles à prix réduits. Mais, en moyenne, nous pouvons acheter les articles de même qualité aussi bien ici qu'aux Etats-Unis. Les prix sont bas.

Q.—Je désire connaître la règle générale ? R.—J'ai souvent causé avec un client d'une des plus importantes maisons de Détroit. L'année dernière nous faisons ensemble, une comparaison des prix, et il a admis que nos prix étaient un peu moins élevés qu'aux Etats-Unis. Il me disait que leur maison avait payé leurs articles aussi cher que nous vendions les nôtres. Pour la même qualité d'article, je crois que nos prix sont à peu près les mêmes que les prix américains.

Q.—On nous a dit que les articles de fabrique américaine étaient de beaucoup supérieurs aux nôtres ? R.—Ce sont des articles qu'ils excellent à fabriquer, mais leurs matériaux ne sont pas aussi bons que les nôtres, comme, par exemple, le bois de chêne ; je compare dans le moment la qualité des articles des deux pays.

Q.—Employez-vous des jeunes gens dans votre atelier ? R.—Nous employons des jeunes gens de seize ans environ. Nous ne pouvons en employer qu'un petit nombre.

Q.—Sont-ils apprentis ? R.—Non.

Q.—Vous les employez comme aides, seulement ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils l'occasion d'apprendre le métier ? R.—Non, ce n'est pas un métier pour eux pas plus qu'ils ne peuvent entreprendre un ouvrage, et quand ils ont acquis de l'expérience, ils font des entreprises comme les ouvriers en font. On peut difficilement dire que c'est un métier, car nous engageons des hommes qui n'en connaissent rien et on les fait travailler de suite, non pas avec les salaires réguliers, mais quand ils peuvent gagner davantage nous le leur accordons.

Q.—Dans votre métier, fabriquez-vous des articles à la mécanique ? R.—Nous fabriquons tous nos articles à la mécanique.

Q.—Ces machines font-elles concurrence au travail manuel ? R.—Dans notre métier, il faut que nous nous servions des machines. Autrefois on faisait les raies à la main, mais c'était un travail sans fin, il nous faut l'aide des machines pour bien réussir dans le métier.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-il très dispendieux de fabriquer ces articles à la main ? R.—On peut très difficilement les fabriquer à la main à présent. Autrefois on sciait les jantes et on les mettait en pièces très courtes, au lieu de les courber en un seul morceau.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous que l'introduction des machines dans l'industrie des voitures, a eu l'effet, pour le consommateur, de diminuer le prix de l'article produit ? R.—Oui, certainement ; c'est-à-dire, qu'une voiture de même qualité coûtait plus cher avant l'emploi des machines.

Q.—La production devenant moins coûteuse depuis l'emploi des machines, dans votre métier, le prix du travail a-t-il diminué? R.—Non; je crois que le salaire des bons ouvriers est aussi élevé aujourd'hui qu'autrefois.

Q.—Tenant compte des avantages considérables qui résultent de l'emploi des machines, croyez-vous que l'ouvrier, par son salaire, reçoit une part équitable de ces avantages? R.—C'est une question qu'il faut bien examiner, et je ne suis pas prêt à y répondre. L'emploi des machines a fait diminuer le coût des articles fabriqués, et je crois que l'ouvrier gagne autant aujourd'hui qu'il gagnait autrefois en fabriquant à la main et en travaillant le même nombre d'heures.

Q.—Alors, il ne retire aucun avantage de l'emploi des machines? R.—J'ignore s'il en retire quelque avantage. Je ne suis pas prêt à répondre sur ce sujet. Il pourrait être bien difficile de dire si l'ouvrier bénéficie ou non de l'emploi des machines.

Q.—Croyez-vous que l'introduction des machines a créé plus de travail pour les ouvriers? R.—L'emploi des machines a répandu le travail dans plusieurs directions. Aujourd'hui, nous n'avons pas autant d'ouvriers dans les ateliers de voitures que nous en avions autrefois.

Q.—Il n'y a pas autant d'ouvriers? R.—Non; il n'y en a pas autant dans l'atelier même, car on les emploie ailleurs aux machines qui servent à la fabrication des voitures et d'autres produits.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vos ouvriers vivent-ils à l'aise et font-ils des économies? R.—Oui; l'ouvrier qui est sobre et rangé peut vivre confortablement.

Q.—Vos ouvriers sont-ils mariés? R.—La plupart de nos ouvriers sont mariés.

Q.—Combien un ouvrier, qui a trois, quatre ou cinq enfants, paie-t-il de loyer pour une maison dans un quartier respectable de cette ville? R.—Le loyer que cet ouvrier paie est de \$5 à \$8 par mois, je crois que \$5 est le loyer le plus petit.

Q.—Dans votre atelier, quel est le salaire des ouvriers en moyenne? R.—En moyenne, le salaire est de \$1.25 par jour. Les loyers sont en proportion de ce que les ouvriers gagnent.

Q.—Avec un salaire de \$1.25 par jour, l'ouvrier qui a une famille peut-il payer aussi cher pour un loyer? R.—Il ne peut pas payer bien cher.

Q.—Croyez-vous qu'avec son salaire actuel, l'ouvrier peut acheter autant qu'il y a cinq ans, dans cette ville? R.—Je l'ignore.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Etes-vous ici depuis cinq ans? R.—Non; je ne suis ici que depuis quelques mois.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Exerciez-vous votre industrie avant de vous établir ici? R.—Nous avons exercé notre industrie plusieurs années à Amherstburg. J'y ai passé six ans, et mes associés y ont demeuré neuf ans, et avant ce temps ces derniers avaient un établissement à Lambeth. Cette fabrique a brûlé.

Q.—Ainsi votre industrie est entièrement canadienne? R.—Oui.

Q.—Payez-vous aux jeunes gens cette moyenne de \$1.25 par jour? R.—Cette moyenne s'applique à tous ceux qui sont employés. Naturellement les hommes gagnent davantage.

Q.—Quel est le salaire le plus élevé que vous payez à un ouvrier habile, qui n'est pas le contre-maître? R.—Nous payons à certains ouvriers qui remplacent le contre-maître, \$1.75 par jour, mais nous sommes nous-mêmes les contre-maîtres et nous surveillons tout l'établissement.

Q.—Combien payez-vous aux ouvriers inhabiles? R.—Nous leur payons \$1 par jour.

Q.—Payez-vous moins aux jeunes gens? R.—Les jeunes gens sont payés suivant leurs capacités.

Q.—Les wagons sont-ils plus en usage aujourd'hui qu'autrefois? R.—Je crois que oui.

Q.—Tenant compte des machines qui servent à fabriquer les voitures, et des hommes qui sont employés à fabriquer ces mêmes machines, croyez-vous qu'il y a plus ou moins d'ouvriers qui travaillent aujourd'hui, qu'il y en avait avant l'introduction des machines dans les fabriques de voitures? R.—Je puis difficilement répondre à cette question; je ne sais rien à ce sujet.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Un témoin nous a dit dernièrement que le gouvernement devrait faire adopter une loi prohibant la fabrication des machines pendant vingt-cinq ans. Où en serions-nous si une telle loi avait été adoptée il y a vingt-cinq ans? R.—Une loi semblable aurait causé un grand tort au pays.

Q.—Que seraient devenues nos fabriques si on ne s'était pas servi d'autres machines que de celles qui étaient en usage il y a vingt-cinq ans? R.—Nos manufactures en auraient souffert considérablement.

Q.—Les manufactures auraient-elles pu se maintenir? R.—Je ne vois pas comment les fabricants auraient pu travailler sans machines.

Q.—Qu'avez-vous remarqué, en général, dans tout le pays, au sujet des voitures et autres produits fabriqués; le prix en a-t-il augmenté? R.—Il y a quelques années, le prix des voitures, surtout si elles étaient fabriquées à la main, était au moins de 20 pour cent de plus, et peut-être davantage, qu'il est aujourd'hui.

Q.—Combien coûte une moissonneuse; se servait-on de moissonneuses il y a vingt-cinq ans? R.—Les moissonneuses sont en dehors de mon industrie; je ne puis pas dire depuis combien temps on en fabrique.

Q.—Le prix des autres produits fabriqués à la mécanique, pendant les dernières vingt-cinq années, a-t-il diminué de 25 à 50 pour cent? R.—S'il n'y avait pas eu de machines, tout aurait augmenté dans cette proportion; on aurait pu fabriquer les voitures à la main, aussi bien que tout autre article.

Q.—Croyez-vous que les articles fabriqués sont de 25 à 50 pour cent meilleur marché? R.—Oui, le coût des articles fabriqués à la main aurait certainement augmenté d'autant.

Q.—Ainsi, si les machines étaient supprimées, on paierait une taxe de 25 à 50 pour cent sur le coût de ces articles? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Puisqu'on emploie un si grand nombre de machines dans l'industrie des voitures, ne croyez-vous pas que la diminution du nombre d'heures emploierait le surplus des travailleurs, ou êtes-vous en faveur de la diminution du nombre des heures de travail, quand les machines remplacent, dans une si grande proportion, le travail manuel? R.—Non, je ne vois pas quel en serait l'avantage. Je crois que le travail de dix heures n'est pas trop considérable. J'ai remarqué que ceux qui travaillent moins de dix heures gaspillent le reste du temps.

Q.—Vous avez fait cette remarque? R.—Oui, j'ai fait cette remarque.

Q.—Quand un homme a travaillé dix heures, quel temps peut-il donner à sa famille pour lui faire faire une promenade, et l'amuser, et en outre pour se distraire lui-même? R.—Deux heures ne suffiraient pas à remplir ce but. S'il fallait faire quelque chose en ce sens, il serait préférable d'accorder une journée ou une demi-journée par semaine.

Q.—Vos ouvriers ont-ils une demi-journée par semaine, quand ils la demandent? R.—Oui, mais ils perdent leur temps.

Q.—Vous la retranchez de leur salaire? R.—Oui, bien certainement.

Q.—Ainsi, quand les ouvriers sortent, ils sortent à leurs dépens? R.—Oui.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Fabriquez-vous plus de voitures aujourd'hui qu'il y a quinze ans ? R.—Oui, on en fabrique un plus grand nombre.

Q.—Cette augmentation est-elle le résultat de l'emploi des machines ? R.—Oui, la demande a fait introduire les machines, mais le travail ne pouvait pas être fait sans elles.

Q.—Croyez-vous que l'augmentation du nombre des voitures fabriquées aujourd'hui est égale à la quantité de travail que l'emploi des machines a enlevé aux ouvriers ? Vous dites que le nombre des wagons fabriqués aujourd'hui est plus considérable qu'autrefois ; la proportion est-elle égale à la quantité de travail enlevé aux ouvriers par l'emploi des machines, dans le cas où les wagons seraient fabriqués à la main ? R.—Je ne puis pas comprendre la question. Voulez vous dire que, si on ne s'était pas servi des machines pour fabriquer le même nombre de voitures, on aurait employé plus d'ouvriers qu'en les fabriquant à la mécanique.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le commissaire désire savoir, supposant qu'il n'y aurait pas d'améliorations dans les machines, si on emploierait aujourd'hui un plus grand nombre d'ouvriers ? R.—Oui, pour fabriquer le même nombre de voitures.

Q.—Fabriqueriez-vous le même nombre de voitures, s'il n'y avait pas de machines ? R.—Je l'ignore.

Q.—Les ouvriers ont-ils aujourd'hui les mêmes salaires qu'autrefois ? R.—Oui, à peu près les mêmes.

Q.—Travaillent-ils autant qu'ils travaillaient ? R.—On les emploie aussi régulièrement.

Q.—Le patron reçoit-il davantage, aujourd'hui, pour sa part du travail, qu'il recevrait s'il employait des ouvriers plutôt que des machines. Retire-t-il plus de profits en employant les machines, qu'avant leur introduction ? R.—Faites-vous allusion à la fabrication des voitures ? Notre industrie consiste à faire la menuiserie, à l'état simple, que nous vendons aux commerçants et qu'on emploie à fabriquer les voitures.

Q.—D'après ce que vous fabriquez dans la menuiserie, croyez-vous que les patrons réalisent plus de profits que si tous les articles étaient fabriqués à la main ? R.—Les patrons ne réalisent pas davantage, sur l'article même, mais il y a beaucoup plus d'articles qui sont fabriqués dans chaque établissement, et en conséquence le produit réuni pourrait être meilleur que dans les établissements où on fabrique à la main un produit de même espèce. On peut en douter pour un genre particulier d'ouvrage, car les articles ne sont jamais fabriqués à la main ; et quand vous en venez à la question de la fabrication des voitures, dans les ateliers, je ne suis plus dans mon genre d'affaires et je ne puis pas en parler d'une manière déterminée.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les profits sur chaque caisse de voiture sont-ils plus considérables, si vous les fabriquez à la machine ? R.—Nous ne faisons pas de caisses.

Q.—Les profits ne sont-ils pas plus considérables quand les différentes parties sont fabriquées à la machine ? R.—Oui, certainement.

Q.—Ainsi, tout bien considéré, le fabricant est dans un état plus prospère, aujourd'hui, qu'il ne l'était avant l'introduction des machines ? R.—Ses profits sont plus considérables sur des articles particuliers ; cependant, tenant compte de tout, il est probablement dans une position aussi prospère. Il est certainement permis d'en douter, car je ne suis pas très versé dans l'industrie des voitures, quant à celles qui sont finies

JOHN HEARD, fabricant d'ouvrages en bois pour voitures, de Saint-Thomas, est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à ce que le dernier témoin vient de déclarer ? Corroboz vous ce que votre associé a dit ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Au risque de faire répéter ce qui a déjà été dit j'aimerais à connaître votre opinion au sujet du bois canadien qu'on emploie dans la fabrication des voitures, tel que le noyer en particulier, comparé au bois que vous importez des Etats-Unis ? R.—Je crois que le bois est d'une aussi bonne qualité l'un que l'autre. J'en ai vu aux Etats-Unis, et notre bois canadien est aussi bon, et je l'emploie depuis vingt ans.

Q.—Vendez-vous vos articles de charonnage sans difficultés ? R.—Parfois le marché languit, mais ce n'est pas dû au bois.

Q.—Sous ce rapport, avez-vous moins d'avantages que le fabricant qui importe son bois des Etats-Unis ? R.—Il pourrait parfois être plus dispendieux de se le procurer ici. Je n'en connais rien.

Q.—Les matériaux coûtent-ils plus cher ici, que ceux que vous importez des Etats-Unis ? R.—Les matériaux coûtent plus cher ici.

Q.—Les fabricants de voitures s'enquièreient-ils d'où vous vous procurez le bois ? R.—Nous ne faisons pas d'affaires avec les fabricants de voitures, mais avec les marchands de ferronneries.

Q.—Quand ils prennent un moyeu ou une raie, savent-ils s'ils sont de bois canadien ou de bois américain ? R.—Je ne crois pas qu'ils puissent le dire, et je ne le pourrais pas moi-même.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pendant que le noyer croît et augmente en grosseur, devient-il plus dur ou se détériore-t-il ? R.—Après qu'il est parvenu à une certaine grosseur, il se détériore.

Q.—Préférez-vous le petit bois ? R.—Oui, je préfère le petit et le jeune bois.

Q.—Y en a-t-il beaucoup maintenant dans notre pays ? R.—Maintenant nous en avons autant qu'il nous en faut.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous procurez-vous tout le chêne de première qualité dont vous avez besoin ? R.—Le chêne devient très rare aujourd'hui, et nous devons le payer plus cher.

Q.—Y a-t-il une différence, soit que vous importiez le chêne soit que vous vous serviez du chêne canadien ? R.—Nous employons le chêne canadien.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—A quelle distance devez-vous aller pour vous le procurer ? R.—Nous sommes obligés d'aller à environ 60 ou 100 milles d'ici.

Q.—A-t-on beaucoup de chêne dans les environs ? R.—Oui, il y en a beaucoup.

Q.—Est-il de première qualité ? R.—Oui, je crois qu'il est de première qualité ; mais nous employons l'orme mou.

Q.—Est-il très solide ? R.—Oui.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Quand vos ouvriers sont à l'ouvrage, paraissent-ils contents de travailler, ou travaillent-ils seulement pour faire leur journée ? R.—Je n'ai pas à me plaindre de mes ouvriers ; en général, ils travaillent consciencieusement.

Q.—Travaillent-ils généralement comme s'ils étaient fiers de travailler ? R.—Je crois qu'ils aiment à travailler.

Q.—Croyez-vous que l'instruction aiderait à développer le goût pour les métiers ? R.—Je l'ignore.

Q.—Vous n'y avez jamais songé ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les ouvriers ne travaillaient-ils pas aussi bien, avant qu'il y eût des écoles publiques, qu'ils travaillent aujourd'hui et ne gagnaient-ils pas autant ? R.—Oui, ils travaillaient presque aussi bien ; maintenant ils deviennent négligents.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous remarqué si les ouvriers travaillaient avec plus de courage le matin, entre sept et huit heures ? R.—Je n'ai pas remarqué de différence sous ce rapport.

Q.—Ils travaillent aussi bien pendant la dernière heure de la journée que pendant la première ? R.—Parfois je crois qu'ils travaillent mieux quand il fait froid le matin.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ce n'est pas un travail pénible ? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les ouvriers ne sont-ils pas fatigués physiquement, quand ils cessent de travailler ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous que c'est trop long de travailler dix heures par jour ? R.—Je ne crois pas que ce soit trop long.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne croyez-vous pas que les ouvriers devraient avoir un peu de temps pour se reposer l'esprit ? R.—Il est probable que ce serait un bien, mais je ne crois pas que tous sauraient en profiter. Plusieurs n'emploient pas avec profit leurs instants de loisir.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'après avoir travaillé pendant dix heures de temps, un ouvrier est plus tenté de prendre un verre de bière que s'il n'a travaillé que neuf heures lorsqu'il lui reste encore un peu d'élasticité dans les jambes ? R.—Je ne le sais pas.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Ne croyez-vous pas que le verre de bière lui mettrait de l'élasticité dans les jambes ? R.—Je ne sais pas.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Faites-vous depuis longtemps le commerce ? R.—J'ai une manufacture depuis vingt ans.

Q.—Avez-vous aujourd'hui d'aussi bons ouvriers sous tous les rapports que vous en aviez il y a vingt ans ; les ouvriers se perfectionnent-ils ? R.—Nous avons quelques ouvriers qui sont très bons et d'autres qui valent peu.

Q.—Croyez-vous qu'il ne serait pas à l'avantage des patrons et des apprentis, si l'engagement de ces derniers se faisait par contrat pourvu qu'ils montrent de bonnes dispositions à apprendre le métier ? Autrefois engagiez-vous les apprentis par contrat ? R.—Oui.

Q.—Le système est-il bon ou mauvais ? R.—Je crois que ce serait un bon système à mettre en pratique.

Q.—Peut-être que de nos jours, à cause de l'instruction plus avancée et de toutes les méthodes améliorées pour faire l'ouvrage, les jeunes gens n'ont pas besoin de faire un aussi long apprentissage ; mais n'occuperaient-ils pas une position plus avantageuse pour s'engager s'ils pouvaient présenter un certificat d'apprentissage de leur patron, et le métier n'en profiterait-il pas ? R.—Je le crois. Dans l'état où sont les choses actuellement un jeune homme n'apprend son métier qu'à moitié parce qu'il ne donne pas tout le temps d'apprentissage voulu.

Q.—Alors vous croyez réellement que ce serait beaucoup mieux d'engager les apprentis par contrat, non pas tous les apprentis que vous prendriez mais ceux qui après un certain temps d'épreuve montrent des aptitudes pour le métier ? R.—Je crois que ce serait beaucoup mieux pour eux.

Q.—Un ouvrier après dix heures de travail, aidé comme il l'est par les machines pour faire l'ouvrage le plus forçant est-il aujourd'hui aussi fatigué que lorsqu'il travaillait le même nombre d'heures il y a vingt ans ? R.—L'ouvrage est beaucoup plus facile à faire aujourd'hui.

***, conducteur sur le chemin de fer du Grand-Tronc, appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes employé comme conducteur de chemin de fer ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien d'heures par jour les conducteurs sont-ils obligés de travailler ? R.—Le système suivi sur les trains est celui-ci : le premier entré doit sortir le premier. Ce système s'applique à tous les chemins de fer au Canada et je puis parler en connaissance de cause pour les deux chemins représentés par notre association ; quant aux conducteurs de trains directs, les premiers à l'ouvrage sont les premiers à le quitter. Il leur faut rester au poste tant qu'ils ne sont pas arrivés au terme de leur voyage.

Q.—Combien de temps dure un voyage ? R.—Les voyages ordinaires durent de six à douze heures. Dans les cas de retards ou d'accidents, le voyage dure naturellement plus longtemps.

Q.—Que pourrait-on considérer comme une moyenne ? R.—Prenant les deux chemins en ligne de compte, la moyenne serait environ de dix heures par voyage.

Q.—Et quelle est la moyenne du temps de repos que l'on vous donne avant de vous appeler de nouveau à l'ouvrage ? R.—La compagnie nous permet de prendre huit heures de repos. C'est la moyenne accordée sur notre chemin. Sur le Grand Tronc nous avons droit de prendre douze heures ; mais si vous prenez tout ce temps la compagnie croit que vous en prenez trop. Sur le chemin de fer "Michigan Central" le repos accordé est de huit heures en moyenne.

Q.—Prétendez-vous dire qu'en moyenne vous travaillez dix heures de temps et prenez huit heures de repos ? R.—Il serait très difficile d'établir la moyenne de cette manière, car sur le Grand Tronc, surtout depuis la fusion des deux lignes, nous sommes obligés de faire de très longues routes, mais ensuite nous avons un long repos. Tout dépend de la quantité de fret. S'il y a beaucoup de trafic nous travaillons, s'il y en a peu nous sommes quelquefois trois jours ici à ne rien faire. Ainsi ce serait difficile de dire que nous travaillons dix heures de temps et nous nous reposons huit heures parce que quelquefois nous faisons des voyages de dix à vingt heures aller et retour, et ensuite nous avons un repos de trois jours. Nous agissons ainsi non pas parce que nous le voulons bien, mais parce que le trafic le commande.

Q.—Quel est le salaire des conducteurs de fret ? R.—La compagnie du Grand-Tronc fait une classification. La première année un conducteur de fret reçoit \$1.75 par jour ; les deuxième, troisième et quatrième, il reçoit \$1.90, et ensuite \$2.15 qu'on lui paye tant qu'il conduit des trains de fret.

Q.—Que lui donne-t-on lorsqu'il est promu au poste de conducteur sur les trains

de passagers ? R.—Il me serait très difficile de le dire car depuis la fusion, la compagnie n'a pas établi d'échelles de prix et les conducteurs sur les trains à passagers sont exposés à recevoir le salaire d'un serre-frein plutôt que le salaire d'un conducteur de train à passagers. Ils sont exposés à ne pas faire plus de \$55 par mois, au lieu de \$80, \$85 ou \$90 qu'ils pourraient faire comme conducteurs de fret en travaillant fort. Tel est l'état de choses sur le Grand-Tronc, mais sur l'embranchement d'ici, un conducteur de train mixte, poste auquel est généralement promu un conducteur de train de fret, le salaire est de \$2.15 par jour, et s'il fait le service sur un train de passagers seulement, pas de fret, ce qui n'est pas un train mixte, on lui donne \$2.50 par jour. Après cela un conducteur de train à passagers reçoit \$2.50 par jour, ce qui est le salaire le plus élevé payé sur la division "Great Western" entre Buffalo et Windsor.

Q.—La responsabilité de prendre les chars aux stations intermédiaires repose-t-elle sur les conducteurs de trains de fret ? R.—Oui.

Q.—Si le conducteur commet une erreur, quelle pénalité lui impose-t-on ? R.—C'est le surintendant qui en décide. Il peut suspendre le conducteur pour un mois ; il peut lui imposer une amende, ou lui imposer la pénalité qu'il juge à propos.

Q.—Si c'est une faute grave, le conducteur perd son emploi ? R.—Oui.

Q.—Les conducteurs restent-ils quelquefois tellement longtemps au poste qu'ils deviennent trop fatigués pour pouvoir bien remplir leur devoir ? R.—Très souvent.

Q.—Des erreurs résultent-elles de cet état de choses ? R.—Je ne puis dire si je pourrais en fournir la preuve par des faits, mais je crois que beaucoup d'accidents sont dus à cette cause. A ce sujet je désire faire la déclaration suivante : En conséquence du taux peu élevé des salaires et du fait que, si nous avons des voyages avantageux et suffisamment longs, nous pouvons quelquefois nous faire un salaire raisonnable, environ \$100 par mois, en ne prenant pas de repos—il arrive qu'un conducteur fait 45 ou 50 jours de travail par mois pour gagner ses \$100. Pour en arriver là il lui faut faire le voyage aller et retour, ce qui bien souvent ne lui laisse pas un temps suffisant pour dormir, et je ne crois pas qu'il soit juste qu'un conducteur travaille ainsi, mais les choses se passent ainsi ; jusqu'à présent cependant, je ne sache pas que ces longues courses et le manque de sommeil chez les conducteurs aient été causes d'accidents. Mais le conducteur a réussi à se faire un fort salaire en se privant de prendre ce qu'une personne non habituée à ce genre de vie appellerait un repos suffisant.

Q.—N'arrive-t-il pas aux conducteurs de faire un somme sur le train ? R.—Il y a beaucoup d'insinuation dans cette question ; oui, la chose arrive quelquefois.

Q.—Lorsque les conducteurs sont brisés par la fatigue ? R.—Oui. Quelquefois un train est mis sur une voie d'évitement où tout est en sûreté, et le conducteur peut se reposer pendant une, deux ou trois heures, en attendant que l'autre train passe. Pendant ce temps il prend un sommeil qui lui donne de nouvelles forces.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Sans qu'il coure aucun danger ? R.—Sans aucun danger.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Est-il facile à un conducteur qui est renvoyé du service, pour oubli ou négligence, d'obtenir de l'emploi dans d'autres compagnies ? R.—Cela dépend beaucoup des dispositions du surintendant à notre égard. Si le surintendant considère que nous avons été traités avec sévérité, il nous donnera une recommandation et il ne nous sera pas difficile d'avoir de l'emploi sur un autre chemin de fer. C'est le seul moyen que nous avons à présent d'obtenir d'une autre compagnie une position semblable à celle que nous avons perdue.

Q.—Quelle est l'équipe ordinaire d'un train de fret ? R.—Deux serre-freins et un conducteur.

Q.—Et sur la locomotive ? R.—Un mécanicien et un chauffeur.

Q.—De combien de chars chargés, un train se compose-t-il, règle générale, sur la ligne directe ? R.—La règle est de vingt-huit chars chargés.

Q.—Dans quelle distance pouvez-vous arrêter un train ? R.—Cela dépend de l'endroit où vous êtes.

Q.—Sur un terrain de niveau ? R.—Un bon serre-frein arrêtera un train dans cinq longueurs du train—environ un demi mille.

Q.—Lorsque le train est en marche et que tout est à l'ordre le conducteur et le serre-frein sont dans la cambuse ? R.—Un serre-frein est sur la locomotive et l'autre dans la cambuse avec le conducteur.

Q.—Et si vous apercevez un danger imprévu les serre-freins peuvent-ils promptement se mettre à leur besogne ? R.—Il est supposé qu'ils le peuvent.

Q.—Le serre-frein qui est dans la cambuse est obligé de monter à la course sur le char pour saisir le frein ? R.—Oui.

Q.—Et courir sur le dessus d'un char à l'autre ? R.—Oui.

Q.—Quel est le signal employé par le mécanicien pour avvertir le conducteur de faire mettre les freins ? R.—En fermant la vapeur et en faisant jouer le sifflet. S'il ne fermait que la vapeur notre attention ne pourrait pas être suffisamment éveillée.

Q.—Y a-t-il des cordes de cloche d'alarme sur les trains de fret ? R.—Oui, sur le Grand Tronc tous les chars ont des cordes de cloche d'alarme.

Q.—Afin de permettre au conducteur de faire les signaux au mécanicien ? R.—Oui.

Q.—Est-ce une amélioration sur l'ancien système ? R.—Ce n'est pas mon opinion.

Q.—N'est-ce pas nécessaire ? R.—La corde de cloche d'alarme fonctionne très mal.

Q.—Pourquoi ? R.—Il est impossible, comme vous le verrez clairement, lorsque des chars sont plus bas les uns que les autres, que les passerelles sur le dessus du char sont à différentes élévations, qu'une corde de cloche d'alarme fonctionne librement sur autant d'angles, et elle ne pourra faire sonner le timbre. La corde est si exposée à s'accrocher que l'on ne peut s'y fier. Ce serait le dernier moyen auquel j'aurais recours si je voulais faire signal au mécanicien d'arrêter.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Combien de temps la compagnie du Grand-Tronc veut-elle que ces cordes vous durent, a-t-elle un temps spécifié ? R.—Non, pas à ma connaissance ; je n'ai pas éprouvé de difficulté à faire renouveler mes cordes de cloche d'alarme.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Si vous n'aviez pas de cordes de cloche d'alarme, comment avertiriez-vous le mécanicien ? R.—J'enverrais mon serre-frein mettre les freins au dernier char. Sur l'ancien chemin "Great Western" où je crois que nous n'avions pas de cordes de cloche d'alarme, notre système d'arrêter le train dans un cas de danger était de serrer les freins jusqu'à ce que l'attention du mécanicien fût éveillée. Le mécanicien sentait l'augmentation de poids que la locomotive avait à traîner, il se retournait pour voir qu'elle en était la cause, et pendant que le serre-frein continuait sa besogne, le conducteur donnait le signal nécessaire au mécanicien.

Q.—Ces cordes de cloche d'alarme ont-elles d'autres défauts que celui de ne pouvoir fonctionner ? R.—Je préférerais que des serre-freins répondissent à cette question. Je crois les avoir entendu parler de pertes de vie.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les compagnies de chemins de fer ont-elles ce qu'on appelle le tableau noir ? R.—Je crois que cela existe.

Q.—Et savez-vous si des noms d'employés ont été envoyés d'une compagnie à une autre pour être mis sur ce tableau ? R.—Oui, je l'ai entendu dire.

Q.—Impose-t-on souvent des amendes aux employés ? R.—Oui, assez fréquemment.

Q.—Impose-t-on souvent des amendes pour des fautes de peu d'importance ?
R.—Oui, de très peu d'importance bien souvent.

Q.—Les employés perdent-ils une forte partie de leur salaire par ce système d'amendes ? R.—Cela dépend beaucoup de la classe d'employés, et de leur bonne ou mauvaise fortune.

Q.—Cela dépend beaucoup du hasard ? R.—Oui, de ce que nous appelons la chance.

Q.—Connaissez-vous des cas où les salaires ont été sensiblement diminués par les amendes ? R.—Oui, je puis citer mon propre cas.

Q.—Quelle proportion d'un mois de salaire un employé peut-il perdre par les amendes avant d'être suspendu ? R.—Je ne crois pas qu'aucune compagnie ait de règle fixe à ce sujet. Le surintendant a toute la latitude voulue.

Q.—Y a-t-il une loi en Canada concernant les passerelles sur le dessus des chars ? R.—Non pas que je sache.

Q.—Variant-elles beaucoup en largeur ? R.—Oui.

Q.—De quelle largeur une passerelle devrait-elle être pour offrir toute la sûreté désirable ? R.—Elle devrait être large d'au moins trois pieds.

Q.—Quelle est leur largeur ordinaire ? R.—Elles ont toutes les largeurs, variant de 4 et 6 pouces jusqu'à trois pieds.

Q.—Arrive-t-il souvent des accidents sur ces passerelles ? R.—Oui.

Q.—Le dessus du char offre-t-il quelque protection au serre-frein ? R.—Non : aucune.

Q.—Les serrefreins ont-ils demandé qu'on leur en donne ? R.—Je crois qu'ils ont fait des démarches à ce sujet.

Q.—Les passerelles excèdent-elles les extrémités du char ? R.—Dans quelques cas seulement.

Q.—Tous les chars ne se ressemblent pas à cet égard ? R.—Sur tous les nouveaux chars les passerelles dépassent les extrémités du char.

Q.—Les passerelles sont-elles plus larges sur les nouveaux chars que sur les anciens ? R.—Oui.

Q.—Sont-elles de largeur uniforme ? R.—Peu s'en faut ; elles sont d'assez bonne largeur.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—De quelle largeur ? R.—Elles sont en moyenne de trois pieds de large.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-ce l'intention des compagnies de chemin de fer d'Ontario d'adopter la passerelle large ? R.—Non, pas à ma connaissance.

Q.—Ont-elles fait des démarches dans cette direction ? R.—Je n'en ai pas entendu parler. Je ne crois pas qu'elles aient fait aucune démarche pour adopter une largeur uniforme.

Q.—Vous dites que des pertes de vie ont souvent été causées par le peu de largeur des passerelles ? R.—Oui, je le crois ; c'est un des principaux dangers auxquels sont exposés les serre-freins : le peu de largeur des passerelles, et l'absence d'appuis sur le dessus des chars.

Q.—Les serre-freins tombent-ils plus souvent entre deux chars ou d'un côté ou l'autre d'un char ? R.—Je pourrais difficilement préciser ; je crois que les deux cas se présentent trop fréquemment.

Q.—Dans le cas d'accidents de ce genre, lorsqu'un serre-frein perd la vie en tombant entre les chars ou à côté des chars, sa famille a-t-elle un recours contre la compagnie. Si la loi de la responsabilité des patrons (*Employers Liability bill*) avait atteint la compagnie du Grand-Tronc, le recours existerait, mais la législature d'Ontario a cru opportun d'exempter cette compagnie des effets du bill, parce que les employés sont déjà protégés par une association d'assurance et de prévoyance.

formée par les soins de la compagnie ; la législature a prétendu que cette association était suffisante pour faire face à tous les cas de mort ou de blessures mettant hors d'état de travailler, bien que tous les frais de cette association fussent supportés par les contributions des employés eux-mêmes.

Q.—Cette loi s'applique-t-elle au chemin de fer " Michigan Central " en Canada ?
R.—Je ne saurais dire ; j'ai une copie du bill ici.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—L'inégalité de hauteur des chars est-elle la cause de beaucoup de pertes de vie ? R.—C'est une occasion de danger, je ne puis dire si beaucoup de pertes de vie sont dues à ce défaut particulier, mais le fait que le serre-frein est obligé de faire un saut d'une certaine hauteur sur le toit glissant d'un char augmente certainement le danger.

Interrogé par M. HEAKES :—

Croyez-vous que les employés soient suffisamment protégés par leur société d'assurance ? R.—Décidément non, autant que j'en puis juger.

Q.—Je suppose qu'ils sont libres de faire partie de l'association ou de rester en dehors ? R.—Non, ils sont obligés d'en faire partie.

Q.—Paient-ils sous forme de cotisations ou leur garde-t-on une certaine somme par mois sur leur salaire ? R.—La compagnie garde une certaine somme par mois sur le salaire de chacun.

Q.—N'y a-t-il pas d'option à ce sujet ? R. Il y a cette option.

Q.—Expliquez la ? R.—Lorsque s'est accomplie la fusion, entre les chemins " Great Western " et Grand-Tronc, les employés avaient le choix d'entrer dans l'association ou de rester en dehors. Mais les employés qui sont entrés au service de la compagnie depuis cette époque, ou quiconque entre une fois dans l'association ne peut plus en sortir.

PAR LE PRÉSIDENT.—Je vois dans l'acte que cette clause s'applique à chaque compagnie qui établira, comme la compagnie du Grand-Tronc, une société d'assurance et de prévoyance parmi ses employés. Voici la clause :

" Il est décrété que lorsqu'une compagnie de chemin de fer ou un patron aura, conformément aux dispositions d'un acte du Parlement du Canada, ou autrement, établi une société ou association d'assurance et de prévoyance, dont feront partie, comme membres, au moins les deux tiers des employés de telle compagnie ou de tel patron, et que cette société ou association donnera à ses membres dans les cas de maladie, accident ou mort une aide au moins égale à celle accordée par la société ou association d'assurance et de prévoyance de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du Canada, conformément aux clauses de certains actes du Parlement du Canada, alors et dans chaque cas cet acte ne s'appliquera pas, à partir du 1er avril 1883, à cette compagnie de chemin de fer ou patron."

LE TÉMOIN :—Le fait est que la compagnie du Grand-Tronc était la seule qui avait à cette époque une société de ce genre, société qui existe depuis plusieurs années. Un comité spécial de la législature a discuté, lors de la dernière session, la question de savoir si le Grand-Tronc serait permanemment exempté ou non. Depuis, chaque membre de l'association a reçu du comité une série de questions, dans lesquelles on demande si les membres approuvent l'exemption ou non.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Avez-vous reçu avec cette circulaire un avis du Grand-Tronc, ou savez-vous si quelqu'un en a reçu ? R.—Il y a des avis affichés dans les endroits où il est probable que les employés recevront la série de questions envoyées par la législature provinciale. Ces avis contiennent une déclaration de M. Hickson disant que, dans le cas où les employés se décideraient à répondre aux questions dans un sens opposé aux vues de la compagnie du Grand-Tronc (c'est là la substance de l'avis, mais je

puis trouver une copie de la circulaire si la commission le désire), il croit, autant qu'il peut savoir, que les directeurs estimeront comme contraire aux intérêts de la compagnie de continuer la société de prévoyance ; ce qui constitue une menace directe aux employés ; s'ils répondent aux questions du gouvernement d'une manière opposée aux vues du Grand-Tronc, les ouvriers auront à en supporter les conséquences et la société de prévoyance pourrait être abolie. Dans ce cas les ouvriers, qui appartiennent à l'association depuis plusieurs années, auraient payé pour rien, au fonds d'assurance au moins, parce qu'ils ont payé en vue d'en avoir quelque bénéfice, et si la société était abolie, leur argent serait perdu.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—En entrant dans cette association les employés sont-ils obligés de signer des documents libérant la compagnie de toute responsabilité dans les cas d'accidents ?
R.—Oui, ils sont obligés de signer des documents de ce genre.

Q.—Ceux qui sont à l'emploi de la compagnie ont signé un document de ce genre ?
R.—Oui, ils en ont signé un.

Q.—C'était une des conditions de l'entrée au service de la compagnie ?
R.—Je ne pourrais témoigner de ce fait. Lorsque la fusion eut lieu on fit signer un petit contrat à chaque employé. Il y eut beaucoup de mécontentement à ce sujet parmi les employés d'alors. Après avoir pris l'avis d'hommes d'expérience dans ces matières, nous signâmes sous protêt.

Q.—La compagnie du Grand-Tronc prend-elle à son service des ouvriers qui refusent de signer le contrat ?

Le PRÉSIDENT :—La loi a pourvu à ce cas. Il doit y avoir une autre considération que l'entrée au service de la compagnie pour engager l'employé à faire partie de l'association de prévoyance. Voici la clause : Aucun contrat ou convention signé ou consenti par un ouvrier ne sera un empêchement ou ne constituera une défense à une action, en vertu de cet acte, en recouvrement de dommages pour tort ou blessures, 1° à moins qu'il n'y ait eu, pour tel ouvrier entrant dans l'association ou signant tel contrat ou convention, une autre considération que celle de l'entrée à l'emploi de la défenderesse ; 2° à moins que cette autre considération, dans l'opinion de la cour ou du juge devant laquelle est instituée telle action, ne soit suffisante et proportionnée ; 3° à moins que dans l'opinion de la dite cour ou de tel juge, tel contrat ou convention consenti en vue de cette autre considération, ne constitue pas par lui-même une imprévoyance de la part de l'employé, mais qu'il soit juste et raisonnable." Par cette loi, l'engagement que l'employé signe équivaut à rien.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pour quelle somme le Grand-Tronc assure-t-il la vie des conducteurs ?
R.—Le plan d'assurance est divisé en six parties, savoir : A. B. C. D. E. F. Le plus haut montant pour lequel un employé peut s'assurer est de \$2,000 ; classe B, \$1,500 ; classe C, \$1,000 ; classe D, \$750 ; classe E, \$500 ; classe F, \$250.

Q.—Avez-vous le choix de la classe dans laquelle vous désirez vous assurer ?
R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il plusieurs ponts tubulaires sur la ligne ?
R.—Couverts en dessus, voulez vous dire ? Oui.

Q.—Y a-t-il une loi qui règle leur hauteur ?
R.—Non, pas que je sache.

Q.—Des employés du chemin ont-ils été frappés par ces ponts, l'année dernière ?
R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—Le Grand-Tronc néglige-t-il quelquefois de s'enquérir des fautes commises ?
R.—Non.

Q.—Les employés préféreraient-ils que la compagnie du Grand-Tronc fut soumise

à l'acte de responsabilité ou sont-ils satisfaits qu'elle en soit exemptée eu égard à l'association de prévoyance ? R.—Les employés préféreraient l'acte pur et simple.

Q.—Lorsque le gouvernement envoya ces questions aux employés du Grand-Tronc, les adressa-t-il à leur adresse personnelle ou à leurs bureaux de poste ou aux ateliers ? R.—Quant à moi mes lettres m'ont toujours été adressées aux soins du Grand-Tronc. Dimanche soir en passant à Stratford, j'ai vu une pile de ces questions dans le bureau de la compagnie du télégraphe.

Q.—Comment étaient-elles adressées ? R.—Conducteur un tel, chemin de fer du Grand-Tronc, Stratford ?

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Savez-vous si d'après les conditions de cette association de bienfaisance du Grand-Tronc, un employé serait secouru, même si l'accident venait de sa propre négligence ? R.—Oui, dans tous les cas.

Q.—Que ce soit sa propre faute ou non ? R.—Oui, dans tous les cas, excepté dans les cas de maladies produites par une conduite immorale.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous quelques employés qui refusent de répondre aux questions posées par le gouvernement par crainte de la compagnie ? R.—Oui, je crois en connaître.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Quelle est la limite de l'âge d'entrée dans l'association de prévoyance ? R.—Quarante ans, je crois.

Q.—Le sujet doit être exempt d'infirmités ? R.—Il lui faut subir un examen médical.

Q.—Vous ne pouvez travailler pour la compagnie à moins d'appartenir à cette association ? R.—Non ; j'aimerais à insister sur ce point, en disant que l'on ne vous estime pas un employé permanent, tant que vous n'en faites pas partie. La compagnie a des employés qui ne sont pas membres de la société de prévoyance, mais ils sont estimés comme des employés temporaires ; ils ne sont pas permanents et n'ont pas droit à la promotion.

Q.—Sont-ils aussi expérimentés dans leur besogne que leurs confrères permanents ? R.—Suivant ce que j'en connais, ils le sont. Le seul cas que je connaisse est celui d'un porteur ; c'est un homme de confiance.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous dites qu'il y a une différence entre employés temporaires et employés permanents ? R.—Oui.

Interrogé par MACLEAN :—

Q.—Est-ce que cet employé temporaire reçoit un salaire aussi élevé ? R.—Oui : aussi élevé que les autres employés de même classe.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous avez dit que la compagnie avait un tableau noir ? R.—Ce n'est pas ainsi que la question m'a été posée ; j'ai dit que j'avais entendu dire que ce tableau noir existait.

Q.—Avez-vous entendu dire que les compagnies publiaient tous les mois un tableau noir ? R.—Oui, si c'est le nom que vous donnez à la liste publiée tous les mois.

Q.—L'avez-vous vue ? R.—La compagnie publie tous les mois une liste des punitions. C'est une feuille double. Sur la première page, il y a une liste des employés réintégrés dans leurs fonctions et les nominations d'employés, avec quelques

instructions adressées aux agents et serviteurs de la compagnie; sur l'autre feuille il y a une liste des employés en faute et des punitions qu'ils ont reçues. C'est ce qu'on appelle la liste des punitions.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelles sont les primes à payer dans la société de prévoyance ? R.—La prime à payer est de 50 centins par mois dans la société de prévoyance ; cette société est distincte de l'assurance. La prime dans la société d'assurance est suivant la classe à laquelle vous voulez appartenir et le montant pour laquelle vous assurez votre vie. Les primes à payer dans la société de prévoyance sont de 40 centins par mois dans la classe ordinaire ; dans la classe exposée au danger qui comprend les conducteurs, chauffeurs, serre-freins et ainsi de suite, la prime est de 50 centins par mois.

Q.—Quelle prime avez-vous à payer dans la société d'assurance ? R.—On paie 5 centins, par demande, dans la classe de \$250.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous fait une comparaison des primes que vous avez à payer avec celles des autres compagnies d'assurance ? R.—Non : je n'ai pas fait cette comparaison.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Supposons que vous commenciez à travailler pour la compagnie du Grand Tronc dans le milieu d'un mois, disons par exemple dans le milieu du mois actuel quand recevriez-vous votre salaire ? R.—Au milieu du mois prochain. La compagnie paie ses employés entre le 10 et le 18 de chaque mois.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Lorsque quelqu'un meurt, disons dans la classe de \$250, combien d'employés seront appelés à payer ? R.—Tous.

Q.—Tous les employés sur le chemin ? R.—Tous les membres de la compagnie d'assurance. Supposons qu'une mort arrive dans la classe F. de \$250; tous les membres de l'association auront à payer 5 centins.

Q.—Combien y en a-t-il qui paieront 5 centins ? R.—Tous, c'est le plus bas montant que l'on puisse payer.

Q.—Supposons qu'une mort arrive dans la classe A. combien auraient à payer ceux qui sont assurés dans la classe F ? R.—5 centins.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelquefois, je suppose, il y a un surplus ? R.—Je n'en suis pas certain, il doit y en avoir un.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous ce que l'on fait du produit des amendes ? R.—Je n'en ai pas la moindre idée.

Q.—Les conducteurs sont-ils formés en association indépendante de la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Et dans cette association, il y a une assurance sur la vie ? R.—Oui.

Q.—Les primes sont-elles payées promptement ? R.—Il faut qu'elles le soient.

Q.—Vous préférez ce système à tout autre ? R.—Cela va sans dire. J'y suis entré bien que je fusse obligé de payer à l'autre assurance. Nous avons notre propre assurance, nous croyons avoir le meilleur système.

Q.—Le considérez-vous comme un des meilleurs systèmes d'assurance ? R.—Oui, nous en sommes fiers.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle est la plus forte amende, à votre connaissance, qui ait été imposée, en argent, à un employé ? R.—Une amende de \$60.

Q.—Quel salaire avait cet employé ? R.—C'était un mécanicien sur une locomotive.

Q.—La compagnie fait-elle circuler des trains à deux locomotives ? R.—Quelquefois.

Q.—Pas comme règle ? R.—Non, il n'y en a pas eu récemment.

Q.—Quelle faute cet employé avait-il commise pour être puni d'une amende de \$60 ? R.—J'ai oublié ; je crois que c'était une rupture quelconque dans sa locomotive.

Q.—Quelle classe de fautes punit-on généralement d'une amende ? R.—Les fautes ne sont pas divisées par classes. Toute latitude pour les punitions sur le Grand-Tronc est laissée au surintendant. J'aimerais à expliquer comment on agit dans les cas de fautes graves. Un cas de faute légère, comme de transporter un char sans un permis, ce qui retarderait ensuite le char jusqu'à ce que le permis soit retrouvé, serait jugé par l'assistant du surintendant. Il aurait à décider s'il imposerait une amende d'une journée de salaire, ou s'il laisserait passer la faute avec une simple réprimande. Si c'est une faute de nature plus grave, c'est le surintendant général de division qui la juge, décide de la punition et en fixe le montant à sa guise. Dans les fautes de grande importance comme un bris de chars, ou autre accident de ce genre, le surintendant de la division reçoit d'abord les témoignages dans la cause, puis il les envoie à un bureau d'examineurs qui se réunit à Montréal et qui est composé des chefs de département. Ce bureau se réunit une fois par mois ; il juge la cause qui lui est soumise et décide quelle punition sera infligée.

Q.—Quelle espèce d'attelages emploie-t-on pour les chars de fret ? R.—Il y en a de toutes sortes, je n'en connais pas auxquels nous ne soyons pas obligés de mettre la main. En Canada, les chemins de fer américains qui nous alimentent et depuis qu'il s'est produit un mouvement en faveur d'attelages plus faciles, nous avons vu pendant ces dernières années une compagnie adopter une nouvelle espèce d'attelage et une autre compagnie en essayer une autre espèce.

Q.—Les employés sont-ils souvent victimes d'accidents lorsqu'ils accouplent les chars ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que les accidents pourraient être évités par les nouveaux modes d'attelage en usage ? R.—Oui ; je crois qu'ils pourraient être évités dans un grand nombre de cas.

Q.—L'attelage des chars peut-il se faire sûrement et rapidement sans que l'employé soit obligé de se mettre entre les deux chars ? R.—J'ai lu cela quelque part, mais je n'en ai jamais vu faire l'épreuve ; je crois la chose difficile.

Q.—Quel est à votre avis le meilleur système d'attelage employé ? R.—Je n'aimerais pas à donner mon opinion à ce sujet n'ayant jamais vu un nombre suffisant d'expériences.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Il y a une grande variété de systèmes d'attelage ? R.—Oui. La convention des patrons constructeurs de voitures n'ayant pu décider quel était le meilleur crochet d'attelage, il serait présomptueux de ma part de vouloir donner mon avis.

Q.—Vous tenez l'un des systèmes pour plus dangereux que l'autre ? R.—Oui.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Les tenez-vous tous pour dangereux ? R.—Oui, je les crois tous dangereux. De plus, je crois que tant que l'accouplement se fera à la main il y aura danger.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Y a-t-il sur la ligne plusieurs ponts sous lesquels un homme ne peut

passer se tenant debout sur un char ? R.—Il n'en existe plus, ils ont tous été haussés.

Q.—Vous parlez du *chemin de fer de ceinture* du Grand-Tronc ? R.—Oui.

Q.—Il n'y a donc aucune observation pratique à faire au sujet des ponts sur cette ligne ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Autrefois vous aviez à éviter les ponts ? R.—Oui, nous devions nous courber en y arrivant.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Arrive-t-il souvent sur la ligne que des ouvriers, ayant le pied engagé dans un cœur ou une aiguille sont écrasés par des locomotives ? R.—Oui. Les accidents de l'espèce sont fréquents, mais pas aussi fréquents sur notre ligne. Je dois dire que depuis quelques années les employés sont devenus plus prudents. La loi d'Ontario pourvoit à ces accidents.

Q.—A-t-on changé les pièces de cœur depuis la mise en vigueur de la loi ? R.—En parlant du Grand-Tronc je puis dire qu'il a été plus prudent que la plupart des autres lignes en couvrant les pièces de cœur.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous le système d'accouplement en usage sur la ligne D. L. et W ? Quel est votre opinion à son égard ? R.—Je le trouve brutal.

Q.—Pensez-vous qu'il serait bon d'empêcher ces chars de passer en Canada ? R.—Oui. Je voudrais les voir interdits. Ce n'est pas tant des accouplages que nous nous plaignons que des coulées et des tampons. La coulée est de 2 pieds environ. Le tampon d'attelage actuel, dans lequel on passe l'anneau retenu par les chevilles, a environ 6 ou 8 pouces.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pourquoi accouple-t-on les voitures de cette manière ? R.—Je ne pourrais le dire.

Q.—Voyez-vous un avantage à cette manière de construire ? R.—Je crois que les constructeurs prétendent, qu'en cas d'accidents, les deux coulées venant à se joindre solidement sauvent la boîte du char.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ils s'inquiètent peu du corps de l'homme ? R.—Pas le moins du monde.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Le système d'accouplement des voitures de voyageurs est-il sans danger ? R.—Oui. Je crois qu'il ne présente pas le moindre danger.

Q.—Ne pourrait-on pas appliquer le même système au wagon de marchandises ? R.—Je pense que oui mais ce changement causerait d'énormes dépenses.

Q.—Ne pourrait-on pas établir un levier au haut du char et les faire accoupler de là ? R.—Oui.

Q.—Les coulées sont-elles établies sur les flancs des chars ? R.—Parfois on voit un char construit ainsi, mais bien rarement.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Quel est le système d'accouplement sur la ligne : " Le High Valley et West Shore " ? R.—Il est aussi mauvais que celui de la D L et W. Sur la " West Shore " il est moins mauvais.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Il n'est pas nécessaire pour les hommes de passer entre les chars de voyageurs pour les accoupler ? R.—Non. Pas avec le crochet d'attelage Miller.

Q.—Si ce même système était adopté pour les wagons de marchandises le danger disparaîtrait-il ? R.—Oui, complètement.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quels sont les systèmes sur les autres lignes : Buffalo, New-York et Pennsylvanie ? R.—Il est partout le même, c'est-à-dire sur toutes les lignes de l'Est. Quelques wagons n'ont pas de coulées. Toute compagnie qui emploie des wagons à coulées expose la vie de l'employé qui accouple les wagons munis de pareilles coulées, il faut une adresse extraordinaire pour introduire la cheville dans l'anneau d'attelage et retirer sa main et son bras pour ne pas les faire écraser quand ils se rencontrent.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—La législature de l'état de New-York a-t-elle passé une loi sur cette question ?

R.—Une commission des chemins de fer a été nommée, mais j'ignore si des mesures ont été prises.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Arrive-t-il souvent sur cette ligne que les salaires des employés sont saisis ?

R.—C'est assez fréquent.

Q.—Impose-t-on quelque pénalité aux employés dont les gages sont saisis ? R.—Le surintendant a le droit de les renvoyer à son gré.

Q.—Si le surintendant ne les congédie pas, y a-t-il une autre punition ? R.—Le surintendant a le choix entre le renvoi de l'employé et toute autre punition.

Q.—Combien de membres cette société d'assurance de la compagnie compte-t-elle ? R.—Je ne pourrais vous donner le nombre exact mais chaque mois la société publie une liste des membres de chaque catégorie et le nombre total de ses membres doit s'élever à environ 11,000.

Q.—Cela comprend toutes les classes ? R.—Je n'en suis pas certain.

Q.—Chaque ouvrier dans chaque catégorie paie 5 cents par décès de membre ?

R.—En cas de décès dans la catégorie A, tous les membres de cette catégorie versent 50 cents, la catégorie B verse 25 cents et ainsi de suite jusqu'à 5 cents.

Q.—Les versements mensuels égalent-ils les versements faits pour décès ? R.—Non.

Q.—Avez-vous un excédent ? R.—Non, il y a déficit. Dans la catégorie A le total des versements n'a jamais excédé, disons une moyenne de \$1,100, quoique ce total soit supposé être \$2000. Dans cette catégorie élevée, le nombre des membres assurés n'est pas assez grand pour arriver à ce chiffre. Le fait qu'il y a 5000 membres dans la catégorie F, et quelques centaines à peine dans la catégorie A prouve que les employés n'étaient pas en faveur des assurances.

Q.—Ainsi, de fait, cette société d'assurance décharge la compagnie de toute responsabilité en forçant les employés à s'assurer contre les accidents ? R.—Oui, c'est cela.

Q.—Les accidents peuvent arriver par la négligence de la compagnie aussi bien que par l'imprudence de l'employé ? R.—Oui.

Q.—La compagnie intervient-elle dans cette société d'assurance ? R.—Elle verse \$10,000 par an.

Q.—Cette somme de \$10,000 couvrirait-elle les réclamations probables qui pourraient être faites en cas d'accidents ? R.—Je ne le pense pas. Je ne pourrais dire à combien peut s'élever leur responsabilité annuelle pour accidents, mais j'oserais dire que les quelques cas de négligence de la compagnie devraient lui coûter plus de \$10,000.

Q.—Quand des fonctionnaires inférieurs, ou le surintendant divisionnaire ont imposé des amendes, celles-ci peuvent-elles être remises par le surintendant général ou le gérant général? R.—Je suppose qu'elles pourraient l'être quoique je n'aie jamais entendu citer un cas semblable. Quant à la question d'assurance et le versement de \$10,000 par an, par la compagnie, vous demandez si cette somme pourrait couvrir les responsabilités que la compagnie pourrait encourir pour accidents. Je désire ajouter ceci : Si cette société de prévoyance, qui fournit et paie les docteurs sur certains points de la ligne n'existait pas, la compagnie, en cas d'accidents, devrait payer, à ceux-ci, des honoraires entiers, tandis qu'aujourd'hui, elle bénéficie du salaire fixe que leur paye la société d'assurance. Il est probable, que, sur un immense réseau comme celui du Grand-Tronc, considérant le nombre d'accidents qui arrivent, tant à ses employés qu'au public voyageur; si la compagnie devait payer des honoraires entiers aux médecins pour soins médicaux aux blessés, elle dépenserait plus de \$10,000 par an.

Q.—La société de prévoyance n'assure que contre les accidents? R.—Elle fournit les soins médicaux et paye \$3 par semaine en cas de maladie ou blessure. Peu importe quelle est la cause de la maladie si elle ne provient pas de l'inconduite du malade.

Q.—Quand un homme est blessé par suite de causes incontrôlables pour lui, la compagnie continue-t-elle à payer son salaire pendant qu'il est alité? R.—Non.

Q.—Tout ce qu'il reçoit, c'est ce que lui donne la société de prévoyance? R.—Oui, pendant 26 semaines.

Q.—Et c'est lui-même qui a payé pour recevoir cette indemnité? R.—Comme vous dites.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—La compagnie n'intervient-elle jamais dans de pareilles circonstances pour aider un employé? R.—Depuis 16 ans que je travaille pour la compagnie je n'ai jamais entendu citer un cas de ce genre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous entendu citer le cas d'un ouvrier auquel on avait donné \$100 pour en débarrasser la société de prévoyance? Il paraît que c'est un petit plan dont la société de prévoyance a fait usage parfois? R.—Les règlements de la société de prévoyance établissent qu'après 26 semaines de maladie si l'employé n'est pas rétabli, il sera examiné par un médecin qui déclarera s'il est oui ou non incurable. Après cela, le malade peut encore être secouru pendant 26 semaines, ce qui lui donnerait un an de secours. A l'expiration de l'année le malade est de nouveau soumis à un examen médical et s'il est trouvé incurable, il reçoit \$100 et est rayé de la liste. Cent piastres peuvent valoir plus à un homme qui sait qu'il va rester incurable quoiqu'il ait encore un souffle de vie dans son corps que de risquer de ne pouvoir verser la prime d'assurance, et s'il croit mieux faire en acceptant \$100 et laissant tomber l'assurance, c'est son droit.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Voulez-vous nous dire comment d'après votre opinion sont élus les officiers de la société de prévoyance, comment et par qui la constitution a été faite? R.—J'essaierai de vous satisfaire. Aniant que je puis me rappeler (je ne me souviens pas du nombre exact des membres de la commission) la moitié de cette commission est composée de fonctionnaires de la compagnie choisis par elle. Par exemple M. Hickson, le gérant général du Grand-Tronc, est président de la société de prévoyance et d'assurance, et la compagnie elle-même a le droit d'élire la moitié de la commission; elle réclame ce droit pour sa générosité en versant \$10,000 par an à la caisse de la société. A chaque élection d'officiers les employés, membres de la société ont le droit d'élire l'autre moitié de la commission. Les votes par procuration sont admis. Pour

le vote on se sert de bulletins portant les noms de 7 ou 8 membres estimés les plus compétents à siéger dans cette commission ; chaque membre a le droit de marquer son bulletin à sa guise et même d'y ajouter tel nom qui lui convient. Après cela nous apprenons certain jour que Messieurs un tel et un tel sont élus membres de la commission, par le vote des employés. Les membres de la commission ne peuvent manquer de voir eux mêmes l'impossibilité qu'il y a pour l'ouvrier de choisir une individualité qui lui plaît, s'ils se donnent la peine de réfléchir aux milliers de milles de territoire que traverse la ligne. Si sur un point donné, nous nous entendions pour élire un homme que nous estimons capable et disposé à agir comme représentant des ouvriers et à demander le redressement des griefs, il serait encore impossible de l'élire. Il nous est en tous cas impossible d'avoir notre choix. Par conséquent les mêmes individualités restent en fonctions d'année en année et, pour autant que je puis en juger, travaillent toujours dans l'intérêt de la compagnie.

Q.—Ces procurations ont-elles été sollicitées? R.—Je ne sais, ni ne pourrais le dire.

Q.—Avez-vous jamais entendu dire qu'il y ait eu de faux moyens d'employés?

LE PRÉSIDENT.—C'est une accusation très-grave.

LE TÉMOIN.—J'ai entendu des employés formuler des plaintes de l'espèce.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Cette association de prévoyance s'étend-elle à toutes les lignes de la compagnie en Canada et à l'étranger? R.—Je crois qu'elle ne s'étend qu'au Canada. Je pense que les lignes du Michigan et du Maine sont uniquement exploitées sous le contrôle de la compagnie et que la société de prévoyance ne s'étend pas à elles.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Un ouvrier congédié ou qui quitte volontairement le service de la compagnie peut-il continuer à faire partie de la société? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quel espace les employés doivent-ils franchir pour passer d'une des compagnies P. et L. et D.L et W à l'autre quand le train est en marche? R.—Au moins quatre pieds. Quatre pieds est la moyenne; j'ai vu parfois la distance plus longue et plus courte.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les passerelles sont-elles parfois couvertes de glace et de neige en hiver? R.—Très fréquemment.

Q.—Quand le train marche à bonne vitesse sous un grand vent et que les passerelles sont glissantes, l'ouvrier ne court-il pas un grand danger d'être jeté en bas? R.—Oui, surtout quand le train passe dans une courbe. En réfléchissant à ce que c'est que de passer sur un trottoir glissant, il est facile de se faire une idée du danger qu'il y a à passer sur des passerelles, au sommet d'un wagon de marchandises; lors même qu'elles seraient larges.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Pour en revenir à la question des pièces de cœur. Quel danger y a-t-il à ne pas couvrir ces pièces? R.—C'est qu'un employé peut s'y faire prendre le pied.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner au sujet de ces pièces de cœur? R.—Quand un ouvrier travaille à l'évitement de trains, il n'a pas le temps de surveiller ses pas de très près. Le pied peut s'engager dans les pièces de cœur qui sont étroites et rester pris dans le creux du rail avec la pièce en forme de clef par dessus. C'est ainsi que plusieurs employés ont perdu la vie.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Dans ces conditions, si la locomotive ne peut être immédiatement arrêtée, l'employé est écrasé ? R.—Oui, à moins qu'il ne se torde le corps de manière à ne perdre qu'une jambe.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous nous donner quelques idées qui pourraient tendre à l'amélioration de la condition des employés qui conduisent des trains de marchandises, et rendraient le travail moins dangereux et plus avantageux ? R.—Oui, je proposerais l'établissement au sommet des chars d'une main courante ou rampe qui servirait de point d'appui au serre-frein quand la passerelle est glissante. Il serait bon aussi d'élargir les passerelles. Les coulées devraient être supprimées. La main courante au sommet du char servirait en cas de besoin au serre-frein pour s'accrocher.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pourrait-on faire à la main courante que vous proposez une autre objection que celle de la dépense ? R.—Aucune que je connaisse ; peut-être pourrait-on objecter que cette main courante empêcherait, dans certain cas, l'entrée des chars dans les élévateurs et les entrepôts de grains et qu'il pourrait accrocher quelques constructions au-dessus de tête, (*overhead structures*).

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Ne pourrait-on établir une main courante mobile qui pourrait s'enlever dans ces cas ? R.—J'aimerais mieux qu'elle fut fixe.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Ne pourrait-on pas l'établir assez bas pour ne pas être un embarras et cependant empêcher l'employé de tomber ? R.—Je crois que cela pourrait se faire.

Q.—Pourrait-on faire quelque objection à l'extension des passerelles dans le but de diminuer cette distance de quatre pieds dont vous parlez ? R.—Je ne vois d'autre objection que le surcroît de dépenses ; c'est, je crois, la seule objection, mais je dirai que pour les nouveaux wagons on adopte partout des passerelles plus étendues.

Q.—Dans la longueur comme dans la largeur ? R.—Oui.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Avez-vous quelque chose à dire à la Commission en dehors des questions posées ? R.—Je désire déclarer, que l'association que j'ai l'honneur de représenter ici, cet après-midi, désire beaucoup qu'une loi ordonne, en Canada, que les conducteurs soient diplômés.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—C'est-à-dire que les conducteurs soient soumis à un examen et munis d'un certificat ? R.—Oui. Je remettrai à la commission un projet de loi élaboré par notre association ; projet de loi qui sera présenté à la législature, quand il aura suffisamment été revu, pour répondre aux besoins en Canada. Le but de ce projet de loi est de faire licencié les conducteurs.

(Le témoin remet une copie du projet).

* * * , conducteur de train sur la section canadienne du " Michigan Central Railway," est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous avez entendu la déposition du témoin précédent ? R.—Oui.

Q.—L'approuvez-vous complètement ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous ajouter quelque chose pour l'information de la Commission ? R.—Evidemment je ne connais rien à la question de la société de prévoyance qui n'existe pas sur la ligne du " Michigan Central."

Q.—Quand un accident arrive à un employé du " Michigan Central," reçoit-il une indemnité de la Compagnie ? R.—Pas de la Compagnie en autant que je sache.

Q.—Que font-ils ? N'ont-ils pas d'autre ressource que de se plaindre et d'endurer leur mal ? R.—Oui, s'ils n'ont pas d'assurance sur la vie.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—La loi des " responsabilités des patrons " ne leur serait-elle pas applicable s'ils habitaient le Canada ? R.—Oui, si elle était amendée de manière à leur être utile.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les ouvriers ont-ils un désavantage quand ils poursuivent les compagnies en dommages ? R.—Il semble qu'il en soit ainsi.

Q.—Avez-vous jamais connu des ouvriers blessés dans des accidents en dehors de leur responsabilité ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous des cas dans lesquels ils n'ont reçu aucune indemnité de la Compagnie ? R.—Je ne connais aucun cas dans lequel l'ouvrier blessé ait reçu une indemnité de la Compagnie ; jamais je n'ai entendu citer un blessé indemnisé par la Compagnie.

Q.—Avez-vous quelques renseignements sur le cas d'Odbert ? R.—Je connais les détails de l'accident.

Q.—Quels sont-ils ? R.—Une collision avait eu lieu. Vous désirez savoir, je suppose, comment l'affaire fut réglée. A cet égard, je ne connais rien, l'affaire fut étouffée.

Q.—Comment l'accident est-il arrivé ? R.—Par la faute du télégraphiste, à Springfield, qui négligea de faire tourner le signal vert ; le train allant vers l'Est qui aurait dû être arrêté à Springfield, ne le fut pas et continua sa route et rencontra le train se dirigeant vers l'Ouest, à deux milles et demi plus loin : les deux trains lancés à une vitesse de vingt-cinq milles à l'heure se rencontrèrent et les serre-freins en essayant de monter sur les wagons furent tués ; il y avait un serre-frein sur chaque train.

Q.—Les parents des victimes reçurent-ils des indemnités ? R.—J'ai oui-dire que Madame Odbert avait reçu mille piastres du Michigan Central.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—L'accident est-il arrivé aux Etats-Unis ? R.—Non, en Canada, à Springfield, à treize milles à l'est de St-Thomas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Entendez-vous dire que la veuve a reçu mille piastres pour régler l'affaire ? R.—J'ai oui-dire qu'elle avait réglé avec la Compagnie à raison de mille piastres.

Q.—Approuvez-vous l'idée de licencier les conducteurs ? R.—Je ne me suis guère occupé de la question, mais les conducteurs semblent généralement partisans de cette mesure.

Q.—Quel résultat, pensez-vous, atteindra-t-on par ce système? Améliorerait-il la position des employés? R.—Les employés parfaitement maîtres de leur affaire obtiendraient de l'emploi de préférence à ceux qui ne connaissent pas leurs devoirs; il en résulterait, je pense, qu'on emploierait des employés capables, sobres et sérieux, le certificat pouvant être enlevé à ceux qui ne rempliraient pas ces conditions.

Q.—Connaissez-vous des cas dans lesquels il y a eu des retards inutiles dans l'enquête sur les accidents? R.—Oui.

Q.—Ce fait s'est-il produit assez souvent? R.—Oui, il s'est produit fréquemment.

Q.—Les retards étaient-ils déraisonnables? R.—Oui.

Q.—Les employés se plaignent-ils du retard? R.—Oui.

Q.—Quand les employés des trains comparaissent à l'enquête, devant votre surintendant, celui-ci les traite-t-il avec la courtoisie qui doit exister dans les relations de la vie, en d'autres termes, les employés sont-ils traités poliment? R.—Non. Notre surintendant n'est pas un homme des plus polis; parfois il lui arrive d'être poli, d'autrefois il ne l'est pas.

Q.—Estimez-vous que ces employés ont ce qu'on est convenu d'appeler un jugement équitable? R.—Dans certains cas, je le crois, dans d'autres, je ne le crois pas; dans certains cas j'ai trouvé la décision inique.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ce fait se présente évidemment bien souvent devant les tribunaux comme ailleurs? R.—Oui, la décision peut être conforme aux témoignages obtenus.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Pensez-vous que les heures de travail imposées aux conducteurs, serre-freins, ou tous autres employés de chemins de fer, sont excessives? R.—Oui, je le pense.

Q.—Pouvez-vous, d'après votre expérience, renseigner la Commission sur la condition des employés, sur les heures de travail qu'on leur demande ou qui leur sont imposées? R.—On attend de nous que nous donnions tout notre temps à la Compagnie, voilà la position; on attend de nous que nous exécutions tous les ordres; souvent nous sommes en service pendant trente-six heures consécutives.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dans quelles circonstances? R.—J'ai fourni trente-six heures de service allant d'ici à Windsor.

Q.—C'était, je suppose, dans une tourmente de neige? R.—Avec un train fort chargé; ce fait peut se produire également quand la voie est encombrée par de nombreux trains; c'est un cas exceptionnel.

Q.—Quelle indemnité recevez-vous quand vous vous trouvez dans une telle position, et après de telles fatigues? R.—Nous recevons absolument le même salaire que si nous avions fait le voyage en six heures.

Q.—Aucun supplément? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Entendez-vous dire que quand vous faites le voyage en trente-six heures vous êtes payés comme si le voyage n'avait duré que six heures? R.—Oui; nous sommes payés au voyage. Les conducteurs sur la division canadienne du Michigan Central reçoivent \$2.75 par voyage d'ici à Windsor; nous recevons \$2.75 si nous restons sept heures en voyage. Nous ne recevons rien de plus si nous restons quinze heures en voyage. Il arrive souvent que nous restons quatorze, quinze, seize et dix-sept heures en voyage et il est arrivé que nous soyons restés vingt heures.

Q.—Comment se fait-il que le voyage durait 20 heures? R.—Parfois nous étions

retardés par un train déraillé en avant du nôtre, parfois par un léger accident à notre train, parfois par un encombrement de la ligne causé par des trains de marchandises ; il y avait sur la ligne plus de trains que les expéditeurs de trains ne pouvaient en faire circuler convenablement.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous été retardés par des tourmentes de neige ? R.—La neige ne nous gêne pas beaucoup. Nous sommes beaucoup plus gênés par le fait que le trafic est trop considérable pour une voie simple.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Je dois donc comprendre que si vous êtes en voyage le double et le triple du temps fixé pour faire le parcours, on ne vous accorde absolument aucune indemnité ? R.—Nous n'avons aucune indemnité. Les choses se passent ainsi depuis 4 ou 5 ans. Antérieurement, on nous accordait une indemnité.

Q.—Le temps est-il parfois cause du retard ? R.—Oui, car bien souvent il rend un train fort petit excessivement lourd, les rails deviennent glissants par la gelée, ce qui fait glisser la roue, l'huile se congèle et les voitures ne roulent pas aussi facilement qu'en d'autre temps.

Q.—Approuvez-vous le système en vigueur sur la ligne, ou pouvez-vous nous indiquer un moyen de remédier à l'état de choses actuel ? R.—Oui. Que la compagnie nous donne un outillage un peu meilleur, des trains plus maniables afin que nous puissions arriver à destination plus rapidement, et tout ira mieux.

Q.—Le conducteur qui part avec un train a-t-il quelques moyens de s'assurer que celui-ci n'est pas conforme aux exigences de la loi. S'il fait des objections, et indique un point défectueux, peut-il y faire remédier ? R.—Il n'a rien à y voir.

Q.—Il doit donc partir avec n'importe quel train qu'on lui confie ? R.—Il y a certaines règles à observer. Le conducteur est censé prendre le train qui lui est confié. Il a le choix entre conduire le train ou perdre le voyage.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—La marche de tous les trains est-elle réglée complètement par le télégraphe ? R.—La marche de tous trains irréguliers et extraordinaires est réglée par le télégraphe.

Q.—Comment la marche des trains réguliers est-elle réglée ? R.—Elle est actuellement réglée par des indicateurs, et les trains irréguliers et extraordinaires doivent laisser la voie libre.

Q.—Quand un train perd du temps sa marche est-elle entièrement réglée par le télégraphe ? R.—Non, il faut qu'il soit en retard d'un certain nombre d'heures avant de perdre son droit de passer.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Le nombre de chars d'un train est-il limité ? R.—La force des locomotives décide du nombre de chars d'un train.

Q.—Forme-t-on parfois des trains qu'une locomotive ne peut traîner ? R.—Oui, parfois. Quand le surintendant ordonne de prendre des chars, le conducteur doit obéir.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je suppose que telle chose ne se pratique qu'en cas de nécessité ? R.—Je me demande quelle est la nécessité sur une ligne où tant de trains circulent, un train par heure à peu près.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—En est-il ainsi pour chaque train de marchandises ? R.—Oui. Je suppose.

qu'il en est ainsi ; pas toujours ; c'est un cas exceptionnel. Il arrive fréquemment que nous emmenons un nombre de chars plus grand que celui pour lequel la locomotive est cotée.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Combien de chars vos locomotives traînent-elles en général ? R.—Sur le " Canada Southern " nos locomotives traînent de 35 à 75 wagons.

Q.—Combien de wagons vides ? R.—Nous avons eu des trains de 75 wagons vides.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle est la moyenne des wagons chargés, qui est censée former un train ? R.—Quarante-quatre wagons chargés est le maximum que traîne une de nos locomotives.

Q.—Quelle est la plus forte montée de la ligne ? R.—Je ne pourrais préciser, mais il n'y a aucune montée importante sur notre ligne.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Règle générale les employés approuvent-ils et sont-ils satisfaits de la manière dont est administré le " Michigan Central ? " R.—A cet égard l'opinion des employés diffère.

Q.—Quelques employés approuvent-ils le système actuel ? R.—J'en ai entendu qui l'approuvaient, d'autres qui le critiquaient.

Q.—Avez-vous entendu d'autres personnes le critiquer ? R.—Le nombre de ceux qui le critiquent est plus grand que celui de ceux qui l'approuvent.

Q.—Quel système préféreriez-vous ; ou connaissez-vous un moyen de faire disparaître les sujets de plaintes ? R.—Je pense qu'au lieu d'arrêter la marche d'un train au moyen du signal vert, il faudrait imposer aux trains qui marchent en sens inverse, une règle de croisement.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Combien de wagons un serre-freins doit-il conduire aux termes de la loi ? R.—Je l'ignore. On m'a dit cependant que le nombre était limité à dix.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Parlez-vous de la loi fédérale ? R.—Je ne sais de quelle loi il s'agit, je ne parle que sur oui-dire.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Quel est à votre avis, le nombre de chars dont un homme devrait avoir la surveillance pour qu'il n'y ait aucun danger pour toutes les personnes chargées de la marche d'un train ? R.—Cela dépend de la question de savoir s'il est nécessaire de faire un arrêt instantané.

Q.—Dix wagons suffisent-ils à un serre-freins ? R.—Oui.

Q.—Pour donner toute garantie de sécurité ? R.—Oui.

Q.—Les feux signaux sont-ils ce qu'ils devraient être sur votre ligne ? Les employés sont-ils satisfaits des feux ? R.—Non.

Q.—Que leur manque-t-il ? R.—Je n'approuve pas notre signal de lumières.

Q.—Quel serait, d'après vous, le changement à opérer ? R.—Il faudrait une lumière plus grande et plus forte, que nous pourrions apercevoir de plus loin.

Q.—Quelle est la couleur que vous préféreriez ? R.—J'aimerais mieux la couleur rouge.

Q.—L'emploi du rouge n'exposerait-il pas à confusion ? Le danger n'est-il pas déjà signalé par un feu rouge ? R.—On pourrait placer ce signal assez haut pour que nous puissions voir distinctement ce qu'il signifie.

Q.—Quelles sont les feux spéciaux en usage actuellement ? R.—Il y a la

lumière verte pour le système télégraphique, les lumières rouges et blanches pour les aiguilles.

Q.—Faudrait-il une autre lumière pour les aiguilles ? R.—Je crois qu'une lumière verte vaudrait mieux.

Q.—Ne serait-elle pas confondue en aucune manière avec l'autre lumière verte ? R.—Il serait nécessaire de faire un signal télégraphique d'une lumière rouge, si la lumière de l'aiguille était changée.

Q.—Comment éviteriez-vous la confusion ? R.—La lumière ordinaire devrait être placée à une certaine hauteur, de manière à la distinguer des autres lumières. Ce n'est pas parce qu'il est nécessaire de changer la lumière ordinaire en une lumière rouge ; mais c'est pour avoir une lumière plus brillante, une lumière pouvant être vue d'une distance suffisante pour avoir le temps d'arrêter un train.

Q.—Vous préféreriez toute autre couleur à celle qui est présentement en usage ? R.—La présente lumière suffirait si elle était plus grande, et placée à un point où elle pourrait être toujours vue.

Q.—A-t-on employé de ces lumières sur certains chemins de fer, de la manière que vous indiquez ? R.—Elles ont été employées sur le Michigan Central, entre Chicago et Buffalo.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel est le temps requis pour appliquer dix freins, dans les circonstances ordinaires ? R.—Trois ou quatre minutes.

Q.—Si vous conduisiez un convoi de quarante chars chargés, et que le signal pour l'application des freins fut donné, quel temps faudrait-il pour arrêter tout-à-fait ce convoi ? R.—Cela dépendrait du degré de vitesse, de la température et de la composition du convoi. Quelques-uns des quarante chars seraient beaucoup plus lourds que d'autres. Certains convois peuvent être arrêtés sur un parcours d'un demi mille ; d'autres sur un parcours d'une moindre longueur. Quelquefois, il faut que le serre-freins fasse de grands efforts pour pouvoir arrêter son convoi sur un parcours d'un mille.

Q.—Dans les circonstances ordinaires, excepté sur une grande étendue de ligne droite, le signal du danger étant donné, un train peut arriver à l'endroit même du danger avant que le serre-freins ait eu le temps de l'arrêter. Supposons que le signal soit donné qu'un train s'est rompu, et que le convoi, dont vous avez la charge, se compose de quarante wagons chargés, et que vous filiez à toute vitesse, pourriez-vous, dans les circonstances ordinaires, voir à temps le signal de ce danger pour arrêter le convoi avant la collision ? R.—Oui, dans les circonstances ordinaires. Quand nous suivons un autre train de cette manière, et que le temps est clair, nous pouvons arrêter un train facilement ; mais quelquefois, nous avons besoin de l'aide de l'engin pour arrêter le convoi et, de fait, cette aide est souvent requise.

Q.—Qu'arriverait-il si la voie n'était pas droite ? R.—Il y aurait quelque danger.

Q.—Y-a-t-il une raison pour la quelle un frein à air comprimé ne peut être appliqué aux trains de fret ? R.—Il n'y en a pas, excepté le prix que coûte un tel frein.

Q.—Un train de fret pourrait donc être arrêté presque aussi promptement qu'un train de passagers ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le poids du train ne peut-il pas l'entraîner un peu plus loin ? R.—Cela dépend du poids.

Q.—Un train de fret est plus lourd qu'un train de passagers ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Un wagon de fret ordinaire est-il beaucoup plus lourd qu'un wagon ordinaire à passagers ? R.—Il n'est pas aussi lourd.

Q.—Je veux dire un wagon, y compris les passagers ? R.—Le wagon de fret n'est pas aussi lourd.

Q.—Chaque wagon se trouverait contrôlé par son propre frein ? R.—Oui.

Q.—Pourquoi le train de fret ne pourrait-il pas être arrêté aussi promptement que le train de passagers ? R.—Cela dépend naturellement du poids du train de passagers. Les convois de passagers sont plus courts que les trains de fret. Un wagon chargé de passagers est égal à trois chars fermés de fret.

Q.—Si les trains étaient munis de freins à air comprimé, et si chaque wagon se trouvait muni d'un tel frein, de tels trains ne pourraient-ils pas être arrêtés aussi vite qu'un train de passagers ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Pourquoi la longueur du train fait-elle une différence ? R.—La différence provient du poids du train.

Q.—Chaque wagon ou voiture n'est-il pas gouverné par sa propre distance ? R.—Un char peut être arrêté plus vite qu'un autre ; certains chars peuvent être arrêtés sur un parcours moitié moins long que d'autres chars.

Q.—Vous nous avez dit qu'un wagon chargé de fret n'est pas aussi lourd qu'un wagon de passagers ? R.—Il ne l'est pas autant.

Q.—Pourquoi donc un wagon de fret ne peut être arrêté sur le même parcours qu'un wagon de passagers ? R.—Parce que le train de fret se compose d'un bien plus grand nombre de wagons.

Q.—Mais chacun de ces wagons n'est-il pas muni de son propre frein ? R.—Oui.

Q.—Et chaque frein n'arrête-t-il pas son propre char ? R.—Oui.

Q.—Alors quel est le poids additionnel qu'il faut paralyser ? R.—Je l'ignore entièrement. Nous n'en avons jamais encore fait l'essai sur quarante chars. Nous le saurons quand nous aurons acquis quelque expérience sur ce point, et nous serons alors plus en état de vous répondre. Les locomotives ne fournissent qu'une certaine pression d'air comprimé, et cette pression agit seulement sur les freins d'un certain nombre de chars.

Q.—N'y a-t-il pas deux classes de freins à air comprimé ? R.—Oui, il y a le frein à air comprimé, et le frein automatique.

Q.—Si les freins automatiques étaient appliqués, qu'est-ce qui arriverait, dès que la pression serait supprimée ? R.—Le frein à air comprimé continuerait de fonctionner.

Q.—Alors la locomotive ne pourrait contrôler les freins, s'il y avait trop de chars pour la pression ? R.—Non.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Combien d'heures par jour un ouvrier est-il obligé de travailler pour faire son ouvrage convenablement et pour se rendre justice à lui-même ? R.—Pas plus de dix heures.

Q.—Croyez-vous que si des ouvriers de chemin de fer travaillaient plus longtemps par jour, ils devraient être payés en sus de leur salaire ordinaire ? R.—Oui.

JOHN WADDELL, de St-Thomas, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelles sont vos occupations ? R.—Je suis contre-maître dans la manufacture de meubles de M. J. M. Green—dans le département des ouvrages en bois, tels que châssis, portes, persiennes. Nous exécutons aussi des travaux de construction donnés à l'entreprise, et je suis l'un des contre-maîtres.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Combien de temps avez-vous été employé ainsi ? R.—Pendant huit années, environ.

Q.—Quel genre d'ouvrages faites-vous généralement ? R.—Nous fabriquons des meubles pour des maisons telles que celles qui sont construites dans ce district.

Q.—Faites-vous un grand emploi de machines ? R.—Oui, nous en avons un assortiment complet pour toutes sortes d'ouvrage.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Nous en avons, maintenant, environ douze ou quatorze, et nous en avions dix-huit ou vingt quand l'ouvrage pressait davantage.

Q.—Votre manufacture marche-t-elle toute l'année ? R.—Presque toute l'année. L'hiver dernier, elle fut fermée environ trois mois, et l'hiver d'auparavant un mois ou six semaines, ou un peu plus longtemps, peut-être, je ne m'en souviens pas exactement.

Q.—Votre manufacture fut-elle fermée par suite du manque d'ouvrage, ou tout simplement pour prendre le temps de la réparer ? R.—Par suite du manque d'ouvrage.

Q.—D'après votre expérience, d'après ce que vous avez appris de cette branche d'affaires depuis que vous êtes attaché à l'établissement où vous êtes employé aujourd'hui, le commerce, dans votre branche d'affaires, augmente-t-il ou diminue-t-il ? R.—Il diminue présentement, c'est-à-dire depuis deux ans.

Q.—Vous voulez dire que vous avez moins d'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous travaillé pour plus de maisons, il y a quatre ou cinq ans, qu'à présent ? R.—Oui.

Q.—Est ce que la construction des maisons ne subit pas apparemment un temps d'arrêt ? R. Oui, passablement, surtout depuis dix-huit mois.

Q.—Quels salaires vos patrons paient-ils ? R.—De \$1.50 à \$2, et le contremaître reçoit quelque chose de plus.

Q.—Paie-t-on à un certain nombre d'ouvriers un salaire uniforme ? R.—Non.

Q.—Quelle est la proportion de ceux qui reçoivent un salaire de \$2 ? R.—Environ quatre sur douze, ou environ un tiers.

Q.—Quels sont les salaires payés au-dessous de \$2 ? R.—Une piastre et soixante-quinze centins ?

Q.—Quel est le nombre de ceux qui reçoivent ce salaire ? R.—Environ la moitié.

Q.—C'est-à-dire la moitié de la dernière partie ? R.—Non, la moitié du nombre total.

Q.—Quel est le salaire le plus bas payé à un ouvrier habile ? R.—Une piastre et cinquante centins par jour pour ouvrage d'une exécution difficile.

Q.—Employez-vous d'autres ouvriers que ceux qui connaissent bien leur métier ? R.—Nous avons ce que vous appellerez de jeunes apprentis, ou des jeunes gens qui font leur temps d'apprentissage. Ils ne sont pas précisément engagés comme apprentis ; mais ils travaillent comme s'ils étaient sous la direction de quelqu'un, et pour se former.

Q.—Combien de ces jeunes gens avez-vous dans votre établissement ? R.—Nous en avons trois présentement.

Q.—Est-il de ces jeunes gens qui soient régulièrement sous contrat d'apprentissage ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous en donner la raison ? R.—Je ne la connais pas et je n'ai jamais entendu parler de tels contrats.

Q.—A quel âge engagez-vous ces jeunes gens ? R.—A l'âge de quinze ou seize ans environ.

Q.—Je suppose qu'en votre qualité de contre-maître vous vous croyez obligé de donner à ces jeunes gens des renseignements en rapport avec les progrès qu'ils ont faits, et dont ils ont besoin ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'il vaudrait mieux pour tous les intéressés que les jeunes gens de cette classe fussent mis régulièrement sous contrat d'apprentissage, dès qu'ils auraient montré leurs aptitudes pour le métier, ou prouvé qu'ils sont en état de l'apprendre ? R.—Je le crois, et ce serait certainement mieux.

Q.—Quel avantage en retireraient-ils, d'après vous ? R.—Ce serait un avantage pour les deux parties, parce que nous leur porterions plus d'intérêt. Si vous prenez un jeune homme en apprentissage pour un temps déterminé, c'est pour vous un devoir, aussi bien qu'une économie, de le faire avancer aussi vite que possible et d'en tirer tout le bénéfice que vous pourrez. De cette manière le jeune apprenti aide son patron et il trouve lui-même son propre avantage en se formant.

Q.—Il vaudrait mieux, sans doute, pour la classe ouvrière en général que ceux qui sont livrés à eux-mêmes et vont à la recherche de l'ouvrage, soient des jeunes gens possédant une connaissance pratique, après avoir servi, pendant un certain temps, comme apprentis, plutôt que des ouvriers ne connaissant pas suffisamment leur métier. R.—Certainement, cela vaudrait mieux.

Q.—Si des hommes ont servi pendant un certain temps comme apprentis ; s'ils ont un bon caractère ; s'ils peuvent montrer qu'ils ont rempli les conditions de leur contrat d'apprentissage et s'ils ont un certificat de bonne conduite de leurs patrons, n'est-ce pas une bonne recommandation à présenter à ceux qui auraient besoin de leurs services ? R.—Nous n'avons pas besoin d'une telle recommandation d'après la règle suivie ici. Quant à moi, j'attache peu d'importance à ce genre de recommandation. Je préfère engager un homme ; lui donner une semaine ou deux d'essai dans l'atelier, et je sais ensuite ce qu'il est. Naturellement, une recommandation comme celle qui vient d'être présentée, est propre à aider celui qui la possède.

Q.—Vous croyez que cela vaudrait réellement mieux que de vous servir des jeunes gens dans les présentes conditions ? R.—Oui, parce que si vous engagez aujourd'hui un jeune homme, vous ne savez pas l'heure, le moment où l'arrogance s'emparera de lui, et le poussera à vous quitter, après que vous l'aurez fait avancer d'un pas. De plus, vous n'osez le pousser plus loin que son salaire le permet parce que vous n'avez aucune garantie de sa bonne conduite à votre égard dans l'avenir.

Q.—Sont-ce tous des ouvriers habiles que vous employez au service des machines ? R.—Oh ! non.

Q.—Quelle classe employez-vous à ce service ? R.—Quelques ouvriers capables et quelques jeunes gens, après que ceux-ci ont été employés pendant quelque temps dans l'établissement. Dans le département des machines, quand je trouve un jeune homme robuste, propre à la besogne que j'ai à lui confier, je lui donne la charge d'une machine pendant six ou neuf mois, ou quelquefois une année ; cela dépend de l'opinion que j'ai de lui.

Q.—Je suppose que vous commencez par le bas de l'échelle, c'est-à-dire par le rabotage, le parquetage, l'assemblage, ou autre travail du même genre ? R.—Oui.

Q.—Et puis vous arrivez graduellement à lui donner un châssis à faire avec la machine ? R.—Oui, je lui donne des portes et des châssis à faire.

Q.—Vous avez aussi, je suppose, une machine à fraiser ? R.—Oui.

Q.—Et un *buzzy-planer* ? R.—Oui.

Q.—Votre atelier, au point de vue hygiénique, est-il tel que vous le désirez ? R.—C'est un bon bâtiment pour les ouvriers.

Q.—Sont-ils bien protégés contre le mauvais temps, et y trouvent-ils toutes les conditions de salubrité désirables ? R.—Notre atelier est passablement exposé aux intempéries ; le bâtiment est presque en ruines ; c'est une vieille construction, et l'on avait promis à nos ouvriers, il y a un an ou deux, de la renouveler en l'agrandissant.

Q.—Avez-vous dans votre établissement un système de drainage ? R.—Oui ; un égout passe dessous.

Q.—Avez-vous des cabinets d'aisance ? R.—Il y a un égout, qui passe sous l'atelier.

Q.—Y a-t-il des cabinets d'aisance, près de l'atelier? R.—Non; ils se trouvent à peu près à l'extrémité, en arrière de l'atelier.

Q.—Sont-ils tenus proprement? R.—Oui; l'inspecteur de notre bureau de santé les trouve dans une assez bonne condition.

Q.—L'inspecteur du gouvernement n'a-t-il jamais visité votre établissement? R.—Je n'ai jamais fait sa connaissance.

Q.—Vous ne savez pas s'il a visité votre établissement? R.—Non.

Q.—Des accidents causés par les machines sont-ils arrivés dans votre établissement? R.—Non; nous n'avons eu aucun accident sérieux. Quelques légères coupures ont été signalées; mais aucun membre n'a été perdu, ou aucun accident grave n'est arrivé.

Q.—Pouvez-vous nous dire pourquoi l'ouvrage est maintenant moins abondant qu'il y a un an ou deux? R.—Il n'est survenu rien dans la cité pour donner de l'ouvrage. La ville renferme assez de bâtiments pour sa population et aucune construction nouvelle n'est projetée.

Q.—Les ouvriers, dans votre métier ici, forment-ils généralement une classe d'artisans capables d'après ce que vous en savez? R.—Il y a dans notre métier, ici, un grand nombre d'ouvriers pauvres.

Q.—Savez-vous quels sont les salaires payés hors de votre établissement?

R.—Les ouvriers reçoivent de \$1.25 à \$1.75, et certains ouvriers surnuméraires \$2 par jour.

Q.—Existe-t-il des organisations ouvrières ici? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il eu des agitations ouvrières ici? R.—Non.

Q.—Dans quelle condition se trouve l'organisation ouvrière? R.—Environ une moitié des charpentiers de cette cité, fait partie de l'organisation à laquelle j'appartiens.

Q.—S'est-il produit des différends entre ces charpentiers et leurs patrons? R.—Non.

Q.—Dans le cas où un différend existerait, quel serait, d'après vous le meilleur moyen de le régler? R.—L'arbitrage.

Q.—Quelle espèce d'arbitrage recommanderiez-vous? R.—Voulez-vous parler du mode d'arbitrage?

Q.—Quelle espèce d'arbitrage recommanderiez-vous -- voulez-vous des arbitres nommés par le gouvernement, et dont la décision serait définitive, ou des arbitres nommés par les deux parties intéressées.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Seriez-vous en faveur d'une loi, qui obligerait les parties de recourir à un arbitrage? R.—Oui, je le serais.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Si les deux arbitres représentant les deux parties, ne pouvaient s'entendre, qu'est-ce que vous recommanderiez? R.—Qu'un troisième arbitre soit choisi.

Q.—Quel devrait être ce troisième arbitre? Convierait-il qu'il fût choisi par le gouvernement, qui se trouverait désintéressé, ou qu'il fût choisi par les parties concernées elles-mêmes? Lequel préféreriez-vous? R.—Ce troisième arbitre devrait être désintéressé.

Q.—Choisi par les deux parties? R.—Oui.

Q.—Pour ce qui regarde le manque d'activité dans votre métier, croyez-vous que la construction des maisons a dépassé les besoins actuels? R.—Je ne sais pas si les besoins ont été dépassés; mais nous passons un temps de dépression.

Q.—Et vous croyez que la cause ne provient pas de la présente condition des affaires, mais que la construction a satisfait aux besoins de la ville? R.—Oui, les besoins de la population que nous avons ici.

Q.—Les ouvriers d'ici jouissent-ils d'une certaine aisance? R.—Ils jouissent d'une aisance passable.

Q.—Jouissent-ils d'un certain confort? R.—Oui; mais ils sont obligés de vivre avec économie.

Q.—Quelques-uns d'entre eux mettent-ils de l'argent de côté? R.—Pas que je sache; je n'ai jamais entendu dire par aucun d'eux qu'il mettait de l'argent de côté.

Q.—Savez-vous si plusieurs d'entre eux sont propriétaires de leurs maisons? R.—Oui, quelques-uns le sont.

Q.—Et ces maisons qu'ils habitent, sont assez confortables pour des logements ouvriers? R.—Oui, elles le sont.

Q.—Quelle est la moyenne du loyer payé par l'ouvrier? R.—De \$8 à \$10.

Q.—Quelle classe de maisons, trouve-t-il pour ce prix? R.—Il trouve une maison, dont la valeur est à peu près de \$800 ou \$900.

Q.—En combien de pièces se divisent ces maisons? R.—En sept ou huit pièces.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Votre commerce de châssis, de portes, etc., est-il un commerce purement local? R.—Oui, purement local.

Q.—Vous n'en expédiez pas au dehors? R.—Nous n'en expédions pas au loin; notre clientèle est restreinte aux environs de la ville.

Q.—Les jeunes garçons, que vous employez, apprennent-ils le métier dans toutes ses branches? R.—Non; ils nous quittent généralement avant de l'avoir appris.

Q.—Combien de temps les tenez-vous sur chaque machine? R.—Cela dépend beaucoup des circonstances. Quelquefois ils veulent continuer plus longtemps dans la même position; d'autres fois, ils nous quittent, et parfois aussi il n'y a aucune place vacante pour nous permettre de les faire avancer.

Q.—Les jeunes garçons qui sortent de votre établissement à l'expiration de leur temps d'apprentissage, ne sont pas des artisans consommés? R.—Nous ne les gardons pas assez longtemps.

Q.—N'y a-t-il pas de ces jeunes garçons qui restent assez longtemps avec vous pour devenir de bons ouvriers? R.—Oui, mais aussi il en est qui sont sortis parfaitement formés à notre établissement.

Q.—Quelle est la proportion des apprentis, qui, en abandonnant votre établissement, sont des artisans capables? R.—Il en est sorti deux ou trois de notre établissement dans l'espace de huit années.

Q.—Vous avez dit que les ouvriers d'ici sont pauvres; pouvez-vous en donner la raison? R.—J'attribue ce fait au système qui est suivi ici sur une grande échelle —le système des contrats.

Q.—Qu'entendez-vous par le système des contrats? R.—C'est-à-dire que le premier venu, dans les environs d'ici, se met entrepreneur.

Q.—Voulez-vous parler des sous-contrats, ou d'entreprises à la pièce? R.—Il y a quelques sous-entrepreneurs de trop; mais je veux parler aussi des contrats donnés par les patrons.

Q.—Vous croyez donc qu'aucun autre que des patrons employant un grand nombre d'ouvriers ne devrait entreprendre des constructions de maisons? R.—Non; je crois que des personnes solvables seules devraient entreprendre la construction de maisons, quel que soit le nombre de leur employés.

Q.—Votre système d'apprentissage n'a-t-il pas aussi pour effet de produire cette pauvre classe ouvrière que vous avez dans le voisinage? R.—C'est une des causes.

Q.—Croyez-vous que si des écoles industrielles étaient établies pour permettre aux jeunes apprentis d'étudier la théorie de leur métier aussi bien que la pratique, de meilleurs ouvriers seraient formés? Si on leur enseignait le dessin architectural, les mathématiques, le mesurage, les fractions élémentaires, etc., croyez-vous que cet enseignement les aiderait à devenir de bons ouvriers? R.—Il y a un autre point à considérer, c'est celui de savoir si vous pourriez les engager à s'imposer cette étude.

A part le dessin architectural, on peut assez facilement faire ces études dans nos écoles communes.

Q.—Si l'on enseignait aux jeunes garçons les principes de la mécanique, croyez-vous qu'ils en profiteraient? R.—Oui, naturellement.

Q.—Voudriez-vous que les apprentis reçussent une certaine éducation industrielle? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quel avantage retirez-vous de l'organisation à laquelle vous appartenez? R.—L'avantage que nous en retirons, c'est que nous pouvons nous consulter les uns les autres sur les diverses branches de notre métier et sur la manière dont il est exercé. Nous n'admettons dans le métier que ceux qui peuvent gagner un certain salaire, et nous nous tenons plus unis; nous essayons d'améliorer notre condition dans la mesure du possible; nous tâchons de nous mettre en état, à l'avenir, de retirer un peu plus d'avantages de notre métier. Il n'y a pas encore assez longtemps que nous sommes organisés pour nous permettre de faire beaucoup dans ce sens, et nous ne sommes pas très nombreux ici.

Q.—Votre société a-t-elle un fonds pour les malades? R.—Il y a un fonds pour cas de décès et non pour les cas de maladie.

Q.—Aucun fonds, non plus, pour les accidents? R.—Non.

Q.—Vous arrive-t-il des accidents par suite du fait que les échafaudages ne sont pas convenablement construits? R.—Il n'est arrivé aucun accident dans cette cité, depuis sept, huit ou neuf ans,

Q.—Les échafaudages sont-ils généralement bien construits? R.—Je n'en connais rien, vu que je ne m'occupe pas des ouvrages du dehors.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Savez-vous si les patrons sont sous l'impression que votre organisation est contraire à leurs intérêts? R.—Je ne l'ai pas entendu dire; quelques patrons même font partie de notre organisation, et je n'ai entendu aucun de ces patrons parler contre elle.

Q.—Les patrons n'ont-ils pas eux-mêmes une organisation, ici? R.—Pas que je sache.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Croyez-vous que votre manufacture sera fermée, pendant quelque temps, cet hiver? R.—Je ne pourrais le dire; nous avons assez d'ouvrage pour nous occuper passablement à l'heure qu'il est.

Q.—Ces jeunes apprentis, dont vous avez parlé, accepteraient-ils un salaire moins élevé, en considération d'une meilleure instruction que vous leur donneriez? R.—Je ne les ai jamais consultés sur ce point.

Q.—Manifestent-ils le désir d'obtenir une meilleure instruction? R.—Oui.

Q.—Aimeriez-vous à les instruire? R.—Nous les poussons juste assez loin pour en retirer tout ce que nous pouvons et leur faire payer leur passage parce que nous ne sommes pas sûrs du lendemain avec eux. Ils peuvent nous quitter d'un moment à l'autre.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous souvenez-vous du temps où les jeunes gens étaient mis sous contrat d'apprentissage? R.—Oui.

Q.—Quand était-ce? R.—Je me suis trouvé, moi-même, sous contrat d'apprentissage, il y a vingt ans.

Q.—Dans ce pays? R.—Oui.

Q.—Quand ce système a-t-il été abandonné ? R.—Mon contrat d'apprentissage fut le dernier qui fut passé dans l'atelier où j'ai fait mon apprentissage.

Q.—Il y a de cela vingt ans ? R.—Oui, et même plus de vingt ans.

Q.—Connaissez-vous d'autres ateliers où des contrats d'apprentissage ont été passés ? R.—Non, je n'ai entendu parler d'aucun contrat écrit depuis que le mien l'a été.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Croyez-vous que vous avez pu devenir un meilleur ouvrier par suite du fait d'avoir été mis régulièrement sous contrat d'apprentissage et d'avoir servi le temps prescrit par votre contrat ? R.—Durant mes deux premières années d'apprentissage, on s'est donné plus de peine pour me montrer mon métier, que l'on s'en donne aujourd'hui, généralement, à l'égard des apprentis.

Q.—Vous croyez donc que c'est l'attention supplémentaire que l'on vous a donnée, qui vous a permis de devenir un ouvrier supérieur et contre-maître ? R.—Oui, je suis devenu un contre-maître, un an et demi après mon apprentissage terminé, et je l'ai été depuis.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Quelles sont les espèces de bois que vous travaillez généralement, ici ? R.—Le pin, le chêne et tous les autres bois que l'on trouve dans cette partie du pays.

Q.—Envoyez-vous quelques-uns de vos ouvriers, hors de votre manufacture, pour exécuter certains ouvrages ? R.—Quelquefois.

Q.—Entrenez-vous dans votre établissement, certains ouvrages pour finir l'extérieur des maisons ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous s'il existe ici, un système de coopération entre les employés et les patrons, au sujet de la division des profits, ou aucune chose du même genre ? R.—Il n'y a rien, ici, de la sorte ; du moins, je n'en ai pas eu connaissance.

Q.—Croyez-vous qu'un tel système serait ou non avantageux ? R.—Non, je ne crois pas qu'il serait aucunement avantageux.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous savez, sans doute, que si l'on adoptait le système du contrat d'apprentissage, la loi obligerait le patron à montrer convenablement le métier à l'apprenti, qui le sert ? R.—Je ne crois pas que ce système pourrait fonctionner dans ce pays.

Q.—Pour quelle raison ? R.—Les jeunes gens sont trop indépendants ; ils sont toujours prêts à s'en aller, si le patron ne leur convient pas.

Q.—Dans ce cas, les parents pourraient-êtré punis pour leurs enfants ? R.—Vous ne pouvez, aujourd'hui, tenir les parents responsables des actes de leurs enfants. Un grand nombre de jeunes gens employés dans les manufactures ne résident pas avec leurs parents.

Q.—Les journaliers sont-ils plus favorables au système des contrats écrits que ne le sont les patrons à St-Thomas ? R.—Je n'ai jamais entendu les patrons exprimer leur opinion sur ce sujet.

Q.—Avez-vous jamais entendu les employés ? R.—Oui, et ils sont en faveur de ce système.

Q.—Croyez-vous que le patron hésiterait à éluder la loi, l'obligeant de montrer à un apprenti son métier, et n'est-ce pas parce qu'il ne voudrait pas l'éluder, qu'il ne tient pas plus aux contrats écrits pour ses apprentis ? R.—Je ne le crois pas.

J. R. HOLDER, de St-Thomas, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelles sont vos occupations ? R.—Je tiens ici une manufacture de baleines artificielles (featherbone factory).

Q.—Depuis combien de temps existe-t-elle ici ? R.—Elle a été ouverte en janvier dernier ; mais elle existait sur l'autre côté de la frontière, depuis deux ans.

Q.—La manufacture d'ici est-elle une succursale de celle que vous avez sur l'autre côté ? R.—Non ; ce n'est pas une succursale. J'ai inauguré ce genre d'affaires sur l'autre côté, et je suis le propriétaire de la moitié des brevets d'invention obtenus aux Etats-Unis et en Canada pour cet article. Ainsi, j'ai mis, d'abord, cette manufacture en opération aux Etats-Unis, et, ayant fait enregistrer, ici, mon brevet d'invention, j'ai établi une fabrique analogue, ici.

Q.—N'auriez-vous pu approvisionner le marché d'ici, avec votre manufacture de là-bas ? R.—Oui, en payant les droits.

Q.—Vous vous êtes établi ici à cause des droits ? R.—Oui.

Q.—Vos opérations sont-elles quelque peu considérables ? R.—Nous avons entre trente-cinq et quarante mains ; nous en avons eu jusqu'à quatre-vingt-cinq ; mais le commerce est maintenant très languissant.

Q.—Cette baleine artificielle est un substitut de l'article fabriqué avec les fanons de baleine ? R.—Oui.

Q.—Remplace-t-elle considérablement la vraie baleine ? R.—Dans les Etats-Unis, elle la remplace ; mais elle ne la remplace pas autant ici. Nous faisons un grand débit de ce produit aux Etats-Unis.

Q.—Avez-vous un marché d'écoulement pour tout ce que vous fabriquez ? R.—Non, pas ici. Il est difficile de l'introduire ici, bien que personne n'ait trouvé rien à redire contre cette marchandise. Nous ne l'avons peut-être pas annoncée suffisamment. Les consommateurs hésitent quelque peu à faire l'essai d'un nouvel article.

Q.—Quelles sont les personnes qui travaillent pour vous ? Sont-ce des ouvriers novices ? R.—Non, nous n'avons aucune personne de cette classe pour la fabrication de la nouvelle baleine artificielle. Nous avons des ouvriers expérimentés, des charpentiers et autres, qui sont employés à des ouvrages en rapport avec cette fabrication.

Q.—En rapport avec cette fabrication ? R.—Oui, nous sommes obligés d'employer des machinistes, des charpentiers, etc.

Q.—Quelle classe d'ouvriers employez-vous pour la fabrication de la nouvelle baleine, elle-même ? R.—Nous avons, d'abord, trois contre-mâtres et une femme contre-maître ; le reste se compose de filles, de femmes et jeunes garçons.

Q.—Ont-ils besoin de beaucoup d'habileté ? R.—Oui ; mais, naturellement, ils ont tous un apprentissage à faire. Je suis obligé de leur enseigner tout ce qu'il y a à faire dans cette branche d'industrie.

Q.—Dans combien de temps peuvent-ils acquérir l'habileté voulue pour fabriquer la baleine artificielle ? R.—Environ six mois, je suppose, pour pouvoir faire notre ouvrage convenablement.

Q.—Après avoir acquis la capacité voulue, combien les femmes gagnent-elles ? R.—Quelques-unes de nos meilleures mains reçoivent de \$6 à \$7 par semaine, et les autres en diminuant jusqu'à \$2, selon leur degré de capacité. Les moins habiles font l'ouvrage le plus facile.

Q.—Travaillent-elles à la pièce ? R.—Presque toutes travaillent à la pièce, excepté les femmes contre-mâtres.

Q.—Combien d'heures par jour travaillent-elles ? R.—Dix heures par jour et six jours par semaine.

Q.—Le personnel est-il occupé assez constamment ? R.—Il l'est généralement ; du moins, il devrait l'être. Nous avons mis de côté quelques-unes de nos mains par suite de l'inactivité des affaires, et aussi parce que nous avons en mains un fonds considérable de notre produit.

Q.—Vendez-vous toute votre production dans le Canada ? R.—Oui.

Q.—Quelle est l'étendue de votre marché ? R.—Nous avons maintenant des agents à Montréal, et nous avons aussi fait des envois à Manitoba ; mais c'est surtout avec Ontario que nous faisons des affaires.

Q.—Vous exploitez encore cette industrie ? R.—Oui ; nous avons cinq agents voyageurs, je crois.

Q.—Employez-vous beaucoup de machines ? R.—Oui ; nous employons toutes les machines que j'ai inventées, moi-même, pour la fabrication de la nouvelle baleine, et nous nous servons aussi de tours, de forets, etc.

Q.—Avez-vous fabriqué les machines dans votre propre manufacture ? R.—Oui ; nous fabriquons tout, si ce n'est la fonte.

Q.—Vous employez, sans doute, d'habiles ouvriers pour fabriquer ces machines ? R.—Je fabriquais toujours mes propres machines avant de venir métablier ici ; mais j'ai eu tant à faire, et ma santé est devenue si chancelante, qu'il m'a fallu employer un ingénieur-mécanicien jusqu'à dernièrement ; mais maintenant mon fils fait, lui même, le tournage.

Q.—Avez-vous besoin de machines spéciales pour fabriquer vos propres machines ? R.—Non ; je les fabrique avec des tours ordinaires, des machines à forme et autres instruments analogues.

Q.—Les machines ne sont pas de structure spéciale ; ce sont des machines ordinaires en fer ? R.—Oui. Une partie a été achetée ici et une autre aux Etats-Unis. Etant des Etats-Unis, moi-même, j'ai acheté mes machines aux Etats-Unis, et j'ai emporté avec moi quelques drilles et quelques tours.

Q.—Ne pouviez-vous pas trouver en Canada d'aussi bons articles ? R.—Oui, j'ai acheté, ici, un tour meilleur qu'aucun de ceux que j'ai jamais achetés aux Etats-Unis. Je me suis procuré un tour à London et un instrument à forme à Hamilton, et ces deux instruments sont supérieurs à ceux de même espèce que j'aurais pu acheter aux Etats-Unis avec le même argent.

Q.—Sont-ils aussi solides que ceux des Etats-Unis ? R.—Oui. Le dernier tour que j'ai acheté était pour faire un moteur électrique, que nous exposons comme objet de curiosité, et ce tour est meilleur qu'aucun de ceux que nous avons ici.

Q.—Ainsi, vous n'avez plus cette idée que rien de bon ne pouvait sortir de Nazareth ? R.—Je n'ai jamais eu cette idée ; mais je croyais que nos machines, aux Etats-Unis, valaient mieux que les vôtres ; mais je n'ai plus ce préjugé.

Q.—Les conditions sanitaires de votre établissement sont-elles assez bonnes ? R.—Je le crois, et je fais de mon mieux pour qu'elles le soient. Il n'y a pas d'égouts à cet endroit, mais toutes nos constructions extérieures sont en bon ordre. J'ai fait creuser une magnifique voûte et je l'ai fait solidement cimenter.

Q.—L'inspecteur du bureau de santé a-t-il visité votre établissement ? R.—Oui, plusieurs fois.

Q.—Avez-vous des cabinets d'aisance séparés pour les hommes et les femmes que vous employez ? R.—Oui.

Q.—L'inspecteur provincial des manufactures a-t-il approuvé tous vos travaux ? R.—Il a visité l'établissement, mais je n'étais pas présent. Je crois que mon secrétaire était là ; mais je ne sais pas ce qu'a dit l'inspecteur.

Q.—Il n'a ordonné aucun changement ? R.—Non.

Q.—Si ce n'est pas un secret de métier, veuillez nous dire comment vous fabriquez ces baleines artificielles ? R.—Je commence par mettre les plumes dans une machine qui enlève les barbes de chaque côté. Ceci fait, une machine fend les tiges par la moitié, et une autre en enlève la moelle. La plume est coupée mais la partie supérieure reste intacte, et au moyen d'un couteau, les tiges sont fendues aussi fines que des cheveux, et une autre machine les transforme en une corde ronde avec du fil enroulé autour. Au moyen d'une autre machine les quatre cordes sont roulées en une seule, et est envoyée à la machine à coudre, qui fait une pique entre chaque corde, leur donnant la raideur requise pour être employée comme

baleine dans les vêtements et les corsets. Nous avons des brevets d'invention qui protègent nos droits.

Q.—Cet article est-il à meilleur marché que la baleine naturelle ? R.—Oui ; le prix de la baleine naturelle varie et celui de l'article que nous fabriquons reste toujours le même. Le prix ne dépend pas de la chasse à la baleine.

Q.—Et les baleiniers ne peuvent pas ruiner votre approvisionnement de plumes ? R.—Non.

Q.—Le gibier à plumes ne manque pas dans ce pays ? R.—Non ; c'est ce qui fait que j'ai confiance dans la réussite de mon industrie.

Q.—Comment en êtes-vous venu à croire que dans votre industrie, vous pouviez vous servir aussi bien des machines canadiennes que des machines américaines ? R.—Je payais des droits considérables et j'en étais fatigué. Je fis des recherches pour trouver ici ce qu'il me fallait, je m'entends assez bien dans les achats et je fais mes calculs assez justes pour ne pas être trompé. J'ai écrit à une certaine personne de Toronto, et nous avons eu une entrevue ensemble. Je me rendis à London où j'examinai toutes les machines et j'achetai un tour et une machine à fraiser. De là j'allai visiter l'exposition de Toronto et j'y restai deux semaines ; j'examinai toutes les machines canadiennes et comme je suis assez bon mécanicien ; je fus convaincu que les machines canadiennes étaient tout aussi bonnes que les nôtres, outre que je pouvais, en m'en servant, m'éviter de payer des droits.

Q.—L'exposition à Toronto pouvait-elle être comparée à celles que vous aviez vues aux Etats-Unis ? R.—Pendant cette exposition j'ai été très occupé, car nous avions vingt ouvriers qui travaillaient constamment.

Q.—Y aviez-vous un étalage de vos articles ? R.—Oui. Nous y avons exposé de tous nos articles excepté la machine pour enlever la moelle des plumes. M. Chamberlain, sénateur de l'état du Michigan, et un des principaux personnages en rapport avec la prison de Jackson, et qui habite l'endroit où nous avons une autre fabrique, était à l'exposition à Toronto. Je le connais très bien et il est l'oncle de mon associé, et au sujet de cette exposition il me disait : “ Je suis allé partout et j'ai tout visité, et je puis dire que cette exposition à Toronto est supérieure à toutes celles que j'ai vues.” C'est un homme très au fait des expositions américaines, il n'y en a pas une qu'il n'ait pas visitée, et quand il a dit que cette exposition était supérieure à toutes celles qu'il avait vues, il parlait avec connaissance de cause. En même temps notre autre fabrique avait, aux Etats, une exposition de ses produits qui, en partie sont des fouets ; nous y avions des machines à faire des fouets et je suis allé les voir. Il y avait une exposition complète que j'ai visitée en détail, mais celle de Toronto était supérieure.

Q.—Je crois que vous êtes sur le point de devenir un vrai Canadien ? R.—Eh bien, j'exerce mon industrie au Canada, et je dis les choses telles qu'elles sont ; je crois que personne ne peut critiquer l'exposition de Toronto.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—De quand date cette invention ? R.—J'ai inventé la machine il y a cinq ans. Il m'a fallu un an pour fabriquer cette machine, j'ai commencé à cinquante-six-milles en deça de Chicago, à Michigan City, Ind. ou j'ai vécu vingt-deux-ans.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Indépendamment de votre industrie, ces expositions sont-elles avantageuses pour tout le pays, en général ? R.—Oui, je puis dire qu'elles sont avantageuses ; pour ma part, l'exposition de Toronto m'a valu mille dollars. Il m'a fallu faire de grandes dépenses pour y aller, mais j'y retournerai l'automne prochain.

Interrogé par M. FREED :—

R.—Pour quelles parties de l'habillement se sert-on de vos baleines artificielles ? R.—Nous les vendons pour les corsets et pour les vêtements où la baleine naturelle est

employée. Aux Etats-Unis, nous en avons vendu, le mois dernier, pour \$8,500. La fabrique emploie 200 ouvriers.

Q.—Se sert-on de cette baleine artificielle pour les habits ? R.—Non ; on se proposait d'en mettre sur chaque côté des pantalons, du haut en bas, mais j'ignore si on a essayé.

Q.—Cette baleine ferait une bonne épine dorsale pour les hommes politiques invertébrés ? R.—J'en porte une sur le dos et je ne suis pas un homme politique, je me suis presque épuisé en les fabriquant, dans le commencement, en faisant marcher les machines à la pédale.

Q.—Savez-vous pourquoi l'industrie est inactive ? Le marché est-il suffisamment approvisionné ? R.—J'attribue cet état de choses à la rareté de l'argent. Si nous en avions davantage, nous verrions l'industrie prospérer comme autrefois. Quand nous envoyons nos factures à des marchands qui pourtant sont bien cotés, ils nous demandent du délai, et ainsi de suite, ce qui me justifie de dire que l'argent est rare dans tout le pays, autant qu'à St-Thomas. A mon avis, c'est la cause de l'inactivité de l'industrie.

J. M. GREEN, de St-Thomas, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis fabricant, entrepreneur et constructeur.

Interrogé par M. WALSH—

Q.—Quelle est la nature de vos entreprises ? Les travaux de maçonnerie, etc., y sont-ils compris ? R.—Oui ; ils y sont compris généralement ; j'ai toujours entrepris tous les travaux.

Q.—Vous entreprenez toute la bâtisse ? R.—Oui ; mais je donne à des sous-entrepreneurs, les travaux de maçonnerie, de plâtrage, etc.

Q.—Prenez-vous la responsabilité de tous les travaux ? R.—Oui.

Q.—Suit-on généralement ce système ici ? R.—A quelques exceptions près, ce système a été suivi à venir aux deux dernières années.

Q.—Surveillez-vous, vous-même, la maçonnerie et le plâtrage ? R.—Oui ; comme entrepreneur de la bâtisse, j'ai la surveillance et toute la responsabilité, à moins qu'il y ait un architecte.

Q.—Vous êtes charpentier de métier ? R.—Oui, je suis charpentier.

Q.—Combien employez-vous d'ouvriers ? R.—Cela varie beaucoup, mais depuis environ dix ans j'ai toujours employé environ trente ouvriers en moyenne.

Q.—Dans quelle condition est aujourd'hui l'industrie ? R.—En général, elle est stationnaire en ce qui regarde la construction des édifices. Je fais le commerce de bois carré en rapport avec ma fabrique.

Q.—Faites-vous le commerce du bois carré à l'état brut ? R.—Oui ; j'ai une cour de bois de construction, où je vends en gros et en détail.

Q.—Pouvez-vous nous dire pourquoi l'industrie est plus inactive aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques années ? R.—Ici j'attribue cet état d'inactivité au développement rapide de la ville. Cette ville a été construite avec une rapidité étonnante, et il y a deux ans, les affaires ont diminué et cet état de choses dure encore, et la ville ne progresse que lentement.

Q.—Cela suffit-il aux exigences du moment ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Quelle est la perspective pour l'avenir ? Les affaires vont-elles changer ou demeurer dans cet état ? R.—Je crois que nous sommes à la veille d'un changement, et je suis d'avis que la ville va commencer à prospérer de nouveau.

Q.—Quels salaires payez-vous à vos charpentiers ? R.—J'ai toujours payé les charpentiers à l'heure, 17½, 18 et 20 cents de l'heure.

Q.—Y a-t-il une association ouvrière parmi vos hommes ? R.—Il y en a une, ou il y en a eu.

Q.—Les ouvriers ont-ils eu des différends avec les patrons ? R.—Non, il n'y a pas eu ici de différends entre eux.

Q.—Comme patron, quel moyen, pensez-vous, serait le meilleur pour régler un différend qui surviendrait entre vous et vos ouvriers ? R.—Je crois que le meilleur moyen serait un règlement à l'amiable entre les parties intéressées.

Q.—Parlez-vous de l'arbitrage ? R.—Non ; je n'entends pas parler de l'arbitrage.

Q.—De quel moyen parlez-vous ? R.—Je parle de régler les différends entre patrons et ouvriers.

Q.—Sans l'aide d'aucune autre personne ? R.—Oui, je ne crois pas à la possibilité de régler ces différends avec l'aide d'étrangers ; les cas seraient si différents et le règlement en serait si peu satisfaisant, que je suis convaincu que ce n'est pas un moyen praticable.

Q.—A part les briqueteurs avez-vous des maçons, ou travaillent-ils tous ensemble ? R.—Ce sont deux métiers séparés.

Q.—Quel est le salaire des maçons et de combien a-t-il été depuis cinq ans ? R.—Je ne puis le dire qu'approximativement, car j'ai eu peu à faire dans ce métier, je crois que le salaire des briqueteurs est de \$2.50 par jour, et celui des maçons de 50 à 25 cents de plus par jour.

Q.—Les briqueteurs ou les maçons font-ils le plâtrage, ou sont-ce des métiers différents ? R.—Le plâtrage est un métier différent. Bien qu'un briqueteur puisse entreprendre la maçonnerie et le briquetage, ainsi que le plâtrage, il lui faudra cependant employer des ouvriers de chacun de ces métiers, car chaque métier est différent de l'autre.

Q.—Quel est le salaire des plâtriers ? R.—Je crois que le salaire des plâtriers est de \$2.50 par jour.

Q.—Savez-vous si ces ouvriers font les couvertures en ardoise ? R.—Non.

Q.—Ceci est un métier tout différent ? R.—Oui.

Q.—Les couvreurs en ardoise travaillent-ils à la journée ou au cent ? R.—Autant que je puis savoir, ils travaillent à la journée, et je crois qu'il en est ainsi généralement.

Q.—Quel est le salaire ordinaire ? R.—Le prix porté au contrat est de \$8.50 le carré ; c'est ce que nous payons. En faisant l'estimation d'une bâtisse, j'estime le carré à \$8.25 à \$8.50, espérant le faire faire pour \$8 ou \$8.50. Un carré contient 100 pieds en superficie ou 10 pieds carrés.

Q.—Vous servez-vous de machines dans votre atelier de charpenterie ? R.—Oui, j'ai un assortiment complet de machines.

Q.—Toutes les machines qu'il vous faut pour exercer votre métier ? R.—Oui.

Q.—Expédiez-vous vos produits fabriqués à des endroits éloignés ? R.—Oui, depuis deux ou trois ans je fais un commerce assez étendu.

Q.—Faites-vous affaires en dehors des environs de cette ville ? R.—Il y a quelques années, j'ai expédié plusieurs maisons à Windsor et plus loin dans cette direction, et quant aux matériaux fabriqués, j'en ai expédié jusqu'à Burford pour construire cinq maisons, et aussi à Pétrolia pour la construction d'une église et pour une ou deux maisons le long de la ligne.

Q.—Votre essai a-t-il réussi à Winnipeg ; aimeriez-vous à le recommencer ? R.—Non, j'ai discontinué à temps pour ne pas y perdre.

Q.—Alors vous avez réussi dans votre essai ? R.—Oui, j'ai réussi.

Q.—Au sujet du bois de construction quel est le prix du pin marchand ? R.—Le prix, en détail, est de \$15 pour le pin ordinaire, \$10 à \$12 pour les planches ordinaires, et \$15 pour le pin qu'on emploie dans la construction des édifices.

Q.—D'où vous procurez-vous ce bois de construction ? R.—A la Baie Georgienne.

Q.—Avez-vous du gros bois dans le voisinage ? R.—Non, nous n'avons que du bois franc.

Q.—A quoi employez-vous le bois franc ? R.—Dans mon métier nous n'employons ce bois que pour le fini des maisons et autre chose de ce genre.

Q.—Vous servez-vous beaucoup de ce bois pour le fini des maisons ? R.—Non, nous ne l'employons qu'en petite quantité, et pour quelques maisons.

Q.—Les maisons où vous l'avez employé étaient-elles d'un bon goût ? R.—Oui, elles paraissaient aussi bien que les autres.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Seriez-vous en faveur de l'arbitrage si on choisissait les arbitres parmi les parties intéressées ? R.—Oui, je serais en faveur de l'arbitrage de préférence aux grèves ou aux émeutes, qui sont toujours au désavantage des intéressés.

Q.—C'est-à-dire si les arbitres choisis étaient du métier ? R.—Oui, j'ai dit qu'à mon avis, l'arbitrage n'était pas un moyen praticable pour régler les différends. Je n'ai jamais eu de difficultés que je n'aie pu régler moi-même.

Q.—Malheureusement il survient des difficultés qu'on pourrait éviter si nous avions quelque moyen ? R.—Je suppose qu'il y en a.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—J'ai oublié de vous parler des apprentis ; que pensez-vous d'un système d'apprentissage ? R.—J'ai eu des apprentis pendant seize ans, et j'ai toujours cru que les apprentis pensaient comme moi au sujet du mode d'apprentissage. Je n'ai jamais été mis sous contrat d'apprentissage. Quand un jeune homme se présente, je le prends à l'essai pour un mois ; je lui donne le salaire d'un apprenti, et si je le garde un certain temps j'augmente ses gages à mesure qu'il se perfectionne. C'est le système que j'ai adopté. J'ai eu des apprentis qui sont devenus ouvriers à la journée en trois ans et parfois en moins de temps, mais ils étaient actifs et intelligents. J'ai été satisfait de ce système. Chaque fois que j'ai fait un marché et fixé un temps d'apprentissage j'ai remarqué que les apprentis n'étaient pas aussi satisfaits que ceux qui étaient engagés de la manière dont je viens de parler.

Q.—Pendant combien de temps avez-vous donné à ces jeunes gens le salaire des apprentis, même quand vous augmentiez leur salaire d'année en année ? R.—Généralement pendant six mois, et alors j'augmentais leur salaire, et parfois neuf mois après je leur accordais une nouvelle augmentation, et ils arrivaient ainsi après la première année à avoir \$1.25 par jour en moyenne. Mais ce sont les bons apprentis.

Q.—Gardez-vous ces apprentis après qu'ils sont devenus ouvriers habiles ? R.—Oui, j'ai un jeune homme qui est allé à Pétrolia pendant quelque temps. Il a commencé comme apprenti et il a travaillé huit ans ; il est charpentier et, je crois qu'il est le meilleur ouvrier du Canada. J'ai aussi un de ses frères, qui, dès la deuxième année qu'il a travaillé, a gagné \$1.25 par jour, et bien qu'il ne soit pas aussi bon ouvrier que le premier, je n'en connais pas qui lui soit supérieur pour conduire les ouvriers et une entreprise.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous faire apprendre le métier de charpentier en deux ans ? R.—Je ne dis pas cela, mais je parle du système que j'ai suivi à l'égard des apprentis. Je me suis efforcé de leur faire apprendre le métier, et quand ils en avaient le goût ils avaient l'occasion de le développer, c'est-à-dire que je leur enseignais tout ce qui pouvait les rendre ouvriers habiles.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Vous avez dit que vous preniez ces jeunes gens à l'essai pendant un mois ; leur payiez-vous ce mois ? R.—Oui, toujours.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Serait-il avantageux pour les jeunes gens qui se destinent à l'exercice d'un métier de recevoir, sous notre système actuel d'enseignement, une instruction technique qui leur donnerait des notions sur le mesurage, le dessin linéaire et autre chose de ce genre ? R.—Oui, ce serait un grand avantage.

Q.—Serait-il aussi avantageux que les jeunes gens apprissent le dessin à main levée, qui leur permettrait par exemple de tracer un plan ? R.—Une instruction de ce genre serait d'une grande utilité à celui qui veut devenir artisan, et qui a besoin de ces connaissances.

Q.—D'après votre expérience dans le métier, ne savez-vous pas que cette instruction est un grand besoin parmi les charpentiers ? R.—Oui, surtout la connaissance du mesurage et des autres choses dont vous venez de parler.

Q.—Enseigne-t-on, ici, le dessin à main levée dans nos écoles supérieures ? R.—J'ignore si on enseigne ce dessin.

Q.—Mais vous admettez que l'enseignement de ce dessin serait un avantage ? R.—Oui, je l'admets.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quand les patrons traitent poliment leurs apprentis de quinze ou seize ans, ces derniers ne sont-ils pas plus obéissants et mieux disposés à apprendre ? R.—Oui, toujours. Il est difficile de connaître les dispositions d'un jeune homme. Le printemps dernier, j'ai engagé un jeune homme à \$3.50 par semaine, et je lui ai dit : si vous me convenez et si vous voulez faire votre possible afin de m'être utile et avantageux, je vous garderai et j'augmenterai votre salaire. Il n'était pas chez moi depuis longtemps que j'augmentai son salaire de cinquante cents par semaine. A mon avis, quand un jeune homme sent qu'il est apprécié, il est mieux disposé à travailler avec bonne volonté et avec plaisir. Dans six mois probablement j'élèverai le salaire de mon apprenti à \$5 par semaine. Ce jeune homme est encore ici et j'en suis très satisfait et je crois que lui-même est satisfait.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien d'heures par jour vos ouvriers travaillent ils ? R.—Ils travaillent dix heures pendant la plus grande partie de l'été. Depuis six semaines ils ne travaillent que huit heures par jour pour nous permettre d'employer le même nombre d'ouvriers.

Q.—Vous leur payez dix-sept cents de l'heure pendant toute l'année ? R.—Oui, le salaire est toujours le même.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Payez-vous vos ouvriers toutes les semaines ? R.—Nous les payons le vendredi, toutes les quinzaines.

Q.—Préfèrent-ils le vendredi à un autre jour ? R.—Je ne saurais dire s'ils le préfèrent, mais je le crois. Quand j'ai adopté ce mode de paiement, j'ai cru qu'il leur était avantageux de recevoir leur salaire le vendredi, et ce jour-là me convenait aussi bien qu'un autre. J'ai toujours payé de cette manière et je paye en espèces.

Q.—Croyez-vous que ce jour est le plus favorable ? R.—Je crois que les familles des ouvriers gagnent dix pour cent en ayant leur argent le vendredi pour faire leur marché le samedi. Les banques ferment à bonne heure le samedi et il y a toujours un peu plus de besogne.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—A quel âge un jeune homme peut-il le mieux apprendre un métier ? R.—A quatorze ou quinze ans. Je n'aime pas à en engager de plus jeunes.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Plusieurs industries manufacturières ont-elles été exemptées de taxes à St-Thomas ? R.—Non ; une ou deux seulement.

Q.—L'effet en a-t-il été favorable à la ville ? R.—On n'a ainsi favorisé que deux compagnies, et le résultat a dû être favorable à la ville, bien que je ne compte pas que notre ville accorde de telles gratifications à une maison industrielle. La seule raison que j'y trouve, c'est que la chose est devenue à la mode depuis quelques années.

Q.—C'est l'effet de la rivalité entre deux villes ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Et c'est dispendieux pour les contribuables ? R.—Oui. En dehors de tous les endroits que je connais comme étant industriels, je ne vois pas pourquoi la ville de St-Thomas accorde ces avantages.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Croyez-vous que les avantages naturels sont suffisants ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Les contribuables se sont-ils plaints de ces avantages accordés à l'industrie ? R.—Oui, il y a eu des plaintes. Il a toujours été assez difficile de réussir, et en fait, une de ces gratuités vient d'être refusée pour la deuxième fois. On l'a proposée deux fois, et deux fois elle a été refusée.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Ces gratuités faites à ces deux établissements leur donnent-ils des avantages indus sur les autres ? R.— Dans un cas il y avait des fabriques du même genre d'industrie qui étaient déjà établies ici, mais dans l'autre cas, il n'y en avait aucune qui pouvait en souffrir.

Q.—On se plaignait donc que ces gratuités donnaient à une industrie des avantages injustes sur les autres ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Était-ce une fabrique de portes et de châssis ? R.—Non ; c'était un moulin à farine. D'un autre côté, je crois que ce moulin a été d'un grand avantage à la localité en en faisant un marché à grains.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Il a été avantageux à la localité, mais dommageable à ceux qui faisaient le même commerce ? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARK :—

Q.—Quel bois employez-vous pour les bâtisses en charpente claire ? R.—Nous employons le pin et parfois le peuplier.

Q.—Vous n'employez pas l'épinette ? R.—Non.

Q.—Si vous en aviez, l'emploieriez-vous ? R.—Je ne connais pas beaucoup ce bois.

Q.—Vous savez qu'il est plus dur que le pin ? R.—Je l'ignorais.

Q.—Quelle est la distance d'ici à la Baie Georgienne et quel est le coût du fret par mille pieds ? R.—Le fret coûte trois piastres et soixante cents par mille pieds, ou quinze cents du cent.

Q.—Vous êtes-vous informé si vous pouviez vous procurer l'épinette à meilleur marché au Nouveau-Brunswick ? R.—Non ; mais nous avons du bois qui nous vient d'Ottawa.

Q.—Trouve-t-on de l'épinette à la Baie Georgienne ? R.—Je l'ignore.

Q.—Est-ce du pin que vous avez reçu d'Ottawa ? R.—Oui ; et ce n'était pas du pin de bonne qualité.

Q.—Ces qualités de bois qui valent \$15 et dont vous avez parlé, sont-ils réellement du bois marchand ? R.—Oui ; c'est du bois sain et tout de première qualité, et des planches de grange et d'approvisionnement.

Q.—Est-ce parce que l'épinette est plus dure que le pin, que vous ne l'employez pas ? R.—Je l'ignore ; je connais à peine ce que c'est que l'épinette.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—C'est du pin blanc, mais plus dur de sa nature, moins consistant ? R.—On emploie une espèce d'épinette, à la Baie Georgienne, pour faire les planchers ; j'en ai reçu un ou deux chargements de chars, il y a deux ou trois ans.

Interrogé par M. CLARK :—

Q.—Avez-vous remarqué que l'épinette était plus durable que le pin ? R.—Oui, l'épinette est plus dure, mais on n'aime pas ici à l'employer pour les planchers.

Q.—Vous servez-vous, pour les planchers, du pin dur du sud ? R.—Non.

Q.—Vous employez toujours le pin mou ? R.—Oui. L'épinette coûte un peu moins cher que le pin ; elle coûte \$10.50, chargée sur les chars, ce qui fait \$1 de différence dans le coût à la scierie.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Vous avez payé cette épinette \$10.50, à l'état brut ? R.—Oui.

Q.—Et vous l'avez ensuite préparée vous-même ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les établissements industriels qui reçoivent des gratuités, sont-ils obligés par la loi d'employer un certain nombre d'ouvriers, sous peine d'être privés de ces avantages ? R.—Oui ; ici, cette condition a été mise dans le contrat qui accordait cette gratuité.

Q.—Y en a-t-il ici qui ne se sont pas conformés à la loi ? R.—Il n'y a que deux industries qui ont reçu ces avantages par contrat, et on a dit qu'une de ces deux fabriques ne remplissait pas les conditions de son contrat, mais après avoir pris des renseignements, je crois que cette rumeur était fausse.

* * * de St-Thomas, est appelé.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis ingénieur mécanicien de locomotives.

Q.—Sur quel chemin ? R.—Sur le chemin de fer le Grand-Tronc ?

Q.—Avez-vous eu de ces griefs dont les ingénieurs se plaignent ? R.—Je ne crois pas que les ingénieurs aient à se plaindre d'aucun grief, excepté un, que voici : Si je suis congédié par cette compagnie et que je veuille travailler dans une autre, il faut, en vertu des règlements de l'association connue sous le nom de la société des surintendants, que j'obtienne un certificat de capacité et de bonne conduite de la compagnie qui m'employait, et il est loisible au surintendant de me le donner ou de me le refuser.

Q.—Combien d'heures les ingénieurs de locomotives travaillent-ils ? R.—Nous travaillons huit heures par jour, ou cent milles, sur une moyenne de quinze milles à l'heure.

Q.—Etes-vous souvent obligés de travailler plus longtemps ? R.—Oui, nous sommes souvent obligés de travailler vingt-quatre heures.

Q.—Quand un homme est ainsi occupé pendant vingt ou vingt-quatre heures, peut-il exercer cette vigilance qui est nécessaire à sa sûreté personnelle et à celle de la locomotive et du train ? R.—Non, c'est impossible.

Q.—Pouvez-vous vous soustraire à ce travail si long ? R.—Sur le Grand-Tronc, après avoir travaillé douze heures, on peut demander huit heures de repos. Tout ce qu'il faut faire est d'écrire : "Je demande huit heures de repos," et on accorde notre demande.

Q.—Ce système a-t-il quelqu'inconvénient ? R.—Non ; on nous accorde les huit heures de repos, mais la dernière minute écoulée on nous appelle.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous indiquer un moyen d'obtenir ces certificats dont les ingénieurs ont besoin ? R.—Je n'en connais pas ; à moins qu'une loi oblige les surintendants à donner ces certificats non seulement aux ingénieurs, mais à tous les employés qui sont dans le même cas. Le moyen que je suggère, est d'obliger toutes les compagnies de chemins de fer, de donner à chacun de ses employés des certificats de capacité, du temps de service et de bonne conduite.

Q.—Exigeriez-vous que les ingénieurs subiraient un examen ? R.—Oui.

Q.—Et s'ils réussissaient dans leur examen, vous voudriez que le gouvernement rendrait obligatoire l'octroi d'un certificat ? R.—Non, je voudrais obliger les compagnies qui nous ont employés de nous donner, quand elles nous congédient, un certificat de notre temps de service, de bonne conduite et de nos capacités mentales et physiques pour exercer l'emploi qui nous était confié.

Q.—Connaissez-vous un cas où un ingénieur n'a pas pu obtenir ce certificat ? R.—Oui ; j'en connais un dans cette ville.

Q.—Quand on porte des plaintes contre les employés d'un chemin de fer, qui doit en prendre connaissance ou à qui sont-elles déférées ? R.—Je ne puis parler que du Grand-Tronc, à ce sujet. Quand on accuse un ingénieur d'avoir causé des dommages ou un accident—un crime si vous le voulez—il doit, avec ses officiers supérieurs, faire rapport au surintendant du département et celui-ci avec les surintendants de deux ou trois autres départements forment un tribunal devant lequel il comparaît et qui lui fait son procès.

Q.—Ces surintendants sont-ils toujours des hommes expérimentés en matière de chemins de fer ? R.—Presque toujours ; il y a des exceptions.

Q.—Des hommes sont-ils congédiés par l'ignorance des surintendants au sujet des devoirs des employés de chemins de fer ? R.—Il a pu exister de ces cas, mais il y en a bien peu maintenant. Des hommes à l'emploi que j'occupe, ne leur permettraient pas de nous congédier par suite de leur ignorance. L'association dont je fais partie a assez de contrôle et d'influence pour exiger une enquête juste et impartiale, et pour faire réinstaller un homme qui a été injustement traité.

Q.—Si vous n'aviez pas cette association, croyez-vous que vous ne réussiriez pas aussi bien ? R.—Non, certainement.

Q.—Pouvez-vous nous donner des renseignements au sujet du système d'assurance sur votre chemin de fer ? R.—Oui ; le système d'assurance du Grand-Tronc est supérieur à tous les autres dans le Dominion.

Q.—Pour quelle proportion de la somme payable au décès êtes-vous cotisés ? R.—Je paie 25 cents pour une assurance payable au décès ; mon assurance n'est pas très élevée.

Q.—A quelle classe appartenez-vous ? R.—J'appartiens à la classe D.

Q.—Quelle somme paie-t-on au décès, dans cette classe ? R.—Sept cent cinquante piastres.

Q.—En cas de décès dans la classe D, tous les membres de l'association dans les autres classes sont-ils cotisés ? R.—Oui ; jusqu'à concurrence de leurs classes.

Q.—La cotisation suffit-elle pour payer la somme requise ? R.—Invariablement elle suffit, et il y a un surplus.

Q.—Connaissez-vous un cas où elle a été insuffisante ? R.—Oui, dans les classes les plus élevées où il n'y a pas un nombre suffisant d'assurés dans les deux plus hauts degrés ; je crois qu'ils n'ont jamais réalisé les \$2,000.

Q.—Quand il survient un décès dans la plus haute classe, tous les membres sont-ils cotisés pour la somme entière ? R.—Non ; ils sont cotisés seulement pour le montant de la classe où ils sont assurés.

Q.—Le montant entier de cette classe ? R.—Oui.

Q.—Et ils ne reçoivent pas la somme pour laquelle ils sont cotisés dans les classes supérieures ? R.—Ils reçoivent ce qui a été réellement réalisé.

Q.—Ils ne reçoivent pas la somme pour laquelle ils sont cotisés ? R.—Ils ne reçoivent pas la somme de \$2,000.

Q.—Croyez-vous bien équitable le système qui cote un homme sur le pied de \$2,000 et qui ne paie pas cette somme ? R.—De la manière dont ils sont cotisés, je crois que le système est équitable, parce qu'ils ne paient qu'en raison de ce qu'ils retirent.

Q.—Ne paient-ils pas, dans la plus haute classe, 50 centins par décès ? R.—Oui ; je le crois. Tous, dans la classe A, paient 50 centins si un décès survient dans cette classe, et cela va en diminuant jusqu'à 5 centins dans la classe F.

Q.—Combien y a-t-il de membres dans cette assurance ? R.—Je ne puis dire au juste—un peu plus de 10,000.

Q.—On nous a dit aujourd'hui que vous étiez 11,000 dans cette assurance, est-ce à peu près le nombre ? R.—Oui, il pourrait se faire que le nombre dépasserait ce chiffre.

Q.—Survenant un décès dans la classe F, on prélèverait \$550 sur 11,000 membres, que fait on de la somme réalisée ? R.—On garde le surplus pour la cotisation suivante.

Q.—Vous en donne-t-on crédit pour la cotisation suivante ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous moins pour la suivante ? R.—Oui ; s'il y a un surplus suffisant pour payer l'assurance suivante, on ne fait pas de nouvelle cotisation.

Q.—Les ingénieurs sur la ligne sont-ils forcés de se joindre à ceux qui font partie de cette association de secours mutuel ? R.—Je crois que maintenant ils sont obligés d'en faire partie ; c'est une condition de l'engagement, mais ceux qui étaient employés lors de la fondation de cette société, n'ont pas été forcés d'en faire partie. C'était facultatif pour eux, mais aujourd'hui ceux qui s'engagent sur la ligne sont obligés par leur acte d'engagement de faire partie de cette société.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—En raison de l'association puissante dont vous faites partie du *Brotherhood of locomotive Engineers*, ne vous sentez-vous pas plus indépendant que les autres employés sur la ligne ? R.—Je ne sais pas. Il y a d'autres organisations qui se sentent aussi indépendantes que nous, mais d'après le résultat de plusieurs enquêtes, elles n'exercent pas l'influence que nous exerçons.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Connaissez-vous quelqu'employé du Grand-Tronc qui n'a pas pu obtenir un certificat du surintendant pour raison d'inimitié personnelle ? R.—Comme je l'ai dit, le surintendant a le droit de refuser ou d'accorder un certificat, mais il me serait difficile de dire la raison de son refus — s'il refuse par inimitié ou pour d'autres raisons.

Q.—Si le surintendant avait une antipathie personnelle contre un employé, lui serait-il difficile d'en obtenir un ? R.—Oui.

Q.—Le gouvernement oblige-t-il la compagnie du Grand-Tronc à déposer une certaine garantie pour cette assurance ?—R.—Je n'en sais rien.

Q.—Avez-vous, en dehors de cette société d'assurance, quelque recours contre la compagnie en cas d'accident ? R.—Non.

Q.—Êtes-vous obligés de signer un engagement de ne rien réclamer de la compagnie ? R.—Pour autant que nous pouvons être liés en signant le livre des règlements, ce qui constitue une des conditions d'admission. Personne ne peut être mécanicien, conducteur, préposé aux bagages sans signer le livre des règlements et l'indicateur où cette condition se trouve inscrite.

Q.—Les voies des chemins de fer canadiens sont-elles dans un état si parfait qu'il n'y ait aucun danger pour les trains qui y circulent ? R.—C'est là une question difficile à résoudre. Règle générale, elles sont sans danger mais il peut exister des endroits où elles ne sont pas sans danger.

Q.—Connaissez-vous des accidents résultant du mauvais état de la voie et qui sont arrivés il y a deux ou trois ans ? R.—Non. Du moins, je ne m'en souviens pas.

Q.—Les mécaniciens sont-ils soumis à un examen de daltonisme ? R.—Pas sur notre ligne. Ils passent un examen pour passer de chauffeur au grade de mécanicien et au cours de cet examen ils sont mis à l'épreuve à cet égard, mais pas après. Il y a l'examen du daltonisme qu'il faut passer dans le bureau du surintendant.

Q.—L'épreuve est-elle sévère ? R.—Elle n'est pas fort sévère.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—L'épreuve est-elle assez sévère pour suffire à la sûreté du public ?

R.—Oui, je le pense. Elle ne se fait pas sur un millier de teintes, mais elle se fait sur un nombre suffisant pour prouver que l'aspirant possède les connaissances requises. Je fais allusion à ce point parce que dans l'Etat d'Alabama, l'épreuve du daltonisme se fait sur cent différentes teintes, si variées qu'une modiste serait à peine en état de les nommer. Ce n'est pas une expérience juste.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pensez-vous que le fait de signer ce livre de règlements vous prive du droit de réclamer des indemnités auxquelles la loi du pays vous autorise ? R.—Je le pense, car cette signature rend la revendication tellement difficile qu'il vaut tout autant l'abandonner.

Q.—Votre société a-t-elle jamais tenté de faire abroger ce règlement ? R.—Non. Ces livres de règlements sont approuvés par le conseil privé, leur contenu a par conséquent force de loi et il faudrait l'autorité du Conseil privé pour les annuler avant que nous ayons un recours quelconque contre la compagnie.

Q.—Savez-vous que M. Bell, l'avocat du Grand-Tronc, est d'un avis contraire ? R.—Mon surintendant m'a dit le contraire, mais personnellement je n'en sais rien. Il y a quelques années, lors de la fusion du Grand Tronc et du Grand Occidental, quand je fus envoyé à Hamilton pour signer ce document, je fis des objections. Mon surintendant M. Domville me dit alors que ce n'était qu'une question de forme; il me disait: " Pourquoi hésiter, M. Bell dit que cette formalité ne vous prive d'aucun des droits que vous accorde la loi."

Q.—Qui est responsable d'un train en marche ? R.—Le mécanicien et le conducteur.

Q.—La responsabilité est-elle conjointe ou bien l'un des deux est-il principalement responsable ? R.—A certains égards la responsabilité est conjointe, cependant le mécanicien est sous les ordres du conducteur, mais tous deux sont également responsables en cas d'accident.

Q.—Quel est le signal dont se sert le mécanicien quand il veut communiquer avec le conducteur ? R.—Il fait entendre le sifflet 2 ou 3 fois d'une manière particulière. Il y a une variété de signaux au sifflet. S'il se trouvait dans une gare ou une voie d'évitement, il pourrait aller vers le conducteur ou s'il n'allait pas le trouver, il ferait entendre le sifflet plusieurs fois et enfin donnerait le signal du départ.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—L'inspection des bouilleurs des locomotives est-elle assez sévèrement faite ?
R.—Je ne pourrais le dire. Ici, ils sont nettoyés et examinés périodiquement. Dans les stations intermédiaires, l'inspection n'est pas faite aussi rigoureusement que dans les stations centrales comme Hamilton.

Q.—Les explosions de bouilleurs de locomotives sont-elles fréquentes au Canada ?
R.—Elles sont rares dans la partie Ouest. Voilà 19 ans que je suis employé sur la section du Grand Occidental du Grand-Tronc et je n'ai jamais eu connaissance d'une explosion.

Q.—Approuvez-vous le système de faire voyager les mécaniciens sur différentes divisions ? R.—Non.

Q.—Est-il d'usage de les faire voyager ainsi ? R.—C'est l'habitude sur la section du Grand Occidental du Grand Tronc.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Arrive-t-il des accidents par le fait que des mécaniciens voyagent sur des voies qu'ils ne connaissent pas ? R.—Il est d'usage de les faire accompagner d'un pilote jusqu'à ce qu'ils connaissent la voie, cependant il n'y a pas la même garantie de sécurité qu'il y aurait s'ils ne voyageaient que sur une section.

Q.—Avez-vous connu des accidents attribuables à cette cause ? R.—Je n'en ai connu aucun qui puisse s'attribuer positivement à cette cause, quoiqu'elle puisse être un facteur dans les accidents.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous jamais vu un mécanicien voyager la première fois, sans pilote, sur une ligne ? R.—Non, jamais avec un train. Il pourrait se faire qu'il eût voyagé avec une locomotive, quoique je ne m'en souviens pas.

Q.—Vous souvenez-vous du désastre du *Humber* ? R.—Oui.

Q.—Le mécanicien qui conduisait le train, n'était-il pas relativement novice sur cette section ? R.—Le mécanicien de la locomotive qui a frappé ?

Q.—Oui ? R.—Je ne sais, mais je crois qu'il avait voyagé suffisamment longtemps pour connaître la voie.

Q.—Il appert des témoignages qu'il n'avait jamais eu de pilote et qu'il faisait son second voyage ? R.—Cela pourrait être vrai, mais je n'en suis pas sûr.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les bouilloires de forme circulaire sont-elles plus dangereuses dans les locomotives que celles de forme plate ? R.—A certains égards, elles sont plus dangereuses, à d'autres elles ne le sont pas. Les bouilloires de forme circulaire ne sont pas autant sujettes à corrosion, le dépôt n'est pas aussi adhérent que dans celles de forme plate, l'eau étant plus généralement et continuellement agitée. Le seul danger qu'elles présentent c'est qu'elles contiennent moins d'eau ; sauf cela, elles sont solides et, je crois moins dangereuses au point de vue du dépôt. Dans les bouilloires à fond plat, il y a le danger, que le dépôt se formant à la hauteur du foyer pourrait empêcher l'eau d'atteindre la paroi qui évidemment se cristalliserait.

Interrogé par M. CLARK :—

Q.—Qui fait l'inspection des chaudières ? R.—Un employé de la Compagnie ou l'inspecteur régulier d'assurance ? R.—C'est un employé de la Compagnie. Un ouvrier pratique constructeur de chaudières, chargé de l'inspection et de la réparation des chaudières, est attaché à chaque station de locomotives.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Une locomotive dont les tubes coulent est-elle parfois mise en route ? R.—

Cela peut arriver, cela dépend du mécanicien lui-même. Je ne dois pas partir avec une locomotive du moment que j'ai déclaré dans mon rapport qu'elle doit subir des réparations ; si je pars, c'est sous ma responsabilité.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Le surintendant des machines vous permettrait-il de partir avec une locomotive défectueuse? R.—S'il le savait, évidemment non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Le mécanicien monte-t-il généralement la même locomotive? R.—Depuis que nous sommes incorporés au Grand-Tronc nous changeons continuellement. Il y a un mécanicien par locomotive, mais généralement le mécanicien est obligé de prendre du repos et de confier sa locomotive à un collègue, ce qui fait qu'il n'y a pas une locomotive pour chaque. Sur le "Great Western" chaque homme possédait sa locomotive, tandis que sur le Grand-Tronc il n'y a qu'un nombre déterminé de locomotives pour parcourir une certaine distance.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pourriez-vous suggérer un système qui pourrait améliorer la position du mécanicien de chemins de fer, au point de vue des signaux, par exemple? R.—(Oui. J'estime que le système de signaux de station actuel est mauvais. A mon avis, il ne faudrait pas placer de feu blanc sur la ligne principale, mais le feu blanc devrait être réservé à la lampe de tête (*head-lamp*) et à la lampe à la main.

Q.—Arrive-t-il souvent des accidents par cette confusion de signaux? R.—Tout dernièrement il est arrivé un accident, sur le "Canada Southern," qui, dans mon opinion, doit être attribué aux feux blancs.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quels sont les détails? R.—C'était en bas entre Brownsville et Springfield. D'après le témoignage des deux mécaniciens, ce sont les feux blancs qui ont causé l'accident. On a pour système de faire usage de lampes à verre cannelé pour les sémaphores et pour les aiguilles, les feux sont blancs et à distance ils ressemblent à des feux de tête.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel est le genre de feu que vous préféreriez pour sémaphores, aiguilles et signaux d'ordre? R.—Pour les aiguilles, je préférerais le vert, le rouge pour les sémaphores et le rouge et le blanc pour les signaux d'ordre. Cependant le signal d'ordre pourrait rester blanc, mais le système que je vous expose est celui auquel j'étais habitué sur l'ancien "Great Western," et tout homme du métier avouera que nous possédions le meilleur système de signaux de station du Canada.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ce système fut changé quand vous avez été fusionnés avec le Grand-Tronc? R.—Oui, lors de la fusion.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Désirez-vous faire quelqu'autre déclaration volontaire? R.—Ainsi que je l'ai dit antérieurement, on a mis en vigueur un système de proscription qui n'atteint pas seulement les mécaniciens mais toutes les autres catégories d'employés. Les surintendants exigent que nous produisions un certificat de capacité et de titres à la position que nous désirons obtenir. Notre position n'est pas celle d'un charpentier, d'un tailleur ou d'un forgeron, nous avons la responsabilité d'un grand

nombre d'existences et il est nécessaire que les surintendants sachent si nous avons les qualités requises pour conduire un train à destination. Sans certificat nous ne pouvons aboutir, personne ne nous engage et comme nous ne pouvons forcer le surintendant à nous délivrer un certificat, nous nous trouvons dans une fort mauvaise position. Par rancune personnelle, il peut nous refuser ce certificat. Cet état de choses s'applique non seulement aux mécaniciens, mais aussi, je crois, aux conducteurs et serre-freins. Aujourd'hui vous pouvez voir se promener dans les rues de St-Thomas un employé qui avait une position et qui en aurait une autre si le surintendant du "Michigan Central" ne refusait de lui donner un certificat.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Y a-t-il eu des grèves parmi vous ? R.—Il y a quelques années avant notre fusion avec le Grand-Tronc, il y eut une grève sur cette ligne et naturellement en qualité de membres de l'association nous sympathisions avec les grévistes et les aidions.

JOHN NOBLE, de St-Thomas, est appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Forgeron-mécanicien.

Q.—Dans quel atelier travaillez-vous ? R.—Actuellement je travaille dans les ateliers du "Michigan Central."

Q.—Ici, à St-Thomas ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous quelques renseignements spéciaux à nous communiquer relativement à la condition des ouvriers dans ces ateliers ? R.—Je ne me souviens de rien de particulier en ce moment relativement aux ateliers, mais je désire donner quelques renseignements sur un autre sujet.

Q.—S'il vous plaît, donnez-nous ces renseignements ? R.—Je voudrais voir abolir le système de subsides accordés aux industriels ainsi que dans un grand nombre de cas l'exemption de taxes. Je pourrais peut-être faire une exception pour les propriétés ecclésiastiques, sur lesquelles les églises sont construites, ainsi que pour les propriétés scolaires auxquelles nous sommes tous à peu près également intéressés, mais l'abolition de l'exemption de taxes sur ces propriétés ne serait pas plus avantageuse à un citoyen qu'à un autre. Quant au système d'accorder des subsides, il est fatal à l'ouvrier soigneux et économe qui a amassé un petit pécule et voudrait commencer une petite industrie pour son compte. Non seulement, il doit faire la concurrence au capital accumulé par les capitalistes, mais encore à la fortune publique, ce qui est désastreux pour lui. Il lui faut payer une partie des taxes créées par ces subsides qui permettent à d'autres de lui faire concurrence. Si, par exemple, je fabriquais des chaussures à St-Thomas, avec mon propre capital ou le capital amassé par mes collègues ouvriers, et qu'ensuite on accordât à un grand capitaliste un subside de 10, 15 ou 20,000, ce dernier aurait tous les avantages sur moi. Il n'est pas présumable que je puisse avec mon capital personnel ou avec un capital coopératif de \$3,000 ou \$4,000 lutter contre un concurrent qui possédant un capital de 20 ou \$30,000 reçoit un subside de 10, 15 ou \$20,000.

LE PRÉSIDENT :—Dans notre enquête, nous devons nous borner à relever des faits car si nous devions nous occuper des questions générales il n'y aurait pas de fin. Vous pouvez nous exposer des circonstances particulières dans lesquelles des subsides accordés ont eu des conséquences funestes, mais nous ne pouvons entrer dans ces questions, comme si c'étaient autant d'essais sur des principes d'économie politique.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous êtes d'avis que le système d'octroi de subsides est préjudiciable à l'ouvrier ? R.—Oui, Monsieur. Il paraît presque impossible d'établir des industries coopératives, tant qu'il sera en vigueur.

Q.—Supposons qu'un subside soit accordé à une industrie en coopération ? R.—Je n'ai jamais entendu citer un cas pareil.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous n'admettez pas l'exemption de taxes ? R.—Je ne l'admets pas.

Q.—Vous croyez qu'elle devrait être abolie ? R.—Oui.

Q.—Admettez-vous le principe en vigueur à St.-Thomas de publier le rôle d'évaluation de manière que chacun puisse constater s'il est justement évalué ? R.—Oui, je l'approuve.

Q.—Y a-t-il une catégorie de propriétés que vous voudriez voir exemptée de taxes ? R.—Il n'est aucune catégorie que j'aimerais à voir exempter, mais je ne m'opposerais pas à l'exemption pour les propriétés sur lesquelles des églises ou des écoles sont bâties.

Q.—Vous ne voudriez pas exempter les cimetières ?—Je ne m'y opposerais pas. La commission s'ajourne ensuite à mercredi à 2 heures.

—
St-Thomas, mercredi 14 décembre 1887.

WILLIAM RISDON, gérant des "Erie Iron Works" à St-Thomas, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quels sont les principaux produits de votre industrie ? R.—De menus instruments aratoires tels que charrues, cultivateurs, herses et des articles de fonderie et de fonte moulée.

Q.—Vos principaux articles sont les instruments aratoires ? R.—Oui et les commandes générales.

Q.—Depuis quand êtes-vous établi à St-Thomas ? R.—Depuis quatre ans en décembre ou janvier.

Q.—Avez-vous transporté votre industrie où l'avez-vous commencée à St-Thomas ? R.—L'industrie a été créée à Saint Thomas et elle y était en opération depuis 2 ans quand nous en avons fait l'acquisition.

Q.—Votre industrie est-elle prospère, stationnaire ou périlissante ? R.—Elle se développe.

Q.—Employez-vous un grand nombre d'ouvriers ? R.—Nous n'employons pas un grand nombre d'ouvriers, environ 12 à 15 pendant toute l'année.

Q.—Quel salaire payez-vous à de bons ouvriers ? R.—Notre taux régulier est de \$1.50 à \$1,75 par jour à de bons ouvriers.

Q.—Employez-vous quelques manœuvres ? R.—Oui, à certaines époques de l'année.

Q.—Quel salaire leur payez-vous ? R.—Règle générale, \$1 par jour ou \$6,00 par semaine.

Q.—Employez-vous des jeunes garçons ? R.—En ce moment nous n'en avons pas, mais nous en avons eu. Depuis que nous sommes ici, nous en avons employé un ou deux, à peu près la moitié du temps.

Q.—Apprennent-ils parfaitement une des spécialités de votre industrie ? R.—Oui.

Q.—Quittent-ils bons ouvriers ? R.—Je ne puis dire que nous en ayons ren-

voyé plusieurs, il n'y a que quatre ans que nous sommes ici et actuellement nous n'avons pas de jeunes garçons.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos ouvriers font des épargnes et achètent des propriétés ? R.—Quelques-uns possèdent leur habitation ici en ville, d'autres économisent sur leur salaire, d'après ce que nous pouvons en juger ; je ne puis affirmer le fait, je me borne à juger d'après les apparences.

Q.—Vous savez que quelques-uns sont propriétaires de leurs habitations ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous de l'occupation pour vos ouvriers pendant toute l'année ? R.—Les ouvriers qui sont actuellement à l'usine ont du travail toute l'année, c'est-à-dire le nombre que nous employons en ce moment.

Q.—Vous employez parfois des ouvriers temporairement ? R.—Oui.

Q.—Vos machines sont-elles bien protégées ? R.—Assez bien.

Q.—Lors de sa visite, l'inspecteur des usines a-t-il trouvé quelque chose à redire quant aux machines ? R.—Il n'a fait aucune observation que je sache.

Q.—Et n'a-t-il pas fait d'observation sur la condition hygiénique de l'atelier ? R.—Il ne nous en a pas fait part.

Q.—Est-il venu inspecter votre usine ? R.—En vérité, je l'ignore. Je voyage moi-même et il pourrait être venu pendant mon absence, mais je ne m'en souviens pas. Il n'est pas venu à ma connaissance.

Q.—Je suppose que la meilleure réponse que vous puissiez donner, c'est qu'à votre connaissance il n'est pas venu ? R.—Il n'est pas venu que je sache.

Q.—D'où achetez-vous le bois dont vous servez pour ces machines aratoires ? R.—Nous achetons tout notre bois de notre voisinage immédiat, excepté celui des manchons de charrue de première qualité que nous importons de l'Ohio.

Q.—Pourquoi ? R.—Uniquement, parce qu'ils ont là un modèle de manchons qui nous est nécessaire pour une certaine espèce de charrues que les cultivateurs nous demandent.

Q.—Est-ce parce que le bois est de meilleure qualité, ou parce qu'ils connaissent mieux la manière de le travailler ? R.—D'après ce que je puis en juger, jecrois le bois meilleur. Depuis 4 ans que nous sommes en opération, nous n'avons importé que 500 paires de ces manchons. Ce n'est donc pas une bien grande quantité.

Q.—Pouvez-vous dire si ce bois est plus durable et plus avantageux que le bois canadien ? R.—D'après ce que je puis en juger, je crois qu'il est plus avantageux. Je ne voudrais pas dire que nous n'avons pas ici du bois de qualité égale, mais le chêne que nous avons reçu de l'Ohio a été fort avantageux.

Q.—Est-ce du chêne blanc ? R.—Oui. Nous l'appelons chêne des marais, il est bon, solide et a un bon grain. Nous ne mettons aucune couleur sur les manchons que nous recevons de l'Ohio, nous nous bornons à les vernir.

Q.—De quel fer vous servez-vous ? R.—Dans la dernière année, de fer canadien principalement.

Q.—Du fer de Londonderry ? R.—Non, il est fabriqué aux forges de Hamilton, Ontario.

Q.—Et pour le fer en gueuse ? R.—Nous nous servons du fer en gueuse d'Ecosse.

Q.—Du fer d'Ecosse pur ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous un mélange de différences marques ? R.—Oui. Le Summerlee et le Calder. Jusqu'à l'année dernière nous importions notre fer ouvré d'Angleterre.

Q.—Faites-vous usage d'acier ou de fer refroidi pour les charrues ? R.—Nous employons l'acier pour les oreilles et socs de charrues.

Q.—D'où achetez-vous votre acier ? R.—D'Angleterre principalement. Nous avons cependant fait une ou deux commandes à New-Glasgow, N. E.

Q.—Etes-vous aussi satisfait de l'acier de la Nouvelle-Ecosse que de celui d'Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Est-il plus cher ou moins cher ? R.—Plus cher.

Q.—L'emploieriez-vous exclusivement si vous pouviez l'obtenir au même prix ?
R.—D'après ce que je puis juger, je crois que oui.

Q.—De quel laminoir d'Hamilton achetez vous votre fer ? R.—Des "Ontario Rolling Mills." Nous avons aussi eu un chargement de chars de la "Hamilton Forging Company."

Q.—Ce fer d'Hamilton est-il de bonne qualité ? R.—Oui. Il convient parfaitement à notre usage.

Q.—Avez-vous jamais eu des différends avec vos ouvriers dans votre usine ?
R.—Oui.

Q.—Vous n'avez jamais eu de demandes d'augmentation de salaire, de diminution du nombre d'heures de travail ou quelques demandes analogues ? R.—Nous avons eu quelques demandes d'augmentation de salaire.

Q.—Comment les avez-vous réglées ? R.—Nous avons généralement accordé ce que nos ouvriers demandaient ou faisons un compromis du mieux possible.

Q.—Vous discutiez vous-même avec vos ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Vos discussions étaient-elles toujours amicales ? R.—Oui, toujours.

Q.—Faisiez-vous un compromis à parts égales ? R.—Règle générale, nous partageons la différence ; c'était là notre système.

Q.—Je veux dire que les ouvriers avaient autant de chances que vous de faire un bon marché ? R.—Oh oui ! Jamais ils ne sont liés ensemble ; celui qui désirait une augmentation de salaire venait la demander et jusqu'ici, nous l'avons toujours accordée.

Q.—Avez-vous jamais congédié des ouvriers parce qu'ils étaient trop pressants dans leur demandes ? R.—Non, Monsieur.

Q.—Combien d'heures travaillent vos ouvriers ? R.—Dix heures par jour ou 60 heures par semaine.

Q.—Avez-vous eu dans St-Thomas une demande générale de diminution du nombre des heures de travail ? R.—Il y a deux ans, quand les Chevaliers du travail surgirent, il y eut une espèce de mécontentement. J'entendis parler de notre atelier, les ouvriers ne voulaient travailler que 8 heures par jour et je leur fis cette réponse : "Si vous le voulez, je suis prêt, mais évidemment nous réglerons le salaire en proportion." La question tomba à l'eau et je n'en entendis plus parler.

Q.—Comment les ouvriers trouvèrent-ils votre réponse ? R.—Ils n'en étaient pas trop satisfaits, mais ils se dirent que mieux valait travailler 10 heures et gagner le salaire entier. J'ai, avec mes ouvriers, un arrangement courant qu'ils ne travailleront que 9 heures par jour, mais ceux que nous payons \$2 par jour doivent travailler 10 heures à 20 cents pour gagner ce salaire, mais cet hiver nous n'avons pas encore mis l'arrangement en pratique.

Q.—Les ouvriers n'insistent pas sur leur demande ? R.—Ils ont préféré travailler 10 heures tant que nous ne nous y opposons pas.

Interrogé par M. CLARK :—

Q.—Vous ne pensez pas qu'un travail de 10 heures est trop long pour un ouvrier dans votre industrie ? R.—Non. Je crois que ce serait du temps gaspillé s'il en était autrement. Les feux de nos forgerons brûlent bien mieux le soir, ils voient aussi bien ce qu'ils font à l'aide d'une lampe, et quand ils emploient les fournaux, une quantité considérable de calorique serait perdue. Ils ne s'y refusent pas plus que moi.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne pensez-vous pas que quand un ouvrier a travaillé 10 longues heures par jour, de retour chez lui, après avoir pris son souper, il lui reste bien peu de temps pour cultiver son intelligence et s'amuser en famille, car l'ouvrier est censé être couché à 10 heures afin de pouvoir fournir une bonne journée de travail à son patron ?
R.—Oui. Je crois cela. J'ai à travailler moi-même et je trouve qu'il me reste peu de

temps pour m'amuser. Je ne quitte pas l'atelier avant 6 heures et je trouve que travailler de 7 heures à 6 heures absorbe une grande partie du temps d'un homme, qu'il ne lui reste guère de temps pour sa culture intellectuelle et son amusement. D'un autre côté, on a tant de peine avec les ouvriers qui abusent de la boisson et pour d'autres motifs, et puis il en est tant qui emploient leur temps libre à satisfaire leurs fantaisies personnelles, qu'ils ne passent pas en famille le temps qu'ils pourraient y passer.

Q.—C'est là votre opinion relativement à la classe ouvrière de St-Thomas ? R.—Non. Je me borne à signaler des cas exceptionnels. Je ne crois pas que ce soit la règle, c'est l'exception, je pense. Nous avons un grand nombre d'ouvriers de chemins de fer à St-Thomas, et il y a, je crois, beaucoup de dissipation. Ces ouvriers sont absents de la maison et s'amusez tandis qu'ils pourraient, s'ils voulaient, être chez eux et s'amuser en famille. Il y a plus ou moins de dissipation de ce genre.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Possédez-vous une bibliothèque gratuite ici ? R.—Oui.

Q.—Est-elle généralement fréquentée par l'ouvrier ? R.—Oui.

Q.—L'ouvrier retire beaucoup de profit de cette bibliothèque ? R.—Je ne sais si l'ouvrier en tire du profit. J'ai fréquenté la bibliothèque et y ai trouvé bon nombre de jeunes gens, fils d'ouvriers. En causant avec le directeur, j'ai appris que les livres sortent rapidement et que tout son temps est pris à distribuer des livres.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle est la proportion des livres pris par l'ouvrier pour lecture à domicile ? R.—Non. Je ne pourrais le dire. Je n'ai aucun moyen de contrôle particulier, n'ayant jamais prêté une attention spéciale à cette question. Cependant, je crois que la bibliothèque est bien fréquentée.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne pensez-vous pas qu'elle serait mieux fréquentée encore, si la classe ouvrière avait quelques heures de liberté le samedi après-midi ? R.—Oui, je crois qu'elle serait mieux fréquentée. D'autre part, il ne faut pas perdre de vue que ces ouvriers possèdent une société particulière à laquelle ils s'intéressent beaucoup, ils passent beaucoup de temps dans ces sociétés. Remarquez que je parle maintenant en thèse générale. Quant à mes ouvriers, j'en suis convaincu, ils aiment mieux travailler 10 heures par jour que de voir leurs salaires rognés. Cependant le système de 8 heures de travail serait bon, si le temps libre était employé à la culture intellectuelle, comme il devrait l'être.

Q.—Pensez-vous la classe ouvrière des cinq dernières années plus intelligente que celle des cinq années précédentes ? R.—Oui, certainement.

Q.—Il est donc évident que la diminution des heures de travail, en règle générale, développe l'intelligence de l'ouvrier ? R.—Oui, je suis d'avis qu'elle la développe beaucoup.

J. B. MORFORD, de St-Thomas, surintendant-sectionnaire du "Michigan Central Railway," est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes gérant de la compagnie ? R.—Non, je suis surintendant-sectionnaire de la section canadienne du "Michigan Central," entre les deux rivières.

Q.—C'est-à-dire de l'ancien "Canada Southern" ? R.—Oui, l'ancienne section "Canada Southern."

Q.—Vous employez beaucoup d'ouvriers ? R.—Oui, nous en employons un nombre considérable.

Q.—Vous faites un grand trafic ? R.—Oui, un très grand trafic.

Q.—Combien gagnent les mécaniciens sur cette ligne ? R.—Le salaire des mécaniciens est basé sur le parcours. Nous leur payons 3 et $3\frac{1}{2}$ cents par mille. Les mécaniciens de trains de voyageurs gagnent $3\frac{1}{2}$ cents et ceux des trains de marchandises 3 cents. Quand ils travaillent tout le mois, ils gagnent de \$100 à \$140 par mois.

Q.—Combien d'entre eux travaillent le mois entier ? R.—Je crois que presque tous nos mécaniciens de trains de voyageurs travaillent le mois complet et je pense que bon nombre de machinistes de trains de marchandises en ont fait autant dans les derniers mois. C'est là une question à laquelle je ne puis répondre qu'approximativement, le compte des heures et des distances étant tenu dans le département des machines sous les ordres M. Flynn. Je donne mon opinion d'après les rapports des trains conduits par ces mécaniciens.

Q.—Vous êtes bien au courant des rapports des trains ? R.—Oui. Je les consulte fréquemment. Bien souvent nous faisons appeler des conducteurs et des chauffeurs pour partir et ils prétendent n'avoir pas assez eu de repos. Quand c'est du repos qu'ils veulent nous ne les forçons pas. Si nous constatons qu'ils ont quitté le travail depuis 18 ou 24 heures et n'ont pas pris de repos, nous n'acceptons généralement pas le manque de repos comme une excuse.

Q.—Les voyages ne sont-ils pas fréquemment allongés par des tempêtes, des retards ou des accidents de toute espèce ? R.—En hiver, nous avons des retards, mais depuis 4 ans nous n'avons eu que deux collisions qui aient causé des retards sérieux.

Q.—Les trains de marchandises n'éprouvent-ils pas fréquemment des retards dans les gares intermédiaires sur les voies d'évitement ? R.—Pas d'ordinaire. Le temps de parcours calculé depuis un mois pour un train de marchandises, y compris les trains de marchandises brutes, comme nous appelons le charbon, et les marchandises communes telles que le sel, comparé aux trains de bestiaux, serait de 4 heures 30 minutes à 5 heures ou 6 heures pour le fret de route et dans l'ensemble la moyenne est de 9 heures et 30 minutes par voyage.

Q.—Le voyage est calculé de St-Thomas à Windsor ? R.—De Windsor à St-Thomas, et de St-Thomas à Mount Rose ou Victoria, Niagara River. Windsor est à 109 milles, 2.10 ; Mount Rose à 111, et Victoria est, je pense, à 118. La moyenne de la durée du voyage prise par un mécanicien durant plusieurs mois, était d'environ 9 heures et 30 minutes temps de train, depuis le moment où il était signalé présent à la gare prêt au service jusqu'au moment où il atteignait le terminus.

Q.—N'arrive-t-il pas parfois que les trains sont retardés beaucoup au delà de ces heures ? R.—Parfois en temps de brouillard. Dans ces temps nous employons le système d'arrêt. Nous arrêtons un train dans une gare jusqu'à ce que le précédent ait dépassé la station précédente, ce qui peut causer un retard d'une heure de plus sur le parcours entier. Parfois un mécanicien part avec un chargement de charbon, de marchandises très lourdes ou d'un tonnage fort élevé, les rails sont en mauvais état comme la nuit dernière et le train peut alors être en route pendant 12, 13 ou 14 heures mais nous payons un supplément à nos employés pour un pareil service. Nous payons un supplément à nos mécaniciens pour tout travail qui dépasse, je crois, 10 ou 12 heures.

Q.—S'ils sont retardés de manière à faire plus de 10 ou 12 heures, vous leur payez un salaire supplémentaire ? R.—Oui. Après 12 heures de travail, nous leur payons tant par heure. Nous avons fait un arrangement semblable avec les conducteurs et les serre-freins.

Q.—Avez-vous eu connaissance d'un train qui était resté 24 heures en route ? R.—Oui. L'hiver dernier quand nous avons eu les blocus de neige et quand les trains étaient tous liés sur la section de l'est.

Q.—Les employés pouvaient-ils se reposer ? R.—Oui, ils reçurent des ordres, à cet effet, et on prit des mesures pour les appeler quand besoin serait. J'ai nommé un des plus anciens de l'équipe, disons à Waterford, et lui ai dit de prendre les mesures pour que les hommes prissent du repos jusqu'au moment où nous les appellerions.

Q.—N'est-il pas vrai que parfois ces employés sont obligés de rester de service pendant 18, 20 et 24 heures sans avoir le moyen de se reposer ? R.—Non, Monsieur. Je ne crois pas qu'il y ait dans les rapports un seul cas où un homme soit resté de service pendant 18 heures. Un tel retard a pu avoir lieu mais j'ignore quand il est arrivé. Vous savez que près des neuf dixièmes des employés du chemin résidant ici sont toujours prêts, si on les rappelle après une course de dix heures à Windsor, à repartir aussitôt qu'ils ont pris leur déjeuner ou que leur char cambuse est préparé, parce qu'ils viennent et s'y reposent. Je n'ai jamais demandé à un conducteur ou serre-freins, de repartir pour voyage sans lui donner le temps de prendre un repos suffisant. Nous avons ce que nous appelons un tableau de repos pour les mécaniciens et les chauffeurs.

Q.—Chaque mécanicien conduit-il toujours la même locomotive ? R.—Non, Monsieur ; nous avons deux équipes par locomotive, lorsque le trafic le demande, plutôt que de laisser tant de locomotives et de chars inactifs sous l'abri.

Q.—Vous parlez de votre propre chemin ? R.—Oui, je ne connais rien des autres chemins. C'est à peu près tout ce que je puis faire de bien prendre soin de moi-même.

Q.—De combien de chars chargés se composent les trains de fret ? R.—C'est suivant la force de la locomotive ; les trains varient de vingt-cinq à cinquante-deux chars. La moyenne de nos trains est de trente-cinq chars.

Q.—De combien se compose l'équipe d'un train de quarante chars et au-delà ? R.—D'un conducteur et deux serre-freins.

Q.—Lorsqu'il est nécessaire d'arrêter tout à coup un de ces trains, dans quelle distance pouvez-vous l'arrêter ? R.—Cela dépend entièrement de la qualité des freins ; il y en a qui sont plus faciles à manœuvrer que d'autres ; il faudrait plus de temps par exemple pour arrêter un train chargé de charbon.

Q.—Vous n'avez aucun contrôle sur les freins ? R.—Nous passons sur notre ligne des chars appartenant à toutes les compagnies.

Q.—Et beaucoup de chars étrangers à votre ligne ? R.—Oui ; il y en a plusieurs dont les freins ne sont pas aussi bons que ceux de nos chars, car nous mettons à nos chars à bagages d'aussi bons freins qu'à nos chars à passagers.

Q.—Si un pont était ouvert, et s'il y avait un obstacle sur la voie ou s'il arrivait tout autre accident qui obligerait le mécanicien à donner le signal de serrer les freins, dans quelle distance pourriez-vous arrêter un train pour éviter une collision ou tout autre accident ? R.—Si le signal est donné suivant nos instructions, jamais un train n'ira se jeter dans un pont ouvert. Nous obligeons tout conducteur qui retraite devant un danger signalé de reculer sur une distance de vingt-cinq poteaux de télégraphe, et si c'est sur une courbe, nous l'obligeons à reculer tant qu'il ne peut apercevoir, dix poteaux de télégraphe ; il n'y a pas de trains je crois, à la vitesse que nous leur donnons, que nous ne puissions arrêter dans une longueur de trois quarts de mille, si les serre-freins sont à leur poste.

Q.—Quelle espèce de passerelle ont les chars de fret qui passent par ici ? R.—Du même genre à peu près que celles des autres chars de fret.

Q.—Serait-il difficile de mettre des gardes de chaque côté des passerelles, de façon que les serre-freins puissent s'appuyer en courant sur les passerelles ? R.—Non, ce ne serait pas difficile ; on pourrait placer facilement et à peu de frais des gardes sur le dessus des chars, mais il faudrait pour cela s'entendre avec les chemins de fer des Etats-Unis, parce que sans cela le danger serait plus grand qu'aujourd'hui. Les serre-freins se reposeraient plus sur la garde, et seraient moins prudents que s'il n'y en avait pas du tout.

Q.—Si une compagnie de chemin de fer plaçait des mains courantes sur ces chars, est-ce que d'autres compagnies, voyant que la chose est bonne, ne suivraient pas cet exemple ? R.—Je ne puis répondre à cette question. Si d'autres compagnies de chemin de fer, en Canada ou dans les Etats-Unis, veulent adopter quelque système

de protection pour la vie des employés de chemin de fer, nous serons les premiers à les seconder.

Q.—Le danger ne serait-il pas diminué si la passerelle était plus large ? R.—Je ne sais pas si le danger serait diminué. J'en connais quelque chose par expérience, vu que j'ai marché sur ces passerelles pendant six ou sept ans, et je ne me rappelle pas que j'aie jamais fait un faux pas ; et pourtant les passerelles étaient beaucoup plus étroites alors qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Q.—Arrive-t-il souvent que des hommes tombent du haut des chars ? R.—Oui monsieur, mais pas lorsqu'ils sont prudents. Il peut certainement arriver que des trains se séparent juste au moment où le serre-freins, enjambe d'un char à l'autre, et alors il est exposé à tomber. L'hiver dernier un employé vint à la ville et s'acheta une paire de bottes neuves ; il avait l'habitude de porter des souliers et il n'avait pas mis les pieds sur le deuxième char qu'il tomba et se tua. J'ai vu des serre-freins qui, au lieu de marcher sur la passerelle comme ils devaient le faire, sautaient du bout d'un char sur l'autre char, ce qui est très dangereux dans les temps humides et de frimas, car un homme glisse et il tombe en bas du char. Mais je prétends que lorsque les employés agissent avec imprudence, les compagnies ne sont pas à blâmer.

Q.—Les officiers ne sont-ils pas trop disposés à jeter le blâme sur les employés lorsqu'il arrive des accidents ? R.—Non, Monsieur, et je vous dirai ce que j'ai fait l'hiver dernier. Pendant les tempêtes de grésil, lorsque je savais que le dessus des chars de fret offrait beaucoup de danger, je télégraphiais au conducteur et au mécanicien de conduire leur train avec beaucoup de prudence, parce que nous ne voulions pas que les serre-freins allassent sur le dessus des chars pendant ces nuits-là. Nous avons fait cela souvent.

Q.—C'est votre coutume ? R.—Oui, plus ou moins, depuis que je suis à l'emploi de la compagnie. Si la nuit est mauvaise, je téléphone à mon expéditeur des trains d'avertir les employés sur le chemin d'être prudents ; nos employés peuvent témoigner de ce que je dis, et ils ne peuvent dire autre chose. Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir de faire pour leur sûreté avec les moyens à notre disposition.

Q.—Arrive-t-il souvent des accidents aux hommes pendant qu'ils accouplent les chars ? R.—Oui, il en arrive.

Q.—Quelle en est la cause ? R.—Ces accidents sont dus en partie à la négligence des hommes eux-mêmes.

Q.—Et l'autre partie ? R.—Il arrive souvent que les tampons sur les chars sont pourris et si un homme qui va pour atteler n'est pas prudent, il peut lui arriver malheur. Je ne puis me rappeler un cas de ce genre ; mais la chose arrive quelquefois.

Q.—N'est-il pas possible d'avoir une espèce d'attelage qui n'oblige pas l'homme à passer entre les deux chars ? R.—Oui, et je suis heureux de dire que notre compagnie est en voie d'adopter un attelage de ce genre ; aussitôt que les directeurs auront décidé sur le modèle à adopter, l'emploi en deviendra universel. Nous avons plusieurs centaines d'attelages *Ames* avec lesquels l'employé n'est pas obligé de passer entre les chars. Nous n'avons pas encore décidé si nous adopterions l'attelage *Ames* ou l'attelage *Janey*, mais l'un des deux sera, je crois, universellement adopté. Je ne serais pas surpris que ce fût l'attelage *Janey*.

Q.—Si les compagnies de chemin de fer peuvent s'entendre sur le choix du meilleur attelage et de celui qui offre le moins de danger, croyez-vous qu'une législation pour en rendre l'usage obligatoire serait nécessaire ? R.—Je crois que les compagnies l'adopteront lors même qu'il n'y aurait pas de législation qui les y oblige. La semaine dernière, j'ai donné instruction à mon chef des trains de demander l'opinion des conducteurs et serre-freins de ma division au sujet des attelages *Ames* et *Janey*, pour savoir lequel des deux ils considèrent le meilleur et offre le moins de danger ; leur opinion aura beaucoup de poids sur le choix qui sera fait.

Q.—Avez-vous plusieurs années d'expérience dans les chemins de fer ? R.—Environ trente-six ans.

Q.—Connaissez-vous suffisamment les opinions des directeurs de chemins de fer en Canada et dans le nord des Etats Unis pour dire s'ils préfèrent faire de l'économie aux dépens de la vie de leurs semblables, au lieu de dépenser de fortes sommes en vue de prévenir les accidents et protéger la vie ? R.—Je connais peu les directeurs de chemins de fer canadien car j'ai peu de rapports avec eux, mais quant aux directeurs de chemins de fer américains, je puis dire qu'ils se réunissent deux fois par année en convention à New-York pour discuter ces questions et je sais qu'il n'y a pas un gérant de chemin de fer sur lequel les tarifs sont organisés, qui ne soit pas prêt, et ne consentirait pas à adopter, non dans un but d'économie mais en vue de protéger la vie humaine, toute amélioration qui tendrait à cette fin.

Q.—Pour sauver la vie des employés et prévenir les accidents qui les menacent ? R.—Oui. Nous étudions en ce moment la question des freins, et d'ici à un an probablement, tous nos chars seront pourvus de freins à air comprimé que le mécanicien pourra faire jouer lui-même, de la locomotive.

Q.—Vous parlez de l'application de freins à air comprimé sur les trains de fret ? R.—Oui, il y a longtemps que nous agitions cette question et les compagnies de chemin de fer y portent toute leur attention. Westinghouse a conduit à Chicago, Buffalo, Boston et autres villes un train de chemin de fer avec lequel il a fait divers essais, et il a prouvé qu'il pouvait arrêter en dedans de 560 pieds un train composé de trente chars et courant à une vitesse de 30 milles à l'heure.

Q.—A combien de chars de longueur pouvez-vous appliquer avec succès le frein à air comprimé ? R.—A tous les chars d'un train lors même qu'il serait composé de 100 chars.

Q.—Une locomotive a assez de force pour contrôler 100 freins ? R.—Si l'air a son cours librement, vous pouvez agir aussi vite sur 100 freins que sur un seul.

Q.—Pourquoi les gérants paraissent-ils peu disposés à adopter ce frein pour les trains de fret ? R.—On en parle universellement comme d'une chose qui va se faire avant douze mois.

Q.—La dépense sera-t-elle considérable ? R.—Environ \$25 par char, je crois.

Q.—La question de dépense a-t-elle été cause des retards dans cette question ? R.—Non, Monsieur, la seule cause du retard est le choix que nous voulons faire du frein le meilleur et le plus efficace pour les trains de fret.

Q.—Il y a longtemps que les freins à air comprimé ont été appliqués aux chars de passagers ? R.—Environ quinze ans, je crois.

Q.—Y-a-t-il une raison valable expliquant pourquoi ils n'ont pas été appliqués aux trains de fret avant aujourd'hui ? R.—Je n'en connais pas : oui, il y avait une raison à venir jusqu'à trois ou quatre ans ; on considérait que 18 milles à l'heure pour un train de fret étaient une vitesse suffisante, et on ne croyait pas nécessaire alors de poser des freins à air comprimé pourvu que les serre-freins fussent prudents. Mais un jour une compagnie inaugura des trains de fret rapides ; sa concurrence suivit son exemple, et une troisième dit qu'elle pouvait faire mieux que les deux premières, de sorte qu'aujourd'hui nous avons des trains de trente milles même, trente-cinq milles à l'heure, ce qui rend nécessaire l'emploi de freins à air comprimé afin de protéger le trafic et la vie des employés.

Q.—L'augmentation de vitesse pour les trains de fret est-elle économique ? R.—Non, je ne crois pas qu'elle soit économique sous aucun rapport.

Q.—Il y a économie à aller jusqu'à une certaine vitesse, mais aller en de ça ou au delà augmente la dépense ? R.—J'ai fait sur deux trains, l'été dernier, une expérience qui m'a convaincu. Nous avons ce que nous appelons le train rapide, No 5 qui part d'ici à dix heures du matin pour New-York. Ce train se compose de sept chars en tout, comprenant les chars à bagages, les voitures à passagers et les chars-dortoirs. Nous avons un autre train, l'express de l'Atlantique composé de dix chars. La vitesse de l'express de l'Atlantique est fixée à 27 milles à l'heure, tandis que le train numéro 5, marche à une vitesse de 53 milles à l'heure. Or, pour la distance jusqu'à Windsor, 110 milles et 8 dixièmes, le train de sept chars courant 53 milles à l'heure

a dépensé cinq tonnes de charbon, tandis que celui de dix chars courant 27 milles à l'heure n'a dépensé que deux tonnes et demie, ce qui montre une économie de 65 pour cent en faveur du train modéré.

Q.—Y a-t-il d'autres dépenses à part la consommation du charbon ? R.—Oui, l'usure du matériel est beaucoup plus grande sur les trains rapides. Nous n'aurions pas de trains rapides si les autres compagnies n'en avaient pas.

Q.—Je parlais plus particulièrement de l'augmentation de vitesse pour les trains de fret ? R.—Naturellement pour faire beaucoup de trafic, il nous faut donner une certaine vitesse à nos trains de fret. Aujourd'hui les rails d'acier nous permettent d'avoir des locomotives plus pesantes et des trains plus considérables.

Q.—Pouvez-vous obtenir cette augmentation de vitesse sans faire une plus grande dépense de charbon et sans augmenter l'usure du matériel ? R.—Non, je ne le crois pas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous qu'il y ait une grande augmentation dans la dépense du combustible ? R.—Certainement, si vous augmentez la vitesse ; je puis dire qu'il y a une augmentation de 50 pour cent dans la dépense du combustible.

Q.—Sur les trains de fret ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pourquoi alors avez-vous augmenté la vitesse ? R.—La concurrence seule nous y oblige. Nous n'aurions pas un employé de chemin de fer dans St-Thomas, si nous ne faisons pas concurrence au chemin de fer du Nord et autres lignes.

Q.—Les accidents sont-ils plus fréquents sur les trains de fret que sur les trains à passagers ? R.—Non, je ne crois pas ; je crois que la statistique pour l'année dernière montrera plus d'accidents sur les trains de passagers que sur les trains de fret.

Q.—Plus de pertes de vie d'employés ? R.—Oui, et plus de pertes de vie de passagers.

Q.—Avez-vous eu quelques différends avec vos employés ? R.—Non, Monsieur, je suis heureux de dire que l'harmonie règne entre nos employés et les autorités du chemin ; je ne crois pas qu'il y ait aucun mécontentement. Je puis m'en rapporter au témoignage de M. Jones, qui est bien renseigné sur ce sujet, et en sait plus que moi et nos employés, parce qu'il entend mieux que moi ce qu'ils disent, vu qu'ils sont moins réservés avec lui qu'avec moi. Jamais nos serre-freins, mécaniciens ou autres employés ne nous ont soumis un sujet de mécontentement, que nous n'ayons pas réglé d'une manière satisfaisante.

Q.—Vous a-t-on demandé une augmentation de salaire ? R.—Hier, nous avons réglé cette question avec nos employés sur les trains, et ils sont satisfaits.

Q.—La question a été réglée par la simple discussion du différend avec les employés ? R.—Les conducteurs ont nommé deux conducteurs, les serre-freins, deux serre-freins, lesquels mécrivirent après enquête faite auprès du surintendant général à Détroit, pour me demander de me rendre auprès d'eux, croyant que peut-être je pourrais leur être utile ; et je le fus un peu. Nous eûmes une réunion et nous nous accordâmes sur une certaine échelle de salaires. Ils revinrent ici, appelèrent une assemblée des employés, mais ceux-ci n'approuvèrent pas l'arrangement. Les employés voulaient d'autres concessions, et demandèrent une autre conférence. Nous l'accordâmes et avant hier la question fut réglée d'une manière satisfaisante pour tous.

Q.—Dans la discussion de ces questions ouvrières ou de tout autre différend qui peut survenir entre la compagnie et les employés, ceux-ci sont-ils sur le même pied que la compagnie. Discutez-vous la question avec la même liberté de part et d'autre comme le font des hommes d'affaires dans une transaction commerciale ? R.—Oui, Monsieur. Si j'apprends qu'il y a quelque mécontentement parmi les em-

ployés, j'en fais demander une partie auprès de moi, j'écoute leurs plaintes, et avant qu'ils ne sortent de mon bureau la question est généralement réglée.

Q.—Ils sont aussi libres que vous l'êtes ? R.—Ils sont aussi libres de venir dans mon bureau que vous l'êtes vous-mêmes ; je ne ferme jamais la porte de mon bureau à aucun employé.

THOMAS JONES se présente ici et dit : Je voudrais corroborer tout ce qu'a dit M. Morford. Il a toujours été prêt à recevoir les comités que nous avons délégués auprès de lui, et il les a toujours écoutés avec justice et impartialité. Je ne travaille pas sur sa division, mais j'ai toujours constaté le fait dont je parle et ses propres employés disent la même chose. Je suis heureux de pouvoir lui rendre ce témoignage.

LE TÉMOIN.—M. Jones a été président de comités de mes employés, peut-être une demi-douzaine de fois, et c'est la raison pour laquelle j'invoque son témoignage.

Q.—S'il arrive qu'un employé agisse comme chef de ses compagnons, qu'il se montre ardent à demander des concessions pour eux, soit des heures plus courtes, augmentation de salaires ou toute autre chose de ce genre, la compagnie ne lui donne-t-elle pas quelquefois son congé ? R.—Non, Monsieur.

Q.—Ne le renvoie-t-on pas quelquefois en donnant une autre raison, bien que ce soit là la seule raison ? R.—Non, Monsieur ; je n'ai jamais eu connaissance depuis que je suis en Canada qu'un employé ait été renvoyé ou suspendu autrement que pour une juste cause, soit pour une cause d'ivresse ou pour une violation directe des réglemens pour la circulation des trains. Je n'en veux pas à aucun employé sur le chemin parce qu'il expose ses griefs, chaque employé sur le chemin est libre d'avoir son opinion ; nous ne nous occupons ni de sa religion, ni de sa politique ou des associations auxquelles il peut appartenir, tant qu'il se conduit bien et qu'il n'est pas un sujet de honte pour les officiers de la compagnie qui l'emploie.

Q.—Pardonnez-moi si j'insiste beaucoup sur cette question ; mais je prétends qu'un ouvrier qui vend son travail devrait avoir les mêmes droits et être sur le même pied que celui qui l'emploie ? R.—C'est aussi mon opinion, elle est en tout semblable à la vôtre.

Q.—Après avoir considéré l'ensemble de la situation, pouvez-vous nous dire franchement et positivement que les employés de votre compagnie sont sur un pied de parfaite égalité avec les directeurs de la compagnie pour la vente de leur travail, la négociation des arrangements, ou la demande de salaires ? R.—Oui, autant que je sache.

Q.—Et pour demander ce qu'ils considèrent comme ayant droit d'avoir ? R.—Oui, Monsieur ; et ils obtiennent généralement ce qu'ils demandent si c'est dans des limites raisonnables.

Q.—Lorsqu'un employé est tué ou blessé dans l'exercice de ses fonctions, quelle indemnité reçoit-il de la compagnie ? R.—Voulez-vous dire la famille de l'employé.

Q.—Sa famille, s'il est mort, ou lui-même s'il est blessé ? R.—Si un employé est blessé et qu'il appartienne à ce que nous appelons ici l'association de l'hôpital du chemin de fer, dont tout employé peut devenir membre en payant 50 cents par mois, il peut, s'il le désire, être transporté à l'hôpital, y recevoir les soins du médecin et sa pension jusqu'à ce qu'il soit mieux.

Q.—Lui paie-t-on son salaire pendant ce temps là ? R.—Non, monsieur.

Q.—Que l'accident soit le résultat de son imprévoyance ou non ? R.—Non, les circonstances changent quelquefois notre conduite à l'égard des blessés. Supposons par exemple qu'une collision ait lieu et qu'un employé soit blessé, je crois que dans cette circonstance la compagnie le protégera et lui paiera une partie sinon tout son salaire.

Q.—C'est ce que la compagnie déclare ? R.—Nous avons agi ainsi dans certains cas.

Q.—La règle n'est pas générale ? R.—Non, Monsieur ; parce que nous n'avons pas eu beaucoup d'employés blessés. Il arrive quelquefois qu'un homme ait un doigt

coupé ou reçoive quelque blessure de ce genre qui le retienne à la maison pendant trois ou cinq semaines ; dans ce cas, il ne s'attend jamais à recevoir de compensation. C'est vrai qu'il s'est blessé pendant qu'il travaillait pour la compagnie, mais je ne crois pas qu'aucune compagnie de chemin de fer fasse plus que nous en pareille circonstance. Si un employé est tué pendant qu'il est dans l'exercice de ses fonctions, nous faisons ce que ne fait aucune autre compagnie de chemin de fer, je crois ; nous payons pour ses funérailles, fournissons le corbillard et autant de voitures qu'il est nécessaire ; nous ne laissons pas la veuve ou les enfants supporter ces dépenses.

Q.—Donnez-vous quelque compensation à la veuve ? R.—Non, Monsieur.

Q.—Estimez-vous que les employés de chemin de fer reçoivent un salaire suffisant pour couvrir tout malheur qui peut leur arriver par la mort ou des accidents ?

R.—Je crois que comme règle générale, les employés de chemin de fer ont un salaire plus élevé que dans tout autre emploi qui leur offre autant de dangers que les chemins de fer. Puisque nous leur donnons ce qu'ils ont demandé, ils devraient certainement être satisfaits, et s'ils ne le sont pas, ce n'est pas la faute de la compagnie.

Q.—Ils vous ont demandé les mêmes salaires qui sont payés ailleurs ? R.—Non, ils ont demandé plus ; nous payons pour le service de nos trains des salaires beaucoup plus élevés que sur tout autre chemin de fer en Canada.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les employés du "Michigan Central" sont-ils obligés de signer un document avant de commencer leur service ? R.—Nous les obligeons, avant leur entrée au service, à signer un document par lequel ils s'engagent à ne pas tenir la compagnie responsable d'accidents survenus pendant qu'ils attelleront les chars. Nous donnons à chaque employé un instrument fait exprès pour saisir la fiche de l'attelage, la soulever et la placer dans l'anneau, de façon que lui-même ne soit pas obligé de se placer entre les deux chars. C'est pourquoi nous obligeons les employés à signer un document par lequel ils s'engagent à ne pas tenir la compagnie responsable de leur mort ou de leurs blessures reçues pendant qu'ils attèleront les chars.

Q.—Cette convention est-elle signée par la compagnie du "Michigan Central" ou par quelque compagnie de garantie ? R.—Elle est signée par l'employé lui-même.

Q.—Le document est-il fourni par le "Michigan Central" ? R.—Oui, et signé par un officier de la compagnie comme témoin.

Q.—N'exigez-vous pas un certificat de quelque compagnie de garantie ? R.—Non, excepté des employés qui manipulent les fonds de la compagnie.

Q.—Les conducteurs de fret et les serre-freins ne sont pas tenus d'avoir des certificats de ce genre ? R.—Non.

Q.—Si un employé est renvoyé pour cause, pourrait-il obtenir de l'emploi sur un chemin de fer sans avoir un certificat d'une compagnie de garantie ? R.—Si un employé est renvoyé de son service, et que la cause du renvoi soit une violation de nos règlements, ce à quoi tous les employés sont quelquefois exposés, nous lui donnerons une lettre disant à quelle date il est entré à l'emploi de la compagnie, quelles étaient ses fonctions lorsqu'il a commencé, la date de sa promotion à un autre emploi et celle de son renvoi. Je ne vais même pas jusqu'à dire qu'il a été renvoyé pour telle ou telle raison. Je signe ce certificat et dis à l'employé que c'est le meilleur que je puisse lui donner. Je lui dis : Je vous donne plus que vous n'aviez lorsque vous êtes entré au service de la compagnie ; vous êtes renvoyé pour cause, mais cherchez de l'emploi ailleurs et dites à ceux auxquels vous vous adresserez, que vous me les référez pour plus amples informations. Nous ne renvoyons pas nos employés sans leur donner un certificat quelconque, excepté lorsque l'ivrognerie est la cause du renvoi ; dans ce cas nous ne lui donnons rien, excepté une lettre disant qu'il a été renvoyé pour ivrognerie.

Q.—Permettez-vous à des conducteurs sur votre chemin de prendre charge des trains sans avoir un certificat de la compagnie de garantie ? R.—Nous n'obligeons

pas les conducteurs de trains de fret à avoir ce certificat, mais seulement les conducteurs de trains à passager. Les conducteurs ne paient pas pour leur certificat, mais les autres officiers de la compagnie le fournissent à leurs frais. La compagnie se protège par la compagnie de garantie.

Q.—Un conducteur qui n'aurait pas de certificat d'une compagnie de garantie pourrait-il obtenir de l'emploi? R.—Il ne pourrait pas obtenir d'emploi sur notre chemin, s'il n'a pas commencé à servir comme serre-freins, quand bien même il aurait quarante certificats de la compagnie de garantie.

Q.—N'appelleriez-vous pas cela ostraciser les conducteurs? R.—Non; c'est notre système; nous formons nous-mêmes nos employés. Lorsque nous engageons un serre-freins, nous lui donnons à entendre que s'il se conduit bien, il deviendra, après un certain temps, conducteur sur un train de fret d'abord, et ensuite sur un train de passagers lorsqu'une vacance se produira. Nous agissons de la même manière avec les chauffeurs et les mécaniciens.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'est comme sur les navires où l'on ne peut devenir capitaine avant d'avoir été matelot? R.—Exactement. Nous savons que nous sommes mieux servis en formant nous-mêmes nos conducteurs et mécaniciens qu'en prenant ceux d'autres chemins.

Q.—Vous n'acceptez pas d'employés d'autres chemins de fer s'il en vient s'offrir? R.—Non, parce que nous n'en avons pas besoin.

Interrogé par M. CLARK :—

Q.—Pourriez-vous nous donner une idée de votre système de signaux? Auriez-vous quelque amélioration à proposer, et croyez-vous qu'une amélioration soit nécessaire? R.—Nous avons un système de signaux qui a été universellement adopté par la convention des gérants de chemins de fer, les hommes les plus versés dans les affaires de chemin de fer aux Etats-Unis et en Canada. Ce système a été discuté à fond, de séance en séance et d'année en année. Le code de signaux en usage sur notre chemin est le même que celui approuvé par cette convention. Je ne crois pas que le Grand-Tronc l'ait adopté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous ne croyez pas que le Grand-Tronc l'ait adopté? R.—Non, je ne crois pas.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Un conducteur de trains à passagers renvoyé de service peut-il obtenir un certificat d'une compagnie de garantie? R.—S'il est renvoyé pour s'être approprié de l'argent.—

Q.—Ou toute autre cause? R.—Il ne peut obtenir de certificat de la compagnie de garantie, car c'est le devoir de notre auditeur de faire savoir à la compagnie de garantie que ce conducteur a trompé notre confiance.

Q.—Alors c'est pratiquement le mettre sur le tableau noir? R.—On n'agit pas autrement à l'égard d'un commis infidèle dans une banque.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—De même qu'à l'égard d'un homme convaincu d'avoir obtenu de l'argent sous de faux prétextes? R.—Oui. Supposant que vous teniez un grand commerce et que votre comptable en qui vous avez confiance, dévalise un certain soir votre coffre de sûreté, et s'en aille dans un autre pays, où vous le faites arrêter, lui donneriez-vous un certificat, disant que c'est un bon serviteur?

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous ne m'interprétez pas d'une manière juste, je n'ai pas dit un employé qui a été renvoyé pour avoir volé de l'argent, mais un employé renvoyé pour cause ?

R.—Il vous faut dire la cause :

Q.—Il y en a plusieurs ? R.—Il y a plusieurs causes qui amèneraient le renvoi, mais si un employé est renvoyé pour vol ou pour ivrognerie, il n'aura pas de certificat.

Q.—Sont-ce les deux seules raisons ? R.—Oui, Monsieur ; si un employé venait demain dans mon bureau me dire des injures et me demander un certificat de ses années de service sur le chemin, je le lui donnerais.

Q.—Sur quels témoignages vous basez-vous généralement pour avoir la preuve des accusations portées contre les conducteurs de trains à passager ? R.—C'est une question que vous aurez à poser au gérant. C'est lui qui décide toutes ces questions, et m'indique quelle action prendre lorsqu'il a fait son enquête. Merci au ciel, je n'ai pas cette partie à remplir.

Q.—Vous n'avez pas à mettre d'espion sur les chars ? R.—Ce n'est pas ma besogne.

Q.—Est il au pouvoir d'espions mal intentionnés de faire renvoyer à tort des conducteurs ? R.—Je crois que dans plusieurs cas on a accusé à tort, mais lorsqu'un conducteur a montré à la compagnie qu'on l'avait calomnié ou que l'espion s'est trompé, on le réintègre dans ses fonctions. J'ai eu connaissance de plusieurs cas de ce genre.

Q.—On donne toujours aux conducteurs l'occasion de se justifier ? R.—Oui ; depuis quatre ans à venir jusqu'à la semaine dernière, je n'ai renvoyé qu'un seul conducteur de train à passagers. Je l'ai renvoyé pour avoir conduit son train pendant trente minutes sur le temps d'un autre train de passagers sur la ligne du chemin " New York Central."

Q.—Cela l'empêcherait-il d'avoir un certificat ? R.—Je lui ai donné une lettre disant combien de temps il avait été employé et la date de son renvoi, mais je ne crois pas avoir donné la cause de son renvoi. Les intéressés pourront s'adresser à moi pour connaître cette cause s'ils le désirent, et je devrai probablement la leur faire connaître. Je ne dis pas qu'un serre-freins, conducteur ou mécanicien qui a violé les règlements de circulation des trains ne doit pas avoir d'emploi sur un autre chemin. De plus, je dis que si j'étais transféré demain sur une ligne principale et si plusieurs de ceux que j'ai été obligé de renvoyer pour des violations de ce genre venaient me demander de l'emploi et que je serais en position de leur en donner, je le ferais certainement parce que je connais leur capacité aussi bien que si je les avais élevés moi-même. J'ai donné plusieurs lettres disant que monsieur un tel a quitté notre service à telle date, pour cause ; que pendant qu'il a été à l'emploi de la compagnie, il a bien rempli son devoir et ainsi de suite. J'ai été plus loin et j'ai dit que si j'étais en position de les employer je n'hésiterais pas à le faire : et toutes ces personnes ont trouvé de l'emploi ailleurs, j'en suis sûr. J'ai fait sur ce point beaucoup plus que d'autres ne font.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Suspend-on généralement les employés avant que leur cas soit soumis à l'enquête ? R.—Oui, il le faut.

Q.—S'écoule-t-il un temps inutile entre la date de la suspension et celle du procès ? R.—D'après nos règlements actuels, nous suspendons l'employé au moment de l'accident. Naturellement il arrive quelquefois que nous avons à suspendre les deux équipes si c'est une collision entre deux trains, soit en face soit en arrière ; il nous faut entendre les témoignages avant de pouvoir décider, et dans ces cas il nous faut suspendre tous les employés que nous croyons impliqués dans l'accident ou dont nous avons besoin comme témoins. Si nous constatons que nous avons suspendu un mécanicien, un conducteur, un chauffeur ou un serre-freins pour faire un é-

quête sur sa conduite, ou si nous en avons besoin comme témoin, nous lui payons son temps perdu lorsque nous voyons qu'il n'est pas coupable. Si après enquête nous constatons que l'accident reproché à l'employé peut se produire quelquefois sans qu'il puisse l'empêcher, ou que nous trouvions qu'il aurait pu être plus grave, nous examinons le passé de l'employé et s'il est bon nous le renvoyons à l'ouvrage et lui payons son temps perdu. Si l'employé est coupable, et si c'est une faute qui demande une action énergique, nous le suspendons pour dix ou trente jours, ou plus suivant le cas; nous lui donnons avis de sa suspension et s'il ne veut pas s'y soumettre il a le privilège de pouvoir chercher de l'emploi ailleurs.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—L'emploi des freins à air comprimé rendra-t-il les serre-freins inutiles ? R.—Non, nous devons avoir le même nombre de serre-freins, car si les freins à air comprimé cessaient tout à coup de fonctionner, nous serions sans secours.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—La loi vous oblige-t-elle à avoir un certain nombre de serre-freins ? R.—La loi nous oblige pour les trains à passagers, mais non pour les trains de fret.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Sur combien de chars chargés un serre-freins pourrait-il faire le service en cas d'accident ? R.—Il pourrait mettre les freins à quatre ou six chars s'il est sur la couverture du char, mais il y a des serre-freins qui n'y vont pas souvent. Nous permettons au serre-freins de l'avant de se tenir sur la locomotive, excepté à l'approche des stations ou des traverses de chemins de fer, et ainsi de suite; le serre-freins de l'arrière se tient avec le conducteur dans la cambuse, mais lorsque le train descend une rampe, les serre-freins doivent être à leur poste jusqu'à ce que la pente soit descendue. À part ces cas, nous n'obligeons pas nos employés à se tenir sur le dessus des chars. De mon temps, nous avions à faire le service pendant les tempêtes comme en temps ordinaire.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous n'avez pas d'échelles de côté maintenant ? R.—Quelques chars en ont, mais elles ne servent que lorsqu'il faut envoyer un train sur une voie d'évitement.

BYRON J. WADE, appelé et assermenté :—

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis cultivateur.

Q.—Vous demeurez dans les environs de cette ville ? R.—Oui, à cinq milles à l'ouest d'ici.

Q.—Depuis combien de temps vivez-vous ici ? R.—J'y ai demeuré toute ma vie.

Q.—Quelle est la grandeur de votre terrain en culture ? R.—Soixante et quinze acres seulement.

Q.—Vivez-vous bien avec cela ? R.—Oui.

Q.—Quels grains cultivez-vous principalement ? R.—Le blé, l'avoine, l'orge, le maïs et le foin.

Q.—Elevez-vous des animaux ? R.—Oui, des bêtes à cornes, des moutons et des chevaux.

Q.—Produisez-vous plus de lait que vous n'en consommez ? R.—Oui, nous en faisons du beurre et du fromage.

Q.—Vendez-vous du lait aux fromageries ? R.—Nous n'en avons pas vendu depuis dix ans.

Q.—En vendiez-vous auparavant ? R.—Oui.

Q.—Quel prix obteniez-vous pour votre lait aux fromageries ? R.—Je ne me rappelle plus quel prix j'avais ; j'ai vendu aussi du lait pendant dix ans à une fromagerie.

Q.—Avez-vous discontinué parceque ce n'était pas profitable ? R.—J'y trouvais mon profit alors dans notre fromagerie.

Q.—Cultivez-vous beaucoup de fruits ? R.—Non, pas beaucoup.

Q.—Ce pays-ci est-il avantageux pour la culture des fruits ? R.—D'une manière moyenne

Q.—Quel prix vaut le bœuf ici ? R.—Cela dépend beaucoup de la qualité du bœuf.

Q.—De bons bœufs gras, âgés de trois ou quatre ans ? R.—Le bon bétail gras vaut en moyenne de \$35 à \$45.

Q.—Quel prix cela fait-il la livre ? R.—Environ 3½ à 4 centins la livre, vivant.

Q.—Considérez-vous ce prix raisonnable ? R.—Le prix du bétail est bien bas de ce temps-ci. Et encore il faut que ce soit du bœuf de première qualité pour réaliser ce prix.

Q.—Si le prix restait à quatre centins la livre pour du bon bœuf gras, vivant, seriez-vous encouragé à élever des bestiaux ? R.—Oui, je crois ; c'est à-dire en faisant l'élevage simultanément avec d'autre culture.

Q.—La culture du blé aux prix actuels est-elle profitable ? R.—Aux prix actuels, nous y gagnons tout au plus notre vie.

Q.—Avez-vous jamais fait l'estimation de ce que coûte la culture d'un arpent de blé ? R.—Non, je n'ai jamais fait cette estimation.

Q.—Vous ne seriez pas capable de nous donner aucun état sans étudier la question avec soin ? R.—Non, je ne pourrais le faire sans cette étude.

Q.—Quelle est maintenant la moyenne du prix du blé ? R.—Un peu plus de 80 centins, je crois. Il y a présentement sur cet article une légère hausse.

Q.—Est-ce une bonne localité pour le blé ? R.—Oui, très bonne.

Q.—Qu'est-ce que vous considérez comme le rendement moyen du blé d'hiver ? R.—À peu près vingt minots, quelquefois plus et quelquefois moins. Mais le rendement de la présente année a été beaucoup moindre.

Q.—Cette année a été exceptionnellement mauvaise ? R.—Oui.

Q.—Et le blé du printemps ? R.—On cultive peu le blé du printemps ici, et je ne puis parler de son rendement.

Q.—Savez-vous si les cultivateurs d'ici s'endettent, ou savez-vous s'ils paient leurs hypothèques, ou s'ils ne s'endettent pas, ou comment ils se tirent d'affaires ? R.—Il me serait difficile de le dire. Je crois toutefois que la majorité au moins, se tire assez bien d'affaires.

Q.—Croyez-vous que plusieurs terres du voisinage sont hypothéquées ? R.—Je ne pourrais vous le dire.

Q.—Croyez-vous qu'avec une certaine économie, de la prudence et du discernement, les cultivateurs avec les prix actuels, peuvent se créer une aisance passable ? R.—Avec les prix actuels ils peuvent vivre, mais il faut qu'ils soient très économes.

Q.—Ils sont obligés de travailler très-fort ? R.—Oui. Nous avons eu, il est vrai, des temps prospères, ce qui aide à traverser les périodes mauvaises.

Q.—Les chemins de fer ont été pour ce comté une grande amélioration, n'est-ce pas ? R.—Oui, une grande amélioration.

Q.—Les cultivateurs leur doivent l'avantage de pouvoir obtenir des prix plus élevés ? R.—Oui, et celui de pouvoir ouvrir plus aisément leurs terres.

Q.—Reste-t-il beaucoup de bois dans les environs d'ici ? R.—Oui, il y a encore une grande quantité de bois de construction ; mais une partie considérable a été enlevée.

Q.—Les cultivateurs ont-ils généralement sur leurs terres plus de bois qu'ils ne leur en faut pour le chauffage ? R.—Un grand nombre en vendent et l'on commence à disposer de ce bois avec économie.

Q.—Combien obtenez-vous pour le bon bois de chauffage, No 1, à Saint-Thomas ? R.—Je ne le sais pas au juste ; je n'en ai pas vendu depuis longtemps ; mais je crois qu'il se vend environ \$4 la corde.

Q.—Quels salaires payez-vous à de bons ouvriers de ferme ? R.—Voulez-vous dire à la journée, ou au mois ?

Q.—Comment les employez-vous généralement ? R.—Les bons ouvriers de ferme dans nos environs cette année, reçoivent environ \$1 par jour ou \$18 par mois, y compris la pension.

Q.—Sont-ils employés généralement toute l'année, ou seulement pour la saison ? R.—Certains cultivateurs les emploient à l'année ; mais la majorité, je crois, seulement pour la saison d'été.

Q.—Les cultivateurs ont-ils plus d'ouvrage qu'ils sont capables d'en faire exécuter ? R.—Non, et de fait, durant l'été, tout l'ouvrage se fait passablement bien.

Q.—Les cultivateurs des environs d'ici vivent-ils aussi confortablement qu'il y a quinze, vingt, ou vingt-cinq ans ? R.—Oui ; je le crois.

Q.—Même plus confortablement ? R.—Oui ; je crois qu'ils ont du superflu maintenant, qu'il n'avait pas alors.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Leur train de vie est plus dispendieux ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les maisons et autres bâtiments des cultivateurs sont-ils améliorés ou détériorés ? R.—Leur état est meilleur.

Q.—Leurs maisons et leurs granges sont meilleures ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils plus d'instruments agricoles ? R.—Oui ; il est vrai cependant que les bâtiments, dans certains endroits, ne sont pas aussi bien entretenus ; mais généralement, ils sont dans un meilleur état.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quand l'ouvrier de ferme n'est pas employé toute l'année, que fait-il du temps où il n'est pas occupé ? R.—Je pourrais difficilement le dire. Il cherche sans doute de l'emploi ailleurs.

Q.—Se réfugie-t-il dans les centres ouvriers ? R.—Dans notre localité, plusieurs que je connais personnellement, sont des fils de cultivateurs, et ils retournent chez leurs parents durant l'hiver. Ceux qui ne sont pas fils de cultivateurs font du bois de chauffage, ou quelque besogne du même genre.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vont-ils dans les chantiers ? R.—Non, il n'y a pas de chantier ici.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ceux dont je parle, sont des ouvriers qui sont nés en Canada ? R.—Je ne sais pas, pour mieux dire, où ils vont. Quelquefois, je suppose, ils trouvent de l'occupation dans les villes ou ailleurs.

Q.—Retournent-ils généralement, chez les cultivateurs, ou continuent-ils leur séjour dans la cité, d'après ce que vous en savez ? R.—Je ne puis vous le dire parce que je ne puis les observer continuellement.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous reviennent-ils souvent, l'hiver, pour vous demander de l'assistance ?
R.—Non ; je n'en ai jamais vu revenir.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelques-uns d'entre eux s'établissent-ils, et deviennent-ils cultivateurs sur de petites terres ? R.—Je n'en ai pas connu de cette classe.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Connaissez-vous la raison pour laquelle les cultivateurs n'emploient pas, toute l'année, leurs journaliers ? R.—Ils n'en ont pas besoin.

Q.—Ainsi, quand on dit qu'il y a dans ce pays une grande demande d'ouvriers de ferme, ce n'est pas la vérité ? R.—Dans certains temps, la demande est grande. La besogne d'un cultivateur n'est pas semblable à bien d'autres besognes. Dans certaines saisons, l'ouvrage presse, tandis que dans d'autres, l'ouvrage fait entièrement défaut.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Que deviendraient vos récoltes si vous ne pouviez pas trouver d'ouvriers durant l'été ? R.—Elles retourneraient, je suppose, dans la terre, si nous ne pouvions les faire nous-mêmes.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous que les ouvriers de ferme seraient rares s'ils pouvaient être employés toute l'année sur la ferme ? R.—Je ne sais pas s'il y aurait aucune différence.

Q.—Croyez-vous qu'un emploi permanent les retiendrait dans les campagnes ? R.—Naturellement, si un ouvrier trouvait de l'emploi permanent à la campagne, il ne la quitterait pas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Dans ce que vous appelez la saison du travail, de combien d'heures se compose la journée du travail du garçon de ferme ? Qu'est-ce que vous comprenez par une journée de travail ? R.—Cela dépend beaucoup de l'ouvrage que vous avez à faire. Pendant la récolte, vous ne pouvez commencer à lier les gerbes, ou à couper le grain beaucoup avant huit ou neuf heures, à cause de la rosée, et c'est la même chose quand il s'agit d'engranger. Naturellement, s'il n'y a pas une forte rosée, vous pouvez commencer la journée plus tôt, et travailler jusqu'au soleil couchant et quelquefois après le soleil couché.

Interrogé par M. CLARK :—

Q.—Cela veut dire jusqu'à huit ou neuf heures du soir, durant l'été ? R.—Nous travaillons rarement jusqu'à cette heure, bien que quelques-uns le fassent.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien de journaliers de ferme une lieuse automatique peut-elle remplacer ? R.—Nous estimons que pour manœuvrer une moissonneuse sans lieuse automatique, on a besoin de quatre hommes, outre le conducteur et celui qui lie. Une telle escouade formerait une bonne organisation. Mais aujourd'hui, vous n'avez besoin que d'un conducteur et d'un lieur.

Q.—Si vous remontiez à l'époque du javellier, combien d'hommes vous faudrait-il pour faire la même somme d'ouvrage qu'une lieuse automatique ? R.—Je ne puis vous le dire au juste.

Q.—La lieuse dispensera du travail de quatre hommes ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien de chevaux vous faut-il généralement pour une lieuse ? R.—Deux ou trois ; mais cet instrument est maintenant fait de manière à ce que deux chevaux suffisent très bien, et une paire de chevaux peut la faire fonctionner tout le jour.

Interrogé par M. CLARK :—

Q.—Obtenez-vous de meilleurs prix pour vos produits qu'il y a dix ans ? R.—Je ne le crois pas ; tous les prix sont bas maintenant.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Les prix sont-ils plus bas présentement que l'année dernière ? R.—Je crois que le prix du bétail est plus bas.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous servez-vous de charrues doubles ? R.—Non, pas pour le premier labour ; mais l'on s'en sert pour le déchaumage ou pour le labour du printemps.

Q.—Semez-vous le plus souvent votre grain avec le semoir ? R.—Quelques-uns le sèment ainsi, d'autres le sèment autrement.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien vous coûterait la culture d'un arpent de blé, d'après l'ancien système, lorsque vous vous serviez du javellier ? R.—Je ne me suis jamais servi du javellier. Cet instrument était en vogue avant mon temps.

Q.—Vous ne pouvez pas calculer combien la culture d'un arpent de blé vous coûterait maintenant ? R.—Je ne puis le dire de suite sans me servir de chiffres.

Q.—Toutefois, vous pouvez dire que la culture du blé coûte beaucoup moins cher depuis que l'on emploie les machines ? R.—Oui ; mais les machines sont aussi très dispendieuses. Un cultivateur exécute mieux ses travaux avec des machines, parce qu'il ne peut pas toujours se procurer les ouvriers dont il a besoin.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous que vous seriez capables de cultiver vos terres sans vous servir de machines ? R.—Non, je ne le crois pas. Il y a quatre, cinq ou six ans, les gages se sont accrus de \$1.50 à \$3 par jour.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Durant toute l'année ? R.—Non, seulement durant la saison des récoltes.

Q.—Pendant une couple de semaines ? R.—Pendant deux ou trois semaines.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si beaucoup d'immigrants sont établis ici comme ouvriers agricoles ? R.—Pas un grand nombre ; quelques-uns dans notre district.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Votre localité n'est pas l'endroit que choisira l'immigré, généralement. Le prix des terres, ici, est élevé, n'est-ce pas, et il y en a peu à bon marché ? R.—Il y en a peu à bon marché.

Q.—Ce n'est pas un lieu où les immigrants viennent s'établir, généralement ? R.—Non, à moins d'avoir du capital.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Quel système d'assolement considérez-vous comme le plus avantageux en agriculture, ici ? R.—Une récolte de trèfle après une récolte de blé, ou une récolte de blé après une récolte de trèfle ; il faut faire le déchaumage ; on peut avoir à la fois une récolte de blé et de trèfle ; l'orge peut suivre le blé, ou le blé suivre l'orge.

Q.—Ce qui serait avantageux, ici, pourrait-il s'appliquer généralement à la province d'Ontario ? R.—Je le crois ; mais le sol varie de nature suivant les endroits, jusqu'à un certain point du moins.

Q.—Quel est votre meilleur marché pour vos produits en général ? Est-ce le marché local ou le marché étranger ? R.—Notre marché local se réduit à peu de chose ; nous avons besoin d'un marché étranger, parceque notre localité produit plus que son approvisionnement.

ROBERT MCKAY, contre-maitre à St Thomas, du département des wagons pour le chemin de fer "Canada Southern Division, Michigan Central," est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelles sont les opérations du département des wagons, ici ? R.—Toute la construction des chars se fait dans ce département.

Q.—Le travail en bois, la ferrure et les roues ? R.—Les roues sont fondues par une compagnie, à proximité d'ici.

Q.—Combien d'ouvriers la compagnie emploie-t-elle dans ses ateliers ? R.—Le département des wagons en emploie environ deux cents ; mais cela ne comprend pas le département des locomotives, qui est un département séparé.

Q.—Quels salaires de bons ouvriers reçoivent-ils dans ces ateliers ? R.—La moyenne des salaires payés dans le département des wagons, pour de bons ouvriers, est d'environ 17½ centins par heure.

Q.—De combien d'heures se compose leur journée de travail ? R.—Neuf heures pendant environ trois mois et demi de l'année — à partir de la mi-novembre jusqu'au 1^{er} mars.

Q.—Et le reste de l'année ? R.—Dix heures.

Q.—Les ouvriers sont-ils constamment employés ? R.—Oui, nous avons notre personnel permanent, et quelquefois, nous ajoutons quelques mains ; mais, généralement, le nombre est à peu près ce qu'il est actuellement : il varie peu.

Q.—Y a-t-il jamais eu quelque agitation parmi vos ouvriers ? R.—Jamais, du moins depuis un certain nombre d'années. Une légère difficulté survint il y a huit ou neuf ans ; mais elle fut bientôt réglée. A cette époque nous n'accordions pas les salaires d'aujourd'hui ; mais la difficulté se régla bientôt à la satisfaction de la compagnie et des ouvriers. On ne saurait même appeler une difficulté ce qui survint alors.

Q.—Les machines, dans ces ateliers, sont-elles bien entourées ? R.—Oui ; il ne nous est arrivé aucun accident. Je suis l'un des plus anciens employés et je suis employé par la compagnie depuis que son chemin est ouvert.

Q.—Quand l'inspecteur des manufactures a fait sa tournée, a-t-il trouvé des déficiences dans les machines ? R.—Je ne l'ai jamais vu.

Q.—Trouvez-vous difficilement le nombre d'ouvriers dont vous avez besoin ? R.—Pas le moins du monde. Nous avons de magnifiques ateliers ; les ouvriers sont traités comme des hommes doivent l'être, et les demandes d'emploi ne nous ont jamais manqué.

Q.—D'où vous sont venues des demandes ? R.—De la localité même, et quelquefois de loin. J'ai souvent reçu des lettres me demandant de l'emploi ; mais nous tâchons généralement de recruter notre personnel parmi ceux qui résident dans les environs d'ici.

Q.—Y a-t-il un certain nombre de vos ouvriers qui sont propriétaires de leurs maisons ? R.—La majorité est propriétaire. Je dois dire que les ouvriers attachés au département des wagons forme une très bonne classe. Ils sont prévoyants, très industriels, intelligents et contents de leur sort. La plupart d'entre eux ont fait

l'acquisition de leurs maisons. L'esprit d'économie qui les anime est quelque chose de surprenant. Ils doivent comprendre admirablement l'art de régler leurs dépenses sur leur revenu pour disposer de leurs salaires comme ils le font, sans paraître souffrir aucune gêne.

Q.—Construisent-ils leurs maisons avec leurs propres épargnes, ou empruntent-ils des banques, ou recourent-ils à d'autres sources? R.—Je ne pourrais répondre exactement. Quelques-uns d'entre eux, sans doute, sont obligés d'emprunter; mais je n'en connais rien. Je ne connais personne qui soit dans cette obligation. Je suppose qu'ils achètent leurs maisons toutes bâties et qu'ils les payent par termes, ou par versements.

Q.—Connaissez-vous des sociétés qui encouragent les ouvriers à se construire des maisons ou à les acheter toutes bâties? R.—Non; je ne connais aucune société de ce genre à St-Thomas.

Q.—Y a-t-il des spéculateurs qui construisent des maisons et les vendent ensuite? R.—Je sais qu'un ou deux contracteurs ont construit une ou deux maisons d'ouvriers mais je ne connais pas la manière dont s'est fait l'achat ou la vente.

Q.—Employez-vous plusieurs jeunes garçons? R.—Aucun.

Q.—Vous n'avez aucun apprenti, apprenant le métier? R.—Non, Monsieur. Nous avons des jeunes garçons, dont la position est analogue à celle d'apprentis. Ils sont entrés à notre service à l'âge de douze ou quatorze ans, et nous les avons gardés, généralement, jusqu'à ce qu'ils connussent à fond leur métier. J'ai reçu, hier soir, une lettre de l'un d'eux. Il demeure en Californie et il est engagé dans une industrie importante, la construction d'escaliers. Ce jeune homme a commencé son apprentissage dans notre atelier.

Q.—Ils demeurent dans votre atelier jusqu'à ce qu'ils aient acquis une connaissance passable du métier? R.—Leur salaire est augmenté tous les ans. Quelques-uns d'entre eux montrent plus d'habileté que d'autres pour les arts mécaniques et ils avancent plus rapidement.

Q.—Voudriez-vous suggérer des idées qui seraient à l'avantage des ouvriers? R.—Je ne crois pas devoir le faire, vu mes relations avec la compagnie pour laquelle ces ouvriers travaillent. Leurs salaires sont payés régulièrement, et ils paraissent entièrement satisfaits. Je n'ai jamais entendu un murmure, et lorsqu'il y a eu des murmures, autrefois, ils venaient des ouvriers inhabiles, qui voulaient profiter de l'habileté supérieure de leurs compagnons.

Interrogé par M. ARMSTRONG .

Q.—Quels salaires paie-t-on aux bons ouvriers? R.—La moyenne du salaire payé est de \$1.75 par jour. Quelques-uns obtiennent 18, 19 ou 20 centins par heure. Le plus bas prix est de 16 centins.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pour la construction de wagons, travaillez-vous d'après un étalon uniforme? R.—Je ne vous comprends pas.

Q.—Votre système diffère-t-il de celui de l'atelier du Grand-Tronc sous certains rapports? R.—Non, je ne sais pas qu'il en diffère. Pour ce qui regarde la qualité de l'ouvrage, notre atelier peut supporter la comparaison avec tout autre.

Q.—Les ouvriers pour la construction des chars, trouvent-ils de l'emploi continu ici? R.—Oui.

Q.—Et vous fabriquez toutes les classes de wagons? R.—Oui.

Q.—Avez-vous de l'ouvrage à la pièce? R.—Aucun, et nous n'en avons jamais eu.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous avez de très longues courroies dans votre établissement? R.—Oui.

Q.—Ces courroies tournent de bas en haut, et leurs arbres de couche sont en haut? R.—Ce sont ce que nous appelons des courroies verticales.

Q.—Les arbres de couche qui sont en bas sont ils entourés? R.—Oui, et il y a des garde-fous qui défendent l'accès à cet entourage.

Q.—Si un ouvrier ayant les bras remplis de divers objets tombait, ne serait-il pas exposé à se trouver engagé dans la courroie? R.—Non; du reste, l'arrangement des machines est tel qu'aucun ouvrier ne se trouve obligé de transporter des objets de cette manière.

Q.—Croyez-vous que ces courroies pourraient être emboîtées de manière à protéger plus parfaitement les passants? R.—Peut-être; mais nous n'avons jamais entendu parler d'aucun accident causé par les courroies.

Q.—Mais de la manière dont les courroies sont arrangées, un accident pourrait arriver comme je viens de l'indiquer? R.—Oui, peut-être faudrait-il plus de protection; mais les ouvriers qui sont employés dans ce département, sont très capables et très-prudents.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pour prévenir les accidents, n'est-il pas opportun de faire quelque amélioration? R.—Oui; il y a des boîtes pour les courroies; mais les ouvriers ne s'en servent pas; elles sont un embarras, ou plutôt une obstruction dans le chemin plutôt qu'autre chose.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quelquefois les plus anciens ouvriers dans les manufactures se font estropier par suite de négligence de leur part, et parce que les machines qui ne sont pas suffisamment entourées, sont réellement dangereuses? R.—A la vérité, toutes les courroies sont plus ou moins dangereuses. Cependant, je ne crois pas que nos courroies offrent aucun danger sérieux. Très peu de ces courroies passent horizontalement sur le plancher.

Q.—Par exemple, je remarque que vous avez une grande scie à rogner, ne croyez-vous pas qu'il serait bon d'entourer cette scie? R.—Vous pourriez mettre une garde au-dessus; mais la scie opère toujours dans le sens opposé à celui qui la conduit. A la vérité, un ouvrier pourrait se placer de manière à se trouver en danger; mais il n'y en a réellement pas beaucoup. La scie se porte en arrière, tandis que l'opérateur est en face.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vos ouvriers sont-ils payés à la semaine ou au mois? R.—Au mois.

Q.—Préfèrent-ils être payés de cette manière? R.—Je crois que l'intérêt de la compagnie est de payer mensuellement. Ils sont obligés de travailler sur une grande étendue de chemin, et ils voyagent tant qu'il serait presque impossible de les payer plus souvent.

Q.—La compagnie peut y trouver son compte; mais les ouvriers en sont-ils également satisfaits? R.—Je ne sais pas si c'est un avantage pour la classe d'ouvriers que nous avons. Ces ouvriers sont capables d'employer leurs salaires convenablement. Il n'y a jamais eu entre nos mains de tiers-saisie. Du reste, en vertu de la règle que nous avons adoptée, l'ouvrier dont le salaire serait saisi deux fois entre nos mains, serait démis. Cette règle nous procure une meilleure classe d'ouvriers, des ouvriers qui veillent à leurs propres intérêts.

Q.—Vous ne les avez jamais entendus se plaindre de l'intervalle qu'il y avait entre les jours de paie? R.—Jamais; du moins, je n'en ai pas eu connaissance.

GEORGE WRIGLEY, imprimeur, de St-Thomas, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG:—

Q.—D'abord, veuillez nous parler d'affaires d'imprimerie. Quel salaire paie-t-on, à St-Thomas, par semaine, à un typographe ordinaire, employé aux ouvrages de ville ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Avez-vous des typographes à la journée ? R.—Oui.

Q.—Combien les payez-vous ? R.—Je donne à mon contre-maître 17½ centins par heure.

Q.—Combien les autres reçoivent-ils ? R.—Je n'en ai qu'un, et je lui donne \$1 par jour, ou \$6 par semaine. Il est à mon service depuis un an et demi.

Q.—Avez-vous plusieurs apprentis ? R.—J'en ai un, et il reçoit \$1.50 par semaine.

Q.—A quel âge prenez-vous des jeunes gens, à St-Thomas, comme apprentis typographes ? R.—A douze ans et plus. Quelques-uns commencent leur apprentissage avant d'avoir atteint l'âge de douze ans.

Q.—Combien de temps donnent-ils pour leur apprentissage ? R.—Je ne pourrais le dire.

Q.—Pouvez-vous donner quelques renseignements sur la publication des journaux ? R.—J'ai publié, moi-même, un journal pendant huit ans.

Q.—Les typographes travaillent-ils à la pièce ? R.—Presque tous travaillent à la pièce à St-Thomas.

Q.—Combien reçoivent-ils par mille ems ? R.—Vingt-deux centins, je crois.

Q.—Les typographes à la pièce reçoivent-ils une partie de la matière grasse, telle que les annonces et les tableaux ? R.—Je ne pourrais répondre avec précision, parce que je ne connais pas l'usage suivi dans les grands établissements d'imprimerie.

Q.—Le clichage est-il beaucoup en usage à St-Thomas ? R.—Considérablement.

Q.—D'où vient l'ouvrage qui est cliché ? R.—De Buffalo ; une partie, du moins, vient de là, et le reste vient d'autres villes américaines.

Q.—Croyez-vous que ces impressions stéréotypées ôtent de l'ouvrage aux typographes ? R.—Je ne crois pas qu'elles nuisent, généralement, aux typographes, parce qu'il y a un plus grand nombre d'établissements d'imprimerie avec l'emploi du clichage, ce qui est une compensation pour les typographes. De plus, les établissements qui se servent de clichés publient plus de matière à lire que s'ils ne se servaient pas de ce procédé.

Q.—Quand on se sert de clichés, les typographes à la pièce ne sont-ils pas privés d'emploi ? R.—Je ne crois pas qu'il en soit ainsi plus qu'avant l'emploi du clichage. Il y a toujours eu en différents temps des typographes en chômage.

Q.—Vous avez observé que des typographes avaient été plusieurs jours par semaine sans occupation, même lorsqu'aucun cliché n'avait été employé ? R.—Oui, et aussi lorsque le cliché a été employé.

Q.—Connaissez-vous certains cas dans lesquels des typographes ont été privés d'occupation par suite de l'emploi de clichés ? R.—Il y a toujours un certain nombre de typographes que l'on emploie quand il y a de l'ouvrage, et qui chôment quand il n'y a pas d'ouvrage.

Q.—Avez-vous observé que des typographes n'avaient pas d'emploi, bien que l'on ne se servît pas de clichés, parce qu'aucun manuscrit n'était prêt, ou parce qu'il n'y avait pas de distribution à faire ? R.—Je n'ai pas eu connaissance de ces détails. Je suppose que les mêmes choses qui se passent dans toutes les autres imprimeries arrivent ici.

Q.—Dans toutes les autres imprimeries, dites-vous ? En est-il ainsi à Toronto, ou à Hamilton ? R.—J'ai toujours compris que partout où il y a des imprimeries il y avait un certain nombre de typographes qui n'avaient d'ouvrage qu'une partie du temps. Mais sur ce point, je ne m'appuie pas sur ma propre expérience.

Q.—Connaissez-vous le temps que doit donner un apprenti typographe, à St-Thomas, pour apprendre le métier ? R.—Il n'y a pas de temps déterminé.

Q.—Quand les apprentis ont terminé leur temps, leurs patrons les emploient-ils à la journée et leur accordent-ils le salaire de l'ouvrier typographe ordinaire, ou sont-ils simplement renvoyés pour faire place à une nouvelle fournée d'apprentis ramassés sur la rue ? R.—On s'est plaint de ce que les apprentis, à St-Thomas ne sont pas aussi avancés qu'ils devraient l'être.

Q.—Qu'entendez-vous par avancement ? R.—Les patrons se servent de trop de novices.

Q.—Quand ils ont terminé leur apprentissage et qu'ils se considèrent comme ouvriers typographes, qu'est-ce que, d'après vous, l'on devrait faire d'eux ? R.— Dans certains cas nous les gardons à notre service, et dans d'autres cas ils vont ailleurs où ils peuvent trouver mieux.

Q.—C'est quelque peu jouer sur les mots. Permettez-moi de vous demander ceci : si un apprenti a servi pendant quatre ou cinq ans, et s'il demande un certain salaire, approchant de celui du typographe à la journée, le patron dit-il : " Je ne te donnerai pas ce salaire ; tu peux travailler pour un prix moins élevé, si non, cherche ailleurs " ? R.—Sans vouloir vous laisser sous l'impression, que je veux éluder la question, je vous dirai que ce sont là des détails sur lesquels je ne suis aucunement renseigné.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—J'ai compris que vous aviez quelque chose à dire à la commission au sujet des écoles ? R.—Quand on m'a demandé de donner mon témoignage, j'ai dit qu'il y avait un point sur lequel je donnerais un témoignage, si j'en avais l'occasion. En ma qualité d'ancien instituteur, j'ai acquis la certitude, en étudiant la question du travail, que les âges des enfants, qui fréquentent les écoles, ne sont pas ce qu'ils devraient être. Je ne crois pas qu'un enfant, fille ou garçon, devrait commencer à fréquenter l'école avant l'âge de sept ans. Je crois que les vingt et une premières années d'un jeune homme, devraient être divisées en trois périodes de sept années chacune. Les sept premières années doivent être consacrées à procurer à l'enfant une bonne et forte constitution ; la deuxième période, entre sept et quatorze ans, doit être consacrée à lui donner une bonne instruction anglaise, non une instruction supérieure sur des sujets élevés, mais une bonne instruction élémentaire ; la troisième période, entre quatorze et vingt et un ans, devrait être consacrée à l'étude d'une profession ou d'un métier. Durant la deuxième période, entre sept et quatorze ans, les plus hautes branches ne doivent pas lui être enseignées dans l'école élémentaire, et cependant cette pratique existe dans une trop grande mesure, ce qui fait que les branches inférieures ne sont pas étudiées aussi parfaitement qu'elles devraient l'être.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Connaissez-vous bien le système " kindergarten ", ou des crèches ? R.— Je ne le connais pas particulièrement. J'en connais l'objet, et c'est tout.

Q.—Croyez-vous que l'assistance des enfants de cinq à sept ans aux écoles " kindergarten " ne soit pas nuisible à leur santé ? R.—Non, je crois que les enfants d'au-dessous de sept ans peuvent assister aux écoles " kindergarten. "

Q.—Croyez-vous que l'on pourrait ajouter au programme d'études des écoles élémentaires, destinées aux enfants de sept à quatorze ans, une instruction technique, l'enseignement propre à donner une connaissance élémentaire de l'usage des outils et autres objets, qui pourront leur être utiles dans les arts mécaniques ? R.—Oui, jusqu'à un certain point. Les livres de classe pourraient renfermer, ou devraient renfermer ce cours technique, aussi bien que tout autre enseignement scientifique.

Q.—Si un jeune homme a l'intention de devenir un artisan, ne pourrait-on pas, avantageusement, le dispenser de certaines leçons, et remplacer celles-ci par d'autres, qui se rapporteraient à la technologie ? R.—Certainement, oui.

Q.—Avez-vous étudié cette question ? R.—Je l'ai beaucoup étudiée.

Q.—Avez-vous quelques autres suggestions à faire sur ce sujet ? R.—Je n'ai pas d'autre chose à dire. C'est-à-dire que le présent système devrait être amendé dans le sens que je viens d'indiquer. L'on devrait diviser le temps de la jeunesse en trois périodes de sept années chacune, et supprimer entièrement, dans les écoles élémentaires, certaines branches trop élevées. D'après moi, durant la troisième période, entre les âges de quatorze et de vingt-et-un ans, ceux qui continuent leurs classes dans le but d'exercer une profession libérale, devraient payer pour leur instruction. Durant la deuxième période, entre les âges de sept et quatorze ans, les écoles devraient être gratuites. Ce qui est appris durant cette période, devrait ne rien coûter à l'élève ; mais après cette période, les enfants devraient payer pour les leçons qu'ils reçoivent dans les écoles supérieures.

Q.—Croyez-vous que cinq années soient nécessaires pour enseigner à l'enfant les éléments ordinaires d'une instruction anglaise ? R.—Je crois que l'enfant pourrait acquérir une bonne instruction anglaise, durant ces cinq années, si ce temps est bien appliqué.

Q.—Ne pourrait-il pas l'acquérir dans beaucoup moins de temps ? R.—Oui, dans beaucoup moins de temps, s'il est bien employé. Je crois qu'on ne rend pas justice à la classe ouvrière du pays, en l'obligeant de contribuer au maintien des écoles supérieures, qui sont fréquentées par les enfants de la classe riche dans le but de se préparer à l'exercice d'une profession libérale. Voilà le point que je désirais soumettre à la commission.

Q.—En rendant l'instruction supérieure plus dispendieuse, n'empêcherions-nous pas les enfants d'une classe comparativement pauvre de la recevoir ? R.—Oui, jusqu'à un certain point.

Q.—Le recours à ce moyen n'aurait-il pas pour effet d'établir, entre le riche et le pauvre, une distinction plus tranchée encore que celle qui existe déjà ? R.—Je ne crois pas qu'un tel effet serait produit, ou pourrait se produire. Je crois que tout ouvrier qui a un ou deux enfants, et qui désire les préparer à une profession libérale, peut gagner une somme d'argent suffisante pour payer leur instruction dans les écoles supérieures.

Q.—Vous avez un collègue à St-Thomas ? R.—Oui.

Q.—Un bon ? R.—Oui.

Q.—Quel est le taux de la taxe des écoles à St-Thomas ? R.—Je ne le sais pas. Je réside ici depuis peu de temps.

Q.—Savez vous combien coûte l'entretien du collège de St-Thomas ? R.—Je l'ignore.

Q.—Savez-vous combien il faut prendre sur le total des cotisations de la cité pour le maintien de ce collège ? R.—Je ne puis le dire.

Q.—Croyez-vous que cette partie de cotisation, prise pour le maintien de ce collège, soit onéreuse pour la moyenne des ouvriers de St-Thomas ? R.—Je crois que cette partie de cotisation se monte à une somme considérable.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que les deniers payés par le gouvernement aux collèges et universités devraient être employés en achat de livres, afin que ces livres puissent être donnés gratuitement aux élèves ? R.—J'approuverais ce système dans les écoles élémentaires.

Q.—Sur le principe qu'il faut favoriser le plus grand nombre ? R.—Oui, c'est cela.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait quelques enfants d'ouvriers, qui atteignent l'éducation universitaire ? R.—Très peu.

Interrogé par M. MARSH :—

Q.—Pouvez-vous dire quelque chose du système d'école modèle suivi dans ce pays ? R.—Oui, je crois que ce système d'école est excellent.

Q.—Quel système suivez-vous ici ? R.—En vertu de la nouvelle loi, les instituteurs ne peuvent pas enseigner dans les écoles à moins d'avoir au préalable obtenu un certificat de qualification.

Q.—Comment les écoles sont-elles soutenues ? R.—Je crois que le gouvernement leur accorde un octroi. Il y a huit ans, j'étais instituteur.

Q.—Le public paie-t-il pour ces écoles ? Je suppose qu'on y donne un enseignement supérieur ? R.—Le public ne paie pas directement ; il paie indirectement si le gouvernement accorde une subvention.

Q.—Tenant compte de votre système, croyez-vous que les deniers publics pourraient être appliqués à un meilleur système ? Supposez qu'un système prévaudrait, quelles branches de l'éducation croiriez-vous suffisantes pour les enfants qui fréquentent les écoles communes ? R.—Les trois principales branches seraient la lecture, l'écriture, et l'arithmétique, et j'ajouterais la grammaire et la géographie.

Q.—Jusqu'à où pousseriez-vous l'enseignement de l'arithmétique ? R.—Je n'y comprendrais pas l'algèbre ou la géométrie.

Q.—Croyez-vous que l'enseignement des mathématiques serait utile au fils de l'artisan qui se propose d'apprendre un métier, particulièrement celui de charpentier ou l'état d'entrepreneur ? R.—Les trois livres d'Euclide seraient essentiels, ainsi que l'algèbre.

Q.—Pourquoi enseigne-t-on ces trois branches supérieures dans les écoles communes ? Par exemple, savez-vous pourquoi on y enseigne l'algèbre ? R.—Je ne sais pas ce dont vous voulez parler en particulier.

Q.—Savez-vous pourquoi on enseigne l'algèbre dans les écoles communes, quand elle peut ne pas être nécessaire dans les métiers que les enfants suivront plus tard ? R.—Je crois que cette étude bénéficierait à tous les enfants, quelle que soit la carrière qu'ils suivront dans l'avenir. Je ne m'oppose pas à l'étude de ces sujets ; je n'ai pas examiné attentivement ce qui devrait être enseigné dans les écoles publiques, mais les branches élémentaires n'y sont pas suffisamment enseignées—pas autant qu'elles le seraient si le projet que j'ai soumis était adopté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Dans les ateliers d'imprimerie, à St-Thomas, paie-t-on les salaires en espèces ? R.—Non, je ne crois pas.

Q.—Donnez-vous aux ouvriers, des bons sur les magasins ? R.—Oui.

Q.—Pratiquez-vous ce système sur un grand pied ? R.—Je suis un de ceux qui donnent ces bons, mais les ouvriers les acceptent volontairement, autant que je puis le savoir ; le système n'a jamais été obligatoire, bien que j'aie donné des bons.

Q.—Savez-vous si les ouvriers préfèrent les bons sur les magasins à l'argent comptant ? R. Si les ouvriers ont un magasin attitré, ils acceptent aussi bien les bons que l'argent.

Q.—Préfèrent-ils les bons sur les magasins à l'argent comptant ? R.—Je dirai qu'ils acceptent les bons avec autant de bonne grâce qu'ils recevraient l'argent. Il en a toujours été ainsi.

Q.—Donnez-vous aux ouvriers un bon sur le magasin où ils désirent acheter ? R.—Je ne donne jamais à un employé un bon sur un magasin où il ne désire pas acheter.

Q.—Choisissez-vous les magasins ou les ouvriers les choisissent-ils ? R.—Les hommes choisissent eux-mêmes les magasins où ils désirent acheter.

Q.—Les magasins sur lesquels ils ont des bons ? R.—Oui. Je regrette que vous ayez posé cette question et je regrette aussi d'avoir été appelé comme témoin, car je vois où vous voulez en venir.

Q.—Avez-vous lu la circulaire envoyée par la commission ? Elle comporte, "enquête au sujet de ce qu'on appelle le paiement des ouvriers en nature." Vous comprenez que ce système de paiement est celui de payer partie en bons et partie en espèces. Nous savons que les ouvriers du Dominion, en général, ont demandé

l'abolition de ce système. Mon seul but en posant la question, est de m'assurer jusqu'à quel point ce système a été en usage dans les villes que nous visitons ? R.—Du moment qu'il ne s'agit pas de jeter du blâme sur quelques-uns, vous pouvez me poser les questions que vous désirerez. Puisque je me suis plus ou moins compromis par mes réponses, je désire ajouter, pour ma défense, que je n'ai jamais donné quoi que ce soit, qui ne fût aussi acceptable que de l'argent. Nous faisons plus ou moins d'affaires avec des commerçants qui s'attendent à avoir de ces bons en échange, et en payant mes ouvriers je leur ai souvent demandé, sachant qu'ils achetaient dans certains magasins. " N'aimeriez-vous pas tout autant avoir un bon sur tel et tel magasin ? " On acceptait souvent avec bonne grâce ; personne ne s'y est opposé et personne ne s'en est plaint. Je suis convaincu de ce que j'avance.

Q.—Savez-vous si les ouvriers reçoivent la pleine valeur du comptant, pour ces bons ? R.—Je sais qu'ils sont censés la recevoir.

Q.—On vous crédite pour la pleine valeur du comptant. Savez-vous si les ouvriers reçoivent la pleine valeur du comptant pour la valeur de ces bons ? R.—Ils ne la reçoivent peut-être pas.

Q.—Ne serait-il pas préférable de payer les ouvriers en espèces ? R.—Je crois qu'il serait préférable de les payer en espèces.

Interrogé par A. M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il des ateliers d'imprimerie dans St-Thomas, où ce système se pratique ? R.—Insistez-vous sur cette question ?

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien de temps avez-vous été instituteur ? R.—Environ huit ans.

Q.—Combien de fois, pendant ces huit années, avez-vous changé de livres d'école ? R.—On a changé les livres bien souvent.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il des marchands à St-Thomas qui, commandant des impressions à l'atelier, demandent que l'imprimeur se paie en effets ? R.—La chose se pratique plus ou moins, ici et ailleurs.

Q.—Je suppose que c'est pour cette raison, que vous payez parfois vos ouvriers de cette manière ? R.—Oui, c'est pour cette raison.

ROBERT McKAY est rappelé.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel est, à votre avis, le meilleur accoupleur en usage sur les chars à fret ? R.—Tenant compte du nombre de chars et du nombre des différentes chevilles d'attache que nous avons, je crois que la tête d'attelage Safford est le meilleur ; ce n'est pas un accoupleur automatique. La main est protégée quand les têtes d'attelage s'ajustent ensemble ; il y a une place pour mettre la main, et, avec un peu de prudence, l'employé ne court pas le risque de se faire écraser la main. Le nombre d'accoupleurs qui sont brevetés est très considérable, et à moins de forcer toutes les compagnies de chemins de fer en Canada à s'en servir, les nouveaux accoupleurs ne seront pas d'une grande utilité, si ce n'est aux inventeurs et aux intéressés, car on ne peut pas faire lois pour les États-Unis ni refuser les chars, et l'uniformité est presque impossible.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelque chose de l'accoupleur Ames ? R.—Oui ; nous employons cet accoupleur, qui est adopté comme modèle sur le Canada Southern, division du Michigan-Central.

Q.—Avec l'accoupleur Ames, les employés sont-ils obligés d'aller entre les chars ?
 R.—Oui, s'il doit s'ajuster avec un autre d'une espèce différente. Si ce sont deux accoupleurs Ames, il n'est pas nécessaire que l'employé aille entre les chars. A mesure que nous construisons des chars et que nous en réparons d'autres, nous y adaptons l'accoupleur Ames, qui est un accoupleur automatique. Il n'est pas très en vogue dans les compagnies de chemins de fer, car il est très dispendieux, et il n'est pas parfait ; il devient hors de service en peu de temps ; et en un mot il est trop dispendieux et n'est pas parfait.

Q.—Que pensez-vous de l'accoupleur Janey ? R.—C'est un bon accoupleur, mais à moins d'avoir tous des accoupleurs Janey ou Ames, il est inutile de s'en servir.

Q.—S'il devenait nécessaire de faire un changement, quel accoupleur, pensez-vous, serait le meilleur ? R.—Je crois que le Janey est préférable au Ames. On se sert bien peu de ces derniers au Canada.

Q.—L'accoupleur Miller pourrait-il être adapté aux chars à fret ? R.—Je suppose que ce n'est pas impossible ; mais il imposerait une dépense énorme sur le matériel roulant.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle serait cette dépense ? R.—Il faudrait changer considérablement l'accoupleur de ce qu'il est actuellement avec la plate-forme Miller. En plaçant cette plate-forme sur les chars à marchandises, il serait nécessaire de la faire projeter en conséquence, afin de permettre au serre-freins de passer d'un char à l'autre. Je dois dire que sur cette division, la compagnie adopte toutes les mesures de prudence nécessaires pour protéger les employés, en faisant mettre des mains courantes à une distance convenable, pour que les employés ne soient pas exposés quand les ressorts se compriment. La compression des ressorts est d'à peu près cinq pouces.

Q.—Je suppose que la cheville de la tête d'attelage Safford est aussi bonne qu'aucune autre ? R.—Oui, elle est aussi avantageuse.

* * * serre-freins, M. C. R. de St-Thomas, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé comme serre-freins ? R.—Depuis quatre ans et cinq mois.

Q.—Veuillez-nous dire si les serre-freins ont aucuns griefs ou si vous pouvez indiquer quelques moyens d'améliorer leur position ? R.—Les serre-freins ont beaucoup de griefs et leur position devrait être améliorée considérablement.

Q.—Dites-nous quels sont ces griefs ? R.—En premier lieu, les passerelles sur la couverture des chars fermés devraient être élargies pour que les serre-freins puissent courir plus facilement sur les chars. L'espace entre les chars est trop long et il devrait être diminué. Nous avons des chars sur cette ligne, dont la charpente projette de 15 à 16 pouces en dehors de la couverture, et ensuite il y a le manque de tension entre les chevilles d'attache qui rend cette espace plus grand. Le tout réuni fait une distance assez considérable à franchir d'un char à l'autre et la nuit, s'il vente ou si les couvertures sont mauvaises, nous devons descendre à un bout du char et remonter par l'autre bout.

Q.—Pour la sûreté des serre-freins, quelle devrait être la largeur des passerelles ? R.—La largeur en devrait être de trente pouces.

Q.—Vous dites que la distance entre les chars, quand ils sont en mouvement, est trop grande ; pouvez-vous nous dire de combien est cette distance ? R.—Cette distance est de 2½ à 3 pieds.

Q.—Alors, celui qui saute ne doit pas rencontrer d'obstacle ni sur le char d'où

il prend son élan, ni sur celui où il retombe, car il a au moins une distance de quatre pieds à franchir ? R.—Sur quelques chars il aurait cette distance.

Q.—Quelle est actuellement la largeur des passerelles ? R.—La largeur varie considérablement, elle est de 30 pouces en diminuant jusqu'à un pied environ.

Q.—Pouvez-vous dire quelle est la meilleure manière de construire les passerelles ? R.—Il y en a qui sont tout d'une longueur et d'autres sont coupées en petites longueurs posées en travers.

Q.—Quelles sont les meilleures ? R.—A mon avis, celles qui sont en longueur sont les meilleures.

Q.—Quelle est la distance sur un char ordinaire, entre la coulée et le dessus de la barre d'attelage ? R.—Il n'y a pas de coulée ; il y a une pièce de bois qui traverse sur le sommet de la cheville d'attache, mais ce n'est pas ce qu'on appelle une coulée. La coulée est la pièce de bois qui se trouve de chaque côté des barres d'attelage.

Q.—N'y a-t-il pas un morceau de bois qui est chevillé au bout du seuil du char, pour empêcher les chars de se frapper ? R.—Non, les barres d'attelage se frappent les premières.

Q.—Quelle résistance de ressort ont ces barres d'attelage ? Quand les barres d'attelage viennent en contact, quel en est l'effet sur les ressorts ? R.—C'est bien difficile à dire.

Q.—De combien les passerelles devraient-elles projeter sur les extrémités des chars, pour éviter le choc, quand les barres d'attelage viennent en contact ? R.—Pour le char ordinaire, il devrait y avoir 9 pouces en dehors de l'extrémité de chacun des chars.

Q.—Vous fournit-on des chaussures en caoutchouc en hiver ? R.—Non.

Q.—Si on vous en fournissait, la vie des serre-freins serait-elle plus en sûreté ? R.—Je ne le crois pas. Les chaussures en caoutchouc après avoir été portées pendant un certain temps deviennent glissantes, d'après ce qu'on m'a dit.

Q.—Êtes-vous obligé de rester sur les chars un certain temps quand ils sont en mouvement ? R.—Nous devons être sur la couverture des chars quand nous descendons les pentes.

Q.—Et à part ce temps vous restez dans la cambuse ? R.—Oui, excepté en arrivant aux stations.

Q.—Comment la corde de la sonnette fonctionne-t-elle sur les chars à marchandises ? R.—A mon avis, cette corde n'est d'aucune utilité.

Q.—Peut-elle causer des accidents ? R.—Oui.

Q.—De quelle manière ? R.—Cette corde glisse fréquemment sur les côtés des chars et le serre-freins doit marcher sur le bord du char pour la remonter et la moindre secousse peut le précipiter à terre. De plus, en marchant sur la couverture des chars, dans un moment de presse, le pied se pose sur cette corde et elle roule sous le pied.

Q.—Arrive-t-il des accidents aux serre-freins, qui sont causés par cette corde ? R.—Je ne suis pas bien au courant de ces choses, n'ayant eu rien à faire avec ce genre de travail.

Q.—Les serre-freins sont-ils obligés sur la ligne de faire l'accouplement des chars qu'ils prennent en route ? R.—Oui.

Q.—Les pièces de cœur qui se trouvent aux stations intermédiaires sont-elles remplies ? R.—Oui, je crois que sur notre ligne elles sont remplies par des pièces de bois.

Q.—Par ce moyen tout danger a-t-il disparu à ces endroits ? R.—Oui, il y a un an environ qu'on a placé ces pièces de bois.

Q.—Pour un serre-freins quelle est la durée d'un voyage ? combien d'heures est-il employé sur la ligne ? R.—La durée d'un voyage sur le train où je suis employé est de dix-huit heures, dans un voyage d'aller.

Q.—Sans aucun repos ? R.—Oui, sans repos.

Q.—Combien de voyages faites-vous par semaine ? R.—Nous faisons deux voyages d'aller et retour par semaine.

Q.—Ce qui fait soixante-douze heures par semaine ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps vous reposez-vous entre les voyages ? R.—Je l'ignore ; je n'ai pas vu d'avis officiel au sujet du repos, seulement il faut être prêt quand on nous appelle.

Q.—Ne pouvez-vous pas demander un certain nombre d'heures pour vous reposer ? R.—Non ; on ne demande pas à se reposer sur le Michigan Central où je suis depuis quatre ans et cinq mois.

Q.—Sur quelle classe de trains voyagez-vous ? R.—Je voyage sur un train de transport de marchandises.

Q.—Y a-t-il plus de danger sur ce train que sur un train de fret ordinaire ? R.—Oui, je crois qu'il y a plus de danger.

Q.—D'où provient ce danger extraordinaire ? R.—Aux stations intermédiaires nous accouplons et nous découplons les chars continuellement.

Q.—Êtes-vous obligés de faire ce travail la nuit aussi bien que le jour ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous payés au voyage ou au mois ? R.—Sur les trains de transport locaux nous sommes payés tous les mois.

Q.—Quel est votre salaire sur ces trains du Michigan Central ? R.—Cinquante piastres par mois.

Q.—Vous n'êtes pas payés pour le temps supplémentaire ? R.—Non.

Q.—Êtes-vous payés pour le temps que vous êtes retenus aux stations ? R.—Non.

Q.—Quels sont les attelages en usage sur votre ligne ? Croyez-vous qu'ils soient dangereux ? R.—Oui, quelques-uns sont dangereux.

Q.—Quels sont ceux qui sont dangereux ? R.—On se sert d'une barre d'attelage brevetée qui est très dangereuse, en ce sens-ci ; sur les trains de transport de fret, nous accouplons aussi souvent qu'autrement avec le "push-bar" qui est fixé à la locomotive, et en accouplant, cette barre d'attelage passe tout droit et on est exposé à se faire saisir. C'est ce qu'on appelle l'attelage Ames ou le Toledo.

Q.—Les employés des chemins de fer ne considèrent-ils pas cet attelage comme le meilleur qui ait été inventé jusqu'à ce jour ? R.—Je l'ignore, ce n'est pas mon opinion ni celle des personnes à qui j'en ai parlé.

Q.—Connaissez-vous l'attelage Janey ? R.—Non ; je ne le connais pas.

Q.—N'avez-vous jamais vu cet attelage ? R.—Non, je n'ai pas vu cet attelage.

Q.—Connaissez-vous l'attelage Miller ? R.—Oui ; on s'en sert sur les voitures de voyageurs.

Q.—Peut-on adapter l'attelage Miller aux trains de fret ? R.—J'ignore comment il pourrait être adapté à ces trains.

Q.—Connaissez-vous un attelage qui à votre avis, serait parfaitement sûr ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Quel est la tête d'attelage la plus sûre qu'on emploie aujourd'hui ? R.—C'est celle désignée sous le nom de tête d'attelage Safford.

Q.—Celle qui a une place ménagée pour y introduire la main ? R.—Oui.

Q.—Est-il difficile de former un train quand la hauteur des chars est inégale ? R.—Oui ; parfois nous avons bien de la difficulté dans ce cas.

Q.—N'y a-t-il pas sur certains chars des tampons de choc qui permettraient d'accoupler des chars de différente hauteur ? R.—Il y en a quelques uns dont on peut changer l'anneau d'une place à une autre sur la barre d'attelage ; il y a deux endroits différents pour mettre cet anneau.

Q.—Pouvez-vous nous indiquer un moyen qui permettrait de diminuer le danger auquel les serre-freins sont exposés ? R.—Il y a un danger qu'on pourrait diminuer en plaçant des mains courantes le long de la couverture des chars.

Q.—À quel endroit placeriez-vous ces mains courantes ? R.—Le long de la passerelle sur un côté.

Q.—De chaque côté ? R.—Non, sur un côté suffirait.

Q.—Est-ce l'usage sur votre ligne, quand les trains sont retardés, de donner l'ordre aux employés de se reposer ? R.—Je n'ai jamais entendu parler d'une telle chose.

Q.—Et vous-êtes sur la ligne depuis quatre ans et vous avez été souvent retardé ? R.—Oui.

Q.—Et jamais vous n'avez reçu l'ordre de vous reposer ? R.—Non. L'hiver dernier, nous sommes partis d'ici à l'heure réglementaire ; c'était pendant une tourmente de neige, et nous sommes arrivés à Windsor vingt-cinq minutes avant l'heure fixée pour le départ ; nous avons eu à peine le temps de nous laver et de nous nettoyer avant de repartir, et il faisait nuit quand nous sommes arrivés ici.

Q.—Avez-vous été de service tout ce temps ? R.—Oui.

Q.—On ne vous a pas dit de vous reposer ? R.—Non.

Q.—Quand il arrive un accident, la compagnie paie-t-elle un dédommagement à ses employés ? R.—Je n'en ai jamais entendu parler.

Q.—Êtes-vous obligés, quand vous vous engagez, de signer un document qui protège la compagnie contre les actions résultant des accidents ? R.—Oui, nous signons un document de ce genre.

Q.—Avez-vous sur le Michigan Central, un système de prévoyance comme celui qui existe sur le Grand-Tronc ? R.—Non.

Q.—Avez-vous un système d'assurance ? R.—Non.

Q.—Alors vous n'avez aucune protection contre les accidents de la part de la compagnie ? R.—Non aucune.

Q.—Quand il arrive un accident à un employé sur le Michigan Central, lui paie-t-on ses dépenses ; ou est-il d'usage que la compagnie paie les dépenses de l'employé qui est mis hors de service ? R.—Je n'ai jamais entendu dire que la compagnie payât ces dépenses.

Q.—Savez-vous si la compagnie a jamais payé le médecin ou la pension de celui qui avait été victime d'un accident ? R.—Non ; je l'ignore.

Q.—La compagnie fournit-elle les soins du médecin, à ses propres frais, quand ses employés sont blessés ? R.—Non ; pas que je sache. Il y a un médecin mais j'ignore si la compagnie le paie elle-même ou non.

Q.—Le médecin donne-t-il ses soins gratuitement ? R.—Je ne pourrais pas dire qu'il donne ses soins gratuitement.

Q.—Quand un employé est frappé de suspension, quel délai prend-on pour décider de son sort ? R.—Parfois le délai est long, mais je ne puis pas le préciser. Je crois qu'il y en a quelques-uns qui sont congédiés et qui ignorent s'ils travailleront de nouveau ou non.

Q.—Quand un employé est frappé de suspension, et qu'après avoir pris des renseignements, on constate qu'il est innocent de l'accusation portée contre lui, la compagnie lui paie-t-elle son salaire pour le temps qu'il a perdu ? R.—Je ne connais pas d'exemple de ce fait.

Q.—Lui paie-t-on sa perte de temps ? R.—Je l'ignore.

Q.—Un employé peut être congédié sans qu'il en connaisse la raison, et rester ainsi pendant un mois ou plus, et perdre son temps sans recevoir aucun dédommagement ? R.—Oui.

Q.—Les employés sur le Michigan Central sont-ils congédiés sans enquête préalable ? R.—Je ne puis rien dire à ce sujet.

Q.—Qui est chargé d'examiner les accusations qui sont portées contre les serre-freins ? R.—Le surintendant est chargé de ce soin.

Q.—Le surintendant général de la ligne ? R.—Non, le surintendant de la division. Il y a des cas où le chef de train exerce sa propre discrétion.

Q.—Ces surintendants sont-ils toujours des hommes expérimentés en matière de chemins de fer ? R.—Je l'ignore.

Q.—Quand un employé est congédié, peut-il en appeler aux supérieurs de celui qui lui a signifié son congé ? R.—Non.

Q.—Un serre-freins, qui serait congédié de cette manière pourrait-il avoir de l'emploi sur une autre ligne ? R.—De quelle manière ?

Q.—Si un employé était déchargé, sans qu'à sa connaissance, on ait porté contre lui aucune accusation, pourrait-il avoir une position semblable sur une autre ligne ? R.—Il le pourrait s'il se rendait si loin qu'on ne puisse plus en entendre parler.

Q.—Le Michigan Central donne-t-il un certificat de service et de bonne conduite aux employés qui quittent son emploi ? R.—Je le pense.

Q.—Dans tous les cas ? R.—J'ignore si la compagnie donne des certificats à tous les employés, mais je crois qu'elle en donne à quelques-uns.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Après avoir ainsi voyagé pendant dix-huit heures, combien de temps vous accorde-t-on pour vous reposer ? R.—On nous accorde jusqu'à l'heure du départ.

Q.—Combien de temps est-ce en moyenne ? R.—Environ cinq heures.

Q.—Et après ce temps, êtes vous encore de service pendant dix-huit heures ? R.—Presqu'aussi longtemps ; cela dépend du travail à faire sur la route ; parfois nous serons employés dix-huit heures et quelquefois moins longtemps.

Q.—Après ce service de dix-huit heures, combien de temps vous paie-t-on ? R.—Nous sommes payés au mois, et nous faisons deux voyages par semaine, aller et retour.

Q.—Vous faut-il dix-huit heures pour faire le voyage d'ici à Windsor ? R.—Oui ; c'est justement le temps qu'il nous faut.

Q.—Et dix-huit heures pour revenir ? R.—Non ; nous ne prenons pas autant de temps pour revenir ; il y a moins de travail à faire et nous revenons plus rapidement.

Q.—Dans les temps de grésil, avez-vous l'ordre de voyager lentement et avec prudence, afin que les serre-freins ne soient pas obligés d'aller sur les couvertures des chars pour serrer les freins ? R.—Je n'ai jamais reçu d'ordre semblable, mais on m'a dit qu'on en donnait parfois.

Q.—Vous n'avez jamais reçu d'ordre de ce genre ? R.—Non ; je n'ai jamais entendu dire qu'on avait donné des ordres de ce genre aux conducteurs des trains de fret.

Q.—Dans le trajet d'ici à Windsor, n'êtes-vous pas une partie du temps sur les voies d'évitement ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous dormir pendant ce temps ? R.—Non, nous veillons tout le temps, prenant tout le fret et faisant mouvoir les aiguilles. Quand nous avons fini de travailler et que le télégraphiste juge à propos de nous laisser partir, il nous donne l'ordre nécessaire, si non, il peut nous retenir une ou deux heures, et pendant ce temps nous ne dormons pas.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Si on adaptait les freins à air comprimé aux trains de fret, seraient-ils aussi utiles que sur les trains de voyageurs ? R.—Je le crois.

Q.—Pourrait-on appliquer le système de freins à air comprimé sur un train de quarante-cinq chars ? R.—Je ne puis rien en dire ; je ne suis pas bien renseigné sur les freins à air comprimé et je puis difficilement dire à combien de chars ils peuvent servir.

* * * de St-Thomas, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Veuillez donner votre témoignage sans qu'on vous pose de questions ? R.—Le témoin qui m'a précédé a parlé des passerelles, et c'est à ce sujet que je viens donner mon témoignage. Ainsi que plusieurs personnes connaissant bien les chemins de fer, et après beaucoup de recherches, j'en suis venu à la conclusion que 2 pouces, en dehors de l'extrémité de la barre d'attelage seraient suffisants, c'est à dire que la passerelle devrait se prolonger jusqu'à 2 pouces de l'extrémité de la barre d'attelage. Par exemple, sur le D. L. et W., les coulées se prolongent au delà de l'extrémité des chars. Si elles se prolongeaient autant que les passerelles, ces chars ne rouleraient pas d'une manière satisfaisante, de même que les chars du West Shore ou du New-York Central comparés aux chars du Michigan Central. Il serait suffisant pour les chars des compagnies que j'ai nommées, de prolonger la passerelle jusqu'à 2 pouces de la barre d'attelage pour les raisons que j'ai données—que la barre d'attelage se prolonge au delà des coulées, ce qui fait une distance considérable au delà des chars du D. L. et W. Si les passerelles venaient à 2 pouces de l'extrémité des barres d'attelage, elles s'adapteraient aux chars du D. L. et W. En accouplant les chars sur le D. L. et W., il peut y avoir quatre pieds en dehors, quelquefois davantage et parfois moins, mais en général 4 pieds, et les deux passerelles ; il y a environ de 4 à 6 pouces entre les deux. La même règle peu s'appliquer à tous les chars fermés. La loi soumise par M. Dalton McCarthy à la dernière session du parlement fédéral, traite de tout ce qui est nécessaire, en ce qui a trait aux passerelles, et elle exprime ce que j'ai dit.

Q.—En faisant ce calcul, tenez-vous compte de l'élasticité des ressorts ? R.—Certainement, il faut en tenir compte. Quand le char est dans l'atelier, la barre d'attelage n'a pas été arrachée et le ressort n'a pas été étendu. Pour cette raison, le charpentier qui construit le char, est en état de savoir quel ressort il faut appliquer au char. Quant aux cordes de la sonnette, en autant que je le sais, et je crois le savoir parfaitement, je dirai que le Michigan Central ne fait pas usage de ces cordes sur les trains de fret ordinaires, mais on s'en sert sur le Grand-Tronc ; tous les trains ont une corde de sonnette, à l'exception, je crois, des trains de gravier.

(Une personne, dans la salle, fait remarquer en ce moment, que le Grand-Tronc n'emploie pas la corde de la sonnette sur les trains de transport de marchandises).

LE TÉMOIN. La corde de la sonnette ne peut pas empêcher un train de se diviser en deux, et si le conducteur est dans la cambuse et qu'il désire avertir l'ingénieur, il ne pourra pas, une fois sur cent, le prévenir en tirant cette corde—du moins sur le train de fret ordinaire, sur la ligne droite, qui se compose de vingt-huit chars. Quand un train se divise, on peut avertir l'ingénieur, si les cloches sur la locomotive sont dans un bon état, mais, d'après ce que j'ai vu sur le Grand-Tronc, les cloches des locomotives ne fonctionnent pas assez bien pour avertir le mécanicien que le train s'est divisé.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pour quelle raison ? R.—Parce que la cloche à laquelle cette corde est attachée, n'est pas dans un état convenable. Il arrive souvent que le serre-freins n'a pas le temps d'épisser les cordes quand elles cassent ; ils y font des nœuds, et s'il y en a deux ou trois, il est impossible de faire fonctionner ces cordes sur la couverture des chars, car il y a des passerelles qui sont faites en trois morceaux étroits, et la corde peut s'y accrocher et ne pas glisser dans les anneaux. Les conducteurs et les serre-freins ont les règlements de la compagnie qui leur enjoignent d'enfiler la corde de la sonnette pendant que le train est arrêté, mais malheureusement ils se pressent de se mettre en route aussitôt que possible, et souvent ils enfilent cette corde pendant que le train est en mouvement. A London, il y a près de deux ans, un jeune homme enfilait la corde de la sonnette sur un train roulant peut-être à une vitesse de pas plus

de quatre milles à l'heure ; la corde fut accrochée par quelque chose sur la couverture du char et en se retournant pour tirer la corde, celle-ci céda subitement, la secousse, le précipitant sur un char plat chargé de pierres, où il fut tué. Un accident semblable est arrivé à Windsor, et on court souvent le même danger ici. Aussi longtemps qu'on se servira de cette corde, il arrivera des accidents de ce genre et son emploi n'est pas très utile. Quand la ligne droite a été reliée au Great Western, les employés conduisaient leurs trains sans cette corde, et à la grande satisfaction des surintendants ; depuis que cette corde est en usage, je ne vois pas que le nombre des accidents ait diminué. De plus, ces cordes sont une dépense inutile et ne donnent aucun avantage.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Enseigne-t-on aux serre-freins à épisser une corde ? R.—Non, on ne le leur enseigne pas.

Q.—Ils n'ont pas d'autre moyens que de l'attacher quand elle casse ? R.—Si les serre-freins ont un peu de sens commun, ils peuvent apprendre à épisser en quelques minutes.

Q.—Sont-ils obligés de l'apprendre ? R.—On leur donne du fil de fer dans ce but.

THOMAS JONES.—Je demanderai au dernier témoin, si au lieu d'avoir fait des nœuds à la corde de la clochette, le serre-freins l'eût convenablement épissée, étant donné un train de trente chars ; si l'homme de la cambuse pourrait une fois sur dix faire sonner la clochette du moment que celle-ci serait dans un parfait état de fonctionnement ?

LE TÉMOIN.—Il ne pourrait pas faire sonner la clochette une fois sur cinquante. J'aimerais à faire comprendre à la commission, qu'en parlant des cordes de la clochette et de son emploi, je faisais allusion aux trains de fret seulement. J'approuve l'emploi de ces cordes sur les trains de voyageurs. J'aurais dû ajouter que quand une de ces cordes casse sur un train et qu'elle est épissée, elle peut aussi bien s'accrocher dans la passerelle, et il est reconnu que dans ces cas l'ingénieur ne peut être averti.

THOMAS JONES.—Je soutiens que la corde de la clochette d'alarme est inutile sur les trains de fret, vu qu'il est impossible de l'employer comme moyen de communication entre le conducteur et l'ingénieur.

* * * est rappelé.

Je désire ajouter un mot au sujet de l'examen qu'on propose d'imposer aux conducteurs. Nous croyons, qu'avec cet examen nous ferons de notre occupation une profession stable. Actuellement, nous sommes à la merci du caprice du surintendant qui en entrant en charge peut congédier tous les conducteurs et en installer de nouveaux quoique les anciens se soient peut-être élevés par leur mérite depuis le métier de serre-freins. Nous croyons que si notre projet ou quelque chose de semblable devenait loi, il serait impossible aux surintendants d'enlever complètement le travail aux employés du gouvernement, car le certificat que nous donnerait le gouvernement nous rendrait jusqu'à un certain point employés du gouvernement. Tout homme qui a eu quelques relations dans le service des chemins de fer, sait en outre que des individus inexpérimentés ont fréquemment été chargés de la conduite de trains au risque d'accidents les plus graves, car un individu incapable, risque non seulement sa vie et celle des voyageurs qu'il conduit mais encore celle de tous et chacun des ouvriers qui travaillent au train. Nous estimons qu'un aspirant conducteur devrait passer un examen et être porteur d'un certificat. Il arrive fréquemment que les surintendants sortent des bureaux ; et nous, qui avons des notions pratiques, qui avons

monté en grade, qui de serre-freins sommes devenus conducteurs, nous prétendons que ces surintendants qui ne connaissent que la théorie du service et en ignorent totalement la pratique, ne devraient pas avoir le droit de mettre les conducteurs à l'amende, ou de faire des retenues de salaire de 10 jours, ou de le suspendre pendant un mois quand il n'est pas au courant des faits. Si comme le propose notre projet, il y avait un bureau d'examineurs, nous aurions une sauvegarde contre le surintendant qui n'est pas toujours bon juge de la valeur de ses hommes.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Si le fait d'être porteur d'un certificat du gouvernement garantissait des positions aux employés, les compagnies ne perdraient-elles pas leur contrôle sur eux ? R.—Je crois que les compagnies conserveraient un contrôle suffisant par le fait que la nomination aux emplois dépendrait toujours du surintendant. Aucune loi ne pourrait ordonner aux surintendants d'engager tel employé de préférence à un autre. Jamais nous ne voudrions essayer de nous procurer un avantage aussi exorbitant, mais le diplôme donnerait à l'employé en cas de renvoi, le droit d'en appeler du surintendant au bureau. Il n'y a pas bien longtemps, il est arrivé près de St-Thomas un accident dont nous avons tous entendu parler. Le conducteur du train était à notre avis, absolument à l'abri de tout blâme et la compagnie était en défaut. Si nous avions eu, dans cette circonstance, un tribunal pour en appeler du surintendant qui avait infligé à cet employé la peine la plus sévère, le renvoi, nul doute que ce tribunal n'eût trouvé l'employé innocent. Et cependant, cet employé fut suspendu pendant 3 mois et congédié ensuite sans pouvoir obtenir de certificat de moralité. C'est là que se fait sentir le système d'ostracisme, car sans le certificat du surintendant de la compagnie qu'il vient de quitter, il est fort difficile pour un employé d'obtenir la conduite d'un train et même de se faire engager comme serre-freins. Avec un système de certificats, les choses se passeraient autrement. Sur la recommandation de son surintendant, un conducteur ou serre-freins pourrait se présenter devant le bureau et se procurer son certificat qui constaterait que le porteur est un homme pratique parfaitement capable de conduire un train et jusqu'à révocation du certificat par le bureau, il serait en règle et en droit de remplir les fonctions pour lesquelles il a obtenu son brevet de capacité.

* * * serre-freins M. C. R. à St-Thomas, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez entendu la déposition du témoin précédent relativement à la sécurité et au travail du serre-freins. L'approuvez-vous ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à y ajouter ? R.—Non, excepté que jeudi matin nous avons quitté St-Thomas avec un train d'une longueur telle, qu'à deux on n'eût pas été capable de tirer la sonnette d'alarme. Notre train comptait cinquante chars et l'homme qui peut tirer la sonnette avec 10 chars est un homme d'une force peu commune.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Supposant que vous ayez à tirer la sonnette, disons sur un train de 30 voitures, combien devriez-vous tirer de longueur de corde ? R.—Je crois qu'il y aurait au-delà de 6 à 10 pieds.

Q.—Pas moins de 10 pieds ? R.—Non, je ne pense pas.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—De quelle huile vous servez-vous dans vos lampes ? R.—De l'huile à signaux.

Q.—De quoi est-elle faite ? R.—Je crois qu'elle est faite de gras de lard et de pétrole.

Q.—Vous fournit-on cette huile ? R.—Oui.

Q.—En est-il ainsi pour les autres huiles et autres objets que vous employez, tels que haches, etc. ? R.—Oui.

Q.—Vous êtes employé au Grand-Tronc ? R.—Non, sur le "Michigan Central."

* * * M. C. R., de St-Thomas, est appelé et assérmenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Serre-freins.

Q.—Vous avez entendu la déposition du précédent témoin ? R.—Oui.

Q.—Approuvez-vous ce qu'il a dit ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous donner quelques renseignements nouveaux ? R.—A propos des dangers que courent les serre-freins il me semble qu'il serait utile de faire quelque chose à cet égard, comme par exemple limiter le nombre de freins qu'un seul homme doit serrer pour être maître du train.

Q.—Quand un train circule, de combien de freins un serre-freins doit-il être chargé ? R.—Cela dépend des niveaux.

Q.—Supposant que dans un voyage ordinaire le mécanicien donne le signal de serrer les freins, combien en pouvez-vous serrer sur des wagons chargés ? R.—Sur cette ligne nous trainons de 35 à 40 wagons chargés, et quand il s'agit d'arrêter ce train un seul homme doit serrer 7 à 8 freins.

Q.—Vous serrez donc les freins à un peu plus du tiers du train ? R.—Oui.

Q.—Diminuerait-on le danger en augmentant le personnel des trains de marchandises ? R.—A certains égards, le danger serait moindre, puisqu'il y aurait un homme de plus pour faire le travail.

Q.—Si sur un train, il y avait, disons 3 serre-freins et 1 conducteur, quand le mécanicien donnerait le signal de serrer les freins, ces 3 hommes ne pourraient-ils pas arrêter le train plus rapidement que 2 hommes ? R.—Cela dépend s'ils ont les freins voulus, car bon nombre de ces wagons ne sont pas munis de freins capables de les retenir.

Q.—Fait-on circuler les wagons dans de mauvaises conditions ? R.—Oui. Il m'est arrivé d'essayer 17 chars avant de trouver trois bons freins pour arrêter le train.

Q.—Où était la partie la plus défectueuse ? R.—Dans les arbres de frein ou la chaîne ; la chaîne étant trop longue, le bout de la chaîne monte jusqu'à la tige même du frein.

Q.—Trouvez-vous parfois le sabot du frein tellement usé qu'il ne marche plus ? R.—Oui, et bien souvent nous trouvons les aneaux usés ou cassés.

Q.—A qui incombe le devoir de faire connaître l'état des wagons ? R.—Sur le "Michigan Central", je crois que c'est actuellement le conducteur qui est chargé de cette responsabilité, s'il sait ce qui manque au train.

Q.—Fait-on circuler des wagons quand l'autorité sait que les freins ne sont pas en bon état ? R.—Je n'oserais pas affirmer cela, mais en même temps personne n'est chargé d'examiner les freins.

Q.—Quelqu'un est-il chargé d'inspecter les wagons avant la formation des trains ? R.—Les wagons sont visités au point de vue de la marche, mais on ne s'occupe pas des freins.

Q.—Les serre-freins ont-ils parfois demandé que les freins soient inspectés avant le départ du train ? R.—Je ne sais si jamais ils ont demandé un pareil examen.

Q.—Ne faut-il donc pas faire remonter aux serre-freins eux-mêmes la responsabilité du mauvais état des freins ? R.—Non, car le wagon ne sera pas arrêté pour le réparer, s'il est chargé de marchandises sujettes à avaries.

Q.—Même s'il est signalé ? R.—Même s'il est signalé, il ne sera pas arrêté à St-Thomas.

Q.—Les serre-freins font-ils toujours rapport au conducteur du mauvais état des freins ? R.—Je pense qu'ils font rapport. Pour ma part, je l'ai toujours fait.

Q.—Pouvez-vous dire si le conducteur fait au fonctionnaire compétent son rapport sur l'état réel du matériel ? R.—Oui. J'ai vu les conducteurs signaler des wagons en mauvais état et ces wagons être employés au service sans avoir subi de réparations.

Q.—Pourriez-vous nous suggérer un moyen ? R.—Non. Je ne crois pas.

Q.—Avez-vous quelque idée des freins à air comprimé ? R.—Je n'y connais pas grand chose.

Q.—Vous ne pourriez vous dire s'ils fonctionneraient sur de longs trains de marchandises ? R.—Je ne crois pas qu'ils fonctionneraient sur tout un train.

Q.—Seraient-ils de quelque utilité sur une partie de trains ? R.—Oui, j'estime qu'ils seraient utiles.

Q.—Ne serait-ce pas une grande dépense que de munir les wagons de freins à air comprimé ? R.—Si tous les wagons étaient munis de ces freins, on pourrait s'en servir sur tous les chars à la tête du train.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Arrive-t-il souvent qu'on signale des freins en mauvais état et qu'on ne les répare pas ? R.—Oui, assez souvent à ma connaissance.

Q.—À qui la faute ? R.—Je l'ignore. Ceux qui pourraient les réparer me disent qu'ils ne peuvent arrêter le wagon, qu'il faut qu'il continue.

Q.—Avez-vous jamais été mêlé à un cas d'enquête ? R.—Moi-même j'ai été renvoyé un jour pour avoir cassé un ressort.

Q.—Les fonctionnaires qui font l'enquête traitent-ils poliment les employés impliqués ? R.—Ils n'ont pas été polis à mon égard.

La commission s'ajourne ensuite au lendemain à 10 heures.

* * * de Saint-Thomas, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre profession ? R.—J'ai été employé par la compagnie du Grand-Tronc comme homme de section.

Q.—Quel salaire paye-t-on à un homme de section ? R.—Une piastre par jour.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—De 7 heures du matin à 6 heures du soir.

Q.—Combien de fois êtes-vous payés ? R.—Une fois par mois.

Q.—Recevez-vous alors le salaire de tout un mois ? R.—On nous paie le 15 pour jusqu'à la fin du mois.

Q.—Êtes-vous employé toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous parfois obligés de travailler la nuit ? R.—Oui, parfois en cas d'incendie ou d'accidents.

Q.—Recevez-vous un supplément de salaire pour ce travail ? R.—Oui, calculé sur le taux du travail du jour.

Q.—Le même taux par heure ? R.—Oui.

Q.—Arrive-t-il que des ouvriers sont tenus longtemps à ces travaux ? R.—Oh ! oui !

Q.—En congédie-t-on fréquemment ? R.—Non. Il m'a fallu quitter pour faiblesse après 7 ans et 6 mois de service.

Q.—Vous êtes parti de plein gré ? R.—Oui.

Q.—L'ouvrage était-il dur ? R.—Oui, nous étions souvent trempés.

Q.—Les hommes de section sont-ils exposés à quelque danger ? R.—Non je ne crois pas.

Q.—Pas plus que des journaliers ordinaires ? R.—Non.

Q.—Avez-vous quelque idée à nous communiquer dans le but d'améliorer la condition de cette catégorie d'ouvriers ? R.—Non. Je ne crois pas. Je crois qu'ils mériteraient d'être mieux payés.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous fait partie de la société de prévoyance du Grand-Tronc ? R.—Oui. J'en ai fait partie.

Q.—Pourriez-vous nous communiquer quelques détails, relatifs à cette société, qui ne vous semblent pas avantageux pour l'ouvrier ? R.—Il est un point que je n'ai pas aimé. Quand je quittai le service de la compagnie pour cause de maladie, j'espérais qu'en égard à mes longs services, on m'aurait confié un autre poste, mais loin de là, on me signifia que j'avais à remettre mon certificat, qui, en cas de mon décès donnait à ma famille droit à \$250. Je demandai un autre emploi et il me fut répondu que tout ouvrage de mécanicien était le même et que c'était tout ce qu'on pouvait faire pour moi. Quelque temps après, le chef de station M. Stewart me fit appeler et me dit qu'il pourrait me donner un emploi permanent dans le dépôt aux marchandises. Mais quand il m'eut demandé mon âge et eut appris que j'avais plus de 45 ans, il déclara qu'il ne pouvait me confier l'emploi.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—A quel âge êtes-vous entré au service de la compagnie ? R.—J'avais 36 ans environ.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Connaissez-vous un motif autre que celui de votre départ, pour lequel on vous a réclamé la remise de votre certificat ? R.—Non, je n'en connais pas d'autre.

Q.—Avez-vous payé toutes vos contributions ? R.—Oui, j'avais tout payé.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et vous n'avez plus droit à rien ? R.—Non.

Q.—Tous vos versements sont donc perdus pour vous ? R.—Oui.

Q.—N'est-il pas vrai qu'un membre de la société de prévoyance du Grand-Tronc peut rester membre de cette société même s'il quitte le service de la compagnie ? R.—Oui, je crois qu'il peut rester membre.

Q.—N'est-il pas entendu qu'il peut rester membre ? R.—Oui, il peut continuer à faire partie de la société, mais cela entraîne à une foule d'embarras auxquels je ne voulais pas me soumettre.

Q.—Avez-vous fait des objections pour la remise de votre certificat ? R.—Non aucune.

Q.—Vous l'avez remis à première demande ? R.—Oui, sans hésiter.

Q.—Avez-vous reçu une indemnité de maladie pendant votre indisposition ? R.—Oui.

Q.—Le taux ordinaire jusqu'à la fin de la maladie ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous dites que les hommes de section sont payés mensuellement ? R.—Oui.

Q.—Aimeraient-ils mieux être payés plus souvent ? R.—Non. Cela m'était fort indifférent.

Q.—Vous pensez que pour une petite somme le paiement une fois par mois est trop éloigné ? R.—Oui, je crois que ces paiements sont trop éloignés, mais il fallait s'en contenter.

Q.—Pensez-vous que des paiements plus fréquents seraient plus avantageux pour vos familles ? R.—Oui. Je pense que ce serait plus avantageux.

Q.—Le taux de \$1.00 par jour est-il la moyenne ordinaire du salaire d'un homme de section ? R.—Oui le contre-maitre de section est payé \$1.50 par jour.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pendant toute l'année ? R.—Oui. A l'époque où la ligne appartenait au Western, nous avons eu \$1.10 pendant 2 ou 3 ans sous la gérance de M. Broughton.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous travaillez à 10 cents de l'heure ? R.—Oui.

JOHN WADDELL, de St-Thomas, est rappelé.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—On m'informe que vous êtes en mesure de nous donner des informations sur le fonctionnement de la loi des garanties des artisans ? R.—Telle qu'elle existe actuellement dans les statuts, c'est une lettre morte qui n'a aucune valeur.

Q.—Quel est la raison de cet état de choses ? R.—La raison en est que quand des ouvriers ont un emploi, peut-être permanent, chez un patron, ils n'auront pas recours à la loi des garanties, s'ils ne peuvent toucher leur salaire. Il est trop tard pour appliquer la loi des garanties quand on apprend que le patron est dans des embarras financiers. Il a reçu tout l'argent qui lui revenait et dès lors ouvriers et fournisseurs perdent tous, le marchand de bois, de verre, de peinture, de ferronnerie perdent tous si l'entreprise est mauvaise. La loi des garanties telle qu'elle existe actuellement n'a aucune valeur pour les artisans.

Q.—Pourriez-vous suggérer quelques changements favorables aux artisans ? R.—Je suggérerais que la loi ne reconnaisse pas l'entrepreneur et laisse la bâtisse servir de garantie pour tout ce qui y a été employé. Alors on aurait des entrepreneurs responsables et le premier venu sans sou ni maille ni connaissance du métier ne pourrait pas s'improviser entrepreneur.

Q.—Ce système ne serait-il pas nuisible à l'ouvrier qui a économisé quelques cents piastres en l'empêchant d'obtenir une entreprise ? R.—Non, car un bon ouvrier qui connaît son métier, a, d'après mon expérience, toujours des facilités de se procurer quelqu'un pour l'appuyer quand il lui faut opérer un dépôt pour s'assurer une entreprise. Un tel ouvrier, connu comme honnête et laborieux quand il a pris une entreprise à un prix raisonnable, n'a jamais de peine à se faire appuyer. Dans bien des cas, les salaires minimes en cette ville, proviennent de ce que des charpentiers de rencontre se chargent de travaux et la première nouvelle qui vous parvient, c'est qu'ils ont trompé le marchand de bois et le marchand de ferronnerie et d'autres. Quand le marchand de bois perd son argent, il est obligé de rogner les salaires pour faire des bénéfices et les ouvriers reçoivent des salaires minimes à cause des risques que court le marchand de bois. Si les risques étaient moindres et les bénéfices assurés, les artisans seraient mieux payés et leur connaissance serait meilleure.

Q.—Si un entrepreneur responsable se trouvait en concurrence avec un ou plusieurs artisans pour l'entreprise d'une bâtisse, ne pensez-vous pas que le capitaliste donnerait la préférence à cet entrepreneur de crainte que les artisans ne lui fassent faire des pertes ou ne lui causent des ennuis ? R.—Oui, à moins que les artisans n'aient des garanties. Le capitaliste ne se soucie guère de cela, mais les marchands qui livrent tout ce qu'il faut pour la bâtisse seraient garantis, si la bâtisse répondait pour leurs marchandises.

Q.—Vous pensez que l'artisan honnête, ouvrier habile, pourrait trouver des

cautions, s'il était favorablement connu et qu'il se trouverait par conséquent à cet égard sur un pied de parfaite égalité avec l'entrepreneur puissant? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La loi des garanties ne permet-elle pas au propriétaire d'opérer une retenue de 10 p. c. pendant 30 jours afin que l'ouvrier puisse être payé à temps? Ne peut-il pas se faire payer son salaire dans les 30 jours? R.—Oui, si les 10 p. c. suffisent et si personne n'a la priorité sur lui et si les frais d'avocat n'absorbent pas le tout.

Q.—La garantie n'a-t-elle pas le droit de priorité? R.—Oui, si ma garantie est antérieure à celle de mon voisin.

Q.—Vous voulez dire pour le salaire? R.—Oui. Supposons que 12 ouvriers travaillent à une bâtisse et que j'entre ma réclamation le premier, la réclamation de 3 ou 4 autres absorbera tout ce qu'il y a. Règle générale, les ouvriers n'aiment pas à produire leur réclamation, le fait d'entrer dans les bureaux d'un avocat suffit pour les signaler et si c'est un bon ouvrier qui va dans un de ces bureaux, il n'aura plus d'autre entreprise.

Q.—Y a-t-il plusieurs ouvriers charpentiers de cette ville qui règlent leurs affaires de cette manière? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Alors la loi des garanties ne protège pas l'artisan? R.—Non, pas à mon avis, il y a trop d'embarras pour atteindre le but. Si un ouvrier travaille 10 jours à une bâtisse, que la bâtisse en réponde pour un certain terme. Alors le propriétaire qui se propose de construire, fera le contrat dans ce sens ou fournira les garanties nécessaires, et cet état de choses donnera un regain de crédit à l'ouvrier. Il sera mieux payé. L'entrepreneur sera sûr de ses bénéfices quand il aura la certitude qu'un *quidam* incapable de mener l'entreprise à bien n'a pas de chance de s'en emparer faute de trouver des garanties.

London, 10 janvier, 1887.

C. T. CAMPBELL, M. D., est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous avez quelques connaissances sur fonctionnement des associations ouvrières de secours mutuels? R.—Oui, Mon-sieur, je connais parfaitement ce qu'on appelle associations de secours mutuels dont la plus grande partie des membres appartient à la classe ouvrière, qui vit de son travail quotidien.

Q.—Parlez-vous des associations générales ou locales? R.—Je parle des associations générales et de leurs subdivisions locales. D'aucunes sont fort nombreuses et comptent plus d'un demi-million de membres, d'autres n'en comptent qu'un millier environ.

Q.—Depuis quand êtes-vous au courant du fonctionnement de ces associations? R.—Il y a plus de vingt ans que je m'intéresse à ces associations.

Q.—Combien y a-t-il de sociétés de l'espèce à laquelle vous faites allusion, qui ont plus de vingt ans d'existence? R.—Veuillez, s'il vous plaît, préciser la question. Il y a un nombre considérable d'associations de différents genres; d'aucunes existent depuis un siècle, c'est-à-dire ces associations qui donnent des bénéfices pécuniaires à leurs membres. Il y a ensuite la catégorie des associations qui ont pour but de garantir par la contribution, une assurance à la famille du membre défunt. Ces dernières associations sont beaucoup moins anciennes et la plus vieille ne remonte peut-être pas à plus de 30 ans. C'est dans les 30 dernières années que des associations de l'espèce ont été fondées. Bon nombre d'entre elles ont failli, d'autres ont réussi.

Q.—Il n'y a que les ordres de la franc-maçonnerie et des oddfellows dont l'existence date de plus d'un siècle ? R.—Oui, et je crois aussi les Forestiers, au moins pour la branche d'Angleterre.

Q.—Le but principal de ces associations est-il le secours mutuel par bénéfice ou uniquement la charité et la bienfaisance ? R.—L'ordre maçonnique est purement charitable et ne donne aucun bénéfice direct c'est-à-dire que j'entends parler de l'ordre en lui-même, car il y a des sections qui font partie de l'ordre et qui donnent des bénéfices, tandis que l'ordre en lui-même ne donne aucun bénéfice et se borne à faire la charité. Toutes autres sont les associations des Oddfellows ; Foresters ; Druids : en Angleterre ; les chevaliers de Pythias, les hommes rouges et l'ancien ordre des travailleurs et autres qui donnent des bénéfices par principe d'organisation.

Q.—Est-ce là leur but principal ou secondaire ? R.—Je considère ce but comme le principal de leur existence. Presque toutes s'en défendent et affirment que leur but principal, c'est l'enseignement de la vertu, de la vérité, de la morale, de la charité et de la bienfaisance, et elles l'enseignent. Je crois bien que c'est là leur but principal, mais je présume que si on supprimait le système de bénéfice qui se rattache à elles, ces organisations ne tarderaient pas à disparaître. C'est le côté pratique de leur organisation.

Q.—Dans ces associations ou dans quelques-unes d'entre elles, est-il possible de faire la part des frais d'entretien et des frais de l'assurance qu'elles donnent ? R.—Oui, dans quelques-unes, cela est fort possible. Dans le rapport qu'elles adressent au bureau central de l'ordre, quelques-unes des associations entrent dans tous les détails d'administration, d'autres les négligent.

Q.—Trouve-t-on, dans ces associations qui dressent des comptes séparés, que le coût de leur assurance est plus cher ou moins cher pour les membres que celles des compagnies d'assurance ordinaires ? R.—Entendez-vous parler des assurances sur la vie ou de santé ? Quelques-unes donnent principalement des secours en cas de maladie et on pourrait les appeler assurances de santé, d'autres donnent des assurances sur la vie.

Q.—Je veux parler de celles qui donnent des assurances sur la vie ? R.—D'après l'examen que j'ai fait des rapports donnés dans ces cas, je crois que si on tient un compte séparé du coût de l'entretien de l'association et de celui de l'assurance, on peut dire "grosso modo" que l'assurance de ces associations revient à moins de la moitié du prix exigé par la grande majorité des compagnies, c'est-à-dire les anciennes compagnies d'assurance sur la vie et à terme.

Q.—Quels sont les frais auxquels donne lieu le maintien de ces assurances dans ces associations en dehors et en plus des sommes payées pour l'autre partie de l'association ? R. Je ne pourrais répondre à cette question dans le moment sans examen des statistiques, etc., mais les dépenses sont relativement faibles pour l'excellent motif qu'on paye fort peu pour l'entretien de ces associations. Le nombre des officiers salariés est restreint et leurs salaires fort modiques, et les membres ne payent qu'une somme fort minime pour couvrir les frais d'administration de l'institution. La plus grande partie de ce que payent les membres, quatre-vingt-dix ou quatre-vingt-quinze par cent, je crois, quoique je n'oserais pas l'affirmer, est affecté à l'assurance.

Q.—Avez-vous pris des renseignements relativement aux compagnies d'assurance ordinaires, qui remboursent les primes à leurs assurés, et savez-vous quelle est la proportion entre le montant des primes, le montant des frais d'administration et celui des bénéfices de la compagnie ? R.—Je n'ai examiné cette question que jusqu'à un certain point. Les sommes que les compagnies régulières sur la vie remboursent à leurs assurés varient d'après les circonstances.

Q.—Oui, mais il y a un chiffre moyen ; le connaissez-vous ? R.—Non ; je ne pourrais le donner.

Q.—Vous pensez donc, qu'en moyenne, dans ces organisations de bienfaisance, quatre-vingt-dix à quatre-vingt-quinze par cent des sommes payées retournent à

l'assuré? R.—Oui; je le pense, quoique je ne désirerais pas que mes paroles fussent considérées comme positives, attendu que je n'ai pas eu l'occasion d'examiner la question en détail.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vos paroles s'appliquent-elles à toutes les associations de bienfaisance?

R.—Non, je ne veux pas affirmer cela; mais elles s'appliquent à la grande masse. Ces associations sont tellement nombreuses, qu'on peut dire qu'à moins qu'il n'en fasse une étude spécial, un homme ne peut les connaître toutes en détail.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—L'existence de ces associations est-elle souvent de longue durée ou est-elle parfois éphémère? R. Il n'y a encore que fort peu de temps que ces associations existent et les premières qui furent organisées ont failli. Il est probable qu'elles étaient lancées, un peu au hasard, par des personnes qui n'avaient pas une connaissance suffisante des lois de la statistique vitale, que d'autre part elles n'étaient pas conduites avec tout le sens pratique voulu et beaucoup ont failli. J'en connais quelques-unes qui fonctionnent depuis plus de vingt ans, mais je ne pourrais dire combien j'en connais. La majorité de celles qui ont été établies dans les dernières années, sont organisées sur un pied qui leur donne de bien meilleures chances de durée. Dans leur organisation, on a tenu compte des diverses lois de la santé et de la vie. L'affaire est conduite sur des données scientifiques et offre par conséquent plus de garantie d'existence.

Q.—Les paiements sont-ils basés, dans ces sociétés, sur un calcul de probabilité vitale ou deviennent-ils exigibles au décès d'un membre? R.—Les règles ne sont pas toutes les mêmes; dans certaines sociétés, au décès d'un des membres, chacun des confrères du défunt est tenu de payer une contribution fixe, dans d'autres on fait des appels de fonds chaque fois que le trésor est épuisé. Dans ce dernier cas, le mode de contribution varie aussi. Certaines associations fixent la contribution sans égard pour l'âge d'initiation, c'est-à-dire que l'homme initié à cinquante ans ne paye pas plus que l'homme initié à vingt-et-un ans. D'autres, et je crois que c'est la règle la plus généralement admise dans les associations fondées dans les derniers temps; fixent la contribution des membres suivant l'âge du récipiendaire, et plus celui-ci est âgé plus sa contribution est élevée.

Q.—Pensez-vous que ce soit une assurance sûre, que celle dans laquelle un homme de vingt-et-un ans paye la même contribution que l'homme de cinquante ans? R.—Je crois qu'elle est sûre, mais je ne la crois pas équitable.

Q.—Savez-vous si c'est oui ou non un fait qu'après quelques années d'existence les appels de fonds dans ces sociétés augmentent rapidement en importance et en fréquence? R.—Evidemment, ces appels doivent augmenter parce qu'au moment de l'organisation tous les membres de la société sont jeunes ou viennent de passer par un examen médical et sont en bonne santé, d'où il suit que le taux de la mortalité est relativement bas, mais avec le temps ce taux s'élèvera à la moyenne générale.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—L'accroissement du nombre des membres des sociétés, ne contrebalancerait-il pas la différence entre le nombre d'appels de fonds extraordinaires et le total payé? R.—Pas absolument, quoiqu'évidemment il y aurait une certaine compensation. En fait, je crois que s'il n'y avait pas une augmentation du nombre des membres, ces organisations de secours mutuel, aussi bien que les compagnies d'assurances disparaîtraient bientôt. C'est le sang nouveau qui leur est constamment infusé qui leur permet de continuer leurs opérations et l'entrée de nouveaux membres permet de maintenir la contribution à un chiffre inférieur à celui auquel il faudrait la fixer, si les anciens membres seuls restaient.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Savez-vous si le nombre des membres augmente? R.—Dans la grande majorité des cas, le nombre des membres augmente. Dans quelques cas mais plus spécialement dans ceux où il s'agit d'organisations locales, les membres se retirent et c'est là la cause de la déchéance de ces associations locales. Le nombre des associés a toujours été restreint, ne s'élevant qu'entre 500 et 1,000; au bout de quelques années, les appels de fonds deviennent trop fréquents, les membres se retirent et la société s'éteint.

Q.—Et ceux qui ont opéré des versements se trouvent privés de leur assurance? R.—Oui, évidemment. Ils étaient du reste censés ne pas l'ignorer en entrant dans l'association. Comme il n'y avait pas de capital placé, ils devaient savoir que leur assurance n'était valable que tant que durerait la société.

Q.—Comparant la moyenne de ces sociétés et des compagnies d'assurance régulières, sur la vie, pensez-vous que ces sociétés aient une chance de durée comparable à celle des compagnies d'assurance? R.—Je le pense. Au point de vue du nombre de membres et autres circonstances analogues, l'avantage de ces compagnies régulières est que retirant de leurs assurés le double peut-être de ce qui leur est nécessaire pour le payement des réclamations, elles sont en mesure de placer de fortes sommes pour pourvoir à l'avenir,

Q.—Et de réassurer? R.—Oui, s'il en est besoin. Il y a bon nombre de ces sociétés qui accumulent un léger fonds de réserve, d'autres n'en ont pas. Quelques-unes posent en principe qu'il ne faut pas de fonds de réserve et que les membres des sociétés peuvent garder le fonds de réserve dans leur propre poche. Il y a une grande divergence d'opinion entre les membres de ces sociétés sur la question de savoir quelle est la politique la plus sage.

Q.—Vous ne pensez pas qu'une telle société puisse être sûre à moins qu'elle ne compte un grand nombre de membres et ne s'étende sur une grande étendue de pays? R.—Sans ces deux conditions, je n'aurais pas une aussi grande confiance en sa durée. La sphère d'action d'une société purement locale est nécessairement limitée et j'aurais mes doutes au sujet de son existence. Son avenir me semblerait assuré si elle était organisée dans une localité, mais avec l'intention bien arrêtée de ne pas la circonscire à la localité, mais de l'étendre autant que ses mérites le permettraient. Alors, naturellement son avenir serait plus assuré.

Q.—Avez-vous quelques observations personnelles à ajouter aux réponses que vous nous avez données? R.—Non. Je n'en ai pas à faire. N'ayant aucune idée du but particulier de mon interrogatoire, je n'avais rien préparé et me présentais uniquement dans le but de répondre aux questions que vous me poseriez, mais j'ignorais si votre interrogatoire porterait sur les sociétés mutuelles d'assurance sur la vie; sur les sociétés de secours mutuel ne donnant que des secours en cas de maladie. Je m'aperçois que vous désiriez connaître mes idées relativement aux associations de contribution mutuelle. En général, je crois que ces associations sont avantageuses à l'ouvrier et ont un effet moral excellent. La majorité de ces associations sont en même temps des organisations d'affaires, des associations fraternelles et sociales. Toutes possèdent plus ou moins une cérémonie d'initiation et pour autant que j'ai pu m'en assurer, leurs rites sont faits pour inculquer de bonnes leçons à leurs membres et ont par conséquent un bon effet. Ces associations ont un autre excellent effet, celui d'inspirer le sentiment de l'aide mutuel et personnel. Chacun des membres en entrant dans ces associations a en vue un but pratique, une idée d'affaires bien fondée, et cependant ils comprennent que le but n'est pas atteint par une compagnie particulière mais par le travail mutuel, chacun aidant son voisin. Ils mettent des fonds en commun dans ces associations, payent leurs cotisations et leur contributions, avec le sentiment qu'ils s'entraident et s'aident en même temps eux-mêmes, et ces idées leur inculquent des sentiments de prévoyance. Dans cet ordre d'idées, je crois que toutes les sociétés de secours mutuels sont appelées en première ligne à combattre l'invasion du paupérisme. Les contributions proviennent de la classe

salariée. Quoique plusieurs membres des professions libérales et des patrons fassent partie de ces associations, cependant la masse des revenus, je crois, est fournie par la classe salariée. Lorsque par cause de maladie, un ouvrier perd les moyens de vivre, s'il ne reçoit d'aide d'aucune part, il tombe alors à charge de l'assistance publique. Or ces associations permettent à un grand nombre d'ouvriers qui n'ont d'autres revenus que leurs salaires de chaque jour ou de chaque semaine, de vivre des semaines et des mois sans que leur pauvreté soit à la charge de la société. De cette façon une ville ou une municipalité n'a pas de fortes dépenses à faire pour le soutien de ses pauvres, dépenses qu'elle serait forcée d'encourir s'il en était autrement. Je crois donc que ces organisations ont un bon effet. Le seul mauvais côté que j'y vois, c'est qu'elles promettent plus qu'elles ne peuvent réellement donner.

Q.—Cette tendance existe dans ces sociétés ? R.—Oui, la concurrence est très grande entre elles ; elles sont nombreuses et bien qu'il n'y ait pas malveillance entre elles, chacune veut avoir le plus grand nombre de membres possible. Dans ces circonstances, plusieurs de leurs membres ne s'appliquent pas à conduire une organisation de ce genre sur une base d'affaires solide, mais font de grandes promesses ; ils promettent par exemple de donner aux malades des bénéfices plus grands que ceux qu'on peut leur donner réellement. Il y a naturellement danger de ce côté, et je suis certain que les plus anciennes et les meilleurs organisations l'évitent. Lors de leur fondation, leur système de bénéfice était simplement basé sur le hasard, mais on les a conduites dernièrement avec beaucoup plus de prudence, et des hommes éminents se sont efforcés, par l'étude des statistiques vitales, de trouver une base définie pour établir d'une manière scientifique une proportion entre les primes à payer et les bénéfices à recevoir. Je crois donc que les plus anciennes et les meilleures sociétés tendent à mettre leur système de bénéfices sur une base financière solide. Le seul danger qu'elles ont maintenant à éviter, c'est de promettre plus qu'elles ne peuvent tenir, ce qui, naturellement, amène leur chute au bout de quelques temps, et fait souffrir ceux qui se confient en elles. En Angleterre, ces sociétés sont soumises à un certain contrôle parlementaire. Elles sont obligées de faire des rapports au registraire général, et la législation pourvoit à un plan fixe de primes et de bénéfices auquel elles doivent se conformer. Je ne crois pas que ce système de contrôle par le gouvernement puisse être introduit ici, bien qu'il serait possible au gouvernement d'exercer une certaine surveillance, c'est-à-dire d'obliger les sociétés à lui fournir des rapports de leurs opérations, fixer le tarif des admissions et obliger toutes les sociétés pour devenir régulièrement formées à se faire enregistrer. En conséquence, les sociétés qui ne seraient pas enregistrées inspireraient peu de confiance. Le peuple les regarderait comme ayant un système qui n'est pas approuvé par le gouvernement et s'en défierait.

Q.—Croyez-vous qu'il serait possible au gouvernement d'exiger de ces sociétés les mêmes garanties en argent, qu'il exige des compagnies d'assurance ordinaires ? R.—Non, je ne crois pas que ce serait praticable. Du reste, ce serait très difficile, car ces sociétés, règle générale, n'ont pas d'argent à placer de cette façon. Les membres paient leurs souscriptions au fur et à mesure des besoins immédiats de l'association, qui n'a pas, en conséquence, de fonds considérables à déposer en garantie dans la caisse du gouvernement.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Serait-il possible de limiter la responsabilité de ces sociétés ? R.—Je ne vois présentement aucun moyen d'y arriver. Voulez-vous dire : ne pas leur permettre de faire autant de promesses ?

Q.—Non, mais ne pas leur permettre de spéculer avec leurs fonds ? R.—Oui, on pourrait exercer une surveillance de ce genre.

Q.—Et limiter leur responsabilité au sujet du montant d'assurance à payer ? R.—Oui, ne pas leur permettre de donner plus de \$1,000 ou \$500. Je ne crois pas que l'on pourrait entièrement les restreindre sur ce point, mais, le gouvernement ayant

sur elles une certaine surveillance, si elles négligeaient de se conformer aux obligations qu'il regarderait comme nécessaires, le public en prendrait avis et ces sociétés souffriraient en conséquence.

Q.—Ne serait-ce pas préférable si le gouvernement exerçait une surveillance sur cette partie des affaires de ces sociétés ? R.—Oui, je le crois, mais il ne faudrait pas qu'il fût au-delà, car je ne crois pas qu'il serait prudent pour aucun gouvernement sur ce continent de vouloir contrôler l'organisation de ces sociétés ; son rôle doit se borner à une surveillance générale. Cela ne ferait tort à personne, et je ne crois pas qu'aucune société sagement conduite se refuserait à ce contrôle, d'autant qu'il ne les entraînera pas dans de fortes dépenses.

Q.—Cela serait une sauvegarde pour ces sociétés ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si ces sociétés ont des surplus ? R.—Si on compare leurs surplus avec ceux des compagnies d'assurance ayant le même nombre de membres, je dirai que leurs surplus sont petits.

Q.—Y en a-t-il parmi les sociétés anglaises que vous avez mentionnées, comme l'ancien ordre des Forestiers, qui ont un très fort surplus ? R.—Je ne puis rien préciser à ce sujet.

Q.—Les membres de ces sociétés reçoivent-ils des bénéfices de ces surplus ? R.—Quand à l'ordre des Forestiers, je n'en sais rien.

Q.—Les membres de ces sociétés peuvent-ils, par leur testament, donner leur assurance à qui bon leur semble ? R.—Je ne me rappelle pas aucun cas de ce genre bien qu'il puisse y en avoir. Généralement, en entrant dans la société, les membres sont tenus de donner le nom de la personne à laquelle ils désirent que leurs bénéfices soient payés, et cette personne doit être un de leurs parents à un degré plus ou moins éloigné, ou une personne ayant plus ou moins de droits à leur succession.

Q.—Il ne peut alors donner son assurance par testament ? R.—Non, il ne peut pas la donner à ses créanciers, ou à d'autres personnes de ce genre.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—L'assurance peut-elle aller à un étranger ? R.—Dans la plupart des cas, non. Il faut que l'assuré choisisse quelque personne, soit un membre de sa famille ou un parent envers lequel il a une certaine obligation.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Dans le cas où la personne désignée pour recevoir l'assurance meurt, il faut alors que le montant aille à une autre ? R.—Autant que je me rappelle, les membres sont avertis que si la personne désignée pour recevoir l'assurance meurt, ils devront faire changer le certificat.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Un membre pourrait mettre deux ou trois noms en succession sur son certificat ? R.—Oui, il pourrait le faire ; beaucoup de membres nomment plusieurs personnes de leur famille, leur femme, leurs enfants, etc.

Interrogé par M. GIBSON :

Q.—Vous croyez qu'en général un membre de ces associations reçoit plein bénéfice de son argent parce que les primes à payer sont légères ? R.—Et c'est une assurance tant que l'on continue à payer. Pour beaucoup de personnes, c'est la seule assurance possible parcequ'elles ne pourraient pas payer les primes élevées des compagnies d'assurance.

Q.—Vous êtes en faveur de ces organisations ? R.—Oui, si elles sont bien conduites et soumises à un bon contrôle, et que leurs primes et bénéfices soient basés sur des principes solides de statistique vitale.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ceux qui ont aujourd'hui la garde de l'argent donnent-ils des garanties ?
R.—Oui, sans exception, je crois. La règle veut que la garantie fournie excède de beaucoup la somme que la personne a sous sa garde.

Q.—Est-ce une règle générale ? R.—Oui, je le crois, autant que j'en ai souvenance. Je connais des sociétés où la garantie requise est de \$100,000 ; pour les sociétés de garantie, par exemple, ou autres corps responsables. La garantie que je préférerais serait une garantie semblable à celle que les officiers d'une compagnie d'assurance analogue donnent, c'est-à-dire les compagnies les plus fortes et les meilleures, car les garanties requises dans de plus petites compagnies peuvent être différentes.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez été membre du bureau des écoles publiques, n'est-ce pas ? Peut-être pourriez-vous nous donner quelque renseignement au sujet de l'instruction technique. Avez-vous jamais étudié la question d'introduire cette instruction dans les écoles primaires ? R.—Nous avons bien songé à cette question, mais ne l'avons jamais considérée longuement parce que nous avons beaucoup à faire et que le cours de l'école primaire est si étendu qu'il nous a toujours paru impossible de l'augmenter davantage. L'instruction technique est certainement utile et nécessaire, il n'y a aucun doute là-dessus, si on pouvait la donner dans nos écoles.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—On a fait des changements dans les écoles de New-York, à ce sujet ; en connaissez-vous quelque chose ? R.—Rien que ce que j'ai vu dans les journaux.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Ne croyez-vous pas que le système actuel d'instruction porte les jeunes gens vers les professions libérales ? R.—Oui, je n'hésite pas à dire que l'Etat, je veux dire l'Etat dans le Canada et dans les Etats-Unis, donne trop d'instruction ; c'est la grande tendance sur ce continent. Je crois que si l'Etat fournissait une instruction pratique dont tout homme, femme et enfant pourrait profiter, ou qui pourrait lui rendre des services, ce serait beaucoup mieux. Il n'y a aucun doute que cela n'empêcherait pas l'instruction nécessaire à l'étude des professions d'être donnée à un prix assez bas à ceux qui la voudraient.

Q.—En considération du fait qu'un très grand nombre des enfants qui fréquentent aujourd'hui les écoles se font plus tard ouvriers, ne croyez-vous pas qu'il serait bon d'abolir quelques sujets du cours d'instruction actuel et les remplacer par des éléments de sciences mécaniques ? R.—Oui, je crois que ce serait très avantageux si cela pouvait se faire.

Q.—Croyez-vous que l'enseignement technique pourrait être attaché à notre système d'écoles publiques ? R.—Je crois que la chose serait possible, bien que je ne voudrais pas essayer de rechercher de quelle façon l'accomplir. Il faudrait nécessairement abolir d'abord quelques-uns des sujets d'enseignement du cours actuel.

Q.—Serait-il avantageux pour notre population si les garçons pouvaient recevoir une instruction de ce genre ? R.—Oui, comme simple question de justice, et aussi pour le bien de la société, je crois que ceux qui se destinent aux arts mécaniques devraient recevoir de l'Etat la même assistance que ceux qui se destinent aux professions libérales, si l'on admet comme principe que l'Etat doit faire plus que fournir ce qui est strictement nécessaire pour enseigner à l'enfant à épeler, lire et écrire. Si l'Etat doit donner à l'enfant l'instruction nécessaire pour le rendre propre à prendre une carrière, comme il la donne à ceux qui se destinent aux professions libérales, je crois que la classe des artisans devrait recevoir la même assistance.

Q.—Connaissez-vous le système des crèches ? R. Un peu.

Q.—Croyez-vous, si on donnait plus d'extension à ce système, qu'il serait de quel que bénéfice aux enfants plus âgés. Par exemple si on enseignait les usages auxquels peuvent être employées différentes qualités de bois, leur force, leur durée, ainsi de suite ; puis si on avait des modèles de machines à vapeur et autres choses de ce genre ? R. Je ne sais si cela pourrait faire partie des crèches. Le système des crèches proprement dites convient plutôt à l'instruction de l'enfance. Il s'applique aux enfants qui ne sont pas encore capables de suivre les écoles publiques et leur donne les rudiments de l'instruction, les prépare pour les classes plus élevées, afin que lorsqu'ils entrent dans les écoles publiques ils puissent mieux observer, mieux raisonner et faire un meilleur usage de l'instruction qu'on leur donne. Je crois que c'est l'avantage du système des crèches. La science que l'enfant y acquiert n'est pas très grande, et leur principal avantage est suivant moi le développement de l'intelligence de l'enfant.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Ne croyez-vous pas que ce serait une très bonne éducation à donner à des enfants plus avancés en âge ? R. A mesure que les enfants grandiraient, les mêmes principes pourraient être suivis pour cultiver leur raison, en augmentant naturellement la somme de connaissances.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—On me dit que dans les crèches il y a plus de cent articles différents fabriqués avec du papier, de la glaise, etc ; qu'ils ont des modèles de machines à vapeur et ainsi de suite ? R. Alors c'est réellement un commencement d'enseignement technique ; ce serait l'éducation technique primaire.

Q.—Croyez-vous que cet enseignement pourrait être donné dans les écoles publiques sans préjudice à l'instruction ordinaire ? R. Je le crois, mais cela demanderait beaucoup d'étude pour savoir exactement comment introduire ce système dans nos écoles ; cependant je crois que c'est possible, et je ne doute pas, si la chose réussit, que les élèves en retireront de grandes avantages.

Interrogé Par M. GIBSON :—

Q.—Comme question de fait, n'enseigne-t-on pas dans nos écoles aux enfants d'ouvriers et d'artisans, cinquante choses dont ils n'auront jamais besoin, et ceux qui sont chargés de leur enseigner ces choses ne reçoivent-ils pas des salaires plus élevés que ceux que l'on pourrait avoir pour donner une éducation technique, justement parceque ces instituteurs possèdent eux-mêmes une éducation supérieure ? R. Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Voulez-vous dire que le professeur qui donnerait l'enseignement technique recevrait un salaire moins élevé ? R. Je ne voudrais pas dire cela ; je ne sais pas quels salaires on donne généralement aux professeurs de cet enseignement.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Cela dépendrait, je suppose, du sujet d'enseignement ? R.—Oui ; si vous voulez enseigner à un enfant à manier le rabot et autres outils de ce genre, un menuisier ordinaire gagnant \$1.50 à \$2.00 par jour, pourrait lui montrer cela. Mais si vous voulez aller plus loin, et enseigner à l'enfant la partie pratique du métier, je crois qu'un tel professeur réclamerait un salaire plus élevé.

Q.—Ce professeur devra alors avoir une certaine instruction, car s'il n'en avait pas, saurait-il faire les plans et pourrait-il enseigner le dessin ? R.—Il lui faut certainement avoir une certaine instruction et plus il en aura, mieux ce sera pour lui-même.

Q.—Et on ne lui donne pas le salaire que l'on donne à l'instituteur ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Ne vaudrait-il pas mieux établir des écoles du soir, où les enfants qui ont quitté l'école publique pour entrer en apprentissage, recevraient l'enseignement technique nécessaire dans leur métier ? R.—Je n'ai jamais songé à la chose.

Q.—Je veux dire une école où l'on n'enseignerait rien autre chose que les arts mécaniques, la théorie des métiers ? R.—Ce serait mieux, je crois, si l'on pouvait donner l'enseignement technique en même temps que la pratique du métier, c'est-à-dire s'il y avait, dans les ateliers où l'on fait travailler, des professeurs pour lui donner l'enseignement technique en rapport avec son métier. Si on établit une classe du soir il faudra alors donner à l'enfant une instruction en rapport avec le métier qu'il apprend.

Q.—L'enfant apprendrait la pratique dans l'atelier, mais il y a la théorie qu'il faut savoir si l'on veut exceller dans un métier. Il y a le dessin, par exemple, qu'il faut connaître. Croyez-vous qu'un enfant puisse l'apprendre après qu'il a fini son cours à l'école publique ? R.—Il peut l'apprendre pendant qu'il est à l'école publique, s'il le veut ; le dessin constitue aujourd'hui une partie importante du cours d'études dans les écoles publiques, bien qu'on ne l'enseigne pas toujours comme on devrait l'enseigner ; mais on s'applique beaucoup aujourd'hui à améliorer cette branche d'instruction.

Q.—Je crains que l'essai n'ait pas réussi ? R.—Dans quelques endroits ; mais c'est la faute des commissaires qui choisissent comme professeurs des hommes parce qu'il sont de bons artistes, tandis qu'ils devraient choisir des dessinateurs de dessins mécaniques.

Q.—Et le cours d'études est maintenant si varié qu'il reste peu de temps pour le dessin ? R.—Oui, c'est là le mal.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—La raison pour laquelle je vous ai posé cette question, c'est qu'un enfant prend dans les écoles publiques du dégoût pour tout ce qui est travail manuel. J'ai un fils qui serait d'âge à apprendre un métier et qui a une répulsion invincible pour tout ce qui ressemble à un travail manuel. On devrait inspirer aux enfants l'amour d'un travail quelconque ; on devrait diriger son esprit vers ce but. R.—Sans doute.

Q.—Parce que les arts mécaniques sont moins encombrés maintenant dans ce pays que les professions libérales ou le commerce. R.—Et, en conséquence, vous croyez que l'on devrait donner l'enseignement technique aux enfants.

Interrogé par M. MCLEAN :—

Q.—Quels sont les salaires des instituteurs ? N'y a-t-il pas une échelle de gradation ? R.—Nominale, il y en a une, mais elle n'est pas établie sur une base bien juste ; naturellement, plus l'instituteur est jeune, moins est élevée la classe de son certificat, et plus basse est la classe dans laquelle il enseigne, moins son salaire est élevé. A mesure qu'il avance en âge, il enseigne dans des classes plus élevées et son salaire augmente.

Q.—Une institutrice reçoit-elle un salaire aussi élevé qu'un instituteur d'égale capacité ? R.—Non.

Q.—Pourquoi ? R.—Parce que je suppose que la loi de l'offre et de la demande y est pour quelque chose.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne croyez-vous pas qu'une institutrice qui a un certificat de même classe qu'un instituteur devrait recevoir un salaire aussi élevé ? R.—En principe, oui.

Q.—Et on ne le lui donne pas ? R.—Non.

Q.—En connaissez-vous la raison ? R.—La seule raison, je suppose, c'est que les femmes peuvent travailler à meilleur marché. Les commissaires d'école comme

les autres corporations se laissent beaucoup conduire par l'opinion publique. S'ils payaient plus que les contribuables ne jugeraient convenable, on les mettrait à la porte ; or comme plusieurs d'entre eux veulent l'économie, et que les institutrices s'offrent pour des salaires beaucoup moins élevés que les instituteurs avec certificat semblables, ils les engagent non pas parce que ce sont des femmes, mais parce qu'ils auront moins d'argent à déboursier.

Q.—Une femme qui a passé la plus grande partie de sa jeunesse à s'instruire, et qui obtient des diplômes aussi élevés qu'un homme, ne devrait-elle pas, suivant vous, recevoir le même salaire ? R.—Oui, c'est mon opinion. Je dis qu'en principe la chose est juste, il n'y a aucun doute à ce sujet.

Q.—Si les livres d'écoles étaient gratuits, ne croyez-vous pas que dans certains cas, cela viendrait beaucoup en aide aux parents ? R.—Il n'y a aucun doute là-dessus.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous entendu dire que lorsque l'on donnait les livres gratuitement, les enfants n'en prenaient aucun soin ? R.—Oui, il est vrai que si l'on a quelque chose pour rien on est moins porté à en prendre soin. Lorsque j'ai dit que ce serait une aide à donner aux parents, je n'ai pas dit qu'il serait opportun d'ériger la chose en principe ; il y a certainement des parents pauvres qui ne peuvent pas payer pour les livres de leurs enfants, mais je crois que dans la plupart de ces cas les commissaires d'école se prévalent du privilège que la loi leur donne de fournir les livres gratuitement. Je sais que nous l'avons fait ici dans deux ou trois circonstances, dans le cas, par exemple, d'une veuve qui avait plusieurs enfants auxquels nous avons fourni les livres nécessaires.

Q.—Vous fournissez les livres à ceux qui sont réellement incapables de les acheter ? R.—Oui.

Q.—Mais pas à ceux qui ont des moyens suffisants ? R.—Non, la règle exige que les parents fournissent les livres.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous fait ce don de livres d'écoles comme une charité ? R.—Certainement.

Q.—Si les livres étaient gratuits, ne croyez-vous pas que les parents tiendraient plus longtemps leurs enfants à l'école ? Beaucoup de parents ne retirent-ils pas leurs enfants de l'école parce qu'ils sont trop pauvres pour les y maintenir et leur fournir des livres ? R.—Je pourrais difficilement répondre à cela.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Mais lorsque la chose est nécessaire vous fournissez les livres gratuitement ? R.—Oui, nous le faisons dans quelques cas, mais c'est l'exception.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—N'est-il pas vrai que si les institutrices reçoivent un salaire moindre que les hommes, c'est parce qu'elles ne font pas de l'enseignement une occupation de toute leur vie, mais seulement une occupation temporaire ? R.—Il peut se faire que les institutrices ne faisant de l'enseignement qu'une occupation temporaire, acceptent en conséquence le salaire qu'on leur offre, du moins beaucoup d'entre elles. Il n'y a aucun doute cependant que les femmes sont éminemment propres à l'enseignement comme institutrices soumises à une direction, et comme directrices elles soutiendront favorablement la comparaison avec les hommes. Parce que les femmes reçoivent comme institutrices un salaire moindre que celui des hommes il ne s'ensuit pas que leur enseignement est inférieur, et il n'y a aucun doute qu'en justice elles méritent le même salaire, mais tant qu'elles consentiront à enseigner pour un salaire moins élevé, elles recevront moins.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Savez-vous si des enfants ont été renvoyés des écoles parce qu'ils n'avaient pas de livres ? R.—Je n'ai pas souvenance d'un cas semblable, bien que je présume qu'il puisse exister.

Q.—Les contribuables de cette ville refuseraient-ils de payer un salaire aussi élevé à une institutrice qu'à un instituteur, si cette institutrice était aussi habile ? R.—Beaucoup s'y refuseraient.

Q.—Croyez-vous que la majorité consentirait ? R.—Je n'en ai aucune idée. Si on soumettait la question aux électeurs, cela déciderait, mais je sais qu'un grand nombre de contribuables se plaignent que les salaires payés aux instituteurs sont trop élevés, et sont opposés généralement à toute augmentation, de sorte que je présume qu'il en serait ainsi dans ce cas particulier, à moins que ces électeurs ne soient des amis de ces institutrices.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez vous quelque chose de l'association des Instituteurs d'Ontario ? R.—J'en connais peu de chose ; cette association n'est que pour les instituteurs.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il serait possible à cette organisation de fixer une échelle de salaires, comme le font les ouvriers, et la maintenir ? R.—Tout ce qu'ils pourraient faire serait de fixer une échelle de salaires et la recommander, mais je ne vois pas comment ils pourraient la maintenir.

Q.—Vous croyez la chose impossible ? R.—Oui.

Q.—Pour quelle raison ? R.—Il y a tant d'instituteurs qui ne font de cette profession qu'un marche-pied pour arriver à quelque chose de plus avantageux. Des jeunes gens se font instituteurs en attendant qu'ils puissent prendre une profession. Les jeunes filles se font institutrices pour payer leurs dépenses jusqu'à ce qu'elles soient mariées, et tant qu'il y aura cet élément dans une profession ou dans un métier vous ne pouvez espérer maintenir une échelle de salaires. Ces personnes accepteront n'importe quel salaire plutôt que de ne rien faire.

Q.—Y a-t-il dans cette ville des institutrices qui sont mariées ? R.—Oui. Je ne veux pas dire que toutes se font institutrices pour se marier, mais beaucoup de jeunes filles en font une occupation temporaire tout comme il y a des hommes dans le même cas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que ces professeurs temporaires soient les meilleurs ? R.—Non, les meilleurs instituteurs sont ceux qui se dévouent entièrement à cette profession.

Q.—Ainsi les élèves doivent recevoir une bien pauvre instruction de semblables instituteurs ? R.—Je n'irai pas jusque là, car ces instituteurs font bien leur devoir mais il n'y a aucun doute que, comme règle générale, l'instituteur qui fait de l'enseignement une occupation de toute sa vie fait un meilleur professeur.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les élèves paient-ils une contribution dans les écoles communes de London ? R.—Non, sauf qu'il y a une légère contribution imposée sur les élèves étrangers à la ville ; mais leur nombre est petit.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—N'y a-t-il pas une contribution pour la papeterie ? R.—Oui.

Q.—Ce n'est pas une contribution pour l'assistance à l'école ? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—A combien s'élève cette contribution ? R.—Je ne me rappelle pas. C'est

peu de chose dans tous les cas. Je ne voudrais pas assurer que nous la faisons payer, car je crois que nous fournissons les plumes et l'encre gratuitement. Je ne voudrais pas rien assurer cependant, mais c'est peu de chose tout de même.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Auriez-vous autre chose à dire ? R.—Non, je n'ai rien autre chose à la mémoire.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous quelque chose du système d'impression et de distribution des livres d'écoles dans Ontario ? R.—Rien de plus que ce qui a été publié dans la presse. Je ne connais rien personnellement.

Q.—S'il n'y avait pas de monopole, comme il en existe un aujourd'hui, ne croyez-vous pas que les livres se vendraient moins cher ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Vous savez que l'on paie un droit d'exploitation à deux maisons qui en ont le monopole ? R.—Je ne suis pas suffisamment au fait des détails pour me former une opinion.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Croyez-vous qu'il existe des Jay Gould en matière de publication, comme dans d'autres matières ? R.—Oui, je suppose que la chose est possible, bien que je ne sois pas au fait du commerce de publication.

WILLIAM BELL, inspecteur du comité de secours et d'hygiène, London, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est, en général, la condition sanitaire de London ? R.—Assez bonne pour le présent.

Q.—Avez-vous un bon système d'égouts ? R.—Je ne sais pas cela ; c'est une question d'opinion.

Q.—Croyez-vous que votre gouvernement municipal porte une attention suffisante aux mesures sanitaires ? R.—Je le crois ; une grande amélioration s'est opérée depuis quelques années.

Q.—Vous êtes aussi officier du comité de secours ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il dans London beaucoup de personnes très pauvres qui ont besoin de recevoir des secours de la municipalité ? R.—Il y en a quelques-unes, mais pas en aussi grand nombre qu'il y a quelques années.

Q.—La position s'améliore ? R.—Si vous désirez voir les chiffres, je puis vous donner la statistique du mois dernier. J'ai reçu 124 demandes de secours pendant ce mois.

Q.—Ce nombre représente-t-il autant de familles ? R.—Oui, 124 familles ont reçu des secours le mois dernier, c'est-à-dire pendant le mois d'octobre. Dans le mois correspondant de l'année précédente, le chiffre avait été de 140.

Q.—Quelle classe de la population demande généralement des secours ? R.—Ce sont d'abord les veuves et les orphelins. Il y a aussi un certain nombre de vieilles femmes qui travaillent une journée, de temps à autre, lorsqu'elles peuvent trouver de l'ouvrage, et auxquelles nous fournissons un peu de bois et de provisions. Nous donnons aussi des épiceries à quelques-unes. Nous avons un peu de demandes de la part d'ouvriers jusqu'à présent. Sur les 124 demandes de secours, il y en a environ trente venant d'ouvriers. Nous nous attendons naturellement à ce que la demande sera plus considérable pendant ce mois-ci que pendant le mois dernier, vu qu'il y a peu d'ouvrage à présent.

Q.—Sur les 124 familles secourues, combien croyez-vous, doivent leur pauvreté à la mauvaise conduite ? R.—Il y en a quelques-unes sans doute qui sont victimes de l'ivrognerie, et quelques veuves sont pauvres parce qu'elles ont eu des maris ivrognes, mais vous ne pouvez pas laisser périr une famille à cause de cela. Nous n'avons pas cependant aujourd'hui dans nos livres un aussi grand nombre de cas de ce genre.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Des malheurs sont la cause de la pauvreté chez quelques familles, je suppose ? R.—Oui, certainement. Nous n'avons pas autant d'ivrognes dans nos livres qu'autrefois ; je suis très particulier lorsqu'il s'agit d'accorder des secours aux ivrognes.

Q.—Alors, dans la plupart des cas, il n'y a pas de faute de la part des familles si elles sont pauvres ? R.—Nous n'accordons de secours qu'à des personnes réellement dans le besoin. Nous faisons une enquête à chaque demande qui nous est faite. Quelquefois on nous trompe, alors nous ne donnons qu'une demi-corde de bois, mais dans chaque cas où il y a pauvreté réelle nous donnons tous les secours nécessaires. Lorsque nous découvrons que le chef de la famille ou la personne secourue est adonnée à l'ivrognerie, nous ne lui donnons pas de secours, je vous en assure.

Q.—Beaucoup d'immigrés viennent-ils vous demander des secours ? R.—Non, pas beaucoup. Nous avons dans nos livres trois ou quatre familles d'immigrants arrivés cet été ; elles sont très pauvres. Règle générale, les immigrants se tirent bien d'affaire dans ce pays, on nous en envoie quelques-uns qui ne sont pas en position de réussir nulle part.

Q.—Dans des circonstances ordinaires, ces immigrants pourraient-ils ici gagner leur vie ? R.—Oui, mais ce serait tout ce qu'ils pourraient faire.

Q.—Vous n'avez guère d'immigrants pauvres, ici ? R.—Nous en avons moins cette année que les années précédentes, mais il en vient toujours tous les ans ; en petit nombre cependant.

Q.—Quelle est, en général, la condition des classes ouvrières ici, d'après ce que vous en connaissez ? R.—Je crois que la condition des classes ouvrières est meilleure aujourd'hui qu'elle a été dans le passé. Je puis en donner la preuve, je crois, en faisant la comparaison avec l'année 1882. J'ai consulté mes livres, à ce sujet. En 1882, nos dépenses de l'année pour les secours ont été de \$6,145 ; l'année dernière, en 1887, elles ont été de \$5,345. En 1882, la ville ne comprenait que quatre quartiers et aujourd'hui nous en avons cinq avec une population beaucoup plus forte ; cependant, nous dépensons \$800 de moins qu'en 1882. Vous savez, sans doute, que London-Est a été annexé à la ville depuis cette date. Ces chiffres, je crois, ne sont pas une mauvaise note pour London.

Q.—Beaucoup d'ouvriers sont-ils propriétaires à London ? R.—Dans le cinquième quartier plus que dans tout autre. Le quartier n° cinq est un bon quartier, et n'est pas d'un grand fardeau pour l'assistance publique.

Q.—Un ouvrier peut-il facilement acquérir une propriété à London ? R.—Oui. Je ne crois pas cependant qu'il y trouve grands bénéfices, vu que nos taxes sont très élevées, à moins toutefois qu'il puisse acquérir cette maison argent comptant. Suivant moi c'est un très mauvais calcul pour un ouvrier d'acheter une maison payable par versements, surtout si son ouvrage n'est pas assuré. Tant que l'ouvrage est abondant l'ouvrier peut se tirer d'affaire, mais à tout prendre, ce n'est pas un très bon système.

Q.—Quel est le prix en moyenne que paie un ouvrier pour son loyer à London ? R.—De \$5 à \$7 par mois. Il n'y a pas assez de loyers à ce prix dans la ville.

Q.—Quelle espèce de logement un ouvrier aura-t-il pour \$5 ? R.—Pas un très bon logement ; il pourra en avoir un de quatre chambres.

Q.—Quelle espèce de maison a-t-il pour \$7 par mois ? R.—Il ne saurait avoir une très bonne maison pour ce loyer. Cela dépend beaucoup de la localité. Natu-

rellement il ne pourrait se procurer une maison de cette classe que dans les faubourgs.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Vous faites, je crois, une inspection des maisons, tous les ans ? R.—Oui.

Q.—Comment avez-vous trouvé l'état sanitaire de la cité, cette année ? R.—Je vous exposerai quelques faits. L'été dernier, nous commençâmes en avril, la visite des maisons. Nous en visitâmes 5,606, et voici ce que nous avons trouvé : cabinets d'aisances en mauvais état, 1167, tous ont été nettoyés depuis ; basse-cours sales, 310, toutes ont été nettoyées depuis ; fosses d'aisances et éviers de maison en mauvais état, environ quarante, ou un peu plus ; cabinets d'aisance reliés aux égouts 341 ; fosses d'aisance, desséchées avec de la terre sèche, maintenant en usage, 151. Tel est le résultat de notre dernière inspection. J'ai été heureux de pouvoir faire rapport, aujourd'hui, au bureau de santé, que nous avons maîtrisé notre dernier cas de fièvre. Aucun autre n'a été découvert, durant la semaine, et cette maladie ne causera pas d'âtre inquiétude. Les fièvres qui s'étaient déclarées ont été maîtrisées, et l'état sanitaire de London soutient à présent, la comparaison avec l'état sanitaire de toute autre cité du Canada.

Q.—Vous placardez les maisons dans lesquelles vous avez trouvé des maladies contagieuses ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous posé plusieurs placards ? R.—Oui, nous en avons fait poser un grand nombre.

Q.—En avez-vous fait poser plusieurs pour fièvre typhoïde ? R.—Oui ; mais peu comparativement aux autres maladies.

Q.—Pouvez-vous me dire la cause de la fièvre typhoïde ? R.—Je crois, et, naturellement, c'est ma simple opinion, que l'on doit attribuer cette maladie au défaut de drainage, au mauvais état des égouts et à l'impureté de l'eau. L'eau impure est certainement la principale cause. J'ai analysé l'eau de plusieurs puits, et je l'ai trouvée impure, et, cependant, la population a bu de cette eau. Je crois que cette maladie a été causée par la mauvaise eau, si elle a été causée par quelque chose, car l'impureté de l'eau est certainement une cause suffisante. C'est, dans tous les cas, mon opinion, bien que d'autres personnes puissent avoir une opinion différente. J'ai visité ce matin une maison où la fièvre typhoïde avait sévi, et les occupants de cette maison en attribuaient la cause à la fosse d'aisance, située trop près du puits. J'ai entrepris une analyse de l'eau ; mais je ne pourrai donner le résultat que demain. La famille qui a été victime de la fièvre typhoïde, en attribuait la cause à l'eau du puits, et je crois que le médecin qui a soigné ce cas de fièvre, était du même avis. La fosse d'aisance est située à 21 pieds du puits et s'égoutte certainement dans ce puits.

Q.—Trouvez-vous, dans vos visites de maison en maison, que les fosses d'aisance sont généralement trop rapprochées des puits ? R.—Un grand nombre le sont.

Q.—Il en est probablement ainsi dans le cœur de la cité ? R.—Oui, dans le cœur de la cité, on se sert beaucoup de l'eau de puits.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est la nature du sol, généralement ? R.—Sablonneux.

Q.—Connaissez-vous jusqu'à quel point la matière liquide des puisards peut s'infiltrer dans le sable ? R.—Les opinions varient sur ce sujet ; mais quelques-uns disent que l'infiltration peut se faire sur une étendue de 100 pieds. Mais c'est une matière d'opinion. Je n'ai aucun doute que l'infiltration peut s'opérer à travers une très grande étendue de terrain sablonneux.

Q.—C'est-à-dire avec le temps ? R.—Oui.

Q.—Je suppose que cette infiltration souille l'eau potable, surtout pendant une saison pluvieuse ? R.—Oui. Naturellement, il faut un certain temps pour que cette infiltration s'opère à travers la longue distance mentionnée ; mais si la fosse d'aisance

est située à 20 ou 30 pieds du puits, il est très probable qu'elle s'égouttera dans ce puits.

Q.—Quel est l'état sanitaire des écoles publiques ? R.—Excellent.

Q.—Sont-elles pourvues de bonne eau ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est l'état sanitaire des manufactures et ateliers d'ici ? R.—Il est très bon. Nous les faisons nettoyer aussi vite que le temps le permet. J'ai un assistant qui fait constamment des visites.

Q.—Y a-t-il des pièces séparées dans les manufactures où l'on emploie les deux sexes ? R.—Nous n'avons pas beaucoup de manufactures de ce genre, ici.

Q.—Dans les manufactures que vous avez, cette séparation existe-t-elle ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Les personnes qui travaillent dans les manufactures vous ont-elles jamais demandé de faire l'examen des conditions hygiéniques dans lesquelles ces manufactures se trouvaient ? R.—Cet examen ne m'a été demandé que pour ce qui regarde les fosses d'aisance, et, pour ce qui regarde ces cas, nous y avons vu de suite.

Q.—Aucun des employés de ces manufactures ne vous a-t-il jamais adressé de plaintes à ce sujet ? R.—Oui ; on me disait que les fosses d'aisance étaient dans un état qui laissait à désirer, et dans ces cas, nous avons appliqué de suite le remède.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Depuis combien de temps avez-vous inauguré, ici, le système des fosses d'aisance en terre sèche ? R.—Je n'ai pas une haute opinion de ce système qui ne saurait être recommandable si nous n'obtenons pas un meilleur moyen de drainage. Ces fosses d'aisance s'emplissent de suite, et si vous n'avez pas un système convenable pour les faire vider fréquemment, je ne crois pas que ces fosses en terre puissent donner satisfaction. Cependant, si ces fosses deviennent assez nombreuses, on réussira peut-être à organiser un système de vidange convenable. Elles peuvent aussi, sans doute, être désinfectées convenablement. Nous avons dans l'une des écoles, le cabinet d'aisance breveté de Hicks, qui donne une entière satisfaction.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Ces cabinets ont besoin d'être vidés tous les jours, je crois ? R.—Oui, durant l'hiver. Mais ils sont très propres et confortables, s'ils sont vidés régulièrement.

W. A. CLARKE, de London, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Êtes-vous typographe ? R.—Je le suis.

Q.—Depuis combien de temps demeurez-vous à London ? R.—J'y ai passé la plus grande partie de ma vie, et j'en ai été éloigné pendant deux ou trois ans seulement.

Q.—Êtes-vous membre de l'Union typographique ? R.—Je le suis.

Q.—Avez-vous quelque secours à attendre de votre organisation ? R.—Oui ; nous avons les branches locales qui secourent dans les cas de maladie, et l'organisation internationale a établi un système d'assurance. Je ne suis pas, toutefois, au courant de cette partie qui dépend de l'organisation internationale, c'est-à-dire, le système d'assurance ; mais le secours accordé par la branche locale est de \$3 par

semaine; ce secours est accordé aux membres pendant cinq semaines, et l'Union décide ensuite si elle doit continuer ou non son assistance.

Q.—Un secours est-il accordé dans les cas de décès? R.—Oui: les membres se cotisent; ils souscrivent chacun une piastre, ce qui est une contribution spéciale.

Q.—Les secours dans les cas de maladie, sont pris sur le revenu ordinaire? R.—Oui; l'on met de côté vingt pour cent de la recette pour cet objet.

Q.—Vous connaissez particulièrement l'ouvrage que nécessite la publication des journaux du matin? R.—Oui.

Q.—Quels sont les salaires payés par ces journaux à London? R.—Les éditeurs de journaux du matin paient vingt-huit centins par mille ems, et les éditeurs des journaux du soir paient vingt-cinq centins et vingt centins par mille ems sur les ouvrages de ville.

Q.—Quel est le salaire payé par semaine? R.—Neuf piastres par semaine.

Q.—Quel est le nombre d'heures de travail par semaine? R.—Ce n'est pas ainsi que l'on compte; mais je crois que le nombre est de cinquante-six heures par semaine. Durant l'été on accorde à l'ouvrier typographe quatre heures sur l'après-midi du samedi, et dans l'hiver la journée commence à sept heures et demie du matin.

Q.—Combien d'heures, en moyenne, un typographe attaché aux journaux du matin, de London, travaille-t-il par jour? R.—Quatorze heures par jour.

Q.—A quelle heure quitte-t-il l'atelier, le matin? R.—Vers trois heures et demie.

Q.—A quelle heure commence-t-il à travailler? R.—Il y a le temps du travail de l'après-midi et aussi le travail du soir. Les typographes commencent à 1 h. 15 m. de l'après-midi et quittent l'atelier à 3 h. 45 m. ou 4 h. P. M. Le travail de nuit commence à 8 h. et se termine à 3 h. ou 3 h. 30 m., du matin.

Q.—Dites-nous ce que peut gagner, en moyenne, un typographe dans un établissement de journal du matin? R.—La moyenne, dans divers établissements de journaux de la cité, est d'environ \$2.50 par jour.

Q.—Cela formerait un salaire de \$15 par semaine? R.—Oui, s'il travaille pendant six jours.

Q.—Les ouvriers employés pour ces journaux travaillent généralement pendant six jours? R.—Non, quatre jours en moyenne, et c'est considéré comme le travail d'une semaine.

Q.—Sont-ils obligés de rester inoccupés deux jours par semaine? R.—Non, s'ils le désirent, ils peuvent travailler six jours par semaine dans l'établissement où je travaille.

Q.—Dans l'établissement du *Free Press*? R.—Non, celui de l'*Advertiser*. Dans les autres établissements, je crois que les typographes ne travaillent que quatre jours par semaine, et s'arrangent de manière à ce que trois hommes se chargent de deux formes; mais dans notre établissement, les choses se font autrement, et les formes sont confiées à des aides.

Q.—On suppose que s'ils travaillent six jours à quatorze heures par jour, ils gagnent environ \$15 par semaine. R.—Oui.

Q.—Pour ce qui regarde la matière grasse, telle que les annonces, les typographes qui travaillent à la pièce en ont-ils? R.—Non, cette matière est composée par les ouvriers à la semaine.

Q.—Par les apprentis, ou par les compagnons? R.—En partie par des apprentis et en partie par des compagnons, et c'est l'établissement qui en profite.

Q.—Les ouvriers à la pièce trouvent-ils cela juste? R.—Ils ne le trouvent pas juste.

Q.—Dans les établissements de journaux du matin, les typographes ont-ils droit à la matière grasse, telle qu'annonces, tableaux, etc.? R.—Oui, dans la majorité des établissements.

Q.—Pourquoi ne la reçoivent-ils pas à London? R.—Ils ne sont pas en position de se la faire donner. Les apprentis sont trop nombreux pour les compagnons. Si

ceux-ci exigeaient la matière grasse, les patrons pourraient les congédier et feraient faire leur ouvrage par les apprentis.

Q.—Votre union prescrit-elle combien il y aura d'apprentis par compagnon ?

R.—L'organisation internationale ne le dit pas formellement.

Q.—Votre union locale le dit-elle ? R.—Oui ; elle prescrit que les patrons pourront employer deux apprentis par cinq compagnons.

Q.—Cette proportion est-elle dépassée ? R.—Oui, considérablement, puisqu'il y a plus d'un apprenti par chaque compagnon.

Q.—Est-ce deux compagnons contre cinq apprentis ? R.—Ce n'est pas tout-à-fait cela ; mais je crois que les apprentis sont un tiers en plus. J'ai sur moi des statistiques sur ce point. Le total des typographes à la journée, dans la cité de London, est de quarante-huit, et le nombre d'apprentis, de cinquante-neuf. Ces chiffres comprennent tous les établissements d'imprimerie réunis. Dans les établissements de journaux, il y a vingt-huit apprentis et vingt-sept compagnons.

Q.—Les apprentis sont-ils sous contrat d'apprentissage ? R.—Ils le sont dans l'établissement où je travaille ; mais je ne crois pas qu'ils le soient dans les autres établissements.

Q.—Les compagnons préfèrent-ils le système de contrat d'apprentissage ? R.—Ils le préfèrent.

Q.—Les patrons le préfèrent-ils aussi ? R.—Ils le préféreraient si la pratique était générale ; si les apprentis étaient tous mis sous contrat d'apprentissage.

Q.—Combien d'années un jeune homme est-il obligé de servir avant d'être reconnu comme compagnon ? R.—L'union prescrit cinq années ; mais les établissements ont passé des contrats pour quatre années ; mais je crois que les établissements donnent aux apprentis la permission d'opter pour cinq années, s'ils le préfèrent.

Q.—Y a-t-il eu quelque agitation, récemment, parmi les typographes ? R.—Il n'y en a pas eu depuis cinq ans.

Q.—Les typographes qui appartiennent à l'union typographique sont-ils en faveur du recours à l'arbitrage pour régler les différends qui pourraient s'élever entre eux et leurs patrons ? R.—C'est ce qu'ils ont fait depuis trois ans. Quand vous m'avez posé la question, j'ai compris que vous me demandiez si nous avions eu des grèves ou non. Quand nous avons eu quelques différends, nous nous sommes rencontrés avec les patrons et nous sommes arrivés à une entente satisfaisante avec eux, du moins, dans l'établissement où je suis employé.

Q.—Votre organisation est-elle plus favorable au recours à l'arbitrage qu'au recours aux grèves ? R.—Oui, les grèves sont la dernière ressource à laquelle notre organisation a recours.

Q.—Cette manière de voir est-elle seulement celle de votre organisation ? R.—C'est aussi celle de l'organisation internationale.

Q.—Pour ce qui regarde l'arbitrage entre patrons et employés, que pensez-vous d'une commission d'arbitrage nommée par le gouvernement ? Croyez-vous que ce serait un pas dans la bonne direction ? R.—Si le gouvernement nommait une commission d'arbitrage qui eût le droit d'intervenir et de régler sans appel les différends, je ne crois pas que le résultat satisfierait toutes les parties intéressées ; mais si c'était un arbitrage, accepté par les parties intéressées, et dont celles-ci pourraient appeler, je crois que ce serait un bon expédient.

Q.—C'est-à-dire, l'intervention du gouvernement ? R.—Oui.

Q.—Vous servez-vous de clichés dans les journaux de London ? R.—Depuis une couple de semaines, j'ai remarqué que l'on publiait, le samedi, de grands journaux, et que dans l'un d'eux se trouvaient deux pages remplies de matière clichée. Cette matière clichée est restée pendant longtemps dans ce journal ; mais l'on payait pour ce cliché comme pour l'autre composition.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Allouait-t-on aux typographes la différence représentée par le cliché ? R.—

Oui, on alloue justement aux typographes le même prix que si la matière clichée avait été composée par eux. Mais on se sert de cliché pour l'édition hebdomadaire sans rien payer pour ce cliché.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Si l'on ne se servait d'aucun cliché, n'emploierait-on pas plus de typographes ? R.—Oui, naturellement.

Q.—D'où vient ce cliché ? R.—De Buffalo, je crois, du moins celui que j'ai vu.

Q.—L'emploi de ce cliché nuit aux affaires d'imprimerie ? R.—Oui, mais aussi l'emploi du cliché a son bon côté de diverses manières. Par exemple, dans des localités telles que Stratford, Woodstock et autres villes du même genre, on ne pourrait publier des journaux quotidiens à moins de se procurer des clichés de Toronto ; or, s'il y a un mauvais côté dans un sens, il y en a un bon dans un autre sens, parceque si l'on ne pouvait se procurer les clichés que l'on a, cette matière ne serait pas publiée.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Dans les journaux des grandes villes est-ce un département ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Si l'on se sert de clichés en Canada, ne croyez-vous pas que ces clichés devraient être faits en Canada ? R.—Je le crois. Il me semble que l'on devrait imposer un droit pour en empêcher l'importation, et dans ce cas, les clichés seraient faits dans quelque cité centrale et l'imprimeur canadien en aurait le bénéfice.

Q.—Dans les établissements de journaux du matin, les typographes restent-ils inoccupés par suite de la négligence des rédacteurs et reporters ? R.—Quelquefois, bien que je ne puisse dire que ce soit dû à la négligence.

Q.—Est-ce dû au manque de matière à composer ? R.—Oui.

Q.—Les typographes sont-ils payés pour ce temps perdu ? R.—Non.

Q.—L'union croit-elle qu'ils devraient l'être ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Etes-vous jamais renvoyés chez vous, le soir, parce que l'on n'a pas besoin de vous ? R.—Très rarement, une fois par intervalles très éloignés.

Q.—Les compagnons font-ils toute la composition du journal pour lequel vous travaillez ? R.—Non, la composition est faite par les apprentis comme par les compagnons.

Q.—Les apprentis reçoivent-ils de la matière grasse à composer ? R.—Ils en obtiennent comme les compagnons.

Q.—Ont-ils quelquefois des poésies à composer ? R.—S'ils se trouvent les premiers prêts, ces poésies tombent entre leurs mains.

Q.—Ils se trouvent dans la même position que les compagnons ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il à London des femmes engagées comme typographes ? R.—Oui, il y en a dix.

Q.—Aux même prix que les hommes ? R.—Non, à 15 centins par mille ems, ou à \$3 par semaine.

Q.—L'union ne réclame-t-elle pas des salaires égaux pour un travail égal ? R.—Oui, mais les jeunes filles qui travaillent dans les ateliers du *Record* n'appartiennent pas à l'union.

Q.—Ne serait-il pas de l'intérêt de l'union de veiller à ce qu'elles reçoivent le même salaire ? R.—Oui, mais l'union ne peut s'occuper d'elles tant qu'elles n'en

font pas partie. Elles travaillent dans un atelier où on n'emploie pas des membres de l'union, et c'est pourquoi l'affaire est difficile à régler.

Q.—La création d'un bureau de la statistique du travail serait-elle avantageuse à la classe ouvrière ? R.—Je n'ai jamais étudié cette question mais je ne vois pas comment cette création puisse nous être avantageuse et je ne crois pas qu'elle le soit.

Q.—Ne pensez-vous pas que la publication de la statistique du travail influerait sur le taux des salaires, les heures de travail et la condition générale de l'ouvrier ? R.—Il est possible que cette publication soit d'une certaine utilité, mais je ne pourrais dire comment.

Q.—Vous n'avez jamais étudié cette question ? R.—Non.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quelle est la condition hygiénique de votre salle de travail ? R.—On ne peut pas l'appeler mauvaise mais elle est loin d'être bonne à aucun point de vue. Il y a de nombreux courants d'air et dans certains cas, la ventilation est fort mauvaise ; je parle de ce qui se passe en ville.

Q.—Je parle de votre propre atelier ? R.—Il est à peu près aussi bon qu'on le peut désirer, il ne présente aucun motif de plaintes. Le seul inconvénient c'est qu'il est parfois surchauffé et qu'il n'y a aucun moyen de régler la température.

Q.—Avez-vous connaissance de l'existence de contrats draconiens ? R.—Ils n'existent pas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les ouvriers sont-ils payés en espèces ? R.—Oui. A moins qu'ils ne désirent être payés autrement.

Q.—En est-il qui désirent être payés autrement ? R.—Oui, il y a chez nous des ouvriers qui demandent des bons ou ordres.

Q.—Leur demande-t-on de les prendre ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers sont-ils payés tous les 15 ou tous les 8 jours ? R.—Chaque semaine.

Q.—Quel jour ? R.—Le vendredi.

Q.—Préfèrent-ils le vendredi à un autre jour ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Pour quel motif ? R.—Pour les célibataires la chose importe peu, mais ce système de paiement permet aux femmes des ouvriers d'aller au marché le samedi matin si elles le désirent. Je pense que c'est là l'argument employé en faveur de cette date de paiement.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les salaires au Canada et ceux d'Angleterre et des Etats-Unis ? R.—Les salaires sont bas. Je vous en donnerai une idée en citant quelques chiffres d'un livre que j'ai ici. Dans l'Indianapolis on paye 35 cents ; à Philadelphie 46 ; à Cincinnati 40 ; à Columbus 35 ; à Brooklyn 46. New-York n'est pas marqué.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Prenez Binghampton ou une ville de l'importance de London dans le centre de l'Etat de New-York, par exemple Oswego ? R.—Je ne crois pas que le livre donne les salaires dans ces villes.

Q.—Prenez Poughkeepsie N.-Y. ? R.—Le livre ne m'en donne pas les chiffres.

Q.—Prenez Harrisburg Pa ? R.—Le livre en fait mention mais ne donne pas les chiffres.

Q.—Prenez New-Haven, Conn. ? R.—Le livre donne 40 cents pour le travail de nuit et 35 cents pour le travail de jour.

Q.—Prenez Springfield, Mass ? R.—Je trouve bien Springfield mais le livre n'indique pas l'Etat, dans cette ville on paye 33½ cents.

Q.—Ne pouvez-vous nous trouver une localité de l'importance de London ? R.—J'ai ici South Bend, Indiana, qui est environ de l'importance de London. Le livre ne donne pas le taux du salaire de nuit et indique 30 cents pour travail de jour. A Wilmington on paie 30 à 35 cents.

Q. Vous voyez qu'il n'est pas équitable de choisir Chicago et New-York pour établir une comparaison entre les salaires de ces villes et ceux de London ? R.—Evidemment ce ne serait pas juste, mais il y a bon nombre de petits endroits de l'importance de London où je pense que les salaires sont un peu plus élevés.

Q.—Pouvez-vous établir une comparaison avec les salaires d'Angleterre ? R.—Non, en Angleterre, le système de travail est tout différent. L'ouvrier travaille aux mille " U " et est payé pour la distribution.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Avez-vous une idée de ce qu'un typographe peut gagner en Angleterre ? R.—Je n'en ai aucune idée.

Q.—Quel est le salaire des femmes employées ici dans les imprimeries ? R.—Quinze cents au mille ou \$3 par semaine.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Depuis quand sont-elles dans le métier ? R.—D'aucunes 3 ans, d'autres 5 ans, d'autres encore depuis aussi longtemps que j'ai souvenir. Toutes sont payées au même prix excepté dans les commencements. Jamais on ne leur donne d'augmentation. Le patron dit qu'il tient à avoir des jeunes filles dans ses ateliers, parce qu'elles ne réclament jamais d'augmentation de salaires et qu'il peut s'en défaire le jour où il n'en a plus besoin sauf qu'elles se marient.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Sont-elles habiles compositeurs ? R.—Je crois qu'elles sont habiles. Elles semblent travailler aussi bien que n'importe quel compositeur de ma connaissance.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous connu des jeunes femmes qui avaient abandonné cet atelier ? R.—Oui.

Q.—Celles qui ont quitté ou se sont mariées ont-elles été remplacées par des hommes ? R.—Non. Par d'autres femmes.

Q.—Travaillent-elles longtemps sans rémunération ? R.—Non. Jamais sans rémunération mais pour le salaire qu'elles peuvent gagner.

Q.—Sont-elles payées à raison de 15 cents par mille dès le principe ? R.—Non.

Q.—C'est le salaire ordinaire ? R.—Oui.

Q.—Ces jeunes filles sont-elles aussi capables pour les ouvrages à la pièce que les typographes qui travaillent aux journaux du matin ? R.—Je ne pourrais l'affirmer parce que je n'ai jamais travaillé avec elles dans cet atelier.

Q.—Vous supposez qu'après avoir travaillé pendant plus de 5 ans elles devraient être aussi capables ? R.—Je m'imagine qu'elles devraient être aussi capables et en fait, j'ai vu de jeunes femmes aussi capables que des hommes.

Q.—Il y a une différence de 13 cents le mille ? R.—Oui.

Q.—Désirez-vous nous faire quelque communication relativement à des points que nous n'avons pas encore touchés ? R.—Oui. Je crois que le gouvernement devrait prendre des mesures relativement à l'apprentissage. Dans cette ville, le nombre est relativement parlant considérablement plus élevé que celui des ouvriers. J'estime que le gouvernement devrait intervenir et restreindre le nombre

des apprentis en proportion des ouvriers. Il devrait en outre prendre des mesures pour empêcher que les apprentis ne travaillent comme compagnon avant d'avoir terminé leur apprentissage. Nous avons parmi des typographes incapables parce qu'ils n'ont jamais eu d'instruction nécessaire pour commencer, et ils restent toute leur vie incapables parcequ'il est trop tard aujourd'hui pour apprendre le nécessaire. Quand ils travaillent de leur métier, il est impossible de leur faire apprendre quoi que ce soit. Quand on les prend en apprentissage, on ne s'inquiète pas assez de leur instruction. Quand un jeune garçon entre dans un atelier et devient bon pressier ou bon compositeur, c'est par ses propres efforts. On ne semble pas vouloir lui enseigner la moindre chose. On les reçoit et ils sortent au bout de 4 ou 5 ans. Tout ce qu'ils connaissent après ce laps de temps, ils l'ont appris par leurs observations personnelles ou en questionnant les compagnons d'atelier.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pensez-vous que le gouvernement devrait déterminer les conditions requises pour être reçu apprenti? R.—Je crois qu'il faudrait les forcer de fréquenter l'école pendant un certain nombre d'années avant de leur permettre d'apprendre autre chose.

Q.—Pensez-vous que le gouvernement doit restreindre le nombre des apprentis? R.—Je ne sais comment le gouvernement pourrait restreindre le nombre des apprentis, mais il pourrait les forcer à fréquenter l'école plus longtemps.

Q.—Jusqu'à quel âge voudriez-vous que le gouvernement forçât les enfants à fréquenter l'école? R.—Je crois qu'à l'âge de quinze ans un enfant est encore assez jeune pour commencer à apprendre un métier. Commencant à cet âge, il aurait dix-neuf ou vingt ans au sortir d'apprentissage et il ne serait pas encore trop âgé pour commencer la vie à son propre compte.

Q.—Pensez-vous que les parents soient toujours capables de laisser leurs enfants à l'école, sans rien faire pour leur entretien jusqu'à l'âge de quinze ans? R.—C'est évidemment là une autre question. J'ignore s'ils pourraient ou non laisser leurs enfants à l'école si longtemps, et je pense que dans certains cas ils ne le pourraient pas.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quand le temps d'apprentissage est terminé, gardez-vous généralement les nouveaux compagnons dans vos ateliers? R.—Non. Ils doivent s'en aller pour faire place à de nouveaux apprentis.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Pour obvier à l'impossibilité dans laquelle se trouvent souvent les parents de garder leurs enfants à l'école jusqu'à quinze ans, que penseriez-vous d'une école industrielle subventionnée par le gouvernement? R.—Voulez-vous dire pour enseigner les métiers?

Q.—Les éléments du moins? R.—Il est possible que le projet soit excellent, mais, m'est avis, que quand un enfant fréquente l'école pour y apprendre la partie intellectuelle de l'instruction, il a assez fort à faire pour qu'on ne lui enseigne pas en outre la partie industrielle.

Q.—Dans le cas où les parents n'ont pas les moyens de tenir leurs enfants à l'école jusqu'à un certain âge? R.—Il serait bien difficile de décider s'ils ont ou n'ont pas ces moyens et en tous cas la limite devrait être fixée bien bas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je connais un homme de trente-cinq ans, qui à l'âge de treize ans et six mois insistait pour entrer dans un bureau quoique ses parents pussent et désirassent le garder. Depuis cette époque il a gagné sa vie avec plus ou moins de succès. Que feriez-vous dans un cas pareil? R.—Je sais que certains enfants sont pressés d'entrer en apprentissage.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Connaissez-vous les prescriptions de la loi d'Ontario, relativement à la fréquentation des écoles par les enfants? R.—Non, je ne les connais pas.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—À quel âge reçoit-on généralement les jeunes garçons dans vos ateliers? R.—Je l'ignore et c'est fort difficile à dire. D'aucuns disent avoir quatorze ans qui à en juger à la mine ne semblent pas avoir plus de dix, onze ou douze ans, d'autres sont forts pour leur âge.

Q.—Ces jeunes garçons travaillent-ils la nuit? R.—Oui, parfois ils font le travail de nuit trois ou quatre mois consécutifs, puis après ils reprennent le travail de jour.

Q.—Travaillent-ils à la pièce? R.—Après la première année, quelques-uns travaillent à la pièce. Quelques-uns travaillent la nuit à la pièce.

Q.—Quel salaire paye-t-on au mille aux jeunes garçons? R.—Il y a une échelle différentielle que je ne connais pas fort bien. On leur paye d'abord douze centins et demi, on les élève ensuite à quinze centins et la dernière ou quatrième année on leur paye dix sept centins et demi.

Q.—Sont-ils parfaitement capables dans leur quatrième année? R.—Ils sont aussi capables qu'ils le seront jamais, si jamais ils sont bons à quelque chose.

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il visité votre atelier? R.—Nous ne l'avons pas vu. Il est peut-être venu pendant notre absence, mais nous n'en avons rien appris. J'ai entendu la dissertation du Dr Campbell au sujet des écoles industrielles, mais je ne partage pas ses idées. Je crois qu'un enfant qui fréquente l'école a suffisamment de quoi apprendre sans y ajouter la partie mécanique des métiers.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous parlez au point de vue de votre propre métier? R.—Oui.

Q.—Mais au point de vue des autres métiers? R.—Je crois que si on donnait aux jeunes garçons un enseignement de la nature de celui dont vous parlez, il est probable que nous aurions bientôt une armée de ces jeunes gens qui n'auraient jamais une idée pour faire quelque chose, qui se mettraient à l'ouvrage sans connaître un seul métier, qui fourniraient des espèces de propres à tout, mais jamais des ouvriers.

Q.—Vous estimez donc que l'enseignement théorique des métiers empêcherait les enfants d'en apprendre un? R.—Oui. Il y a des quantités de jeunes garçons qui ne se soucieraient guère de connaître la partie pratique du métier, si on leur en donnait la théorie avec quelques indications.

Q.—Pensez-vous qu'ils pourraient être suffisamment bons charpentiers ou forgerons pour faire la concurrence à de bons ouvriers? R.—Ils ne feront pas la concurrence mais ils feront du tort.

Q.—Ne seraient-ils pas instantanément congédiés s'ils gaspillaient un ouvrage qu'on leur aurait confié? R.—Un forgeron irait travailler quelque temps sous les ordres d'un compagnon.

Q.—Et alors il ne ferait pas un forgeron capable de faire un travail bien fait? R.—Non. Probablement, non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Il serait dans son métier comme un forgeron dans une imprimerie? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Supposons que dans cette institution on lui enseignât les propriétés et qualités de la planche de pin, serait-il capable de devenir un charpentier pratique? R.—Peut-être qu'il ne deviendrait jamais un charpentier pratique, mais s'il étudiait.

sa casse dans un atelier typographique, il apprendrait le côté pratique et pourrait bientôt passer pour typographe.

Q.—Supposons qu'on lui apprenne la nature et les propriétés du métal à caractère, cela ne lui serait-il pas utile ? R.—Dans d'autres métiers peut-être, mais pas dans celui de typographe, car celui-ci ne s'inquiète pas beaucoup du métal dont ses caractères sont faits.

La commission ajourne alors jusqu'à 8 heures du soir.

À la reprise de la séance, JAMES MCKENNA, mouleur à London, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Depuis quand êtes-vous dans le métier ? R.—Depuis 12 ans.

Q.—Quel est le genre de moulage que vous faites ? R.—Le moulage des plaques de poêles et des instruments agricoles quoique je n'aie pas beaucoup travaillé aux instruments agricoles. Les plaques de poêles sont ma spécialité.

Q.—Avez-vous des apprentis dans votre métier ? R.—Oui. On est encombré d'apprentis dans les ateliers qui ne sont pas strictement sous le contrôle de l'union.

Q.—A-t-on bien soin d'apprendre le métier à ces apprentis ? R.—Nulllement, Monsieur.

Q.—Savez-vous s'il y a un moyen de forcer un patron à apprendre le métier aux apprentis ? R.—Je ne connais aucun moyen de ce genre. Dans les ateliers contrôlés par l'union les ouvriers sont censés instruire les apprentis si le nombre réglementaire est observé. En dehors de là on ne leur apprend rien.

Q.—L'union les protège-t-elle ? R.—Oui.

Q.—Ne vaudrait-il pas mieux qu'il y eût un système d'apprentissage régulier ? R.—Oui, indubitablement.

Q.—Quel âge pensez-vous que devrait avoir un jeune garçon avant d'être admis à travailler de votre métier ? R.—Le moulage étant un ouvrage dur, je crois qu'il devrait avoir 16 ans.

Q.—Combien de temps dure l'apprentissage ? R.—Quatre ans.

Q.—Quelle est la moyenne de l'âge des jeunes gens qui entreprennent le métier ? R.—De 16 à 17 ans jusqu'à 30 ans, quelques-uns même plus de 30 ans.

Q.—Il n'y a pas de jeunes garçons bien jeunes ? R.—Non.

Q.—Avez-vous eu dans ces derniers temps, à London, dans votre métier, des différends tels que des grèves etc. ? R.—Oui. En mars prochain, il y aura 6 ans, nous avons eu une grève.

Q.—Comment fut-elle réglée ? R.—Nous avons quitté l'atelier. Les patrons ont fait venir des ouvriers des États-Unis, de Détroit et d'ailleurs et avec le concours de jeunes garçons dont ils avaient rempli l'atelier ils continuaient à faire marcher la besogne.

Q.—En cas de différend entre patrons et ouvriers, à quel mode de règlement donneriez-vous la préférence ? R.—Je préférerais l'arbitrage si ouvriers et patrons ne pouvaient arriver à une entente.

Q.—Seriez-vous favorable à l'adoption d'une loi fédérale ordonnant le règlement de ces querelles par voie d'arbitrage ? R.—Oui, Monsieur.

Q.—Quel est le salaire des mouleurs à London ? R.—L'organisation est fort défectueuse ici, à London. Les apprentis ne servent qu'un terme de 3 ans, et alors l'atelier est à la merci des jeunes garçons qui n'ont pas l'occasion d'apprendre leur métier. Si un jeune garçon est intelligent et adroit, il a une meilleure occasion d'apprendre qu'un homme ou un jeune garçon un peu arriéré. Parfois des hommes de 30 ans ne sont pas adroits, mais celui qui est adroit peut apprendre convenablement.

Q.—Quel est le salaire qu'un mouleur gagne par an ? R.—Quelques-uns gagnent \$2.75, d'autres vont même dans des ouvrages sur commande jusqu'à \$3 par jour.

Q.—Quelle est la moyenne environ ? R.—Dans l'atelier de McCleary où je travaille, la moyenne ne dépasse pas \$10 par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—L'été dernier, nous avons travaillé environ 11 heures par jour.

Q.—Aurait-on pu raccourcir ce temps sans faire tort aux intérêts du patron ? R.—Oui. Nous travaillons à l'heure de midi prenant à peine le temps de manger une bouchée. Nous avons fait le tour de l'atelier demandant aux ouvriers qui n'appartenaient pas à l'union, s'ils ne pensaient pas qu'ils se faisaient tort à eux-mêmes comme aux autres, et, à l'exception d'un seul, nous avons réussi à les faire cesser.

Q.—Vous travaillez à la pièce, je suppose ? R.—Oui, dans l'ouvrage de poélerie nous travaillons presque toujours à la pièce.

Q.—Vous n'avez pas essayé ici de faire diminuer les heures de travail ? R.—Une seule fois, quand nous avons pris l'heure de midi. Nous commençons à 6 heures à nous préparer à mouler, mais ces gros moulages courants ne peuvent être préparés avant une heure après l'heure ordinaire.

Q.—Il dépend beaucoup dans votre travail du temps auquel vous pouvez commencer le coulage ? R.—Nous sommes obligés de commencer à 3 h. 30 ou 4 heures.

Q.—Serait-il bon d'avoir une union ici ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la conséquence générale de l'établissement des unions parmi les ouvriers ? Est-ce un avantage ? R.—Oui. J'estime que c'est un immense avantage.

Q.—En quel sens ? R.—Au point de vue de l'élévation des prix et du maintien du nombre d'apprentis dans l'atelier. Elles empêchent que des ouvriers gâtent le métier, car là où un atelier est encombré d'apprentis il est impossible de former des ouvriers habiles.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Votre affiliation aux unions vous donne-t-elle quelques bénéfices ? R.—Oui.

Q.—En quoi consistent-ils ? R.—Nos héritiers reçoivent \$100 à notre décès.

Q.—Vous ne recevez pas de secours en cas de maladie ? R.—Non, pas dans notre union. D'autres unions donnent des secours.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Condamne-t-on parfois, ici, les ouvriers de votre métier à l'amende ? R.—Je ne l'ai jamais vu faire.

Q.—Les immigrants font-ils ici une certaine part de votre travail ? R.—Fort peu. Il nous en est arrivé quelques-uns, mais le travail est un peu dur pour eux.

Q.—Vient-il ici beaucoup de mouleurs de l'étranger ? R.—Oui, il nous en vient un nombre assez considérable des Etats-Unis et d'Angleterre. Ceux qui viennent d'Angleterre sont presque tous mouleurs en machines. Ceux qui viennent des Etats-Unis sont généralement mouleurs de plaques de poêles et de fonte en creux. Nous en avons actuellement deux, venus de l'Etat de New-York, qui sortent de la prison d'Elmira.

Q.—Ont-ils appris leur métier en prison ? R.—Oui.

Q.—Le travail des prisons fait-il la concurrence à votre métier ? R.—Autrefois il nous faisait la concurrence, mais depuis quelques années elle a cessé.

Q.—Il n'y a plus actuellement, dans cette partie du pays, d'articles fabriqués en prison ? R.—Je n'en ai plus vu depuis deux ou trois ans.

Q.—Quelle est la condition générale des ateliers de moulage, ici ? Sont-ils confortables, secs, etc. ? R.—Ils pourraient être mieux drainés. En temps pluvieux, les planchers sont fort humides, et l'ouvrier qui travaille dans la vapeur et l'humidité court le danger d'être pris de rhumatisme, surtout de rhumatisme sciatique.

Q.—L'ouvrier après une journée de travail a-t-il besoin de changer de vêtements ?
R.—Oui.

Q.—Vous fournit-on un local à cet effet ? R.—Pas en Canada.

Q.—Serait-ce un avantage, d'avoir un local pour se changer et se laver ? R.—Oui. J'ai travaillé dans un atelier du Massachusetts, qui était muni à l'étage supérieur d'une salle de bain et d'une salle à changer de vêtements. L'ouvrier pouvait s'y mettre de bons vêtements confortables.

Q.—Je présume que là où ces salles de toilette font défaut, l'ouvrier est exposé aux courants d'air de tout l'atelier ? R.—Oui. Beaucoup changent leurs chemises qui sont mouillées comme leurs pantalons de dessous et leurs chaussettes. Sortant à l'air froid sans ces précautions, ils s'exposent à prendre froid.

Q.—Arrive-t-il souvent des accidents dans votre métier ? R.—Non, pas au moulage, mais parfois un ouvrier se brûle.

Q.—Cela arrive quand le métal est répandu ? R.—Oui.

Q.—Cela n'arrive pas à des ouvriers habiles ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il à London des sociétés ouvrières coopératives ? R.—Aucune.

Q.—Avez-vous jamais entendu parler de l'application, à votre métier, du système de partage des bénéfices ? R.—Jamais je n'en ai entendu faire mention.

Q.—Avez-vous jamais entendu parler d'une fonderie organisée en coopération par des mouleurs ? R.—Oui. Il en existe une en Canada qui fut organisée sur cette base : "Burrows, Stewart et Milne," d'Hamilton.

Q.—A t-elle réussi ? R.—Oui.

Q.—Le système est-il toujours en vigueur ? R.—Oui. L'atelier est aujourd'hui fort considérable.

Q.—Il n'y a rien de semblable à London ? R.—Non.

Q.—Vous avez travaillé aux Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les salaires aux Etats-Unis et ceux du Canada dans votre métier ? R.—Ils sont passablement plus élevés qu'au Canada. Cependant il y a certaines localités où les prix sont égaux à ceux du Canada, mais ce n'est pas la règle.

Q.—Tenant compte de la différence du salaire, pensez-vous que l'argent ait la même valeur marchande au Canada qu'aux Etats-Unis ? R.—Je n'aimerais pas à me prononcer sur ce point.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous avez vécu aux Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Dans quels endroits ? R.—A Détroit et dans différentes autres villes des Etats-Unis, mais ce n'est qu'à Détroit que j'ai eu ma famille près de moi. C'est le loyer seul qui m'a paru plus cher aux Etats-Unis qu'ici. La vie y est à aussi bon marché, sinon à meilleur marché qu'au Canada.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Dans quel état sont les lieux d'aisance dans l'atelier où vous travaillez ?
R.—Ils sont au dehors.

Q.—Sont-ils propres ? R.—On les nettoie deux ou trois fois par an, au commencement de l'automne et ensuite au commencement du printemps.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—L'ouvrier est-il payé en espèces ? R.—Oui.

Q.—Est-il payé toutes les semaines ? R.—Oui, tous les samedis soir.

Q.—Est-ce le bon soir pour faire la paye ? R.—Oui. J'ai été payé le vendredi soir, mais j'aime mieux être payé le samedi soir.

Q.—Est-ce l'opinion générale ? R.—Je ne pourrais l'affirmer. Il en est qui préfèrent le vendredi pour pouvoir aller au marché.

Q.—Quelle est la moyenne des loyers payés ici par les ouvriers ? R.—Environ \$6 ou \$6.50 par mois.

Q.—Les maisons sont-elles bonnes, à ce prix ? R.—Oui. A raison de \$6.50 à \$7, l'ouvrier peut se trouver un logement très confortable pour lui.

Q.—Quel est le nombre de chambres de ces maisons ? R.—Cela dépend de l'emplacement. La maison que j'habite a deux chambres à coucher, un salon, une salle à dîner, un office, une cuisine et un hangar à bois.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Avez-vous connu des ouvriers de votre métier frappés d'ostracisme pour avoir pris part à des grèves ? R.—Oui. J'ai été frappé moi-même. McCleary a envoyé une pareille liste à Gurney, de Toronto, le priant de congédier les ouvriers qui avaient servi chez lui.

Q.—Vous a-t-on tenu sans ouvrage pendant un certain temps ? R.—Non, Gurney ne donna pas suite à la demande.

Q.—Cet ostracisme se pratique-t-il généralement ou ce cas était-il exceptionnel ? R.—C'est le seul cas que j'ai vu en cette ville.

Q.—Etes-vous parfois obligés de signer des contrats par lesquels vous vous engagez à travailler pendant un certain temps à un certain prix ou vous rendez-vous simplement au travail pour faire votre semaine ? R.—Nous nous bornons à travailler à la semaine.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Vous ne connaissez pas les contrats draconiens ? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pendant combien de temps de l'année êtes-vous occupé ? R.—Depuis que les apprentis restés à la suite de l'ancien différend ont commencé à disparaître ; cette année, j'ai été occupé pendant les douze mois de l'année, sauf deux semaines, à Noël.

Q.—Etes-vous généralement plus longtemps sans ouvrage ? R.—Oui. Il m'est arrivé d'être inoccupé pendant 5 et 6 mois de l'année.

Q.—Combien y a-t-il de temps de cela ? R.—Il y a trois ans cet hiver. L'atelier fonctionnait avec deux ouvriers et des apprentis, c'étaient les apprentis qui faisaient marcher l'affaire.

Q.—Règle générale, à l'époque des fêtes, vous êtes sans travail ? R.—Oui : pour faire l'inventaire.

Q.—Cette année, vous n'avez été que 2 semaines sans ouvrage ? R.—Oui ; cette année, tous les hommes mariés ont été tenus à l'ouvrage.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Il est fort fatigant de tirer la fonte du moule ? Vous y faites passer un courant de gaz ? R.—Oui.

Q.—N'avez vous jamais vu des mouleurs être pris de vertige pendant une heure ou deux ? R.—Oui, j'en ai été pris moi-même et ai vu de mes camarades dans la même position.

Q.—Connaissez-vous un moyen d'empêcher ces accidents ? R.—Donner une grande élévation à la toiture de la fonderie afin de permettre à la vapeur et au gaz de s'élever me semble à peu près le seul remède.

Q.—Avez-vous dans ces ateliers quelques installations pour l'aspiration de ces gaz ? R.—Non, Je n'en ai vu dans aucun des ateliers où j'ai travaillé.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Avez-vous quelques idées à nous communiquer ? R.—N'y a-t-il pas une

loi au Canada pour empêcher les manufacturiers d'employer des condamnés dans les ateliers comme ces deux ouvriers de la prison d'Elmira ?

Q.—Pour quel motif pensez-vous que ces ouvriers venaient de la prison d'Elmira ? R.—Leur propre parole. L'un d'eux m'a dit qu'il était condamné à vie, l'autre me dit qu'il était condamné à 6 ans pour avoir tué un homme et à ma question, combien de temps il avait fait, il me répondit : 2 ans. Je lui ai demandé ensuite comment il avait obtenu sa liberté et il me répondit qu'on lui avait remis un billet. La première semaine, ou le premier mois, ils avaient fait un quart de journée de travail, qu'ils firent graduellement monter à une journée entière. Quand ils eurent atteint le nombre de points voulu et qu'ils eurent trouvé quelqu'un pour répondre d'eux ils furent libérés. L'an dernier, on a amené pour travailler dans l'atelier de McCleary 6 ou 8 prisonniers de la prison d'Elmira. Quatre d'entre eux furent congédiés pour habitude d'ivrognerie, mais les deux en question se sont conduits convenablement depuis qu'ils sont ici. Tous deux se sont mariés depuis qu'ils sont arrivés en Canada.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vont-ils chercher ces condamnés aux Etats-Unis ? R.—Il me serait impossible de dire s'ils venaient directement de la prison à l'atelier de McCleary.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Sont-ils arrivés à l'époque des derniers différends ouvriers ? R.—Non, ce n'était pas à cette époque.

Q.—Votre atelier est-il composé de différentes nationalités ? R.—Oui.

Q.—Pourriez-vous faire confirmer vos dires par d'autres personnes ? R.—Oui, par 20. Ces prisonniers ne le nient pas eux-mêmes. Ils l'admettent et j'ai cru comprendre qu'ils portaient sur leur corps une marque qui sert à les reconnaître.

London, 11 janvier 1888.

J. B. BOYLE, inspecteur des écoles publiques, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Depuis quand remplissez-vous ici les fonctions d'inspecteur des écoles publiques ? R.—Depuis 1871.

Q.—Quelle est la proportion des enfants en âge d'aller à l'école, qui fréquentent les écoles publiques de London ? R.—C'est là une question à laquelle je ne pourrais répondre d'une manière précise, attendu que je n'ai aucune juridiction sur les écoles catholiques romaines, qui adressent leur rapport directement au gouvernement. Je puis vous donner les chiffres relatifs aux autres dénominations religieuses. Nous avons actuellement un peu plus de 4000 élèves dans nos écoles.

Q.—Ce chiffre représente-t-il toute la population en âge d'aller à l'école excepté celle qui fréquente les écoles séparées ? R.—C'est le chiffre des enfants fréquentant l'école à l'exception des catholiques romains.

Q.—De ceux qui fréquentent les écoles séparées ? R.—Les catholiques romains ne fréquentent pas tous les écoles séparées. Il en est un bon nombre qui fréquentent nos écoles publiques.

Q.—Ces catholiques romains sont-ils enregistrés comme supportant les écoles publiques ? R.—Bien souvent ils figurent sur la liste électorale comme catholiques romains et ils sont obligés de payer taxe à moins que les parents ne réclament et demandent à être portés sur la liste des écoles communes.

Q.—Quel est, d'après vos observations, l'âge auquel les parents sont disposés à envoyer leurs enfants à l'école ? R.—Cela dépend des dispositions des parents, les

uns les envoient plus tôt les autres plus tard. Si les parents ont les moyens de les garder ils leur permettent de rester à l'école jusqu'à 16 ou 17 ans, et quand ils passent à l'école supérieure, ils les laissent de l'âge de 17 jusqu'à 19 ans.

Q.—A quel âge, ceux qui ont besoin du service de leurs enfants, retirent-ils ceux-ci de l'école ? R.—Parfois les enfants quittent l'école à douze ans, mais rarement avant. Ils ne vont pas souvent au-delà de quatorze ans.

Q.—Vont-ils à l'ouvrage à cet âge ? R.—Oui, ils travaillent une chose ou l'autre. Ils font quelque menu travail pour contribuer à l'entretien de la famille. Parfois ils deviennent commissionnaires dans les ateliers ou les usines, parfois ils vendent des journaux, parfois ils font n'importe quel autre travail qu'ils peuvent faire.

Q.—Pensez-vous que des enfants au-dessous de quatorze ans vont travailler dans les usines ? R.—Sur la totalité il peut y en avoir quelques-uns ; dans une proportion minime, mais je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup dans les usines qui soient âgés de moins de quatorze ans.

Q.—Avez-vous le système des crèches à London ? R.—Pas encore.

Q.—Pensez-vous que le système d'instruction des crèches soit le mieux adapté aux besoins des jeunes garçons qui veulent devenir artisans ? R.—Je crois que le système est parfaitement adapté aux besoins de ceux qui veulent devenir artisans, au moins au point de vue de la culture intellectuelle, c'est-à-dire qu'elles donnent une instruction convenable pour le développement intellectuel. Dans certains endroits on a en outre l'enseignement technique, mais ici nous ne possédons rien de ce genre.

Q.—Pensez-vous que l'enseignement technique pourrait être ajouté à l'enseignement purement intellectuel ? R.—Cet enseignement exigerait de grandes dépenses pour l'adopter. Toutes nos classes sont actuellement fort remplies ; dès lors, pour organiser l'enseignement technique, il faudrait agrandir nos locaux scolaires. Cependant la dépense ne serait pas excessive et chaque localité y trouverait amplement son avantage.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pensez-vous qu'on pourrait unir l'enseignement technique au système d'écoles publiques ? R.—Je crois que cela pourrait très bien faire.

Q.—Sans faire tort à l'école ? R.—Si on considère l'instruction comme une simple question d'instruction, il est clair qu'on ne peut en changer le but et compter sur du progrès.

Q.—Le programme actuel d'enseignement ne contient-il pas une foule de choses absolument inutiles aux artisans ? R.—Cela dépend du point de vue auquel on se place. Je crois qu'une instruction ne vaut rien, si elle ne développe l'intelligence, et je ne crois pas qu'il y ait une branche de l'enseignement de nos écoles publiques qui ne coopère plus ou moins à ce développement. L'étude de l'histoire, de la grammaire, etc., ne développe guère l'esprit. Ce sont là des branches où la mémoire joue le rôle exclusif ou tout au moins principal.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'un jeune garçon prendrait plus d'intérêt à un métier, si son œil et sa main étaient dressés en même temps que son intelligence ? R.—Il n'est guère douteux que quand un enfant a fixé son idée sur un métier et se décide à le suivre, le plus tôt, il sera familiarisé avec les outils, le mieux cela vaudra pour lui et plus il est probable qu'il s'intéressera aux choses qui peuvent lui faire atteindre son but.

Q.—Pensez-vous qu'il serait préférable de conserver le système scolaire tel qu'il existe et créer des écoles du soir pour l'éducation technique ? R.—Nous avons fait ici un essai d'école du soir. Dans d'autres localités, je sais qu'elles ont parfaitement réussi, mais ici nous avons fait poser le gaz et arranger l'école en vue des cours du soir, mais nous n'avons pu réussir même en rendant les cours gratuits.

Q.—Donniez-vous l'instruction technique ? R.—Non. Jamais nous n'avons essayé de donner l'instruction technique.

Q.—Voici mon idée : pensez-vous qu'il faudrait maintenir le système d'enseignement actuel et donner l'enseignement technique le soir ? R.—Jamais je n'ai songé à un système pareil et j'ignore comment il fonctionnerait.

Q.—Vous êtes vous jamais aperçu que le système actuel avait une tendance à rendre les enfants impropres à l'apprentissage des métiers, ou à les en détourner ? R.—Je ne sais comment répondre à cette question. J'ai bien souvent lu et entendu dire que notre jeunesse canadienne refusait de prendre des métiers et recherchait les professions parcequ'elle est trop instruite. Est-ce là l'idée de votre question ?

Q.—On a prétendu que notre système actuel poussait au professionalisme ? R.—Je crois qu'il tend à encombrer les professions au grand détriment de ceux qui y entrent.

Q.—Le système actuel a-t-il cette tendance ? R.—Sans le moindre doute.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Possédez-vous une bibliothèque ici ? R.—Nous avons une très belle bibliothèque annexée à l'école publique, mais nous en avons donné une partie à une institution sœur, l'institut collégial. Ne nous sentant pas alors en position d'acheter plus d'ouvrages, nous avons donné de 300 à 400 volumes.

Q.—Vous n'avez pas de bibliothèque ? R.—Oui ; nous avons encore une bonne bibliothèque, mais il nous faut un renouvellement des livres à l'usage de la jeunesse.

Q.—Votre bibliothèque est-elle gratuite pour le public ? R.—Oui, le public a le droit d'aller y prendre des livres, mais il est bien rare que nous soyons importunés de demandes. J'ai moi-même distribué des livres à certaines personnes, mais depuis des années elles ne sont pas revenues ; elles ne nous ont jamais dérangés.

Q.—Quel motif assignez-vous à cet abandon ? R.—Je n'en connais aucun, excepté, peut-être, parce que les livres d'un ordre supérieur avaient été donnés en cadeau à l'institut collégial.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Pensez-vous qu'à capacité égale le public refuserait de payer les institutrices aussi cher que les instituteurs ? R.—Le fait même que cela ne se pratique pas est une réponse à laquelle on ne peut se tromper, car le bureau scolaire duquel dépend toute la question des salaires, doit être considéré comme l'expression du sentiment public, ses membres étant en grande partie élus par le public. Toutefois, il y a bon nombre de membres du bureau qui croient que les institutrices sont trop peu payées, et je suis de leur avis.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Confiez-vous parfois ici à des institutrices, les fonctions de principal d'école ? R.—Nous n'avons que deux institutrices principales ; l'une d'elle a cinq classes et quatre sous-institutrices ; l'autre a quatre classes et trois sous-institutrices.

Q.—Y a-t-il quel'embargo à cet égard contre les institutrices ? R.—Elles sont à la tête de ces écoles depuis dix ans et à presque chaque examen elles font admettre plus d'élèves que les instituteurs qui touchent le double de leur traitement. Sans doute vous trouverez des gens qui vous diront qu'en matière d'administration et de maintien de l'ordre les institutrices sont inférieures, mais mon expérience me prouve le contraire. Evidemment, je ne parle que de mon expérience personnelle.

Q.—Y a-t-il une gradation dans les traitements des instituteurs ? R.—Oui, il y a une gradation.

Q.—Y a-t-il des augmentations régulières de traitements ? R.—L'augmentation s'accorde suivant leurs certificats, leurs positions, leurs états de service et leurs succès. J'entends par états de services, la durée du temps qu'elles ont consacré à l'enseignement.

Q.—Vous n'accordez pas d'augmentation annuelle ? R.—Le bureau est saisi d'un projet d'augmentation de cette nature, mais je doute qu'il soit adopté.

Q.—Pouvez-vous nous dire si dans d'autres villes ce système a été adopté ? R.—Oui, il est en vigueur à Toronto.

Q.—On tient compte des états de service dans l'augmentation du traitement ? R.—Oui

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quelle est la condition hygiénique des écoles ? R.—Je crois qu'au point de vue des installations, elles sont aussi salubres que n'importe quelle école de la province d'Ontario.

Q.—Sont-elles encombrées ? R.—Dans deux écoles, les classes inférieures sont un peu encombrées. Au milieu de l'été, une autre maison d'école de 12 salles sera terminée et alors l'espace ne manquera pour aucune des classes.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les institutrices porteuses de certificats du même degré, et enseignant les mêmes matières qu'un instituteur reçoivent-elles les mêmes émoluments ? R.—Je vais vous expliquer le fonctionnement. A l'école centrale les anciens élèves sont gradués suivant leur sexe. Nous disposons d'un espace considérable et nous avons toujours deux classes du même degré. L'instituteur en chef qui enseigne aux garçons reçoit \$900, tandis que l'institutrice qui enseigne absolument les mêmes matières aux jeunes filles ne reçoit que \$500, soit une différence de \$400.

Q.—Les mêmes instituteurs porteuses de diplômes de même degré ? R.—Tous deux ont un diplôme identique de première classe.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Imposez-vous des honoraires dans vos écoles ? R.—Non, nous fournissons tout, excepté les livres que les parents des élèves doivent acheter. Nous fournissons gratuitement les plumes, l'encre, le papier et les crayons de couleur.

Q.—Je crois que beaucoup de bureaux d'école font payer les fournitures d'écoles au grand mécontentement des parents des écoliers ? R.—Je sais qu'il en est ainsi.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous s'il est vrai qu'il y a une concurrence effrénée pour la publication des livres d'école ? R.—Il serait dangereux pour moi de donner mon opinion sur la question des livres d'école. Je dois dire cependant que si sur ces livres il y avait concurrence libre, les parents des enfants pourraient se les procurer à bien meilleur marché.

Q.—Il faudra, je pense, attendre encore dix ans avant de voir cela ? R.—Il se passera encore bien du temps avant que nous ne voyons cela.

JOHN WOLFE, de la "London Furniture Company" de London, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Votre maison emploie un nombre considérable d'ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—Généralement ils travaillent 59 heures 30 minutes par semaine. Nous leur accordons une demi-heure le samedi.

Q.—Sont-ils assez constamment occupés pendant toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps vos ouvriers travaillent-ils, en moyenne, par année ? R.—Ils travaillent environ 51 semaines à 6 jours par semaine, et c'est là notre temps de travail ordinaire. Parfois des réparations nous obligent de chômer pendant quelques jours, mais nous n'avons pas d'autre chômage.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires que vous payez à des ouvriers habiles ?
R.—De \$1.50 à \$2 par jour.

Q.—Employez-vous beaucoup de manœuvres ? R.—Non.

Q.—En employez-vous ? R.—Oui. Nous devons employer quelques manœuvres.

Q.—Quel salaire leur payez-vous ? R.—Une piastre et vingt cents par jour.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les employez-vous constamment ? R.—Oui, constamment. Parfois, quand nous sommes obligés de prendre un manœuvre supplémentaire, pour une semaine, nous devons payer un peu plus.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Employez-vous beaucoup de jeunes garçons ? R.—Non.

Q.—En employez-vous quelques-uns ? R. Oui. Je crois que nous employons cinq jeunes gens.

Q.—Sont-ils apprentis ? R.—Oui.

Q.—En apprentissage régulier ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous partisan du système d'apprentissage régulier ? R.—Nous l'avons adopté et le suivons. Je ne connais rien de meilleur.

Q.—Les jeunes garçons restent-ils chez vous jusqu'à la fin du temps d'apprentissage ? R.—Oui. Jamais aucun ne nous a quittés.

Q.—Pensez-vous qu'avec le système d'apprentissage régulier, les jeunes garçons deviennent des ouvriers meilleurs que s'ils n'étaient pas liés ? R.—Mon avis est qu'ils deviennent bien meilleurs.

Q.—Pensez-vous qu'il soit avantageux pour le jeune homme d'être engagé sous contrat d'apprentissage ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous qu'avec ce système d'apprentissage le patron se donne plus de peine pour apprendre le métier à ses apprentis ? R.—J'en suis convaincu.

Q.—Pensez-vous que les apprentis deviennent plus assidus que s'ils n'étaient pas ainsi liés ? R.—Oui, je le pense.

Q.—Savez-vous s'il y a des ouvriers employés dans votre manufacture qui aient faits des économies sur leur salaire ? R.—La plupart de nos ouvriers s'achètent des maisons. J'ignore s'ils économisent de l'argent, mais je sais que plusieurs d'entre eux s'achètent leurs maisons.

Q.—Ces maisons sont-elles payées ou en voie d'être payées ? R.—Il en est qui sont en voie d'être payées, d'autres qui le sont depuis longtemps déjà.

Q.—Pouvez-vous nous dire si vos ouvriers sont contents d'avoir acheté leurs habitations ? R.—Je crois qu'ils sont satisfaits de l'expérience. Chaque fois qu'il m'est arrivé de causer avec eux sur ce sujet, ils m'ont exprimé leur satisfaction.

Q.—Vos machines sont-elles bien entourées ? R.—Nous croyons qu'elles présentent toute garantie de sécurité.

Q.—Lors de sa visite, l'inspecteur des fabriques s'est-il déclaré satisfait de la manière dont elles sont entourées ? R.—Oui, il était ou du moins paraissait fort satisfait.

Q.—Quelle est la condition hygiénique de votre usine ? R.—Il y a une communication avec les égouts.

Q.—La ventilation, etc, a-t-elle été trouvée défectueuse ? R.—Aucune observation n'a été faite.

Q.—Avez-vous un système quelconque pour protéger vos ouvriers contre la poussière produite par la machine à polir ? R.—Oui, nous avons installé deux soufflets de grande dimension.

Q.—Est-il arrivé des accidents, causés par les machines, dans votre usine ? R.—Parfois un ouvrier s'est fait couper le doigt par les machines, mais jamais nous n'avons eu d'accidents fâcheux.

Q.—Avez-vous jamais eu des différends avec vos ouvriers ? R.—Non, jamais.

Q.—Je suppose que depuis votre arrivée il s'est produit des changements dans les salaires ? R.—Oui. Le propriétaire de l'établissement fit faillite, il y a 11 ans, et quand nous avons repris les affaires, les salaires étaient de beaucoup inférieurs à ceux d'aujourd'hui. Les salaires ont considérablement augmenté depuis cette époque.

Q.—Ces augmentations de salaires ont-elle été accordées volontairement ou sur la demande des ouvriers ? R.—Généralement, quand nous nous apercevons qu'un ouvrier mérite plus qu'il ne reçoit, nous augmentons son salaire. Toutefois, quand nos ouvriers demandent des augmentations et que nous estimons qu'ils ne sont pas payés d'après leur mérite, nous consentons à l'augmentation.

Q.—C'est donc bien plus par une entente individuelle avec l'ouvrier que par une convention avec les ouvriers comme corps ? R.—Oui. Il nous serait impossible d'accorder des augmentations générales, sans commettre des injustices.

Q.—Les ouvriers sont-ils satisfaits de ce système ? R.—Ils paraissent satisfaits. Je ne crois pas que nous remplacions un ouvrier tous les 5 ans. Nous avons des ouvriers qui sont avec nous depuis le commencement de nos opérations et nous en employons 120 ou 125. Au moins 80 sont avec nous depuis 10 ans. Nous changeons fort rarement d'ouvriers. Evidemment nous changeons les ouvriers temporaires, mais je parle des ouvriers permanents.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—A qui l'inspecteur des fabriques s'est-il adressé, pour ses renseignements, lors de sa visite à votre établissement ? R.—Il a visité l'établissement d'un bout à l'autre et l'a inspecté lui-même. Il était venu me voir pour avoir l'autorisation de visiter la manufacture.

Q.—Je présume qu'il avait la liberté d'interroger les ouvriers ? R.—Il a eu le droit de parcourir l'établissement et d'agir à son gré. Je ne l'ai pas accompagné. Je l'ai vu après sa visite.

Q.—Vous avez, je crois, beaucoup de machines dans votre établissement ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous enseigner, en cinq ans, toutes les parties du métier à un jeune garçon ? R.—Non, nous n'enseignons à un homme qu'une spécialité.

Q.—Combien de branches avez-vous dans votre industrie ? R.—Quatre. Nous en exploitons quatre.

Q.—L'apprenti devrait donc rester 20 ans dans votre établissement avant d'être un ébéniste parfait ? R.—Non. Il ne pourrait apprendre le métier en entier en ce temps. Aucun ouvrier n'a besoin de cela, car s'il avait les connaissances générales, il lui serait impossible de lutter contre celui qui n'a appris qu'une spécialité. Un décorateur ne serait pas un polisseur, un polisseur ne serait pas un tourneur, quoi- qu'ils fassent. Ce sont là deux branches distinctes. Les métiers de tourneur, polisseur et ébéniste sont des métiers distincts.

Q.—N'y a-t-il pas des ouvriers qui connaissent toutes les branches de l'industrie ? R.—Ils ne seraient pas aussi habiles dans une spécialité.

Q.—Cette connaissance générale est devenue utile, je suppose, par l'emploi des machines ? R.—Oui, les machines rendent cette connaissance générale inutile. Un ouvrier qui possède une connaissance générale de chaque spécialité, ne vaudra pas l'ouvrier dont les connaissances se bornent à une seule spécialité. Evidemment un ouvrier peut acquérir les connaissances générales nécessaires à la direction d'un établissement.

Q.—Ainsi un apprenti ne devient un ouvrier habile que dans une seule spécialité du métier, et s'il quitte votre établissement, il est obligé de chercher une position dans la même spécialité ? R.—Oui.

Q.—Il ne peut pas, je suppose, prendre une autre branche et gagner le salaire d'un ouvrier à la journée ? R.—Non, il ne peut pas gagner le salaire d'un homme à la journée comme ceux qui ont appris cette branche du métier.

Q.—Quel est le plus fort salaire payé à vos ouvriers ? R.—Environ \$2 par jour.

Q.—Vous dites que vous employez environ 125 hommes toute l'année ? R.—
Oui.

Q.—Sur ce nombre combien gagnent \$2 par jour ? R.—Vingt peut être ; il y
a aussi ceux qui travaillent à la pièce et gagnent autant et plus.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quant aux hommes qui travaillent à la pièce, prennent-ils un contrat pour
une certaine classe de meubles ? R.—Ils travaillent à tant la pièce.

Q.—Engagent-ils leurs propres aides ? R.—Dans certains cas.

Q.—Dans quelle classe d'ouvrages cela a-t-il lieu le plus généralement ? R.—
Pour faire les meubles, mais pas pour tourner, bourrer ou finir.

Q.—Dans la fabrication des meubles, les hommes contractent pour l'ouvrage et
engagent leurs aides ? R.—Ils les engagent pour ce qu'on appelle de l'ouvrage à la
pièce. Ils ne passent aucun contrat, ils peuvent cesser quand ils le veulent.

Q.—Ces hommes engagent-ils des jeunes garçons ? R.—Oui, ce sont générale-
ment des jeunes garçons qu'ils emploient.

Q.—Ces jeunes garçons ne sont pas considérés comme apprentis dans vos bou-
tiques ? R.—Non.

Q.—Combien avez-vous de jeunes garçons ainsi engagés par ces hommes ? R.—
Peut-être cinq ou six.

Q.—Leur enseigne-t-on le métier ? R.—Oui.

Q.—Le leur enseigne-t-on à fond ? R.—On leur enseigne la partie du métier à
laquelle ils travaillent.

Q.—Par exemple leur enseigne-t-on à faire des chaises et des meubles en géné-
ral ? R.—Non.

Q.—Considérez-vous la fabrication des chaises comme une branche distincte ?
R.—Nous considérons que la fabrication des chaises ne fait pas partie du métier.
Les ouvriers les moins habiles peuvent faire cela.

Q.—Est-ce ainsi que vous partagez l'ouvrage ? R.—Oui. Ils y a des fabricants
de chaises, et il y a d'autres ouvriers. Un fabricant de chaises ne fait pas d'autre
chose. Les ouvriers eux-mêmes préfèrent cela. Si un homme demande de l'ouvrage,
il se donne comme fabricant de chaises, comme tourneur, comme rembourreur ou
comme finisseur.

Q.—Que reçoivent les garçons employés par les ouvriers ? R.—De \$2 à \$4 par
semaine. La première année, ils reçoivent environ \$2 par semaine.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—L'emploi des machines a-t-il fait baisser les salaires ? R.—Je ne crois pas.
Depuis que je me rappelle, les salaires ont augmenté, et depuis mon enfance l'emploi
des machines a considérablement augmenté.

Q.—La production est-elle devenue à meilleur marché depuis l'introduction des
machines ? R.—Oui, à beaucoup meilleur marché.

Q.—L'ouvrier a-t-il retiré sa part de bénéfice par l'usage des machines ? R.—
Je crois que oui. Les machines font tout l'ouvrage dur que les hommes étaient obli-
gés de faire autrefois. Aujourd'hui cela se fait à la machine.

Q.—L'introduction des machines a-t-elle profité aux ouvriers ? R.—Oui ; je
crois qu'ils en ont grandement bénéficié.

Q.—Dans votre établissement, les ouvriers ont-ils une part dans les bénéfices ?
R. Non, aucune.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Savez-vous si cela existe dans quelques établissements de London ? R.—
Pas que je sache.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Payez-vous les salaires en argent ? R.—Oui, nous ne payons jamais autrement.

Q.—Payez-vous toutes les semaines ou tous les quinze jours ? R.—Tous les quinze jours, le vendredi de chaque quinzaine.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Connaissez-vous dans cette ville des établissements qui paient les salaires avec des bons ou marchandises ? R.—Non, ou du moins il y en a très peu. Cela existait dans certains petits établissements, mais je ne crois pas que ce soit un usage général.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Quelle est la valeur marchande d'une piastre aujourd'hui, comparée à sa valeur marchande il y a un an ? R.—Voulez-vous parler des meubles.

Q.—Du coût de l'existence ? R.—Je n'ai jamais acheté aucune provision, de sorte que je ne puis rien en dire.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez dit que vos hommes travaillent cinquante et une semaines. Sont-ce des semaines entières ? R.—Oui, des semaines de six jours.

Q.—Les ouvriers travaillent-ils dix heures par jour en hiver ? R.—Oui.

Q.—Alors vos boutiques sont éclairées au gaz ? R.—Oui, le matin et le soir.

Q.—Ils ne perdent que le temps de l'inventaire et les jours de fête ? R.—Oui, il y a les fêtes ; mais je ne les compte pas. Cette année, nous avons arrêté l'ouvrage depuis le premier de janvier pour réparer la machine, mais cela n'a pas lieu généralement. Quelquefois pendant l'exposition ou à propos d'autres événements nous fermons une journée ou deux, mais nous le faisons autant pour nos ouvriers que pour nous-mêmes.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—D'où faites-vous venir votre bois ? Est-ce du bois du pays ? R.—Nous employons beaucoup de noyer que nous faisons venir des Etats-Unis. Nous ne pouvons obtenir ici la qualité que nous employons.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—N'y a-t-il pas de noyer ici ? R.—Pas beaucoup.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Comment le faites-vous venir ? R.—En planches et en madriers.

Q.—Avez-vous jamais importé des moulures faites avec ce bois ? R.—Nous en avons importé quelquefois en cet état.

Q.—Croyez-vous qu'elles vous reviennent à meilleur marché ? R.—Je crois que nous pouvons les avoir à un peu meilleur marché ainsi.

Q.—Où vendez-vous principalement vos marchandises ? R.—Nous les écouons dans l'est, à Halifax, et aussi à Montréal, Toronto, Kingston et les grands centres de l'est. Ce sont là nos principaux marchés. Nous n'en expédions pas beaucoup à l'ouest. Nous en envoyons quelquefois un peu à Winnipeg, mais pas beaucoup.

Q.—Que pensez-vous des prix actuels des meubles comparés à ce qu'ils étaient il y a dix ou douze ans ? R.—Je puis dire que les prix sont diminués de 20 pour cent depuis dix ans. Les machines et la concurrence ont amené ce résultat.

Q.—La concurrence sur notre propre marché ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous s'il s'importe beaucoup de meubles des Etats-Unis ? R.—Je crois qu'il s'en importe très peu, à moins que ce ne soit comme modèles ou autre chose de ce genre. C'est ce que nous faisons quelquefois nous-mêmes.

Q.—Pour revenir aux apprentis, croyez-vous qu'avec les conditions qui leur sont faites et les avantages qu'ils ont d'apprendre le métier chez vous, ils soient en état de gagner leur vie comme ébénistes après avoir été trois ans dans vos ateliers ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous qu'un garçon actif et intelligent, puisse devenir un bon ouvrier en trois ans ? R.—Oui, dans trois ou quatre ans. Des ouvriers qui ont appris le métier chez nous et qui sont allés ailleurs sont très bien vus et occupent un bon rang parmi leurs compagnons.

Q.—Vous faites-vous un devoir de procurer à un apprenti tous les avantages d'apprendre le métier ? R.—Oui.

Q.—J'ai compris que vous parliez de la classification des hommes ; que si un homme était bon ouvrier, vous le payiez comme tel. Veuillez expliquer ce que vous avez dit ? R.—Oui, tous les ouvriers n'ont pas la même habileté ; quelques-uns valent beaucoup plus que d'autres.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous ne croyez pas que tous les hommes naissent avec des aptitudes égales ? R.—Non, pas sous le rapport intellectuel.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous êtes d'avis de payer un homme suivant ce qu'il fait et pour tout ce qu'il fait ? R.—Oui, quelques ouvriers valent beaucoup plus que d'autres.

Q.—Trouvez-vous que les prix du bois aient augmenté ou diminué depuis 10 ou 12 ans ? R.—Ils ont beaucoup augmenté depuis trois ans. Nous payons plus cher que nous payions autrefois.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-ce qu'on fait des plantations de noyer dans les environs ? R.—Je ne sache pas qu'aucune tentative de plantation de noyers ait été faite dans cette partie du pays.

Q.—Est-ce que le Canada n'est pas un pays qui produit le noyer ? R.—Oui. Il y en avait et du plus beau dans cette partie du pays, il y en a encore mais très peu. J'ai vu dans un rayon de 30 milles de London, des noyers d'un diamètre de 6 pieds. Quand le tronc était couché, je ne pouvais voir par-dessus, et ce bois est aussi droit que possible. Nous avons vu des planches de 35 pouces de large, provenant de bois coupés dans un rayon de 30 ou 40 milles d'ici ; c'est de très beau bois.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous recherché l'âge de ces arbres ? R.—Non.

Q.—Savez-vous combien de temps il faudrait pour produire du noyer d'une valeur marchande ? R.—Non ; je ne connais en rien la croissance du noyer, et je crois qu'il faudrait 50 ans pour obtenir un arbre donnant du bois d'une valeur marchande.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Pouvez-vous nous renseigner sur la différence entre le prix de fabrication des meubles et le prix payé par l'acheteur ? R.—Voulez-vous parler du coût de production et du prix payé par l'acheteur ?

Q.—Je veux parler de la différence entre le prix de fabrication et le prix que paie l'acheteur. R.—Au meilleur de ma connaissance, cette différence est de 20 à 25 pour 100. Les meubles se vendent bon marché, si l'on tient compte du volume de cet article et de sa susceptibilité de se détériorer. Je crois que la différence est très légère entre le prix de production et le prix de vente.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Employez-vous des jeunes garçons aux machines? R.—Non, nous ne mettons jamais d'enfants aux machines.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—En prenant la moyenne des meubles fabriqués avant l'introduction des machines, croyez-vous que les meubles d'aujourd'hui soient aussi bons et aussi solides que ceux d'autrefois. R.—Oui ; je le crois. Ils le sont, là où on se donne la peine pour bien les faire et ils sont même meilleurs, faits à la machine, mais la difficulté, c'est qu'aujourd'hui on est trop porté à se servir de bois pas complètement séché, et que ces meubles sont conséquemment exposés à se fendre ou à se détériorer plus vite qu'autrefois. Il y a quelques années, il fallait presque trois mois pour façonner un meuble, et dans l'intervalle, le bois avait le temps de sécher et ne travaillait pas ensuite.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quelle différence y aurait-il entre un mobilier de chambre à coucher sortant de votre fabrique et un autre fait il y a 25 à 30 ans, à London? R.—Prenez un mobilier valant \$100 aujourd'hui et comprenant trois morceaux. Ce mobilier n'aurait pu être fait, il y a 25 et surtout 30 ans, pour moins de \$200.

Q.—Ce mobilier fait il y a 30 ans serait-il meilleur que ceux que vous fabriquez aujourd'hui? R.—Non.

Q.—Par conséquent, il serait impossible de fabriquer sans l'usage des machines? R.—Oui ; on ne pourrait pas suffire à la demande sans l'usage des machines.

Q.—D'où viennent vos machines généralement? R.—Environ une moitié des Etats-Unis et l'autre du Canada, de Galt.

Q.—Trouvez-vous les machines faites au Canada aussi bonnes que celles qui viennent des Etats-Unis? R.—Je crois que depuis 2 ou 3 ans, elles sont aussi bonnes, mais pas autrefois. Nos fabricants ayant acquis plus d'expérience nous font de meilleures machines. La première que nous avons achetée au Canada n'a pas donné satisfaction, mais celles que nous avons eues depuis sont bien meilleures. Il n'y a pas de raison pour que nous ne fassions pas d'aussi bonnes machines ici qu'aux Etats-Unis, lorsque nos fabricants auront acquis tout l'expérience nécessaire.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les prix des meubles du genre de ceux que vous fabriquez et les prix de ces mêmes meubles aux Etats-Unis? R.—Aux Etats-Unis on s'occupe plutôt de fabriquer des spécialités. Les Américains emploieront 50 hommes plus ou moins, dans une manufacture, pour faire un article unique. Je connais une manufacture, à Jackson, Mich., qui ne fabrique qu'un seul genre de chaises ; on n'y fait pas toutes sortes de chaises, mais rien qu'une sorte. On comprend que dans cette manufacture, il est possible de baisser les prix considérablement. Une manufacture ordinaire, qui fabrique une centaine d'articles différents, ne peut pas soutenir la concurrence avec celle-là dans les chaises, parce que son outillage n'est pas aussi bien adapté à ce genre de fabrication. C'est pour cette raison que les Américains ont le dessus sur nous.

Q.—Les patrons sont-ils aussi bien faits ici qu'aux Etats-Unis? R.—Je crois que oui. Nous copions beaucoup leurs modèles, de sorte que nous n'avons pas la moindre hésitation à adopter les formes nouvelles. Je crois qu'on fait la même chose en Europe. Les Américains ont un commerce tellement plus considérable que le nôtre qu'ils peuvent adopter les genres nouveaux avant nous.

M. JOHN McCLEARY, fondeur et ferblantier, de London, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Exécutez-vous les travaux de fonderie en général ? R.—Je m'occupe en grande partie de la fabrication des poêles.

Q.—Et de chaudronnerie ? R.—Oui, et aussi de fournaies.

Q.—Combien employez-vous d'ouvriers ? R.—Environ 300, non pas dans les fournaies exclusivement, mais dans la fonderie et dans la ferblanterie nous employons environ ce nombre.

Q.—Dans la fonderie, quel est le taux des gages pour les mouleurs ? R.—Notre ouvrage se fait principalement à la pièce ; nous employons très peu d'ouvriers à la journée. Ces derniers, je suppose, font en moyenne de \$1.75 à \$3.00 par jour.

Q.—Quelle serait la moyenne, sans compter les hommes à la pièce ? R.—Je crois que les bons ouvriers gagneraient, en moyenne, \$15.

Q.—Sont-ils employés constamment toute l'année ? R.—Oui, presque constamment. Nous fermons environ 10 jours, à cette saison de l'année, pour prendre l'inventaire.

Q.—Employez-vous des apprentis dans l'atelier des mouleurs ? R.—Oui.

Q.—Combien d'apprentis, en proportion du nombre des mouleurs, considérez-vous nécessaires pour faire fonctionner une boutique ? R.—Je ne puis pas dire qu'ils soient nécessaires, car on peut faire fonctionner une usine sans apprentis du tout.

Q.—Vos apprentis sont-ils engagés par contrat ? R.—Oui.

Q.—Quelle est, en général, la durée de l'apprentissage ? R.—Trois ans.

Q.—Préférez-vous le système de l'engagement des apprentis par contrat à tout autre ? R.—Nous n'engageons par contrat que les apprentis de la section des mouleurs ; je crois que dans les autres sections les apprentis ne sont pas engagés par contrat.

Q.—Quel système fonctionne le mieux à votre avis, dans son ensemble, au sujet de l'engagement des apprentis ? R.—Je crois que c'est une bonne chose de les engager par contrat.

Q.—Employez-vous des femmes dans votre ferblanterie ? R.—Oui.

Q.—Travaillent-elles dans la même salle que les hommes ? R.—Non ; il n'y a que les contre-mâtres avec elles ; nous avons une boutique séparée, et outre les femmes, il y a un ou deux jeunes garçons employés à faire certains travaux qui leur conviennent mieux qu'aux femmes.

Q.—A quel genre de travaux les femmes sont-elles employées ? R.—A la soudure principalement.

Q.—Et au vernissage à la laque ? R.—Oui, elles y travaillent aussi.

Q.—Quels salaires gagnent généralement celles qui travaillent à la soudure ? R.—Je puis difficilement préciser la moyenne des gages ; je crois qu'elle est de \$3 à \$5 par semaine.

Q.—Font-elles ce travail aussi bien que les hommes ? R.—Quelques-unes y réussiraient tout aussi bien si elles avaient fait ce travail aussi longtemps.

Q.—Font-elles un ouvrage aussi net ? R.—Je le crois.

Q. Quel salaire un bon ferblantier gagne-t-il, ici, dans votre genre de travail ? R.—Ils travaillent en grande partie à la pièce : environ \$1.50 par jour. Je crois qu'un ferblantier gagne, en moyenne, \$1.50 par jour.

Q.—C'est-à-dire \$9 par semaine ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des salles distinctes pour les hommes et pour les femmes ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des communications des unes aux autres ? R.—Non.

Q. N'avez-vous pas dans le moment à votre emploi des ex-détenus de la prison d'Elmira ? R.—C'est une question à laquelle je ne pourrais répondre, n'en ayant pas une connaissance personnelle.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous engagé des hommes, sachant que c'étaient des détenus ? R.—Non ; je ne crois pas. Il y a un an j'ai engagé deux employés qui, j'ai lieu de le croire, sont des détenus.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-il vrai que dans les deux dernières années, un associé de votre maison a amené ici plusieurs détenus de la prison d'Elmira et les a mis à l'ouvrage à votre usine ? R.—Je ne saurais répondre à cette question. Si c'est vrai, c'est en dehors de la section que je contrôle.

Q.—Vous n'avez jamais eu connaissance personnellement que la chose se soit faite ? R.—Je ne l'ai jamais faite.

Q.—Quelle section contrôlez-vous ? R.—Je suis censé être généralement prêt à donner mon avis sur les questions financières.

Q.—Vous n'engagez pas les hommes ? R.—Pas habituellement.

Q.—Cela aurait-il pu se faire hors de votre connaissance ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous le système des contrats dans aucune de vos sections ? R.—Nous faisons travailler en grande partie à la journée, mais nous donnons de l'ouvrage à la pièce.

Q.—Ces hommes à la pièce engagent ils eux-mêmes leurs aides ? R.—Non, ils font eux-mêmes leur ouvrage. Nous donnons à un homme un contrat pour un certain nombre d'articles à la pièce, à une certaine saison de l'année, et quand il a fini ce travail, il obtient quelquefois un autre contrat pour un autre article, ou bien nous le mettons à travailler à la journée. Notre ouvrage se fait en grande partie à la journée.

Q.—Vous avez dit que les salaires, en général, varient de \$3 à \$5 par semaine ? R.—Oui.

Q.—Est-il à votre connaissance qu'il y ait à votre emploi des filles qui ne gagnent que \$1.50 par semaine ? R.—Non.

Q.—Elles sont là, je suppose, hors de votre connaissance ? R.—La chose est possible, mais je ne crois pas qu'il y en ait. Il est possible qu'il y ait une petite fille ; ce doit être quelque chose comme cela.

Q.—Avez-vous déjà eu quelques difficultés avec vos ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Quand, la dernière fois ? R.—Il y a environ 5 ans.

Q.—Pouvez-vous exposer à la commission la cause de ces difficultés ? R.—J'en soupçonnais la cause ; je soupçonnais les ouvriers de vouloir nous forcer à renvoyer les apprentis. A cette époque, nous venions d'accorder volontairement une augmentation de 10 pour 100 à nos employés, et 10 ou 15 jours plus tard, ils nous demandèrent de ne plus employer d'apprentis et de nous engager à ne plus en prendre à l'avenir ; nos ouvriers demandaient aussi une augmentation de 25 pour 100.

Q.—Croyez-vous qu'un garçon puisse apprendre le métier de mouleur de poêles en trois ans ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la durée de l'apprentissage pour les mouleurs ? R.—Je ne sais au juste. Je crois qu'elle est de quatre ans. La plupart des fabricants de poêles engagent les apprentis pour cet espace de temps.

Q.—Savez-vous combien de temps dure l'apprentissage chez M. Gurney, à Toronto ou Hamilton ? R.—Non, mais je crois que la durée est de quatre ans.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous dites que vos ouvriers ont demandé le renvoi des apprentis et en même temps une augmentation de gages de 25 pour 100 ? Quel résultat ont eu ces demandes ? R.—Le résultat, c'est que nous avons refusé, et à la suite d'un vote de l'Union, ou, comme on l'a dit dans le temps, grâce aux ouvriers des autres manufactures, nos

ouvriers reçurent l'ordre de se mettre en grève. Ceux-ci, je l'ai toujours cru, n'auraient pas abandonné l'ouvrage, mais ils reçurent l'ordre de se mettre en grève et ils obéirent, et nous nous mîmes aussi en grève.

Q.—Combien de temps la grève a-t-elle duré ? R.—Elle commença de bonne heure au printemps et dura tout l'été, jusqu'à ce que nous fussions devenus indépendants de l'Union. Alors la grève prit fin d'elle-même.

Q.—Les mêmes ouvriers retournèrent-ils à votre usine ou en employâtes-vous d'autres ? R.—Nous en employâmes d'autres.

Q.—Avez-vous accordé aucune augmentation de gages ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous renvoyé vos apprentis ? R.—Non.

Q.—Vous avez gardé vos apprentis ? R.—Oui ; un grand nombre toutefois furent embauchés et nous quittèrent.

Q.—Pendant la grève, y eut-il des tentatives d'arbitrage ? R.—Aucune.

Q.—Y eut-il des ouvertures dans le but d'en venir à une entente ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Ni d'un côté ni de l'autre ? R.—Non.

Q.—Estimez-vous que dans des cas semblables, l'arbitrage pourrait être employé avec efficacité ? R.—Peut-être dans certains cas.

Q.—Seriez-vous en faveur d'un mode uniforme d'arbitrage, d'arbitrage obligatoire ? R.—Non. Je ne crois pas que cela soit possible. Je ne vois pas comment l'arbitrage obligatoire pourrait être mis en pratique ; je ne vois pas comment on pourrait forcer des hommes à travailler contre leur volonté ou forcer un patron à employer des ouvriers à des prix que ses affaires ne lui permettent pas de payer.

Q.—Seriez-vous favorable à l'établissement d'un tribunal d'arbitrage par le gouvernement ? R.—S'il n'était pas obligatoire, je crois que ce serait une excellente chose.

Q.—L'arbitrage aurait-il un effet quelconque s'il n'était pas obligatoire ? R.—Je ne crois pas qu'on puisse imposer l'arbitrage obligatoire. Suivant moi, il ne devrait pas être obligatoire. Il pourrait avoir pour effet de forcer un homme à fermer ses ateliers.

Q.—Quelle serait la valeur d'un arbitrage si les parties n'étaient pas tenues de se soumettre à sa décision ? R.—Il aurait quand même une certaine influence. La décision serait d'un grand poids sur l'opinion publique, qui a beaucoup à faire dans ces questions. Quant à l'arbitrage, je crois que les juges de comté dans différents districts seraient les meilleurs arbitres qu'il fût possible de choisir, car ils posséderaient de l'influence dans leur localité et auraient une influence considérable sur l'opinion publique.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Estimez-vous que l'action de l'Union a été arbitraire lors des troubles que vous avez eus avec vos ouvriers ? R.—Je n'estime pas qu'une Union soit arbitraire en décrétant que ses membres ne travailleront pas à moins de recevoir un certain salaire ; je trouve cela très raisonnable ; mais je trouve très injuste qu'on insiste pour empêcher les autres de travailler ou de prendre la place des grévistes. C'est leur devoir et leur privilège d'obtenir tout ce qu'ils peuvent de leur travail, mais ce n'est pas bien de leur part de vouloir imposer le chômage aux autres qui veulent travailler.

Q.—Lors des difficultés, avez-vous augmenté le nombre de vos apprentis ? R.—Oui ; cela était devenu nécessaire.

Q.—Êtes-vous membre de l'association des manufacturiers ? R.—Oui, je crois que je le suis, de nom. Je n'assiste jamais aux réunions.

Q.—Cependant vous en observez les règlements, je suppose ? R.—Voulez-vous parler de l'association des fondeurs ?

Q.—Je parle de l'association des fabricants de poêles ? Je crois que vous en êtes membre ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des règlements défendant aux fabricants de vendre des poêles au-dessous d'un certain prix ? R.—Je crois qu'il y a quelque chose comme cela.

Q.—Y a-t-il une punition d'imposée à celui qui vendrait un poêle au-dessous du prix convenu ? R.—Je ne crois pas devoir répondre à cette question.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Jusqu'où expédiez-vous vos produits ? R.—Dans toute la Confédération, plus ou moins.

Q.—En exportez-vous en Europe ? R.—Très peu ; quelques articles.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Emploieriez-vous un détenu évadé de prison ? R.—Oui, ne le sachant pas tel. Je n'aurais pas la moindre objection à employer un homme parce qu'il aurait été détenu. Beaucoup de détenus sont de meilleurs ouvriers que d'autres qui n'ont jamais été en prison.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—C'est une règle de votre maison d'employer aussi des ex-détenus ? R.—Oh, non ! pas du tout. De temps à autre, une fois par année, peut-être, nous pouvons être obligés d'envoyer au loin pour avoir un mouleur pour un ouvrage spécial—par exemple pour couler une bouilloire. Je crois que c'est de cet ouvrage qu'on veut parler. Il se peut que nous trouvions un de ces ouvriers qui aurait appris le métier en prison.

Q.—Dans ce cas, lui donneriez-vous le même salaire qu'aux autres ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous ne faites aucune différence dans le salaire payé aux ouvriers qui font le même ouvrage, une fois qu'ils sont à votre emploi ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Vous n'avez jamais amené un homme directement de la prison pour faire ces travaux ? R.—Pas que je sache ; un homme peut venir de prison sans que je le sache.

JOSEPH L. GOODBURN, imprimeur de London, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel métier exercez-vous ? R.—Je suis imprimeur dans un journal.

Q.—Avez-vous exercé ce métier longtemps à London ? R.—Un peu plus de trois ans.

Q.—Combien d'heures par semaine un imprimeur dans un journal du matin travaille-t-il ? R.—En moyenne, je travaille quatorze heures par jour, quatre jours par semaine. C'est le système suivi.

Q.—Est-ce la règle de l'atelier ? R.—Oui ; c'est à la demande des employés que ce système a d'abord été adopté. Ils ne voulaient pas travailler six jours par semaine ; ils trouvaient cela trop long ; à cette époque ils ne pouvaient pas avoir de remplaçants, de sorte qu'ils s'arrangèrent pour ne travailler que quatre jours par semaine.

Q.—Depuis combien de temps a-t-on adopté ce système ? R.—Il y a environ trois ans.

Q.—Et tous les employés sont encore en faveur de ce système ? R.—Oui.

Q.—Perdez-vous beaucoup de temps ? R.—Très peu dans le moment ; de fait, on en a perdu très peu tout l'été et l'hiver dernier. Avant, il y avait beaucoup de perte de temps.

Q.—Les ouvriers ont-ils une partie de la matière grasse ou toute la matière grasse? R.—Nous n'avons pas les annonces, ou très peu, excepté le vendredi soir, lorsqu'il y a encombrement.

Q.—Lorsque les hommes à la semaine ne peuvent pas tout faire? R.—Oui.

Q.—Ceux qui ont la matière grasse sont-ils des compagnons ou des apprentis? Il y a un compagnon et deux ou trois apprentis.

Q.—Sont-ils payés à la semaine? R.—Oui.

Q.—Que gagnent-ils par semaine? R.—Celui qui occupait cet emploi vient de mourir, je crois qu'il avait \$12 par semaine.

Q.—Quelle peut être la moyenne des gages d'un ouvrier travaillant comme vous dites, quatre jours par semaine? R.—Environ \$9 ou \$9.50 par semaine.

Q.—Si toute la matière était donnée aux ouvriers, combien un homme gagnerait-il à la pièce? R.—Une piastre par jour, peut-être.

Q.—Savez-vous si c'est l'habitude générale que les ouvriers doivent avoir toute la matière qui entre dans un journal? R.—Oui.

Q.—Ce système n'est pas en vigueur à London? R.—Non.

Q.—En savez-vous la raison? R.—Je ne la connais pas; je suppose que c'est parce que les patrons trouvent que les ouvriers gagneraient trop.

Q.—Dans votre opinion, qu'elle serait la meilleure ligne de conduite à adopter si des difficultés survenaient entre patrons et ouvriers; seriez-vous en faveur de l'arbitrage, comme moyen de règlement? R.—Oui.

Q.—Est-ce l'opinion de votre organisation? R.—Je le crois.

Q.—Les ouvriers préféreraient-ils que les jeunes garçons fussent apprentis? R.—Oui; ils préféreraient les voir travailler en cette qualité.

Q.—Dans votre opinion, ils préféreraient que les apprentis fussent engagés par contrat plutôt que de voir continuer le système actuel? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED:—

Q.—A quelle heure prenez-vous de la copie pour l'édition du soir? R.—A une heure et demie.

Q.—Quand cela est-il terminé? R.—La règle actuelle est quatre heures et demie; le règlement de chapelle est quatre heures.

Q.—A quelle heure prenez-vous de la copie le soir? R.—A huit heures.

Q.—Vers quelle heure avez-vous fini? R.—Le journal est censé être sous presse à quatre heures et demie. Nous finissons avant quatre heures. C'est vers trois heures et demie, en moyenne.

Q.—La nuit, vous avez du temps pour souper? R.—Oui, nous prenons le temps que nous voulons pour cela.

Q.—Prenez un typographe ordinaire; combien d'ems montera-t-il pendant ces onze heures de composition? R.—Je crois que la moyenne serait de neuf mille à dix mille ems.

Q.—Quel temps un homme met-il à distribuer dix mille ems? R.—En moyenne, deux heures et demie à trois heures.

Q.—Alors un typographe ordinaire doit composer environ quarante mille ems par semaine? R.—Oui.

Q.—Quel prix avez-vous par mille ems? R.—Vingt-huit cents.

Q.—Et cependant vous croyez que vous gagnez environ neuf piastres par semaine? R.—C'est la moyenne, quelquefois nous ne gagnons pas cela.

Q.—Si vous multipliez quarante par vingt-huit, qu'est-ce que cela vous donne? R.—Onze piastres et vingt cents.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous, en général, onze heures de composition ? R.—Oui ; excepté lorsqu'il n'y a pas de copie de prête et que nous sommes obligés d'attendre. Cependant, depuis longtemps nous en avons autant et même plus que nous pouvons en faire.

Q.—Et durant les saisons mortes ? R.—Quelquefois nous n'avons pas plus de neuf heures de composition, et même pas cela.

Q.—N'y a-t-il pas des jours où vous n'avez pas eu plus de six heures ? R.—Je n'en ai pas pris note.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quant à l'édition du samedi de votre journal, la matière en est-elle composée par les hommes, à la pièce ? R.—Vous voulez parler du supplément ? Il a été composé par les hommes à venir jusqu'à ces deux dernières semaines.

Q.—Les hommes comptent-ils pour eux l'espace occupé par les gravures ? R.—Non, excepté quand la matière à lire continue le long de la gravure.

Q.—Si ces douze pages étaient composées par les hommes, à la pièce, n'auriez-vous pas plus de composition ? R.—Nous n'avons pas attendu après la copie, même pendant les deux semaines que nous avons publié des gravures.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelles sont les conditions sanitaires de l'atelier ? R.—Excellentes, excepté pendant la saison pluvieuse ; le toit n'est pas très bon.

JOHN A. ROSE, fabricant de cigares, de London, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Fabriquez-vous vos cigares, ici ? R.—Oui.

Q.—Quel tabac employez-vous ? R.—Tout du tabac importé.

Q.—Ne cultive-t-on pas le tabac dans les environs d'ici ? R.—Pas que je sache ; on en cultive plus à l'Ouest.

Q.—En avez-vous déjà fait usage ? R.—Non ; il faut pour cela une licence différente. Nous avons une licence pour la fabrication du tabac importé. Il y a deux sortes de licences, une pour le tabac indigène et l'autre pour le tabac importé.

Q.—Savez-vous si le tabac indigène peut servir à la fabrication des cigares ? R.—Je ne sais pas ; je n'en ai pas vu qui ait pu faire de bons cigares.

Q.—A-t-on réussi, jusqu'à un certain point, à améliorer la culture du tabac au Canada ? R.—Je ne sais pas ; je ne peux rien dire sur ce sujet. Je crois que oui. M. Walker a porté beaucoup d'intérêt à cette question. Il expédie du tabac jusqu'à Québec.

Q.—Quel salaire un cigarier gagne-t-il ? R.—Nous n'employons pas de cigariers dans le moment ; nous n'avons que des jeunes filles et des enfants.

Q.—Alors vous n'avez pas d'ouvriers à la journée, seulement des filles et des jeunes garçons ? R.—Oui.

Q.—Les jeunes filles apprennent-elles le métier chez vous ? R.—Oui ; elles s'engagent, et avec le temps elles apprennent les différentes branches du métier. Nous prenons une jeune fille et lui enseignons à faire l'intérieur d'un cigare, et nous enseignons à une autre à poser l'enveloppe.

Q.—Qu'est-ce que gagnent ces jeunes filles ? R.—Cela dépend de leur habileté. Lorsqu'elles commencent à apprendre, elles gagnent \$2.50 par semaine. Nous avons des filles qui gagnent \$6, \$7, \$8 par semaine.

Q.—A quel âge les prenez-vous ? R.—Nous n'en prenons pas au dessous de

l'âge fixé par la loi concernant les manufactures; quatorze ans, je crois. Cependant vous ne pouvez pas toujours dire l'âge d'une jeune fille.

Q.—Trouvez-vous plus profitable d'employer des femmes que des hommes? R.—Dans le moment, vu les profits que font les fabricants de cigares, c'est plus profitable pour nous, car sans cela nous ne les emploierions pas.

Q.—Emploie-t-on des cigariers, à London? R.—Très peu, je ne crois pas qu'il y ait dix cigariers employés à London.

Q.—Combien de femmes sont employées ici? R.—Il peut y avoir 300 femmes et garçons apprentis. Comprenez-moi: il peut y avoir des apprentis dans certains ateliers; j'en ai quelques-uns. Lorsqu'ils ont fait leur temps, ils demandent le salaire d'un ouvrier, alors nous n'avons plus besoin d'eux.

Q.—Une femme devient-elle aussi habile qu'un homme dans la fabrication des cigares? R.—Non.

Q.—Pas aussi habile? R.—Non, une femme roule un cigare avec ses doigts, et un homme avec sa main; quelques femmes les roulent aussi de cette dernière manière, mais elles sont des exceptions. Les femmes ne font jamais d'aussi bons cigares que les hommes; je parle en général, à prendre dix hommes contre dix femmes.

Q.—Les cigares faits par des hommes sont-ils considérés comme supérieurs? R.—Oui.

Q.—Cette considération influe-t-elle sur la vente? R.—Non; un homme se fait un point d'honneur de fabriquer un beau cigare, mais pas une femme.

Q.—Un cigare fait par un homme se vend-il plus cher? R.—Non.

Q.—Alors c'est un avantage pour vous de n'employer que des femmes? R.—Oui, c'est certainement un avantage.

Q.—Je suppose qu'il y a des lieux d'aisance séparés pour les hommes et les femmes? R.—Oui.

Q.—Sans communication? R.—Non; cette question est soumise à l'inspection du gouvernement d'Ontario. Un inspecteur vient examiner tous ces détails. Nous avons des inspecteurs en quantité.

Q.—Connaissez-vous la moyenne du salaire d'un cigariier? R.—Je ne puis pas dire ce qu'il gagne à présent. Il y a un an et demi, j'employais 40 hommes. Ils travaillaient huit heures par jour et gagnaient en moyenne \$9 par semaine.

Q.—Combien d'heures les femmes travaillent-elles? R.—Elles travaillent jusqu'à 6 heures. A cette époque de l'année, elles ne travaillent pas aussi tard, car il nous faudrait allumer les gazeliers et le commerce des cigares n'est pas assez actif pour que nous travaillions tout le temps. En été, nous commençons à 7.30 et finissons à 6 heures.

Q.—Cela fait 9½ heures par jour? R.—Oui; il faut environ une demi heure pour nettoyer, de sorte que l'ouvrage finit à 5.30 hrs.

Q.—Les jeunes garçons à votre emploi apprennent-ils le métier à fond? R.—Quelques-uns.

Q.—Sont-ils engagés par contrat? R.—Oui.

Q.—Et dès qu'ils savent le métier, les laissez-vous partir pour se trouver des situations ailleurs? R.—Oui; nous ne faisons pas cela autrefois, mais nous y sommes forcés maintenant, pour faire quelque profit dans cette industrie.

Q.—Pourquoi congédiez-vous vos employés dès qu'ils savent leur métier, et avez-vous recours tant que cela au travail des enfants? R.—Parce que les hommes après avoir terminé leur apprentissage deviennent membres de l'Union des Cigariers qui leur défend de travailler au dessous d'un certain prix, à tant par 100 ou par 1000 cigares.

Q.—Le travail des prisons fait-il concurrence à votre industrie? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG:—

Q.—Votre industrie subit-elle une dépression? R.—Oui.

Q.—Quelle en est la cause ? R.—La loi Scott et les droits élevés imposés sur les cigares.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Qu'est-ce que la loi Scott a à faire avec la consommation des cigares ? R.—En décrétant la loi Scott, on nous enlève nos clients. Dans ce pays on fume plutôt la pipe que le cigare. Un homme et ses amis entrent dans un hôtel et deux ou trois prennent un verre de bière, un autre cependant préférera prendre un cigare et quelques-uns sortent parfois avec une demi-douzaine de cigares dans leur poche. Là où la loi Scott est en vigueur, on ne va pas dans les hôtels de la même manière, et si nous vendons des cigares à ces hôtels, c'est de l'espèce la plus commune et la moins dispendieuse, car ils les revendent 5 cents et ont très peu de clients. Il ne faut pas oublier que nous payons les mêmes droits sur les cigares de \$20 que sur ceux de \$50. Nous payons \$6 par 1000 sans égard à la qualité.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Est-ce là l'opinion des fabricants de cigares dans toute la province ? R.—Je ne le sais pas, mais je le crois.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—La loi Scott n'empêche pas de fumer ? R.—Elle empêche de fumer le cigare ; on fume la pipe à la place.

Q.—Mais la loi Scott n'a pas pour but de empêcher l'usage du tabac ? R.—Non, mais elle diminue la consommation des cigares. Dans les endroits où la loi Scott est en vigueur, un homme boit tant qu'il peut. Il ne dit pas "je prendrai un cigare" parce qu'il sait qu'il n'aura pas souvent la chance de boire.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Mais il ne peut pas boire dans une ville où la loi Scott est en vigueur ? R.—Oui, il le peut.

Q.—Tous vos cigares sont-ils faits à la main ? R.—Oui, tous. L'intérieur ou *bunch* est fait à la main et mis dans un moule qui lui donne la forme, puis il est retiré et enroulé à la main. Tous les cigares sont faits à la main, ce moule ne sert qu'à donner la forme aux cigares.

Q.—Un cigare fait à la main se vend-il plus cher qu'un cigare fait au moule ? R.—Il y a plusieurs sortes de cigares faits au moule ; un cigare aura six moules, un autre n'en aura qu'un. Personne ne peut dire la différence entre un cigare fait à la main et un cigare fait au moule.

Q.—Y a-t-il une qualité inférieure de cigares qu'on importe dans le pays ? R.—Non, pas à présent.

Q.—Depuis combien de temps cette importation a-t-elle cessé ? R.—Depuis la dernière session du parlement ; depuis qu'on a élevé les droits sur les cigares importés. Des cigares de cette qualité venaient dans le pays. Ils portaient le timbre de la douane et se vendaient \$50 dans cette ville ; ils étaient faits par des cultivateurs de l'Etat de Pennsylvanie et on pouvait en acheter en quantité de l'autre côté des frontières pour \$9 le mille. Ils sont bien faits, et ont une belle apparence. Vous en trouvez de temps à autre dans les salles d'encau de London. Je répète qu'ils ont belle apparence, mais quiconque s'y connaît les reconnaît de suite à leurs veines blanches.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Vous employiez autrefois, je crois, quarante ouvriers membres de l'Union ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il d'autres raisons pour lesquelles vous avez changé de système ? R.—Je ne pouvais aucunement lutter contre les autres manufactures.

Q.—Quelques-uns des ouvriers à votre emploi vous ont-ils causé des embarras ?
R.—Oui.

Q.—Veuillez dire de quelle manière ils vous ont ainsi causé des embarras ? R.—
En s'acquittant mal de leur ouvrage, en massant les cigares de manière à les rendre
impossibles à fumer.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Était-ce des membres de l'Union qui faisaient cela ? R.—Oui, et je les ai
renvoyés en corps.

Q.—Je crois que vous n'avez jamais eu des membres de l'Union à votre emploi
depuis ? R.—Non, et je n'en aurai jamais.

Q.—Pourriez-vous employer des hommes si la loi Scott n'était pas en vigueur
dans les environs de London ? R.—Oui, je le pourrais.

Interrogé par M. KERWIN :

Q.—Quelle est la moyenne du prix de vos cigares par mille ? R.—De \$20 à
\$50.

Q.—En vendez-vous beaucoup de ceux de \$20 le mille ? R.—Une assez grande
quantité.

Q.—Plus que de ceux de \$50 ? R.—Oui.

Q.—Les cigares de \$20 le mille se détaillent-ils à 5 cts ? R.—Les cigares de
\$20 à \$30 le mille se détaillent tous à 5 cts. Ceux de \$40 à \$50 le mille se détaillent
à 10 cts.

Q.—Ainsi, je présume que vous en vendez plus de ceux de \$20 à \$30 que de ceux
de \$40 ? R.—Beaucoup plus de ceux de \$22 à \$25 que de toute autre sorte.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Faites-vous des cigares de 10 cts depuis que les droits ont été augmentés ?
R.—J'en fais un peu plus qu'avant.

Q.—Si le droit sur les cigares était un peu plus élevé, ne serait-ce pas mieux pour
le fabricant et l'ouvrier ? R.—Si le droit d'importation était plus élevé, cela empê-
cherait l'entrée des cigares étrangers.

Q.—Je suppose que vous pouvez faire d'aussi bons cigares ici qu'aux Etats-Unis ?
R.—Oui, tout aussi bons.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Quel est votre meilleur marché ? R.—Mon meilleur marché pour les cigares
de dix cents c'est le Manitoba et la Colombie Anglaise.

Q.—Et pour les autres ? R.—Ontario. Ontario est notre seul marché à l'ex-
ception de ceux que je viens de nommer. Nous ne pouvons pas vendre un cigare
dans la province de Québec ; nous ne pouvons pas voler le tabac et faire fabriquer
des cigares de manière à faire du profit.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Pourquoi cela ? R.—Dans la province de Québec on paie moins cher pour
la main-d'œuvre, et les cigares sont faits avec nos retailles. Toutes nos retailles sont
expédiées à Québec et on y fabrique des cigares à bon marché. Sans doute qu'il y a
de bons cigares fabriqués à Montréal, et il s'en fait beaucoup plus de toute sorte, que
dans tout le reste du Canada, mais il s'en fait beaucoup de cette qualité inférieure
à Sherbrooke et à Montréal. Dans cette ville on vend des cigares à \$14 le mille.
J'en ai acheté quelques-uns.

Q.—Est-ce vrai que M. Davis peut vendre ici des cigares à meilleur marché que
vous ne pouvez le faire ? R.—Je ne crois pas ; mais il ferait des cigares pour couper
l'herbe sous le pied de qui que ce soit, s'il croyait pouvoir réussir.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—En tout, combien y a-t-il de femmes employées à la fabrication des cigares à London ? R.—Je ne puis en donner le nombre exact ; je ne parle que de mon atelier.

Q.—Combien y en a-t-il chez vous ? R.—Vingt.

Q.—Combien de jeunes garçons ? R.—Sept ou huit ; quelquefois plus ; parfois j'ai plus de vingt femmes à mon emploi.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Avez-vous entendu parler d'un contrat très rigoureux existant ou ayant existé entre les patrons et les ouvriers ? R.—Non. Les fabricants de cigares d'ici, ont eu, à une certaine époque, une union formée pour combattre celle des cigariers. Ils étaient en dispute et les patrons se sont ligués ensemble pour se protéger.

Q.—Les patrons avaient-ils le droit d'engager des hommes appartenant à l'union ? R.—Non ; pas sans un permis de celui qui les avait congédiés.

Q.—Cela existait-il pendant la grève ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ce règlement est-il encore en vigueur ? R.—Non ; je ne puis pas dire cela. Je n'ai jamais appartenu à cette association. Celui pour qui j'étais teneur de livres en faisait partie, mais pas moi.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Connaissez-vous des cigariers notés comme ne devant pas être employés ? R.—Oui, beaucoup, et ils le méritent. J'en ai moi-même plusieurs ainsi notés.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il des femmes dans ce cas ? R.—Non. Les femmes ne se mettent pas en grève et ne s'enivrent pas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que les femmes ne batailleront pas pour leurs salaires, aussi bien que les hommes ? R.—Les grèves ne sont pas la faute des hommes, mais la faute de l'Union. Les femmes batailleront pour leurs salaires et réclameront ce qui est juste ; elles agissent franchement, mais pas les hommes. Si un ouvrier était laissé à lui-même, il écouterait la voix de la raison mais l'Union ne le lui permet pas.

Q.—Ne croyez-vous pas que les organisations parmi les ouvriers leurs soient profitables ? R.—Je le crois. Mais je suis d'opinion que chaque société devrait faire ses propres règlements. Par exemple, s'il y avait une union de cigariers parmi ces ouvriers à London, elle arrangerait les choses à sa convenance et elle ne se laisserait pas conduire par une autre association de l'autre bout du pays, parce qu'il se peut que ce qui convient à une partie du pays ne convienne pas à l'autre.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quels sont les salaires des cigariers de l'Union pendant les heures de travail ? R.—Quand j'employais des cigariers de l'Union, ils ne voulaient pas faire un cigare pour moi à moins de \$6 le mille, quelle qu'en fût la qualité, et pour d'autres sortes ils demandaient jusqu'à \$10 du mille. Je sais que d'autres cigariers appartenant aussi à l'Union travaillaient dans d'autres ateliers pour \$4 du mille.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Si les femmes recevaient les mêmes salaires que les hommes préféreriez-vous, quand même, employer des femmes ? R.—Je crois que je préférerais employer des femmes.

Q.—Même en leur donnant les mêmes salaires qu'aux hommes ? R.—Oui ; parce qu'elles sont plus propres. Elles ne s'enivrent pas, sont plus polies et plus honnêtes.

Q.—Les cigariers s'enivrent-ils ? R.—Les cigariers s'enivrent toujours.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Est-ce l'expérience que vous en avez ? R.—Ils ont cela dans le sang ; ils ne peuvent pas s'empêcher de s'enivrer.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous eu quelqu'expérience en dehors de London ? R.—Non ; mais nous en avons eu beaucoup ici. Nos cigariers viennent de partout.

Q.—Ne croyez-vous pas que des salaires peu élevés portent à l'ivrognerie et à la négligence ? R. Je ne sais pas. Je les ai vus dans cet état lorsque nous payions des salaires élevés et tout le temps lorsque nous payions \$3 le mille comme lorsque nous payions \$10.

Q.—Ne croyez-vous pas que les fabricants de London pourraient payer les mêmes gages que les fabricants de Ste-Catherine ? R.—Je ne crois pas. Ste. Catherine possède un commerce à elle seule, et aucun étranger ne peut vendre là. Ici, tout le monde vient vendre. De plus, aucun fabricant de London ne peut vendre à Hamilton. Il y a une muraille autour de la ville pour nous empêcher d'y vendre.

Q.—Connaissez-vous le nombre de cigariers employés à Ste. Catherine ? R.—Non ; mais il y en a beaucoup moins qu'il y en avait il n'y a pas longtemps. Les fabricants de cette ville vendent beaucoup de cigares à Hamilton.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—N'en vendent-ils pas beaucoup le long du canal ? R.—Je le crois. Je n'ai jamais pu vendre un cigare à Hamilton, à Ste. Catherine ou à aucune autre endroit dans cette direction.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne pensez-vous pas que dans certains endroits on refuse d'acheter vos cigares, parce que la boîte ne porte pas l'étiquette bleue de l'Union ?—R.—Oui ; mais nous ne pourrions pas les vendre à Hamilton, même avec l'étiquette de l'Union. On refuse d'acheter nos cigares sous prétexte qu'ils ne sont pas faits par des cigariers de l'Union, dans toutes les villes où il y a beaucoup d'ouvriers.

Q.—Dans les endroits où les ouvriers ont des organisations ? R.—Oui.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Je suppose qu'il n'y a que les membres de l'union qui refusent de les acheter ? R.—Non.

Q.—Vous avez dit que les femmes ne se mettent pas en grève et ne se mêlent que de leurs affaires ? R.—Je veux dire que c'est l'expérience que j'en ai eue. Je constate qu'on refusait nos cigares parce qu'ils ne portaient pas l'étiquette de l'union, et ailleurs parce qu'ils la portaient.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—C'est une arme à deux tranchants ? R.—Oui. Il y a des milliers de personnes qui ne savent rien des étiquettes et qui ne s'en occupent pas—et cela surtout parmi les cultivateurs.

JOHN DAVIDSON, menuisier, dans une fabrique de machines agricoles, de London, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien travaillez-vous d'heures par jour dans la manufacture de machines agricoles où vous êtes employé ? R.—Dix heures.

Q.—Quels salaires paie-t-on dans votre métier ? R.—Les salaires les plus élevés sont de 15 cents de l'heure, \$9 par semaine.

Q.—Comment êtes-vous payés ? R.—Nous recevons \$10 toutes les deux semaines et la balance demeure à notre crédit dans les livres.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pendant combien de temps ? R.—Ils n'aiment pas qu'on retire cette balance avant qu'elle ait atteint au moins \$25. On s'attend à ce que nous laissions de l'argent là; quelques-uns ont jusqu'à \$100 entre les mains de la compagnie. Si vous gagnez \$9 par semaine: vous retirez \$5 toutes les deux semaines.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La compagnie paie-t-elle de l'intérêt sur l'argent que les ouvriers laissent ainsi entre ses mains ? R.—Non; pas un sou.

Q.—Les gages que vous recevez sont-ils ceux d'un habile ouvrier ? R.—Oui.

Q.—Y en a-t-il qui reçoivent moins ? R.—Oui.

Q.—Parlez-vous de la manufacture dans laquelle vous êtes employé ? R.—Oui.

Q.—Combien d'hommes travaillent à votre ouvrage dans cette manufacture ? R.—Vingt-quatre.

Q.—Est-ce la règle de la maison de retenir ainsi une partie du salaire des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Est-ce obligatoire ou facultatif ? R.—Vous pouvez retirer votre argent quand la somme atteint \$25; vous allez au bureau et vous recevez un chèque pour cette somme; mais si vous avez besoin de votre argent, et si un autre laisse \$100 ou même \$200 entre les mains de la compagnie, pendant que vous retirez tout, vous serez le premier congédié s'il arrive une morte saison.

Q.—Votre fabrique est-elle la seule de ce genre dans cette ville ? R.—Non.

Q.—Combien d'hommes travaillent à votre métier dans la ville ? R.—Au moins 200.

Q.—Êtes-vous organisés en Association ? R.—Oui.

Q.—Trouvez-vous que les organisations vous soient profitables ? R.—Oui.

Q.—De quelle manière ? R.—Cela nous aide jusqu'à un certain point à avoir notre argent, car il nous fallait toujours attendre le vendredi soir. Nous allions au bureau et attendions qu'une centaine d'hommes fussent payés, et cela nous retardait quelquefois jusqu'à 7 heures du soir. Pendant la dernière saison, on faisait distribuer la paye aux hommes, et ce fut le premier résultat de notre organisation. Nous retirons \$10 tous les deux vendredis. Le samedi, à présent, nous ne travaillons que neuf heures, mais avant, nous travaillions 10 heures.

Q.—L'organisation a-t-elle eu pour effet de faire augmenter vos salaires ? R.—Non.

Q.—La maison pour laquelle vous travaillez a-t-elle des objections à employer des membres de l'Union ? R.—Elle préférerait en employer d'autres si elle le pouvait.

Q.—Les ouvriers sont-ils obligés de signer quelques contrats draconiens ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Votre association détermine-t-elle le nombre des apprentis d'après le nombre d'ouvriers employés ? R.—Non.

Q.—Dans combien de temps un apprenti devient-il compagnon ? R.—C'est de là que provient la difficulté—les apprentis ne finissent pas leur temps. Ils passent quelque temps dans une boutique puis vont travailler dans une autre. Ils ne font pas un apprentissage de quatre années complètes.

Q.—Alors, je comprends que vos apprentis ne sont pas engagés par contrat ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous que ce système serait profitable à votre métier ? R.—Il le serait beaucoup.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Des enfants conduisent-ils des machines dans votre atelier ? R.—Oui.

Q.—Quelle espèce de machines conduisent-ils ? R.—Ils conduisent la machine à blanchir, la scie de long, la scie de travers, la machine à embouvéter, la machine à polir ; en un mot il y a des enfants qui peuvent conduire toutes les machines de l'établissement. Il survient des accidents toutes les semaines.

Q.—Les enfants sont blessés ? R.—Oui ; ils ont les doigts coupés.

Q.—Que deviennent les enfants qui ont ainsi les doigts coupés ? R.—Je connais le cas d'un apprenti dans la section des travaux en bois qu'on avait chargé de conduire une machine, la quatrième semaine après son arrivée. Il n'avait jamais probablement vu une machine avant, et il eut quatre doigts de coupés. Ce garçon est en cette ville, les patrons ont continué à l'employer pendant un mois environ, et aujourd'hui il travaille chez un peintre.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle machine était-ce ? R.—Une machine qu'on appelle " Universel ".

Q.—Quel âge avait cet enfant ? Pas plus de seize ans.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il des gardes autour des courroies et de l'arbre de couche ? R.—Non ; Non ; rien de cela.

Q.—L'inspecteur des manufactures a-t-il visité votre établissement ? R.—Pas que je sache.

Q.—Croyez-vous que s'il le visitait, il y trouverait de justes sujets de plainte ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Y a-t-il d'autres maisons en cette ville qui retiennent les salaires des ouvriers comme le fait la vôtre ? R.—J'en connais d'autres qui le font.

Q.—Dans votre métier ? R.—Oui, dans les ateliers où l'on travaille le bois.

Q.—Le font-elles toutes ? R.—Je ne dis pas qu'elles le font toutes.

Q.—Confie-t-on ces machines dangereuses à des enfants dès qu'ils arrivent à l'atelier ? R.—On les fait peut-être travailler à autre chose une couple de semaines mais j'ai vu des enfants travailler à des machines très dangereuses un mois après leur arrivée.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'après cet espace de temps ils en savent assez pour conduire ces machines ? R.—Non, ils n'en savent pas assez.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Un apprenti a-t-il la chance d'apprendre les autres branches du métier ? R.—Non.

Q.—Il travaille tout le temps à ces scies ou à des machines ? R.—Oui, tout le temps à ces machines.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous a-t-on donné quelque raison pour retenir ainsi les salaires des ouvriers ? R.—Oui, c'est parce que cet argent qui reste ainsi entre les mains des patrons rapporte sept pour cent d'intérêt ou tout autre taux. Je sais que lorsqu'ils vendent une

machine, ils la vendent à sept pour cent d'intérêt et si elle n'est pas payée dans les six mois, l'intérêt est porté à dix pour cent. J'ai mis par hasard la main sur un de leurs billets, et c'est ainsi qu'ils sont faits.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelles sont les conditions sanitaires de votre boutique? R.—Je ne crois pas que nous ayons à nous plaindre sous ce rapport.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Ne s'échappe-t-il pas de la poussière de la roue à émerie? R.—Oui, il s'en échappe une certaine quantité.

Q.—Cela n'a-t-il pas un effet délétère sur ceux qui travaillent à ces machines? R.—Je n'y ai jamais travaillé. On confie généralement cette machine à un journalier ou à un apprenti.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Il y a un boyau de section adapté à la machine? R.—Pas à celle-là.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Quelle sorte d'appareil est-ce? R.—C'est un tambour (drum).

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Est-ce que quelques-uns des ouvriers qui travaillent avec vous font des épargnes et parviennent à s'acquérir une petite maison? R.—Oui, quelques-uns.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Le garçon dont vous parlez et qui a été blessé avait-il été engagé spécialement pour conduire cette machine? Est-ce la pratique suivie? R.—Non; lorsqu'ils s'engagent, c'est généralement avec l'intention d'apprendre le métier.

Q.—Celui qui a été blessé par la machine "Universal" était-il là par ordre des patrons, du contre-maître ou par amusement? R.—Il était là par ordre du contre-maître.

Q.—Combien de temps avait-il travaillé aux machines dans l'atelier avant d'être chargé de conduire celle-là? R.—Pas plus de trois semaines.

Q.—A quels matériaux travaillait-il? R. Du noyer dur (hickory).

Q.—Long ou court? R.—Court.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'usage des machines a-t-il fait baisser les salaires dans votre métier? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous la différence dans les salaires payés aux ouvriers de votre métier, ici et en Angleterre et aux Etats-Unis? R.—Je connais la différence entre ici et les Etats-Unis et non entre ici et l'Angleterre.

Q.—Pouvez-vous parler des Etats-Unis d'après votre propre expérience? R.—Dans l'Etat de New-York je gagnais \$2.25 par jour.

Q.—Dans quelle partie de l'Etat de New-York? R.—Syracuse.

Q.—Etes-vous marié? R.—Oui.

Q.—Etiez-vous marié à cette époque? R.—Non.

Q.—Le coût de la vie pour un homme marié est-il plus élevé à Syracuse qu'à London? R.—Non.

Q. Pensez-vous que vous vivriez plus à l'aise à Syracuse? R.—Oui, je le crois.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pourquoi avez-vous quitté Syracuse? R.—J'étais célibataire et je suis venu au pays pour me marier.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pourquoi n'êtes-vous pas retourné là bas si vous pouvez faire mieux là qu'ici? R.—Tous mes amis sont ici.

Q.—Alors vous préféreriez vivre pauvrement au milieu de vos amis que richement à Syracuse? R.—Je ne sais trop. Une fois qu'on est ici, il faut rester ici. Il me faudrait mendier mon passage par chemin de fer, si je voulais me rendre dans cette ville.

Interrogé par M. MACLEAN :

Q.—Impose-t-on des amendes aux employés dans la fabrique où vous travaillez? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous quelque chose au sujet des écoles industrielles? R.—Non.

Q.—Est-ce que l'immigration est préjudiciable à votre métier? R.—Oui, nous en voyons les effets tous les jours. Des gens viennent en cette ville s'engager à des prix plus bas que ceux auxquels les patrons pourraient régulièrement obtenir des ouvriers ici.

Q.—A quels prix ces gens s'engagent-ils? R.—J'en ai connu qui se sont engagés ici à 90 centins par jour. On les emploie à ébaucher le bois.

Q.—Connaissez-vous quelque chose des sociétés coopératives de bienfaisance pour les employés? R.—Oui.

Q.—Dites ce que vous en savez? R.—J'ai fait partie de deux sociétés coopératives et je puis acheter mes articles d'épicerie et mes provisions à bien meilleur marché par la coopération qu'autrement.

Q.—A combien meilleur marché? R.—Ma bourgeoise m'a dit il y a deux semaines que les provisions que j'achetais pour \$2.50 au magasin coopératif ne pouvaient être obtenues pour moins de \$3.50 dans un magasin ordinaire.

Q.—Alors vous croyez que les sociétés coopératives d'ouvriers sont avantageuses aux ouvriers? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une opinion à exprimer au sujet de l'établissement d'un bureau de statistique ouvrière? R.—Non, je ne puis pas dire que j'en ai.

Q.—Croyez-vous que l'établissement d'un bureau de ce genre serait avantageux aux ouvriers? R.—Je crois que oui.

Q.—Est-ce que le travail des prisonniers vous est préjudiciable en aucune façon? R.—Pas ici.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce que le bois dont vous vous servez est en général du bois canadien? R.—Oui.

Q.—Exclusivement? R.—Oui.

Q.—Dans le cas de difficultés ouvrières, quel arbitrage préféreriez-vous pour les régler, préféreriez-vous un bureau d'arbitrage choisi par les patrons et les employés, ou un bureau d'arbitrage nommé par le gouvernement? R.—Je préférerais un bureau nommé par le gouvernement. J'ai pu constater les résultats d'efforts faits par les employés pour régler ces difficultés; j'ai été témoin de députation d'employés et j'ai remarqué que les employés qui en faisaient partie ont été congédiés peu de temps après. J'ai remarqué ce fait une fois dans cette ville; trois employés étaient allés trouver le patron pour régler un différend de ce genre, et deux d'entre eux furent congédiés moins de deux mois après.

Q.—Aimeriez-vous que le gouvernement aurait un bureau d'arbitrage obligatoire? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ces sociétés coopératives dont vous avez parlé existent-elles encore ? R.—Oui.

Q.—Vous avez des rapports avec elles ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps existent-elles ? R.—Elles existent en cette ville depuis à peu près trois ans.

Q.—Réussissent-elles ? R.—Oui.

Q.—Combien y en a-t-il ? R.—Il y en a deux actuellement.

Q.—Deux épiceries ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que ce système a été appliqué à aucun autre commerce ? R. Il l'a été au commerce d'huile de pétrole.

Q.—A-t-il réduit le prix de cet article ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que cette société existe encore ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu connaissance d'un établissement manufacturier coopératif à London ? R.—Pas à London.

Q. Avez-vous contribué à un tel établissement ailleurs ? R.—Oui, j'ai été actionnaire dans la société coopérative de Woodstock.

Q.—A-t-elle réussi ? R.—Non, je ne saurais dire qu'elle a réussi.

Q.—Connaissez-vous les causes de son insuccès ? R.—Oui.

Q.—Quelles étaient-elles ? R.—Je les connais d'après l'opinion que je m'en suis faite.

Q.—A votre avis, quelles ont été les causes ? R.—Je crois que certaines personnes ont voulu obtenir le contrôle de la société et l'ont fait périliter.

Q.—Y avait-il un capital suffisant placé dans l'entreprise ? R.—Oui, au début.

Q.—Est-ce donc que l'insuccès a été causé par la mauvaise administration ? R.—C'est cela ; à mon avis.

Q.—Quelle industrie était-ce ? R.—Une fabrique d'allumettes.

Q.—Existe-t-elle encore ? R.—Nous avons l'outillage, mais nous ne manufacturons plus.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Combien de personnes étaient intéressées dans les opérations de cette fabrique ? R.—Une quinzaine, je crois.

Q.—Quel était le chiffre du capital engagé ? R.—Je ne saurais répondre à cette question.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—A quel prix pouvez-vous acheter l'huile de pétrole sous l'opération du système coopératif dont vous avez parlé ? R.—Je puis économiser 5 centins par gallon.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Est-ce que tous les intéressés dans la fabrique d'allumettes étaient des ouvriers ? R.—Oui.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Savez-vous si aucun ouvrier, recevant le salaire que vous recevez et travaillant pour des établissements qui retiennent une partie des gages, a jamais en aucun temps perdu de l'argent ? R.—Non.

Q.—A votre connaissance, tous ceux à qui l'établissement retenait de l'argent l'ont reçu ? R.—Oui.

Q.—Est-ce une règle générale dans votre établissement de confier l'usage de machines dangereuses à de jeunes enfants comme ceux dont vous avez parlé ? R.—Oui.

Q.—Est-il jamais arrivé d'accident, autre que celui que vous avez mentionné, à aucun de ces enfants ? R.—Plusieurs, mais pas aussi triste que celui-là.

Q.—Est-ce que les parents de l'enfant ou d'autres personnes ont institué une action à raison de cet accident ? R.—L'enfant est orphelin.

Q.—Il n'y avait personne qui voulut s'intéresser à lui et le conseiller ? R.—Il a un frère, mais il n'est pas ici actuellement.

Q.—Combien y a-t-il d'ouvriers en tout dans l'établissement où vous travaillez ? R.—Pas plus de 50 actuellement.

Q.—Y en a-t-il eu plus ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que cette industrie est prospère aujourd'hui ? R.—Oui ; elle est en opération, mais on n'y travaille qu'environ sept mois, jamais plus de sept mois par année.

Q.—Y a-t-il d'autres établissements du même genre, où l'on paie des gages plus élevés que ceux que vous mentionnez comme étant ceux payés par l'établissement où vous travaillez ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Savez-vous que ce sont-là les gages qu'on y paie ? R.—Oui, je crois que ce sont les gages qu'on y paie.

Q.—Avez-vous jamais fait des représentations à vos patrons au sujet d'une augmentation de gages, non pas vous individuellement, mais les employés en général ? R.—Oui.

Q.—Quelle réponse vous a-t-on faite ? R.—Nous ne pûmes obtenir d'augmentation ; c'est tout ce que le patron consentait à payer.

Q.—Connaissez-vous une industrie, dans aucune autre localité des environs, où l'on paie des gages plus élevés, ou est-ce là l'échelle ordinaire des gages, d'après ce que vous en connaissez ? R.—Ce sont à peu près les gages payés ordinairement.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous dire si aucun des accidents dont vous avez parlé se sont produits depuis la mise en vigueur de l'Acte des fabriques, le 1er octobre dernier ?

R.—Non, je ne crois pas ; pas d'accidents graves dans tous les cas.

JOHN ALLENBY, tailleur, de London, est appelé et prête serment :—

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis combien de temps exercez-vous à London le métier de tailleur ? R. Depuis environ sept ans.

Q.—Vous faites des habits sur commande ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les gages payés à un tailleur à la semaine ? R.—La moyenne des gages est de \$9 à \$10 pour un tailleur à la semaine.

Q.—Dans la saison du travail, je suppose ? R.—On donne à un tailleur à la semaine environ \$10 toute l'année durant.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'apprentis dans votre métier ? R.—Très peu de jeunes garçons.

Q.—Et de femmes ? R.—Un très grand nombre.

Q.—A quelle partie de l'habillement travaillent les femmes en général ? R.—Elles commencent généralement par les pantalons, et les gilets puis finissent par les habits.

Q.—Croyez-vous qu'une femme qui est dans le métier depuis quelque temps puisse faire un gilet aussi bien qu'un homme ? R. Elle peut en faire un qui passerait aussi bien, un homme qui n'a pas l'expérience d'un tailleur n'en verrait pas la différence.

Q.—Mais en fait, qu'en serait-il ? R.—Un tailleur pratique pourrait dire la différence.

Q.—Y a-t-il une différence dans le prix d'un gilet fait par une femme et un gilet fait par un homme ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais entendu dire qu'une femme peut faire un gilet aussi bien qu'un homme ? R.—Oui, je l'ai entendu dire plus d'une fois.

Q.—Par un tailleur pratique ? R.—Oui, c'est ce que dit un marchand-tailleur de cette ville ; mais ceux qui le disent ne sont pas des tailleurs pratiques, ce sont des hommes qui vendent des étoffes.

Q.—Combien gagne une femme dans la confection d'un gilet de tweed ? R.—Cela dépend de la boutique où elle travaille, car les prix varient suivant les boutiques. Il y en a qui paient 30, 50 même jusqu'à 75 cents.

Q.—Cela dépend, je suppose, de la qualité du drap ? R.—Cela dépend surtout de la boutique ; le drap n'a pas tant à faire avec le prix que le patron.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Cela dépend du patron ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien un bon tailleur peut-il confectionner de gilets dans une journée ? R.—Il y a sept ans que je suis dans le métier et je considère qu'un gilet prend la journée d'un homme.

Q.—Combien une femme en fera-t-elle ? R.—Elle en fera deux ou trois.

R. Et quelle est la moyenne des gages qu'elle recevra ? R. Cela dépend du genre de gilet ou de la boutique où elle travaille. Il y en a qui se disent giletières pratiques et auxquelles on ne permettrait pas de toucher à un gilet dans une autre boutique.

Q.—Y a-t-il une convention de prix. R.—Oui, mais qui ne lie ni l'une ni l'autre partie. Les patrons paient plus cher dans un temps que dans un autre. Il n'y a pas de tarif régulier.

Q.—Est-ce que le prix dépend de l'endroit particulier de la ville où se trouve située la boutique ? R.—Il dépend de l'homme qui tient la boutique, il dépend absolument du patron. Il y a des patrons qui paient \$4.50 pour un habit ; d'autres qui ne paient que \$2.50 pour un habit exactement semblable.

Q.—Quelle est la moyenne des gages par semaine d'une femme employée à faire des gilets ? R.—Je ne saurais dire mais je puis vous donner la moyenne des gages d'un bon tailleur. Il gagnera environ \$6 par semaine.

Q.—A la pièce ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures par semaine devra-t-il travailler pour gagner cette somme ? R.—Environ dix heures par jour, peut-être onze.

Q.—Les tailleurs emportent-ils de l'ouvrage chez eux après leurs heures de travail à la boutique ? R.—Quelques-uns en emportent.

Q.—Alors une femme qui travaille dix heures par jour gagnera \$6 par semaine ? R.—Oui, si c'est une bonne ouvrière.

Q.—Et une femme qui emporte de l'ouvrage chez elle, gagnera, je suppose, cela de plus ? R.—Probablement, c'est la moyenne des gages d'une bonne couturière pratique.

Q.—Quelles sont les conditions sanitaires des boutiques de tailleurs ? R.—Je pourrais difficilement en parler ; j'ai passé par bien peu d'entre elles. Je n'ai travaillé que dans une ou deux boutiques.

Q.—Travaillez-vous dans une boutique présentement ? R. Non, je ne travaille pas du tout dans le moment.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quelle était la condition sanitaire de la dernière boutique dans laquelle vous avez travaillé ? R.—C'était ce que je puis appeler une bonne boutique en fait de boutiques de tailleurs ; la condition sanitaire était magnifique et la lumière était bonne.

Q.—Y avait-il des aménagements séparés pour les hommes et les femmes ? R.—C'est ce que je ne pourrais dire.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Durant l'été, vous êtes-vous jamais trouvé dans une salle où les hommes et les femmes travaillaient ensemble ? Travaillent-ils dans la salle même où se trouve le poêle où l'on fait chauffer les fers à repasser ? R.—Oui. Il n'y a pas de boutique où l'on n'emploie à la fois des hommes et des femmes, sauf une boutique, la principale boutique de cette ville, qui n'emploie pas de femmes.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Veuillez nous renseigner davantage sur le repassage qui se fait dans la salle même où travaillent les ouvriers ? R.—C'est la règle partout où les boutiques se trouvent en arrière de la maison. Les tailleurs commencent, cependant, à se dispenser de boutiques et permettent aux ouvriers d'emporter l'ouvrage chez eux.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Alors on fait faire l'ouvrage en dehors ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il des Italiens d'employés aux travaux de tailleur ? R.—Ils emportent l'ouvrage chez eux et ils tiennent ce qu'on appelle des boutiques suoirifiques. Ils amassent beaucoup d'argent et font travailler quelques esclaves ayant forme de femmes.

Q.—Travaillent-ils à meilleur marché que les ouvriers réguliers ? R.—Ils travaillent à meilleur marché et ils ont des femmes qui travaillent à plus vil prix encore.

Q.—Y en a-t-il beaucoup à London ? R.—Il y en a quelques-uns.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle qualité d'ouvrage font les Italiens ? R.—Ce que nous appelons de l'ouvrage de deuxième ordre.

Q.—C'est-à-dire des confections ? R.—Pas tant des confections que des ouvrages ordinaires. Quelques boutiques ne paient que \$2,50, que ce soit pour un habit fin ou un habit de tweed, tandis que le prix régulier est de \$4,00 ou \$4,50 ou d'au moins \$3,75.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Fait-on travailler beaucoup d'enfants dans votre métier ? R.—Non, à moins qu'ils soient sous le contrôle de femmes.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Êtes-vous au courant de la confection de vêtements de travail ? R.—Oui, un peu ; j'ai été coupeur dans une maison de gros.

Q.—En confectionne-t-on à London ? R.—Oui, très-peu je crois.

Q.—Combien paie-t-on à London pour les faire faire à la douzaine ? R.—Je ne saurais dire quel est le prix ici.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Comment les gages payés ici peuvent-ils être comparés avec ceux qu'on paie en Angleterre et aux États-Unis. D'abord permettez-moi de vous demander si vous avez travaillé en Angleterre ? R.—J'ai travaillé sur la table en Angleterre et ici. Les prix sont à peu près les mêmes ; peut-être il y a huit ans, étaient-ils un peu meilleurs, mais aujourd'hui ils sont à peu près les mêmes.

Q.—Est-ce là que vous avez appris à faire les vêtements de travail ? R.—Non, c'est à Hamilton.

Q.—Savez-vous ce qu'on payait aux femmes pour les faire ? R.—On payait en moyenne de 4 à 5 cents par paire. environ 60 cents la douzaine.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Paie-t-on les ouvriers comptant ici ? R.—Oui.

Q.—Les paie-t-on toutes les semaines, tous les quinze jours ou tous les mois ? R.—J'étais payé toutes les semaines. On me payait le lundi mes gages jusqu'au samedi soir.

Q.—Préférez-vous le lundi comme jour de paie ? R.—Non.

Q.—Quel jour de la semaine préféreriez-vous ? R.—Où je travaille, on nous paie tous les samedis, à midi, quand nous quittons l'ouvrage.

Q.—Vous préférez le samedi, je suppose ? R.—Cela m'allait assez dans la dernière boutique où j'ai travaillé.

Q.—Connaissez-vous quelque chose des sociétés coopératives d'ouvriers ? R.—Très peu.

Q.—Êtes-vous membre d'une de ces sociétés ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous qu'il serait avantageux à votre métier si on en organisait une ? R.—Elle serait d'un grand avantage.

Q.—En quoi ? R.—Il y aurait une convention régulière de prix qui guiderait les patrons en ce qui concerne les salaires. Je vais vous en donner un exemple : je fais une entreprise et quand je l'ai finie, le patron me retranche \$2.50 ou \$3. Si je vais trouver le voisin, peut-être me donnera-t-il une piastre de moins, et il faudra ou l'accepter ou en faire mon deuil. Un ouvrier ne sait ce qu'il recevra que le samedi soir.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Ne faites-vous pas généralement une convention en ce qui concerne les salaires avant de vous engager à un patron ? R.—Il est rare qu'il y ait une convention. Vous allez trouver un patron et vous lui demandez s'il a de l'ouvrage à vous donner, et il répondra peut-être "oui". S'il y a là un couturier, vous lui demanderez peut-être ce qu'il paie, et rien de plus. Il faut d'abord qu'un homme trouve de l'ouvrage et lorsqu'il en a trouvé, il l'accepte jusqu'à ce qu'il trouve quelque chose de mieux.

Q.—Le travail des prisonniers cause-t-il du tort à votre métier ? R.—Je ne l'ai pas entendu dire.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Dans un quartier respectable de la ville, quel loyer paie un ouvrier ? R.—Environ \$10 par mois, je crois, dans cette ville.

Q.—Pour ce loyer combien y a-t-il de chambres dans la maison ? R.—Environ six, et dans un endroit central.

Q.—Les loyers ont-ils augmenté depuis quatre ou cinq ans, à London ? R.—Je crois que oui.

Q.—Règle générale, les salaires ont-ils augmenté ? R.—Non, ils ont baissé.

Q.—Avec une piastre pouvez-vous acheter aujourd'hui autant qu'il y a dix ans ? R.—Pas la moitié de ce qu'on pouvait acheter il y a huit ans. Je dis cela d'après mon expérience personnelle.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quels sont les articles qui sont plus chers à présent qu'il y a huit ans ? R.—Les œufs, le beurre et la viande sont plus chers.

Q.—L'habillement est-il plus cher ? R.—Je ne saurais dire quant à l'habillement.

Q.—Qu'est-ce que vous payiez il y a huit ans pour une douzaine d'œufs ? R.—Environ 10 ou 12 cents à cette saison de l'année.

Q.—Et quel est leur prix aujourd'hui ? R.—25 cents à peu près.

Q.—Quel était le prix du beurre il y a huit ans ? R.—Environ 12 cents la livre je crois. Il est aujourd'hui de 22 cents.

Q.—Quel était le prix du sucre il y a huit ans ? R.—Je l'ignore.

Q.—Quel en est le prix aujourd'hui ? R.—Le beau sucre, c'est-à-dire le sucre granulé, vaut 9 cents la livre.

Q.—Combien de livres en achetez-vous avec \$1 ? R.—Je l'ignore, mais le prix moyen est de 9 cents la livre.

Q.—Combien payez-vous le rosbif aujourd'hui ? R.—Le rosbif vaut douze cents et demi la livre.

Q.—Quel en était le prix il y a huit ans ? R.—Environ 9 cents. Ce qui fait que je suis si bien renseigné sur les prix, c'est que j'en ai envoyé la liste à un ami il y a huit ans, et aujourd'hui ils sont beaucoup plus élevés. Je gagnais alors \$15 par semaine ; je n'en gagne plus que 10 aujourd'hui, bien que je sois aussi bon ouvrier et même un peu meilleur.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce que le combustible est moins cher ou plus cher qu'il y a dix ans ? R.—Je ne sais pas. Je crois que les prix du bois sont depuis longtemps stationnaires. Je ne me sers jamais de charbon.

Q.—Est-ce que le charbon à London est meilleur marché cette année que l'année dernière ? R.—Je l'ignore.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ces pardessus dont vous avez parlé étaient-ils faits par des femmes ? R.—Oui.

Q.—Combien de paires une femme peut-elle en faire dans une journée ? R.—Elles les apportaient à la douzaine et les rapportaient tout faits. Je ne sais combien une femme en faisait par jour. Je les voyais couper à la machine ; j'étais alors coupeur d'habits de drap pour la maison Sanford, Bail et Buckley.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quand les femmes les rapportaient, ces vêtements étaient-ils examinés par les contre-maîtres ? R.—Celui qui les leur avait donnés les examinait.

Q.—S'ils n'étaient pas bien faits, les renvoyait-on ? R.—On les renvoyait aux femmes pour qu'elles y remédiaient.

Q.—Êtes-vous au courant de la confection des chemises ? R.—On fait des chemises à la même fabrique, mais je n'y connais rien.

Q.—Est-ce que l'immigration cause du tort à votre métier ? R.—Oui.

Q.—Quelle espèce d'immigration est ce ? R.—Règle générale, les tailleurs qui viennent ici, à l'automne, entreprennent des travaux à bien meilleur marché que ceux qui ont passé ici tout l'été.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Quelle proportion de tailleurs y a-t-il parmi les immigrants qui viennent à London ? R.—Je n'en ai fait l'expérience qu'à Toronto, quand j'y travaillais. Il me fallut quitter mon emploi pour leur faire place.

Q.—Il y a combien d'années de cela ? R.—Environ huit ans.

Q.—Y avait-il à cette époque une organisation parmi les tailleurs de Toronto ? R.—Non ; nous essayâmes de former une organisation, mais nous ne pûmes nous

réunir. Mon plan était d'organiser une société avec des gens qui avaient fait partie de sociétés de ce genre en Angleterre.

Q.—Travaillez-vous dans une boutique de la rue King ou de la rue George ?
R.—Je travaillais alors pour la maison Golden Griffin comme couturier. Il y avait des ouvriers membres de ces sociétés qui travaillaient aussi comme couturiers.

Q.—Savez-vous qu'il existe une société à Toronto depuis 20 ans ? R.—Les ouvriers l'ignoraient ; je voulais les former en club.

RICHARD MATHEWS, jr., typographe, de London, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ASMSTRONG :

Q.—Travaillez-vous aux ouvrages de ville ou comme compositeur ? R.—Je suis compositeur de livres.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à London ? R.—Depuis environ trois ans et demi.

Q.—Etes-vous payé à la semaine ou à la pièce ? R.—A la semaine.

Q.—Combien par semaine ? R.—Neuf piastres pour cinquante-six heures.

Q.—Sont-ce là les salaires réguliers ? R.—Oui, c'est tout ce que l'union exige ? on peut essayer d'obtenir davantage.

Q.—Croyez-vous qu'il soit avantageux à un compositeur de livres de travailler à la pièce ? R.—Oui, si l'on a assez d'ouvrage ; dans quelques imprimeries c'est un avantage de travailler à la pièce. Naturellement, dans un petit atelier, on n'a pas assez à faire pour tenir les ouvriers constamment occupés.

Q.—Est-ce que tous les livres à composer leur sont donnés à la pièce ? R.—Non, cela dépend de la nature de l'ouvrage. Si c'est de la composition solide, on peut l'avoir à la pièce ; si c'est de la matière grasse, l'ouvrage est donné à la semaine.

Q.—Travaillez-vous dans un atelier où il y a des ouvriers à la semaine et des ouvriers à la pièce employés dans la même salle ? R.—Non, ce sont tous des ouvriers à la semaine. C'est un petit atelier, et les deux propriétaires sont des typographes. On n'y emploie que des membres de l'union. Il y en a quatre, y compris les patrons.

Q.—Y a-t-il dans cette ville des imprimeries d'ouvrages de ville où des ouvriers la semaine et des ouvriers à la pièce travaillent dans une même salle ? R.—Oui, ils sont dans la même salle, à chaque extrémité de la salle.

Q.—Là où les ouvriers à la pièce et les ouvriers à la semaine travaillent dans une salle commune, est-ce que les ouvriers à la pièce ont leur part de la matière grasse ? R.—Le propriétaire, règle générale, sait si l'ouvrage sera de la matière grasse ou non, et si oui, il le donne aux ouvriers à la semaine.

Q.—Dans le but de faire faire l'ouvrage à meilleur marché ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'apprentis dans les imprimeries d'ouvrages de ville ? R.—Oui, plus qu'il n'y a de compagnons.

SAMUEL PEDDLE, ébéniste, de London, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Vous travaillez, je crois, pour la compagnie de meubles de London ? R.—Oui, depuis neuf ans.

Q.—Quels salaires la compagnie paie-t-elle ? R.—Les salaires varient ; un homme à la journée peut gagner de \$8 à \$10 par semaine ; un ouvrier à la pièce peut faire, je suppose, de \$9 à \$15, c'est-à-dire un bon ouvrier.

Q.—Y a-t-il dans cette fabrique un ouvrier qui reçoit moins de \$8 par semaine

et qui prend la place d'un ouvrier habile? R.—Oui; un homme qui vient de finir son apprentissage reçoit moins que \$8.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous êtes-vous beaucoup occupé de questions ouvrières? R.—Oui, il y a quelque temps, mais pas dernièrement, mon temps se trouvant employé plus qu'autrefois par des affaires de famille. Je me suis probablement occupé de questions ouvrières plus que je n'aurais dû le faire dans ma position.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question du partage des profits? R.—Pas pratiquement, mais j'ai beaucoup lu sur cette question.

Q.—Savez-vous si ce système existe dans ce pays? R.—Non, pas en Canada.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Parlez-vous des sociétés coopératives? R.—Non, du partage des profits, c'est-à-dire du système d'après lequel les employés sont payés d'après les profits faits par le patron, à part du principe coopératif. Dans ce système, quand un patron fait des profits considérables il en donne une part à ses employés.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous que si le partage des profits était adopté en principe, il diminuerait les difficultés entre patrons et employés? R.—Oui; il diminuerait les difficultés et engagerait un ouvrier à apporter plus de soin à l'emploi des matériaux, et patrons et ouvriers travailleraient plus de concert qu'ils ne le font aujourd'hui.

Q.—A votre avis, l'introduction du système de partage des profits, comme facteur dans les affaires, serait-elle praticable? R.—Elle est praticable, puisque la chose se fait en Angleterre. Elle se pratique, je crois, dans la publication de quelques-uns des meilleurs livres, à Londres, de nos jours.

Q.—Savez-vous si les ouvriers canadiens ont jamais essayé d'obtenir que le système du partage des profits fût mis en pratique? R.—Je n'ai jamais eu connaissance qu'on en ait parlé à un patron canadien, pas plus que du système coopératif; pas en ce qui concerne le partage des profits.

Q.—En ce qui concerne les apprentis dans votre métier, est-ce que le système actuel d'engagement est satisfaisant? R.—Dans notre métier, tel qu'il se pratique en cette ville, le système actuel d'apprentissage est mauvais. Un grand nombre commencent à s'initier au métier et ne l'apprennent jamais parfaitement, on ne peut pas les appeler des apprentis de bonne foi? R.—Règle générale, un apprenti de bonne foi, lié par un contrat est assez satisfaisant.

Q.—Ceux qui sont engagés par contrat? R.—Oui, ceux qui sont engagés par un contrat régulier.

Q.—Est-ce que tous les apprentis ne devraient pas être engagés par contrat? R.—Je ne sais trop. Un grand nombre de jeunes garçons viennent aider les ouvriers. Ils apprennent une partie du métier et ne vont pas au-delà. Ils apprennent juste ce qu'il faut pour être utiles à l'homme qui les emploie et celui-ci les garde. Quelques garçons d'aptitudes plus qu'ordinaires font des ouvriers avec le temps parce qu'ils sont obéissants, fidèles et intelligents, industrieux à leur ouvrage, et quand survient une crise, ils parviennent à s'installer et deviennent des ouvriers, sans jamais avoir été engagés comme apprentis par un contrat régulier.

Q.—Ils sont engagés par les ouvriers et non par le patron? R.—Ils sont engagés par les ouvriers, sans que les patrons s'en mêlent. Un ouvrier les engage à son compte; il leur paie les gages convenus, et le garçon est libre de quitter quand il veut.

Q.—Savez-vous si les ouvriers désirent l'établissement d'un bureau de statistique ouvrière? R.—En général, les ouvriers les plus intelligents sont d'avis que ce serait pour nous un grand avantage, en ce que vous verriez s'établir un taux uniforme de gages, de même que nous connaîtrions la condition générale du marché ouvrier, et

ce projet, s'il était adopté, serait ainsi un grand bienfait, tant au point de vue financier qu'au point de vue éducationnel.

Q.—D'après ce que vous connaissez des ouvriers de London, les croyez-vous en faveur de l'établissement d'un bureau de ce genre? R.—Oui, les plus intelligents d'entre eux.

Q.—En ce qui concerne la solution des conflits entre le capital et le travail, avez-vous étudié la question de l'arbitrage? R.—Oui, beaucoup.

Q.—Voulez-vous exposer votre manière de voir à cet égard? R.—Ma manière de voir, de même que celle de mes compagnons de travail, avec qui j'en ai causé, c'est que nous croyons qu'un bureau d'arbitrage, composé à la fois d'hommes d'affaires et d'ouvriers, serait le meilleur moyen d'appropriier et de régler les difficultés ouvrières.

Q.—Comment constitueriez-vous ce bureau? R.—Je crois que je choisirais de bons hommes d'affaires et quelques ouvriers intelligents et je constituerais un bureau permanent chargé du règlement de toutes les difficultés ouvrières et dont la décision serait finale.

Q.—Rendriez-vous cette décision obligatoire? R.—Oui, le bureau ayant le pouvoir d'examiner les deux côtés de la question, les salaires reçus par les employés et la somme que vaut leur travail.

Q.—N'y a-t-il pas une loi d'arbitrage dans Ontario? R.—Oui; mais je ne crois pas que, pratiquement, elle ait jamais été mise à effet.

Q.—Savez-vous pourquoi? R.—Non.

Q.—Est-ce parce que la loi ne décréait pas de pouvoirs assez amples? R.—Je ne sais pourquoi elle n'a pas été appliquée; je sais simplement qu'il existe une loi de ce genre.

Q.—En ce qui concerne la responsabilité des patrons dans les cas d'accidents, y a-t-il une loi existante qui protège les employés contre la négligence des patrons? R.—Il y a une loi faite pour les protéger, mais qui ne les protège pas.

Q.—Pouvez-vous dire pourquoi la loi ne les protège pas? R.—L'inspecteur des fabriques a fait une visite dans notre établissement. Il n'a pas adressé un mot à aucun de nous; il a simplement visité la fabrique. Je ne savais même pas que c'était un inspecteur de fabriques. Je répète qu'il a simplement passé dans la fabrique, précédé par M. Wolfe. Je crois savoir qu'il n'a pas été cinq minutes dans tout l'établissement. Il n'a regardé ni aux machines, ni au cabinet d'aisance. Ceux qui l'ont vu disent qu'il a passé par la boutique. Nous n'avons su qu'il avait visité l'établissement qu'en lisant son nom dans le journal.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-ce que les ateliers de London, en général, ont un assez bon système de ventilation et d'égouts? R.—Je puis parler par expérience pratique de la compagnie de meubles de London. C'est à peu près le meilleur établissement où l'on puisse travailler en cette ville sous le rapport de l'hygiène, de la chaleur et du confort, et les hommes y sont bien traités. La seule chose dont nous ayons à nous plaindre un peu, c'est l'état sanitaire, bien que, peut-être, le gérant n'en soit aucunement responsable et que la chose puisse être due au vice de construction de l'établissement.

Q.—Êtes-vous au fait de l'opération de la loi conférant aux ouvriers un droit d'hypothèque? R.—Non, je n'en ai pas une connaissance spéciale. Je viens justement de la lire, et c'est tout. Nous n'avons jamais eu de difficultés à propos de nos salaires; ils nous sont payés quand nous les avons gagnés.

Q.—Connaissez-vous la proportion des profits réalisés respectivement par le capital et le travail? R.—Pas directement.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Où sont généralement manufacturés les outils dont vous vous servez dans votre établissement? R.—Nos outils sont principalement manufacturés à Sheffield.

Q.—Savez-vous si on fabrique aucun de vos outils au Canada? R.—Je crois que quelques-uns des instruments dont nous nous servons en rapport avec les machines sont fabriqués dans le pays, à Montréal.

Q.—Savez-vous où l'on se procure les instruments employés dans les machines, tels que les couteaux et les coupleurs? R.—Non; je crois qu'une partie vient des Etats-Unis et une partie du Canada; je sais qu'une partie vient des Etats-Unis.

Q.—Comment ceux fabriqués au Canada soutiennent-ils la comparaison avec ceux fabriqués aux Etats-Unis? R.—Je ne saurais dire.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous quelque chose des sociétés coopératives de construction? R.—Oui; j'ai acquis un peu d'expérience en ce qui concerne une de ces sociétés, plus d'expérience que j'en désirais.

Q.—En avez-vous retiré du profit? R.—Non, j'y ai perdu \$60.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Connaissez-vous une société coopérative existant dans le moment? R.—Oui.

Q.—Veuillez dire de quel avantage elle est pour les ouvriers? R.—J'ai dépensé \$8.50 dans les deux derniers achats que j'ai faits et j'ai économisé là-dessus \$1.25. Nous achetons comme dans le détail aux prix du gros dans le magasin coopératif dont je fais partie

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Depuis combien de temps fonctionne ce système? R.—Il n'a guère que quatre à six mois d'existence. Il y a six à sept semaines que j'en fais partie à titre d'actionnaire.

Q.—A-t-elle une bonne chance de réussir dans ces circonstances? R.—Je crois que oui. A mon avis, elle a plus de chance de réussir aujourd'hui que jamais. Je crois qu'elle suit les traces de la société qui a si bien réussi en Angleterre.

Q.—Est-elle bien encouragée aujourd'hui? R.—Oui, assez. Je crois que nous comptons aujourd'hui cinquante membres.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vendez-vous à d'autres personnes qu'aux membres? R.—Non, si ce n'est aux membres des unions ouvrières.

Q.—La partie de ma question, c'est de savoir si vous vendez à d'autres qu'aux actionnaires de la société? R.—Non. Vous payez une action, et cela fait, vous êtes membre *bonâ fide*. Vous pouvez donner une commande et cette commande sera envoyée à une maison de gros et remplie comme dans le détail. Vous payez comptant d'avance, et vos marchandises vous sont envoyées chez vous et on vous rembourse toute somme dont l'emploi n'est pas nécessaire. Dans tous les cas, on paye comptant avant de donner la commande. Nous obtenons nos marchandises aux prix du gros, avec un escompte de trois pour cent, qui est appliqué à l'entretien de notre salle de lecture et aux autres dépenses.

Q.—Cette maison de gros n'aimerait pas que l'on sût que vous obtenez d'elle vos marchandises? R.—Peut-être que non.

Q.—La chose n'est pas généralement connue, je suppose? R.—Non, mais l'argent comptant a toujours son attrait.

Q.—Il n'y aurait pas de difficulté, je suppose, à trouver des maisons de gros qui consentiraient à faire affaire avec vous? R.—Non, nous n'avons qu'à demander leurs prix pour les recevoir, et une maison fera concurrence à l'autre pour le commerce d'automne.

Q.—Vous n'avez pas de capital, d'après ce que je comprends? R.—Non, nous n'avons que de \$50 à \$100 en réserve.

PATRICK BURNS, journalier de London, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Veuillez dire à la commission à quoi vous travaillez ? R.—Je suis employé à la tannerie dans le moment.

Q.—Quels sont les salaires par semaine d'un journalier à London ? R.—J'ai \$7 par semaine ; les salaires varient généralement de \$1 à \$1.25 par jour.

Q.—Savez-vous quels sont les salaires des journaliers qui travaillent pour le compte du conseil municipal ici ? R.—Une piastre et vingt-cinq centins par jour, pour neuf heures de travail.

Q.—Y en a-t-il qui travaillent au-dessous de ce prix-là pour le compte du conseil municipal ? R.—Non, pas dans le moment.

Q.—Est-ce que les journaliers employés par les entrepreneurs à des travaux d'excavation, et autres travaux de ce genre, et à des travaux d'égouts, reçoivent plus ou moins que les journaliers qui travaillent à l'emploi du conseil municipal ? R.—Une piastre et vingt-cinq centins par jour est le prix normal.

Q.—Est-ce que les journaliers employés par le conseil municipal sont employés toute l'année ? R.—Non ; généralement ils sont employés au printemps et à l'automne.

Q.—Sont-ils payés toutes les quinzaines ou à toutes les semaines ? R.—Je ne sais pas ; toutes les semaines, je crois.

Q.—Etes-vous employé toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Quelles épargnes un journalier marié peut-il faire, avec une famille de trois ou quatre enfants, et en pratiquant l'économie d'une façon ordinaire ? R.—Voulez-vous parler d'un homme qui gagne \$7 par semaine.

Q.—Oui ; quelles économies peut-il faire ? R.—Environ \$25 à \$30 par année.

Q.—C'est-à-dire s'il est employé toute l'année ? R.—Oui, un homme ayant une famille de trois ou quatre enfants.

Q.—Et peut-il se donner raisonnablement le confort ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que les journaliers de cette ville ont une organisation ? R.—Les aides-maçons en ont une.

Q.—Y a-t-il d'autres organisations de journaliers ? R.—C'est la seule union de journaliers. Je fais partie des chevaliers du travail.

Q.—Y a-t-il des ouvriers qui vivent dans des maisons à loyers dans cette ville ? R.—Oui, il y en a quelques-uns, mais un petit nombre.

Q.—Est-ce que ces maisons sont dans une bonne condition sanitaire ? R.—Oui, généralement parlant.

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés ouvrières dans votre métier ? R.—Non, pas avec les patrons pour lesquels je travaille.

Q.—Est-ce que l'immigration fait tort à votre occupation ? R.—Oui, je crois que l'immigration a une tendance à diminuer les salaires des journaliers, la majorité des émigrants qui viennent ici sont naturellement des journaliers et un certain nombre sont portés sur la foi des annonces à quitter l'ancien continent. J'ai vu une annonce de la ligne Allan, dans laquelle on déclarait qu'il y a ici des terres en abondance et que le besoin de journaliers se faisait sentir dans toutes les parties du Canada. Quand j'arrivai je constatai qu'il y en avait déjà trop ici.

Q.—Etes-vous venu comme garçon de ferme ? R.—Non, j'ai payé mon passage jusqu'ici et c'est l'une des raisons qui m'ont engagé à venir.

Q.—Connaissez-vous la situation de plusieurs de ceux qui sont venus de cette façon ? R.—J'ai causé avec plusieurs d'entre eux et un bon nombre désireraient s'en retourner.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel loyer payez-vous pour un cottage confortable à London ? R.—Je demeure dans la partie ouest de London, et je paie \$4,50 par mois.

Q.—Combien y a-t-il de pièces dans ce cottage ? R.—Cinq pièces et une cuisine.

Q.—Est-ce une maison chaude et confortable ? R.—Oui, c'est une bonne maison confortable.

J. W. THOR, typographe d'ouvrages de ville, de London, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Je suppose que vous recevez le salaire ordinaire \$9 par semaine ? R.—J'ai plus que le prix ordinaire.

Q.—Avez-vous entendu la déposition du dernier typographe qui a été entendu ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à sa déposition ? R.—Je suis disposé à répondre à toute question que voudront me poser les membres de la commission.

Q.—Quel est la condition sanitaire de l'atelier où vous travaillez ? R.—La condition sanitaire est très bonne, je crois, elle est à peu près aussi bonne que celles des ateliers d'imprimerie moyenne, et probablement meilleure.

Q.—Pouvez-vous renseigner la commission sur les prix des ouvrages de ville, à London ? Sont-ils plus chers ou moins chers ici que dans une autre ville de la même grandeur et de la même importance ? R.—Je crois que les prix sont à peu près les mêmes partout. Les établissements d'imprimerie ici ont à subir la concurrence avec d'autres établissements de London, Hamilton et d'autres endroits ; quelquefois ils sortent triomphants de la lutte, d'autres fois, ils arrivent d'accord.

Q.—Quel est l'état du métier dans le moment ? R.—Assez bon.

Q.—Est-il dans une situation plus prospère qu'il était l'année dernière à la même époque ? R.—Je crois qu'il est dans la même situation ; nous sommes toujours occupés à cette saison de l'année.

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ouvriers qui chôment ? R.—Non, pas dans le moment, un très petit nombre.

Q.—Est-ce que les typographes préfèrent le système des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Croient-ils qu'il serait avantageux pour l'avenir d'un jeune garçon qu'il fût engagé régulièrement par contrat et qu'on lui enseignât parfaitement le métier ? R.—Je crois que si un jeune garçon était engagé par contrat et que le patron fut obligé de lui enseigner parfaitement le métier, ce serait un grand avantage pour l'apprenti. La façon dont on enseigne actuellement le métier à un jeune garçon est désavantageuse ; le fait est qu'on ne l'emploie que jusqu'à ce qu'il ait appris quelque peu le métier, alors il va ailleurs afin d'obtenir les gages d'un ouvrier à la journée.

Q.—Y a-t-il des femmes ou des enfants employés dans le métier dans cette ville ? R.—Je crois qu'il y a dix femmes employées dans les imprimeries.

Q.—Savez-vous quels salaires elles gagnent ? R.—Je suis informé qu'elles gagnent en moyenne \$3 par semaine.

Q.—Vous dites que vous avez plus que le salaire ordinaire ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup de typographes à London qui reçoivent plus que le salaire ordinaire ; je veux parler des ouvriers à la journée ? R.—Oui, les salaires dans toute la ville excèdent d'un peu plus de 50 cents la moyenne des salaires réguliers. Les salaires varient de \$9 à \$13 pour les ouvriers à la journée, c'est-à-dire les typographes qui ne sont pas employés comme contre-maîtres.

LONDON 12 janvier, 1888.

JOHN HAYMAN, constructeur et entrepreneur, de London, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Voulez-vous avoir la bonté de dire à la commission quelle est la condition générale des ouvriers employés dans votre industrie ? R.—Nous n'avons pas de conditions spéciales ; nous travaillons simplement dans les conditions ordinaires.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Combien employez-vous d'ouvriers ? R.—A cette saison de l'année, deux ou trois seulement ; il y a des moments où nous en employons de vingt-cinq à trente.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—En vous demandant quelle est la condition générale de vos ouvriers, je voulais savoir pour combien de temps ils sont employés et qu'elle est la moyenne de leurs salaires ? R.—La moyenne des salaires des briqueteurs peut venir, au taux actuel des salaires, de \$400 à \$500 par année. Quelques-uns feront à peu près \$400 et d'autres feront jusqu'à \$500.

Q.—La moyenne est d'environ \$400 ? R.—Oui ; je crois que oui.

Q.—Combien de journées de travail cela représente-t-il ? R.—Nous payons 33½ cents de l'heure. En hiver, nous avons très peu d'ouvrage, surtout dans une ville comme London. Les constructions sont en petit nombre, ici, et en hiver l'ouvrage fait à peu près défaut.

Q.—Je suppose que la demande du travail est très facile pendant quatre à cinq mois de l'année ? R.—Oui, pendant quatre mois à peu près.

Q.—Y a-t-il d'autres emplois auxquels les ouvriers peuvent se livrer pendant la saison du chômage ? R.—Pas pour les pour briqueteurs ; il faut qu'ils vivent de leur propre métier ; il leur servirait de rien d'en sortir, car il y a beaucoup de travailleurs qui ne gagnent pas autant qu'eux,

Q.—Est-ce que les ouvriers sont en général satisfaits de l'état du métier ?—R. Je crois que nos briqueteurs sont très satisfaits dans le moment. Nous avons eu une grève, mais je crois qu'en somme ils sont très satisfaits ; je n'ai pas entendu de plaintes.

Q.—Quand cette grève a-t-elle eu lieu ? R.—C'était en juin dernier ; je crois que la grève a éclaté le 1er juin.

Q.—Pouvez-vous dire comment la grève a pris fin ? R.—Nous avons payé les salaires qu'on nous demandait.

Q.—Y a-t-il eu un arbitrage ? R.—Non, les parties n'en voulaient pas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Qu'est-ce qui n'en voulait pas ? R.—Les patrons offrirent de transiger avec les ouvriers, mais ceux-ci ne voulaient pas entendre parler d'arbitrage.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—A votre avis, quel est le moyen le plus équitable de régler les difficultés ouvrières ? R.—L'arbitrage ; toutes les difficultés devraient être réglées par ce moyen.

Q.—Seriez-vous en faveur d'une loi obligeant les parties en difficulté de recourir à l'arbitrage ? R.—Je ne sais pas quant à cela ; je ne crois pas que j'imposerais une chose de ce genre.

Q.—Par exemple, supposons que vous soyez très occupé ici, et que les ouvriers en profitent pour se mettre en grève. Ne serait-il pas à l'avantage des patrons qu'ils

pusseut forcer les ouvriers à en passer par l'arbitrage ? R.—Oui ; mais leurs règlements ne leur permettent pas d'en agir ainsi, sans en donner avis. Nous avons été prévenus deux ou trois mois d'avance, le printemps dernier, que lorsque le moment serait venu, les ouvriers demanderaient une augmentation de salaire. Pour ma part, je croyais qu'il valait mieux la payer. Nous avons tenu bon pendant quelques semaines, j'ai été l'un des premiers à payer l'augmentation demandée. Nous ne pouvions suspendre nos travaux de construction.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Les journaliers étaient aussi en grève ? R.—Oui, à la même époque.

Q.—Comment leur difficulté a-t-elle été réglée ? R.—Nous payâmes une légère augmentation aux meilleurs hommes, et les autres travaillèrent à peu près aux mêmes conditions qu'auparavant.

Q.—Offrirent-ils un arbitrage ? R.—Je ne crois pas qu'il y ait eu un arbitrage d'offert de part et d'autre ; je ne me rappelle pas qu'il y en ait eu. Nous avons décidé que nous ne pouvions payer l'augmentation demandée par les manœuvres des briqueteurs parce que d'autres journaliers demandaient beaucoup moins et qu'il y avait des journaliers en abondance ; de sorte qu'il n'eût été aucunement satisfaisant pour le public d'accorder une augmentation générale.

Q.—Quels salaires payez-vous aux journaliers dans votre industrie ? R.—Dix-huit cents de l'heure.

Q.—Pour neuf heures ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des journaliers employés dans votre industrie qui reçoivent plus que ce prix ? R.—Oui, il y en a quelques-uns qui ont 20 cents, mais ce sont presque des ouvriers ; ce sont des hommes adroits et qu'on peut employer à d'autres travaux.

Q.—Avez-vous jamais étudié le système du partage des profits ? R.—Oui ; j'ai travaillé avec une couple d'autres hommes et j'ai partagé les profits, il y a de cela plusieurs années.

Q.—Croyez-vous que ce soit un système qui puisse être appliqué avec succès ? R.—Non, je ne crois pas qu'il vaille grand'chose.

Q.—Ne croyez-vous pas que si les employés étaient initiés aux affaires de leur patron, ils apporteraient plus de soin à leur travail ? R.—Quelques-uns, oui ; d'autres n'ont pas les qualités d'hommes d'affaires pour les guider. Il y a tant de différence entre les ouvriers qu'il est très difficile de contrôler ce système.

Q.—Prenez-vous beaucoup d'apprentis dans le métier de briqueteurs ? R.—On ne nous en accorde qu'un à la fois, c'est-à-dire un pour tout le nombre d'ouvriers qu'un patron emploie. Il n'y a pas de patron à London qui puissent engager un nombre d'ouvriers pour lequel on lui allouera plus qu'un apprenti. L'industrie de la construction ici est très restreinte.

Q.—Est-ce que les apprentis dans votre industrie sont engagés par contrat ? R.—Oui, ils ont à s'engager par contrat. Quand un patron a un fils qui travaille on ne lui accorde pas d'apprenti. On ne me permet pas d'en avoir un, parce que j'ai mon fils à mon emploi.

Q.—Connaissez-vous quelque chose des sociétés coopératives ? R.—Non.

Q.—Avez-vous quelque expérience à cet égard ? R.—Non, aucune.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question de l'enseignement technique ? R.—Non. Nous prenons le meilleur homme que nous pouvons trouver et nous lui payons son salaire. C'est à peu près tout ce que nous recherchons dans l'industrie de la construction.

Interrogé par M. CLARKE :

Q.—Pourquoi dites-vous qu'il faut que les jeunes garçons s'engagent par contrat comme apprentis ? R.—La chose est nécessaire, et pour le garçon et pour satisfaire aux règlements de l'union des briqueteurs. Il faut qu'ils s'engagent par contrat et qu'ils fassent partie de l'union sans quoi on ne leur permet pas de travailler.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Voulez-vous entrer dans plus de détails s'il vous plaît, au sujet de ces règlements qui ne permettent pas aux ouvriers de recourir à l'arbitrage sans en avoir donné avis ? R.—Je ne connais rien du tout.

Q.—Je crois que vous avez déclaré que les ouvriers ne voulaient ou ne pouvaient recourir à l'arbitrage sans en donner avis ? R.—Ils ne pourraient se mettre en grève sans avoir donné avis. Ils ne pouvaient se mettre en grève le printemps dernier sans donner avis, et avis fut donné.

Q.—Alors il n'y avait pas de raison pour qu'il n'y eut pas d'arbitrage, sauf que les ouvriers considéraient qu'ils avaient pour eux un droit ou un pouvoir absolu dans cette grève ? R.—Ils considéraient qu'ils avaient donné aux constructeurs avis en bonne et due forme. Je crois que c'était là leur idée.

Q.—Et après avoir donné cet avis, ils refusèrent un arbitrage ? R.—Oui.

Q.—Désiriez-vous un arbitrage ? R.—Les patrons le voulaient, nous eûmes des assemblées et nous nommâmes des arbitres. J'ignore pourquoi les ouvriers n'en voulurent pas. Quelques-uns des ouvriers n'en voulurent pas : peut-être était-ce à l'encontre de leurs règlements. J'ignore ce que sont leur règlements.

Q.—Combien d'ouvriers faut-il qu'un patron emploie pour qu'on lui permette d'avoir un second apprenti ? R.—Je l'ignore.

Q.—Quel est le nombre d'ouvriers accordés pour un apprenti ? R.—J'ignore ce que sont leurs règlements. Je sais seulement que j'ai un fils dans le métier et qu'on n'a pas voulu me laisser avoir un apprenti.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien de temps un avis est-il censé être donné, par les ouvriers, pour une augmentation de salaires avant qu'ils la demandent ? R.—Je ne sache pas qu'il y ait un délai spécifié.

Q.—Vous savez qu'il y a un délai ? R.—Il semble y en avoir un puisque les ouvriers prétendirent dans le temps qu'ils avaient donné un avis régulier et qu'ils devaient s'y tenir.

Q.—Est-ce que les patrons ont une organisation ? R.—Oui, quelques-uns, en très petit nombre.

Q.—En ce qui regarde l'avis, y a-t-il une entente mutuelle contre les patrons et les employés que chaque partie donnera avis, soit pour une augmentation, soit pour une diminution de salaire ? Y a-t-il une entente à cet effet entre les ouvriers et les patrons ? R.—Il y a eu quelque chose comme cela. Les choses peuvent se passer comme cela pendant une autre année à venir.

Q.—Les ouvriers donnèrent avis qu'à une certaine date, ils se mettraient en grève si on ne leur accordait un certain taux de salaire ? R.—Oui : ils recevaient 25 cents de l'heure, et ils demandèrent 33 cents de l'heure pour neuf heures de travail.

Q.—Avant qu'ils donnassent avis, est-ce que les patrons leur avaient promis une augmentation de salaire à commencer à une certaine date ? R.—Je ne crois pas ; je ne sache pas qu'aucune promesse eut été faite. Les patrons se proposaient de continuer à payer les mêmes salaires.

Q.—Y a-t-il une section affectée à la construction dans le bureau de commerce de cette ville ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que les patrons emploient des briqueteurs qui font partie de cette section ? R.—Oui.

Q.—Quand vous sollicitez des contrats, y a-t-il, à la section du bureau de commerce, une entente entre les patrons en ce qui regarde les soumissions pour certains genres de travaux ? R.—Non, chacun soumissionne comme il l'entend.

Q.—Il n'y aura pas d'entente entre les patrons tant qu'il y aura des soumissions uniformes pour certaines choses ? R.—Il peut y avoir une entente pour certaines choses, mais règle générale, chacun soumissionne librement.

Q.—Vous savez qu'une entente a eu lieu pour certaines choses entre les patrons ?
R.—Oui, c'est-à-dire pour discuter comment soumissionner et quels chiffres donner.

Q.—Et comparer les chiffres ? R.—Oui, comparer les chiffres et donner nos soumissions, mais non pour les modifier. Si nous ouvrons notre soumission, nous le faisons simplement comme nous le ferions dans le bureau d'un architecte. Nous savons alors quels sont ceux qui ont soumissionné et quels sont ceux qui n'ont pas soumissionné ; c'est le seul but de cette entente.

Q.—Y a-t-il eu une entente à l'effet que certains patrons soumissionneraient pour certains travaux et que d'autres ne soumissionneraient pas ? R.—Non ; l'entente n'a pas pour but d'empêcher qui que ce soit de soumissionner.

Q.—Y a-t-il eu une entente ? R.—Nous pouvons juger par notre propre jugement, nous ne sommes pas liés.

Q.—Y a-t-il eu une entente à cet effet ? R.—Non.

Q.—Une loi non écrite ? R.—Non. Nous pouvons donner nos chiffres en aucun temps et n'importe où. La seule différence que j'aie connue, c'est que pour une certaine entreprise, nous pouvons nous réunir et ouvrir les soumissions, comme nous le ferions sur ce bureau, mais le plus bas soumissionnaire aura l'entreprise quand même. C'est simplement une mesure de protection pour nous, pour qu'on agisse honnêtement avec nous. Sans cela il pourrait arriver que notre soumission fût rejetée pour une cause injuste.

Q.—Dois-je déduire de ce que vous dites que lorsque les patrons font des soumissions, ils les voient et se les montrent les uns aux autres avant d'envoyer les soumissions à l'architecte ? R.—Oui, nous pouvons les voir sur le bureau. J'ai déposé mes chiffres.

Q.—Et les autres les leurs ? R.—C'est-à-dire dans certains cas. Supposons qu'il s'agisse d'une grosse entreprise, que nous envoyions une soumission au bureau de l'architecte, que nous soyions les plus bas soumissionnaires et que nous ayions fait une erreur, nous obtiendrions le contrat, et ce pourrait être la ruine de qui que ce soit engagé dans l'industrie, parce qu'une fois le contrat signé il vous faut l'exécuter. Il n'y a pas moyen d'en sortir.

Q.—Il n'y a pas moyen d'en sortir ? R.—Assurément, si une personne a fait un contrat — et pas un homme n'abandonne une entreprise s'il voit les moyens de l'exécuter — et que le contrat soit signé, il lui faut s'y tenir. Elle a le privilège d'augmenter sa soumission.

Q.—Ou de la retirer ? R.—Oui, ou de la retirer ; c'est le seul avantage qu'il y a à se réunir.

Q.—En un mot, je comprends que les patrons comparent les soumissions avant de les envoyer à l'architecte ? R.—Dans quelques cas ils le font.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Mais après que cette comparaison est faite, on ne modifie en rien les chiffres ? R.—Non.

Q.—Seulement un homme peut retirer sa soumission s'il a fait une erreur ? R.—Oui ; c'est pour notre protection mutuelle.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—La société à laquelle vous appartenez s'appelle la Bourse des Constructeurs ? R.—Oui.

Q.—Vous en êtes le secrétaire, je crois ? R.—Non.

Q.—L'avez-vous été ? R.—Non.

Q.—Est-ce que les membres de la Bourse des Constructeurs emploient des ouvriers ? R.—Oui, n'importe qui.

Q.—Des marchands de quincaillerie ? R.—Oui, tous ceux qui aiment à en faire partie.

Q.—Des marchands de charbon et de bois ? R.—Oui.

Q.—Comment se fait l'élection des membres de cette société — au moyen du scrutin ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que les membres de cette société ont un tarif différentiel au préjudice d'autres patrons de cette ville ? R.—Non.

Q.—Ils ne les font pas payer plus cher pour les marchandises ? Par exemple, je suis charpentier, j'ai une entreprise et je vais dans une machine à planer ou dans une cour à bois pour obtenir des matériaux ; me ferait-on le bois plus cher qu'aux membres de la Bourse des Constructeurs ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Me ferait-on payer la latte plus cher ? R.—Non, je ne crois pas. Le fait est que j'ai entendu des marchands qui ne font pas partie de la société dire qu'ils avaient acheté à meilleur marché ; j'ignore ce qu'ils paient.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Alors, vous dites, si je comprends bien, qu'on ne fait pas de distinction entre les membres de la Bourse qui font ou ne font pas partie de l'union, non plus qu'entre ceux qui ne font pas partie de la Bourse ? R.—Non, il n'y a pas de distinction.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Dans quel but admet-on des marchands de quincaillerie dans une Bourse qui se rattache à l'industrie de la construction ? R.—Je l'ignore ; c'est pour les affaires en général.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pour résumer cette question en quelques mots, je vais vous poser la question suivante : Y a-t-il une règle ou une entente entre les membres de cette société à l'effet qu'ils ne travailleront pas avec des personnes qui ne font pas partie de votre société ? R.—Non.

Q.—Il n'y a ni règle ni entente à cet effet ? R.—Non ; nous travaillons partout et en tout temps quand nous pouvons avoir de l'ouvrage et que nous pouvons nous faire payer par des personnes responsables.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—De qui que ce soit ? R.—Oui, de qui que ce soit. Toute la différence c'est que vous vous plaisez plus chez les uns que chez les autres, mais cela arrive, soit qu'on soit membre de l'Union soit qu'on n'en soit pas.

Q.—Arrive-t-il souvent qu'un charpentier entreprenne toute une construction et demande ensuite des soumissions aux briqueteurs, aux plâtriers, aux peintres, aux plombiers, tandis que le charpentier a toute l'entreprise à lui seul et est responsable pour tout l'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Alors tout se résume à ceci : Si vous n'avez pas affaire à un homme responsable, vous ne vous souciez pas de faire une soumission ? R.—Oui ; dans ces cas-là je ne me soucie pas de faire des soumissions.

Q.—A faire partie de la Bourses des Constructeurs, trouvez-vous pour l'achat des matériaux quelque avantage que n'a pas un entrepreneur ordinaire ? R.—Non ; tous les constructeurs achètent là où ils ont à meilleur marché. Notre seul avantage c'est que si nous achetons de grandes quantités à la fois, nous avons à meilleur marché qu'en achetant par petites quantités.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce là le seul avantage ? R.—C'est le seul que je connaisse.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Y a-t-il des pénalités imposées aux membres qui feraient quelque chose en violation des règlements ? R.—Je le suppose.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Y a-t-il une règle pour l'imposition des pénalités ? R.—Je suppose que si vous n'agissez pas comme les autres, vous aurez à payer l'amende.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Qu'est-ce qui constituerait un acte méritant une pénalité ? R.—Etre déloyal envers un membre, chercher à lui couper l'herbe sous le pied, agir malhonnêtement.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Je suppose que vos règlements ne définissent pas la forme ou la nature des soumissions que vous avez à faire, ni à qui vous devez les faire, tout cela est laissé à vous-mêmes ? R.—Il n'y a rien qui règle les prix de nos soumissions. Il n'y a rien d'écrit à ce sujet. Vous êtes libres de faire des soumissions comme vous l'entendez ; la seule chose c'est de tâcher de vous faire payer.

Q.—Est-ce que les commerçants de bois appartenant à la Bourse des Constructeurs n'ont pas eu des difficultés avec le conseil de ville à propos d'un contrat pour du bois destiné aux trottoirs ? R.—Oui ; il ne faut pas oublier que les commerçants de bois font ce qu'ils veulent.

Q.—Et vous ne voulez pas savoir ce qu'ils font ? R.—Non. A la Bourse des Constructeurs — je veux que cela soit bien compris — on ne reconnaît que les transactions honnêtes. Rien autre chose n'est admis, et je parle ici des transactions qui se font à la Bourse des Constructeurs. Quand à élever les prix des soumissions ou les rédiger de telle ou telle manière, j'ai souvent entendu parler de cela, mais je veux qu'il soit bien compris que la Bourse ne reconnaît pas ces transactions.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—La Bourse n'est pas partie à ces transactions ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous voulez dire que tout se passe honnêtement entre les membres ? R.—Si un certain nombre de briqueteurs se réunissent pour décider quelque chose, ils agissent en dehors de la Bourse. Il n'y a rien pour les empêcher d'agir à leur guise pour ce qui concerne leur métier, mais la Chambre n'a rien à y voir. La raison pour laquelle la Bourse des Constructeurs a été fondée, c'était pour discuter les meilleurs moyens à adopter envers les ouvriers pendant une grève.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Lorsque des membres de la Bourse des Constructeurs, exerçant le métier de briqueteurs, apportent un contrat à la Bourse, paient-ils 10 pour cent sur ce contrat ? R.—J'ai eu connaissance que des soumissions ont été montrées dans le bureau d'échange. Vous pouvez parler de ces choses vous-même. Une demi-douzaine peuvent se rassembler et montrer leurs prix pour un ouvrage spécial. J'ai entendu parler d'un cas où ils ont été augmentés. Dans un cas ou deux, j'étais présent, alors que les soumissions étaient trop basses et elles ont été élevées pour rencontrer les exigences. Il y a une différence entre une assemblée de comité et une chose ainsi faite dans le bureau d'échange. L'échange ne laisse aucun doute sur ces affaires.

DR. ARONHATEKHA, London, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes en rapport avec différentes sociétés de secours et d'assistance, je crois ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous très bien comment ces sociétés fonctionnent ? R.—Oui, les deux.

Q.—Je veux parler du fonctionnement extérieur ? R.—J'ai une connaissance intime du fonctionnement de quelques-unes d'elles.

Q.—Sont-ce des sociétés de secours et d'assistance ou bien sont-elles l'une ou l'autre ? R.—Je pense que presque toutes les sociétés dont j'ai fait partie réunissaient les deux buts. Il y en a cependant quelques-unes où il n'en est pas ainsi. Elles peuvent avoir un caractère d'assistance, mais cela ne forme pas partie de leur constitution. La plupart des sociétés aujourd'hui réunissent les deux dans leur fonctionnement.

Q.—Est-ce que les contributions qui sont payées à ces sociétés couvrent toutes les dépenses de leur fonctionnement comprenant les assistances et les paiements obligatoires ou bien sont-ils séparés — est-ce que l'assurance est séparée des fonctions ordinaires de la société ? R.—Dans l'ordre indépendant des Forestiers, l'assurance et le secours aux malades et les autres bénéfiques forment partie du système de la société. Dans les Oddfellows, l'assurance est une institution séparée. Je veux dire qu'un Oddfellow peut être Oddfellow et n'être pas assuré, partageant seulement le secours aux malades.

Q.—Je suppose que le secours aux malades n'est pas une assurance que pour le cas de maladie ? R.—Certainement.

Q.—Je veux dire que les paiements sont ceux qu'un membre peut demander ? R.—Oui.

Q.—Comme étant distincts de ceux qui peuvent être donnés aux personnes nécessiteuses ? R.—Oui.

Q.—Comment les fonds de ces sociétés sont-ils souscrits ? R.—Peut-être aurais-je mieux fait de parler de la société que je connais le plus intimement l'ordre indépendant des Forestiers, parce que je connais cette société et elle est le type des autres institutions. Les fonds de l'Ordre indépendant des Forestiers sont d'abord déposés en banque, sujets au chèque des trois officiers pour les secours et les dépenses se rapportant au fonctionnement de l'Ordre. Les surplus des fonds, lesquels sont maintenant considérables et qui augmentent beaucoup, sont déposés dans certaines institutions choisies par la Cour Suprême et je pense que \$11,000 sont déposées dans les caisses d'épargne des bureaux de poste ; \$25,000 dans la banque d'épargne de la Puissance ici ; \$55,000 dans la Permanente Canadienne ; \$20,000 dans les débetures de la compagnie de Placements d'Ontario, — non pas l'institution des tailleurs d'Ontario, mais une autre société de prêts ici ; \$4,000 dans les débetures scolaires. Ce sont des dépôts permanents. Ils ne peuvent être retirés que sur le chèque de sept membres du conseil exécutif et seulement dans le but de payer des secours. Ils sont placés en cas d'accident ou d'épidémie dans l'ordre, et alors dans ce cas, les surplus sont disponibles pour payer les demandes extraordinaires sans faire de répartition additionnelle parmi les membres de la société.

Q.—De sorte que lorsque ces deniers sont une fois placés comme étant distincts de ceux qui sont déposés, ils ne peuvent plus être retirés pour payer les dépenses excepté par le bureau des sept directeurs ? R.—Excepté par ordre de la Cour suprême qui représente la corporation ; mais jusqu'à ce qu'un tel ordre soit émis, l'argent ne peut être retiré pour aucune considération excepté pour payer des secours.

Q.—Est-ce qu'il y a de fortes sommes d'argent tenues en banque et qui ne sont pas placées ? R.—Nous gardons généralement d'un mois à un autre environ \$10,000, afin de pouvoir payer promptement les réclamations de décès.

Q.—Sur quelle autorité cet argent peut-il être retiré ? R.—Sur le chèque des

trois principaux officiers,—le chef suprême, le grand maître, le trésorier suprême et le secrétaire.

Q.—Quelle sûreté donnent-ils à la société ? R.—Des bons de garantie sont donnés par le trésorier suprême et le secrétaire suprême.

Q.—Sans doute, ces bons sont considérés comme une ample protection pour la société contre toute malversation possible des fonds ? R.—Oui, et lorsque l'ordre a un sauvage pour son agent suprême, c'est une protection additionnelle. Nous avons, je crois, des bons suffisamment pour couvrir les dépôts qui sont en compte ouvert, en banque.

Q.—Est-ce que les fonds des autres sociétés que vous connaissez sont aussi bien protégés ? R.—Règle générale, les institutions prennent beaucoup de soin à protéger les fonds de l'ordre. Tous ceux que je connais sont je crois bien protégés.

Q.—Est-ce que les compagnies qui font des affaires d'assurance, soit en assurant la santé des membres ou leur vie, chargent suivant les probabilités de maladie ou de mort, ou bien si elles ont un taux fixé sans égard à l'âge ou à la probabilité du décès ? R.—Dans l'Ordre indépendant des Forestiers, le taux est basé entièrement sur des tableaux calculés.

Q.—De sorte qu'en réalité c'est une affaire d'assurance basée sur les principes qui gouvernent les compagnies d'assurance ordinaires ? R.—Oui ; il y a une différence cependant, c'est que les dépenses d'administration sont chez nous de moins de 5 pour cent sur les recettes brutes et comme nous avons des loges partout et que par conséquent nous avons les moyens de collecter de nos membres dans toute la Puissance sans peu ou point de frais, nos dépenses sont très faibles. Une compagnie d'assurance ne pourrait jamais faire ses affaires sur une même base d'économie et nos salaires ne sont pas élevés. De cette manière nous sommes en mesure de faire un fonds de réserve, sans collecter, comme le font surtout les compagnies d'assurance, une partie des primes dans le but de créer un fonds de réserve, partie de telles primes devant être pour payer le coût du risque et l'autre partie pour les dépenses d'administration ; et près de la moitié des primes vont dans le fonds de réserve. Nous accumulons un fonds de réserve de sorte que dans six ans et demi nous avons amassé au-delà de \$18,000.

Q.—Est-ce que ce fonds de réserve constitue un fonds éventuel, par exemple, si le nombre des membres diminuait ? Est-ce qu'il garantit à ceux qui y ont mis de l'argent qu'ils recevront des bénéfices ? R.—Oui ; je le crois.

Q.—Vous avez entendu parler de sociétés qui sont tombées et où ceux qui y avaient mis de l'argent n'ont pas été capables de rien retirer ? R.—Je pense que notre système est parfaitement sûr au point de vue financier, et à tout événement nos dépenses administratives pendant six ans et demi démontrent que nos estimations sont tout à fait correctes et nous nous attendons que notre société au lieu d'être appelée à payer encore à l'avenir, déclarera probablement un dividende à la prochaine session de la Cour Suprême. Ce que je veux dire par là c'est que nous remettrons aux membres une partie du fonds de réserve, de manière à diminuer les frais d'assurance pendant l'année que le dividende sera déclaré. Notre but est simplement d'accumuler un fonds de réserve tel qu'il puisse assurer la stabilité de l'ordre et assurer sa sûreté dans le cas d'épidémie ; lorsque nous aurons accompli cela, le surplus sera remis aux membres.

Q.—Votre société est-elle nombreuse ? R.—Pas très nombreuse ; seulement 7,700, je crois, en faisaient partie au 1er janvier.

Q.—Dans quel territoire ? R.—Dans la Puissance. Nous avons quelques membres aux Etats-Unis qui se sont joints à notre ordre.

Q.—Est-ce que vos affaires financières sont liées avec celles des Etats-Unis ? R.—Ce sont plutôt les leurs qui sont liées aux nôtres. La Cour Suprême se trouve ici et notre constitution est telle qu'elle ne peut pas sortir du Canada, car le grand maître suprême, le secrétaire suprême et le trésorier doivent résider au Canada pour être qualifiés.

Q.—Est-ce que les fonds canadiens sont responsables des paiements faits aux membres des Etats-Unis ? R.—Oui ; ils nous envoient tout leur argent et nous payons leurs réclamations de la même manière que celles des membres qui résident ici.

Q.—Est-ce qu'il y a des membres résidant en Europe ? R.—Non, nous espérons cependant étendre notre société avec le temps dans toutes les parties du monde civilisé ? Nous avançons lentement mais sûrement.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Voulez-vous dire que l'ordre en Canada est responsable des paiements aux membres des Etats-Unis ? R.—Oui ; ils nous envoient leurs contributions et ils sont sous notre constitution.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous quelque chose sur la condition sanitaire de London ? R.—Je pense qu'elle est aussi bonne que celle de toute autre cité du continent.

Q.—Est-ce que des améliorations pourraient y être faites ? R.—Sans doute, il pourrait y en avoir.

Q.—Sous quel rapport ? R.—Par la construction des fosses d'aisance en terre ou l'usage obligatoire de l'eau de la cité, contre l'eau de puits, parce que vous comprenez que le sol ici est très poreux et il y a probablement plus de danger ici que dans toute autre cité pour la contamination de l'eau potable. Soit que le système des fosses d'aisance en terre soit adopté — et cela devrait être rendu obligatoire par le gouvernement dans chaque cité — soit que l'on emploie l'eau de la cité et alors les puits en usage maintenant pour l'eau potable devraient être fermés. De cette manière il y aurait moins de fièvre typhoïde et d'autres maladies semblables.

Q.—Préférez-vous les fosses d'aisance en terre aux closets à eau aux tuyaux souterrains communiquant avec les égouts ? R.—Oui.

Q.—Est-ce à cause des gaz ? R.—Oui ; à cause de ces gaz. Des défauts de plomberie ne sont pas rares même à London mais avec des fosses d'aisance en terre, et certains désinfectants vous pouvez les rendre absolument inoffensifs.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quant à la pratique actuelle sous ce rapport est-il à votre connaissance que l'on emploie des désinfectants dont on est satisfait ? R.—Non, je ne pourrais répondre cela parce que le système des fosses d'aisance en terre est encore à l'état d'essai. Sans doute, il y a des dangers pour des gens sans instruction d'avoir des fosses d'aisance en terre malpropres.

Q.—Je suppose que la théorie des fosses d'aisance en terre est parfaite de même que celle des closets à eau, mais que la question est de savoir lequel des deux donne les meilleurs résultats en pratique — est-ce cela ? R.—Je ne connais suffisamment aucune ville possédant un nombre considérable de fosses d'aisance en terre pour répondre définitivement à cette question. Je connais principalement ces fosses d'aisance en usage chez les gens instruits, et quant à savoir comment elles fonctionneraient chez les masses je ne pourrais le dire ; sans doute il faudrait avoir un système d'inspection de la part des autorités de manière à ce que ces fosses d'aisance en terre soient tenues propres et désinfectées.

Q.—Les fosses d'aisance en terre, je comprends, ont été employées à une des écoles ici ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous comment elles ont fonctionné ? R.—Je ne sais pas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Comment est la ventilation dans les écoles publiques ? R.—Je n'ai pas

prêté beaucoup d'attention à cela excepté d'une manière générale et je puis dire que comme règle elle est excessivement défectueuse.

Q.—Est-ce que les appartements sont encombrés ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous dire qu'il n'y a pas de local suffisant dans les écoles ? R.—Oui ; dans presque toutes les écoles de la cité il y a 25 pour cent trop d'élèves en proportion du local.

Q.—Connaissez-vous quelque chose des taxes à London ? R.—Oui ; j'en ai quelque connaissance.

Q.—Combien perçoit-on par piastre ? R.—Je pense que les taxes s'élèvent à près de 22 millièmes par piastre.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Est-ce que cela comprend les taxes scolaires ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous autre chose à dire à la commission ? R.—Je désirerais attirer votre attention sur le fait que le gouvernement devrait pourvoir à quelque moyen pour le placement des fonds de ces sociétés. Pour nous, cela commence à être embarrassant, et il est de la plus haute importance que ces fonds, qui appartiennent en général aux ouvriers et qui sont amassés pour leur venir en aide, soient placés d'une manière sûre. Il me semble que cela serait d'un grand avantage pour les classes ouvrières et industrielles, si le gouvernement voulait recevoir les fonds de ces sociétés et leur payer un certain taux d'intérêt, en passant une loi générale ou un règlement par lequel toute société de ce genre qui aura un surplus de fonds pourra le déposer dans les caisses d'épargnes des bureaux de poste.

Q.—Est-ce que cela ne pourrait pas se faire en achetant des bons du gouvernement ? R.—Pas avec les mêmes facilités. Sans doute, vous pouvez vendre les bons, mais vous devez vous rappeler qu'ils ne sont remboursables que dans quinze ou vingt ans et il faudra payer une prime. Je ne vois pas pourquoi un tel règlement ne pourrait pas être établi pour recevoir les fonds de ces sociétés. Prenez l'ordre Indépendant des Forestiers et vous verrez que nous divisons nos placements de manière que si une institution où nous avons déposé de l'argent vient à faillir nous ne perdrons qu'une faible somme ; mais un tel système même est un sujet constant d'anxiété de la part de l'exécutif.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Comment les caisses d'épargnes du gouvernement reçoivent-elles ces fonds maintenant ? R.—Elle ne veulent recevoir que de faibles sommes. Nous avons essayé de les augmenter.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelle est votre opinion concernant la surveillance du gouvernement sur les sociétés de secours au Canada, tel que cela se fait en Angleterre ? R.—Je pense que ce serait une bonne chose. Cela rendrait certainement les officiers plus prudents ; si cela n'avait pas cet effet, cela ne les rendrait toujours pas moins attentifs, lorsqu'ils sauraient qu'à la fin de de l'année ils pourraient être appelés à rendre compte de leur administration sous serment, et que leurs livres seraient ouverts à l'inspection du gouvernement. Je pense qu'une telle chose serait très avantageuse. Notre ordre s'est toujours déclaré prêt à accepter la surveillance du gouvernement et à soumettre ses travaux à la révision et à l'inspection des officiers du gouvernement. Nous n'avons rien à cacher et c'est peut-être la raison pour laquelle nous avons eu autant de succès.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—A l'égard des fonds placés entre les mains du gouvernement, tel que vous le suggérez, serait-il nécessaire de rembourser sous bref délai ? R.—Non ; ces fonds

permanents sont des dépôts dont il n'est pas probable que nous ayons besoin, excepté en cas d'urgence, et dès lors ils pourraient être confiés au gouvernement et demeurer entre ses mains jusqu'à ce qu'ils soient requis, l'intérêt en étant appliqué au bénéfice de notre société.

Q.—Avez-vous préparé aucun plan ou pensé à aucun projet par lequel cela pourrait se pratiquer ? R.—Je pense qu'un amendement à l'acte général des assurances donnant le pouvoir aux sociétés de bienfaisance de déposer leurs fonds dans le département des assurances du gouvernement rencontrerait ces besoins. Tout ce que nous voulons c'est que le gouvernement accepte nos fonds et les garde jusqu'à ce que nous en ayons besoin.

Q.—Vous préférez avoir une sûreté absolue plutôt que de forts intérêts ? R.—Oui ; nous retirons actuellement $4\frac{1}{2}$ pour cent sur quelques-uns de nos dépôts ; sur d'autres 4 pour cent. Nous préférierions de beaucoup confier tous nos fonds au gouvernement et accepter 4 pour cent.

Q.—Sans doute, vous devez savoir que le gouvernement peut emprunter de l'argent à moins de 4 pour cent maintenant ? R.—Lorsque vous prenez en considération le paiement de la commission aux agents, $3\frac{1}{2}$ pour cent se montent à peu près à 4 pour cent. Ce serait donner de l'extension à la politique nationale que de placer notre argent entre les mains du gouvernement ici et recevoir l'intérêt pour nos membres, au lieu de l'envoyer dans les vieux pays. Ce serait retenir notre capital dans le pays et aussi les intérêts. Le gouvernement de la puissance, je crois, pourrait très bien payer $\frac{1}{2}$ pour cent de plus pour cet argent. Les ouvriers, je le répète, retirent leurs principaux avantages de ces sociétés et des membres qui n'ont jamais pensé à économiser une piastre sont forcés d'après nos règlements à le faire. Un sentiment de fraternité les retient dans l'ordre, même lorsqu'ils trouvent peut-être qu'il est très difficile d'épargner une piastre. Lorsqu'ils sont malades l'Ordre prend soin d'eux.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous d'autres suggestions à nous faire volontairement ? R.—Rien, excepté ce point quant aux dépôts. Je suis certain que cela serait regardé comme un grand bienfait par les membres des sociétés de secours et d'assistance.

THOMAS GREEN, charpentier et constructeur, de London, est assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Etes-vous journalier ? R.—Non ; je suis un patron.

Q.—Quels gages les charpentiers gagnent-ils à London ? R.—De \$1.75 à \$2.00 par jour.

Q.—Quelles sont les heures de travail ici ? R.—Neuf heures par jour.

Q.—Les hommes travaillent-ils six jours de la semaine ? R.—Oui ; le samedi nous finissons à cinq heures, de sorte qu'il n'y a que huit heures et demie ce jour-là excepté en hiver où nous ne travaillons que huit heures. Les hommes travaillent huit heures maintenant.

Q.—Quelle est la moyenne du temps, pendant l'année, que les hommes peuvent travailler à London ? R.—Cela dépend de la qualité des ouvriers. Les bons ouvriers travaillent toute l'année ; les autres travaillent moins.

Q.—Quel est le plus qu'un homme puisse gagner pendant l'année, à \$2.00 par jour, tenant compte de la perte de temps en hiver, et des fêtes ? R.—Quelque \$400 ou \$500. Nous avons eu des hommes qui n'ont gagné que \$300, par année, mais cela est très rare.

Q.—Voulez-vous parler de 300 jours de 10 heures ? R.—300 jours à \$1.50 par jour donneraient \$450.

Q.—Je voudrais savoir le plus qu'un homme peut gagner en travaillant tous les jours ouvrables et en déduisant la perte de temps en hiver ? Un homme peut-il travailler plus de quarante-deux semaines ? R.—Comme je l'ai dit, les meilleurs ouvriers travaillent toute l'année — disons cinquante semaines pendant l'année. Car, pendant une couple de semaines ou une semaine et demie, à Noël, nous ne travaillons pas dans les boutiques. Sans doute qu'une classe inférieure d'ouvriers doivent rester sans travailler lorsqu'il y a peu d'ouvrage. Tous les hommes peuvent gagner \$1.50 par jour maintenant. Je pourrais dire qu'en moyenne ils reçoivent \$1.75 par journée de neuf heures — 18½ ou 20 cents de l'heure — et quelques-uns gagnent beaucoup plus — \$2.00 par jour.

Q.—Règle générale, les charpentiers sont-ils prospères ici ? R.—Règle générale les journaliers ne sont pas très pauvres — o'est-à-dire les meilleurs d'entre eux ; il y en a qui sont pauvres.

Q.—Essayent-ils de joindre les deux bouts ensemble et de payer leurs dettes ? R.—Ils essayent, mais il leur faut une longue série d'années avant de pouvoir économiser beaucoup d'argent. Si un homme a une famille autour de lui et qu'il loue un logement, cela prend tout son travail ou à peu près. Il doit vivre très économiquement. Nous avons des hommes qui ont travaillé pendant vingt ans et qui n'ont jamais rien valu, tandis que d'autres se sont acquis des maisons.

Q.—Les charpentiers de cette cité sont-ils organisés ? R.—Oui ; ils ont une organisation.

Q.—Leur organisation intervient-elle en quoi que ce soit contre l'intérêt des patrons ? R.—Non ; excepté dans les cas de grève.

Q.—Ne se sont-ils pas mis en grève ici dernièrement ? R.—Oui ; il y un an ou deux.

Q.—Quels seraient dans votre opinion les meilleurs moyens de régler les différends entre les patrons et leurs employés ? R.—Je ne sais pas ; c'est une question à laquelle il est difficile de répondre.

Q.—N'avez-vous jamais pensé à l'arbitrage ? R.—Non ; j'ai entendu dire qu'on l'employait dans d'autres villes, mais cela ne s'est pas fait ici. Les différends ici se sont réglés par des députations de chaque côté.

Q.—Pensez-vous qu'il serait praticable de régler les différends au moyen de l'arbitrage ? R.—Je pense que oui.

Q.—Connaissez-vous quelque chose des dispositions de la loi de garantie des ouvriers ? R.—Je connais peu, très peu cette loi. Il y a une telle loi ici, mais on ne s'en est pas beaucoup servi. Je pense qu'il y a un privilège dont les constructeurs peuvent se prévaloir, mais je ne crois pas avoir jamais pris de garantie sur une construction. Je les ai menacés.

Q.—Alors vous ne pouvez nous dire si dans votre opinion une loi de garantie est une protection suffisante ou non pour un homme ? R.—Je ne pourrais le dire ; je ne connais rien des mérites de cette loi.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Savez-vous que si les journaliers charpentiers étaient incapables de se faire payer leurs salaires ils pourraient invoquer cette loi ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Connaissez-vous des journaliers charpentiers qui n'ont pu se faire payer leurs salaires ? R.—Excepté par la loi de garantie. Cet automne, il y a eu des faillites et au moyen de cette loi les hommes ont pu se faire payer leurs salaires. Leurs réclamations cependant ne peuvent remonter à plus de trente jours ; quelques-unes d'elles remontaient avant ce temps, et ils ont perdu la balance.

Q.—Savez-vous si la loi leur accorde une protection suffisante s'ils sont vigilants ? R.—Le fait est qu'il est de règle de payer les hommes chaque semaine, et c'est le meilleur moyen ; mais quelques patrons, sans doute, retardent et ne le font pas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Lorsqu'un ouvrier a droit à au-delà de deux semaines de salaire, je suppose

qu'il peut se servir de la loi de privilège ? R.—Oui ; cela peut se faire mais l'ouvrier perdrait, sans aucun doute, sa situation. Il n'est pas toujours bon de faire cela.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Lorsque vos hommes perdent du temps reçoivent-ils leurs gages ? R.—Ils sont payés à l'heure maintenant.

Q.—Je crois que les prix sont de 18½ cents à 20 cents de l'heure ? R.—Quelques-uns reçoivent jusqu'à 25 cents de l'heure ; 19 et 20 cents de l'heure est environ la moyenne.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce que les patrons dans cette ville ont une échelle de prix à suivre ? R.—Pas plus que ce qui est reconnu dans le métier.

Q.—Qu'est-ce qu'ils considèrent comme étant les prix reconnus ? R.—Disons 19 et 20 cents.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quelle a été la cause de la grève des charpentiers cet été ? R.—Il y a un an ou deux ils voulaient avoir une augmentation de salaires et ne travailler que neuf heures pour le même prix qu'ils recevaient pour dix heures. Ils se sont mis en grève pour cela et ils ont réussi.

Q.—Ont-ils obtenu ce qu'ils demandaient dans leur grève ? R.—Oui ; je considère que les charpentiers sont ceux qui sont les moins payés ici ; les briqueteurs gagnent de bien meilleurs gages et les plâtriers sont mieux payés.

Q.—Pour quelle raison ? R.—Le métier est déprécié et les hommes n'ont pas l'organisation que les autres possèdent. Les briqueteurs ont jusqu'à 30 ou 33 cents de l'heure.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ils ne peuvent pas travailler aussi longtemps pendant l'année ? R.—Certainement ; mais ils n'ont pas besoin d'outils.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous jamais calculé combien un jeu d'outils pouvait coûter à un charpentier et combien il lui en coûtait pour les tenir en bon état ? R.—Lorsque j'étais compagnon, moi même, cela me coûtait \$20 par année. Quelques ouvriers peuvent avoir des outils pour une valeur de \$100 tandis que d'autres n'en ont que pour \$20, et peut être que celui qui en a pour \$100 reçoit cinq cents de plus par heure que l'ouvrier médiocre

Q.—Il peut faire du meilleur ouvrage avec ses outils je suppose ? R.—Oui ; et il est un meilleur ouvrier.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Comment se fait-il que les charpentiers sont si mal payés ? Est-ce parce que le métier est encombré ? R.—Il n'est pas encombré de bons hommes mais il y a un grand nombre de mauvais charpentiers.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Qu'entendez-vous par les ouvriers au rabais, les ouvriers incapables ? R.—Oui ; je suppose que vous venez à ma boutique et que vous ne voulez payer que tant pour une entreprise ; dans ce cas j'envoie un homme incapable. Les autres métiers, ai-je dit, ont de fortes organisations ; vous ne pouvez avoir un briqueteur ou un plâtrier sans le bien payer. Ils ont leurs sociétés et ils ont plus d'union que les charpentiers.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Croyez-vous que les associations ouvrières sont à l'avantage des ouvriers ?
R.—Je pense que oui. Quelquefois c'est aussi à l'avantage d'autres personnes.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce que les apprentis charpentiers sont obligés légalement de rester avec leur patron pendant un certain nombre d'années ? R.—Non.

Q.—Est-ce que le système de contrat pour les apprentis n'a pas pour effet de les rendre meilleurs ouvriers à la fin de leur engagement ? R.—Je le pense. Nous avons été dans le métier, ici, un peu plus de trente ans, et nous n'avons jamais eu un jeune homme comme apprenti depuis au delà de vingt ans.

Q.—Est-ce que les hommes ne sont pas en faveur de ce système pour les apprentis ? R.—Ils n'ont pas été sous contrat. Vous ne pouvez pas les contrôler et cela est tombé en désuétude sous ce rapport, à tous les points de vue. Il vaudrait mieux pour l'apprenti être sous contrat avec son patron parce que cela le forcerait à demeurer et à apprendre le métier.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—N'avez-vous jamais demandé à un jeune homme de passer un contrat avec vous comme apprenti ? R.—Je ne prendrais pas un jeune homme ; quelquefois nous en prenons un pour l'instruire dans le métier pendant un an ou deux mais nous n'en avons pas actuellement.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Un témoin a déjà dit qu'il y avait des difficultés à prendre des jeunes gens sous contrat parce qu'ils veulent souvent s'en aller. Trouvez-vous que c'est le cas ? R.—Nous en avons eu qui sont partis ; ils ont fait une excursion au Détroit et sont restés là, s'ils avaient été sous contrat nous aurions pu les arrêter sans doute à leur retour.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce que l'augmentation des machines dans le métier de charpentier n'empêche pas jusqu'à un certain degré les jeunes gens de l'apprendre parfaitement ? R.—Je suppose que oui ; je n'en ai aucun doute. Apprendre le métier aujourd'hui est bien différent de ce que c'était de l'apprendre lorsque je me suis engagé.

Q.—Pour quelle raison ? R.—A cause des machineries. Lorsque j'ai commencé à apprendre le métier tout se faisait à la main.

Q.—L'ouvrage de charpente fait à la main est-il plus solide que celui fait à la machine ? R.—Non ; je pense que c'est aussi solide lorsqu'il est fait à la machine que lorsqu'il est fait à la main, du moment que les hommes prennent le temps pour le faire. Vous pouvez même le faire meilleur à la machine, à moins que vous ne soyez très particulier dans vos ouvrages à la main.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Est-ce que l'introduction des machines dans le métier de charpenterie a rendu l'ouvrage moins fatigant ? R.—Oui ; de beaucoup.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—N'a-t-elle pas en même temps fait diminuer les salaires ? R.—Non ; parce que les salaires ont augmenté dans tout le pays. Autrefois ça prenait un bon homme pour gagner une piastre par jour.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quand cet état de chose a-t-il existé ? R.—Il y a environ trente ou quarante ans.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ces ouvriers médiocres dont vous avez parlé, sont-ce des Canadiens ou des immigrants ? R.—Règle générale ce sont des Canadiens.

Q.—Est-ce parce qu'ils n'ont pas reçu d'instruction suffisante dans leur métier qu'ils sont inhabiles ? R.—Très souvent c'est parce qu'ils n'ont pas reçu d'instruction suffisante ; quelquefois ils ne sont pas aussi intelligents qu'ils pourraient l'être, mais généralement la difficulté provient du défaut d'instruction. Vous avez quelques ouvriers anglais très médiocres qui viennent ici comme ouvriers. Règle générale, nous avons de meilleurs ouvriers de l'Écose que de l'Angleterre parmi les immigrants. Nous avons aussi des ouvriers très inhabiles de l'Irlande.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Appartenez-vous au bureau de la Bourse des constructeurs ? R.—Oui.

Q.—Les membres de ce bureau refusent-ils de travailler pour les constructeurs qui n'en font pas partie ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Si j'étais un charpentier constructeur et que je voudrais avoir des portes et que je les ferais faire chez vous, consentiriez-vous à faire l'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Vous me feriez l'ouvrage à aussi bon marché que pour les membres du bureau de la Bourse des constructeurs ? R.—Nous n'avons encore jamais fait de prix différentiels ; je n'ai jamais fait cela ; mais je dis ceci : Si vous n'appartenez pas au bureau vous n'avez pas droit à autant de faveur que ceux qui en font partie en faisant des affaires avec nous ; l'un appartient au bureau et l'autre n'y appartient pas ; en affaires, je prendrai en considération le fait qu'un homme appartient à mon institution. Vous appelez cela boycotter je crois. Cependant je travaillerai pour tout homme qui m'apportera de l'ouvrage.

Q.—Les gens qui ne font pas partie du bureau de la Bourse peuvent-ils acheter leur bois à aussi bon marché que les membres du bureau ? R.—Il y a ceci : nous avons un arrangement entre nous à cet effet ; en vertu d'une entente avec les marchands de bois notre escompte ordinaire est mensuelle et les constructeurs qui sont membres du bureau gagnent 3 pour cent d'escompte et 2 pour cent par argent comptant ; ce sont dis-je des comptes mensuels et si à la fin du mois vous venez me payer votre compte disons de \$100 je vous déduis 5 pour 100 ; il est entendu que c'est la même chose dans tous les magasins de la ville et que vous pouvez obtenir même plus de 5 pour cent pour des paiements mensuels.

Q.—Comparez-vous les contrats avant de les remettre aux architectes ? R.—Non.

Q.—Ou aux marchands de bois ? R.—Je ne le crois pas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pensez-vous que cela ait été fait par des constructeurs ? R.—Je crois que cela a été fait dans le posage de la brique. Ça été fait autant que je puis le comprendre. Supposons que nous sommes tous contracteurs pour les ouvrages en brique et que nous ayons fait des soumissions ; après cela nous nous rencontrons ici et nous montrons nos prix. Si un homme a fait une soumission beaucoup trop basse nous l'élevons. Cependant il peut encore avoir l'entreprise. Le montant pour lequel nous l'avons élevé est versé dans un fonds général et à l'expiration de la saison il est partagé. Le constructeur exécute son entreprise au prix pour lequel il a contracté.

Interrogé par M. CLARK :—

Q.—Il ne retire pas de bénéfice de l'élévation ? R.—Non.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—C'est le consommateur qui épargne cela ? R.—C'est celui pour qui l'entreprise a été exécutée. La difficulté c'est qu'un homme fasse une entreprise à un prix trop bas et quelques personnes profitent ainsi aux dépens du constructeur. Par exemple un homme construit une maison et il reçoit une soumission de 20 pour cent plus basse que ne vaut l'ouvrage et le constructeur est induit à continuer à faire la maison il n'a que ce bénéfice. Quelques-uns font pratique de cela et nous, comme constructeurs, nous pensons qu'il se fait une concurrence trop forte.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Si j'étais charpentier, que je ferais un contrat pour construire une maison, que je voudrais faire faire les ouvrages en plâtre et si je ne faisais pas partie de la Bourse d'Echange des constructeurs, pourrais-je faire faire ces ouvrages en plâtre par un membre du bureau ? R.—Cela a été empêché.

Q.—Pourquoi cela ? R.—Ce n'est pas à moi de dire pourquoi.

Q.—Y a-t-il quelque amende en rapport avec cela ? R.—Cela appartient à un autre métier ; je ne suis pas plâtrier.

Q.—La Bourse d'Echange des constructeurs sanctionnerait-elle une telle chose ? R.—L'Echange n'a rien à voir à cela. Elle n'est pas censée savoir ce que font les différents membres ; elle n'a rien à faire à cela.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous avez dit que lorsqu'un constructeur soumissionne à bas prix, et que la majorité de ceux qui appartiennent au métier considère que le prix est trop bas, on l'élève à ce qu'on croit être la valeur de l'ouvrage ? R.—Aussi haut que possible. Supposons qu'il y a trois soumissions et que l'une est trop basse. On vous élève au montant de la soumission qui se trouve au-dessus de la vôtre et la différence est versée à un fonds général.

Q.—Et le propriétaire est forcé de payer le prix auquel on l'a élevé ? R.—Oui, mais il n'a pas la soumission avant qu'elle ne soit corrigée.

Q.—Vous faites cela avant de remettre les soumissions entre les mains de l'architecte ? R.—Oui ; nous la corrigeons avant qu'elle ne soit envoyée.

Q.—Et la différence est partagée ? R.—Oui ; à la fin de la saison ; c'est ainsi que je l'entends.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Est-ce que l'inspecteur des manufactures est allé visiter votre établissement ? R.—Pas que je sache ; je n'ai pas entendu dire que quelqu'un soit venu.

Q.—Je suppose que vos machineries sont toutes convenablement entourées ? R.—Autant que nous le pouvons ; mais pas plus que nous ne le croyons nécessaire. Je ne connais aucune loi spéciale à ce sujet.

Q.—Est-ce qu'il y a des jeunes gens ou des hommes inexpérimentés qui font fonctionner des machines chez vous ? R.—Non ; je n'ai pas eu de jeunes gens. Nous avons quelquefois un jeune garçon qui charroie les planches de la machine à raboter, mais il ne conduit pas la machine.

Q.—Dois-je comprendre que vous dites qu'il n'y a pas d'amendes en rapport avec la Bourse d'Echange des constructeurs ? R.—Il n'y a pas d'amendes.

Q.—Est-ce que les entrepreneurs ajouteraient 20 pour cent sur le prix des contrats après avoir connu le montant ? R.—Il y en a qui ont différentes méthodes de procéder, chacun fait sa soumission d'après son propre jugement ; vous pouvez la faire d'après une certaine manière et d'autres auront leur méthode à eux. Les charpentiers ne montrent pas leurs prix pour faire des comparaisons.

S. M. HODGINS, cigariier, Stratford, est assermenté.

Interrogé par M. McLEAN :-

Q.—Depuis combien de temps demeurez-vous à London ? R.—Je demeurais ici il y a quelque temps.

Q.—Y a-t-il longtemps de cela ? R.—J'ai demeuré trente ans à London.

Q.—Avez-vous travaillé tout le temps à London ? R.—Non, pas tout le temps. J'ai fait mon apprentissage ici, je suis parti et je suis revenu.

Q.—Pendant combien de temps avez-vous travaillé à votre métier ici ? R.—J'y ai travaillé pendant vingt ans.

Q.—Combien les cigariiers gagnent-ils en cette ville ? R.—Il n'y a aucun tarif de prix ici.

Q.—Ils prennent ce qu'ils peuvent avoir ? R.—Ce qu'ils peuvent avoir. Nous avons un tarif de prix mais personne ne l'a observé ; de fait aucun patron ne voulait employer un homme appartenant à notre société.

Q.—Pourquoi ne veulent-ils pas employer personne appartenant à votre société ? R.—Nous avons été mis sur la liste noire il y a des années passées ; je ne suis pas certain de la date, mais je crois que c'est en septembre 1882. A cette date, chaque boutique payait différents prix et les jeunes gens se plaignaient tous qu'un autre patron faisait faire ses cigares à meilleur marché et tous demandaient que quelque chose fut fait pour remédier à cela. Nous avons nommé un comité pour aller voir chaque patron et lorsqu'ils sont allés pour procéder à l'arbitrage avec eux le matin, les hommes trouvèrent les portes barrées et leurs outils en dehors de la manufacture. Les patrons peuvent appeler cela une grève, mais ce fut une mise à la porte. Notre intention n'était pas du tout de nous mettre en grève.

Q.—Vous avez parlé d'une liste noire ? R.—Oui ; je vous donnerai toutes les informations à ce sujet.

Q.—Est-ce la raison pour laquelle vous ne travaillez pas à London maintenant ? R.—Oui ; quelque temps après cela, une semaine je crois, les patrons ont fait publier un entre-fillet dans les journaux de London, disant que les gens qui avaient travaillé pour eux étaient une bande de voleurs et le reste, et je crois qu'ils ont fait un pacte entre eux—je ne pourrais dire exactement ce qui en était—de ne pas employer ces hommes pendant trois ans. Il y a alors soixante et dix ou quatre-vingts hommes qui se sont dispersés du Maine à l'Orégon, et je ne crois qu'il y en ait trois aujourd'hui à London.

Interrogé par M. CLARK :-

Q.—Est-ce que ces soixante-dix ou quatre-vingts hommes étaient d'ici dans le temps ? R.—Oui ; la majorité étaient des citoyens ; quelques-uns venaient d'autres places.

Interrogé par M. McLEAN :-

Q.—Avez-vous déjà travaillé pour M. Rose ? R.—Oui.

Q.—A-t-il renvoyé les hommes ? R.—M. Rose a essayé de mettre en opération une boutique de l'union dans cette ville. Je travaillais hors d'ici, et je suis venu en cette ville voir ma famille et il m'a offert une entreprise. Il m'a dit qu'il faisait fonctionner une boutique strictement de l'union et qu'il voulait voir comment cela pourrait aller. Il a opéré pendant quelque temps, et un jour il est venu à la conclusion qu'il n'y avait pas d'argent à faire. Il est venu à la boutique demander à une partie des hommes s'ils voulaient travailler à un prix réduit. Notre tarif dans le temps était plus bas que celui de toute autre cité du Canada, et cependant il demandait encore à une partie des hommes de faire des cigares pour \$1 de moins par mille que ce qu'ils recevaient alors.

Q.—Faisait-on des cigares dans d'autres boutiques de la cité pour moins que ce qu'il payait ? R.—Oui ; par le travail des enfants et à l'aide des moules. L'on fai-

sait un cigare qui pouvait paraître à ceux qui ne s'entendaient pas dans le métier d'aussi bonne qualité que ceux que nous faisons, mais il ne l'était certainement pas. Il prétendait qu'il ne pouvait faire de concurrence à cette classe de cigares et il voulait faire des cigares à meilleur marché. Les hommes ne pouvaient y gagner leur vie. Il n'y eut pas de grève comme je l'ai dit. J'expliquerai la chose un peu plus longuement. Notre ouvrage est protégé par une marque de commerce, une étiquette bleue et tout manufacturier qui se conforme aux exigences de notre société a droit de faire usage de cette marque de commerce pour protéger ses produits contre toutes classes inférieures de cigares. M. Rose faisait très bien lorsqu'il se servait de notre étiquette ; je ne pense pas qu'il puisse dire cela aujourd'hui. Le but principal des manufacturiers de cette ville aujourd'hui est de se dépasser les uns les autres dans le bon marché de la fabrication et il en a été ainsi depuis trois ou quatre ans jusqu'à ce qu'ils soient venus à la conclusion que personne ne pouvait y gagner sa vie. Je parlais hier à un manufacturier et il m'a dit qu'il avait plus perdu en mauvaises dettes et le reste, l'année dernière, que ce qu'il avait réalisé ; ou, en d'autres termes, plus que les profits qu'il avait réalisés sur ses marchandises.

Q.—Est-ce que la loi Scott a nui au commerce de cigares ? R.—Il prétendait que les marchandises fabriquées à London, et de fait je sais que tel est le cas, étaient celles qui étaient employées dans les villes où la loi Scott est actuellement en force. Il vendait ces marchandises à bon marché aux hôtels éloignés des grands centres. Certainement que la loi Scott a ruiné cette classe de marchandises et c'est la raison pour laquelle il y a tant de marchandises de rebut à bon marché aujourd'hui, et cette ville en est absolument encombrée. Dans toutes les cités où la loi Scott est en force on demande de meilleures marchandises. Le fait est que la demande est pour une classe supérieure de marchandises. Vous ne pouvez pas vendre les rebuts à bon marché dans aucun hôtel respectable de la ville, mais les hôtels de la campagne en demandaient autrefois en grande quantité, et ils n'en veulent plus maintenant.

Q.—Est-il vrai que M. Rose envoie toutes ses rognures à Québec ? R.—Je pense que M. Rose emploie pour ses cigares du tabac d'aussi bonne qualité que n'im porte quel autre manufacturier de cette ville. Dans chaque manufacture il y a une certaine quantité de rognures et je crois qu'on les exporte généralement en Allemagne.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Pensez-vous que le travail est meilleur marché dans la province de Québec qu'ici ? R.—A Montréal, on paye des prix plus élevés qu'à London. Il y a une place appelée Trois-Rivières où l'on fait un cigare à bon marché, et tout le pays en est inondé.

Q.—Fait-on les cigares à meilleur marché à Québec que dans cette ville ? R.—Non ; pas à ma connaissance.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Connaissez-vous les prix que l'on paye à Québec ? R.—Je n'ai pas une idée claire de la chose, je pense que les manufacturiers peuvent faire un cigare à aussi bon marché en cette ville en tant que le travail est concerné ; quant aux matériaux je ne pourrais dire. Je ne sais pas quelle sorte de matériaux l'on emploie aux Trois-Rivières.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Savez-vous si les rognures des enveloppes sont envoyées d'ici à Québec ? R.—J'ai moi-même expédié à un homme du nom de Isaacs, à Montréal, quinze boîtes de rognures de Tilsenburg. Qu'en fait-il, je n'en sais rien.

Q.—Combien y a-t-il d'enfants dans cette ville qui sont employés comme cigariers ? R.—Lorsqu'ils sont tous à l'ouvrage il y a 150 employés qui sont assis aux tables à cigares en cette ville. De ce nombre il n'y a que treize hommes.

Q.—Combien de femmes ? R.—La balance sont des jeunes filles et des enfants,

garçons et filles. Un grand nombre d'entre eux devraient être à l'école. Leurs salaires s'élevaient de \$1.50 à \$6 ou \$7 par semaine.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune de ces enfants? R.—Leur âge est de douze ans et plus; onze ou douze ans sont les plus jeunes. On s'assure de leurs services par un contrat d'apprentissage; la majorité d'entre eux sont engagés, et lorsque leur temps est terminé, ils demandent sans aucun doute d'être un peu mieux payés et alors le jour de leur inutilité est arrivé. Ils doivent s'en aller. Ils s'en vont à Détroit, Chicago et dans différentes places du pays; quelques-uns ont de l'ouvrage; d'autres vont en prison; une grande partie se prostituent, ainsi de suite.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Lors des difficultés entre les patrons et les employés vous dites qu'il y a eu une mise à la porte et non une grève? R.—Oui.

Q.—Que les patrons vous ont fermé la porte avant que vous ayez pu exposer votre demande? R.—Oui.

Q.—Dans toutes les boutiques de la ville? R.—Ils ne voulurent pas avoir d'entrevue avec le comité ou même les entendre du tout.

Q.—Les hommes ont-ils essayé d'avoir une entrevue avec les patrons? R.—Oui; nous avons formé des comités pour avoir des entrevues avec nos patrons.

Q.—Ils ont refusé d'avoir une entrevue? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des hommes dans votre boutique qui ont détruit des matériaux en tamponnant des cigares? R.—Il y en a eu deux je crois—M. Rose blâme deux hommes. Ce qu'ils veulent dire par là c'est qu'ils font des cigares qui ne se fument pas. Les hommes prétendaient que les matériaux étaient trop humides pour être mis en cigares et ils en ont tamponné quelques-uns. Sans doute que M. Rose avait le privilège d'imposer une amende aux hommes s'ils ne faisaient pas bien l'ouvrage.

Q.—Si une plainte était faite à votre association qu'une semblable chose fut commise par quelques-uns de ses membres, la société prendrait-elle quelque action contre eux? R.—Oui; s'il pouvait être prouvé à ne pouvoir douter qu'ils auraient malicieusement détruit des matériaux, la société s'emparerait de l'affaire.

Q.—Cette plainte du monsieur que vous mentionnez est-elle jamais venue formellement devant l'union? R.—Oui.

Q.—A-t-on fait quelque investigation? R.—Oui.

Q.—Quel en a été le résultat? R.—Le résultat a été que les hommes prétendaient que les matériaux n'étaient pas dans une condition propre à faire des cigares, qu'ils étaient trop humides. L'on devait faire un cigare commun et lorsque les matériaux sont trop humides ils sont sujets à se presser.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Est-ce qu'il n'est pas difficile de savoir, lorsque cinq ou six personnes travaillent ensemble qui a commis l'action reprochée? R.—Il avait différents hommes d'employés et sans doute qu'il avait le privilège de les renvoyer.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les employés ont-ils su qu'ils avaient été congédiés pour avoir tamponné des cigares? R.—Je suppose qu'ils ne pouvaient pas l'ignorer, cela leur a été montré. L'ouvrage de chaque employé est mis sur un ratelier séparé où le nom de l'employé est inscrit, de sorte que le nom des hommes était connu.

Q.—Cela est arrivé à deux hommes seulement? R.—Oui.

Q.—Si ce fut arrivé à plus il l'aurait su? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Y a-t-il de ces cigares qui sont sortis de la boutique? R.—Je crois que oui.

Q.—Ils ont été renvoyés lorsqu'on les a vendus? R.—Je ne pourrais dire. C'est le département des envois qui s'occupe de cela et je n'en connais rien.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel but les employés pourraient-ils avoir à gâter l'ouvrage ? R.—Aucun but du tout.

Q.—Y avait-il eu quelque difficulté dans le temps à propos des salaires ? R.—J'admets que c'était à cause du manque d'étude ou de connaissances suffisantes du métier ; mais c'est par eux que les manufacturiers réalisent des bénéfices.

Q.—Y avait-il quelque difficulté en suspens entre les employés et les patrons dans le temps ? R.—Il n'y en avait pas.

Q.—Une demande d'augmentation de salaires avait-elle été faite ? R.—Non.

Q.—Les patrons avaient-ils demandé une diminution de salaires ? R.—Oui ; ils l'avaient demandée.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Avant que des cigares ne fussent tamponnés ? R.—Non.

Q.—Ou dans ce temps-là ? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ce n'est qu'après cela ? R.—Ce n'est qu'après que les jeunes gens eurent refusé une réduction. Je suppose que M. Rose dit la vérité, lorsqu'il dit que les marchandises étaient tamponnées. La plainte n'a été faite qu'après qu'il a vu que les hommes ne voulaient pas accéder à une demande de réduction. Il a immédiatement dénoncé l'union et tous ceux qui en faisaient partie, et il a dit qu'il allait faire la même chose pour le reste des membres.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Connaissez-vous quelque chose au sujet d'un contrat draconien ? R.—Je ne pense pas avoir une idée bien claire de la signification de ce terme.

Q.—Les employés ne devaient pas appartenir à l'Union ? R.—Je suis peu familier avec cette sorte de chose.

Q.—Dites-nous donc quelque chose à ce sujet ? R.—Après les difficultés de 1883, il y a un an ou deux, deux ou trois de nos hommes sont allés demander de l'ouvrage et les patrons leur dirent qu'ils leur donneraient de l'ouvrage s'ils avaient un permis de leur dernier patron pour qui ils avaient travaillé. Puis ils ont encore pris un autre moyen ; si un enfant voulait laisser une boutique pour aller dans une autre — si même il était renvoyé — il devait se procurer un écrit de son dernier patron avant de pouvoir avoir de l'emploi dans une autre manufacture de la ville. Je suppose que c'est ce que vous appelez un contrat draconien.

Q.—C'est se faire mettre sur la liste noire ? R.—Alors je ne sais pas ce que vous voulez dire par contrat draconien.

Q.—N'avez-vous jamais signé un contrat draconien ou un autre contrat que vous ne vous mettriez pas en grève ? R.—Deux messieurs m'ont offert une entreprise si je voulais renoncer à l'union.

Q.—Deviez-vous signer quelque chose ? R.—Je devais signer un engagement.

Q.—Qu'est-ce que disait cet engagement ? R.—Que je n'aurais plus rien à faire avec les gens de l'union et que je n'essaierais plus jamais de la reconstituer ou de la réorganiser ou quoi que ce soit sous ce rapport.

Q.—Quant à ces jeunes filles dont vous avez parlé : si elles laissaient leur patron pouvaient-elles se procurer une situation sans dire où elles avaient travaillé en dernier lieu et sans avoir un permis de leur dernier patron ? R.—Non ; elles devaient avoir un écrit de leur dernier patron, pour qui elles avaient travaillé disant : " Vous pouvez donner de l'ouvrage au porteur si vous en avez besoin " ainsi de suite ; et le nom du patron devait y être inscrit. J'ai vu moi-même deux ou trois de ces écrits.

Q.—Votre union donne-t-elle des bénéfices ? R.—Oui.

Q.—Quels sont-ils ? R.—Si un homme est malade il reçoit \$5 par semaine.

Q.—Pendant combien de temps ? R.—Pendant seize semaines,

Q.—Est-ce que sa famille a quelque chose à sa mort ? R.—Après cela il reçoit \$3.00 et ensuite il vient à \$2.00; à sa mort, le montant varie suivant la longueur du temps qu'il a appartenu à l'institution ; il varie entre \$200 et \$500.

Q.—Y-a-t-il des femmes qui appartiennent à votre union ? R.—Oui.

Q.—Ont-elles les mêmes avantages que les hommes ? R.—Oui ; mais pas en cette ville. Nous avons essayé de rallier les femmes à l'union de cette ville. Une ou deux furent admises mais elles ont été immédiatement renvoyées ; elles sont à Détroit maintenant. Cela a eu pour effet d'induire les autres à ne pas faire partie de l'union.

Q.—Est-ce que les cabinets d'aisance pour les hommes et pour les femmes sont séparés dans les manufactures de cette ville ? R.—Non ; pas dans la manufacture où j'ai travaillé. Sans doute que je n'ai pas été dans toutes, seulement dans deux ou trois.

Q.—Connaissez-vous quelque chose du système de troc ? R.—Oui.

Q.—Dites-nous ce que vous connaissez à ce sujet ? R.—Ils ont maintenu le système de troc pendant trois ans dans cette ville, mais maintenant on l'a abandonné. Tous les hommes sont partis, vous pouvez bien le penser, mais je ne sais pas ce que l'on fait des enfants. On obligeait les hommes à pensionner dans certaines maisons et d'acheter leurs marchandises dans certains endroits ; on donnait des ordres, ainsi de suite, mais on a abandonné cela.

Q.—Est-ce que l'engagement d'ouvriers étrangers vous a fait de la concurrence ? R.—Oui ; lors de la grève, un char chargé d'Allemands de Pensylvanie a été amené ici. Ils sont débarqués à la station et ils ont défilé dans la rue sous la protection de la police sans que nous songions à leur faire du mal.

Q.—Voulez-vous s'il vous plaît nous parler de la liste noire ; comment vous ont-ils mis sur la liste noire ? R.—Cela a paru dans les journaux quotidiens ici. Les patrons ont signé un engagement, un contrat, sous peine d'amende (je pense que c'était \$300 : ou \$500 je ne puis parler avec certitude du montant) comportant qu'ils n'emploieraient pas, pendant un terme de trois ans, aucun de ceux qui avaient été mis à la porte.

Q.—Avez-vous essayé d'avoir de l'emploi depuis ? R.—Mon nom est sur la liste, simplement parce que je faisais partie de l'union, alors.

Q.—Après que vous avez été mis à la porte de la manufacture, avez-vous essayé d'avoir de l'emploi dans la ville ? R.—Oui ; on m'a offert de l'ouvrage à condition que j'abandonnerais l'Union et que je n'aurais plus rien à faire avec elle, mais j'avais payé mes contributions pour quelques années, j'avais droit à des bénéfices et je ne voulais pas les sacrifier.

Q.—Est-il d'usage de mettre les ouvriers à l'amende où vous travaillez ? R.—Oui.

Q.—De combien est l'amende qu'on leur a imposée ? R.—Nous avons certaines restrictions quant à l'emploi de l'étiquette bleue. Nous avons un système d'apprentissage. Il fonctionne comme ceci : Dans chaque manufacture il y a un apprenti par chaque cinq hommes, et de plus, un autre par chaque cinq hommes additionnels. Voilà comment nous le faisons fonctionner, et si un patron se conforme aux règlements il a droit de se servir de l'étiquette bleue pour tous les ouvrages faits dans la manufacture.

Q.—Je voudrais savoir de combien est l'amende que l'on impose aux employés ? R.—Si le patron se conforme à ces règlements, nous lui donnons toute la protection de l'étiquette ; sinon nous ne la lui donnons pas. Dans cette ville il y a un homme qui a eu ces étiquettes et qui en même temps n'employait pas les membres de l'Union, mais employait des enfants. Il avait volé ces étiquettes ou dans tous les cas il en était venu en possession. Il en faisait usage sur une classe de cigares inférieurs. Ces cigares viurent dans le commerce de détail, ce qui a eu pour effet de nuire à notre habileté et à notre métier. Nous avons imposé une amende de \$50 à cet individu. Quelque temps après il voulut fonder une manufacture de l'Union. Nous lui avons

dit qu'il y avait une ancienne accusation contre lui, qu'il avait fait indûment usage de nos étiquettes et que cette amende lui avait été imposée. Il répondit qu'il viendrait à l'assemblée pour nous rencontrer. Il faillit quelque temps après et la chose n'eut pas de suite. C'est le seul homme à qui une amende a jamais été imposée dans cette ville.

Q.—Pensez-vous que si les droits sur les cigares étrangers étaient élevés cela aurait pour effet de faire bénéficier les cigariers du pays? R.—Je ne sache pas que des cigares étrangers soient importés dans le pays. Je crois que les droits ont été élevés dernièrement.

Q.—Est-ce que cela a été avantageux pour le commerce de cigares? R.—Oui, mais les manufacturiers prétendent que les droits du Revenu de l'Intérieur ou d'excise sont trop élevés. Ils prétendent qu'ils ne peuvent pas élever le prix de leurs marchandises en proportion de l'augmentation des droits d'excise. Ils étaient autrefois de \$3 par mille; ils ont été doublés et sont aujourd'hui de \$6 par mille.

Interrogé par M. KIRWIN :—

Q.—L'on a fait une assertion, hier, que tous les cigariers étaient des ivrognes invétérés. Y a-t-il quelque vérité dans ce fait; connaissez-vous quelque chose au contraire? R.—Oui. J'en connais un bon nombre qui sont sobres, qui sont de bons hommes, qui ne sont ni des soulards ni des ivrognes; quelques-uns prennent un verre de bière, d'autres n'en prennent pas. Il y a un certain nombre de mauvais sujets dans le pays, mais c'est la même chose pour tous les autres métiers, et il est facile de condamner tous ceux qui font un abus sous ce rapport. Les patrons ont toujours eu la haute-main sur la presse de la ville à ce sujet et nous n'avons jamais pu dire un mot. Le fait auquel vous faites allusion est faux.

Q.—Il a dit qu'ils étaient tous des ivrognes invétérés? R.—Ce n'est pas le cas.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Est-ce à cause de la liste noire que vous avez laissé la ville? R.—Oui.

Q.—Si ce n'était de cela vous demeureriez encore ici? R.—Oui. Après avoir été mis à la porte j'ai eu de l'emploi d'un nommé Clarke qui réside maintenant à Chicago. Il a débuté tranquillement et employait l'étiquette bleue; il avait un capital pour employer neuf hommes. Il avait tous les hôtels en sa faveur pour l'encourager. Il n'y avait pas encore longtemps que j'étais là lorsque deux patrons le firent mander à leur assemblée afin de me faire mettre sur la liste noire; ils voulaient qu'il me renvoyât. Un monsieur est allé jusqu'à lui offrir une boîte de tabac s'il voulait m'envoyer afin de m'expulser de la ville. M. Clarke s'est retiré des affaires; il est allé à Chicago. J'eus alors de l'emploi chez M. Reynard qui est mort aujourd'hui. Son fils est dans la ville et il peut corroborer ce que j'avance. Je fus employé comme surveillant pendant une semaine et alors quelques personnes sont venues lui dire que j'étais un homme dangereux, un agitateur, ainsi de suite; ce qui était faux. Ils ont cherché à me faire renvoyer. Je m'en fus à Tilsonburg. J'eus une position de surveillant et nous faisons très bien lorsque tout à coup est arrivé un télégramme d'Ottawa disant que le droit sur les cigares était augmenté du double. Nous avions un contrat de 150,000 cigares sur lequel nous devions perdre \$3 par mille. Le gouvernement a ordonné le changement trop subitement. Nous n'aurions rien perdu n'eût été ce changement subit; mais cela ne nous a laissé qu'une très petite marge sur le contrat. C'est ce qui a été sans doute la raison qui a fait fermer notre établissement, le patron a dit que les droits imposés étaient trop élevés et qu'il devait discontinuer. Ils m'ont renvoyé. Je revins à London où ma famille a toujours demeuré. J'ai été dans trois ou quatre établissements différents pour avoir de l'ouvrage, pensant que les trois ans étant écoulés tout serait correct. Je me trouvai en face de l'ancien état de choses. Plusieurs autres sont revenus et ont cherché des entreprises, mais les patrons leur ont répondu: "Nous ne pouvons vous donner de l'ouvrage si vous appartenez à l'union." Ils nous ont répondu cela franc et net.

Q.—Fait-on ici de l'ouvrage à domicile ? R.—Non, pas en Canada.

Q.—Quelles sont les conditions sanitaires des manufactures en cette ville ? R.—Elles sont très bonnes dans toutes celles où j'ai travaillé.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien de temps s'est-on servi de l'étiquette bleue ? R.—Quelques années; environ quinze ans, certainement douze.

Q.—Quel a été le but de l'étiquette bleue ? R.—Protéger notre ouvrage contre des marchandises inférieures et à meilleur marché.

Q.—Je suppose que l'usage de cette étiquette n'était permis qu'aux manufacturiers qui employaient des membres de l'union ? R.—Exactement; aux manufacturiers qui consentaient à payer le prix de l'union.

Q.—Et le but était d'établir une différence et d'influencer le public contre l'usage de cigares qui ne portaient pas l'étiquette bleue ? R.—Oui.

Q.—Les membres de l'union travaillent-ils avec ceux qui n'en font pas partie dans les manufactures de cigares ? R.—Oui; dans les manufactures qu'ils appellent ouvertes.

Q.—Et dans ces manufactures ouvertes où travaillent des membres de l'union fait-on usage de l'étiquette bleue ? R.—Non; les étiquettes bleues ne sont employées que dans les manufactures qui emploient des membres de l'union et qui se conforment à ses exigences à l'égard du système d'apprentissage ainsi qu'à ses lois. Je puis dire qu'il ne nous est pas permis de nous mettre en grève à moins d'avoir la protection du bureau international de l'union internationale. Aucune union locale ni les employés d'aucune manufacture ne peuvent se mettre en grève avant que leurs griefs aient été soumis au bureau d'arbitrage c'est-à-dire au bureau de l'union internationale. Ils considèrent les griefs, le coût de l'existence, les salaires qui sont payés, et nous devons nous conformer à ce qu'ils décident; mais s'ils décident que notre cas ne nous justifie pas de nous mettre en grève nous devons travailler; si nous ne le faisons pas ils envoient des membres pour nous remplacer.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Est-ce que le bureau exécutif peut ordonner une grève si le bureau local s'y oppose ? R.—Oui; mais ce n'est pas l'habitude.

Q.—Est-ce que cela n'a jamais été fait ? R.—Chaque union locale a parfaitement le droit de faire ses propres règlements à l'égard de son travail pourvu que cela n'enfreigne pas la constitution internationale.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Prenez-vous un vote avant de vous mettre en grève ? R.—Oui.

Q.—Quel vote exigez-vous; que doit-il être—un vote des deux tiers ? R.—L'union locale ne peut se mettre en grève soit qu'elle passe un vote ou non. Elle peut proposer une grève, et si la majorité de l'assemblée est en faveur, contre une réduction de salaire ou une mise à la porte ou autre chose semblable, elle fait part de ses griefs au bureau exécutif qui les prend en considération et lui communique le résultat de l'assemblée soit qu'elle nous approuve ou qu'elle nous ordonne de retourner à l'ouvrage.

Q.—Est-ce que cela a été fait au sujet des difficultés qui ont surgi ici ? R.—Oui.

Q.—Vos griefs ont été envoyés au bureau de l'exécutif et approuvés ? R.—Oui; aussitôt l'on a fermé les portes. Dans le cas de grève les membres doivent adopter cette ligne de conduite; dans le cas de fermeture, je crois qu'il est généralement entendu que les membres sont mis sur la liste de secours.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quels secours avez-vous ? R.—Dans le cas de fermeture \$5 par semaine.

Q.—Pendant combien de semaines ? R.—Jusqu'à ce que la grève soit finie, mais cela ne dure généralement pas longtemps. Notre mode est de régler par arbitrage ; nous n'approuvons pas les grèves. Je suis fâché de ne pas avoir apporté une de nos constitutions, nous sommes opposés aux grèves ; nous ne nous mettons pas en grève à moins d'y être forcés ; c'est notre dernière ressource.

Q.—Quel genre d'arbitrage désireriez-vous ? R.—En formant des comités pour s'entendre avec les patrons, c'est-à-dire pour avoir des entrevues avec eux.

Q.—C'est l'arbitrage local ? R.—Oui ; je pense que si le gouvernement désire aider notre métier, la meilleure chose qu'il puisse faire—c'est-à-dire s'il le veut—c'est de réduire le droit d'exciise de \$3 par mille et de bien examiner l'acte des manufactures pour le mettre en force ; aussi d'en faire observer les règlements quant aux apprentis et d'obliger les patrons à leur faire apprendre parfaitement leur métier. Il y a nombre de jeunes gens qui conduisent des voitures et des chevaux dans la ville, qui ont servi leur temps dans le métier de cigariers et qui lorsque leur temps fut fini ont été obligés de prendre un autre emploi ou de quitter la ville.

HENRY NICHOLS, des ateliers du G. T. R., London, est assermenté.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Travaillez-vous dans les ateliers du Grand-Tronc ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous là ? R.—Il y a eu trois ans au mois d'avril.

Q.—Quels gages la compagnie vous paye-t-elle ? R.—D'abord, j'ai eu 12 cents de l'heure comme journalier dans la cour. Après quatorze mois on m'a donné de l'ouvrage dans la section de tapisserie ; neuf mois après on a élevé mon salaire à 14 cents de l'heure.

Q.—Pendant combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—J'ai travaillé pendant neuf heures et c'est encore ce que je fais actuellement. Avant cela nous étions obligés de perdre du temps—cinq heures par jour pendant tout le mois de décembre.

Q.—Est-ce une règle générale de ne travailler que cinq heures par jour pendant l'hiver ? R.—Non, mais nous avons dû perdre une partie de notre temps pendant l'hiver. Quelquefois il est arrivé que nous avons été obligés de suspendre complètement nos travaux, vers Noël, et règle générale, nous perdons deux semaines dans le mois de juin. En juin dernier il a été ordonné que tous les employés devraient perdre deux semaines, de sorte que les hommes se sont arrangés ensemble pour savoir quels seraient ceux qui chômeraient la première semaine et ensuite ceux qui chômeraient la semaine suivante.

Q.—Appartenez-vous à la société d'assurance de secours de la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Vous a-t-on obligé à cela ? R.—Oui.

Q.—Est-ce encore obligatoire actuellement ? R.—Je le crois. Les hommes qui peuvent passer un examen médical doivent s'assurer d'après les règlements ; autrement, ils ne peuvent pas être employés comme étant réguliers.

Q.—Alors si un homme n'est pas parfaitement qualifié pour subir un examen il ne peut travailler dans la boutique ? R.—Je ne le crois pas. La compagnie ne lui donnera pas une position permanente, ou bien s'il est trop âgé, ayant plus de quarante-cinq ans, il est alors trop vieux pour appartenir à la société de secours et conséquemment il n'a pas d'emploi permanent.

Q.—Les hommes hésitent-ils à faire partie de cette société ? R.—Quelques-uns hésitent d'autres y consentent volontiers.

Q.—Y avez-vous objection, ? R.—Dans un sens oui, et dans un autre sens non. Si vous voulez me le permettre je vais vous en donner la raison. C'est ceci : je pense que l'on devrait forcer les hommes à faire partie de la société parce que je sais qu'il y en a qui ne veulent pas faire partie d'aucune société de secours ou d'assistance pour les malades à moins qu'ils y soient contraints ; tant qu'ils sont bien ils ne veulent pas appartenir à aucune société de ce genre, de sorte que lorsqu'ils tombent malades ils ne reçoivent aucun secours. C'est pour cette classe d'hommes que des souscriptions sont prélevées sur leurs compagnons de travail. C'est la raison pour laquelle je pense que l'admission devrait être obligatoire parce qu'alors les employés devront se rallier ; ce qui mettra fin aux listes de contribution et de souscription. On affiche dans les ateliers une défense imprimée d'y recueillir des souscriptions. Autrefois on faisait une souscription tous les mois, mais on a découvert que certains employés en imposaient à leurs camarades, et la compagnie a défendu les souscriptions. C'est pour cette raison que j'approuve la société de secours mutuels obligatoire.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel avantage retirez-vous de la société de prévoyance et de secours mutuels ? R.—Trois piastres par semaine, et les services d'un médecin, remèdes compris.

Q.—Et quel est le montant de l'assurance ? R.—Il est de \$250 pour ceux qui appartiennent à la classe "F."

Q.—La classe "F." est la dernière classe, n'est-ce pas ? R.—Oui, on l'appelle aussi la classe de 5 pour cent. On y paie 40 centins par mois de contribution, la balance est destinée au fonds d'assurance. Tous les mois, lorsque nous touchons notre salaire on nous donne en même temps un reçu du montant déduit pour le fonds d'assurance et celui des malades.

Q.—La compagnie fait une certaine retenue ? R.—Oui, sur \$19.95, la retenue est de 75 centins.

Q.—La contribution au fonds d'assurance sur la vie est-elle comprise dans ce montant ? R.—Ce montant comprend les deux contributions, la contribution au fonds des malades est de 40 centins. C'est ce que nous avons payé pour le mois de décembre, mois durant lequel nous travaillions cinq heures par jour.

Q.—Pouvez-vous dire, s'il est vrai que les employés manifestent beaucoup de mécontentement au sujet du fonctionnement de la société de secours mutuels ? R.—Ils manifestent, en effet, beaucoup de mécontentement. Un certain nombre d'entr'eux disent qu'ils n'ont pas assez de contrôle sur cette société. Je les ai entendus s'exprimer dans ce sens.

Q.—Comment les contributions de la société sont-elles administrées ? R.—Elles sont administrées entièrement par les autorités de Montréal.

Q.—Les employés n'ont-ils pas voix à l'élection des directeurs ? R.—Oui, mais n'étant pas le représentant des employés en cette affaire, je ne puis pas en donner des explications satisfaisantes. Je sais, cependant, qu'il y a un directeur qui représente les employés.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Sans doute, toutes ces explications sont contenues dans les règlements de la société ? R.—Oui, car nous avons un livre de règlement.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous, d'après ce que vous en savez, que les employés aimeraient mieux une société de secours mutuels facultative à laquelle ils seraient libres de faire ou de ne pas faire partie ? R.—D'après ce que j'en sais, je crois qu'ils le préféreraient ; cependant si cette question était mise aux voix, peut-être serait-elle résolue dans le sens contraire, bien que j'aie entendu plusieurs employés se prononcer en faveur d'une société facultative.

Q.—Connaissez-vous les raisons qu'ils apportent à l'appui de cette opinion ?

R.—Une de ces raisons, c'est que deux employés qui étaient malades ont été congédiés pendant leur maladie.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Où, cela est-il arrivé ? R.—A London Est : Un de ces employés vit encore, l'autre est mort. Ils ont été congédiés alors qu'ils étaient sous les soins du médecin ; or les règlements disent clairement qu'une somme de \$100.00 devra être payée à tout employé que le médecin aura déclaré atteint d'une maladie incurable. Mais les règlements disent aussi qu'un employé qui a été congédié et qui a cessé d'être à l'emploi de la compagnie, cesse de faire partie de la société de secours mutuels, et en conséquence n'a plus droit au fonds des malades, bien qu'il puisse continuer son assurance en payant la contribution mensuelle, et \$1.50 par année, en plus. Ces deux employés, lorsqu'ils ont été congédiés, étaient sous les soins du médecin.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Leurs maladies étaient-elles produites par un accident ou par une cause naturelle ? R.—L'un souffrait d'une maladie que le médecin a désignée, je crois, sous le nom d'ulcération aux poumons ; c'était William Kingsworth, l'autre avait, je crois, un côté du corps paralysé. J'ignore si ce dernier est aujourd'hui rétabli parfaitement.

Q.—Savez-vous quelles raisons ont été données pour expliquer le renvoi de ces ouvriers, c'est-à-dire pour les renvoyer en leur donnant \$100, au lieu de leur permettre de continuer d'appartenir à la société d'assurance ? R.—Ils sont restés dans la société d'assurance, car la veuve de Kingsworth a retiré de la société une assurance de \$250. Les \$100 dont je parle se rapportent à une autre affaire.

Q.—Ils ont reçu ces \$100 en acquit de leurs droits au fonds des malades ? R.—Oui ; lorsqu'un homme est atteint d'une maladie incurable, son nom est rayé de la liste des malades, mais on lui donne \$100 ; cette somme représente tous ses droits sur le fonds des malades.

Q.—Mais il a encore droit à son assurance ? R.—Oui.

Q.—S'est-on jamais plaint que les deniers perçus pour le fonds d'assurance, ou le fonds des malades, aient été mal appliqués ou mal distribués ? R.—Je n'ai jamais entendu parler d'aucune personne, ayant honnêtement droit à la pension des malades, à qui cette pension ait été refusée. Tous les malades ont touché leur pension avec exactitude. Si les ouvriers ont des plaintes à formuler à ce sujet, ils ont quelqu'un pour s'occuper de leurs intérêts dans la personne de leur représentant, M. James McGowen, qui n'est pas homme à faillir aux devoirs qu'il assume vis à vis d'eux. M. McGowen est un conducteur de machines.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-ce que la société de secours mutuels paye le médecin et les remèdes ? R.—Oui.

Q.—Tout cela est-il compris dans les 40 centins par mois ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose de plus à dire qui puisse intéresser la commission ? R.—Je crois devoir, en effet, aborder une autre question, celle des tiers-saisies, qui sont quelquefois cause de bien des désagréments. Sans doute, les tiers-saisies ne sont souvent fréquentes par la faute des ouvriers eux-mêmes ; mais je crois que le mal serait beaucoup moins grave, si les ouvriers touchaient leur salaire plus souvent qu'une fois par mois. Quant à la dernière tiers-saisie dont j'ai eu connaissance, je crois que c'était la faute de l'ouvrier ; car s'il avait voulu s'arranger avec ses créanciers, ces derniers lui auraient donné la chance de s'acquitter sans trop de peine. Cependant, je le répète, le mal serait beaucoup atténué si nous étions payés plus souvent qu'une fois par mois. Je suis heureux de déclarer que je n'ai pas entendu dire que des tiers-saisies aient été faites dans l'atelier où je travaille ; natu-

rellement, les ouvriers ne me content pas toujours leurs affaires. J'ai entendu parler de tiers-saisies qui ont eu lieu ailleurs. Il y a quelque temps un ouvrier a reçu son congé, parce que son salaire avait été saisi par plusieurs personnes avec lesquelles il refusait de prendre des arrangements. Il ne pouvait donc attribuer son renvoi qu'à sa propre faute.

Q.—Ces saisies-arrêts sont faites au nom des créanciers des employés ? R.—Oui.

Q.—Quelle somme appartenant à l'employé, la compagnie a-t-elle généralement en mains quand une tiers-saisie lui est signifiée ? R.—Elle a toujours en mains dix jours de salaire ou plus, car, comme vous pouvez le voir par ce coupon, l'argent que je dois toucher demain m'est dû pour un mois de 1887. La liste de paye est faite pour jusqu'à la fin du mois ; cette paye est donc celle du mois de décembre. Or, la compagnie paye ses hommes pour un mois quelconque, le 13 du mois suivant ; de sorte que ce que je gagne aujourd'hui, je ne le retirerai que le 13 février. C'est pour cette raison que la compagnie a toujours en mains au moins dix jours de notre salaire.

Q.—La loi de la tiers-saisie serait-elle moins onéreuse pour les employés, s'ils étaient payés de quinze jours en quinze jours ? R.—Certainement.

Q.—Est-ce que les employés du chemin de fer n'ont jamais fait de démarches pour faire changer le mode de paye ? R.—Il y a quelque temps, un certain nombre d'employés firent circuler parmi nous une requête et nous demandèrent de la signer, priant la compagnie de faire la paye tous les quinze jours au lieu de tous les mois. Nous l'avons signée, et je crois que le gérant général nous a répondu très poliment qu'il aurait été heureux de faire ce changement pour rendre service aux employés, mais que l'intérêt de la compagnie ne lui permettait pas de le faire.

Q.—Lorsqu'un employé quitte la compagnie peut-il toucher son salaire le jour de son départ ? R.—Je ne le crois pas. Je me souviens d'un employé qui a ainsi quitté de son gré l'emploi de la compagnie ; mais il n'avait pas donné avis de son intention de quitter le service de la compagnie ; je crois que s'il eut donné cet avis, on l'aurait payé le jour de son départ. Cet employé n'a touché son salaire qu'au bout de quelques semaines, alors que l'argent fut remis à sa femme, sur l'ordre de son mari.

Q.—Combien de temps avant son départ l'employé est-il obligé de donner avis à la compagnie pour pouvoir toucher son salaire le jour de son départ ? R.—Je ne saurais dire ; je n'ai jamais été renseigné sur ce point par personne et je n'ai lu aucun règlement à ce sujet.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cet employé ne serait, quand même, payé que le jour de paye ? R.—Oui.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Appartenez-vous à quelque société coopérative ? R.—Non.

Q.—Existe-t-il une de ces sociétés en rapport avec le Grand-Tronc,—telle que l'association du charbon ? R.—Non, il n'existe pas d'association comme celle-là. Cependant un comité s'est formé dans les usines du Grand-Tronc et il a été entendu que tous les employés pourraient acheter leur charbon à tant la tonne.

Q.—Combien le charbon que vous achetiez ainsi vous coûtait-il de moins que chez les marchands de charbon ordinaires ? R.—J'ai payé \$16 pour trois tonnes, y compris la livraison.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Combien cela vous aurait-il coûté ailleurs ? R.—Dans le temps, \$6.50 ou \$6.75 la tonne ; le charbon se vendait \$6.50 quand le comité a reçu ma commande.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Était ce du bon charbon ? R.—Assez bon ; certains employés ont paru re-

devoir du meilleur charbon que les autres. D'autres se sont plaints de n'avoir pas reçu la quantité qu'ils auraient voulu avoir, ou d'avoir reçu du charbon trop poussiéreux ; d'autres encore prétendirent que le charbon n'était pas pesé et qu'il n'y avait pas le compte. Mais cette année je crois que le charbon est accompagné de factures. Je n'en ai pas acheté cette année. Il y a quelques années que les employés demandaient la facture de leur charbon. J'ai entendu un employé se plaindre parce qu'on avait envoyé la même voiture porter du charbon à deux personnes différentes et que le charbon n'étant pas séparé dans la voiture, ceux qui le transportaient ne savaient pas la quantité qu'ils laissaient ni chez l'une, ni chez l'autre. On ne fit aucune réponse à cette plainte.

Q.—Achetez-vous le bois de la même manière ? R.—Je n'en ai jamais acheté de la société coopérative.

Q.—Est-ce qu'elle vend du bois également ? R.—Quelques employés se sont plaints que la mesure était trop faible et je crois que le comité y a vu ; je ne sais pas qu'il se soit commis aucune injustice quant au bois.

ROBERT SYMONS, cordonnier, de London, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Dans quelle branche de la cordonnerie travaillez-vous ? R.—Je ne travaille, en ce moment, dans aucune branche particulière, car j'ai ouvert dernièrement une petite boutique à mon compte.

Q.—Vous êtes sans doute un cordonnier faisant des chaussures sur commande ? R.—Oui. Lorsque j'ai travaillé sous un patron, je faisais des chaussures de commande ; j'ai aussi travaillé dans les manufactures et je connais à peu près tous les détails de la cordonnerie.

Q.—Fait-on des chaussures de commande pour le Canada ? R.—On en fait peu.

Q.—Les chaussures des manufactures sont surtout en usage ? R.—Oui, la plus grande partie des chaussures qui se vendent au pays sont des chaussures de manufactures et on fabrique généralement peu de ces dernières-ci.

Q.—Si vous comparez les chaussures des manufactures avec les chaussures faites à la main, croyez-vous que l'acheteur obtienne, dans un cas comme dans l'autre un article équivalent à l'argent qu'il donne ? R.—Non, il reçoit un article qui répond davantage au prix qu'il paye, lorsqu'il achète une chaussure de commande.

Q.—Est-ce en proportion du prix payé ? R.—Oui.

Q.—Quel est à peu près le salaire d'un cordonnier, à London ? R.—Je paye actuellement à mon meilleur ouvrier \$9 par semaine ; je connais bien peu de compagnons, à London, qui gagnent autant.

Q.—Est-ce que le salaire des cordonniers a augmenté, ici, ces dernières années ? R.—Oui, les salaires ont augmenté graduellement, mais l'ouvrage a diminué.

Q.—Selon vous, il y a aujourd'hui moins d'ouvrage ? R.—Oui ; dans les deux branches ; chaussures de manufacture et chaussures de commande.

Q.—Vous ne parlez que de London ? R.—Oui, car je ne suis renseigné que sur ce qui se passe à London.

Q.—Les femmes employées dans les manufactures de chaussures de cette ville sont-elles nombreuses ? R.—Non, il y en a peu ; au fait, il n'y a dans cette ville qu'une manufacture d'une certaine importance.

Q.—Savez-vous quelque chose de la manufacture de chaussures de cette ville, celle dans laquelle sont employées des femmes ? R.—Je ne saurais rien en dire.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Est-ce que les chaussures faites à London se vendent à London ? R.—Non, il s'en vend peu ici.

Q.—Comment cela ? R.—Parce que on ne peut faire au même prix, d'aussi bonnes chaussures que dans les autres villes, comme Toronto et Hamilton; on peut faire de meilleures chaussures pour le même prix; dans tous les cas, c'est ce qu'on fait. La plus grande partie des chaussures qui se vendent à London viennent des Provinces Maritimes, de Québec et de Montréal. Au moins les trois quarts des chaussures achetées à London viennent de Montréal et de Québec.

Q.—Pour quelle raison les marchands achètent-ils leurs chaussures à Montréal et à Québec, lorsqu'ils pourraient trouver la même chose beaucoup plus près, à Hamilton et à Toronto ? R.—Parce que les mêmes marchandises sont fabriquées à beaucoup meilleur marché à Québec.

Q.—Ainsi qu'à Montréal ? R.—Oui.

Q.—Les chaussures reviennent-elles à meilleur marché après qu'on a payé le transport ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous quels sont les salaires des ouvriers des manufactures de Montréal, comparés à ceux de la fabrique de cette ville ? R.—Je ne le sais pas; mais je sais pour quelles raisons ces marchandises y peuvent être fabriquées à meilleur marché.

Q.—Quelles sont-elles ? R.—C'est que les manufacturiers emploient un grand nombre de femmes et d'enfants.

Interrogé par le PRÉSIDENT, —

Q.—Où ? à Québec ? R. — Oui. Nous comprenons tous le système qui est en vigueur là-bas, bien que nous n'y soyons jamais allés. Un homme, un petit garçon se rend à la manufacture avec une charette et il en rapporte un voyage d'ouvrage; toute la famille, la femme et les enfants, tous ceux qui sont capables de tenir un outil, se divisent le travail; il faut, du reste, une famille entière pour réaliser le salaire d'un ouvrier. Telle est la raison pour laquelle on y fabrique les mêmes marchandises à bien meilleur marché qu'à London.

Q.—Savez-vous ce que gagne ici par semaine un ouvrier de manufacture ? R.—La moyenne des salaires des cordonniers des manufactures est de \$7.50 par semaine, je veux parler des compagnons et des couturiers, non des contre-maîtres; j'entends un ouvrier pratique, qui sait faire son ouvrage. Pour les ouvriers de cette classe \$7.50 constitue, je crois, une forte moyenne.

Interrogé par M. FREED:—

Q.—Parlez-vous des hommes seulement ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES:—

Q.—Savez-vous quelle est la moyenne des salaires des femmes ? R.—Je ne le sais pas.

Interrogé par M. McLEAN:—

Q.—Pensez-vous que, règle générale, un manufacturier d'ici puisse faire venir de Québec des chaussures qui lui coûtent moins cher que celles qui sont fabriquées ici même ? R.—Je l'ai entendu dire, mais je ne pourrais citer de faits. D'ailleurs la plupart des marchands détailliers de cette ville achètent directement des manufacturiers et se servent de la fabrique de cette ville comme d'une maison de jobs pour remplir certaines lignes, etc.

Q.—Mais il y a une autre fabrique plus petite, qui, elle, n'achète pas ses chaussures, mais les fabrique toutes elle-même ? R.—Cette fabrique emploie environ une douzaine d'ouvriers; ils font de bonnes chaussures.

Q.—Est-ce que la grande manufacture n'a pas des périodes de chômage tous les ans ? R.—Oui, généralement les travaux y sont suspendus deux fois par année, particulièrement à cette époque de l'année.

Q.—La nécessité de faire l'inventaire est-elle la seule cause du chômage ? R.—Elle n'en est que l'excuse ; je crois que la véritable cause, c'est le manque d'ouvrage. Il est entendu que le manque d'ouvrage est la vraie cause du chômage et que la nécessité de faire l'inventaire n'est qu'une excuse.

Q.—La manufacture se ferme aussi l'été, n'est-ce pas ? R.—Oui, pendant deux semaines ou un mois.

Q.—Appartenez-vous à quelque société ouvrière coopérative ? R.—Oui, je suis membre de la société coopérative.

Q.—Quel avantage en retirez-vous ? R.—J'en retire peu d'avantages, parce que dans ma situation il ne m'est pas avantageux d'acheter de la société, étant obligé de faire une partie de mon commerce au moyen de trocs. Sans cette circonstance il me serait avantageux d'appartenir à la société.

Q.—Voulez-vous dire que vous en retirez peu d'avantages parce que vous êtes vous-même marchand ? R.—Oui, cela change les conditions de la vie. Ceux qui achètent leurs marchandises de la société en retirent de grands avantages. Ce que j'en dis, je le sais par expérience.

Q.—Quelle somme un acheteur épargne-t-il sur une piastre de marchandises ? R.—Il épargne environ quinze centins.

Q.—Combien épargne-t-il sur l'huile de charbon ? R.—Je n'ai pas calculé le pourcentage, mais je sais que, lorsque l'huile de charbon se vendait 18 centins ailleurs, elle ne coûtait que 13 centins à la société coopérative.

Q.—Combien l'ouvrier économise-t-il sur le savon ? R.—Je ne saurais le dire. Je sais ce qu'il économise sur l'huile de charbon parce que j'ai acheté moi-même mon huile au magasin de la société coopérative.

Q.—Est-ce que la société coopérative fait des bénéfices dans l'achat des chaussures ? R.—Oui, nous accordons un escompte de 10 pour cent aux membres qui achètent de nous.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce qu'il y a à London un grand nombre d'ouvriers de première classe, faisant des chaussures sur commande ? R.—Je ne suis pas en état de répondre à cette question ; il y en a quelques-uns. Je sais un contremaître qui emploie trois ou quatre ouvriers de première classe. J'en connais même cinq.

Q.—À quelle sorte d'ouvrage les jennes garçons et les filles sont-ils employés dans les manufactures de Montréal et de Québec ? R.—Les femmes sont propres à presque toutes les sortes d'ouvrage, du moins, elles sont capables d'en faire certaines parties.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Y a-t-il des compagnons et des ouvriers pratiques parmi les employés de la fabrique de chaussures de cette ville ? R.—Oui, mais il y en a peu.

Q.—Règle générale, est-ce que les chefs de fabrique exigent des personnes qu'ils engagent comme cordonniers, qu'elles soient des ouvriers pratiques ; faut-il être un cordonnier pratique pour entrer dans une fabrique ? R.—Non, ce n'est pas nécessaire. Un ouvrier qui est capable de faire une partie de la chaussure peut trouver de l'emploi dans une fabrique. Il n'est pas nécessaire pour cela qu'il sache faire toute la chaussure. Je désire dire quelques mots touchant les livres d'écoles. J'ai lu que l'inspecteur d'écoles, ou le président des commissaires d'écoles, a dit qu'il n'avait jamais eu connaissance qu'un enfant eut été renvoyé de l'école parce qu'il n'avait pas les livres nécessaires. Je suis en état d'affirmer le contraire. J'ai connu des enfants, parmi lesquels sont les miens propres, qui ont été renvoyés de l'école à la maison, parce qu'ils n'avaient pas les livres d'écoles nécessaires. Je puis donner les noms de plusieurs autres personnes à qui la même chose est arrivée. C'est une chose qui se voit fréquemment, car lorsque les élèves montent dans une classe supérieure, les parents n'ont pas toujours l'argent nécessaire pour leur acheter une nouvelle série de livres. Mes enfants ont été renvoyés de l'école plusieurs fois pour cette raison, et lorsque

nous les renvoyions à l'école avec un billet pour le maître, priant ce dernier de les admettre et d'attendre quelques jours que nous fussions en état de leur acheter ces livres, il les menaçait souvent de punitions s'ils revenaient à l'école sans leurs livres, et cela en les renvoyant de nouveau à la maison. Je ne sais pas si cela se pratique généralement, mais j'ai eu connaissance que des choses semblables se sont répétées plusieurs fois.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que les parents tiendraient leurs enfants plus longtemps à l'école, si les livres étaient fournis gratuitement? R.—Oui, j'en suis certain. Ce sont les livres qui coûtent cher; et puis les élèves sont obligés de changer de livres très souvent. Il m'est arrivé plus d'une fois à moi-même d'acheter un livre neuf pour un de mes enfants, de le payer 50 centins ou 25 centins, et de voir mon enfant monter dans une classe supérieure immédiatement après. Vous ignorez que l'enfant est sur le point de monter dans une classe supérieure et vous lui achetez des livres neufs inutilement. Je crois que si les livres étaient fournis gratuitement aux enfants, ce serait un grand bienfait pour la classe ouvrière.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous quelque idée de ce que coûtent par année les livres d'un élève? R.—Non, je n'ai jamais fait ce calcul.

Q.—Qu'aimeriez-vous mieux : acheter les livres de vos enfants comme vous le faites maintenant ou payer tous les mois une contribution de 15 ou 20 centins? R.—Je ne suis pas en état de répondre à cette question, car je n'ai pas fait le calcul de ce que coûtent les livres d'un écolier. Je suis, cependant, fortement d'opinion que fournir les livres aux enfants à même la taxe d'écoles serait un grand bienfait pour la classe ouvrière.

Q.—Pensez-vous qu'avec un système comme celui-là les enfants prendraient de leurs livres le même soin qu'aujourd'hui? R.—Ils en prendraient plus de soin encore, parce que le maître s'en occuperait davantage.

Q.—Les maîtres s'occupent-ils aujourd'hui du soin que les enfants prennent de leurs livres? R.—A en juger par la manière dont ces livres sont tenus, je ne crois pas qu'ils s'en occupent. Je ne sais pas exactement ce que coûtent les livres, mais c'est une dépense considérable.

Q.—Qu'arriverait-il dans le cas d'un enfant qui aurait perdu ou détruit un de ses livres? Le maître serait-il obligé de lui en fournir un autre? R.—Je n'en sais rien; je comprends que des règles sévères seraient nécessaires, car sans cela les écoliers pourraient détruire une grande quantité de livres.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne serait-il pas possible de fournir aux écoliers une série de livres et d'obliger les parents à remplacer les livres perdus ou détruits? R.—Je crois que ce serait la bonne manière. On pourrait fournir aux écoliers des livres, qui devraient leur durer un espace de temps et obliger les parents à remplacer ceux qu'ils auraient perdus ou détruits. Je crois que ce système serait juste et raisonnable.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Pensez-vous qu'une institutrice doive recevoir un salaire aussi considérable qu'un instituteur, du moment qu'elle possède les mêmes capacités? R.—Oui. De la même façon, dans tous les genres de travaux, les femmes qui font autant d'ouvrage que les hommes devraient recevoir le même salaire qu'eux. La question du drainage a été abordée devant la commission. A ce propos on rencontre de grandes difficultés à London, dans la partie Est de la ville. Je veux parler de l'égoût ouvert connu sous le nom de ruisseau Carling.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous entrez là dans les affaires municipales ? R.—C'est une cause de maladies nombreuses en cette ville.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous êtes-vous plaint au maire et au conseil municipal ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils fait quelque chose pour obvier au mal ? R.—Pas que je sache.

Q.—Votre conseil a-t-il refusé de s'occuper de cette affaire ? R.—Je crois que son attention a été attirée sur ce sujet.

Q.—Nous représentons ici le gouvernement fédéral ; croyez-vous que le gouvernement doive intervenir dans une question de cette nature ? R.—L'état sanitaire de cette ville est mauvais. Les égoûts s'épanchent dans ce ruisseau et il en résulte beaucoup de mal pour la santé de ceux qui habitent le long de ce cours d'eau.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pour quelles raisons pensez-vous que le gouvernement fédéral doive intervenir dans cette question ? R.—J'en parle parce qu'on a déjà demandé à un témoin devant la commission, dans quel état se trouvaient les égoûts de la ville et qu'il a répondu qu'ils étaient dans un état satisfaisant, ce qui n'est pas la vérité. Doit-on faire publier que les égoûts de London sont dans un état parfait, alors que c'est tout le contraire qu'il faudrait dire ?

Q.—Avez-vous un bureau d'hygiène à London ? R.—Je crois savoir qu'il y en a un.

Q.—A-t-on fait les mêmes plaintes au bureau d'hygiène ? R.—Oui, souvent.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Alors, ni le bureau d'hygiène, ni le maire, ni le gouvernement local ne veulent s'en occuper ? R.—L'égoût reste ouvert. Si j'ai abordé cette question, c'est uniquement parce qu'il me semble qu'il n'est pas juste qu'on vienne devant la commission faire des déclarations qui sont fausses, comme cela est arrivé de la part des fonctionnaires qui sont venus dire que les égoûts de cette ville sont dans un état satisfaisant. Il a aussi été dit que la moyenne des salaires des journaliers en cette ville était de \$1.25 par jour.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Le témoin auquel vous faites allusion a dit que la moyenne des salaires des journaliers employés par la corporation était de \$1.25 par jour ? R.—Il y a un grand nombre d'hommes qui travaillent pour \$1 par jour, quand ils travaillent, car le nombre de ceux qui n'ont pas d'ouvrage est grand. Je connais un bon nombre de familles qui ne vivent que des avances qu'elles peuvent obtenir des épiciers et des marchands de provisions.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous vu des hommes dans cette position ? R.—Oui.

Q.—Savent-ils qu'il y a en ce moment au milieu d'eux une commission chargée de recueillir des témoignages de la nature de celui que vous donnez en ce moment ? R.—Oui, ils le savent ; mais parmi eux un grand nombre n'osent venir rendre témoignage par timidité, d'autres parce qu'ils ont peur de perdre quelque chose, s'ils se présentent devant la commission, d'autres enfin n'ont guère de confiance dans la commission. Les causes qui empêchent les ouvriers de se présenter devant la commission sont nombreuses. J'ai dit qu'il y a des familles qui subsistent de ce qu'il plaît à l'épicier de leur avancer ; j'ajoute que si jamais elles sont en état de payer les avances qui leur sont faites dans ces conditions, elles seront obligées de payer ces

marchandises très cher. Elles vivent avec l'espoir d'être en état, l'été prochain, de payer ce qu'elles achètent aujourd'hui.

JAMES O'DONNELL, cardeur et fleur, de London, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. HEAKES : —

Q.—Vous êtes employé, je crois, dans la manufacture des tissus de laine ? R.—Je suis en effet engagé dans cette industrie.

Q.—Combien de personnes y sont engagées avec vous en cette ville ? R.—Il n'y en a actuellement pas une seule. Je suis en ce moment le seul ouvrier employé dans la manufacture de laine, en cette ville.

Q.—Est-ce qu'on ne fabrique pas en cette ville une grande quantité de tissus de laine ? R.—Il n'y a en cette ville qu'une seule fabrique.

Q.—Quelle classe de tissus y fabrique-t-on ? R.—Je ne saurais dire, je n'y suis employé que depuis très peu de temps. J'ai, cependant, une assez bonne idée de la qualité des laines à bas et à couvertes.

Q.—La fabrique s'approvisionne-t-elle de laine dans les environs ? R.—Elle achète la plus grande partie de ses grosses laines dans les environs.

Q.—Fait-elle de la laine comme celle qui sert pour les tricots au crochet ? R.—Non, elle n'est pas capable d'en faire.

Q.—Une partie de son commerce est-il local ? R.—Oui ; elle vend un peu en gros, mais les profits sur la vente en gros sont si minimes qu'ils ne suffisent pas.

Q.—Avez-vous à nous dire d'autres choses intéressantes qu'il serait utile à la Commission de savoir ? R.—Il est très difficile de découvrir la cause de la dépression dont souffre notre industrie ; selon moi elle est due à la production excessive, au travail à bon marché et au travail des enfants, je n'entends pas seulement ce que le gouvernement désigne sous ce nom ; j'entends aussi le travail des jeunes gens de seize et de dix-sept ans qui travaillent pour le même salaire que les jeunes enfants ; ils font donc le travail des enfants. Nous demandons que le système soit changé de façon à ce que le travail de nul enfant, garçon ou fille, de douze à quatorze ans, ne puisse faire concurrence au travail des hommes.

Q.—Le nombre des enfants ainsi employés est-il grand ? R.—N'ayant été employé dans aucune grande manufacture, je ne puis répondre avec certitude à cette question. Voici, cependant, un exemple que j'ai eu sous les yeux. J'ai travaillé dans la manufacture de Wilby & Cie, près de Toronto, où l'on fabrique des chaussettes de laine. Avec les machines qu'elle a importées cette maison peut fabriquer toute sorte de chaussettes de laine ce qui nuit naturellement à l'industrie de l'honnête manufacturier. Un grand nombre d'enfants sont employés dans ce genre de fabrication.

Q.—Je suppose que le mal réside dans le fait qu'on emploie à ces machines des garçons et des filles ? R.—Oui ; on aura soin de confier la direction de deux ou trois machines à de bons ouvriers et pour le reste on emploie des jeunes garçons. Ces garçons, sont des jeunes gens, non des enfants.

Q.—Combien un ouvrier gagne-t-il par année dans votre industrie ? R.—Je ne le sais pas. Il y a si longtemps que je n'ai travaillé une année entière que je ne saurais dire. Lorsque je puis travailler huit ou neuf mois dans l'année, je dois m'estimer heureux. La moyenne de nos salaires est de \$7.50 à \$9.00 par semaine.

Q.—Et cela pendant neuf mois de l'année ? R.—Il y a des ouvriers qui gagnent \$7.50, d'autres \$9.00 ; mais la manufacture est plutôt censée être en opération pendant six mois que pendant neuf mois.

Q.—Le travail du dimanche existe-t-il dans les manufactures de laine ? R.—On n'y travaille jamais le dimanche, si ce n'est pour remplir les chaudières.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous à quel âge l'Acte Provincial permet aux enfants de travailler dans les manufactures ? R.—Je crois que c'est à douze ans et j'ajoute que comme chevalier du Travail je demande la révision de cette loi. Ce que j'en dis, je le dis en ma qualité de chevalier du Travail.

Q.—L'âge fixé maintenant est de treize ans ? R.—Je crois qu'il devrait être plutôt de dix-sept ans, mais disons quinze ans. A treize ans l'enfant ne jouit pas encore de la moitié de ses facultés.

Q.—Quel est l'état sanitaire de votre manufacture ? R.—Il n'est pas bon.

Q.—L'inspecteur d'Ontario est-il venu la visiter ? R.—Je ne saurais dire, je suppose qu'il est venu. Il est venu un sous-inspecteur. Cette manufacture est située en dehors des tournées ordinaires de l'inspecteur, et je ne crois pas qu'il vienne lui-même en faire la visite.

Q.—Savez-vous si la personne qui a fait la visite de la manufacture est sous-inspecteur ? R.—Je le crois ; comme ils sont trois, il doit y avoir un sous-inspecteur. On a nommé un médecin qui donne des ordres et fait rapport à l'inspecteur. Les rapports sont généralement adressés à l'inspecteur général.

Q.—Savez-vous si l'inspecteur lui-même est venu à London ? R.—Pas à ma connaissance.

Q.—Savez-vous son nom ? R.—Je ne le sais pas ; tout ce que je sais c'est qu'un homme, qui n'était pas un inspecteur régulier, mais un médecin est venu faire la visite de l'établissement.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Etes-vous ici ce soir en qualité de représentant des ouvriers de London ? R.—Je ne suis pas ici comme le représentant des ouvriers, mais comme ouvrier moi-même.

Q.—Etes-vous capable de nous dire quelle est l'opinion des ouvriers de la ville au sujet de l'arbitrage ? R.—Je crois qu'elle est favorable à l'arbitrage.

Q.—Savez-vous quel mode d'arbitrage ils préféreraient ? R.—Je suppose qu'ils préféreraient l'arbitrage par des arbitres choisis par chaque partie.

Q.—Pensez-vous que les ouvriers de cette ville soient en faveur d'une loi rendant obligatoire le règlement par de tels arbitrages de toutes les difficultés qui surgissent ? R.—Je crois qu'ils le sont. Les ouvriers demandent en outre qu'on cesse de faire venir des immigrants aux frais de l'Etat.

Q.—Combien d'immigrants viennent se fixer à London chaque année ? R.—Je ne saurais dire.

Q.—En vient-il un grand nombre ? R.—Je ne saurais vous donner aucun chiffre.

Q.—Avez-vous quelque idée de leur nombre, savez-vous s'il est grand ? R.—Leur nombre varie d'année en année.

Q.—Sont-ils un embarras pour votre industrie ? R.—Je ne puis pas dire qu'ils font directement du mal à ceux qui sont engagés dans la même industrie que moi, cependant ils nous nuisent véritablement, car si un jour je suis sans emploi à la recherche d'une place, ces gens seront certainement un obstacle sur mon chemin.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Dans votre genre d'occupation ? R.—Ils s'adonnent à toute sorte de travaux je suppose.

Q.—Savez-vous si le gouvernement encourage l'immigration pécuniairement ? R.—Je ne sais pas s'il le fait maintenant, mais il l'a déjà fait. Il ne faut plus aider à faire venir des immigrants, car il y en a déjà trop ici. Une autre pratique contre laquelle nous désirons aussi nous élever, c'est celle qui consiste à faire venir de l'étranger des enfants orphelins.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Où êtes-vous né ? R.—Ici.

Q.—De quel pays venaient vos ancêtres ? de l'Irlande ? R.—Oui.

Q.—Vous ne voulez pas que leurs successeurs là-bas fassent comme eux ?

R.—Non, je ne veux plus d'Irlandais ici. Quand à ces orphelins, ils ne sont encore que des lentes, mais ils deviennent les pous des ouvriers, auxquels ils préparent la misère.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vient-il en cette ville des immigrés à qui on a payé une partie de leur passage pour les amener au pays en qualité d'ouvriers ? R.—Je ne dis pas en qualité d'ouvriers.

Q.—Au meilleur de votre connaissance, savez-vous si ces artisans ont obtenu une partie de leur passage du gouvernement ? R.—Je suis sous l'impression qu'il en a été ainsi.

Q.—Vous ne pouvez pas l'affirmer ? R.—J'aurais cru les commissaires eux-mêmes bien renseignés sur ce sujet. Je prétends que dans les grandes manufactures où les filles entendent une foule de propos immoraux elles se corrompent et se perdent.

Q.—Voulez-vous qu'on ferme les manufactures pour enrayer le mal ? R.—Je commencerais par en interdire l'accès aux enfants.

Q.—Jusqu'à l'âge de seize ou dix-sept ans ? R.—Oui ; à cet âge leur jugement est au moins un peu formé.

Q.—Des cas comme ceux auxquels vous faites allusion existent ils à votre connaissance ? R.—Pas dans London. Deux ou trois filles seulement travaillent dans la manufacture de London, bien que les ouvrières soient au nombre de plus de quinze.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Combien d'heures par jour fait-on travailler les enfants ? R.—Ils travaillent aussi longtemps que nous-mêmes, dix heures par jour.

Q.—Combien gagnent-ils par jour ? R.—Ceux dont je parle en ce moment sont les garçons d'un certain âge qui gagnent \$2.50 à \$3 par semaine.

Q.—Sont-ils payés chaque semaine ? R.—Oui, une partie d'entre eux du moins ; mais tous les ouvriers n'ont pas cet avantage.

Q.—La moyenne des salaires des garçons que vous venez de mentionner est elle la moyenne la plus élevée ou la plus basse ? R.—C'est à peu près la plus élevée.

Q.—Quant aux filles qui font la même somme de travail que les garçons, sont-elles payées aussi bien que ces derniers ? R.—Elles reçoivent à peu près le même salaire. Leur travail est généralement du travail à la pièce. Les jeunes filles travaillent à la pièce.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous combien d'heures il est permis aux enfants de travailler dans les manufactures d'après l'Acte Provincial ? R.—Je ne saurais dire le nombre des enfants de treize ans qui travaillent actuellement dans les manufactures. J'ai toujours travaillé dans les petites fabriques et j'ignore ce qui se passe dans les grandes manufactures.

Q.—Avez-vous jamais étudié l'Acte Provincial ? R.—Je ne l'ai jamais eu sous les yeux.

London, 13 janvier 1888.

A. W. PORTER, de la McCormick Manufacturing Co., London, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. ARMSTRONG :-

Q.—Je crois que vous faites des biscuits, de la confiserie et autres articles semblables, n'est-ce pas ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps appartenez-vous à l'établissement maintenant connue sous le nom de McCormick Manufacturing Company de London; est-ce depuis son origine ? R.—Oui, et même avant l'origine de cette compagnie. Il y a vingt-et-un ans que j'appartiens à cette maison.

Q.—Où vendez-vous les produits de votre industrie ? R.—Dans toutes les parties du Canada.

Q.—En exportez-vous une partie ? R.—Non. Je ne crois pas qu'on puisse trouver une seule maison du genre de la nôtre qui exporte une partie de ses produits.

Q.—Quel est le nombre de vos employés. Il varie suivant les saisons; à l'époque des affaires, nous le portons jusqu'à 150; il tombe ensuite probablement à 125.

Q.—Cela comprend-il les employés à la pâtisserie et les employés à la confiserie ? R.—C'est surtout le nombre des confiseurs qui subit cette variation. Celui des pâtisseries est beaucoup plus constant.

Q.—Quel est en moyenne le nombre des confiseurs qui sont à votre emploi ? R.—Vraiment, je ne m'en rappelle pas assez bien pour le dire.

Q.—Quel est le salaire que vous payez chaque semaine à un ouvrier qui est, selon vous, ouvrier de première classe ? R.—Le salaire d'un confiseur de première classe est de \$15 à \$20 par semaine.

Q.—Parmi les compagnons employés chez vous en est-il qui gagnent moins de \$15 par semaine ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire le moins élevé que reçoit chez vous un confiseur habile ? R.—Je crois que nous n'avons pas ici d'ouvriers qui gagnent moins de \$1.50 par jour. c'est-à-dire \$9 par semaine.

Q.—Combien d'heures de travail font-ils par jour ? R.—Neuf heures et demie par jour; quelquefois un peu plus. En vertu d'un arrangement fait entre la compagnie et nos ouvriers, ces derniers ne prennent qu'une demi-heure pour leur dîner; de la sorte ils gagnent trois heures par semaine; la compagnie leur fait grâce, en plus, de deux heures, et ferme à midi et demi le samedi. Ils devraient travailler dix heures par jour, mais ils ne le font pas à cause de ces deux heures dont la compagnie leur fait grâce.

Q.—Faites-vous du travail de nuit dans la saison active ? R.—Oui.

Q.—Jusqu'à quelle heure de la nuit les ouvriers travaillent-ils ? R.—Jusqu'à dix heures et ils ont, à six heures, vingt minutes pour prendre leur souper.

Q.—Est-il convenu que les ouvriers n'ont qu'une demi-heure pour dîner et qu'ils prennent leurs repas à la manufacture ? R.—Oui, ils ont à la manufacture une bonne salle à dîner.

Q.—Ils ont une salle à dîner pour eux ? R.—Oui, il y en a deux, une pour les hommes, une pour les filles, chauffées toutes les deux à la vapeur.

Q.—Quels sont les salaires les plus élevés que vous payez aux femmes employées chez vous ? R.—Le salaire d'une femme est de \$2 à \$3 par semaine; celles qui reçoivent le moins sont les petites filles.

Q.—Parmi les filles employées chez vous, en est-il qui gagnent moins de \$2 par semaine. R.—Non; quelquefois il arrive que nous donnons moins à une fille, à son entrée, mais cela ne dure que deux ou trois semaines. Aucune de nos employées régulières ne gagne moins de \$2 par semaine. De fait, nous ne payons à aucune moins de \$2.

Q.—Les filles font-elles le même nombre d'heures de travail que les hommes ?
R.—Oui, le même nombre d'heures.

Q.—Dans la saison active reviennent-elles aussi faire du travail surnuméraire ?
R.—Oui, quelques-unes ; nous n'exigeons pas ce travail plus de toutes nos filles.

Q.—Dans quelles parties de la confiserie faites-vous travailler ces filles ; dans l'emballage ? R.—Un grand nombre d'entre elles sont employées à l'emballage. Mais une grande quantité de bonbons sont enveloppés dans des papiers cirés ; ce travail est fait par des filles ; il y en a aussi d'autres qui s'occupent à rouler des tablettes de chocolat etc. Elles font tous un travail léger.

Q.—Faites-vous vous-mêmes vos boîtes de carton ? R.—Pas sur les lieux.

Q.—Les achetez-vous à London ? R.—Oui ; il y a dans London-Est une manufacture de ces boîtes, dont nous sommes à peu près tout le support.

Q.—Quelques-uns de vos confiseurs font-ils de l'ouvrage à la pièce ? R.—Non, pas maintenant ; mais nous avons déjà employé des ouvriers de cette manière.

Q.—Vos ouvriers sont-ils payés toutes les semaines, toutes les quinzaines ou tous les mois ? R.—Ils sont payés chaque semaine, le vendredi soir.

Q.—Le vendredi est-il le jour de paie qu'ils préfèrent ? R.—Je le crois. Nous l'avons choisi à la prière de plusieurs de nos employés. Autrefois nous faisons la paie à midi et demi le samedi ; maintenant nous la faisons, à six heures le vendredi soir.

Q.—Le département des confiseurs où travaillent les femmes, est-il pourvu de lieux de commodité particuliers pour ces dernières ? R.—Tous les lieux de commodité sont séparés.

Q.—Distincts et séparés ? R.—Distincts et séparés, bien que les hommes et les femmes travaillent dans les mêmes salles.

Q.—Quel est le salaire du pâtissier dans votre département de biscuits et de gâteaux ? R.—Le salaire des pâtissiers est parfois très élevé ; nous en avons payé jusqu'à \$30 par semaine.

Q.—C'étaient sans doute des pâtissiers qui faisaient les gâteaux de fantaisie ?
R.—Non, pas particulièrement ceux-là ; je veux parler des bons pâtissiers. Leur salaire ordinaire varie de \$15 à \$20 par semaine.

Q.—Combien d'heures de travail font-ils par jour—vingt heures ? R.—Dix heures et demie par jour, moins les deux heures dont nous leur faisons grâce.

Q.—Donnez-vous \$30 par semaine à votre pâtissier actuel ? R.—Nous ne payons pas aussi cher actuellement. Les salaires de nos meilleurs pâtissiers sont aujourd'hui de \$17 à \$18 par semaine.

Q.—Durant la saison où vous avez de l'occupation à leur donner ? R.—Leur occupation est assez constante. Ils ont eu plus de chômage pendant la dernière saison, qu'en aucune saison antérieure, mais, règle générale, nos ouvriers n'éprouvent que peu de chômage.

Q.—Pouvez-vous nous dire le nombre moyen des pâtissiers que vous employez ?
R.—Nous avons environ en tout quarante pâtissiers et pâtissières dans notre établissement. Sur ce nombre, il y a environ dix-huit pâtissières, les vingt-deux autres sont des hommes et des jeunes garçons.

Q.—Quel est, en moyenne, le salaire des jeunes garçons et des filles employés à la pâtisserie ? R.—Les garçons entrent à raison de \$3.50 par semaine. Leur salaire durant les trois premières années, est de \$3.50, \$4.50 et \$5.50.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—A quel âge les acceptez-vous ? R.—A dix-sept ou dix-huit ans.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est en moyenne le salaire des filles ? R.—Elles gagnent environ \$2.50 par semaine. Elles font de l'ouvrage à la pièce, emballage des biscuits, etc.

Q.—Vos pâtissiers font-ils du travail de nuit ? R.—Non, ils n'en ont pas fait

récemment ; les affaires n'ont pas été assez actives pour cela. Les pâtisseries, du reste, ne font du travail de nuit que dans la saison extrêmement active. Règle générale, ils ne travaillent que le jour.

Q.—Préparez-vous vos levains pendant le jour ? R.—Oui, tout se fait pendant le jour.

Q.—Faites-vous des contrats d'apprentissage avec vos apprentis ? R.—Nous n'en faisons point.

Q.—Pensez-vous qu'un garçon puisse devenir compagnon dans l'un ou l'autre des deux départements après trois ans d'apprentissage ? R.—Non, nous pensons que trois ans ne suffisent pas.

Q.—Combien d'années d'apprentissage sont nécessaires à un garçon pour qu'il devienne un ouvrier compétent ? R.—Règle générale, il nous est impossible d'en faire des ouvriers compétents en trois ans ; mais on ne peut en engager pour plus longtemps que trois ans, bien qu'ils ne soient pas réellement des ouvriers de première classe au bout de trois ans.

Q.—L'apprentissage terminé, restent-ils chez vous en qualité de compagnons ? R.—Il en est qui restent, d'autres qui s'en vont.

Q.—Est-il à votre connaissance que vos ouvriers font des épargnes ? R.—Oui, en général nos ouvriers sont très heureux ; ceux que nous avons aujourd'hui sont chez nous depuis longtemps.

Q.—En est-il parmi eux qui sont propriétaires ? R.—Oui, six ou huit, dix ou douze de nos ouvriers sont propriétaires des maisons qu'ils habitent ; quelques-uns ont même acquis plus d'une maison.

Q.—Avez-vous eu quelque difficulté ouvrière avec vos employés ? R.—Non, jamais.

Q.—Ont-ils l'habitude de rester longtemps chez vous ? R.—Notre contre-maître est à notre emploi depuis vingt-deux ans ; d'autres ouvriers le sont depuis dix-sept ans, seize ans, et ainsi des autres. Le contre-maître chez les confiseurs est notre employé depuis vingt ans.

Q.—Existe-t-il un système de partage des profits entre vous et vos ouvriers ? R.—Non, pas en dehors des membres de la compagnie.

Q.—Votre établissement tout entier est-il dans de bonnes conditions au point de vue de l'hygiène ? R.—Il est, je crois, dans des conditions excellentes.

Q.—L'inspecteur d'Ontario en a-t-il fait la visite ? R.—Oui, il en a fait une visite minutieuse et il n'y a pas très longtemps.

Q.—A-t-il parlé aux hommes relativement à votre industrie ? R.—Oui. Il a parlé à quelques-uns en passant ; il a passé une couple d'heures à visiter l'établissement. Il est même venu deux fois.

Q.—L-t-il trouvé que tout était selon les exigences de l'Acte ? R.—Oui, il a paru fort content de ce qu'il a vu.

Interrogé par M. FREED : —

Q.—Où achetez-vous votre sucre ? En Canada ? R.—Oui, tout en Canada.

Q.—Est-ce du sucre canadien, ou du sucre étranger que vous achetez ? R.—C'est tout du sucre canadien.

Q.—Avez-vous déjà employé du sucre étranger ? R.—Non, pas depuis un bon nombre d'années.

Q.—Pour quelle raison achetez-vous de préférence le sucre canadien ? R.—Je pourrais dire que c'est parce qu'on ne peut pas acheter le sucre étranger à aussi bon marché. Je crois savoir qu'on importe du sucre étranger, mais nous n'en avons jamais fait l'essai ; je ne puis donc dire quelle est sa qualité ; mais d'après ce que j'en ai entendu dire, je crois que ce sucre ne nous conviendrait pas.

Q.—Vous n'en connaissez pas la qualité ? R.—Non, pas personnellement ; je n'en ai vu aucun échantillon. Nous attendons actuellement un certain nombre d'échantillons d'Europe.

Q.—Avez-vous autrefois employé le sucre étranger ? R.—Oui, nous avons employé autrefois beaucoup de sucre étranger.

Q.—De quel pays ? R.—Une partie de notre sucre granulé venait des Etats-Unis. Nous avions employé auparavant du sucre hollandais, que nous faisons venir de Liverpool.

Q.—Etait-ce du sucre de canne, ou de betterave ? R.—Du sucre de canne.

Q.—Vous êtes-vous jamais servi du sucre de betteraves ? R.—Pas avec connaissance du fait que ce fut du sucre de betteraves.

Q.—Ce sucre vous conviendrait-il ? R.—Je ne puis en rien dire pour la même raison que je viens de donner.

Q.—De quelle farine faites-vous usage ? R.—Principalement de la farine canadienne ; nous en importons cependant une certaine quantité.

Q.—Pour quelle raison en importez-vous une certaine quantité ? R.—Nous aimons la farine importée et nous en employons une petite quantité. En général, on peut se procurer, aux Etats-Unis, une farine de qualité supérieure à la farine canadienne.

Q.—Meilleure que la farine de Manitoba ? R.—Oui ; la farine de Manitoba n'est pas employée dans notre industrie ; nous n'en employons pas.

Q.—Vous n'avez pas besoin d'une farine aussi forte ? R.—Non.

Q.—La farine forte n'est nécessaire que pour faire le pain, je crois ? R.—Oui, pour le pain seulement.

Q.—Quel âge ont les jeunes filles qui sont employées chez vous ? R.—Nous n'engageons personne au-dessous de seize ans.

Q.—Ni filles ni garçons ? R.—Ni filles ni garçons. C'est une règle que j'ai suivie depuis deux ans. Je m'informe toujours de l'âge des aspirants et n'en accepte aucun au-dessous de seize ans.

Q.—Cherchez-t-on à vous tromper au sujet de l'âge des aspirants ? R.—Oui, j'ai découvert quelques faits de cette nature.

Q.—Vos employés des deux sexes doivent être vigoureux ? R.—Les filles ne font que des ouvrages très légers, il n'y a rien de difficile dans leurs travaux.

Q.—Dans tous les cas, en fixant l'âge à seize ans, il n'est guère possible qu'on vous trompe au point de faire admettre chez vous des enfants au-dessous de quatorze ans ? R.—Il me semble que ce n'est guère possible en effet.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—S'importe-t-il des biscuits durs et des biscuits ordinaires ? R.—Oui, je crois qu'il s'en importe une petite quantité.

Q.—Des deux ? R.—Oui des biscuits durs et des biscuits ordinaires ; aux Etats-Unis on les désigne tous sous le nom de *crackers*.

Q.—S'importe-t-il aussi des bonbons ? R.—Il s'en importe peu.

Q.—Les marchandises de votre industrie qui sont importées pourraient-elles être fabriquées au pays ? R.—Oui, dans notre établissement.

Q.—D'aussi bonne qualité ? R.—Oui, nous croyons faire quelque chose de très bon.

Q.—Ces marchandises importées se vendent-elles aussi cher que celles du pays ? R.—Oui.

Q.—Plus cher ? R.—Non, je ne crois pas qu'elles se vendent plus cher. Quelques-unes cependant se vendent un peu plus cher ; naturellement, il y a des gens qui s'imaginent qu'une marchandise importée est toujours meilleure qu'une marchandise de fabrique indigène.

Q.—C'est un pur effet de leur imagination ? R.—C'est ce que nous nous efforçons de leur persuader.

Q.—Envoyez-vous une partie de vos produits dans les Territoires du Nord-Ouest ? R.—Oui.

Q.—Et à la Colombie Anglaise ? R.—Oui, nous en envoyons directement à Vancouver et à Nanaimo.

Q.—Le commerce s'accroît-il de ce côté ? R.—Oui, nous nous en sommes occupés davantage depuis quelques années.

Q.—Je suppose que vous écoutez aussi une partie de vos produits dans les vieilles provinces ? R.—Oui, ainsi que dans les Provinces Maritimes, où nous avons continuellement un commis voyageur.

Q.—Avez-vous à soutenir une forte concurrence dans Ontario ? R.—Oui, la concurrence dans notre industrie est maintenant très vive. Jamais elle n'a été si vive que l'an dernier et jamais les prix n'ont été aussi bas.

Q.—Employez-vous beaucoup de machines dans ce genre de fabrication ? R.—Oui, nous nous servons de nombreuses machines.

Q.—Les machines vous dispensent-elles d'un certain nombre d'ouvriers ? R.—Non, pas chez nous. Nous faisons beaucoup plus d'affaires que nous en faisons avant l'introduction de ces machines dans notre industrie.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ce sont les machines qui vous ont permis d'agrandir le cercle de vos opérations ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que vous pourriez sans machine faire la même somme d'affaires ? R.—Sans machines nous ne pourrions pas faire la somme d'affaires que nous faisons aujourd'hui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous voulez dire avec le même nombre d'ouvriers ? R.—Je ne sais trop s'il serait possible de faire autant d'affaires avec n'importe quel nombre d'ouvriers.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pourriez-vous soutenir la concurrence de vos rivaux ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ni celle des Etats-Unis ? R.—Ni celle des Etats-Unis ni celle des autres manufacturiers canadiens.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'introduction des machines a-t-elle fait baisser les salaires des ouvriers ? R.—Non, pas chez nous.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quels sont les salaires d'aujourd'hui comparés à ceux des autres années ? R.—Dans notre genre d'industrie, ils sont plutôt plus élevés qu'ils étaient il y a un certain nombre d'années. Il en est ainsi dans tous les départements.

Q.—London possède-t-elle une bibliothèque publique ? R.—Non.

Q.—Avez-vous un institut d'artisans ? R.—Oui.

Q.—Y trouve-t-on une bonne bibliothèque ? R.—La bibliothèque est très bonne.

Q.—Existe-t-il des écoles du soir en rapport avec cet institut ? R.—Oui, une école des arts.

Q.—Y donne-t-on une éducation technique ? R.—Je crois que oui ; j'ai beaucoup entendu parler de l'institut des artisans et de ses classes du soir.

Q.—Vous vous êtes occupé de ces sujets ? R.—Pas de l'institut des artisans. Depuis un an ou à peu près, je me suis occupé davantage de la question des expositions.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Dans la saison active payez-vous à vos employés un salaire en plus pour le

travail de nuit ? R.—Oui, nous les payons beaucoup plus cher pour le travail de nuit que pour le travail du jour. Ils ne travaillent que trois heures et quarante minutes et reçoivent pour cela une demi-journée de paie, soit la valeur de cinq heures de travail.

Q.—Les ouvriers ont-ils demandé eux-mêmes ce prix ou bien le leur payez-vous volontairement ? R.—Nous le leur payons de notre gré.

Q.—Avez-vous jamais fait travailler vos ouvriers le dimanche ? R.—Non, jamais. Nous ne faisons pas de biscuits durs le lundi à cause de l'absence des ouvriers le dimanche.

Q.—Quelle sorte de marchandises importe-t-on des Etats-Unis ? R.—De la pâtisserie sucrée surtout ; des articles qui payent des droits élevés aussi.

Q.—Je veux dire en fait de *crackers* ? R.—Oui, ce sont surtout les biscuits sucrés. C'est notre impression et celle de tous les marchands que ces articles sont vendus à perte sur notre marché. Quoi qu'il en soit, ils sont certainement entrés dans les registres de la douane à des prix moins élevés que ceux pour lesquels ils se vendent aux Etats-Unis.

Q.—Vous avez dit au cours de votre témoignage, que des marchandises de toute aussi bonne qualité pourraient être fabriquées au pays ; cela est-il bien vrai ? R.—Je le crois.

Q.—Que faudrait-il selon vous, pour faire cesser l'importation de ces marchandises ? R.—Des droits qui en augmenteraient encore le prix.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Existe-t-il des détectives chargés de surveiller l'entrée de ces marchandises ? R.—Je n'en sais rien.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous jamais fait aucune démarche pour vous assurer qu'elles ne sont pas estimées, à leur entrée en douane, au-dessous de leur valeur et de ce qu'elles coûtent ? R.—Nous n'avons jamais fait d'enquête bien que nous ayons songé à en faire une. Si toutes ces marchandises étaient entrées en douane à leur valeur réelle, elles ne pourraient jamais soutenir la concurrence avec les nôtres.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ecoulez-vous une partie de vos produits dans le Nouveau-Brunswick ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous en état de faire concurrence aux Rankins ? R.—Nous sommes obligés de la faire. Nous expédions nos marchandises directement dans les Provinces maritimes, et dans l'île du Prince-Edouard.

Q.—Etiez-vous au nombre des maisons qui ont fait de grands étalages de biscuits à l'exposition de St-Jean ? R.—Non, nous n'avons jamais exposé nos produits dans cette ville

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ces expositions vous rapportent-elles des profits comme annonces pour vos marchandises ? R.—Nous ne pouvons pas savoir de quel avantage peuvent être pour nous ces expositions au point de vue de l'annonce. Nous croyons quelles nous sont en effet avantageuses à ce point de vue, mais il nous est impossible de calculer l'importance des avantages qu'elles nous procurent.

JAMES BURNS, fabricant de machines à vapeur et de moulins, à London, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien d'ouvriers avez-vous à votre emploi ? R.—De soixante à soixante-quinze, et même cent à certaines époques de l'année.

Q.—Vendez-vous tous vos produits en Canada ? R.—Oui, c'est ce que nous avons fait jusqu'ici.

Q.—Les machines à vapeur sont-elles les seuls produits de votre manufacture ? R.—Non, nous fabriquons aussi des machines pour les scieries, fabriques de bardeau, etc, toutes sortes de machines en rapport avec les machines à vapeur.

Q.—Vos ouvriers ont-ils de l'emploi constamment et toute l'année ? R.—Nous tenons de cinquante à soixante ouvriers à l'ouvrage tout le cours de l'année.

Q.—Est-ce que ce sont tous des ouvriers d'expérience ? R.—La plupart.

Q.—Quel est le salaire que vous payez à un ouvrier habile ? R.—\$9, \$10 et \$11. par semaine.

Q.—A combien d'heures de travail par semaine sont-ils astreints ? R.—Quand ils travaillent tout le temps, ils font dix heures par jour, soit soixante heures par semaine, ou plutôt cinquante-neuf heures, car on finit une heure plus tôt le samedi.

Q.—Y a-t-il des apprentis dans vos ateliers ? R.—Très peu.

Q.—A quel âge commencent-ils leur apprentissage chez vous ? R.—Nous n'en recevons aucun au-dessous de dix-huit ans.

Q.—Le travail de vos usines est un travail dur, n'est-ce pas ? R.—Une partie de ce travail est dure, la fabrication des machines par exemple. Nous avons aussi attaché à nos usines une fonderie de cuivre et un atelier de polissage, où travaillent dix ou douze ouvriers.

Q.—Les ouvriers de la fonderie de cuivre travaillent-ils à la pièce ou à la semaine ? R.—A la semaine.

Q.—Sont-ils payés toutes les semaines, tous les quinze jours, ou tous les mois ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—Les ouvriers préfèrent-ils être payés un certain jour de la semaine ? R.— Je ne sais pas ce qu'ils peuvent préférer ; mais nous avons toujours fait la paie le lundi de chaque quinzaine, et les ouvriers s'en trouvent très bien.

Q.—En aucun temps qu'un ouvrier désire quitter l'usine, lui payez-vous son salaire en entier ? R.—Oui, nous payons le lundi soir tout le salaire de la semaine précédente.

Q.—La demande pour les produits de votre usine a-t-elle augmenté depuis cinq ans ? R.— Dans certaines branches il y a eu augmentation ; dans d'autres, en autant que nous sommes intéressés, il n'y a pas eu d'augmentation. Il est vrai que nous ne poussons pas avec la même activité toutes les parties de notre industrie.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté depuis dix ans, à votre connaissance, dans votre industrie ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Ils ont diminué ? R.—Non, je crois qu'ils sont restés à peu près les mêmes.

Q.—Vous servez-vous d'un grand nombre de machines ? R.—Nous nous servons d'un assez grand nombre de machines, pour travailler le bois et de machines pour travailler le cuivre.

Q.—Ces machines sont-elles conduites par des hommes, ou par des jeunes arçons ? R.—Elles sont toutes conduites par des hommes.

Q.—Pensez-vous que vos machines soient convenablement entourée afin d'empêcher les accidents ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous eu la visite de l'inspecteur des manufactures ? R.—Oui.

Q.—Que dit-il ? R.—Jamais il ne nous a fait aucune plainte, non plus que l'inspecteur de la compagnie d'assurance.

Q.—L'inspecteur s'est-il déclaré satisfait de la condition de votre manufacture ?
R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG:—

Q.—Les personnes engagées dans la même industrie que vous vous font-elles une rude concurrence ? R.—Oui, dans quelques branches.

Q.—Dans quelles branches cette concurrence est-elle la plus vive ? R.—C'est dans celles des moulins à battre et des machines portatives.

Q.—A-t-on, dans ces dernières années, inventé des machines perfectionnées pour votre industrie ? R.—Oui, un grand nombre.

Q.—Au meilleur de votre connaissance, l'usage de ces machines perfectionnées a-t-elle fait augmenter ou fait diminuer les salaires ? R.—Je ne sais pas qu'il ait eu d'influence sur les salaires, ni dans un sens, ni dans l'autre. Les salaires paraissent rester au même point.

Q.—L'usage des machines a-t-il fait diminuer le nombre des ouvriers ? R.—Je ne puis dire qu'il en a fait diminuer le nombre. Il y a eu augmentation dans la demande de nos produits, de sorte que les ouvriers ont autant d'ouvrage aujourd'hui qu'avant l'introduction des machines perfectionnées.

Q.—Est-ce qu'il s'importe des Etats-Unis des marchandises qui appartiennent à votre industrie ? R.—Oui, certaines marchandises en cuivre.

Q.—Les provinces maritimes n'envoient-elles pas aussi dans cette province des marchandises en cuivre ? R.—Je crois que la maison McVietty, de St-Jean, en envoie. Je crois qu'il a envoyé des agents dans cette partie ouest de la province pour y vendre ses marchandises en cuivre.

Q.—Les marchandises en cuivre qui s'importent pourraient-elles être fabriquées en Canada ? R.—Oui ; je ne connais guère d'objets importés qui ne puissent être fabriqués ici. — Il y en a quelques-uns d'importés, mais très peu, quelques machines d'une grande perfection, des indicateurs, peut-être, ou quelque chose de ce genre, qui cependant pourraient être fabriqués au pays.

Q.—Faites-vous venir de l'étranger une partie de votre matière première ? R.—Nous importons notre cuivre et notre étain.

Q.—Importez-vous aussi une partie de votre fer ? — Non, nous n'avons jamais importé de fer ; nous l'achetons des marchands à commission, ici, excepté nos plaques de chaudières et autres pièces comme celles-là.

Q.—Faites-vous venir ces objets des Etats-Unis ? R.—Non, de l'Angleterre.

Q.—De quelle partie du Canada tirez-vous le plus de votre fer ? R.—Le fer en gueuse que nous achetons vient presque tout de Londonderry ; nous n'en avons guère employé d'autre depuis deux ans.

Q.—Trouvez-vous qu'il vous convienne mieux que tout autre ? R.—Il est aussi bon pour nous que le meilleur fer en gueuse importé. Il fait une très belle fonte ; je veux parler des meilleures qualités du fer de Londonderry.

Q.—Au meilleur de votre connaissance, savez-vous si vos ouvriers font des épargnes ? R.—Je crois qu'ils en font.

Q.—En est-il plusieurs qui soient propriétaires ? R.—Presque tous nos ouvriers mariés le sont.

Q.—D'après ce que vous en savez, ils paraissent vivre à l'aise ? R.—Oui, ils font quelquefois mieux que nous-mêmes.

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés ouvrières avec vos employés ? R.—Non, jamais aucune qui mérite une mention.

Q.—Les différends qui sont survenus ont-ils été réglés à l'amiable entre vous et vos ouvriers ? R.—Oui, nous n'avons jamais éprouvé d'embarras sérieux.

Q.—Les machines se vendent-elles à meilleur marché aujourd'hui qu'elles se vendaient il y a quelques années ? R.—Non, les machines portatives sont restées au même prix ; mais les machines fixes se vendent moins cher ; il y a beaucoup de

concurrence dans cette ligne, mais nous ne concourons pas nous-mêmes. Nous constatons que le prix de nos machines portatives se maintient assez bien.

Q.—Les ouvriers de votre manufacture appartiennent-ils à quelque association ouvrière ? R.—Je crois qu'une partie d'entre eux appartiennent à des sociétés ouvrières.

Q.—Je suppose qu'il y en a qui appartiennent à des associations ouvrières, d'autres qui n'appartiennent pas à ces associations. Est-ce qu'ils travaillent tous ensemble ? R.—C'est comme une règle pour nos ouvriers qu'ils doivent se soumettre aux règlements de l'usine, aller où on les envoie et faire ce qu'on leur dit de faire, ou s'en aller chez eux. Nous n'avons jamais eu de trouble à ce sujet.

Q.—Vous ne vous êtes jamais opposés à ce que vos ouvriers appartiennent à des sociétés ouvrières ? R.—Non, nous ne nous y sommes jamais opposés. Nous ne demandons jamais à un ouvrier s'il appartient ou n'appartient pas à l'Union avant de l'engager ; de cette manière nous n'éprouvons aucune difficulté.

Q.—Les manufacturiers de votre industrie forment-ils une association pour se protéger mutuellement ? R.—Non, nous n'avons aucune association. Comme on dit souvent, chacun travaille pour soi.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Vos ouvriers sont-ils tous de London ? R.—Il y en a parmi eux qui sont venus, l'an dernier, des autres villes ; presque tous nos ouvriers habitent cette ville ; nous avons aussi parmi nos ouvriers plusieurs compagnons qui ont fait leur apprentissage chez nous. La plupart de nos ouvriers sont citoyens de cette ville.

Q.—Avez-vous jamais fait venir des ouvriers de l'étranger ? R.—Non.

Q.—Vous en avez toujours trouvé autant qu'il vous en fallait au pays ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais demandé à certains de vos ouvriers de signer des contrats quelconques ? R.—Non, si ce n'est à nos apprentis. Nous engageons ces derniers par contrat, pour qu'ils restent avec nous un certain nombre d'années ; nous faisons avec eux un contrat en règle.

Q.—Êtes-vous en faveur de l'engagement des apprentis par contrat ? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARK :—

Q.—Quelle espèce de combustible employez-vous ? R.—J'emploie du charbon.

Q.—Quelle espèce de charbon ? R.—De toutes les sortes. Nous employons le charbon anthracite dans notre fonderie de cuivre, du charbon bitumineux pour nos chaudières, et le charbon cassé de la grosseur d'un œuf pour nos hauts-fourneaux ; ainsi que le coke.

Q.—Où achetez-vous votre charbon bitumineux ? R.—Nous l'achetons tout aux États-Unis.

Q.—Quel prix vous coûte-t-il rendu ici ? R.—Nous payons aujourd'hui notre charbon à fournaise \$4.50 celui qui est cassé de la grosseur d'un œuf \$6.00 ; le coke \$6.00.

Q.—Vous êtes-vous jamais enquis du prix du charbon bitumineux du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Ecosse ? R.—Non.

Q.—Savez-vous ce qu'il vous coûterait rendu ici ? R.—Non. Je ne sais pas. Nous croyons que le coût du transport rend impossible l'usage de ce charbon ici.

Q.—Savez-vous que le charbon se vend dans la Nouvelle-Ecosse \$1.40 la tonne ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pourriez-vous vous dispenser d'avoir les dernières machines améliorées dont vous vous servez dans votre manufacture ? R.—Non ; il nous faut absolument aujourd'hui avoir ces machines.

Q.—Est-ce une nécessité ? R.—Oui ; si nous ne les avons pas, nous ne pourrions pas exécuter la quantité d'ouvrage voulue.

Q.—Pourriez-vous soutenir la concurrence avec les Etats-Unis si vous fabriquez tout à la main ? R.—Il n'y aurait pas de concurrence ; nous ne vendrions rien du tout.

Q.—Vous seriez obligé de fermer votre fabrique ? R.—Oui, nous serions obligés de fermer ; tout serait importé des Etats-Unis malgré nos droits élevés.

Q.—Un témoin a dit devant la Commission que l'on ne devrait pas faire de nouvelles machines d'ici à trente ans. Que pensez-vous de cette proposition ? R.—Ce serait tout simplement nous jeter de 100 ans en arrière, si nous acceptions sa proposition. Dans trente ans d'ici, nous pourrions dire que le progrès du pays a subi un recul de 100 ans.

Interrogé par M. CLARK :—

Q.—Pourriez-vous nous donner un aperçu de votre production annuelle ? R.—Cette production n'est pas aussi considérable qu'elle devrait l'être ; c'est la seule objection qui m'empêcherait d'en donner le chiffre. Mais je puis dire que nous fabriquons pour à peu près \$100,000 par année. Nous pouvons faire le double.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—En conséquence de l'emploi des machines, ne croyez-vous pas que vous devriez diminuer la journée de travail, afin de tenir constamment vos ouvriers à l'ouvrage ? R.—Ce n'est pas nécessaire du tout, parce que l'augmentation de la demande dépasse de beaucoup l'augmentation de production que nous pouvons obtenir de nos machines importées.

Q.—Je parle de l'emploi du surplus d'ouvriers ? R.—Je vous comprends maintenant. Je ne vois pas que la diminution de la journée de travail soit une conséquence nécessaire de l'emploi de machines améliorées.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les machines améliorées produisent-elles une augmentation d'ouvrage ? R.—Oui, il nous faut les avoir afin de suffire à la demande du pays.

Q.—Et l'emploi des machines améliorées permet au peuple d'acheter des articles qu'il ne pourrait pas acheter autrement ? R.—Oui, beaucoup de choses que la population ne pourrait pas acheter aujourd'hui si elles n'étaient pas fabriquées à l'aide de machines améliorées. Vaudrait autant vouloir supprimer l'imprimerie pour revenir à l'écriture à la main.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Si la machine améliorée diminue le coût des articles pour le consommateur, n'est-il pas vrai que c'est autant d'ouvrage enlevé à l'ouvrier ? R.—Non, pas nécessairement. Vous pourriez tout aussi bien dire que l'imprimerie a enlevé de l'ouvrage à des centaines de personnes qui auraient été employées à écrire les bibles et les livres.

Q.—L'ouvrier reçoit-il une part équitable de profit provenant de l'emploi des machines améliorées ? R.—Je crois qu'il reçoit une part amplement équitable, sinon plus.

Q.—Comment cela se fait-il si son salaire n'est pas plus élevé ? R.—Son salaire est aussi élevé qu'autrefois, du moins chez nous. Je ne connais, aujourd'hui, aucune industrie en Canada, dans laquelle les ouvriers ne soient pas payés plus cher, sinon aussi cher, qu'ils l'ont été pendant les dix dernières années. Il en est certainement ainsi pour les autres métiers.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Il y a dix ans, les cultivateurs achetaient-ils beaucoup d'instruments.

aratoires des Etats-Unis ? R.—A cette époque presque toutes les machines agricoles étaient importées ; nous importions les machines à battre et autres.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Depuis combien d'années importe-on des Etats-Unis les machines à vapeur ? R.—Je ne le sais pas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous croyez que le tarif élevé actuel arrête l'importation des machines des Etats-Unis en Canada ? R.—Certainement. Il y a aux Etats-Unis des manufactures où l'on peut faire 100 machines dans le même temps que nous en pouvons faire dix.

Q.—Alors, grâce au tarif, votre industrie augmente ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Plus une fabrique est grande, plus grand est le nombre de machines que l'on peut y fabriquer, je suppose ? R.—Oui. Le seul désavantage que nous ayons en Canada, c'est que le marché n'est pas assez considérable pour fabriquer une grande quantité d'un même article et en faire une spécialité.

Q.—Mais il est venu devant la Commission des témoins qui se sont efforcés de prouver que nous avons trop de population en Canada et qu'il fallait arrêter l'immigration ? R.—Ces gens voudraient s'en aller aux Etats-Unis.

WILLIAM ELLIOT, de la société Jonh Elliot et Fils, fondeurs, London, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Employez-vous des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Combien en employez-vous ? R.—Nous employons généralement de 150 à 175 ouvriers.

Q.—Fabriquez-vous des poêles ? R.—Non. Nous fabriquons des instruments aratoires, des fâcheuses, des moissonneuses et des lieuses.

Q.—Quels sont les salaires de vos ouvriers par semaine ? R.—C'est suivant la besogne qu'ils font ; les salaires varient ; nous payons \$1.00, \$2.00 et \$2.25 par jour.

Q.—Le salaire le plus élevé est de \$2.25 ? R.—Nous donnons plus que cela à notre contre-maître.

Q.—Combien avez-vous d'ouvriers à \$2.25 par jour ? R.—Nous en avons deux, je crois.

Q.—Les autres gagnent moins ? R.—Oui.

Q.—Ce sont les manœuvres qui gagnent \$1.00 par jour ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des apprentis dans vos ateliers ? R.—Nous en avons peu ; cinq ou six environ.

Q.—Engagez-vous vos apprentis par contrat ? R.—Non.

Q.—Quelle est la longueur de l'apprentissage ? R.—Nous engageons nos apprentis pour cinq ans, et ils ont le privilège, s'ils ne sont pas satisfaits, de nous quitter quand ils veulent.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—A quel âge les prenez-vous ? R.—A l'âge de quinze ou seize ans. Les apprentis n'ont pas beaucoup d'avantages pour apprendre le métier dans nos ateliers ; nous faisons l'ouvrage trop vite.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Un apprenti peut-il apprendre son métier à fond dans cinq ans ? R.—Je ne crois pas qu'un jeune homme puisse bien apprendre son métier où l'on fabrique des instruments aratoires, excepté s'il travaille dans l'atelier où se fait le coulage des pièces.

Q.—Donnez-vous de l'ouvrage toute l'année à vos ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Les payez-vous à la semaine, à la quinzaine ou au mois ? R.—A la quinzaine.

Q.—Quel jour ? R.—Le vendredi.

Q.—Vos ouvriers préfèrent-ils cette journée ? R.—Oui, ce sont eux qui nous ont demandé de les payer le vendredi.

Q.—Quel est le marché pour vos instruments aratoires ? R.—Nous les vendons principalement dans Ontario et dans le Nord-Ouest.

Q.—Les Etats-Unis exportent-ils aujourd'hui des instruments aratoires en Canada ? R.—Non ; bien peu. Ils exportent quelques charrues dans le Manitoba et le Nord-Ouest.

Q.—Croyez-vous les instruments aratoires faits en Canada meilleurs que ceux faits à l'étranger ? R.—Les fabricants américains admettent que nos instruments aratoires sont mieux faits et avec de meilleurs matériaux que les instruments américains.

Q.—Où achetez-vous votre fonte ? R.—Notre fonte vient principalement des Etats-Unis et de la Nouvelle-Ecosse—de Londonderry.

Q.—La demande pour vos machines augmente-t-elle dans le Nord-Ouest ? R.—Certainement, à mesure que la population y augmente.

Q.—Expédiez-vous vos produits sur la côte du Pacifique ? R.—Oui ; nous avons une agence à Victoria, Colombie Anglaise.

Q.—Votre commerce y augmente-t-il ? R.—C'est le premier été que nous faisons le commerce sur la côte du Pacifique.

Q.—La concurrence dans votre commerce est-elle vive dans la province d'Ontario ? R.—Oui ; nous avons trop de manufactures pour le pays.

Q.—Gardez-vous des instruments aratoires en magasin ? R.—Non, nous les vendons presque tous.

Q.—Avez-vous quelque raison particulière pour ne pas en garder en magasin ? R.—Non ; c'est parce que nous les vendons tous, je suppose. Le prix de nos instruments a baissé de \$300, que nous les vendions en 1881-82, à la somme de \$135 et \$150 ; c'est ce qui explique pourquoi nous ne gardons pas d'instruments en magasin. A ces prix un cultivateur qui n'a que cinquante acres de terre achètera une lieuse automatique, tandis qu'aux prix antérieurs un cultivateur ayant même jusqu'à 300 arpents, n'en aurait pas acheté.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté ou diminué dans votre industrie pendant les cinq dernières années ? R.—Ils ont augmenté chez nous.

Q.—Le consommateur paie-t-il aujourd'hui moins cher ? R.—Voulez-vous parler des produits de notre manufacture ?

Q.—Oui. R.—Oui, il paye moins cher parce que nous sommes mieux outillés pour faire l'ouvrage.

Q.—Pourriez-vous nous dire le nombre de lieuses automatiques que vous avez fabriquées l'an dernier ? R.—Environ 1350.

Q.—Y a-t-il augmentation sur les années précédentes ? R.—Notre manufacture a brûlé il y a deux ans, et cette année est la première où nous avons pu produire à volonté.

Q.—Pouvez-vous montrer la même prospérité quant à la fabrication des moissonneuses ? R.—Le commerce de moissonneuses est fini complètement ; nous n'en avons fabriqué aucune l'année dernière.

Q.—Avez-vous fabriqué d'autres instruments aratoires ? R.—Oui, nous avons fabriqué des charrues, des herses, des faucheuses ; de fait, nous fabriquons toutes les

espèces d'instruments aratoires à l'exception des machines à battre. Nous avons deux fabriques.

Q.—Dites vous qu'aujourd'hui il s'importe moins d'instruments aratoires qu'autrefois en Canada? R.—On en importe aucun dans l'Ontario aujourd'hui; il s'en importe un peu dans les provinces maritimes, ainsi que dans le Nord-Ouest, mais seulement des charrues.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Quel genre de combustible utilisez-vous? R.—Du charbon seulement.

Q.—Du charbon mou ou du charbon dur? R.—Nous employons les deux sortes.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle peut être en moyenne la valeur des instruments aratoires sur une ferme? R.—Il serait très difficile de fixer cette valeur.

Q.—Mais une moyenne? R.—Un cultivateur pourra avoir une lieuse, une faucheuse, des herbes, quelques charrues et autres petits instruments, ce qui formerait une valeur de \$300 ou \$350 probablement, sans compter les voitures, etc.

Q.—De quelle grandeur serait cette terre? R.—À peu près 100 acres, je pourrais dire.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—De combien d'hommes une lieuse automatique peut-elle faire l'ouvrage sur une ferme? R.—Il est très difficile de répondre à cette question. Nous avons eu des lieuses qui ont coupé jusqu'à vingt-quatre acres dans une journée, et il faut un très bon homme pour couper trois acres par jour.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien faudrait-il d'hommes avec une lieuse pour couper dix acres, disons? R.—Une journée d'ouvrage ordinaire est de huit ou neuf acres, et peut-être que deux hommes avec un jeune garçon pour mettre en tas suffiraient à la besogne, c'est-à-dire avec une moissonneuse à râteau automatique.

Q.—Et avec une lieuse automatique? R.—On peut engerber dans une journée ordinaire d'ouvrage dix à douze acres, avec deux hommes dans le champ, outre le conducteur et trois chevaux.

Q.—Alors une lieuse automatique dispense d'un certain nombre d'hommes sur la ferme? R.—Oui.

Q.—Et les cultivateurs ne sont pas obligés d'en employer un aussi grand nombre? R.—On m'a dit qu'un cultivateur et sa femme avaient fait seuls la récolte de soixante ou soixante-dix acres de grains avec une lieuse automatique; la femme conduisait les chevaux et lui mettait en tas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—De combien d'heures est la journée de travail dans vos ateliers? R.—Dix heures.

Q.—Combien d'heures un cultivateur travaille-t-il par jour? R.—Un cultivateur m'a dit, samedi dernier, qu'il s'était levé à trois heures pour soigner ses animaux.

Q.—Y a-t-il des cultivateurs qui travaillent quinze heures par jour, en été? R.—Je le crois. Ce cultivateur m'a dit qu'il s'était levé à trois heures du matin et couché à neuf heures du soir.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Si un homme qui travaille soixante heures par semaine dans vos ateliers.

désire s'absenter pour quelque temps, peut-il le faire ? R.—Nous fermons nos ateliers à cinq heures le samedi

Q.—S'il veut avoir une journée de congé, l'aura-t-il ? R.—Son devoir est de nous avertir. Si un homme n'est pas à l'ouvrage, il ne reçoit pas sa carte, et son temps n'est pas marqué.

Q.—On déduit de son salaire le temps de son absence ? R.—Oui; on lui déduit les journées où il n'a pas pris sa carte.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle espèce de culture ferait-on aujourd'hui sans les moissonneuses et les lieuses ? R.—Je ne sais pas; probablement une culture dans le genre de celle que nous faisons il y a trente ou quarante ans; mais vous pouvez répondre à cette question mieux que moi.

Q.—Croyez-vous qu'un homme pourrait cultiver maintenant sans instruments aratoires ? R.—Non, pas aisément.

Q.—Si l'emploi des machines était aboli, le prix des grains n'augmenterait-il pas ? R.—Je ne crois pas que vous pourriez cultiver du tout aujourd'hui sans instruments aratoires.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Les lieuses automatiques dispensent-elles d'avoir des ouvriers de ferme ? R.—Oui, et si nous n'avions que les garçons de ferme aujourd'hui, nous ne pourrions pas cultiver. Je ne crois pas qu'un homme qui cultive aujourd'hui 100 acres à l'aide de machines, en pourrait cultiver quatre-vingts s'il avait à engager des garçons de ferme pour faire l'ouvrage.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Comment se faisait la culture avant l'introduction des machines ? R.—On cultivait sur une très petite échelle. Il y a trente ou quarante ans, un homme n'avait que cinq ou six acres défrichés sur sa terre.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et les prix étaient élevés en conséquence, je suppose ? R.—Oui, mais nous ne pouvons plus aujourd'hui cultiver comme alors.

Q.—Un cultivateur canadien qui n'aurait pas d'instruments aratoires ni de machines améliorées d'aucune sorte pourrait-il soutenir la concurrence avec les cultivateurs des Etats-Unis qui sont pourvus d'instruments et machines améliorés ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Employez-vous un grand nombre de machines dans votre fabrique ? R.—Oui; nous employons toutes celles qui nous sont nécessaires et que nous trouvons avantageuses.

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il fait la visite de votre établissement ? R.—Oui, il l'a visité il y a trois mois à peu près.

Q.—A-t-il été satisfait de sa visite ? R.—Il s'est déclaré satisfait.

Interrogé par M. CLARK :—

Q.—Quelle espèce de charbon employez-vous pour la forge ? R.—Le charbon de Blossburg.

Q.—C'est du charbon américain ? R.—Oui.

Q.—Vous êtes-vous jamais enquis de ce que vous coûterait le charbon des Provinces Maritimes rendu ici ? R.—On m'a toujours dit que les Provinces Maritimes ne produisaient pas de charbon de forge.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'augmentation dans l'emploi des machines n'amène-t-elle pas une diminution de la main d'œuvre, et n'est-ce pas un fait que la demande d'ouvriers est moins forte aujourd'hui ? R.—Nous employons plus d'ouvriers que nous en employions il y a cinq ou six ans ; nous en employons aujourd'hui deux fois plus qu'il y a six ans.

Q.—Il peut en être ainsi dans quelques industries, mais comme règle générale, autant qu'il est à votre connaissance, la demande d'ouvriers n'a-t-elle pas diminué ?

R.—Entendez-vous dire lorsque l'on a les machines nécessaires ?

Q.—Oui ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Afin de donner de l'ouvrage à ce surplus d'ouvriers, ne croyez-vous pas qu'il serait juste de diminuer la journée de travail ? R.—Je ne sais pas. Nous sommes prêts à faire ce que les autres feront et ce que nos ouvriers demanderaient, pourvu que ce soit raisonnable.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Plus grand est le nombre de machines dans votre fabrique, plus grand est le nombre d'ouvriers requis ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous constaté qu'il vous fallait avoir les dernières machines améliorées afin de pouvoir soutenir la concurrence avec les autres nations ? R.—Oui ; pour pouvoir faire quelques profits dans notre industrie, il nous faut employer les dernières machines améliorées.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous eu des différends avec vos ouvriers quelquefois ? R.—Jamais.

Q.—Vos employés appartiennent-ils à des organisations ouvrières. R.—Oui, quelques-uns appartiennent à la Chevalerie du Travail. Je crois que nous en avons eu le chef dans nos ateliers pendant quelque temps.

Q.—Je suppose que vous ne vous opposez pas à ce que vos ouvriers appartiennent à ces organisations ? R.—Non, cet homme était notre contre-maître.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Et vos ouvriers y appartiennent maintenant ? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Avez-vous jamais eu des grèves ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vos employés demeurent-ils longtemps avec vous ? R.—Quelques-uns sont chez nous depuis vingt-cinq ans, deux ou trois d'entre eux.

Q.—Auriez-vous à faire, concernant votre industrie, quelque proposition que vous croiriez avantageuse ? R.—Je n'en ai aucune à faire.

Q.—Je suppose que la fabrication des instruments aratoires a été en augmentant dans Ontario depuis huit ou dix ans ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous préciser la raison de ce fait ? Serait-ce parce que l'on cultive une plus grande étendue de terre ? R.—C'est sans aucun doute parce que les terres en culture s'améliorent ; les défrichements s'agrandissent tous les ans, et il faut des instruments aratoires pour travailler la terre.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et aussi, je suppose, parce qu'il ne s'importe plus d'instruments aratoires ? R.—Oui ; il ne s'en importe plus.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—S'il survenait un désaccord entre vos employés et vous-même, seriez-vous :

en faveur d'un arbitrage ? R.—Nous n'avons jamais eu de désaccords avec nos ouvriers ; mais naturellement, s'il en survenait, nous aimerions à les régler aussi facilement que possible.

Q.—Seriez-vous en faveur d'un bureau d'arbitres nommés par le gouvernement pour décider dans les cas où l'entente entre les patrons et les ouvriers serait devenue impossible ? R.—Je serais disposé à laisser décider la question par les arbitres, mais je ne crois pas que nous ayons jamais de désaccord avec nos employés : nous n'en avons jamais eu.

Q.—Vos employés sont-ils tous natifs de cette ville ? R.—Non, mais ils y demeurent tous maintenant.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Plusieurs sont-ils propriétaires ? R.—Plusieurs le sont.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que vos employés vivent confortablement ? R.—Je n'en connais aucun qui ne vive pas d'une manière confortable.

Q.—Avez-vous des ouvriers américains à votre emploi ? R.—Oui.

Q.—Vos ouvriers canadiens sont-ils aussi habiles que les ouvriers américains ? R.—Oui, une fois qu'il sont habitués naturellement ; il y a cinq ans, la fabrication des lieuses automatiques était du nouveau pour eux ; il fallait les instruire mais aujourd'hui ils réussissent aussi bien que les ouvriers américains.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Etes-vous en faveur d'un impôt sur les machines agricoles importées en Canada, ou aimeriez-vous autant avoir à lutter contre la concurrence américaine ? R.—Il vaut mieux que nous ayons encore un peu de protection pendant quelque temps, au moins jusqu'à ce que nous ayons pris des forces. Les fabricants américains sont très forts et ils nous écraseraient.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous dites que les instruments aratoires américains sont peu importés dans Ontario ? R.—Il n'en vient pas dans Ontario, mais les Etats-Unis en exportent quelques-uns dans le Nord-Ouest et dans les provinces maritimes.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Vendez-vous vos machines dans la Nouvelle-Ecosse et dans le Nouveau-Brunswick ? R.—Nous en avons expédié jusque dans l'île du Prince-Edouard, où nous avons une agence.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Exportez-vous dans les pays étrangers ? R.—Nous avons envoyé de nos machines en Angleterre, dans la Nouvelle Zélande et en Australie.

Q.—En envoyez-vous en France ? R.—Quelques-unes seulement. Nous avons fait commerce avec la France autrefois, il y a six ou huit ans.

Q.—Quelle espèce de machines expédiez-vous à l'étranger ? R.—Des lieuses automatiques.

Q.—Travaillez-vous le cuivre dans vos ateliers ? R.—Nous n'employons pas de cuivre dans nos machines.

JOHN SULLIVAN, briqueteur, London, appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous briqueteur à London ? R.—A peu près depuis quinze ans.

Q.—Quel est le salaire d'un ouvrier dans votre métier ? R.—Un briqueteur gagne \$18 par semaine.

Q.—Vous êtes payé à l'heure, je crois ? R.—Oui, nous sommes payés 33½ centins de l'heure.

Q.—Pendant combien de mois de l'année avez-vous de l'ouvrage ? R.—Nous travaillons à peine six mois ; nous avons un peu plus de cinq mois d'ouvrage, c'est-à-dire d'ouvrage continu.

Q.—Les briqueteurs restent-ils sans ouvrage d'aucune sorte en dehors de ce temps, ou travaillent-ils à d'autres besognes ? R.—Quelques-uns s'engageront pour faire d'autres besognes, mais la plus grande partie ne travaille d'aucune façon ; il n'y a rien à faire pour eux ici.

Q.—Avec ce seul salaire pour suffire aux douze mois de l'année, un briqueteur peut-il faire quelques épargnes ? R.—Je ne peux pas dire combien il pourrait épargner, mais son salaire annuel comme briqueteur peut s'élever à \$400 à peu près. S'il a une nombreuse famille il peut difficilement épargner quelque chose, mais s'il travaillait tout le long de l'année, il vivrait très bien.

Q.—Beaucoup de briqueteurs sont-ils propriétaires à London ? R.—Oui, un assez grand nombre.

Q.—Je suppose que ceux qui possèdent une maison sont ici depuis longtemps ? R.—Oui, ils sont ici depuis assez longtemps ; quelques-uns y sont depuis peu.

Q.—Quel est le nombre de briqueteurs employés à London pendant la saison de l'ouvrage ? R.—Il y a environ soixante-six briqueteurs, à London ; environ trente-six d'entre eux trouvent de l'ouvrage ici, les autres sont obligés d'aller ailleurs pour travailler.

Q.—Les loyers ont-ils augmenté, à London, pendant les cinq dernières années ? R.—Non ; je crois qu'ils sont un peu plus bas aujourd'hui qu'ils ont été autrefois.

Q.—Quel est le loyer d'une maison confortable pour un ouvrier et située dans une localité agréable ? R.—Ce loyer sera de \$8 à \$10 par mois, mais vu que je n'ai jamais été à loyer moi-même, je ne puis pas parler avec certitude. Mais c'est autant que je puis savoir, le prix du loyer d'un joli cottage à London.

Q.—Les briqueteurs sont-ils organisés, à London ? R.—Oui.

Q.—Trouvent-ils des avantages dans cette organisation ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous, s'il vous plaît, nous faire connaître quelques-uns de ces avantages ? R.—Ces avantages sont que les ouvriers ont de meilleurs salaires et s'aident mutuellement à obtenir de l'ouvrage.

Q.—Les briqueteurs reçoivent-ils des bénéfices en argent ou en nature de l'association ? R.—Non, pas à présent.

Q.—Votre société fait-elle partie de l'association internationale des briqueteurs ? R.—Oui.

Q.—D'après ses règlements, votre société soutient-elle les grèves ? R.—Nous n'avons recours à la grève qu'en dernier ressort ; nous n'aimons pas les grèves.

Q.—Vous préférez l'arbitrage ? R.—Oui, notre société préfère l'arbitrage, d'après ce que je sais.

Q.—Votre société de London décide-t-elle la grève seule ou devez-vous y avoir l'approbation de l'association internationale ? R.—Il n'y a pas de règlement qui nous y oblige.

Q.—Avez-vous eu des grèves dernièrement ? R.—Nous en avons eu une, cette année.

Q.—Vous voulez dire, cet été ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous en faire connaître la cause ? R.—Les ouvriers demandaient

3½ centins ou 3¼ centins de plus par heure, et les patrons ne voulaient pas accorder cette demande ; dans le même temps, les patrons faisaient entre eux une coalition et augmentaient leurs prix.

Q.—Que voulez-vous dire ? R.—Ils augmentèrent le prix des matériaux. Ils se joignirent aux constructeurs et augmentèrent leurs prix de 10 à 20 pour cent, je crois.

Q.—Êtes-vous certain de la chose ? R.—Oui.

Q.—Comment cela ? R.—Parce, que lorsque je suis sans ouvrage à la journée, je prends moi-même de l'ouvrage à l'entreprise, et lorsque j'allai pour acheter des matériaux, je constatai le fait.

Q.—Est-ce entendu dans votre société que vous devez donner avis aux patrons avant de leur demander une augmentation de salaire ? R.—Je crois qu'une règle de ce genre existe, mais je n'en ai jamais entendu parler.

Q.—Savez-vous s'il est entendu, entre les patrons, qu'ils doivent donner avis aux ouvriers avant d'opérer une réduction de salaires ; ou vous donnent-ils avis préalable de la réduction qu'ils entendent imposer ? R.—Non, ils ne nous en donnent aucun avis.

Q.—N'y a-t-il pas une loi qui les régit dans cette matière ? R.—Non.

Q.—N'y a-t-il pas une entente quelconque ? R.—Non, il n'y a pas d'entente.

Q.—Y a-t-il des apprentis dans votre métier ? R.—Oui, chaque établissement a le droit d'en employer un.

Q.—Chaque patron ? R.—Oui.

Q.—Dans la considération du nombre d'ouvriers qu'il emploie ? R.—Oui ; chaque patron, d'après les règles de l'union, a droit d'avoir un apprenti et pas plus.

Q.—Voulez-vous dire un apprenti dans chaque établissement ? R.—Oui.

Q.—Et cela sans considération du nombre d'employés qu'il y a dans l'établissement ? R.—Oui.

Q.—Ces apprentis sont-ils engagés par contrat ? R.—Oui, ils sont tous engagés par contrat.

Q.—Approuvez-vous ce système ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous quelque chose de l'association des constructeurs ? R.—Oui, je sais que c'est une coalition ; je l'appelle coalition, car ils veulent tout accaparer. Il y a un an, à peu près, les constructeurs réussirent à faire entrer dans leur coalition les commerçants de matériaux de construction et les fabricants de briques, et depuis ce temps cette coalition a voulu tout conduire à sa guise. Son organisation n'a pas, cependant, bien fonctionné.

Q.—Si, pendant la grève, une demi-douzaine de grévistes avaient entrepris de faire de l'ouvrage en coopération, cette coalition des constructeurs aurait-elle eu pour effet de les empêcher d'acheter des matériaux de ceux qui en avaient à vendre ? R.—Oui.

Q.—De quelle manière ? R.—Les commerçants nous auraient vendu plus cher qu'ils ne vendaient aux patrons.

Q.—En êtes-vous certain ? R.—Oui ; j'ai acheté moi-même et on m'a fait payer 10 centins de plus par baril de chaux.

Q.—Les fabriquant de chaux font-ils partie de l'association ? R.—Oui, ils ont consenti à en faire partie.

Q.—Dans un cas de désaccord entre patrons et employés, ne voulant pas avoir recours à l'arbitrage, approuveriez-vous la nomination par le gouvernement d'un bureau d'arbitres qui auraient le pouvoir de s'interposer et de régler le différend ? R.—J'approuverais tout genre d'arbitrage, que les arbitres soient nommés par le gouvernement ou non, pourvu qu'ils soient justes à l'égard des deux parties en désaccord.

Q.—Préféreriez-vous que cet arbitrage fût obligatoire ? R.—Oui, je le préférerais.

Q.—Sont-ce là les sentiments de votre Union ? R.—Je le crois.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question de l'établissement d'un bureau de statis-

tiques du travail et croyez-vous qu'un bureau de ce genre serait avantageux à la classe ouvrière ? R.—Je n'ai jamais songé à cette question.

Q.—Nous voulons parler de l'établissement d'un bureau qui donnerait des renseignements aux ouvriers et publierait, tous les ans, un rapport de l'état du travail dans les différentes parties du Canada ? R.—Oui, je crois que ce serait une très bonne idée. C'est là un des avantages que nous retirons de notre Union ; nous saurions l'état du métier, un peu partout.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—L'association des constructeurs traite-t-elle différemment les entrepreneurs qui ne font pas partie de l'association ? R.—Oui, je crois qu'elle met leurs noms sur leur tableau noir, mais je n'en voudrais pas jurer.

Q.—Vous dites que vous avez pris vous-même des ouvrages à l'entreprise. Si vous aviez une maison en briques à construire et que vous voudriez faire entreprendre l'ouvrage en bois par un menuisier qui fait partie de l'Association des Constructeurs, celui-ci consentirait-il à l'entreprendre ? R.—Pas ouvertement. Il l'entreprendra, s'il a beaucoup besoin d'ouvrage, mais si l'association le savait, il serait mis à l'amende. C'est ce que des membres m'ont dit : ils m'ont dit qu'ils ne pouvaient soumissionner pour moi : parce qu'ils seraient mis à l'amende.

Q.—Ce sont des membres de l'Association des Constructeurs qui vous ont dit cela ? R. Oui.

Q.—A-t-on voulu empêcher des membres de l'Association de vous vendre de la brique ? R.—Ils me la faisaient payer plus cher, afin qu'il me fût plus difficile de faire une soumission pour un ouvrage.

Q.—Connaissez-vous la loi des garanties ? R.—Non, je la connais peu. Un jour, j'ai voulu prendre une garantie, mais j'ai constaté qu'elle ne vaudrait rien. On m'a dit que la garantie serait là, mais qu'elle ne me serait d'aucune utilité.

Q.—Croyez-vous qu'une bonne loi de garantie serait avantageuse à l'ouvrier ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Savez-vous s'il y a division des profits entre les patrons ? R.—Non, je n'en sais rien.

Q.—Savez-vous s'il existe des contrats draconiens ou un tableau noir parmi les entrepreneurs, à London ? R.—Il y eut un contrat de ce genre pour une entreprise, l'été dernier, mais ce contrat ne fut pas exécuté ; on arrêta l'ouvrage.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre les salaires en Canada et ceux payés en Angleterre et aux Etats-Unis ? R.—De l'autre côté de la frontière, à Détroit et dans les autres villes, les salaires varient de \$3.50 à \$6.00 par jour ; en Canada, le prix le plus élevé est \$3.00.

Q.—Connaissez-vous le taux des salaires en Angleterre ? R.—Le salaire y est d'à peu près six chelins et huit deniers par jour, soit dix sept centins par heure.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre le coût de la vie aux Etats-Unis et en Canada ? R.—Une famille peut vivre aux Etats-Unis à aussi bon marché qu'en Canada ; mais la pension pour un homme seul est beaucoup plus élevée qu'ici.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Et quel serait le coût de la vie dans une maison de même genre qu'ici ? R.—Si un homme a une famille et est propriétaire de sa maison, il peut avoir sa subsistance à aussi bon marché qu'ici ; mais s'il est en pension, il lui faut payer plus cher.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Si un homme est avec sa famille et paie loyer ? R.—Je crois qu'il peut vivre à aussi bon marché aux Etats-Unis qu'en Canada

Q.—Et en Angleterre ? R.—On vit aussi bien avec le salaire que l'on gagne en Angleterre qu'avec celui que l'on a en Canada.

Q.—Un ouvrier dans votre métier vit-il aussi confortablement aux Etats-Unis qu'en Canada ? R.—Oui ; j'ai été dans différentes parties des Etats-Unis, mais j'aime beaucoup le Canada.

Q.—Met-on les employés à l'amende dans votre métier ? R.—Non.

Q.—Appartenez-vous à quelque société coopérative ouvrière ? R.—Je ne sais pas si j'en fais partie ou non. J'ai pris un jour une part dans une société de ce genre, mais je n'ai pas continué mes relations avec elle depuis. La société était en voie de formation, et je crois qu'elle est établie aujourd'hui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'immigration nuit-elle à votre métier ? R.—Je ne crois pas qu'elle nous fasse grand tort dans la ville. Il venait autrefois des briqueteurs à London, mais il n'en est pas venu dernièrement.

Q.—Comment s'est terminé le différend que vous avez eu avec les patrons, l'été dernier ? R.—Les patrons ont cédé.

Q.—Avez-vous demandé un arbitrage ? R.—Les ouvriers ont demandé un arbitrage mais les patrons n'en voulaient pas. A la fin les patrons furent obligés d'accorder les salaires que nous demandions.

Q.—Comment êtes-vous payés, à la semaine, à la quinzaine ou au mois ? R.—A la semaine suivant les conventions.

Q.—Et le paiement se fait-il chaque semaine ? R.—Oui.

Q.—Quel jour ? R.—Le samedi.

Q.—Les ouvriers en général préfèrent-ils être payés le samedi ? R.—Oui.

ALFRED SHORT, briqueteur, London, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous avez entendu la déposition du témoin précédent ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à y ajouter ? R.—Non ; je pourrais dire cependant que les immigrants nous nuisent dans notre métier, ici.

Q.—Quel genre d'immigrants ? R.—Les briqueteurs qui viennent ici. Il n'y a pas assez d'ouvrage dans London pour les briqueteurs qui y résident.

Q.—Ces ouvriers viennent-ils des Etats-Unis ? R.—Non. La plus grande partie vient d'Angleterre ; il en vient peu des Etats-Unis.

Q.—Ces briqueteurs qui viennent d'Angleterre appartiennent-ils aux unions ouvrières ? R.—Je ne sais pas, mais il leur faut devenir membres de notre association, une fois arrivés ici.

Q.—Est-il venu plusieurs briqueteurs d'Angleterre, l'été dernier ? R.—Non, peu ; mais il en est venu plusieurs les années précédentes. Notre association est remplie ici de briqueteurs venus d'Angleterre.

Q.—Les campagnes dans Ontario fournissent des briqueteurs aux villes ? R.—Quelques-unes.

Q.—Avez-vous conversé avec des briqueteurs venus d'Angleterre ? R.—Oui, j'ai travaillé avec quelques-uns. Ils me disaient qu'ils étaient mieux en Angleterre qu'ici. Ils m'ont souvent dit qu'ils préféreraient être en Angleterre qu'en Canada.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter ? R.—Non.

C. A. PASSMORE, peintre et décorateur, London, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous à London comme ouvrier peintre et décorateur ? R.—J'y travaille depuis huit ans.

Q.—Combien y a-t-il d'ouvriers peintres ou décorateurs employés, en moyenne, à London ? R.—Vous ne pouvez pas fixer leur nombre sous la simple dénomination de peintres et décorateurs, car il y a trois ou quatre emplois différents dans le métier. Il y a ceux qui manient le pinceau, ceux qui posent le papier, ceux qui décorent et ceux qui imitent.

Q.—Quel est le salaire d'un ouvrier de premier ordre peintre en imitation ? R.—Cet ouvrier reçoit aujourd'hui pour une journée de neuf heures \$2.25 par jour.

Q.—Vous comptez cinquante-quatre heures de travail par semaine ? R.—Oui.

Q.—Quel est en moyenne le salaire d'un peintre de première classe, celui qui manie le pinceau ? R.—\$1.75 par jour.

Q.—Y a-t-il des apprentis dans votre métier ? R.—Oui, quelques-uns.

Q.—Les peintres sont-ils organisés en union ouvrière, ici ? R.—Oui, ils sont organisés.

Q.—Y a-t-il longtemps ? R.—Non, depuis le premier du mois de mars dernier ils font partie de l'Association internationale.

Q.—Vous êtes formés en succursale de cette association ? R.—Oui.

Q.—Trouvez-vous qu'il soit avantageux pour les peintres d'appartenir aux associations ouvrières ? R.—Je trouve cette association plus avantageuse que les précédentes.

Q.—Avez-vous des avantages dans votre association ? R.—Oui, il y a maintenant des avantages.

Q.—Ces secours sont-ils payés au moyen de cotisations spéciales ou à l'aide d'un mode général de versements ? R.—Ces secours sont pris sur le fonds général de l'Association, et s'il est nécessaire nous prélevons une cotisation spéciale.

Q.—Voulez-vous nous faire connaître la nature de ces secours ? R.—Ces secours sont payés dans les cas de mort ou d'une maladie qui empêche un homme de travailler le reste de sa vie.

Q.—Les officiers auxquels est confiée la garde de l'argent, tels que votre trésorier ou le bureau de directeurs, sont-ils obligés de donner des garanties d'honnêteté ? R.—Oui. Je suis moi-même un de ces officiers.

Q.—Les peintres sont-ils payés à la semaine ? R.—Oui, toutes les semaines.

Q.—Quel jour ? R.—Règle générale, le samedi, mais quelques-uns sont payés le lundi.

Q.—Quel jour la majorité préfère-t-elle ? R.—Je crois que la majorité préfère le vendredi. J'ai proposé ce jour, il y a quelques années, à Toronto ; on l'a adopté et les ouvriers s'en sont bien trouvés.

Q.—Pour quelle raison ? R.—La femme de l'ouvrier peut ainsi aller acheter sur le marché.

Q.—Y a-t-il des peintres qui font des épargnes, ici, à London ? R.—Oui, quelques-uns.

Q.—Plusieurs sont-ils propriétaires ? R.—Quelques-uns le sont.

Q.—Vivent-ils confortablement ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il eu des grèves dans votre métier, ici ? R.—Oui, nous en avons eu une l'été dernier.

Q.—À quel sujet ? R.—Nous demandions une augmentation de salaire. La journée de travail avait été réduite à neuf heures, mais les salaires étaient restés à peu près les mêmes.

Q.—Comment le différend fut-il réglé : par arbitrage ? R.—Nous fîmes une proposition aux patrons, qui, naturellement, furent obligés d'y accéder, parce qu'en fait ils y étaient forcés.

Q.—Votre association est-elle en faveur de l'arbitrage comme moyen de régler les différends avec les patrons ? R.—Oui.

Q.—Lorsqu'au commencement d'une saison de travail vous décidez de demander une augmentation de salaires, donnez-vous avis préalable aux patrons que cette augmentation sera demandée à certaine date ? R.—Oui.

Q.—Vos règlements veulent que vous donniez cet avis ? R.—Oui.

Q.—Existe-t-il parmi les patrons une règle semblable les obligeant à vous donner avis préalable qu'ils vont diminuer vos salaires ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Quel genre d'arbitrage préféreriez-vous pour régler vos différends, un bureau d'arbitres nommés par le gouvernement ou des arbitres nommés par les patrons et les ouvriers ? R.—Des arbitres nommés par les patrons et les ouvriers.

Q.—Mais si ces arbitres ne pouvaient pas s'entendre, que proposeriez-vous ? R.—La nomination d'un troisième arbitre tout à fait désintéressé.

Q.—Préféreriez-vous l'arbitrage obligatoire ? R.—Non.

Q.—Avez-vous étudié la question de former un bureau de statistique du travail en Canada ? R.—Nous avons un bureau de ce genre dans notre association, de sorte que nous sommes toujours assez bien renseignés.

Q.—Par le moyen de votre association internationale ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question de l'enseignement technique ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que cet enseignement viendrait au secours des apprentis ? R.—Oui : de toute manière.

Q.—Ce serait un avantage pour les apprentis parce qu'ils apprendraient le dessin, la manière de faire des plans, les modèles, etc ? R.—Oui, cela leur serait très avantageux.

Q.—La bibliothèque publique, à London, est-elle fréquentée par beaucoup d'ouvriers ? R.—C'est une question à laquelle je suis incapable de répondre.

Q.—Croyez-vous que la diminution de la journée de travail aurait l'effet de rendre l'ouvrier plus intelligent, plus rangé dans ses habitudes, et croyez-vous que l'ouvrier utiliserait avec avantage pour lui et pour sa famille, ces heures gagnées sur sa journée de travail ? R.—Je le crois jusqu'à un certain point, mais en demandant la diminution des heures du travail nous n'avons pas seulement en vue notre propre bien-être, mais celui des autres. Il faut se rappeler que la diminution de la journée de travail devra avoir pour effet de donner de l'emploi à un plus grand nombre d'ouvriers, car il en faudra plus pour faire le même ouvrage.

Q.—Estimez-vous que ce sera un avantage ? Ce sera un avantage qui en découlera.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question coopérative ? R.—Non, je n'y ai jamais songé.

Q.—Avez-vous jamais étudié l'acte de responsabilité des patrons au sujet des accidents causés par les échafaudages défectueux ? R.—Oui.

Q.—Depuis que cet acte a été adopté, met-on plus de soin dans la construction des échafaudages ? R.—L'acte a eu l'effet de rendre les ouvriers eux-mêmes plus prudents. Mais quant à l'acte lui-même, je ne crois pas qu'il rapporte de grands avantages aux ouvriers.

Q.—Comment l'acte rend-il les ouvriers plus prudents ; les oblige-t-il à être plus prudents ? R.—L'acte a l'effet de rendre plus prudents et les patrons et les employés, parce que si un ouvrier est victime d'un accident, le patron n'est pas obligé de payer des dommages.

Q.—Pas d'après l'acte ? R.—Non, suivant ce que j'en connais.

Q.—Avez-vous lu l'acte ? R.—Pas dernièrement.

Q.—D'après l'acte, si un ouvrier tombe d'un échafaudage mal construit par la faute du patron, celui-ci ne peut-il pas être forcé à payer des dommages ? R.—Dans notre métier, nous ne construisons pas nos échafaudages nous-mêmes. Les échafaudages sont construits par des menuisiers, et s'ils n'offrent pas la sûreté désirable, nous avons recours contre le menuisier ou contre celui qui a construit les échafaudages.

Q.—N'avez-vous pas recours contre le patron qui a le contrat ? R.—Ce serait alors l'entrepreneur.

Q.—Vous avez recours contre l'entrepreneur ? R.—Oui.

Q.—Le système de troc se pratique-t-il à London, c'est-à-dire l'ouvrier est-il payé avec des bons sur un magasin ? R.—Non, pas à ma connaissance.

Q.—Avec une piastre pouvez-vous acheter autant aujourd'hui qu'il y a cinq ans ?
R.—Oui, je le crois.

Q.—À votre connaissance, les salaires ont-ils augmenté ou diminué depuis cinq ou dix ans ? R.—Ils sont restés à peu près stationnaires.

Q.—Il y a plus d'ouvrage, je suppose ? R.—Oui.

Q.—Impose-t-on une amende sur les ouvriers qui arrivent tard à l'ouvrage ?
R.—Non : on fait seulement sur leur salaire une réduction proportionnée au temps perdu.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Avez-vous jamais travaillé de votre métier aux Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle partie des Etats-Unis ? R.—Dans presque tous les Etats, j'ai travaillé à New-York.

Q.—Quel est le salaire moyen des peintres dans les Etats-Unis ? R.—Lorsque j'ai travaillé, le salaire était de \$3 par jour.

Q.—L'immigration fait-elle tort à votre métier ? R.—Pas autant que les années dernières.

Q.—D'où venaient les immigrants, règle générale ? R.—Ils venaient d'Angleterre.

Q.—Il n'en vient pas des Etats-Unis ? R.—Non. Règle générale, les peintres qui nous viennent des Etats-Unis connaissent leur métier, mais ceux qui viennent d'Angleterre ne le connaissent pas. Ils n'ont pour la plupart jamais fait d'apprentissage ; ils ne sont pas véritablement des ouvriers.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La manière de travailler en Canada n'est pas la même qu'en Angleterre ?
R.—Non, les ouvriers qui viennent d'Angleterre ne savent pas travailler.

J. B. MURPHY, mouleur, London, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes ouvrier mouleur ? R.—Oui.

Q.—Les mouleurs sont-ils nombreux à London ? R.—Oui, il y en a un certain nombre.

Q.—Pouvez-vous nous donner le nombre approximatif de ceux qui travaillent ici ? R.—Nous sommes à peu près 75 ou 80, je suppose.

Q.—Combien gagne par semaine un mouleur en poêles ? R.—Ces mouleurs travaillent à la pièce.

Q.—La commission voudrait connaître les prix à la pièce et à la semaine. Les poêles sont généralement faits à la pièce, je crois ? R.—Oui, quelquefois. Un mouleur à la journée gagne de \$1.50 à \$1.75. Je ne connais pas de mouleurs en poêles qui gagnent \$2.00 par jour. Le chiffre pourrait être fixé à \$1.98 par jour.

Q.—Donne-t-on de l'ouvrage aussi permanent aux mouleurs qui travaillent à la pièce qu'à ceux qui travaillent à la journée ? R.—Quelques-uns en ont aussi régulièrement, mais pas tous.

Q.—Les salaires d'un ouvrier à la pièce varient, je suppose, suivant les modèles qu'on lui donne à couler ? R.—Oui, certaines parties d'un poêle paient mieux que d'autres, cela dépend de la grandeur des morceaux.

Q.—Combien de temps en moyenne un mouleur à la pièce travaille-t-il pendant l'année ? R.—Environ dix mois ; quelques patrons ne les emploient, que pendant neuf mois.

Q.—Quelle est la cause du chômage ? R.—Les patrons ont un grand nombre

d'apprentis qui prennent la place des ouvriers. Mais si l'on ne travaillait pas autant à la pièce, il y aurait de l'ouvrage toute l'année.

Q.—Les apprentis travaillent-ils à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que ce soit une bonne méthode de faire faire l'ouvrage à la pièce par les apprentis ? R.—Non, je ne le crois pas, et en voici la raison : lorsqu'un ouvrier travaille à la pièce, il ne s'efforce jamais de corriger les fautes qu'il commet, mais il continue quand même, et si son ouvrage est accepté, il croit que tout est bien ; l'ouvrier ne prendra pas le temps de chercher différentes méthodes ou la meilleure méthode pour bien faire son ouvrage. On lui donne une tâche et il essaie d'en tirer le plus possible ; il y travaille à bonne heure le matin et tard le soir, et outre cela, le premier malheur c'est que cet ouvrier n'a pas toujours servi tout son temps d'apprentissage.

Q.—Quelle est la longueur de l'apprentissage dans votre métier ? R.—Quatre ans.

Q.—C'est la règle générale, je suppose ? R.—Oui, c'est la règle établie dans notre métier ; les apprentis doivent servir quatre ans, être engagés par contrat, et notre association doit aider aux patrons à faire respecter ces conditions.

Q.—Combien de temps servent les apprentis ici ? R.—L'apprentissage dure trois ans ici.

Q.—Trois années suffisent-elles pour former un ouvrier réellement habile ? R.—On ne forme pas d'ouvriers habiles ici ; plusieurs de ceux qui ont fait leurs trois années d'apprentissage sont incapables d'occuper un emploi dans aucun atelier ; de fait, ils ne savent pas leur métier.

Q.—Les mouleurs sont-ils organisés, à London ? R.—Oui, jusqu'à un certain point.

Q.—Connaissez-vous à London des fonderies employant des mouleurs qui ont appris leur métier dans les prisons ? R.—Oui, je crois qu'il y en a, bien que je n'en pourrais pas jurer positivement, parce que je n'ai pas vu ces hommes sortir de prison. Mais d'après ce que je leur ai entendu dire, et d'après ce que j'ai appris par d'autres mouleurs, il y a à London des mouleurs qui sont venus ici directement en sortant de prison. Je parlais à un de ces ex-prisonniers aujourd'hui, et il m'a avoué qu'il venait directement de prison. Il n'avait pris que quelques jours pour visiter quelques amis avant de venir à London.

Q.—Était-ce pendant la grève ? R.—Je ne pourrais dire s'il est venu ici dans ce temps-là ; il est arrivé ici depuis la grève, si je me rappelle bien.

Q.—Cet homme a-t-il été mis en liberté par le gouverneur de la prison ? R.—Si j'ai bien compris, on lui a donné un permis d'absence. Et il doit ainsi que d'autres se rapporter à M. Gartchose et ensuite aux quartiers-généraux à Elmira.

Q.—Lorsque survient un désaccord avec les patrons, préférez-vous que le différend soit réglé par voie d'arbitrage ? R.—Plutôt que de faire la grève.

Q.—Oui, afin d'empêcher la grève ? R.—Certainement, j'ai foi dans l'arbitrage ou dans tout autre moyen légitime d'empêcher la grève ?

Q.—Les manufacturiers de London font-ils partie d'une association comprenant d'autres fabriques de poêles ? R.—Je crois qu'il ont une organisation de ce genre dans Ontario.

Q.—Savez-vous si des ouvriers mouleurs ont été mis au tableau noir des patrons, à London ? R.—Parlez vous des membres de l'union ?

Q.—Je demande si on a ostracisé des ouvriers parce qu'ils appartenaient à l'union ? R.—Oui ; je le crois.

Q.—Vous l'affirmez ? R.—Oui.

Q.—En avez-vous bien connaissance personnellement ? R.—Les patrons ne me l'ont pas dit, et je ne suis pas allé le demander à mon patron, car je suis sûr qu'il ne me l'aurait pas dit, mais j'ai vu un membre de l'union qui a été renvoyé, et nul doute qu'il y en a eu d'autres dans le même cas que lui.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—A quelle branche particulière de votre métier appartiennent ceux que vous dites être des ex-prisonniers ? R.—Ce sont des mouleurs d'ustensiles de cuisine.

Q.—Font-ils une spécialité de ce travail dans la prison d'Elmira ? R.—Je ne pourrais dire.

Q.—Peut-être savez-vous que l'on travaille cette branche dans la prison d'Elmira ? R.—Je crois que c'est l'ouvrage auquel ils étaient employés et on les a fait demander ici pour faire cette besogne. Un des ouvriers qui travaillaient ici comme mouleur d'ustensiles de cuisine a eu un désaccord avec le patron quant à son salaire, et il a quitté l'ouvrage ou on l'a renvoyé. C'était un membre de l'union des mouleurs.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Depuis combien de temps résidez-vous à London ? R.—Depuis le 24 mars 1881. Depuis cette date, j'ai été absent à peu près neuf mois.

Q.—Quel âge avez-vous maintenant ? R.—J'aurai bientôt 31 ans.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Peut-on avoir des mouleurs d'ustensiles de cuisine ici ? R.—Oui, si les patrons veulent payer le prix.

Q.—Les patrons font-ils venir ces ouvriers parce qu'ils les paient moins cher ? R. C'est la raison, suivant moi. Je crois que nous avons dans Ontario des mouleurs d'ustensiles de cuisine, qui ont fait leur apprentissage et connaissent bien leur métier, mais suivant moi, les patrons n'emploient ces hommes dont j'ai parlé que parce qu'ils se donnent pour un moindre salaire.

Q.—C'est une question de salaire, alors ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il une différence dans le salaire des mouleurs qui font les poêles, de ceux qui font les instruments aratoires, et de ceux qui font les ustensiles de cuisine ? R.—Quelques-uns ont \$1.50 ou \$1.75 par jour.

Q.—Quels sont ceux qui gagnent \$2.00 par jour ? R.—Les mouleurs en machines.

Q.—Les mouleurs en poêles ne viennent-ils pas ensuite ? R.—Ceux qui font les instruments aratoires et ceux qui font les poêles gagnent à peu près le même salaire. Dans la fabrique de chars, les mouleurs ont \$1.50 par jour ; c'est le prix le plus élevé qu'on y donne.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Les mouleurs d'ustensiles de cuisine refusent-ils de travailler pour ces prix ? R. Pour quels prix ?

Q.—Vous avez dit que les patrons avaient fait venir des prisonniers pour remplacer les mouleurs d'ustensiles de cuisine qui ne voulaient pas travailler pour un certain prix ? R.—Un des mouleurs qui travaillent dans les poêles est à Hamilton.

Q.—Je suppose que c'étaient de bons ouvriers ? R.—Je le crois.

Q.—Quel est l'état des ateliers dans lesquels vous travaillez ? R.—Ils sont un peu froids en hiver ; ils ne sont pas suffisamment protégés contre le froid.

Q.—Le toit est-il assez élevé pour permettre à la vapeur de se dissiper ? R.—La ventilation est suffisante. Le défaut de nos ateliers, c'est de ne pas nous protéger suffisamment contre le froid en hiver. Dans quelques-uns un ouvrier ne peut pas ôter son pardessus. Tout y est humide, le sable est mouillé et froid, et tout ce qu'un homme touche est glacé. Les ateliers de mouleurs devraient être chauffés en hiver, et on devrait y poser des tuyaux à la vapeur le long des murs. Ce système est suivi aux États-Unis et dans un des ateliers de London.

Q.—Vous voudriez que vos ateliers fussent chauffés comme les ateliers aux machines ? R.—Oui, et de fait, c'est encore plus nécessaire dans les ateliers de mouleurs parce que tout y est froid et humide. Les mouleurs ne peuvent quelquefois pas travailler tant ils ont les mains engourdis par le froid.

Q.—Vous êtes-vous jamais plaints aux patrons à ce sujet ? R.—Ce serait peine perdue de la part des ouvriers d'essayer de leur parler.

Q.—Ils croient que ce sont de bons ateliers pour l'hiver ? R.—Ce sont de bons ateliers pour l'été, mais non pas pour l'hiver, lorsque les hommes sont obligés de se déshabiller où il fait froid et travailler dans le sable humide. Leurs doigts demeurent si engourdis de même que tout leur corps, qu'ils deviennent incapables de travailler..

Q.—Les mouleurs sont-ils sujets aux rhumes ? R.—Ils ont quelquefois de mauvais rhumes en hiver.

Q.—Habituellement ? R.—Non ; ils s'enveloppent bien. Les autres ateliers dans l'établissement sont chauffés à la vapeur, mais pas l'atelier des mouleurs, comme je l'ai dit ; on y mettra bien un poêle, mais cela ne donne pas une chaleur suffisante.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il eu quelque désaccord au sujet de l'engagement des apprentis dans quelques-uns des ateliers de mouleurs ? R.—Non, pas à ma connaissance.

HENRY RYMILL, briqueteur, appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous avez entendu le témoignage du dernier briqueteur, Alfred Short ? R.—Oui, j'en ai entendu une partie.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à la partie que vous avez entendue ? R.—Non ; je ne crois pas avoir rien à ajouter.

Q.—Je crois que vous avez une échelle de salaires établie dans votre métier ici ? R.—Oui.

Q.—Quelle est-elle ? R.—33½ centins par heure, ou \$17.50 par semaine.

Q.—Connaissez-vous des briqueteurs travaillant pour moins que ce prix ? R.—Des briqueteurs ont travaillé pour moins que ce prix, mais pas dernièrement, je crois.

Q.—Quand a eu lieu la grève ici ? R.—La dernière a eu lieu en mai.

Q.—Quelle en a été la cause ? R.—Nous demandions une augmentation de salaire de 30 centins à 33½ centins par heure, et les patrons refusèrent, je crois.

Q.—Prenant la moyenne, comment croyez-vous qu'un briqueteur puisse gagner ici en douze mois ? R.—Cela dépendra beaucoup de l'ouvrage qu'il y aura. Je crois que l'année dernière, à London, un briqueteur n'a pas travaillé plus que quatre mois sur les douze.

Q.—Combien de mois en moyenne dure la saison de l'ouvrage ? R.—A peu près cinq mois.

Q.—Comment croyez-vous qu'un bon briqueteur puisse gagner pendant ces cinq mois ? R.—Guère plus de \$500 ; à peu près cette somme. J'ai gagné moi-même \$500.

Q.—Vous travaillez à la pièce, je crois ? R.—Non, à l'heure.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Neuf heures pendant cinq jours de la semaine et huit heures le samedi, ce qui fait cinquante-trois heures par semaine.

Q.—Lorsqu'il survient un désaccord avec les patrons, préférez-vous le régler par arbitrage et quel genre d'arbitrage préférez-vous ? R.—Un arbitrage qui serait satisfaisant aux deux parties.

Q.—Etes-vous favorable à l'arbitrage obligatoire ? R.—Je ne connais pas cet arbitrage.

Q.—Un bureau d'arbitres nommés par le gouvernement et aux décisions duquel les deux parties seraient obligées de se soumettre ; préféreriez-vous ce genre d'arbitrage ? R.—Oui, pourvu qu'il fût équitable pour les deux parties. Nos lois internationales nous font un devoir d'avoir recours, dans tous les cas, à l'arbitrage, de préférence à la grève.

Q.—Recevez-vous certains avantages dans votre société ? R.—Pas d'autres que ceux d'avoir des rapports de partout sur l'état du travail.

Q.—Vous n'avez pas d'autres avantages ? R.—Non ; il a été question de donner des secours aux malades et de payer une indemnité au décès d'un membre, mais nous n'avons pas encore ce système qui est établi dans d'autres villes. A Toronto, où j'ai travaillé la plus grande partie de l'été, vu que je ne pouvais trouver d'ouvrage ici, on paie une indemnité au décès.

JOHN NORRFOLEK, mouleur, London, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG:—

Q.—Vous avez entendu le témoignage donné par M. Murphy au sujet du travail des ex prisonniers ? R.—Oui.

Q.—Concourez-vous dans ce qu'il a dit ? R.—Oui.

John McGowan, John Packam, Thomas Walton, ayant été respectivement assermentés, déclarent qu'ils ont entendu la déposition du témoin Murphy et qu'ils la corroborent.

ROBERT SYMON, appelé de nouveau.

Je désire déclarer que le gouvernement a publié, cette année, une statistique de l'argent dépensé pour l'immigration, mais je ne suis pas prêt à dire quels sont les chiffres exacts ; mais nous voyons par cette statistique que le gouvernement dépense de l'argent pour faire venir au pays des immigrants qui font concurrence à nos ouvriers, dont plusieurs sont déjà sans ouvrage. Il y a plus d'ouvriers ici qu'il y a d'ouvrage à leur donner. Il y a trop d'ouvriers en Canada, et comme ouvriers, nous protestons contre l'action du gouvernement qui dépense l'argent du pays pour faire venir des gens qui nous font concurrence dans la lutte pour la vie. C'est là notre prétention. Je désire déclarer que les ouvriers sont opposés au système d'immigration subventionnée.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous qui paie une subvention pour le transport des immigrants depuis Québec jusqu'à London et autres villes d'Ontario ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Savez-vous si les immigrants reçoivent une subvention ? R.—Je ne sais pas. Tout ce que je sais je le sais par les documents officiels, dans lesquels je vois que l'on dépense beaucoup d'argent annuellement pour faire venir les immigrants.

Q.—Savez-vous quelle somme on dépense pour subventionner le passage des immigrants ? R.—Je sais que de fortes sommes sont payées aux agents.

Q.—Savez-vous combien l'on dépense pour les billets de passage ? R.—Je ne sais pas. Je ne me rappelle pas les chiffres. Nous prétendons que tandis que le gouvernement impose d'un côté des taxes sur tout ce qui est importé, faisant ainsi payer des prix élevés pour les articles que nous ouvriers, nous consommons, de l'autre il importe des ouvriers pour nous faire concurrence et nous met ainsi dans une posi-

tion très désavantageuse. Pour ces raisons nous sommes opposés au système actuel d'immigration subventionnée ; nous y sommes opposés comme ouvriers, et surtout nous sommes opposés à ce qu'on dépense l'argent du pays pour cette immigration.

SAMUEL PEDDLE, est rappelé.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous faire entre les salaires payés en Canada et les salaires payés aux États-Unis et dans la Grande-Bretagne ? R.—Pour ce qui regarde mon métier, je puis vous en dire quelque chose. Les salaires à Londres, dans mon métier, sont de £2 à £2.5s, par semaine. En Canada, comme je vous l'ai dit, nous recevons de \$9 à \$10, ou \$11 par semaine ; les ouvriers, qui conduisent les machines ont jusqu'à \$12 par semaine. Je travaille moi-même à l'établi. A Londres, je gagnais £2 et £2.5s par semaine, en travaillant à la pièce. Je reçois en Canada \$10 par semaine. Mon salaire n'était pas tout à fait aussi élevé auparavant. Dans les États-Unis, j'ai reçu \$2 par jour, ce qui me donnait \$12 par semaine, et je n'avais pas de temps perdu. Je me trouvais à New-York et je travaillais les jours de fête.

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous faire entre les heures de travail et le coût de la subsistance avec ces autres pays ? R.—Le coût de la vie, en Canada, pour l'ouvrier qui dépense quelque chose de plus que son strict nécessaire, est à peu près le même qu'en Angleterre. C'est-à-dire, la subsistance coûte beaucoup moins cher ici, ou plutôt les articles strictement nécessaires pour l'alimentation, sont beaucoup moins chers, ici ; mais les articles que l'on est obligé d'acheter en sus sont plus chers, ici, ce qui fait que le coût de la vie, ici, est à peu près le même qu'en Angleterre. Ce qui nous coûte, ici, maintenant \$2, nous pouvons l'avoir, en Angleterre pour \$1, et ce qui coûte, en Angleterre, un denier, nous coûte, ici, 5 et 10 centins. Ainsi toutes choses considérées le coût de la vie pour un ouvrier, à Londres, est à peu près le même qu'en Canada. Quelques-uns de mes amis, qui ont fait leur apprentissage en même temps que moi, ont aussi bien réussi à Londres que j'ai réussi moi-même, ici. Ils sont propriétaires de maisons et d'emplacements, et leur situation, généralement, vaut mieux que la mienne.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous fixé en Canada ? R.—Depuis dix ans.

Q.—Êtes-vous propriétaire de la maison que vous habitez ? R.—Oui ; mais je crois que vous devriez me demander comment je l'ai acquise.

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous faire entre l'état des maisons ouvrières, en Angleterre, et l'état des maisons ouvrières d'ici ? R.—Dans les districts ruraux et dans les faubourgs, elles sont aussi bien montées que les autres maisons. Elles ne sont pas autant pourvues de jardins ; mais elles sont tout aussi attrayantes. A Londres, l'état sanitaire des maisons ouvrières est meilleur qu'en aucun autre pays que je connaisse.

Q.—Les ouvriers louent-ils des appartements ? R.—A Londres, nous louons des appartements, c'est-à-dire des chambres. Nous louons deux ou trois chambres avec la permission de se servir du lavoir. Le prix du loyer est élevé. Nous avons à payer sept chelins par semaine pour deux chambres, avec l'usage du lavoir. Je payais, moi-même, cette somme. J'avais loué deux chambres ; j'en sous-louai une à un autre ouvrier et ma part du loyer était de sept chelins par semaine.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quand vous receviez \$2 par jour à New-York, vous trouviez-vous aussi bien payé que vous l'êtes ici ? R.—Oui ; je me trouvais tout aussi bien payé ; mais je ne vivais pas à New-York avec ma famille. Les articles de première nécessité étaient à très bon marché.

Q.—Quand étiez-vous là? R.—Il y a cinq ou six ans. C'était à une époque où il y avait peu de travail en Canada; je suis allé là et j'en suis revenu.

Q.—Combien payiez-vous pour votre pension? R.—Quatre piastres et demie par semaine. Je prenais mes repas dans les restaurants, et je payais \$1.50 pour ma chambre.

Q.—Combien vous aurait-il fallu payer pour un loyer, si vous vous étiez trouvé là avec votre famille? R.—J'aurais eu à payer \$2 ou \$3 par semaine pour deux chambres, qu'il m'aurait fallu meubler, moi-même. La chambre que j'occupais était une belle pièce.

Q.—Où avez-vous obtenu une chambre pour \$1.50 par semaine? R.—Dans une rue située au-delà de la rue Bowery. Je ne me souviens plus de son nom.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Est-il arrivé des accidents aux apprentis, dans la manufacture où vous avez travaillé, des accidents causés par les machines? R.—Oui, plusieurs.

Q.—Quelle est la nature de ces accidents? R.—Le dernier accident dont j'ai eu connaissance, est arrivé à un jeune homme qui n'était qu'à son premier jour d'ouvrage dans la manufacture. Je dis au jeune homme de rester sur le lieu de l'accident jusqu'à l'arrivée du contre-maître, et quand ce dernier arriva je lui parlai du jeune homme. Le contre-maître me répondit que le jeune homme avait reçu ordre de descendre travailler au planeur. Ce jeune homme était proprement vêtu, de bonne mine et devait avoir environ quatorze ans. Il était allé travailler au planeur, et vers 2 heures de l'après-midi, il se fit couper l'extrémité du doigt. Nous déclarâmes que c'était honteux d'avoir exposé ce jeune homme à un tel accident. On lui paya une semaine de salaire et il s'en alla. Il y avait eu, auparavant, un accident dans l'atelier voisin, où un certain nombre de jeunes garçons étaient employés par un moublieur. L'un d'eux se fit couper une main par une scie de travers. Ces jeunes garçons étaient âgés d'environ quatorze ans. L'un d'eux avait treize ans et demi, et je lui avais demandé son âge. Avant ces accidents, un autre jeune homme avait perdu trois de ses doigts sur le planeur.

Q.—Le jeune homme conduisait-il, lui-même, le planeur? R.—Non; il se tenait derrière le planeur. et sa main toucha à l'un des ciseaux.

Q.—Cet accident ne pouvait être aucunement attribué à la négligence du patron? R.—Non; on peut dire seulement que l'apprenti était trop jeune pour savoir se tenir assez éloigné de la partie dangereuse de la machine.

Q.—Ne peut-on pas dire la même chose de l'accident arrivé au jeune homme, qui s'est fait couper l'extrémité du doigt sur le planeur? R.—Oui, absolument la même chose. Ce dernier s'était introduit les doigts sous la planche. Dans l'autre cas, le jeune garçon a touché à la scie de travers.

Q.—Les machines sont-elles convenablement entourées dans votre établissement? R.—D'après moi, elles ne le sont pas suffisamment. Je ne vois pas même où elles le sont.

Q.—Y a-t-il quelque chose pour protéger les machines? R.—Non, aucun entourage et rien qui offre la moindre protection.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Quelle est la demande d'ouvriers dans votre métier; est-il encombré? R.—Pour ce qui regarde les bons ouvriers, il n'est pas encombré; mais pour ce qui regarde les diverses classes ouvrières, je crois qu'il y a trop d'ouvriers, et il y en a plusieurs qui s'offrent pour un certain genre d'ouvrage et ne peuvent l'obtenir.

Q.—L'immigration nuit-elle à la classe ouvrière? R.—Oui, considérablement. Des Italiens, par exemple, se donnent ici pour des prix que nous ne voudrions pas accepter. Je connais deux habiles artisans qui ont été privés d'emploi pendant trois mois, dans cette cité, pour cette raison, bien qu'ils eussent travaillé, dans la localité pendant plusieurs années. Il y a d'autres immigrés novices, qui ne peuvent parler

la langue du pays, et qui entreprennent l'ouvrage à meilleur marché que nos ouvriers.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ces immigrés sont-ils venus directement ici ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Que sont-ils ? R.—Ce sont des immigrés de la classe à laquelle j'appartiens, la classe subventionnée, et je ne vous remercie pas de cette subvention.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—A quelle date avez-vous été subventionné pour venir ici ? R.—Il y a dix ans.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Par quel gouvernement avez-vous été subventionné ? R.—Je ne puis vous le dire. Je sais qu'on me procura un passage à prix réduit, et c'est tout ce que j'en sais. Arrivé à Liverpool, je fus obligé de m'adresser à l'agent avant de m'embarquer. Celui qui m'accompagna à partir de l'hôtel, fit un signe à ce dernier, et il me dit : "Etes-vous en position de payer tout le prix de votre passage ?" Je répondis : "Peut-être le suis-je ; mais si je le faisais, il me resterait peu de chose, rendu en Canada." J'ajoutai que je ne me présentais pas à ce bureau avec l'intention de payer tout le prix de mon passage, parce que j'avais acheté mon billet au bureau de l'église Saint-Paul. Permettez-moi d'ajouter qu'il faut faire un dépôt en achetant son billet, et que la balance est payée en arrivant à Liverpool. Je suis arrivé, ici, pour m'établir sur une terre, et je me suis rendu à Muskoka pour cet objet.

Q.—Est-ce une des raisons qui vous a engagé à venir ici ? R.—Oui ; je me suis engagé, ici, comme ouvrier de ferme, avec l'intention d'acquérir une ferme. Cependant, après avoir travaillé pendant quelque temps dans cette position, je n'ai pas trouvé ce que je m'attendais à trouver. Je croyais, en arrivant ici, pouvoir obtenir de suite de l'ouvrage à des prix convenables ; mais je me suis trouvé en présence du contraire. J'obtins \$17 par mois. On m'employa bientôt à faire des portes, à des travaux d'amélioration dans les granges, etc. Je vis que je n'avais aucune chance de pouvoir m'établir sur une terre, et je revins graduellement à mon ancien métier de charpentier.

Q.—Combien d'ouvriers votre manufacture emploie-t-elle ? R.—Environ soixante-dix. Elle en a déjà employé une centaine.

Q.—Vous dites que le salaire le plus élevé est de \$12 par semaine ? R.—Je ne puis le dire au juste ; on travaille à la pièce.

Q.—Avez-vous quelque chose à dire au sujet du système des sous-contrats ? R.—Je dis que ce n'est rien de plus que le système des contrats. Si un ouvrier entreprend la confection de 1000 chaises, il peut employer pour cela celui ou ceux qu'il juge à propos d'employer. Tantôt un maître-ouvrier peut avoir quatre apprentis ; une autre fois, trois, et leur donner de l'ouvrage à la tâche. Ils doivent faire une certaine quantité d'ouvrage dans un temps déterminé. S'ils font leur ouvrage dans un temps moins long, ils continuent à travailler pour le patron, et ce travail est payé en sus du prix qu'ils ont pour la tâche déjà faite.

Q.—Si ce système de contrat intermédiaire était aboli, le salaire de l'ouvrier ne serait-il pas plus élevé ou l'entrepreneur ne réaliserait-il pas plus de profits ? R.—Il me semble que si ce système était abandonné, on pourrait employer deux pères de famille au lieu de quatre apprentis. On paierait des salaires plus élevés pour l'ouvrage fait ; mais ces salaires seraient divisés entre deux ouvriers et leurs familles. Il y a quelques semaines, un patron eut un contrat de 600 chaises à faire, et il en confia la confection à cinq apprentis. Pour la fabrication de ces chaises il eût payé \$12 à des

ouvriers ordinaires ; mais le patron n'eût à payer que \$9 à ses apprentis, ce qui faisait un $\frac{1}{2}$ centin par chaise au lieu de 2 centins. Le patron payait au meilleur de ses apprentis \$3 par semaine et à celui qui venait en second lieu \$2.50. Il leur donna cinq jours pour faire l'ouvrage. Ils le firent en trois jours et une heure. La balance du temps, ou ce qui leur restait pour achever les cinq jours, fut consacrée à d'autres travaux et payée en sus. Le patron qui eut ce contrat, habite près de chez moi.

Q.—Les ouvriers employés par le sous-entrepreneur travaillent-ils plus fort, et sont-ils surveillés plus rigoureusement qu'ils ne le seraient autrement ? R.—Ils ont plus de liberté que les ouvriers à la journée. Ils travaillent plus fort pendant qu'ils sont à l'œuvre. Naturellement, ils adoptent tous les moyens possibles pour terminer leur ouvrage aussi rapidement que possible. Si l'ouvrage entrepris n'est pas rémunérateur, ils s'en débarrassent promptement. N'auraient-ils qu'à plonger une pièce de bois dans un pot de colle forte, ils s'y prennent de manière à ce que leurs frais ne dépassent pas le prix du contrat.

Q.—Vous considérez l'ouvrage des sous-contrats comme quelque chose indigne d'être traité sérieusement ? R.—Oui ; l'ouvrage à la pièce est une nuisance pour le métier, bien que les ouvriers d'une grande habileté et qui travaillent vite, préfèrent ce genre d'ouvrage. J'ai travaillé d'après les deux systèmes.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Etes-vous certain que les Italiens dont vous avez parlé, ne viennent pas des Etats-Unis ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Je crois que des ouvriers de cette classe ont été importés à Toronto ? R.—Je ne crois pas que ces ouvriers soient venus de New-York. Ils sont très respectables ; mais ils travaillent un grand nombre d'heures pour très peu d'argent.

Q.—Quand vous dites que des ouvriers ont été induits à venir ici, il semblerait qu'ils sont venus directement ici ? R.—Je crois que celui dont j'ai parlé, est venu directement. C'est celui avec qui je travaillais à l'établi. Nous en avions trois. Je travaillais alors à l'établi, et je n'y travaille plus maintenant.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—N'avez-vous pas un travail dangereux dans votre manufacture ? R.—Pas plus dangereux que celui qui se fait dans les autres manufactures. Les machines ne sont pas entourées ; il y a quatre étages et il n'y a aucune protection.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Savez-vous si l'attention de l'inspecteur a été attirée sur ce fait ? R.—Je sais qu'elle ne l'a pas été. Il est passé sans y regarder. Je n'aurais pas su que c'était l'inspecteur, si un ouvrier ne m'avait dit : " Avez-vous remarqué cet homme : c'est l'inspecteur." Je répondis qu'il ne pouvait être l'inspecteur, vu qu'il n'a fait que passer. Je passe près du treuil des centaines de fois par jour, parce que je marque tous les matériaux qui sont sciés. Je ne dis pas ces choses pour faire tort à mon patron, qui est un homme de première classe et un gentilhomme ; mais il est obligé de rivaliser avec d'autres fabricants.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si beaucoup de meubles sont importés des Etats-Unis ? R.—Pas beaucoup ; ce qui est importé est pour servir de modèles.

Q.—Vous servez-vous du bois indigène ? R.—Oui, à l'exception du noyer, qui vient de l'Indiana. Nous importons aussi de l'acajou de New-York. Mais l'érable, l'orme, le merisier et le hêtre sont du Canada.

Petrolia, 14-janvier, 1888.

DAVID MILLS, extracteur d'huile, Petrolia, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Voulez-vous avoir la complaisance de communiquer à la Commission toute information que vous possédez au sujet de la production de l'huile de pétrole ? R.—J'ai souvent éprouvé de la surprise en voyant que les producteurs d'huile n'ont aucuns moyens de vendre leurs produits ni de connaître exactement la quantité d'huile transportée dans les réservoirs des compagnies. Nous n'avons aucun moyen de constater si ces compagnies opèrent honnêtement ou non, et j'ai souvent exprimé ma surprise en voyant que le gouvernement ne nommait pas un inspecteur pour voir à ce que l'on nous accorde la mesure à laquelle nous avons droit. Dans le commerce, toute personne qui débite des fluides d'aucune espèce, ne peut livrer une seule pinte de ces fluides sans avoir le timbre du gouvernement sur sa mesure, ou ne peut vendre une seule livre d'un article quelconque sans que ses poids soient inspectés.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cela se fait-il en vertu d'une loi provinciale, ou fédérale ? R.—En vertu d'une loi fédérale. Or, nous vendons nos produits ici, et les compagnies des réservoirs peuvent se servir de mesures non contrôlées. Il n'y a personne pour dire si leurs mesures sont conformes à la loi ou non. J'ai eu de Toronto une mesure soumise au contrôle du gouvernement, un réservoir, et je sais que les compagnies des réservoirs ont mesuré inexactement ce réservoir. J'ai essayé de me servir de l'influence de personnes influentes auprès du gouvernement pour obtenir la nomination d'un inspecteur, chargé d'inspecter les réservoirs d'ici.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Dois-je comprendre que le gouvernement, d'après vous, devrait adopter un étalon pour mesurer ces réservoirs ? R.—Oui.

Q.—Vous désirez que le gouvernement nomme un inspecteur chargé de voir à ce que les compagnies se conforment à l'étalon ? R.—Oui, et je crois que rien n'est plus juste.

Q.—Croyez-vous que tous les producteurs d'huile seraient disposés à se soumettre au paiement de cette inspection ? R.—Je le crois.

Q.—Vous croyez qu'ils ne s'opposeraient pas à une telle nomination et à cette dépense ? R.—Je crois qu'ils y gagneraient avec le temps. Pour ma part, je serais prêt à payer ma quote-part des frais.

Q.—Savez-vous si les divers producteurs d'huile ont différentes mesures ? En d'autres termes, savez-vous si les mesures ne sont pas de la même capacité ? R.—Je ne le sais pas ; mais l'une des compagnies m'a dit que les mesures n'avaient pas une capacité commune.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous lieu de croire que c'est la vérité ? R.—J'ai raison de le croire. Un ami m'a dit qu'il avait fait mesurer son réservoir par une des compagnies, puis par une autre compagnie, et qu'il y avait une différence de deux ou trois gallons entre les mesures respectives de ces deux compagnies.

Q.—L'industrie de la production de l'huile occupe-t-elle ici beaucoup de bras ? R.—Oui. Un assez bon nombre.

Q.—Y a-t-il beaucoup de compagnies exploitant cette industrie ? R.—Oui, il y a plusieurs compagnies et plusieurs individus qui se livrent à cette exploitation, mais je n'en connais pas le nombre exact.

Q.—Je suppose qu'un bon nombre d'ouvriers employés à cette industrie habitent ici ? R.—Oui, cependant toute l'industrie n'est pas ici, elle se trouve aussi à " Oil Springs " où il y a un grand nombre d'ouvriers.

Interrogé par LE PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est ici le salaire de l'ouvrier ? R.—Je ne pourrais le dire. Bon nombre de mécaniciens, c'est-à-dire de ceux qui conduisent les locomotives gagnent \$1.50 par jour.

Q.—Combien environ gagne un manœuvre ? R.—Je ne puis dire ce qu'il gagne.

Q.—Les ouvriers employés dans l'industrie des huiles gagnent-ils en général, de quoi vivre confortablement. Je parle des manœuvres ? R.—Je ne crois pas qu'ils fassent bonne chère depuis 5 ou 6 ans. Je parle de toutes les personnes qui se livrent à cette industrie.

Q.—Parlez-vous maintenant des ouvriers ? R.—Je parle des ouvriers ainsi que des patrons. Le patron est dans l'impossibilité de payer à ses ouvriers le salaire qu'il désirerait leur payer, ces produits étant dépréciés sur le marché à cause du prix modique payé pour la matière brute.

Q.—Pouvez-vous expliquer ces bas prix de quelque manière ? R.—Je ne puis les expliquer précisément. Je crois que l'explication doit se trouver dans une exploitation frauduleuse, ou dans une coalition d'exploiteurs qui ont convenu de ne pas payer les produits plus cher. C'est là mon opinion.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est le prix actuel de la matière brute ? R.—Soixante-quatorze cents. Les raffineurs tout comme les extracteurs font de bien petits bénéfices.

Q.—Vous pensez que les bénéfices sont minces ? R.—Je me base sur les meilleures autorités que je puis me procurer pour en juger ainsi.

Q.—Vous parlez de toutes les catégories d'employés de ces exploitations ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pensez-vous que l'excès de production influe sur le prix ? R.—Non. Je crois que si notre marché nous appartenait exclusivement, notre production serait beaucoup inférieure à la consommation.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Qu'entendez-vous par marché exclusif ? R.—Des quantités énormes d'huiles américaines arrivent chez nous et nos industriels sont réduits à l'extrémité, voilà ce que je voulais dire. Ils demandent trop ou trop peu pour leur marchandise et ainsi ils exploitent l'extracteur. Voilà l'origine du mal.

Q.—Pensez-vous que le droit sur les huiles importées devrait être augmenté ? R.—Je ne dirai pas cela. Je crois que notre gouvernement nous accorde toute la protection qu'il peut nous donner. Cependant si nous avions un droit un peu plus élevé sur l'huile crue et un peu moins élevé sur l'huile raffinée, j'estime que les prix seraient plus avantageux.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est la différence de prix entre les huiles américaines et les huiles canadiennes ? R.—Je l'ignore; toutefois elle doit être bien grande, passablement grande.

Q.—Quel est le prix en gros de l'huile canadienne raffinée ? R.—D'après mes renseignements, elle se vend 10 cents par lots d'une charge de wagon.

Q.—Est-ce le prix à bord ou en réservoir ? R.—En barils.

Q.—Connaissez-vous la différence entre le prix de l'huile en citerne et celui de l'huile en barils ? R.—Uniquement par oui dire. J'entends dire qu'elle coûte environ 3 et $3\frac{1}{2}$ cents.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien coûte l'extraction d'un baril d'huile. Je parle du coût moyen ? R.—Voulez vous parler de l'extraction de l'huile crue ?

Q.—Oui ? R.—Les sources sont pour quelque chose dans ces prix. Il en est où on peut extraire l'huile pour environ 50 cents tandis que dans d'autres l'extraction coûte 75 ou 80 cents.

Q.—Cette différence provient-elle de la présence d'eau dans la source ? R.—Non, elle provient de la quantité qui peut être puisée. Il y a des sources qui donnent 4 et 5 barils par jour tandis que d'autres donnent à peine le quart d'un baril pendant ce temps.

Q.—Que fait-on du déchet de l'huile après le raffinage ? R.—On en fait du coke de la cire, de la poix et de l'huile à gaz.

Q.—Je suppose que si le déchet n'était pas employable, il n'y aurait pas de profits à extraire l'huile ? R.—C'est sur ces articles que le raffineur prend le dessus sur l'extracteur. Je tiens de source digne de foi que le raffineur fait autant de profits avec son déchet que nous en vendant l'huile crue. J'ignore si ce renseignement est exact ou non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Que fait-on du déchet ? R.—On le vend.

Q.—Où est-il envoyé ? R.—Le coke et la poix se vendent comme combustible aux industriels du voisinage.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Le déchet est mêlé au bran de scie, je crois ? R.—Oui, et sert à chauffer les bouilloirs.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Fabrique-t-on la parafine avec ce déchet ? R.—Oui, on m'a affirmé le fait, mais je n'en ai aucune expérience personnelle.

Q.—A quel moment du raffinage enlève-t-on la benzine de l'huile ? R.—Je ne suis pas raffineur.

Q.—Vous ne connaissez pas cette industrie ? R.—J'en ai quelque connaissance, mais je ne suis pas raffineur.

Q.—Y a-t-il quelque renseignement relatif à cette industrie que vous voudriez ajouter à votre déclaration ? R.—Je voudrais recommander au gouvernement de faire inspecter et mesurer l'huile crue.

Interrogé par M. CLARK :—

Q.—Combien d'ouvriers emploie-t-on à une source produisant par exemple 5 barils par jour ? R.—J'exploite 14 sources et nous sommes deux, un ouvrier et moi pour faire le travail.

Q.—Emploie-t-on la machine à vapeur ? R.—Oui. Je présume qu'il y a des propriétaires qui exploitent plus de sources avec 2 ou 3 hommes. Cela dépend des circonstances.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Je présume qu'il y a de l'huile en quantité ? R.—Je crois qu'il y en a ici une abondante provision si on creusait des puits sur tout le territoire propice, mais les prix actuels ne sont pas rémunérateurs. Je crois que la production en pourrait être considérablement augmentée.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—À quelle profondeur creuse-t-on les puits ? R.—La moyenne de mes puits est de 468 pieds.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Je suppose qu'il en est de bien plus profonds ? R.—Je crois que dans le territoire Nord on creuse à une profondeur un peu plus grande. À 470 pieds je crois.

Q.—Quelqu'un disait devant moi qu'il avait creusé à 700 pieds et comptait creuser encore à 500 pieds plus avant ? R.—Cela doit être sur l'autre territoire, là où ils creusent au hasard (Wild catting).

Q.—Vous voulez dire où ils font des sondages ? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Le forage est-il coûteux dans le voisinage ? Que coûte l'établissement d'un puits ? R.—Il me serait difficile de vous répondre avec exactitude, n'ayant pas fait forer depuis quelque temps et le coût ayant diminué. Mon premier puits m'a coûté \$4225 pour le forage.

Q.—Le travail était-il fait au forat diamant. R.—Non à la drille.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les ouvriers ont-ils de l'occupation généralement pendant toute l'année dans l'extraction de l'huile ? R.—Oui, généralement.

Q.—Avez-vous besoin d'ouvriers spécialistes dans cette industrie ? R.—Oui, il faut des ouvriers connaissant leur partie, pour tout ce qui concerne les puits.

Q.—Un étranger qui viendrait ici, serait donc relativement inutile ? R.—Oui. Il serait inutile pour prendre soin des puits car il n'y connaîtrait rien.

Q.—Avez-vous ici un excédant de main-d'œuvre ? R.—Je ne pourrais vous renseigner à cet égard.

Q.—Savez-vous s'il y a beaucoup d'ouvriers inoccupés ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Avez-vous parfois beaucoup d'ouvriers qui partent pour d'autres régions où se fait l'extraction de l'huile ? R.—Bon nombre de nos puisatiers quittent pour d'autres pays. Ils sont répandus sur tout le continent et ils vont même jusqu'en Europe.

Q.—Est-il d'habitude chez vos puisatiers de quitter pour aller forer des puits d'huile dans d'autres pays ? R.—Oui. Bon nombre sont partis.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel loyer l'ouvrier paye-t-il ici ? R.—Je ne pourrais le dire. On dit que les loyers sont chers, mais je ne puis préciser.

Q.—Les salaires des ouvriers sont-ils payés chaque semaine ? R.—Je crois qu'ils sont payés tous les mois. Mon ouvrier paye \$6 de loyer par mois mais il habite une partie reculée de la ville où les loyers sont moins chers. De ce côté-ci de la ville les loyers sont plus élevés.

Q.—Les ouvriers habitent-ils en assez grand nombre les maisons des compagnies ? R.—Je ne pourrais répondre à cette question.

THOMAS McKETRICK, extracteur d'huile à Petrolia, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Voulez-vous avoir l'obligeance de donner à la Commission quelques renseignements au sujet de l'industrie de l'huile et de vos difficultés actuelles ? R.—Le grand désavantage pour nous c'est le bas prix de l'huile.

Q.—Pouvez-vous donner la raison de cette diminution des prix ? R.—Je suppose que la raison n'est autre que la conséquence de la loi de l'offre et de la demande. Il y a environ 5 ans nous avons commencé à accumuler des excédents d'huile. On trouvait de nouvelles régions d'huile et on y établissait de nouveaux puits. Après cela l'excédent de la production ne fit que s'accroître. Il y a 2 ans, elle commença à diminuer de nouveau et comme conséquence les prix redevinrent un peu plus rémunérateurs quoiqu'ils soient fort bas. Le prix est aujourd'hui d'environ 75 cents.

Q.—Vous croyez que c'est l'excès de production qui est cause de la diminution des prix ? R.—C'est mon opinion. Nous avons été obligés de construire des réservoirs et prendre soin de l'huile, ce qui est fort coûteux.

Q.—Conservez-vous de grandes quantités d'huile dans ces réservoirs ? R.—Oui.

Q.—Vous la conservez là toute l'année ? R.—Oui, au prix de 1 centin par baril par mois pendant les 12 mois de l'année.

Q.—Ces réservoirs sont creusés en terre ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire de l'ouvrier dans cette industrie ? R.—Un mécanicien gagne \$1 50 ou \$1.25, c'est la moyenne du salaire du mécanicien. Les puisatiers gagnent davantage, de \$2 à \$3 par jour, mais généralement ils travaillent à l'entreprise. Le puisatier vous dira qu'il va courir le risque et voir combien de temps il lui faudra pour gagner \$20.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Travaille-t-on le dimanche ? R.—Oui.

Q.—Payez-vous des salaires supplémentaires pour le travail du dimanche ? R.—Non, les salaires ordinaires.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—A-t-on essayé de faire cesser ce travail du dimanche ? R.—Oui, et je ne suis pas certain s'il s'en fait encore actuellement.

Q.—Parlez-vous de travail du dimanche non nécessaire ? R.—Quelques-uns disent qu'il est nécessaire, d'autres qu'il ne l'est pas.

Q.—En quoi consiste ce travail ? R.—Il y a des puits qui contiennent de grandes quantités d'eau et les compagnies ou les particuliers, propriétaires de ces puits, disent qu'ils ne peuvent faire leurs frais en cessant le travail le samedi, parce que l'eau s'accumule tellement du samedi au lundi, que les puits ne rapportent rien à moins de les tenir en exploitation même le dimanche.

Q.—Alors la violation de la loi du dimanche n'est qu'une question de plus ou moins de bénéfices ? R.—C'est cela.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Comment payez vous les ouvriers ? R.—Les uns sont payés chaque semaine, les autres une fois par mois. Règle générale, les compagnies payent tous les mois.

Q.—Paye-t-on en espèces ? R.—Principalement en espèces.

Q.—Donne-t-on des bons sur les magasins ? R.—Peut-être, je l'ignore.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Connaissez-vous le système des trocs comme on l'appelle ? R.—Je n'en connais rien mais on me dit qu'il existe. Nous payons nos ouvriers en espèces tous les mois.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il une mesure uniforme pour l'huile crue ? R.—Oui. Le baril contient 35 gallons mesure impériale.

Q.—Y a-t-il un étalon de mesure pour le mesurage de l'huile en réservoirs ? R.—Nous avons des réservoirs dans lesquels nous mettons l'huile. Ces réservoirs sont mesurés par la compagnie des réservoirs et leur mesurage est vérifié.

Q.—Savez-vous si la mesure du même réservoir peut varier ? R.—Sont-ce des réservoirs en bois dont vous parlez. La compagnie des réservoirs les fait entrer pêle-mêle et les mesure parce que quand ils resserrent les cercles, le réservoir est censé se rétrécir et la mesure varie.

Q.—Les extracteurs d'huile désireraient-ils que ces mesures soient inspectées ? R.—Je crois que oui.

Q.—Pensez-vous qu'ils préféreraient une inspection officielle des réservoirs, plutôt qu'une autre ? R.—Je crois qu'ils la préféreraient. Souvent j'ai entendu émettre cette idée.

Q.—Connaissez-vous quelque disposition de la loi sur les poids et mesures, qui permettrait cette inspection ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—L'ouvrier est-il généralement propriétaire de sa maison à Pétria ? R.—J'ignore s'il en est qui sont propriétaires, mais un grand nombre louent des maisons ici, d'autres n'en louent pas, mais je ne connais pas la proportion.

Q.—Règle générale, l'ouvrier gagne-t-il suffisamment à Pétria pour vivre pendant toute l'année ? R.—Je le pense. Au moins quand ils ont de l'occupation constante.

Q.—Un homme industrieux peut-il vivre confortablement ici avec son salaire ? R.—Je crois qu'avec un peu d'économie il peut vivre confortablement. La vie n'est pas beaucoup plus chère ici qu'ailleurs.

Q.—Avez-vous quelques autres informations à nous donner relativement à des faits qui vous sont arrivés. R.—Je ne crois pas. Je pourrais ajouter que je suis dans les affaires depuis 20 ans.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Pouvez-vous nous donner le coût moyen du raffinage d'un baril d'huile ? R.—Je ne suis pas raffineur et il me serait impossible de répondre à cette question.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est le loyer qu'un ouvrier paie par mois ? R.—Les loyers dépendent beaucoup du quartier et de la maison ; il y a des loyers de \$6 par mois et au-dessus.

Q.—Combien un ouvrier paiera-t-il pour une maison de huit pièces, dans un quartier assez convenable ? R.—Il paiera assez cher.

Q.—Combien paiera-t-il ? R.—Je l'ignore.

Q.—Paiera-t-il \$10 par mois ? R.—Je le pense.

Q.—Paierait-il \$12 ? R.—On m'a dit qu'il y avait des loyers de \$12 par mois.

Q.—Les ouvriers paient-ils aussi cher ? R.—Ils ne pourraient pas payer aussi cher, et je ne crois pas qu'ils louent des maisons de ce prix.

Q.—Les ouvriers ont-ils demandé que leur salaire soit payé à la fin du mois ? R.—Non, je ne le pense pas ; chaque compagnie a ses règlements. Ici, nous avons décidé de payer nos ouvriers une fois par mois, et ils reçoivent leur salaire à la fin de chaque mois.

Q.—Quand un ouvrier ne gagne que \$1.25 par jour, ne croyez-vous pas qu'il soit pénible pour sa famille d'attendre jusqu'à la fin du mois pour retirer son salaire ? R.—Je l'ignore ; quelques-uns peuvent être payés toutes les semaines.

Q.—Dans l'intervalle, les ouvriers ne doivent-ils pas acheter à crédit ce qui leur est nécessaire pour vivre ? R.—Il n'y a pas de doute que vers la fin du mois, les ouvriers sont obligés d'acheter à crédit.

Q.—Savez-vous si dans cette ville les ouvriers sont payés en bons de magasin ?
R.—Je l'ignore ; j'ai appris que des ouvriers avaient été payés de cette manière, mais je ne sais pas s'ils le sont encore. Ce mode de paiement a soulevé beaucoup d'opposition de la part des ouvriers, qui ne l'aiment pas.

Q.—Les loyers que les ouvriers paient à Pétrolia ont-ils augmenté pendant les cinq dernières années ? R.—Je ne pourrais pas répondre à cette question d'une manière positive, mais je ne crois pas que les loyers aient augmenté.

Q.—Les salaires des ouvriers ont-ils augmenté ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Le coût de la vie a-t-il augmenté ? R.—Non ; je ne le crois pas.

Q.—Combien vend-on ici le bifteck de bonne qualité à la livre ? R.—De 7 cents à 12 cents—environ 10 cents ; le prix dépend de la qualité que vous choisissez. On peut acheter sur la rue, le bœuf en quartier pour 4½ à 5 cents la livre.

Q.—Les ouvriers achètent-ils généralement leur viande en quartier ? R.—Je l'ignore.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les ouvriers ne pourraient-ils pas coopérer et acheter le bœuf en quartier ?
R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les ouvriers ont-ils fait des instances auprès des patrons pour être payés toutes les semaines ou toutes les quinzaines ? R.—Je l'ignore.

Q.—Vous n'avez pas entendu dire qu'on avait essayé de faire abolir ce système ?
R.—Non ; je n'ai rien appris à ce sujet.

Q.—Avez-vous eu ici des difficultés parmi la classe ouvrière ? R.—Non ; rien de particulier.

Q.—Vous n'avez pas eu de grèves ? R.—Non ; nous n'avons pas eu de grèves.

Q.—Avez-vous examiné la question des différends qui éclatent entre les patrons et les ouvriers et avez-vous songé aux meilleurs moyens à prendre pour les régler ?
R.—Règle générale, je crois qu'ils devraient régler leurs différends entre eux. Faites-vous allusion aux associations ouvrières, ici, ou aux chevaliers du travail ?

Q.—Je ne fais allusion à aucune association ; je suppose qu'une grève survienne entre les ouvriers et leurs patrons, et je vous demande d'indiquer le meilleur moyen de la régler ? R.—Je suppose que le meilleur moyen serait de régler ce différend entr'eux.

Q.—Voulez-vous dire en nommant des représentants pour discuter les questions en dispute ? R.—Je ne puis indiquer aucun moyen pour régler ces questions.

Q.—Vous n'avez jamais étudié la question de l'arbitrage ? R.—J'ignore si on a eu ici, un seul cas d'arbitrage. En général, je crois qu'on n'a jamais eu besoin d'y recourir.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous n'avez jamais eu de grèves ici, et en conséquence vous n'avez pas étudié la question ? R.—Oui, c'est cela.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Un bureau de statistiques pour tout le Dominion serait-il avantageux au commerce des huiles, si les statistiques étaient recueillies et publiées tous les ans ?
R.—Je l'ignore.

ANDREW SMITH, charpentier, de Petrolia, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Voulez-vous nous dire quels sont les salaires des charpentiers ici ? R.—Les salaires sont de \$1.50 à \$2 par jour.

Q.—Les ouvriers sont-ils généralement employés ? R.—Oui, je crois qu'ils ont généralement de l'emploi. Parfois quand des ouvriers arrivent de villes plus considérables, ils trouvent que les affaires sont inactives, mais il y a toujours assez de travail, du moins je le crois.

Q.—En général, les ouvriers ont-ils assez de besogne ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers vivent-ils confortablement dans leurs familles ? R.—Ils vivent assez confortablement. Je ne crois pas qu'ils aient plus que le nécessaire.

Q.—Croyez-vous qu'un ouvrier ordinaire puisse vivre confortablement avec le salaire qu'il gagne ici ? R.—Il peut vivre ; quant au confort, s'il gagnait plus cher, il vivrait plus confortablement.

Q.—Avez-vous ici des ouvriers qui sont propriétaires ? R.—Oui, il y en a un assez bon nombre.

Q.—Combien y en a-t-il qui sont propriétaires ? R.—Je ne puis pas le dire exactement ; peut-être 25 sur 100.

Q.—Pouvez-vous nous dire comment fonctionne la loi de garantie d'Ontario ? R.—Non ; je ne puis pas le dire. Je crois qu'on n'a pas eu besoin de s'en occuper.

Q.—Vous ne pouvez pas dire si elle protège le salaire de l'ouvrier ou non ? R.—Non, je ne puis pas le dire.

Q.—Les ouvriers sont-ils toujours payés en espèces, à Petrolia ? R.—Non ; ils ne le sont pas toujours.

Q.—Quand ils ne sont pas payés en argent, comment le sont-ils ? R.—Ils sont payés en bons ; cependant ils sont généralement payés en argent, mais pas toujours.

Q.—Les ouvriers refusent-ils les bons ? R.—Oui, parfois.

Q.—Ne serait-il pas plus avantageux pour les ouvriers d'être payés en espèces ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous étudié la question de l'arbitrage comme règlement des différends entre patrons et ouvriers ? R.—Je n'ai pas beaucoup étudié cette question ; j'y ai un peu pensé.

Q.—Pouvez-vous nous indiquer quelque système d'arbitrage pour régler ces différends ? R.—Non, je ne le puis pas. Nous n'avons eu ici aucun de ces différends.

Q.—Vous n'avez jamais eu besoin de vous en occuper ? R.—Non, jamais.

Q.—Avez-vous jamais pensé à l'éducation technique pour les enfants des ouvriers ? R.—Oui, j'y ai pensé. Je crois que cette éducation serait bien préférable pour ces enfants que ce qu'ils apprennent aujourd'hui.

Q.—Croyez-vous que les garçons qui fréquentent l'école devraient apprendre les principes élémentaires des sciences ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Croyez-vous que le système actuel d'instruction a une tendance à développer dans l'esprit des enfants le dégoût du travail ? R.—Il n'y a pas de doute à ce sujet.

Q.—Avez-vous ici, des sociétés de construction ? R.—Non.

Q.—Celui qui achète un terrain pour y construire une maison, peut-il facilement se procurer l'argent nécessaire ? R.—Je ne puis réellement rien en dire. Je sais que des entrepreneurs construisent des maisons et se les font hypothéquer, et ainsi de suite.

Q.—Savez-vous quel taux d'intérêt aurait à payer l'ouvrier qui emprunterait de cette manière ? R.—Je crois qu'il paierait 8 par cent d'intérêt.

Q.—Je suppose qu'il n'y a aucune difficulté à construire des maisons ? R.—Non, aucune.

Q.—Y a-t-il quelque chose se rapportant à l'industrie, que vous aimeriez à faire connaître à la commission ? R.—Non, je n'ai rien de particulier.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Quel est le nombre de vos heures de travail ici ? R.—Dix heures.

Q.—Voulez-vous dire dix heures par jour à six jours par semaine ? R.—Oui, six jours.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous d'une manière certaine que les ouvriers sont payés en bons sur magasin ? R.—J'affirme que des ouvriers me l'ont dit.

Q.—Ces ouvriers avaient-ils reçu des bons ? R.—Oui, ils avaient reçu de ces bons.

Q.—Vous ont-ils dit qu'ils n'étaient pas satisfaits de ce mode de paiement, et que ce mode n'était pas aussi avantageux que le paiement en espèces ? R.—Oui ; ils se sont plaints. Ce système n'est cependant pas une coutume.

Q.—Ce n'est pas une coutume généralement suivie ? R.—Non.

Q.—Donne-t-on ces bons aux ouvriers comme partie de leur salaire du mois ? R.—Oui, ou de leur salaire de la semaine ; les compagnies paient généralement toutes les semaines.

Q.—Faites-vous allusion aux ouvriers employés dans l'industrie de l'huile ? R.—Je crois qu'ils sont payés toutes les semaines ; cependant je n'en suis pas certain.

Q.—Savez-vous s'il y a des ouvriers qui demeurent dans des maisons appartenant aux compagnies et construites par elles ? R.—Je n'en connais pas actuellement.

Q.—Quels sont les loyers à Petrolia ? R.—Les loyers varient entre \$4 et \$12 par mois.

Q.—Quelle espèce de maison peut-on avoir pour \$4 par mois ? Et quel serait le nombre des chambres dans une telle maison ? R.—Il pourrait y avoir un certain nombre de chambres, mais ce serait tout de même, une bien pauvre maison.

Q.—Sous quel rapport serait ce une pauvre maison ? R.—Ce pourrait être une maison construite en planches et en colombages, et quoiqu'assez grande elle pourrait être très froide.

Q.—Elle ne serait ni lattée ni plâtrée ? R.—Non.

Q.—Il n'y aurait pas une chambre de bains ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Quel genre de maison un ouvrier pourrait-il avoir pour \$12 par mois, dans un quartier convenable ? R.—Il pourrait avoir une très bonne maison.

Q.—Avec combien de chambres ? R.—Une maison de six à huit chambres.

Q.—Qu'appellez-vous une bonne maison ? R.—Une maison confortable et de belle apparence.

Q.—Dans un quartier convenable ? R.—Oui.

Q.—Les salaires des charpentiers ont-ils augmenté pendant les cinq dernières années ? R.—Non ; c'est-à-dire, ils n'ont pas augmenté en moyenne ; parfois ils sont plus élevés et quelquefois ils le sont moins.

Q.—Pouvez-vous nous dire le nombre des ouvriers qui sont employés pendant toute l'année, à Petrolia ? R.—Non.

Q.—Il n'y a pas d'échelle fixe pour les salaires ? R.—Non.

Q.—Le prix des terrains a-t-il augmenté depuis peu à Petrolia—c'est-à-dire en ce qui a rapport aux terrains à bâtir ? R.—Le prix a augmenté dans certains quartiers, mais, en général, je crois qu'il n'a pas augmenté.

Q.—Par exemple, quelle a été la proportion de l'augmentation pendant les cinq dernières années ? R.—Je ne le sais réellement pas ; la ville se développant, les terrains ont naturellement plus de valeur.

Q.—Avez-vous des agents d'immeubles à Petrolia ? R.—Dans la ville même ?

Q.—Oui, dans la ville même ? R.—Je ne crois qu'il y ait des agents d'immeubles ; il y en a sans doute quelques-uns mais je ne crois pas qu'ils soient nombreux.

Q.—En dehors de la charpenterie et de l'industrie de l'huile, pouvez-vous nous dire si les autres industries sont florissantes ? R.—Non, je ne puis pas dire si elles prospèrent ; je ne suis pas bien renseigné au sujet des autres industries.

JOHN SCOTT, propriétaire d'écuries de louage, de Petrolia, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Savez-vous quelle est la condition des classes ouvrières à Petrolia ? R.—Oui ; je crois que les ouvriers gagnent à peu près autant à Petrolia que dans les autres villes du Canada.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pouvez-vous nous dire quelque chose au sujet des loyers ? R.—Oui.

Q.—Quel est le loyer d'une maison d'ouvrier ? R.—Les loyers ici, comparés à ceux des autres villes, sont assez élevés.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Quel est le prix d'une maison d'ouvrier ? R.—On dirait qu'ici, personne ne s'intéresse à la construction de maisons ; on en parle toujours et on ne construit pas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Craint-on que la ville n'augmente pas ? R.—On craignait, mais on a eu l'encouragement nécessaire.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Le prix des terrains à bâtir est-il élevé ? R.—Pas excessivement.

Q.—Quel serait le prix d'un terrain ordinaire ? R.—On peut en acheter un pour \$200.

Q.—Quelle serait l'étendue du terrain ? R.—Elle serait de 50 pieds par 80, ou de 50 pieds par 100 pieds.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Comparé au prix dans les autres villes, le prix des terrains ici est-il raisonnable ? R.—Oui ; il y a les terrains qui sont situés dans les centres d'affaires et qui se vendent plus cher, mais ceux destinés à la construction des maisons sont à meilleur marché.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Savez-vous pourquoi les hommes d'affaires ici, craignent de placer leur argent sur les propriétés ? R.—L'industrie de l'huile est incertaine et un grand nombre de personnes craignent. Nous avons aujourd'hui plus d'espoir dans l'avenir que nous n'en avons eu avant ce jour.

Q.—Ainsi ; on croit ici que le prix de l'huile est modique ? R.—Oui ; en raison du surplus sur le marché, mais le prix de l'huile diminué certainement.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—La diminution du prix de l'huile est-elle due à l'excès de production ? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Depuis combien de temps demeurez-vous à Petrolia ? R.—Depuis seize ans.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Depuis combien de temps tenez-vous des écuries de louage ? R.—Depuis huit ans.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le prix des provisions est-il le même aujourd'hui que pendant ces dernières années ? R.—Le prix est à peu près le même. Je m'occupe à prendre des renseignements à ce sujet, et je ne trouve aucune différence entre cette ville et les autres villes.

Q.—Avec quelles villes comparez-vous vos prix ? R.—Avec Strathroy, Watford et Sarnia, et même avec London. Je me procure la cote et elle est la même à peu près que celle qu'on obtient de nos marchands.

Q.—Quel combustible employez-vous ici ? R.—Nous employons le charbon, le bois et le coke.

Q.—Le coke que vous prenez chez les raffineurs ? R.—Oui

Q.—Les prix sont-ils à peu près les mêmes que pendant les quatre ou cinq dernières années ? R.—Oui ; le bois franc de première qualité vaut \$3.00 la corde.

Q.—Les autres effets sont-ils en proportion ? R.—Oui, vous pouvez acheter le coke pour 10 centins le minot.

Q.—Est-ce plus économique que le bois franc ? R.—Oui ; je ne brûle dans mes écuries que pour 10 centins de coke par jour.

Q.—Et que vous coûterait le bois ? R.—Il me coûterait plus que cela.

Q.—Vous trouvez qu'à 10 centins le minot le coke vous coûte moins cher que le bois franc à \$3.00 la corde ? R.—Oui, j'en ai fait l'expérience.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Depuis combien d'années la ville de Petrolia existe-t-elle ? R.—Depuis à peu près vingt-deux ans ou vingt-trois ans. Il y avait des habitants ici avant cette époque, mais c'est à peu près vers ce temps qu'a commencé le commerce de pétrole.

Q.—Connaissez-vous des établissements qui paient leurs employés avec des bons sur les magasins ? R.—Il n'y a qu'un établissement ou compagnie dans cette ville qui paie de cette façon.

Q.—Est-ce un particulier ou une compagnie ? R.—Je crois que c'est une compagnie.

Q.—Il y a une compagnie qui a la réputation de payer avec des bons sur les magasins ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—C'est une compagnie de pétrole ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—N'y a-t-il pas d'autres établissements qu'une compagnie de pétrole payant de cette façon ? R.—Non, c'est le dicton général ; l'établissement dont je parle fait un commerce différent.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quel commerce ? R.—Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de répondre à cette question..

JOHN W. CROSSBY, constructeur, Petrolia, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Sur quel sujet particulier désireriez-vous renseigner la commission ? R.—Je suis né dans le pays, et j'ai quelques connaissances sur beaucoup de choses.

Q.—Dans quel état est l'agriculture dans le district environnant ? R.—Je crois qu'elle est dans un très bon état.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Comment les cultivateurs réussissent-ils ? R.—Je crois qu'ils réussissent très bien, en général ; ceux qui veulent travailler réussissent bien.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quels sont les principaux grains cultivés dans ce district ? R.—On en cultive de toutes sortes. Un cultivateur pourra mettre dix, quinze, vingt-cinq ou même soixante acres de terre en blé d'automne ; il pourra probablement aussi mettre dix, vingt-cinq ou trente acres de terre en avoine ; il pourra de plus récolter une certaine quantité de pois, de quinze à vingt-cinq acres de terre d'orge, un peu de maïs, une dizaine d'acres de terre quelquefois cinq et même qu'un seul acre de terre.

Q.—Où les cultivateurs vendent-ils leur orge principalement ? R.—Règle générale, ils le vendent ici aux commerçants de grains.

Q.—Utilisez-vous l'orge ici, ou l'exportez-vous ? R.—On en utilisera quelquefois une partie ici, mais généralement on l'exporte.

Q.—Cultive-t-on le maïs pour la nourriture des animaux ou pour la vente ? R.—On le cultive pour la nourriture des animaux ; mais ceux qui en ont un surplus le vendent.

Q.—Où l'expédie-t-on généralement ? R.—A Kingston. Nous importons quelquefois beaucoup de maïs de l'ouest ici, nous le faisons concasser au moulin pour le donner en nourriture aux animaux.

Q.—Les cultivateurs dans les environs font-ils l'élevage des animaux en grand ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous quel prix vaut le bon bœuf sur pied ? R.—Je n'ai d'autres connaissances à ce sujet que ce que j'entends dire à mes amis. Des bœufs de trois ou quatre ans se vendront de \$40 à \$60.

Q.—Avez-vous jamais fait le calcul du prix de revient d'une livre de bœuf ?

R.—Non, je n'ai jamais engraisé d'animaux, et je ne puis répondre à cette question.

Q.—Savez-vous si les cultivateurs trouvent profit dans l'engrais des animaux ?

R.—Ils prétendent tous que c'est ce qui les paie le mieux.

Q.—Ils y trouvent plus de profits que dans la culture des grains ? R.—Oui, et avec moins de travail. Il y a des cultivateurs dans ce district qui élèvent 100 têtes de bétail par année, et quarante ou cinquante gros bœufs qu'ils envoient à Montréal, et quelquefois, directement en Angleterre avec leur autre bétail.

Q.—Quelle nourriture donnent-ils principalement au bétail destiné au marché ? R.—Ils donnent au bétail destiné au marché canadien du grain concassé, de l'avoine et de l'orge mêlés, et quelquefois un mélange de maïs et de son.

Q.—Et donnent-ils une nourriture différente au bétail destiné à l'exportation ?

R.—Ils tiennent généralement ce bétail à l'herbe pendant les mois d'août et septembre, et même jusqu'en octobre. Ils ont ici une étendue considérable de prairies dans lesquelles le bétail peut être tenu en bon état pour l'exportation en Angleterre. Il y a de très bons pâturages dans les environs.

Q.—La demande pour les garçons de ferme est-elle considérable dans ce district ? R.—Il y a une assez bonne demande.

Q.—Et l'offre suffit-elle à la demande ? R.—Je le crois.

Q.—Règle générale, les cultivateurs engagent-ils leurs employés pour toute l'année ? R.—Non ; règle générale, ils les engagent pour la saison d'été, mais quelques-uns les emploient pendant toute l'année.

Q.—Quel est le salaire d'un garçon de ferme pendant la saison d'été ? R.—De \$18 à \$23 par mois, nourriture et blanchissage en sus.

Q.—Et cela pendant six mois ? R.—Oui.

Q.—Et combien reçoit un employé à l'année ? R.—A peu près \$16 par mois. Quelques-uns gagnent un peu plus, d'autres moins. Il y a naturellement des garçons de ferme qui valent deux fois plus que d'autres.

Q.—L'introduction des machines dans la culture a-t-elle diminué la demande des garçons de ferme ? R.—Certainement, l'introduction des machines a eu cet effet.

Q.—Croyez-vous que les garçons de ferme peuvent trouver tout le long de l'année de l'ouvrage chez les cultivateurs ? R.—Oui, à des salaires assez bons.

Q.—Tous ? R.—Cela dépend de ce qu'ils sont capables de faire. Si un homme sait bûcher et faire des billots, ils obtiendra sûrement de l'ouvrage. Un étranger ne serait pas aussi recherché, mais un Canadien qui connaît un peu les différents travaux de la ferme, peut toujours obtenir de l'ouvrage. Je suppose qu'il n'y a pas moins actuellement de 1000 à 2500 hommes coupant du bois dans les forêts au sud d'ici.

Q.—Quelle sortes de bois coupe-t-on dans les environs ? R.—Du noyer dur, de l'orme, du chêne, du pin blanc, du frêne noir, à peu près toutes les espèces de bois connues sous la dénomination de bois francs.

Q.—Le noyer dur canadien est-il aussi bon que le noyer dur américain pour les manufactures ? R.—Oui, celui de cette partie du pays est aussi bon.

Q.—Les carrossiers préfèrent-ils le noyer dur canadien au noyer dur américain ? R.—Il y a deux sortes de noyer dur dans ce pays ; il y a d'abord le noyer formé et ensuite le noyer de la deuxième pousse, un noyer blanc. Le noyer de la deuxième pousse sert à faire les supports, trains et essieux pour les voitures : parties qui sont généralement pri es dans l'aubier. On coupe souvent les premiers billots, en morceaux de 2½ ou 2¾ pouces de grosseur pour faire les parties de voiture qui demandent à être courbées et l'on coupe deux ou trois billots pour autres usages dans la carrosserie. On expédie aussi ce bois en billots en Angleterre et en Allemagne. En Allemagne et en France on s'en sert pour faire des affûts de canon. Le frêne blanc que l'on expédie à Liverpool est employé dans la fabrication des instruments aratoires, tels que les moissonneuses et autres instruments dont on se sert en Angleterre. Cette partie-ci du pays a été autrefois la meilleure d'Ontario pour le chêne et autres bois francs. C'était un pays neuf lorsque j'y suis arrivé. J'ai un frère qui est établi ici depuis quarante ans. C'est un pionnier de la forêt. Dans ce temps-là on expédiait le bois à Québec.

Q.—Le noyer noir est-il disparu de ce district ? R.—Il est maintenant assez rare.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question du reboisement ? R.—Non, je n'ai jamais pratiqué le reboisement.

Q.—Savez-vous quel temps il faut à un noyer noir pour parvenir à sa maturité ? R.—Oui, je le sais. Voulez-vous dire assez gros pour que l'on puisse en faire des billots ?

Q.—Je parle de noyer propre au commerce ? R.—Alors cela prendra de vingt-cinq à trente ans.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—De quelle grosseur sera ce bois ? R.—D'à peu près 1½ pied de diamètre. J'ai abattu un noyer noir qui était âgé de trente ans et qui m'avait été donné par celui qui l'avait planté. Il avait deux pieds de diamètre à la souche en diminuant un peu vers le haut, me donnant un billot sain de 14 pieds ; le reste de l'arbre a donné du bois plus petit. Le bois qui pousse dans un champ ouvert, a généralement une plus large tête et fait un plus gros arbre, tandis que le bois dans la forêt pousse généralement plus droit.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Alors le noyer grossit d'à peu près un pouce par année ? R.—Oui, dans une bonne terre qui lui convient.

Q.—Croyez-vous que ce serait un placement avantageux pour le cultivateur que de livrer à la culture du bois ? R.—Ce serait difficile. Ce ne sera certainement pas celui

qui fera la plantation qui en retirera le bénéfice, car la vie est courte, mais les enfants ou d'autres en retireraient un bon profit.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'est comme de l'argent placé à intérêt ? R.—Oui, cela rapporterait intérêt.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—L'établissement d'un bureau de statistiques par le gouvernement fédéral serait-il avantageux aux manufacturiers et au peuple en général ? R.—Oui, cela serait certainement avantageux.

Q.—Quels en seraient les avantages ; serait-ce une bonne chose que de publier les statistiques de l'industrie ? R.—Ceux qui liraient ces statistiques y apprendraient ce qu'ils devraient cultiver et ce qui leur rapporterait le plus d'argent, car un grand nombre suivent la routine, et pourvu qu'ils joignent les deux bouts ils sont satisfaits ; mais ces statistiques éveilleraient l'attention de plusieurs et leur montreraient de quelle façon ils peuvent faire plus d'argent.

Q.—Vous croyez que la population pourrait par ce moyen connaître l'état des divers marchés, et les prix des produits ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Faites-vous de la construction actuellement ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Combien en employez-vous ? R.—De cinq à vingt-cinq.

Q.—Quels salaires leur payez-vous ? R.—De \$1.50 à \$2.25 lorsque j'ai de l'ouvrage à leur donner. Mais pour faire couper le bois dans la forêt, à ce temps-ci de l'année, je paie mes bûcherons \$1.00 par jour et leur donne la pension, ou \$1.50 sans pension.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Pour faire des billots ? R.—Oui ; j'en fais couper beaucoup à cette saison de l'année.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous avez parlé de salaires depuis \$1.50 jusqu'à \$2.50 par jour ; y a-t-il beaucoup de bons ouvriers dans cette partie-ci du pays ? R.—Oui.

Q.—Un bon ouvrier gagnerait plus que \$1.50 par jour, je suppose ? R.—Oui ; dans l'été j'entreprends la construction des ponts, et je paie quelques-uns de mes ouvriers \$2 ; \$2.50 est le salaire le plus élevé, parce que j'ai généralement auprès de mes travaux une cambuse où je donne la pension à mes ouvriers. Je me trouve ainsi à payer quelques-uns l'équivalent de \$3.00 par jour, et ce sont d'excellents ouvriers qui sont capables de travailler en mon absence. Règle générale, je paie mes hommes \$1.75 en moyenne, par jour, pour toute l'année, lorsqu'ils se nourrissent eux-mêmes ; naturellement lorsque c'est moi qui donne la pension, je diminue le salaire en conséquence.

Q.—Règle générale, les ouvriers vivent-ils confortablement dans cette partie du pays ? R.—Non, pas très confortablement.

Q.—Ont-ils généralement de l'ouvrage ? R.—Oui, un bon ouvrier ne devrait être sans ouvrage une heure.

Q.—Connaissez-vous en quelle proportion sont les ouvriers propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Je ne pourrais parler que pour ceux qui travaillent pour moi ; je pourrais dire cependant que dans cette partie-ci du pays, environ la moitié des ouvriers sont propriétaires, c'est-à-dire la moitié de ceux qui demeurent toujours ici ; je ne compte pas les ouvriers de passage.

Q.—Croyez-vous qu'il soit possible à un ouvrier, en faisant une sage économie, de devenir propriétaire ? R.—Oui ; il y a des ouvriers qui sont souvent en meilleure position que celui qui les emploie.

Q.—Connaissez-vous quelques désavantages contre lesquels un ouvrier a à lutter ici pour vendre son travail ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Croyez-vous qu'il soit sur le même pied que celui qui veut l'employer ? R.—Oui ; je crois même que souvent c'est lui qui a l'avantage.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous croyez que le patron a aussi souvent besoin de l'ouvrier que l'ouvrier a besoin du patron ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Comment l'employé a-t-il l'avantage sur le patron ? R.—Je suis entrepreneur. Je fais concurrence aux autres entrepreneurs pour obtenir un contrat. J'en obtiens un et je n'y trouve pas le profit sur lequel je comptais. Peut-être mes ouvriers ne sont-ils pas aussi habiles que ceux que j'avais employés à d'autres travaux, et ne gagnent pas leur salaire ; mais tout de même je ne veux pas les renvoyer parce qu'ils travaillent avec moi depuis longtemps, et je crois qu'ils font tout ce qu'ils peuvent. Il ne s'en suit pas moins que par défaut de capacité ils n'ont pas gagné leur salaire dans cette entreprise, mais ils ont l'argent et je reste avec l'expérience.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien de temps vous faut-il pour constater si un ouvrier est habile ou non ? R.—Une journée.

Q.—Vous le renvoyez s'il n'est pas expérimenté ? R.—Non ; je ne le renvoie pas dans tous les cas. Si un ouvrier nomade ou un étranger venait me demander de l'ouvrage en se donnant comme bon ouvrier, habile dans certains travaux, et que je verrais ensuite qu'il n'est pas capable de faire l'ouvrage qu'il s'est engagé à faire, je le paierais et lui donnerais son congé. Mais si un homme travaille avec moi depuis deux ou trois mois, peut-être un an, bien que sachant qu'il n'est pas très bon ouvrier, je le garderais au travail parce qu'il serait un fidèle serviteur, sa seule faute étant qu'il n'en connaissait pas assez pour toujours exécuter le travail que je lui donnais à faire, et il pourrait être un homme rangé, ayant une nombreuse famille et faisant de son mieux pour gagner sa vie.—Je dis que je ne congédierais pas cet homme.

Q.—Et tout de même vous saviez que cet homme ne gagnait pas son salaire ? R.—Certainement.

Q.—Dans le cas de Petrolia, lorsque l'offre de travail n'est pas suffisante les salaires sont-ils augmentés ? R.—Non, pas aujourd'hui. Nous avons réduit les prix autant que possible. Il y a eu un temps où nous avons payé le travail un prix exorbitant.

Q.—À cause de la rareté des ouvriers ? R.—Oui ; et à cause de l'encombrement des affaires. Cette ville était nouvelle, et de nouvelles entreprises étaient en voie d'exécution, et, naturellement chacun avait résolu de faire de son mieux pour devenir riche. Nous nous faisons une obligation d'exécuter autant de travaux que nos voisins.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—N'est-il pas vrai que des entrepreneurs perdent quelquefois beaucoup d'argent, parce qu'ils ne savent pas faire leur soumission pour une entreprise, et que leurs soumissions sont trop basses ? R.—Il y a bien peu d'hommes expérimentés qui ne savent pas comment faire une soumission, mais parfois ils forcent quelque peu la note, dans l'espoir d'en sortir sans perte, dans le but de tenir leur somme d'affaires, et dans le but d'obtenir d'autres entreprises.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-il venu à votre connaissance que lorsque l'offre du travail était abondante qu'on ait demandé aux travailleurs d'accepter des salaires moindres ? R.—Non, jamais. Naturellement il y a dans notre ville quelques particuliers qui ont diminué les salaires. Ils croyaient qu'ils pouvaient faire travailler les hommes à un prix moins élevé, mais ils n'ont pu résister, et ils n'ont pu rien accomplir par ce moyen. En un mot, la tentative n'a pas réussi.

Q.—S'en est-il suivi des troubles dans la classe ouvrière ? R.—Rien qui soit digne de mention. Cette tentative a pu provoquer quelques paroles animées, et il a pu se faire que quelque-uns se soient adressés aux hommes et aient discuté la chose, mais il n'en est résulté aucun trouble. Nous n'avons jamais eu dans notre ville un indice quelconque de grève.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—On est généralement satisfait ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce que la seconde pousse du noyer dur est abondante dans cette région ? R.—Elle n'est pas très abondante. Nous dépouillons rapidement les forêts au sud de cette ville. Lorsque je vins ici, il y a vingt ans, nous avions abondance de bon noyer dur de seconde pousse, et du chêne en quantité, mais nous l'avons exploité et expédié rapidement. Sur une étendue de vingt milles au sud de cette ville le territoire était bien boisé, il y a vingt ans, avec quelques clairières ici et là.

Q.—Est-ce que l'état hygiénique de Petrolia est bon ? R.—Oui, je le crois, je puis dire que nous avons ici plus de mille enfants qui vont à l'école.

Q.—Les maisons d'école sont-elles suffisantes ici ? R.—Nous sommes en train d'avoir de bonnes écoles ici et je ne crois pas que vous puissiez vous vanter dans Ontario d'avoir de meilleurs instituteurs, et les maisons d'école sont très bonnes. Nous déboursions une quantité considérable d'argent pour l'instruction des enfants.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les enfants fréquentent-ils l'école ici jusqu'à l'âge de seize ans ? R.—Oui ; quelques-uns jusqu'à vingt ans. Nous avons ici une école d'enseignement supérieur où vont les élèves après avoir passé par l'école commune et où ils se préparent aux affaires. Il y a plus de cent cinquante élèves à l'école d'enseignement supérieur.

Q.—Serait-il possible de donner une instruction technique dans les écoles publiques, aux enfants et aux fils d'ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que ce serait un avantage pour eux si cette instruction leur était donnée ? R.—Je suis d'avis qu'un petit garçon à fréquenter l'école commune peut se placer dans le monde dans n'importe quelle affaire à laquelle il désire se consacrer. Si nous donnions à nos petits garçons plus de travail et moins d'école nous aurions une meilleure catégorie d'hommes.

JOHN KERR, constructeur de Petrolia, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous occupez-vous d'autres affaires outre la construction ? R.—Je m'occupe du commerce de bois, de la ferronnerie et des matériaux nécessaires à la construction.

Q.—Où prenez-vous votre bois, principalement ? R.—Notre pin vient du nord de la baie Georgienne depuis quelques années, et de la rivière aux Espagnols et de la vallée de la rivière aux Serpents, ainsi que de la côte est.

Q.—Comment importez-vous ce bois de ces endroits à Petrolia ? R.—Le bois de la rive nord descend par bateau jusqu'à la pointe Edward ou Sarnia en plus grande partie ; et le bois de la rive sud en plus grande partie vient par chemin de fer.

Q.—Connaissez-vous quelque chose du bois dur ? R.—Oui ; nous nous le procurons ici.

Q.—Savez-vous si le noyer dur canadien est en grande demande dans les manufactures de voitures ? R.—Je crois que oui. Le noyer est un bois dont nous ne faisons pas un grand usage ; nous en avons récemment exporté un peu.

Q.—Vous ne pouvez nous dire, je suppose, si les fabricants de voitures préfèrent le noyer canadien au noyer américain ? R.—Non, c'est un genre d'affaires dans lequel je ne suis pas intéressé.

Q.—J'ai remarqué hier qu'on expédiait par chemin de fer un grand nombre de billots de bois dur. Pouvez-vous en dire quelque chose ? R.—C'était un chargement que nous expédions à une maison de New-York. C'étaient des timons pour machines à forer, devant être exportés en Europe, principalement en Allemagne et en Autriche, que nous expédions à une maison de New-York.

Q.—Faites-vous un grand commerce d'exportation dans les articles fabriqués ? R.—Nous exportons des pièces de forage et de sondage suivant les commandes que nous recevons.

Q.—Ceux qui sont destinés à des objets de forage, je suppose ? R.—Notre commerce d'exportation s'est fait modérément depuis les dix dernières années et il s'est étendu à presque tous les pays du monde. Une partie considérable de ces articles a été exportée aux Indes : nous en avons expédié beaucoup l'année dernière en Australie, en Allemagne, en Autriche et en Bulgarie. Nous en avons expédié un chargement, probablement deux en Bulgarie.

Q.—Savez-vous s'il y a ici des mécontentements à l'égard de l'inspection des mesures à l'huile ? R.—On a beaucoup parlé du mesurage du pétrole ici. Le principal mécontentement provient de l'absence d'une inspection officielle du mesurage des réservoirs placés sur les wagons de chemin de fer ; nous ne pouvons faire faire l'inspection, parce qu'il n'existe pas d'autorisation pour mesurer moins de deux ou cinq gallons, et l'inspection a été faite par les compagnies de réservoirs. L'attention du gouvernement a été, je crois, attirée sur cette question, mais je ne sais jusqu'à quel point.

PAR M. CLARKE :—

Q.—Croyez-vous qu'il serait avantageux pour le commerce du pétrole, si le gouvernement nommait un inspecteur pour faire l'analyse du pétrole comme combustible ainsi que l'inspection du mesurage ? R.—Je ne sais pas s'il serait avantageux pour le commerce d'être contrôlé plus qu'il ne l'est aujourd'hui par le gouvernement.

Q.—Croyez-vous que le pétrole raffiné ici puisse favorablement soutenir la comparaison avec le pétrole américain ? R.—Non ; je ne crois pas qu'il soit aussi bon, mais je crois que les raffineurs font tout ce qu'ils peuvent.

Q.—Ainsi vous ne croyez pas que l'inspection aurait pour effet d'améliorer la qualité ? R.—Il se pourrait, mais je crois qu'elle ferait plus de mal que de bien. Les raffineurs font tout ce qu'ils peuvent mais l'embaras se trouve dans la matière brute. Je me suis occupé de raffinerie pendant deux années, jusqu'à l'année dernière, et je ne suis pas d'avis qu'une plus grande intervention de la part du gouvernement soit nécessaire dans ce genre d'affaires.

PAR M. HEAKES

Q.—Existe-t-il un système d'inspection des chaudières dans lesquelles le raffinage se fait ? R.—Oui ; nous faisons l'essai de la vapeur que nous introduisons dans ces chaudières. Les accidents que subissent les chaudières à vapeur constituent ici une bien faible moyenne quand le nombre des chaudières employées, et

notre expérience est que ces quelques accidents sont dus à l'ignorance d'hommes qui n'ont pas acquis une expérience pratique dans cette industrie, sauf l'expérience qu'ils ont pu acquérir ici. Nous avons bien peu d'accidents.

Q.—Parlant des ingénieurs mécaniciens sont-ils tous des ingénieurs habiles ? R.—Ils ne sont pas estimés comme tels. Cependant ils sont habiles ; mais ils ne seraient pas jugés ainsi dans le sens ordinaire du mot. Cependant nous ne voulons pas avoir ici d'inspection officielle des machines et des chaudières ; sur ce point nous sommes très positifs. La question a été posée il y a un an et ceci a été la réponse générale, et par conséquent je puis dire sans hésitation que nous ne voulons pas avoir d'inspection de ce genre. Les accidents, je le répète, sont peu nombreux et ceux qui sont arrivés n'ont pas eu lieu dans les chaud ères que nous jugeons faibles, mais, le plus fréquemment, dans des chaudières que nous croyions bonnes. Si une chaudière est très faible, une explosion peut pratiquer une ouverture et ne faire aucun dommage à la propriété ou à la vie. Les accidents qui sont arrivés ici dans le cours de vingt ans pourraient se compter sur les cinq doigts de la main et ils ont eu lieu principalement par des chaudières sous la direction d'ingénieurs qui pourraient être jugés bien au fait de leur affaire. Nous tenons nous-mêmes en opération quatre, cinq et même six chaudières tout le temps.

Q.—Les hommes ici sont-ils généralement payés à la semaine ? R.—Ils sont généralement payés à la journée. Nous avons l'habitude de payer nos hommes tous les samedis soirs, et nous leur donnons l'argent qu'ils veulent avoir. Nous n'avons pas l'habitude de payer tout l'argent qui est dû. On demande à chacun ce qu'il veut avoir, et on lui donne un chèque sur la banque pour la somme requise.

Q.—Les hommes ici sont-ils généralement payés au moyen de chèques ? R.—Parlant pour notre propre compte, nous avons toujours eu pour règle de payer au moyen de chèques sur notre banque. Je me suis toujours opposé au système ordinaire

Q.—Vous n'avez jamais eu de différend avec vos hommes ? R.—Non.

Q.—Combien d'hommes employez-vous en moyenne ? R.—Pendant la saison dernière, nous en avons employé un peu plus de cent. Samedi dernier nous en avions quarante ou cinquante ; le nombre a été diminué à cause de la saison.

Q.—Ceux qui travaillent aux constructions sont-ils généralement employés pendant toute l'année ? R.—Oui ; nous avons des hommes à notre service qui sont avec nous depuis douze, treize, quatorze et quinze ans.

Q.—Êtes-vous d'avis qu'un ouvrier, à Pérolia, est sur un pied d'égalité avec celui qui l'emploie, pour ce qui est de la vente de son travail : en d'autres mots, croyez-vous qu'un ouvrier soit sous le coup d'un désavantage quelconque à cet égard ? R.—Non. Parlant pour mon compte personnel, je puis dire que les meilleures relations existent ici entre les deux classes.

Q.—Connaissez-vous quelque chose au sujet des épargnes des ouvriers des environs ? R.—Certains hommes font de jolies épargnes.

Q.—Croyez-vous qu'il leur soit possible d'en faire ? R.—Oui, ils font l'acquisition de maisons, etc.

Q.—A-t-on fait ici l'essai du système de coopération dans la production et la distribution des produits ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Vous êtes-vous jamais appliqué à l'étude de la question de la distribution des profits ? R.—Non ; ce sera un affaire difficile à régler ici, car il serait difficile de dire précisément entre qui les profits devraient être partagés.

ROBERT E. MENZIS, gérant de la *Producers Oil Refining Company*, de Pérolia, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Voulez-vous avoir l'obligeance de dire à la commission quel salaire les hommes gagnent dans la raffinerie, prenez un homme ordinaire ? R.—Nous avons

un grand nombre d'hommes employés comme journaliers qui travaillent à raison de \$1.50 par jour ; nos tonneliers gagnent \$2.00 par jour. Nous avons d'autres hommes qui gagnent \$1.75 par jour. Je donne en moyenne de \$2.00 à \$1.90 parjour environ.

Q.—Est-ce le taux ordinaire dans toutes les raffineries ? R.—C'est le taux à la raffinerie *Producers*. Cependant il y a des raffineurs qui donnent des salaires moindres que les nôtres, quelques raffineurs qui ont un genre différent de travail.

Q.—Ces hommes-là sont-ils employés toute l'année ? R.—Non.

Q.—Pendant combien de temps sont-ils employés ? R.—Je pourrais dire que les deux tiers des hommes travaillent pendant sept mois dans l'année, pas plus longtemps.

Q.—N'avez-vous jamais fait un calcul de ce qu'un homme peut gagner dans une année ? R.—Non, jamais. La partie nomade de nos travailleurs est celle des tonneliers. Ils connaissent les saisons, et ils viennent ici et se mettent à l'ouvrage, puis ils repartent de nouveau ; quelques-uns vont à Cleveland et aux sources de pétrole américaines.

Q.—Ils vont aux sources de pétrole américaines lorsque l'époque du travail est terminée ici ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—L'époque du travail est-elle, ici, de sept mois ? R.—Oui, à peu près cette durée.

Q.—À quelle époque de l'année commencez-vous les travaux ? R.—Lorsque nous commençons les travaux nous employons une certaine catégorie d'ouvriers, c'est-à-dire au mois de mai et au mois de juin selon les circonstances. Nous exploitons le pétrole à cette époque, mais le temps où nous commençons à expédier nos produits date du mois d'août et cela dure jusqu'aux mois de septembre, octobre, novembre, décembre, janvier et février. Les affaires commencent à diminuer au mois de novembre, et vers le mois de mars elles sont tout à fait stationnaires.

Q.—Pouvez-vous nous dire de quelle classe d'hommes vous avez besoin pour conduire vos machines à vapeur, dites-nous à quelle classe d'ingénieurs mécaniciens ils appartiennent ? R.—Un grand nombre de nos ingénieurs sont des hommes de la localité, des hommes qui sont venus ici et ont appris à conduire une machine pendant quelque temps ; ils sont parvenus à connaître le manomètre, et une fois qu'ils le connaissent et qu'ils connaissent l'indicateur du niveau de l'eau, ils passent à la position d'ingénieurs de première classe.

Q.—Ce sont les hommes qui reçoivent un traitement d'une piastre et demie par jour ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils des ingénieurs habiles ? R.—Non ; c'est-à-dire bon nombre d'entre eux ne le sont pas.

Q.—Croyez-vous qu'un ingénieur doive avoir une connaissance de la construction d'une chaudière avant d'être chargé d'en conduire une ? R.—Il devrait avoir une connaissance de la valeur du fer, jusqu'à un certain point, de la capacité d'une chaudière à supporter la pression, et de l'effet de la chaleur sur les plaques de fer.

Q.—Je suppose que vous mettez vos chaudières à l'épreuve, ici ? R.—Non, nous ne mettons jamais nos chaudières à l'épreuve.

Q.—Ne sont-elles pas inspectées ? R.—Non ; pas à ma connaissance, et j'en ai eu un grand nombre en ma possession.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Est-il des personnes, à Pérolia, qui ne veulent pas que les chaudières et les machines à vapeur soient soumises à une inspection officielle ? R.—Je n'en connais pas. Il peut se faire qu'il y ait de l'opposition, mais personnellement, je suis d'avis que l'inspection devrait avoir lieu ; je crois que c'est une nécessité.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous croyez que toutes les chaudières devraient être inspectées. Combien de fois à votre avis, cette inspection devrait-elle se faire ? R.—Disons au moins une fois par année, si les chaudières sont en opération.

Q.—Que pensez-vous des hommes qui ont la conduite des chaudières : croyez-vous que le présent système soit bon ? R.—Je ne le crois pas. Je crois qu'un homme auquel est confiée la conduite d'une chaudière, surtout lorsqu'il y a des personnes dans le voisinage, devrait posséder quelques connaissances de la nature d'une chaudière et de sa propre responsabilité.

Q.—Recommanderiez-vous un système ayant pour effet d'accorder des certificats dans le but d'obtenir des ingénieurs capables ? R.—Il serait très difficile de faire adopter un système de ce genre. Dans le cas des mécaniciens des bateaux à vapeur, ces mécaniciens sont divisés en différentes catégories, et la troisième ou quatrième catégorie serait bien suffisante pour nos besoins, ici. Les porteurs de certificat de bateaux à vapeur sont tenus d'avoir certaines connaissances relativement aux chaudières et certaines connaissances spéciales relativement aux chaudières des bateaux à vapeur ; vous pourriez vous dispenser d'une partie de ces connaissances et ne vous en tenir qu'à la partie qui s'appliquerait aux chaudières et aux machines à vapeur du genre de celles que nous avons ici.

Q.—Tous les ingénieurs mécaniciens de bateaux à vapeur sont porteurs de certificats, je suppose ? R.—Ils le sont tous.

Q.—Les mécaniciens stationnaires devraient-ils être protégés de la même manière ? R.—Je crois qu'ils pourraient l'être.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelles sont les principales causes des accidents qui arrivent aux chaudières ? R.—Il y a un grand nombre de causes différentes des accidents qui arrivent. Une raison, c'est à peu près la principale qui peut être donnée pour expliquer les accidents, c'est le manque d'eau. Dans bon nombre de cas, ce n'est pas en réalité le manque d'eau mais plutôt le fait que les chaudières ne sont pas nettoyées, lesquelles viennent à être recouvertes d'une couche de calcaire provenant de l'eau et du sel dont l'eau est imprégnée ici. Ces dépôts forment une croûte qui finit par se briser et laisse l'eau tomber sur les feuilles qui viennent à surchauffer et l'explosion des chaudières arrive. Naturellement vous affaiblissez une chaudière en la surchauffant.

Q.—Les accidents de chaudières sont-ils fréquents ici ? R.—Pas autant qu'ils l'étaient il y a quelques années.

Q.—Les hommes deviennent-ils plus prudents au fur à mesure qu'ils acquièrent plus de connaissances ? R.—La proportion du nombre de chaudières en opération ne correspond pas à la proportion du nombre d'hommes, ou du nombre d'hommes de la catégorie dont j'ai parlé. A une certaine époque, nous avons eu une machine à forer, une chaudière et une machine à vapeur à chaque puits, tandis qu'aujourd'hui nous avons une chaudière et une machine à vapeur pour environ chaque vingt-cinq puits.

Q.—Je suppose que le risque, en proportion du nombre de chaudières, est aussi grand, mais vous n'employez pas un aussi grand nombre de chaudières ? R.—Nous avons aussi un plus grand nombre d'hommes qui connaissent mieux leur besogne que nous n'en avions avant.

Q.—Un ingénieur inexpérimenté peut-il donner à une chaudière une pression qui aurait l'effet de l'affaiblir et de l'exposer ainsi à causer une explosion ? R.—Il est possible qu'un ingénieur puisse donner une telle pression à une chaudière.

Q.—Serait-il plus probable que l'accident arrivât par la faute d'hommes inexpérimentés ? Par exemple si une chaudière avait une pression de 100 à 120 livres, cette pression affaiblirait-elle la chaudière ? R.—Certainement, si une chaudière n'était pas construite de manière à pouvoir subir cette pression. Une chaudière ordinaire est construite de manière à pouvoir subir une pression d'environ 80 livres, et si on y met une pression de 120 livres, la chaudière peut la subir une ou

deux fois, mais plus tard elle pourra faire explosion sous une pression de 75 à 80 livres.

Q.—Ceci serait-il dû à une dilatation excessive ? R.—A la dilatation et à la contraction du fer.

Q.—Parlant de la besogne d'un ingénieur, croyez-vous qu'il est possible d'enseigner les principes généraux du génie mécanique dans les écoles publiques ? R.—Je crois qu'il est possible d'en enseigner un grand nombre.

Q.—Les enfants des ouvriers profiteraient-ils de l'enseignement de ces principes ? R.—Je le crois. Il y a certaines choses, telles que le vide, la dilatation et la contraction du fer et le fonctionnement d'une pompe et d'autres sujets élémentaires qu'il serait avantageux pour tout le monde de connaître.

Q.—Croyez-vous qu'il soit possible d'introduire cet enseignement dans le système d'écoles publiques, sans préjudice à notre présent système d'éducation ? R.—Il est tout aussi facile de l'introduire qu'il a été facile d'introduire l'enseignement du siphon que l'on pratique depuis longtemps dans les écoles.

Q.—Avez-vous jamais eu ici, des difficultés de la part des manœuvres ? R.—Personnellement, j'ai toujours été très heureux à cet égard ; je n'ai jamais eu de difficultés avec les hommes.

Q.—Ne vous êtes-vous jamais occupé de la question d'arbitrage pour ce qui est des difficultés ouvrières ? R.—Je m'en suis très peu occupé. La main-d'œuvre semble se régler par l'offre et la demande ; un homme pourrait valoir \$3.50 par jour lorsqu'un autre homme ne vaudrait guère plus que 75 cts.

Q.—L'établissement d'un bureau de statistique pour tout le Canada serait-il avantageux pour l'industrie des huiles ? R.—Je le crois.

Q.—Avez-vous une idée des avantages qui résulteraient de l'établissement d'un bureau de ce genre ? R.—Je n'ai jamais mis ce sujet à l'étude, de fait c'est la première fois que j'en entends parler.

Q.—Naturellement, ce bureau vous donnerait des renseignements sur les différents marchés et les prix du jour. R.—Oui ; je crois que ce serait un avantage.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Qui a commencé l'agitation à l'égard de la nomination d'un inspecteur officiel ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Une agitation de cette nature n'a-t-elle pas été commencée il y a quelque temps à Petrolia ? R.—J'en ai entendu parler quelque peu mais je ne sais qui était à la tête du mouvement.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—L'inspection officielle des chaudières serait-elle généralement acceptable ? R.—Je le crois. Elle aurait l'effet de faire perdre la place à un certain nombre d'hommes maintenant employés, et elle aurait aussi l'effet d'obliger les patrons de fournir des chaudières qui ne seraient pas dangereuses. Dans nombre de circonstances, ces chaudières sont la propriété de personnes qui ne risquent pas leur vie dans la conduite de ces machines, tandis que les hommes qu'elles emploient pour les conduire se trouvent tenus de le faire ou de perdre de l'ouvrage, et même si un homme refuse cette besogne, elle sera entreprise par un autre plus ignorant, et le danger continuera d'exister.

Q.—Est-il jamais venu à votre connaissance que des chaudières aient fait explosion sous une pression de quatre-vingts livres de vapeur après avoir été mises à l'épreuve ? R.—Oui ; par exemple une chaudière *Slack*. Une pression de 120 à 125 livres avait été mise à cette chaudière. Je connaissais M. Slack très bien et il me parla de la pression à laquelle la chaudière avait été soumise et avec quelle perfection elle y avait résisté, et il me dit combien elle était solide. Je lui fis remarquer qu'une chaudière pourrait supporter la pression très bien pendant un certain temps mais qu'elle pourrait faire explosion subseqnement avec une pression beaucoup moins forte. Il était d'avis qu'elle pourrait subir continuellement une pression de 120 livres. La

chaudière fit peu de temps après explosion, et d'après les meilleurs renseignements que j'ai pu obtenir, la pression à ce moment n'était pas de plus de 80 livres; l'explosion tua un petit garçon et rendit une autre personne infirme pour la vie.

Q.—Désire-t-on généralement ici que le pétrole soit mesuré par un inspecteur officiel? R.—Oui; j'en ai entendu parler et il y a tout un mouvement parmi les producteurs à cet égard, et je crois qu'ils ont raison. Ils veulent avoir une mesure-étalon au moyen de laquelle ils puissent contrôler la mesure que les compagnies des réservoirs leur donnent.

Q.—N'avez-vous pas maintenant de mesures-étalon officielles? R.—Nous avons ce que nous appelons la mesure impériale. Je ne comprends pas très bien comment nous l'avons eue; je pense qu'il y aura une tentative faite pour obtenir ici la mesure-étalon, à l'avenir.

Par M. CLARKE :—

Q.—N'employez-vous pas la mesure-étalon établie par le gouvernement d'Ontario? R.—Je ne le sais pas. Je sais que nous constatons une différence dans le mesurage entre la mesure ordinaire et la mesure que les compagnies des réservoirs donnent aux réservoirs. Elles font venir les réservoirs et leur donnent la mesure qui leur convient. Je ne dis pas que leur mesure est fautive mais il y a beaucoup de mécontentement à ce sujet.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Si le réservoir était mesuré par un inspecteur, est-ce que cela assurerait la confiance au commerce du pétrole? R.—Oui; le public intéressé saurait que ces réservoirs sont mesurés et qu'ils sont tous semblables.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Je suppose que les compagnies seraient prêtes à payer pour l'inspection? R.—Vous pourriez les obliger à l'inspection des réservoirs. De fait, elles paient aujourd'hui \$1.00 pour l'inspection de chaque réservoir.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—En parlant de l'offre de la main d'œuvre, est-elle toujours égale à la demande? R.—Il est parfois difficile d'obtenir ici des ouvriers ayant l'habileté requise. Il part d'ici autant de manœuvres que de toutes autres localités du pays. Ce sont surtout des ouvriers capables qui partent pour aller faire des forages dans les pays étrangers. Des hommes sont partis d'ici pour l'Allemagne, l'Autriche, l'Australie, les Indes et toutes les parties du monde.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ont-ils appris leur métier ici? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Ne vont-ils pas chercher de l'ouvrage dans ces pays-là? R.—Ils sont employés ici et amenés à l'étranger.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Je suppose que des ouvriers inhabiles rencontreraient, en venant ici, beaucoup de difficultés pour obtenir de l'ouvrage? R.—Oui, quelques difficultés; la même chose que si un homme voulait de l'ouvrage dans une boutique de menuisier; il lui faudrait connaître quelque chose du métier.

Q.—L'immigration ne serait-elle donc pas préjudiciable en aucune manière à votre industrie? R.—L'immigration est préjudiciable à la main d'œuvre dans toutes

les industries, car si un patron peut engager un homme pour 75 cts, par jour, il saura le rendre utile.

Q.—Combien de fois les compagnies paient-elles leurs hommes, toutes les semaines ou tous les quinze jours ? R.—Les unes toutes les semaines, les autres tous les quinze jours.

Q.—Y en a-t-il plusieurs qui ne paient que tous les mois ? R.—Je ne pourrais rien dire quant à cela ; notre pratique est de payer tous les quinze jours.

Q.—Vos hommes sont-ils payés en espèces ? R.—Avec des bons, ce qui est la même chose.

Par M. CLARKE :—

Q.—Que pensez-vous de l'inspection officielle de la qualité de combustion du pétrole ? R.—C'est une question qui a été beaucoup discutée. Nous avons un procédé conventionnel pour faire l'épreuve de la qualité de combustion, et c'est un très bon procédé. Je ne pourrais vous donner une réponse plus précise sur ce sujet.

Q.—L'adoption d'un système d'inspection n'élèverait-elle pas la qualité marchande de l'huile. R.—Ce serait une excellente chose pour faire connaître au public la qualité exacte du pétrole qu'il achète.

Q.—Il y a, dans les provinces maritimes, dix fois plus de pétrole canadien employé aujourd'hui qu'il y en avait autrefois, mais il y a un manque de confiance à son endroit. On est d'avis que si les qualités de combustion du pétrole étaient soumises à une inspection officielle, il pourrait y avoir confiance. Quelle est votre opinion sur cette question ? R.—Le syndicat des pétroles a établi une règle pour l'épreuve de la qualité de combustion, et nous avons envoyé, avec nos connaissements, un certificat d'inspection ; ce système a eu un bon effet et s'est continué pendant quelque temps ; mais un homme qui vendrait sans certificat, du pétrole à 10 c. semblable à celui vendu par un rival à 10½ c., sans égard à la qualité aurait l'avantage.

Q.—S'est-il exporté, à votre connaissance, de Petrolia, une qualité de pétrole très inférieure ? R.—Oui.

Q.—Naturellement, ces pétroles ne pourraient favorablement subir la comparaison avec les pétroles américains ? R.—Des qualités de pétrole très inférieures ont été fabriquées ; il s'en expédie, de temps à autre, maintenant.

Q.—Le consommateur qui se procure du pétrole de cette qualité croit-il brûler du meilleur pétrole ? R.—Il serait bientôt en état de le constater en le brûlant. Il ne peut cependant le savoir qu'à moins de s'en être servi.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ce mauvais pétrole est-il employé pour des usages autres que pour la combustion ? R.—Non ; je ne le crois pas.

Q.—Alors, il doit exister une demande pour ce pétrole grossier ? R.—Sa qualité n'est connue que lorsque on en a fait l'essai.

Q.—Il est vendu ? R.—Oui ; mais je ne dirai pas qu'il existe une demande de cet article.

Q.—Vous croyez que ceux qui l'achètent n'en connaissent pas la qualité ? R.—Je le crois.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous qu'il soit possible d'amener le pétrole canadien au niveau du pétrole américain ? R.—Sous certains rapports, il est au même niveau ; sous certains autres, il ne l'est pas.

Q.—Croyez-vous qu'il puisse être fabriqué de manière à ce qu'il puisse se vendre avec profit, comparé au pétrole américain ? R.—Vous me poussez au pied du mur. En ce moment, nous pouvons faire concurrence au pétrole américain, mais nous y arrivons, grâce à la protection que nous avons, qui n'est en aucune manière trop.

élevée. Il nous serait impossible de tenir tête au pétrole américain, sans la protection que nous avons.

Q.—Vous croyez que le pétrole américain est un meilleur pétrole que le pétrole canadien : est-il plus pur ? R.—Ceci dépend de ce que vous entendez par meilleur. Le pétrole canadien est meilleur sous certains rapports ; son action *capillaire* est meilleure. Vous pouvez le brûler plus à fond dans la lampe que vous ne brûlerez le pétrole américain, et le pétrole canadien durera plus longtemps, tandis que, d'un autre côté, si vous désirez avoir pendant cinq ou six heures une lumière brillante et blanche, le pétrole américain de première qualité surpassera le pétrole canadien ; mais l'échelle ordinaire des pétroles américains est de beaucoup inférieure à la nôtre. Ainsi, l'expérience faite à New-York donne un pétrole d'une qualité très inférieure.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—S'il y avait une inspection officielle pour ce qui est de la qualité de combustion du pétrole, serait-il possible d'exporter ce pétrole inférieur dont vous avez parlé ? R.—Non.

Q.—Le pétrole que les compagnies raffinent appartient-il aux compagnies ou aux producteurs ; ou les producteurs peuvent-ils faire raffiner leur pétrole par les raffineurs ? R.—On n'en a jamais fait l'essai. Il n'y a pas de doute que les producteurs pourraient faire raffiner le pétrole s'ils engageaient un raffineur à cette fin, mais la chose n'a jamais été faite.

Q.—C'est une division distincte de l'industrie, je suppose ? R.—La chose n'a jamais été faite de cette manière.

Q.—Quelle est l'étendue de cette région des sources de pétrole ? R.—Dix-sept ou dix-huit milles de longueur. Dans la région des sources de pétrole il y a différentes régions partielles, séparées les unes des autres.

Q.—Cette région-ci a-t-elle une longueur de vingt milles ? R.—C'est selon ce que vous entendez par région à pétrole. Il y a des indices de pétrole sur une distance de plus de vingt-cinq milles.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est, à partir du point le plus rapproché jusqu'au point le plus éloigné, la distance embrassée par la région ? R.—Si vous comprenez Comber, elle embrassera soixante milles. On peut dire que l'étendue est de quinze milles sur soixante ; il y a des indices de pétrole d'un bout à l'autre de cet arrondissement.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Il existe une bourse de commerce de pétrole, à Petrolia ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps existe-t-elle ? R.—Depuis trois ans, je crois.

Q.—S'occupe-t-elle du pétrole à l'état brut et à l'état raffiné à la fois ? R.—Oui.

Q.—Quel est son but ? R.—D'acheter et de vendre le pétrole.

Q.—Tente-t-elle de contrôler le marché du pétrole ? R.—Oui ; elle y arrive parfois, si les joueurs à la hausse sont en grand nombre.

Q.—Le producteur obtient-il pour son pétrole un prix plus élevé que celui qu'il obtenait lorsqu'il n'y avait pas de bourse ? R.—Il a obtenu un prix tout aussi élevé et tout aussi bas. Je ne crois pas que la bourse ait un effet quelconque sur le prix du pétrole à l'état brut.

Q.—Vous croyez qu'il n'a pas d'effet sur le pétrole, d'une manière ou d'une autre ? R.—Très peu.

Q.—Quel avantage rapporte-t-il au raffineur ou au producteur ? R.—Ceci ressemble un peu à un coup de dé.

Q.—La bourse essaie-t-elle de faire baisser ou élever le prix du pétrole ? R.—Cela dépend entre les mains de qui le marché se trouve. Si le plus grand nombre des membres ont décidé de hausser le prix du pétrole et qu'il soit plus élevé que ceux qui

s'y opposent, le prix haussera pendant un certain temps, mais il finira par baisser de nouveau.

Q.—Au meilleur de votre connaissance, croyez-vous que cette institution ait tenté ou tente de contrôler le marché ? R.—Elle a tenté d'établir le prix. Son prix a été reconnu comme étant le prix du pétrole à l'état brut. Il a été le prix du pétrole à l'état brut et a été reconnu comme tel. Je crois, cependant, qu'il y a, sinon plus, du moins autant de pétrole qui change de mains en dehors qu'il y en a qui change de mains par l'influence de cette association.

Q.—Tout de même, cette bourse n'existe que depuis trois ans. Je suppose qu'elle n'a pas eu le temps d'établir son contrôle sur la totalité des produits ? R.—Je ne puis le dire ; elle fait des progrès rapides.

Q.—Vous avez dit que vos hommes étaient payés avec des bons. Qu'entendez-vous par cela ; est-ce que la banque accepte un bon pour la valeur qui appert à sa face ? R.—Oui, c'est un chèque.

Q.—Prend-elle un escompte sur les bons ? R.—Non, pas d'escompte.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Depuis l'établissement de cette bourse à pétrole le producteur obtient-il moins pour son huile ? R.—Il me faudrait recourir à des dates pour cette information. J'ai vendu mon huile à un prix moindre avant qu'il y eût une bourse, que je ne l'ai vendue depuis qu'il en existe une. Mais à cette époque, il y a eu une grande abondance d'huile de placée sur le marché. L'offre et la demande contrôlent ce commerce, jusqu'à un certain point, et le manque de confiance et de fonds a un effet sur le prix. Si le gouvernement peut nous envoyer ici beaucoup d'argent, le prix haussera indubitablement.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les prix établis à Pétrolia déterminent-ils le prix dans tout le Canada ? R.—Oui.

BLAKE LANCEY, marchand de nouveautés de Pétrolia, a été appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Êtes-vous membre de la maison Lancey et compagnie ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous le teneur de livres de cette maison ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous dire le prix des chaussures et autres articles de ce genre, à Pétrolia ? R.—Non ; je n'ai rien à faire dans ce département.

Q.—Quel département contrôlez vous ? R.—Les nouveautés.

Q.—Existe-t-il une différence entre le prix des nouveautés, à Pétrolia, et le prix des nouveautés, à Sarnia ? R.—Je ne sais pas ; il peut y en avoir une.

Q.—Dans quelle ville est-il plus avantageux d'acheter des nouveautés ? R.—Je ne crois pas qu'il y ait avantage à en acheter dans l'une ou dans l'autre de ces villes.

Q.—Les nouveautés sont-elles ordinairement à aussi bon marché, à Pétrolia, que dans toute autre ville d'Ontario ayant la même population ? R.—Je le crois.

Q.—Votre maison exerce-t-elle une autre industrie en sus du commerce des nouveautés ? R.—Nous avons les nouveautés, les chaussures, les épiceries, les chaapeaux, etc.

Q.—Placez-vous des capitaux dans une autre industrie ? R.—Non.

Q.—Recevez-vous, dans les affaires du commerce, des bons sur votre magasin ? R.—Dans quel sens ?

Q.—Des bons sur magasin au lieu d'argent ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous des arrangements conclus avec des personnes ou des Corporations en vertu desquels vous payez leurs hommes en marchandises au lieu de les payer en argent ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous n'acceptez pas de bons de la part d'aucune personne qui emploie des ouvriers à Pétrolia, en paiement partiel des salaires des ouvriers ? R.—Il y a plusieurs manières d'interpréter cela, je crois.

Q.—Les salaires, comme système, sont-ils parfois payés en objets de consommation, à Pétrolia ? R.—Nous acceptons en échange les produits des cultivateurs.

Q.—Les clients viennent-ils à votre établissement avec des bons, au lieu d'argent, pour l'achat de marchandises ? R.—Parfois.

Q.—Ce système n'existe pas généralement ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je suppose que si quelqu'un donne un ordre à un homme : si vous êtes convaincu de la solvabilité de cette personne, vous donnez les marchandises au porteur de l'ordre ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Règle générale, les hommes sont-ils payés en espèces pour leur travail à Pétrolia ? R.—Oui, le plus grand nombre sont payés ainsi.

Q.—Les bons qui vous arrivent sont-ils une exception à la règle ? Lorsqu'un homme obtient un bon sur un magasin au lieu d'avoir de l'argent, n'est-ce pas une exception à la règle générale pour ce qui est du paiement du salaire ? R.—Non ; je ne le crois pas.

Q.—Vous croyez que ceci fait partie du système ? R.—C'est une règle générale.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est la règle générale ? R.—Si une personne donne un bon sur notre magasin pour tant de marchandises, nous donnons les marchandises au porteur du bon.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Ce n'est pas ce que j'entends. Est-ce la règle générale de payer les hommes, partie en espèces et partie en bons, ou est-ce la règle générale de payer en espèces et l'exception de donner des bons ? R.—Pour ce que j'en sais, nulle maison n'oblige ces hommes à accepter des bons au lieu d'argent. C'est une question en laquelle chacun est libre de faire comme il l'entend.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quels sont les salaires que donnent généralement ici les maisons de commerce à leurs commis ? R.—De cinq à douze piastres par semaine.

Q.—Sans la nourriture, naturellement ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les femmes vendent-elles généralement au comptoir ? R.—Pas généralement. Nous avons une femme qui tient la caisse et qui tient les livres.

ALEX. SIMPSON, cordonnier, de Pétrolia, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Je crois comprendre que vous vous êtes occupé quelque peu de la question du travail ? R.—Je m'en suis quelque peu occupé.

Q.—Pouvez-vous nous donner des renseignements sur le meilleur moyen de régler les différends entre le capital et le travail ? R.—L'arbitrage est le moyen que j'approuverais.

Q.—Savez-vous si l'opinion générale des ouvriers est en faveur de ce système ? R.—Je crois que si la question était mise au vote, le plus grand nombre voterait en faveur de l'arbitrage.

Q.—Rendriez-vous l'arbitrage obligatoire dans toutes les difficultés relatives au travail ? R.—Je le rendrais obligatoire autant que la chose pourrait se pratiquer.

Q.—Quel effet ont les associations du travail, pour ce que vous en savez, sur l'état de la classe ouvrière ? R.—Elles ont eu un bon effet, du moins pour ce que j'ai vu de leur fonctionnement, c'est-à-dire lorsqu'elles sont convenablement organisées et convenablement dirigées. Il faut que les classes ouvrières soient organisées, afin qu'elles comprennent leur position vis-à-vis du capital.

Q.—Ces organisations favorisent-elles la discussion de ces questions ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous établir devant nous une comparaison entre les ouvriers d'aujourd'hui et les ouvriers avant qu'il existât des organisations d'une manière quelque peu appréciable ? R.—Je ne pourrais guère établir une comparaison très exacte. Je sais que depuis que des associations ouvrières sont organisées il y a eu plus de discussions sur la question du travail qu'il y en a eu dans le cours des dix années précédentes. Le seul moyen qu'avait le travail à sa disposition avant l'établissement de ces organisations était les grèves. Les associations sont de nature à enseigner aux ouvriers à ne pas se mettre en grève.

Q.—Croyez-vous que l'organisation des ouvriers en association, dans le cours des dernières années, a été, en comparaison des années antérieures, avantageuse aux ouvriers au point de vue moral ? R.—Je crois qu'elle a été avantageuse aux ouvriers, ou du moins au plus grand nombre d'entre eux. Il y a certain cas où l'organisation ne leur a pas été avantageuse, parce que les hommes étaient conduits par ceux qui étaient incapables de les diriger, par des hommes dont la violence ne leur permettait pas de réfléchir avant d'agir ; en d'autres termes, ils arrivaient à des conclusions avec trop de précipitation.

Q.—Les organisations du travail sont-elles, à votre avis, contraires aux intérêts des patrons ? R.—Non.

Q.—Vous croyez qu'elles sont avantageuses aux patrons si elles sont bien organisées ? R.—Je le crois ; un ouvrier soignera ses propres intérêts ainsi que ceux de son patron.

Q.—Les associations du travail enseignent-elles à leurs membres à s'intéresser à leurs patrons ? R.—Pour ce qui est des organisations dont j'ai fait partie, je puis dire que la protection des intérêts des patrons a été pour elles l'objet d'une question spéciale.

Q.—Avez-vous quelques connaissances des lois de garantie, dans Ontario ? R.—Je ne suis pas bien au fait de cette question, vu que je ne m'occupe pas d'une industrie qui a recours à ces lois.

Q.—Ne vous êtes-vous jamais occupé de la question du partage des profits ? R.—Oui ; un peu.

Q.—Croyez-vous que les principes du partage des profits pourraient être introduits dans les affaires, sans danger ? R.—Je le crois.

Q.—Si le système du partage des profits était introduit, quel effet aurait-il sur les ouvriers ? R.—Il aurait un bon effet. Il les rendrait plus industriels et plus attentifs, parce que leurs intérêts seraient confondus dans l'exploitation. Partout où il a été introduit, le système a été couronné de succès, pour ce que j'en sais. Je connais plusieurs maisons qui donnent à leurs employés un intérêt dans leurs affaires.

Q.—Ne croyez-vous pas que le partage des profits, s'il était généralement introduit, mettrait fin, jusqu'à un certain point, aux agitations ouvrières ? R.—C'est mon avis. Ceci rendrait les ouvriers plus attentifs au travail ; ils auraient plus d'intérêt en jeu.

Q.—D'après ce que vous en connaissez les ouvriers sont-ils généralement payés en espèces, ici ? R.—Si vous appelez un chèque, de l'argent, ils le sont. Mais c'est une question de savoir si un chèque est de l'argent ou non ; mais ce n'est pas une monnaie légale.

Q.—Je suppose que les banques changent les chèques en espèces ? R.—Oui ; les hommes d'affaires et les marchands ont l'ennui d'avoir à changer les chèques, le samedi soir. Il leur faut les changer ou perdre la pratique.

Q.—Le système d'échange existe-t-il ici ? R.—Je ne sais pas ; on le dit, mais je ne puis rien en dire de précis.

Q.—Avez-vous quelques connaissances des sociétés coopératives ? R.—Je n'ai jamais fait partie d'aucune institution coopérative ; j'ai cependant étudié quelque peu cette question.

Q.—Ce système n'a-t-il jamais été introduit, à Pétrolia ? R.—Non, pas à ma connaissance. Ce système ne peut fonctionner en Canada sous l'empire des présentes lois, et il faudrait que la législation subisse une modification.

Q.—Dans quel sens ? R.—Pour le rendre légal.

Q.—Est-ce qu'une compagnie coopérative ne peut-être constituée en corporation maintenant ? R.—Comme compagnie par actions, mais non pas sur des principes coopératifs. Vous pouvez obtenir une charte comme compagnie par actions.

Q.—Ne pouvez-vous pas être constitué en corporation comme compagnie à responsabilité limitée ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Ne croyez-vous pas que si un bureau de la statistique du travail était établi par le gouvernement, ce serait un avantage pour les classes ouvrières ? R.—Je le crois.

Q.—Dans quel sens ? R.—Les ouvriers verraient du premier coup d'œil le taux des salaires, le prix des objets de consommation et ainsi de suite, aux différents centres commerciaux, et un homme n'aurait pas à parcourir tout le pays s'il voulait se renseigner. Les ouvriers verraient exactement ce qui se passe à Hamilton, Toronto, Montréal, et dans toute autre partie du Canada. Je crois que ce système serait un avantage pour les classes ouvrières et pour le public en général.

Q.—D'après la connaissance que vous avez de la classe ouvrière de cette partie du pays, croyez-vous qu'elle serait généralement en faveur de la création d'un bureau de ce genre ? R.—Je le crois, pour ce que j'en sais.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous déjà travaillé dans une manufacture de chaussures ? R.—Oui.

Q.—Se sert-on de beaucoup de machines dans une manufacture de ce genre ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'un petit garçon travaillant à la cordonnerie dans une manufacture peut apprendre le métier convenablement de manière à pouvoir commencer à son compte sans machines ? R.—Non, il ne le peut pas.

Q.—Passe-t-il d'une division à un autre jusqu'à ce qu'il ait appris parfaitement tout le métier ? R.—Non, à moins qu'il ne soit favorisé. Il lui faudrait être le fils du patron ou du gérant pour avoir ce privilège.

Q.—On le tient à une branche particulière ? R.—Oui, à la branche où son travail est le plus profitable à son patron.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Ceci se passe-t-il aux Etats-Unis ou au Canada ? R.—Dans les deux pays.

Q.—Avez-vous travaillé dans une manufacture au Canada ? R.—J'ai travaillé dans deux ou trois manufactures au Canada.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous travaillé dans la manufacture de London ? R.—J'y ai travaillé pendant huit ans.

Q.—Combien y a-t-il de branches qui concourent à la fabrication d'une empeigne dans une manufacture ? R.—Cinq.

Q.—Un jeune garçon ne passe pas d'une branche à une autre de manière à apprendre toutes les branches ? R.—Non.

Q.—Quels sont les salaires d'un cordonnier à la journée, à Pétrolia ? R.—Ceci varie selon le genre d'ouvrage qu'il fait.

Q.—Je veux parler de l'ouvrage sur commande ? R.—Les salaires varient de \$1.75 à \$2.00 et \$2.50 la paire.

Q.—C'est-à-dire, à la pièce ? R.—Oui, c'est ainsi que nous travaillons.

Q.—Combien de paires de chaussures un bon ouvrier ordinaire pourrait-il faire dans une semaine ? R.—C'est une question à laquelle il est difficile de répondre.

Q.—Combien de paires de chaussures cousues à la main constituerait à votre avis le travail d'une semaine ? R.—Quatre paires ; mais un homme seul ne les a pas à faire.

Q.—Avez-vous déjà travaillé aux États-Unis ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la comparaison à faire entre la position d'un cordonnier aux États-Unis et celle d'un cordonnier en Canada ? R.—La comparaison qu'on ferait aujourd'hui ne correspondrait pas, parce que j'ai travaillé aux États-Unis, pendant la guerre.

Q.—Connaissez-vous quelque chose des logements à Pétrolia ? Qu'aurait à payer un ouvrier pour une maison convenable, se composant, disons, de six pièces, dans une localité convenable, une maison logeable ? R.—Environ dix piastres par mois.

Q.—Connaissez-vous des compagnies, à Pétrolia, qui construisent des maisons pour leurs employés ? R.—Non ; il peut y en avoir, mais je ne les connais pas.

Q.—Combien de temps s'est-il écoulé depuis que vous avez travaillé à London ? R.—Un peu plus de trois ans.

Q.—Les salaires sont-ils plus élevés, à London, dans votre branche d'affaires qu'à Pétrolia ? R.—Ils sont à peu près les mêmes.

Q.—Le loyer des maisons y est-il plus cher, ou à meilleur marché ? R.—Le loyer des maisons est à meilleur marché à London qu'ici.

Q.—Les articles de consommation se vendent-ils plus cher là qu'ici ? R.—Il sont à meilleur marché à London.

Q.—Au meilleur de votre connaissance, peut-on acquérir aujourd'hui, avec une piastre autant qu'il y a cinq ans ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Les salaires dans votre branche d'affaires ont-ils augmenté dans le cours de ces dernières années ? R.—Non, pas depuis les derniers dix ans.

Q.—Les loyers, en général, ont-ils haussé ou baissé ? R.—Je crois qu'ils sont les mêmes, à London.

Q.—Je veux parler de Pétrolia ? R.—Mon expérience à Pétrolia ne s'étend qu'à trois années, les loyers ont été les mêmes dans le cours de ces années.

Q.—La valeur des lots à bâtir augmente-t-elle, à votre connaissance ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous quelque chose des écoles publiques ? R.—J'ai un petit garçon de douze ans qui les fréquente.

Q.—L'accodement des écoles, à Pétrolia, est-il suffisant ? R.—Ils font de grands progrès dans ce sens.

Q.—Y a-t-il assez d'écoles ? R.—Je le crois ; dans tous les cas on est à faire des arrangements à cette fin. Je n'ai rien à dire au sujet des écoles.

Q.—Comment le public se procure-t-il ici l'eau pour boire ? R.—On l'apporte à ceux qui n'ont pas de puits. On l'apporte tous les matins et on la distribue aux maisons.

Q.—Est-elle distribuée gratuitement ? R.—Non.

Q.—Qui paye cette eau ? est-ce la corporation ? R.—Non ; vous payez pour ce que vous consommez à raison de un cent le seau.

Q.—D'où vient l'eau ? R.—D'un puits situé sur le plateau, et d'un autre à un autre endroit, et il y en a un autre à la douzième ligne.

Q.—Y a-t-il de bons puits, à Pétrolia ? R.—Il y en a.

Q.—Pourquoi n'y en a-t-il pas assez pour fournir un approvisionnement suffisant ? R.—Parce que le gaz provenant des puits à pétrole gâte l'eau ; il rend l'eau salée. Il y a des dépôts de sel ici, en sus des sources de pétrole.

Q.—Les puits d'eau potable sont-ils rares pour cette raison ? R.—Oui.

JAMES KERR, secrétaire à la Bourse de pétrole, de Pétrolia, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous occupez-vous de la fabrication du pétrole ? R.—Très indirectement.

Q.—Pouvez-vous nous dire si le présent système de l'épreuve du pétrole est satisfaisant ? Je ne comprends pas votre question.

Q.—Croyez-vous que le présent système de la mise à l'épreuve du pétrole soit une garantie pour le consommateur ? R.—Voulez-vous dire le système établi par le gouvernement ?

Q.—Existe-t-il un système officiel d'inspection ? R.—Oui ; il y en a un en Canada.

Q.—Pour ce qui est de la protection ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'il soit satisfaisant ? R.—Oui ; il l'est dans la mesure de son action.

Q.—Est-ce vrai qu'à différents temps une qualité inférieure de pétrole est expédiée sur le marché ? R.—Il ne peut y avoir de doute sur ce point, il y a différentes qualités de pétrole qui sont placées sur le marché et quelques-unes sont inférieures.

Q.—Cette qualité inférieure d'huile porte-elle la marque de l'inspection ? R.—Oui.

Q.—La même marque ? R.—Oui ; l'inspection officielle du pétrole en Canada n'a aucun rapport avec la qualité du pétrole, elle ne se rapporte, c'est-à-dire dans certaines limites, qu'à la protection.

Q.—Elle ne se rapporte qu'à l'épreuve qu'on lui fait subir pour ses propriétés explosives ? R.—Oui.

Q.—Alors, sous le régime de l'inspection officielle le consommateur n'a pas de protection pour ce qui est de la qualité du pétrole ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous qu'il soit opportun que cette protection soit donnée ? R.—Oui.

Q.—Serait-il de l'intérêt des raffineries que cette protection existât ? R.—Je crois que ce serait de l'intérêt de tout le Canada, du producteur de la matière à l'état brut, du fabricant et du consommateur. Il ne peut y avoir de doute sur ce point.

Q.—Si vous aviez un étalon de ce genre établi par le gouvernement, ne vous donnerait-il pas un marché beaucoup plus étendu pour le pétrole ? R.—Ceci augmenterait le marché d'environ 50 0/10.

Q.—A-t-on jamais demandé au gouvernement d'ordonner une inspection de ce genre ? R.—Oui ; la chose a été suggérée il y a un an.

Q.—Par les raffineurs ? R.—Non ; pas par ceux particulièrement. L'année dernière, la compagnie des raffineurs de pétrole et la Bourse de pétrole de Petrolia ont nommé une députation. Elle fut envoyée à Ottawa avec mission de s'adresser au gouvernement à ce sujet. Des membres de la députation s'y rendirent, et exposèrent au département du revenu de l'Intérieur certains points se rapportant à ce sujet. M. Costigan et M. Mial furent *interviewés*.

Q.—Généralement parlant, les membres de la Bourse favorisent-ils un étalon de cette classe ? R.—Oui ; si bien qu'ils ont adopté des règlements

propre compte pour ce qui est de l'inspection et qui pourvoient à un mode d'inspection, et qu'ils ont fait de grands efforts pour les faire adopter. Ils furent adoptés et mis en vigueur pendant environ une année et demie, mais à la suite de fluctuations dans le commerce ils furent abandonnés. L'autorité de la Bourse ne suffit pas pour mettre en vigueur les règlements qui se rapportent au système dont j'ai parlé.

Q.—Ce système ne constituait pas une protection, je suppose ? R.—Ce serait une protection s'il était adopté. De fait, tant qu'il a été adopté par les fabricants, ce fut une protection. Un certificat de l'inspection par la Bourse constituerait dans cette mesure une protection. Il y avait une autre difficulté dans l'affaire. Le statut fédéral concernant l'inspection défendait de mettre toute autre marque que celle du gouvernement sur la fonçure du baril, et naturellement, nous fûmes privés d'y mettre notre marque et il n'était guère possible de la mettre ailleurs. De sorte que nous adoptâmes un système de certificat plutôt que d'étamper les barils.

Q.—Depuis l'adoption du système de certificat, la demande de votre pétrole a-t-elle augmenté ? R.—Je suis porté à le croire. Je crois que j'ai raison de dire que, dans le cours des deux ou trois dernières années la demande du pétrole canadien s'est améliorée, particulièrement depuis les deux dernières années. Naturellement, d'autres raisons motivent aussi cette amélioration. Elle ne dépend pas uniquement des certificats ; elle dépend aussi du raffinage.

Q.—Vous voulez dire les améliorations dans la fabrication ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La Bourse de Petrolia s'occupe-t-elle du pétrole américain ? R.—Non ; nous ne nous en occupons nullement.

Q.—Cette Bourse est-elle la seule qui existe ici ? R.—Oui.

Q.—Cette Bourse a-t-elle une tendance à contrôler les prix du pétrole étranger ? R.—Non.

Q.—Contrôle-t-elle le prix du pétrole venant de l'extérieur, c'est-à-dire le prix du pétrole américain ? R.—Non.

Q.—Contrôle-t-elle, commercialement parlant, le prix du pétrole de Petrolia ? R.—C'est selon le point de vue auquel vous l'envisagez. La Bourse est tout simplement un marché où les personnes qui désirent acheter ou vendre, qui y ont leur entrée, vont tous les jours si elles le désirent, soit pour elles-mêmes, soit pour d'autres personnes qui ne sont pas membres de la Bourse. C'est tout simplement un marché public. C'est tout ce qu'est la Bourse de Petrolia ; il y a un bureau de direction qui fait de temps à autre des règlements pour l'administration et les ventes, pour règlement de ces ventes, et généralement pour d'autres affaires de même nature.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-ce une bourse comme les halles aux blés en ont dans certaines villes ? R.—Je crois que c'est tout simplement un marché public et non pas une compagnie par actions qui contrôle le marché, et de fait, cette bourse ne contrôle rien, et ne peut rien contrôler.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Une personne qui n'est pas membre de la Bourse peut-elle y acheter ou y vendre du pétrole ? R.—Toute personne peut y faire des transactions par l'entremise d'un membre de la bourse.

Q.—Nous savons tous qu'aux bourses publiques où se jouent de l'or et des valeurs il y a des haussiers et des baissiers ; je présume qu'il en serait de même à la bourse des pétroles, ici ? R.—La chose peut se faire, mais nous ne la faisons pas.

Q.—Essaie-t-on quelquefois de contrôler le marché aux huiles de pétrole ? R.—Je n'en ai jamais entendu parler.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—En tant que bourse vous n'avez rien à voir à cela ? R.—Non, pas comme bourse.

Q.—Les membres peuvent spéculer individuellement, sans doute ? R.—Certainement.

Q.—Mais non pas comme bourse ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel avantage les producteurs de pétrole retirent-ils de la bourse ? R.—Voici l'avantage qu'ils en retirent : il y a un marché tous les jours où leur pétrole peut se vendre pour de l'argent comptant, et tous les jours ils connaissent le prix régulier sans avoir à aller s'informer auprès des acheteurs ou d'autres personnes.

Q.—Y a-t-il un bon nombre de producteurs qui sont membres de la bourse de pétrole ? R.—Non, pas un grand nombre, si vous tenez compte du fait qu'il n'y a que trente membres dans la bourse, et qu'il y a peut-être cent à deux cents producteurs dans les environs.

Q.—Comment sont admis les membres dans la bourse ? R.—Ils sont admis en payant la somme de dix piastres, et en donnant leur nom.

Q.—Sont-ils admis au scrutin ? R.—Oui, au scrutin.

Q.—Est-ce du consentement de la majorité des producteurs de pétrole, à Pérolia que cette bourse existe ? R.—Je ne pourrais vous le dire ; ceci est en dehors de ma connaissance. Je ne serais pas surpris d'apprendre qu'il en fut ainsi, cependant.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—La bourse ne met-elle pas un embargo sur les personnes qui n'en font pas partie, en tant qu'il s'agit de faire affaires avec elle ? R.—Je ne vois pas pourquoi elle le ferait.

Q.—N'entrave-t-elle pas le commerce fait par d'autres personnes ? R.—Je ne vois pas pourquoi.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avant que la bourse existât, les producteurs et les raffineurs souffraient-ils de l'absence d'un marché ? R.—Oui, parfois. Avant l'établissement de la bourse de pétrole de Pérolia, ils étaient bien embarrassés. Le prix de la matière à l'état brut était descendu à soixante cents. Une assemblée publique des producteurs et autres fut convoquée pour étudier la situation, et une résolution fut adoptée pourvoyant à l'établissement d'une bourse, et la bourse fut ainsi le résultat d'une assemblée publique.

Q.—A une époque antérieure à la formation de cette bourse, disons, durant le cours des quatre dernières années, y a-t-il eu plus de pétrole produit alors que maintenant, en prenant une année pour exemple ? R.—Je ne pourrais le dire, d'après ma propre expérience, mais je crois que probablement, il s'est produit, il y a trois ou quatre ans, plus de pétrole qu'il ne s'en produit aujourd'hui. C'est en 1881 et 1882 que la production a été la plus grande ; de fait, elle fut immense dans ces années-là.

Q.—La production fut plus considérable alors qu'elle ne l'est aujourd'hui ? R.—Oui, peut-être du double.

Q.—En 1882, il n'y avait pas de bourse ? R.—En 1882, nous organisâmes la bourse des pétroles à l'automne.

Q.—Il n'y a pas eu de bourse à venir jusqu'aux trois dernières années, c'est-à-dire, pratiquement ? R.—Pratiquement, non.

Q.—Et vous dites qu'à cette époque la production du pétrole était plus considérable qu'elle n'est aujourd'hui ? R.—Oui.

Q.—Ne peut-on pas en conclure, naturellement, qu'il a dû y avoir un surplus considérable de pétrole produit et emmagasiné ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous ce qu'est devenu ce pétrole ? R.—Oui ; j'en ai une très bonne idée.

Q.—A-t-il été expédié ? R.—Je le crois, en grande partie. Une partie a été exportée à certains endroits des Etats-Unis comme combustible. Je crois qu'une partie est allée à Chicago, et a été employée par l'aqueduc comme combustible. Nous avons souscrit une certaine somme, et nous avons exporté cette huile.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'était essayer d'écraser le marché américain ? R.—Non ; ils ne se servaient pas aux Etats-Unis du pétrole à l'état brut mais ils eurent l'idée qu'ils pouvaient se servir de notre pétrole canadien pour leur aqueduc, et je crois qu'ils en employèrent jusqu'à 30,000 ou 40,000 barils, si je me rappelle bien. Ceci se passait avant qu'on eut découvert les sources d'Ohio.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—N'y a-t-il pas aujourd'hui une surabondance de production de pétrole ? R.—Non.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Voudriez-vous nous donner quelques informations au sujet de l'épreuve de l'éclat de la lumière et de la combustion du pétrole et au sujet de la décoloration du pétrole ? R.—Relativement à l'épreuve de l'éclat de la lumière du pétrole, je suis fortement d'avis que le degré exigé par le gouvernement, dans ce pays, est trop élevé, c'est-à-dire qu'il est beaucoup plus élevé qu'il n'est besoin qu'il soit. La loi de l'Etat de New-York, de l'Angleterre, et, je crois, de la majeure partie du continent européen exige environ 73 degrés d'après notre méthode. Certains Etats de l'est, si je ne me trompe, le New-Jersey et d'autres ont une épreuve qui descend jusqu'à 63 degrés. Certains Etats plus à l'ouest s'élèvent à 80 degrés et une fraction, d'autres plus à l'ouest encore, vont plus haut, pour des raisons particulières. Notre degré d'épreuve est de 95 : notre pétrole est d'une nature telle que pour égaliser l'épreuve américaine il n'exige pas un éclat de lumière aussi considérable ; dix ou quinze degrés de moins peut-être, le mettraient quant à la pureté, sur le même pied que le pétrole américain. Il y a quelques années, en 1879, je crois, ou subséquemment, le gouvernement du Canada établit une échelle de gravité pour le pétrole, afin d'empêcher nos raffineurs de vendre notre pétrole trop cher, c'est-à-dire d'enlever une trop grande quantité de la matière à l'état brut. La raison entre autres pour laquelle nous demandâmes, à cette époque, au gouvernement d'agir ainsi, fut d'empêcher que de grandes quantités de paraffine fussent mêlées au pétrole à éclairage. Nous demandâmes au gouvernement, à cette époque (1879) de baisser notre échelle d'épreuve de l'éclat de lumière en proportion du pétrole américain ou de l'éclat de lumière requis du pétrole importé, et afin de justifier notre demande, nous priâmes le gouvernement d'insérer dans la loi, la classe relative à l'échelle de gravité. Ainsi que je l'ai dit précédemment, la raison pour laquelle nous avons agi ainsi a été d'empêcher que de la paraffine fût mêlée dans notre pétrole à éclairage. Dans le pétrole américain, il y a beaucoup de paraffine mêlée au pétrole dont la pesanteur est légère, mais tel n'est pas le cas quant à notre pétrole. Prenez du pétrole de huit degrés ou de cinq degrés dans ce pays : nous pouvons le dégager parfaitement de la paraffine, de manière que s'il est exposé à une température au-dessus de zéro de 20 degrés, ou de 20 degrés au-dessous de zéro, vous ne verrez pas flotter de paraffine dans notre pétrole. Du pétrole ordinaire américain fera voir de la paraffine en quantité considérable à 20 degrés au-dessus de zéro et à zéro, ou au-dessous de zéro, il en fera voir extraordinairement. C'est la clef des traits caractéristiques différentiels entre le pétrole américain

et le pétrole canadien, qui nécessite le besoin d'une épreuve d'éclat de lumière plus élevé pour le pétrole américain que pour le pétrole canadien. L'expérience a établi que dans les États de l'Ouest, par exemple, au Minnesota, et, dans plusieurs autres de ces États, du pétrole dont l'épreuve d'éclat de lumière est basse, égale à celle qui existe dans les États de l'est ne convient pas à leur climat, où ils ont une température excessivement basse pendant une période de temps ininterrompue. Vous extrairez du pétrole à éclairage par lui-même, et peut-être du pétrole dont l'éclat moyen de lumière, est de 95 degrés, donnera, une fois séparé du pétrole à éclairage n'ayant pas plus de 90 degrés. Au printemps, lorsque le pétrole fond complètement, vous obtiendrez de la paraffine et du pétrole pesants. Ce pétrole est toujours dangereux, si la lumière est haute, parce qu'il ne remonte pas la mèche de la lampe. Le pétrole devrait toujours tenir la mèche imbibée, il devrait tenir le bec de la lampe net et empêcher la lampe de chauffer. Lorsque la mèche de lampe est bien imbibée de pétrole et que la lumière est haute, la lampe est loin de chauffer comme elle chauffe lorsqu'elle n'est pas pénétrée de pétrole. Il n'y a pas cette évaporation constante qui correspond au procédé du refroidissement. Je vous renvoie au rapport de Henry A. Castle, inspecteur de pétrole pour l'État du Minnesota, à l'appui de ce que je dis. J'ai transmis une communication à ce sujet au ministre du Revenu de l'Intérieur, l'hiver dernier, et si vous le jugez bon, je vous en donnerai une copie, car c'est peut-être trop long d'en faire la lecture. Cette communication contient un exposé de ce que je suggérerais au gouvernement de faire pour ce qui est de la législation nouvelle.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Dites-nous ce dont vous avez besoin pour ce qui est de la protection du gouvernement ou de la législation pour l'avantage de l'industrie du pétrole ? R.—En premier lieu, le gouvernement devrait baisser l'échelle d'éclat de lumière du pétrole canadien à environ 85 degrés, et modifier la loi sous ce rapport. En second lieu, je crois qu'il devrait insérer dans l'acte concernant l'inspection du pétrole une clause semblable à celle que contient l'acte concernant l'inspection du gaz, 36 Victoria, chapitre 48, article, 28 : et nous devrions avoir une clause semblable à celle-ci " qu'à compter de la mise en vigueur des dispositions du présent acte, toute personne qui vendra du pétrole, ce pétrole ne devra pas accuser une trop grande quantité de soufre lorsqu'il sera mis à l'épreuve conformément à la règle stipulée à cette fin, à moins que ce vendeur n'ait expressément entrepris de fournir du pétrole d'une qualité différente de celle prescrite ". La raison qui me fait désirer un changement dans la loi est celle-ci : c'est que la principale difficulté que nous rencontrons dans notre commerce d'aujourd'hui est le fait que mes pétroles contiennent une quantité considérable de soufre. Je constate qu'une grande quantité de notre pétrole qui se consume dans le pays contient au moins 120 grains de soufre par gallon. C'est dommageable ; et ce pétrole est certainement malsain pour ceux qui s'en servent. On peut dégager notre pétrole du soufre aussi bien que le pétrole américain et notre pétrole une fois épuré est meilleur que le pétrole américain importé dans le pays. La difficulté qu'il y a, en général, à fournir au public canadien cette qualité de pétrole provient de la peine qu'a le marchand ou le consommateur à reconnaître la qualité du pétrole au premier coup d'œil. Il ne peut dire si le pétrole est comparativement pur ou non, tant qu'il n'en a pas fait usage, et à moins que la loi ne force à propos le fabricant à purifier son pétrole, il serait difficile d'obtenir l'introduction de méthodes améliorées. Je suggérerais que le gouvernement incorporât simplement dans l'acte d'inspection un article semblable à celui que je viens de citer. Nous avons ici un précédent ; l'inspecteur du gouvernement dans les différentes villes serait le juge en cas de dispute, et je crois que de cette manière on remédierait pratiquement à toutes les difficultés dont nous souffrons ici.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous croyez que cela protégerait le producteur et le consommateur ? R.—
Oui : et cela protégerait aussi les raffineurs.

Interrogé par M. MoLEAN :—

Q.—Combien de barils d'huile produit-on par jour, à Pétrolia ? R.—Je l'ignore.

Q.—En avez-vous une idée ? R.—Oui.

Q.—Quelle est-elle ? R.—Environ 45.000 ou 46.000 barils d'huile par mois, toute la région comprise, mais je ne suis pas en mesure de faire un calcul exact.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Si le pétrole de provenance américaine était frappé de droits plus élevés, croyez-vous que ce serait avantageux pour les fabricants de pétrole et pour les raffineurs ? R.—Je ne le crois pas,

Q.—Veuillez dire pourquoi vous êtes de cet avis ? R.—Je crois qu'un pareil changement nous conduirait probablement à des négligences telles dans notre industrie, qu'au lieu de l'améliorer nous la ruinerions. Je crois que les droits sont assez élevés.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Trouvez-vous que la demande de qualités supérieures d'huile augmente, même celle des meilleures qualités ? R.—Je le crois, mais je ne le sais pas d'une manière précise, n'étant point dans une raffinerie.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Dans les provinces maritimes, nous constatons, ou nous croyons constater que le pétrole canadien dégage une plus forte odeur et décolore plus les verres de lampe que l'huile de provenance américaine. R.—C'est la même chose ici, et je crois que ce que j'ai suggéré remédierait à cela. Si l'on prohibait l'expédition de l'huile contenant ces matières étrangères, ou, lorsqu'une vente est faite, si l'huile ainsi vendue était censée ne pas contenir ces matières, advenant une dispute entre le marchand et le vendeur, au sujet de l'huile, tout ce qu'il y aurait à faire ce serait d'aller trouver l'inspecteur du gaz et de faire condamner cette huile, qui serait renvoyée au vendeur. Je présume que cela le porterait à faire attention et à expédier à l'avenir de l'huile pure. Dans la Nouvelle-Ecosse, les marchands peuvent acheter de l'huile pure s'ils le désirent et s'ils consentent à en payer la valeur. Je suppose qu'elle coûte une fraction d'un centin de plus que celle de qualité tout à fait inférieure. Je suis sûr qu'elle ne coûterait pas plus d'une fraction d'un centin additionnel par gallon ; mais, malheureusement, les marchands ne savent pas comment agir en pareil cas, et je crois qu'ils sont disposés à accepter n'importe quel article qui leur est offert, s'il y a une différence d'une fraction d'un centin dans le prix.

Q.—A quel prix peut-on acheter ici cette huile dont vous parlez, par changement de wagon ? R.—Vous pouvez acheter ici à raison d'environ 10½ centins le gallon de l'huile qui satisfait la population des provinces maritimes et qui vaut celle qu'elle reçoit des Etats-Unis. Je crois qu'il ne serait pas difficile aujourd'hui d'acheter ici pour 10½ centins de l'huile aussi bonne que celle dont la population des provinces maritimes faisait usage il y a douze mois.

Q.—On a renvoyé de grandes quantités de pétrole américain ? R.—Oui ; une partie de l'huile américaine importée dans cette région est extrêmement mauvaise.

Q.—Je suis d'avis que l'huile de provenance américaine se vend généralement là-bas, 23 centins le gallon, au baril. R.—Oui.

Interrogé Par M. GIBSON :—

Q.—Il doit y avoir une grande différence entre le prix du fabricant de l'huile et ce que paie le consommateur. Quelle en est la raison ? R.—Je ne puis naturellement vous le dire. J'ignore ce que paie le consommateur.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Le consommateur paie 20 centins par gallon, à Toronto. R.—Je suppose qu'il y a une raison pour cela. Les détaillants aiment probablement à faire de grands bénéfices.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Combien coûte le transport d'un baril d'huile d'ici au Nouveau-Brunswick et à la Nouvelle-Écosse ? R.—Je l'ignore ; je suppose que le transport coûte environ 3 centins par gallon.

JOHN FRASER, agent d'immeubles, Petrolia, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Voulez-vous, s'il vous plaît, dire à la Commission si les ouvriers de Petrolia et des environs peuvent faire beaucoup d'économies, ou s'ils économisent beaucoup d'argent sur ce qu'ils gagnent, d'après ce que vous en savez ? R.—Je n'ai réellement pas de données qui puissent me permettre d'émettre une opinion sur ce point. D'après ce que je connais de la population d'ici, je crois que les salaires sont assez bons, mais le coût de la vie est passablement élevé. J'entends souvent les ouvriers se plaindre du coût élevé de la vie ; les loyers par exemple, sont passablement chers, et le coût de la vie en général est un peu plus élevé ici que dans la moyenne des villes canadiennes.

Q.—Est-ce que les hommes ne sont pas constamment employés ici ? R.—Oui ; je suis porté à le croire. Je crois qu'il n'y a qu'une très faible partie des ouvriers sans emploi ; règle générale, la classe ouvrière d'ici a assez constamment de l'emploi.

Q.—Avez-vous une idée de la proportion des ouvriers qui sont propriétaires des maisons qu'ils habitent—c'est-à-dire qui les possèdent ou en paient le prix d'achat ? R.—Je ne saurais donner une opinion à ce sujet autrement que par un simple à peu près. Je crois qu'en consultant le rôle d'évaluation vous pourriez probablement obtenir ces informations d'une manière plus précise que de toute autre source. En examinant le rôle d'évaluation, et repassant les noms, je pourrais constater assez exactement ce qui en est.

Q.—Je suppose qu'un bon nombre d'ouvriers, sont propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Un bon nombre des ouvriers d'ici sont propriétaires ; il est à ma connaissance qu'un bon nombre d'entre eux sont propriétaires de maisons qu'ils ont achetées à des termes faciles, ils les paient par versements mensuels, en payant l'intérêt, ou à d'autres conditions.

Q.—Croyez-vous que la population d'ici, en général, soit prospère ? R.—Oui ; je suis heureux de pouvoir dire que notre population est assez prospère.

Q.—Pouvez-vous donner, à la commission, des informations relativement à la participation des ouvriers aux bénéfices réalisés dans les affaires ? R.—Je ne sais pas que le système ait été introduit ici ; je ne sais pas qu'il soit en vigueur dans aucun établissement industriel d'ici.

Q.—En votre qualité d'homme d'affaires, croyez-vous que l'établissement d'un bureau de statistique ouvrière serait avantageux aux classes ouvrières du pays ? R.—Oui ; je n'hésite pas à dire, qu'à mon avis, ce serait avantageux.

Q.—Pouvez-vous énumérer quelques-uns des avantages qui résulteraient, selon vous, de l'établissement d'un bureau de ce genre ? R.—Pour parler d'une manière générale, je crois que cela assurerait, naturellement, l'exactitude des renseignements sur toutes les questions d'importance vitale, pour les classes ouvrières ; et, il va sans dire, que l'on ne peut obtenir des renseignements exacts que d'une source officielle de

ce genre. Les autres classes, les classes industrielles, les capitalistes et les patrons, obtiennent par le moyen de règlements adoptés par le gouvernement, ou par eux-mêmes, des renseignements exacts, tandis que les ouvriers en sont privés. Si les classes ouvrières étaient organisées, de manière à pouvoir se procurer elles-mêmes ces renseignements, ce serait peut-être tout aussi bien que si elles les obtenaient par l'intermédiaire du gouvernement ; mais, dans une question de ce genre, je crois que les ouvriers bénéficieraient de l'établissement d'un bureau de statistique ouvrière.

Q.—Croyez-vous que ce serait un avantage pour les marchands et les industriels, si l'on donnait les prix courants des divers marchés, les prix des articles fabriqués et le prix de la main-d'œuvre ? R.—En les publiant ?

Q.—Oui ? R.—Oui ; je le crois.

Q.—Un bureau de statistique serait naturellement destiné à embrasser tous ces détails ? R.—Oui ; je crois que ce serait d'un grand avantage, tant pour les patrons que pour les employés. Un des résultats de la création d'un pareil bureau serait, je crois, de faire disparaître les malentendus entre les patrons et les employés, et peut-être, de prévenir beaucoup de conflits. Une grande partie des difficultés qu'on éprouve dans les affaires provient du défaut de renseignements suffisants, sur des points importants.

Q.—Êtes-vous au fait des lois touchant les hypothèques et la saisie des salaires ? R.—Non ; je n'ai aucune expérience personnelle en ces matières.

Q.—Avez-vous quelque information particulière à fournir à la commission ? R.—Non, pas dans le moment.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Supposons qu'un homme désire se bâtir une maison, quel taux d'intérêt lui demanderiez-vous sur un prêt de mille piastres ? R.—Le taux que ma compagnie exige actuellement sur les prêts faits dans la ville est de 8 pour cent ; mais, notre compagnie a été fondée pour des affaires exclusivement avec les cultivateurs. Ce n'est que dernièrement, que nous avons commencé à prêter dans la ville. Notre capital est restreint comparé à celui des grandes compagnies de prêts, et dans ces derniers temps, nous n'avons pas eu à notre disposition autant d'argent qu'il nous eût fallu pour répondre aux demandes des emprunteurs de la ville et des cultivateurs.

Q.—A quel taux d'intérêt votre compagnie est-elle disposée à prêter de l'argent aux cultivateurs sur bonne hypothèque ? R.—Notre taux actuel est de 7 pour cent. Nous avons prêté beaucoup d'argent à 6 et 6½ pour cent, argent que nous avons prêté l'an dernier. Notre taux actuel est de 7 pour cent. Le prix de l'argent est un peu plus élevé qu'il y a six mois.

Q.—Vous faites des affaires principalement avec les cultivateurs ? R.—Oui ; je crois que 90 pour cent de nos capitaux sont prêtés sur des propriétés rurales.

Q.—Faites-vous des affaires dans la ville ? R.—Oui, quelque peu.

Q.—Louez-vous des maisons en l'absence de leurs propriétaires, comme agents de ces propriétaires ou de la compagnie ? R.—Non ; mais je l'ai fait, individuellement.

Q.—Les compagnies achètent-elles ici des lots vacants qu'elles gardent jusqu'à ce que leur valeur augmente ? R.—Non ; nous n'avons jamais fait cela.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je suppose que votre compagnie n'achète que lorsque cela est nécessaire ? R.—Oui ; notre compagnie n'a été établie qu'en 1882, et elle n'a encore jamais fait cela.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Lorsqu'un homme achète un lot dans la ville, et qu'il le bâtit, et l'améliore, ne croyez-vous pas qu'il devrait payer pour cette propriété plus de taxes que celui

qui garde, dans un but de spéculation, un lot vacant qui ne rapporte rien ? R.—Non, je crois, au contraire, que l'on doit lui accorder plus de facilités, si c'est possible ; je n'aime pas le système qui consiste à encourager la détention de terrains dans un but de spéculation.

Q.—Je crois que cette opinion n'est pas généralement partagée par les agents d'immeubles ? R.—C'est probable ; je suis agent, mais propriétaire aussi.

Q.—Croyez-vous, que dans ce cas, ce soit gêner les individus dans la petite spéculation ? R.—Le programme de notre compagnie tend absolument à l'amélioration des terrains.

CHARLES JENKINS, fabricant d'huile, Pétria, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Voulez-vous dire à la commission quels sont les désavantages qu'éprouvent ici, les fabricants d'huile,—les difficultés que vous aimeriez voir enlever par la législation ? R.—Je ne connais rien de particulier, dans le moment, qui puisse être effectué, au moyen de la législation, si ce n'est, qu'à mon avis, l'épreuve à laquelle l'huile est soumise est trop élevée, et fait perdre à l'article fabriqué une partie de sa valeur, sous le rapport de la combustion.

Q.—Une modification de l'épreuve serait-elle avantageuse au consommateur ? R.—Non ; je crois qu'il n'y aurait aucun danger de ce côté-là, vu que la manière de faire l'épreuve de l'huile est très bien connue.

Q.—Si l'huile était généralement inspectée par des officiers du gouvernement, cela constituerait-il une garantie pour le consommateur ? R.—L'huile est généralement inspectée par des officiers du gouvernement. L'épreuve adoptée est ordinairement celle que l'on appelle aujourd'hui, épreuve d'éclat 95 ; elle pourrait être réduite à 90, peut être à 85 ; le degré exact auquel elle pourrait être réduite avec sûreté pourrait être déterminé par l'expérience ; je n'hésiterais pas à fixer l'épreuve d'éclat à 90.

Q.—Se peut-il, avec le mode actuel d'inspection, que de l'huile de qualité inférieure soit placée sur le marché ? R.—La chose est possible avec le mode actuel de fabrication. Cela résulte nécessairement de ce mode d'inspection, par lequel notre huile n'atteint pas sa pleine valeur de combustion.

Q.—Avec le mode actuel, un article inférieur pourrait être substitué à un article supérieur ? R.—D'après la manière dont nous fabriquons actuellement notre huile, elle n'atteint pas toute sa valeur élémentaire.

Q.—Toute l'huile qui est expédiée a-t-elle les qualités exigées par le gouvernement ? R.—Oui, elle est censée les avoir. Il peut y avoir erreur, mais je crois, qu'en général, elle a les qualités qu'exige le gouvernement.

Q.—Comment alors expliquez-vous la différence dans la qualité de l'huile ? R.—Si je suis bien renseigné, il n'y a pas d'endroit, au monde, où l'on fasse une épreuve convenable de la propriété de combustion de l'huile, c'est-à-dire une épreuve de la manière dont elle brûle ; on en éprouve la couleur, le poids ou l'odeur, tout, excepté la capillarité. Je ne sache pas qu'il en ait été question ailleurs qu'ici, et nous n'avons pu introduire l'épreuve dans notre pratique ; mais il me semble très évident que l'on devra en arriver là, un jour ou l'autre — c'est-à-dire qu'il nous faudra introduire l'épreuve relative à la propriété de la combustion de l'huile.

Q.—Une pareille épreuve, relativement à la sûreté de l'huile, serait-elle une garantie contre les explosions ? R.—Pas une épreuve de ce genre seulement. Il faudrait, naturellement, une autre épreuve ; l'huile peut être dans un état qui permette d'en faire sûrement usage, et en même temps avoir une mauvaise action capillaire, et je puis dire que l'on devra, à l'avenir, reconnaître la capillarité de l'huile plus qu'on ne l'a fait par le passé, dans la fabrication de l'huile.

Q.—La demande des meilleures qualités d'huile a-t-elle augmenté ? R.—Elle augmente beaucoup ; c'est pourquoi cette mitigation particulière de la loi serait dans

notre intérêt. Cela nous permettrait d'approvisionner une plus grande partie du marché. Aujourd'hui nous n'approvisionnons pas plus des deux tiers du marché canadien.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—L'épreuve en usage est-elle fixée par un acte du parlement ? R.—Oui.

Q.—Il faudrait alors un acte du parlement pour la changer ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que vous approvisionnez actuellement les deux tiers du marché ? R.—C'est à peu près cela autant qu'il nous est possible de le constater. Nous avons un désavantage, mais je ne vois pas comment on pourrait y remédier au moyen de la législation ; je veux parler de la concurrence que l'huile de provenance américaine fait à la nôtre. Vous savez que nous avons ici une très étendue frontière, et vous connaissez la position géographique du Canada qui permet au raffineur américain d'envoyer très facilement de l'huile dans ce pays. L'industrie de l'huile aux Etats-Unis est virtuellement un monopole gigantesque. Un des privilèges de leurs raffineurs consiste dans les taux réduits des chemins de fer ; ils peuvent manier toute l'huile que produit le pays, et ils donnent à certains marchands d'ici les moyens de manier leur huile, en leur garantissant un certain profit. De sorte que lorsque le raffineur canadien essaie de pousser la vente de sa marchandise, le marchand lui dit : " J'ai une garantie de 3 centins sur l'huile américaine, et je ne fais que 1½ pour cent sur la vôtre, ça ne me paie point de vendre la vôtre. "

Q.—Quel est l'effet de la loi des chemins de fer des Etats-Unis sur les taux de fret dont vous avez parlé ? R.—Je crois qu'il n'y avait pas de taux préférentiels. On débat continuellement cette question ; mais si l'on prend tous les fabricants de Buffalo et de Cleveland, il n'y a pas beaucoup de difficultés. L'effet est que ce monopole de l'huile de l'autre côté de la frontière a beaucoup d'influence sur tous les chemins de fer—je veux parler de la *Standard Oil Company* ; et c'est un cas très sérieux, en ce qui nous concerne.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Êtes-vous placés ici dans une position désavantageuse pour ce qui regarde les taux du fret ? R.—Nous l'avons été par le passé ; aujourd'hui, je ne sais précisément ce qui en est.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous avez néanmoins de la concurrence ? R.—Oui. Il peut y avoir des erreurs, à présent, relativement aux taux, mais je ne connais pas suffisamment la question pour parler avec autorité.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Si l'on fabriquait de meilleure huile, croyez-vous que vous pourriez faire concurrence à l'huile américaine qui vient dans ce pays ? R.—Si l'on permettait de fabriquer une quantité d'huile supérieure en mitigéant la loi, il en résulterait une augmentation de la garantie d'huile supérieure, que nous extrayons de l'huile crue, et cela nous permettrait de réaliser davantage, et partant toute l'industrie en bénéficierait. Le fabricant serait naturellement porté à croire que tout ce qui élèverait les prix, même d'une manière insignifiante, serait contraire à ses intérêts, mais, dans les circonstances, c'est ce qui pourrait arriver de mieux, vu la grande quantité d'huile qui est importée des Etats-Unis.

Q.—Fait-on usage de beaucoup d'huile crue pour le chauffage, en dehors de Petrolia ? R.—On n'en consomme pas une grande quantité, nulle part mais, la demande de l'huile de Petrolia pour le chauffage augmente. Ça ne nous paie pas d'employer de l'huile crue pour le chauffage ; nous voulons extraire l'huile à brûler pour approvisionner le pays.

Q.—Et les déchets ? R.—Nous perdons les déchets, bien que ce soit un produit d'une grande valeur. Ce sont les huiles grossières que l'on emploie généralement pour le chauffage.

Q.—Leur usage augmente-t-il beaucoup ? R.—Cette industrie augmente constamment, et ce genre de chauffage augmente pareillement. Nous nous chauffons ainsi, depuis vingt ans.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Emploie-t-on tout ce combustible à l'état liquide ? R.—Oui ; on en réduit les particules à un état de finesse convenable en les unissant au moyen de la vapeur, et ensuite, il est divisé en particules très fines, de sorte qu'il ne se produit pas de fumée. Il y a des améliorations à faire sous ce rapport, mais tout de même, ça va assez bien aujourd'hui.

Interrogé par M. HÉAKES :—

Q.—Fabriquez-vous aussi des huiles lubrifiantes ? R.—Nous n'en fabriquons pas. Je n'ai pas d'expérience particulière sur ce sujet, du moins en ce qui concerne certaines parties de cette industrie.

Q.—Fabrique-t-on de ces huiles, ici ? R.—On en fabrique beaucoup. Cette industrie est subdivisée. Il y a ce que nous appelons les huiles noires qui sont faites sans préparation particulière, et je me suis beaucoup occupé de la fabrication de ces espèces d'huile. Il y a aussi l'huile distillée, qui est mêlée à d'autres huiles animales et végétales, et qui est fabriquée sur demande. Cela devient naturellement une industrie particulière.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—S'élève-t-il des difficultés entre les producteurs et les raffineurs, relativement au mesurage des réservoirs—Je veux dire des malentendus ? R.—Je ne sache pas qu'il y ait eu aucun malentendu sur ce point.

Q.—N'existe-il aucun malentendu ? R.—Règle générale, le producteur se procure une mesure pour livrer son huile ; ces mesures sont de différentes grandeurs contenant de quatre à dix barils ; elles sont faites de matériaux qui se contractent, du bois de pin. On met dans ce wagon-réservoir des fluides à divers degrés de température, venant quelquefois des raffineurs et d'une température de 200 à 300 degrés. On se servira ensuite de ce réservoir pour transporter de l'huile à une température de 60 à 70 degrés, et comme résultat la mesure qui jauge aujourd'hui neuf barils ne tiendra pas cette quantité dans deux mois. Le réceptacle se contracte et sa capacité varie constamment. Naturellement, si le producteur faisait les frais de se procurer un réservoir convenable, d'une capacité exacte, il n'y aurait point de divergence d'opinion relativement au mesurage ; mais aujourd'hui, ce mesurage a besoin d'être très souvent revisé.

Q.—Vous parlez en ce moment du mesurage de l'huile crue ? R.—Oui.

Q.—Lorsque l'huile est raffinée, comment est-elle mesurée. Elle est mesurée avec une mesure étalon autorisée par le gouvernement ? R.—L'huile qui est expédiée d'ici en barils est pesée ; on en prend le poids spécifique, et un officier du gouvernement réduit le poids en gallons divisés par le poids spécifique, de sorte que la quantité en gallons de toute l'huile expédiée d'ici est déterminée par le poids—c'est-à-dire tout ce qui est expédiée en barils. On en expédie une grande quantité au réservoir de ces wagons, et ces wagons ont ordinairement été mesurés par quelqu'un, et si le destinataire de l'huile consent à prendre le mesurage des wagons, nul autre n'a rien à dire. C'est au marchand de Toronto, qui reçoit les wagons-réservoirs d'huile, disons 100 barils, à voir à ce qu'il y ait 3,500 gallons, et non 3,400.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Les wagons portatifs qui servent au transport de l'huile appartiennent-ils

aux raffineurs ? R.—Non, ils appartiennent aux producteurs ou aux voituriers en général.

Q.—Les raffineurs les font venir et revisent le mesurage ? R.—Généralement, quelqu'un les a mesurés et marqués ; les gens ne veulent point accepter l'huile, à moins que les réservoirs ne soient marqués ; il y a ici un ou deux établissements qui ont fait une spécialité de la chose, et ils ont été forcés d'agir ainsi parce qu'ils manient continuellement ce produit. Il arrive souvent que ces réservoirs n'ont pas été examinés depuis quelque temps. Cette revision est nécessaire et si vous vérifiez aujourd'hui le mesurage exact, vous constateriez qu'il y a, en moyenne, un ou deux gallons à l'avantage du producteur, c'est-à-dire en prenant la moyenne de tous les réservoirs. Il y a naturellement des exceptions.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Je suppose que ces réservoirs sont censés contenir certaines quantités ? R.—Ils sont censés jauger ce qui y est marqué ; un réservoir peut contenir neuf barils, un autre huit barils et trente-trois gallons, un troisième sept barils et vingt-quatre gallons.

Q.—Les mesures sont-elles marquées sur ces réservoirs ? R.—Oui, lorsqu'ils sont mesurés.

Q.—Qui marque ces réservoirs ? Sont-ils marqués par ordre du gouvernement ? R.—Non ; ce n'est pas par ordre du gouvernement.

Q.—Par ordre de qui le sont-ils ? R.—La capacité de ces réservoirs a été marquée par quelques-uns de ceux qui les ont mesurés pour leur servir de guide lorsqu'ils reçoivent l'huile.

Q.—Quelle garantie y a-t-il au pour le public ou le producteur que ce mesurage est exact ? R.—La garantie consiste en ce qu'il peut reviser la chose en tout temps ; il est à même de le faire.

Q.—Ne serait-il pas opportun de faire nommer un officier d'accise pour mesurer ces réservoirs, tout comme on fait aujourd'hui dans le département des poids et mesures ? R.—Je ne crois pas qu'un certificat d'officier d'accise serait bon pour une semaine. J'aimerais beaucoup à voir un pouvoir central faire cette besogne d'une manière quelconque, parce que c'est une de ces petites difficultés commerciales qui règnent constamment, quoique, en somme, je crois que justice est rendue à tout le monde.

Q.—Croyez-vous que l'on obtiendrait de cette manière des mesurages exacts ? R.—Je crois que ce serait possible si l'on introduisait une pareille méthode ; mais lorsqu'on prend des réservoirs de pin et qu'on s'en sert de toutes les façons, et dans tous les temps, leur capacité ne reste pas la même.

Q.—Mais pour ce qui est du mesurage des réservoirs, ne pourrait-on pas y obvier en les faisant faire en métal ? R.—Ça pourrait se faire si les mesures étaient faites d'après un modèle déterminé et que la capacité en fût établie par les officiers compétents ; cette capacité resterait la même jusqu'à ce qu'ils fussent usés.

Q.—Même en l'absence d'une mesure en métal, est-ce qu'un jaugeur ne pourrait pas reviser le mesurage, ce qui le placerait sous le contrôle du gouvernement ? R.—Oui, mais il faudrait que cela fût fait fréquemment.

Q.—Vous croyez alors que cela pourrait se faire, même avec des vaisseaux en bois ? R.—Oui, pourvu qu'ils fussent mesurés souvent : Des réservoirs n'ont pas été mesurés, à ma connaissance, depuis dix ans.

Q.—Le jaugeur prendrait la mesure et ferait la part du retrait pour les réservoirs en bois ? R.—Cela pourrait se faire s'ils étaient souvent mesurés et marqués.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Si je comprends bien, vous dites que ces réservoirs appartiennent à des personnes qui gagnent leur vie avec cette industrie ? R.—Ils appartiennent aux voituriers, aux producteurs, et quelquefois aux raffineurs.

Q.—Avez-vous une idée de la différence du coût entre un réservoir en bois et un réservoir en métal pour cette fin ? R.—J'en ai une idée, car j'en ai acheté des deux espèces. Un réservoir en métal coûte environ le double d'un réservoir en bois.

Q.—Si l'on fixait une mesure étalon pour ces réservoirs, et si on exigeait qu'ils fussent faits en fer, de manière à leur donner une capacité déterminée, croyez-vous que cela aurait pour effet d'éloigner de ce genre d'affaires les classes relativement pauvres ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Ces personnes pourraient-elles acheter des réservoirs en fer ? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Quel est le coût d'un réservoir en fer et d'un réservoir en bois ? R.—Un réservoir en bois coûte environ \$25, et un réservoir en fer, \$50. On emploie le bois, parce que c'est la matière à la main, car on se sert depuis longtemps de réservoirs en bois, et ce n'est que dans ces derniers temps que l'on a senti la nécessité d'une amélioration. En somme, je crois que les producteurs ont l'avantage.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pourriez-vous nous dire de quelle manière vous mesurez ces réservoirs ? R.—Nous avons une mesure approuvée de cinq gallons marquée par le gouvernement, et nous avons aussi d'autres mesures. Cette mesure est remplie d'eau, et chaque quantité de cinq gallons qui est versée est marquée. Nous remplissons le réservoir de cette manière, et nous faisons une autre épreuve en retirant l'eau, dans la mesure de cinq gallons. De cette manière nous faisons deux épreuves. Il peut se produire des erreurs, mais en revisant les mesurages, nous n'avons encore trouvé aucune différence, bien que les intéressés les aient vérifiés. Nous disons aux gens : " Vous pouvez vérifier la mesure quand cela vous plaira." J'ai demandé, à maintes reprises, qu'on adoptât un étalon commun pour le mesurage de ces réservoirs, mais nous n'avons pu obtenir ce point.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Vous seriez alors favorable à l'introduction d'une mesure étalon ? R.—Oui ; je ne crois pas qu'il y ait de grief réel—c'est un sentiment plutôt qu'un grief réel—mais, tout de même, un correctif écarterait des difficultés.

JAMES PERKINS, percepteur des taxes, Petrolia, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous examiné le rôle d'évaluation pour vous assurer du nombre des propriétaires et des locataires de la ville ? R.—J'ai parcouru les trois cents premiers noms du rôle d'évaluation, et j'ai constaté qu'il y a, sur ce nombre, cent seize locataires.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quelle est la population de la ville ? R.—Je crois qu'elle est d'environ quatre mille habitants.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est le taux des taxes ici ? R.—Un vingt-huit millième dans la piastre. Il y a aussi une taxe de droit de façade, dans une certaine partie de la ville.

Q.—Connaissez-vous quelque chose touchant l'évaluation, ici ? R.—La ville est passablement taxée.

Q.—Estimez-vous que les revenus des classes ouvrières sont équitablement

taxés, d'après la loi ? R.—Ces classes ne sont point taxées, sur leurs revenus, à l'exception de quelques teneurs de livres et fonctionnaires.

Q.—Vous savez sans doute qu'il y a une exemption de \$400 ? R.—Il y a aujourd'hui une exemption de \$700.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Y a-t-il plusieurs artisans taxés sur leurs revenus—c'est-à-dire des artisans qui reçoivent un salaire suffisant pour être taxés ? R.—Je ne me rappelle pas en avoir vu sur le rôle.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Prenez-vous les moyens de trouver quels sont les revenus des individus, ou prenez-vous généralement leur parole ? R.—Lorsque j'étais évaluateur, je m'enquerais du montant des revenus d'un chacun, et quelquefois on ne me le donnait pas ; je les inscrivais alors pour le montant donné, et je laissais faire.

Q.—Mais s'ils vous répondaient, que faisiez-vous ? R.—S'ils me donnaient une réponse, je l'acceptais. Quelquefois, on ne voulait pas me répondre, et alors j'enregistrais un montant que je croyais être à peu près juste.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Demandez-vous des informations aux patrons ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Prenez-vous quelquefois la parole du patron sans vous adresser à l'employé ? R.—Je parle toujours à l'employé avant de m'adresser au patron. Si le premier me donne une réponse satisfaisante, je n'insiste pas.

Q.—Avez-vous jamais rencontré des hommes ayant des revenus élevés, c'est-à-dire, qui se montent à trois chiffres, qui aient essayé de les représenter au plus bas chiffre possible ? R.—Oui ; ils essaient généralement tous de faire cela.

Q.—Avez-vous constaté qu'il en était de même pour ceux dont les revenus sont de \$1.500 à \$2.000 ? R.—Quelques-uns ne veulent pas dire exactement ce qu'ils reçoivent, tandis que d'autres le disent tout de suite.

Q.—Comment savez-vous qu'ils disent la vérité ? R.—J'en suis persuadé, parce que je m'en suis probablement déjà informé. Quelques-uns ne donnent aucune réponse satisfaisante.

Q.—Ne croyez-vous pas que ce serait avantageux pour tout le monde si le rôle d'évaluation était publié, chaque année ? R.—Tout le monde, ici, a accès au rôle d'évaluation qui est sous les yeux de tous ceux qui veulent venir l'examiner.

Q.—Ne serait-il pas avantageux pour les masses, si le rôle d'évaluation était publié tous les ans en brochure ou dans les journaux ? R.—Les personnes taxées auraient une meilleure occasion de constater pour combien elles sont portées sur le rôle d'évaluation.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Si l'on faisait ceci, à Petrolia, combien ça coûterait-il ? R.—Il vous faudrait vous adresser à l'imprimeur pour savoir combien ça coûterait.

Q.—Vous croyez que ce serait avantageux pour l'imprimeur ? R.—Toutes les personnes taxées ont accès au rôle d'évaluation ; elles peuvent venir ici l'examiner.

Q.—Combien de temps ont-elles pour l'examiner ? R.—Quatre ou cinq semaines.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne croyez-vous pas que les frais d'impression du rôle seraient plus que compensés par les résultats qui en découleraient ? R.—Non ; car je ne crois pas que-

les gens se donneraient la peine de l'examiner. Relativement aux comptes de la municipalité, par exemple, tout le monde a droit de venir en chercher une copie, et cependant ces comptes restent empilés, ici.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous que l'imposition d'une taxe sur le revenu soit un principe d'une application satisfaisante? R.—Je préférerais que l'on mit fin au mode actuel de taxe sur le revenu, et que l'on taxât la propriété privée.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—D'après ce que vous connaissez de la taxe sur les revenus, vous y êtes opposé? R.—Je crois que la loi de l'impôt devrait être amendée, de manière à ce que l'on pût taxer les marchandises, en quelque lieu qu'on les trouve. Si l'on interroge un homme qui tient magasin, relativement à l'évaluation, il dira que les marchandises ne lui appartiennent pas, mais qu'elles sont la propriété d'un homme de Toronto. De cette manière, ces marchandises ne sont frappées d'aucune taxe. D'un autre côté, celui qui s'avoue le propriétaire des marchandises que renferme son magasin, et qui représentent une valeur de \$400, \$500 ou \$600, est taxé, tandis que son concurrent, qui a probablement des marchandises, pour quatre fois ce montant, ne l'est pas.

Q.—Croyez-vous que les biens de toutes sortes devraient être frappés de droits? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que ceux qui ont des actions de banque devraient être taxés? R.—Oui, je crois qu'ils devraient payer double taxe.

Q.—Y a-t-il, dans Pétria, beaucoup de ces sortes de biens qui soient exempts de taxes? R.—Je ne saurais répondre à cette question, les banquiers disent qu'ils ne sont pas exempts de taxes.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Taxez-vous les institutions religieuses? R.—Oui. Divers témoins ont fait des déclarations, au sujet du mesurage des réservoirs, et j'aimerais à dire un mot là-dessus. Je crois que le gouvernement devrait charger quelqu'un d'inspecter les mesures d'une capacité dépassant quatre gallons. Nous produisons beaucoup d'huile, ici, 40,000 à 50,000 barils par mois, et d'après la manière dont elle est mesurée aujourd'hui, celui qui reçoit l'huile l'accepte à sa propre mesure. J'ai vu mesurer beaucoup de réservoirs, j'ai fait mesurer les miens. Lorsqu'on vous fait demander vos réservoirs, il vous faut les envoyer, si non, l'on y objectera et vous ne pourrez livrer de l'huile. Quelques-uns d'entre nous ont fait venir d'Hamilton des mesures de quatre gallons étalonnées par l'inspecteur du gouvernement, et en mesurant nos réservoirs, nous avons constaté que leur capacité dépassait celle qui y était marquée. Mais il est inutile de parler de cela, car nous sommes obligés de faire mesurer nos réservoirs par la compagnie, sinon, elle ne veut pas recevoir notre huile.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Qui établit la capacité? R.—Les compagnies. Elles reçoivent l'huile, et établissent la mesure. Elles disent : " Si vous nous laissez mesurer votre huile, nous la prendrons, sinon, nous ne la prendrons pas, car nous n'accepterons pas d'autre mesurage que le nôtre. "

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Y a-t-il ici un inspecteur des poids et mesures? R.—Il en vient un ou deux fois par année, ces officiers n'inspectent cependant pas les réservoirs qui contiennent, de quatre à dix gallons, ou quelques gallons de plus que cela. J'ai fait étalonner un de mes réservoirs, et après m'en être servi, pendant environ trois mois, je reçus ordre de l'envoyer vérifier. Chaque vérification coûte \$1, et après qu'il

eût été mesuré, sa capacité fut réduite de deux gallons. On n'y avait mis ni huile chaude ni rien de ce genre. Après m'en être servi, pendant trois mois, je reçus de nouveau, ordre de l'envoyer vérifier, et sa capacité fut réduite d'un gallon, ce qui faisait trois gallons. Je ne puis dire, si, la deuxième fois ils avaient resserré les cercles, mais la première fois, ils ne l'avaient pas fait. La plupart de mes voisins disent que les réservoirs se contractent, généralement. J'ai toujours prétendu que si les cercles n'ont pas été resserrés ou que l'on n'a point mis de goudron chaud dans les réservoirs, ils ne peuvent avoir rapetissé. En hiver, ils passent les réservoirs à la vapeur et les nettoient parfaitement avant de les mesurer, et, va sans dire, que cela est parfait. Nous avions un grand réservoir qui contenait de 300 à 400 gallons. Mes enfants se procurèrent une mesure vérifiée et mesurèrent le réservoir aussi exactement que possible, mais leur mesurage ne s'accorda pas avec celui de la compagnie. La différence était de moins d'un baril.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Croyez-vous qu'une inspection devrait être faite par des officiers du gouvernement ? R.—Le gouvernement devrait donner à l'inspecteur d'ici le pouvoir d'inspecter les réservoirs. Beaucoup de gens livrent l'huile dans des wagons-réservoirs, et suivant moi, l'inspecteur du gouvernement devrait avoir le pouvoir d'inspecter ces derniers et de les marquer, ce qu'il pourrait faire de temps à autre. Si ces réservoirs sont faits de bois vert, ils se contractent sans doute un peu, si les cercles sont resserrés. Le gouvernement devrait faire quelque chose pour nous venir en aide sous ce rapport, de façon que celui qui achète et reçoit l'huile n'ait pas seul le contrôle du mesurage.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que ce grief disparaîtrait si un officier du revenu de l'intérieur était chargé de janger les réservoirs, chaque fois qu'ils sont livrés, les vieux réservoirs comme les neufs ? R.—Il n'est pas besoin de tout cela. S'ils étaient jaugés deux fois par année, ça suffirait. Les gens seraient alors plus satisfaits, tout comme je le serais moi-même, bien que je ne sois pas mécontent aujourd'hui. Si un homme qui vend 100 à 200 réservoirs d'huile par mois perd un gallon par réservoir, cela constitue une quantité considérable, tandis que les compagnies ont soin de n'en point perdre. Je ne voudrais pas les voir subir des pertes, quand même les réservoirs seraient inspectés par des officiers du gouvernement.

JAMES JOYCE, forgeron et producteur d'huile, Pétrolia, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Sur quel sujet, en particulier, désirez-vous fournir des informations à la Commission ? Est-ce touchant la forge ou la production de l'huile ? R.—Les travaux de forge n'ont pas pris une grande importance, bien que nous fabriquions ici un nombre considérable d'outils pour les pays étrangers. J'exporte une grande quantité d'outils.

Q.—De quelle sorte ? R.—Des outils pour puits de pétrole. La fabrication et l'exportation d'outils de ce genre sont devenues une industrie importante dans le pays. Nous les exportons en Autriche, en Allemagne, en Australie, en Californie, et dans différentes autres parties du monde.

Q.—Cette industrie est-elle très active, ici ? R.—Elle est tout à fait active. Je crois parfois qu'elle n'est encore que dans l'enfance, ici, et qu'elle se développerait si nous avions un marché pour l'écoulement de nos produits.

Q.—Quelle concurrence avez-vous, ici, en fait d'outils à forer ? R.—Ce que je veux

dire par là, c'est que notre marché est approvisionné, probablement, dans la proportion d'un tiers, d'huile américaine. Cela arrête la fabrication d'outils à forer.

Q.—Si notre marché était fermé à l'huile américaine, l'huile canadienne serait en plus grande demande, et on aurait besoin d'un plus grand nombre de puits ? R.—Si l'on fabriquait une meilleure qualité d'huile, cela exclurait l'huile américaine, et il y aurait une plus grande demande d'outils, ce qui nous permettrait d'employer un plus grand nombre d'ouvriers.

Q.—Quels sont les salaires des forgerons, ici ? R.—Un forgeron reçoit, ici, \$1.75 \$2.00 par jour.

Q.—Ont-ils, en général, de l'emploi toute l'année ? R.—Depuis trois ans il y a eu une dépression notable dans l'industrie de l'huile et nous n'avons pu travailler aussi régulièrement que par le passé.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Ce taux que vous avez mentionné est-il le taux des salaires, en général, ou seulement des salaires dans la fabrication d'outils ? R.—C'est à peu près celui des salaires en général, ici, c'est-à-dire \$1.75 à \$2.00 par jour pour un bon forgeron ordinaire. La fabrication d'outils est une branche spéciale ; il n'y a pas d'autre endroit où l'on en fabrique.

Q.—Ces outils seraient-ils propres à l'exploitation des mines de phosphate ? R.—Non ; ils ne sont destinés qu'au forage des puits de pétrole, de sel et d'eau. Nous nous en servons quelquefois pour sonder la houille, mais ils n'ont pas toujours donné des résultats satisfaisants. Pour la houille il n'y a pas de foret qui vaille le foret à diamant. Il est plus coûteux, mais on voit le fond de tout ce que l'on extrait, et l'on peut dire exactement ce qu'il traverse. On peut constater cela assez exactement avec ce foret.

Q.—Vous voulez parler des différentes couches que traverse le foret ? R.—Oui, avec ces forets, nous avons atteint une profondeur de 2,700 à 2,800 pieds.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien coûtent ces forets ? R.—Un assortiment d'outils pour forer jusqu'à une profondeur de 2,000 pieds, un assortiment complet, coûte probablement de \$3,000 à \$3,500.

Q.—Expédiez-vous ces outils dans tout les pays étrangers ? R.—Oui ; cette année, et l'année dernière, j'en ai expédié pour \$2,600 à \$2,700, en Australie c'est-à-dire, des outils à forer, sans compter les machines à vapeur et les chaudières et autres accessoires—les forets seulement avec leurs accessoires.

Q.—Ces \$3,000 valent d'outils à forer jusqu'à une profondeur de 2,000 pieds comprennent-ils la machine à vapeur et la chaudière ? R.—Cela comprendrait la machine à vapeur, la chaudière et les outils avec tous les accessoires pour atteindre une profondeur de 2,000 pieds.

Q.—Combien coûteraient les outils pour atteindre une pareille profondeur ? R.—Probablement \$1,000 ou \$1,200—c'est-à-dire les outils seuls adaptés à la grue.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il beaucoup d'hommes employés employés dans cette industrie ? R.—Oui ; il peut y en avoir huit, dix ou douze. Cette industrie varie comme toutes les autres.

Q.—Y a-t-il quelque chose de particulier que vous désiriez soumettre à la Commission ? R.—La seule chose que je désirerais, dire, c'est qu'il existe, ici, depuis quelques années un grief particulier relativement au mesurage des réservoirs. C'est un grief sérieux pour ceux qui extraient une certaine quantité d'huile.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Vous avez entendu les dépositions d'autres témoins à ce sujet. Avez-vous

quelque chose à y ajouter ? R.—Je crois qu'il est très nécessaire que l'on avise aux moyens d'introduire une mesure approuvée par le gouvernement. Pour le jaugeage des réservoirs à l'huile, il n'y a pas de mesure réglementaire. Au meilleur de ma connaissance, le gouvernement n'est autorisé à mesurer que la capacité d'un minot ; c'est ce que m'a dit l'inspecteur général des poids et mesures, de Windsor.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous êtes d'avis qu'il devrait y avoir un inspecteur nommé par le gouvernement ? R.—C'est certainement là mon opinion, et cet inspecteur devrait être en état de dire si le jaugeage est juste.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce que l'on importe de l'autre côté de la frontière des appareils à forer ? R.—Oui, mais pas en très grande quantité.

Q.—Pourrait-on les fabriquer en Canada ? R.—Oui, on le pourrait ; on en fabrique ici, aujourd'hui.

Q.—Ceux qui sont fabriqués aux Etats-Unis sont-ils préférables à ceux qui sont fabriqués en Canada ? R.—Pas dans ce pays-ci. Aux Etats-Unis on se sert de corde ou de câble pour forer.

Q.—Pourquoi préfère-t-on les appareils à forer de provenance américaine à ceux fabriqués au Canada ? R.—Les gens diffèrent d'opinion à ce sujet. L'un dira qu'il peut faire mieux avec un câble, l'autre dira qu'il peut faire mieux avec des perches. Parfois, un Américain vient ici et perce un ou deux puits, après quoi il s'en retourne. On m'apprend qu'au Manitoba, il y a un ou deux outillages de provenance américaine.

Q.—Croyez-vous, d'après votre expérience, qu'un appareil fabriqué au Canada soit aussi durable qu'un appareil de provenance américaine ? R.—En somme, il est plus durable.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Emploie-t-on des ouvriers exclusivement à fabriquer des outils ? R.—Il y a des boutiques où l'on ne fait pas autre chose. Je ne fais que fabriquer et réparer des outils ; mais il y a des petites boutiques où l'on fait quelques autres ouvrages.

Q.—Pendant combien d'heures vos hommes travaillent-ils par jour ? R.—Dix heures par jour ; quelquefois, en hiver, la journée est réduite à neuf heures, mais pas dans nos ateliers.

Q.—Y a-t-il des ouvriers sans emploi dans la ville ? R.—Pas un grand nombre. Les ouvriers d'ici ont de très bons salaires.

Q.—Ont-ils de l'ouvrage tout le temps ? R.—Oui.

ROBERT BROCK, cultivateur, Township d'Enniskillen, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Depuis quand demeurez-vous ici ? R.—Depuis environ trente ans.

Q.—Quelle est la nature du sol dans cette région-ci ? R.—Je le crois très bon. Pour un pays nouveau, il est très bon.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien de minots de blé on récolte, en moyenne, dans ce township ? R.—La récolte de blé d'automne peut être, en moyenne, de vingt-trois à vingt-quatre minots à l'acre, dans tout le township. J'en ai récolté jusqu'à trente-trois et trente-quatre minots ; mais dans quelques parties du township, cette moyenne ne dépasse pas quatorze minots.

Q.—Avez-vous jamais calculé ce que coûte ici la production d'un minot de blé ? R.—Non ; je ne puis dire que je l'aie fait ; je ne me suis jamais adonné exclu-

sivement à cette culture. Je fais de la culture mixte et ne fais pas une spécialité de la culture du blé, de sorte que je n'ai jamais calculé ce qu'en coûte réellement la culture.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Comme la plupart des cultivateurs, vous ne tenez pas compte de ce que coûte un genre de culture en particulier ? R.—Non ; je n'ai pas tenu de comptes de ce genre.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Élevez-vous des animaux ? R.—Oui.

Q.—Des porcs ? R.—Oui.

Q.—Vendez-vous des porcs ? R.—Non ; je n'en élève point pour les vendre. Je trouve que ça ne paierait point, ici.

Q.—Élevez-vous des bestiaux ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous ouvert votre ferme et commencé avec une terre en bois-debout ? R.—J'ai commencé dans la forêt, à environ quatre mille au sud-ouest de cette ville.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour, en moyenne ? R.—J'ai travaillé quelquefois, pendant dix-huit heures, au temps de la moisson.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Mais en hiver, je suppose que vous ne travaillez pas la moitié de ce temps ? R.—Non ; je n'ai jamais fait cela, en moyenne, pas depuis que je suis capable de travailler.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Travaillez vous dix heures, en moyenne ? R.—Pas moins de dix heures, en moyenne.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous que l'agriculture paie ? R.—Oui, je crois qu'elle paie, lorsqu'on s'y livre méthodiquement.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je suppose que ça dépend de l'homme, comme dans toutes les autres branches d'affaires ? R.—Oui, il y a des insuccès dans cette branche comme dans les autres.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—La condition actuelle du cultivateur peut-elle soutenir avantageusement la comparaison avec ce qu'elle était il y a dix ans ? R.—Je le crois.

Q.—L'agriculture est généralement prospère ? R.—Oui. Les prix ne sont naturellement pas aussi élevés qu'ils étaient, il y a dix ans, mais dans cette partie-ci du pays les cultivateurs paraissent être très prospères. Pour un nouveau pays, je considère qu'ils n'ont pas lieu de se plaindre.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Voulez-vous dire que vous ne pouvez pas vendre aujourd'hui vos produits aussi cher qu'il y a dix ans ? R.—Je veux dire que depuis trois ans le prix des grains est très réduit, comparé à ce qu'il était, il y a quinze ou vingt-cinq ans.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il des beurreries et des fromageries dans les environs ? R.—Pas dans le voisinage immédiat, mais il y a une beurrerie et une fromagerie, à huit ou dix milles d'ici.

Q.—Êtes-vous au fait de l'exploitation des beurreries ? R.—Non ; j'en connais très peu de chose.

Q.—Savez-vous s'il est plus profitable pour un cultivateur de fabriquer lui-même le beurre ou de vendre le lait à une beurrerie ? R.—Je n'ai pas d'expérience sur ce point. Les opinions semblent être très partagées à ce sujet. Les uns disent qu'ils font plus d'argent en fabriquant eux-mêmes le beurre, et d'autres prétendent que là où il y a une beurrerie il est plus profitable d'y envoyer le lait. Cela épargne naturellement beaucoup de travail manuel.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Quel serait le prix du lait dans ce dernier cas ? R.—Je crois que l'on paie environ 4½ centins la pinte de lait livrée aux beurreries.

Q.—Combien d'acres de terre votre ferme contient-elle ? R.—Environ 340 acres.

Q.—Le tout est-il en culture ? R.—Non.

Q.—Combien d'acres avez-vous en culture ? R.—Environ 100 acres.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous dites que vous élevez des bestiaux pour le marché ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire, d'après votre expérience, si l'élevage du bétail est plus profitable que la culture des grains ? R.—L'élevage du bétail est la branche la plus profitable de l'industrie agricole dans cette partie du pays.

Q.—Engraissez-vous le bétail pour le marché ? R.—J'ai fait de l'élevage.

Q.—Avez-vous une idée de ce que coûte l'engraissement du bétail par livre ? R.—Je n'ai pas calculé ce que ça coûte ; le fait est que j'ai très peu engraisé d'animaux en hiver. Je les ai généralement engraisés au pâturage.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pendant combien de temps votre bétail peut-il, en général, se nourrir à l'herbe avec profit ? Quand les y mettez-vous ? R.—Vers le milieu de mai. C'est-à-dire, le bétail destiné au marché.

Q.—Vous voulez dire les bestiaux que vous avez l'intention d'engraisser pour le marché ? R.—Oui ; je les mets à l'herbe vers le milieu de mai. Ils sont généralement prêts pour la boucherie vers la mi-juin ou le 1er août. Nous les vendons généralement entre ces deux dates.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Combien vendez-vous le bœuf ? R.—Nous vendons le bœuf de bonne qualité 4 centins la livre, sur pied.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les cultivateurs essaient-ils d'améliorer les races d'animaux ? R.—Oui ; pendant les huit ou dix dernières années ils se sont beaucoup occupés de l'amélioration des races. Ils ont importé du bétail de meilleure race, des animaux de bonne race.

Q.—Quelle est, suivant vous, la meilleure race pour la production de la viande ? R.—Dans cette région-ci, nous préconisons les Durhams, les cornes courtes. Ils paraissent convenir mieux qu'aucune autre race à notre climat.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-ce à cause de leur grosseur ? R.—Oui, et ils sont plus profitables.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Sont ils profitables pour la laiterie ? R.—Je crois que les animaux croisés sont plus profitables pour la laiterie.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Garde-t-on ici des jerseys pour la laiterie ? R.—Pas ici ; il y en a dans l'Est. Je n'en connais point dans ce township-ci.

Q.—Je suppose que c'est en grande partie parce qu'elles ne conviennent pas pour la production de la viande ? R.—Oui ; elles ne conviennent pas autant pour la production de la viande de boucherie.

Q.—Mais je suppose qu'elles y suppléent par la quantité et la qualité du lait ? R.—Leurs qualités laitières sont plus développées que celles des vaches Durham.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Elevez-vous d'autres animaux pour le marché ? R.—Oui, des moutons et des chevaux.

Q.—Quelle race de moutons croyez-vous la mieux adaptée à cette fin ? R.—Suivant moi, les meilleurs moutons sont les leicesters.

Q.—Produisent-ils la meilleure viande ? R.—Ce sont les plus profitables ; c'est la meilleure race de moutons.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous des fabriques de lainages ? R.—Oui.

Q.—Je suppose que le choix des moutons dépend de la qualité de la laine qu'on emploie dans les fabriques ? R.—Cela y est pour quelque chose. Beaucoup de cultivateurs ont amélioré leurs races dans ces derniers temps, et ils commencent à croire qu'elles ne sont pas aussi profitables dans ce pays que celle des leicesters.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est ici la valeur d'un bon cheval, de trois ou quatre ans, d'un cheval pour les besoins généraux, comme ceux que vous destinez au marché ? R.—Un bon cheval pour les besoins généraux vaut de \$150 à \$175. Il en a été vendu un grand nombre à ces prix à Petrolia.

Q.—Avez-vous des difficultés à vendre vos animaux ? R.—Aucune.

Q.—Avez-vous toujours trouvé que la demande égalait l'offre ? R.—Pour ce qui regarde les chevaux, la demande a dépassé l'offre.

Q.—Croyez-vous qu'en général si les cultivateurs s'occupaient plus de cette branche que de la culture des grains, ils seraient plus prospères ? R.—C'est ce qu'ils font.

Q.—Naturellement, toutes les terres ne seraient pas propres à l'élevage ? R.—Cette région-ci est très propre à l'élevage ; les pâturages et les prairies ne peuvent être meilleurs.

Q.—Quels sont les grains dont, suivant vous, la culture est la plus profitable ici ? R.—Depuis quelques années, c'est la culture de l'avoine que je trouve la plus profitable.

Q.—Vendez-vous l'avoine un bon prix ? R.—Oui ; depuis plusieurs années nous vendons toujours facilement notre avoine en cette ville. On nourrit beaucoup d'animaux, et par conséquent cet article est en grande demande.

Q.—Lorsque vous nourrissez les animaux à l'étable, que leur donnez-vous ? R.—Nous leur donnons généralement de l'orge et de l'avoine, avec du foin.

Q.—Quelle est la nourriture que vous considérez la meilleure pour engraisser le bétail ? R.—Je crois qu'en général le maïs engraisse plus que l'avoine ou l'orge.

Q.—Croyez-vous qu'il fasse d'aussi bonne viande ? R.—Oui, je le crois.

Interrogé par M. GIBSON :

Q.—Trouvez-vous que les expositions d'animaux qui ont lieu de temps à autre dans la province soient de nature à encourager ou améliorer l'élevage des animaux ? R.—Oui.

Q.—Sous quel rapport ? R.—En premier lieu, la concurrence produit un bon effet dans une localité.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et je suppose que cela vous fournit l'occasion de voir ce que font les autres ? R.—Les expositions ont pour but de montrer ce que le pays peut produire en fait d'animaux, et les améliorations qui ont été accomplies.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—A quels intervalles labourez-vous vos prairies ? Au moins une fois tous les trois ans. Le plus avantageux, c'est de labourer après la deuxième récolte.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les ouvriers de ferme sont-ils en grande demande dans cette partie-ci du pays ? R.—La demande est assez grande.

Q.—Avez-vous de la difficulté à vous procurer un nombre suffisant d'ouvriers ? R.—Non, je n'ai pas eu de difficulté dans ces derniers temps ; mais il y a quelques années, c'était un peu difficile.

Q.—L'introduction des machines n'a-t-elle pas considérablement diminué la demande d'ouvriers de ferme ? R.—Oui, sans doute. Il ne faut pas la moitié des ouvriers qu'il fallait il y a dix à douze ans sur une ferme de même étendue.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Pouvez-vous cultiver votre ferme aussi profitablement que vous le faites à présent ? R.—Pas très facilement ; je ne vois pas comment je le pourrais au taux actuel des gages. Je ne pourrais pas y arriver.

Q.—Je suppose que plus vous employez de machines, plus il vous faut d'hommes pour les conduire ? R.—Un très petit garçon ou une toute petite fille pourrait conduire un grand nombre des machines que nous employons aujourd'hui, lorsqu'ils ne nous auraient été d'aucune utilité pour les travaux de la moisson, il y a quinze à vingt ans.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vient-il dans cette région beaucoup d'ouvriers de ferme de la Grande-Bretagne ? R.—Il en est venu un bon nombre depuis deux ou trois ans.

Q.—Ont-ils tous trouvé de l'ouvrage ? R.—Oui, je suis persuadé qu'ils se sont tous placés dès leur arrivée.

Q.—Se fixent-ils ici d'une manière permanente ? R.—Je n'en connais point dans mon voisinage, mais j'ai lieu de croire que oui.

Q.—Font-ils de bons colons ? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Quelle est leur nationalité ? R.—Ce sont des Anglais, des Ecossais et des Irlandais.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Il n'y en a pas plus qu'il n'en faut dans cette région-ci ? R.—Non, pas que je sache.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je suppose que vous connaissez des cultivateurs qui sont venus ici comme ouvriers de ferme ? R.—Oui, un grand nombre.

Q.—Et sont-ils dans l'aisance aujourd'hui ? R.—Oui ; j'en ai connu qui ont travaillé sur une ferme jusqu'à ce qu'ils soient devenus capables de devenir propriétaires.

Q.—Vous croyez qu'il en est généralement ainsi dans cette région comme presque partout ailleurs ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Désirez-vous dire autre chose ? R.—Je ne connais rien que je regarde comme un grief, si ce n'est la loi qui confère à un homme le droit à la propriété de son voisin lorsque ce dernier en est absent depuis dix ans. Je crois que l'on devrait remédier à cela de quelque manière.

Q.—L'opinion actuelle est contraire ; l'opinion est que si un homme néglige sa propriété pendant dix ans, il doit la perdre ? R.—Un homme perd sa ferme s'il en est absent depuis dix ans, quand même il l'aurait enclose. Je crois que la loi devrait être amendée sur ce point. Je crois aussi que l'on pourrait avantageusement modifier la loi de l'impôt. Par exemple, si je m'établis sur un terrain et que je l'améliore, dépensant jusqu'à mon dernier sou pour y construire une maison, mon voisin, qui possède le lot contigu et le garde dans un but de spéculation, bénéficie de ce que j'ai fait ; je suis taxé pour les améliorations que j'ai faites, et par lesquelles j'ai augmenté la valeur de la propriété de mon voisin ; ma propriété est évaluée à tant de piastres par acre de plus que la sienne, bien qu'il n'ait pas dépensé une seule piastre sur son terrain.

Q.—La terre de votre voisin n'est-elle pas évaluée à sa pleine valeur ? R.—Non pas si elle est restée inculte. Si c'est une terre boisée, il peut la garder dans un but de spéculation.

Q.—Vous parlez simplement de ce que l'on appelle une terre boisée ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Lorsque vous améliorez votre terre, vous considérez donc que vous augmentez la valeur de celle de votre voisin ? R.—Oui.

Q.—Vous croyez qu'il n'a pas droit de bénéficier de cette augmentation de valeur lorsqu'il ne fait rien lui-même ? R.—Non ; je veux dire que je ne devrais pas être taxé pour les améliorations que je fais sur mon terrain.

Par M. HEAKES :—

Q.—Vous croyez, je suppose, que l'impôt devrait être prélevé sur la propriété, qu'elle soit inculte ou exploitée ? R.—Oui, dans le même voisinage.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—N'est-ce pas la faute de l'évaluateur s'il n'en est pas ainsi ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce du au système ? R.—Cela dépend de la loi de l'impôt.

Par M. GIBSON :

Q.—A-t-il le droit d'évaluer la terre ? R.—Il y a une certaine échelle dont il ne peut pas s'écarter.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous croyez qu'un homme qui détient un terrain n'a pas droit à la valeur de ce dernier ? R.—Je ne crois pas cela.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Si la loi limite le pouvoir qu'a l'évaluateur d'évaluer la terre, c'est une injustice ? R.—Je le crois.

HOTEL DES POSTES,

Hamilton, 16 janvier 1888.

WILLIAM AUGUSTUS STUDDART, Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes secrétaire de la *Hamilton Homestead Loan and Building Society* ?

R.—Oui.

Q.—Depuis quand occupez-vous cette position ? R.—Depuis mars 1883.

Q.—Quand cette association a-t-elle été fondée ? R.—Entre janvier et mars 1883 ; nous avons émis les premières séries en 1883.

Q.—Combien y a-t-il d'émissions du capital-actions ? R.—Une tous les six mois. La première émission a eu lieu en mars et il s'écoula trois ou quatre mois entre la première et la deuxième.

Q.—Vous faites de nouvelles émissions tous les six mois ? R.—Oui.

Q.—De combien sont les actions ? R.—Les actions sont de \$200 et nous les payons par versements de \$1.00 par mois.

Q.—Combien avez-vous eu d'émissions du capital actions jusqu'à présent ? R.—Onze.

Q.—Combien d'actions ? R.—Je ne pourrais pas dire ; il existe 1,347½ actions actuellement.

Q.—Quel est la proportion de ces actions qui a été payée ? R.—Il n'y en a pas qui soient payées en entier.

Q.—Quel est le nombre d'actions payées ? R.—Il a été fait sur les premières séries cinquante-neuf paiements de \$1.00 ; cinquante-huit jusqu'à la fin de l'année.

Q.—Et ainsi de suite jusqu'à l'émission des dernières séries qui ont eu lieu—quand ? R.—En janvier.

Q.—Et pour cette émission il n'a été fait qu'un seul versement ? R.—Oui.

Q.—A quelle classe de la population appartiennent vos actionnaires ? R.—Ce sont principalement des artisans.

Q.—Combien d'actions sont actuellement possédées par des artisans ? R.—Six cent quarante-neuf actions et demie.

Q.—Combien par des couturières et servantes ? R.—Cent trente actions et demie par des couturières et servantes, et trente-trois par des avocats et des médecins ; je parle des actions de la première série. Nous avons commencé avec 649½ actions possédées par la classe ouvrière, artisans, ouvriers, manœuvres, etc ; 233 actions étaient possédées par des commis, 130½ par des couturières et servantes, et 33 par des avocats ou des médecins.

Q.—A qui prêtez-vous cet argent ? R.—On ne le prête qu'à des membres de l'association.

Q.—D'après quelle méthode sont faits les prêts ? R.—L'argent est mis à l'enchère à une assemblée des actionnaires, et chacun est obligé de dire à quelle prime il veut vendre sa part.

Q.—Combien avez-vous fait de prêts ? R.—Cent quinze.

Q.—Chaque prêt représente-t-il une maison construite ? R.—Oh ! non ; quelques prêts représentent deux ou trois maisons pour une famille. Une famille fait un emprunt qui représente quelquefois deux ou trois maisons.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien on a construit de maisons ? R.—Cent vingt-huit.

Q.—A quelle classe appartiennent ceux qui ont construit des maisons ? R.—Ils appartiennent tous à la classe ouvrière, à l'exception des avocats et d'un commis. Il y a aussi un membre du clergé.

Q.—Et à part ces exceptions ? R.—123 maisons ont été construites par des ouvriers.

Q.—En combien de temps ces emprunts sont-ils remboursables ? R.—En huit ans.

Q.—Quel intérêt ont à payer les emprunteurs ? R.—Si un membre emprunte dans le mois courant, ou a emprunté en janvier, et si l'on fait le calcul sur les dernières émissions de capital actions qui paient 33 pour cent de prime, on trouve que cet emprunteur paie moins de $4\frac{1}{2}$ pour cent d'intérêt.

Q.—S'il fait des remboursements mensuels et paie l'intérêt, combien lui coûtera son argent ? R.—Moins de $4\frac{1}{2}$ par cent.

Q.—Mais si l'emprunteur paie 33 pour cent de bonus pour son argent, comment se fait-il que l'intérêt soit si bas ? R.—Un emprunteur paie 33 pour cent de bonus. Prenons un montant de \$1,000 par exemple. L'emprunteur nous donne une hypothèque pour \$1,000 et un bonus de \$333.33, c'est-à-dire que nous ne lui payons en argent que la somme de \$666.67. Il nous remet \$955 en divers versements ; or si nous déduisons \$666.67 de \$955, nous avons \$288.33 que nous recevons en plus de ce que nous avons donné ; c'est l'intérêt.

Q.—Vous avez parlé de remboursements, que voulez-vous dire ? R.—Ces remboursements comprennent le remboursement de la somme et l'intérêt.

Q.—De sorte que s'il paie un bonus, il reçoit aussi lui-même un bénéfice de tous les autres bonus ? R.—Oui, on porte à son crédit dans nos livres sa part dans le profit des bonus.

Q.—En d'autres mots, il participe dans les profits ? R.—Oui, dans tous les profits.

Q.—Avez-vous fait des prêts à des personnes qui en voulaient faire une spéculation ? R.—Non ; je demande d'abord à chaque emprunteur qui se présente ce à quoi il compte employer l'argent ; s'il me répond qu'il a besoin de cet argent pour vivre, ou pour payer une hypothèque, ou qu'il a des lots sur lesquels il désire bâtir pour les vendre ensuite, je lui dis alors que le but de la société n'est pas de prêter de l'argent pour aider à la spéculation.

Q.—Comment les prêts de la société sont-ils garantis ? R.—Par première hypothèque ; c'est la seule garantie que nous acceptons.

Q.—Dans quel territoire la société fait-elle ses prêts ? R.—Seulement dans le comté de Wentworth.

Q.—Acceptez-vous une seconde hypothèque ? R.—Non.

Q.—Il vous faut avoir la première ? R.—Oui ; nous ne ferions pas un prêt sur seconde hypothèque.

Q.—Quelles garanties donnent les employés de votre société ? R.—M. Grant, le seul de nos employés qui touche à l'argent, donne un cautionnement.

Q.—Qui est M. Grant ? R.—C'est le trésorier.

Q.—Lorsqu'il y a de l'argent à payer, quelles sont les signatures nécessaires pour autoriser le paiement ? R.—Aucune somme ne peut être payée que sur un mandat du secrétaire et du trésorier, contresigné par moi, lequel mandat fait connaître la destination de l'argent.

Q.—Sur l'autorité de quel officier fait-on les prêts ? R.—Lorsqu'une personne désire faire un emprunt, sa demande est examinée par le comité des propriétés lequel fait rapport de la valeur cotisée de la propriété ; et le tout est ensuite donné par écrit au bureau des directeurs. Ce rapport écrit, du comité des propriétés, doit donner le chiffre de l'évaluation de la propriété, dire s'il y a une maison sur le lot, ou si celui-ci est vacant, après quoi les directeurs votent ou refusent l'emprunt. Si la valeur de la propriété ne dépasse guère le chiffre du prêt, nous obligeons l'emprun-

teur à nous donner un cautionnement signé par une ou deux personnes solvables, garantissant que les remboursements seront faits en temps suffisant pour donner à l'hypothèque un surplus de 30 ou 35 pour cent en plus de la somme prêtée.

Q.—Quel est le montant des pertes de la société depuis son organisation? R.—La société n'a pas perdu un sou.

Q.—Combien d'hypothèques avez-vous annulées? R.—Aucune.

Q.—La société n'a souffert aucune perte, directe ou indirecte? R.—Non.

Q.—Si pour une cause ou pour une autre, un emprunteur devient arriéré dans ses paiements, comment le traitez-vous? R.—Nous le changeons alors. Nous reprenons son prêt, lui créditions ce qu'il a payé, et lui faisons donner une hypothèque pour la balance qui nous est due. Nous avons eu à agir ainsi deux ou trois fois. Cela renvoie l'emprunteur au dernier paiement mensuel payé à l'échéance.

Q.—Vous agissez ainsi pour la garantie de la société? R.—Et pour l'avantage de l'emprunteur, parce qu'il se trouve ainsi exempté de continuer à payer des amendes.

Q.—La société a d'amples garanties? R.—Oui.

Q.—Supposant qu'un actionnaire qui n'a pas emprunté désire vendre ses actions, que lui faut-il faire? R.—Les règlements obligent l'actionnaire à nous verser \$50, bien que nous n'ayons pas encore mis cette règle en vigueur. Nous lui donnons toujours l'argent, même avant que les trente jours d'avis soient expirés; nous lui remettons d'abord l'argent qu'il nous a versé, puis 8 pour cent sur ses actions, c'est-à-dire celui des premières séries. Pour celui de la dernière année, nous payons 8 pour cent sur les actions de quatre ans, et 6 pour cent pour celui des autres séries.

Q.—De sorte que dans tous les cas où un actionnaire qui n'a pas emprunté d'argent veut se retirer, vous lui payez un intérêt de 6 pour cent? R.—Oui, pour la moyenne du temps que nous avons eu l'argent en notre possession.

Q.—Que doit faire un actionnaire qui a emprunté et qui désire vendre sa propriété ou transférer ses actions? R.—Il peut vendre ou transférer sans nous en donner avis; mais nous avons toujours su lorsqu'il y a eu vente parce que les emprunteurs sont venus nous en donner avis. Le transfert se fait par contrat et l'acheteur entre dans tous les droits et obligations du vendeur; notre hypothèque se continue.

Q.—Les membres peuvent-ils emprunter sur leurs actions sans donner un immeuble en garantie? R.—Non. Si un homme qui a dix parts des premières séries, c'est-à-dire \$595, voulait emprunter \$90, il ne le pourrait pas sans donner une hypothèque sur un immeuble.

Q.—Combien coûte l'administration de la société? R.—Depuis la fondation de la société, (4 ans et dix mois) son administration coûte en tout la somme de \$5,790.52. Cette somme comprend les frais d'installation, les livres, etc.

Q.—Quelle proportion moyenne sur les actions, cette somme donne-t-elle par année? R.—Cela donne en moyenne deux pour cent sur les remboursements.

Q.—Sur l'argent que vous encaissez? R.—Voici l'exemple: nous avons reçu \$150,734.91, et l'administration de cette somme a coûté seulement \$5,795.52.

Q.—Cela fait plus que deux pour cent? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Croyez-vous que l'administration ait coûté plus que deux pour cent l'année dernière? R.—Non, je ne crois pas; elle a coûté à peu près 2 pour cent, pas plus. Si vous le désirez, je puis vous dire combien nous avons retiré et combien nous avons payé pendant cette période.

Q.—Ce n'est pas nécessaire. Les actionnaires sont-ils en mesure de savoir ce que font les directeurs? R.—Oui, les prêts sont faits à une assemblée des actionnaires, et pas autrement. À l'assemblée suivante des actionnaires, on donne lecture des minutes de la séance des directeurs à laquelle le prêt a été conclu, de sorte que les actionnaires sont mis au fait de toutes les transactions.

Q.—Supposant qu'un homme emprunte cinq parts ou \$1000 sur une maison, que lui coûtera la maison lorsqu'elle sera toute payée, et que vaudra cette maison? R.—Supposons que son lot lui coûte \$250, ce qui est le prix moyen, et que l'emprunteur

remette à la société \$955 en remboursements et intérêts, cela fera \$1175. S'il était à loyer à \$8 par mois, prix qu'il aurait à payer à peu près, cela ferait \$760 pendant 95 mois, mais comme il lui faut payer \$10 par mois à la société pendant le même espace de temps pour rembourser ses \$955, cela fait une différence, pour les 95 mois, de \$195, laquelle somme ajoutée aux \$250, prix de son terrain, constitue le prix que sa maison lui coûte réellement, soit \$450 au bout de huit ans, payées en sus de son loyer, bien qu'il ait déboursé en tout \$1205.

Q.—Et combien vaudrait la maison ? R.—La maison et le terrain vaudraient \$1175.

Q.—Comment est divisé l'actif de la société ? R.—L'actif de la société au 31 décembre était comme suit : \$82,416.66 placées sur hypothèques ; \$1,768.60 en banque, et il était dû pour arrérages de remboursements et intérêts \$960.92, dont la plus grande partie a été payée à la dernière assemblée ; valeur de l'ameublement du bureau, etc., \$390, formant en tout \$85,536.18

Q.—Sur quel genre de propriétés sont ces hypothèques ? R.—Sur des biens-fonds et des maisons d'ouvriers.

Q.—Sur lesquels vous avez fait les prêts ? R.—Oui.

Q.—La société a-t-elle d'autre argent à prêter à part celui qu'elle reçoit des membres ? R.—Non ; nous ne tenons pas de caisse d'épargnes.

Q.—La société a-t-elle toujours pu prêter à ses membres la totalité de ses revenus, ou avez-vous eu quelquefois une forte balance en banque ? R.—Non ; cette balance en banque est la plus forte que nous ayons encore eue ; nous avons toujours prêté tout ce que nous avons, excepté les \$1,768 qui nous restent en banque cette année.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Aujourd'hui vous avez \$1,768 en banque et un autre jour la société sera endettée de \$20 envers le trésorier ; or qu'indique le fait d'avoir \$1,768 en banque ? Cela indique-t-il que la demande d'argent a été moindre l'année dernière ? R.—Non, il y a eu moins de demande cette année, sauf que l'on nous a payé un emprunt après une assemblée des actionnaires, et nous avons déposé cet argent en banque.

Q.—Ce n'est qu'un accident alors ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les affaires de la société ont-elles augmenté ou diminué d'une année à l'autre, ou sont-elles restées stationnaires ? R.—Elles ont toujours augmenté.

Q.—Comment les prêteurs d'argent considèrent-ils la société ? R.—La société a eu de la part des prêteurs d'argent toute l'opposition possible. Ils nous ont décriés, et nous avons eu à travailler continuellement pour leur résister. Ils ont fait tout ce qu'ils ont pu pour nous déprécier. Lorsque la société a commencé ses opérations, les petits montants de \$400, \$500 ou \$600 se prêtaient à 7 et 8 par cent d'intérêt, mais maintenant nous prêtons ces sommes à 6 pour cent.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Le même membre pourrait-il obtenir deux prêts ? R.—S'il pouvait avoir assez de biens-fonds à donner en garantie ; mais il ne pourrait pas obtenir le second emprunt dans un but de spéculation.

Q.—Le même membre pourrait-il obtenir deux emprunts lorsqu'il y a d'autres demandes pour des prêts ? R.—L'emprunt est ouvert à la concurrence, mais nous n'accordons pas du tout de second prêt si la personne veut emprunter dans un but de spéculation. Par exemple, si c'est pour construire une maison qu'elle veut louer ou revendre ou pour faire une spéculation, elle n'aura pas d'argent.

Q.—Tous les membres de la société peuvent-ils obtenir un emprunt s'ils le désirent ? R.—Oui ; chaque membre des séries.

Q.—Comment les prêts sont-ils remboursés ? R.—Mensuellement.

Q.—Quelle somme chaque mois ? R.—Pour \$200, le remboursement est de \$2 par mois, et pour \$1000 de \$10 par mois ; cela comprend le capital et les intérêts.

Q.—L'actionnaire paie son stock à part cela ? R.—Non, cela comprend tout, il réduit son stock d'autant. Par exemple, si un homme est entré en janvier dans les dernières séries, il n'a encore payé que \$5 à la société ; il escompte le stock qui lui est dû huit ans d'avance et dit combien il veut payer de prime. S'il paie 33 $\frac{1}{3}$, nous lui avançons \$666,67 sur biens-fonds, et à la fin de la période de remboursement, il a payé son stock ainsi que le capital et les intérêts.

Q.—Quelle est la moyenne de l'escompte payée pour les emprunts ? R.—A peu près vingt pour cent.

Q.—Pendant combien de temps faut-il qu'une personne soit membre de la société avant de pouvoir obtenir un tel emprunt ? R.—Un membre entré le 9 de ce mois a obtenu un emprunt. Il avait payé \$3,00 et a reçu \$600. Il a obtenu cette somme comme suit : nous la lui avons garantie ; il construit une maison, et nous payons l'entrepreneur au fur à mesure que l'ouvrage progresse. To us les quinze jours, je vais mesurer l'ouvrage, et je paie à l'entrepreneur ce qu'il a droit d'avoir.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Prêtez-vous de l'argent autrement que sur propriété foncière ? R.—Non, nous n'en prêtons pas à moins d'avoir la première hypothèque sur une propriété foncière.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—De quelle manière sont élus les directeurs ? R.—Par les actionnaires, une fois par année.

Q.—Tout membre est-il éligible ? R.—Tout membre qui possède cinq actions.

Q.—Les membres ont pleine garantie pour leur argent ? R.—Oui.

Q.—Un membre pourrait-il, s'il le désirait, rembourser son emprunt avant l'échéance ? R.—Oui. Je vous parlais de cette question de bonus. Si un membre emprunte, et qu'au bout de quatre ans il nous ait remboursé \$333.33, nous gardions la moitié de cette somme et portions à son crédit l'autre moitié qui n'est pas encore due ; et il reçoit ainsi crédit pour ses remboursements et intérêts, ou sa part de profits.

Q.—Si un membre rembourse son emprunt avant qu'il soit dû en entier, quelle réduction lui accordez-vous ? R.—Je vais vous l'expliquer par chiffres. Supposons qu'un membre reçoive un bonus de \$96, et qu'à la fin de l'année, il vienne nous dire qu'il veut payer cet emprunt. Nous lui donnons alors \$200 pour lesquelles nous prenons une hypothèque, et nous divisons cette somme comme suit : d'abord, nous donnons crédit au membre pour ses remboursements payés, disons \$12, puis nous prenons les remboursements à venir, \$84, l'intérêt \$1.30 ou la part de profits qu'il peut y avoir à payer, et l'emprunteur nous remettant \$103, nous annulons l'hypothèque. Ce bonus ne nous appartient pas jusqu'à ce que nous l'ayons gagné. Nous en gagnons la 96e partie, tous les mois.

Q.—Supposons qu'un membre obtienne un emprunt de la société, qu'il construise une maison, qu'il la paie et la vende, peut-il obtenir ensuite une autre emprunt ? R.—Oui, il peut annuler son hypothèque d'une autre façon s'il le veut. Il pourrait par exemple, rembourser les \$666.67 que nous lui avons données et continuer à payer ses actions.

Q.—Supposons qu'un membre obtienne un emprunt, construise une maison et la vende avec profit, pourrait-il avoir un autre emprunt pour construire une autre maison ? R.—Oui.

Q.—Cela ne serait pas considéré comme de la spéculation ? R.—Non.

THOMAS PARTRIDGE, Président de l'Association canadienne des mécaniciens stationnaires, Hamilton, appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les mécaniciens stationnaires de Hamilton sont-ils organisés en association ?

R.—Oui, ils forment une association ayant une constitution qui est reconnue par la loi.

Q.—Pouvez-vous nous faire connaître les principaux buts de votre société ?

R.—Je puis dire que nous sommes ici volontairement ; nous n'avons été appelés par personne. Nous avons pour but de faire voter, si c'est possible, une loi obligeant les mécaniciens stationnaires à subir un examen, afin qu'ils puissent obtenir un certificat d'habileté. Nous avons établi notre société en Canada, à Hamilton, à Montréal et à Toronto, afin d'obtenir, si c'est possible, une loi empêchant les mécaniciens inhabiles ou ivrognes d'avoir de l'emploi.

Q.—Vous voudriez alors que les mécaniciens eussent un certificat de capacité, comment voudriez-vous qu'il leur fût accordé ? R.—A la suite d'un examen.

Q.—Par un bureau d'examineurs officiels ? R.—Oui, par un bureau officiel, ou par tous autres examineurs que le gouvernement voudrait nommer.

Q.—Est-ce seulement par exception que des mécaniciens inhabiles ont charge des machines à vapeur ? R.—C'est par exception.

Q.—Alors il y en a plus d'habiles que d'inhabiles d'employés ? R.—Il y a une distinction à faire. Une maison fera, par exemple, conduire sa machine à vapeur par un mécanicien inhabile ; plus tard, cette maison croira faire aussi bien avec quelqu'un qu'elle paiera moins cher ; voilà où commence le désaccord. On mettra peut-être en place de ce mécanicien un jeune garçon qui n'a aucune expérience. Teq a été le cas, à Hamilton, pendant les dernières semaines. Je ferai cette distinction : un homme peut conduire une machine aujourd'hui, et la semaine prochaine ce sera un enfant qui le remplacera.

Q.—Ce que je désire, c'est de savoir s'il y a plus de mécaniciens habiles ayant aujourd'hui de l'emploi que de mécaniciens inhabiles ? Je crois que les mécaniciens habiles sont en majorité.

Q.—Les mécaniciens ont-ils la surveillance de la chaudière comme de la machine ? R.—Oui, et c'est là que je veux faire la distinction. Nous désirons créer une classe de mécaniciens capables, afin que vous, Messieurs, vous puissiez dormir en toute sûreté dans l'hôtel où vous logez ; c'est la chaudière qui cause tous les dégâts. Si le pouvoir moteur se brise, le mal ne va pas plus loin, mais c'est différent si c'est la chaudière. Nous voulons établir différentes classes parmi les mécaniciens ; un mécanicien par exemple, pourra être capable de surveiller une chaudière à vapeur pour le chauffage des maisons, et un autre aura les connaissances voulues pour surveiller la chaudière et la machine à vapeur pour toutes sortes d'usage. Nous voulons donc établir une classification, afin qu'il y ait plus de sûreté. Nous croyons qu'un mécanicien devrait connaître les propriétés de la vapeur, savoir : comment conduire les chaudières et machines suivant l'ouvrage qu'il y a à faire. Par exemple, dans l'hôtel où vous logez, il peut y avoir une chaudière considérable, laquelle, au milieu de la nuit, lorsque vous vous croirez en parfaite sûreté, fera explosion et vous ensevelira sous les ruines de l'hôtel.

Q.—Si un mécanicien ne connaît pas la force d'expansion de la vapeur, sera-t-il considéré comme un bon mécanicien ? R.—Non, Monsieur.

Q.—Arrive-t-il quelquefois qu'un mécanicien force assez la vapeur dans la chaudière pour que plus tard la chaudière ne puisse pas porter la pression qu'on lui a accordée après l'épreuve ? Par exemple, si un mécanicien a une chaudière garantie pour porter une pression de 100 livres, et supposant qu'il la tienne toujours à cette pression, pourrait-il la fatiguer assez pour qu'elle ne puisse pas supporter une pression de 80 livres ? R.—Oui, cela se peut.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait là une source de dangers ? R.—Oui, j'ai vu des chaudières supporter aujourd'hui une certaine pression, et quelque temps après faire.

explosion à la même pression, car il ne faut pas croire qu'une chaudière peut toujours porter le même chiffre de vapeur que celui de l'épreuve.

Q.—Vous ne croiriez pas prudent de tenir la vapeur dans une chaudière jusqu'au chiffre de l'épreuve ? R.—Non, je ne crois pas qu'il soit prudent de tenir la soupape de sûreté à 24 pouces, lorsqu'elle ne devrait être qu'à 14.

Q.—Serait-il prudent de tenir la vapeur dans une chaudière, toujours au chiffre de l'épreuve ? R.—Non, ce ne serait pas prudent.

Q.—Quelles sont les principales causes des explosions de chaudières ? R.—C'est une chose que personne n'a pu expliquer encore. Il y a plusieurs causes ; elles sont si nombreuses qu'il est impossible d'en faire la nomenclature, mais je crois que la cause principale est la trop grande pression de la vapeur.

Q.—Arrive-t-il souvent que des chaudières deviennent beaucoup encrassées, à l'intérieur, par l'ignorance de ceux qui en ont charge ? R.—Oui.

Q.—Et lorsque la chaudière est ainsi encrassée, n'est-elle pas plus exposée à faire explosion ? R.—Oui.

Q.—Une chaudière ainsi encrassée peut-elle brûler ? R.—Oui ; les plaques brûlent et le mécanicien incapable n'en connaît pas la cause.

Q.—Vous voudriez que les mécaniciens qui ont charge de chaudières eussent des certificats ? R.—Oui, c'est là notre but.

Q.—Je veux vous poser une question sur un autre sujet. L'enseignement technique donné dans les écoles profiterait-il aux mécaniciens ? R.—Oui, certainement.

Q.—Voulez-vous nous dire en quoi cela serait un avantage ? R.—Cet enseignement mettrait les enfants à moitié mécaniciens avant leur entrée dans le métier. Je connais des jeunes gens qui veulent devenir mécaniciens et qui désirent entrer dans nos ateliers, mais ils ne sont pas plus aptes à faire des mécaniciens que mon chien ; et cependant, ils réussissent, par un moyen ou par un autre, à entrer dans un atelier et à y remplir une charge pour laquelle ils n'ont pas les connaissances voulues.

Q.—Est-il possible, après avoir montré à un enfant la partie pratique de la besogne, qu'il apprenne ensuite un peu de théorie ? R.—Vous pouvez faire bien peu sans la théorie ; vous ne pouvez rien sans la pratique.

Q.—Et si la théorie était enseignée dans les écoles, vous croyez que cela serait utile ? R.—Oui.

Q.—Vous auriez de meilleurs mécaniciens, une fois qu'ils auraient appris leur métier ? R.—Oui, certainement.

Q.—Proposeriez-vous d'établir une classification parmi les mécaniciens stationnaires, première, deuxième et troisième classe, comme pour les mécaniciens de bateaux à vapeur ? R.—Oui, nous avons une classification, mais je n'ai pas les documents sous la main.

Q.—Combien y a-t-il de mécaniciens stationnaires, à Hamilton ? R.—Je ne pourrais dire ; nous avons soixante et deux membres dans notre association.

Q.—Savez-vous combien de mécaniciens incapables conduisent des machines à vapeur, dans Hamilton ? R.—J'en connais sept, au nombre desquels un que j'ai renvoyé il y a deux semaines.

RICHARD PARTRIDGE, mécanicien stationnaire, Hamilton, appelé et assermenté.

Par le PRÉSIDENT :—

R.—Corroborez-vous le témoignage du témoin précédent ? R.—Oui, je corrobore ce qu'il a dit. Je suis en faveur d'un bureau d'examineurs pour les mécaniciens de machines stationnaires.

Par M. HEAKES :—

Q.—Vous voudriez avoir quelque chose de plus, n'est-ce pas ? Ne voudriez vous pas une loi prohibant l'emploi des mécaniciens qui n'auront pas obtenu de certificats ? R.—Oui, cela est compris.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quels salaires reçoivent les mécaniciens de machines stationnaires, à Hamilton ? R.—De \$1.12½ à \$1.15 par jour.

Q.—Les mécaniciens expérimentés sont-ils payés \$1.12½ par jour ? R.—Oui, c'est le salaire régulier.

Q.—Considérez-vous ce salaire assez élevé ? R.—Eh bien, nous avons en moyenne huit heures de travail par jour pendant les douze mois de l'année, et notre salaire est en moyenne de \$1.00 par jour pour les mécaniciens expérimentés

Q.—Trouvez-vous ce salaire assez élevé ? R.—Non.

GEORGE T. TUCKETT, manufacturier de tabac, Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes membre de la société G. E. Tuckett & fils ? R.—Oui, le plus jeune membre de la société.

Q.—Quel commerce faites-vous ? R.—Nous sommes fabricants de tabac.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous établi à Hamilton ? R.—Depuis 1867.

Q.—Employez-vous plusieurs ouvriers ? R.—Environ 300.

Q.—Quelle catégorie d'ouvriers ? R.—De toutes les catégories, des noirs et des blancs, des hommes et des femmes.

Q.—Leur âge ? R.—Ils sont âgés, depuis 14 ans jusqu'à 40 ans, à peu près.

Q.—En avez-vous beaucoup de jeunes ? R.—De 120 à 150 garçons et filles ; cela change de temps en temps ; nous en avons plus en hiver qu'en été.

Q.—Êtes-vous certain que vous n'en avez pas au-dessous de 14 ans ? R.—Nous avons une convention entre fabricants de tabac que nous n'emploierons pas de jeunes gens au-dessous de 14 ans. Les inspecteurs de fabriques sont venus ici et nous leur avons dit qu'il nous était très difficile de savoir l'âge exact des jeunes employés. Les inspecteurs nous ont répondu qu'ils remédieraient à ce mal en faisant préparer des certificats que les parents auraient à signer.

Q.—Quels salaires payez-vous à vos employés ? R.—Nous leur donnons \$1.25 par jour. Les enfants sont payés par le cigarier pour qui ils travaillent ; lorsque j'ai dit 300 employés, je comptais seulement les hommes et les femmes, ceux que nous payons nous-mêmes.

Q.—Quel est le nombre total de vos employés ? R.—De 400 à 425, cela dépend de la saison.

Q.—Pourraient-ils toujours travailler s'ils le voulaient ? R.—Oui, mais en été, nous ne pouvons pas les avoir.

Q.—Combien de temps dans l'année votre fabrique est-elle fermée ? R.—A peu près six semaines ou deux mois,

Q.—Pendant quel temps de l'année ? R.—Pendant les fêtes de Noël et du jour de l'an, et généralement, dans l'été, lorsqu'il fait très chaud. Si le temps est bien chaud nous fermons la manufacture plus longtemps, mais ordinairement, nous fermons pendant quatre semaines. L'été dernier, nous avons fermé pendant six semaines à cause de la chaleur.

Q.—Est-il nécessaire d'employer des jeunes gens à la préparation du tabac ? R.—Oui, afin d'écoter le tabac ; les personnes plus âgées n'ont pas les doigts assez agiles pour cette besogne.

Q.—Ces enfants demeurent-ils généralement avec leurs parents ? R.—Ils appartiennent généralement à des familles d'ouvriers et de la classe pauvre. Quelques-uns sont des enfants de veuves.

Q.—Ne vaudrait-il pas mieux que ces enfants fussent à l'école au lieu de travailler pour vous ? R.—Les mères viennent me trouver en me disant que leurs enfants ne veulent pas aller à l'école, et elles me demandent de les employer, afin de les empêcher de courir les rues.

Q.—Avez-vous raison de croire qu'un grand nombre des enfants que vous employez sont dans ce cas ? R.—Je ne pourrais dire, mais cela arrive de temps à autre. Règle générale, nous faisons venir les parents à la fabrique et nous faisons avec eux un arrangement au sujet de leur enfant qui entre dans la manufacture comme fileur ; nous voyons à ce que l'enfant soit employé sous un bon chef et soit bien payé pour son travail. Un enfant de 14 à 16 ans gagne de \$3 à \$4.50 par semaine.

Q.—Combien leur faut-il servir de temps avant de gagner \$3 par semaine ? R.—Règle générale, la première semaine ils sont payés de \$1.50 à \$2.00 ; la deuxième semaine ils auront peut-être \$2.25, et ensuite cela dépendra de ce que l'enfant pourra faire, mais généralement, dans trois semaines de temps, il gagne de \$3.25 à \$4.00. Si l'enfant peut enlever le coton sans déchirer la feuille, il gagnera de \$4 à \$4.50.

Q.—Des enfants de 14 et 15 ans peuvent-ils gagner ce salaire ? R.—Oui, s'ils sont vifs.

Q.—La préparation du tabac est-elle un métier, et ceux qui l'ont apprise peuvent-ils s'appeler des ouvriers ? R.—Oui. Si l'écôteur devient habile, il passe au roulage ; plus tard, il pose les enveloppes ; le contre-maître nous le mentionne alors, et lorsqu'il est arrivé à l'âge de 18 ou 19 ans et propre à faire un apprenti, nous l'employons sur le banc. Il fait un apprentissage de trois ans ; pendant les deux premières années, nous l'employons à des ouvrages ordinaires, et la troisième année, nous lui enseignons les travaux les plus délicats ; il est ensuite compagnon et gagne le salaire d'un ouvrier.

Q.—Employez-vous beaucoup de machines ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—Arrive-t-il souvent des accidents ? R.—Nous avons entouré nos machines de toutes les précautions possibles.

Q.—Quel est l'état sanitaire de votre fabrique ? R.—Nous avons eu trois générations travaillant à notre fabrique : le grand-père, le père et deux de ses fils qui sont déjà hommes.

Q.—L'inspecteur des fabriques lorsqu'il a fait sa visite a-t-il trouvé matière à critique au sujet de l'état sanitaire de votre fabrique ? R.—Non, pas du tout.

Q.—Et au sujet des machines insuffisamment entourées ? R.—Non plus.

Q.—Cet inspecteur a-t-il fait une inspection soignée et minutieuse ? R.—Oui, il y avait deux inspecteurs. Je visitai avec eux. Ils examinèrent les chaudières, les machines, les courroies et trouvèrent le tout satisfaisant.

Q.—Avez-vous des fosses d'aisance séparées pour les hommes et les femmes ? R.—Oui, et ces fosses se vident toutes dans le canal d'égout.

Q.—Quelles qualités de tabac fabriquez-vous ? R.—Ce que nous appelons les tabacs brillants—tabacs à fumer brillants.

Q.—Où les vendez-vous ? R.—Partout.

Q.—Dans quels pays ? R.—Dans les Etats-Unis, en Angleterre, en Australie, et nous en exportons aussi à Ceylan et au Japon.

Q.—Avez-vous un marché considérable en Canada ? R.—Nous vendons dans tout le Canada. Nous expédions notre tabac à la Colombie Anglaise, au Nord-Ouest, dans l'Ontario, la Nouvelle-Ecosse et le Nouveau-Brunswick.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre les prix actuels du tabac et ceux des années précédentes ? R.—Ces deux ou trois dernières années, les prix ont diminué, à cause de la concurrence locale.

Q.—Les prix sont-ils moins élevés qu'autrefois ? R.—Nous avons déjà vendu notre

tabac aussi bon marché qu'autrefois, c'est-à-dire lorsque nous avons commencé le commerce, afin d'introduire nos marchandises sur le marché, et aujourd'hui il nous faut revenir à des prix plus élevés.

Q.—D'où faites-vous venir votre tabac ? R.—De la Virginie, de la Caroline du Nord et du Kentucky.

Q.—Employez-vous du tabac canadien ? R.—Non.

Q.—Pourquoi ? R.—Le tabac canadien à l'heure présente, est de qualité bien inférieure, et la qualité de tabac que nous importons du Sud ne peut pas être cultivée en Canada ; le tabac canadien n'est pas du goût de nos acheteurs. Si nous faisons venir de la graine de tabac de la Virginie pour la semer ici, elle produit un tabac que nous ne pouvons pas classer ; c'est la même chose que si vous importez la patate ici et que vous la plantiez ; vous en obtenez la pomme de terre ordinaire d'Irlande fade et sans saveur.

Q.—Vous vous efforcez de maintenir votre tabac à une qualité uniforme ? R.—Oui. Nous avons une qualité de tabac qui a fait ses preuves depuis plusieurs années, et nous nous efforçons de lui conserver sa réputation.

Q.—Quels salaires payez-vous à vos bons ouvriers ? R.—\$1.25 par jour en moyenne.

Q.—Quelle est la journée de travail ? R.—Elle est de neuf heures ; en hiver, la journée de travail commence à 7.30 du matin.

Q.—Pouvez-vous nous parler de l'expérience que vous avez faite il y a quelques années, lorsque vous avez diminué la journée de travail dans votre manufacture ? R.—Nous avons constaté qu'en faisant travailler nos ouvriers de 7 heures du matin à 6 heures du soir, en été, afin de pouvoir leur donner un demi-congé le samedi, ce qui leur permet de prendre un peu de délassément, nos ouvriers travaillaient plus assidument et avec plus de vigueur. En hiver, nous commençons à 7 h, 30 du matin ; et travaillons jusqu'à 6 heures du soir ; nous donnons une heure le midi pour le dîner. Le samedi, l'ouvrage se termine à 4 heures, en hiver, ce qui permet aux mères de famille de faire leur marché de clarté. Nous avons constaté que nos ouvriers pouvaient faire la même quantité de travail dans une journée de neuf heures, et outre cela, ils paraissent mieux portants et plus forts qu'en faisant une journée plus longue.

Q.—Le résultat pratique alors, a été que vous avez diminué la journée de travail de dix heures à neuf heures, sans ressentir aucune diminution dans la production ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous, comme patrons, satisfaits de cette diminution ? R.—Oui, car si nous n'en avions pas été satisfaits, nous ne l'aurions pas continuée.

Q.—Qui vous a portés à faire cette diminution ? R.—Mon père l'a faite de son plein gré ; il y a été amené par la lecture et par son esprit d'observation.

Q.—Il est le chef de la maison ? R.—Oui.

Q.—Quand payez-vous vos employés ? R.—Tous les samedis.

Q.—Le samedi donne-t-il satisfaction générale ? R.—Oui.

Q.—Vous a-t-on demandé de fixer la paie un autre jour ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Connaissez-vous le système du partage des profits dans une manufacture ou le système des bonus ? R.—Non, mais nous avons habitude, chez nous, de récompenser le mérite. Nous payons nos ouvriers, tous les samedis, le salaire que nous sommes convenus de leur payer, mais à la fin de l'année, nous donnons à ceux que nous avons vus travailler avec soin et dans notre intérêt, des bourses, suivant leur mérite.

Q.—N'agissiez-vous pas d'après le principe du partage des profits ? R.—Non.

Q.—Trouvez-vous que ce système porte vos ouvriers à prendre vos intérêts davantage ? R.—Oui, parce qu'ils savent que nous surveillons leur ouvrage et que nous les récompensons suivant leur mérite.

Q.—Croyez-vous qu'il soit possible d'établir un système de partage des profits dans une manufacture ? R.—Non, je ne crois pas que ce soit possible.

Q.—Voulez-vous nous donner quelques-unes des raisons qui vous font penser ainsi ? R.—D'abord, en premier lieu, un ouvrier est exposé à subir ainsi les hasards de grandes pertes, et outre cela, il y aurait discorde, parce que si un manufacturier fait de grandes achats, et que les prix tombent, les employés ne voudront pas partager dans ces pertes.

Q.—Ils consentiraient à partager les profits mais non les pertes ? R.—Exactement.

Q.—Avez-vous jamais eu des grèves dans votre manufacture ? R.—Jamais.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question d'arbitrage ? R.—Non ; nous n'en avons jamais senti le besoin.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Avant que vous ayez accordé la journée de neuf heures, vos ouvriers en avaient-ils fait la demande ? R.—Ils ne nous avaient jamais fait de demandes au sujet de la diminution des heures de travail. Quelques ouvriers sont venus nous demander si nous ne croyions pas qu'ils méritaient \$1.25 ou \$1.00 de plus par semaine.

Q.—Quelle somme distribuez-vous à vos employés à l'occasion des fêtes du nouvel an ? R.—Nous distribuons entre \$1,500 à \$2,000.

Q.—Et vous proportionnez ces dons d'après l'application au travail de chaque ouvrier, pendant l'année ? R.—Certainement ; nous donnons à quelques-uns \$50 et \$100, parce que ces employés nous gagnent peut-être plus que cette somme par leur manipulation soignée du tabac.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Maintenant que vous avez constaté que la diminution de la journée de travail à neuf heures vous a été profitable et vous a donné satisfaction, ne pourriez-vous pas la réduire encore davantage avec le même résultat ? R.—C'est quelquefois la dernière goutte d'eau qui fait déverser le verre.

Q.—Vous croyez que la journée de neuf heures est une juste limite ? R.—Je le crois. Ce que j'ai vu et entendu me porte à croire que c'est une juste limite.

Q.—Vous n'avez pas fait l'essai d'un autre système ? R.—Je parle seulement de ce que j'ai lu sur les journaux des Etats-Unis ; je constate que la diminution de la journée à huit heures de travail a causé beaucoup de mécontentements. C'est vouloir aller trop loin ; il y a toujours un juste milieu où il faut savoir s'arrêter.

Q.—Lorsque vous avez réduit la journée de travail à neuf heures avez-vous aussi réduit les salaires ? R.—Non, pas du tout.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Imposez-vous des amendes à vos employés ? R.—Non. S'ils répètent une faute deux ou trois fois, nous les renvoyons.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Le métier de fabricant de tabac est-il généralement considéré comme contraire à la santé ? R.—Nous avons trois générations dans notre fabrique, de sorte que je ne crois pas que ce métier soit bien contraire à la santé.

Q.—Ce métier ne paraît pas avoir un mauvais effet sur la jeunesse ? R.—Non ; lorsque nous craignons d'avoir le choléra, à Hamilton, je consultai plusieurs médecins, qui tous me dirent, que non seulement le tabac est un bon désinfectant mais qu'il préserverait les ouvriers de la maladie.

GEORGE HARPER, typographe, Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quels salaires ont les typographes qui travaillent sur les journaux du matin ?
R.—Voulez-vous dire le salaire moyen ?

Q.—Quel est le tarif fixé par l'Union ? R.—Trente-deux centins du mille ems sur les journaux du matin et trente centins sur les journaux du soir.

Q.—Quelle proportion de la copie ou quelle partie de la copie va généralement sur le crochet pour être distribuée aux compositeurs ? R.—Toute la copie, à l'exception des annonces.

Q.—Par qui sont composées les annonces ? R.—Par les ouvriers à la semaine.

Q.—C'est la règle suivie dans tous les ateliers de journaux à Hamilton ? R. Oui.

Q.—Quels sont les salaires des ouvriers à la semaine sur les journaux du matin, à part le prote ? R.—Je ne connais pas d'ouvriers à la semaine travaillant sur les journaux du matin, à l'exception des protees et des pressiers.

Q.—Quels salaires gagnent les ouvriers à la semaine sur les journaux du soir ? R.—\$12 par semaine.

Q.—Quels salaires gagnent les typographes dans les ateliers où se font les ouvrages de ville ? R.—Onze piastres par semaine.

Q.—Y en a-t-il quelques-uns à part le prote, qui gagnent \$12 ? R.—Oui, je crois qu'il y a ici une exception ; je connais un ou deux typographes qui gagnent \$12.

Q.—Dans les ateliers de journaux, pour combien de compagnons accordez-vous un apprenti ? R.—Un apprenti pour quatre compagnons.

Q.—Quelle est la journée de travail dans les ateliers d'ouvrages de ville ? R.—La journée est de dix heures.

Q.—Savez-vous combien d'heures de travail par jour font les typographes travaillant à la pièce sur les journaux du soir ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Et les ouvriers à la semaine ? R.—Neuf heures à peu près.

Q.—Combien d'heures travaillent les ouvriers à la semaine sur les journaux du soir ? R.—A peu près neuf heures.

Q.—Savez-vous combien d'ouvriers typographes sont propriétaires de leur maison dans Hamilton ? R.—Oui. Je crois qu'il y a à peu près huit ouvriers travaillant à la pièce qui sont propriétaires, à part les protees.

Q.—Savez-vous combien d'ouvriers typographes se sont établis à leur compte, à votre connaissance ? R.—Je crois qu'il y en a quatre, et un qui est entré en société ?

Q.—Combien d'ateliers typographiques sont aujourd'hui tenus par des ouvriers qui ont autrefois travaillé à la journée, à Hamilton ? R.—Cinq, je crois.

Q.—Combien y a-t-il d'ateliers dans Hamilton qui sont aujourd'hui tenus par des typographes qui n'ont pas de rapports avec les journaux quotidiens ? R.—Je n'en connais qu'un seul, et son propriétaire vient d'Ottawa. Il était ouvrier à la journée et a travaillé ici pendant quelque temps.

Q.—En résumé, tous les ateliers typographiques qui font les ouvrages de ville, dans Hamilton, à part ceux où il y a des journaux, ont été fondés par des typographes qui ont travaillé à la journée ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Pour quel journal travaillez-vous ? R.—Je travaille au *Times*.

Q.—Savez-vous combien de catégories d'ouvriers en tout travaillent dans un atelier de journal ? R.—Je crois qu'il y en a dix en tout.

Q.—Combien d'ouvriers à la journée ? R.—A peu près vingt ; c'est-à-dire travaillant au mille ems, à part le prote. Il y en a encore quatre autres peut-être à part le prote, ce qui fait en tout vingt-trois ou vingt-quatre employés.

Q.—Vous servez-vous de clichés, au *Times* ? R.—Non.

Q.—A quelle heure commencez-vous à composer pour les journaux du matin ? R.—Vers une heure de l'après-midi, nous allons distribuer nos cases ; nous travail-

lons deux heures environ, et revenons le soir, à huit heures, pour travailler jusqu'au lendemain matin, environ neuf heures de travail.

Q.—Combien de temps en sus vous faudra-t-il pour distribuer vos cases ? R.—Nous les distribuons dans l'après-midi, ce qui est un travail à part des neuf heures.

Q.—Vous faut-il trois heures pour faire votre distribution ? R.—Non, à peu près deux heures. Nous faisons aussi un peu de distribution, la nuit, lorsque nous attendons après la copie.

Q.—Êtes-vous payé pour le temps que vous attendez après la copie ? R.—Non.

Q.—Attendez-vous longtemps pour la copie ? R.—Oui, souvent ; mais depuis un certain temps, nous avons toujours été très occupés.

Q.—Recevez-vous des bénéfices de l'union à laquelle vous appartenez ? R.—Non, excepté l'avantage de rester unis. L'union paie une indemnité de \$75 à la mort de chacun de ses membres.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il beaucoup d'ateliers, à Hamilton, où les ouvriers qui ne sont pas de l'union ne sont pas admis ? R.—Non, il y a deux ateliers où on les refuse.

Q.—A-t-on jamais exercé la prescription à l'égard d'un certain nombre d'ouvriers typographes, dans Hamilton ? R.—Non.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre les salaires, à Hamilton, et les salaires payés dans les villes de même dimension, en Angleterre et aux États-Unis ? R.—Je ne pourrais parler de l'Angleterre, mais quant aux États-Unis, nous avons de moindres salaires, ici.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Ceux qui travaillent à la pièce sur les journaux sont payés toutes les semaines.

Q.—Quel jour de la semaine ? R.—Le samedi.

Q.—Quel jour préférez-vous ? R.—Je préfère le vendredi, parce que la femme peut faire ainsi ses achats de provisions, etc., le samedi.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous si les ouvriers seraient satisfaits de voir l'établissement d'un bureau de statistique ? R.—Oui, je crois que cela leur serait avantageux.

Q.—Croyez-vous que, comme corps, les typographes favoriseraient cet établissement ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Vous avez parlé de typographes qui sont propriétaires de leurs maisons ; combien leur faut-il travailler de temps avant de pouvoir acheter ces maisons ? R.—Quelques-uns de ceux dont j'ai parlé sont des hommes âgés, et quelques autres ont fait un emprunt pour bâtir, mais la majorité se compose d'hommes âgés. Deux ou trois jeunes gens sont propriétaires, mais je ne puis pas dire si leurs propriétés ne sont pas hypothéquées.

Q.—Je désire savoir si ces typographes ont acheté ces propriétés avec les épargnes faites sur leur salaire comme typographes, et combien de temps il leur a fallu pour en arriver là ? R.—Pour répondre à cette question, il me faudrait citer le cas de quelques typographes en particulier.

Q.—Connaissez-vous quelques cas particuliers ? R.—Je pourrais me citer comme exemple. Je travaille depuis douze à treize ans, et je suis propriétaire de la maison dans laquelle je demeure. Je suppose qu'il faudra à peu près dix ans à un ouvrier, et peut-être davantage, pour se gagner une maison.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quel est le loyer d'un logement d'ouvrier, à Hamilton ? R.—De \$6 à \$10 par mois.

Q.—Y a-t-il des ateliers où on paie les ouvriers avec des bons sur les magasins ? R.—Aucun atelier n'en offre et personne n'en accepterait.

Par M. GIBSON :—

Q.—Avez vous eu des grèves dans vos ateliers ? R.—Non, pas depuis quelque temps.

Q.—Lorsqu'il surgit un désaccord avec les patrons, comment le réglez-vous ? R.—Nous discutons la question dans les assemblées de l'union, et nous faisons des efforts pour régler le différend par voie d'arbitrage, en envoyant une députation des nôtres auprès des patrons.

Q.—Si les moyens conciliatoires ne réussissent pas quel moyen préféreriez-vous ? R.—Nous avons généralement réglé les différends à l'amiable. Mais si nous n'y parvenons pas, nous serions obligés, je suppose, d'avoir recours à la grève, comme dernier moyen. Nous avons ce que nous appelons un organisateur qui est en rapport avec l'union internationale et que l'on envoie dans l'éventualité d'une grève, afin qu'il fasse un dernier effort pour régler le différend avant de décider la grève.

Q.—Vous prenez tous les moyens qui sont en votre pouvoir avant d'avoir recours à la grève ? R.—Oui, je ne me rappelle que d'une grève dans ma vie d'ouvrier.

Q.—Vous n'avez jamais songé à l'arbitrage obligatoire ? R.—Non, je n'y ai jamais songé.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il des femmes employées comme typographes à Hamilton ? R.—Non, pas à ma connaissance.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Le salaire fixé par l'union pour les ouvriers à la journée est de \$11 par ne ? R.—Oui.

Hamilton, 16 janvier 1888.

WILLIAM J. McANDREWS, prote typographe, appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes président de l'union typographique de Hamilton ? R.—Oui, j'ai été élu président samedi dernier.

Q.—Le dernier témoin était président, l'année dernière ? R.—Oui

Q.—Vous avez entendu sa déposition ? R.—Oui.

Q.—Corroborez-vous ce qu'il a dit ? R.—Pas dans tous les détails. Il a dit que dans dix années on pouvait devenir propriétaire d'un lot et d'une maison dans la ville, mais je crois que ce serait très difficile pour un typographe ordinaire travaillant à la case.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous dans l'imprimerie, depuis que vous êtes compagnon ? R.—Je suis depuis 18 ans dans le métier, mais j'ai donné cinq ans d'apprentissage, de sorte que je suis compagnon depuis 13 ans.

Q.—Depuis combien de temps avez-vous fini les paiements sur votre maison ? R.—Je n'ai pas encore fini de payer.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Quand vous est-il venu à l'idée de devenir propriétaire ? R.—Je n'ai jamais compris qu'il fut de l'intérêt d'un ouvrier de devenir propriétaire, car je n'approuve guère qu'un ouvrier achète une maison, à moins qu'il ait une position permanente, ou qu'il ait quelques épargnes. Comme j'avais quelques épargnes, j'ai acheté une mai-

son pour laquelle je puis avoir mon argent, tous les jours ; je l'ai achetée dans la partie centrale de la ville, tandis que si je l'avais achetée aux extrémités, je ne pourrais pas la vendre aussi facilement.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pourquoi n'approuvez-vous pas un ouvrier qui devient propriétaire ? R.—Je ne désapprouve pas l'idée, seulement je ne crois pas que je pourrais être propriétaire aujourd'hui, si j'avais travaillé à la case toute ma vie.

Q.—Ne croyez-vous pas que l'achat d'une propriété rende un homme plus attaché au sol et l'empêche d'être comme une pierre qui roule ? R.—C'est ce qui fait que les ouvriers qui se tiennent à distance ont moins d'avantage.

Q.—Ces typographes qui ont toujours demeuré à Hamilton ne sont-ils pas plus à l'aise que ceux qui ont voyagé aux Etats-Unis et dans d'autres endroits ? R.—Oui, ils ont un peu d'argent, mais ils n'ont pas meilleure santé ; ils ne gagnent pas plus et n'ont pas autant de connaissances dans leur métier ou autres sujets de ce genre. Je connais des ouvriers qui sont partis de Hamilton et y sont revenus beaucoup plus riches.

Q.—C'est là l'expérience des typographes de Hamilton qui ont voyagé ? R.—Oui, l'expérience de plusieurs qui sont parvenus plus vite, non pas en argent mais en connaissance de leur métier. Tous ces typographes qui étaient des ouvriers médiocres lorsqu'ils sont partis sont revenus bons ouvriers.

Q.—Que pensez-vous du système en vogue de demander des soumissions pour les ouvrages de ville ? R.—Je n'approuve pas ce système, même en dehors de mon métier, lorsqu'il ne s'agit pas d'ouvrages considérables. J'ai été membre du Congrès des métiers et du travail, qui a siégé à Hamilton, et je me suis opposé au système de demande de soumissions pour les ouvrages de toute sorte, à moins que ce ne soit une entreprise considérable, je sais que dans notre métier ce système empêche les ouvriers d'avoir une augmentation de salaire, parce que les patrons et les protes sont très sévères et retiennent souvent cinq à dix minutes de temps sur le salaire, lorsque l'ouvrier arrive tard à l'ouvrage, et cela cause beaucoup de désavantage. Par exemple, pour 1000 circlaires papier à billet, je suppose que le prix dans tous les ateliers devrait être de \$3,00 ou \$3.50, eh bien ! il y a des petits ateliers qui le font pour \$2.75 et même \$2.50, et quelquefois les prix sont si modiques qu'il ne reste pas au patron un profit suffisant pour payer un salaire raisonnable à l'ouvrier.

Q.—Vous croyez que la vive concurrence produite par le système de demander des soumissions, force les patrons à payer des salaires moins élevés qu'ils ne devraient payer ? R.—Je n'irai pas jusqu'à dire cela, mais je crois que si le public, en général payais de meilleurs prix pour l'ouvrage, les patrons consentiraient à payer de meilleurs salaires aux ouvriers.

Q.—Vous croyez que si les patrons travaillaient pour des prix plus élevés, ils vous paieraient des salaires plus élevés ? R.—Je le crois.

Q.—Croyez-vous que si les salaires et les prix des travaux étaient élevés, les ouvriers y gagneraient ? R.—Oui, parce que si un ouvrier gagne un salaire plus élevé, il se tire mieux d'affaire, achète de meilleurs effets et en plus grande quantité ; il achète des marchandises sur lesquelles il y a un meilleur profit.

Q.—Agissez-vous d'après ce principe, vous-même ? R.—Oui, dans un sens. Lorsque j'ai fait construire ma maison, j'ai fait préparer un plan, et j'en confiai l'exécution à un Ecossais nommé croyant qu'un Ecossais était un honnête homme. Cet Ecossais construisit ma maison et je lui donnai son prix. Lorsqu'il s'est agi de faire peindre ma maison je donnai cette entreprise à un ouvrier pour la somme de \$30, mais je fus peiné de n'avoir pas donné l'ouvrage à une autre personne pour \$40 justement par rapport à la qualité de l'ouvrage que l'on m'a fait. Par exemple, je préférerais payer \$3.25 pour certains vêtements que \$3.00 pour d'autres, pourvu que la couturière ait une part de profits dans les 25 centins supplémentaires, parce qu'à la fin je les regagnerai dans la durée du vêtement. Il y aurait plus d'argent en cir-

culation, l'imprimeur ferait ses circulaires sur du meilleur papier au lieu de papier commun, et ainsi de suite, dans les autres métiers les prix seraient meilleurs.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Connaissez-vous la loi des garanties ? R.—Nous n'avons jamais eu occasion de l'appliquer, mais d'après ce que j'en ai entendu dire au congrès du travail, cette loi n'est pas parfaite. Il y a des ouvriers qui ont pris des garanties sur des maisons, ici, mais elles ne leur ont été d'aucune utilité, bien que je n'en connaisse pas la raison.

Q.—La garantie prise ne protégera pas le salaire de l'ouvrier ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question du partage des profits dans les ateliers ? R.—Oui, j'y ai souvent pensé ; j'ai lu dans les journaux que des patrons avaient partagé les profits avec les employés, et je crois que ce serait un bon système à adopter.

Q.—Croyez-vous qu'il y aurait autant de grèves, si les patrons partageaient les profits avec les ouvriers ? R.—Voulez-vous dire en général ?

Q.—Oui ? R.—Cela diminuerait les grèves, mais il y aurait sans doute d'autres désaccords au sujet de la division des profits ou dividendes, qui contrebalanceraient les différends actuels.

Q.—Vous croyez que le remède serait aussi dangereux que le mal ? R.—Je le crois, parce que j'ai vu dans un journal, l'autre jour, que l'on avait essayé ce système et que les ouvriers en avaient été mécontents.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les ouvriers seraient-ils disposés à accepter une part des profits lorsqu'il y aura profit ? R.—Oui.

Q.—Mais croyez-vous qu'ils seraient disposés à partager dans les pertes ? R.—Non, parce que du moment que la besogne ne paie plus et qu'il y aura pertes au lieu de profits, ils fermeront l'atelier.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Quelle est votre opinion au sujet de l'arbitrage, dans le cas de désaccords avec les patrons ? R.—J'ai confiance dans le système d'arbitrage, mais je crois que les arbitres devraient avoir l'expérience du métier. Par exemple, si la grève était parmi les typographes je crois que les arbitres devraient être des typographes et non des personnes étrangères au métier.

Q.—Lorsque chaque partie aura choisi son arbitre, comment voudriez-vous que fût fait le choix du troisième arbitre ? R.—Si j'étais président de notre union, j'insisterais pour que ce troisième arbitre fut un typographe, sans y mettre de parti pris. J'ai vu des cas où des personnes qui n'étaient pas du métier avaient été choisies pour régler des différends au sujet des grèves ; ils n'avaient pas d'expérience, et je ne crois pas que cela soit raisonnable.

Q.—Vous voulez dire que les deux premiers arbitres devraient être des gens du métier ; mais dans le cas où ils ne s'entendraient pas, que devrait être le troisième arbitre ? R.—Je ne sais pas quel serait ce troisième arbitre, mais je suis d'avis qu'il devrait être un homme du métier. Si des mouleurs étaient en grève, nous ne mettrions pas un typographe comme arbitre dans leur différend, et je ne serais pas en faveur d'un arbitrage de cette nature.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous voulez que les corps de métier en grève choisissent parmi eux leurs arbitres ? R.—Je veux dire que les typographes pourront nommer leur arbitre et les patrons nommeront le leur, mais ces deux arbitres devront être des gens du métier. Qu'il traverse l'océan, s'il le faut, pour trouver un homme indépendant,

mais il faudra que cet homme, lorsque vous lui parlerez d' "ems" et de "gros plombs" et ainsi de suite, comprenne ce que c'est, sans que l'on soit obligé de le lui expliquer.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Votre réponse dans ce cas, serait que vous n'approuveriez pas des arbitres nommés par le gouvernement, ou l'arbitrage obligatoire ? R.—Non, je ne serais pas en faveur de l'arbitrage, bien que je ne sois pas en faveur des grèves. Je n'ai jamais eu connaissance dans notre métier d'un différend qui ne pût pas être réglé entre ouvriers et patrons sans intervention extérieure, et si les patrons et les ouvriers ne peuvent pas régler leurs différends, un étranger ne le pourra pas davantage, car, dans notre métier, ici, nous ne sommes pas comme ces gens de chemin de fer aux États-Unis. Les patrons ne voulaient pas, l'autre jour, recevoir les ouvriers et écouter leurs plaintes. Je suppose que dans ce cas, des étrangers réussiraient mieux à régler le différend, mais je suis d'avis, que lorsque les patrons peuvent discuter avec leurs ouvriers, ils peuvent venir à un arrangement meilleur et plus durable que celui qui serait effectué par des arbitres étrangers. Au sujet des apprentis, je désire déclarer que je ne suis pas en faveur de leur engagement par contrat. Je crois que si les patrons et les protes portaient intérêt aux apprentis, ceux-ci ne chercheraient pas à quitter l'ouvrage.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—En est-il ainsi ? R.—Pas dans Hamilton.

Q.—Et ce ne serait que dans ce cas où vous favoriseriez l'engagement par contrat ? R.—Je dois dire que notre union est très sévère. Nous inscrivons dans un registre les noms de tous les apprentis qui sont dans le métier, et la date de leur entrée en apprentissage ; nous n'en admettons pas avant l'âge de 15 ans, bien que ceux qui font les messages peuvent entrer à tout âge, mais il ne peuvent pas commencer à apprendre le métier avant l'âge de 15 ans, et à l'âge de vingt ans ils deviennent compagnons.

Q.—Supposons qu'un jeune homme âgé de plus de 15 ans change d'atelier, le temps fait dans le premier atelier lui est-il compté ? R.—Oui, pourvu qu'il serve cinq ans. Je comprends que par l'engagement par contrat, si je veux apprendre le métier de typographe par exemple, il me faut signer un engagement pour un certain nombre d'années ; j'aurai peut-être à souffrir toutes sortes d'injustices, mais je ne puis résilier mon engagement sans avoir recours à la loi.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Un engagement par contrat donne-t-il nécessairement au patron l'occasion d'être injuste à l'égard de son apprenti ? Le patron n'est-il pas lié comme l'apprenti ? R.—Certainement, il est lié. Quelquefois un bon apprenti vaut beaucoup et s'il veut changer d'atelier, il s'expose à aller en prison. L'autre jour, un apprenti dans une fonderie a voulu quitter l'ouvrage, et son patron l'a poursuivi en cour de police et fait condamner à l'amende pour avoir rompu son engagement.

Q.—Croyez-vous qu'un apprenti puisse quitter son patron lorsqu'il celui-ci a grand besoin de ses services ? R.—Non, je ne pense pas cela, mais je crois qu'un apprenti qui serait bien traité par son patron ne chercherait pas à quitter l'ouvrage. Il verra sans doute que ses services sont requis, mais lorsqu'un apprenti voit que ses services ne sont pas aussi nécessaires, alors c'est différent.

Q.—Alors cela condamne le système d'apprentissage ? R.—Je n'ai jamais été lié par un engagement de ma vie. J'ai appris mon métier ici, et je n'ai jamais connu un apprenti qui ait abandonné son ouvrage. Il y a une autre raison, c'est que si un prote voit qu'un apprenti, au bout de deux ans, ne fera jamais un typographe, il ne peut pas le renvoyer, parce qu'il est engagé par écrit, mais il est obligé d'en tirer le meilleur parti possible.

Q.—Supposant que ce cas se présenterait, ne pourrait il pas y avoir consentement mutuel entre le patron et l'apprenti, pour résilier l'engagement ? R.—J'ai foi dans la liberté ; je crois que les apprentis ne voudront pas s'en aller s'ils sont bien traités. On se fait une idée qu'ils ne sont pas bons ouvriers, ou qu'il y en a bien peu d'entre eux qui le sont justement à cause de l'absence d'un système d'engagement par contrat.

Q.—Les apprentis passent-ils trop souvent d'un ouvrage à un autre ? R.—Je ne crois pas que ce soit un mal dans notre métier, car je considère que le changement fait est tout en faveur des apprentis. Si un apprenti ne travaille qu'à un genre d'ouvrage, il ne peut connaître les autres parties du métier. S'il travaille dans une fonderie et qu'il fasse des ronds de poêles, tout le temps, il sera facile alors au patron de toujours le garder à cet ouvrage.

Q.—Si on tient l'apprenti à une seule besogne, il n'apprendra pas le métier, mais s'il est engagé par contrat les patrons s'obligent à lui montrer tout le métier ?

R.—Comme je l'ai dit auparavant, j'ai foi dans la liberté du travail, et si j'avais cinquante fils, je n'en engagerais pas un seul par contrat. Quant au sujet de l'immigration, je considère qu'il est injuste de la part du gouvernement de la subventionner.

Q.—Savez vous si tel est le cas ? R.—Oui, le gouvernement aide aux immigrants à venir en ce pays.

Q.—Quand ? R.—Tout le temps.

Q.—Dans cette dernière année ? Pouvez-vous dire que dans le cours de l'année dernière le système de passages subventionnés ait été continué ? R.—Oui, le passage des immigrants est payé sur la ligne Allan, et ils viennent ainsi en Canada à peu de frais.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Savez-vous d'une manière certaine que le gouvernement paie la ligne de steamers Allan pour transporter les immigrants ici ? R.—Oui, je le crois sous mon serment.

Q.—Le savez-vous ? R.—Oui.

Q.—Comment le savez-vous ? R.—Par les connaissances générales que chacun peut avoir ; je crois qu'il y a dans Hamilton des immigrants qui n'ont jamais payé pour leur passage sur l'océan.

Q.—Connaissez-vous une seule personne, qui, pendant les douze ou dix-huit mois derniers, soit venue à Hamilton sans avoir payé un sou de passage ? R.—J'ai dit, aidé.

Q.—Vous avez commencé par parler d'immigration subventionnée, et vous avez dit ensuite qu'il était venu des immigrants à Hamilton sans payer un centin ? R.—Je sais que l'on a accordé des subventions pour faire venir des immigrants en Canada.

Q.—Connaissez-vous un immigrant qui soit venu à Hamilton sans payer un centin de passage, pendant les ou dix-huit mois derniers, répondez "oui" ou "non" ? R.—Je n'en connais pas qui soient dans ce cas, mais j'en connais qui ont reçu des secours pour venir. Il y en a actuellement cherchant de l'ouvrage dans les rues de Hamilton ; nous avons eu ici des typographes sourds et muets auxquels on est venu en aide pour les amener à Hamilton.

Q.—Pouvez-vous nous dire leurs noms ? R.—Ils étaient typographes, et sourds et muets, et ils s'adressèrent au maire pour avoir la charité, mais je ne connais pas leurs noms. Ils sont allés à Montréal avec notre argent, mais ils étaient venus ici avec l'argent des autres. Leur passage leur avait coûté bon marché.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous qui les avait amenés ? R.—Non, je ne le sais pas.

Q.—Savez-vous si le gouvernement fédéral avait payé leur passage ou une partie ? R.—Je crois qu'ils sont venus de cette façon.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cela veut dire que c'est vrai, du moment que vous dites que vous le croyez.

Lorsque je dis que je crois telle ou telle chose, je veux dire que je crois que tel est le cas ? R.—Je crois qu'il en est ainsi, au meilleur de mon jugement. Je crois que ces typographes sont venus ici à l'aide de taux de passage réduits.

Hamilton, 16 janvier 1888

JOHN SMITH, Hamilton, appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous-êtes agent d'immigration, à Hamilton ? R.—Oui.

Q.—Quelle est l'étendue du district dont vous avez charge ? R.—Ce district comprend les comtés de Halton, Welland, Monck, Lincoln, Norfolk, Oxford, Brant, Waterloo, Wellington, Bruce, une grande partie de Huron, une partie de Grey et Haldimand et une partie de Perth.

Q.—Combien y a-t-il d'immigrants qui se sont établis dans votre district pendant l'année qui vient de s'écouler ? R.—Sept mille neuf cent-dix-neuf.

Q.—Pouvez-vous nous dire de quels pays il venaient ? R.—3,421 étaient Anglais ; 796 Irlandais ; 1,434 Écossais ; 790 Allemands et 1,297 Américains.

Q.—Ce sont les chiffres pour 1887 ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous combien sur ce nombre ont reçu de l'aide pour payer leur passage ? R.—Je ne pourrais le dire ; je n'ai aucun moyen de le savoir.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pourriez-vous le savoir à l'arrivée des immigrants à Hamilton ? R.—Non, à moins de le leur demander.

Q.—Vous ne pouvez le dire ? R.—Non, je n'ai aucune preuve que la chose existe.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Savez-vous quels sont les règlements du gouvernement au sujet de la subvention accordée aux immigrants ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner à cet égard ? R.—Oui.

Q.—Veuillez s'il vous plaît nous donner quelques détails ? R.—Les seuls immigrants qui reçoivent des secours en Canada sont les ouvriers agricoles et les femmes qui viennent ici comme servantes.

Q.—En quoi consiste cette assistance ? Une réduction dans le prix du voyage ? R.—Les frais de voyage qui se payaient autrefois à tous les immigrants se payent encore à cette catégorie. Des prix fixes furent établis par arrangement avec les compagnies de bateaux à vapeur de New-York, Boston, Philadelphie et des ports du Saint Laurent. La compagnie des bateaux à vapeur de New-York avait l'avantage sur les lignes canadiennes, et les lignes de New-York ayant diminué le prix, leurs prix des billets donnés à titre de secours augmenta. Les lignes de New-York ayant eu connaissance de l'existence de ces prix pour billet d'assistance, s'adressèrent au gouvernement pour savoir quelle proportion il payait. Le gouvernement les renvoya aux compagnies de bateaux à vapeur. Les choses restèrent ainsi en suspens, pendant 2 ou 3 ans et actuellement, le gouvernement se borne à donner aux ouvriers agricoles et aux servantes un secours de \$2.50.

Q.—Comment le gouvernement peut-il s'assurer si l'immigrant est ouvrier agricole, artisan ou autre chose ? R.—Il faut s'en tenir aux déclarations de l'immigrant. Avant d'obtenir le secours qu'il demande, l'immigrant est obligé de faire une déclaration écrite sur formule imprimée. De plus, cette déclaration par laquelle l'immi-

grant affirme qu'il est, de bonne foi, ouvrier agricole, doit être signée par un magistrat ou un membre du clergé, avant que le secours soit accordé.

Q.—Ces magistrats ou membres du clergé doivent-ils avoir résidence dans le district habité par l'ouvrier agricole ? R.—Oui. Ils doivent même le connaître, ou pour mieux m'exprimer, ils doivent affirmer qu'ils le connaissent et peuvent répondre pour lui.

Q.—Savez-vous le chiffre des artisans immigrants qui se sont établis dans votre district depuis un an ? R.—Cinquante-neuf.

Q.—Quel était le nombre total d'immigrants ? R.—7,919.

Q.—Prenant l'ensemble des immigrants qui ont passé dans votre district, depuis l'an dernier, pouvez-vous dire qu'ils ont créé plus de travail pour nos ouvriers que les quelques artisans immigrants n'en ont enlevé aux artisans canadiens ? R.—Pour répondre à cette question il faudrait procéder par induction. Ainsi, par exemple, on peut différer d'opinion, mais je répons affirmativement. Vous pourriez me demander ensuite sur quelle base j'appuie mon affirmation. Je prends le chiffre de 7,919 qui est celui des immigrants récemment établis dans le district d'Hamilton. J'établis ensuite une comparaison par cent avec la population de cette ville ou de toute autre. Nous trouvons que la population d'Hamilton est de 40 ou 50,000 âmes, en chiffres ronds. Sans connaître le nombre réel des familles, nous supposons que 5 personnes forment une famille. Divisons maintenant 7,919, nombre des immigrants, par 5 et nous trouvons qu'il a fallu 1,583 poêles de cuisine. Or, parmi les immigrants, aucun n'est fabricant de poêles de cuisine. Faisons un autre rapprochement. Disons que ces 7,919 immigrants ont besoin de 7,919 habillements complets.

Q.—Mais ils ne sont pas nus, en arrivant ici ? R.—Evidemment non. Où voulez-vous en venir avec cette question ?

Q.—Les immigrants à leur arrivée n'ont pas immédiatement besoin d'un habillement ? R.—Parfois ils en ont besoin, parfois ils peuvent s'en passer. Mais je répons à votre question d'une autre manière. Supposons que ces immigrants aient des vêtements pour 12 mois et qu'ils n'aient rien à acheter la première année, assurément, la seconde année, ils seront obligés d'acheter, de sorte que la rotation des réformes marche et la même loi du progrès marcherait aussi.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'est-à-dire que les immigrants de l'an dernier auraient besoin de vêtements, cette année ? R.—Oui. Sur les 7,919 immigrants il n'est peut-être pas 5 p. c. qui sont tailleurs. Prenez ensuite la chaussure, vous n'avez pas 2 p. c. d'immigrants cordonniers, et cependant, chaque immigrant représente 2 paires de chaussures. Additionnons ensuite, nous avons 1,583 poêles ; 7,919 vêtements ; 15,000 paires de chaussures. Je me borne à mentionner ces branches de commerce, mais la population étant composée de différents métiers et de différentes branches de commerce, chacun d'eux bénéficie nécessairement de ces transactions.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Tous ces immigrants sont-ils chefs de familles ? R.—Non. Pas tous.

Q.—Que sont-ils ? R.—La plus grande partie se compose d'ouvriers agricole ou de manœuvres.

Q.—Ils n'ont pas besoin de poêles ? R.—Je pense que je pourrais vous prouver qu'ils en ont besoin. J'appelle votre attention sur le fait que l'ouvrier agricole a également besoin de tous ces produits de nos industries. Il est lui aussi consommateur dans sa proportion, à l'égard de la masse.

Q.—C'est un argument ? R.—Vous avez soulevé la question de l'homme qui n'a pas besoin de poêle.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Le nombre des célibataires est-il grand parmi ces ouvriers agricoles ? R.—

Règle générale, la plus grande partie des hommes mariés arrivent seuls ; après avoir travaillé et gagné suffisamment ils font venir leurs femmes.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—C'est là un fait à votre connaissance ? R.—Oui. Après une expérience de 11 ans.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Ces immigrants apportent-ils généralement leur mobilier ? R.—Non. Ils n'apportent que des vêtements. Pendant les dernières années, toutes les personnes s'occupant d'immigration, se sont évertuées à persuader aux immigrants, de n'apporter que des vêtements en venant dans le pays.

Q.—Y a-t-il, dans la Grande-Bretagne, l'Irlande ou d'autres pays, beaucoup d'agents qui encouragent l'émigration au Canada ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils agents du gouvernement ? R.—Non.

Q.—De qui sont-ils les agents ? R.—Ils sont agents des compagnies de navigation. Les agents en Angleterre ne sont pas ce que sont les agents ici. Avant de pouvoir envoyer des immigrants l'agent doit être muni d'un certificat de la chambre de commerce. C'est ce certificat ou licence, qui lui donne le droit de faire les affaires générales d'expédition avec toutes les compagnies de bateaux à vapeur et vers toutes les parties du monde.

Q.—Vous croyez que ces agents des compagnies maritimes encouragent, en général, les émigrants à se rendre au Canada ? R.—Oui. Il y a en outre les sociétés dites philanthropiques, qui aident les individus à venir ici, ou à se rendre aux Etats-Unis, en Australie et autres pays. Des sommes énormes se souscrivent, en Angleterre, dans ce but. Quand aux typographes sourds muets, auxquels M. McAndrews a fait allusion, ils n'ont pas coûté un centin au gouvernement. Le gouvernement n'avait aucune connaissance des faits. Toutefois, je suis d'avis que, puisque ces émigrés envoyés ici étaient dans l'impossibilité de gagner leur vie, les compagnies de bateaux à vapeur devraient être forcées à les rapatrier. Des arrangements avaient été pris pour leur retour. Voici les détails de cette affaire. Il y a, à Londres, Angleterre, une certaine Delle Gordon qui a consacré sa vie à cette œuvre. Elle possède une fortune personnelle, mais elle vit très économiquement, et se dévoue surtout à la classe infortunée des sourds-muets. Elle était venue plusieurs fois en Canada et avait fait visite à Messieurs Dougall, du *Witness* de Montréal, qui sont des philanthropes ainsi que leur journal le prouve. Quand ces jeunes typographes sourds-muets arrivèrent au pays, ces Messieurs n'ayant pas d'ouvrage à leur donner, une souscription fut faite à Montréal, et ils furent renvoyés. En arrivant ici, l'un d'eux étant typographe, quelques personnes essayèrent de le faire entrer dans un atelier. Comme il n'était pas membre de l'Union, et qu'il était difficile de communiquer avec lui on le refusa. Une liste de souscription fut ouverte à laquelle le maire contribua pour \$5, et avec l'aide de quelques âmes charitable, on le renvoya chez lui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Mademoiselle Rye amène-t-elle beaucoup de petits enfants en Canada ? R.—L'an dernier, elle en a amené 125.

Q.—Reçoit-elle une rémunération du gouvernement ? R.—Non.

Q.—C'est donc une de ces philanthropes dont vous parliez ? R.—Elle passe pour telle. Autrefois, elle recevait \$2 pour chaque enfant mais cette année, elle n'a rien.

Q.—Avant cette année elle recevait \$2 par chaque enfant ? R.—Oui, mais cette prime a été supprimée, il y a deux ans.

Q.—Les secours aux émigrés, de la part du gouvernement fédéral, sont supprimés ? R.—Oui.

Q.—D'après vos renseignements, relativement à ces petits enfants amenés ici,

pensez-vous qu'il soit désirable de les faire venir dans notre pays. Ne pensez-vous pas que nous avons dans nos asiles assez d'enfants à soutenir etc ? R.—Tout ce que je puis répondre, c'est que comme résultat, il nous a été impossible de faire droit à toutes les demandes qui nous ont été faites au sujet de ces jeunes enfants.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous, si depuis que ces enfants ont été amenés ici, le nombre des pensionnaires des asiles, hospices, etc, a augmenté ? R.—Je n'en sais rien. La principale difficulté que nous avons éprouvée relativement à ces enfants, dans les institutions du genre du "*Hamilton home*" est celle-ci. Ces enfants ayant généralement des parents, soit la mère ou une sœur, les institutions agricoles font des difficultés pour les admettre, alléguant que, quand les enfants seront de quelque utilité, les parents viendront les reprendre pour les mettre en service, et voilà le motif pour lequel elles préfèrent les enfants émigrants; personne ne s'occupant d'eux, ils deviennent partie intégrante de l'établissement.

Q.—Quelqu'un surveille-t-il ces enfants jusqu'à l'adolescence ? R.—Je vais vous expliquer l'administration d'une institution et je pense que ce sera là, la réponse à votre question la plus exacte, la plus intelligible et d'une application générale. Voici le rapport adressé au gouvernement pour l'année finissant le 31 décembre 1887. "Les travaux de la maison Children's or Stephenson's home, située dans East Hamilton ont été couronnés d'un plein succès grâce à l'habile direction de feu le rev. M. Evans, homme d'un mérite remarquable pour ce genre d'administration. Un des caractères de cet hospice, c'est la sympathie que l'on porte aux enfants placés par la société. On encourage les enfants à entretenir leurs relations avec la société dont l'hospice leur est toujours ouvert, et à la Noël, tous sont les bienvenus au dîner annuel. Les jeunes gens placés au dehors réussissent généralement bien; la majorité d'entre eux possède des dépôts à la caisse d'épargne. Aujourd'hui l'hospice est dirigé par Mme Evans; le coadjuteur de feu son époux; qui, chaque année, a visité les jeunes garçons qui leur sont confiés, ce qui a largement contribué au succès des jeunes gens et à la réputation de l'institution".

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous jamais fait visite aux jeunes garçons placés au dehors ? R.—Oui.

Q.—Quel a été le résultat de votre enquête ? R.—Entendez-vous les résultats généraux ?

Q.—Quel est votre appréciation d'après votre visite ? R.—Elle est favorable, à l'exception d'une catégorie

Q.—Quelle est-elle ? R.—C'est celle qui sort des écoles de réforme et industrielles d'Angleterre.

Q.—Vous avez trouvé que cette catégorie ne convenait pas au Canada ? R.—J'ai trouvé que cette catégorie d'enfants qui ont déjà été détenus dans les écoles de réforme et industrielles, pour vagabondage ou délit sont susceptibles de récidiver, ici ou ailleurs.

Q.—Quelle est la proportion des jeunes garçons envoyés ici appartenant à cette catégorie ? R.—Environ 4 par cent.

Q.—Environ 4 par cent de ces jeunes gens sortent des écoles de réforme d'Angleterre ? R.—Oui, et je parle d'après ce que je sais de mon propre district.

Q.—A part ceux-là comment trouvez-vous les dispositions des autres jeunes gens qui doivent être placés au dehors ? R.—Je les ai trouvées bonnes.

Q.—Chez qui les place-t-on, généralement ? R.—Chez les cultivateurs.

Q.—Exclusivement chez les cultivateurs ? R.—Quatre-vingt-quinze par cent.

Q.—Combien de ces jeunes gens ont pris le chemin de l'école de réforme de Penetanguishene ? R.—Quatre, en sept ans.

Q.—Appartenaient-ils à la catégorie à laquelle vous venez de faire allusion ? R.—Entièrement sur le nombre total des jeunes émigrants.

Q.—Pouvez-vous nous communiquer quelque chose au sujet des jeunes filles assistées par des sociétés charitables ou des individus ? R.—Oui.

Q.—Le rapport dans leur cas est-il aussi favorable que celui dans le cas des jeunes garçons ? R.—Il est plus favorable.

Q.—Comment les place-t-on généralement ? R.—Elles sont placées de la manière que j'ai dit relativement à l'hospice des enfants.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—On les envoie également chez les cultivateurs ? R.—Oui. La règle de toutes ces sociétés est de ne pas placer les jeunes filles dans les villes, excepté dans des circonstances particulières. Non seulement j'ai approuvé ce système, mais j'ai demandé aux hospices de le mettre en vigueur. Jamais on ne plaçait les enfants en ville, à moins que la dame qui demandait une de ces jeunes filles ne fût d'un caractère maternel et affectueux et disposée à avoir soin de l'enfant comme du sien propre.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—D'où ces hospices tirent-ils leurs revenus pour vivre ? R.—Ils ne coûtent pas un cent au Canada. Les souscriptions des philanthropes suffisent à leur maintien.

Q.—Des gens charitables ? R.—Ils ne passent pas sous ce nom. Il y a, en Angleterre, des institutions charitables, telles que nos hospices d'orphelins, et quelques personnes, telles que Mlle Rye et d'autres sont chargées de recueillir des souscriptions et d'amener des enfants à ces hospices.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—A quelle inspection soumet-on ces jeunes enfants, à leur arrivée en Canada, pour constater qu'ils sont en bonne santé ? R.—Il n'y a pas d'autre inspection que celle de la quarantaine.

Q.—En quoi consiste-t-elle ? R.—Ils passent par la quarantaine, au port d'embarquement, et ils sont officiellement examinés avant de descendre à terre.

Q.—Cet examen est-il suffisamment rigoureux, pour donner la garantie que les arrivants sont en bonne santé ? R.—Généralement, il suffit, mais je voudrais le voir plus rigoureux. Quand la loi est observée, tout va bien, les prescriptions sont complètes en elles-mêmes, mais je soupçonne qu'il y a parfois trop de relâchement.

Interrogé par M. WALSH :

Q.—Quelle est la proportion de ces enfants trouvés dans une mauvaise condition de santé ? R.—Parlant d'après mon expérience personnelle, acquise par 11 ans de visites à ces enfants, j'oserais dire qu'il n'en est pas venu plus de 2 par cent.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle a été la première jeunesse de ces enfants, garçons et filles ? Apporment-ils avec eux le germe du vice dans lequel ils ont été élevés. ? R.—Il y a deux catégories. Les personnes, qui contribuent à l'œuvre de Mlle McPherson, telle que Mlle Rye et M. Midlemore, cherchent généralement des orphelins dans le district et ceux-là sont classés dans la première catégorie. Les enfants envoyés par le Dr. Bernardo, forment une autre catégorie. Ceux-ci sont ramassés dans les rues de Londres et ailleurs. Le docteur dit qu'il prend l'enfant qui a droit à sa sympathie.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien de temps les garde-t-il sous ses soins avant de les envoyer ? R.—Je crois que quelques-uns sont envoyés immédiatement, sans être gardés un instant, d'autres sont gardés 2 ou 3 ans. Il établit peut-être une moyenne, mais parlant à un

point de vue pratique, je ne le pense pas. S'il expédiait les 95 jeunes enfants, qu'il a dans son établissement d'éducation en Angleterre, après 3 ans, quand il a eu le temps d'étudier leurs dispositions, et de constater qu'ils ont atteint ce degré de moralité qui huminement parlant garantit l'avenir, ce serait un avantage. On recevrait alors chez nous, les jeunes gens qui deviendraient des citoyens respectables.

Q.—Pensez-vous que des jeunes gens ramassés dans les rues de Londres sont destinés à faire de bons citoyens ? R.—Je préférerais aller les chercher ailleurs. Je ne me propose pas de plaider en faveur d'une catégorie quelconque d'immigrants, quoique dans le cas où vous désireriez des faits je pourrais trouver un argument dans les archives de mon bureau. Je fais, comme je vous l'ai déjà dit, une distinction entre les enfants qui sortent des écoles de réforme et industrielles et ceux qui sortent des maisons de charité. Les maisons de charité sont sous la surveillance d'un bureau de tuteurs et ces orphelins sont à la charge de l'Etat. Ils ont en outre l'avantage de posséder une instruction scolaire, d'être dressés au travail et à la discipline. Voilà la distinction que j'établis entre les deux catégories.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Le gouvernement fédéral n'accorde d'autre secours que le transport par bateau à vapeur ? R.—Oui.

Q.—N'est-il pas vrai qu'il y a eu des immigrants secourus depuis Québec jusque dans des localités à Ontario ? R.—Cela est arrivé.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Depuis quand ? R.—L'autre jour encore j'ai reçu une lettre par laquelle on me gourmandait pour avoir recommandé de m'envoyer de Québec une famille qui arrivait. Graduellement, nous avons cessé ce système ; nous avons même essayé de le supprimer complètement. Antérieurement, il y avait un arrangement entre le gouvernement d'Ontario et celui de la Puissance, aux termes duquel le gouvernement de la Province payerait les deux tiers, et celui de la Puissance un tiers des frais de secours depuis Québec. Le gouvernement provincial ayant refusé de continuer ces secours celui de la Puissance a cessé de payer sa part.

Q.—Agiésiez-vous dans la même qualité pour le gouvernement d'Ontario et celui de la Puissance ? Etes-vous agent provincial et fédéral ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous positivement que des billets de parcours de chemin de fer sont payés cette année dans d'autres parties du Canada vers Ontario ? R.—Oui. Je crois qu'on en distribue.

Q.—Savez-vous s'il y a un crédit voté à cet effet ? R.—Non, il n'y a pas de crédit spécial ; cette dépense est couverte par un crédit général. Le budget porte un crédit pour usage général.

Q.—Il y a un crédit voté pour secours de transport en chemin de fer ? R.—Pas de crédit spécial.

Q.—Je crois qu'il y en a un ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Parmi les immigrants qui se sont établis dans votre district, depuis un an, combien en considérez-vous comme étant des immigrants pauvres et inutiles ? R.—Un par cent peut-être. Je parle approximativement.

Q.—N'est-il pas vrai qu'on envoie un grand nombre d'immigrants pauvres au Canada ? R.—Non, cela n'est pas vrai. Je pense que je devrais attirer votre attention sur le fait suivant. Il y a 3 ou 4 ans, alors que le gouvernement britannique donnait assistance aux pauvres qui voulaient émigrer des districts de l'ouest de l'Irlande, nous avons reçu un grand nombre d'immigrants pauvres, en vertu d'un arrangement pris par le gouvernement d'Ontario.

Q.—Avec qui avait-il pris cette arrangement ? R.—Avec un comité par l'inter-

médiaire de M. Hardy. L'argent provenait d'un fonds garanti par le gouvernement anglais et confié à M. Tuke et autres. Ils vinrent à Toronto conférer avec nous et convinrent de nous envoyer suffisamment d'hommes capables de gagner la subsistance de leurs familles, mais ils n'en firent rien.

Q.—Que devinrent ces émigrants? Restèrent-ils dans le dénuement? R.—Quatre-vingt par cent gagnent leur vie, mais les vieillards ne gagneront jamais leur vie, parcequ'ils ne veulent ou plutôt ne peuvent travailler.

Q.—Beaucoup parmi eux étaient des très âgées? R.—Il y en avait de vieux et de jeunes et de mariés. C'était la pire catégorie de nécessiteux qu'on put voir. Les vieux étaient incapables de travailler. Quoique cette émigration fût à l'époque un véritable fléau, cependant les enfants forment aujourd'hui une classe très utile de la population.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous ne pensez pas que la population en ait souffert? R.—Non, nous immigrants nous avons sauvé d'un côté ce que nous perdions de l'autre, et, je crois que le résultat a été un gain.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pensez-vous que les immigrants qui arrivent dans le pays chassent nos propres ouvriers dans une proportion assez considérable? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Quelle est la catégorie d'immigrants la plus demandée? R.—Les ouvriers de ferme et les manœuvres.

Q.—Parlant de la classe agricole, savez-vous si beaucoup d'entre eux trouvent de l'occupation toute l'année? R.—Ils commencent à en trouver plus généralement.

Q.—Pouvez-vous nous donner quelques motifs spéciaux pour expliquer cela? R.—Oui. Au temps de la moisson, nous avons des demandes pendant les mois juillet, août et septembre, au prix de \$30 et \$35 par mois. Établissant le salaire à \$30, nous avons \$90 pour les trois mois et en plus la nourriture. Pour \$150 ils font le travail des 12 mois et les cultivateurs commencent à comprendre qu'il est plus économique de les engager pour toute l'année que de ne les employer que pendant quelques mois. Aujourd'hui, il y a 50 ouvriers engagés à l'année, tandis qu'il n'y en avait qu'un quand j'ai été nommé agent, il y a 11 ans.

Q.—Quelques-uns prétendent que les ouvriers agricoles ne trouvent d'emploi que pendant la saison des foins et des moissons et retournent ensuite à la ville? Pensez-vous que ce soit le cas? R.—Pas en général. Ceux qui retournent à la ville appartiennent généralement à cette catégorie que j'ai qualifiée de peu désirable.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous évaluez la population d'Hamilton à 40,000 âmes? R.—Oui. En chiffres ronds.

Q.—Quelle est la population? R.—De 43 à 44,000.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Dans les limites de la ville? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est la proportion de la population qui descendent d'immigrants? R.—J'évalue cette proportion à 80 p. c.

Q.—Pourriez-vous nous dire combien de ces pères et grands pères appartenaient à la classe des nécessiteux? Combien en est-il qui sont venus au pays sans argent? R.—Il y a une certaine partie de la population que nous perdons de vue,

mais la plus grande partie de la richesse publique d'Hamilton, 95 p. cent, appartient à des hommes qui l'ont acquise eux-mêmes.

Q.—Ne croyez-vous pas d'après vos observations que bien souvent les fils et petits fils d'hommes riches deviennent pauvres tandis que les enfants de pauvres parents s'enrichissent ? R.—Oui. Je remarque que les meilleurs immigrants qui arrivent dans le pays sont ceux qui ont le moins de capital.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—En combien de temps, un homme, qui arriverait ici actuellement, pourrait-il vivre à l'aise ? R.—Je vous donnerai un exemple tiré de mes notes. Nous avons ici 6 hommes placés par mon bureau qui étaient pauvres alors et sont aujourd'hui millionnaires.

Q.—Si les gens arrivaient aujourd'hui comme il y a 30 ou 40 ans, trouveraient-ils les mêmes chances de succès dans la province d'Ontario ? R.—Je ne crois pas que les chances de succès soient actuellement aussi grandes pour de pauvres gens dans l'Ontario que dans le Nord-Ouest, pour l'excellent motif qu'ils ont là-bas des avantages que nous n'avons plus ici.

Q.—Les chances sont meilleures au Nord-Ouest qu'ici ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle proportion ? R.—Cinquante pour cent.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Songez à un homme riche quelconque d'Hamilton qui a commencé sans capital et dites-nous si un homme d'égale habileté, également industriel et économe, aurait la même chance de succès à Hamilton que les hommes de ce temps-là ? R.—Non, monsieur.

Q.—Pourquoi ? R.—Pour la raison bien simple que le capital est concentré et il est plus difficile au pauvre de faire la concurrence aux capitalistes.

Q.—Toutes les sommes votées par le gouvernement fédéral en faveur de l'immigration, sont-elles dépensées pour cette fin ? R.—Non monsieur.

Q.—À quoi sont-elles employées ? R.—À la quarantaine et à la protection de l'état sanitaire du pays.

Q.—Pouvez-vous nous donner quelques détails relativement aux dépenses de la quarantaine ? R.—Elle sert à éloigner les épidémies. Par exemple, comme journaliste, M. Freed, a écrit

Interrogé par le PRÉSIDENT ; —

Q.—S'il vous plaît, parlez à la commission sur la question de la quarantaine et ne faites pas d'allusions personnelles ? Quelle est votre réponse à la question ? R.—Je n'ai rien à répondre.

Par M. FREED :—

Q.—Comment se dépensent les sommes que le gouvernement d'Ontario affecte à l'immigration ? R.—Environ 90 par cent en traitements et dépenses et 10 par cent pour l'immigration.

Q.—Dépense-t-on beaucoup d'argent pour transporter des immigrants de Québec vers des localités d'Ontario ? R.—Non, il ne se dépense pas un cent pour transporter des immigrants de Québec vers l'Ontario.

WILLIAM McANDREWS, est appelé de nouveau :—

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Je comprends que vous désirez démentir l'assertion faite par le dernier témoin, M. Smith, qui a déclaré que ce typographe sourd-muet, n'avait pas été admis à travailler parce qu'il ne faisait pas partie de l'union ? R.—Je désire constater que ces typographes sourds-muets ne se sont jamais adressés à l'union pour obtenir du travail. Quoi que ce soit la règle de l'union de ne pas donner de l'emploi à un ouvrier qui n'est pas de l'union, nous ne voulons pas cependant qu'on aille dire au dehors que nous avons privé de travail un malheureux sourd-muet parce qu'il n'était pas de l'union. Il pouvait être un très brave homme et j'ai eu avec lui une conversation par signe, mais jamais il ne m'a demandé de l'ouvrage. Il a été aidé par l'union typographique.

La commission s'ajourne alors à mardi, à 2 heures.

BENJAMIN M. DANFORTH, de Hamilton, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Êtes-vous employé au Ontario Rolling Mill ? R.—A la clouterie.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette fabrique ? R.—Depuis 4 ans et 10 mois.

Q.—Le nombre d'ouvriers y est-il considérable ? R.—Cinquante personnes.

Q.—Sont-elles à peu près constamment occupées ? R.—Oui.

Q.—Pendant quelles parties de l'année sont-elles inoccupées ? R.—Nous travaillons constamment, à moins qu'un accident ne nous oblige à chômer.

Q.—Vous avez assez d'ouvrage pour pouvoir occuper vos ouvriers sans interruption, excepté dans le cas d'un accident ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Dix.

Q.—Travaillez-vous à la journée, à la semaine ou à la pièce ? R.—La majorité des ouvriers travaille à la pièce.

Q.—Quelle est, dans la clouterie, la proportion entre les salaires à Hamilton et disons Pittsburg ? R.—Actuellement ils sont un peu plus élevés à Hamilton.

Q.—Qui établit le taux des salaires ? R.—Nous travaillons actuellement à ce qu'on appelle les prix de Pittsburg. Les salaires sont réglés sur le taux de Pittsburg. Avant qu'ils n'eussent réduit les salaires à Pittsburg nous travaillions au même prix mais aujourd'hui nos salaires sont restés ce qu'ils étaient et les leurs ont été réduits de 12 pour cent.

Q.—Ce qui fait que votre salaire est un peu meilleur que le leur ? R.—Oui.

Q.—L'ouvrier peut-il vivre assez bien avec ce salaire ? R.—Oui.

Q.—Voudriez-vous nous dire ce qu'un ouvrier peut gagner ? R.—Un cloutier qui conduit 4 machines peut faire de \$3.50 à \$4 par jour.

Q.—Le travail n'est-il pas fort dur ? R.—Non, il n'est pas dur.

Q.—L'atelier est-il assez confortable ? R.—Oui, assez.

Q.—Quelle est la condition hygiénique de l'atelier ? R.—Fort bonne.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Une fois par quinzaine.

Q.—Quel jour de la semaine ? R.—Le samedi.

Q.—Êtes-vous satisfait de ce jour de paiement ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu dernièrement des différends ouvriers ? R.—Non, pas depuis 4 ans et 10 mois.

Q.—Combien de jeunes gens emploie-t-on dans le métier ? R.—Vingt.

Q.—Les règlements de votre union fixent-ils un nombre relatif de garçons eu égard au nombre d'ouvriers ? R.—Ils ne font aucune mention de jeunes garçons.

Q.—Il n'y a donc aucune limite ? R.—Non.

Q.—Ces jeunes garçons sont-ils des apprentis ? R.—Non, ils ne sont pas des apprentis.

Q.—Apprennent-ils le métier ? R.—Oui, ils ont une bonne occasion et autant d'avantages que dans les autres ateliers pour apprendre le métier.

Q.—Que deviennent-ils au bout d'un certain temps ? R.—Avec le temps ils deviennent cloutiers.

Q.—Sont-ils des ouvriers habiles ? R.—Oui.

Q.—Reçoivent-ils un enseignement suffisant pour en faire de bons ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous d'où vous vient votre fer à clou ? R.—Oui, de notre laminoir situé à côté de notre usine. Toutes ces usines ne forment qu'un seul établissement.

Q.—Quel fer emploie-t-on au laminoir ? R.—De la ferraille.

Q.—Où se la procure-t-on ? R.—Dans Ontario et dans tout le Canada, là où nous pouvons nous la procurer.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est la proportion entre les salaires ici et ceux de Montréal ? R.—Ils sont meilleurs ici.

Q.—Les industriels de Montréal sont-ils en état de vendre à meilleur marché que vous à cause de cela ? R.—C'est une question à poser aux patrons.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Votre usine a-t-elle jamais été visitée par l'inspecteur des fabriques d'Ontario ? R.—Oui.

Q.—Quand ? R.—L'automne dernier.

Q.—Combien de fois visite-t-il l'usine ? R.—Si je ne me trompe, cette visite était la première.

Q.—L'état des choses était-il satisfaisant. A-t-il fait un examen minutieux ? R.—Oui.

Q.—Je suppose que vous fabriquez des clous de toutes formes et dimensions ? R.—Oui.

Q.—Et des broquettes ? R.—Non.

Q.—Les provinces d'en bas vous font-elles concurrence ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la différence entre leurs prix et les vôtres ? R.—Je ne puis rien en dire.

Q.—Vous parliez des salaires de Pittsburg comparés à ceux de Montréal ? R.—Vous parliez des prix des manufactures et moi je parlais des salaires.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les jeunes garçons qui travaillent dans l'atelier sont-ils employés par les ouvriers ou les patrons ? R.—Par les ouvriers.

Q.—Les patrons n'ont-ils aucune autorité pour fixer les salaires de ces jeunes garçons ? R.—Non.

Q.—Tout l'ouvrage est fait à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Et les ouvriers prennent leurs aides ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la principale occupation de ces jeunes garçons ? R.—Tourner une barre de fer dans la machine.

Q.—Quels sont les salaires de ces jeunes garçons ? R.—Ils gagnent de \$1 à \$1.25 par jour.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ces garçons sont-ils de bonne taille ? R.—Ils ont plus de quinze ans.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Votre association est-elle affiliée à la " Nailers Association " des États-Unis ? R.—Oui.

Q.—Trouvez-vous que l'association soit un avantage pour votre métier ? R.—Evidemment, c'est un avantage quand un cloutier veut partir pour les États-Unis. S'il passe aux États-Unis et qu'il fasse partie de l'union il trouve du travail, tandis qu'autrement il aurait beaucoup de difficulté à trouver de l'emploi.

Q.—L'union a-t-elle pour conséquence de maintenir les salaires ? R.—Oui, nous maintenons les salaires dans les États de l'Ouest par l'association.

Q.—Pensez-vous que si vous n'aviez pas l'association, les salaires seraient aussi élevés qu'ils le sont ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Votre association vous assure-t-elle des secours en cas de maladies ? R.—Voici comment ces secours sont accordés. Quand un ouvrier qui conduit 4 machines tombe malade, ses compagnons le remplace et les conduisent pour son compte.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Et le malade touche le salaire ? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Pourriez-vous nous dire d'après votre expérience quelle est la différence entre les salaires de votre usine et ceux des usines des Provinces Maritimes ? R.—Nos salaires sont plus avantageux.

Q.—Emploie-t-on autant de jeunes garçons au Nouveau-Brunswick qu'ici ? R.—A peu près le même nombre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pourriez-vous nous dire si l'on importe ici, des États-Unis, des marchandises qui ont déjà été offertes sur le marché ? R.—Il ne s'en importe pas.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Faites-vous des clous d'acier ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous fait usage du fer de Londonderry ? R.—Non, jamais.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Les jeunes garçons gagnent-ils un salaire de \$1 à \$1.25 par jour dès leur première année de travail ? R.—Oui, s'ils sont bons alimenteurs, quelques-uns apprennent vite, d'autres lentement.

Q.—Combien leur faut-il de temps pour apprendre ? R.—Trois mois, six mois, et parfois 1 ou 2 ans.

Q.—Comment les faites-vous commencer ? R.—A tant le barillet. Quand ils sont bons cloutiers ils gagnent \$1 à \$1.25 par jour, mais c'est le maximum.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Ces jeunes garçons prennent-ils la place d'ouvriers ? R.—Je ne puis dire cela. Quand ils sont devenus de forts et solides gaillards, on les place à des machines plus grandes, car il semblerait peu convenable de voir un homme alimenter la machine à faire des clous à lattes.

Q.—N'est-il pas vrai, que dans Hamilton, plus d'un ouvrier serait heureux de gagner \$1.25 par jour ? R.—Evidemment, mais il faut de l'habileté pour faire ces clous.

Q.—Il ne faut pas beaucoup d'habileté pour ce travail ? R.—Oui, il faut de l'habileté, je crois, et comme je suis dans le métier depuis 28 ans je dois m'y connaître un peu.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Votre association est-elle favorable au règlement par arbitrage des différends entre patrons et ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Et la grève n'est que le dernier moyen ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Connaissez-vous des associations qui s'opposent à l'arbitrage ? R.—Non. Je n'en connais aucune.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Je présume que vous ne pouvez parler que de votre métier à cet égard ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est le système d'arbitrage auquel vous donneriez la préférence pour régler les différends. A un bureau nommé par le gouvernement ou à un bureau nommé par les intéressés ? R.—A celui que nommeraient les intéressés.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous si les ouvriers de votre métier sont favorables à la formation d'un bureau de la statistique ouvrière ? R.—Je ne pourrais le dire.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Comment vos plaques à clous sont-elles chauffées ? R.—Dans quel but ? Voulez-vous dire pour faire des clous ?

Q.—Oui ? R.—A l'huile.

Q.—Ce qu'on appelle un brûleur à charbon (carbon burner) ? R.—Oui.

Q.—Ce système est-il aussi satisfaisant pour l'ouvrier que l'ancienne fournaise ? R.—Oui.

Q.—Est-il meilleur ? R.—Oui, il ne s'en échappe pas autant de poussière ni de soufre.

Q.—Les ouvriers restent-ils assez longtemps au service de la compagnie ou bien les changements sont-ils fréquents ? R.—Quand notre maison a été établie, nous avions beaucoup de changements, mais aujourd'hui les ouvriers sont constants, depuis longtemps il n'y a pas eu de changements.

Q.—Avez-vous eu des grèves ou avez-vous changé d'ouvriers ? R.—Pas depuis bien longtemps.

Q.—Quand les ouvriers sont-ils payés ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—Combien d'heures un ouvrier travaille-t-il par jour ? R.—Cela dépend du degré de chaleur que nous pouvons avoir et de la quantité que nous produisons.

Q.—Combien d'heures faut-il pour une bonne journée de travail ? R.—Huit ou 9 heures quand tout va bien, mais parfois il arrive des accidents, et quand cela arrive nous ne pouvons travailler aussi vite qu'en d'autres temps.

Q.—Quelles espèces de fer produisez-vous ? R.—Toutes les espèces et dimensions qui se fabriquent. Des barres carrées et rondes. Nous ne travaillons ni plaques ni fers en forme d'angle. Nous travaillons le fer à machine de $\frac{1}{4}$ de pouce à 4 pouces de circonférence, depuis $\frac{1}{4}$ carré jusqu'à $2\frac{1}{2}$, $2\frac{3}{4}$ carré ; et la plaque de 7, 8 et 12 pouces de dimension.

Q.—Fabriquez-vous des arbres de couche ? R.—Oui, des arbres de couche de 4 pouces mais pas plus gros.

Q.—Fabriquez-vous de l'acier ? R.—Parfois nous fabriquons un peu d'acier.

Q.—De l'acier à arbres de couche ? R.—Non. Des patins de traîneaux en acier etc., et encore en fort petites quantités.

Q.—De quel acier vous servez-vous ? R.—Nous nous servons de vieux rails et de loupes importés des Etats-Unis.

Q.—Pourriez-vous nous dire quelle est la comparaison entre les loupes importées d'Amérique et celles importées d'Angleterre ? R.—Non, je ne pourrais le dire.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Le système de travail à la pièce n'a-t-il pas pour conséquence de faire baisser le taux ordinaire de vos salaires journaliers ? R.—Je l'ignore, jamais je n'ai travaillé à la journée, je n'ai travaillé qu'à la pièce.

Q.—Connaissez-vous quelque système qui permettrait de régler le travail de votre fabrique de manière à le faire estimer en prix de travail à la journée ? R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—Vous estimez que le travail à la pièce est le seul système applicable dans votre métier ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Fabriquez-vous d'autres articles que ceux que vous venez de mentionner ? R.—Des clous et autres articles de toutes dimensions.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Lors de sa visite à la fabrique, l'inspecteur des fabriques a-t-il été satisfait des aménagements ? R.—Je crois qu'il a été satisfait.

Q.—A-t-il fait une inspection assez minutieuse ? R.—Oui, une inspection fort détaillée. Après sa visite on a installé quelques gardes pour se protéger contre les machines.

Q.—Est-il arrivé, dans votre usine, des accidents causant la mort ou estropiant quelque-uns des ouvriers ? R.—Il y a 4 ou 5 ans un ouvrier a été tué ; c'est le seul accident que nous ayons eu depuis l'ouverture de l'usine.

Interrogé par le PRÉSIDENT.

Q.—Avez-vous pris des mesures pour éviter de pareils accidents ? R.—Oui. Il est difficile de comprendre comment un accident pourrait arriver. Je ne comprends pas comment l'accident en question est arrivé. L'ouvrier dormait près de la machine et il tomba dans une petite ouverture qui était pratiquée dans la machine.

Q.—Cet accident ne pourrait-il se renouveler ? R.—Non.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Comment se fait-il que l'ouvrier se soit endormi ? R.—Il attendait son tour de prendre l'ouvrage, couché près de la machine, et quand le sifflet qui avertit les ouvriers de se lever et de prendre l'ouvrage se fit entendre, il tomba dans la machine.

Q.—Avait-il déjà travaillé ? R.—Oui. L'accident arriva entre 3 et 4 heures du matin, quand son temps de travail allait finir.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Depuis quand l'usine est-elle en opération ? R.—Depuis 9 ans.

Q.—D'où viennent les propriétaires ? R.—Ils sont américains.

Q.—L'usine est-elle une succursale d'une maison américaine ? R.—C'est une usine appartenant à des américains mais non une succursale d'une maison américaine. Les propriétaires sont en grande partie américains.

Q.—Hamilton possédait-il un laminoir ou quelqu'usine de cette espèce avant l'existence de leur établissement ? R.—Oui. On y fabriquait les rails pour le chemin de fer "Great Western."

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Ne fait-il pas excessivement chaud dans ces ateliers, et les ouvriers peuvent-ils y résister longtemps ? R.—Oui, le travail est rude, et en été, l'ouvrier a besoin de se reposer parfois.

Q.—Quel est le genre de travail ? R.—Il faut réduire une pièce de fer par les laminoirs.

Q.—Combien de temps par équipe ? R.—Pendant trois quarts d'heure et parfois plus, et après cela ils prennent une demi-heure de repos

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Fabriquez-vous des rails dans votre laminoir ? R.—Non. Ils viennent des fonderies de Gartshore.

Q.—Les rails fabriqués à Hamilton valent-ils ceux des Etats-Unis ? R.—Des Etats-Unis nous recevons des rails en fer refroidi tandis qu'ici on ne fait que les rails de fer tendre.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—A-t-on essayé de faire du fil métallique de quelque espèce ? R.—Non, nous n'avons jamais essayé.

THOMAS MACKAY, de Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé Par M. FREED :—

Q.—Vous êtes épicier de détail M. Mackay ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans le commerce à Hamilton ? R.—Depuis plus de 28 ans.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner sur le prix des épiceries pendant ces 28 ans ? R.—Je ne me souviens pas fort bien de ce qui se passait dans les premières années de mon établissement, mais je crois qu'à partir de cette époque je puis me rappeler les détails.

Q.—Quelle est la différence entre les prix des épiceries communes aujourd'hui et le prix des épiceries il y a quelques années ? R.—Les thés sont actuellement à peu près au même prix qu'ils étaient il y a 27 ou 28 ans quand j'ai commencé mon commerce. Je n'étais établi que depuis 2 ans quand le prix des thés commença à monter.

Q.—Quel fut le plus haut prix des thés à l'occasion de cette hausse ? R.—Ils atteignirent jusqu'à \$1.25 par livre. Ils montèrent de 30 à 37½ cents, et les thés de meilleure qualité de 63 à 75 et même \$1.25. Le "Gunpowder" et même le "Young-hyson" atteignirent \$1,20 et \$1,25.

Q.—Combien de temps les thés se sont-ils maintenus à ces prix ? R.—Jusque il y a quinze ans environ.

Q.—La baisse s'est-elle opérée graduellement pendant ces 15 dernières années ? R.—Oui.

Q.—Combien vendrait-on actuellement ce thé de 75 cents ? R.—Je ne crois pas que nous pourrions nous procurer aujourd'hui les thés que nous recevions il y a 15 ans.

Q.—Mais approximativement ? R.—Il se vendrait environ 75 cents, actuellement. Le "Gunpowder" fin vaut aujourd'hui 70 cents quand on peut se le procurer, ce qui est fort difficile.

Q.—Que valait, il y a 25 ans, le bon sucre brun de ménage ? R.—Nous n'avions autrefois que 4 ou 5 qualités de sucre, les Nos 2, 2½, 3 et 4. Le No 4 était le plus cher.

Q.—Que valait-il au moment où vous avez commencé votre commerce ? R.—Une piastre pour 8 ou 9 livres.

Q.—Le prix du sucre a-t-il haussé ou baissé ? R.—Il s'est tenu pendant des années à ce prix.

Q.—Combien vendrait-on ce sucre actuellement ? R.—Nous l'avons vendu à raison d'une piastre les 16 livres jusques il y a 3 mois.

Q.—Combien le vendez-vous aujourd'hui ? R.—Treize livres pour une piastre.

Q.—Le sucre granulé existait-il au moment où vous avez commencé votre commerce ? R.—Oui.

Q.—Quel en était le prix ? R.—Une piastre pour sept ou huit livres.

Q.—Combien le vendez-vous actuellement ? R.—Le prix varie entre 16 et 15 livres pour une piastre.

Q.—Depuis que vous avez commencé les affaires, les fluctuations de ce genre ont-elles été grandes ? R.—Il a été beaucoup meilleur marché ces six dernières années. Quand j'ai commencé les affaires à mon compte, on le vendait une piastre pour 11 ou 12 livres.

Q.—Quelle est la cause de cette baisse des sucres ? R.—Je ne pourrais le dire.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous que le sucre de betterave y soit pour quelque chose ? R.—Oui ; je crois que le sucre de betterave et la glucose ont influé sur les prix.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Pouvez-vous nous dire à quelle catégorie de sucre appartient le sucre granulé qui se vend aujourd'hui ? R.—Non, je ne pourrais le dire.

Q.—Est-ce du sucre de betterave ? R.—Non. Je crois que c'est du sucre de canne.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner au sujet d'autres genres d'épicerie ? R.—Les cafés étaient meilleur marché jusqu'à cet automne. L'été dernier ils valaient 15 cents.

Q.—Que valaient-ils il y a 5 ans ? R.—Le prix le plus bas était 25 cents.

Q.—Quel en était le prix il y a 10 ans ? R.—De 25 à 35 cents.

Q.—Et il y a 15 ans ? R.—Ils valaient le même prix. Le Java se vend 35 ; le Mocha de 40 à 55 ; le Ceylan 35 ; le Rio est bon marché, environ 25 cents.

Q.—Combien se vendent actuellement ces qualités ? R.—Nous ne pourrions pas acheter à moins de 23 à 24 cents. Nous avons perdu environ 15 p. c. sur les Rio.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Il y a eu une spéculation sur les cafés ? R.—Oui, il n'a cessé de hausser depuis l'été dernier.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Comment sont les prix du beurre ? R.—Je crois qu'en hiver le prix ne varie guère. En été, nous l'avons acheté pour 6 et 8 cents la livre.

Q.—Dernièrement ? R.—En 1868 et 1869, mais même alors ce n'était que par hasard que nous pouvions l'acheter à ce prix qui n'était pas le prix normal.

Q.—Combien vendiez-vous, en hiver, il y a 25 ans le bon beurre de table ? R.—Vingt-cinq cents la livre.

Q.—Que vaudrait actuellement, en hiver, la même qualité de beurre ? R.—Environ le même prix : de 25 à 30 cents la livre.

Q.—A-t-il été plus ou moins cher dans l'intervalle ? R.—Je pense qu'en hiver il vaut à peu près le même prix ; en été, nous l'achetons aux prix de 8 à 12½ cents suivant la saison.

Q.—Comment sont les prix des poivres, épices et articles de ce genre. Quelle est la proportion des prix du détail d'aujourd'hui et d'alors ? R.—Le poivre noir est actuellement beaucoup plus cher que l'an dernier. Nous l'achetions dans le temps à 10 cents la livre, aujourd'hui nous achetons le " tout poivre " au prix de 20 à 22 cents. Les clous de girofle sont beaucoup plus chers aujourd'hui qu'il y a deux ans, et j'attribue ce fait à la spéculation.

Q.—Pensez-vous que pour l'ensemble des épicerie l'ouvrier peut s'approvisionner à aussi bon marché qu'il y a 5 ans ? R.—Je crois qu'il pourrait s'approvisionner à aussi bon marché.

Q.—A meilleur marché qu'il y a 10 ans ? R.—Oui.

Q.—A meilleur marché qu'il y a 15 ans ? R.—Oui.

Q.—Et à meilleur marché qu'il y a 20 ans.

Q.—Et à meilleur marché qu'il y a 20 ans ? R.—Autant que je m'en souviens, je crois qu'il pourrait acheter à meilleur marché aujourd'hui. Je n'ai pas remonté à 25 ans pour vérifier les faits.

Q.—Vous avez consulté vos livres pour vous rafraîchir la mémoire ? R.—Oui, j'ai vérifié jusqu'en 1872.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner sur d'autres articles ? R.—La farine est moins chère.

Q.—Combien vendez-vous actuellement la farine de ménage de bonne qualité ? R.—La farine faite aux rouleaux se vend \$2.50 à \$2.25 les 100 livres.

Q.—Combien se vendait-elle il y a 5 ans ? R.—Trois fois autant.

Q.—Et il y a 10 ans ? R.—Cette qualité de farine n'existait pas alors. Il n'y avait pas alors de farine faite aux rouleaux. Ce qu'on appelait alors la farine de qualité supérieure se vendait alors \$3.50.

Q.—Et il y a 15 ans ? R.—Environ le même prix.

Q.—D'où achetez-vous votre sucre ? Est-il fabriqué ici ? R.—Non, nous l'achetons de Montréal et de Halifax et j'achète ici des marchands en gros.

Q.—Quelle est à votre avis la fabrique qui produit le meilleur sucre ? R.—Je préfère celui de "Redpath", quoique le sucre granulé d'Halifax soit bon.

Q.—Fait-on usage de sucres bruts tels que le Muscovado de ménage ? R.—Non. On en fait peu usage. Il est rare actuellement de trouver du Porto-Rico ou du Demerara. Autrefois, nous vendions principalement ces sucres avec trois ou quatre qualités de sucre jaune. Aujourd'hui chaque lot de sucre porte un numéro différent.

Q.—Quels sont les thés les plus goûtés actuellement ? R.—Les "Young Hyson" et les noirs.

Q.—Quelle qualité de thés noirs ? R.—Des thés de choix, les intermédiaires et les bon marché.

Q.—Les Congou ? R.—Oui et les Souchong. Je vends fort peu de thé du Japon ou Oolong parce que la vente en est difficile. D'autres en vendent peut-être.

Q.—Le "Young Hyson" est-il aussi goûté qu'autrefois ? R.—Oui. Je crois qu'il se vend autant qu'autrefois. Les Américains demandent du thé d'Oolong et n'en veulent pas d'autres, les Anglais veulent du thé noir, les cultivateurs en général demandent du thé vert, mais depuis quelque temps ils le prennent plus souvent mélangé.

Q.—Quelle est la qualité de thé que vous vendez le plus ? R.—Du thé à 50 cents.

Q.—Quel nom donnez-vous au thé vert que vous vendez ? R.—Le "Young Hyson" de 1ère, 2ème et 3ème qualité.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—A quel âge prenez-vous des jeunes garçons dans votre commerce ? R.—Vers 15, 16, 17 ans, quand ils quittent l'école.

Q.—Vous préférez les prendre à cet âge ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire leur payez-vous ? R.—Pour commencer, \$2 par semaine jusqu'à \$10 par mois.

Q.—Pour combien de temps ? R.—Cela dépend du patron.

Q.—Quel est l'usage général ? R.—Je ne pourrais le dire.

Q.—Quel est leur salaire à l'âge de 20 ou 21 ans ? R.—Environ \$400 par an ; tout dépend du temps qu'ils ont passé dans le commerce et de leurs aptitudes au travail.

Q.—C'est là le meilleur salaire qu'un jeune homme de cet âge peut espérer gagner ? R.—Je crois que la moyenne est actuellement de \$500. Je n'ai jamais gagné plus de \$10 par semaine.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Il y a bon nombre d'années de cela ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-ce encore le même état de choses aujourd'hui ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES

Q.—Pendant combien d'heures sont-ils à la besogne ? R.—De 7 h. 30 du matin à 7 h. du soir en hiver, et de 7h. à 7 h. en été, excepté le samedi où ils restent jusqu'à 10 ou 11 heures du soir. Sur ce temps, il leur est donné une heure pour le dîner et le souper.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ils fournissent donc une journée de 15 heures, le samedi ? R.—Oui.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—A quoi attribuez-vous la hausse actuelle des prix du sucre ? R.—Je crois qu'il faut l'attribuer à la disette de sucre.

Q.—Vous ne l'attribuez pas à un monopole ? R.—Non, au moins à notre avis. Les sucres sont également en hausse aux Etats-Unis et en Angleterre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pratique-t-on à Hamilton le système des échanges pour l'achat des épiceries et les objets de nécessité première ? Les ouvriers sont-ils payés en bons de magasins ? R.—Je n'en connais pas. Quand j'ai débuté, ce système se pratiquait. Je ne connais pas de maisons qui le pratiquent actuellement, parfois cependant un ouvrier fait un marché pour un article et désire payer en ouvrage. Jamais je ne reçois d'ordres et je n'en ai pas vu depuis des années.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle est la proportion entre les prix des balais et des ustensiles en bois aujourd'hui et ceux d'il y a quelques années ? R.—Ils ont peu varié.

Q.—Dites-nous quelque chose des melasses ? R.—Elles ont été moins chères à raison de la différence des mesures. Je crois qu'on a plus de marchandise pour son argent avec la mesure impériale et que les prix au gallon n'ont guère varié. Evidemment le prix du sucre affecte celui de la melasse.

Q.—Quelle proportion y a-t-il entre les anciens prix et ceux d'aujourd'hui quant aux spiritueux, le whiskey, par exemple ? R.—Le whiskey est environ cinq fois aussi cher.

Q.—A quoi attribuez-vous ce fait ? R.—A l'augmentation des droits.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-il aussi pur ? R.—Je le pense.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle est la comparaison entre les sucres, chez nous et aux Etats Unis ? R.—Pas pour le moment. L'été dernier, en août, étant à Rochester et Buffalo, j'ai constaté qu'on vendait le sucre à peu près au même prix qu'ici. Il me serait impossible de dire ce qu'il se vend actuellement.

Q.—Que valaient les autres épiceries dans ces villes ? R.—Je ne puis pas le dire.

Q.—N'avez-vous pas l'habitude d'accorder beaucoup de crédit, dans votre commerce ? R.—Oui, passablement.

Q.—Ne pensez-vous pas que si l'ouvrier était payé chaque semaine, au lieu de l'être à la quinzaine ou au mois, cette habitude disparaîtrait ? R.—Non, je ne le pense pas.

Q.—Ils auraient tout autant de dettes ? R.—Oui, même s'ils étaient payés chaque jour. Je considère qu'un compte courant mensuel est tout aussi bien de l'argent comptant que le paiement quotidien. J'ignore comment font les autres, mais pour moi, je n'y vois aucune différence. Je vends les mêmes effets aux mêmes prix, parce que je crois que l'argent de l'ouvrier qui paye une ou deux fois par mois, a la même valeur que si je le recevais tous les jours. Je ne vois pas pourquoi on lui vendrait la marchandise plus cher.

Par M. GIBSON :

Q.—En pratique, dans votre commerce, le paiement à 30 jours est de l'argent comptant ? R.—Oui, fort peu d'ouvriers demandent un crédit plus long.

Par M. FREED :—

Q.—Ne faites-vous pas parfois de mauvais crédits ? R.—Oui, cela arrive parfois, mais avec de la prudence, on en fait beaucoup moins.

Par M. KERWIN :—

Q.—L'ouvrier étant payé chaque semaine, ne pourrait-il pas acheter plus avantageusement ? R.—Au marché, peut-être, mais pas chez l'épicier. Les prix varient peu.

Par M. HEAKES :—

Q.—L'acheteur au comptant, n'est-il pas mieux traité que celui qui achète à crédit ? R.—Non, je ne le pense pas, si vous considérez comme acheteurs à crédit ceux qui payent d'après la rentrée du salaire, toutes les semaines, quinzaines ou chaque mois. J'ai des clients qui me payent régulièrement tous les mois.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—En est-il qui ne payent pas du tout ? R.—Oui, on en rencontre parfois.

Q.—Ce fait ne se produit-il pas généralement pendant la morte saison ? R.—Oui, généralement. Il arrive que des clients, qui, pendant des années, ont payé régulièrement deviennent mauvais payeurs. Je ne comprends pas pourquoi.

Q.—Existe-t-il à Hamilton, une association des épiciers ? R.—On a essayé d'en organiser une, mais la tentative a avorté ; jamais ils n'ont pu s'entendre entre eux. Il semble se méfier les uns des autres.

Q.—N'ont-ils pas formé de coalition ? R.—Non. Cet automne, ils ont formé une association, et c'est tout ce qu'ils ont fait. Ils ont essayé de régulariser les prix et de dénoncer les mauvais payeurs, mais jamais ils n'ont réussi.

Par M. GIBSON :—

Q.—La concurrence n'est-elle pas trop grande dans ce commerce ? R.—L'un craint l'autre. J'ai fait partie de 4 associations depuis que je suis établi ici. L'association actuelle a une réunion tous les mois, je n'ai pas assisté à celle de la semaine dernière.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Publient ils pour l'usage des membres, ce qu'on appelle une liste de proscription ? R.—Non, mais ils disent qu'ils ont l'intention de le faire. S'ils pouvaient arriver à s'entendre tous pour travailler de concert, ce serait une bonne chose.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous appelez liste de proscription, la liste de ceux qui ne payent pas ?
R.—Oui, c'est un des articles dont on a parlé.

Q.—C'est l'imitation du système Dun-Wiman ? R.—Il serait fort désirable pour les épiciers de connaître les mauvais débiteurs. Si une liste des mauvais payeurs était distribuée parmi les membres, quand un individu figurant sur cette liste viendrait nous demander crédit, nous le lui refuserions. Cette idée mise à exécution épargnerait beaucoup de pertes aux épiciers.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous jamais essayé de hausser le prix du sucre ou du thé ? R.—Non ; pas ici. J'en ai parlé à plusieurs épiciers, mais aucun d'eux ne voulait hausser le prix à moins que tous les autres n'en fissent autant. Quand les sucres étaient en baisse, on parlait de les maintenir aux prix plus élevés et ils disaient : Un tel et un tel ne les maintiendront pas, et dans ce cas je m'abstiens.

JOHN HALL, contre-maître de l'atelier des locomotives du Grand-Tronc, Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes, je crois, préposé à l'atelier des locomotives sur la division du "Great Western" de la Compagnie du Grand-Tronc ? R.—Oui à Hamilton. Je ne suis préposé qu'à l'entretien des locomotives qui sont stationnées ici.

Q.—Vous n'êtes pas préposé à l'entretien des locomotives de toute la division ?
R.—Non.

Q.—Les mécaniciens et chauffeurs vous font leurs rapports ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps avez-vous été au service du "Great Western" et du Grand-Tronc depuis la fusion ? R.—Trente-quatre ans et 3 mois.

Q.—Avez-vous toujours occupé votre position actuelle ? R.—Non.

Q.—Depuis quand occupez-vous votre position actuelle ? R.—Le 12 mars prochain, il y aura 32 ans.

Q.—Aviez-vous quelque expérience des chemins de fer en arrivant au Canada ?
R.—Oui.

Q.—Voulez-vous nous dire en quelques mots quelle était votre expérience ? R.—Avant de venir au Canada, j'avais été chauffeur sur les lignes du "North-Eastern" et "North-Western" en Angleterre, et mécanicien pendant 2 ans et 6 mois sur une ligne d'Espagne qui partait de Madrid.

Q.—Je suppose que les lignes du "North-Eastern" ou "North-Western" forment deux compagnies distinctes en Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Dans les circonstances ordinaires, quel est le temps de service quotidien d'un mécanicien et d'un chauffeur ? R.—Neuf heures.

Q.—Ce temps se prolonge-t-il d'ordinaire dans des circonstances exceptionnelles ?
R.—Oui ; après 9 heures de service la compagnie accorde un supplément de salaire. Le voyage se fait ordinairement en 9 heures de travail régulier, et si le voyage dure plus longtemps, un supplément fixé d'avance est accordé pour les heures supplémentaires.

Q.—Vous dites qu'un employé qui voyagerait, disons, des chutes Niagara à London, serait payé en sus de son salaire régulier, si la durée du voyage dépassait neuf heures ? R.—Oui, le conducteur recevrait 20 cents par heure supplémentaire et le chauffeur 13 cents.

Q.—Considère-t-on le voyage quel qu'il soit comme une journée de travail ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous souvent retardé sur la route ? R.—Oui, nous sommes plus sou-

vent retardés pendant cette saison qu'en été ; durant l'été nous sommes bien peu retardés ; ce n'est que dans le cas d'un accident ou d'une circonstance imprévue que le train peut être en retard.

Q.—Dans des circonstances exceptionnelles, de combien d'heures la durée du service des employés peut-elle se prolonger ? R.—Dans le cas d'un accident, ou d'une tempête ou quelque chose de ce genre, la durée du service peut se prolonger de quarante heures ainsi que je l'ai vu quelquefois.

Q.—Quarante heures de service continu ? R.—Oui.

Q.—Les employés sont-ils obligés de rester éveillés pendant ces quarante heures de service. R.—Oui.

Q.—Dans de telles circonstances, un employé peut-il consacrer son attention à la sûreté des personnes et à la conservation de la propriété ? R.—L'employé n'est pas astreint à un travail actif pendant tout ce temps, il n'a qu'à empêcher l'eau de geler dans la locomotive. Quand un train est retardé sur la voie d'évitement, le mécanicien est tenu de rester éveillé et de voir à ce que la chaudière fonctionne bien, et, de plus, de noter les numéros des trains qui passent ; ainsi, il faut que pendant tout ce temps, il soit vigilant et attentif à son travail.

Q.—Après tant d'heures de service cet employé, est-il obligé de continuer son voyage et de conduire le train à destination ? R.—Non ; il est relevé à la première station qu'il rencontre sur sa route. Ainsi, s'il part de London, il sera relevé ici ; s'il part des chutes Niagara, il sera relevé ici, et s'il part d'ici il sera relevé à London, à la première station où il trouvera quelqu'un pour le remplacer sur la locomotive.

Q.—Le voyage étant fait dans le temps ordinaire—neuf heures—pendant combien de temps les employés peuvent-ils se reposer, d'après vos règlements ? R.—Ils peuvent se reposer le temps qu'ils désirent.

Q.—Pendant combien de temps se reposent-ils ordinairement ? R.—Ils se reposent ordinairement dix ou douze heures.

Q.—Est-il d'usage qu'un employé abrège la durée de son repos afin d'augmenter son salaire ? R.—Oui ; voici comment nous procédons : nous tenons un livre et l'employé s'y inscrit pour suspension de service ; s'il arrive à 8 heures et qu'il désire se reposer 10 heures on ne l'appellera qu'à 6 heures le lendemain ; s'il désire 12 heures on l'appellera à 8 heures le lendemain matin, et s'il veut avoir, pour quelque raison particulière un ou deux jours de repos, il n'a qu'à dire : Je préviendrai quand je serai prêt à reprendre mon service.

Q.—Exige-t-on qu'un employé reprenne son service avant qu'il se soit suffisamment reposé ? R.—Non, jamais dans aucune circonstance.

Q.—La compagnie encourage-t-elle ses employés à reprendre leur service sans avoir eu un repos suffisant ? R.—Non, au contraire. La compagnie n'a aucun avantage à faire reprendre le service à des employés qui ne pourraient pas travailler convenablement, et nous avons l'ordre péremptoire de ne reprendre le service que lorsque nous sommes parfaitement en état de travailler. Depuis trente ans que je suis ici, je n'ai jamais vu un employé obligé de reprendre son travail avant qu'il fût en état de recommencer. Lui seul décide s'il peut travailler ou non.

Q.—Quand vous appelez un employé en service, et, que, par maladie ou autrement il n'est pas en état de travailler, comment agissez-vous à son égard ? l'obligez-vous à travailler ? R.—Non ; nous l'appelons quand nous en avons besoin, à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit, et s'il nous dit : " Je suis malade et ne puis pas travailler, alors celui qui l'a appelé me fait son rapport et je lui désigne qui il doit appeler pour le remplacer, et il faut parfois assez de temps pour en trouver un qui soit prêt à partir. Ceci ne se pratique pas habituellement, car par les règlements, l'employé est tenu de donner avis en temps opportun afin qu'on puisse trouver quelqu'un pour le remplacer ; mais chaque fois qu'un employé est malade, ou qu'il y a des malades chez lui, il n'a qu'à nous le dire et nous cherchons quelqu'un de qualifié pour le remplacer sur la locomotive.

Q.—Employez-vous plus d'hommes dans certaines saisons que dans d'autres ?
R.—Oui.

Q.—Avez-vous un nombre d'hommes assez considérable, pour que dans les temps de presse, vos employés ne soient pas tenus de travailler au delà de leurs forces ? R.—Dans ces cas, voici ce que nous faisons : nous avons toujours un certain nombre de chauffeurs qui ont de six à sept ans de pratique et qui peuvent prendre la direction de la locomotive. Nous remplaçons les mécaniciens qui ne peuvent pas faire le service dans les circonstances dont j'ai parlé, par ces chauffeurs qui, à leur tour, sont remplacés par les chauffeurs de l'atelier. Ces derniers sont au nombre de dix ou douze, et il n'est pas très important que les locomotives soient nettoyées ou non, pendant quelques voyages. Ainsi, avec un nombre d'hommes de 25 pour cent, ajouté à un autre nombre de 10 pour cent, nous pouvons faire tout le travail supplémentaire qui peut se présenter ; nous pouvons donc faire face à toutes les circonstances imprévues qui pourraient surgir.

Q.—Connaissez-vous des employés dont la santé a été altérée par un travail excessif ? R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—Je parle des employés de chemins de fer ? R.—Je le sais.

Q.—Savez-vous quelque chose au sujet des passerelles sur les chars de fret ?
R.—Oui ; j'en connais quelque chose pour les avoir vues.

Q.—Quelle devrait être la largeur de ces passerelles ? R.—Ces passerelles devraient avoir environ trois pieds de largeur.

Q.—Quelle est la largeur des passerelles sur les chars à fret du Grand-Tronc ?
R.—D'après ce que j'ai pu en juger, la largeur de ces passerelles est d'environ 16 ou 18 pouces, mais je n'en suis pas certain. Je doute qu'il soit sans danger pour qui que ce soit de rester debout sur la couverture des chars quand le train marche à grande vitesse et qu'il passe une courbe. J'ai vu des employés se déchausser quand les chars faisaient une descente. En hiver, les couvertures sont glissantes et les employés n'ont qu'une passerelle de seize pouces pour s'y tenir debout.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les règlements exigent-ils que la passerelle n'ait pas moins de 16 pouces ?
R.—Oui, je crois que les règlements comportent cette largeur.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Arrive-t-il fréquemment que des employés tombent du haut des chars à fret ?
R.—Oui, ces accidents sont trop fréquents.

Q.—Quand il tombe du grésil, les couvertures des chars ne sont-elles pas très dangereuses ? R.—Oui.

Q.—À votre avis, serait-il possible de placer une main courante le long des passerelles, afin de mieux protéger les employés contre les accidents ? R.—Je crois qu'il serait préférable de placer les passerelles sur les côtés des chars. Il serait dangereux, par une nuit sombre de sauter d'un char à l'autre, n'ayant qu'une passerelle de 16 pouces de largeur avec une balustrade de chaque côté ; le pied de l'employé peut heurter la main courante et ainsi, être la cause de sa chute entre les chars. Comme moyen de protection, je préférerais placer la main courante sur le côté des chars, de manière que celui qui glisserait, pourrait s'y accrocher—je parle des mains courantes sur le côté des chars. Elles devraient être assez fortes pour que celui qui glisserait pût s'y accrocher. C'est un moyen de protection qui, je crois, diminuerait le nombre des accidents.

Q.—Ce système de protection pourrait-il être appliqué aux chars sans trop de frais ? R.—Je crois que oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—La neige ne pourrait-elle pas s'amonceler le long de cette main courante et la rendre inutile ? R.—On pourrait la construire de manière que les barres seraient.

à une distance de 3 à 4 pieds l'une de l'autre, et les mains courantes ne serviraient qu'à empêcher les hommes de tomber.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—De quelle hauteur serait cette main courante ? R.—De deux pieds environ ; juste assez haut pour empêcher de tomber celui qui glisserait.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Croyez-vous qu'il soit possible d'adapter aux chars de marchandises des freins à air comprimé afin de supprimer l'usage des passerelles ? R.—Oui.

Q.—Pourriez-vous y appliquer le frein à air comprimé Westinghouse ou d'autres freins de cette nature ? R.—On pourrait appliquer presque tous les freins à air comprimé. Au cours de la session de la législature d'Ontario, en 1880, la question fut soumise à un comité de la chambre. Depuis vingt ans je songeais à faire adopter un système économique pour utiliser une force jusqu'alors sans emploi, et qui aurait atteint le but que la législature se proposait, savoir : éviter la circulation sur la couverture des chars aujourd'hui nécessaire pour régler la marche des trains. Par l'entremise de mon surintendant j'ai exposé mon projet au gérant Broughton dans une lettre en date du 10 février, 1880. J'ignore si le comité a reçu communication de ma lettre, mais elle ne figure pas au rapport. Pour vous donner une idée de mon projet, je dirai que je voulais utiliser, avec quelques modifications, les pistons et les valves ordinaires de la locomotive comme pompe à air pour faire ralentir et arrêter la marche des trains. Je connaissais les trois objections faites contre la pratique de renverser la vapeur d'une locomotive lancée à grande vitesse : 1^o L'attraction de corps étrangers dans la boîte à fumée par l'orifice d'aspiration du cylindre et du tiroir à vapeur, ce qui endommage la machine. 2^o Ces corps étrangers ne peuvent disparaître qu'en les chassant à travers la valve du régulateur dans le bouilleur, augmentant ainsi inutilement la pression. 3^o Quand il était nécessaire de renverser la vapeur les valves sèches et lourdes ne fonctionnaient pas régulièrement et la force concentrée dans le tiroir à vapeur endommageait les attelages des chars. Je remédiais au premier inconvénient en bouchant l'échappement et en ménageant l'introduction d'air pur au moyen d'un tube indépendant s'ouvrant et se fermant automatiquement. De cette façon, ces deux opérations étant simultanées l'air pur est lubrifié et n'endommage ni soupapes ni pistons. Je remédiais à la deuxième difficulté en armant le tuyau ou le réservoir à vapeur d'une soupape. Cette soupape serait mise en opération par l'ingénieur d'après la pression du bouilleur et des atmosphères de telle manière qu'il n'y aurait jamais dans la machine une pression supérieure à celle du travail ordinaire et qu'elle ne pourrait endommager le mécanisme quand il serait nécessaire de renverser la vapeur. Cette soupape pouvant servir à réduire la pression à un point aussi bas que désirable, le levier pour renverser la vapeur pouvait être changé sans danger pour les attelages, et toute objection fondée contre la construction ordinaire des locomotives disparaît. Cette force de ralentissement travaillant sur le piston moteur vaudra en raison directe de la force de résistance de la machine. Cependant, quand on fait usage dans un frein à cylindre de cet air emmagasiné, on obtient une force qu'aucun autre frein ne peut donner, c'est-à-dire la force d'arrêter un train par sa propre puissance motrice. Cet air s'emmagasine si rapidement que quand un train marche même à une vitesse modérée, par exemple, à une vitesse de doubles pistons de 800 pieds à la minute, on peut, avec le bon fonctionnement des deux pistons, obtenir à volonté, un emmagasinage suffisant d'air sur 75 pour cent du parcours, et en faisant évacuer cet air par la soupape en question et qui se règle à volonté au point de vue de la pression et peut servir à renverser la vapeur, quand on désire arrêter le train à peu près immédiatement, par le fonctionnement des trois robinets de course à ce destinés. Mon système ressemble beaucoup à celui de Westinghouse, sauf que je supprime complètement tout le mécanisme qui sert à aspirer l'air pour l'arrêt des trains. L'opinion d'hommes compétents en fait de chemins-

de fer tels que M. Brydges qui sont d'avis que les chars lourdement chargés devraient être employés comme freins dans les trains de marchandises m'a déterminé à étudier cette question. Leur idée ne pouvant être mise à exécution en augmentant, sans bénéfice aucun, le poids des trains d'au moins un douzième, j'ai cru que si la législature l'adoptait, mon projet aurait sa valeur. Il est évident que mon système serait onéreux pour la compagnie et quoique mon projet n'ait jamais été mis à exécution il est aujourd'hui certain que les compagnies des États-Unis qui exploitent les lignes canadiennes peuvent, à peu de frais et en s'entendant, trouver un moyen d'arrêter les chars presque instantanément, et supprimer le système dangereux actuellement suivi.

Q.—Avez-vous dit ce que coûterait l'adaptation de ce frein à air comprimé à un train de fret ? R.—Le coût serait de \$16 à \$18.

Q.—Croyez-vous qu'on pourrait améliorer le système d'attelage des chars de manière à éviter en tout ou en partie les accidents qui en résultent ? R.—Je le crois. Il ne serait pas plus difficile d'améliorer le système d'attelage des chars de fret qu'il ne l'a été d'améliorer celui des chars de voyageurs. On a adopté sur ces derniers chars l'attelage Miller et je ne vois pas pourquoi on ne l'adapterait pas, ou tout autre du même genre aux chars de fret.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il faudrait pourvoir les chars de fret d'une plateforme Miller afin de pouvoir y adapter l'attelage Miller ? R.—Je ne le crois pas ; je pense que les coulées serviraient parfaitement à cette fin.

Q.—Croyez-vous qu'on pourrait adapter l'attelage Miller à une coulée ordinaire ? R.—Oui ; je crois qu'on pourrait facilement adapter l'attelage Miller à une coulée ordinaire. Il y a un grand nombre d'attelages. J'en ai compté près de 1.600, de différents genres, brevetés aux États-Unis, et il est très difficile que les compagnies s'entendent sur le choix d'un de cesattelages comme étant le meilleur. Il y a un si grand nombre de chars appartenant à des compagnies étrangères et circulant sur nos voies ferrées, qu'il est presque impossible de choisir un attelage qui convienne à tous ces chars.

Q.—Si nous avions une loi prescrivant des améliorations en ce sens ou sous d'autres rapports, serait-il nécessaire de l'appliquer aux États-Unis aussi bien qu'au Canada ? R.—Je crois que oui. Cette loi serait sans efficacité si elle n'était pas appliquée aux trains qui arrivent ici. Pour être efficace le même système devrait être suivi sur toutes les lignes, et chaque compagnie devrait être obligée de l'adopter. Il serait inutile d'avoir deux ou trois espèces d'attelages adaptés aux chars de fret qui voyagent des États-Unis, ici, si nous ne pouvions pas en faire usage.

Q.—Croyez-vous que les compagnies de chemins de fer, une fois entendues entr'elles sur le choix du meilleur attelage et du meilleur frein, adopteraient ces améliorations, s'il n'y avait pas la question de frais à encourir ? R.—Je crois que oui.

Q.—L'attelage Miller est-il à votre avis aussi bon que l'attelage Janey ou que l'attelage Ames ? R.—L'attelage Miller répond parfaitement à nos besoins. Je ne connais pas les autresattelages dont vous venez de parler, et je ne puis donc rien vous en dire. L'attelage Miller fonctionne très bien sur les chars de voyageurs, et il n'y a pas de doute que cet attelage ou tout autre pourrait être adapté aux chars de fret.

Q.—Savez-vous s'il arrive souvent des accidents à ceux qui attellent les chars sur la voie, ou qui travaillent dans les cours, et dont les pieds sont pris dans les pièces de cœur ou entre les contre-rails et le rail principal ? R.—Ces accidents ne sont pas très fréquents. Cependant, je sais qu'il est arrivé ici des accidents de cette nature.

Q.—Je crois que la loi exige maintenant que les pièces de cœur soient en partie, entourées de pièces de bois ? R.—Oui.

Q. Cette loi est-elle mise à exécution sur la ligne du Grand-Tronc ? R. Oui ; à certains endroits sur la ligne.

Q.—Ce système a-t-il pour effet d'empêcher les accidents ? R.—Je ne le crois pas. Je suis d'avis qu'on ne devrait pas aiguiller, ni atteler ou dételer les chars aux endroits où il y a des voies d'évitement, des pièces de cœur ou des contre-rails, ni dans leur voisinage immédiat.

Q.—Pourrait-on, dans tous les cas, laisser passer le train au delà des aiguilles ou pièces de cœur, afin de permettre aux ouvriers d'y travailler ? R.—Oui, dans presque tous les cas, et je ne vois pas comment la chose ne pourrait se faire.

Q.—S'il en est ainsi, les ouvriers mériteraient-ils d'être blâmés, s'ils apportaient de la lenteur dans leur travail ? R.—Je ne le crois pas ; il ne s'agit que de faire l'ouvrage comme il faut, comme il pourrait être fait, à un bout ou à l'autre de cette chambre. L'ouvrage qu'ils ont à faire, n'est pas plus difficile que cela.

Q.—Vous ne pourriez découpler un char, dans un endroit dangereux, aussi rapidement que vous pourriez le faire, si vous vous trouviez dans un lieu sûr, et lorsque vous avez à voir où placer vos pieds ? R.—La distance à franchir n'est pas très grande. Il n'y a pas plus de 52 verges entre l'extrémité de la pièce de cœur et l'aiguille ; mais un employé, d'après moi, devrait s'abstenir de faire aucun ouvrage dans ce voisinage, à moins que tout le train ne fût entièrement en repos.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Avez-vous eu connaissance que des personnes, autres que des employés, se soient prises le pied dans une pièce de cœur ? R.—Non. Un employé pourrait, sans doute, s'y faire prendre ; mais ce qu'il aurait à faire, serait de sortir son pied de sa chaussure aussi vite que possible. Cet accident est peut-être arrivé ; mais je n'ai jamais vu un employé travailler dans un endroit où ses pieds étaient exposés à s'accrocher. Je suis passé moi-même, sur les pièces de cœur, des milliers de fois, et je ne me suis jamais accroché.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Connaissez-vous le système des signaux, sur une ligne de chemin de fer ? R.—Oui, je connais ceux qui se donnent sur le Grand-Tronc.

Q.—Dans votre opinion, le système actuel des signaux est-il satisfaisant ? R.—De quels genre de signaux voulez-vous parler ? Voulez-vous parler des signaux de locomotives ?

Q.—Je veux parler des feux, des signaux employés dans les gares, pendant la nuit, pour signaler les locomotives, des sémaphores et de tous les fanaux, qui sont employés dans les gares ? R.—Oui, je crois que c'est un genre de signaux très satisfaisant.

Q.—Les signaux employés maintenant sur le Grand-Tronc, sont-ils les mêmes que ceux dont on se servait sur le Grand-Occidental ?—Non.

Q.—Croyez-vous que le système de signaux dont on se servait sur le Grand-Occidental valait mieux que celui du Grand-Tronc ? R.—Sous certains rapports, il valait mieux, et sous d'autres rapports, il ne valait pas mieux par exemple pour le service des aiguilles, nous avions coutume d'avoir deux lumières rouges. Si vous partiez pour poser l'aiguille, vous ne pouviez jamais dire, durant la nuit, si l'aiguille devait être placée pour la voie du nord ou pour la voie du sud. Vous placiez l'aiguille en vous guidant sur un seul fanal, et c'était une lumière rouge, et vous pouviez causer un déraillement. Nous avons maintenant un système uniforme, et différentes couleurs, une lumière pourpre et une lumière verte. La lumière pourpre indique un côté et la lumière verte l'autre côté de la voie. Puis il y a une troisième pour indiquer la voie principale. La lumière pourpre n'est pas vue d'une aussi grande distance que les lumières rouge, blanche ou verte. Il faut que vous soyez à une centaine de verges de cette lumière, pour bien la reconnaître ; mais ordinairement, l'on est habitué aux aiguilles, et l'on sait toujours exactement où l'on se trouve. Au moyen du

présent système, les conducteurs peuvent toujours dire où ils se trouvent, tandis que sous l'ancien système, ils ne pouvaient pas le dire aussi exactement, et, par suite, on évite maintenant d'avancer au delà des feux qui signalent le danger, ce qui est un avantage très précieux.

Q.—Des ingénieurs se sont-ils jamais plaints du présent système de signaux ?
R.—Non.

Q.—Quel genre d'examen les conducteurs de locomotives subissent-ils avant d'avoir la charge d'une locomotive ? R.—Je ne le sais pas au juste, car je n'ai jamais fait subir d'examens moi-même. Toutefois, je crois savoir que l'examen comprend principalement des questions de signaux, les réglemens auxquels il faut se conformer, et d'autres matières de cette nature, on exige surtout des mécaniciens une connaissance spéciale des signaux et des réglemens du chemin, parce que très souvent, ils ont à remplir la double charge de mécanicien et de conducteur du train, en l'absence de celui qui est chargé de cette besogne ; ce qui arrive quand ils conduisent une locomotive seule sur une certaine partie du chemin. Une double responsabilité pèse alors sur eux. Ils ont la responsabilité du mécanicien et la responsabilité du conducteur d'un train pour ce qui regarde l'observation des réglemens, quels que soient les cas qui se présentent. Ils subissent un examen sur ces matières, et peut-être sur d'autres points. Je n'ai toutefois jamais assisté à aucun de ces examens, et je ne puis dire au juste quelle connaissance technique ils doivent avoir. L'ingénieur doit être capable de découvrir ce qui manque à sa locomotive quand certaines ruptures surviennent pendant qu'elle est en mouvement. Si un piston ou une soupape se brisent ; ou si la machine devient incapable de fonctionner, l'ingénieur doit être capable de juger de la situation et d'adopter les mesures nécessaires pour mettre la locomotive hors de la voie.

Q.—Fait-on subir une épreuve pour constater si les conducteurs de locomotives ne sont pas affectés d'un vice de la vue, qui les empêche de distinguer les couleurs ?
R.—Oui.

Q.—N'est-il pas arrivé souvent que des mécaniciens, sur le Grand-Tronc, se soient trouvés affectés de daltonisme ? R.—Je n'en ai connu aucun.

Q.—Les mécaniciens sont-ils examinés sur ce point ? R.—On les essaie toujours quand on les met à l'œuvre, bien que je ne sache pas si on leur fait subir ou non un examen scientifique. Nous avons une planche sur laquelle se trouve plusieurs couleurs, telles que les couleurs bleue, verte, rouge et jaune. Ces couleurs sont marquées ; les candidats sont placés à une certaine distance de la planche et on les éprouve sur les diverses couleurs. Cette épreuve est toujours subie avant que les aspirants soient admis dans le service. L'épreuve est surtout faite sur les lumières verte et blanche, sur des lumières semblables à celles qui se trouvent sur le chemin de fer, et si les aspirants sortent triomphants de cette épreuve nous les acceptons.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—La compagnie exige-t-elle qu'un homme ait une certaine taille pour être chauffeur ou mécanicien ? R.—Je ne sais pas si cela existe. J'ai entendu faire certaines plaisanteries sur ce sujet, et un petit homme s'est adressé à moi, l'autre jour pour savoir si cela était vrai. Il, me dit qu'il ne serait pas tout à fait assez grand pour devenir chauffeur, si un tel règlement existait. Je n'avais jamais entendu parler d'un tel règlement auparavant, comme je n'en ai pas entendu parler depuis.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous nous dire combien de wagons de fret obéissent à un frein à air comprimé, ou combien de freins un homme peut avoir sous ses soins ? R.—Quelle espèce de freins ? Le frein automatique ou le frein ordinaire ?

Q.—L'un ou l'autre ? R.—Vous pouvez contrôler une quantité illimitée de wagons si vous avez assez d'air comprimé.

Q.—Combien de freins un homme peut-il manœuvrer, qu'ils soient automatiques ou ordinaires ? R.—Le frein Westinghouse fonctionne très bien sur treize ou quatorze wagons. Quand trois soupapes et les autres accessoires sont en bon ordre, les freins fonctionnent automatiquement ; ils emmagasinent une certaine quantité d'air sous chaque véhicule, et c'est ce qui est appelé le frein automatique Westinghouse. L'on tient les trois soupapes levées en pompant dans le tuyau principal. Si la pression du tuyau principal est abaissée au-dessous de la pression qu'il y a dans le réservoir, la soupape tombe, et en tombant elle ouvre une issue qui fait passer l'air emmagasiné dans le cylindre, et c'est ce qui fait fonctionner le frein. Si l'on veut relâcher le frein, il est nécessaire que la pression du tube principal soit augmentée par l'action de la machine à air comprimé jusqu'à ce que le frein subisse une pression excédant celle qui se trouve dans le réservoir. Par exemple : vous avez une vitesse de soixante livres de pression dans le réservoir principal ; la différence qu'il y a entre la pression du réservoir de l'engin et la pression du réservoir des wagons est de cinq livres. L'excédant de pression dans le tube principal sur la pression dans le réservoir doit être de cinq livres pour avoir, en l'abaissant dans le tube, une pression d'au-dessous de cinquante-cinq livres, ce qui est automatiquement fait, et il faut, d'après l'indicateur, prendre deux livres et demie de cette pression à peu près pour faire fonctionner le frein. Nous supposons pour cela que le piston ne fait que le tiers, ou la moitié de son jeu ; ou qu'on ne le laisse pas jouer sur toute sa longueur. Si vous ne relâchiez pas le frein, vous auriez besoin probablement de cinq livres de pression ; mais ordinairement, le frein est tenu passablement serré ; on le relâche en pompant l'air, et il est resserré par un changement de soupape. Si les soupapes sont en bon ordre, vous pouvez manœuvrer treize ou quatorze wagons aisément. Si vous dépassez ce nombre, il est difficile de pomper assez d'air pour procurer toute le travail voulu. Il faut pomper sur la longueur totale du tube qui passe sous tous les chars pour rendre la pression égale. Tous les freins reçoivent directement leur action de la machine à air, ou du réservoir principal, au moyen d'un réservoir additionnel attaché sous chaque char. La quantité d'air requise pour charger les freins cylindriques est la même, à peu près, que celle qui serait employée s'il y avait un seul réservoir, et non une dizaine, comme cela se voit, par exemple sur un train, et cette prise d'air réduit d'autant la pression du réservoir principal ; mais l'on verra de suite qu'il ne faut pas plus d'air comprimé pour la pression de dix réservoirs que pour la pression d'un seul. En d'autres termes, l'air comprimé est tiré de dix réservoirs au lieu d'un seul ; mais avec cet avantage que l'efficacité est la même que si cet air comprimé était tiré d'un seul réservoir. Je crois que le frein automatique est très prompt parce que chaque voiture en ressent l'action aussitôt qu'il est mis en jeu. Le simple déplacement d'un tube, ou l'ouverture d'une pièce d'arrêt, à l'extrémité du wagon, ou tout autre moyen de cette nature, permet au conducteur de poser le frein. Mais si une cause quelconque empêchait la machine à air comprimé de fonctionner, le garde-frein, naturellement, devrait abaisser la pression en laissant échapper l'air des cylindres, et cet échappement s'opère en tournant un robinet. Cette situation serait certainement très désavantageuse, si elle se présentait au moment de quelque accident grave, ou dans le cas où un train serait suivi de près par un autre train filant avec une grande vitesse. Si ce dernier train se composait de dix ou douze chars par exemple, et si l'accouplement avec la locomotive ne pouvait être promptement rompu, il y aurait danger que ce train allât se heurter contre l'autre. C'est l'inconvénient le plus sérieux qu'offre le frein automatique. Il est simplement automatique quand il s'agit de l'appliquer ; mais il ne l'est pas quand il s'agit de le relâcher.

Q.—Croyez-vous qu'un frein à air comprimé pourrait fonctionner d'une manière satisfaisante sur les wagons de fret ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Croyez-vous qu'un tel frein pourrait retenir un train descendant une forte rampe ? R.—Je suis sûr que je pourrais aisément avec mon frein retenir cinquante chars sur une rampe d'un pied par cent pieds. Je puis pomper une quantité d'air illimitée, et il ne s'agit que de savoir en disposer. J'accumule une si grande quantité

d'air comprimé, que je ne sais qu'en faire. L'embaras est de le retenir. Je pourrais, par exemple, diriger avec mon frein, disons, par exemple, cinquante chars, et les soumettre jusqu'à 140 livres de pression, et il n'y a pas un wagon qui n'obéirait pas à cette pression. L'on peut, avec ce frein, diriger facilement un convoi. De fait, ce frein est en usage, je crois, sur tous les trains de fret dans les Etats-Unis, et je suis même informé que l'on ne peut, dans les Etats de l'ouest et dans le voisinage des Montagnes Rocheuses, descendre plusieurs des rampes sans un appareil de ce genre.

Interrogé par M. CLARKE —

Q.—Dites-vous que vous pourriez maîtriser un train sur n'importe quelle rampe ?

R.—Je puis, avec ce frein, maîtriser les chars sur toutes les rampes, et jusqu'à cinquante chars à la fois.

Q.—Savez-vous s'il y a sur le chemin de fer du Pacifique Canadien des rampes si rapides que les chars ne peuvent y être maîtrisés ? R.—Je ne connais aucune rampe où l'on ne puisse maîtriser les wagons. La rampe fût-elle d'un pied sur quarante, je pourrais maîtriser les chars. Nous n'avons, ici, aucune rampe de plus d'un pied sur quatre-vingts.

Q.—Connaissez-vous la rampe qu'il y a dans la passe du Cheval-qui-rue ? R.—Je ne pourrais vous le dire. Je sais seulement que je puis maîtriser les chars, pourvu que les roues ne se détachent pas. Nous pouvons arrêter les roues, quelles que soient les conditions, et appliquer jusqu'à 140 livres de pression, et il n'y a aucun char qui puisse résister à cette pression.

Q.—Savez-vous s'il y a des rampes assez fortes pour que l'enrayure des roues ne puisse arrêter les chars ? R.—Non. Cependant, sur les fortes rampes, il faut commencer l'opération à temps. Il ne faut pas que la vitesse soit trop grande quand on fait fonctionner les freins. Le grand secret est d'attendre que la vitesse ne dépasse pas quelques milles à l'heure. En se servant de sable, nous pouvons, invariablement maîtriser les chars. S'il y avait quarante chars, et si vous ne commenciez pas à temps à les maîtriser, je comprends la difficulté avec laquelle vous y parviendriez ; mais avec le frein dont j'ai parlé, nous pouvons retenir les chars, parce que nous pouvons arrêter toutes les roues ; nous pouvons retenir tout ce qui peut être retenu au moyen de freins.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Croyez-vous que la propre pression du frein soit capable d'arrêter le train ?

R.—Oui, je le crois. Nous nous servons, toutefois aussi de la locomotive. Si je puis en montant, franchir une rampe avec trois chars, je puis également maîtriser ces chars en descendant cette rampe, parce que les pistons fonctionnent contre une pression d'air égale à la pression ordinaire de la bouilloire, qui a fait monter ces chars. Nous avons appliqué ce système à une locomotive, depuis une couple d'années ; nous l'avons soumis à des épreuves rigoureuses, et je ne sache pas qu'il ait été trouvé, une seule fois en défaut. Je crois qu'avec le frein Westinghouse ordinaire, si l'on s'en sert avec de l'air, la machine n'en pompe pas assez pour nous permettre de maîtriser plus de dix ou onze chars, parce que si cinq livres de pression sont tirées du réservoir pour remplir l'un des cylindres, et si vous avez une vitesse de soixante livres de pression, il ne vous reste réellement plus rien. C'est une des raisons pour lesque les des réservoirs additionnels sont placés sur les chars, afin d'être en état d'en maîtriser un plus grand nombre. On est obligé de procéder ainsi, parce que, sans cela, l'on ne pourrait obtenir une pression suffisante, et si l'on fait sortir l'air, il faut ensuite beaucoup de temps pour que l'appareil recouvre sa force.

Q.—La pression diminue, je suppose, graduellement ? R.—Oui, la pression diminue à mesure que l'air s'échappe.

Q.—Pour ce qui regarde l'épreuve du daltonisme, quand faites-vous subir cette épreuve ? Est-ce le soir ou le jour ? R.—C'est durant le jour ; on la fait subir aussi la nuit, s'il nous reste quelque doute.

Q.—Croyez-vous que l'épreuve qui consiste à placer les couleurs sur une planche, comme vous l'avez dit soit satisfaisante ? Savez-vous si la réflexion des couleurs, la nuit, est la même que la réflexion, durant le jour ? R.—Je ne suis pas prêt à répondre à cette question.

Q.—Quelle est votre avis sur cette question ? R.—J'ai toujours compris qu'une couleur rouge, la nuit, était également rouge, le jour, du moins, quand nous la regardons, et je ne sache pas qu'il y ait aucune différence entre la couleur rouge du soir et la couleur rouge du jour.

Q.—Si la réflexion d'une couleur s'opère à travers une glace, le jour ou la nuit, croyez-vous que cette couleur, même pour un homme doué d'une vue pénétrante soit la même que celle qui apparaît sur une planche, durant le jour ? R.—Je ne puis répondre à cette question. Quand j'ai eu quelque doute sur la vue d'un employé j'ai placé sur un point un homme avec une des lanternes, qui donne tantôt une lumière verte, tantôt une lumière rouge, tantôt une lumière blanche, soit, un signal tournant ; j'ai ensuite fait placer un autre homme à un cinquième de mille, environ, sur la voie, et je lui ai dit comment tourner les lumières. Ces mesures prises, j'ai fait subir l'épreuve voulue. Si la réponse est satisfaisante, je considère l'épreuve satisfaisante.

Q.—Avec l'intelligence et l'expérience que vous avez, vous savez sans doute que la réflexion de la lumière, quand le soleil est haut, est très différente de ce qu'elle est quand il est bas ? R.—Je le crois.

Q.—Et vous savez aussi, qu'un homme peut percevoir certaines couleurs, durant le jour, et que ces mêmes couleurs ne pourraient être perçues par lui durant la nuit ? R.—Je n'en ai pas fait l'expérience, et je ne puis dire si le fait existe. Mais je suppose que, si vous allumiez une lampe et que vous l'exposiez à quelque distance, sous les rayons du soleil, je ne serais pas capable de constater la couleur ; mais si c'était, la nuit, je le pourrais.

Q.—C'est pourquoi je vous ai demandé si l'épreuve était faite durant le jour, ou durant la nuit. Dois-je comprendre que vous avez fait l'épreuve le jour et la nuit ? R.—Oui, chaque fois qu'il y a doute sur la vue d'aucun employé, nous nous servons de plusieurs couleurs et nous faisons subir l'épreuve que je viens d'indiquer. Si nous croyons qu'un homme ne peut distinguer les couleurs nous ne lui confions pas une locomotive. Cela est déjà arrivé plusieurs fois.

Q.—Savez-vous si une couleur change la nuit ou le jour ? R.—Je sais qu'il est très difficile de déterminer le lieu d'une lumière. J'en ai fait moi-même l'expérience sur les trains. Je me souviens qu'un soir, le thermomètre marquant 15 degrés au dessous de zéro, je suivis un train de Chatham jusqu'à quinze milles de London. D'après les lumières je me croyais éloigné de ce train de 800 à 1000 verges, et cependant, je constatai, par le temps écoulé, que ce train avait dépassé plusieurs stations, et que je ne m'en étais jamais approché de plus de sept milles. Ce fait m'a démontré la difficulté qu'il y avait de déterminer, la nuit, le lieu des lumières.

Il y a eu, à Beamsville, un cas dont je ne suis pas prêt à donner l'explication. Un conducteur nommé McKay et un de nos bons mécaniciens étaient à la station à discuter la question de savoir si une locomotive, le long du chemin, à Jordan, se trouvait ou non éloignée de cinq milles, tous, le chef de gare, le mécanicien et le conducteur arrivèrent à la conclusion qu'elle était éloignée de cinq milles. Ils partirent et leur train vint en collision avec le premier train à moins de 500 verges du lieu d'où ils étaient partis et le conducteur fut tué. Je suis parfaitement certain que c'est là une des difficultés que l'on éprouve et j'ai eu quelquefois l'idée que nous pouvions l'éviter, surtout la nuit quand nous suivons un train. Vous venez sur un chemin droit comme le nôtre sur une distance de cinquante ou soixante milles et vous voyez une des lumières ; à distance, elle a l'apparence d'une lumière de locomotive ; or la difficulté provient de ce qu'il n'y a rien qui en indique la position, ou qui indique qu'elle trouve à un mille ou à dix milles de vous. J'ai vu il y a quelques années, à Chicago ce que j'ai cru être une espèce de lumière très avantageuse, c'était une

lumière placée en avant et en arrière d'une cambuse; elle appartenait à M. McMullen, président du chemin de fer Chicago et Alton. C'étaient deux lumières placées à environ deux pieds l'une de l'autre et les réflecteurs étaient placés de telle sorte que lorsque vous étiez à un mille de distance, les deux lumières n'en faisaient qu'une, et au fur et à mesure que vous approchiez elles commençaient à se détacher l'une de l'autre, jusqu'à ce qu'il y eût entre elles un intervalle de deux pieds et que chacune fût parfaitement visible. Cette invention pourrait répondre à un double objet; 1o indiquer la position d'un train qui suivait, c'est-à-dire que si les deux lumières étaient visibles vous seriez trop près et alors la vapeur devrait être renversée; 2o indiquer le moment où un train se diviserait et empêcherait l'arrière partie de venir en collision avec l'avant en montrant exactement la position de l'arrière partie et la vitesse avec laquelle elle approche.

Q.—C'est-à-dire si vous savez qu'ils ont une lumière de ce genre? R.—Certainement. J'ai vu une lumière de ce genre, mais je n'ai pas fait disparaître sur elle, Je ne puis pas raisonnablement douter pourquoi l'on ne pourrait pas se servir d'une telle lumière et si l'on peut s'en servir, ce sera une acquisition très précieuse pour les trains qui circulent comme je viens de le dire. Nous avons un système d'utiliser les lumières ordinaires des locomotives et d'en faire des signaux d'alarme, en mettant des abat-jour au-dessus de ces lumières; je crois que ce système permet de s'approcher avec confiance d'une locomotive. Afin de voir la position d'un train qui approche, vous devez examiner le côté de votre propre locomotive; et cependant, il vous est encore difficile de juger si la locomotive est sur une voie d'évitement ou non, vu l'éclat de la lumière qui se répand sur trois ou quatre voies. Nous employons aujourd'hui un abat-jour vert que nous mettons sur la lumière, lorsqu'un train est sur la voie d'évitement et lorsqu'il vient et qu'il se trouve sur la voie principale, il met une lumière blanche ce qui alors devient virtuellement un signal de danger. Nos gens d'ici aiment mieux avoir une lumière blanche devant la locomotive, mais il m'a toujours semblé, d'après le service que j'ai fait en Angleterre sur les chemins de fer, qu'une semblable lumière sur une voie simple de chemin de fer est contraire à tous les règlements relatifs aux chemins de fer. La lumière blanche indique que "tout est bien" aux employés de chemins de fer, et il peut arriver que deux locomotives approchent et viennent en collision, en voyant que "tout est bien" et cependant tout est mal. En Angleterre nous employons une lumière rouge en avant de la locomotive, parce qu'elle indiquait le danger, et lorsque nous arrivions sur une voie d'évitement, nous montrions une lumière blanche pour indiquer qu'un train pouvait passer sans danger, ce qui comportait la lettre aussi bien que l'esprit du règlement. Néanmoins nous avons surmonté cette difficulté en employant une troisième lumière; aujourd'hui nous avons la lumière verte, la rouge et la blanche. Dès qu'un homme arrive à la voie principale, une lumière blanche indique virtuellement, qu'il y a danger, parce que la lumière qui se trouve sur la voie d'évitement est verte. Lorsque vous êtes sur une voie d'évitement et que vous indiquez une lumière verte, celui qui se trouve à une grande distance et qui approche sait en conséquence que les voies d'évitement sont en règle et qu'il peut passer sans danger. Le numéro du train est inscrit sur la lumière de l'avant pour faire connaître quel est le train qui passe. S'il arrive un accident, on emploie une lumière rouge; ce système est probablement le meilleur pour la sûreté ainsi que pour le service des trains.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien de wagons à marchandises une locomotive peut-elle traîner sur votre chemin? R.—Une locomotive peut traîner 340 tonneaux sur une rampe d'un pour cent pendant un jour ordinaire. Naturellement il y a beaucoup de différence dans les wagons; quelques wagons contiendront 50 à 60 milles livres et d'autres portant des marchandises ordinaires représenteront environ 20 tonneaux bruts. Ainsi nous pouvons dire qu'une locomotive pourrait tirer environ 340 tonneaux pendant une journée de beau temps, et sur une route unie environ 600 tonneaux.

Q.—Jusqu'ou un tel train irait-il après que vous auriez appliqué le frein à air dont vous avez parlé ? R.—A quelle vitesse le traînerait-il ?

Q.—Disons 30 milles à l'heure ? R.—Un train de 30 wagons contenant chacun 20 tonneaux et faisant, disons, 30 milles à l'heure, pourrait être arrêté à peu près les sept huitièmes d'un mille.

Q.—Combien faut-il de temps aujourd'hui pour arrêter un tel train ? R.—Si un train allait à une vitesse très grande, il faudrait commencer cinq ou six milles avant d'arriver. Il faut toujours beaucoup de temps aux serre-freins pour mettre les freins lorsqu'il y a de la glace sur les freins ; il est difficile de les poser de façon à les faire tenir.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Dans le cas où un accident arriverait et que l'on donnerait le signal de mettre les freins, combien de freins un serre-frein pourrait-il contrôler ? R.—A peu près huit. Nous avons un serre-frein sur le tender et, en arrière, il y a ordinairement un conducteur et un ou deux serre-freins. Cela a lieu pour le fret local ; pour le fret de long parcours, il y a deux serre-freins et des conducteurs. Ils se rencontrent généralement les uns les autres au milieu du train ; les uns mettent les freins à l'avant et les autres à l'arrière. Lorsqu'ils descendent une rampe, ils mettent généralement quatre ou cinq freins afin de pouvoir descendre la rampe sans que la vitesse devienne excessive.

Q.—Connaissez-vous quelque chose au sujet des sociétés de bienfaisance en rapport avec le chemin de fer du Grand-Tronc ? R.—Oui.

Q.—Est-il entendu que les employés sont obligés de faire partie de ces sociétés ? R.—La chose n'était pas obligatoire quand les sociétés ont été fondées ; elle est censée l'être aujourd'hui, mais je ne crois pas que l'on ait appliqué l'article en particulier. Nous ayons employé récemment un grand nombre d'hommes, et je sais que chaque employé est censé être obligé de se joindre à la société de bienfaisance. Néanmoins, comme je le dis, nous n'avons pas été très sévères à accomplir cette partie de nos devoirs. Lorsqu'un homme entre au service de la compagnie, on l'envoie, chez un médecin pour qu'il soit examiné, car on est sous l'impression qu'il doit être examiné par un médecin avant d'être employé par la compagnie.

Q.—Vous savez, je suppose que la législature locale envoie des avis aux employés, leur demandant ce qu'ils préfèrent, la société de bienfaisance du Grand-Tronc ou l'application de l'acte relatif à la responsabilité des patrons ? R.—Oui, j'ai reçu une circulaire de ce genre ; je sais que nous avons reçu cet avis.

Q.—Il était compris, je crois, à cette époque, que les noms et les adresses des employés seraient envoyés au gouvernement ? R.—Oui.

Q.—Ces adresses ont-elles été envoyées aux ateliers de la compagnie ou aux résidences privées des employés ? R.—Je sais qu'un grand nombre ont été envoyées aux ateliers ; plusieurs ont été adressées aux ateliers du Grand-Tronc, et j'en ai vu un très grand nombre.

Q.—Avez-vous entendu dire que des employés se sont plaints de ce qu'ils n'avaient jamais reçu ces avis du gouvernement ? R.—Non.

Q.—Qui devait les envoyer ? R.—Je ne saurais dire qui devait les envoyer. Il me semble qu'un grand nombre des employés les ont reçus, et il peut arriver que quelques-uns des employés les aient reçus à leurs propres adresses. La façon dont les choses ont été faites est la suivante : on a mis les avis dans des paniers, et chaque employé a reçu ce qui lui appartenait, j'ai reçu mon avis et je sais que plusieurs autres ont reçu les leurs. Je crois que les questions dont on a parlé ont été posées, mais j'ai toujours eu mon opinion relativement à la juridiction du gouvernement provincial en cette matière. J'ai toujours douté de la compétence du gouvernement provincial à traiter ces questions, en vertu des termes de l'acte de l'Amérique britannique du Nord. Je consens volontiers à l'existence de la société de prévoyance, dont je suis membre ; mais, en même temps, j'ai vu beaucoup de choses en rapport

avec cette société qui pourraient sans doute être améliorées. La plainte contre cet état de choses est que les employés n'ont pas été promptement payés, mais les règlements de la société sont très sévères et l'on doit se conformer à un grand nombre de formules, bien que ce ne soit que pour des petits montants, pour remplir ces conditions, tels que l'envoi de documents à Montréal et la réception de ces mêmes documents; de plus, les employés ne font pas autant d'attention à la question qu'ils le devraient.

FERGUS ARMSTRONG, Hamilton, est appelé et assermenté :—

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis chef de gare au Grand-Tronc.

Q.—Est-ce qu'il y a des employés du Grand-Tronc qui vous font des rapports ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Quels sont les hommes qui vous font des rapports ? R.—Tous les hommes qui travaillent dans les cours, tels que ceux qui forment les trains, les aiguilleurs, les préposés aux bagages et ceux qui numérotent les wagons qui vont sur le chemin.

Q.—Etes-vous beaucoup au fait de la circulation des trains ? R.—Je ne comprends pas exactement ce que vous dites. Je dois savoir quels sont les trains qui partent et quels sont ceux qui arrivent.

Q.—Les accidents sont-ils fréquents dans la cour pendant l'organisation des trains ? R.—Pas très fréquents; nous en avons eu quelques-uns.

Q.—De quelles causes provenaient-ils ? R.—La majorité des accidents que nous avons eus dans la cour provenait de l'accouplement des wagons.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage de M. Hall au sujet de l'accouplement des wagons ? R.—J'en ai entendu une partie.

Q.—Croyez-vous qu'il soit possible de changer les attelages de façon à éviter les accidents ? R.—En ce qui concerne les brevetés que j'ai vus, je suis d'opinion qu'aucun n'a réussi.

Q.—Avez-vous eu une connaissance pratique de quelques-uns de ces attelages ? R.—J'en vois tous les jours. La raison qui me porte à m'objecter à la majorité de ces "accoupleurs," c'est qu'ils sont trop compliqués et que certaines parties qui les composent sont sujettes à s'en détacher; certaines parties de l'attelage est sujette à s'en détacher et le rend inutile. De fait, je ne connais pas d'attelages que je pourrais recommander, autant que j'en ai fait l'expérience.

Q.—Est-ce qu'il y a plus de danger que ces attelages soient moins efficaces pour les wagons à marchandises que pour les wagons à voyageurs ? Existe-t-il des raisons qui les rendraient efficaces sur les wagons à voyageurs et inefficaces sur les wagons à marchandises ? R.—Les attelages que nous avons aujourd'hui sur les wagons à voyageurs sont très bons; les attelages Miller et Janey sont très bons sur les wagons à voyageurs, mais mon impression est que cette espèce d'attelages ne fonctionnera jamais bien sur les trains de marchandises.

Q.—Pourquoi ? R.—Lorsqu'un train de marchandises est formé, une partie du train est composée de wagons vides et l'autre partie est chargée. Nous aurons 50,000 ou 60,000 livres dans un wagon et il peut arriver que le wagon suivant soit vide; la différence dans le poids fera tellement baisser l'un des attelages qu'il ne sera plus du tout utile. Je n'ai jamais vu d'attelages de cette espèce qui, dans mon opinion, fût une chose avantageuse à mettre sur les wagons à marchandises. Lorsqu'un wagon est déchargé, l'attelage reste haut et lorsqu'il est chargé, li se trouve baissé.

Q.—Cette objection s'applique-t-elle dans une certaine mesure à l'anneau de l'attelage ? R.—Oui; elle s'y applique, mais il y a après la barre et l'anneau quelque chose qu'il n'y a pas après l'accoupleur Miller. Par exemple, le crochet

ordinaire, comme nous appelons la chose sur le chemin, reste dans le preneur. Il y a là du jeu et si l'attelage est trop bas, vous pouvez mettre un bâton, le baisser et l'élever de façon à rejoindre l'autre wagon.

Q.—La loi actuelle exige-t-elle que l'on bloque les pièces de cœur ? R.—Oui.

Q.—Depuis que l'on bloque ainsi les pièces de cœur les accidents ont-ils été aussi fréquents qu'auparavant ? R.—Je ne pourrais pas le dire exactement.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Toutes les pièces de cœur sur le Grand-Tronc sont-elles bloquées ? R.—Oui, mais je suis sous l'impression que ce système ne vaut pas une rangée d'épingles en tant que la pièce de cœur doit être au-dessous du rebord de la roue et le talon d'un homme est exposé à être pris au même endroit qu'auparavant.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous eu quelque raison particulière de croire cela ? R.—Non, je ne me rappelle pas avoir vu des hommes blessés ainsi.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Savez-vous s'il y a eu beaucoup d'hommes blessés ou tués à la suite d'une chute du haut de wagons à marchandises ? R.—Je l'ai entendu dire parfois.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage de M. Hall relativement à la possibilité de mettre des mains courantes long des wagons à marchandises ? R.—Non, je ne l'ai pas entendu.

Q.—M. Hall nous a dit qu'il croyait que de semblables accidents seraient moins fréquents et qu'on les éviterait en grande partie si l'on mettait des mains courantes le long des wagons, s'étendant le long des côtés de telle façon que lorsqu'un homme tomberait il roulerait sur le wagon, quelle est votre opinion ? R.—Je crois que ce serait une bonne chose et que cela éviterait un grand nombre d'accidents.

Q.—Connaissez-vous beaucoup les freins ? R.—Je ne les connais pas beaucoup, mécaniquement.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage de M. Hall relativement à un frein qu'il a inventé ? R.—Oui.

Q.—En avez-vous vu faire l'expérience ? R.—Oui.

Q.—Comment a-t-il réellement fonctionné ? R.—Je suis sous l'impression que c'est une très bonne invention. J'étais sur le train sur lequel on a fait l'expérience. Nous en avons fait l'expérience quatre ou cinq fois entre cette ville et Stony Creek ; il y avait là plusieurs messieurs. Je tenais le temps ; j'avais une montre d'arrêt qui allait à merveille. Nous allions, je pourrais dire, à environ quarante milles à l'heure, quand le signal d'arrêt a été donné. Le mécanicien ne savait pas ce qui en était, et, à la première épreuve, le train fut arrêté en vingt-deux secondes.

Q.—Combien y avait-il de wagons ? R.—Nous avions cinq ou six voitures à voyageurs. Nous avons répété l'expérience plusieurs fois et, finalement, je crois que nous sommes arrivés à arrêter le train seize secondes après le signal d'arrêt.

Q.—Quelle est, approximativement, la distance que vous avez parcourue entre les moments où le signal d'arrêt a été donné et le moment de l'arrêt ? R.—Il m'est difficile de le dire. Nous comptons fréquemment en nous basant sur la distance qui sépare deux poteaux de télégraphe, et je crois que la distance parcourue était de cinq poteaux de télégraphe.

Q.—Cela ferait entre 250 et 300 verges ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—La distance qui sépare les poteaux de télégraphe n'est-elle pas de 50 verges ? M. HALL environ 40 verges.

R.—La dernière fois que nous avons fait nos expériences, nous avons parcouru environ trente-six à quarante milles à l'heure et nous avons arrêté en dix-huit secondes le train qui était composé de cinq ou six voitures.

Q.—Avez-vous une connaissance quelconque du taux de salaires payés aux ouvriers dans les ateliers de Hamilton ? R.—Non, je ne saurais parler sur cette question. Je suis principalement en rapport avec les hommes de service dans la cour et sur le chemin ; il y a environ vingt-un des trains qui partent d'ici et auxquels je dois veiller.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien gagnent les aiguilleurs ? R.—Cela varie. Une catégorie reçoit \$1.40 et une autre \$1.30.

Q.—Est-ce qu'il y a des hommes qui reçoivent que 90 centins de service ? R.—Non ; il n'y en a pas dans cette cour ni dans toute autre cour sur le chemin, autant que je sache. Nos hommes de cour reçoivent la première année \$1.50 et ils augmentent jusqu'à \$2.00. Nous avons dans la cour cinq hommes qui forment aujourd'hui les trains et qui reçoivent \$2.00 par jour.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Est-ce qu'il y a sur le Grand-Tronc, plusieurs wagons ancien système ? R.—Oui, il y en a plusieurs.

Q.—Ils sont très dangereux à accoupler, n'est-ce pas ? R.—Pas aussi dangereux que les nouveaux wagons. Il y a des wagons introduit sur les chemins de fer américains qui sont beaucoup plus dangereux d'accoupler. Il y a un poids inerte de chaque côté de la barre et ils sont de niveau avec la barre. Il y en a un sur l'autre wagon et il est presque impossible d'accoupler ces wagons. Vous êtes obligé de les accoupler du haut ou du bas. Tous les serre-freins s'en plaignent.

Q.—Avez-vous eu connaissance hommes qui se sont fait tuer ou qui se sont fait enlever les bras en accouplant ces wagons ? R.—J'ai connu un homme qui a été tué et plusieurs se sont fait enlever les bras. Les poids inertes simples, ancien système, lorsqu'il y a de l'espace entre eux, sont préférables à ces derniers. Je crois que tous les serre-freins du chemin admettront cela avec moi

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Le poids inerte simple, dont vous parlez, est-il à l'extrémité du wagon, au-dessus de la barre ? R.—Ils sont généralement de niveau avec la barre dans l'une ou l'autre direction.

Q.—Le système américain dont vous parlez maintenant ? R.—Oui.

Q.—Mais je parle de l'ancien système, suivi sur le Grand-Tronc ? R.—Le poids inerte était de niveau avec l'attelage, et l'attelage dépassait, de sorte qu'un homme avait la chance de faire l'accouplement avant que les poids inertes ne se réunissent. Naturellement, il y avait assez d'espace, et un homme avait la chance d'accoupler les wagons et de s'éloigner. Tous ces wagons américains, tels qu'il y en a sur le Baltimore and Ohio ; W. L. & W., et sur le Lehigh Valley, ont ce nouveau système de poids inerte et il est presque impossible de s'en servir ; j'ai vu des hommes, des hommes intelligents, essayer deux ou trois fois de les accoupler avant d'y réussir.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Les met-on sur de nouveaux wagons, aujourd'hui ? R.—Pas en Canada, mais on les met aux États-Unis.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ainsi, il vous faut prendre ces wagons sur votre chemin ? R.—Oui, certainement. Nous croyons que nos attelages, ancien système, sont de beaucoup supérieurs et beaucoup plus sûrs pour les serre-freins que les attelages américains. Naturellement, le système américain est un peu plus économique quant aux prix des crochets d'attelage, mais je crois qu'il est moins sûr pour les serre-freins.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Votre compagnie fournit-elle à vos serre-freins, des bâtons dont ils peuvent se servir ? R.—Ils peuvent les employer s'ils le veulent, mais ce n'est pas l'habitude sur notre chemin, bien que ce système soit suivi sur quelques chemins. Nos règlements ne les exigent pas, bien qu'ils soient utiles sur des wagons étrangers.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Cet atselage est très dangereux ? R.—Oui ; on s'en plaint beaucoup. Nous en avons un certain nombre ici, et j'ai souvent entendu dire qu'on refusait de s'en servir.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous jamais entendu dire que des mécaniciens et des conducteurs du Grand Tronc se soient plaints du système actuel de signaux ? R.—Non, je ne pense pas qu'ils s'en plaignent.

Q.—Ou qu'ils préfèrent l'ancien système, qui était en usage sur le "Western" ? R.—Lorsque notre système fut changé, vous comprenez que c'était du nouveau et nous étions contents de l'ancien système, et nous l'aimions mieux, mais après quelques années d'expérience, nous aimions le système actuel autant que l'ancien. Nous l'avons entendu critiquer, lorsque le changement a été fait, et vous pouvez comprendre la chose.

Q.—Si l'on était très mécontent du système actuel vous le sauriez vraisemblablement ? R.—Oui.

Q.—Les employés vous envoient tous leurs rapports ? R.—Oui, ils me parlent généralement de tout ce qui est défectueux.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—En ce qui concerne les trains du dimanche, le Grand Tronc et le Pacifique ont-ils virtuellement supprimé le dimanche et fait une semaine de sept jours d'ouvrage ? R.—Nous avons nos dimanches ; nous ne faisons pas de travail aux stations le dimanche.

Q.—Je parle du transport des voyageurs ? R.—Le transport des voyageurs n'est pas aboli ce jour-là, nous ne supprimons pas complètement les dimanches.

Q.—Pendant combien d'heures les trains circulent-ils, les dimanches ? Combien de trains circulent les dimanches ? R.—Sur la ligne principale, nous avons trois trains pour l'ouest, et le même nombre pour l'est ; c'est-à-dire, des trains de voyageurs.

Q.—Le Grand Tronc a-t-il l'habitude de vendre des billets, aux stations, pour ces trains ? R.—Partout où le train arrête.

Q.—Les employés travaillent-ils, tous les dimanches ? R.—Il ne faut que la moitié du personnel pour faire l'ouvrage du dimanche, de sorte que chacun de nous a un dimanche tous les quinze jours.

Q.—Ainsi, en ce qui concerne les employés, ils ont vingt-six dimanches dans l'année ? R.—C'est à peu près cela.

Q.—Savez-vous s'il se fait quelque travail spécial le dimanche, soit sur le Pacifique soit sur le Grand-Tronc ? R.—Il n'y a pas de trains de marchandises locaux, mais les trains de marchandises qui sont sur la voie se rendent à destination.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il pourrait y avoir un arrêt partiel des trains, ou même de tous les trains de voyageurs ? R.—En ce qui concerne notre chemin—

Q.—Je parle au point de vue général, je ne parle pas de votre chemin en particulier ? R.—Presque tout le public voyageur, je crois, s'opposerait à cet arrêt des trains à l'heure qu'il est.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Connaissez-vous quelque chose de la cour à Suspension Bridge ? R.—Oui, j'en connais quelque chose.

Q.—Les trains n'y sont-ils pas formés, pendant toute la journée du dimanche ?
R.—Oui, mais seulement pour le trafic direct.

Q.—Combien d'heures par jour sont-ils employés, le dimanche, Suspension Bridge ?
R.—Douze heures.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Dans le cas de la saisie des salaires sur le Grand-Tronc, quel résultat a-t-elle pour les employés ? La compagnie les renvoie-t-elle ? R.—Pas dans chaque cas.

Q.—Dans quelques cas ? R.—Oui, lorsque le salaire d'un employé est saisi deux ou trois fois, je crois qu'il est renvoyé pour la seconde saisie.

Q.—Lorsqu'un homme est renvoyé de la compagnie dans ces circonstances, lui est-il possible de trouver de l'ouvrage sur un autre chemin ? R.—C'est une règle, sur notre chemin, qu'il ne peut pas être employé de nouveau, une fois qu'il a été renvoyé. Je ne dirai pas qu'il ne peut pas être employé mais c'est la règle qu'il ne devrait pas l'être.

Q.—Croyez-vous que cela soit une manière juste de traiter les employés sur le chemin ? R.—Je ne suis pas disposé à répondre à cette question.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce qu'une autre compagnie emploiera cet homme qui a été ainsi renvoyé du Grand-Tronc sans une recommandation de cette dernière compagnie ? R.—Nous recevons fréquemment des demandes. Un homme dit qu'il a travaillé sur le Grand-Tronc. Nos règlements actuels exigent qu'un homme doit avoir un certificat de son dernier patron attestant de son bon caractère.

Q.—Et s'il n'a pas ce certificat il n'est pas employé ? R.—S'il ne peut pas s'en procurer un, nous avons une formule imprimée que son dernier patron doit remplir et signer.

Q.—C'est une chose entendue entre les différentes compagnies ? R.—Je ne saurais le dire, mais je sais que cela se pratique. Par exemple, lorsque mes hommes sont partis pour aller dans l'ouest, il y a quelques jours, j'ai eu un billet de l'assistant-surintendant du chemin de fer Chicago et Alton, déclarant qu'un nommé McKenna lui avait demandé de l'emploi et disant qu'il serait bien aise de savoir ce que j'avais à dire à son sujet. Je lui répondis qu'il était parti de lui-même et qu'il m'avait donné entière satisfaction. Cela se pratique partout.

Q.—Ne considérez-vous pas cela comme une espèce de liste de proscription ?
R.—Non ; en ce qui concerne cette compagnie de chemin de fer, je crois qu'elle a droit de savoir qui elle emploie. Lorsque vous employez quelqu'un il vous faut savoir s'il a un bon caractère.

RODRICK CHISNELL est appelé et assermenté :

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes employé pour la compagnie manufacturière *Hart Emery wheel company* ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous à son emploi ? R.—Huit ans, le 26 de ce mois, lorsqu'elle a commencé ses opérations, ici.

Q.—Est-ce une compagnie indépendante ou la succursale d'une compagnie établie aux Etats-Unis ? R.—Je crois que c'est une compagnie indépendante, bien qu'elle fabrique les mêmes roues qu'à Détroit. Je crois qu'elle a acheté le droit de fabrique pour le Canada, mais je n'en suis pas certain.

Q.—Savez-vous à quelle occasion on a établi cette industrie au Canada ? R.—Nous devons fabriquer nos roues, ici, ou perdre le brevet.

Q.—Pourquoi ne les importent-ils pas des Etats-Unis ? R.—Ils le pourraient, je suppose, bien que ces articles soient aujourd'hui frappés d'un droit élevé.

Q.—Est-ce l'imposition des droits qui les a décidé à établir ici, cette industrie ?
R.—Non ; je ne le crois pas ; je crois que cette industrie aurait été établie ici, indépendamment du droit. Je crois qu'elle a été établie ici pour sauver le brevet.

Q. Etes-vous plusieurs employés dans la manufacture ? R. Je crois qu'il y en a environ quinze ou seize.

Q.—Savez-vous où elle vend ses produits ? R.—Partout, en Australie, en Angleterre, en France, à l'exception des Etats-Unis où elle n'en vend pas.

Q.—Le nombre des ouvriers employés dans la fabrique augmente-t-il, diminue-t-il, ou est-il stationnaire ? R.—Il augmente chaque jour ; lorsque nous avons débuté, il y a huit ans, j'étais le seul ouvrier.

Q.—Ont-ils augmenté leur outillage et leurs machines depuis cette époque ? R.—Ils les augmentent chaque année.

Q.—Vous considérez-vous comme juge compétent des roues d'émeri et en connaissez-vous la qualité ? R.—Oui, pour cette roue en particulier.

Q.—Les roues faites en Canada sont-elles aussi bonnes que celles qui sont faites aux Etats-Unis ? R.—Je le crois.

Q.—Savez-vous à peu près ce qu'elles valent ? R. Non.

Q.—Savez-vous si la vente de ces roues au Canada augmente ? R. Oui, elle augmente.

Q.—Savez-vous si une compagnie quelconque ou un homme quelconque employé par la compagnie est allé en Angleterre pour y introduire ces roues ? R.—

Q.—A-t-il eu quelques succès ? R.—Certainement. Nous y expédions tous les mois, de grandes quantités de nos produits.

Oui, M. Briggs y est allé, à l'époque de l'exhibition du centenaire.

Q.—Faut-il des ouvriers habiles pour faire ces roues ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire à peu près quels sont les salaires qu'ils reçoivent ? R.—Ils reçoivent, en moyenne, de \$2.50 à \$1.50, je crois ; c'est-à-dire les hommes. Il y a deux ou trois jeunes garçons et je ne sais pas ce qu'ils reçoivent.

Q.—Ceux qui reçoivent \$1.50 sont-ils des ouvriers habiles ou des ouvriers inhabiles ? R.—Ce sont des hommes qui peuvent toujours être remplacés.

Q.—Pendant combien d'heures travaillez-vous ? R.—Nous sommes censés travailler dix heures par jour.

Q.—Soixante heures par semaine ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous toujours à l'heure ou à la pièce ? R.—A l'heure. Il serait très difficile de travailler à la pièce dans cette fabrique, car les changements atmosphériques sont tels que ce que vous pourriez faire dans une heure, aujourd'hui, il vous faudrait deux heures et demie pour le faire demain.

Q.—Où prenez-vous la matière première pour la fabrication de ces roues ? R.—Je crois qu'elle nous vient d'Europe.

Q.—Employez-vous de l'émeri commun ou du corundum ? R.—Les deux.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien d'employés reçoivent \$1.50 et combien reçoivent \$2.50 ? R.—La proportion est à peu près égale.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Comment les ouvriers sont-ils payés ? R.—A la semaine.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous servez-vous de beaucoup de machines ? R.—D'un petit nombre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Fabriquez-vous d'autres articles que les roues ? R.—Oui ; des pierres d'émeri communes et des limes pour limer les scies.

Q.—Vous faut-il beaucoup de machines ? R.—Deux ou trois tours, deux tours en fer, et je crois, trois tours d'émeri et une couple de forées.

Q.—Est ce qu'il y a des garçons d'employés dans cette fabrique ? R.—Oui, il y en a quelques-uns, trois, je crois.

Q.—Vous leur enseignez le métier ? R.—Non ; un garçon est complètement inutile dans le département du moulage.

DAVID CASHION, mouleur, de Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Où travaillez-vous ? R.—Au Grand-Tronc.

Q.—L'union des mouleurs de Hamilton est très forte, je crois ? R.—Oui, très forte.

Q.—Pouvez-vous nous donner une liste des fonderies et des ateliers où des mouleurs sont employés ? R.—Il y en a environ douze, je crois ; la plupart employés dans des fonderies de poêles.

Q.—Quel est le nombre d'ouvriers employés dans la plus grande de ces fonderies,—vous n'avez pas besoin de mentionner les noms, à moins que vous ne le préféreriez ? R.—Je crois que la fonderie de M. X est la plus considérable, lorsqu'elle est en pleine opération.

Q.—Combien emploie-t-on d'ouvriers dans cette fonderie ? R.—Environ soixante, je crois.

Q.—C'est-à-dire, des mouleurs ? R.—Oui.

Q.—Et combien d'autres hommes ? R.—Vingt-cinq autres, je crois.

Q.—L'union des mouleurs a-t-elle adopté une échelle de prix ? R.—Oui ; elle a une échelle de prix dans les fonderies de poêles.

Q.—Travaillez-vous à la journée ou à la pièce ? R.—Nous travaillons à la journée.

Q.—Tous les mouleurs travaillent-ils à la journée ? R.—Tous travaillent dans des ateliers qui font des entreprises ; la plupart travaillent à la journée, mais ils travaillent à la pièce dans les fonderies de poêles.

Q.—Quels sont les taux ordinaires que reçoivent ceux qui travaillent à la journée ? R.—Cela varie ; au Western, c'est 22, 24 et 25 centins par heure.

Q.—Combien d'heures font une journée d'ouvrage ? R.—Neuf heures et demie au Western, pour cinq jours, et six heures et demie le samedi, formant une moyenne d'environ neuf heures par six jours.

Q.—Et dans les autres ateliers ? R.—Je crois que c'est dix heures par jour dans les autres ateliers.

Q.—Durant quelle partie de l'année êtes-vous employé ? R.—Le Western est constamment en opération, excepté en juin et en décembre. Les ouvriers ont une semaine ou deux de congé, durant la dernière partie de juin et en décembre.

Q.—Les ouvriers désirent-ils ces congés ou préféreraient-ils travailler pendant toute l'année ? R.—Je crois qu'ils préféreraient travailler toute l'année. Quant à moi, je crois qu'une demi-journée, le samedi, est un repos suffisant.

Q.—Savez-vous pendant combien de temps ils travaillent dans les fonderies de poêles ? R.—Les fonderies de poêles ne sont pas toujours en pleine opération.

Q.—Pouvez-vous nous dire pendant combien de mois dans l'année elles sont en opération ? R.—Elles s'ouvrent, règle générale, vers le premier mars, et quelquefois, en février ; elles sont en opération jusque vers Noël.

Q.—Ces hommes reçoivent-ils des salaires aussi élevés que les vôtres ? R.—Naturellement, ils travaillent à la pièce.

Q.—Savez-vous ce qu'ils peuvent gagner ? R.—Ils gagnent de \$2.50 à \$3.00 par jour, en travaillant très fort, ils peuvent gagner \$3.00.

Q.—Dans tous les cas, c'est un travail très dur ? R.—Oui, c'est un travail très dur.

Q.—Les fonderies sont-elles généralement confortables, dans la ville ? R.—Je crois qu'elles le sont.

Q.—Comment est la vôtre ? R.—Elle n'est pas très chaude. On ne peut pas la garder chaude ; il y a une porte ouverte toute la journée pour entrer le fer et il nous est impossible de travailler et de garder cette porte fermée.

Q.—Les ateliers du Grand Tronc sont-ils très recherchés ? Les ouvriers-aiment-ils mieux y travailler que dans les autres fonderies ? R.—On les estime comme les meilleurs de cette ville.

Q.—Avez-vous beaucoup de jeunes garçons qui apprennent le métier ? R.—Il y en a trois ou quatre dans notre atelier.

Q.—Existe-t-il quelque règlement de l'union fixant le nombre de garçons à employer ? R.—Il y a un règlement qui veut qu'il y ait un garçon par huit hommes.

Q.—Combien de temps les garçons doivent-ils travailler avant de devenir compagnons ? R.—Environ quatre ans.

Q.—Ces garçons sont-ils sous contrat ? R.—Non ; ils sont engagés sur parole.

Q.—Est-ce qu'il y a quelqu'un qui s'occupe particulièrement de leur montrer leur métier ? R.—Autant qu'il m'est possible d'en juger, les ouvriers leur enseignent volontier ce qu'ils peuvent, si ils ne sont pas trop indociles.

Q.—Les garçons deviennent-ils généralement de bons ouvriers au bout de quatre ans ? R.—J'en ai vu qui ne sont pas de très bons ouvriers à mon avis.

Q.—Les mouleurs qui sont membres de l'union consentent-ils à travailler dans le même atelier que ceux qui n'appartiennent pas à l'union ? R.—Cela arrive dans les ateliers du Western, mais on n'aime pas cela. Il y en a un ou deux qui n'appartiennent pas à l'union, et quelques-uns n'aiment pas cela.

Q.—Avez-vous eu quelques grèves ou quelques fermetures dans votre métier ? R.—Je n'ai jamais été en grève, excepté sous ma propre responsabilité, à Ste-Catharines.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous étiez seul ? R.—Oui, je n'ai jamais été en grève comme membre d'un corps.

Par M. FREED :

Q.— Est-ce qu'il y a eu des grèves en cette ville ? R.— Il y en a eu une, cet été. Je ne crois pas aux grèves.

Q.— Comment s'est-elle terminée ? R.— Je crois que les ouvriers ont réussi jusqu'à un certain point.

Q.— Est-ce qu'il y a eu des arbitres, ou les ouvriers et les patrons se sont-ils entendus ? R.— Oui, ils se sont entendus.

Q.— Après que la grève eût duré quelque temps, ils s'entendirent sur des conditions ? R.— Oui ; ils s'étaient mis en grève pour avoir une augmentation de 10 pour 100 et ils ont eu 5 p. 100 puis 5 p. 100, de plus en mars.

Q.— Les ouvriers se sont remis au travail sur cette entente ? R.— Oui.

Q.— Alors, vous considérez qu'ils ont virtuellement réussi dans leur demande ? R.— Oui.

Q.— Le bon accord a-t-il existé entre les ouvriers et les patrons pendant les négociations, ou est-ce qu'il y a eu beaucoup de paroles acerbes échangées de part et d'autre ? R.— Je ne le sais pas. Ils semblent dire qu'ils fermeront pendant quelque temps cet hiver à cause de la grève, mais je ne sais pas si cela est fondé.

Q.— La fermeture est-elle plus longue, cet hiver, que pendant les autres hivers ? R.— Non, je ne le crois pas.

Q.— Toutes les fonderies suspendent-elles leurs opérations ? R.— Toutes les fonderies de poêles.

Q.— Est-ce l'habitude de fermer les fonderies, vers les fêtes ? R.— Oui, vers Noël.

Q.— Ainsi, vous ne pouvez pas dire si la suspension des opérations, cet hiver, durera plus longtemps ou moins longtemps que les autres années ? R.— Non, je ne saurais le dire.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.— Vous n'avez eu qu'une seule difficulté avec les fondeurs, l'année dernière ? R.— Je n'étais pas en grève ; le Western n'était pas en grève.

Q.— Est-ce un principe de votre union de recourir à toutes les mesures de conciliation possible avant qu'une grève ait lieu, de prendre tous les moyens de régler la question sans recourir à la grève ? R.— Oui ; ils préfèrent toujours qu'il en soit ainsi ; ils donnent un avis d'environ trois semaines.

Hamilton, mercredi, 18 janvier 1888.

GEORGE I. STURGES, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.— Vous appartenez aux laminoirs de Hamilton ? R.— Oui, la " Iron forging company. "

Q.— En quelle qualité ? R.— Comme lamineur,

Q.— Depuis combien de temps y êtes-vous employé ? R.— Depuis le mois de juin dernier.

Q.— Depuis combien de temps la forge est-elle ouverte ? R.— Je crois qu'elle existe depuis quinze ans, mais le laminoir n'existe, je crois, que depuis les deux dernières années.

Q.— Etablissez-vous une distinction entre les forgerons et ceux qui sont employés au laminoir ? R.— Il n'y a qu'un seul établissement.

Q.— Vous êtes employé dans le département de la forge ? R.— Non, au laminoir.

Q.— Pendant combien d'heures, par jour, le laminoir est-il en opération ? R.— Environ dix heures.

Q.— Travaillez-vous simplement, le jour, ou le jour et la nuit ? R.— Le jour et la nuit.

Q.— Combien d'heures par jour chaque homme est-il employé dans le laminoir ? R.— Nous travaillons environ sept heures.

Q.— Les ouvriers travaillent-ils à la journée, à la semaine ou à la pièce ? R.— La plupart travaillent à la tonne.

Q.— Quel est le salaire ordinaire d'un chauffeur ? R.— Environ \$6 par jour.

Q.— Et celui d'un lamineur ? R.— Sept dollars.

Q.— Celui de l'aide d'un chauffeur ? R.— Il est d'environ \$2.50.

Q.— Et celui de l'aide d'un lamineur ? R.— Dans notre métier, nous n'avons pas d'aides lamineurs ; viennent ensuite les polisseurs, faisant de \$3 à \$3.50.

Q.— Sont-ils des ouvriers habiles ? R.— Oui ; mais un aide chauffeur ne l'est pas.

Q.— Que gagneraient des ouvriers inhabiles, employés au laminoir ? R.— De ceux qui travaillent pour moi, l'un gagne \$1.50, l'un \$1.25 et trois garçons gagnent \$1.00 par jour.

Q.— Quel est l'âge des garçons ? R.— Environ dix-huit ans.

Q.— Ils doivent être très forts, très robustes ? R.— Oui.

Q.— L'ouvrage est très dur, n'est-ce pas ? R.— Oui.

Q.— Ceux qui font cet ouvrage en souffrent-ils ? R.— Pas lorsqu'ils y sont accoutumés ; je ne le crois pas.

Q.— Vivent-ils aussi longtemps que des ouvriers ordinaires ? R.— Je le crois.

Q.—Perdent-ils plus de temps par maladie ? R.—Je n'ai jamais eu un jour de maladie de ma vie.

Q.—Avez-vous travaillé dans d'autres villes que Hamilton ? R.—J'ai travaillé en Angleterre, jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, à Philadelphie et à Troy, et dans l'Etat d'Ohio, à Cincinnati et à Toledo.

Q.—Les salaires payés à Hamilton sont-ils plus élevés qu'en Angleterre pour le même travail ? R.—Ils sont à peu près le double de ceux d'Angleterre.

Q.—Et sont-ils plus élevés qu'à Philadelphie ? R.—Ils sont à peu près les mêmes qu'à Philadelphie.

Q.—Et Troy ? R.—A peu près les mêmes.

Q.—Et dans les villes de l'ouest, à Pittsburg, par exemple ? R.—Ils sont un peu moins élevés, à Hamilton.

Q.—Savez-vous si l'on a réduit récemment les salaires à Pittsburg et dans d'autres villes de l'ouest ? R.—Non ; pas dans l'ouest ; mais dans les villes de l'est il y a des diminutions de salaires dans les laminoirs.

Q.—Hier, un témoin nous a parlé d'une diminution de 12 pour cent, je crois, dans les salaires, à Pittsburg. Avez-vous une connaissance quelconque de ce fait ? R.—Pas du tout. Durant l'été, il y a eu une augmentation de 10 pour cent.

Q.—Votre union est-elle affiliée à l'union des Etats-Unis ? R.—Nous n'avons pas d'union.

Q.—L'échelle sur laquelle vous travaillez est-elle semblable à celle qui existe aux Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle partie des Etats-Unis ? R.—Dans les districts de l'amalgamation, à Pittsburg et dans tout l'Ohio, nous travaillons sur une échelle analogue.

Q.—Si le prix est de tant par tonne, vous recevez tant par tonne pour votre travail ? R.—Oui ; nous ne sommes guidés par aucune échelle qui existe aux Etats-Unis.

Q.—Savez-vous quel rapport existe entre vos prix et ceux payés dans les villes à l'est du Canada ? R.—Je n'ai jamais été dans les villes, à l'est du Canada.

Q.—Etes-vous payés souvent ? R.—Toutes les deux semaines.

Q.—Etes-vous payés jusqu'au jour de paye ? R.—Nous travaillons deux semaines et nous sommes payés le mardi pour les deux dernières semaines, de sorte que le lundi et le mardi pourraient être considérés comme non payés.

Q.—Les ouvriers sont-ils contents de ce jour de paye ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils jamais demandé un arrangement différent ? R.—Pas que je sache.

Q.—Avez-vous entendu des plaintes relativement au fait que les jours de paye sont trop éloignés ? R.—Jamais.

Q.—Le jour de la semaine où vous êtes payés vous convient-il ? R.—Oui, pour ma part, je n'ai jamais rien entendu dire de contraire.

Q.—Etes-vous payés en espèces ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais reçu des bons ou avez-vous été payés autrement qu'en espèces ? R.—Jamais.

Q.—Les ouvriers qui travaillent la nuit reçoivent-ils le même taux de salaire que ceux qui travaillent le jour ? R.—Oui.

Q.—Le travail du jour est plus avantageux que le travail de nuit ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers préfèrent-ils travailler le jour ? R.—Oui.

Q.—L'atelier est-il un endroit très confortable pour travailler ? R.—Oui ; il est assez confortable, si on le compare à d'autres laminoirs, mais en général, les laminoirs ne sont pas des lieux très confortables.

Q.—Pendant combien de temps dans l'année pouvez-vous travailler ? R.—Le laminoir est constamment en opération, excepté lorsqu'il y a des accidents ou les jours de congé.

Q.—Et les ouvriers peuvent travailler tous les jours ouvrables de l'année, s'ils le désirent ? R.—Oui ; autant que je sache. Le laminoir a toujours été en opération depuis que je suis ici.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Est-ce qu'il y a plusieurs garçons qui travaillent dans votre fonderie ? R.—Non ; il n'y en a pas, si ce n'est, comme je l'ai déjà dit, trois jeunes gens de dix-huit ans.

Q.—Est-ce qu'il y en a qui travaillent pour la compagnie où vous êtes employé ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les chauffeurs emploient-ils leurs aides ? R.—Non ; la compagnie les emploie.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Les ouvriers restent-ils constamment dans l'atelier ? R.—Non ; nous changeons ; une semaine, nous travaillons le jour et, l'autre semaine, nous travaillons la nuit.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est le taux de salaires le moins élevé payé pour les ouvriers inhabiles ? R.—Pour les hommes \$1.25. Nous avons trois jeunes gens travaillant pour \$1.00 par jour.

Q.—Ces jeunes gens peuvent-ils faire l'ouvrage des ouvriers ? R.—Non ; c'est de l'ouvrage de jeunes gens. Aux États-Unis, le même ouvrage n'est payé que 65 centins par jour, et nous le payons \$1.00. Je n'ai jamais payé plus que 65 centins avant que je fusse venu ici.

Q.—Quel est le taux le moins élevé payé pour des ouvriers habiles ? R.—Les salaires les moins élevés payés pour des ouvriers habiles dans mon département, sont de \$3 et \$3.50, et ces ouvriers sont des polisseurs.

Q.—Ces hommes travaillent dix heures par jour ? R.—Ils sont à l'ouvrage à peu près dix heures ; leur travail ne dure pas plus que sept heures, en réalité.

Q.—Combien de semaines entières un homme peut-il travailler par année dans votre département ? R.—Nous pourrions travailler constamment, excepté dans les cas d'accidents.

Q.—Tous les départements sont-ils comme celui-là ? R.—Dans notre compagnie, oui.

Q.—Votre métier est-il en rapport de quelque façon avec une organisation quelconque d'ouvriers qui existe aux États-Unis ? R.—Notre métier est en rapport avec une organisation américaine, mais notre organisation ne se rattache pas à l'organisation américaine.

Q.—Cependant, ils reconnaissent les ouvriers canadiens lorsqu'ils vont travailler aux États-Unis ? R.—Oui, ils les reconnaissent.

Q.—Avez-vous le système des cartes de voyage ? R.—Non.

Q.—Est-ce qu'il y a parmi les ouvriers une société de bienfaisance quelconque ? R.—Pas que je sache.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous dites que les salaires sont un peu plus élevés qu'ici dans les villes de l'ouest : y sont-ils plus élevés, si nous comparons le coût de la vie avec l'augmentation des salaires ? R.—Si nous prenons cela en considération, je crois qu'ils sont à peu près égaux.

Q.—Ici, vous êtes à peu près aussi bien ? R.—En effet, je puis épargner plus d'argent que je ne pourrais le faire dans les villes de l'ouest. Je puis dire que ces garçons dont j'ai parlé et qui reçoivent \$1.00 par jour, reçoivent en outre, 15 centins par jour, ce qui leur fait \$1.15 par jour.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Quel est le fer le plus pesant que vous fabriquez ? R.—Environ 400 livres par barre.

Q.—Quelle en est la dimension ? R.—Deux pouces et demi pour le rond et 2½ pouces pour le carré, 4 pouces pour les plaques, 4 pouces sur 1 pouce, ou 1½ pouce

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Quel âge, suivant vous, un garçon devrait-il avoir pour apprendre votre métier ? R.—Je suis entré en apprentissage à huit ans. Je ne voudrais pas qu'un garçon entrât en apprentissage aussi jeune, mais dans les petits ateliers où des garçons peuvent faire l'ouvrage, ils peuvent être employés à treize ans. Il serait, je crois, de l'avantage du garçon s'il suivait ce métier toute sa vie.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—En commençant jeune ? R.—Oui ; j'avais huit ans, et à vingt ans j'occupais la même position que j'occupe aujourd'hui.

Q.—Si un garçon embrasse votre état, à huit, neuf ou dix ans, à quel âge sera-t-il censé aller à l'école ? R.—Je l'ignore ; j'ai appris à l'école du soir et à la maison.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Où avez-vous été à l'école ? R.—En Angleterre.

Q.—Est-ce qu'il y a des écoles du soir en cette ville ? R.—Je le crois.

Q.—Sont-elles bien fréquentées ? R.—Je l'ignore ; je n'ai jamais eu le privilège d'y assister. Je crois qu'il y en a une quelque part dans le voisinage.

Q.—Vous ne savez rien relativement au fonctionnement de ces écoles ? R.—Non.

SETH J. WHITEHEAD, Hamilton, est appelé et assermenté :

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes le surintendant mécanicien de la compagnie de forge et du laminage ? R.—Je suis le surintendant général.

Q.—Depuis combien de temps occupez-vous cette position ? R.—Depuis que nous avons commencé à laminier ici. J'ai été pendant quatre ans au laminage d'Ontario, je suis venu et j'ai mis les laminoirs en opération lorsqu'ils eurent commencé à forger.

Q.—Les travaux de forge existaient avant cela, et quand le laminoir fut mis en opération vous êtes venu et l'on vous nomma surintendant général ? R.—Je les engageai à ajouter le laminoir à leur département de forge.

Q.—Et vous croyiez que l'on pouvait avantageusement établir un autre laminoir à Hamilton ? R.—Oui.

Q.—Le laminoir a-t-il eu de l'ouvrage constamment depuis qu'il est en opération ? R.—Nous n'avons jamais été une minute inactifs.

Q.—Quel fer employez-vous ? R.—Toute sorte de vieux fer.

Q.—Où le prenez-vous ? R.—On en prend beaucoup dans le pays. On nous l'apporte, mais pendant l'été dernier nous en avons importé un peu d'Angleterre.

Q.—Vous n'en trouviez pas assez au Canada ? R.—Nous craignons beaucoup d'être incapables d'en trouver, et nous en avons importé beaucoup. Cependant il nous a fallu en refuser une grande quantité que nous pouvions acheter ici.

Q.—Où trouvez-vous votre marché pour écouler votre fer ? R.—Dans Ontario.

Q.—Vous l'écoulez tout dans Ontario ? R.—Oui ; dans Ontario.

Q.—Vous avez une concurrence très active dans le fait qu'on importe du fer de qualité analogue à celui que vous fabriquez ? R.—Nous en avons eu beaucoup au

début, mais nous fabriquons du fer de qualité supérieure. Nous avons commencé l'industrie de la fabrication du fer en barre, et il a fallu quelque temps pour le mettre sur le marché et le faire connaître par les consommateurs. A l'exception du temps, un ou deux mois, où monsieur Beddoe a été à la recherche de clients, nous n'avons jamais chômé depuis que nous sommes en opération, car nous n'avons pas eu de concurrence sérieuse.

Q.—Vous prétendez que votre fer est de qualité supérieure et qu'on l'emploie à des ouvrages de qualité supérieure ? R.—Oui.

Q.—Les prix pour cette espèce de fer sont-ils plus élevés que les prix payés antérieurement ? R.—Ils sont plus élevés. Naturellement, le changement des droits nous a donné un léger avantage. Avant le changement, il nous fallait lutter contre l'Angleterre et maintenir les prix très bas, et nous pouvions difficilement vivre au prix que nous travaillions lorsque nous avons commencé nos opérations. Nous avons constaté que le fer importé ici n'était pas plus cher que celui que nous pouvions fabriquer ; il était quelquefois moins cher. Nous faisons du fer de bonne qualité et quelques fabricants d'instruments aratoires l'ayant employé le préférèrent au fer anglais : c'était parce que nous n'étions pas obligés de garder un assortiment aussi considérable, ni d'attendre aussi longtemps après avoir donné des ordres.

Q.—Combien d'hommes employez-vous dans les ateliers ? R.—Je crois que sur le bordereau de paye nous en avons de soixante-dix à quatre-vingts ; je ne pourrais pas le dire d'une façon certaine mais c'est à peu près cela ; je ne pourrais pas dire soixante-quinze.

Q.—Le prix augmente-t-il, diminue-t-il, ou reste-t-il stationnaire ? R.—Il augmente plutôt aujourd'hui. Nous augmentons nos ateliers et mardi nous avons mis en opération un autre département, et il faudra environ dix hommes pour le tenir en opération la nuit et le jour.

Q.—Est-il avantageux pour les canadiens de toute classe de pouvoir vendre le vieux fer aux laminoirs du Canada, plutôt que de l'exporter aux États-Unis ? R.—Oui ; règle générale, nous payons le vieux fer plus cher qu'on est capable de le payer aux États-Unis, excepté lorsqu'ils sont à court. Ils sont déjà venus lorsqu'il y en avait une grande quantité sur le marché et l'ont acheté de nous ; ils ont payé un peu plus cher que nous aurions pu le faire.

Q.—Est-ce qu'il y a aux États-Unis des laminoirs qui emploient exclusivement du vieux fer ? R.—Je crois qu'il y en a quelques-uns, mais je ne sais pas qu'il y en ait plusieurs. Il y en a un à Lockport qui en emploie.

Q.—Règle générale, ils emploient du fer puddlé dans leurs laminoirs ? R.—Oui.

Q.—Est-ce qu'il y a au Canada des laminoirs qui emploient du fer puddlé ? R.—Oui, je crois que quelques laminoirs de Montréal importent de ce fer et qu'ils en font venir aussi un peu de Londonderry. On nous a demandé d'en faire l'essai. Nous avons cru dans certaines conditions et dans certaines circonstances, que nous pourrions peut-être l'utiliser aussi bien que le vieux fer et que, lorsque nous aurions absolument besoin de vieux fer, nous pourrions employer le fer puddlé, mais nous avons constaté qu'il n'était pas aussi bon que nos morceaux de vieux fer battu.

Q.—Avez-vous importé d'Europe de ce dernier fer ? R.—Non ; nous n'importons que du vieux fer.

Q.—Vous avez entendu le témoignage de monsieur Sturges ? R.—Oui.

Q.—Est-il conforme aux faits ? R.—Oui ; il a donné des chiffres très exacts, je crois. Il y a très peu de différence entre le montant gagné par les chauffeurs du département de la forge et le montant gagné par ceux du laminoir. Ils ne gagnent pas tout à fait autant dans la forge, parce qu'ils ne peuvent pas avoir autant de fer. Je crois qu'ils reçoivent en moyenne de \$4.50 à \$5.00 par jour peut-être.

Q.—Combien d'heures doivent-ils travailler pour gagner cela ? R.—Environ le même temps. Il leur faut travailler en deux équipes, et ils travaillent probablement huit à dix heures par jour.

Q.—Sont-ils employés activement pendant tout ce temps ? R.—Non ; entre les coulées, ils ont un temps considérable pendant lequel ils peuvent s'asseoir ou sortir ; disons une demi-heure ou vingt minutes entre chaque coulée.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Les ouvriers travaillent-ils à la pièce ou à la journée ? R.—Ils travaillent tous à la pièce, à l'exception de nos ouvriers inhabiles.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous avez dit que vous ne pouviez pas mettre sur ce marché du fer à des prix aussi réduits qu'on peut le faire en Angleterre ? R.—J'ai toujours supposé que cela provenait du fait qu'ils ne paient pas plus de cinquante pour cent de nos gages, et puis, ils ont des avantages que nous n'avons pas, en ce que leur compagnie de charbons et de minerais se trouve près de leurs ateliers.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Les grèves vous causent-elles des embarras ? R.—Non.

Q.—Aucun ? R.—Nous en avons eu des difficultés aux laminoirs d'Ontario. Nous avons une union en rapport avec l'*Amalgamated Association* des Etats-Unis, mais il devint nécessaire de l'abolir. L'administration la supporta tant qu'elle le put, mais les ouvriers agirent d'une façon très insensée ; nous avons cru qu'ils commençaient à dominer et les patrons qui sont à la tête des ateliers en sont arrivés à la conclusion qu'il valait mieux ne pas avoir cette union et la firent se dissoudre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelle était la nature de la difficulté ? R.—Il faudrait un peu de temps pour l'expliquer. Je ne crois pas que nos ouvriers d'ici aient agi aussi sagement que ceux de là-bas ; je crois qu'ils étaient devenus un peu fiers à cause de l'obtention d'une charte ils pensaient probablement qu'ils pouvaient mener les choses à leur guise. D'après ce que j'ai vu—et j'ai vu tous leurs règlements et leur constitution—je ne crois pas qu'ils aient agi dans un mauvais but. Je crois qu'ils ont parfaitement le droit d'avoir leurs lois et leurs règlements.

Q.—Vous dites que la compagnie a jugé à propos de les supprimer comme corps ? R.—A ce laminoir.

Q.—Cette union était-elle de quelque bénéfice pour les ouvriers ou pour l'établissement ? R.—Elle a été avantageuse aux deux. Je ne doute pas que les ouvriers ne disent que cette union leur a été avantageuse. Je sais qu'il en est ainsi pour ce qui regarde mes ouvriers, car nous employons les meilleurs ouvriers que pouvons trouver ; ils reçoivent de meilleurs salaires et ne nous causent aucun embarras. L'ouvrage est mieux fait et nous avons la paix et l'harmonie.

Q.—Quelques-uns de ces hommes vous ont-ils dit qu'il valait mieux ne pas avoir d'organisation ? R.—Oui ; plusieurs d'entre eux. Dans le moment, j'en ai plusieurs qui travaillent pour moi, et tous prétendent qu'il vaut beaucoup mieux ne pas en avoir. Celui qui a rendu témoignage avant moi était président de l'association de là-bas, avant de venir en cette ville, et il m'a souvent répété qu'il est bien mieux et beaucoup plus confortablement ici. Naturellement, ce sont de simples réflexions dont je vous fais part.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelques-uns des ouvriers ont-ils fait des objections à ce que l'association fût supprimée ? R.—Eh bien, ils en ont fait et ils n'en ont pas fait. Il y a une espèce de terrorisme qui se rattache à tout cela et qui fait qu'un homme n'ose pas parler.

Q.—Parlez-vous d'expérience ? R.—Oui ; je parle de ce que j'ai vu et connu ; nous avons vécu ainsi pendant des années.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous jamais fait partie de ces associations ? R.—Oh ! non, je parle simplement de faits qui ont eu lieu dans notre établissement, durant cette période.

Q.—Les administrateurs et les fabricants ont-ils des organisations par tout le pays, et est-ce qu'il existe entre eux une entente quelconque ? R.—Pas que je sache ; nous n'avons aucune entente.

Q.—Est-ce qu'il y a quelque chose d'analogue parmi les fabricants des Etats-Unis ? R.—Je le crois, mais je parle simplement d'après ce que je vois dans les journaux. Personnellement, je ne sais pas s'il existe de ces organisations ?

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Vous croyez que l'organisation des classes ouvrières produit un mauvais effet sur ces mêmes classes ? R.—Je crois qu'une association particulière a eu cet effet d'après la manière dont elle a agi.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La difficulté provenait-elle du fait que l'on demandait d'augmenter les salaires ou du fait que l'on demandait de diminuer le nombre des heures de travail ? R.—Non. La difficulté provenait de questions oiseuses. De fait, une grande partie des embarras provenait de ce qu'ils voulaient boire et essayer de conduire les choses à leur guise, sans s'occuper des patrons.

Q.—Combien d'heures ces hommes travaillent-ils ? R.—Environ dix heures, l'équipe régulière de la nuit et celle du jour.

Q.—Ces dix heures représentent dix heures de travail constant ? R.—Oh non ; entre les coulées, ils ont de vingt minutes à une demi-heure, temps pendant lequel ils peuvent s'asseoir et se reposer, ou aller où bon leur semble.

Q.—Ils ne peuvent pas aller très loin en vingt minutes ? R.—Ils peuvent aller prendre leur verre de bière ou fumer une pipe.

Q.—Vous dites qu'ils s'enivrent, et cependant la compagnie permet qu'ils sortent et qu'ils aillent prendre un verre de bière ? R.—Nous n'approuvons pas cela, mais nous ne les empêchons pas de sortir et d'aller prendre un verre de bière.

Q.—Ne croyez-vous pas que des travaux durs et un grand nombre d'heures de travail ont une tendance à rendre les hommes ivrognes et, dans ces circonstances, ne sont-ils pas plus exposés à boire ? R.—Je ne sais pas trop comment répondre à cela, nous avons des hommes qui s'enivrent quelquefois et nous en avons d'autres qui, comme M. Sturges, ne goûtent jamais à la boisson ; mais, comme classe d'hommes, nous avons, je crois, les hommes les plus sobres qui aient jamais travaillé dans un atelier, et j'ai été en rapport avec plusieurs.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Trouvez-vous que ceux qui sont tempérants sont les plus tranquilles ? R.—Oui, et les meilleurs et les plus dignes de confiance.

Par M. FREED :—

Q.—A quelle heure, le samedi, quittent-ils l'ouvrage ? R.—Généralement, vers trois heures. Ils quittent généralement leur ouvrage un peu plus tôt, s'ils s'arrangent de façon à faire à peu près la même quantité de travail.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Vous avez parlé d'une forge attachée à votre établissement, est-elle encore en opération ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la nature des travaux que vous exécutez dans votre forge ? R.—La principale partie de notre travail, aujourd'hui, consiste à faire fonctionner :

notre laminoir. Nous forgeons le vieux fer en plaques, mais nous faisons aussi une grande quantité d'autres ouvrages.

Q.—Faites-vous des travaux pour les vaisseaux ou quelque chose de ce genre ?
R.—Oui.

Q.—Avez-vous des contrats d'une nature quelconque pour des travaux de forge ?
R.—Oui, c'est ce qui nous occupe tout le temps.

Q.—Le fer que vous employez pour vos travaux de forge est-il tout du vieux fer ?
R.—Oui, tout ; il est tout forgé en plaques et ces plaques sont chauffées de nouveau.

Q.—Importez-vous du fer en gueuse ? R.—Non, nous n'en employons sous aucune forme.

Q.—Que peut produire votre forge ? Quelle est la dimension des ouvrages que vous pouvez y forger ? R.—Je crois que l'arbre de couche le plus lourd que nous ayons jamais fabriqué depuis que je suis dans l'établissement, avait à peu près dix pouces de diamètre. Les plus grands arbres de couche que nous ayons faits étaient destinés à un moulin à farine de Manitoba ou de quelque part dans les environs. Nous avons aussi forgé des arbres de couche pour les nouvelles pompes d'ici, et ils sont très forts.

Q.—Avez-vous beaucoup de cette espèce d'ouvrage ? R.—Oui ; nous en avons parfois plus que nous voulons réellement en prendre, car cela retarde nos travaux de laminage.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Vous n'êtes spécialement outillé pour faire ces ouvrages ? R.—Oh ! oui ; nous avons débuté dans cette industrie par la fabrication des essieux de wagon, mais comme le commerce relançait, nous avons entrepris la fabrication du fer en barre.

Interrogé par M. WALSH :

Q.—Vous faites des essieux de wagon ? R.—Oui, nous en faisons encore.

Q.—Pour qui les faites-vous ? R.—Dernièrement, nous en avons fabriqué pour le Grand-Tronc, et quelques-uns pour d'autres chemins.

Q.—Avez-vous en main tout l'outillage nécessaire pour cette espèce d'ouvrage ?
R.—Oui.

Q.—Quelle est la capacité de votre marteau à vapeur ? R.—Je crois qu'elle est d'environ 3000 tonnes, et le marteau est manœuvré à la vapeur.

Q.—Êtes-vous constamment occupés à l'industrie de la forge ? R.—Oui, notre établissement est en opération nuit et jour.

Q.—Pour vos affaires de forge ? R.—Oui, et les marteaux sont en opération nuit et jour.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Est-ce qu'il y a de vos employés qui occupent des maisons qui leur appartiennent ? R.—Un grand nombre.

Q.—Combien faut-il de temps à vos ouvriers pour épargner assez d'argent pour acheter une maison ? R.—C'est une question à laquelle il m'est difficile de répondre ; je n'ai pas vécu assez longtemps avec eux.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—D'après ce que vous savez ? R.—Je sais que nous en avons plusieurs qui ont acheté des maisons, mais j'ignore combien ils ont payé sur ces maisons. Ils semblent vivre heureusement et confortablement.

Q.—Combien faudrait-il de temps à l'un de vos ouvriers, à \$1.25 par jour, un homme marié avec une famille, pour payer une maison ? R.—Il lui faudrait du temps.

Q.—Avez-vous des hommes qui travaillent à raison de \$1,25 par jour ? R.—Oui ; des ouvriers qui font mouvoir les roues et autres travaux de ce genre ; c'est le plus simple des ouvrages.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Si les ouvriers faisaient autant d'ouvrage le samedi que les autres jours, la compagnie aurait-elle objection à arrêter les travaux à trois heures ? R.—Nous leur laissons faire ce qu'ils veulent sous ce rapport. S'ils travaillent dans la première partie du jour, ils feront probablement le même nombre de coulées, sinon, ils perdront probablement une coulée et ils sont payés pour ce qu'ils font. La compagnie perdrait le bénéfice de cette coulée, tout comme les ouvriers.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Perdent-ils souvent une coulée, le samedi ? R.—Très rarement.

Q.—Cela tendrait presque à prouver que les ouvriers feraient autant d'ouvrage en neuf heures qu'en dix heures ? R.—C'est ce qu'ils font, lorsqu'ils se pressent et qu'ils veulent finir de bonne heure.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Cela ne tendrait-il pas à établir que les ouvriers ne sont jamais accablés d'ouvrage ? R.—Je ne crois pas que nos ouvriers soient accablés par l'ouvrage ; je ne les ai jamais entendus se plaindre. Nos ouvriers sont tout aussi intéressés à faire leur ouvrage que nous le sommes. Nous avons une classe d'hommes désireux de gagner tout ce qu'ils peuvent gagner.

T. D. BEDDO, est appelé et assermenté :—

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter au témoignage du dernier témoin ? R.—Je n'ai rien à ajouter à ce que M. Whitehead a dit. Je crois qu'il a répondu amplement et avec vérité à la question. Je ne crois pas qu'il ait exagéré.

Q.—Quelle est votre position officielle ? R.—Je suis administrateur de la compagnie de bateaux à vapeurs. J'aimerais à dire une chose.

Q.—Que voulez-vous dire ? R.—J'aimerais à faire une remarque relativement à quelques-uns des ouvriers qui ont acheté des maisons. Je leur ai toujours conseillé d'acheter des propriétés et je me suis efforcé, autant que je l'ai pu, de les engager à économiser. Je connais deux cas en particulier : pendant les trois dernières années, des ouvriers ont payé entre \$600 et \$700 en acompte sur des maisons qu'ils avaient achetées et dont le prix était, peut-être, de 1,800 ; ce qui démontre qu'ils sont économes.

Q.—La forge proprement dite était en opération il y a quinze ans ? R.—Oui ; nous avons commencé en 1874.

Q.—Et le laminoir a été ajouté à la forge après l'imposition des droits actuels sur le fer importé ? R.—Il peut arriver qu'il ait été ajouté avant—et, de fait, il l'a été—mais nous étions dans une position très difficile, il nous fallait lutter contre les manufactures en Angleterre qui fabriquaient du fer à bon marché ; en outre, il nous fallait payer le plus haut taux des salaires payés à Pittsburg, de sorte que nous étions dans une position désavantageuse.

Q.—Quand le laminoir a-t-il été établi ? R.—Il y a environ deux ans et demi.

Q.—Quel était alors le droit imposé sur le fer importé ? R.—Dix-sept et demi par cent.

Q.—Quel était-il avant 1879 ? R.—Il était encore de 17½ pour 100.

Q.—Cela vous mettrait dans une position désavantageuse ? R.—Oui, certainement.

Q.—Quand le laminoir d'Ontario a-t-il commencé ses opérations ? R.—Il y a environ neuf ans, en 1879.

Q.—Quand a-t-il été d'abord construit ? R.—Je l'ignore ; il a été construit par le Grand-Tronc dans le but de laminer le fer.

Q.—Il est resté inactif pendant quelque temps ? R.—Oui, pendant un certain nombre d'années, puis il fut ouvert de nouveau par la compagnie actuelle, en 1879.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quels salaires recevaient ces ouvriers qui ont économisé \$600, pendant ces quelques années ? R.—Ils reçoivent aujourd'hui en moyenne environ \$35 à \$40 tous les quinze jours, et pendant les trois dernières années, ils n'ont pas perdu une seule journée. Par exemple, pendant tout l'été dernier, pendant les chaleurs, nous n'avons jamais perdu une journée, excepté les jours de congé, et ils ont travaillé pendant quelques jours de congé.

Par M. HEAKES :

Q.—Ce ne sont pas là ceux qui gagnent \$6.00 par jour ? R.—Ce sont les chauffeurs de la forge ; ils ont des taux spéciaux, de \$4 à \$4.50 par jour.

Q.—Cela formerait \$48 toutes les deux semaines ? R.—Environ \$35 à \$40 ; je mets les choses à la moyenne plus basse.

Q.—Combien d'ouvriers, dans l'établissement, gagnent \$6 par jour ? R.—Nos chauffeurs ; il y en a deux. Puis il y a quatre chauffeurs dans le département de la forge qui gagnent de \$4 à \$4.50 par jour.

Fred. WALTER, mouleur, Hamilton, est appelé et assermenté.

Par M. FREED :—

Q.—Vous êtes mouleur, je crois ? R.—Oui.

Q.—Combien de mouleurs sont employés à Hamilton ? R.—Je suis ici comme représentant de l'union, qui compte de 350 à 400 membres. Il y a environ quatorze ou quinze mouleurs dans la ville qui ne font pas partie de l'union, c'est le nombre, à quelques exceptions près.

Q.—Les membres appartenant à l'union consentent-ils à travailler dans le même atelier que ceux qui n'en font pas partie ? R.—Tous les mouleurs de la ville, à l'exception des ouvriers d'un seul atelier, sont membres de l'union. Il n'y a qu'un seul atelier où travaillent des mouleurs qui ne font pas partie de l'union et, là aussi, il y a quelques membres de l'union.

Q.—Pendant combien d'heures par jour un mouleur travaille-t-il ? R.—Il est un peu difficile de le dire, car il y a plusieurs départements différents. Dans quelques ateliers, l'on travaillera dix heures par jour, dans d'autres neuf heures, et quelques-uns même plus de dix ou onze heures par jour.

Q.—Est-il au pouvoir des mouleurs de contrôler le nombre d'heures pendant lesquelles ils travailleront ? R.—Non ; quelquefois, ils sont retenus tard, car ils ne peuvent pas avoir le fer lorsqu'ils en ont besoin.

Q.—Doivent-ils travailler lorsque la fonte est faite ? R.—Oui, jusqu'à ce que tout soit terminé ; ils doivent retirer la fonte du sable et préparer le sable pour le jour suivant. Dans les grands ateliers où l'on fait les plaques les poêles et où l'on fait les machines, ce travail est remis au lendemain.

Q.—Je crois qu'il y a beaucoup de travail dur et pénible ? R.—Oui.

Q.—Même dans les meilleurs ateliers, l'ouvrage est si dur que, je suppose, les hommes deviennent tout en transpiration ? R.—Oui ; dans les ateliers où l'on fait les

plaques de poêle, nous pouvons généralement enlever nos chemises et les tordre tous les jours de l'année, même lorsque la température du dehors est au-dessous de zéro.

Q.— Est-ce qu'il y a quelque moyen de rendre ce travail moins pénible ? R.— Non ; on a essayé souvent de le faire ; l'on a essayé d'introduire différentes espèces de machines— on voulait essayer de rendre le moulage plus facile— mais cela ne change pas la nature du travail, qui est très pénible. Jusqu'à présent, cela n'a jamais réussi.

Q.— Peut-on faire quelque chose pour abrégier les heures de travail afin que les hommes ressentent moins de fatigue à la fin d'une journée de travail ? R.— Nous avons tenté de faire quelque chose dans ce sens, mais il semble qu'il faille exercer cette industrie en temps convenable. Il y a des saisons où il n'y a rien à faire, et lorsqu'il y a de l'ouvrage, nous devons faire tout ce que nous pouvons. Je crois que les patrons ne sont pas disposés à répartir le travail de telle façon qu'il y en ait toute l'année. Les affaires sont conduites, comme je l'ai dit, et nous n'avons aucun moyen de les contrôler.

Q.— Les patrons pourraient-ils répartir l'ouvrage de telle façon qu'il y en eut une plus grande partie de l'année et ainsi, abrégier la durée du travail de la journée ? R.— Ils avaient coutume de le faire il y a quelques années, mais depuis ces dernières années, surtout dans l'industrie de la fabrication des poêles, ils calculent qu'ils y a eu plusieurs changements dans les modèles, de nouveaux desseins étant introduits, et il s'agit de savoir exactement ce qu'ils peuvent vendre.

Q.— Je crois qu'il est nécessaire, n'est-ce pas, de fermer les ateliers pendant quelque temps pour ranger les choses et se préparer pour les travaux de la saison ? R.— Non ; on ne fait rien de plus que de prendre l'inventaire. On change constamment de modèles, même quand nous travaillons. Il n'est nécessaire de fermer les ateliers que pendant quelques jours.

Q.— Est-ce l'habitude de fermer les ateliers ? R.— Quelquefois il est nécessaire de fermer les ateliers pendant quelques jours pour réparer les machines, ou quelque chose de ce genre.

Q.— Depuis combien de temps êtes-vous employé à Hamilton comme mouleur ? R.— Depuis dix-huit ou dix-neuf ans.

Q.— Quelle est la moyenne de la durée de la fermeture des ateliers, en prenant non une année, mais une série d'années ? En prenant une telle série d'années, pendant combien de temps les fonderies de poêles seraient-elles fermées ? R.— Nous avons nommé un comité de l'union pour faire le calcul, et le résultat auquel on est arrivé a été qu'en prenant l'ensemble des mouleurs, nous ne sommes pas employés plus de 60 pour 100 du temps.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.— Ces employés seraient-ils engagés toute l'année ? R.— D'après le calcul fait, ils ne travaillent pas plus de six jours sur dix. Quelques-uns ne travaillent pas plus de six mois, car ils n'ont rien à faire.

Par M. FREED :

Q.— Lorsque les mouleurs ont de l'ouvrage, quelle est la moyenne raisonnable qu'un mouleur peut gagner par semaine— ne prenez pas les meilleurs ouvriers ni les moins habiles mais prenez la moyenne, de façon à donner une idée raisonnable de la chose ? R.— Nous mettons la moyenne, en prenant une série de deux ou trois, à environ \$1.35 par jour. Il est difficile que deux ouvriers reçoivent le même salaire.

Q.— Vous avez fait un calcul de la chose dans votre union ? R.— Oui ; l'union a nommé un comité qui s'est réuni et a examiné minutieusement la question ; et il est arrivé à ce montant.

Q.— Vous croyez alors que la moyenne de salaire qu'un mouleur peut gagner par jour à Hamilton, pourrait être, de \$1.35 ? R.— C'est-à-dire, en prenant l'ensemble ; nous avons fait le calcul pour tous les mouleurs ensemble.

Q.—Avez-vous calculé 200 jours pour l'année ? R.—Nous avons calculé le nombre de jours que nous travaillons, le temps de chaque individu, car le montant serait beaucoup plus élevé.

Q.—Le taux de \$1.35 par jour formerait un peu plus de \$400 par année représentant la moyenne du salaire d'un mouleur à Hamilton : Cet énoncé est-il exact ? R.—Nous n'avons pas fait de calcul pour l'année. Je ne crois pas que le chiffre soit aussi élevé que cela ; cependant, le résultat auquel nous sommes arrivés, était \$1.35 par jour.

Q.—Est-ce qu'il y a plusieurs mouleurs qui font des épargnes ? R.—Oui ; un grand nombre ; plusieurs d'entre eux peuvent s'acheter des maisons.

Q.—Avez-vous pu vous acheter une maison ? R.—J'avais une maison, mais je l'ai vendue.

Q.—Pour épargner de l'argent, je suppose que les ouvriers doivent être très économes, sobres et prudents ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu, récemment, des difficultés ouvrières sérieuses ? R.—Nous avons eu quelques difficultés l'été dernier.

Q.—D'où provenaient-elle ? R.—Pour faire comprendre la nature de nos difficultés, je vais m'efforcer de les expliquer. Il y a six ou sept ans, nos salaires ont été augmentés ; alors, les affaires étaient prospères ici. C'était une augmentation de dix pour 100 sur les taux que nous recevions alors ; plus tard, l'augmentation a été portée à 20 pour 100. Cela a continué pendant environ deux ans, et on a supprimé cette augmentation, il y a cinq ans cet hiver. Lors de la suppression de l'augmentation, nous avons insisté pour qu'elle fût payée de nouveau lorsque les temps deviendraient assez prospères pour en justifier le paiement. Des années se sont passées et les affaires semblaient meilleures l'été dernier. Les ouvriers espéraient que leurs salaires seraient augmentés, mais tout faisait prévoir qu'ils ne le seraient pas. Les ouvriers ont alors demandé cette augmentation, puis, ils ont décidé de refuser de travailler tant que l'on ne serait pas arrivé à un règlement quelconque. Ils ont été huit ou neuf semaines sans travailler, puis un arrangement a eu lieu entre les patrons et les ouvriers.

Q.—Comment a été conclu le compromis ou l'arrangement ? Est-ce par une conférence qui a eu lieu entre les ouvriers et les patrons ? R.—Oui ; un comité s'est rendu auprès des patrons, leur a fait connaître les griefs des ouvriers et les patrons ont référé le comité à l'union des mouleurs ; ces deux corps se sont réunis et, finalement, on a conclu un arrangement.

Q.—La conférence a-t-elle été conduite avec un esprit amical entre les négociateurs, ou a-t-on montré de l'animosité ? R.—La conférence a été conduite dans un esprit très amical. Je faisais alors partie du comité.

Q.—On s'est montré bien disposé des deux côtés ? R.—On s'est montré très bien disposé des deux côtés.

Q.—Avez-vous quelques remarques spéciales à faire à la commission : je recueille ce que vous dites ? R.—J'ai une remarque à faire. Dix hommes faisaient partie de ce comité ; six d'entre eux devaient rendre témoignage. Nous avons examiné les papiers que vous nous avez envoyés et pris en considération les différentes questions.

Q.—Vous êtes président de l'union, je crois ? R.—J'en suis le secrétaire.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La difficulté que vous avez eue l'été dernier, était-elle une grève des ouvriers ou une fermeture de la part des patrons ? R.—C'était une grève.

Q.—Quel fut le compromis ? R.—Les ouvriers demandaient 10 pour 100 d'augmentation et le compromis auquel nous sommes arrivés a été que nous recevions 5 pour 100 pendant six mois et que 10 pour 100 serait accordés pendant douze mois, à commencer en mars prochain.

Q.—Ces promesses ont-elles été tenues ? R.—Jusqu'ici, les 5 pour 100 ont été donnés, et nous espérons recevoir les 5 pour 100, en mars, pour les douze mois suivants.

Q.—N'a-t-on pas promis en outre des 5 pour 100, de l'ouvrage plus constant ?
 R.—Non ; on a demandé aux ouvriers s'ils exigeaient une augmentation à cause de la hausse des prix ; mais la raison que nous avons donnée a été que l'année dernière il était compris que l'on nous donnerait de l'ouvrage pendant tant de mois ; les ouvriers devaient vivre, qu'ils travaillaient ou non ; ce fut la raison qui nous a portés à croire que nous devions avoir des salaires plus élevés lorsque nous travaillions, afin de pouvoir vivre durant les parties de l'année où il n'y avait rien à faire.

Q.—La difficulté qui s'est élevée à Saint-Louis, au sujet de la vente des modèles aux ateliers du dehors, a-t-elle eu quelque chose à faire avec la grève en Canada ?
 R.—Non ; ils n'ont envoyé aucun de leurs modèles de ce côté-ci de la frontière. Cela ne nous a affectés en rien.

Q.—Est-ce qu'il y a des bénéfiques attachés à votre organisation ? R.—Oui ; nous aidons aux malades. Il y a aussi une disposition stipulant que, lorsqu'un homme est blessé, il recevra \$4 par semaine tant qu'il ne pourra pas travailler. Nous avons aussi un fonds pour ensevelir nos morts.

Q.—Est-il vrai qu'un des règlements de votre union est de recourir à des arbitres avant de recourir à la mesure extrême d'une grève, dans les difficultés entre patrons et ouvriers ? R.—Oui ; nous n'avons pas eu recours aux grèves, excepté, comme mesure extrême ; nous nous efforçons d'employer les grèves qu'en dernier ressort.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Les ouvriers de votre métier sont-ils en faveur de l'établissement d'un bureau de statistiques du travail à Ottawa ? R.—Nous sommes en faveur de ce bureau et nous croyons qu'il rendrait service à tous les intéressés.

Q.—Un autre objet pour lequel la commission a été nommée, c'est de trouver, si possible, en consultant les ouvriers eux-mêmes, une méthode quelconque d'éviter ces grèves continues, en adoptant quelque moyen de conciliation, ou par l'arbitrage ou par quelques autres moyens de régler les différends ; et les témoignages pris aujourd'hui auront une portée considérable sur cette question : quelle est votre opinion à ce sujet ? R.—Le règlement auquel nous sommes arrivés dans le métier auquel j'appartiens, semble très bon. Nous avons conclu un arrangement avec nos patrons, par lequel nous ne devons pas demander d'augmentation de gages pendant dix-huit mois ; nous l'avons fait après l'adoption du règlement. Les patrons ont consenti à donner cette augmentation et à ne pas réduire les salaires pendant ce temps. En vertu de l'arrangement, les patrons pourront se baser sur les salaires qu'ils devront payer et cela sera avantageux à l'union et aux patrons. Ils ont une association et nous avons une union ; les représentants des deux sociétés se sont réunis et ont conclu cet arrangement.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—La main d'œuvre étrangère a-t-elle nui à votre métier ? R.—Oui, dans le passé. Nous avons eu quelques difficultés à ce sujet, mais pas récemment.

JAMES STEPHENSON, mouleur, Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Je crois que vous avez une déclaration à faire à la commission : veuillez la faire ? R.—Un comité de notre union a examiné les questions envoyées par la commission, et le résultat est exprimé brièvement dans l'énoncé que je suis prêt à faire. Les réponses que nous donnons sont les suivantes :

1o. Relativement aux contrats draconiens, nous avons beaucoup souffert dans le passé, mais nous avons surmonté les difficultés par l'organisation.

2o. Relativement au travail des enfants, nous n'avons pas d'enfants dans notre

métier. Le travail est trop dur ; nous croyons qu'il y a un grand nombre d'enfants au-dessous de quatorze ans qui travaillent dans la ville, et croyons cela très mal. Nous condamnons la pratique de faire venir des enfants pauvres en ce pays et nous la considérons comme n'étant pas mieux qu'une forme adoucie du commerce d'esclaves, si nous tenons compte du traitement auquel sont soumis plusieurs d'entre eux. Nous savons par expérience que les enfants ne sont pas rares dans ce pays et qu'il est assez difficile de placer les nôtres.

30. Relativement à l'acte de la responsabilité des patrons. Nous approuvons l'acte d'Ontario et aimerions un acte fédéral de nature analogue.

40. Relativement au système de troc nous le désapprouvons.

50. Relativement aux entreprises étrangères. Nous approuvons l'acte d'Ontario et demandons un acte fédéral.

60. Relativement aux loyers, il n'y a pas grand changement. Les loyers sont un peu plus chers, mais il est plus facile d'avoir de l'argent.

70. Relativement aux paiements hebdomadaires et aux jours de paye—Nous approuvons les paiements hebdomadaires et croyons que le vendredi est le meilleur jour de paie.

80. Relativement aux apprentis. Nous croyons qu'ils devraient être engagés sous contrats et nous aimerions qu'un acte fédéral relatif aux engagements serait passé.

90. Relativement aux heures de travail et aux salaires, nous croyons que huit heures devraient constituer une journée de travail. Aujourd'hui, \$2.25 par jour sont le taux des salaires. Si nous tenions compte de la perte du temps, que nous ne pouvons pas contrôler, les salaires, en moyenne, dans notre métier, n'excèdent pas \$1.35 par jour durant l'année.

100. Relativement aux achats que l'on peut faire avec les salaires. Pas beaucoup de changement, mais moins d'argent pour acheter.

110. Relativement aux salaires payés en Canada comparés à ceux payés en Angleterre et aux Etats-Unis. Pas beaucoup de différence entre le Canada et les Etats-Unis ; pas aussi bien payés pour la quantité de production, que dans quelques parties de l'Angleterre.

120. Relativement à l'arbitrage. Nous n'avons aucune expérience, nous ne pouvons y trouver de bons résultats.

130. Relativement aux effets du travail organisé. Par l'organisation, nous pouvons prendre soin de nos malades, enterrer nos morts et avoir une compensation pour notre travail, chose que nous ne pourrions pas avoir sans cela.

140. Relativement aux grèves. Bien que ce soit là notre dernier recours, cependant, nous croyons que toute agitation ouvrière tend à bénéficier à toutes les classes de travailleurs, dans le cas même où ceux qui sont directement engagés dans la grève, ne réussiraient pas.

150. Relativement aux coalitions. Je crois qu'ils sont nécessaires, car on rend si précaire le gain que nous avons pour vivre, que la plupart des ouvriers trouvent difficile de vivre sans coalition, si c'est là le sens du mot " coalition " ;

Interrogé par M. FREED :—

Q.—On entend ici par le mot " coalition ", est-ce une combinaison ou une association ? En existe-t-il à Hamilton ? R.—Oui ; nous savons où cela existe.

160. Relativement au paiement de l'amende par les employés, nous n'approuvons pas cela.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce que cela existe ? R.—Je ne pourrais pas vous le dire ; je ne crois pas que cela existe dans notre métier aujourd'hui. J'ai vu des employés mis à l'amende dans notre métier pour la violation d'un article. Vous êtes mis à telle amende et si vous n'aimez pas cela, vous pouvez vous en aller.

Q.—Les employés n'ont rien à dire relativement à la diminution des amendes ?

R.—Non ; la mise à l'amende était pratiquée dans les magasins de nouveautés de la ville.

170. Relativement au travail du dimanche. Je crois que tout travail du dimanche devrait être aboli.

180. Relativement aux écoles d'industrie—je n'en vois pas la nécessité, car les enfants sont obligés de faire un apprentissage de tout métier qu'ils peuvent exercer dans la suite. Nous avons surtout des objections aux écoles d'industrie pour l'élément étranger.

190. Relativement aux maisons divisées par logements. Nous n'en avons pas et nous n'en désirons pas.

200. Relativement à l'immigration. Nous sommes opposés à l'immigration subventionnée.

210. Relativement aux arrangements concernant l'hygiène. Dans les demeures, les lois de l'hygiène sont généralement respectées ; dans les ateliers et les fabriques, il y aurait besoin de grandes améliorations.

220. Relativement aux lois relatives à la conspiration et aux listes de proscription, Jecrois que ces deux choses devraient être réglées par la loi des ouvriers.

230. Relativement aux sociétés coopératives et de bienfaisance d'ouvriers. J'y crois ; l'union des mouleurs en fer en est une.

240. Relativement au travail des détenus. Je crois que les détenus devraient être employés à des travaux qui feraient moins de concurrence au travail libre ; je condamne la coutume de louer le travail des prisonniers à des entrepreneurs ; ce que les détenus produisent devrait être vendu au même prix que le produit du travail libre.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—En ce qui concerne le travail des détenus, je sais qu'il n'y a qu'un seul contrat aujourd'hui en existence, celui passé avec le gouvernement d'Ontario ; on a dit qu'il expirera très prochainement et ne sera pas renouvelé ? R.—Oui ; je le crois. C'est là simplement l'expression des sentiments de la classe ouvrière.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous avez parlé de la responsabilité des patrons et des contrats étrangers : savez-vous si la question de propriété et des droits civils tombe entièrement sous la juridiction des législatures provinciales et si le parlement fédéral n'a aucun contrôle sur ce sujet ? R.—Non ; je ne le savais pas. Je croyais qu'il était juste qu'il y eût un acte fédéral. Nous nous adressons au gouvernement fédéral pour cette question. Si un tel acte ne peut pas être appliqué à toutes les provinces, il n'est pas juste. Par exemple, un fabricant d'Ontario tombe sous le coup de l'acte de la responsabilité des patrons, lorsqu'un fabricant de Québec, qui se livre à la même industrie y échappe. Le fabricant d'Ontario est ainsi dans une position désavantageuse. La législature de Québec devrait adopter un acte analogue à l'Acte d'Ontario ou le parlement fédéral devrait passer un acte réglementant la question. Nous croyons injuste que le fabricant d'Ontario tombe sous le coup d'un acte spécial, tandis qu'un fabricant de Québec ou de toute autre province y échappe.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien existe-t-il à l'heure qu'il est de contrats pour le travail des prisons ? R.—Nous ne le savons pas maintenant.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Des fonctionnaires nous ont dit qu'il n'y avait qu'un seul contrat qui ne serait pas renouvelé ? R.—Les membres des unions ouvrières ont des objections à de tels contrats.

Q.—Avez-vous examiné la question des lois de fabrique ? R.—La loi des fabriques n'est réellement pas de notre ressort ; je ne pense pas que nous l'ayons examinée.

Q.—J'ai compris que vous aviez dit que l'on pourrait rendre les ateliers beaucoup plus confortables : est-ce que l'acte des fabriques ne couvre pas cette question ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Avez-vous vu l'inspecteur des fabriques à votre atelier ? R.—Je l'ai vu, il est venu dans notre atelier.

Q.—A-t-il condamné quelque chose ? R.—Il n'a parlé à aucun des ouvriers, autant que je sache. Il a fait l'inspection avec le maître mécanicien.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—A-t-il parlé aux ouvriers ? R.—Non, autant que je sache.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-il à votre connaissance qu'il ait condamné quelque chose ? R.—Tout était en bon ordre, d'après ce que j'ai toujours entendu dire.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—J'ai entendu dire que dans des ateliers comme le vôtre, il n'y a pas d'issue qui permette à la vapeur de s'échapper, vu le manque d'espace, et qu'en conséquence l'atelier est malsain : avez-vous constaté qu'il en était ainsi ? R.—Je trouve que l'atelier est très malsain, pour dire le moins. Vous pouvez construire un atelier élevé et cependant il ne semble pas qu'il laisse échapper la vapeur, car plus il entre d'air froid dans l'atelier durant l'hiver, plus la chaleur est condensée en vapeur qui retombe sur vous. Je crois que des évents contribueraient à faire échapper la poussière, laquelle est toujours préjudiciable aux poumons, surtout quand vous y êtes longtemps ; mais je ne vois pas comment dans notre métier, nous pourrions nous débarrasser de la vapeur, de la chaleur et de la poussière. Nous avons à lutter contre ces choses-là et il nous faut les supporter.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Le tuyau de ventilation ne pourrait-il pas être arrangé de façon à aspirer la vapeur ? R.—Je n'ai jamais vu cela appliqué.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Est-ce qu'il y a un tuyau de succion ? R.—Il y en a un petit dans l'atelier de Gurney. Il y a là un moulin pour faire une espèce particulière de sable à moudre, lequel sable donne un meilleur fini que celui que l'on obtient en se servant du sable ordinaire. Cela produit beaucoup de poussière, que le tuyau de succion emporte. Cette invention fonctionne très bien et je crois que l'on pourrait faire de grands évents de succion pour enlever la poussière.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Votre association a-t-elle jamais réfléchi aux travaux que les détenus devraient faire ; ou, dans votre opinion, devrait-on leur permettre de rester oisifs ? R.—C'est une question difficile qui devrait être décidée par nos législateurs réunis en parlement. Nous les envoyons là pour de telles fins.

Q.—Et ils demanderont l'opinion d'une association telle que la vôtre relativement à l'espèce de travail que les détenus devraient faire ? R.—Notre association croit qu'ils devraient être employés à des travaux qui nuiraient moins au travail libre ; et si le gouvernement vend les produits de leurs travaux ils devraient être vendus au même prix que les produits du travail libre. Nous ne voyons aucune raison pourquoi les détenus, si ce sont des hommes habiles, ne pourraient pas

produire certains articles aussi bien que le travail libre, c'est-à-dire, s'ils savent conduire convenablement des machines, etc., et s'il en est ainsi, le gouvernement pourrait vendre leurs produits aussi cher que ceux du travail libre.

Par M. HEAKES :—

Q.— Ne croyez-vous pas que tous les articles fabriqués dans les prisons et vendus en concurrence des produits du travail libre, devraient être estampillés comme travaux de détenus ? R.— Ce serait une bonne idée.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.— Ne croyez-vous pas qu'un tel système empêcherait les gens de les acheter ? R.— Oui ; il y a des gens qui seraient préjugés contre ces articles.

Q.— Alors, dans ce cas, l'ouvrage ne serait pas fait ? R.— Il pourrait être fait jusqu'à un certain point.

Q.— Nous admettons tous, je suppose, que les prisonniers doivent être employés à quelque chose ? R.— Oui, nous ne croyons pas que les détenus doivent rester dans l'oïveté.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.— Votre société a-t-elle jamais réfléchi à la manière dont la valeur produite par ces détenus dans la prison devrait être distribuée ? R.— Oui.

Q.— Quelles sont vos idées ? R.— Nous croyons que ces hommes qui produisent des valeurs devraient avoir part dans la richesse qu'ils produisent ainsi, pour le bénéfice de leurs familles. Lorsqu'un homme est en prison, sa famille doit être supportée par quelqu'un, et de fait les contribuables doivent supporter les hommes qui sont en prison. Nous croyons qu'une partie des bénéfices réalisés sur les articles fabriqués par les prisonniers devrait leur revenir, à leur ou à leur famille pour leur soutien.

Q.— Vous croyez qu'ils devraient recevoir le plein montant de salaires donné pour l'article lorsqu'il est fabriqué par le travail libre ? R.— Nous ne croyons pas cela parce que le détenu n'a pas de dépense à faire. Il est entretenu, pour ainsi dire, par le gouvernement ; il n'a pas de pension à payer et nous ne considérons pas qu'il devrait recevoir le plein montant des salaires.

Par M. McLEAN :—

Q.— S'il y a, dans la prison centrale, cent détenus qui fabriquent des poêles, qu'il doit payer les taxes pour leur entretien ? R.— Nous.

Q.— Les mouleurs ? R.— Nous devons payer ces taxes, nous, le peuple ; cette ville ou cette société qui les envoie en prison, doit supporter leurs familles tandis que les prisonniers travaillent.

Q.— Les mouleurs ne doivent-ils pas payer plus que tout autre ? R.— Certainement, à cause de la concurrence que l'on fait à leur travail.

Par M. HEAKES :

Q.— Lorsque vous discutiez la question des écoles d'industrie, de quelle catégorie d'écoles avez-vous parlé ? R.— Nous n'avons pas d'école spéciale que je sache. Ce que nous avons dit avait trait aux écoles où nous pouvions mettre les enfants orphelins ou abandonnés.

Q.— Je veux parler de l'éducation technique des garçons qui apprennent des métiers, une école où les principes élémentaires de la science appliquée à la mécanique seraient enseignés ? R.— Leur enseignera-t-on des questions élémentaires qui conviendraient à des docteurs en médecine et à des docteurs en droit ? Q.— Non, les principes élémentaires de la mécanique seraient enseignés dans les écoles. Si cela n'enseigne pas de métier au garçon, ne lui en fera-t-il pas connaître la théorie ? R.—

Nous ne croyons pas que le gouvernement doive dépenser de l'argent de cette manière, car, en tous cas, le garçon devra servir un certain temps sous des hommes capables ; je veux dire que c'est une perte de temps.

Q.—L'adoption d'un tel système ne ferait-elle pas de meilleurs artisans de nos garçons ? R.—A l'atelier où j'ai travaillé en Angleterre, la période d'apprentissage était de sept ans. Dans ce pays, où l'apprentissage n'est que de quatre ans, nous formons des hommes plus habiles qu'en Angleterre avec son système de sept ans. En Angleterre, on prend les garçons à environ quatorze ans, tandis qu'ici ils entrent en apprentissage lorsqu'ils ont dix-huit ou dix-neuf ans ; ils apprennent le métier et lorsqu'ils partent ce sont des hommes. D'après mon expérience c'est l'avantage que nous avons ici. C'est pourquoi nous ne voyons aucun avantage dans les écoles d'industrie.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Lorsque vous avez parlé d'amendes pour bris, avez-vous fait allusion aux bris d'un modèle ou d'un moule ? R.—J'ai voulu parlé du bris d'un modèle avec lequel vous faites un moule. Par exemple, vous prenez une partie de poêle ou de machine et vous en fabriquez une semblable ; en supposant que vous brisiez ce morceau vous serez mis à l'amende. Il peut arriver que vous ne brisiez pas cela volontairement, mais il peut arriver aussi que le modèle se brise de quelque façon. Si vous le brisez entièrement, vous paierez le bris ou vous devrez payer les réparations, c'est la coutume. Néanmoins, je dois dire que cela n'est pas en vigueur aujourd'hui ; c'était la coutume autrefois.

JOHN MILLER, mouleur, Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Corroborez-vous la déclaration du témoin, John Stephenson ? R.—Oui.

JAMES BARTHOLOMEW, mouleur, Hamilton, est appelé et assermenté.

Q.—Corroborez-vous la déposition du témoin John Stephenson ? R.—Oui.

MICHAEL BASKWILL, mouleur, Hamilton, est appelé et assermenté.

Je désire rectifier la déclaration qu'un témoin a faite ce matin au sujet des salaires payés aux mouleurs du Grand-Tronc.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle partie de sa déposition désirez-vous rectifier ? R.—La partie qui a rapport aux salaires payés aux mouleurs du Grand-Tronc.

Q.—Quels sont les salaires payés aux mouleurs dans les ateliers du Grand-Tronc ? R.—Les salaires sont de vingt et un cents à vingt-cinq cents de l'heure ; il n'y a qu'un ouvrier qui reçoit 25 cents.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires ? R.—Le salaire le moins élevé est de 21 cents ; la moyenne est de vingt-deux cents.

Q.—Avez-vous entendu ce que le dernier des témoins a dit au sujet des salaires ; sa déposition est-elle correcte ? R.—Oui ; ce témoin n'a travaillé que dix mois dans la ville, et il n'a jamais travaillé dans une fonderie de poêles, et cependant il prétend

dire à cette commission quels sont les salaires des mouleurs de plaques de poêle. Je crois qu'il n'a jamais été dans une fonderie de poêles, dans cette ville ; il dit qu'il y a douze fonderies, tandis qu'il y en a quinze.

JAMES RITLEY, mouleur, Hamilton, est appelé et assermenté.

Je désire faire une observation au sujet d'une réponse donnée par M. Stephenson à une question posée par M. Armstrong. "S'il y avait une fermeture" Ici nous avons eu une grève, mais à Toronto, il y a eu fermeture des ateliers. A Toronto, les ouvriers ayant demandé une augmentation de salaire, retournèrent à l'ouvrage ; ici, nous ne sommes pas retournés travailler, mais le résultat fut une fermeture à Toronto.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous représentez votre corps de métier dans la *Central Labor Union* ? R.—Oui, je le représentais autrefois, mais je me suis retiré. Au sujet de la condition sanitaire des fabriques, je puis dire quelque chose qui serait à l'avantage des mouleurs, et j'ai une expérience de 7 ans. Dans la Pensylvanie et dans d'autres endroits de l'est, il y a des salles de bains dans les fonderies et vous pouvez y aller quand vous avez fini votre besogne. Il y a dans les salles de bains une chaudière d'eau chaude et d'eau froide, et aussi des porte-manteaux. Vous changez de vêtements et vous prenez un bain, et vous vous rendez à votre domicile dans un état de propreté satisfaisant. C'est une grande économie pour les habits et un grand bien pour la santé.

Q.—N'avez-vous pas de salles de bains dans les fonderies d'Hamilton ? R.—Je n'en ai jamais vu.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Où changez-vous d'habits dans les fonderies ? R.—Nous changeons d'habits à la maison. Vous reconnaissez généralement un mouleur sur la rue, à sa malpropreté. Dans la Pensylvanie vous ne pouvez pas le distinguer d'un autre ouvrier. Ils changent d'habits avant de quitter l'atelier. Autre chose : dans la Pensylvanie, nous arrivons à domicile trois-quarts d'heure plus tôt et à six heures nous sommes lavés et habillés, tandis qu'ici nous ne sommes prêts que vers sept heures.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il une grande différence dans les salaires payés aux mouleurs de plaques de poêle ici et à Pittsburg ? R.—Oui ; il y a une petite différence et elle est à notre désavantage. On peut attribuer cette différence à ceci : ici les fabricants doivent fabriquer une grande variété d'articles et les modèles changent continuellement, tandis qu'à Pittsburg ils s'appliquent à des spécialités.

Q.—Les plaques sont-elles données à la pièce ou à la journée ? R.—A la pièce.

Q.—Et les instruments aratoires ? R.—La plus grande partie est donnée à la pièce. A peu près tout l'ouvrage courant, c'est-à-dire l'ouvrage journalier se donne à la pièce.

Q.—Préférez-vous l'ouvrage à la pièce ? R.—Nous ne sommes pas encore d'accord sur ce point ; les uns sont en faveur de l'ouvrage à la journée, et d'autres préfèrent l'ouvrage à la pièce.

Q.—Pouvez-vous ajouter quelque chose à ce que le dernier témoin a dit au sujet de l'imposition d'une amende pour bris ? R.—Nous avons ce que nous appelons les diminutions. Nous éprouvons beaucoup de dommage par la scorie qu'il y a dans le fer que nous employons ici, et qu'on ne trouve pas dans le fer américain.

Q.—D'où importez-vous votre fer ? R.—Je crois que la plus grande partie nous

vient d'Ecosse ; je n'en suis pas certain, mais c'est un métal dans lequel se trouve cette scorie.

Q.—Combien de temps un jeune homme doit-il être en apprentissage pour devenir un mouleur en plaques de poêle ? R.—Il doit être quatre ans en apprentissage.

Q.—On ne nous a pas dit la même chose à London. Un jeune homme peut-il apprendre suffisamment son métier de mouleur en plaques de poêles dans l'espace de trois ans ? R.—Non ; je ne crois pas qu'il acquière en trois ans assez de connaissances pour devenir un ouvrier habile, surtout en changeant d'atelier. En restant dans le même atelier, trois ans seraient peut-être suffisants, mais les jeunes gens aiment tant à changer d'atelier que je ne pense pas que quatre ans suffiraient.

Q.—Croyez-vous que le terme de quatre ans soit plus avantageux pour les apprentis ainsi que pour les patrons ? R.—Oui ; dans une certaine occasion, notre association a été avantageuse aux patrons. Ces derniers refusaient de reprendre des apprentis à moins d'avoir une garantie et quelques-uns des apprentis ne pouvaient pas en donner. Ils se sont adressés à nous pour avoir des cartes de travail, et nous avons nommé un comité qui s'est abouché avec les patrons et ceux-ci ont consenti à reprendre ces apprentis ; ainsi dans ce cas notre association a été utile. Nous avons un règlement dans notre union qui défend de donner des cartes aux apprentis qui désertent le service, et qui les oblige à terminer leur temps d'apprentissage. Quant à cette scorie jaune, elle n'existe pas dans le fer américain, et s'il s'agit de poêles de première qualité, où sa présence est dommageable, alors il y a une retenue. Le prix que nous avons est réduit et la fonte est coulée à nouveau, et ainsi il y a une grande perte sous ce rapport.

Q.—Vous n'êtes pas payé pour la fonte qui n'est pas dans un état parfait ? R.—Non ; les plaques de poêle sont examinées par le contre-maître et elles sont vérifiées dans un couloir. Là elles sont montées, et l'inspecteur les examine de nouveau, et s'il les refuse elles sont démontées, et les ouvriers perdent la somme d'ouvrage ainsi refusé.

Q.—Faites-vous cet ouvrage à la pièce ? R.—Oui ; nous sommes payés pour la fonte qui doit être aussi parfaite que possible ; mais l'obstacle est dans le fer.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Vous parliez, il y a un instant, de la fermeture d'une fabrique à Toronto. A quelle fermeture faites-vous allusion ? R.—Les ouvriers avaient fait une demande de 10 par cent d'augmentation ; elle a été refusée et ils continuèrent à travailler. Dans le même temps nous faisons ici une demande semblable, et nous n'avons pas continué à travailler, et en conséquence les propriétaires ont fermé leur fabrique à Toronto, en attendant le règlement des différends ici.

Q.—Les patrons à Toronto, n'avaient-ils pas une autre raison pour fermer leur établissement, que le refus que vous aviez essuyé ici ? R.—Je ne puis en parler que par oui-dire.

Q.—Vous n'en savez rien par vous-même ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si cet établissement de Toronto ne manquait pas de charbon ? R.—Ce que j'en ai dit m'a été rapporté par un mouleur.

Q.—Vous ne savez rien de la fermeture à Toronto ? R.—Oui ; j'en sais quel que chose.

Q.—Savez-vous si c'était une fermeture ou non ? R.—Dans mon opinion c'en était une.

Q.—Sur quoi appuyez-vous votre opinion—sur le dire du premier venu ? R.—On a dit que l'établissement de Toronto ne recommencerait pas ses opérations avant que notre différend, ici, ne fût réglé.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cet établissement et le vôtre appartenaient-ils aux mêmes propriétaires ? R.—Oui.

ALEX. MCKAY, M. P., de Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Vous êtes député au parlement pour Hamilton ? R.—Oui.

Q.—Vous avez été le maire de la ville pendant deux ans ? R.—Oui.

Q.—Vos fonctions ont cessé depuis peu ? R.—Depuis lundi dernier.

Q.—Avant d'être maire vous avez été échevin pendant un certain temps ? R.—Oui, j'ai été échevin pendant sept ans.

Q.—Ainsi vous devez bien connaître l'état des affaires publiques à Hamilton ? R.—Oui, je les connais assez.

Q.—Pouvez-vous dire s'il existe beaucoup de misère dans Hamilton ? R.—Je ne pourrais pas dire exactement jusqu'à quel point la misère existe dans Hamilton, mais je sais qu'il en existe comme il doit y en exister dans les villes de l'étendue de la nôtre.

Q.—Ceux qui demandent des secours y sont-ils forcés par le manque d'emploi ? R.—Il y a un grand nombre de pauvres qui ne demandent pas continuellement des secours. Les pauvres se divisent en plusieurs catégories. Nous avons, comme ailleurs les pauvres ordinaires qui demandent leur pain non seulement pendant l'hiver, mais toute l'année. Ils ont besoin d'être secourus. Tous les applicants pour secours ne sont pas des pauvres ordinaires, ils varient.

Q.—La catégorie des pauvres ordinaires comprend-elle seulement les malades, les infirmes, les idiots, les vieillards, ou bien des personnes en pleine santé ? R.—Au nombre de ceux qu'on appelle les pauvres ordinaires, sont les vieillards qui demandent des secours à raison de leur âge avancé, de leur pauvreté et ainsi de suite.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ces vieillards sont-ils incapables de travailler ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quels sont les pauvres d'occasion ? R.—Ce sont ceux qui arrivent à la ville et qui ne peuvent pas se procurer de travail.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Ces pauvres sont-ils des immigrants ? R.—J'ai reçu des demandes de secours de la part d'immigrants et aussi des personnes qui arrivent à la ville.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous nous dire combien, sur le nombre de ceux qui demandent du secours, sont des immigrants ? R.—Il y en a bien peu.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Dans quelle saison de l'année ces pauvres sont-ils en plus grand nombre ? R.—En hiver ; le grand froid les fait sortir.

Q.—Plusieurs d'entre eux demeurent-ils dans la ville ? R.—Oui, il y en a un bon nombre qui demeurent ici.

Q.—A quelle cause attribuez-vous la nécessité où ils sont de demander des secours ? R.—Un grand nombre de ces pauvres ordinaires sont des veuves qui ont plus ou moins d'enfants à soutenir.

Q.—Avez-vous une classe d'ouvriers qui travaillent l'été et qui sont oisifs l'hiver, ou une partie de l'hiver ? R.—Oui, il y en a quelques-uns.

Q.—Y a-t-il des briqueteurs ? R.—Il y en a bien peu.

Q.—Des briquetiers ? R.—Un petit nombre.

Q.—Des journaliers ? R.—Il y a un certain nombre de journaliers qui n'ont

pas réussi à économiser pendant la saison du travail, suffisamment pour vivre, eux et leurs familles pendant l'hiver.

Q.—Quels secours reçoivent-ils ? R.—La ville leur donne peu, à part le combustible, et, dans des cas exceptionnels, des épiceries et de la farine. Ils sont soutenus par les sociétés de bienfaisance en rapport avec les différentes dénominations religieuses et les sociétés nationales.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous plusieurs cas de dénûment causés par l'abus des liqueurs spiritueuses ? R.—Oui, nous avons plusieurs cas causés par l'ivrognerie.

Q.—En avez-vous un grand nombre ? R.—Un assez petit nombre.

Q.—Ceux qui font partie de ce nombre sont-ils des jeunes gens ou des hommes d'un certain âge appartenant à la classe des journaliers ? R.—Nous en avons de toutes les classes, mais je crois que la pauvreté n'est pas toujours causée par l'abus des liqueurs spiritueuses.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Y en a-t-il plus ici qu'ailleurs ? R.—Je crois que nous avons une classe de pauvres aussi sobres et aussi rangés que partout ailleurs. Il y en a certainement qui ont été conduits à la misère par les liqueurs spiritueuses. Il y a plusieurs cas de dénûment qui sont causés par la perte des maris—plusieurs femmes laissées avec des jeunes enfants, et assurément on ne peut pas les en rendre responsables ; c'est tout simplement un malheur pour eux.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les journaliers de la corporation de la ville sont-ils employés en hiver aussi bien qu'en été ? R.—Non ; ils ne sont pas employés aussi régulièrement l'hiver que l'été.

Q.—Savez-vous s'il y en a plusieurs qui éprouvent de la misère pendant l'hiver ? R.—Nous avons reçu des demandes de secours de la part d'ouvriers qui avaient travaillé pour la corporation pendant l'été.

Q.—Les autorités municipales s'efforcent-elles de procurer du travail à ceux qui sont dans la misère ? R.—En hiver nous avons souvent procuré du travail à ceux qui en manquaient. Nous avons ordonné des travaux pour la ville. Certaines années, on leur faisait casser de la pierre ; dans d'autres temps, on leur faisait ouvrir de nouvelles rues, et il y a quelques années ils construisaient des égouts pendant l'hiver.

Q.—Ces travaux ont ils été nécessaires pendant ces dernières années ? R.—Nous n'en avons pas fait faire depuis quelques années.

Q.—Quels salaires la corporation paie-t-elle à ses employés ? R.—Pendant l'été elle paie \$1.37½ par jour, pour dix heures de travail.

Q.—Et en hiver, combien paie-t-elle ? R.—Je crois qu'au 1er novembre les salaires sont réduits à \$1.25 par jour, et ils travaillent neuf heures. La lumière du jour ne dure pas aussi longtemps, et je crois qu'on retranche 12½ cents par jour pendant le mois de novembre.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-ce la raison de cette diminution de salaire ? R.—Je le crois, bien que je ne fasse partie d'aucun comité. Cette question est réglée par le comité des égouts et celui des travaux.

Q.—Savez-vous si dans les autres villes il est d'usage de diminuer les salaires pendant la saison d'hiver ? R.—Je l'ignore.

Q.—Savez-vous qu'à Toronto les salaires sont les mêmes pendant toute l'année ? R.—J'ignore si les salaires sont les mêmes ou non.

Q.—Savez-vous qu'à Toronto, les employés de la corporation ne travaillent que neuf heures pendant toute l'année ? R.—Non, je l'ignore.

Q.—Veuillez nous dire le nombre de cas de dénûment causés par l'abus des liqueurs spiritueuses et ceux causés uniquement par le malheur ? R.—Je pourrais le dire en consultant les livres que j'ai tenus à cet effet pendant les deux dernières années, mais je ne le puis pas dans le moment. Les cas de dénûment causés par l'abus des liqueurs spiritueuses sont assez nombreux, mais un grand nombre le sont par le malheur ou par des circonstances que les personnes elles-mêmes ne peuvent pas contrôler.

Q.—Des cas assez nombreux sont causés par le malheur ? R.—Oui, un nombre considérable, ou par quelqu'autre cause qu'on ne peut empêcher.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La ville d'Hamilton fait-elle beaucoup de travaux par contrat ? R.—L'année dernière, la ville a fait faire beaucoup de travaux à la journée, tels que la construction d'égouts. Le système de contrats a été aboli, et les égouts ont été construits à la journée, mais nous donnons encore le pavage des rues à faire par contrats.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous constaté si la construction des égouts était aussi bien faite à la journée que par contrats ? R.—Je crois que l'ouvrage est aussi bien fait, sinon mieux. Je suis convaincu que l'ouvrage, pour être fait à la journée, n'en souffre pas.

Q.—Le système est-il aussi avantageux ? R.—Je ne pourrais pas vous donner les chiffres dans le moment.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Si la corporation faisait faire ses travaux sous la surveillance immédiate de l'ingénieur et du département des travaux, croyez-vous que l'ouvrage serait mieux fait et qu'il s'en ferait davantage pendant l'hiver et que les classes pauvres en bénéficieraient ? R.—Je crois que l'ouvrage serait mieux fait, je ne dirai pas qu'il coûterait moins cher, mais il y en aurait à faire pendant tout l'hiver : c'est-à-dire qu'il serait facile d'établir ce système si on avait l'intention de l'adopter.

Q.—Ne serait-ce pas un avantage si ce système avait pour effet d'empêcher les hommes et les femmes de perdre leur dignité en mendiant ? R.—Oui ; si ce but pouvait être atteint, en stimulant le sentiment du respect personnel.

Q.—Exactement, c'est-à-dire que ces hommes et ces femmes perdent leur dignité en mendiant et en vivant de la charité publique ? R.—Certainement. Il y aura toujours des gens qui mendieront, ou qui ne travailleront pas pour aucun prix—des personnes qui ne veulent rien économiser.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—La corporation a-t-elle dernièrement fait casser de la pierre par des personnes qui ne pouvaient pas se procurer de travail ? R.—Elle en a fait casser l'hiver dernier et l'hiver précédent, et presque chaque hiver.

Q.—Casse-t-elle de la pierre à la toise ou au minot ? R.—A la toise.

Q.—Savez-vous combien la corporation paie ? R.—Je crois qu'elle a payé \$1.75 l'hiver dernier. Il y a deux espèces de pierre, la pierre dure et la pierre tendre, et on paie des prix différents ; on paie plus cher pour la pierre dure, mais je ne puis pas dire la différence qu'il y a dans les prix. La montagne d'où nous tirons cette pierre en contient de deux qualités.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La corporation paie-t-elle ses journaliers à la semaine, au mois, ou autrement ? R.—Elle les paie chaque quinzaine.

Q.— Préfèrent-ils être payés de cette manière ? R.— Il n'y a pas eu de récrimination à ce sujet ; ils sont tous satisfaits d'avoir à faire l'ouvrage de la corporation sous ce système.

Q.— N'ont-ils jamais demandé à être payés à la semaine ? R.— Il y a deux ans on a changé ce système, mais pour une raison ou pour une autre, ce changement a été abandonné. On avait adopté le système de payer à la semaine au lieu de payer chaque quinzaine. Je ne puis dire combien de temps on a suivi ce mode de paiement, mais, pour des raisons que je ne puis dire on a repris le système de payer par quinzaine.

Interrogé par M. FREED :—

Q.— Ceux qui travaillent pour la corporation font-ils des épargnes ? R.— Il est difficile de répondre à cette question. Je connais des hommes qui ont travaillé pour la corporation et qui sont des propriétaires à l'aise.

Interrogé par M. McLEAN :—

Y a-t-il des hommes pensionnés qui travaillent pour la corporation ? R.— Oui ; il y en a quelques-uns.

Q.— Ce sont probablement ceux qui sont propriétaires ? R.— Je ne pensais pas aux hommes pensionnés ; ceux à qui je fais allusion n'appartiennent pas à cette classe.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.— Ont-ils des enfants qui gagnent aussi de l'argent ? R.— Vous entamez un sujet sur lequel je ne puis vous donner une idée générale. Je sais qu'il y a des hommes qui ont travaillé pour la corporation et qui sont maintenant propriétaires.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.— Ont-ils acheté leurs maisons avec le salaire qu'ils gagnent en travaillant pour la corporation ? R.— Il est difficile d'élever une famille et de faire des épargnes avec les salaires que la corporation paie. Quelques-uns vivent plus économiquement que d'autres, et probablement comme personne d'entre nous voudrait vivre, dans le but de faire des épargnes. Prenez un homme qui a deux, trois, quatre ou cinq enfants, il est très difficile qu'il puisse vivre et faire des économies.

Interrogé par M. FREED :—

Q.— Y a-t-il plusieurs ouvriers à Hamilton, qui sont propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.— Je crois qu'il y en a plusieurs.

Q.— Avez-vous examiné la liste des voteurs de la ville d'Hamilton ? R.— Je l'ai vue depuis que je suis dans cette salle.

Q.— Y trouvez-vous un grand nombre de journaliers propriétaires ? R.— J'en trouve quelques-uns.

Q.— Un nombre considérable ? R.— Un petit nombre.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.— Pouvez-vous dire si ces propriétés proviennent d'héritage ou si elles ont été acquises par le travail journalier ? Pouvez-vous le dire d'après le rôle d'évaluation ? R.— Je sais que les parents de quelques-uns n'étaient pas riches. Quand un homme est inscrit comme propriétaire, je ne puis pas dire comment il est devenu propriétaire.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.— Connaissez-vous des journaliers qui gagnent \$1.50 par jour ? R.— Il y en

a qui gagnent \$1.70 par jour; ils font partie de l'union ouvrière, et ils travaillent aux bâtisses et à d'autres ouvrages de ce genre.

Q.—Ces hommes sont inscrits sur la liste des voteurs comme journaliers ?
R.—Certainement, ils sont des journaliers.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Faites-vous imprimer chaque année le rôle d'évaluation de votre ville pour le soumettre à l'examen et à l'approbation des citoyens ? R.—Nous l'avons fait imprimer deux fois en deux ans.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Combien coûte l'impression de ce rôle ? R.—L'impression en a coûté entre \$400 et \$500, la dernière fois que nous l'avons fait imprimer.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—En est-il résulté une évaluation plus équitable ? R.—Je n'ai remarqué aucuns résultats, ni dans un sens ni dans l'autre. Nous avons fait imprimer un grand nombre de listes pour être distribuées et elles sont restées au bureau du greffier ; personne n'en a demandé. Nous les y avons déposées dans le but de les laisser examiner par le public.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous à Hamilton des artisans qui sont propriétaires ? R.—Oui ; j'en connais un certain nombre.

Q.—Pouvez-vous établir la proportion des propriétés possédées par les ouvriers, les journaliers et par tous ceux qui forment partie de la classe ouvrière ? R.—Je ne le puis pas dans le moment.

Q.—Le nombre en est-il considérable ? R.—J'ai un grand nombre d'amis parmi les ouvriers, et je puis assurer que plusieurs d'entre eux sont propriétaires, mais j'ignore s'ils ont entièrement payé leurs maisons. Je sais que quelques-uns ont tout payé, mais probablement que d'autres n'ont pas payé ; ils doivent payer par acomptes au fur à mesure qu'ils travaillent. La population du quartier No 7, dans la partie nord-est de la ville est composée d'artisans, dont un grand nombre sont propriétaires, mais j'ignore s'ils ont payé ou non.

Q.—Savez-vous si un certain nombre d'ouvriers de cette ville, font assez d'épargnes pour pouvoir vivre dans leur vieillesse ? R.—Je connais des ouvriers qui maintenant vivent sans travailler.

Q.—Appartiennent-ils à la classe des journaliers ? R.—Il y a peu de journaliers, bien qu'il y ait des cas exceptionnels qui paraissent avoir fait des épargnes. J'ignore comment ils s'y prennent, mais ils ont des économies.

Q.—Les ouvriers de cette ville vivent-ils aussi confortablement aujourd'hui qu'autrefois, ou le confort a-t-il diminué ou est-il resté stationnaire ? R.—Je dirai sans hésiter qu'ils vivent plus confortablement aujourd'hui. J'ai toujours vécu à Hamilton, et j'ai été en rapport avec toutes les classes de la population, et je crois, que l'état de confort est aussi grand maintenant qu'en aucun autre temps depuis l'existence de cette ville et depuis que je suis en état de me former une opinion.

JAMES SHARKEY, d'Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes employé chez MM. Tuckett & Son ? R.—Oui.

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—J'aurai quinze ans en avril prochain.

Q.—A quoi êtes-vous employé dans cet établissement ? R.—Je suis employé à l'écôtage du tabac.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Nous travaillons dix heures par jour.

Q.—A quelle heure commencez-vous à travailler le matin ? R.—A sept heures et demie.

Q.—Quand cessez-vous de travailler ? R.—A six heures.

Q.—Combien de temps avez-vous pour dîner ? R.—Une heure.

Q.—Alors, vous travaillez neuf heures et demie ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous payé à la semaine, ou d'après ce que vous faites ? R.—Nous sommes payés à la semaine.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—Les salaires varient de \$2.50 à \$4.50 et \$5 par semaine.

Q.—Gagnez-vous ce salaire ? R.—Je gagne \$3.50 par semaine.

Q.—Demeurez-vous chez vos parents ? R.—Oui.

Q.—Leur remettez-vous votre salaire ? R.—Oui.

Q.—A quel âge avez-vous quitté l'école ? R.—Je l'ignore.

Q.—Aviez-vous quatorze ans ? R.—Non.

Q.—Aviez-vous treize ans ? R.—Non ; j'avais dix ou onze ans.

Q.—Comment se fait-il que vous ayez cessé de fréquenter l'école à cet âge ? R.—Je me suis engagé comme messager chez un tailleur de la rue James.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous chez M. Tuckett ? R.—Depuis deux ans environ.

Q.—Aviez-vous quatorze ans quand vous avez commencé à y travailler ? R.—Non, pas tout à fait mais j'étais bien près de les avoir.

Q.—Donnez-vous votre salaire à votre père ? R.—Oui.

Q.—Quel est l'emploi que votre père exerce ? R.—Il est journalier.

Q.—Êtes-vous très fatigué quand vous retournez le soir chez vos parents ? R.—Non, je ne suis pas très fatigué ; le travail que je fais n'est pas fatigant.

Q.—Apprenez-vous votre métier en vue de gagner un salaire plus élevé ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers qui travaillent avec vous s'efforcent-ils de vous aider en vous enseignant quelque chose du métier ? R.—Oui ; ils m'enseignent la manière de mettre le tabac en rôle.

Q.—Se sert-on souvent, dans cet établissement, d'un langage inconvenant ? R.—Non, bien rarement.

Q.—Aimez-vous ce travail ? R.—Oui, beaucoup.

Interrogé par M. GARDINER :—

Q.—M. Tuckett vous fait-il des cadeaux à Noël ou d'autres jours ? R.—Oui ; il nous a fait des cadeaux à Noël dernier.

Q.—Que vous a-t-il donné ? R.—Il a donné 25 cents à chacun des écôtteurs.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Y a-t-il plusieurs jeunes gens qui travaillent avec vous ? R.—Oui, un bon nombre.

Q.—Y en a-t-il de plus jeunes que vous ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Êtes-vous le plus jeune ? R.—Il y en a un qui est à peu près de mon âge.

Q.—Emploie-t-on aussi des jeunes filles ? Oui, des jeunes filles de quatorze ou quinze ans.

Q.—Sont-elles assises toute la journée pour travailler ? R.—Non, pas toute la journée ; elles peuvent s'asseoir ou rester debout suivant qu'elles le désirent.

WILLIAM HOVDEN, Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Etes-vous aussi employé chez M. Tuckett ? R. Oui.

Q.—Qu'y faites-vous ? R.—Je suis écôteur.

Q.—Depuis combien de temps y êtes-vous ? R.—Depuis environ trois ans et demi.

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—J'aurai dix-huit ans le mois prochain.

Q.—Quel est le salaire des jeunes gens qui sont depuis aussi longtemps que vous dans cette fabrique ? R.—Le salaire est d'environ \$4.50 par semaine.

Q.—Etes-vous constamment employé toute l'année ? R.—Nous avons des congés dans le cours de l'été.

Q.—Demeurez-vous chez vos parents ? R.—Oui.

Q.—Le samedi soir emportez-vous votre salaire chez vos parents ? R.—Oui.

Q.—Quel est l'emploi de votre père ? R.—Il est tailleur.

Q.—Etes-vous pour faire l'écôtage longtemps ou bien avez-vous l'intention d'apprendre une autre branche du métier ? R.—Je veux apprendre le métier.

Q.—Croyez-vous que vous apprenez actuellement le métier ? R.—Je crois que l'année prochaine je préparerai les tas pour le tabac en tablette.

Q.—Croyez-vous pouvoir gagner un salaire plus élevé ? R.—Oui, je le crois.

Q.—A quel âge avez-vous quitté l'école ? R.—A treize ans environ.

Q.—Avez-vous pensé qu'à treize ans il était nécessaire de travailler ? R.—J'aurais mieux aimé commencer à travailler plus jeune plutôt que d'aller à l'école.

Q.—Espérez-vous avoir un salaire plus élevé quand vous serez plus avancé ? R.—J'espère avoir un meilleur salaire.

Q.—Vous travaillez maintenant comme un ouvrier ordinaire ? R.—Oui.

Q.—Est-il d'usage dans votre établissement d'augmenter les salaires comme étant une des conditions de votre apprentissage ? R.—Je l'ignore.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous ce que les jeunes gens gagnent généralement quand ils font leur apprentissage ? R.—Non ; je l'ignore.

Q.—Vos ateliers sont-ils confortables ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils suffisamment éclairés et chauffés ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Sont-ils trop chauds pour être confortables ? R.—Pas que je sache.

Q.—Apprenez-vous le métier en faisant votre ouvrage ? R.—Non, je suis employé à l'écôtage.

Q.—Ne faites-vous pas quelque chose de plus ? R.—Oui.

Q.—Cela vous aide un peu ? R.—Oui.

Q.—De sorte que si vous devenez apprenti, vous ne serez pas novice—vous connaîtrez quelque chose du métier ? R.—Oui.

Q.—Prend-t-on comme apprentis ceux qui n'ont jamais été employés comme écôteur ? R.—On n'emploie jamais quelqu'un comme apprenti, s'il n'a pas été employé pendant longtemps à l'écôtage.

JAMES BOWEN, d'Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Vous êtes employé par MM. Tuckett ? R.—Oui.

Q.—Dans quel département ? R.—Dans le département du filage du tabac (rolling department).

Q.—Est-ce pour enrôler les feuilles ensemble pour en faire des tablettes (plugs) ? R.—C'est pour en faire ce que nous appelons des menotes avant que le tabac soit mis en presse.

Q.—Pendant combien de temps avez-vous été employé à ce travail ? R.—Environ vingt ans.

Q.—Vous considérez-vous comme étant habile dans le métier ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire payé à des ouvriers expérimentés dans le travail auquel vous êtes employé ? R.—De \$12 à \$15 par semaine.

Q.—Quand êtes-vous payé ? R.—Tous les samedis à 4 heures.

Q.—En espèce ? R.—Oui.

Q.—Quand vous êtes payé le samedi, pour jusqu'à quel temps êtes-vous payé ? R.—Jusqu'au jeudi soir.

Q.—Préférez-vous être payé le samedi plutôt qu'un autre jour ? R.—Si j'avais un choix, je préférerais le vendredi.

Q.—Pourquoi ? R.—Cela nous serait plus avantageux pour le marché.

Q.—Y a-t-il dans cet établissement plusieurs ouvriers qui ont des salaires aussi élevés que le vôtre ? R.—Un grand nombre, je pourrais dire la moitié des ouvriers expérimentés.

Q.—Quels sont les salaires les moins élevés payés à des ouvriers expérimentés ? R.—Aucun ne reçoit moins de \$2 par jour.

Q.—Il y a un grand nombre d'ouvriers novices employés dans cet établissement tels que des journaliers etc. Quel est leur salaire ? R.—Une piastre quarante centins par jour, jusqu'à \$10 ou \$11 par semaine en moyenne.

Q.—Étiez-vous là quand le nombre des heures du travail a été diminué ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous approuvé la réduction du nombre des heures de travail ? R.—Oui.

Q.—Gagnez-vous autant qu'auparavant depuis cette réduction ? R.—Oui.

Q.—Comment se fait-il que vous puissiez gagner dans une journée de neuf heures autant que dans une journée de dix ? R.—Nous n'avons jamais travaillé dix heures par jour.

Q.—Vous étiez obligé auparavant de rester dans l'établissement dix heures par jour ? R.—Oui.

Q.—Vous n'êtes obligé de vous y tenir maintenant que neuf heures par jour ? R.—La journée de travail pour tous les ouvriers dans notre établissement est de neuf heures. Vous m'avez demandé comment il se fait que nous puissions gagner autant en travaillant neuf heures par jour que si nous travaillions dix heures et je réponds que c'est en y apportant un peu plus d'activité.

Q.—Croyez-vous que vous puissiez mieux travailler pendant une journée de neuf heures que pendant une journée de dix heures ? R.—Oui, je le crois. Je suis convaincu même que je pourrais faire autant d'ouvrage dans huit heures que dans neuf, si notre journée était réduite à huit heures, parce que je me sentirais plus d'ardeur pour le travail.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—Combien y a-t-il d'ouvriers expérimentés qui sont employés à la pièce ?

R.—Cinquante-quatre, et ce sont tous des ouvriers expérimentés, qui travaillent à la pièce.

Q.—N'y a-t-il pas des jeunes garçons qui font de l'ouvrage à la pièce ? R.—Seulement ceux qui travaillent avec la machine pour l'écôtage et le tabac fin.

Q.—Quel est leur nombre ? R.—Entre douze et quinze, les filles et garçons réunis.

Q.—La majorité des ouvriers dans votre département travaillent-ils à la pièce ? R.—Oui, dans l'étage où je me trouve.

Q.—M. Tuckett ne perd rien en réduisant la journée de travail, à neuf heures, si ses ouvriers sont payés le prix de l'ouvrage à la pièce ? R.—Il y a un grand nombre d'ouvriers, à la journée; il pourrait perdre quelque chose sur leur travail.

Q.—Ce sont tous des jeunes garçons et des jeunes filles, et des journaliers novices ? R.—Non; le meilleur d'entre eux doit avoir un salaire de \$1.40 par jour ou à \$10 par semaine.

Interrogé par M. HEAKES:—

Q.—Y a-t-il des filles employées comme fileuses ? R.—Non, nous ne le permettons pas.

Q.—A quel ouvrage sont-elles principalement employées ? R.—A secouer et préparer le tabac avant qu'il arrive jusqu'à nous.

Q.—Y a-t-il des hommes employés à cet ouvrage ? R.—Non; il y a seulement trois ou quatre hommes, qui travaillent dans cet étage.

Q.—Quel est le salaire payé aux femmes ? R.—A secouer le tabac les femmes gagnent \$3.50 à \$5 par semaine.

Q.—Le travail des femmes est-il considéré comme valant moins que le travail des hommes ? R.—Le travail qui leur est confié est d'une moindre valeur.

Q.—Un homme ne pourrait-il pas faire le même ouvrage ? R.—Oui, certainement.

Q.—Il faudrait payer un salaire plus élevé à un homme ? R.—Je le suppose; le travail d'un homme vaut plus, je crois, que le travail d'une femme.

Q.—Une femme recevrait-elle le même salaire qu'un homme pour le même ouvrage ? R.—Oui; mais un homme pourrait faire une plus grande quantité de cet ouvrage.

Interrogé par M. AMSTRONG:—

Q.—La somme de \$3 par semaine est-elle le plus petit salaire payé aux filles ? R.—Non. Les salaires sont de \$2,50 à 4,50 et \$5 par semaine. Il y a une ou deux écôteuses, dans la manufacture, qui ont \$5; mais elles sont extraordinairement habiles. Nous les payons généralement ce qu'elle valent.

Interrogé par M. HEAKES:—

Q.—Les fileurs engagent eux-mêmes leurs propres aides ? R.—Oui.

Q.—L'établissement a-t-il quelque chose à dire au sujet des salaires donnés aux écôteurs ? R.—Non; ce sont les écôteurs, qui travaillent avec les machines, et dont j'ai parlé il y a un instant. Ils travaillent à la pièce et reçoivent de bons salaires, entre \$5 et \$6 par semaine. Nous n'avons rien à faire avec eux. Ils travaillent dans le soubassement, et nous ne les voyons pas une fois par mois.

Q.—L'établissement n'a aucun contrôle sur vos écôteurs ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous que ce système soit plus satisfaisant que si ces écôteurs étaient engagés par l'établissement ? R.—Je le crois.

Interrogé par M. McLEAN:—

Q.—Avez-vous jamais reçu des cadeaux de Noël ? R.—Oui, en différents temps.

Q.—A combien se montaient-ils ? R.—Une fois à \$20, et deux ou trois fois, à \$10.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ces présents de Noël étaient-ils basés sur le travail et selon le mérite de chacun ? R.—Oui ; ils étaient justement distribués parmi les ouvriers expérimentés. La distribution était passablement proportionnée au mérite.

Interrogé par M. AMRSTRONG :—

Q.—Les ouvriers de votre manufacture appartiennent-ils à des organisations du travail ? R.—Oui.

Q.—Tous ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'il soit avantageux d'appartenir à ces organisations ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous me nommer quelques uns des avantages qu'offre cette organisation dans votre métier ? R.—Je puis vous signaler de suite l'un de ces avantages : tout ce que nous avons demandé à M. Tuckett, de raisonnable, il nous l'a toujours accordé, et nous n'avons aucun doute que nous l'aurions obtenu également auparavant si nous avions été organisés ; mais nous n'avons pas l'énergie voulue ; nous nous effrayions à la pensée d'un refus.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Tout ce que vous lui avez demandé, il vous l'a accordé ? R.—Oui ; il nous a donné tout ce que nous lui avons demandé, récemment. C'est un très bon patron.

Interrogé par M. AMRSTRONG :—

Q.—Vous êtes d'accord avec vos patrons ? R.—Oui ; nous sommes dans les meilleurs termes avec eux.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Depuis combien de temps votre établissement existe-t-il ? R.—Je crois qu'il a été fondé en 1857, et je travaille dans cet établissement depuis quatorze ans.

Q.—Savez-vous combien d'ouvriers cet établissement employait, il y a douze ou quinze ans ? R.—Il en employait trente-deux, je crois, quand je suis arrivé ici.

Q.—A-t-il augmenté depuis le nombre de ses employés et amélioré son matériel ? R.—Oui.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Les ouvriers expérimentés étaient au nombre de trente-deux ? R.—Oui ; mais les ouvriers d'une autre classe sont en plus grand nombre. Chacun des ouvriers expérimentés est obligé de se procurer deux aides.

Q.—Le salaire que vous recevez, et dont vous avez parlé, comprend-il ce que vous êtes obligés de payer à vos aides ? R.—Oui. Nous recevons généralement \$21 ou \$22 par semaine, et nous payons nos aides à même ce montant. Quelques uns paient \$7.50, d'autres \$8, et même \$9, selon le degré d'habileté de l'homme engagé comme aide. Un bon ouvrier, engagé pour aider l'écôteur, peut faire quelques épargnes.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous l'âge de la plus jeune fille employée dans la manufacture ? R.—Non ; je ne pourrais le dire exactement.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait des jeunes filles de moins de douze ans ? R.—Non ; je ne le crois pas. J'ai en ma possession quelques notes du contre-maître de la manufacture. Ces notes démontrent que notre détermination est de nous conformer à la loi concernant les manufactures, et de n'admettre dans la manufacture aucun enfant au dessous de l'âge requis. Voici un certain nombre de certificats adressés au contre-

maitre de l'établissement Les auteurs sont les parents des enfants, et ils certifient que ceux-ci sont âgés de plus de quatorze ans. Cela prouve que nous avons signalé aux parents l'existence de la loi.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Vous êtes très sévère sur ce point ? R.—Oui, du moment que nous avons un doute au sujet de l'âge. Quelquefois, les parents accompagnent leurs enfants jusqu'à la manufacture.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—L'inspecteur visite-t-il votre manufacture ? R.—Oui.

Q.—A-t-il fait une inspection minutieuse ? R.—Il l'a visitée du haut en bas et a examiné chaque enfant.

Q.—A-t-il examiné la machine ? R.—Il n'y en a pas dans mon atelier, mais il a examiné l'appareil de sauvetage et les arrangements hygiéniques des appartements où je me trouvais.

Q.—A-t-il trouvé à redire sur quelque chose ? R.—Pas que je sache. Je désire faire une déclaration, si c'est dans l'ordre. En lisant les journaux, hier soir, j'ai vu que M. Tuckett avait commis une grande erreur en disant que les ouvriers gagnaient \$1.25 par jour en moyenne. Il n'y a pas un ouvrier, dans notre manufacture, qui ne gagne moins de \$1.40. J'ai des notes, qui démontrent que j'ai reçu, moi-même l'année dernière, la somme de \$600. et plusieurs autres ont reçu davantage,

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ne croyez-vous pas que M. Tuckett a voulu dire que tous ses ouvriers, grands et petits, vieux et jeunes, ont reçu, en moyenne, \$1.25 par jour ? R.—Il peut avoir voulu dire cela, et si c'est ce qu'il a voulu dire, il se trouve dans le vrai. Mais si nous ne comptons que les ouvriers d'un âge mûr, la moyenne de leur salaire a dépassé \$1.50 par jour.

WILLIAM JOHN VALE, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous quelque chose au sujet du travail des détenus ; et en votre qualité de citoyen éclairé d'Hamilton, voulez-vous nous donner des informations sur ce sujet ? R.—Voulez-vous parler de la pratique de louer à des entrepreneurs du dehors le travail des détenus ?

Q.—Oui ? R.—Je crois que le travail des détenus est l'un des problèmes les plus difficiles que soulève la question ouvrière. Ce problème se présente sous un si grand nombre d'aspects. A mon avis, le système de louer le travail des prisonniers devrait être aboli entièrement.

Interrogé par le PRÉSIDENT —

Q.—Savez-vous que ce système est pratiquement aboli—puisque'il n'y a plus qu'un contrat dans la prison de Toronto, d'après ce que l'on nous dit, et que ce contrat va être rescindé ? R.—Je connais ce fait. D'après moi, au lieu du présent système, l'on devrait astreindre tous les prisonniers à deux ou trois genres d'ouvrages ; puis, le gouvernement devrait vendre le produit de leurs travaux au prix du marché, de manière à ne pas faire concurrence au travail libre.

Q.—Vous ne croyez pas au système de laisser les prisonniers dans l'oisiveté ? R.—Non, parceque ce système serait contraire à leur santé et à leur moralité. J'ai lu dernièrement le rapport d'une prison où le travail avait été aboli, et il y a eu dans

cette prison, à la suite de ce changement, une augmentation de cinq pour cent dans les cas d'aliénation mentale parmi les détenus.

Q.—Où se trouve cette prison ? R.—En Pensylvanie.

Q.—Vous ne connaissez pas le nom du comté ? R.—Non ; ce fait est mentionné dans le rapport du bureau des statistiques de cet Etat.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Approuveriez-vous la pratique de marquer les marchandises d'une estampille, qui indiquerait qu'elles ont été manufacturées par les prisonniers ? R.—Oui, certainement. Le plus grand embarras que nous causent, aujourd'hui, ces marchandises de prison, qui font concurrence au travail libre, c'est qu'elles ne sont pas estampillées. Si les consommateurs savaient qu'elles sont le produit du travail des détenus, ceux qui tiennent au travail libre et à certaines réformes sociales n'achèteraient pas ces marchandises.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Si les autorités exigeaient que les marchandises manufacturées dans les prisons fussent de première classe, le travail libre du dehors n'aurait-il pas moins à souffrir de cette concurrence ? R.—Il aurait moins à souffrir, si les produits de la prison étaient vendus au prix courant du marché. L'inconvénient qui existe, est causé par l'infériorité des produits de la prison. Ces produits font une concurrence plus grande parce qu'ils peuvent être vendus à bien meilleur marché.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le consommateur paierait-il le plein prix du marché pour des produits de prison marqués de l'estampille ? R.—Oui ; un grand nombre de consommateurs en achèteraient.

Q.—Vous n'aimeriez pas à vous asseoir, chez vous, sur une chaise qui porterait l'estampille de la prison ? R.—Je ne m'opposerais pas à cette estampille, si elle était placée endessous.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes-vous jamais occupé de la question de savoir comment l'on devrait distribuer l'argent provenant du travail de la prison ? R.—Oui, je m'en suis occupé. L'un des grands embarras que l'on rencontre au sujet de la question de réforme des prisons, est la situation de la famille du criminel qui est emprisonné. Cette famille se trouve réduite à l'indigence. Le meilleur moyen, je crois, serait d'allouer au prisonnier qui travaille, un certain salaire par jour, et à en payer une partie à sa famille.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cette pratique est-elle adoptée dans quelques prisons des Etats-Unis ? R.—Je crois qu'elle est suivie en Californie et dans une prison à Lansing, Michigan. Je crois qu'elle est également suivie à Albany.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Votre plan serait de supporter les familles des prisonniers avec le produit du travail de ceux-ci, déduction faite du coût de leur entretien ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dans tous les cas, le gouvernement devrait allouer au prisonnier quelque chose pour l'encourager ? R.—Oui. Avec le système actuel, le prisonnier n'a pas un centin quand il recouvre sa liberté ; de plus, il est suspect à tout le monde, et il ne lui donne aucun avantage. Si il avait un peu d'argent, il pourrait aller ailleurs.

Interrogé par M ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes-vous aperçu que l'immigration avait nui à la classe ouvrière d'Hamilton ? R.—Dans plusieurs cas, on m'a dit que l'immigration subventionnée avait nui à certaines classes.

Q.—Savez-vous si l'on a subventionné des artisans pour les faire immigrer ici ? R.—Non ; ils n'ont pas été subventionnés parce qu'ils étaient artisans ; un certain nombre se font subventionner sous de faux prétextes. J'ai connu des artisans de cette catégorie.

Q.—Depuis quand ? R.—Il y a environ un an. J'ai connu deux maçons briqueteurs immigrés, et l'on m'a aussi signalé deux fileurs de coton et plusieurs machinistes, qui avaient profité de la subvention pour immigrer ici, et l'on m'a aussi parlé de typographes, qui se trouvaient dans le même cas. Je n'ai, toutefois, aucune preuve à l'appui de ces faits.

Q.—Savez-vous si des sommes d'argent ont été allouées par le gouvernement pour subventionner l'immigration ? R.—Je n'en ai pas vues dans les estimations ; mais je crois que l'argent pour l'immigration est voté en bloc. Je ne sais pas si un montant spécial est consacré ou non à subventionner l'immigration ; mais j'ai vu des annonces, dans des journaux anglais, offrant des avantages aux immigrants pour les engager à prendre la route du Canada.

Q.—Avez-vous examiné les estimations ? R.—Je l'ai fait dans le temps.

Q.—Avez-vous examiné le procès-verbal de la chambre des Communes, spécifiant les montants votés pour cet objet ? R.—Non ; je ne m'en souviens pas présentement.

Q.—Si vous prenez en considération les salaires payés à d'autres artisans expérimentés d'Hamilton, croyez-vous que le typographe à la journée reçoive un salaire aussi élevé que les autres hommes de métier ? R.—Son salaire est à peu près aussi élevé. On a dit, l'autre jour, qu'un typographe pouvait, dans une dizaine d'années, s'acquérir une maison. La personne qui a fait cette déclaration, ne s'est jamais donné la peine de faire ce calcul.

Q.—Est-il nécessaire que les typographes soient doués d'une forte constitution pour pouvoir travailler pendant des semaines aux journaux du matin ? R.—Oui ; c'est nécessaire, et je détesterais, moi-même, ce genre d'ouvrage. Travailler cinq jours par semaine serait suffisant pour un typographe attaché à un journal du matin. Pour cette classe d'ouvriers je serais fortement en faveur d'une diminution du nombre des heures de travail. Les typographes y gagneraient et les patrons aussi.

Q.—Avez-vous, au sujet de votre propre métier, des recommandations à faire, que nous pourrions soumettre au gouvernement ? R.—Je suis fortement en faveur du système par lequel le gouvernement fera ses propres impressions. Je crois que le pays y gagnera. Ce système donne satisfaction ailleurs et il donnera également satisfaction ici. Je crois aussi que le gouvernement fédéral devrait faire passer une loi concernant les sociétés de bienfaisance. C'est le seul gouvernement, dans tout l'empire britannique, qui n'ait pas encore fait passer une telle loi. Ces sociétés ont un rapport intime avec les intérêts ouvriers. Sir Leonard Tilley avait promis de s'en occuper ; mais l'embarras, c'est que nous avons différentes provinces. Sir Charles Tupper nous a aussi fait la même promesse.

Q.—Croyez-vous qu'il vaudrait mieux pour ces sociétés de bienfaisance qu'elles fussent soumises à la surveillance du gouvernement ? R.—Très certainement, cela vaudrait mieux.

Q.—À quelles classes appartiennent les membres qui constituent ces sociétés ? R.—Aux classes ouvrières, les neuf dixièmes d'entre eux.

Interrogé par M. Gibson :—

Q.—Pouvez-vous nous donner la raison qui vous fait dire que la diminution du nombre des heures de travail profiterait à l'ouvrier comme au patron ? R.—Ce serait un avantage pour l'ouvrier, parce que le travail le fatiguerait moins, et aussi

parce qu'il lui resterait plus de temps à consacrer à l'étude et à sa famille. Un autre avantage, c'est qu'il se trouverait plus dispos pour faire son travail.

Q.—Ne serait-il pas porté à faire un mauvais usage de ses loisirs ? R.—En fait-il un mauvais usage au-jourd'hui, que son temps de travail est diminué ? S'il n'en fait pas mauvais usage aujourd'hui il se conduirait de la même manière, si le nombre des heures de travail était permanemment diminué.

Q.—Vous êtes d'avis qu'il ne perdrait pas ses heures de loisir ? R.—Oui ; les faits qui existent, ne suffisent pas pour établir le contraire.

Q.—Il emploierait bien ses loisirs ? R.—Certainement, il les emploierait bien.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous, ici, un institut des artisans ? R.—Je regrette de dire que les classes ouvrières d'Hamilton n'ont pas cet avantage ; elles n'ont pas même une école du soir.

Q.—Croyez-vous que s'il y en avait, les classes ouvrières sauraient en profiter ? R.—Oui ; il y a des centaines de jeunes ouvriers, à Hamilton, aujourd'hui, qui fréquenteraient l'école du soir, s'il y en avait une.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question de savoir quel effet produirait la diminution du nombre des heures du travail sur le marché ouvrier ? R.—Oui ; ce serait une amélioration ; il y aurait plus d'ouvrage.

Q.—Il n'y aurait plus de chômage ? R.—Le chômage cesserait en grande partie.

Q.—Quel serait l'effet sur le nombre de gens, qui dépendent des institutions de charité ? R.—L'effet serait que ces personnes auraient de l'ouvrage, et gagneraient assez pour s'entretenir.

Q.—Croyez-vous que l'effet serait de supprimer la taxe que s'imposent les citoyens sous la forme de l'aide qu'ils accordent aux institutions de charité ? R.—Jusqu'à un certain point.

Interrogé par M. FRED ;—

Q.—Lequel, croyez-vous, est le plus porté à s'enivrer, de l'ouvrier qui est épuisé de fatigue, après une longue journée de travail, ou de l'ouvrier, qui abandonne l'ouvrage avant d'être très fatigué, après huit heures de travail, environ ? R.—Certainement, l'ouvrier, qui est très fatigué.

Q.—Il y a vingt-cinq ans, par exemple, les ouvriers gagnaient suffisamment pour le boire, le manger et le vêtement. Il y avait assez de produits en Canada pour tout le monde, et il n'y avait aucune souffrance sérieuse. Depuis, la production s'est développée considérablement grâce à l'introduction des machines ? R.—Oui, et la concurrence est plus grande sur le marché ouvrier.

Q.—S'il en est ainsi ; si la production s'est accrue considérablement par suite de l'adoption des machines ne serait-il pas possible de réduire le nombre des heures de travail et de produire encore assez pour tout le monde ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Ainsi, il serait possible de diminuer le nombre des heures de travail et produire assez pour satisfaire les besoins de la consommation ? R.—Oui ; la diminution du nombre des heures de travail ne diminuerait pas la production. Les machines ont été améliorées si considérablement, qu'une diminution du nombre des heures de travail serait avantageuse à toutes les parties intéressées.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous croyez que le nombre des heures de travail pourrait être considérablement diminué ? R.—Si l'ouvrier recevait l'équivalent des améliorations apportées dans les machines, sa journée de travail devrait être diminuée de trois heures.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis combien de temps résidez-vous à Hamilton ? R.—J'y suis arrivé en 1869.

Q.—Pour ce qui concerne, par exemple, les dix dernières années : un dollar a-t-il, aujourd'hui, une aussi grande valeur marchande qu'il y a dix ans ? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous la différence ? R.—Je ne pourrais le dire au juste. Ma famille a augmenté et mon train de vie m'oblige à une dépense additionnelle d'environ \$150.

Q.—D'après ce que vous connaissez des classes ouvrières à Hamilton, croyez-vous que les salaires ont augmenté durant les cinq dernières années ? R.—Dans certaines branches industrielles, ils ont augmenté, grâce surtout à l'organisation des ouvriers.

Q.—Le coût de la vie a-t-il augmenté, ou a-t-il baissé, ou est-il ce qu'il était ? R.—Il a augmenté.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Vous avez parlé de la diminution du nombre des heures de travail : recevriez-vous le même salaire qu'auparavant, si le nombre des heures de travail était diminué ? R.—Il faudrait arriver à ce résultat. On donnerait de l'ouvrage aux ouvriers et le salaire se régulerait naturellement de lui-même.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Quei effet cela aurait-il sur les manufacturiers ? R.—La diminution du nombre des heures augmenterait la production, parce que la valeur de l'argent serait plus grande et parce qu'il y aurait plus d'acheteurs.

Q.—Les manufacturiers ne seraient-ils pas obligés d'agrandir leur local ? R.—Il y a quelques manufacturiers, qui ont assez d'espace pour employer un plus grand nombre d'ouvriers qu'ils n'en emploient aujourd'hui.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Vous croyez que l'augmentation de la demande de marchandises compenserait ce que le fabricant aurait à payer en plus ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous des ouvriers qui aient considéré la diminution des heures de travail comme une augmentation du salaire, qui était payé durant les longues journées de travail ? R.—Oui ; les briquetiers et les charpentiers. Ces derniers ne travaillent pas durant les après-midis du samedi. On peut dire la même chose des journaliers au service des constructeurs, et leurs salaires se trouvent ainsi augmentés.

Q.—L'organisation, à laquelle vous appartenez, approuve-t-elle le recours à l'arbitrage pour régler les différends qui s'élèvent entre patrons et ouvriers ? R.—Oui ; nous sommes toujours opposés aux grèves, si elles peuvent être évitées. Quelquefois une grève est nécessaire ; elle s'impose aux ouvriers. Je crois que l'on y gagnerait beaucoup si les ouvriers et les patrons se réunissaient pour se concerter et s'entendre sur un terrain commun.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Vous avez dit que le coût de la vie avait considérablement augmenté durant ces dernières années. Ne jouissez-vous pas de plus d'aisance maintenant qu'il y a dix ans ? R.—Non.

Q.—Vivez-vous aussi économiquement ? R.—Aussi économiquement que possible.

Q.—Mais vous êtes plus en état, aujourd'hui, d'acheter des articles de luxe qu'il

y a dix ans ? R.—Les articles de luxe peuvent s'obtenir plus facilement, mais nous sommes moins en état de les acheter.

Q.—Les salaires ont augmenté ? R.—Les salaires n'ont pas augmenté dans notre métier.

Q.—Dans d'autres métiers ils ont augmenté ? R.—Oui; ils ont augmenté dans d'autres métiers.

Q.—Vous croyez que vous vivez aussi économiquement, aujourd'hui, qu'il y a dix ans ? R.—Tout aussi économiquement et de manière à ne pas m'endetter

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—D'après vos observations, croyez-vous que ces ouvriers d'Hamilton, qui ont obtenu une réduction du nombre d'heures de travail, aient profité de cet avantage pour améliorer leur position ? R.—Oui; j'ai vu souvent les ouvriers se réunir pour délibérer sur différents sujets, qui se rapportaient à leur métier, ce qu'ils n'auraient pu faire s'ils avaient été sous le régime des longues journées.

Q.—Croyez-vous que, s'ils avaient l'occasion d'améliorer leur position, ils en profiteraient ? R.—Je le crois.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Pour ce qui regarde le recours à l'arbitrage, croyez-vous que les personnes chargées de représenter les ouvriers, quand il s'agit d'arbitrage, perdent la confiance de ceux qu'elles représentent ? R.—Je ne le crois pas. Nous avons eu jusqu'à présent trois ou quatre cas d'arbitrage.

Q.—Croyez-vous que ces intermédiaires sont tenus pour suspects ? Q.—Oui, il le sont.

Q.—Croyez-vous que les choses s'arrangeraient mieux sans ces intermédiaires ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que le meilleur mode serait l'arbitrage obligatoire, auquel le patron et ses employés ne participeraient aucunement; mais qui serait l'intervention directe de l'autorité civile ? R.—Je crois qu'un tel mode d'arbitrage est accueilli favorablement en France, où il est en vigueur.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Vous êtes-vous occupé de la question des écoles techniques, et des avantages qu'en retireraient la jeune génération et ceux qui se destinent à la classe ouvrière ? R.—Oui, ces écoles sont très utiles. J'ai reçu une lettre d'un jeune Canadien, qui étudie actuellement dans une école technique de Boston. Ce jeune Canadien me dit qu'il ne voudrait pas avoir perdu l'occasion d'étudier dans cette école, et qu'il assiste aux classes du soir.

Q.—D'après l'expérience de ce jeune homme et vos informations, vous croyez que ces écoles seraient très utiles ? R.—Oui; l'embaras, c'est que certaines écoles de ce genre ont été établies par des particuliers; et que les honoraires exigés par ceux-ci sont si élevés que les ouvriers ne peuvent les fréquenter.

Q.—Je veux parler des écoles soutenues au moyen de fonds publics ? R.—Je crois qu'elles seraient très-utiles.

Q.—Un témoin nous a dit l'autre soir, qu'elles seraient inutiles ? R.—Je crois que des leçons données sur les arts mécaniques sont précieuses pour un ouvrier et très-utiles pour un jeune homme, qui sort de l'école pour se mettre en apprentissage. Ces leçons peuvent lui procurer une grande somme de connaissances.

Q.—La théorie l'aide à acquérir des connaissances pratiques ? R.—Oui; il est capable de se servir des outils, d'en tirer meilleur parti, de devenir un artisan expert et d'obtenir un salaire plus élevé.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-il vrai que des ouvriers, qui ont reçu une éducation technique, obtien-

nent des salaires plus élevés que ceux qui en sont privés ? R.—Oui ; une telle éducation leur donne plus de facilité pour devenir habiles dans leur métier et leur vaut un salaire plus élevé.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—En d'autres termes ils sont plus recherchés ? R.—Oui, vu leur capacité.

J. B. KING, fabricant de tabac pressé, d'Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien d'ouvriers emploie-t-on dans le département où vous travaillez ? R.—Environ une vingtaine.

Q.—Sont-ce tous des ouvriers expérimentés ? R.—Non ; puisque l'on devient capable de faire l'ouvrage de ce département après y avoir travaillé pendant quelques mois.

Q.—Quel salaire paie-t-on aux ouvriers expérimentés, qui sont employés dans ce département ? R.—Huit piastres et cinquante centins par semaine.

Q.—Et que reçoivent les ouvriers inhabiles ? R.—C'est ce qu'ils reçoivent dès leur entrée dans ce département.

Q.—Vous ne recevez pas plus après avoir été employé pendant quelque temps à cette besogne ? R.—Non : si vous restez dans ce département.

Q.—Combien de temps vous faut-il pour apprendre cette partie du métier ? R.—Une ou deux journées.

Q.—Avez-vous besoin d'une expérience particulière pour faire cet ouvrage ? R.—Non.

Q.—Les employés de ce département travaillent-ils pendant le même nombre d'heures que les autres ouvriers de la manufacture ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils tous payés à la journée ? R.—Oui.

Q.—Ces ouvriers reçoivent-ils des cadeaux dans le temps de Noël ? R.—Quelques-uns en reçoivent.

Q.—Cela dépend-il du caractère de l'ouvrage, qui est fait, ou simplement de la bonne volonté du patron ? R.—Cela dépend de la bonne volonté du patron et aussi beaucoup du mérite respectif des ouvriers.

Q.—Tout le tabac est-il pressé ? R.—Oui.

Q.—Faut-il une grande habileté pour apprendre cette partie du métier ? R.—Il faut l'apprendre.

Q.—L'opération du pressage est-elle faite par un seul ouvrier, ou tous les ouvriers sont-ils obligés de l'apprendre ? R.—Un seul ouvrier fait fonctionner la machine et les autres lui aident.

Q.—Celui qui fait fonctionner la machine reçoit-il un salaire plus élevé que les autres ouvriers ? R.—Oui, il reçoit \$9 par semaine.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Travaillez-vous pendant neuf heures par jour ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous qu'il vous soit possible de faire en huit heures la même somme d'ouvrage que vous faites en neuf heures ? R.—Je ne le crois pas. Je fais actuellement la même somme d'ouvrage que j'avais coutume de faire en dix heures.

Q.—Avez-vous jamais entendu des ouvriers dire que s'il ne faisaient pas une somme de travail plus considérable, c'est qu'on ne leur fournissait pas assez d'ouvrage ? R.—Nous avons nos heures régulières de travail et personne ne manque d'ouvrage.

Q.— Vous n'avez jamais pensé que vous étiez capable de faire, en huit heures, ce que vous faites maintenant en neuf heures ? R.— Non ; pas précisément.

Q.— Je suppose que les ouvriers se guident les uns sur les autres pour terminer leur ouvrage ? R.— Oui.

Q.— De la sorte, l'ouvrier qui travaille très fort ne peut pas finir son ouvrage avant les autres ? R.— Ils se guident les uns sur les autres pour terminer leur ouvrage.

THOMAS BRICK, charretier de Hamilton ; est appelé et prête serment.

Par M. FREED.

Q.— Combien gagnent ordinairement les charretiers à Hamilton ? R.— Cinquante centins par heure.

Q.— Combien d'heures par jour un charretier peut-il travailler pendant toute l'année ? R.— Un homme en bonne santé peut travailler, de huit à dix heures par jour, pendant toute l'année.

Q.— Avez-vous des plaintes à formuler, à propos de votre métier ? R.— Oui.

Q.— Lesquelles ? R.— Nous nous plaignons des monopoles. Nous avons grandement sujet de nous plaindre de la compagnie Shedden, et de la compagnie Hendrey, du monopole des chemins de fer, car, à l'époque des démenagements, leurs voitures nous font concurrence, en travaillant au même prix que les nôtres. Les voitures du Grand-Tronc transportent alors le ménage de n'importe quelle personne, à raison de cinquante centins, de l'heure ; nous croyons que cela constitue une injustice envers nous.

Q.— Que faire pour mettre fin à cet état de chose ? R.— La seule manière d'y parvenir serait de nous donner l'avantage de partager avec ces compagnies le trafic des chemins de fer. Un grand nombre de personnes qui expédient des marchandises par le Grand Tronc et le Northern et North-Western dont les marchandises sont transportées par les voitures des compagnies Hendrey et Shedden, seraient heureuses de faire transporter ces mêmes marchandises par des charretiers comme nous. Ils ne le peuvent parce que s'ils le faisaient ils seraient obligés de payer deux fois pour ce transport.

Q.— Si les compagnies de chemin de fer jugent à propos de faire de tels arrangements avec les compagnies Hendrey et Shedden comment pouvons-nous les empêcher ? R.— Je ne sais pas si les lois du gouvernement peuvent intervenir et empêcher ces arrangements. Le Gouvernement favorise généralement ces monopoles de toute sorte.

Q.— Le Gouvernement favorise-t-il ces monopoles ? R.— Je le crois.

Q.— De quelle manière ? R.— Il fait charroyer les valises transportées en chemin de fer ainsi que le fret à la compagnie Hendrey.

Q.— Comment accorde-t-il cela à la compagnie Hendrey ? R.— La compagnie Hendrey obtient une partie de l'argent du gouvernement distribué aux chemins de fer.

Q.— De quelle manière la compagnie Hendrey obtient-elle de l'argent du gouvernement ? R.— Je ne sais si je me trompe, ou si je ne me trompe pas, mais je sais que lorsque William Hendrey se présente devant le comité des chemins de fer, au Parlement il obtient des privilèges que Thomas Brick n'obtient pas. J'ai fait partie une fois d'une députation envoyée de Hamilton auprès du Comité des chemins de fer, députation dont William Hendrey et certain autre monsieur faisaient aussi partie, et je suis revenu convaincu que le Gouvernement redoute toujours de telles gens.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.— N'est-ce pas singulier que M. Hendrey puisse obtenir des octrois du gouvernement à propos de rien ? R.— Je ne puis vous répondre ; je ne sais pas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les charretiers de Hamilton faisaient-ils plus d'affaires avant l'organisation des compagnies Hendrey et Sheldon ? R.—Oui.

Q.—Les compagnies de chemins de fer acceptent-elles le fret que leur apportent les charretiers autres que les leurs ? R.—Elles ne l'acceptent qu'en nous suscitant une foule d'ennuis. Lorsqu'un charretier autre que les leurs se présente avec une charge de marchandises, il est obligé d'attendre qu'il plaise à un employé de réliger un connaissement et une foule de choses comme celle-là ; de fait, on n'accepte pas ces marchandises, si nous ne nous présentons pas au département du fret.

Q.—S'oppose-t-on de quelque manière à ce que des charretiers autres que les leurs transportent le fret ? R.—On leur suscite des obstacles au point qu'ils ne peuvent faire recevoir les marchandises qu'ils apportent qu'avec beaucoup de difficultés.

Q.—La compagnie Shelden peut-elle transporter le fret à meilleur marché que les autres charretiers ? R.—Je ne le crois pas, je crois que nous pouvons transporter le fret à aussi bon marché que cette compagnie. Naturellement, nous ne sommes pas toujours en état de le faire avec la même facilité ; car elle a des voitures plus grandes et plus commodes que les nôtres ; mais s'il s'agit de transport de meubles de ménage et autres objets de même nature, je crois que nous sommes supérieurs aux hommes de la compagnie ; car, nous savons mieux qu'eux comment les manipuler et nous le faisons avec plus d'attention.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Ne croyez-vous pas que cette question est d'un intérêt local plutôt que général ; qu'elle intéresse davantage les marchands qui préfèrent les charretiers ordinaires à ceux de ces compagnies ? R.—Telles que sont les choses aujourd'hui, c'est un désavantage pour les marchands que de nous employer, car l'argent qu'ils nous payeraient serait en sus du taux de fret qui comprend le prix des charretiers de ces compagnies.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je suppose que les compagnies de chemins de fer ne font pas payer plus cher pour aller prendre le fret chez le marchand que si ce dernier le leur envoyait à la gare ? R.—Ils le prennent aux maisons sans faire payer plus.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Et il le transporte aux lieux de destination sans autres frais ? R.—Oui.

Q.—Et le marchand qui vous emploierait serait obligé de vous payer et de payer au chemin de fer la même somme pour le transport de ses marchandises ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous êtes echevin de la ville de Hamilton, je crois ? R.—Oui.

Q.—Quel est, en général, la condition des ouvriers à Hamilton ? R.—Très mauvaise. Aujourd'hui encore le maire m'a envoyé le président du comité des travaux, afin que je m'entende avec lui pour tâcher de procurer de l'ouvrage à des hommes vigoureux, qui sont obligés de demander le secours de la charité publique pour ne pas mourir de faim.

Q.—Combien la ville de Hamilton dépense-t-elle pour pourvoir aux besoins de ces gens ? R.—Je n'en ai pas d'idée, si ce n'est que c'est une somme énorme. Tous les jours le maire reçoit de cinquante à soixante demandes de cette nature.

Q.—Veuillez spécifier quelques-unes des principales causes de cette misère ? R.—La seule que je puisse spécifier, c'est le système d'immigration. Une foule de gens arrivent dans ce pays sans le sou ; leurs familles sont privées du nécessaire et ne comptent pour leur subsistance que sur la charité publique.

Q.—Est-ce que cette classe de personnes reçoit de l'aide de cette ville ?

R.—Ce sont ces gens là qui assiègent le bureau du maire. Il n'est personne parmi ceux qui sont au pays depuis un temps un peu considérable qui soit si pauvre, qu'il ne puisse passer l'hiver sans recourir à la charité publique.

Q.—Vous croyez que les immigrés sont les seules personnes qui demandent des secours ? R.—Il s'en trouve quelques autres ; mais ces derniers forment l'exception. Le système actuel d'immigration fait qu'un grand nombre d'ouvriers, qui viennent travailler l'été sur les fermes, se réfugient dans les villes, l'hiver. Pour un homme qui est aujourd'hui employé sur une ferme, il y en avait autrefois vingt-cinq. Je crois que plus vite on abolira le système d'immigration actuel, le mieux ce sera. Je vois que M. Smith a parlé devant la Commission de la question de l'immigration des enfants. Je n'ai qu'une chose à ajouter à ce qu'il en a dit, c'est que nous avons autant d'enfants qu'il nous en faut.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien en avez-vous élevé vous-même ? R.—J'en ai six.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Connaissez vous des gens qui viennent demander des secours tous les ans ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que ce sont les mêmes personnes ? R.—Règle générale ce sont des figures nouvelles tous les ans. Une partie de ces gens s'en retournent chez eux, lorsqu'ils peuvent le faire. Ils vivent comme s'ils n'avaient guère d'intentions de travailler ni de rester au pays. Il est arrivé à ma connaissance que le maire ayant donné ordre de porter du bois de chauffage à des gens de cette classe, ils ne voulurent pas le scier, mais demandèrent du bois scié et fendu, prêt à entrer dans le poêle.

Q.—Pensez-vous que l'immigration soit la seule cause de la misère qui se fait ressentir ici ? R.—Il y a aussi le manque d'ouvrage.

Q.—Produit par l'encombrement dû à l'immigration ? R.—Je crois que le manque d'ouvrage est, en effet, dû en grande partie à l'immigration. Je connais des centaines de personnes qui, après avoir été élevées à Hamilton, ont immigré aux Etats-Unis, où elles vivent bien aujourd'hui, J'ai moi-même aux Etats-Unis deux frères, qui ne voudraient pas revenir en Canada pour y demeurer.

Q.—Pouvez-vous dire quel est, en moyenne, le nombre de personnes qui ont demandé des secours chaque jour de la semaine dernière ? R.—Non ; je ne pourrais guère le dire ; mais il n'y en a pas moins de cinquante par jour.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—D'après ce que vous en dites, Hamilton serait l'endroit de la terre le plus en proie à la misère ? R.—Je ne crois pas qu'il en soit ainsi.

Q.—Ce que vous dites au sujet de la ville de Hamilton ne m'autorise-t-il pas à conclure que Hamilton est l'endroit de la terre où il est le plus difficile de gagner sa vie ? R.—Vous pouvez conclure sûrement qu'il y a en ce moment dans la ville de Hamilton des centaines de familles qui meurent de faim. Vous pouvez rencontrer des hommes robustes qui sont obligés de mendier une pièce de cinq centins pour s'acheter un bol de soupe.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Existe-t-il une cuisine où l'on distribue de la soupe à Hamilton ? R.—Non, mais il y a des cafés.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Où sont-ils situés ? R.—Il y en a plusieurs autour du marché et dans d'autres rues plus éloignées.

Q.—Pour les pauvres ? R.—Pour les pauvres et le public en général.

Q.—Ces cafés ne sont-ils pas tenus plutôt pour l'avantage de leurs propriétaires ?

R.—Oui, il y a une compagnie propriétaire de ces cafés ; elle est composée de propriétaires.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Leur invention est, cependant, d'y faire de l'argent, n'est-ce pas ? R.—Oui, sans doute.

Q.—Avez-vous été charretier toute votre vie ? R.—Avant de me faire charretier, j'ai fait des balais.

Q.—Vous avez rempli tantôt une occupation, tantôt une autre ? R.—Oui, avant d'être ouvrier en balais, j'ai travaillé dans une boutique de forge.

Q.—Quelle est la qualification foncière requise d'un échevin à Hamilton ? R.—Je crois qu'elle est de mille cinq cents piastres.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les ouvriers en balais sont-ils nombreux à Hamilton ? R.—Je crois qu'il y en a maintenant tout au plus douze ou quatorze.

Q.—L'industrie des balais est-elle aussi payante qu'elle l'était il y a vingt ans ? R.—Non.

Q.—Quelle en est la cause ? R.—Le travail des prisonniers.

Q.—Le travail des prisonniers a-t-il à peu près ruiné cette industrie ? R.—Oui, il a ruiné l'industrie de la fabrication des balais ; il est maintenant impossible de faire concurrence au travail des prisonniers.

Interrogé par M. ARMSTRONG —

Q.—Depuis combien d'années êtes-vous au conseil municipal ? R.—Depuis trois ans.

Q.—La question d'une bibliothèque publique a-t-elle jamais été discutée par le conseil de Hamilton ? R.—Oui.

Q.—Et qu'est-il résulté de cette discussion ? R.—La question fut soumise au peuple qui vota contre la fondation d'une telle bibliothèque.

Q.—C'est le peuple qui a rejeté le projet d'établir une bibliothèque publique ? R.—Oui, ce projet a été rejeté par le vote de personnes qui posent en réformateurs des mœurs publiques, ceux qui sont censés travailler dans l'intérêt du peuple.

Q.—A quelle classe de votants la question fut-elle soumise ? Est-ce aux propriétaires ? R.—Aux propriétaires et aux locataires qui avaient des baux pour un certain nombre d'années.

Q.—Êtes-vous certain que les choses se soient passées ainsi ? R.—Pardon, je crois que la dernière fois que cette question a été soumise aux contribuables, tous ceux qui votent dans les élections municipales parlementaires ont enregistré leur voix pour ou contre.

Q.—Et la question fut rejetée ? R.—Oui.

W. J. SCOTT, chauffeur, Hamilton, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous l'employé de la Compagnie des Forges d'Hamilton ? R.—Depuis environ deux ans et demi.

Q.—Quel salaire un chauffeur peut-il gagner ? R.—Il peut faire, en vmoynn \$6 par jour.

Q.—Combien de jours par année pensez-vous qu'un chauffeur doit travailler pour considérer son emploi comme constant ? R.—Nous avons ici constamment,

de l'emploi ; nous sommes employés plus constamment que dans la plupart des forges américaines.

Q.—Avez-vous déjà travaillé aux Etats-Unis ? R.—Oui, je suis des Etats-Unis.

Q.—A quel endroit des Etats-Unis avez-vous travaillé ? R.—A Pittsburg et dans d'autres ville où l'on exploite le fer.

Q.—Que sont les salaires d'Hamilton comparés à ceux de Pittsburg ? R.—Dans l'industrie que je pratique, la comparaison est très favorable à Hamilton.

Q.—Avez-vous une union ici ? R.—Non.

Q.—Travaillez-vous sur l'échelle des prix de Pittsburg ? R.—Il y a un peu de différence. Nous n'avons pas d'échelle de prix ici. La Amalgamated Association n'a aucune autorité en ce pays.

Q.—Combien gagnent les aides ? R.—Mes aides gagnent environ \$2.50 par jour.

Q.—Y a-t-il des garçons qui travaillent dans la forge ? R.—Non ; pas dans la forge ; la forge et l'usine sont sous le même toit ; je travaille dans l'usine, où il y a environ quatre garçons employés.

Q.—Savez-vous combien gagnent les garçons ? R.—Je crois qu'ils gagnent \$1.25 ou \$1 par jour.

Q.—Quel âge ont ces garçons ? R.—Ce sont des garçons d'environ dix-sept ou dix-huit ans ; il n'y a pas de petits garçons dans l'usine.

Q.—Y a-t-il des journaliers qui travaillent dans cet établissement ? R.—Oui, je ne sais pas exactement le nombre.

Q.—Savez-vous ce qu'ils gagnent ? R.—Une piastre vingt-cinq centins par jour.

CHARLES WILSON, Hamilton, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes employé à la Compagnie des Forges ? R.—Oui.

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis expéditeur.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous pour cette compagnie ? R.—Un an et neuf mois.

Q.—Avez-vous travaillé dans une usine auparavant ? R.—Oui, mais pas dans ce pays, en Angleterre.

Q.—Quelle y était votre occupation ? R.—Celle de journalier.

Q.—Etes-vous entré au service de cette compagnie en qualité d'expéditeur ? R.—Non, en qualité de journalier.

Q.—Vous avez été promu à la place que vous occupez maintenant ? R.—Oui.

Q.—A votre entrée comme journalier, quel était votre salaire ? R.—Une piastre et vingt-cinq centins.

Q.—Les journaliers peuvent donc être promus et améliorer leur position ? R.—Oui.

Q.—Vous avez entendu le témoignage du témoin précédent ? R.—Pas en entier ; je n'en ai entendu qu'une partie.

Q.—Pouvez-vous corroborer ce que vous en avez entendu ? R.—Oui.

Q.—Le capital de l'usine augmente-t-il, diminue-t-il, ou reste-t-il stationnaire ? R.—Il augmente.

Q.—La quantité de fer que vous expédiez augmente de jour en jour ? R.—Oui, elle a augmenté dans ces derniers temps.

Q.—Savez-vous ce que sont les salaires ici, comparés aux salaires en Angleterre ? R.—Je ne le sais pas. Je n'ai jamais été employé au laminage là-bas, bien que je travaille dans le fer depuis vingt ans.

Q.—Aimeriez-vous à retourner en Angleterre pour y reprendre votre ancienne occupation ? R.—Non.

Q.—Vous vous trouvez bien en Canada ? R.—Je m'y trouve bien.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vers quels endroits expédiez-vous la plus grande partie des produits de l'usine ? R.—La plus grande partie est expédiée à Toronto, une partie à Guelph, à Galt, à Ste-Catharines, à London et à Paris.

Q.—Savez-vous quelle est la classe de marchandises la plus en demande ? R.—La maison Masseys achète beaucoup chez nous.

Q.—Des machines aratoires ? R.—Oui, je crois que la plus grande partie de ce que cette maison achète sert à la fabrication des instruments aratoires.

THOMAS PUMFREY, Hamilton, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes mouleur ? R.—Oui.

Q.—Où travaillez-vous ? R.—Au Grand-Tronc.

Q.—Quel est le salaire des mouleurs au Grand-Tronc ? R.—Il y en a quarante, sur ce nombre environ trente reçoivent 22 centins de l'heure, environ huit, 24 centins et les deux autres 25 centins.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—De 7 heures du matin à 5.30 heures de l'après-midi, et jusqu'à midi le samedi, soit environ de cinquante à cinquante-quatre heures par semaine.

Q.—Avez-vous du travail constant toute l'année ? R.—C'est dans les usines des chemins de fer que les ouvriers travaillent le plus constamment.

Q.—Vous trouvez-vous bien de la position que vous occupez ? R.—Oui.

Q.—Aimez-vous mieux travailler là que dans une fonderie de poêles ? R.—Oui, beaucoup mieux, car je ne me soucie guère du travail à la pièce, j'aime mieux travailler à la journée. Le congé du samedi après-midi me plaît aussi beaucoup. Les plus grands sujets de plaintes des ouvriers de nos usines viennent de l'immigration aux frais de l'État et de la paie à longs intervalles. Celui qui commence à travailler au commencement du mois est obligé d'attendre pour toucher son salaire, le 11 du mois suivant.

Q.—Aimeriez-vous mieux être payé plus souvent ? R.—Oui, toutes les semaines, ou tous les quinze jours. Les ouvriers tireraient un meilleur parti de leur salaire, s'ils étaient payés tous les huit jours ou tous les quinze jours.

Q.—A quel endroit avez-vous travaillé en Europe ? R.—Dans les usines Great-Western, à Sunderland où j'ai passé dix ans.

Q.—Que sont les salaires ici comparés à ceux de là-bas ? R.—Un homme qui gagne trente chelins par semaine là-bas vit aussi bien que celui qui gagne ici \$2.20, ou \$2.40 par jour.

Q.—Votre salaire là-bas était-il de trente chelins ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Avez-vous confiance dans le travail à la pièce ? R.—Non.

Q.—Pourquoi n'avez-vous pas confiance ? R.—Parce que je crois que c'est la mauvaise manière de travailler. Un homme ambitieux s'y épuise pour gagner quelque centins de plus que le salaire d'une journée ordinaire. L'ouvrier doit se contenter de faire une journée de travail raisonnable pour une journée de paie raisonnable ; mais un grand nombre d'ouvriers veulent faire davantage.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Que fait la compagnie lorsque le salaire d'un de ses ouvriers est saisi entre ses mains ? R.—J'ai eu connaissance que des ouvriers ont eu leur salaire saisi ;

mais à la deuxième saisie la compagnie a fait savoir à ces ouvriers que la chose ne devait pas se répéter.

Q.—Le nombre des saisies-arrêts ne serait-il pas moins grand, si les ouvriers étaient payés toutes les semaines ou tous les quinze jours ? R.—Oui, parce qu'il ne serait guère possible dans ces conditions de saisir leur salaire.

Q.—Les ouvriers seraient plus en état de payer leurs dettes ? R.—Beaucoup plus.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien le Grand-Tronc retient-il sur le salaire de ses employés ? R.—Il retient deux semaines de salaire, cela fait douze jours de salaire de retenue.

Q.—Lorsqu'un employé veut quitter le Grand-Tronc combien de temps d'avance est-il obligé de donner avis de son intention de quitter ? R.—Il peut quitter s'il le désire à une heure d'avis.

Q.—Et toucher son salaire ? R.—Oui, il peut toucher son salaire le jour même.

Q.—En a-t-il toujours été ainsi ? R.—Toujours depuis que je suis employé là, c'est-à-dire depuis cinq ans.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Lorsqu'un employé quitte de son propre gré est-il traité comme celui qui est congédié, touche-t-il son salaire comme ce dernier ? R.—Oui, on ne fait aucune distinction. Celui qui veut quitter la compagnie peut le faire quand il lui plaît. Tout ce que demandent les employés, c'est d'être payés toutes les semaines ou tous les quinze jours.

THOMAS ALLAN, de Hamilton, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes employé au télégraphe ? R.—Oui.

Q.—A l'emploi de la Great North Western Telegraph Company ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé ? R.—Depuis environ onze ans.

Q.—A Hamilton ? R.—Oui ; mais pas toujours en qualité d'employé du télégraphe ; j'ai fait mes débuts en qualité de messenger.

Q.—Combien d'heures par jour travaillent les employés du télégraphe ? R.—En moyenne, neuf heures par jour pour ceux qui font le service de jour et huit heures pour ceux qui font le service de nuit.

Q.—Parmi ceux qui font le service du jour, en est-il qui font aussi le service de nuit, ou sont-ils tous remplacés ? R.—Il y en a quelques-uns qui font en même temps le service de nuit.

Q.—Quel est le salaire des employés du télégraphe qui font le service du jour ? R.—Les employés de première classe gagnent de \$40 à \$55 par mois ; ceux de seconde classe de \$30 à \$40.

Q.—Comment sont-ils classés. Selon la longueur de leurs services ou leur habileté ? R.—Selon leur habileté,—selon le travail qu'ils sont en état de faire. Un homme peut compter dix années de service et n'être pas encore employé de première classe ; un autre le sera au bout de cinq années de pratique.

Q.—Un employé de première classe est celui qui est capable de faire la besogne commerciale ? R.—Oui, toute sorte de besogne commerciale.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous dites que les télégraphistes travaillent huit et neuf heures ; par qui le

bureau est-il tenu le reste du temps ? R.—Les bureaux ordinaires sont fermés le reste du temps.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel est le salaire des employés de nuit ? R.—Le même que celui des employés de jour.

Q.—Mais ils travaillent moins longtemps ? R.—Oui.

Q.—Avez vous eu des difficultés dernièrement avec la compagnie ? R.—Oui, en 1883, alors que nous nous sommes mis en grève pour faire augmenter notre salaire et faire diminuer le nombre des heures de travail.

Q.—Quel a été le résultat de cette grève ? R.—Les employés firent fiasco.

Q.—Des tentatives de conciliation furent-elles faites durant cette grève ? R.—Je crois que oui.

Q.—Quelle était l'étendue de cette grève ? R.—Elle comprenait tous les Etats-Unis et le Canada.

Q.—Une partie des grévistes de Hamilton retournèrent à l'ouvrage ? R.—Oui, tous, excepté un seul, qui ne voulut pas y consentir. Cet homme ne prit aucun emploi. Il était censé être le chef des grévistes.

Q.—On refusa de le reprendre parce qu'il était le chef des grévistes ? R.—Oui.

Q.—Est-ce qu'on a compris, ou les officiers de la compagnie ont-ils dit que c'était pour cette raison qu'ils ne le reprenaient pas ? R.—Cela est resté sous-entendu. Dans d'autres localités les chefs retournèrent à l'ouvrage, mais c'est la seule raison que nous avons pu imaginer.

Q.—Comment les jeunes gens apprennent-ils le métier ? R.—Règle générale ils débutent en qualité de messenger, deviennent garçons de bureau, puis employé de télégraphe. Il y en a qui ont plus de talents que d'autres ; tel jeune homme peut devenir employé de première classe en moins de trois ans, s'il travaille constamment et s'il a l'avantage d'être dans les grands bureaux. Ce n'est que dans les grands bureaux qu'on peut apprendre tout ce qui a trait à la besogne commerciale.

Q.—Il est impossible d'apprendre le métier parfaitement dans les petits bureaux ? R.—C'est impossible.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Croyez-vous qu'on puisse apprendre le métier d'une manière efficace dans les écoles où on enseigne le télégraphe ? R.—Mon expérience me porte à répondre négativement. Les employés qui sortent de ces écoles ne sont bons que pour des postes de seconde classe.

Q.—Est-il à votre connaissance que ces écoles garantissent qu'ils trouveront des situations aux élèves qu'elles auront formés, et qui leur auront payé une somme déterminée ? R.—Je crois qu'il en est quelques-unes qui font de telles promesses.

Q.—Croyez-vous qu'elles sont en état de les remplir ? R.—Non, elles ne le sont certainement pas.

Q.—Ce n'est donc que dans l'exercice même du métier qu'on peut l'apprendre ? R.—Oui.

Q.—Avant cette grève générale de 1883, les employés étaient-ils payés pour les heures de travail supplémentaires ? R.—Oui ; la compagnie paye encore les heures de travail supplémentaires.

Q.—Immédiatement après la grève les payait-elle aussi ? R.—Oui, les heures de travail supplémentaire ont toujours été payées.

Q.—Les employés reçurent-ils après la grève le même salaire qu'auparavant ? R.—Oui, règle générale.

Par M. HEAKES :

Q.—Y a-t-il des femmes employées à Hamilton ? R.—Non, pas à Hamilton, mais il y en a plusieurs à Toronto. Règle générale, les femmes employées ne sont pas aussi bien payées que les hommes ; il faut de dire qu'elles n'arrivent jamais à un degré de perfection aussi grand que les hommes.

Q.—Est-il possible pour une femme de devenir aussi habile qu'un homme ? R.—C'est à peine possible. Elles sont incapables de faire les impressions qui demandent une force considérable ; car elles ont les mains délicates et il arrive qu'un employé est obligé d'imprimer une demi-douzaine de copies à la fois en forçant l'encre à pénétrer à travers le tissu du papier.

Par M. GIBSON :—

Q.—Vous voulez dire que la force physique seule leur manque ? R.—Oui.

Par M. McLEAN :—

Q.—Quel est le salaire des femmes télégraphistes de première classe ? R.—De \$35 à \$40 par mois.

Q.—A part le travail d'impression, une femme peut-elle faire aussi bien le travail du bureau qu'un homme ? R.—Les femmes sont généralement placées dans les bureaux de la campagne, ou les autres petits bureaux, où la besogne est facile. Le travail d'un employé de première classe est très dur.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les femmes sont généralement employées à la besogne commerciale ? R.—Oui, je ne connais aucune femme qui fasse l'ouvrage des chemins de fer.

Par M. KERWIN :—

Q.—Êtes-vous payé à la fin de chaque mois ? R.—Il n'y a aucun temps fixe pour la paie. Actuellement, en Canada, nous touchons notre mois de salaire le 8 ou 9 du mois suivant.

Q.—Si vous avez besoin d'argent dans l'intervalle, pouvez-vous en avoir au bureau ? R.—Non.

Q.—Quelque pressant besoin que vous en ayez ? R.—Pour aucune raison.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les employés ont-ils jamais demandé à la compagnie de les payer plus souvent ? R.—Oui, ils en ont fait la demande il y a deux mois, mais ils n'ont pas encore reçu de réponse du bureau.

Q.—Sans doute ils sont obligés de s'adresser au bureau principal à New-York ? R.—Non, au bureau principal du Canada, au gérant général en Canada.

Q.—M. Dwight ? R.—Oui.

Q.—Tout est sous son contrôle ? R.—Oui.

Par M. KERWIN :—

Q.—Les salaires sont-ils les mêmes dans toutes les villes du Canada ? R.—Ils sont les mêmes dans tous les grands bureaux de la province d'Ontario. A Montréal ils sont moins élevés. A Winnipeg, les télégraphistes de première classe gagnent \$70 à \$75. par mois. Partout aux États-Unis, les salaires sont plus élevés qu'en Canada, plus élevés dans les régions de l'ouest que dans celles de l'est, excepté à New-York.

Q.—Je suppose que ce qui rend les salaires plus élevés à Winnipeg, c'est que les employés y sont rares ? R.—Je n'en sais pas la raison. Je crois que les télégraphistes, ainsi que le public, y gagneraient à voir le gouvernement assumer le contrôle de tous les télégraphes du pays.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—C'est votre opinion ? R.—Oui, toute compagnie érigée en corporation s'efforce de réaliser des dividendes. La Great North Western Company est obligée de payer un dividende de 8 pour cent à ses directeurs de Montréal et un autre de 6 pour cent à ses directeurs de la Confédération, ce qui équivaut pour la Great North Western à un dividende de 7 pour cent.

Q.—A part la question des salaires, croyez-vous que le gouvernement, s'il avait le contrôle des télégraphes, comprendrait mieux vos griefs que la compagnie ; est-ce là un des avantages que vous attendriez du nouveau système ? R.—Oui, je crois que le prix des dépêches serait moins élevé, et que les télégraphistes seraient astreints à des journées de travail moins longues.

Par M. KERWIN :—

Q.—Pensez-vous que le gouvernement, s'il avait le contrôle des télégraphes, s'en servirait en guise d'engin électoral ? R.—Je ne le pense pas.

La commission s'ajourne jusqu'à jeudi, le 19 du courant, à 2 hrs. p. m.

Hamilton, 19 janvier, 1838.

WILLIAM COLLINS, ingénieur et machiniste de Burlington, comté de Halton, est appelé et prête serment.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Je crois que vous n'êtes pas actuellement occupé activement dans aucun genre d'industrie ? R.—Non, pas actuellement.

Q.—Depuis combien de temps avez-vous abandonné la pratique de votre métier ? R.—Depuis quinze ans ; c'est en 1872 que je me suis retiré.

Q.—Vous avez travaillé en Europe et en Canada, n'est-ce pas ? R.—Oui.

Q.—Pendant plusieurs années ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous travaillé dans d'autres pays que l'Angleterre et le Canada ? R.—Non ; ce sont les deux seuls pays où j'ai travaillé.

Q.—Que ne faisiez-vous en Angleterre ? R.—J'étais apprenti dans la maison Benjamin Gott & fils où j'ai appris mon métier.

Q.—Comme machiniste ? R.—Comme constructeur de moulins, j'ai appris le métier d'ajusteur.

Q.—Êtes-vous entré à l'emploi de la compagnie du chemin de fer Great Western dès votre arrivée en Canada ? R.—Oui, environ trois semaines après mon arrivée.

Q.—Et vous y êtes resté ? R.—Oui, pendant quinze ans, ou un peu plus de quinze ans. Arrivé en 1857, je me suis retiré en 1872.

Q.—Votre position, je crois, était meilleure que celle des ouvriers ordinaires ? R.—Oui, certainement, sous plus d'un rapport.

Q.—Vous n'étiez pas obligé d'élever une nombreuse famille ? R.—Je n'avais que ma femme à faire vivre.

Q.—Et vous occupiez à l'usine la position de contre-maître ? R.—Non, simplement celle d'un ouvrier ordinaire tant que j'ai été à l'emploi du chemin de fer Great Western.

Q.—Lorsque vous travailliez, avez-vous constaté qu'il était possible de vivre confortablement et de faire des économies ? R.—Certainement, c'est ce que j'ai constaté.

Q.—Sans vouloir parler de vos affaires personnelles, je crois qu'il m'est permis de vous poser la question suivante : Avez-vous constaté qu'il vous était possible de faire assez d'économies pour pouvoir vous retirer plus tard et vivre de l'intérêt de ces épargnes ? R.—Ayant acquis une honnête aisance, je me suis retiré à

cinquante ans. Depuis un grand nombre d'années, je me disais que si la Providence me conservait force et santé, je cesserais de travailler activement à cet âge, et j'ai mis mon dessein à exécution très exactement, ce dont je suis aujourd'hui heureux. Il s'est écoulé quinze ans depuis que je me suis ainsi retiré dans toute ma vigueur et la jouissance entière de mes facultés. A l'époque à laquelle je me suis retiré, j'étais encore en état de jouir de la vie ; aujourd'hui je me flatte d'avoir agi avec sagesse.

Q.—Pour acquérir l'honnête aisance dont vous parlez, vous êtes-vous privé, lorsque vous travailliez, d'une partie des choses nécessaires à la vie ? R.—Non, d'aucune.

Q.—Vous êtes vous privé du confort ordinaire de la vie ? R.—Non, pas du confort ordinaire.

Q.—Je veux parler des choses que vous regardiez comme nécessaire, au bien-être et au confort ordinaire de la vie ? R.—Les choses qui soulagent et donnent du bien-être. J'ai été extrêmement heureux en ménage, dans ce sens que j'ai une bonne femme, qui se joint à moi chaque fois que nous avons besoin d'acheter quelque chose, pour acheter ce que nos moyens nous permettent d'acheter de meilleur et pour en tirer parti avec toute l'économie possible. Comme vous le savez, comme tout le monde sait, c'est l'économie qui fait la force des nations.

Q.—Mais l'économie telle que vous l'entendez ne consiste pas à se refuser le confort ordinaire de la vie ? R.—Point du tout. Cependant je suis prêt à admettre qu'un homme de culture intellectuelle ne pourrait pas sans privations s'astreindre à la vie d'un simple ouvrier ; cela est évident.

Q.—Vous dites que vous n'aviez pas d'enfants à élever : Pensez-vous qu'un ouvrier, qui aurait des enfants, travaillant en même temps que vous, pour le même salaire, vivant dans les mêmes conditions, excepté sous le rapport des enfants, aurait pu faire des économies, sinon autant que vous, du moins dans une certaine mesure ? R.—C'est une question à laquelle il m'est guère possible de répondre. Peut-être devrais-je dire, d'après ce que j'ai eu sous les yeux, que l'ouvrier qui a une famille de deux enfants, un garçon et une fille, si c'est un ouvrier ordinaire, n'aura pas de peine à dépenser toutes ses économies pour les faire instruire, s'il veut leur donner une éducation supérieure. Devrait-on l'approuver ou le blâmer de le faire ; c'est une question à débattre ; pour moi je ne l'approuverais pas. Dès qu'il a des enfants ou même un seul enfant, l'ouvrier ordinaire, ne peut guère compter beaucoup sur ses économies.

Q.—Vous avez sans doute connu un grand nombre des ouvriers qui ont travaillé en même temps que vous pour le chemin de fer Great Western. Y en avait-il plusieurs en état de s'acheter une maison ? R.—Il y en a quelques-uns qu'il l'ont fait, mais je crois que la plupart étaient comme moi, simples locataires.

Q.—Quels étaient alors les salaires ordinaires des ouvriers de l'usine ? R.—Environ \$1,50 à \$2, par jour. Telle était le salaire moyen ; les uns gagnaient plus, d'autres moins, selon leurs capacités.

Q.—A combien d'heures de travail par jour étiez-vous astreints ? R.—Dix dans les commencements ; plus tard, la journée fut réduite à neuf heures en vertu d'un arrangement spécial.

Q.—Savez-vous quels sont les salaires aujourd'hui ? R.—Non, pas aujourd'hui. Naturellement, ce qui fait rendre mon témoignage moins important, c'est le fait qu'il y a si longtemps que j'ai cessé de travailler. Mon témoignage est un peu d'une nature historique ; il se rapporte au passé.

Q.—Vous trouvez qu'il est sage pour les ouvriers de s'imposer des privations dans la première partie de leur vie, de pratiquer l'économie afin de se faire un petit capital pour leur vieillesse ? R.—Oui.

Q.—Vous croyez que l'on ne saurait assurer sa vieillesse si on ne s'impose des privations, si on ne pratique une rigoureuse économie ? R.—Je crois que cela est impossible.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Etiez-vous ouvrier travaillant le bois ? R.—J'ai appris toutes sortes de métiers. C'est-à-dire en autant que cela est possible à l'intelligence humaine, j'ai appris à travailler le bois, le fer, le cuivre, le métier de forgeron et d'autres métiers eucore. J'appartiens à la vieille école.

Q.—Vous êtes donc un ouvrier général ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous capable de dire quelle est la différence entre les salaires d'aujourd'hui et ceux d'il y a quinze ans ? R.—Non.

Q.—Savez-vous quel est le salaire des ouvriers aujourd'hui ? R.—Non.

Q.—Vous savez sans doute que les machines ont été beaucoup perfectionnées depuis quinze ans ? R.—Oui, mais je crois que ce n'est pas à l'avantage des employés.

Q.—J'allais précisément vous demander si les employés retiraient leur part des avantages dus au perfectionnement des machines ? R.—Non, pas du tout ; l'introduction des machines se fait pour rendre le travail plus rapide et la main d'œuvre plus coûteuse. Celui qui en souffre, c'est nécessairement l'ouvrier qui est obligé de vendre son travail ; et il en souffre d'autant plus que les machines dispensent le patron de rechercher un aussi grand nombre d'ouvriers habiles, ce qui diminue la valeur du travail des ouvriers doués d'expérience et d'habileté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cette remarque s'applique donc, selon vous, plus particulièrement aux ouvriers habiles ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous êtes d'opinion que l'introduction des machines, pour avoir augmenté la somme de travail, n'a pas profité matériellement aux ouvriers expérimentés ? R.—Je dis que les employés d'aujourd'hui ne participent pas aux avantages que l'industrie retire des inventions nouvelles. Sans doute, ces inventions sont excellentes, mais je crois que, pour les employés, elles diminuent les chances qu'ils peuvent avoir de devenir un jour leurs propres maîtres. Telle est mon impression.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—N'est-il pas vrai que l'introduction des machines, en multipliant les procédés de fabrication, a aussi augmenté la consommation ? R.—Cela n'est pas douteux.

Q.—Avez-vous songé que la fabrication de ces machines donne aussi de l'emploi à un grand nombre d'ouvriers ? R.—Je crois que cela est vrai. Cependant, malheureusement pour l'employé, la raison pour laquelle on fabrique ces machines c'est la réduction du coût de la main d'œuvre. Personne n'aurait rien à dire si tous les membres de la société profitaient également de ce progrès industriel—Je ne demande pas que la classe ouvrière en retire seule tous les profits—mais je veux que les ouvriers jouissent aussi de leur part de ces avantages. Je ne crains pas d'affirmer ici et partout, que la classe ouvrière n'a pas des avantages qui sont dus au progrès industriels.

Q.—Pensez-vous que les ouvriers d'aujourd'hui—les ouvriers habiles—sont plus mal payés qu'ils l'étaient il y a quinze, vingt ou vingt-cinq ans ? R.—Je ne suis pas prêt à dire qu'ils sont moins payés aujourd'hui, je ne le crois pas. Mais il faut bien se rappeler qu'il est plus difficile aujourd'hui de trouver de l'ouvrage, comme je l'ai déjà dit ; parce que le travail est en moindre demande qu'il l'était il y a vingt ans. Cet état de chose est la conséquence naturelle de l'emploi de la vapeur comme pouvoir moteur et de l'énorme puissance de multiplication qui en résulte dans tous les genres d'industrie. C'est ce qui rend la position des ouvriers très critique, et, dans mon opinion, leur position ne peut que devenir plus critique encore à l'avenir.

Q.—Prenons un exemple qui se rattache à votre métier : avant la construction des chemins de fer, un grand nombre de personnes gagnaient leur vie en exerçant le métier de cocher et de charretier ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que l'introduction des machines a fait augmenter ou diminuer le nombre des charretiers ? R.—Je crois que le nombre des charretiers a augmenté. Je veux parler des charretiers proprement dits, non des personnes qui font le service des diligences.

Q.—Dans tous les genres de transport ? R.—Il y a certainement plus de chevaux sur les routes aujourd'hui que jamais. Je crois que tel est le cas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le résultat qui s'est produit n'est-il pas tout l'opposé de celui qu'on redoutait au moment de l'introduction des chemins de fer ? R.—Oui, je le crois. Cependant, le service des diligences a été complètement aboli.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous que les charretiers, malgré l'augmentation de leur nombre vivent aujourd'hui dans des conditions meilleures qu'ils vivaient alors ? R.—Je ne crois pas qu'un seul ouvrier ou artisan vive aujourd'hui dans des conditions meilleures que celles d'il y a vingt-cinq ans. En d'autres termes les ouvriers d'aujourd'hui ne gagnent pas des salaires suffisants et ne retirent pas leur juste part du progrès social.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Que dites-vous des cultivateurs ? R.—Je crois que leur condition est encore pire.

Q.—Ils sont obligés de payer toutes leurs marchandises beaucoup plus cher. R.—Oui.

Q.—Et de vendre leurs produits moins cher ? R.—Oui, les prix diminuent, et ils continueront à diminuer encore jusqu'à une certaine période ; alors, les choses prendront une autre tournure.

Q.—Quel est le remède au mal dont ils souffrent ? R.—Un marché plus étendu.

Q.—Je veux dire dans l'état actuel des choses ? R.—Il n'y a point de remède au mal dont souffrent les cultivateurs, si ce n'est, l'ouverture de nouveaux marchés.

Q.—Devraient-ils former entr'eux des pactes pour vendre leurs produits plus cher ? R.—Je suis opposé aux pactes de tout genre, à ceux qui se forment parmi les ouvriers et parmi les autres classes de la société.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Si le nombre des personnes employées aux transports a augmenté depuis l'introduction des machines et des locomotives, n'est-il pas vrai que le nombre des personnes employées à la fabrication des locomotives, des wagons, du fer qui entre dans la construction des chemins de fer, à la construction même des chemins de fer, est immensément plus grand que le nombre des personnes qui étaient autrefois employées au service des diligences et des autres voitures ? R.—Cela est vrai.

Q.—N'est-il pas possible d'appliquer le même raisonnement à toutes les branches d'industrie dans lesquelles on a introduit des machines ? R.—Non ; je vais vous démontrer le contraire. Selon moi, l'introduction des machines nuit aux ouvriers, parce qu'elle diminue le prix de leur travail. De mon temps les machines à planer, à tourner et à faire des rainures étaient des nouveautés. Lorsque j'ai commencé à travailler, on allait chercher le fer à la fonderie ; un ouvrier ordinaire, comme moi, commençait à le travailler ; il le taillait avec le marteau et le ciseau, et le passait ensuite au laminoir pour lui donner une surface unie, le mettre carré et droit. Mais depuis l'introduction de la machine à planer, depuis que son usage est devenu universel, un ouvrier sans expérience s'empare de cette machine, qui se meut automatiquement, qui fait le même travail sans bruit et à bon marché, qui le fait jusqu'à un certain point plus parfaitement, mais ce travail coûte un quart seulement, de ce qu'il coûtait autrefois, et exige deux tiers moins de temps.

Q.—N'est-il pas vrai qu'on se sert aujourd'hui d'une grande quantité de fer dont il serait impossible de faire usage avec les anciens procédés ? R.—Cela n'est pas douteux.

Q.—Voici à quoi je veux arriver : n'est-il pas vrai que le perfectionnement des machines augmente la consommation ? R.—Certainement, on ne saurait le nier.

Q.—Y a-t-il aujourd'hui en proportion de la population moins ou plus d'ouvriers qu'il y en avait, il y a un quart de siècle ? R.—Il y a certainement plus d'ouvriers qui travaillent aujourd'hui, mais je le répète, ces ouvriers n'ont pas vu leur condition s'améliorer dans la même proportion que celle des autres classes de la société. Il y a dans tout cela une certaine confusion que je suis incapable de débrouiller moi-même. Je sens bien que l'ouvrier est, de quelque manière la victime ; qu'il ne jouit pas de la même considération ; il n'est qu'un enjeu dans la partie, c'est là qu'est le mal, et l'employé restera dans les mêmes conditions tant qu'il ne sortira pas de sa torpeur. Pour l'homme qui n'a d'autres ressources que son travail il n'y a guère d'avenir, à moins qu'il ne songe de bonne heure à la nécessité de pratiquer les vertus dont j'ai parlé aujourd'hui et bien d'autres fois auparavant. Telles sont les pensées qui doivent être constamment présentes à son esprit.

Q.—Quelles sont ces vertus, l'industrie, la persévérance et l'économie ? R.—Oui.

Q.—En dehors des anciennes lois de l'offre et de la demande pouvez-vous suggérer un moyen d'améliorer la condition des classes ouvrières ? R.—Je crois que oui.

Q.—Veuillez nous faire connaître vos vues ? R.—C'est un sujet que j'ai beaucoup étudié. Il y a cinq ans, j'ai fait la connaissance de notre ami Henry George, un homme dont vous avez sans doute entendu parler. Depuis cette époque j'ai lu très exactement les écrits de George, et je crois aujourd'hui, je suis même prêt à discuter ce point avec n'importe qui—que les idées de Henry George renferment le seul remède véritable au mal dont nous nous plaignons. J'ai lu également Smith, Ricardo, Carrey, Mill, Spencer et tous les autres, ce que je ne mentionne du reste que pour vous faire voir que je suis parfaitement au courant de tout ce qui a été écrit sur ce sujet. Henry George est évidemment aujourd'hui le point de mire d'un grand nombre de personnes qui ont intérêt à lui faire la guerre.

LE PRÉSIDENT :—On ne saurait permettre à un témoin d'entreprendre un essai sur la question ouvrière.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Mettant de côté la question de la distribution du sol, ne croyez-vous pas que si la distance qui sépare le producteur du consommateur était moins grande on verrait disparaître un grand nombre de difficultés qui existent aujourd'hui ? R.—Oui, telle est la panacée à laquelle on devra recourir un jour. Aujourd'hui, les choses sont dans le désordre et nous voulons y rétablir l'ordre. Un grand nombre de penseurs, qui entrevoient l'avenir, prédisent qu'il y aura bientôt une révolution dans le tarif et qu'un grand nombre d'intéressés, dans ce pays et dans le pays voisin seront atteints. Il est nécessaire que cela arrive.

Q.—Croyez-vous qu'un système de coopération qui ferait participer les employés aux profits de leurs patrons serait avantageux pour les ouvriers ? R.—Je l'ai pensé autrefois, mais cela a été essayé en France, et l'expérience semble nous enseigner que là n'est pas le vrai remède. Puisqu'il faut un remède, mieux vaut recourir tout de suite au plus énergique afin d'atteindre le mal jusque dans sa racine.

Q.—A qui les produits de l'industrie rapportent-ils les plus gros bénéfices ; est-ce au manufacturier, à l'employé ou au marchand ? R.—Je crois que règle générale c'est au marchand ; sans doute cette règle n'est pas sans exception, mais il semble certain que les intermédiaires—le marchand par exemple investissent moins de capitaux et font plus de profits que tout autre. Je veux parler des marchands qui achètent avec sagesse et vendent de la même manière.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'une très grande partie du mal, presque tout le mal vient de ce que les intérêts de la classe ouvrière sont inséparablement liés à ceux du commerce et que tout ce qui s'attaque aux uns est également ressenti par les autres ? R.—Ces intérêts sont certainement inséparables. Quant aux manufacturiers, je soutiens que tous leurs intérêts dépendent du travail de leurs employés.—Le travail étant la source de son profit.—Qu'il fasse ce que bon lui semble il a toujours besoin d'ouvriers intelligents ; voudrait-il se passer d'eux qu'il ne pourrait le faire. Le premier élément de tout bénéfice, après le sol même, c'est le travail. C'est en lui que tout réside. On a dit une foule de choses sur les fonctions du capital et sur les fonctions du travail en ce pays, après la terre, c'est le travail qui est nécessaire.

Par M. FREED :—

Q.—Est-il possible que le consommateur achète directement du manufacturier ? R.—Oui, j'en ai pour garant notre propre expérience, car nous achetons notre farine directement d'un meunier de Burlington, j'achète aussi mes chaussures directement du cordonnier.

Q.—Je suppose que vous ayez besoin de coton, aimeriez-vous à être obligé d'aller à Hamilton l'acheter directement du manufacturier ? R.—Non, je crois qu'il est nécessaire d'avoir des marchands en gros, j'ai entretenu autrefois une opinion différente au sujet des marchands qui me paraissaient être des consommateurs oisifs, mais, j'ai changé d'opinion sur leur compte. Aujourd'hui, je considère qu'il est aussi nécessaire d'avoir des marchands en gros que d'avoir des marchands en détail et des manufacturiers. Chacun de ces hommes fait sa part de bénéfices, mais il en est parmi eux qui s'attribuent une part un peu trop considérable.

JAMES MUNRO, tailleur contre-maître, Hamilton, est appelé et prête serment.

Par M. FREED :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous à l'emploi de MM. Sandford & Cie, ou de M. Sandford ? R.—Depuis environ six ans.

Q.—Quel est, règle générale, le nombre des employés de cette compagnie ? R.—Il est difficile de dire exactement quel est leur nombre. Je crois qu'en comptant toutes les personnes qui font des vêtements, couturiers et autres, à l'emploi de la compagnie, il y en a environ 2000.

Q.—Une partie d'entr'eux travaillent dans l'établissement même ? R.—Non, tout l'ouvrage se fait en dehors.

Q.—N'y a-t-il pas un grand nombre de personnes employées dans l'établissement même ? R.—Oui, ceux qui préparent l'ouvrage pour les gens du dehors.

Q.—Est-ce que ceux-là ne sont pas compris dans le chiffre de 2000 que vous venez de mentionner ? R.—Non, ces 2000 personnes sont celles qui travaillent en dehors.

Q.—Ces dernières sont au nombre d'environ 2000 ? R.—Oui.

Q.—Et les employés de l'établissement même sont nombreux eux aussi ? R.—Oui, je n'en connais pas le nombre exact ; je crois qu'il y en a environ soixante avec moi. Quant aux autres je ne sais pas exactement leur nombre ; je crois qu'il y a 120 à 160 personnes qui travaillent dans l'établissement.

Q.—La couture est-elle toute faite par des femmes ? R.—Non.

Q.—Par des femmes et des hommes ? R.—Oui.

Q.—Travaillent-ils à la journée ou à la pièce, ou tous à la pièce ? R.—Tous à la pièce.

Q.—Êtes-vous capable de nous donner une idée de ce que gagnent ces personnes ? R.—Pas une idée exacte. Ils se mettent plusieurs ensemble ; tel homme, qui entre-

prend de faire une certaine quantité d'ouvrage, emploie lui-même trois, quatre et même vingt personnes.

Q.—Est-ce qu'il n'y a pas des femmes qui entreprennent elles-mêmes de faire une certaine quantité d'ouvrage ? Etes-vous capable de nous dire à peu près ce qu'elles gagnent ? R.—Les femmes qui entreprennent de l'ouvrage, du moins les femmes expérimentées adoptent le même système que les hommes; elles ont elles-mêmes des employés et font de jolis bénéfices.

Q.—Etes-vous capable de nous donner une idée de ces bénéfices ? R.—Je connais de bonnes ouvrières qui font jusqu'à quinze piastres par semaine.

Q.—Par leur propre travail ? R.—C'est ce qu'il leur reste après avoir payé leurs aides.

Q.—Etes-vous capable de nous donner une idée de ce que gagnent ces aides ? R.—Non, pas ceux du dehors. Il y a parmi eux un grand nombre d'apprentis qui gagnent de \$2,50 à \$7, par semaine.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—S'agit-il du travail des femmes ou du travail des hommes ? R.—Je ne parle pas du travail des femmes.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Les personnes employées dans l'établissement même sont-elles pour la plupart des tailleurs ? R.—Des tailleurs et des ajusteurs.

Q.—Quel est le salaire d'un bon tailleur ? R.—De \$8 à \$15 par semaine.

Q.—Quel est celui des ajusteurs ? R.—Leur salaire est à peu près le même que celui des tailleurs. Il en est même qui gagnent davantage.

Q.—Y a-t-il des commissionnaires et des personnes inexpérimentées qui sont employés dans l'établissement ? R.—Oui, il y a des commissionnaires.

Q.—Savez-vous combien ils gagnent ? R.—Non.

Q.—Où la maison achète-t-elle la plus grande partie de ses étoffes ? R.—Je crois que la maison emploie une quantité à peu près égale d'étoffes canadiennes et d'étoffes anglaises, peut-être un peu plus d'étoffes anglaises.

Q.—Quelles sont les étoffes qui coûtent moins cher, en tenant compte de la qualité, les étoffes indigènes ou les étoffes étrangères ? R.—Je ne crois pas qu'il existe une grande différence de prix.

Q.—Quelles sont les étoffes qui durent plus longtemps ? R.—Je crois qu'à prix égaux les étoffes canadiennes durent probablement plus longtemps, mais elles ne sont pas tout-à-fait aussi belles que les étoffes anglaises.

Q.—Elles sont moins parfaites sous le rapport des patrons et du fini ? R.—Oui, ainsi que sous le rapport des nuances.

Q.—Règle générale, pensez-vous qu'il entre dans les tweeds canadiens autant de chiffons que dans les tweeds étrangers ?—R. Non.

Q.—Vous croyez qu'il y en a moins ? R.—Je crois qu'il n'y en a pas. On n'est pas encore assez au fait des détails de ce genre de fabrication mais on le sera avant peu.

Q.—Vous croyez qu'il est utile aux manufacturiers canadiens de rester dans l'ignorance sur ce point ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous qu'une femme qui confectionne des vêtements ordinaires puisse gagner une piastre par jour si elle travaille un nombre d'heures raisonnable, soit, dix heures par jour ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous quelques personnes parmi celles qui travaillent seules qui gagnent cette somme ? R.—Je suis certain qu'il y en a, bien qu'aucun exemple ne soit présent à ma mémoire ; je suis certain qu'une bonne ouvrière peut gagner cette somme.

Q.—Vous êtes certain qu'un ouvrier peut gagner plus qu'une piastre par jour ? R.—Un ouvrier habile peut gagner plus qu'une piastre par jour. S'il ne le pourrait

il ne se donnerait pas la peine de venir chercher et de rapporter l'ouvrage, car il pourrait gagner une piastre par jour ailleurs.

Q.—Peut-il gagner cette somme en dehors ? R.—Oui, j'ai déjà dit que les salaires en dehors sont de \$2.50 à \$7 00 par semaine.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien d'heures par jour une femme devra-t-elle travailler pour gagner \$7.00 par semaine ? R.—Depuis sept heures du matin jusqu'à six heures du soir, mais les femmes qui gagnent \$7.00 par semaine sont l'exception. Il faut qu'elles soient de bonnes ouvrières, pour que les entrepreneurs du dehors leur donnent \$7.00 par semaine.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quant aux personnes qui gagnent \$2.50 par semaine, quelle expérience sont-elles obligées d'acquérir avant de gagner cette somme ? R.—Si ce sont des personnes naturellement habiles et qui savent coudre, elles commencent par travailler pendant quelques semaines pour peu de chose ou pour rien, alors elles commencent à gagner généralement \$2.50 par semaine.

Q.—Parmi les personnes qui font de l'ouvrage hors de l'établissement en est-il qui emploient un nombre considérable de couturières ? R.—Oui, il y en a qui ont jusqu'à vingt employés.

Q.—Elles fournissent les machines à coudre, payent le loyer, etc ? R.—Oui.

Q.—Les femmes qui travaillent ainsi aux confections abandonnent-elles ce genre de travail dès qu'elles peuvent trouver un autre emploi, ou persèverent-elles ? R.—Lorsqu'elles ont commencé à travailler aux confections, elles persèverent.

Q.—Les entendez-vous se plaindre que ce genre de travail ne leur rapporte pas un salaire raisonnable ? R.—Oui.

Q.—Quel est le caractère de ces plaintes ? R.—Un grand nombre des mécontentes sont des personnes qui se plaignent dans n'importe quelles conditions. Les plaintes naissent toujours d'un défaut d'énergie ou d'habilité.

Q.—Quelle classe de femmes sont employées à ce genre d'occupation ? Est-ce des veuves, des filles orphelines, ou d'autres personnes ? R.—Un grand nombre d'entre elles sont des veuves et il y a aussi un nombre considérable de femmes mariées, qui seraient dans une aussi bonne condition si elles étaient veuves, car elles sont l'unique support de leur famille, leurs maris ne s'en occupant pas. Toutes vivent très convenablement.

Q.—Avez-vous été dans les maisons de quelques-unes des personnes qui cousent pour la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Dans quel état sont ces maisons ? R.—Elles sont propres, bien meublées et confortables sous tous les rapports.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner sur la vie de ces femmes ; pouvez-vous nous dire quel est, en moyenne, l'état de fortune des couturières qui font des confections seules, sans aides ? R.—Non, je ne vais pas assez souvent dans leurs maisons. J'ai visité les maisons des tailleurs, mais jamais celles des couturières.

Q.—Pensez-vous que ces couturières vivent confortablement, c'est-à-dire qu'il ne leur manque rien de ce qui est nécessaire à la vie ? R.—Oui, je crois qu'elles ne manquent de rien de ce qui est nécessaire à la vie, ni sous le rapport de la nourriture, ni sous le rapport du vêtement.

Q.—Est-ce votre opinion que vous nous donnez, ou des faits que vous rapportez ? R.—Il ne s'agit pas le moins du monde d'opinion, mais bien des faits.

Q.—Ces faits existent à votre propre connaissance ? R.—Si vous êtes marié, et je suppose que vous l'êtes, je suis sûr que votre femme, quand elle sort de sa maison, n'est pas mieux vêtue que ces femmes quand elles viennent chercher de l'ouvrage.

Q.—A la manière dont elles sont mises, on juge qu'elles vivent confortablement ? R.—Oui.

Q.—Les femmes qui viennent ainsi chercher de l'ouvrage sont-elles les vraies couturières : ne sont-elles pas plutôt celles qui ont des couturières à leur service ? R.—Parmi celles qui viennent chercher de l'ouvrage, il n'y en a pas qui n'en surveillent elles-mêmes la confection afin qu'elle se fasse convenablement.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—L'ouvrage est toujours confié à des entrepreneurs ? R.—Oui, ces entrepreneurs emploient les couturières ; mais ce sont eux qui sont responsables de l'ouvrage.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Accordez-vous quelquefois de grandes quantités d'ouvrages à certaines personnes au détriment d'autres personnes qui offrent aussi d'en faire une partie ? R.—Cela dépend de la somme d'ouvrage qu'il y a à faire. Lorsque nous sommes très pressés, nous aimons à prendre de nouveaux employés ; mais avant de prendre de nouveaux employés, nous donnons autant d'ouvrage que possible à ceux qui travaillent pour nous depuis un certain temps.

Q.—Où la compagnie écoule-t-elle ses confections ? R.—Dans tout le pays, de l'Atlantique au Pacifique.

Q.—En exportez-vous ? R.—Nous envoyons des habits au Manitoba et dans la Colombie Anglaise.

Q.—En envoyez vous en dehors du Canada ? R.—Je ne le crois pas. La compagnie en a déjà envoyé une petite quantité en Australie, mais je crois qu'elle n'a pas continué à exporter de ce côté.

Q.—En envoyez-vous dans les Provinces Maritimes ? R.—Oui, en grande quantité, ainsi que dans la Colombie Anglaise.

Q.—Etes-vous obligé de soutenir quelque concurrence ? R.—Aucune concurrence étrangère.

Q.—Quels sont ceux qui vous font concurrence au pays ? R.—Nos concurrents sont les fabricants de Montréal et de Toronto, surtout ceux de Montréal ; la concurrence à Toronto est peu de chose.

Q.—Etes-vous en état de soutenir la concurrence des fabricants de Montréal ? R.—Oui, et sans peine.

Q.—Les salaires de vos employés sont-ils aussi élevés que ceux des ouvriers de Montréal ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils plus élevés ? R.—On a toujours prétendu que nous donnions de gros salaires pour soutenir la concurrence des maisons de Montréal ; mais je crois que les salaires sont à peu près les mêmes maintenant dans les Provinces Maritimes et dans la province d'Ontario. Je crois que nous payons nos ouvriers un peu plus cher.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous les payez moins cher aujourd'hui qu'autrefois ? R.—Les salaires sont moindres qu'ils étaient il y a quelques années, cependant je crois que, grâce aux machines qui sont maintenant en usage, les ouvriers gagnent autant aujourd'hui que jamais.

Q.—Vous avez diminué les salaires afin de faire la concurrence aux fabricants du Bas Canada ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Supposons une femme qui, ayant une machine à coudre, reçoit une quantité raisonnable d'ouvrage sans employer d'aide ; que pensez-vous qu'elle puisse gagner ? R.—Cela dépend complètement de son habileté et du genre d'ouvrage qu'on lui donne.

Q.—Supposons que cette femme reçoive en moyenne de l'ouvrage payante et

qu'elle soit habile, que peut-elle gagner ? R.—Une femme habile peut gagner \$1 par jour.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quand vous donnez ainsi de l'ouvrage à des personnes du dehors, vous leur donnez des habits à faire à la douzaine ? R.—Quelquefois à la centaine.

Q.—Combien payez-vous la douzaine d'habits ? R.—Nous ne les donnons pas à la douzaine, nous payons tant pour chaque habit.

Q.—Combien par habit ? R.—J'ai donné à quelques femmes jusqu'à \$1.25 l'habit.

Q.—Pour quelle sorte d'habit ? R.—Des habits d'enfants.

Q.—Et combien donnez-vous pour une veste ? R.—Nous donnons de 12 à 25 centins, quelquefois de 30 à 35 centins.

Q.—Combien donnez-vous pour la confection d'un pantalon ? R.—Pour hommes ou pour enfants ?

Q.—Je parle des pantalons que vous faites ? R.—Nous en faisons des deux sortes.

Q.—Pour les pantalons, d'hommes par exemple, combien donnez-vous à la femme qui les fait ? R.—Depuis 12 à 15 et 50 centins le pantalon.

Q.—Faites-vous des pardessus (overalls) ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous la douzaine pour la confection ? R.—Je ne le sais pas au juste.

Q.—Combien donnez-vous pour la confection d'un surtout ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—Fait-on des chemises dans votre établissement ? R.—Oui.

Q.—Combien donnez-vous par douzaine pour la confection ? R.—Je ne saurais vous le dire, je n'ai rien à faire dans ce département.

Q.—Savez-vous à peu près ce que gagne une femme qui fait des pardessus (overalls) ? R.—Non.

Q.—Savez-vous à peu près ce que gagne celle qui fait des chemises ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous qu'à \$1.25 l'habit, une femme peut gagner \$1. par jour ? R.—Oui, et davantage. Ce prix est au-dessus du prix ordinaire et on ne donne \$1.25 que pour la confection des habits de qualité supérieure.

Q.—Combien paie-t-on, chez un tailleur, à un ouvrier pour faire un habit ? R.—On ne peut pas faire un habit chez un tailleur à moins de \$4 à \$12 et à \$13.

Q.—L'habit que vous faites peut-il être comparé à celui qui est fait sur commande au prix de \$4 ? R.—Oui, je ne dis pas qu'il peut être aussi bien fait que dans les meilleurs ateliers.

Q.—Prenez un atelier ordinaire ? R.—Notre travail peut être avantageusement comparé à celui qui est fait dans un atelier ordinaire ; et souvent il est mieux fait.

Q.—Combien d'habits un tailleur peut-il confectionner dans une semaine ? R.—Un tailleur peut confectionner trois habits par semaine.

Q.—Gagnera-t-il environ \$12 à confectionner ces trois habits ? R.—Il gagnera plus que \$12.

Q.—Ne croit-on pas généralement que dans le métier de tailleur un homme fait plus d'ouvrage qu'une femme ? R.—On peut le supposer, mais tel n'est pas le cas.

Q.—Une femme peut-elle faire plus d'ouvrage qu'un homme ? R.—Non ; je ne le crois pas.

Q.—Si un homme confectionne trois habits dans une semaine, combien une femme peut-elle en confectionner ? R.—Je ne crois pas que les femmes confectionnent des habits dans les ateliers de commande.

Q.—Pourquoi une femme n'aurait-elle pas le même prix qu'un homme si elle travaille aussi bien ? R.—Je ne vois pas pourquoi une femme n'aurait pas le même prix qu'un homme.

Q.—Dans votre établissement, les hommes ont-ils plus cher que les femmes pour

leur travail ? R.—Non ; si nous faisons travailler les hommes de préférence aux femmes, nous leur payons le même prix.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Employez-vous des hommes et des femmes au même genre d'ouvrage et leur payez-vous le même prix ? R.—Oui ; nous avons un certain travail que les femmes font et que les hommes ne pourraient pas et ne voudraient pas faire.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quel est ce travail ? R.—La confection des vêtements d'enfants.

Interrogé par M. Freed :—

Q.—Quand vous faites de l'ouvrage en quantité confectionnez-vous plus d'habillements en même temps que s'ils étaient faits par une seule personne comme dans un atelier de tailleur sur commande ? R.—Oui ; nous en confectionnons un plus grand nombre, Généralement le travail est divisé en quatre et l'assemblage prend un temps considérable ; ils peuvent en assembler quatre dans le même temps qu'ils mettraient à en assembler un, sans plus de travail.

Q.—Les femmes font-elles certains ouvrages sur commande que les tailleurs seraient obligés de faire eux-mêmes ? R.—Oui ; nous préparons certaines choses plus régulièrement qu'elles ne le font. Elles doivent avoir l'ouvrage taillé sur mesure pour le border, et nous préparons l'habillement d'une manière convenable.

Q.—Épargnez-vous beaucoup de travail par ce moyen ? R.—Oui, beaucoup.

Q.—Fournissez-vous le fil ? R.—Non.

Q.—Fournissez-vous la garniture et les boutons ? R.—Oui, nous fournissons tout, excepté le fil.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien coûte le fil pour un habillement ? R.—Quelques cents ; je crois que cinq cents payent le fil et le cordonnet. On ne fait pas les boutonnières en dehors de l'atelier ; nous avons un département pour ce travail.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Donnez-vous aux ouvriers dont vous venez de parler d'autres ouvrages à faire que les boutonnières ? R.—Oui.

A 8 p. m. la Commission reprend le cours de ses travaux.

JOHN MILNE est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous faites partie de la maison Burrowes, Stewart & Milne, fondeurs ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la nature de vos affaires ? R.—Elles peuvent se diviser en trois parties. En premier lieu, nous fabriquons les poêles, en second lieu les balances et en troisième lieu la fonte malléable et la feronnerie pour les selliers.

Q.—Combien y a-t-il de fonderies à Hamilton ? R.—Je crois qu'il y a ici quinze fonderies, dont deux ou trois sont peu considérables.

Q.—Pouvez-vous nous donner le nombre d'ouvriers qui sont employés dans toutes ces fonderies ? R.—En autant que je puis savoir, il y a dans ces fonderies environ 350 à 375 ouvriers.

Q.—Dans toutes les fonderies ? R.—Je ne parle que des mouleurs.

Q.—Pouvez-vous nous donner le nombre de tous ceux qui sont employés dans

des fonderies ? R.—À première vue je crois qu'il y a près de 2000 employés dans ces fonderies.

Q.—Des ouvriers habiles et inhabiles ? R.—Oui.

Q.—En combien de catégories divisez-vous vos ouvriers habiles ? R.—Nous les divisons en quatre classes, les mouleurs, les modeleurs, les machinistes et les fabricants de balances.

Q.—Quel est le salaire des mouleurs, en moyenne ? R.—Nos mouleurs les plus habiles gagnent en moyenne, \$2.50 à \$3.25 par jour ; je crois que \$3.25 dépassent un peu la moyenne ; mieux vaudrait dire \$3.00, mais, je crois qu'il existe dans l'union un règlement par lequel il n'est pas permis à un ouvrier de gagner plus de \$3.00 par jour. Les ouvriers à la journée gagnent de \$2.25 à \$2.50 par jour suivant leur habileté.

Q.—Les machinistes sont-ils employés à la pièce ou à la semaine ? R.—Nous les employons des deux manières, et leur salaire est de \$1.75 à \$2.25 par jour.

Q.—Quel est le salaire des modeleurs ? R.—Leur salaire est de \$1.75 à \$2.50 par jour.

Q.—Quel est le salaire des fabricants de balances ? R.—Leur salaire n'est pas aussi élevé. En général leur salaire n'est pas aussi élevé que celui des ouvriers de premier ordre, mais quelques-uns gagnent d'assez bons salaires. En moyenne, leur salaire est de \$1.50 à \$2 00 par jour, à l'exception du contre-maître, qui a un salaire plus élevé.

Q.—En moyenne, à quelle époque de l'année fermez-vous votre établissement ?

R.—En général notre établissement est ouvert toute l'année, excepté à Noël, où nous fermons pour faire les réparations et faire l'inventaire. Pendant les deux ou trois dernières années notre établissement a été fermé, dans ce but, pendant environ six semaines, à compter de Noël jusque vers le commencement de février.

Q.—Les ouvriers, s'ils le désirent, peuvent-ils travailler tout le reste de l'année ?

R.—Oui, ils peuvent travailler dans notre établissement, s'ils le désirent.

Q.—En moyenne, combien d'heures par jour travaillent-ils ? R.—Les mouleurs travaillent environ neuf heures par jour. Ceux qui travaillent à la pièce ne travaillent pas pendant l'heure du dîner, ainsi qu'ils en avaient l'habitude, mais généralement ils cessent leur travail à 5 heures ou à peu après, quelques-uns finissent de travailler à quatre heures. En moyenne ils travaillent neuf heures par jour.

Q.—Combien d'heures par jour les ouvriers à la semaine travaillent-ils ? R.—Ils travaillent dix heures par jour, et neuf heures le samedi. Nous leur retranchons une heure ce jour-là.

Q.—Ainsi ils travaillent cinquante-neuf heures par semaine ? R.—Oui.

Q.—Serait-il possible, sans de trop fortes dépenses, de procurer aux ouvriers un lavoir et autres aménagements, afin qu'ils puissent se laver et changer d'habits avant de quitter l'atelier ? R.—La chose serait possible, mais probablement d'aucun usage pour les ouvriers, qui, à l'exception d'un ou deux, ne s'en serviraient pas. Je ne crois pas qu'un lavoir leur serait utile, dans le cas où nous serions disposés à leur en procurer un.

Q.—Les ouvriers des fonderies ont-ils fait quelque démarche pour faire diminuer le nombre d'heures de travail ? R.—Oui ; je crois qu'il y a quelques années on a fait une tentative pour établir un système de neuf heures de travail. Mais depuis ce temps je ne crois pas qu'on ait fait des démarches à ce sujet.

Q.—Comment les patrons ont-ils envisagé ce mouvement ? R.—Nous avons, comme patrons, envisagé ce mouvement de cette manière : d'un côté nous étions très pressés et de l'autre nous n'avions pas assez de travail, et nous avions une quantité de machines sans-emploi ; nous avons cru qu'ils pouvaient tout aussi bien travailler dix heures, que huit ou neuf. Nous aurions eu tout ce matériel inactif pendant tout ce temps.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'un travail de dix heures est au-dessus des forces d'un homme ? R.—Non ; je ne le crois pas. Il y a certainement certains ouvrages

dans le métier qui sont plus pénibles que d'autres. Par exemple, je crois que le travail des mouleurs est le plus pénible, mais les autres ouvriers n'ont pas d'ouvrage aussi dur. Il est possible que travailler moins longtemps serait préférable au point de vue des ouvriers, mais je ne crois pas que le travail de dix heures par jour leur soit préjudiciable. Nous travaillons nous-mêmes plus longtemps que cela.

Q.—Depuis combien de temps exercez-vous le métier de fondeur à Hamilton, comme ouvrier et comme patron ? R.—Depuis trente ans. Je suis patron depuis vingt-cinq ans.

Q.—Pouvez-vous dire combien de fonderies ont été établies, à Hamilton, par des hommes qui ont été ouvriers eux-mêmes ? R.—Je crois que toutes les fonderies, à l'exception peut-être d'une ou deux, ont été établies par des hommes qui ont été ouvriers. Sawyer est un mouleur ; Gartshore n'en est pas un ; Moore est ferblantier ; les Gurney sont des mouleurs ; nous sommes des mouleurs ; les Stewart—les aînés—sont des modeleurs.

Q.—Presque toutes les fonderies ont été établies par des hommes qui ont jadis été ouvriers eux-mêmes ? R.—Oui.

Q.—Chacun des associés de votre maison a-t-il été ouvrier ? R.—Oui.

Q.—Tous ou presque tous ont commencé par être apprentis ? R.—Oui.

Q.—Et ils sont parvenus à la position qu'ils occupent aujourd'hui ? R.—Oui.

Q.—Maintenant, si les propriétaires de ces fonderies avaient dépensé leurs gains et avaient vécu selon leurs revenus, combien y en aurait-il dont les établissements existeraient aujourd'hui ? R.—Il y en aurait bien peu. Je ne crois pas que plusieurs de ces établissements existeraient aujourd'hui.

Q.—Que seraient devenus ceux qui ont établi ces fonderies, s'ils n'avaient pas eu une habileté suffisante pour les affaires ? R.—Je crois qu'ils ne seraient pas devenus ce qu'ils sont aujourd'hui.

Q.—Croyez-vous qu'aujourd'hui, un ouvrier, ou plusieurs ouvriers associés, auraient le même avantage d'établir une fonderie, que vous en avez eu en établissant les vôtres ? R.—Je crois qu'il aurait difficilement la même chance aujourd'hui que nous avons eue il y a vingt-cinq ans.

Q.—Croyez-vous que les chances ont diminué ? R.—Je ne dis pas qu'il n'y a plus de chances, mais elles ne sont plus les mêmes pour réussir à fonder un établissement.

Q.—Appliquez-vous votre réponse à Hamilton seulement, ou à tout le pays en général ? R.—J'applique ma réponse à tout le pays en général.

Q.—Pouvez-vous dire pourquoi on ne peut pas réussir à fonder un établissement aussi facilement aujourd'hui qu'il y a vingt-cinq ans ? R.—A mon avis, le métier est aujourd'hui trop répandu en Canada ; je crois qu'il y a assez de ces établissements. Il n'y a pas la même demande pour des nouvelles industries qu'il y avait il y a quinze ou vingt ans.

Q.—Ceux qui travaillent sur une petite échelle peuvent-ils lutter avec les grandes fonderies ? R.—Non ; je ne le crois pas.

Q.—Quand vous avez commencé, vous aviez une industrie particulière ; vous faisiez la fonte malléable ? R.—Oui.

Q.—Et vous avez ensuite entrepris les autres branches du métier ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Tenant compte des avantages que vous retirez de l'invention et de l'amélioration des machines, ne croyez-vous pas que le nombre des heures de travail pourrait être réduit sans diminuer le revenu ? R.—Quant à ce qui me concerne je ne le crois pas.

Q.—Les machines ne sont donc d'aucun avantage dans votre métier ? R.—Les machines nous sont certainement d'un grand avantage ; cependant l'ouvrier qui travaille à une machine peut faire plus de besogne en dix heures qu'en huit heures.

Q.—Il ne s'agit pas de cela, mais de savoir si les ouvriers retirent un certain

avantage de l'invention des machines ? R.—Dans un sens ils peuvent retirer un certain avantage ; l'usage des machines diminue le travail et le rend moins pénible et plus facile pour eux.

Q.—Dans votre métier l'usage des machines déplace-t-il les ouvriers ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Le coût du nettoyage de la fonte n'est-il pas moins élevé maintenant que quand on le faisait à la main ? R.—Il y a longtemps qu'on nettoyait la fonte à la main, bien avant que je puisse y comprendre quelque chose.

Q.—Vous avez dit qu'il n'y a plus la même demande maintenant pour la protection des industries qu'il y avait il y a vingt ans ? R.—Je n'ai pas dit cela, j'ai dit que le pays avait assez de ces établissements, bien qu'il y ait plus de demandes, mais il y a plus de fabricants dans les affaires.

Q.—Croyez-vous que les fabricants ont augmenté plus rapidement que la population ? R.—Depuis trois ou quatre ans les affaires n'ont pas été aussi bonnes qu'autrefois. Pendant un certain temps nous avons été pressés, ainsi que tous les fabricants, et depuis longtemps il n'y a pas eu une telle demande pour les articles fabriqués que pendant ces quelques années. On doit tenir compte de ceci ; par exemple, quand il y eût cette fièvre de spéculation dans le Nord-Ouest, tous les fabricants du pays furent obligés de produire autant qu'ils le pouvaient. Mais cet état de chose n'a pas duré, on a envoyé dans le Nord-Ouest des articles pour des milliers de piastres sans pouvoir les écouler sur le marché, et les fabricants en ont ressenti l'effet, et c'est une des causes que les affaires n'ont pas été aussi bonnes. Il y a encore d'autres causes pourquoi la demande n'est plus aussi considérable qu'elle l'était il y a quelques années, mais je ne veux pas dire que les temps sont mauvais. Nous avons eu de bonnes années bien que les affaires fussent moins bonnes qu'en 1882, alors que nous avons fabriqué plus considérablement que depuis ce temps.

Q.—Quelles raisons avez-vous de croire que les ouvriers ne se serviraient pas d'un lavoir ? R.—J'ai autrefois travaillé dans une fabrique, où il y avait un lavoir et tout un aménagement complet, et je ne crois pas que plus d'un ou deux ouvriers s'en servaient. Les autres ne voulaient pas prendre le temps d'y aller.

Q.—Savez-vous si dans les grandes fabriques des Etats-Unis il y a des lavoirs à la disposition des mouleurs ? R.—Je n'en ai pas vus, excepté un ou deux, et j'ai visité toutes les fonderies importantes des Etats-Unis. Je parle des fonderies de plaques de poêle et de machines.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Vous avez dit, si j'ai bien compris, que les propriétaires des fonderies de cette ville avaient débuté comme ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Quand vous avez fondé votre établissement, l'avez-vous établi avec de l'argent que vous avez reçu pour de l'ouvrage et que vous avez économisé ? R.—Oui ; c'est de cette manière que nous avons commencé les affaires. Nous n'avions pas d'autre capital que ce que nous avons gagné par notre travail.

Q.—Dans ces temps-là quels étaient les salaires ? R.—Un mouleur gagnait \$2, par jour. \$12 par semaine était alors un bon salaire pour un mouleur et les ouvriers à la journée gagnaient \$1.50 à \$1.75 par jour. Les salaires n'étaient pas aussi élevés il y a vingt-cinq ans qu'ils le sont aujourd'hui.

Q.—Ne paraît-il pas étrange qu'un mouleur, avec un tel salaire, pouvait alors établir une fonderie quand il ne le peut pas aujourd'hui ? R.—L'établissement d'une fonderie exige un capital, mais quand un homme est soigneux et très économe et qu'il travaille plusieurs années il peut épargner assez d'argent pour commencer. Il faut de \$2,000 à \$3,000 pour commencer sur une petite échelle. On ne peut établir une fonderie sans un engin à vapeur, des modèles en fer, etc., et tout cela coûte cher.

Q.—Parlant des dix heures de travail qui vous semblaient suffisants, pour une journée, vous avez dit, je crois, que vous travailliez plus longtemps ? R.—Oui ; je l'ai dit.

Q.—Entendiez vous dire que vous faisiez le même genre de travail que vos ouvriers dans une journée ? R.—Oui ; le même genre d'ouvrage. L'été dernier j'ai travaillé comme mouleur. Quand nos ouvriers se sont mis en grève, nous avons, mes associés et moi, continué la besogne et nous avons fait l'ouvrage sur une petite échelle.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Quelle espèce de fer employez-vous ? R.—Nous employons trois ou quatre différentes espèces de fer. Notre genre de travail est différent de celui des autres ateliers. Nous employons le No 1 Scotch, deux ou trois marques différentes, et aussi le Londonderry mêlé à ce fer, et pour la fonte malléable nous employons le fer Welsh.

Q.—Employez-vous toujours le fer Londonderry ? R.—Oui, nous employons toujours ce fer.

Q.—L'employez-vous comme mélange ? R.—Parfois nous l'employons seul.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les deux ? R.—Pour certains ouvrages il est difficile d'employer le Londonderry seul, et pour d'autre on l'emploie très bien. C'est probablement le meilleur fer que nous ayons pour fabriquer certains articles. Il donne de bons produits, d'un grain net. Il est préférable au Scotch pour les fins générales de la fabrication, mais nous employons le Scotch pour le rendre plus tendre et lui donner du ton.

Q.—Où achetez-vous votre charbon ? R.—Nous employons généralement le coke, mais pour chauffer l'engin nous nous servons de charbon mou.

Q.—Employez-vous le charbon des Provinces Maritimes ? R.—On ne nous a jamais offert ce charbon ici. On n'en a pas vendu plus loin à l'ouest, qu'à Toronto.

Q.—En connaissez vous la raison ? R.—Je crois, d'après renseignement, que le transport, jusqu'ici, coûte trop cher. Nous n'avons pas fait de grands efforts pour en trouver la raison.

Q.—Quel est le coût du charbon mou rendu ici ? R.—Je crois que le charbon mou rendu ici coûte \$4,75 la tonne, le prix dépendant de la qualité. Le charbon Fairmount est probablement le meilleur.

Q.—Savez-vous que vous pouvez acheter le charbon Springhill, dans les Provinces Maritimes, pour servir aux engins au prix de \$1,25 la tonne ? R.—Je n'en connais pas exactement le prix, mais je sais qu'on peut l'acheter à bon marché, mais le coût du transport est si élevé que le prix en reviendrait au même que celui que nous payons pour l'autre charbon. Nous sommes certains du fait, bien que nous n'ayons pas pris des renseignements précis.

Q.—Vous n'avez jamais employé ce charbon ? R.—Non, et je ne connais pas de fonderies qui l'aient employé.

J. S. ANTHES, de Berlin, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous demeurez à Berlin ? R.—Oui.

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis fabricant de voitures d'enfants et de boggies.

Q.—De quoi fabriquez-vous les voitures d'enfants ? R.—Aujourd'hui on fait les caisses avec du jonc.

Q.—Pouvez-vous dire ce que c'est que le jonc ? R.—Les opinions sont divisées à ce sujet. Quelques-uns l'appellent rotin. C'est de la moëlle de rotin, ou l'intérieur. L'écorce en est enlevée et sert à fabriquer la chaise à siège de jonc. On appelle l'intérieur le jonc.

Q.—Combien y a-t-il de fabriques en Canada qui emploient aujourd'hui le jonc pour les meubles ? R.—Je crois qu'il y en a six dans Ontario.

Q.—Vous ne savez pas s'il y en a dans les autres provinces ? R.—Non ; je l'ignore. Il y en avait une à Québec mais elle a été dernièrement transférée à Toronto.

Q.—Savez-vous depuis quand ces fabriques existent ? R.—Je crois que ces fabriques existent depuis quatre ou cinq ans seulement.

Q.—Savez-vous pourquoi elles n'ont pas existé plus tôt ? R.—Je suppose qu'il y a eu alors une demande pour ces articles. La chaise de voiture en jonc n'est en usage dans ce pays que depuis peu d'années et maintenant toutes les voitures d'enfants sont fabriquées en jonc,

Q.—Employe-t-on beaucoup d'ouvriers dans cette industrie ? R.—Oui ; il y a un bon nombre d'ouvriers qui sont employés dans cette industrie.

Q.—Ces ouvriers sont-ils habiles ? R.—Naturellement ils ne sont pas tous habiles au même degré. Le travail se divise en plusieurs parties. Par exemple celui qui fait la charpente doit être un ouvrier habile, mais quant aux autres parties, un apprenti peut les fabriquer.

Q.—Employez-vous des hommes ou des jeunes gens ? R.—On emploie souvent des jeunes gens et des jeunes filles pour faire l'ouvrage de qualité inférieure.

Q.—Quels salaires donnez-vous à ces jeunes gens et à ces jeunes filles ? R.—Nous leur payons de \$4 à \$5 par semaine. Le salaire est déterminé d'après le temps qu'ils sont dans le métier. Quand ils y sont depuis un certain temps, ils peuvent travailler très rapidement.

Q.—Cette industrie augmente-t-elle ou diminue-t-elle, ou bien est-elle stationnaire ? R.—Cette industrie s'est développée depuis ces dernières années et je suppose que maintenant elle est parvenue à son plus haut degré de prospérité.

Q.—De quel pays importez-vous ce jonc ? R.—Ce jonc nous vient d'Hambourg, en Allemagne. On l'expédie de cette ville à New-York et de New-York ici. Il vient d'Hambourg, comme lest, et c'est ainsi qu'il arrive à New-York.

Q.—Où le jonc se cultive-t-il ? R.—Je l'ignore, mais je suppose que le jonc est cultivé dans les régions tropicales.

Q.—Vous avez dit que le jonc était la partie intérieure du rotin ? En avez-vous un approvisionnement suffisant dans ce pays ? R.—Oui, je n'éprouve aucune difficulté à m'en procurer. Je ne puis pas me le procurer ici, mais je peux toujours en trouver à New-York.

Q.—Les fabricants peuvent-ils employer tout le jonc qui reste après que le rotin en a été enlevé ? R.—Non, on n'emploie pas assez le jonc ou bien il en vient plus que les besoins du pays l'exigent, et de là, il existe un surplus.

Q.—Etes-vous obligés d'importer le jonc tel qu'il est ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les droits sur le jonc ? R.—Les droits sont de 20 ou 25 pour cent.

Q.—Ces droits sont-ils imposés sur le jonc ordinaire ? R.—Non, quand le rotin en fait partie il ne paie pas de droit, mais quand il en est séparé il en paie.

Q.—Quand vous enlevez l'écorce pour en fabriquer les chaises à siège de jonc, le jonc reste ? R.—Oui.

Q.—Quels droits payez-vous quand vous l'importez ? R.—Il y a plusieurs opinions à ce sujet. Quelques personnes prétendent qu'il est exempt de droits et on en a importé de cette manière, mais depuis un certain temps on a imposé un droit de 25 par cent. Il faut même que les joncs ronds soient préparés et prêts à être employés, et on les considère comme tels. En fait, ce n'est pas du jonc tant que le rotin n'a pas été enlevé, et on le considère comme article non fabriqué, mais si le rotin est enlevé il devient un article fabriqué.

Q.—Croyez-vous qu'on emploie plus d'ouvriers à fabriquer les meubles en jonc et en rotin qu'on en emploie à fabriquer les meubles en bois ? R.—Je l'ignore ; mais il doit y en avoir un plus grand nombre. On ne peut pas se servir des machines,

pour les meubles en jonc tandis qu'on les emploie pour les meubles en bois. Faites la caisse de ces petites voitures avec du bois ; on en fabriquera six contre une en jonc.

Q.—Sur quel marché écoutez-vous vos produits ? R.—Nous écoulons nos produits principalement dans les villes d'Ontario et quelques villes des Provinces Maritimes.

Q.—Vendez-vous un grand nombre de chaises en jonc ? R.—Oui ; mais la vente en diminue. Il y en a eu une quantité sur le marché et la classe à l'aise n'en achètent plus autant.

Q.—L'usage des voitures en jonc pour enfants se répand-il beaucoup ? R.—Oui, l'usage en devient général, on achète presque exclusivement ces voitures.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Le prix des articles en jonc ou en rotin est-il le même aujourd'hui, qu'il était avant l'établissement de ces fabriques dans Ontario ? R.—Je ne sais pas quel en était le prix autrefois. Pendant la première et la deuxième année j'ai importé mes caisses de voitures et je n'ai pas acheté mes chaises, mais les droits ayant augmenté j'ai été forcé de les fabriquer. Sans les droits, il ne m'aurait pas coûté plus cher de les importer que de les fabriquer.

Q.—Les droits ont-ils empêché l'importation de ces articles ? R.—Oui, dans une certaine mesure.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans votre établissement ? R.—Nous n'en employons que quatre ou cinq dans le département des articles en jonc, mais nous en employons un plus grand nombre à la fabrication des articles en bois.

Q.—Pouvez-vous dire quelle est la valeur des articles de ce genre fabriqués en Canada ? R.—Non ; je ne puis pas le dire. Il peut y avoir 200 ouvriers employés à fabriquer ces articles. Il est difficile d'en déterminer la valeur.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Fabriquez-vous les traîneaux à la main ? R.—Oui ; je fabrique ces traîneaux à la main, mais on n'y fait pas de profit, à raison du travail des prisonniers, qui nous fait la concurrence.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Où fait-on cette concurrence ? R.—A Toronto.

Q.—Si les prisonniers ne fabriquaient pas ces traîneaux, ou si on les vendait sur le marché au prix courant, pourriez-vous les fabriquer pour lutter avec eux ? R.—Non ; je ne pourrais pas lutter avec eux dans la fabrication d'un article tel qu'un traîneau fait à la main. Nous pourrions lutter dans la fabrication des voitures. Il n'est pas nécessaire d'être un ouvrier habile pour faire un traîneau à la main.

Q.—Supposant que ces articles seraient mis en vente au même prix que ceux que vous fabriquez, pourriez-vous dans ce cas lutter avec eux ? R.—Oui ; je pourrais dans ce cas lutter avec eux ; mais ils ne pourraient pas écouler leurs articles.

Q.—Est-ce une conséquence inévitable ? R.—Oui. Tous les commerçants donneraient la préférence aux fabricants et aux patrons des ouvriers libres plutôt qu'aux travail des prisonniers.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—A quel genre d'ouvrage le travail des prisonniers devrait-il être appliqué ? R.—Il est difficile de préciser. J'ai déjà dit avant ce jour que les fabricants devraient savoir quels sont les articles que les prisonniers fabriquent afin de ne pas en faire de semblables.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Devrait-on affermer le travail des prisonniers ? R.—Je ne vois pas quelle

serait la différence. Que l'on fasse connaître au public quels sont les articles qu'ils fabriquent. Naturellement quand ils fabriqueraient destraineaux à la main, je limiterais la fabrication de ces articles dans mon établissement.

Q.—Croyez-vous qu'il serait préférable que le gouvernement ferait fabriquer pour lui-même, dans les prisons, et qu'il donnerait aux familles des prisonniers le surplus qu'il y aurait entre le coût de la production et la valeur de l'article fabriqué ? R.—Je n'ai jamais étudié cette question, mais ce système peut être praticable.

Q.—Croyez-vous que ce système causerait autant de mécontentement que le système actuel qui fait profiter le fabricant du travail à bon marché et qui lui donne tous les profits ? R.—Non ; l'idée serait sans doute bien bonne, bien que je n'y ai pas songé. Je crois qu'ils devraient travailler, et s'ils travaillent ils trouveront certainement quelqu'un avec qui ils pourront lutter.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est l'âge des jeunes filles que vous employez ? R.—Les jeunes filles que j'emploie ont quatorze ans et au-dessus. On ne peut pas en employer au-dessous de quatorze ans.

Q.—Font-elles l'ouvrage à la pièce ? R.—Oui, généralement elles font l'ouvrage à la pièce

Q.—Quelle est la moyenne de leur salaire ? R.—Ce qu'elles gagnent dépend de la vitesse qu'elles déploient au travail. Elles peuvent gagner de 50 à 75 cents par jour, après un apprentissage de deux semaines. Ce travail est aisé et facile à apprendre. Je crois qu'en peu de temps, une jeune fille peut gagner 75 cents par jour.

Q.—Combien de temps travaillent-elles ? R.—Tous mes ouvriers travaillent dix heures par jour.

Q.—Soixante heures par semaine ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il quelques-unes de ces fabriques qui sont exemptes de taxes dans la province d'Ontario ? R.—Je ne le crois pas, à moins que ce ne soit la fabrique de Hay, à Woodstock, qui a été exemptée des taxes. J'ignore si elle jouit encore de cette exemption.

Q.—Connaissez-vous quelques maisons qui ont reçu des gratifications pour établir ce genre d'affaires ? R.—Non, je n'en connais pas. Généralement ce genre d'affaires est en rapport avec d'autres ouvrages, par exemple avec la fabrication des voitures. Nous achetons généralement l'article en jonc ainsi que les chaises. Il y a, à Woodstock, une grande fabrique de meubles.

Q.—L'article en rotin est-il en vogue dans la province d'Ontario ? R.—La vogue de ces articles n'est plus aussi grande, parce qu'on en vend dans les salles d'encan.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—La diminution de la vente est-elle due à cette dernière raison, ou bien à la qualité inférieure des articles ? R.—La diminution de la vente n'est pas attribuable à la mauvaise qualité des articles. Ceux que nous fabriquons sont d'aussi bonne qualité que ceux fabriqués par les Américains. Au commencement nos articles étaient de qualité inférieure, et c'est pourquoi on en a vendus dans les salles d'encan.

SAMUEL GREENING, de Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle est la raison sociale de votre maison ? R.—B. Greening & Co.

Q.—Quelle est la nature de vos affaires ? R.—Nous fabriquons les câbles en fils métalliques, les toiles métalliques, les ouvrages en fil de fer et généralement tous les ouvrages qui sont faits avec des fils métalliques.

Q.—Votre fabrique est-elle à Hamilton ? R.—Oui.

Q.—Depuis quand êtes-vous dans les affaires ? R.—Depuis environ vingt-neuf ans—et mon père m'a précédé. Je lui ai succédé il y a dix ans.

Q.—Vos affaires augmentent-elles, diminuent-elles, où sont-elles stationnaires ?

R.—Nos affaires prospèrent.

Q.—Sous quelle forme importez-vous le fil métallique ? R.—Nous employons la matière première.

Q.—Tel que vous l'employez ? R.—Oui.

Q.—Vous le dressez ou le façonnez vous-même ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous un grand nombre d'ouvriers dans cette industrie ? R.—Nous employons environ 110 ouvriers.

Q.—Employez-vous des ouvriers habiles ou inhabiles ? R.—Je crois que sur cent il y en a 60 qui sont des ouvriers habiles.

Q.—Quel est le salaire des ouvriers habiles ? R.—Le salaire dépend du travail qu'ils font, les machinistes ont \$2 par jour, les charpentiers \$2, les ouvriers en treillage du fil de fer \$1.75, et le tisserand en fil métallique est celui qui a le salaire le plus élevé. La moyenne est \$2 par jour.

Q.—Peut-on fabriquer en Canada ce fil métallique ? R.—On fabrique ce fil à Montréal, mais de certaines grosseurs seulement.

Q.—Peut-on fabriquer en Canada ce fil métallique de toutes les dimensions que vous employez ? R.—Probablement que oui, mais cela ne serait pas profitable. La demande n'est pas assez considérable. Il nous faut ici une grande variété de fils métalliques.

Q.—Quelle est l'espèce de fil métallique que vous employez le plus souvent ? R.—Nous employons le fil d'acier fondu, l'acier Bessemer, la fonte par le charbon de bois, le fer ordinaire et le fer galvanisé et étamé—nous employons presque toutes les espèces, excepté les marques spéciales, telles que les cordes de piano.

Q.—Employez-vous des jeunes gens ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire ces jeunes gens gagnent-ils ? R.—Leur salaire est suivant leur âge et le temps qu'ils sont à notre emploi. Ordinairement ils gagnent \$2.50 par semaine et augmentent de 50 cents tous les six mois.

Q.—Apprennent-ils le métier en six mois ? R.—Parfois ils nous quittent. Nous avons fait apprendre le métier à la plupart de nos ouvriers à la journée.

Q.—En combien d'années un ouvrier peut-il devenir habile dans ce métier ? R.—Un ouvrier peut devenir habile en quatre ou six ans.

Q.—Quand ils ont terminé leur apprentissage et qu'ils sont devenus ouvriers habiles, continuez-vous à les employer ? R.—Oui.

Q.—En général pouvez-vous toujours leur procurer du travail ? R.—Oui.

Q.—Sur quel marché écoutez-vous vos produits ? R.—Nous écoulons nos produits en Canada.

Q.—Exportez-vous quelques-uns de vos produits ? R.—Non, aucun.

Q.—Votre marché, en Canada, est-il principalement dans la province d'Ontario ou dans tout le Dominion ? R.—Dans tout le Canada.

Q.—Faites-vous beaucoup d'affaires au Nord-Ouest ? R.—Oui.

Q.—Et à la Colombie Anglaise ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous un grand nombre de machines ? R.—Oui; nous avons toutes les machines nécessaires, excepté pour les ouvrages en fil métallique.

Q.—Vos machines sont-elles entourées de manière à prévenir les accidents ? R.—Oui; nous faisons assurer nos ouvriers contre les accidents. L'inspecteur ne nous a fait que peu de suggestions et nous nous y sommes conformés.

Q.—Parlez-vous de l'inspecteur provincial ? R.—Non; je parle de l'inspecteur de la Citizen's Insurance Company.

Q.—Avez-vous obtenu ces polices d'assurance contre les accidents à vos frais ? R.—Oui; par ces polices d'assurance, les fabricants sont indemnisés des réclamations qu'on peut faire contre eux par suite d'accidents.

Q.—De sorte que la responsabilité pèse sur la compagnie d'assurance ? R.—Oui.

Q.—L'inspecteur provincial a-t-il été satisfait de l'état de sûreté de vos machines ?
R.—Oui ; je le crois, bien que je n'ai pas vu l'inspecteur.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Si l'inspecteur eut fait des plaintes, en auriez-vous eu connaissance ? R.—Oui ; je crois qu'il n'a fait aucune plainte.

Q.—Savez vous s'il y a des établissements dont l'inspecteur a eu à se plaindre ?
R.—Non ; je n'en connais pas.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-il arrivé des accidents dans votre fabrique ? R.—Non ; il n'y a pas eu d'accidents causés directement par les machines ou leurs accessoires.

Q.—S'il arrivait un accident dans votre fabrique, qui de vous ou de vos employés profiteraient de l'assurance ? R.—L'assurance n'est que pour nous protéger contre les actions en dommage.

Q.—L'assurance n'est que pour vous protéger vous-même ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers seraient-ils obligés de poursuivre la compagnie d'assurance ?
R.—Oui.

Q.—Ou plutôt, ils vous poursuivraient et la compagnie paierait les frais R.—Oui.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Quels articles fabriquez-vous en plus grand nombre ? R.—Les toiles métalliques et les câbles en fils métalliques.

Q.—À quel usage emploie-t-on les câbles en fils métalliques ? R.—On emploie ces câbles pour les agrès de navire, les ascenseurs à voyageurs, pour les travaux publics, et pour les grues.

Q.—Et à quoi sert la toile métallique ? R.—On emploie cette toile pour les machines à vanner, les machines à cribler, les tuyaux des locomotives, les cheminées et les écrans pour châssis.

Q.—En fabriquez-vous pour les entonnoirs ? R.—Non ; nous importons la toile à entonnoirs.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est la grosseur du fil métallique que vous fabriquez ? R.—Nous ne fabriquons pas le fil métallique. Nous l'employons comme matière première.

Q.—Ne fabriquez-vous pas les câbles en fils d'acier ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la grosseur de ces câbles ? R.—Ces câbles sont $\frac{1}{4}$ de pouce à $1\frac{1}{4}$ pouce de grosseur.

Q.—Et de toutes les grosseurs intermédiaires ? R.—Oui.

Q.—En fabriquez-vous aussi de toutes les mêmes dimensions en fil de fer ? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Vous dites que vous expédiez vos produits au Nord-Ouest. En expédiez-vous dans les Provinces Maritimes ? R.—Nous avons un grand nombre de clients à Montréal ; cette ville est un de nos meilleurs centres d'affaires.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-il arrivé des accidents dans votre établissement ? R.—Oui ; mais les machines n'ont pas été l'unique cause de ces accidents. Un jour, un ouvrier qui travaillait à une scie, a eu les doigts coupés et, dernièrement, un jeune homme a fait une chute et en tombant, sa main a touché une scie, qui lui a enlevé trois doigts.

Q.—Les jeunes gens travaillent ils aux scies ? R.—Non ; nous employons des hommes à ce travail.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Les jeunes gens que vous employez, sont-ils sous contrats d'apprentissage ?
R.—Non.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il serait préférable d'engager vos apprentis par contrat ? R.—Non ; ce système ne serait pas avantageux, car s'ils désirent quitter la fabrique ils partiront, et quand un apprenti est mécontent, il est inutile de le garder. Nous ne laissons jamais partir les jeunes gens qui font leur devoir, quand nous pouvons les retenir.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Employez-vous des femmes dans votre établissement ? R.—Oui, nous avons dix-huit femmes dans notre fabrique.

Q.—Quel âge ont les plus jeunes ? R.—Quatorze ou quinze ans.

Q.—À quel genre de travail les employez-vous ? R.—Nous les employons à travailler à une petite machine automatique, bien légère.

Q.—Quel salaire ces jeunes filles reçoivent-elles ? R.—Elles gagnent de \$3 à \$6 par semaine. Elles ont toutes la même chance de réussir. Nous avons une ouvrière qui gagne \$7 par semaine ; une autre peut à peine gagner \$4. Je dois ajouter que nous n'employons des jeunes filles que depuis six mois, et elles ne font que commencer à s'habituer à ce genre de travail. Celle qui gagne \$7 travaillait autrefois aux États-Unis.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien ces jeunes filles gagnent-elles en moyenne ? R.—Environ \$4 par semaine.

Q.—En général, demeurent-elles chez leurs parents ou chez des étrangers ?
R.—Je crois que le plus grand nombre demeurent chez leurs parents.

J. S. ANTHES est rappelé.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous étudié la question du partage des profits ? R.—Oui ; j'ai étudié cette question.

Q.—Peut-on mettre ce système en pratique ? R.—Oui ; on peut mettre ce système en pratique de cette manière, par exemple ; depuis quelques années, nous nous sommes constitués en compagnie par actions, et par ce moyen nous donnons à nos employés l'occasion d'acheter des parts.

Q.—Les ouvrières profitent-ils de cet avantage ? R.—Nous venons seulement de mettre ce système à l'essai. Nous n'avons pas encore obtenu de charte, mais nous avons introduit une demande à cet effet.

Q.—À votre avis serait-ce le meilleur moyen de résoudre le problème du partage des profits entre les fabricants et les ouvriers ? R.—C'est la seule solution possible, et je donnerai très certainement à mes ouvriers l'occasion d'acheter des parts dans notre compagnie.

BENJAMIN CAMERON, mouleur, d'Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes mouleur en machines ? R.—Oui.

Q.—Depuis quand travaillez-vous à Hamilton ? R.—Depuis cinq ans.

Q.—Quelles sont vos heures de travail ? R.—Nous travaillons cinquante-quatre heures par semaine.

Q.—Croyez-vous que la diminution du nombre d'heures de travail serait avantageuse? R.—Oui; je le crois.

Q.—Pourquoi croyez-vous qu'il serait avantageux de diminuer le nombre d'heures de travail? R.—Parce que cela diminuerait la production et les salaires augmenteraient, car quand il y a sur le marché un surplus de produits, le travail est moins cher; et c'est pour cette raison que le nombre d'heures de travail devrait être diminué.

Q.—Etant donné qu'on diminuerait le nombre d'heures de travail et qu'on établirait une bibliothèque gratuite, croyez-vous que les ouvriers profiteraient de cette bibliothèque? R.—Je le crois, pourvu que le nombre d'heures soit diminué. A mon avis, l'établissement d'une bibliothèque gratuite serait d'un grand avantage. J'étais à Hamilton quand on a discuté la nécessité d'établir une bibliothèque gratuite, et j'ai fait de grands efforts pour faire adopter ce projet; un grand nombre de personnes étaient opposées à l'établissement de cette bibliothèque à raison des dépenses à encourir et, sans la crainte de ces dépenses, tout le monde aurait voulu l'exécution de ce projet.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à ce qui a déjà été dit au sujet de votre métier? R.—Non; je crois que tout a été bien développé. L'été dernier nous avons eu une grève très considérable, et un grand nombre de mouleurs croyaient qu'en acceptant une augmentation de cinq pour cent, ils auraient constamment du travail. Dans cette espérance ils ont accepté les offres des patrons, et ils n'ont pas eu plus de travail. Les ateliers ont été fermés, les uns pendant une semaine, d'autres plus longtemps, et même quelques-uns sont fermés depuis près d'un mois; et j'ignore quand ils reprendront leurs travaux. Les patrons ne donnent pas de réponses satisfaisantes à cet égard. L'ouvrier devrait savoir quand et pour combien de temps les ateliers doivent être fermés, car, le sachant, il pourrait s'éloigner de la ville et se procurer de l'emploi ailleurs, mais les patrons ne disent rien. Ils donnent congé aux ouvriers et quand ils sont prêts à recommencer ils leur donnent avis de revenir. Les ouvriers sont à attendre, avec leurs familles, et ils n'osent pas quitter la ville, et bien qu'ils désirent améliorer leur situation, ils ignorent si les travaux recommenceront ou non. Voilà leur position.

Q.—Quand les ouvriers ont consenti à l'augmentation de 5 pour cent, les patrons leur ont-ils promis du travail continu pendant un certain temps s'ils acceptaient leurs offres? R.—Non, pas que je sache, mais nous pensions qu'il en serait ainsi, vu que l'été dernier, les fabriques avaient été fermées longtemps et nous croyions que les patrons étaient en arrière dans leurs produits fabriqués. Cet hiver l'ouvrage semble diminuer. Les ouvriers qui sont ici depuis plusieurs années disent qu'avant ce jour il y avait de l'emploi dans les fonderies pendant toute l'année, tandis qu'aujourd'hui les travaux y sont suspendus à Noël et elles sont fermées pendant deux ou trois mois. J'ai constaté que la grève de l'été dernier avait eu un mauvais effet, à peine avait-on recommencé le travail que les patrons engagèrent de nouveaux ouvriers tout en gardant les anciens. Ils agissaient ainsi afin de pouvoir fabriquer le plus possible, et aujourd'hui les ouvriers sont oisifs; tandis que si les patrons n'avaient employé que leurs anciens ouvriers et leur avait donné constamment du travail, ces ouvriers travailleraient encore aujourd'hui et ils ne seraient pas oisifs, et, partant, leur position seraient meilleure. Un grand nombre d'ouvriers sont venus ici des Etats-Unis.

Q.—L'immigration affecte-t-elle votre métier? R.—Oui; l'immigration affecte notre métier, ainsi que tous les autres. Nous en avons eu un exemple à Toronto il y a quelques années. Quand les ouvriers de Guernéy se sont mis en grève, ces derniers ont fait venir des ouvriers d'Angleterre.

Q.—Etiez-vous employé chez Guernéy? R.—Non; j'étais alors à la campagne.

Q.—Etes-vous bien certain de ce fait? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT:—

Q.—Il y a quelques années de cela ? R.—Ce fait a eu lieu à peu près en même temps que le mouvement en faveur du système de neuf heures, mais tous les mouleurs savent que ces ouvriers ont été importés d'Angleterre.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Êtes-vous en faveur de la diminution du nombre d'heures de travail dans le but seul de donner du repos aux ouvriers, ou dans le but d'employer les surplus du temps à quelqu'autre chose ? R.—Je favorise ce système pour ces deux raisons. Je crois qu'on peut obtenir deux excellents résultats de la diminution du nombre d'heures de travail. Si je travaille moins longtemps je serai plus en état d'étudier, si je désire me livrer à cette occupation.

Q.—Considérez-vous l'étude comme une récréation ? R.—Oui ; pour moi, être assis et lire un livre ou un journal, c'est une récréation.

Q.—Les ouvriers pourraient-ils gagner de bons salaires en huit heures de travail. R.—Je crois que si ce système était adopté, ils gagneraient de bons salaires. Le système de huit heures de travail est suivi dans des pays plus prospères que le Canada, par exemple, en Australie. Les salaires y sont plus élevés et c'est une preuve que le nombre d'heures de travail étant moindre les salaires augmentent. Tous ceux à qui j'ai parlé de cette question sont du même avis.

Q.—Croyez-vous que si le nombre d'heures de travail était diminué, les fabricants et les ouvriers n'en souffriraient pas ? R.—Oui, je le crois, car les salaires n'augmenteraient qu'en autant que la demande pour le travail serait plus considérable, et ainsi, lorsque la demande pour le travail est plus grande, le prix des produits augmente en proportion du prix du travail.

Q.—Le prix des produits augmenterait en proportion des salaires ? R.—Oui ; mais vous constaterez que, quand les salaires sont diminués, le prix des produits ne l'est pas. On diminue les salaires, mais le prix des produits augmentera avant que les salaires augmentent.

Q.—Ceci démontre que si les salaires ont une tendance à augmenter, les patrons commencent par faire hausser le prix de leurs produits. L'augmentation est faite en sens inverse ? R.—Oui.

Q.—Vous croyez que si les salaires augmentaient dans votre métier le prix des produits des fonderies augmenterait en proportion ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—S'il y avait des lavoirs dans les fonderies, croyez-vous que les mouleurs en profiteraient ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si les mouleurs désirent l'établissement de ces lavoirs ? R.—J'ai souvent entendu des mouleurs exprimer ce désir ; mais d'autres m'ont dit qu'ils n'y tenaient pas, et c'est la majorité qui pense ainsi. Il n'y a jamais eu de lavoirs dans nos fonderies et c'est pourquoi les ouvriers n'en apprécient pas les avantages. A Philadelphie, dans la fonderie des *Baldwin Locomotive works*, il y a un lavoir qui est sous les soins d'un gardien spécialement préposé à son entretien, et chaque ouvrier a son bassin particulier, et il y a aussi une baignoire. On a constaté que ce lavoir était très utile aux ouvriers.

Q.—Les ouvriers se servent-ils généralement de ce lavoir ? R.—On m'a dit qu'ils s'en servaient. J'ai été très satisfait de l'aménagement de ce lavoir, et ceux des ouvriers à qui j'en ai parlé m'ont paru en être également satisfaits.

Q.—Est-il vrai que les ouvriers de votre métier s'enrichissent souvent par le seul fait de changer de vêtement ? R.—Oui ; et aussi en ne changeant pas de vêtements, si on n'a pas une salle spécialement affectée à cet objet, et convenablement chauffée à cette saison de l'année. Un ouvrier qui travaille à toujours chaud et quand il sort et qu'il doit parcourir une longue distance, il s'enrhume aisément. Heureu-

sement pour moi, je ne demeure pas bien loin de la fonderie. A l'exception des lamineurs, je ne connais pas d'ouvriers qui sont exposés à la chaleur autant que les mouleurs et les autres employés des fonderies.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Que pensez-vous du système d'apprentissage par contract ? R.—Je pense que ce système serait très avantageux.

Q.—Croyez-vous que le contrat d'apprentissage serait également avantageux pour les apprentis et pour les patrons ? R.—Je crois que ce système serait avantageux pour les patrons, pour les ouvriers et pour les apprentis.

Q.—Croyez-vous qu'une instruction technique serait avantageuse aux jeunes gens qui se destinent au métier de mouleur ? R.—Je ne crois pas qu'un enseignement technique serait utile à ces jeunes gens. Le moulage est un métier spécial de sa nature. Pour devenir mouleur il faut pratiquer le métier.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous que l'enseignement technique serait plus utile au mouleur qu'au mouleur ? R.—Oui.

Q.—Quelle serait la durée de l'apprentissage dans votre métier pour le jeune homme qui serait sous contrat régulier ? R.—La durée de son apprentissage dépend de la partie du métier qu'il apprend.

Q.—Par exemple pour le moulage des machines ? R.—Il faudrait un apprentissage de quatre ou cinq ans—au moins quatre ans.

Vendredi, 20 Janvier, 2 h.p.m.

J. R. PETTIT, de Grimsby, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes cultivateur ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous toujours cultivé ? R.—Oui.

Q.—Dans les environs de Grimsby ? R.—Oui ; toujours au même endroit.

Q.—Avez-vous depuis quelques années employé un grand nombre de travailleurs ? R.—Pas depuis trois ou quatre ans. J'ai presque cessé de cultiver et mes fils me remplacent.

Q.—Savez-vous quel est le salaire aujourd'hui d'un bon travailleur sur une ferme ? R.—Oui ; je le sais.

Q.—Supposez qu'un homme est employé sur une ferme pendant toute l'année, combien peut-il gagner ? R.—Je connais des hommes qui travaillent sur les fermes et qui gagnent \$175 par année, avec leur nourriture.

Q.—N'est-ce pas un salaire élevé ? R.—Oui, c'est à peu près le salaire le plus élevé qu'on paie.

Q.—N'est-il pas au-dessus de la moyenne ? R.—Je crois que oui ; c'est un salaire de \$1.50 à \$1.75.

Q.—Quel salaire gagnerait le travailleur qui demeure avec sa famille ? R.—Ceux qu'on emploie de cette manière ont ordinairement leur logement sur la ferme ; on leur fournit une maison et quelquefois le bois ou autre chose. Ils gagnent de \$220 à \$240, avec logement, etc.

Q.—Et ils prennent leur bois sur la ferme ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous vous procurer le nombre de travailleurs dont vous avez besoin ? R.—Oui ; je crois qu'on peut avoir autant de travailleurs qu'on en a besoin, ou environ.

Q.—N'avez-vous pas de difficulté à vous les procurer quand vous en avez besoin ?

R.—Il arrive parfois qu'en été il est difficile de se procurer des travailleurs.

Q.—Avez-vous besoin en été d'un plus grand nombre d'hommes ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire de ces hommes par mois ? R.—Pendant six ou sept mois nous leur payons \$15 à \$17 par mois, et nous les nourrissons.

Q.—Les conditions du travail agricole ont-elles changé depuis un quart de siècle ? R.—Oui.

Q.—Pendant cet espace de temps on a inventé les machines ? R.—Oui.

Q.—Depuis l'introduction des machines le cultivateur est-il obligé d'employer un plus grand nombre d'hommes qu'autrefois ? R.—Non ; pas pour les récoltes ; autrefois il nous fallait un plus grand nombre d'hommes pour faire les récoltes qu'il n'en faut aujourd'hui.

Q.—Pouvez-vous dire quel était alors le salaire des travailleurs d'occasion que vous engagiez pendant la presse des récoltes, avant que les machines fussent introduites ? R.—Je me souviens qu'on payait \$1 par jour à ceux qu'on engageait pour le temps des récoltes. Aujourd'hui nous payons d'avantage.

Q.—A cette époque, combien payiez-vous à celui que vous engagiez pour toute l'année ? R.—Il y a vingt-cinq ans on payait un homme \$110 à \$125 par année. Il est arrivé qu'on a payé plus cher que ce prix dans des circonstances exceptionnelles, par exemple pendant la guerre de Russie.

Q.—Pouvez-vous dire quel serait le coût des instruments aratoires nécessaires pour cultiver 100 acres de terre d'après la moyenne des années ? R.—Je ne puis pas le dire d'une manière exacte, car un cultivateur peut acheter pendant quelques années un certain nombre d'instruments aratoires qui lui dureront plusieurs années, mais je ne puis rien dire quant à la moyenne des années.

Q.—Combien coûterait un bon assortiment d'instruments aratoires pour cultiver 100 acres de terre y compris les wagons de ferme, les traîneaux, etc. ? R.—Je crois que pour une ferme de 100 acres les instruments aratoires coûteraient environ \$500.

Q.—Sans y comprendre les machines à battre qui servent de ferme en ferme ? R.—Non ; les machines à battre appartiennent à des personnes qui s'en servent pour gagner leur vie. Il y a peu de cultivateurs qui en possèdent.

Q.—Tenant compte de la valeur des instruments aratoires, est-il plus, ou moins dispendieux de cultiver aujourd'hui qu'avant l'introduction des machines ? R.—Je ne crois pas que la culture est moins dispendieuse, mais je ne puis pas dire si elle l'est plus.

Q.—Le cultivateur ne trouve-t-il pas un avantage dans l'emploi des machines ? R.—Oui ; avec les machines il peut faire plus de besogne, mais pour certaines machines, il y a beaucoup de dépenses à faire—des dépenses supplémentaires.

Q.—Le cultivateur achèterait-il ces machines, s'il n'y trouvait pas son avantage ? R.—Non ; il n'en achèterait pas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Si le temps des récoltes n'était pas si court emploieriez-vous moins de machines ? R.—Oui.

Q.—Est-ce en partie pour cette raison qu'on emploie des machines ? R.—Oui

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les cultivateurs de votre voisinage ont-ils fait des bénéfices ? Peut-on dire qu'ils sont à l'aise, industriels et bons citoyens ? R.—Je crois que oui.

Q.—En général, les cultivateurs de la péninsule de Niagara, vivent-ils confortablement ? R.—Oui ; je crois qu'ils vivent confortablement.

R.—Ont-ils payé leur terres ? R.—Je connais des cultivateurs qui ont acheté et payé leurs terres et qui vivent confortablement. J'en connais d'autres qui ne sont pas aussi soigneux et économes et qui n'ont pas pu conserver leurs terres. Mais c'est plutôt la négligence, la paresse et le manque de soins qui les ont conduits où ils sont.

Q.—Quelques-uns d'entre eux n'ont-ils pas cherché à vivre plus richement que leurs moyens le leur permettaient ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelques-uns de ces cultivateurs n'ont-ils pas des fils dépensiers ?
R.—Oui. Dans le voisinage de ma demeure, nous avons, depuis quinze ou vingt-cinq ans, remplacé veu à peu la culture des céréales par la culture des fruits. Pendant que je cultivais je ne m'occupais pas autant de la culture des fruits que je le fais depuis ces dernières années.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous, en pratique, renoncé à la culture de la terre ? R.—Oui, à peu près. Je vis sur la ferme, mais mon fils désirant la posséder, et étant arrivé à l'âge où je suis et n'ayant qu'une petite famille, je lui ai donné cette ferme, ne me réservant que quelques acres pour cultiver des fruits.

Q.—Vous n'avez pas l'apparence d'un homme épuisé ? R.—Non. J'ai soixante-deux ans et je demeure sur la ferme, et généralement je sors et cultive la terre que mon père a cultivé toute sa vie. Il y a eu 100 ans l'été dernier que mon père est venu s'établir à Grimsby.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Combien d'heures par jour avez-vous travaillé en été ? R.—Quand j'étais jeune nous travaillions longtemps.

Q.—Combien de temps ? R.—Depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

Q.—Et après le coucher du soleil ? R.—Oui, parfois, après le coucher du soleil, j'ai travaillé plus tard que cela. Mon père était un de ces hommes qui travaillaient toute la journée.

Q.—Même aujourd'hui, les cultivateurs ne travaillent-ils pas quinze heures par jour ? R.—Bien rarement. Ils travaillent ordinairement dix heures par jour. Quand vous engagez un homme, il compte ne travailler que dix heures par jour. C'est maintenant l'usage.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce le nombre d'heures par jour que ces hommes travaillent pendant les moissons ? R.—Oui.

Q.—Pour un salaire de \$17 par mois ? R.—Oui.

Q.—Que deviennent ces hommes quand les moissons sont terminées ? R.—Il y en a un grand nombre qui sont engagés à l'année et d'autres qui travaillent à la journée, pendant toute l'année. Il y en a aussi qui travaillent à la journée à la culture des fruits.

Q.—Mais que deviennent ceux qui travaillent sur la ferme, aux récoltes ? R.—Souvent ce sont des hommes qui font d'autres travaux, et qui, en été, travaillent sur les fermes. Nous n'employons plus aujourd'hui autant d'hommes qu'avant l'introduction des machines, et surtout depuis que nous avons la lieuse automatique. Les cultivateurs n'engagent pas autant d'hommes aujourd'hui qu'autrefois.

Q.—Ces hommes demeurent-ils généralement dans les villes ? R.—Parfois ils demeurent dans les villages, et ils y travaillent, mais quand l'été arrive ils s'engagent pour travailler à la fenaison et aux moissons.

Q.—Gagnent-ils assez pour vivre toute l'année ? R.—Pendant l'hiver ils travaillent au village, et font n'importe quels travaux.

Q.—Savez-vous s'il y a un grand nombre d'immigrants qui travaillent sur les fermes ? R.—Il y en a peu dans cette partie du pays.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Pouvez-vous cultiver maintenant une plus grande étendue de terre avec l'aide des machines, que vous ne le pouviez autrefois, et combien pouvez-vous en cultiver de plus ? R.—Nous pouvons aujourd'hui cultiver une plus grande étendue

de terre, mais je ne puis pas dire combien. Lorsque je cultivais, avant de me servir des moissonneuses et des faucheuses, j'employais six ou huit hommes pendant les moissons, mais aujourd'hui, si je cultivais, il m'en faudrait beaucoup moins. Avec la lieuse automatique, trois hommes suffiraient.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Pour vous servir des machines il faut que votre terre soit bien entretenue ?

R.—Oui ; mais il y a peu de terre sur lesquelles il y a maintenant des souches, etc. et ainsi on peut utiliser toute la terre et la cultiver avec les machines.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—L'étendue de terre défrichée est plus grande et vous employez plus de machines ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les cultivateurs ont-ils formés une coalition pour faire hausser les prix de leurs produits ? R.—Non ; pas que je sache.

Q.—Il n'y a pas de coalition pour faire augmenter les prix d'aucun produit ? R.—Non ; je n'en connais pas.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Avez-vous fait l'élevage du bétail ? R.—Lorsque je cultivais, je faisais principalement l'élevage. C'était ma spécialité.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les prix d'aujourd'hui et ceux d'il y a dix ou quinze ans ? Y a-t-il progrès ? R.—Le prix du jeune bétail est je crois plus élevé depuis cinq ans qu'il ne l'était il y a quinze ans. J'ai longtemps élevé des Durhams pur sang, qui ne se vendent pas plus cher aujourd'hui qu'il y a quinze ans. En temps de crise le prix de ce bétail diminue plus que celui d'autres races pour boucherie, car c'est une espèce dont les cultivateurs peuvent se passer, et quand la récolte des céréales n'est pas bonne ils n'en achètent pas. C'est un fait que j'ai constaté moi-même, dans les années d'abondance, quand les céréales se vendent bien, le prix du bétail est plus élevé.

Q.—Avez-vous constaté que l'élevage donnait plus de profits que la culture des céréales ? R.—Oui, bien qu'il y ait des années où la culture des céréales est profitable,—par exemple pendant la guerre Américaine et la guerre de Russie, on vendait le blé \$2 le minot. Mais, généralement, je crois que l'élevage est plus profitable que la culture des céréales.

A. H. PETTITT, de Grimsby, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous cultivez les fruits ? R.—Oui.

Q.—Quels fruits cultivez-vous dans la péninsule de Niagara ? R.—Nous cultivons les pêches, le raisin, les pommes, les poires, les petits fruits, les baies etc.

Q.—Cette culture est une industrie dans cette partie du pays ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que la culture des fruits soit plus profitable, dans cette partie du pays, que la culture des céréales ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Lequel de ces fruits est le plus profitable ? R.—Je crois que les pêches sont reconnues comme donnant le plus de profits.

Q.—Ecoulez-vous facilement vos pêches sur le marché ? R.—Oui, généralement. Il y a certaines époques où la production est plus considérable que la demande, mais cela ne dure que quelques jours.

Q.—Vendez-vous vos fruits dans leur état naturel ou les mettez-vous en boîte, ou les préparez-vous autrement ? R.—Nous les expédions généralement dans leur état naturel.

Q.—Où sont vos principaux marchés ? R.—A Toronto, à Montréal et, de fait, dans toute les villes importantes de la province d'Ontario.

Q.—Exportez-vous des fruits verts ? R.—Cette année nous avons expédié à Glasgow un petit chargement de raisins. A part les pommes, le raisin est le seul fruit que nous ayons exporté.

Q.—Cette exportation de raisins a-t-elle réussi ? R.—Non, cette exportation n'a pas complètement réussi. Le raisin est parvenu à destination, mais les prix n'étaient pas assez élevés.

Q.—Le raisin canadien est-il apprécié en Angleterre ? R.—Il y a certaines variétés qui y sont bien appréciées

Q.—Où vendez-vous vos pommes ? R.—Nous les vendons soit à Montréal soit en Angleterre.

Q.—Les pommes arrivent-elles généralement en Angleterre, en bonne condition ? R.—Non, pas toujours.

Q.—A quelle cause attribuez-vous cela ? R.—Je puis difficilement m'en rendre compte, à moins que la chaleur qu'il fait sur le navire n'en soit la cause.

Q.—Les pommes ne sont-elles pas parfois mal embarillées ? R.—Je ne doute pas que les pommes sont quelquefois mal embarillées.

Q.—Quand elles arrivent en mauvaise condition, se vendent-elles cher ? R.—Non; le prix en est minime.

Q.—Et quand elles arrivent en bonne condition, le prix en est-il assez élevé ? R.—Oui; généralement.

Q.—La vente des pommes sur le marché anglais est-elle considérable ? R.—Il est difficile de répondre à cette question. Je suppose que la vente des pommes sur le marché anglais est limitée, bien que, par la quantité qu'on y expédie, elle doive être considérable.

Q.—Où vendez-vous les petits fruits ? R.—Nous les vendons dans toutes les villes de la province d'Ontario et à Montréal.

Q.—Cette vente est-elle profitable ? R.—Oui; dans certaines saisons.

Q.—Qui employez-vous pour vous aider dans cette industrie ? R.—Nous employons des hommes et des femmes.

Q.—Employez-vous des enfants ? R.—Oui; nous les employons à cueillir les fraises, les framboises et autres fruits de cette espèce.

Q.—Combien de temps employez-vous les hommes ? R.—Nous employons des hommes trois mois ou trois mois et demi.

Q.—Vous faut-il des journaliers habiles ou des journaliers ordinaires ? R.—Des journaliers ordinaires peuvent faire cette besogne, mais il y en a qui sont plus utiles que d'autres.

Q.—Quelques connaissances seraient-elles utiles à ces hommes ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous à ces journaliers ? R.—Généralement nous leur payons \$1 par jour et ils se nourrissent.

Q.—Combien de temps employez-vous les femmes ? R.—Nous les employons ordinairement pendant la saison des pêches et des raisins. Elles cueillent et encaissent ces fruits.

Q.—Elles se nourrissent-elles-mêmes ? R.—Oui.

Q.—Demeurent-elles dans les environs ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire donnez-vous à ces femmes ? R.—Leur salaire est de soixante et quinze cents à une piastre par jour.

Q.—Combien payez-vous aux enfants pour cueillir les baies ? R.—Nous les payons généralement à la pinte.

Q.—Combien gagnent-ils ? R.—Ils gagnent de cinquante à soixante quinze cents par jour.

Q.—Y en a-t-il qui gagnent plus que 50 cents par jour ? R.—Oui, il y en a quelques-uns.

Q.—Combien de temps travaillent-ils ? R.—Ils travaillent pendant trois semaines environ.

Q.—La récolte de ces fruits est-elle considérable ? R.—Elle n'est pas toujours considérable.

Q.—C'est une industrie naissante ? R.—Oui ; l'étendue de terre défrichée augmente dans toute la péninsule.

Q.—Mettez-vous beaucoup de fruits en boîtes dans cette partie du pays ? R.—Oui ; nous mettons en boîtes une quantité de fruits. Nous avons ici une fabrique de conserves, qui fait des affaires considérables.

Q.—Fournissez-vous les autres fabriques de conserves du Canada—je veux dire votre partie du pays ? R.—Je crois qu'on leur fournit les fruits dans une certaine mesure.

Q.—Les fabriques de conserves paient-elles vos fruits aussi cher que ceux à qui vous vendez ordinairement ? R.—Je l'ignore ; je n'ai jamais fourni de fruits à ces fabriques.

Q.—Faites vous sécher les fruits ? R.—Nous faisons sécher les pommes seulement.

Q.—Quel procédé employez-vous ? R.—Nous employons un évaporateur.

Q.—C'est le moyen que vous avez substitué à l'ancien système de les faire sécher en plein air ? R.—Oui.

Q.—Le fruit est meilleur ? R.—Oui.

Q.—Quelle différence y a-t-il entre les pêches du Delaware et les pêches canadiennes ? R.—Ces deux espèces se ressemblent beaucoup. Celles du Delaware ne paraissent peut-être pas aussi bien que les nôtres, vu la longueur du trajet et le temps qu'on met à les transporter. D'après moi, elles sont d'aussi bonne qualité que les nôtres.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Les nôtres valent-elles les leurs ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel est le genre de barils dont vous servez pour mettre les pommes destinées à l'exportation ? R.—Des barils de la dimension de barils à farine.

Q.—Est-il nécessaire qu'ils aient des fissures pour la circulation de l'air ? R.—Non.

Q.—La circulation de l'air n'est donc pas nécessaire ? R.—Non.

Interrogé par M. CLAKE :—

Q.—Vous avez dit que les barils étaient de la dimension des barils à farine ? R.—Oui.

Q.—De quel bois ces barils sont-ils faits ? R.—Généralement les douves sont en ormes, les cerceles en frêne et les fonds en n'importe quel bois. Un des fonds doit être solide pour supporter la pression des fruits.

Q.—Pourrait-on se servir de pin ou d'autre bois résineux ? R.—On emploie le tilleul pour le fond qui reste dans le baril et un bois franc pour l'autre fond.

Q.—Où fabrique-t-on ces barils ? R.—Dans presque chaque localité il existe des fabriques pour leur confection.

Q.—Avez-vous jamais fait usage de douves en frêne ? R.—Non, je ne crois pas, l'orme étant moins cher.

Q.—Connaissez-vous le genre de baril qu'on emploie dans la Nouvelle-Ecosse ? R.—Non. Je ne le connais pas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le prix de 50 cents par jour comme salaire des enfants est-il de règle ou d'exception ? R.—Bon nombre d'entre eux gagnent cela en cueillant 50 pintes.

Q.—Combien en est-il qui gagnent moins ? R.—Environ la moitié.

Q.—Quel nombre représenterait cette moitié ? R.—Il serait difficile de donner un chiffre. La culture des fraises est très répandue, la quantité cultivée par les différents propriétaires varie beaucoup.

Q.—Quel âge ont ces enfants ? R.—Six ou 8 ans.

Q.—Ils travaillent dans les pièces de terre ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous appris que ces enfants après avoir travaillé dans les pièces de terre se rendent dans les fabriques de conserves. ? R.—Je n'ai pas le moindre doute que quelques-uns y aillent

Q.—A 6 et 8 ans ? R.—Non probablement pas à cet âge. Je crois que notre fabrique les emploie à 8 ou 12 ans, le fait est qu'elle les emploie à tout âge.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le salaire des jeunes filles de 8 à 10 ans dans les fabriques ? R.—Non je l'ignore.

Q.—La fabrication du baril à pommes est-elle aussi soignée que celle des barils à farine ? R.—On emploie des douves plus grossières et on se donne moins de peine pour les ajuster.

Q.—Comment les achète-t-on ? R.—Au cent.

Q.—Que valent-ils ? R.—Les barils à pommes valent 30 cents.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Ce prix est-il pour la vente du gros ou du détail ? R.—Du gros. Nous fabriquons ce dont nous avons besoin.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Fabriquez-vous à la main ou à la vapeur ? R.—A la main.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous avez un atelier de tonnellerie ? R.—Oui, un petit atelier.

Q.—Faites-vous des barils étanches ? R.—Non, nous ne fabriquons que des barils à pommes pour notre usage et quelques-uns pour la commerce.

Q.—Combien en fabriquez-vous ? R.—L'an dernier nous en avons fabriqué six mille.

Q.—De pommes ? R.—Non de barils seulement.

Q.—Quel est le nombre de barils de pommes que vous pouvez récolter sur votre propre terrain ? R.—Depuis 2 ou 3 ans nous avons eu des récoltes médiocres.

Q.—Quelle est la récolte moyenne ? R.—De 100 à 300 barils.

Q.—Combien avez-vous eu de paniers de pêches ? R.—Nous les expédions en paniers de 12 pintes. J'en ai récolté plus de 3000 paniers l'an dernier.

Q.—Combien d'autres fruits avez vous récoltés ? R.—Je crois que j'ai récolté cette année 8 tonnes et demie de raisin de toutes qualités.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Les barils sont-ils confectionnés à la pièce ou à la journée ? R.—A la pièce.

Q.—Quel peut être le salaire quotidien d'un ouvrier à ce travail ? R.—Notre ouvrier gagne \$2 et à certains jours plus. Nous lui payons 8 cents par baril et il peut en faire 30 à 35.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien d'heures travaillent-il pour faire 35 barils ? R.—Je ne pourrais le dire.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne travaille-t-il pas plus que pendant le temps ordinaire ? R.—Absolument comme il lui plaît.

Q.—Commence-t-il son travail à 4 heures du matin ? R.—Non, comme cela lui convient. Il peut faire 40 barils par jour, s'il le désire.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—En 10 heures ? R.—Non pas en 10 heures.

Q.—Pourrait-il faire 30 barils en 10 heures ? R.—Je le pense.

Q.—Cela serait-il un travail dur ? R.—Je ne le pense pas.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Vous lui fournissez les douves et les cercles tous faits ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Votre ouvrier devrait-il travailler de l'aube à la nuit pour fabriquer 40 barils ? R.—Je ne pourrais affirmer le fait. Cet automne nous manquions de barils pour mettre nos fruits, je demandai à notre tonnelier sur combien de barils nous pouvions compter par jour. Et il me répondit sur 40 par jour.

Q.—Vous le payez largement ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous essayé d'expédier en Angleterre les pommes en boîtes, ? R.—Non.

Q.—L'expédition en boîte comme on fait pour les oranges n'empêcherait-elle pas ces pommes de se gâter ? R.—Non, je ne pense pas. Les barils se manient plus facilement et plus aisément que les boîtes et la manipulation doit être faite avec le plus de soin possible.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le frêt est-il moindre pour les barils ? R.—Je crois que oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—La pression ne fait-elle pas beaucoup de tort aux pommes ? R.—Non. Au moins elle ne devrait pas les occasionner à se gâter.

Q.—Les pressez-vous à la vis ? R.—La pomme peut souvent s'endommager par une trop grande pression. Nous mettons les barils sur une planche et les secouons à chaque panier qu'on y déverse et ainsi elles se transportent bien mieux que si elles étaient pressées. Secouer vaut mieux que presser.

THOMAS A. GREEN, Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous avez été capitaine d'un navire sur les lacs ? R.—Oui.

Q.—Sur quelle espèce de navire ? R.—J'en ai commandé un certain nombre. J'ai été capitaine pendant 12 ans.

Q.—Êtes-vous capitaine actuellement ? R.—J'ai voyagé sur le "Lake Michigan" pendant la dernière saison.

Q.—Combien de temps avez-vous navigué sur les lacs ? R.—Depuis 1864 ou 1865.

Q.—Le "Lake Michigan" est-il un navire canadien ? Q.—Oui il appartient à ce port.

Q.—Avez-vous commandé des voiliers et des vapeurs ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire ordinaire des matelots ? R.—A l'époque de la guerre américaine, quand je commençai à naviguer sur les lacs, les matelots étaient payés fort cher.

Q.—Quel sont aujourd'hui les salaires moyens des matelots ? R.—Ils n'ont pas de salaires proprement dits, ils sont payé à la journée, chaque fois qu'on touche terre.

Q.—Combien pensez-vous qu'ils peuvent gagner par jour ? R.—De \$1.50 à \$3 par jour pendant la saison de navigation.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Ce salaire est-il celui d'un matelot ordinaire ? R.—Non, celui d'un matelot expérimenté.

Q.—Ces matelots partent avec le bateau qui quitte le port et sont congédiés à la fin du voyage ? R.—Oui.

Q.—Quel est le temps qui s'écoule ordinairement entre le congé et le moment où ils peuvent s'engager sur le même ou sur un autre bâtiment ? R.—Un bâtiment met généralement 2 ou 3 jours à décharger sa cargaison. Dans le commerce de grain le déchargement ne dure que quelques heures ; le bâtiment allant tout droit vers un élévateur.

Q.—En prenant la moyenne, combien de temps un matelot ordinaire peut-il espérer être occupé ? R.—Notre assurance court du 1er mai au 30 Novembre.

Q.—Un matelot peut-il être occupé tout ce temps ? R.—Oui, s'il n'est pas congédié. Dans les premiers temps que je naviguais sur les lacs les congés n'existaient pas et nous gagnions de gros salaires quand nous avions l'union. Les propriétaires payaient les hommes au terme de chaque voyage.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Pensez-vous que le système actuel soit avantageux à la navigation ? R.—Non, je ne le pense pas. Je crois que l'ancien système était préférable. Les taux de frêt était si bas et les salaires si élevés que les propriétaires devaient faire la concurrence aux hommes.

Q.—Pensez-vous qu'il est préférable pour l'entretien du navire que les matelots soient engagés du printemps à l'automne ? R.—Oui. C'est le meilleur système.

Q.—Le matelot d'autrefois s'assimilait à son navire ? R.—Oui, et les matelots finissaient par mieux se comprendre.

Q.—Ils étaient fiers de leur navire ? R.—Oui.

Q.—Aujourd'hui ils n'ont plus d'orgueil ? R.—Non.

LE PRÉSIDENT : c'est une des causes des désastres.

Par M. FREED :—

Q.—Quel serait selon vous pour un matelot un salaire raisonnable pendant une saison de navigation ? R.—Dans l'état actuel des choses je crois qu'une somme de \$35 par mois constituerait un bon salaire pour un bon matelot expérimenté.

Q.—Ces salaires seraient payés pendant 7 ou 8 mois ? R.—Pendant 7 mois.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous les nourrissez ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Ce salaire en argent ne s'élèverait pas à \$250 par an ? R.—Les matelot les gagneraient en avant du mât.

Q.—Les matelots sur les remorqueurs sont-ils payés par voyage ? R.—Non.

Généralement les propriétaires nous donnent un tarif de ce que nous avons à payer et payent tant par mois.

Q.—Ces matelots restent à bord pendant toute la durée de la saison de navigation ? R.—Oui, et s'ils quittent on fait une diminution sur leur salaire.

Q.—Quels sont les hommes les mieux payés ? R.—Les capitaines et les mécaniciens.

Q.—Employez-vous plusieurs matelots à bord des remorqueurs ? R.—S'ils sont bons pilotes, nous en prenons 2 ou 3.

Q.—Quelle est la proportion entre leur salaire et celui qu'ils auraient à bord des voiliers ? R.—Leur salaire est moins élevé à bord des remorqueurs. L'an dernier j'ai payé \$25 par mois.

Q.—Le " Lake Michigan " est-il un remorqueur ? R.—Oui.

Q.—Les remorqueurs naviguent-ils plus longtemps que les voiliers à l'automne ? R.—Oui, ils naviguent aussi longtemps qu'ils peuvent.

Q.—Les matelots à bord des remorqueurs peuvent-ils gagner la même somme d'argent que les matelots à bord des goëlettes ? R.—Quand ils sont habitués aux remorqueurs ils ne s'engagent guère sur les voiliers à moins que ce ne soit pour s'instruire.

Q.—Comment est la nourriture à bord des bâtiments sur les lacs ? R.—Très bonne.

Q.—Comment sont les cabines ? R.—Il y en a de plus ou moins bonne.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Règle générale les bâtiments portent-ils un équipage suffisant ? R.—Quand l'équipage est au complet il est suffisant.

Q.—Ont-ils généralement le nombre d'hommes nécessaire ? R.—Oui, généralement.

Q.—Les voiliers sont-ils aussi bien montés qu'il est nécessaire ? R.—Excepté en automne, ils manquent rarement de bras.

Q.—Les hommes d'équipage à bord des voiliers sont-ils généralement expérimentés ? R.—Oui, ils manœuvrent voile et gouvernail ; et, excepté l'entretien du bâtiment, il n'y a guère autre chose à faire.

Q.—N'engage-t-on pas parfois des hommes qui ne manœuvrent pas voile et gouvernail ? R.—On engage tout homme qui connaît la manœuvre des cordages.

Q.—Les barges ont-elles généralement le nombre d'hommes voulu ? R.—Je ne puis parler des barges que d'après lecture, je n'ai jamais voyagé sur les barges. Les vaisseaux que j'ai remorqués avaient toujours un équipage complet, capable de les conduire à bon port, quand je les laissais.

Q.—Quelle est la vitesse nécessaire à une barge ou autre bâtiment remorqué ? R.—Avec un bon vent d'arrière ils devraient pouvoir courir 6 ou 7 milles à l'heure.

Q.—Combien ont-ils de mâts ? R.—En général ils en ont deux, quoiqu'on en trouve parfois qui n'en ont qu'un. Les barges devraient toutes avoir deux mâts, car avec un seul elles ne peuvent aller contre le vent.

Q.—Le nombre de celles qui n'ont qu'un mât est-il considérable ? R.—Il y a quelques vieilles barges qui font le transport du bois, mais la majorité porte deux mâts. En général elles servent aux courts trajets et les grosses barges sur les lacs sont bien grées de voiles, quoiqu'il y en ait qui ne le sont pas.

Q.—Ces barges portent-elles un équipage assez nombreux pour les mener à bon port, dans le cas où elles iraient à la dérive ? R.—Avec 4 hommes elles peuvent se sauver.

Q.—Portent-elles généralement 4 hommes ? R.—Une des barges que nous avons prise à la remorque et qui était une barge à vapeur portait 4 hommes, le capitaine et le second.

Q.—A quelle inspection sont soumises les coques des navires en Canada ? R.—A la " Clifford Loyds. "

Q.—Se fait-elle minutieusement ? R.—Chaque année, ils percent la coque aux endroits les plus exposés à la pourriture.

Q.—Pensez-vous qu'il se fasse chaque année une inspection pratique satisfaisante ? R.—S'ils le veulent les inspecteurs peuvent enlever des morceaux de la coque.

Q.—Cela se fait-il quelque fois ? R.—Oui. Je le leur ai vu faire l'an dernier.

Q.—Les mêmes inspecteurs visitent-ils la coque et les agrès ? R.—Non, ce sont des inspecteurs différents.

Q.—L'inspection des agrès est-elle aussi minutieuse qu'elle devrait l'être ? R.—Pas toujours.

Q.—Des bâtiments prennent-ils parfois la mer avec des agrès défectueux ? R.—Je suis peiné de devoir dire que oui, cela arrive souvent.

Q.—Et sans doute cette conduite contribue à augmenter les possibilités de désastre pour le propriétaire ? R.—Oui. Une fois ces agrès enlevés on n'est pas toujours en mesure de les remplacer. On ne peut pas se procurer sur un autre bâtiment la voilure nécessaire.

Q.—L'inspection de bouilleurs et de machines est-elle faite comme elle devrait l'être ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous qu'elle soit faite avec grand soin ? R.—Je crois que les inspecteurs sont très attentifs aux bouilleurs, mais j'ignore si le mécanisme est soumis à l'inspection.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il est aussi nécessaire d'inspecter la machine que d'inspecter le bouilleur ? R.—Tous les mécaniciens sont soumis à un examen, et comme ils sont obligés d'avoir soin de la machine, je crois que l'inspection du gouvernement se borne aux bouilleurs.

Q.—Quelles connaissances exige-t-on des mécaniciens ? R.—Ils sont obligés de connaître la pression sur le bouilleur et les manomètres.

Q.—Sont-ils soumis à un examen sévère avant d'obtenir un certificat ? R.—Oui.

Q.—Le certificat est-il retiré au mécanicien qui perd son navire, ou dont le navire est perdu par sa faute ? R.—Je crois qu'on le lui enlève, quoique je ne puisse l'affirmer. Je sais qu'on est fort sévère sur ces points.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pouvez-vous affirmer d'après votre connaissance que bien des bâtiments, dont les fonds, soigneusement inspectés, auraient dû être condamnés pour la sécurité de l'équipage, quittent, cependant, les ports canadiens ? R.—Je ne puis me prononcer sur ce sujet, pour le motif qu'il y a tant de catégories différentes.

Q.—Prenez l'une ou l'autre de ces catégories ? R.—J'ai connu des bâtiments qui naviguaient après avoir été condamnés.

Q.—En avez-vous connu plusieurs dans ces conditions ? R.—Pas beaucoup.

Q.—Qui naviguaient avec des coques dont les fonds étaient en mauvais état ? R.—Je n'en ai connu qu'un seul en particulier.

Q.—La loi est-elle observée avec autant de rigueur que le désirerait l'association des matelots ?

LE PRÉSIDENT.—Il n'y a pas de loi relative aux associations de matelots.

M. ARMSTRONG.—Il y a une loi relative à la coque des navires.

Q.—L'inspection est-elle faite avec toute la rigueur désirée par les matelots comme corps ? R.—Parfois ils prennent le large sans avoir un grément convenable.

Q.—Ces faits se produisent-ils souvent ? R.—Pas généralement. En temps de crise les propriétaires désirent faire faire un autre voyage à leurs navires, quoique parfois les drisses soient en mauvais état.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Où est l'inspecteur des coques de navires à ces moments ? R.—Les inspecteurs font généralement leur visite en hiver.

Q.—Pendant l'été ils ne visitent pas les bâtiments ? R.—Parfois je les ai vu à Kingston.

Q.—L'inspecteur habite-t-il Kingston ? R.—L'un d'eux habite Kingston, l'autre Ste-Catherine.

Q.—Avez-vous jamais vu l'un d'eux inspecter les coques des bâtiments en été ? Vous dites qu'ils font une inspection en hiver ? R.—Parfois quand on arrive à Kingston ils viennent faire une petite visite

Q.—Les avez-vous vus parfois ailleurs qu'à Kingston ou Ste-Catherine ? R.—Oui, je les ai vus à Port Dalhousie, quand il y avait un bâtiment en cale sèche.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le second est le principal matelot du bord ? R.—Oui, il vient en second lieu et prend la conduite du bateau quand le capitaine est en bas.

Q.—La loi ordonne-t-elle au second d'être porteur d'un certificat de capacité ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais appris que cette loi eut été violée ? R.—Je n'en ai jamais entendu parler.

Q.—Le capitaine doit-il lui aussi être porteur d'un certificat ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous connu des capitaines de navires n'ayant pas de certificats et chargés du commandement ? R.—Non, monsieur.

Q.—Avez-vous connu personnellement des capitaines commandant un vaisseau, qui étaient inexpérimentés ? R.—Jamais je n'en ai rencontrés.

Q.—Vous ne pouvez spécifier aucun fait ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Certains témoins nous ont dit que les gaillards d'avant et les cabines de repos étaient en mauvais état ? R.—C'est leur propre faute, ils ne veulent pas les tenir propres parce que c'est trop de peine. On leur donne des lits propres.

Q.—Je parle des voiliers ? R.—Je le sais.

Q.—Les ponts sont-ils toujours étanches sur les barges ? R.—Je ne dis pas que dans quelques-unes, qui font le commerce du bois, ils sont toujours étanches, mais ils sont supposés l'être.

Q.—De fait un grand nombre de ces barges à bois ne sont-elles pas impropres à tenir la mer et ne devrait-on pas leur interdire de naviguer ? R.—Peut-être parmi les vieux bâtiments en est-il auxquels il faudrait interdire la navigation.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Ne faut-il pas plutôt blâmer les matelots que les inspecteurs si un bâtiment prend le large quand il est incapable de tenir la mer ? Si le matelot peut s'assurer de l'état délabré du bâtiment ne devrait-il pas adresser une plainte aux autorités ? R.—Oui, mais, comme en tout autre métier, il y a trop de gens prêts à prendre la place de celui qui oserait se plaindre. Je crois que pour diminuer le danger de la navigation des lacs le gouvernement est en défaut au point de vue des signaux d'alarme pendant les brouillards.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Donnez-nous quelques renseignements à cet égard ? R.—Nous avons trois routes sur le lac Ontario d'ici à Kingston et nous devons changer deux fois de courses avant d'arriver à la troisième.

Q.—C'est-à-dire en partant de Port Dalhousie ? R.—Non, en partant d'Hamil-

ton, il faudrait établir un fort signal d'alarme de brouillard à " Long Point ", cela serait très utile.

Q.—Et sur d'autres points ? R.—A la " Nine Mile Point ", dans l'île de " Simcoë ", nous avons une petite cloche qu'on ne peut entendre quand le vent est à l'ouest.

Q.—Que proposeriez-vous ? R.—L'établissement d'un fort sifflet d'alarme de brouillard que nous pourrions entendre, surtout sur le lac Érié en venant de " Long Point " à la " Dummy ", où tant de naufrages ont eu lieu. Il n'y a pas de sifflet d'alarme. L'endroit est dangereux et il y a amplement d'espace pour se rendre à l'île Pelee. Il faudrait y établir un sifflet d'alarme car nous devons avancer à la sonde. Du côté canadien rien n'indique les passes navigables, quoiqu'elles soient indiquées sur la rive américaine. De " Point Alpena ", sur le lac Érié, jusqu'à " Point Pelee " il n'y a pas de sondages d'indiqués. Il faut avancer à la sonde, nous trouvons le fond mais nous ne savons où nous sommes.

Q.—En temps de brouillard, les sondages indiquent votre position que vous pouvez vérifier sur la carte ? R.—Oui, nous pourrions nous en assurer ainsi, si nous savions à quelle vitesse nous marchons. Le même inconvénient existe sur le lac Érié. Je crois que la côte est garnie de bouées quand on a dépassé Ducks le long de la côte Nord en arrière de Port Dalhousie et après on continue en descendant du côté américain.

Q.—Serait-il bien difficile et coûteux d'établir ces sondages ? R.—Je crois que les Canadiens et les Américains devraient payer chacun leur part quand on fait le sondage des lacs.

Q.—Pensez-vous que ce soit une entreprise difficile et coûteuse ? R.—En ce moment on y travaille dans la baie Georgienne. J'ignore ce que les travaux coûtent, mais je crois qu'ils sont assez onéreux.

Q.—Le sondage est plus difficile dans la baie Georgienne que dans d'autres eaux ? R.—Oui, à cause de récifs.

Q.—Avez-vous quelqu'autre proposition à faire ? R.—Je n'en ai pas d'autres.

Q.—Je parle du besoin de signaux et phares ? R.—Il serait bon d'avoir un signal d'alarme à Burlington Pier, parce que nous ne pouvons le passer en droite ligne et que nous sommes exposés à courir droit dessus. Il faudrait là un signal quelconque surtout par les grands vents du Nord-Est. A l'entrée du Canal Welland, à Port Dalhousie, il n'y a aucun signal d'alarme.

Q.—A quelle distance de " Burlington Pier " pouvez-vous apercevoir la lumière en temps de brouillard ? R.—Il m'est arrivé d'être très près et de ne pas apercevoir la lumière, quoique je fusse certain d'être tout près.

Q.—Ainsi par une tempête du Nord-Est, accompagnée de brouillard, vous pourriez donc toucher sur la jetée sans savoir que vous en êtes à proximité ? R.—Oui.

Q.—Quelles sont les dispositions de la loi relativement aux cargaisons de pont ? R.—Jamais je n'ai entendu parler d'une disposition.

Q.—Les bâtiments prennent-ils souvent des cargaisons de pont ? R.—Oui, j'en ai souvent transporté de fort pesantes.

Q.—Ce mode de transport augmente-t-il le danger de la navigation ? R.—Je ne l'ai jamais constaté dans le transport de charbon ou de pierres. Je n'y ai vu aucun danger. Je tiens toujours mon bâtiment bien arrimé. Parfois quand une charge de bois sûr le pont est forte, elle se déplace et tombe à l'eau.

Q.—Et fait chavirer le bâtiment ? R.—Non, jamais je n'ai entendu parler d'un bâtiment qui ait chaviré avec une charge de bois sur le pont, quoique j'aie entendu dire que cela fût arrivé à des vaisseaux chargés de blé.

Q.—Est-il d'usage de prendre des cargaisons sur le pont ? R.—Oui.

Q.—Quel est le tonnage de ces bâtiments ? R.—Quelques-uns 500, d'autres 4500 tonneaux.

Q.—Quel est le tirant d'eau d'un bâtiment de 500 tonneaux ? R.—Environ 11 pieds 14½ ou 15 pieds pour les bâtiments de plus fort tonnage.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Que doit connaître un matelot ? R.—La manœuvre de voile et gouvernail et faire de courtes et longues épissures.

Q.—N'arrive-t-il pas qu'on engage des hommes qui de toute leur vie n'ont fait que la navigation d'eau douce ? R.—Oui, s'ils connaissent la manœuvre du gouvernail.

Q.—Parlez-vous d'hommes qui font leur premier voyage ? R.—Nous ne le engageons qu'en qualité de matelots, mais ils doivent faire leur apprentissage comme tout matelot. Ils ne s'embarquent plus aussi jeunes que quand nous naviguons sur l'eau salée.

Q.—Dites-vous que vous les engagez en qualité de matelots, quoiqu'ils soient à leur premier voyage ? R.—En qualité de matelots ordinaires et non en qualité de matelots expérimentés.

Q.—Dites-vous que l'équipage le moins nombreux devrait être de 4 matelots ? R.—Oui.

Q.—En temps de tempête, si l'un d'eux était un homme de ce genre, que le grelin vint à casser et que le bâtiment fût abandonné à lui-même, n'auriez-vous pas besoin de 4 hommes ? R.—Il faudrait 4 hommes, mais tant qu'un homme est assez vigoureux pour tirer et tenir il peut servir.

Q.—Vous êtes disposés à vous reposer grandement sur la Providence.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le second du navire n'est-il responsable de l'accomplissement du devoir des matelots ? R.—Oui.

Q.—N'est-ce pas à lui de commander les matelots ? R.—Oui.

Q.—Est-il dès son premier voyage capable de remplir ces fonctions ? R.—Oui.

Q.—Quels sont les devoirs du second ? R.—Avoir soin du bâtiment en général, faire tenir tout en bon ordre dans la mâture afin que rien ne se rague, que rien ne soit balayé. Maintenant, le fil de fer employé pour les agrès et le fer, pour les poulies d'attache, empêchent les câbles de ragner.

Q.—Le second doit être un homme éminemment pratique ? R.—Oui.

Q.—Et je suppose que les capitaines ne doivent pas l'être moins ? R.—On s'y attend du moins.

Par M. GIBSON :—

Q.—La loi ordonne-t-elle aux bâtiments d'avoir des bateaux de sauvetage ? R.—Oui. Tous les bâtiments en ont et ils sont entretenus avec soin.

Q.—Arrive-t-il parfois qu'ils soient attachés de manière à ne pouvoir être promptement lancés à l'eau ? R.—À bord des remorqueurs, ils sont pendus au cordage, à bord des goélettes aux daviers. Il devrait y avoir des ceintures de sauvetage à bord.

Q.—Pendent-elles aux daviers de manière qu'elles puissent être mis à l'eau ? R.—Oui. Un homme qui est le moins adroit peut les détacher rapidement.

Q.—Avez-vous vu des bâtiments prendre le large avec des cordages en mauvais état ? R.—Vous les verrez toujours avec de bons cordages pour les chaloupes.

JOHN BERTRAM, fabricant d'outils de mécanicien à Dundas, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes le chef de la maison " John Bertram & Sons ", de Dundas ? R.—Oui.

Q.—Vous fabriquez des machines à travailler le fer et des outils ? R.—Oui.

Q.—Depuis quand votre usine existe-t-elle ? R.—Depuis un peu plus de 30 ans.

Q.—Vous l'avez fondée avec M. Machecran ? R.—Oui.

Q.—Vous étiez ouvrier vous-même quand vous avez fondé votre usine ? R.—Oui.

Q.—Vous avez commencé, je crois, sur une petite échelle ? R.—Oui. Il y a longtemps que nous faisons la fonte.

Q.—Et l'établissement est parvenu à ses proportions actuelles ? R.—Oui.

Q.—Combien d'hommes employez-vous actuellement ? R.—En ce moment 150, beaucoup plus que nous n'en avons jamais employé auparavant.

Q.—Quel est le salaire d'ouvriers habiles dans votre établissement ? R.—Les mécaniciens et les machinistes gagnent en moyenne de \$1.75 à \$2 par jour. Un petit nombre gagnent \$2.25.

Q.—Employez-vous d'autres ouvriers habiles ? R.—Non. Pas d'autres que des mécaniciens.

Q.—Employez-vous des mouleurs ? R.—Oui.

Q.—Quel est leur salaire ? R.—De \$1.80 à \$2.25 par jour dans l'atelier des modèles. Nous avons un modeleur qui gagne \$2.25 par jour.

Q.—Combien gagnent vos manœuvres ? R.—Je crois que je paie les meilleurs \$1.50 par jour. Leurs salaires varient de \$1.25 à \$1.50.

Q.—Vous nous avez parlé de jeunes garçons, en avez-vous beaucoup à votre service ? R.—Nous avons toujours une certaine proportion d'apprentis dans notre personnel afin de le conserver au complet et parer aux besoins que créent les nombreux changements qui s'opèrent.

Q.—Règle générale, à quel âge ces jeunes gens commencent-ils à travailler chez vous ? R.—Parfois ils nous viennent à 16 ans, mais depuis peu nous n'avons pas voulu les prendre avant 17 ans. Nous désirons qu'ils aient un peu de force et de stabilité.

Q.—Faut-il une certaine force pour faire votre ouvrage ? R.—Arrivés à l'âge de 17 ans, ils sont plus constants et nous les prenons alors en apprentissage pour 4 ans.

Q.—Leur faites-vous signer un engagement ? R.—Oui, ils sont tous engagés avec une caution.

Q.—Quelle est la nature de cette caution ? R.—La caution est donnée par une personne responsable, le père ou le tuteur, qui s'engage, sous peine d'une pénalité de \$200, à veiller à ce que le jeune garçon remplisse les conditions du contrat d'apprentissage.

Q.—Êtes-vous également liés de votre côté ? R.—Nous sommes tous deux liés. Nous sommes liés par une clause spéciale, à remplir certaines conditions.

Q.—Vous engagez-vous à enseigner le métier au jeune garçon ? R.—Oui.

Q.—Règle générale, les jeunes garçons restent-ils avec vous et remplissent-ils les conditions du contrat ? R.—Oui, en général, ils restent ; cependant nous en avons quelques-uns qui nous ont quittés.

Q.—Dans ces cas de départ, les jeunes garçons se sont-ils enfuis, ou sont-ils partis après arrangement pour rompre les engagements ? R.—Dans un ou deux cas, les jeunes garçons se sont enfui. Dans certains cas ils ont été arrêtés et obligés de chercher des garanties supplémentaires pour achever leur terme d'engagement. Nous en informions le premier répondant quand ils ne trouvaient pas la garantie supplémentaire.

Q.—Vous exigiez donc la pénalité du caution ? R.—Nous n'avons jamais été obligés de poursuivre, la seule notification a suffi pour les ramener à l'ordre.

Q.—Pensez-vous que ces jeunes garçons sont bons ouvriers après l'expiration de leur engagement ? R.—Oui.

Q.—Les tenez-vous pour aussi bons que d'autres ouvriers qui vous viennent d'autres ateliers ? R.—Nous les préférons. Nous aimons à les garder à notre service.

Q.—Donnez-vous la préférence aux ouvriers canadiens ou aux ouvriers étrangers au point de vue de l'habileté et de la bonne volonté ? R.—Nous croyons que les ouvriers étrangers, c'est-à-dire les Ecossais et les Anglais, ont en arrivant ici quelque chose à apprendre au point de vue de notre manière de travailler, qui diffère de celle

à laquelle ils sont habitués. En général, ceux qui sont ouvriers réguliers nous paraissent bons ouvriers.

Q.—Que pensez-vous de ceux qui viennent des États-Unis ? R.—Je ne pourrais me prononcer à cet égard, pour le motif qu'il ne nous est jamais venu des États-Unis d'autres ouvriers que nos anciens qui revenaient.

Q.—Vos ouvriers qui vous avaient quittés pour aller aux États-Unis reviennent-ils ? R.—Plusieurs sont revenus. Quelques-uns de nos bons ouvriers étaient partis l'été dernier pour aller aux environs de Cincinnati et ils sont revenus. Quoique leur salaire fût plus élevé là-bas, ils préféreraient habiter ici.

Q.—Ils étaient donc plus contents de demeurer en Canada ? R.—La malaria, la chaleur et quelques autres désagréments les ont ennuyés et ils semblent préférer travailler ici pour nous.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Chaque quinzaine, le vendredi soir.

Q.—Vous a-t-on jamais demandé des paiements plus fréquents ? R.—Non.

Q.—Ne serait-il pas plus avantageux pour l'ouvrier d'être payé chaque semaine ? R.—Je ne le pense pas, car jamais les ouvriers ne nous en ont fait la demande. Autrefois nous payions le samedi et nous avons mis le jour de paie le vendredi pour permettre aux femmes d'aller faire leur marché le samedi matin. C'est pour ce motif que nous avons adopté le vendredi comme jour de paie. En parlant de salaires, j'ai oublié de parler des mouleurs.

Q.—Vous avez donc aussi un atelier de moulage ? R.—Oui et nous payons des salaires plus élevés aux mouleurs.

Q.—Les mouleurs travaillent-ils à la pièce ou à la semaine ? R.—A la journée.

Q.—Combien gagnent-ils ? R.—Ils gagnent \$2 50 par jour, un petit nombre gagne \$2,25, mais les bons ouvriers gagnent \$3 par jour. Jamais, à ma souvenance, nous n'avons eu de demande d'augmentation de salaires, mais nous les avons toujours gardés au maximum de ce qui se payait.

Q.—Avez-vous parfois augmenté les salaires volontairement ? R.—Quand c'est possible, nous le faisons toujours. Nous n'aimons pas à attendre que l'ouvrier nous demande une augmentation.

Q.—Avez-vous jamais eu de grèves ? R.—Non, jamais.

Q.—Avez-vous jamais eu des conférences ou négociations, en matières d'affaires, avec vos ouvriers ? R.—Oui, nous en avons eu. Quelques ouvriers nous demandaient notre avis sur le mode de l'apprentissage. Un de nos employés était apprenti mécanicien. Etant à court de bras, nous l'autorisâmes à travailler temporairement comme ouvrier. Les ouvriers trouvèrent que nous leur faisons tort et enfreignons nos règlements. Je leur exposai les faits et ils se déclarèrent satisfaits. Depuis nous avons employé cet ouvrier aux machines pour lesquelles il avait été dressé. Je leur dis alors que le règlement était, que l'apprentissage devait être de 4 ans.

Q.—Pensez-vous qu'il soit désirable qu'employés et patrons se réunissent en conférence pour discuter les questions qui les intéressent ? R.—Je crois que c'est désirable quand des malentendus surgissent.

Q.—Pensez-vous qu'on pourrait empêcher les grèves par une entente mutuelle ? R.—Oui. Quand il y a des mécontentements, nous nous évertuons à les faire disparaître, s'ils sont fondés, mais nous n'avons jamais eu de plaintes. C'est la seule difficulté que nous ayons eue.

Q.—D'où achetez-vous le fer et l'acier que vous employez dans votre usine ? R.—Le fer que nous avons actuellement dans la cour est du fer canadien de la Nouvelle-Ecosse, le reste est de la ferraille écossaise, telle que roues de voitures, que nous achetons de personnes qui vendent la vieille ferraille des compagnies de chemin de fer.

Q.—Êtes-vous satisfaits du fer canadien ? R.—En général, oui. Quand nous avons la bonne marque, nous en sommes fort satisfaits. Nous avons été obligés d'ajouter à celui que nous avons actuellement une forte quantité de fer étranger. Il était d'une qualité trop dure. Le fer canadien, en général, est bon.

Q.—Où écoutez-vous vos produits ? R.—De Halifax à Vancouver.

Q.—Exportez-vous des produits ? R.—Fort peu. Nous n'avons exporté que dans un petit nombre de cas. Nous avons expédié quelques machines en Angleterre et les avons vendues à l'exposition Coloniale.

Q.—Vous les avez expédiées à l'exposition Coloniale ? R.—Oui, nous y avons une collection complète de nos machines.

Q.—Comment figuraient-elles à côté des outils anglais exposés là ? R.—A cette exposition, il n'y avait que des produits coloniaux et par conséquent nous n'avons pu faire aucune comparaison avec les machines anglaises. Pendant mon séjour en Angleterre, je visitai bon nombre d'ateliers tels que les Whitworths et ceux de Manchester et je crois que nos outils, qui sont généralement faits dans le goût américain, sont plus maniables que les outils anglais, du reste les Anglais adoptent le genre américain.

Interrogé par M. AMSTRONG :—

Q.—Avez-vous jamais eu des saisies sur les salaires de vos ouvriers ? R.—Si je me souviens bien, la chose est arrivée une fois.

Q.—Ne pensez-vous pas, qu'en général, le paiement hebdomadaire des salaires ferait diminuer le nombre des saisies de salaires ? R.—Je ne pourrais me prononcer pour le motif que nous n'avons eu cette difficulté qu'une seule fois et c'est dans le cas auquel je fait allusion. Il se pourrait que nous ayons eu un ou deux cas, mais je ne me souviens que de celui-là.

Q.—Avez-vous jamais appris de ces jeunes garçons, dont vous parliez, le motif de leur désertion ? R.—Je me souviens d'un cas, dans lequel le jeune garçon prit la fuite à l'instigation des ouvriers, je crois. Il le reconnut. C'était uniquement parce qu'un ouvrier, qui n'avait pas achevé son apprentissage, avait travaillé à une machine bien longtemps auparavant et le jeune garçon ne se croyait pas tenu de remplir ses engagements. Mais cet ouvrier avait travaillé aux machines depuis nombre d'années et connaissait le métier. Il avait travaillé plus de 4 ans, ce qui eût compté comme apprentissage s'il avait travaillé dans un atelier organisé. Par exemple quand nous acceptons un apprenti qui n'a pu remplir son engagement dans un autre atelier, nous lui comptons le temps qu'il a passé dans l'autre atelier, et l'ouvrier en question avait fait 4 ans.

Q.—Jamais aucun de ces jeunes déserteurs n'a déclaré avoir agi ainsi à cause d'excès de travail ou de mauvais traitements ? R.—Non. En fait, nous n'avons eu que deux cas de jeunes garçons agissant ainsi.

Q.—Pensez-vous que vos ouvriers vivent confortablement ? R.—Oui.

Q.—Combien d'entre eux sont propriétaires de leur habitation ? R.—Un grand nombre. Nous avons, à Dundas, une meilleure catégorie d'ouvriers qu'on n'en a dans les villes. Nous avons plus d'ouvriers habiles pour le même salaire, parce que l'ouvrier vit plus économiquement à Dundas.

Q.—Les loyers sont-ils moins élevés à Dundas qu'à Hamilton ? R.—Oui, et ils peuvent s'y acheter leurs habitations. Bon nombre de nos ouvriers sont propriétaires de leur habitation.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Fabriquez-vous des outils ? R.—Notre industrie est la fabrication des outils de mécaniciens : machines à faire des lattes, à raboter etc, etc., mais pas d'outils à main.

Interrogé par M. AMSTRONG :—

Q.—Etes-vous partisan d'un système d'apprentissage régulier obligatoire ? R.—Oui. Nous estimons que c'est le vrai moyen de former de bons ouvriers. Aux États-Unis ils ont en grande partie abandonné ce système. Cet abandon nuit aux métiers et les organes des ouvriers en parlent comme d'un fléau. Ils sont obligés de

prendre leurs ouvriers à l'étranger et par conséquent les ouvriers canadiens passent pour meilleurs que ces ouvriers qui ont appris leur métier au hasard.

Q.—Faites-vous parcourir à vos apprentis toutes les branches de votre industrie ou les tenez-vous à un genre d'ouvrage spécial ? R.—Quand un jeune garçon entre en apprentissage pour 4 ans, son temps est divisé en deux espèces de travail, il commence par l'un et passe ensuite à l'autre. S'il désire apprendre l'ouvrage d'étou et l'ajustage, nous lui imposons une autre année d'apprentissage, ce qui fait 5 ans, évidemment ce n'est que s'il y consent.

Q.—Ces trois branches composent-elles toute votre industrie ? R.—Oui.

SAMUEL LENNARD, bonnetier à Dundas, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Votre maison de commerce est à Dundas, je crois ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la raison sociale de votre maison ? R.—Lennard Sons & Bickford

Q.—Fabriquez-vous des étoffes de coton et de laine ? R.—Oui.

Q.—Vêtements de dessous et bonneterie ? R.—Non, nous ne fabriquons ni chemises ni caleçons, mais des articles de fantaisie, mitaines, bonneterie pour dames, vêtements d'enfants et articles de ce genre.

Q.—Quel est le genre de la main-d'œuvre que vous employez ? R.—Nous employons beaucoup de femmes.

Q.—Employez-vous des jeunes gens ? R.—Nous avons environ 15 hommes, 15 jeunes garçons et 60 jeunes filles.

Q.—Tout ce personnel travaille-t-il à la fabrique, ou en est-il qui travaillent à domicile ? R.—C'est le chiffre du personnel de l'atelier, à part cela nous donnons une certaine quantité d'ouvrage à faire à domicile.

Q.—Les ouvriers que vous employez sont-ils des ouvriers habiles ? R.—Nous les avons dressés depuis que nous avons commencé nos travaux.

Q.—N'avaient-ils aucune aptitude spéciale pour ce travail avant d'être engagés chez vous ? R.—Non.

Q.—Quels sont les salaires qu'ils peuvent gagner en moyenne ? R.—Les jeunes gens, et de plus âgés peuvent gagner \$1.50 à \$2.00 par jour.

Q.—Les jeunes gens qui travaillent chez vous apprennent-ils quelque métier ? R.—Oui nous leur apprenons l'art de tricoter.

Q.—Que peuvent-ils gagner ? R.—En commençant, ils gagnent généralement \$3 par semaine, c'est ce que nous leur donnons ordinairement.

Q.—Sont-ils en à apprentissage régulier ? R.—Non.

Q.—Combien de temps leur faut-il pour être des ouvriers expérimentés ? R.—Cela dépend absolument des sujets eux-mêmes. Les uns sont plus habiles que les autres. Il en est qui sont plus ou moins familiés avec la machine, d'autres n'en ont jamais vu une avant de commencer.

Q.—Je suppose que vous employez indistinctement femmes et filles ? R.—Oui.

Q.—Quelle expérience leur faut-il pour être passablement habiles ? R.—Cela dépend de l'ouvrage qu'elles ont à faire. En six mois elles peuvent être bonnes coseuses, mais elles ne sont réellement ouvrières expérimentées qu'au bout de deux ans.

Q.—Quel salaire ont-elles après ces deux ans ? R.—Huit piastres par semaine.

Q.—En est-il plusieurs qui gagnent \$8 par semaine ? R.—Oui.

Q.—Que gagnent les jeunes commençantes ? R.—Environ \$3 par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillent-elles ? R.—Nous travaillons 60 heures par semaines, commençant à 6 h 45 du matin pour finir à 6 h 30 du soir, prenant une heure pour le repas du midi.

Q.—Ce temps n'est-il pas bien long pour des fillettes ? R.—Jamais elles ne se plaignent et elles ont toutes un air de santé et de gaieté.

Q.—N'en est-il pas souvent qui tombent malades, ou qui doivent abandonner le travail pour cause de faiblesse ? R.—Non. Le travail corporel ne peut les fatiguer, les machines marchant toutes automatiquement.

Q.—Ce n'est donc pas un travail pénible ? R.—Aucunement, il ne faut qu'un peu d'attention.

Q.—Les jeunes filles vivent-elles généralement chez leurs parents ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire si elles ont la libre disposition de leur salaire, ou si elles le donnent à leurs parents ? R.—Je ne me suis jamais enquis de cela.

Q.—Quelle est l'espèce de laine dont vous vous servez ? R.—Des laines de toute espèce.

Q.—Employez-vous les laines canadiennes ? R.—Oui et les laines étrangères aussi.

Q.—Employez-vous les laines du Cap et les laines importées ? R.—Oui, évidemment. La Southdown est la meilleure laine du pays pour notre usage.

Q.—L'employez-vous pour la bonneterie et tricot de qualité supérieure ? R.—C'est la laine canadienne la plus fine et la plus utile dans notre industrie. Il y a cependant une laine importée qui est plus fine, dont nous faisons un grand usage.

Q.—Est-ce du mérino ? R.—Elle est peut-être aussi fine que la laine d'Australie et celles qui sont classées dans la même catégorie, au point de vue des fibres, l'une est aussi fine que l'autre, mais ne convient pas autant à notre usage.

Q.—Vous employez la meilleure laine dans votre commerce ? R.—On fait usage de la plus commune aussi bien que de la plus chère.

Q.—Quel est votre débouché pour vos marchandises ? R.—Tout le Canada, depuis les Provinces Maritimes jusqu'à la Colombie Anglaise.

Q.—Exportez-vous des marchandises ? R.—Nous n'en exportons pas.

Q.—Vos établissements sont-ils chauffés pendant l'hiver ? R.—Oui, il y a toujours de la vapeur dans les tuyaux, et le mécanicien est censé être présent trois quarts-d'heure avant que nous commencions l'ouvrage. Mon fils se rend à l'atelier aussi vingt minutes avant la reprise du travail. Tout est prêt avant que nous nous mettions à l'ouvrage.

Q.—Avez-vous des lieux d'aisances séparés pour les hommes et les femmes ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il danger de perte de vie ou d'accidents par l'emploi des machines ? R.—Pas du tout, les ouvriers peuvent craindre certains dangers, même en travaillant aux machines les moins compliquées, mais les nôtres sont si bien entourées que jamais il n'est arrivé d'accidents chez nous.

Q.—Quand l'inspecteur visita votre atelier, a-t-il fait des plaintes au sujet de vos machines, quant au manque d'entourage et le reste ? R.—Pas le moins du monde.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—A-t-il visité votre fabrique ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous entendu dire qu'il ait trouvé quelque chose en mauvais état ? R.—Je n'ai rien entendu dire de ce genre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien d'ouvriers avez-vous dans votre fabrique ? R.—Cent à peu près.

Q.—Combien sur ce nombre ont un salaire de \$2 par jour ? R.—Vingt environ.

Q.—Quel est le salaire des plus jeunes enfants en entrant dans votre fabrique ?

R.—Cela dépend de leur capacité, il y en a qui apprennent plus vite les uns que les autres.

Q.—Ceux qui sont capables d'apprendre promptement, combien gagnent-ils quand ils commencent ? R.—Environ \$5 par semaine.

Q.—En payez-vous quelques-uns moins que \$3 par semaine ? R.—Ceux qui ne font que balayer.

Q.—Combien leur donnez-vous par semaine ? R.—Deux piastres.

Q.—Alors \$2 sont les plus faibles salaires que vous donnez aux jeunes filles ? R.—Oui, il y a autant de garçons que de filles engagés pour faire cet ouvrage.

Q.—Travaillent-ils tous soixante heures par semaine ? R.—Ils sont sensés travailler pendant ce temps.

Q.—Et une jeune fille, une bonne ouvrière par exemple, quel salaire gagnerait-elle au bout de deux ans ? R.—La plupart d'entre elles travaillent à la pièce, leur salaire augmente avec leur habilité.

Q.—Quel est le salaire moyen d'une telle fille, qui travaille à la pièce ? R.—Nous avons quelques jeunes filles qui gagnent \$8 ou \$9 par semaine.

Q.—Vos ouvriers appartiennent-ils à une association ouvrière à Dundas ? R.—Nous ne nous informons pas de ces détails de conduite, et leur laissons à ce sujet la liberté la plus complète.

Q.—Vous n'intervenez jamais dans ces questions ? R.—Non, jamais.

Q.—Avez-vous plusieurs jeunes filles qui gagnent \$4 par semaine ? R.—Il y en a. Si elles avaient un peu d'ambition et le désir de faire autant d'ouvrage que leurs voisines elles pourraient gagner davantage, car nous ne demandons pas mieux que de les voir travailler.

Q.—Se plaignent-elles parfois de devoir travailler trop longtemps le samedi et désirent-elles avoir congé l'après-midi de ce jour-là ? R.—Elles ont toujours congé le samedi après-midi. Nous fermons tous les soirs à 6 h. 30 pour pouvoir fermer à 1 heure le samedi.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Cela vous donne cinq heures ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSRRONG :—

Q.—Ces jeunes filles dînent-elles à l'atelier, ou vont-elles dîner chez elles ? R.—Excepté une ou deux, elles se rendent chez elles.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous changé les heures de travail volontairement, ou à la demande des ouvrières ? R.—Je suis habitué à conduire une fabrique et le changement a été fait à ma suggestion, parce que nous préférons leur donner un congé d'une demi-journée.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Faites-vous payer l'amende aux ouvriers qui arrivent en retard le matin ? R.—Nous ne faisons pas de cas d'un retard de cinq minutes, mais si les retards étaient plus considérables et se répétaient trop souvent, nous ne pourrions les tolérer, parce que nous avons besoin de la plus grande somme de production possible.

Q.—Avez-vous parfois imposé l'amende ? R.—Les ouvrières qui travaillent à l'heure et s'absentent trop souvent s'attendent à être condamnées à une amende ; quand elles perdent une heure, nous la déduisons de leur paye.

Q.—Ne déduisez-vous pas plus d'une heure ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers qui travaillent à la pièce sont-ils soumis à la même règle ? R.—Non ; pour eux nous tenons un registre des heures de travail. On est censé savoir quand ils arrivent à l'ouvrage et quand ils le quittent.

Q.—Je suppose que vous leur faites payer l'amende d'après leur salaire à l'heure ?
 R.—Oui, dans la même proportion.

Q.—Croyez-vous que vos ouvriers emploient le congé du samedi après-midi à améliorer leur santé ? R.—Oui, nous employons des ouvriers très respectables, dont nous prenons grand soin.

EDWIN V. GILBERT, teneur de livres, Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous avez un rapport à faire à la commission ? R.—Oui ; avec deux autres messieurs je représente le *Hamilton Land Tax Club*.

Q.—Faites votre rapport. Vous nous obligeriez si vous vouliez être aussi bref que possible ? R.—Notre club, qui n'existe que depuis quelques mois, a pour but de protester contre le système actuel de taxes, auquel nous attribuons en grande partie la misère qui règne dans le pays. Sans critiquer les moyens dont certaines personnes se servent pour se créer des fortunes, cependant, nous croyons devoir nous élever contre les facilités que leur donne la loi pour amasser ces fortunes.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Faites-nous connaître les principes sur lesquels est basée votre association ? Quel est son but ? R.—Nous prétendons abolir le système actuel de taxes.

Q.—Comment vous proposez-vous d'atteindre ce but ? R.—Nous voulons arriver à exempter de la taxe le produit du travail, pour imposer la taxe entière sur la propriété. Telle est en fait la substance de notre demande.

Q.—Comment vous proposez-vous de mettre ces principes en pratique ? R.—Nous voulons l'intervention de la législature.

Q.—Vous dites qu'on devrait imposer une taxe sur la propriété. Mais prétendez-vous que tout le revenu nécessaire au gouvernement, pourra être obtenu au moyen de taxes sur la propriété ? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Croyez-vous qu'une taxe unique suffirait à pourvoir à tous les besoins ? R.—Nous estimons qu'elle suffirait. Il est évidemment impossible de donner des chiffres ; de faire le voyage aux pays où ce système est appliqué, pour y recueillir les chiffres que l'expérience leur a fournis. Pour le présent, nous restons dans la théorie pure.

LE PRÉSIDENT :—

Oui ; et c'est pour ce motif que la commission ne peut s'occuper de cette partie de la question.

Interrogé par M. FREED :—

Pourriez-vous nous dire si à Hamilton la taxe pèse plus sur les bâtisses que sur la nue propriété ? R.—Je ne puis décider cette question.

Q.—Il vous est impossible d'établir cette distinction dans la division de la taxe ? R.—Nous ne pouvons l'établir.

Q.—Pourriez-vous nous dire quelle serait d'après votre système l'augmentation de la taxe sur la propriété ? R.—Il m'est impossible de vous donner une réponse exacte à présent.

Q.—Pourriez-vous nous dire si une personne habitant une maison valant \$1,000, payerait plus ou moins de taxes qu'actuellement ? Avez-vous assez étudié le sujet pour nous donner des chiffres ? R.—Il est impossible de donner des chiffres.

Q.—Imposeriez-vous la taxe de manière à enlever la propriété au propriétaire actuel ? R.—Oui.

Q.—L'indemniseriez-vous pour cette confiscation ? R.—Nullement.

Q.—Lui enlèveriez-vous tout simplement la propriété dont il est possesseur ? R.—Non, nous ne voulons pas lui enlever sa propriété : au contraire nous la lui laisserions.

Q.—Vous lui laisseriez la propriété, mais vous la taxeriez à sa pleine valeur ? R.—Nous imposerions un impôt d'après la pleine valeur annuelle.

Q.—Comment pourriez-vous constater la valeur réelle de la propriété ? Quelle taxe imposeriez-vous sur un lot quelconque ? R.—Nous procéderions de la même manière que le propriétaire calcule la valeur de sa propriété.

Q.—La valeur négociable de sa propriété ne le guide-t-elle pas à cet égard ? R.—Non ; je crois qu'il peut mieux faire le calcul en se basant sur l'étendue de terrain qu'il peut acquérir à un certain prix.

Q.—Vous vendriez donc de temps en temps les terrains au plus haut enchérisseur ?

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Savez-vous qu'Henry George déclare que ce serait là la conséquence pratique de son plan ? R.—Quoi ?

Q.—Que les terrains seraient vendus à l'enchère publique ? R.—Oui, je sais qu'il prétend que telle serait la conséquence quant aux terrains vacants.

Q.—Savez-vous que, d'après Henry George, l'effet pratique du plan que vous venez d'exposer serait d'amener tous les propriétaires sans exception à mettre leur propriété en vente, afin de s'en débarrasser ? R.—Non, je n'ai pas une idée claire de votre question.

Q.—Il dit qu'en imposant des taxes telles que les propriétaires ne pourraient les payer, ceux-ci seraient par le fait même forcés de vendre leurs immeubles ? R.—C'est-à-dire en ce qui concerne les maisons.

Q.—Mais vous ne pouvez vendre la maison sans le terrain. Si le terrain vous appartient et la maison m'appartient, je ne vois pas quel parti je puis tirer de la maison ? R.—Le propriétaire d'un terrain pourrait vendre celui-ci, mais, d'après notre système, il ne vaudrait pas plus que les améliorations qui y ont été faites depuis l'application du système.

Q.—Comment mon terrain pourrait-il atteindre la valeur des améliorations si je n'en suis pas propriétaire ? R.—Nous vous laisserions propriétaire du terrain.

Q.—Et je serais obligé de payer toutes les taxes ? R.—Oui.

Q.—Alors quelle serait pour moi la valeur des améliorations ? R.—Elles bénéficieraient à la masse, plutôt qu'aux individus.

Q.—Donc il n'y aurait réellement pas de changements ? R.—Non, car par le fait que les terrains environnants, qu'on peut aujourd'hui garder vacants, seraient achetés, il serait impossible de conserver la propriété.

Q.—Mais là où il n'y a pas de terrain vacant, comme dans les grandes villes, par exemple, votre règle serait inapplicable ? R.—Au contraire, je crois qu'elle s'appliquerait dans la plupart des villes.

Q.—Les lots vacants sont cependant peu nombreux dans les grandes villes ? R.—Si les limites de cette ville s'étendaient plus loin, mon système serait applicable.

Q.—Cependant il ne serait pas applicable dans plusieurs rues ? R.—Dans les rues il ne serait pas applicable.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les propriétaires de lots vacants de cette ville n'ont-ils pas été taxés ? R.—Oui.

Q.—Quel était le but de cette taxe ? R.—D'augmenter le revenu. Je le présume.

Q.—Les a-t-on taxés pour la construction des rues ? R.—Oui.

Q.—Et la construction des égouts ? R.—Je pense que oui.

Q.—Enfin pour la construction de l'aqueduc ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous qu'il soit juste de demander à ces propriétaires de payer les taxes, et de diminuer ensuite la valeur de la propriété, qui est la conséquence de ces taxes ? R.—Nous n'avons pas l'intention de diminuer la valeur de la propriété.

Q.—Que laisseriez-vous au propriétaire ? R.—Comme membre de la société, il aurait droit à sa part des bénéfices provenant de ces travaux publics.

Q.—À quoi servirait un égout pour un homme qui n'a pas de propriété ? R.—Si cette erreur s'est propagée dans le passé, il n'y a pas de motif de la perpétuer.

Q.—Admettant que le système actuel soit erroné, n'est-il pas vrai qu'il a été consacré avec le consentement et l'approbation de la société et de la loi ? R.—Je crois que oui, car les propriétaires de terrains qui ont payé les taxes pour les lots vacants qu'ils possèdent ont contribué à faire ces lois.

Q.—Toute la communauté n'a-t-elle pas partagé cette erreur, s'il est permis d'appeler ce système une erreur ? R.—Non.

Q.—Qui s'y est opposé ? R.—Personne ne s'est peut-être montré mécontent, mais chaque jour il nous arrive des étrangers et il nous naît des enfants nouveaux.

Q.—Mais je vous demande de me nommer ceux qui ont montré et déclaré leur mécontentement de l'état de choses relatif aux taxes qui ont été imposées pour les améliorations locales sur les propriétés vacantes ? R.—Les personnes auxquelles je fais allusion n'ont pas eu l'occasion de montrer leur mécontentement.

Q.—Vous dites qu'elles n'ont pas eu l'occasion de faire valoir leurs griefs ? R.—Oui, car elles n'étaient pas toutes présentes.

Q.—Les personnes présentes n'ont-elles pas leur part de responsabilité dans la création de cette taxe ? R.—Oui.

Q.—Sans cependant avoir pris part à l'imposition de cette taxe, n'y ont-elles pas participé ? R.—Oui.

Q.—Alors croyez-vous qu'il soit juste de confisquer sans compensation la valeur produite par cette taxe et ces paiements établis par la majorité ? R.—Oui.

JOHN PEBBLES, cordonnier, Hamilton, appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Faites-vous partie de la députation ? R.—Je suis ici en qualité de représentant du " HAMILTON LAND TAX CLUB ".

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quels faits pouvez-vous ajouter ; Car la commission ne peut passer son temps à discuter les théories qui trouvent leur place dans les livres et les brochures ? R.—On n'a pas encore essayé une démonstration pratique de l'application de l'impôt foncier, nous ne pouvons donc ni en donner ni en publier les résultats.

Q.—Si c'est une étude que vous désirez débiter, vous feriez mieux de la publier et d'épargner les frais au gouvernement. Connaissez-vous des faits ? R.—Ce que nous nous proposons de vous dire, c'est l'exposé d'un système que nous désirons voir mettre en pratique.

Q.—Que voulez-vous mettre en pratique ? R.—D'abord nous désirons que la taxe soit perçue sur la valeur des terrains, parce que selon nous le sol appartient au peuple. Notre second argument, c'est que nous estimons qu'il est presque impossible de recouvrer d'une manière équitable la taxe sur le revenu et sur la propriété personnelle, parce qu'il est impossible de connaître exactement le revenu ni la valeur de la propriété de chaque individu. Nous concluons de là que notre système d'imposition serait plus équitable. La valeur du sol est en effet toujours réelle et inalté-

rable, elle est toujours extérieure quoiqu'invisible. La valeur de la propriété personnelle et d'un fonds de commerce est toujours sujette au doute et la question de valeur réelle dépend du propriétaire lui-même et de son honnêteté. En règle générale, il ne fait pas une déclaration honnête de cette valeur.

LE PRÉSIDENT :—Tout ce que vous nous dites a été publié. Nous ne sommes pas ici pour écouter des extraits des ouvrages de Henry George.

M. FREED :—Je désire rappeler au témoin le but de la Commission (Il est donné lecture d'une circulaire faisant connaître le but de la Commission). J'admets que les théories relatives à la propriété sont intimement liées à la condition des travailleurs. En ma qualité de membre de cette Commission, je suis bien disposé à écouter la relation des faits relatifs aux prétentions du témoin, mais je suis d'avis que l'exposé d'études théoriques ne devrait pas être écouté par la Commission.

Interrogé par **M. ARMSTRONG** :—

Q.—Vous estimez qu'il faudrait imposer de plus fortes taxes sur la propriété foncière dans les villes où celle-ci est retenue dans un but de spéculation ? **R.**—Je ne sais s'il serait bon d'imposer de fortes taxes sur ces propriétés ou sur d'autres dans des localités spéciales, mais nous tenons pour juste la nue propriété, sans les améliorations, soit imposée à sa pleine valeur annuelle. En agissant ainsi, personne n'aurait intérêt à retenir des propriétés dans un but de spéculation.

Q.—Vous estimez que les loyers deviendraient moins cher par l'application de ce système ? **R.**—Oui. La conséquence serait l'abaissement du prix des loyers.

Q.—Pensez-vous qu'une taxe unique suffirait à faire face à tous les besoins sans que le gouvernement soit obligé de prélever d'autres taxes ? **R.**—Oui, une taxe foncière unique suffirait. La valeur des terrains est estimée à New-York à 10 fois les taxes prélevées aujourd'hui par la ville. C'est là une évaluation de Henry Georges

Q.—Vous estimez qu'il faudrait dégrèver les propriétés améliorées ? **R.**—Oui, et qu'il faudrait faire peser la taxe sur les terres non améliorées, la communauté donne aux premières plus de valeur.

LE PRÉSIDENT :—Nous pouvons lire tout cela dans les ouvrages de Henry George. Veuillez nous donner des faits relatifs à Hamilton.

LE TÉMOIN :—Il y a bon nombre d'années, alors que cette ville était à peine ville, un terrain situé à l'angle des rues James et King fut vendu pour un baril de whiskey. L'autre jour, un des magasins construit sur ce terrain fut vendu \$25,000. La bâtisse ne vaut certainement pas plus de \$5,000 à \$7,000 ; par conséquent la différence constitue l'augmentation de valeur du terrain. Nous prétendons que la valeur du terrain appartient à la communauté qui devrait en tirer bénéfice en prélevant une taxe sur la pleine valeur annuelle.

Interrogé par **M. FREED** :—

Q.—Quel est le magasin vendu \$25,000 ? **R.**—Celui occupé par Trebles.

Interrogé par le **PRÉSIDENT** :—

Q.—Le terrain appartenait-il au même propriétaire, à celui qui l'achetait dans le temps pour un baril de whiskey ? **R.**—Je pense qu'il a changé de propriétaire.

Q.—Quel mal y aurait-il si le propriétaire avait acheté la propriété au prix de \$25,000 auquel il la vend ? Supposons que j'aie acheté une propriété \$25,000 l'an dernier et que je la vende à crédit à \$25,000, pensez-vous que je doive perdre ces \$25,000 ? **R.**—Nous estimons que si la valeur du sol appartient à la communauté, il importe peu en quelles mains elle est, mais elle devrait être enlevée au propriétaire.

Interrogé par **M. FREED** :—

Q.—Savez-vous si la propriété a été vendue pour un baril de whiskey ? **R.**—Je puis invoquer le témoignage de **M. Brieley**, droguiste, qui est un ancien résident.

Q.—Connait-il lui-même ce fait ? R.—Je le crois.

Q.—Depuis combien de temps M. Brieley demeure-t-il à Hamilton ? R.—Depuis un grand nombre d'années.

Q.—Savez-vous vous-même si la propriété a été vendue \$25,000 ? R.—Mes informations viennent de la même source.

Q.—Ainsi, ce que vous nous dites au sujet de cette propriété n'a d'autre appui que des on dit ? R.—Oui, sur ce que m'a dit M. Brieley.

Q.—Si un homme riche construit une maison dispendieuse sur un terrain qu'il possède, et si un homme comparativement pauvre possède un terrain contigu et construit une petite maison sur ce terrain, ces deux propriétaires seront-ils taxés également en proportion de l'étendue de leur terrain ? R.—Oui.

Q.—Dans ce cas, la position de l'ouvrier ou de l'homme comparativement pauvre n'est-elle pas plus mauvaise au lieu d'être améliorée ? R.—Non, je ne le crois pas, parce que taxer les améliorations, c'est taxer l'industrie et aussi la construction des plus petites maisons ; or, l'imposition d'une telle taxe, dans toute la ville, serait moins avantageuse que la simple taxe sur la propriété foncière.

Q.—Vous croyez donc qu'il vaut mieux, dans l'intérêt public, ne pas tenir compte des améliorations, quand il s'agit de taxation ? R.—Ce n'est pas ainsi que nous l'entendons. Ce n'est pas faire tort à quelqu'un que d'imposer des taxes sur sa propriété foncière dans l'intérêt public.

Q.—De cette manière, les taxes seraient proportionnées à la valeur de la propriété ? R.—Nous voudrions, sans doute, qu'elles fussent proportionnées à la valeur annuelle de la propriété foncière : c'est-à-dire, à la valeur réelle, à l'exclusion des améliorations et de la valeur additionnelle, qui est donnée par la communauté.

LE PRÉSIDENT.—Nous ne pouvons pas rééditer le livre de Henry George dans votre témoignage.

LE TÉMOIN.—J'ai cru que la commission était à Hamilton dans le but d'entendre des témoignages au sujet de la condition matérielle et morale des classes ouvrières. Je considère comme saines les théories de Henry George.

LE PRÉSIDENT.—Si chaque témoin se présente ici avec une brochure, il ne saurait s'attendre à ce que nous la reproduisions en entier.

LE TÉMOIN.—Il vous appartient, sans doute, de déterminer ce qui doit être entendu, et je ne vous conteste pas ce droit. Si vous ne désirez pas que je continue mon témoignage, ou l'énonce de certaines théories, comme vous le qualifiez, je ne puis rien y faire.

M. FREED.—Ce que nous désirons entendre, c'est un témoignage et non des théories. Si vous voulez soumettre des faits, nous vous écouterons ; mais je ne veux pas entendre des théories, qui ne peuvent être démontrées.

LE TÉMOIN.—Le grand embarras est de déterminer le point où s'arrêtent les questions de faits.

M. FREED.—Je suis convaincu que la commission écoutera avec plaisir tout membre de la députation, qui se compose de citoyens respectables du Canada, s'il a des faits à nous soumettre. La députation admettra, sans doute, que nous ne pouvons recevoir ici de simples essais, parce que notre temps est précieux d'abord, et ensuite parce que l'impression de ces essais coûterait trop cher et que le gouvernement nous tiendrait certainement responsables de ces frais.

GEORGE METCALF, peintre, de Hamilton, est appelé et assermenté.

Je représente, ici, la fraternité des peintres et décorateurs, pour donner des informations au sujet du métier de peintre, à Hamilton. Les salaires dans cette ville sont maintenant de \$1.50 à \$2.50 par jour.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—De combien d'heures se compose une journée de travail ? R.—Dix heures durant l'été, et environ huit heures durant l'hiver.

Q.—Et combien recevez-vous par heure ? R.—De 15 centins à 22½ centins par heure.

Q.—Selon l'habileté de l'ouvrier ? R.—C'est le prix arrêté, en février dernier, avec les patrons de cette ville.

Q.—Cet arrangement est-il encore en vigueur ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps par année un peintre est-il employé ? R.—Un peintre pourrait travailler toute l'année, s'il avait le genre d'ouvrage qui lui convient ; s'il était employé à l'intérieur des bâtiments durant l'hiver ; mais, généralement, il ne travaille, en moyenne, qu'environ huit mois par année.

Q.—Vous ne croyez pas que la moyenne des peintres travaille plus que huit mois par année ? R.—Non, et nous avons calculé que le peintre qui reçoit 20 centins par heure a pu retirer l'été dernier environ \$360. Quelques peintres ont gagné plus ; un certain nombre ont retiré \$500 ; d'autres n'ont pas dépassé \$300 ; mais la moyenne a reçu environ \$360.

Q.—Le métier de peintre est-il dur ? R.—C'est un métier dur durant le printemps, lors du nettoyage des maisons. Nous avons, durant cette saison, des ouvrages beaucoup plus durs que pendant le reste de l'année.

Q.—Les ouvriers sont-ils beaucoup exposés à la chaleur et au froid pendant qu'ils travaillent à l'extérieur des bâtiments ? R.—Oui.

Q.—Les peintres sont-ils exposés à des dangers sur les échafauds ? R.—Oui, le danger se trouve dans la rupture possible des échafauds ou des échelles. De fait, les peintres sont les ouvriers qui travaillent généralement sur les plus mauvais échafauds et les plus mauvaises échelles.

Q.—Est-ce de leur faute en aucune manière ? R.—Les échafauds sont toujours posés pour eux et ils sont obligés de travailler sur les échafauds et les échelles, quels qu'ils soient, que les patrons jugent à propos de leur donner.

Q.—Le métier est-il nuisible à la santé ? R.—Quelques ouvriers paraissent le croire ; mais je connais des ouvriers qui ont exercé ce métier jusqu'à l'âge de soixante-dix ans. Naturellement, ils étaient doués de très fortes constitutions.

Q.—Les peintres sont-ils exposés à s'empoisonner avec le blanc de plomb ? R.—Cela dépend du genre d'ouvrage. S'ils travaillent, dans l'intérieur, à l'amortissement des couleurs, ils sont exposés à cet empoisonnement, s'ils sont tenus longtemps à cette besogne. Cet empoisonnement provient du fait que l'ouvrier aspire les exhalaisons de térébenthine et de blanc de plomb à chaque respiration.

Q.—Un témoin, d'une autre ville, nous a dit que si les ouvriers avaient le soin de se laver les mains, ou de ne pas les porter à leur bouche, ils ne s'empoisonneraient pas ainsi. Que pensez-vous de cela ? R.—Naturellement, je n'ai pas eu l'occasion d'en faire l'expérience ; mais, d'après ce que je crois moi-même, un ouvrier, employé pendant quelques années à l'amortissement des couleurs, est exposé à ce genre d'empoisonnement, parce qu'il s'exhale toujours une certaine quantité de matière toxique ; or le blanc de plomb et certains verts en contiennent beaucoup. A la vérité, les peintres se servent, actuellement, de peintures qui ne sont pas aussi empoisonnées qu'autrefois.

Q.—Pourquoi ? R.—Parce qu'elles sont manufacturées par des procédés plus prompts et que l'on y mêle moins de matières toxiques.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Les peintures se dessèchent plus vite ? R.—Je ne puis le dire, parce que tout cela dépend de l'huile dont on s'est servi.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Avez-vous une association ? R.—Oui.

Q.—La plupart des peintres y appartiennent-ils ? R.—Nous ne sommes organisés que depuis le mois de mai en une nouvelle société appelée fraternité des peintres et décorateurs. Avant cette réorganisation, nous faisons partie de l'organisation des chevaliers du travail ; mais nous avons cru que nous n'étions pas aussi protégés par cette organisation que nous pouvions l'être en nous organisant séparément. Par exemple, dans les cas d'arbitrage, nous sommes maintenant en état de choisir pour arbitres quelques-uns des nôtres tandis qu'il nous fallait, auparavant, accepter des arbitres qui ne connaissaient rien de notre métier.

Q.—Le taux des gages est-il fixé par compromis entre les ouvriers et les patrons ? R.—Le taux a été fixé l'hiver dernier. La plupart d'entre nous désiraient que le taux fût fixé à 20 centins par heure pour les ouvriers des diverses classes. Quand il y a une échelle de salaires, les ouvriers d'une classe inférieure sont plus employés que les ouvriers de première classe. En hiver, par exemple, le peinturage à faire n'exige pas une grande habileté, et l'on préfère retenir, pour ce peinturage, des ouvriers de 15 centins l'heure plutôt que des ouvriers de 20, ou 22, centins, vu que les premiers peuvent exécuter cet ouvrage aussi bien que les seconds.

Q.—Les patrons qui envoient en dehors des peintres pour exécuter certains ouvrages se font-ils payer à l'heure le temps de leurs hommes, ou se font-ils payer l'ouvrage en bloc ? R.—Dans certains cas ils se font payer à l'heure, et dans d'autres cas ils se font payer pour l'ouvrage en bloc.

Q.—S'ils envoient des ouvriers payés à l'heure, choisissent-ils les ouvriers de première ou de seconde classe ? R.—Cela dépend, je suppose, de la presse des affaires et du degré de capacité requis pour exécuter l'ouvrage.

Q.—Si le patron envoie, pour exécuter l'ouvrage, un ouvrier dont le salaire est moins élevé, charge-t-il le même taux par heure que s'il envoie un ouvrier de première classe ? R.—J'ai lieu de croire qu'il chargera le même taux.

Q.—En êtes-vous sûr ? R.—Je n'en suis pas sûr.

Q.—Prend-on beaucoup d'apprentis dans votre métier ? R.—Le printemps dernier dans le mois de février, lors de notre conférence avec les patrons, il fut entendu qu'aucun atelier n'aurait plus que deux apprentis et que tous les apprentis seraient engagés par contrat pour quatre ans.

Q.—Les patrons ont adhéré à cette proposition ? R.—Oui ; du moins leur députation l'accepta.

Q.—Les patrons, je suppose, ont donné suite à cet engagement ? R.—Non.

Q.—Comment cet engagement a-t-il été violé ? R.—Certains ateliers ont pris un plus grand nombre d'apprentis que le nombre convenu, et aucun atelier n'a encore que je sache mis un seul apprenti sous contrat.

Q.—N'est-il pas raisonnable que les patrons qui emploient un plus grand nombre d'hommes aient plus d'apprentis que ceux qui en emploient un plus petit nombre ? R.—C'est raisonnable dans un sens ; mais il faut considérer les deux côtés de la question. Nous ne voulons pas que notre métier soit encombré de jeunes gens, qui, après avoir fait une couple d'années d'apprentissage, s'engagent comme compagnons peintres, ce qui est maintenant le cas.

Q.—Combien de temps croyez-vous qu'un jeune homme soit obligé de servir comme apprenti pour devenir capable d'être un compagnon peintre ? R.—Pendant quatre ans.

Q.—Vous croyez qu'il ne peut acquérir le degré de capacité voulu avant cette période d'apprentissage, s'il est un jeune homme doué d'un talent ordinaire ? R.—Quelques apprentis apprennent plus vite que d'autres. Un jeune homme peut devenir un bon peintre en trois années d'apprentissage, tandis qu'il faudra cinq années à un autre pour apprendre le métier, et un grand nombre n'y parviennent jamais.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Si vous étiez dans l'obligation de vous mettre en apprentissage demain, seriez-vous disposé à servir comme apprenti pendant quatre ans ? R.—Je pourrais difficilement me mettre dans cette position.

Q.—Mais si vous étiez placé dans cette position ? R.—Cela dépendrait des circonstances.

Q.—Si vous étiez âgé de dix-sept ans, vous aimeriez à servir comme apprenti pendant quatre ans ? R.—Oui, sous un bon patron.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—À quelle classe d'ouvriers paie-t-on \$2.25 par jour ? R.—Aux ouvriers qui peuvent poser la tapisserie de première classe, qui peuvent aussi creneler et faire des lettres d'enseigne.

Q.—Toutes ces branches appartiennent-elles au même métier, ou sont-ce des métiers distincts ? R.—Elles appartiennent toutes au même métier. Quelques ouvriers sont plus aptes que d'autres à certaines branches, et ont eu, peut-être, de meilleurs avantages.

Q.—Vous formez une branche de l'organisation internationale constituée l'année dernière, je crois ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire les avantages que procure votre organisation ? R.—Elle assiste dans le cas de maladie, et chaque union contribue sa quote-part à cette assistance. Le secours accordé aux membres malades est de \$3 par semaine, auquel s'ajoutent les visites du médecin et autres, si c'est nécessaire. Un secours spécial est accordé au cas du décès de l'épouse d'un membre de l'organisation. Ce secours est de \$25 pour le mari qui a fait partie de l'organisation depuis trois mois, puis de \$50, si le mari a fait partie de l'organisation depuis un an. Enfin, il y a un secours de \$50 à la mort d'un membre qui a six mois d'inscription, et de \$100 à la mort d'un membre qui a plus d'un an d'inscription. Tels sont les avantages qu'offre notre organisation.

Q.—Ces secours sont-ils pris sur les contributions ordinaires ? R.—Oui.

Q.—Quel est le taux de cette contribution ? R.—Quarante centins par mois.

Q.—Depuis le mois de mai dernier, c'est-à-dire depuis votre réorganisation, quelque membre de votre union a-t-il reçu des secours de votre organisation ? R.—Je regrette de dire que l'un de nos membres a perdu sa femme avant-hier et il recevra une allocation de \$25.

Q.—Je veux parler d'avantages relatifs à votre métier ? R.—Non ; nous ne voulons hasarder actuellement aucune demande, bien que nos patrons ne nous aient pas traités justement dans le passé. Le nombre de nos membres n'est pas encore assez considérable, du reste, pour nous permettre de faire actuellement aucune tentative de ce genre.

Q.—Croyez-vous que le métier de peintre, qui exige une habileté spéciale, soit aussi bien rémunéré que le sont, dans ce pays, les autres métiers également difficiles ? R.—Je ne le crois pas. Mais la différence est moins dans les salaires que dans le temps que nous perdons durant l'année. Un grand nombre de peintres ne gagnent pas suffisamment pour se donner plus que le strict nécessaire, et ils sont obligés d'épargner le plus possible en été, pour pouvoir s'entretenir durant l'hiver.

Q.—Pendant une agitation ouvrière, avez-vous des règlements qui vous obligent de recourir à l'arbitrage avant de recourir à l'extrême mesure d'une grève ? R.—Oui, nos règlements nous obligent de recourir à l'arbitrage avant d'adopter toute autre mesure.

Q.—Lorsqu'il s'agit d'une demande d'augmentation de salaire, est-ce la règle de donner avis et d'allouer un certain délai ? R.—Oui ; nous l'avons toujours fait.

Q.—Y croyez-vous ? R.—Oui, il y a six ans, quand nous nous organisâmes d'abord sous le nom d'union des peintres, nous adressâmes des avis aux patrons, trois

mois d'avance, les prévenant que nous nous préparions à leur demander une augmentation de salaire. Cette mesure eut des effets regrettables. Les patrons réussirent à dominer les timides parmi nous, et quand les plus braves quittèrent le travail, les timides prirent leur place. L'esprit de corps n'était pas encore bien compris alors, et un certain nombre d'entre nous étaient trop jeunes pour bien comprendre le fonctionnement d'une union ouvrière, lequel ne s'apprend que par l'expérience. Je ne crois pas qu'aucun des peintres qui font partie de l'union voudraient recourir à la violence et faire aucune chose contre les patrons, si ce n'est ce qu'ils croient être juste.

Q.—Je crois que l'accord règne maintenant entre les patrons et les employés ?
R.—Entre un certain nombre ; mais le contraire existe entre un certain nombre d'autres, vu la manière dont un certain nombre d'ouvriers sont traités par leurs patrons, vu la violation de la règle adoptée pour l'apprentissage, vu l'emploi des ouvriers à bon marché qui ne connaissent pas leur métier.

Q.—Parmi les ouvriers de votre classe, à Hamilton, y a-t-il des immigrants ?
R.—Non ; je n'en connais pas ; pourtant il y en a, dans un certain sens.

Q.—Appartiennent-ils à votre métier ?
R.—Oui ; j'en connais quelques-uns ; mais ils ne sont pas venus directement ici.

Q.—Sont-ils venus directement dans d'autres parties du Canada ?
R.—Oui ; ils sont venus d'Angleterre et d'autres pays de l'Europe aux Etats-Unis, et de ce dernier pays ils sont venus ici, en passant et quelquefois ils s'y sont fixés. C'est pourquoi il y a maintenant quelques immigrants parmi nos ouvriers.

Q.—Avez-vous à Hamilton une fédération des ouvriers en bâtiments ?
R.—Non ; mais les différentes unions sont organisées avec cet objet en vue.

Q.—Croyez-vous qu'une telle fédération offrirait une plus grande protection à tous les intéressés ?
R.—Je le crois.

Q.—Les patrons en bâtiments, à Hamilton, sont-ils organisés en fédération ?
R.—Non ; à moins que l'on puisse donner ce nom à l'union centrale du travail.

Q.—Je parle des patrons ?
R.—Non, je ne connais pas d'organisation de ce genre.

Q.—N'y a-t-il pas une organisation de ce genre affiliée à la chambre de commerce ?
R.—Je ne puis le dire ; il y a une association, mais je ne sais pas si certains patrons en font partie ; je ne puis donc dire que cette association peut être considérée comme une association des patrons.

GEORGE METCALF, le témoin précédent est rappelé et dit :—Je crois vous avoir mis sous une fausse impression au sujet des salaires les plus élevés. J'ai simplement mentionné le maximum et le minimum des salaires reçus. Je n'ai pas parlé du grand nombre, ou du petit nombre de ceux qui les recevaient. Je désire être bien compris.

La commission s'ajourne alors jusqu'à 8 heures.

J. HOLMES, peintre, de Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Vous avez entendu d'autres témoins, qui appartiennent à votre métier ; corroborez-vous leurs déclarations ?
R.—Oui, excepté pour ce qui regarde un certain taux élevé de gages payés. Je ne crois pas que les peintres reçoivent, ici, \$2.25 par jour, à l'exception, peut-être, de quatre environ.

Q.—Quelle est en moyenne le salaire payé à un compagnon-peintre ordinaire, pendant toute l'année ?
R.—La moyenne, pour l'année, est de \$1.20, ou de \$1.25 par jour pour un peintre de première classe.

Q.—Quelle serait la moyenne payée à un peintre de seconde classe ? R.—Quelquefois les peintres de seconde classe obtiennent un salaire aussi élevé que les peintres de première classe, du moins d'après ce que j'ai pu observer. Je crois qu'en hiver, les patrons ont certains ouvrages, en dehors, auxquels ils emploient leurs ouvriers de seconde classe. Ces ouvriers exécutent une plus grande quantité d'ouvrage, parce qu'ils ne sont pas aussi minutieux dans leur travail, parce qu'ils ne le finissent pas aussi bien que le feraient des ouvriers de première classe.

Q.—Ces ouvriers de seconde classe ne savent peindre que des granges ? R.—Oui, j'ai fait mon apprentissage ici ; mais je n'ai pas servi tout le temps voulu ici. J'ai servi d'abord pendant deux ans et neuf mois, et je suis devenu, trois ans après, un ouvrier expert. Je ne voudrais pas priver de son pain quotidien un ouvrier qui connaît son métier.

Q.—Dites-vous que vous avez fait votre temps d'apprentissage ici ? R.—Oui, à Hamilton.

Q.—Avez-vous jamais exercé votre métier en dehors du Canada, dans les États-Unis ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la différence entre les salaires payés ici et les gages payés dans une ville semblable, aux États-Unis ? R.—La différence est de vingt-cinq ou trente pour cent.

Q.—Cette différence est-elle en faveur des États-Unis ? R.—Oui.

Q.—Prenons, dans une ville américaine, une classe de maisons de mêmes dimensions que celles d'ici, quelle serait la différence du loyer ? R.—Il est difficile de le dire. Le prix des articles alimentaires est quelque peu plus élevé dans certaines parties des États-Unis.

Q.—Je parle des loyers ? R.—Cela dépend du site des maisons.

Q.—Par exemple dans une localité ordinaire ? R.—J'ai voyagé beaucoup dans les États-Unis et j'y ai même tenu maison. Quand je demeurais à Brooklyn je payais \$14 de loyer par mois. Je gagnais alors \$3.25 par jour.

Q.—Pouvez-vous vous procurer à Hamilton pour \$14 par mois un meilleur logement que celui que vous occupez à Brooklyn ? R.—Non, je ne le pourrais pas.

Q.—Pourriez-vous trouver une meilleure maison à Hamilton pour le même prix ? R.—Oui ; mais je ne pourrais payer un loyer de \$14 par mois avec le salaire que je reçois ici.

Q.—Savez-vous s'il y a une grande différence entre les prix des articles de première nécessité à Brooklyn et le prix de ces articles ici ? R.—Quelques articles, à Brooklyn, sont plus cher et d'autres moins cher qu'ici. Mais je dirai qu'en somme la vie peut coûter 25 pour cent de plus à Brooklyn qu'ici.

Q.—Avez-vous travaillé à New-York ? R.—Non ; j'ai travaillé à Brooklyn.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quels sont les articles qui coûtent 25 pour cent de plus à Brooklyn ? R.—Ce sont surtout la viande, les pommes de terre et autres provisions.

Q.—Que dites-vous de la farine ? R.—Son prix est à peu près le même qu'à Hamilton.

Q.—Et le beurre ? R.—Il est un peu plus cher à Brooklyn.

Q.—En somme, vous croyez que la différence est de 25 pour cent ? R.—Ou en somme ; mais j'étais 50 pour cent mieux payé pour mon travail à Brooklyn que je ne le suis ici.

Q.—Comment arrivez-vous à cette conclusion ? R.—J'ai pu à Brooklyn, dans huit mois, épargner \$75, et j'étais marié.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—N'est-ce pas parce que vous étiez plus économe alors ? R.—Non.

Q.—Vous dépensiez tout autant à Brooklyn qu'ici ? R.—Tout autant.

Interrogé par M. FREED:—

Q.—Pourriez-vous vous procurer à Brooklyn une maison située aussi près de votre ouvrage qu'ici ? R.—Non.

Q.—Vous seriez obligé de payer les chars urbains ? R.—Oui ; mais j'habitais dans une localité où un char pouvait me transporter pour 5 centins dans toute partie de Brooklyn, ce qui m'occasionnait une dépense de 10 centins par jour. J'aurais pu me procurer un logement un peu à meilleur marché, probablement à \$3 de moins par mois, dans les faubourgs ; mais une famille ne saurait trouver là une maison pour elle seule ; vous ne trouvez que des *tenement houses*. Or, un Canadien n'aime pas ces logements de faubourgs, qui manquent de confort et de toute autre chose du même genre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Dans un tel logement, combien de chambres aurait-on pour \$14 par mois ? Aurait-on tout un étage ? R.—J'occupais un logement situé dans le troisième étage, et qui se composait de quatre pièces.

La Commission reprend sa séance à 8 h. p. m.

THOMAS TOWERS, de Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel est votre occupation ? R.—Charpentier.

Q.—Vous êtes le maître du district des chevaliers du travail de Hamilton ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous nous faire connaître quels sont les principes des chevaliers du travail ?

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous une constitution écrite que vous appellerez une charte ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous soumettre cette constitution ? R.—Oui (le livre est soumis). La déclaration des principes des chevaliers du travail est comme suit :

Au public—

Le développement alarmant et le caractère agressif du pouvoir entre les mains des grands capitalistes et des corporations, sous le système industriel de notre époque vont—inévitavelmente et sans aucune espérance de retour à des temps meilleurs—conduire la masse des travailleurs à la pauvreté et à la dégradation.

Il devient d'une impérieuse nécessité, si nous désirons jouir des biens de cette vie, d'empêcher cette injuste accumulation et ce pouvoir pour mal-faire des richesses concentrées en quelques mains.

Cet objet tant désiré ne peut être accompli que par les efforts combinés de ceux qui suivent le commandement divin : " Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front."

Avec cet objet en vue nous avons formé l'Ordre des " Knights of Labor " dans le but d'organiser et de diriger le pouvoir des masses industrielles. Ce n'est pas un parti politique, c'est plus que cela.—car en lui se concentrent les aspirations et les mesures nécessaires au bien-être du peuple entier. Mais nous ne devons pas perdre de vue, quand nous sommes appelés à exercer notre droit de suffrage, que la plupart des objets en vue ne peuvent être obtenus que par le moyen d'actes législatifs ; et qu'il devient le devoir de tous de mettre en avant et de soutenir de leur vote sans égard de parti seulement tels candidats qui s'engageront à supporter ces mêmes mesures. (Toutefois, personne n'est obligée de voter avec la majorité.)

Faisant appel à ceux qui ont foi dans le principe: "Le plus grand bien au plus grand nombre," nous les invitons à se joindre à nous et à nous aider, et nous déclarons au monde entier que notre but est :

I. De faire de la valeur morale et industrielle—non de la richesse—le vraie mesure de la grandeur des individus et des nations.

II. D'assurer aux travailleurs leur part légitime et la pleine jouissance des richesses qu'ils créent; assez de loisir pour développer leurs facultés intellectuelles, morales et sociales; tous les bénéfices, récréations et plaisirs de la sociabilité; en un mot, de les rendre capables d'avoir part aux profits et aux honneurs d'une civilisation avancée.

Afin d'assurer ces résultats nous demandons des États et de la Nation :

III. L'établissement d'un Bureau de Statistique du Travail, afin que nous puissions arriver à un aperçu correct de l'éducation et de la condition morale et matérielle des masses ouvrières.

IV. La réserve, en faveur des occupants ou colons actuels, des terres publiques qui sont l'héritage du peuple. Pas un arpent de terre pour les chemins de fer ou autres spéculateurs, ou bien les landlords étrangers: nous voulons que toutes les terres qui sont maintenant entre les mains des spéculateurs soient taxées à leur plein valeur.

V. L'abrogation de toutes les lois qui ne pèsent pas également sur le Capital et le Travail; et l'abolition de toutes les finesses et subtilités techniques, les délais calculés et le favoritisme dans l'administration de la justice.

VI. L'adoption de mesures ayant pour objet de pourvoir à la santé et la sûreté des ouvriers employés dans les manufactures, les mines et les industries du bâtiment; aussi leur assurant une juste indemnité en cas d'accidents qui seraient dus à l'absence des sauvegardes nécessaires.

VII. La reconnaissance par voie d'incorporation de tous Ordres et autres Associations organisés par les classes ouvrières pour améliorer leur condition et protéger leurs droits.

VIII. Le passage de lois ayant pour objet de forcer les corporations de payer leurs employés chaque semaine en monnaie légale, argent comptant, pour tout le travail de la semaine précédente; et de garantir aux ouvriers et journaliers le premier gage ou hypothèque sur les produits de leur travail pour le montant entier de leurs salaires.

IX. L'abolition de tout système de contrat à forfait pour les travaux nationaux, provinciaux ou communaux.

X. Le passage de lois établissant un système d'arbitrage entre patrons et employés, et donnant force de loi aux décisions des arbitres.

XI. La défense de par la loi d'employer des enfants au-dessous de quinze ans dans les boutiques, mines et manufactures de toutes sortes.

XII. La défense également de louer le travail des prisonniers à des particuliers pour leurs usines.

XIII. L'établissement d'un impôt gradué et progressif sur les revenus.

Et nous demandons également :

XIV. Qu'on établisse un système national de monnaie dans lequel l'agent métallique sont émis directement entre les mains du peuple en quantité suffisante pour les échanges, sans l'intervention de banques particulières; que l'agent de circulation ainsi émis ait cours légal et forcé et soit accepté en paiement de toutes dettes publiques et privées; et que l'État ne reconnaisse officiellement ou crée aucune banque privée ou compagnie de crédit, ni ne les couvre de sa garantie.

XV. Que le gouvernement n'émette jamais d'obligations, lettres de crédit ou billets de banque portant intérêt, à moins de nécessité absolue; et qu'en ce cas, l'émission par l'état de semblables agents de circulation soit restreinte à des obligations ayant cours légal, mais ne portant point intérêt.

XVI. Que l'importation par contrat d'ouvriers étrangers soit défendue.

XVII. Que, conjointement avec les postes, le gouvernement organise des bureaux de change, de dépôt et des caisses où les épargnes du peuple puissent être déposées en petites sommes, facilement, et avec toute sécurité.

XVIII. Que le gouvernement général obtienne possession, par voie d'achat, en vertu du droit de souverain domaine, de tous les télégraphes, téléphones et chemins de fer ; et dans la suite nulle charte, lettres-patentes, ou privilèges ne soit concédés à une corporation pour la construction et l'administration de moyens de transport de passagers, fret, lettres et dépêches.

Et, tandis que nous faisons ces demandes aux Etats particuliers et au Gouvernement National, nous tâcherons de joindre nos propres efforts, à l'effet :

XIX. De fonder des établissements de coopération de telle sorte que le système actuel de gages soit remplacé par un système industriel de salaires coopératifs.

XX. D'assurer aux deux sexes la même paie pour le même travail.

XXI. D'obtenir la réduction graduelle des heures de travail à huit heures par jour, afin de jouir en quelque sorte des bienfaits de l'adoption de machines pour remplacer la main-d'œuvre.

XXIII. De persuader les patrons de s'en remettre à l'arbitrage pour la solution de toutes les difficultés qui peuvent surgir entre eux et leurs employés, de sorte que les rapports sympathiques entre eux soient raffermis et les grèves rendues inutiles.

Q.—Votre association est une société secrète ? R.—Elle n'est pas strictement ce que vous pouvez appeler une organisation secrète.

Q.—Admettez-vous le public dans vos réunions ? R.—Non.

Q.—Laissez-vous transpirer dans le public ce qui se passe à vos réunions particulières ? R.—Cela dépend de la nature des délibérations.

Q.—Vous délibérez sur certaines choses que vous tenez à garder entièrement pour vous-mêmes ? R.—Naturellement ; nous avons un rituel destiné à nous protéger.

Q.—Vous ne permettez pas au public d'être témoin de la manière dont vous servez de ce rituel ? R.—Non.

Q.—Etes-vous affiliés à l'ordre des chevaliers du travail dans les Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Le maître général des ouvriers (general master workman) réside dans les Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Etes-vous régis par la constitution et les règlements des chevaliers du travail des Etats-Unis ? R.—L'ordre des chevaliers du travail n'appartient pas plus aux Etats-Unis qu'à d'autres pays. Le principe d'après lequel il opère ne reconnaît aucune frontière entre les pays. Son but est d'unir les ouvriers de tous les pays. Un chevalier du travail doit être loyal envers les institutions de son pays et essayer d'obtenir toutes les réformes désirables par des moyens constitutionnels.

Q.—La question est de savoir si, en votre qualité de chevalier du travail, vous restez lié par vos devoirs de sujet britannique, ou si vous obéissez aux lois d'autres pays ? R.—Nous aidons à faire ces lois.

Q.—Aidez-vous à faire ces lois, je veux dire les lois de l'association et les lois des Etats-Unis ? R.—Nous sommes obligés d'obéir aux lois de notre association.

Q.—Quand un ordre est donné dans les Etats-Unis, l'association d'Hamilton est-elle obligée de lui obéir, fût-elle opposée à cet ordre ? R.—Je ne le sais pas au juste, et cela dépend beaucoup de la nature de cet ordre.

Q.—Dans certains cas obéiriez-vous à cet ordre, et dans d'autres pourriez-vous le mettre de côté ? R.—Oui ; mais si l'ordre donné est conforme à la constitution, nous sommes obligés d'y obéir.

Q.—Constitutionnel au point de vue de votre constitution ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—L'article 11e demande que la loi prohibe l'emploi d'enfants au-dessous de

quinze ans. Savez-vous que la loi d'Ontario est maintenant conforme à cette disposition ? R.—Je ne le sais pas.

Q.—La loi d'Ontario prohibe l'emploi d'enfants au-dessous de quatorze ans. Demandez-vous que la prohibition s'étende jusqu'à l'âge de quinze ans ? R.—Oui.

Q.—Vous demandez aussi que le louage du travail des prisons soit prohibé, prétendez-vous que les prisonniers devraient être tenus dans l'oisiveté ? R.—Non, monsieur, ce n'est pas ma prétention.

Q.—Comment, donc, les emploieriez-vous ? Vous nous donnez présentement l'opinion des chevaliers du travail, et non la vôtre ? R.—Il y a une grande divergence d'opinion sur cette question parmi les chevaliers du travail, la même qui existe parmi plusieurs législateurs.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelle est votre propre opinion ? Que voulez-vous faire des prisonniers ? Vous admettez qu'ils ne peuvent être tenus dans l'oisiveté ? R.—Je crois que s'ils étaient employés.....

Q.—Dites-vous qu'ils pourraient être tenus dans l'oisiveté ? R.—Non.

Q.—Donnez votre propre avis ? R.—Je crois que l'Etat devrait faire travailler les prisonniers et que les profits qu'il réaliserait par ce travail devraient être consacrés à l'entretien des familles des prisonniers, deduction faite de l'entretien de ceux-ci.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Feriez-vous vendre les marchandises provenant du travail des prisonniers sur le marché du Canada ? R.—Non, monsieur, nous ne voudrions pas de cela. Je crois que cette classe de marchandises devrait porter une marque spéciale indiquant sa provenance, afin que celui qui désire acheter quelque chose connaisse ce qu'il achète.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cet estampillage n'aurait-il pas un mauvais effet ? Ceux qui voudraient aider les prisonniers ne seraient-ils pas encouragés, par ce système, à acheter leurs produits ? R.—Cela est possible.

Q.—L'achat de ces produits pourrait être profitable pour quelqu'un ? R.—Oui ; mais pas dans les présentes conditions du travail. On préfère acheter des marchandises provenant d'industries respectables. Les membres des organisations ouvrières ne se croiraient pas justifiables, vu les conditions du travail, en achetant ce dont ils ont besoin hors de leur propre cercle, parce qu'ils tiennent à se protéger et à maintenir leurs industries sur un pied respectable.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—L'article 16e dit que l'immigration d'ouvriers en vertu de contrats devrait être prohibée. Connaissez-vous la loi d'Ontario sur ce sujet ? R.—Je crois qu'elle est contre ce genre d'immigration.

Q.—La loi d'Ontario déclare que les contrats en vertu desquels on engage des ouvriers à l'étranger ne sont pas obligatoires dans Ontario, pour ce qui regarde ces ouvriers eux-mêmes. Cette disposition ne satisfait-elle pas les chevaliers du travail ? R.—Non, nous voudrions avoir une loi fédérale sur ce sujet, parce que des ouvriers étrangers peuvent être transportés à Québec en vertu de contrats, et la concurrence avec Québec est très nuisible aux ouvriers d'Ontario.

Q.—Etes-vous d'avis que le parlement fédéral a le pouvoir de passer une telle loi en vertu de l'acte de l'Amérique britannique du Nord ? R.—Je crains.

Q.—Savez-vous que plusieurs attributions sont conservées par les législatures

provinciales ? R.—La ligne de démarcation entre les juridictions provinciales et fédérales paraît être quelquefois difficile à tracer.

Q.—Le 17e article dit que le gouvernement devrait organiser dans le département des postes un système pour faciliter les opérations financières et d'échanges, assurer les dépôts d'épargnes du peuple par petits montants, et les faciliter. Or, vous savez que cela est déjà fait par le gouvernement fédéral ? R.—Oui ; mais cette recommandation s'applique aux Etats-Unis.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Il n'y a pas plus de secret dans votre organisation qu'il n'y en a dans les unions ouvrières ? R.—Non.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez vous que le gouvernement fédéral a interdit l'importation d'ouvriers chinois en Canada ? R.—Oui.

Q.—Vous croyez aussi que le gouvernement fédéral a le même droit d'interdire la spéculation qui se fait sur les engagements d'ouvriers à l'étranger ? R.—Je ne vois aucune différence entre les deux cas pour ce qui regarde la juridiction fédérale.

LE PRÉSIDENT.—C'est une question qui exigerait un homme passablement versé dans le droit constitutionnel, pour la résoudre. Il faudra peut-être la porter devant le Conseil Privé. Je sais que nous avons déjà demandé une opinion ; mais si une opinion est donnée par la cour Suprême, le Conseil Privé devra être consulté. Nous n'avons donc pas besoin de la décider ici.

M. ARMSTRONG.—La loi existe pour ce qui regarde les ouvriers chinois.

LE PRÉSIDENT.—Nous devons d'abord considérer les principaux besoins.

M. FREED.—Il ne s'agit pas d'ouvriers chinois, mais de comparaisons avec les Chinois.

LE TÉMOIN.—Il est difficile, sans doute, d'exclure une nationalité.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Vous n'êtes liés par aucun engagement, ou vous n'avez à redouter aucun ordre des chefs de votre organisation, qui soit contraire aux intérêts de votre pays ? R.—Non ; au contraire, nous nous engageons à maintenir les institutions de ce pays.

Q.—Les membres du clergé sont-ils admis dans votre ordre comme le sont toutes les autres classes ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous des coalitions de manufacturiers, où l'on procède secrètement ? R.—Je n'ai jamais été admis dans leurs conseils. Par conséquent, je ne puis rien jurer sur ce sujet, ou je ne puis affirmer rien de positif, quant aux faits ; mais je crois savoir que l'association des fondateurs d'Ontario est une organisation de cette nature. C'est une association secrète tout autant que celle à laquelle j'appartiens.

Par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cette association de fondateurs a-t-elle un rituel ? R.—Je ne crois pas que la chose soit nécessaire. La communauté d'intérêts leur impose le secret.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—N'y a-t-il pas une coalition de maîtres-constructeurs ? R.—Oui ; il y a celle des maîtres-charpentiers, des maîtres-constructeurs (y compris les maçons-brique-tiers et les maçons en pierre). De fait, dans presque toutes les branches de métier, les patrons se sont coalisés tout aussi bien que les ouvriers.

Q.—Un simple ouvrier peut-il être admis dans une union de patrons ? R.—Je ne le crois pas, et je ne l'ai jamais essayé. Les épiciers même des coins de rues ont leur association. Les avocats ont aussi la leur, et l'on peut dire la même chose des médecins.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les avocats et médecins sont constitués en corporations par acte du parlement ? R.—L'assemblée de district est aussi, je crois, une corporation.

Q.—Une corporation constituée par une loi d'Ontario ? R.—Oui.

Q.—Retirez-vous quelque avantage de cette corporation ? R.—Pas beaucoup. Elle peut acquérir des propriétés ; mais la loi ne définit pas ses attributions de manière à nous convenir. Je crois qu'elle aurait besoin de certains amendements pour nous être de quelque utilité. Une difficulté s'est élevée une fois, entre nous et un gardien que nous avions dans un magasin d'épicerie coopératif, et avant que cette difficulté fût réglée, le magasin avait cessé d'exister.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Voulez-vous faire de votre ordre en Canada une association nationale ? R.—Quelques-uns des membres sont en faveur de ce projet, et d'autres y sont opposés. Ceux qui appuient ce projet sont plus mêlés à la politique du pays, tandis que ceux qui ne favorisent pas ce projet appartiennent plus à la classe des réformateurs de l'ordre purement intellectuel. Ceux-ci préfèrent opérer sur un terrain purement industriel, en appliquant le système coopératif, et attendre que le peuple soit assez instruit pour affirmer ses droits.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous qu'une organisation nationale des chevaliers du travail dans le Canada serait le point de départ de la coopération industrielle ? R.—Elle le serait dans une certaine mesure.

Q.—Comment, s'il vous plaît ? R.—Vous savez, sans doute, qu'il y a beaucoup de préjugés entre gens de diverses nationalités. J'ai travaillé dans les Etats-Unis, pendant une couple d'années, et parce que j'étais Canadien, l'on m'a fait subir des duretés, auxquelles je n'aurais pas été exposé si j'avais été un américain, ou si j'étais abstenu d'exprimer mes opinions. Mais l'ordre des chevaliers du travail essaie de détruire ces préjugés qui, d'après moi, sont nuisibles, puisqu'ils divisent les ouvriers, lorsqu'ils devraient être unis sur des questions d'une importance vitale pour eux dans les deux pays. Leurs intérêts sont les mêmes, et je ne vois pas comment l'on pourrait soulever un doute sur ce point. Et puis, le système coopératif requiert un immense capital. Les chevaliers du travail croient que si nous formions une assemblée générale en Canada, cette assemblée, constituerait un ordre composé en grande partie d'hommes qui se seraient joints à ce mouvement en Canada seulement ; mais ces hommes ne comprendraient pas aussi bien les vrais principes de l'organisation que ceux qui en font partie depuis son origine.

Je crois donc qu'il vaudrait mieux maintenir la connexion de l'ordre des chevaliers du travail du Canada avec celui des Etats-Unis. Nous pouvons maintenant former des assemblées provinciales et nous gouverner nous-mêmes, comme vous pouvez le voir dans notre constitution ; on a le même pouvoir dans les différents Etats ; et nous sommes simplement gouvernés par l'assemblée générale comme le sont les "oddfellows" par leur grande loge suprême. L'assemblée générale se distingue des assemblées provinciales par quelques traits essentiels.

Q.—Vous ne répondrez à la présente question que si vous le voulez. Savez-vous si l'organisation des Etats-Unis a jamais envoyé de l'argent pour promouvoir la coopération en Canada ? R.—Oui ; je crois que de l'argent a été envoyé à Montréal pour cet objet. Je voudrais attirer l'attention sur quelques points relatifs à mes propres occupations et aux ateliers dans lesquels je travaille.

Q.—Certainement ? R.—Je travaille pour le chemin de fer du Grand-Tronc. Nous sommes payés mensuellement. Les employés préféreraient être payés hebdomadairement, parce qu'ils se trouveraient plus indépendants au point de vue financier. Très souvent, les ouvriers sont obligés de faire leurs achats à crédit, durant le mois,

et cette obligation les met entièrement à la merci des épiciers de coins de rues. L'on se sent l'obligé, l'on est obligé d'accepter ce que l'épicier nous offre, et nous n'avons pas la liberté d'aller acheter ailleurs. L'ouvrier qui commence à s'endetter de cette manière se crée des embarras financiers, dont il ne peut plus sortir. Il se trouve tout le temps dans l'embarras. S'il était payé chaque semaine, il pourrait plus facilement faire ses achats au comptant, et les faire où bon lui semble.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Croyez-vous exprimer présentement l'opinion de la majorité de vos compagnons d'atelier ? R.—Je suis à peu près certain que je l'exprime.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les employés avec qui vous travaillez ont-ils demandé à la compagnie du Grand-Tronc de les payer plus fréquemment ? R.—Oui.

Q.—Quelle réponse avez-vous reçue ? R.—M. Hickson nous a répondu qu'il serait très heureux de pouvoir faire quelque chose pour améliorer la position des employés ; mais les circonstances actuelles ne lui permettent pas de le faire.

Q.—Le changement que vous demandez ne convient pas à la compagnie ? R.—Non, cela augmenterait trop l'ouvrage des commis.

Q.—Les salaires des hommes sont-ils jamais saisis ? R.—Oui ; au moment de chaque paie, le paie-maître a devant lui une liste des jeunes employés dont les salaires sont saisis. Ces hommes sont obligés de passer devant lui de manière à être vus.

Q.—Croyez-vous que si les ouvriers étaient payés à la semaine, ou semi-mensuellement, il y aurait moins de ces saisies de salaires ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel est le résultat de ces saisies de salaires ? Ne va-t-on pas plus loin ? R.—Si le salaire d'un ouvrier est saisi plus d'une fois, cet ouvrier est démis de sa charge.

Q.—Si vous laissez saisir votre salaire, êtes-vous averti dès la première fois du sort qui vous attend ? R.—Mon salaire n'a jamais été saisi ; mais je connais des ouvriers qui ont été renvoyés pour cette raison.

Q.—Est-ce la règle suivie par la compagnie du Grand Tronc ? R.—Je ne pourrais l'affirmer avec certitude ; mais je sais que l'on a renvoyé des ouvriers pour cette raison. Les anciens employés sont peut être traités autrement.

Par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ce n'est peut-être pas une règle écrite ; mais est-ce la règle non écrite de la compagnie ? R.—Je le crois.

Q.—Si un ouvrier est renvoyé par la compagnie du Grand-Tronc pour cette raison, ou pour toute autre, et s'il s'adresse à une autre compagnie pour avoir de l'emploi, est-il vrai qu'ils doivent produire un certificat de la compagnie qui l'a employé la première pour se faire accepter ? R.—C'est la règle suivie par les hommes de chemin de fer.

Q.—Vous voulez parler des compagnies de chemin de fer ? R.—Oui ; un employé de chemin de fer—je ne parle pas, naturellement, d'un employé d'atelier, mais d'un employé sur le chemin de fer—s'il a été renvoyé par une compagnie et s'il cherche de l'emploi ailleurs, doit produire un certificat de la compagnie qui l'a d'abord employé.

Q.—Cette règle est-elle appliquée souvent par la compagnie du Grand-Tronc ? R.—Oui ; je le crois.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous que le surintendant d'Hamilton refuserait un certificat à un

employé digne de le recevoir ? R.—Non; je ne le crois pas. Je ne crois pas que notre surintendant d'atelier le ferait, parce que c'est un homme juste.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Un ouvrier qui achète au mois et à crédit dans les magasins d'épicerie, est-il plus exposé à acheter des choses dont il n'a pas besoin, ou dont il pourrait se passer, que celui qui est payé à la semaine ? R.—Oui, il est plus exposé ; mais je constate que ces ouvriers qui achètent au mois ont honte de déclarer exactement le montant qu'ils doivent. Lorsque nous voulons préparer une statistique, et que nous leur posons des questions sur ce sujet—et notre organisation a besoin de ces renseignements—nous ne pouvons les obtenir d'eux. Je pourrais dire aussi, pour ce qui regarde la réduction du nombre des heures de travail, qu'il y a eu un mouvement pour faire du samedi après-midi un congé ; mais un grand nombre d'ouvriers préfèrent que le nombre des heures du travail soit réduit chaque jour, plutôt que d'avoir un simple congé, parce que leur travail est très fatiguant, et il est contraire à la santé par suite d'une trop longue réclusion et d'autres causes. Cette raison peut être surtout invoquée dans les grands établissements de la ville, où l'on emploie des femmes.

Q.—De combien d'heures, d'après vous, devrait se composer une bonne journée de travail ? R.—Je me suis convaincu que huit heures étaient un nombre suffisant.

Q.—Croyez-vous, en votre qualité d'ouvrier, que vous pouvez, en travaillant tous les jours, du commencement de l'année à la fin, faire assez d'ouvrage en huit heures pour constituer une bonne journée de travail ? R.—D'après moi, une journée de travail devrait se faire dans beaucoup moins de temps encore. Je crois que six heures, ou cinq heures devraient suffire amplement, parce qu'avec les machines en usage maintenant, il n'est presque pas nécessaire d'employer les hommes plus que cinq heures par jour.

Q.—Croyez-vous qu'en votre qualité d'ouvrier vous recevez une juste part du produit de votre travail, si vous prenez en considération l'abaissement du coût de la production causé par l'usage des machines ? R.—Non ; je ne crois pas recevoir une juste part.

Q.—Si un manufacturier réalise de très grands bénéfices, sa part de bénéfices n'est donc pas juste ? R.—Je ne dis pas que les manufacturiers réalisent de trop grands bénéfices ; mais quelques autres en réalisent. Le patron n'est pas le seul à blâmer. Il est en rapport d'affaires avec d'autres personnes. Je connais un grand nombre de personnes, dans cette ville, qui ne sont que des agents de banques : or, les manufacturiers sont obligés de faire face aux échéances de leurs billets ; s'ils ne le font pas, ils déclinent.

Q.—C'est-à-dire, ils sont réduits au système du crédit, et se trouvent dans la même position que l'ouvrier qui est payé au mois. Le système du crédit devrait disparaître entièrement ? R.—Je crois qu'il le devrait, ou, dans les crédits qui se donnent, le prix de la marchandise vendue ne devrait pas excéder la valeur réelle de cette marchandise.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Supposons que vous recevez \$2 par jour pour votre présent travail, et que pour cinq heures de travail vous recevriez \$1, pourriez-vous faire vivre votre famille avec ce montant ? R.—Naturellement, nous ne prenons pas en considération plusieurs autres choses, qui s'appliquent également à cette question ; on emploierait beaucoup plus d'ouvriers.

Q.—Je veux parler de votre propre cas, dans les circonstances actuelles ? R.—Je crois que je pourrais faire vivre ma famille avec ce montant.

Q.—Vous ne pourriez faire aucune épargne, n'est-ce pas ? R.—Oui, je le pourrais, parce que le prix du pain est de 11 centins maintenant ; mais, si je ne pouvais gagner qu'un dollar, je pourrais probablement acheter un pain pour 5 centins. Le montant reçu actuellement par un individu ne constitue pas la base de la valeur réelle.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous remarqué que, dans certains cas, la réduction du nombre des heures de travail tend à élever les gages ? R.—Oui ; j'ai remarqué cet effet sur le Grand-Tronc, je crois, qui a élevé les salaires, malgré toute la concurrence du dehors.

Q.—D'après la connaissance que vous avez des classes ouvrières de Hamilton, si une bibliothèque publique était établie dans cette ville, croyez-vous que les ouvriers, s'ils pouvaient disposer des après-midi du samedi, profiteraient de cette bibliothèque ? R.—Je le crois. Naturellement, ils n'en profiteraient peut-être pas de suite ; mais, grâce à l'influence de l'éducation, qui se développe, je crois qu'avant peu cette bibliothèque serait très fréquentée, et, de fait, notre organisation a déjà donné son appui à un règlement pour obtenir une bibliothèque publique. Ce règlement fut repoussé par une grande majorité des propriétaires fonciers, parce que, d'après eux, la nouvelle institution devait augmenter les taxes.

Q.—Ceux qui votèrent pour ce règlement étaient-ils des propriétaires fonciers et des locataires, ou étaient-ce des électeurs municipaux ? R.—C'étaient des propriétaires fonciers et des locataires, parce que ce sont les seuls qui ont le droit de voter sur un règlement qui touche aux affaires financières de la ville.

JHON BELL, de HAMILTON, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous êtes employé dans la fabrique de coton d'Ontario ? R.—Oui.

Q.—En quelle qualité ? R.—J'en suis le secrétaire-trésorier.

Q.—Vous employez un grand nombre d'ouvriers dans cette fabrique ? R.—Oui.

Q.—En combien de classes pouvez-vous diviser ces ouvriers ? R.—Il y a la classe des petits garçons, celle des jeunes gens d'un âge plus élevé, celle des hommes mûrs, celle des jeunes filles et celle de femmes plus âgées.

Q.—D'après la manière dont l'ouvrage est distribué, comment les diviseriez-vous ? R.—Ils sont employés partout.

Q.—Les classez-vous en tisserands et en fileurs ? R.—En cardeurs, fileurs, tisserands, en teinturiers et en finisseurs.

Q.—Quel emploi donne-t-on aux petits garçons ou aux jeunes filles ? En emploie-t-on comme cardeurs ? R.—Oui.

Q.—En emploie-t-on comme fileurs ? R.—Oui.

Q.—En emploie-t-on comme teinturiers ? R.—Non, pas dans cette branche.

Q.—En emploie-t-on comme finisseurs ? R.—Oui.

Q.—Et en emploie-t-on comme tisserands ? R.—Oui.

Q.—À quel âge les petits garçons et les jeunes filles commencent-ils à travailler dans la fabrique, ou quel est l'âge le moins avancé que peuvent avoir ces jeunes gens quand ils sont admis dans la fabrique ? R.—Aucun n'est admis avant l'âge de quatorze ans.

Q.—Comment voyez-vous qu'ils dépassent quatorze ans ? R.—Nous exigeons un certificat de leurs parents, si nous avons quelque doute.

Q.—Observez-vous rigoureusement cette règle ? R.—Oui, rigoureusement.

Q.—Quel salaire paie-t-on en moyenne à l'ouvrier adulte dans la fabrique ? R.—L'ouvrier adulte reçoit de \$8 à \$10 par semaine.

Q.—Les ouvriers adultes qui reçoivent ce salaire sont des ouvriers experts ? R.—Oui, de bons ouvriers.

Q.—Quel salaire paie-t-on à une femme adulte, ouvrière capable ? R.—De \$6 à \$8 par semaine.

Q.—À quel ouvrage emploie-t-on les femmes qui reçoivent de \$6 à \$8 par se-

maine ? R.—Au tissage et à l'étirage. Ce sont les deux départements qui paient le plus.

Q.—Et quel salaire paie-t-on aux jeunes filles de quatorze à seize ans ? R.—De \$2 à \$4 par semaine.

Q.—Et elles reçoivent davantage en vieillissant ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire paie-t-on aux jeunes garçons de quatorze à seize ans ? R.—Le même salaire qu'aux jeunes filles.

Q.—De combien de métiers un tisserand adulte est-il chargé ? R.—Un bon tisserand peut se charger de quatre métiers.

Q.—Est-ce plus ou moins que ce qui est confié au tisserand dans les Etats-Unis ? R.—Je crois que le nombre est le même, mais je ne suis pas tout à fait certain.

Q.—Est-ce plus ou moins que ce qui est donné au tisserand dans les anciens pays ? R.—Je l'ignore.

Q.—L'ouvrage dans les fabriques de coton est-il considéré comme malsain ? R.—Non, je ne le crois pas et je ne l'ai jamais entendu dire.

Q.—La température est-elle très élevée ? R.—Il y fait comparativement très chaud.

Q.—Mais cette température n'est-elle pas incommodante ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—L'atmosphère de la chambre est-elle saturée de vapeur pour assouplir le coton ? R.—Nous saturons l'atmosphère de vapeur dans quelques chambres.

Q.—Croyez-vous que les ouvriers de fabriques de coton se coalisent plus fréquemment que les ouvriers d'autres fabriques ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Emploie-t-on des tisserands à la main ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire reçoivent-ils ? R.—Une piastre et dix centins par jour.

Q.—Quelles sont les heures de travail de la fabrique ? R.—On travaille soixante heures par semaine.

Q.—Vous allongez cinq des jours de la semaine et vous raccourcissez le sixième ? R.—Nous travaillons onze heures cinq jours par semaine. La journée du samedi n'a que cinq heures de travail.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Toutes les deux semaines, le vendredi soir.

Q.—A-t-on demandé d'être payé plus fréquemment ? R.—Non.

Q.—Le système de paie hebdomadaire nécessiterait-il un bien plus grand travail de comptabilité que le système actuel ? R.—Non, un travail un peu plus grand seulement.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous employé dans cette fabrique ? R.—Depuis six ans.

Q.—Pendant cette période, votre salaire s'est-il accru, ou a-t-il baissé, ou est-il resté le même ? R.—Il y a deux ou trois ans il a subi une baisse.

Q.—Et cette baisse s'est-elle maintenue ? R.—Pas entièrement, et elle se fait maintenant peu sentir.

Q.—Je ne vous demanderai pas le prix que vous recevez pour vos marchandises, mais pouvez-vous me dire approximativement si le prix des cotonnades s'est accru ou s'il a baissé, ou s'il est resté le même ? R.—Le prix est maintenant meilleur qu'il ne l'était il y a deux ans.

Q.—Quelle différence trouvez-vous entre les prix actuels et les prix obtenus lors de l'établissement de la fabrique ? R.—Je crois que les prix actuels sont un peu plus élevés, mais très peu.

Q.—Avant que vous fussiez employé dans cette fabrique, vous étiez engagé dans les affaires ? R.—Oui, dans le commerce de nouveautés en gros.

Q.—Pouvez-vous me dire la différence qu'il y a entre les prix du coton d'aujourd'hui, et les prix que l'on payait pour le même coton il y a dix ans ? R.—Je crois que les prix actuels sont moins élevés qu'ils ne l'étaient il y a dix ans.

Q.—Quelle comparaison pourriez-vous faire entre le prix des cotonnades de qualité inférieure, qui se vendaient il y a quinze ans, et le prix des cotonnades de même

qualité, qui se vendent aujourd'hui ? R.—Je ne puis remonter à une époque aussi reculée.

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous faire entre les cotonnades de fabrication canadienne et les cotonnades importées, au point de vue de la pureté des matériaux dont elles se composent ? R.—Les cotonnades canadiennes sont à peu près de même qualité que les cotonnades américaines, et elles se composent de matériaux plus purs que les cotonnades anglaises.

Q.—Les cotonnades canadiennes sont-elles imprégnées de colle chinoise, d'empois etc. ? R.—Pas du tout.

Q.—Elles se composent d'un coton pur ? R.—Oui.

Q.—Peut-on en dire autant des cotonnades étrangères ? R.—Pas généralement.

Q.—D'où il suit que si on achète des cotonnades à la pesée, l'on obtient plus avec son argent en achetant des cotonnades canadiennes que si l'on achetait des cotonnades importées ? R.—Oui ; à l'exception des cotonnades américaines, qui sont à peu près de la même qualité que les nôtres. Nous obtenons plus que si nous importions des cotonnades anglaises.

Q.—Pouvez-vous nous dire si la marge des profits entre les prix de la fabrique et les prix du détail est ordinairement plus grande que la marge des profits entre les prix des importateurs et les prix du détail ? R.—Les fabriques vendent aux maisons de gros et non aux maisons de détail.

Q.—Êtes-vous familier avec les prix de gros ? R.—Oui ; mais je ne sais pas tout à fait bien votre question.

Q.—L'importateur réalise-t-il plus de profits sur les marchandises de fabrication intérieure que sur les marchandises importées ? R.—Vous voulez parler du marchand en gros ?

Q.—De l'un ou de l'autre, disons du marchand en gros ? R.—Ses profits, généralement, sont plus gros sur les marchandises importées.

Q.—Pouvez-vous me dire dans quelle condition se trouve le marchand détailleur ? R.—Le détailleur, je crois, réalise autant de profits sur les marchandises de fabrication locale que sur les marchandises importées.

Interrogé par M. McLEAN :—

• Q.—Vous avez parlé d'une réduction de salaires dans votre fabrique ? A combien s'est montée cette réduction ? R.—A dix pour cent.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires payés aux ouvriers qui sont chargés de quatre métiers ? R.—Ils reçoivent de \$8 à \$10 par semaine en moyenne.

Q.—Quel est le salaire des femmes ? R.—De \$6 à \$8.

Q.—Travaille-t-on à la pièce dans votre fabrique ? R.—Presque tout l'ouvrage se fait à la pièce.

Q.—L'on paie tant par pièce ? R.—Oui.

Q.—Votre compagnie refuse-t-elle d'employer les personnes qui appartiennent à une organisation ouvrière ? R.—Non ; nous employons un grand nombre de personnes appartenant à des organisations ouvrières.

Interrogé par M. FRED :—

Q.—Dans quelle condition sanitaire se trouve votre fabrique ? R.—La fabrique est chauffée à la vapeur. Il y a dans chaque étage de la partie principale de la fabrique des cabinets d'aisances séparés pour les hommes et les femmes et il y a aussi dans chaque étage des lavoirs et de l'eau à boire.

Q.—Quand l'inspecteur a fait sa tournée, a-t-il trouvé quelque chose à redire contre l'état sanitaire de la fabrique ? R.—Non ; il n'a trouvé rien à redire.

Q.—Quelles sont les précautions de sauvetage prises en cas d'incendie ? R.—Il y a dans la bâtisse principale trois tours, dont une à chaque extrémité et une dans le centre. Elles sont pourvues d'escaliers par lesquels les ouvriers pourraient s'échapper.

Q.—Les machines de votre fabrique sont-elles aussi bien protégées contre les

accidents que le sont les machines des manufactures les mieux tenues? R.—Oui, elles sont toutes entourées, conformément à la loi fédérale concernant les fabriques.

Q.—L'inspecteur a-t-il examiné avec soin ces entourages quand il a visité votre fabrique? R.—Il a tout examiné; il n'a trouvé rien à redire et n'a fait aucune suggestion contraire à ce qui existait.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—L'inspecteur, en visitant votre fabrique, n'a-t-il trouvé rien à redire sur les autres détails de l'établissement? R.—Je ne sais pas qu'il l'ait fait. Je ne l'ai pas accompagné. Il fut accompagné par le gérant, et sa visite fut plutôt une affaire de forme qu'autre chose. Il nous a dit qu'il ferait plus tard une inspection plus sérieuse.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Il était accompagné du gérant? R.—Oui.

Q.—Les jeunes filles de quatorze à seize ans, qui reçoivent de \$2 à \$4, ont-elles obtenu ce salaire dès leur entrée dans la fabrique? R.—Elles ont commencé avec un salaire d'environ \$2.

Q.—Quel est le prix de la pension par semaine, à Hamilton, pour une jeune femme? R.—Je pourrais difficilement vous le dire. Les plus jeunes, du moins la plupart, pensionnent avec leurs parents, je suppose. Ce sont seulement les plus âgées qui vivent dans des maisons de pension.

Q.—Je suppose que vous ne connaissez aucunement leurs affaires personnelles, chez elles? R.—Je ne les connais pas.

Q.—Vous ne savez pas si elles paient leur pension à leurs parents? R.—Je ne pourrais pas le dire.

Q.—La fabrique a-t-elle, durant l'hiver, le même degré de chaleur qu'à présent, et ce degré de chaleur est-il le même durant toute l'année? R.—On conserve autant que possible le même degré de chaleur.

Q.—Né fait-il pas beaucoup plus chaud en juillet qu'en hiver? R.—Durant les fortes chaleurs il fait plus chaud.

Q.—Vous avez des chambres plus chaudes les unes que les autres? R.—La plupart des pièces ont à peu près la même température.

Q.—Combien de temps allouez-vous pour le dîner? R.—Une heure.

Q.—Y a-t-il plusieurs des employés qui prennent leur lunch dans la fabrique? R.—Pas un grand nombre.

R.—Quelques-uns y prennent le lunch? R.—Quelques-uns.

Q.—Avez-vous dans votre établissement un système d'amendes contre les employés, qui sont en retard le matin et le midi? R.—Non.

Q.—Vous comprenez ce que je veux dire en me servant du mot amende? R.—Oui; des amendes sont infligées seulement pour mauvais ouvrage.

Q.—Charge-t-on aux employés le plein prix des ouvrages qu'ils gaspillent? R.—Ils sont frappés, si l'ouvrage est très mal exécuté, d'une amende modérée, et leur temps est perdu.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Leur permet-on de s'approprier l'ouvrage mal exécuté? R.—Non; leur temps, seulement, est perdu.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—L'ouvrage gaspillé est-il jamais vendu aux marchands en gros à prix réduit? R.—Oui.

Q.—Les fabricants, dans votre branche industrielle, se sont-ils ligüés ensemble pour maintenir les prix élevés? R.—Nous avons l'association des fabricants de coton du Canada,

Q.—Tiennent-ils des réunions secrètes, auxquelles le public n'est pas admis ? R.—Ils tiennent des assemblées et le public sait généralement ce qui s'y passe.

Q.—Cette association comprend-elle tous les fabricants de coton du Canada ? R.—Tous, excepté M. Gibson, du Nouveau-Brunswick.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Est-ce à ces assemblées que l'on s'entend sur les prix du coton ; que l'on s'engage à ne pas vendre à meilleur marché les uns que les autres et que les prix sont fixés ? R.—Les prix des fabricants sont fixés à ces assemblées.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Se réunissent-ils annuellement ? R.—Ils se réunissent aussi souvent que cela est nécessaire.

Q.—Leur association est soumise à des règles et règlements ? R.—Oui.

Q.—Le minimum des prix est fixé par cette association ? R.—Oui.

Q.—Si un fabricant vendait à un prix moins élevé, serait-il mis à l'amende ? R.—Oui.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Ne trouvez-vous pas qu'il est très injuste que l'ouvrier consommateur paie trois pourcentages sur la valeur de l'article qu'il a manufacturé lui-même ? Un ouvrier, ou une ouvrière dans votre fabrique, qui a besoin de quelques-unes de vos marchandises, est obligé de payer des bénéfices à trois vendeurs ? R.—A ces ouvriers nous vendons directement ce qu'ils ont fabriqué eux-mêmes.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—On paie plus que trois pourcentages ? on est obligé de payer le pillage dans les Etats-Unis, et n'a-t-on pas aussi à payer le transport du coton ? R.—Oui.

JOSEPH JAMES WHITELEY, machiniste, de Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—De quel métier travaillez-vous ? R.—Je suis machiniste.

Q.—Quelle est votre spécialité ? R.—J'ai fait mon apprentissage en Angleterre comme tourneur ; mais je travaille actuellement dans l'établissement de Beckett sur la machine à planer.

Q.—Vous faites fonctionner une machine ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous à cet emploi ? R.—Depuis trente-deux ans.

Q.—Quel salaire paie-t-on dans votre atelier ? R.—Nous recevons en moyenne \$1.50 par jour pendant toute l'année.

Q.—De combien d'heures est votre journée de travail ? R.—Nous travaillons dix heures, mais la moyenne est de neuf heures par jour, pendant toute l'année. On nous a accordé une réduction d'une heure.

Q.—Vous travaillez cinquante-quatre heures par semaine ? R.—Soixante heures pour toute une semaine. En Angleterre, la semaine de travail est de cinquante-quatre heures.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Faut-il beaucoup d'expérience pour faire opérer une machine à planer ? R.—Je puis vous en dire quelque chose, puisque je suis employé à cette besogne depuis trente-deux ans. Avant mon arrivée ici, la machine dont je suis chargé avait eu pendant quatre ans un conducteur qui n'a pu la faire fonctionner d'une manière

satisfaisante. Il gaspillait l'ouvrage qu'on lui confiait, et il fallait recommencer, ou retoucher, l'ouvrage qu'il faisait.

Q.—Votre atelier se ferme-t-il pendant quelque temps, durant l'année ? R.—Non ; mais le temps du travail est réduit.

Q.—Êtes-vous employés toute l'année ? R.—Oui. Ce n'est qu'ainsi que les patrons peuvent garder leurs ouvriers.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Vous avez dit qu'un ouvrier était incapable de conduire sa machine après 4 ans d'expérience ? R.—Il n'est pas un ouvrier qui, après 3 ans d'apprentissage, puisse conduire convenablement une machine. J'ai terminé mon apprentissage de 7 ans dans les ateliers Whitworth de Manchester, qui sont les plus beaux du monde et après cela je me suis aperçu que j'avais encore quelque chose à apprendre.

Q.—Êtes-vous partisan de l'apprentissage régulier ou par engagement ? R.—R.—Oui.

Q.—Je crois qu'il est actuellement peu en usage dans ce pays ? R.—En effet, et c'est ce qui me surprend.

Q.—Pensez-vous que ce système d'apprentissage ici soit de nature à perfectionner l'ouvrier ou à le gêner ? R.—Le système d'apprentissage le perfectionne au contraire.

Q.—Je suppose qu'avec le système d'apprentissage le patron s'engage à enseigner à l'apprenti, qui à son tour est obligé d'apprendre son métier ? R.—Je ne suis que depuis peu d'années en Canada, mais de ce que j'ai pu remarquer il résulte que le patron connaît à peine l'apprenti et se décharge de ses obligations sur son contre-maître.

Q.—Estimez-vous que ce système est bon ? R.—C'est un système inimaginable. Un jeune garçon qui a servi 3 ans dans une telle fonderie n'en connaît pas plus long que le jour de son entrée.

Q.—Le nombre d'ouvriers consommés augmente-t-il ou diminue-t-il dans le pays ? R.—Je crois qu'il diminue. Dans notre usine nous avons 4 apprentis et 10 ouvriers et la moitié de ces derniers ne sont qu'à moitié dressés et ne sont que de demi-ouvriers, ce que j'appelle des ouvriers adroits.

Q.—Ainsi, quoique le nombre des ouvriers augmente, celui des ouvriers consommés diminue ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une opinion sur les moyens à employer pour faire cesser ce système irrégulier de faire des affaires ? R.—Oui.

Q.—Quel serait ce moyen ? R.—J'estime que cet état de choses cesserait si, comme en Angleterre, on imposait un apprentissage de 7 ans.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Voudriez-vous obliger les patrons à enseigner le métier aux jeunes garçons ? R.—Oui. De plus il faudrait établir un système d'apprentissage régulier comme celui qui m'a été imposé.

Q.—Quel est, dans votre métier, le rapport entre les salaires à Hamilton et en Canada et les salaires en Angleterre ? R.—Je vous ferai connaître les salaires que j'ai gagnés moi-même. Je travaillais aux ateliers du TIMES, en Angleterre, et je gagnais £3 par semaine. Je vins au Canada pour voir mon fils et ma fille. On m'y donna la somme énorme de \$1.75 par jour, parce que j'avais la barbe grisonnante et qu'on n'aime pas à employer des vieillards. Mais je m'aperçois que depuis que je suis dans l'usine on ne veut plus m'en laisser sortir. On emploie des jeunes hommes sans connaissances, mais on ne se soucie guère des têtes grises. J'ai fait cette expérience dans deux ateliers à Hamilton.

Q.—Voulez-vous dire que le salaire de l'ouvrier est plus élevé à Londres qu'ici ? Je le prétends, au moins au point de vue de l'argent payé. L'ouvrier qui gagne 33

ou 31 schellings par semaine en Angleterre gagne plus que l'ouvrier qui gagne ici \$12 ou \$14.

Q.—Je suppose que vous arrivez à cette conclusion en tenant compte de la différence des loyers R.—Oui, le loyer, le charbon et les provisions. En Angleterre, le pain me coûtait 2 cents la livre lors de mon départ, il y a de cela 3 ans.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Comment pouvez-vous acheter le pain moins cher en Angleterre, quand la farine vient d'ici ? R.—Comment peut-on acheter votre propre fromage moins cher en Angleterre qu'ici.

Q.—Pouvez-vous acheter le fromage canadien moins cher en Angleterre qu'ici ? R.—Oui, sur le marché de Manchester je puis acheter le fromage canadien de première qualité à 5 pences (10 cents) la livre et ici on me fait payer le même fromage 12 cents la livre.

Q.—Le fromage n'était-il pas moins cher à cette époque ? R.—Non. Le fromage Cheshire se vendait alors environ 1 schelling (24 cents) la livre.

Q.—Connaissez-vous un principe qui puisse expliquer ce phénomène ? R.—J'ai oublié d'apporter un prix courant de la maison Deer Brothers, marchands en gros. Le sucre en pain coupé en morceaux se vend 6 cents la livre et ici il coûte beaucoup plus cher. Ici je paie 28 à 30 cents la livre de beurre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Votre métier est-il constitué en association ? R.—Oui. J'appartiens à la "*Amalgamated Society of Engeneers*".

Q.—Cette société a-t-elle une branche à Hamilton ? R.—Oui.

Q.—Tous les ouvriers de votre métier en font-ils partie ? R.—Non.

Q.—Les quartiers généraux sont-ils en Angleterre ? R.—Oui. Ainsi que je l'ai dit, je ne suis ici que temporairement pour voir mon fils et ma fille.

Q.—Si vous tombiez malade ici, vos cotisations étant payées, recevriez-vous des secours des quartiers généraux ? R.—Oui et je suis en outre Forester. Ils auraient soin de moi absolument comme si j'étais en Angleterre, parce que je fais mes paiements, qui sont versés au bureau général.

Q.—Existe-t-il un fonds de secours pour les ouvriers sans ouvrage, quand cet accident arrive sans leur faute ? R.—Il en existe un.

Q.—Pouvez-vous nous faire connaître, la force numérique approximative de votre association ? R.—Je puis la faire connaître, mais je devrais me lancer dans les millions, car elle est répandue dans toutes les parties du monde.

Q.—Parlons de l'accumulation des cotisations canadiennes ; est-ce la branche du Canada qui en dispose, ou cet argent est-il expédié en Angleterre ? R.—Chacun paie son propre argent.

Q.—On dresse un état pour le quartier général ? R.—Oui, et on expédie aussi l'argent au quartier général.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous nous avez dit que la moyenne des salaires dans l'atelier ne s'élève pas à plus de \$1.50 par jour, les salaires des ouvriers consommés et autres entrent-ils dans cette moyenne ? R.—Oui. Je compte l'un dans l'autre.

Q.—Quel est le salaire le plus élevé payé dans votre atelier ? R.—Deux piastres par jour. Il y a un autre point dont je désire vous entretenir. Je crois qu'il serait désirable à tous égards d'adopter le système anglais des 56 heures de travail par semaine. Quand un homme se sert du marteau pendant 9 heures par jour, vers le soir les coups doivent être bien plus légers. Si au lieu de travailler 10 heures on en travaillait 9, les coups auraient un peu plus de vitesse.

R. R. MORGAN, meunier et fabricant de fouets à Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous faites partie de la maison Morgan Bros, je crois ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous beaucoup d'ouvriers ? R.—Dans le moulin nous avons environ 10 ouvriers.

Q.—Sont-ils tous ouvriers habiles ou en est-il des habiles et non-habiles ? R.—Les deux tiers d'eux environ sont ouvriers habiles.

Q.—Vos meuniers travaillent-ils nuit et jour ? R.—Pendant le temps de la navigation et dans l'automne, nous travaillons nuit et jour et nous avons alors deux équipes d'ouvriers.

Q.—De combien d'heures se compose la journée de travail dans votre moulin ? R.—Quand nous travaillons nuit et jour, les équipes se relayent de 12 en 12 heures, à midi et à minuit. Les équipes changent de tour de nuit tous les quinze jours.

Q.—Chaque équipe travaille 12 heures ? R.—Oui, pendant la saison d'activité.

Q.—Travaillent-elles activement pendant ces 12 heures ? R.—Non. Leur ouvrage se borne à surveiller les machines, excepté pendant la moitié du temps où le travail est assez actif. Pendant la nuit ils se bornent à entretenir la marche des conduits d'alimentation. Pendant le jour ils sont employés au pelletage et à d'autres travaux du même genre.

Q.—Combien gagnent des meuniers habiles ? R.—Nous leur payons de \$8 à \$10 par semaine. Le meunier en chef gagne un peu plus, mais c'est mon frère qui tient la place de chef meunier.

Q.—Quel salaire payez-vous à vos manœuvres ? R.—Sept piastres et demie par semaine.

Q.—Quel est le blé dont vous vous servez le plus généralement ? R.—Nous employons principalement le blé d'Ontario, cependant cette année nous avons employé le blé du Manitoba.

Q.—En mélange ? R.—Non.

Q.—Ne faites-vous pas de mélanges de blé afin d'obtenir différentes marques de farine ? R.—Oui, nous faisons des mélanges. Nous nous servons de blé blanc et rouge d'hiver, mais fort peu de blé de printemps.

Q.—Où trouvez-vous les débouchés pour votre farine ? R.—La moitié à peu près de notre production se vend sur place, le reste est expédié dans les provinces maritimes. Autrefois, nous expédions une partie de nos produits en Écosse, mais nous avons cessé ces envois depuis 2 ou 3 ans. Nous avons aussi fait quelques transactions avec Terre-neuve.

Q.—Avez-vous parfois payé vos blés plus cher que les expéditeurs ? R.—Oui nous payons généralement un peu plus cher, parce que nous faisons un choix de blés. Nous désirons avoir la meilleure qualité et nous la payons un peu plus cher.

Q.—Vous n'achetez ainsi qu'à une certaine saison de l'année. R.—Non ; nous nous attendons à payer un peu plus cher toute l'année. Eu regard à la qualité, nous ne payons réellement pas plus cher, 1 ou 2 cents de plus peut-être.

Q.—Quel est le prix actuel de la farine comparé avec celui des années passées ? R.—J'estime que les prix sont environ 5 p. c. plus élevés que dans les 2 dernières années.

Q.—Quel est le rapport entre ces prix et ceux d'il y a dix ans ? R.—Un baril de farine qui se vendait \$5,50 il y a dix ans ne se vend plus aujourd'hui que \$3,70 et la marchandise est aujourd'hui d'une qualité bien supérieure. Aujourd'hui nous fabriquons la farine au rouleau autrefois on la fabriquait à la meule.

Q.—Avez-vous plusieurs ouvriers dans votre fabrique de fouets ? R.—De quinze à vingt, mais généralement nous n'en employons que 15.

Q.—Employez-vous des ouvriers consommés, ou des manœuvres ? R.—La moitié environ est composée d'ouvriers d'expérience.

Q.—Employez-vous des hommes, des femmes ou des jeunes garçons ? R.—Nous employons quelques femmes, mais nos ouvriers habiles sont tous des hommes.

Q.—Quel salaire gagnent-ils par jour ? R.—De \$9 à \$15 par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—Dix heures par jour.

Q.—Soixante heures par semaine ? R.—L'été et l'hiver, pendant trois mois, nous ne travaillons que de 8 heures à 5 heures.

Q.—Faites-vous des réductions de salaire en conséquence ? R.—Nous payons les ouvriers en conséquence.

Q.—Employez-vous plusieurs jeunes personnes ? R.—Cinq ou six jeunes filles, parfois 12. Je n'ai jamais eu de filles très jeunes, de moins de 16 ans.

Q.—Quel salaire gagnent-elles ? R.—Elles peuvent gagner de \$2.50 à \$5 par semaine.

Q.—Où est le débouché de vos articles ? R.—Dans les provinces d'Ontario et de Québec. Nous expédions une grande quantité de fouets à Québec et à Montréal.

Q.—Votre fabrique de fouets existe-t-elle depuis longtemps ? R.—Depuis 12 ou 13 ans.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien d'heures les meuniers travaillent-ils dans votre moulin à farine ? R.—Nous ne travaillons que 12 heures pendant le jour. Quand nous marchons jour et nuit, nous n'arrêtons pas, nous travaillons 24 heures par jour.

Q.—Changez-vous d'ouvriers ? R.—Oui, à midi et à minuit.

Q.—L'ouvrier qui travaille la nuit fournit-il 12 heures à l'époque de grande activité ? R.—Oui. Les ouvriers de jour prennent le travail à midi et ceux de nuit à minuit et tous les 15 jours ils changent de travail.

Q.—Donnez-vous un salaire supplémentaire pour le travail de nuit ? R.—L'ouvrier que nous engageons sait que nous ne travaillons ainsi que pendant 3 ou 4 mois.

Q.—Travaillez-vous parfois le dimanche ? R.—Non ; quand la nécessité s'en fait sentir, c'est un des patrons qui fait le travail. Il nous arrive parfois d'être obligés à ce travail et c'est mon frère qui le fait lui-même. L'ouvrier ne se soucie guère de prendre cette partie du travail.

ALFRED MILLER, cordonnier à Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—J'apprends que vous avez une fabrique de chaussures à Hamilton, ? R.—Oui.

Q.—Depuis quand êtes-vous dans le métier en cette ville ? R.—Depuis 18 ans, mais avec des intermittences de travail et de chômage.

Q.—Quel est le genre de fabrication que vous faite ? R.—La garniture.

Q.—Quel est le salaire moyen d'un garnisseur " *trimmeurs* " en cette ville ? R.—De \$10 à \$15 par semaine, je pense, car nous travaillons à la pièce.

Q.—L'ouvrier préfère-t-il le travail à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais fait le calcul du nombre de jours de l'année pendant lesquels les ouvriers travaillent dans votre fabrique ? R.—Généralement nous fermons la fabrique pendant 2 ou 3 semaines, pour faire l'inventaire. Evidemment l'ouvrier à la pièce n'est pas occupé constamment, il y a des mortes saisons dans le commerce.

Q.—Quel est le nombre d'heures quotidiennes du travail à la pièce ? R.—Mes ouvriers travaillent à la pièce pendant 10 heures par jour.

Q.—Je suppose que toutes les branches de votre industrie marchent quand l'une d'elles marche ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous plusieurs jeunes garçons dans votre fabrique ? R.—Environ 7 ou 8.

Q.—Le jeune garçon qui entre chez vous suppose-t-il qu'il va apprendre le métier de cordonnier ? R.—Non, car ils ne pourrait l'apprendre.

Q.—Pourquoi ne pourrait-il pas l'apprendre ? R.—Parcequ'il n'y a pas moyen.

Q.—Quand un jeune garçon entre chez vous, qu'il est placé à une machine, y reste-t-il jusqu'à la fin de son apprentissage ? R.—Nous ne plaçons pas de jeunes garçons à la machine.

Q.—Comment les nouveaux-venus apprennent-ils le métier ? R.—Chaque fois que nous introduisons une nouvelle machine dans la fabrique, nous la confions à l'ouvrier que nous estimons le plus apte à en apprendre le fonctionnement.

Q.—En règle générale, un ouvrier peut-il conduire toutes les machines nécessaires à faire une chaussure parfaite ? R.—Je n'ai connu qu'un seul ouvrier qui ait pu apprendre le fonctionnement des machines. En règle générale un ouvrier ne peut conduire qu'une seule machine.

Q.—Il reste à cette machine tant qu'il est dans le métier ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Quel est le salaire de l'ouvrier qui peut conduire toutes les machines ? R.—On lui garantit \$15 par semaine pour 50 semaines par an.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Sa position est-elle supérieure à celle d'un compagnon ? R.—Non, cet ouvrier à qui nous donnons \$15 par semaine est le seul dans toute la ville qui puisse conduire la machine Goodyear que nous employons. C'est une machine nouvelle et peu d'ouvriers en comprennent le fonctionnement.

Q.—Les fabricants en gros de Hamilton fabriquent-ils tous leurs articles ? R.—Non.

Q.—Importent-ils certains articles ? R.—Oui, ils importent quelques articles des provinces maritimes.

Q.—Importent-ils des E.-U. ? R.—Je ne le pense pas.

Interrogé par M. McLEAN :

Les fabricants peuvent-ils confectionner leurs chaussures à aussi bas prix qu'ils ne peuvent les faire venir des provinces maritimes ? R.—Non, il y a 9 dixièmes des chaussures portées en Canada fabriquées dans les provinces maritimes.

Q.—Chaussures pour hommes et femmes ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque idée du travail exécuté par les femmes ? R.—Non.

Q.—Avez-vous quelques notions du travail de commande ? R.—Oui.

Q.—Fait-on beaucoup de travail de commande ici actuellement ? R.—Non. Il y en a fort peu.

Q.—Quel est, de l'ouvrier de fabrique ou de l'ouvrier travaillant sur commande, celui qui gagne ici le meilleur salaire ? R.—Pour ma part, j'ai gagné à peu près le même salaire comme ouvrier de fabrique que comme ouvrier d'ouvrage de commande, et cependant comme tel je gagnais un salaire supérieur à celui de la majorité des ouvriers.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est au point de vue du travail des hommes et des femmes le rapport entre les salaires à Toronto et Hamilton ? R.—Pour le travail des hommes, les salaires sont ceux de la liste de Toronto qui prévaut dans toute la Province.

Q.—En dites-vous autant pour London ? R.—Oui, je crois qu'il en est de même à London.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Pouvez-vous nous faire connaître exactement la différence entre la liste des

salaires de la province d'Ontario et celle de Montréal ? R.—Je ne pense pas qu'ils aient une liste de salaires à Montréal.

Q.—Avez-vous une association ouvrière pour votre métier ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que ces associations aident à maintenir les salaires des ouvriers à un taux plus élevé ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire si elles ont influé sur le travail des femmes ? R.—Je crois qu'elles ont influé de la même manière.

Q.—Leurs salaires sont-ils maintenus à un taux élevé par ces associations ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il eu des différends ouvriers dans le commerce de chaussures à Montréal ? R.—Une des maisons a eu un petit différend.

Q.—Comment cette difficulté a-t-elle été réglée ? R.—Par voie d'arbitrage.

Q.—Par une conférence entre ouvriers et patrons ? R.—Oui, par une conférence entre les patrons et les "District assemblies" des Chevaliers du Travail.

Q.—Quels sont les sentiments qui existent entre patrons et ouvriers dans votre métier ? Ces sentiments sont-ils de bonne entente ? R.—Oui.

Q.—Alors à Hamilton il règne un sentiment de cordialité entre ouvriers et patrons ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Quel est le salaire des ouvriers qui font marcher la machine à cheviller ?

R.—Douze piastres par semaine.

Q.—Quel est le salaire de ceux qui conduisent la machine à coudre les semelles ? R.—Ils gagnent également \$12 par semaine.

Q.—Que gagnent par semaine les metteurs sur forme ? R.—Ceux-là travaillent à la pièce.

Q.—Quelle est la moyenne de leur salaire ? R.—Pendant la saison d'activité, ils gagnent de \$10 à \$15 par semaine, mais je ne veux pas dire qu'ils gagnent un tel salaire toute l'année, parce qu'il y a la morte saison dans ce métier comme dans les autres.

Q.—Avez-vous une marque que les ouvriers vous permettent d'employer sur vos marchandises ? R.—Nous avons une marque dont nous ne faisons pas usage.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Travaillez-vous beaucoup le cheveau à Hamilton ? R.—Oui beaucoup.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire d'une bonne ouvrière, travaillant à la pièce aux empeignes pour chaussures de dame ? R.—J'ai posé cette question à mon contre-maître ce matin et il me dit que ce salaire est de \$5 à \$9 par semaine.

Q.—En avez-vous plusieurs qui gagnent pareil salaire ? R.—Je ne pourrais dire.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le salaire d'une jeune fille employée à ce qu'on appelle le pâtage ? R.—Je ne pourrais vous le dire.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Dans quelle usine travaillez-vous ? R.—Il n'y a qu'une usine, celle de M. McPherson.

Q.—Quelle est la condition hygiénique de l'usine ? R.—La condition hygiénique est excellente.

Q.—Où se trouvent les escaliers ? R.—En dehors du bâtiment principal et indépendants de celui-ci.

Q.—Sont-ils exposés aux intempéries de l'air ? R.—Non.

Q.—Où se trouvent les cabinets d'aération ? R.—Ils se trouvent également à distance du bâtiment principal.

Q.—Voulez-vous nous expliquer en peu de mots comment sont établis les esca-

liers et cabinets d'aisance ? R.—Les cabinets d'aisance et le lavoir sont en communication avec l'escalier.

Q.—C'est-à-dire que cette partie n'est qu'une aile ajoutée au bâtiment principal ? R.—Oui.

Q.—Quel est le genre des portes qui séparent cette aile, qui contient l'escalier, du bâtiment principal ? R.—Des portes à coulisses recouvertes d'étain.

Q.—Comment les ouvriers s'échapperaient-ils si le feu prenait à un des étages de l'établissement ? R.—Par l'escalier.

Q.—Chaque étage communique-t-il avec l'escalier ? R.—Oui.

Q.—Le feu pourrait-il trouver issue vers le dehors par ces portes ? R.—Oui. A chaque étage il y a une lance de pompe.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Dites-vous que les portes sont à coulisses ? R.—Oui, elles sont à coulisses.

Q.—Comment pourrait-on en cas d'incendie ouvrir les portes, si elles étaient fermées ? R.—On pourrait les ouvrir des deux côtés. La porte principale au bas de l'escalier ouvre en dehors, aux étages les portes glissent sur des poulies.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous jamais vu les portes fermées de manière à empêcher les retardataires d'entrer ? R.—Oui. Il en est ainsi dans presque tous les établissements. A 8 heures du matin on ferme les portes, mais alors on peut entrer par la porte de la façade.

Q.—Est ce l'habitude des jeunes femmes d'entrer dans l'établissement en passant par le bureau de la comptabilité ? R.—Elles passent par là quand elles arrivent après huit heures.

Q.—Qui est porteur de la clef après la fermeture des portes ? R.—Le mécanicien.

Q.—Avez-vous travaillé à Toronto ? R.—Non.

Interrogé par M. Freed.

Q.—Le tampon stationnaire fait-il beaucoup de poussière ? R.—Non, pas actuellement.

Q.—Comment peut-il faire moins de poussière aujourd'hui qu'autrefois ? R.—Toutes ces machines sont reliées à la cheminée par des tuyaux d'aspiration.

Q.—Et la poussière passe dans la cheminée ? R.—Oui.

Q.—La poussière est-elle chassée dans la cheminée au moyen d'éventails ou autres appareils ? R.—Non, le tirage de la cheminée suffit pour attirer la poussière.

Q.—Avez-vous des machines dangereuses pour la vie ou les membres des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Arrive-t-il souvent des accidents ? R.—Non, bien rarement.

Q.—Connaissez-vous l'opinion de l'inspecteur des fabriques relativement à l'établissement ? R.—Non, j'ignore même s'il est venu inspecter les nouvelles installations.

Q.—Comment trouvez-vous cet établissement, au point de vue du confort et de l'aménagement, comparé à d'autres où vous avez travaillé ? R.—Je n'ai jamais travaillé dans une autre fabrique, mais elle est la meilleure de toute celles que j'ai vues.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Chaque semaine.

Q.—Êtes-vous payés en espèces ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Quel jour êtes-vous payés ? R.—Nous sommes payés le samedi.

Q.—Préféreriez-vous un autre jour pour la paie ? R.—Je ne sais. Il serait peut-être plus avantageux d'être payés le vendredi.

ROBERT COULTER, cordonnier à Hamilton, est appelé et assermenté.

Q.—Vous avez entendu le témoignage du dernier témoin (Miller) ? R.—Oui et dans ses points principaux il est exact.

Q.—Avez-vous quelque chose à y ajouter ? R.—Quant aux prix qui se payent à Québec, je puis dire que là où nous gagnons 40 cents par caisse pour tirer les formes hors des chaussures, ils ne gagnent que 10 cents et c'est à peu près la proportion des salaires entre la province de Québec et celle d'Ontario. Il y eut un temps où cette industrie semblait devoir prendre des proportions considérables à Hamilton, mais je ne sais comment il se fait que des 5 ou 6 fabriques qu'il y avait autrefois, il n'en reste plus qu'une. La maison pour laquelle j'ai travaillé l'an dernier s'est transférée à Toronto. Elle s'est décidée à ce changement parcequ'elle y avait de meilleures communications et que les frais de transport sont moindres, et ces motifs leur semblaient suffisants pour justifier un déplacement. Il y a peut-être du vrai au fond de leur raisonnement.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—La fabrique de Hamilton n'est-elle pas tenue pour la première d'Ontario ? R.—Elle est la seule ici et en même temps la mieux construite et la mieux aménagée pour l'industrie des chaussures. Il n'y a que 300 cordonniers environ à Hamilton et cette maison en occupe environ 750. Il y a quelques années, ainsi que je vous l'ai dit, nous avions six fabriques qui se sont fondues en une seule.

Q.—Emploie-t-on dans la fabrique des machines sur lesquelles on paye encore le droit de brevet ? R.—Je ne sais si on paye encore le droit de brevet qu'on payait autrefois.

Q.—D'où viennent ces machines ? R.—La machine Goodyear vient de Boston.

Q.—Le brevet s'étend-il à la Grande Bretagne ? R.—Je ne pourrais l'affirmer. Je sais que la machine est munie d'un compteur qui marque chaque point fait par elle.

Q.—Avez-vous entendu ce que le dernier témoin a dit relativement au salaire des jeunes femmes ? Que savez-vous à cet égard ? R.—Cette déclaration est à peu près exacte. Je sais que dans d'autres fabriques où j'ai travaillé les jeunes filles gagnent de \$9 à \$7 par semaine.

Q.—Ces prix sont-ils ceux de Toronto ? R.—Sur quelques articles les fabricants de Toronto payent peut-être un peu moins.

Q.—Quant à l'ensemble pensez-vous que les salaires soient inférieurs à Hamilton ? R.—Non, dans l'ensemble les salaires sont un peu supérieurs à Hamilton au tarif de Toronto.

Hamilton, 21 janvier 1888.

EDWARD H. HANCOCK, charpentier à Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M FREED :

Q.—Depuis quand travaillez vous de votre métier à Hamilton ? R.—J'y ai plus ou moins travaillé pendant les 10 dernières années.

Q.—Qu'appellez-vous un bon salaire pour un charpentier en cette ville ? R.—C'est là une question à laquelle je ne pourrais répondre, à cause de l'immense variété des prix. Malheureusement nous avons une foule d'étrangers qui travaillent de notre métier, ce qui nous fait tort.

Q.—Vous ne pouvez donc pas nous donner une idée de ce qu'on appelle un bon salaire de charpentier en cette ville ? R.—Je puis vous dire à combien s'élève environ le salaire d'un bon ouvrier environ : \$2.25 à \$2.75 par jour ; mais tous ne gagnent pas autant.

Q.—Combien les paye-t-on ? R.—Parfois \$2.25 par jour.

Q.—Combien de jours de l'année avez-vous de l'occupation ? R.—Cela dépend de l'habileté de l'ouvrier.

Q.—Quelle est selon vous la moyenne ? Un ouvrier pourrait-il trouver de l'occupation toute l'année ? R.—Non.

Q.—Pensez vous qu'il pourrait avoir dix mois de travail ? R.—Non. Je ne puis avoir 10 mois d'occupation moi-même.

Q.—Le nombre des apprentis charpentiers est-il considérable dans cette ville ? R.—Il n'y a aucun système d'apprentissage en cette ville, c'est un défaut de notre métier.

Q.—Y a-t-il beaucoup de jeunes garçons qui apprennent le métier ? R.—Je ne pourrais le dire, attendu que je ne suis pas des mieux renseignés dans le métier.

Q.—De combien d'heures est la journée de travail dans votre métier ? R.—Nous travaillons 10 heures par jour, mais je crois que l'association fait de grands efforts pour réduire ce nombre. J'ignore si elle y réussira.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Quelle devrait être à votre avis la durée de travail d'une bonne journée ? R.—Huit heures Depuis mon enfance, on m'a appris à considérer ce temps comme une bonne journée de travail.

Q.—Votre expérience vous dit-elle qu'un travail de 8 heures est suffisant ? R.—Oui, quand on a travaillé pendant 30 ans sur une existence de 38 ans.

Q.—Avez-vous commencé à travailler à l'âge de 8 ans ? R.—Oui. Jamais je n'ai fréquenté l'école.

Q.—Vous devez avoir une certaine expérience du travail ? R.—Oui, et c'est pourquoi je désire être entendu.

Q.—Pensez-vous que l'ouvrier reçoive sa légitime part de la production du travail ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Pouvez-vous trouver un motif pour lequel il ne doive pas recevoir une part équitable ? R.—J'ai sur moi un de ces motifs.

Q.—Voulez-vous nous le communiquer ? R.—C'est dans ce but que je me suis présenté ici, je vais vous l'exposer. En examinant ce document vous trouverez qu'on a volé \$578 du salaire des jeunes ouvrières de Hamilton et il n'y a pas de loi, dans notre beau Canada, qui permette de récupérer ces sommes. Voici le document (le document est remis à la Commission).

Copie de réclamations produites par les intéressés contre la "Hamilton Co. (limited)" qui a fait faillite en Juin 1883—Jas. Parks, Président; Oliver C. Sircee, gérant :—

NOMS	AVRIL	MAI	JUIN	TOTAL
Henderson, John.....		\$36 40	\$ 3 00	\$39 40
Work, John.....		30 62	2 25	32 87
Young, John.....		14 12	1 18	15 30
Bissonnette, Frank.....		21 20	1 80	23 00
Mitchell, John.....			3 35	3 34
Sewert, Herman.....	\$32 94	35 31	23 56	91 81
Sweet A. M.....		4 74	9 13	13 87
Johnson, Nettie.....			4 97	4 97
Farrell Lizzie.....			5 06	5 06
Heeney, John.....				3 00
Banks, Thomas.....		11 77	14 04	25 81
McMurphy, John.....		16 56	31 58	48 14
Hancock, E.....		41 40	3 50	44 90
Dawson, H.....			16 60	16 60
Milligan.....			13 75	13 75
Mitchell, H.....			2 20	2 20
McHagg, William.....			2 35	2 35
Dewsberry, H.....	54		2 16	7 00
Reynolds, Annie.....			2 01	2 04
Johnson, Thomas.....			10 95	10 95
Christine, Emily.....			10 38	10 38
Mullen, Emma.....		2 00	9 81	11 81
Ival, Mary.....			14 16	14 16
Brown, Mary.....			9 30	0 30
Carlyan, Martha.....		9 48	8 04	17 52
Lamplough.....			8 48	8 48
Hopkin, Mary.....			4 64	4 64
Johnson, Mary.....			9 00	9 00
Johnson, E.....			15 30	15 30
Sullivan, H.....			14 15	14 15
Seager, Minnie.....	16 50		4 50	21 00
Millington.....			7 04	7 04
Prescott, Thomas.....			2 02	2 02
McCarthy, Patrick.....			3 45	3 45
Total.....				\$565 78

La raison sociale était James Khells et la cause fut soumise à la plus haute cour du Canada. J'exprime le voeu que cette Commission fasse un rapport, afin que ni dans Ontario ni dans aucune autre partie du Canada, des réclamations puissent avoir la préférence sur les salaires des ouvriers. Je pense que vous trouverez mon nom sur cette liste.

Q.—Voulez-vous nous donner des explications au sujet de cette liste? R.—Quand nous avons commencé notre procès, je dois le dire, l'avocat nous déclara que nous ne pouvions obtenir le paiement de nos salaires et jusqu'ici cette parole a été tenue entièrement et fidèlement.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Que contient ce document ? R.—Il contient une liste de salaires volés. Je désire faire remarquer à la Commission qu'il n'existe aucune loi, au Canada, qui dans les circonstances permette le recouvrement de ces salaires. Je désire dire qu'il serait urgent de prendre des mesures, afin que les salaires des employés de toute catégorie, d'us, soit par des compagnies incorporées, soit par des compagnies quelconques ; soient payés sur l'actif de la faillite avant que le shérif puisse prendre possession des biens fonds ou en faire la vente à l'encan, ou bien encore que les principaux créanciers soient obligés de faire payer ou de payer eux-mêmes ces salaires arriérés avant de s'emparer du matériel et de l'actif de l'établissement.

Interrogé par M. GIBSON —

Q.—Vous désirez donc que les salaires soient déclarés première créance ? R.—Oui. Dans toute faillite les salaires devraient être payés avant de pouvoir prendre une action quelconque. Je crois qu'en Angleterre les salaires doivent être payés avant que le commissaire priseur puisse lever son marteau,

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les sommes indiquées dans le document représentent des salaires d'us à des employés de Hamilton ? R.—Par une compagnie de Hamilton qui a fait faillite en Juin 1883.

Q.—Les noms qui figurent sur cette liste sont-ils ceux d'employés de la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelques notions du fonctionnement de la loi provinciale des garanties ? La trouvez-vous efficace ? En avez-vous eu quelqu'essai ? R.—Vous faites allusion à la loi des garanties relative aux ouvriers en bâtiments ? Jamais ni en Canada ni aux Etats-Unis je n'ai fait d'essai de la loi des garanties.

Q.—Avez-vous jamais songé à l'élaboration d'une loi des garanties pour la province ? R.—J'estime que l'industrie du bâtiment est équitablement protégée, mais sous la loi actuelle, une compagnie par actions, une compagnie incorporée, ou toute autre chose de l'espèce, sont fort difficiles à atteindre. Les lois peuvent être suffisamment bonnes, mais elle n'en sont pas moins souvent fort difficiles à appliquer.

Q.—Pensez-vous qu'il serait utile d'amender la loi des garanties, qui protège actuellement l'industrie du bâtiment, de manière à la rendre applicable à toutes les industries ? R.—Oui. Avant tout il faut garantir le salaire de l'ouvrier de manière que ni shérif, ni commissaire priseur, ni personne autre ne puisse disposer de la propriété des faillis avant d'avoir payé les ouvriers.

Q.—Vous estimez que les salaires devraient être la première créance ? R.—Évidemment. Les deux tiers de ces employés ont quitté le pays et je puis vous donner l'adresse de 3 ou 4 d'entre eux.

Q.—Vous pensez donc que la loi des garanties ne devraient pas se borner à protéger l'industrie du bâtiment, mais encore toutes les autres et devrait déclarer les salaires créance privilégiée ? R.—Je suis de cet avis. De quel droit ces jeunes ouvrières sont-elles frustrées dans leurs droits au salaire qui leur est dû ?

Q.—Quel est le salaire le plus bas payé à un charpentier à Hamilton ? R.—Le salaire le plus bas payé à un ouvrier que j'appellerais charpentier est de \$2,25 par jour, mais on paye à certains ouvriers qui travaillent en qualité de charpentiers environ \$1,25 par jour. C'est un fait. C'est par là que pêche notre système d'apprentissage.

Q.—Avez-vous confiance dans le système d'apprentissage ? R.—Oui certes.

Q.—De quel avantage serait-il aux apprentis ouvriers et patrons R.—Il conserverait bien des bras à l'agriculture. Il formerait des ouvriers capables et non des bucherons.

Q.—Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pensez-vous que les épiciers et marchands de provisions qui ont vendu aux employés et ouvriers et les ont empêché de mourir ne devraient pas être payés de préférence aux ouvriers ? R.—Je pense qu'au moment des événements auxquels je fais allusion, je devais un compte de \$25 chez l'épicier que j'ai payé depuis.

Q.—L'épicier qui a fourni des marchandises et les moyens d'existence à un ouvrier ne devrait-il pas être payé avant lui ? R.—S'il vous plait, expliquez-vous ?

Q.—Si l'épicier vous a vendu des provisions, ne devrait-il pas être payé avant vous ? R.—Je ne le pense pas, car si vous me volez mon salaire, il me sera impossible de payer l'épicier.

Q.—Boit-on beaucoup de spiritueux à Hamilton ? R.—Je n'en sais rien.

Q.—Pensez-vous qu'une loi de prohibition sévère serait avantageuse pour les ouvriers et les patrons, pour toutes les classes en un mot ? R.—Mon opinion c'est que le salaire devrait être créance privilégiée pour permettre à l'ouvrier de payer ses dettes.

Q.—Je vous demande si une loi prohibant les boissons alcooliques serait avantageuse à toutes les classes de la société ? R.—Je n'ai rien à voir dans la question de prohibition. Je n'admets pas qu'on lie un homme sans motifs.

B. R. NELLES, fabricant de conserves fruitières et potagères à Grimby, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—A quelle époque de l'année votre industrie atteint-elle sa plus grande activité ? R.—De juin à décembre et janvier.

Q.—Quelles sont les espèces de fruits que vous mettez en conserve ? R.—Des fraises, des framboises, des pêches, des pommes, des prunes et en somme toute espèce de fruits.

Q.—Payez-vous des prix supérieurs, inférieurs ou égaux à ceux que les fruitiers pourraient obtenir sur le marché ? R.—En règle générale nous payons le même prix moins les frais de transport et la commission.

Q.—Quelle catégorie d'ouvriers employez-vous dans votre établissement ? R.—Des femmes et des filles et aussi quelques hommes et jeunes garçons.

Q.—D'où tirez-vous votre main-d'œuvre ? Vient-elle du voisinage ? R.—Elle vient du voisinage, des environs de la ville.

Q.—Pouvez-vous vous procurer suffisamment de main-d'œuvre ? R.—Il y a eu des années où nous avons peine à nous procurer les ouvriers dont nous avons besoin, tandis que d'autres années nous en avons autant que nous voulions.

Q.—Quel est le salaire d'une femme pour la saison ? R.—De 50 à 75 cents par jour, la majeure partie de l'ouvrage est fait à la pièce et leur salaire dépend de l'habileté avec laquelle elles travaillent. Nous donnons 6 cents par heures à celles qui travaillent à l'heure.

Q.—Elles se pensionnent à leur frais R.—Oui.

Q.—Que peuvent gagner les jeunes filles et enfants ? R.—Ils gagnent de 40 à 60 cents par jour. Nous avons parfois des jeunes filles qui travaillent à la pièce, et gagnent autant que des femmes.

Q.—Sont-elles payées sur le même pied que les ouvriers pour le travail qu'elles font ? R.—Oui quand elles travaillent à la pièce.

Q.—Quand faites-vous faire vos boîtes ? R.—En hiver.

Q.—Les faites-vous ou les achetez-vous ? Q.—Nous les faisons nous-mêmes avec nos ouvriers spécialistes.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous à la fabrication de ces boîtes ? R.—Nous en employons en moyenne quatre.

Q.—Quel est le salaire de ces hommes ? R.—Ils gagnent environ \$1.50 par jour.

Q.—Quel est le débouché de vos marchandises ? R.—Notre débouché est le Canada.

Q.—Ce débouché s'étend-il sur tout le pays ? R.—Oui. Nous expédions nos articles à Winnipeg et aux provinces d'en bas. On les vend principalement à Toronto et à Montréal.

Q.—Cette industrie a-t-elle subi des transformations dans les derniers 6, 8, ou 10 ans ? R.—Oui, elle a subi de grandes transformations.

Q.—De quelle nature est cette transformation ? R.—Les fabriques sont outillées de manière à produire davantage et nous pouvons livrer nos articles moins cher qu'en 1879 et 1880.

Q.—L'importation de ces articles a-t-elle augmenté ou diminué ? R.—Je crois qu'elle a diminué. A l'exception des pêches qui ne réussissent pas toujours chez nous, je crois qu'il y a fort peu de conserves importées au Canada.

Q.—Les fabricants de conserves du Canada peuvent-ils soutenir la concurrence avec les fabricants étrangers ? R.—Sans la protection ils ne le pourraient.

Q.—Avec la protection ils peuvent soutenir la concurrence ? R.—Oui.

Q.—La fabrication des conserves en Canada est-elle avantageuse aux fruitiers canadiens ? R.—Oui. Je crois qu'ils en tirent un grand bénéfice. Elle leur ouvre un débouché plus considérable pour leurs fruits. Une année j'ai eu environ 3,000 paniers de pêches et sans le moindre doute cette quantité aurait affecté le prix du marché, si elle y avait été présentée.

Q.—Les ouvriers qui travaillent pour vous ont-ils d'autres occupations après la saison ? R.—La plupart d'entre eux ont leur foyer domestique ici et ne voudraient pas aller travailler ailleurs. Ces femmes et ces filles sont disposées à travailler dans notre fabrique, mais ne voudraient pas se mettre en service.

Q.—Sont-elles filles de cultivateurs ou d'artisans ? R.—Elles sont filles d'artisans et de manœuvres.

Q.—Les cultivateurs sont si bien à l'aise, je suppose, que leurs filles ne voudraient plus s'astreindre à un tel travail ? R.—Dans notre division elles ne veulent pas faire ce travail.

Q.—Pouvez-vous vendre tous les fruits que vous mettez en boîte ? R.—Jusqu'ici j'ai toujours tout vendu.

Q.—Quel est le caractère spécial du fruit mis en conserve en Canada, comparé à celui des conserves importées ? L'article est-il à tous égards aussi bon que les autres ? R.—Je crois qu'à bien considérer la moyenne des conserves de fruits, la qualité des nôtres est supérieure à celles qu'on importait généralement autrefois.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les jeunes filles qui, disiez-vous, gagnent 40 à 60 cents par jour, travaillent-elles 6 jours par semaine ? R.—Oui. Au fait elles travaillent actuellement pendant un nombre d'heures plus grand que celui que formeraient 6 jours de travail, parce qu'elles travaillent jusqu'à 10 heures du soir.

Q.—Leur payez-vous un supplément pour le travail en dehors des heures ? R.—Nous leur payons tant par heure et en travaillant jusqu'à 10 heures elles gagnent davantage, mais elles gagnent de 40 à 60 centins en 10 heures de travail.

Q.—Le travail en dehors des heures ordinaires est donc payé le même prix que le travail de jour ? R.—Oui.

Q.—Les jeunes filles travaillent-elles en dehors des heures ordinaires ? R.—Fort peu. La plupart de celles qui travaillent ainsi sont des femmes, parfois les plus âgées des filles se joignent à elles.

Q.—Avez-vous des jeunes filles qui ne gagnent que \$2 par semaine ? R.—Nous en avons peut-être une ou deux.

Q.—Quel âge ont ces jeunes filles ? R.—Elles ont de 12 à 18 ans.

Q.—Vous êtes sûr qu'elles n'ont pas moins de 12 ans ? R.—Je ne pense pas qu'elles aient moins de 12 ans.

Q.—Le travail de ces fabriques est-il sain ? R.—En autant que je suis juge dans cette question, je le crois sain. Jamais je n'ai vu de mes ouvriers malades.

Q.—Faites-vous beaucoup usage de machines ? R.—Oui, nous en employons beaucoup plus aujourd'hui qu'autrefois.

Q.—A quelle partie de la fabrication employez-vous les hommes ? R.—A coiffer et manier les boîtes, à les sortir, emmagasiner, à les mettre en caisses etc.

Q.—Constatez-vous que votre industrie s'accroît depuis 2 ans ? R.—Oui, elle augmente constamment.

MARK LIMEMBECK, Fileur en coton, Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous travaillez dans le *Ontario Cotton Mill* ? R.—Oui.

Q.—Depuis quand y travaillez-vous ? R.—Depuis dix-sept mois environ.

Q.—Quelles sont vos heures de travail ? R.—Nous travaillons onze heures par jour, excepté le samedi où notre journée n'est que de cinq heures, ce qui donne une moyenne de dix heures par jour.

Q.—Travaillez-vous à la journée, ou à la semaine ? R.—Je travaille à la semaine.

Q.—Le salaire des fileurs est-il uniforme ? R.—Je l'ignore. Je ne puis parler que de mon salaire.

Q.—Quel est le salaire d'un bon fileur ? R.—Ils sont payés à la journée.

Q.—Combien reçoivent-ils généralement. R.—Il m'est impossible de dire ce que reçoivent les autres fileurs ; quant à moi je gagne \$1.50 par jour.

Q.—Combien de temps faut-il à un jeune homme pour apprendre le métier ? R.—Il devrait commencer tout jeune et continuer jusqu'à l'âge viril.

Q.—Ne gagne-t-il pas le salaire ordinaire avant ce temps ? R.—Il ne gagne ce salaire que quand il est bon fileur.

Q.—Y a-t-il des fileuses ? R.—Il n'y en a pas qui filent à la mule-jenny ; elles filent au métier.

Q.—L'ouvrage aux mules-jenny est-il si dur que les hommes seuls puissent le faire ? R.—C'est un ouvrage d'hommes.

Q.—Que gagnent les femmes qui travaillent aux métiers ? R.—Je l'ignore. Cette partie m'est absolument étrangère.

Q.—Le travail des fileurs est-il bon pour la santé ? R.—Oui.

Q.—L'atelier où vous travaillez est-il confortable ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous la différence entre les salaires payés dans votre fabrique et ceux des autres fabriques similaires d'Ontario ? R.—Non.

Q.—Avez-vous une association ? R.—Non.

Q.—Vous vous bornez à recevoir le salaire courant de l'usine ? R.—Je n'appartiens à aucune association ; j'ignore ce que font les autres.

Q.—Parmi les fileurs, en est-il qui sont membres d'une association ? R.—Je l'ignore.

Q.—Pourriez-vous nous dire s'il existe des associations pour la protection des fileurs ? R.—Il n'en existe pas en Canada.

Interrogé par M. AMSTRONG :—

Q.—Avez-vous vu des jeunes filles travaillant dans les fabriques ? R.—Oui.

Q.—Quel âge avaient les plus jeunes par exemple ? R.—Je ne crois pas qu'elles eussent moins de 14 ans.

Q.—Pourriez-vous dire quel salaire gagne une jeune fille en entrant dans l'atelier ? R.—Je ne pourrais vous le dire, car je n'ai jamais travaillé avec elles.

Q.—Les salles où vous travaillez sont-elles fort chaudes en été ? R.—Oui, elles sont naturellement chaudes.

Q.—Sont-elles plus chaudes les unes que les autres ? R.—Oui.

Q.—Les appartements où travaillent les jeunes filles sont-ils très chauds en juillet et Août ? R.—Oui très chauds.

Q.—Les jeunes filles dinent-elles à la fabrique, ou rentrent-elles chez elles ? R.—Quelques-unes prennent leur repas à l'atelier.

Q.—Jeunes filles et jeunes femmes ? R.—Je crois que oui.

Q.—Impose-t-on des amendes aux ouvriers qui arrivent en retard, le matin ou l'après-midi, dans les usines d'Hamilton ? R.—Je ne connais aucun cas de l'espèce, quoiqu'il puisse se pratiquer.

Q.—Impose-t-on une amende, quand les directeurs trouvent l'ouvrage mal fait ? R.—Parfois on impose des amendes.

Q.—Pouvez-vous dire à combien s'élèvent ces amendes par mois ? R.—Je l'ignore, je n'ai jamais été mis à l'amende.

JOHN VANCE, tisserand de coton, Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par Mr. FREED :

Q.—Combien de métiers un tisserand peut-il conduire ? R.—Quatre.

Q.—Est-ce le nombre ordinaire dans votre atelier ? R.—Oui, on donne généralement ce nombre de métiers à conduire.

Q.—Avez-vous travaillé dans d'autres fabriques de coton que celles du Canada ? R.—Non.

Q.—Alors vous ne pouvez nous dire combien de métiers un tisserand conduit en Angleterre ? R.—Non, mais je me rappelle que quand je travaillais à Dundas, il y avait des ouvriers qui conduisaient six métiers, mais dans la fabrication du coton rayé on ne peut en conduire que quatre.

Q.—Il est donc plus difficile de fabriquer du coton rayé, que du coton blanc ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire d'un tisserand ? R.—Son salaire dépend du nombre des métiers qu'il conduit ; d'aucuns conduisent quatre métiers, d'autres trois, cependant le salaire moyen est d'une piastre par jour.

Q.—Que gagne celui qui conduit quatre métiers ? R.—Une piastre et demie par jour toute l'année.

Q.—Quel serait le salaire de l'ouvrier qui ne conduirait que trois métiers ? R.—Il en est peu qui ne conduisent que trois métiers, les filles seules n'en conduisent que ce nombre.

Q.—Quelle est la proportion d'hommes et de femmes parmi les employés ? R.—Il y a plus de femmes.

Q.—Quel est le salaire moyen d'une femme au tissage ? R.—Elles peuvent gagner le même salaire que les hommes ; tout dépend de l'ouvrage qu'elles font.

Q.—Le métier de tisserand est-il bien difficile ? R.—Il est plus fatigant que difficile.

Q.—Exige-t-il une grande attention ? R.—Oui, il faut toujours être fort attentif à l'ouvrage.

Q.—Le métier exige-t-il beaucoup d'exercice musculaire ? R.—Non, mais si nous ne faisons pas attention, nous sommes exposés à devoir enlever des morceaux de la longueur d'une verge.

Q.—Y a-t-il des raisons pour que l'ouvrage d'une femme soit moins bon que celui d'un homme ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Votre travail exige-t-il un soin et une surveillance assidus du matin au soir ? R.—Oui, il faut être sur pied et surveiller continuellement, de là la grande fatigue. Ce n'est pas autant l'ouvrage en lui-même, que l'attention continuelle qui fatigue.

Q.—Est-il absolument nécessaire de rester debout tout le temps ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous vous assoir parfois ? R.—Oui, quelquefois, quand le travail marche bien.

Q.—A quel âge les jeunes filles ou jeunes garçons peuvent-ils commencer à travailler dans une filature ? R.—A quinze ans.

Q.—Quel salaire gagnent-ils en commençant ? R.—Au début on ne leur donne rien. Plus tard le salaire dépend du temps qu'ils mettent à apprendre le métier. Quelques uns apprennent dans deux jours, tandis que d'autres y mettent jusqu'à trois semaines.

Q.—Peuvent-ils connaître le métier dans trois ou quatre mois ? R.—Il faut être bien habile pour apprendre à conduire trois métiers en trois mois.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Pensez-vous qu'un individu ordinairement doué puisse apprendre le métier dans un an ? R.—Je pense que oui.

Q.—Combien de temps faut-il pour juger si une fille, ou un garçon, est capable de travailler au métier ? R.—C'est là l'affaire du contre-maître.

Q.—Faut-il longtemps au contre-maître pour s'en assurer ? R.—Il ne les fait travailler aux métiers que quand il a constaté qu'ils sont capables ; parfois il faut six mois.

Q.—Paie-t-on les jeunes gens pour l'ouvrage de ces six mois ? R.—Non.

Q.—Leur donne-t-on un métier sur leur demande ? R.—(oui, quand ils savent le conduire.

Q.—Supposant qu'ils soient jugés incapables de conduire un métier, et qu'ils quittent l'ouvrage, les paie-t-on pour le temps qu'ils ont passé à la fabrique ? R.—Je l'ignore, cependant ils peuvent apprendre le travail en moins de 6 semaines, et alors on leur confie des métiers. Dans les commencements on ne les met pas à la pièce on leur donne un salaire fixe, mais quand ils sont capables de conduire trois métiers on les met à la pièce.

Q.—Quel est le plus bas salaire d'une fille ? R.—Quatre piastres par semaine.

Q.—Combien travaille-t-elle d'heures par jour ? R.—Onze heures par jour ; de six heures et demie du matin à six heures et demie du soir, et cinq heures le samedi, soit en tout soixante heures par semaine.

Q.—Rentrent-elles chez elles pour prendre leurs repas ? R.—Oui, à moins qu'il n'y ait beaucoup d'ouvrage, alors elles l'apportent à l'atelier.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Croyez-vous que ce travail est trop long ? R.—Oui, je crois, que c'est un travail trop long.

Q.—Quelle serait à votre avis la durée d'une bonne journée de travail ? R.—Je crois que dix heures par jour suffissent pour tout ouvrier. Après la sortie à six heures et demie, il nous faut prendre notre souper et un bon repos après.

Q.—Pensez-vous que l'ouvrier devrait pouvoir se procurer une bonne récréation ? R.—Oui, après une bonne journée de travail l'ouvrier a absolument besoin de récréation.

Q.—Croyez-vous que le soir soit le temps propice pour la récréation ? R.—Je l'ignore. Les hommes mariés ont peu de temps pour se récréer, quoique la distraction leur soit nécessaire.

Q.—Donc vous pensez qu'un ouvrier devrait jouir d'une petite récréation de temps en temps ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La fabrique est-elle quelquefois fermée pour faire l'inventaire, ou pour d'autres motifs ? R.—On ferme le samedi après-midi quand on fait l'inventaire, mais tout est prêt pour recommencer le lundi matin.

Q.—Sûvez-vous ce système toute l'année ? R.—La fabrique est fermée quand on fait l'inventaire.

Q.—Combien de temps est elle alors fermée ? R.—Une demie journée seulement.

Q.—En dehors de ce temps la fabrique est-elle en opération toute l'année ? R.—Oui, excepté les jours de fêtes publiques.

Q.—Savez-vous si ce système s'applique à toutes les fabriques de coton du Canada ? R.—Non, je ne le pense pas.

DOMINIC WINN, teinturier, Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Le nombre des teinturiers, employés ici, est-il considérable ? R.—A certains moments les ouvriers teinturiers sont nombreux, à d'autres, ils le sont moins, il y en a quelquefois quatre-vingt, d'autres fois vingt-quatre.

Q.—Tous des hommes ? R.—Oui.

Q.—Emploie-t-on des jeunes garçons ? R.—Non.

Q.—Des femmes ? R.—Non.

Q.—Quel est le salaire d'un bon teinturier ? R.—Le salaire d'un maître teinturier est bien supérieur à celui du teinturier ordinaire. Il y a des maîtres-teinturiers qui gagnent \$7 par jour, d'autres gagnent \$4.

Q.—Quel est le salaire des teinturiers ordinaires ? R.—\$1.25 et \$1.15 par jour.

Q.—Un ouvrier, qui n'est pas contre maître et qui cependant travaille depuis plusieurs années, ne gagne-t-il pas davantage ? R.—Il peut gagner \$1.25 par jour.

Q.—Combien de temps faut-il à un homme dans la teinturerie pour devenir ouvrier consommé ? R.—La durée du travail varie d'après la besogne à laquelle l'ouvrier est employé, teinture de fil ou de coton éçu.

Q.—Quel est le travail le plus difficile ? R.—Celui de teinturier de fil.

Q.—Que gagne un teinturier en fil ? R.—Une piastre vingt-cinq cents par jour.

Q.—Que gagne un teinturier en coton éçu ? R.—Une piastre quinze cents par jour.

Q.—Combien de temps doivent-ils travailler avant de gagner ce salaire ? R.—Ils le gagnent dès le commencement.

Q.—Il ne faut donc pas un long apprentissage ? R.—Pour la teinture du coton éçu il ne faut pas grand apprentissage, mais il faut quelqu'expérience pour l'autre teinturerie. En quelques jours on peut apprendre le métier.

Q.—La salle de teinturerie est-elle chaude ? R.—Non elle est assez froide, parfois même trop froide. Nous n'y avons pas d'air chaud.

Q.—Du bain de teinture se dégage-t-il des vapeurs ? R.—Il ne se dégage aucune vapeur malfaisante.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Pouvez-vous nous faire connaître le devoir d'un maître teinturier qui est payé comme vous nous avez dit ? R.—Il lui faut une grande expérience des couleurs et être capable d'assortir n'importe quel teinte de fil. S'il ne peut faire cet ouvrage il n'est bon à rien dans cette partie.

Q.—Les teinturiers travaillent-ils autant de temps que les autres ouvriers de l'usine ? R.—Non.

Q.—Combien de temps travaille le teinturier ? R.—Il travaille dix heures par jour, mais s'il peut faire sa besogne en 9 heures, il est libre de rentrer chez lui.

Q.—Le teinturier est donc comme vous appelez cela à la tâche ? R.—Il a une

grande quantité de ûl à teindre et quand il a fini de teindre son fil ou son coton écreu, il lui est loisible de quitter. Parfois le teinturier quitte la besogne à 5 heures 30.

Q.—Combien d'heures faut-il pour faire ce qu'on appelle une journée raisonnable ? R.—On ne calcule pas sur cette base. Ils ont tant de besogne à faire et le plus tôt elle est finie, le mieux c'est pour eux.

Q.—Eprouvez-vous une grande fatigue après l'achèvement de votre besogne journalière ? R.—Les ouvriers teinturiers en noir ont une besogne des plus dures, aussi prennent-ils fréquemment du repos pendant le travail.

Q.—Avez-vous travaillé dans d'autres pays que le Canada ? R.—Oui, en Irlande.

Q.—Quelle est la proportion entre les salaires de votre métier en Irlande et en Canada ? R.—Jamais je n'ai travaillé comme teinturier en Irlande.

Q.—Pouvez-vous nous faire une comparaison entre les taux des salaires des deux pays ? R.—Non, je suis ignorant à cet égard.

Q.—Les ouvriers qui travaillent aux cuves trouvent-ils leur besogne salubre ? R.—Jamais je ne les entends se plaindre. On n'y emploie que des hommes robustes, et tous en ont la mine. S'ils n'étaient robustes, ils ne seraient d'aucune valeur. L'ouvrier qui n'est pas robuste n'a pas d'occupation.

Hamilton 23 janvier 1888.

WILLIAM BIRKETT, secrétaire-trésorier de la " Dundas Coton Mill Company " à Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quelle est la proportion entre les salaires dans les fabriques de coton de Dundas et ceux des fabriques de Hamilton ? R.—Ils sont à peu près les mêmes.

Q.—Il n'est donc pas utile, je pense, d'entrer dans les détails que nous avons obtenus dans les " Ontario Mills " au sujet de chaque catégorie d'employés ? R.—Il m'est impossible de vous renseigner à cet égard, toutefois les salaires sont à peu près les mêmes.

Q.—Quel est l'âge le plus bas auquel vous recevez des jeunes garçons ou de jeunes filles dans les usines de Dundas ? R.—Nous nous conformons strictement aux prescriptions de la loi d'Ontario. Parlant de mémoire, car il y a quelques temps que je n'ai consulté la loi, je crois que l'âge fixé est 14 ans.

Q.—Comment vous assurez-vous que les enfants que vous employez ont atteint l'âge requis par la loi ? R.—Quand il existe le moindre doute nous exigeons un certificat des parents ou de l'instituteur.

Q.—Depuis quand êtes-vous dans cette usine ? R.—Depuis sa constitution, il y a 5 ans.

Q.—Pouvez-vous nous dire si avant la mise en vigueur de la loi d'Ontario, on employait dans l'usine des enfants de moins de 14 ans ? R.—Je crois qu'on en employait.

Q.—Combien d'heures travaillent vos ouvriers ? R.—Ils font 60 heures par semaines.

Q.—Ces 60 heures font-elles 10 heures par jour ou diminuez-vous le nombre d'heures le samedi ? R.—Nous diminuons le nombre d'heures le samedi et nous agissons peut-être un peu différemment des autres usines, en commençant le travail à 7 heures moins un quart.

Q.—Cette durée de travail n'est-elle pas trop longue pour des enfants de 14 ans ? R.—Je ne pense pas, eu égard au travail qu'il font.

Q.—L'ouvrage est-il fort difficile ? R.—Non, leur besogne est simple et facile. Les enfants ne sont généralement employés qu'à avoir soin des bobines et à d'autres

menus travaux dans la filature. Au fait beaucoup de parents seraient fort malheureux si nous refusions de recevoir leurs enfants. Leur travail leur est de grande assistance.

Q.—La plupart de ces enfants habitent-ils avec leurs parents ? R.—En autant que je suis renseigné, tous habitent avec leurs parents.

Q.—Vous estimez donc que la condition des parents est telle que le salaire des enfants leur est nécessaire ? R.—Qu'il en soit ainsi ou non, ils représentent ainsi la chose.

Q.—Avez-vous jamais réfléchi à l'utilité de l'enseignement technique ? R.—J'y ai pensé, mais je n'ai pu approfondir la question comme je le désirais.

Q.—Cet enseignement serait-il de quelque avantage à l'usine, où les enfants bénéficieraient eux-mêmes d'un tel enseignement, reçu avant d'entrer à l'usine ? R.—Evidemment.

Q.—Comment les enfants en bénéficieraient-ils ? R.—Ils pourraient du coup prendre un travail plus important. Jusqu'à un certain point, ils possèderaient des notions pratiques de ce qu'ils font.

Q.—Comment cet enseignement serait-il avantageux à la compagnie ? R.—Par lui les ouvriers seraient dressés à produire une plus grande somme d'ouvrage avec les mêmes machines.

Q.—Pensez-vous qu'il soit possible de donner aux enfants l'enseignement technique en même temps que l'enseignement primaire ? R.—Je n'ai aucun doute à cet égard.

Q.—Quel est à votre avis le caractère qu'il faudrait donner à cet enseignement technique afin de le rendre utile aux enfants ? R.—Il faudrait leur enseigner tout ce qui se rapporte à l'industrie à laquelle ils sont employés, principalement le cardage, le filage et le tissage.

Q.—Pourrait-on leur donner quelques notions de dessin ? R.—Evidemment.

Q.—Ces notions seraient-elles utiles dans les fabriques de coton ? R.—Nous avons un très grand besoin de cet enseignement.

Q.—Pensez-vous que ces enfants seraient à 14 ans aussi bien préparés aux luttes de la vie, si leur instruction primaire était légèrement sacrifiée au profit d'une instruction technique ? R.—J'estime qu'il ne peut exister de doute à cet égard.

Q.—Pensez-vous que les matières enseignées actuellement aux enfants de moins de 14 ans ne leur sont pas utiles quand ils deviennent artisans ? R.—Je pense qu'elles leur sont peu utiles.

Q.—Quelle est la différence entre les prix actuels du coton et ceux d'il y a dix ans ? R.—Avez-vous en vue quelques spécialités de coton, ou ne désirez-vous connaître que les prix en moyenne des produits fabriqués en Canada ?

Q.—Je veux parler d'articles fabriqués en Canada ? R.—En résumé depuis neuf ans ces articles ont subi une baisse de 20 pour cent.

Q.—Quels étaient les prix il y a neuf ans comparés à ceux d'auparavant ? R.—Jusqu'à cette époque ils avaient peu varié. Mais nous ne commençons alors qu'à fabriquer plusieurs variétés de coton, qui sont encore comparativement nouvelles aujourd'hui.

Q.—Le coton n'était-il pas à très bas prix vers 1873 ou 1874 ? R.—Je ne sais pas, mon expérience ne s'étend pas jusqu'à ce temps là ; mais je doute fort que la fabrication du coton fût considérable en Canada à cette époque. Je me rappelle maintenant qu'en 1872-73 bon nombre de variétés de coton que nous fabriquons aujourd'hui n'étaient pas fabriquées encore.

Q.—Si les cotons se vendent aujourd'hui moins cher, n'est-ce pas dû beaucoup au fait que le coton brut est meilleur marché maintenant qu'il était il y a neuf ans ? R.—Non. En décembre 1878 et en janvier 1879, notre compagnie a payé le coton brut cinq points de plus qu'en décembre 1887.

Q.—Qu'entendez-vous par cinq points ? R.—Un vingtième de centin.

Q.—Avant de vous occuper de la fabrication du coton vous étiez, je crois, dans le

commerce de nouveautés en gros ? R.—J'ai fait les achats pour une maison de gros pendant vingt-cinq ans, même plus que cela.

Q.—Pouvez vous nous dire quels sont d'un côté les profits que fait le fabricant de coton sur le consommateur, et de l'autre ceux que fait l'importateur de coton sur le consommateur ? R.—Cela ne demande pas un moment de réflexion. Les profits sont à peu près moitié moindres sur les marchandises fabriquées en Canada que sur les marchandises importées. On peut même dépasser ce chiffre, parce que certains articles de coton et de laine se vendent aujourd'hui on pourrait dire sans aucun profit. J'en ai vu la preuve samedi soir sur la rue Jacques, où j'ai vu vendre en détail pour 11 centins la verge des cotons à carreau que nous n'aurions pas pu acheter en 1879 ou 1880 à moins de 14 et 15 centins, et encore auraient-ils été d'une qualité inférieure à ceux d'aujourd'hui.

Q.—Quelle comparaison faites-vous, quant à la qualité, entre les marchandises fabriquées en Canada et celles que nous importons de l'étranger ? R.—Nos marchandises canadiennes conviennent bien mieux à notre pays, et elles donnent plus de satisfaction au consommateur.

Q.—Une marchandise de coton fabriquée sans addition de substance étrangère est-elle meilleure ? R.—Sans doute.

Q.—Les cotons canadiens sont-ils plus purs que les cotons étrangers ? R.—Nous n'en sommes pas encore arrivées à nous servir dans notre fabrication de matériaux comme ceux que l'on emploie en Angleterre, où l'on mêle au coton grande quantité de blanc de céruse ; mais si l'on se sert de cette matière, ici, c'est en très petite quantité encore. En général les marchandises canadiennes sont aussi pures qu'elles peuvent l'être.

Q.—Les marchandises sont-elles plus durables lorsque vous n'employez pas ces matières ? R.—Oui, car ces matières leur font grand dommage.

Q.—Ils détruisent la marchandise ? R.—Oui ; et lorsqu'on la lave il ne reste plus rien.

Q.—Quel est l'effet moral des filatures de coton sur la société ? R.—La question est vaste. D'après mon expérience, je puis dire en toute sûreté, sans crainte d'être contredit, que la moralité des employés des manufactures est aussi bonne que celle de toute autre classe de la population.

Q.—Est-ce un bien ou un mal que la population ouvrière d'une ville, où l'ouvrage est déjà abondant, ait la facilité d'envoyer les enfants travailler dans une filature de coton ? R.—Je crois que c'est un avantage pour la population.

Q.—Pouvez-vous nous faire la comparaison des salaires dans les filatures de coton en Canada et en Angleterre ? R.—J'ai étudié un peu cette question il y a quelque temps, et, autant que je me rappelle, je crois que les salaires sont plus élevés en Canada.

Q.—La différence est-elle grande ou petite ? R.—La différence est assez forte. Je pourrais me tromper, mais je crois me rappeler que les salaires sont de $7\frac{1}{2}$ à 10 pour cent plus élevés en Canada qu'en Angleterre.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre les salaires dans les filatures de coton aux États-Unis et en Canada ? R.—Je crois que les salaires sont à peu près les mêmes dans les deux pays.

Q.—Avez-vous eu des grèves dans votre filature ? R.—Nous en avons eu une.

Q.—Comment se termina-t-elle ? R.—Ceux qui ne voulurent pas travailler s'en allèrent.

Q.—Vos ouvriers demandaient-ils des salaires plus élevés ? R.—Non ; car pour certains ouvrages nous payions plus cher que dans d'autres filatures.

Q.—Et vous avez voulu opérer une réduction ? R.—Oui, afin de payer le même prix qu'ailleurs.

Q.—Pas un prix moindre ? R.—Non, pas moins.

Q.—Y a-t-il des ouvriers qui vous quittèrent ? R.—Trois ou quatre seulement, je crois.

Q.—Fit-on quelque tentative pour soumettre le différend à un arbitrage ? R.—Non, aucun effort de ce genre ne fut fait. D'ailleurs notre compagnie ne tenait pas à avoir d'arbitrage dans l'état où étaient les choses.

Q.—Vos ouvriers sont-ils organisés en unions ouvrières ? R.—Non, pas à ma connaissance. Je crois que plusieurs d'entre eux appartiennent à la chevalerie du travail ; on me l'a dit, mais que ce soit vrai ou non, je ne le sais pas.

Q.—Vous n'en avez pas de connaissance personnelle ? R.—Non.

Q.—Avant l'établissement de ces filatures, à quoi travaillaient les jeunes gens et que faisaient les enfants ? R.—Je ne sais pas s'ils travaillaient ; je crois qu'ils couraient les rues.

Q.—Ne pouvaient-ils pas s'instruire mieux que maintenant ? R.—Non.

Q.—Comment vivaient les parents avant que les enfants eussent ainsi l'avantage de gagner quelque chose ? R.—Je crois qu'ils ne vivaient pas aussi bien qu'à présent.

Q.—Croyez-vous que ce soit l'argent gagné par les enfants qui aide ainsi les parents à mieux vivre ? R.—Je le crois, et j'en ai la preuve dans l'anxiété des parents à faire travailler leurs enfants.

Q.—Où ces enfants vivent-ils principalement, d'où viennent-ils ? R.—Ils vivent avec leurs parents à Dundas.

Q.—Avez-vous toujours suffisamment d'ouvriers ? R.—Nous en avons toujours suffisamment, de fait il en vient toujours beaucoup plus demander à travailler que nous n'en pouvons employer.

Q.—Mais lorsque ces jeunes gens ont grandi et acquis de l'expérience dans la filature continuent-ils, règle générale, à travailler chez vous ? R.—Nous avons des ouvriers à notre emploi depuis dix et quinze ans. Ils montent d'un département à un autre suivant leur habileté.

Q.—Je ne veux pas entrer dans vos affaires privées, mais généralement parlant, les filatures de coton donnent-elles de bons profits ? R.—Je pourrais répondre que non ; la concurrence est trop vive.

Q.—Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Le travail n'exerce-t-il pas sur la santé d'enfants aussi jeunes une influence assez désastreuse ? R.—Non, si vous voyiez quelques-uns des enfants qui travaillent dans les filatures de Dundas, vous n'auriez pas cette opinion.

Q.—Croyez-vous que le travail à cet âge soit un bienfait pour eux ? R.—Pendant l'hiver, par exemple, lorsqu'ils travaillent dans un établissement bien chaud, ils sont souvent beaucoup mieux que s'ils étaient chez leurs parents.

Q.—Ne croyez-vous pas que la température dans votre filature ne soit quelquefois trop élevée ? R.—Non, nous avons le soin de tenir toujours une température égale afin que nos employés puissent travailler avec aise et confort.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—En sortant d'une filature bien chauffée, vos employés ne sont-ils pas exposés à prendre des rhumes ? R.—Ils se couvrent bien. Vous voyez les jeunes filles avoir de bons pardessus et de chauds foulards.

Q.—Les maladies sont-elles fréquentes parmi vos employés, et la proportion en est-elle plus considérable parmi les ouvriers de filature de coton que dans les autres classes de la population ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Avez-vous jamais tenu une statistique des employés empêchés de venir à l'ouvrage par cause de maladie ? R.—Non ; je n'ai jamais tenu de statistique de ce genre.

Q.—Le nombre est-il assez grand pour qu'on y porte attention ? R.—Non.

JOHN FOTHERGILL, cultivateur, Burlington, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Depuis combien de temps cultivez-vous dans les environs de Burlington ?
R.—Je suis né près de Burlington, il y a cinquante ans, et j'y ai toujours vécu depuis.

Q.—Les cultivateurs peuvent-ils vivre à l'aise aux prix auxquels se vendent aujourd'hui les produits de la ferme ? R.—C'est très difficile ; le bas prix auquel nous vendons nos produits et l'augmentation dans leur prix de revient nous laissent un bien petit profit.

Q.—Croyez-vous, règle générale, que vos amis cultivateurs s'endettent ou qu'ils font assez pour vivre ? R.—Je crois que la majorité s'endette, c'est-à-dire la majorité de ceux qui sont obligés d'avoir des employés. Mais ceux qui ont une famille et n'ont pas ainsi d'employés à payer ne s'endettent pas.

Q.—Quel salaire payez-vous à un garçon de ferme ? Cent cinquante piastres par année en moyenne.

Q.—Avec la pension ? R.—Oui

Q.—Avez-vous des hommes mariés employés ainsi à salaire ? R.—Oui, plusieurs.

Q.—Combien les payez-vous ? R.—Il y a peu de différence entre leur salaire et celui des célibataires. Cependant le logement que nous leur fournissons pour leur famille compte pour quelque chose, mais comme la majorité de ceux qui sont mariés sont à l'emploi du même patron probablement depuis deux ou trois ans, qu'ils sont considérés comme meilleurs employés que des étrangers, nous leur donnons presque le même salaire en argent qu'aux célibataires, et leur logement en sus ; c'est ainsi que mes voisins et moi-même agissons à l'égard de nos employés qui sont mariés. La différence dans le salaire en argent ne dépasse pas \$10 ou \$15.

Q.—Donnez-vous à cet employé qui est marié autre chose, à part son logement ?
R.—Généralement nous leur donnons le bois de chauffage en sus, mais il faut qu'ils le coupent sur leur temps.

Q.—Ne leur donnez-vous pas un petit morceau de terrain pour jardiner ? R.—Oui, à peu près un quart d'arpent, sur lequel ils peuvent récolter des pommes de terre et des légumes pour le besoin de la famille. Si nous ne lui donnons pas un jardin à part, nous lui donnons le privilège de semer dans le même champ que le patron à peu près deux sacs de pommes de terre pour son propre compte.

Q.—Donnez-vous de l'ouvrage à vos employés tout le long de l'année ? R.—Oui, généralement nous souffrons plutôt de la disette d'ouvriers de ferme. Un grand nombre de ces ouvriers en Canada, pour leur malheur, ne veulent travailler que pendant les mois d'été et à d'aussi forts salaires qu'ils peuvent avoir, afin de ne rien faire ensuite de l'hiver. Il y a trop de cette espèce de monde en Canada.

Q.—Pourquoi ne veulent-ils pas travailler toute l'année sur la ferme ? R.—Ils préfèrent aller à la ville et vivre à ne rien faire en hiver.

Q.—Les cultivateurs ne pourraient-ils pas les employer en hiver ? R.—Oui, mais un grand nombre de ces garçons de ferme ne veulent pas s'engager pour toute l'année ; ils préfèrent gagner \$17 ou \$18 par mois pendant sept ou huit mois ; c'est le prix que nous avons payé l'année dernière, car la disette d'ouvriers de ferme pendant la saison de l'ouvrage nous force à payer ces prix élevés.

Q.—Avez-vous jamais calculé ce que vous coûtent l'entretien et la réparation de vos machines ? R.—Non, mais nous en prenons toujours grand soin. Je crois que la durée moyenne d'une machine sur ma terre est de sept années environ ; c'est-à-peu près le temps pendant lequel nous pouvons les réparer avec profit, car jusque là elles demandent peu de réparations.

Q.—Les charrues et les herses durent-elles plus longtemps ? R.—Oui, mais je ne les considère pas comme des machines.

Q.—Si vous tenez en ligne de compte le coût des machines, croyez-vous que

leur emploi soit une économie sur le mode de culture d'autrefois ? R.—Oui, vu le chiffre élevé des salaires aujourd'hui. Avant l'emploi des machines nous ne payions pas les ouvriers aussi cher, et nous obtenions un prix plus élevé pour le grain.

Interrogé Par M. GIBSON :

Q.—Vous récoltiez moins de grain alors, n'est-ce pas ? R.—Oui, nous en récoltons plus maintenant.

Q.—Un cultivateur a-t-il plus d'avantages à demeurer près d'une ville où il peut vendre les produits de sa laiterie ? R.—Oui, je considère cela un grand avantage.

Q.—Y a-t-il plus de profit dans ce commerce que dans la culture du grain ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous le commerce de laiterie ? R.—Oui.

Q.—Ce commerce vous paie-t-il ? R.—Il y a longtemps que je fais ce commerce, mais pas d'après le même système qu'aujourd'hui. Jusqu'à l'année dernière, je fabriquais le beurre et l'apportais sur le marché de Hamilton. Cette année j'ai voulu vendre le lait, mais, malheureusement, la saison s'est mal comportée jusqu'à présent.

Q.—De quelle façon ? R.—En conséquence de la sécheresse.

Q.—Qui a brûlé l'herbe ? R.—Oui.

Q.—En temps ordinaire, un cultivateur aura-t-il plus de profit à vendre le lait à une beurrerie ou à une fromagerie que de le transformer lui-même en beurre ou en fromage ? R.—Je crois qu'il aurait plus de profit à le vendre.

Q.—Où aurait-il plus de profit, à une beurrerie ou à une fromagerie ? R.—Je n'ai pas étudié cette question.

Q.—Si vous vendez votre lait à une beurrerie, vous remet-on le lait écrémé ? R.—Oui.

Q.—Pourriez-vous utiliser avec avantage ce lait sur les fermes ? R.—Je ne sais pas ; celui auquel je fournis le lait me remet le lait écrémé à 2½ centins le gallon, je ne sais pas si je ferais mieux de porter mon lait à une beurrerie.

Q.—Celui auquel vous vendez votre lait ne fabrique-t-il pas le beurre ? R.—Il fabrique aussi le fromage.

Q.—S'il fabrique le fromage, il ne peut vous remettre le lait écrémé ? R.—Oui. J'ai de plus beaux porcs cette année que jamais je n'ai eu, et je ne leur ai jamais donné de lait, à l'exception de celui que nous avons de surplus à la maison, ce qui s'élève à peu de chose. Je les nourris avec autre chose, principalement avec des restes, car j'ai peu de confiance dans le lait écrémé pour l'engraissement des porcs. Mais pour l'élevage des veaux, c'est excellent.

Q.—Cultivez-vous beaucoup de fruits dans ces environs ? R.—Oui.

Q.—Y trouvez-vous profit ? R.—Je ne saurais dire, car j'en cultive peu pour ma part.

THOMAS BLANCHARD, cultivateur, Appleby, comté de Halton, appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous avez entendu la déposition de M. Fothergill, la corroborez-vous généralement ? R.—Oui.

Q.—Pouvez vous nous dire si un homme qui prend une terre à loyer peut y faire assez d'argent pour devenir propriétaire lui-même plus tard ? R.—J'en connais plusieurs qui sont aussi devenus propriétaires en Canada.

Q.—C'est arrivé à votre connaissance ? R.—Oui et plus d'une fois.

Q.—Mais pour en arriver là, je suppose qu'il faut être très économe ? R.—Oui.

Q.—Quelle comparaison faites-vous entre le confort dont jouissent actuellement les cultivateurs et celui dont ils jouissaient il y a vingt ou vingt-cinq ans ? R.—

Règle générale, les cultivateurs vivent avec plus d'aisance aujourd'hui; ils ont plus de confort, et leurs habitations sont meilleures. Je me rappelle lorsque j'arrivai ici en Canada que les cultivateurs habitaient dans des maisons de pièces sur pièces. Plus tard la maison en madriers et en planches remplaça leur cabane, et aujourd'hui plusieurs ont des maisons en briques.

Q.—Les cultivateurs portent-ils aujourd'hui d'aussi bons vêtements qu'autrefois ? R.—Oui; lorsque j'arrivai en Canada, les cultivateurs ne portaient que des étoffes du pays.

Q.—Y a-t-il une différence dans la nourriture ? R.—Non, il n'y en a guère.

Q.—Les cultivateurs ont-ils aujourd'hui autant d'argent qu'alors pour s'acheter le superflu ? R.—Oui, je crois. Nous nous donnons aujourd'hui beaucoup d'articles de luxe dont nous étions obligés de nous priver lorsque j'arrivai en Canada; de fait les cultivateurs aujourd'hui se donnent tout le confort que l'on peut trouver dans n'importe quel pays. Dans le comté de Peel, où j'ai vécu plusieurs années, des centaines de cultivateurs venus d'Angleterre sont aujourd'hui devenus propriétaires de belles fermes. Rien ne peut empêcher dans ce pays un homme de devenir propriétaire d'une ferme, s'il est actif et laborieux.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Etiez-vous cultivateur lorsque vous êtes venu d'Angleterre ? R.—Non, je suis venu en 1844; lorsque j'arrivai à Toronto, il ne me restait plus après avoir payé mon passage que \$5 dans mon gousset, c'est tout l'argent que j'avais au monde. Aujourd'hui je suis propriétaire de quatre ou cinq cents arpents de terre.

Q.—Vous avez alors très bien réussi ? R.—Oui; mais tout homme qui serait venu du même district que moi en Angleterre aurait pu réussir aussi bien, pourvu qu'il eût été laborieux et actif.

Q.—Quel genre de culture faites-vous ? R.—Une culture variée. Je n'ai jamais fait de culture spéciale d'aucuns grains; je n'ai jamais eu foi dans ce système.

Q.—Vous ne faites pas de culture sur une grande échelle ? R.—Non, je n'y crois pas. J'aime à avoir beaucoup de bons animaux et de belles récoltes, et ce sont les animaux sur une terre qui font les belles récoltes. J'aime la variété, de façon que si une culture manque, je puisse me refaire sur l'autre.

Q.—Engraissez-vous des animaux pour le marché ? R.—Oui, je m'applique à améliorer la race de bétail, j'aime à avoir de meilleurs animaux que les autres cultivateurs des environs, et j'éleve généralement en vue de la reproduction; j'ai suivi ce système toute ma vie.

Q.—Trouvez-vous plus avantageux de faire manger votre grain à vos animaux que de le vendre ? R.—Oui, je trouve plus avantageux de le faire manger à mes animaux, et je n'ai jamais vendu un minot de grain. J'améliore ma terre en ayant des belles vaches, des beaux moutons et des beaux chevaux. Le seul mal dont nous nous plaignons, c'est la disette d'ouvriers de ferme, cela nous cause beaucoup de tort. Lorsque je suis arrivé ici, il y a trente ou quarante ans, j'étais encore tout jeune homme et je dus m'engager, mais il n'y avait pas de mauvais ouvriers dans ce temps là; tous étaient des travailleurs laborieux. Malheureusement aujourd'hui, cela me fait peine de le dire, il nous est impossible d'engager un bon ouvrier; les bons sont rares et font l'exception. Il y a quelques années je n'avais que de bons employés à mon service; tous savaient labourer et faire les autres travaux de la ferme. Je suis peiné de dire que les ouvriers de ferme que nous avons aujourd'hui sont, règle générale, très médiocres.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Avez-vous jamais recherché quelle en était la raison ? R.—Parce que les

salaires ont tellement augmenté en Angleterre que les ouvriers de ferme y trouvent autant de profit qu'à venir en Canada.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—C'est à l'avantage des ouvriers ? R.—Oui.

B. B. OSBORNE, secrétaire de la compagnie manufacturière Osborne-Kelley, Hamilton, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Que fabriquez-vous principalement ? R.—Des machines à vapeur et des chaudières.

Q.—Employez-vous beaucoup d'ouvriers ? R.—Dans un de nos ateliers nous en employons en moyenne cinquante-cinq et dans l'autre à peu près quinze.

Q.—Sont-ce des hommes ou des enfants, ou des hommes et des enfants ? R.—Des hommes et des enfants.

Q.—Employez-vous beaucoup d'enfants ? R.—Non, pas beaucoup ; nous employons quelques apprentis dans l'atelier des machines.

Q.—Ces apprentis sont-ils engagés par contrat ? R.—Nous avons abandonné ce système dernièrement.

Q.—Pourquoi n'engagez-vous plus vos apprentis par contrat maintenant ? R.—Parce que ce système ne nous donnait pas satisfaction. Ces jeunes gens après avoir servi une année ou deux se croyaient déjà des ouvriers accomplis, et, croyant faire mieux ailleurs, voulaient s'en aller. Ils voulaient rompre leur engagement, et plutôt que d'entrer en discussion avec eux, nous préférons les laisser aller. Maintenant nous retenons une certaine proportion de leur salaire et ils peuvent s'en aller quand bon leur semble.

Q.—Employez-vous des ouvriers habiles dans leur métier ou des ouvriers de peu d'expérience ? R.—Nous en avons très peu qui ne sont pas des ouvriers habiles ; nous avons par exemple quelques manœuvres dans la fonderie.

Q.—Quel salaire donnez-vous à un ouvrier de première classe ? R.—Un ouvrier de première classe gagne de \$2 à \$2.50 par jour.

Q.—Combien payez-vous un manœuvre ? R.—Un manœuvre gagne de \$1.15 à \$1.50 par jour.

Q.—En avez-vous autant que vous voulez avoir ? R.—Oui, nous en avons autant que nous voulons.

Q.—Vous procurez-vous facilement les ouvriers dont vous avez besoin ? R.—Oui.

Q.—Quand payez-vous vos employés ? R.—Nous les payons tous les quinze jours.

Q.—Quel jour de la semaine ? R.—Le vendredi soir : c'est le jour que nos ouvriers préfèrent.

Q.—Vos ouvriers ne préféreraient-ils pas être payés toutes les semaines ? R.—Ils ne nous l'ont jamais demandé.

Q.—Cela vous causerait-il plus d'ouvrage de les payer toutes les semaines ? R.—Oui, cela nous donnerait deux fois plus d'ouvrage.

Q.—La préparation des bordereaux de paie pour soixante-dix ou quatre-vingts hommes n'est pas un travail bien considérable ? R.—Cela fait toujours le double de l'ouvrage, quelque faible que puisse être le travail.

Q.—L'avantage que retireraient les ouvriers des paiements hebdomadaires ne compenserait-il pas le surcroît de besogne que cette préparation vous demande ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos ouvriers font des épargnes ? R.—Nos ouvriers permanents font des épargnes.

Q.—Quelle preuve en avez-vous ? R.—Je sais que quelques-uns d'entre eux ont acheté des maisons.

Q.—Plusieurs de vos ouvriers sont-ils propriétaires de la maison dans laquelle ils demeurent ? R.—Oui, plusieurs ; j'en connais bon nombre qui sont propriétaires de leur logement.

Q.—Vous dites que quelques-uns de vos manœuvres à la journée sont propriétaires ? R.—Ce sont des employés permanents comme manœuvres.

Q.—Où vendez-vous vos marchandises ? R.—Dans tout le Canada.

Q.—Jusqu'à quel point dans l'ouest en vendez-vous ? R.—Nous vendons nos balances dans tout le Nord-Ouest, dans la Colombie Anglaise. Nous avons vendu de nos machines à vapeur dans diverses parties du Manitoba et dans l'Est jusque dans le Nouveau-Brunswick. L'autre jour nous avons expédié une de nos machines à vapeur à Chatham, Nouveau-Brunswick.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Pour la fabrique de pulpe ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED ;—

Q.—Jusqu'à quelle grosseur pouvez-vous construire des machines ? R.—Nous en pouvons construire de toutes les grosseurs.

Q.—Quelle est la plus grosse que vous ayez construite jusqu'à présent ? R.—Elle avait environ 700 forces de chevaux. La moyenne des salaires que nous payons dans notre atelier est de \$9.70 par semaine, en faisant entrer dans le calcul les contre-mâîtres et les apprentis.

Interrogé par M. GIBSON :—

Q.—Dites-vous que c'est la moyenne des salaires de vos ateliers ? R.—Oui, dans les ateliers où l'on fabrique les machines et les chars à New-York la moyenne des salaires est d'à peu près \$10.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quels salaires payez-vous aux ouvriers employés dans la fabrique de balances ? R.—L'ouvrage se fait en grande partie à la pièce dans cet atelier.

Combien peuvent-ils gagner à peu près par semaine ? Gagnent-ils autant que ceux employés dans le département des machines ? R.—Oui, ils gagnent autant.

Q.—Combien vos ouvriers travaillent-ils d'heures par jour ? R.—Ils travaillent neuf heures et demie par jour à présent. En été ils travaillent dix heures.

Q.—Réduisez-vous les salaires en proportion de la journée en hiver ? R.—Oui, nous payons nos ouvriers tant de l'heure, excepté dans la fonderie où les ouvriers prennent moins de temps pour leur dîner afin de faire leurs dix heures d'ouvrage.

Q.—Votre commerce augmente-t-il, ou reste-t-il stationnaire ? R.—Il augmente régulièrement tous les ans.

Q.—Quelle espèce de fonte employez-vous ? R.—Nous employons la fonte canadienne et la fonte écossaise.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—La fonte de Londonderry ? R.—Oui ; elle convient très bien à nos travaux.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Employez-vous un fer spécial pour faire les chaudières ? R.—Nous employons de l'acier pour les chaudières.

Q.—Ne faites-vous pas des chaudières avec du fer ? R.—Non, il ne s'en fait plus en fer maintenant.

Q.—Où achetez-vous votre acier ? R.—Nous le faisons venir d'Ecosse.

Q.—D'où faites-vous venir votre fer en barre ? R.—Nous employons le fer canadien.

Q.—L'estimez-vous comme étant aussi bon que le fer anglais ou écossais ? R.—Il est supérieur. Nous fabriquons à Hamilton du fer en barre aussi bon qu'il est possible d'en avoir nulle part.

Q.—Il est fabriqué avec du vieux fer ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous le fer en barre de Londonderry ? R.—Non, nous ne nous en servons pas.

Interrogé par M. WALSH, —

Q.—Vous parlez de Londonderry, Nouvelle-Ecosse ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Où achetez-vous votre charbon ? R.—Nos commerçants de charbon l'importent pour nous.

Q.—De quel pays ? R.—Des Etats-Unis. Nous sommes entrés en négociation pour avoir du charbon canadien ; les prix étaient assez bas, mais le transport des provinces maritimes jusqu'ici est trop coûteux.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Combien le charbon de la Nouvelle-Ecosse vous coûterait-il de plus que celui des Etats-Unis, rendu à Hamilton ? R.—La différence sur l'espèce de charbon dont nous nous servons serait de \$2 par tonne.

Q.—Alors le charbon canadien vous coûterait \$5 ou \$6 la tonne rendu ici ? R.—Cela dépend de la qualité du charbon. Il nous faut le charbon pour chaudières à vapeur.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Combien vous coûte la même qualité de charbon américain rendu ici ? R.—Le coût varie de \$2.50 à \$2.70 par tonne.

Q.—De quelles mines de la Nouvelle-Ecosse avez-vous eu les prix ? R.—Je ne m'en rappelle pas le nom, mais ces mines ne sont pas très éloignées des mines de fer de Londonderry.

Q.—Ce seraient les mines de Spring-Hill alors. Quand avez-vous eu ces prix ? R.—Il y a à peu près six mois.

Q.—Vous rappelez-vous des prix ? R.—Non, je ne me rappelle pas les chiffres exacts, mais je pourrais vous les fournir.

Interrogé par M. Freed.

Q.—Votre charbon vient-il par chemin de fer ou par eau ? R.—Par chemin de fer.

Q.—Importe-t-on par le canal à Hamilton du charbon de Cleveland ? R.—Par charges de bateaux ?

Q.—Oui ? R.—Je ne sais pas. Le charbon vient principalement sur des barges, autant qu'il est à ma connaissance.

Q.—C'est tout du charbon anthracite, n'est-ce pas ? R.—Je ne pourrais dire. Le charbon dont je parlais est la poussière de charbon anthracite dont nous nous servons pour la vapeur.

Interrogé par M. CLARKE :

Q.—Vous avez dit \$2.75 la tonne ? R.—Oui.

Q.—Et le charbon bitumineux, combien vous coûte-t-il ? R.—Il coûte environ \$4 la tonne rendu ici.

J. H. KILLEY, membre de la compagnie manufacturière Osborne-Killey, Hamilton, appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :

Q.—Avez-vous entendu la déposition de M. Osborne, votre associé ? R.—Oui.

Q.—La corroborez-vous ? R.—Oui, je la corrobore. Il y a deux ans j'ai préparé des plans pour la machine à vapeur de l'aqueduc de Hamilton. J'ai travaillé nuit et jour pendant trois ou quatre mois pour finir ce travail. Je préparais les plans et les journaux en ont parlé.

M. FREED :—Je ne crois pas que nous puissions nous occuper de cette question.

Le TÉMOIN :—Ce n'est pas une question politique ; c'est un fait tout personnel.

M. FREED :—Je ne crois pas que nous puissions nous immiscer dans une question personnelle.

Le PRÉSIDENT (M. CLARKE).—Je ne crois pas que nous puissions accepter de dépositions de ce genre.

Le TÉMOIN.—C'est une question qui intéresse les ouvriers de cette ville, comme elle m'intéresse moi-même. De fait elle nous a ruinés, j'ai aussi ruiné ma santé.

Le PRÉSIDENT.—Nous serons heureux d'entendre toute déposition que vous voudriez faire sur des sujets soumis à la juridiction de la Commission, mais je ne crois pas que nous puissions entendre de dépositions sur le sujet que vous voulez traiter.

M. WALSH.—Le témoin ferait mieux de discuter cette question dans la presse.

Le TÉMOIN.—Je l'ai déjà fait ; j'ai fait tout ce que je pouvais faire par la presse, mais on ne me laisse pas de relâche ; l'on m'attaque à chaque occasion.

JOHN MCKENNA, fabricant de balais, Hamilton, appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Les manufactures de balais donnent-elles de l'emploi à un grand nombre de personnes ? R.—A Hamilton, elles donnent de l'occupation à environ cinquante personnes, y compris les garçons.

Q.—Quelle est la proportion d'hommes et de jeunes garçons dans ces manufactures ? R.—Un peu plus de la moitié des ouvriers sont des compagnons.

Q.—Y a-t-il des femmes employées dans ce métier ? R.—Non.

Q.—Des hommes et des jeunes garçons seulement ? R.—Oui.

Q.—Ce métier demande-t-il beaucoup d'habileté ? R.—Non.

Q.—Combien d'années d'apprentissage faut-il donner dans ce métier avant d'être considéré bon fabricant de balais ? R.—Il y a des ouvriers qui n'arriveront jamais à bien faire les balais.

Q.—Je parle d'un ouvrier ordinaire ? R.—Il faut toujours une certaine aptitude, dans ce métier, même pour devenir ouvrier ordinaire.

Q.—Quelle est la durée moyenne de l'apprentissage ? R.—Deux ans.

Q.—Quel est le salaire d'un ouvrier habile ? R.—Son salaire est de \$10 à \$12 par semaine.

Q.—Ici dans Hamilton ? R.—Oui, un ouvrier qui travaille tout le temps, réalise ce salaire.

Q.—Ne travaillez-vous pas tout le temps ? R.—Depuis un certain temps nous n'avons pas toujours de l'ouvrage.

Q.—La fabrication des balais emploie-t-elle aujourd'hui plus de personnes qu'autrefois ? R.—Non ; il y a aujourd'hui moins d'ouvrage qu'autrefois dans ce métier.

Q.—Quelle en est la cause ? R.—L'état du commerce, mais en grande partie aussi le travail dans les prisons.

Q.—Fabrique-t-on des balais dans les prisons ? R.—Oui, au moins soixante douzaines par jour..

Q.—Dans quelle prison ? R.—Dans la prison centrale de Toronto.

Q.—Quelle classe de prisonniers emploie-t-on à cet ouvrage ? R.—Tous ceux que les autorités de la prison croient être assez habiles ; le nombre des prisonniers ainsi employés est réglé sur l'état du commerce. Si le commerce est bon, la fabrication des balais sera poussée avec plus d'activité ; s'il est mauvais, on emploiera les prisonniers à d'autres ouvrages.

Q.—Les prisonniers travaillent-ils pour le gouvernement ou pour un entrepreneur ? R.—Je crois que le gouvernement vend le travail des prisonniers à Nelson & fils. Le contrat est fait à tant par douzaines de balais.

Interrogé par M. HELBRONNER :—

Q.—Parlez-vous des Nelson de Montréal ? R.—Oui.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel prix paient les entrepreneurs au gouvernement pour le travail des prisonniers ? R.—Je crois qu'ils paient 25 cents par douzaine de balais.

Q.—Quel prix gagne un ouvrier dans Hamilton pour faire une douzaine de balais ? Cette somme de 25 centins comprend-elle tout le travail qu'il a à faire sur une douzaine de balais ? R.—Non. Les matériaux sont préparés à l'ouvrier qui les assemble ; cette préparation coûte à elle seule 25 centins par douzaine de balais.

Q.—C'est ce qui arrive à Hamilton ? R.—Oui.

Q.—Et combien reçoit ensuite par douzaine celui qui fait les balais ? R.—Un ouvrier gagne de 45 à 72 centins par douzaine ; la somme dépend de la qualité des balais.

Q.—Combien gagnent les apprentis par jour ? La moyenne est de 32 centins par jour.

Q.—Comment le savez-vous ? R.—La dernière statistique que j'ai pu obtenir date de 1884.

Q.—Et cette statistique donne une moyenne de 32 centins par jour ? R.—Oui, à peu près.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Le contrat de MM. Nelson stipule-t-il le prix qui sera payé au gouvernement pour le travail des prisonniers ? R.—Oui, le contrat le stipule. J'ai obtenu ces renseignements d'un fabricant de balais qui est allé à la prison s'engager comme gardien. Ce contrat a permis à MM. Nelson & fils de fermer les grands ateliers qu'ils avaient à Montréal et à Toronto.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Depuis combien de temps MM. Nelson ont-ils ce contrat ? R.—Le premier contrat qu'ils ont eu était pour cinq ans et le second est pour quatre ans. Je crois que ce dernier expire le 1er mai 1889.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Le gouvernement fournit-il gratuitement l'édifice nécessaire à la construction des balais ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Y avait-il dans cet édifice des machines servant à la fabrication des balais ?
R.—Je crois que le gouvernement fournit les machines à MM. Nelson & fils, et ceux-ci doivent tenir en bon ordre les outils et tout ce qu'on leur fournit.

Q.—Le gouvernement donne-t-il tout cela pour 32 centins par jour ? R.—Je crois que le gouvernement a fourni les machines qu'il avait en sa possession. Si je ne me trompe pas, le gouvernement avait essayé d'abord de conduire lui-même la fabrication des balais, et les machines lui sont restées ; on pourrait dire que ce sont les meubles attachés à l'édifice. MM. Nelson fournissent les couteaux et outils avec lesquels travaillent les prisonniers, et ils sont obligés de les tenir en bon ordre eux-mêmes.

Q.—Si ce contrat n'existait pas, à combien d'ouvriers de plus la fabrication des balais donnerait-elle de l'ouvrage ? R.—Cet ouvrage serait distribué par tout le pays plus ou moins. Il n'y aurait peut-être pas de l'ouvrage pour autant d'ouvriers que l'on en emploie dans la prison, mais il y en aurait pour à peu près les deux tiers de ce nombre. Il est naturel que les prisonniers que l'on oblige à travailler ne fassent pas autant d'ouvrage que les ouvriers libres qui travaillent à la pièce ; les prisonniers ne font pas un aussi grand nombre de balais. Ils font le nombre qu'on les oblige de faire, pas plus.

Q.—Si ce contrat de la prison cessait, les salaires des fabricants de balais augmenteraient-ils ? R.—Oui ; nous aurions d'abord constamment de l'ouvrage. Aujourd'hui, s'ils ouvrent quelque part un bon marché pour la vente des balais, les entrepreneurs de la prison l'inondent immédiatement et enlèvent l'ouvrage aux autres fabricants de balais du pays, car un manufacturier ordinaire ne peut pas soutenir la concurrence avec ces entrepreneurs. Ces derniers ont une différence de 60 cents par douzaine en leur faveur, sans compter le loyer et d'autres dépenses qu'ils n'ont pas à payer.

Q.—Si je vous comprends bien, vous dites que les entrepreneurs ne paient pas de loyer pour le bâtiment, les machines à vapeur et autres accessoires ? R.—Autant qu'il est à ma connaissance, MM. Nelson & fils ont le bénéfice des choses dont j'ai parlé, tandis qu'un manufacturier dans les circonstances ordinaires est obligé de les acheter de son argent.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Supposons que l'on ne fabriquerait pas de balais dans la prison et que les manufacturiers du pays emploieraient un plus grand nombre d'ouvriers à Hamilton, quelle différence y aurait-il dans le prix d'une douzaine de balais, entre les balais fabriqués par les manufacturiers et ceux fabriqués actuellement dans la prison ; en d'autres mots, quel avantage MM. Nelson et fils ont-ils par leur contrat sur les autres manufacturiers du pays ? R.—Ils ont en moyenne un avantage de 60 cents par douzaine.

Q.—Est-ce là le prix auquel ils les vendent ? R.—C'est le prix de revient pour MM. Nelson, ou plutôt la différence en leur faveur sur le prix de revient pour tout autre manufacturier.

Q.—Savez-vous à quel prix MM. Nelson et fils peuvent vendre leurs balais, grâce au travail des prisonniers ? Ils peuvent vendre à meilleur marché que n'importe quel autre manufacturier et au prix qu'ils veulent.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quelle différence MM. Nelson peuvent-ils faire dans le prix de vente ? R. Ils peuvent vendre leur balais 25 et 50 centins de moins par douzaine.

Q.—Cela ferait deux ou trois sous de moins par balais R.—Oui.

Q.—Le marchand en reçoit-il le bénéfice ? R.—Certainement.

Q.—L'acheteur en détail en profite-t-il ? R.—Je ne le crois pas ; dans tous les cas, je ne crois pas que le consommateur en reçoive aucun avantage.

Interrogé par M. WALSH :—

Q.—Vous ne croyez pas que le consommateur en reçoive le bénéfice ? R.—Non.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Quel serait l'effet produit sur le marché si ces balais étaient marqués " Prison centrale", ou " Faits à la prison" ? R.—Il ne s'en vendrait pas autant. S'il était connu que ces balais sont fabriqués à la prison centrale, ils ne se vendraient pas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous croyez que les acheteurs refuseraient ces balais, s'ils étaient ainsi marqués ? R.—Personne ne voudrait les acheter ; à peine consentirait-on à les emporter chez soi pour rien, à cause de l'effet qui en résulterait.

Q.—Ces balais portent-ils actuellement quelque marque distinctive au moyen de laquelle on peut reconnaître qu'ils sont fabriqués dans la prison R.—Ils portent certaines lettres, je crois, mais il n'y a que ceux qui sont dans le commerce qui les connaissent ; le public en général ne les connaît pas. Quelques marchands en gros fournissent leurs propres marques pour être mises sur ces balais.

GEORGE SWANTON, fabricant de balais, Hamilton, appelé et assermenté.

Interrogé par M. FREED :—

Q.—Vous avez entendu la déposition de M. McKenna, la corroborez-vous ? R. Oui. Je crois que ce serait une bonne chose, si l'on obligeait la prison centrale, ou MM. Nelson, à mettre une marque spéciale sur leurs balais.

Bureaux du canal Welland, Sainte Catherine, 23 janvier 1888.

La commission se réunit à 9.30 du matin. Présents : le Président, M. Heakes et M. Kerwin.

WILLIAM McILWAIN, appelé et assermenté.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous êtes inspecteur de vaisseaux ? R.—Oui ; je suis inspecteur pour le Lloyd Canadien. Je suis employé par le gouvernement pour faire subir les examens aux capitaines et seconds de vaisseaux de tout genre.

Q.—Vous faites l'inspection des coques des bateaux à vapeur ? N'êtes-vous pas employé, nommé par le gouvernement pour faire l'inspection des coques ? R.—Non.

Q.—Par qui cette inspection est-elle faite ? R.—Par les capitaines Harbottle & Dick, de Toronto.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est la meilleure méthode à suivre pour faire l'inspection des coques de vaisseaux ? R.—Il faut les percer, les sonder, et pour s'assurer de l'aplomb il faut enlever une pièce de la coque à chaque bout en dedans et en dehors.

Q.—Met-on toujours cette méthode en pratique ? R.—Non ; très rarement ici.

Q.—Peut-on reconnaître l'état d'un vaisseau sans y faire une ouverture quelque part ? R.—Oui, en perçant l'on peut en juger. Pour l'inspection nous perçons le navire à la ligne de flottaison.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous refusé des certificats à plusieurs vaisseaux? R.—Oui, il y a plusieurs vaisseaux canadiens qui n'ont pas de certificats pour aucune classe.

Q.—Il navigue actuellement dans les eaux canadiennes plusieurs vaisseaux que vous ne voudriez pas assurer? R.—Nous ne leur assignons pas de classe, et en conséquence les compagnies d'assurance ne les assurent pas.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Lorsque vous faites l'inspection des navires à voiles, examinez-vous les drisses, les agrès fixes ou mobiles, les voiles, le palan d'amure et tout ce qu'il y a sur le vaisseau? R.—Oui.

Q.—Et il faut que tout soit en bon ordre pour que les compagnies d'assurance acceptent le risque? R.—Nous établissons différentes classes. La classe supérieure est marquée A 1, avec une étoile; la classe suivante est marquée A 1. A 2 et A 2 $\frac{1}{2}$, viennent ensuite.

Le PRÉSIDENT :—cela, c'est le Lloyd américain.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les assureurs acceptent-ils une classe plus basse que B 1 $\frac{1}{2}$? R.—Ils n'assuront un vaisseau de cette classe que contre une perte totale.

Q.—Pendant combien de temps encore un vaisseau descendu à la classe B 1 $\frac{1}{2}$, peut-il faire le service? R.—Pas très longtemps. Il n'est bon qu'à transporter des cargaisons qui peuvent flotter.

Q.—Je désire savoir pendant combien de temps les assureurs consentent à prendre des risques sur un vaisseau après qu'il est descendu à la B 1 $\frac{1}{2}$? R.—Ce vaisseau sera accepté pour la durée de la saison pour laquelle il a son certificat. Nos certificats ne s'étendent jamais au-delà d'une saison de navigation, parce qu'un accident peut survenir et rendre même un vaisseau neuf impropre au service. Nous faisons l'inspection tous les ans.

Q.—Pouvez-vous nous dire si les compagnies d'assurance ont refusé de prendre des risques sur quelques vaisseaux qui naviguent sur nos eaux intérieures? R.—Oui, certains vaisseaux ont été refusés.

Q.—Considérez vous comme sûr un vaisseau qui ne peut avoir un certificat dans la classe B 1 $\frac{1}{2}$? R.—Non; un tel vaisseau ne peut tenir la mer.

Q.—Savez-vous si au nombre des vaisseaux qui ont pu faire naufrage dans ces dernières années il y en avait plusieurs qui ne pouvaient pas entrer dans la classe B 1 $\frac{1}{2}$? R.—Oui, je pourrais en citer deux qui ont fait naufrage et qui étaient inférieurs à la classe B 1 $\frac{1}{2}$.

Q.—Connaissez-vous ces vaisseaux? R.—Oui, j'en ai inspecté un l'année dernière.

Q.—Et dans votre opinion ces vaisseaux étaient incapables de tenir la mer? R.—Oui.

Q.—Y eut-il des pertes de vie lors de leurs naufrages? R.—Il n'y en eut pas sur celui dont j'avais fait l'inspection, mais il y en eut sur l'autre.

Q.—Vous rappelez-vous d'un vaisseau qui est resté au fond du canal pendant deux ou trois ans et que l'on a relevé l'année dernière? R.—Je me rappelle d'un vaisseau qui a passé deux ou trois ans dans la vase du canal et que l'on a renfloué l'automne dernier.

Q.—Quel est l'état de ce vaisseau? R.—Incapable de tenir la mer.

Q.—Ce vaisseau est-il revenu ici? R.—Non, il est monté à Détroit d'où ses acquéreurs l'ont remorqué sur le lac, après l'avoir rapiécé avec de la toile et du goudron.

Q.—Vous ne savez pas ce qu'il est devenu? R.—Il est dans quelque port américain.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Au nombre des vaisseaux que vous avez examinés et dont les agrès n'étaient pas en bon état, en connaissez-vous qui ont continué à naviguer, bien que vous n'ayez pas voulu les assurer ? R.—Non, j'en connais peu qui sont dans ce cas. Avant d'assigner une classe à un vaisseau on considère son état général, son apparence, ses agrès et ses manœuvres.

Q.—C'est ce que vous faites vous-même, mais navigue-t-il actuellement des vaisseaux dont tous les agrès ne sont pas en bon état ? R.—Oui, il y en a.

Par M. HEAKES .

Q.—Vous êtes un ancien capitaine ? R.—Oui, j'ai navigué pendant trente-quatre ans, douze ans sur l'océan et le reste du temps sur les lacs.

Q.—Croyez-vous que les équipages soient assez nombreux sur les vaisseaux qui fréquentent nos eaux intérieures ? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—Est-ce difficile d'avoir de bons matelots en Canada ? R.—Quelquefois c'est difficile. Les matelots sont des gens qu'on ne contrôle pas facilement.

Q.—Quel devrait être suivant vous l'équipage d'un vaisseau simple pouvant passer dans l'ancien canal ? R.—Dix hommes en tout: le capitaine et deux seconds, le cuisinier et six matelots ; cinq hommes et un mousse.

Q.—Et les barges ? R.—Je prétends que les barges devraient avoir d'aussi bons matelots que les voiliers ordinaires.

Q.—Et en aussi grand nombre ? R.—Oui, en aussi grand nombre.

Q.—Comment cela ? R.—Tout ce qu'il y a à faire, c'est la manœuvre des voiles de perroquet et focs. Les matelots ne sont pas obligés de monter dans les mâts. Toutes les voiles sont hissées du pont.

Q.—Arrive-t-il souvent qu'une barge à la remorque casse ses amarres ? R.—Oui.

Q.—Lorsque l'équipage n'est pas suffisant à bord, quelle chance a-t-elle de se conduire ? R.—Bien peu.

Q.—Croyez-vous que le nombre de vaisseaux impropres à la mer, et naviguant actuellement, soit assez grand pour justifier le gouvernement de les prohiber ? R.—Oui. Plusieurs vaisseaux deviennent dangereux et impropres à tenir la mer parce qu'on les charge outre mesure. Il n'y a pas de danger tant qu'on ne leur fait pas porter un poids plus pesant que celui pour lequel ils ont été construits ou qu'on ne leur fait pas tirer plus de 10 pieds d'eau, mais en chargeant une barge à douze et quatorze pieds de tirant d'eau, on la noie.

Q.—Les barges en usage sur les anciens canaux portent en moyenne 375 tonneaux ? R.—Oui ; quelques-unes portent 400 et 410 tonneaux.

Q.—Mettons 400 tonneaux. Quel devrait être l'espace non rempli par la cargaison dans le fond de cale ? R.—Je voudrais voir le fond de cale rempli. Déplacez les séparations, diminuez la longueur du fond de cale et vous pouvez y placer d'une extrémité à l'autre une cargaison en toute sûreté jusqu'à la hauteur de la lisse. Si la cargaison se compose de grain, tout l'espace demande à être rempli afin que la barge ne puisse pas rouler. Si je comprends bien votre question, vous me demandez combien une barge peut transporter au delà de son tonnage enregistré ?

Q.—Oui ? R.—A peu près un tiers de plus. Lorsqu'une barge prend le double, c'est trop.

Q.—Quelques-uns prétendent qu'une barge de 400 tonneaux devrait avoir un espace libre capable de contenir 100 tonnes d'eau et ne pas cependant couler à fond ? R.—Eh bien, je ne voudrais pas être sur une barge qui aurait 100 tonnes d'eau dans sa cale.

Interrogé par M. KERWIN :

Q.—Les barges prennent-elles des cargaisons aussi fortes en octobre et novembre

que les autres mois ? R.—Oui, aussi fortes. Lorsque les frets sont bas, les propriétaires de barges nous disent : chargez autant que vous pouvez, les frets sont bas. Lorsqu'ils sont élevés ils disent : mettez-en autant que possible, les frets sont élevés.

Q.—Les équipages ne sont-ils pas plus nombreux pendant ces mois ? R.—Non, ils restent au même chiffre.

Q.—A quoi attribuez-vous le naufrage des vaisseaux dont vous avez parlé ? R.—A un trop fort chargement.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel remède proposeriez-vous pour prévenir ce mal ? R.—Vous avez entendu parler de la ligne de transports Plimsoll. Cette compagnie avait l'habitude de couler ses navires dans l'océan, mais le gouvernement intervint au moyen d'une loi ; le même principe pourrait s'appliquer à la navigation des lacs, surtout depuis le 31 septembre jusqu'à la fermeture de la navigation.

Q.—D'après quel système règle-t-on le chargement des navires ? R.—Le chargement est réglé d'après la profondeur du fond de cale, la largeur, la longueur du vaisseau, et l'on accorde tant de pouces hors de l'eau par pied de tirant d'eau.

Q.—Combien devrait-on accorder de pouces par pied sur ces barges ? R.—Trois pouces par pied de profondeur du fond de cale.

Q.—Quelles voiles doit porter une barge ? R.—Si une barge a deux mâts, elle devra avoir la grande voile, la misaine, le grand hunier, et un foc. Si la barge porte un beaupré, elle ne peut avoir que trois voiles.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Les capitaines et seconds ont tous des diplômes ? R.—Ils sont tenus d'en avoir. La loi l'ordonne, mais on ne s'y conforme pas. Cette loi est venue en vigueur le 26 mai 1883.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel est l'officier chargé de faire respecter cette loi ? R.—C'est le devoir des percepteurs des douanes, mais beaucoup ne le remplissent pas. Je connais des contre-mâtres de navires sans diplôme qui empruntent ceux de contre-mâtres approuvés, afin de pouvoir être acquittés en douane.

Q.—Connaissez-vous quelque sujet d'importance pour la commission, sur lequel nous ne vous avons pas posé de question ? R.—Je crois d'abord que cette loi touchant les capitaines et seconds devrait être strictement mise en vigueur, afin que tous ceux que la loi oblige à prendre des diplômes en soient munis.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous croyez que les officiers de tout vaisseau à voiles devraient avoir leurs diplômes ? R.—Oui, sur tout vaisseau de 100 tonneaux et au-delà.

Q.—Et tout vaisseau ayant à son bord un capitaine et un second ayant des diplômes devrait subir l'inspection officielle ? R.—Oui, tout vaisseau, grand ou petit, devrait subir l'inspection faite par un officier du gouvernement. Je prétends que le gouvernement devrait faire subir l'inspection à tous les vaisseaux à voiles ou à vapeur, sans distinction. Cette inspection devrait être faite pendant qu'ils naviguent, alors que tout est bien visible. Le canal Welland serait un lieu propice pour faire cette inspection, vu que les vaisseaux peuvent y être laissés à sec. L'équipage devrait être réglé sur le tonnage enregistré. Sur la mer l'équipage d'un navire de 100 tonneaux doit être de trois hommes et un mousse, mais sur nos eaux intérieures, il n'y a pas besoin qu'il soit aussi nombreux, pourvu qu'il suffise à conduire le vaisseau.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle personne, suivant vous, serait la plus propre à faire l'inspection des

vaisseaux afin de voir si l'équipage est compétent et si les officiers ont leurs diplômes ? R.—Ce ne devrait pas être un officier de douane.

Q.—Un maître de hâvre, ou un officier de ce genre ? R.—Le titre n'y fait rien, pourvu que ce soit un homme qui ait de l'expérience et de l'indépendance ; un matelot d'expérience pourrait très bien faire l'inspection des vaisseaux et décider s'ils ont une cargaison trop forte. En très peu de temps, il verrait si ce sont des matelots ou des ouvriers qui sont à bord des barges.

Q.—Les barges en général ont-elles une chaloupe suffisamment grande pour sauver l'équipage en cas de naufrage ? R.—Oui, les chaloupes sont assez grandes. Mais ce n'est pas tant leur grandeur qu'il faut considérer que l'état dans lequel elles sont.

Q.—Lorsque vous faites l'inspection des vaisseaux pour les compagnies d'assurances, y comprenez-vous les chaloupes ? R.—Oui, tout ce qu'il y a sur le vaisseau.

Q.—Cette chaloupe doit être en bon ordre ? R.—Il est entendu qu'elle doit être tenue en bon état. Quant au gaillard d'avant de plusieurs barges, il n'est pas propre à servir de demeure à des créatures humaines. Il est en si mauvais état sur quelques barges que les matelots se construisent sur le pont des abris temporaires qu'ils appellent " cabanes de chien " et sous lesquelles ils prennent leur sommeil ; il est impossible pour un homme de vivre plus misérablement.

La commission se réunit à deux heures dans le bureau du canal Welland.

ROBERT DONNELLY, appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Charpentier de navire.

Q.—Employé sur le canal Welland ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il beaucoup de charpentiers de navires dans St. Catharines ? R.—Un certain nombre.

Q.—Quels salaires gagnez-vous ici ? R.—\$2 par jour.

Q.—Êtes-vous employés constamment ? R.—Non, pas tout le temps.

Q.—Quel ouvrage faites-vous principalement ? R.—Nous ne faisons plus guère autre chose maintenant que des réparations.

Q.—Vous ne construisez pas beaucoup de barges nouvelles ? R.—Non, il y a trois ans cet hiver que nous n'avons pas construit de barges.

Q.—Faites-vous beaucoup de réparations ici pendant l'hiver ? R.—Très peu, il s'en fait plus à Port Dalhousie.

Q.—Avez-vous une connaissance générale de l'état des vaisseaux qui passent dans le canal ? R.—Non, je ne les connais pas tous ; j'en connais quelques-uns très bien, mais il y en a d'autres que je ne connais pas du tout.

Q.—Considérez-vous comme impropres à tenir la mer un grand nombre de vaisseaux qui passent dans le canal ? R.—Il en est passé un certain nombre qui touchaient à cette catégorie, mais plusieurs sont disparus cet automne.

Q.—Comment cela ? R.—Ils se sont perdus pendant les vents et les tempêtes l'automne dernier.

Q.—Pourriez-vous nous dire si parmi les vaisseaux naufragés, vous en connaissez quelques-uns qui n'étaient pas dans un état propre à tenir la mer. Nous ne vous demandons pas les noms ? R.—J'en connais un particulièrement ; c'est le ***.

Q.—Avez-vous vu pendant la saison dernière des vaisseaux quitter le canal pour aller faire le trafic, bien qu'ils fussent impropres à naviguer ? R.—Oui, plusieurs, que je ne considérerais pas propres à tenir la mer, sont partis, entre autres la barge du capitaine Norris, mais cette barge est restée à notre bout du canal, le capitaine n'a pas dérangé les gens de l'autre bout.

Q.—Existe-t-il un système d'inspection des vaisseaux ? R.—Le capitaine McIlwain fait l'inspection pour le compte des compagnies d'assurance.

Q.—Je suppose que les compagnies d'assurances ne prennent pas de risques sur des vaisseaux qui ne sont pas approuvés ? R.—Non, elles n'en veulent pas. Il faut qu'une barge ait subi l'inspection avant d'être assurée.

Q.—Connaissez-vous des vaisseaux qui n'ont pas subi l'inspection et qui font le trafic sur les lacs ? R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—Quand fait-on généralement l'inspection des barges ? R.—En hiver dans le mois de janvier, ou plus tard vers le printemps.

Q.—Comment se fait généralement cette inspection ? R.—On perce et on sonde les coques, pour voir si elles sont solides et bonnes.

Q.—Y pratique-t-on des ouvertures quelquefois ? R.—Non, jamais à ma connaissance.

Q.—Croyez-vous que le système actuel d'inspection soit une épreuve satisfaisante ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Fait-on l'inspection des agrès fixes et mobiles ? R.—Ils doivent certainement être examinés.

Q.—Mais en fait-on cet examen ? R.—Très rarement à ma connaissance.

Q.—Savez-vous si l'on fait toujours l'inspection des voiles ? R.—Non, Monsieur, je ne le crois pas.

Q.—Au nombre des vaisseaux que vous avez réparés, combien y en a-t-il que vous croyez actuellement impropres à la navigation ? R.—Je n'en connais pas au nombre de ceux que j'ai réparés. A l'exception de celui que je vous ai nommé, je n'en connais pas qui soient impropres au service parmi ceux sur lesquels j'ai fait des réparations l'année dernière ou l'année précédente.

JOHN T. CAREY, secrétaire de l'association des marins du Canada, appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous êtes le chef du conseil exécutif de votre association pour le Canada ? R.—Oui.

Q.—Un grand nombre de marins ont leur résidence à St. Catharines et à Port Dalhousie ? R.—Quelques-uns. Le canal Welland sert à présent de quartiers généraux pour les marins du Canada.

Q.—Pendant la saison de navigation tous les matelots vous envoient-ils leurs noms et adresses ? R.—Tous ceux qui sont membres de notre association.

Q.—Passe-t-il par le canal un grand nombre de matelots ne faisant pas partie de votre association ? R.—Plusieurs n'en font pas partie, mais ce sont des matelots incompetents que nous ne croyons pas capables de faire l'ouvrage requis sur un vaisseau. Il y en a quelques-uns, cependant, qui seraient capables, mais ils ne sont pas nombreux.

Q.—Que doit savoir un matelot pour faire partie de votre association ? R.—Il doit savoir arriser, gouverner, épisser, carguer et tendre les voiles, et tailler un mât ou une barre, si c'est nécessaire.

Q.—Votre société paie-t-elle quelques bénéfices à ses membres ? R.—Oui, elle paie \$4 par semaine à un matelot lorsqu'il est malade, et \$50 à sa mort, pour ses funérailles, ou pour sa famille, ou ses amis.

Q.—Cette association est-elle un bien pour les matelots ? R.—Oui.

Q.—De quelle manière ? R.—Parce qu'elle a élevé chez eux le niveau de la moralité, amélioré leur position financière, et leur permet de mieux connaître et savoir quels sont les besoins de chacun d'eux.

Q.—Au sujet de besoins, voulez-vous nous dire quelle amélioration en particulier les matelots voudraient obtenir ? R.—En premier lieu, ils désirent une meilleure ins-

pection des vaisseaux, afin qu'ils soient moins exposés à perdre la vie sur des vaisseaux impropres à la navigation. Règle générale, aujourd'hui, on charge trop les vaisseaux et on ne leur donne pas un équipage assez nombreux.

Q.—De combien d'hommes devrait se composer l'équipage d'une barge de 400 tonneaux, grandeur ancien canal ? R.—L'équipage d'une barge de ce genre devrait se composer de cinq matelots, un capitaine, un ou deux seconds et un cuisinier. Des vaisseaux qui n'ont aujourd'hui que trois matelots, un mousse et un second avaient autrefois, il y a dix ou douze ans, cinq ou six matelots, un mousse et deux seconds.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-ce toujours un cuisinier ? R.—Nous ne comptons pas le cuisinier comme homme d'équipage, parce que souvent cet office est rempli par une femme.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les matelots préfèrent-ils un cuisinier à une cuisinière ? R.—Ils préfèrent un cuisinier.

Q.—L'insuffisance d'hommes d'équipage est-elle souvent la cause de naufrages ? R.—Je n'ai aucune connaissance certaine, c'est-à-dire que je ne pourrais pas en fournir la preuve, mais je crois sincèrement, d'après ce qu'on me rapporte, que les équipages de certains vaisseaux ne sont pas suffisants pour les conduire dans un moment de danger.

Q.—Dans votre opinion, ces vaisseaux pouvaient être sauvés du naufrage, si leur équipage eut été complet ? R.—Dans mon opinion, ils auraient eu deux chances contre une de se sauver.

Q.—N'y a-t-il pas une loi fixant le nombre d'hommes d'équipage ? R.—Je n'en connais pas. J'ai examiné les statuts et je n'ai pas trouvé de loi sur la matière. "On envoie chercher le statut".

Q.—Savez-vous s'il y a plusieurs vaisseaux naviguant dans les eaux canadiennes et que les assureurs ont refusé de classer ? R.—Oui, on en trouve la liste dans un livre que je possède et qui est intitulé : *Polks Marine Directory*, 1884.

Q.—Quel est l'état général d'un vaisseau auquel on a refusé un certificat ? R. Mauvais.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Supposant qu'un vaisseau ne demande pas à subir l'inspection, son nom n'apparaîtra pas alors dans le livre dont vous avez parlé ? R.—Qu'il y ait une demande ou qu'il n'y en ait pas, les compagnies d'assurance inscrivent tout de même le nom du vaisseau, afin que si l'on venait pendant l'été demander à assurer la cargaison, on fût renseigné.

Q.—Savez-vous si quelques uns de ces vaisseaux qui n'ont pas subi l'inspection ont péri pendant ces dernières années ? R.—Oui, le..... a péri avec tout son équipage.

Q.—En connaissez-vous d'autres ? R.—Aucun autre vaisseau canadien n'a péri pendant la dernière saison de navigation.

Q.—Le système d'inspection aux États-Unis est-il le même qu'en Canada ? R. Je le crois, mais je ne suis pas positif.

Q.—Serait-ce un bienfait pour les matelots si la loi rendait obligatoire l'inspection de tous les vaisseaux, indépendamment de l'inspection pour le compte des assureurs ? R.—Ce serait un bienfait non seulement pour les matelots, mais encore pour les propriétaires, et en voici la raison. Ces vaisseaux qui ne peuvent ni subir l'inspection ni être assurés causent du tort à ceux qui ont subi l'inspection en réduisant les taux de transport. Leur équipage est généralement composé de matelots incompetents, les salaires sont plus bas, et il leur en coûte moins pour naviguer, de sorte qu'un vaisseau de ce genre pourra faire concurrence pour les taux de transport aux propriétaires de meilleurs bâtiments.

Q.—Croyez-vous qu'il vaudrait mieux faire l'inspection d'un vaisseau lorsqu'il passe dans le canal tout gréé, que de faire cette inspection en hiver ? R.—Ce serait mieux pour l'inspection des voiles et agrès. Mais quant à la coque et à la charpente intérieure l'inspection ne serait peut-être pas aussi facile ; cependant je crois qu'il serait préférable de faire l'examen des vaisseaux après qu'ils sont gréés qu'avant.

Q.—Savez-vous si d'après le système d'inspection du "Cercle d'assurance maritimes" l'on fait un examen sérieux des agrès fixes ? R.—A ma connaissance cet examen n'est pas suffisant.

Q.—Et l'examen des voiles et agrès mobiles ? R.—Pas d'avantage.

Q.—Le palan d'amure ? R.—Je ne leur en ai jamais vu faire l'inspection.

Q.—Le palan d'amure ne devrait-il pas être examiné comme la coque ? R.—Je le crois.

Q.—Avez-vous jamais entendu parler d'un bâtiment qui se serait perdu à cause d'un défaut du maître palan ? R.—Oui, j'ai moi-même été témoin d'un accident pareil.

Q.—Quel était le défaut ? R.—Les plaques de chaînes (chain-plates) de tribord ayant été enlevées par la tempête, le bâtiment était jeté à la côte à *White Lake*, sur le lac Michigan, onze personnes se noyèrent et deux seulement se sauvèrent.

Q.—Estimez-vous le système d'inspection actuel insuffisant ? R.—Je le crois insuffisant pour la sûreté des personnes.

Q.—Avez-vous jamais vu des bâtiments quitter le canal Welland alors que dans votre opinion ils étaient incapables de tenir la mer ? R.—Oui.

Q.—Quelles mesures prenez-vous quand vous apercevez qu'un bâtiment est incapable de tenir la mer ? R.—Nous ne prenons aucune mesure. La seule mesure que nous pourrions prendre serait d'ordonner aux matelots membres de notre association de secours mutuels de quitter le bord pour ne pas voir supprimer leur assurance s'ils refusaient de se conformer à cette injonction, ils savent que le règlement de l'association est tel en matière de bâtiments incapables de tenir la mer.

Q.—Est-il arrivé qu'on ait défendu à un matelot faisant partie de votre association de monter à bord d'un bâtiment parce que celui-ci était incapable de tenir la mer ? R.—Oui, l'été dernier.

Q.—Avez-vous jamais vu un bâtiment quitter St. Catharines avec les joints recouverts de toile ? R.—Oui. J'en ai vu un quitter ainsi la cale sèche l'été dernier.

Q.—Pouvez-vous nous dire pourquoi on recouvre le bâtiment de toile ? R.—I. est probable qu'on agit ainsi pour couvrir des joints qu'on ne pourrait calfeuter. Les joints du bâtiment en question étaient tellement pourris qu'ils ne tenaient plus l'étoupe. Alors on cloua, je pense, de la toile sur les joints avec des clous à bardeaux, puis on recouvrit la coque d'une couche de peinture sous la toile qu'on a ensuite induite elle-même d'une couche de peinture. Le bâtiment avait plusieurs ouvertures, une entre-autres courant de tribord à la plaque des agrès d'avant. A l'avant de tribord il y avait quatre ou cinq trous. Je n'ai vu que le trou du côté intérieur, quand je montai sur le bâtiment, il n'avait pour écoutilles que des ouvertures faites en planches de pin grossièrement jointes, et quand l'équipage faisait la manœuvre de la pompe il y avait une rigole qui courait le long des bords et faisait rentrer l'eau dans la coque au lieu de couler sur le pont. Ce bâtiment est, je crois, parti d'ici pour Détroit, il était destiné, je pense, à prendre une cargaison à Cleveland. Des membres de notre association y avaient travaillé dans la cale sèche. Quand je visitai le bâtiment en passant au-dessus de la rampe, j'eus peur qu'elle ne tombât. Les écoutilles étaient tellement pourries que j'aurais pu les enfoncer, je pouvais sans peine les faire osciller de six à huit pouces, rien qu'à appuyer dessus. Je crois que quelques-uns de nos camarades ont pris engagement à son bord, quoique je les eusse averti que les secours en cas de maladies, ainsi que l'assurance en cas de décès, leur seraient refusés, s'ils partaient à bord de ce bâtiment.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le bâtiment atteignit-il un port américain ? R.—Je ne pourrais dire où il s'est rendu.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-il revenu ici depuis ce temps ? R.—Pas que je sache.

Q.—N'est il pas entendu que capitaines et seconds de tous navires sont soumis à un examen ? R.—Oui.

Q.—Un bâtiment peut-il quitter un port, sans que ses officiers soient porteurs de diplômes ? R.—Cela s'est pratiqué quoique la loi le défende ; je puis affirmer qu'on a enfreint la loi bien souvent, surtout l'automne dernier. J'apprends qu'un bâtiment signalé en septembre dernier aux officiers de douane de Toronto, comme coupable d'enfreindre la loi, a été autorisé malgré ce rapport à prendre le large, et s'est ensuite perdu corps et biens.

Q.—Arrive-t-il parfois que des bâtiments s'engagent dans le canal sans avoir à bord des officiers compétents ? R.—Oui.

Q.—Pouvez vous dire s'il arrive que des capitaines empruntent les diplômes de leurs seconds pour avoir le droit de naviguer ? R.—Il me serait impossible de le prouver le fait, quoique je sois convaincu que la chose se pratique. On nous a cité bien des cas de ce genre, et quoique je ne puisse l'affirmer, je suis persuadé que la chose se pratique souvent. Dans le cas, entre autres, d'un bâtiment qui s'est perdu l'automne dernier, je crois que cette substitution s'était pratiquée tout l'été. Un des matelots porteur de diplôme m'a affirmé le fait.

Q.—Donne-t-on aux matelots toutes les facilités pour se faire recevoir capitaines ou seconds ? R.—Il n'y aura bientôt plus de matelots sur mer avec le système de touage actuellement en vigueur. Il n'en est pas au bas mot un sur cinq de ces remorqueurs qui ait à son bord des matelots consommés. Ils ont à bord des navires ce que nous appelons des enfants qui ne connaissent rien du métier. La moitié d'entre eux ne pourraient distinguer babord de tribord, ou un des points de la boussole d'un autre.

Q.—Avez-vous parfois fait remarquer aux compagnies d'assurances que des bâtiments prenaient la mer avec un équipage incomplet ? R.—Non, et le motif c'est que les compagnies d'assurance étant en grande partie composées de propriétaires de navires, nos observations seraient vaines.

Q.—Quel moyen proposeriez-vous pour empêcher que des bâtiments prennent la mer sans avoir à bord un équipage complet et des officiers compétents ? R.—Je n'ai pas étudié cette question, j'estime que la loi actuelle relative aux officiers de bord, observée par les officiers eux-mêmes fonctionnerait fort bien.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous ne vous plaignez pas de la loi, mais de son application ? R.—Oui. Nous nous plaignons de ce qu'on ne prend pas un équipage complet. La loi ne prévoit pas le nombre ni la qualité des équipages des remorqueurs à vapeur.

Q.—Que pensez-vous de la manière de charger les bâtiments ? N'arrive-t-il pas fréquemment qu'ils sont surchargés ? R.—Oui, et principalement ces vieux bâtiments destinés à la navigation sur les canaux.

Q.—Comment se fait-il qu'on entende dire si fréquemment que des bâtiments de l'espèce, qui, il y a quelques années à peine, étaient tenus pour fort sûrs, sont surchargés ? R.—Mon opinion est que lors de leur construction ces bâtiments étaient destinés à naviguer sur des canaux ayant dix pieds d'eau. Depuis la construction du nouveau canal, qui a deux pieds d'eau de plus, on a voulu les charger en conséquence et quand ces bâtiments tirent 11, 11½ ou 12 pieds d'eau ils sont surchargés, portant une charge plus grande que celle qu'ils étaient destinés à porter dans l'intention du constructeur.

Q.—Combien le pont d'un bâtiment de 400 tonneaux devrait-il être au-dessus de sa ligne de flottaison pour que celui-ci soit chargé sans danger ? R.—Un ou deux pouces et demi au dessus de l'eau par pieds plongeant dans l'eau ne serait pas trop. Ce serait le minimum qu'un bâtiment devrait avoir pour qu'il ne soit pas en péril en n'importe quelle tempête.

Q.—Quelle est la mesure que vous proposeriez pour empêcher la surcharge ? R.—La seule mesure, à mon avis, serait de nommer des inspecteurs, puis d'établir une espèce de marque Plimsoll. Nous comptons au milieu du bâtiment et non aux extrémités, parce que tel bâtiment a une convexité plus grande qu'un autre. La marque une fois apposée serait bonne pour toujours.

Q.—Surcharge-t-on autant les bâtiments après qu'avant le 1er septembre ? R.—Oui. Dans le cas que je citais tantôt, de ce bâtiment qui s'est perdu, j'ai vu dans les rapports qu'il portait 700 tonnes. S'il en est ainsi, il portait plus qu'il ne pouvait porter quand il était neuf. Nous n'avons du reste aucun motif de douter de ces rapports, puisqu'ils émanent de l'officier d'administration du bâtiment.

Interrogé par M. KERWIN :

Q.—De quelle nature est en général le gaillard d'avant de ces bâtiments ? R.—Il y a 12 à 14 ans, il était fort bien. Aujourd'hui ils sont souvent mauvais. Il en est quelques-uns par exception qui sont bons, mais, règle générale, ils sont mauvais, suintants et inhabitables.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Le gaillard d'avant est-il moins bon sur les bâtiments remorqués que sur les autres ? R.—En règle générale, les bâtiments qui se font remorquer aujourd'hui allaient à la voile il y a 10, 12 ans, quelques-uns plus de 25 ans.

Q.—Ils sont plus exposés à faire eau par suite de l'effort qu'ils subissent ? R.—Oui et par les abordages dans les docks et contre les jetées, ou en passant par les écluses des canaux. Ces abordages affaiblissent les bossoirs où se trouve le gaillard d'avant, qui pourrissent plus tôt par suite des fentes qui se produisent.

Interrogé par KERWIN :

Q.—Combien de matelots y a-t-il à St Catharines ? R.—Au moins 1000 en tout sur le canal Welland.

Q.—Combien de matelots y a-t-il en Canada, disons depuis en haut de Kingston ? R.—J'estime 12 à 20,000 Canadiens et Américains, y compris les différents ports de la baie Georgienne, les lacs Huron, Érié et Ontario.

Q.—Vous n'avez pas de taux de salaires fixe ? R.—Non nous établissons nos salaires en proportion du fret que le bâtiment reçoit. Quand le fret hausse, les salaires haussent à leur tour.

Q.—Pendant les deux mois d'octobre et de novembre ? R.—Le fret augmente à cette époque et nos salaires avec lui.

Q.—Pendant ces deux mois, vous n'employez jamais de matelots supplémentaires, vous employez le même nombre d'hommes qu'en juin, juillet et août ? R.—Oui, le même nombre d'hommes conduit le bâtiment en été et en automne.

Q.—Les hommes d'équipage ont-ils parfois de la peine à se faire payer ? R.—Autrefois ils avaient parfois de la difficulté à se faire payer, mais depuis que la loi permet d'arrêter un bâtiment n'importe où pour paiement de salaires, il est plus facile de les faire payer.

Q.—Vous êtes payés à la journée ou à la fin du voyage ? R.—Oui, 10, 12, 14 schelling d'York par jour pour la durée du voyage.

Q.—Quel est le nombre d'heures de travail qu'on exige de vous par 24 heures en retour de ce salaire ? R.—Souvent nous travaillons 24 heures par jour, mais jamais moins de 16 heures par jour pendant la saison. Dans le canal nous n'avons pas de repos.

Q.—Connaissez-vous des ouvriers de votre métier qui ont été ostracisés pour s'être trop prononcés sur ces questions ? R.—Oui. J'en connais.

Q.—Pouvez-vous nous donner le motif et des détails ? R.—Ils ont été ostracisés pour avoir pris une part active dans l'organisation d'une association ouvrière et pour avoir exigé des augmentations de salaire.

Q.—Avez-vous été ostracisé ? R.—Oui, je l'ai été.

Q.—Combien cet ostracisme a-t-il duré ? R.—Je ne pourrais affirmer qu'il ne dure pas encore aujourd'hui.

Q.—Quand avez-vous été ostracisé ? R.—Il y a 9 ou 10 ans. Je suis convaincu que si j'allais demander un engagement aujourd'hui, un bon nombre de propriétaires de bâtiments, qui me connaissent, ne refuseraient pas de me prendre.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Quelles sont, outre la chaloupe les dispositions prises pour sauver la vie de l'équipage en cas de naufrage ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Il n'y a pas d'appareils de sauvetage ? R.—Je n'en ai jamais vu à bord des voiliers et dans la tempête les chaloupes ne pourraient porter le nombre d'hommes qui forment l'équipage. Bon nombre de ces yoles pourraient à peine porter l'équipage sur une mer calme, d'autres ne les porteraient même pas dans ces circonstances, soit à cause de la pourriture, soit à cause de la dessiccation occasionnée par le soleil.

Q.—Avez-vous quelques plans à présenter au sujet de l'incapacité de tenir la mer de certains bâtiments ? R.—Je suis d'avis que si la loi ordonnait que les bâtiments doivent être capables de tenir la mer, qu'ils doivent avoir un équipage complet, et défendait de charger au-dessus d'une certaine marque, ce serait-là de grands avantages pour les matelots, comme pour ceux qui les emploient, attendu que dans le danger l'équipage pourrait manœuvrer le bâtiment et par conséquent ces mesures donneraient plus de sécurité pour les marchandises. Je puis ajouter, que les remorqueurs ne sont pas mieux partagés au point de vue de l'équipage que les voiliers. L'équipage est plus considérable, mais la qualité est mauvaise. Je ne crois pas que cette année, sauf le capitaine et le second, la moitié ou un tiers des matelots soit capable de descendre et de lancer à la mer la chaloupe de sauvetage ou le yole.

Q.—Les mécaniciens sont-ils porteurs de certificats ? R.—Oui, pour un certain genre de travaux, mais ils ne connaissent pas plus la manœuvre du yole que les matelots, car il faut de la pratique pour l'exécuter.

Q.—Les seconds débutent-ils comme matelots ? R.—Oui, bien souvent.

Q.—Connaissez-vous des seconds qui n'ont pas débuté par là ? R.—J'ai connu un individu, qui de mécanicien est devenu capitaine, et il y a des individus qui du pupitre de l'administrateur se sont élevés au grade de capitaine. Ils manquent d'expérience et conséquemment pendant la tempête ils manquent du jugement nécessaire pour faire face au danger.

Q.—Étaient-ils porteurs de diplômes de compétence ? R.—Quelques-uns possédaient des diplômes de compétence. J'ai connu des seconds porteurs de certificats qui ne pouvaient me dire si leurs diplômes les autorisaient à naviguer sur les lacs ou sur les rivières. Cet homme était second à bord d'un grand bateau à vapeur de passagers. Il ne connaissait pas le numéro de son diplôme, ni s'il l'autorisait à naviguer sur les grands lac, ou sur les canaux et rivières.

PETER NELSON, de St.Catharines, est appelé et assermenté.

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis matelot.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage de M. Carey ? R.—Oui.

Q.—Approuvez-vous tout ce qu'il a dit ? R.—Pour autant que je puis voir, je puis l'endosser, je crois même que sur un grand nombre de points il n'a pas été assez sévère.

Q.—Pouvez-vous ajouter quelques renseignements utiles ? R.—D'après mon expérience, la classification et l'essai des bâtiments devrait être faites avec plus de soin. Généralement cette opération se fait au printemps; on se borne à percer 3 ou 4 trous à l'avant et à l'arrière, mais on n'inspecte ni les agrès, ni la voilure, ni les appareils. Nous partons au printemps et comme il n'y a pas d'inspecteur pour veiller à la chose, peu importe que nous ayons ou n'ayons pas les appareils de voilure ou autres. J'estime que cette partie devrait être soumise à l'inspection comme les autres. Je ne comprends pas qu'on construise une maison sans fenêtres ni un schooner sans appareils.

Q.—Connaissez-vous des cas où les appareils fixes ou de voilure d'un bâtiment ont cédé ? R.—Oui, j'en connais. Nos matelots canadiens s'engagent bien plus à bord des bâtiments américains qu'à bord des bâtiments canadiens, à cause des salaires qui sont plus élevés et aussi parce que les bâtiments sont en meilleur état.

LE PRÉSIDENT.—Bornez-vous à nous renseigner sur les bâtiments canadiens.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Connaissez-vous des bâtiments canadiens qui ont chaviré dans la tempête par suite de la défectuosité de leurs appareils ? R.—Oui, il y a quelques années. Je ne puis me plaindre des bâtiments à bord desquels j'ai navigué dans ces derniers temps; car ils étaient en bon état d'entretien. J'ai vu des schooners n'appartenant pas à mes patrons, et sans les examiner attentivement je pouvais dire "Ce bâtiment sera un jour le cercueil de quelqu'un".

Q.—Pensez-vous qu'il y ait beaucoup de bâtiments en mauvais état ? R.—Je suis convaincu qu'à tenir compte de tout surcharge, mauvais état du gaillard d'avant manque d'espace et de cubage d'air pour l'équipage, etc ; il en est un grand nombre qui, inspectés avec soin, ne seraient pas trouvés dans un état satisfaisant. Par ce que j'apprends et ai constaté de vue, je sais que bon nombre de propriétaires ont déplacé le gaillard d'avant et l'ont porté en arrière. La cale n'étant pas assez spacieuse, ils ont déplacé le gaillard d'avant pour avoir plus de place.

Q.—Quelle est la moyenne d'un steamer de 400 tonnes ? R.—Environ 16 pieds. Il faut en enlever le boulin, qui a 4 pieds de largeur, de la paroi du bâtiment à l'échelle du gaillard d'avant. Autrefois le boulin était en bas dans la corne d'avant, maintenant il se trouve dans le gaillard d'avant et diminue ses dimensions.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Ces bâtiments ont-ils de fortes chaînes et ancrés ? R.—Oui, je ne puis me plaindre; pour autant que j'ai vu, je crois qu'on peut s'y fier.

Q.—Combien d'ancres ont-ils ? R.—Deux. Je crois que les bâtiments canadiens portent plus de chaînes que les bâtiments américains, parce qu'ils transportent plus de bois, etc. D'aucuns portent vingt jusqu'à quarante brasses de chaînes de plus que les bâtiments américains.

Q.—Les ancrés, chaînes et cabestans sur le pont sont en bon état, mais les agrès d'en haut ne le sont donc pas ? R.—On n'y prend guère garde. J'ai monté à bord d'un schooner canadien dont les agrès tombaient sur les barres de hune pendant qu'un des matelots y reposait. Puis deux minutes après que les agrès fussent tombés sur les barres de hune, ils retombaient sur la tête du dormeur.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Arrive-t-il parfois que le grément d'un navire soit maintenu en mauvais état par économie de la part du capitaine ? R.—Je ne pourrais répondre à cette question parce que, en général, les capitaines prétendent que c'est le propriétaire qui ne permet pas les dépenses. C'est l'excuse (il faut que je fasse des économies, le propriétaire ne me permet pas de faire des dépenses) il pourrait se faire que le capitaine soit coupable, mais il me serait difficile de l'affirmer.

Q.—Ne connaissez-vous aucun cas où le capitaine était cause du mauvais état d'entretien ? R.—Je connais le cas d'un matelot qui eut la jambe cassée sur le canal, parce que le propriétaire refusait d'acheter une amarre neuve.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Pouvez-vous nous donner la moyenne du salaire d'un matelot de St-Catharines employé à bord d'un bâtiment canadien ? R.—Il est difficile d'établir le salaire des matelots à bord, parce que l'été ils perdent toujours plus ou moins de temps, mais le salaire ordinaire d'un second est ordinairement de \$3.50 à \$3.75 par jour.

Q.—Pendant combien de mois ? R.—Environ 7 mois, il ne faut pas compter davantage, ce qui fait \$50 ou \$55 par mois.

— — —

PATRICK GALLAGHER, de St.Catharines, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Matelot.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage de M. Carey et du témoin précédent ? Partagez-vous leur opinion ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous ajouter quelque chose d'utile à la commission au point de vue de la navigation ? R.—Non. Cependant je puis ajouter que je ne crois pas qu'il y ait un bâtiment quittant notre canal qui soit en état de tenir la mer. Par accident il peut y en avoir un ou deux, mais je ne pense pas qu'il y en ait davantage.

Q.—N'y a-t-il pas de bâtiments classés A 1 et 2 qui quittent le canal ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Quel est, à votre avis, le principal défaut des bâtiments que vous considérez incapables de tenir la mer ? R.—Leur coque, leurs agrès, leurs voiles, leur mâture, tout enfin est défectueux. J'ai vu plusieurs bâtiments ici aux flancs desquels on ne pouvait clouer une planche parce que les clous ne tenaient pas.

Q.—Avez-vous vu des bâtiments qui sortaient du canal à travers lesquels il fallait tirer des pièces de bois afin de les consolider ? R.—J'en ai vu.

Q.—En est-il beaucoup dans ces conditions, dans le canal ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils employés chaque saison ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la proportion de naufrages arrivant chaque automne que vous attribuez au mauvais état des bâtiments ? R.—Deux ou trois sur le total. C'est-à-dire s'ils sont assaillis par le mauvais temps.

Q.—Quelle est la condition ordinaire des bâtiments transformés en barges ? R.—D'aucuns sont mauvais, d'autres sont bons, mais moins bons qu'on pourrait le désirer.

Q.—N'est-il pas de règle de tenir les bâtiments sous voile aussi longtemps qu'ils sont classés ? Je ne pourrais répondre à cette question. Je ne le pense pas. Je pense que les propriétaires peuvent les convertir en barges quand ils le désirent.

Q.—Mais quelle est la règle ? Les patrons convertissent-ils de bons bâtiments en barges ? R.—A mon avis, il y a plus d'argent à faire en les transformant ; par exemple ils ont leur équipage à meilleur marché. Les propriétaires engagent des cultivateurs, qui consentent à monter à bord pour peu de chose, presque rien, et qui privent ainsi les matelots qui ont navigué toute leur vie de leur gagne-pain.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Il en est ainsi en été quand les lacs sont comme des réservoirs de moulins. En automne dans les tempêtes, ils ne sont pas pressés de monter à bord ? R.—Fort peu.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle était la condition générale des barges traînées à la remorque l'automne dernier ? R.—Oui. Je la tiens pour avoir été fort mauvaise.

Q.—Pensez-vous que si on nommait un inspecteur des coques et agrès des bâtiments qui entrent et quittent le port, on pourrait faire disparaître cette catégorie de bâtiments ? R.—Je suis en tout cas convaincu qu'on pourrait améliorer leur condition générale dans une proportion considérable.

Q.—Quelle est la voilure que vous estimez nécessaire à une barge traînée à la remorque pour la rendre parfaitement sûre ? R.—Je pense qu'avec une voile d'avant et d'arrière et 2 ou 3 focs elle ne courrait aucun danger.

Q.—Quelle voilure les barges ont-elles généralement ? R.—D'aucunes portent ce qu'ils appellent des voiles d'avant et d'arrière, mais bien souvent celles-ci ne sont pas plus grandes qu'une serviette de table. Elles portent la voilure de vieux bâtiments mis hors d'usage.

Q.—Une barge remorquée par un steamer doit-elle nécessairement porter un équipage complet ? R.—Oui, absolument comme si elle naviguait seule car il est impossible de dire quand elle devra naviguer seule et avoir par conséquent des matelots habiles.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner au sujet des bâtiments traînés à la remorque qui se sont perdus parce qu'ils n'avaient pas à bord un équipage compétent ? R.—Je ne saurais dire si j'en connais, excepté peut-être le.....qui se perdit l'automne dernier. Je connais des bâtiments américains qui se sont perdus.

Q.—Vous ne connaissez aucun bâtiment canadien qui se soit perdu ? R.—Non.

Q.—Avez-vous quelques renseignements de plus à nous donner. Donnez nous vos propres idées ? R.—Je sais qu'on grée les bâtiments de cette catégorie aussi économiquement possible ; en fait, pour presque rien on s'en sert sans appareils jusqu'à ce que l'une ou l'autre pièce soit jetée pardessus bord et tue quelqu'un. Je n'ai monté que fort peu de bâtiments canadiens. Il m'est arrivé d'être jeté à la côte à la dérive alors qu'on ne s'attendait pas à avoir une légère brise. Le vent s'était élevé tout à coup. Nous perdîmes notre voilure quoiqu'elle fût bonne. Sans un de nos ancres assez solide pour nous tenir, que nous avions jeté et qui avait mordu, ce qui n'arriverait pas une fois sur cent, nous allions échouer à la côte.

Q.—Partagez-vous l'opinion de M. Carey relativement à la surcharge des navires ? R.—Oui.

Q.—Estimez-vous que la charge d'un bâtiment devrait être différente de l'époque de l'ouverture de la navigation au 15 septembre et de cette dernière date à la fin d'octobre ? R.—Oui. Les bâtiments dans cette dernière période devraient être moins chargés, mais généralement cela ne se pratique pas.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Quelle est la moyenne de votre salaire pendant la saison quand vous êtes à bord ? R.—En moyenne de 10 à 12 schellings d'York.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—En moyenne 16 heures par jour.

Q.—Combien gagnez-vous en moyenne pendant la saison de 7 mois ? R.—J'estime notre gain à environ \$200 à \$250 ; nous ne travaillons pas tous les jours.

Q.—Quand vous faites voile vers un port, êtes-vous payés à la fin du voyage ? R.—Oui.

Q.—Les patrons ne vous retiennent pas pour le reste de la saison ? R.—Non.

ROBERT JAMES MILLS, cigariier à St. Catharines, est appelé et assermenté :—

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Depuis quand travaillez-vous de votre métier ? R.—Depuis environ onze ans.

Q.—Quel salaire gagnez-vous actuellement par semaine ? R.—En moyenne \$10 par semaine.

Q.—Etes-vous payé chaque semaine ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Huit heures.

Q.—Ne travaillez-vous pas autrefois dix heures par jour ? R.—Oui.

Q.—Combien d'apprentis avez-vous par ouvriers ? R.—Un apprenti par cinq ouvriers.

Q.—Tous les ouvriers de votre atelier appartiennent-ils à l'union ? R.—Oui.

Q.—N'est-il pas vrai que vous faites actuellement en huit heures autant de travail qu'autrefois en dix ? R.—A peu de chose près.

Q.—Paie-t-on parfois le salaire en bons de magasin ? R.—Non.

Q.—Ce système a-t-il été pratiqué ici ? R.—Autrefois le système des échanges se pratiquait, on l'a abandonné depuis quelques années.

Q.—L'échange est-il encore en usage aujourd'hui ? R.—Non, il était de mode il y a environ trois ans.

Q.—Le mode de payements par voie d'échanges n'est-il pas condamné par les règlements de l'union ? R.—Oui.

Q.—Pourquoi ce système a-t-il été condamné ? R.—Je ne pourrais vous le dire. Je présume qu'il fut condamné pour le bénéfice de l'industriel : ce n'est peut-être pas le patron lui-même qui a introduit cette pratique, mais elle a fait son avantage.

Q.—Pouvez-vous nous dire s'il y a eu des ouvriers de cette localité ostracisés par les patrons ? R.—Je crois que oui, cependant je ne pourrais l'affirmer, aucun de ces ouvriers ne me l'ayant dit. Néanmoins j'ai lieu de croire que plusieurs ouvriers autrefois employés ici sont incapables de trouver de l'emploi aujourd'hui, parce qu'ils ont lutté pour leurs droits.

Q.—Combien d'ouvriers avez-vous dans votre fabrique ? R.—Nous avons trois hommes et un apprenti.

Q.—Quel est le nombre de cigariiers dans cette localité ? R.—Dix.

Q.—Y a-t-il des établissements où les cigares sont faits par des femmes ou par des enfants ? R.—Il n'en est pas dans cette ville.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—De quel tabac se sert-on pour la fabrication des cigares ? R.—On se sert du tabac importé des Etats de New-York, Pennsylvanie et Connecticut, mais on n'emploie pas le tabac canadien.

Q.—A-t-on fait l'essai du tabac canadien ? R.—Je pense qu'on en a fait l'essai en Bas Canada, mais il n'a pas été fait d'essai de ce genre ici.

Q.—Que fait-on des déchets ? R.—Les marchands de tabac en feuille les achètent et l'exporte en Europe.

Q.—Pouvez-vous nous indiquer une localité où les cigariiers ont été remplacés par des femmes ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Les règlements de votre association ne veulent-ils pas qu'hommes et femmes reçoivent un salaire uniforme pour le même travail ? R.—Cé serait équitable, mais cela ne se pratique pas.

Q.—Votre association ne veille-t-elle pas à l'application de cette règle ? R.—Oui.

Q.—Une femme peut-elle devenir aussi adroite qu'un homme dans la fabrication des cigares ? R.—Oui.

Q.—Pourriez-vous nous en donner la preuve ? R.—Oui, car j'ai travaillé avec quelques-unes, j'ai toujours trouvé qu'elles valaient les hommes.

Q.—Pouvez-vous nous dire si les cigariers seraient en général partisans de l'établissement d'un bureau de statistique ? R.—Je crois que cette création serait bien vue.

Q.—Ce qu'on appelle contrats draconiens est-il pratiqué dans votre métier ? R.—Je ne comprends pas fort bien votre question.

Q.—Avant d'employer un ouvrier exige-t-on de lui, à St-Catharines, qu'il s'engage à ne jamais faire partie d'une association ouvrière ? R.—Pas dans mon métier.

Q.—Pouvez-vous nous dire si le travail des prisons influe sur l'industrie cigarière ? R.—Je ne pense pas qu'il influe sur cette industrie en Canada.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Où trouvez-vous votre débouché pour vos cigares ? R.—Principalement en ville, mais aussi à la campagne.

Q.—Je suppose que c'est à cause de l'étiquette bleue qui y est apposée qu'ils se vendent ici ? R.—Evidemment.

Q.—S'ils ne portaient pas d'étiquette bleue ne se vendraient-ils pas ? R.—Je ne sais où on pourrait les vendre, excepté à des personnes qui n'ont aucune connaissance de l'article.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—L'adoption de la loi Scott a-t-elle fait diminuer l'industrie cigarière ? R.—Quoique nous n'ayons qu'une faible expérience du fonctionnement de cette loi, dans cette partie du pays, j'estime que dans ce comté elle a fait diminuer l'industrie cigarière.

Q.—Pensez-vous que depuis l'adoption de la loi Scott, la demande pour cigares de qualité inférieure ait augmenté ? R.—Je ne puis en juger.

JAMES ROBINSON, fabricant de cigares, à St-Catharines, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. KERWIN :

Q.—Employez-vous des ouvriers appartenant à l'union, ou des ouvriers n'y appartenant pas ? R.—J'emploie des ouvriers faisant partie de l'union.

Q.—Combien en employez-vous ? R.—Trois.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—Huit heures par jour.

Q.—Quel salaire payez-vous pour une journée de travail de huit heures ? R.—J'estime qu'ils peuvent gagner de \$9 à \$10 par semaine à l'année.

Q.—Les ouvriers sont-ils toujours payés en espèces à la fin de la semaine ? R.—Oui.

Q.—Quel jour sont-ils payés ? R.—Le samedi après-midi.

Q.—Pensez-vous que l'ouvrier faisant partie d'une association ouvrière soit plus compétent que celui qui n'y appartient pas ? R.—Oui.

Q.—Le considérez-vous comme plus sobre et plus habile ? R.—J'ai toujours constaté qu'ils étaient meilleurs ouvriers.

Q.—Que pensez-vous du travail des apprentis ? R.—Je le tiens pour fort médiocre, et je ne voudrais pas employer d'apprentis.

Q.—Avez-vous quelque expérience personnelle de ce qu'on appelle le système de paiements par échange ? R.—Oui, je l'ai expérimenté à London, mais pas ici.

Q.—Combien y a-t-il de temps ? R.—C'était vers 1881 : je faisais alors la grève pour combattre ce système.

Q.—Combien cette grève a-t-elle duré ? R.—Après trois semaines j'ai quitté, je ne pense pas que les ouvriers aient réussi. Un des ouvriers ayant charge d'entretien d'une veuve et de deux de ses sœurs était contraint de prendre pension à l'hôtel, sous peine de perdre sa place ; ce fut là l'origine de la grève.

Q.—Trouvez-vous dans les environs un débouché pour la vente de vos cigares ?
R.—Oui, nous l'avons en ville, mais en dehors il est difficile de faire la concurrence à la main-d'œuvre à bon marché.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Quels sont, en dehors de St.-Catharines, vos principaux concurrents dans le commerce de cigares ? R.—London et Montréal nous font beaucoup de tort en vendant à bon marché

Q.—Pourquoi peuvent-ils vendre moins cher que vous ? R.—La main-d'œuvre est beaucoup moins cher.

Q.—Quelle est la différence entre les salaires de London et St.-Catharines ? R.—J'estime qu'à London, les cigares coûtent de \$3 à \$4 de moins par mille.

Q.—Comment expliquez-vous cette différence dans les salaires ? R.—Je rend les ouvriers responsables et je les blâme de tolérer cela.

Q.—Connaissez-vous le nombre d'ouvriers cigariers qu'il y a à London ? R.—Jeunes filles et garçons compris, il y en a environ 70, et peut-être quelques-uns de plus. On emploie fort peu de véritables ouvriers cigariers à London.

Q.—Vous constatez que l'emploi des jeunes filles et garçons permet à vos concurrents de vendre moins cher ? R.—Oui

Q.—Pouvez vous nous dire pourquoi on emploie si peu d'ouvriers à la fabrication des cigares à London ? R.—J'ai travaillé à deux reprises différentes à London, et j'ai constaté que les patrons y sont les hommes les plus impossibles qu'on puisse trouver. Ils laissent parfois l'ouvrier sans travail pendant une semaine, on refuse de lui donner un travail permanent. Alors qu'ils avaient des ouvriers, ils les laissaient trois ou quatre jours par semaine sans ouvrage, prétextant qu'ils n'avaient pas de matière première.

Q.—Pouvez-vous nous faire connaître la différence des salaires à St.-Catharines et à Montréal ? R.—Le salaire fixé par l'association est, je crois, d'environ \$2 du mille. Je n'ai pas vu la liste des salaires de Montréal. Les salaires d'Hamilton se rapprochent plus de ceux de St.-Catharines que ceux de toutes autres fabriques que je connaisse.

Q.—Quel serait, à votre avis, en cas de grèves, le meilleur mode de règlement des différends entre patrons et ouvriers ? R.—Un bureau du travail serait, je pense, d'une grande utilité pour les ouvriers.

Q.—Ce système répondrait-il à tous les besoins et les grévistes auraient-ils plus de pouvoir d'imposer leur volonté ? R.—Je pense que l'union des cigariers possède le plan le plus favorable pour conduire la grève au succès.

Q.—Voulez-vous nous dire quel est ce plan ? R.—Quand une union se propose de se mettre en grève, elle expose ses griefs au président International, qui les soumet au comité exécutif. Si ce comité ne juge pas juste de soutenir la grève les ouvriers ont le droit d'en appeler à toutes les unions locales et alors les ouvriers cigariers du Canada et des États-Unis ont droit de vote sur la question, mais, si le comité exécutif soutient l'union, elle se met en grève. Le comité exécutif compare le taux des salaires de toutes les villes industrielles avec ceux de l'union qui se propose de se mettre en grève et si ceux-ci sont inférieurs à ceux des autres villes, le comité exécutif soutient la grève. Quand il s'agit du système de payement des salaires par voie d'échanges, le comité exécutif soutient toujours la grève.

Q.—Pensez-vous qu'un système de règlement des différends par arbitrage serait favorablement accueilli ? R.—Je ne pourrais répondre à ce sujet. D'aucuns pourraient s'imaginer que des ouvriers cigariers, travaillant à la pièce, devraient faire du travail à la journée, d'autres pourraient ne pas comprendre la question comme il faudrait. S'il y a peut-être 30 à 40 espèces de cigares à fabriquer, un ouvrier fait une catégorie de cigares qu'un autre ne pourrait faire.

CHARLES TANSEY, ouvrier cigariier à St.-Catharines, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. KERWIN :

Q.—Vous avez entendu les témoignages de Robinson et Mills au sujet de votre métier ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous endosser leurs déclarations à cet égard ? R.—Oui.

Q.—Désirez-vous ajouter quelque chose à ce qu'ils ont dit ? R.—Non, j'ai travaillé sous le système du paiement des salaires par voie d'échanges et j'ai été congédié parce que j'avais eu une altercation avec mon propriétaire, qui s'est plaint à mon patron.

Q.—Connaissez-vous en cette ville un établissement où le système de paiement des salaires par voie d'échanges soit en vigueur ? R.—Non, je n'en connais point.

Q.—Ce système est donc ici une chose du passé ? R.—Oui.

Q.—Votre union a passé des règlements contre le système de paiement des salaires par voie d'échanges ? R.—Oui, nous avons notre système. Dans plusieurs localités, où un ouvrier cigariier n'a pas assez de numéraire pour payer sa pension, l'union lui en fait l'avance contre dépôt de sa carte, qu'il ne peut retirer sans le reçu de son propriétaire.

Q.—Quelles sont les causes qui ont fait adopter ces règlements ? R.—Le système de paiement des salaires par voie d'échanges existait partout. A cette époque on essayait de l'introduire ici et nous nous y sommes opposés.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Avez-vous quelques plaintes générales à formuler au sujet de la condition de votre métier ? R.—Non, pas en cette ville.

Interrogé par M. KERWIN —

Q.—Que pensez-vous des apprentis ? R.—Nous en avons un pour l'atelier et deux pour cinq ouvriers, 3 par 10 ouvriers et un par quinze ouvriers supplémentaires.

Q.—Faites-vous du travail le dimanche ? R.—Non.

Q.—Pour ceux qui travaillent dans les ateliers de cigariiers, habitent-ils St. Catharines ? R.—Oui.

EDOUARD SMILLIE, plongeur sous-marin, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—De qui avez-vous généralement de l'emploi ? R.—J'en ai eu du gouvernement jusqu'au 25 du mois dernier.

Q.—Avez-vous jamais fait des travaux de plongeur à des endroits où il y avait des navires perdus ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire d'après votre expérience dans l'examen des bâtiments que vous avez trouvés quelle a été la cause la plus fréquente de leur perte, ou nous indiquer une de ces causes ; je ne parle pas des bâtiments qui se sont brisés sur un rocher ? R.—J'ai visité le.....

Q.—Dans quelle condition l'avez-vous trouvé ? R.—En très mauvaise condition.

Q.—Pensez-vous qu'un bâtiment se trouvant dans les conditions où il était pourrait prendre la mer ? R.—Non, je ne le crois pas, c'est au moins mon opinion.

Q.—En avez-vous visité plusieurs autres dans votre métier de plongeur ? R.—J'en ai trouvé d'autres classés dans la classe A2 et, après les avoir soulevés, nous y avons trouvé plusieurs points défectueux que nous ne pouvions constater qu'après cette opération. Quelque bon que puisse être un bâtiment, s'il est à une assez grande profondeur sous eau, en le soulevant il y a toujours quelque chose qui cède, à moins qu'il n'ait des étançons pour soutenir le pont.

Q.—Alors il ne vous est pas possible de dire sa condition générale ? R.—Je puis dire quelle est l'état de sa charpente et ce qui dans celle-ci a cédé, et autres accidents de même nature.

Q.—Êtes-vous souvent appelé à examiner des bâtiments naufragés ? R.—Il y a des navires qui sombrent en pleine mer ; d'autres qui sombrent après avoir frappé contre un rocher ou une jetée ?

Q.—Je parle des bâtiments qui se sont perdus en pleine mer là où il n'y a pas de rochers ? R.—Je n'en ai jamais visité que trois.

Q.—Les autres que vous avez visités étaient-ils dans un état meilleur ? R.—Ils appartenaient à une catégorie de vaisseaux supérieurs.

Q.—Les croyez-vous en état de tenir la mer ? R.—Oui.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Vous parliez d'un bâtiment que vous aviez vu et vous disiez qu'il était en mauvais état. Je ne considère pas cela comme une réponse. La lisse était-elle partie, le pont s'était-il effondré, qu'y manquait-il ? R.—Vous désirez que je vous narre toute l'affaire. Je descendis et introduisis une échelle dans la cale ; en autant que je puis en juger, il y avait vingt-deux pieds d'eau au-dessus du pont. Le bâtiment n'avait pas d'écotilles. Je le parcourus et trouvai que les ponts étaient bons, que d'ici et de là il manquait trois ou quatre planches. Les emboîtures et les étais avaient cédé en faisant une ouverture d'environ six pieds. J'ai continué mon exploration, marchant tantôt sur le faux pont ou sur la lisse jusqu'à ce que j'arrivai à la cabine. Les étais de celle-ci étaient épaillés de tous côtés ; à l'arrière, sur le couronnement de la poupe, tout avait été balayé sur le pont, excepté la roue du gouvernail, qui restait debout sur le pont.

Q.—Dans quel état était la charpente ? R.—Les défenses étaient enlevées, je ne dis pas toutes, mais la majeure partie.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—A quoi attribuez-vous la perte de ce bâtiment ? Pouvez-vous y assigner une cause ? R.—Je l'ignore. Le bâtiment n'était pas en état de tenir la mer à cette époque de l'année.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—En jugez-vous ainsi, de l'aspect de lacoque du bâtiment, lorsqu'il était sous l'eau, ou bien le connaissiez-vous antérieurement ? R.—Je le connaissais antérieurement.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous été étonné d'apprendre que ce bâtiment s'était perdu ? R.—Je n'en ai nullement été étonné, à cause de la tempête qui sévissait.

Q.—Y a-t-il beaucoup de plongeurs qui travaillent sur les lacs ? R.—Je n'en connais que trois ou quatre.

Q.—Avez-vous une occupation constante ? R.—Je ne pourrais le dire quant au travail général.

Q.—J'entends en général. Un plongeur a-t-il généralement un emploi constant ? R.—Parfois il lui arrive d'être obligé de chercher d'autre ouvrage, à moins qu'il ne soit employé par le gouvernement, alors il a un emploi permanent.

Q.—Quel est le salaire d'un plongeur en général ? R.—Le salaire dépend de la nature des recherches du plongeur et de la profondeur des eaux. Le plongeur qui est engagé pour faire des recherches dans l'eau profonde gagne deux cents piastres par mois. Quand il est pressé par le besoin de travail, il s'engagera pour cent cinquante piastres ; parfois aussi des ouvriers s'engagent pour quatre ou cinq jours par semaine à raison de cinq piastres par jour.

J. E. CUFF, maire de St-Catharines, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Vous êtes maire de la ville ? R.—Oui.

Q.—Nous désirons connaître en général la condition hygiénique de la ville ? R.— Cette condition s'améliore et est en voie de devenir parfaite. Nous avons commencé de vastes travaux de drainage et nous les continuerons pendant les trois ou quatre années prochaines, après quoi notre ville sera dans une condition hygiénique parfaite. Nous avons un système d'aqueduc parfait et un approvisionnement abondant d'une eau qui est peut-être la plus pure que l'on puisse trouver dans le pays. L'analyse faite dernièrement n'y révèle presque pas de traces de substances étrangères.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—D'où tirez-vous votre eau ? R.—De tout près de *Decew Falls*, à trois milles environ à l'ouest de St-Catharines. L'eau arrive par gravitation.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—En quel état est le commerce de votre ville ? R.—Cette année, il a été très satisfaisant. L'année dernière un progrès considérable s'est manifesté dans presque toutes les branches de l'industrie.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelles sont les chutes d'où vous faites venir votre eau ? R.—Des chutes provenant des eaux pluviales et qui sont en communication directe avec le lac Erié.

Q.—C'est donc un petit lac ? R.—Non, c'est un étang artificiel.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—La condition de la classe ouvrière s'est-elle améliorée en cette localité ? R.— Je le crois. Au moins, il ne m'est jamais parvenu de plaintes à ce sujet.

Q.—Les associations ouvrières sont-elles pour quelque chose dans ce progrès ? R.—Je crois que la population ouvrière elle-même doit à ces associations une amélioration dans ses conditions d'existence. Je pense que les diverses associations qu'elle a formées lui ont fait beaucoup de bien en tant que classe sociale.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Donnez-nous quelques détails sur la condition générale de la classe ouvrière en cette ville ? R.—Elle est très satisfaisante.

Q.—Les ouvriers semblent-ils à l'aise dans leurs foyers ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous souvent des demandes de secours ? R.—Pas plus qu'on n'en a généralement dans une ville de l'importance de la nôtre.

Q.—Trouvez-vous que les individus qui demandent des secours à la ville sont de la catégorie de ceux qui sont les auteurs de leur propre misère ? R.—D'aucuns appartiennent à cette catégorie, d'autres nous demandent des secours parce qu'ils ont perdu leur place à la suite de maladie, etc.

Q.—Ceux qui demandent des secours sont-ils généralement des hommes ou des femmes ? R.—Généralement, ce sont des femmes qui demandent des secours.

Q.—Quelques-unes d'entre elles sont-elles des veuves ayant charge de familles ? R.—Oui. Quelques autres sont les épouses de maris ivrognes.

Q.—Vous n'avez pas ici une très grande indigence ? R.—Non.

Q.—Avez-vous remarqué dans cette ville, ou dans ce district, qu'un grand nombre d'immigrants appartenant à la classe indigente et venaient se mettre à la charge de la ville ou du comté ? R.—Il en est venu quelques-uns dans ce pays, mais fort peu.

Q.—Avez-vous un bon nombre d'immigrants établis dans ces environs ? R.—

Au cours de ces deux ou trois dernières années, il n'en est pas venu beaucoup que je sache. Il en est passé peut-être un grand nombre dans le pays, mais fort peu en ville, quoique cependant ils pourraient s'être établis ici à mon insu.

Q.—Ils ne se sont pas présentés à vous pour demander des secours ? R.—Non.

Q.—Ne pensez-vous pas que les associations ouvrières agissent sagement en limitant le nombre des apprentis pour chaque métier ? R.—Je suis d'avis qu'il est essentiel pour toute fabrique d'avoir un nombre limité d'apprentis et de donner à ceux-ci un enseignement convenable. L'état de choses était jusqu'ici et depuis assez longtemps celui-ci : des jeunes gens commençaient à apprendre un métier, y passaient un an et, se croyant alors en droit d'exiger un salaire d'ouvrier consommé, partaient pour aller dans d'autres localités. Cet état de choses est déplorable pour les jeunes gens, aussi bien que pour le métier. Ils ne font jamais de bons ouvriers. Telle est mon expérience.

Q.—Êtes-vous d'avis de faire signer des engagements aux apprentis ? R.—Oui, je voudrais qu'ils fussent liés pour un certain nombre d'années par un contrat dont les clauses garantiraient de bons services d'un côté et des résultats satisfaisants dans l'apprentissage du métier d'autre part.

Q.—En votre qualité de journaliste, que pensez-vous de ces clichés importées des Etats-Unis ? R.—Je n'en ai jamais employées.

Q.—On les emploie cependant dans un grand nombre d'endroits ? R.—Oui, et leur usage devient général, à cause de la modicité de leur prix de revient. Estimant à première vue, je crois que les éditeurs qui s'en servent font une économie d'environ soixante et quinze pour cent ; mais leur usage est préjudiciable à l'ouvrier, à qui il enlève une partie du travail qu'il pourrait faire.

Q.—Est-il vrai que ces clichés contiennent parfois de la matière à lire qu'il est indécent de mettre sous les yeux de certains lecteurs ? R.—Je ne m'en suis jamais aperçu, mais ces clichés contiennent beaucoup de matière à lire qui n'est d'aucune valeur pour les lecteurs en général.

Q.—Ils servent donc à remplir le journal ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question de coopération et de partage des bénéfices avec vos ouvriers ? R.—Non monsieur, dans certains endroits, on a adopté ce système mais surtout où les bénéfices sont minces et les établissements de peu d'importance. Je ne pense pas qu'on s'y arrête bien longtemps. Ce système convient mieux aux grandes industries.

Q.—Quel est, à votre avis, le meilleur mode de régler les différends qui pourraient surgir entre patrons et ouvriers ? R.—J'estime que l'arbitrage est le meilleur.

Q.—Pensez-vous que l'organisation d'un bureau de statistique à Ottawa serait favorablement accueillie par les ouvriers ? R.—Pourquoi faire ?

Q.—Pour faire publier annuellement la statistique du travail et du commerce receuillie par le gouvernement ? R.—Vous parlez du gouvernement fédéral ?

Q.—Oui ? R.—Car il existe une institution de ce genre dans Ontario.

Q.—Oui, mais elle ne se rapporte qu'à Ontario ? R.—Je ne pourrais rien dire à cet égard. Je crois que l'accueil qui serait réservé à cette publication dépendrait en grande partie de la valeur de la statistique elle-même.

Q.—Trouvez-vous un certain nombre d'ouvriers dans St-Catharines qui fréquentent les buvettes ? R.—Oui, un nombre assez considérable ; cependant, je constate en notre ville une tendance générale à une plus grande sobriété.

Q.—Pouvez-vous assigner une cause spéciale à cette tendance ? R.—Je ne sais à quelle cause il faut attribuer ce changement. J'estime qu'il est dû en partie aux associations ouvrières, qui s'efforcent de faire prévaloir la tempérance. Je crois qu'une des bases fondamentales de ces sociétés est la tempérance totale, qui ne peut que produire d'excellents résultats.

Q.—Avez-vous jamais remarqué que la classe ouvrière avait une tendance à gaspiller le temps libre qui lui était accordé. J'entends parler de la classe ouvrière

en général ? R.—L'ouvrier a si peu de temps libre, excepté le dimanche, que je ne sais comment il pourrait le gaspiller ?

Q.—Pensez-vous que si l'ouvrier avait plus de loisirs il serait enclin à les gaspiller plutôt qu'à les employer utilement ? R.—Je ne vois pas pourquoi il ne les emploierait pas utilement, si on lui en donnait le moyen. J'estime, par exemple, qu'une bibliothèque gratuite est un encouragement, pour l'ouvrier, à employer son temps à des choses utiles.

Q.—Vous n'avez pas de bibliothèque gratuite ? R.—Si ; nous avons une bonne bibliothèque, que nous venons de rendre gratuite.

Q.—La population de St-Catharines fait usage de cette bibliothèque ? R.—Un grand nombre d'ouvriers en font usage. Elle n'a pas été gratuite jusqu'ici, mais nous l'organisons sur ce pied en ce moment.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle est parmi les lecteurs la proportion qui appartient à la classe ouvrière ? R.—Je pense qu'elle est assez forte.

ANDREW J. CARROLL, imprimeur, de St-Catharines, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. KERWIN.

Q.—Appartenez-vous à l'union typographique ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire gagnez-vous par jour ? R.—Notre salaire hebdomadaire est de \$10, ou bien on travaille à la pièce pour 28 cents par mille ems.

Q.—Êtes-vous payés le samedi ? R.—Nous sommes payés le samedi, dans l'atelier où je travaille.

Q.—Êtes-vous payés en espèce ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous plusieurs apprentis dans votre métier ? R.—Oui, il y en a plus qu'il n'en faudrait. Mais dernièrement nous avons organisé notre union typographique, nous avons tâché d'en réduire le nombre et nous continuerons nos démarches dans ce sens. On a beaucoup abusé jusqu'ici du système d'apprentissage en cette ville, dans notre métier. Il y a des ateliers qui n'emploient que des apprentis. Notre expérience nous apprend qu'ils travaillent parfois deux ans, puis vont dans d'autres ateliers, ou quittent la ville.

Q.—Quel est le règlement de l'union à l'égard des apprentis ? R.—Les unions secondaires ont ordre de la part de l'union Internationale de limiter le nombre des apprentis. L'union Internationale recommande également d'exiger un contrat de la part des apprentis partout où cela peut se pratiquer.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Dans l'atelier où je travaille, la moyenne est de huit heures et demie par jour.

Q.—En est-il ainsi dans les autres ateliers ? R.—Je ne pourrais l'affirmer, mais, en général, d'après ce que je vois ils travaillent dix heures et d'avantage. Les ouvriers qui travaillent à la semaine dans notre atelier sont supposés travailler dix heures par jour, excepté les samedis, alors qu'ils ne travaillent que jusqu'à 4 heures.

Q.—Emploie-t-on des femmes dans les ateliers de St-Catharines ? R.—Pas en ville, mais dans ce que nous considérons de notre circonscription, il en est trois, c'est-à-dire à Thorold, que nous considérons dans la circonscription de notre union.

Q.—Avez-vous eu des grèves, ces dernières années, dans votre métier ? R.—Nous avons eu ce que l'on pourrait appeler une grève. La cause principale était un essai de prohiber dans les journaux de la ville l'usage des clichés. Il y a environ dix huit mois leur emploi était introduit par un des journaux. Nous avons tenté alors d'en interdire l'usage, mais notre grève n'eut point de succès. La convention que nous avons faite avec le propriétaire d'un certain journal n'a pas été observée. Il y a un an environ, un autre journal recommençait la lutte. Deux ou trois mois après sa fondation il adoptait les clichés, mais sur une petite échelle.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—D'où viennent ces clichés ? R.—De Buffalo et de Toronto.

Q.—D'où viennent-ils en plus grande partie ? R.—Je crois qu'un certain journal de cette ville prétend avoir le monopole des clichés faits à Buffalo et en reçoit également de Toronto, je crois. Je constate que ce journal emploie un jour des clichés de Buffalo, le lendemain des clichés de Toronto.

Q.—Quel remède les typographes proposent-ils pour faire disparaître ces matières à discussion ? R.—Le remède que nous estimons le seul efficace c'est d'imposer un droit assez élevé pour exclure ces clichés du pays.

Q.—A la dernière session n'a-t-on pas augmenté les droits sur ces articles ? R.—Un membre de notre association a eu une correspondance avec le ministre des douanes à ce sujet. Au cours de cette correspondance, le ministre promet qu'il y aurait une augmentation pour importante, mais il ajoutait qu'il ne pouvait en aucune façon les exclure du pays.

Q.—Quel serait le bénéfice que retirerait le typographe canadien de l'exclusion de ces clichés ? R.—Ce bénéfice serait fort aléatoire dans ma branche de travail. Je crois qu'il faudrait défendre la fabrication de ces clichés aussi bien que leur importation, et alors il y aurait plus d'ouvriers employés dans notre industrie.

Q.—Pouvez-vous nous dire si dans l'état actuel de la presse, en supprimant ces clichés, on pourrait publier autant de journaux qu'aujourd'hui ? R.—On ne pourrait en publier autant, mais on en publierait de meilleurs.

Q.—Le prix augmenterait-il d'une manière sensible ? R.—S'agit-il du prix de la publication d'un journal sans l'usage de ces clichés.

Q.—Oui ? R.—Le coût augmenterait.

Q.—Avez-vous jamais étudié le fonctionnement de la loi des garanties établie dans cette province ? R.—Fort peu.

Q.—La loi des garanties actuelle répond-elle à toutes les exigences de la classe ouvrière ? R.—Je ne crois pas qu'elle soit satisfaisante.

Q.—Pouvez-vous citer des cas dans lesquels des ouvriers n'ont pu recouvrer leur salaire par l'application de cette loi ? R.—Je ne puis répondre à cette question. J'estime qu'une réclamation pour salaire devrait avoir le pas sur toute autre créance.

Q.—Seriez-vous d'avis d'étendre la loi des garanties à toutes les branches d'industrie de la même manière qu'elle est appliquée aujourd'hui à l'industrie du bâtiment ? R.—Evidemment. Toute personne qui travaille pour gagner sa vie, et qui dépend de son salaire devrait, ce me semble, être sauvegardée contre la perte éventuelle qui pourrait la menacer, contre la perte de ce salaire.

Q.—Cette question ne tomberait-elle pas plutôt sous l'application de la loi des faillites que sous celle des garanties ? R.—La classe ouvrière y gagnerait si toutes ces questions étaient classées sous l'application de la loi des garanties.

Q.—Les typographes sont-ils toujours payés en espèce dans ce district ? R.—Nous sommes payés en espèce dans l'atelier où je travaille, mais dans un autre atelier de cette ville, ils ne le sont pas, d'après ce que j'ai appris d'ouvriers qui y avaient travaillé antérieurement. Je ne pourrais dire si la chose leur était imposée, mais j'ai appris qu'on leur donnait des ordres sur certains établissements; évidemment c'était en déduction de leur salaire.

Q.—Cela s'est-il pratiqué dernièrement ? R.—Oui, très récemment.

Q.—Pouvez-vous nous dire si à St-Catharines ce système est encore plus ou moins pratiqué ? R.—Je ne crois pas qu'il se pratique sur une échelle considérable. Je n'ai pas entendu citer d'autres cas que celui auquel je viens de faire allusion, que je n'ai connu que par oui-dire et dont je ne puis affirmer la véracité.

Q.—Pouvez-vous nous dire si votre association serait favorable à l'établissement d'un bureau de statistique ? R.—Elle y serait favorable.

Q.—Pouvez-vous nous dire si votre association serait favorable à l'arbitrage pour le règlement des différends entre ouvriers et patrons ? R.—C'est un des articles

principaux du programme des chevaliers du travail. L'union typographique Internationale recommande également le recours à l'arbitrage.

Q.—Pouvez-vous nous faire connaître le mode d'arbitrage le plus acceptable ?
R.—Je pense que le système d'arbitrage le plus admissible, en cas de différend, serait celui qui serait imposé aux deux parties.

Q.—Comment choisiriez-vous les arbitres ? R.—Que chaque partie nomme un arbitre et que le gouvernement en nomme un troisième.

Q.—Voudriez-vous que le gouvernement nomme des arbitres permanents ? R.—C'est mon avis.

Q.—Vous n'avez pas de fabrique coopérative à St-Catharines ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez pas de sociétés coopératives ? R.—Non, pas en cette ville.

Q.—Avez-vous en cette ville ce qu'on appellerait des sociétés de construction au bénéfice de la classe ouvrière ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il quelques points d'intérêt pour la classe ouvrière de St-Catharines, que nous n'ayons pas touchés. Peut-être pourriez-vous nous donner quelques renseignements que vous désiriez faire consigner au procès verbal de l'enquête ? R.—De ce que j'ai entendu cette après-midi, vous êtes entrés dans le fond de la question. J'ai entendu le témoignage que vous avez reçu de la part d'un matelot et il n'y a pas le moindre doute que ses plaintes ne soient fondées. Il est de notoriété publique, même parmi les gens qui ne sont pas au courant des questions de navigation, que bien souvent des navires quittent notre canal étant hors d'état de tenir la mer. Les associations ouvrières ont fait beaucoup de bien à notre ville. Je crois que dans notre district de Niagara, tous les métiers ont une organisation parfaite. Des ouvriers ont obtenu des secours de ces associations et le fait d'appartenir à celles-ci les rend meilleurs citoyens. Le maire dans son témoignage a fait allusion à l'augmentation remarquable des dispositions à la sobriété chez notre classe ouvrière. Je prétends que cette amélioration est presque entièrement due à leur affiliation aux chevaliers du travail, qui recommandent la sobriété.

Q.—N'est-il pas obligatoire pour l'ouvrier qui désire entrer dans une association ouvrière d'avoir des habitudes de sobriété ? R.—Ce n'est pas absolument une obligation, mais l'ouvrier est mieux noté dans toutes les associations ouvrières quand il a des habitudes de sobriété. Les ouvriers sobres d'habitudes, je ne dis pas des abtêmes absolus, sont mieux considérés par les membres de toutes les unions ouvrières et les chevaliers du travail. J'ai une autre suggestion à faire au sujet des fabriques. Je ne pense pas que la loi actuelle soit observée ici comme elle devrait l'être. Je sais que dans ce district elle est ouvertement violée.

Q.—Est-ce la faute de la loi ? R.—Non, c'est que la loi n'a pas été mise en vigueur. Si elle était convenablement appliquée, la loi serait bonne, comme sont ordinairement les lois.

Q.—Connaissez-vous des usines en cette ville où hommes et femmes travaillent dans la même salle ? R.—Oui.

Q.—Pourriez-vous nous dire s'ils ont des lieux d'aisance séparés ? R.—Je n'en sais rien, mais je crois que généralement dans ces établissements, ils n'ont pas de lieux séparés.

Q.—Pensez-vous qu'il soit de nature à améliorer la moralité publique d'avoir hommes et femmes travaillant dans la même salle ? R.—Il est difficile de répondre à cette question. La moralité dépend bien plus des ouvriers eux-mêmes que de la nature et des circonstances de leur travail.

Jos. KEEFER, typographe, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Vous venez d'entendre le témoignage et les remarques de M. Carroll ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous corroborer ces affirmations en tous points ? R.—Je suis tout-à-fait de l'avis du témoin précédent.

Q.—Est-il quelques renseignements que vous pourriez nous donner sur les sujets que nous avons traités ? R.—Aucun, autant que je puis me souvenir. J'estime qu'il a examiné la condition générale de l'ouvrier aussi, bien que des typographes, dans tous ses détails.

Interrogé par M. HEAKES .—

Q.—Est-il quelques points relatifs à la question ouvrière sur lesquels vous voudriez être entendu et que nous n'avons point examinés ? R.—Il en a été examiné tant ici et on en a si peu tranchés que ce serait une très longue histoire.

Q.—Avez-vous étudié la question des bouilleurs dans les fabriques ? R.—J'ai étudié la question à fond, et je suis d'avis qu'il faudrait imposer également l'inspection aux machines fixes. Je crois que c'est là une question du domaine provincial. Dans les environs de cette ville, à Jordan, par exemple, des accidents sont arrivés par suite du mauvais état d'entretien des bouilleurs. Un autre cas, c'est celui de l'ouvrier qui a été tué à Decents par la même cause.

Q.—Employez-vous plus ou moins d'enfants dans vos industries ? R.—Pas beaucoup ici, mais on en emploie à Merriton.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Cette pratique est-elle conforme à la loi existante ? R.—Elle a été signalée à notre association, mais l'inspecteur n'est pas encore passé dans le district. Je suis d'avis que le gouvernement devrait régler immédiatement la question d'immigration, qui est d'une importance capitale. Je pourrais ajouter que l'automne dernier la main-d'œuvre était fort demandée en cette ville. Les ouvriers réclamèrent les anciens salaires, mais ils furent obligés de céder et d'accepter une réduction sous la menace qu'on allait faire venir des immigrants de Toronto pour prendre leur place.

Q.—Y avait-il, en ce moment, des immigrants à la maison des immigrants à Toronto ? R.—En autant que je m'en souviens, il y en avait quelques uns.

Interrogé par M.—HEAKES :—

Q.—Trouvez-vous que les immigrants qui arrivent ici sont plus disposés à prendre la place des ouvriers qui sont en grève que celles d'ouvriers agricoles ? R.—Cela dépend du pays d'origine des immigrants. Quelques-uns sont meilleurs ouvriers que ceux qui sont nés et élevés en Canada, au point de vue du règlement des différends ouvriers.

La Commission s'ajourne alors à 8 heures du soir.

La Commission reprend ses travaux à huit heures du soir.

M. WILLIAM NESBITT, pressier, St-Catharines, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Vous êtes employé comme pressier dans un journal de cette ville ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire recevez-vous par semaine ? R.—Dix piastres.

Q.—Quel jour êtes-vous généralement payés ? R.—Le samedi.

Q.—Faites-vous quelquefois du travail de nuit ? R.—Bien rarement.

Q.—Recevez-vous un salaire supplémentaire pour le travail de nuit ? R.—En règle générale nous le déduisons du travail du lendemain matin, on attend de nous 58 heures de travail par semaine. Nous quittons le travail à 4 heures le samedi et nous ne nous rendons généralement à l'atelier qu'à sept heures et demie.

Q.—Dans l'atelier où vous travaillez emploie-t-on des clichés américaines ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous d'où ils sont importés ? R.—De Buffalo.

Q.—Combien d'apprentis avez-vous dans votre atelier ? R.—Deux.

Q.—Êtes-vous toujours payés en espèces à la fin de la semaine ? R.—Oui.

Q.—Ce système de paiement a-t-il toujours été en usage ? R.—Oui, depuis que j'en ai connaissance.

Q.—Vous ne connaissez aucun employé de votre atelier qui ait reçu le paiement de son salaire en bons ou ordres de magasin ? R.—Non.

Q.—Il n'y a pas d'ouvriers faisant partie de l'union dans votre atelier ? R.—Si, monsieur, je suis membre de l'union moi-même.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—S'oppose-t-on à l'emploi d'ouvriers faisant partie de l'union dans votre atelier ? R.—Non, les ouvriers de l'union sont préférés.

Q.—Paie-t-on les salaires aux taux fixés par l'union typographique ? R.—On nous paie au taux hebdomadaire.

Q.—Estimez-vous que votre salaire de \$10 par semaine soit suffisant pour faire face à vos dépenses ? R.—Il faut qu'il me suffise. Les typographes ont obtenu une augmentation d'une piastre par semaine. Nous, c'est-à-dire les ouvriers à la semaine, travaillons moins longtemps.

Q.—Les propriétaires ont-ils accordé cette augmentation volontairement ? R.—Non, l'union leur a présenté un projet d'échelle de salaires et ils l'ont accepté.

Q.—Employez-vous des femmes comme typographes en cette ville ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des femmes qui travaillent aux presses ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il eu des grèves parmi les imprimeurs dans St-Catharines ? R.—Je crois qu'il y a eu quelqu'agitation, mais je crois qu'on est sur le point d'arriver à une entente.

Q.—Connaissez-vous des imprimeurs ou des pressiers dans St-Catharines qui ont économisé assez d'argent pour acquérir un domicile ? R.—Non, monsieur.

Q.—Il n'y en a pas ? R.—Non, monsieur.

Q.—Employez-vous un grand nombre de pressiers dans St-Catharines ? R.—Je crois être le seul qui se livre exclusivement à ce métier.

Q.—Vous êtes membre de l'union typographique ? R.—Oui.

Q.—Retirez-vous de l'union les avantages que vous aviez lieu d'en attendre ? R.—Il y a si peu de temps que l'union existe, qu'il me serait difficile de répondre à cette question.

Q.—En ce qui regarde la question des apprentis, quelle règle avez-vous adoptée dans vos ateliers ? Quel nombre d'apprentis avez-vous en proportion du nombre des typographes ? R.—Je ne saurais établir présentement cette proportion. Nous n'avons jamais fait imprimer ni constitution ni règlements.

Q.—Vous ne savez pas quelle est cette proportion dans les autres villes ? R.—Non.

Q.—Avez-vous entendu les typographes se plaindre de l'importation des clichés ? R.—Oui.

Q.—Recevez-vous des clichés d'ailleurs que de Buffalo ? R.—Pas que je sache.

Q.—Pourquoi les imprimeurs répugnent-ils à se servir des clichés de Buffalo ? R.—Parce que l'usage de ces clichés fait du tort aux typographes.

Q.—Est-ce qu'il leur ôte de l'emploi ? R.—Cet usage des clichés n'a jamais ôté

d'emploi aux ouvriers de l'atelier dans lequel je travaille. Les ouvriers y trouvent plutôt profit que perte, car ils ont moins de besogne à faire. Je suis sûr que les règlements de l'union typographique décrètent qu'il ne doit pas y avoir de grève au sujet de l'usage des clichés, sauf le cas où des ouvriers seraient renvoyés à cause de l'usage de ces clichés, et jamais il n'y a eu de renvois à ce sujet dans l'atelier où je travaille.

Q.—Croyez-vous que le journal que vous imprimez pourrait être publié sans l'usage de ces clichés ? R.—Si les éditeurs employaient des annonces expirées pour remplir, au lieu de clichés, ils pourraient arriver à le publier.

Q.—Savez-vous s'il y a des listes de proscription dans St-Catharine ? R.—J'ai entendu parler de quelque chose comme cela.

Q.—Savez-vous si on a pris action là-dessus dans St-Catharines ? R.—Oui.

Q.—Au sujet de votre industrie ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il aujourd'hui des listes de proscription ? R.—Oui, il y en a qui sont préparées par l'union typographique.

Q.—Avez-vous su que des patrons d'ouvriers dans St Catharines refusent d'employer des hommes parce qu'ils appartiennent à des unions ouvrières ? R.—Non, monsieur ; j'ai entendu dire que certains patrons agissaient ainsi.

Q.—Lorsqu'un ouvrier typographe ou un pressior va offrir ses services à un patron est-il sur un pied d'égalité avec le patron dans la transaction proposée ? R.—Lorsqu'il demande de l'emploi ?

Q.—Oui. Croyez-vous que le patron a quelque avantage ? R.—Je ne crois pas que mon patron ait aucun avantage sur moi, je crois être un homme de sa valeur.

Q.—Vous êtes sur le même pied ? R.—Oui.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Vous dites que vous valez autant que lui ? R.—Oui ; je veux dire comme ouvrier : il ne m'a jamais fait d'observations sur mon ouvrage.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien d'heures d'ouvrage avez-vous ? R.—Le nombre d'heures fixé par l'union typographique est de cinquante-huit par semaine.

Q.—Cette règle est-elle généralement suivie dans la pratique ? R.—En ce qui me concerne, elle n'est pas suivie. Je suis rarement à l'atelier à 7 heures du matin et je le quitte à 4 heures le samedi.

Q.—Êtes-vous payé pour le temps durant lequel vous ne travaillez pas ? R.—Je n'ai jamais perdu de temps.

Q.—Vous recevez le salaire d'une semaine du moment que vous travaillez cinquante-huit heures ? R.—Oui.

Q.—Vous dites que l'union typographique à proscrire des hommes dans cette ville ? Pouvez-vous nous en donner la raison ? R.—Je ne saurais vous donner des détails complets à ce sujet, vu que je ne suis pas moi-même un compositeur.

Q.—Vous ne connaissez pas les circonstances qui ont provoqué cette mesure rigoureuse ? R.—Je sais qu'on a voulu faire sortir les hommes et qu'ils ont refusé de sortir.

Q.—Et ils ont été portés sur la liste de proscription parce qu'ils sont restés dans l'atelier : est-ce cela ? R.—Oui.

Q.—Il n'y a pas de femmes employées dans votre besogne ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des enfants ? R.—Non.

Q.—Savez-vous comment opère la loi de garantie des artisans ? R.—Non, Monsieur.

W. R. JAMES, typographe, St-Catharines, est appelé et assermenté

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous vous êtes occupé de questions industrielles dans cette ville ? R.—Oui, je m'en suis occupé.

Q.—Avez-vous quelque chose à nous dire au sujet de l'industrie typographique ?

R.—Non.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Je voudrais connaître votre opinion au sujet de cette question des clichés. Veuillez nous donner simplement votre opinion au sujet de leur importation dans ces ateliers. A-t-elle pour effet d'enlever un certain montant d'ouvrage des mains des ouvriers ? R.—Je crois que oui ; sans les clichés, je crois qu'il y aurait un plus grand nombre de compositeurs en emploi.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—L'introduction des clichés a-t-elle fait baisser les salaires des compositeurs ? R.—Jamais on n'a payé de pleins salaires dans St-Catharines, sauf toutefois à la "*Journal printing Company*" jusqu'à la publication du *Star* ; mais au meilleur de ma connaissance, on y a payé les salaires de l'union. Les autres ateliers ne paient pas les salaires de l'union.

Q.—Vous ne savez pas si les clichés ont eu d'autres effets que celui d'enlever de l'ouvrage aux ouvriers ? R.—Non, Monsieur.

Q.—Avez-vous eu connaissance de listes de proscription dans l'union typographique ? R.—Non.

Q.—Vous êtes membre de l'union typographique ? R.—Oui.

Q.—Vous ne connaissez rien au sujet des listes de proscription ? R.—Non, je n'en connais rien.

Q.—Connaissez-vous quelque chose au sujet de la loi des manufactures en vigueur aujourd'hui ? R.—Je ne me suis pas sérieusement occupé de cette question ; je ne m'en suis occupé qu'en passant.

Q.—Croyez-vous que ces lois soient assez strictes pour protéger la classe ouvrière ? R.—Je crois que si la loi était présentement mise en vigueur elle atteindrait passablement ce but ; on n'a pas encore eu le temps voulu pour la mettre en opération.

Q.—Que pensez-vous des lois de garantie ? R.—Je ne m'en suis nullement occupé.

Q.—Elles ne protègent pas votre industrie ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il dans St-Catharines quelque chose comme des contrats draconiens ? R.—Je crois qu'ils sont joliment disparus de St-Catharines.

Q.—Savez-vous si entre temps les ouvriers dans St-Catharines sont tenus d'accepter des ordres sur les magasins au lieu d'argent comme salaire ? R.—Je crois que oui, les typographes en acceptent.

Q.—Savez-vous si ce système prévaut jusqu'à un certain point ? R.—Non, il n'est pas fort en usage.

Q.—Les ouvriers ont-ils jamais protesté là contre ? R.—Je ne saurais dire si les ouvriers employés dans ces ateliers ont protesté contre ce système. Ils ont protesté contre dans l'union.

Q.—Donne-t-on de ces ordres aux employés chaque fois qu'ils en demandent ? R.—Je ne crois pas que les employés les demandent, car ils préféreraient être payés en argent.

Q.—Vous ne savez pas si les employés demandent à leurs patrons de venir à leur aide pour faire un achat en leur donnant un ordre sur un magasin ? R.—Non, je ne sais pas.

Par M. KERWIN :

Q.—Ceux qui acceptent des ordres sont-ils obligés de prendre les effets inscrit sur l'ordre ? R.—Oui.

Q.—Ils sont obligés alors d'acheter des articles dont quelquefois ils n'ont réellement pas besoin ? R.—Autrefois il n'en était pas ainsi, mais depuis quelques années ce système est changé.

Q.—Mais ils sont souvent obligés d'acheter des articles qui ne leur conviennent pas ? R.—Oui, cela arrive dans certains magasins.

Q.—Mais s'ils avaient de l'argent peut-être payeraient-ils moins cher ? R.—Oui, et ils achèteraient de meilleures marchandises.

Q.—Ce système d'échange est-il pratiqué à St-Catharines aujourd'hui ? R.—Non, mais il y a encore quelques cas isolés.

Par M. HEAKES :—

Q.—Les fabriques emploient-elles un grand nombre d'enfants dans St-Catharines ? R.—Nous avons de grandes fabriques, mais elles emploient peu d'enfants.

Q.—Savez-vous si l'on emploie des enfants au-dessous de 13 ans ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Y a-t-il beaucoup de filles employées dans les magasins ? R.—Non, excepté comme couturières.

Q.—Quel salaire gagnent-elles ? R.—Je ne pourrais pas donner de chiffres bien précis. J'ai eu occasion dernièrement de préparer un bordereau de paie pour les patrons, tout ce que je puis dire c'est qu'elles gagnent beaucoup moins que les hommes.

Q.—Pouvez-vous dire ce que les couturières gagnent en moyenne par semaine ? R.—Vous ne pouvez pas facilement établir de moyenne, parce qu'elles ne travaillent pas régulièrement. Quelques-unes gagneront \$10, \$11 et \$12 par semaine, en travaillant chez elles jusqu'à dix et onze heures du soir. Une autre semaine, elles ne gagneront rien du tout. Il y a des couturières qui ne gagnent que deux ou trois piastres par semaine, tandis que d'autres en travaillant seize heures par jour gagnent \$10, \$11 et \$12. Une de mes sœurs en travaillant 18 ou 20 heures par jour, a gagné \$16 dans une semaine. On leur donne une tâche qu'elles sont obligées de faire pour une certaine date et il leur faut la finir.

Q.—Faites-vous faire des hardes d'avance pour le magasin ? R.—Non, il ne s'en fait guère ici.

Q.—Vendez-vous des pantalons de toile ou coton pour les ouvriers ? R.—Nous en vendons beaucoup lorsqu'il y avait ici plusieurs ouvriers employés aux travaux du canal Welland, mais nous en vendons peu maintenant.

Q.—Combien payiez-vous aux couturières pour faire ces pantalons ? R.—Je ne sais pas. Le prix n'était pas élevé car il y avait concurrence. Un homme avait ici le contrat. Il y eut beaucoup de plaintes alors à ce sujet, mais comme nous n'étions pas organisés, nous n'y portâmes aucun intérêt spécial.

Q.—N'avez-vous pas des couturières qui font les chemises ici ? R.—Quelques-unes seulement.

Q.—Savez-vous quel prix elles ont par douzaines ? R.—Je ne sais pas. La grande difficulté c'est que vous ne pouvez réussir à organiser les femmes en unions ouvrières. Si vous demandez à une couturière ce qu'elle gagne elle exagérera beaucoup son salaire, et nous dira d'une façon et une autre vous dira le contraire. Chacune d'elles veut faire croire qu'elle gagne autant qu'une autre, et elle exagère le prix qu'elle a réellement ; de sorte qu'il est impossible de connaître la vérité.

Q.—Depuis que vous êtes en rapport avec les unions ouvrières avez-vous étudié quel serait le meilleur mode à adopter pour régler les différends entre patrons et ouvriers ? R.—Oui j'ai, beaucoup étudié cette question.

Q.—Quels seraient suivant vous les meilleurs moyens à prendre pour empêcher-

les grèves ? R.—Je crois que la nomination par le gouvernement d'arbitres auxquels seraient soumises toutes causes est le meilleur moyen à prendre, parce que ces arbitres ne seraient sans doute des hommes intéressés d'aucune manière dans le différend, dans la question qui leur serait soumise, et capables de rendre une décision juste.

Par M. KERWIN :—

Q.—Ce serait difficile de trouver des arbitres ayant l'expérience de tous les métiers ? R.—Je suppose que le gouvernement nommerait trois, quatre ou une douzaine d'arbitres parmi lesquels les parties intéressés pourraient choisir ceux qui devraient juger leur cause.

Q.—Préféreriez-vous que les arbitres fussent nommés par le gouvernement ou que leur choix fut laissé aux intéressés ? R.—Je crois que les arbitres nommés par les parties intéressées ont toujours des partisans, de sorte que la décision est réellement laissée à un seul homme ; je crois qu'il serait préférable d'avoir des arbitres nommés par le gouvernement.

Q.—Connaissez-vous quelque loi d'arbitrage ? R.—Je crois qu'il en existe une en Angleterre, mais je ne sais pas comment elle fonctionne.

Q.—Vous avez vu l'acte d'Ontario ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous qu'une loi qui ne donnerait pas pouvoir aux arbitres de fixer les salaires et les heures de travail serait de quelque utilité ? R.—Elle n'en serait d'aucune.

Q.—Quelles sont les principales causes des différends entre les patrons et les employés ? R.—Il y a plusieurs causes. Quelquefois les patrons exigent de l'ouvrier plus de travail qu'il n'en peut faire ; quelquefois ils ne le paient pas suffisamment. Les causes varient.

Q.—Le plus souvent c'est la question du salaire qui est la cause des différends ? R.—Oui, c'est généralement cela.

Q.—Les rapports que vous avez eus avec les organisations ouvrières vous permettent-elles de nous dire quel effet ces organisations ont eu sur les classes ouvrières ? R.—Elles ont eu dans cette partie du pays l'effet d'augmenter les salaires et de diminuer les heures de travail.

Q.—Donnent-elles d'autres bénéfices aux ouvriers ? R.—Je ne sais pas si elles en ont donné d'autres. Moralement, je crois qu'elles ont amélioré l'état de la classe ouvrière. Partout où nous en avons eu l'occasion nous avons mis en honneur dans nos sociétés les habitudes de tempérance et de moralité, et je crois qu'elles sont généralement observées.

Q.—Vous n'avez jamais vu dans ces organisations rien qui puisse porter à la démoralisation du peuple ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais trouvé chez elles un esprit d'antagonisme à l'égard des patrons ? R.—Non, Monsieur. En réponse à cette question, je dois dire qu'il y a un certain nombre d'ouvriers qui sont opposés aux patrons en tout temps, mais je parle de la masse des ouvriers.

Q.—Moi je parle des principes de l'association ? R.—Non, tels ne sont pas ses principes.

Q.—Vous n'avez pas de sociétés coopératives d'ouvriers ici ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si l'on a habitude d'imposer des amendes aux ouvriers à St-Catharines ? R.—Je n'ai jamais entendu dire que l'on ait imposé des amendes.

Q.—Travaille-t-on le dimanche ? R.—Non, pas généralement.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—A quoi travaille-t-on le dimanche ? R.—On travaille dans les fabriques où l'on fait les réparations et nettoyage de chaudières, etc.

Q.—Et sur les chemins de fer ? R.—C'est là ce que nous appelons une nécessité, bien que l'on pourrait s'en dispenser. Mais nous trouvons cela commode quelquefois.

Q.—Si vous ne pouviez pas voyager le dimanche vous voyageriez le samedi ?
R.—Oui.

Q.—Aujourd'hui que vous pouvez revenir le dimanche vous ne revenez pas le samedi ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question de l'enseignement technique dans les écoles ? R.—Non.

Q.—Avez-vous sur ce sujet une opinion particulière que vous désireriez exprimer ? R.—Non.

Q.—Avez-vous, à St-Catharines, des sociétés mutuelles de construction ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si les immigrants ont pris la place de plusieurs ouvriers dans St-Catharines ? R.—Oui, ils en ont déplacé quelques-uns.

Q.—Beaucoup ? R.—Je ne pourrais dire beaucoup, parce que l'arrivée des immigrants ayant fait baisser les salaires, les ouvriers ont pris les moyens pour empêcher d'autres de venir. Les immigrants ont eu l'effet de faire baisser les salaires.

Q.—De quelle classe en particulier parlez-vous ? R.—De la classe ouvrière.

Q.—Était-ce pendant la construction du canal ? R.—Oui.

Q.—L'immigration a-t-elle nui à d'autres ouvriers que ceux qui étaient employés à travailler sur le canal ? R.—L'immigration d'ouvriers est nuisible aux ouvriers canadien, comme l'immigration d'artisans nuit aux artisans, surtout l'immigration subventionnée.

Q.—Vous ne connaissez pas le nombre d'immigrants qui sont venus à St-Catharines, dans le cours de l'année dernière ? R.—J'ai vu des chiffres quelque part mais je ne m'en rappelle pas.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Combien en est-il resté ici ? R.—On amène ici un grand nombre d'immigrants, mais ils traversent la frontière parce qu'ils ne peuvent pas trouver d'emploi de ce côté-ci, et on en aide un grand nombre ici.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—A quelle classe appartiennent-ils ? R.—A la classe ouvrière principalement.

Q.—Savez-vous si les unions ouvrières dans cette partie du pays sont favorables à l'établissement d'un bureau de statistique ? R.—Les unions ouvrières n'ont adopté aucune résolution à ce sujet, mais je crois qu'elles sont favorables à l'établissement d'un tel bureau, si j'en juge par les opinions exprimées par leurs principaux membres.

Q.—Ne croyez-vous pas que ce serait un avantage pour la classe ouvrière si une statistique du travail était publiée annuellement ? R.—Je crois que ce serait un avantage. Le danger d'un bureau de ce genre, c'est qu'il pourrait avoir une teinte politique ; alors il nuirait plutôt que d'être utile.

Q.—Savez-vous comment fonctionnent ces bureaux aux États-Unis ? R.—Non ; j'ai lu certains écrits à leur sujet ; mais pas en grand nombre.

Q.—Quel serait le meilleur mode suivant vous de régler la question du travail des prisonniers ? R.—J'ai entendu discuter ce sujet, je l'ai discuté moi-même très-souvent, mais je n'ai jamais pu en venir à une conclusion satisfaisante.

Q.—Seriez vous satisfait si le gouvernement manufacturait lui-même, vendait ses produits aux prix du marché et donnait aux familles des prisonniers le profit qu'il retirerait de la vente ? R.—C'est bien difficile à décider. Quelquefois les familles des prisonniers ne valent pas mieux que les prisonniers eux-mêmes. Ne vaudrait-il pas mieux donner ce surplus aux institutions de charité.

Q.—C'est une question à décider. Quel est votre avis à ce sujet ? R.—Je ne serais pas en faveur de ce mode. Il pourrait arriver quelquefois que le bénéf

lisé sur le travail des prisonniers irait justement soutenir les parents qui sont souvent la cause de l'internement du prisonnier.

Q.—Mettant de côté la question de placer les profits ne croyez vous pas que le système que je vous soumetts —c'est-à-dire que le gouvernement vende au prix du marché les articles qu'il manufacture,—serait une solution satisfaisante de la question du travail des prisonniers ? R.—Non ; je ne crois pas que le gouvernement devrait vendre ses articles aux prix du marché, parce qu'alors il ferait concurrence au travail libre. Son profit serait plus grand parce que la fabrication coûterait moins cher.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pouvez-vous nous dire ce que l'on devrait faire alors ? R.—Il y a déjà assez longtemps que j'étudie cette question, et je n'ai pu encore arriver à aucune solution satisfaisante.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Que dites-vous du système d'affermir le travail des ouvriers ? J'y suis entièrement opposé.

Q.—Auriez-vous quelque autre chose à dire qui serait dans l'intérêt des ouvriers ? R.—Il y a ici des fabriques qui emploient des jeunes gens. Ils ne sont pas cependant d'un âge trop jeune, mais on les emploie pour conduire des machines dangereuses et en très peu de temps on voit ces jeunes garçons avec quelques doigts coupés ; quelques-uns même sont tués, ce qui, suivant moi, est une honte. La négligence des patrons est la cause de ces accidents.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ce jeune garçon a-t-il été tué depuis que l'acte des fabriques est devenu loi ? R.—Non pas celui-là, mais plusieurs enfants ont eu depuis les doigts coupés.

Q.—A-t-on porté plainte au gouvernement ? R.—Je ne crois pas. La grande difficulté qui se présente toujours dans ces circonstances, c'est que la victime de l'accident, pour une raison ou pour une autre, refuse toujours de porter plainte, bien que plusieurs personnes s'offrent de l'aider à ce sujet.

Q.—Quel genre de machines ces jeunes gens conduisent-ils ? R.—Différentes sortes.

Q.—Des planeurs ? R.—Oui.

Q.—Des machines à fraiser ? R.—Je ne connais pas cette machine.

Q.—Des machines à préparer le bois, principalement ? R.—Machines pour le bois et le fer.

Q.—Quel âge ont ces enfants ? R.—A peu près quinze ou seize ans.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Combien de temps travaillent-ils dans l'atelier avant de prendre charge de ces machines ? R.—Je ne pourrais pas dire positivement : je ne pourrais parler que par oui-dire.

Q.—Ce sont les patrons qui les demandent ? R.—Oui, ils y sont forcés pour aider à leur famille. Ils sont obligés de remplir la première besogne qui se présente. Lorsqu'ils ont conduit une machine pendant quelque temps ils croient en être devenus maîtres, mais il se trouve ensuite que c'est la machine qui les maîtrise.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous le système coopératif possible ? R.—Il peut l'être dans les grandes villes, mais pas dans les petits centres.

W. B. BURGOYNE, St-Catharines, imprimeur, gérant du *Star*, appelé et assermenté, dépose et dit :—J'ai lu les dépositions qui ont été données ici aujourd'hui, car je n'étais pas présent, mais je ne corrobore pas quelques opinions qui ont été émises au sujet de l'emploi des clichés. Je n'approuve pas sans restriction l'usage des clichés, mais je suis d'avis qu'on peut les employer avec avantage dans notre industrie et sans causer de dommage aux typographes. Quant à notre journal en particulier—car c'est de lui dont un témoin a parlé cet après-midi, lorsqu'il a dit qu'un journal, fondé ici il y a un an, avait commencé, au bout de trois ou quatre mois, à se servir de clichés—je dois dire qu'en effet nous avons employé des clichés de temps à autres lorsque l'occasion s'en présentait. Mais lorsque l'union typographique mit dans ses règlements de prix une clause à l'effet d'empêcher l'usage des clichés, nous cessâmes de nous en servir pendant quelque temps, pour les reprendre plus tard pour nos suppléments du samedi et les samedis seulement. L'union typographique ayant ordonné à ses membres de quitter notre atelier, un seul obéit à ses ordres, et pendant son absence nous avons employé plus de clichés. Si cet ouvrier avait repris son ouvrage nous n'aurions continué à employer des clichés que le samedi, c'est-à-dire que nous employons très peu de clichés dans notre atelier. Mais les clichés sont quelquefois d'un grand secours ; vous en avez peut être eu la preuve pendant cette enquête. Dans certaines saisons de l'année et surtout dans celle-ci, les propriétaires de remèdes brevetés et autres commerçants offrent aux journaux des annonces pour à peu près 75 pour cent des prix ordinaires, lorsque les annonces sont peu abondantes dans la ville, l'imprimeur est souvent tenté d'accepter ces annonces et de les continuer pendant une année, j'ai actuellement dans mon bureau une lettre m'offrant une annonce pour 18 mois que j'ai refusée, parce que le prix était trop bas, et que je préférerais donner à mes abonnés l'avantage de lectures plus intéressantes, que je pouvais leur fournir à l'aide de clichés. Je ne crois pas que l'usage de clichés dans ces circonstances cause du tort aux typographes.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous dites que si vous n'aviez pas ces clichés vous publieriez des annonces ?

R.—Nécessairement. Nous ferions comme font les 90 centièmes de journaux dans des villes de même population que celle-ci, où le taux des annonces n'est pas très sévèrement observé. Mais j'ai refusé souvent de ces annonces à bas prix pour remèdes brevetés, préférant remplir les colonnes de mon journal avec des clichés. Ces clichés nous coûtent de l'argent, tandis que ces annonces nous donneraient un certain revenu, bien que faible. Je dois ajouter que l'emploi de clichés n'a jamais eu l'effet de diminuer le nombre des typographes dans notre atelier de composition, ni de réduire nos dépenses.

Q.—Vous n'employez maintenant ces clichés que dans votre supplément du samedi ?

R.—Nous ne nous en servions que le samedi lorsque l'union typographique a ordonné à ses membres de quitter nos ateliers, mais maintenant nous en mettons tous les jours dans le journal, parce que le contrat pour un certain nombre de nos annonces est expiré depuis le 1er janvier, et en attendant que les affaires s'améliorent nous sommes obligés d'en utiliser une plus grande quantité que nous ne le ferions autrement.

Q.—Les annonces nouvelles sont beaucoup plus rares maintenant que pendant les fêtes ?

R.—Oui, tous les journaux se plaignent.

Q.—Vous avez plus d'annonces en été qu'en hiver ?

R.—Oui ; dès le premier mars l'amélioration se fait sentir.

Interrogé par M. KERWIN :

Q.—Ne faites-vous pas un profit considérable sur ces clichés ?

R.—Il y aurait profit à les employer si nous devions payer les prix réguliers pour la même composition, mais il y a une limite dans leur emploi que nous ne devons pas dépasser si nous ne voulons pas nuire au journal. Nous avons toujours employé, avant la grève de l'union typographique, un aussi grand nombre de typographes que n'importe quel

autre atelier de la ville, et aux prix réguliers, même quand l'union les augmentait. Je ne crois pas que l'usage des clichés ait causé aucun tort à nos employés.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Avant l'adoption de ces clichés, les journaux de petites villes n'étaient-ils pas imprimés sur un des côtés dans une grande ville ? R.—Oui, dans plusieurs cas ; mais ce n'étaient pas des journaux quotidiens. Certaines maisons faisaient un grand débit de journaux imprimés d'un seul côté qu'elles fournissaient à très bas prix, guère plus que le coût du papier, mais dans ce cas l'acheteur n'avait le contrôle que d'un côté de son journal, tandis qu'aujourd'hui l'emploi des clichés nous permet d'imprimer nous-mêmes les deux côtés de notre journal, ce qui est beaucoup plus avantageux.

Q.—L'emploi plus général des clichés n'aurait-il pas pour effet d'enlever de l'ouvrage aux typographes ? R.—Je ne crois pas que l'usage des clichés se généralise jamais assez pour enlever de l'ouvrage à un nombre considérable de typographes ; je doute même qu'un seul serait déplacé. Je crois réellement qu'il y a aujourd'hui un plus grand nombre de typographes qu'auparavant travaillant dans le pays, précisément à cause de l'usage des clichés.

Interrogé par M. KERWIN :

Q.—Quel genre de littérature donnent ces clichés ? R.—Littérature courante, règle générale ; il y a aussi les nouvelles générales, dont la Compagnie Centrale de Toronto, peut fournir six colonnes par jour.

Q.—Où achetez-vous généralement vos clichés ? R.—Nous les achetons à Buffalo.

Q.—Ne contiennent-ils pas quelquefois des historiettes d'un genre un peu grivois ? R.—Non, je ne crois pas.

Q.—On m'a dit que les clichés de Buffalo avaient ce défaut ? R.—Je ne me rappelle pas que nous ayons jamais eu de littérature de ce genre.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Pas de littérature immorale ? R.—Non, je n'ai pas eu occasion d'en voir.

Q.—Vous ne trouvez rien d'immoral dans ces clichés ? R.—Non, nous n'avons jamais eu de plaintes à leur égard.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Vous considérez alors que l'usage des clichés vous est avantageux et qu'il ne cause pas de tort à vos employés ? R.—Oui.

Q.—Et qu'ils n'enlèvent pas d'ouvrage aux typographes ? R.—Non. Je crois même que l'usage de ces clichés aura l'effet de diminuer le nombre des apprentis typographes. Il y en a plusieurs dans le pays, car il y a des ateliers où on les initie en grand nombre au métier ; apprendre la case est chose facile, et au bout de quelques mois, un jeune homme peut atteindre une certaine vitesse. Il se croit alors ouvrier, et va ailleurs où il peut avoir un salaire plus élevé.

La Commission s'ajourne alors pour se réunir mardi à 2 heures, à Toronto.

Kingston, 30 Janvier 1838.

JAMES VOLUME, cordonnier, Kingston :—

A résidé une année à Toronto et vingt et une à Kingston. Les salaires sont de \$6 à \$10 par semaine, ouvrage à la pièce à peu d'exception près. Ouvrage de pratique seulement, pas d'ouvrage de fabrique ; la journée de travail est de dix heures. Le témoin ne connaît que deux femmes travaillant aux machines à coudre pour un salaire de \$3 par semaine ; journée de dix heures. Il y a des apprentis qui sont en-

gagés à certaines conventions et qui doivent servir quatre ans. La journée de paie est le samedi, et le témoin croit que c'est la journée qui convient le mieux. Le système d'échanges n'est pas en usage à Kingston. Un ouvrier avec une famille de trois paie de \$5 à \$8 par mois pour un logement confortable. Le témoin ne sait pas combien il faudrait de temps à un ouvrier gagnant \$8 par semaine pour s'acheter une maison. Il lui faudrait vivre bien économiquement pour épargner \$2 par semaine ; et à ce compte il lui faudrait dix ans. Les cordonniers à Kingston ont toujours de l'ouvrage à l'exception des mois de Janvier et Février où ils ne travaillent qu'une partie du temps. Le coût de la vie a peu varié depuis cinq ans ; les loyers sont un peu plus chers et les salaires à peu près les mêmes. Le témoin croit que l'on peut avoir autant qu'autrefois pour une piastra, à l'exception du loyer. Les chaussures de fabrique sont importées de Montréal et de Toronto ; mais les qualités supérieures viennent de Boston et Rochester, où on peut les acheter à meilleur marché. Les cordonniers sont organisés en partie depuis un an, mais le métier n'en a reçu aucun avantage.

JOHN DODDS, mécanicien de bateaux à vapeur et machiniste, Kingston :—

Je suis machiniste depuis dix-neuf ans et depuis treize ans je suis employé comme mécanicien sur les bateaux à vapeur. Le salaire est de \$65 par mois, et \$70, si l'engagement est pour toute la saison, dépenses de voyage payées jusqu'à l'endroit où le bateau prend sa cargaison. Je gagne moi-même plus que cela, et je suis engagé à l'année. La loi exige que tous les bateaux à passagers et tous les vaisseaux pour le fret ayant plus de 150 tonneaux aient des mécaniciens diplômés. Je crois que l'inspecteur, ici, est un peu sévère. L'inspection des bateaux à vapeur se fait tous les douze mois, généralement avant l'ouverture de la navigation. Je me suis embarqué au mois de novembre sur un bateau neuf, qui a subi l'inspection et dont le certificat est bon pour douze mois. Je crois que l'on examine bien la coque des bateaux à vapeur. Les mécaniciens ne sont pas organisés ici. Si nous le désirons, nous pouvons être payés tous les mois. Je pourrais avoir mon argent à mesure que je la gagne. Lorsque les propriétaires de bateaux faillissent, les matelots perdent généralement leur salaire. Je suis satisfait de mon salaire ; je n'ai pas à me plaindre, les temps n'étant pas durs et l'ouvrage assez abondant. Je travaille à l'année et je gagne plus de \$70 par mois.

M. le préfet LAND, du pénitencier de Kingston :—Je suis préfet depuis trois ans ; pendant les treize années précédentes, j'ai été le médecin du pénitencier.

Voici la division des prisonniers par métiers auxquels on les emploie, et autres divisions :—

Equipe des charpentiers	45
Forgerons.....	25
Taillieurs de pierre.....	61
Maçons.....	32
Carriers	36
Taillieurs.....	42
Cordonniers	24
Boulangers	6
Cultivateurs et jardiniers.....	31
Mécaniciens	16
Manœuvres, casseurs de pierre, commissionnaires, employés aux travaux domestiques, tels que lavage, nettoyage, etc.....	174
A l'hôpital.....	8
Aliénés	30
Femmes.....	23

Le nombre d'employés aux travaux domestiques est grand. Il y en a trente dans l'asile des criminels ; dix-neuf sont employés comme commissionnaires et trente à la buanderie. Lorsqu'un nouveau prisonnier arrive, si c'est un homme qui a un métier, je le place dans l'atelier où l'on pratique son métier. Je pourrais dire que les deux tiers des prisonniers qui nous viennent n'ont jamais eu de métier. Depuis le commencement du mois il en est entré treize, dont neuf n'ont pas de métier, un est cultivateur, un boulanger, un menuisier et un peintre. Pendant les six mois précédents, du 1er juillet au 1er janvier, sur 81 prisonniers, 17 seulement avaient un métier, et sur ces 17 je doute fort s'il y en avait un habile dans son métier. Les deux tiers sont âgés de moins de trente ans. Je crois que la proportion des récidivistes est d'à peu près 11 à 12 pour cent. Sur les treize prisonniers ci-dessus mentionnés un est âgé de plus de 30 ans et quatre sont au-dessous de 20 ans. Je crois que les prisonniers sortent du pénitencier plus mauvais que lorsqu'ils y sont entrés à moins qu'on leur ait montré un métier qui puisse leur aider à gagner leur vie. Nous n'enseignons pas de métier aux criminels endurcis. Le système de contrats n'est pas en usage dans le pénitencier ; ce système a pris fin l'année dernière avec un contrat qui durait depuis cinq ans. C'est le seul contrat que nous ayons eu et c'était un contrat pour la fabrication des poulies. Les ouvrages que nous faisons sont pour notre propre usage ; c'est l'exception si nous faisons quelque chose pour d'autres. Nous ne fabriquons que ce qui nous est nécessaire, mais nous pourrions faire plus d'ouvrage. Il y a quelques mois j'ai reçu une commande pour faire 25 habillements de prisonniers pour le Nord-Ouest. Je crois que la quantité d'ouvrage exécuté dans le pénitencier est si petite qu'elle ne peut pas affecter sensiblement le travail libre. Les avantages qui résultent du travail enseigné aux prisonniers compensent au-delà toute perte qui pourrait résulter de la concurrence. Nous n'employons pas de machines, excepté celles qui sont absolument nécessaires. Nous fabriquons nos propres machines à vapeur et nos chaudières lorsque nous avons des prisonniers habiles dans ce métier. Je crois que le travail manuel devrait être utilisé de préférence à celui des machines, parce que l'ouvrier a aussi plus d'ouvrage et la concurrence est moindre. Nous avons très peu d'instruments aratoires. Nous nous servons de charrues et de herses. La forme est de 120 acres ; nous cultivons nos racines à la main. Nous n'employons que les machines dont nous ne pouvons nous dispenser. Nous avons une faucheuse, mais pas de moissonneuse. Je suis d'avis que tous les efforts doivent tendre vers les réformes. Nous avons un planeur, une scie ronde, et autres machines de ce genre. Nous avons des ouvriers pour enseigner aux prisonniers qui ne sont pas habitués à se servir des machines. Les accidents sont très rares. Si un homme avait le malheur d'avoir la main coupée par une machine, nous le mettrions à l'hôpital et lui donnerions des soins. Lorsque je remplissais la charge de médecin, et qu'il y avait plus de machines en usage qu'aujourd'hui, je ne me rappelle pas un cas où un prisonnier ait été sérieusement blessé par les machines. Ce serait une question que déciderait le gouvernement, savoir si une compensation devrait être accordée à un prisonnier dans un cas d'accident. Dans certains cas nous donnons une tâche aux prisonniers. Nous ne leur donnons aucune rémunération. A l'expiration de leur terme nous renvoyons les prisonniers à l'endroit où ils ont été jugés, en leur payant les dépenses de voyage. Le préfet est autorisé à donner au prisonnier jusqu'à la somme de \$20, mais c'est très rare que je donne cette somme ; nous donnons au prisonnier à son départ un bon habillement, vêtements de dessus, vêtements de dessous et un vêtement de rechange. Je ne suis pas en faveur du système de contrat ; ce système est tout à l'avantage de l'entrepreneur ; aujourd'hui nos prisonniers font moins de concurrence au travail libre. J'emploie maintenant des prisonniers au dehors, pour leur donner de l'ouvrage. Si j'avais de l'ouvrage en dedans cela coûterait moins cher et vaudrait mieux pour les prisonniers. Je crois que le travail qui rapporte profit vaut mieux pour le gouvernement. Je le préfère au travail qui fait concurrence au travail libre. Il y a 1800 prisonniers à Joliet, Illinois ; des calculs, mathématiquement faits démontrent que le travail de la moitié des prisonniers de ce

pénitencier fait concurrence au travail libre. Je crois que le pays aurait beaucoup plus à souffrir de l'oisiveté des prisonniers que de la concurrence produite par leur travail ; je trouverais difficilement de termes assez forts pour exprimer ce que je pense de garder les prisonniers sans travailler. Les préfets que j'ai rencontrés aux États-Unis sont tous favorables au système d'employer les prisonniers à un travail qui exerce l'intelligence. Lorsque le travail des prisonniers fut aboli à Sing-Sing, il y eut 700 prisonniers oisifs, et le même nombre à Auburn. Les autorités de la prison se plaignaient vivement des infractions à la discipline. Il est injuste de demander aux directeurs d'un pénitencier de maintenir la discipline lorsque les prisonniers ne travaillent pas ; aucune autorité morale ne peut être exercée, et les prisonniers quittent le pénitencier plus vicieux que lorsqu'ils y sont entrés. Aujourd'hui les prisonniers travaillent dans ces prisons pour ce qu'ils appellent le "compte de l'Etat" c'est-à-dire que le produit de leur travail est vendu au profit de l'Etat. Il me semble juste que les articles fabriqués dans les pénitenciers soient étiquetés comme tels. Je crois qu'une part des profits devraient être donnée aux prisonniers, comme encouragement. Je crois que cela peut se faire avec succès. Je ne sache pas que l'on vende dans Kingston le produit du travail du pénitencier. Le grand point à résoudre pour empêcher le travail des prisonniers de faire concurrence au travail libre, c'est de faire travailler les premiers à des ouvrages du gouvernement. Je crois que les prisonniers devraient être employés à travailler pour le gouvernement autant que possible, vu que nous pouvons fabriquer toute espèce de choses dans le pénitencier. Nous avons plusieurs prisonniers âgés de moins de dix-sept ans ; il en est entré un de dix-huit ans ce matin ; au-dessous de seize ans dans la province d'Ontario on les envoie à l'école de réforme. Si j'avais 100 prisonniers de plus je ne saurais à quoi les employer. Je n'approuve pas l'idée d'établir une partie du Canada en colonie pénale ; je n'aimerais pas à placer des prisonniers là où l'on pourrait les montrer au bout du doigt. Je connais plusieurs prisonniers qui ont appris un métier dans le pénitencier et qui réussissent bien aujourd'hui dans le monde. J'ai rencontré souvent des menuisiers, des mouleurs, etc. J'ai rencontré à Niagara un menuisier qui avait été sept ans au pénitencier et qui travaillait de son métier. Il était marié et parlait en termes élogieux de la manière dont il avait été traité au pénitencier. Cet ouvrier avait fait connaître ses antécédents à son patron, et je vis le patron qui me dit que son employé était un ouvrier actif et digne de confiance. Il était devenu criminel par accident, (la boisson en était la cause) c'était un de ces hommes dont on se sert comme instrument et que l'on égare. Le véritable criminel ne boit pas, mais il ne se corrige jamais. A cette saison de l'année la journée de travail est de huit heures dans le pénitencier. A cinq heures et quart on enferme les prisonniers. Les femmes font les travaux domestiques, la couture et le tricotage pour les prisonniers ; elles font aussi leurs chemises et leurs caleçons. Je crois que nous pourrions fabriquer avec avantage les couvertures pour la police à cheval. Le gouvernement devrait nous donner tout l'ouvrage que nous pouvons faire, tel que les habillements militaires, etc.

HENRY BAUDIN, cultivateur, de Pittsburg : Je cultive le foin et l'orge. L'orge s'est d'abord vendu 55 centins à l'automne et il a haussé ensuite jusqu'à 72 et 73 centins ; le défaut de concurrence nuit beaucoup au marché local ; je vends presque tous mes produits sur notre marché. Les pommes sont le fruit que je cultive en plus grande quantité ; j'en ai vendues pour l'exportation. J'ai neuf arpents en verger — environ 1000 arbres ; c'est un jeune verger. Les cultivateurs se livrent plus qu'autrefois à la culture des fruits. Kingston est le marché pour les cultivateurs du voisinage. Ma terre est à trois milles de la ville. Les bons ouvriers de ferme sont rares. J'ai les machines qui me sont nécessaires, les faucheuses et moissonneuses ; je n'ai pas de lieuse automatique. Tous les printemps un certain nombre de cultivateurs vont s'adresser à l'agent d'immigration pour avoir des garçons de ferme,

mais depuis une dizaine d'années ceux que nous avons eus valaient peu. La majorité des garçons de ferme vont s'échouer à la ville ; très peu s'établissent sur une ferme. J'en connais quelques-uns qui ont pris des concessions de terre gratuites ; c'étaient invariablement de bons hommes, qui n'avaient pas de peine à rester en place, car leurs patrons les aimaient. Actuellement ils vivent bien sur leur propre ferme ; pendant l'hiver ils travaillaient dans la forêt. Un bon garçon de ferme gagne \$16 par mois et sa pension, et sans sa pension, on lui fournit une maison de bois, ses légumes et le lait, et de \$200 à \$250 par année. La journée d'ouvrage n'est pas limitée, j'ai travaillé jusqu'à dix-huit heures par jour et de grand cœur.

Par M. ARMSTRONG :

Q.—Supposant qu'un homme n'a que six heures pour se reposer, comment peut-il cultiver son esprit ? R.—Il a un long hiver pour étudier. Le temps de la récolte est le temps de l'ouvrage ; nous travaillons dix-huit heures de temps. Il y a compensation. Nous travaillons généralement depuis le lever jusqu'au coucher du soleil. L'usage des machines pour les terres faites remplace un grand nombre de garçons de ferme. Les lieuses automatiques n'ont pas enlevé d'ouvrage aux garçons de ferme dans ce district, mais dans les districts où l'on avait habitude de lier le grain, une lieuse automatique fait l'ouvrage de quatre hommes. J'ai souvent des rapports avec les immigrants. Le 2 janvier courant je pris un jeune homme à peine vêtu ; il sortait de l'hôpital de Kingston. Il était arrivé de Dublin l'été dernier. Il me dit qu'il avait une bonne situation à Dublin, et qu'il était venu au Canada sur les conseils d'un agent d'immigration. Il a été trompé. Si je n'avais pas d'instruments aratoires je ne pourrais pas cultiver à aussi bon marché. Les cultivateurs ici font tous leurs efforts pour agrandir leur terre afin de rendre moins coûteux l'usage des machines. La culture du foin est la plus profitable.

ROBERT BAIRD, menuisier, Kingston :—Je travaille du métier à la journée depuis quatorze ans. Le salaire est de \$1.75 par jour, pour les menuisiers et charpentiers ; un sur cinquante, peut-être, gagnera \$2 par jour. Nous avons à lutter contre les ouvriers de la campagne qui s'engagent pour \$1.25 par jour. La moyenne de la journée de travail est de 19 heures, depuis le 1er Avril jusqu'au 1er Novembre, et depuis le 1er novembre jusqu'au 1er avril la journée est plus courte. Nous sommes payés à l'heure ; nous travaillons cinquante-neuf heures par semaine en été et nous sommes payés pour soixante. Les menuisiers n'ont guère d'organisation suffisante pour faire une grève ; je ne puis dire s'il y a moins de grève là où les ouvriers sont organisés. Le salaire diminue lorsque la journée de travail est plus courte. L'organisation des ouvriers aurait sans doute empêché cette diminution. Je connais des ouvriers d'habileté moyenne qui sont sans ouvrage. Ceux qui font partie d'unions ouvrières sont plus au fait des salaires. Une union des menuisiers a existé ici, mais elle n'a jamais été très forte. On emploie peu de machines dans les ateliers, les entrepreneurs s'en servent peu, ils achètent leur bois tout préparé. On fait quelquefois conduire des planeurs par des hommes qui ne sont pas du métier, mais il y a généralement un contre-maître qui les surveille. Les planeurs ne sont pas les machines les plus dangereuses. Un atelier de menuisier est généralement froid en hiver. Règle générale, les salaires sont plus élevés aux Etats-Unis qu'ici et le coût de la vie est le même. A Watertown on paierait \$8 pour un logement de \$6 ici. Dans cette ville le salaire d'un menuisier est de \$2 à \$2.25 par jour, suivant ce qu'on m'a dit. Il y a peu d'apprentis ici ; ils vont d'un atelier à un autre ; l'usage des machines est en partie la cause de ces déplacements. Peu de menuisiers sont ici propriétaires de la maison qu'ils habitent. Quelques-uns se sont construits une maison après leur journée de travail. Il faudrait beaucoup de temps à un menuisier pour se construire une maison avec son salaire actuel. Je crois que les prisonniers devraient être employés sur des travaux du gouvernement. Les salaires sont plus bas aujourd'hui qu'ils étaient il y a six ans ; les loyers sont plus élevés.

JOSEPH WILD, peintre, Kingston:—Un badigeonneur gagne de \$1.25 à \$1,50 par jour ; ce dernier chiffre est le prix régulier pour cinquante-neuf heures de travail par semaine. L'ouvrage dure sept mois de l'année. J'ai commencé à travailler en avril, et j'ai travaillé jusqu'à quinze jours avant Noël. Depuis, j'ai travaillé de temps à autre. J'ai cinquante-deux ans, et on m'a réduit mon salaire à cause de mon âge. J'ai travaillé à Toronto neuf ans. Je crois que Kingston est la ville la plus désavantageuse pour les peintres. Ils ne sont pas organisés séparément, ils sont unis à d'autres sociétés ouvrières. Je crois que l'organisation des ouvriers est avantageuse et nécessaire, mais je crois aussi que si les patrons et ouvriers étaient laissés libres ils s'entendraient mieux. Les ouvriers canadiens ne sont pas aussi unis que les ouvriers en Angleterre. Je ne connais que deux ou trois peintres qui sont venus d'Angleterre. Les immigrants ne nous nuisent pas. Les apprentis ne sont pas nombreux ici. Je ne crois pas qu'un apprentissage de quatre années soit suffisant ; il devrait durer sept ans, comme en Angleterre. En Canada on emploie des jeunes garçons qui peuvent à peine tenir le pinceau, et, règle générale, le peintre canadien est inférieur au peintre anglais. Le Canada est un pays plus avantageux que l'Angleterre pour un ouvrier dans n'importe quel métier ; je ne crois pas que les peintres soient suffisamment payés pour le travail qu'ils font. Les loyers et le chauffage sont coûteux à Kingston.

JOSEPH KIDD, inspecteur d'écoles, Kingston :—Je suis inspecteur d'écoles depuis douze ans. Il n'y a pas assez de place dans nos écoles ; l'année dernière on a construit un édifice spacieux pour des classes. Toutes nos écoles sont remplies, mais nous n'avons pas refusé l'admission encore à aucun enfant. Au-dessus de la troisième, les classes ne devraient pas avoir plus de 40 élèves. Nous n'avons pas ici d'écoles techniques nous en ouvrirons peut être une cette année. La loi scolaire dit que l'on peut admettre des enfants de trois ans, mais je crois que quatre ans est un âge assez jeune. Nous ne donnons pas l'enseignement technique, mais nous donnons plus d'éducation pratique, qui convient mieux à ceux qui auront à pratiquer quelque métier, ce qui leur sera plus utile dans le cours de la vie. On enseigne aux enfants des choses absolument nécessaires. Il y a beaucoup de travaux que l'on considère inutiles et qui pourtant servent à exercer l'intelligence. Je crois que tout enseignement qui développe chez l'enfant l'esprit d'observation est bon. D'après ce que j'ai lu, le mode d'enseignement de l'institut technique hébreu, de New-York, ferait bien ici et ne nuirait pas à l'institution ordinaire. Dans quelques écoles les classes sont un peu petites ; elles sont plus grandes dans les nouvelles écoles, et l'on porte aujourd'hui plus d'attention à la ventilation et au chauffage. Les plus petites chambres sont occupées par les plus jeunes classes et on n'y devrait pas mettre plus de trente-cinq élèves, elles en contiennent quelquefois plus. La moyenne de l'assistance aux écoles est de 1800 élèves, quelquefois elle s'élève à 2000. Je parle ici pour les écoles publiques seulement. Le chiffre total de ceux qui vont à l'école est de 5,065, âgés de 5 à 21 ans ; ces chiffres comprennent toute la population qui va aux écoles, collèges et autres. L'instituteur en chef a \$1000 de salaire ; les autres instituteurs ont \$600 ; les institutrices ont de \$225 à \$600. L'instituteur en chef enseigne pendant trois mois aux nouveaux instituteurs. L'institutrice reçoit un diplôme de première classe B ; l'instituteur en chef A. Les instituteurs ont un salaire plus élevé, ils ont tous le grade de principal. Les institutrices ne reçoivent pas un salaire aussi élevé, mais elles n'ont pas autant d'ouvrage à faire. Une reçoit \$450 et une autre \$475. Je crois que leur salaire est augmenté à mesure qu'elles font des progrès. Notre bureau des écoles fournit les livres aux enfants qui semblent être dans le besoin. Je crois qu'il serait plus avantageux pour l'éducation si les commissaires fournissaient gratuitement les livres aux écoles, et je crois que souvent cela aurait l'effet de faire rester les enfants plus longtemps à l'école, surtout les élèves dans les classes plus élevées. Je me rappelle que l'an dernier deux ou trois m'ont avoué qu'ils quittaient l'école parce que leurs parents ne voulaient plus dépenser d'argent pour leurs livres. Nous n'avons pas d'écoles du soir ; nous en avons eues, il y a deux ans, mais nous en avons constaté l'in-

tilité, et la classe ouvrière n'en prit aucun avantage. Il y a des écoles du soir conduites par des particuliers. Une école de filles sous la direction d'une institutrice a bien réussi pendant une année. Nous avons à Kingston un institut d'artisans et une bibliothèque gratuite ; cette dernière a du succès, mais je n'approuve pas tous les livres qu'on y lit généralement. La bibliothèque attachée aux écoles publiques est gratuite pour tous les contribuables aux écoles publiques. Je crois que l'on a beaucoup de lectures légères à l'institut des artisans, et je crois qu'un congé donné aux ouvriers le samedi après-midi leur donnerait plus de temps pour la lecture. La bibliothèque des écoles est de 10 à 11 heures du matin, tous les jours, ainsi que les mardis et samedis après-midi.

A. P. KNIGHT, recteur du " Collegiate Institute " :— Le nombre de sujets d'enseignement dans les écoles communes et secondaires pourrait être diminué, et en remplacement on pourrait donner plus d'attention à l'enseignement gratuit du dessin, au moulage de l'argile, au travail du bois, et à la couture pour les filles. Je veux dire que ces sujets pourraient être l'objet d'études intellectuelles en même temps que pratiques, en d'autres mots que l'éducation devrait être en deux parties, l'éducation de l'esprit et des sens, et la pratique donnée à la main, à l'œil et au toucher. Les écoles techniques pratiquent beaucoup cet enseignement, mais sur un théâtre plus limité, et je crois que dans nos écoles publiques on devrait donner plus de place à l'éducation par les sens. Le dessin et l'écriture remplissent ce but en partie maintenant. Dans les écoles secondaires on devrait donner plus de place à la physique, à la chimie et autres sciences semblables. On devrait enseigner aux filles à coudre, à faire la cuisine etc. On pourrait diminuer l'enseignement de l'histoire et de la géographie. Je crois que ce serait une bonne chose si l'on fournissait gratuitement les livres aux enfants dans les écoles. Très peu d'enfants d'artisans vont à l'institut collégial ; ils en sont empêchés par la contribution et le coût des livres. Cet institut reçoit un octroi du gouvernement. Je préférerais que les livres d'école fussent achetés par la municipalité plutôt que d'être fournis par la province. La contribution à l'institut est uniforme. Dans les états de la Nouvelle Angleterre et à New-York le bureau des écoles fournit les livres aux écoles publiques. Je suppose que les différences dans la contribution à l'institut sont dues à une différence d'opinion dans les différentes localités.

Kingston, 30 janvier 1888.

GILBERT JOHNSTON, mécanicien, Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous comme mécanicien à Kingston ?
R.—J'ai commencé à travailler comme tel sur les bateaux à vapeur ici il y a quinze ou seize ans.

Q.—Désirez-vous faire rapporter votre déposition comme mécanicien de bateau à vapeur ?
R.—Actuellement je suis contre-maitre pour la compagnie de transport de Kingston.

Q.—Combien d'hommes avez-vous à conduire ?
R.—Dix à peu près.

Q.—Quel salaire donnez-vous aux meilleurs hommes ?
R.—A peu près \$2 par jour ; de \$1.75 à \$2.

Q.—Sont-ils constamment employés ?
R.—Oui.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par semaine ?
R.—Ils travaillent 59 heures à peu près.

Q.—Les payez-vous à la semaine ou à la pièce ?
R.—Nous les payons à la journée, à l'heure.

Q.—Je suppose que s'ils perdent une heure vous la déduisez sur leur salaire ?
R.—Non, nous les payons pour 60 heures par semaine.

Q.—Avez-vous des apprentis dans cette besogne ?
R.—Oui.

Q.—Combien de temps d'apprentissage donnent-ils ? R.—4 ou 5 ans.

Q.—Sont-ils engagés par contrat ? R.—Non.

Q.—Les employés préféreraient-ils que les apprentis fussent engagés par contrat ?

R.—Je n'aimerais pas à dire que j'exprime l'opinion de la majorité sur ce sujet.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Mais quelle est votre opinion ? R.—Je ne crois pas qu'il y aurait grand avantage à engager les apprentis ainsi.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne croyez-vous pas que l'engagement par contrat, disons pour cinq ans, rendrait un jeune homme plus régulier dans ses habitudes et en ferait un meilleur ouvrier ?

R.—Je ne le crois pas ; je ne crois pas qu'un engagement par contrat changerait la position de l'apprenti à ce sujet. Je crois que tout dépend de lui-même.

Q.—L'engagement par contrat n'obligerait-il pas le patron à enseigner le métier à l'apprenti ? R.—Je suppose qu'il l'obligerait.

Q.—Et le patron ne se considère pas obligé si l'apprenti n'est pas engagé par contrat ? R.—Oui, il se considère obligé ; mais il dépend du jeune homme d'apprendre bien son métier ou non ; s'il est intelligent, il l'apprend bien, règle générale.

Q.—N'est-ce pas le devoir d'un contre-maître de s'intéresser à ce qu'un apprenti, qui a de l'intelligence et des talents suffisamment pour apprendre, soit mis au courant de tous les secrets du métier ? R.—Oui, c'est son devoir de le faire.

Q.—Ne trouvez-vous pas qu'il y a des apprentis plus aptes que d'autres à apprendre le métier ? R.—Oui.

Q.—Combien payez-vous les apprentis qui commencent ? R.—\$150 par semaine.

Q.—À quel âge peuvent-ils entrer en apprentissage ? R.—Entre quatorze et dix-huit ans.

Q.—En acceptez-vous qui ont moins de quatorze ans ? R.—Non ; je ne crois pas que nous en ayons d'aussi jeunes que quatorze ans.

Q.—Gardez-vous comme compagnon un apprenti qui a fait son temps d'apprentissage ? R.—Oui, règle générale.

Q.—Vos employés restent-ils longtemps avec vous ? R.—Je ne suis pas en état de répondre à cette question, car je ne suis contre-maître que depuis le mois de juillet ; mais je puis dire qu'un grand nombre sont employés pour la compagnie de transport depuis quatorze et quinze ans, tandis que d'autres servent depuis sept, huit et neuf ans.

Q.—Le salaire est-il payé à la semaine, à la quinzaine, ou au mois ? R.—À la semaine.

Q.—En argent ? R.—Oui, en argent.

Q.—Y a-t-il une journée de la semaine que vous voudriez particulièrement voir adopter comme jour de paie ? R.—Nos employés sont payés le vendredi et ils considèrent que c'est la journée la plus propice.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question de division des profits ? R.—Non, je ne l'ai pas étudiée. Voulez-vous parler du système coopératif ?

Q.—Pas exactement cela. Je veux parler d'un système par lequel l'employé reçoit un salaire et une part de profits dans les opérations, système qui le rendrait plus soigneux et lui ferait porter plus d'intérêt à son travail ? R.—Le salaire d'un homme ne dépend pas de ses années de service, mais de son habilité et de son activité à l'ouvrage.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté, diminué, ou sont-ils restés stationnaires ? R.—Ils n'ont pas augmenté.

Q.—Le coût des articles de subsistance a-t-il augmenté ? R.—D'après mon expérience il y a eu augmentation.

Interrogé par M. MACLEAN :—

Q.—De quelle façon ? R.—A cause du tarif élevé.

Q.—Comment l'entendez-vous ? R.—Le revenu doit être pris quelque part, d'une façon ou d'une autre.

Q.—Les loyers coûtent-ils plus cher aujourd'hui qu'il y a deux ou trois ans ?

R.—Je ne sais pas ; je n'ai pas payé loyer depuis dix ans.

Q.—Vous n'êtes pas marié ? R.—Oui, je le suis.

Q.—Êtes-vous en pension ? R.—Non, je suis propriétaire de la maison que j'habite.

Q.—La subsistance coûte-t-elle plus cher qu'il y a deux ou trois ans ? R.—Eh bien !—

Q.—Disons cinq ans ? R.—A tout prendre il en coûte plus cher pour vivre.

Q.—Pourquoi la pension coûte-t-elle plus cher aujourd'hui ? Combien payiez-vous pour la pension il y a cinq ans ? R.—Je n'ai jamais rien payé pour la pension, j'ai toujours eu le malheur d'en pensionner d'autres depuis dix ans.

Q.—Payez-vous vos épiceries plus cher aujourd'hui qu'il y a cinq ans ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Quels articles sont plus chers ? R.—Le thé est plus cher.

Q.—De combien plus cher ?—que payez-vous le thé ? R.—Il y en a un si grand nombre de qualités que je ne saurais dire ; mais ce que je puis dire, c'est que nous savons chez nous comment la vie nous coûte d'une année à l'autre et elle coûte un peu plus depuis quelques années ; que nous ayons eu meilleure santé ou que nous ayons mangé plus, je ne saurais dire. Quant au prix exact des marchandises sèches je n'en connais rien.

Q.—Payiez-vous plus pour une livre de bœuf il y a cinq ans qu'aujourd'hui ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Payez-vous plus pour une livre de sucre aujourd'hui ? R.—La ligne de démarcation est très légère sur les sucres. Ses qualités diffèrent tant que je ne pourrais vous dire le prix d'une qualité en particulier il y a cinq ans.

Q.—Les vêtements sont-ils plus cher qu'il y a cinq ans ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Combien vous aurait coûté un bon habillement en étoffe de laine il y a cinq ans ? R.—A peu près \$15.

Q.—Combien payez-vous aujourd'hui pour le même habillement ? R.—Je ne suis pas ici pour donner mon opinion sur le prix des soies, cotons et thé.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Plusieurs de vos employés appartiennent-ils aux unions ouvrières ? R.—Oui, je crois que plusieurs en sont membres.

Q.—Employez-vous indifféremment des ouvriers qui appartiennent aux unions ou des ouvriers qui n'en font pas partie ? R.—Nous ne faisons aucune différence.

Q.—Croyez-vous que l'organisation est profitable aux mécaniciens ? R.—Les mécaniciens ne sont pas organisés. S'ils étaient organisés, ils seraient dans une autre position qu'ils ne sont.

Q.—Position plus avantageuse ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Avez-vous eu des grèves ici dernièrement ? R.—Non.

Q.—S'il survenait une grève, comment préféreriez voir régler le différend entre vous et vos employés ? Êtes-vous en faveur du mode d'arbitrage ? R.—Oui.

Q.—Au meilleur de votre connaissance, croyez-vous que l'établissement d'un bureau de statistique du travail par le gouvernement serait avantageux à la classe ouvrière ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Au meilleur de votre connaissance quel est l'état sanitaire de vos ateliers ? R.—En assez bonne condition.

Q.—Il n'y a pas de plaintes ? R.—Non ; pas que je sache.

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il visité vos ateliers ? R.—Oui.

Q.—Travaille-t-on le dimanche à Kingston ? R.—Non.

Q.—Imposez-vous des amendes aux ouvriers qui arrivent tard à l'ouvrage ? R.—S'ils sont en retard d'une heure on déduit une heure sur leur salaire ; s'ils ne sont en retard que d'une demi heure, on leur retient une demi heure. On les paie pour le temps qu'ils travaillent.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Comment les payez-vous pour les heures supplémentaires de travail ? R.—Nos ouvriers travaillent quelquefois de sept heures du matin à dix heures du soir ; nous leur donnons une demie heure pour le souper et leur payons la valeur d'une demie journée pour le travail jusqu'à dix heures.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Avez-vous jamais travaillé aux Etats-Unis ? R.—Non ; j'ai presque toujours été employé sur les bateaux à vapeur, jusqu'à l'année dernière.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Avez-vous quelques connaissances au sujet des sociétés coopératives d'ouvriers ? R.—Je n'en connais rien.

Q.—Le travail des prisonniers fait-il concurrence au vôtre ? R.—Je crois que les prisonniers devraient être obligés de gagner le pain qu'ils mangent ; mais je ne puis dire ce qu'ils doivent faire.

Q.—Croyez-vous que le gouvernement doive affermer le travail des prisonniers ou qu'il doit les faire travailler à son propre compte ? R.—Je crois que le gouvernement doit les faire travailler lui-même.

Q.—Vous n'avez jamais étudié la question bien sérieusement, je suppose ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Les immigrants ont-ils nui aux mécaniciens dans Kingston ? R.—Non, d'aucune façon.

Q.—Quelques-uns de vos employés sont-ils propriétaires de la maison qu'ils habitent ? R.—Je crois que le plus grand nombre sont propriétaires.

Q.—Et ils ont acheté ces maisons avec le salaire de leur semaine ? R.—Oui.

Q.—Les terrains propres à la construction de maisons d'ouvriers ont-ils augmenté de prix depuis quelques années ? R.—Oui.

Q.—Les maisons de vos employés sont-elles payées ? R.—Je le crois, mais je ne connais pas exactement la position de chacun. J'ai payé la mienne.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Combien faudrait-il de temps à un ouvrier pour devenir propriétaire d'un lot et payer sa maison ? R.—Cela dépend beaucoup de ses habitudes et de la compagnie qu'il a.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Surtout ce dernier point je suppose, ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Pourriez-vous nous dire quel intérêt aurait à payer pour une somme de \$1,000 un ouvrier qui serait propriétaire d'un lot et qui voudrait se construire une maison ? R.—Je crois qu'il pourrait avoir l'argent à six pour cent.

Interrogé par M. CLARKE :

Q.—Lorsque vous étiez mécanicien sur les bateaux à vapeur, je suppose que vous étiez obligé de subir un examen ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que les mécaniciens stationnaires devraient aussi subir des examens ? R.—Je le crois.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Vous croyez qu'ils devraient avoir des diplômes du gouvernement ? R.—Je le crois.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Celui qui conduit la machine à vapeur dans vos ateliers est-il un mécanicien habile ? R.—Non.

Q.—Est-ce un jeune garçon ? R.—Non, c'est un jeune homme.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous croyez que les mécaniciens stationnaires devraient être aussi savants que les mécaniciens de bateaux à vapeur ? R.—Non, ce n'est pas nécessaire ; mais je crois qu'on devrait faire subir certains examens à ces mécaniciens afin d'augmenter leurs connaissances et les mettre en état de se suffire à eux-mêmes.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Lorsque vous étiez mécanicien sur les bateaux à vapeur, avez-vous entendu quelquefois l'équipage se plaindre que le bateau n'était pas propre à tenir la mer, en d'autres mots avez-vous jamais considéré que le bateau sur lequel vous étiez n'était pas propre à tenir la mer ? R.—C'est là une question assez épineuse. Souvent j'aurais préféré être à terre que sur le bateau.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—On vous demande si le bateau était propre à tenir la mer ou non ? R.—C'est justement pour cette raison que je répons ainsi ; car je crois que quelquefois le bateau aurait demandé à être plus sûr.

Q.—Connaissez-vous quelque chose des bateaux à voiles ? R.—Non, j'en connais peu de chose.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pouvez-vous donner à la Commission des informations qui pourraient renseigner le gouvernement à propos de votre métier ? R.—Non ; je ne connais rien de particulier sur ce sujet. Pour ce qui regarde le métier de mécanicien de bateau à vapeur, le gouvernement, il n'y a pas longtemps, a fait passer une loi en vertu de laquelle tout homme peut se charger de la direction d'un remorqueur, quelle que soit sa dimension. Je crois qu'il s'est trompé dans cette circonstance. Une telle loi ouvre cette position à des hommes inférieurs, et il y a de très-gros remorqueurs sur les lacs. Si l'on soumettait à un examen les hommes qui aspirent à une telle position, cette condition aurait pour effet d'élever le niveau de cette classe de mécaniciens.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous croyez que des remorqueurs d'une certaine dimension devraient avoir des mécaniciens munis de certificats de capacité ? R.—Oui ; un remorqueur d'une dimension quelconque devrait avoir un mécanicien muni d'un certificat.

SAMUEL ANGRÖVE, modeleur, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes employé comme modeleur dans la fonderie d'ici, je crois ? R.—Je suis actuellement employé dans l'atelier des locomotives.

Q.—Êtes-vous permanemment employé ? R.—Depuis quelque temps nous les sommes.

Q.—Généralement parlant, êtes-vous employé permanemment toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire paie-t-on à un modeleur par semaine ? R.—Environ \$2 par jour pour un bon ouvrier.

Q.—Ce salaire est-il le maximum ? R.—Oui, à présent.

Q.—Quel est le minimum des gages ? R.—Environ \$1.75 par jour.

Q.—Y a-t-il plusieurs modeleurs dans l'atelier des locomotives ? R.—Quatre ouvriers sont employés actuellement avec moi. Je ne crois pas qu'ils aient fait tout leur apprentissage de modeleur ; mais nous les employons comme s'ils l'avaient fait.

Q.—Comment paie-t-on les ouvriers dans votre établissement—à la semaine, ou semi-mensuellement, ou mensuellement ? R.—Mensuellement.

Q.—Sont-ils payés comptant ? R.—Oui.

Q.—Le salaire des ouvriers, ou de quelques-uns des ouvriers, a-t-il jamais été saisi pour dette ? R.—Quelquefois.

Q.—Croyez-vous que si les ouvriers étaient payés à la semaine, leur salaire serait saisi bien moins souvent ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Voulez-vous me donner les raisons sur lesquelles vous vous appuyez ? R.—Je crois que si un ouvrier aime à payer ses dettes, il peut le faire aussi bien tous les quinze jours qu'à la fin de chaque semaine.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il serait plus commode pour un ouvrier d'être payé à la semaine pour faire son marché ? R.—Pour ce qui regarde nos ouvriers, ils pourraient l'être s'ils le voulaient.

Q.—Vous les paieriez à la semaine s'ils le désiraient ? R.—Oui.

Q.—Quelqu'un de vos ouvriers en a-t-il exprimé le désir ? R.—Ils ont demandé qu'on les payât bi-mensuellement. Ils étaient, auparavant, payés mensuellement, et ils ont obtenu ce qu'ils désiraient.

Q.—Et ils considèrent que le paiement bi-mensuel est une amélioration sur le paiement mensuel, qui était l'ancien système ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers dont le salaire est saisi ont-ils jamais été démis pour cette raison ? R.—Pas que je sache.

Q.—Quand un ouvrier est renvoyé de l'atelier des locomotives de Kingston, a-t-il besoin d'un certificat de bonne conduite et de capacité, de la part du patron de cet atelier, pour être employé ailleurs ? R.—De tels certificats ont été demandés et accordés. Mais les ouvriers de notre établissement n'ont pas l'habitude d'en demander.

Q.—Votre compagnie engage-t-elle des ouvriers sans exiger d'eux un certificat de caractère et de capacité de la part du dernier patron pour lequel il a travaillé ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il eu quelque trouble avec les ouvriers dans l'atelier des locomotives ? R.—Il y en a eu, l'été dernier.

Q.—Quelle était la nature des difficultés ? R.—Elles provenaient des salaires.

Q.—Les ouvriers ont-ils demandé une augmentation de salaire ? R.—Je le crois.

Q.—Qu'est-ce que la compagnie a fait en cette circonstance ? R.—La compagnie n'a pas cru devoir alors acquiescer à leur demande.

Q.—Les ouvriers se sont-ils mis en grève ? R.—Oui.

Q.—Avant de recourir à cette extrémité, ont-ils proposé un arbitrage ? R.—Je ne puis répondre à cette question, parce que je ne sais pas ce qui a été fait.

Q.—C'est-à-dire, vous ne savez pas s'ils ont demandé un arbitrage ? R.—Je ne suis pas parfaitement renseigné sur ce point.

Q.—Quel a été le résultat de cette grève—comment s'est-elle terminée ? R.—Le résultat s'est réduit, je crois, à peu de chose en somme.

Q.—Les ouvriers ont-ils obtenu ce qu'ils désiraient ? R.—Ils ont obtenu ce qu'ils demandaient sur certains points, et ils ont échoué sur d'autres.

Q.—Les ouvriers qui s'étaient mis en grève furent-ils repris ? R.—Quelques-uns, je crois, le furent. D'autres se placèrent ailleurs et ne revinrent pas à l'atelier.

Q.—La compagnie a-t-elle refusé de reprendre à son service quelqu'un des chefs de la grève ? R.—Je ne le crois pas. La difficulté se régla de manière à satisfaire tous les intéressés.

Q.—La compagnie refuse-t-elle d'employer des ouvriers qui appartiennent aux unions ouvrières ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Elle ne s'occupe pas de la question de savoir si un ouvrier appartient, ou non, à une organisation ouvrière ? R.—Aucune question de ce genre n'est posée à l'ouvrier.

Q.—La compagnie s'occupe seulement de la question de capacité ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—La compagnie s'est-elle servie d'ouvriers étrangers pendant le trouble ? R.—Non.

Q.—Les locomotives fabriquées ici sont-elles destinées au Canada ? R.—Je le crois.

Q.—En fabrique-t-on beaucoup ici ? R.—Je crois qu'il y a une autre branche d'affaires à part celle de notre atelier.

Q.—Manufacturez-vous beaucoup de locomotives ici ? R.—Un grand nombre.

Q.—Combien en manufacturez-vous par année ? R.—Nous en avons manufacturé jusqu'à cinquante-deux.

Q.—Je suppose que cette branche d'affaires est sujette aux fluctuations et que vous n'êtes pas également occupés tout le temps ? R.—Non.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Depuis combien de temps manufacture-t-on des locomotives ici ? R.—Je travaille ici depuis 1870, et l'on fabriquait des locomotives longtemps avant mon arrivée ici.

Q.—Depuis que vous êtes employé ici cette industrie s'est-elle développée, et la compagnie qui vous emploie a-t-elle à son service un plus grand nombre d'hommes ? R.—Oui.

Q.—Son établissement s'est-il agrandi ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans les Etats-Unis ? R.—Non.

Q.—Avez-vous travaillé en Angleterre ? R.—Je n'ai jamais travaillé en dehors de Kingston.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Vous avez toujours été satisfait du Canada ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Importe-t-on certaines pièces destinées à faire partie des locomotives ? R.—On n'importe pas de pièces manufacturées. On importait d'abord certaines pièces en cuivre ; mais je crois que toutes ces pièces sont maintenant manufacturées au Canada.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Etes-vous marié ? R.—Je le suis.

Q.—Etes-vous du même avis que le précédent témoin au sujet du coût de la vie —et croyez-vous que la subsistance coûte plus cher ou moins cher aujourd'hui qu'auparavant ? R.—Je vis à aussi bon marché aujourd'hui qu'il y a cinq ans.

Q.—Pouvez-vous vivre aussi bien ou mieux aujourd'hui qu'autrefois pour le même prix ? Q.—Tout aussi bien.

Q.—Vos salaires sont-ils plus élevés qu'ils étaient jadis ? R.—Oui.

Q.—De combien plus élevés ? R.—De vingt pour cent.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—D'après vous, les classes ouvrières de Kingston sont-elles dans une aussi bonne condition que dans toute autre localité que vous connaissez ? R.—Je le crois.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Savez-vous quels sont les salaires payés hors de la ville ? R.—Je ne le sais que par ouï-dire.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous d'autres informations qui pourraient être utiles à la Commission ? R.—Non ; je ne crois pas en avoir.

RICHARD McMILLAN, fabricant de pianos, de Kingston, est appelé et assermenté

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Vos affaires se sont-elles développées durant les dix dernières années ? R.—Non ; elles ne se sont pas développées à Kingston ; mais je fais beaucoup plus d'affaires en dehors.

Q.—Voulez-vous dire dans la province ? R.—Oui.

Q.—Importe-t-on autant de pianos aujourd'hui à Kingston qu'il y a quelques années ? R.—Non.

Q.—Voulez-vous dire dans toute la province ? R.—Je ne pourrais parler de toute la province ; mais je sais que Kingston importe moins de pianos.

Q.—Emploie-t-on, aujourd'hui, à la fabrication des pianos un plus grand nombre d'ouvriers qu'il y a cinq ans ? R.—Non ; du moins dans notre atelier le nombre est à peu près égal.

Q.—En connaissez-vous la raison ? R.—La raison, c'est parce qu'il y a, je crois, une plus grande concurrence dans la province. Il y a maintenant sept ateliers de pianos à Toronto, tandis qu'il n'y en avait qu'un seul il y a cinq ans. D'autres manufactures de pianos ont été également établies dans d'autres endroits.

Q.—Quel est le salaire payé, à Kingston, à un polisseur de première classe ? R.—Je ne le sais pas exactement ; mais je crois que c'est environ \$2 par jour, ou quelque chose d'approchant.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Pouvez-vous nous dire la moyenne des salaires payés à tous les ouvriers qui sont employés dans votre manufacture de pianos ? R.—Il serait difficile de le dire, parce que la plus grande partie des ouvriers travaillent à la pièce ; or, un ouvrier à la pièce peut faire deux fois plus d'ouvrage, dans quinze jours, qu'il n'en ferait autrement. Il gagne selon la quantité d'ouvrage qu'il a à faire et quelquefois la manufacture n'est pas en opération autant qu'elle pourrait l'être.

Q.—Des femmes sont-elles employées dans cette manufacture ? R.—Non.

Q.—Emploie-t-on des enfants ? R.—Quelques-uns ; je ne pourrais pas dire :

combien. Ce ne sont pas exactement des enfants. Ce sont des jeunes garçons de quinze, seize, dix-sept et dix-huit ans.

Q.—Fait-on beaucoup d'ouvrage à la machine dans votre établissement ? R.—Oui.

Q.—Ce travail à la machine a-t-il pour effet de diminuer les salaires ? R.—Non ; mais il diminue la quantité d'ouvrage à faire. Pour ce qui regarde les salaires, ils restent les mêmes et proportionnés à l'ouvrage fait.

Q.—L'inspecteur des manufactures a-t-il visité votre fabrique ? R.—Je crois qu'un inspecteur officiel quelconque a visité notre établissement, il y a un an.

Q.—A-t-il été satisfait de tout ce qu'il a vu ? R.—Il a paru satisfait alors.

Q.—D'après vous, les machines de votre fabrique sont-elles suffisamment entourées ? R.—Je le crois, et elles n'offrent aucun danger, pourvu que les ouvriers soient prudents.

Q.—Il n'y a eu aucun accident ? R.—Un accident est arrivé ; mais il a été causé par la négligence, et, du reste, il n'a eu aucune suite fâcheuse.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quand l'inspecteur a visité votre établissement a-t-il conversé avec les ouvriers ? R.—Non ; je ne le crois pas du moins. Il n'a causé qu'avec le contre-maître.

Q.—En faisant son examen était-il accompagné par le patron ou le contre-maître ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers savaient-ils qu'il était l'inspecteur des manufactures ? R.—Quelques-uns le savaient, ceux qui en avaient été informés par le contre-maître.

Q.—Après le départ de l'inspecteur ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quand il a passé dans votre établissement, a-t-il examiné minutieusement les différentes machines, comme si elles étaient l'objet de son attention spéciale ? R.—Oui ; du moins on me l'a dit.

Q.—Seriez-vous disposé à travailler neuf heures par jour, si l'on vous payait à l'heure ? R.—Je travaille dix heures par jour.

Q.—Si vos heures de travail étaient réduites à neuf, aimeriez-vous autant cette réduction avec le prix payé pour neuf heures ? R.—Non.

Q.—Vous aimez mieux travailler dix heures et en recevoir le prix ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais travaillé dans d'autre pays que le Canada ? R.—Oui, en Angleterre.

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous faire entre les classes ouvrières du Canada et celles de la localité où vous été avez d'abord été employé ? R.—Les classes ouvrières d'ici sont beaucoup en avant sous le rapport du confort et sous tous les autres rapports.

Q.—Vous jouissez d'une bien plus grande aisance ici que dans la mère-patrie ? R.—Oui, certainement.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous faire entre les salaires ? R.—Un bon ouvrier reçoit ici un salaire presque deux fois plus élevé qu'en Angleterre. Toutefois, certains salaires sont aussi peu élevés ici que dans la mère-patrie.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que la réduction du nombre d'heures de travail tende à élever le niveau intellectuel et social de l'ouvrier ? R.—Je le crois. Si le nombre des heures de travail était réduit l'ouvrier aurait plus de loisirs, et, s'il aimait la lecture, il pourrait acquérir de nouvelles connaissances.

Q.—Croyez-vous, d'après votre expérience, que les ouvriers de Kingston sauraient apprécier une réduction du nombre d'heures et en profiter ? R.—Non ; je ne crois

pas que la généralité saurait en profiter. Je crois même que plusieurs d'entre eux en ferait un très pauvre usage.

Q.—Croyez-vous qu'un ouvrier, après une longue journée d'un travail pénible, ne serait pas plus porté à s'enivrer, en retournant chez lui, le soir, s'il pouvait disposer de quelques heures de plus, le soir, par suite d'une réduction d'heures de travail ? R.—Je ne le sais pas ; c'est une question à laquelle il est très difficile de répondre.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—L'ouvrier n'a pas besoin de s'enivrer, je suppose ? R.—Non ; mais si vous permettez à des ouvriers de sortir de l'atelier une ou deux heures avant le temps ordinaire, vous leur donnez par là même la liberté de se promener dans les rues, vous les exposez à rencontrer des amis et à s'oublier quelque peu. Or, cela n'arriverait pas s'ils étaient obligés de rester à l'atelier tout le temps ordinaire. Du moins, c'est mon opinion.

Q.—Vous croyez que les classes ouvrières devraient, dans leur intérêt, n'avoir d'autre passe-temps que celui de passer du lit à l'atelier et de l'atelier au lit ? R.—Non ; je trouve assez de temps entre 7 heures et 9 heures du soir pour me permettre de voir à mes propres affaires, et je puis ensuite aller me coucher. Je puis, durant ces deux heures, lire les journaux ; je puis passer le temps à lire ; je puis sortir de chez moi et faire une promenade, si je le désire, et ainsi de suite. Je considère que ces deux heures de récréation, ainsi passées, me valent plus d'argent que deux heures supplémentaires de travail.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Croyez-vous que les classes ouvrières, au point de vue de la moralité, font bonne figure à côté des autres classes de la société ? R.—Je le crois.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Voulez-vous dire que l'ouvrier, après avoir quitté l'ouvrage à six heures, peut retourner chez lui, prendre son souper, faire sa toilette et avoir autant de loisir qu'il en a besoin ? R.—Il peut, si sa résidence n'est pas trop éloignée, retourner chez lui, se procurer un journal et faire sa toilette avant sept heures et demie. Il peut ensuite sortir, faire une promenade d'une heure ou d'une heure et demie, s'il le désire, ou consacrer ce temps à d'autres affaires. Il peut ensuite retourner chez lui, s'asseoir, lire le journal jusqu'à 9 heures, ou 9 heures et demie, ou même 10 heures, et enfin se coucher.

JOHN McNEIL, mouleur en fer, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Vous êtes, je crois, un mouleur de poêle ? R.—Non.

Q.—Êtes-vous un mouleur de machines ? R.—Oui.

Q.—Les mouleurs de machines, à Kingston, travaillent-ils à la pièce ou à la journée ? R.—A la journée.

Q.—Pendant combien d'heures par semaine travaillent-ils ? R.—Environ 59 heures par semaine.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires payés aux mouleurs de machines ? R.—La moyenne est d'environ \$2 par jour.

Q.—Pouvez-vous donner la moyenne des salaires payés aux mouleurs d'instruments agricoles ? R.—Non ; je ne crois pas que je pourrais vous le dire. Ces mouleurs travaillent généralement à la pièce.

Q.—Les mouleurs de poêles, à Kingston, travaillent-ils à la pièce ? R.—Un grand nombre travaillent ainsi.

Q.—Comment emploie-t-on les mouleurs de plaques ? R.—Ils travaillent quelque peu à la pièce. Il n'y a pas longtemps ils travaillaient à la journée.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien de semaines, en moyenne, durant une année, une usine à machines est en opération ? R.—Pour ce qui regarde notre établissement, il n'y a pas d'interruption pendant l'année. Quelques ouvriers perdront parfois une journée, d'autres, des semaines.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—C'est sans doute volontairement ? R.—Certainement.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Les usines ne sont jamais fermées ? R.—Non, si ce n'est quand il y a une panique, ou un relâchement du commerce.

Q.—Votre établissement a-t-il cessé, pendant quelque temps, de travailler durant la dernière année ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous fondu plus de machines depuis quelques années ? R.—Non ; je crois que la somme des opérations n'a pas dépassé celle des années précédentes.

Q.—Y a-t-il des apprentis dans ce métier ? R.—Oui.

Q.—À quel âge les jeunes gens commencent-ils leur apprentissage dans le moulage des machines ? R.—À quinze ou seize ans.

Q.—Quelle est la longueur du service qu'un jeune homme, d'après vous, devrait faire pour devenir un ouvrier capable ? R.—Je crois qu'un jeune homme devrait servir pendant cinq ans comme apprenti pour connaître son métier.

Q.—Le temps d'apprentissage est-il de cinq années ? R.—Non, pas ici.

Q.—Comment les ouvriers sont-ils payés ? R.—Ils sont payés bi-mensuellement.

Q.—Sont-ils payés en espèces ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Tous leurs salaires leur sont-ils payés en espèces ? R.—Oui ; le plein montant.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les ouvriers n'ont-ils jamais exprimé devant vous le désir d'être payés plus fréquemment ? R.—Non ; ils m'ont paru, au contraire, être satisfaits.

Q.—Travaillent-ils en sus de leur temps ? R.—Non ; pas dans notre département. Quelques-uns travaillent une ou deux heures de plus que le temps régulier, durant la saison active.

Q.—Connaissez-vous leur condition sociale et le confort qu'ils se donnent ? R.—Je crois qu'ils vivent confortablement.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs qu'à Kingston ? R.—Oui.

Q.—Où ? R.—J'ai travaillé dans plusieurs autres endroits, en Canada, et dans les Etats Unis.

Q.—Quelle différence trouvez vous entre les salaires payés à Kingston, à présent, et les salaires payés dans une ville des Etats-Unis, dont la population n'est pas plus nombreuse que celle de Kingston ? R.—Je ne suis pas prêt à répondre à cette question, parce que je ne connais pas le taux des salaires payés aux Etats-Unis. Certains salaires, dans les Etats-Unis, sont plus élevés qu'ici, c'est-à-dire, certains ouvriers reçoivent un salaire plus élevé.

Q.—Croyez-vous que le fondeur, à Kingston, reçoive une part raisonnable des produits de son travail ? R.—Je le crois, du moins comparativement aux salaires payés aux autres artisans de cette ville.

Q.—Comparativement, dites-vous, aux salaires payés dans les autres métiers à Kingston ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que les fondeurs vivent avec autant d'aisance, aujourd'hui, qu'il y a cinq ans ? R.—Je le crois. Il peut y avoir toutefois une légère différence.

Q.—Dans quelle condition sanitaire se trouve votre établissement ? R.—Assez bonne.

Q.—Les ateliers manquent-ils de confort durant l'hiver ? R.—Je ne puis dire qu'ils sont très confortables.

Q.—Avez-vous remarqué que les ouvriers souffraient, parfois, de maux de gorge et de bronchites, causés par le chaud et le froid qu'ils ont à subir ? R.—Non ; j'en connais peu que le froid ait rendu malades.

Q.—Croyez-vous que les ouvriers seraient satisfaits, s'il y avait des bains pour eux dans les fabriques ? R.—Je n'en suis par certain, et je ne puis répondre à cette question. Pour ce qui regarde la satisfaction des ouvriers, cela dépendrait de leurs dispositions. Si les ouvriers désiraient avoir un bain, ce serait pour eux commode de pouvoir le prendre dans l'atelier ; mais quelques-uns voudraient en profiter, tandis que d'autres n'y tiendraient pas.

Q.—Croyez-vous que la généralité d'entre eux se serviraient de la salle de bain, s'il y en avait une dans la manufacture ? R.—Durant l'été, peut-être ; mais je ne crois pas qu'ils s'en serviraient durant l'hiver, parce que les fondeurs sont généralement couverts de sueur à la fin de leur journée, et leurs vêtements sont humectés de cette sueur. Naturellement, s'ils pouvaient alors remplacer leurs vêtements par d'autres, ils se sentiraient un peu plus à l'aise.

Q.—Les fondeurs n'ont-ils pas à souffrir beaucoup de la vapeur qui s'échappe pendant le coulage de la fonte ? R.—Durant l'hiver ils souffrent beaucoup de cette vapeur, surtout, si l'atelier n'est pas confortablement pourvu de ventilateurs.

Q.—Ne souffrent-ils pas d'éblouissements ? R.—Non ; du moins, pas dans notre département. J'ai été témoin de cas de ce genre dans certains ateliers, où je travaillais ; mais où je suis à présent, la ventilation est satisfaisante.

Q.—Les fondeurs se servent-ils de soufflets aspirants ? R.—Non ; nous avons des soufflets, mais ils ne servent pas à cet objet.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—À quoi servent ces soufflets ? R.—Ils servent à activer le fourneau.

Q.—Ils servent aux intérêts du patron et non au confort des ouvriers ? R.—Ces soufflets sont nécessaires pour effectuer le coulage.

Q.—Croyez-vous que les fondeurs ont besoin de se servir d'évantails pour chasser la poussière lorsqu'ils travaillent ? R.—Je crois qu'une ventilation convenable est nécessaire. Si l'atelier était bas et obscur un éventail serait utile.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quelles sont les machines que vous fabriquez,—sont-ce des machines pour travailler le bois, ou pour travailler le fer ? R.—Pour travailler le fer, confectionner les pièces de locomotives surtout, et autres articles.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Vous êtes-vous jamais occupé de la question du travail des prisonniers ? R.—Oui, je m'en suis occupé, et je crois que c'est une pratique qui devrait être abolie.

Q.—Que feriez-vous des prisonniers ? R.—Je les emploierais le mieux possible, dans l'intérêt du gouvernement. Je préférerais payer en sus l'équivalent de leur travail plutôt que de voir les entrepreneurs ordinaires du dehors souffrir de cette concurrence.

Q.—Croyez-vous que les prisonniers devraient être tenus dans l'oisiveté ? R.—Non ; je ne le crois pas.

Q.—Vous voudriez seulement que le travail des prisonniers ne fit pas concurrence au travail libre ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que les prisonniers devraient être occupés ? R.—Oui.

Q.—A quoi devrait-on les employer ? R.—A tout ouvrage que l'on pourrait leur confier commodément. S'il y avait, par exemple, un haut-fourneau, il serait très avantageux de les employer aux travaux de ce fourneau, et leur travail dans ce cas ne ferait pas sensiblement concurrence au travail libre, parce que je crois qu'il n'y a en Canada qu'un seul haut-fourneau.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que si la prison était pourvue d'un haut-fourneau pour la fonte du minerai, les diverses industries dans le commerce du fer en profiteraient beaucoup ? R.—Oui ; je le crois.

Q.—Avez-vous d'autres informations à donner à la Commission ? R.—Non, je n'en ai pas.

EDWARD PERRY, mouleur, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis un mouleur de poêle et je travaille à l'établi.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires payés aux mouleurs qui travaillent à la pièce ? R.—Je ne travaille pas à la pièce, mais à la journée. Nos gages sont, en moyenne, tous les jours de la semaine, de \$1.60 à \$1.85.

Q.—Les ouvriers sont-ils employés, sans interruption, toute l'année dans votre atelier ? R.—Non.

Q.—Si nous divisions la somme totale du salaire que vous recevez, pendant une année, par 360 jours, combien vous trouveriez-vous à recevoir par jour ? R.—Je ne pourrais vous le dire exactement, parce qu'au commencement de l'année nous perdons beaucoup de temps ; nous n'avons travaillé que trois ou quatre jours par semaine au commencement de l'année dernière.

Q.—Combien de semaines, en moyenne, les mouleurs travaillent-ils dans une année ? R.—J'estime que le nombre de semaines de travail est d'environ quarante ou quarante-cinq.

Q.—Combien d'heures par semaine travaillent-ils ? R.—La journée se termine quand nous avons terminé l'ouvrage à faire—c'est-à-dire quelquefois à neuf heures, huit heures et trois-quarts, ou huit heures et demie, suivant le besoin.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quand vous éteignez votre fourneau, vous cessez le travail ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il des apprentis dans le métier de mouleur de poêles ? R.—Oui.

Q.—A quel âge un jeune homme commence-t-il à apprendre le métier de mouleur de poêles ? R.—Nous n'avons pas eu d'apprenti depuis quelques temps ; mais je crois que c'est seize ans ; il y a des jeunes gens qui commencent à dix-huit ou vingt ans.

Q.—Le temps d'apprentissage dans ce métier est-il uniforme ? R.—Il doit être de quatre années.

Q.—Les mouleurs de poêles sont-ils organisés en société à Kingston ? R.—Ils le sont.

Q.—Appartenez-vous à l'organisation internationale ? R.—Non ; à l'union nationale.

Q.—Savez-vous si l'immigration a nui au métier de mouleur de poêles à Kingston ? R.—Non, pas sensiblement.

Q.—Pouvez vous en dire autant des autres localités ? R.—Non.

Q.—Comment les ouvriers sont-ils payés ? R.—Ils sont payés à la semaine.

Q.—Préfèrent-ils ce mode de paiement ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel jour a-t-on fixé pour la paie ? R.—Le samedi.

Q.—Les ouvriers ne préféreraient-ils pas le vendredi ? R.—Pour ce qui me regarde, le vendredi ne me conviendrait pas mieux.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Je le suis.

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous faire entre le coût de la vie, aujourd'hui, et le coût de la vie il y a cinq ans ? R.—Il y a cinq ans, je vivais aux Etats-Unis.

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous faire entre les salaires payés aux mouleurs de poêles dans les Etats-Unis et les salaires payés ici ? R.—Les salaires payés ici sont moins élevés.

Q.—Comparez-vous les salaires payés ici avec les salaires payés dans une ville de même grandeur, telle qu'Oshawa, Galt, Gue'ph ? R.—Les salaires payés à Kingston sont moins élevés que dans ces villes.

Q.—Les salaires payés dans une ville des Etats-Unis, de même grandeur que Kingston, sont-ils plus élevés ou moins élevés ? R.—Je n'ai jamais travaillé dans une ville des Etats-Unis de même grandeur que Kingston.

Q.—Êtes-vous propriétaire de la maison que vous occupez ? R.—Non.

Q.—Quel loyer payez-vous ? R.—Cinq piastres par mois.

Q.—Connaissez-vous l'état sanitaire des maisons ouvrières à Kingston ? R.—Je ne le connais pas.

Q.—Quelle espèce de maison un ouvrier pourrait-il trouver pour \$5 par mois ? R.—Il peut trouver, ici, un logement de première classe pour \$5 par mois ; mais il ne saurait avoir, je suppose, tout le confort possible dans un tel logement.

Q.—Quelle espèce de maison pourrait-il trouver pour \$8 par mois ? R.—Une meilleure sans doute.

Q.—Combien de pièces aurait-elle ? R.—Je ne puis le dire.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—A quelle distance d'ici trouveriez-vous une maison à \$5 par mois ? R.—Je réside à plus d'un mille d'ici, ou à un mille, à peu près.

Q.—Croyez-vous que les mouleurs de poêles reçoivent une part raisonnable des produits de leur travail ? R.—Non, comparativement aux salaires payés dans d'autres localités.

Q.—Dans d'autres villes du Canada de même grandeur que Kingston ? R.—Non, même en faisant la comparaison avec les salaires payés dans des villes plus considérables.

Q.—Croyez-vous que l'organisation des mouleurs contribue à augmenter les salaires à Kingston ? R.—Je le crois.

Q.—Croyez-vous que les salaires seraient moins élevés sans cette organisation ? R.—Oui.

Q.—Les patrons de Kingston sont-ils favorables à l'organisation des ouvriers ? R.—Ils ne disent rien contre cette organisation.

Q.—Votre organisation est-elle favorable au recours à l'arbitrage ? R.—Non.

Q.—A aucun arbitrage ? R.—Nous pouvons régler nos affaires entre nous-mêmes.

Q.—Vous voulez dire entre les ouvriers et les patrons ? R.—Oui.

Q.—Votre organisation recourrait-elle à l'arbitrage avant de se mettre en grève ? R.—Oui.

Q.—Est-ce une des règles de l'union ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous la nature des sociétés coopératives et de bienfaisance ?
R.—Je n'en connais rien.

Q.—Votre organisation offre-t-elle d'autres avantages ? R.—Oui.

Q.—Veuillez nous dire quels sont ces avantages ? R.—Elle possède un fonds de secours en cas de décès et de maladie.

Q.—Est-ce une branche spéciale de votre organisation qui accorde ce secours, ou votre société a-t-elle pour règle de faire participer tous ses membres à ce fonds de secours ? R.—Toutes les unions ouvrières locales ont un fonds de secours pour les cas de maladie et les cas de décès.

Q.—Ce fonds de secours provient des simples contributions ordinaires ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Les ouvriers employés dans votre atelier sont-ils généralement satisfaits de leur position ? R.—Ils sont satisfaits de leur position d'ouvriers.

GEORGE BONNY, forgeron—contre-maître, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Dans quelle branche du métier de forgeron êtes-vous employé ? R.—Dans, l'atelier des locomotives, ici.

Q.—Quel est le taux moyen des salaires payés aux forgerons dans l'atelier des locomotives ? R.—De \$1.50 à 2.20 par jour.

Q.—Est-ce là le taux des salaires ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures par jour les forgerons travaillent-ils ? R.—Cinquante-neuf heures par semaine.

Q.—Sont-ils payés à la semaine, ou bi-mensuellement, ou mensuellement ? R.—Bi-mensuellement.

Q.—Les ouvriers préfèrent-ils ce système ? R.—Ils paraissent en être très satisfaits.

Q.—Étaient-ils payés mensuellement auparavant ? R.—Oui.

Q.—La compagnie a acquiescé à la demande des ouvriers, qui voulaient ce changement ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs qu'à Kingston ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous travaillé aux États-Unis ? R.—Oui ; j'ai travaillé aux États-Unis pendant quelque temps. J'ai aussi travaillé en Angleterre.

Q.—Quelle différence trouvez-vous entre les salaires payés aux forgerons à Kingston et les salaires payés dans une ville américaine, à peu près d'égale grandeur ? R.—Les prix sont à peu près les mêmes dans les villes, où le chiffre de la population est le même, c'est-à-dire, comme dans la ville où je travaillais, telle que Mattie Creek située dans l'État du Michigan.

Q.—Les salaires étaient à peu près les mêmes dans cette ville qu'ici, dites-vous ? R.—Oui.

Q.—Le coût de la vie était-il aussi élevé qu'ici ? R.—Nous vivons à meilleur marché à Kingston que dans cette ville du Michigan.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Le loyer des maisons est-il moins élevé ici ? R.—Oui, et nous payons les articles d'épicerie moins cher ici qu'à Mattie-Creek, où j'étais.

Q.—Quelle comparaison pouvez-vous faire entre le coût de la vie, ici, et le coût de la vie en Angleterre ? R.—Nous vivons à meilleur marché en Angleterre.

Q.—Avez-vous autant de facilités en Angleterre qu'ici ? R.—Oui, et même un peu plus.

Q.—Les salaires sont-ils plus élevés là qu'ici? R.—Non; ils sont moins élevés.
 Q.—Quelle différence en moins qu'ici? R.—Environ 10 ou 15 pour cent.

Interrogé par M. ARMSTRONG:—

Q.—Vous considérez, alors, qu'un forgeron à Kingston est aussi à l'aise qu'un forgeron des Etats-Unis ou d'Angleterre? R.—Oui; ils sont plus à l'aise ici que dans la mère-patrie.

Q.—Et quelle différence avec ceux des Etats-Unis? R.—Nos forgerons d'ici sont également plus à l'aise que ceux de la ville américaine où j'ai travaillé; mais je ne puis rien dire au sujet d'autres localités.

Interrogé par M. McLEAN:—

Q.—Travailliez-vous dans un atelier de locomotives? R.—Dans un atelier de réparations.

Interrogé par M. ARMSTRONG:

Q.—Pouvez-vous nous dire le salaire qui est payé à un manœuvre au service d'un forgeron? R.—La moyenne du salaire payé est de \$1.10 à \$1.15. Quelques manœuvres reçoivent plus; d'autres reçoivent moins.

Q.—Les manœuvres sont-ils payés par la compagnie, ou par le forgeron? R.—Par la compagnie.

Q.—D'après ce que vous en connaissez, un ouvrier peut-il vivre confortablement à Kingston, payer son loyer et supporter sa famille avec \$1.15 par jour? R.—Je ne pourrais vous renseigner sur ce point.

Q.—Vous ne pouvez fournir aucun renseignement sur ce sujet? R.—Non; mais pour ce qui regarde la moyenne du salaire payé à ces manœuvres, je crois qu'elle est de \$1.18 à \$1.19, environ.

Q.—Croyez-vous que le travailleur doit vivre avec une très-grande économie, s'il veut pourvoir aux besoins de sa famille avec un tel salaire? R.—Oui, je le crois.

Q.—Avez-vous des apprentis dans votre établissement? R.—Nous en avons un.

Q.—A quel âge a-t-il commencé son apprentissage? R.—A seize ans.

Q.—L'ouvrage est-il dur? R.—Pas excessivement.

Q.—Quel salaire paie-t-on à un apprenti, la première année? R.—Trois centins et demi par heure, ou 35 centins par jour.

Q.—Les apprentis, je suppose, pensionnent généralement chez leurs parents? R.—Généralement.

Q.—Dans quelle progression leurs salaires s'augmentent-ils d'année en année, jusqu'à ce qu'ils deviennent des ouvriers? R.—Leurs gages s'augmentent de 20 centins par jour, chaque année.

Q.—Combien de temps l'apprenti doit-il servir avant d'être reconnu comme un ouvrier? R.—Quatre, ou cinq ans.

Q.—Avez-vous d'autres informations à fournir à la Commission? R.—Aucune.

RODGER GREER, manœuvre, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG:—

Q.—A quelle classe de manœuvres appartenez-vous. Travaillez-vous pour la corporation, ou pour les entrepreneurs? R.—J'ai travaillé pour les entrepreneurs-maçons pendant les cinq dernières années.

Q.—Vous êtes, de fait, un journalier à l'emploi d'entrepreneurs en bâtiments? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous à l'heure, ou à la semaine? R.—Nous travaillons à l'heure depuis le 1er janvier jusqu'au 1er mai, et depuis le 1er novembre jusqu'à la fin de décembre.

Q.—Combien un manœuvre reçoit-il par heure ? R.—Le prix le plus élevé est de 12½ centins par heure.

Q.—Et quel est le prix le moins élevé ? R.—Le plus bas prix est de 10 centins par heure.

Q.—Donc, il y a deux classes de manœuvres ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire le prix payé aux journaliers qui travaillent pour la corporation ? R.—Je crois qu'ils reçoivent de 65 centins à \$1.00 par jour. Il y en a quelques-uns qui reçoivent \$1.25 par jour.

Q.—Sont-ce les salaires payés généralement aux journaliers ? R.—Oui.

Q.—Donnez-vous ces renseignements comme faits certains ? R.—Oui.

Q.—Les journaliers employés par la corporation sont-ils payés à la semaine ou bi-mensuellement ? R.—Je crois qu'ils sont payés bi-mensuellement.

Q.—Ont-ils jamais demandé au bureau des travaux publics de cette ville d'être payés plus fréquemment ? R.—Oui, ils l'ont demandé, mais ils ne l'ont pas obtenu.

Q.—Cette demande a été refusée ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle condition se trouvent les journaliers ? R.—Ils sont réellement pauvres.

Q.—Les manœuvres, au service des constructeurs, sont-ils organisés dans cette ville ? R.—Une bonne partie d'entre eux le sont maintenant.

Q.—Trouvent-ils que cette organisation leur soit utile ? R.—Oui.

Q.—Plusieurs d'entre eux sont-ils propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Peu d'entre eux le sont.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée générale de la tenue de leurs maisons ? R.—Il est très aisé de se faire une idée de leurs maisons, en considérant le salaire qu'ils reçoivent.

Q.—Ces maisons, je suppose, ne sont pas pourvues de salles de bains ? R.—Non, sans doute.

Q.—Les manœuvres au service de constructeurs et les artisans, dans la même ligne, sont-ils aussi unis ici que dans les autres villes ? R.—Oui.

Q.—L'immigration est-elle une nuisance pour les classes ouvrières de Kingston, et surtout pour les manœuvres au service des constructeurs ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Comment l'immigration leur nuit-elle ? R.—En encombrant la place.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Les immigrés offrent-ils leurs services à plus bas prix que les ouvriers d'ici ? R.—Oui ; ou, du moins, les entrepreneurs les paient moins cher, parce qu'ils sont généralement moins capables que les ouvriers d'ici.

Q.—Pour ce qui regarde les constructions de bâtiments—par exemple, dans votre ligne—qui est chargé de la construction des échafauds ? R.—Généralement pour les bâtiments d'une certaine étendue, un ouvrier est spécialement chargé de cette besogne.

Q.—Est-il nommé par ses compagnons ou par l'entrepreneur ? R.—Par l'entrepreneur.

Q.—Reçoit-il un salaire plus élevé que celui des manœuvres employés par les constructeurs ? R.—Oui.

Q.—Les échafauds sont-ils faits d'après les principes du métier et sont-ils sûrs ? R.—Ils sont généralement sûrs, d'après ce que j'ai pu voir.

Q.—Avez-vous eu connaissance qu'un accident soit arrivé à Kingston par suite de la défectuosité des échafauds ? R.—Oui.

Q.—L'ouvrier qui s'est fait estropier à cet accident a-t-il réclamé des dommages conformément à la loi concernant la responsabilité des patrons ? R.—Non ; je crois que la victime de cet accident était l'ouvrier qui avait érigé, lui-même, l'échafaud.

Q.—C'était l'ouvrier qui avait construit l'échafaud ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers ont-ils jamais perdu quelque partie de leur salaire par suite

de la faillite d'un entrepreneur, ou par suite de son changement de localité ? R.—Oui.

Q.—Dites-vous que des ouvriers ont perdu leur salaire de cette manière ? R.—Je n'en ai pas connu un grand nombre ; une demi-douzaine, peut-être, qui se sont trouvés dans ce cas, pendant un certain été.

Q.—Les ouvriers ont-ils eu l'occasion de se servir de la loi des garanties pour recouvrer leurs salaires ? R.—La chose est arrivée une fois, si ma mémoire est fidèle.

Q.—Comment les ouvriers ont-ils trouvé que la loi opérât ? R.—Dans cette occasion, la cause n'a pas été en cour.

Q.—Le montant réclamé a-t-il été payé pour empêcher la cause d'entrer en cour ? R.—Il s'agissait d'une entreprise spéciale et la réclamation fut réglée par le propriétaire pour ne pas se laisser exposer devant le public.

Q.—Et la propriété fut dégagée ? R.—Oui.

Q.—L'ouvrier en cause avait-il demandé une garantie dans les trente jours ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous d'autres informations à donner à la Commission au sujet de votre métier ? R.—Oui ; il y aurait beaucoup à faire pour améliorer la condition des classes ouvrières. Les ouvriers devraient avoir des logements plus sains. Le système de garantie établi par la loi pourrait être également meilleur, parce que cette loi est à peu près une lettre morte ; car les réclamations ouvrières, appuyées sur la loi des garanties, tombent sous la loi générale concernant les saisies.

Q.—Vous croyez donc que la loi des garanties n'est pas satisfaisante ? R.—Elle ne l'est pas dans sa présente teneur.

Q.—Pour ce qui regarde l'état sanitaire des maisons, dont vous venez de parler, voulez-vous mentionner les logements ouvriers de Kingston ? R.—Oui, et je veux surtout désigner les maisons d'une classe inférieure.

Q.—Vous croyez qu'elles ne se trouvent pas dans une condition sanitaire convenable ? R.—Je le crois.

Q.—La corporation de Kingston a-t-elle un officier de santé ? R.—Oui.

Q.—Vous considérez que cet officier ne fait pas son devoir ? R.—Il fait son devoir.

Q.—Vous croyez qu'il y aurait une amélioration à faire sur ces deux points, la loi des garanties et la condition sanitaire des maisons occupées par la classe la plus pauvre ? R.—Oui ; la loi des garanties est, d'après moi, une lettre morte.

Q.—L'opinion que vous exprimez présentement est-elle partagée par d'autres ? R.—Oui, et je m'appuie sur des faits.

JOHN LITTON, foreur, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Dites-nous quelle est la nature de vos occupations ? R.—Je suis, Monsieur, ouvrier foreur dans un atelier de locomotives.

Q.—Votre atelier emploie-t-il plusieurs foreurs ? R.—Dix-huit.

Q.—Quels salaires reçoivent-ils ? R.—De \$1.20 à \$1.30 par jour.

Q.—Combien d'heures par semaine travaillent-ils ? R.—Cinquante-neuf heures.

Q.—Savez-vous s'il y en a plusieurs, parmi les foreurs, qui aient des épargnes—et s'il y en a plusieurs qui soient propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Je n'en connais qu'un qui soit propriétaire de la maison qu'il occupe. Il n'a pas de famille, c'est-à-dire il n'a que sa femme.

Q.—A-t-il payé sa maison avec ce qu'il a épargné sur son salaire ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Connaissez-vous quelque peu le système coopératif ? R.—Non.

Q.—Avez-vous travaillé dans d'autres endroits que Kingston ? R.—Je n'ai pas travaillé hors de Kingston comme perceur.

Q.—Quelle occupation aviez-vous dans les autres localités où vous avez travaillé ? R.—J'étais employé comme journalier ordinaire avant d'être employé comme foreur.

Q.—A Kingston ? R.—Dans l'atelier des locomotives.

Q.—Quel est le salaire payé à un journalier ordinaire dans l'atelier des locomotives ? R.—La moyenne est de \$1.10 par jour.

Q.—Trouvez-vous que le coût de la vie à Kingston soit plus élevé, aujourd'hui, qu'il l'était il y a trois ans ? R.—Il est certainement plus élevé.

Q.—Pouvez-vous nous dire quels sont les articles de première nécessité dont le prix soit plus élevé ? R.—La viande, par exemple, le beurre et autres provisions qui servent ordinairement pour le déjeuner.

Q.—Le loyer des maisons est-il plus élevé ? R.—Oui.

Q.—De combien par cent se sont accrus les loyers pendant les cinq dernières années ? R.—D'environ 20 pour cent.

Q.—Savez-vous si les immigrants ont été une nuisance pour les journaliers de Kingston ? R.—Je ne le crois pas. Les journaliers forment une population flottante, qui va et vient constamment.

Q.—Pouvez-vous nous donner des informations au sujet de la condition des ouvriers d'ici et au sujet de la condition des ouvriers en Angleterre ? R.—La condition des ouvriers d'ici est certainement meilleure.

Q.—C'est-à-dire que l'avantage est du côté de Kingston ? R.—Oui, au point de vue intellectuel et moral.

Q.—Et au point de vue financier ? R.—Et aussi à ce point de vue. Je parle, bien entendu, de ceux qui sont stables.

Q.—Trouvez-vous que les classes ouvrières de Kingston se soient, depuis quelques années, améliorées au point de vue intellectuel—je veux parler des ouvriers d'une classe inférieure ? R.—Il y a une légère amélioration.

Q.—Croyez-vous que cette amélioration s'accroîtrait davantage, si le nombre des heures de travail était réduit ? R.—Je le crois.

Q.—Croyez-vous que la réduction des heures de travail aurait pour effet de diminuer les salaires ? R.—Je ne le crois pas et j'espère, du moins, le contraire.

Q.—Croyez-vous qu'il y aurait compensation ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous d'autres informations à fournir à la Commission au sujet des ouvriers ? R.—Non.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—A quelle espèce d'ouvrage étiez-vous employé en Angleterre ? R.—J'étais employé dans une scierie à vapeur, ce que nous appelons, ici, une manufacture de bois de service. Le sciage, en Angleterre, diffère beaucoup du sciage exécuté ici. Tout le sciage, là-bas, est fait à la vapeur, et le bois est préparé pour les ouvrages de menuiserie. Il se fait en Angleterre moins d'ouvrages de menuiserie à la machine qu'ici et il s'en fait plus à la main.

Q.—Quel salaire paie-t-on à un journalier employé dans une scierie en Angleterre ? R.—Je n'étais pas un journalier ordinaire, mais j'étais un scieur dans un moulin mû par la vapeur. Je recevais 5 chelins par jour

ROBERT B. McPHADDEN, ouvrier en bouilleurs, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Exercez-vous votre métier depuis longtemps à Kingston ? R.—Dernièrement, entre neuf ou dix semaines.

Q.—Quelle est la moyenne de salaire payée à un ouvrier en bouilleurs dans cette ville ? R.—De \$1.50 à \$2 par jour.

Q.—Pendant combien d'heures par semaine travaille-t-on dans ce métier ? R.—Cinquante-neuf heures.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Pendant l'été et l'hiver ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Est-on, dans ce métier, employé constamment ? R.—Non ; mais un certain nombre d'ouvriers y sont employés constamment.

Q.—Quel est le nombre moyen des semaines de travail pendant l'année ? R.—L'atelier a été fermé pendant quelque temps, et on ne l'a réouvert que depuis peu ; mais j'ignore combien de temps il restera ouvert.

Q.—Cela dépend du nombre des commandes ? R.—Oui, sans doute.

Q.—Emploie-t-on des apprentis dans ce métier ? R.—Je n'en connais aucun à Kingston—c'est-à-dire des apprentis sous contrat.

Q.—Croyez-vous qu'un jeune homme, possédant une connaissance technique de la mécanique, deviendrait, à la fin de son apprentissage, un meilleur ouvrier ? R.—Le degré de capacité qu'il peut acquérir dépend entièrement du contre-maître sous lequel il travaille. Si c'est un contre-maître sans scrupule et dur il surmènera le jeune homme plutôt qu'il n'en fera un bon ouvrier.

Q.—L'apprenti dépend donc du contre-maître pour devenir un bon ouvrier ou non ? R.—Oui, entièrement.

Q.—Le contre-maître est-il libre d'enseigner à un apprenti son métier, ou de ne pas le lui enseigner ? R.—Oui, il est entièrement libre.

Q.—Les apprentis sont-ils sous contrat ? R.—Non.

Q.—Combien d'années un apprenti est-il obligé de servir comme tel avant de devenir un ouvrier ? R.—L'apprentissage dure en moyenne quatre années et l'apprenti ne devient pas un ouvrier capable dans moins de temps.

Q.—Quelle est la condition sociale des ouvriers en bouilleurs à Kingston ? R.—Passablement bonne en moyenne. Leur condition se compare favorablement avec la condition des autres ouvriers.

Q.—Avez-vous travaillé aux Etats-Unis ? R.—Oui.

Q.—Quelle différence trouvez-vous entre la condition d'un ouvrier en bouilleurs, dans les Etats-Unis, et la condition d'un ouvrier en bouilleurs en Canada ? R.—La différence est d'environ 20 pour cent,

Q.—La différence est-elle en plus ? R.—Oui.

Q.—En faveur de quel pays est la différence ? R.—En faveur des Etats-Unis.

Q.—Parlez-vous avec connaissance de cause—c'est-à-dire après avoir comparé le coût de la vie et les salaires ? R.—Cela dépend entièrement de la localité où les ouvriers travaillent. Le coût de la vie est plus élevé dans une grande ville que dans une petite. Par exemple, les dépenses, à New-York, sont plus grandes qu'à Oswego.

Q.—Les salaires ne sont-ils pas les mêmes ? R.—Il y a une légère différence.

Q.—Connaissez-vous dans quelle condition se trouve les ouvriers en bouilleurs en Angleterre ? R.—Non, je n'ai jamais résidé en Angleterre ; mais je suis porté à croire qu'un ouvrier en bouilleurs, en Angleterre, peut vivre avec autant d'aisance qu'ici.

Q.—Avez-vous constaté que l'immigration faisait tort aux ouvriers employés à la fabrication de bouilleurs ? R.—Oui, je l'ai constaté moi-même.

Q.—Dites-nous comment ? R.—Parce que l'immigration amène ici un trop grand nombre d'ouvriers.

Q.—Est-ce la seule objection ? R.—A peu près la seule.

Q.—Trouvez-vous que les ouvriers en bouilleurs qui viennent des vieux pays travaillent à plus bas prix que les ouvriers qui habitent Kingston depuis des années ? R.—Généralement, ils travaillent à plus bas prix. Cependant, un ouvrier étranger est généralement payé suivant le degré de capacité qu'il possède.

Q.—Qui est juge de la capacité d'un ouvrier ? R.—L'intermédiaire entre le patron et l'ouvrier—le contre-maître

Q.—Les ouvriers en bouilleurs ne se sont pas entendus sur un salaire fixe ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je suppose que les ouvriers peuvent dire, eux-mêmes, lequel parmi eux est capable ou non ? R.—Oui ; un ouvrier se connaît lui-même.

Q.—Ses compagnons ouvriers peuvent bientôt dire s'il est capable ? R.—Ils peuvent généralement voir par son travail s'il connaît son métier ou non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les ouvriers savent-ils, généralement, ce que chacun d'entre eux reçoit comme salaire ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers ont-ils jamais exprimé l'opinion que le nouvel arrivé parmi eux, s'il connaît bien son métier, doit recevoir un salaire plus élevé que celui qu'il obtient en débutant ? R.—Je ne sais pas s'ils ont jamais exprimé cette opinion.

Q.—Les ouvriers se sont-ils jamais aperçu que quelqu'un, parmi eux, travaillait pour un salaire moins élevé que le salaire ordinaire et ont-ils jamais exprimé l'avis que ce confrère devrait recevoir un salaire plus élevé et proportionné à sa capacité ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Savez-vous s'il se fait aucun troc, à Kingston, sur les salaires ? R.—Non ; du moins pas que je sache.

Q.—Vous comprenez ce que je veux dire— je veux parler d'ordres pour acheter dans les magasins, etc. ? R.—Oui ; je comprends. Vous voulez parler du système de payer les ouvriers au moyen d'ordres sur les magasins, au lieu de les payer en espèces.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—On vous paie en entier, je crois, toutes les semaines ? R.—Oui, toutes les deux semaines.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les ouvriers d'ici ont-ils eu des différends avec les patrons ? R.—Pas depuis que je suis ici.

GEORGE LEE, ouvrier en pianos, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous avez entendu le témoignage qu'un ouvrier en pianos a donné il n'y a pas longtemps, c'est-à-dire le témoignage de Richard McMillan ? R.—Oui.

Q.—Corroborez-vous son témoignage ? R.—J'en corrobore la plus grande partie.

Q.—Avez-vous quelque chose à y ajouter ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le salaire payé à un polisseur, à Kingston ?
R.—Dans notre fabrique, le salaire est, je crois, de \$1.50 à \$2 par jour.

Q.—Y a-t-il plusieurs polisseurs employés à Kingston ? R.—Je ne puis parler que de la manufacture où je travaille. Il y en a un ou deux dans cette manufacture.

Q.—Quel est le salaire le moins élevé payé à un ouvrier fabricant des pianos ?
R.—Nous travaillons surtout à la pièce, et il est difficile de dire quelle est la moyenne des salaires.

Q.—Avez-vous d'autres informations à ajouter à ce qui a été dit déjà ? R.—Aucune.

Q.—Avez-vous d'autres renseignements au sujet de la branche d'industrie dans laquelle vous travaillez qui pourraient être utiles à la Commission ? R.—Aucun.

ALFRED PERRY, machiniste, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Y a-t-il plusieurs machinistes à Kingston ? R.—Oui, un certain nombre, quelques cent-quatre-vingts, je crois.

Q.—Sont-ils constamment employés ? R.—Non ; l'un des établissements les plus considérables a été fermé pendant trois ans, et durant cette période les machinistes ont dû généralement chercher de l'ouvrage ailleurs.

Q.—Combien d'heures par semaine un machiniste travaille-t-il ? R.—Cinquante-neuf heures par semaine.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires payés aux machinistes, à Kingston ? R.—La moyenne est d'environ \$1.60 par jour.

Q.—Certains travaux se font-ils le dimanche ? R.—Oui, des travaux de réparation.

Q.—Les ouvriers sont-ils payés pour ces travaux en sus de leur salaire régulier ?
R.—Ce temps leur est payé et l'on y ajoute le quart de ce temps.

Q.—Avez-vous des apprentis dans votre métier ? R.—Le système d'apprentissage que nous avons est relâché. Les apprentis ne sont pas tenus sous contrat.

Q.—Croyez-vous que le système des contrats d'apprentissage serait un avantage pour le jeune apprenti, le compagnon-ouvrier et le patron ? R.—Je le crois.

Q.—Voulez-vous nous dire sous quel rapport ? R.—La principale raison est celle-ci : un jeune homme s'engage comme apprenti-machiniste, il travaille en cette qualité probablement six, huit mois, ou une année ; mais il survient ensuite des difficultés dans l'atelier, ou quelque chose de semblable ; il quitte l'ouvrage ; il perd le temps qu'il a consacré à l'étude du métier et perd en même temps son avenir comme ouvrier.

Q.—Les ouvriers préfèrent-ils le système d'apprentissage sous contrat ? R.—Je le crois.

Q.—Ont-ils jamais demandé aux patrons de mettre les apprentis sous contrat ?
R.—Non ; du moins pas que je sache. Il y a cinq ans, toutefois, c'était la pratique de tenir les apprentis sous contrat dans l'atelier des locomotives. Depuis, cette pratique a été abandonnée ; d'après, du moins, ce que je puis voir.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Qui est responsable du changement ? Est-ce la faute des parents ou des patrons ? R.—Je l'ignore.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les machinistes de Kingston sont-ils organisés ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils organisés comme corps distinct ? R.—Ils forment une association distincte ?

Q.—Trouvent-ils que leur organisation leur est utile ? R.—Certainement.

Q.—Sous quel rapport ? R.—Elle leur fait obtenir un salaire plus élevé ; elle leur permet, en même temps, de s'entraider les uns les autres ; elle établit une plus parfaite harmonie parmi les membres.

Q.—Pour ce qui regarde le système d'apprentissage, croyez-vous que la connaissance du dessin linéaire, ou une connaissance de tout ce qui a rapport aux arts mécaniques, serait un avantage pour les apprentis machinistes ? R.—Certainement, je le crois.

Q.—Croyez-vous que des écoles devraient être établies pour leur procurer ces connaissances ? R.—Je le crois.

Q.—Croyez-vous que ce serait un avantage si l'on adoptait un tel système d'enseignement dans les écoles communes ? R.—Je le crois. Les jeunes gens qui les fréquenteraient pourraient devenir des ouvriers plus capables. Avec le système actuel, le jeune homme qui entre comme apprenti dans un atelier est aussi ignorant que l'enfant qui vient de naître. S'il connaissait le dessin linéaire, ou s'il possédait quelques connaissances techniques, il en tirerait un grand avantage.

Q.—Savez-vous quels sont les salaires payés aux machinistes dans les Etats-Unis et en Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Pourriez-vous nous dire la différence qu'il y a entre les salaires payés dans ces pays et ceux payés en Canada ? R.—Je crois pouvoir dire qu'aux Etats-Unis les salaires sont de 20 pour cent plus élevés qu'ici. Je ne puis parler, toutefois, que des grandes villes des Etats-Unis, où j'ai travaillé. Je n'ai travaillé aux Etats-Unis dans aucune grande ville dont le chiffre de la population fut le même que celui de la population de Kingston. Je puis ajouter que le prix des articles de première nécessité est plus élevé aux Etats-Unis qu'ici. Les prix du loyer et du combustible sont aussi plus élevés.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Comparez la situation respective des deux pays ; comparez les salaires et le coût de la vie ; lequel des deux pays, des Etats-Unis ou du Canada, offre le plus d'avantage à l'ouvrier ? R.—Pour un homme marié les avantages sont à peu près les mêmes dans les deux pays ; mais pour un ouvrier non marié, il y a beaucoup plus d'avantages aux Etats-Unis.

Q.—Etiez-vous marié quand vous avez résidé aux Etats-Unis ? R.—Non ; j'étais célibataire.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelle différence trouvez-vous entre la position d'un machiniste en Canada et la position d'un machiniste en Angleterre ? R.—La position d'un machiniste en Angleterre est, à mon avis, tout aussi avantageuse que celle d'un machiniste d'ici. Je ne partage pas l'avis du précédent témoin sur ce point. J'ai obtenu d'aussi bons salaires dans la partie nord de l'Angleterre que ceux qui m'ont été payés ici. Le coût de la vie est, sous certains rapports, moins élevé là qu'ici, et sous d'autres rapports il est plus élevé ; mais en somme je puis dire que la position du machiniste, en Angleterre, est, pour le moins, aussi bonne que celle du machiniste à Kingston.

Interrogé par M. CLARKE :

Q.—Vous dites que vous travaillez cinquante-neuf heures par semaine—êtes-vous payé pour cinquante-neuf heures ? R.—Nous étions payés pour soixante heures de travail par semaine ; mais il y a quelques cinq ans, pendant la stagnation des affaires, on nous a retranché une heure. Les autres ateliers paient soixante heures, bien qu'il n'y ait que cinquante-neuf heures de travail.

Q.—Les ouvriers quittent l'atelier, le samedi, à cinq heures ? R.—Oui, et l'autre heure leur est payée dans les autres ateliers.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les ouvriers emploient-ils leurs loisirs à améliorer leur condition ? R.—Oui ; je le crois. Il y a, il est vrai, une classe d'ouvriers qui s'enivreront toujours, quelle que soit l'heure fixée pour quitter l'ouvrage ; mais généralement les ouvriers paraissent rechercher les jouissances intellectuelles, quand ils en ont l'occasion.

Q.—Croyez-vous, d'après la connaissance que vous avez des classes ouvrières, à Kingston, que si le nombre de leurs heures de travail était réduit, elles en profiteraient pour améliorer leur position et celle de leurs familles ? R.—Je le crois. Ce serait pour elles un avantage au point de vue de leur santé et de leurs intérêts financiers.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Voudriez-vous travailler neuf heures par jour et n'être payé que pour ces neuf heures, ou voudriez-vous que le patron vous payât dix heures, et ne vous fit travailler que neuf heures ? R.—Je serais très heureux s'il le faisait ; mais je voudrais travailler neuf heures et être payé pour ces neuf heures.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous croyez que la réduction du nombre d'heures de travail aurait pour effet de procurer de l'emploi à un plus grand nombre d'ouvriers ? R.—Je le crois. Nous avons actuellement un certain nombre d'ouvriers qui manquent d'emploi et qui seraient employés si une réduction du nombre des heures de travail était accordée.

Q.—Vous estimez que si tous les ouvriers étaient employés les salaires augmenteraient inévitablement ? R.—C'est mon opinion ; et mon expérience me dit qu'il en est ainsi.

Q.—Les choses prennent donc d'elles-mêmes leur niveau ? R.—C'est mon expérience. Je connais des localités où j'ai travaillé et où on a adopté le système de travailler moins longtemps. Par exemple l'adoption de 9 heures de travail en Angleterre : bientôt nous avons eu pour 9 heures le même salaire que nous avons antérieurement pour 10. La statistique des caisses d'épargnes postales et des autres banques prouve que les ouvriers sont légèrement plus économes aujourd'hui qu'à l'époque où ils travaillaient 10 heures par jour.

Q.—Pouvez vous nous dire si les artisans de Kingston font usage de la bibliothèque de l'Institut des Artisans ? R.—Ils n'en profitent point autant qu'ils devraient le faire.

Q.—Pensez-vous que la bibliothèque donnerait de meilleurs résultats si elle était entièrement gratuite ? R.—Je le pense et je suis persuadé que les ouvriers en profiteraient davantage s'ils savaient tous qu'une telle bibliothèque existe. Il y a bon nombre d'ouvriers, en cette ville, qui ignorent même aujourd'hui l'existence de l'Institut des Artisans.

Q.—L'institut donne-t-il une instruction technique, comme par exemple des cours de dessin de mécanique ? R.—Oui.

Q.—Les cours sont-ils gratuits ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous que le prix de ces cours est au-dessus des moyens des artisans, en cette ville ? R.—Je pense qu'il est certainement au-dessus des moyens des apprentis. Je ne pense pas que ce prix soit trop élevé pour des ouvriers accomplis ; s'il y avait plus de facilités pour les apprentis d'apprendre le dessin et d'acquérir d'autres connaissances générales, ils seraient plus capables de s'en servir.

Q.—Les ouvriers fréquentent-ils beaucoup la bibliothèque de l'école publique ? R.—Non ; c'est le premier avis que j'ai de l'existence de pareille bibliothèque.

Q.—Quel est le genre de littérature que la classe ouvrière lit à la bibliothèque de l'Institut des Artisans ? R.—Je ne pourrais vous répondre à cet égard.

Q.—Vous voudrez, peut-être, nous communiquer des informations et renseigne-

ments qui pourraient être utiles à la Commission ou au gouvernement ? R.—Je suis fort en faveur de l'arbitrage en cas de différends entre patrons et ouvriers et je ne connais pas de meilleure manière de règlement.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Quel est le système d'arbitrage que vous désireriez adopter ? R.—Un système d'arbitrage local. Je n'approuve pas le système d'un bureau d'arbitres, parce que je ne pense pas qu'aucune personne autre que les intéressés dans la question puisse avoir une parfaite connaissance des faits et être en mesure de régler les différends.

Q.—Êtes-vous partisan de l'arbitrage obligatoire entre les deux parties ? R.—Oui.

Q.—Vous voudriez que la loi leur imposât l'arbitrage ? R.—Oui, je suis partisan de ce mode d'arbitrage ; mais je ne crois pas qu'il soit bon de faire nommer un bureau d'arbitres qui aurait son siège à Ottawa et de là réglerait les différends.

Q.—Êtes-vous partisan de la fondation d'un bureau de statistique du travail et du commerce pour toute la Puissance ? R.—Oui.

Q.—Quel serait, à votre avis, l'avantage qui découlerait de ce bureau ? R.—Il servirait à répandre les connaissances de la marche des affaires et de la condition générale du peuple parmi les ouvriers. J'ai lu avec grand intérêt les rapports des bureaux de statistique et je puis dire que dans les assemblées et ailleurs on se base sur la statistique. J'ai puisé dans ces documents des informations que je n'aurais pu trouver ailleurs.

Interrogé par M. CLARKE :

Q.—Quel était ce bureau ? R.—Le bureau de statistique du travail de la province d'Ontario.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous quelque autre renseignement à fournir à la Commission ? R.—Non.

ROBERT CHARLTON, contre-maître de fabrique de bouilleurs, à Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Vous avez entendu la déposition du dernier ouvrier en bouilleurs ? R.—Oui.

Q.—Partagez-vous son opinion ? R.—Oui, partiellement.

Q.—Sur quel point n'êtes-vous point d'accord avec le témoin ? R.—Quand il dit que les apprentis ne reçoivent pas un enseignement convenable. J'ai été ici contre-maître en construction de bouilleurs pour locomotives depuis dix ans ; je suis dans le métier depuis 22 ans et j'ai dressé des apprentis qui sont aujourd'hui ouvriers aussi capables que les meilleurs en Canada, mes apprentis occupent tous d'excellentes positions dans le pays.

Q.—Vous êtes donc en désaccord avec le témoin quand il dit qu'il dépend entièrement du contre-maître de former de bons ouvriers ? R.—Les dispositions de l'apprenti y sont pour beaucoup.

Q.—Combien de temps faudrait-il à un contre-maître, qui saurait que son apprenti est apte à apprendre son métier, pour le lui enseigner ? R.—Six mois.

Q.—Quand le contre-maître s'aperçoit que l'apprenti n'est pas apte à apprendre son métier et qu'il paraît évident qu'il ne sera jamais bon ouvrier, renvoie-t-il l'apprenti ? R.—Pas toujours.

Q.—Quelle est votre opinion à cet égard ? R.—La règle générale est qu'un jeune garçon n'apprendra pas le métier à moins qu'il n'ait quelques dispositions personnelles, ou quelqu'instruction technique.

Q.—Vous pensez donc que l'instruction technique serait un avantage pour l'apprenti ? R.—Evidemment oui.

Q.—Avez-vous quelques renseignements à ajouter à la déposition du dernier ouvrier en bouilleurs ? R.—Non.

Q.—Avez-vous quelques renseignements à communiquer à la Commission au sujet de votre métier ? R.—Non, rien de plus que ce qui a été dit.

Kingston, 31 janvier, 1888.

SIMON OBERNDORFER, manufacturier de cigares, Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Combien y a-t-il de manufactures de cigares à Kingston ? R.—Deux

Q.—Combien d'ouvriers emploient-elles ? R.—Je ne sais combien d'ouvriers l'autre fabrique emploie. J'en emploie de 20 à 25.

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—J'emploie 6 hommes, c'est-à-dire, âgés de plus de 20 ans.

Q.—Vous n'avez que ces ouvriers à la journée dans votre fabrique ? R.—Oui.

Q.—Combien de jeunes garçons employez-vous ? R.—J'emploie 5 ou 6 jeunes garçons.

Q.—Combien de jeunes filles employez-vous ? R.—Environ 10.

Q.—Quel est l'âge de la fille la plus jeune que vous employez ? R.—Elle a plus de 14 ans.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Quel est l'âge du plus jeune garçon ? R.—Le plus jeune a 16 ans.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est le genre de travail auquel vous employez les jeunes filles ? R.—A écôter le tabac.

Q.—Quel salaire reçoivent-elles dans ce genre de travail ? R.—Le salaire le plus bas est environ de \$2 par semaine. Nous les payons à la semaine.

Q.—Avez-vous quelques jeunes femmes faisant des cigares ? R.—Oui.

Q.—Font-elles d'aussi bons cigares que les hommes ? R.—Elles travaillent à une qualité inférieure de cigares. Je ne leur donne pas le même travail qu'aux hommes.

Q.—Les cigares de qualité inférieure qu'elles produisent sont-ils aussi bien faits que s'ils étaient faits par des hommes ? R.—Je ne me fie pas autant au travail des jeunes filles qu'au travail des hommes.

Q.—Payez-vous ces jeunes femmes au mille ou à la semaine ? R.—Nous les payons au mille.

Q.—Combien les payez-vous du mille cigares ? R.—Elles ne font qu'une certaine partie du cigare. L'une des filles fait le corps du cigare ; l'autre le roule. Celles qui les roulent gagnent \$4 à \$5 par semaine. Elles ne travaillent pas autant que les hommes. Elles pourraient gagner beaucoup plus qu'elles ne gagnent ; mais il y a trop de légèreté chez elles.

Q.—Ces jeunes filles font-elles des cigares au moule ? R.—Tous les cigares sont faits au moule.

Q.—Quel est le salaire hebdomadaire d'un de vos ouvriers ? R.—Ils peuvent gagner de \$12 à \$15 par semaine.

Q.—Combien de semaines vos ouvriers travaillent-ils par an ? R.—Ils sont

employés tout le temps, excepté 2 semaines par année, que je consacre à l'inventaire. Une semaine avant le 1er janvier et une semaine avant le 1er juillet. Je suis obligé de donner un compte très munitieux au gouvernement, par conséquent d'arrêter ma fabrication, afin que le gouvernement puisse faire l'inventaire au 1er juillet. Je suis obligé de faire l'inventaire au 1er janvier pour voir comment je m'accorde avec le gouvernement.

Q.—Les hommes travaillent donc pendant 50 semaines par an ? R.—Oui

Q.—Vos ouvriers font-ils partie d'associations ouvrières ? R.—Non.

Q.—Avez-vous l'étiquette bleue sur vos boîtes ? R.—Non.

Q.—Où trouvez-vous l'écoulement de vos marchandises ? R.—Dans tout le pays qui s'étend d'ici à Ottawa d'une part et à North Bay de l'autre. Je vais même jusqu'à Port Berry, Hamilton et toute cette section. J'ai continuellement 2 hommes en voyage pour prendre des commandes.

Q.—Éprouvez-vous de la difficulté à vendre vos cigares dans certaines localités, comme à Toronto ou autres centres ouvriers parce que vos boîtes ne portent point l'étiquette bleue ? R.—Je ne vais pas jusqu'à Toronto.

Q.—Combien d'heures les filles travaillent-elles par semaine ? R.—Généralement elles prennent le travail à sept heures et finissent à six heures. En réalité elles ne travaillent que jusqu'à 5.30 heures ; alors que commencent les travaux de nettoyage afin qu'elles puissent être rendues chez elles à 6 heures. En été nous fermons le samedi à 3 heures après-midi, afin de leur donner l'occasion d'aller se promener.

Q.—Les jeunes filles et les ouvriers travaillent-ils dans la même salle ? R.—Les jeunes filles sont d'un côté et les ouvriers de l'autre.

Q.—Avez-vous des lieux d'aisance séparés pour les 2 sexes ? R.—Oui, certainement, je ne pourrais travailler sans cela. J'estime que c'est nécessaire dans mon propre intérêt.

Q.—Prenez-vous des jeunes garçons pour apprendre le métier ? R.—Oui.

Q.—Ces jeunes gens sont-ils liés par contrats ? R.—Oui, pour trois ou quatre ans, d'après les circonstances.

Q.—Estimez-vous qu'un jeune garçon puisse apprendre le métier en trois ans ? R.—Oui.

Q.—Vous engagez-vous à apprendre convenablement le métier aux jeunes garçons ? R.—J'y suis lié par contrat et j'ai toujours fait de bons ouvriers.

Q.—Quelle est la condition hygiénique de votre établissement ? R.—Parfaite

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il visité votre usine ? R.—Oui. J'ai une excellente ventilation et trois grandes salles.

Q.—Lors de sa visite à votre établissement l'inspecteur a-t-il adressé la parole à quelques-uns de vos ouvriers ? R.—Oui, il leur a demandé des renseignements.

Q.—Étiez-vous avec lui quand il a visité votre fabrique ? R.—Non, il était accompagné de mon contre-maître.

Q.—S'est-il déclaré satisfait de son inspection ? R.—Il était fort satisfait.

Q.—S'est-il exprimé ainsi ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Votre industrie a-t-elle augmenté dans les 5 dernières années ? R.—Oui.

Q.—A-t-elle augmenté dans la dernière année ? R.—Je ne le sais. Elle n'a guère varié. Je vends autant que je le faisais antérieurement. Je suis obligé de tenir un compte pour le gouvernement pour prouver quelle est ma vente par mois. J'ai fait la comparaison et je trouve que j'ai vendu cette année à peu près autant que l'année dernière.

Q.—Le droit dont on a frappé les cigares vous a-t-il été favorable ? R.—Oui, il a considérablement amélioré nos affaires ; il a fait disparaître le cigare importé, qui nous faisait une concurrence désastreuse. Je suis dans les affaires depuis 25 ans et je puis affirmer qu'alors que le droit n'était que d'une piastre au mille nous avions

beaucoup de peine à lutter contre le cigare à bon marché. A cette époque je pouvais acheter le cigare à \$4 le 1000 et je ne pouvais le fabriquer à ce prix.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quels sont pour les différentes qualités de cigares vos prix au mille ? R.—Mes prix sont depuis \$17.50 jusqu'à \$50. 0 suivant les qualités.

Q.—Avez-vous un bon écoulement de vos cigares à \$50.00 le mille ? R.—Nous avons un très bon écoulement, cependant je ne compte pas en vendre une aussi grande quantité que d'autres, quoique la vente en ait été fort satisfaisante.

Q.—Quelle est la qualité de cigares que vous vendez le mieux ? R.—Toutes les qualités entre \$25.00 et \$30.00, c'est-à-dire une bonne qualité de cigares vendus au détail à 5 cts.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—La loi Scott a-t-elle fait un tort sensible à vos affaires ? R.—Cette loi a fait beaucoup de tort à nos affaires et je puis dire que si elle est maintenue en vigueur elle ruinera l'industrie cigarière.

Q.—Comment expliquez-vous cela ? R.—Le public ne fume pas autant de cigares, il paraît ; quand il ne peut obtenir du whiskey, il ne fume pas autant de cigares.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous pensez que l'un dépend de l'autre ? R.—J'ai d'excellents clients qui achètent un peu, mais le commerce n'est plus aussi satisfaisant ici qu'il était autrefois. Si la loi Scott n'avait pas été adoptée dans certaines parties du pays, j'aurais pu vendre 50 0/0 plus de marchandises que je n'en vends actuellement.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien d'ouvriers pourriez-vous employer en plus dans ce cas ? R.—Je pourrais doubler mon personnel actuel. Le condition des affaires est fort troublée actuellement. Les débitants sont punis d'amendes, se découragent, ferment pour quelques semaines, reprennent les affaires et tout cela cause des perturbations dans les affaires.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—D'où tirez-vous le tabac que vous employez ? R.—Des Etats-Unis.

Q.—Tirez-vous tout votre tabac des Etats-Unis ? R.—Non, nous avons une autre qualité, la plus fine, que nous tirons de la Hollande, Amsterdam. C'est le qui forme la feuille d'enveloppe la plus fine.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Expédiez-vous vos retailles ? R.—Non.

Q.—Qu'en faites-vous ? R.—Je les conserve. Plus elles sont vieilles meilleures elles sont.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous jamais eu des difficultés avec vos ouvriers ? R.—Non, jamais.

Q.—Refusez-vous d'employer des ouvriers qui font partie des associations ouvrières ? R.—Non, tant qu'ils travaillent d'après mes propres règlements. J'entends être maître dans mon atelier. Je veux donner mes ordres à mes ouvriers, leur dire ce que je veux qu'ils fassent et ce que je puis leur payer, et je puis ajouter que mes ouvriers ont toujours été satisfaits ; les ouvriers qui ont travaillé chez moi ont toujours désiré rester avec moi.

Q.—Les ouvriers cigariers de cette ville ont-ils une échelle fixe de salaires ? R.—

Non. Je ne sais ce qui se passe dans l'autre fabrique. Je ne m'occupe que de mes propres affaires.

Q.—Vous ne refuseriez pas d'employer des ouvriers qui, faisant partie d'associations ouvrières, vous demanderaient de l'ouvrage ? R.—Non, en autant qu'ils ne travailleraient pas contre mes intérêts.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Ne pensez-vous pas que si on supprimait complètement le commerce des spiritueux et du tabac ce serait un grand avantage pour le pays ? R.—Je ne pense pas que ce serait un bénéfice pour moi. Si on permettait la vente de la bière et du vin, ce serait un avantage pour l'industrie cigarière. Je suppose que je ne suis pas le seul fabricant de cigares de cette opinion et que vous l'avez, Messieurs, déjà entendu émettre antérieurement.

JOHN GASKIN, expéditeur, Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelle est la position que vous occupez dans la " Montreal Transportation & Forwarding Co. " ? R.—J'en suis le gérant extérieur.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—D'où partent et où vont vos bâtiments ? R.—Ils font la traversée d'ici à Montréal et parfois à Québec et aux lacs supérieurs.

Q.—Font-ils le trajet de Québec aux lacs supérieurs ? R.—Oui, mais plus souvent de Montréal aux lacs supérieurs. Parfois ils vont à Chicago et aux lacs d'en haut.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Employez-vous beaucoup d'ouvriers ? R.—La compagnie à laquelle j'appartiens emploie pendant la saison d'été environ 500 ouvriers, c'est-à-dire, ouvriers employés sur les bâtiments, sur les débarcadères, au pelletage des grains et autres travaux de ce genre.

Q.—Quel salaire payez-vous aux ouvriers employés aux pelletage des grains ? R.—L'été dernier on les payait environ \$15 par semaine et je me souviens qu'ils ont gagné parfois \$40 par semaine.

Q.—Combien de semaines travaillent-ils à ce salaire ? R.—Le commerce de grains dure environ 7 mois.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—Les ouvriers employés au pelletage des grains ne font pas un travail régulier. Quand une flotte de bâtiments arrive ils travaillent jusqu'à ce qu'elle soit chargée. Parfois ils travaillent 20 ou 24 heures sans s'arrêter et après ils se reposent pendant 24 hrs. Ils travaillent quand les grains sont arrivés et quand la compagnie a des barges à faire charger et nous tâchons d'empêcher que les bâtiments soient retardés ; ainsi ils travaillent parfois 36 heures sans relâche.

Q.—Je suppose que vous ne les payez pas pour le chômage qu'ils font entre deux chargements ? R.—Nous les payons proportionnellement au travail qu'ils font, c'est-à-dire au mille boisseaux ; plus ils travaillent plus ils sont payés. Ils réalisent en moyenne des salaires de \$15 à 20 par semaine et pour faire cette somme ils doivent travailler la moitié du temps. Quand ils sont employés au pelletage des grains sur les bâtiments ils s'attendent à gagner 60 cts à 65 cts par heure.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Qui établit leur salaire ? R.—Ils l'établissent eux-mêmes ; il y a un salaire fixe pour le déchargement d'un navire.

Q.—Ces ouvriers ont-ils jamais demandé une augmentation de salaire ? R.—Non ; en hiver nous faisons un accord et ils s'engagent à pccleter les grains à la saison suivante à un prix fixe. Certains bâtiments portent une plus grande cargaison que d'autres et leur prix est établi dans le contrat. Généralement cet arrangement est fait pour la saison suivante. En février ou mars les ouvriers s'engagent à transborder les grains des bâtiments qui les apportent sur les nôtres.

Q.—Ces ouvriers que vous employez habitent-ils Kingston ? R.—Oui, nous donnons toujours la préférence aux habitants de Kingston.

Q.—Refusez-vous d'employer des ouvriers qui appartiennent à des associations ouvrières ? R.—Non. Nous ne nous sommes pas aperçu de l'existence de ces sociétés. Jusqu'à présent je n'ai fait aucune objection. S'ils se mettaient à se mêler de nos affaires ou à faire des demandes, je ne voudrais plus employer un ouvrier et certes je m'y opposerais.

Q.—Avez-vous jamais eu des différends à propos de travail ? R.—Nous en avons eu un le printemps dernier, mais il n'était guère d'importance.

Q.—La compagnie a-t-elle fait venir d'autres ouvriers à cette occasion, ou en d'autres occasions ? R.—Non. Nous avons toujours arrangé les affaires à l'amiable avec nos ouvriers.

Interrogé par M. CLARKE : —

Q.—Payez-vous les frais de voyage de vos matelots, capitaines, seconds ; je veux parler de ceux qui montent les bâtiments de la compagnie ? R.—Je paie les frais de passage des capitaines et des seconds.

Q.—Ces capitaines et seconds sont-ils porteurs de diplômes pour naviguer sur vos bâtiments ? R.—C'est-à-dire, pour les bâtiments qui passent le canal, il faut un certificat au capitaine et au second.

Q.—Vos bâtiments sont-ils inspectés ? R.—Oui.

Q.—Tous ? R.—Oui. Tous nos bâtiments sont inspectés ici.

Interrogé par le PRÉSIDENT : —

Q.—Les voiliers ne sont pas inspectés ? R.—Non. Ils sont inspectés par le représentant des assurances, le capitaine Taylor.

Interrogé par M. KERWIN : —

Q.—Ils n'inspectent que la coque, je suppose ? R.—Oui, et il y a un employé du gouvernement qui fait l'inspection de la machine. Nos bâtiments pour passagers sont inspectés par le capitaine Dick.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT : —

Q.—Les voiliers ne sont-ils pas inspectés exclusivement par un agent du Lloyd ? R.—Oui.

Interrogé par M. KERWIN : —

Q.—Je comprends que les appareils et les agrès d'un bâtiment ne sont jamais inspectés ? R.—Si.

Q.—Qui en fait l'inspection ? R.—Un inspecteur maritime.

Q.—Combien de fois fait-il cette inspection ? R.—Il peut monter à bord en tout temps, mais il fait son inspection régulière en hiver.

Q.—Pensez-vous que l'hiver soit la bonne saison pour faire l'inspection des appareils et des agrès d'un bâtiment ? R.—Je l'ignore, mais les bâtiments sont ouverts à leur inspection en tout temps. Un bâtiment peut subir une avarie en été et l'inspecteur se rendant à bord pourrait faire des observations au sujet des appareils ou des voiles.

Q.—Pensez-vous que l'été soit la bonne saison pour faire l'inspection des appareils et agrès ? R.—L'inspecteur fait sa tournée à l'automne et au printemps suivant ; pour moi l'été serait la bonne saison.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—L'inspecteur peut-il mieux examiner la coque pendant l'hiver ? R.—Oui ; il fait sa visite en automne, nous fait connaître les réparations qu'il désire et nous donne le temps de les exécuter. Après la fermeture de la navigation il fait une nouvelle visite. L'automne dernier je reçus avis qu'à moins de faire exécuter certains travaux à un bâtiment il ne pourrait être classé au printemps. Nous ne manquons jamais de suivre les instructions de l'inspecteur et de faire les réparations désirées, c'est pourquoi je crois que l'hiver est la bonne saison.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Les bâtiments sont-ils inspectés après réparations faites ? R.—Oui et si, à l'automne, l'inspecteur ne trouve pas le bâtiment qui a dû être réparé en ordre, nous avons à lui payer les frais d'une nouvelle inspection. Nous nous soumettons à cela.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Pouvez-vous nous dire si les bâtiments qui n'appartiennent pas à votre compagnie sont toujours en état de tenir la mer ? R.—Non ; j'ai assez de besogne à avoir soin de nos propres bâtiments sans m'occuper de ceux des autres ; nous avons environ 55 navires et cela suffit à donner de l'occupation à ces hommes.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Tous vos bâtiments sont-ils assurés ? R.—Non. Quelques-uns de nos bâtiments des lacs sont assurés ; mais nos barges de rivières ne le sont pas.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Qu'appellez-vous barges de rivières ? R.—Les barges qui font le trajet entre Montréal et Kingston. Nous en avons environ quarante. Nous faisons notre principal commerce de transport vers le bas du St-Laurent et nous le faisons par barges.

Q.—Pouvez-vous nous dire si des capitaines sans diplômes commandent des voiliers sur les lacs ? R.—Non. Il y a quelque temps on s'y est opposé.

Q.—Je ne parle pas des bâtiments de votre compagnie ? R.—Moi non plus.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Avez-vous jamais entendu dire que des seconds prêtaient leurs diplômes ? R.—Non, je n'ai jamais entendu parler de cela.

Q.—Cette chose s'est-elle pratiquée ? R.—Il est possible que cela se pratique, mais je ne l'ai jamais fait.

Q.—Est-il plus facile d'emprunter un diplôme que d'en gagner un ? R.—Oui, je crois que c'est plus facile.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Des capitaines et des seconds n'ayant point de diplômes prennent-ils parfois des cargaisons ? R.—Nous-mêmes, je crois, nous l'avons fait. Il y a un an, nous avons envoyé un bâtiment dans le canal sans officiers diplômés ; mais on nous a donné avis d'avoir à cesser ce système et de nous conformer à la loi. Il y a un ou deux ans cette clause de la loi n'était pas observée, je crois.

Q.—Quand l'inspecteur a ordonné des réparations pour la sûreté du bâtiment et de son équipage, recevez-vous un avis quand ce bâtiment quitte le port sans avoir subi ces réparations ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Pourrait-il quitter le port à votre insu ? R.—Non ; nos capitaines ne pourraient quitter le port à notre insu. Quand l'inspecteur m'informe que certaines choses doivent être faites à certain bâtiment pour le rendre capable de tenir la mer, j'exécute ses ordres.

Q.—Vos bâtiments sont-ils parfois trop chargés sur le pont ? R.—Jamais que je sache.

Q.—Estimez-vous qu'il est dangereux en temps de tempêtes de surcharger un bâtiment sur son pont ? R.—Qu'entendez-vous par là ? Voulez-vous dire que le bâtiment enfonce trop dans l'eau ?

Q.—Avez-vous jamais vu des navires surchargés sur le pont ? R.—Nos bâtiments prennent fort rarement des cargaisons de pont. Ils sont généralement employés au transport des grains depuis le lac Supérieur et ils prennent leur cargaison dans la cale. Ils ne prennent de cargaison de pont que quand ils transportent du bois, ce qu'ils font très rarement.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Vous est-il arrivé de voir confier un remorqueur à des mécaniciens ou à des employés de l'administration ? R.—Oui, cela m'est arrivé.

Q.—Pensez-vous que de pareils marins soient capables de conduire un bâtiment dans la tempête ? R.—Oui, s'ils ont fait les études nécessaires. Souvent des jeunes gens montent à bord en qualité d'administrateurs et se décident à devenir capitaines pour finir. Ils se mettent à l'étude et conduisent le bâtiment chaque fois qu'ils en ont l'occasion.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pensez-vous qu'ils puissent apprendre le métier de cette manière ? R.—Ils ont une meilleure instruction que la majorité des capitaines, parce que pour devenir administrateurs il faut une certaine instruction. Ils se décident à étudier la direction d'un bâtiment et ils réussissent plus rapidement que ne peuvent le faire les hommes qui n'ont pas d'instruction. Parfois d'administrateurs ils sont devenus capitaines et ils ont parfaitement réussi.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pouvez-vous nous dire s'il est arrivé qu'un vapeur commandé par un tel capitaine ait fait naufrage parce que son capitaine ne savait comment le diriger ? R.—Non, je n'ai jamais eu connaissance d'un tel fait.

Q.—Tout récemment encore tel n'a-t-il pas été le cas pour un bâtiment qui s'est perdu ? R.—Je ne pense pas.—A quel bâtiment faites-vous allusion ?

Q.—N'en était-il pas ainsi dans le cas de l'Oriental ? R.—Le capitaine qui commandait le bâtiment était, en autant que je m'en souviens, un vieux matelot.

Interrogé par le PRÉSIDENT.

Q.—Ce capitaine avait une jambe de bois ? R.—Un capitaine peut donner un grand nombre de bons ordres avec une jambe de bois, quoiqu'il ne puisse se porter aussi facilement d'un point à un autre ; mais il est entendu que son travail est principalement exécuté par ses subordonnés. Le capitaine Stewart avait navigué bien des années et était sensé compétent ; il est possible qu'il ne fut pas aussi agile qu'il ne l'était il y a quelques années.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pensez-vous que pour la sûreté du public et des affaires le capitaine devrait apprendre son métier de marinier ; passer de matelot contre-maître, second, et de là, capitaine ? R.—Cela ne se pratique pas généralement.

Q.—L'application de ce système ne donnerait-il pas de meilleurs capitaines ?

R.—Non, j'ai sous mes ordres des ouvriers qui ont commencé comme mécaniciens et nous les considérons comme les meilleurs de nos capitaines. Le capitaine McNaugh, de la barge à vapeur *Glengarry* qui a débuté comme mécanicien est je crois un des meilleurs capitaines qui ait jamais commandé une barge. Il y a en outre le capitaine du *Sir Leonard Tilley*, frère du capitaine McNaugh, qui a lui aussi débuté comme machiniste et il est certainement un des meilleurs capitaines que nous ayons.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Tous ces employés devaient-il passer un examen ? R.—Non, l'examen n'était pas obligatoire alors et la loi dispensait de l'examen tout matelot qui avait conduit un bâtiment avant 1883 et ces capitaines avaient commandé des bateaux avant cette époque.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Quel est le nombre d'hommes nécessaire à bord d'un remorqueur pour former un équipage complet ? R.—À l'époque que je naviguais sur des bâtiments de transport, nous avions 5 matelots de pont, 2 chauffeurs, 2 mécaniciens, 2 hommes au gouvernail, un capitaine, un second, un cuisinier et un mousse.

Q.—La loi ne fixe pas le nombre de vos hommes ? R.—Non. Aujourd'hui le nombre des hommes d'équipage est moindre parce qu'on a moins de transport de marchandises et bien souvent il n'y a que 2 hommes de pont, soit le nombre strictement nécessaire pour la manœuvre des cordages.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quel est à votre avis le nombre de marins nécessaire pour conduire un bâtiment ? R.—Un capitaine, un second, 2 mécaniciens et 2 chauffeurs.

Q.—N'y a-t-il pas deux matelots expérimentés à bord d'un remorqueur ? R.—Non, pourvu que le timonier puisse tenir la direction indiquée, le capitaine et le second connaissent la manœuvre.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Dans quelles conditions d'entretien sont les gaillards d'avant sur les barges ? R.—Leur état d'entretien est fort bon. Nos bâtiments à vapeur des lacs n'ont pas de gaillards d'avant, les matelots logent sur le pont dans la même cabine que le capitaine et le second. Bon nombre de bâtiments n'ont pas de gaillards d'avant.

Q.—Vous ne refuseriez pas d'employer des ouvriers appartenant à des associations ouvrières ? R.—Je suis d'avis qu'il est inutile d'avoir des associations pour mettre les ouvriers sur le même pied. Les ouvriers ne sont pas tous également bons et j'estime qu'il faut donner à chaque homme suivant son mérite et sa valeur. L'ouvrier qui travaille pour une compagnie et ne gagne pas le salaire qu'il mérite ne devrait pas travailler plus longtemps pour cette compagnie.

Q.—Donneriez-vous de l'occupation à un ouvrier appartenant à des associations ouvrières s'il venait à vous en demander ? R.—Je ne suis pas disposé à répondre à une question de ce genre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Votre principe semble être qu'il faut payer les ouvriers d'après leur valeur ? R.—Je crois qu'un ouvrier devrait être payé selon son mérite.

Q.—Vous êtes, je suppose, juge de leur mérite ? R.—Oui. Il n'y a pas longtemps, au printemps, une grève devait se faire et je me suis rendu auprès des ouvriers pour les informer que j'avais appris qu'ils devaient se mettre en grève. Je leur dis qu'il était inutile de se mettre en grève chez nous, attendu que je suis disposé à payer à raison du travail qu'ils feront, que s'ils voulaient faire plus de travail qu'ils n'en faisaient, je le leur payerais. D'aucuns reçoivent trop, d'autres pas assez.

Q.—La compagnie a-t-elle fixé votre salaire, ou l'avez-vous fixé vous-même ?
R.—Mon salaire a été augmenté à différentes reprises, sans que j'en fis la demande.

Q.—Pensez-vous que l'ouvrier ait le droit de bénéficier de la valeur de son propre travail ? R.—Oui, et je crois aussi que s'il l'estime lui-même, nous ne sommes pas obligés de l'acheter s'il ne nous convient pas. L'ouvrier est maître de ses actions sous ce rapport, et nous, nous sommes maîtres des nôtres. Jusqu'à présent, je n'ai eu aucun différend avec mes ouvriers. J'agis avec toute l'équité dont je suis capable. Au cours des deux dernières années, nous avons augmenté les salaires des ouvriers de 50 à 60 cts chaque fois que nous avions de l'ouvrage à leur donner.

Q.—Vous attendiez-vous à une grève de la part des ouvriers quand vous leur avez donné une augmentation de salaire ? R.—Non, je constatais que dans d'autres endroits le salaire avait augmenté un peu. Les ouvriers de notre compagnie se décident généralement à rester avec nous et j'estime équitable d'augmenter le salaire quand je le puis.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous vous évertuez à les faire rester ? R.—Je tâche de faire comprendre aux ouvriers que leur position est aussi avantageuse avec nous qu'ailleurs et à les décider à rester chez nous.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Avez-vous de la peine à trouver des ouvriers ? R.—Non, pas actuellement.

Q.—Avez-vous de la difficulté à vous procurer des ouvriers en temps de presse ?
R.—À l'époque actuelle de l'année, nous pouvons nous procurer autant d'ouvriers que nous en voulons. De décembre à mars, nous employons plus d'ouvriers à la charpente et au radoubage des bateaux qu'en n'importe quelle maison.

Q.—Comment les choses se passent-elles pendant la saison de la navigation ?
R.—Nous avons suffisamment d'ouvriers, parfois un de nos capitaines ou mécaniciens nous dit qu'il leur manque un matelot et il est rare que nous le trouvions. Les ouvriers restent assez constamment avec nous. La compagnie existe depuis longtemps et nous tâchons toujours d'améliorer la position de nos hommes autant que nous le pouvons ; ce qui les encourage à rester à notre service.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous quelques renseignements complémentaires utiles à donner à la Commission ? R.—Non.

Delle MACHAR, secrétaire de la Relief Association, de Kingston, est appelée et assermentée.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes secrétaire de la Relief Association ? R.—Oui. C'est une société de dames qui a principalement pour but de porter secours à ces femmes et familles qui manquent de chef. Depuis deux ou trois ans on nous a également demandé des secours pour des familles où il y avait un chef, mais nous ne les avons accordés que dans des cas d'extrême urgence. Nous sommes obligées de faire des enquêtes fort minutieuses dans chaque cas et cette charge est confiée à un comité de notre société.

Q.—Votre association a-t-elle eu beaucoup à payer l'hiver dernier ? R.—Nous avons eu l'hiver dernier une demande plus nombreuse que les hivers précédents. Je ne sais ce qui arrivera cet hiver. Les dépenses de l'hiver dernier ont été les plus élevées que nous ayons jamais atteintes.

Q.—Pourriez-vous nous donner une estimation des dépenses de votre société ?

l'hiver dernier ? R.—Nous avons dépensé environ \$800, mais il y a, en outre, une société catholique-romaine appelée société de Saint-Vincent-de-Paul dont les dépenses ne sont pas comprises dans les nôtres.

Q.—Quelle était la catégorie des quémandeurs ? R.—Étaient-ils résidents de cette ville ? R.—Les familles qui n'ont point de chef ou de gagne-pain sont presque toutes résidentes ; mais bon nombre de familles qui ont un chef ont immigré tout récemment. Ce sont des familles qui sont arrivées un mois ou deux avant le commencement de l'hiver.

Q.—Quelle était la condition des hommes ? Étaient-ils inoccupés sans qu'il y eut de leur faute ? R.—Oui, ils ne pouvaient trouver d'occupation. Ils arrivent parfois en août, septembre et octobre et trouvent un peu d'ouvrage au commencement de l'hiver, qui est la morte saison ; mais à peine assez pour se procurer quelques pièces de mobilier et quand l'hiver arrive ils ne trouvent plus aucune besogne.

Q.—Les immigrants vous demandent-ils souvent du secours ? R.—L'an dernier nous avons environ 6 familles et nous en avons environ le même nombre cette année.

Interrogée par M. McLEAN :—

Q.—Quelle est la proportion de ces six familles vis-à-vis les autres ? R.—Nous avons fort peu de familles ayant un chef. Le nombre de ces familles est peut-être en tout de soixante. La majeure partie de ces familles sont composées de veuves et de vieillards incapables de pourvoir à leur subsistance ; l'autre partie est composée d'immigrants.

Q.—Les immigrants qui vous ont demandé des secours étaient-ils récemment arrivés ? R.—Oui. Ils étaient arrivés à la fin de l'été, nous n'en avons guère qui fussent arrivés à la bonne saison avant le commencement de cet hiver. Ceux que nous entretenons maintenant sont presque tous des nouveaux arrivés.

Interrogée par M. ARMSTRONG :—

Q.—Il y avait, je suppose, des hommes et des femmes ? R.—Je ne parle que des femmes qui avaient leur mari. Nous avons trouvé une famille dans le plus grand besoin. Elle avait à peine de quoi se couvrir. Le père de famille était un ancien cocher de Cornwall où il gagnait 20½ livres et l'habitation. On l'avait décidé à venir au Canada où il n'a pu trouver une position de cocher et il était resté sans ouvrage jusqu'à ce que sa famille fut presque morte d'inanition. D'aucuns parmi ces immigrants reçoivent des billets de passage de faveur, d'autres reçoivent des secours de leurs amis ou de personnes qui leur veulent du bien en Angleterre. Une femme nous disait qu'on lui avait donné 16 livres pour venir ici et que si ses amis lui avaient donné la même somme pour lui monter un petit commerce en Angleterre elle eût été bien mieux.

Q.—Pouvez-vous dire si les demandes de secours adressées à votre société charitable ont augmenté ou diminué depuis sa formation ? R.—Notre société existe depuis 25 ans.

Q.—Prenons les 5 dernières années ? R.—Depuis que je suis secrétaire, l'an dernier a été le plus coûteux.

Q.—Quelles sont les prévisions pour cette année ? R.—Je crains que nous serons obligés de faire les mêmes dépenses que l'année dernière. Evidemment, la longueur et la rigueur de l'hiver seront pour beaucoup dans nos dépenses, mais notre rôle est fort chargé.

Q.—Pourriez-vous nous dire qui avait engagé ce cocher de Cornwall à venir en Canada ? R.—Non, Monsieur, cela m'est impossible ; j'ai essayé d'obtenir cette information, mais je n'ai pu rencontrer la famille chez elle. Je sais que 2 personnes m'ont déclaré qu'elles avaient obtenu des billets de passage de faveur de la part du

gouvernement. Un de ces hommes m'a dit qu'il était porteur d'un certificat, constatant qu'il était ouvrier agricole, quoiqu'il n'eut jamais travaillé en cette qualité.

Interrogée par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Il avait donc commis une véritable fraude ? R.—Il m'a dit que jamais il ne s'était fait passer pour ouvrier agricole.

Q.—Cependant il a reçu son certificat et a été amené en Canada, en qualité d'ouvrier agricole, par conséquent il a commis une fraude ? R.—C'est probable.

Interrogée par M. ARMSTRONG :—

Cet homme n'avait pas affirmé qu'il était ouvrier agricole.

Le PRÉSIDENT :—Cet homme a commis une fraude et devrait être poursuivi pour avoir obtenu de l'argent par escroquerie.

Interrogée par M. McLEAN :—

Q.—Cet homme a-t-il obtenu son certificat d'un agent de compagnie maritime ou d'un agent du gouvernement ? R.—D'un agent quelconque. J'ai cru comprendre qu'il l'avait reçu dans les bureaux d'une compagnie de navigation. Il nous a positivement dit qu'il n'était point ouvrier agricole, et a affirmé qu'on lui avait donné ce certificat d'ouvrier agricole sans qu'il l'eût demandé.

Interrogée par M. ARMSTRONG :—

Q.—Cet homme savait-il lire et écrire ? R.—Oui, car il nous a dit qu'il avait lu un livre dans lequel on donnait des rapports brillants sur l'élévation des salaires payés ici, " 6 chelins par jour pour un manœuvre," et qu'en arrivant ici il avait trouvé l'état de choses bien différent.

Q.—Ces familles d'immigrants ont-elles un grand nombre de petits enfants ? R.—Chacune d'elles était accompagnée de 4 ou 5 enfants. L'an dernier, il y avait 3 ou 4 enfants par famille.

Interrogée par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Pouvez-vous nous dire ce que le gouvernement paye en guise de secours de voyage ? R.—Je ne pourrais affirmer, mais j'ai cru comprendre qu'il payait la moitié du prix du voyage.

Interrogée par M. CLARKE :—

Q.—Quelle est, à votre avis, la proportion des misères et pauvretés attribuables aux excès de boisson ? R.—Je ne pourrais répondre à cette question ; il y a parmi ces immigrants des hommes fort sobres, d'autres ne le sont pas. Je suppose que la proportion est à peu près la même que pour nos résidents ici. D'aucuns sont sobres, et d'autres ont évidemment pris l'habitude de trop boire.

WILLIAM WILSON, gérant de la " Kingston Cotton Co.," à Kingston, est appelé et assermenté.

Je désire soumettre à la Commission un rapport succinct. Notre compagnie emploie 208 individus ; 70 hommes et 138 femmes ; 36 hommes faits, 34 garçons ; 90 femmes et 48 jeunes filles. La compagnie paye en salaires par quinzaine pleine : environ \$1200. Vingt ouvriers gagnent de \$20 à \$10 par semaine. Soit une moyenne de \$12.50 ; d'autres ouvriers ont une moyenne de \$7 par semaine. Le salaire des jeunes garçons est de \$5.70 à \$1.90, par semaine. Le salaire des femmes

est en moyenne de \$5.70 par semaine ; 20 jeunes garçons gagnent en moyenne plus de \$6 par semaine. Le salaire des jeunes filles varie de \$5 à \$1.90 par semaine. Quant à la ventilation et l'encombrement, la salle de tissage est celle où nous avons le plus d'ouvriers. Cette salle a 190 pieds de long ; 72 pieds de large ; 13 pieds de haut ; ou en d'autres termes, elle a 170,800 pieds cubes d'air. Dans cette salle travaillent 72 personnes, ce qui donne à chaque individu 2470 pieds cubes d'air moins $\frac{1}{4}$ qu'il faut déduire pour l'espace occupée par les machines. Bien souvent, on laisse passer inaperçu un moyen de ventilation qui existe dans les fabriques de coton. Je fais allusion aux grandes poulies et courroies qui marchent à une vitesse de près 2000 pieds à la minute et qui par cette circulation rapide donnent de la ventilation, même quand les fenêtres sont fermées. J'estime que notre condition hygiénique est très bonne. Nous avons des bons cabinets d'aisance, 4 uniquement destinés à l'usage des femmes et séparés des autres. 3 cabinets d'aisance et 3 urinoirs à l'usage des hommes. Je désire ajouter un mot au sujet de la moralité de nos ouvriers et suis fier de dire que pendant mes 4 années de fonctions, aucun individu n'a été arrêté pour délits commis dans la fabrique. Nous ne gardons pas les ivrognes, c'est-à-dire ceux qui ont l'habitude de commettre des excès de boisson, nous les renvoyons quand nous ne pouvons les corriger. Un des motifs pour lesquels j'ai fait cette déclaration, c'est qu'on lance de temps à autre dans le public, des insinuations de nature à créer des froissements entre ouvriers et patrons. Je suis peiné de devoir constater que nos journaux se rendent parfois coupables de la publication de telles insinuations, et il serait bon qu'ils fussent arrêtés. J'ai reçu l'autre jour de la Commission une invitation à me rendre ici muni de certificats au sujet de certains individus. Nous ne possédons pas les certificats relatifs à certains des enfants mentionnés dans l'invitation, et je désire expliquer comment cela se fait. Jusqu'au mois de novembre je n'avais aucune connaissance de l'existence de la loi des fabriques. Jamais nous n'en avons eu notification officielle. La visite de l'inspecteur des fabriques fut le premier avis que j'en eus. Il me fit connaître la nature de ses fonctions. Nous visitâmes l'usine et je lui montrai tous nos ouvriers et plus spécialement nos enfants. A cette occasion l'inspecteur nous demanda le renvoi de 2 enfants, un très-petit garçon qui n'avait pas l'âge et une jeune fille. La jeune fille était très grande pour son âge, mais l'inspecteur ayant découvert que les parents pouvaient la garder chez eux et qu'elle n'était pas dans la nécessité de travailler nous demanda de la renvoyer. Il nous demanda en outre d'exiger à l'avenir un certificat constatant l'âge de chacun de nos ouvriers et nous nous sommes conformés à la lettre à ses instructions, ainsi que le prouveront les certificats que je possède maintenant. Voici les certificats que nous avons reçus de tous les enfants que nous avons employés depuis que l'inspecteur nous a ordonné d'en agir ainsi. Je pense que nous n'avons pas actuellement d'enfants en dessous de 12 ans. Nous avons quelques jeunes filles de moins de 14 ans, qui étaient employées chez nous avant la visite de l'inspecteur, qui ne nous a pas ordonné de les renvoyer, mais nous a même fait entendre que nous ne devons pas les renvoyer, mais nous conformer à la loi dans l'avenir.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Employez-vous des jeunes gens en dessous de 13 ans ? R.—Oui.

Q.—Cet état de choses est-il conforme à la loi ? R.—(On me dit que les jeunes garçons ne doivent pas avoir moins de 12 ans.

Q.—Combien de jeunes filles avez-vous de moins de 14 ans ? R.—Je crois qu'il n'y en a pas plus de 6 qui aient moins de 14 ans et elles ont travaillé depuis longtemps dans notre usine.

Q.—Votre compagnie n'a-t-elle pas, il y a quelques jours, renvoyé un certain nombre de jeunes filles au-dessous de 14 ans, sachant que la Commission Royale du travail devait venir en cette ville ? R.—Non.

Q.—Avez-vous reçu des certificats de toutes les jeunes filles de votre fabrique ?

R.—Non, je n'ai de certificats que de celles que nous avons employées depuis la visite de l'inspecteur.

Q.—Quand cette visite a-t-elle eu lieu ? R.—En novembre dernier. C'est alors seulement que nous avons appris qu'il y avait une loi des fabriques.

Q.—Quelques-unes des filles que vous employiez avant novembre dernier et qui n'étaient pas alors en âge pourraient-elles ne pas encore être en âge ? R.—Aujourd'hui, j'oserais dire qu'il en est encore qui, employées avant novembre dernier, n'ont pas encore l'âge voulu.

Q.—Avez-vous reçu des certificats pour celles-ci ? R.—Non.

Q.—Vous les maintenez donc au travail quoiqu'elles soient au-dessous de l'âge voulu par la loi ? R.—Oui.

Q.—Combien de fois l'inspecteur des usines a-t-il visité votre fabrique l'an dernier ? R.—Une fois.

Q.—A-t-il fait une visite minutieuse ? R.—Oui.

Q.—Vous a-t-il fait quelques suggestions, demandé quelques modifications ? R.—Non, j'ignore qu'il nous ait donné quelques instructions spéciales pour faire des changements. Après sa visite à l'usine nous avons eu une conversation générale. Je lui ai dit ce que nous avions fait et il a paru satisfait. Il m'a parlé des arrangements hygiéniques. Je lui ai montré notre système, qui lui a paru satisfaisant dans son ensemble. J'estime qu'il a fait une inspection fort générale.

Q.—Comment êtes-vous organisés pour opérer le sauvetage des ouvriers dans les étages supérieurs de votre usine, en cas d'incendie ? R.—Notre usine a 3 étages. Le rez-de-chaussée s'étend 40 pieds plus loin que les 2 autres étages supérieurs. Du second étage on peut descendre sur le toit ou la plate-forme de l'étage inférieur et pour l'étage supérieur nous avons des échelles. En un mot, nous avons des issues à chaque extrémité ; si l'escalier venait à être encombré en cas d'alarme, il y a une issue à l'autre extrémité.

Q.—Vos portes s'ouvrent-elles à l'intérieur ou à l'extérieur ? R.—Elles s'ouvrent à l'intérieur.

Q.—Savez-vous que cela est contraire à la loi ? R.—Oui.

Q.—L'inspecteur vous a-t-il informé de ce fait ? R.—Non ; il m'a laissé un exemplaire de la loi dans laquelle je me suis aperçu que ce système était prohibé.

Q.—Ces portes sont-elles toujours dans le même état ? R.—Oui.

Q.—Pourquoi conservez-vous toujours vos portes dans cet état alors que vous savez que la chose est contraire à la loi ? R.—Nos portes ne sont jamais fermées à clef ; elles sont toujours ouvertes. Ce sont de grandes portes à battants toujours ouverts.

Q.—Vos portes sont-elles ouvertes en hiver ? R.—Non.

Q.—Sont-elles fermées à clef en hiver ? R.—Non, elles ne sont jamais fermées à clef.

Q.—Savez-vous qu'il est arrivé des accidents dans des usines organisées comme la vôtre ? R.—Je l'ai appris par la lecture de la loi.

Q.—N'avez-vous pas des salles où travaillent des jeunes filles où la température est plus élevée que dans d'autres ? Quelle est la plus haute température de vos salles ? R.—Environ 80 degrés, mais laissez-moi vous dire que tout récemment, nous avons remédié à cela sans savoir que cette question serait posée par votre Commission. J'avais trouvé que la température de la salle supérieure était parfois chaude à l'excès. A Noël nous avons fermé pour une quinzaine à cause de la stagnation des affaires et nous avons profité de cette fermeture pour régler cette chaleur. Il y a de cela environ 3 semaines.

Q.—Les salles sont-elles trop chaudes à cette époque de l'année ? R.—Non.

Q.—Estimez-vous qu'elles sont désagréablement chaudes en juillet et août. R.—Non, à cause de la ventilation excessive que nous leur donnons. Nous nous trouvons au milieu du lac. Je le répète, la température la plus désirable pour travailler le coton est celle du corps humain. Quand une salle est surchauffée, le

coton devient mou, si au contraire la température est trop froide le coton perd ses qualités de flexibilité. En réglant la température sur celle du corps humain le travail se fait mieux.

Q.—Le produit est sans doute meilleur pour l'industriel ? R.—Oui.

Q.—Comment est la santé de vos jeunes filles, je parle de vos ouvrières ? R.—Je suis heureux de dire que nous avons fort peu de cas de maladie ; j'ose même affirmer qu'il y en a moins que dans n'importe quelle autre fabrique employant un nombre égal d'ouvrières.

Q.—La température de vos salles dépasse-t-elle 90 degrés ? R.—Non.

Q.—Avez-vous des thermomètres dans les salles ? R.—Oui, dans celles qui sont exposées à être surchauffées de temps à autre.

Q.—Combien d'heures ces jeunes filles travaillent-elles par semaine ? R.—60.

Q.—Travaillent-elles toutes 60 heures ? R.—Oui, à l'exception de celles qui travaillent à la pièce et qui quittent quand elles ont terminé leur travail. Celles qui sont à salaire journalier travaillent 60 heures par semaine.

Q.—Avez-vous des jeunes filles travaillant à la pièce ? R.—Les tisserands et les fileuses sont à la pièce. Parfois il leur arrive d'être en avance sur leur travail et alors nous les autorisons à rentrer chez elles.

Q.—Vous avez dit que quelques-unes d'entre elles reçoivent de \$1.90 à \$5 par semaine ? R.—Oui.

Q.—Quel âge ont les jeunes filles qui gagnent \$1.90 par semaine ? R.—Ce sont de toutes jeunes filles. Quand elles arrivent pour apprendre le métier nous leur donnons environ \$1.90 par semaine et dès qu'elles savent travailler nous leur donnons une augmentation.

Q.—Combien de temps faut-il à une jeune fille intelligente ayant des aptitudes pour le métier pour obtenir une augmentation ; combien de temps travaille-t-elle à \$1.90 avant de mériter une augmentation ? R.—Pas plus de deux semaines, s'il y a une place vacante.

Q.—Combien de temps devrait-elle travailler s'il n'y avait pas de place vacante ? R.—Cela dépend absolument d'elles-mêmes, elles peuvent quitter quand elles le désirent. Evidemment il est de notre intérêt de leur donner un salaire plus élevé et de les mettre à l'ouvrage de pièce dès qu'il est possible de le faire.

Q.—Connaissez-vous des jeunes filles qui payent pension avec ce salaire de \$1.90 par semaine ? R.—Je n'en connais pas. Elles sont généralement en famille.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'après avoir payé leur nourriture, vêtements et chaussures sur cette somme de \$1.90 par semaine, l'aide qu'elles donnent à leurs parents est fort mince ? R.—C'est là une question qui ne nous regarde pas.

Q.—Je vous demande uniquement votre opinion à cet égard ? R.—Mon opinion est que \$1.90 ne suffit pas à l'entretien d'une jeune fille, mais dans une famille où il y a 3 ou 4 filles dont l'une gagne \$1.90, l'autre \$3 et une autre \$4, leur entretien devient possible.

Q.—Serait-il bon que toute une famille fût employée à l'usine ? R.—Certainement non.

Q.—Quand les jeunes filles arrivent en retard le matin, leur imposez-vous une amende ou leur fermez-vous la porte ? R.—Ni l'un ni l'autre. Je suis heureux de dire qu'elles sont toutes très-punctuelles. Je ne pense pas qu'elles perdent de 3 à 5 minutes en moyenne par semaine. Je suis toujours présent et les vois rentrer. Nous ne gardons pas les jeunes filles que ont l'habitude de venir en retard, si elles ne veulent se corriger, nous les congédions.

Q.—Leur payez-vous leur salaire en espèces ? R.—Oui. Je désire que vous me compreniez, et ne pensez pas que nous renvoyons les jeunes filles pour venir en retard 2 ou 3 fois. Si elles ont l'habitude de venir en retard, nous leur disons que nous ne pouvons tolérer cette manière d'agir, et si elles ne veulent s'en corriger, nous les congédions.

Q.—La production de votre usine augmente-t-elle ? R.—Non, pas beaucoup.

J'espère qu'elle augmentera bientôt. Nous faisons des améliorations qui auront pour conséquence, j'espère, d'augmenter notre production.

Q.—Où trouvez-vous l'écoulement de vos marchandises ? R.—Partout en Canada.

Q.—Existe-t-il une entente entre les propriétaires de fabriques de coton en Canada ? R.—Sous quel rapport ?

Q.—Sous le rapport de la formation d'une association ? R.—Cet accord existe.

Q.—N'a-t-il pas pour objet la formation d'une compagnie pour l'exploitation du coton ? R.—Oui.

Q.—L'association règle-t-elle le prix du coton ? R.—Oui.

Q.—Vous n'êtes pas obligé de répondre à cette question si vous ne le désirez pas, mais je serais heureux si vous vouliez y répondre : Si un membre de cette association vendait du coton en dessous du prix convenu, serait-il mis à l'amende ou puni de toute autre façon par l'association ; ou cesserait-il d'en faire partie ? R.—Il est possible d'une amende. Je voudrais dire quelques mots sur cette question. Il y a 2 ans, le prix du coton ordinaire tomba si bas que les usines perdaient tout leur capital et il devenait absolument nécessaire de former une coalition, sans quoi quelques-unes des usines étaient fatalement condamnées à fermer. Je regrette de devoir dire qu'une des usines fut obligée de fermer : celle de Saint-Jean, N. B. Il est parfaitement connu qu'en conséquence du marasme commercial, tout le capital-action, qui valait au-delà de \$270,000, a été sacrifié. Je crois que l'usine était hypothéquée pour \$70,000. Les administrateurs essayèrent d'obtenir les sommes nécessaires des actionnaires, mais ceux-ci refusèrent de souscrire et l'usine fut fermée. On essaya ensuite de vendre l'usine, mais, ne trouvant d'acheteurs, elle fut remise entre les mains des porteurs d'hypothèques. Depuis, elle a été réorganisée avec une nouvelle compagnie au capital de \$90,000, je crois.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les actionnaires ont donc perdu leur capital ? R.—Jusqu'au dernier centin et cela par suite de la stagnation commerciale. J'estime que cette coalition est très raisonnable et le prix du coton est porté à une limite si basse qu'une usine doit prendre bien garde pour joindre les deux bouts. J'entends par là qu'en payant un intérêt raisonnable sur le capital investi, un déboursé de 15 0/0 sur le stock suffirait. Dans ce pays, où les usines sont très nombreuses, on alloue une dépréciation de 7½ 0/0 sur les machines ; de 2½ 0/0 sur les bouilleurs, machines à vapeur, courroies, arbres de couche etc., ou 6 0/0 sur l'ensemble ; en payant 7 0/0 d'intérêt, il vous faut 13 ou 14 0/0 pour joindre les deux bouts.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pensez-vous qu'il y ait, dans Ontario, une usine de coton qui doit travailler 10 heures par jour pendant une année ? R.—Je ne sais à quoi votre question se rapporte.

Q.—Ma question est celle-ci : Y a-t-il une usine qui pourrait continuer à travailler pendant une année à raison de 10 heures par jour ? R.—Je ne crois pas que nous souffrions d'excès de production. J'estime que la mauvaise récolte et l'hiver doux ont arrêté les achats. Je m'imagine que les marchands d'étoffes sont persuadés que la coalition va se dissoudre et que cette dissolution sera suivie d'une réduction des prix. Je crois que c'est là la cause de la stagnation actuelle, mais je ne crois pas à l'excès de production. L'état de choses actuel se modifiera de lui-même dès que les intéressés seront convaincus que les propriétaires d'usines entendent s'en tenir à leur coalition.

Q.—Ne pensez-vous pas que si les usines de coton d'Ontario travaillaient continuellement, disons 8 heures par jour, elles auraient autant d'avantage et en même temps tiendraient leurs employés constamment occupés, en repartissant le travail de toute l'année ? R.—Il leur serait impossible d'en agir ainsi.

Q.—Quel est le motif ? R.—La concurrence, et la concurrence d'Angleterre, qui nous bat aujourd'hui dans notre production. Je vais vous expliquer comment cela se fait, aussi bien que je le puis. En première ligne, la dépense de nos compagnies est de 60 o/o de plus que celle des usines anglaises, 30 o/o de ce chiffre va au gouvernement. Quand nous importons nos matières premières d'Angleterre, nous payons 25 à 30 o/o de droits en sus du fret. En outre notre climat n'est pas aussi favorable à la manufacture du coton que celui du Lancashire ; d'autre part les dispositions de notre classe ouvrière ne sont pas aussi favorables que celles des ouvriers du Lancashire pour la fabrication du coton et si nous n'avions sur eux le faible avantage de travailler plus d'heures par jour, je suis persuadé qu'ils nous batteraient malgré notre production actuelle. Actuellement, ils fabriquent (are cutting irons) en Angleterre à environ 15 cts la livre, et je puis vous affirmer que certains industriels anglais, surtout ceux du Lancashire, vendent aujourd'hui leurs produits moins cher qu'ils ne payent leur fil. Ceci provient des falsifications, qui ne peuvent être découvertes par le public, qui n'est pas dans la pratique. Fort peu de gens en Canada pourraient s'apercevoir de ces fraudes. Si ces industriels parvenaient à introduire ici leur coton à bon marché, ils nous supplanteraient et nous aurions bientôt fini d'exister.

Q.—Appellerez-vous cette cotonnade à bon marché Shoddy ? R.—Je ne puis vous dire ; mais en Angleterre, on l'appelle toile de ménage. J'ai été mis au courant de ce fait par la circulaire d'un agent qui voulait me vendre des matières qui nous permettraient de falsifier notre coton à raison de 80 o/o. Cela peut se pratiquer en Angleterre, mais ne peut se faire ici. Aux prix actuels, il n'est pas nécessaire d'avoir recours à cette falsification. Si nous pouvons maintenir le prix de nos cotonnades et travailler pendant le même nombre d'heures, nous pouvons faire joindre les deux bouts. Je regrette de devoir dire que, dans mon opinion, les usines de coton du Canada n'ont pas dans les quatre dernières années donné 2 o/o d'intérêt sur le capital investi, ce qui est injuste envers les actionnaires. Quelques usines ont mieux fait, d'autres ont périclité. Je puis vous citer un exemple que j'ai lu il y a quelques jours : celui de l'usine de coton de Windsor, dans le Nouvelle-Écosse. L'an dernier, elle a réalisé \$15,000 mais la compagnie ne put donner de dividende parce que toute cette somme devait être appliquée à l'extinction d'une dette contractée en temps de crise. L'usine de Moncton fonctionne depuis 5 ou 6 ans et n'a, je crois, payé qu'un seul dividende de 2½ o/o. Je suppose que vous n'ignorez pas que l'usine de coton de Cornwall n'a payé aucun dividende et n'en payera probablement pas. Les usines de Stormont, Brampton, Dundas et Merriton n'ont payé aucun dividende et à moins de maintenir nos cotonnades aux prix actuels et d'en trouver l'écoulement, il nous est impossible de payer des dividendes. L'usine Gibson n'appartient pas, je crois, à la coalition, mais ses propriétaires ont promis de se conformer à ses règlements et jusqu'ici ils ont tenu parole. L'usine Chambly ne fait pas non plus partie de la coalition. Ses propriétaires avaient également promis de se conformer à ces règlements, mais je crains qu'ils n'aient pas tenu parole.

Q.—Connaissez-vous des usines qui après avoir reçu des municipalités des subsides considérables, et après les avoir dépensés, sont tombées en faillite ? R.—Je n'en connais pas.

Q.—Quelle est l'histoire de l'usine dans les environs de Galt ? R.—Je ne la connais pas. Je ne suis ici que depuis 3 ou 4 ans.

Q.—Cette usine a fait faillite il y a quelques années ? R.—Je ne sais rien à cet égard.

Q.—Connaissez-vous le nombre des usines de coton qui ont reçu des subsides des municipalités, lors de leur formation ? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous des usines qui ont été exemptes de la taxe pendant un certain nombre d'années à titre d'encouragement pour commencer les opérations ? R.—Je n'en connais qu'une à Kingston.

Q.—Refusez-vous d'employer des ouvriers qui appartiennent aux associations ouvrières ? R.—Nous ne nous informons même pas du fait.

SAMUEL ROWCROFT, surveillant d'usine, à Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Vous avez entendu la déposition du dernier témoin, l'endossez-vous ?
R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter ? R.—Non.

Q.—Travaillez-vous dans la même usine ? R.—Je suis sous les ordres du dernier témoin.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous des jeunes filles sous votre surveillance dans l'usine ? R.—J'en ai un nombre assez considérable.

Q.—Savez-vous si dans ces derniers jours on a renvoyé des jeunes filles en-dessous de 14 ans ? R.—Pas une seule.

Q.—Aurait-on pu en renvoyer à votre insu ? R.—Non ; la semaine dernière une jeune fille a été renvoyée parce que, avec quelques-unes de ses compagnes, elle faisait du bruit dans les corridors le midi. Je l'ai renvoyée chez elle pour deux jours à titre de punition.

Q.—Y a-t-il des jeunes filles dans d'autres départements qui ne sont pas sous vos ordres ? R.—Quelques-unes, mais fort peu.

Q.—Vous ne parlez que de votre département ? R.—Les départements de la filature et du tissage.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Savez-vous s'il règne du mécontentement dans votre usine parmi les ouvriers ? R.—Non, je n'ai pas la moindre connaissance d'un fait semblable.

Q.—Les ouvriers se plaignent-ils de traitements injustes de la part de leur patron ? R.—Je n'ai jamais entendu de pareilles plaintes.

Q.—Dans votre position vous devriez savoir s'il y a quelque mécontentement ? R.—Je pense que j'en serais informé.

Q.—Vous pensez que vous seriez informé du fait si des jeunes filles avaient été renvoyées ? R.—Oui.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Avez-vous l'habitude de renvoyer chez elles des jeunes filles qui jouent pendant l'heure du dîner et tandis que vous ne les payez pas pour ce temps ? R.—Nous n'avons pas l'habitude de les renvoyer, je n'en ai renvoyé qu'une seule et je l'ai reprise après. Le gérant l'avait renvoyée chez elle et était venu me trouver après pour me dire de la faire rappeler.

Q.—Imposez-vous des amendes aux jeunes filles pour manque d'application ou autre chose de ce genre ? R.—Non, jamais cela n'a été fait depuis que je suis ici.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Combien de jeunes filles âgées de moins de 14 ans avez-vous dans votre usine ? R.—Je crois qu'il y en a 6 ou 8. Je ne pourrais donner le nombre exact ; mais elles étaient toutes à l'ouvrage lors de la visite de l'inspecteur.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—L'inspecteur ne vous a-t-il pas dit que cette pratique était contraire à la loi ? R.—Il ne désirait pas prendre des mesures sévères et rigoureuses à l'endroit des ouvrières qu'il a vues chez nous. Il nous a dit que ces filles, appartenant à des familles pauvres, il serait déraisonnable de les renvoyer.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'inspecteur a-t-il parlé à quelques unes de vos ouvrières ? R.—Oui, il a parlé à plusieurs d'entre elles.

Q.—Qui l'accompagnait quand il est allé dans la fabrique ? R.—Il était accompagné du gérant, ou du fils du gérant ; je n'en suis pas bien certain.

Q.—Il y a des jeunes filles qui travaillent à la fabrique et qui n'ont pas leurs extraits de baptême ? R.—Ces jeunes filles travaillaient avant la visite de l'inspecteur.

Q.—Et le dernier témoin a déclaré qu'elles travaillaient encore et que même aujourd'hui elles n'ont pas l'âge requis ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps ces jeunes filles ont-elles pour dîner ? R.—On leur accorde une heure pour dîner.

Q.—Dinent elles à domicile ? R.—Non ; quelques-unes demeurent trop loin de la fabrique et elles apportent leur dîner avec elles.

Q.—Ces jeunes filles sont-elles obligées de dîner dans leur atelier ? R.—Elles peuvent agir à leur guise : elles dinent dans leur atelier si elles le désirent.

Q.—Peuvent-elles dîner dans une autre salle que leur atelier ? R.—Elles peuvent dîner dans toute autre salle, personne ne les en empêche.

Q.—Alors elles sont obligées de dîner dans une des salles de la fabrique, où il y a de la poussière, et ainsi de suite ? R.—Lorsque les machines sont arrêtées, il n'y a plus de poussière.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Il n'y a pas de salle à dîner dans la fabrique spécialement destinée à cette fin ? R.—Non ; il y a une place où elles peuvent faire chauffer leur dîner ; nous avons les poêles sours du système de chauffage.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Paient-elles pour ce privilège ? R.—Non.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Supposez que l'engin, ou une partie quelconque des machines casse, et que le travail est suspendu une heure ou deux, paierez-vous les ouvriers pour le temps qu'ils ont été présents, même s'ils n'ont pas travaillé quelques heures supplémentaires ? R.—Règle générale nous ne payons pas les ouvriers dans ces cas là.

Q.—Mais les payez-vous ? R.—Ils ont travaillé pendant quelques heures supplémentaires, mais seulement lorsque la fabrique était arrêtée trois ou quatre jours, ou quelque chose de ce genre.

Q.—Vous gardez toujours les ouvriers à travailler trois ou quatre heures ? R.—Quand ils sont présents ils sont payés, même s'ils n'ont pas travaillé. Les salaires n'ont pas été réduits.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Je suppose que ceux qui travaillent à la pièce n'ont pas été payés ? R.—Les ouvriers à la pièce ne sont pas payés dans ces cas là.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Retenez-vous les salaires des ouvriers qui cassent quelque chose, ou pour quelques autres raisons ? R.—Non.

Q.—L'eau que les ouvriers boivent est-elle bonne ? R.—Nous prenons l'eau dans des puits, en dehors de la fabrique.

Q.—Cette eau est-elle bonne ? R.—Oui.

Q.—A quelle distance du lac la fabrique est-elle ? R.—Nous sommes sur les bords du lac.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les ouvriers doivent-ils sortir pour boire, ou leur faites-vous apporter l'eau ? R.—Nous faisons apporter l'eau par les jeunes gens ou les jeunes filles qui n'ont pas beaucoup de besogne.

Q.—Ces derniers sont-ils employés à la pièce ou à la semaine ? R.—Ils sont employés à la semaine.

PETER MONCRIEF, ferblantier, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Êtes-vous ouvrier ferblantier ? R.—Oui.

Q.—Depuis quand travaillez-vous à Kingston ? R.—Je travaille ici depuis l'âge de neuf ans. J'ai fait mon apprentissage à Kingston.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires que les ouvriers ferblantiers reçoivent ici ? R.—Je crois que la moyenne des salaires est de \$1.50 par jour,—\$9 par semaine. Il y en a qui ont \$1.25 par jour, et d'autres plus que \$10 par semaine. Ainsi, vous pouvez fixer la moyenne à \$1.50 par jour.

Q.—Combien de temps continu travaillez-vous pendant l'année ou combien de semaines en moyenne êtes-vous employé pendant l'année ? R.—Il y a des ouvriers ferblantiers qui sont employés toute l'année et d'autres qui ne le sont pas. On garde les contre-mâtres toute l'année, mais le plus grand nombre des ouvriers à la journée perdent deux ou trois mois chaque hiver, et quelques-uns perdent même quatre mois.

Q.—Avez-vous des apprentis qui apprennent le métier ? R.—Oui ; il y en a un trop grand nombre. Dans certains ateliers il y a cinq apprentis contre un ouvrier.

Q.—Avez-vous dans vos ateliers des règlements qui fixent le nombre des apprentis qu'on devra employer, en proportion du nombre des ouvriers ? R.—Non, il n'y a pas de tels règlements, mais il devrait y en avoir.

Q.—Quelle est en moyenne la durée de l'apprentissage qu'un jeune homme doit faire ? R.—Le terme d'apprentissage est de quatre ou cinq ans suivant l'engagement que l'apprenti fait avec le patron. En général l'apprentissage est de 5 ans.

Q.—Ces jeunes gens sont-ils sous contrats d'apprentissage ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers ferblantiers préfèrent-ils le système des contrats d'apprentissage au système qui est actuellement en usage ? R.—Oui ; car il y a des ouvriers qui sont maintenant dans les environs et qui ont été deux ou trois ans en apprentissage dans un atelier, et qui ensuite sont entrés dans un autre atelier, causant par là une baisse dans les salaires.

Q.—L'immigration affecte-t-elle ici votre métier ? R.—Non ; je ne le crois pas.

Q.—Les ouvriers sont-ils organisés en union ? R.—Quelques-uns le sont, et ils font partie de l'union ouvrière. Il est malheureux que tous les ouvriers n'en fassent pas partie.

Q.—Savez-vous quelle est la situation des ferblantiers aux Etats-Unis ou en Angleterre comparée à leur position dans notre pays ? R.—Oui. Mes confrères ouvriers qui sont maintenant aux Etats-Unis gagnent trois fois plus que nous ici. Je parle de ceux qui sont à New-York et à Chicago. A Rochester ils gagnent deux fois plus que nous, et la ville n'est pas plus considérable que Kingston.

Q.—Savez-vous la différence qu'il y a entre les salaires payés à Rochester et ceux qu'on paye à Kingston ? R.—Un de mes amis m'a écrit qu'on payait \$2.50 par jour à Rochester, suivant le genre de travail que l'ouvrier faisait, soit à l'intérieur ou à l'extérieur.

Q.—Refuse-t-on dans les ateliers de Kingston d'employer des ouvriers qui font

partie des unions ouvrières ? R.—Non ; je ne crois pas qu'on refuse d'employer ces ouvriers.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Est-ce l'usage ici de payer les ouvriers en nature ? R.—Je ne pense pas que ce système existe ici.

Q.—Le travail des prisonniers fait-il concurrence au vôtre, ou lui a-t-il fait concurrence autrefois ? R.—Non ; pas que je sache

Q.—Avez-vous jamais étudié la question du travail des prisonniers ? R.—Non, je ne suis pas prêt maintenant à répondre à aucune question sur ce sujet.

Q.—Savez-vous quelque chose au sujet des associations coopératives ou des sociétés de secours mutuels qui existent parmi les ouvriers ? R.—Je sais qu'elles seraient d'un grand avantage aux ouvriers.

Q.—Ce sujet vous est-il familier ? R.—Non.

Q.—Quelle est la condition hygiénique des ateliers de Kingston ? R.—Je ne puis pas dire que la condition hygiénique de nos ateliers est tout-à-fait mauvaise, mais elle n'est pas très bonne.

Q.—Dans quel état sont les lieux d'aisance dans les ateliers ? R.—Dans certains cas on peut entrer dans les lieux d'aisance en passant par la fenêtre de l'atelier ; dans d'autres, ils sont presque dans l'atelier même—ils ne sont pas du tout convenables.

Q.—Communiquent-ils avec les égouts ? R.—On croit qu'ils communiquent avec les égouts.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous dans la ville un officier de santé ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous fait remarquer à cet officier de santé l'état défectueux de la condition hygiénique de vos ateliers ? R.—Non ; je ne lui ai pas fait de remarques à ce sujet.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pouvez-vous donner à la Commission des renseignements utiles sur le métier de ferblantier à Kingston ? R.—Oui ; je crois qu'on devrait aviser aux moyens d'empêcher les jeunes gens de porter des fardeaux trop lourds—par exemple, des poêles. Un petit garçon de quatorze ans ne peut pas porter un poêle pesant 3 ou 4 cents livres.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous dites que les ouvriers ont des salaires plus élevés à New-York et à Chicago qu'ici. Savez-vous ce que la vie coûte dans ces villes et ce qu'elle coûte ici ? R.—Oui ; celui avec qui j'ai fait mon apprentissage vit à Chicago à raison de \$5 par semaine.

Q.—Savez-vous combien coûte un habillement complet à Chicago ? R.—Oui, on paie ici un habillement complet \$25, et à Chicago \$35.

Q.—Et combien coûte une paire de bottes ? Je suppose que le prix en est aussi élevé, en proportion ? R.—Oui ; à Chicago, le drap se vend plus cher et le coton meilleur marché qu'ici.

Q.—Tenant compte de tout, quelle différence y a-t-il entre la situation de l'ouvrier de Chicago et celui d'ici ? R.—Je ne saurais le dire ; je crois cependant que la condition de l'ouvrier de Chicago est plus avantageuse.

JOHN HEWTON, gérant de la " Kingston Hosiery Company," de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis quand êtes-vous le gérant de la " Hosiery Company " ? R.—Depuis cinq ans ; depuis que la fabrique a été établie.

Q.—Combien avez-vous d'employés dans votre établissement ? R.—Nous avons entre 130 à 140 ouvriers.

Q.—Combien d'hommes ? R.—A peu près la moitié de ce nombre.

Q.—Et l'autre moitié est composée de femmes ? R.—Oui.

Q.—Quel âge a la plus jeune des jeunes filles que vous employez ? R.—L'inspecteur le lui a demandé et elle a répondu qu'elle allait avoir 15 ans ; et, de fait, il a fait la même question à deux jeunes filles et toutes deux ont répondu qu'elles auraient 15 ans à leur premier anniversaire.

Q.—Combien d'heures par jour vos ouvriers travaillent-ils ? R.—Nos ouvriers travaillent dix heures par jour—60 heures par semaine.

Q.—Travaillent-ils parfois onze heures par jour ? R.—Le samedi nous fermons l'atelier à midi, et, prenant les jours l'un dans l'autre, ils travaillent onze heures par jour pendant 5 jours. Cette année nous n'avons pas encore travaillé aussi longtemps et nous ignorons si nous travaillerons ainsi pendant le reste de l'année. Les ouvriers préfèrent travailler de cette manière afin d'avoir l'après-midi du samedi.

Q.—Le système de ventilation, dans votre établissement, est-il satisfaisant ? R.—Oui, nous avons un bon système de ventilation.

Q.—Et les conditions hygiéniques ? R.—L'inspecteur les a trouvées satisfaisantes.

Q.—En cas d'incendie, quels moyens de sauvetage avez-vous à la disposition des ouvriers ? R.—En cas d'incendie nous pouvons communiquer de tous les étages à la porte principale, par trois voies différentes. Nous avons en outre deux autres issues. A l'ouest se trouve la porte principale, et nous avons une porte du côté du lac et une autre du côté de la cour.

Interrogé par M le PRÉSIDENT :—

Q.—De quelle manière les portes s'ouvrent-elles ? R.—La porte principale s'ouvre à l'extérieur. Les portes s'ouvrent en dedans des annexes du bâtiment principal.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Comment s'ouvrent les portes qui communiquent à la rue ? R.—La porte qui est à l'extrémité du bâtiment s'ouvre à l'extérieur ; celle de l'office s'ouvre en dedans et les portes par où les ouvriers passent s'ouvrent en dehors.

Q.—L'eau que vous avez est-elle bonne à boire ? R.—Je n'ai jamais reçu de plaintes à ce sujet.

Q.—L'eau est-elle sur les lieux ? R.—Non ; nous avons un puits de l'autre côté de la route. Nous aurons bientôt une pompe et un filtre.

Q.—Les ouvriers sont-ils obligés d'aller boire au dehors ? R.—Non ; un jeune homme apporte l'eau nécessaire aux ouvriers.

Q.—Avez-vous fait dernièrement quelques réductions dans les salaires ? R.—Non, nous n'avons pas fait une réduction générale dans les salaires ; dans certaines sections nous avons augmenté les salaires et fait quelques changements. La moyenne des salaires des ouvriers, en général, est plus élevée aujourd'hui qu'elle ne l'était à pareille époque l'année dernière.

Q.—Dans quelles sections de votre atelier avez-vous fait des changements ? R.—Il n'y a pas eu une réduction générale. Nous révisons généralement notre tarif à cette époque de l'année. Quand nous constatons que dans une section les ouvriers ne sont pas assez payés, nous augmentons leur salaire, mais nous le diminuons dans d'autres sections, quand nous voyons que les ouvriers sont trop payés pour le travail

qu'ils font, vu les machines améliorées qu'ils ont à leur usage. Nous avons des machines améliorées dans toutes les sections de notre atelier.

Q.—Avez-vous diminué les salaires dans votre atelier, section des ourlets ?
R.—Oui.

Q.—Et dans la section de couture ? R.—Oui.

Q.—Et dans la section des ganses ? R.—Je ne crois pas que les salaires aient été diminués dans cette section.

Q.—Et dans la section du raccommodage ? R.—Oui.

Q.—Et dans la section des boutons ? R.—Oui.

Q.—Ainsi, vous avez diminué les salaires dans quatre sections de votre atelier, et vous ne croyez pas l'avoir fait dans la cinquième ? R.—Prenons, pour le moment, la section des ourlets. Le changement que nous y avons fait n'est pas une réduction. Nous faisons l'ouvrage avec une seule machine et nous divisons le travail. La machine a été améliorée et nous y avons ajouté une annexe qui donne de bons résultats. Nous donnions $1\frac{1}{2}$ cents et nous payons maintenant 2 cents, ce qui est réellement une augmentation. Dans la même section, on se servait de l'ancienne machine à coudre *Glover and Baker*, qui coûtait à peu près \$5. Nous avons maintenant une machine améliorée, de Chicago, qui coûte \$200, et au lieu d'employer huit ou neuf jeunes filles à faire ce travail nous n'en employons plus que quatre, et, vu l'emploi de cette machine améliorée, elles suffisent à faire toute la besogne. Aussi, avons-nous fait une réduction dans cette section.

Q.—Quelle est la réduction dans la section des ourlets ? R.—De quelle manière ?

Q.—La réduction s'élève-t-elle à 20 par cent dans cette section ? R.—Sur ce que nous payions autrefois ?

Q.—Oui ? R.—Non ; je ne crois pas que cette réduction soit aussi élevée.

Q.—A combien s'élève-t-elle ? R.—Je puis difficilement le dire.

Q.—Peut-elle s'élever à 15 par cent ? R.—Peut-être ; pourtant je ne le crois pas. J'ai oublié le chiffre de cette réduction et aussi quel était le salaire que nous payions avant de le diminuer. La réduction peut être de 10 par cent, ou environ.

Q.—Quelle peut être la réduction dans la section des boutons ? R.—Je ne puis pas le dire ; j'ai oublié quel est le tarif. Nous avions trop d'employés dans cette section. Comme ces employés ne travaillaient que peu d'heures par jour, nous avons cru nécessaire de faire un changement.

Q.—Cette réduction, dans la section des boutons, est-elle de 30 à 40 pour cent ?
R.—Non.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Dites-vous que les salaires de chaque jour ont été diminués dans cette proportion ? R.—Dans aucun cas cette diminution ne dépasserait 50 pour cent. Je ne puis pas répondre à cette question.

Q.—Quel salaire payiez-vous l'année dernière à ceux qui travaillaient dans cette section ? R.—Je ne m'en souviens pas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous ne pouvez pas dire quelle a été la réduction de salaire dans aucune des sections de votre atelier ? R.—Non ; je n'en ai pas les chiffres.

Q.—Avez-vous fait quelques augmentations dans les salaires ? R.—Oui.

Q.—Dans quelles sections avez-vous fait ces augmentations ? R. Parlant de mémoire, je ne puis pas vous le dire ; nous avons augmenté le salaire des coupeurs, et nous avons fait des augmentations dans plusieurs sections.

Q.—Combien de coupeurs employez-vous ? R.—Nous avons deux coupeurs.

Q.—Et vous avez augmenté leurs salaires ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle proportion avez-vous augmenté leurs salaires ? R.—Je n'en parle que de mémoire, je ne suis pas positif quant au chiffre. Je ne me suis pas préparé à répondre à ces questions par l'examen de la liste des salaires. Je crois

que nous payons dans quelques sections 40 cents par douzaine de plus qu'autrefois, mais je n'en suis pas certain.

Q.—Dans quelles sections avez-vous augmenté les salaires, outre ceux de ces deux coupeurs ? R.—Vous en avez déjà parlé.

Q.—Je parle d'augmentations que vous avez faites récemment ? R.—Ces salaires dont vous parlez n'ont pas été diminués—le changement n'a pas été mis en vigueur. Au cours de l'année dernière nous avons augmenté les salaires dans plusieurs sections.

Q.—Avez-vous récemment augmenté les salaires ? R.—Cette année, 1888 ?

Q.—Oui ? R.—Je ne crois pas que nous ayons fait des changements en 1888, excepté ceux dont j'ai parlé.

Q.—Avez-vous entendu dire que vos ouvriers avaient des griefs ? R.—J'ai fait venir au bureau une des jeunes filles et je lui ai demandé si elle avait des griefs à formuler ; elle m'a répondu qu'elle était entièrement satisfaite.

Q.—Les ouvrières qui finissent les chemises et les caleçons vous ont-elles fait quelques plaintes ? R.—Leurs salaires n'ont pas été diminués. Je crois que nous en avons augmenté quelques-uns. Nous avons fait un changement qui sera favorable à plusieurs d'entre elles. J'ai fait venir une des jeunes filles employées à couper. Elle était largement payée et nous avions changé son salaire. Elle m'a dit qu'elle était très satisfaite du paiement qu'elle recevait pour son travail.

Q.—Avez-vous reçu des requêtes de la part de vos employés ? R.—Je n'ai vu aucune requête venant de nos employés.

Q.—Avez-vous entendu dire qu'une requête avait été transmise ? R.—Non ; pas de la part de nos ouvriers.

Q.—Les portes de votre établissement s'ouvrent-elles en dehors ? R.—Oui ; c'est-à-dire la porte principale s'ouvre en dehors.

Q.—Avez-vous des machines ou des courroies qui peuvent être dangereuses pour les employés ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—À votre avis, les machines pour finir l'ouvrage et les courroies sont-elles dangereuses ? R.—Nous avons des entourages pour chaque partie des machines que nous pensons dangereuses.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il visité votre établissement ? R.—Oui ; l'inspecteur a visité notre fabrique.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous a-t-il demandé de faire quelques changements ? R.—Non.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Feriez-vous des changements, vous-même, pour prévenir le danger qui pourrait résulter de vos machines ? R.—Nous faisons toujours des changements chaque fois que nous croyons qu'un danger existe.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'emploi de nouvelles machines a-t-il fait diminuer le nombre d'ouvriers ou leurs salaires ? R.—L'emploi de nouvelles machines tend certainement à diminuer le nombre d'ouvriers. Par exemple, nous avons dans une section des machines qui exigent un certain nombre d'ouvriers et l'emploi de nouvelles machines obligera quelques-uns à quitter. Une machine peut quelquefois faire la besogne de sept ou huit ouvriers, et six d'entre eux devront donc cesser de travailler.

Q.—Les ouvriers qui continueront à travailler auront-ils le même salaire qu'ils avaient avant l'emploi des nouvelles machines ? R.—Oui.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—J'ai entendu dire dernièrement, par hasard, qu'une des jeunes filles employées dans la section des ourlets travaillait le matin et jusqu'à l'heure du dîner, et ne gagnait que 40 cents ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Est-il possible que cela existe à votre insu ? R.—Le fait est possible, mais il ne m'a pas été communiqué.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous que cette jeune fille aurait gagné plus que 40 cents, si pendant tout ce temps elle avait travaillé assidûment ? R.—Oui ; elle aurait pu cependant rester à la machine et faire peu de besogne.

Q.—Dites-vous qu'elle aurait gagné plus que 40 cents si elle avait travaillé assidûment pendant tout ce temps ? R.—Si la jeune fille était active, elle pouvait gagner plus que 40 cents. Prenant le rôle de paie pendant trois mois, je constate que la moyenne des salaires dans sept sections est de \$1.30 par jour.

Q.—Avez-vous congédié dernièrement quelques-uns de vos ouvriers ? R.—Non ; je ne crois pas et je ne me souviens pas que nous ayons dernièrement congédié quelques-uns de nos ouvriers.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Comment se ferme la porte qui conduit de la tour à la rue ? R.—On ferme cette porte à clef trois quarts d'heure après que les ouvriers ont commencé à travailler.

Q.—Se ferme-t-elle avec des verroux et des crampons ? R.—Oui ; il y a un verrou et un crampon aux deux bouts de la porte, et au milieu il y a une serrure ; cette porte est double.

Q.—En cas d'incendie peut-on facilement tirer les verroux ? R.—Oui ; on tire les verroux et la porte s'ouvre en dehors.

Q.—Les portes restent-elles fermées pendant les heures de travail ? R.—Oui.

Q.—Si, dans un incendie, les ouvriers se précipitaient vers cette porte, comment pourrait-elle s'ouvrir ? R.—Il ne serait pas nécessaire pour les ouvriers de passer par cette porte ; toutes les autres issues sont ouvertes en tout temps.

Q.—Les portes sont-elles fermées à clef ? R.—Il n'y a que la porte dont je viens de parler qui est fermée à clef ; l'autre porte entre le bâtiment et la rue n'est pas fermée à clef.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Pourquoi cette porte est-elle fermée à clef ? R.—Pour empêcher d'entrer dans l'atelier ceux qui n'y ont aucune affaire.

Q.—Tous les ouvriers travaillent-ils à la pièce ? R.—Non ; les ouvriers ne travaillent pas tous à la pièce.

Q.—Ont-ils tous des comptables de leurs temps ? R.—Non ; il n'y a que ceux qui travaillent à la pièce qui ont la comptabilité de leur temps.

Q.—Ils doivent tous avoir la comptabilité de leur temps ? R.—Oui ; ceux qui travaillent à la pièce.

Q.—Et les ouvriers à la journée n'en ont pas ? R.—Oui ; le contre-maître tient compte de leur temps.

Q.—Qu'arrive-t-il quand les ouvriers arrivent en retard ? R.—A moins de nécessité ils ne pourront pas avoir le travail d'une journée. Je ne crois pas que le contre-maître soit sévère, c'est lui qui s'occupe de ce détail. S'il fait faire la besogne, nous n'en demandons pas davantage, et il peut agir à sa guise.

Q.—Faites-vous travailler au contrat partiel dans votre fabrique ? R.—Non.

Q.—Quand les ouvriers à la pièce sont en retard, je suppose qu'ils ne sont pas payés ? R.—J'avoue qu'ils ne sont pas payés.

Q.—A quoi bon vérifier le temps que ces derniers ouvriers travaillent ? R.—C'est afin de savoir ce qu'on doit leur payer quand ils travaillent à la douzaine.

Q.—Il n'y a pas de comptable de temps ? R.—Non.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Si quelques-uns de vos employés appartenaient à une union ouvrière, refuseriez-vous de les faire travailler ? R.—Non ; si ces ouvriers faisaient leur devoir, nous ne refuserions pas de les employer.

Q.—Si vous saviez qu'ils font partie d'une union ouvrière, les refuseriez-vous ? Non ; nous ne prenons aucune information.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Vos affaires ont-elles augmenté depuis les cinq dernières années ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle proportion ? R.—Elles ont augmenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Sur quel marché écoutez-vous généralement vos produits ? R.—Nous vendons nos produits dans tout le Canada.

Q.—Payez-vous un droit de privilège sur les marchandises que vous employez ? R.—Non ; nous ne travaillons pas actuellement sans droit de privilège. Ce droit existe sur la machine que nous employons dans la section de couture, mais il nous est loisible de payer une certaine somme au lieu de ce droit.

Q.—Cette machine est de fabrication américaine ? R.—Oui, elle a été fabriquée à Chicago, et les jeunes filles peuvent gagner plus d'argent en s'en servant qu'elle ne le pouvaient avant, sous l'ancien système.

Q.—Vos ouvriers sont-ils parfois obligés de payer l'amende ? R.—Non.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Vos affaires sont-elles assez prospères pour vous obliger à employer de nouvelles machines ? R.—Afin de pouvoir lutter contre la concurrence qui nous est faite, nous sommes obligés d'employer les machines les plus améliorées et tous les moyens de faire l'ouvrage au meilleur marché possible.

Q.—Est-ce une nécessité qui vous est imposée ? R.—Oui ; si nous n'avions pas ces machines nous ne pourrions pas vivre.

Q.—Est-il nécessaire que vous ayez les machines les plus améliorées pour réussir dans votre commerce ? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARKE —

Q.—Y a-t-il, dans le Canada, d'autres fabriques semblables à la vôtre ? R.—Oui ; il y a d'autres fabriques de tricotage.

Q.—Les droits imposés par le tarif vous sont-ils avantageux ? R.—Voulez-vous parler de la politique nationale ?

Q.—Oui ? R.—Je dois dire qu'il serait très important que le tarif continuerait à subsister. Avec la concurrence qui nous est faite par les États-Unis, nous pourrions difficilement exister, si nous n'avions pas ce tarif.

Q.—Votre fabrique appartient-elle à des actionnaires anglais ou américains ? R.—Non ; le plus grand nombre des actionnaires sont des habitants de Kingston.

Q.—Savez-vous s'il y a des fabriques de tricotage dans les Provinces Maritimes ? R.—Je crois qu'il y en a trois maintenant.

Q.—Les fabriques sont-elles dans la nouvelle Écosse ? R.—Non ; je ne crois pas qu'il y en ait dans cette province, je pense qu'il y en a une à Coaticooke, deux à Saint-Hyacinthe, et dans un autre endroit.

Le capitaine THOMAS DONNELLY, marin, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. KERKIN :—

Q.—Depuis quand êtes-vous marin ? R.—Je suis capitaine de vaisseaux depuis onze ans, et quand je dis vaisseaux, j'entends tous ceux qui naviguent sur les lacs. J'ai été capitaine à bord des vaisseaux à vapeur, des remorqueurs, de voiliers et des bateaux marchands.

Q.—Sans être indiscret, j'aimerais à savoir si vous avez obtenu votre brevet à raison de votre habileté, et en commençant par être matelot ? R.—J'ai commencé au dernier degré de l'échelle, comme mousse. J'ai travaillé jusqu'à ce que j'eusse capitaine sur les vaisseaux de rivières. Alors je traversai la mer et après avoir fait un temps de service suffisant, j'ai obtenu mon brevet de capitaine qualifié, du British Board of Trade, à Bristol en Angleterre, d'après les règlements en usage.

Q.—Pendant combien de mois travaillez-vous par année ? R.—Voulez-vous dire en ma qualité de patron ?

Q.—Je suppose que vous êtes patron ? R.—Depuis deux ans je commande mon propre vaisseau.

Q.—Combien de temps en moyenne un capitaine est-il employé pendant l'année ? R.—Un capitaine est employé huit mois en moyenne.

Q.—Les capitaines travaillent pendant huit mois ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire des capitaines par mois ? R.—Les salaires sont déterminés d'après le genre de vaisseaux qu'ils commandent, sur les barges qui naviguent sur les lacs et qui se font remorquer, les capitaines ont \$70 par mois ; ou plutôt, de \$70 à \$90. Sur les voiliers, leur salaire est de \$80 par mois à \$750 pour la saison, sur les bateaux à vapeur je connais des compagnies qui paient 1,000 par année, à leurs capitaines, et le C. P. R. paie cette somme aux capitaines qui sont à son service.

Q.—Pouvez-vous nous dire la moyenne des salaires qu'on paie ici, à St-Catharines et à Détroit ? R.—Oui, en ma qualité de patron, je puis vous le dire. Il y a peu de différence entre les salaires des capitaines à Kingston et à St-Catharines : s'il y a une différence, les salaires sont plus élevés ici qu'à St-Catharines. Si je parle ainsi c'est que je sais qu'il y a peu de voiliers qui partent de St-Catharines ; ce sont en général des barges et les salaires ont été diminués depuis une couple d'années.

Q.—Savez-vous quels sont les salaires des matelots ? R.—Oui ; j'en ai payés si longtemps que je les connais bien.

Q.—Veuillez nous donner la liste des salaires payés à Kingston ? R.—Quand j'ai commencé l'année dernière à employer des matelots, je leur payais \$1.25 par jour, et je continuai ainsi les deux premiers mois. Puis, je leur ai payé \$1.50, et ensuite \$1.75 et enfin \$2 par jour. Avant de venir ici, devant la Commission, j'ai examiné mon livre de salaires payés et j'ai constaté que j'avais payé en moyenne \$52 par mois aux matelots.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Quelle est la différence entre les salaires des matelots qui voyagent sur les lacs et ceux qui voyagent sur l'Atlantique ? R.—Les salaires sont beaucoup plus élevés sur les lacs ; Ils sont même plus considérables qu'à New-York où, dit-on, les matelots ont des salaires très élevés pendant quelques mois, en hiver.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Pouvez-vous nous dire le nombre des matelots qui vivent actuellement à Kingston et ses environs ? R.—Il y a, entre Kingston, Garden Island, et Wolfe Island, environ 300 matelots, qui tous embarquent à ce port. Nous avons, il est vrai, un grand nombre d'hommes qui s'embarquent en se disant matelots ; ce sont ceux qu'on emploie sur les barges—il y en a peu qui partent de Kingston.

Q.—On parle beaucoup aujourd'hui de la condition des vaisseaux qui naviguent

sur les lacs. Pouvez-vous dire dans quel état sont ces vaisseaux—par exemple les barges et les bateaux à hélice ? R.—Je suis assez bien renseigné à ce sujet et je sais qu'il y a des plaintes ; mais je dois dire que je ne connais pas de voiliers ou de bateaux à hélice qui ne sont pas propres au service sur les lacs.

Q.—Savez-vous s'il y a des barges qui ne sont pas propres à ce service ? R.—Oui, je sais qu'il y a des barges qui ne sont pas propres à la navigation des lacs.

Q.—Quelle est la difficulté au sujet de ces barges ? R.—La difficulté est celle-ci ; il est presque impossible que les propriétaires de barges partagent mes vues à ce sujet. Mon opinion diffère de la leur et je me suis fait des ennemis en exprimant ma manière de voir à ce sujet, mais, tout de même, je n'ai pas changé d'opinion. En pratique je connais la différence.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Les voiliers qui sont trop vieux pour servir comme tels, ne sont-ils pas convertis en barges ? R.—Oui.

Q.—C'est probablement la cause de la difficulté qui existe ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Pourquoi ces vaisseaux ne sont-ils pas propres à la navigation ? R.—La cause n'en est pas due autant à leur cale qu'à leur grément ; ces vaisseaux ne portent pas assez de voile et leur équipage est insuffisant.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous entendu dire que les matelots ne pouvaient pas dormir sur les gaillards d'avant de ces vaisseaux ? R.—J'ai voyagé sur tous les vaisseaux des lacs, petits comme grands, et, à part d'une ou deux exceptions, j'ai constaté que les matelots eux-mêmes étaient cause de cet inconvénient. Quand le gaillard d'avant est froid et que les matelots n'ont pas assez de couverture, ils n'ont qu'à prévenir le capitaine et celui-ci leur en fournit aussitôt que possible. Sur la mer, quand un matelot n'a pas suffisamment de couvertures, le blâme en repose sur lui, et le capitaine n'en est pas responsable.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—On nous a dit que sur quelques-uns de ces vaisseaux, les gaillards d'avant n'étaient pas propres à servir de chenils ? R.—Il n'en est pas ainsi sur les vaisseaux qui naviguent sur les lacs. On ne pourrait pas avoir de matelots si les vaisseaux étaient dans un semblable état.

Q.—Ce fait nous a-t-il été prouvé ? R.—Je connais tous les vaisseaux des lacs et je parie mon brevet qu'on ne peut prouver que ce fait existe sur aucun de ces vaisseaux.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—La ventilation des gaillards d'avant est-elle bonne ? R.—Je crois qu'elle est suffisante.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous appris que des vaisseaux avaient quitté Kingston avec un mauvais grément ? R.—Non ; pas que je sache.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Je crois qu'il n'y a pas d'inspecteur qui examine le grément et les espars d'un vaisseau. La conduite d'un vaisseau dépend beaucoup, je présume, de sa mâture et de sa voilure ? R.—La conduite d'un vaisseau et sa vitesse dépendent entièrement de son grément et de ses voiles. Aussi il n'y a pas à craindre que les mâts et les voiles d'un vaisseau ne soient pas en bon état. Mais c'est différent quand on est

sur une barge. Aussi longtemps que la corde de touage tient bon, tout va bien ; mais si elle casse, la barge est comme le vaisseau, elle devrait avoir un grément et des voiles et elle en manque.

Q.—Quelles voiles une barge doit-elle porter ? R.—Une barge doit avoir quatre grandes voiles et, au moins trois focs.

Q.—On a dit que les bateaux à hélice étaient surchargés ; en savez-vous quelque chose ? Combien doivent-ils avoir de pouces en dehors de l'eau proportionnellement au tirant d'eau ? R.—Sur les lacs ces bateaux doivent avoir deux pouces hors de l'eau. Les navires de la ligne Plimsoll, qui traversent la mer, ont trois pouces hors de l'eau par chaque pied de tirant d'eau ; et j'aimerais à rectifier une erreur qui a été faite à ce sujet, dans une partie de la preuve. Je crois que quelques témoins ont déclaré qu'il fallait 3 pouces hors de l'eau par chaque pied de la profondeur de la cale, tandis qu'il faut 3 pouces par chaque pied de tirant d'eau ; ce qui est tout à fait différent.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—De combien d'hommes se compose l'équipage des barges ? R.—Certaines barges ont un faible équipage ; je puis difficilement répondre à cette question ; les unes ont plusieurs hommes et d'autres en ont moins. Si vous me demandiez quel doit être l'équipage d'une barge, je vous dirais qu'il doit être composé d'au moins quatre hommes, d'un second et du capitaine.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Ces hommes doivent-ils être marins compétents ? R.—Ces marins devraient être aussi compétents que ceux qui montent les voiliers.

Q.—Sont-ils généralement aussi compétents ? R.—Non.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Le cuisinier est-il compris dans ce nombre d'hommes ? R.—Non, le cuisinier est à part.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Savez-vous si, par l'incompétence des équipages, des vaisseaux ont coulé à fond, ou ont frappé contre des rochers ou ont fait naufrage ? R.—Je ne puis pas dire que je le sais. Le gouvernement fait actuellement une enquête à ce sujet, et il ne conviendrait pas que j'exprimerais mon opinion.

Q.—Savez-vous si des seconds ont emprunté des brevets pour passer à la douane ? R.—On m'a dit que cela se pratiquait, mais, personnellement, je l'ignore.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Qui doit-on en blâmer ? R.—J'ai été témoin d'un fait de ce genre à Bristol et le coupable a été condamné à sept mois d'emprisonnement et à une amende.

Q.—Ce fait peut-il se produire plus facilement à Bristol qu'à Kingston ? R.—Oui, car les marins ne sont pas aussi bien connus à la douane de Bristol qu'ils le sont ici.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—A qui incombe le devoir de veiller à ce que ce fait ne se produise pas ici ? R.—La loi exige que les officiers de la douane ne laissent pas partir les vaisseaux sans que les brevets soient produits, ou que le capitaine et le second prouvent qu'ils ont des brevets.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le percepteur des douanes ne peut certainement pas connaître tout le monde ? R.—Je pense bien que non, mais il peut s'informer.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-il dangereux de transporter des chargements lourds sur le pont des vaisseaux ? R.—Non ; sur les lacs ce mode de transport n'est pas dangereux.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Pas même dans les mois d'octobre et de novembre ? R.—On ne fait pas ici beaucoup de ces chargements. Il n'y a que le transport du bois carré qui se fasse sur les ponts des vaisseaux.

Q.—Comment transportez-vous le bois carré en octobre et en novembre ? R.—Durant ces mois, on transporte bien peu de bois carré sur le pont des vaisseaux.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les matelots se sont-ils plaints à ce sujet ? R.—J'ai voyagé sur des vaisseaux transportant du bois carré et nous n'en avons jamais transporté plus de trois ou quatre chargements sur le pont.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Savez-vous si des matelots se sont plaints de certains vaisseaux qui n'étaient pas en état de tenir la mer ? R.—Si un matelot veut quitter le vaisseau, il se plaindrait du " Parisian " ; s'il désire rester il ne se plaindra pas, mais quand il veut s'en aller il lui est toujours facile de se plaindre.

Q.—Règle générale, ne trouvez-vous pas toujours des matelots qui sont prêts à s'engager sur les vaisseaux, même quand ces derniers ne sont pas en état de tenir la mer ? R.—Je regrette de dire que quel que soit l'état du vaisseau, on trouve toujours un équipage pour le conduire. Je crois que le gouvernement devrait prendre des mesures à cet égard et ne pas faire souffrir ces personnes.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Nous avons parlé de la navigation des lacs pendant les mois d'octobre et de novembre ; avez-vous alors un équipage plus nombreux ? R.—Quelques vaisseaux augmentent le nombre de leurs matelots et d'autres ne l'augmentent pas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Je suppose que pendant ces deux mois de navigation il faut nécessairement qu'il y ait des hommes compétents à bord des vaisseaux ? R.—Je crois que pour la navigation des lacs il faut avoir de bons matelots dans toutes les saisons de l'année.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous souvent des tempêtes en septembre ? R.—Oui, très souvent.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les salaires augmentent-ils à cette saison de l'année ? R.—Oui.

Q.—Bien que les capitaines paient plus cher à cette saison doivent-ils employer un plus grand nombre d'hommes qu'ils n'en emploient en été ? R.—Un capitaine préfère voyager l'été avec des matelots inhabiles plutôt qu'en automne.

Q.—Et il n'aimerait pas à voyager l'automne sans avoir de bons matelots ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous disiez que le gouvernement faisait une enquête au sujet de certains vaisseaux—vouliez-vous faire allusion à l' " Oriental " ? R.—Oui.

Q.—Fait-on aussi des enquêtes au sujet d'autres navires ? R.—Je crois qu'on fait aussi une enquête au sujet du " California."

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Avez-vous ici un bureau de recrutement d'équipage? R.—Non ; mais, à mon avis, il serait avantageux d'avoir ici un bureau de recrutement d'équipage.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Croyez-vous que les vaisseaux de ce port sont suffisamment pourvus d'ancres, de chaînes, et ainsi de suite? R.—Le plus grand nombre de ces vaisseaux sont pourvus d'ancres et de chaînes.

Q.—Ces vaisseaux sont ils aussi pourvus de bouées et d'appareils de sauvetage? R.—Règle générale, il n'y a pas de bouées de sauvetage à bord des voiliers. Le propriétaire du vaisseau que je possède maintenant l'avait pourvu de tous ces appareils, qui sont très nécessaires à bord, car, dans plusieurs occasions l'équipage aurait pu se sauver si on avait eu des bouées de sauvetage. Prenez, par exemple, le cas de la goëlette " G. M. Case," qui a sombré en entrant dans le havre de Port Colborne. Un remorqueur fut sur le lieu du naufrage environ cinq minutes après l'accident et réussit à sauver une couple d'hommes, mais trois ou quatre se noyèrent. S'il y avait eu à bord des bouées de sauvetage, les hommes auraient pu s'y accrocher et être sauvés. Je crois donc que les voiliers devraient avoir ces appareils à bord.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les matelots sont-ils engagés au voyage ou au mois? R.—Sur les lacs on engage généralement les matelots à la journée.

Q.—Croyez-vous qu'il serait préférable pour la sûreté des vaisseaux d'engager les matelots à la saison? R.—Oui ; je le crois, et j'ai déjà songé à cette question. J'aimerais mieux engager les matelots au mois, et je crois qu'en général les propriétaires de vaisseaux le préféreraient aussi, car on pourrait, par ce moyen, mieux juger de la capacité des hommes qu'on emploie qu'on ne le peut en les payant à chaque port où nous touchons. Nous avons autrefois engagé des matelots de cette manière et jusqu'à ce que l'union fut établie. Je ne suis pas opposé à ces associations et je n'ai pas eu à en souffrir, mais elles ont eu de mauvais résultats quant aux vaisseaux, en forçant les matelots à débarquer à chaque port où ils touchent—c'est un des principaux réglemens de ces associations. Les matelots ne peuvent pas aujourd'hui décharger la cargaison de leur vaisseau.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Y a-t-il déjà longtemps que le matelot était considéré comme faisant partie du vaisseau qu'il montait? R.—Oui, ce temps est déjà loin et il n'existe plus aujourd'hui. On engage les matelots pour voyager d'un port à l'autre seulement. Un capitaine peut quelquefois faire consentir ses matelots à travailler une couple de jours de plus, mais souvent il n'y parvient pas. J'ai un matelot qui s'est embarqué avec moi le 20 mars dernier et que j'ai gardé jusqu'au 10 décembre.

Q.—Connaissez-vous les matelots et les équipages des vaisseaux Norwégiens et de Jersey? R.—Oui, je les ai fréquentés.

Q.—N'est-il pas vrai qu'ils restent sur leurs vaisseaux toute l'année? R.—Oui.

Q.—Et travaillent-ils bien à bord de ces vaisseaux? R.—Oui ; nous avons une classe de petits vaisseaux sur la rive nord et dans la baie de Quinté qui recrutent leurs équipages dans les environs, et les matelots restent toute l'année avec leurs capitaines, qui en sont plus satisfaits que de ceux qu'ils engagent dans les grands ports et qui leur coûtent moins cher.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pourquoi l'union veut-elle que les matelots débarquent à chaque voyage? R.—Parce qu'une partie des membres de l'union ne s'entend pas quant au travail de

l'autre partie. Les arrimeurs en font une partie ; ainsi nous devons ramasser le grain avec la pelle et placer le bois carré et faire tout le travail qui se rapporte à la cargaison. Si j'ai des matelots à mon bord je ne puis pas les employer à charger ou décharger la cargaison—je ne désire pas qu'ils travaillent en dehors du vaisseau—bien qu'ils pourraient facilement faire ce travail et gagner l'argent qu'on paie aux autres membres de l'union. En touchant le port à Toronto, je paie mes hommes et ils ne veulent plus rien faire, ni sur le dock ni dans le port. En fait les journaliers du dock font toute la besogne, et aussitôt que le chargement de la cargaison est opéré, mes matelots reviennent à bord.

Q.—Ce travail fait-il partie des devoirs d'un matelot ? R.—Les matelots pourraient tout autant faire ce travail que les journaliers du rivage. Maintenant quand nous engageons des matelots pour voyager sur les lacs, il n'est pas de leur devoir de faire ce travail, et sachant qu'il ne le fera pas nous ne comptons pas sur lui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Depuis quand ce système est-il en force ? R.—Ce système n'est en force que depuis qu'on a établi une union sur les lacs.

Q.—Quand cette union a-t-elle été établie ? R.—Il y a dix ans environ.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Aujourd'hui l'usage est de ne plus faire cette besogne ? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Pouvez-vous indiquer un moyen de promouvoir et protéger généralement les intérêts des matelots et des vaisseaux ? R.—Oui, je crois qu'on devrait engager et payer les matelots dans un bureau de recrutement d'équipage. Ce système serait préférable pour les matelots et les propriétaires de vaisseaux ainsi que pour les capitaines, et il éviterait beaucoup de difficultés. Les matelots ne seraient plus privés de leur salaire, ce qui arrive parfois, et tous les différends qui existent pour engager et payer les matelots, disparaîtraient par l'établissement d'une agence de recrutement, comme il y en a dans les ports de l'Atlantique.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ainsi vous voudriez engager les matelots pour la saison ? R.—Sur les côtes de la Grande-Bretagne, on engage les matelots au mois ou au voyage.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Comment pouvez-vous dire que les salaires des matelots seraient payés à l'année, quand on connaît la manière dont ils sont aujourd'hui payés et congédiés ? R.—Je crois qu'un matelot pourrait gagner presque dix fois autant qu'il gagne aujourd'hui en étant payé à chaque port. Cela signifie simplement qu'il fait un voyage de peu de durée et qu'il passe deux ou trois jours à l'hôtel, et quand il en sort il lui reste peu d'argent.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Vous croyez donc que le matelot canadien ressemble au matelot anglais ? R.—Les matelots sont tous les mêmes dans le monde entier.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Bien que ce système puisse être avantageux, ne pourrait-il pas attenter à la liberté du matelot ? R.—Je parle des avantages que le matelot retirerait de ce système.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Supposez qu'un matelot s'engage pour la saison ou au mois, lui paierez-vous

les mêmes gages pour toutes les saisons ? R.—Voulez-vous dire qu'il serait préférable pour les matelots de s'engager ainsi ? Rien de tel ne se pratique, car on ne peut pas régler les salaires ; tout dépend de l'offre et de la demande.

Q.—Avez-vous des matelots meilleurs les uns que les autres et les payez-vous en conséquence ? R.—Sur les lacs on n'a jamais agi de la sorte ; tous les matelots reçoivent les mêmes gages. Au sujet des unions ouvrières, il y a une différence entre le métier de marin et tous les genres d'industrie. En quittant le port nous n'avons peut-être que quatre hommes à bord. Maintenant si vous avez à terre un certain nombre d'hommes et qu'un différend surgisse, vous pouvez les congédier. Tandis que pour les matelots c'est bien différent ; une demi-heure après avoir quitté le port, nous pouvons avoir besoin de faire faire à nos matelots un travail difficile ; nous n'avons peut-être que quatre hommes à bord, et si un ou deux sont des matelots inhabiles, il y a grand danger et pour eux et pour le vaisseau ; car, naturellement, nous ne pouvons pas les remplacer. C'est sous ce rapport qu'il existe une différence.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne croyez-vous pas qu'un bon matelot vaut plus pendant la saison dangereuse que pendant l'été alors qu'il n'y a plus de coups de vent ? R.—Un bon matelot vaut tout l'argent qu'il peut avoir pour salaire. Je crois qu'un matelot inhabile ne devrait jamais faire partie d'un équipage. J'ai vu des vaisseaux être sauvés par le travail de leurs équipages.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous désirez toujours avoir un bon matelot et le garder avec vous ? R.—J'ai toujours été content d'avoir un bon matelot et de le garder avec moi. J'ai constaté qu'en Canada, on n'avait pas légiféré dans les intérêts des vaisseaux, et je ne me souviens pas d'avoir jamais vu une loi en faveur de ces intérêts.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—N'est-ce pas dû à ce que les marins n'ont pas fait d'observations au gouvernement à ce sujet ? R.—Nous n'avons fait aucune observation au sujet de cette commission du travail, et cependant elle a été établie, et pas un marin n'en fait partie, bien que nous ayons de grands intérêts maritimes en Canada. Je ferai aussi remarquer que les lois adoptées depuis quelques années n'ont pas été convenablement révisées, et on devrait modifier le "Seaman's Act" le "Marine Act."

Q.—Quelqu'un a-t-il fait des observations au gouvernement à ce sujet ? R.—Si moi, ou d'autres mieux renseignés que la plupart des marins, nous faisons des observations, je trouve de suite des capitalistes, qui sont propriétaires de barges, et d'autres qui sont intéressés dans le gréement des vaisseaux, qui expriment des opinions contraires aux nôtres, et je pourrais vous nommer ces personnes. Je désire parler librement et prouver ce que j'avance, et cependant ces hommes s'efforcent de me bâillonner.

Q.—Pourquoi ne vous adressiez-vous pas aux journaux ? R.—Je me suis adressé aux journaux. La grande association des marins qui s'est réunie à Toronto l'année dernière voulait demander au gouvernement de supprimer les capitaines et les seconds à bord des barges. Les marins du Canada m'ont délégué à Ottawa pour exposer la question à M. Foster et par la solution que ce dernier y a donnée les propriétaires des barges n'ont pas réussi.

Q.—Comment voulaient-ils composer les équipages de leurs vaisseaux ? R.—Leur projet était d'engager des hommes, les premiers venus, au prix de \$8 par mois.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Ne croyez-vous pas que le gouvernement devrait nommer un marin pour examiner la coque, le gréement et les drisses des vaisseaux ? R.—Je le crois ; mais

si le gouvernement nomme un inspecteur, il ne choisira pas celui qui pourrait subir un examen, mais plutôt quelqu'un qui aura de l'influence politique et qui ne pourra rien dire en notre faveur, ainsi qu'il le devrait. Je puis prouver cet avancé par ceux qui remplissent ces fonctions sur les lacs.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que ces inspecteurs ne remplissent pas leurs devoirs ? R.—Je crois qu'ils ne remplissent pas consciencieusement leurs devoirs.

Q.—Vous aimeriez à voir un Plimsoll à leur tête ? R.—Donnez-lui le nom que vous voudrez, mais je voudrais avoir un homme qui ne craindrait pas de faire son devoir.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—L'agent des Lloyds est-il un marin ? R.—Oui ; cet agent est un marin, mais les Lloyds n'inspectent les vaisseaux que pour leurs fins particulières.

Q.—Les agents des Lloyds sont-ils des hommes compétents ? R.—Oui ; ces agents sont des hommes compétents.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si des capitaines et des seconds ont accepté des emplois sur des vaisseaux, sans avoir des brevets ? R.—Je sais que plusieurs capitaines ont été empêchés de naviguer sur les lacs pour cette raison, mais je crois que le gouvernement a mis fin à ce système.

Q.—Croyez-vous que l'inspecteur devrait immédiatement, aussitôt qu'il le sait, empêcher de naviguer celui qui est dans ces conditions ? R.—Oui. J'ajouterais cependant que l'année dernière, il était très facile de se procurer à Ottawa un brevet pour celui à qui on voulait donner un emploi, et, naturellement, l'inspecteur ne pouvait pas agir.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Savez-vous si des vaisseaux, auxquels les Kingston Lloyds ont refusé des certificats, transportent ou ont transporté des cargaisons de grains, depuis ce refus ?

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'est-à-dire que des vaisseaux qu'on avait refusé d'assurer, vu leur état, ont ensuite transporté des cargaisons de grain ? R.—Quand l'inspecteur des Lloyds refuse son certificat à un vaisseau, le propriétaire en donnant une assurance supplémentaire peut l'employer à transporter des cargaisons de grains ; mais si le vaisseau n'est pas en état de transporter du grain, on l'emploiera à transporter du charbon, et les compagnies d'assurance n'ont plus de contrôle à exercer sur ce vaisseau ; l'inspecteur des Lloyds n'a plus rien à faire au sujet de ce vaisseau.

Q.—Croyez-vous que le vaisseau doit être aussi bon pour transporter du charbon que pour transporter du grain ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si des vaisseaux auxquels l'inspecteur des Lloyds avait ordonné de faire des réparations ont quitté le port sans être réparés ? R.—L'inspecteur doit examiner de nouveau ces vaisseaux avant d'en faire la classification dans ses livres, et il est payé pour ce nouvel examen. Ils peuvent quitter quand ils le désirent, mais alors ils ne sont pas classés. L'inspecteur est très sévère à ce sujet.

Q.—Croyez-vous que l'équipage est en danger quand le vaisseau quitte le port sans faire les réparations nécessaires ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous d'avis que le gouvernement devrait adopter des mesures à cet égard ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous qu'il devrait y avoir une inspection régulière de la coque des voiliers, comme il y en a une pour la coque des bateaux à vapeur ? R.—Je crois que oui. Nous allons travailler et on me met à bord d'un bateau à vapeur de 150 tonneaux, ayant une force de vapeur de trente chevaux, avec un équipage de quinze hommes, et par l'incompétence, je suis exposé à sauter, mais aussitôt qu'un passager est à bord il faut qu'il y ait un ingénieur mécanicien breveté. Cela est-il juste ?

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Les vaisseaux ne naviguent-ils pas sur les côtes de l'Atlantique sans être pourvus de certificats ? R.—Non ; tel n'est pas le cas. La douane ne laisse partir aucun vaisseau dont les hommes n'ont pas de brevets.

Q.—N'y a-t-il pas des voiliers qui font le service de l'Atlantique sans être pourvus des certificats de Lloyds ? R.—Des voiliers transportant des cargaisons de fret et que le Lloyd n'a pas assurés ? Oui. Cependant ceux qui sont employés à bord doivent avoir leurs brevets.

Interrogé par le M. PRÉSIDENT :—

Q.—Voulez-vous dire qu'on classe en Angleterre des vaisseaux qui ne sont pas propres à être assurés ? R.—Non ; en Angleterre on veille bien sur ces vaisseaux.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—N'y a-t-il pas des vaisseaux qui transportent du bois de nos ports en Angleterre et qui reviennent sur lest et qui n'ont pas été assurés ? R.—La chose est possible. Il y a un point à propos de nos lois sur les naufrages que j'aimerais à soumettre à la Commission. Je crois qu'il est très important que nos vaisseaux soient mis, sous ce rapport, sur un pied convenable. Le 19 juillet 1887, les Etats-Unis ont adopté une loi, intitulée : " Acte pour secourir les vaisseaux naufragés et désemparés," et qui se lit comme suit :—

" Acte pour secourir les vaisseaux naufragés ou désemparés dans les eaux mitoyennes des Etats-Unis et du Dominion du Canada."

" Décrété par le Sénat et la chambre des représentants des Etats-Unis d'Amérique, siégeant en Congrès, que les vaisseaux canadiens de toute dimension peuvent porter aide ou secours à des vaisseaux canadiens ou autres vaisseaux naufragés ou désemparés dans les eaux des Etats-Unis, contiguës au Dominion du Canada ; pourvu que cette loi ne soit pas mise en vigueur avant que le président ait lancé une proclamation, déclarant que le privilège de secourir les vaisseaux américains ou autres vaisseaux naufragés ou désemparés dans les eaux canadiennes, contiguës aux Etats-Unis, a été accordé par le gouvernement du Dominion du Canada, et déclarant cet acte en vigueur ; et pourvu de plus que cet acte cesse d'être en vigueur à compter de la date et après la date de la proclamation du président déclarant que le dit privilège réciproque a été retiré ou révoqué par le dit gouvernement du Dominion du Canada. Approuvé le 19 juin, 1878."

Je crois que le capitaine d'un vaisseau qui s'échoue, ou le propriétaire, à qui le capitaine peut télégraphier, sont les meilleurs juges de la nécessité de porter de prompts secours à ce vaisseau, et souvent des biens de grande valeur sont perdus faute d'avoir à portée les moyens de porter secours. Si un vaisseau canadien fait naufrage dans les eaux américaines et qu'il y ait dans le voisinage une demi-douzaine de remorqueurs canadiens, ceux-ci ne pourront pas le secourir, parce que le Dominion ne s'est pas conformé aux exigences de cette loi des Etats Unis.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Je croyais que le gouvernement avait fait quelque chose à ce sujet ? R.—Le gouvernement n'a rien fait du tout. On a soumis une loi à cet effet, mais, en

comité, des députés intéressés s'y sont opposés, et ce projet de loi est lettre-morte, et on n'a rien fait depuis à ce sujet. Je parle ainsi parce que ces députés n'ont plus les mêmes intérêts et aujourd'hui ils ne s'opposeraient pas à cette loi.

Q.—Pourquoi ne renouvez-vous pas votre tentative pendant cette session du parlement? R.—Je croyais que la Commission du travail adopterait quelques mesures à cet égard.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que ces députés au parlement, qui s'opposaient à cette loi, se sont ligués et ont été la cause du rejet de cette mesure? R.—On a envoyé d'ici deux représentants pour appuyer ce projet de loi, et l'un d'eux s'est écrié: "J'enlèverais mon habit et je rosserais tous les membres du comité que je ne réussirais pas à faire passer cette mesure.

Q.—On a dû beaucoup intriguer pour en arriver là? R.—C'est la difficulté qu'on nous a suscitée. Si je suis capitaine d'un vaisseau qui s'échoue sur la côte américaine et qu'il y ait près de l'endroit un remorqueur canadien, il passera sans arrêter. Je crois que le gouvernement devrait mettre cette loi en vigueur. Je ne comprends pas pourquoi on s'y opposerait. Au sujet du "Marine Act" j'ai à vous faire une remarque assez curieuse. Cet acte exige qu'un vaisseau qui a des voiles et un grément soit commandé par un capitaine et un second brevetés. Maintenant j'ai un vaisseau dans le dock, et en vertu de cette loi il doit y avoir à bord un capitaine et un second brevetés. Supposons que ces deux employés désirent être payés plus cher que je ne puis les payer, ou que je ne puisse pas me les procurer à temps. Quel moyen prendre pour éluder la loi et que me permet-elle de faire, mon vaisseau n'étant pas en état de tenir la mer avec son grément? En enlevant les voiles et le grément je puis envoyer sur tous les lacs mes vaisseaux qui ne sont pas en état de tenir la mer, et rien ne peut m'empêcher d'agir ainsi. Plus le vaisseau est dans un état dangereux, plus le gouvernement rend son départ facile. J'aimerais que la Commission examine cette question.

DAVID ROGERS, cultivateur, de Kingston, est appelé et assermenté.

Une des plus grandes difficultés que nous ayons à surmonter est le manque d'aide et le besoin de journaliers agricole. Je ferai observer à cette Commission que le gouvernement devrait établir une association d'entente mutuelle entre les cultivateurs dans le but d'aider les patrons et les employés. Ceci est aussi nécessaire pour les villes que pour les cultivateurs. Par exemple quand un cultivateur désire se procurer un journalier, il ne peut aller nulle autre part qu'à l'auberge. Chacun sait que la position du cultivateur est isolée, et qu'il n'a aucune occasion de rencontrer un journalier de ferme sans emploi.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Les cultivateurs emploient-ils plus d'hommes pendant la saison active? R.—Oui.

Q.—Quelle est la durée de cette saison active? R.—Cette saison dure environ quatre mois, le printemps et le temps des récoltes.

Q.—Que deviennent vos hommes à la fin de la saison active? R.—Les cultivateurs emploient toute l'année un certain nombre d'hommes. Dans la saison active ils paient plus cher et le manque d'emploi continu se trouve ainsi compensé.

Q.—Que deviennent ceux que vous employez pendant la saison active seulement? Les congédiez-vous ou continuez-vous à les faire travailler? R.—On congédie généralement ces hommes. On emploie aujourd'hui tant de machines que nous employons moins d'hommes qu'autrefois.

Q.—Pendant, les cultivateurs en emploient quelques-uns? R.—Oui.

Interrogé par le M. PRÉSIDENT :—

Q.—Après avoir été congédiés, où ces hommes travaillent-ils ? R.—Après avoir gagné pendant l'été des salaires plus élevés, un certain nombre de ces hommes s'en vont à la ville.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les cultivateurs paient-ils les hommes moins cher pendant le reste de l'année jusqu'à ce que la saison active recommence l'année suivante ? R.—Les cultivateurs emploient des hommes toute l'année.

Interrogé par MEELEAN :—

Q.—Savez-vous si des journaliers quittent la ville pour aller travailler aux récoltes pendant la saison active, parce qu'ils ont des gages plus élevés ? R.—Oui ; il y en a un grand nombre qui quittent la ville pour aller travailler aux récoltes.

Q.—Et après les récoltes ils retournent à la ville et reprennent leurs travaux ordinaires ? R.—Je l'ignore. Un bon nombre de ces hommes nous quittent et retournent à la ville dont ils parcourent les rues en disant : " Les temps sont durs. " Je puis nommer quatre hommes que j'ai employés et je puis vous faire connaître ce qu'ils gagnaient—ces hommes étaient de bons travailleurs et je n'ai rien à leur reprocher. Je leur payais \$220 par année, et de plus je leur fournissais le logement, le bois et un jardin.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Nous travaillons en moyenne le même nombre d'heures qu'à la ville.

Q.—Pendant sept mois de l'année combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Nous travaillons douze à quatorze heures par jour.

Q.—Vous travaillez, vous-même douze à quatorze heures ? R.—Il faut que je travaille ainsi. S'il en était autrement je ne pourrais pas cultiver ma terre.

Q.—Travaillez-vous ainsi depuis longtemps ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous travaillez ainsi et vous êtes propriétaire ? R.—Oui ; je ne pourrais pas être propriétaire et cultiver ma ferme si je n'étais pas en même temps le premier à l'ouvrage, j'emploie des travailleurs depuis vingt-deux ans.

Q.—Les journaliers que vous employez pendant la saison active et que vous congédiez ensuite peuvent-ils faire autre chose que de chercher de l'emploi dans la ville ? R.—Ceux dont j'ai parlé étaient employés à l'année. Ils demeurent aujourd'hui à la ville et j'en connais quatre qui ont été deux mois sans travailler. Je leur payais un salaire pendant toute l'année. Ils prétendent qu'il n'y a pas de travail à la ville.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Après vous avoir quitté ces journaliers ont-ils pu facilement gagner leur vie ? R.—Ils n'ont pas gagné autant que quand ils étaient avec moi à la campagne.

Q.—Je parle de ceux qui ont ouvert des terres nouvelles et ainsi de suite ? R.—Dans plusieurs cas, ceux-là ont bien réussi ; à différentes reprises j'ai employé des immigrants qui arrivaient dénués de tout. Ils sont arrivés seuls et ont ensuite fait venir leurs familles. Je puis en nommer cinq ou six.

Q.—Réussissent-ils bien ? R.—Ils travaillent maintenant pour eux-mêmes ; je crois que quatre ou cinq d'entre eux demeurent dans les villes.

Q.—Ils contribuent à la prospérité du pays, et je suppose qu'en même temps ils augmentent leur fortune ? R.—Oui.

Q.—Et emploient-ils maintenant des journaliers ? R.—Oui ; dans plusieurs cas.

Q.—Ils achètent des marchandises dans les magasins ? R.—Oui.

Q.—Et des vêtements et des provisions ? R.—Oui.

Q.—Ainsi vous croyez que ces immigrants ne sont pas nuisibles ? R.—Je ne sais pas comment les cultivateurs pourraient cultiver s'ils n'avaient pas l'aide des immigrants.

Q.—Vous croyez donc qu'on ne devrait empêcher personne de venir dans ce pays ? R.—Les villes peuvent avoir assez d'habitants, mais les campagnes demandent des travailleurs.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous lu le rapport du bureau of Labor Statistics of the Provincial Government au sujet du travail agricole ? R.—Oui.

Q.—A votre avis ce rapport est-il exact ? R.—Oui ; autant que je puis m'en souvenir.

Q.—Il est dit dans ce rapport que les journaliers de ferme sont rares ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'il en est ainsi ? R.—Oui ; j'en suis certain.

Q.—Vous dites que les journaliers de ferme qui retournent dans les villes ne sont pas aussi à l'aise qu'ils l'étaient à la campagne. Le croyez-vous ? R.—Oui ; j'en suis convaincu. Je connais bien ces journaliers, et je leur ai demandé si leur position était meilleure, et ils m'ont répondu qu'ils travaillaient moins longtemps. Je leur ai demandé de plus si le nombre d'heures qu'ils avaient travaillé à la campagne pendant douze mois était aussi considérable qu'à la ville, et ils m'ont répondu qu'ils ne pouvaient pas dire que le nombre d'heures était aussi considérable ; c'est-à-dire que, tenant compte des douze mois, il ne l'était pas autant.

Q.—Mais il n'y a pas autant de travail sur les fermes en hiver qu'en été ? R.—On travaillerait davantage si les hommes voulaient rester à des prix modérés, mais ils demandent des gages si élevés que le cultivateur ne peut pas les payer, tenant compte des profits qu'il a.

Q.—Le cultivateur ne peut-il pas faire durer son travail toute l'année plutôt que de le faire en neuf ou dix mois ? R.—Non ; c'est impossible.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :

Q.—Ne pourriez-vous pas récolter les racines en travaillant tant d'heures par jour ? R.—Non.

Q.—Je suppose qu'en été, le cultivateur doit faire à peu près tout ce qui se rapporte aux récoltes ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Les journaliers dont vous avez parlé ont-ils quitté votre ferme volontairement ? R.—Oui ; excepté un. Je n'ai jamais eu d'employés, à une seule exception, qui ne m'aient quitté volontairement, depuis vingt ans ; nous avons toujours été dans les meilleurs termes, mes hommes et moi, et ils m'ont quitté pour la seule raison qu'ils croyaient être mieux.

Q.—Les journaliers de ferme qui viennent de la campagne à la ville sont-ils ceux qui errent dans les rues, oisifs ? R.—Dans plusieurs cas ce sont les mêmes. Je pourrais vous en nommer une centaine. Quatre ou cinq journaliers que j'ai employés sont à Toronto.

Q.—Alors les ouvriers des villes ont à souffrir ? R.—Oui.

Q.—Pour la raison que ces journaliers vont y séjourner ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Comment les ouvriers des villes peuvent-ils souffrir quand ces journaliers sont oisifs ? R.—Quand ils sont dans les villes ces journaliers font concurrence aux ouvriers.

Q.—Ainsi, ils sont employés dans les villes ? R.—En été seulement, c'est là la difficulté.

Q.—La conséquence naturelle est que ces journaliers préfèrent la vie des villes à celle de la campagne, soit qu'ils n'aient pas de goût pour celle-ci ou qu'il la trouve trop dure ? R.—Je crois que le travail est plus ardu à la campagne. Mais il ne considèrent pas la vie des villes du même œil que la vie de la campagne.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Quels grains cultivez-vous de préférence ? R.—Je fais de la culture variée.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Quel est le grain qui rapporte le plus de profits et qui vous coûte le moins cher à cultiver ? R.—C'est le foin.

Q.—Vous êtes-vous jamais occupé d'élevage ? R.—Oui ; j'ai toujours élevé un grand nombre de bestiaux.

Q.—Vous êtes-vous livré à cette industrie ? R.—Oui.

Q.—Vous a-t-elle été profitable ? R.—Non ; pas dans ces dernières années—à l'exception du fromage.

Q.—Les cultivateurs se livrent-ils davantage à l'élevage ? R.—Non ; depuis deux ans cette industrie n'a pas progressé.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Les cultivateurs de ce pays ont-ils assez d'impôts sans être obligés d'en payer de nouveaux ? R.—Je puis vous assurer qu'ils ne pourraient pas en supporter d'autres. Plusieurs cultivateurs qui demeurent aujourd'hui dans cette ville ont vendu leurs fermes parce qu'ils ne pouvaient pas se procurer des travailleurs.

Q.—Et ils n'ont pas pu cultiver leurs terres ainsi qu'ils l'auraient désiré ? R.—Oui ; et il leur a été impossible d'en retirer aucuns profits.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous remarqué si les travailleurs que vous et d'autres cultivateurs aviez employés pendant la saison active sont retournés l'année suivante reprendre leur emploi ? R.—Oui ; dans plusieurs cas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et se sont-ils mis au travail d'eux-mêmes ? R.—Oui ; ils ont travaillé d'eux-mêmes.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les domestiques de ferme sont-ils rares ? R.—Oui, ils sont très rares. C'est une des raisons qui obligent les cultivateurs à vendre et à quitter leurs fermes, les femmes ne pouvant pas travailler et surveiller leur maison en même temps.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Croyez-vous que si le nombre de travailleurs, de toute espèce, était plus considérable, vous pourriez cultiver vos terres avec plus de profit que vous ne le pouvez maintenant ? R.—Oui ; avec un plus grand profit. Si les patrons et les employés pouvaient s'entendre, on travaillerait davantage dans les campagnes, surtout si les cultivateurs savaient où se procurer des hommes. Ils sont obligés d'engager des hommes qui vagabondent sur les routes ; il faut qu'ils demandent au voisin s'il connaît des travailleurs, ou bien qu'ils aillent dans les hôtels s'informer s'il y a des hommes qui ont besoin de s'engager ; ce sont les seuls moyens pour se procurer des travailleurs. On pourrait faire beaucoup plus de travaux et employer un plus grand nombre d'hommes.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les salaires des servantes sont-ils aussi élevés à la campagne qu'à la ville ? R.—Les salaires des servantes ne sont pas aussi élevés qu'à la ville.

Q.—Combien une bonne servante à la campagne peut-elle gagner par mois ?
R.—Six piastres par mois.

Q.—Savez-vous quel est, en moyenne, leur salaire à la ville ? R.—Probablement \$7, environ.

M. ARMSTRONG.—Environ \$10.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je suppose que les servantes préfèrent demeurer dans les villes ? R.—Oui, c'est le cas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que les cultivateurs auraient des travailleurs plus habiles s'ils payaient des gages plus élevés ? R.—Oui ; s'ils pouvaient payer plus cher, ils auraient de meilleurs hommes.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Payez-vous autant que vous le pouvez raisonnablement ? R.—Oui ; et même davantage. Les cultivateurs dans cette partie du pays ne peuvent pas cultiver leurs terres sans être à la tête de leurs employés. Voici la difficulté qui existe au sujet des travailleurs qui arrivent en ce pays ; il faut des bons salaires pour les bons ouvriers ; ceux qui leur sont inférieurs et les nouveaux arrivés ne comprennent pas ou ne veulent pas comprendre qu'ils ne peuvent pas avoir des salaires aussi élevés que s'ils étaient qualifiés et habiles. Alors ils disent partout qu'ils ne peuvent pas avoir de gages. Si vous payez certains hommes \$10 par mois, ils sont payés plus cher que d'autres à \$18 ou 20 par mois. La culture est le travail le plus difficile à apprendre. Qu'un jeune homme entre dans les affaires à la ville, il devra faire un apprentissage avant de pouvoir retirer un salaire ; mais le cultivateur doit donner à son employé tous les renseignements et lui faire comprendre la manière de faire chaque chose, en un mot il doit lui enseigner, et, de plus, le payer ; c'est là la difficulté. Le fait est qu'il n'y a personne pour soumettre, sous ce jour, la cause des cultivateurs, au gouvernement. Je crois que la Commission devrait demander au gouvernement de fixer un endroit où les patrons et les employés pourraient se rencontrer.

ALEXANDER BENNETT, boulanger, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis quand faites-vous du pain et des biscuits ? R.—Depuis vingt-deux ans, le 24 novembre. Je suis arrivé ici en 1866, et depuis ce temps je suis dans le métier.

Q.—En combien de classes votre métier est-il divisé ? R.—Je ne sais pas comment répondre à cette question afin de vous donner une idée de la chose. Il y a dans tous les métiers, aussi bien que dans le nôtre, des ouvriers plus habiles les uns que les autres ; et nous divisons généralement nos employés en deux classes—les ouvriers de première et de seconde classe.

Q.—Combien un contre-maître gagne-t-il par semaine ? R.—Dix piastres.

Q.—Quel est le salaire de l'ouvrier de seconde classe ? R.—Neuf piastres par semaine ; mais quelques-uns de nos contre-maîtres gagnent \$12 par semaine, et ainsi de suite ; le salaire le moins élevé qu'on paie aux contre-maîtres est de \$10 par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par semaine ? R.—Les boulangers peuvent difficilement tenir compte de leurs heures de travail. Ils peuvent faire leur besogne en huit ou neuf heures, ou dix heures, et parfois elle peut durer dix, douze ou quatorze heures ; la durée de leur travail dépend de la fermentation.

Q.—Ils doivent se tenir prêts pour le moment de la fomentation ? R.—Ils doivent laisser la fomentation suivre son cours.

Q.—Combien d'heures pouvez-vous travailler par semaine ? R.—Environ soixante heures.

Q.—À quelle heure commencez-vous à travailler le matin ? R.—À Kingston, nous ne commençons à travailler de bonne heure qu'une seule journée dans la semaine; et cela est dû au privilège qu'ont les boulangers d'avoir congé le samedi après-midi. Le matin de ce jour, le samedi, on commence à travailler à 3 heures; les autres jours ils commencent à 5 heures du matin.

Q.—Quelle est la condition hygiénique des boulangeries de Kingston ? R.—Je crois que vous feriez mieux de poser cette question à l'officier de santé.

Q.—En votre qualité de boulanger pratique dites-nous quelle est la condition hygiénique des ateliers ? R.—Franchement elle n'est pas très bonne.

Q.—L'officier de santé visite-t-il les boulangeries ? R.—Depuis qu'il y a un officier de santé, je ne l'ai jamais vu dans ma boulangerie.

Q.—Employez-vous beaucoup de machines dans vos boulangeries ? R.—À l'exception de deux ateliers, on n'emploie que peu de machines.

Q.—Ces machines sont-elles dangereuses ? R.—Toutes ces machines sont dangereuses.

Q.—Ont-elles été la cause de quelques accidents ? R.—Il y a invariablement des accidents tous les ans.

Q.—Savez-vous si l'inspecteur des fabriques a visité les machines, dans les boulangeries, pour s'assurer si elles étaient entourées ? R.—Non ; pas que je sache.

Q.—Savez-vous si cet inspecteur est venu à Kingston ? R.—Non ; on m'a dit qu'il y était venu, mais personnellement, je l'ignore.

Q.—Croyez-vous que ces machines pourraient être dans un meilleur état de sûreté qu'elles ne le sont actuellement ? R.—Oui ; et il serait très facile de les rendre moins dangereuses.

Q.—Savez-vous conduire les machines ? R.—Oui ; certainement.

Q.—Employez-vous un aussi grand nombre de machines pour faire le pain que vous en employez pour faire les biscuits ? R.—Nous n'employons pas de machines pour faire le pain, mais seulement pour faire les biscuits. L'emploi des machines pour la fabrication du pain est en usage dans certaines villes, mais non à Kingston ; ici, nous faisons le pain à la main.

Q.—Croyez-vous qu'on pourrait, à peu de frais, entourer ces machines pour en diminuer le danger ? R.—Oui ; à bien peu de frais. Si vous le désirez je puis vous en donner une idée.

Q.—Les conducteurs des machines sont-ils compétents ? R.—J'ai connu, à Kingston, des conducteurs de machines qui étaient aussi compétents dans leur emploi que je le serais à conduire un vaisseau d'ici en Norwége, ce que je pourrais difficilement faire.

Q.—Les chaudières de votre engin sont-elles dans un état dangereux ? R.—Je ne pourrais pas le dire. Je crois que deux chaudières sont employées pour la fabrication des biscuits, et toutes deux, autant que je puis le savoir, sont passablement bonnes.

Q.—Les boulangers de Kingston font-ils partie des unions ouvrières ? R.—Oui.

Q.—Leur condition s'est-elle améliorée depuis qu'ils en font partie ? R.—Oui, leur condition s'est beaucoup améliorée.

Q.—Sous quel rapport ? R.—En matières de finances.

Q.—Avez-vous essayé à diminuer le nombre de vos heures de travail ? R.—Nous ne sommes organisés que depuis quelques mois et il nous reste encore beaucoup à faire. Nous n'avons pas, jusqu'à présent, fait un grand travail dans nos intérêts.

Q.—Avez-vous eu des différends entre patrons et employés ? R.—Non ; les maîtres boulangers ont paru satisfaits de notre conduite.

Q.—Ainsi les patrons et les employés sont en bons termes ? R.—Nous sommes dans les meilleurs termes ; je n'ai jamais entendu une seule plainte.

Q.—Le prix du pain a-t-il augmenté en proportion des salaires ? R.—Non ; le prix du pain n'a pas changé quand nos salaires ont été augmentés.

Q.—Les patrons sont-ils organisés ? R.—Non, pas que je sache.

ISAAC OLIVER, maître charpentier en navires, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les maîtres-charpentiers sont-ils beaucoup employés à Kingston ? R.—Oui ; passablement.

Q.—Combien de temps dans l'année sont-ils employés ? R.—Ils sont employés en moyenne pendant environ dix mois.

Q.—Travaillent-ils à la journée ou à l'entreprise ? R.—Ils travaillent à la journée.

Q.—Combien gagne un bon maître charpentier en navires ? R.—Une piastre et soixante-quinze cents par jour.

Q.—Est-ce là le taux régulier des salaires ? R.—Quelquefois ils ont un peu plus cher.

Q.—Quelques-uns parmi eux ont-ils moins que \$1.75 par jour ? R.—Oui ; il y en a qui n'ont que \$1.10 par jour. Le salaire dépend du besoin d'ouvriers ; à une certaine époque on paierait ce dernier prix à un bon ouvrier aussi bien qu'à un ouvrier inférieur.

Q.—Votre métier exige-t-il un apprentissage ? R.—Oui ; il devrait toujours en être ainsi.

Q.—Les ouvriers qui gagnent \$1.10 par jour ont-ils fait un apprentissage ? R.—Il y en a un bien petit nombre qui ait fait un apprentissage.

Q.—Dans quelles parties du vaisseau travaillez-vous généralement quand vous y faites des réparations ? R.—Nous travaillons dans toutes les parties du vaisseau, mais surtout aux deux extrémités.

Q.—Avez-vous eu l'occasion de voir des vaisseaux qui étaient dans un très mauvais état ? R.—Je n'en ai vu qu'un ou deux.

Q.—Était-ce le pont de ces vaisseaux qui était en mauvais état ? R.—Quelquefois ; cela dépend de l'âge du vaisseau.

Q.—Avez-vous vu des ponts de navires dont le bois était pourri ? R.—Je n'en ai pas vus souvent. Les ponts des vaisseaux sont généralement tenus en bon état.

Q.—Quelle est la nature des réparations que vous faites à ces ponts dans ces cas là ; mettez-vous un plancher neuf ou le calfeutez-vous ? R.—Parfois nous enlevons le plancher complètement ; souvent nous le calfatons, cela dépend de son état.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je suppose que cela dépend de l'état du pont lui-même, s'il est susceptible de calfatage ou non ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si des vaisseaux ont quitté ce port sans avoir eu les réparations que vous faites ordinairement ? R.—Non ; à moins qu'il n'y aurait pas eu les moyens nécessaires pour les mettre à terre, ou quelque chose de semblable. Je veux dire s'il n'y avait pas eu de dock pour les mettre après leur sortie de l'eau.

Q.—Vous êtes-vous embarqué sur un vaisseau dont l'état exigeait des réparations et qui, cependant, avait quitté le port ?

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—En d'autres termes, qui n'était pas en état de tenir la mer ? Savez-vous si aucun vaisseau a quitté ce port dans ces conditions ? R.—Je ne connais aucun vaisseau qui ait quitté ce port sans être en état de tenir la mer—c'est-à-dire en ce qui a rapport aux réparations dont j'ai parlé.

Q.—Quand l'état d'un vaisseau exige des réparations d'une nature particulière, avez-vous dans ce port les moyens nécessaires pour faire ces réparations ? R.—Non ; nous n'avons pas les moyens convenables pour le réparer.

Q.—Qu'entendez-vous par les moyens convenables pour réparer ces vaisseaux ? R.—Je veux dire que nous n'avons pas de cale-sèche, ni de chemin à lisse pour transporter les gros vaisseaux.

Q.—Croyez-vous qu'une cale-sèche serait avantageuse ? R.—Oui ; je le crois.

Interrogé par M. KERWIN —

Q.—Que savez-vous au sujet de l'inspection des vaisseaux dans ce port ? R.—J'ignore si le gouvernement a nommé un inspecteur, mais je sais qu'il y a un inspecteur nommé par les compagnies d'assurance.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'une inspection plus sévère des vaisseaux contribuerait à la sûreté de ces vaisseaux et à celle de l'équipage qui les monte ? R.—Je crois que oui.

Q.—Combien de charpentiers, dans cette ville, sont des ouvriers compétents ? R.—Il y en a un bien petit nombre.

Q.—Où vous procurez-vous les hommes nécessaires pour travailler dans la saison active ? R.—Nous les prenons généralement parmi les ouvriers ordinaires.

Q.—Ce sont ceux-là qui reçoivent \$1.10 par jour ? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Où se font les réparations des vaisseaux qui naviguent sur les lacs ? R.—On en fait bien peu ici.

Q.—Les réparations faites ici sont-elles limitées aux vaisseaux dont les propriétaires demeurent en cette ville ? R.—Oui ; nous ne pouvons réparer que les vaisseaux dont les propriétaires demeurent ici.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—A-t-on eu l'intention de construire une cale-sèche à Kingston ? R.—Oui ; il en a été question, autrefois.

Q.—Pouvez-vous fournir à la Commission quelques renseignements qui seraient utiles à votre métier ? R.—En ce qui me concerne, j'aimerais que les maîtres-charpentiers en navires fussent protégés sous le rapport des apprentis ; c'est la seule observation que j'ai à vous faire.

Q.—Croyez-vous qu'on devrait établir le système d'apprentissage sous contrat ? R.—Oui ; je le crois ; j'ai été obligé de faire mon apprentissage du métier.

Q.—Combien de temps devrait durer l'apprentissage dans votre métier, pour qu'un apprenti puisse devenir un ouvrier compétent ? R.—L'apprentissage devrait être au moins de cinq ans.

Q.—Croyez-vous qu'un apprenti pourrait apprendre convenablement son métier dans ce port ? R.—Si l'apprenti est actif et travailleur, il peut apprendre son métier ici ; je ne crois pas qu'il puisse trouver un endroit plus convenable.

JOHN DWYER, journalier, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Où travaillez-vous ? R.—Je suis journalier dans l'atelier des locomotives, ici.

Q.—Emploie-t-on plusieurs journaliers dans cet atelier ? R.—Je ne sais pas quels sont ceux que vous classez comme journaliers dans ces ateliers.

Q.—Plusieurs hommes y font-ils le même travail que vous ? R.—Dans le moment il n'y en a pas d'autres que moi.

Q.—Vous dites que vous êtes un journalier ? R.—Oui ; je suis journalier.

Q.—Quelle est la nature de votre emploi ? R.—Je nettoie l'atelier où je travaille.

Q.—Combien gagnez-vous par jour, en moyenne ? R.—Il faut prendre la moyenne pour quinze jours—nous sommes payés chaque quinzaine—c'est-à-dire, on me paie \$11.80 pour douze jours, ce qui fait 98½ cents par jour.

Q.—Combien d'heures faut-il pour faire une semaine de travail ? R.—Il faut 59 heures.

Q.—Croyez-vous qu'il serait préférable que les journaliers soient payés à la semaine ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous qu'il vous faut suivre un système de grande économie pour faire vivre une famille avec un salaire de 98½ cents par jour ? R.—Oui, il faut être très-économe.

Q.—Pour vivre suivant ses moyens, quelle espèce de maison peut avoir et quel loyer peut payer celui qui gagne 98½ cents par jour ? R.—Avec ce salaire, je crois qu'il doit se passer de maison.

Q.—Les journaliers des ateliers de locomotives ont-ils jamais demandé une augmentation de gages ? R.—Oui.

Q.—Quelle réponse ont-ils reçu ? R.—Moi pour un, j'ai reçu une réponse ; en moins de trois ans j'ai demandé trois fois une augmentation de gages.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Quand avez-vous fait cette demande pour la dernière fois ? R.—Je crois que c'est vers Noël dernier.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Voulez-vous nous dire quelle réponse on vous a donnée ? R.—Le contre-maître m'a dit que je gagnais plus d'argent que je n'en demandais, mais, en même temps, qu'il n'avait pas le pouvoir de m'en donner davantage. C'est la réponse que j'ai reçue.

Q.—Les journaliers ont-ils soumis leur demande à des employés supérieurs au contre-maître ? R.—Le surintendant est un homme qui n'aurait pas consenti à écouter les journaliers, et qui ne m'aurait pas parlé. Alors, sachant que je n'aurais pas de réponse, j'ai cru qu'il était inutile de lui parler, et je crois que le contre-maître était le seul en état de juger de la valeur d'un journalier.

Q.—Le contre-maître a-t-il autorité d'employer et de congédier les hommes qui sont sous ses ordres ? R.—Je crois que ce sont les conditions de l'engagement.

Q.—Croyez-vous que le contre-maître a le pouvoir d'augmenter les salaires ? R.—Je le crois.

Q.—Avez-vous des jeunes gens, apprentis, qui travaillent à la même besogne que vous ? R.—Non ; il n'y a pas d'apprentis, car ce travail s'apprend facilement.

Q.—Les journaliers demeurent-ils longtemps employés dans ces ateliers ? R.—Je ne puis pas dire qu'ils y demeurent longtemps, car le salaire est si minime qu'ils ne peuvent pas y vivre. Aussitôt qu'ils ont une occasion, ils partent, à moins qu'ils ne soient retenus par la nécessité de soutenir une nombreuse famille, comme moi.

Q.—Dans ces dernières années le travail a-t-il augmenté dans ces ateliers ? R.—Je crois que oui.

Q.—Le montant des produits de la compagnie est-il plus considérable ? R.—Oui ; il est plus considérable qu'au commencement.

Q.—Y a-t-il des journaliers qui ont moins que 98 $\frac{1}{2}$ cents par jour ? R.—Non,

Q.—Alors, croyez-vous que, l'ouvrage ayant augmenté, les salaires devraient aussi augmenter ? R.—Oui ; je le crois.

Q.—La compagnie a-t-elle payé les journaliers moins souvent qu'aujourd'hui, au prix de 98 $\frac{1}{2}$ cents par jour ? R.—Non ; pas que je sache.

Q.—A-t-elle payé les journaliers une fois par mois ? R.—Non ; pas depuis que j'y suis employé.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Les ateliers n'ont-ils pas été fermés pendant un certain temps ? Vous souvenez-vous quand ils ont été fermés ? R.—Les ateliers ont été fermés, mais je ne puis dire quand ; je me souviens quand ils ont été ouverts de nouveau.

Q.—Ont-ils été fermés pendant un certain temps ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Pouvez-vous dire pourquoi les ateliers ont été fermés ? R.—Non ; vous pourrez obtenir ce renseignement d'autres employés au-dessus de moi.

Q.—Croyez-vous que les ateliers ont été fermés parcequ'il n'y avait pas de commandes ? R.—Je ne le crois pas. D'après ce que j'ai entendu dire et d'après ce que j'ai pu remarquer, la compagnie avait des commandes, mais ayant toujours obtenu pour ses engins des prix élevés, elle n'a pas voulu les diminuer. C'est pour cette raison, principalement, qu'elle a fermé ses ateliers.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Ainsi la compagnie a refusé de gagner de l'argent ? R.—Oui, elle a refusé, sans cela elle n'aurait pas cessé de faire travailler.

SAMUEL ROBINSON, boulanger, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous entendu le témoignage de l'avant dernier témoin, Alexander Bennett ? R.—Oui ; j'ai entendu ce témoignage.

Q.—Le corroborez-vous ? R.—Oui ; excepté néanmoins la partie qui a rapport aux salaires. Quand nous avons eu notre augmentation de salaire, il a été entendu entre les patrons et les employés que le prix du pain serait élevé si nos salaires étaient augmentés. C'est grâce à l'union ouvrière que nos salaires ont été augmentés.

Q.—Que savez-vous au sujet de la condition hygiénique des boulangeries ? R.—Je sais que la condition hygiénique des boulangeries n'est pas très satisfaisante.

Q.—Croyez-vous qu'elle devrait être améliorée ? R.—Oui, très certainement.

Q.—Emploie-t-on des femmes à la fabrication des biscuits ? R.—Oui ; on emploie des jeunes filles.

Q.—Quel est le salaire de ces jeunes filles ? R.—\$1.50 ou \$1.25 ; leur salaire dépend du temps depuis lequel elles sont employées et de leur habilité.

Q.—Voulez-vous dire que leur salaire est d'une piastre et vingt cinq cents par semaine ? R.—Oui.

Q.—Quelques-unes de ces jeunes filles ont-elles moins que \$1.25 par semaine ? R.—Je crois qu'elles ont moins en commençant, mais j'ignore combien elles ont.

Q.—Quel est l'âge des jeunes filles qui ont \$1.25 par semaine ? R.—Environ 14 ou 15 ans.

Q.—A ce salaire, combien d'heures par semaine travaillent-elles ? R.—Elles travaillent dix heures par jour.

Q.—Les boulangers ou les faiseurs de biscuits ont-ils demandé à leurs patrons de diminuer le nombre d'heures ou de leur accorder des heures de travail plus convenables ? R.—Non ; pas que je sache.

Q.—Les employés dinent-ils à la boulangerie ? R.—Les faiseurs de biscuits ne dinent pas à la boutique ; on leur accorde une heure pour diner.

Q.—Dinent-ils à domicile ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage du dernier témoin au sujet de l'état des chaudières des engins dans les boulangeries ? R.—Oui.

Q.—Dites-vous comme lui ? R.—Oui ; en autant que je puis en parler, et je connais bien peu de chose en fait de chaudières.

Q.—Pouvez-vous donner d'autres renseignements se rapportant à votre métier et qui pourraient être utiles à la Commission ? R.—Non ; je crois que tout est satisfaisant ; cependant, je pense que les boulangeries devraient être inspectées ; il y en a plusieurs qui ne sont pas convenables pour y travailler.

Q.—Votre officier de santé est-il un employé de la corporation ? R.—Je crois que oui.

Q.—Avez-vous toujours travaillé à Kingston ? R.—Non.

Q.—Avez-vous travaillé aux Etats-Unis ? R.—J'ai travaillé à Toronto.

Q.—Quelle est la différence dans les salaires des faiseurs de biscuits à Kingston et à Toronto ? R.—A Toronto, je n'ai pas travaillé à la fabrication des biscuits.

Q.—Alors, quelle est la différence entre les salaires des boulangers ? R.—A Toronto, les boulangers ont de \$10 à \$12 par semaine, tandis qu'ici ils n'ont que \$9 et \$10.

Q.—Quelle est la différence dans le nombre d'heures de travail ? R.—Ils travaillent neuf heures par jour à Toronto ; dans les boulangeries ils travaillent dix heures et on leur accorde une demi heure pour chaque repas.

Q.—Croyez-vous que la condition des boulangers de Toronto est préférable à celles des boulangers de Kingston ? R.—Oui, je le crois.

Q.—C'est en tenant compte de tout que vous pensez ainsi ? R.—Oui.

—

THOMAS BARLOW, machiniste, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes employé comme machiniste dans les ateliers des locomotives, ici ?
—R. Oui.

Q.—Êtes-vous ouvrier machiniste employé à la journée ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire le plus élevé qu'on paie aux machinistes dans votre atelier ?
R.—Deux piastres et vingt-cinq cents par jour.

Q.—Quel est le salaire le moins élevé ? R.—Je ne puis pas vous le dire, car je n'ai pas l'habitude de demander aux ouvriers combien ils gagnent.

Q.—Est-ce le plus grand nombre des mécaniciens qui reçoivent \$2.25 par jour ?
R.—Oh ! non ; il n'y en a qu'un petit nombre qui ont ce salaire.

Q.—Quel est le nombre des machinistes qui sont employés dans vos ateliers ?
R.—Je l'ignore.

Q.—Retient-on parfois une partie de vos gages ? R.—Non ; nous sommes payés tous les quinze jours, le vendredi jusqu'à la fin de la semaine précédente ; ainsi on ne retient que le salaire de cinq jours.

Q.—Les ouvriers préféreraient-ils être payés de tout leur travail le jour de la paie ? R.—Je ne leur ai jamais entendu exprimer ce désir. On agit ainsi pour faciliter la tenue des livres.

Q.—A quel âge admet-on un apprenti dans vos ateliers ? R.—On l'admet entre quinze et vingt ans.

Q.—La durée de leur apprentissage est elle fixée? R.—Je crois que oui; la durée de l'apprentissage est de trois ans. Je n'en suis pas certain, mais je le pense.

Q.—Croyez-vous que trois ans suffisent pour former un bon mécanicien? R.—Non, je ne le crois pas.

Q.—L'apprenti désire-t-il ne rester que trois ans, ou bien ce système a-t-il été établi par la compagnie? R.—Je crois que c'est la compagnie qui a établi ce système de trois années d'apprentissage, je n'en suis pas certain.

Q.—Quand l'apprentissage est terminé, emploie-t-on l'apprenti dans les ateliers comme ouvrier? R.—Oui, généralement.

Q.—Savez-vous quel salaire on paie aux jeunes gens quand ils commencent à exercer le métier? R.—Je crois qu'on leur paie 50 cents par jour—peut-être 40 cents, je n'en suis pas certain.

Q.—Pouvez-vous donner quelques renseignements sur votre métier qui pourraient être utiles à la Commission? R.—Non.

R. MEEK, journaliste, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—On vous considère à Kingston comme un représentant des sociétés ouvrières? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous donner votre opinion au sujet du capital et du travail en rapport avec les patrons et les ouvriers de Kingston? R.—Vous voulez parler des différends entre patrons et ouvriers. Le but de l'association des chevaliers du travail, dont je fais partie, est de favoriser, dans tous les cas, une politique de paix et de conciliation. Nous favorisons aussi les concessions quand elles sont nécessaires.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Je dois vous dire que nous avons interrogé à Toronto, ou à Hamilton, un représentant des chevaliers du travail et les principes de l'association sont énoncés dans notre procès-verbal d'enquête? R.—Ce que je viens de dire est la politique que nous suivons ici.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Dans leurs différends, les ouvriers de Kingston ont-ils refusé d'accepter des moyens de conciliation ou d'arbitrage? R.—Si je me rappelle bien, nous n'avons eu qu'un cas, qui a été soumis à l'arbitrage, et il n'y a pas encore de décision. Les chevaliers du travail ont nommé un arbitre et les patrons en ont nommé un autre; il y a eu deux ou trois réunions sans aucune importance. A cette occasion, l'arbitre des patrons ne semblait pas disposé à discuter la question jusqu'à sa solution et l'arbitre des chevaliers du travail ayant fait rapport à l'association que sa mission avait échoué, il fut relevé de son mandat.

Q.—Savez-vous qu'un certain nombre d'employés de la fabrique de bonneterie de cette ville ont adressé une requête à leurs patrons, les priant de remédier aux abus qui se commettaient à leur égard? R.—Oui.

Q.—Qu'est-il résulté de cette requête? R.—Les employés de la fabrique de bonneterie prétendaient avoir des griefs très graves, qui furent soumis au comité exécutif, dont je fais partie, et le comité, dans ce cas, comme dans tous ceux qui lui sont soumis, conseilla aux employés d'adresser une requête respectueuse au président de la compagnie. Nous avons tout d'abord pensé à faire signer cette requête par les employés, mais, ayant cru remarquer chez les membres de l'administration de la fabrique un certain sentiment défavorable aux chevaliers du travail, nous avons soumis la question au comité exécutif et le président et le secrétaire du comité signèrent

cette requête adressée au président de la compagnie, pour et au nom de tous les employés.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question de l'enseignement technique donné aux enfants et aux jeunes garçons dans des écoles pratiques. (Kindergarten) ? R.—Je puis dire que les chevaliers du travail croient de leur devoir de favoriser autant que possible toutes les questions d'éducation ; et l'année dernière nous avons discuté s'il était avantageux de demander au bureau des écoles l'établissement d'écoles techniques. Après nous être convaincus de l'efficacité de ce système et de son utilité en général, nous avons envoyé des délégués auprès du comité d'administration des écoles et, après l'exposé de nos vues sur la question, et, en fait, après avoir donné tous les renseignements tendant à faire comprendre ce que nous entendions par l'instruction technique, le comité nous promet de considérer sérieusement notre demande ; et dans une réunion subséquente, nous avons appris que le comité était si favorablement disposé à cet égard qu'il établirait ce système, probablement au cours de cette année. Ce n'est qu'une question de voies et moyens, de piastres et de cents, et nous avons prié les membres du bureau des écoles de bien se renseigner, de faire les meilleurs calculs, et de s'assurer, de n'importe quelle manière, des services d'un bon professeur, afin de faire une bonne expérience du système et de n'établir de telles écoles que dans de bonnes conditions.

Q.—Alors vous avez autorité de dire que les classes ouvrières de Kingston sont en faveur de l'établissement de ce système ? R.—Très certainement. Nous avons soumis dans nos assemblées une proposition dans ce sens et des centaines d'ouvriers l'ont appuyée.

Q.—Savez-vous qu'on a diminué les salaires dans des établissements où cette réduction n'était pas nécessaire ? R.—Nous avons appris que les salaires avaient été diminués à la fabrique de bonneterie. A première vue cette réduction paraît être un coup porté à notre association, car le plus grand nombre, environ neuf sur douze, des ouvriers dont les salaires ont été réduits appartiennent à notre société. Nous n'avons pas voulu examiner cette réduction à ce point de vue, mais, en y regardant de plus près, et croyant que cette réduction aurait pu atteindre accidentellement un plus grand nombre d'ouvriers appartenant à notre association, plutôt que ceux qui n'en faisaient pas partie, nous avons recueilli des chiffres qui paraissent indiquer que cette réduction n'a pas été faite d'une manière équitable.

Q.—Tenant compte de toute la réduction, quelle en est la proportion ? R.—Je n'ai pas ici les chiffres, mais la proportion est de 20 à 50 pour cent, suivant la classification des ouvriers.

Q.—Avez-vous jamais examiné la question des bibliothèques gratuites ? R.—Oui ; je crois que les ouvriers de cette ville devraient profiter de notre bibliothèque plus qu'ils ne le font aujourd'hui. Notre bibliothèque est ouverte à tous ceux qui peuvent prendre soin des livres, et pour faire partie de l'institut des artisans il ne faut payer qu'un faible honoraire, et un plus grand nombre d'ouvriers devraient en faire partie. Chaque famille a accès à la bibliothèque et toutes les familles des ouvriers devraient en profiter.

Q.—Quel est l'honoraire exigé pour la bibliothèque de l'institut des artisans ? R.—Je crois que l'honoraire est de \$2 par année, pour les adultes, et \$1, pour les apprentis.

Q.—D'après ce que vous connaissez des classes ouvrières, croyez-vous que si le nombre d'heures de travail était diminué, les ouvriers profiteraient davantage de ces bibliothèques ? R.—Ce serait mon plus vif désir. Le parti des ouvriers de cette ville a, depuis quelques années, favorisé le projet de réduire le nombre d'heures de travail, avec la certitude que si les ouvriers avaient plus de loisir qu'ils n'en ont maintenant, ils profiteraient davantage de notre bibliothèque gratuite et amélioreraient leur condition tant intellectuellement que physiquement et socialement. C'est une déduction qui me paraît raisonnable.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Pouvez-vous nous renseigner au sujet du travail des enfants et des femmes dans les fabriques de cette ville, car il est impossible que nous interroguions les enfants, et vous, comme représentant des sociétés ouvrières, vous êtes sans doute en état de nous donner des renseignements à ce sujet? R.—Vous avez interrogé aujourd'hui deux administrateurs dont l'un a admis, ainsi que je le vois par la preuve qui a été publiée, que dans la fabrique de coton on emploie des jeunes filles qui n'ont pas l'âge requis. Nous avons déjà reçu ce renseignement et nous avons laissé à cette Commission le soin de s'enquérir de ces abus dans le but d'y remédier. C'est un abus qu'il faudrait faire disparaître.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner au sujet de l'exclusion de certains ouvriers, des fabriques? R.—Je ne crois pas que cette exclusion existe ici. On ne m'en a jamais parlé.

Q.—Savez-vous si on oblige les ouvriers à signer ce qu'on appelle des contrats draconiens? R.—Aucun cas de ce genre n'a été soumis à mon examen; le fait s'est peut-être produit, mais on ne m'en a pas fait rapport.

Q.—En votre qualité de représentant des sociétés ouvrières, quelle est votre opinion au sujet de l'arbitrage? R.—Nous voulons l'arbitrage et nous préférons ce système, si nous pouvions avoir pour arbitre un homme résidant ici et qui comprendrait notre cause et nos griefs. Nous avons cru que les frais que ce système entraînait le rendait onéreux et l'empêchait d'être à la portée de toutes les classes d'ouvriers; mais si nous pouvions avoir un arbitre choisi dans notre ville, un homme résident, qui comprendrait tous les points du différend, nous aimerions mieux le faire décider par l'arbitrage; et nous préférons toujours ce système.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous le système d'arbitrage en vigueur dans l'état de New-York? R.—Je crois qu'il y a à New-York un système d'arbitrage, avec un bureau d'arbitres dont un journaliste éminent fait partie. J'ai suivi leur manière d'agir avec un certain intérêt, mais des difficultés comme celles que nous avons eues à régler—et je puis dire que nous en avons réglés plusieurs à l'amiable—ne valent pas la peine d'être soumises à un tribunal d'arbitres; ce sont des difficultés à propos de quelques centaines de piastres, ou de quelques cents sur une journée de travail. Nous pouvons régler ces difficultés nous-mêmes et nous ne pourrions jamais espérer les faire régler par un tribunal d'arbitres.

Q.—A New-York, le gouvernement paie les frais de l'arbitrage? R.—En ce cas, je serais en faveur d'arbitres nommés par le gouvernement; mais dans tous les cas les ouvriers devraient être exemptés de payer ces frais.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Le travail du dimanche se fait-il sur une grande échelle? R.—J'entends dire qu'il y a quelque travail le dimanche, mais ce n'est que dans les cas de nécessité absolue—tel que des réparations urgentes à faire à des machines brisées, et ainsi de suite.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Il n'y a pas de travail régulier le dimanche? R.—Nous avons les bateaux à vapeur et les chemins de fer qui marchent le dimanche, mais c'est aussi par nécessité absolue—tel que des réparations urgentes à faire à des machines brisées, et ainsi de suite.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Quel est l'effet, à Kingston, des sociétés ouvrières? R.—Bien comprises,

ces sociétés ouvrières sont très avantageuses. Je sais qu'un grand nombre de patrons ne combattent les chevaliers du travail que parce qu'ils sont sous l'influence d'une fausse interprétation d'un devoir. Ils semblent croire, qu'en les combattant, les unions ouvrières subissent l'influence de l'ordre. Je puis assurer cette Commission que dans chaque cas soumis aux chevaliers du travail, nous avons conseillé la conciliation et la paix. Nous avons pris à part des ouvriers qui s'étaient laissés entraîner, qui auraient probablement créé des désordres, qui auraient quitté leurs patrons et commis des actes désespérés. Nous avons causé avec ces ouvriers et nous leur avons tenu le langage de la raison et, dans un grand nombre de cas, nous avons ainsi réussi à empêcher des désordres. Je crois donc que l'effet des unions ouvrières sur la société en général a été bienfaisant.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Comme représentant des unions ouvrières, avez-vous jamais étudié la question du travail des prisons ? R.—Oui ; j'ai étudié cette question.

Q.—A quel travail devrait-on employer les prisonniers ? R.—J'aimerais que le gouvernement employât les prisonniers, autant que possible, à des travaux qui ne pourraient pas nuire au travail libre. J'ai discuté la question avec le préfet du pénitencier et il a partagé mon opinion qu'il y a des travaux que les prisonniers pourraient faire et qui ne feraient pas concurrence au travail libre.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous lu le sommaire du témoignage du préfet ? R.—Oui. J'ai aussi pensé que le gouvernement pourrait utiliser les prisonniers, comme ouvriers, dans les travaux publics, tel qu'à la construction d'un dock dans notre port, et si cet emploi des prisonniers devait nuire au travail libre je m'y opposerais. J'exprime en ceci mon opinion personnelle ; je ne parle pas sur cette question au nom du parti ouvrier.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Savez-vous si on vend à Kingston des articles fabriqués dans la prison ? R.—Je n'ai entendu aucune plainte à ce sujet ; il n'y a pas d'ouvrage fait à la prison, si ce n'est pour l'usage de l'établissement.

Q.—A-t-on à Kingston des produits venant des prisons étrangères ? R.—Non ; pas que je sache ; cependant il est possible qu'il y en ait, mais on ne s'en est pas encore plaint.

Q.—Vous ne l'avez pas entendu dire ? R.—Non ; s'il y avait eu quelque chose de semblable, nuisant au commerce, j'en aurais entendu parler.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le système de paiement en nature existe-t-il à Kingston ? R.—Je ne le crois pas ; je n'en ai pas entendu parler.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Avez-vous ici des ouvriers qui sont propriétaires ? R.—Oui ; il y en a un assez grand nombre, mais j'en ignore le chiffre ; je connais plusieurs ouvriers qui sont propriétaires, je crois qu'il est bien difficile pour un ouvrier d'avoir une maison à lui, et il doit faire de grands sacrifices pour y parvenir. Généralement les salaires ne sont pas très élevés, surtout ceux des ouvriers ordinaires, et ils ne peuvent pas économiser beaucoup sur \$1, ou \$1.25 par jour. Tenant compte des salaires, il doit s'écouler bien du temps avant que l'ouvrier réussisse à être propriétaire.

Q.—Croyez-vous que la condition de l'ouvrier est meilleure aujourd'hui qu'il y a cinq ans ? R.—Je crois que la condition des ouvriers est meilleure aujourd'hui et

que cette amélioration est due à la société des chevaliers du travail. Je crois que ces derniers ont fait disparaître certains abus, qui, sans eux, existeraient encore.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous dans quel état de salubrité sont les maisons des ouvriers ? R.—La condition hygiénique des maisons peut être améliorée. Les ouvriers n'attachent pas encore une assez grande importance aux questions d'hygiène.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—D'après les médecins, la condition hygiénique n'est pas très bonne ? R.—Quelques-uns des médecins connaissent bien peu cette question, ainsi que j'ai eu l'occasion de le constater. Cette ville est particulièrement salubre, et pour peu que les maisons soient construites en vue de la salubrité elles doivent être salubres. La ville est bâtie sur un terrain élevé ; nous avons de l'eau excellente et de bons égouts.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous ici un inspecteur sanitaire ? R.—Oui.

Q.—Est-il continuellement employé en cette qualité ? R.—Non ; il n'est pas toujours employé comme tel. Il doit remplir certains devoirs.

Q.—Est-il médecin ? R.—Oui. Je puis dire qu'il remplit son emploi avec efficacité. C'est le seul médecin qui puisse consacrer son temps à ces fonctions.

Q.—Ainsi vous croyez que si on lui faisait des plaintes, il y remédierait, en autant qu'il le pourrait ? R.—Oui ; je le crois.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—A votre avis, combien faut-il d'heures pour constituer une journée de travail ? R.—Nous favorisons de toutes nos forces le système de neuf heures. Nous avons, dans une de nos réunions, voté sur la question et nous avons décidé de l'appuyer, et je n'ai pas de doute que le système sera adopté par quelques-unes de nos industries locales. Les propriétaires semblent désirer que ce système soit établi et les ouvriers ont hâte d'en jouir.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Croyez-vous que les ouvriers consentiraient à perdre le salaire d'une heure par jour en travaillant neuf heures au lieu de dix ? R.—Quelques-uns n'y consentiraient pas—il y en a à qui il répugne de perdre 40 ou 50 cents, qui est la perte que ce changement causerait ; mais nous avons bon espoir que sous peu la diminution du nombre d'heures de travail aura une tendance à faire augmenter les salaires des ouvriers, et avec cet espoir en vue, ils sont prêts à faire un sacrifice pour l'avenir ; cependant quelques-uns consentiraient bien difficilement à perdre cette faible somme.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si quelque part la diminution du nombre d'heures de travail a été suivie de l'augmentation des salaires ? R.—Pas dans cette ville. On nous a dit que ce système avait eu l'effet de faire augmenter les salaires dans d'autres villes et nous espérons qu'il aura le même effet ici.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Le système des sous-contrats est-il en vigueur en cette ville ? R.—Ce système n'est pas assez répandu pour qu'on s'en plaigne. Il y a bien quelques petits contrats dans plusieurs métiers, mais je ne crois pas que cela puisse nuire au travail des ouvriers.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—En votre qualité de représentant des unions ouvrières, avez-vous étudié les

lois de garantie ou la saisie des salaires ? R.—Oui. Généralement on est satisfait de la loi de garantie. L'année dernière, nous avons eu une preuve de son efficacité en rapport avec une de nos institutions publiques ; les ouvriers ont été exemptés d'une perte que dans d'autres circonstances ils auraient faite. La loi de garantie a été appliquée et leurs gages ont été sauvegardés jusqu'à l'achèvement des travaux, l'entrepreneur lui-même n'étant pas un bon payeur.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Croyez-vous que la loi qui règle l'entourage des machines est assez rigoureuse pour empêcher tout accident ? R.—J'ai pris des renseignements à cet égard. A une de nos assemblées, nous avons discuté la question, et on m'a assuré que, à une ou deux exceptions près, les machines dans nos ateliers étaient passablement sûres, et qu'avec un peu de prudence il ne peut arriver aucun accident. Naturellement, les machines sont toujours dangereuses quand on les conduit négligemment.

Q.—Quel est le jour le plus convenable, à votre avis, pour payer les ouvriers ? R.—C'est une question à débattre. Il y a des ouvriers qui veulent être payés le samedi et d'autres qui préfèrent le vendredi. Je crois que si la question était mise aux voix, le vendredi l'emporterait, étant admis que c'est le jour le plus convenable pour les fins domestiques. Je puis ajouter qu'en ce qui regarde le travail étranger par contrat, j'ai reçu l'ordre—je le prends comme un ordre venant du parti ouvrier—d'empêcher l'adoption de ce système, et de demander, ainsi que M. Powderley le suggère, une loi en Canada semblable à celle qui est actuellement soumise au congrès des États-Unis.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous examiné la question de l'immigration ? R.—Oui ; je connais deux ou trois cas d'immigration irréfléchie ; c'est à-dire que des personnes ont été envoyées ici sans aucuns moyens, sans but et dans le plus complet dénuement. A mon avis, comme ouvrier, ces personnes n'auraient pas dû être envoyées ici pour ajouter à la surabondance des ouvriers au milieu de nous.

Q.—Vous parlez des artisans ? R.—Oui, et aussi des journaliers.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Etes-vous opposé à l'immigration ? R.—Je ne suis pas opposé à la bonne immigration. Nous avons besoin, en Canada, de bons journaliers de ferme et de bons artisans ; nous ne devons pas encombrer le pays d'ouvriers sans expérience qui ajoutent simplement aux charges des ouvriers. Il est vrai que notre grand Nord-Ouest leur est ouvert.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle est votre opinion au sujet de l'établissement d'un bureau fédéral de statistique ouvrière. Croyez-vous que les ouvriers en bénéficieront ? R.—Je le crois très sincèrement. Nous sommes tous d'avis que c'est une des meilleures créations que le gouvernement pourrait faire. Nous en avons eu la preuve par le rapport du bureau de statistique publié par le gouvernement d'Ontario et auquel nous avons recours quand nous voulons nous renseigner au sujet des salaires, et ainsi de suite. Nous avons besoin à Ottawa d'un bureau semblable, ou meilleur, si nous pouvons en avoir un.

Q.—Que savez-vous au sujet des sociétés coopératives de secours mutuel ? R.—Nous avons examiné cette question avec une grande attention, et si la Commission n'était pas venue aussi tôt, nous aurions pu lui dire ce que nous pensions des effets pratiques de ces sociétés, ici ; car, agissant d'après les conseils des chefs des chevaliers du travail, je crois que bientôt nous ferons l'expérience de ces sociétés. Vous ne devez pas perdre de vue que l'association des chevaliers du travail est comparative-ment jeune. Bien que nous n'existions que depuis peu, nous avons déjà fait plus que

plusieurs anciennes sociétés du Canada. Cette question de coopération a été soumise au parti ouvrier et nous sommes déterminés à en connaître les avantages, ce qui ne tardera pas. Nous avons un grand nombre d'attestations et de renseignements au sujet de cette question.

Q.—Avez-vous pensé à la question du partage des profits ? R.—Nous n'avons pas discuté cette question. J'ai ma manière de voir à ce sujet et je suis certainement en faveur du système du partage des profits, mais nous devons vivre longtemps, dans une société comme celle-ci, et parler et discuter longtemps avant de faire partager aux patrons et à d'autres la confiance que nous avons en ce système.

Q.—Croyez-vous que si les principales fabriques et les patrons essayaient ce système, les ouvriers seraient plus à l'aise qu'ils ne le sont aujourd'hui ? R.—Oui, très certainement. Si nous avions ce système à Kingston les patrons ne seraient pas soupçonneux et quand un ouvrier leur demanderait du travail, ils n'examineraient pas s'il fait partie d'une union ouvrière ou non. Si les patrons avaient confiance dans leurs employés et leur donnaient une part dans les profits, quelque légère que soit cette part, leurs fabriques, à mon avis, produiraient beaucoup plus.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Croyez-vous, dans le cas où il y aurait des pertes, que les ouvriers consentiraient à en supporter leur part ? R.—Moi, pour un, je prendrais ma part dans les pertes ; j'aimerais à partager les risques avec mon patron. Il va de soi que je ne parle pas pour le parti ouvrier, car, comme je l'ai dit, nous n'avons pas discuté cette question. Pour ma part je serais prêt à courir les mêmes risques que mon patron.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Au sujet du système des banques de ce pays et de ses effets sur les classes ouvrières, avez-vous étudié le système monétaire ? R.—Oui ; mais ce système est un peu trop compliqué. Je ne me permettrai pas de parler au nom des ouvriers sur cette question. La question des banques n'est pas bien comprise par les ouvriers. Ils n'ont pas été renseignés à cet égard et n'ont pas étudié le système. S'ils faisaient des affaires de banque ils le comprendraient mieux.

Interrogé par M. McLEAN

Q.—Ceux qui font des transactions financières placent-ils leurs fonds dans les banques d'épargnes du bureau de poste ? R.—Oui ; et aussi dans les sociétés de constructions que nous avons ici. Ils font des placements dans les banques d'épargnes du bureau de poste dans un but de sûreté. Une banque d'épargnes du gouvernement paraît plus sûre ; et bien que le taux de l'intérêt soit moins élevé que dans d'autres banques, ils y placent leur argent par sûreté et pour leur commodité.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Les deux autres institutions, que vous avez mentionnées, paient-elles un taux d'intérêt ? R.—Oui ; elles paient à peu près le même taux d'intérêt que les banques d'épargnes du bureau de poste. Comme ouvriers nous avons fait beaucoup d'affaires avec les sociétés de construction.

Q.—En votre qualité de représentant des unions ouvrières, conseillerez-vous aux ouvriers de faire leurs placements dans les banques d'épargnes du bureau de poste ? R.—Je l'ignore. J'ai conseillé à tous ceux qui m'ont consulté de faire leurs placements dans les sociétés de construction. On y est bien traité et on nous accorde des conditions libérales, aussi libérales que dans les banques d'épargnes du bureau de poste. Je conseille aux ouvriers d'encourager plutôt ces sociétés de construction, bien que la banque d'épargnes du bureau de poste soit une institution solide et sûre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel taux d'intérêt ces sociétés de construction accordent-elles sur les dépôts ? R.—Nous y avons un dépôt l'année dernière et je crois qu'on nous a payé 4 par cent.

Q.—La banque d'épargnes du bureau de poste paie-t-elle le même intérêt ? R.—Peut-être, mais nous avons un arrangement spécial qui nous permettait de retirer ou de déposer nos fonds assez librement, et cela nous était très commode, car nous pouvions faire nos transactions après la fermeture de la banque d'épargnes du bureau de poste.

Q.—Vous dites que les sociétés de construction paient 4 pour cent d'intérêt ; maintenant je vous poserai cette question : si un ouvrier possède un terrain libre d'hypothèques et de dettes et qu'il offre une garantie, à quel taux d'intérêt peut-il emprunter, s'il a besoin de mille piastres pour améliorer sa propriété ? R.—Je crois que le taux d'intérêt est maintenant de 6 par cent.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Vous avez dit que les ouvriers avaient décidé, à une grande majorité, de travailler neuf heures au lieu de dix heures par jour ? R.—Oui ; à l'assemblée où la question a été discutée.

Q.—Qui a inspiré aux ouvriers l'idée de réclamer neuf heures de travail ? Est-ce le désir d'avoir du temps pour se récréer ou n'était-ce que pour avoir une heure de travail de moins ? R.—En premier lieu—je ne crois pas violer un secret en faisant cette déclaration—les ouvriers avaient décidé de demander le paiement du temps qui leur avait été retranché, et tandis qu'on agitait cette question, un patron proposa que si les ouvriers désiraient avoir l'après-midi du samedi, on la leur accorderait ; la question fut soumise, discutée et adoptée, et la majorité des ouvriers ont préféré avoir l'après-midi du samedi, croyant que plus tard les salaires augmenteraient.

Q.—Savez-vous quel salaire on paie aux commis dans les magasins de nouveautés et combien d'heures ils sont employés ? R.—Je crois que leurs heures de travail sont maintenant plus convenables.

Q.—De combien sont ces heures ? R.—De huit à six heures, à part le samedi soir, où ils sont employés jusqu'à dix ou onze heures, ou jusqu'à ce qu'on ferme le magasin. Les salaires varient de \$5 à \$12 par semaine. Les commis qui commencent ont de petits salaires, mais ceux des bons commis sont assez élevés.

Q.—Quel est le salaire en moyenne des commis qui sont au fait du commerce de détail ? R.—Je crois que leur salaire est de \$400 par année ; je n'ai pas établi de moyenne, mais je crois que c'est à peu près ce prix.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle est la moyenne de salaire payée à une fille employée comme commis dans un magasin de nouveautés—de modes ou de marchandises sèches ? R.—Je connais peu quels sont maintenant les salaires payés dans le département des modes ; mais je connais les salaires des autres départements.

Q.—Quels sont les salaires payés à de jeunes femmes employées comme commis dans les magasins ? R.—Elles reçoivent de \$3 à \$5, et de \$6 à \$7 par semaine.

Q.—En connaissez-vous plusieurs, dans la ville, qui reçoivent \$6 par semaine ? R.—Il y en a un certain nombre, je crois. Je ne pourrais vous en donner approximativement le chiffre ; mais il n'est pas trop élevé. Ce sont les modistes, probablement, qui reçoivent les gages les plus élevés dans la ville. Une bonne modiste gagne 75 centins par jour et sa pension.

Q.—C'est-à-dire les modistes qui travaillent au dehors ? R.—Oui, et une modiste compétente. Les modistes qui travaillent au dehors sont mieux rémunérées, je crois, que celles qui travaillent dans les magasins.

Q.—Vous voulez dire, en même temps, qu'elles travaillent en dehors de toute surveillance ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire payé à une modiste employée dans le magasin et aussi dans l'atelier ? R.—Le salaire est probablement de \$4 ou \$5 par semaine.

Q.—Est-ce le chiffre maximum ? R.—Je ne pourrais pas le dire au juste maintenant.

Q.—Combien d'heures par jour une jeune femme travaille-t-elle en arrière le comptoir ? R.—Les filles de magasin travaillent le même nombre d'heures que les autres commis. Elles arrivent, peut-être, une demi-heure après ceux-ci, le matin, dans le magasin ; mais elles ne quittent pas le magasin, le soir, avant les autres commis. Il n'y a pas, dans la ville, un grand nombre de filles employées comme commis.

Q.—Leur permet-on de s'asseoir dans le magasin quand elles n'ont personne à servir ? R.—Je crois qu'elles peuvent s'asseoir, bien que je n'en sois pas bien certain. Naturellement, elles n'ont guère le temps de s'asseoir, parce que, généralement, les patrons n'ont qu'un nombre restreint d'employées, et quand ces employées ne sont pas occupées au comptoir, elles sont occupées à remettre les marchandises en place.

Q.—Croyez-vous que certaines jeunes femmes aient plus de pratiques qu'elles ne sont capables d'en servir ? R.—Je n'ai jamais entendu dire qu'une d'elles se soit trouvée dans cette position.

Q.—N'avez-vous jamais constaté que ces jeunes femmes employées derrière le comptoir aimerait mieux être de simples domestiques, si cet état ne leur inspirait aucune répugnance, que d'être commis ? R.—Je le crois. La position de domestiques leur conviendrait mieux ; mais quelques-unes d'entre elles sont d'un tempérament trop délicat pour se soumettre au travail imposé par certaines maisons, travail qui commence avec le jour et finit avec la nuit, travail qui se continue même pendant la nuit.

Q.—Croyez-vous qu'il soit aussi fatiguant pour une jeune femme de se tenir debout dans un magasin pendant huit ou dix heures par jour que de servir comme domestique ? R.—Oui ; mais vous ne pouvez convaincre une jeune femme de ce fait. Un grand nombre d'entre elles seraient mieux si elles étaient employées comme domestiques. Leur santé y gagneraient. Elles auraient plus de distraction et seraient mieux nourries ; mais il est impossible de leur faire partager cette opinion.

Q.—Les jeunes filles éprouvent-elles de la répugnance pour la position de domestiques ? R.—Je ne puis dire que cette répugnance existe, mais je sais que leur éducation les pousse dans un autre état. C'est pour elles une question de goût et d'éducation.

Q.—Croyez-vous qu'une de leurs raisons, c'est que la position d'une domestique est basse ? R.—Je crois que c'est un peu leur avis. Certaines filles pauvres préfèrent un travail un peu plus dur dans un magasin à la position d'une domestique.

Q.—Et ne croyez-vous pas aussi qu'une autre cause pour laquelle elles n'aiment pas la position de domestique, c'est parce qu'elles ne sont pas libres le soir ? R.—C'est, de fait, une forte raison. Celles qui sont employées dans des magasins, ont, naturellement, les soirées à leur disposition, excepté, peut-être, le samedi soir, et elles se trouvent, par suite, libres de contracter des engagements sans être constamment obligées de consulter leurs patrons, comme sont obligées de le faire les domestiques.

Q.—Avez-vous d'autres renseignements à procurer à la Commission ? R.—J'avais l'intention de parler du système d'apprentissage maintenant en vigueur. Cette question a été étudiée par nous, et je crois que nos ouvriers experts sont d'avis que la défectuosité de ce système a fait tort à la classe ouvrière en général. Je ne sais pas si un système d'apprentissage sous contrat conviendrait, c'est-à-dire un système comprenant toutes les parties du métier ; mais je suis d'avis que s'il y avait une espèce d'entente entre les patrons, entente par laquelle un jeune homme serait tenu de consacrer un certain temps à apprendre le métier, ce serait un grand avantage pour le métier lui-même et pour tous ceux qui l'exercent.

Q.—Si le gouvernement adoptait un système d'apprentissage sous contrat obligatoire, croyez-vous que l'effet de ce système serait de donner aux métiers un caractère plus élevé ? R.—Je ne sais jusqu'à quel point nous devrions adopter le système de

contrat, bien que ce système paraisse imposer à un jeune homme l'obligation de consacrer un certain temps à un métier.

Q.—Quels sont ceux qui paraissent les plus favorables au système d'apprentissage sous contrat, sont-ce les patrons ou les employés? R.—Je ne crois pas que ce système ait été dernièrement proposé ni par les uns ni par les autres. D'après la pratique actuelle, les jeunes gens, qui choisissent des métiers, doivent, s'ils sont stables et dociles, rester dans ces métiers et les apprendre dans une certaine mesure; mais s'ils ne sont pas stables et dociles, on s'en débarrasse le plus tôt possible. Il n'y a aucun engagement qui les lie d'un côté ou de l'autre. Quelques-uns sont en faveur de ce système et ils croient qu'il devrait être continué.

Q.—Avez-vous jamais constaté que les patrons s'opposaient au système d'apprentissage sous contrat, parce que sous ce système ils seraient obligés d'enseigner leur métier à leur apprenti? R.—Ils ne se sont jamais exprimés dans ce sens devant moi; mais je crois que quelques-uns d'entre eux sont de cet avis. Un ouvrier m'a déclaré, aujourd'hui, que la seule manière de former un ouvrier était de le soumettre à un apprentissage sous contrat.

Q.—Croyez-vous que le système des brevets d'apprentissage tendrait à rendre les jeunes gens plus stables et plus dociles? R.—Je sais, par ce que je me rappelle du métier d'imprimeur, que ceux qui furent mis en apprentissage sous contrat lorsque j'étais moi-même jeune homme sont devenus de bons ouvriers, tandis que l'on ne pourrait pas en dire autant d'un grand nombre, aujourd'hui.

Q.—Êtes-vous en état de nous fournir des informations au sujet du métier d'imprimeur dans cette ville? R.—Je connais depuis longtemps parfaitement ce métier.

Q.—Y a-t-il beaucoup de matières clichées dans les journaux de Kingston? R.—Considérablement.

Q.—Le clichage a-t-il pour effet de diminuer la main-d'œuvre? R.—Il n'a pas produit cet effet, du moins, pour ce qui regarde l'établissement où je me trouve.

Q.—Quand un journal reçoit sa matière stéréotypée, les typographes restent-ils, pendant un certain temps à ne rien faire? R.—Les calculs sont faits de manière à ce qu'il n'en soit pas ainsi. Nous nous sommes servis temporairement de matière télégraphique clichée, mais nous nous sommes efforcés, autant que possible, de tenir les ouvriers occupés en les employant à composer de la matière pour les colonnes que nous remplissions auparavant d'annonces.

Interrogé par le PRÉSIDENT:—

Q.—L'espace, dans plusieurs cas, n'aurait-il pas été rempli d'annonces? R.—Oui, sans ces clichés, l'espace aurait été rempli d'annonces. Depuis l'agrandissement du journal, nous avons transporté toutes les annonces sur la première page, et nous nous servons maintenant de matière stéréotypée. Mais si l'on ne se servait pas de cette matière, elle ne serait pas remplacée par de la matière composée à la main. Le clichage ne nuit donc pas aux ouvriers.

Interrogé par M. ARMSTRONG:—

Q.—Les éditeurs préfèrent-ils les clichés aux annonces qui restent debout? R.—Notre journal a été agrandi avec l'intention de disposer la matière à lire comme elle l'est présentement. Tout le monde sait, toutefois, que si toutes les colonnes maintenant remplies de matière à lire étaient composées à la main, il n'y aurait pas autant d'établissements d'imprimerie ici et pas autant d'imprimeurs.

Q.—La composition des annonces, et ce qui est techniquement appelé matière grasse sont-elles confiées à des apprentis, ou à des compagnons? R.—Un compagnon est employé à cet ouvrage, du moins, dans les établissements de journaux.

Q.—Est-ce composé à la pièce? R.—Par un homme à la journée.

Q.—Les ouvriers, qui travaillent à la pièce ne sont pas employés à ce genre d'ouvrage? R.—Ils composent tout, excepté les annonces.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Où obtenez-vous vos clichés ? R.—La plus grande partie nous vient maintenant de Toronto.

Q.—En faites-vous venir de Buffalo ? R.—Oui.

Q.—Ne vaudrait-il pas mieux pour les imprimeurs canadiens que le droit sur les clichés importés fût augmenté ? R.—Oui, bien que nous ne puissions faire ici d'aussi bons clichés que ceux de Buffalo. Nous pouvons à peine nous servir maintenant des clichés de Toronto ; mais les circonstances nous obligent de le faire.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Pourquoi ne pouvez-vous faire ici d'aussi bons clichés ? R.—Parce que notre outillage n'a pas encore atteint le degré de perfection que l'on est parvenu à atteindre à Buffalo.

Q.—Les clichés ne peuvent-ils être fait à Kingston ? R.—Ce ne serait pas une industrie payante ici. Ceux qui s'engageraient ici dans une telle industrie tomberaient à l'eau avant un mois.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le clichage ne se fait pas ici ? R.—Non. Pour ce qui regarde l'emploi de la matière télégraphique stéréotypée, cette pratique n'est que provisoire et elle sera remplacée bientôt.

Q.—Les journaux de Kingston importent des Etat-Unis la matière clichée ? R.—Oui, et ils le font depuis des années.

Q.—Avez-vous jamais remarqué qu'une certaine partie de la matière à lire clichée et importée est d'un caractère immoral ? R.—Nous en avons reçu de Buffalo dont nous ne pouvions nous servir, que nous n'avons pas employée et cette matière a été renvoyée.

Q.—Importe-t-on des matrices ici ? R.—Pas à Kingston. Je crois que certaines matrices étrangères ont été reçues à Toronto, il y a quelque temps, mais j'ignore si des matrices de ce genre sont arrivées à Kingston ou non.

Q.—L'organisation des imprimeurs dans cette ville leur a-t-elle procuré quelques avantages ? R.—Oui, je le crois, et ils en tireront un plus grand avantage encore, avec le temps, quand ils comprendront mieux ce que signifie une organisation de ce genre. Mais, comme dans toutes les nouvelles institutions de ce genre, il y a de légères frictions. J'ai contribué à cette organisation et je crois que les imprimeurs en ont retiré des avantages réels.

Q.—Quelle est la nature des rapports qui existent entre patrons et employés dans le métier d'imprimeur ? R.—Les rapports sont excellents, d'après ce que je puis voir. Ces rapports sont tels que les imprimeurs, quand ils demandent une augmentation de salaire, dans l'établissement où je me trouve, n'ont pas à discuter même cinq minutes pour obtenir ce qu'ils demandent.

JAMES D. THOMPSON, maire de la ville de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il beaucoup de travaux donnés par contrat par la corporation de cette ville ? R.—Non ; la seule partie qui soit donnée par contrat—c'est-à-dire par contrat d'une exécution immédiate—est le repavement des trottoirs.

Q.—Pour ce qui regarde les manœuvres, en emploie-t on beaucoup durant l'hiver ? R.—Beaucoup, actuellement.

Q.—Croyez-vous que si la corporation abandonnait le système des contrats et faisait exécuter les travaux de la ville sous la surveillance immédiate de l'ingénieur

de la ville, et durant les mois de morte-saison, les manœuvres pourraient être ainsi constamment occupés ? R.—Les travaux maintenant faits par contrat ne pourraient l'être durant l'hiver ; je veux parler de la réparation des trottoirs et des traverses de rues. Ce genre de travail cesse aux premières gelées.

Q.—Et pour ce qui concerne le drainage ? R.—Pour ce qui regarde les travaux de drainage qui ont été exécutés, je puis dire qu'avant d'occuper ma présente position dans la ville j'étais président du comité des égouts et j'ai rempli cette charge pendant près de trois ans. Lorsque je suis entré en fonction, un nouvel ingénieur, qui succédait à celui qui venait de mourir, débutait aussi, et toutes les constructions d'égouts étaient alors données par contrat. Après avoir discuté le sujet avec l'ingénieur, qui était un homme pratique et doué d'une grande expérience, nous décidâmes de faire l'essai du système par contrat et du travail à la journée, pour déterminer le coût respectif de ces deux systèmes. L'expérience faite sur la première rue nous a convaincus que le travail à la journée, bien que le coût puisse en être un peu plus élevé, est d'une bien plus grande valeur pour la ville. Si vous me le permettez un instant, je vous soumettrai quelques chiffres indiquant la différence qu'il y a entre le système des contrats et le travail à la journée. Je puis dire de suite que les travaux exécutés auparavant au moyen de contrats n'ont pas donné satisfaction, surtout les travaux de construction d'égouts. Pour des raisons qu'il n'est pas nécessaire de mentionner ici, ces égouts furent construits trop à la hâte et manquaient de solidité. D'après un état, qui a été préparé pour moi par l'ingénieur actuel, je constate que la différence qu'il y a entre le coût du travail exécuté par contrat et le coût du travail à la journée est de 10 pour cent, environ, quand il s'agit de constructions d'égouts. Ces égouts sont, en moyenne, de 2½ pieds sur 4 ; ils sont en pierre, ou en maçonnerie sèche.

Q.—Vous croyez donc que le travail à la journée est fait moins à la hâte ? R.—Je n'en ai aucun doute, et lorsque j'ai été nommé président du comité des chemins, je fis tous les efforts possibles pour abolir le système des contrats. J'alléguai le contrat qui fut donné pour la construction d'un égout, dans la ville, avec \$13,000 obtenues du fonds d'emprunt municipal. Que vit-on alors ? Parmi les ouvriers engagés pour la construction de cet égout, on remarquait un grand nombre d'étrangers, des aventuriers américains, tandis que nos propres concitoyens, des contribuables de cette ville ne pouvaient trouver aucun ouvrage pour s'occuper. Or, avec le système du travail à la journée, nous pouvons faire le choix de nos ouvriers. Il n'en est pas ainsi avec l'autre système. Vous ne pouvez diriger un entrepreneur dans le choix de ses manœuvres. Il est évident, du reste, que si un entrepreneur obtient un contrat, son but est de réaliser des profits et non de se trouver en déficit. Or, il vaut mieux diviser ces profits entre les ouvriers qui vivent dans notre ville, et, en même temps, le travail est mieux fait.

Interrogé par M. McLEAN : —

Q.—Quel prix payez-vous à vos journaliers ? R.—Le plus bas prix que nous ayons payé à nos journaliers—à part quelques exceptions—est 90 centins par jour, environ. J'ajouterai, pour l'information de la Commission, que ces journaliers ont été ainsi employés pour les empêcher de mendier et leur permettre de vivre avec indépendance. Nous avons payé jusqu'à \$1.75 et \$2 par jour à des ouvriers travaillant pour la corporation. La déclaration, faite par un témoin, que la corporation payait 65 centins par jour, déclaration reproduite par les journaux, n'est pas exacte. La corporation n'a jamais payé de tels salaires. Je le répète, cette déclaration est contraire à la vérité, si elle a été faite.

Q.—Quand vous avez payé \$1.50 ou \$2 par jour, était-ce à de simples manœuvres ? R.—La corporation a eu à son emploi un ouvrier qui a débuté à 10 centins par heure, (\$1 par jour), et cet ouvrier, grâce à ses aptitudes, est arrivé à gagner jusqu'à \$2 par jour.

Q.—Quel est, en moyenne, le salaire payé aux journaliers employés par la corporation ? R.—Environ \$1.12½ par jour.

Q.—Avez-vous un officier de secours au service de la corporation ? R.—Pour secourir les indigents ?—Non. Les secours accordés par la ville sont sous forme de dons faits aux diverses institutions ; par exemple, à la maison d'industrie, qui, l'année dernière, a reçu environ \$700 ; aussi à l'hôpital, qui a reçu \$300, ce qui permet à la corporation de confier à cet hôpital certains malades indigents. La ville a même construit la maison d'industrie et lui alloue annuellement \$300, ce qui donne au maire, comme représentant du conseil, l'autorisation d'y envoyer des malades et des indigents qui ont besoin de secours médicaux.

Q.—Comment procédez-vous dans le cas d'une famille qui a besoin de secours ? R.—Dans le cas d'une famille de ce genre, cela dépend entièrement des circonstances. La charité fait partie de nos devoirs religieux. Si un homme se présente à moi pour me demander de l'assistance, il est nécessaire que je sois circonspect à son égard, afin qu'il ne m'en impose pas. Il peut être l'un des membres de l'église à laquelle j'appartiens moi-même. Dans ce cas, cette église possède un fonds de secours pour ceux de ses membres qui sont dans la détresse, et d'autres corps religieux dans la ville assistent également leurs pauvres. Dès qu'il se déclare un cas de détresse réelle, ici, de l'assistance est de suite accordée et Kingston s'est fait une réputation dans ce sens.

Q.—Toutefois, vous n'avez pas un système régulier d'assistance publique ? R.—Oui ; nous avons des sociétés de secours pour les pauvres.

Q.—Je veux parler d'un système faisant partie de l'organisation municipale ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Comme question de fait, des secours sont accordés ? R.—Des sociétés de secours existent. L'une d'elles est appelée Société Saint-Vincent-de-Paul. Elle se compose de catholiques et elle soulage l'indigence non-seulement parmi les catholiques, mais aussi parmi les autres dénominations religieuses. Puis, il y a la société des dames pour l'assistance des pauvres. Cette société se réunit une fois par semaine. Il y a aussi la société des missionnaires de la ville, qui n'appartient à aucune église en particulier ; mais ses membres visitent les pauvres, sans distinction, et font rapport à leur comité exécutif, qui accorde des secours immédiats. De plus, lorsqu'un cas de détresse exceptionnel arrive à ma connaissance, des secours sont immédiatement accordés. La Commission n'a pas besoin d'avoir d'inquiétude sur ce point.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée des travaux que la corporation donne par contrat, parce qu'ils ne peuvent être faits à la journée ? R.—Il est possible de construire des trottoirs avec des madriers ; mais cet ouvrage exige des ouvriers expérimentés, et il est difficile de s'en procurer durant l'été.

Q.—Où les entrepreneurs peuvent-ils, eux-mêmes, s'en procurer ? R.—Ils choisissent eux-mêmes leurs ouvriers et ils sont directement responsables de leur ouvrage envers l'ingénieur de la ville.

Q.—Quels sont les travaux que vous êtes obligés de faire exécuter par des ouvriers expérimentés, à part la pose des trottoirs ? R.—Les traverses. Il y a aussi des égouts qui exigent des ouvriers expérimentés pour la maçonnerie, et ces travaux sont sous la surveillance directe de l'ingénieur de la ville.

Q.—Les entrepreneurs emploient-ils quelques jeunes gens à ces travaux ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers qu'ils emploient à ces travaux sont tous des hommes compétents ? R.—Oui.

Q.—Puisque ces travaux sont payés par les contribuables, ne croyez-vous pas qu'ils ne devraient être confiés qu'aux entrepreneurs qui paient le salaire courant

aux ouvriers qu'ils emploient ? R.—Je ne puis dire que cette observation m'ait déjà frappé ; mais je crois que l'ouvrier expérimenté, qui travaille pour ces entrepreneurs, est assez intelligent pour se faire payer le salaire courant.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les contribuables ne tiennent-ils pas, généralement, à ce que ces travaux coûtent le moins cher possible ? R.—C'est ce qu'ils désirent ; mais je puis dire que le système des contrats soulève, dans certains quartiers, de grandes objections. La question a été discutée par le conseil, et le système des contrats et le système du travail à la journée ont été, l'un et l'autre, défendus. Cette question fut soulevée immédiatement avant l'élection et la décision a été en faveur des partisans du travail à la journée. Les citoyens de Kingston tiennent à recevoir l'équivalent de leur argent.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ils sont satisfaits de l'ouvrage fait, s'il représente l'équivalent de leur argent, et ils ne s'occupent pas de la religion, ou de la nationalité de ceux qui ont fait cet ouvrage ? R.—Aucunement.

Q.—Accepteraient-ils également des Chinois pour faire l'ouvrage, et seraient-ils également satisfaits, dans ce cas, si l'ouvrage était bien fait ? R.—Aucune objection n'est soulevée à-propos de nationalité et de résidence.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Faites-vous exécuter les travaux de la corporation par d'autres que par les citoyens, ou contribuables ? R.—Cette condition n'est que secondaire. Durant les derniers trois hivers, on a employé à la construction des égouts, d'abord, les hommes mariés, ou ceux qui étaient chargés du soin de leurs père, de leurs mère ou de leurs sœurs ; ensuite, les jeunes gens de la ville, les fils des contribuables ; ensuite, ceux qui n'appartenaient pas à la ville et qui cherchaient de l'ouvrage.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les ouvriers du dehors n'étaient employés qu'après que les citoyens étaient satisfaits ? R.—Oui, quand il y avait de la place pour eux.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous la nature des cotisations de la ville ? R.—Je la connais quelque peu.

Q.—Considérez-vous comme équitable le système de taxation municipale ? R.—De quelles taxes voulez-vous parler ? Cette question est complexe.

Q.—Le revenu d'un contribuable peut être de \$2000 et il peut le représenter comme étant de \$800 pour être taxé sur ce dernier montant, n'est-ce pas le cas ? R.—Celui qui ferait cela serait malhonnête et la loi concernant les cotisations prescrit que chaque contribuable devra fournir une déclaration assermentée.

Q.—Cette déclaration est-elle exigée ? R.—Elle ne l'est pas ; mais le cotiseur, s'il juge à propos de recourir à des mesures rigoureuses, peut l'exiger. La loi lui donne ce pouvoir.

Q.—Le cotiseur recourt-il souvent à des mesures rigoureuses ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais remarqué, dans votre position de maire, que la taxe sur le revenu, payée par certaines personnes, n'était pas aussi élevée qu'elle devait l'être ? R.—Mon expérience comme maire n'existe que depuis une semaine.

Q.—Lorsque vous étiez échevin, n'avez-vous pas fait cette observation ? R.—Je crois que la loi est étudiée autant que possible au sujet de la taxe sur le revenu et je crois aussi, du reste, que cette taxe est injuste.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Savez-vous que dans l'Etat de New-York l'on s'oppose beaucoup à la taxe sur le revenu ? R.—Je crois que cette taxation repose sur un faux principe.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Puisque cette taxe existe, elle devrait être équitable, d'après vous ? R. —Oui, aussi équitable que possible.

Q.—Croyez-vous que la publication chaque année du rôle de cotisations remédierait à tous les inconvénients ? R.—Ce système de publication a été adopté il y a quatre ans et il a produit certainement un bon résultat, puisque la taxe prélevée s'est trouvée augmentée. Je crois qu'un intervalle d'un ou deux ans entre la publication du rôle aurait encore un meilleur effet, vu que la publication annuelle devient une affaire de routine, un sujet trop fréquemment rebattu. Si, au contraire, le rôle était publié moins souvent, les contribuables s'intéresseraient particulièrement à sa publication.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous que quelques-uns soient taxés sur un revenu plus grand que leur revenu réel ? R.—Je ne serais pas surpris d'apprendre que certaines personnes, dans la ville n'en appellent pas contre une taxe trop élevée, parce qu'elles ne veulent pas diminuer le crédit que leur donne cette taxe.

Q.—Je suppose qu'un marchand n'aimerait pas à déclarer qu'il a subi des pertes, par exemple, \$10,000, durant la dernière année ? R.—Il ne voudrait pas amoindrir son crédit.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quels sont les plus nombreux : sont-ce ceux qui sont trop taxés, ou ceux qui ne le sont pas assez ? R.—Je suis d'avis que les cotisations de la ville sont maintenant à peu près équitables. Je crois que ces cotisations rapportent environ un demi million. Le taux de la taxe sur le revenu est fixé par la loi ; mais les cotisations ne le sont pas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous pouvez taxer n'importe quel revenu ? R.—Non ; certains revenus ne sont pas imposables.

Q.—Quels sont ces revenus ? R.—C'était \$400 ; c'est maintenant \$700.

Q.—Ainsi, ce sont ceux qui ne paient pas de taxe sur leur revenu qui imposent cette taxe sur les autres. Forment-ils la majorité ? R.—Celui qui gagne jusqu'à \$700 est exempt de la taxe. Jusqu'à l'année dernière, le minimum imposable était de \$400.

Q.—Ainsi, jusqu'à \$700, l'on est exempt de la taxe sur le revenu ? R.—Oui.

Q.—Est-ce la majorité, à Kingston, qui gagne plus de \$700 par année ? R.—Je ne pourrais déterminer le nombre. Le nombre de ceux qui paient la taxe sur le revenu diminue considérablement.

Q.—Il y en a un grand nombre qui ne paient pas cette taxe ? R.—Oui.

Q.—Et c'est ce grand nombre qui fixe le montant qu'ont à payer ceux qui ont un revenu de plus de \$700 par année ? R.—Non.

Q.—C'est ce grand nombre qui élit les échevins ? R.—Oui ; mais les échevins n'ont rien à faire avec cette taxe. Ils se conduisent conformément au statut.

Q.—Quel est le taux de la taxe ? R.—Deux centins.

Q.—La majorité des électeurs se compose de ceux qui ne paient rien du tout ? R.—Non ; bien que cette majorité soit, peut-être, exempte de la taxe sur le revenu, ses immeubles peuvent être taxés. Je ne pourrais vous dire exactement combien évitent la taxe sur le revenu. Le nombre est, peut-être, considérable ; mais je ne suis

pas prêt à dire que c'est la majorité. La nouvelle loi est venue en vigueur le 1er janvier, et nous cotisons une année d'avance.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous dites que les cotisations deviennent plus équitables. Ce n'est pas tout-à-fait répondre à ma question. J'ai demandé si, dans la majorité des cas, les citoyens étaient trop taxés, ou ne l'étaient pas assez. Or, d'après vous, comment cela arrive-t-il ? R.—Je ne puis répondre à cette question. D'après votre question, vous croyez donc qu'un certain nombre sont trop taxés, tandis que d'autres éludent la loi.

Q.—Oui ? R.—Je ne le crois pas. D'après moi, le rôle d'évaluation est fait maintenant aussi équitablement que possible. Je ne crois pas que la plus grande partie de la population soit taxée plus qu'elle ne doit l'être.

Q.—L'évaluation s'accroît-elle chaque année ? R.—L'évaluation s'est accrue de près d'un quart de million de piastres de 1885 à 1886. Elle s'est accrue de \$4,250,000, en 1870, à \$6,500,000, en 1886.

Q.—D'après vous les diverses industries se sont-elles développées durant les douze derniers mois à Kingston ? R.—Je le crois. La fabrique de coton fait certainement plus d'affaires. Pour quelle raison ? Elle est plus en état que moi de dire si c'est dû à la coalition des fabricants, ou si c'est dû au plus grand nombre de commandes qu'elle a reçues. Nous avons aussi l'usine à locomotives, la fabrique de tricots et des tanneries.

Q.—Avez-vous observé une amélioration dans la condition des classes ouvrières ? R.—Pendant près de vingt ans je me suis trouvé en rapport intime avec les ouvriers, jusqu'à il y a trois ans j'étais expéditeur de marchandises et j'étais en position de constater assez exactement toute amélioration. Je suis heureux de pouvoir dire que de 1865 jusqu'à présent, l'amélioration des classes ouvrières est tout simplement merveilleuse.

Q.—Dans quelle condition sanitaire se trouve Kingston ? R.—La condition sanitaire occupe le second rang en Canada.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Qui occupe le premier rang ? R.—Une localité du nom de Chatham, et je crois que c'est par accident. Nous avons coutume d'occuper le second rang, dans les possessions britanniques, comme poste militaire. Nous avons tenu cette position pendant des années. Il y a aussi une localité, en Ecosse, qui est plus salubre que Kingston.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Basez-vous votre opinion sur le nombre respectif des décès ? R.—C'est le moyen d'arriver à une conclusion. Je puis citer le dernier rapport statistique publié pour le Canada, qui dit que Kingston occupe le second rang sous le rapport de la salubrité.

Interrogé par M. CLABKE :—

Q.—Comment expliquez-vous cela ? R.—Je crois que la Providence a fait beaucoup pour nous, ou pour le site de notre ville, et l'intelligence des contribuables a aussi fait beaucoup depuis trois, ou quatre ans, en matière d'améliorations.

Q.—A-t-on dépensé beaucoup d'argent ? R.—Oui, beaucoup d'argent a été dépensé, et nous avons maintenant de la bonne eau à boire, du bon air à respirer, et la population est satisfaite.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Dans quelle condition sanitaire se trouvent les écoles publiques, d'après ce que vous en savez ? R.—Je dois dire que depuis que je réside à Kingston, je n'ai

visité que deux écoles—c'est-à-dire depuis que je suis venu ici, en 1865. Jusqu'à il y a deux ans, j'ai constaté que la condition sanitaire laissait beaucoup à désirer. Les écoles étaient trop encombrées et cet encombrement était la cause de maladies parmi les enfants. J'ai eu, moi-même, deux ou trois enfants qui avaient pris du froid, ce qui dégénéra en fièvres lentes. Mais après deux ou trois ans d'agitation dans le conseil, j'ai obtenu l'adoption d'un règlement qui nous a donné la nouvelle école. Cette nouvelle école, avec ses 300, ou 400 élèves, a déchargé d'autant les autres écoles.

Q.—Quel est le taux de la taxation ? R.—Seize millièmes et demi pas piastre.

Q.—À part cette taxe, quelle est la contribution scolaire ? R.—Je pourrais vous dire le total ; mais je ne puis entrer dans les détails, parce que ces choses sont du ressort du bureau des écoles, qui n'a rien à faire avec le conseil.

Q.—La taxe scolaire est-elle prélevée sur le fonds des cotisations ? R.—Oui, elle est comprise dans les 16 millièmes et demi.

Q.—Le rôle d'évaluation est-il divisé par items ? R.—Oui, mais le rapport des évaluateurs ne l'est pas. Il y a une taxe pour les classes séparées et une autre pour les écoles publiques. Plusieurs autres items sont destinés au service de la dette consolidée, de la dette flottante etc.

Interrogé par M. CLARKE :

Q.—Quelle est la dette totale de la ville ? R.—\$360,000, approximativement.

Q.—La ville a-t-elle accordé des primes aux fabriques, ou a-t-elle exempté celles-ci de payer des taxes ? R.—La ville a accordé un bonus de \$300,000 au chemin de fer de Kingston et Pembroke, et \$18,000 d'intérêt, soit en tout \$318,000. Elle a exempté, je crois, des taxes environ une dizaine d'institutions. Quelques-uns des règlements qui accordent ces exemptions sont sur le point d'expirer et ne seront pas renouvelés. En effet, un vote a été pris, il y a eu deux ans dans le mois de janvier dernier, sur la question de savoir si les contribuables étaient disposés à prolonger ces exemptions, ou s'ils s'y opposaient, et les contribuables se sont formellement prononcés contre le système d'exemptions.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est le caractère des institutions exemptées ? R.—Ce sont des fabriques et leurs noms sont inscrits dans le rôle d'évaluation.

Q.—La ville a-t-elle accordé ces exemptions à certaines conditions, qui obligeaient par exemple les compagnies d'employer un certain nombre d'ouvriers ? R.—Les conditions auxquelles étaient soumises ces exemptions sont spécifiées dans un règlement. Ces exemptions ont été abolies à l'égard d'une ou deux de ces fabriques, vu qu'elles ne s'étaient pas conformées aux dispositions du règlement relatives à l'emploi d'un certain nombre d'ouvriers, et l'une d'elles a été fermée.

Kingston, 1er février 1888.

FREDERICK JAMES LEIGH, machiniste, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes, je crois, surintendant de l'usine à locomotives établie ici ? R.—Je le suis.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Environ 300, maintenant.

Q.—Quel salaire payez-vous aux machinistes employés dans l'usine à locomotives ? R.—Je ne suis pas prêt à répondre à cette question. Je viens d'arriver ici et je n'ai pas encore eu le temps de me familiariser avec ces détails. J'ai, toutefois, une idée des salaires payés.

Q.—D'où venez-vous ? R.—De Glasgow.

Q.—Pouvez-vous faire connaître à la Commission la différence qu'il y a entre les salaires payés ici et ceux payés à Glasgow ? R.—Non ; je ne connais pas les salaires payés en Écosse. Mon témoignage sur ce point ne pourrait avoir une grande valeur ; j'ai, toutefois, une idée générale des salaires qu'on y paie.

Q.—Veuillez, s'il vous plait, nous faire connaître votre opinion sur ce sujet ? R.—Je ne puis vous dire rien de certain, parce que je ne me suis pas occupé du salaire des ouvriers. Toutefois, j'en ai une idée générale.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Il est inutile de prendre des témoignages vagues ? R.—Mon témoignage ne saurait présenter aucun caractère de certitude, parce que je n'ai aucun chiffre, ou aucune chose de ce genre pour me servir de base.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Savez-vous si l'usine à locomotives reçoit maintenant des commandes en plus grand nombre ? R.—Nous n'avons reçu qu'une commande nouvelle depuis que je suis ici.

Q.—La compagnie espère-t-elle qu'elle recevra un plus grand nombre de commandes durant l'année prochaine ? R.—Je ne sais pas sur quelles commandes la compagnie compte. C'est une question à laquelle je ne puis répondre. Naturellement, nous espérons avoir un plus grand nombre de commandes.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Avez-vous maintenant beaucoup d'ouvrage ? R.—Nous avons maintenant 24 locomotives en voie de construction.

Q.—Considérez-vous que vous avez maintenant beaucoup d'ouvrage, ou, du moins, que vous en avez suffisamment ? R.—Nous considérons la quantité d'ouvrage que nous avons comme passablement grande. Elle nous occupera pendant six mois. Quelques-unes de nos locomotives sont presque terminées.

Q.—La compagnie a subi un changement ; son personnel est partiellement changé ? R.—Il y a de nouveaux actionnaires.

Q.—Quelques capitalistes écossais ont acquis des parts ? R.—Oui, ils en ont pris un certain nombre.

Q.—Depuis peu seulement ? R.—Depuis environ trois mois.

Q.—Et quand les nouveaux actionnaires ont-ils pris possession de l'usine, ou quand êtes-vous arrivé ici ? R.—Je suis arrivé ici, il y a un mois, pour prendre la direction de l'usine.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Les locomotives en voie de construction sont-elles destinées au marché américain, au marché canadien, au marché australien, ou au marché de l'Amérique Méridionale ? R.—Cinq ne sont pas encore vendues et le reste est pour le marché canadien.

Interrogé par M. ARMSTRONG ;—

Q.—Avez-vous d'autres renseignements propres à intéresser la Commission ? R.—Sur quel sujet ?

Q.—Sur votre branche d'affaires ?

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous été assez longtemps ici pour être en état de recommander à la Commission ce qui pourrait être fait en faveur de votre industrie ? R.—Non.

Q.—Vous n'osez rien dire sur ce point ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Etes-vous maintenant en fonction ? R.—Oui.

Q.—Que faites-vous ? R.—Je suis gérant ou surintendant.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Etes-vous un machiniste pratique ? R.—Je le suis.

Q.—Les machines construites dans votre établissement sont-elles aussi bonnes que celles construites à Glasgow, où vous avez travaillé ? R.—Je n'ai pas encore vu construire ici une machine entière, c'est-à-dire depuis sa première pièce jusqu'à sa dernière, et je ne puis, par conséquent, répondre à cette question avant d'avoir fait cette expérience.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous plusieurs contre-mâîtres sous vos ordres ? R.—Oui ; il y a le contre-mâître des travaux, le contre-mâître de l'atelier, le contre-mâître de construction des machines, le contre-mâître de l'atelier de construction des bouilleurs, le contre-mâître de l'atelier de construction des modèles, le contre-mâître de la forge et le contre-mâître mouleur.

Q.—Pouvez-vous nous dire quels sont les salaires payés à ces chefs de départements ? R.—Non ; je ne le puis de mémoire.

Q.—Vous ne connaissez pas la cause qui a engagé la compagnie à fermer son usine, il y a quelque temps ? R.—Je ne la connais pas.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Avez-vous fait votre apprentissage pour devenir machiniste ? R.—Je l'ai fait.

Q.—Quel a été la durée de cet apprentissage ? R.—Sept ou huit ans.

Q.—Vous avez servi comme simple apprenti ? R.—De la manière ordinaire—comme simple élève.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le salaire payé à un machiniste, travaillant à la journée, en Angleterre ? R.—Je ne connais pas les salaires payés en Angleterre.

Le CAPT. PARSONS, marin, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Le capitaine Donnelly était ici hier et nous a donné certaines informations au sujet de la navigation sur les lacs ; il est à peu près inutile de revenir sur ce sujet. Cependant si vous pouvez nous fournir d'autres renseignements de nature à servir les intérêts maritimes, nous serons très heureux de les recevoir ? R.—Je ne sache pas que je puisse vous fournir beaucoup d'informations utiles.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous entendu le témoignage du capitaine Donnelly ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dans quel état se trouvent les voiliers sur les lacs, au point de vue de la capacité de résister aux vents et aux flots ? R.—Je crois que la classe de navires que nous avons ici est très satisfaisante et très supérieure à ce qu'elle était il y a deux ou trois ans.

Q.—Ils sont, je crois, soumis à l'inspection de l'agence Lloyd, quand on veut les assurer ? R.—Oui ; ils sont inspectés par un agent maritime, qui réside ici.

Q.—Quelle opinion auriez-vous d'un bâtiment qui ne serait pas accepté par cet agent ? R.—Je suis d'avis que tout bâtiment qui ne serait pas classé par l'agent maritime devrait être condamné comme impropre au service maritime et exclus de ce service.

Q.—Savez-vous s'il y a de ces bâtiments condamnés qui naviguent sur les lacs ? R.—Oui, je crois qu'il y en a.

Q.—Nous parlons présentement du côté canadien ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous sûr qu'il y en a ? R.—Je ne les connais pas.

Q.—Qu'avez vous à dire des certificats pour les contre-mâtres de voiliers ? Ces contre-mâtres sont-ils toujours pourvus de certificats de capacité—je veux parler des capitaines et seconds à bord des voiliers ? R.—Depuis deux ans, les voiliers sont commandés par des capitaines et des seconds pourvus de certificats. Quelquefois, il est très difficile de se procurer un contre-mâtre muni d'un certificat, et cette difficulté nous cause beaucoup d'embarras. Par exemple, un capitaine de navire arrive ici et il se trouve que son second ne lui convient pas, ou, quelquefois, ce sont le navire et le capitaine qui ne conviennent pas au second et ce dernier se décide à les abandonner ; ou, quelquefois, c'est le capitaine qui ne veut plus du second. On pourrait probablement trouver alors un ou deux contre-mâtres à terre ; mais la compagnie peut savoir que ces hommes sont incapables de remplir la position de contre-mâtre, bien qu'ils soient pourvus de certificats. Dans ces circonstances, le bâtiment est, cependant, forcé d'accepter l'un de ces hommes pour prendre le large, sinon il resterait dans le port en attendant qu'un autre second se présentât. C'est une des grandes difficultés qui se rencontrent. Sur le côté américain des lacs de telles restrictions ne sont pas imposées. Là aussi, on exige des certificats ; mais on ne les exige que pour les capitaines, ou seconds, de bateaux à vapeur.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il vaille mieux appliquer cette règle aux officiers qui commandent les navires à voiles ? R.—Cela vaudrait mieux, si on pouvait l'appliquer comme elle devrait l'être ; mais un grand nombre de ceux qui sont pourvus de certificats ne les méritent pas.

Q.—Quelle en est la cause ? R.—Je ne puis le dire.

Q.—Sont-ce les examinateurs qui ne font pas leurs devoirs ? R.—Je ne pourrais le dire. Si je viens ici avec une recommandation à votre adresse, ou à l'adresse de tout autre, une recommandation qui me représente comme un homme sobre et comme pouvant être le second d'un navire...

Le PRÉSIDENT :—Je ne vous accorderais pas un certificat.

Le TÉMOIN :—Il y en a cependant plusieurs qui obtiennent leurs certificats de cette manière.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous des capitaines qui aient reçu leurs certificats sans subir un examen ? R.—Jusqu'à tout récemment, on ne leur faisait pas subir un examen.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'est-à-dire que ces capitaines sont entrés dans le service maritime avant que la loi actuelle fût en force ? R.—Jusqu'à la passation de la loi, ils obtenaient des certificats sans subir un examen, s'ils étaient dans le service ; mais après la passation de la loi, ils ont été obligés de subir un examen.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous eu connaissance que des voiliers aient quitté le port de Kingston hors d'état de tenir la mer ? R.—Non.

Q.—Avez-vous eu connaissance que des matelots se soient plaints de l'état des bâtiments dans lesquels ils étaient employés ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous qu'il soit nécessaire que le gouvernement nomme quelqu'un

pour inspecter les coques des bâtiments et les voiliers ? R.—Non, je ne crois pas que cela soit nécessaire. Nous avons déjà un homme très compétent pour cette besogne.

Q.—Je veux dire un inspecteur officiel ? R.—Je ne crois pas que cela soit nécessaire.

Q.—Voulez-vous dire pour Kingston ? R.—Non, je veux dire pour tout le côté canadien des lacs.

Q.—Vous avez dit que nous avons des bâtiments qui ne peuvent tenir la mer ? R.—Oui.

Q.—Un inspecteur compétent ne ferait-il pas cesser cet état de choses ? R.—L'inspecteur que nous avons ne classe pas les bâtiments qui naviguent depuis longtemps et ces bâtiments, par conséquent, naviguent aux risques de leurs propriétaires.

Q.—Et en risquant la vie des équipages ? R.—S'il y avait un inspecteur officiel, investi du pouvoir de condamner ces bâtiments comme incapables de tenir la mer et de les exclure du service maritime, il ne leur permettrait pas, sans doute, de naviguer. Mais l'inspecteur actuel n'a pas cette autorité.

Q.—Croyez-vous qu'une telle inspection est nécessaire à la sûreté des équipages ? R.—Je ne sais pas si cela est nécessaire. Je ne vois pas pourquoi le Canada en aurait plus besoin que les autres pays. Cette inspection n'existe pas aux Etats-Unis et elle n'existe pas, non plus, dans les ports de mer de l'Europe.

Le PRÉSIDENT :—Je crois qu'elle existe en Angleterre ?

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Deux choses mauvaises n'en font pas une bonne. Du reste, la question n'est-elle pas de savoir s'il serait désirable d'adopter une loi dans ce sens pour la sûreté des marins ? R.—Oui, et l'on m'en a déjà parlé. J'ai entendu proférer beaucoup de plaintes parmi les marins.

Q.—C'est-à-dire des plaintes au sujet du défaut d'inspection ? R.—Oui ; j'ai lu dans un journal, sous forme de plainte, que des marins demandaient qu'il y eut des lits de repos sur le gaillard d'avant et qu'ils voulaient avoir aussi des jeunes garçons, ou des femmes, pour faire ces lits. Il est très difficile de contenter les marins.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Croyez-vous que le gouvernement ferait bien de nommer un inspecteur de bâtiments, afin d'empêcher que les marins s'engagent sur des navires incapables de tenir la mer ? R.—Oui ; si vous voulez faire cesser un tel état de choses, il faudrait, en effet, une telle inspection, parce que, sans cela, quel que soit le bâtiment, pourvu qu'il flotte, l'on peut toujours trouver des marins pour l'équiper.

Interrogé par M. KERWIN :

Q.—Combien de fois les mâts et les agrès sont-ils soumis à l'inspection—il n'y a pas d'inspecteur officiel, sans doute, mais je veux parler de l'inspection faite par les personnes qui sont chargées de l'examen des bâtiments ? R.—Sur les lacs, la plupart des cordages sont en fil de métal ; l'inspecteur les examine, comme il examine aussi les mâts, les vergues et les autres pièces du gréement pour voir s'ils sont dans un bon état. J'accompagnais, un jour, l'inspecteur, qui visitait un bâtiment amarré le long du mien. Il perça les mâts pour voir s'ils étaient sains et il les trouva en bon état. Naturellement, cet inspecteur ne perce pas ainsi tous les mâts de tous les bâtiments, parce qu'il sait souvent, sans doute, quand un mât a été placé, et si le mât n'est âgé que d'un an, ou deux, il n'est pas nécessaire qu'il le soumette à cette épreuve.

Q.—S'enquiert-il si le bâtiment est pourvu d'une voilure suffisante et si cette voilure est dans un bon état ? R.—Il s'en rapporte à la déclaration du propriétaire, ou du capitaine, pour décider de l'âge des voiles et de leur condition.

Q.—L'inspecteur ne juge donc pas sur ce qu'il voit, mais sur ce que lui dit le capitaine, et c'est tout ce qu'il sait ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—L'inspecteur est satisfait de la déclaration du capitaine ? R.—Oui, parce qu'une partie des voiles est placée dans la voilerie et une autre partie dans le fond de cale.

Q.—Avez-vous eu connaissance que l'inspecteur ait ordonné certaines réparations et que le bâtiment soit sorti du port sans que ces réparations aient été faites ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Qu'avez-vous à dire de la condition des barges ? Connaissez-vous quelque chose au sujet des barges qui naviguent sur les lacs de l'ouest ? R.—Oui.

Q.—Qu'est-ce que vous connaissez à ce sujet ? R.—Je ne puis rien dire au sujet des barges. Je connais, il est vrai, un certain nombre de barges ; mais je ne sais si elles ont jamais été trop chargées, ou dans quel état elles se trouvent.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Avez-vous jamais vu une barge trop chargée ? R.—Non ; je ne crois pas en avoir vue dans les eaux canadiennes ; mais j'en ai vue souvent sur le côté américain des lacs.

Interrogé par M. KERWIN :

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il serait nécessaire d'avoir une loi réglant le chargement des barges, une loi qui ne permettrait de charger qu'à une certaine hauteur sans jamais la dépasser ? R.—Une telle loi serait très utile.

Q.—Combien faut-il de pouces au-dessus de l'eau par pied dans l'eau ? R.—Je crois que 3 pouces par pied est suffisant.

Q.—Une barge peut, sans doute, durant les mois de l'été, recevoir un fort charment ? R.—Oui.

Q.—Mais les chargements sont également considérables, je crois, durant les mois d'octobre et de novembre ? R.—Oui ; très souvent, surtout quand le prix du transport est quelque peu élevé.

Q.—Je crois que durant ces mois leur équipage n'est pas plus nombreux ? R.—Quelquefois, durant les mois d'octobre et de novembre, elles peuvent difficilement trouver un équipage. Une barge à vapeur se trouve, quelquefois, prête à remorquer deux ou trois barges et elle est retenue parce qu'il lui manque un homme.

Q.—Est-ce dû à la rareté des matelots ? R.—Quelquefois. On trouve bien, parfois, une vingtaine d'hommes dans les environs ; mais pas un homme sobre, parmi eux, qui sait disposé à s'embarquer.

Q.—N'est-ce pas dû souvent à la question de salaire ? R.—Non ; parce que j'ai connu de ces ivrognes qui n'auraient pas voulu sortir du port pour aucun prix.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Comment les équipages sont-ils engagés—pour la saison, ou à la journée, ou au mois ? R.—Quelquefois au mois ; mais la plupart s'engagent à la journée, d'un port à l'autre.

Q.—Je crois qu'autrefois les matelots s'engageaient pour la saison ? R.—Lorsque j'ai commencé à naviguer sur les lacs, il y a environ vingt-huit ans, nous engageions, alors, les matelots le printemps et ils restaient à bord toute la saison ; mais, depuis, les engagements se font à chaque voyage, d'un port à un autre.

Q.—Est-il préférable de changer son équipage ? R.—Non ; je crois qu'il vaut mieux faire des engagements au mois ; j'aime toujours à garder le même équipage.

Q.—Vous préférez garder le même équipage toute la saison ? R.—Oui.

Q.—Avec le même équipage, croyez-vous pouvoir manœuvrer votre bâtiment plus sûrement ? R.—Oui, et avec moins d'embaras. Vous embarquez un équipage et sortez du port ; mais, une fois au large, il arrivera, peut-être, que cet équipage sera intraitable, ou impropre au service. Quelques matelots de cet équipage ne seront pas sobres, et c'est ce qui arrive le plus souvent. Quelquefois, nous embarquons un équipage et parmi les hommes qui le composent il y en a à peine un qui soit capable de tenir le gouvernail.

Q.—Avez-vous jamais navigué sur l'Atlantique ? R.—Oui ; j'ai fait mon premier voyage en partant de Terre-neuve.

Q.—Vous êtes-vous trouvé, à Terre-neuve, sur des navires dangereux ? R.—Oui, lors de mon premier voyage ; mais j'étais très jeune ; je n'avais que onze ans, et je n'ai pas conservé un souvenir parfait de ce que j'ai vu alors.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Vous n'avez pas de recruteurs d'équipages à Kingston, je crois ? R.—Non.

Q.—Seriez-vous en faveur de la nomination d'un tel officier ? R.—Oui ; je crois qu'un bureau de recrutement d'équipages serait très-utile dans des ports tels que ceux de Toronto et de Kingston, et aussi sur le canal Welland.

Q.—Trouvez-vous défectueux le système de phares placés sur les lacs ? R.—Non ; je crois que nos lacs sont très-bien éclairés.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Les marins que vous voulez embarquer vous causent-ils des ennuis ? R.—Oui.

Q.—Dites-vous généralement, ou est-ce simplement l'exception, qui vous donne des ennuis ? R.—Un matelot sur les lacs, qui a une famille à soutenir, ne peut y arriver s'il n'est pas payé à la fin de chaque voyage, de Kingston à Toronto. Dès qu'un bâtiment arrive dans l'un ou l'autre de ces ports, l'équipage est payé. Les matelots ne s'embarqueraient pas sans cela. Vous rencontrez, quelquefois, cependant, des hommes qui veulent soutenir leur famille et qui s'engagent sans cette condition ; mais la majorité des marins ne s'engage que d'un port à un autre, afin de pouvoir retirer leur salaire à leur arrivée et descendre à terre pour le dépenser. C'est ce qui nous cause de grands ennuis.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Il n'y a aucune loi, je suppose, concernant les engagements au mois, ou par voyage, comme il y en a eue pour les voyages sur la côte de l'Atlantique ? R.—Non ; si une telle loi existait, ce serait un grand avantage pour les marins.

Q.—Vous seriez en faveur d'une telle loi ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Voulez-vous nous dire pourquoi les matelots préfèrent limiter leurs engagements d'un port à un autre ? R.—Je ne connais pas d'autre raison que celle de vouloir descendre à terre à chaque voyage pour dépenser leur argent. La majorité se compose de jeunes gens et tout ce qu'ils désirent, c'est de l'argent pour aller le dépenser à terre.

Q.—Croyez-vous que s'ils étaient engagés au mois et s'ils s'obligeaient, par leur engagement, à faire autre chose, quand ils ne sont pas employés comme matelots, que l'on y gagnerait de part et d'autre ? R.—Je ne sais pas ce qu'ils pourraient faire en dehors de la manœuvre.

Q.—Par exemple brasser les grains ? R.—Je considère que le devoir d'un matelot est de faire tout ce que l'intérêt du bâtiment et de l'équipage requiert.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quand vous étiez jeune homme, vous faisiez, je suppose, tout ce qu'il y avait à faire ? R.—Oui.

Q.—Vous vous croyiez matelot tout le temps, sans doute ? R.—Oui ; j'ai manié de la pierre, du bois de construction et des grains.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que si les marins faisaient tous ces ouvrages, ce serait nuire aux chargeurs et déchargeurs ordinaires ? R.—Peut-être, et, en effet, si les marins faisaient ces ouvrages, d'autres personnes ne pourraient s'en charger ; d'un autre côté, si les marins ne faisaient rien, ils seraient eux-mêmes privés d'emploi.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Si le bâtiment était accosté le long du quai et s'il n'y avait personne pour manier la cargaison, le public y gagnerait-il ? R.—Non, du moins je ne le crois pas.

Q.—Vous croyez qu'il vaudrait mieux que le matelot fît sa part ; que le bâtiment fût chargé et mis en état d'entreprendre un autre voyage, et cela le plus promptement possible, vu notre courte saison de navigation ? R.—Oui, et, d'après moi, les marins devraient, dans leur intérêt, s'engager au mois et rester à bord de leurs bâtiments. Naturellement, si le bâtiment ne leur convient pas, ils peuvent se faire payer à la fin du mois, et s'en aller.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Les marins ne préfèrent-ils pas s'engager de la manière que vous avez mentionnée ? R.—Oui.

Q.—Refusent-ils invariablement de s'engager autrement ? R.—Oui, ils refusent invariablement de s'embarquer avec la condition de tout faire, comme je viens de le dire.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Si vous engagiez les marins au mois, leur accorderiez-vous, durant toute la saison, un salaire uniforme ? R.—Oui.

Q.—Ne croyez-vous pas que les salaires des matelots devraient être plus élevés durant les derniers mois de la saison ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Les salaires des matelots ne sont-ils pas augmentés, généralement, durant ces mois ? R.—Oui, vers la fin de la saison.

Q.—Vous voudriez, cependant, accorder aux matelots un salaire uniforme ? R.—Oui, mais je serais disposé à leur accorder un salaire plus élevé durant l'automne, ou à les employer selon certaines conditions durant toute la saison.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Avez-vous eu connaissance de certains cas de naufrages arrivés parce que les propriétaires avaient engagé des marins novices pour ne pas avoir à payer des salaires plus élevés à l'automne ? R.—Je n'ai pas eu connaissance de tels naufrages.

Q.—Vous avez parlé du superflu que désirent avoir les marins, sous forme de lits de repos et autres accessoires de ce genre sur le gaillard d'avant ; avez-vous visité le gaillard d'avant de tous les bâtiments qui naviguent ici ? R.—Non, je ne l'ai pas visité. J'ai parlé de cela parce que je l'ai lu dans un journal, cet hiver. Ce journal, je crois, est de Détroit. Certains matelots se sont plaints de la malpropreté de ces gaillards d'avant. Or, c'est de leur faute. Voudraient-ils qu'ils fussent nettoyés par le maître, le contre-maître ou le cuisinier ?

Q.—Le gaillard d'avant pouvait être malpropre lors de l'embarquement de l'équipage ? R.—Alors, l'équipage qui se trouvait à bord auparavant ne l'a pas nettoyé avant de partir.

Q.—Le gaillard d'avant pouvait être sale depuis des années ? R.—Oui, c'est un fait.

Q.—N'est-il pas vrai que durant les fortes chaleurs, l'équipage est obligé de se tenir sur le tillac pour éviter la mauvaise odeur qui s'exhale du fond de cale ? R.—Oui, je suis allé à bord de certains bâtiments quand mes affaires m'ont obligé de le faire. La ventilation faisait défaut sous le tillac, surtout quand le bateau était chargé de grains, et je me suis trouvé à bord de tels bateaux.

Q.—Les marins ont évidemment certains griefs ? R.—Oui, ils en ont, naturellement, comme tous les autres hommes.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous eu connaissance que des capitaines de bateaux se soient réunis au commencement d'une saison pour fixer le taux des salaires ? R.—Non, je n'en ai pas eu connaissance.

Q.—Ils se sont assemblés, je crois, pour fixer le taux du fret ? R.—Non, je ne les ai jamais vus procéder de cette manière. J'ai vu quelques capitaines se réunir avec l'intention de faire quelque chose de ce genre, mais je ne sais pas que les réunions aient eu aucun résultat. Il y en a toujours, parmi eux, pour faire faux bond et il est très difficile de les amener à une conclusion quelconque.

Q.—Avez-vous connu des capitaines et des seconds engagés à bord de bâtiments et qui n'avaient pas de certificats de compétence ? R.—J'ai eu à bord de mes vaisseaux des contre-mâtres qui n'avaient pas de certificats.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Depuis que la loi est en vigueur ? R.—J'ai eu à bord de mes vaisseaux, depuis que la loi est en vigueur, des capitaines et des seconds qui n'avaient pas de certificats.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q. Sont-ils montés du rang de matelots à ces positions ? R.—Oui. Je me suis vu dans l'impossibilité de trouver un contre-mâtre muni d'un certificat et j'ai choisi parmi les hommes de l'équipage un homme capable et j'en ai fait un contre-mâtre suppléant.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Y a-t-il une pénalité imposée contre tout vaisseau prenant la mer sans avoir un contre-mâtre muni d'un certificat régulier ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous estimez donc que la loi se trouvait violée dans votre cas ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous avez violé la loi ? R.—Oui. Je me trouvais, l'été dernier, à Hamilton, et je fus dénoncé comme ayant à mon bord un contre-mâtre qui n'avait pas de certificat. Le percepteur des douanes m'envoya un messenger et je fus obligé de me rendre auprès du percepteur. Il m'ordonna de chercher un contre-mâtre muni d'un certificat ; mais je sortis du port sans me conformer à cet ordre, parce qu'un tel contre-mâtre n'était pas trouvable à Hamilton. J'offris à un marin, qui n'avait pas alors d'emploi, la somme de \$5, s'il voulait m'accompagner jusqu'à Toronto, lui promettant de lui payer en sus son voyage de retour ; mais il refusa. Je me rendis de nouveau auprès du percepteur et lui déclarai que je ne pouvais trouver un contre-mâtre muni d'un certificat, et il me donna un permis de poursuivre ma route. Je continuai ma route et en arrivant à Kingston, je réussis à trouver un contre-mâtre muni d'un certificat. C'est, quelquefois, une position très fâcheuse que celle de se trouver dans un port et de ne pouvoir y trouver un contre-mâtre muni d'un certi-

ficat, ou dans un port où on ne saurait trouver un tel contre-maître, si ce n'est quel-
qu'ivrogne, ou quelque nullité, que l'on est, cependant, obligé d'accepter.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pouvez-vous donner à la Commission d'autres informations au sujet des
intérêts maritimes, et qui pourraient lui être utiles ? R.—Je ne crois pas avoir rien
à dire qui puisse profiter à notre industrie. J'aurais voulu, cependant, ajouter quel-
ques raisons justifiant une augmentation du prix du transport ; mais cette augmen-
tation, je suppose, ne pourrait être arrêtée sans accorder l'équivalent aux chemins de
fer.

WILLIAM HARTY, directeur-gérant de la "*Canadian locomotive and engine com-
pany*," de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes gérant des usines de la compagnie des locomotives ? R.—J'en
suis le directeur-gérant.

Q.—Avez-vous des contre-maîtres sous votre direction ? R.—Oui.

Q.—Quels sont leurs devoirs ? R.—Ils surveillent les travaux.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Chacun dans son propre département ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Sont-ils tous des ouvriers pratiques ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien ces contre-maîtres gagnent, en moyenne,
par semaine ? R.—De deux piastres et cinquante centins à \$3 par jour, ou de \$2.25
à \$3 par jour, je pourrais dire.

Q.—Ces contre-maîtres ont sous leur surveillance des machinistes ? R.—Ils ont
sous leur direction immédiate tous les employés de chaque département. Chaque
contre-maître d'un département en est le chef.

Q.—Ont-ils le pouvoir d'engager et de renvoyer les ouvriers ? R.—Oui.

Q.—D'augmenter, ou de diminuer les salaires ? R.—Oui ; je ne puis dire, ce-
pendant, qu'ils ont le pouvoir d'augmenter ou de diminuer les salaires des ouvriers ;
mais ils le font sur un pouvoir du surintendant général.

Q.—Quels sont les salaires payés aux machinistes ? R.—Qu'entendez-vous par
machinistes ?

Q.—C'est à-dire les ouvriers pratiques, qui travaillent dans les ateliers de l'usine ?
R.—Ces ouvriers sont désignés sous différents noms, tels qu'ajusteurs, mouleurs,
charpentiers, journaliers, etc. J'ai pensé que vous feriez cette question et j'ai préparé
une liste pour y répondre. Les salaires payés sont comme suit : Les ajusteurs, de 15
centins à 22½ centins par heure ; c'est-à-dire, de \$1.50 à \$2.25 par jour ; les assistants-
ajusteurs, de \$1.10 à \$1.25 ; les tourneurs, de \$1.50 à \$2.50 par jour ; les raboteurs,
de \$1.50 à \$1.75 par jour ; les perceurs, de \$1 à \$2 par jour. Dans ce dernier dépar-
tement, je pourrais ajouter que le prix de \$1 est payé à des jeunes garçons qui
commencent. Les modeleurs reçoivent \$2 par jour, c'est-à-dire les bons
ouvriers. Les forgerons, de \$1.20 à \$2.50 par jour ; les ouvriers en bouilleurs, de
\$1.50 à \$2 par jour ; les assistants-ouvriers en bouilleurs, de \$1 à \$1.25 par jour ;
les mouleurs, de \$1.40 à \$2 par jour ; les charpentiers, environ \$1.35 par jour et les
journaliers, environ \$1 par jour.

Q.—Avez-vous quelques journaliers qui reçoivent moins qu'une piastre par jour ?
R.—Je ne le crois pas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Un témoin a déclaré devant nous qu'il avait été à votre service et que son salaire avait été de 11.80 pour douze jours, soit 98½ centins par jour ? R.—On a dû lui retrancher, sans doute, du temps perdu ; il devait arriver tard à son ouvrage, ou d'autres causes de même nature pourraient expliquer ce salaire. Personne, à ma connaissance, ne s'est encore engagé à ce prix. Si l'on me fournissait les noms par écrit, je saisisrais une occasion quelconque pour faire une enquête et j'en ferais connaître le résultat. Mais je suis presque certain que dans le cas dont il s'agit du temps a été perdu et ce temps a été retranché du salaire de l'employé. Je ne me souviens pas qu'aucun homme ait été employé par nous pour moins de \$1 par jour, depuis que je travaille ici.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Comment réduisez-vous le salaire de l'ouvrier qui arrive tard à l'atelier ? Lui retranchez-vous le temps réellement perdu, ou bien un quart de jour ? R.—Je ne pourrais vous dire quels sont maintenant les règlements, parce que mes rapports avec la compagnie ont réellement cessé depuis le 15 décembre et je ne connais pas les règlements qui régissent l'usine maintenant.

Q.—Quel était le système en vigueur lorsque vous aviez la direction ? R.—Si les ouvriers ne se trouvaient pas à leur poste quand le sifflet se faisait entendre à sept heures, on leur retranchait un quart d'heure, et s'ils n'étaient pas arrivés après ce quart d'heure, une demi-heure leur était ôtée, et puis une heure était retranchée s'ils n'étaient pas à leur poste après cette demi-heure.

Q.—Les ouvriers doivent se trouver à leur poste juste à l'heure fixée—pas une seule minute de grâce ne leur est accordée ? R.—Ils doivent se trouver à leur poste et prêts à commencer leur travail dès que le sifflet se fait entendre. Ils seraient même en retard s'ils se trouvaient à la porte de la cour quand le sifflet se fait entendre.

Q.—Les journaliers à votre service ont-ils jamais demandé à la compagnie une augmentation de salaire ? R.—Je le crois.

Q.—Qu'a-t-on fait de leur demande ? R.—Quand vous parlez de journaliers, comprenez-vous tous les employés, ou voulez-vous ne mentionner que ceux de cette classe particulière ordinairement appelés journaliers ?

Q.—Je veux parler des journaliers ordinaires ? R.—Oui ; les journaliers que nous avions l'été dernier ont demandé une augmentation de salaire ; mais le surintendant à qui cette question fut référée décida que ces journaliers recevaient un salaire suffisant, et il refusa de leur accorder l'augmentation qu'ils demandaient. Il leur répondit que si le salaire qu'ils recevaient ne les satisfaisait pas, ils étaient libres de chercher mieux ailleurs.

Q.—A quelle catégorie d'hommes appartenaient-ils ? Étaient-ils vieux et infirmes ? R.—D'aucuns étaient déjà assez âgés.

Q.—Quel était la moyenne de l'âge de ces ouvriers ? R.—Je ne pourrais vous renseigner à ce sujet. D'aucuns sont vieux, d'autres sont jeunes. Il y en a qui ont plus de 60 et même 70 ans, d'autres sont jeunes.

Q.—Recevaient-ils tous le salaire uniforme de 98½ cts par jour ? R.—Nous recevons tous le salaire de \$1 par jour c'est-à-dire tous les ouvriers. Il y avait en outre 8 ou 9 de ce que nous appelons des aides, ce sont ces hommes qui peuvent être envoyés dans n'importe quel département pour prêter aide.

Q.—Avez-vous jamais fait une enquête relativement au confort des habitations de cette catégorie de vos employés. Je veux dire quel est l'état de prospérité de ceux qui gagnent \$1.00 par jour ? R.—Je ne puis dire que j'aie fait une enquête, autre que d'interroger l'employé qui prépare la statistique pour le gouvernement d'Ontario "Département de M. Blue."

Q.—Sont-ils chefs de ménage ? R.—Oui, quelques-uns d'entre eux.

Q.—Avez-vous jamais eu des différends avec vos ouvriers relativement au travail ? R.—Nous n'avons jamais eu de différends sérieux, si ce n'est l'été dernier.

Q.—Voulez-vous nous dire quelle était la nature de ce différend ? R.—Il y avait plus ou moins de demandes pour augmentation de salaire dans toutes les sections. Le surintendant reçut ordre d'augmenter les salaires, ou plutôt d'examiner s'il y avait des ouvriers qui travaillaient à des salaires inférieurs à la valeur du travail qu'ils faisaient, ou inférieurs au salaire qu'ils pouvaient gagner dans d'autres usines et dans ce cas d'augmenter le salaire. Il exécuta ses ordres et pour tous le résultat fut satisfaisant, excepté pour notre équipe d'aides ; 4 ou 5 d'entre eux qui gagnaient \$1 par jour, demandaient une augmentation de 10 cts. Le surintendant, considérant qu'ils gagnaient le salaire qu'ils méritaient, émit l'avis que la compagnie ne devait pas accéder à leur demande.

Q.—A l'exception de ces manœuvres, les ouvriers étaient-ils complètement satisfait ? R.—A l'exception des mouleurs aussi, dont j'allais vous entretenir. Les mouleurs quittèrent le travail l'été dernier, demandant une augmentation de salaire. Je crois qu'ils étaient un peu emportés. Il y avait peut-être un peu d'emportement des deux côtés. Peut-être y avait-il un peu d'emportement de la part du surintendant dans sa manière de les accueillir et de leur part dans la manière de formuler leur demande. L'arrangement aurait pu se faire bien plus facilement, si les parties s'étaient mieux entendues dans leur réunion pour la discussion de leurs droits. La question a été réglée en 15 jours d'une manière satisfaisante pour les ouvriers et depuis nous n'avons plus eu de difficultés.

Q.—Les ouvriers mécontents ont-ils proposé de régler la question par voie d'arbitrage ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils nommé leur arbitre ? R.—Ils ont nommé leur arbitre et nous avons nommé le nôtre. C'est la dernière chose que j'aie entendue de l'affaire.

Q.—Se sont-ils réunis ? R.—Les arbitres se sont réunis et m'ont appelé pour me poser certaines questions. Je leur ai donné les renseignements voulus et depuis je n'ai plus rien appris de l'affaire.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous avez réglé le différend sans les arbitres ? R.—Les ouvriers ont repris l'ouvrage au salaire dont ils demandaient l'augmentation.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ont-ils repris le travail avec l'entente que les arbitres auraient fait rapport sur la question ? R.—Oui.

Q.—Les arbitres ont-ils fait leur rapport ? R.—Jamais, jamais ils n'ont siégé, jamais ils n'ont fait comparaître quelqu'un devant eux.

Q.—L'entente entre les mouleurs et la direction était-elle que si les ouvriers reprenaient l'ouvrage, le rapport des arbitres leur serait soumis ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous n'avez pas eu connaissance de la chose ? R.—Je n'en ai pas eu connaissance. L'arrangement a été conclu par mon intermédiaire. Le surintendant était en réalité l'homme avec lequel ils auraient dû s'entendre, mais, pour certains motifs, les ouvriers refusaient de s'aboucher avec lui, quoiqu'il fut présent en ce moment ; ils s'adressèrent à moi et je réglai les affaires.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les mouleurs dont vous parlez étaient, je suppose, tous mouleurs en machines ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la proportion entre les salaires des ouvriers mouleurs en cette ville et celui des ouvriers de Toronto et Hamilton ? R.—Je ne connais pas les salaires payés à Toronto. Je crois que nous payons le même salaire que l'on paie partout ailleurs, pour le même genre de travail. J'ai souvent été obligé d'écrire pour con-

naître des mouleurs de tout le pays quel était leur salaire—et je sais qu'en les comparant, j'ai presque invariablement trouvé que leurs salaires étaient à peu près les mêmes que ceux que nous payons.

Q.—Savez-vous si les mouleurs en machines de Toronto ne travaillent pas moins d'heures que les ouvriers mouleurs pour locomotives ici ? R.—Non ; je ne connais pas le nombre d'heures de travail à Toronto. Quand nos ouvriers ont terminé leur besogne ils peuvent s'en retourner chez eux. Ce n'est pas pour eux question d'attendre l'heure de six heures : ils rentrent chez eux du moment qu'ils ont fini leur fonte de la journée.

Q.—Vos ouvriers travaillent-ils à la journée ou à la pièce ? R.—A la journée ; toutefois leur travail journalier est fini, quand ils ont terminé leur fonte de la journée.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils généralement par semaine ? R.—Ils travaillent cinquante-neuf heures à la semaine ; dix heures par jour, excepté le samedi, où ils ne travaillent que neuf heures.

Q.—Ce système a-t-il changé dernièrement ? R.—Je l'ignore. Le témoin précédent aurait pu vous renseigner à cet égard ; il est actuellement le surintendant.

Q.—Il semblait ne rien connaître aux affaires ? R.—Il n'est ici que depuis un mois et il n'est pas encore au courant de la situation.

Q.—Quelques directeurs de votre compagnie ont-ils jamais fait des objections contre l'emploi d'ouvriers appartenant à des associations ouvrières ? R.—Je ne sache pas qu'il ait jamais été question de cela. Les ouvriers membres d'unions sont aussi bien accueillis que n'importe quel autre ouvrier, à condition qu'ils fassent leur devoir et se soumettent au règlement de l'usine.

Q.—Infligez-vous l'amende à vos ouvriers pour d'autres motifs que celui d'arriver en retard le matin ? R.—Je ne pense pas.

Q.—Les salaires de quelques-uns de vos ouvriers sont-ils saisis pour dettes ? R.—Je ne pense pas qu'il y ait eu plus de trois ou quatre cas de l'espèce dans les sept dernières années.

Q.—N'avez-vous jamais congédié d'ouvriers parce que leur salaire avait été saisi ? R.—Non, je ne pense pas, je ne me souviens d'aucun cas de l'espèce.

Q.—Pensez-vous que si on payait les ouvriers à la semaine, au lieu de les payer à la quinzaine, ils seraient dans une position financière meilleure et plus en mesure de pourvoir à leur confort et aux nécessités de la vie ? R.—Nous les payons comme ils nous l'ont demandé. Autrefois, nous ne les payions qu'une fois par mois ; ils nous ont adressé une requête demandant d'être payés à la quinzaine et nous avons accédé à leur demande.

Q.—Je suppose que vous ne désiriez pas arriver en une fois à les payer à la semaine ? R.—Je suppose qu'au point de vue du dérangement, il serait indifférent à la compagnie de payer à la semaine ou à la quinzaine.

Q.—Les ouvriers ont-ils le droit de s'adresser à la compagnie quand ils ont quelques griefs à faire redresser ? R.—Oui, ils ont en tout temps l'accès le plus libre auprès des chefs de la compagnie, des directeurs et administrateurs.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous êtes toujours accessibles, je suppose, quand vos ouvriers ont des griefs à faire connaître ? R.—Oui. Je suis certain qu'ils confirmeront tout ce que je vous dis. Je tiens l'ouvrier qui travaille pour aussi bon que moi-même et je pense qu'il a le droit d'être reçu et écouté poliment par moi.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Quelle est la position de vos ouvriers ? Ont-ils des habitations convenables et sont-elles leur propriété, oui ou non ? R.—En général ils possèdent leurs petites habitations, c'est un des motifs pour lesquels nous avons maintenu notre usine à Kingston, au lieu de la transporter, quand nous en avons fait l'acquisition. Nos employés possédant tous des petites habitations sont attachés au sol, par con-

séquent, tant qu'ils reçoivent un salaire raisonnable et égal à celui des employés des autres villes, nous n'avons pas de peine à les garder. Il n'y a eu presque aucun déplacement depuis les longues années que notre compagnie est établie ici.

Q.—Combien de temps faudrait-il à un artisan qui a une famille de 3 ou 4 enfants pour faire l'acquisition d'une habitation, avec son salaire de \$1 par jour ? R.—Je ne puis répondre à cette question. Cependant, nous avons ici l'exemple bien digne de remarque d'un homme gagnant \$1 par jour et achetant des propriétés en ville.

Q.—De son salaire ? R.—Oui. Je puis vous indiquer un charretier qui possède 20 ou 25 maisons. Il travaille aujourd'hui comme charretier, mais je l'ai connu pendant de longues années quand il était commissionnaire dans un magasin. Aujourd'hui, il possède, en ville, 20 maisons très-confortables.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—La propriété est-elle plus chère aujourd'hui que quand il a acheté ces maisons ? R.—Chaque année il construit plus ou moins.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis quand a-t-il acheté ces propriétés ? R.—Il construit chaque année.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ce n'est pas là un cas bien exceptionnel, un pauvre homme qui devient riche ? R.—Non.

Q.—Il arrive aussi que des hommes riches deviennent pauvres ? R.—Oui, tous les jours on voit des cas pareils. Je dis que j'ai connu cet homme au salaire de \$1. il y a environ 30 ans, mais je me demande s'il gagnait même autant.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quelqu'un lui a-t-il légué un héritage en mourant ? R.—Jamais je n'en ai entendu parler.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pouvez-vous nous faire connaître l'augmentation de la valeur des propriétés à Kingston, depuis 30 ans ? R.—Non ; je ne pense pas qu'il y ait une très grande augmentation dans la valeur de la propriété depuis 30 ans. Il y a eu une certaine augmentation dans les 6 ou 7 dernières années.

Q.—Avec une piastre peut-on acheter aujourd'hui autant de choses nécessaires à la vie qu'on le pouvait il y a trente ans ? R.—Je ne pense pas. Cependant il me semble que c'est là entrer dans des questions économiques, qui ne sont pas tout à fait de la compétence de la Commission, je crois, et qui pourraient donner lieu à beaucoup trop de discussions.

Q.—C'est justement une des questions importantes sur lesquelles nous voulons nous renseigner ; la valeur marchande de \$1. ? R.—Je ne puis parler par connaissance personnelle de la valeur de \$1. il y a 30 ans, attendu que je n'avais, à cette époque, que 10 ans et connaissais fort peu la valeur de la monnaie ; mais si j'en juge par ce que j'ai lu et entendu dire, la valeur de \$1. il y a 30 ans était bien plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner relativement aux loyers des habitations de la classe ouvrière dans Kingston ? R.—Non, je ne pourrais vous renseigner.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Où votre compagnie vend-elle ses locomotives ? R.—Dans tout le Canada.

Q.—En avez-vous fait pour le gouvernement fédéral ? R.—Oui, pour les chemins de fer Intercolonial et de de l'île du Prince-Edouard.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous jamais expédié des locomotives aux colonies ? Non, nous n'avons jamais fait d'exportation de locomotives.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—D'où tirez-vous votre fer ? R.—Depuis les changements de tarif de l'année dernière, nous avons acheté tout notre fer en gueuses et en barres en Canada.

Q.—Dans quelle partie du Canada ? R.—Nous tirons le fer en gueuses de la Nouvelle-Ecosse et le fer en barres de Hamilton et de la Nouvelle-Ecosse. Notre fer pour plaques de bouilleurs vient de la Grande-Bretagne, Ecosse.

Q.—Quelle est la comparaison entre le fer en gueuses de Londonderry et celui d'autre provenance ? R.—Pendant les années 1881-82-83, quand nous travaillions autant que nous le pouvions, pour l'un ou l'autre motif, nos mouleurs n'aimaient pas à travailler le fer de Londonderry. A différentes reprises, nous en avions acheté une charge de wagon à titre d'échantillons (2 ou 3 charges de char à 3 ou 4 reprises différentes), afin d'habituer nos ouvriers à s'en servir ; car nous aimons mieux acheter de nos industries nationales, auxquelles nous aimons mieux donner notre clientèle. Mais invariablement le rapport des contre-mâtres était que le fer ne répondait pas aux besoins, qu'il ne valait pas le fer en gueuses d'Ecosse. L'hiver dernier, à Ottawa, je fis un rapport dans ce sens à M. Paterson, gérant de la compagnie des aciéries du Canada, qui nous a envoyé un ouvrier pour faire une enquête, dont le résultat fut qu'il nous fallait une qualité toute spéciale de fer ; et depuis ce temps-là nous avons pu nous servir du fer du Canada avec grande satisfaction.

Q.—Vous ne le mélangez pas avec un autre fer ? R.—Non, pas avec du fer d'Ecosse.

Q.—D'où tirez-vous votre charbon ? R.—Cette année nous l'avons tiré du " Cap Breton ; avant cette époque, excepté en 1881, nous l'avions toujours tiré des Etats-Unis.

Q.—Le charbon canadien soutient-il la comparaison avec le charbon américain ? R.—Je ne puis dire s'il soutient cette comparaison. Le mécanicien me dit que quand il force son feu, le charbon s'écoule dans le grillage de la boîte-à-feu. Nous avons été obligés de le supprimer complètement dans le département de la fonte, où nous employons la meilleure qualité de charbon américain.

Q.—Pouvez-vous vous procurer le charbon de la Nouvelle Ecosse à meilleur marché que le charbon américain ? R.—Oui, cette année pour la première fois nous avons été en état de nous le procurer à bon marché.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Les ouvriers compétents que vous employez et qui appartiennent à des associations ouvrières exigent-ils que les ouvriers les moins habiles soient payés au même taux qu'eux-mêmes pour le seul motif qu'ils appartiennent à l'association ? R.—Je ne sais comment répondre à cette question.

Q.—Existe-t-il quelques arrangements de cette nature ? R.—Chaque ouvrier est payé selon ses mérites, cela est évident. Tous les ouvriers ne reçoivent pas le même salaire, ils sont payés en raison de leur habileté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Qui est juge de leur habileté ? R.—Le gérant.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ce n'est pas un étranger à votre établissement qui juge de cette habileté ? R.—Non.

Q.—Vous entendez administrer vous-mêmes vos propres affaires ? R.—Oui.

Q.—A votre façon ? R.—Oui. Quant à moi, vous pouvez être certain que je m'en tiendrai toujours à ce principe aussi longtemps que je serai dans l'usine.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne pensez-vous pas que l'ouvrier ait le droit de fixer lui-même le prix de son travail ? R.—Oui, je n'ai rien à dire contre l'organisation du travail. Les ouvriers ont droit de faire tout ce qu'ils peuvent pour améliorer leur condition et les capitalistes à leur tour ont le droit de faire tout ce qu'ils peuvent pour améliorer la leur. Mais, parlant de cette question, je dirais qu'à mon avis il faut tirer la ligne de démarcation et remettre à la raison toute association d'ouvriers qui entreprend de dicter aux patrons quel salaire ils doivent payer à leurs employés.

Q.—Evidemment. Mais ne pensez-vous pas qu'une association d'hommes a le droit de déclarer qu'elle ne travaille pas au-dessous d'un certain salaire ? R.—Oui, évidemment. Je songeais à cette grève de l'été dernier, à l'abandon de l'ouvrage par 250 ouvriers, se déclarant satisfaits de leur salaire, mais refusant le travail parce que la compagnie refusait une augmentation de 10cts par jour à 4 ou 5 ouvriers qui n'étaient pas satisfaits.

Q.—Je suppose que cette grève a été faite plutôt sur une question de principe que sur une question financière ? R.—La compagnie s'en est tenue à ses droits et je crois que c'était chez les ouvriers une question de principe.

Q.—Avant de quitter le travail, les ouvriers ont-ils eu une entrevue avec la compagnie ? R.—Oui.

Q.—Ont-ils proposé un moyen d'arrangement avant d'en arriver à la grève ? R.—Non, toute la prétention était : Payez 10 centins de plus ou nous nous mettons en grève.

Q.—Pour 4 ouvriers ? R.—Oui pour 4 ou 5 ouvriers. C'était mauvaise politique de leur part et je crois qu'ils s'en sont aperçus bientôt.

Q.—Combien de temps la grève a-t-elle duré ? R.—Deux semaines, je pense.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Les ouvriers n'ont pas reçu les 10 centins d'augmentation ? R.—Non.

Q.—Les grévistes sont-ils retournés à l'ouvrage ? R.—Je crois que d'autres ouvriers ont pris leurs places. Ils sont partis pour s'engager comme matelots ou dans quelqu'autre métier de ce genre. Tous les autres ouvriers ont repris le travail. Je suis heureux de pouvoir dire que nous n'avons plus eu le moindre différend en 7 ans. Cette petite équipée est le seul froissement que nous ayons jamais eu depuis l'époque de notre établissement et je crois que l'on peut dire que c'est une chose très satisfaisante.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Fabriquez-vous vos propres pièces de cuivre ? R.—Excepté nos montures de cuivre, que nous achetons généralement.

Q.—Ces montures sont-elles faites en Canada ? R.—A Montréal et Toronto.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Quand votre usine a été fermée, il y a trois ans, beaucoup d'ouvriers sont-ils restés sans ouvrage ? R.—A cette époque et un peu avant de fermer nous avions 400 ouvriers.

Q.—Tous ces ouvriers sont-ils restés sans ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous donner les motifs de la fermeture de votre usine ? R.—Le manque de commandes. En consultant les rapports du commerce et de la navigation des deux années pendant lesquelles notre usine a été fermée, on trouve qu'il n'a été importé que 10 locomotives pendant cette période en Canada.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Cet état de choses a-t-il causé des pertes à votre compagnie? R.—Evidemment, la compagnie perdait l'intérêt de son capital.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—C'était là la cause principale de la fermeture de votre usine? R.—Oui.

Q.—Le motif pour lequel je pose cette question c'est que plusieurs membres de la Commission ont reçu des informations différentes? R.—Je vous ai donné le seul motif que je connaisse par expérience et je pense que j'ai quelque connaissance de ce qui se passe. Il était presque impossible à cette époque d'avoir des commandes pour notre genre de produits. La preuve de mon affirmation se trouve dans les rapports du commerce et de la navigation et un examen du nombre de produits de cette catégorie importés dans le pays suffirait pour en établir l'exactitude absolue.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Il était donc de votre intérêt de continuer les travaux? R.—Oui.

Q.—Vous avez été privés d'ouvriers expérimentés et habiles par le fait de cette fermeture forcée de votre usine? R.—Oui, nous avons perdu les services de tous nos hommes expérimentés.

Q.—Et évidemment bon nombre de vos ouvriers sont partis? R.—Oui; nous avons repris le travail avec des salaires que nous n'avions jamais payés antérieurement, uniquement dans le but de retrouver nos anciens ouvriers, dont plusieurs s'étaient faits charretiers dans les rues, tandis que d'autres portaient la hotte.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous sentez-vous capables de faire concurrence aux marchandises des fabriques étrangères? R.—Nous ne craignons personne sur ce continent, dans notre branche d'industrie.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Les produits américains de votre industrie sont-ils importés en Canada? R.—Pas assez pour qu'on doive en parler. Si des produits américains sont importés ici, c'est qu'ils sont demandés à si bref délai que nous ne pouvons les livrer.

Q.—Le Canada n'est pas un marché bien lucratif pour les États-Unis en ce moment, je suppose? R.—Non, pas pour nos articles. Notre pays est aussi bien fermé pour eux que le leur l'est pour nous.

WILLARD STEPHENS, matelot, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous matelot? R.—J'ai navigué environ 16 ans, je pense.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage donné hier par un matelot? R.—Non, je ne l'ai pas entendu.

Q.—À quel genre d'équipage appartenez-vous généralement? R.—A un équipage de voilier.

Q.—Pouvez-vous nous faire connaître les salaires des matelots pendant les mois d'été? R.—Ils sont d'environ \$25 par mois. Je pense qu'ils gagnent \$1.50 à \$1.75 par jour. Les voiliers payent généralement de meilleurs salaires que les barges.

Par le PRÉSIDENT :

Q.—Payent-ils aussi plus que les remorqueurs? R.—Oui.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Recevez-vous votre salaire à la fin du mois ? R.—A bord des voiliers, nous naviguons généralement à la journée.

Q.—Et je suppose que vous êtes payés à la fin du voyage ? R.—Oui, à la fin du voyage. Si, par exemple, nous allons d'ici à Chicago, en y quittant le bâtiment, on nous paye.

Q.—Combien d'heures un matelot travaille-t-il par jour ? R.—Quand il est en mer, il est à son poste à toute heure du jour et de la nuit, quand on a besoin de lui. Evidemment, quand il fait beau et qu'il n'y a pas nécessité d'avoir tout le monde sur le pont les matelots passent 4 heures en bas et 4 heures sur le pont.

Q.—Pouvez-vous nous donner une idée de ce que sont les coques de ces barges sur lesquelles vous avez navigué dernièrement sur les lacs Supérieurs ? R.—En règle générale la catégorie des barges américaines est meilleure que celle du Canada. Bon nombre de barges canadiennes sont bien mauvaises, spécialement dans leurs coques. Ce sont presque toutes d'anciens voiliers qui ne pouvaient plus obtenir de classification comme tels. Alors, les propriétaires les ont transformés en barges.

Q.—Pouvez-vous dire si des matelots ont refusé de monter pareilles embarcations, parce qu'elles n'étaient pas en état de tenir la mer ? R.—Non, je ne le puis. Je n'ai pas connu de pareil cas.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelque chose par rapport aux gaillards d'avant de ces bâtiments ? R.—Oui, j'en connais quelque chose.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Donnez-nous votre opinion relativement à ces gaillards d'avant des barges ? R.—Les barges sont une catégorie de bâtiments sur lesquels j'ai fort peu navigué. Les gaillards d'avant des barges et des voiliers se ressemblent beaucoup ; les uns sont bons les autres sont inhabitables.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Quelle est la règle, quelle est l'exception ? R.—A bord des voiliers comme à bord des barges, il y a toujours dans le pont du gaillard d'avant des fissures provenant des chocs nombreux que reçoivent les bâtiments qui passent le canal Wellan, chocs qui donnent sur l'avant où se trouve le gaillard, entre les ponts. Il y a cependant quelques rares bâtiments qui ont des ponts parfaitement étanches, mais quand ils prennent la mer ou l'eau bourbeuse ils embarquent plus ou moins d'eau. En eau claire il n'y a pas de mal.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Les propriétaires de bâtiments sont-ils bien scrupuleux sur l'engagement de leurs matelots ? R.—Les uns sont scrupuleux, les autres ne le sont pas.

Q.—Pendant la belle saison, je suppose qu'ils ont à leur bord une catégorie inférieure de matelots ? R.—Quelques-uns engagent de pareils matelots en règle générale, le capitaine tâche de se procurer les matelots le moins cher possible. Généralement à bord des voiliers les salaires sont fixés par l'association des matelots.

Q.—Combien de matelots estimez-vous qu'il faille à une barge traînée à la remorque ? R.—Cette barge est sensée avoir à bord 4 matelots, 1 second et 1 capitaine.

Q.—Ont-elles toujours ce nombre d'hommes à bord ? R.—Je ne pourrais vous le dire, mais je crois qu'en général elles portent cet équipage.

Q.—Combien de voiles pensez-vous qu'elles devraient porter ? R.—Elles sont sensé porter une voilure suffisante pour pouvoir se gouverner quand elles sont abandonnées à elles-mêmes.

Q.—Combien de voiles pensez-vous qu'il leur soit nécessaire de porter ? R.—Cela dépend des dimensions du bâtiment. Un bâtiment qui est à la merci des flots et des vents est censé avoir suffisamment de voiles pour permettre à l'équipage de le gou-

verner. S'il n'a pas cette voilure, il est considéré hors d'état de tenir la mer, il n'est pas dans les conditions requises pour qu'un équipage puisse rester à son bord.

Q.—Avez-vous vu quelques-uns de ces bâtiments quitter le port avec une cargaison mal placée ? R.—J'en ai rencontrés qui de l'extérieur semblaient surchargés, en les dépassant il me paraissait qu'ils étaient surchargés.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pensez-vous qu'il serait bon pour la sûreté des équipages que le gouvernement nommât des inspecteurs des coques ? R.—Oui, je le pense.

Q.—Pensez-vous que se soit une nécessité ? R.—Dans un sens c'est une nécessité, un bâtiment devrait être chargé à un certain tirant d'eau afin qu'il sorte suffisamment de l'eau.

Q.—Avez-vous vu des cargaisons de pont être dangereuses ? R.—Oui, j'en ai vues.

Q.—Les bâtiments étaient-ils surchargés ? R.—Oui.

Q.—À qui incombe le devoir de faire les réparations nécessaires aux cabines dotoirs, quand elles sont dans le mauvais état que vous nous avez dit tout à l'heure ? R.—C'est le devoir du capitaine du bâtiment, car s'il formule une plainte il est censé y remédier lui-même.

Q.—Que penseriez-vous d'un capitaine qui dirait que c'est le devoir du matelot de veiller à la propreté, au bon entretien, à la réparation de leurs cabines ? R.—Il est du devoir des matelots de tenir leur personne propre.

Q.—Sont-ils obligés d'entretenir leurs cabines en bon état ? R.—Oui, mais il y a un grand nombre de matelots qui ne pensent jamais à balayer ou laver leurs cabines et je pense qu'il est du devoir du capitaine ou du second de veiller à ce que la cabine soit tenue propre.

Q.—Avez-vous jamais remarqué des bâtiments dont les agrès étaient dans une condition dangereuse ? R.—J'ai vu souvent des barges qui quittaient notre port avec des appareils, des voiles, etc, en très mauvais état.

Q.—Connaissez-vous des bâtiments qui ont pris la mer sans avoir fait les réparations commandées par les inspecteurs des compagnies d'assurance ? R.—Non.

Q.—Quelle est la meilleure époque de l'année pour faire l'inspection des bâtiments ? R.—Les bâtiments sont généralement inspectés au printemps ou dans les mois d'hiver ; mais je ne pourrais évidemment décider quand l'inspection devrait avoir lieu. Je ne voudrais pas donner mon avis à cet égard, je pense que le moment de les visiter est celui où ils sont grées, prêts à prendre le large, car alors ils portent tout leur grément.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—C'est donc au moment où le bâtiment est prêt à quitter le port ? R.—Avant qu'il ne parte pour son expédition de saison.

Q.—Vous pensez donc que le véritable moment de visiter un bâtiment est celui où il est prêt à quitter le port ? R.—Oui et de voir s'il est en état de tenir la mer, Evidemment quand un bâtiment a besoin de réparations, celles-ci doivent être faites en hiver.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—N'est-il pas d'usage général pour les matelots de s'engager pour des voyages d'un port à un autre ? R.—Oui, c'est le système général.

Q.—Pourriez-vous nous donner un bon motif de préférer ce système ? R.—Non, je ne le pourrais, c'est la règle de l'association.

Q.—Pensez-vous que les capitaines préfèrent engager les matelots de mois en mois ? R.—Les uns le préfèrent, les autres aiment mieux l'autre système.

Q.—Quel avantage le capitaine a-t-il à engager d'après ce système, et quel désavantage résulterait-il pour le matelot de l'application du système contraire ? R.—

Si le matelot gagnait un salaire suffisant, ce système mensuel serait plus avantageux pour lui, comme pour le capitaine, car se dernier se procurerait ainsi la catégorie de matelot qui lui est nécessaire. Quand les matelots ne font qu'un court voyage, le capitaine ne peut se rendre compte de la valeur de ses hommes avant qu'ils soient payés et partis.

Q.—Est-il du devoir des matelots d'aider au déchargement d'un bâtiment quand il est arrivé dans son port ? R.—Ce n'est pas la règle. Ce n'est pas obligatoire.

Q.—Pensez-vous qu'il est du devoir du matelot ou du débardeur (Longhoreman) de charger et décharger les bâtiments ? R.—Je crois que c'est au débardeur seul de charger et de décharger les bâtiments.

Q.—Connaissez-vous des capitaines de bâtiments qui exigent ce genre de travail de leurs matelots ? R.—Je ne pourrais dire que j'en ai connus dans ces derniers temps.

Q.—Les salaires montent-ils généralement à la fin de la saison ? R.—Oui, généralement.

Q.—Est-ce la coutume ordinaire ? R.—Il est de coutume de donner des salaires plus élevés en automne qu'en été.

Q.—Pensez-vous que cette augmentation de salaire à la fin de l'année se produirait si les matelots étaient engagés au mois ou pour la saison ? R.—Je ne le pense pas, à moins que la chose ne fut prévue d'avance.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Si vous étiez engagé au 1er octobre, ne pensez-vous pas que vous exigeriez davantage pour les mois d'octobre et de novembre ? R.—Évidemment.

Q.—Auriez-vous le droit d'en agir ainsi ? R.—Oui, car le temps est plus dur et il y a plus de danger et de misère.

Q.—Je suppose qu'il n'y a pas de motif pour que vous ne demandiez pas le même salaire que celui donné aux matelots qui ont travaillé jusqu'au mois de septembre ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Dans les mauvais temps, est-il indispensable d'avoir de bons matelots à bord ? R.—Oui, évidemment.

Q.—Avez-vous connu des capitaines qui employaient des matelots inférieurs pendant la bonne saison afin d'économiser des frais ? R.—C'est là une question à laquelle je n'aimerais pas à répondre. J'ai connu des matelots incapables et qui restaient à bord pendant l'automne.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Pensez-vous que les bouées et les ceintures de sauvetage sont nécessaires à bord des vaisseaux pour la sûreté des matelots ? R.—Non, je ne le pense pas.

Q.—Vous n'en avez pas à bord des voiliers ? R.—Non, un bien petit nombre parmi les bâtiments à bord desquels j'ai navigué portaient des ceintures de sauvetage. La ceinture de sauvetage est excessivement rare à bord des voiliers.

Interrogé par M. CLARKE :

Q.—Pensez-vous que ces matelots incompetents, dont vous parlez, étaient engagés par les capitaines ou par les propriétaires en connaissance de cause ; ou bien, pensez-vous qu'ils sont trompés par ces matelots ? R.—Il y a des époques où les capitaines engagent ces matelots en connaissance de cause, cela dépend de l'endroit où le matelot est connu.

Q.—Pensez-vous que le corps des matelots désirerait établir dans les différents ports un bureau de recrutement ? R.—Je ne pourrais répondre à cette question. Les matelots appartenant à l'union ne désirent pas avoir de maître.

Interrogé par M. KERWIN :

Q.—Etes-vous membre de l'union des marinières ? R.—Oui, je fais partie de cette union.

Q.—Quels sont les bénéfices pécuniaires donnés par votre union ? R.—Nous obtenons en général des salaires supérieurs sur les voiliers. Nous avons droit à des secours en cas de maladie et, en cas de mort par noyade, on alloue \$50 pour nos funérailles.

Q.—Quel était le taux des salaires avant la contribution de l'union ? R.—Ces salaires étaient bien bas et nous étions obligés de faire autre chose pour gagner notre vie.

Interrogé par M. CLARKE :

Q.—De combien les salaires ont-ils augmenté depuis l'établissement de votre union ? R.—Les salaires se sont élevés et sont beaucoup plus avantageux depuis que l'union existe.

Q.—De combien ? R.—Ils ont monté de \$1.50 à \$2.00 ; avant l'union quelques-uns d'entre nous naviguaient à raison de \$25 par mois et \$22 en été.

Q.—Quel est le salaire actuel d'un matelot quand il s'engage au mois ? R.—Je ne puis répondre à cette question.

Q.—Il n'en est pas beaucoup qui s'engagent de cette manière ? R.—Non, pas à bord des voiliers, à bord des barges les matelots sont généralement engagés au mois.

Q.—Connaissez-vous des capitaines ou des seconds qui ont pu prendre le large sans certificat ? R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—Pensez-vous que la loi qui oblige les capitaines et seconds à passer un examen soit bonne ? R.—Oui, à condition qu'elle soit convenablement mise en vigueur.

Interrogé par M. KERWIN :

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le nombre des matelots qui habitent dans ces environs ? R.—Je n'en ai pas d'idée ; je ne pourrais répondre.

Q.—Vous est-il arrivé de voir des matelots d'une barge, en cas de différend, lancer la chaloupe au large sans connaître la manœuvre de l'aviron ? R.—Jamais je n'ai vu cela.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-il de coutume, ou arrive-t-il fréquemment que, quand des capitaines veulent faire monter leur équipage à bord, ils trouvent les hommes dans l'ébriété ? R.—En général cela n'arrive pas. Je ne pense pas que les matelots comme corps se livrent à l'ivrognerie. Il y a évidemment des exceptions et vous trouverez parfois des matelots rôdant en état d'ébriété aux alentours des buvettes et maisons de pension, mais ces matelots ne sont guère employés.

Q.—Que pensez-vous du témoignage d'un matelot qui prétendait avoir été obligé de prendre le large avec un équipage incomplet.

LE PRÉSIDENT.—Vous posez au témoin une question qui l'expose à se parjurer.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous jamais appris qu'un capitaine de voilier fut obligé de prendre le large avec un équipage incomplet parce qu'il lui était impossible de trouver les hommes nécessaires ? R.—Oui, j'ai vu entrer des bâtiments qui n'avaient pas leur équipage complet, auxquels ils manquait un ou deux hommes.

Q.—Ce fait provenait-il d'un différend quelconque ? R.—Aucun différend n'existait entre capitaine et matelots. Ce fait est arrivé quand les capitaines ne pouvaient se procurer les matelots nécessaires.

Q.—Parce qu'on ne pouvait pas trouver de matelots ? R.—Oui, parce que le personnel était introuvable.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les matelots sont-ils, en général, intempérants par habitude ? R.—C'est là une question à laquelle j'ai dit ne pas aimer à répondre. Règle générale, ils aiment à prendre leur verre de bière de temps en temps, comme tout le monde.

Q.—Pensez-vous qu'il soit rare de voir un bâtiment sortir du port avec un équipage incomplet parce qu'il n'a trouvé que des hommes livrés à des excès de boissons habituels ? Ce cas se présente-t-il souvent ou bien est-il rare ? R.—Je crois que c'est un cas peu fréquent.

Q.—Un cas peu fréquent ? R.—Oui, je le crois.

LEWIS W. SHANNON, propriétaire de journal, à Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous le taux des salaires payés dans un bureau de journal ? R.—
Oui.

Q.—Combien paye-t-on au mille ? R.—25 centins.

Q.—Les ouvriers ont-ils obtenu une augmentation depuis peu ? R.—Oui.

Q.—La copie des annonces et celles des tableaux sont-elles données à des ouvriers travaillant à la pièce ou à ceux qui travaillent à la semaine ? R.—Les annonces sont composées par un ouvrier à ce préposé et qui est employé à la semaine.

Q.—Avez-vous un ouvrier spécial pour ce genre d'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire si c'est l'usage universel dans votre métier que là où les typographes travaillent à la pièce pour les journaux toute la matière leur est confiée ? R.—Y comprenez-vous les annonces ?

Q.—Oui ? R.—Je ne sais pas. Ce système n'a jamais été adopté ici.

Q.—Faites-vous usage de clichés dans votre journal ? R.—Oui.

Q.—Ces clichés sont-ils fabriqués en Canada ? R.—Quelques uns sont fabriqués ici, d'autres ne le sont pas.

Q.—Y a-t-il de la différence entre les clichés américains et canadiens ? R.—Je pense que le cliché américain est le meilleur.

Q.—Avez-vous jamais vu dans ces clichés américains de la littérature frivole, immorale ou frisant l'immoralité ? R.—Jamais je n'en ai acheté.

Q.—L'emploi de ces clichés, dans les journaux, fait-il perdre de l'ouvrage aux ouvriers ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Je présume que votre contre-maître ne serait pas en mesure de donner de meilleurs renseignements à cet égard ? R.—Je ne pense pas qu'il le pourrait, car je m'y connais parfaitement, dans l'atelier.

Q.—Les ouvriers ne restent-ils pas oisifs par l'emploi de ces clichés ? R.—Non. Ils ne sont pas sans occupation.

Q.—Pouvez-vous nous faire connaître le nombre de colonnes de matière que vous composez par jour ? R.—En ce moment nous en composons plus que nous n'en composons ordinairement, parce qu'immédiatement après la nouvelle année il y a eu une stagnation dans les annonces, mais, en moyenne, nous composons 7, 8 et quel quefois 10 colonnes par jour.

Q.—Publiez-vous une feuille hebdomadaire en même temps qu'une feuille quotidienne ? R.—Oui.

Q.—Je suppose que la matière qui paraît dans le journal hebdomadaire est prise dans le journal quotidien ? R.—Oui.

Q.—Quelques-uns de vos ouvriers travaillent-ils après les heures ordinaires ? R.—Non, excepté au moment où le travail est pressant.

Q.—Combien de jeunes garçons employez-vous ? R.—Comment l'entendez-vous,

Q.—En qualité d'apprentis au journal ? R.—Trois.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Nous avons 8 ouvriers, c'est-à-dire

8 ouvriers à la journée, dont l'un est à sa 4e année. Nous avons 2 jeunes garçons, l'un dans sa première année, l'autre dans sa seconde.

Q.—Quel salaire payez-vous aux ouvriers qui font le travail de commande ? R.—\$9 par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par semaine ? R.—Ils sont censés travailler 10 heures par jour et le samedi ils partent quand le journal est publié.

Q.—A quelle heure le journal paraît-il le samedi ? R.—A 4½ heures ou 4 heures.

Q.—Comment les ouvriers se sont-ils abouchés avec les propriétaires à l'époque de l'augmentation du salaire ? Y avait-il quelques mésintelligences ? R.—Oui. Les ouvriers nous adressèrent une pétition pour demander une augmentation de salaire.

Q.—Avez-vous fait droit alors à cette pétition ? R.—Oui. Il n'y avait pas de différend ouvrier, il n'y a pas eu de grève, la question s'est réglée à l'amiable entre patrons et ouvriers.

Q.—Trouvez-vous que la somme des travaux de commande augmente à Kingston ? R.—Depuis que je suis dans le métier, je pense que ce genre de travail a augmenté. Je ne pourrais dire la proportion, mais nous avons un travail constant de cette nature.

Q.—Le genre de l'ouvrage de commande est-il plus artistique ; est-il de plus grande valeur ? R.—Je ne pense pas qu'il soit plus cher, mais il est plus artistique.

Q.—Le bon goût y règne-t-il davantage ? R.—Oui. Nous avons maintenant un matériel plus choisi qu'on avait autrefois. Nous avons des caractères plus artistiques.

Q.—Faites-vous beaucoup d'ouvrage ornemental ici ? R.—Fort peu.

Q.—Vos apprentis sont-ils liés par contrats ? R.—Non.

Q.—Préféreriez vous le système d'apprentissage avec liaison par contrat à celui sous lequel les jeunes gens entrent dans le métier actuellement ? R.—Je n'ai jamais étudié la question et ne sais comment ce système fonctionnerait.

Q.—Quand un jeune garçon commence le métier, vous informez-vous s'il a reçu son instruction dans les écoles ordinaires ? R.—Oui, toujours.

Q.—Pensez-vous qu'il soit nécessaire que les garçons entreprenant le métier de typographe aient passé par ces écoles. R.—Oui. Je puis dire que jamais il n'y a eu de grèves dans mon atelier.

HUGH DOUGLASS, maçon en pierre et en briques, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Emploie-t-on beaucoup de maçons à Kingston ? R.—Oui, il y en a un bon nombre. Ils travaillent comme maçons en brique et maçons en pierre en même temps.

Q.—Travaillent-ils aussi comme tailleurs de pierre ? R.—Oui, quelques-uns travaillent comme tailleurs de pierre, mais ce n'est pas la règle. Je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup qui travaillent en même temps comme tailleurs de pierre et constructeurs de première classe, quoiqu'il en existe quelques-uns.

Q.—Quel est le salaire que gagne un ouvrier qui connaît les deux métiers de maçon en pierre et maçon en brique ? R.—L'été dernier les salaires variaient de \$2.50 à \$3 par jour. Je pense qu'il y a un ou deux ouvriers qui gagnent plus de \$3, mais je n'en connais pas plus que deux.

Q.—Pendant combien de mois de l'année les ouvriers de votre métier travaillent-ils ? En d'autres termes combien de semaines travaillent-ils par année ? R.—Je ne pense pas qu'ils travaillent plus de 8 mois par année ; en tout cas je suis certain qu'ils ne travaillent pas plus de 9 mois, c'est-à-dire la majorité d'entre eux. Quelques-uns travaillent plus.

Q.—Repartissant sur toute l'année le salaire gagné par un maçon, combien gagnerait-il par jour ou par semaine ? Avez-vous jamais pensé à cette question ? R.—

Je pense que si je gagnais \$500 par an, pour toute l'année, j'aurais gagné un bon salaire. Quelques ouvriers gagnent davantage et approchent \$690, mais je ne crois pas que ce soit le salaire de la majorité. Je ne pense pas que la majorité gagne plus de \$500.

Q.—S'engagent-ils d'ordinaire à des entrepreneurs, ou prennent-ils des contrats eux-mêmes ? R.—Généralement ils s'engagent à des entrepreneurs.

Q.—Les maçons en pierre, ou les poseurs de briques, ont-ils beaucoup de travaux de la corporation ? R.—Je crois qu'ils n'en ont guère. Dernièrement la corporation a construit des égouts et des murs secs.

Q.—Les maçons en pierre de Kingston sont-ils organisés en association ? R.—Non.

Q.—Avez-vous beaucoup d'apprentis dans votre métier ? R.—Oui, il y en a un bon nombre. Je connais un patron qui a 3 apprentis et n'emploie pas en moyenne 2 ouvriers, je pense que ce nombre d'apprentis est assez élevé.

Q.—Ce patron emploie donc plus d'apprentis que d'ouvriers à la journée ? R.—Oui.

Q.—Quel est le genre de travail auquel on emploie ces apprentis ? R.—Ils sont employés à tel genre de travail qu'ils sont en état d'exécuter. Vous pouvez vous faire une idée du travail qu'ils font.

Q.—Un patron qui emploie de tels ouvriers obtient-il jamais des contrats pour des travaux de la corporation ? R.—Depuis 1 ou 2 ans la corporation n'a plus fait travailler à l'entreprise.

Q.—Un tel ouvrier est-il toujours bon d'après vous ? R.—Non.

Q.—Dans la partie qui se rapporte à la pose des briques dans votre métier, trouvez-vous que les échafauds sont en bon état et généralement sûrs ? R.—Oui. Je n'ai jamais travaillé à une construction, où il soit arrivé des accidents, par suite de mauvaise construction des échafauds.

Q.—Les ouvriers construisent-ils leurs propres échafauds, ou bien y a-t-il un homme préposé par l'entrepreneur à leur construction ? R.—Les ouvriers construisent ordinairement leurs échafauds pour de petites entreprises. Quand il s'agit de constructions plus considérables il y a généralement 1 ou 2 ouvriers chargés de construire les échafauds.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le salaire des aides-maçons en briques, c'est-à-dire le salaire de l'homme qui porte la hotte et la brique ? R.—La moyenne de leur salaire est de \$1.25 en été.

Q.—Les salaires diminuent-ils en automne ? R.—En général ils diminuent.

Q.—Pouvez-vous nous donner le motif de cette diminution ? R.—Je pense que le motif est que l'entrepreneur peut se procurer plus facilement des ouvriers.

Q.—Cette diminution provient donc bien plus de l'abondance de la main-d'œuvre que de l'infériorité du travail ? R.—Oui, je pense que ces ouvriers font un ouvrage tout aussi bon ; mais il en est qui manquent d'occupation et c'est ce qui fait diminuer les salaires.

Q.—C'est de cette façon que les entrepreneurs bénéficient de l'abondance de la main-d'œuvre ? R.—Oui. La plupart des entrepreneurs en profitent.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Les salaires augmentent-ils d'autre part quand la main-d'œuvre est rare ? R.—Oui. Quand un entrepreneur a besoin d'ouvriers et est obligé d'en demander, il offre des salaires plus élevés.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Le métier suit donc la loi de l'offre et de la demande ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Alors l'ouvrier en bénéficie ? R.—Evidemment. L'ouvrier ne refuserait

pas d'aller travailler ailleurs si son nouveau patron lui offrait 25 centins de plus qu'il ne gagne. Telle est la règle générale.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes membre de l'association ouvrière du métier de constructeur ? R.—Oui.

Q.—Cette association place-t-elle tous les ouvriers sur un pied d'égalité au point de vue du salaire ? R.—J'ignore qu'on ait jamais établi une base des taux de salaires.

Q.—Les maçons font-ils généralement leurs contrats eux-mêmes ? R.—Oui, ils les ont fait eux-mêmes jusqu'ici.

CHARLES M. MORRICE, forgeron, à Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Dans quelle branche de votre métier travaillez-vous ? R.—Je travaille aux locomotives. J'ai travaillé autrefois à la construction des navires.

Q.—Avez-vous travaillé comme maréchal-ferrant ? R.—Non. Pas dans ces derniers temps. J'ai exercé ce métier un été pendant 2 ou 3 mois.

Q.—Combien de forgerons emploie-t-on aux travaux de locomotives ? R.—Je pense qu'il y en a environ 20.

Q.—Quel est le salaire moyen payé aux ouvriers ? R.—Environ \$1.70 par jour.

Q.—Combien d'heures un ouvrier forgeron travaille-t-il par semaine ? R.—Il travaille pendant 59 heures.

Q.—Quel est le salaire d'un aide-forgeron ? R.—Il en est qui gagne 90 cents, d'autres \$1.10, \$1.15, \$1.20.

Q.—En est-il qui ne gagne que 90 cents ? R.—Nous en avons un.

Q.—Faut-il qu'ils soient mieux dressés pour être aides-forgerons que pour être manœuvres ordinaires ? R.—Oui. Il faut qu'ils soient mieux dressés, quoiqu'en apparence les forgerons ne semblent pas s'inquiéter du genre d'aide qu'ils prennent.

Q.—Chaque forgeron a-t-il son aide ? R.—Oui, quelques-uns en ont deux.

Q.—Combien d'aides avez-vous qui sont payés au taux le plus bas de 90 cts par jours ? R.—Je n'en connais qu'un.

Q.—Avez-vous des apprentis dans le métier de forgeron ? R.—J'en connais un.

Q.—Quel âge avait-il quand il a commencé à travailler ? R.—Je crois qu'il avait environ 16 ans.

Q.—Le métier de forgeron est-il plus dur dans les ateliers de construction de locomotives que dans les travaux ordinaires, tel que ferrage de chevaux et autres travaux. En un mot le travail est-il dur ? R.—Certaines parties sont très dures ; mais à mon avis le ferrage des chevaux est la partie la plus fatigante du métier.

Q.—Les forgerons ont-ils reçu une augmentation de salaire dans les ateliers de construction de locomotives ? R.—Je crois que quelques-uns ont obtenu une augmentation.

Q.—Qui emploie les forgerons dans les ateliers ? R.—Le contre-maître en emploie quelques-uns, je pense. Le gérant ou le surintendant en emploie aussi quelques-uns, les autres sont employés par la compagnie.

Q.—Avez-vous jamais fait le calcul de la somme totale qu'un forgeron touche en une année, étant donné qu'il travaillerait au taux moyen de salaire et tous les jours qu'il pourrait trouver de l'ouvrage ? R.—Ce calcul devrait être basé sur le salaire qu'il reçoit. S'il gagnait \$1,70 par jour il gagnerait \$400 ou \$500. Je n'ai jamais fait le calcul, c'est-à-dire assez pour pouvoir juger de la somme.

Q.—Le contre-maître ou le gérant permettent-ils aux ouvriers qui auraient des griefs à faire redresser d'exposer ceux-ci à la compagnie par voie de pétition ? R.—Oui, les ouvriers peuvent exposer leurs griefs à la compagnie, mais ces pétitions ne

sont jamais prises en considération. Je crois que la compagnie ne s'en occupe guère.

Q.—Pouvez-vous dire que des griefs aient jamais été exposés au gérant ou surintendant sans qu'ils reçussent considération ? R.—Le fait est arrivé l'été dernier. Nous avons pétitionné M. Harty pour demander une augmentation de salaire et jamais nous n'en avons entendu parler.

Q.—Etiez-vous employé dans les ateliers de la compagnie de construction de locomotives à l'époque des différends de l'été dernier ? R.—Oui.

Q.—Quand le différend fut aplani, combien y eut-il d'ouvriers qui reprirent le travail ? R.—Les $\frac{2}{3}$ environ reprirent le travail, d'autres trouvèrent du travail ailleurs.

Q.—Quelques uns des ouvriers qui s'étaient mis en grève ont-ils vainement demandé de reprendre le travail ? R.—Je ne crois pas qu'un seul de ceux qui ont fait cette demande aient été refusés.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Travaillez-vous 9 heures par jour le samedi ? R.—Oui.

Q.—Recevez-vous le salaire de 10 heures de travail le samedi ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous travaillé dans d'autres localités que Kingston en qualité de forgeron ? R.—Oui. J'ai travaillé dans les vieux pays et à Hamilton.

Q.—Pouvez-vous nous donner la différence entre le salaire d'un forgeron en Ecosse et celui d'un forgeron à Kingston ? R.—Il y a une très grande différence. En Ecosse le salaire d'un forgeron ordinaire est de 25 chelins par semaine et de 30 chelins pour un bon ouvrier.

Q.—Estimez-vous que la condition d'un forgeron en Angleterre est meilleure qu'ici ? R.—Je ne pense pas qu'elle soit meilleure, mais vu qu'il a de l'ouvrage toute l'année sa condition est tout aussi bonne. Je ne voudrais pas dire que sa condition est meilleure, mais ayant de l'ouvrage constant elle est tout aussi bonne.

Q.—Si un forgeron pouvait se procurer de l'ouvrage constant comme celui que vous avez à la compagnie de construction de locomotives, quelle serait sa condition ? R.—Sa condition serait aussi bonne.

Q.—Tenez-vous compte du coût de l'existence et des loyers ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous travaillé aux Etats-Unis ? R.—Non.

Q.—Vous nous avez dit que vous aviez travaillé à Hamilton n'est-ce pas ? R.—Oui.

Q.—Les salaires des forgerons sont-ils plus élevés à Hamilton qu'à Kingston ? R.—Oui, ils sont plus élevés d'environ 8 0/0.

Q.—Le nombre d'heures de travail est-il le même dans les deux endroits ? R.—J'ai travaillé dans les ateliers de construction de ponts à Hamilton, où on nous donnait 2 heures de récréation le samedi, nous cessions à 4 heures ce jour-là.

Q.—Il y a donc un avantage d'une heure à Hamilton ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais étudié la question de l'existence, comparant les deux villes de Hamilton et de Kingston ? R.—A Hamilton j'étais en pension. Il n'y a pas de différence entre les prix des pensions dans les deux villes.

Q.—Quelle est votre opinion à ce sujet au point de vue du ménage ? R.—Je pense que les loyers sont aussi bon marché à Kingston qu'à Hamilton, mais je n'en ai pas l'expérience.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Vous payait-on le salaire des deux heures le samedi à Hamilton ? R.—Non. Je crois que dans les ateliers de l'ouest, les ouvriers sont payés pour l'heure de congé, ils travaillent 9 heures par jour ou 54 heures par semaine.

Interrogé par M. ARMSTRONG : —

Q.—Les salaires sont plus élevés à Hamilton qu'à Kingston, malgré les deux heures qui sont retranchées, est-ce cela que vous voulez dire ? R.—Oui.

Q.—Même en travaillant 55 heures ici ? R.—Oui, malgré cela la moyenne est plus élevée.

Q.—Pouvez-vous donner sur votre métier quelques renseignements de plus qui seraient de quelque utilité à la Commission ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous qu'en somme le forgeron reçoit un salaire équitable pour une journée de travail ? R.—Je ne puis répondre à cette question, attendu que je n'ai pas une expérience suffisante ; je suis encore jeune.

JOHN WILKINS, épicier, est appelé et assermenté.

Je me présente devant la Commission pour rendre témoignage sur l'organisation de l'Ordre des Chevaliers du Travail, auquel j'appartiens.

Interrogé par M. ARMSTRONG : —

Q.—Avez-vous entendu le témoignage de M. Meek l'autre soir ? R.—Oui.

Q.—Confirmez-vous ce témoignage ? R.—Je suis d'accord avec lui sur tout ce qu'il a dit relativement à l'Ordre, son action, la ligne de conduite qu'il a tenue dans tous les cas qui lui ont été soumis.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à ce témoignage au sujet d'associations ouvrières ? R.—Je crois que les associations ouvrières sont de très grande utilité pour les ouvriers, non seulement pour faire augmenter leurs salaires, mais encore pour relever leur niveau moral. J'ai remarqué que depuis que l'Ordre est établi à Kingston, il y a un grand changement. J'ai constaté une grande amélioration sous le rapport moral.

Interrogé par M. CLARKE : —

Q.—Depuis quand cette société est-elle organisée ? R.—Depuis un an, le 17 décembre dernier. Dans les commencements, les ouvriers étaient un peu trop pressés et des grèves ont été entreprises avant que les membres connussent les règles de l'Ordre. A l'exception de ces quelques rares méprises, je peux dire que tout a marché à la satisfaction générale. À cause de ma position officielle dans le comité exécutif, je possède les rapports de nos statisticiens, où sont consignés les salaires des ouvriers des différentes industries de cette ville. Je soumettrai ces rapports à la Commission si elle le désire.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté ou diminué depuis l'organisation de l'Ordre ? R.—Je possède les rapports des deux ou trois derniers mois. Les salaires augmentent toujours à l'approche de l'hiver.

Le PRÉSIDENT : — Nous avons entendu des témoignages au sujet de salaires.

Interrogé par M. ARMSTRONG : —

Q.—Pourriez-vous nous donner, d'après vos renseignements, le taux des salaires qui se payent dans les fabriques de tricots à toutes les catégories d'ouvriers ? R.—J'ai ici le taux des salaires tel que donné par nos statisticiens avant la réduction qui s'est opérée depuis la nouvelle année.

Q.—Avez-vous le taux des salaires après la réduction ? R.—Non. Je n'ai pas le taux depuis la réduction.

Q.—Connaissez-vous le montant de la réduction ? R.—Seulement par les rapports envoyés au comité exécutif. Cette réduction varie, je pense, de 20 à 50 o/o. Le salaire payé actuellement est bien mince. Je connais personnellement des jeunes filles qui gagnent 25 cents par jour et qui doivent se pensionner. Voilà ce qui est venu à ma connaissance personnelle.

Q.—Quel âge ces jeunes filles peuvent-elles avoir ? R.—Je pense qu'elles ont toutes environ 18 ans. Elles doivent se pensionner elles-mêmes. Leurs parents habitent la campagne et, par conséquent, ces jeunes filles doivent payer leur pension en ville. Il y a des jours où à ma connaissance elles ne gagnent pas plus de 25 cts, d'autres jours, elles gagnent un peu plus.

Q.—Les chiffres que vous citez ont-ils une autorité ? R.—Ils ont une origine officielle, étant donnés par les employés de nos établissements aux officiers de notre Ordre et je pense qu'ils peuvent servir d'informations utiles à la Commission.

M. CLARKE :—Oui, si le témoin peut les confirmer sous serment. Tels qu'ils sont, là, ils ne sont qu'une preuve de oui-dire.

Le PRÉSIDENT :—Laissez-les annexés à la preuve pour ce qu'ils valent.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pouvez-vous nous donner les prix d'après vos meilleurs renseignements et d'après votre propre conviction ? R.—Ce sont des informations données aux parties intéressées. Il faut comprendre une chose : c'est que jusqu'au commencement de cette année le travail d'une semaine était de 61½ heures tant dans la fabrique de coton que dans la fabrique de tricots. C'est un point sur lequel je désire attirer l'attention de la Commission. J'ai entendu dire que les ouvriers travaillaient 60 heures par semaine ; cela n'est pas exact. J'habite à une petite distance de la fabrique de tricots et je sais à quelle heure les ouvrières prennent le travail. Les employés de la fabrique qui sont ici savent que je dis la vérité. Elles travaillent 11 heures par jour, et le samedi depuis 6½ heures du matin jusqu'à 1 heure de l'après-midi, ce qui fait 61½ heures. Elles ne sont payées qu'à raison de 60 heures par semaine.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—A quelle heure prennent-elles la besogne le matin ? R.—Actuellement elles ne travaillent pas tout le temps et commencent à 7 heures du matin. Antérieurement elles prenaient le travail à 6½ heures et le quittaient à 6½ heures, excepté le samedi où elles quittaient le travail à 1 heure de l'après-midi.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les jeunes filles qui gagnent 25 cts par jour gagnent-elles le même salaire quand elles travaillent toute la journée que quand elles travaillent pendant un temps limité ? R.—Actuellement, oui.

Q.—Combien gagneraient-elles si la fabrique était en pleine opération ? R.—Je pense que la moyenne serait de \$2 à \$3 par semaine. Le salaire varie quand elles travaillent à la pièce.

Q.—A quelle espèce de travail les jeunes filles qui gagnent ce salaire sont-elles employées ? R.—Elles sont employées à ce qu'on appelle le finissage.

Q.—Ces jeunes femmes vous ont-elles dit que tel était le taux de leur salaire ? R.—Ces informations me viennent des personnes avec lesquelles elles pensionnent et qui travaillent dans le même établissement qu'elles.

Q.—Pouvez-vous nous dire en fait quel est l'âge de la plus jeune fille employée dans l'atelier de tricots ? R.—Les plus jeunes de ces filles ont 14 à 15 ans, je les connais personnellement. Je tiens de leurs mères qu'elles auront quinze ans au prochain anniversaire de leur naissance.

Q.—Combien de temps leur accorde-t-on pour prendre leur repas ? R.—Une heure.

Q.—En est-il quelques-unes parmi elles qui prennent leur dîner dans l'usine ? R.—Oui, je crois qu'il en est quelques-unes qui ont une trop grande distance à parcourir pour rentrer chez elles.

Q.—Alors c'est par nécessité qu'elles prennent leur dîner à l'usine ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire si elles prennent leur repas dans la salle de travail ou si elles ont une salle spéciale pour prendre leur repas ? R.—Je ne crois pas.

qu'elles aient une salle séparée à cette fin. Il n'y a pas de salle séparée, c'est au moins ce que j'ai appris des ouvriers de la fabrique.

Q.—Que pensez vous de la diminution du nombre d'heures de travail en votre qualité de représentant des Chevaliers du Travail à Kingston ? R.—Je pense que la diminution du nombre d'heures de travail serait très avantageuse pour un grand nombre d'ouvriers. Evidemment il est difficile d'en juger. Quand un ouvrier n'est pas occupé il dispose librement de son temps et il l'emploie comme il l'entend. Je n'ai pas remarqué que l'ouvrier ait tiré grand bénéfice du demi-congé du samedi que lui ont accordé certains établissements. Le plus grand avantage qui en soit résulté, d'après mon expérience, c'est que les jeunes gens ont en été l'occasion d'aller jouer au base-ball le samedi après-midi. Il y a dans les usines bon nombre de jeunes filles qui se pensionnent elles-mêmes et qui profitent de l'après-midi du samedi pour faire les travaux de leur ménage.

Q.—Qu'entendez-vous par se pensionner elles-mêmes ? Voulez-vous dire qu'elles vivent à la manière européenne ? R.—Non, elles louent une chambre où elles font leur cuisine. Le soir elles préparent suffisamment de nourriture pour durer toute la journée du lendemain et, le samedi après-midi, elles emploient leur temps à nettoyer et mettre leur chambre en ordre. C'est là tout le bénéfice que je puisse voir dans le demi-congé du samedi après-midi.

Q.—Les jeunes filles s'arrangent-elles ainsi par mesure d'économie ? R.—Oui, il est nécessaire pour elles d'économiser, car il leur est impossible de payer pension et, d'autre part, il leur est impossible de payer pour faire leur ménage. Ayant entendu bon nombre d'ouvriers s'exprimer avec force en faveur d'un système coercitif d'apprentissage, je désire faire enregistrer mon opinion, qui est absolument opposée au système de lier hommes ou garçons pour apprendre un métier. D'après mon expérience, et j'ai connu bon nombre de jeunes gens liés par contrats d'apprentissage, il est prouvé que ce système n'a pas donné de résultats satisfaisants dans ce pays.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Etes-vous depuis longtemps dans ce pays ? R.—Je suis canadien de naissance. Je voudrais exposer la question sous un autre point de vue. Je ne crois pas qu'une organisation quelconque puisse avoir le droit de barrer le chemin à un particulier qui veut gagner son existence. Si on autorise les unions à faire engager les apprentis par contrats, bientôt on voudra obliger les jeunes garçons à payer une prime, ainsi que cela se pratique en Angleterre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Connaissez-vous des parents de jeunes garçons qui sous le régime de l'apprentissage aient payé pour faire apprendre un métier à leurs enfants ? R.—Non, pas en Canada. Je sais que cela se pratique en Angleterre, je sais que les parents de mon père étaient obligés de payer une prime pour lui faire enseigner un métier, il a travaillé pendant un certain temps à ce métier, puis il est parti.

Q.—Combien y a-t-il d'années de cela ? R.—Il y a environ 30 ans.

Q.—Pensez-vous que ce système serait adopté dans ce pays ? R.—C'est mon idée.

Q.—Ne pensez-vous pas que sous le système d'apprentissage par engagements les jeunes garçons apprendraient mieux leur métier ? R.—Dans les petits ateliers ils apprendraient mieux, mais dans les grands, ils n'apprendront pas mieux. Dans les établissements de l'importance de la compagnie de construction de locomotives certes ils n'apprendraient pas mieux. Quand on place un jeune garçon dans un petit atelier où il travaille tout le temps à côté de son patron il apprendra bien son métier ; mais qu'on le place dans un vaste atelier où tout se fait à la machine il n'apprendra rien. Certains ouvriers m'ont dit que les ouvriers qui gagnent actuellement les plus hauts salaires n'avaient jamais fait d'apprentissage, mais étaient entrés en qualités d'aides et n'avaient eu pour apprendre le métier que quelques in-

formations de la part du contre-maitre. Il est bien connu qu'un jeune garçon ne peut apprendre son métier dans une usine où on emploie beaucoup de machines, comme par exemple une fabrique de chaussures.

Q.—Mais vous n'avez pas exactement répondu à ma question. La voici : l'engagement par contrat ne donne-t-il pas plus d'avantage à l'apprenti pour apprendre son métier ? Vous savez sans doute qu'en vertu de l'engagement par contrat le patron est obligé d'enseigner le métier à l'apprenti ?

Le PRÉSIDENT.—Où est la loi qui dit cela ?

M. ARMSTRONG.—La loi l'y oblige.

Le PRÉSIDENT.—La loi le laisse libre.

M. ARMSTRONG.—Des juges ont décidé que le patron y était obligé.

Le PRÉSIDENT.—Oui, lorsque les conventions sont ainsi faites.

Le TÉMOIN.—J'ai connu des apprentis qui étaient engagés par contrat et qui, lorsque leurs patrons ont failli, se sont trouvés sans ouvrage. L'engagement par contrat serait un avantage si, à la fermeture d'un établissement, les apprentis continuaient à être employés de quelque manière.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Savez-vous si dans le cas dont vous parlez les parents ont obtenu des dommages du patron ? R.—Ils n'en ont pas eus.

Q.—Savez-vous si la loi les autorise à demander des dommages dans ces cas-là ? R.—Je ne connais pas la loi et je ne puis rien dire à ce sujet. J'ai entendu les ouvriers se plaindre que ces engagements par contrat étaient faits tout à l'avantage des patrons et que ceux-ci n'avaient aucune obligation.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous dites que vous êtes né en Canada ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'il y ait plusieurs mères ou parents qui voudraient engager leurs enfants pour quatre ans ou sept ans ? R.—Non, je n'en connais pas. Tous ceux auxquels j'ai parlé de ce système le condamnent et n'en veulent pas. Je connais des ouvriers qui ont été engagés de cette façon autrefois et qui ne voudraient pas aujourd'hui engager ainsi leurs enfants parce qu'ils craignent de les exposer à subir les mêmes mauvais traitements qu'ils ont subis eux-mêmes.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Connaissez-vous des parents qui ne veulent pas laisser apprendre un métier à leurs enfants à moins qu'ils ne soient engagés par contrat ? R.—Non, je n'en connais pas. En réalité le mode d'engagement par contrat est très mal vu ici. Je crois moi-même que ceux qui s'en font les champions sont simplement les membres des unions ouvrières, qui désirent par ce moyen diminuer le nombre des ouvriers dans chaque métier.

FRED. EWARD, forgeron, Kingston, appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Où travaillez-vous ? R.—À la fabrique de locomotives.

Q.—Avez-vous entendu la déposition de l'avant dernier témoin ? R.—Pendant quelques minutes seulement.

Q.—Corroborez-vous la partie que vous avez entendue ? R.—Oui, je suis à peu près du même avis.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à cette déposition ? R.—Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai entendu.

Q.—Quel salaire paie-t-on à un aide-forgeron ? R.—On le paie de \$1 à \$1.25 par jour.

Q.—Quelques-uns ne gagnent-ils que 90 centins ? R.—Oui.

Q.—Combien en connaissez-vous dans ce cas ? R.—Je n'en connais qu'un.

Q.—Connaissez-vous quelque chose au sujet de votre métier qu'il serait utile à la Commission de connaître ? R.—Non, je crois ne rien avoir à soumettre à la Commission.

Q.—Croyez-vous qu'un forgeron a un salaire suffisant en comparaison du salaire payé dans d'autres métiers, dans Kingston ? R.—Dans quelques cas il peut être suffisamment payé.

Q.—Mais l'est-il en général ? R.—Quelques-uns le sont.

Interrogé par M. CLARKE :

Q.—En général croyez-vous que les forgerons dans Kingston reçoivent un salaire suffisant pour leur journée de travail ? R.—Quelques-uns sont payés suffisamment, d'autres ne le sont pas ; il y en a que l'on tient au bas de l'échelle et qu'on ne favorise d'aucune manière.

Q.—Agit-on ainsi à votre égard ? R.—Oui

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Voulez-vous nous expliquer ce que vous voulez dire par tenir au bas de l'échelle ? R.—On favorise les nouveaux arrivés au détriment d'ouvriers qui sont depuis très longtemps au service de la compagnie.

Q.—Ceux qui reçoivent un petit salaire n'ont-ils jamais demandé d'augmentation ? R.—Oui, mais on les remet d'une fois à une autre jusqu'à ce qu'enfin ils se lassent.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Avez-vous jamais demandé une augmentation de salaire à M. Harty lui-même ? R.—Non, je n'en ai jamais demandé moi-même.

Q.—Connaissez-vous quelqu'un qui lui ait fait cette demande ? R.—Oui, j'en connais.

Q.—Comment a-t-il accueilli la demande ? R.—Il a répondu à peu près comme suit : qu'il examinerait la chose.

Q.—Et il ne l'a jamais examinée ? R.—Oui, je crois qu'il l'a examinée, il y a quelque temps.

Q.—L'ouvrier a-t-il eu l'augmentation demandée ? R.—Oui, je crois qu'elle a été accordée dans ce cas là.

Q.—M. Harty a-t-il accueilli la demande avec toute la courtoisie due à l'ouvrier ? R.—Oui.

ROBERT MARSHALL, mécanicien de marine et ouvrier en chaudières, Kingston, appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous beaucoup d'ouvrage dans la fabrication des chaudières à vapeur à Kingston pendant l'hiver ? R.—J'ai toujours eu de l'ouvrage pendant les cinq ou six dernières années, ici et ailleurs.

Q.—Quel est le salaire d'un bon ouvrier en chaudières à Kingston ? R.—A peu près \$2 par jour.

Q.—Avez-vous de l'ouvrage toute l'année ? R.—Non ; pendant l'été je suis mécanicien à bord d'un bateau à vapeur.

Q.—Quel est le salaire d'un mécanicien pendant la saison de l'ouvrage ? R.—Cela dépend beaucoup de la classe du bateau sur lequel il est employé. Sur les bateaux de première classe, le salaire est de \$65 à \$70 par mois, mais le salaire est moindre sur les autres ; les bateaux qui portent moins de 150 tonneaux ne sont pas

obligés d'avoir des mécaniciens diplômés. [La loi a été ainsi modifiée, il y a quelques années, à la demande même des propriétaires de bateaux, qui peuvent ainsi employer qui bon leur semble comme mécaniciens.

Q.—Un bateau à vapeur est-il obligé d'avoir un mécanicien diplômé ? R.—Oui, les bateaux à vapeur pour les passagers et ceux pour le fret ayant plus de 150 tonneaux.

Q.—La loi est-elle bien observée ? R.—Je crois que la vie des hommes d'équipage doit courir le même danger que celle des passagers. La loi est observée.

Q.—Croyez-vous que cette loi devrait aussi comprendre les barges ? R.—Oui.

Q.—La loi a-t-elle jamais compris les remorqueurs ? R.—Oui, il y a quatre ou cinq ans.

Q.—À la demande de qui la loi a-t-elle été changée ? R.—Le gouvernement l'a changée à la demande d'un certain nombre de propriétaires de bateaux à vapeur qui avaient fait une pétition à cet égard.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les mécaniciens à l'emploi de ces propriétaires de bateaux s'opposèrent-ils alors en nombre considérable à ce projet d'abolir pour les mécaniciens l'obligation d'avoir des diplômes ? R.—Ils s'y opposèrent et envoyèrent une députation à Ottawa.

Q.—Ils ne voulaient pas perdre leur emploi ? R.—Certainement non. Les américains peuvent venir en Canada conduire nos bateaux, et on n'y fait aucune objection, mais nous ne pouvons aller remplir la même besogne aux États-Unis, à moins d'être citoyens américains.

Q.—Comment cela ? R.—Je dis qu'un mécanicien canadien ne peut conduire un bateau américain sans être citoyen américain, mais les mécaniciens américains peuvent impunément venir s'engager sur nos bateaux, c'est-à-dire sur nos remorqueurs.

Q.—Mais cela n'arrive que lorsque le diplôme n'est pas obligatoire ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est le salaire d'un mécanicien sur un bateau à vapeur de première classe ou sur un bateau à hélice ? R.—Sur les plus gros bateaux le salaire est de \$65 et \$70 par mois ; c'est ce que nous appelons le prix du tarif. Il y a aussi un tarif pour les remorqueurs. Ce tarif donne aux mécaniciens sur les remorqueurs un salaire variable de \$40, \$45, \$50 et \$60 par mois.

Q.—Qui fait le tarif ? R.—Il est préparé par les propriétaires de bateaux à Toronto et à Hamilton.

Q.—Les mécaniciens maritimes sont-ils organisés de quelque manière ? R.—Je crois qu'ils ont une organisation à Toronto, mais elle ne s'étend pas jusqu'ici ; cette organisation comprend les villes de Toronto, Hamilton et Sainte-Catherine.

Q.—Croyez-vous que les mécaniciens maritimes trouveraient avantage à avoir une organisation complète ? R.—Oui, je le crois.

Interrogé par M. CLARKE :

Q.—Les mécaniciens sont-ils d'avis que l'inspection des chaudières et coques de bateaux est nécessaire ? R.—Oui, et cette inspection leur donne satisfaction.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Connaissez-vous en quel état sont en général les bateaux qui naviguent sur les lacs supérieurs ? R.—Quelques-uns sont en très mauvais état.

Q.—En disant qu'ils sont en très mauvais état, voulez-vous dire qu'ils sont impropres à tenir la mer ? R.—Quelques-uns se tiennent à peine. Ils ont été condamnés il y a des années déjà.

Q.—Ce sont généralement des barges vieilles par l'usage ? R.—Ce sont de vieux vaisseaux qui ne peuvent plus subir l'inspection.

Q.—Et les propriétaires les font naviguer dans la saison dangereuse, même en octobre et novembre, tant qu'ils peuvent flotter je suppose ? R.—Oui, ils les font naviguer tant que la navigation est ouverte.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Auriez-vous quelque proposition à soumettre à la Commission au sujet des mécaniciens maritimes ? R.—Je crois que ce serait une bonne chose si le gouvernement obligeait tous les remorqueurs à avoir des mécaniciens diplômés. Il y a aussi des capitaines qui voudraient obliger les mécaniciens à faire un service ininterrompu de vingt-quatre et même quarante-huit heures. Si les mécaniciens refusent, les capitaines les remplacent par des hommes incompetents, lorsqu'il n'y a pas de loi pour les en empêcher.

Q.—Si un mécanicien fait un service trop long sans prendre de repos, croyez-vous que le vaisseau soit par là mis en danger ? R.—Il vaudrait beaucoup mieux avoir des veilles régulières. Il est naturel, si un homme travaille vingt-quatre heures durant, qu'il manque de sommeil.

Q.—Savez-vous s'il est survenu, à bord des bateaux, quelque désastre dû à la négligence des mécaniciens, cette négligence étant elle-même le résultat du manque de sommeil ? R.—Non, je ne sache pas qu'il en soit survenu.

Q.—Avez-vous jamais eu connaissance qu'un bateau ait quitté le port sans qu'un capitaine ait fait faire les réparations ordonnées par l'inspecteur ? R.—Non. A l'automne nous faisons généralement connaître au propriétaire du bateau ou à l'inspecteur les réparations que nous croyons nécessaires. Nous sommes obligés de faire ce rapport ; du moins il est entendu que nous devons le faire.

Q.—Croyez-vous qu'une inspection par année soit suffisante ? R.—Oui.

Q.—Dans votre opinion quel est le meilleur temps pour faire l'inspection ? R.—Je crois que l'automne est la saison la plus propice ; si des réparations sont nécessaires on peut les faire pendant l'hiver.

JOSEPH SHAW, manœuvre, Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Travaillez-vous pour la corporation ou pour des entrepreneurs ? R.—Je travaille à la fabrique de locomotives.

Q.—Avez-vous entendu les dépositions précédentes au sujet du salaire payé aux manœuvres de la fabrique de locomotives ? R.—Quelques-uns reçoivent \$1. par jour, d'autres \$1.20. Presque tous ont \$1. par jour ou \$5.90 par semaine.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—Les employés préféreraient-ils être payés toutes les semaines ? R.—Je ne pourrais dire cela, car je ne les ai jamais entendus se plaindre du paiement bi-mensuel.

Q.—Quelle est votre opinion personnelle ? R.—Ce serait une très bonne chose, je crois, si nous étions payés toutes les semaines.

Q.—Personnellement vous préférez les paiements à la semaine ? R.—Je ne saurais dire ; les paiements toutes les semaines seraient une très bonne chose.

ÉC. Q.—Connaissez-vous plusieurs manœuvres ou journaliers qui soient propriétaires de la maison qu'ils habitent à Kingston ? R.—Je ne pourrais dire. Il m'est impossible de répondre à cette question.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Connaissez-vous un employé dans la même catégorie de travaux que vous qui soit propriétaire de sa maison ? R.—Je suis propriétaire moi-même, mais ma maison n'est pas payée en entier.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Êtes-vous marié ? R.—Non.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Combien vous faudra-t-il d'années de salaire à la fabrique de locomotives pour payer votre maison, déduction faite de ce que vous êtes obligé de dépenser pour vivre ? R.—Vingt ans.

Q.—Vous n'avez pas d'autre revenu que votre salaire ? R.—Oui, j'en ai un autre.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Vingt ans à partir d'aujourd'hui ? R.—Il y a vingt ans que je suis dans Kingston maintenant, et il m'a fallu tout ce temps pour faire suffisamment d'épargnes pour construire ma maison.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel est cet autre revenu que vous avez à part votre salaire à la fabrique de locomotives ? R.—C'est une pension du gouvernement.

Q.—De combien est cette pension ? R.—Quatre-vingt piastres et quelques sous par année.

Q.—Dans ce cas-là combien de temps vous faudrait-il pour payer votre maison ? R.—Je crois qu'il me faudrait vingt années en tout ; peut-être un peu moins.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Quelle est la valeur de la maison que vous êtes en voie de payer ? R.—A peu près \$800.

JAMES RUSHFORD, manœuvre, Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Où êtes-vous employé ? R.—A la fabrique de locomotives.

Q.—Avez-vous entendu les dépositions des autres témoins ? R.—Oui.

Q.—Les corroborez-vous ? R.—Sur quel sujet ?

Q.—Sur ce qu'ils ont dit ? R.—Je n'ai pas entendu un seul manœuvre faire sa déposition.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est le salaire payé aux manœuvres ? R.—A peine \$1.05 par jour, en moyenne.

Q.—Quelques-uns gagnent-ils moins que \$1 ? R.—Oui, il y en a. Quelques manœuvres ne reçoivent pas une \$1 par jour, mais entre 98 et 99 centins par jour, ou \$5.90 par semaine.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Êtes-vous payés à la semaine ou à la journée ? R.—Nous sommes payés \$1 par jour, mais le samedi nous ne sommes payés que pour neuf heures d'ouvrage.

Interrogé par M. ASMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si plusieurs manœuvres sont propriétaires de la maison qu'ils habitent ? R.—J'en connais très peu. Je n'en connais qu'un seul qui soit propriétaire. Les quelques autres qui ont des maisons n'ont pas encore fini de les payer, et je ne sais pas comment il leur faudra de temps pour les payer. C'est très difficile pour un simple manœuvre, qui n'a pas d'autre besogne, de devenir propriétaire ; il y a quelques manœuvres qui sont plus habiles que d'autres et qui gagnent plus que \$1 par jour.

Q.—Les ouvriers préfèrent-ils être payés toutes les semaines ou seulement tous les quinze jours ? R.—Je ne saurais parler pour tous, mais j'en connais quelques-

uns qui préféreraient être payés toutes les semaines, parce qu'ils sont obligés d'acheter à crédit pendant la quinzaine ; ils ne peuvent rester aussi longtemps sans être payés.

Q.—Vous croyez alors que s'ils étaient payés toutes les semaines, ils ne seraient plus obligés d'acheter à crédit ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Croyez-vous que les manœuvres soient assez payés à \$1 par jour ? R.—Je suis sûr qu'ils ne sont pas suffisamment payés, parce qu'un travailleur qui ne reçoit qu'une piastre par jour et qui a deux ou trois enfants à nourrir et à habiller, ne peut le faire qu'à moitié et ne peut pas payer les contributions d'école. Il y a des centaines d'ouvriers dans ce cas là.

Q.—Avez-vous d'autres renseignements utiles à faire connaître à la Commission ? R.—Je désirerais que la journée de travail fut plus courte. Je crois qu'il y aurait avantage pour les travailleurs, parce qu'ils pourraient employer ce temps utilement. Pour plusieurs d'entre eux, une heure de plus le soir serait d'un grand avantage.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Croyez-vous que votre ouvrage soit trop fatiguant pour vous y faire travailler dix heures par jour ? R.—Je le crois. Je crois que si la journée n'était que de neuf heures, un plus grand nombre d'ouvriers auraient de l'ouvrage.

Q.—Qu'est-ce qui vous fait croire cela ? R.—Un homme ne peut pas faire autant d'ouvrage dans neuf heures que dans dix, et je crois alors que l'on en emploierait un plus grand nombre.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Consentiriez-vous à être payé moins cher et ne travailler que neuf heures ? R.—Oui.

Q.—Vous accepteriez une réduction ? R.—Oui, j'accepterais une réduction proportionnelle dans mon salaire.

JAMES FLEMING, matelot, Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Vous avez été président de l'union des matelots, je crois ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous nous dire quel est le salaire d'un matelot pendant la saison de navigation ? R.—Un matelot gagne à peu près \$1 par jour, pourvu qu'il navigue tout l'été.

Q.—De mai à décembre ? R.—Oui, mais cela demande quelques explications. Un matelot part d'ici pour aller à Chicago, à Duluth, ou à quelque autre port, où on le paye. Avant de repartir pour un autre voyage il est quelquefois trois ou quatre jours sans ouvrage ni paie, de sorte qu'en réalité son salaire ne s'élève pas à autant qu'il peut paraître.

Q.—Vous croyez qu'en moyenne son salaire peut être de \$1 par jour ? R.—S'il réalise cette somme pour tous les jours de l'été, c'est un beau résultat.

Q.—Quels sont les salaires des hommes d'équipage sur une barge, dans le port de Kingston ? R.—De \$10 par mois à \$1 par jour.

Q.—N'avez-vous jamais eu de difficulté à retirer ce qui vous était dû ? R.—Non, bien peu. Il est arrivé autrefois que nous éprouvions quelque difficulté à retirer ce qui nous était dû, mais les choses ont bien changé depuis la nouvelle loi, et un matelot aujourd'hui retire généralement son salaire. Il y avait auparavant une loi donnant au créancier hypothécaire privilège sur le matelot, mais dernièrement les cours ont décidé que le salaire des matelots devrait être payé avant la créance hypothécaire ; en conséquence le matelot peut toujours être payé maintenant.

Q.—Croyez-vous qu'un équipage devrait partir pour voyage sans avoir à sa tête un contre-maître diplômé ? R.—Non, il ne le devrait pas.

Q.—Savez-vous s'il y a eu des naufrages causés par un chargement mal fait ou par le déplacement du grain d'un côté à l'autre du vaisseau ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ces naufrages ont-ils été causés par l'incompétence du capitaine ou du second ? R.—Oui ; non pas l'incompétence d'un maître et d'un second, mais de l'un des deux peut-être.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cela ne peut-il pas arriver partout ? R.—Je suppose que oui ; la chose a pu arriver, mais pas à ma connaissance.

Q.—Je suppose qu'il y a des capitaines de vaisseaux étrangers incompetents ? R.—Non, je ne le crois pas.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—Savez-vous si quelques-uns des navires qui naviguent actuellement n'ont pas subi l'inspection ? R.—Ce ne sont pas exactement des navires. Parlez-vous de barges ou de vaisseaux ?

Q.—Je parle de barges ? R.—Oui, il navigue actuellement des barges qui n'ont pas subi l'inspection.

Q.—À quelle époque croyez-vous que les barges devraient être examinées, au printemps ou dans un autre temps ? R.—Je crois qu'elles devraient être examinées à l'automne lorsqu'on les met en hivernement ; c'est le seul temps où l'on peut facilement voir leurs défauts. Le printemps un inspecteur ne peut faire l'inspection sans percer la coque, et même dans ce cas il lui est difficile de décider. Une barge qui n'était pas propre à tenir la mer a fait naufrage l'été dernier, et le gouvernement a nommé une commission pour faire une enquête ; je connais beaucoup d'autres barges qui ne sont guère plus en état que celle-là de tenir la mer.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Parlez-vous des barges qui naviguent sur les lacs supérieurs ? R.—Oui, je parle de la navigation sur les lacs ; je ne connais rien des barges qui naviguent sur les rivières.

Interrogé par M. KERWIN :—

Q.—L'inspection des agrès et cordages devrait-elle, suivant vous, se faire au printemps, au moment où le vaisseau est prêt à partir ? R.—Oui, ce serait la meilleure méthode à suivre, mais l'inspection de la coque devrait se faire à l'automne. Je crois que l'on donne trop de latitude aux propriétaires et qu'ils en abusent en faisant naviguer sur les lacs des vaisseaux qui ne sont pas en état de tenir la mer.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Vous dites que vous êtes président de l'union des matelots ? R.—Oui.

Q.—Et que le salaire des matelots est en moyenne de \$1 par jour ? R.—Oui, pour la saison.

Q.—Et que cela vient de ce qu'ils perdent beaucoup de temps à la suite de chaque voyage ? R.—Oui.

Q.—Pourquoi alors l'union dont vous êtes président désapprouve-t-elle l'engagement des matelots au mois ? R.—Parce qu'ils seraient payés moins cher et seraient tout aussi exposés, s'ils étaient engagés au mois, à être payés et congédiés, que s'ils sont engagés à la journée.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Comment cela ? Si un matelot s'engage au mois, pour faire le voyage de Kingston à Chicago, sera-t-il dans la même position qu'un matelot engagé pour le voyage ? R.—Oui, parce que les contrats ne valent pas le papier sur lequel ils sont écrits.

Q.—Pourquoi cela ? R.—Je n'en sais pas la raison.

Q.—N'est-ce pas étrange ? R.—Oui.

Q.—Le Canada est-il la seule des possessions anglaises où cela se pratique ? R.—Le contrat peut être annulé à chaque port où le vaisseau arrête.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce une des raisons ? R.—Le contrat peut être brisé. Prenons le cas d'un matelot naviguant de Chicago à Kingston. Si le vaisseau est retenu deux semaines à Chicago, le matelot peut être payé et congédié tout aussi bien que s'il eût été engagé à la journée. En conséquence l'union a décidé en faveur du système actuel ; le matelot est toujours payé plus cher à la journée qu'au mois.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous pensez que si un matelot s'engage au mois à Kingston, un capitaine peut le payer et le renvoyer au bout de huit ou dix jours ? R.—Oui, j'en ai eu l'expérience moi-même, car en m'a traité ainsi.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous en êtes certain alors ? R.—Oui.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—N'avez-vous jamais porté votre cause devant une cour de justice ? R.—Une cour de justice, à quel endroit ?

Q.—A Kingston, à l'endroit où l'engagement a été fait ? R.—Je ne suis jamais allé devant la cour, parce que la chose n'en valait pas la peine. Après avoir été congédié, même dans un port étranger, il m'était aussi facile qu'ici de m'engager de nouveau sur un autre vaisseau.

Q.—Connaissez-vous des cas de ce genre qui ont déjà été soumis à la cour ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous qu'un matelot ne serait pas soutenu par une cour de justice contre un propriétaire de vaisseau qui l'aurait engagé au mois ? R.—Il y a une loi, non pas une loi faite par le gouvernement, mais une loi qui a été convenue entre les matelots et capitaines de vaisseaux, et qui permet à ces derniers de congédier les matelots.

Q.—C'est différent alors, s'il y a une convention de ce genre ? R.—Ce n'est pas une convention, mais une entente.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Entre les maîtres et les matelots ? R.—Oui, une entente que les matelots peuvent être congédiés à n'importe quel port, un matelot engagé au mois n'est pas plus en sûreté qu'un matelot engagé à la journée.

Q.—Les maîtres préfèrent-ils engager leurs matelots au mois ou simplement au voyage d'un port à un autre ? R.—Ils préfèrent généralement les employer à la journée, de sorte que s'il leur arrive d'être longtemps retenus dans un port, ils peuvent les congédier.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Vous êtes certain de cela ? R.—Oui, j'en suis certain.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Mais si vous alliez vous engager au mois à un capitaine de vaisseau en lui disant : “ je veux un engagement par écrit, ” croyez-vous qu’il pourrait rompre cet engagement après l’avoir signé ? R.—Oui ; ce n’est pas seulement une opinion, mais le fait s’est déjà produit, et pourtant il y avait un engagement par écrit.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Considérez-vous comme nécessaire la nomination d’un inspecteur de navires ? R.—Certainement.

Q.—L’inspection que l’on fait est-elle complète, suffisante ? R.—L’inspecteur nommé pour Kingston fait son devoir, je crois, mais la loi laisse libres de naviguer des vaisseaux qui ne sont pas propres à tenir la mer.

Q.—Le gaillard d’avant est-il généralement dans les conditions qu’il devrait être ? R.—Il est très difficile de répondre à cette question. Je n’ai pas visité tous les gaillards d’avant, mais il y en a qui ne sont pas habitables, pour la simple raison qu’en temps de grosse mer, nous y sommes inondés, et n’y pouvons pas dormir. Il est impossible aussi d’y garder nos vêtements secs. Je ne croirais pas me tromper en disant que les deux tiers des vaisseaux sur les lacs sont dans ce mauvais état, quant à leur gaillard d’avant. Lorsque les barques passent dans le canal Welland, le gaillard d’avant y reçoit tant de secousses sur les écluses, qu’il se disloque, et n’est plus étanche lorsqu’il est exposé aux coups de mer ; je puis sûrement dire que les deux tiers des vaisseaux qui passent dans le canal Welland ont des gaillards d’avant qui ne sont pas habitables, car il est impossible d’y conserver à sec un seul morceau de linge.

Q.—Lorsque les matelots sont arrivés à un port, sont-ils obligés d’aider au déchargement du bois ou de toute autre cargaison ? R.—Non, pas généralement ; les matelots n’aident au déchargement que lorsque la barge est chargé de bois.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Depuis combien de temps la coutume est-elle changée ? Autrefois n’en était-il pas toujours autrement ? R.—Oui, il en était autrement autrefois, mais la coutume en a été changée il y a quelques années.

Q.—Connaissez-vous le nombre de ceux qui sont en faveur de ce changement ? R.—Je n’en sais rien. Les seuls vaisseaux sur lesquels les matelots aident au déchargement sont les vaisseaux chargés de bois.

Q.—Existe-t-il une entente à ce sujet, est-ce conforme aux règlements de l’union des matelots ? R.—Oui ; l’union des matelots est mêlée à la Chevalerie du Travail actuellement et voilà pourquoi il n’y a pas aujourd’hui d’union des matelots à Kingston. Je répète que les seuls chargements que les matelots soient tenus de toucher sont les chargements de bois.

Q.—Alors le déchargement des cargaisons d’autre nature doit se faire par des journaliers de bord ? R.—Oui, tout ouvrage de ce genre doit se faire par des ouvriers de bord, à l’exception des chargements de bois, car alors c’est le chargement et non pas le déchargement, parce que lorsqu’un vaisseau va à la Baie Georgienne prendre un chargement de bois, il est connu que l’on ne peut pas trouver à cet endroit d’ouvriers de bord pour faire le chargement, et l’équipage est obligé de faire cette besogne. C’est l’entente avant le départ ; l’équipage convient de faire le chargement du bois.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Et l’union des matelots permet cela ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous vu quelquefois placer sur le pont des barges un chargement de bois assez fort pour mettre le vaisseau en danger de naufrage ? R.—Il y a des bar-

ges construites de telle façon—j'étais sur une de ces barges l'été dernier—qu'elles roulent même en temps calme, si on met sur le pont un chargement de 9 pieds et six pouces de bois de service ou de 13 pieds de bois de charpente ; dans ce cas l'eau couvre souvent le dessus du pont. Je ne crois pas que ces barges pourraient naviguer, si elles n'étaient remorquées par un bateau à vapeur. Si le câble qui les attache au remorqueur se brise pendant une tempête, il est absolument impossible de rester à bord de ces barges.

Interrogé par M. KERWIN :

Q.—Avez-vous d'autres propositions à soumettre à la Commission ? R.—Je n'aurais qu'une chose à ajouter, c'est que le gouvernement devrait faire respecter la loi—s'il y a une loi de ce genre, ce que je ne sais pas—par laquelle une barge ne devrait pas pouvoir quitter un port sans être bien appareillée et avoir un bon équipage. Outre cela les capitaines et seconds de barges devraient avoir des certificats, et un équipage suffisant pour la manœuvre au cas où la barge se trouverait séparée de son remorqueur.

ROBERT MEEK, appelé de nouveau :

Quelques témoins qui ont paru devant la Commission, dans l'intérêt des patrons, ont dit que les patrons avaient mauvaise opinion des organisations d'ouvriers, parce qu'elles demandent l'uniformité de salaires pour leurs membres. Je désire déclarer que les organisations d'ouvriers de Kingston n'exigent rien de semblable des patrons. Ces organisations ont foi dans la classification, et nous avons des exemples importants d'employés qui se sont soumis à une classification de leur plein gré ou par arrangement pris avec les patrons.

Q.—Vous voulez parler de gradation ? R.—Oui, gradation, classification. Dans le mois de décembre dernier, un peu avant Noël, des ouvriers ont demandé une augmentation de salaire. Le patron répondit qu'il était bien prêt à accorder l'augmentation demandée, mais la classification des employés semblait être la question embarrassante. Les employés lui dirent alors : faites la classification vous-même, à votre convenance, puis soumettez la aux ouvriers et ils vous diront ce qu'ils en pensent. Je suis heureux de dire que la classification a été préparée, soumise aux ouvriers et approuvée unanimement. Cette classification comprenait une première classe, une deuxième, puis les manœuvres. Le court document que je produis ici contient le dernier paragraphe de la pétition envoyée aux patrons pour leur demander une augmentation de salaire. Il se lit comme suit :—

“ Et maintenant, monsieur, voulez-vous donner aux sujets suivants votre sérieuse considération. Nous croyons que vous êtes un homme juste et que vous tiendrez à ce que justice nous soit rendue. Nous vous demandons, dans la décision que vous devrez prendre, de ne pas vous laisser influencer par aucune opinion préconçue ; de vous assurer de ce que vos employés ont fait sous l'ancien tarif, non pas seulement dans la saison la plus active de l'année, mais aussi dans le temps le plus calme, et dans l'étude de cette question des salaires soyez assez bon de considérer quel service particulier chaque employé a à remplir pour gagner son salaire.

“ En terminant nous devons dire que chaque employé a à cœur le succès de la filature, et en demandant une amélioration à son sort il n'en voudrait pas si elle devait nuire à ce succès. Vos employés recherchent le contentement et comme condition nécessaire pour l'obtenir ils croient qu'ils devraient recevoir un salaire propre à leur faire croire qu'ils sont mieux appréciés.”

C'est ainsi que les ouvriers *dictent* leur volonté à leurs patrons en cette ville. A propos de l'arbitrage dont j'ai parlé, je dois ajouter que cet arbitrage n'a pas abouti parce que l'arbitre des ouvriers a fait rapport à ces derniers que l'arbitre des patrons avait évidemment le dessein bien arrêté de laisser l'arbitre des ouvriers, en le faisant courir sans cesse après lui. C'est pour cela que notre arbitre nous demanda, comme

une faveur, de le décharger de son maudat, ce que nous fîmes. Telle est la raison qui fit échouer l'arbitrage. Il ne peut avoir échoué sans une raison quelconque, et cette raison, je viens de vous l'exposer.

CHARLES MOORE, cordonnier, Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Faites-vous des chaussures pour les magasins ou pour les pratiques ? R.—Je suis établi à mon propre compte maintenant.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Quelquefois quatre ; actuellement je n'en emploie qu'un seul.

Q.—Leur faites-vous faire de l'ouvrage de commande ? R.—Oui.

Q.—Les employez-vous toute l'année ? R.—Il y a un petit nombre d'ouvriers qui passent un an avec le même patron. D'autres y restent plus longtemps, d'autres moins.

Q.—Vos ouvriers travaillent-ils à la semaine ou à la pièce ? R.—Tout l'ouvrage se fait à la pièce dans notre métier.

Q.—Combien gagne dans une semaine un bon ouvrier qui travaille à la pièce ? R.—Comme M. Meek vient de l'expliquer, tout dépend de l'habilité de l'ouvrier. Il y a dans notre métier des ouvriers habiles qui gagnent de très bons salaires et d'autres qui ne gagnent que \$4 et \$4.50 par semaine. Il y a des ateliers dans Kingston où les ouvriers gagnent \$12 par semaine et d'autres où il leur faut travailler fort pour gagner \$4.50 ou \$5. L'ouvrage augmente au printemps, mais l'automne est la saison la plus active. Actuellement, il y a peu d'ouvrage, et à peine y a-t-il un cordonnier qui soit employé tout le temps. Il en est de même au milieu de l'été, mais quelques ateliers profitent de ce temps de repos pour faire de l'ouvrage d'avance pour la saison d'automne.

Q.—Vous avez foi alors dans la classification des ouvriers ? R.—Certainement. C'est là le grand objet de notre société ; nous voulons faire adopter ce système par les patrons et les employés. J'occupe le deuxième grade dans la Chevalerie du Travail ; je puis donc faire connaître sous son véritable jour tout ce qui la regarde et je suis en position de déclarer que c'est une difficulté que nous cherchons à résoudre actuellement.

Q.—La classification peut se faire de deux manières : par les employés eux-mêmes ou par les patrons. Quel serait, suivant vous, le mode le plus avantageux aux ouvriers ? R.—Un ouvrier pratique, qui est à la tête d'un établissement, est un meilleur juge pour la classification du travail que l'ouvrier qui fait lui-même l'ouvrage. Chaque ouvrier croit son ouvrage meilleur, et si on lui disait que son ouvrage n'est pas aussi bon que celui d'un autre, il ne voudrait pas le croire, car il est tout naturel pour lui de penser qu'il travaille mieux qu'un autre. Cette classification serait de plus un encouragement considérable aux ouvriers pour les faire avancer dans leur métier. Il y aurait une première et une deuxième classe. Ceux de la deuxième classe s'efforceraient de devenir assez habiles pour entrer dans la première, et ceux de la première auraient l'ambition de faire mieux, car s'ils voient ceux de la seconde classe arriver à faire aussi bien qu'eux, ils étudieront certainement plus leur métier et s'efforceront de faire un meilleur ouvrage. Il y aura, en conséquence, avancement dans les deux classes et progrès dans la science du métier.

Q.—Si une classification de ce genre avait lieu dans Kingston, croyez-vous que les patrons agiraient équitablement à l'égard des ouvriers ? R.—Je n'ai rien à dire contre aucun patron dans Kingston. Ils veulent que l'ouvrage soit fait aussi bien que possible, pour leur propre avantage comme pour celui de leurs pratiques, mais pour travailler ainsi l'ouvrier ne gagne pas suffisamment s'il n'obtient pas une augmentation de salaire. Les salaires ne sont pas partout les mêmes dans Kingston. Il

y a actuellement quatre ateliers de cordonniers où l'on fabrique des chaussures de première classe et il y en a d'autres où le public ne peut pas obtenir un article d'aussi bonne qualité ; naturellement, les ateliers qui ont les meilleurs ouvriers ont plus de patronage de la part du public.

Q.—Avez-vous à vous plaindre d'autre chose ? R.—Oui, nous avons à nous plaindre de l'immigration des pauvres et je désire parler du système d'engagements par contrat. Je limiterai mes observations à mon métier, mais je puis en parler en toute vérité et en connaissance de cause. Je ne suis pas en faveur du système d'engagements par contrat simplement pour les raisons suivantes : Lorsqu'un jeune homme s'engage comme apprenti au service d'un bon patron et que l'apprenti est intelligent et bon enfant, et travaille consciencieusement pour l'avantage de son patron, celui-ci verra certainement cet apprenti d'un bon œil et lui enseignera bien son métier. Mais il y a d'autres circonstances où la position de l'apprenti diffère. Il y a des patrons dans Kingston qui, lorsqu'ils ont eu un apprenti pendant quelque temps, veulent l'engager par contrat, mais souvent alors celui-ci préfère s'en aller aux États-Unis, comme dans le cas suivant. : Un patron, par exemple, qui tient à la fois un atelier et un magasin pour la vente de ses chaussures, est obligé de se tenir tout le temps dans son magasin, où il taille et prépare l'ouvrage pour ses ouvriers, qui travaillent dans l'atelier en arrière du magasin. Ceux-ci, travaillant à la pièce, ne s'occupent pas d'enseigner le métier à l'apprenti, à moins d'avoir beaucoup de bienveillance naturelle, de sorte que l'apprenti arrive au terme de son apprentissage sans bien savoir son métier, et dans quatre-vingt-dix cas sur cent, lorsqu'il quitte un atelier de ce genre il est obligé d'aller prendre des leçons d'un autre ouvrier. Mais c'est une bonne chose pour un apprenti de ne pas apprendre toutes les parties du métier de cordonnier, parce qu'il y a des fabriques et des ateliers où l'on fait des chaussures de pratique. Si un jeune homme n'a appris qu'à mettre les empeignes sur la forme et qu'il les pose bien, il peut gagner jusqu'à \$20 par semaine à Rochester. Quand même un ouvrier qui sait bien son métier travaillerait ici jour et nuit il ne pourrait jamais arriver à gagner autant. On a beaucoup parlé d'heures de travail plus courtes, mais il est impossible à un cordonnier de travailler moins d'heures par jour que maintenant. Nous commençons à sept heures du matin et travaillons jusqu'à neuf et dix heures du soir, dans l'automne ; j'ai vu des ouvriers travailler jusqu'à minuit, et cela sans autre résultat que de toujours vivre misérablement. La cordonnerie est un des métiers les plus ingrats sous le soleil ; il n'y a qu'un ouvrier très habile et vif à l'ouvrage qui puisse y vivre à l'aise.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Pourquoi mentionnez-vous Rochester comme l'endroit où un ouvrier de fabrique peut le mieux réussir ? N'y a-t-il pas des fabriques en Canada ? R.—Parce qu'il y a soixante et deux fabriques de chaussures à Rochester et une seule à Kingston.

Q.—N'y a-t-il pas en Canada des fabriques de chaussures où un ouvrier peut trouver une bonne position ? R.—Les fabriques de chaussures aux États-Unis sont conduites sur un principe différent des fabriques canadiennes. J'ai été employé pendant plusieurs années dans une fabrique américaine, où j'étais contre-maitre-tailleur. J'ai travaillé de mon métier en Angleterre, en Ecosse, en Irlande, en France et en Allemagne ; je le connais dans tous ses détails.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous dites qu'un jeune homme qui ne sait que poser une empeigne sur une forme peut gagner \$20 à Rochester, ce qui est plus qu'aucun ouvrier faisant une chaussure complète ne peut gagner à Kingston ? R.—Oui, il peut gagner deux fois autant.

Q.—Alors vous croyez qu'il est inutile pour un cordonnier d'apprendre toutes les parties de son métier afin de pouvoir faire seul une paire de chaussure en entier ?

R.—Un ouvrier qui travaille sur le banc apprend tout le métier, mais ce mode de faire les chaussures disparaît aujourd'hui.

Q.—En conséquence vous n'êtes pas en faveur de l'engagement des apprentis par contrat ? R.—Certainement non.

Q.—L'engagement par contrat n'est-il pas un des principes prônés par les Chevaliers du Travail ? R.—Non.

Q.—N'en fait-on pas une règle ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous avez formé votre opinion à l'aide de l'expérience que vous avez acquise ? R.—Oui.

Q.—Et c'est le jugement que vous portez ? R.—Oui ; je n'ai jamais été apprenti de ma vie, et je ne veux pas me vanter, mais je connais mon métier dans tous ses détails. La seule partie de notre métier qui soit profitable est celle du tailleur, et il faut que l'ouvrier soit habile. Il peut alors exiger un bon salaire partout où il va. Il y a des tailleurs qui sont habiles aussi dans les autres parties du métier, mais le talent de savoir bien tailler est certainement un don spécial.

Q.—Lorsqu'un cordonnier a ce talent il est mieux pour lui de ne s'appliquer qu'à cette partie du métier, je suppose ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous considérez que dans les fabriques où il y a tant de machines il est impossible d'apprendre le métier au complet, en conséquence de la division de l'ouvrage ? R.—Un apprenti n'apprendra jamais le métier dans une fabrique. Il y a d'abord le contre-maître tailleur qui assortit le cuir, puis il y a les tailleurs, les appareilleurs, les monteurs, les couturiers, les finisseurs et ceux qui posent les semelles ; et tous ces différents procédés sont distincts et séparés les uns des autres.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et chacun de ceux qui travaillent ainsi doivent, je suppose, connaître parfaitement leur partie ? R.—Oui, c'est ce qui fait que l'ouvrage est exécuté d'une manière si uniforme. On suit la même méthode aux Etats-Unis dans la fabrication des poêles. S'il y a neuf morceaux dans un poêle il y a neuf classes d'ouvriers pour le faire. Je désire maintenant dire quelques mots au sujet de l'immigration des pauvres, dont j'ai une connaissance personnelle. Dans Londres et dans d'autres parties de l'Angleterre on placarde dans tous les endroits en vue des affiches disant que l'on demande en Canada des centaines d'ouvriers et des douzaines de manœuvres. Ces affiches disent que les salaires sont de 20 chelins et 15 chelins par jour et offrent toutes sortes d'avantages. Mais les gens n'ont pas d'argent pour payer leur passage et ils vont s'adresser au bureau d'immigration ou ailleurs, et ils sont expédiés en Canada. On taxe le pays pour y amener des ouvriers qui ne sont pas habiles dans leur métier et qui viennent nous faire concurrence ; de plus je puis dire en toute sûreté que tous les officiers de la loi des pauvres à Londres, toutes les institutions de bienveillance, tous ceux enfin qui ont habitude d'aider à soulager le pauvre, sont constamment ennuyés par cette classe d'individus. Ils obtiendront en Angleterre tous les secours possibles des personnes charitables, et quant à ceux qui ne peuvent pas obtenir d'emploi en Angleterre, voici ce qui arrive : Les personnes charitables deviennent si ennuyées qu'elles disent : Voudriez-vous aller en Canada, où vous pourrez gagner de bons salaires ?

Q.—Voulez-vous empêcher cela ? R.—Oui.

Q.—Comment cela ? R.—Avant d'envoyer les émigrants en Canada les agents devraient être obligés de leur faire subir un examen sérieux afin de s'assurer si ce sont de bons ouvriers.

Q.—Vous voudriez qu'en Angleterre on examinât tous les émigrants qui veulent

aller en Canada ? R.—Non, je ne veux pas cela, mais il devrait y avoir une espèce de déclaration, sous forme d'affidavit.

Q.—Affidavit sur quel sujet ? R.—A propos de leur habilité comme ouvriers.

Q.—Savez-vous quelle subvention un immigrant reçoit du gouvernement ? R.—Je ne connais pas exactement.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Savez vous à quelle classe d'immigrants le gouvernement accorde des subventions ? R.—A toutes celles qui lui sont recommandées, je suppose.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quell'e est votre autorité pour dire cela ? R.—Il y a la comtesse de Grey.

Q.—Nous ne parlons pas de la comtesse de Grey.

Q.—Vous dites que le gouvernement assiste toutes les classes d'immigrants, d'après quelle autorité dites-vous cela ? R.—Parce que je suis venu ici en même temps que d'autres immigrants qui tous étaient envoyés par des institutions charitables.

Q.—Là n'est point la question. Vous avez dit que le gouvernement subventionnait toutes les classes d'immigrants ; quelle est votre autorité pour cela ? R.—Les dames en Angleterre font une espèce d'enquête, font leurs recommandations. Je n'ai aucune preuve authentique du mode par lequel le gouvernement obtient ses renseignements.

Q.—Vous avez dit que le gouvernement subventionnait toutes les classes d'immigrants, je vous demande quelle est votre autorité pour dire cela ? R.—Eh bien ! ces dames sont nommées par le gouvernement.

Q.—Par le gouvernement canadien ? R.—Non, par le gouvernement de la mère-patrie ; je parle de l'Angleterre.

Q.—Vous ne pouvez empêcher le gouvernement anglais et les dames de venir au secours de la population ? R.—Je puis dire que tous les immigrants sont reçus ici par le gouvernement canadien et dirigés à leur destination.

Q.—C'est votre opinion, mais d'après quelle autorité dites-vous cela ? R.—Je dis cela parce que je les vois passer. L'agent d'immigration à Québec les reçoit et les appelle même par leurs noms.

Q.—Donnez-nous des faits ? R.—Les faits sont là.

Q.—D'après quelle autorité dites-vous que le gouvernement canadien conduit les immigrants à leur destination ? Quand bien même l'agent d'immigration viendrait en aide à ces immigrants, ce n'est pas une preuve que le gouvernement les secoure ? R.—L'agent a les noms des immigrants et il les appelle les uns après les autres. Il sait qui arrive, je suppose.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si c'est le gouvernement canadien ou les compagnies de steamers qui mettent ces affiches en Angleterre ? R.—Je ne porte aucune accusation contre le gouvernement canadien ; je raconte seulement comment ces immigrants nous sont envoyés ici par les institutions charitables.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Nous pouvons lire ces choses dans les journaux ? Avez-vous des faits à raconter ? R.—Il y a la comtesse de Grey, Lady Gladstone, et Lady de Bathe qui siègent en comité et examinent les demandes qui leurs sont faites.

Q.—Nous n'avons rien à voir dans ce que peut faire la comtesse de Grey en Angleterre. Avez-vous d'autres faits ? R.—Ces immigrants sont envoyés comme agriculteurs. On leur demande s'ils sont agriculteurs et ils répondent que oui ; mais sous cette dénomination il nous vient en Canada nombre d'ouvriers.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Comme ouvriers reçoivent-ils une subvention du gouvernement pour leur passage ? R.—Non.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Comment le gouvernement canadien peut-il empêcher ces personnes charitables de nous envoyer ici des immigrants ? R.—Je proteste seulement contre l'envoi des ouvriers incompetents.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Veuillez s'il vous plaît faire connaître à la Commission comment on peut empêcher des sujets anglais de venir en Canada ? R.—Je ne puis vous dire le moyen à prendre, mais tout de même c'est très triste de voir notre pays inondé par ces immigrants. Je crois que c'est un mal auquel on devrait mettre fin.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Comment pouvez-vous y mettre fin ? Vous ne pouvez pas empêcher des sujets anglais de venir ici ? R.—Certainement non.

Q.—Alors quel remède apporter ? R.—Je crois que le gouvernement canadien ne devrait pas s'occuper de recevoir ces immigrants à leur arrivée, ni de leur donner des terres et de l'argent.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est l'agent qui reçoit les immigrants à leur arrivée à Québec ? R.—Je ne me souviens pas de son nom.

Q.—De qui est-il l'agent ? R.—Il est certainement l'agent du gouvernement canadien.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Combien y a-t-il d'années de cela ? R.—Il y a dix-sept ans.

Q.—Il y a eu beaucoup de changements dans le monde depuis ce temps ? R.—Nul doute ; mais le gouvernement a donné des terres et de l'argent à ceux qui arrivaient ici et cet argent est payé avec les taxes imposées sur les contribuables.

JOSEPH THORNE, charpentier, Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous dans Kingston comme charpentier ? R.—Je ne travaille pas comme charpentier. J'ai la direction d'une scierie et autres machines dans l'établissement de la compagnie de transport de Montréal. Il n'y a que deux ans et demi que je suis à Kingston.

Q.—Êtes-vous employé à la journée ? R.—Oui. Actuellement je suis engagé comme contre-maître des scieries et des machines et j'ai la direction des employés.

Q.—Quel est le salaire d'un charpentier ? R.—De \$1.25 à \$1.75 aujourd'hui.

Q.—Quelle est la moyenne ? R.—Environ \$1.50 par jour.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quelle classe de charpentiers avez-vous pour \$1.25 par jour ? R.—Je parle des salaires dans les ateliers que je dirige. C'est le salaire qu'y reçoit un ouvrier qui est peut-être un menuisier ou charpentier de première classe. Mais cet ouvrier ne vaut pas autant sur les machines qu'un machiniste. Plusieurs menuisiers n'ont pas d'ouvrage dans leur métier pendant l'hiver et on ne leur paie pas naturellement aussi

cher chez nous que s'ils travaillaient de leur métier. Nous leur donnons \$1.25 par jour. Ce sont des ouvriers de première classe dans leur métier.

Q.—Combien en employez-vous ? R.—Je n'en connais pas au juste le nombre. Je crois que nous employons environ soixante et dix ouvriers et manœuvres.

Q.—Employez-vous des enfants ? R.—Pas de très jeunes. Je ne crois pas que nous en ayons au-dessous de 17 ou 18 ans.

Q.—Employez-vous aux machines des jeunes gens qui n'ont pas de métier ? R.—Oui.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Des enfants ? R.—Non.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Quelle espèce de machines ces gens-là conduisent-ils ? R.—Ce sont des machines pour travailler le fer, percer des trous et faire des filières aux boulons. Actuellement celui qui conduit ces machines est un homme du métier ; il est le seul qui y travaille. Quelquefois on y emploie un ouvrier sans expérience.

Q.—Employez-vous aux scies et planeurs des ouvriers sans expérience ? R.—Non, tous de bons ouvriers.

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il visité vos ateliers ? R.—Non, je ne l'ai pas vu.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les machines sont-elles entourées pour prévenir tout danger ? R.—Toutes les machines sont dangereuses, mais nous avons eu la précaution de les entourer afin de diminuer le danger autant que possible.

Q.—Est-il arrivé des accidents chez vous ? R.—Pas depuis un an. Il y a un an à peu près, un homme a eu le bras coupé par une scie de long.

Q.—Conduisait-il cette scie lorsqu'il a eu le bras coupé ? R.—Il aidait au sciage ; il était employé depuis quelque temps déjà. Lorsqu'il a eu le bras coupé il était au dessous de la scie, là où il n'y avait aucune nécessité pour lui d'être. Il lui a fallu se glisser sous une pièce de bois pour arriver à cet endroit.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Qu'allait-il faire là ? R.—Le bran de scie tombe à cet endroit et il est défendu d'y aller. On n'enlève le bran de scie de cet endroit qu'une fois par mois, lorsque la scie est arrêtée.

Q.—C'est un endroit considéré comme dangereux ? R.—Il n'est pas prudent d'y aller lorsque la scie est en mouvement.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Pose-t-on ou change-t-on généralement les courroies sur les machines lorsqu'elles sont en mouvement ? R.—Non.

Q.—Remplaçait-il le scieur cette fois-là ? R.—Non, le scieur était là.

Q.—D'autres accidents sont-ils arrivés à part celui-là ? R.—Non, c'est le seul dont je me rappelle.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—L'ouvrage augmente-t-il dans vos ateliers ? R.—Je le crois.

Q.—Connaissez-vous des ouvriers qui appartiennent aux organisations de travail ? R.—Quelques-uns. Il n'y a dans nos ateliers qu'un seul ouvrier appartenant à la Chevalerie du Travail.

Q.—La compagnie s'oppose-t-elle à l'emploi d'ouvriers appartenant aux unions ouvrières ? R.—Non, pas à ma connaissance.

WILLIAM DUFFY, mouleur, Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Avez-vous entendu les dépositions données par des témoins précédents dans votre métier ? R.—Oui, lundi soir.

Q.—Corroborez-vous ce qu'ils ont dit ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter ? R.—Non, je n'ai rien à l'esprit dans le moment, mais je n'ai pas entendu tous les témoignages.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Etes-vous un mouleur de machines ? R.—Oui.

Q.—Le salaire des mouleurs de machines est-il aussi élevé à Kingston qu'à Toronto ? R.—En quelques endroits les mouleurs de machines sont payés plus cher qu'ici. Nous avons eu le tarif des salaires payés dans d'autres villes et en les comparant avec les salaires que nous avons à Kingston, nous trouvons que nous ne sommes pas payés ici aussi cher en proportion qu'ailleurs.

Q.—Etes-vous payés moins cher ? R.—Nous nous sommes mis en grève l'été dernier et nous avons obtenu une partie de ce que nous demandions. Nous demanderons le reste plus tard. Les patrons prennent avantage sur nous lorsque l'ouvrage est peu abondant et nous font travailler à très bas prix.

Q.—Avant de vous mettre en grève avez-vous eu une entrevue avec le gérant de l'établissement afin de régler le différend ? R.—Le contre-maître des machines a soumis la question au gérant.

Q.—Quel a été le résultat de l'entrevue ? R.—L'entrevue a été courte et aigre.

Q.—Et les ouvriers ont cru que le seul moyen qui leur restait était de se mettre en grève ? R.—L'on nous a donné à entendre de quitter l'atelier.

Q.—Après le règlement du différend a-t-on refusé de l'ouvrage à certains ouvriers parce qu'ils avaient pris part à la grève ? R.—Non, pas dans notre département.

Q.—Savez-vous si l'on a refusé de ces ouvriers dans d'autres départements ? R.—Je ne pourrais dire. Je n'aime pas à parler pour aucun atelier ou département autre que celui où je travaille.

Q.—Quel peut être en moyenne le salaire d'un mouleur de machines pour toute l'année ? R.—Un mouleur dans notre département perd généralement peu de temps ; le plus grand nombre, ceux qui travaillent à la pièce, ont de l'emploi assez régulièrement, presque tout le long de l'année. L'établissement pendant les dernières douze années a été ouvert et fermé plusieurs fois. On l'a tenu fermé pendant un an, deux ans, et même trois ans, de sorte qu'il est très difficile d'estimer ce qu'un ouvrier peut gagner dans une année, mais en général l'ouvrage est assez régulier.

Q.—Savez-vous si les ateliers étaient fermés faute de commandes ? R.—La cause principale était la dépression commerciale. On a cru alors, vu que la fabrique de locomotives était si bien outillée et établie depuis si longtemps, que le gouvernement lui donnerait toujours de l'ouvrage, car toutes les locomotives que l'on importe de pays étrangers pourraient être fabriquées aussi bien ici. Il a été reconnu que la fabrique de locomotives de Kingston faisait d'aussi bon ouvrage que celui qui se fait dans toute autre partie du Canada et que rien de supérieur n'était fait aux Etats-Unis.

Q.—Avez-vous travaillé en dehors du Canada, en Angleterre ? R.—Non, je suis né en Canada.

Q.—L'état des ouvriers s'est-il amélioré depuis dix ans ? R.—Oui, je crois qu'en général l'état des ouvriers s'est amélioré depuis dix ans. Il se pourrait faire que quelques ouvriers d'une habileté plus grande que les autres avaient, il y a dix ans, un salaire aussi élevé que celui qu'ils ont aujourd'hui, mais ces ouvriers faisaient, il y a dix ans, exception à la règle générale.

Q.—Croyez-vous, vous basant sur vos connaissances pratiques, que le métier de mouleur s'est amélioré depuis dix ans ? R.—Je le crois.

Q.—Croyez-vous que les affaires de la compagnie augmentent d'année en année ?
R.—Oui, elle fabrique davantage. Après sa formation il y a cinq ou six ans, la nouvelle compagnie a eu beaucoup d'ouvrage pendant trois ans. Elle a ensuite fermé ses ateliers pendant trois ans faute de commandes.

Q.—La compagnie fait-elle venir ses modèles des Etats-Unis ? R.—Pas à ma connaissance.

Q.—Avez-vous quelques autres renseignements à fournir qui pourraient être utiles à la Commission ? R.—Non.

JAMES AINSLIE, charpentier de navire, de Kingston, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous entendu la déposition du charpentier de navire précédent ?

R.—Oui.

Q.—La corroborez-vous ? R.—Non, pas dans toutes ses parties.

Q.—Sur quelle partie différez-vous d'opinion ? R.—Sur le sujet des apprentis et des ouvriers.

Q.—En quoi ? R.—Je n'approuve pas le système d'engager les apprentis par contrat, et il y a plus que quatre charpentiers de navire dans la ville ; car j'en puis compter seize.

Q.—Ont-ils constamment de l'ouvrage ? R.—Oui, s'ils veulent travailler.

Q.—Quels sont les gages d'un bon charpentier de navire ? R.—Deux piastres par jour pour un charpentier de première classe.

Q.—Travaillez-vous à la journée ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Avez-vous de l'ouvrage tout le long de l'année ? R.—Oui.

Q.—Sont-ce les seuls points que vous voulez contredire ? R.—Je n'approuve pas le système de neuf heures.

Q.—Vous ne l'approuvez pas ? R.—Non. Je crois que l'ouvrier doit être payé pour chaque heure de travail ; s'il travaille dix heures, qu'il soit payé pour dix heures.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dans le cas où il voudrait travailler plus longtemps ? R.—Qu'il soit payé suivant le nombre d'heures de travail. S'il ne veut travailler que neuf heures que son salaire soit réduit en conséquence.

Q.—Et si un ouvrier veut travailler onze heures, il devra être payé pour onze heures ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Approuvez-vous le principe de faire la journée de travail plus courte ? R.—Non, la journée ne devrait pas être de moins de dix heures.

Q.—Combien d'heures de repos un homme doit-il prendre pour pouvoir donner le lendemain une bonne journée de travail à son patron ? R.—Six heures de sommeil, c'est ce que j'appelle un repos suffisant.

Q.—Croyez-vous que tous les ouvriers peuvent faire une bonne journée de travail régulièrement tous les jours de la semaine en ne dormant que six heures par nuit ? R.—Oui ; moi-même je ne dors que six heures par nuit.

Q.—Après une journée de dix heures de travail combien de temps resterait à un ouvrier pour s'amuser avec sa famille ? R.—Dans une soirée comme celle-ci, il aurait certainement deux heures à se promener dans la ville et ce serait assez long.

Q.—S'il lui faut acheter des habits pour lui-même, ne sera-t-il pas obligé de faire

ces achats la nuit ? R.—Il pourrait les faire entre six et huit heures et je n'appelle cela que le soir.

Q.—Une loi qui fixerait la journée de travail à dix heures aurait-elle l'effet d'élever le niveau moral et intellectuel de la classe ouvrière ? R.—Je ne sais pas ; je ne puis répondre à cette question.

Q.—Vous n'aimeriez pas à cultiver votre esprit aux dépens de votre famille ?

R.—Je ne puis répondre à cette question.

EDWARD PENSE, propriétaire de papier-nouvelles, de Kingston, est appelé et interrogé sous serment.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes propriétaire de l'atelier d'imprimerie du *Whig*, je crois ?
R.—Oui.

Q.—Êtes-vous un imprimeur pratique ? R.—Non.

Q.—Que payez-vous par mille ems aux compositeurs sur le journal ? R.—Vingt-cinq centins par mille.

Q.—Reçoivent-ils quelque chose pour le temps perdu à attendre la copie ? R.—Non ; s'ils demandent quelque chose, c'est une bagatelle ; je ne me rappelle pas qu'une demande ait jamais été contestée. Depuis un an je n'ai pas entendu un mot à propos de salaire.

Q.—Savez-vous si les clichés dont vous vous servez pour votre journal diminuent d'autant la matière donnée aux compositeurs ? R.—En pratique je ne crois pas que ce soit le cas chez nous.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Que feriez-vous si vous n'aviez pas les clichés ? R.—On s'en passerait.

Q.—Comment feriez-vous le journal ? R.—Nous y mettrions moins de matière à lire. Depuis que nous nous servons de clichés, la quantité de composition a été la même qu'auparavant. De fait, dans la salle de composition les salaires ont augmenté de \$18 à \$20 depuis l'introduction des clichés.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Voulez-vous dire que les ouvriers reçoivent \$18 à \$20 par semaine ?
R.—Non ; j'entends si vous prenez la moyenne d'une année, les dépenses totales dans notre salle de composition sont de \$18 à \$20 plus élevées par semaine qu'autrefois.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien peut gagner un compagnon à la pièce, en moyenne ? R.—Trois ou quatre font au-delà de \$10. Si un homme perd une demi-journée, sa paie se réduira à \$9. Nous payons \$9 aux ouvriers à la semaine.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien d'apprentis avez-vous sur le journal ? R.—Je ne puis dire ; sept au plus.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Combien de compagnons ? R.—J'en ai sept à l'étage supérieur ; trois ou quatre dans le département des ouvrages de ville ; j'en emploie ordinairement quatre aux ouvrages de ville. Je n'ai qu'un petit apprenti dans ce département.

Q.—Il y a sept apprentis pour sept compagnons ? R.—Quelques-uns sont des deux tiers. A vrai dire, j'ai onze compagnons pour sept apprentis, car le petit garçon n'est qu'un simple aide.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Qu'appellez-vous deux tiers ? R.—Un garçon qui a probablement fait trois ans d'apprentissage sur cinq.

Q.—Mais il reste apprenti tant qu'il n'a pas complété ses cinq ans ? R.—Nous le traitons comme tel ; il n'y a pas d'apprentis par engagement formel.

Q.—Est-ce que l'Union Typographique de Kingston admet ces apprentis de trois ans comme ouvriers ? R.—Il n'y a pas d'admission officielle, mais l'union ne s'y est jamais opposée. Je me suis toujours rendu aux demandes de mes employés.

Q.—Avez-vous jamais eu quelque difficulté à propos de travail ? R.—Oui, un léger différend s'est élevé il y a deux ou trois ans dans le département des ouvrages de ville.

Q.—Comment fut-il réglé ? R.—Les ouvriers avaient tort et ils en convinrent ; vous pouvez facilement comprendre cela. Je m'étais aperçu que quelque chose allait mal et je demandai au prote de faire un rapport.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—A-t-il refusé de le faire ? R.—Il s'entendit avec les ouvriers et ils refusèrent de le faire ; je les congédiai.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Qui compose les annonces, les tableaux et les prix des marchés ? R.—Les annonces sont composées par un ouvrier de l'atelier.

Q.—Il ne compose pas ce genre de matière à la pièce ? R.—Non.

Q.—C'est à la semaine ? R.—Oui.

Q.—Ne compose-t-il que les annonces ? R.—Je pense qu'il corrige les prix du marché ; c'est peu de chose ici ; nous n'en avons pas beaucoup besoin.

Q.—Quel est l'état sanitaire de votre atelier ? R.—Très bon, je crois. A mon avis, notre salle de composition n'est pas surpassée en Canada, à l'exception de celle du *Mail*.

Q.—Comment est la salle des presses ? R.—Un peu sombre, mais son état sanitaire est parfait.

Q.—Les égouts ? R.—Le drainage est bon, l'atelier est un des plus beaux édifices de Kingston.

Q.—Dans le département des ouvrages de ville, la lumière est-elle suffisante pour se passer du gaz ? R.—Oui, les jours ordinaires, ce n'est que rarement que l'on se sert d'un peu de gaz.

Q.—Quelles sont les relations entre les propriétaires de journaux et les ouvriers dans la ville ? R.—Je n'ai jamais eu de difficulté avec mes employés ; je leur ai toujours accordé ce qu'ils demandaient. Je dois avouer qu'ils n'ont demandé que ce qui était juste.

Cornwall, 3 mai 1888.

ARCHIE GAULT, secrétaire de la filature de coton Stormont de Cornwall, est appelé et interrogé sous serment.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans la manufacture Stormont ? R.—Quatre cent quatre-vingt-dix.

Q.—Sur ce nombre combien de femmes ? R.—228 et 262 hommes.

Q.—Les enfants sont-ils compris dans ce nombre ? R.—A part cela il y a quinze enfants, c'est-à-dire quinze enfants au-dessous de quatorze ans. Tous les autres employés sont compris dans les nombres que j'ai donnés.

Q.—Quel est l'âge du plus jeune des employés ? R.—Entre treize et quatorze

ans, dans toute la manufacture. Nous avons treize garçons au-dessous de quatorze, mais pas de filles.

Q.—Quelles sont les heures de travail ? R.—Nous commençons le matin à six heures et demie, et finissons à six heures et demie du soir. On alloue une heure pour le dîner ; les samedis les heures de travail sont de six heures et demie à midi.

Q.—Pourriez-vous nous dire ce que gagnent les ouvriers—du premier au dernier, ou du dernier au premier ? R.—La moyenne est de 93½ centins par jour pour toute la manufacture, c'est-à-dire sans compter les frais de gestion et de bureau.

Q.—Cela comprend les surveillants ? R.—Toute la manufacture.

Q.—Mais non le surintendant ? R.—Je ne le compte pas.

Q.—Quatre-vingt-treize centins et demi en tout et partout ? R.—Oui ; on peut dire 94 centins par jour. La moyenne du salaire des ouvriers de la manufacture en tout et partout, est de 93½ centins. Le plus bas salaire est de 35 centins par jour pour les petits garçons.

Q.—Dites quel est le salaire le plus élevé que vous payez ? R.—Notre dessinateur reçoit le salaire le plus élevé, disons \$4.25 par jour ; vient ensuite les surveillants de chaque étage, \$3.50, \$2.50 et \$2, et ainsi de suite.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les tisserands travaillent-ils à la pièce ou à la journée ? R.—Ils travaillent tous à la pièce.

Q.—Combien reçoivent-ils par pièce ? R.—Nous vendons une grande variété d'effets. Les salaires sont variés. L'année dernière nous avons payé sous forme de salaires \$123,662 ; et les amendes ont été de \$545.44.

Q.—Est-ce que quelque partie du salaire des employés a été confisquée l'année dernière, pour la raison qu'ils avaient quitté le service sans donner l'avis voulu ? R.—Pas une seule piastre, monsieur.

Q.—Pourriez-vous nous faire connaître comment sont traités les employés par les surveillants des divers étages, des divers départements ? R.—Bien, je n'ai jamais vu de rudesse nulle part ; je suppose, naturellement, que les employés sont très bien traités. Je n'ai jamais entendu de plaintes ; les employés ne se sont jamais plaints auprès des patrons d'avoir été maltraités, durant les neuf dernières années.

Q.—S'est-il soulevé quelque difficulté dans le mois d'avril dernier, due à la dureté des surveillants ? R.—Pas que je sache.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ecouteriez-vous les plaintes ? R.—Oui, certainement.

Q.—Vous croyez que ce serait de votre devoir de les écouter ? R.—Certainement ; si un employé se plaint d'un surveillant, nous sommes tenus d'y voir.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Si un surveillant insultait grossièrement une des femmes, prendriez-vous des mesures pour empêcher que la chose se renouvelle ? R.—On ne permettrait à aucun des surveillants de faire une telle chose, j'y mettrais ordre tout de suite. Je ne crois pas avoir eu connaissance de cela. J'ai su que quelques jeunes femmes n'avaient pas suivi les instructions du surveillant, qu'elles refusèrent d'obéir—elles furent payées et elles s'en allèrent tranquillement, sans bruit et sans récrimination.

Q.—Les hommes et les femmes, dans votre manufacture, ont-ils accès aux mêmes lieux d'aisance ? R.—Il y en a deux à chaque étage, un pour les hommes et un pour les femmes ; et l'eau coule abondamment. Je ne pense pas qu'il soit possible pour eux de se servir des mêmes lieux d'aisance.

Q.—Comment sont-ils séparés ? R.—Il y en a un d'un côté pour les hommes, et un autre tout à fait à l'autre extrémité, pour les femmes.

Q.—Y en a-t-il dans votre manufacture qui ne sont séparés que par une cloison de planche ? R.—Non ; aucun. Il n'y en a que deux par étage.

Q.—L'approvisionnement d'eau pour les employés est-il suffisant ? R.—Oui, je pense.

Q.—La compagnie fournit-elle des gobelets, ou les employés boivent-ils à même le seau ? R.—Je ne sais vraiment pas ; je ne pourrais pas le jurer. Je crois qu'il y a un gobelet près de l'eau ; je n'ai jamais entendu de murmures.

Q.—Vous n'avez jamais entendu de murmures ? R.—Pas le moindre ; s'ils avaient voulu avoir des gobelets, ils auraient pu en avoir.

Q.—Avez-vous eu quelques difficultés avec les ouvriers l'hiver dernier, dans la manufacture ? R.—Au commencement de l'année, dans l'hiver, nous avons eu un peu de brouhaha. C'était au sujet d'une petite réduction des salaires. De fait, ce n'était pas tant une réduction qu'un rajustement des salaires. Parmi les tisserands il y en avait qui recevaient plus que les autres et nous avons égalisé cela. Les salaires de quelques-uns furent rognés un peu, ce qui amena une grève.

Q.—Comment sont-ils payés—à quel taux ? R.—Différents taux. Ils ne travaillent pas tous à la même qualité d'effets.

Q.—Il y en a qui reçoivent plus que d'autres ? R.—Oh, certainement. Quelques-uns ont deux métiers à faire marcher, d'autres cinq, quatre et ainsi de suite.

Q.—En réduisant les salaires des ouvriers, vous êtes-vous efforcés d'égaliser les salaires de ceux qui avaient cinq métiers sous leurs soins et ceux qui en avaient moins ? R.—Oui, nous pensions que ceux qui n'avaient en mains que trois métiers ne devaient pas être mis sur le même pied que ceux qui en avaient quatre.

Q.—Vous pensiez que les employés qui faisaient marcher quatre ou cinq métiers méritaient plus que ceux qui en avaient moins ? R.—Oui ; et nous égalisâmes les salaires en conséquence. Ceux qui faisaient fonctionner trois métiers ne pouvaient produire autant que ceux qui en avait cinq ; plus un homme fait d'ouvrage, plus il devrait recevoir.

Q.—La pièce était-elle la même ? R.—Oui.

Q.—Comment fut réglé le différend ? R.—Ils le réglèrent entre eux. Ils virent que nous avions raison et nous leur dîmes " venez lundi matin. "

Q.—Y eut-il un arrangement par voie d'arbitrage ? R.—Pas cette année-là.

Q.—Pendant la grève, ou depuis, avez-vous augmenté le nombre de verges par pièce ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers ne font pas plus d'ouvrage aujourd'hui qu'auparavant ? R.—Non.

Q.—Pouvez-vous nous dire de quel langage les surveillants se servent envers les employés ? R.—Je ne puis dire comment ils leur parlent, mais si leur langage était grossier, j'en entendrai parler et j'y verrais de suite ; mais je ne sache pas que les surveillants parlent aux ouvriers avec rudesse.

Q.—Vous le sauriez si la chose arrivait ? R.—Oui ; si les ouvriers s'en plaignaient je m'en informerais. Les surveillants que nous avons ont été à notre service des années.

Q.—Les ouvriers sont-ils mis à l'amende lorsqu'ils font du mauvais ouvrage—lorsqu'ils gâtent quelque chose ? R.—Oui, pour mauvais ouvrage—de l'ouvrage gâté.

Q.—Chaque employé reçoit-il une copie des règlements en s'engageant ? R.—Non, pas chacun en particulier, mais les règles sont affichées dans les ateliers, en anglais et en français.

Q.—Les ouvriers s'engagent-ils par écrit ? R.—Non ; ils ne le font pas. Les principales règles ou conditions d'engagement sont mentionnées sur les enveloppes de paie—dans les deux langues—de façon que chacun peut voir où il en est par rapport à la compagnie.

Q.—Votre compagnie s'oppose-elle à l'emploi d'ouvriers qui forment partie des chevaliers du travail ? R.—C'est une question qui est considérée en temps et lieu.

Q.—Vous n'avez jamais congédié un employé parce qu'il était membre de l'organisation ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—En cherchant à équilibrer les salaires dans les divers départements, avez-vous haussé ou baissé les salaires ? R.—Nous les avons baissés un peu, une bagatelle, à tel point que je n'ai pu m'apercevoir d'aucune différence dans les bordereaux de paie.

Q.—Par quel moyen vous-êtes vous assuré de l'âge des enfants qui travaillent pour vous ? R.—En le leur demandant, et aussi au moyen d'un certificat attestant que ces enfants étaient au-dessous de quatorze ans.

Q.—Ces enfants travaillent-ils onze heures par jour ? R.—Oui ; et les samedis jusqu'à midi.

Q.—Travaillez-vous la nuit ? R.—Nous n'avons pas eu à travailler la nuit ces derniers temps.

Q.—Ceux qui travaillent la nuit travaillent-ils à la pièce ? R.—L'ouvrage de pièce se fait à la pièce et l'ouvrage de journée se fait à la journée ; mais depuis dix ans nous n'avons pas eu de travail de nuit. On alloue un jour par semaine à ceux qui travaillent jusqu'à neuf heures ; mais nous n'avons pas eu de travail extra depuis longtemps.

Q.—Parmi les enfants employés, s'en trouvent ils beaucoup qui peuvent lire et écrire ? R.—Oui, un bon nombre d'entre eux sont capables de lire et écrire.

Q.—Votre manufacture est elle bien aérée ? R.—Oui ; dans notre atelier des tisserands et dans les autres départements la ventilation est excellente. L'édifice est isolé et l'air circule partout.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Est-il sur le bord du canal ou du fleuve ? R.—Sur le canal.

Q.—Toutes les portes s'ouvrent-elles à l'extérieur ? R.—Il peut se faire qu'une couple de portes s'ouvrent en dedans, mais nous avons deux inspecteurs d'assurances et ils veillent à faire exécuter la loi.

Q.—Avez-vous un inspecteur des fabriques ? R.—Oui ; il nous a fait une visite il y a deux ou trois mois.

Q.—Quels moyens de sortie avez-vous pour les cas d'incendie ? R.—Un escalier large de 7 à 8 pieds qui fait tout le tour. Nous avons deux escaliers, un à chaque extrémité de l'édifice.

Q.—Ils font partie de l'édifice ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Le soir les ouvriers quittent-ils tous à la même heure ? R.—Oui.

Q.—Et descendent-ils tous par le même escalier ? R.—Oui.

Q.—Combien souvent les payez-vous ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—Argent comptant ? R.—Argent comptant et en entier.

Q.—Pouvez-vous nous dire dans quel état sont les lieux d'aisance ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une chambre de triage attachée à votre manufacture ? R.—Oui.

Q.—Y employez-vous des femmes ? R.—Il n'y a pas de femmes dans la chambre de triage, il n'y a que des hommes.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Si une personne ne peut ni lire ni écrire, comment se met-elle au fait des règlements ? R.—Elle se les fait expliquer par les autres.

Q.—Retenez-vous une partie du salaire des employés ? R.—Non, assurément, mais il reste toujours deux semaines en arrière.

Q.—Pourquoi cela ? R.—Ça toujours été la coutume dans les manufactures depuis que j'en connais quelque chose.

Q.—Les ouvriers sont-ils tenus de vous avertir d'avance quand ils veulent quitter votre service ? R.—Ils doivent donner quatorze jours d'avis.

Q.—Et vous faites la même chose ? R.—Oui.

Q.—S'ils vous quittaient sans donner les quatorze jours d'avis, les paieriez-vous ? R.—Nous les paierions.

Q.—Si vous les congédiez avant le délai expiré ? R.—Nous leur donnerions ce qui leur est dû.

Q.—Dans l'atelier à carder les hommes et les femmes se servent-ils des mêmes lieux d'aisance ? R.—Ils ne sont pas obligés de le faire.

Q.—Les portes s'ouvrent-elles à l'intérieur ou à l'extérieur ? R.—Je ne suis pas certain ; les portes qui conduisent aux tours—je ne sais ; mais je suis porté à croire qu'elles s'ouvrent à l'intérieur ; les portes des autres chambres s'ouvrent en dehors.

Q.—Pouvez-vous nous dire s'il arrive parfois que les salaires des employés sont saisis entre vos mains ? R.—Oui ; la chose est arrivée.

Q.—Quelle est la règle au sujet des tiers-saisies ? R.—Les salaires d'un débiteur ne peuvent être saisis en main-tierce que dans le cas où ils s'élèvent à \$25.

Q.—Observez-vous cette règle ? R.—Oui ; nombre de bons ouvriers subissent des tiers-saisies.

Q.—Si les employés étaient payés tous les quinze jours, ne croyez-vous pas qu'il y aurait moins de tiers-saisies ? R.—Je ne le pense pas. Je crois même que c'est un mauvais système de payer tous les quinze jours.

Q.—Pourquoi ? R.—A mon avis les ouvriers se trouvaient tout aussi bien lorsqu'ils n'étaient payés qu'une fois par mois.

Q.—Qu'est-ce qui vous a portés à faire ce changement : payer par quinzaine ? R.—Ils ont témoigné le désir d'être payés par quinzaine et nous y avons consenti.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—S'ils avaient besoin d'argent avant la quinzaine expirée, leur en donneriez-vous ? R.—Oui ; dans le cas de maladie.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Arrive-t-il des accidents dans vos ateliers ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la nature de ces accidents ? R.—Je ne me rappelle que d'un seul cas : celui d'un homme qui était tombé dans une cuve ; un échafaud qu'il avait construit lui-même s'était écroulé.

Q.—Il perdit la vie ? R.—Il mourut quelques jours plus tard.

Q.—La compagnie aide-t-elle à soutenir les familles des ouvriers qui sont blessés ou qui perdent la vie—Avez-vous donné quelque compensation à la veuve de cet homme ? R.—Oui ; nous l'avons indemnisée libéralement.

Q.—Voudriez-vous nous dire en quoi consistait cette indemnité ? R.—Nous lui avons donné un mois de salaire, et nous payâmes les frais d'enterrement ; de fait, je crois que nous lui avons donné \$100—nous payâmes le médecin et autres dettes, même les comptes de l'épicier.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce que les machines se dérangent pendant les heures de travail ? R.—Très rarement.

Q.—Cela est-il arrivé à votre connaissance ? R.—Je sais que quelques-uns des rouages ont cédé—les rouages d'en bas ont cédé.

Q.—Savez-vous si quelques-uns des ouvriers ont jamais cessé de travailler pendant le jour ? R.—Cela arrive très rarement.

Q.—Si cela arrivait, les obligeriez-vous à rattraper le temps perdu en travaillant au delà des heures ordinaires ? R.—Oh ! non ; si les machines se dérangeaient.

nous les paierions la même chose. Je regrette d'avouer que nous ne faisons pas de travail supplémentaire à l'heure qu'il est; l'état du commerce ne le permet pas.

Q.—Pendant combien de mois votre fabrique est-elle en opération pendant l'année? R.—De neuf à dix mois régulièrement. Le seul arrêt que nous éprouvions est dû aux eaux du printemps, le refoulement de l'eau, etc.

Q.—Il n'y a jamais de votre faute? R.—Jamais; nous n'arrêtons que lorsque nous sommes forcés de le faire.

Q.—Si l'on se plaignait à vous de mauvais traitement ou de langage grossier de la part des surveillants, y porteriez-vous remède de suite? R.—Invariablement; le surveillant coupable serait congédié immédiatement.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Vos affaires augmentent-elles? R.—Oui; elles progressent. Depuis cinq ans et demi—nous avons doublé nos opérations.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—L'inspecteur des fabriques d'Ontario a-t-il approuvé tout ce qu'il a vu dans votre manufacture? R.—Il a fait un rapport favorable—il s'est dit parfaitement content.

Q.—Savez-vous si l'inspecteur des fabriques d'Ontario a désapprouvé quelque manufacture? R.—Je ne sais rien de ce qu'il pense des autres manufactures.

Q.—L'inspecteur était-il accompagné de votre gérant ou d'un membre de la compagnie? R.—Il faut de toute nécessité que quelqu'un l'accompagne. Nous ne le laisserions pas aller seul. Je crois que ce fut un des surveillants qui l'accompagna.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Votre compagnie forme-t-elle partie de la *Cotton Manufacturers Association*? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-ce que l'Association fixe le taux des salaires des ouvriers? R.—Elle règle le prix des articles fabriqués.

Q.—Les fabriques qui ne sont pas affiliées à l'association et ne veulent pas en former partie en éprouvent-elles quelque désavantage? R.—Je pense qu'il n'y en a qu'une seule en Canada qui ne forme pas partie de l'association.

ALEXANDER G. WATSON, de Cornwall, secrétaire de la *Canada Cotton Manufacturing Company*, est appelé et interrogé sous serment.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien d'employés avez-vous dans la Filature de Coton du Canada? R.—Sept cents, en tout.

Q.—De ce nombre combien d'hommes et combien de femmes? R.—Je ne sais pas au juste ce qu'on voulait de moi, mais je me suis muni de quelques chiffres; c'est une liste que j'avais préparée en 1886 pour le gouvernement d'Ontario, pour le Bureau de statistique à Toronto. Elle s'étend jusqu'en octobre 1886. Les chiffres n'ont pas varié beaucoup depuis cette date. Le nombre total était alors de 671, de sorte que la différence n'est pas grande. Hommes au-dessus de 16 ans, 285; garçon au-dessous de 16 ans, 61; total du sexe masculin, 346. Femmes au-dessus de 16 ans, 298; jeunes filles de moins de 16 ans, 27; total, 325.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Y a-t-il des enfants au-dessous de quatorze ans ? R.—Je ne voudrais pas dire qu'il y en a de moins de quatorze ans.

Q.—Quelles sont les heures de travail des ouvriers ? R.—De 6,30 le matin jusqu'à midi, et de 1 à 6,30. Une heure est allouée pour dîner, à l'exception du samedi, alors que les ouvriers partent à midi. Ils doivent travailler soixante heures et demie par semaine.

Q.—Observent-ils les jours de fêtes ? R.—Oui ; les fêtes statutaires ; le jour de la confédération, le vendredi-saint, et autres, c'est-à-dire les fêtes établies par la loi.

Q.—Dédisez-vous quelque chose de leurs salaires pour ces fêtes ? R.—Oui ; naturellement quand ils ne travaillent pas ils ne sont pas payés.

Q.—Avez-vous quelque service de protection contre l'incendie attaché à votre fabrique ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que beaucoup des employés sont obligés de travailler dans l'après-midi du samedi dans votre brigade de pompiers ? R.—Ils n'ont pas été obligés de le faire jusqu'à présent, mais on veut essayer les pompes et pour cette raison les hommes restent.

Q.—Lear allouez-vous quelque chose pour l'exercice ? R.—Ils ne reçoivent rien.

Q.—Combien de lavabos avez-vous dans votre manufactures ? R.—Un à chaque étage.

Q.—Quel temps accordez-vous aux ouvriers pour se laver, avant de sortir ? R.—Cinq minutes, je crois—c'est l'affaire du surintendant.

Q.—Savez-vous si plusieurs ouvriers peuvent avoir accès au lavabo en même temps ? R.—Il ne peut y en avoir beaucoup, car il n'est pas grand—la chambre peut contenir à peu près une douzaine de personnes.

Q.—Supposons qu'il y ait cinquante ouvriers dans une salle, pensez-vous que cinq minutes suffisent pour leur permettre de se laver avant de sortir ? R.—Je suppose que les autres attendraient leur tour. Mais tous ne tiennent pas à se laver avant de sortir de la manufacture.

Q.—Un ouvrier qui irait se laver avant les cinq minutes allouées serait-il puni ou mis à l'amende ? R.—On accorde cinq minutes, j'ignore s'il existe ou non un règlement à ce sujet.

Q.—Les salaires ont-ils été réduits récemment, dans ces derniers mois ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu quelque différend avec vos employés, ou grève au sujet de cette réduction ? R.—Oui ; une grève.

Q.—Veuillez nous expliquer ce différend ? R.—Le surintendant vous expliquera cela, il en donnera tous les détails.

Q.—Pouvez-vous nous dire comment fut réglé ce différend ? R.—Par arbitrage ; je n'en ai pas encore vu le rapport.

Q.—Comment les arbitres furent-ils nommés ? R.—Un fut choisi par la compagnie et l'autre par les employés.

Q.—Et leur décision fut définitive ? R.—Oui ; sans un tiers-arbitre.

Q.—N'avez-vous eu qu'un seul différend avec les employés dans le cours de l'année dernière ? R.—Depuis le jour de l'an.

Q.—De quelle manière le premier différend fut-il réglé ? R.—Je dois encore vous référer au surintendant.

Q.—Est-ce qu'un arbitre fut nommé ? R.—Un comité de citoyens régla la question.

Q.—Savez-vous que vers la fin de la première difficulté il y eut des pourparlers entre les citoyens et le surintendant de la manufacture à l'effet de contraindre la compagnie à se conformer à l'arrangement ? R.—Le comité voulait faire signer un papier par le surintendant et rien de plus. Il le signa. Je n'eus rien à faire avec cela ; il pourra expliquer la chose.

Q.—Vous ne pouvez dire si la seconde grève fut amenée par une violation de l'arrangement ? R.—Je ne puis le dire, pour le moment.

Q.—Aujourd'hui il y a une entente entre vous et les employés ? R.—Oui.

Q.—Et cette entente fut amenée par arbitrage ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que le meilleur moyen de régler les différends entre patrons et employés soit l'arbitrage ? R.—C'est le meilleur moyen, je pense.

Q.—Si le principe de l'arbitrage était généralement adopté pour régler les différends entre patrons et employés, ne croyez-vous pas que cela éviterait bien des difficultés ? R.—Je le crois.

Q.—Lorsque les ouvriers revinrent à l'ouvrage, après la première difficulté, la pièce d'étoffe fut-elle augmentée en longueur ? R.—Non.

Q.—Les lieux d'aisance pour les hommes et les femmes sont-ils séparés ? R.—Dans la nouvelle bâtisse ils sont tout-à-fait séparés.

Q.—Et dans l'ancienne ? R.—Bien, il y a une entrée ; mais sur l'un est marqué "pour les hommes," et sur l'autre "pour les femmes." Les deux sont marqués.

Q.—Ils ne sont séparés que par une cloison ? R.—Oui.

Q.—Les avez-vous jamais examinés ? R.—Non, jamais ; ce n'est pas ma besogne.

Q.—Seriez-vous étonné d'apprendre que des trous ont été faits dans la cloison, et que les hommes peuvent voir les femmes ? R.—Je sais que ces trous ont été recouverts de ferblanc.

Q.—Et que même alors nombre de trous ont été pratiqués avec le couteau ? R.—Je l'ai entendu dire.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Je suppose que nuls autres que les ouvriers ont pu faire cela ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous entendu dire que les hommes montaient sur la cloison pour regarder les femmes ? R.—Non ; je n'y suis pas allé souvent.

Q.—Bien, je suis depuis peu en ville, et j'ai su cela. Savez-vous si les hommes jettent des bobines aux femmes ? R.—Non.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il vaudrait beaucoup mieux, pour les bonnes mœurs, que ces lieux d'aisance fussent complètement séparés et que ceux des hommes fussent placés à une distance respectable de ceux des femmes de façon à ce que ces dernières ne soient pas exposées à de pareilles indécentes ? R.—Je suppose que cela serait préférable.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Des plaintes de cette nature sont-elles jamais arrivées jusqu'à vous ? R.—Je l'ai déjà dit, je n'ai jamais entendu de plaintes de la sorte.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Néanmoins, la compagnie est blâmable quand de pareilles choses existent ? R.—Ils ont toutes les commodités désirables dans la nouvelle manufacture.

Q.—Les ouvriers se sont-ils plaints à vous du langage des surveillants ? R.—Non ; je dois dire que je n'en sais rien.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Si vous entendiez des plaintes, vous jugeriez de votre devoir d'en avertir le surintendant ? R.—Oui ; j'y attirerais son attention.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Pendant les difficultés à propos de travail, les gérants et surintendants des divers manufactures se sont-ils fait un devoir de se consulter entre eux ? R.—Oui.

Q.—Les chefs des grévistes furent-ils congédiés en conséquence de la part active qu'ils y avaient prise ? R.—Pas que je sache.

Q.—N'êtes-vous pas d'avis qu'il vaudrait mieux payer les ouvriers à la fin de chaque semaine ? R.—Non.

Q.—Quelques-uns de vos employés sont-ils payés plus fréquemment ? R.—Non. A venir jusqu'en 1886, ils étaient payés chaque mois ; depuis, nous les payons chaque quinzaine.

Q.—Quel est le salaire des petits garçons par jour ? R.—Quelques-uns gagnent 30 centins par jour.

Q.—Comment vous assurez-vous de ce que gagnent les ouvriers ? R.—Les surveillants s'occupent de cela.

Q.—Un homme qui ne gagne que \$5 ou \$6 par semaine et qui a une famille à soutenir doit souvent être à la gêne et trouver la quinzaine longue ? R.—Attendre un mois est un peu dur, mais 15 jours passent assez vite ; je crois qu'ils s'arrangent assez bien.

Q.—Vos gens mariés ont-ils crédit chez les boutiquiers ? R.—Oui ; il me semble qu'il en est ainsi et c'est pour empêcher cette pratique que nous avons décidé de payer par quinzaine.

Q.—Ne pourriez-vous pas abolir ce système en payant chaque semaine ? R.—Je ne crois pas.

Q.—Est-ce une règle établie chez vous que si un employé laisse saisir son salaire il sera congédié ? R.—Non ; nous avons pour principe d'avertir les employés une première et une deuxième fois, mais à la troisième saisie ils risquent d'être congédiés. Ces saisies en main-tierce nous causent beaucoup d'ennuis parfois.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Si les employés étaient payés chaque semaine, est-ce que cela ne ferait pas disparaître ces saisies de salaires ? R.—Je ne le pense pas. Les salaires des ouvriers ne peuvent être saisis pour moins de \$25, et bien peu contractent une dette de \$25 dans quinze jours.

Q.—Et bien peu pourraient payer \$25 dans deux semaines ? R.—Bien peu.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté beaucoup pendant les derniers quatre ou cinq ans ? R.—Oui.

Q.—Le nombre des ouvriers a augmenté aussi ? R.—Oui ; je vois qu'en 1883 nous avions 648 employés et un bordereau de paie de \$183,000 ; en 1884, 490 employés et un bordereau de \$129,000 ; en 1885, 537 employés et un bordereau de \$149,000 ; en 1886, 655 employés et un bordereau de \$190,000 ; et en 1887, 696 employés et un bordereau de \$208,000.

Q.—Vos ouvriers sont-ils pour la plupart des Canadiens, ou sont-ce des étrangers ou des personnes nées hors du Canada ? R.—Je dirais qu'ils sont moitié pour moitié, c'est-à-dire une partie parle l'anglais et l'autre parle français.

Q.—Parmi ceux qui viennent des vieux pays s'en trouve-t-il beaucoup dans votre ligne d'affaires ? R.—Pas beaucoup ; ils sont rares.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous jamais fait venir d'Angleterre des surveillants ou contre-mâtres ? R.—Non.

Q.—Ils sont tous Canadiens ? R.—Oui. Ils sont d'origine anglaise, naturellement, mais nous ne les avons pas fait venir d'Angleterre.

Q.—Prenez-vous vos surveillants et contre-mâtres dans les rangs des ouvriers de la manufacture ? R.—Oh ! oui ; quand c'est possible.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Sur le nombre de vos surveillants et contre-mâtres combien en avez-vous qui sortent des rangs des ouvriers ordinaires ? R.—Je crois que nous en avons trois qui autrefois étaient de simples ouvriers.

Q.—Sur quel nombre ? R.—Sur dix en tout, je crois.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous dites que tous les enfants, garçons et filles, ne savent ni lire ni écrire ? R.—Oui. Je parle de ceux d'origine française plus particulièrement.

Q.—La plupart des enfants d'origine anglaise écrivent et lisent ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des écoles du soir en ville ? R.—Non.

Q.—Les ouvriers qui ne savent ni lire ni écrire se font lire les règlements par d'autres ? R.—Oui ; ces règlements sont affichés dans chaque chambre ; je suppose que les surveillants les expliquent à ceux qui ne peuvent les lire.

Q.—Savez-vous pour quelle raison des amendes sont imposés ? R.—Nous en infligeons bien rarement, mais nous imposons une amende pour tissage défectueux ; c'est le point principal.

Q.—L'étoffe n'est-elle pas gâtée quelquefois sans qu'il y ait faute de l'ouvrier ? R.—Si l'étoffe est gâtée par le fait de la machine—par quelque erreur ou dérangement dans la machine, nous n'infligeons pas d'amende ; ce serait de la cruauté de notre part.

Q.—Ces amendes sont-elles proportionnées aux diverses erreurs, ou sont-elles laissées à la discrétion du surveillant ? R.—Le surintendant expliquera cela, je pense.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Est-il à votre connaissance que les ouvriers soient restés quelques jours avant d'apprendre que leurs salaires étaient réduits ? R.—Non, pas à ma connaissance.

Cornwall, 3 mai, 1888.

ALBERT T. KNIGHT, Cornwall, gérant de la Filature de Coton du Canada, est appelé et interrogé sous serment.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Étiez-vous surintendant de la Filature de coton du Canada lors de la récente crise ouvrière ? R.—Oui ; je venais d'entrer à l'établissement.

Q.—Qu'est-ce qui a amené la première grève ? R.—Une réduction des salaires.

Q.—Comment avez-vous réglé ce premier différend entre vous et les ouvriers ? R.—Bien, il n'a pas été réglé.

Q.—Y eut-il quelque entente entre vous ? R.—Oui ; je n'eus rien à faire avec cette réduction. Elle fut commencée et menée à point avant mon entrée à la manufacture.

Q.—Quel fut l'arrangement ? R.—Le gérant en chef de la filature Stormont signa une lettre à l'effet qu'il paierait des salaires aussi élevés que les autres manufactures en Canada et je l'endossai.

Q.—Et les ouvriers retournèrent à l'ouvrage sous l'impression qu'ils recevraient ces salaires ? R.—Oui ; des salaires aussi élevés que partout ailleurs en Canada.

Q.—La compagnie s'est-elle conformée à cet arrangement ? R.—Oui.

Q.—Quelle fut la cause de la deuxième grève ? R.—Je pense que ce fut un mal-entendu.

Q.—Cette fois-là tous vos ouvriers quittèrent-ils l'ouvrage ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Y en eut-il beaucoup ? R.—Un grand nombre.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Cette difficulté a-t-elle duré longtemps avant d'être réglée—la seconde ? R.—A peu près un mois.

Q.—Dans cet intervalle, les ouvriers proposèrent-ils à la compagnie d'entrer en arrangement ? R.—Oui.

Q.—Que proposèrent-ils ? R.—Les ouvriers se réunirent et dirent qu'ils désiraient se remettre à l'ouvrage et que dans l'intervalle ils prépareraient une échelle de prix.

Q.—Ont-ils présenté cette échelle de prix ? R.—Non ; nous ne voulûmes pas les laisser travailler tant que l'affaire ne serait pas décidée.

Q.—Ce différend fut enfin réglé par arbitrage ? R.—Oui.

Q.—A la satisfaction de tous ? R.—Oui ; je crois.

Q.—Avez-vous éprouvé d'autre difficulté depuis ? R.—Non.

Q.—Vous et les employés avez-vous signé une convention quelconque lors du règlement de ce différend ? R.—Non.

Q.—Pas d'entente mutuelle entre vous ? R.—Non.

Q.—Il n'y eut pas de contrat de signé ? R.—Le président de notre compagnie et le président du comité de citoyens signèrent une espèce de contrat.

Q.—Il y eut une entente définitive entre les ouvriers et la compagnie ? R.—Je ne sais jusqu'où il y eut entente—c'est-à-dire un arrangement.

Q.—Dans tous les cas un arrangement fut signé par les représentants des deux parties ? R.—Oui.

Q.—Est-il à votre connaissance qu'un homme ait été congédié parce qu'il appartenait aux Chevaliers du Travail ? R.—Je ne puis dire, monsieur.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—La chose pourrait-elle arriver sans que vous en eussiez connaissance ? R.—Je suis nouveau venu en cette ville ; je ne sais si cela a eu lieu.

Q.—Un surveillant vous a-t-il jamais dit qu'il avait congédié un homme parce que ce dernier était Chevalier du Travail ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES ;

Q.—Savez-vous si votre compagnie refuse d'employer des membres des unions ouvrières ? R.—Non.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Les surveillants ont-ils contrôle absolu sur leurs départements ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ils vous sont subordonnés ? R.—Oui ; et je n'interviendrais que pour bonne raison.

Q.—C'est-à-dire que dans certains cas vous ne voudriez pas intervenir ? R.—Certainement ; je me fais un devoir de ne jamais m'immiscer dans l'administration des divers départements par les surveillants ; mais en même temps je veille à ce que tout marche bien.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—La fixation des salaires est-elle de votre ressort ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais su qu'un ouvrier soit resté trois jours sans être informé que son salaire était réduit ? R.—Non. Ce que vous mentionnez là eut lieu avant mon entrée à la manufacture et devint en vigueur après mon entrée.

Q.—Savez-vous si des amendes ont été imposées aux ouvriers ? R.—Cela eut lieu avant mon arrivée—non.

Q.—Connaissez-vous quelque règlement qui défend aux ouvriers de se rendre aux lavabos plus de cinq minutes avant la fermeture de l'atelier ? R.—Il y a un règlement qui fixe le nombre qui peuvent occuper la chambre en un seul et même temps.

Q.—Quel est ce nombre ? R.—Quatre ou cinq ; je ne puis dire au juste.

Q.—Croyez-vous que cela suffise pour leur permettre de se laver et rajuster leur toilette avant de se rendre chez eux ? R.—Je ne saurais dire ; dans l'atelier des tisserands cela suffirait à peine ; mais ils s'arrangent de diverses manières, chaque tisserand a une petite cuvette. J'en ai vu bien peu se servir du lavabo.

Q.—Pouvez-vous nous dire comment est fournie l'eau à boire ? R.—Oui ; elle est fournie par l'aqueduc de la ville et bien distribuée.

Q.—Savez-vous si les lieux d'aisance sont tenus en état de propreté ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG.—

Q.—Quelle est la compagnie qui prétend payer les meilleurs salaires en Canada, le savez-vous ; vous en êtes-vous assuré ? R.—Oui ; les ouvriers envoyèrent un comité.

Q.—Ce comité donna-t-il le nom de la compagnie qui payait les plus forts salaires ? R.—Oui.

Q.—A-t-il présenté une liste de prix ? R.—Nous envoyâmes chercher la liste qui était signée par la Filature de Merriton.

Q.—Et il en donna une autre ? R.—Oui ; l'on prétendait d'un côté que nos salaires étaient plus bas que ceux payés à Merriton ; mais nous savions que nous payions plus cher pour certaines qualités d'effets, et moins cher pour d'autres, et nous ne pouvions voir comment réduire ceux de nos salaires qui étaient plus élevés qu'à Merriton, et alors cette liste de prix fut présentée ; de là surgit le différend. De fait nos prix sont meilleurs si l'on prend la moyenne en bloc, j'entends la moyenne par tête ou la moyenne des pièces.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Savez-vous si, une fois le différend réglé, la longueur des pièces d'étoffes fut diminuée ? R.—Non, elle ne fut pas diminuée.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—L'inspecteur des fabriques d'Ontario a-t-il visité votre manufacture ? R.—Pas depuis que j'y suis ; je suis venu ici le 1er janvier.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Les portes de votre manufacture sont-elles fermées à clef ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ne sont-elles pas fermées à clef après certaines heures ? R.—Quelles portes voulez-vous dire.

Q.—Celles dont les ouvriers sont supposés se servir ? R.—La grande porte est fermée à clef, ainsi que celle qui conduit à l'office ; mais la porte qui donne sur la cour est ouverte et chacun peut sortir de l'édifice.

Q.—Ceux qui arrivent tard à l'ouvrage perdent-ils du temps ? R.—Nous n'avons pas de règlement à cet effet. Naturellement, si un ouvrier a l'habitude d'arriver tard, nous imposons une amende comme punitivn—quelque chose comme cela, au choix du surveillant.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Mais si c'est par accident il ne perd rien ? R.—Non.

JAMES P. WATSON, Cornwall, secrétaire et gérant de la compagnie manufacturière de Cornwall, est appelé et interrogé sous serment.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Deux cent vingt-cinq en tout.

Q.—Sur ce nombre combien d'hommes et combien de petits garçons ? R.—Disons soixante hommes.

Q.—Combien de femmes ? R.—Environ 120, ou le double ; et, au-dessous de dix-huit ans, environ quarante-cinq filles et garçons, en égal nombre, à peu près, quant au sexe.

Q.—Avez-vous des jeunes filles au-dessous de quatorze ans ? R.—Je n'en connais pas ; je ne suis pas certain. Mais le surintendant pourra vous le dire.

Q.—Que payez-vous aux tisserands à la pièce—combien gagnent-ils ? R.—Ils sont payés à la verge.

Q.—Combien ont-ils par verge ? R.—Cela dépend entièrement du nombre de reprises contenu dans une verge—tant par pouce.

Q.—En moyenne qu'est-ce qu'un tisserand peut gagner par jour ? R.—Quatre-vingt-dix centins par jour—\$5.50 par semaine. Cela dépend de l'habileté de l'ouvrier.

Q.—La moyenne des salaires est de \$5 par semaine ? R.—Oui, et ils peuvent gagner jusqu'à \$7,50, ou plus.

Q.—Ont-ils de l'ouvrage constant ? R.—Pas à présent, nos tisserands ne font que trois quarts de journée. Nos commandes sont faibles, mais nous espérons que cela ne durera pas longtemps.

Q.—D'où obtenez-vous votre matière brute ? R.—De l'Australie et de l'Amérique du Sud.

Q.—Employez-vous la laine canadienne ? R.—Peu. Nous fabriquons de l'étoffe fine et la laine canadienne ne convient pas à cette qualité d'étoffe.

Q.—Vous importez votre mérinos ? R.—Oui.

Q.—Combien souvent payez-vous vos employés ? R.—Deux fois par mois.

Q.—Retenez-vous une partie des salaires ? R.—Deux semaines.

Q.—Pour quelle raison ? R.—On retient deux semaines de salaire afin d'empêcher les ouvriers de nous quitter sans donner avis.

Q.—Cela est sous-entendu ? R.—Oh ! oui.

Q.—Si vous congédiez un employé, l'avertissez-vous d'avance ? R.—Oui ; à moins qu'il ne soit congédié pour inconduite, ou ne quitte avant d'être congédié.

Q.—Vous les payez pour tout le temps fait ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils payés autrement qu'argent comptant ? R.—Non.

Q.—Quelle somme les filles et garçons peuvent-ils gagner, en moyenne ? R.—Quarante-cinq centins par jour.

Q.—Dans votre manufacture imposez-vous des amendes ? R.—Dans l'atelier des tisserands, il est infligé des amendes pour travail défectueux—certains montants pour certaines imperfections.

Q.—Le tisserand qui croit avoir été mis à l'amende injustement, peut-il en appeler ? R.—Oui, au surintendant.

Q.—Le surintendant s'en occupe-t-il ? R.—Oui. D'abord une amende ne pourrait être imposée injustement, parce que les amendes sont imposées d'après une certaine règle. Tout se fait d'après les règlements de l'atelier des tisserands.

Q.—Avez-vous des commodités distinctes pour les deux sexes ? R.—Oui ; elles ont des portes distinctes et sont séparées par une cloison.

Q.—Cette séparation ou cloison ne dépasse pas les portes ? R.—Il y a des portes distinctes pour chacune.

Q.—Ils peuvent se voir entrer ? R.—Oui ; c'est dans un endroit public. Mais la cloison n'atteint pas le plafond ; le plafond est très haut. Elle n'atteint pas le plafond, mais elle est assez haute pour empêcher qu'il y ait de la communication.

Q.—Vos employés sont-ils des Canadiens pour la plupart ? R.—Les ouvriers

habiles sont importés; ils viennent d'Angleterre, mais les journaliers viennent d'ici. La main-d'œuvre est en partie canadienne et en partie importée.

Q.—Que payez-vous pour la main-d'œuvre ordinaire? R.—De \$1 à \$1 20 par jour.

Q.—Pouvez-vous nous dire en quoi consiste le travail? R.—C'est ce que l'on pourrait appeler travail de journaliers; il n'exige pas d'aptitudes spéciales. Naturellement, les ouvriers viennent à s'y faire, après quelque temps.

Q.—Importez-vous la main-d'œuvre habile de l'Angleterre? R.—Ce que j'entends par ouvriers d'Angleterre, ce sont des gens nés à l'étranger. Il y a certains ouvriers habiles que nous faisons venir directement.

Q.—Leur dites-vous quels salaires ils recevront ici? R.—Oui.

Q.—Vos gens mariés sont-ils assez à l'aise? R.—Oui; ils sont bien vus dans la ville; quelques-uns sont propriétaires.

Q.—Comment sont-ils bien vus? R.—Par les marchands, les boutiques.

Q.—Parmi les jeunes gens, y en a-t-il qui peuvent lire et écrire? R.—Je ne me suis pas beaucoup occupé de cela.

Q.—Dans les ateliers où des amendes sont infligées, est-ce que les règlements sont lus aux employés? R.—Les règlements sont affichés dans la manufacture; nous jugeons cela suffisant.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Croyez-vous que parmi les ouvriers à la semaine il s'en trouve qui ne connaissent pas les règlements? R.—Non.

Q.—Ceux que vous faites venir d'Angleterre restent-ils longtemps chez vous? R.—Non; pas bien longtemps.

Q.—Où vont-ils généralement? R.—Quelques-uns s'en vont aux Etats-Unis et d'autres à divers endroits du Canada.

Q.—Pouvez-vous nous dire pourquoi ils vous quittent? R.—Pour améliorer leur condition, tout probablement.

Q.—Vous ne connaissez pas d'autre raison? R.—Non.

Q.—L'inspecteur des fabriques d'Ontario a-t-il visité votre manufacture? R.—Oui; l'année dernière.

Q.—S'est-il déclaré satisfait? R.—Très satisfait, en tant que je sache.

Q.—S'est-il informé de l'âge des enfants? R.—Je crois qu'il s'en est informé.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—A-t-il posé des questions lui-même et examiné partout lorsqu'il était dans la manufacture? R.—Je ne puis dire; notre surintendant est ici; c'est lui qui l'a accompagné dans sa visite.

Q.—Avez-vous entendu dire que l'inspecteur avait trouvé quelque chose de répréhensible? R.—Non.

THEWLIS DAY, Cornwall, surintendant de la manufacture de la compagnie manufacturière de Cornwall, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Pouvez-vous nous dire dans quel état est la manufacture, généralement, pour y travailler? R.—Très salubre.

Q.—Confortable? R.—Oui.

Q.—S'est-il jamais élevé des différends entre vous et les employés? R.—Comment.

Q.—Une grève? R.—Oui.

Q.—Veuillez nous dire ce que c'était, cette grève, et comment elle fut réglée?

R.—L'année dernière les tisserands se mirent en grève. Nous avons remplacé notre surveillant et les tisserands s'y objectèrent ; la grève dura trois jours

Q.—Fut-elle réglée par le moyen de la conciliation ou par arbitrage ?

R.—Non ; nous ne fîmes aucune démarche au dehors ; nous les laissâmes faire, et ils revinrent d'eux-mêmes et se soumirent à nos conditions.

Q.—Quelques-uns des ouvriers furent-ils congédiés ? R.—Aucun ouvrier ne fut congédié.

Q.—La compagnie manufacturière de Cornwall refuse-t-elle d'employer des membres d'unions ouvrières ? R.—Jusqu'à présent, non. Nous sommes portés à croire, des fois, qu'il vaudrait mieux refuser de les employer.

Q.—Pourriez-vous nous dire ce que gagnent les tisserands en moyenne ? R.—Je ne pourrais le dire dans le moment ; j'aurais à consulter les livres.

Q.—Quant aux amendes, les surveillants des divers ateliers sont-ils autorisés à les imposer sans consulter le conseil de direction ? R.—Dans l'atelier des tisserands les amendes sont imposées d'après un tableau ou liste d'amendes, imprimé et affiché par les surveillants pour l'information des tisserands. Ces derniers peuvent en prendre connaissance ; et lorsque de l'ouvrage est gâté, on le fait voir à l'ouvrier, en lui disant de regarder le tableau afin de s'assurer de l'amende qu'il a encourue ; il peut aussi avoir accès aux livres et voir le montant de ses amendes avant le jour de paie.

Q.—Les employés sont-ils mis à l'amende pour autre chose que mauvais ouvrage ? R.—Oui ; quelquefois ils le sont.

Q.—Pourquoi ? R.—Détruire la propriété, négliger leur travail, quitter sans donner avis et s'absenter.

Q.—Paient-ils une amende s'ils arrivent tard le matin ? R.—Non.

Q.—Ils ne paient jamais d'amendes pour cela ? R.—Non ; nous pourrions déduire le temps perdu.

Q.—Celui qui quitte le service de la compagnie perd-il son salaire ? R.—Non ; il est retenu à l'ouvrage pour autant de jours qu'il aurait dû donner avis.

Q.—Il doit compenser pour l'avis ? R.—Il compense pour l'avis et reçoit son salaire.

Q.—La compagnie s'opposerait-elle au départ d'un ouvrier qui aurait besoin de s'en aller ? R.—Ce serait selon les circonstances. Si un ouvrier désirent quitter et si on en avait besoin, on le garderait.

Q.—Même si c'était à son avantage ? R.—Oui ; nous consulterions l'intérêt de la compagnie avant toute chose. Nous ne nous opposerions pas au départ d'un ouvrier, si l'intérêt de la compagnie n'en souffrait pas.

Q.—Alors, si vous pouviez le remplacer vous le laisseriez partir ? R.—Certainement : l'intérêt de la compagnie vient en premier lieu.

Q.—Les employés s'engagent-ils par écrit à cet effet ? R.—Non.

Q.—Travaillent-ils à la pièce ou à la journée ? R.—A la pièce.

Q.—Du moment que l'ouvrier a complété sa pièce d'ouvrage, ne considérez-vous pas l'ouvrage comme fini ? R.—Non ; quel que soit le point où en est rendu l'ouvrage, nous exigeons deux semaines d'avis.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'un ouvrier à la pièce devrait être libre de quitter du moment que sa pièce est finie ? R.—Non.

Q.—Savez-vous que le contrat d'un ouvrier à la pièce finit du moment que la pièce à laquelle il travaille est complétée ? R.—Non.

Q.—Pendant combien de mois dans l'année vos employés travaillent-ils ? R.—Ils travaillent tous les jours. Ils ont de l'ouvrage continu, sauf certains jours, tels que le 24 mai, le 1er juillet, le jour de Noël, le jour de l'An et le Vendredi saint.

Q.—A part ces jours il n'ont pas de chômage ? R.—Bien, nous ne marchons pas le temps complet, pour le présent ; nous ne faisons que les trois-quarts de la journée, et cela depuis six semaines ou deux mois.

Q.—Les jours de fête ne sont pas payés ? R.—Non, certainement.

Q.—Les tisserands ou ouvriers perdent ils du temps à attendre la matière ?
R.—Quelquefois.

Q.—Cela arrive-t-il fréquemment ? R.—Non ; pas plus souvent qu'ailleurs. Quand nous avons des commandes à remplir ils sont tous occupés, et quand il n'y en a pas, ils doivent attendre ; tout cela dépend des commandes. Mais l'une portant l'autre, je considère qu'ils sont assez bien occupés toutes les semaines.

Q.—Est-il jamais arrivé des accidents aux machines ? R.—Non, je ne m'en souviens pas.

Q.—Employez-vous des enfants dans la chambre de l'étirage ? R.—Non.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—L'inspecteur des fabriques d'Ontario a-t-il visité votre manufacture ? R.—Oui.

Q.—A-t-il demandé l'âge des enfants qui s'y trouvaient ? R.—Non, d'aucun d'eux ; il visita la manufacture et se déclara satisfait.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—A-t-il questionné quelques-uns des ouvriers ? R.—Non.

Q.—A-t-il examiné les machines ? R.—Oui, il fit une revue générale de la manufacture.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien de temps il a pris à faire son inspection du commencement à la fin ? R.—Je dirais de vingt-cinq à trente minutes. Je l'ai accompagné partout.

Q.—Combien de départements y a-t-il dans la manufacture ? R.—Environ une douzaine de chambres.

Q.—Est-il entré dans chacune ? R.—Oui, à l'exception de la chambre de la machine, il n'y est pas entré, ni dans l'entrepôt ; mais il visita chaque chambre dans la manufacture proprement dite.

Q.—Et il s'est dit satisfait de ce qu'il avait vu ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais entendu dire qu'il avait été mécontent d'une manufacture quelconque ? R.—Non ; je n'ai jamais entendu dire qu'il s'était montré mécontent d'aucune manufacture. Il s'est dit satisfait de la nôtre.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—L'inspecteur vous a-t-il averti qu'il visiterait la manufacture ? R.—Je pense qu'il l'a fait.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous a-t-il donné à entendre qu'il viendrait vers tel ou tel temps ? R.—Oui, qu'il reviendrait.

Q.—Pouvez-vous mettre la main sur cette lettre ou avis ? R.—J'en ai une copie, mais je ne voudrais pas dire que je pourrais la produire maintenant.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Depuis la visite de l'inspecteur, avez-vous reçu de lui une pancarte que vous deviez afficher dans votre manufacture ? R.—Non.

Q.—C'est-à-dire l'Acte des fabriques ? R.—Vous voulez parler de l'Acte des fabriques imprimé sur l'affiche.

Q.—Oui, imprimé en gros caractères, et affiché dans la manufacture ? R.—Non.

GEORGE MACDONALD, Cornwall, bourgeois, est appelé et interrogé sous serment.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous êtes le maître de poste de cette ville, je crois ? R.—Oui.

Q.—Vous êtes maire de Cornwall depuis quelque temps, n'est-ce pas ? R.—Oui, je l'étais l'année dernière.

Q.—Dans le cours de votre expérience, avez-vous acquis quelque connaissance de la condition des classes ouvrières dans Cornwall ? R.—Bien, cela n'est pas beaucoup de mon ressort. Je n'emploie pas de main-d'œuvre, mais je pense que l'hiver dernier la misère a été grande à cause du chômage d'une des manufactures.

Q.—Règle générale, je crois que les ouvriers ne reçoivent pas une rémunération raisonnable pour leur travail ? R.—Je n'emploie pas d'ouvriers ; je suis maître de poste et je ne me suis pas beaucoup occupé de cette question là.

Q.—Dans les classes ouvrières se trouve-t-il beaucoup de propriétaires ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle proportion ? R.—Je crois que la plupart n'ont pas de maisons à eux.

Q.—Ils sont locataires ? R.—Oui.

Q.—Quel est votre système de cotisation ici, à Cornwall ? R.—Bien, la cotisation est assez forte, je crois que c'est 2 millièmes par piastre, c'est le taux, je crois.

Q.—Vous voulez dire 2 centins par piastre ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une taxe de corvée ? R.—Non, cela comprend toutes les taxes.

Q.—Les taxes sont-elles toutes réparties sur la propriété ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Sur les biens meubles et immeubles aussi ? R.—Sur les deux.

Q.—Pourriez-vous nous dire le nombre des gens qui sont à la charge de la ville ? R.—Il me serait difficile de donner le nombre exact, mais je ne crois pas qu'il y ait un grand nombre d'indigents. Naturellement ceux qui sont en état de travailler obtiennent généralement de l'emploi. La fin de l'hiver est la saison la plus difficile à passer pour les journaliers ici.

Q.—Quels sont les gages des journaliers de la corporation ? R.—Ils reçoivent \$1.25 par jour, je crois.

Q.—Ils sont employés toute l'année ? R.—Quelques-uns le sont, peut-être.

Q.—On les emploie pendant toute l'année ? R.—On le fait pour quelques-uns peut-être ; mais en hiver, cependant, quand ils n'ont pas d'ouvrage, c'est parce que la corporation ne peut en donner à plus de personnes.

Q.—Êtes-vous en état de nous dire si la corporation prend les moyens d'améliorer le système de drainage ? R.—Eh bien ! je dois dire que cette amélioration est encore dans son enfance. Nous avons fait un peu de progrès l'automne dernier, mais il n'y a pas eu beaucoup de fait sous le rapport du drainage.

Q.—Savez-vous si le sous-sol et la cave de plusieurs maisons dans la partie basse de la ville sont inondées au printemps vu le manque d'égouts ? R.—Je ne suis pas prêt à dire cela ; je pense que cela a pu arriver. Je ne suis pas bien renseigné sur ce point.

Q.—Vous dites que le système de drainage est encore dans son enfance à Cornwall ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que la ville est propriétaire du réservoir ? R.—Non.

Q.—Contrôle-t-elle la lumière électrique ? R.—Non ; l'eau, le gaz, et la lumière électrique sont la propriété des compagnies privées et sont fournis par elles.

Q.—Combien vous charge-t-on à peu près pour la lumière électrique par chaque lumière ou lampe ? R.—Je ne sais pas ; cela n'a été connu que derrièrement ; d'autres peuvent vous le dire, il n'y a pas de contrat du tout ; c'est une entreprise privée et les entrepreneurs s'efforcent d'en tirer le meilleur parti possible.

Q.—Alors, la corporation n'est pas obligée d'accepter cette lumière et ne peut

forcer la compagnie à poser des lampes ? R.—Non ; je ne suis pas certain que la compagnie y soit obligée.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—La corporation paie-t-elle ses hommes chaque semaine ? R.—Chaque mois, je pense.

Q.—Est-ce que \$1 25 est le prix le plus bas que l'on paye à un journalier à Cornwall—je veux parler de ceux qui travaillent au pic et à la pelle ? R.—Je pense que c'est à peu près le plus haut et le plus bas. Il n'y a pas de salaire plus bas que celui-là. Je pense que la corporation leur paie à tous le même salaire.

Q.—La corporation n'a qu'un prix ? R.—Elle n'a qu'un prix pour les journaliers.

Q.—Les hommes se plaignent-ils de n'être payés qu'au mois ? R.—Non ; je ne pense pas.

Q.—Ces ouvrages sont-ils contrôlés par le comité des travaux, ou bien sont-ils sous la surveillance de l'ingénieur de la ville ? R.—Je puis dire qu'en général ils sont sous la surveillance du président du comité des chemins.

Q.—Je suppose que leurs salaires et la durée du temps qu'ils travaillent dépendent de la somme d'argent affectée à ces travaux ? R.—Oui.

Q.—La ville n'a-t-elle pas dernièrement émis des débetures ? R.—Pourquoi—Dans quel but ?

Q.—Dans n'importe quel but ? R.—Il y a quelque temps elle en a émis pour des bonus à des manufactures.

Q.—Pourriez-vous nous dire à combien de manufactures l'on a donné des bonus durant les dix dernières années ? R.—A trois, je pense.

Q.—Pourriez-vous nous donner le montant de ces bonus ? R.—Non.

Q.—N'exige-t-on pas des engagements de la part de ces manufactures avant de leur accorder des bonus ? R.—Eh bien ! ces engagements sont qu'elles doivent employer un certain nombre de personnes. Dans l'une d'elles je pense qu'on s'est obligé de mettre un certain nombre de fuseaux ; c'est la condition, je pense, que l'on a posée pour lui accorder un bonus. C'était le nombre de fuseaux en opération, je ne sais pas quel est le nombre de personnes qu'elle devait employer.

Q.—Pourriez-vous nous dire la moyenne des débetures et pour quelles raisons elles ont été émises ? R.—Je ne puis vous en donner la quantité, mais la corporation peut vous fournir tous ces détails.

Q.—Considérez-vous que 2 cents dans la piastre soit un montant trop élevé ? R.—Les gens le trouvent assez élevé—du moins ils le disent.

Q.—Avez-vous quelque bibliothèque publique dans cette ville ? R.—Non.

Q.—Avez-vous quelques écoles du soir ? R.—Non ; il peut y avoir des écoles privées.

Q.—Mais pas d'écoles publiques du soir ? R.—Non.

Interrogé par M. BOVIN :

Q.—Les propriétés sont-elles évaluées à leur juste valeur ? R.—Je ne le suppose pas ; je ne pense pas qu'elles le soient.

EDWARD KING, Cornwall, ouvrier de manufacture, est appelé et assermenté.

Je suis cardeur et contre-maître dans la manufacture de coton Stormont.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien d'ouvriers avez-vous dans votre département ? R.—Entre quatre vingts et quatre-vingt-cinq.

Q.—Sur ce nombre combien y a-t-il de femmes ? R.—Je pense qu'il n'y en a que la moitié.

Q.—Y a-t-il des enfants ? R.—Oui.

Q.—Quel âge ont-ils ? R.—Ils sont âgés de douze à quatorze ans ; ce sont les plus jeunes que j'aie eus.

Q.—Combien d'entre eux ont moins de quatorze ans ? R.—Deux.

Q.—Quels gages les enfants reçoivent-ils en entrant dans la manufacture ? R.—Ils sont censés travailler une couple de semaine dans la manufacture pour apprendre un peu le métier avant de toucher un salaire.

Q.—Et après ces deux semaines quel salaire ont-ils ? R.—Quarante cents est le plus bas salaire qu'on leur donne par jour.

Q.—Augmentent-ils graduellement ? R.—Oui.

Q.—Impose-t-on des amendes aux enfants ? R.—Oui.

Q.—Dans votre département impose-t-on des amendes ? R.—Oui.

Q.—Pourquoi ? R.—Pour du mauvais ouvrage.

Q.—Quel est le juge de ces mauvais ouvrages ? R.—Moi.

Q.—Y a-t-il d'autres raisons pour imposer des amendes ? R.—Oui ; la négligence et les objets endommagés.

Q.—Impose-t-on des amendes pour cause d'absence ? R.—Non ; aucune.

Q.—Dans quelle condition sont les latrines dans votre département ? R.—Je ne puis dire ce qu'elles devraient être ; j'en ai vu de meilleures et j'en ai vu de pires.

Q.—Sont-elles séparées suffisamment les unes des autres—comment sont-elles divisées ? R.—Il y en a une dans l'ancienne construction et une autre dans la nouvelle pour les garçons et une autre pour les filles.

Q.—Il leur est défendu d'entrer dans aucunes autres que dans celles qui est destinées à leur sexe ? R.—Oui.

Q.—Quant à l'eau à boire, comment est-elle ? R.—Je pense qu'elle est très bonne dans les réservoirs.

Q.—Y a-t-il des coupes ? R.—Non.

Q.—Buvez-vous sans coupes ? R.—Il y a un bassin d'où sort un tuyau et ils y boivent ; il y a des gobelets.

Q.—Avez-vous eu quelques difficultés ouvrières dans cette manufacture ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous en donner la raison ? R.—J'ai eu des difficultés parce que je ne voulais pas les laisser agir à leur guise dans le département ; c'est la raison pour laquelle j'ai eu des difficultés avec eux.

Q.—Avez-vous eu des difficultés avec les ouvrières pendant ce mois ? R.—Oui ; j'ai payé un homme pour surveiller ce département pendant l'heure du dîner afin de voir à ce que l'ordre soit maintenu et à ce qu'aucun dommage ne soit causé à la compagnie ; et il est allé de l'une à l'autre en leur disant de se tenir tranquilles. Elles se mirent à parler, à rire et à faire du tapage et il leur a dit que si elles ne s'arrêtaient pas elles seraient obligées de prendre leur dîner en dehors. Après leur avoir dit cela elles ont fait pire. Le jour suivant je suis resté moi-même et j'ai dit à cet homme en leur absence de ne plus leur parler et que je les surveillerais. C'est ce que j'ai fait le jour suivant. Lorsqu'elles ont recommencé pendant l'heure du dîner, je leur ai dit que je ne voulais pas avoir de difficultés et que si elles ne pouvaient pas se bien conduire et rester tranquilles elles seraient obligées de prendre leur dîner en dehors, chez elles, et qu'il était temps de voir qui était le maître, si c'était elles ou bien moi et là-dessus elles sont parties.

Q.—Avez-vous menacé de renvoyer quelques-unes de ces jeunes femmes ? R.—Non ; je ne les ai pas menacées.

Q.—Leur avez-vous dit des injures ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez pas employé de langage violent envers elles ? R.—Je l'ai admis, et je leur ai dit que si j'avais parlé ainsi j'étais prêt à me rétracter, mais que je ne m'en souvenais pas.

Q.—Ces jeunes femmes sont-elles retournées à leur ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Les avez-vous envoyé quérir ? R.—Je les ai envoyé quérir le vendredi soir. Je leur ai fait dire que si elles ne revenaient pas dans la matinée je leur trouverais des remplaçantes.

Q.—Leur avez-vous fait des excuses ? R.—Oui ; le vendredi à midi lorsqu'elles sont parties et qu'elles attendaient après leur argent.

Q.—Pouvez-vous vous rappeler les mots dont vous vous êtes servi ? R.—Elles disent que je les ai appelées "chiennes" et je n'ai pas l'habitude de me servir d'un tel langage à leur adresse.

Q.—Lorsque vous êtes venu là durant les difficultés pendant l'heure du dîner ne pouvez-vous pas vous rappeler du langage dont vous vous êtes servi à leur adresse ? R.—J'étais en colère et je leur ai parlé rudement ; je ne me rappelle pas exactement les mots. Lorsque vous êtes taquiné vous ne vous souvenez pas toujours de ce que vous dites.

Q.—Est-ce la seule fois que vous avez eu des difficultés ? R.—Non.

Q.—Vous dites que cela s'est passé pendant l'heure du dîner ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il quelques dispositions dans les règlements de la compagnie qui obligent ces jeunes filles à rester tranquillement assises pendant l'heure du dîner ? R.—Il y a une différence entre s'asseoir et parler, rire et frapper des mains lorsque le bourgeois se trouve dans la pièce et leur parle. Si on n'y met un terme elles auront bientôt commencé à se jeter différentes choses les unes aux autres, ce qui pourrait avoir pour résultat de causer du dommage à la propriété de la compagnie, propriété dont le contre-maître est responsable pendant les heures de travail. Elles sont supposées se conduire sagement durant les heures de travail.

Q.—Quel est à peu près l'âge de ces jeunes filles ? R.—De dix-huit à vingt-trois ans.

Q.—Ne pensez-vous pas que c'est une bonne chose pour des jeunes filles de rire et de s'amuser lorsqu'elles ne sont pas à l'ouvrage, du moment qu'elles soignent leur ouvrage lorsqu'elles travaillent ? R.—Je ne vois rien de mal à ce qu'elles rient et causent entre elles, mais je crois qu'elles ont tort de rire et de frapper des mains lorsque le contre-maître leur parle.



SAMUEL SHOEFEELT, Cornwall, cardeur de coton, est assermenté.

Interrogé par M. HEAKES:—

Q.—Dans quelle manufacture êtes-vous employé ? R.—Dans la manufacture de coton du Canada.

Q.—Ce n'est pas la même manufacture où travaille le dernier témoin qui a été entendu ? R.—Non ; je crois qu'il est dans la manufacture de coton Stormont.

Q.—Combien d'ouvriers y a-t-il dans votre chambre ? R.—Environ vingt-trois, je pense, y compris deux femmes, une vieille femme et une fille qui font le balayage.

Q.—Parmi les autres jeunes garçons et jeunes filles, y en a-t-il au-dessous de quatorze ans ? R.—Pas à ma connaissance : ils disent que non.

Q.—Quels sont les salaires payés aux ouvriers de votre département ? R.—Les garçons ont 15 cents par jour ; les hommes 90 cents, \$1 et \$1.25 par jour.

Q.—Une piastre et quart est le salaire le plus élevé ? R.—De \$1.25 à \$1.50 ; quelques-uns ont 90 cents et d'autres \$1.

Q.—Êtes-vous employé constamment ? R.—Règle générale, nous avons de l'emploi toute l'année et nous en aurions eu cette année si ce n'eût été des difficultés que nous avons eues—c'est-à-dire une grève.

Q.—Avez-vous déjà perdu du temps en attendant des matériaux ? R.—Pas très souvent. Quelquefois nous perdons les samedis, probablement cinq heures et demie.

Q.—Comment les latrines sont-elles disposées dans votre département ? R.—Il

ya une porte principale d'entrée, mais il y a une séparation entre les cabinets. Il y a une porte intérieure d'entrée pour les hommes et une autre pour les femmes et ensuite une séparation entre les cabinets.

Q.—Les deux portes sont à côté l'une de l'autre ? R.—Oui ; une pour les hommes et une pour les femmes.

Q.—Comment les femmes arrivent-elles là ? R.—Elles arrivent d'une autre chambre dont je n'ai pas la direction.

Q.—Quelle est la hauteur de la séparation ? R.—Je ne pourrais pas dire exactement la hauteur.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Plus haut que la taille d'un homme ordinaire ? R.—Oui ; je devrais probablement dire au-delà de sept pieds.

Q.—Est-ce là la séparation dont on a parlé cet après-midi à travers laquelle des trous ont été pratiqués ? R.—Je ne sais pas que des trous y aient été pratiqués ; j'en ai pas été averti.

Q.—Savez-vous s'il arrive quelquefois que les hommes regardent par dessus la séparation pour voir les filles ? R.—Je l'ignore.

Q.—Savez-vous si les hommes jettent quelquefois différentes choses du côté des femmes ? R.—Je ne sais pas ; c'est chose assez possible.

Q.—Maintenant, ne pensez-vous pas qu'il est possible de séparer complètement les cabinets de manière à ce qu'il n'y ait pas de communication du tout ? R.—Oui.

Q.—Ne pensez-vous pas que dans l'intérêt de la morale et de la décence ce serait mieux ? R.—Oui.

Q.—Trouvez-vous convenable que des jeunes personnes soient obligées de sacrifier leur pudeur aux besoins de la nature ? R.—Je pense qu'il serait préférable qu'il y eût séparation—et que les cabinets d'aisance fussent à distance l'un de l'autre.

Q.—Pendant combien de temps permet-on aux ouvriers de faire leur toilette avant de quitter la manufacture ? R.—Ils sont supposés avoir dix minutes pour se laver.

Q.—Y a-t-il un règlement imprimé ? R.—Il n'y a pas de temps déterminé. Si un homme va se laver et qu'il ait quelque chose à faire ensuite, il le fait.

Q.—Les ouvriers ne sont pas mis à l'amende parce qu'ils y vont plus tôt que les règlements ne le comportent ? R.—Non.

Q.—Imposez-vous des amendes aux employés dans votre département ? R.—Seulement lorsqu'ils brisent les vitres des fenêtres ; c'est la seule amende. Si l'on prouve que c'est par inadvertance, l'on passe outre.

Q.—Considérez-vous que vos employés sont bien payés pour ce qu'ils font ? R.—Je dois supposer qu'ils le sont, je ne me crois pas compétent à décider cette question.

Q.—Y a-t-il des gens qui se sont mis en grève, parce qu'ils se sont crus maltraités ? R.—Je les traite comme je voudrais être traité moi-même.

Q.—Savez-vous si votre compagnie refuse d'employer des hommes qui appartiennent aux organisations du travail—les Chevaliers du Travail ou d'autres organisations du travail ? R.—Non ; aucunement.

Q.—Vous a-t-on jamais dit de renvoyer les hommes qui prenaient part à des démonstrations ou des organisations du travail ? R.—Non.

Q.—On ne vous a jamais dit d'en renvoyer un seul ? R.—Non.

Q.—Est-il à votre connaissance que l'on en ait renvoyés pour cela ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien d'hommes y a-t-il dans votre département ? R.—J'ai vingt-trois employés en tout, dont cinq garçons et deux femmes. Tous les autres sont des hommes—c'est-à-dire des jeunes gens et des hommes d'un âge mûr.

Q.—Combien en avez-vous qui reçoivent \$1.50 par jour ? R.—Un seulement.

Q.—Combien y a-t-il d'hommes qui gagnent de \$7 à \$8 par semaine ? R.—Il y en a quatre qui gagnent \$7.50 par semaine ; un autre gagne \$1 par jour—c'est-à-dire \$6 par semaine.

Q.—Y a-t-il des hommes qui gagnent moins qu'une piastre par jour ? R.—Oui ; il y en a quatre qui gagnent 90 cents par jour.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pendant toute l'année ? R.—Environ tout le temps que la manufacture est en opération.

Q.—Sont-ce des hommes mariés ayant des familles ? R.—Ceux qui travaillent pour 90 cents par jour ?

Q.—Oui ? R.—Il y en a un.

Q.—Pouvez-vous nous dire ce qu'un ouvrier doit payer pour un logement de cinq ou six pièces ? R.—Celui que j'ai contient cinq pièces et je paye \$7 par mois.

Q.—Y a-t-il des ouvriers en cette ville qui habitent des maisons louées ? R.—Je pense que la majorité des ouvriers dans cette ville habitent des maisons louées.

Q.—Je veux parler de maisons qui peuvent loger plus d'une famille—ce que nous pourrions appeler des maisons doubles ? R.—Il peut y en avoir.

Q.—La compagnie a-t-elle des maisons qu'elle loue aux ouvriers ? R.—Je ne les connais pas toutes, mais je sais qu'elle en a, parce que j'en habite une.

Q.—Quelles commodités ces maisons offrent-elles ? R.—Il y a quatre pièces, deux en haut et deux en bas et une autre pièce en arrière pour le poêle en été.

Q.—Et quel est le prix du loyer ? R.—\$5 par mois.

Q.—Est-ce qu'il y a des maisons de la compagnie qui ont moins que quatre pièces ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—Si une personne est renvoyée de la manufacture, doit-elle laisser cette maison ? R.—Je le crois probablement. Il y a un de mes assistants qui demeure actuellement dans un de ces cottages.

Q.—Le louage de ces maisons est-il obligatoire pour les employés ? R.—Non ; ils ne sont pas obligés de louer ces maisons.

Q.—Avez-vous de l'ouvrage supplémentaire dans la manufacture ? R.—Quelquefois.

Q.—Jusqu'à quelle heure travaille-t-on dans votre département ? R.—Nous avons eu à travailler le soir jusqu'à neuf heures pendant une semaine—pas plus tard.

Q.—Travaille-t-on le soir jusqu'à cette heure sans souper ? R.—Oui ; la compagnie sert le café.

Q.—A quelle heure de la journée vous dit-on que vos services seront requis pour le soir ? Est-ce le jour précédent ? R.—Non, quelquefois nous recevons l'ordre dans la matinée que nous devons travailler jusqu'à neuf heures ; cela nous fournit l'occasion d'apporter quelque chose pour le soir.

Q.—Est-ce que les employés en général ne vont pas prendre leur souper ? R.—Non ; ils ne vont pas à la maison. Ils prennent leur souper dans la manufacture et travaillent ensuite jusqu'à neuf heures. Il y en a qui demeurent si loin qu'ils ne pourraient aller souper à la maison.

Q.—Les force-t-on à rester à travailler le soir ? R.—Non ; il n'y a rien d'obligatoire sous ce rapport.

Q.—Avez-vous eu quelques extras ? R.—Non ; j'ai eu le même prix que pour un jour d'ouvrage.

Q.—Leur avez-vous jamais entendus exprimer le désir d'être payés plus souvent qu'à toutes les quinzaines ? R.—Non.

Q.—Lorsque l'on impose une amende dans votre département à raison de dommages causés, les informez-vous du fait qu'une amende leur sera imposée ou bien s'ils n'en sont informés que le jour de payer ? R.—Non ; la seule amende qu'il y ait est celle qu'on impose pour le bris de vitres des fenêtres.

Q.—Est-ce que ces amendes pour bris de vitres arrivent souvent ? R.—Très rarement.

Q.—La ventilation est-elle bonne ? R.—Oui ; nous nous trouvons sur le bord de la rivière et nous pouvons ouvrir les fenêtres.

ANGUS BARNHART, Cornwall, est assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je conduis et chauffe la machine à vapeur dans la filature de Cornwall.

Q.—Etes-vous un ingénieur capable ? R.—Eh bien ! non ; pas extraordinaire. J'en connais assez pour conduire une machine.

Q.—Quels gages gagnez-vous ? R.—Une piastre et quart par jour.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Onze heures.

Q.—Chaque jour de la semaine ? R.—Non ; généralement le samedi nous finissons à midi.

Q.—Qui allume les feux le matin avant de vous rendre à l'ouvrage ? R.—Moi-même.

Q.—A quelle heure vous rendez-vous là pour allumer les feux ? R.—A cinq heures ou cinq heures et demie environ.

Q.—A quelle heure finissez-vous votre ouvrage le soir ? R.—A sept heures environ.

Q.—Cela ferait douze heures et demie par jour ? R.—Eh bien ! quelques jours ; la plupart du temps.

Q.—Dans quelle condition est la chaudière de la machine ? R.—Dans une bonne condition.

Q.—Est-ce que toute la machine à vapeur est aussi dans une bonne condition ? R.—Oui.

Q.—Combien de livres de pression votre chaudière peut-elle supporter ? R.—De quatre-vingts à quatre-vingt-quinze livres.

Q.—N'avez-vous jamais bouché la soupape ? R.—Non ; c'est une chose que je ne fais pas.

Q.—Ne l'avez-vous jamais chargée de briques pour l'abaisser, ou de quelque chose semblable—vous ne pouvez répondre que si vous le désirez ? R.—Je ne réponds pas.

Q.—Si la soupape était réglée de manière à se lever sous quatre-vingt livres de pression et qu'elle fut chargée de briques, combien de livres de pression de plus faudrait-il pour la faire lever de nouveau ? R.—Je ne sais pas ; je n'ai pas eu de boule exprès pour mettre dessus.

Q.—N'avez-vous jamais dit à personne autour de la manufacture que la machine à vapeur était dangereuse et qu'un des boulons ne tenait pas ? R.—Non.

Q.—N'avez-vous jamais dit à personne que vous craigniez que le bouilleur ne fit explosion à cause du peu de solidité de ce boulon ? R.—Bien, s'il devait y avoir explosion, cela se pourrait.

Q.—N'avez-vous jamais dit à personne autour de cette manufacture que le bouilleur n'était pas sûr ? R.—Eh bien ! non ; je puis avoir dit quelque chose de semblable.

Q.—N'avez-vous jamais dit à quelqu'un autour de la manufacture ou à quelqu'un qui est venu à la manufacture que probablement il ferait explosion ? R.—Il n'y a aucun danger que le bouilleur fasse explosion, si nous en avons soin.

Q.—Alors, si la soupape est chargée de briques, est-ce que cela s'appelle prendre soin du bouilleur ? R.—Bien, je n'avais pas la boule exprès lorsque je les ai mises sur la soupape. Ce n'était pas des briques, c'était une brique.

JAMES C. JOHNSTONE, Cornwall, entrepreneur, est assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis menuisier. Je suis constructeur général.

Q.—Êtes-vous capable de nous dire quels gages les tailleurs de pierre, les briquetiers et les charpentiers reçoivent dans la ville de Cornwall ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous être assez bon de nous le dire ? R.—Eh bien ! durant les deux ou trois dernières années les maçons ont gagné de \$1.50 à \$3 par jour ; les briquetiers, à peu près la même chose ; les charpentiers généralement de \$1.50 à \$2 par jour. Il y a des exceptions. Quelques-uns gagnent \$2.50.

Q.—Les charpentiers gagnent toujours des gages moins élevés ? R.—Oui.

Q.—Et fournissent leurs outils ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que ces hommes dans la charpenterie sont constamment employés pendant toute l'année ? R.—Pas généralement, ici.

Q.—En moyenne pendant combien de mois travaillent-ils ? R.—De sept à neuf mois.

Q.—Et les briquetiers ? R.—De sept à huit mois.

Q.—Je suppose que les tailleurs de pierre sont encore moins constamment employés que cela ? R.—Oui.

Q.—En général, les briquetiers posent-ils la pierre et la brique ? R.—Il y en a qui posent les deux, d'autres la pierre seulement ; je sais que j'en ai eu plusieurs—peut-être trois, quatre, même jusqu'à six—qui faisaient les deux.

Q.—Employez-vous des plâtriers ? R.—Oui.

Q.—Combien les payez-vous généralement ? R.—La même chose : \$2.50 à \$3 par jour ; la même chose que les briquetiers. Naturellement il y en a qui entreprennent des contrats et d'autres travaillent à la journée. Les travaux sous contrat sont payés à la quinzaine.

Q.—Les payez-vous jusqu'à la date de la paye ? R.—Oui. Le travail journalier est payé chaque vendredi soir ; on retient une journée.

Q.—Y a-t-il quelque organisation de charpentiers ici—quelque association ? R.—Non.

Q.—Savez-vous s'il y a un penchant de la part des patrons à ne pas vouloir employer des membres des organisations du travail ? R.—Non ; pas que je sache.

Q.—Vous n'avez pas entendu parler de cela par les patrons ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si l'on a refusé de donner de l'ouvrage à des ouvriers à cause de la dernière grève dans la manufacture Stormont ? R.—Non, pas à ma connaissance. Depuis la grève dans la manufacture Stormont, il y a eu peu à faire dans cette ligne ici ; et de fait les affaires ne font que commencer actuellement.

Q.—Pendant la saison dernière a-t-on refusé de l'ouvrage à des hommes à cause des difficultés dans les manufactures ? R.—Non ; je n'ai pas connaissance de cela. L'année dernière les maçons étaient très rares ici.

Q.—Demandez-vous aux hommes qui veulent avoir de l'ouvrage s'ils appartiennent oui ou non aux organisations du travail ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Y a-t-il des charpentiers qui gagnent moins qu'une piastre par jour dans cette ville ? R.—Non ; je ne pourrais employer aucun homme qui manie des outils—ce que nous appelons un homme adroit—nous ne pouvons jamais les avoir pour moins de \$1.25 à \$1.50 par jour.

Q.—Quelle est la moyenne des gages payés aux charpentiers ? R.—Je devrais dire que la moyenne est de \$1.75 par jour.

Q.—Quels gages les ouvriers constructeurs gagnent-ils ? R.—L'année dernière j'ai payé au commencement de la saison \$1 par jour et plus tard \$1.25 par jour.

Q.—Avez-vous entendu parler d'accidents dans le métier de charpenterie durant les dernières années à Cornwall ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il des ouvriers dans le métier de construction qui perdent leurs gages par la malhonnêteté des patrons ? R.—Pas à ma connaissance.

Q.—Comment les journaliers sont-ils payés ? R.—Ils sont généralement payés à la semaine.

Q.—Combien ont-ils gagné l'année dernière ? R.—Douze cents et demie de l'heure.

*** de Cornwall, employé de manufacture, est assermenté.

Je suis employé dans le département à plier de la manufacture Stormont.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Combien y a-t-il d'employés dans cet appartement ? R.—Quatre.

Q.—Comment sont-ils traités généralement ? R.—Quelquefois ils sont bien traités et d'autres fois moyennement bien.

Q.—Sont-ils maltraités en aucun temps ? R.—Oui.

Q.—Ces mauvais traitements sont infligés par les surveillants, n'est-ce pas ? R.—Oui.

Q.—Que considérez-vous comme un mauvais traitement ? R.—Bien, les mettre à l'amende pour avoir craché sur le plancher.

Q.—D'autre chose encore ? R.—Oui.

Q.—Est-ce dans les règlements imprimés qu'il ne faut pas cracher sur le plancher ? R.—Pas que je sache.

Q.—Comment les cabinets d'aisance sont-ils disposés dans cette manufacture ? R.—Bien, quelquefois ils sont dans un bon état sanitaire et le plus souvent ils ne le sont pas.

Q.—Ils ne sont pas toujours tenus dans une bonne condition ? R.—Quelquefois ils ne le sont pas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Qui est-ce qui les salit ? R.—Les ouvriers, je suppose. Ils viennent à se boucher.

Q.—Est-ce que les hommes et les femmes sont dans les mêmes cabinets ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais vu des hommes chercher à passer dans les cabinets des femmes lorsque des femmes s'y trouvaient ? R.—Non.

Q.—Pensez-vous que toutes les précautions sont prises pour empêcher cela ? R.—Oui ; je le crois.

Q.—Quels gages gagnez-vous ? R.—Quatre-vingt-dix cents par jour.

Q.—Est-ce ce qui est généralement payé dans votre département ? R.—Oui ; c'est le prix général.

Q.—Y a-t-il eu des accidents dans ce département ? R.—Oui.

Q.—De quelle nature étaient-ils ? R.—Des hommes se sont fait prendre les mains entre les rouleaux de la machine à plier.

Q.—Est-ce le département où se trouvent les trieurs ? R.—Non ; les trieurs sont au-dessous. Le plieur est à peu près un ouvrier du même genre que le trieur.

Q.—Ces accidents peuvent-ils être empêchés ? R.—Pas que je sache. Quelquefois ils sont dus à la négligence.

Q.—Vous ne savez pas comment on pourrait les prévenir ? R.—Non ; l'appareil est recouvert.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous voulez dire que cela dépend purement de la négligence des hommes ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous là ? R.—Quatre ans et demi.

Q.—Combien gagniez-vous lorsque vous avez commencé ? R.—Soixante cents par jour ; j'ai ensuite gagné 85 cents, puis \$1.00 et maintenant je ne reçois que 90 cents par jour.

THOMAS DENNERY, Cornwall, employé de manufacture, est assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—C'est moi qui fais fonctionner la machine à couper dans la manufacture de la compagnie de coton du Canada.

Q.—Depuis combien de temps avez-vous cette charge ? R.—Depuis environ neuf ans.

Q.—Y a-t-il eu quelque réduction dans les gages de ce département ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire si les pièces ont été allongées ? R.—Non. Elles ne l'ont pas été.

Q.—Avez-vous des plaintes que les pièces sont plus longues maintenant qu'avant la réduction des prix ? R.—Non.

Q.—Êtes-vous certain que les pièces n'ont pas été allongées ? R.—Oui.

Q.—Combien avez-vous de gens employés dans ce département ? R.—Cinq hommes.

Q.—Sont-ils tous employés dans le même genre d'ouvrage que vous ? R.—Quatre et deux aides—des apprentis coupeurs.

Q.—Quels gages reçoivent-ils ? R.—De \$1.10 à \$2 par jour.

Q.—Quelle est la moyenne ? R.—Environ \$1.80, je pense ?

Q.—Combien y en a-t-il qui reçoivent \$1.10 ? R.—Deux.

Q.—Y a-t-il eu une réduction de gages dans votre département ? R.—Oui ; une réduction de 5 et 10 cents par jour.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Voulez-vous, s'il vous plaît, nous dire si la réduction des gages dans la manufacture n'a été qu'une faible réduction dans le but de compenser ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Considérez-vous que la réduction comporte un gros montant, ou si c'est une affaire insignifiante ? R.—Je ne sais pas du tout comment les autres départements sont payés.

DAVID FLACK est assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Êtes-vous marchand de charbon ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le prix actuel du charbon ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous être assez bon de nous le dire ? R.—Il est de \$7 la tonne pour l'antracite.

Q.—Avez-vous une organisation des marchands de charbon ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il une entente sur les prix entre les marchands de charbon ? R.—Bien, il peut y en avoir une comme ceci : si je vends à \$7, un autre ne peut vendre à \$7.50.

Q.—Peut-il vendre à \$6.50 ? R.—Oui ; s'il le désire.

Q.—Pouvez-vous nous dire si les marchands de charbon, à Cornwall, se sont servi de leur influence pour empêcher les ouvriers d'acheter leur charbon des marchands de Montréal ? R.—Je ne me propose pas de répondre à une telle question.

Q.—Savez-vous si les marchands de charbon de Cornwall ont exercé leur influence sur les compagnies de transport d'Ogdensburg, pour empêcher les gens de Cornwall, ou les ouvriers de Cornwall, de pouvoir se faire expédier un chargement de charbon à Cornwall ? R.—Suis-je obligé de répondre à ces questions ? Est-ce qu'il n'y a pas d'avocat ici pour protéger les témoins.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous pouvez répondre si vous le voulez ? R.—Alors je refuse de répondre à ces questions.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce que le charbon est moins cher depuis que le droit de 50 cents a été aboli ? R.—Non ; je pense qu'il est de 55 à 60 cents plus cher qu'auparavant.

Q.—De sorte qu'en réalité le charbon coûte 5 ou 10 cents plus cher que l'année dernière, c'est-à-dire depuis que le droit qui le frappait a été aboli ? R.—(Pas de réponse.)

Q.—Etes-vous un marchand en gros ou en détail ? R.—En détail.

Q.—Pèse-t-on toujours le charbon avant de le livrer au consommateur ? R.—Oui.

Q.—Sur des balances publiques ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais entendu parler de pertes de charbon, qui tombait dans les rues ? R.—Je n'ai jamais entendu parler de plaintes.

Q.—Les marchands de détail se procurent leur charbon des marchands de gros ? R.—Ils l'achètent à la grosse tonne suivant les quotations—tant net et tant brut.

Q.—Vous ne pouvez pas nous dire s'il y a une entente entre les marchands de charbon ici et le bureau d'échange, à New-York, sur le prix du charbon ici et ailleurs en Canada ? R.—Non.

Q.—Commercez-vous sur le bois ? R.—Non.

JOSEPH MOYES, Cornwall, manufacturier, est assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelle manufacture possédez-vous ? R.—Je suis manufacturier de fil—la filature de Cornwall.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Dix-huit, hommes et femmes.

Q.—Combien les femmes gagnent-elles ? R.—Leurs salaires varient de 40 à 75 cents par jour.

Q.—Combien les hommes gagnent-ils ? R.—Ils gagnent de 50 cents à \$1.25 par jour.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils ? R.—Onze heures par jour, pendant cinq jours de la semaine, et une demi journée le samedi—soixante heures et demie par semaine.

Q.—Payez-vous vos ouvriers souvent ? R.—Nous les payons tous les mois—au dix du mois—à venir jusqu'à la fin du mois précédent.

Q.—Retenez-vous une partie des gages ? R.—Nous retenons le salaire de dix jours en arrière.

Q.—Y a-t-il des règlements dans la manufacture parlant d'amendes ? R.—Non.

Q.—Lorsqu'un employé désire laisser votre emploi doit-il donner un avis ? R.—Oui.

Q.—Quel avis doit-il donner ? R.—Un avis de deux semaines.

Q.—Supposons qu'il parte sans donner d'avis ? R.—Nous lui enverrions ses gages.

Q.—Dans le cas où un employé désirerait s'en aller et qu'il vous dirait qu'il a besoin de partir lui retiendriez-vous ses gages ? R.—Oh ! non ; pas s'il lui fallait partir et qu'il se ferait remplacer. Nous les laissons toujours partir dans ces circonstances.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—En avez-vous déjà renvoyés pour raison valable ? R.—Oui ; deux ou trois fois.

Q.—Leur avez-vous donné un avis ? R.—Non, pas toujours.

Q.—Les avez-vous payés lorsque vous les avez renvoyés ? R.—Oui.

Q.—Les avez-vous payés de suite ? R.—Bien, suivant le montant d'argent que j'avais en mains. Si nous n'en avions pas, ils devaient attendre une journée ou deux.

Q.—Avez-vous eu à votre emploi un homme du nom de John James Bichley ? R.—Oui.

Q.—L'avez-vous renvoyé ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous objection de dire pourquoi vous l'avez renvoyé ? R.—Je n'en avais plus besoin, voilà tout.

Q.—N'avez-vous jamais dit à M. Bichley que vous le renvoyiez parce que certains marchands ou patrons à Cornwall étaient venus vous demander de le renvoyer ? R.—Non ; ce n'est pas le cas.

Q.—N'avez-vous jamais dit à ce nommé Bichley que certaines personnes étaient déterminées de le chasser de la ville ? R.—Non.

Q.—Ne lui avez-vous jamais dit que ces personnes avaient l'intention de le *boycotter* partout dans Ontario parce qu'il appartenait à l'association des chevaliers du travail ? R.—Non ; je ne lui ai pas dit cela.

JOHN ANDERSON, Cornwall, tisserand, est assermenté.

Q.—Êtes-vous tisserand dans une manufacture de coton ou une manufacture de laine ? R.—Dans la manufacture de coton du Canada.

Q.—Combien de métiers faites-vous marcher ? R.—J'avais l'habitude d'en avoir trois. J'en ai maintenant quatre.

Q.—Faites-vous plus d'argent avec quatre qu'avec trois ? R.—Bien, je ne pourrais dire exactement, car ce n'est que cette semaine que j'en ai eu quatre.

R.—Travaillez-vous à la journée ou à la pièce ? R.—A la pièce.

Q.—Quelle était la moyenne de vos gages ? R.—Cinq piastres par semaine, quelques semaines six piastres suivant la quantité d'ouvrage.

Q.—\$5,50 par semaine serait la moyenne ? R.—Je ne sais pas.

Q.—Est-ce que ce serait une bonne moyenne ? R.—Oui ; je le crois.

Q.—Avez-vous constamment de l'emploi ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous le soir ? R.—Non.

Q.—Y a-t-il beaucoup de poussière dans la salle à tisser ? R.—Pas beaucoup ; il peut y en avoir un peu.

Q.—L'atmosphère y est-il bon en été ? R.—Oui.

Q.—Est-elle bien ventilée ? R.—Oui.

Q.—Les fenêtres sont-elles arrangées de manière qu'elles peuvent être ouvertes ? R.—Oui ; on nous permet d'ouvrir les fenêtres ; on les ouvre du haut.

Q.—La compagnie ne les barre pas parce qu'elles pourraient causer du dommage aux marchandises, en les laissant ouvertes ? R.—Non, pas que je sache ; je n'ai pas entendu de plaintes.

Q.—Vous a-t-on jamais mis à l'amende ? R.—Une fois—il y a environ cinq ans.

Q.—Y a-t-il des lieux d'aisance pour les deux sexes ? R.—Oui.

Q.—Separés et distincts ? R.—Oh oui.

Q.—Ils sont séparés par une cloison ? R.—Oui ; il y a une cloison recouverte en zinc des deux côtés.

Q.—Avez-vous jamais su si les tisserands avaient exprimé le désir d'être payés plus souvent qu'à toutes les quinze semaines ? R.—Oui.

Q.—Les avez-vous entendus vous-même ? R.—Oui.

Q.—Vous les avez entendus exprimer le désir d'être payés chaque semaine ? R.—Oui ; tous aimeraient cela.

Q.—Vous pensez qu'en payant les employés chaque semaine, cela leur serait accommodant ? R.—Ce le serait pour quelques-uns ; pour d'autres ce ne le serait pas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ont-ils déjà demandé à la compagnie de payer plus souvent qu'à la quinzaine ? R.—Pas que je sache.

Seance du soir.—Cornwall, jeudi 8 mars 1888.

ISAIE RATELLE, barbier, étant assermenté, dépose comme suit.

Interrogé par M. BOIVIN :

Q.—Avez-vous des gens à votre emploi ou bien êtes-vous vous-même engagé ? R.—J'ai des gens à mon emploi.

Q.—Prenez-vous des apprentis ? R.—Non ; pas dans le moment actuel.

Q.—Voudriez-vous nous dire combien gagne un barbier ? R.—Cela varie beaucoup suivant les capacités de l'homme—de \$7 à \$9 par semaine ou environ.

Q.—Ont-ils continuellement de l'ouvrage pendant toute l'année ? R.—Oui, monsieur, toute l'année.

Q.—Avez-vous la permission de travailler dans vos boutiques le dimanche ici ? R.—Non, monsieur.

Q.—Connaissez-vous bien la population française en cet endroit ? R.—Oui, monsieur ; passablement.

Q.—Avez-vous des écoles françaises ici pour les enfants ? R.—Non, pas que je connaisse, excepté peut-être l'école des sœurs—du moins on me l'a dit.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—L'on doit enseigner l'anglais ici dans toutes les écoles ? R.—Oui, monsieur.

SEANCE DU SOIR.—Cornwall, jeudi, 8 mars 1888.

ALBERT LALIBERTÉ, tailleur, Cornwall, étant assermenté, dépose comme suit.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Que faites-vous ? R.—Je suis marchand-tailleur.

Q.—Avez-vous des hommes à votre emploi ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous des hommes et des femmes ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Voulez-vous nous dire combien gagne une femme dans une boutique de tailleur ? R.—Environ \$3 ou \$3.50 par semaine.

Q.—Et des hommes habiles combien gagnent-ils ? R.—Une piastre et cinquante cents par jour ou neuf piastres par semaine.

Q.—Y a-t-il des hommes qui travaillent pour moins que cela ? R.—Oh, oui.

- Q.—Quels gages peuvent-ils gagner ? R.—\$5, \$6 et \$7 par semaine.
 Q.—Employez-vous des enfants dans votre boutique ? R.—Non.
 Q.—Votre tailleur et votre contre-maître connaissent-ils leur géométrie et les tailleurs sont-ils capables de réduire et d'augmenter leurs patrons ? R.—Oui.
 Q.—Vous n'avez aucune école de dessin d'arts et métiers ici ? R.—Non.

JOHN J. BICHLEY, Cornwall, est assermenté.

Pendant quelques années j'ai eu la position de surveillant dans les filatures. Je ne fais rien actuellement.

Interrogé par M. HEAKES :

- Q.—Vous êtes fileur de votre métier ? R.—Oui.
 Q.—Avez-vous des relations avec quelque organisation d'ouvriers ? R.—Depuis quelques années je suis un membre des Chevaliers du Travail et je le suis encore actuellement.
 Q.—Savez-vous si les patrons à Cornwall ont un penchant à ne pas vouloir employer des membres de cette organisation ? R.—J'ai entendu dire en différents temps, par différentes personnes, qu'il existait un tel sentiment. Je ne pourrais pas dire positivement que tel est le cas, bien que j'aie entendu dire souvent par des ouvriers que les patrons refusaient de leur donner de l'ouvrage parce qu'ils étaient des Chevaliers du Travail.
 Q.—Quelqu'un vous a-t-il dit quelque chose parce que vous étiez un des membres ? R.—Oui.
 Q.—Voudriez-vous, s'il vous plaît, nous relater les circonstances ? R.—J'ai été destitué et l'on m'a fait entendre que ma destitution était due au fait que j'étais un Chevalier du Travail et que je prenais une part active aux affaires ouvrières.
 Q.—Depuis que vous faites partie de cette organisation vous êtes-vous aperçu de quelque chose dans ses principes de nature à nuire aux ouvriers ? R.—Non. Si les enseignements de l'ordre étaient pratiqués ils ne pourraient, que faire du bien aux ouvriers ; les résultats seraient bons.
 Q.—Savez-vous si les chevaliers ont des principes arrêtés pour le règlement des difficultés entre le capital et le travail ? R.—Oui ; c'est l'un des vingt-deux articles du préambule de chercher à amener le règlement des grèves et des difficultés au moyen de l'arbitrage.
 Q.—C'est une règle de l'ordre ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Que faites-vous lorsque vous êtes en grève ? Prenez-vous les moyens de décider comment retourner ou bien vous remettez-vous simplement à l'ouvrage ? R.—Toutes les assemblées locales ont un bureau exécutif. Ce bureau cherche à amener un règlement des difficultés. Il cherche à avoir une entrevue avec le gérant ou le patron pour arriver à un règlement et c'est une des choses que le bureau exécutif cherche toujours à faire—régler l'affaire au moyen de l'arbitrage.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Savez-vous si les grèves sont plus fréquentes dans les villes où il n'y a pas d'organisation que dans celles où il y en a ? R.—Je sais que les grèves sont moins fréquentes dans les villes où il y a des organisations que dans celles où il n'y en a pas. Mon expérience me porte à croire que si les ouvriers étaient bien et convenablement organisés les grèves seraient rares. Par exemple, si les employés dans une de ces manufactures étaient des Chevaliers du Travail, ces derniers les contrôleraient

et les maintiendraient à l'ouvrage ; mais comme ils sont en partie organisés et en partie désorganisés, nous ne pouvons exercer aucun contrôle sur ces derniers.

Q.—Y a-t-il du *boycottage* ou de la "la liste noire" dans cette ville ? R.—J'ai connaissance d'un cas ; c'est le mien. L'on m'a laissé entendre que jé serais mis sur la "liste noire" dans tout le Canada.

Q.—Pour quelle raison ? R.—Parce que j'étais un Chevalier du Travail et que je m'occupais des questions ouvrières.

Q.—Avez-vous eu quelque chose à faire avec le règlement des difficultés ouvrières ? R.—J'y ai eu beaucoup à faire, j'y ai toujours pris une part active et finalement j'ai agi comme arbitre.

Q.—Pouvez-vous dire si l'arrangement convenu après les premières difficultés a été rempli ? R.—Non. M. Knight, de la manufacture de coton du Canada, a refusé de se soumettre à cet arrangement lorsqu'on est venu lui montrer la liste de prix de la manufacture Merriton. C'était une vraie liste des gages des employés, sur laquelle était apposée la signature du surveillant de cette manufacture. Il a refusé de reconnaître cette liste et d'accepter les termes déjà convenus.

Q.—La seconde grève aurait-elle eu lieu si l'on s'était conformé au premier arrangement ? R.—Je puis affirmer d'une manière positive que non.

Q.—Quelle est la réduction qu'il y a eu sur les gages des tisserands ? R.—Tel que je le comprends, c'était de 28 à 33 cents.

Q.—Êtes-vous capable de nous dire quels gages ils gagnaient avant cette réduction ? R.—Je ne puis dire le montant. Je puis vous le dire tel qu'on me l'a mentionné, tel que je l'ai entendu dire par d'autres. J'ai entendu des tisserands dire qu'ils ne pourraient pas gagner plus que \$4.50 et ils se prétendaient des tisserands de première classe. Je sais qu'il y a des tisserands dans la ville qui ont gagné \$9, d'autres \$8.50 et quelques-uns \$7. Quelques-uns font assez bien et d'autres sont mal payés.

Q.—Dans quelle partie où dans quel département étiez-vous surveillant ? R.—Dans le département où l'on fait les bobines, celui à filer et celui à ourdir.

Q.—Quelle était la moyenne de vos gages ? R.—La dernière manufacture où j'ai travaillé était une petite manufacture et ne peut pas être prise comme point de comparaison des gages. Dans cette manufacture, pour ceux qui remplissent les bobines, les fileurs et les tisserands, la moyenne des gages était de 90 cents par jour dans toute la manufacture ; le surintendant et les autres. Il y avait environ vingt personnes employées-là.

Q.—Est-ce que l'arrangement final entre vous et la manufacture était satisfaisant ? R.—Lorsque j'en ai fait rapport aux employés, je pense que peu se sont plaints. Il y avait quelques-uns des hommes qui n'étaient pas satisfaits, mais bien peu, si vous prenez en considération le nombre de ceux qui s'étaient mis en grève.

Q.—Si les propriétaires de la manufacture avaient eu recours à l'arbitrage avant de forcer les gens à se mettre en grève, y aurait-il eu nécessité de faire cette grève ? R.—Je ne le crois pas ; je ne crois pas que la grève aurait eu lieu.

Q.—Les propriétaires de la manufacture avaient-ils une copie de l'offre des arbitres ? R.—Oui. Voici quelle est l'utilité des organisations ouvrières ; elles sont un instrument pour promouvoir la paix dans des temps d'excitation—par exemple je puis mentionner que j'ai connu des cas où des personnes qui occupent des places de confiance dans les manufactures auraient été bien maltraitées, si ce n'eût été des membres de l'ordre des Chevaliers du Travail. Je connais un cas surtout où les Chevaliers du Travail ont empêché, en cette circonstance, les gens d'aller à la maison d'un surveillant pour le molester. Je sais que des gens menaçaient fortement des hommes de la manufacture et je sais que des Chevaliers du Travail sont arrivés et ont empêché le trouble. Je crois que les Chevaliers du Travail ici, à Cornwall, ont rencontré beaucoup de difficultés ; et les gens, en parlant de la dernière grève, exprimaient leur surprise de ce qu'elle avait été conduite aussi paisiblement. Il n'y a pas eu de trouble, et ils ont prétendu que c'est dû aux chevaliers dans une très grande

mesure, s'il n'y a pas eu de trouble ni de difficulté. Sans avoir accès aux livres actuellement, je puis cependant affirmer que depuis la formation de l'association à Cornwall, il y aura bientôt trois ans, au-delà de \$500 ont été payées pour venir au secours de citoyens de la ville et pourvoir à leur subsistance. Je connais plusieurs cas où les chevaliers ont soulagé des misères. S'il n'en avait pas été ainsi, la ville de Cornwall, très probablement, aurait été obligée de le faire par son trésorier.

Interrogé par M. McLEAN

Q.—Lorsque votre société est en grève a-t-elle la faculté de décider et de dire si vous retournerez ou non à l'ouvrage ? R.—Pour répondre à cela je vous donnerai le plan émis par les chevaliers et ce qu'ils ont fait. Nous prendrons, par exemple, la manufacture Stormont. Nous dirons pour les besoins de l'argument que l'organisation est complète et qu'il y a des griefs. Ces griefs sont quelquefois imaginaires et d'autres fois ils sont réels. S'il y a des griefs, les chevaliers soumettent le cas au bureau exécutif de l'assemblée locale. Ce dernier examine l'affaire et s'il arrive à la conclusion que les griefs sont réels il cherche à arriver à un règlement avec le gérant. Alors il peut soumettre le cas au bureau exécutif du district pour arriver à un règlement, si c'est possible. Si la chose ne peut se faire et que le gérant refuse, tout le bureau exécutif peut ordonner la grève. A partir du temps où la grève est autorisée les membres doivent être secourus par l'ordre et c'est ce qui est arrivé ; mais ils ne peuvent recevoir ces secours tant qu'ils n'ont pas été autorisés ; de sorte que vous pouvez voir que si un endroit est organisé, les ouvriers n'y peuvent pas profiter du premier prétexte pour quitter le service de la compagnie. S'ils le font, c'est à leur risque, parce que l'ordre ne les supporte pas.

***, fileur, est assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Onze heures.

Q.—Voulez-vous être assez bon de nous dire combien vous gagnez dans une semaine ? R.—Je reçois 90 cents par jour.

Q.—Avez-vous 90 cents par jour le samedi ? R.—Oui, notre journée de travail est censée être de dix heures, mais nous travaillons onze heures dans le but de gagner une demi-journée le samedi. Ça revient à la même chose.

Q.—Y a-t-il des enfants qui travaillent dans la même pièce que vous ? R.—Oui, il y en a un certain nombre.

Q.—Pouvez-vous me dire quel est l'âge de ces enfants ? R.—Environ douze ans, je pense.

Q.—Ces enfants travaillent le même nombre d'heures ? R.—Oui.

Q.—Est-ce que les employés dans votre salle sont bien traités ? R.—Oui.

Q.—Se sert-on de vilain langage vis-à-vis des enfants et des employés ? R.—Eh bien ! ça arrive, les sous contre-maîtres le font. Les contre-maîtres ne le font pas, mais les sous contre-maître le font.

Interrogé par M. BORVIN :

Q.—Les enfants au-dessous de douze ans travaillent-ils à la pièce ou à la journée ? R.—A la journée.

Q.—Votre ouvrage est-il dur ? R.—Oui. Nous faisons des cadres (*Dorfing*).

Q.—Remarquez-vous que quelques-uns sont fatigués ? R.—Non.

Q.—Les lieux d'aisance dans votre département sont-ils séparés pour les deux sexes ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils dans un état satisfaisant ? R.—Oui, ils le sont.

Q.—En général les employés sont bien traités ? R.—Oui.

Q.—Vous n'avez aucune plainte à faire ? R.—Non.

Cornwall, 4 mai 1888.

ANNIE MARTIN, Cornwall, filouse, est assermentée.

Interrogée par M. HEAKES :—

Q.—Où êtes-vous employée ? R.—Je travaille dans la salle à filer de la manufacture de coton du Canada.

Q.—Travaillez-vous à la journée ou à la pièce ? R.—A la pièce.

Q.—Quelle est la moyenne de vos gages en travaillant à la pièce ? R.—Cinq, sixou sept piastres ; cela, c'est très bon.

Q.—Avez-vous constamment de l'ouvrage là ? R.—Oui.

Q.—Pendant combien de mois de l'année travaillez-vous ? R.—Je travaille pendant environ dix ou onze mois.

Q.—Lorsque la manufacture arrête, est-ce parce qu'il n'y a pas d'ouvrage ou bien si c'est pour d'autres raisons ? R.—Elle n'arrête jamais, si ce n'est une journée ou deux—lorsque quelque chose fait défaut.

Q.—Avez-vous des plaintes à faire sur la manière dont vous êtes traitée dans la manufacture ? R.—Nous sommes bien traitées.

Q.—Se sert-on de mauvais langage vis-à-vis de vous ? R.—Aucun que je sache.

Q.—Les arrangements quant à l'eau à boire sont-ils bien faits ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des coupes pour boire ? R.—Oui.

Q.—Je suppose qu'il arrive un incendie, comment pouvez-vous vous sauver ? R.—Par la porte.

Q.—Oui, mais quelle sortie avez-vous pour vous sauver ? R.—Je me trouve au premier étage.

Q.—C'est-à-dire l'étage supérieur ? R.—Oui.

Q.—Combien y a-t-il d'escaliers pour arriver à cet étage ? R.—Deux.

Q.—Y a-t-il des appareils de sauvetage attaché à la manufacture ? R.—Aucun que je connaisse.

Q.—L'appartement est-il bien rempli de machines ? R.—Celui où je suis est rempli.

Q.—Dans le cas où un incendie se déclarerait serait-il difficile de descendre par les escaliers ? R.—Non, je ne le pense pas.

JENNIE MORRELL, tisserand, Cornwall, épouse de William Arkwright, journalier, du même lieu, est assermentée.

Interrogée par M. BOIVIN :—

Q.—Quelle est votre occupation ? R.—Je suis tisserand dans la manufacture de coton Stormont.

Q.—Depuis combien de temps travaillez-vous dans cette manufacture ? R.—Quatre ans au plus.

Q.—Quels sont vos gages là ? R.—Je gagne environ \$1 par jour maintenant.

Q.—Y a-t-il des enfants qui travaillent là ? R.—Pas dans la salle où je suis.

Q.—Avez-vous constamment de l'emploi ? R.—Oui.

Q.—Voyez-vous des employés qui ont trop de travail à faire ? R.—Je pense que tous en ont au moins une fois de trop.

Q.—Travaillez-vous à la pièce ? R.—Oui.

Q.—Et vous vous reposez un peu lorsque vous travaillez à la pièce—vous n'avez pas d'objection à prendre un peu de repos en travaillant à la pièce? R.—Oui, mais si nous ne faisons pas l'ouvrage nous n'avons pas l'argent, voilà tout.

Interrogée par M. HEAKES :—

Q.—Je suppose que les prix ne sont pas assez bons, que vous ne pouvez pas vous reposer? R.—Non; On n'a que \$1 par jour.

Q.—Gagnez-vous autant maintenant qu'avant la grève? R.—Eh bien! j'ai rattrapé mon ancien salaire.

Q.—Est-ce vrai que la longueur des pièces a été augmentée? R.—Pas à ma connaissance.

Q.—Est-ce que tout est satisfaisant dans la salle où vous travaillez actuellement? R.—Tout ce que je connais, oui.

Q.—Est-ce que l'on traite bien les employés? R.—Eh bien! on m'a toujours bien traitée.

Interrogée par M. McLEAN :—

Q.—Y a-t-il quelqu'un des surveillants qui se soit jamais servi d'un langage obscène envers vous? R.—Non; on ne s'est jamais servi de mauvais langage.

MICHAEL QUINLAN, Cornwall, électricien, est assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Par qui êtes-vous employé? R.—Par la compagnie de lumière électrique. Je suis actuellement engagé à la compagnie de coton du Canada.

Q.—Pouvez-vous nous dire quels sont les règlements de la manufacture de coton du Canada? R.—Pas tous, il y a quelques règlements dont je puis me rappeler.

Q.—Connaissez-vous quelque chose des gages des employés? R.—Oui; il y a un règlement disant que si les gages d'un employé sont saisis il sera chassé de son emploi à la compagnie.

Q.—Savez-vous si cela a déjà été fait? R.—Oui.

Q.—Lorsqu'un homme est chassé pour cause de saisie de ses gages peut-il trouver à s'engager dans une autre manufacture à Cornwall? R.—Bien, je sais qu'il y en a qui ont eu des difficultés.

Q.—Une fois destitué c'est pour toujours? R.—Oui; dans quelques cas je crois qu'il en a été ainsi.

Q.—Les gages des employés sont-ils souvent saisis? R.—Depuis que je suis là je crois que la chose est arrivée trois ou quatre fois.

Q.—Si les hommes étaient payés plus souvent est-ce que cela ne préviendrait pas de telles choses? R.—Dans mon opinion, oui.

Q.—Les employés ont-ils exprimé le désir d'être payés plus fréquemment? R.—La première fois que je suis arrivé à la manufacture de coton du Canada, on était payé tous les mois et quelquefois toutes les cinq semaines. Il y a deux ans, nous avons fait application pour être payés tous les quinze jours et nous avons obtenu notre demande; mais il n'y a pas eu d'application à ma connaissance pour avoir notre paiement chaque semaine.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Pensez-vous que si vous faisiez application pour être payés chaque semaine vous l'obtiendriez comme vous l'avez obtenu pour tous les quinze jours? R.—Je ne sais pas.

Q.—Pendant combien d'heures par jour travaillez-vous ? R.—Onze heures pendant cinq jours de la semaine et cinq heures et demie le samedi.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Devez-vous retourner quelques samedis après-midi, pour quelques raisons ? R.—Très rarement. Pendant l'hiver je le fais lorsque j'ai des réparations à faire.

Q.—Et en été ? R.—En été c'est très rare que j'aie de l'ouvrage.

Q.—Comment est l'eau dans la manufacture de coton du Canada ? R.—Elle est bonne.

Q.—Où prenez-vous votre eau ? R.—A l'aqueduc Saint-Laurent.

Q.—Avez-vous jamais entendu des plaintes faites par les employés sur le traitement qu'on leur faisait subir dans la manufacture de coton du Canada ? R.—Très rarement.

Q.—Pensez-vous qu'on fait tout ce qu'il est possible de faire pour le confort des employés ? R.—Ils ont autant de confort que dans les autres manufactures. Je crois que la manufacture de coton du Canada soutient avec beaucoup de faveur la comparaison avec n'importe quelle manufacture en Canada.

Q.—Connaissez-vous quelqu'un qui ait été mis sur la "liste noire" ? R.—Non, je n'en connais pas.

Q.—Savez-vous si des patrons ont refusé d'employer des hommes à Cornwall, parce qu'ils appartenaient aux organisations ouvrières ? R.—Non.

Q.—Avez-vous connu des patrons qui ont refusé d'employer des hommes pour cette raison ? R.—Pas des gérants ; je ne les ai jamais entendus faire ces objections, mais quant aux surveillants, je les ai entendus refuser de l'emploi à de tels ouvriers dans leurs départements.

Q.—Avez-vous jamais connu aucun employé qui ait été chassé à cause de ses relations avec les organisations ouvrières ? R.—J'ai entendu cet homme dire qu'il se débarrasserait de tous les chevaliers du travail qui étaient à son emploi, et depuis lors il en a renvoyé quatre ou cinq.

Q.—Connaissez-vous d'autre raison pour laquelle aucun d'eux a été renvoyé ; savez-vous s'il y en a qui ont été chassé à cause de mauvais ouvrage ? R.—Eh bien, j'ai compris que quelques-uns ont été chassé à cause de mauvais ouvrage, de négligence, mais d'autres disent que cet homme a simplement profité d'une chance pour les renvoyer.

Q.—Il était obligé de trouver une raison dans tous les cas ? R.—Il semble que oui.

Q.—Est-ce que les employés n'ont pas la chance de faire reconsidérer cette décision ? R.—Quelques-uns des employés qui ont été renvoyés par cet homme sont allés voir le gérant et lui ont expliqué comment l'étoffe avait été gaspillée, mais ce dernier n'a pas voulu les entendre. Il leur a répondu que le surveillant les avait renvoyés de son département et qu'il maintiendrait cette décision.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—De sorte qu'ils n'ont rien obtenu de bon en faisant appel au gérant dans ces cas ? R.—Il semble.

Q.—Connaissez-vous d'autres cas où l'on en ait appelé au gérant sans pouvoir être entendu ? R.—Pas dans cette manufacture.

GEORGE WHITE, Cornwall, tailleur de pierre, est assermenté.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Demeurez-vous ici ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous un emploi constant ? R.—Je suis sans ouvrage actuellement.

Q.—Depuis quand avez-vous quitté l'ouvrage ? R.—Je n'ai travaillé que cinq jours depuis Noël.

Q.—Quelle en est la raison ? R.—Eh bien ! il y a beaucoup d'ouvrage et je ne suis pas particulier ; mais quelques-uns des patrons ici en ville ne veulent pas me donner d'ouvrage parce que j'appartiens aux chevaliers du travail.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—Quand je travaille mon salaire est de \$3 par jour.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Etes-vous maçon en briques et maçon en pierre en même temps ? R.—Quand je puis trouver un ouvrage de maçonnerie en brique je le prend, mais on en fait fort peu ici.

Q.—Les maçons en pierre ont-ils fait la grève ici ? R.—Pas que je sache. En cette ville, dans notre métier, quand il y avait une entreprise à faire on nous repoussait parce que nous appartenions aux chevaliers du travail.

Q.—Les ouvriers se sont-ils mis en grève à propos de cette entreprise ? R.—Non.

Q.—Pourquoi les patrons refusent-ils d'employer des chevaliers du travail ? R.—La raison à mon avis est que les patrons tâchent de déprécier la valeur du travail et que nous tâchons d'obtenir un salaire raisonnable pour une bonne journée de travail. Quelques patrons pensent qu'un salaire de \$2.75 par jour est trop élevé, ils s'imaginent que l'ouvrier est obligé de faire beaucoup de bon ouvrage et de n'en être pas payé. Ils s'imaginent que nous devrions gagner moins de \$2.50, s'ils peuvent nous engager à ce prix. Nous au contraire nous désirons que tout ouvrier capable reçoive au moins \$2.50 par jour s'il les gagne.

Q.—Des maçons en pierre se sont-ils vu refuser de l'ouvrage pendant la grève de l'usine de coton ? R.—Oui.

Q.—Pourquoi ? R.—Parce que les chevaliers du travail ont essayé d'arriver à un règlement entre patrons et ouvriers. On a su que nous étions chevaliers du travail et dès lors on nous a refusé de l'ouvrage.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Vous dites que les ouvriers qui le méritent ont un salaire de \$2.75 par jour. Que feriez-vous d'ouvriers qui ne sont pas assez habiles pour gagner un tel salaire ? R.—J'entends par là que ce salaire s'attribue aux ouvriers en état de le gagner.

Q.—Et si un ouvrier ne méritait pas \$2.75 par jour que feriez-vous ? R.—Il devrait être en état de mériter \$2.75 par jour s'il est maçon en pierre et connaît son métier.

Q.—Il pourrait peut-être travailler aussi bien que les autres ouvriers, mais travailler moins vite et pour ce motif devrait recevoir un salaire moindre ? R.—Un homme en état de faire une journée d'ouvrage devrait être payé pour une journée. Comment voulez-vous qu'un entrepreneur sache quand il pourra achever son entreprise s'il emploie des ouvriers incapables de faire le travail et une journée régulière. Ceux qui ne sont pas en état de faire l'ouvrage s'appellent maçons, mais ils ne sont pas des ouvriers capables.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Voulez-vous dire par là que ces ouvriers incompetents n'ont jamais fait un bon apprentissage ? R.—Quand un ouvrier fait le même ouvrage qu'un autre il devrait avoir le même salaire.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Quand un ouvrier qui ne mérite pas \$2.75 par jour travaille avec vous, que faites vous ? Il peut être bon ouvrier et travailler lentement ? R.—Nous aurons à lui montrer, l'aider et voir ce qu'il peut faire.

Q.—Dans d'autre métier on paye l'ouvrier à raison de ce qu'il peut gagner ?
R.—Si l'ouvrier incompetent est mis sur les travaux, nous sommes obligés de lui montrer à travailler.

Q.—Je voudrais savoir ce que vous feriez de lui s'il n'était pas en état de faire ce que vous appelez une pleine journée d'ouvrage ? S'il ne mérite que 75 cents par jour, cela devrait lui suffire et devrait être suffisant pour l'ouvrage qu'il fait ? R.—Ce serait là diminuer le prix des salaires et bientôt les bons ouvriers seraient traités avec justice.

Q.—Pendant son travail ne vaudrait pas plus que ce salaire ? R.—S'il ne construit que 2½ perches et que j'en construisse 4, je suis censé lui donner une occasion de se mettre à mon niveau.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pensez-vous que la doctrine et les principes des chevaliers du travail soient qu'un ouvrier médiocre doit recevoir le même salaire qu'un ouvrier habile ? R.—J'interprète le principe ainsi : Un ouvrier doit recevoir un salaire équitable pour ce qu'il est en état de faire.

JOSEPH GRAY, de Cornwall, teinturier, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Dans quelle usine êtes-vous employé et en quelle qualité ? R.—Je suis teinturier dans le "Canada cotton Mill."

Q.—Pouvez-vous nous dire si votre métier est sain ? R.—Pour moi, il m'a semblé jusqu'ici fort sain.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous de votre métier par jour ? R.—Dix heures et demie par jour : soit cinquante sept heures et demie par semaine.

Q.—Les ouvriers qui travaillent dans votre salle sont-ils suffisamment protégés contre les accidents ? R.—Je crois que oui.

Q.—Vous estimez donc que tout danger d'accident est prévenu d'une manière satisfaisante ? R.—Oui.

Q.—Combien pouvez-vous gagner par jour comme teinturier ? R.—Jusqu'au moment de l'établissement des salaires nous pouvions gagner en moyenne une piastre et cinquante cts par jour.

Q.—Les salaires ont-ils été réduits ? R.—Oui.

Q.—Combien gagnez-vous par jour ? R.—Au taux des salaires réduits je gagne une piastre vingt-cinq cts. par jour.

Q.—Quel est votre rang ? R.—Je suis contre-maître.

Q.—Quel est le salaire des ouvriers si le contre-maître ne gagne qu'une piastre vingt cinq cts par jour ? R.—Les contre-maîtres gagnent une piastre cinquante par jour. Je crois que mon cas demande une explication. Il y a un an environ un accident m'arriva et pendant mon absence un autre ouvrier fut mis à ma place. Je reçois le même salaire, mais ne fais pas le même travail.

Q.—Vous n'avez pas d'objection à nous dire quelle est la nature de l'accident qui vous est arrivé ? R.—Non.

Q.—Cet accident vous est-il arrivé pendant que vous étiez à votre travail ? R.—C'était après l'inondation que nous avons eue en cette ville, nous replaçons les cuves (dye box) boîtes à teintures, comme nous les appelons, et l'une d'elles plus pesante que les autres devait être déplacée. Je la retins par le haut afin de l'empêcher de tomber trop lourdement. La cuve me tomba sur le pied me coupant quatre des doigts du pied. Blessé le mercredi, j'ai reçu mon salaire pour le reste de la semaine.

Q.—Vous n'avez reçu aucune autre compensation de la compagnie ? R.—Non

Q.—I.a seule compensation que vous ayez reçue fut donc de voir votre salaire diminué? R.—Oui.

Q.—Votre compagnie n'a pas coutume de venir en aide aux ouvriers malades? R.—Non.

Q.—Quand avez-vous repris le travail? R.—J'ai repris le travail en mars et mon salaire a été réduit l'automne dernier.

Q.—La compagnie a-t-elle payé le médecin? R.—Non.

Q.—L'installation des lieux d'aisance est-elle bonne? R.—Oui.

Q.—Avez-vous de l'eau potable? R.—Oui.

Interrogé par M. BOIVIN:—

Q.—L'eau est-elle bonne? R.—Oui.

Q.—Quelques-uns de vos compagnons qui gagnent le même salaire que vous font-ils des économies? Sont-ils propriétaires fonciers? R.—Tous ne gagnent pas exactement le même salaire.

Q.—Pensez-vous qu'un ouvrier qui gagne \$1,25 par jour puisse vivre dans le confort avec un si maigre salaire? R.—Oui, s'il est seul; mais avec une famille, non. Pour ma part, je sais que je ne fais pas d'argent, l'existence coûte tout ce que je gagne.

Q.—Pouvez-vous nous donner le taux général du salaire des teinturiers? R.—Une piastre vingt-cinq cents par jour.

Q.—Combien les surveillants de l'usine gagnent-ils? R.—Environ deux piastres et cinquante, quelques uns gagnent davantage et vont même jusqu'à trois et cinq piastres.

JAMES DALEY, teinturier, Cornwall, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES:—

Q.—Dans quelle usine êtes-vous employé? R.—Dans le "Stormont cotton mill."

Q.—Avez-vous entendu le témoignage du dernier témoin relativement aux salaires? R.—Oui.

Q.—Les salaires qui sont payés à vos ouvriers sont-ils tels qu'il a dit? R.—Vous parlez des salaires des surveillants, qui sont de \$2.50 à \$5.00. Je ne puis vous renseigner à cet égard.

Q.—Donnez-nous la moyenne? R.—Les ouvriers de l'usine, les teinturiers, gagnent 80 cts. à \$1.25 par jour.

Q.—Quelle est la moyenne générale? R.—La moyenne est de \$1.05.

Interrogé par M. BOIVIN:

Q.—Quel est l'âge des ouvriers qui gagnent 80 cts par jour? R.—De 17 à 18 ans. Je n'ai que 3 jeunes garçons de cet âge, tous mes autres ouvriers sont des hommes faits.

Q.—Combien de temps travaillent-ils par an? R.—Dix mois.

Q.—Combien de temps ces jeunes gens ont-ils travaillé comme teinturier? R.—Entre 7 ou 8 mois. Avant cette époque je n'employais que des hommes.

Q.—Pensez-vous que le travail soit trop dur pour ces jeunes gens? R.—Non. le travail n'est pas dur, il est très léger.

Interrogé par M. HEAKES:

Q.—Avez-vous connu des ouvriers congédiés par leurs patrons, sous prétexte que leur salaire était saisi? R.—Je pense qu'on a renvoyé des ouvriers parce que le bureau avait trop d'embaras par suite de la saisie de leur salaire. Mais dans cette

usine, les chefs ne sont pas aussi sévères. Dans l'usine d'en bas, d'après ce qu'on m'a dit, les ouvriers sont renvoyés pour un tel motif ; mais ici cela ne se pratique pas. Il arrive quelquefois que les salaires des ouvriers sont saisis 5 ou 6 fois.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il est dur de congédier des ouvriers pour un tel motif ? R.—Oui, c'est mon opinion.

Q.—N'est-il pas toujours possible de s'abstenir de faire des dettes ? R.—Non. L'ouvrier peut avoir une forte famille et un mince salaire et s'il lui arrive de perdre deux semaines de travail, comme c'est le cas quand l'usine ferme, il faut que l'ouvrier se rattrape quand l'usine reprend l'ouvrage, par conséquent il faut qu'il s'endette.

Q.—Je suppose que l'ouvrier est obligé de travailler pendant un mois en commençant avant d'être payé, et au moment du paiement il ne reçoit que le salaire d'une quinzaine, le salaire de l'autre quinzaine étant retenu à titre de garantie, en cas de départ sans avis ? R.—Oui, c'est cela, Monsieur.

Q.—Les salaires ont-ils été réduits dans votre usine ? R.—Non, car peu de jours après la grève ils ont été fixés au même prix qu'auparavant.

Q.—Vous n'avez eu aucune réduction de salaire dans votre usine ? R.—Non, je ne sache pas qu'il y en ait eue.

Q.—L'eau est-elle bonne ? R.—Oui.

Q.—Les lieux d'aisance sont-ils en bon état ? R.—Oui.

Q.—Des ouvriers se sont-ils jamais plaints d'être mal traités ? R.—Je n'ai jamais entendu un ouvrier se plaindre. Je ne vais pas souvent dans d'autres parties de l'usine, je me borne à m'occuper de ma propre besogne.

Q.—Les cuves sont-elles convenablement entourées pour éviter les accidents ? R.—Oui, autant qu'on peut le faire.

Q.—Y a-t-il du danger pour les ouvriers qui y travaillent ? R.—Non.

Q.—Étiez-vous sur les lieux quand l'ouvrier dont on nous a parlé hier a péri ? R.—Oui, c'est moi qui l'ai tiré de la cuve.

Q.—L'accident est-il arrivé par sa faute ou sa négligence, ou celle de la compagnie ; ou l'accident était-il inévitable ? R.—À certains égards l'accident est arrivé par sa faute ; d'un autre côté il était inévitable ; il aurait pu arranger l'échafaud.

Q.—Pensez-vous que cet ouvrier était bon et parfaitement capable d'arranger un échafaud ? R.—Je le croyais bon ouvrier, de bon jugement, mais cependant pas ouvrier de premier ordre.

Q.—Pensez-vous qu'il connaissait assez son métier pour construire un échafaud ? R.—Je pense que oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous eu des différends avec vos ouvriers la saison dernière ? R.—Oui. Le mois prochain il y aura un an que nous avons eu un différend avec nos ouvriers.

Q.—Dites-nous sur quoi portait ce différend ? R.—Les ouvriers demandaient une diminution d'une heure de travail par jour et une augmentation de salaire de 10 cts par jour.

Q.—Comment le différend a-t-il été réglé ? R.—Les ouvriers se sont mis en grève. Une combinaison conçue par la commission des Chevaliers du travail les fit se mettre en grève.

Q.—Ont-ils réussi ? R.—Non.

Q.—Ont-ils repris le travail ? R.—Non.

Q.—Avez-vous refusé de leur donner de l'ouvrage ? R.—Oui.

Q.—Quel était le motif ? R.—Parce que "un enfant brûlé a peur du feu" et nous désirions nous passer d'eux.

Q.—Refusez-vous d'employer des ouvriers appartenant à l'association des chevaliers du travail ? R.—J'en ai engagé un bon nombre dans les derniers 4 ou 5 mois.

Q.—Vous ne leur faites donc point d'opposition ? R.—Non.

Q.—Aucunement ? R.—Aucunement. Il y a quelque temps je refusais de

prendre des ouvriers appartenant aux chevaliers du travail ; c'était à l'époque où ils étaient en grève.

Q.—Avez-vous offert du travail à des ouvriers à condition qu'ils quittent les chevaliers du travail ? R.—Je leur ai conseillé d'abandonner cette société.

Q.—Pourquoi les avez-vous engagés à quitter cette société. R.—Je leur ai dit que du moment où ils auraient quitté les chevaliers du travail je les engagerais ; mais depuis je ne sais s'ils ont abandonné la société, je ne m'en suis pas informé.

Q.—Quand ces ouvriers ont demandé une augmentation de salaire de 10 cts, estimez-vous que leur demande était raisonnable ? R.—Je ne pense pas avoir quelque chose à démêler dans cette question, ma besogne se borne à diriger mon usine.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'un travail de plus de 60 heures par semaine est un travail trop long, n'est-ce pas un travail plus long que celui qu'on exige des ouvriers dans d'autres usines ? R.—Oui.

Q.—Est-il possible de faire le même travail en moins de temps ? R.—Oui.

Q.—Ces ouvriers travaillent 5½ heures de plus que dans d'autres usines. Par conséquent les ouvriers avaient raison de demander de travailler moins longtemps ? R.—Les ouvriers ne travaillent pas aussi fort ici que dans certaines autres teintureries.

Q.—Est-il raisonnable, malgré cela, de s'imaginer qu'ils pourraient quitter le travail plus à bonne heure ? R.—Dans les autres usines les ouvriers travaillent le même nombre d'heures. Depuis 2 ans les grévistes avaient travaillé dans cette usine sans formuler une demande d'augmentation de salaire ou de réduction d'heures de travail.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Etes-vous contre-maitre teinturier ? R.—Oui.

Q.—Si un ouvrier que vous connaissez comme faisant partie de l'ordre des chevaliers du travail vous demandait de l'ouvrage le lui refuseriez-vous ? R.—J'aurais un peu peur de lui.

GEORGE AUTY, Cornwall, chaineur (Warp-dresser) est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Dans quelle usine travaillez-vous ? R.—Dans le " Stormont Coton mill." Je suis contre-maitre chaineur en coton.

Q.—Combien d'ouvriers avez-vous dans votre département ? R.—J'en ai généralement 3 avec moi.

Q.—Ces ouvriers sont-ils hommes ou femmes ? R.—Des hommes.

Q.—Quel salaire gagnent-ils ? R.—J'ai 2 hommes qui gagnent \$1.75 et un assistant qui gagne \$1.00 par jour.

Q.—Est-ce là la moyenne des salaires qui se payent dans les autres usines ? R.—A une ou deux exceptions près. c'est le salaire le plus élevé qui se paye ; ce salaire est considéré comme très bon dans le métier.

Q.—Mesurez-vous l'étoffe ? R.—Nous mesurons la trame à la machine quand elle passe par nos mains.

Q.—Pourriez-vous nous dire si depuis un an ou environ, on a changé la mesure de longueur des pièces ? R.—Non, il n'y a eu aucun changement.

Q.—Y a-t-il quelque fondement dans l'affirmation que la longueur a été changée ? R.—La pièce n'a été allongée ni diminuée; la même mesure sert toujours. La mesure se prend toujours aux révolutions du tambour et par le nombre des dents.

—Y a-t-il longtemps que vous êtes dans cette usine ? R.—Il y a 4 ans.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Depuis quand habitez-vous Cornwall ? R.—Il y aura 16 ans en juin prochain.

Q.—Connaissez-vous les ouvriers en général ? Connaissez-vous beaucoup d'ouvriers ici ? R.—Je les connais presque tous.

Q.—Quelle est leur position ? R.—En général leur position est bonne.

Q.—Pensez-vous qu'ils pourraient économiser ? Ne pensez-vous pas qu'ils pourraient économiser quelque chose ? Ne pensez-vous pas qu'ils dépensent trop en luxe, ou pensez-vous qu'ils font autant avec leur salaire qu'ils peuvent faire honnêtement ? R.—Il y a ici comme partout ailleurs beaucoup de gens imprévoyants.

Q.—Y a-t-il beaucoup de misère ici, y a-t-il des personnes dans l'indigence ? R.—Je ne pense pas qu'il y ait de la misère réelle ici, il peut se faire qu'il y ait de la misère par suite de maladie, mais je n'ai jamais connu de misère réelle provenant de l'impossibilité de trouver de l'ouvrage.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Etes-vous constamment employé ? R.—Oui.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Pensez-vous qu'une instruction plus étendue serait avantageuse aux ouvriers ? R.—J'estime que la position des ouvriers dépend de leur intelligence. Plus ils sont intelligents, meilleure est leur position et plus aussi ils sont prévoyants. Je pense que c'est par leur intelligence que certains individus réussissent plus que d'autres. Évidemment l'instruction est d'une grande utilité.

Q.—Les installations de votre usine sont-elles satisfaisantes ? R.—Oui.

Q.—Les cabinets d'aisance sont-ils en bon état ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il abondance d'eau potable ? R.—Oui, je ne puis pas me plaindre de l'eau, il ne semble pas qu'il manque de l'eau et il y a des réservoirs séparés pour les hommes et les femmes dans deux parties différentes de l'établissement.

Q.—Ceci est-il dans votre département ou dans un autre ? R.—Cette eau est donnée dans tous les départements de l'établissement. Il y a des lieux d'aisances séparés et un avis y apposé indique ceux qui sont destinés aux hommes, ou aux femmes.

Q.—Y a-t-il des entrées séparées ? R.—Oui.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Les lieux d'aisance sont-ils dans le bâtiment ? R.—Ils ne se trouvent pas dans la bâtisse, ils sont tout-à-fait indépendants de l'usine.

Q.—Sont-ils à une certaine distance les uns des autres ? R.—Ils ne sont pas à distance les uns des autres, ils se trouvent tous ensemble.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—En quel état sont les lieux d'aisance dans votre département ? R.—Dans notre département il y a la largeur de l'usine entre eux.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—D'où tirez-vous votre eau pour le "Stormont Mill ?" R.—Nous avons une citerne en dehors des bâtiments avec une pompe qui y plonge et en outre, dans chaque département, un aide qui va chercher de l'eau pour nos besoins. Parfois au printemps l'eau est un peu trouble comme si c'était de l'eau de neige fondue, mais il paraît que la véritable eau potable est l'eau du canal.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—L'eau fournie dans toutes les sections est-elle potable ? R.—Oui. Il y a un homme chargé d'y veiller ? Chaque surveillant charge un ouvrier de veiller à ce que les seaux d'eau soient toujours remplis.

Q.—Ne pensez-vous pas que tous les ouvriers buvant l'eau du même seau, l'un d'eux pourrait tomber malade, par suite de l'impureté de l'eau. Le grand nombre de plaintes à cet égard fait supposer qu'il y a certains motifs ? R.—Il semble que l'un ouvrier s'en aille à une place l'autre à une autre et qu'ils préfèrent en général prendre de l'eau du réservoir plutôt que celle du puits, cependant l'eau du puits est parfaitement potable. Avant que notre puits fût creusé, nous en avions un autre où le public avait l'habitude d'aller puiser de l'eau.

Q.—Pensez-vous que l'eau de la rivière est meilleure que celle du puits ? R.—Non, elle n'a pas le même goût. Les ouvriers sont tenus strictement dans les bâtiments.

Q.—Quelle est la profondeur du puits ? R.—Je ne pourrais le dire.

PAUL DANE, de Cornwall, tisserand, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Dans quelle usine travaillez-vous ? R.—Dans le "Stormont Cotton Mill."

Q.—Y êtes-vous depuis longtemps ? R.—Cette fois j'y suis rentré la veille de Noël. J'y avais travaillé auparavant environ 6 ans. C'est la seconde fois que j'y suis engagé.

Q.—Travaillez-vous à la semaine ou à la pièce ? R.—A la pièce.

Q.—Combien gagnez-vous ? R.—Mon salaire est d'environ \$8.00 par semaine.

Q.—Les ouvriers qui travaillent ici à \$8.00 par semaine peuvent-ils faire des économies ? R.—Je ne pense pas qu'un ouvrier avec ce salaire puisse épargner quoi que ce soit s'il a une famille et un ménage à entretenir.

Q.—Combien payez-vous de loyer ? R.—On peut louer une habitation à raison de \$6.00 par mois.

Q.—Êtes-vous obligé de payer des taxes en sus de ce loyer ? R.—Non.

Q.—Combien de chambres avez-vous dans votre maison ? R.—5 chambres.

Q.—Combien d'enfants avez-vous ? R.—Sept.

Q.—Sont-ils assez âgés pour aller à l'école ? R.—Oui. L'un d'eux travaille et 2 autres sont à l'école.

Q.—Quel âge a votre enfant qui travaille ? R.—Il a 18 ans.

Q.—Combien payez-vous pour l'eau ? R.—Nous n'avons pas l'eau dans la maison.

Q.—Comment vous procurez-vous de l'eau ? R.—Nous la tirons d'un puits. Nous prenons l'eau pour le lavage dans le canal.

Q.—Ce mode de se procurer l'eau est-il plus économique que de la prendre de l'aqueduc ? R.—Nous sommes obligés de payer un homme tant par mois pour prendre l'eau de l'aqueduc.

Q.—Les habitations des ouvriers sont-elles généralement dans une bonne condition de salubrité ? R.—Oui, si on les entretient convenablement.

Q.—A quelle distance votre habitation est-elle de l'usine ? R.—En faisant le détour il y a 15 minutes de marche.

Q.—Pensez-vous que des femmes, quittant leur maison à 6 heures du matin pour se rendre à l'usine, partent trop tôt pour leur santé ? Ne pensez-vous pas qu'elles sont obligées de sortir trop matin ? R.—Oui, je crois que c'est trop matin.

Q.—Ne pensez-vous pas que c'est trop tôt même en été ? R.—Je ne pense pas qu'il y ait une très grande différence ; cependant en hiver j'estime que les ouvriers qui habitent la partie ouest de la ville peuvent traverser le canal sur la glace, tandis que l'été ils doivent faire le tour.

Q.—Avez-vous quelques sujets de plaintes relativement à votre usine ? R.—Oui, nous avons de la mauvaise eau, un mauvais éclairage et les lieux d'aisance sont dans une mauvaise place. L'endroit à environ 3 pieds carrés et il est bien difficile d'y entrer.

Q.—Où se trouve les lieux d'aisance des femmes ? R.—Dans une autre salle.

Q.—Où puisent-on l'eau potable ? R.—L'eau potable est prise dans le canal.

Q.—L'eau est-elle filtrée ? R.—Elle est passablement bourbeuse.

Q.—Y a-t-il un récipient pour l'eau ? R.—Non, nous avons des gobelets, mais on les a peints en brun ; en conséquence dans les trois ou quatre derniers jours l'eau a été très mauvaise.

Q.—Avez-vous entendu des ouvriers se plaindre de l'eau ? R.—Ils ne se sont pas plaints ; mais il en est qui ne semblaient pas bien portants.

Q.—Continuaient-ils à travailler ? R.—Oui.

Q.—Quelques-uns des ouvriers boivent-ils à même le seau ? R.—Tous les seaux dans notre département sont les mêmes et il n'y a aucune différence à prendre de l'eau de l'un ou de l'autre.

Ottawa, vendredi, 4 Mai 1888.

L'échevin WILLIAM HUTCHISON est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Vous faites partie de la maison McKay & Cie, meuniers ? R.—Oui.

Q.—Depuis combien de temps êtes-vous dans ce genre d'affaires ? R.—Entendez-vous me demander depuis quand je travaille comme meunier, ou depuis quand je suis associé.

Q.—Depuis quand êtes-vous associé ? R.—Depuis 14 ans.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelle est la moyenne des employés que vous employez maintenant ? R.—75.

Q.—Pouvez-vous classer ces ouvriers et nous donner la moyenne de leurs salaires ? R.—Les ouvriers, y compris les conducteurs de voitures, gagnent sept piastres par semaine pendant toute l'année.

Q.—Les meuniers sont-ils compris dans ce chiffre ? R.—Les meuniers gagnent \$10 par semaine.

Q.—Vous dites que les manœuvres gagnent environ sept piastres par semaine ? R.—Oui ; dans ce nombre sont compris les pelleteurs.

Q.—Avez-vous un taux différent de salaire pour l'hiver et l'été ? R.—Je n'avais pas de taux différentiel jusqu'à il y a deux ans. En moyenne les ouvriers gagnent plus en été qu'en hiver ; j'ai été obligé de faire un changement, mais il ne provient pas d'un différend que nous aurions pu avoir avec nos ouvriers.

Q.—Pour quelle raison avez-vous fait ce changement ? R.—En été nous avions beaucoup de changement de personnel. Bon nombre d'ouvriers nous quittaient pour s'engager dans les scieries. Je me suis aperçu que quand j'engageais un homme à l'année à raison de sept piastres par semaine le résultat était très bon pour la première année, mais la seconde année il ne voulait plus rester chez nous. Parfois en été les scieries payaient des salaires plus élevés et mes ouvriers me quittaient pour aller y travailler. C'est pourquoi j'ai été obligé pour me protéger d'opérer le changement dont j'ai parlé.

Q.—Vous avez trouvé qu'il était nécessaire d'établir un prix pour l'été et que vous pouviez trouver des ouvriers à meilleur marché pendant l'hiver ? R.—Oui, mais jamais je n'ai payé moins d'une piastre par jour à un ouvrier.

Q.—Employez-vous des jeunes garçons dans votre moulin ? R.—Je crois que nous n'en avons qu'un dans ce moment, parfois nous en avons deux.

Q.—Est-il apprenti ? R.—Il est autant qu'un apprenti, il travaille et nous lui apprenons le métier.

Q.—Quand vous engagez un jeune garçon, vous engagez-vous à lui apprendre le métier ? R.—Oui, s'il désire apprendre le métier il peut le faire chez nous.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel âge a ce jeune garçon ? R.—Le jeune garçon que nous employons actuellement a environ seize ans ; il nous est arrivé la semaine dernière.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel salaire payez-vous par semaine à ces jeunes gens qui apprennent le métier ? R.—Nous leur donnons environ 50 cents par jour en été et nous leur donnons une augmentation au fur et à mesure qu'ils deviennent capables de faire le travail. Actuellement, il ne fait guère autre chose que balayer et nettoyer.

Q.—Quand vous prenez ces jeunes gens en apprentissage quel salaire leur payez-vous ? R.—Nous ne prenons aucun engagement avec les jeunes gens. S'ils sont robustes, par exemple un jeune homme de 17 ou 18 ans, s'il est en état de faire l'ouvrage d'un ouvrier, c'est-à-dire, s'il peut manier les sacs, nous lui donnons le salaire d'un ouvrier.

Q.—Quand vous recevez des jeunes garçons les liez-vous par contrats ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez donc qu'une entente verbale ? R.—Nous n'avons aucune entente ; nous disons : Voilà le salaire, prenez-le.

Q.—Avez-vous jamais eu des différends avec vos apprentis, ou vos ouvriers ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez jamais eu ni grève ni agitation dans le but d'avoir une augmentation ? R.—Non.

Q.—Quand un homme méritait un salaire meilleur et qu'il le demandait, le lui avez-vous généralement accordé, quand vous pensiez qu'il le méritait ? R.—Quand il mérite un certain salaire, je le lui donne ; jamais nous n'avons eu de difficultés avec nos ouvriers ; jamais ils ne nous ont demandé aucune augmentation de salaire, car nous les payons aussi cher que n'importe qui.

Q.—Combien d'heures vos ouvriers travaillent-ils ? R.—Ils travaillent de 7 heures du matin à 6 heures du soir.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Est-ce dix heures par jour ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Obligez-vous vos ouvriers à travailler les jours de fêtes canadiennes-françaises, les fêtes statutaires ? R.—Oui.

Q.—Font-ils des objections à cet égard ? R.—Non. Je leur accorde les fêtes de Noël, du Jour de l'An et le premier juillet, je les paye pour ces jours-là, c'est-à-dire que leur salaire continue à courir.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Alors vous leur payez leur salaire pour ces jours de fête ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Si un de vos hommes se trouvait blessé dans vos moulins, payeriez-vous les frais du médecin ? R.—Généralement nous payons à l'ouvrier le salaire du temps qu'il a perdu ; jusqu'ici telle a été notre règle.

Q.—Pouvez-vous renseigner la Commission sur l'état financier de vos ouvriers ?

En est-il parmi eux qui sont propriétaires fonciers ? R.—Je pense que les deux tiers au moins sont propriétaires de leurs habitations.

Q.—Ont-ils acquis ces propriétés avec leurs économies ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelques motifs de croire que ceux de vos ouvriers qui ne sont pas propriétaires de leurs maisons ont de l'argent placé à intérêt ? R.—Je ne pourrais répondre à cette question, je n'y connais rien.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est le salaire le plus bas que vous payez à un meunier ? R.—Neuf piastres.

Q.—Combien d'heures cet ouvrier travaille-t-il ? R.—L'ouvrier qui gagne \$9 par semaine travaille généralement de 7 heures à 6.

Q.—Quel est le salaire le plus élevé que vous payez à un meunier ? R.—\$10 par semaine.

Q.—Est-ce le salaire d'un contre-maître ? R.—Non, monsieur. Celui qui gagne ce salaire est surveillant, c'est-à-dire meunier ; il y a en outre un second ouvrier qui a soin de l'étage supérieur, c'est-à-dire des blutoirs.

Q.—Combien de meuniers employez-vous ? R.—Notre industrie est très étendue. Nous avons deux moulins à farine de blé et deux moulins à farine d'avoine.

Q.—Combien de meuniers employez-vous dans vos moulins à farine de blé ? R.—Nous en avons sept.

Q.—Parmi ces sept combien en avez-vous qui gagnent dix piastres par semaine ? R.—Cinq.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils ? R.—Une semaine ils travaillent la nuit, la suivante ils travaillent le jour : ils font échange de temps.

Q.—Les salaires sont-ils les mêmes pour le travail de nuit que pour le travail de jour ? R.—Oui, les mêmes.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils ? R.—Environ 12 heures, mais leur travail n'est pas bien dur.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Ce travail consiste à se promener autour des machines et à surveiller ? R.—Il y a deux hommes qui surveillent et ont fort peu à faire.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Quand vous recevez un apprenti le prenez-vous pour apprendre le métier de meunier ? R.—Oui s'il est disposé à apprendre le métier de bonne volonté.

Q.—Avez-vous parfois des jeunes garçons qui entrent chez vous dans l'intention d'apprendre le métier ? R.—Bien souvent.

Q.—Combien d'années faudrait-il pour faire d'un jeune garçon un bon meunier ? R.—Nous avons eu des garçons qui en quatre ans ont fait d'excellents meuniers et d'autres auraient pu passer leur vie dans le moulin sans jamais le devenir.

Q.—Quand un jeune homme est devenu meunier lui donnez-vous \$9 ou \$10 par semaine ? R.—\$9.

Q.—Quand ces jeunes gens se considèrent meuniers pratiques restent-ils quelque temps avec vous ? R.—Non, ils partent presque de suite pour les États-Unis.

Q.—Arrive-t-il souvent des accidents dans vos moulins ? R.—Il n'y a pas eu d'accident depuis 14 ans. Nous sommes très prudents.

Q.—Avez-vous remarqué une amélioration dans la qualité du blé depuis 5 ou 10 ans d'après votre expérience personnelle ? R.—Entendez-vous parler du blé de cette province ou du blé importé du Manitoba et des États-Unis ?

Q.—J'entends parler du blé du Canada ? R.—Le blé du Manitoba est évidemment meilleur que celui d'ici, cette année du moins ; mais l'année dernière il n'était pas meilleur.

Q.—Le blé coté il y a 5 ou 10 ans qualité supérieure était-il aussi bon que

celui de la même qualité d'aujourd'hui ? R.—Je ne puis répondre à la question ainsi posée.

Q.—Prenez, par exemple, la farine ; ce que nous appellons aujourd'hui la qualité supérieure de farine est-elle égale à ce qu'on appelait la meilleure farine il y a 5 ou 10 ans ? R.—Elle est meilleure pour le boulanger—mais inférieure pour les ménages. Etant plus forte, elle est meilleure pour le boulanger.

Q.—La demande de bié du Manitoba augmente-t-elle ? R.—Oui.

Q.—Est-elle en demande autant pour l'usage des familles que celui du boulanger ? R.—Oui.

Q.—Où trouvez-vous l'écoulement de votre farine ? R.—Sur place.

Q.—Vous avez donc un marché local ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire si la farine de première qualité se vend aujourd'hui plus ou moins cher qu'il y a 5 ans, c'est-à-dire en 1877, 1882, 1881, à la même époque de l'année ? R.—Pendant les 5 dernières années les prix ont été beaucoup plus bas que je ne les ai vus depuis 10 ans.

Q.—Pouvez-vous nous donner des chiffres exacts ? R.—Oui, je pourrais le faire.

Q.—\$9 et \$10 par semaine constituent-ils le salaire ordinaire que vous payez à Ottawa ? R.—Oui.

Q.—Vos ouvriers sont-ils employés toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Quel est la catégorie de vos employés qui est propriétaire de ses habitations ? R.—Mœnniers et manœuvres.

Q.—Vous nous dites que vous payez vos manœuvres en moyenne \$7 par semaine. Ces ouvriers ont-ils acquis leur domicile de leurs économies sur ces \$7 par semaine ? R.—Oui.

Q.—Et ils entretiennent une famille ? R.—Je le suppose.

Q.—Combien un ouvrier paierait-il à Ottawa pour une habitation de 5 chambres ? R.—Je ne pourrais répondre à cette question.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner sur le prix des vivres à Ottawa ? R.—Non, je ne connais que le prix de la farine et rien de plus.

Q.—Ne pouvez-vous nous renseigner sur le loyer des maisons occupées par les ouvriers d'Ottawa ? R.—Non.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Avez-vous eu dans votre établissement la visite de l'inspecteur des fabriques ? R.—L'inspecteur de la province d'Ontario ? Non.

Q.—Vous ne l'avez jamais vu ? R.—Non. J'ai vu bon nombre d'inspecteurs d'assurances. Il est possible que l'inspecteur des fabriques y soit venu, mais je ne le crois pas.

Q.—Si l'inspecteur avait fait sa visite est-il probable que vous en auriez été informé ? R.—Oui, je le pense.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous un mécanicien pratique ? R.—Notre usine marche avec un pouvoir hydraulique. Nous avons un mécanicien de première force et deux assistants pour veiller au bon fonctionnement du moulin.

Q.—Quel est le salaire d'un mécanicien à Ottawa ? R.—\$2.75 par jour.

Q.—Vous en employez un à l'année ? R.—Oui.

MELTON W. MERRALL, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quelle est votre profession, M. Merrall ? R.—Fondeur et machiniste.

Q.—Depuis quand êtes-vous propriétaire d'une usine ? R.—Je suis propriétaire depuis 8 ans.

Q.—Pouvez-vous nous donner un aperçu du nombre d'ouvriers que vous employez ? R.—De 20 à 30. Le moyenne est de 25 ouvriers.

Q.—Quel est le salaire moyen des machinistes ? R.—\$2 par jour.

Q.—Quel est le salaire des mouleurs ? R.—Le même,

Q.—Prenez-vous des apprentis mouleurs ? R.—Parfois, depuis un certain nombre d'années nous n'en avons plus.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Tous les 15 jour

Q.—Quel jour ? R.—Le samedi.

Q.—Les ouvriers préfèrent-ils ce jour ? R.—Ce n'est pas une question de préférence. Nous les avons toujours payés ce jour-là, je n'ai jamais entendu de plaintes.

Q.—Avez-vous jamais eu des différends avec vos ouvriers ? R.—Non, monsieur.

Q.—Sont-ils toujours contents ? R.—Au moins ils semblent l'être.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos ouvriers appartiennent à quelqu'association ouvrière ? R.—J'ignore qu'il y en ait qui y appartiennent.

Q.—Leur imposez-vous des conditions à cet égard ? R.—Non. Nous ne demandons d'eux que de faire leur besogne.

Q.—Quel est le nombre d'heures de travail de vos ouvriers ? R.—10 heures par jour.

Q.—Travaillent-ils la nuit ? R.—Parfois.

Q.—Quand vos ouvriers travaillent la nuit leur payez-vous un salaire supplémentaire ? R.—Ils travaillent une heure de moins, ce qui constitue la différence, quatre heures formant une demi journée.

Q.—L'inspecteur des fabriques nommé par le gouvernement d'Ontario a-t-il visité votre usine ? R.—Non.

Q.—Est-il jamais arrivé des accidents dans votre usine ? R.—Il y a longtemps, il est arrivé un accident. Un de nos employés a été blessé.

Q.—Quelle a été la cause de cet accident ? R.—Il plaçait une courroie sur la poulie, quand son habit fut pris dans celle-ci et l'ouvrier fut jeté sur l'arbre de couche. Il eut le bras cassé et se fit légèrement mal au dos, c'est le seul accident de quelque importance que nous ayons eu.

Q.—Cet accident est-il arrivé par suite d'une certaine négligence, ou par suite du manque d'entourage des machines ? R.—Si l'ouvrier avait été le moins du monde prudent l'accident ne serait pas arrivé. Il a été saisi au moment où il était tout près du plafond ; s'il avait employé une échelle l'accident ne serait pas arrivé.

Q.—Employez-vous des jeunes garçons dans votre fabrique ? R.—Nous n'en avons pas dans la fonderie, nous en avons un dans l'atelier des machines.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Quel âge a-t-il ? R.—Environ 16 ans.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Est-il apprenti ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire que vous payez à vos apprentis la première année ? R.—50 cents par jour.

Q.—Combien leur payez-vous la seconde année ? R.—Cela dépend des aptitudes du jeune homme.

Q.—Sont-ils liés par contrats ? R.—Ils ne sont pas liés par contrats. Si le jeune homme ne convient pas, il s'en va, ou nous le congédions.

Q.—Donnez-vous toute facilité aux apprentis pour apprendre le métier ? R.—Dans notre métier, il y a plus d'occasions chez nous que dans n'importe quel autre atelier, parce que nous ne lui faisons pas balayer les planchers, ou faire des travaux de ce genre. C'est le gardien qui fait ces travaux.

Q.—Payez-vous aux forgerons le même salaire qu'aux mouleurs et aux mécaniciens ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner sur la condition des ouvriers que vous employez ? R.—La plupart de nos ouvriers sont propriétaires de leurs habitations.

Q.—Ces ouvriers qui sont propriétaires sont-ils des mécaniciens ? R.—Mécaniciens, mouleurs et forgerons, ou plutôt nous les appelons machinistes.

Q.—Quelle est la valeur des propriétés que possèdent vos ouvriers ? R.—Je ne pourrais le dire ; cela dépend de l'emplacement de la propriété. Un de nos ouvriers, Doherty, possède 5 ou 6 propriétés, 1 maison double, 1 maison simple et 2 ou 3 maisons dans Rochesterville.

Q.—A-t-il acquis ces propriétés de son salaire ? R.—Avec son salaire et celui de ses fils. Il a 2 fils qui travaillent dans notre usine.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ont-ils eu une autre occupation ? R.—Non.

Q.—N'a-t-il pas eu d'autre aide que celle de sa famille ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien y a-t-il d'ouvriers ou travailleurs dans sa famille ? R.—Le père et 2 de ses fils.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Vos ouvriers ont-ils de l'ouvrage pendant toute l'année ? R.—En hiver nous avons plus d'ouvrage que nous n'en pouvons faire ; en été nous ne travaillons que les $\frac{2}{3}$ du temps.

Q.—En été il vous arrive donc de travailler moins que la journée complète ? R.—Parfois, en été, nous ne pouvons donner dix heures par jour à nos hommes.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelle espèce de moulage faites-vous ? R.—Nous n'avons pas de spécialité, nous faisons toute espèce de moulage, mais plus particulièrement les moulages pour usines.

Q.—Quel est le salaire d'un mouleur en machines, de 1re classe ? R.—\$2 par jour.

Q.—Ce salaire est-il pour toute l'année ? R.—C'est ce que nous leur payons.

Q.—Quand vous prenez un apprenti le tenez-vous à un seul ouvrage, ou lui apprenez-vous toutes les branches de votre industrie ? R.—Dans notre usine nous lui apprenons tout ce qui concerne le métier, nous n'avons aucune spécialité, nous leur permettons de travailler de toutes choses et à toutes choses.

Q.—Avez-vous des modeleurs dans votre usine ? R.—Un.

Q.—Combien gagne-t-il par semaine ? R.—\$9.

Q.—Combien d'heures les mouleurs travaillent-ils par jour ? R.—10 heures. Tous nos ouvriers travaillent 10 heures par jour.

Q.—Avez-vous une salle particulière (Milling Room) ? R.—Non, monsieur.

Q.—Comment nettoyez-vous les moulures ? R.—Vous voulez parler de la fonte, je suppose. Pour la fonte de petites dimensions nous avons une meule à émerie (Rumbler). Quand à la grosse fonte, elle est nettoyée à la main.

Q.—Quelle ventilation avez-vous à l'endroit où se trouve la meule à émerie (Rumbler) ? R.—Elle se trouve en dehors du bâtiment. Au-dessus il y a un dépôt de charbon, et les ouvriers n'y travaillent pas ; il y a entre elle et la fonderie un mur et un espace de 12 pieds.

Q.—Quelle est la condition hygiénique de l'atelier de moulage ? R.—La condition est aussi bonne que celle du meilleur atelier de la ville, il n'y a ni eau stagnante ni autres ordures dans les environs.

Q.—Les lieux d'aisance se trouvent-ils dans l'atelier de moulage ? R.—Ils sont en dehors de la voie d'écoulement ; ils se déchargent directement dans le courant.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Votre ville a-t-elle un inspecteur d'hygiène ? R.—Oui.

Q.—Fait-il des inspections ? R.—Oui, il fait son devoir.

Q.—A-t-il visité votre usine ? R.—Je ne l'ai pas vu.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel salaire payez-vous aux forgerons ? R.—\$2 par jour.

Q.—Combien payez-vous à un aide-forgeron ? R.—\$1 et \$1.25 par jour.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—Les payez-vous intégralement ? R.—Oui.

Q.—Vous ne faites aucune retenue ? R.—Nous les payons toujours intégralement.

Q.—Est-il arrivé que le salaire d'un de vos ouvriers fut saisi ? R.—Pas dernièrement. Il y a longtemps que nous n'avons pas eu de saisie.

Q.—Vos ouvriers ont-ils jamais demandé d'être payés plus souvent que tous les 15 jours ? Q.—Jamais aucun ouvrier ne m'a parlé à cet égard.

Q.—Quel salaire donnez-vous aux manœuvres ? R.—Nous n'avons que 3 manœuvres, auxquels nous donnons \$1.25 par jour ; l'un d'eux gagne \$1.50, mais, en dehors de son ouvrage ordinaire, il est chargé d'allumer les feux en hiver. En été il a moins d'ouvrage.

J. F. Wood est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Etes-vous gérant de la fabrique E. H. Barnes R.—Oui monsieur.

Q.—Depuis quand votre industrie est-elle établie ici ? R.—Depuis le 1er mars.

Q.—Quelle est votre industrie ? R.—Nous fabriquons des boîtes (Boxshooks).

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans votre industrie ? R.—Environ 80.

Q.—Combien de jeunes garçons y a-t-il parmi ces 80 ouvriers ? R.—Environ un tiers sont des jeunes garçons.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire des ouvriers, prenez par exemple les limeurs, scieurs et ouvriers qui conduisent les scies ? R.—Il serait difficile d'établir une moyenne ; car il n'y a guère de limeurs.

Q.—Classez donc les ouvriers en trois catégories. Quelle est la moyenne du salaire d'un ouvrier apte à conduire un rabot et une scie de fin (re-sawing) ? R.—\$1.25 par jour.

Q.—Quel est le salaire des plus jeunes garçons que vous employez ? R.—Si je devais répondre à cette question ce ne serait qu'à peu près. Je n'ai interrogé qu'un seul de mes jeunes garçons touchant son âge, parce que je croyais qu'il était trop jeune ; il m'a répondu qu'il avait 15 ans, et j'en ai de plus jeunes.

Q.—Quel est le salaire de ces jeunes gens de 15 ans ? R.—50 cents par jour.

Q.—Avez-vous payé ce salaire depuis que vous avez commencé ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Vous installez actuellement de nouvelles machines dans l'espoir de voir votre industrie augmenter ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Combien d'ouvriers comptez-vous employer ? R.—A peu près le double de ce que nous avons aujourd'hui.

Q.—Je crois que votre raison sociale, monsieur Wood, est également propriétaire de fabriques aux États-Unis ? R.—Oui.

Q.—Dans quelle partie des États-Unis ces fabriques sont-elles situées ? R.—Deux aux montagnes d'Adirondac, une à St-Regis et l'autre à Castorland.

Q.—Pourriez-vous nous donner quelques renseignements relativement aux salaires que les ouvriers gagnent dans ces fabriques des États-Unis, comparativement aux

salaires que les ouvriers gagnent ici ? R.—Il serait difficile de vous donner ce renseignement ; cependant, je pourrais vous donner une idée exacte de ce qui se passe dans deux localités, c'est-à-dire à Oswégo et à Tonawanda.

Q.—Quelle est la comparaison des salaires entre ces deux localités et Ottawa ? R.—Quand nous payons ici \$7 par semaine, à Oswégo on paie \$7.50.

Q.—Quelle est la différence entre le prix de la vie ici et à Oswégo ? R.—Je n'ai aucune idée de cela.

Q.—Etes-vous homme marié ? R.—Oui, mais je suis en pension à l'hôtel.

Q.—Connaissez-vous la loi de la province connue sous le nom de "loi des fabriques de la province d'Ontario" ? R.—Relative aux accidents ?

Q.—Oui, mais aussi relative aux engagements des enfants dans les manufactures ? R.—Jamais de n'ai entendu dire que cette loi réglât aussi le travail des enfants.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Connaissez-vous la loi ? R.—Non, monsieur.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous à votre service un jeune garçon de 10 ans nommé Geo. Allen ?

R.—Non ; je ne l'ai pas à mon service.

Q.—Connaissez-vous le nom de quelques-uns de vos jeunes gens ? R.—Je les connais à peine.

Q.—En autant que vous pouvez en juger, vous est-il possible de dire si la condition de la classe ouvrière est meilleure aux Etats-Unis qu'ici ; c'est-à-dire ceux qui travaillent du même métier ? R.—Il serait nécessaire pour répondre à cette question de diviser les ouvriers en classes. Je ne pense pas que les manœuvres soient payés aussi cher ici qu'aux Etats-Unis ; mais j'estime que nous payons absolument le même prix aux ouvriers habiles, c'est-à-dire les limeurs, mécaniciens et ouvriers scieurs.

Q.—Avez-vous eu des accidents dans votre fabrique depuis que vous avez commencé à l'administrer ? R.—Un.

Q.—Quelle a été la conséquence de cet accident ? R.—Un des jeunes garçons s'est fait couper un doigt.

Q.—A-t-il été blessé par une machine ? R.—C'était une table de scies élevées, à glissoire.

Q.—Ce jeune garçon était-il chargé de conduire cette machine ? R.—Oui.

Q.—Quel âge avait-il ? R.—Environ 18 ans.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Depuis combien de temps travaillait-il dans votre fabrique ? R.—Il y travaillait depuis que nous avons ouvert.

Q.—Depuis quand avez-vous ouvert ? R.—Depuis le 1er mars dernier.

Q.—Depuis combien de temps travaillait-il dans votre fabrique quand l'accident est arrivé ? R.—Il travaillait avec nous depuis 6 semaines, c'est-à-dire tout le temps que notre fabrique avait été en opération.

Q.—Lui aviez-vous confié cette machine immédiatement après son entrée dans la fabrique ? R.—Non, monsieur.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel est le salaire d'un mécanicien pratique sachant conduire une machine comme celles que vous avez dans votre fabrique ? R.—Nous lui payons \$10.50 par semaine toute l'année et il a de l'ouvrage constamment.

Q.—Combien d'heures vos ouvriers travaillent-ils par jour ? R.—11 heures.

Q.—Vous prenez le travail à 6 heures du matin et vous le quittez à 6 du soir ? R.—Oui, excepté le samedi, où nous prenons 50 minutes à midi et quittons à 5 heures.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Tous les 15 jours, le lundi.

Q.—Quand vous les payez le lundi, les payez-vous pour leur temps jusqu'au samedi soir ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Votre mécanicien est-il homme pratique ? R.—Je crois qu'il est pratique.

Q.—Est-il porteur d'un diplôme de compétence ? R.—Je l'ignore.

Q.—Depuis quand est-il employé comme mécanicien. R.—Je l'ignore, il est dans notre fabrique depuis l'ouverture. Je crois qu'il était mécanicien à bord de navires ici. Il nous a été recommandé. C'est tout ce que nous avons pu savoir à son sujet.

Q.—Quel âge a le plus jeune des garçons que vous employez ? R.—Il y en a quelques-uns qui n'ont peut-être pas plus de 13 ans. Je ne pense pas que nous en ayons de plus jeunes.

Q.—Les prenez-vous pour leur apprendre une spécialité, pour en faire des ouvriers consommés ? R.—Comme garçons, ils commencent par enlever les produits sortant de la machine et petit à petit ils apprennent à faire fonctionner celle-ci.

Q.—Combien de jeunes gens de moins de 13 ans avez-vous dans votre fabrique ? R.—Six.

Q.—Quel est le salaire que gagnent ces jeunes garçons en commençant ? R.—50 cents par jour.

Q.—Pouvez-vous nous dire si la plupart de ces jeunes garçons savent lire ? R.—Je pense que la plupart d'entre eux savent lire. Ils sont obligés de signer un reçu de leur salaire.

Q.—Avez-vous dans votre atelier des règlements applicables à vos ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Imposez-vous des amendes ? R.—Non.

Q.—Quelle est la nature de ces règlements ? R.—Ils servent à avertir les ouvriers d'être prudents dans la manœuvre des machines et à défendre de flâner et de fumer dans la fabrique.

Q.—Si des ouvriers arrivaient en retard le matin, qu'arriverait-il ? La porte leur serait-elle fermée ? R.—Non, s'il arrive de temps à autre qu'un ouvrier vienne en retard nous n'en faisons aucun cas ; mais s'il arrivait qu'un ouvrier prit l'habitude de venir en retard, nous lui ferions des observations ou le congédierions. Nous n'avons jamais imposé d'amendes.

Q.—Avez-vous dans votre établissement une machine à ventiler pour chasser la poussière ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si l'inspecteur a visité votre fabrique ? R.—Non.

Q.—Etes-vous sûr de ce fait ? R.—Je n'ai pas entendu parler de lui.

Q.—S'il était venu, en auriez-vous eu connaissance ? R.—Il est probable que j'en aurais entendu parler.

Q.—Payez-vous vos ouvriers en espèces ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Où trouvez-vous l'écoulement de vos produits ? R.—Aux États-Unis.

Q.—Vous expédiez tous vos produits aux États-Unis ? R.—Tous.

Q.—Tout le bois que vous employez est-il du bois du Canada ? R.—Oui.

Q.—Vos affaires augmentent-elles ? R.—Nous avons de l'ouvrage plus que nous n'en pouvons faire. Je ne sais ce qui arriverait si nous en faisons davantage.

Q.—Le volume de vos affaires a-t-il augmenté depuis 10 ans ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Prenez-vous toutes les précautions possibles pour éviter les accidents quand vous placez les machines ? R.—Certes oui.

Q.—Avez-vous un éventail aspirant attaché à chaque machine ? R.—Oui.

Q.—Ainsi, en général, vous prenez toutes les précautions possibles pour sauvegarder la vie et les membres de vos ouvriers ? R.—Oui. Nous avons entouré de boîtes toutes les scies qu'il a été possible d'entourer.

WILLIAM GIBSON est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel est votre métier, M. Gibson ? R.—Je suis fabricant de biscuits.

Q.—Depuis quand êtes-vous fabricant de biscuits, à Ottawa ? R.—Depuis environ 8 ans.

Q.—Quelle est en moyenne le nombre des ouvriers que vous employez ? R.—Nous avons un contre-maître et des ouvriers auxquels nous payons des salaires différents. Nous avons en outre des jeunes filles et garçons. Tous nos ouvriers ne sont pas des hommes faits.

Q.—Quelle est en moyenne le salaire d'un ouvrier en biscuits de 1ère classe ? Nous avons payé à notre contre-maître jusqu'à \$20 par semaine.

Q.—Combien payez-vous en moyenne à vos ouvriers, je ne parle pas d'un spécialiste ? R.—De \$7.50 à \$9.00 par semaine.

Q.—Vos ouvriers travaillent-ils toute l'année à ce prix ? R.—Oui.

Q.—Quel est l'âge des garçons que vous employez ? R.—De 15 à 17 ans.

Q.—Servent-ils comme apprentis ? R.—Non, nous les payons tant par semaine.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires des jeunes gens de 15 à 17 ans ? R.—Quelques-uns gagnent \$6, d'autres \$4.00.

Q.—Combien de garçons employez-vous ? R.—Généralement 5 ou 6.

Q.—Avez-vous un mécanicien ? R.—Oui.

Q.—Quelle est son salaire ? R.—Il a environ \$7.50 par semaine.

Q.—Est-il mécanicien pratique ? R.—Je le pense.

Q.—Est-il porteur d'un diplôme de mécanicien ? R.—Je ne pourrais vous dire s'il en a un ou s'il n'en a pas, mais c'est un bon ouvrier, qui est depuis longtemps dans le métier.

Q.—Combien d'heures vos ouvriers travaillent-ils par jour ? R.—10 heures par jour.

Q.—Travaillent-ils quelquefois davantage ? R.—Bien rarement.

Q.—Leur travail est-il travail de jour ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous jamais eu de différends avec vos ouvriers, tels que grèves ou autres manifestations de ce genre ? R.—Je ne puis dire que j'en aie eus.

Q.—Avez-vous des machines dangereuses dans votre usine ? R.—Si les ouvriers s'avisait de mettre les mains dans les rouleaux, la chose serait très dangereuse. Jamais il n'est arrivé d'accidents chez nous ; quand un nouvel employé arrive, nous lui montrons la manière de faire marcher les machines de façon à éviter les accidents.

Q.—Quelques-uns de ces jeunes gens conduisent-ils des machines ? R.—Les plus âgés des jeunes gens conduisent des machines.

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il visité votre fabrique ? R.—Je ne le pense pas.

Q.—S'il avait fait sa visite en auriez-vous été informé ? R.—Oui.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Tous les samedis soir.

Q.—Les payez-vous en espèces et intégralement ? R.—Oui.

Q.—Connaissez-vous à Ottawa ou dans les environs des maisons qui ne payent pas leurs ouvriers en espèces ? R.—Je n'en connais pas.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Payez-vous certains jeunes gens moins de \$4,00 par semaine ? R.—Autrefois nous payions à quelques-uns d'entre eux \$3.00 par semaine, mais aujourd'hui nous payons à tous \$4.00.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire hebdomadaire que vous payez aux jeunes garçons quand ils commencent ? R.—Nous n'en avons pas qui gagnent moins de \$4.00 par semaine.

Q.—Leur donnez-vous \$4.00 en commençant ? R.—Parfois nous pouvons les

avoir à meilleur marché, quand ils commencent. Un de ces jeunes garçons, qui a commencé à travailler il y a 6 ans à raison de \$2.00, gagne actuellement \$6.00 par semaine.

Q.—Combien de temps faut-il à un jeune garçon pour apprendre la fabrication des biscuits ? R.—4 ans. Mais aucuns d'eux ne restent aussi longtemps. Ils apprennent leur métier plus tôt et gagnent de plus gros salaires dans d'autres maisons.

Q.—Ils ne restent pas chez vous après avoir fait leur apprentissage ? R.—Jamais je n'ai eu d'apprentis. Je paye tant par semaine et les jeunes gens font ce qu'on leur ordonne de faire.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—4 ou 5.

Q.—Leur payez-vous \$7.00 à \$9.00 par semaine ? R.—Je ne puis payer \$9.00 par semaine. Le prix moyen est de \$7.00 à \$9.00 par semaine. Je ne sais si j'en ai actuellement, mais pendant l'hiver j'avais des ouvriers à raison de \$7.50 par semaine.

Q.—Combien payez-vous à ces 5 ouvriers ? R.—\$1.25 par jour ou \$7.50 par semaine.

Q.—Quand ces ouvriers travaillent plus que les heures réglementaires, leur payez-vous un salaire supplémentaire ? R.—Oui, mais ils travaillent rarement en dehors du temps ordinaire. Cependant, quand cela arrive nous leur payons le salaire des heures ordinaires. Nous n'aimons pas travailler la nuit. Nous sommes satisfaits quand nous pouvons tenir la fabrique en opération 10 heures par jour.

Q.—Quel est le genre d'ouvrage auquel vous employez des jeunes filles ? R.—A l'emballage des biscuits.

Q.—Quel est l'âge de la plus jeune de ces filles ? R.—Leur âge varie entre 16 et 20 ans.

Q.—Quel est le salaire de ces jeunes filles ? R.—Elles gagnent \$3 et \$4 par semaine.

Q.—Avez-vous des jeunes filles âgées de moins de 16 ou 18 ans ? R.—Je ne leur ai jamais demandé leur âge, mais je suppose qu'elles ont environ cet âge.

Q.—En emballant les biscuits, sont-elles obligées de soulever les boîtes ? R.—Oui généralement, elles soulèvent et déposent des boîtes pesant environ 15 livres.

Q.—Les boîtes qu'elles soulèvent ne pesent-elles pas plus de 15 livres ? R.—En général elle ne pèsent que ce poids ; quelques-unes ne pèsent que 13 ou 14 livres.

Q.—Pensez-vous que ce soit là un ouvrage léger ? R.—Toutes les jeunes filles aiment bien ce genre de travail et elles le préfèrent au travail de la maison.

Q.—En est-il parmi elles qui travaillent la nuit ? R.—Non.

Q.—Leur donne-t-on une heure complète pour aller dîner ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Se rendent-elles généralement chez elles pour prendre ce repas ? R.—Non, pas toutes, il n'y a que celles qui demeurent dans le voisinage qui rentrent chez elles.

Q.—Les autres restent à la fabrique ? Avez-vous un local spécial pour prendre le lunch ? R.—Non, généralement elles prennent leur lunch dans la salle d'emballage.

Q.—Y a-t-il des jeunes gens et des jeunes femmes dans la même salle ? R.—Non, les jeunes gens et les jeunes femmes sont à des étages différents.

Q.—Y a-t-il des lieux d'aisance séparés pour les deux sexes ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la condition hygiénique de la boulangerie ? R.—Elle est très bonne.

Q.—Quelle est la hauteur du plafond ? R.—11 à 12 pieds.

Q.—Combien de fenêtres y a-t-il dans votre atelier ? R.—8 ou 10 dans chaque étage.

Q.—La machine se trouve-t-elle dans la salle où les ouvriers triturent la pâte ? R.—Notre machine se trouve là où nous avons le mélangeur, mais à un étage différent de celui où la pâte passe par les machines.

Q.—Votre fabriqué est-elle fort chaude en été ? R.—Non, on y est fort bien.

W. ANDERSON est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous êtes comptable chez M. J. R. Booth ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous renseigner la Commission sur le nombre d'hommes employés par M. Booth ? R.—Je ne pourrais donner le nombre exact, mais il emploie entre 600 et 700 ouvriers.

Q.—C'est-à-dire à Ottawa ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la moyenne du salaire mensuel des ouvriers bûcherons qui vont travailler dans les chantiers en les classant de telle façon que ceux qui remontent la rivière soient en première ligne ? R.—Actuellement ceux qui coupent les billots gagnent \$21.00 et leur nourriture.

Q.—Quand ils sont dans les chantiers reçoivent-ils quelque argent, ou peuvent-ils toucher à volonté une partie de leur salaire ? R.—Oui, à volonté. Les épouses des hommes mariés touchent mensuellement une partie du salaire de leurs maris, dans notre bureau. Les ouvriers prennent des arrangements à cet effet avant leur départ. Les célibataires reçoivent des mandats ou de l'argent pour envoyer chez eux.

Q.—Les hommes que vous employez en hiver dans la forêt travaillent-ils pour vous en été ? R.—Non, ceux qui travaillent l'été appartiennent à une autre catégorie d'ouvriers. Quand nous fermons les scieries nous envoyons dans la forêt, un bon nombre d'ouvriers, pour compléter les équipes des chantiers ; mais il est nécessaire d'avoir des hommes dans la forêt avant la fermeture des scieries c'est pourquoi il y a plusieurs catégories d'ouvriers.

Q.—Quel est la moyenne du salaire des ouvriers employés à arrêter le bois sur les estacades ? R.—Environ \$7.50 par semaine.

Q.—Combien payez-vous à ceux qui travaillent sur la plate-forme ? R.—Ceux qui travaillent sur les radeaux (Deal) gagnent environ \$9 par semaine ; ceux qui travaillent dans les planches gagnent de \$7 à \$7.50.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—Je pense qu'ils travaillent de 6 heures du matin à 6 heures du soir.

Q.—Et une heure pour dîner ? R.—Oui.

Q.—Ce qui forme 11 heures par jour ? R.—Oui ; nous en retranchons quand nous travaillons la nuit,

Q.—L'équipe de nuit travaille-t-elle aussi longtemps que l'équipe de jour ? R.—Je crois qu'elle travaille une heure de moins. Les deux équipes travaillent à peu près les mêmes heures, car on n'accorde qu'une demi-heure de repas à minuit, mais je n'en suis pas certain.

Q.—Combien gagnent les hommes qui composent l'équipe ? R.—Les déblayeurs gagnent \$9 et les hommes d'équipe \$10 par semaine.

Q.—Et ceux qu'on appelle journaliers (tail-men) ? R.—Les hommes qui font le transport à la brouette gagnent \$7.50 par semaine.

Q.—Votre compagnie emploie-t-elle des jeunes gens ? R.—Oui, elle emploie un assez grand nombre de jeunes gens. Je ne puis pas dire quel est leur emploi, mais je crois qu'on les emploie à la fabrication des bardeaux et des lattes.

Q.—Pouvez-vous dire l'âge du plus jeune de ces jeunes gens ? R.—Je ne pourrais le dire que pour les avoir vus au bureau et je pense qu'il y en a qui n'ont que douze ou quatorze ans—je crois que quelques-uns n'ont que douze ans.

Q.—Savez-vous s'il y en a qui ont moins de douze ans ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Ces jeunes gens de douze ans sont-ils engagés par la compagnie, ou par les personnes qui ont des contrats ? R.—Ces jeunes gens sont principalement engagés par ceux qui ont les contrats pour scier les bardeaux et les lattes. Nous en avons peut-être quelques-uns que nous employons à un travail léger dans l'atelier à recouper.

Q.—Votre compagnie paie-t-elle les mêmes salaires aux empileurs qu'aux

hommes employés au chariot ? R.—Ils ont je crois le même salaire que ceux qui sont aux madriers.

Q.—Les propriétaires des scieries s'entendent-ils, au printemps, pour fixer les salaires qu'ils devront payer ? R.—Je n'ai jamais entendu dire qu'il y avait entente entre eux, à ce sujet :

Q.—Chaque patron fixe le prix qu'il entend payer ? R.—Oui ; les contre-mâtres peuvent parfois fixer les prix.

Q.—Les charretiers ont-ils le même salaire que ceux qui sont employés au chariot ? R.—Je pense que les charretiers gagnent \$7 par semaine.

Q.—Emploie-t-on les charretiers toute l'année ? R.—Oui ; généralement après la fermeture des scieries les charretiers vont dans les chantiers avec leurs chevaux.

Q.—Pouvez-vous dire combien gagnent, par année, les hommes qui travaillent dans les scieries et dans les chantiers ? R.—Non ; je ne me suis pas occupé de cette question.

Q.—D'après les données que vous avez, pouvez-vous dire quel est le revenu annuel des employés qui travaillent à la semaine ? R.—Nous avons des hommes qui travaillent toute l'année—des hommes mariés qu'il faut employer aux scieries—voulez-vous savoir quelle est la moyenne pour tous ?

Q.—Supposez qu'un homme travaille dans les scieries, en été, et qu'en hiver, il aille travailler dans les chantiers ; que peut-il gagner, en moyenne, en travaillant tous les jours ? R.—Pendant trente semaines, il gagnera \$8 par semaine, et \$21 par mois et la nourriture pendant le reste du temps.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Alors cet homme gagnera environ \$7.50 par semaine toute l'année ? R.—Oui ; ou peut-être même \$8 par semaine pendant toute l'année.

Q.—Disons \$400 par année, en moyenne ? R.—Oui ; à peu près.

Interrogé par M. CLARKE :—

Q.—Pouvez-vous donner à la Commission le coût des provisions en 1877-82, et 1887 ? R.—Je puis vous dire combien coûtaient les provisions en 1877-8, 1884-5 et 1887-8.

Q.—Veuillez nous donner les chiffres ? R.—En 1877-8, le lard coûtait \$16 le baril ; en 1884-5, \$10.50 ; en 1887-8, \$18. La farine durant la première période coûtait \$5.50 le baril ; durant la deuxième, \$4.30 ; cette année \$4. Les fèves pour la première période \$1.25 le minot ; en 1884-5 même prix ; cette année, \$2.12. Le thé, en 1877-8, 27½ cents la livre ; 1884-5, 20 cents ; cette année, 18 cents. Le sucre en 1877-8, 7½ cents la livre ; deuxième période, 5¼ cents ; cette année, 6¾ cents. Le sirop, première période, 55 cents le gallon ; deuxième période, 35 cents ; cette année, 50 cents. Le riz—je n'ai pas les prix pour 1877-8 ; en 1884-5, nous avons payé \$3.65 par cent livres ; cette année, \$3.50. Les pommes sèches, en 1884-5, coûtaient 5¾ cents par livre ; cette année, 6¾ cents par livre. C'est la moyenne des prix pour cette année. Il va sans dire qu'en hiver nous envoyons d'autres provisions dans les chantiers.

Q.—Avez-vous eu des différends depuis que vous êtes à l'emploi de la compagnie ? R.—Je n'en connais aucun.

Q.—Pas plus que le va-et-vient des hommes ? R.—Quelques employés ont pu être mécontents, mais on n'a jamais fermé les scieries pour cette raison.

Q.—Avez-vous eu des accidents dans les scieries ? R.—Oui ; il est arrivé quelques accidents.

Q.—Ces accidents ont-ils été causés par la négligence des employés, ou par le mauvais état des machines ? R.—Je crois que le plus grand nombre des accidents sont arrivés par l'imprudence des employés.

Q.—Votre compagnie paraît-elle disposée à employer tous les moyens pour protéger la vie et les membres des employés des scieries ? R.—M. Booth est très soigneux à ce sujet.

Q.—L'inspecteur a-t-il visité les scieries ? R.—Non ; pas que je sache.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Si l'inspecteur avait visité les scieries, le sauriez-vous ? R.—Il est tout probable que l'inspecteur serait venu au bureau.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Savez-vous si les scieries ont été inspectées ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Savez-vous si l'inspecteur a visité les autres fabriques, à Ottawa ? R.—Je l'ignore.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous dans votre établissement une copie de l'acte des fabriques ? R.—Non.

Q.—Une copie de cet acte n'est pas affichée dans vos scieries ? R.—Je ne le crois pas.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ainsi, en ce qui a rapport à votre établissement, la loi des fabriques est lettre morte ? R.—Oui ; en autant que je puis le savoir.

Q.—Cette loi est-elle lettre morte ? R.—Je ne suis pas prêt à dire que oui ; tout peut être conforme à la loi—l'inspecteur peut avoir visité les scieries.

Q.—Mais vous ne savez rien au sujet de sa visite ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Quand les hommes qui travaillent dans les chantiers ont besoin de provisions pour leurs familles, leur donnez-vous des bons sur les magasins ? R.—Non ; ordinairement avant leur départ les hommes mariés viennent au bureau avec leurs femmes et nous convenons de payer une certaine somme ; si le mari gagne \$20 par mois, nous payons \$15 à la femme, et cette dernière les reçoit.

Q.—Lui donnez-vous cette somme en espèces ? R.—Oh ! oui.

Q.—Fournissez-vous des vêtements à vos employés ? R.—Oui ; nous avons quelques articles de nécessité, telles que des chaussettes et des mitaines.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Ces articles sont indispensables dans les chantiers ? R.—Oui ; ils sont indispensables aux hommes.

Q.—Quand ils en ont besoin ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les employés sont-ils libres de les acheter ou non ? R.—Oui ; mais parfois ils n'ont pas d'autre alternative ; je crois qu'il n'y a pas de magasin dans un rayon de 25 milles. Les marchandises sont expédiées pour satisfaire aux besoins des hommes et non dans le but de faire des profits.

Q.—Pouvez-vous nous dire si depuis que vous êtes employé dans cette industrie, les salaires des hommes ont généralement augmenté ? R.—Je suis au service de M. Booth depuis 20 ans et je crois que les salaires sont plus élevés aujourd'hui qu'il y a vingt ans.

Q.—Dans quelle proportion les salaires ont-ils augmenté durant les 10 dernières années ? R.—En 1878, les salaires étaient peu élevés ; je ne doute pas qu'ils aient augmenté de 20 et peut-être de 25 pour cent.

Q.—Les hommes qui vont couper du bois sont-ils propriétaires de leurs maisons ? R.—Le plus grand nombre de ces hommes sont des fils de cultivateurs. Après que leurs récoltes sont terminées, ils s'engagent, à l'automne. Il y a aussi un grand nombre de Canadiens-français qui ne font que travailler dans les chantiers. La sai-

son terminée, après le flottage du bois, ils se mettent en pension dans la ville où ils sont oisifs le reste du temps.

Q.—Quel est votre marché pour le bois carré ? R.—Nous expédions plus d'un tiers du bois carré en Angleterre.

Q.—L'expédiez-vous vous-mêmes ? R.—Non ; nous ne l'expédions qu'à Québec.

Q.—Que faites-vous du surplus ? R.—A peu près 20 pour cent tombe dans le commerce local et le reste est expédié aux Etats-Unis.

R. E. JAMIESON est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous faites partie de la maison R. E. & J. C. Jamieson ? R.—Oui.

Q.—Quel est votre genre d'affaires ? R.—Nous sommes boulangers et épiciers.

Q.—Combien d'hommes employez-vous dans la boulangerie ? R.—Nous employons continuellement trois hommes dans la boulangerie et nous avons aussi une confiserie, où nous employons deux femmes.

Q.—Employez-vous des jeunes gens dans la boulangerie ? R.—Non.

Q.—Quel est le salaire des boulangers ? R.—Le contre-maître a dix piastres par semaine, durant toute l'année, et les autres \$8.50 chacun.

Q.—Et les femmes ? R.—Une des deux gagne une piastre par jour, l'autre est une apprentie.

Q.—Avez-vous des commis dans votre magasin ? R.—Nous en avons un, à part nous-mêmes.

Q.—Combien gagne ce commis ? R.—\$35 par mois.

Q.—Combien d'heures les boulangers travaillent-ils ? R.—Maintenant, ils travaillent de cinq heures du matin à trois heures de l'après-midi.

Q.—Travaillent-ils la nuit ? R.—Non, pas maintenant.

Q.—Depuis quand le travail de nuit a-t-il été aboli ? R.— Depuis six semaines.

Q.—Avez-vous accordé de votre plein gré à vos employés le travail de jour ? R.—Nos employés en ont fait la demande et nous l'avons accordé.

Q.—Le travail de jour a-t-il quelques inconvénients pour vous ou vos clients ? R.—L'inconvénient existe pour ceux qui désirent être servis le matin ; quant au reste du jour, il n'y a pas d'inconvénients, bien que les porteurs terminent leur besogne un peu plus tard le soir.

Q.—Vos employés travaillant le jour, pouvez-vous fournir d'aussi bon pain que s'ils travaillaient la nuit ? R.—Je ne vois pas quelle différence il peut y avoir.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le pain est-il aussi frais qu'on le désire ? R.—Le premier pain est prêt vers 10.30 heures du matin, mais de 7 à 10.30 heures, les clients qui veulent du pain sont obligés d'en prendre fait de la veille. On se plaint beaucoup à ce sujet.

Q.—Comment est la ventilation dans votre boulangerie ? R.—La ventilation est bonne.

Q.—Employez-vous des machines ? R.—Oui.

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il visité votre établissement ? R.—Non.

Q.—Les lieux d'aisance pour les hommes et les femmes sont ils séparés ? R.— Les lieux d'aisance sont en dehors.

Q.—Sont-ils séparés ? R.—Non ; ils ne le sont pas.

Q.—Lorsque vos employés vous ont demandé de leur accorder le travail du jour, ont-ils fait une simple demande que vous avez accordée après délibération, ou vous ont-ils menacé de se mettre en grève ? R.—Ils n'ont fait aucune menace. Ils en

ont parlé à mon fils, qui le leur a accordé, ne trouvant pas de raisons pour empêcher l'essai de ce système. Je n'ai pas vu les employés moi-même.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Une fois par semaine.

Q.—En espèces ? R.—Oui.

Q.—Et en entier ? R.—Oui ; en entier.

Q.—Savez-vous si quelques établissements paient leurs employés en bons ? R.—Je l'ignore.

Q.—Combien de femmes employez-vous ? R.—Nous employons deux femmes.

Q.—Quel âge ont-elles ? R.—Je ne puis pas le dire. Je suppose que l'une d'elles peut avoir vingt ans et l'autre vingt-huit.

Q.—Quel salaire payez-vous aux femmes que vous employez à votre confiserie ? R.—A une, nous payons \$1 par jour. Ce magasin est entièrement séparé de la boulangerie. Celle-ci est à l'étage supérieur et la confiserie est à l'étage inférieur.

Q.—Le four est-il à l'étage supérieur ? R.—Nous avons deux fours. Un en bas pour la confiserie. Il n'y a pas de communication entre les deux.

WILLIAM STUART, jr., est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Vous êtes entrepreneur ? R.—Oui.

Q.—Combien d'hommes employez-vous, en moyenne, pendant la saison ? R.—Il est bien difficile que je le dise. Parfois nous en employons un grand nombre ; quelquefois un petit nombre. J'ai employé tout l'hiver neuf ou dix hommes, en moyenne. L'été dernier, j'en ai employé de vingt-cinq à quarante ; aujourd'hui, je n'en emploie que sept ou huit.

Q.—A quels métiers ces ouvriers appartenait-ils ? R.—J'ai employé des tailleurs de pierre, des charpentiers et des journaliers.

Q.—Voulez-vous nous dire quels étaient les gages des tailleurs de pierre ? R.—Oui ; je puis vous dire combien ils gagnent et vous donner la moyenne du temps qu'ils travaillent par année. On paie aujourd'hui aux tailleurs de pierre 30 cents de l'heure et ils travaillent dix heures par jour. Je suppose qu'un tailleur de pierre travaille en moyenne huit mois dans l'année. En fait, un grand nombre ont travaillé tout l'hiver et toute l'année, sans interruption ; mais quand ils perdent du temps, je pense que huit mois doit être la moyenne du temps qu'ils travaillent dans l'année.

Q.—Quel est le salaire des journaliers ? R.—Les journaliers dans le métier de construction—je veux dire les maçons en briques et les maîtres-journaliers—gagnent aujourd'hui \$1.25 à \$1.40 par jour. Les porteurs d'oiseaux ont \$1.40 par jour ; les journaliers ordinaires, n'appartenant pas à un métier particulier, gagnent \$1.25, \$1.30 et \$1.35 par jour ; \$1.40 est le salaire le plus élevé.

Q.—Combien gagnent les maçons en briques ? R.—Les maçons en briques, les maçons et les tailleurs de pierres, depuis deux ou trois ans, gagnent en moyenne 30 cents de l'heure. Quelques-uns ont gagné davantage. On leur a payé \$3.25 par jour, mais le salaire régulier pour les deux ou trois dernières années est de \$3 par jour.

Q.—Savez-vous si des ouvriers, travaillant pour des entrepreneurs, ont perdu leurs gages par la faute de ces derniers ou des sous-entrepreneurs ? R.—Oui ; il y a quelques années, et encore aujourd'hui, des ouvriers, travaillant à la construction d'une église, près d'ici, n'ont jamais été payés.

Q.—Savez-vous si un fait de cette nature s'est produit dernièrement ? R.—Je sais que l'été dernier les ouvriers n'ont pas été payés et ne le sont pas encore aujourd'hui. Ils veulent prendre une garantie sur la bâtisse.

Q.—Comme patron, croyez-vous que le salaire des ouvriers devrait être privilégié-

gié à une hypothèque mobilière ? R.—Oui ; je le crois. Un cas de ce genre s'est présenté à Ottawa il y a à peu près trois mois. Un ouvrier de mes voisins travaillait pour une compagnie d'Ottawa qui a fait faillite. Il me demanda ce qu'il avait de mieux à faire pour retirer son salaire. Je lui dis que ses gages venaient en premier lieu, mais en lisant la loi, je constatai que l'hypothèque sur les biens meubles avait la priorité. Je suggérerais que le salaire de l'ouvrier fut payé avant l'hypothèque mobilière.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous faites allusion à la loi de garantie ? R.—Oui ; la loi d'Ontario, ainsi que je le comprends, donne à l'hypothèque mobilière la priorité sur les gages des ouvriers. Si un homme fait faillite et fait cession de ses biens sous l'hypothèque mobilière, l'ouvrier perd son salaire.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Je les paie tous les quinze jours.

Q.—En espèces ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si dans quelques établissements, à Ottawa ou aux environs, on ne paie pas les ouvriers en espèces ? R.—Je ne connais pas à Ottawa ni dans un rayon de 30 milles de compagnies qui ne paient pas les ouvriers en espèces. J'ai vu un bon qui appartenait à une certaine compagnie, mais je ne connais pas à Ottawa d'établissement dont les propriétaires ne paient pas les ouvriers en espèces.

Q.—Savez-vous personnellement que les ouvriers perdent à être payés en bons ? R.—Je ne pourrais pas répondre à cette question.

Q.—Avez-vous jamais examiné la question de l'établissement d'un bureau de statistique ouvrière ? R.—Oui ; j'ai étudié cette question et je crois qu'un tel bureau serait très utile quand nous avons besoin d'ouvriers. Il y a deux ans j'ai eu une entreprise considérable et je n'ai pas pu me procurer d'ouvriers pendant un mois ou deux. J'ai été obligé d'aller à Montréal et de parcourir tout le pays pour en engager. Je crois qu'il serait très avantageux d'avoir un bureau de statistique ouvrière, où les patrons en quête d'ouvriers pourraient s'adresser et se les procurer.

Q.—Vous avez beaucoup de rapports avec les ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous quelle est la condition des ouvriers à Ottawa ? R.—Oui ; je connais bien la condition des ouvriers. J'ai travaillé comme ouvrier à la journée pendant plusieurs années et je suis en rapports avec les ouvriers depuis vingt ans et plus.

Q.—Quelle est cette condition telle que vous la connaissez ? R.—Je dois dire que la condition des ouvriers, à Ottawa, est aujourd'hui très bonne. Le plus grand nombre des ouvriers, presque les deux tiers, sont propriétaires des maisons où ils demeurent. Peu de journaliers sont propriétaires ; mais, règle générale, les artisans ont de jolies maisons et personne ne se plaint—nous avons bien réussi à Ottawa. Nous n'avons pas eu de grèves dans notre métier depuis longtemps ; il y a une espèce d'entente mutuelle entre les patrons et les ouvriers. Il n'y a pas de salaires fixes ; ils sont déterminés d'après la concurrence qu'il y a—les salaires ne sont jamais au-dessous de \$3 par jour, et souvent ils sont au-dessus, nous classons généralement les ouvriers.

Q.—Les patrons ont-ils l'habitude de payer un ouvrier ce qu'il vaut—par exemple, s'il vaut \$2, de lui payer cette somme ? R.—C'est un peu ce qui se pratique à Ottawa l'année dernière et cette année, j'ai payé les tailleurs de pierre, les maçons, en pierre et en brique de \$2 à \$3 par jour, et je n'ai jamais refusé de payer ces prix ; tout dépend des capacités de l'ouvrier.

Q.—Quelle peut être la valeur des maisons des ouvriers dont vous avez parlé ? R.—Entre \$1,000 et \$2000 ; les ouvriers ne demeurent pas tous dans la ville, mais dans les faubourgs.

Q.—À quelle distance du bureau de poste ? R.—Ceux qui demeurent dans la ville sont éloignés d'environ un mille du bureau de poste ; plusieurs de ceux qui demeurent en dehors des limites de la ville sont dans les faubourgs adjacents.

Q.—Sont-ils à environ dix minutes de marche du lieu où ils travaillent ? R.—Oui ; entre dix à quinze minutes de marche.

Q.—Combien payez-vous à un charpentier— à un bon ouvrier d'établi ? R.—J'emploie des charpentiers ; durant les derniers six mois j'ai employé vingt charpentiers, environ. Leurs salaires varient de \$1.65 à \$2 par jour ; \$1.65 est le salaire le moins élevé et \$2 le plus élevé.

Q.—Quelle peut être la moyenne des salaires payés aux charpentiers à Ottawa ? R.—La moyenne des salaires des charpentiers est d'environ \$1.75 par jour, prenant la moyenne des années. Aujourd'hui la moyenne est de 20 cents de l'heure ou \$2 par jour pour les bons ouvriers.

Q.—Faites-vous une différence dans les salaires des ouvriers qui travaillent au dehors et de ceux qui travaillent continuellement à l'établi ? R.—Non ; quelques-uns des charpentiers qui travaillent au dehors ont aussi cher que ceux qui sont à l'établi. Cependant, ces derniers ont généralement un peu plus cher que les autres.

Q.—Employez-vous des plâtriers ? R.—Oui ; j'emploie parfois des plâtriers.

Q.—Sont-ils payés à la journée ou à la pièce ? R.—A la journée.

Q.—Quel salaire leur payez-vous ? R.—Je paie aux plâtriers de \$1.75 à \$2 par jour.

Q.—Pour dix heures de travail ? R.—Dix heures est le temps régulier que nous travaillons, excepté les maçons en pierre et en brique et les tailleurs de pierre, qui cessent de travailler à 5 heures le samedi après-midi. Il y a un an ou deux, les charpentiers ont aussi cessé de travailler à 5 heures, ce jour là. Les maçons en brique et en pierre suivent ce système depuis cinq ans ; nous avons organisé il y a neuf ans une association des maçons en pierre et en brique et des tailleurs de pierre et c'est par l'entremise de cette association que nous avons obtenu de cesser tout travail à cinq heures le samedi. Aujourd'hui, les ouvriers font des démarches pour cesser de travailler à 1 heure, le samedi.

Q.—Existe-t-il une différence dans les salaires des manœuvres des plâtriers et des manœuvres des constructeurs ? R.—Oui.

Q.—Quels sont ceux dont le salaire est le plus élevé ? R.—Les manœuvres des plâtriers sont payés plus cher. Leurs gages sont de \$1.40 à \$1.50 par jour et ils sont employés plus régulièrement. Il se fait ici beaucoup de travaux pendant l'hiver et les manœuvres des plâtriers ont ainsi de l'emploi plus régulier que les autres manœuvres n'en ont.

Q.—Les ouvriers construisent-ils eux-mêmes les échafauds dont ils se servent pour travailler ? R.—Parmi les maçons en brique ce sont généralement les manœuvres qui érigent les échafauds et parfois les maçons les aident dans ce travail, mais, règle générale, les entrepreneurs ont des hommes spécialement chargés de cette besogne.

Q.—Savez-vous s'il est arrivé des accidents causés par la défectuosité de l'échafaud ? R.—Oui ; je sais qu'il arrive des accidents de ce genre et un ou deux ont eu lieu en ma présence, mais ils ne sont pas fréquents.

Q.—Croyez-vous qu'il serait opportun de nommer un inspecteur des bâtisses ? R.—Oui ; certainement.

Q.—Et il serait aussi chargé d'inspecter les échafauds ? R.—Oui.

Q.—Lorsque des ouvriers sont blessés par la chute d'un échafaud, les entrepreneurs leur paient-ils quelque dédommagement ? R.—Certains entrepreneurs dédommagent les ouvriers blessés, mais d'autres ne le peuvent pas. Généralement, l'entrepreneur leur paie une certaine somme, et, parfois, les ouvriers font une collecte entre eux. Malheureusement, il y a tant de concurrence que les entrepreneurs d'Ottawa ne sont pas bien riches et ils ne peuvent pas toujours payer un ouvrier qui se fait blesser.

Q.—Les pertes que les ouvriers essuient sont-elles causées par les entrepreneurs ou les sous-entrepreneurs ? R.—Nous n'avons jamais éprouvé de grandes pertes de

cette manière ; quand nous en avons éprouvées, on pouvait s'en prendre à l'entrepreneur principal, mais, je l'avoue, un peu plus au sous-entrepreneur.

Q.—Supposez qu'un entrepreneur fasse faillite avant de terminer une bâtisse et qu'il soit dû deux ou trois semaines de gages aux ouvriers, ces derniers peuvent-ils, au moyen de la loi de garantie, obtenir le paiement de leur salaire ? R.—Je répondrai à cette question du mieux qu'il me sera possible. Il y a deux ans je construisais une bâtisse et ce cas s'est présenté. L'entrepreneur fit faillite et le contre-maître des ouvriers prit une garantie sur la bâtisse, et, si je la comprends bien, la loi de garantie à un effet rétroactif pour trente jours de salaire au moment où on prend la garantie. Les ouvriers n'ont pas pu obtenir leur salaire dû avant ces trente jours ; ainsi celui qui travaille à la construction d'une bâtisse et à qui il est dû plus qu'un mois de salaire ne pourra être payé que de trente jours.

Q.—La loi de garantie est donc défectueuse ? R.—Oui ; car elle n'accorde que trente jours d'arrérages au moment où on prend la garantie.

Q.—Ainsi, la loi de garantie est défectueuse en ce qui à rapport aux salaires des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—Quel est le salaire des poseurs de lattes dans votre métier ? R.—Ils sont généralement payés au paquet.

Q.—Combien du paquet ? R.—Entre 10 et 15 cents par paquet ; en moyenne 12½ cents.

Q.—Les plâtriers travaillent-ils à la journée ? R.—Oui ; nous avons à Ottawa un nombre considérable de petits patrons et quel que soit l'ouvrier qui travaille pour eux ils l'emploient à la journée.

STEPHEN ROBITAILLE est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel genre d'affaires faites-vous ? R.—Je fais toute espèce d'ouvrages dans l'établissement de M. McKay.

Q.—Savez-vous quels salaires on paie à ceux qui travaillent dans cet établissement ? R.—Leur salaire dépend du genre de travail auquel ils sont employés. Je pense que les journaliers ont en moyenne \$7 par semaine.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Votre travail exige-t-il de l'habileté ? R.—Certaines parties de mon travail demande de l'habileté. Je m'occupe des travaux en pierre et en briques.

Q.—Quels sont vos gages ? R.—On me paie en été \$2 par jour et en hiver \$1.50 ; en moyenne mes gages sont de \$1.75 par jour.

Q.—Pourquoi les salaires diminuent-ils en hiver ? R.—Parce que je ne fais pas le même genre d'ouvrage. En hiver, je m'occupe de la fournaise et de la chaudière.

Q.—Travaillez-vous le même nombre d'heures qu'en été ? R.—Oui.

Q.—Et votre salaire est diminué de 50 cents par jour ? R.—Oui.

Q.—Faites-vous un travail de jour ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous parfois la nuit ? R.—Non, bien rarement, et seulement dans des cas de nécessité.

Q.—Inspectez-vous les chaudières ? R.—Non, monsieur.

Q.—Etes-vous constamment employé toute l'année ? R.—Oui.

Q.—Quel peut être le salaire d'un ouvrier inexpérimenté ? R.—Le salaire d'un ouvrier inexpérimenté est de \$7 par semaine environ.

Q.—Pouvez-vous dire exactement quel est le salaire des meuniers ? R.—Non, monsieur.

Q.—Savez-vous combien les ouvriers prient pour le loyer d'une maison de cinq

pièces, située dans un quartier ordinaire et avec les commodités ordinaires ? R.—Le loyer dépend beaucoup du quartier où la maison est située.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Disons, par exemple, à dix minutes de marche ? R.—Le loyer d'une maison de cinq pièces, à Rochesterville, est de \$6 à \$8 par mois. En venant vers le centre de la ville, aux Chaudières, le loyer d'une maison de cinq pièces serait de \$10 par mois.

Q.—Les loyers ont-ils augmenté à Ottawa pendant les cinq dernières années ? R.—Il y a cinq ans je louais une maison \$5 par mois et aujourd'hui la même maison se loue \$8.

Q.—Croyez-vous que vous êtes suffisamment payé pour votre travail ? R.—Je ne puis pas me plaindre ; je suis parfaitement satisfait.

THOMAS STODDARD est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis modelleur et machiniste.

Q.—Dans quel genre d'ouvrages ? R.—En ouvrages de fonderie, généralement.

Q.—Vous connaissez plusieurs autres branches de la mécanique ? R.—Oui.

Q.—Je crois que vous pouvez nous dire quel est le nombre d'ouvriers employés dans l'établissement de W. H. Baldwin et Cie ? R.—Oui.

Q.—Combien de machinistes emploie-t-on dans cette maison ? R.—Huit.

Q.—Et combien de mouleurs ? R.—Cinq, à part les manœuvres.

Q.—Quel est le salaire de ces machinistes en moyenne ? R.—Le plus grand nombre gagnent \$2.00 par jour. La moyenne est de \$1.85 pour les machinistes.

Q.—Combien gagnent les mouleurs ? R.—Une piastre et quatre-vingts cents par jour.

Q.—Et les forgerons ? R.—Nous n'avons qu'un forgeron et il gagne \$2 par jour.

Q.—Combien d'heures vos ouvriers travaillent-ils ? R.—Le nombre d'heures varie suivant les circonstances, mais ordinairement nous travaillons dix heures par jour et soixante heures par semaine.

Q.—Les ouvriers travaillent-ils la nuit ? R.—Oui, souvent, quand ils en sont requis.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils la nuit pour former une journée de travail, ou, en d'autres termes, combien ajoute-t-on par heure pour le travail de nuit ? R.—On ajoute la moitié de leur salaire ; pour chaque heure de travail de nuit, on leur paie une heure et demie.

Q.—Quand sont-ils payés ? R.—Ils sont payés tous les quinze jours.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel est le salaire des ouvriers employés dans la fabrique de châssis ? R.—J'ignore quel est le salaire des ouvriers qui travaillent dans la fabrique de châssis ; je n'ai pas à m'en occuper.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous qu'il serait avantageux pour un modelleur de savoir dessiner ? R.—Oh ! oui.

Q.—Avez-vous pensé au système d'éducation technique en rapport avec les artisans ? R.—Oui ; j'ai saisi toutes les occasions de me perfectionner sous ce rapport.

Q.—Croyez-vous que ce système aurait une tendance à rendre les apprentis plus aptes à apprendre les différents métiers ; si on leur avait enseigné, par exemple, le dessin à main levée, le moulage, le dessin linéaire et le modelage ? R.—Le modelage, le moulage et le travail pratique ?

Q.—Non, pas un travail pratique, mais seulement théorique ? R.—Oui ; ce système serait très avantageux pour les ouvriers dans notre métier ; c'est-à-dire qu'il serait avantageux pour les machinistes de connaître la mécanique. Je ne connais pas d'institutions où l'on enseigne le moulage et le modelage. Il y a un bien petit nombre de notre classe d'ouvriers qui ait atteint ce degré de perfection.

Q.—Croyez-vous que ces sujets pourraient être enseignés dans nos écoles publiques sans préjudice aux branches de l'enseignement actuel, ou pourraient-ils être substitués à quelques-unes de ces branches, qui ne sont pas aussi utiles ? R.—Cet enseignement serait très utile aux artisans, mais j'ignore s'il serait aussi avantageux pour tous les élèves fréquentant l'école d'apprendre la théorie d'un métier.

Q.—Aimeriez-vous mieux que cet enseignement se donnât dans des institutions séparées plutôt que dans les écoles publiques ? R.—Je préférerais que cet enseignement fût donné dans des institutions séparées.

Q.—Savez-vous comment se fait l'enseignement technique en Angleterre ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous nous donner des renseignements à ce sujet ? R.—J'ai fréquenté le Watt Institution, à Edimbourg. On y enseignait la mécanique, la philosophie naturelle, la chimie et les mathématiques, ainsi que d'autres sujets, y compris le dessin linéaire. Au cours de la pratique de mon métier, les connaissances que j'avais acquises dans cette institution m'ont été d'un grand avantage. L'enseignement mécanique—non pas la mécanique proprement dite, mais la physique, les lois dirigeant l'air et l'eau et ainsi de suite—l'enseignement mécanique, dis-je, rendrait le mécanicien beaucoup plus apte à découvrir promptement ce qui peut être défectueux dans les engins, les chaudières, les roues hydrauliques, ou dans toute autre partie des machines.

Q.—Quelle est votre opinion au sujet des écoles pratiques ? Croyez-vous qu'il est avantageux d'exercer la main et l'œil d'un enfant ? R.—Je ne pense pas que je retirerais de grands avantages de ce système. Je ne désirerais pas donner cet enseignement à mes enfants avant qu'ils ne soient en état de le comprendre.

Q.—Quant aux mathématiques, croyez-vous qu'on devrait enseigner Euclid aux enfants ? R.—Oui, monsieur.

Q.—En fait, chaque élève dans nos écoles publiques devrait avoir un aperçu de cette étude ? R.—Oui ; pour en avoir une connaissance superficielle—mais plus on leur en enseignera, mieux ce sera.

Q.—Avez-vous à Ottawa des écoles du soir en rapport avec les écoles publiques ? R.—J'ignore s'il y a ici des classes du soir en rapport avec les écoles publiques.

Q.—Avez-vous ici une bibliothèque gratuite ? R.—Non ; pas que je sache. Il n'y a pas de bibliothèque, à part celle du parlement ; mais toutes les églises ont des bibliothèques.

Q.—Avez-vous d'autres renseignements à fournir qui pourraient être utiles à la Commission ? R.—Non ; je n'en ai pas d'autres à donner—excepté ce que je viens de dire.

Q.—Savez-vous si les salaires dans votre métier ont augmenté pendant les cinq dernières années ? R.—Je ne crois pas que nos salaires aient augmenté pendant les cinq dernières années.

Q.—Avez-vous confiance dans le système d'apprentissage sous contrat ? R.—Non.

Q.—Pourquoi ? R.—J'ai été moi-même mis en apprentissage par contrat et on ne m'a pas enseigné le métier ; mais, néanmoins, j'ai été obligé de finir mon terme d'engagement, et quand j'ai eu terminé mon apprentissage, il m'a fallu recommencer à apprendre mon métier.

Q.—Était-ce dû au système, ou au patron, qui n'avait pas suivi les conditions du contrat d'apprentissage ? R.—Cela était en partie dû à ce que je n'avais pas été employé à un travail général. Quand j'eus fini mon apprentissage, j'avais appris à faire l'ouvrage qu'on exigeait de moi, mais je ne savais que cela et il aurait fallu que je reste dans la même partie du métier, ou que j'apprenne autre chose.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel est ici le sentiment des parents sur le système d'apprentissage par contrat ? R.—Je ne crois pas qu'un grand nombre de parents mettraient leurs enfants en apprentissage par contrat.

Q.—Ce système domine-t-il en Angleterre ? R.—Je crois que la coutume a considérablement changé depuis quinze ans. Quand j'étais apprenti, il y en avait autant qui étaient en apprentissage par contrat que sans contrat. Je ne crois pas qu'il y ait maintenant en Angleterre un grand nombre d'apprentis sous contrat, mais depuis dix ans je n'ai pas eu de relations avec ce pays.

S. SLINN est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis boulanger et confiseur.

Q.—Êtes-vous patron ? R.—Oui.

Q.—Combien de boulangers employez-vous ? R.—J'emploie trois boulangers et deux faiseurs de biscuits.

Q.—Quels salaires leur payez-vous ? R.—Je paie douze piastres à l'ouvrier le plus compétent et \$10 aux autres, par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils ? R.—Ils sont tenus de faire une fournée de pain chacun ; les trois ouvriers doivent faire trois fournées. Ils travaillent environ dix heures.

Q.—À quelle heure commencent-ils et finissent-ils leur besogne ? R.—Ils doivent faire une fournée ; la fournée faite ils sont libres.

Q.—À quelle heure commencent-ils à travailler ? R.—Ils ont commencé à travailler, cette semaine, à six heures ou six heures et demie.

Q.—Dix heures constituent-elles une journée de travail ? R.—J'ai moi-même travaillé et j'ai fait une fournée en moins de temps.

Q.—Combien gagnent les faiseurs de biscuits ? R.—Ils gagnent \$10 et \$11 par semaine.

Q.—Vous payez onze piastres au contre-maitre ? R.—Oui.

Q.—Travaillent-ils le jour ? R.—Oui ; les boulangers veulent travailler le jour ? ils sont prêts à se mettre en grève.

Q.—Le public souffrira-t-il de ce changement ? R.—Je crois que oui.

Q.—A-t-on à Ottawa des boulangers qui travaillent le jour ? R.—Oui ; les boulangers ont inauguré ce système il y a deux semaines.

Q.—En est-il résulté quelque inconvénient pour le public ? R.—Oui ; nous ne pouvons pas vendre aux hôtels ce dont ils ont besoin.

Q.—Les gens veulent-ils avoir du pain frais ? R.—Oui ; quand ils peuvent s'en procurer.

Q.—Les boulangers ont-ils demandé des heures de travail plus convenables ? R.—Oui ; tous veulent travailler le jour. Ils m'ont accordé un certain délai afin de mettre ma boutique dans un état convenable pour qu'ils puissent travailler le jour ; ce changement m'a causé certaines dépenses.

Q.—Avez-vous des apprentis ? R.—J'ai un apprenti depuis deux semaines.

Q.—Qui conduit la machine à rouler ? R.—Je n'ai pas de machine à rouler à présent.

Q.—Chauffez-vous votre fournaise au charbon ? R.—Non ; je me sers de bois pour chauffer la fournaise.

Q.—Quelles sont les conditions hygiéniques de votre boulangerie ? R.—Elles sont excellentes ; la boulangerie est neuve.

Q.—Le système de ventilation est-il bon ? R.—Oui ; nous avons toute la ventilation qu'il nous faut.

Q.—Les salaires des boulangers ont-ils augmenté pendant les cinq dernières années ? R.—Les boulangers ont \$4 par semaine de plus qu'il y a dix ans.

Q.—Le prix du pain est-il plus élevé qu'il y a dix ans ? R.—Le prix du pain dépend du prix de la farine, mais les profits sur le pain ne sont pas aussi considérables qu'il y a dix ans. Les profits varient suivant le prix de la farine.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Pourquoi les hôteliers se plaignent-ils des arrangements que vous avez faits avec vos employés ? R.—Parce qu'ils veulent avoir des petits pains chauds pour le déjeuner.

Q.—Et il faut qu'ils s'en passent ? R.—Je crois qu'ils s'en font eux-mêmes.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous l'intention de faire les améliorations nécessaires pour que vos ouvriers travaillent le jour ? R.—Je vais y être obligé. Les ouvriers contrôlent aujourd'hui les patrons. J'avais un apprenti qui devait travailler avec moi jusqu'au 1er mai, mais depuis neuf mois il travaille pour lui-même. Il est inutile d'essayer à retenir un ouvrier quand il veut partir ; il pourrait en ce cas gâter la fournée.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les boulangers ont-ils quelquefois gâté la fournée ? R.—Oui.

Q.—De propos délibéré ou par accident ? R.—Il est bien difficile de le dire. Ils peuvent mettre un mauvais œuf dans une fournée de biscuits, et toute la fournée est perdue.

W. H. PENNOCK est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quelle est votre profession ? R.—Je suis commis de la banque d'épargnes du bureau de poste d'Ottawa.

Q.—Depuis quand occupez-vous cet emploi ? R.—Depuis environ dix ans.

Q.—Pouvez-vous dire à la Commission quels sont ceux qui déposent de l'argent à la banque d'épargnes du bureau de poste ? R.—Je puis le dire seulement d'après ce que j'ai pu observer. Nous n'avons pas de registres dans notre bureau. Ces registres sont au bureau principal.

Q.—Pouvez-vous nous dire quels sont les déposants ? R.—Oui ; je puis vous le dire assez exactement. Les cultivateurs sont les déposants les plus nombreux.

Q.—Et après eux ? R.—Ce sont les artisans et ensuite les journaliers en général.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dans quelle proportion les cultivateurs, les artisans et les journaliers sont-ils déposants ? R.—Je l'ignore, mais je puis vous dire quelles sommes d'argent chaque classe dépose en moyenne.

— Q.—Eh bien ! dites-nous dans quelle proportion se font les dépôts ? R.—Les cultivateurs ont, à leur crédit, \$300 chacun, en moyenne.

Q.—Pour une année ? R.—Non ; c'est le dépôt en entier.

Interrogé par M. HELBRONNE :—

Q.—Et les artisans ? R.—Les artisans ont environ \$150.

Q.—Et les journaliers ? R.—Les journaliers ont moins que cette dernière somme — peut-être \$100, ou environ.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Voulez-vous dire pour une année ? R.—Non ; c'est la moyenne totale des dépôts à leur crédit.

Q.—Ces trois classes de personnes font-elles régulièrement des dépôts d'argent ? R.—Règle générale, les cultivateurs déposent leur argent en été et en automne, et parfois le retirent au printemps.

Q.—Quelle somme est-il permis de déposer par année ? R.—Trois cent piastres est le dépôt autorisé par année.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Jusqu'à quelle somme ? R.—Jusqu'à mille piastres.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous plusieurs dépôts de \$300 dans l'année ? R.—Oui ; généralement on aime à déposer cette somme.

Q.—Dans quelles saisons de l'année fait-on le plus souvent des dépôts et quand fait-on les dépôts les plus considérables ? R.—Je crois que l'automne et l'hiver sont les saisons les plus actives.

Q.—Retire-t-on les dépôts plus dans une saison que dans l'autre ? R.—Oui ; je crois qu'en printemps on retire plus de dépôts que dans toute autre saison.

Q.—Savez-vous pourquoi on retire ces dépôts ? R.—Non ; seulement les cultivateurs ont besoin d'argent le printemps pour les semences et autres fins en général.

Q.—Les artisans retirent-ils leurs dépôts au printemps ? R.—Pas autant que les cultivateurs. Je ne crois pas que les artisans aient une époque particulière pour retirer leurs dépôts ; toute saison leur est convenable.

Q.—Les dépôts dans la banque d'épargnes augmentent ils ou diminuent-ils ? R.—Les dépôts augmentent, très certainement. On dit que l'année dernière, on a retiré plus de dépôts qu'auparavant dans le bureau d'Ottawa ; ces dépôts ont surtout été retirés par des déposants d'autres parties du Dominion et ils ont été transmis dans différentes parties du Canada—à Manitoba, au Nord-Ouest et quelques-uns aux Etats-Unis—de là l'augmentation du nombre de dépôts retirés.

Q.—Etes-vous en état de dire le nombre des dépôts que les artisans et la classe ouvrière en général ont fait l'année dernière ? R.—Non.

Q.—Pourriez-vous le dire ? R.—Je le pourrais, si le surintendant préparait un état.

Q.—Pourriez vous obtenir l'autorisation du surintendant et fournir l'état des dépôts faits l'année dernière au bureau de poste d'Ottawa par les artisans et les ouvriers en général ? R.—Un état de cette nature n'est pas public, mais je puis m'efforcer de l'obtenir.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Croyez-vous que les dépôts que font les classes ouvrières seraient plus considérables si le chiffre n'en était pas limité ? R.—Il est certain que les cultivateurs déposeraient davantage, si le chiffre n'était pas limité ; nous sommes parfois obligés de refuser leur argent.

Q.—La classe ouvrière des villes fait-elle des dépôts ? R.—La moyenne de leurs dépôts n'est pas aussi considérable aujourd'hui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Ces dépôts atteignent-ils la somme déterminée de \$300 ? R.—La moyenne n'atteint pas ce chiffre.

Q.—Quelle est la somme la moins élevée qu'on peut déposer à la banque d'épargne du bureau de poste ? R.—Une piastre.

La Commission ajourne la séance jusqu'au soir.

SÉANCE DU SOIR.—

La Commission reprend le cours de ses travaux dans l'hotel-de-ville, à Ottawa, à 8 h., p. m.

W. J. CAMPBELL est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis ouvrier en bouilleurs à vapeur.

Q.—Depuis quand exercez-vous ce métier ? R.—J'exerce mon métier à Ottawa depuis dix-huit ans.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Nous employons, en moyenne, environ vingt ouvriers.

Q.—Employez-vous des jeunes garçons ? R.—Oui.

Q.—Quel âge a le plus jeune de ces jeunes garçons ? R.—Le plus jeune a, je crois, quatorze ans.

Q.—Employez-vous ces jeunes gens comme apprentis ? R.—Oui.

Q.—Quels gages leur payez-vous ? R.—Au commencement de leur apprentissage, nous leur payons \$3 par semaine.

Q.—Et l'année suivante ? R.—Leurs gages augmentent d'une piastre.

Q.—Sont-ils sous contrat d'apprentissage ? R.—Non.

Q.—Êtes-vous en faveur du système d'apprentissage par contrat ? R.—J'ai essayé ce système et je n'en ai pas été satisfait.

Q.—Quel est le salaire d'un ouvrier de premier ordre dans votre métier, à Ottawa ? R.—Environ \$2.25 par jour.

Q.—Est-ce la moyenne du salaire ? R.—Oui, pour un bon ouvrier.

Q.—Avez-vous des ouvriers qui gagnent moins ? R.—Oui.

Q.—Combien de vos ouvriers gagnent \$2.25 par jour ? R.—Il y en a quatre qui ont ce salaire.

Q.—Combien en avez-vous qui ont moins et combien gagnent-ils ? R.—Le reste de nos ouvriers gagnent \$1.75 par jour, en diminuant jusqu'à \$1.25.

Q.—Employez-vous des ouvriers inexpérimentés ? R.—Oui.

Q.—Quels gages payez-vous à ces derniers ? R.—\$1.25 par jour.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—Les payez-vous en espèces ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si à Ottawa, ou dans les environs, il y a des compagnies qui ne paient pas leurs ouvriers en espèces ? R.—Je l'ignore.

Q.—Vous servez-vous de machines dans votre métier ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelques-unes de ces machines que vous considérez comme dangereuses ? R.—Non, pas particulièrement.

Q.—Quand vous engagez des jeunes gens comme apprentis, leur donnez-vous l'occasion d'apprendre toutes les parties du métier ? R.—Ils ont toutes les facilités possibles pour apprendre le métier dans toutes ses parties.

Q.—Combien d'heures vos ouvriers travaillent-ils ? R.—Dix heures.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quelle est la durée de l'apprentissage des jeunes gens ? R.—Règle générale, nous exigeons quatre ans d'apprentissage. C'est le terme ordinaire.

Q.—Après qu'ils ont fait un apprentissage de quatre ans, leur payez-vous les gages des ouvriers à la journée ? R.—Pas exactement. On les paie suivant leur habileté. Quand un jeune homme est extraordinairement adroit, nous ne le tenons pas à un petit salaire pendant quatre ans. Pendant la dernière année de leur apprentissage, quelques jeunes gens ont eu \$1 par jour, bien qu'ils n'aient droit qu'à \$4.50 par semaine.

Q.—Croyez-vous que quatre ans suffisent pour apprendre votre métier ? R.—Je

ne crois pas que quatre ans suffisent — c'est-à-dire que ce temps n'est pas suffisant pour devenir un bon ouvrier.

Q.—Quatre ans est le terme d'apprentissage reconnu ? R.—Il me paraît en être ainsi en Canada ; je n'ai jamais entendu dire le contraire.

Q.—Après leurs quatre ans d'apprentissage, les jeunes gens continuent-ils à travailler avec vous ? R.—Oui ; j'ai des ouvriers que j'emploie depuis onze ans.

Q.—Fabriquez-vous autres choses que des chaudières ? R.—Non, pas maintenant. Autrefois nous fabriquions des machines et des articles de fonderie, mais nous avons discontinué.

Q.—La fabrication des chaudières cause-t-elle la surdité ? R.—Oui, un peu.

Q.—N'est-ce pas une conséquence inévitable ? R.—On peut difficilement l'éviter.

Q.—Quelques-uns de vos ouvriers travaillent-ils en dehors des heures ordinaires ? R.—Oui.

Q.—Les payez-vous pour ces heures supplémentaires ? R.—Nous leur payons 25 et 50 pour cent de plus.

Q.—Avez-vous affiché des règlements dans votre atelier ? R.—Nous n'en avons pas aujourd'hui ; nous avions autrefois l'habitude d'avoir des règlements affichés, mais ce n'était que pour empêcher de fumer et autre chose de cette nature.

Q.—Quelle est la condition hygiénique de votre atelier ? R.—Je crois que la condition hygiénique de notre atelier est satisfaisante ; nous faisons notre possible pour tenir notre atelier dans un bon état de salubrité pour notre propre sûreté.

Q.—La ventilation est-elle suffisante. Y a-t-il beaucoup de poussière et de fumée ? R.—Pour un atelier de chaudières, il y en a bien peu.

Q.—Avez-vous des ventilateurs brevetés ? R.—Nous avons des ventilateurs sur le toit.

Q.—Vos ouvriers ont-ils manifesté le désir d'être payés plus souvent que tous les quinze jours ? R.—Oui, dans quelques rares occasions ; quelques-uns aimeraient à être payés tous les jours.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Combien avez-vous d'ouvriers à votre emploi qui sont propriétaires ? R.—Je l'ignore.

Q.—En avez-vous quelques-uns ? R.—Je ne puis pas vous dire maintenant s'il y en a ou non.

JAMES OLIVER est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous faites partie de la maison Oliver & Son, fabricants de meubles ? R.—Oui.

Q.—Depuis quand êtes-vous dans les affaires ? R.—Depuis vingt-cinq ans—mais pas sous la même raison sociale. L'aîné des associés est dans les affaires depuis vingt-cinq ans.

Q.—Combien employez-vous d'ouvriers ? R.—Nous avons sur notre rôle de paie les noms de vingt-sept ouvriers, hommes et jeunes gens.

Q.—Quel âge ont les jeunes gens ? R.—Je ne leur ai jamais demandé quel âge ils avaient ; il sont assez vieux pour travailler ; je crois qu'ils ont au-delà de 15 ans.

Q.—En classant vos ouvriers comme, par exemple, des ouvriers d'établi, combien paieriez vous par jour aux ébénistes ? R.—\$1.75 par jour.

Q.—Et à ceux qui travaillent aux machines ? R.—Environ \$8 par semaine.

Q.—Quels meubles fabriquez-vous ? R.—Nous fabriquons principalement des meubles de qualité ordinaire. Parfois nous fabriquons de bons articles ; mais généralement nous ne fabriquons que des meubles peu dispendieux.

Q.—Prenez-vous toutes les mesures de précaution nécessaires pour protéger les

ouvriers contre les accidents ? R.—Nous prenons à cette fin toutes les mesures possibles.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Toutes les semaines.

Q.—Quel jour avez-vous choisi pour les payer ? R.—Nous les payons le mercredi.

Q.—Est-ce plus commode pour vous ou pour les ouvriers de payer ce jour-là ? R.—Ce jour-là nous convient mieux. Nous payons nos ouvriers pour jusqu'au samedi soir précédent, de sorte que si un ouvrier veut nous quitter, nous sommes moins exposés à perdre, ayant trois jours de son salaire entre nos mains.

Q.—Avez-vous eu des différends avec les ouvriers de votre fabrique ? R.—Non, nous nous accordons tous bien.

Q.—Combien payez-vous aux ouvriers de premier ordre qui finissent les meubles ? R.—Environ \$9 par semaine.

Q.—Connaissez vous la condition financière de vos ouvriers ? R.—Aucun d'eux n'est bien à l'aise.

Q.—Savez-vous si quelques uns sont propriétaires ? R.—J'ai connu des ouvriers qui ont été à notre emploi et qui sont propriétaires, mais je n'en connais pas aujourd'hui.

Q.—Pourriez-vous estimer la valeur de leurs propriétés ? R.—Non, je ne me donnerais pas la peine de les estimer.

Q.—Les meubles que vous fabriquez aujourd'hui peuvent-ils être comparés à ceux que vous fabriquiez il y a dix ans ? R.—Sous quel rapport ?

Q.—La qualité ? R.—Quant à la qualité, les meubles d'aujourd'hui sont supérieurs. Je crois que les acheteurs ont plus que la valeur de leur argent. Ceci est attribué aux améliorations qui facilitent la fabrication des meubles.

R.—Le montant de votre production est plus considérable aujourd'hui qu'il y a dix ans ? R.—Oui, il a doublé, en conséquence des machines améliorées et du travail des ouvriers qui est plus rapide.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—L'emploi des machines a-t-il fait diminuer le coût de l'article ? R.—Oui.

Q.—A-t-il fait augmenter les gages ? R.—Oui ; il y a dix ans, les gages n'étaient pas aussi élevés qu'ils le sont aujourd'hui. Les ouvriers travaillaient à meilleur marché que maintenant, ainsi que M. Carson pourra vous le dire.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quelle est la différence entre les gages d'aujourd'hui et ceux d'il y a dix ans ? R.—Aujourd'hui les gages sont d'au moins vingt-cinq pour cent plus élevés.

Interrogé par M. ARMSTRONG ,—

Q.—Est-il arrivé dernièrement des accidents dans votre fabrique ? R.—Non.

Q.—A quel travail employez-vous les jeunes gens quand ils commencent à apprendre le métier ? R.—Ils transportent les matériaux, rangent et nettoient l'atelier.

Q.—Apprennent-ils toutes les parties du métier, ou seulement une partie ? R.—Règle générale, ils apprennent toutes les parties du métier. Quand on dit qu'ils apprennent à fabriquer les meubles, naturellement il ne s'agit que des meubles. La fabrication des chaises est une branche différente.

Q.—Combien de temps dure leur apprentissage ? R.—Nous ne les engageons pas comme apprentis ; on s'attend à ce qu'ils travaillent trois ans.

Q.—A quelle partie du métier ? R.—A toutes les parties du métier. Nous supposons que trois ans suffisent pour les mettre en état de gagner le salaire des ouvriers à la journée.

Q.—Un jeune homme peut-il devenir un bon ébéniste en trois ans ? R.—Je ne dis pas qu'il peut devenir un bon ébéniste ; j'ai connu des ouvriers qui n'auraient pas pu devenir bons ébénistes en dix ans.

Q.—Quel âge ont les jeunes gens que vous employez ? R.—Nous ne demandons

jamais aux jeunes gens quel âge ils ont ; nous les voulons aussi grands que possible pour le prix que nous leur payons.

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il visité votre établissement ? R.—Non ; pas que je sache.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Peut-il avoir visité votre fabrique sans que vous le sachiez ? R.—Il pourrait avoir visité la fabrique sans que je le sache ; un étranger peut y venir hors de ma connaissance.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Employez-vous des bois canadiens dans la fabrication des meubles ? R.—Oui ; si vous considérez le noyer noir comme bois canadien. Ce bois croit en Canada, mais nous l'importons des États-Unis.

Q.—Importez-vous aussi la marqueterie ? R.—Oui.

Q.—Sont-ce les deux seuls articles que vous importez ? R.—Oui.

Q.—Est ce un homme ou un jeune homme qui conduit la machine à fraiser ? R.—C'est un homme.

Q.—Cette machine, à votre avis, est-elle dangereuse ? R.—Cette machine est certainement dangereuse.

Q.—Est-elle toujours conduite par un homme ? R.—Oui.

Q.—Est-il permis à un jeune homme d'y travailler ? R.—Non.

HENRY BARRELL est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis boulanger.

Q.—Boulangier de pain ? R.—Oui.

Q.—Combien gagnent les boulangers de premier ordre, à Ottawa ? R.—Un contre-maître gagne de \$10 à 12 par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils ? R.—Nous n'avons pas de temps déterminé. Nous avons à faire une certaine quantité d'ouvrage et quand notre besogne est terminée nous sommes libres.

Q.—Travaillez-vous la nuit ? R.—Le plus grand nombre des boulangers travaillent maintenant le jour.

Q.—Depuis quand travaillez vous le jour ? R.—Depuis lundi dernier.

Q.—Quelle a été la cause de ce changement ? R.—Les boulangers se sont organisés en association.

Q.—Se sont-ils mis en grève, ou ont-ils simplement fait une requête aux maîtres-boulangers ? R.—Ils ont fait une requête.

Q.—Cette requête a-t-elle été accordée ? R.—Elle a été accordée par le plus grand nombre des patrons.

Q.—Le plus grand nombre ? Quelques-uns ont-ils refusé ? R.—Oui ; je crois que deux ont refusé.

Q.—Savez-vous si les boulangers sont généralement payés en espèces ? R.—Oui, ils sont généralement payés en espèces.

Q.—Connaissez-vous, dans les environs d'Ottawa, quelques compagnies qui ne paient pas les ouvriers en espèces ? R.—Dans les environs d'Ottawa.

Q.—Dans le district d'Ottawa ? R.—Oui, j'en connais.

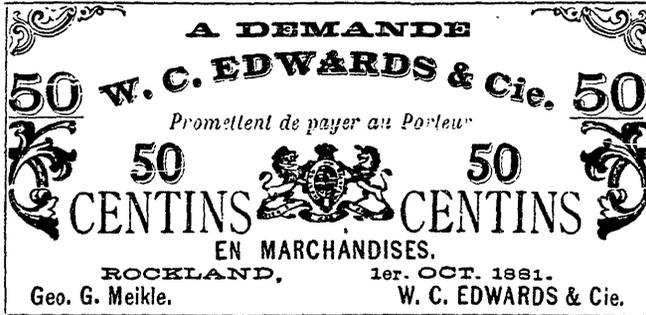
Q.—Comment sont-ils payés ? R.—Ils sont payés en ce que nous appelons des "bons sur magasins."

Q.—Sont-ce des bons à payer, des ordres ou autres choses ? R.—Ce sont des ordres.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—En avez-vous vus ? Q.—Oui ; j'en ai un ici.

Le témoin produit un échantillon de shinplaster, qui porte l'inscription suivante :



Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Les ordres que cette compagnie donne sont-ils acceptés à ses propres magasins ? R.—Ils sont aussi acceptés par d'autres magasins.

Q.—A quelles conditions sont-ils acceptés ? R.—Ils sont acceptés pour des marchandises.

Q.—Vous ne pouvez pas en être payés en argent ? R.—Non.

Q.—Vous ne pouvez pas les faire escompter dans certains magasins ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si des ouvriers, ayant refusé ces bons en paiement de leur salaire, ont été dans l'impossibilité de se procurer les marchandises dont ils avaient besoin ? R.—Non.

Q.—Avez-vous entendu formuler des plaintes contre ce système de paiement dans la localité où ces bons sont donnés ? R.—Oui, j'ai entendu beaucoup de plaintes à ce sujet.

Q.—Quelles raisons donnait-on pour s'opposer à ce mode de paiement ? R.—On se plaignait de ne pas pouvoir aller ailleurs et se procurer des marchandises.

Q.—Combien de temps ce système a-t-il été suivi ? R.—Je sais que ce système a été suivi neuf mois, mais certaines personnes m'ont dit qu'il avait été pratiqué pendant quatre ans.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Croyez-vous que les ouvriers préfèrent travailler le jour que la nuit ? R.—Oui.

Q.—Vous croyez que vous pouvez boulanger le jour sans préjudice pour le public ? R.—Je le crois.

Q.—Quelles sont les conditions hygiéniques des boulangeries, à Ottawa ? R.—Elles ne sont pas satisfaisantes.

Q.—Les boulangeries ne sont-elles pas assez aérées en été ? R.—L'été les châssis sont couverts.

Q.—Vous servez-vous de bois ou de charbon pour les fournaies ? R.—Nous nous servons de bois.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté pendant les cinq dernières années ? R.—Je crois que oui.

Q.—A-t-on à Ottawa un inspecteur du pain ? R.—Pas que je sache.

Q.—Combien de temps dure l'apprentissage d'un jeune homme dans votre métier ? R.—Quelques-uns signent un engagement pour trois ans, un bien petit nombre restent ce temps.

Q.—Qui travaille à la machine à rouler—sont-ce les hommes ou les jeunes gens ? R.—Nous ne nous servons pas de machine à rouler dans les boulangeries.

Q.—Vous ne faites pas de biscuits ? R.—Non.

C.—Vous ne vous êtes jamais occupé de la fabrication des biscuits ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous que l'union des boulangers est avantageuse aux ouvriers ? R.—Je crois que oui.

Q.—Croyez-vous qu'ils ont plus d'avantages étant organisés en société qu'en ne l'étant pas ? R.—Je le crois.

Interrogé par M. HELBRONNER :—

Q.—Ce bon est en date de 1881. Cette compagnie donne-t-elle encore de ces bons ? R.—Non, pas de ceux-ci.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—En a-t-elle d'autres semblables ? R.—Oui.

Interrogé par M. HELBRONNER :—

Q.—La compagnie paie-t-elle toujours avec ces bons ? R.—Non, pas toujours.

Q.—Quand un ouvrier désire être payé en espèces, le paie-t-on ainsi ? R.—Je l'ignore.

R. CLEMENT est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

R.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis charpentier.

Q.—Travaillez-vous actuellement comme charpentier ? R.—Oui.

Q.—Comme patron ou comme ouvrier à la journée ? R.—Comme ouvrier à la journée.

Q.—Vous êtes maintenant employé aux machines ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire paie-t-on aux ouvriers qui conduisent des machines semblables à celle à laquelle vous êtes employé ? R.—Environ \$2 par jour.

Q.—Emploie-t-on dans votre établissement tous les moyens de précaution pour prévenir les accidents ? R.—Oui.

Q.—Votre établissement a-t-il été visité par l'inspecteur des fabriques ? R.—Je crois que oui.

Q.—Quand sa visite a-t-elle eu lieu ?—Il y a à peu près deux mois qu'il est venu.

Q.—Quel est le nom de l'inspecteur ? R.—M. Rocque.

Q.—Était-il accompagné par quelques personnes quand il a inspecté votre fabrique ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Qui était avec lui ? R.—Je ne connais pas la personne qui l'accompagnait ; c'était un vieillard.

Q.—N'était-ce pas l'un des associés de la maison où vous êtes employé ? R.—Non.

Q.—En visitant la fabrique a-t-il examiné attentivement les machines ? R.—Non, pas particulièrement.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel salaire paie-t-on aux ouvriers qui travaillent le bois à la mécanique ? R.—Je l'ignore.

Q.—Ont-ils une échelle de gages ? R.—Pas que je sache, je suis à l'emploi d'une maison depuis vingt-cinq ans et je ne connais rien de ce qui se passe en dehors de notre établissement.

Q.—Pouvez-vous dire quelque chose au sujet des charpentiers de maisons ? R.—Je ne puis dire exactement.

Q.—Quel est le salaire d'un bon ouvrier d'établi ? R.—Environ \$2 par jour.

Q.—Pouvez-vous dire quel est le salaire qu'on paie aux charpentiers ? R.—Je ne puis dire quel salaire on paie aux charpentiers qui travaillent en dehors.

Q.—Savez-vous s'il y a un grand nombre d'hommes qui travaillent comme charpentiers et qui n'ont pas fait d'apprentissage ? R.—Je l'ignore; dans tous les cas je n'en connais pas dans la fabrique où je suis employé.

Q.—Les charpentiers, ou ceux exerçant une branche quelconque du métier sont-ils organisés en union ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Pendant combien de mois dans l'année les charpentiers sont-ils employés ? R.—Où ?

Q.—A travailler par toute la ville ? R.—Je ne puis pas donner exactement le nombre de mois.

Q.—Eh bien ! donnez la moyenne à peu près ? R.—Je suppose que ces charpentiers travaillent neuf ou dix mois.

Q.—Savez-vous si des charpentiers ont perdu leurs gages par la malhonnêteté des entrepreneurs ou des sous-entrepreneurs ? R.—Je l'ignore.

Q.—Quelle est la durée de l'apprentissage dans votre métier ? R.—Nous n'avons pas d'apprentis là où je suis employé.

Q.—Vous ne pouvez parler que de votre atelier ? R.—Oui.

Q.—Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous êtes en relation avec les ouvriers de la localité où vous demeurez. Pouvez-vous nous dire combien d'ouvriers, dans votre position, sont propriétaires de leurs maisons ? R.—Il est bien difficile que j'en donne le nombre.

Q.—Quel peut être en moyenne le nombre de ceux qui possèdent leurs maisons, là où vous demeurez ? R.—Je suppose qu'il y a la moitié de ces ouvriers qui sont propriétaires.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Appartiennent-ils tous au métier ? R.—Le plus grand nombre y appartient.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Ont-ils construit leurs maisons avec leurs économies ? R.—Je l'ignore, mais je suppose que oui.

Q.—Un ouvrier qui est sobre, travailleur et intelligent, peut-il avec \$1.75 par jour, faire vivre confortablement sa famille ? R.—Cela dépend du nombre d'enfants. Si sa famille n'est pas nombreuse, il peut, en étant économe, la faire vivre confortablement avec son salaire.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cela ne dépend-il pas en grande partie de la femme ? R.—Oui

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Est-il arrivé des accidents dans l'établissement où vous travaillez ? R.—Non ; peut-être un doigt coupé, ce qui a été bien peu de chose.

MICHAEL SHIELDS est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis marbrier.

Q.—Quel est le salaire des marbriers ? R.—Deux piastres par jour.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—Dix heures.

Q.—Quel salaire paie-t-on aux polisseurs ? R.—Une piastre soixante-quinze centins par jour.

Q.—Emploie-t-on des femmes dans ce métier ? R.—Non, pas en cette ville.

Q.—Les ateliers sont-ils secs ? R.—Il est bien difficile que nos ateliers soient secs.

Q.—L'eau sur les planchers ne rend-elle pas les ouvriers malades ? R.—Pas que je sache. Je ne connais pas de cas de maladie causé par cette eau.

Q.—D'où faites-vous venir le marbre dont vous vous servez ici ? R.—Nous l'importons des Etats-Unis principalement.

Q.—Employez-vous ici beaucoup de marbre italien ? R.—Oui ; on en emploie beaucoup pour les meubles.

Q.—Cette dernière industrie est elle distincte de votre métier ? R.—Non.

Q.—Connaissez-vous quelque chose au sujet des tailleurs de pierre ? R.—Oui.

Q.—Quel salaire paie-t-on aux tailleurs de pierre ? R.—Je crois que leur salaire est de \$2.50 par jour en moyenne, bien qu'il soit plus élevé en été.

Q.—Y a-t-il une différence entre le travail d'été et le travail d'hiver ? R.—Le travail est généralement plus rare en hiver.

Q.—Vu la diminution des gages, les ouvriers font-ils de l'ouvrage de qualité plus mauvaise en hiver qu'en été ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—La raison de cette diminution est due sans doute à ce que les patrons font travailler les ouvriers qui sont sans emploi ? R.—Je crois que oui.

Q.—Combien de mois dans l'année les tailleurs de pierre travaillent-ils, en moyenne ? R.—Je crois qu'ils travaillent à peu près six mois.

Q.—S'emploient-ils à d'autres métiers ? R.—Je ne crois pas qu'un grand nombre s'occupe à d'autres métiers.

Q.—Y a-t-il des tailleurs de pierre qui ont moins de \$2.50 par jour ? R.—Oui, je crois qu'il y a des tailleurs de pierre qui ont moins que \$2.50 par jour.

Q.—Quelle peut être la moyenne de leur salaire ? R.—Je crois que la moyenne est de \$2.50 par jour.

Q.—Savez-vous si des tailleurs de pierre travaillent à la maçonnerie en briques ? R.—Il peut s'en trouver par ci par là qui s'occupent de cette manière, mais, ici, ce sont deux parties distinctes dans le métier de constructeur.

Q.—Employez-vous plus de pierre canadienne que de pierre américaine ? R.—Oui, la plus grande partie de la pierre que nous employons est de la pierre canadienne.

Q.—Où vous procurez-vous cette pierre ? R.—Nous nous procurons la plus grande partie de cette pierre à Hull.

Q.—Recevez-vous de la pierre de l'île Pelee ou de Credit Valley ? R.—Nous n'en recevons pas en grande quantité.

Q.—Importe-t-on en Canada beaucoup de pierre d'Ohio ? R.—On peut en importer dans l'ouest, mais pas ici. Peut-être en a-t-on substitué à d'autres.

Q.—Les gages des tailleurs de pierre ont-ils augmenté pendant les dernières cinq années ? R.—Je crois que les gages des tailleurs de pierre ont été plus élevés l'année dernière que depuis quelques années, mais il y a dix ans ils étaient plus élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui.

Q.—Quelle espèce de pierre les tailleurs de pierre préfèrent-ils travailler ? R.—Cela dépend de la pierre qu'ils ont appris à travailler ; généralement ils préfèrent celle-là.

Q.—Les tailleurs de pierre quittent-ils la ville dans la morte saison ? R.—Oui ; un grand nombre quittent la ville.

Q.—Quelle est la durée de l'apprentissage d'un jeune homme ? R.—Je crois qu'ici on ne tient pas beaucoup au système d'apprentissage.

Q.—Les tailleurs de pierre, comme corps de métier, préfèrent-ils que les apprentis soient engagés par contrat ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire pourquoi ? R.—L'une des principales raisons est

que l'on croit que les jeunes gens deviendront meilleurs ouvriers en apprenant le métier plus longtemps.

Q.—Quand les apprentis deviennent ouvriers à la journée, demeurent-ils à Ottawa quelque temps ? R.—Il y en a bien peu qui restent ici.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quel nombre d'apprentis devrait-on employer ? R.—Un sur cinq, environ.

Q.—Serait-ce la même proportion pour les autres métiers ? R.—Je crois que oui.

Q.—Quel est le nombre des apprentis comparés à celui des ouvriers ? R.—Je ne puis pas vous le dire en ce qui regarde le métier de tailleur de pierre.

Q.—Et dans les autres métiers ? R.—Il est au-dessus de un sur cinq.

Q.—Que feriez-vous du surplus ? R.—Je ne sais pas.

Q.—La question est importante,—que vont devenir ces jeunes gens ? R.—Nous devons essayer de mettre les jeunes gens en apprentissage pour un certain nombre d'années.

Q.—Mais vous dites qu'il y a actuellement trop d'apprentis. Supposez que deux sur cinq soient mis en apprentissage, que feriez-vous du deuxième ? R.—J'ignore ce que nous pourrions faire du surplus d'apprentis qu'il y a aujourd'hui.

Q.—Jusqu'à quel âge les jeunes gens devraient-ils fréquenter l'école ? R.—Jusqu'à l'âge de quinze ans.

Q.—Vous ignorez ce qu'on pourrait faire du surplus des jeunes gens au-dessus de un sur cinq ? R.—Oui ; je l'ignore.

Q.—Si on adoptait une loi aujourd'hui, on pourrait décider demain du sort de ce surplus de jeunes gens ? R.—Si on les mettait en apprentissage par contrat on devrait exiger qu'ils restent le temps convenu.

Q.—Et après cinq ans que feriez-vous de ces jeunes gens ? R.—Les unions ouvrières verraient à employer des moyens pour empêcher l'adoption d'une telle loi.

Q.—Avez-vous quelques moyens en vue pour diminuer le nombre d'apprentis ? R.—J'ignore ce qu'on pourrait faire d'eux. Je crois que le plus grand nombre des patrons désirent avoir autant d'apprentis que possible.

Q.—Je ne parle pas de cela. Vous dites que les apprentis devraient être dans la proportion d'un sur cinq, et il y en aura un plus grand nombre à mesure que le monde progressera ; qu'en ferons-nous ? R.—C'est un problème difficile à résoudre.

JOHN LANE est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous avez entendu le témoignage de M. Shields ? R.—Oui.

Q.—Vous êtes tailleur de pierre ? R.—Oui.

Q.—Corroborez-vous le témoignage de M. Shields ? R.—En quelle partie ?

Q.—Au sujet de votre métier ? Désirez-vous ajouter quelque chose à ce témoignage ? R.—Non ; je n'ai pas très bien entendu le témoignage.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est le salaire des tailleurs de pierre à Ottawa ? R.—Le salaire des tailleurs de pierre est de \$2 à \$2.75 par jour, à présent.

Q.—Pensez-vous que \$2.50 par jour est la moyenne du salaire ? R.—Oui.

Q.—Combien de mois travaillent-ils par année ? R.—Ils travaillent généralement aussi longtemps qu'ils le peuvent.

Q.—Prenez la moyenne des années ? R.—La moyenne peut être de six mois par année.

Q.—Quelle est votre opinion au sujet des apprentis ? Etes-vous en faveur du système d'apprentissage par contrat ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Avez-vous entendu ce que le dernier témoin a dit à ce sujet ? R.—Non.

Q.—Pourquoi êtes-vous en faveur de ce système ? R.—Pour la raison que voici : ce système fournit au jeune homme une meilleure occasion d'apprendre son métier, car étant sous contrat, chaque partie a ses obligations à remplir. Le patron est obligé d'enseigner à son apprenti tout ce qu'il sait et tout ce qu'il ne sait pas, ou le lui faire enseigner par quelqu'un de compétent ; mon contrat d'apprentissage était ainsi rédigé. De son côté, l'apprenti est obligé de veiller aux intérêts de son patron, au meilleur de sa connaissance. Vous voyez par là que chaque partie convient de se servir l'une et l'autre, ce qui n'existerait pas si le jeune homme n'était pas sous contrat. S'il n'est pas sous contrat d'apprentissage, il peut quitter quand il le désire, ou si le patron désire se débarrasser de lui, il peut le laisser partir.

Q.—Ce système a-t-il pour effet de rendre le jeune homme rangé dans ses habitudes ? R.—Oui.

Q.—Pour quel nombre d'années les apprentis s'engagent-ils généralement ? R.—Pour 3 ou 4 ans.

Q.—Ce temps suffit-il pour que l'apprenti acquière les connaissances nécessaires à l'exercice du métier qu'il apprend ? R.—Cela dépend de son intelligence et du genre de travail qu'il fait pendant son apprentissage. Il y a des jeunes gens qui ne peuvent rien apprendre.

Q.—Employez-vous plus de pierre canadienne aujourd'hui qu'autrefois ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous d'autres renseignements au sujet de votre métier, qui pourraient être utiles à la Commission ? R.—Je ne sais pas, à moins que ce ne soit au sujet des sous contrats et du travail à la pièce. L'abolition de ces deux systèmes nous serait d'un grand avantage.

Q.—En quoi les sous-contrats peuvent-ils nuire aux tailleurs de pierre ? R.—Le sous-entrepreneur, pour son travail, reçoit une plus faible somme que l'entrepreneur principal et il est obligé de payer ses ouvriers moins cher que ne les paierait l'entrepreneur lui-même.

Q.—Ce système a-t-il aussi une tendance à rendre plus ardu le travail des ouvriers ? R.—Oui.

Q.—A les faire travailler le plus possible ? R.—Oui ; et à les payer moins cher.

Q.—Les tailleurs de pierre perdent-ils leurs gages par la non-exécution des obligations des entrepreneurs et des sous-entrepreneurs ? R.—Quelquefois.

Q.—Cela arrive-t-il souvent ? R.—Non, pas très souvent.

Q.—Vous considérez que le sous-contrat est un insuccès ? R.—Oui.

Q.—Si ce système n'existait pas, croyez-vous que le métier rapporterait autant ? R.—Je crois qu'il rapporterait davantage.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Depuis quand les jeunes gens qui sont propres à entrer en apprentissage se conduisent-ils plus mal qu'auparavant ? R.—Je ne parle pas de la conduite des jeunes gens ; j'entre dans le mérite du sujet.

Q.—En fait, vous ne pouvez pas parler d'après ce que vous connaissez ? R.—Non

Q.—Combien s'est-il écoulé de temps depuis votre apprentissage ? R.—34 ou 35 ans.

HUGH NESBITT est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis ouvrier en bouilleurs à vapeur.

Q.—Quel est le salaire des ouvriers en bouilleurs à Ottawa ? R.—Je crois que leur salaire est de \$2 par jour.

Q.—Emploie-t-on des jeunes gens dans votre métier ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si on fournit à un jeune homme, qui commence comme apprenti, l'occasion d'apprendre son métier dans toutes ses parties ? R.—Oui.

Q.—Quand vous paie-t-on ? R.—Tous les 15 jours.

Q.—Quel jour ? R.—Le lundi.

Q.—Préférez-vous ce jour là comme jour de paie ? R.—Quant à moi, je le préfère.

Q.—Comment est la ventilation dans les ateliers à Ottawa ? R.—La ventilation dans l'atelier où je travaille est bonne.

Q.—Savez-vous s'il y a à Ottawa, ou dans le district d'Ottawa, des établissements qui ne paient pas leurs ouvriers en espèces ? R.—Les ouvriers employés dans un certain établissement m'ont dit qu'ils n'étaient pas payés en espèces.

Q.—Dans quel endroit cet établissement existe-t-il ? R.—Sur la ligne du chemin de fer Canada Atlantic.

Q.—Quel est le nom de cet endroit ? R.—Castleman.

Q.—Comment les ouvriers y sont-ils payés ? R.—Ils sont payés en bons de magasins.

Q.—A quoi ces bons ressemblent-ils ? R.—Je l'ignore ; je n'en ai pas vus.

Q.—Connaissez-vous ce bon si vous en voyiez un ? R.—Non.

Q.—Etes-vous allé à Castleman ? R.—Oui, j'y suis allé.

Q.—Quel était le sujet des plaintes de ces ouvriers ? R.—Ils se plaignaient de ceci : quand ils avaient besoin d'argent ils étaient obligés de donner un de ces bons d'une piastre pour 90 cents en espèces.

Q.—A qui donnaient-ils ces bons ? R.—Au premier venu.

Q.—Et ils perdaient 10 cents sur chaque \$1 ? R.—Oui.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Quand les ouvriers voulaient avoir 90 cents, ils donnaient en échange un bon d'une piastre ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Si cette maison a \$1 à payer, elle donne un bon pour autant ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers ont-ils refusé d'accepter ces bons et ont-ils demandé à être payés en espèces ? R.—Je ne saurais le dire.

Q.—Quand ils avaient ce bon pouvaient-ils le présenter dans n'importe quel magasin à Castleman et obtenir en échange \$1 en marchandises ? R.—Je l'ignore.

Q.—Savez-vous combien de temps ce système a été en vigueur ? R.—Il y a dix-huit mois que j'en ai entendu parler pour la première fois.

Q.—Avez-vous entendu dire depuis combien de temps il était en vigueur avant cette époque ? R.—Je l'ignore.

Q.—Les ouvriers à l'emploi de cette compagnie se plaignaient-ils tous ? R.—Oui ; la plainte était générale.

Q.—Était-ce l'usage d'escompter les bons à 10 pour cent pour avoir de l'argent en échange ? R.—Oui.

Q.—Pensez-vous que la compagnie croyait que ses employés pouvaient avoir autant de marchandises pour ce bon d'une piastre qu'ils auraient pu s'en procurer à Ottawa pour une piastre ? R.—Vous devez penser qu'on ne peut pas se procurer les marchandises à aussi bon marché dans un village que dans une grande ville ; ordinairement elles coûtent plus cher.

HENRY BARRELL est appelé de nouveau.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Dans quel district le système de paiement en marchandises est-il en vigueur ? R.—A Rockland, dans le comté de Russell.

Q.—Connaissez-vous plusieurs compagnies qui pratiquent ce système ? R.—Non ; je ne connais que celle dont j'ai parlé.

Q.—Cette compagnie a-t-elle des magasins ? R.—Oui ; elle a un magasin général à cet endroit.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Supposez qu'un ouvrier aille au magasin avec un bon et que l'article dont il a besoin ne s'y trouve pas, le patron prend-il des moyens de le lui procurer ? R.—Non.

JOSEPH SHERWOOD est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—J'exerce le métier de scieur.

Q.—Dans une scierie ? R.—Oui.

Q.—A la scie ronde, ou à la scie de long ? R.—Je travaille à ce qu'on appelle les " tours " (turns).

Q.—Combien d'heures par jours travaillez-vous ? R.—Onze heures.

Q.—Tous ceux qui font la même besogne que vous travaillent ils le même nombre d'heures ? R.—Seulement dans la scierie. Ceux qui conduisent les chevaux dans la cour travaillent le même nombre d'heures.

Q.—Les hommes d'équipe travaillent-ils aussi longtemps ? R.—Oui, tous travaillent onze heures.

Q.—Combien gagnent les hommes d'équipe ? R.—Je ne puis pas vous le dire exactement.

Q.—Connaissez vous quelques-uns des salaires des ouvriers de la scierie ? R.—Je crois qu'il y en a qui gagnent de \$9 à \$10 par semaine, mais je n'en suis pas certain.

Q.—Quel peut être le salaire d'un homme de votre métier ? R.—\$2 par jours.

Q.—Est-ce la moyenne du salaire à Ottawa ? R.—Je l'ignore ; peut-être quelques-uns peuvent-ils gagner davantage au même travail.

Q.—Ce sont les conducteurs de scies ? R.—Oui.

Q.—Vous n'en avez pas d'autres ? R.—Je crois que quelques-uns des limeurs ont aussi \$2 par jour.

Q.—Combien de temps travaillent les ouvriers, ordinairement ? R.—Dix heures par jour. Voulez-vous me permettre de m'expliquer au sujet de notre scierie ? Nous ne travaillons pas la nuit, excepté dans certaines circonstances. L'année dernière nous avons travaillé la nuit que peu de temps. L'année dernière on a eu une équipe double pendant quelque temps. L'équipe de jour commençait à six heures du matin et cessait à six heures du soir ; l'équipe de nuit commençait à sept heures du soir et cessait à cinq heures du matin. Ils travaillaient la nuit à tour de rôle.

Q.—Quand vous paie-t-on ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—Quel jour ? R.—Le jeudi.

Q.—Est-il arrivé dernièrement des accidents dans votre scierie ? R.—Non ; il n'en est pas arrivé dernièrement.

Q.—En est-il arrivé l'année dernière ? R.—Je ne connais qu'un ou deux ouvriers qui ont été blessés.

Q.—Savez-vous si l'inspecteur des fabriques a visité votre scierie ? R.—Je l'ignore.

Q.—Savez-vous si des ouvriers, comme vous, sont propriétaires ? R.—Oui ; je connais plusieurs ouvriers qui travaillent avec moi et qui sont propriétaires dans la ville d'Ottawa.

Q.—Faisant une estimation approximative, quelle est la moyenne de ceux qui possèdent leurs propres maisons ? R.—Je n'aimerais pas à le dire, car il y en a bien qui ne sont pas propriétaires.

Q.—Les salaires ont-ils augmenté pendant les sept dernières années ? R.—Je crois qu'il y a eu une légère augmentation dans les salaires.

Q.—Quel serait le loyer d'une maison à New-Edimburgh contenant six pièces et convenable pour un ouvrier tel que vous ? R.—Je crois que le loyer d'une maison de six pièces, à New-Edimburgh serait de \$10 par mois.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Quelles seraient les taxes sur une maison de ce genre ? R.—Je ne puis pas vous donner de renseignements à ce sujet. J'ai une maison de cinq pièces, trois chambres à coucher et deux salles pour des fins générales ; la maison et le terrain sont évalués à \$1.250.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Quelles taxes payez-vous ? R.—Il n'y a qu'un an que nous sommes taxés.

THOMAS EVANS est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis charpentier.

Q.—Quel est le salaire d'un bon ouvrier d'établi, à Ottawa ? R.—\$2 par jour.

Q.—Les ouvriers d'établi sont-ils constamment employés ? R.—Non.

Q.—Combien de mois en moyenne un charpentier travaille-t-il ici ? R.—Dix mois par année.

Q.—Les ouvriers de l'atelier et ceux du dehors travaillent-ils le même temps ? R.—Dans cette moyenne je comprends tous les ouvriers.

Q.—Quel est le salaire des ouvriers du dehors ? R.—Une piastre et soixante-quinze cents par jour.

Q.—Paie-t-on le même salaire en hiver qu'en été ? R.—On paie moins cher en hiver.

Q.—Est-ce parce qu'il y a un surplus de produits sur le marché ? R.—Non.

Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous ici ? R.—Dix heures par jour.

Q.—Êtes-vous importunés ici par des hommes qui ne sont pas ouvriers et qui exercent le métier ? R.—Nous avons un très grand nombre de ces hommes.

Q.—Sont-ils cause que des bons ouvriers perdent leur place ? R.—Non ; ils ne déplacent pas les bons ouvriers.

Q.—Les bons ouvriers ont toujours de l'emploi ? R.—Oui.

Q.—Les ouvriers inexpérimentés sont cause que le salaire des bons ouvriers n'augmente pas ? R.—Jusqu'à un certain point.

Q.—Savez-vous s'il est d'usage dans les ateliers de mettre au même établi un ouvrier de premier ordre et un ouvrier inférieur ? R.—J'ignore si cet usage existe ; je ne sais pas si on pratique ce système.

Q.—Les salaires des bons ouvriers sont-ils réduits comme ceux des ouvriers inférieurs employés au même établi ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Avez-vous, à Ottawa, des règlements au sujet des apprentis ? R.—Je ne connais rien à ce sujet.

Q.—Vous n'avez jamais eu à vous en occuper ? R.—Non.

J. D. SHERWOOD est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je scie à la scie ronde.

Q.—Combien paie-t-on, à Ottawa, aux scieurs de scie ronde ? R.—J'ignore ce qu'on paie à ces scieurs à Ottawa, mais je sais ce que je gagne moi-même.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage du dernier scieur ? R.—Oui.

Q.—Corroborez-vous ce qu'il a dit ? R.—Oui; seulement je diffère un peu quant à la durée du travail.

Q.—Qu'avez-vous à dire à ce sujet ? R.—Je crois que onze heures de travail par jour est beaucoup trop.

Q.—Travaillent-ils ce temps ? R.—Ce témoin l'a dit et je travaille moi-même onze heures.

Q.—Combien d'heures croyez-vous qu'un ouvrier devrait travailler ? R.—Je crois que travailler dix heures est suffisant.

Q.—Croyez-vous qu'un homme peut faire autant de besogne en dix heures qu'en onze heures ? R.—Cela dépend s'il a ou non un homme pour pousser la planche.

Q.—Croyez-vous qu'un homme aurait plus de vigueur s'il ne travaillait que dix heures ? R.—Je le crois.

Q.—Et serait-il plus en état de travailler le jour suivant ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter au témoignage rendu par le scieur que nous avons interrogé ? R.—Non.

Q.—Les sieurs ont-ils quelques sujets de plainte ? R.—La seule chose dont je me plains, c'est de travailler onze heures par jour.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous travaillé ailleurs qu'à Ottawa ? R.—Oui, pendant peu de temps.

Q.—Où avez-vous travaillé ? R.—Dans l'état d'Ohio.

Q.—Dans les scieries ? R.—Non.

Q.—Savez-vous combien d'heures travaillent les ouvriers en dehors d'Ottawa, dans la province d'Ontario ? R.—Non; je le sais par oui-dire seulement.

GEORGE F. STALKER est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Je crois que vous vous êtes occupé de l'éducation technique des ouvriers et des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous nous faire part de ce que vous connaissez sur ce sujet ? R.—Tout ce que j'ai fait a été d'enseigner aux ouvriers le dessin appliqué à leurs métiers. Pendant les quatre dernières années, j'ai eu avec moi un grand nombre d'apprentis et d'ouvriers de différents métiers, et tous les ans ils reviennent convaincus que le genre d'instruction que je leur donne leur est utile. Aux machinistes, j'enseigne le dessin linéaire pratique, et j'enseigne l'art de construire aux charpentiers et aux maçons, ainsi que les principes du dessin linéaire. J'ai eu l'année dernière au delà de quatre-vingts élèves, y comprises vingt trois ou vingt-quatre femmes. Je pense pouvoir vous dire à quels métiers ces élèves appartenaient : il y avait dix charpentiers, deux ébénistes, quatre électriciens, neuf mécaniciens, trois maçons, un ou deux employés de commerce et autres de cette catégorie.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les dames sont-elles comprises dans cette nomenclature ? R.—Non; il y avait vingt-trois ou vingt-quatre dames, à part ceux dont je viens de parler.

Q.—Quelle était la profession de ces dames ? R.—Elles n'en avaient pas. Il y avait sur ce nombre quinze élèves qui fréquentaient le Collegiate Institute et d'autres institutions d'affaires. J'avais quatre-vingt-quatre élèves en tout.

Q.—Dans quel but ces dames suivaient-elles cet enseignement ? R.—Dans le but seul de dessiner et de colorier. Quelques-unes apprenaient le dessin pour des fins industrielles ; j'ai des dessins faits par ces dames pour servir à l'industrie—des dessins de tapisserie, de tapis, etc. Elles apprenaient ce genre de dessin pour devenir dessinatrices.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous nous dire si le cours que ces personnes suivent, sous votre direction, leur a été avantageux dans leurs métiers ? R.—Un grand nombre de mes élèves m'ont dit qu'ils avaient retiré des avantages marqués et de l'avancement dans leur emploi des connaissances qu'ils avaient acquises de cette manière.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Êtes-vous convaincu qu'il en est ainsi ? R.—Je suis entièrement convaincu qu'il en est ainsi.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—A quel âge est-il préférable de donner aux jeunes gens ou aux hommes cette instruction technique ? R.—On devrait donner cette instruction, sous une forme élémentaire, aux enfants d'à peu près dix ans, qui fréquentent l'école, et ces enfants ne devraient pas discontinuer d'apprendre ce cours technique pendant leur apprentissage. Ils devraient le continuer toujours.

Q.—Êtes-vous en faveur de l'établissement de classes du soir pour les apprentis les artisans, etc., où cet enseignement serait donné ? R.—Oui ; je crois que le gouvernement devrait établir un système complet d'instruction technique, au moins dans tous les grands centres.

Q.—Savez-vous de quel avantage est pour les jeunes gens l'enseignement technique ? R.—Je ne le sais pas personnellement, mais j'ai lu beaucoup sur le sujet.

Q.—Pouvez-vous donner votre opinion quant à l'utilité de donner cette instruction ? R.—Je crois qu'il serait utile d'établir des écoles industrielles en rapport avec les écoles techniques, afin que les connaissances techniques puissent être mises en pratique, les deux marchant de pair.

Q.—Avant d'apprendre un métier, les enfants devraient recevoir cette instruction élémentaire ? R.—Oui.

Q.—Quand un jeune homme, disons de treize ans, veut apprendre un métier, combien de temps lui faudra-t-il pour apprendre la partie technique de son métier, dans une école technique ? R.—Cela dépend du degré d'intelligence que le jeune homme possède ; mais j'ose dire qu'en suivant les classes du soir pendant trois ou quatre ans il pourra acquérir assez de connaissances techniques pour bien exercer son métier.

Q.—Croyez-vous qu'un jeune homme pourrait ainsi devenir un bon dessinateur pratique ? R.—Il pourrait dans tous les cas dessiner d'une manière compréhensible. Il pourrait ne pas être un dessinateur de première force, mais il pourrait rendre sa pensée par le dessin.

Q.—Pourrait-il faire du travail à l'échelle ? R.—Oui.

WILLIAM GARVOCK est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis charpentier.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage du dernier charpentier que nous avons examiné au sujet des salaires payés à Ottawa ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous corroborer sa déclaration sous ce rapport ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous nous dire quelque chose des avantages que vous ou d'autres avez retirés de l'enseignement technique ? R.—Je puis assurer que cet enseignement m'a été très avantageux, et je crois qu'il a été aussi utile à d'autres.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien d'ouvriers dans votre métier peuvent prendre un plan sur un échelle de un huitième de pouce, réviser leur travail et le terminer ? R.—Je crois qu'il peut y en avoir un sur dix.

Q.—Avez-vous connu de bons ouvriers qui pouvaient faire un plan et réussir à le terminer de cette manière ? R.—Oui; j'en ai connu plusieurs.

Q.—N'est-ce pas là une raison qui fait que de bons ouvriers reçoivent des salaires moins élevés que ceux de leurs confrères plus heureux sous ce rapport ? R.—Cela peut être une raison et je crois que c'en est une.

Q.—Si l'instruction technique était appliquée à tous les métiers, ne serait-ce pas le moyen de faire disparaître l'inégalité qui existe parmi les ouvriers ? R.—Je crois que oui.

Q.—Savez-vous si les jeunes gens désirent généralement suivre un cours technique ? R.—Je crois que les jeunes gens d'Ottawa le désirent.

Q.—Si ce cours était gratuit et ajouté aux cours d'instruction dans nos écoles publiques, croyez-vous que les jeunes gens en profiteraient ? R.—Si le cours était gratuit je ne puis dire ce qui en résulterait.

Q.—Seriez-vous en faveur d'un système d'instruction établi par le gouvernement, ou bien des particuliers ? R.—Je crois qu'il serait préférable que le gouvernement prendrait l'initiative.

Q.—Et en prendrait la direction ? R.—Oui.

Q.—D'après votre manière de voir, croyez-vous qu'on réussirait mieux à donner cette instruction au moyen des écoles du soir ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'on peut enseigner n'importe qu'elle partie de l'instruction technique à un enfant fréquentant l'école ? R.—On peut lui en enseigner une partie, mais une bien faible partie.

Q.—Pouvez-vous dire ce qu'il faudrait enseigner, outre le dessin, pour constituer une parfaite instruction technique dans les métiers ? R.—Cela dépendrait du métier que le jeune homme veut apprendre.

Q.—Prenez votre métier, par exemple ? R.—Pour notre métier, il faudrait enseigner la mécanique, la géométrie pratique et le dessin industriel.

Q.—Le mesurage ? R.—Oui ; mais pas autant que les autres sujets. Je crois que la géométrie pratique est la base de tous les métiers. Tout en apprenant la géométrie pratique, il est certainement nécessaire d'apprendre le dessin. J'aimerais à dire quelques mots au sujet du Art School que nous avons ici. On donne partiellement aujourd'hui à Ottawa l'instruction technique. Je crois que le gouvernement d'Ontario a donné l'ordre d'ouvrir des classes techniques, mais on n'y enseigne pas à l'avantage des ouvriers, pour la raison qu'elles sont en partie sous la direction de professeurs incompetents. La géométrie pratique n'y a pas été convenablement enseignée, et si l'enseignement est nécessaire on devrait le confier à des hommes possédant la théorie et la pratique, ainsi qu'il en est en Angleterre.

Q.—Connaissez-vous quelque chose du système suivi en Angleterre ? R.—Oui ; les professeurs sont choisis parmi les gens de métier, qui ont été bien formés.

Q.—Vous croyez qu'il est absolument nécessaire que les professeurs possèdent la théorie et la pratique ? R.—Certainement. Je crois, aussi, que pour former des ouvriers compétents il faut leur enseigner en même temps la théorie et la pratique.

D'après le système actuel, on enseigne aux ouvriers la pratique sans la théorie, et les maîtres négligent d'enseigner la théorie. C'est ce dont j'ai été témoin.

Q.—Ceux qui sont chargés d'enseigner aux apprentis ne s'en occupent pas assez ?

R.—Non ; ils s'efforcent de faire travailler les apprentis autant que possible et quand ils n'en ont plus besoin ils les congédient.

Q.—Le système des contrats d'apprentissage serait-il avantageux aux jeunes gens qui veulent apprendre un métier ? R.—Je crois que oui.

Q.—En quoi ce système serait-il avantageux aux apprentis ? R.—Ce système aurait l'effet de faire sentir à chacun sa responsabilité, et si le maître n'enseigne pas à son apprenti ce qu'il est tenu de lui enseigner, ce dernier aura raison de se plaindre.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Si l'apprenti veut une garantie de son patron, il faudra que ce dernier en ait une de l'apprenti ? R.—Certainement.

Q.—Comment un pauvre homme pourra-t-il garantir que son fils tiendra ses engagements ? R.—Je l'ignore, à moins de se procurer une caution, comme cela se pratique en Angleterre.

JOHN PEEB est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel est votre métier ? R.—Je suis mouleur.

Q.—Depuis quand exercez vous votre métier à Ottawa ? R.—Depuis dix ans.

Q.—Êtes-vous employé aux plaques de poêle ou aux machines ? R.—Je suis employé à fabriquer les machines.

Q.—Travaillez-vous à la journée ou à la pièce ? R.—Je travaille à la journée.

Q.—Quelle est la moyenne des gages des mouleurs en machines ? R.—Deux piastres et vingt-cinq cents par jour.

Q.—Est-ce la moyenne pour les ouvriers à la journée ? R.—Oui.

Q.—Combien de mois dans l'année travaillez-vous ? R.—Nous travaillons douze mois.

Q.—Quel est le nombre de vos heures de travail ? R.—Dix heures.

Q.—Pouvez-vous nous dire dans quel état sont les ateliers de moulage, à Ottawa ? R.—Je l'ignore.

Q.—Quels sont les gages des mouleurs en plaques de poêle ? R.—Ils travaillent à la pièce.

Q.—Oui ; mais combien gagnent-ils ? R.—Ils gagnent en moyenne \$2.50 par jour.

Q.—Sont-ils employés aussi constamment que les mouleurs en machines ? R.—Non.

Q.—Emploie-t-on un grand nombre d'apprentis ici, dans votre métier ? R.—Non, pas un grand nombre.

Q.—Combien leur faut-il de temps pour apprendre leur métier ? R.—Règle générale ils font un apprentissage de trois ans.

Q.—Est-il possible de devenir mouleur compétent en trois ans ? R.—Non ; on ne peut être aussi bon mouleur en trois ans qu'en dix.

Q.—Savez-vous s'il est difficile de retenir les jeunes gens à l'atelier quand ils apprennent un métier—c'est-à-dire pour terminer leur apprentissage ? R.—Il y en a qui restent et d'autres qui partent ; s'ils n'aiment pas le métier ils quittent l'atelier.

Q.—Quand un jeune homme apprend ici le métier de mouleur, lui enseigne-t-on toutes les parties du moulage en machines ? R.—L'apprenti apprend tout le métier ; il travaille à tous les ouvrages qui se présentent.

Q.—Est-il d'usage d'employer des journaliers au moulage des plaques de poêle ? R.—Non.

Q.—Quand êtes vous payés ? R.—Nous sommes payés tous les quinze jours.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Savez-vous si les mouleurs se plaignent du gaz ou de la fumée quand ils enlèvent la fonte des moules ? R.—Non, pas quand il y a une bonne ventilation.

Q.—Comment les ateliers sont-ils aérés ? R.—Par le toit.

Q.—Avez-vous sur le toit des ventilateurs à suction ? R.—Non ; ce n'est pas nécessaire quand il y a une bonne ventilation.

Q.—La fumée ne vous incommode pas ? R.—Non.

Q.—Le toit est-il élevé ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous entendu les ouvriers se plaindre de ce qu'on appelle les éblouissements ? R.—En général nous ne sommes pas incommodés par les éblouissements.

JAMES BALHARIE est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis boulanger.

Q.—Avez-vous entendu les témoignages rendus ce soir par les autres boulangers ? R.—Non, pas très bien.

Q.—Quel est le salaire des boulangers à Ottawa, en moyenne ? R.—Je crois que leur salaire est de \$8 à \$10 par semaine.

Q.—Quelles sont maintenant vos heures de travail ? R.—Nous travaillons dix ou onze heures par jour.

Q.—Avant ce jour, combien d'heures travailliez-vous ? R.—En été nous travaillons une heure de plus ; nous avons plus d'ouvrage l'été que l'hiver. La moyenne est de dix à onze heures.

Q.—L'année dernière ? R.—Oui, l'année dernière et aujourd'hui.

Q.—Travaillez-vous le jour, maintenant ? R.—Nous commençons à cinq heures du matin, excepté le dimanche, où nous commençons à minuit.

Q.—Travaillez-vous le dimanche ? R.—Non ; nous commençons, si vous l'aimez mieux, à minuit le lundi matin.

Q.—L'année dernière avez-vous travaillé le dimanche ? R.—Non.

Q.—Savez vous si on travaille le dimanche dans certaines boulangeries à Ottawa ? R.—Je sais que dans certaines boulangeries on commençait à travailler le dimanche après-midi et je crois qu'on le fait encore.

Q.—Les ouvriers ont-ils protesté contre cet usage ? R.—Je crois que le plus grand nombre des ouvriers sont opposés à ce système. J'ignore, cependant, s'ils ont réussi à le faire abolir.

Interrogé par M. le PRÉSIDENT :—

Q.—Croyez-vous que le travail du dimanche est nécessaire ? R.—Non, le travail du dimanche n'est pas nécessaire.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—En général les ouvriers ont protesté contre le travail du dimanche ? R.—Je suis convaincu que les ouvriers n'aiment pas à travailler le dimanche.

Q.—Comment est la ventilation dans la boulangerie où vous travaillez ? R.—La boulangerie est bien aérée.

J. T. HARVEY est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel métier exercez-vous ? R.—Je suis forgeron.

Q.—Faites-vous aussi du plombage ? R.—Je ne fais pas la partie pratique du plombage ; je ne fais que quelques petites réparations, de petits ouvrages.

Q.—Quel est le salaire d'un bon forgeron à Ottawa ? R.—Neuf ou dix piastres par semaine.

Q.—Ce salaire est-il aussi celui des plombiers ? R.—Je crois que les plombiers ont un peu plus cher que les forgerons.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous ? R.—Nous travaillons dix heures par jour.

Q.—Soixante heures par semaine ? R.—Non ; dix heures tous les jours, excepté le samedi : ce jour-là on ne travaille que neuf heures.

Q.—Quand vous ne travaillez que neuf heures le samedi, perdez-vous le salaire d'une heure ? R.—Non ; je sais que dans deux ou trois autres forges, on paie soixante heures par semaine.

Q.—Savez-vous si un ouvrier sobre, industriel et actif, gagnant \$10 par semaine et ayant une famille ordinaire, peut faire des économies ? R.—Le coût des provisions et de l'entretien est si élevé à Ottawa qu'il ne peut pas faire d'économies, à moins d'être très économe.

Q.—Quand êtes-vous payés ? R.—Nous sommes payés une fois par semaine. Et la Commission s'ajourne.

SÉANCE DU SOIR

Vendredi, le 4 Mai, 1838.

LOUIS CARON, boulanger, d'Ottawa, étant assermenté, dépose comme suit.

Interrogé par M. HELBRONNER :—

Q.—Combien y a-t-il d'ouvriers employés dans la boulangerie où vous travaillez ? R.—Deux. Par intervalle trois, mais à présent il y en a deux. C'est moi qui suis le premier et j'ai deux aides et des fois un seul, comme de ce temps-ci.

Q.—Quel est le salaire payé ordinairement aux premiers ouvriers boulangers ? R.—En certains temps, nos contre-mâtres ont \$9, des fois \$10 par semaine, d'autres, rien que \$8.

Q.—Qu'est-ce qui fait la différence dans les salaires, est-ce l'habileté, ou est-ce la différence des maisons ? R.—La différence, c'est qu'on ne peut pas avoir plus des bourgeois.

Q.—Un homme qui gagne \$10 dans une maison, peut-il ne gagner que \$6 dans une autre maison, le même homme ? R.—Ah ! oui, monsieur.

Q.—Combien sont payés les aides généralement ? R.—Celui qui a travaillé avec moi cet hiver, du moins l'un de ceux qui travaillaient avec moi cet hiver, avait \$3 et sa pension. On l'a chassé et il en a eu un autre qu'on payait six piastres.

Q.—Avec sa pension aussi ? R.—Pardonnez, rien que six piastres, sans sa pension.

Q.—A quelle heure commencez-vous à travailler ? R.—À présent, vous savez que c'est changé : on travaille le jour maintenant, mais avant cette semaine on commençait des fois à 5 heures du soir et d'autres fois à six.

Q.—A quelle heure commencez-vous maintenant ? R.—Maintenant, à 5 heures du matin.

Q.—A quelle heure finissez-vous ? Finissez-vous d'une manière régulière ? R.—Des fois on finit à 5 heures du soir. Mais je ne puis pas dire au juste, parce que je

ne travaille pas cette semaine. Depuis que c'est changé, j'ai perdu ma place. Le bourgeois n'a pas voulu me donner d'ouvrage. Il travaille encore la nuit, lui.

Q.—Le bourgeois pour lequel vous travailliez la semaine dernière continue à travailler la nuit ? R.—Oui.

Q.—Vous n'avez pas voulu travailler la nuit ? R.—Non, monsieur, à cause de ma santé.

Q.—Trouvez-vous que le travail de nuit en général est malsain ? R.—Oui, monsieur, c'est pour cela qu'on a cessé de travailler la nuit. C'était trop dommageable pour notre santé.

Q.—Quel est l'homme qui fend le bois dans les boulangeries à Ottawa ? Est-ce un homme spécial, ou est-ce un ouvrier boulanger ? R.—C'est nous, les boulangers, c'est-à-dire les ouvriers de seconde classe.

Q.—Est-ce que vous le fendez en dehors de vos heures de travail, ou pendant vos heures de travail ? R.—Pendant les heures de travail.

Q.—Êtes-vous obligés de sortir de la chambre où sont les fours, alors que vous avez très chaud pour aller fendre le bois dehors ? R.—Oui, monsieur, en dehors.

Q.—Est-il à votre connaissance que des ouvriers ont attrapé des maladies par suite de cette différence de température ? R.—Oui, monsieur, des gros rhumes, moi-même.

Q.—Combien y a-t-il de boulangers qui ont changé le travail de nuit pour le travail de jour, ou plutôt combien y en a-t-il qui n'ont pas voulu changer ? R.—Il n'y a que mon patron. Avant, il y en avait deux, mais il y en a un autre qui va commencer la semaine prochaine à travailler le jour, il n'en restera plus qu'un qui travaillera la nuit.

Q.—Est-il à votre connaissance qu'il y a des enfants jeunes qui travaillent dans certaines boulangeries ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Savez-vous quel âge ont ces enfants ? R.—Je ne puis pas dire au juste, mais je pense qu'un que je connais n'a pas plus de 12 ans—12 ou 13 ans.

Q.—Savez-vous s'il fait un travail fatigant, ou s'il est là seulement pour aider ? R.—Assez fatigant.

Q.—Y a-t-il longtemps que cet enfant travaille dans une boulangerie ? R.—Je ne puis pas dire au juste.

Q.—A-t-il travaillé alors qu'on travaillait la nuit ? R.—Oui, monsieur.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI.

Samedi, le 5 mai, 1888.

ALEXANDRE COUSINEAU, boulanger, d'Ottawa, étant assermenté, dépose comme suit :—

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Êtes-vous à votre compte, ou travaillez-vous pour un autre ? R.—Je suis à mon compte.

Q.—Avez-vous des employés sous vos ordres ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Quel en est le nombre ? R.—A l'heure qu'il est, j'en ai 4.

Q.—Ces hommes, combien reçoivent-ils, les meilleurs ouvriers, par semaine ? R.—Mon contre-maître a \$12 par semaine.

Q.—Et les hommes sous lui ? R.—Ont \$10 par semaine.

Q.—Y a-t-il des enfants qui travaillent dans votre manufacture ? R.—Non, monsieur.

Q.—Ceux qui gagnent \$10 par semaine sont ceux qui font le pain ? R.—Ce sont des boulangers de seconde classe.

Q.—Combien se vend le pain de 6 livres ? R.—On n'en fait pas de 6 livres mais de 4 livres et il se vend 10 cents et 11 cents.

Q.—Avez-vous des inspecteurs du pain ici ? R.—Les inspecteurs sont la police, ici.

Q.—Ont-ils les connaissances voulues pour la qualité du pain, à part la pesée ? R.—Non, monsieur. Depuis à peu près dix ans que je suis dans la besogne, je n'ai jamais vu un homme venir peser le pain et inspecter le pain qui connût ce que c'était, il savait seulement le poids du pain, du reste il ne connaissait rien.

Q.—Savez-vous s'il y a des boulangers ici qui se servent de mauvaise fleur, ou de mauvaise eau, qui feraient dommage à la santé ? R.—Non, je ne crois pas. Ils n'emploient pas tous de la bonne fleur, mais, cependant, ce n'est pas de la fleur qui ferait dommage à la santé, c'est seulement de la fleur commune.

Q.—Avez-vous une idée du prix du pain de 6 livres ici à Ottawa ? R.—J'ai été à Montréal et ils vendent le pain de 6 livres commun à 16 cents. Ici on n'en fait pas de 6 livres.

Q.—Quand vous vendez votre pain 10 à 11 cents, est-ce 10 cents à l'épicerie et 11 cents aux consommateurs ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Exigez-vous de l'argent comptant de vos consommateurs, ou si vous leur faites crédit ? R.—On exige toujours argent comptant, mais on ne l'a pas toujours.

Q.—Vendez-vous beaucoup à la classe ouvrière ? R.—Mes pratiques sont presque toutes de la classe ouvrière. J'en ai quelques-unes, comme de raison, qui ne sont pas des travaillants, qui sont dans le commerce ou employés par le gouvernement, mais en partie ce sont des travaillants.

Q.—Alors, la classe ouvrière ici mange presque toute du pain blanc ? R.—Par-don.

Q.—J'ai compris que vous aviez dit que vous ne faisiez que du pain blanc de 4 livres ? R.—On le fait de 4 livres, mais bis. On fait du pain blanc et du pain bis de 4 livres.

Q.—Quelles sont les heures de travail dans votre établissement ? R.—Il n'y a pas d'heure fixe.

Q.—Ils sont obligés de faire le pain ? R.—Le pain dont j'ai besoin. Des fois ils travailleront 8 heures, des fois 10, 11 et 12 heures.

Q.—Pensez-vous que c'est le prix à peu près général des boulangers ici, à Ottawa ? R.—A l'heure qu'il est, je ne suis pas certain. Je crois qu'il y en a chez qui on travaille meilleur marché que cela ?

Q.—Prenez-vous vos hommes comme apprentis, ou si ce sont des hommes qui connaissent leur métier que vous engagez ? R.—Ce sont des hommes qui connaissent leur métier. On prend des apprentis quelquefois, mais bien rarement. Depuis 19 ans que je tiens, ça ne fait que 3 apprentis que j'ai eus, qui ont appris leur métier chez moi.

Q.—Les boulangeries en général sont-elles dans une bonne condition de propreté et de santé ? R.—Je ne vais pas dans toutes les boulangeries, mais j'ai été dans plusieurs boulangeries et il y en a quelques-unes qui sont tenues assez proprement et d'autres moyennement.

Q.—Est-ce que les inspecteurs des bâtisses et des bâtiments sont passés chez vous pour examiner la bâtisse ? R.—Pas encore.

Q.—Avez-vous quelque chose à dire à la Commission ? R.—J'aurais à parler des gages des hommes. Quelques-uns prétendent que les hommes ont trop cher, d'autres prétendent que non. Moi, je prétends qu'ils n'ont pas trop cher pour vivre et payer leurs dettes, mais je dis que dans un centre les ouvriers qui sont dans l'Union de la Chevalerie du Travail ont trop cher en proportion des autres journaliers, car il y a beaucoup de journaliers qui n'appartiennent pas à la Chevalerie du Travail et leurs gages ne sont pas suffisants pour faire vivre leurs familles. Ils achètent chez le boucher, chez l'épicier et ensuite ils ne peuvent pas payer.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Ceux qui reçoivent ces petits salaires se plaignent de ceux qui reçoivent les gros salaires. Pourquoi n'ont-ils pas eux-mêmes de gros salaires ? R.—Beaucoup de mes pratiques, qui sont ouvriers, travaillent pour \$1 \$1.25, 90 cents et ils disent qu'on a augmenté le prix du pain et qu'ils ne peuvent payer le pain à cause des petits gages qu'ils reçoivent, et alors, je dis : " Nous sommes obligés de payer plus pour les ouvriers à présent qu'ils appartiennent à l'Union de la Chevalerie du Travail ; nous sommes obligés de les payer \$10 et \$12 par semaine.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ceux à qui vous avez donné les plus hauts gages se plaignent que le pain est plus cher ? R.—Non, ce sont nos pratiques à qui on sert le pain.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous haussé le prix du pain à cause de la hausse des gages ? R.—Oui, le prix de la fleur a haussé et les gages ont haussé aussi.

Q.—Avez-vous augmenté le prix du pain en proportion de l'augmentation des salaires et de l'augmentation du prix de la fleur ? R.—Oui.

Q.—Ça revient au même alors ? R.—Oui, monsieur.

JOHN GALE, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—J'ai dix-sept ans.

Q.—Où avez-vous travaillé ? R.—J'ai travaillé au Dominion Telegraph Office, prenant un certain temps.

Q.—Je vois que vous avez perdu un de vos bras ? R.—Oui ; le bras droit.

Q.—Comment l'avez-vous perdu ? R.—Par un accident qui m'est arrivé dans une scierie.

Q.—Quel âge aviez-vous alors ? R.—J'avais alors entre onze à douze ans.

Q.—D'autres enfants de votre âge travaillaient-ils avec vous quand cet accident est arrivé ? R.—Oui.

Q.—Combien vous payait-on quand vous avez travaillé dans cette scierie ? R.—Je n'avais que 25 cents par jour.

Q.—A quelle besogne étiez-vous employé quand vous avez perdu le bras ? R.—J'éloignais de la scie ronde les morceaux de bois.

Q.—Était-ce une grande scie ? R.—Oui.

Q.—Cette scie n'était-elle pas une scie à rogner ? R.—Oui.

Q.—De quelle dimension était-elle ? R.—Elle avait 2 pieds de diamètre.

Q.—Deux pieds de diamètre ? R.—Oui.

Q.—Les autres enfants étaient-ils employés au même travail que vous lors de l'accident ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Étes-vous tombé sur la scie, ou est-ce en enlevant les planches que vous vous êtes fait conper le bras ? R.—Ce n'est pas sur la scie que je me suis blessé ; c'est sur la roue dentée, derrière la table de la scie à rogner, avant que les scieries fussent en mouvement, le matin.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Votre patron a-t-il fait quelque chose pour vous ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Cet accident est-il arrivé à Ottawa ou à Hull ? R.—Non ; l'accident est arrivé à New-Edimburgh.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Pouvez-vous gagner votre vie, dans l'état où vous êtes ? R.—Non ; à moins que j'apprenne quelque chose, que je reçoive de l'instruction, je ne puis pas gagner ma vie.

Q.—Après avoir été guéri, êtes-vous retourné chez votre patron ? Etes-vous retourné à la scierie ? R.—Non.

Q.—Vous n'y êtes jamais allé depuis ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Savez-vous si d'autres enfants ont été victimes d'accidents ? R.—Oui ; à peu près deux mois après, un jeune homme travaillait dans les scieries où j'avais moi-même travaillé et il eut les jambes et les bras enlevés.

Interrogé par M. HELBRONNER :—

Q.—Où demeure ce jeune homme ? R.—Il demeure à Ottawa, rue Chaudière.

Q.—Pourriez-vous le faire venir ici ce soir ? R.—Oui ; je pourrais le conduire en voiture.

Q.—Voulez-vous nous l'amener ? R.—Oui.

Q.—Quel âge avait ce jeune homme quand cet accident est arrivé ? R.—Il était du même âge que moi.

Q.—Travailliez-vous pour le contre-maître ou pour un autre homme employé par le contre-maître ? R.—Je travaillais pour un homme que le contre-maître employait.

Q.—Vous étiez employé par un sous-entrepreneur ? R.—Oui.

HEL. LOUIS LEVERT, d'Ottawa, journalier, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HELBRONNER :

Q.—Connaissez-vous le dernier témoin, John Gale ? R.—Oui.

Q.—Travaillez-vous dans une scierie à New-Edimburgh ? R.—J'y ai travaillé.

Q.—Savez-vous si d'autres jeunes garçons travaillaient aux scieries ? R.—Je ne suis pas certain qu'il y ait des jeunes gens qui travaillent aux scieries ; je n'y suis pas allé cet été ; cependant j'oserais dire qu'il y en a ; je sais qu'il en a toujours eus.

Samedi, 5 mai, 1888. Séance de l'après-midi.

JOSEPH LEFEBVRE, invalide, employé autrefois dans des scieries, d'Ottawa, étant assermenté, dépose comme suit :

Interrogé par M. HELBRONNER :—

Q.—Avez-vous perdu le bras et la jambe droite dans le même accident ? R.—Oui, monsieur. J'ai tombé dans un trou et l'essieu de la roue m'a tout moulu le bras et la jambe.

Q.—Quel âge aviez-vous ? R.—12 ans, j'allais sur 13 ans.

Q.—Quel âge avez-vous maintenant ? R.—Je m'en vais sur 19 ans.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Que faites-vous ? R.—Rien du tout.

Interrogé par M. HELBRONNER :—

Q.—Ce trou dans lequel vous êtes tombé, où était-il ? R.—C'était contre l'essieu de la roue qui faisait marcher la machine. Ça se trouvait contre une marche de pierre qui se trouvait au niveau de l'essieu, à peu près un pied entre l'essieu et le mur.

Q.—Comment êtes-vous tombé dans ce trou ? R.—J'étais allé travailler. Je tirais les piquets ; le piquet m'a accroché dans l'estomac, et, pendant ce temps-là, les autres piquets poussaient et poussaient trop vite.

Q.—Le trou était derrière vous ? R.—Oui, derrière moi, un grand trou pour donner de la lumière au mécanicien qui travaillait en bas, et mon pied a glissé sur un morceau d'écorce et j'ai glissé dedans.

Q.—C'est pendant que vous étiez à travailler que cet accident est arrivé ? R.—Oui, à peu près à 9 heures et demie du matin.

Q.—C'est dans la même scierie que ce jeune homme qui est venu tout à l'heure devant la Commission a été aussi victime d'un accident ? R.—Oui.

Q.—Votre patron a-t-il fait quelque chose pour vous ? R.—Rien, il m'a donné \$10, à part les gages qu'il me devait, et, ensuite, il m'ont fait une collecte et ils m'ont ramassé \$25.

Q.—La souscription a été faite parmi les ouvriers ? R.—Oui, Monsieur.

Q.—Êtes-vous retourné à la scierie après avoir été guéri ? R.—Oui, Monsieur.

Q.—Avez-vous demandé de l'ouvrage ? R.—Oui, Monsieur.

Q.—Qu'est-ce qu'on vous a dit ? R.—On m'a dit qu'on ne pouvait pas m'en donner à cette heure, qu'on verrait cela plus tard.

Q.—Vous a-t-on employé depuis ? R.—Non, Monsieur.

Q.—Êtes-vous retourné d'autres fois après ? R.—Oui, deux ou trois fois ; encore le printemps passé, et on m'a dit qu'on n'avait besoin de personne dans le moment.

Q.—Y a-t-il certains ouvrages que vous pourriez faire, quoique blessé ? R.—Je crois bien que oui. On m'a dit qu'on était pour me mettre à tirer les tickets du bois de 4 pieds, quand ils vendent ce bois.

Q.—Qui est-ce qui a payé les frais du médecin, les remèdes ? R.—C'est moi-même, mais je crois bien que mon bourgeois a payé l'hôpital le pour temps que j'y ai été. J'ai été 16 jours à l'hôpital.

Q.—Mais vous dites que vous avez payé des remèdes, avez-vous payé des remèdes en dehors de l'hôpital ? R.—Une fois rendu chez nous, j'ai été obligé de payer les remèdes. Le docteur Prévost venait me voir chez nous et me disait quels remèdes prendre et je les payais.

Q.—Avez-vous votre père et votre mère ? R.—Rien que ma mère propre. J'ai un beau-père.

Q.—Vous ne faites rien pour gagner votre vie, maintenant ? R.—Non, Monsieur. Je serais bien content si je pouvais trouver quelqu'emploi.

Q.—Vous êtes retourné dans la scierie ? Y a-t-il longtemps que vous avez été dans la scierie ? R.—J'y suis allé encore aujourd'hui porter à dîner à mon beau-père.

Q.—Y a-t-il des jeunes enfants employés dans cette scierie-là aujourd'hui ? R.—Oui, Monsieur.

Q.—Quel âge peuvent-ils avoir ? R.—Une douzaine d'années, 13, 14 ans.

Q.—Avez-vous eu occasion de voir le trou dans lequel vous êtes tombé ? R.—Je suis allé en bas et j'ai vu l'essieu. Mais à cette heure le trou est bouché.

Q.—Le même accident ne peut plus arriver ? Ah ! non.

Q.—Savez-vous s'il est arrivé d'autre accident dans cette scierie ? A votre connaissance, vous ne le savez pas ? R.—Je ne puis pas dire. Bien oui, il y a deux ou trois ans, deux hommes se sont fait tuer, un nommé Cadieux s'est fait prendre par

une roue et s'est fait broyer entre cette roue et les poteaux, et l'autre est tombé en bas de la chaussée.

Q.—Mais d'accidents d'enfants, vous n'en avez pas connu d'autres ? R.—Non, Monsieur.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Pensez-vous que les enfants travaillent trop fort, ceux qui travaillent là ? Trouvez-vous qu'ils travaillent trop fort pour leur âge ? R.—Je crois bien que non. La première année que j'ai travaillé là, j'avais à peu près 9 ans et demi, 9 ans, et je n'ai pas travaillé trop fort.

Interrogé par M. HELBRONNER :—

Q.—Savez-vous s'il y a encore des enfants de 9 ans qui travaillent là ? R.—Je ne pense pas.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Pensez-vous qu'ils sont maltraités, ces enfants par les contre-mâtres ou quelqu'autre ? R.—Non, j'en ne le pense pas. C'est M. Macdonald qui est contre-mâitre pour les enfants et il est bien doux pour eux. Quand ils ont trop à faire, le contre-mâitre leur aide à faire leur ouvrage.

Q.—Est-ce qu'ils sont instruits ? Est-ce qu'ils vont à l'école avant d'aller travailler ? R.—Oui, monsieur, ils vont à l'école l'hiver et l'été ils travaillent.

Interrogé par M. HELBRONNER :—

Q.—Savez-vous lire et écrire ? R.—Un peu.

Q.—Vous le saviez avant d'entrer là ? R.—Oui, monsieur.

JOHN HENDERSON, gérant chez J. McLaren & Company, marchands de bois d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Depuis quand êtes-vous gérant de chez Messieurs J. McLaren & Company ? R.—Depuis environ vingt ans.

Q.—Combien d'hommes employez-vous dans les scieries à New-Edinburgh ? R.—Je crois que nous employons environ 300 hommes.

Q.—Classant vos hommes employés aux scies et au chariot, quel serait la moyenne de leur salaire,—par exemple prenez une équipe d'hommes ? R.—Il y a une grande différence dans leurs salaires, occasionnée par la variété des travaux qu'ils font ; le salaire des hommes d'équipe n'est pas le même pour tous ; tout est calculé d'après le genre des machines qu'ils conduisent. Nous avons des hommes d'équipe, les surveillants des scies, les conducteurs de scies-de-long et de scies rondes, qui ont de \$8 à \$1 par semaine et même \$10.50.

Q.—Quel est le salaire de ceux qui conduisent les scies à doubles dents ? R.—Dix à douze piastres par semaine.

Q.—Alors combien gagnent ceux qui sont au chariot, les empileurs ? R.—Il y a encore ici une différence dans les gages. Un grand nombre reçoivent en moyenne de \$1.15 à \$2 par jour ; ceux qui empilent le bois sont payés suivant la nature de leur ouvrage ; ils ont à peu près \$2 par jour. Les employés ordinaires ont \$1.15 à \$1.25 par jour.

Q.—Quel est le nombre de ceux qui ont \$2 par jour ? R.—Nous n'en avons pas du tout. Nous donnons l'ouvrage à un entrepreneur, qui emploie ses propres hommes.

Nous n'avons aucun contrôle sur ces hommes ; leurs gages varient de \$1.20 à \$2 par jour.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils ? R.—Ceux qui sont employés dans la scierie et dans la cour à bois travaillent de six heures du matin à six heures du soir et on leur accorde une heure pour dîner. Ceux qui sont dans la fabrique travaillent de sept heures du matin à six heures du soir,—dix heures par jour.

Q.—Avez-vous eu des difficultés avec vos employés ? R.—Non ; nous n'avons jamais eu de difficultés ensemble.

Q.—Quel est le salaire des hommes qui vont aux chantiers ? R.—Je crois qu'en moyenne ils ont environ \$16 par mois, et, de plus, ils sont nourris.

Q.—Pouvez-vous nous dire pendant combien de mois ces hommes travaillent à la scierie ? R.—Oui ; depuis le 1er de mai jusqu'au 1er décembre.

Q.—Ceux qui travaillent dans les scieries vont-ils généralement aux chantiers ? R.—Un bon nombre y vont. Il y en a d'autres qui ne veulent pas y aller et qui préfèrent rester ici tout l'hiver.

Q.—La meilleure classe d'ouvriers ne se soucie pas d'y aller ? R.—Il y a une certaine classe d'ouvriers qui n'aiment pas à aller aux chantiers.

Q.—Prenez-vous des dispositions à l'égard des familles des hommes qui vont aux chantiers ? R.—Oui ; il est convenu que les femmes ou les mères touchent tant par mois tout le temps que les hommes sont aux chantiers.

Q.—Fournissez-vous dans les chantiers tout ce dont les hommes ont besoin ? R.—Nous les approvisionnons et leur fournissons ce dont ils ont besoin, mais nous préférons qu'ils emportent de leur domicile ce qui leur est nécessaire et plusieurs agissent ainsi. Quand ils ont besoin de quelque chose ils l'achètent de nous, mais ils n'y sont pas forcés.

Q.—Les approvisionnez-vous ainsi pour leur propre commodité ou par spéculation ? R.—Nous leur fournissons ce qui leur est nécessaire, pour leur propre commodité, la compagnie n'en retire pas de profits, pas plus qu'un marchand n'en aurait ; ils peuvent se procurer ce qu'ils veulent à aussi bon marché qu'au magasin.

Q.—En d'autres termes, ils peuvent acheter à aussi bon marché au chantier qu'ils le pourraient aux magasins d'Ottawa ? R.—Oui ; ils peuvent acheter à aussi bon marché là qu'ici.

Q.—Vous faites aussi partie du bureau des écoles de la ville d'Ottawa ? R.—Oui ; j'en fais partie depuis un certain temps.

Q.—Avez-vous examiné la question des écoles du soir et de l'enseignement technique ? R.—J'ai examiné la question des écoles du soir et non celle de l'enseignement technique. Je n'ai pas cru que le temps était arrivé d'établir ce système à Ottawa.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner sur les vues du bureau des écoles au sujet des écoles du soir ? R.—Cette question n'en est qu'à sa première phase. J'ai moi-même soumis la question à l'examen du bureau. Nous avons constaté qu'on retirait des écoles, pour les mettre en apprentissage, un grand nombre d'enfants et de jeunes gens d'environ quatorze ans dont l'éducation n'était pas achevée. Leur instruction étant incomplète, ils ont l'occasion de suivre l'école du soir pendant quatre mois dans l'année. Si le bureau des écoles réussit à établir une ou deux écoles du soir, les deux sexes en retireront de grands avantages—car nous nous proposons d'offrir les mêmes privilèges aux jeunes filles et aux jeunes femmes qu'aux hommes et aux jeunes gens. Nous voulons commencer par donner les éléments de l'instruction primaire—la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la tenue des livres et l'orthographe. Nous ignorons si nous réussirons, mais ce système a réussi à Toronto. Dans cette dernière ville on a réussi à établir une institution importante en rapports avec nos écoles communes, et on fera de même ici avec notre système d'écoles communes. Si nous sommes secondés, nous mettrons notre projet à exécution.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Expédiez-vous du bois marchand à l'étranger ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des arrimeurs ? R.—Non ; nous employons nos propres hommes.

Q.—Comment les payez-vous ? R.—Nous les payons à la journée.

Q.—Savez-vous si les autres compagnies donnent cette besogne à l'entreprise ? R.—Je ne le crois pas. Je pense qu'il y a assez de journaliers pour faire ce travail sous la direction d'un contre-maître. Nous expédions notre bois aux ports américains, par eau, en été, et en chars l'hiver ; par chemins de fer et par eau dans nos ports, et dans d'autres lieux exclusivement par chemins de fer.

Q.—Mettez-vous le bois en madriers ? R.—Oui ; et nous expédions les madriers aux États-Unis ; nous n'en vendons pas en Canada.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Est-il arrivé des accidents dans vos scieries ? R.—Bien rarement, je suis ici depuis vingt ans et je ne me souviens d'aucun accident.

Q.—Quand le dernier accident a-t-il eu lieu ? R.—Il y a si longtemps que je ne me le rappelle pas.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pouvez-vous dire ce que coûte le chargement du bois ? R.—Je crois qu'on paie 10 ou 15 cents par mille pieds. C'est un travail bien simple : nous avons un site très favorable, le rivage est élevé et l'eau est profonde, et nous n'avons qu'à faire glisser le bois du haut de la pile jusqu'au bateau, sur la glissoire. Un enfant peut faire ce chargement.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Employez-vous des jeunes gens dans votre manufacture ou votre scierie ? R.—Oui.

Q.—Quel âge peut avoir le plus jeune ? R.—Je crois qu'un certain nombre de jeunes gens employés à la fabrique de lattes et de bardeaux ont quatorze ans.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous des jeunes gens au-dessous de cet âge ? R.—Non.

Q.—Je suppose que vous connaissez la loi des fabriques ? R.—On m'a communiqué cette loi et j'ai donné ordre de ne plus employer de jeunes gens au-dessous de quatorze ans, et je ne sache pas qu'il y en ait maintenant qui aient moins que cet âge ; mais l'été dernier l'inspecteur est venu. Il est revenu deux fois depuis et il m'a fait connaître les dispositions de la loi.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous a-t-il ordonné de faire placer des garde-fous ? R.—Non.

Q.—Il ne vous a rien ordonné du tout ? R.—Non ; il a attiré mon attention sur ce qui avait rapport aux jeunes gens et il m'a laissé un exemplaire de l'acte des fabriques.

Q.—Savez-vous s'il a trouvé quelques sujets de plainte contre le scierie ? R.—Non ; pas que je sache. Je crois qu'il a été satisfait de ce qu'il y a vu.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Lui a-t-on fait visiter la scierie ? R.—Oui.

Q.—Qui la lui a fait visiter ? R.—Je l'ignore ; je passais et on me dit qu'il était venu et avait laissé un livre pour moi.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Cet exemplaire était-il sous forme de brochure ? R.—Oui.

Plus tard dans la journée le témoin comparait de nouveau et fait la déclaration suivante :—

Au cours de mon témoignage, j'ai dit que je ne me rappelais pas qu'il fût arrivé des accidents dans notre établissement. Je désire déclarer que l'été dernier, il y a eu un accident qui a coûté la vie à un petit garçon. Cet enfant n'était pas à notre emploi. Voici comment l'accident est arrivé : Plusieurs enfants, en l'absence des employés à l'heure du dîner et en d'autres temps, viennent ramasser des copeaux, surtout à la scierie. Cet enfant était venu ramasser des copeaux. Il est entré dans le moulin à scie et s'est amusé à jouer avec les machines, et c'est ainsi qu'il perdit la vie, par sa propre faute.

PATRICK GEORGE NASH, d'Ottawa, propriétaire gérant de la " Canadian Granite Company ," est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien d'hommes employez-vous ? R.—Je crois que dans notre fabrique, à Ottawa, nous employons environ cinquante hommes, en moyenne. Nous employons d'autres hommes dans les carrières, mais ils ne sont pas ici.

Q.—Combien employez-vous d'hommes dans les carrières ? R.—Je crois que nous en employons trente-cinq.

Q.—A quelle distance les carrières sont-elles de la ville ? R.—Il y en a une à Kingston et l'autre à dix-huit milles d'ici, en descendant la rivière Ottawa.

Q.—Combien payez-vous aux hommes que vous employez à Kingston et en bas de la rivière Ottawa ? R.—Nous payons aux journaliers et à ceux qui manient le marteau et les outils à forcer, de \$1,25 à \$1,50 par jour. Ceux qui font les dalles de pavage sont payés à la pièce.

Q.—Employez-vous les hommes toute l'année ? R.—Nous les employons continuellement à travailler à la pièce, à l'exception de deux mois l'année dernière pendant l'hiver, et je ne crois pas qu'ils soient restés oisifs pendant ce temps. Le reste est employé dans notre établissement à Ottawa.

Q.—Combien employez-vous d'hommes dans votre fabrique ? R.—Nous employons dans notre fabrique entre cinquante et soixante et cinq hommes.

Q.—Sur ce nombre combien sont des compagnons ou des ouvriers inexpérimentés ? R.—Je pense qu'il peut y en avoir douze.

Q.—Ont-ils les mêmes gages que ceux qui travaillent aux carrières ? R.—Nous leur payons \$1,25 par jour.

Q.—Combien payez-vous aux tailleurs de granit ? R.—Nous leur payons de \$2,35 à \$2,65 par jour.

Q.—Combien d'heures vos hommes travaillent-ils ? R.—Ils travaillent dix heures par jour, excepté le samedi, où ils partent à midi.

Q.—Quand les payez-vous ? R.—Tous les quinze jours, le samedi.

Q.—Les ouvriers se plaignent-ils de ne pas être payés assez souvent ? R.—Non ; je n'ai jamais entendu aucune plainte ; ils paraissent tous être satisfaits.

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il visité votre établissement ? R.—Oui ; je crois qu'il en est venu deux l'été dernier.

Q.—Combien payez-vous aux polisseurs ? R.—Nous avons payé aux polisseurs de granit \$1,50 par jour et jusqu'à \$2,50 par jour. Nous avons de plus les polisseurs de marbre.

Q.—Savez-vous si quelques-uns de vos ouvriers sont propriétaires des maisons qu'ils occupent ? R.—Oui, il y en a quelques-uns.

Q.—Combien y en a-t-il ? R.—Je l'ignore, mais je sais qu'il y en a.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Travaillez vous le marbre blanc, aussi bien que le granit ? R.—Nous tra-

vallons le marbre blanc, le marbre de fantaisie, tous les marbres américains (pas tous les marbres italiens) et les marbres canadiens.

Q.—Où vous procurez-vous le marbre canadien ? R.—Nous possédons une carrière à Renfrew et une autre à dix-huit milles en descendant la rivière Ottawa. Elle se trouve à six ou sept milles de la rivière et a environ dix-huit milles d'ici.

Q.—Ce marbre est-il plus dur que le marbre américain ? R.—C'est un marbre tout-à-fait différent, nous l'appelons serpentine, c'est un marbre vert. Je n'ai jamais vu de marbre américain semblable à celui-là. Il y en a peu qui soit extrait des carrières du Canada, excepté par nous.

Q.—Travaillez-vous du marbre blanc du Canada ? R.—Je ne le crois pas. Le marbre que nous avons à Renfrew n'est pas blanc ; il est tacheté.

Q.—Employez-vous des jeunes gens ? R.—Oui.

Q.—Quel âge a le plus jeune ? R.—Je ne crois pas que nous ayons des jeunes gens d'au-dessus de seize ans, il y en avait un qui n'avait pas seize ans, mais il les a maintenant.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Payez-vous tous vos employés en espèces ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des femmes dans quelques parties de vos travaux ? R.—Non ; pas maintenant. Nous avons employé des femmes qui travaillaient à la pièce.

Q.—Combien gagnaient-elles par semaine ? R.—Nous ne leur avons jamais payé plus que \$4 par semaine. Leurs heures de travail n'étaient pas régulières et elles n'arrivaient pas à la même heure que les hommes ; en un mot, elles ne travaillaient pas régulièrement.

Q.—Employez-vous des polisseurs ? R.—Oui.

Q.—Vos ouvriers contractent-ils des maladies ou des rhumatismes à cause de l'humidité ? R.—Je ne l'ai jamais entendu dire. Il y a un bon système d'égouts dans tout le bâtiment.

Q.—Les gages des hommes employés aux carrières ont-ils augmenté depuis les cinq ou sept dernières années ? R.—Je ne suis pas prêt à répondre à cette question. Je l'ignore.

Q.—Pouvez-vous le dire au sujet des hommes employés aux carrières de marbre ? R.—Je ne puis pas répondre. Je ne suis pas en état de répondre.

Q.—Polissez-vous à la machine ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il de l'humidité ? R.—Là où l'ouvrier travaille, il y a de l'humidité, mais il n'y a pas de maladies, et je n'ai jamais entendu un ouvrier s'en plaindre

WILLIAM McMAHON, teneur de livres d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Chez qui êtes-vous employé ? R.—Je suis teneur de livre chez McLaren, Roger et compagnie, imprimeurs du parlement.

Q.—Combien employez-vous d'ouvriers typographes ? R.—Nous en employons environ 150.

Q.—Sont-ils employés constamment toute l'année ? R.—Oui, constamment,

Q.—Employez-vous des ouvriers supplémentaires à l'approche des sessions ? R.—Oui.

Q.—Quel est leur salaire ? R.—Leur salaire est de onze piastres par semaine.

Q.—Pour combien d'heures de travail ? R.—Pour cinquante-quatre heures.

Q.—Plusieurs travaillent-ils la nuit ? R.—Pendant la session, nous avons des ouvriers employés au travail de nuit.

Q.—Travaillent-ils à l'heure, à la semaine, ou à la pièce ? R.—Ils travaillent à la semaine.

- Q.—Combien leur payez-vous ? R.—Aux ouvriers qui travaillent la nuit ?
- Q.—Oui ? R.—Nous leur payons douze piastres et vingt-cinq centins par semaine.
- Q.—C'est-à-dire 100 heures de travail en deux semaines ? R.—Oui.
- Q.—C'est une moyenne de 25 centins de l'heure ? R.—Oui ; c'est le prix convenu.
- Q.—Ils travaillent 100 heures en deux semaines ? R.—Oui.
- Q.—Avez-vous des ouvriers qui travaillent à la pièce ? R.—Non.
- Q.—Combien payez-vous aux pressiers ? R.—Ils ont \$11 par semaine, pour cinquante-quatre heures de travail, le même salaire que les typographes. Ceux qui sont employés la nuit ont 25 centins de l'heure quand ils travaillent à la semaine ; si nos pressiers travaillent en dehors des heures régulières, on leur paie 25 centins de l'heure.
- Q.—Employez-vous des femmes pour alimenter les presses ? R.—Oui.
- Q.—Combien leur payez-vous ? R.—Nous leur payons de \$3 à \$4 par semaine.
- Q.—Travaillent-elles la nuit ? R.—Parfois elles travaillent la nuit.
- Q.—Combien ont-elles par heure ? R.—C'est suivant le salaire qu'elles ont par semaine. Celles dont le salaire dépasse \$3 par semaine ont 10 centins par heure supplémentaire ; celles qui ont \$3 et moins sont payées 5 centins par heure supplémentaire.
- Q.—Combien d'heures par nuit travaillent celles qui ont 5 centins de l'heure ? R.—Quelquefois elles viennent travailler et parfois elles ne viennent pas.
- Q.—Qu'arrive-t-il quand elles ne reviennent pas,—sont-elles congédiées ou mises à l'amende ? R.—Non.
- Q.—Imposez-vous des amendes ? R.—Non, jamais.
- Q.—Connaissez-vous le travail de reliure ? R.—Oui.
- Q.—Combien payez-vous aux relieurs ? R.—Nous n'avons pas de relieurs et nous faisons pas de reliure.
- Q.—Combien payez-vous aux plieurs de livres ? R.—Nous leur payons de \$2 à \$3.75 par semaine.
- Q.—Pour combien d'heures de travail ? R.—Pour cinquante-quatre heures.
- Q.—Travaillent-ils la nuit ? R.—Oui ; ils travaillent parfois la nuit.
- Q.—Combien ont-ils de l'heure pour le travail de nuit ? R.—Ils sont payés en proportion de ce qu'ils gagnent le jour, 5 à 10 centins de l'heure, ainsi que je l'ai dit.
- Q.—Quelles sont leurs heures de travail la nuit ? R.—Cela dépend des circonstances—la nature du travail auquel ils sont employés, l'urgence qu'il peut y avoir de terminer. Quand ils sont employés la nuit, ils travaillent de sept à dix heures ; c'est là le temps fixé et on ne le dépasse pas.
- Q.—Avez-vous des règlements en rapport avec l'atelier où les femmes travaillent ? R.—Sous quels rapports ?
- Q.—Au sujet des amendes—quels sont vos règlements ? R.—Nous témoignons aux jeunes filles la plus grande indulgence ; si elles demeurent loin de l'atelier, nous les laissons partir, bien qu'elles soient tenues de travailler le soir.
- Q.—Les jeunes filles sont-elles sous la direction d'un contre-maître ou d'une première ouvrière ? R.—Nous avons un contre-maître.
- Q.—Savez-vous si ce contre maître se sert d'un langage offensant à l'égard des jeunes filles ? R.—Eas que je sache.
- Q.—Quelles sont les conditions hygiéniques de votre atelier ? R.—Elles sont satisfaisantes.
- Q.—Avez-vous des lieux d'aisances séparés pour chaque sexe ? R.—Oui ; il y a, à l'étage supérieur, un cabinet d'aisances à l'usage des jeunes filles.
- Q.—Les femmes qui travaillent dans la chambre des presses ont-elles un cabinet d'aisances particulier ? R.—Elles se servent de celui qui est à l'étage supérieur.
- Q.—Avez-vous un bon système de ventilation dans l'atelier de composition ?

Oui ; le système de ventilation est bon dans l'atelier de composition et dans la chambre des presses.

Q.—Les cabinets d'aisances à l'usage des hommes sont-ils en bon état ? R.—Je n'ai jamais entendu le dire contraire ; quand il y a quelque chose de défectueux, on y rémédie et tout ce que l'officier de santé peut suggérer est exécuté.

Q.—Combien de fois dans l'année votre établissement est-il inspecté ? R.—Je crois que l'établissement est inspecté une fois par année, peut être deux fois.

Q.—Y a-t-il des portes à tous les cabinets d'aisances ? R.—Oui ; il y en a.

Q.—Avez-vous un cabinet d'aisances à chaque étage ? R.—Non.

Q.—Voulez-vous nous dire à quels étages il y a des cabinets d'aisances ? R.—La chambre des presses occupe le premier étage. Le second comprend la chambre des ouvrages du parlement ; il y a un cabinet d'aisances à cet étage. Il y en a un autre dans la chambre de presses. Il n'y en a pas dans la chambre des ouvrages des départements. Il y en a un à l'étage supérieur ; c'est celui qui est destiné aux femmes.

Q.—Est-il à l'usage exclusif des femmes ? R.—Oui ; c'est celui qui est à l'étage supérieur.

Interrogé par M. McLEAN :

Q.—Combien de presses un ouvrier doit-il conduire pour \$11 par semaine ? R.—Une seule. Il peut travailler sur n'importe quelle presse, mais il n'est tenu de travailler qu'à une seule à la fois. Ceux qui alimentent les presses employées aux ouvrages des départements ont de \$12 à \$14 par semaine et l'ouvrier employé à la pierre d'imposition a \$11 par semaine.

Q.—Il a le même salaire que le compositeur ? R.—Oui.

Q.—Le compositeur qui compose dans les deux langues a-t-il plus cher ? R.—Non.

Q.—Avez-vous des petits garçons pour tenir la copie ? R.—Oui.

Q.—Combien gagnent-ils ? R.—\$5.50 à 6 par semaine.

Q.—Sont-ce des jeunes gens ou des hommes ? R.—Ce sont des jeunes gens.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—A-t-on fait quelque tentative pour faire renvoyer vos femmes typographes ? R.—Non, pas que je sache.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Avez-vous eu, dans votre établissement, des différends avec les ouvriers ? R.—Non.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'on devrait encourager l'emploi des femmes comme typographes ? R.—Non ; je ne le crois pas.

Q.—Croyez-vous qu'on devrait les exclure du métier ? R.—Eh bien, non ; pas entièrement, mais dans une grande proportion.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Les femmes ne travaillent-elles pas aussi bien que les hommes ? R.—En apparence, oui, mais en réalité, non.

Q.—Combien de temps les femmes restent-elles dans votre établissement ? R.—Nous ne changeons pas souvent d'employés.

Q.—Ce travail est-il pénible pour une femme ? R.—Il faut presque toujours rester debout et ce doit être dur pour une femme.

Q.—Est-il permis aux hommes de s'asseoir ? R.—Je crois qu'ils ont un siège pour s'asseoir, mais il n'est pas d'usage de s'asseoir ; les ouvriers semblent préférer rester debout.

Q.—Restant debout si longtemps, les femmes doivent avoir besoin de repos ?

R.—Oui ; une femme a besoin de plus de repos qu'un homme. Je crois que quand les ouvriers sont debout ils composent plus vite.

Q.—Avez-vous entendu des compositeurs pratiques exprimer leur opinion à ce sujet ? R.—J'ai beaucoup observé depuis quinze ans et je crois que les ouvriers, étant debout, composent plus rapidement.

Q.—Pouvez-vous nous dire si les femmes employées aux presses, comme margeurs, les nettoient et les lavent ? R.—Il y a un homme qui prend soin des presses. On emploie des femmes parce qu'elles sont plus propres. L'employé en charge des presses lave les rouleaux. Nous n'employons pas les femmes pour prendre soin des presses, mais comme margeurs, parce qu'elles font cette besogne plus proprement que les hommes.

Q.—Dois-je comprendre que le pressier lave les rouleaux ? R.—Nous avons un homme expressément pour cette besogne. Il reçoit la composition, lave les rouleaux, prépare tout et tient tout en ordre et en bon état.

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il visité votre imprimerie ? R.—Il a pu venir, mais je l'ignore.

Q.—Vous a-t-on donné une copie de la loi des fabriques ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Les portes ouvrent-elles en dedans ou en dehors ? R.—Elles ouvrent en dedans.

Q.—Savez-vous que la loi exige que les portes ouvrent en dehors ? R.—Non ; je l'ignore.

Q.—Vous savez que la loi des fabriques l'exige ? R.—Je n'ai pas vu cette loi.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Avez-vous plus d'une entrée dans votre établissement ? R.—Il n'y a qu'une entrée.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous des appareils de sauvetage ? R.—Non ; il n'y en a pas.

Q.—Combien d'escaliers avez-vous ? R.—Nous en avons trois.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Combien d'étages comptez-vous dans l'établissement ? R.—Il y a quatre étages et on pourrait dire cinq. Le cinquième est une petite pièce au-dessus du quatrième étage.

Q.—Savez-vous que la loi d'Ontario exige qu'il y ait des portes en fer à chaque escalier, ainsi que des appareils de sauvetage ? Avez-vous lu cette loi ? R.—Je n'ai jamais lu cette loi ; on n'en a pas eu d'exemplaires.

Q.—Cela ne change rien à la question. Cette loi a été passée le 20 mars 1884—il y a quatre ans, et elle a été mise en vigueur en 1886. Dans tous les cas, elle a été adoptée il y a quatre ans, et, chose étrange, elle semble être ignorée de tous les patrons.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Même des imprimeurs du parlement ? R.—Je n'ai pas eu connaissance de cette loi.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Est-il arrivé des accidents dans votre établissement ? R.—Depuis quatorze ans, je crois qu'il y a eu deux accidents.

Q.—De quelle nature étaient ces accidents ? R.—Des doigts pris dans les presses par l'imprudence des margeurs

Q.—Les margeurs sont-ils tellement familiarisés avec les machines qu'ils en deviennent imprudents ? R.—Oui ; mais je puis ajouter que, règle générale, il n'y a pas d'accidents.

Q.—Avez-vous eu d'autres accidents que ceux dont vous avez parlé ? R.—Je me rappelle maintenant qu'un homme a eu le bras cassé.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Vos ouvriers font-ils partie de l'union ? R.—Oui.

Q.—Les patrons et les ouvriers sont-ils en bons termes ? R.—Oui.

Q.—Il y a bonne entente entre eux ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Un ouvrier qui ne ferait pas partie de l'union aurait-il de l'emploi dans votre établissement ? R.—Non.

Q.—Cela est-il juste ? R.—C'est une de ces choses que je ne puis comprendre.

ALBERT FRENCH, manufacturier de laine, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Vous êtes propriétaire des manufactures de laine de New-Edimburgh ? R.—Oui.

Q.—Depuis quand les avez-vous mises en opération ? R.—Depuis cinq ans.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—J'emploie soixante-et-quinze ouvriers.

Q.—Sur ce nombre combien avez-vous de femmes et de jeunes filles ? R.—Environ la moitié.

Q.—Quel est l'âge de la plus jeune des jeunes filles que vous employez ? R.—Je ne crois pas qu'il y en ait au-dessous de seize ans.

Q.—Avez-vous des jeunes gens qui sont moins âgés ? R.—Il y en a un qui a quatorze ans.

Q.—Pensez-vous que vos employés sont des ouvriers habiles ? R.—Oui ; ils sont passablement habiles. Nous avons ce que nous appelons les "maîtres" dans chaque atelier et il y a aussi des femmes et des jeunes filles.

Q.—Laisant les "maîtres" de côté, quel est le salaire que vous payez à vos ouvriers, en commençant par les fileurs ? R.—Les fileurs ont \$1.50 par jour.

Q.—Et les autres ? R.—Les autres ont en moyenne \$1.50 par jour.

Q.—Quel est le salaire des jeunes filles qui travaillent comme fileuses ? R.—Nous avons aussi des hommes qui sont fileurs.

Q.—Combien gagnent par jour les jeunes filles que vous employez ? R.—Elles gagnent de 45 à 60 cents par jour.

Q.—Et les tisserands ? R.—Les tisserands gagnent de \$16 à \$24 par mois.

Q.—Sont-ce les femmes qui travaillent comme tisserands ? R.—Oui ; je n'ai qu'un homme qui travaille comme tisserand.

Q.—Est-il arrivé des accidents ? R.—Non ; aucun.

Q.—Faites-vous payer l'amende à vos employés ? R.—Nous faisons payer l'amende aux tisserands qui gâtent le drap ; nous les avons avertis que l'amende leur serait imposée et nous avons affiché un avis à cet effet.

Q.—Savez-vous si on a retenu des amendes sur leurs salaires sans les en prévenir ? R.—Oh ! non.

Q.—Vous avez un avis qui les prévient qu'ils paieront l'amende ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous eu beaucoup de marchandises endommagées ? R.—Non ; nous

avons beaucoup de difficulté avec les nouveaux tisserands et ils gagnent si peu que nous ne pouvons pas leur faire payer l'amende.

Q.—Combien gagnent les jeunes filles qui travaillent comme tisserands ? R.—Elles gagnent de quarante-cinq à soixante cents par jour.

Q.—Combien gagnent les ouvriers qui sont employés dans la chambre de l'étirage ? R.—Ils gagnent de 90 cents à \$1 par jour.

Q.—Et ceux qui sont à l'atelier de cardage ? R.—Les jeunes filles ont quarante-cinq cents et les jeunes gens de 90 à \$1 par jour ; ceux qui surveillent les cardes.

Q.—Combien gagnent les ouvriers de l'atelier de remplissage ? R.—Ils gagnent \$1.25 par jour.

Q.—Il y a aussi un atelier de " foulage," n'est-ce pas ? R.—Le foulage et le remplissage sont la même chose.

Q.—Combien d'heures vos ouvriers travaillent-ils ? R.—Ils travaillent dix heures par jour—soixante heures par semaine.

Q.—Quand payez-vous vos ouvriers ? R.—Nous les payons le second samedi de chaque mois ; ils sont payés jusqu'au premier jour du mois, retenant quinze jours de salaire entre nos mains.

Q.—Avez-vous un règlement qui oblige vos ouvriers à vous donner un avis de quinze jours ? R.—Nous exigeons un avis de quinze jours.

Q.—Lorsque cet avis ne vous est pas donné par vos ouvriers, retenez-vous leurs gages ? R.—Je n'ai jamais agi ainsi.

Q.—Vos employés ne paient-ils l'amende que pour mauvais ouvrage ? R.—Oui ; que pour cela.

Q.—Savez vous combien il y a de fileuses dans l'atelier de filage ? R.—Il y a les "métiers à filer appelés jack" et nous employons aussi la mule-jenny. Nous avons des hommes pour les surveiller.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel est le salaire le plus élevé et le moins élevé que vous payez aux fileuses ? R.—Le moins élevé est de 45 cents par jour, et la fileuse en chef à \$2 par jour.

Q.—Travaillez-vous la nuit ? R.—Nous n'avons pas travaillé la nuit depuis une couple d'années.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous des cabinets d'aisances séparés pour chaque sexe ? R.—Il y a des cabinets d'aisances séparés pour chaque sexe dans chaque atelier.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Où vous procurez-vous la matière première ? R.—Nous importons la matière première des pays étrangers ; une grande partie nous vient de Liverpool et nous en achetons aussi une petite quantité en Canada.

Q.—Croyez-vous que si nous avions une race de moutons croisés, vous importeriez moins de laine ? R.—Ce n'est pas parce que nous manquons de laine dans ce pays, mais le fait est qu'elle est trop grossière et si la laine était plus belle nous en importerions moins. Notre climat est cause que nous n'avons pas de belle laine. Le mérino est la plus belle laine.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—La laine que vous avez en Canada n'est pas aussi belle que celle que vous importez d'Angleterre et d'autres pays ? R.—Non ; la laine "English Southdown" est bonne et soyeuse, ainsi que celle qui nous vient du cap de Bonne-Espérance, que nous employons aussi bien que l'autre. Nous employons aussi la laine canadienne que nous nous procurons des cultivateurs.

WILLIAM GIBBONS, d'Ottawa, gérant de la "The Citizen Printing and Publishing Company," est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Êtes-vous un typographe pratique ? R.—Oui ; je puis dire que je suis un typographe pratique. Je n'ai jamais appris le métier, mais je le comprends parfaitement. Je ne suis pas ce que vous appelez un typographe pratique, mais je comprends le métier parfaitement.

Q.—Combien de compositeurs employez-vous actuellement ? R.—Je crois que nous employons dix-huit compositeurs.

Q.—Travaillent-ils principalement la nuit ? R.—Nous en avons douze qui travaillent la nuit, et le reste, le jour, à l'entreprise.

Q.—Combien payez-vous aux ouvriers de livres et de *job* ? R.—Nous leur payons onze piastres par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par semaine ? R.—Ils travaillent cinquante-quatre heures par semaine.

Q.—Les typographes qui travaillent au journal sont-ils employés à la pièce ? R.—Oui, à la pièce.

Q.—Combien leur payez-vous par 1,000 ems ? R.—Nous leur payons trente-six cents et demi par 1,000 ems.

Q.—Les annonces vont-elles au bureau ? R.—Les annonces vont au bureau c'est une chose entendue entre les ouvriers et la compagnie.

Q.—Et les matières commerciales ? R.—A présent elles vont aux ouvriers.

Q.—Combien de temps les compositeurs travaillent-ils la nuit ? R.—Vous voulez dire jusqu'à quelle heure ?

Q.—Oui ? R.—Je crois qu'ils travaillent jusqu'à quatre heures et demie, C'est à peu près l'heure à laquelle ils quittent l'atelier. Les compositeurs finissent à présent leur travail à quatre heures.

Q.—Les ouvriers perdent-ils du temps en attendant la copie ? R.—Non.

Q.—Personne ne s'est plaint à ce sujet ? R.—Non, personne ne s'est plaint.

Q.—Se font-ils dédommager pour le chômage ? R.—Non.

Q.—Dans quel état sont les cabinets d'aisances ? R.—A notre ancien établissement, les cabinets d'aisances étaient en dehors. Nous sommes à déménager dans notre nouveau bâtiment.

Q.—Les cabinets d'aisances y sont-ils dans un bon état ? R.—Ils sont en bon état.

Q.—Employez-vous des femmes dans votre établissement ? R.—Nous n'en avons qu'une maintenant.

Q.—Combien payez-vous à vos correcteurs d'épreuves ? R.—Nous lui payons \$12 par semaine. Il corrige les épreuves et il compose aussi.

Q.—Prenez-vous des apprentis ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps dure leur apprentissage à Ottawa ? R.—Cinq ans.

Q.—Combien leur payez-vous la première année ? R.—A l'atelier des livres et des entreprises, on leur paie \$1.50 pour les premiers six mois.

Q.—Sont-ils sous contrat ? R.—Non ; nous ne les engageons pas par contrat.

Q.—Travaillent-ils généralement pendant les cinq ans ? R.—Oui ; nous avons peu d'embarras avec eux.

Q.—Restent-ils généralement avec vous, les cinq ans écoulés ? R.—Oui, en général ; un assez grand nombre de jeunes gens, qui ont fait leur apprentissage ici, sont avec nous aujourd'hui.

Q.—Avez-vous eu des différends avec vos ouvriers ? R.—Non.

Q.—Les patrons et les ouvriers vivent en bons termes ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Combien d'heures les compositeurs travaillent-ils le jour ? R.—Cinquante-quatre heures par semaine, neuf heures par jour.

Q.—Les compositeurs retournent-ils dans la journée pour distribuer leurs caractères ? R.—Oui.

Q.—Combien de temps emploient-ils à faire cette besogne ? R.—Une couple d'heures.

Q.—Cela forme onze heures par jour ? R.—Oui.

Q.—Quelle est aujourd'hui la moyenne des salaires ? R.—Pour un journal du matin ?

Q.—Oui ? R.—Les salaires varient : l'ouvrier le plus compétent gagne de \$9.50 à \$17 par semaine.

Q.—C'est là la moyenne—de \$9.50 à \$17 par semaine ? R.—Oui, c'est la moyenne générale.

Q.—Cette moyenne de \$9.50 à \$17 par semaine est-elle pour toute l'année ? R.—Oui ; nous n'avons qu'une couple d'hommes qui gagnent \$17 par semaine.

JOHN T. BYRNE, typographe, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Où êtes-vous employé ? R.—Je suis contre-maitre dans l'atelier des ouvrages des départements ts dans l'établissement de McLaren, Roger et compagnie.

Q.—Avez-vous entendu le témoignage qui a été rendu il n'y a que quelques instants, par le teneur de livres de votre établissement ? R.—Non ; je viens d'entrer dans cette salle.

Q.—Savez-vous quelque chose au sujet de l'atelier de pliage ? R.—J'ai la direction de l'atelier des ouvrages des départements. J'ai dix-sept ouvriers et une couple de jeunes gens sous mes ordres—en tout dix-neuf employés.

Q.—Quels sont les gages des ouvriers pour le travail de nuit dans votre section ? R.—Nous n'avons pas de travail de nuit. Depuis deux ans nous ne travaillons que neuf heures par jour. Nous payons 25 cents de l'heure pour tout travail supplémentaire.

Q.—Payez-vous les prix fixés par l'union ? R.—Oui ; notre atelier est conduit d'après les principes et les prix de l'union.

Q.—Dans quel état sont les cabinets d'aisances dans votre section ? R.—Ils sont nettoyés tous les jours.

Q.—Sont-ils tous en bon état ? R.—Oui, ils sont tous en bon état ; ils paraissent l'être.

Q.—Comment les ouvriers sont-ils payés ? R.—Ils sont payés tous les quinze jours.

Q.—Retient-on une partie de leur salaire ? R.—On ne retient rien de leur salaire, et la semaine commence le samedi.

Q.—Faites-vous de l'ouvrage à la pièce ? R.—Non.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Vous dites que vous n'employez que les ouvriers faisant partie de l'union. Pouvez-vous dire pourquoi ? R.—Pour la seule raison que tous les ouvriers partageraient si on employait un ouvrier ne faisant pas partie de l'union. Les propriétaires conduisent leur établissement d'après les principes de l'union et ils en font eux-mêmes partie. Un de nos propriétaires a été vice-président de l'Union.

Q.—Ainsi il a été un des membres marquants de l'Union ? R.—Oui ; c'est M. J. C. Roger.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous eu quelques différends dans votre établissement ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG:--

Q.—Payez-vous l'employé au marbre d'imposition plus cher que les compositeurs? R.—Non, il a le même salaire.

Q.—Vous conservez toujours les mêmes ouvriers à la pierre d'imposition? R.—Oui; nous avons continuellement un ouvrier à la pierre d'imposition et nous en employons un autre quand l'ouvrage presse.

MOSES C. EDEY, charpentier-constructeur, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES:—

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous? R.—Il est difficile de répondre à cette question. J'emploie des ouvriers suivant l'ouvrage que j'ai à faire; j'emploie en moyenne dix ouvriers et parfois quinze.

Q.—Combien payez-vous, en moyenne, aux ouvriers d'établi? R.—Je paie une piastre soixante-quinze cents par jour aux ouvriers qui travaillent en dehors, et le même prix à ceux qui travaillent à l'intérieur; nous payons suivant l'ouvrage qu'un ouvrier peut faire. Une piastre et soixante-quinze cents par jour est la moyenne.

Q.—Quelle différence y a-t-il, sous le rapport de la habileté dans le métier, entre les ouvriers d'aujourd'hui et ceux d'autrefois, quand vous avez appris votre métier? R.—La différence n'est pas bien grande.

Q.—Combien d'ouvriers, de ceux qui sont réputés habiles, peuvent copier et faire l'ouvrage d'après les plans et les dessins d'une échelle d'un huitième de pouce? R.—Pas un sur dix.

Q.—Engagez-vous des apprentis? R.—De fait, nous n'en prenons pas un en trois ans.

Q.—Eprouvez-vous quelque difficulté, à Ottawa, à vous procurer un apprenti qui resterait tout le temps de son apprentissage? Nous avons appris que tous les patrons dans le Canada étaient dans un grand embarras à ce sujet? R.—Oui; nous éprouvons cette difficulté.

Q.—Croyez-vous qu'un jeune homme peut devenir bon ouvrier sans apprendre la théorie et la pratique du métier? R.—Non; il deviendrait bien plus compétent s'il apprenait son métier convenablement; mais le plus grand nombre n'ont pas un homme pratique pour le leur enseigner; ils apprennent une partie du métier en pratique et l'autre en théorie.

Q.—Si on établissait à Ottawa un système d'instruction technique, croyez-vous que les ouvriers en profiteraient? R.—Oui; je crois que les ouvriers, en général, en profiteraient. Naturellement, lorsque un homme est ambitieux, il cherchera toujours à développer ses connaissances tandis que d'autres se contentent de ce qu'ils'ont.

Q.—Quel effet aurait sur le travail l'instruction technique? R.—L'effet en serait satisfaisant; par exemple, si un ouvrier connaît le dessin, vous remarquerez plus de symétrie dans son travail que dans celui de l'ouvrier qui ne le connaît pas. Celui qui comprend le dessin, ou qui l'aime, a des idées et il prouve ses connaissances par son travail; nous payons l'intelligence aussi bien que la force physique. Un homme peut être un bon travailleur et ne pas avoir beaucoup d'intelligence.

Q.—Quel serait le meilleur temps pour donner cette instruction technique; est-ce avant d'apprendre ou après avoir appris un métier? R.—Bien certainement avant d'apprendre un métier.

Q.—Jusqu'à quel degré une instruction de ce genre devrait-elle être établie dans les écoles publiques et communiquée aux élèves? R.—Ma manière de voir à ce sujet diffère peut-être de celle des autres, mais je crois qu'on se convaincrerait de l'avantage d'un tel enseignement—en autant qu'il peut être appliqué—c'est la difficulté

avec nos ouvriers en particulier. Avant de faire apprendre un métier à un jeune homme, ses parents et ses amis devraient examiner soigneusement quelles sont ses goûts et à quoi il est le plus propre. Autrement, s'il apprend, par exemple, le métier de charpentier, il peut avoir appris des choses qui ne lui sont d'aucune utilité pratique ; et la même chose peut se présenter s'il veut être ingénieur. Il faudrait commencer par s'assurer des dispositions et des aptitudes d'un jeune homme, avant de lui faire apprendre un métier.

Q.—Croyez-vous que les professeurs peuvent enseigner la théorie ? R.—Nous en avons eu des exemples dans nos écoles des arts. Les professeurs peuvent enseigner la théorie, mais ils ne peuvent pas en faire l'application.

Q.—Aimeriez-vous que cet enseignement soit donné dans les écoles du soir ou qu'il fasse partie du cours suivi dans les écoles publiques ? R.—J'aimerais que cet enseignement fût donné dans les écoles publiques, et, si on établit des écoles du soir, rien n'empêche qu'on y fasse aussi suivre ce cours. Que ce cours soit obligatoire dans les écoles publiques, et facultatif, dans les autres écoles. Ceux qui voudront profiter de cet enseignement le suivront aussi bien dans les écoles du soir que dans celles du jour.

Q.—Quels sujets devrait-on enseigner dans ces écoles ? R.—On devrait y enseigner la géométrie pratique appliquée à la mécanique ; aussi la mécanique, à ceux qui veulent apprendre un métier mécanique. Comme base de tout, on devrait y enseigner le dessin à main-levée et l'art de construire. Ces connaissances seraient très avantageuses à un ouvrier pratique. Ensuite, après avoir appris ces matières, on pourrait s'instruire sur d'autres sujets.

Q.—Avez-vous employé des ouvriers qui avaient suivi ce cours ? R.—Non, à l'exception d'un.

Q.—Savez-vous si ceux qui ont suivi ce cours ont pu se procurer de meilleurs emplois ? R.—Oui, en ce sens-ci. Ils trouveront de l'ouvrage à faire quand d'autres n'en trouveront pas et auront 30 à 40 cents de plus par jour.

Q.—Si ce cours était suivi par tous les ouvriers, n'aurait-ils pas pour effet de les rendre habiles au même degré ? R.—Oui.

Q.—Il en ferait des ouvriers habiles ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous qu'il aurait aussi l'effet de faire disparaître le système de classification maintenant suivi ? R.—Oui, dans une certaine proportion. Mais vous oubliez qu'il y a des hommes qui ne seront jamais bons ouvriers.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous voulez dire que ces écoles techniques seront d'un grand avantage à ceux qui ont du talent et qui désirent le développer, et en même temps que certains hommes qui manquent de constance, ne feront jamais de bons ouvriers ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous jamais visité des écoles techniques aux Etats-Unis ? R.—Non ; je n'ai jamais eu l'occasion de visiter ces écoles.

Q.—Avez-vous eu de ces écoles à Ottawa ? R.—Non ; nous avons l'école des arts, mais l'enseignement qu'on y donne est trop élevé pour les artisans et les ouvriers. Nous avons toujours eu cet embarras dans nos écoles.

SÉANCE DU SOIR.

Samedi, le 5 Mai, 1888.

HENRI JANELLE, employé à la fabrique d'allumettes d'Ottawa, étant assermenté, dépose comme suit :

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Qu'est-ce que tu fais ? R.—Je travaille à la fabrique d'allumettes.

Q.—Quel âge as-tu ? R.—J'ai 13 ans.

Q.—Depuis combien de temps travailles-tu là ? R.—Ça fera 14 jours ce soir.

Q.—Combien gagnes-tu ? R.—45 cents.

Q.—Quand commences-tu le matin et quand finis-tu le soir ? R.—On commence à 6 heures et on achève à midi, et on achève le soir à 6 heures, et le samedi, on achève à 5 heures du soir.

Q.—Le contre-maître vous maltraite-t-il ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—As-tu travaillé ailleurs avant ? R.—Oui, j'ai conduit des chevaux et j'ai travaillé au moulin.

Q.—Combien y a-t-il de temps que tu as commencé à travailler au moulin de Booth ? R.—Rien qu'une demi-journée.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Quel âge avais-tu quand tu as commencé ? R.—Je ne puis pas dire.

Q.—Y a-t-il longtemps ? R.—Depuis le jour où j'ai commencé à travailler cette année ? C'est la première année que je travaille.

Q.—Es-tu capable de lire et d'écrire ? R.—Je peux lire un peu.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ecris-tu ? R.—Oui, j'écris dans les livres.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—As-tu une main estropiée ? R.—Oui.

Q.—Où as-tu reçu ce coup-là ? R.—Chez Booth, quand j'ai travaillé une demi-journée là.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Comment se fait-il que tu t'es fait couper les doigts ? R.—Je tirais un grand bout de planche et j'ai tombé la jambe dans un trou et c'est alors que je me suis coupé un doigt. J'ai voulu me garantir et ma main a rencontré la scie.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-ce que les garçons changent de place souvent dans ces manufactures là ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Sais-tu pourquoi ils changent souvent ? R.—Parce que les places sont meilleures les unes que les autres. C'est pour cela qu'ils changent.

Q.—Mais là où tu travailles à présent, est-ce qu'ils changent souvent de garçons là ? R.—Oui.

Q.—C'est-à-dire que les garçons partent ? R.—Oui, et d'autres se mettent à leur place.

Q.—Mais quand ils sont chez vous, est-ce qu'ils y restent, ou vont-ils ailleurs ? R.—Non. Ils restent là alors, mais ils changent de place entre petits garçons de la même manufacture.

Interrogé par M. HELBRONNER :—

Q.—Qu'est-ce que c'est que ce trou où tu es tombé ? Est-ce dans l'atelier ? R.—Non, c'est dans une petite dalle pour l'eau, pour jeter les déchets.

Samedi, 5 Mai, 1888. Séance du soir.

JOSEPH RIOPEL, employé dans la fabrique de boîtes, d'Ottawa, étant assermenté, dépose comme suit.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Quel âge as-tu ? R.—Je ne sais pas.

Q.—As-tu fait ta première communion ? R.—Non, monsieur.

Q.—Sais-tu lire ? R.—Non, monsieur.

Q.—Y a-t-il longtemps que tu es par ici ? R.—Oui, monsieur.

Q.—As-tu ton père et ta mère ? R.—Oui.

Q.—Qu'est-ce que ton père fait ? R.—Il est ouvrier.

Q.—Y a-t-il longtemps que tu travailles à la manufacture ? R.—Non, monsieur il n'ya pas longtemps.

Q.—Combien longtemps ? R.—A peu près une semaine.

Q.—As-tu travaillé ailleurs auparavant ? R.—Oui, monsieur, chez les cultivateurs.

Q.—Combien de temps as-tu travaillé ailleurs ? R.—A peu près trois mois.

Q.—Combien gagnes-tu par jour à présent ? R.—Je ne sais pas. Il ne me l'a pas dit.

Q.—As-tu de tes petits frères qui travaillent avec toi ? R.—Non.

Q.—Qu'est-ce que tu fais à la fabrique de boîtes ? R.—Je transporte de petites planches qu'ils coupent.

Q.—Approches-tu bien près des machines ? R.—Oui, monsieur, je suis près d'une scie, avec un homme.

Q.—Est-ce qu'il y a des garçons qui se font prendre quelquefois dans la scie ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Est-ce que tu aimes ce travail-là ? R.—Oui, monsieur.

Q.—Tu n'aimerais pas mieux aller à l'école ? R.—C'est pareil.

Samedi, le 5 Mai, 1888. Séance du soir.

SEANCE DU SOIR

FABIEN LALONDE, employé dans les scieries, d'Ottawa, étant assermenté, dépose comme suit.

Interrogé par M. HELBRONNER :—

Q.—Quel âge as-tu ? R.—13 ans.

Q.—Depuis combien de temps travailles-tu dans la fabrique où tu es ? R.—14 jours ce soir.

Q.—Combien gagnes-tu ? R.—45 cents.

Q.—As-tu travaillé autre part avant ? R.—Non, monsieur.

Q.—C'est la première fois que tu travailles dans une fabrique ? R.—Oui.

Q.—Qu'est-ce que tu fais ? R.—Je charroie les planches.

Q.—Est-ce que tu as 13 ans passés, ou si tu n'as pas encore 13 ans ? R.—J'a 13 ans passés.

Q.—Sais-tu lire et écrire ? R.—Oui.

Q.—A quelle heure vas-tu le matin à l'ouvrage ? R.—A six heures, jusqu'à six heures du soir.

Q.—Avec une heure pour dîner ? R.—Oui.

*** d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—Je suis âgé de treize ans.

Q.—Où travaillez-vous ? R.—A la fabrique de boîtes, aux Chaudières.

Q.—Que faites-vous ? R.—Je travaille à la machine à planche pour fabriquer les boîtes.

Q.—Est-ce une machine avec des scies ? R.—Oui ; il y a dix scies à cette machine.

Q.—Ces scies sont-elles couvertes ? R.—Oui.

Q.—A quelle distance des scies se trouvent vos mains ? R.—Environ un pied.

Q.—Y a-t-il quelque chose pour empêcher vos mains d'être prises par les scies ? R.—Non.

Q.—Rien du tout ? R.—Rien.

Q.—Depuis que vous êtes dans cette fabrique, est-il arrivé des accidents ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si des enfants ont été pris par les scies ? R.—Pas que je sache.

Q.—Un enfant ne s'est-il pas fait prendre dans les scies il y a quelque temps ? R.—Je l'ignore.

Q.—Depuis quand travaillez-vous dans cette fabrique ? R.—Il y aura deux semaines lundi prochain.

Q.—Combien gagnez-vous par jour ? R.—Quarante-cinq cents

Q.—Avez-vous eu ce prix en commençant ? R.—Oui.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—A quelle heure commencez-vous à travailler ? R.—A six heures du matin.

Q.—Quand allez-vous dîner ? R.—A midi.

Q.—A quelle heure recommencez-vous à travailler ? R.—A une heure moins dix minutes.

Q.—A quelle heure cessez-vous de travailler ? R.—A six heures du soir.

Q.—Travaillez-vous toute la journée le samedi ? R.—Non ; le samedi nous partons à cinq heures.

Q.—Ce travail vous fatigue-t-il ? R.—Oui.

Q.—Y a-t-il des enfants plus jeunes que vous qui travaillent à cette fabrique ? R.—Oui.

Q.—Quel âge a le plus jeune ? R.—Je l'ignore

*** d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—J'ai douze ans révolus.

Q.—Travaillez-vous aux Chaudières ? R.—Oui ; dans la fabrique de boîtes.

Q.—Depuis quand y travaillez-vous ? R.—Il y aura quatre semaines mardi.

Q.—A quelle machine travaillez-vous ? R.—Je ne travaille pas à une machine ; je transporte les morceaux de bois à un homme qui les met sur la machine.

Q.—Cette machine où vous transportez les morceaux de bois est-elle une machine à scier ? R.—Oui ; les enfants transportent les morceaux de bois et les empiilent sur le banc et moi je les transporte du banc à la machine.

Q.—Quelles sont vos heures de travail ? R.—Nous travaillons de six heures du matin à six heures du soir.

Q.—Combien de temps avez-vous pour dîner ? R.—Une heure moins dix minutes

Q.—Combien gagnez-vous ? R.—25 cents par jour.

Q.—Savez-vous si des petits garçons se sont fait blesser là où vous travaillez ? R.—Il n'y a paseu de petits garçons qui ont été blessés, je sais qu'un homme s'est fait couper un doigt.

Q.—Pourriez-vous aussi vous faire couper les doigts là où cet homme s'est fait couper le sien ? R.—Oui; en travaillant près de la scie.

Q.—Oui ? R.—Il travaillait à la scie à déligner ; ce n'est pas une machine semblable à celle où je transporte le bois.

Interrogé par M. Boivin :—

Q.—De quelle dimension sont ces morceaux de bois ? Sont-ils pesants ? R.—Ces morceaux de bois ne sont pas pesants, ils sont minces.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous lire et écrire, mon petit garçon ? R.—Oui, monsieur.

*** d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—J'aurai 14 ans en août.

Q.—Où travaillez-vous ? R.—Dans la fabrique de M. Booth, aux Chaudières.

Q.—Depuis quand travaillez-vous à la fabrique de boîtes ? R.—Je travaille à cette fabrique depuis le 25 avril.

Q.—L'année dernière quel était votre emploi à la fabrique de boîtes ? R.—Je travaillais, l'année dernière, à la scie à rogner.

Q.—Quel âge aviez-vous en août dernier ? R.—J'avais 13 ans.

Q.—Quel âge aviez-vous quand vous avez commencé à travailler ? R.—J'avais 12½ ans quand j'ai commencé à travailler.

Q.—Quelles sont vos heures de travail ? R.—Nous travaillons depuis six heures du matin jusqu'à midi ; puis nous avons une heure pour dîner—pas tout-à-fait une heure, car nous recommençons à travailler à une heure moins cinq ou dix minutes, et nous terminons à six heures et demie le soir. Le samedi nous cessons à 6 heures.

Q.—Y a-t-il des enfants plus jeunes que vous qui travaillent dans cette fabrique ? R.—Oui.

Q.—Quel âge ont-ils ? R.—11 et 12 ans.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Dans quelle fabrique travaillez-vous ? R.—Dans la fabrique de M. Booth. Je travaille à la table de la scie à rogner.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Travaillez-vous l'année dernière autant d'heures qu'aujourd'hui ? R.—On travaillait un peu plus longtemps.

Q.—Combien d'heures par jour avez-vous travaillé l'année dernière ? R.—Justement les mêmes heures.

Q.—Vous avez travaillé pendant plus de six semaines ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous commencé à travailler quand la fabrique a été ouverte ? R.—Oui.

Q.—Et vous avez cessé à l'automne, lors de sa fermeture ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Les petits garçons qui sont employés dans cette fabrique travaillent-ils la nuit ? R.—Oui ; il y en a 2 ou 3.

Q.—En connaissez-vous qui ont moins de 11 ans ? R.—Oui.

Q.—Y en a-t-il qui sont au-dessous de dix ans ? R.—Je l'ignore.

Q.—Connaissez-vous un petit garçon du nom de Brady qui travaille à cette fabrique ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous quel âge il a ? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Combien de temps travaillent-ils la nuit, dans cette fabrique ? R.—Ils commencent à 7 heures du soir et cessent à 5 heures du matin.

Q.—Que font-ils ? R.—Ils sont employés à la table de la scie à rogner ; ils enlèvent et transportent les rognures.

Interrogé par M. BOIVIN :

Q.—Combien gagnez-vous par jour ? R.—L'année dernière, je gagnais 60 cents par jour ; j'ignore ce que je gagnerai cette année.

Q.—Savez-vous combien les petits garçons gagnent ? R.—Non.

FRANCIS J. FARRELL, typographe, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Travaillez-vous depuis longtemps à Ottawa, comme typographe ? R.—Depuis 14 ans.

Q.—Quelles sont les conditions hygiéniques des ateliers d'imprimerie, à Ottawa ? R.—Je ne puis parler que de l'atelier où je suis employé. Je travaille pour messieurs McLean, Roger et compagnie, imprimeurs du parlement. Je suis à leur emploi depuis que je suis ici, le 16 septembre, 1874.

Q.—Quel est l'état de salubrité de cet atelier, quant à la ventilation et aux aménagements particuliers ? R.—En été, nous sommes bien, car on peut tenir les fenêtres très ouvertes, mais l'hiver, c'est un lieu très renfermé, presque hermétiquement. Il n'y a pas de doubles fenêtres, et il faut calfeutrer pour empêcher les courants d'air, ce qui fait que c'est un lieu très renfermé, en hiver.

Q.—Avez-vous des cabinets d'aisances à chaque étage ? R.—Non, pas à chaque étage.

Q.—Y a-t-il des cabinets d'aisances séparés pour les deux sexes ? R.—Oui ; mais les femmes doivent se rendre en haut et monter deux étages.

Q.—Les ouvriers sont généralement occupés à travailler et les femmes doivent passer au milieu d'eux ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous des machines dangereuses ? R.—Règle générale, les machines sont toujours dangereuses quand elles ne sont pas entourées. Nous avons, dans la chambre des presses, un grand nombre de machines qui ne sont pas entourées ; je n'aimerais pas à passer entre elles.

Q.—Est-il arrivé des accidents à des personnes qui passaient près des presses ? R.—Il est arrivé des accidents, mais peut-être par la faute des personnes elles-mêmes.

Q.—Avez-vous l'eau pour boire à votre portée ? R.—Oui ; nous avons assez d'aise à nous procurer l'eau, mais nous ne le pouvons pas toujours. On alimente l'engin à l'endroit où nous prenons l'eau, et cela nous cause du retard quand nous en voulons pour nous-mêmes.

Q.—Les cabinets d'aisances sont-ils à l'endroit où les ouvriers travaillent ? R.—Il y en a un à l'étage où je travaille.

Q.—Combien d'ouvriers ont accès à ces cabinets d'aisances ? R.—Environ une centaine.

Q.—Répandent-ils de l'odeur en été ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si, à raison de cette odeur, des ouvriers ont été malades et obligés de s'en aller à leur domicile ? R.—On m'a dit que des ouvriers avaient été obligés de quitter l'atelier, c'est à-dire ceux qui travaillent dans le voisinage des cabinets, mais je ne le sais pas par moi-même.

Q.—À quelle distance sont-ils des cases où travaillent les ouvriers ? R.—Environ deux pieds.

Q.—Savez-vous si, à raison de cette odeur, des ouvriers ont quitté l'établissement ? R.—Je crois que oui, mais je ne me rappelle le nom de personne.

Q.—Savez-vous quelle espèce de maisons les ouvriers habitent ? R.—Oui.

Q.—Dans quel état sont ces maisons ? R.—En autant que je puis le savoir, ces maisons sont dans un bon état de salubrité. Cette ville est peu considérable et diffère de grandes villes ; les maisons ne sont pas, ici, ce qu'elles sont dans les grandes villes. Le locataire a le contrôle absolu de sa maison. Les loyers ont augmenté en proportion de la prospérité générale et ils sont élevés ; et il y a des maisons dans certaines parties de la ville qui sont habitées par plusieurs familles ensemble, dans le but de diminuer le loyer.

Q.—Vous dites que les loyers ont augmenté ? R.—Oui, depuis cinq ans les loyers ont augmenté chaque année à Ottawa.

Q.—Combien paierait-on pour une maison de six pièces, à dix ou quinze minutes de marche du bureau de poste ? R.—Pour une maison à dix ou quinze minutes de marche du bureau de poste, on paierait \$9, et peut-être \$10—\$9 en moyenne.

Q.—Ces maisons sont-elles convenables ? R.—Elles ne le sont pas dans tous les cas ; quelques-unes ont été construites très à la hâte et sont très humides ; d'autres ont été réparées, mais n'ont pas été améliorées sous le rapport de la salubrité. Elles ont été construites à l'époque où Ottawa n'était qu'un village et ne conviennent pas à une ville qui se développe.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Sont elles aussi convenables qu'une maison ordinaire de cultivateur ? R.—Elles ne sont pas aussi convenables qu'une maison ordinaire de cultivateur, parce que l'état en est différent.

Q.—N'avez-vous pas qu'un petit nombre de maisons, à Ottawa, qui ne sont pas aussi convenables que les maisons des cultivateurs ? R.—Je crois qu'elles ne sont pas aussi convenables.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous d'autres renseignements, au sujet des ouvriers d'Ottawa, qu'il serait important pour nous de connaître ? R.—Oui ; la condition des ouvriers d'Ottawa devrait être améliorée et il y a beaucoup à faire sous ce rapport. En dehors de mon métier j'ai peu de relation avec eux ; mais je sais que lorsque les ouvriers ne sont pas formés en association les patrons exercent une espèce de tyrannie, d'une manière ou de l'autre—si ce n'est pas de l'esclavage réel.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Que voulez-vous dire par esclavage réel ? Je croyais que nous vivions dans un pays libre ? R.—Je veux dire que là où les ouvriers ne sont pas formés en association, on les oblige à travailler plus de dix heures par jour et qu'on les paie à peine assez pour vivre.

Q.—C'est là votre définition de l'esclavage ? R.—Oui ; car certaines personnes n'ont pas de conscience et—

Q.—Cela, suffit ; je vous demandais seulement de définir ce que vous entendiez par actes d'esclavage et de tyrannie. Vous croyez qu'un ouvrier qui travaille volon-

tairement quatorze ou quinze heures par jour se soumet à la tyrannie et à l'esclavage ? R.—Oui ; je considère qu'il est un esclave volontaire.

Q.—Avez-vous à Ottawa un officier de santé ? R.—Oui.

Q.—Vous êtes vous plaint à lui de l'état de l'établissement ? R.—Il est venu le visiter.

Q.—Maintenant vous avez parlé de la tyrannie pratiquée par les patrons ? R.—Oui, j'ai employé le mot " tyrannie ".

Q.—Ne croyez-vous pas qu'il serait tyrannique d'exiger, à cette saison de l'année, qu'un homme paie des salaires plus élevés qu'il ne s'y attendait quand il a fait une entreprise—supposant qu'il ait un contrat important à remplir ? R.—Je crois que si les ouvriers étaient organisés ils pourraient exiger un salaire équitable pour une bonne journée de travail ; les patrons savent bien quels sont les gages que les ouvriers devraient avoir. Il y en a quelques-uns qui ont été ouvriers eux mêmes.

Q.—Vous n'avez pas répondu à ma question. Supposant qu'un entrepreneur a entrepris d'exécuter certains travaux, basant ses chiffres sur le taux des salaires actuels, croyez vous qu'il serait tyrannique de la part des ouvriers d'exiger des salaires plus élevés que les salaires actuels ? R.—Je crois que non, si les ouvriers ne sont pas suffisamment payés.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—L'établissement où vous êtes employé a-t-il toujours été considéré comme bien solide ? R.—Non.

Q.—Croyez-vous qu'il est dangereux d'y travailler ? R.—Pas maintenant ; il y a eu autrefois danger d'y travailler. Vous m'avez demandé si je l'avais toujours considéré comme solide.

Q.—Oui ? R.—On a ajouté des états au bâtiment ; sans cela il aurait pu s'érouler. On a eu autrefois beaucoup de craintes à ce sujet. L'établissement contient un matériel très lourd—des machines pesantes, des pierres et des caractères.

ALEXANDER SHORT, typographe, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis quand exercez-vous votre métier à Ottawa ? R.—Depuis environ douze ans.

Q.—Que savez-vous de l'état de salubrité des imprimeries à Ottawa ? R.—A tout considérer, je crois que l'état de salubrité des imprimeries d'Ottawa est loin d'être satisfaisant ; je n'en ai jamais vu de pire.

Q.—Les ascenseurs de ces établissements sont-ils dangereux ? R.—Oui ; ils descendent très vite. Pendant les deux dernières années, j'ai vu deux hommes sur le point d'être tués par un ascenseur. L'un d'eux a sauvé sa vie en s'accrochant à la rampe ; si sa tête avait été 1 pouce ou 2 plus en avant il se faisait casser le cou.

Q.—Quand cet accident est-il arrivé ? R.—Il y a environ un an et demi.

Q.—Cet ascenseur n'est pas convenablement réglé ? R.—Non ; il descend avec une rapidité de quarante milles à l'heure. Personne ne pourrait concevoir le danger auquel on est exposé.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—En vérité c'est une descente très rapide ? R.—Oui, c'est descendre très rapidement ; il se brise quelque chose et il tombe, il est très dangereux de se servir de cet ascenseur.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si dans des imprimeries de cette ville les ouvriers reçoivent leur

salaires en bons ? R.—Non, je n'en connais pas. Je sais que quelques-unes ont donné des bons à des ouvriers qui désiraient être payés d'avance. Ils voulaient acheter des vêtements, des meubles, et ainsi de suite, et ils obtenaient un bon pour \$20 ou \$30, qu'ils remboursaient ensuite aux propriétaires tant par semaine.

Q.—La compagnie dont vous parlez paie-t-elle ses ouvriers régulièrement ? R.—Non, elle ne paie pas régulièrement ses ouvriers le jour de la paie.

Q.—Connaissez-vous un établissement de cette ville qui retient deux ou trois semaines de salaire à des ouvriers et qui les paie ensuite par versements ? R.—Oui.

Q.—Ce système se pratique-t-il encore aujourd'hui ? R.—Oui, mais les propriétaires ont promis de mieux faire à l'avenir.

Q.—Pouvez-vous nous donner votre opinion au sujet des classes ouvrières, des meilleurs ouvriers d'Ottawa ; les salaires ont-ils augmenté dans une certaine mesure pendant les cinq dernières années, et leur condition s'est-elle améliorée sous quelques rapports ? R.—Je crois que dans un sens, les salaires des typographes ont augmenté ; mais si vous considérez l'augmentation des loyers, les salaires ne sont plus aussi élevés ; les salaires n'ont pas augmenté en proportion des loyers. Je paie aujourd'hui \$8 par mois pour une maison dont le loyer était de \$4 quand je suis arrivé ici.

Q.—Combien y a-t-il d'années ? R.—Il y a, je crois, environ huit ans. Le loyer était de \$4 par mois ; et naturellement cet état de choses empire tous les ans. Quant aux maisons des ouvriers de cette ville, je ne pense pas en avoir vu de moins convenables. J'ai vécu à Kingston, à Toronto, à Port Hope et à Napanee, et dans d'autres villes, et je n'ai jamais vu des maisons semblables à celles que les ouvriers louent ici. Je crois réellement qu'il serait avantageux de faire venir en Canada quelques riches propriétaires irlandais (landlords).

Q.—Avez-vous autre chose à dire que la Commission pourrait avoir intérêt à connaître ? R.—Je crois que les établissements seraient plus convenables pour les ouvriers, si on améliorait le système de ventilation et la condition hygiénique des ateliers.

Q.—Savez-vous si l'officier de santé visite les imprimeries ? R.—Je n'ai jamais vu l'officier de santé ; je n'en ai jamais entendu parler.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Je suppose que l'officier de santé aurait eu de la besogne s'il avait visité les imprimeries ? R.—Il aurait eu fort à faire, mais je ne l'ai jamais vu.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est le minimum du salaire des typographes à Ottawa ? R.—Onze piastres par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillent-ils par jour ? R.—Ils travaillent neuf heures par jour.

Q.—C'est là le salaire des typographes ? R.—Oui, par semaine.

Q.—Connaissez-vous des typographes qui ont moins que ce prix ? R.—Oui ; j'en connais ; ce sont les employés des établissements qui ne font pas partie de l'union. Tous les ouvriers faisant partie de l'union ont \$11 par semaine et quelques-uns, davantage.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Les ouvriers sont-ils obligés de subir un examen avant d'être admis dans votre association ? R.—Ils doivent être typographes.

Q.—Admettez-vous dans votre association des typographes incompetents ? R.—Les patrons nous ont obligés à admettre des typographes incompetents et à la longue ils ont créé des embarras en quittant la ville et s'en allant ailleurs. Cela est dû à l'avarice des propriétaires.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est le salaire de ceux qui sont employés à un journal du soir ? R.—Douze piastres par semaine.

Q.—Et à un journal du matin ? R.—\$14 ou \$14.50 par semaine.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Ceux que vous dites être obligés d'accepter dans votre association, par l'avarice des propriétaires, reçoivent-ils le même salaire que vous ? R.—Oui, quand ils sont compétents.

Q.—Comment cela ? R.—Les influences en sont causes.

Q.—D'où viennent ces influences ? R.—Ce sont des influences secrètes.

Q.—Nous aimerions que vous expliqueriez pourquoi un ouvrier incompetent est admis dans votre association et reçoit le même salaire que l'ouvrier compétent ? Nous formons une Commission dûment nommée pour s'enquérir de toutes les questions, pour l'avantage du travail, et nous aimerions à découvrir d'où viennent ces influences ? R.—Je puis expliquer le cas de cette manière-ci : Supposez qu'un jeune homme arrive de la campagne et se procure de l'emploi dans une imprimerie par l'influence, disons, d'un député au parlement.

Q.—Ce jeune homme devra faire partie de votre association ? R.—Oui.

Q.—Et il est admis ? R.—Oui ; si ce jeune homme va dans un autre atelier il ne peut pas prétendre qu'il est ouvrier compagnon. Il doit attendre qu'il soit ouvrier compétent. Le contre-maître de l'atelier lui fera subir un examen, et on s'en rapporte toujours à ce que dit le contre-maître. Peu importe que l'atelier appartienne à l'union ou non, le contre-maître est le juge.

Q.—Et si le contre-maître dit que ce jeune homme n'est pas compétent, prendrez-vous sa parole ? R.—Oui.

Q.—Et vous ne l'emploierez pas ? R.—On passera par ce que dira le contre-maître ; il est le juge compétent.

Q.—Mais prenez un homme qui n'est pas un bon ouvrier et à qui le patron désire donner de l'emploi—supposez qu'il ne veut pas faire partie de l'union et que le contre-maître ne veut pas l'employer—que deviendra cet homme ? R.—Il ne sera pas accepté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous connu des patrons dans cette ville qui refusaient d'employer des ouvriers faisant partie de l'union, quelque bons ouvriers qu'ils fussent ? R.—Oui ; j'en ai connus qui refusaient des ouvriers de l'union et qui employaient des ouvriers inférieurs ; ils ont agi ainsi pendant des années.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—En dehors de la ville d'Ottawa, combien un typographe peut-il gagner par semaine, à l'entreprise et aux prix fixés par l'union ? R.—Je ne comprends pas bien votre question. Entendez-vous dire combien il peut gagner en travaillant à la pièce, ou à la semaine ?

Q.—En dehors d'Ottawa quelle est la plus forte somme qu'un ouvrier peut gagner aux prix de l'union ? R.—Cette question est trop vague. Un ouvrier peut se surmener et gagner une somme considérable.

Q.—Que peut-il raisonnablement gagner ? R.—Il peut raisonnablement gagner \$12 par semaine.

Q.—En travaillant cinquante-quatre heures par semaine ? R.—Oui.

Q.—Et c'est le plus qu'il peut gagner ? R.—Non.

Q.—Je vous ai demandé quelle était la plus forte somme qu'un typographe, en dehors d'Ottawa, pouvait gagner en travaillant cinquante quatre heures par semaine. R.—En supposant qu'il ait de l'ouvrage devant lui ?

Q.—C'est ma question. Supposant qu'il ait autant d'ouvrage qu'un homme peut en faire dans une semaine de cinquante-quatre heures de travail ? R.—Un compositeur rapide peut gagner \$14, mais il y en a bien peu qui y parviennent.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Gagnerait-il cette somme en travaillant à un journal du matin ou du soir ? R.—A un journal du matin ; mais il n'obtiendrait pas ce résultat toutes les semaines.

Interrogé par M. BOIVIN :

Q.—Ces jours derniers un témoin nous a dit qu'il payait des ouvriers \$1.75 et d'autres \$2.50 par jour. Je lui ai demandé : " Comment se fait-il qu'un ouvrier ne puisse gagner que \$1.50 ou \$1.75 par jour tandis qu'un autre en gagne \$2.50," et il me répondit qu'il payait ses ouvriers suivant leur habilité et que pour les artisans comme pour tous les autres, plus un homme avait de connaissances au sujet du travail qu'il avait à faire, tel que l'instruction technique et ainsi de suite, plus il pouvait obtenir un salaire élevé. Maintenant je voudrais savoir si dans votre métier il y a des ouvriers meilleurs que d'autre ? Y a-t-il des ouvriers qui sont plus profitables aux patrons que d'autres, non seulement en habilité, mais en intelligence et en connaissances dans le métier ? R.—Il y a peu d'hommes au monde qui ne pensent pas en savoir plus qu'un autre.

Q.—Je suppose que parmi vos confrères vous trouvez des ouvriers qui sont plus habiles les uns que les autres. Ne croyez-vous pas que ceux qui sont plus habiles devraient gagner plus cher ? R.—Eh bien ! permettez— ; je vous demande pardon ; mais vous ne comprenez rien au métier de typographe. Vous en parlez comme si ceux qui l'exercent travaillaient à un métier de fantaisie.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Mais parmi ceux qui travaillent à la journée, un ouvrier peut faire plus d'ouvrage que l'autre ? R.—Vous verrez qu'un ouvrier à la journée ne fera que ce qu'il croit être une bonne journée de travail.

Q.—M. Boivin désire savoir si, dans votre métier, il n'y a pas des ouvriers qui travaillent mieux que d'autres et qui, en conséquence, méritent d'avoir un salaire plus élevé que celui des autres ? R.—Prenant la moyenne de chaque jour, je crois que dans notre métier le travail d'un ouvrier ne dépasse pas celui d'un autre, à la semaine. Un ouvrier peut faire plus aujourd'hui et demain ce sera le tour d'un autre ; mais tenant compte du travail de la semaine, les ouvriers sont aussi bons les uns que les autres.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous quelque chose à suggérer au sujet du système d'apprentissage ? R.—Oui ; les jeunes gens nous font un grand tort. C'est un des plus grands torts dont nous ayons à souffrir dans notre métier. On admet des jeunes garçons dans les imprimeries de cette ville sans s'assurer s'ils sont aptes à apprendre le métier. Tous ceux qui désirent apprendre le métier d'imprimeur devraient connaître les rudiments de la langue anglaise—la lecture, l'écriture et un peu d'arithmétique et la grammaire anglaise. Il y a des gens qui entrent dans les imprimeries et qui savent à peine épeler correctement. On les emploie d'abord à balayer les ateliers et comme messagers. Ils apprennent ce qu'ils peuvent dans l'atelier et à la fin des cinq années d'apprentissage ils ne sont que des ouvriers incompetents, à leur grand préjudice et à celui des patrons.

Interrogé par M. BOIVIN :

Q.—Que recommandez-vous à ce sujet ? R.—Comme remède, je recommanderais le système d'apprentissage par contrat. Les patrons donnent une garantie et les parents donnent aussi une garantie que leur enfant restera tout le temps de son

apprentissage, et si le jeune homme, au commencement de son apprentissage, et, après examen, prouve qu'il est qualifié sous le rapport de l'instruction, il ne peut que devenir un bon typographe.

Q.—Nous avons eu l'opinion d'un grand nombre de personnes appartenant à tous les métiers et tous ont dit à la Commission que le grand embarras était que les jeunes gens s'en allaient aux États-Unis, ou ailleurs, et que les patrons en éprouvaient des pertes d'argent. Comment remédier à cela ? R.—C'est pour cette raison que je recommanderais le système du contrat d'apprentissage. Les parents donneraient une garantie aux patrons. Je recommande le même système que celui qui est suivi en Angleterre. Il protège les apprentis et les patrons.

DAVID TASSÉ, typographe, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Vous êtes typographe ? R.—Oui.

Q.—Vous avez entendu les témoignages de M. Short et de M. Farrell ? R.—Oui.

Q.—Corroborez-vous ce qu'ils ont dit ? R.—Pas tous les points.

Q.—Sur quels points différez-vous avec eux ? R.—Je ne pense pas comme M. Short au sujet des maisons d'Ottawa. Quoique je ne sois pas propriétaire, je considère que les maisons des ouvriers, à Ottawa, sont assez convenables. J'ai demeuré à Montréal et je connais l'état des maisons dans les deux villes, et, sous ce rapport, j'aime mieux demeurer ici qu'à Montréal.

Q.—Pensez-vous comme ces témoins au sujet de l'état de salubrité des imprimeries d'Ottawa ? R.—Oui.

Q.—Considérez-vous que l'état hygiénique de ces imprimeries laisse à désirer ? R.—Il pourrait être de beaucoup plus satisfaisant.

Q.—Quelle est votre opinion sur ce que ces témoins ont dit au sujet des apprentis ? R.—Cette question d'apprentissage cause de grands embarras. Ni les patrons ni les parents ne veulent suivre le système du contrat d'apprentissage.

Q.—Savez-vous pourquoi ? R.—On dirait qu'il y a entente entre les parents et les patrons—aucun ne désire que les apprentis soient sous contrat.

Q.—Pouvez-vous dire pourquoi ? Croyez-vous que la raison, c'est que les parents de l'apprenti ne veulent pas le mettre sous contrat parce qu'ils ont hâte qu'il travaille à la pièce afin de gagner le plus d'argent possible sans apprendre parfaitement le métier ? R.—Oui ; c'est dans ce but qu'ils viennent à l'atelier. Il y a des apprentis qui prétendent avoir fait quatre ans d'apprentissage, quand ils n'ont fait qu'un an et demi, et s'ils font deux ans et demi ou trois ans et demi, ils assurent qu'ils ont fait cinq ans d'apprentissage dans le métier.

***, journalier, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je travaille aux écluses du canal.

Q.—Depuis quand y travaillez-vous ? R.—Il y aura 20 ans le neuf du mois prochain que je travaille sur le canal.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Les éclusiers d'Ottawa ont travaillé, en 1887, depuis six heures du soir jusqu'à sept heures du matin—c'est-à-dire que nous étions de service tout le temps. Par exemple, en mai nous avons travaillé 108 heures ; en juin, 119 heures ; en juillet, 126 heures ; en août, 104 heures ; en septembre, 96 heures ; en octobre, 84 heures ; en novembre, 32 heures ; formant

en tout 669 heures, soit soixante-six jours et neuf heures de travail de nuit pendant la saison de 1887.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous le jour ? R.—Nous travaillons tout le jour, outre la nuit. J'ai commencé à travailler le 1er ou le 2 mai et je suis demeuré aux écluses jusqu'au dernier jour de novembre. Certains jours je pouvais avoir quelques heures de repos pendant le jour et parfois aussi la nuit, mais il y avait autant d'ouvrage la nuit que le jour.

Q.—Combien d'heures avez-vous travaillé sans dormir ? R.—J'ai travaillé, le printemps dernier, depuis minuit le dimanche soir jusqu'à une heure et demie le mercredi soir suivant, sans prendre d'autre repos que 2 heures de sommeil.

Q.—Êtes-vous payé au mois, à la semaine, ou à la journée ? R.—Nous sommes payés à la journée.

Q.—Combien avez-vous par jour ? R.—\$1.25.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous n'êtes pas payé l'hiver ? R.—Non.

Q.—Combien vous paie-t-on pour le travail de nuit ? R.—Rien ; j'ai \$1.25 par jour et cela comprend la nuit. La nuit et le jour ne font qu'un pour nous.

Q.—Vous paie-t-on le travail du dimanche ? R.—Oui.

Q.—Perdez-vous du temps ? R.—Tout est bien pour les gages qu'on nous donne, mais les gages ne sont pas en proportion du travail.

Q.—Doit-on surveiller quelques écluses plus que d'autres ? R.—Oui, quelquefois.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Vous croyez que vous devriez être payés davantage pour le travail de nuit ? R.—Oui. J'aimerais à ajouter quelque chose à ce que je viens de dire. Il existe, parmi les hommes, certains griefs. L'année dernière, le gouvernement a mis tous les hommes du canal, depuis Ottawa jusqu'à Kingston, sur le même pied, à \$1.25 par jour. L'autre gouvernement, en 1872, nous payait \$1.20 par jour, et ces 20 cents représentaient le loyer d'une maison, pendant la saison de la navigation. Aujourd'hui, les employés jusqu'à Kingston Mills ont une maison et un jardin, que le gouvernement leur fournit et où ils peuvent cultiver des pommes de terre et se procurer du combustible gratuitement, et ainsi de suite. Nous, qui travaillons sur cette partie-ci du canal, nous croyons que c'est une injustice. Nos dépenses sont plus fortes, mais nous n'avons que nos gages de la journée et rien de plus, et nous aimerions que le ministre des canaux fasse droit à notre requête. Nous lui avons adressé une requête et on nous a dit qu'elle avait été reçue, et depuis lors nous n'en avons pas entendu parler.

Q.—Quel est le salaire des employés à l'autre extrémité du canal ? R.—Ils ont le même salaire que nous et de plus ces privilèges. Nous avons tous \$1.25 par jour.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Ainsi vous croyez avoir droit à une maison, sans loyer, ou à des gages plus élevés ? R.—Oui.

***, journalier, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes aussi employé sur le canal, de même que le dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Vous avez entendu son témoignage et vous avez compris ce qu'il a dit. R.—Oui, monsieur.

Q.—Corroborez-vous son témoignage ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à y ajouter ? R.—Oui ; j'aimerais à dire quelque chose de plus. Je crois que le nombre d'heures de travail est trop considérable pour que nous puissions continuer à travailler ainsi. Nous travaillons toujours sans nous reposer et sans dormir et quelquefois sans manger. Nous commençons le dimanche soir à minuit et nous travaillons toute la nuit, et nous devons rester jusqu'à ce que notre besogne soit terminée, à 9 ou 10 heures, le lundi matin, avant d'aller déjeuner. Parfois nous déjeunons et dinons en même temps, et quelquefois nous dinons et soupions en même temps, et je crois qu'il est très pénible, après avoir travaillé toute la nuit, d'être obligés de recommencer sans nous reposer et de ne pas être payés pour ce travail. Au canal Lachine, il y a une équipe de huit hommes pour une seule écluse. Ici nous sommes huit hommes pour huit écluses et à Lachine il y a huit hommes pour chaque écluse. Leur écluse est un peu plus large ; elle est de la largeur de trois bateaux, mais les bateaux sont halés par des chevaux, tandis qu'ici, à Ottawa, avec huit écluses se succédant les unes aux autres, nous halons les bateaux à la main.

SÉANCE DU SOIR

Samedi, le 5 mai, 1888.

LOUIS GRATTON, meublier et menuisier, d'Ottawa, étant assermenté, dépose comme suit :

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Êtes-vous à votre compte ou travaillez-vous pour d'autres personnes ? R.—Je suis à mon compte.

Q.—Avez-vous des employés à votre service ? R.—Oui.

Q.—Combien en avez-vous ? R.—J'en ai dans le moment cinq.

Q.—Employez-vous des enfants ? R.—Non, mais j'ai cinq hommes qui travaillent pour moi.

Q.—Quelles sont les heures de travail dans votre atelier ? R.—Dix heures par jour et le samedi neuf.

Q.—Pouvez-vous dire, à peu près, le salaire qu'ils gagnent par semaine ? R.—\$10.50.

Q.—Est-ce qu'ils ont un travail assez constant ? R.—Oui, à l'année.

Q.—Y a-t-il quelques-uns de vos hommes qui ont fait des économies, qui ont quelque chose ? R.—C'est plus que je puis dire.

Q.—Avez-vous du trouble avec vos ouvriers ? R.—Non, du tout.

Q.—Vous sentez-vous de la concurrence étrangère ? R.—Non.

Q.—Vous n'avez à vous plaindre de rien de sérieux ? R.—Non, du tout.

Samedi, le 5 mai, 1888. Séance du soir.

OCTAVE LABELLE, contre-maître pour Charlebois et compagnie, entrepreneurs, d'Ottawa, étant assermenté, dépose comme suit :—

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Voulez-vous nous dire combien vous avez d'employés à votre service ? R.—Ça varie. A l'heure qu'il est nous en avons à peu près une quarantaine. Des fois nous en avons jusqu'à deux cent-cinquante, trois cents.

Q.—Est-ce que les ouvriers que vous avez à l'heure qu'il est font tous le même

travail, ou font-ils différents ouvrages ? R.—Différents ouvrages. Nous avons depuis des journaliers jusqu'à des artistes.

Q.—Voulez-vous nous dire combien les journaliers gagnent à peu près par semaine ? R.—Nous en avons qui gagnent \$7, d'autres \$9.

Q.—Les menuisiers, combien gagnent-ils ici ? R.—Nous en avons plusieurs classes. Cela dépend de leurs capacités. Nous en avons de \$1.75, nous en avons de \$1.25 et de \$2.

Q.—Est-ce que les menuisiers qui gagnent \$1.75 et jusqu'à \$2 par jour travaillent au même ouvrage ? R.—Ils font le même ouvrage que les autres.

Q.—Pourquoi payez-vous les uns \$2 et les autres \$1.75 ? R.—Parce que celui de \$2 fait plus d'ouvrage que l'autre, et quand on a un ouvrage plus difficile à faire on prend celui qui est plus capable de le faire.

Q.—Il y en a qui font une plus grande quantité d'ouvrage les uns que les autres ? R.—Oui. Il y a des gens qui sont excessivement lents et à qui je ne donnerais rien du tout.

Q.—Croyez-vous que si les ouvriers avaient plus d'éducation, ils pourraient améliorer leur position ? R.—Certainement, on leur donnerait beaucoup plus s'ils pouvaient comprendre les plans, travailler ça eux-mêmes.

Q.—Trouvez-vous plus d'ouvriers capables ici que d'ouvriers communs ? R.—Je trouve plus d'ouvriers communs que d'ouvriers capables.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les hommes ne sont-ils pas forcés de signer des contrats ? R.—Jamais.

Q.—Combien souvent sont-ils payés ? R.—Tous les quinze jours, ils viennent à l'office et on les paie dans une enveloppe.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Avez-vous eu des troubles avec vos ouvriers ? R.—La première année, nous avons eu une grève qui a duré une demi-journée.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Il y a combien de temps de cela ? R.—Ce n'est pas la première année. C'est il y a deux ans. C'était à propos d'une augmentation de salaire et chez les tailleurs de pierre seulement, ils demandaient 25 centins par jour de plus. Ils n'ont parlé de rien. Ils ont cessé de travailler sans avoir parlé de rien. Ils sont venus à l'office tous ensemble et je les ai renvoyés travailler. Je leur ai donné leurs 25 centins Lesmaçons, en brique eux furent arrêtés une journée il y a à peu près deux ans. Ils demandaient une augmentation de salaire qui n'était pas raisonnable. Je n'ai pas voulu la leur donner et ils sont retournés au travail.

Interrogé par M. HELBRONNER :—

Q.—Vous êtes obligé de suivre les plans que l'architecte vous donne ? R.—Oui^a

Q.—Quand l'architecte se trompe, est-ce qu'il a une responsabilité quelconque à encourir ? R.—Pas du tout. Ça dépend des circonstances. Si l'architecte se trompe dans les plans, il faut réparer ces choses-là, alors nous chargeons plus.

Q.—Mais c'est le client qui paie, ce n'est pas l'architecte ? R.—C'est le client, l'architecte n'est jamais responsable.

Q.—Que le plan soit bon ou mauvais, l'architecte touche toujours sa commission ? R.—Oui. Même sur les extras qui sont faits pour corriger ce plan.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Alors, il a intérêt à faire de mauvais plans.

Interrogé par M. HELBRONNER :—

Q.—Est-il à votre connaissance qu'à Ottawa, ou dans d'autres villes de la pro-

vince, les ouvriers aient perdu leur salaire par la faute de l'entrepreneur ou du sous-entrepreneur ? R.—Ah ! oui, bien souvent, mais je ne pourrais nommer personne ici.

Q.—Est-ce que ceci n'arrive pas surtout lorsque l'entrepreneur ou le sous-entrepreneur n'a pas l'argent nécessaire pour terminer son entreprise ? R.—C'est toujours pour cela que c'est arrivé.

Q.—Ou qu'il a fait un contrat trop bas ? R.—Oui, c'est cela.

Q.—Pensez-vous qu'une loi qui rendrait le propriétaire responsable pour les matériaux et la main-d'œuvre serait avantageuse pour l'ouvrier et l'entrepreneur ?

R.—Avantageuse pour l'ouvrier et l'entrepreneur. Seulement pour cela il faudrait que le propriétaire ait des garanties de l'architecte, parce que l'architecte va bâtir et si ses plans doivent être modifiés, l'entrepreneur fait des extras et ensuite le propriétaire est obligé de les payer. Mais s'il est obligé de payer encore par-dessus tout cela les hommes, ça lui donne beaucoup de responsabilité. D'un autre côté, pour l'entrepreneur, il y a une autre chose qui ne me paraît pas correcte. Il y a ceci : si un terrain n'est pas bon et que vous bâtissiez une maison dessus, la bâtisse se construit et l'architecte n'est pas responsable. C'est l'entrepreneur qui est responsable.

Q.—L'architecte ne vous indique donc pas la nature du sol ? R.—Pas du tout. Vous êtes obligé de voir si le sol est bon, et vous êtes tenu responsable de tous les dommages qui peuvent survenir à la propriété, ou encore s'il y a des défauts dans les plans, s'il y a des parties dans les plans qui sont trop faibles, quelque chose qui travaillera, l'ouvrier est responsable pour cela et l'architecte ne l'est pas.

Q.—Connaissez-vous des cas où l'architecte ait obligé l'entrepreneur à suivre ses plans, alors que l'entrepreneur déclarait que le plan n'était pas bon ? R.—Ah oui. Ça arrive presque tous les ans, cela. Dans ce cas vous protestez par devant notaire, et si le propriétaire, après avoir consulté son architecte, vous dit de continuer, alors c'est le propriétaire qui est responsable.

MELLE * * * plieuse dans une imprimerie, d'Ottawa, est appelée et assermentée.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Où êtes-vous employée ? R.—A l'imprimerie du parlement.

Q.—Que faites-vous ? R.—Je suis employée dans l'atelier du pliage.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Neuf heures.

Q.—Avez-vous travaillé plus longtemps que neuf heures par jour ? R.—Oui ; j'ai travaillé le soir de sept heures à dix heures.

Q.—Êtes-vous payée à la journée ou à la semaine ? R.—Je suis payée à la journée—j'ai \$2.50 par semaine.

Q.—Êtes-vous payée pour les heures supplémentaires ? R.—On me paie 5 cents de l'heure pour le temps supplémentaire—15 cents pour trois heures.

Q.—Vous dites que vous travaillez de 7 heures du matin à 9 heures du soir ? R.—Je dis que j'ai travaillé de sept heures du matin jusqu'à six heures du soir, et qu'après avoir soupé, je suis retournée à sept heures et que j'ai travaillé jusqu'à dix heures du soir. Aujourd'hui nous travaillons depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

Q.—Vous est-il loisible de travailler pendant des heures supplémentaires ? R.—Oui.

Q.—Allez-vous dîner à domicile ? R.—Oui, je vais dîner à domicile, à midi, je reviens à une heure et je travaille jusqu'à six heures.

Q.—Savez-vous si des jeunes filles de votre atelier apportent leur dîner ? R.—Oui.

Q.—Quand vous êtes en retard d'un quart d'heure, retranche-t-on une heure de votre temps ? R.—Oui.

Q.—Quand les jeunes filles apportent leur thé, où le font-elles chauffer ? R.—Sur la chaudière, en bas.

Q.—Où est la chaudière ? R.—Dans l'atelier des presses, en bas.

Q.—Y a-t-il des ouvriers autour de la chaudière ? R.—Non, pas autour de la chaudière.

Q.—La chaudière est en bas ? R.—Elle est en arrière, en dehors du passage ordinaire, pas tout-à-fait dans l'atelier des presses.

Q.—Avez-vous payé l'amende depuis que vous êtes dans cet établissement ? R.—Non ; si je perd une heure, on la retranche de mon temps et je n'en suis pas payée.

Q.—Mais si vous arrivez en retard d'un quart d'heure, on vous le retranche ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si on a retenu quelque chose sur le salaire d'une jeune fille pour avoir joué ? R.—Non, je n'en ai pas entendu parler.

Q.—Savez-vous de combien était cette amende ? R.—Non.

Q.—Savez-vous si elle a été obligée de payer l'amende ? R.—Oui.

Q.—Par qui a-t-elle été condamnée à cette amende ? R.—Par le contre-maître

Q.—Savez-vous si le cas a été rapporté à M. Roger ? R.—Je l'ignore.

Q.—Vous n'avez aucune idée du chiffre de l'amende ? R.—Non.

Q.—Savez-vous pourquoi cette amende lui a été imposée ? R.—Non je l'ignore. Je crois que c'était pour avoir attaché ses cheveux, ou quelque chose comme cela.

Q.—Le contre-maître se sert-il d'un langage inconvenant à l'adresse des jeunes filles, tel que jurer et blasphémer ? R.—Oui, je l'ai entendu jurer et blasphémer.

Q.—L'avez-vous entendu se servir d'un langage très violent ? R.—Non, je l'ai entendu jurer seulement.

Q.—Savez-vous s'il a frappé quelqu'un ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Combien faut-il de temps aux jeunes filles pour apprendre à plier ? R.—Environ deux semaines.

Q.—Combien gagnent-elles ? R.—Une piastre et cinquante cents par semaine et on augmente ensuite leur salaire. Quelques-unes ont jusqu'à \$4 par semaine, dans l'atelier des presses ; mais généralement elles ont \$2.50 par semaine.

Q.—Quel âge a la plus jeune de ces filles ? R.—Je ne pourrais pas dire ; il y en a une ici.

Q.—Savez-vous s'il y en a de plus jeunes qu'elle qui travaillent dans l'établissement ? R.—Je ne crois pas qu'il y en ait ; je n'en sais rien.

Q.—Avez-vous entendu parler d'une jeune fille qui travaillait là il y a deux ans ? R.—Oui.

Q.—Quel est son nom ? R.—J'ignore son nom.

MELLE * * * plieuse, d'Ottawa, est appelée et assermentée.

Interrogée par M. CARSON :—

Q.—Quel âge avez-vous ? R.—Quatorze ans.

Q.—Vous avez entendu le témoignage du dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Corroborez-vous ce témoignage ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à ce qui a déjà été dit ? R.—Non.

Q.—Avez-vous jamais payé l'amende, c'est-à-dire a-t-on retenu quelque chose sur votre salaire ; par exemple, si vous déplaisiez au contre-maître, retrancherait-il quelque chose de vos gages ? R.—Oui.

Q.—Ce contre-maître s'est-il servi, à votre égard, d'expressions déplacées, tel que jurer ? R.—Oui.

Q.—A-t-il employé un langage injurieux à votre adresse ? R.—Oui.

- Q.—En avez-vous parlé à M. Roger ? R.—Non.
 Q.—Savez-vous si d'autres petites filles lui en ont parlé ? R.—Non.
 Q.—Apportez-vous votre dîner à l'atelier ? R.—Non.
 Q.—Vous allez dîner à domicile ? R.—Oui.
 Q.—Combien gagnez-vous par semaine ? R.—Deux piastres.
 Q.—Combien d'heures par jour travaillez-vous pour ces deux piastres ? R.—Je travaille neuf heures.
 Q.—Avez-vous déjà travaillé jusqu'à dix heures du soir ? R.—Oui.
 Q.—Vous asseyez-vous pour travailler ? R.—Oui.
 Q.—Depuis quand êtes-vous employée au pliage ? R.—Depuis un ans et six mois.
 Q.—Vous ne gagnez que \$2 par semaine ? R.—Oui.
 Q.—Quand vous avez commencé à travailler vous n'aviez que douze ans et demi ? R.—Oui.

Mlle *** d'Ottawa, plieuse, est appelée et assermentée.

Interrogée par M. ARMSTRONG :

- Q.—Depuis quand travaillez-vous dans l'établissement de MM. McLean, Roger & Cie ? R.—Depuis près de trois ans.
 Q.—Quel âge avez-vous ? R.—J'ai dix-sept ans.
 Q.—Vous avez entendu le témoignage des deux autres jeunes filles ? R.—Oui.
 Q.—Corroborez-vous ce qu'elles ont dit ? R.—Oui.
 Q.—Avez-vous déjà payé l'amende ? R.—Oui.
 Q.—Pourquoi ? Était-ce pour être arrivée en retard ? R.—Oui.
 Q.—Quelle amende vous a imposée le contre-maître ? R.—Trois ou quatre cents.
 Q.—Combien de temps cela représente-t-il ? R.—A peu près une heure.
 Q.—Si vous êtes en retard d'une heure ou seulement de quelques minutes, vous retient-on une heure ? R.—Oui, et parfois je ne suis en retard que de quelques minutes.
 Q.—Savez-vous si on a maltraité des petites filles ? R.—Je n'en connais pas.
 Q.—Savez-vous si quelques-unes ont été frappées ? R.—Non.

O TTAWA, 8 mai 1888.

CHARLES BRYSON, marchand de nouveautés, d'Ottawa, est appelé et assermenté,

Interrogé par M. CARSON:—

- Q.—Vous êtes un des associés de la maison Bryson, Graham & Cie ? R.—Oui.
 Q.—Combien de commis employez-vous dans votre établissement ? R.—Nous avons aujourd'hui 30 commis ; en tout, nous avons 56 employés dans l'établissement, mais nous n'avons que trente commis.
 Q.—Combien de femmes avez-vous sur ce nombre ? R.—Nous avons quatre demoiselles de comptoir.
 Q.—Quel est l'âge de la plus jeune ? R.—Je crois qu'elle peut avoir 13 ou 14 ans.
 Q.—À quel travail employez-vous ces jeunes filles de quatorze ans ? R.—Nous les employons à étiqueter les marchandises, à coudre les étiquettes sur les habits, et ainsi de suite.
 Q.—Peuvent-elles s'asseoir quand elles le veulent ? R.—Elles sont assises tout le temps qu'elles travaillent.
 Q.—Quel est, en moyenne, le salaire des commis de nouveautés ? R.—Je crois que nos commis ont en moyenne \$10 par semaine.
 Q.—Et les demoiselles de comptoir ? R.—Deux ont \$6, une \$3 et l'autre \$2 par semaine. La petite fille qui étiquette les marchandises a \$2 par semaine.

Q.—Combien d'heures par jour travaillent les commis et les demoiselles de comptoir ? R.—Les commis travaillent dix heures par jour et les demoiselles de comptoir, moins de neuf heures.

Q.—À quelle heure de la matinée arrivent ceux qui travaillent le samedi soir jusqu'à onze heures ? R.—Ils arrivent à dix heures, l'un d'eux arrive à neuf heures.

Q.—Avez-vous établi dans votre établissement le système d'imposer des amendes ? R.—Non.

Q.—Comment sont les cabinets d'aisances et les accessoires ? R.—Nous n'en avons qu'un.

Q.—En usage pour les deux sexes ? R.—Oui ; nous en avons un second, mais personne ne s'en sert.

Q.—Est-il à l'intérieur du bâtiment ? R.—Oui ; les jeunes filles pourraient se servir du second, mais elles ne s'en servent pas ; elles se servent toutes du même. Je ne crois pas que les jeunes filles soient allées au cabinet d'aisances qui est en bas.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Pourquoi ne se servent-elles pas de ce cabinet d'aisances ? R.—Je l'ignore.

Q.—Est-il dans un endroit éloigné ? R.—Non.

Q.—Il est aussi convenable que l'autre ? R.—Oui.

Q.—Quand payez-vous vos employés ? R.—Nous payons nos employés tous les samedis soir.

Q.—Employez-vous des modistes et des couturières ? R.—Non.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Les deux cabinets d'aisances sont-ils dans la cave ? R.—Oui.

Q.—Si les cabinets d'aisances étaient dans un endroit plus convenable, par exemple, ailleurs que dans la cave, croyez-vous que les jeunes filles s'en serviraient ? R.—Oui.

Q.—Ne croyez-vous pas que c'est pour cette raison qu'elles ne s'en servent pas ? R.—Je n'en sais rien. Nos jeunes filles ne sont pas continuellement au magasin, elles sortent souvent. Elles arrivent à dix heures et partent à midi, puis elles reviennent à une heure et quittent à cinq heures. Elles sont souvent en dehors ; le travail de la journée est souvent interrompu.

Q.—Quelques-uns de vos commis prennent-ils leurs repas au magasin ? R.—Ceux qui demeurent loin du magasin y prennent leurs repas.

Q.—Faites-vous, ou fabriquez-vous certains articles ? R.—Nous ne fabriquons rien à notre établissement.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Avez-vous des personnes qui travaillent pour vous en dehors ? R.—Oui, nous en employons aux habillements confectionnés.

Q.—Combien employez-vous ? R.—Nous employons environ 30 ou 40 personnes.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien gagnent les femmes à faire des confections ? R.—Nous payons 25 cts pour une paire de pantalons ; le même prix pour un gilet ; 65 cts pour un habit ; \$1 pour un paletot. Nous manufacturons aussi des chemises en dehors ; nous payons \$1.50 par douzaine, sans les cols, et \$1.80 avec les cols. Nous payons le même prix pour le coton ; nous n'employons que le coton le plus grossier et non le plus beau.

Q.—Vos ouvriers fournissent-ils le fil, ou autres choses ? Non ; nous leur fournissons tout.

Q.—Imposez-vous des amendes ? R.—Non, nous n'imposons pas d'amendes à ceux qui travaillent pour nous.

Q.—Pouvez-vous nous dire combien d'habits une femme peut faire dans une semaine ? R.—Non ; les femmes qui font ces habits ont leur ouvrage domestique à

faire et ne travaillent aux habits qu'à temps perdu. Elles y emploient le temps dont elles peuvent disposer.

Q.—Pouvez-vous dire s'il y a un grand nombre d'employés dans les magasins de nouveautés d'Ottawa ? R.—Il y en a un grand nombre.

Q.—Pouvez-vous nous renseigner sur leur condition, la manière dont on les traite, ou le nombre d'heures de travail ? R.—Non, je ne puis pas.

Q.—Avez-vous reçu des plaintes au sujet des heures de travail et des incommodités dont ils pouvaient souffrir ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG ;—

Q.—Jusqu'à quelle heure vos commis travaillent-ils le soir ? R.—La moitié des commis reviennent tous les soirs et restent jusqu'à neuf heures.

Q.—Sont-ils payés pour ce temps supplémentaire ? R.—Non.

Q.—Que faites-vous lorsque les habillements ne sont pas bien confectionnés ? R.—Lorsqu'un habit n'est pas bien fait, nous cessons d'envoyer de l'ouvrage à celle qui l'a fait. Nous changeons d'ouvrière. Cependant je dois dire que nous avons eu les mêmes ouvrières pendant plusieurs années. Je crois me rappeler que dans une ou deux circonstances nous avons renvoyé des vêtements pour être recommencés.

Q.—Avez-vous un inspecteur qui examine l'ouvrage quand on vous l'apporte ? R.—Oui ; j'en ai vu qui étaient renvoyés plutôt à raison du pressage que pour toute autre chose.

Q.—Les femmes font-elles le pressage ? R.—Oui.

Q.—Et vous n'imposez pas d'amendes pour ouvrage mal fait ? R.—Non ; nous cessons seulement d'envoyer de l'ouvrage et nous essayons d'autres ouvrières.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous quelques-unes de vos jeunes filles qui restent au magasin jusqu'à onze heures du soir ? R.—Non ; elles partent à neuf heures ; elles ne restent pas tous les soirs jusqu'à neuf heures. Celles qui restent jusqu'à neuf heures du soir arrivent à onze heures du matin et elles ont deux heures dans la journée, entre dix heures du matin et neuf heures du soir, pour diner et souper. Elles travaillent le soir alternativement—chacune sa semaine. Celles qui partent à six heures du soir arrivent à neuf heures le matin.

Q.—Un commis qui parle les deux langues a-t-il un salaire plus élevé que celui qui n'en parle qu'une ? R.—Les commis qui parlent les deux langues gagnent plus que les autres. Les salaires de nos commis diffèrent des salaires ordinaires ; ils ne gagnent leur salaire que lorsqu'ils ont vendu pour \$200 valant de marchandises ; s'ils vendent pour \$100 de plus ils ont \$15 au lieu de \$10 à la fin de la semaine ; ainsi ils ont intérêt à faire des ventes. Je crois que nous payons des salaires aussi élevés que partout ailleurs. Nous avons des employés qui gagnent \$.2 et \$25 par semaine.

Q.—Parlent-ils les deux langues—l'anglais et le français ? R.—Oui.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Est-il plus dispendieux pour une jeune fille d'être employée comme demoiselle de comptoir que d'être employée dans une fabrique ? R.—Dans le premier cas elle doit être mieux vêtue ; j'ignore combien cela peut coûter.

Q.—Elle doit porter plus de cols et de manchettes ? R.—Oui.

Q.—Mais elle n'est pas exposée à plus de dépenses ? R.—Je crois que oui.

SAMUEL CARSLEY, marchand de nouveautés, de Montréal, est appelé et assermenté,

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quelles sont les mesures de surveillance qu'on emploie dans les magasins où il y a des commis et des demoiselles de comptoir au sujet des lavabos et des cabinets d'aisances— aimez-vous mieux faire une déclaration générale ? R.—Je répondrai d'abord à la question et je continuerai ma déclaration. Les cabinets d'aisances sont généralement dans la cave. Je ne parle pas seulement de Montréal, mais des autres villes que je connais—Brockville, Ottawa et Toronto particulièrement—où j'ai eu l'occasion de visiter des magasins dans l'intention de les acheter. J'ai constaté que les commis, les demoiselles de comptoir, les modistes et les couturières étaient tous dans la même maison, employés ensemble, et, dans chaque cas sans exception, qu'il n'y avait qu'un seul cabinet d'aisances, qui était dans la cave. Ces caves sont généralement sombres, à l'exception de quelques-unes.

Q.—Savez-vous quels moyens on emploie pour empêcher les hommes et les femmes de se rencontrer dans ces endroits ? R.—On n'emploie aucun moyen dans ce but ; et dans chaque cas il n'y a qu'une porte pour communiquer avec la cave.

Q.—Où est cette porte ? R.—Sous l'escalier. Ce fait existe surtout à Toronto. Tous les cabinets d'aisances y sont également en mauvais état. Sous ce rapport la ville de Toronto n'est pas mieux, si elle n'est pas pire que les autres villes ; les cabinets d'aisances sont dans un état aussi mauvais qu'il est possible qu'ils soient. Dans une certaine maison il n'y avait qu'un cabinet d'aisances avec un seul siège pour tous les employés ; dans d'autres il y a deux sièges, avec seulement une mince cloison pour les séparer, et le seul moyen que les jeunes filles avaient pour se laver les mains—ce qui doit avoir lieu souvent, vu les objets délicats qu'elles ont à toucher—était d'aller en bas, où tous les hommes passent pour aller à la cave, et ordinairement il n'y a pas d'urinoirs pour les hommes qui sont obligés de se servir des cabinets d'aisances.

Q.—Pouvez-vous nous dire quel aménagement il y a sous ce rapport pour les jeunes filles dans les magasins de nouveautés où on emploie des modistes et des couturières ? R.—Je n'ai vu aucun endroit séparé dans ce but. Dans un cas j'ai vu un établissement occupé par trois locataires—un marchand de nouveautés et ses commis ; une couturière et une modiste, chacune avec son personnel de jeunes filles, et pour tout ce monde il n'y avait qu'un seul cabinet d'aisances, dans une cave sombre.

Q.—Comment traite-t-on à Montréal les apprenties modistes et les couturières ? R.—Il y en a qu'on traite bien et d'autres qu'on fait travailler bien tard, et les samedis soir vous en verrez qui sortent des magasins avec des paquets qu'elles portent à destination au milieu de la nuit.

Q.—À quelle heure du matin doivent-elles commencer à travailler ? R.—Huit heures du matin est le temps réglementaire dans notre genre d'affaires.

Q.—Et règle générale à quelle heure quittent-elles les magasins ? R.—Il y a deux classes de couturières et de modistes, les unes sont employées par les magasins de nouveautés et les autres, dans des établissements particuliers conduits par des femmes. Je ne puis pas beaucoup parler de ces dernières ; mais je crois que les apprenties, dans les ateliers où il se fait le plus d'affaires, quittent à des heures convenables ; dans les ateliers de moindre importance, on les retient parfois jusqu'à huit, neuf, dix et onze heures les samedis soir.

Q.—Que savez-vous de la condition des jeunes filles qui sont employées dans les fabriques de chemises et les magasins de vêtements confectionnés ? R.—Leur condition est aussi mauvaise que celle des autres dont je viens de parler. Le grand sujet de plainte de ces personnes est qu'elles ne sont pas payées régulièrement. La raison que je connais est celle-ci : quand elles viennent à mon magasin pour acheter, elles ne peuvent pas payer ce qu'elles achètent et nous demandent de mettre leurs emplettes à part jusqu'à ce qu'elles puissent les payer. Parfois elles nous font voir

des bons qu'elles ont eus de leurs patrons, nous disant qu'elles ne peuvent pas être payées et elles nous demandent d'accepter ces bons.

Q.—Les fabriques dont vous parlez ont-elles toutes adopté ce système ? R.—Je ne pourrais pas dire que les fabriques ont toutes adopté ce système, mais il y en a un certain nombre.

Q.—Croyez-vous qu'il est très pénible pour ces personnes d'être ainsi payées avec des bons ? R.—Je suis d'avis que ce qui peut faire le plus souffrir les classes ouvrières, c'est de ne pas être payées régulièrement.

Q.—Le système de payer avec des bons est-il pratiqué à Toronto ? R.—Je ne connais rien des usages suivis par le commerce de Toronto à cet égard ; mais il est très pénible pour une personne qui travaille à domicile, quand elle y apporte son ouvrage, d'être payée de cette manière. Elle est obligée d'acheter à crédit et forcée de payer plus que la valeur de la marchandise, parce qu'elle n'a pas été payée.

Q.—Seriez-vous d'avis d'appliquer la loi des fabriques aux magasins de nouveautés et autres genres d'affaires, tels que les marchands en gros d'habits confectionnés, les manufactures de chemises et ainsi de suite ? R.—Oui ; je crois qu'il est aussi nécessaire d'appliquer la loi des fabriques à ces genres d'affaires qu'aux fabriques elles-mêmes. Les employés de ces établissements ont autant à souffrir que les employés des fabriques ; et moins la ville est considérable, plus les magasins sont petits, plus on a à souffrir.

Q.—Quels moyens croyez-vous propres à remédier aux abus qui existent au sujet de la manière de traiter les femmes et les enfants et de l'emploi des enfants ? R.—Je crois que les patrons ne chercheront jamais à remédier à ces abus et le seul moyen que je connaisse serait de faire adopter une loi qui obligerait les patrons de laisser partir leurs employés à une certaine heure et de placer les cabinets d'aisances et autres choses nécessaires de manière à ce que les femmes et les enfants ne soient pas obligés de descendre dans la cave ou de se servir de ceux qui sont à l'usage des hommes.

Q.—Vous voudriez mettre les cabinets d'aisances pour hommes dans une autre partie du bâtiment ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que les femmes et les enfants devraient être sous les soins du gouvernement et qu'il devrait s'en occuper ? R.—Oui ; et d'après ce que j'ai vu, jamais les patrons ne feront de changements sans y être forcés—du moins je le crois.

Interrogé par M. BORVIN :—

La vente des marchandises canadiennes augmente-t-elle ? R.—Je crois que la vente des marchandises canadiennes, dans le commerce à bon marché, augmente, mais non dans le commerce de premier ordre.

Q.—Fabriquez-vous certains articles vous-même ? R.—Nous avons la confection des habits, mais nous n'appelons pas cela manufacturer.

Q.—Savez-vous si des magasins et des fabriques font travailler et paient leurs employés avec des bons ? R.—C'est ce dont je viens de parler.

Q.—Savez-vous si dans certains magasins de nouveautés ou dans des ateliers de modistes, on paie les jeunes filles en effets et si celles-ci sont obligées de prendre des marchandises en paiement de leurs gages ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Nous avons eu la preuve qu'à Québec tel était le cas ? R.—Eh bien ! c'est très probable ; je crois que c'est justement ce qui s'y pratique.

Q.—Connaissez-vous la loi d'Ontario qui fixe les heures de travail des femmes et des enfants dans les magasins ? R.—Non ; parlez-vous de la loi des fabriques ?

Q.—Non ; c'est une loi spéciale passée à la dernière session du parlement d'Ontario, réglant les heures de travail des femmes et des enfants dans les magasins.

Interrogé par M. HELBRONNER :—

Q.—Croyez-vous que la loi des fabriques s'applique à votre magasin, où vous

employez, dans l'atelier de couture, un si grand nombre de jeunes filles, à coudre ?
R.—Non ; mais je crois que cette loi devrait s'appliquer à nos magasins.

Q.—Si vous faites des habits ou des robes, on peut dire que vous tenez une fabrique ? R.—Dans ce cas la loi ne pourrait s'appliquer qu'aux couturières. A mon avis, la loi devrait s'appliquer, dans des établissements comme le mien, tout aussi bien aux commis et aux demoiselles de comptoir qu'aux couturières et aux modistes, aux ouvrières en linge, ou aux enfants, parce qu'on peut autant en abuser.

Q.—Croyez-vous que la loi des fabriques devrait être appliquée aux petits ateliers où on emploie moins de vingt personnes ? R.—Je crois que oui ; mais l'acte des fabriques, si je comprends bien, ne s'applique pas aux magasins de nouveautés. Je suis d'opinion qu'il devrait s'y appliquer.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—La loi des fabriques s'applique aux établissements qui emploient plus de vingt ouvriers et où on fabrique un article, ou partie d'un article. Une loi spéciale a été passée l'hiver dernier par le gouvernement d'Ontario, qui s'applique aux magasins ? R.—Je crois qu'elle devrait s'appliquer à nos magasins. Les employés, dans les magasins de nouveautés et autres ont autant besoin d'être protégés que les ouvriers des fabriques.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Quand vous avez besoin d'employées les trouvez-vous à Montreal dans les magasins de confections ? Trouvez-vous des femmes pour faire l'ouvrage que vous désirez qu'elles fassent ? R.—Pas jusqu'à ce que nous les ayons employées quelque temps, mais je crois que vous trouverez à Montréal des femmes aussi habiles que partout ailleurs en Canada.

Q.—Un commis qui parle les deux langues vaut-il mieux, à Montréal, que celui qui n'en parle qu'une ? R.—Je ne sais pas que l'un vaille mieux que l'autre. Quand nous voulons un commis qui parle le français nous en employons un. Il est certainement avantageux de pouvoir parler et comprendre plus d'une langue.

Q.—Mais croyez-vous que ce soit un avantage pour celui qui a un petit magasin ? R.—Oui ; c'est un avantage.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Une demoiselle de comptoir est-elle nécessairement exposée à plus de dépenses que si elle était employée dans une fabrique ? R.—Je crois que oui.

Q.—Pouvez-vous dire en quoi elle a plus de dépenses ? R.—Elle doit être mieux vêtue.

Q.—Elle doit faire plus de dépenses ? R.—Oui, elle doit se vêtir mieux et se mettre en pension chez des personnes d'une certaine classe ; elle doit certainement faire plus de dépenses que celle qui est employée dans une fabrique.

Q.—Quelle est la différence entre une demoiselle de comptoir et une jeune fille employée dans une fabrique ? R.—Il y a une chose très importante ; c'est qu'une demoiselle de comptoir ne perd pas de temps, tandis que la jeune fille qui est employée dans une fabrique reçoit un salaire plus élevé pour le temps qu'elle travaille, mais elle n'est pas employée toute l'année.

Q.—Est-ce l'usage dans les magasins de nouveautés d'employer des jeunes filles pendant une certaine saison de l'année et de les congédier quand la saison est finie ? R.—Non ; sous ce rapport on ne traite pas les commis et les demoiselles de comptoir aussi bien en Canada qu'on le fait en Angleterre. En Angleterre ils ont des congés et on leur témoigne plus de considération qu'ici. Ils y sont mieux traités—surtout les demoiselles de comptoir.

Q.—Avez-vous remarqué que dans certaines maisons on employait des commençants, sans salaire, et que quand ils avaient appris, on congédiait les demoiselles.

de comptoir qui, elles, étaient payées ? R.—J'ignore si tel est le cas et je n'ai aucuns moyens de le savoir.

Q.—A certaines saisons de l'année on emploie des modistes supplémentaires, qui ne sont pas permanentes. Savez-vous ce qu'elles deviennent quand elles chôment ?

R.—Non ; je l'ignore, c'est un des inconvénients des affaires. Il y aurait certainement de l'ouvrage qu'elles pourraient faire à domicile—mais je sais que les maisons les congédient.

Q.—Emploie-t-on à Montréal des enfants au-dessous de quatorze ans ? R.—A notre magasin nous en employons comme petits caissiers (cash boys).

Q.—Quelle est votre manière de voir au sujet de l'emploi des enfants ? R.—Il vaudrait mieux ne pas en employer.

Q.—Quel âge ont les petits caissiers que vous employez ? R.—Leur âge varie de dix ans et demi à douze ans et demi.

Q.—Tous ? R.—Oui.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'ils sont trop jeunes ? R.—Je crois qu'ils seraient mieux à l'école.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—En vertu de l'acte des fabriques on ne peut pas employer d'enfants au-dessous de douze ans ? R.—Tant mieux pour les enfants.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Savez-vous si ces petits caissiers de dix ans et demi à onze ans sont assez instruits ? R.—Règle générale, ils sont instruits comme tous les enfants de cet âge. Ils savent lire et écrire, et je crois que les parents les engagent pour aider à l'entretien de la famille ; mais il serait préférable de les tenir à l'école, plutôt que de les engager.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Croyez-vous qu'on serait en faveur d'une loi réglant les heures de travail des femmes et des enfants—ordonnant la fermeture des magasins à une certaine heure du soir ? Notre loi d'Ontario pourrait être mise en vigueur sur requête signée par la majorité des marchands ? R.—Qui signerait la requête demandant la mise en vigueur d'une telle loi.

Q.—Les marchands eux-mêmes ? R.—Je ne m'y opposerais pas. Je vous ferai remarquer une chose qui me frappe : "fermeture des magasins" n'est pas ce qu'on devrait dire ; on devrait employer les mots "congédier les employés," car il arrive qu'on retient les employés trois heures après que les magasins sont fermés. Cela s'applique à tous les genres d'affaires ?

Q.—A tous les genres d'affaires ? R.—Cette "fermeture des magasins" signifie bien peu.

Q.—Avez-vous d'autres faits à soumettre à la Commission ? R.—Oui, au sujet des commodités qu'on devrait donner aux jeunes personnes. J'ignore jusqu'à quel point on peut obliger les propriétaires ; je crois que ceux qui ont des employés devraient faire placer des cabinets d'aisances à chaque étage de leurs bâtiments, car le dernier témoin a dit qu'il y en avait deux dans sa cave et que les jeunes filles ne voulaient pas y descendre. Une chose pénible, qui existe à Montréal, est la saisie des gages des classes ouvrières. Il y a un certain nombre de personnes qui se font une spécialité d'acheter les créances. Les gages des ouvriers ne sont pas aussitôt dus qu'ils sont saisis par ces personnes, qui vont partout et achètent les créances des commerçants. Ce que ceux-ci ne veulent pas faire, les autres le font.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Et ils prennent une saisie-arrêt contre les gages des débiteurs ? —R.—Oui.

Q.—Mais ne serait-il pas préférable que les patrons paieraient leurs employés toutes les semaines ? R.—Oui, et il y en aurait un bien petit nombre qui connaîtrait la misère. Nous payons nos employés quatre fois par mois et nous ne les payons jamais le même jour que le mois précédent, afin que ces personnes, dont je viens de parler, ne le sachent pas.

Q.—Croyez-vous qu'il serait mieux pour tous les employés d'être payés toutes les semaines plutôt que tous les quinze jours ou tous les mois ? R.—Les employés seraient plus riches de 15 pour cent.

Interrogé par M. HELBRONNER :—

Q.—Vous payez vos employés quatre fois par mois et à des jours différents chaque semaine ? R.—Oui ; le 7, le 15, le 21 et ainsi de suite.

Q.—Ne croyez-vous pas que vous pourriez choisir un jour plus convenable à la famille de l'employé ? R.—Nous ne payons pas le même jour, mais à la même date.

ROBERT RANKIN, typographe, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Où êtes-vous employé et quel est votre emploi ? R.—Je suis contre-maître dans la section des *jobs* chez messieurs A. S. Woodburn & Cie.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans votre atelier ? R.—J'emploie vingt ouvriers.

Q.—Employez-vous des jeunes filles ? R.—Non, il n'y a pas de jeunes filles dans mon atelier ; j'ai deux jeunes garçons.

Q.—Quel âge ont-ils ? R.—Le plus jeune a environ douze ans. Il est employé comme messager et ne travaille pas aux presses ; il ne fait que recevoir les épreuves et autres ouvrages de ce genre. Je laisserai à d'autres le soin de vous parler de la partie qui se rapporte aux affaires d'impressions qui se font dans l'établissement.

Q.—Vous employez un mécanicien dans votre établissement ? R.—Oui.

Q.—Cet employé est-il un mécanicien pratique ? Q.—Je n'en sais rien. Je n'ai pas la plus petite connaissance de sa compétence ; je sais seulement qu'il conduit l'engin ; j'ignore s'il a un brevet ou non. Je ne sais rien de cet employé ; car mon emploi ne me met pas en relations avec lui.

Q.—Avez-vous des machinns dans votre atelier ? R.—Il n'y a pas de machines dans mon atelier.

Q.—Est-il arrivé des accidents dans votre atelier ? R.—Non ; rien de grave.

Q.—De quelle nature étaient ces accidents ? R.—On avait placé une " forme " sur l'ascenseur et, pour une cause qui m'est inconnue, l'ascenseur a tombé et a fendu la figure de celui qui avait soin de la " forme ". Le jour suivant il était à l'atelier.

Q.—Savez-vous pourquoi l'ascenseur est descendu si rapidement ? R.—Je ne sais rien au sujet de l'ascenseur ; je ne connais rien en dehors de mon atelier.

Q.—Les femmes ont-elles, dans votre atelier, des cabinets d'aisances séparés ? R.—Il n'y a pas de femmes dans mon atelier.

Q.—Y a-t-il dans les autres ateliers des cabinets d'aisances à l'usage des femmes ? R.—Je ne puis rien dire au sujet des autres ateliers, mes fonctions ne m'y appellent pas. Je crois qu'il y a trois cabinets d'aisances dans l'établissement, mais je ne puis parler que de celui qu'il y a dans mon atelier.

Q.—Savez-vous s'il est d'usage dans votre établissement de payer les ouvriers en bons ? R.—Pas que je sache. Je ne crois pas qu'un ouvrier de mon atelier ait jamais été payé de cette manière.

Q.—Êtes-vous payés souvent ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—En espèces ? R.—Oui, en espèces.

Q.—Dans quel atelier êtes-vous employé ? R.—Dans l'atelier des *jobs*.

Q.—Combien de compositeurs avez-vous ? R.—J'emploie environ dix-huit compositeurs.

Q.—Travaillez-vous à la journée ? R.—Oui, nous travaillons à la journée.

Q.—Quels sont les salaires que vous avez ? R.—Les ouvriers compagnons gagnent de \$11 à \$13 par semaine.

Q.—Combien avez-vous d'ouvriers compagnons sur les dix-huit ? R.—Onze ou douze ; je crois qu'il y en a douze dans l'atelier des *jobs*.

Q.—Combien d'heures travaillez-vous par jour ? R.—Neuf heures par jour.

Q.—Dans quel état sont les cabinets d'aisances dans l'établissement de messieurs Woodburn & Cie. ? R.—Dans notre atelier ils sont dans un bon état.

Q.—Et dans quel état sont ceux des autres ateliers ? R.—Je l'ignore

Q.—Combien de temps dure l'apprentissage de votre métier ? R.—Il n'y a pas longtemps que je suis dans cet établissement ; je ne donnerais pas un certificat à un apprenti à moins d'être très satisfait de lui.

Q.—Croyez-vous que cinq années suffisent à un jeune homme pour apprendre convenablement votre métier ? R.—Oui, cinq années suffisent.

Q.—Dans quel atelier mettriez-vous votre fils pour apprendre le métier—dans l'atelier d'un journal, ou bien dans un atelier de *jobs* ? R.—Dans un atelier de *jobs*. Il est très facile d'apprendre à imprimer un journal, et il est plus difficile d'apprendre le métier aux *jobs*.

Q.—Vous êtes d'avis qu'un jeune homme ne peut pas apprendre le métier en cinq ans ? R.—Oui ; il faudrait commencer par lui faire comprendre qu'il ne peut pas apprendre le métier en cinq ans et qu'il ne pourra pas avoir un certificat de la compagnie avant d'avoir obtenu un certificat d'ouvrier compagnon.

Q.—Croyez-vous qu'il serait utile de faire subir un examen aux jeunes gens avant de les prendre en apprentissage ? R.—Je crois que oui ; je suis d'avis que tous ceux qui désirent devenir typographes devraient avoir reçu une bonne instruction d'école commune.

Q.—Croyez-vous qu'il serait avantageux de les mettre en apprentissage par contrat ? R.—Peut-être que ce système serait avantageux pour certains jeunes gens d'une énergie supérieure, mais pour les autres la chose n'est pas excellente.

Q.—Combien de fois par mois paie-t-on les ouvriers de votre atelier ? R.—Tous les quinze jours.

Q.—En entier ? R.—Oui, en entier.

RICHARD J. DAWSON, mécanicien stationnaire, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Avez-vous, à Ottawa, un grand nombre de mécaniciens stationnaires ? R.—Oui, il y en a plusieurs d'une certaine classe.

Q.—Y a-t-il plusieurs mécaniciens compétents ? R.—Oui ; il y en a un assez grand nombre.

Q.—Combien gagne en moyenne un mécanicien compétent ? R.—Il est difficile pour un bon mécanicien de gagner ce qu'il vaut, il y a tant d'ouvriers incompétents qui cherchent à remplir ces emplois. On emploie généralement, ici, ces mécaniciens de préférence aux ouvriers compétents.

Q.—Savez-vous si les mécaniciens stationnaires désirent maintenant qu'on accorde des brevets aux ouvriers compétents ? R.—Cette question mérite d'être examinée. Si on accordait des brevets aux mécaniciens compétents, il n'arriverait pas autant d'accidents qu'il en arrive aujourd'hui par l'incompétence de ceux qui surveillent les engins et les chaudières.

Q.—Croyez-vous qu'il serait nécessaire qu'un mécanicien employé dans une fa-

brigue subirait un examen comme celui que subit un mécanicien à bord d'un bateau à vapeur, avant de pouvoir obtenir son brevet ? R.—Oui, je le crois.

Q.—Règle générale, ceux qui conduisent des engins, dans des villes aussi importantes qu'Ottawa, sont-ils des hommes compétents ? R.—Autant que je puis le savoir—et j'habite Ottawa depuis vingt-quatre ans—je crois que la majorité de ceux qui conduisent les engins sont des hommes incompetents.

Q.—Savez-vous s'il y a des chaudières dans les fabriques et les ateliers d'Ottawa qui sont dans un état dangereux ? R.—Je n'en connais pas aujourd'hui.

Q.—Croyez-vous qu'il serait nécessaire que la ville d'Ottawa nommerait un inspecteur des chaudières ? R.—Oui, c'est absolument nécessaire.

Q.—Combien de fois un inspecteur devrait-il inspecter les chaudières ? R.—Une fois tous les ans, car là où on emploie la vapeur on s'en sert nuit et jour et les chaudières ont besoin d'être inspectées tous les printemps.

Q.—Quand des hommes incompetents ont soin des chaudières y a-t-il danger qu'elles brûlent ? R.—Les tubes peuvent brûler.

Q.—Pouvez-vous nous dire comment les tubes peuvent brûler ? R.—Nous nous servons ici des chaudières tubulaires et ceux qui ont soin de ces chaudières ne comprennent pas le mécanisme de la pompe et ils laissent diminuer l'eau, et c'est ainsi que les tubes brûlent.

Q.—Si une chaudière n'était pas nette à l'intérieur brûlerait-elle ? R.—Oui ; la feuille brûlerait et ferait bomber les plaques—le bombement serait causé par le brûlement.

Q.—Pouvez-vous dire sur quelles matières un mécanicien devrait subir un examen, avant d'obtenir son brevet ? R.—Ce qu'un mécanicien stationnaire devrait comprendre serait le mécanisme de l'aspirateur ou l'injecteur.

Interrogé par M. BOIVIN :

Q.—Q'employez-vous pour chauffer les chaudières—du bois ou du charbon ? R.—Nous chauffons au bois, en général. Dans les moulins à vapeur on emploie la sciure de bois. Je crois qu'on peut se la procurer pour le prix du transport seulement. Dans les scieries, on s'en sert pour alimenter les feux.

Q.—Y a-t-il ici des manufactures de bouilleurs ? R.—Oui ; il y en a deux, ou plus.

Interrogée par M. HEAKES :—

Q.—Quels sont les gages des mécaniciens stationnaires, ici et dans les environs d'Ottawa ? R.—Les mécaniciens stationnaires gagnent \$7 par semaine et parfois \$2 par jour.

Mlle *** plieuse et couseuse, d'Ottawa, est appelée et assermentée.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Où êtes-vous employée ? R.—Dans l'imprimerie de messieurs Woodburn & Cie.

Q.—Quel est votre emploi ? R.—Je suis plieuse et brocheuse ; je suis première ouvrière.

Q.—Combien de jeunes filles sont employées à ce métier ? R.—En été, il y a vingt-quatre ou vingt-cinq jeunes filles qui sont employées à ce travail, je crois qu'aujourd'hui il n'y en a que dix.

Q.—Quel âge peut avoir la plus jeune de ces jeunes filles ? R.—Seize ans.

Q.—Faut-il de la pratique pour plier rapidement ? R.—Oui.

Q.—Combien faut-il de temps pour qu'une jeune fille devienne bonne plieuse ? R.—Près d'un an.

Q.—Combien gagnent-elles quand elles commencent à plier ? R.—Une piastre et cinquante cents par semaine.

Q.—Et quand elles sont devenues compétentes ? R.—Eiles gagnent de \$2,50 à \$3,50 par semaine.

Q.—Combien d'heures travaillent-elles ? R.—Nous travaillons de sept heures du matin à six heures du soir ; le contre-maître commence à sept heures et demie du matin et finit aussi à six heures du soir ; mais on doit être à l'établissement à sept heures.

Q.—Combien de temps avez-vous pour dîner ? R.—On nous accorde une heure pour dîner ; quelques-unes apportent leur dîner à l'atelier.

Q.—L'atelier où vous travaillez est-il salubre ? R.—Oui

Q.—Y travaillez-vous confortablement en hiver ? R.—Oui, nous y sommes très confortablement.

Q.—Le contre-maître se tient-il généralement dans l'atelier ? R.—Oui.

Q.—Les contre-maîtres de cet établissement se servent-ils d'un langage grossier à votre égard ? R.—Oh ! non.

Q.—Avez-vous des cabinets d'aisances à l'usage spécial des jeunes filles ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils en bon état ? R.—Oui.

Q.—Combien de fois par mois êtes-vous payées ? R.—Nous sommes payées une fois par semaine.

Q.—Les jeunes filles sont-elles payées régulièrement et en entier ? R.—Oui, elles sont payées en entier et régulièrement.

Q.—Naturellement vous ne parlez que des jeunes filles qui sont dans votre atelier ? R.—Oui.

Q.—L'eau que vous avez pour boire est-elle bonne et facile à avoir ? R.—Oui.

Q.—Les jeunes filles travaillent-elles à la pièce R.—Non.

Q.—Elles travaillent toutes à la journée ? R.—Oui.

Q.—Les jeunes filles qui travaillent dans cet établissement y demeurent-elles longtemps ? R.—Il y en a qui y travaillent depuis cinq ou six ans.

Q.—Sont-elles obligées de travailler la nuit ? R.—Oui ; excepté en été.

Q.—Quand le travail presse, sont-elles payées pour le temps supplémentaire ? R.—Oui.

Q.—Combien d'heures travaillent-elles le soir ? R.—Environ trois heures—de sept à dix heures.

Q.—Sont-elles averties quand elles doivent travailler le soir ? R.—Oui, elles sont prévenues.

Mlle.... plieuse et brocheuse, d'Ottawa, est appelée et assermentée.

Interrogée par M. CARSON :

Q.—Avez-vous entendu le témoignage rendu par le dernier témoin ? R.—Oui.

Q.—Le corroborez-vous ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter ? R.—J'aimerais à dire que le samedi nous avons un demi-congé.

Q.—Vous paie-t-on cette après-midi ? R.—Oui, on nous accorde le samedi après-midi.

Q.—Et on vous paie pour ce temps ? R.—Oui.

Interrogée par M. ARMSTRONG :—

Q.—Demeurez-vous à Ottawa depuis longtemps ? R.—Oui, j'y ai presque toujours demeuré.

Q.—Croyez-vous que les jeunes ouvrières d'Ottawa seraient satisfaites si elles avaient un demi-congé le samedi ? R.—Oui.

Q.—Croyez-vous que leur santé en bénéficierait ? R.—Oui, elles seraient certainement mieux.

Q.—Et vous pensez qu'un jeune homme qui a un demi congé le samedi travaille autant la semaine suivante que s'il avait travaillé soixante heures ou plus la semaine précédente ? R.—Je crois qu'il serait bien mieux disposé à travailler.

Q.—Les salaires dans votre genre de travail ont-ils augmenté ? R.—Je l'ignore ; je suis employée à la machine à perforer.

Q.—Le contre-maitre se conduit-il et vous parle-t-il convenablement ? R.—Oui.

Q.—Les jeunes filles sont elles payées régulièrement et en espèces ? R.—Oui.

Q.—Retient-on une partie de leurs gages ? R.—Non.

Q.—C'est d'après votre propre expérience que vous parlez des avantages que retireraient les jeunes filles d'Ottawa du demi-congé du samedi ? R.—Oui.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Croyez-vous que vous ne désirez pas autres choses ? R.—Je crois que nous désirons une quantité de choses que nous n'avons pas.

FRÉDÉRIC ROGER, contre-maitre, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Où êtes-vous employé ? R.—Je suis contre-maitre dans l'atelier de reliure de la maison McLEAN, ROGER & Cie.

Q.—Combien employez-vous de jeunes filles ? R.—Leur nombre varie de trente-deux à cinquante.

Q.—Elles font le pliage et le brochage ? R.—Oui ; ainsi que la couverture des livres et tout ce qui s'y rapporte.

Q.—Avez-vous des relieurs ? R.—Non, nous avons des réglieurs de papier.

Q.—Quel est le salaire d'un réglieur de papier, à Ottawa ? R.—Onze et douze piastres par semaine.

Q.—Combien payez-vous aux jeunes filles qui sont bonnes plieuses ? R.—De \$3 à \$3.50 et \$4 par semaine.

Q.—Combien de mois sont-elles employées pendant l'année ? R.—Dans notre établissement le cas est un peu particulier. Naturellement, nous avons besoin, pendant la session, de plusieurs ouvriers supplémentaires, mais nous conservons les bons ouvriers toute l'année. Nous ne laissons pas partir ceux dont nous n'avons plus besoin, sans avoir essayé de trouver de la besogne pour les employer ; si nous n'avons rien à faire faire, nous les laissons alors partir.

Q.—Combien payez-vous aux jeunes filles apprenties ? R.—R.—Une piastre et cinquante cents par semaine.

Q.—Combien de temps faut-il à une jeune fille pour devenir bonne plieuse ? R.—Cela dépend beaucoup des jeunes filles elles-mêmes. Pendant la première session nous leur payons \$1.50 par semaine, et la session suivante nous augmentons de 50 cents. Il leur faut un certain temps pour se mettre au fait de ce travail. Nous payons \$2.50 et \$3 par semaine aux plieuses compétentes et à celles qui collationnent.

Q.—L'atelier dans lequel les jeunes filles travaillent est-il ventilé ? R.—En été nous sommes bien, mais en hiver tout est fermé. Dans notre propre intérêt nous faisons autant de ventilation que nous pouvons en faire, nous ouvrons les ventilateurs, en hiver. L'été, toutes les fenêtres sont ouvertes. Quelques-uns des ateliers sont bien ventilés ; les autres le sont autant que possible sans causer d'inconvénients. Le pliage se fait dans la chambre où est la presse.

Q.—Les jeunes filles vont-elles à la presse chercher l'ouvrage à être plié ? R.—Non, il est défendu d'agir ainsi. Nous avons un système régulier. Le pressier doit apporter l'ouvrage de la presse pour le compter et les jeunes filles n'ont pas la per-

mission d'aller près de la presse. Elles n'y vont que bien rarement, parfois le soir, quand elles veulent s'en aller ; mais elles n'ont pas besoin d'y aller. Elles ont l'ordre de demander au pressier et ne doivent pas y aller elles-mêmes.

Q.—Quelle distance y a-t-il entre les presses ? R.—C'est une question à laquelle je ne puis répondre.

Q.—Si les jeunes filles allaient près des presses de leur propre mouvement et qu'elles y fussent accrochées, ce serait de leur faute, mais pour les fins du travail je ne crois pas qu'on devrait leur demander d'y aller ? R.—Elles n'ont pas la permission d'aller près des presses, on le leur défend. Quant à la question que vous m'avez faite il y a un instant, je dirai qu'il n'y a qu'une faible distance entre les presses ; nous devons économiser l'espace.

Q.—N'est-il pas dangereux, surtout pour des jeunes filles, d'aller près des presses ? R.—Je suis d'avis que toutes les machines devraient être entourées ; je ne parle pas de nos machines en particulier, je parle en général.

Q.—Ne croyez-vous pas qu'on pourrait entourer un grand nombre de machines sans inconvénients ? R.—Oui ; en Angleterre on entoure les machines.

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il visité votre établissement ? R.—Non.

Q.—Il visite généralement les chefs d'ateliers ? R.—Oui.

Q.—Il n'est jamais venu vous voir ? R.—Non.

Q.—Les cabinets d'aisances sont-ils en bon état ? R.—Oui.

Q.—Sont-ils propres ? R.—Oui ; ceux qui sont à l'usage des jeunes filles sont les plus propres de l'établissement. Ils sont aussi propres que je pourrais le désirer pour ceux qui sont dans ma maison ; je les visite souvent. Pendant la session je m'en sers quelquefois. On pourrait trouver à y redire, mais j'y vais dans le but de m'assurer de leur état, et je puis vous assurer qu'ils sont très propres. S'il y a quelque chose de défectueux—car il peut arriver qu'ils se bouchent—je les fais nettoyer. Je puis ajouter que ces cabinets d'aisances sont à l'étage supérieur et il n'y a personne dans cette salle.

Q.—Ces cabinets d'aisances sont au quatrième étage ? R.—Non, au cinquième étage.

Q.—La chambre intermédiaire est-elle occupée par des hommes ? R.—Oui.

Q.—Les jeunes filles sont-elles obligées de traverser cette chambre où il y a des hommes ? R.—Elles sont obligées de passer par cette chambre occupée par des hommes—les hommes peuvent y être quand elles passent.

Q.—Avez-vous des cabinets d'aisances à l'usage des hommes à ces étages ? R.—Non, il n'y a pas de cabinets d'aisances pour les hommes à ces étages ; il y en a à leur usage au premier étage.

Q.—Les cabinets d'aisances ne cessent-ils pas parfois de fonctionner et ne s'en échappe-t-il pas une mauvaise odeur ? R.—Non.

Q.—Se plaint-on de ces cabinets d'aisances ? R.—Si j'oubliais de les visiter et qu'il y aurait quelque chose de défectueux, on me demanderait d'y aller et je verrais à les faire mettre en bon état. Parfois je les trouve bouchés. De fait, le mécanicien a déjà été obligé de monter avec un boyau, car on y avait jeté des boîtes de carton et ils étaient bouchés ; mais généralement ils ne le sont pas.

Q.—Vous servez-vous d'un mauvais langage à l'égard des jeunes fille—tel que jurer ? R.—Je ne suis pas un ange et j'admettrai que je puis parfois jurer. Je ne veux pas mentir à ce sujet.

Q.—Avez-vous un système d'imposition d'amende ? R.—Non, nous n'avons pas de système établi. À ce sujet j'aimerais à donner quelques explications à la Commission. On a dit ici que nous faisons payer l'amende à ceux qui arrivaient en retard le matin. Nous n'avons pas l'habitude dans cet établissement d'imposer des amendes et nous ne l'avons jamais eue. Un jour, après le dîner, les ouvriers étaient à fumer et à causer sur le trottoir près de l'imprimerie. M. Roger ou M. McLean est arrivé et a dit aux employés qu'il leur retrancherait une heure de leur temps, s'ils sortaient encore après le signal du sifflet. Etant moi-même contre-maître des ouvriers

je n'ai pas cru que cet ordre était trop sévère. Maintenant quand une jeune fille arrive en retard, le matin, et que la chose ne se répète pas souvent, je ne retranche rien de son temps, mais si elle en contracte l'habitude, je lui retranche très certainement une heure de sa journée.

Q.—Cela arrive-t-il souvent ? R.—Non, j'ai un petit livre dans lequel je prends note des heures d'arrivée le matin. Elles connaissent bien ce livre et quand elles me le voient entre les mains elles savent que je vais leur retrancher du temps.

Q.—D'autres personnes que vous ont-elles le droit d'imposer des amendes dans votre atelier ? R.—Non ; je leur ai une fois imposé l'amende pour avoir joué et elles l'ont certainement payée, je m'étais absenté pour une heure et, à mon retour, je les vis se tirant par les cheveux et courant dans l'atelier et je leur dis "vous perdrez une heure."

Q.—Comment savez-vous qu'elles ont joué une heure ? R.—J'avais été absent une heure et naturellement j'ai supposé qu'elles avaient joué tout le temps de mon absence.

Q.—Avez-vous su quand elles ont commencé à jouer ? R.—Non.

Q.—Alors comment avez-vous pu savoir qu'elles avaient joué une heure pendant votre absence ? R.—J'ai cru qu'il en était ainsi.

Q.—Avez-vous dans l'imprimerie un système d'amende organisé ? R.—Non, il n'y a pas de système organisé, mais il faut prendre des mesures pour maintenir l'ordre dans des établissements comme le nôtre. De plus, outre les dix minutes que nous accordons aux ouvrières le matin, j'ajouterai que si elles travaillent le soir dix ou quinze minutes après l'heure nous leur payons une heure.

Q.—Les jeunes filles sont-elles souvent en retard de dix ou quinze minutes ? R.—Non, cela est arrivé deux fois pendant la dernière quinzaine. J'aimais à faire cette déclaration afin de disculper le teneur de livres, qui a dit qu'on n'imposait pas d'amendes.

GEORGE LANG CHITTY, teneur de livres chez MM. Gilmour & Cie, marchands de bois d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous êtes le gérant des scieries de messieurs Gilmour & Cie. ? R.—Je suis leur teneur de livres, ils n'ont pas de gérant, mon emploi est teneur de livres. Je suis en quelque sorte gérant.

Q.—Combien d'hommes votre compagnie emploie-t-elle ? R.—Voulez-vous parler de tous les hommes, dans les scieries et dans les bois ?

Q.—Oui ? R.—Je crois que la compagnie emploie environ 1.200 hommes.

Q.—Combien gagnent par année les hommes qui travaillent dans les bois, en autant que vous pouvez le dire ? R.—Est-ce la moyenne que vous désirez connaître ?

Q.—Oui ? R.—Il est assez difficile de répondre à cette question, vu le système établi. Votre question se rapporte-t-elle aux hommes qui sont employés dans les bois et dans les scieries ?

Q.—Non ; commencez par ceux qui travaillent dans les bois ? R.—Désirez-vous que je compte la pension ?

Q.—Suivant la manière dont vous les engagez ? R.—Oui ; nous engageons les hommes, la nourriture comprise, et nous leur payons en outre une certaine somme ; nous calculons que leur pension vaut \$10 par mois. Leur pension coûtant \$10, ils gagnent en moyenne \$30 par mois.

Q.—Pendant combien de mois ? R.—Les travaux d'hiver durent ordinairement six mois, et les travaux du flottage du bois durent à peu près trois mois de plus—disons qu'ils sont employés pendant huit ou neuf mois.

Q.—Ceux qui travaillent dans les bois font-ils généralement le flottage ? R.—Quelques-uns parmi eux font généralement le flottage

Q.—Ceux qui font le flottage et ceux qui reviennent des bois—se rendent ils aux scieries—perdent-ils beaucoup de temps ? R.—Ceux qui travaillent aux scieries partent généralement quand les chantiers sont fermés ; ceux qui restent pour faire le flottage sont engagés pour cette besogne.

Q.—Voulez-vous nous dire comment ces hommes vivent dans les chantiers ? Quelle nourriture ont ils ? R.—Ils se nourrissent de pain, de lard, de bœuf, de pommes de terre, de melasse, de pommes sèches, de thé, et, depuis quelques années, ils consomment une grande quantité de fèves et de pois. Les fèves entrent pour beaucoup dans leur nourriture.

Q.—Savez-vous si on a envoyé à ces hommes, dans les chantiers, de la farine et du lard de qualité inférieure ? R.—Nous nous efforçons toujours de nous procurer les meilleurs aliments et dans le temps le plus convenable. Il est bien possible qu'une partie de ces aliments n'ait pas été aussi bonne que nous l'aurions désiré—surtout le lard. Le lard peut se gâter en petite quantité, peut-être dans la proportion de 5 pour cent—Et cette estimation est très élevée. Une certaine quantité peut avoir été laissée à part l'hiver précédent et la saumure peut avoir coulé et le lard peut être un peu gâté. Si on laissait de la viande salée dans les chantiers, elle pourrait y rester jusqu'à l'hiver suivant.

Q.—Ainsi, si une chose semblable arrivait dans votre compagnie, ce serait par pur accident ? R.—Oui ; et, en outre, nous n'exigeons pas que les hommes prennent ces articles. Nous les rapportons et les faisons fondre. Parfois nous les remettons aux vendeurs, mais cela est dispendieux.

Q.—Avez-vous des dépôts dans vos stations, où les hommes peuvent acheter des vêtements ou tout autre article dont ils peuvent avoir besoin ? R.—Oui, nous avons des dépôts à toutes nos stations.

Q.—Ces hommes peuvent-ils acheter à aussi bon marché dans ces dépôts qu'ils le pourraient partout ailleurs ? R.—Ils achètent les marchandises à aussi bon marché que nous les achetons nous-mêmes, les frais de transport ajoutés. Il y a toujours une faible marge dans ce but.

Q.—Alors vous n'achetez pas ces articles dans un but de spéculation ? R.—C'est une question de nécessité. Les hommes sont éloignés des magasins et peuvent ainsi acheter les articles nécessaires à leur santé et à leur confort ; rien de plus.

Q.—Les gages dont vous avez parlé ne s'appliquent qu'aux hommes qui sont employés dans les bois, soit à tracer des routes ou à d'autres travaux de ce genre ? R.—Oui.

Q.—Parlons maintenant des scieries ; combien gagnent les hommes d'équipe ? R.—C'est une manière singulière de poser la question. Les hommes d'équipe ? Nous ne les engageons pas de cette manière.

Q.—Dites-nous comment vous les engagez ? R.—Je n'ai pas le rôle de paie avec moi. Demain est notre jour de paie. L'année dernière les ouvriers ordinaires employés aux scieries gagnaient en moyenne \$1.10 par jour.

R.—Cette moyenne est-elle pour l'année ou pour la saison ? R.—Cette moyenne est pour la saison de la vente et de l'expédition du bois. Notre scierie à madiers est en opération depuis la fin du mois d'avril jusqu'à la fin d'octobre. Les hommes employés dans la cour de cette scierie gagnent \$1.10 par jour, en moyenne. Je croyais que vous aimeriez à savoir quelque chose à ce sujet et j'ai apporté cet état de l'année dernière. C'est un état des salaires payés aux employés des scieries, à ceux qui travaillaient aux estacades et aux travaux qui s'y rattachent, et aussi à ceux qui empièlent le bois. La moyenne des gages aux scieries est de \$1.05 à 1.12 par jour.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Employez-vous des jeunes garçons ? R.—Nous employons des jeunes garçons de douze à treize ans ; très souvent ils valent autant qu'un homme.

Q.—Combien avez-vous de jeunes garçons de douze à treize ans ? R.—Nous n'en avons qu'un petit nombre.

Q.—A quoi les employez-vous ? R.—Ils travaillent à refendre les madriers à la petite scierie qui est en communication avec le grande scierie.

Q.—Ce travail est-il pénible ? R.—Non.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Est-il arrivé des accidents à vos scieries ? R.—Non ; depuis plusieurs années je n'ai pas entendu parler d'accidents.

Q.—Vos scieries sont dans la province de Québec ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous s'il existe, dans la province de Québec, une loi qu'on appelle la loi des fabriques ? R.—Je ne puis pas dire que je le sais ; je ne l'ai jamais examinée.

Q.—Combien de fois par mois payez-vous vos employés ? R.—Nous les payons tous les quinze jours. Quant à ceux qui sont dans les chantiers, je ne les paie qu'à leur retour.

Q.—Vous payez ceux qui sont employés aux scieries tous les quinze jours et en entier ? R.—Oui ; nous les payons le mercredi pour jusqu'au samedi soir précédent. Il nous faut deux ou trois jours pour tenir chaque chose prête (je dois m'expliquer) —chaque chose en rapport avec le paiement. Quand les familles de ces employés ont besoin de quelque chose, nous le leur fournissons et nous nous remboursions quand nous les payons. Si d'autres veulent avoir une avance de \$2 ou \$3, ils l'obtiennent.

Q.—Leur donnez-vous des bons sur magasins ? R.—Nous ne leur donnons pas de ces bons ; ils vont au magasin et disent : " je veux avoir pour deux ou trois piastres de marchandises," ou même pour trente ou quarante cents seulement ; et on déduit cette somme de leurs gages quand on les paie. Dans ces cas leurs comptes sont faits de la manière suivante : " En argent, tant ; tel nombre de jours de travail, tant." De telle sorte que chaque homme sait le temps qu'il a travaillé et ce qu'il a retiré. Dans les cas d'urgence nous leur donnons de l'argent avant le jour de la paie. Quand ils obtiennent une avance au magasin, les marchandises sont entrées au livre et le total est rapporté à la balance due ; le bureau n'a rien à faire avec le magasin.

Q.—Règle générale, les hommes ne peuvent pas avoir de l'argent avant le jour de paie ? R.—Si, dans un cas de nécessité, un homme a besoin d'argent, il en obtient ; mais c'est seulement dans les cas de nécessité.

Q.—Y a-t-il à Chelsea d'autres magasins que les vôtres ? R.—Nous avons un autre magasin à Gatineau Mills,—beaucoup plus considérable que celui que nous avons à Chelsea. Il y a quatre magasins à Chelsea. Avec leur argent les gens vont acheter à ces magasins ; nous ne nous en occupons pas. Quand on m'a demandé de venir ici, à si court délai, d'une manière si précipitée, je n'étais pas préparé, comme j'ignorais ce que vous désiriez savoir ; je ne savais pas que vous voudriez connaître les gages que nous payons aux ouvriers, aussi je n'ai pris que quelques renseignements, au cas que vous en auriez besoin. Les limeurs gagnent en moyenne \$47.93 centins par mois. J'ai examiné quels étaient les salaires de nos ouvriers et j'ai constaté que la moyenne était de \$1.65 centins par jour ; ceci comprend les charpentiers, les constructeurs de moulins et les forgerons. J'ai aussi examiné le rôle de paie que nous sommes à préparer, et après examen j'ai vu que la moyenne était à peu près la même que celle de l'année dernière—ainsi les chiffres de l'année dernière sont assez corrects.

Q.—Quelles sont les heures de travail de vos employés ? R.—Ils travaillent onze heures et un quart par jour.

Q.—Quand un accident arrive dans vos chantiers ou dans vos moulins, accordez-vous quelque chose à ceux qui en sont victimes—c'est-à-dire leur payez-vous leur temps comme s'ils travaillaient ? R.—Pas dans tous les cas, mais actuellement nous avons un homme à qui il est arrivé un accident—ce que j'avais complètement oublié —et son temps court toujours ; nous lui en tenons compte. C'est un homme qui nous est précieux. Nous tenons compte de son temps et, probablement, il en sera ainsi jusqu'au mois de juillet.

Q.—Comment cet accident est-il arrivé ? R.—Cet accident a été causé par une courroie qui s'est brisée. Cet homme était debout sur le quai, lorsque la courroie a cassé et l'a frappé sur le mollet. Un instant auparavant, M. Gilmour était au même endroit que lui.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Les jeunes garçons travaillent-ils la nuit ? R.—L'eau étant basse, nous ne travaillons pas souvent la nuit.

Q.—À quelle heure commencez-vous le matin ? R.—Nous travaillons de six heures du matin à une heure de l'après-midi et ensuite depuis une heure moins un quart jusqu'à six heures et un quart du soir, qui est la fin de notre journée.

Q.—Savez-vous que la loi des fabriques de la province de Québec défend l'emploi des enfants pendant plus de soixante heures par semaine ? R.—Nous n'avons presque pas d'enfants de douze ans.

Q.—Les scieries sont en opération pendant plus de soixante heures par semaine ? R.—Certainement.

Q.—Avez-vous autre chose à ajouter à ce que vous avez déjà dit—quelque chose que vous auriez oublié ? R.—J'ai pris la moyenne des salaires de six de nos employés et j'ai constaté qu'elle était de \$26.96 par mois ; et pour huit autres, cette moyenne est de \$31 par mois.

ALEXANDER S. WOODBURN, senior, relieur, imprimeur et éditeur, d'Ottawa, de la société A, S. Woodburn & Cie, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous êtes relieur ? R.—Je ne suis pas un relieur pratique, toutefois je fais de la reliure.

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous dans l'atelier de reliure ? R.—Environ trente-huit à quarante. Je crois que nous employons 132 ouvriers dans tout l'établissement. Soixante environ sont attachés à l'atelier de reliure.

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il visité votre établissement ? R.—Je ne crois pas qu'il soit venu visiter notre établissement.

Q.—Aurait-il pu le visiter sans que vous le sachiez ? R.—Oh ! oui, mais il est peu probable qu'il aurait pu venir sans que je le sache. J'en aurais entendu parler.

Q.—Les conditions hygiéniques de votre établissement sont-elles satisfaisantes ? R.—Je crois que oui—dans l'imprimerie principalement. Nous prenons toutes les mesures qui peuvent être favorables à la santé de nos employés et je n'ai jamais appris qu'un ouvrier avait été malade par suite du mauvais état de salubrité de l'établissement. Les plafonds sont bas et, pris dans son ensemble, on ne peut pas prétendre que c'est un bon bâtiment.

Q.—De quelle manière les cabinets d'aisances sont-ils disposés dans les ateliers ? R.—Il y a trois ou quatre ateliers différents.—L'atelier de reliure, où les jeunes filles sont employées, est divisé en deux sections, et il y a un cabinet d'aisances à chaque extrémité du bâtiment.

Q.—Les cabinets d'aisances sont-ils à l'intérieur ou en dehors du bâtiment ? R.—Dans un des bâtiments, ils sont en dehors et reliés au bâtiment principal ; dans l'autre ils sont tout à fait à l'extrémité et reliés à la machine hydraulique, et localisés de manière à ce qu'aucune odeur ne puisse s'en dégager. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir de l'odeur, vu que l'eau y coule continuellement. Nous avons un cabinet d'aisances dans le soubassement, mais ayant remarqué que des odeurs s'en échappaient, je l'ai fait fermer.

Q.—Est-il d'usage dans votre établissement de payer les ouvriers avec des bons ? R.—Non.

Q.—Si vous saviez que tel est l'usage, permettriez-vous qu'il fut suivi ? R.—Les seuls bons que je sache avoir été donnés l'ont été à la demande des ouvriers qui désiraient avoir une avance sur leurs gages. Ils disaient qu'ils voulaient aller chez M. un tel et un tel, pour acheter certains articles, et qu'ils avaient besoin, disons de \$28, ou d'un bon en avance sur leur gages, et nous leur donnions le bon afin de ne pas les laisser s'endetter d'autant. Nous le faisons dans leur intérêt.

Q.—Quand un employé obtient un bon de cette nature, le rembourse-t-il en entier au premier jour de paie ? R.—Oui ; je puis dire que ces bons ne valent pas la peine qu'on en parle. Je ne crois pas que ce printemps on ait donné trois bons de ce genre, et encore ils ont été donnés à des ouvriers qui avaient besoin de vêtements et de meubles.

Q.—Est-ce plus utile aux ouvriers qu'à vous-mêmes ? R.—Ces bons sont pour la commodité des ouvriers ; nous ne leur en offrons jamais.

Q.—Nous vous faisons ces questions pour la raison que nous avons constaté que dans certains établissements le système de payer en bons était très dommageable aux ouvriers ? R.—Il y a quelques années j'ai pu offrir de ces bons en compte, mais pas dernièrement.

Q.—Avez-vous un ascenseur dans votre établissement ? R.—Nous avons le fameux ascenseur dont vous avez entendu parler.

Q.—Cet ascenseur a été la cause d'un accident, n'est-ce pas ? R.—A l'époque où il s'est brisé. Je n'en ai jamais entendu parler avant ce jour. Tout ce que j'ai appris, c'est qu'un ouvrier avait été légèrement blessé. Aujourd'hui le contre maître m'a dit que cet ouvrier était allé travailler le jour suivant. Cet ascenseur a été construit par de bons mécaniciens. Un nommé Perrin y a fait des réparations et quand il a cessé d'être convenable nous ne nous en sommes plus servi. Quant au bâtiment je ne puis rien y ajouter pour le rendre plus confortable. L'atelier des impressions est de premier ordre et les plafonds y sont élevés, mais je crois que l'atelier de reliure n'est pas de premier ordre.

Q.—Combien avez-vous de portes à ce bâtiment ? R.—Je l'ignore. C'est un des grands inconvénients—il y a un trop grand nombre de portes. Je crois que nous devons avoir six entrées aux différents ateliers. Le bâtiment est en forme de croix à un certain endroit et angulaire dans un autre, et quand j'ai obtenu le contrat pour la reliure nous avons fait ce qu'il nous était possible de faire pour être confortablement.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous dit que les portes s'ouvraient en dedans ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous que par la loi vous êtes passible de l'amende ? R.—J'ai toujours compris jusqu'à ce jour que la loi s'appliquait aux fabriques. Quant aux ordres qui sont donnés aux jeunes filles, je dois dire que nous leur accordons une demi-heure de plus pour entrer le matin, car il y en a qui demeurent à une distance considérable ; ainsi on leur permet d'arriver une demi-heure plus tard que les hommes.

JOHN R. BOOTH, fabricant de bois délicats, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Employez-vous un certain nombre de jeunes garçons ? R.—Oui, nous en employons quelques-uns.

Q.—Est-il vrai que ces jeunes garçons travaillent depuis six heures et demie du matin jusqu'à six heures du soir ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous aussi à votre emploi des jeunes garçons qui travaillent de sept heures du soir à cinq heures et demi du matin ? R.—Je crois que oui.

Q.—Savez-vous, monsieur, si quelques-uns de ces jeunes garçons ont moins de douze ans ? R.—Pas que je sache.

Q.—Savez-vous que l'acte des fabriques d'Ontario dit que les jeunes garçons, au-dessous d'un certain âge, ne travailleront pas plus de soixante heures par semaine ? R.—Non ; je ne puis pas dire que je le sais ; je n'ai jamais examiné cette loi.

Q.—L'inspecteur des fabriques a-t-il visité votre établissement ? R.—Non, pas que je sache.

Q.—Il ne vous a pas donné un exemplaire de la loi d'inspection d'Ontario ? R.—Non.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Il ne vous a pas donné avis que votre établissement devait être conduit d'une certaine manière ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Il n'a rien fait dans ce sens ? R.—Non.

Q.—Si l'inspecteur était allé visiter votre établissement, vous l'auriez appris, n'est-ce pas ? R.—Il aurait pu venir sans que je le sache. S'il venait sans me parler, je ne saurais pas que c'est lui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Si l'inspecteur s'était fait connaître vous l'auriez su ? R.—Oui.

Q.—Je vous conseillerais de vous procurer un exemplaire de la loi des fabriques et de la lire attentivement. Elle pourrait être exécutée un de ces jours ? R.—Je ne pense pas avoir agi contrairement à la loi.

JOHN PEARCE, typographe, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Vous avez travaillé au bureau du journal le " Free Press " ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la condition hygiénique de cet établissement ? R.—Je puis dire que cet établissement est dans un bon état de salubrité.

Q.—Dans quel état sont les cabinets d'aisances ? R.—Il y a un urinoir dans un des ateliers.

Q.—Dans quel atelier ? R.—Dans celui où je travaillais.

Q.—Y a-t-il un cabinet d'aisances sous la fenêtre de la chambre des reporters ? R.—Il y en a un dans la cour.

Q.—Les employés s'en servent-ils généralement ? R.—Oui.

Q.—Dans quel état est ce cabinet d'aisances ? R.—Dans un bien mauvais état.

Q.—A-t-il une porte ? R.—Oui, une porte sans gonds.

Q.—Est-il dans un état de malpropreté ? R.—Oui.

Q.—Le cabinet d'aisances qui est à l'étage supérieur est-il dans un état plus convenable ? R.—Oh ! oui.

Q.—Est-il dans un bon état ? R.—Oui.

Q.—L'étage supérieur contient-il un ou deux cabinets d'aisances ? R.—Il y en a un dans l'atelier où je travaillais.

Q.—Est-il à l'usage des hommes et des femmes ? R.—Il n'y en a qu'un seul en cet endroit.

Q.—Les deux sexes s'en servent ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Quel est le nombre des employés dans cet atelier ? R.—Huit ou dix, peut-être douze.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Quel est le nombre des jeunes filles qui y sont employées ? R.—Quand j'y étais il y avait deux jeunes filles ; parfois quatre—mais pas dans le même atelier.

Q.—Vous n'appartenez pas à cet établissement ? R.—Non ; j'ai cessé d'y appartenir depuis environ sept semaines.

Q.—Savez-vous quel est le nombre de tous les employés dans cet établissement ? R.—Je ne pourrais pas en donner le chiffre exact.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—L'officier de santé a-t-il visité cet établissement pendant que vous étiez employé ? R.—Pas que je sache.

Q.—Savez-vous si l'inspecteur des fabriques l'a visité ? R.—Non.

Q.—A-t-on affiché, dans l'établissement, un exemplaire de la loi des fabriques ? R.—Non.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Le cabinet d'aisances qui est en bas est-il à l'intérieur ou en dehors du bâtiment ? R.—Il est en dehors.

EDWIN ELLIOTT, mouleur en fonte, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Vous êtes employé, ici, comme ouvrier mouleur ? R.—Je suis ouvrier mouleur en chef.

Q.—Combien avez-vous d'ouvriers dans l'atelier dont vous êtes le contre-maître ? R.—Il y en a huit, y compris deux apprentis.

Q.—Quel est votre salaire ? R.—Les ouvriers mouleurs en machines gagnent une piastre et quatre-vingt-cinq cents à \$2 par jour et le contre-maître, \$2.50.

Q.—Quelles sont les heures de travail ? R.—Nos heures de travail sont de sept heures du matin à six heures du soir.

Q.—Les ouvriers ont-ils demandé la diminution du nombre des heures de travail ? R.—Non, pas à la fonderie.

Q.—L'atelier est-il bien protégé contre les courants d'air ? R.—Oui, en hiver.

Q.—Les plafonds sont-ils élevés ? R.—Oui.

Q.—Êtes-vous en quelque manière incommodés par la fumée et la vapeur ? R.—Non ; l'atelier est bien ventilé par le toit et nous pouvons ouvrir les ventilateurs et laisser s'échapper la fumée et la vapeur.

Q.—Avez-vous toutes les commodités pour exercer votre métier ? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des journaliers ? R.—Oui.

Q.—Combien gagnent-ils ? R.—\$1, \$1.10 et \$1.25 par jour.

Q.—Une piastre et vingt-cinq cents par jour est le salaire du chauffeur ? R.—Les chauffeurs gagnent \$1.35 par jour.

Q.—Manufacturez-vous une partie de votre fonte ? R.—Oui.

Q.—Votre manufacture est-elle en dedans ou en dehors de la fonderie ? R.—En dehors.

Q.—Ainsi la poussière ne pénètre pas dans la fonderie ? R.—Non.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Savez-vous si l'inspecteur des fabriques a visité la fonderie où vous travaillez ? R.—Non, il n'y est jamais venu que je sache.

Q.—Aurait-il pu y aller sans que vous le sachiez, ou hors de la connaissance des propriétaires ? R.—Je ne le crois pas.

Q.—Etes-vous en état de répondre pour les propriétaires ? R.—Oui.

Q.—L'inspecteur n'y est pas allé ? R.—Non, pas que nous sachions.

Q.—On n'a pas affiché dans votre atelier un exemplaire de la loi des fabriques ? —Non.

JOHN P. PURCELL, mécanicien, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous êtes mécanicien dans une imprimerie de journal ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous un brevet de mécanicien ? R.—Oui, j'ai un brevet de mécanicien.

Q.—Savez-vous si les mécaniciens désirent qu'il y ait une loi pour l'inspection des engins et des chaudières ? R.—Oui.

Q.—Et aussi pour obliger les mécaniciens de subir un examen ? R.—Oui, c'est-à-dire que, si on les met sur le même pied que ceux qui sont employés à la navigation des rivières et des lacs, ils ne puissent pas obtenir de brevets sans prouver qu'ils sont compétents.

Q.—Croyez-vous qu'il est aussi nécessaire d'avoir un mécanicien compétent pour conduire un engin stationnaire, où plusieurs hommes, femmes et enfants sont employés, que sur un bateau à vapeur ? R.—Oui, je le crois. Il y a actuellement autant d'employés dans l'établissement du *Free Press* qu'il peut y en avoir sur un bateau à vapeur. La vie de toutes ces personnes dépend de moi.

Q.—Savez-vous s'il est d'usage, dans cette ville, d'employer des hommes incompetents, c'est-à-dire des hommes qui ne sont pas mécaniciens ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous s'il y a à Ottawa et dans ses environs des hommes qui conduisent les engins pour \$1.25 par jour ? R.—Oui, il y en a qui conduisent des engins pour \$1.50 par jour.

Q.—Pouvez-vous vous procurer un mécanicien compétent pour \$1.50 par jour—un mécanicien pouvant conduire un engin sans danger ? R.—Parfois on peut s'en procurer—par exemple dans un temps de chômage.

Q.—Mais, règle générale, le pouvez-vous ? R.—Je ne sais si, règle générale, on le peut.

Q.—Quel est l'état de salubrité de l'endroit où se trouve votre engin ? R.—L'état de salubrité est assez satisfaisant.

Q.—A quelle distance du cabinet d'aisances se trouve votre engin ? R.—A environ 15 pieds.

Q.—Dans quel état est ce cabinet d'aisances ? R.—Il n'est pas dans un bien bon état.

Q.—Avez-vous entendu dire qu'on se plaignait de la mauvaise odeur qu'il répandait ? R.—Je crois avoir entendu dire que les employés de l'hôtel Russell s'en plaignaient.

Q.—Ce cabinet d'aisances a-t-il une porte ? R.—Il y en avait une, mais elle est tombée.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Combien y a-t-il d'engins stationnaires dans Ottawa et ses environs ? R.—Je ne puis pas vous en dire le nombre.

Q.—Combien est-il arrivé d'accidents par la faute de mécaniciens non brevetés ?
 R.—Je n'ai pas entendu dire qu'il était arrivé des accidents, je puis vous assurer que je n'ai pas beaucoup le temps de flâner.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Savez-vous dans quel état sont les chaudières des engins, à Ottawa ? R.—Je ne connais que la chaudière que j'ai sous mes soins.

WILLIAM C. TEAGUE, typographe, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Depuis combien de temps résidez-vous à Ottawa ? R.—Depuis 15 ans.

Q.—Avez-vous toujours exercé votre métier ? R.—Oui, à l'exception du temps pendant lequel j'ai été "boycotté."

Q.—Vous avez pris une part active dans l'organisation des ouvriers à Ottawa ?
 R.—Oui.

Q.—Considérez-vous que l'organisation des unions ouvrières a été d'un grand avantage aux ouvriers d'Ottawa ? R.—Oui.

Q.—Que pensez-vous au sujet de la diminution du nombre des heures de travail ?
 R.—Je suis d'avis qu'un ouvrier peut faire autant d'ouvrage en neuf heures de travail continu qu'en dix heures. Je crois que quand un ouvrier travaille de 7 heures du matin à six heures du soir et qu'il a le demi-congé du samedi pour se récréer avec sa famille et ses amis, le patron en bénéficie autant que l'ouvrier. Je sais par expérience que tel est le cas.

Q.—Si on accordait aux ouvriers le demi congé du samedi, croyez-vous qu'ils en feraient un bon usage ? R.—D'après ce que je connais des classes ouvrières de cette partie du pays, je suis convaincu que ce système aurait les meilleurs résultats. J'ai constaté qu'en Angleterre ce système avait de bons effets, en ce que ce demi-congé permettait aux ouvriers de se délasser et leur donnait l'occasion d'aller, avec leurs familles, respirer le bon air sur les bords de la mer. Ce système est très avantageux.

Q.—Vous êtes au fait des sociétés ouvrières et du règlement des différends qui surviennent entre les patrons et les ouvriers de cette ville. A votre avis, serait-il avantageux de recourir à l'arbitrage dans tous les cas de difficultés entre patrons et employés, quand ces différends ne peuvent pas être réglés à l'amiable ? R.—J'ai la plus grande confiance dans l'arbitrage pour régler les différends entre ouvriers et patrons. Je sais que nous avons eu des difficultés et que les patrons ont refusé de nous entendre. Je crois que l'arbitrage est le meilleur moyen d'en arriver à un règlement satisfaisant. Naturellement, quand les patrons ne veulent pas faire de concessions aux ouvriers, ceux-ci prennent en main leur propre cause et s'efforcent de faire valoir leurs droits en se mettant en grève.

Q.—Quel est votre avis au sujet des différends entre patrons et ouvriers ? Que penseriez-vous si le gouvernement s'en occupait et réglait ces différends au moyen de l'arbitrage ? R.—Je ne serais pas en faveur d'un bureau d'arbitres permanent. Si ceux qui feraient partie de ce bureau connaissaient les causes du différend ou étaient compétents à le juger, alors ce système aurait du bon ; autrement je ne serais pas en faveur d'un bureau permanent.

Q.—Que penseriez-vous de l'établissement d'un bureau officiel de conciliation, dont le devoir serait de s'efforcer de faire régler les différends par les parties elles-mêmes ? R.—Je crois que les patrons n'y consentiraient pas, à moins d'y être forcés par le bureau officiel. Il est peu probable qu'on obtiendrait un résultat avantageux ; si ce bureau était légalement constitué, je suppose naturellement que les pa-

trons, y étant forcés, viendraient à composition; mais ce serait un pouvoir arbitraire et de nature à créer de nouvelles difficultés.

Q.—Quelle est votre manière de voir au sujet de l'établissement d'un bureau de statistique ouvrière, aux fins de fournir des renseignements aux classes ouvrières et aux intéressés? R.—Je crois que le gouvernement devrait établir un bureau de statistique ouvrière et que les différents corps de métier devraient publier des bulletins toutes les semaines; cette question a été discutée par une société dont je fais partie, et je crois qu'un tel bureau serait très avantageux pour les ouvriers et leur épargnerait de grandes dépenses de voyage, en leur faisant connaître l'état du marché ouvrier et aussi en leur donnant tous les renseignements qu'on pourrait obtenir—comme, par exemple, sur la valeur de l'argent. Je crois que ce serait d'un très grand avantage pour les classes ouvrières.

Q.—Quelle est votre opinion au sujet des compagnies d'assurance pour les ouvriers contrôlées par le gouvernement? R.—J'ai confiance dans le système d'assurance, je crois que le plus grand nombre des ouvriers craignent de risquer leur argent dans les compagnies d'assurance qui existent aujourd'hui. Parfois une compagnie paraît puissante et on constate plus tard qu'elle ne vaut rien, et, naturellement, les ouvriers, qui n'ont pas d'argent à sacrifier, ne veulent pas risquer de perdre leurs épargnes si difficilement gagnées; mais si on pouvait établir un système d'assurance semblable au système des banques des bureaux de poste, les ouvriers prouveraient qu'ils savent l'apprécier; et si le gouvernement mettait l'assurance sur le même pied que la banque d'épargne du bureau de poste, ce serait un encouragement pour les ouvriers et ils en bénéficieraient. Quand un homme meurt, il ne laisse rien à sa famille; mais si l'assurance était sous le contrôle de l'état, l'ouvrier et sa famille en retireraient de grands avantages, en ce qu'ils deviendraient plus économes. Ils auraient le désir d'assurer à leur famille quelques moyens de vivre; et si leurs ressources venaient à diminuer et s'ils n'avaient que la pauvreté pour perspective, le gouvernement pourrait racheter la police d'assurance à un certain prix—ainsi que quelques compagnies d'assurance font aujourd'hui; mais le gouvernement le ferait d'une manière plus avantageuse pour les ouvriers.

Q.—Êtes-vous en faveur du système d'apprentissage et si oui, veuillez nous dire ce que vous en pensez? R.—Je crois que les apprentis typographes devraient faire un apprentissage, par contrat, d'au moins cinq ans, et avant d'être ainsi mis en apprentissage—autant pour l'intérêt du patron que pour celui de l'employé—je pense que le patron ou son contre-maître devrait s'assurer si le jeune homme est suffisamment instruit pour devenir un ouvrier pratique. De fait, on devrait lui faire subir un examen afin de s'assurer s'il possède les aptitudes nécessaires pour apprendre le métier. Il devrait être pris en apprentissage par contrat et placé sous le contrôle d'un homme pratique qui lui enseignerait le métier. Alors, si l'apprenti ne devient pas un bon ouvrier, il ne pourra pas blâmer le patron. Actuellement le système d'apprentissage est très défectueux. Un jeune garçon sachant à peine lire et écrire s'engage dans une imprimerie et on l'emploie comme messenger ou à balayer les ateliers, et quand il veut apprendre le métier, on ne le lui enseigne pas, mais il apprend ce qu'il peut, de ci de là. Pour tout homme bien pensant, ce système est défectueux. Il y a dans notre métier plusieurs sujets qu'un jeune homme doit savoir et si un homme compétent ne les lui enseigne pas, il est impossible que l'apprenti devienne un bon ouvrier.

Q.—Avez-vous, à Ottawa, des écoles du soir? R.—Je crois qu'il y a une école du soir, mais il faut appartenir à une certaine nationalité pour pouvoir la fréquenter; cette école est sous le contrôle de la "St. Patrick's Literary Association"; et c'est la seule école du soir que nous ayons ici. Le bureau de nos écoles publiques a discuté sur l'opportunité d'établir des écoles du soir dans cette ville, mais c'est tout ce qui a été fait.

Q.—Si on établissait des écoles du soir dans cette ville, croyez-vous que le public en profiterait? R.—Je ne suis pas prêt à répondre à cette question; si nous

avons une loi rendant l'instruction obligatoire, nous n'aurions pas besoin d'écoles du soir ; les jeunes garçons et les enfants fréquenteraient davantage les écoles, si elles étaient conduites avec plus de soin. En Angleterre et en Allemagne, les enfants sont obligés de fréquenter les écoles jusqu'à un certain âge, disons quatorze ou quinze ans, et, dans ces pays, on n'a pas besoin d'écoles du soir. Je crois qu'il serait très avantageux pour les classes ouvrières que le gouvernement du Dominion adopte une loi concernant les fabriques et les écoles, qui serait applicable à tout le pays.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Voulez-vous dire que les lois des fabriques devraient être exécutées par le gouvernement du Dominion ? R.—Je sais que par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord il ne peut pas en être ainsi.

Q.—Croyez-vous que par cet acte le gouvernement ait le droit d'adopter une loi fédérale concernant les fabriques ? R.—Je crois que oui.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Croyez-vous qu'il serait préférable d'avoir une loi uniforme pour toutes les fabriques du pays et, sous le contrôle du gouvernement fédéral, plutôt que toutes les lois provinciales maintenant en vigueur ? R.—Oui.

Q.—Avez-vous une bibliothèque gratuite, à Ottawa ? R.—Nous avons la bibliothèque du parlement, qu'on considère comme une bibliothèque publique. On peut obtenir des cartes d'admission et s'y procurer des livres pendant les vacances ; mais les ouvriers n'ont pas l'avantage d'en jouir, vu que la bibliothèque n'est ouverte que de neuf à quatre heures.

Q.—Si vous aviez une bibliothèque gratuite, croyez-vous que les ouvriers en profiteraient ? R.—Oui.

Q.—Quand vous parlez d'un système d'assurance sous le contrôle du gouvernement, parlez-vous pour vous-même ou au nom des classes ouvrières d'Ottawa ? R.—Oui.

Q.—Vous parlez pour et au nom des ouvriers d'Ottawa, avec qui vous êtes en relations ? R.—Oui.

Q.—C'est leur désir ? R.—Les ouvriers aimeraient une assurance établie d'une manière stable et sous le contrôle du gouvernement.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Avez-vous autre chose à dire dans l'intérêt des classes ouvrières ? R.—Je ne le pense pas. J'ai remarqué, en jetant un coup-d'œil sur les documents en rapport avec la présente enquête, que plusieurs des témoins entendus appartiennent aux unions ouvrières, et, comme j'ai pris une part active dans toutes les questions qui se rapportent au travail, j'aurais aimé qu'un plus grand nombre de personnes n'appartenant pas aux unions ouvrières auraient été assignées pour rendre témoignage devant cette Commission, tels que des couturières, des modistes, des tailleurs, des peintres et d'autres représentants des divers métiers qui sont exercés dans cette ville. Je crois que la Commission serait mieux éclairée sur la situation, en ayant des renseignements de ces personnes.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Je crois que vous faites erreur. Un grand nombre des témoins examinés, ici par la Commission n'appartiennent pas aux unions ouvrières ? R.—Je suis heureux d'avoir cette certitude.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—En supposant que nous examinerions d'autres témoins sur ces questions, croyez-vous qu'ils en connaîtraient plus ceux du même métier que nous.

avons interrogés à Toronto, à Québec à Saint-Jean et à Halifax ? R.—Je l'ignore ; je n'ai pas la preuve.

Interrogé par M. HEAKES :

Q.—Entendez-vous dire que les ouvriers qui ne font pas partie des associations ouvrières ne sont pas payés aussi cher que ceux qui en font partie ? R.—Ils ne sont pas payés aussi cher, et si nous en avions ici quelques-uns, ils nous diraient la différence qui existe et nous démontreraient l'avantage qu'il y a d'appartenir à ces associations—j'en ai la conviction.

Q.—Savez-vous si la condition des ouvriers, à Ottawa, s'est améliorée pendant les dix dernières années ? R.—Je le crois.

Q.—Leur condition sociale s'est-elle aussi améliorée ? R.—Je crois que oui ; et je pense que leur condition s'est améliorée sous tous les rapports.

CRAWFORD ROSS, marchand, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Combien employez-vous de commis ? R.—J'emploie environ trente-cinq commis—hommes et femmes.

—Combien de femmes employez-vous ? R.—Environ dix.

Q.—Quel âge peut avoir la plus jeune ? R.—Environ vingt ans—dans la section des ventes.

Q.—Quel est l'état de salubrité de l'étage inférieur de votre magasin ? R.—L'état de salubrité en est satisfaisant.

Q.—Y avez-vous un cabinet d'aisances ? R.—Oh ! oui ; nous en avons trois.

Q.—Sont-ils en haut ou en bas ? R.—Il y en a un au troisième étage, à l'usage de ceux qui y sont employés, au nombre de soixante à soixante-dix, et il y en a deux dans le soubassement.

Q.—Qui a accès au soubassement ? R.—Ce sont les hommes.

Q.—Et les cabinets d'aisances du troisième étage sont à l'usage des femmes ? R.—Oui, à leur usage exclusif.

Q.—Ces cabinets d'aisances sont-ils pourvus d'eau ? R.—Oui, l'eau coule dans chacun d'eux.

Q.—Quel est le salaire des demoiselles de comptoir ? R.—Elles sont divisées en deux classes ; les unes gagnent \$4 et les autres \$5 par semaine.

Q.—Pendant combien d'heures travaillent-elles ? R.—Depuis huit heures et demie du matin jusqu'à six heures du soir. Quelques-unes travaillent jusqu'à neuf heures, mais elles ont une heure et demie de repos pendant la journée. Nous employons dans le même établissement un grand nombre d'autres femmes, outre celles qui sont employées au magasin.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Les hommes se servent-ils seuls des cabinets d'aisances qui sont dans votre cave, où les femmes y ont-elles accès ? R.—Il y en avait deux, et les femmes se servaient de l'un d'eux, mais aujourd'hui ils sont séparés.

Q.—Voulez-vous dire qu'il y a deux sièges séparés par une légère cloison ? R.—Non, ce sont deux endroits séparés.

Q.—Sont-ils voisins et séparés par une mince cloison ? R.—Oui, il en était ainsi.

Q.—Quand avez-vous fait le changement ? R.—Il y a environ un mois :

Q.—Savez-vous que beaucoup de jeunes femmes refusaient d'aller dans cette cave à raison de l'obscurité ? R.—Non ; il fait aussi clair qu'au premier étage.

Q.—Avez-vous entendu des jeunes femmes se plaindre d'être obligées de descendre dans la cave? R.—Oui.

Q.—Récemment? R.—J'ai entendu des plaintes à ce sujet.

Q.—Vos filles de comptoir ont-elles la permission de s'asseoir en attendant les clients? R.—Oui.

Q.—Elles ont des sièges dans ce but? R.—Oui, des sièges en arrière du comptoir.

Q.—Et elles s'asseyent? R.—Oui.

Q.—Employez-vous des modistes et des couturières? R.—Oui, nous en employons une soixantaine.

Q.—Quel est le salaire d'une bonne modiste? R.—Huit cent piastres par année.

Q.—Pour la première ouvrière? R.—Oui.

Q.—Combien en avez-vous qui gagnent \$800 par année? R.—Une seulement.

Q.—Combien gagnent celles qui travaillent à la table? R.—Les modistes ne travaillent pas à la table, mais les couturières y travaillent.

Q.—Engagez-vous les modistes pour la saison seulement? R.—Non.

Q.—Les employez-vous pendant toute l'année? R.—Oui, excepté quand elles désirent partir pendant les chaleurs de l'été.

Q.—Quel est leur salaire? R.—Une bonne modiste gagne de \$8 à \$10 par semaine, et je puis les employer toute l'année, mais elles préfèrent, généralement, s'absenter pendant un couple de mois en été.

Q.—Combien payez-vous à vos apprenties? R.—Elles ont, la première année, \$4 et \$5 par semaine.

Q.—Dites-vous qu'elles ont ce salaire la première année? R.—Non, nous leur payons \$1. la première année.

Q.—Combien de temps sont-elles en apprentissage? R.—Pas plus de six mois par année.

Q.—Combien gagnent-elles? R.—Il n'y a pas de prix déterminé; elles sont payées suivant leur capacité.

Q.—Quel est le salaire de vos couturières? R.—Les premières couturières ont de \$7 à \$16 par semaine; les autres ont \$4.50 par semaine.

Q.—Sont-elles payées toutes les semaines, tous les quinze jours ou tous les mois? R.—Toutes les semaines.

Q.—En espèces et en entier? R.—Oui, en argent.

Q.—Avez-vous un système d'amendes en vigueur dans votre établissement? R.—Ce système existait pour les commis préposés aux ventes, mais il n'a jamais été appliqué.

Q.—Il n'a jamais été mis en vigueur? R.—Non.

Interrogé par M. HEAKES : —

Q.—Un salaire de \$4 par semaine est-il la moyenne des salaires des couturières? R.—C'est tout ce qu'elles gagnent; si elles étaient plus habiles, nous les paierions plus cher.

Q.—Combien y en a-t-il qui gagnent moins que \$4 par semaine? R.—Il y en a peu qui gagnent moins que cela dans notre établissement; je ne crois pas qu'il y en ait.

Q.—Peuvent-elles être employées toute l'année à \$4 par semaine? R.—Nous pouvons en employer un certain nombre pendant toute l'année. Quelquefois elles sont rares et peuvent gagner \$1 à \$1,50 par jour. Parfois nous ne pouvons pas nous procurer le nombre qu'il nous faut.

Q.—Pendant combien d'heures travaillent-elles? R.—Depuis huit heures et demie du matin jusqu'à six heures du soir.

Q.—Jusqu'à quelle heure travaillent-elles le soir? R.—Jamais plus tard que sept heures, excepté celles qui sont à la tête des sections et qui restent plus tard afin de tout mettre en ordre et préparer l'ouvrage du lendemain.

Q.—Sont-elles payées pour ce temps supplémentaire ? R.—Non, excepté pour le travail à la pièce,

Q.—Ainsi, elles peuvent rester depuis sept heures jusqu'à neuf heures du soir et ne pas être payées plus que si elles étaient parties à six heures ? R.—Elles peuvent rester, mais elles n'y sont pas obligées.

JOHN DAVIS, marchand de bois, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous connaissez bien la classe ouvrière d'Ottawa, n'est-ce pas ? R.—Oui.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires des hommes qui travaillent à la journée ? R.—Des ouvriers ou des journaliers ?

Q.—Des journaliers ? R.—J'ai employé un ou deux journaliers et je leur ai payé \$1,50 par jour, de six heures du matin à six heures du soir.

Q.—A quel travail ces journaliers sont-ils employés ? R.—Ils vont à la scierie chercher des rognures de bois.

Q.—C'est là ce qu'un homme gagne par jour ? R.—Oui, le plus grand nombre

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Savez-vous que les hommes qui travaillent dans les rues gagnent \$1,25 par jour ? R.—J'en ai payés \$1 par jour, et maintenant je paie à mes hommes \$1,50 par jour, car j'ai constaté qu'ils me faisaient plus de besogne pour cette somme que pour \$1 par jour.

Q.—Combien de temps restent-ils après six heures pour prendre soin des chevaux ? R.—Ils ne restent pas.

Q.—Avez-vous un valet d'écurie ? R.—Non, je panse mes chevaux moi-même.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Vous commercez sur le bois ? R.—Oui.

Q.—En détail ? R.—Oui.

Q.—Quel est le prix du hêtre et de l'érable ? R.—De quatre piastres et demie à cinq piastres la corde.

Q.—Quel en était le prix il y a cinq ans ? R.—Je n'étais pas dans le commerce à cette époque.

Q.—Commercez-vous aussi sur le charbon ? R.—Non.

Q.—Avez-vous à Ottawa plusieurs marchands de bois ? R.—Je crois qu'il y a plusieurs marchands de bois, mais je ne les connais pas tous.

Q.—Existe-t-il une entente parmi les marchands de bois, en détail ? R.—Je ne vous comprends pas.

Q.—En d'autres termes y a-t-il une coalition parmi les marchands de bois ? R. Je ne le sais pas ; je n'ai rien à faire avec cela.

Q.—Vous n'en savez rien ? R.—Non.

Q.—Les scieries fournissent-elles beaucoup de bois qui est vendu à Ottawa ? R.—Oui ; des dosses, (slabs) et ainsi de suite.

Q.—Vendez-vous beaucoup de bois dur ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON ;—

Q.—Depuis quand êtes-vous dans ce pays ? R.—Depuis sept ans.

Q.—Vous connaissez bien la classe ouvrière en Angleterre ? R.—Oui.

Q.—La condition des ouvriers est-elle meilleure ici qu'en Angleterre, ou est-

elle moins bonne ? R.—Il y a des ouvriers qui améliorent leur condition et d'autres qui n'en font rien.

Q.—Règle générale, améliorent-ils leur condition ? R.—Oui.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Et vous êtes de ce nombre ? R.—Oui.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Ne croyez-vous pas que les enfants des ouvriers vivent plus à l'aise ici qu'en Angleterre ? R.—Oui, je connais cinq familles qui sont venues d'Angleterre et elles sont toutes à l'aise.

Q.—Connaissez-vous des hommes en ce pays qui sont aujourd'hui à l'aise et dont les pères étaient très pauvres ? R.—Non, je n'en connais pas ; je ne suis ici que depuis sept ans.

PIERRE CHABOT, marchand de nouveautés, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Employez-vous des tailleurs dans votre établissement ? R.—Oui.

Q.—Combien en employez-vous ? R.—J'emploie trois tailleurs et environ 12 ou 15 tailleuses.

Q.—Quelle est la moyenne des salaires des coupeurs, à Ottawa ? R.—La moyenne du prix ?

Q.—Oui ? R.—De \$12 à \$20 par semaine.

Q.—Quelle est la moyenne ? Est-ce \$15 ou \$12 ? R.—La moyenne peut être de \$16.

Q.—Quel est le salaire des tailleurs ? R.—Le plus grand nombre des tailleurs travaillent à la pièce.

Q.—Connaissez-vous la classe de personnes qui vont aux chantiers l'hiver ? R.—Oui.

Q.—Voulez-vous nous dire quelle est leur condition et leur manière de vivre ? R.—Oui ; ces hommes travaillent depuis l'aube jusqu'à la nuit.

Q.—Pendant combien d'heures travaillent-ils ? R.—Je crois qu'ils travaillent, en hiver, 8 et 9 heures par jour. Le printemps, pendant le flottage, ils travaillent 16 et 18 heures par jour.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Et ils restent à ce travail ? R.—Ils y sont obligés, mais c'est un travail pénible.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Comment ces hommes sont-ils généralement nourris, en hiver ? R.—Je sais qu'il y en a qui sont bien nourris et d'autres qui le sont mal.

Q.—Avez-vous entendu ces hommes se plaindre à ce sujet ? R.—Oui, il y a beaucoup de plaintes au sujet de la nourriture qu'on leur donne.

Q.—Quand ces hommes reviennent des chantiers, le printemps, certaines personnes n'ont-elles pas l'habitude d'aller au devant d'eux jusqu'à Carleton Place, de les mettre sous l'influence des liqueurs spiritueuses et de leur vendre des bijoux de qualité inférieure et d'autres articles ? R.—Il y a des personnes qui vont au devant d'eux, mais non dans le but de leur vendre des bijoux de qualité inférieure.

Q.—N'y en a-t-il pas qui agissent ainsi ? N'y a-t-il pas des personnes qui vont au devant d'eux et qui leur vendent des articles de qualité inférieure à des prix élevés ? R.—Pas que je sache.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Cela ne se pratique-t-il pas partout ? R.—Non, je ne pense pas que cela se pratique ici.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Aimeriez-vous à dire autre chose à la Commission ? R.—Je suis d'avis que la condition de ces hommes devrait être améliorée, car je ne comprends pas comment ils peuvent supporter la vie des chantiers et endurer les fatigues du flottage du bois ; je sais que quelques-uns reviennent pendant l'hiver, parce qu'ils sont mal nourris et ne peuvent exécuter le travail qu'on leur impose.

Q.—Avez-vous entendu les hommes se plaindre d'être payés avec des "bons" ? R.—Oui ; ils sont parfois payés avec ce qu'on appelle des bons.

Q.—Les marchands d'Ottawa, ou d'autres, marchands acceptent-ils ces bons au pair ? R.—Quelques-uns les accepteront et d'autres ne les accepteront pas au pair.

Q.—Connaissez-vous des maisons qui paient leurs employés avec des "bons" ? R.—Je sais que des employés sont payés de cette manière, mais ils ne viennent pas jusqu'ici ; on ne les voit pas ici ; ils restent un peu plus bas.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Quel escompte exige-t-on généralement sur ces bons que les hommes reçoivent pour leur salaire ? R.—Quelques-uns exigent 15, d'autres 25 pour cent, et plusieurs, 50 pour cent d'escompte.

Q.—Savez-vous si ces employés perdent une partie de leurs salaires, de cette manière ? R.—Parfois ils perdent ainsi leur salaire, et ils le perdent aussi d'autres manières.

Q.—De quelles autres manières ? R.—Il arrive quelquefois qu'un homme s'engage à un entrepreneur, et si ce entrepreneur n'est pas entreprenant, l'employé perd souvent son salaire.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Savez-vous si des personnes vont dans les campagnes, dans les bois et dans les campements où elles ont des débiteurs, dans le but de se faire payer ? R.—Non, je ne connais rien à ce sujet.

Q.—Avez-vous vendu des marchandises à ces employés ? R.—Oui, souvent.

Q.—Avez-vous envoyé des commis-voyageurs pour leur vendre ? R.—Oui.

Q.—Se sont-ils plaints de faire de mauvais achats ? R.—Non ; ils ne peuvent pas se plaindre, car il y a trop de concurrence.

Q.—Ces hommes de chantier paient-ils toujours en argent ? R.—Oui, excepté quand ils partent, à l'automne. Nous leur faisons alors crédit.

Q.—Ceux qui les emploient leur donnent-ils des "bons" sur votre magasin, ou sur d'autres magasins ? R.—Pas depuis quelques années.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Avez-vous quelque chose à ajouter à ce que vous venez de dire ? R.—Non, je ne me rappelle rien autre chose, pour le moment.

PAUL MINER, homme de chantier, d'Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :

Q.—Depuis combien d'années travaillez-vous dans les chantiers ? R.—Depuis environ trente-six ou trente-sept ans.

Q.—Le travail que vous faites dans les chantiers est-il pénible ? R.—Oui, ce travail est pénible et nous sommes mal nourris ; nous avons parfois une nourriture grossière et insuffisante,

Q.—Est-ce la règle générale ou l'exception ? R.—Dans quelques chantiers, c'est la règle générale ; nous sommes mal nourris dans certains chantiers et dans d'autres nous le sommes bien.

Q.—Règle générale, les hommes ne sont-ils pas aussi bien nourris dans les petits chantiers que dans les grands ? R.—Dans le plus grand nombre des grands chantiers les hommes ne sont pas aussi bien nourris que dans les petits.

Q.—Combien d'heures par jour, en moyenne, ces hommes travaillent-ils en hiver ? R.—En hiver, ils travaillent aussi longtemps qu'ils peuvent voir clair dans le bois.

Q.—Croyez-vous qu'il travaillent neuf ou dix heures ? R.—Oui, neuf ou dix heures, aussi longtemps qu'ils y voient clair.

Q.—Quelle distance ont-ils à parcourir ? R.—Pour revenir au chantier, ils ont parfois 1 mille, et parfois 2 ou 3 milles à parcourir.

Q.—Travaillent-ils douze heures par jour ? R.—Oui, en tenant compte du temps qu'ils mettent à revenir au chantier ; quelquefois ils ne travaillent pas aussi longtemps ; cela dépend de la distance qu'ils ont à parcourir.

Q.—Ces hommes ou leurs patrons prennent-ils des mesures de précaution en cas d'accidents ? Supposez qu'un homme soit blessé grièvement, quelqu'un prend-il soin de ses blessures ? R.—Oui, et voici comment. Un homme prend soin de celui qui est blessé ou qui est malade, et ce dernier paie le temps de l'autre et il perd son salaire.

Q.—Supposons que vous receviez une blessure grave, vers le milieu du mois, votre temps cesse-t-il de courir à compter de ce moment ? R.—Oui, du moment que nous sommes blessés notre salaire cesse d'être payé.

Q.—La compagnie a-t-elle pour habitude de ne pas payer votre passage sur les chars, pour revenir ? R.—La compagnie ne paie jamais notre passage pour revenir.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Combien vous fait-on payer pour votre pension ? R.—Une piastre par jour. On laisse courir notre temps et on nous fait payer une piastre par jour.

Q.—Avez-vous jamais fait des plaintes, au contre-maître du chantier ? R.—Oui ; nous nous sommes plaints au contre-maître et aux agents, mais rien n'a été changé et il ont continué ainsi jusqu'à ce que le lard et la farine fussent consommés, et plusieurs hommes du chantier tombèrent malades, et nous avons cru que la mauvaise nourriture en était la cause. La maladie dont ces hommes souffraient était connue sous le nom de "jambes noires", c'est-à-dire que leurs jambes enflaient tellement qu'ils étaient obligés de revenir du chantier. Je ne vois pas d'autres causes que la mauvaise nourriture, car quand nous sommes bien nourris notre santé est bonne et nous travaillons bien.

Q.—Il y a des dépôts d'approvisionnements, n'est-ce pas ? R.—Oui.

Q.—Et vous vous approvisionnez à ces dépôts ? R.—Oui.

Q.—Pouvez-vous y acheter les marchandises à aussi bon marché qu'à Renfrew ? R.—Non.

Q.—Combien payez-vous en plus ? R.—Cela dépend des rivières sur lesquelles nous travaillons ; par exemple, nous sommes tantôt sur la rivière Doré et tantôt sur la rivière Petawawi ; parfois, sur le lac la Truite. Dans certains endroits nous payons 50 cents, et dans d'autres, \$1, de plus qu'à la ville, (50 et 100 pour cent).

Q.—Y acheteriez-vous une paire de pantalons ou de mocassins à aussi bon marché qu'à Pembroke ? R.—Non, on ne peut pas les acheter à aussi bon marché et ils ne coûtent pas aussi cher qu'on nous les fait payer, car une paire de pantalons de travail coûte, à Ottawa, \$2.25 et \$2.50 et on nous les fait payer \$3.50 et \$3.75, et dans certains dépôts, \$5. De plus, nous payons \$1.25 pour une livre de tabac en ta-

blottes, et on ne nous donne que dix tablettes à la livre, quand il en faut douze pour une livre.

Q.—Est-ce la règle générale ou l'exception ? R.—Cen'est pas la règle générale ; car nous payons quelquefois dans le chantier 60 et 75 cents la livre.

Q.—Fait-on payer leur pension aux hommes qui tombent malades au chantier ? R.—Oui, on leur fait payer \$1 par jour.

Q.—Et ils perdent leur salaire ? R.—Oui ; si un homme est malade ou est blessé, son temps court, mais on lui fait payer \$1 par jour, pendant une journée ou deux, ou quinze jours, ou un mois.

Q.—Ces hommes font-ils le flottage du bois ? R.—Quelques-uns sont engagés pour travailler jusqu'au printemps et d'autres, pour faire le flottage.

Q.—Ceux qui font le flottage gagnent-ils plus cher ? R.—Ceux qui sont engagés pour l'hiver et pour faire le flottage gagnent un peu plus cher.

Q.—Faire le flottage du bois est-il un travail dangereux ? R.—Oui.

Q.—Savez-vous si on a ordonné à des hommes de déblayer la rivière, le contre-maître refusant d'y aller ? R.—Non ; je dis cela parce que j'ai été contre-maître et jamais je n'ai fait faire par d'autres ce que je craignais de faire moi-même.

Q.—Avez-vous connu des hommes, dans les chantiers, à qui, des sous-entrepreneurs ont fait perdre leurs salaires ? R.—Oui, et moi-même j'ai perdu mon salaire de cette manière.

Q.—Vous êtes-vous plaint à celui pour qui les billots étaient coupés ? R.—Non.

Q.—Savez-vous s'il y en a encore qui perdent leur salaire de cette manière ? R.—Il y en a encore un certain nombre, mais pas autant qu'autrefois.

Q.—Quel est le prix et la qualité de la pension dans les chantiers ? R.—Dans quelques chantiers on paie 30 cents par repas—35, 40 et 50 cents. Cela dépend des rivières sur lesquelles nous travaillons.

Q.—En quoi consiste la pension à 50 cents par repas ? R.—Sur certaines rivières, on nous donne un repas que l'on calcule coûter 50 cents par jour, par homme ; sur d'autres on paie 35 cents, et ailleurs 30 et 40 cents.

Q.—De quoi se compose un repas ? R.—De viande, de lard, de fèves, de soupe aux pois, de pain et de thé ; quelquefois on nous donne des pommes de terre.

Interrogé par M. ARMSTRONG :

Q.—Vous n'avez pas de serviettes de table ? R.—Non, et nous n'avons pas même de tables ; nous prenons nos repas sur nos genoux ou sur le plancher.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Dois-je comprendre que vous mangez sur le plancher ? Q.—Quelques-uns s'asseyent sur le plancher et prennent leurs repas.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Savez-vous si dans les chantiers, on paie les hommes en "bons" ou "ordres" ? R.—Oui, je sais qu'il y en a qui sont payés de cette manière.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Avez-vous vu payer les hommes de cette manière ? R.—Non, mais on m'a fait voir les bons.

Q.—Quels sont ces "bons" ? R.—Un simple bon écrit au crayon.

Q.—Vous étiez payés en "bons," mais vous deviez attendre que le bois fut descendu pour retirer votre argent ? R.—Oui.

Interrogé par M. HEARNS :—

Q.—Si un homme se rend dans les bois et n'y reste pas tout l'hiver, lui retient-

on une partie de son salaire ? R.—Si un homme est engagé l'automne pour aller travailler dans les bois et s'il quitte et cesse de travailler avant que son terme d'engagement soit expiré, on lui fait payer le prix du passage d'un remplaçant et on le laisse partir. J'ai connu des compagnies qui ne payaient rien dans ces cas là. Si un homme désire partir, il part sans être payé.

Q.—Quelle espèce de lits avez-vous ? R.—Des branches de baume ou de fougère, et deux paires de couvertes.

Q.—Des branches coupées, seulement ? R.—Oui, elles servent de lits de plume.

Q.—Vous fournit-on des paillasses, dans certains chantiers ? R.—Quelquefois, quand il y a beaucoup de neige, mais souvent, nous sommes trop éloignés et nous ne pouvons pas nous en procurer.

Q.—Savez-vous si les hommes sont encore payés en "bons" ? R.—À part ce que j'ai dit, il y a un instant, je ne connais pas d'hommes qui sont payés en "bons". Quand un homme est retardé sur une rivière, on lui donne un "bon" payable l'année suivante, après que le bois est rendu à Québec ou mis en flottage.

Interrogé par le PRÉSIDENT :

Q.—Depuis quarante ans, un grand nombre de canadiens-français quittent la paroisse de Sorel, à l'entrée du lac Saint-Pierre, dans la province de Québec, pour aller travailler dans les chantiers appartenant à des maisons d'Ottawa et pour faire le flottage du bois. A-t-on des préférences pour ces hommes, pour qu'ils soient ainsi engagés d'année en année ? R.—Pas que je sache.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Les salaires des hommes ont-ils augmenté depuis cinq ou dix ans ? R.—Les salaires ont augmenté depuis dix ans.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—De combien les salaires ont-ils augmenté depuis dix ans ? R.—Je crois que les hommes font aujourd'hui la même quantité et le même genre d'ouvrage. Ils ont \$3 et \$4, et quelques-uns \$5 et \$6 de plus, par mois, qu'ils n'avaient autrefois. Il y a dix ans, les salaires étaient peu élevés.

Q.—Combien les hommes gagnaient-ils, il y a dix ans, à travailler dans les chantiers ? R.—Quelques-uns gagnaient \$12 par mois.

Q.—Quelle était la moyenne des salaires, il y a dix ans ? R.—Je me souviens que j'ai payé \$12 par mois à un homme pour couper des billots. Un grand nombre d'hommes sont partis pour travailler dans les bois aux Etats-Unis. L'hiver dernier, sur la rivière Petawawi, les hommes gagnaient \$18, \$19, \$20, \$24 et \$26 par mois.

Q.—Combien auraient gagné, il y a dix ans, ceux qui ont aujourd'hui \$26 par mois ? R.—Environ \$12 par mois.

THOMAS STEWART, machiniste, à Ottawa, est appelé et assermenté.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Vous êtes un des associés de la maison Stewart et Fleck, machinistes, de cette ville ? R.—Oui

Q.—J'ai appris que vous aviez étudié la question de l'établissement d'un bureau de statistique ouvrière pour renseigner les ouvriers. Veuillez nous faire connaître votre opinion sur ce sujet. Je ne vous poserai pas de questions, mais je désire que vous expliquiez à la Commission vos vues sur cette question ? R.—Ayant été, comme vous le savez, président de l'association, ici, je puis dire que j'ai eu plus ou moins à faire avec cette question depuis qu'elle a été agitée. Je regrette beaucoup qu'un des

membres de cette Commission soit absent ce soir. J'avais espéré voir, ici, mon ami M. Gibson, qui est un des représentants de la ville d'Ottawa dans la Commission; vu que, lui et moi, nous sommes au courant de ce qui a trait à cette question. L'établissement d'un bureau de statistique ouvrière est un des buts que notre association a en vue; je pourrais dire que c'est le but principal. Notre projet était d'établir ce bureau de manière que chaque bureau de poste, dans le pays, aurait été un bureau de renseignements pour l'avantage des ouvriers en général, non-seulement pour les artisans, mais pour les journaliers, ou toute autre personne sans emploi, et en même temps pour l'avantage des patrons. Le projet soumis au ministre, à cette époque, était que toute personne sans emploi—homme ou femme—pourrait, en enregistrant au bureau de poste leurs noms et occupations, savoir si on avait besoin de telle personne ou ouvrier. Nous voulions aussi que les patrons connussent cet arrangement, afin de leur permettre d'enregistrer leurs demandes aux bureaux de poste de tout le pays, et aussi qu'un rapport fut transmis tous les jours par l'agent ou employé du bureau des statistiques ouvrière, (ce qui aurait pu être fait provisoirement par le maître de poste) au secrétaire du bureau des statistiques ouvrières, à Ottawa, qui, lui, aurait fait connaître les renseignements dans tout le pays. Je ne sais pas si je me fais bien comprendre. Supposons qu'à Winnipeg on ait besoin d'hommes et qu'ici on en ait besoin d'un plus grand nombre qu'à Winnipeg, les maîtres de poste de toutes les villes recevraient avis du bureau général d'Ottawa, qu'on a besoin d'un certain nombre d'hommes de tel métier et qu'on en demande et qu'en s'adressant au bureau de poste ces hommes pourront partir. Cela éviterait des dépenses de voyage et de recherches d'emploi inutiles; les gens sauraient qu'on a besoin d'eux et ils obtiendraient ce renseignement à bon marché,—le gouvernement n'aurait aucuns frais à encourir—et, en même temps, ce serait un grand avantage pour les classes ouvrières, car, ce qui arriverait entre Winnipeg et Ottawa, pourrait arriver entre Halifax et Ottawa, ou toute autre partie du pays; et, ainsi, le surintendant du bureau central, à Ottawa, pourrait fournir des renseignements à tout le pays; je veux dire que les maîtres de poste de tout le pays seraient en état d'informer le Maître Général des Postes, ou plutôt le secrétaire du bureau de la statistique ouvrière, qu'à tel endroit on a besoin d'ouvriers, et quel nombre d'entre eux pourraient y être employés. J'ai moi-même, comme machiniste, parcouru des centaines de milles pour me procurer de l'emploi et au terme de mon voyage j'étais plus pauvre qu'au départ, et si j'avais connu l'état du métier à tel endroit, j'aurais pris une autre direction. Je parle d'après mon expérience et celle des autres; et ayant discuté cette question dans nos réunions, nous en sommes arrivés à la conclusion que, si les ouvriers avaient un bureau central de statistique à Ottawa, où tous les rapports seraient transmis de la même manière que les rapports des postes, ils pourraient se renseigner auprès des maîtres de poste, ou de toute autre personne nommée à cet effet. C'est mon opinion et celle de tous nos amis de l'association. Nous sommes convaincus que cela mètrait fin aux grèves et aux différends entre patrons et ouvriers, pour la simple raison que le travail serait également partagé dans tout le pays, et quand une partie du pays aurait un nombre suffisant d'ouvriers, il n'y aurait pas de risque qu'il y eût un excédant de l'offre sur la demande. A notre avis, la plupart des grèves ont été causées par l'introduction du travail étranger.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Qu'entendez-vous par travail étranger? R.—Les travailleurs qui viennent des pays étrangers en Canada.

Q.—L'Angleterre est-elle un pays étranger? R.—Je parle des travailleurs qui nous sont envoyés des pays étrangers—c'est-à-dire des pays autres que le Canada—et qui viennent travailler ici à meilleur marché que les Canadiens. Quelques-uns ne peuvent pas vivre dans notre pays et n'y travaillent que pendant l'été. Ces gens

ne travaillent que pendant cette saison, et, ne restant pas ici pendant l'hiver, ils peuvent travailler à meilleur marché que nous, qui demeurons ici pendant nos longs et rigoureux hivers. Le résultat est qu'on demande aux Canadiens de travailler pour des salaires qui ne leur permettent pas de vivre, causant ainsi du mécontentement et des grèves dans tout le pays, et cela durera tant que le même principe d'encourager le travail étranger existera.

Q.—Ce pays est-il une colonie anglaise ? R.—Je vous laisse à décider la question, et si vous dites que ce pays n'est pas une colonie anglaise, je l'admettrai.

Q.—Comment ferez-vous pour empêcher les Anglais de venir ici ? R.—Je ne le voudrais pas.

Q.—Vous ne comprenez pas ma question. D'après ce que vous venez de dire, je vous demande ceci : Comment allez-vous empêcher les ouvriers anglais de venir dans ce pays ? R.—Je ne propose rien pour empêcher les gens de venir dans ce pays. Je vais expliquer ce que je veux dire.

Q.—Alors, comment remédieriez-vous à ce dont vous vous plaignez ? R.—Quand des étrangers—Anglais, Ecossais et Irlandais et d'autres—viennent ici pour nuire aux droits des ouvriers de ce pays.

Q.—Je vous demande maintenant votre opinion. Vous avez fait une plainte contre une partie de la population de ce pays. Vous lui niez le droit de vivre ici, quand elle a tout autant de droits de rester ici que n'importe qui, aussi longtemps qu'elle obéira aux lois ? R.—Je n'ai pas fait une telle plainte. J'ai dit que nous ne nous plaignons pas des ouvriers canadiens, mais nous nous plaignons de ceux qui sont étrangers au Canada. Comprenez-moi bien, j'ai dit, et je le répète afin qu'il n'y ait pas de malentendu, et vous me comprendrez mieux ainsi—comme ouvrier canadien, je m'oppose à ce que des ouvriers de pays étrangers soient envoyés ici et qu'ils soient encouragés à y revenir, quand il n'y a pas assez d'ouvrage pour employer ceux qui résident dans ce pays.

Q.—Voulez-vous dire quels sont ces pays étrangers ? R.—A mon avis, tout pays qui n'est pas le Canada est un pays étranger. Je m'oppose à ce que ces gens soient aidés, encouragés et envoyés ici, pour nous faire concurrence. C'est ce que je veux dire. Malheureusement, je suis interrompu et empêché d'exprimer librement ma pensée. Ainsi que je l'ai dit, ne subissant pas nos hivers canadiens, ces ouvriers travaillent à plus bas prix, pendant l'été, que nous Canadiens, qui ne pouvons le faire, avec l'expérience que nous avons de l'hiver, ici. Il y a certains métiers qu'on ne peut exercer, ici, que pendant l'été. Un grand nombre d'ouvriers, tel que les tailleurs de pierre, les plâtriers, les maçons en brique et d'autres sont sans emploi pendant l'hiver, et s'ils ne peuvent pas gagner assez, pendant l'été, ils sont obligés de partir et de travailler comme journaliers dans un atelier, et, ils font ainsi concurrence aux journaliers pendant l'hiver.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Dites-vous que cette statistique serait fournie aux agents d'immigration, entr'autres ? R.—Certainement.

Q.—Vous croyez que si cette statistique était publiée, elle aurait pour effet de montrer le pays sous son aspect réel, en ce qui a rapport à la demande d'ouvriers de tous genres ? R.—Oui, c'est cela. Si ce bureau de statistique ouvrière était établi à Ottawa et c'est ce que j'ai toujours eu en vue depuis plusieurs années—de fait, l'établissement de ce bureau a été la seule question dont je me suis occupé en Canada, avec mes confrères et amis de l'association à laquelle j'appartiens ; et, comme je l'ai dit, je regrette beaucoup l'absence de la ville de mon ami M. Gibson, qui est un des membres de cette Commission. Je crois que si nous avions un bureau de statistique ouvrière et si les rapports étaient publiés régulièrement, nous n'aurions pas un excédent d'ouvriers dans des endroits où il n'y a pas assez d'ouvrage pour les employer. C'est à peu près tout ce que j'ai à dire sur ce sujet. Si vous désirez me questionner sur d'autres choses, je vous répondrai avec plaisir.

Interrogé par M. BOIVIN :—

Q.—Pouvez-vous nous dire combien coûterait l'établissement d'un bureau de statistique ouvrière ? Je n'aimerais pas à faire cette dépense sans la connaître d'avance ; ainsi, si vous le pouvez, dites-nous ce que coûterait un tel bureau ? R.—Nous n'avons pas fait de calcul, car, n'étant que des artisans, nous ignorions quel pourrait être le salaire de ceux qui seraient employés à ce travail.

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Vous avez cru que ces dépenses seraient payées par le gouvernement fédéral ? R.—Oui, nous avons pensé que le département des postes se chargerait de cette dépense. Un grand nombre de bureaux de poste dans le pays ont peu ou rien à faire, et nous avons cru qu'on pourrait leur faire faire ce travail.

Q.—Quel est le nombre des bureaux de poste dans le Dominion ? R.—Environ sept mille.

Q.—Vous espérez recevoir, au bureau central à Ottawa, sept mille lettres par jour ? R.—Nous proposons Ottawa pour le bureau central et il sera probablement nécessaire d'engager un homme pour y faire ce travail, de même que dans les autres villes importantes. Naturellement nous n'avons fait que parler de ce projet et nous n'avons pas fait de calcul.

Q.—Ainsi, vous n'avez pas d'idée de ce que coûterait ce bureau ? R.—Nous aurons l'avantage de le mettre en pratique ; malheureusement, je suis sous serment, et je ne puis dire que ce que je connais.

Q.—Nous sommes obligés de vous assermenter et vous pouvez parler comme toute autre personne. En attendant il n'est que naturel de supposer que vous avez examiné la question des dépenses ? R.—Dans une ville comme Ottawa, je ne puis rien dire du coût, ou du salaire d'un homme en dehors de mon métier ; nous croyons nécessaire d'engager un homme, dans cette ville, pour faire cette besogne. Dans les villes moins importantes, le maître de poste pourrait faire ce travail, et, peut-être pourrait-on lui donner une rémunération supplémentaire, et nous avons choisi Ottawa pour y établir le bureau central, sous la présidence d'un député ou d'une personne égale à un député ministre.

Q.—J'aimerais beaucoup que vous nous fourniriez un état établissant le coût probable de ce bureau et de ses succursales, car quand nous transmettrons au gouvernement nos suggestions, nous devons être préparés à donner le coût approximatif du projet, et c'est pour cela que mes confrères de la commission et moi, nous sommes ici. Des cordonniers ou des manufacturiers, comme moi par exemple peuvent faire beaucoup de suggestions, et, dans leur mise à exécution, créer une telle dépense que le gouvernement ne pourrait pas les adopter ; c'est pour cette raison que je demande toujours combien le gouvernement aura à payer.

Interrogé par M. HEAKES :—

Q.—Le gouvernement ne dépense pas beaucoup d'argent en faveur de l'ouvrier n'est ce pas ? R.—En ce qui a rapport à moi—je suis un ouvrier pratique—je ne sache pas que le gouvernement dépense un seul centin dans ce but. Le seul argent qu'il dépense pour les ouvriers est pour payer le passage de l'Angleterre ici des ouvriers qui viennent nous faire concurrence.

Interrogé par M. ARMSTRONG :—

Q.—Le savez-vous d'une manière certaine, ou seulement par la rumeur ? R.—C'est un fait bien connu. Vous vous en convaincrez en examinant les documents. Comme question de fait, je puis vous dire que des hommes m'ont demandé de l'ouvrage dans mon atelier, ici, et je leur ai demandé depuis quand ils étaient ici, et ils m'ont dit qu'ils venaient d'arriver. Je leur dit : " Comment se fait-il que vous soyez ici ? et ils me dirent : " Nous avons été envoyés par l'agent d'immigration. " Je leur

demandai : " Comment êtes-vous venus ? " et ils me répondirent : " Nous sommes venus à bon marché comme immigrants, à prix réduit " J'ai dit à ces hommes, qui me demandaient de l'emploi : " Il n'y a pas de passage à prix réduit pour les artisans ? " et ils me dirent que tout avait été arrangé.

Q.—Ces hommes étaient-ils venus comme artisans, ou comme ouvriers de ferme ? R.—J'allais en parler. Ils m'ont dit qu'ils avaient vu l'agent et lui avaient demandé un billet de passage à prix réduit. L'agent leur dit : " Etes-vous des ouvriers de ferme, " et ils lui dirent : " Non, nous sommes des artisans. " Il leur demanda : " Pouvez-vous travailler sur une ferme, " et tous lui répondirent : " Oh, oui, " et il ajouta : " C'est bien, " et il leur remit un billet de passage à prix réduits. Ces hommes me dirent : " Nous lui avons dit que nous étions des artisans, mais l'agent nous a demandé si nous pouvions travailler sur une ferme, et nous lui avons répondu que oui, et il nous dit : " C'est bien, " et il nous a donné un billet de passage à prix réduit. "

Interrogé par le PRÉSIDENT :—

Q.—Savez-vous que ces demandes doivent être appuyées par un certificat d'un prêtre ou d'un ecclésiastique ? R.—Non, je l'ignore.

Q.—Avez-vous autre chose à dire à la Commission ? R.—J'aurais désiré parler sur d'autres sujets.

Q.—Ne pensez-vous pas qu'il serait aussi bien pour vous d'écrire ce que vous avez à dire et de le transmettre à la commission ? R.—C'est ce que je voulais vous proposer. Peut-être aimeriez-vous à me poser quelques questions. Il y a une couple de questions dont j'aurais aimé à vous entretenir.

Q.—Vous pourrez écrire le tout et le transmettre comme supplément à votre témoignage ? R.—C'est ce que je ferai. Quand faudra-t-il vous le transmettre ?

Q.—Le plutôt que vous pourrez, afin de le communiquer aux membres de la commission avant qu'ils fassent leur rapport ? R.—Je me conformerai avec plaisir à votre désir et je m'efforcerai de tout écrire ce que j'ai à vous dire.—De fait, je préfère écrire, car j'ai tellement le rhume qu'il m'est impossible de vous parler ce soir.

Interrogé par M. CARSON :—

Q.—Combien d'ouvriers employez-vous ? R.—Quarante-cinq.

Q.—En votre qualité de patron, quel est le nombre d'heures que vous croyez devoir constituer une bonne journée de travail ? R.—Depuis que je suis ouvrier j'ai toujours pensé que huit heures suffisaient. C'est une journée de travail assez longue pour un artisan.

Q.—Consentiriez-vous à donner à un ouvrier dix heures de paie pour huit heures de travail ? R.—Oui, si d'autres patrons y consentaient ; mais, malheureusement, la concurrence est telle que nous avons de la difficulté à maintenir les affaires, et, dans les circonstances, nous ne pourrions pas consentir à payer dix heures pour huit heures de travail.

Interrogé par M. McLEAN :—

Q.—Vous ne pouvez pas faire travailler huit heures, si votre voisin travaille dix heures ? R.—Non. A mon avis, huit heures suffiraient.

TABLE DES MATIERES

ARRANGÉE PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE DES SUJETS

PROVINCE D'ONTARIO

ACCIDENTS—

CAUSES GÉNÉRALES DES ACCIDENTS :—Accidents, dus aux machines, généralement causés par l'incurie des ouvriers, John Callow, Village de Seaton, 69. Dans les fabriques de St-Thomas, Dr J. B. Tweedale, St-Thomas, 579.

CHEMINS DE FER :—Causés par l'attelage des wagons, *** conducteur de train, chemin de fer Grand-Tronc 600. Par les pièces de cœur, *** conducteur, chemin de fer Grand-Tronc, 601. Expédier des ingénieurs mécaniciens sur des chemins qu'ils ne connaissent pas, expose à des accidents, *** mécanicien, chemin de fer Grand-Tronc, St-Thomas, 630. Aux serre-freins, J. B. Morford, St-Thomas, 639. Plus fréquents sur les trains de voyageurs que sur les trains de marchandises, 641. Les officiers ne sont pas disposés à blâmer les hommes en cas d'accidents, J. B. Morford, St-Thomas, 639. Dédommagement pour les accidents. Responsabilité de la compagnie du chemin de fer *Michigan Central*, en cas d'accidents, à l'égard des employés. Document que la compagnie du chemin de fer *Michigan Central* oblige ses employés de signer, en vertu duquel elle se soustrait à toutes les réclamations en dommages en cas d'accidents, *** Serre-freins sur le chemin de fer M. C., St-Thomas, 662. Comment on pourrait éviter les accidents résultant des pièces de cœurs et des contre-rails, John Hall, Hamilton, 892. A Beamsville, accident causé par suite de la difficulté de se rendre compte de la distance des lumières, le soir, John Hall, Hamilton, 898. Aux employés de chemin de fer occupés à accoupler des chars et à organiser des trains, F. Armstrong, Hamilton, 900.

FABRIQUES DE CAISSES.—Très fréquents, H. Burke, Toronto, 301. Chez E. A. Barnes, fabricant de boîtes, Ottawa, J. F. Wood, 1272.

FILATURE DE COTON.—Filature de la *Stormont Cotton Company*, Cornwall, A. Gault, 1227. Causés par le manque de soin dans le département de plieurs, filature de la *Stormont Cotton Company*, *** ouvrier de la filature, Cornwall, 1247. Protection contre les accidents dans le département de la teinturerie, filature de la *Canada Cotton Mills Company*, Cornwall, Joseph Grey, 1259. Protection contre les accidents dans le département de la teinturerie de la *Stormont Cotton Mills Company*, Cornwall, James Daly, 1261.

FONDERIES.—Dans les fonderies à Toronto, T. Pickett, 167. M. W. Merrill, Ottawa, 1269.

IMPRIMERIES.—Causes générales des accidents, S. J. Dunlop, 43,44. Chez McLean, Roger & Cie, Ottawa; W. McMahon, 1320, 1321; F. J. Farrell, 1331; chez A. S. Woodburn & Cie, Ottawa, R. Rankin, 1350. A. S. Woodburn, 1360.

INDEMNITÉS.—Conducteur de train sur le chemin de fer " *Michigan Central* ", la cause Odbert, 606. Accordées par la *Canada Cotton Company*, Cornwall, Joseph Grey, 1259,1260. Comment MM. Thomas McKay & Cie, d'Ottawa, traitent les ouvriers qui sont victimes d'accidents à leurs moulins, W. Hutchison, 1267. W. Stuart, jr, Ottawa, 1282. Comment MM. Gilmour & Cie, Ottawa, traitent les hommes qui, à leur service, sont victimes d'accidents, G. L. Chitty, 1358,1359.

LAMINOIRS.—*Ontario Rolling Mills*, Hamilton, B. M. Danforth, 882.

LIÈGE (Machines à couper le).—P. Freysing, Toronto, 353.

MACHINES D'ÉBÉNISTES.—A cause du manque de protection suffisante, F. Rolph, Windsor, 463. Accidents arrivés à des apprentis qui conduisaient des machines, Samuel Peddle, London, 796, 797.

MACHINES & CHAUDIÈRES.—Par suite du défaut d'inspection des, A. M. Wickens, 237.

MENUISIERS (MACHINES DES), DANS UNE FABRIQUE D'INSTRUMENTS AGRICOLES.—Accidents arrivés aux enfants qui conduisent les machines, J. Davidson, London, 719.

MEUBLES (Fabriques de).—A Chatham, H. Neilson, 510. A London, John Wolfe, 701.

MOULIN A FARINE.—Au moulin de Thomas McKay & Cie, Ottawa, W. Hutchison, 1267.

OUVRAGES EN FIL MÉTALLIQUE.—Causés par les machines, chez B. Greening & Cie, Hamilton, S. Greening, 973.

OUVRIERS CONSTRUCTEURS.—Causés par un outillage défectueux, H. T. Benson, 307. Par des échafaudages défectueux ; il recommande qu'une clause soit insérée dans la loi concernant la responsabilité des patrons, à l'effet de rendre ces derniers responsables des accidents, 308.

PUITS A PÉTROLE.—Accidents causés par les chaudières, et les causes de ces accidents, R. E. Menzies, Petrolia, 818 et 819.

RESPONSABILITÉ DES PATRONS DANS ONTARIO :—En cas d'accidents qui peuvent être causés par les machines, A. Blue, Toronto, 86. Les patrons font assurer la vie de leurs ouvriers à leurs propres frais, F. Nichols, Toronto, 181.

SCIÉRIES ET CHANTIERS.—Aux scieries de J. R. Booth, Ottawa, W. Anderson, 1277, *** 1327. Scieries, Ottawa, Joseph Sherwood, 1300. John Gale, 1310, 1311. Joseph Lefebvre, 1311, 1312. Aux scieries de James MacLaren & Cie, Ottawa, John Henderson, 1315, 1316. Mesures prises contre les accidents et indemnité accordée aux hommes employés dans les chantiers, P. Miner, Ottawa, 1372.

AGENTS D'ENTREPRENEURS —Exposé de l'état qu'il exerce, J. Scully, 290, 291.

ALIMENTS. — Mesures prises pour empêcher la vente d'aliments frelatés, Dr Oldwight, Toronto, 110. Les aliments que les ouvriers achètent sur les marchés de Toronto ne sont pas, règle générale, d'une qualité inférieure. Inspecteur d'aliments, T. Galbraith, 222. Repas pour un quart de sou ; ce qui compose ce repas ; d'après les recettes de Rumford, ces repas conviennent aux hommes qui travaillent fort. Les Français vivent mieux et à meilleur marché que les Anglais. De l'orge, de la farine de maïs et du hareng fumé font un repas suffisant pour un travailleur dans ce pays, 403. Coût et efficacité de la nourriture des soldats anglais et allemands. Recettes de la nourriture des ouvriers américains. Nourriture des Ecossais, 404, 405. Résultats obtenus d'expériences faites sur les qualités nutritives des aliments, 406. Il faudrait que la connaissance des qualités nutritives des aliments fût plus cultivée, Dr W. B. Nesbitt, Toronto, 406. Aliments distribués aux bûcherons dans la forêt, P. Chabot, Ottawa, 1370.

ALLUMETTES.—Ouvriers employés dans la fabrique d'—Voir le témoignage de *** Ottawa, 1327.

AMENDES IMPOSÉES AUX OUVRIERS. — Le système d'amende, A. Blue, Toronto, 95. Pour infraction au devoir. John Falconer, Toronto, 14. Aux *Ontario Cotton Mills*, Hamilton, M. Limebeck, 1034. John Bell, 1018. Aux

Kingston Cotton Mills, W. Wilson, 1127. A la filature de la *Canada Cotton Manufacturing Co.*, Cornwall, A. G. Watson, 1232. A. T. Knight, 1233, 1234. S. Shoefelt, 1243 1244. Aux *Stormont Cotton Mills*, Cornwall, A. Gault, 1223, 1226. E. King 1240 ***, Ouvrier de filature, 1247. Dans les magasins de nouveautés Thomas Eaton, Toronto, 335, 337. Chas. Bryson, Ottawa, 1344. Crawford Ross, Ottawa, 1368. Robert Kerr, Walkerville, n'impose pas d'amendes, mais il décompte le temps quand un ouvrier est en retard, 431. Opinion de l'union des mouleurs, de Hamilton, sur ce sujet, 921. Amendes imposées pour bris, J. Stephenson, Hamilton, 925 —G. Johnston, Kingston 1092. A la fabrique de tricots, Dundas, S. Leonard, 996. A l'imprimerie de McLean, Roger & Cie, Ottawa. F. Roger, 1355. Mlle *** 1341, 1342, 1343. Amendes imposées aux employés du Grand-Tronc. Responsabilité des conducteurs et punitions pour les erreurs, 593. Amendes, 594, 595, 599, 600. Il n'existe pas de règlements pour l'imposition d'amendes aux employés des *Cornwall Spinning Mills*, Joseph Moyes, 1249. Amendes imposées aux monteurs de machines, à Toronto, ***, 36, 37. La compagnie des chars urbains, de Toronto, n'impose pas d'amende à ses employés, J. J. Franklin, surintendant, 378. A la filature de la *Cornwall Manufacturing Co*, J. P. Watson, 1235. Thewlis Day, 1237. A la fabrique de laine de New-Edinburgh, Ottawa, A. French, 1321.

“ANTI-POVERTY SOCIETY.” — Voir témoignage de W. A. Douglas, Toronto, 15.

APPAREILS DE SAUVETAGE ET PROTECTION CONTRE LES INCENDIES.

— Dans les fabriques de la région centre d'Ontario, J. R. Brown, inspecteur de fabriques, 362. Issues, en cas d'incendie, pour sortir de la fabrique de chaussures de J. D. King & Cie., Toronto, R. C. Winlow, 385, 386. A la filature de l'*Ontario Cotton Mills Co*, Hamilton, John Bell, 1017. Issues pour sortir de la filature de coton, de Kingston, en cas d'incendie, W. Wilson, 1126. A la fabrique de tricots de Kingston, John Hewton, 1134. Aux *Stormont Cotton Mills*, Cornwall, A. Gault, 1226. Aux *Canada Cotton Mills*, Cornwall, Annie Martin, 1255.— Protection contre les incendies, dans la fabrique de chaussures de McPherson, Hamilton, A. Miller, 1026. Service de pompiers des *Canada Cotton Mills* Cornwall, A. G. Watson, 1229. Issues et protection contre le feu, en cas d'incendie, dans l'imprimerie de McLean, Roger, & Cie, Ottawa, W. McMahon, 1320.

APPRENTIS ET SYSTEME D'APPRENTISSAGE.—

BALAIS, FABRICANTS DE—John McKenna, Hamilton, 1047.

BIJOUTIERS.—W. Cooper, Toronto, 305.

BOITES EN CARTON (Fabricants de—) F. P. Birley, Toronto, 417.

BONNETERIE ET TRICOTS, Ouvriers en—S. Léonard, Dundas, 994.

BOULANGERS.—J. D. Nasmith, Toronto, 415. A. W. Porter, London, 770, W. Gibson, Ottawa, 1274. S. Slinn, Ottawa, 1285 et 1286. H. Barrell, Ottawa, 1293. A. Cousineau, 1309.

BRIQUETEURS.—Règlements de l'union des briqueteurs concernant les apprentis, J. Hayman, London 735. J. Sullivan, London, 786.

CABROSSIERS.—W. J. Macfarlane, Toronto, 131, 133. Thomas Beckett, Toronto, 203. J. Dixon, Toronto, 283, 287.

CHARPENTIERS.—J. Falconer, Toronto, 6. J. Callow, village de Seaton, 63, R. Dennis, Toronto, 145, 146, 149 et 150. R. Lee, Toronto, 162 et 163. H. Lloyd, Toronto, 272. A. Henderson, Détroit, 455. E. H. Foster, Windsor, 483. G. M. Jenkins, Windsor, 488. Thos. Green, London, 747. E. H. Hancock, Hamilton, 1028, 1030. R. Baird, Kingston, 1087. M. C. Edey, Ottawa, 1325.

CHARPENTIERS EN NAVIRES.—Isaac Oliver, Kingston, 1154, 1155.

CHAUSSURES (fabricants de—) George Valiant, Toronto, 356, R. C. Winlow, Toronto, 385.

CIGARES (Fabricants de—) A. Eichhorn, 350. John A. Rose London, 713. R. J. Mills, St-Catherines, 1064. J. Robinson, St-Catherines, 1065. C. Tansey, St-Catherines, 1067, S. Oberndorfer, Kingston, 1115.

COMMIS ET DEMOISELLES DE COMPTOIR DANS LE COMMERCE DE NOUVEAUTÉS — Pas de système, R. J. Walker, Toronto, 332. T. Eaton, 337. R. Wilkins, Toronto, 401. Comment les salaires augmentent, 402. C. Ross, Ottawa, 1367.

CONSTRUCTION (industrie de la—) L'âge que les jeunes garçons devraient avoir avant d'apprendre un métier, J. M. Green, St-Thomas, 624.

CONTRAT D'APPRENTISSAGE.—S. J. Dunlop, Toronto 48 et 51 John Callow, Village de Seaton, 71. J. H. Lumsden, Toronto, 127. R. Dennis, 149. R. Lee, Toronto, 162. J. Boyle, Toronto, 196 et 197. H. Lloyd, Toronto, 272. T. M. White, Windsor, 452. J. Burns, London, 777. John Bertram, Dundas, 991, 993. B. Meeks, Kingston, 1167, 1168. John Wilkins, Kingston, 1203. W. Gaverock, Ottawa, 1304. T. Stoddart, Ottawa, 1285.

CORDONNIERS.—T. Crowley, Windsor, 495. Alex. Simpson, Petrolia, 827 et 828. Alfred Miller, Hamilton, 1024. James Volume, Kingston, 1083. Charles Moore, Kingston, 1214.

COUTURIÈRES EN ROBES.—Melle H. Gunnett, Toronto, 398 et 399. Melle M. J. Watson, Toronto, 40.

DOREURS.—J. McLaren, Toronto, 204.

ÉLÉNISTES.—C. Rogers, Toronto, 408 et 409. Samuel Peddle, London, 729. Voir aussi *Fabriques de meubles*.

ÉPICIERS.—Thomas MacKey, Hamilton, 885.

FABRIQUES DE MEUBLES.—H. Neilson, Chatham, 507. John Wolfe, London, 701, 702 et 705. James Oliver, Ottawa, 1291.

FABRICANTS D'INSTRUMENTS ET DE MACHINES ARATOIRES.—Apprentis. E. Fitzthomas, Chatham, 537. John Davidson, London, 718 et 719. W. Elliott, London, 779 et 780.

FERBLANTIERS.—P. Moncrief, Kingston, 1132.

FONDEURS ET MOULEURS.—T. Pickett, Toronto, 166. J. Hunt, Toronto, 170. D. Black, Toronto, 175. J. Boyle, Toronto, 196 et 197. E. Gurney, Toronto, 340. J. McKenna, 292. John McClary, London, 707 et 708. J. B. Murphy, London, 792. Union des mouleurs, de Hamilton, 921. J. Ripley, Hamilton, 926. B. Cameron, Hamilton, 977. J. McNeil, Kingston, 1099. E. Perry, Kingston, 1101. M. W. Merrill, Ottawa, 1269. John Peer, Ottawa, 1305.

FORGERONS.—L'âge que les apprentis devraient avoir pour commencer à travailler, T. Boswick, Toronto, 123. Geo. Bonney, Kingston, 1104. C. M. Morrice, Kingston, 1199.

FORGES, OUVRIERS EMPLOYÉS. Aux usines dites *Erie Iron Works*, St-Thomas, W. Risdon, 633. *Hamilton Iron Forging Co*, George Sturges, 908, 909, 910.

HARNAIS (ouvriers en—) C. W. Barton, Toronto, 245. W. S. Appleton, Toronto, 245.

IMPRIMEURS.—Voir *Typographes*.

INGÉNIEURS—MÉCANICIENS STATIONNAIRES.—E. Hawkins, Toronto, 296.

LAINÉ (Fabriques de—) T. H. Taylor, Chatham, 547 et 550.

MACHINISTES.—*** Mécanicien, Toronto, 75, 77 et 78. J. Wardlaw, Galt, 319. J. Doty, Toronto, 375. Robert Kerr, Walkerville, 428 et 429. J. Burns, London, 775. J. Bertram, Dundas, 991, 993. J. J. Whitely, Hamilton, 1020. R. B. Osborne, Hamilton, 1044. G. Johnston, Kingston, 1090. Alfred Perry, Kingston, 1110, 1111. S. Robinson, Kingston, 1157. F. J. Leigh, Kingston, 1177. M. W. Merrill, Ottawa, 1269, 1270.

MACONS.—H. Douglas, Kingston, 1198.

MENUISIERS.—A. Campbell, Chatham, 566 et 567. W. Hutchison, Ottawa, 1265, 1267.

MODISTES—Mlle Burnett, Toronto, 411. S. Carsley, Montréal, 1346.

MONTEURS DE MACHINES A VAPEUR.—*** Toronto, 34, 35, et 39.

OUVRAGES EN BOIS POUR VOITURES (fabricants d'—) W. H. Anderson, St-Thomas, 586. John Heard, St-Thomas, 591 et 592.

OUVRAGES EN BROCHE (Fabricants d'—) F. S. Evans, Windsor, 448. H. Grosnell, Windsor, 490 et 491. S. Greening, Hamilton, 972, 973.

OUVRIERS EN BOIS.—G. S. Hope, Chatham, 531. John Waddell, St-Thomas, 612, 615, 616 et 617.

OUVRIERS EN BOUILLEURS.—R. B. McPhalden, Kingston, 1108. R. Charlton, Kingston, 1113. Hugh Nesbitt, Ottawa, 1299. W. J. Campbell, Ottawa, 1289.

OUVRIERS EN CUIVRES. James Morrisson, Toronto, 384.

PEINTRES.—Geo. Harris, Toronto, 420. J. E. Smith, Chatham, 520 et 523. J. W. Blake, Chatham, 523. Geo. Metcalfe, Hamilton, 1003, 1004. J. Wild, Kingston, 1088.

PLATRIERS.—C. R. Rundle, Toronto, 234 et 235.

PLIEUSES.—Dlle *** Ottawa, 1352. F. Roger, Ottawa, 1354.

SCIERIES.—W. Anderson, 1276.

SYSTÈME D'APPRENTISSAGE.—J. Falconer, 14. T. Bowick, Toronto 120. Système autrichien qui oblige chaque personne d'apprendre un métier, M. le Maire Howland, Toronto, 190. L. P. Kribs, Toronto, 227. C. R. Rundle, Toronto, 235. W. Houston, Toronto, 265. Une législation rigoureuse à l'égard des apprentis aurait un heureux effet, Hewitt, 347. A. W. Wright, Toronto, 370. L'ouvrier qui a fait son apprentissage devrait être protégé, R. Kerr, Walkerville, 429. R. Gossett, Chatham, 528. J. M. Green, St-Thomas, 623. W. J. McAndrews, Hamilton, 867. J. E. Cuff, St-Catherines, 1070. B. Meeks, Kingston, 1167. John Wilkins, Kingston, 1203. John Law, Ottawa, 1298. D. Tassé, Ottawa, 1337. W. C. Teague, Ottawa, 1365.

TABAC (Fabricants de—) G. T. Tuckett, Hamilton, 860. W. Hobden, Hamilton, 934. J. B. King, Hamilton, 943.

TAILLEURS.—James Wren, Windsor, 466. John Allenby, London, 724.

TAILLEURS DE PIERRE.—M. Shields, Ottawa, 1297.

TEINTURIERS.—Le temps qu'il faut pour apprendre le métier. D. Winn, Hamilton, 1036.

TISSERANDS EN COTON.—M. Limbeck, Hamilton, 1033. John Vance, Hamilton, 1034.

TONNELIERS.—A. Delaney, Toronto, 300, R. Somerville, Windsor, 458 et 461.

TYPOGRAPHES.—S. J. Dunlop, Toronto, 47 et 52. J. H. Lumsden, Toronto, 124, 127 et 130. T. M. White, Windsor, 451. George Wrigley, St-Thomas, 654 et 655. Règlements de l'union typographique concernant les apprentis, 687. W. A. Clarke, 687, 690 et 691. J. L. Goodburne, London, 711. R. Matthews, Jr., London, 728. J. W. Thorpe, London, 733. A. J. Carroll, St-Catherines, 1071. W. B. Burgoyne, St-Catherines, 1083. L. W. Shannon, Kingston, 1196, 1197. E. Pense, Kingston, 1222, 1223. W. Gibbons, Ottawa, 1323. A. Short, Ottawa, 1336. R. Rankin, Ottawa, 1351.

VITRINES ET GARNITURES DE MAGASINS (Fabricants de—) W. Millichamp, Toronto, 410.

WAGONS (Fabriques de—) E. S. Spashett, Chatham, 540.

APPROVISIONNEMENT D'EAU.—

Chatham, T. H. Taylor, 554. Cornwall, la ville est alimentée par une compagnie particulière, George Macdonald, ex-maire, 1239. Paul Dane, 1264. *Canada*

Cotton Mills, Joseph Grey, 1260. A. T. Knight, 1234. Annie Martin, 1255. M. Quinlan, 1257. *Stormont Cotton Mil's*. George Auty, 1263. Paul Dane 1264. A. Gault, 1225. E. King, 1241. Filature de la *Kingston Cotton Company*, S. Rawcroft, 1131, 1132. Fabrique de la *Kingston Hosiery Company*, John Hewton, 1134. Imprimerie et atelier de reliure de A. S. Woodburn & Cie, Ottawa, Mlle *** 1353. Petrolia, A. Simpson, 828, 829. St-Thomas, Dr J. B. Tweedale, 578, 579, Toronto, eau du lac de préférence à l'eau des puits, Dr Oldwright, 111. Windsor, Dr John Coventry, 441, 443. Loi d'Ontario concernant la salubrité publique, à l'endroit de l'approvisionnement de l'eau. L'eau comme cause de maladies zymotiques, Dr Oldwright, Toronto, 105.

APPROVISIONNEMENT DU GAZ, DE TORONTO.—

Dr Oldwright, 111.

ARBITRAGE ET CONCILIATION, dans le règlement des différends ouvriers.

Tribunal d'arbitrage, 7. La conciliation n'a pas réussi, J. Falconer, Toronto. 13. **, Toronto, 38. S. J. Dunlop, Toronto, 51. J. Callow, 61. *** Mécanicien, Toronto 72 et 77. A. Blue, Toronto, 90 et 91. T. Bowick, Toronto, 119 et 120. J. H. Lumden, Toronto, 124 et 125. L'association des carrossiers préfère recourir à l'arbitrage plutôt que de se mettre en grève. W. J. McFarlane, Toronto, 132. R. Dennis, Toronto, 148, 151 et 152. R. Lee, Toronto, 161. T. Pickett, Toronto, 166. J. Hunt, Toronto, 173. D. Black, Toronto, 174. James Boyle, Toronto, 197. F. Nichols, Toronto, 210, 211 et 215. C. Rundle, Toronto, 235. H. Lloyd, Toronto, 271 et 272. Système français d'arbitrage. Les raisons pour lesquelles la loi d'Ontario n'est pas satisfaisante, H. T. Benson, Toronto, 309. La loi de New-York sur l'arbitrage, H. Lloyd, Toronto, 313 et 314. John Kane, Toronto, 316. A. W. Wright, Toronto, 368, 369 et 373. George Harris, Toronto, 420. Mgr le Cardinal Taschereau, Arch. de Québec, 422. R. Kerr, Walkerville, 428. La confraternité américaine des charpentiers a adressé au congrès des États-Unis une demande pour obtenir une loi d'arbitrage ayant un effet obligatoire et final. A. Henderson, Détroit, 456. E. H. Foster, Windsor, 484. Thomas McNailey, Windsor, 486. T. Crowley, Windsor, 495. J. W. Blacke, Chatham, 524. R. Gossett, Chatham, 527. G. S. Hope, Chatham, 532 et 533. E. Fitzthomas, Chatham, 537. E. S. Spashett, Chatham, 539. John Waddle, St-Thomas, 614. J. M. Green St-Thomas. 621 et 623. W. A. Clarke, London, 687. J. McKenna, London, 693. John McClary, London, 709. J. L. Goodburne, London, 711. John Davidson, London, 721. S. Peddle, London, 730. J. Hayman, London, 734 et 735. T. Green, London, 745. S. M. Hodgins, London, 752 et 757. James O'Donnell, London, 767. J. Sullivan, London, 785 et 786. E. A. Passmore. London, 789 et 790. J. B. Murphy, London, 792. H. Rymell, London 794 et 795. T. McKetrick, Petrolia, 806. R. E. Menzies, Petrolia, 820. A. Simpson, Petrolia, 826. Geo. Harper, Hamilton, 865. W. J. McAndrews, Hamilton, 867 et 868. B. M. Danforth, Hamilton, 881. F. Walter, Hamilton, 919, 920. Association des mouleurs de Hamilton (*Hamilton Iron Moulders Union*), 921. W. J. Vale, Hamilton, 943. Geo. Metcalf, Hamilton, 1004, 1005. Chevaliers du travail, voir article 10 de la déclaration de principes en matières d'arbitrage, 1008. A. Miller. Hamilton, 1025. W. Birkett, Hamilton, 1040. J. Robinson, St-Catherines. 1066. J. E. Cluff, St Catherines, 1070. A. J. Carroll, St-Catherines, 1073. W. R. James, St Catherines, 1079. G. Johnson, Kingston, 1091. E. Perry, Kingston, 1102. Alf. Perry, Kingston, 1113. B. Meeks, Kingston, 1161, 1213. Les deux dernières grèves des ouvriers des filatures de Cornwall finalement réglées par arbitrage, A. T. Knight, 1233. A. G. Watson, Cornwall, 1230. J. J. Beckley, Cornwall, 1253. W. C. Teague, Ottawa, 1364.

ARRANGEMENT.—Projet d'arrangement présenté pendant la grève, à l'association des maîtres-charpentiers, pour acceptation, R. Dennis, Toronto, 147.

ARTICLES NECESSAIRES A LA VIE.—Voir Coût de la vie et Aliments.

ARTISANS.—Comparaison entre les artisans canadiens, écossais et anglais ; John Bertram, Dundas, 991.

ASSURANCE.—Des chaudières et des machines à vapeur, A. M. Weikens, Toronto, 240. Des vaisseaux, W. McIlwaine, 1051. John Gaskin, Kingston, 1119.

ASSURANCE MUTUELLE.—Voir " Sociétés de secours mutuel. "

ASSURANCE SUR LA VIE.—Voir " Sociétés de Bienfaisance. "

ATELIERS DE DECATISSAGE (" Sweat Shops ")—

Italiens qui tiennent de ces boutiques, à London, John Allenby, 725. Ces ateliers ne tombent pas sous le coup de la loi des fabriques, d'Ontario, J. B. Brown, inspecteur de fabriques, district-centre, Ontario, 365.

AVANTAGES D'AVANCEMENT.—

Les ouvriers n'ont pas aujourd'hui les mêmes avantages de s'établir dans les affaires qu'ils avaient il y a vingt-cinq ans ; les raisons, John Milne, Chatham, 966.

BALANCES, (Fabrique de—)—Voir le témoignage de John Milne, Hamilton, 964 ; et de R. B. Osborne, Hamilton, 1045.

BALEINES ARTIFICIELLES. (Fabrique de—)

Voir le témoignage de G. R. Holden, St-Thomas, 618.

BANQUES ET OPERATIONS DE BANQUE.—Le contrôle des banques exercé par le gouvernement, F. Nichols, Toronto, 214 et 215. Voir article 14 de la Déclaration de principes des chevaliers du travail, 1008. Opérations de banque et le système monétaire, B. Meeks, Kingston, 1166.

BARBIERS.—

A. Cornwall. Voir le témoignage d'Isaïe Ratelle, 1251.

" BARNUM WIRE AND IRON WORKS COMPANY "—

Voir le témoignage de Frédérick S. Evans, Windsor, 445.

BERNARDO, DR—Les enfants qu'il élève et qu'il expédie au Canada sont recommandés comme de bons et d'utiles immigrants 183 et 184.

BEURRERIES.—A. Enniskillen, R. Brock, 848. Vente du lait aux—, John Fothergill, Burlington, 1042.

BIJOUTIERS.—

Voir le témoignage de William Cooper, Toronto, 304.

BIBLIOTHEQUES.—Voir EDUCATION.

BLÉ.—

Comparaison entre le prix et la qualité du blé cultivé aux environs de Chatham et le prix et la qualité du blé du Nord-Ouest, A. Campbell, Chatham, 565. Dif-

fiabilité d'employer le blé du Nord-Ouest, T. H. Taylor, Chatham, 551. Prix du blé à Chatham et à Toronto, T. H. Taylor, Chatham, 551. Qualité du blé d'aujourd'hui et d'il y a dix ans. Blé du Manitoba, W. Hutchison, 1267.

BOIS ET COMMERCE DE BOIS.—Exploitation forestière au sud de Petrolia, nombre d'hommes qu'elle occupe; espèce de bois abattu: noyer dur, orme, chêne, etc., J. W. Crosby, Petrolia, 812, 815. Les exploitations forestières aux environs de Chatham ont diminué dans le cours des dix ou quinze dernières années, 543. Espèces de bois qu'on trouve dans cette région; prix du bois à Chatham, J. K. Dickson, Chatham, 543, 544. Prix et qualité du bois employé dans la construction à St-Thomas, J. M. Green, 622, 623, 625. Le commerce de bois à Petrolia; d'où vient le bois; exportation de bois dur à New-York, John Kerr, Petrolia, 815, 816. Bois employé dans l'ébénisterie à London, Samuel Peddle, 799. John, Wolfe, 704.

BOISERIES DE MAISON, Fabrique de—St-Thomas, Voir le témoignage de John Waddell, 611.

BOITES EN CARTON, FABRICANTS DE—

Voir le témoignage de F. P. Birley, Toronto, 417.

“BONS”.—Voir Jours de Paie.

BOUILLEURS, OUVRIERS EN—

A. Kingston, voir témoignage de R. B. McPhadden, 1108. R. Charlton, 1113. R. Marshall, 1205. A. Ottawa, voir témoignage de Hugh Nesbitt, 1299. W. J. Campbell, 1289.

BOULANGERS.—A Toronto, voir le témoignage de John D. Nasmith, 415. William Carlyle, 416. A. London, voir le témoignage de A. W. Porter, 769. A. Kingston, voir le témoignage d'Alex. Bennett, 1152. S. Robinson, 1157. A. Ottawa, voir le témoignage de Louis Caron, 1307. A. Cousineau, 1308. Slinn, 1286. R. E. Jamieson, 1279. W. Gibson, 1274. H. Barrell, 1292. James Balharie, 1306.

BOURSE DES CONSTRUCTEURS (*Builders Exchange*).—

A. London, John Hayman, 736, 737, 738. Thos. Green, 748, 749. John Sullivan, 786, 787.

BOURSE DU TRAVAIL (*LABOR EXCHANGE*).—

Le gouvernement devrait établir une bourse du travail, D. Rogers, Kingston, 1148.

BRIQUETEURS.—

C. R. Rundell, Toronto, 237. A. Lloyd, Toronto, 274. F. Thornton, Windsor, 468. J. M. Green, St-Thomas, 622. John Hayman, London, 734. John Sullivan, London, 785. H. Rymill, London, 794. H. Douglas, Kingston, 1197. J. C. Johnston, Cornwall, 1246. W. Stuart, Jr, Ottawa, 1280.

BUCHERONS.—Voir **SCIERIES**.

BUREAU D'HYGIENE, de Windsor. Témoignage du Dr John Coventry, Windsor, 441.

BUREAU DE LA STATISTIQUE DU TRAVAIL.—Etablissement, par le gou-

vernement fédéral d'un—, F. Nichols, Toronto, 213. H. T. Benson, Toronto, 309. J. Kane, Toronto, 317. Une des choses que demandent toutes les unions ouvrières, A. W. Wright, Toronto, 369. G. S. Hope, Chatham, 533. T. H. Taylor Chatham, 559. A. Campbell, Chatham, 567. W. A. Clarke, London, 689. S. Peddle, London, 729. C. A. Passmore, London, 790. J. W. Crossby, Petrolia, 813. R. E. Menzies, Petrolia, 820. A. Simpson, Petrolia, 827. J. Fraser, Petrolia, 835. G. Harper, Hamilton, 864. F. Walter, Hamilton, 920. J. E. Cuff, St Catherines, 1070. A. J. Carroll, St Catherines, 1072. W. R. James, St Catherines, 1080. G. Johnston, Kingston, 1091. Alf. Perry, Kingston, 1113. D. Rogers, Kingston, 1150. B. Meeks, Kingston, 1164. W. Stuart, Jr, Ottawa, 1281. Thomas Stewart, Ottawa, 1374. W. C. Teague, Ottawa, 1364. Article 3. Déclarations de principes des Chevaliers du Travail, 1008.

BUREAU DE L'INDUSTRIE, D'ONTARIO.—

Voir le témoignage du Secrétaire, A. Blue, 81.

CABINETS D'AISANCE DANS LES FABRIQUES, LES ATELIERS, LES MAGASINS ETC.—

Dr Oldwright, Toronto, 106. R. C. Winlow, Toronto, 385. Système des fosses d'aisance en terre sèche, à London, William Bell, 685. A la ferblanterie, de London, John McCleary, 707. Le Dr Oronhyatekha, de London, préfère les fosses d'aisance en terre aux cabinets à l'anglaise communiquant aux égouts, 742. A l'établissement de la McCormick Manufacturing Company, London, A. W. Porter, 770. A l'atelier d'imprimerie et de reliure de A. S. Woodburn & Cie, Ottawa, A. S. Woodburn, 1359. Dans les magasins de nouveautés de tout le pays, S. Carsley, Montréal, 1346. Dans le magasin de nouveautés de Bryson, Graham & Cie, C. Bryson, 1344. Aux ateliers de la *Citizen Printing and Publishing Company*, Ottawa, W. Gibbens, 1323. A l'imprimerie de McLean, Roger & Cie, Ottawa, J. T. Byrne, 1324. F. Rogers, 1355. Aux ateliers du *Free Press*, Ottawa, J. Pearce, 1361. Dans le magasin de nouveautés de Crawford Ross, Ottawa, 1367. Dans l'établissement de la *Canada Cotton Company*, Cornwall, A. G. Watson, 1230. S. Shoefelt, 1242, 1243. J. Anderson, 1250, 1251. Dans l'établissement de la *Stormont Cotton Mills Company*, Cornwall, A. Gault, 1224. ***. Ouvrier de filature, 1247. Geo. Auty, 1263. Paul Dane, 1265. Dans l'établissement de la *Cornwall Manufacturing Company*, J. P. Watson, 1235. Voir aussi Conditions Sanitaires et Ventilation.

CAFÉ.—La coalition des marchands de café a eu pour effet d'élever extraordinairement le prix du café, T. Galbraith, Toronto, 222.

CAFÉS.—A Hamilton, T. Brick, 947, 948.

CALE SECHE et chemin à lisse nécessaire à Kingston, J. Oliver, 1155.

CAMIONNEURS.

A Toronto, voir le témoignage de C. Mackenzie, 413. A Hamilton, voir le témoignage de Thos. Brick, 945.

CANADIAN LOCOMOTIVE AND ENGINE CO, KINGSTON.—

Ses ateliers et ses employés, voir le témoignage de S. Angrove, modeleur, 1094. Geo. Bonny, forgeron, 1103. John Litton, foreur, 1106. John Dwyer, manœuvre, 1156. F. J. Leigh, surintendant et ingénieur, 1175. W. Harty, directeur-gérant, 1184. Charles M. Morrice, 1199. F. Eward, forgeron, 1204. Joseph Shaw, manœuvre, 1207. James Rushford, manœuvre, 1203.

CARRIERES DE GRANIT exploitées par la *Canadian Granite Company*, d'Ottawa, qui en est le propriétaire, 1316.

CARRIERES INDUSTRIELLES.—Nécessité de donner un champ plus vaste à l'intelligence dans les arts mécaniques, W. Houston, Toronto, 260.

CARROSSERIE ET CARROSSIERS —

A Toronto, voir le témoignage de W. J. McFarlane, 131. Thomas Beckett, 199. John Dixon, 282. Le peinturage des voitures n'est préjudiciable à la santé que par suite du manque de soin des ouvriers, J. Dixon, 284. Peintres de voiture, à Chatham, R. Gossett, 527. Comparaison entre le bois canadien employé dans la fabrication des voitures et le bois américain, John Heard, St-Thomas, 590. Fabriques d'ouvrages en bois pour voiture, W. H. Anderson, 587. Fabrication de voitures pour enfants, J. S. Anthes, Berlin, 963.

CENTRALISATION DU CAPITAL.—Entrave la prospérité matérielle des classes ouvrières. A. W. Wright, Toronto, 371.

CHARBON.—

Tout le charbon employé dans la fabrication des poêles à Toronto et à Hamilton est du charbon étrangé, E. Gurney, 344. John Burns, de London, fait venir tout son charbon des Etats-Unis, 777. John Elliot & Fils, de London, emploient du charbon américain; ils ont toujours compris que le charbon des provinces maritimes ne convenaient pas aux forges, W. Elliott, 782. Raisons pour lesquelles John Milne, de Hamilton n'a jamais employé le charbon des provinces maritimes, 968. Le prix élevé du transport fait qu'il est impossible d'employer le charbon de la Nouvelle-Ecosse, à Hamilton, 1046. Frais de transport du charbon américain et du charbon de la Nouvelle-Ecosse à Hamilton, R. B. Osburne, 1046, 1047. Le charbon du Cap Breton comparé au charbon américain quant au prix et à la qualité. Pour la première fois William Harty, a pu cette année, transporter à Kingston du charbon de la Nouvelle-Ecosse à meilleur marché que le charbon américain, 1189. Le charbon et le commerce de charbon à Cornwall, voir le témoignage de D. Flack, 1248.

CHARPENTIERS.—A Toronto, voir le témoignage de John Falconer, 1. Au village de Seaton, voir le témoignage de John Callow, 59. Richard Dennis Toronto, 137. R. Lee, Toronto, 160. H. Lloyd, Toronto, 270. R. Southwell, 278. J. S. Ballantyne, 279. A l'emploi de la compagnie des tramways de Toronto, voir le témoignage de J. J. Franklin, 382. A détroit et à Windsor, voir le témoignage de A. Henderson, 453. E. H. Foster, Windsor, 482 et 483. Geo. M. Jenkins, Windsor, 487. A. Chatham, voir le témoignage de R. W. Brickman, 526. A St-Thomas, voir le témoignage de J. M. Green, 621. A London, voir le témoignage de Thos. Green, 744. A Hamilton, voir le témoignage de E. H. Hancock, 1028. A Kingston, voir le témoignage de R. Baird, 1087. Joseph Thorne, 1218. A Cornwall, voir le témoignage de J. C. Johnston, 1246. A Ottawa, voir le témoignage de W. Stewart, Jr. 1280. R. Clements, 1294. T. Evans, 1301. W. Gavernock, 1302. M. C. Edey, 1325. Aux scieries de Gil-mour & Cie. à Chelsea, voir le témoignage de G. L. Chitty, 1358. Voir aussi *Ouvriers en bois*.

CHARPENTIERS DE NAVIRES.—

Voir le témoignage de James Ainsley, Kingston, 1321. R. Donnelly, 1054. Isaac Oliver, Kingston, 1154.

CHARS URBAINS, EMPLOYES DES COMPAGNIES DE—

Grève des cochers, à Toronto, A. Blue, 90. Voir le témoignage de J. J. Franklin, Toronto, 376.

CHATHAM.—Voir le témoignage de H. A. Patterson, maire de—560.

CHAUDIÈRES A VAPEUR.—

Chaudières d'occasion, A. M. Wickens, Toronto, 239. Explosions, A. M. Wickens, 239, 240. Assurance, A. M. Wickens, Toronto, 240. Soupapes de sûreté, A. M. Wickens, Toronto, 240. Chaudières encrassées, A. M. Wickens, Toronto, 240.

CHEMINS DE FER.—Le gouvernement devrait avoir le contrôle des chemins de fer. Voir l'article 18 de la déclaration des principes des Chevaliers du Travail, 1009. Les lignes de chemins de fer et de télégraphe devrait être sous le contrôle du gouvernement fédéral, A. W. Wright, Toronto, 371, 372.

CHEMINS DE FER ET LEURS EMPLOYÉS—Voir le témoignage de ***, conducteur de train, sur le chemin de fer du Grand-Tronc, 592. ***, conducteur de train, sur le chemin de fer M. C. 606. ***, poseur de la voie, sur le chemin de fer Grand-Tronc, St-Thomas, 668. *** Ingénieur mécanicien de locomotives, sur le chemin de fer Grand Tronc, St-Thomas, 626. *** Serre-freins, sur le chemin de fer M. C., St-Thomas, 659, 666, 667. Fergus Armstrong, chef de gare au service de la compagnie du Grand-Tronc, Hamilton, 900. John Hall, contre-maître de l'atelier des locomotives du Grand-Tronc, Hamilton, 888. Robert McKay, contre-maître de l'atelier des wagons du chemin de fer M. C., St-Thomas, 651. J. B. Morford, surintendant sectionnaire de l'embranchement *Canada Southern* du M. C., St-Thomas, 636. John Noble, mécanicien et forgeron, ateliers des wagons du chemin de fer M. C., St-Thomas, 632.

CIGARIERS ET FABRICATION DES CIGARES.—A Toronto, voir le témoignage de August Eichhorn, 350. A London, voir le témoignage de John A. Rose, 712. S. M. Hodgins, 750. A St-Catherines, voir le témoignage de Robert J. Mills, 1064. A Kingston, voir le témoignage de Simon Oberdorfer, 1114.

CIVILISATION.—Sa tendance est de centraliser et de monopoliser, John Hewitt, Toronto, 344, 345.

CLASSES OUVRIÈRES.—

Elles sont aujourd'hui dans une meilleure position qu'il y a trente ans, E. Gurney, 344. La tendance centralisatrice de la civilisation est préjudiciable à leurs intérêts, 344, 345. Raison pour laquelle leur avancement matériel n'a pas été en proportion de leur avancement intellectuel. Elles sont dans un état de gêne plus grand qu'autrefois, 344. Sensible amélioration de leur état intellectuel, John Hewitt, Toronto, 345. Leur condition matérielle est aussi bonne qu'il y a quinze ans, A. W. Wright, Toronto, 371.

Voir aussi Conditions des Classes ouvrières.

CLASSES SANS RESSOURCES (Femmes et Enfants).—

Le gouvernement devrait établir un prix minimum pour leur travail, W. H. Howland, maire de Toronto, 192.

CLOUTIERS.—Voir le témoignage de B. M. Danforth, Hamilton, 878.

COALITIONS.—

Parmi les fabricants pour faire hausser les prix, A. Blue, Toronto, 95. Associa-

tion des maître-charpentier, à Toronto, R. Dennis, 147. C. R. Rundle, 235, 236. Parmi les maîtres charpentiers, à Toronto, dans le but de détruire les associations des ouvriers, John S. Ballantine, 279. Coalition sur le fer, D. Black, Toronto, 176. Association des fabricants de coton, F. Nichols, Toronto, 213. Coalition des fabricants de caisse pour faire hausser les prix; comment la chose a eu lieu, H. Burke, Toronto, 303. Association des fabricants de poêles, E. Gurney, Toronto, 341, 342, 343. John McClary, London, 709, 710. Les maîtres-boulangers de Toronto sont organisés; but de l'association, W. Carlyle, 417. Association des fabricants; son but, R. G. Fleming, Chatham, 503, 504. L'association des patrons, de Chatham, s'est formée dans le but de contrebalancer les efforts que faisaient les ouvriers pour obtenir une diminution d'heures du travail, et elle a réussi, H. Neilson, 509. Coalition des patrons, Chatham. G. S. Hope, 531, 532. Coalition de cultivateurs à Southwold, J. Andrews, 584, 585. Organisation ou société des surintendants de chemin de fer, *** ingénieur, mécanicien du Grand-Tronc, St-Thomas, 627. L'union des fabricants de cigares a été formée pour combattre l'union des cigariers, John A. Rose, London, 716. Bourse des Constructeurs, John Hayman, 736, 737, 738. Thomas Green, 748, 749. John Sullivan, 786, 787. La bourse de commerce de pétrole, de Petrolia, R. E. Menzies, 823. James Kerr, 830, 831. Les épiciers d'Hamilton ont essayé de former une association, mais ils n'ont pas réussi, Thomas MacKay, 887. Association des fabricants, S. J. Whitehead, Hamilton, 913, 914. T. Towers, Hamilton, 1011. Coalition des patrons-constructeurs: les épiciers, les avocats et les médecins ont leurs coalitions, T. Towers, Hamilton 1011. Association des fabricants de coton, pour le Canada, John Bell, Hamilton, 1018, 1019. W. Wilson, Kingston, 1128. A. Gault, Cornwall, 1228. Il existe une entente entre les marchands de charbon, de Cornwall, pour ce qui est des prix, 1248, 1249. D. Flack refuse de répondre à la question de savoir si les marchands de charbon, de Cornwall, ont exercé leur influence pour empêcher la classe ouvrière de la ville de se procurer du charbon de marchands de Montréal, 1249.

Voir aussi Organisation du travail et Organisations ouvrières.

COLLEGE AGRICOLE DE GUELPH.—W. Houston, Toronto, 261.

COMBUSTIBLE. — Usage de l'huile crue comme combustible, Chas. Jenkins, Petrolia, 838.

COMMERCE ILLICITE.— Voir contrebande.

COMMERCE DE PETROLE. — Epreuve officielle du pétrole, son côté défec-
tueux, et les changements qu'elle devrait subir, 837. La loi concernant l'é-
preuve de l'huile devrait être modifiée afin de permettre aux fabricants de pro-
duire une huile de meilleure qualité, 838. Mesurage de l'huile crue, 839, 840.
Coût des réservoirs, etc., Charles Jenkins, Petrolia, 841. Mesurage des réservoirs
à l'huile crue; il devrait y avoir un inspecteur officiel, James Joyce, Petrolia,
846. Le présent système d'inspection ne donne une garantie que pour ce qui
est des propriétés explosives de l'huile, mais non pour ce qui est de la qualité; un
étalon de ce genre augmenterait le marché d'environ 50 070, 829. Action de la
bourse des pétroles à l'égard de l'étalon, 830. Surplus du pétrole crû expédié à
Chicago pour servir de combustible. Il n'y a pas aujourd'hui de surabondance
de production de pétrole. Epreuve de l'éclat de la lumière et des différentes
propriétés des huiles américaines et canadiennes, 832, 833. Modifications que
devrait subir l'inspection officielle de l'huile. L'huile canadienne lorsqu'elle
est convenablement épurée est meilleuré que tout autre huile américaine qui vient
dans le pays, 833. Nombre approximatif de barils d'huile produits tous les jours
à Petrolia. Prix de l'huile qui convient au commerce des provinces maritimes,
James Kerr, Petrolia, 834. Inspection de l'huile et des mesures à l'huile, ainsi

que des chaudières dans lesquelles le raffinage se fait, John Kerr, Petrolia, 816. La surabondance de la production est la cause du bas prix de l'huile ; huile mise en réservoir, 804. Mesure étalon pour l'huile crue. Tous les extracteurs d'huile désirent que les réservoirs soient inspectés et mesurés par le gouvernement, Thomas McKetrick, Petrolia, 805. Inspection des chaudières. Durée de l'époque des travaux et quand elle commence, 818. Inspection officielle des mesures à l'huile, 821. Comparaison entre la qualité de combustion des huiles américaines et canadiennes, 822. Etendue des régions des sources de pétrole. S'il existait une inspection officielle de la qualité de combustion des huiles, cette inspection empêcherait l'exportation d'huile très inférieure, 823. Les prix établis, à Petrolia déterminent le prix dans tout le Canada, R. E. Menzies, Petrolia, 824. Prix trop bas ; cause de ces bas prix, 801. Ce qu'on fait du déchet de l'huile après le raffinage, 802. Richesse, profondeur des puits, coût du forage, etc., 802, 803. Il recommande l'inspection et le mesurage officiels de l'huile crue, D. Mills, Petrolia, 800, 803. Mesurage de l'huile crue, 843, 844. Nécessité du mesurage des réservoirs à l'huile crue, James Perkins, Petrolia, 844.

• **COMMERCE DU BÉTAIL.**—Commerce intérieur et d'exportation, voir le témoignage de G. F. Frankland, Toronto, 388. Caleb Wheeler, Chatham, 571. Prix du bétail, St-Thomas, B. J. Wade, 647, 650.

• **COMMIS.**—Les jeunes gens de la campagne sont enclins à venir dans les villes chercher des situations de—, 544.

• **COMMISSION DU TRAVAIL.**—Les raisons pour lesquelles bon nombre d'ouvriers n'osent venir rendre témoignage, R. Symons, London, 765. Vu les grands intérêts maritimes du Canada, un marin devrait faire partie de la commission, Capt. T. Donnelly, Kingston, 1145.

• **COMMIS-VOYAGEURS.**—F. Nichols, Toronto, 217, 218..

COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE OSBORNE KELLY, HAMILTON.—

Voir le témoignage du secrétaire, R. B. Osborne, 1044.

• **CONCENTRATION DES CAPITAUX.**—

W. Houston, Toronto, 269. Elle a dépouillé le pauvre des chances de succès qu'il avait autrefois dans Ontario ; ses chances sont de 50 pour cent meilleures au Nord-Ouest, John Smith, Hamilton, 877.

• **CONCURRENCE** pour obtenir des contrats de construction.—Le mal qui en résulte, John Galbraith, Toronto, 250. La concurrence dans l'industrie nécessite une éducation industrielle, W. Houston, Toronto, 265. La concurrence que rencontre la fabrication de chaussures, de la part des autres provinces et des Etats-Unis, Geo. Valiant, Toronto, 355. La concurrence oblige les compagnies de chemin de fer à établir des trains rapides de marchandises, J. B. Morford, St-Thomas, 640. Trois-Rivières, P. Q. inonde le pays d'un cigare à bon marché, S. M. Hodgins, 751.
Voir aussi Concurrence étrangère.

• **CONCURRENCE ÉTRANGÈRE.**—

Elle n'affecte pas les monteurs de machines, * * * 36. Effet qu'elle produit sur les mouleurs de Toronto. James Boyle, 198. Son effet sur la carrosserie, à Toronto, T. Beckett, 200. Concurrence américaine dans la fabrication des boîtes en carton, F. P. Birley, Toronto, 418. Concurrence américaine dans la fabrication

des ouvrages en fil métallique, F. S. Evans, Windsor, 446. Il ne s'importe pas de wagons des Etats-Unis, E. Croft, Chatham, 542. Manchons de charrue importés de l'Ohio ; pour quoi, W. Risdon, gérant des *Erie Iron Works*, St-Thomas, 633. Importation des meubles, John Wolfe, London, 704. Biscuits durs et ordinaires importés des Etats-Unis, mais en petite quantité. A. W. Porter, London, 772. Importation des huiles américaines, D. Mills, Petrolia, 801. Chas. Jenkins, Petrolia, 837, 838. Si l'huile canadienne était d'une meilleure qualité, elle fermerait la porte à l'huile américaine, James Joyce, Petrolia, 845. Importation de clous des Etats-Unis, B. M. Danforth, Hamilton, 880. Concurrence anglaise dans la fabrication du coton, et les résultats. W. Wilson, Kingston, 1129. L'importation de cigares inférieurs est arrêtée depuis que les droits sur les cigares importés ont été élevés. John A. Rose, London, 714.

CONDITIONS HYGIENIQUES ET VENTILATION.—

DES ATELIERS.—A. Blue, Toronto, 86. Dr Oldwright, 105. Les fosses d'aïssances en terre sont préférables aux cabinets à l'eau qui se raccordent aux égouts, Dr Oronhyatekha, London, 742. Opinion de l'union des mouleurs de Hamilton, sur les arrangements concernant l'hygiène, 922. Voir le témoignage du Dr Oldwright. Toronto, 105, 110, 111, 112.

DES ATELIERS DE BOUILLEURS.—Ottawa, W. J. Campbell, 1290. Hugh Nesbett, 1299.

DES ATELIERS DE CHARPENTIERS.—Toronto, John Falconer, 14. R. Lee, 163. Windsor, E. H. Foster, 485.

DES ATELIERS DE CARROSSIERS.—Chatham, R. Gosset, 529. Toronto, John Dixon, 284. W. J. McFarlane, 135.

DES ATELIERS DE DOREURS.—Toronto, J. McLaren, 205.

DES ATELIERS DE MACHINES.—Chicago, ateliers des wagons, de Pullman, Dr Oldwright, 105. Ateliers de la compagnie de Transport, à Kingston, Gilbert Johnston, 1091. Toronto, * * *, mécanicien, 73.

DES ATELIERS DES MONTEURS DE MACHINES A VAPEUR.—Toronto XXX, monteur de machines à vapeur, 34.

DES ATELIERS DE TAILLEURS.—London, John Allenby, 724. Windsor, Dr John Coventry, 443, James Wren, 467.

DES BOULANGERIES ET DES FABRIQUES DE BISCUITS.—London, fabrique de la *McCormick Manufacturing Company*, A. W. Porter, 771. Ottawa, James Balharie, 1306. H. Barrill, 1293. A. Cousineau, 1309. W. Gibson, 1275. R. E. Jamieson, 1279. S. Slinn, 1286. Kingston, A. Bennett, 1153. S. Robinson, 1157.

DES CITÉS ET VILLES.—Chatham, H. A. Patterson, 561. T. H. Taylor, 554. Cornwall, Geo. Macdonald, ex-maire, 1239, 1240. Kingston, J. D. Thompson, maire, 1174. London, W. Bell, 682, 684. Dr Oronhyatekha, 742. R. Symons, 764, 765. Petrolia, J. W. Crosby, 815. St-Catherines, J. E. Cuff, maire, 1009. St-Thomas, Dr J. B. Tweedale, 578. Windsor, Dr John Coventry, 441, 443.

DES ECOLES.—Kingston, W. G. Kidd, 1088. John D. Thompson, maire, 1174, 1175. London, W. Bell, 684. J. B. Boyle, 700. Dr Oronhyatekha, 742. Toronto, J. L. Hughes, 321, 322. Dr Oldwright, 110. Windsor, Dr John Coventry 443.

DES FABRIQUES D'ARTICLES EN BOIS.—J. R. Brown, inspecteur des fabriques, constate l'absence de soufflets, pour enlever la poussière et les copeaux. 364.

DE LA FABRIQUE DE BALEINES ARTIFICIELLES.—St-Thomas, G. R. Holder, 619.

DES FABRIQUES DE MEUBLES.—London, Samuel Peddle, 730. John Wolfe, 702.

DE LA FABRIQUE DE CAISSES.—Toronto, J. W. Lumsden, 126.

DES FABRIQUES DE CHAUSSURES.—Hamilton, à la fabrique de McPherson, A. Miller, 1025. Toronto, à la fabrique de J. D. King & Cie, R. C. Winlow, 387.

DES FABRIQUES DE CIGARES.—London, S. M. Hodgins, 756. Kingston, S. Oberndorfer, 1115.

DES FILATURES DE COTON.—Cornwall, à la filature de la *Canada Cotton Manufacturing Company*, John Anderson, 1250. Joseph Grey, 1259. A. T. Knight, 1233. S. Shcefelt, 1243, 1244. A. G. Watson, 1230. A la filature de la *Stormont Cotton Mills Co.* *** Ouvrier, 1247. Geo. Auty 1263. Paul Dane, 1264, 1265. James Daley, 1261. A. Gault, 1226. E. King, 1241. Hamilton, à la filature de l'*Ontario Cotton Mills Co.*, John Bell, 1017. A la filature de la *Kingston Cotton Company*, W. Wilson, 1125.

DES FABRIQUES DE LAINE.—Cornwall, T. Day, 1237—J. P. Watson, 1235. London, James O'Donnell, 767.

DES FABRIQUES DE TABAC.—Fabrique de G. E. Tuckett et fils, Hamilton, C. E. Tuckett, 860.

DES FABRIQUES DE TRICOTS.—Dundas, S. Leonard, 995. Kingston, John Hewton, 1134.

DES FABRIQUES EN GÉNÉRAL.—W. Bell, London, 684. A. Blue, Toronto, 100. J. R. Brown, inspecteur de fabriques, division centre d'Ontario, Toronto, 364. Mgr le Cardinal Taschereau, Archevêque de Québec, 422.

DES FERBLANTERIES.—Kingston, Peter Moncrief, 1132.

DES Fonderies.—Hamilton, D. Cashion, 907. James Stephenson, 923. Kingston, John McNeil, 1100. London, James McKenna, 695. J. B. Murphy, 793. Ottawa, E. Elliott, 1362. M. W. Merrill, 1270. John Peer 1306. Toronto, D. Black, 174. James Boyle, 195. J. Hunt, 170. T. Pickett, 166.

DES GAILLARDS D'AVANT DES VAISSEAUX.—Capitaine T. Donnelly, 1140. James Fleming, 1212. Capitaine Parsons, 1183.

DES HABITATIONS DES CLASSES OUVRIÈRES.—Chatham, G. S Hope, 533. H. Neilson, 509. B. Meeks, 1163. E. Perry, 1102. Ottawa, F. J. Farrell, 1332. Toronto, A. Blue, 99. W. H. Howland, maire, 190, 191. C. Pearson, 293.

DES IMPRIMERIES.—Kingston, E. Pense, 1223. London, W. A. Clarke, 689. Ottawa, Mlle *** , 1353. J. T. Byrne, 1324. W. Gibbens, 1323. F. J. Farrell, 1331, 1332, 1333. W. McMahan, 1318, 1319. John Pearce, 1361. John P. Purcell, 1363. R. Rankin, 1350, 1351. F. Rogers, 1354, 1355. D. Tassé, 1337. A. S. Woodburn, 1359. Toronto, S. J. Dunlop, 52.

DES LAMINOIRS.—Hamilton, aux *Ontario Rolling Mills*, B. M. Danforth, 878. St-Thomas, *Erie Iron Works*, W. Risdon, 634.

DES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS.—Ottawa, Charles Bryson, 1344. Crawford Ross, 1367.

DES TONNELERIES.—Windsor, R. Somerville, 458.

CONDITION DES CLASSES OUVRIÈRES.—

Les charpentiers vivent mieux qu'il y a vingt ans, R. Dennis, Toronto, 141. La condition des charpentiers s'est un peu améliorée dans le cours des onze dernières années, H. Lloyd, Toronto, 270. Ce que le gouvernement devrait faire s'il veut améliorer la condition des cigariers, S. M. Hodgins, London, 757. La condition des cultivateurs des alentours de Chatham, comparée à ce qu'elle était il y a cinq, dix et quinze ans, Caleb Wheeler, 576. Condition des cultivateurs de Southwold : De combien les hypothèques ont augmenté ; les raisons de cette augmentation, John Anderson, 583, 584. Bien être matériel des ouvriers de la région des puits de pétrole, près de Pétrolia, Thomas McKetrick, 805. Condition des peintres en Angleterre, comparée à celle des peintres à Toronto, John Rooney, Toronto, 421. La condition des employés des chars urbains à Toronto est meilleure que celle des employés de la même catégorie aux États-Unis, J.

J. Franklin, Toronto, 379, 380. Condition des ouvriers, C. Rogers, Toronto, 407. Robert Kerr, Walkerville, 430. Condition des ouvriers, aujourd'hui et il y a dix ans, R. Lee, Toronto, 164. Condition générale des classes ouvrières, à Hamilton, Thomas Brick, 946. A London, W. Bell, London, 683. A Chatham, A Campbell, 564. H. A. Paterson, 560. W. E. Hamilton, 556, 557. E. S. Spashett, 539. Condition des ouvriers en Angleterre, G. M. Jenkins, Windsor, 488. Situation pécuniaire des employés de la fabrique de meubles d'Oliver et Fils, Ottawa, James Oliver, 1291. W. Duffy, Cornwall, 1220. Condition générale des ouvriers, à Ottawa, W. C. Teague, 1366. W. Stuart, Jr, 1281. Conditions des classes ouvrières en Angleterre et au Canada, John Davis, Ottawa, 1369, 1370.

Voir aussi Classes ouvrières.

CONFECTION DES CHEMISES.—John Allenby, London, 727. S. Carsley, Montréal, 1346.

CONFISEURS.—A London, voir le témoignage de A. W. Porter, 769. A Ottawa, voir le témoignage de R. E. Jamieson, 1279.

CONGÉS.—

L'après-midi du samedi, John Callow, Seaton, 65. J. Bain, Toronto, 104. Dr Oldwright, Toronto, 108. Bienfaits pour les mouleurs de Toronto, John Pierce, 179. John Dixon, de Toronto ne voit pas quels avantages les ouvriers en retireraient, 284. A la fabrique de tricots, de Dundas, S. Leonard, 996. Avantages des congés, Mlle ***, Ottawa, 1353. Avantages des congés, W. C. Teague, Ottawa, 1364. Congés à la filature de la *Canada Cotton Manufacturing Company*, A. G. Watson, Cornwall, 1229. Les ouvriers ne sont payés pour les congés, par la *Cornwall Manufacturing Company*, Thewlis Day, 1237. Au moulin à farine de Thomas McKay & Cie, Ottawa, W. Hutchison, 1266.

CONSERVES FRUITIERES.—

Voir le témoignage de A. H. Pettitt, Grimsby, 982. B. L. Nellis, Grimsby, 1032.

CONSTRUCTEURS DE MOULINS.—

Au moulin à farine de Thos. McKay et Compagnie, Ottawa, W. Hutchison, 1268. Aux scieries de Gilmour et Compagnie, Chelsea, G. L. Chitty, 1358.

CONSTRUCTION, INDUSTRIE DE LA—

Manière dangereuse de construire les échafaudages à Toronto, T. Webb, 309, 310. J. Bissell, 312, 313. Maisons expédiées à Winnipeg, J. M. Green, St-Thomas, 622. L'industrie de la construction à Ottawa, Wm. Stuart, Jr, 1280. L'architecte n'est pas responsable des erreurs. Une loi est nécessaire pour établir la responsabilité du propriétaire, de l'architecte et de l'entrepreneur à l'endroit des réclamations des ouvriers, Ottawa, O. Labelle, 1340, 1341. Voir aussi Charpentiers, Briqueteurs, Maçons, Plâtriers, etc.

CONTRATS D'APPRENTISSAGE ET SYSTEME DE—

Voir Apprentis.

CONTRATS DRACONIENS.—A. Blue, Toronto, 84. Union des mouleurs, de Hamilton, 920. W. R. James, St-Catherines, 1077. B. Meeks, Kingston, 1161. Obligé de signer un contrat renonçant à l'union des cigariers pour toujours, pour

trouver de l'emploi, S. M. Hodgins, London, 754. Les employés de la compagnie des chars urbains sont tenus de signer un contrat par lequel ils s'engagent à ne pas faire partie d'une organisation ouvrière, J. J. Franklin, Surintendant, Toronto, 378. Les règlements de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, que doivent signer tous les employés comme condition de leur emploi, contiennent une clause dégageant la compagnie de toutes réclamations en cas d'accidents, *** Ingénieur mécanicien, au service du Grand-Tronc, St-Thomas, 629.

CONTREBANDE.—

A Windsor, T. M. White, 449. James Wren, 465.

CONTREBANDE OU COMMERCE ILLICITE entre les Etats-Unis et le Canada, à Windsor, W. Benson, Windsor, 423.

COOPERATION.—

Industrie coopérative parmi les charpentiers, John Falconer, Toronto, 13. Magasins des associations coopératives en Angleterre et à Toronto, John Callow, Village de Seaton, 69, 70, 71, 72. Production coopérative, A. Blue, Toronto, 95. Distribution coopérative, A. Blue, Toronto, 95. Coopération parmi les charpentiers, à Toronto, R. Dennis, Toronto, 145. Magasins coopératifs, James Boyle, Toronto, 198, 199. Coopération parmi les ouvriers en harnais, C. W. Barton, Toronto, 244. Parmi les charpentiers, H. Lloyd, Toronto, 273. Magasins coopératifs, R. Southwell, Toronto, 278, 279. La coopération dans l'industrie jointe à la vraie morale sera la solution d'un grand nombre de questions qui agitent les classes ouvrières, John Hewitt, Toronto, 346. Production coopérative, C. Rogers, Toronto, 409. Coopération, à Chatham, R. G. Fleming, 503. Association coopérative des cultivateurs (Granges), F. W. Wilson, 518, 519. Parmi les peintres de maisons, Chatham, J. E. Smith, 522. Coopération, M. Campbell, Chatham, 570. John Noble, St-Thomas, 633. Parmi les mouleurs, J. McKenna, London, 695. Sociétés coopératives, à London, John Davidson, 721, 722. Magasins coopératifs et sociétés de construction, S. Peddle, London, 731. Société coopérative du chemin de fer du Grand-Tronc pour la fourniture du charbon, H. Nichols, London, 760, 761. Société coopérative, à London, R. Symons, 763. John Sullivan, 788. Coopération, John Kerr, Petrolia, 817. Les sociétés coopératives ne peuvent fonctionner en Canada sous l'empire des présentes lois, A. Simpson, Petrolia, 827. Coopération, voir l'article 19 de la déclaration de principes des chevaliers du travail, 1009. La coopération sera probablement le résultat de l'organisation nationale des chevaliers du travail, en Canada, T. Towers, Hamilton, 1012. Les sociétés coopératives, de Montréal, aidées par des fonds venus des Etats-Unis, T. Towers, 1012. Coopération, W. R. James, St-Catherines, 1081.—Peter Monerchief, Kingston, 1133.

CORDONNIERS. Voir *Fabricants de chaussures*.

CORNWALL.—Voir le témoignage de Geo. Macdonald, ex maire, 1239.

COUT DE LA PRODUCTION.—Augmentée par la réduction d'heures de travail et l'augmentation des salaires, John Callow, village de Seaton, 68.

COUT DE LA VIE.—

Entre aujourd'hui et il y a quinze ans, John Falconer, Toronto, 3. Prix ordinaire de la pension à Toronto, *** 40. En Angleterre et à Toronto, John Callow, village de Seaton, 60. *** mécanicien, Toronto, 73. Comparaison entre Ontario et l'Etat du Massachusetts, A. Blue, 89. Le coût de la vie a augmenté à Toronto, T. Bowich, 122. La vie coûte plus cher à Toronto, W. J. Mc-

Farlane, 131. R. Dennis, 141. R. Lee, 163. Au Canada et aux Etats-Unis, T. Pickett, 167, 177. A Toronto, J. Hunt, 170, 171. D. Black, 174. Les salaires des mouleurs n'ont pas augmenté en proportion du coût de la vie, T. Pickett, 179. John Pierce, 180. Comparaison entre Toronto et Chicago, John McLaren, Toronto, 204, 205. Prix du marché, à Toronto, pour l'année 1887, 1882, 1877 et 1872. T. Galbraith, *reporter* du marché, au *Globe* de Toronto, 219, 220, 221. A Toronto, J. Dixon, 286. La vie coûte moins cher à Toronto qu'aux Etats-Unis, Mlle H. Gurnett, 399. Voir le témoignage du Dr W. B. Nesbitt, Toronto, relativement aux aliments, 403. Comparaison entre les prix des articles de consommation à Windsor et à Détroit, W. Benson, Windsor, 424. Les légumes sont à meilleur marché à Détroit qu'à Windsor, les raisons de cette différence, W. Benson, 425. A Windsor, T. McNally, 486. Comparaison entre le Canada, les Etats-Unis et l'Angleterre, H. Gnosell, Windsor, 491. Prix comparatifs des aliments et des vêtements à Windsor et à Détroit, H. Gnosell, 492. Les revendeurs et les intermédiaires prennent la part du lion sur le marché. Qualité des viandes que les ouvriers achètent ordinairement, Caleb Weeler, 572. A Chatham, R. G. Fleming, 501, 502. J. E. Smith, 521. E. Fitzthomas, 538. Prix des produits à Chatham, de 1879 à 1887 inclusivement, W. E. Hamilton, 555, 556. Prix du bois de corde, à Chatham, aujourd'hui et il y a six ou sept ans, M. Campbell, 569. Comparaison entre London et Syracuse, John Davidson, London, 720. Prix des articles nécessaires à la vie, à London, John Allenby, 726, 727. Comparaison entre le Canada, l'Angleterre et les Etats-Unis, S. Peddle, London, 796. Prix des aliments et du combustible, à Pérolia, John Scott, 810. A Pérolia. B. Lancy, 825. Alex. Simpson, 828. John Fraser, 835. Prix des épiceries, etc., A Hamilton. Thomas McKay, 883, 884, 885, 886. Comparaison entre Hamilton, et les villes de l'Ouest des Etats-Unis, Geo. I. Sturges, 910. A Hamilton, W. J. Vale, 942. A Dundas, John Bertram, 993. Comparaison entre Hamilton et Brooklyn, Etats-Unis, J. Holmes, 1006. A Hamilton, T. Towers, 1014. Comparaison entre Kingston et les Etats-Unis, R. Baird, 1087. A Kingston, G. Johnston, 1090, 1091. S. Angrove, 1096. Comparaison entre le Canada, l'Angleterre et les Etats-Unis, Geo. Bonney, 1103. Alfred Perry, 1111. Peter Moncrieff, 1133. C. M. Morin, 1200. Prix de la farine aujourd'hui, il y a deux et dix ans, R. R. Morgan. Hamilton, 1022. Qualité de la farine aujourd'hui et il y a dix ans, ainsi que les prix dans le cours des cinq dernières années, W. Hutchison, Ottawa, 1267, 1268. Comparaison entre ce que coûtent les articles nécessaires à la vie au Canada et en Angleterre, J. J. Whitely, Hamilton, 1021. Les prix des articles nécessaires à la vie ont augmenté dans le cours des cinq dernières années à Kingston, John Litton, 1107. Prix des provisions destinées aux exploitations de bois en 1877-78, 1884-85 et 1887-88, W. Anderson, Ottawa, 1277.—Prix du pain à Ottawa, A. Cousineau, 1309. Prix du bois de chauffage, à Ottawa, John Davis, 1369.

COUTURIERES EN ROBES.—A Toronto, Mlle H. Gurnett, 398. Mlle M. J. Watson, 400. A Kingston, B. Meeks, 1166, 1167. A Montréal et dans tout le pays, S. Carsley, Montréal, 1346. A Ottawa, Crawford Ross, 1368.

COUVREURS EN ARDOISE.—

Salaires à St-Thomas, J. M. Green, 622.

CRIBLES (Fabricants de) Voir le témoignage de Manson Campbell, Chatham, 567, 568, 569, 570.

CRIMES.—Causes des, moyens d'empêcher les crimes de troisième catégorie, 185, 186. Comment il se fait que des petits garçons viennent à commettre le crime, Howland, maire de Toronto, 188.

·**CRIMINELS**—et immigrants pauvres venant d'Angleterre ; le bon moyen de remédier à ce mal, Howland, maire de Toronto, 182.

·“ **CROMPTON CORSET CO**”., Toronto—Voir le témoignage de John Walker, secrétaire-trésorier, 329.

·**CULTIVATEURS ET CULTURE.**—

Dans le comté de Kent, voir le témoignage de David Wilson, Chatham, 510. Voir le témoignage de F. W. Wilson, Chatham, 515, 516, 518, 519. La culture du blé à l'encontre de l'élevage du bétail. La grande erreur est la culture continue des céréales d'une année à l'autre, Caleb Wheeler, Chatham, 576. A Southwold, voir le témoignage de John Andrews, 580. L'élevage du bétail a, dans une grande proportion, remplacé la culture du blé, à Southwold. John Andrews, 583. Près de St Thomas. Condition des cultivateurs. Les chemins de fer sont une grande amélioration pour les cultivateurs. Le prix et le rendement moyen du blé. Céréales et bestiaux, 646, 647, 648, 649. Somme de travail de journaliers que remplace une lieuse automatique, B. J. Wade, 649. Valeur, en moyenne, des instruments aratoires requis pour une ferme de cent acres, W. M. Elliott, London, 781. Un cultivateur canadien ne peut soutenir la concurrence avec le cultivateur américain s'il n'emploie pas les instruments aratoires, les plus améliorés, W. Elliott, London 782. Dans les alentours de Pétrolia, J. W. Crosby, Pétrolia, 811, 812. A Enniskillen, nature du sol. Rendement de blé par acre, en moyenne, 846. Prospérité des cultivateurs, R. Brock, 847, 848. Conditions matérielles des cultivateurs dans les environs de Grimsby. Il n'est pas nécessaire d'employer un aussi grand nombre d'hommes depuis l'introduction des machines améliorées, J. R. Pettitt, 977, 978. Dans les alentours de Burlington, voir le témoignage de John Fothergill, 1041. Dans le comté de Halton, voir le témoignage de Thomas Blanchard, Appleby, 1042. Dans les environs de Kingston, voir le témoignage de H. Baudin, Pittsburgh, 1086, et D. Rogers, Kingston, 1148.

·**CULTURE DES FRUITS.**—Voir le témoignage de F. W. Wilson, Chatham, 513, 514, 515, 516. John Andrews, Southwold, 581. La culture des fruits a considérablement remplacé la culture des céréales dans les environs de Grimsby, J. R. Pettitt, Grimsby, 979. Voir le témoignage de A. H. Pettitt, Grimsby, 980. Avantage que les établissements de conserves fruitières rapportent aux fruitiers, B. R. Nellis, Grimsby, 1032. Culture des fruits aux environs de Kingston, H. Baudin, Pittsburgh, 1086. Il se fait beaucoup de culture de fruits aux environs de Burlington, John Fothergill, 1042.

·**DECES**, nombre des.—St-Thomas, Dr J. B. Tweedale, 579.

·**DEGENERATION DE L'ARTISAN.**—

L'enseignement industriel est le meilleur moyen à prendre pour empêcher la dégénération de l'artisan, amenée par la division du travail. Ceci nécessite un enseignement industriel, lequel enseignement peut remédier à ce mal, 265, 266. Comment la dégénération arrive, E. Gurney, Toronto, 340.

·**DETTE PUBLIQUE.**—Voir Article 15 de la déclaration des principes des Chevaliers du Travail, 1008.

·**DETTE TOTALE.**—de la ville de Kingston, J. D. Thompson, maire, 1175.

·**DIFFERENDS ENTRE PATRONS ET OUVRIERS.**—

Mode de régler les différends parmi les monteurs de machines, à Toronto, * * * 38. Règlement des différends par conférence, John Callow, village de Seaton,

59. Explications au sujet de certaines assertions relatives à l'agitation récente qui a eu lieu dans la fabrique de caisses de Firstbrooke, Toronto, J. Firstbrooke, 373. Différends entre la compagnie des chars urbains et ses employés, J. J. Franklin, 378, 379. Parmi les mouleurs, E. Gurney, Toronto, 340. La cause la plus fréquente des difficultés ouvrières parmi les charpentiers, H. Lloyd, 273. Politique des chevaliers du travail concernant les difficultés ouvrières, B. Meeks, Kingston, 1159. Mode de régler les difficultés ouvrières avec les employés du chemin de fer Michigan Central, J. B. Morford, St-Thomas, 641. C. R. Rundle, de Toronto, suggère certaines améliorations dans le mode de régler les difficultés ouvrières, 234.

Voir aussi Indépendance des ouvriers, etc.

DISTRIBUTION.—Sur l'économie de la distribution, 216. La fabrication des articles dans le pays au lieu de l'importation réduit le prix de la distribution, F. Nichols, Toronto, 217. Production et distribution dans les fabriques, J. Hewitt, Toronto, 345-346. Distribution des richesses pour le plus grand avantage de toute la population, A. W. Wright, Toronto, 371.

DIVISION DU TRAVAIL.—La division du travail empêche l'apprenti de devenir un parfait ouvrier, L. P. Kribs, Toronto, 227. Effet dégénérateur qu'a la division du travail sur l'artisan, H. Houston, Toronto, 265, 266. J. Hewitt, Toronto, 347.

DORURE—Voir le témoignage de John McLaren, Toronto, 203. Introduction des procédés allemands et leurs effets sur le commerce, John McLaren, 204.

DROIT DE PRIVILEGES SUR LES MACHINES.—

Sur la machine employée dans la section de couture de la fabrique de tricots, Kingston, John Hewton, 1138.

EBENISTES ET EBENISTERIE.—

A Toronto, voir le témoignage de C. Rogers, 406. A Windsor, voir le témoignage de Franck Ralph, 462. A London, voir le témoignage de John Wolfe, 700. Samuel Peddle, 796. A Ottawa, voir le témoignage de James Oliver, 1290, et de Louis Gratton, 1339.

Voir aussi *Fabriques de Meubles*, et leurs employés.

ECOLES MODELES.—Voir Education.

ECOLES TECHNIQUES.—Voir Education.

ECONOMIES DES CLASSES OUVRIERES ET LEURS PLACEMENTS.—

*** Monteur de machines à vapeur, Toronto, 37. L'ouvrier peut faire quelques économies à même son salaire, Geo. Auty, Cornwall, 1263. A. Blue, Toronto, 101. Les mouleurs de poêles ne peuvent faire des économies, D. Black, Toronto, 175. Dans certaines circonstances un mouleur peut faire des économies, James Boyle, 194. La catégorie de journaliers en bâtiment qui sont propriétaires des maisons où ils demeurent, J. Bissell, Toronto, 312. Charpentiers qui sont propriétaires des maisons, à Kingston; comment ils en sont devenus les propriétaires, R. Baird, 1087. T. D. Beddo, de Hamilton, connaît deux cas où des ouvriers ont payé en trois ans, de \$600 à \$700 sur leurs maisons, 916. W. Bell, de London, croit que les ouvriers peuvent devenir propriétaires de leurs maisons; mais il ne croit pas que cela soit bien avantageux à cause du grand nombre de taxes. Il n'approuve pas les ouvriers qui achètent des maisons sur le système de placement, à moins d'avoir la certitude d'avoir de

l'ouvrage. 683. Un grand nombre de ses ouvriers sont propriétaires de leurs maisons, John Bertram, 993. J. W. Blake, Chatham, 523, 524. James Burns, de London, pense que ses ouvriers font des économies. Presque tous les hommes mariés, à son service, sont propriétaires de leurs maisons, 776. Économies qu'un ouvrier peut faire à London, Patrick Burns, 732. John Callow, village de Seaton, 70. A. Campbell, Chatham, 564. M. Campbell, Toronto, 567, 568. Proportion des ouvriers à Ottawa, qui sont propriétaires de leurs maisons, R. Clément, 1295. Exemple d'un ouvrier qui a vécu dans le confort et qui a gagné suffisamment d'argent pour lui permettre de cesser de travailler à l'âge de cinquante ans ; comment la chose a eu lieu, William Collins, 954, 955. Les ouvriers peuvent faire des économies, Paul Dane, Cornwall, 1264. John Davidson, London, 720. R. Dennis, Toronto, 141. J. R. Dickson, Chatham, 542, 543. W. Elliott, London, 784. John Falconer, Toronto, 3, 13. E. Fitzthomas, Chatham, 536. R. G. Fleming, Chatham, 502, 505. E. H. Foster, Windsor, 484. J. J. Franklin, Toronto, 380. John Fraser, Petrolia, 835. Joseph Gray, Cornwall, 1259. Thomas Green, London 745. E. Gurney, Toronto, 340, 341. W. E. Hamilton, Chatham, 558, 559. Geo. Harper, Hamilton, 863, 864. W. Harty, Kingston, 1187, 1188. J. T. Harvey, Ottawa, 1307. A. Henderson, Détroit, 454. W. H. Howland, maire de Toronto, 193. W. Hutchison, Ottawa, 1266, 1267. Gilbert Johnston, Kingston, 1092. John Kerr, Petrolia, 817. Robert Kerr, Walkerville, 430, 431. Article 17 de la déclaration des principes des chevaliers du travail, 1009. R. Lee, Toronto, 164, 165. John Litton, Kingston, 1106. W. J. McAndrews, Hamilton, 865. George Macdonald, Cornwall, 1239. A. McKay, M. P., Hamilton, 930, 931, 932. Thomas McNally, Windsor, 486. B. Meeks, Kingston, 1162, 1165. M. W. Merrill, Ottawa, 1270. P. G. Nash, Ottawa, 1316. H. Neilson, Chatham, 507, 509. R. B. Osborne, Hamilton, 1045. C. A. Passmore, London, 789. H. A. Patterson, Chatham, 560. C. Pearson, Toronto, 293. Dépôts à la caisse d'économies du bureau de poste, à Ottawa, voir le témoignage de W. H. Pennock, 1287. T. Pickett, Toronto, 179. John Pierce, Toronto, 181. A. W. Porter, London, 771. W. Risdon, St-Thomas, 634. James Rushford, Kingston, 1208. Joseph Shaw, Kingston, 1207. Joseph Sherwood, Ottawa, 1301. A. Smith, Petrolia, 807. J. E. Smith, Chatham, 522. W. Stuart, Jr., Ottawa, 1281. John Sullivan, London, 785. T. Towers, Hamilton, 1014. W. J. Vale, Hamilton, 940. J. Volume, Kingston, 1034. John Waddell, St-Thomas, 615. F. Walters, Hamilton, 919. F. M. White, Windsor, 450. S. J. Whitehead, Hamilton, 915. F. W. Wilson, Chatham, 515. John Wolfe, London, 701. James Wren, Windsor, 466.

EDUCATION.—

Les apprentis imprimeurs sont, règle générale, au-dessous de la moyenne en matière d'instruction. S. J. Dunlop, Toronto, 52. Faute des parents qui ne forcent pas les enfants à fréquenter les écoles, S. J. Dunlop, Toronto. Moyens d'instruire le peuple, sur les mesures à prendre pour prendre soin de la santé, Dr Oldwright, Toronto, 110. L'instruction des petits garçons qui vont apprendre la typographie à Toronto, J. H. Lumsden, 130. L'instruction des enfants pauvres, John Pierce, Toronto, 179, 180. L'erreur de l'époque moderne en matière d'éducation, et la nécessité de mettre un intérêt intellectuel dans les occupations ordinaires de la vie, W. Houston, 257. Education des petits garçons et comment la pratiquer, Howland, maire de Toronto, 188. Collège d'agriculture, Guelph, D. Wilson, Chatham, 512. F. W. Wilson, Chatham, 515. Effet de l'instruction sur les classes ouvrières, John Heard, St-Thomas, 591. L'instruction ne rend pas un homme impropre à l'exploitation d'une pépinière. F. W. Wilson, Chatham, 515. Age auquel les enfants devraient commencer à fréquenter les écoles, Geo. Wrigley, 655. Ce que l'enseignement des écoles élémentaires devrait être, Geo. Wrigley, 656. Tendance à rendre l'éducation supérieure plus

conteuse, Geo. Wrigley, St-Thomas, 656. L'effet moral des sociétés mutuelles, C. T. Campbell, M. D. London, 674. L'état au Canada, et aux Etats-Unis, donne trop d'instruction, C. T. Campbell, M. D. London, 677. Contribution scolaire, C. T. Campbell, M. D. London, 681, 682. Voir le témoignage de l'inspecteur des écoles publiques, London, 697. A. Smith, Petrolia, 807. Geo. I. Sturges, Hamilton, 911. Un ouvrier ordinaire, ayant une famille de deux enfants verra que toutes ses économies seront facilement absorbées par l'éducation de ses enfants, s'il les emploie à cet objet, W. Collins, Burlington, 955. Voir le témoignage de l'inspecteur des écoles de Kingston, 1088. Voir le témoignage du recteur du *Collegiate Institute*, de Kingston, 1089. La contribution et le prix des livres empêchent les enfants d'ouvriers de fréquenter les collèges, A. P. Knight, Kingston, 1089. L'éducation à Cornwall, Geo. Auty, 1263.

BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES GRATUITES.—

A Toronto, J. Bain, 102, 103, 104. R. Lee, 164. A St-Thomas, W. Risdon, 636. A London, J. B. Boyle, 699. A Hamilton, T. Brick, 948. B. Cameron, 975. T. Towers, 1015. A St-Catherines, J. E. Cuff, 1071. A Kingston, W. G. Kidd, 1088. Alf. Perry, 1111. B. Meeks, 1160. Il n'en existe pas à Cornwall, ex-maire Geo. Macdonald, 1240. A Ottawa, Stoddard, 1285. W. C. Teague, 1366.

ECOLE DU SOIR—Toronto, L. P. Kribs, 227. John Galbraith, 253. W. Houston, 258. John Doty, 376. A. Henderson, Détroit, 455. J. B. Boyd, London, 698, 699. W. J. Vale, Hamilton, 941. W. G. Kidd, Kingston, 1088. L'ex-maire Macdonald, Cornwall, 1240. Ottawa, John Henderson, 1314. T. Stoddard, 1285. W. E. Teague, 1366.

ECOLES MODÈLES ET SYSTÈME D'—Geo. Wrigly, St-Thomas, 656, 657.

ECOLES PUBLIQUES ET SYSTÈME D'—A Toronto, A. Blue, 98. Si le système d'écoles de Glasgow était appliqué ici, il aurait pour effet de rendre meilleurs les petits garçons des classes pauvres, Howland, maire de Toronto, 186. Le système d'éducation a élevé l'état moral et intellectuel des ouvriers, R. Lee, Toronto, 164. Le maire Howland, Toronto, 187, 189. John Galt, Toronto, 224. L. P. Kribs, 227. John Galbraith, 254. W. Houston, 256, 258. J. L. Hughes, 320, 321, 324, 325, 326, 327. John Hewitt, Toronto, 346. A Chatham, F. W. Wilson, 519. A London, C. T. Campbell, M. D. 679. J. B. Boyle, 697, 698. Dr Oronhyatekha, 742, 743. R. Symons, 763. A Petrolia, J. W. Crosby, 815. A Simpson, 828. A Kingston, W. G. Kidd, 1088. J. D. Thompson, maire, 1174. A Cornwall, Isaïe Ratelle, 1251.

ENSEIGNEMENT—Comme occupation temporaire, C. T. Campbell, M. D. 681.

ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET TECHNIQUE.—Ecoles d'industrie dans Ontario, 96. J. Bain, Toronto, 103. Le besoin d'une école d'apprentissage pour les charpentiers se fait sentir à Toronto, R. Dennis, 145. La nécessité d'écoles industrielles, et comment celle de Mimico est conduite, le maire Howland, Toronto, 186, 187. Voir le témoignage de John Galt, Toronto, 223 à 226. Voir le témoignage de L. P. Kribs, Toronto, 226 à 233. Enseignement industriel dans les écoles publiques, 250. Dans les écoles normales, John Galbraith, Toronto, 255. Voir le témoignage de W. Houston, Toronto, 259, 260, 261, 265, 266, 267, 268, 269. Ecole industrielle pour les plâtriers à Toronto, J. Wright, 282. Les apprentis carrossiers ne se soucieraient pas de l'enseignement technique, J. Dixon, Toronto, 283. Il n'y a pas d'écoles industrielles à Toronto, H. Lloyd, 314. Opinion de J. Kane sur l'enseignement industriel, Toronto, 317. Voir le témoignage de A. Henderson, Détroit, 455. E. H. Foster, Windsor, 483. H. Gnosill, Windsor, 491. J. W. Blake, Chatham, 524, 525. E. H. Spashett, Chatham, 540. A. Campbell, Chatham, 566. John Waddell, St-Thomas, 615, 616. W. A. Clarke, London, 691, 692. *Hamilton Iron Moulders' Union*, 922. James Stephenson, Hamilton, 924. R. Lee, Toronto, 165. Le maire Howland,

Toronto, 189. Les sciences et les arts en Angleterre; mode de conduire les les écoles, 223. Le gouvernement anglais a été forcé d'établir le département des sciences et des arts après l'exposition de Paris, 224. Les écoles industrielles et techniques en Europe et en Amérique, 225. L'école de technologie de Toronto, 225. Ecole des sciences pratiques de Toronto, John Galt, 226. Ecole technique supérieure de Munich, 227. Ecole polytechnique de Zurich, L. P. Kribs, 227. Nécessité des écoles techniques et les avantages qui doivent en résulter, A. M. Wickens, 238. Voir le témoignage de John Galbraith, Toronto, 249. W. Houston, Toronto, 262. Le besoin d'une école pratique pour les ingénieurs mécaniciens se fait sentir à Toronto; l'école pratique des sciences ne répond pas aux besoins, E. Hawkins, 298. H. Lloyd, Toronto, 314. John Wardlaw, Galt, 318, 320. J. L. Hughes, Toronto, 322, 323, 324, 325, 326. J. Hewitt, Toronto, 346. A. W. Wright, Toronto, 370, 371. John Doty, Toronto, 376. Robert Kerr, Walkerville, 428, 429. H. Neilson, Chatham, 510. W. E. Hamilton, Chatham, 557, 558. J. M. Green, St-Thomas, 624. Geo. Wrigley, St-Thomas, 655, 656. C. T. Campbell, M. D. 677. J. B. Boyle, London, 698, 699. A. W. Porter, London, 773. C. A. Passmore, London, 790. J. W. Crosby, Petrolia, 815. R. E. Menzies, Petrolia, 820. T. Partridge, Hamilton, 858. W. J. Vale, Hamilton, 943, 944. Ecoles qui enseignent la télégraphie, Thomas Allan, Hamilton, 952. B. Cameron, Hamilton, 977. W. Birkett, Hamilton 1033. W. G. Kidd, Kingston, 1088. A. P. Knight, Kingston, 1089. R. B. McPhadden, Kingston, 1108. Alf. Perry, Kingston, 1110, 1111, R. Charlton, Kingston, 1114. B. Meeks, Kingston, 1160. T. Stoddard, Ottawa, 1284. G. F. Stalker, Ottawa, 1302. W. Gaverock, Ottawa, 1304, 1305. John Henderson, Ottawa, 1314. M. C. Edey, Ottawa, 1325. A. Laliberté, Cornwall, 1252.

INSTITUTEURS.—Traitement des instituteurs, 679. Les femmes comme institutrices, 680. Il est difficile pour l'association des instituteurs de fixer une échelle de salaires, et d'y tenir, 681. Salaires des instituteurs, J. B. Boyle, London, 699. Le nombre d'élèves que doit avoir un instituteur. Les diplômes d'instituteurs et leur instruction, W. G. Kidd, Kingston, 1088.

INSTITUTS D'ARTISANS.—A Toronto, J. Bain, 103, 104. A Chatham, R. G. Flemming, 505. W. E. Hamilton, 557, 558. A London, A. W. Porter, 773. A. Hamilton, W. J. Vale, 941. A Kingston, W. G. Kidd, 1088. Alf. Perry, 1112. B. Meeks, 1160.

LIVRES D'ECOLE.—L'usage de tout ce qui sert à l'école devrait être gratuit, L. P. Kribs, 232. Publication des livres d'écoles, W. Houston, Toronto, 267, 268, 269. J. L. Hughes, Toronto, 322, 327. Geo. Wrigley, St-Thomas, 657. C. T. Campbell, M. D., London, 680, 681. J. B. Boyle, London, 699, 700. R. Symons, London, 763, 764. W. G. Kidd, Kingston, 1088. A. W. Wright, 1089.

SYSTÈME KINDERGARTEN.—L. P. Kribs, Toronto, 227, 229, 230, 231. W. Houston, Toronto, 259. J. L. Hughes, Toronto, 322, 323. Geo. Wrigley, St-Thomas, 655. C. T. Campbell, M. D., London, 677, 678. J. B. Boyle, London, 698. W. G. Kidd, Kingston, 1088. A. P. Wright, Kingston, 1089. B. Meeks, Kingston, 1160. T. Stoddard, Ottawa, 1285.

UNIVERSITÉS.—Introduction d'ateliers pratiques dans,—John Galt, Toronto, 225. La bonne moitié des étudiants de l'université provinciale vient de la classe agricole et ouvrière, W. Houston, Toronto, 269.

ELEVAGE DES ANIMAUX à Enniskillen, R. Brock, 847. Aux alentours de Petrolia, J. W. Crosby, 811. Voir aussi Elevage du bétail

ELEVAGE DES CHEVAUX.—A Southwold, John Andrews, 583.

ELEVAGE DU BÉTAIL.—

Voir le témoignage de G. F. Frankland, Toronto, 388. D. Wilson, Chatham, 511, 512. John Andrews, Southwell, 580. R. Brock, Enniskillen, 847, 848. J. R. Pettitt, Grimsby, 980. D. Rogers, Kingston, 1151.

EMPOIS, FABRIQUE D'—

Voir le témoignage de M. H. Miller, Walkerville, 432.

ENFANTS SUR LA RUE.—

Triste position dans laquelle ils se trouvent, et ce qu'on devrait faire pour eux, L. P. Kribs, 232.

ENGAGEMENT D'OUVRIERS A L'ETRANGER.—

La loi sur ce sujet. A. Blue, Toronto, 86. T. Bowick, Toronto, 123. R. Dennis, Toronto, 144. Détails des tentatives faites par les autorités américaines pour empêcher les ouvriers qui vivent à Windsor de traverser à Détroit pour y travailler, Wm. Benson, Windsor, 425. On a fait venir des ouvriers engagés à l'étranger lors de la grève des cigariers, à London, S. M. Hodgins, 774. F. Walters, Hamilton, 920. Opinion de l'union des mouleurs d'Hamilton sur cette question, 921. James Stephenson, Hamilton, 922. Voir article 16 de la déclaration de principes des chevaliers du travail, 1008. T. Towers, Hamilton, 1010. B. Meeks, Kingston, 1163.—Les autorités municipales sont impuissantes à empêcher l'emploi d'ouvriers étrangers à des travaux de ville, lorsque ces travaux se font à l'entreprise, J. D. Thompson, maire de Kingston, 1170.

EPIDEMIES et les mesures prises pour les enrayer, St-Thomas, Dr J. B. Tweedale, 578.

“ERIE IRON WORKS.”— Voir Forges.—

ETOFFES (TWEEDS) CANADIENNES.—

Elles deviennent plus en usage et elles donnent plus de satisfaction qu'autrefois, T. H. Taylor, Chatham, 550.

EVALUATEURS.—Comment ils arrivent aux conclusions, James Perkins, Petrolia, 842.

EXEMPTION DE TAXES.—James Perkins, Petrolia, 842. J. D. Thompson, maire de Kingston, 1175.

EXPLOSION DES CHAUDIERES.—R. E. Menzies, Petrolia, 820.

EXPORTATION d'articles fabriqués. John Elliott & Fils, de London, exportent des instruments et des machines aratoires en Angleterre, en France et en Australie, W. Elliott, 784.

EXPOSITIONS.—G. R. Holder, St-Thomas, 620. A. W. Porter, London, 774.

EXPOSITIONS D'ANIMAUX.—R. Brock, Enniskillen, 850.

FABRICANTS D'ARTICLES EN CUIVRE ET OUVRIERS FINISSEURS.—

James Morrisson, Toronto, 384. H. Gnosell, Windsor, 490.

FABRICANTS DE CAISSES.—

J. A. Lumsden, Toronto, 126. Hugh Burke, Toronto, 301. J. Firstbrooke, Toronto, 357. J. F. Wood, Ottawa, 1271. *** Ottawa, 1328.

FABRICANTS DE CHAUSSURES.—

A Toronto, voir témoignage de W. Thurston, 352. Valiant, 355. A Toronto, R. C. Winlow, 384. A Windsor, voir témoignage de T. Crowlev, 493. A London, voir témoignage de Robert Symons, 761. A Petrolia, voir témoignage d'Alex. Simpson, 826. A Hamilton, voir témoignage de A. Miller, 1023. A. Coulter, 1027. A Kingston, voir témoignage de James Volume, 1083. Charles Moon, 1214.

FABRICATION ET FABRICANTS DE BALAIS :—

Thomas Brick, Hamilton, 948. John McKenna, Hamilton, 1047.

FABRICATION DE RAILS, A HAMILTON.—B. M. Danforth, 883.

FABRICATION DE ROUES D'EMERI.—

La Hart Emery Wheel Company et ses employés, voir le témoignage de R. Chisnell, 904.

FABRICATION DU TABAC.—

Voir le témoignage de James Bowen, Hamilton, 935. W. Holden, Hamilton, 934. J. B. King, Hamilton, 944. James Sharkey, 933. G. T. Tuckett, Hamilton, 859.

FABRIQUE DE CRAVATES, et ses employés.—Voir le témoignage de W. H. Williamson, Toronto, 413.

FABRIQUE DE FOUETS DE HAMILTON ET SES EMPLOYÉS.—

.. Voir le témoignage de R. R. Morgan, 1022.

FABRIQUE DE LAINE ET LEURS EMPLOYES.—

A Chatham, voir le témoignage de T. H. Taylor, 547. A Cornwall, voir le témoignage de J. P. Watson, 1235, et de Thewlis Day, 1236. A London, voir le témoignage de James O'Donnell, 766. A Ottawa, voir le témoignage de A. French, 1321.

FABRIQUES DE TRICOTS et leurs employés.—La fabrique de Dundas, voir le témoignage de Samuel Leonard, 994. *Hamilton Knitting Co (Limited)*, E. H. Hencock, Hamilton, 1028. Fabrique de la *Kingston Hosiery Co*, voir le témoignage du gérant, J. Newton, 1134. B. Meeks, Kingston, 1159.

FARINE.—Comparaison entre la farine d'Ontario et celle du Nord-Ouest, J. D. Nasmith, Toronto, 415. Moulin à farine, Chatham, T. H. Taylor, 551, 552. A. Campbell, 562. Comparaison entre le prix de la farine, aujourd'hui, et le prix de la farine il y a deux et dix ans, R. R. Morgan, Hamilton, 1022. Qualité de la farine d'aujourd'hui comparée à la qualité de la farine il y a dix ans, et les prix depuis cinq ans, 1268.

FER.—Là où John Bertram et fils achètent leur fer et leur acier. Qualité du fer canadien, John Bertram, Dundas, 992. Comparaison entre le fer canadien et le fer importé, T. Bowick, Toronto, 121. Le fer de Londonderry lui plaît tout autant que le meilleur fer importé, James Burns, London, 776. John Elliott et fils, de London, emploient en grande partie du fer américain et du fer de la Nouvelle-Ecosse (Londonderry,) W. Elliott, 780. E. Gurney, de Toronto, et de Hamilton emploie une grande quantité de fer canadien pour les poëles,

344. W. Harty, Kingston, 1189. Fer employé par Burrows, Stewart et Milne, de Hamilton. Comparaison entre le fer de la Nouvelle-Ecosse et le fer écossais, John Milne, 968. Fer en barre canadien fabriqué à Hamilton, est supérieur au fer anglais ou écossais, R. B. Osborne, Hamilton, 1046. Comparaison entre la qualité du fer écossais et la qualité du fer canadien et américain, T. Pickett, Toronto, 176. Prix du fer, John Pierce, Toronto, 180.

FERBLANTIERS.—A Kingston, voir le témoignage de Peter Moncrief, 1132. A London, voir le témoignage de John McClary, 707.

FERS A CHEVAL.—Les fers à cheval canadien sont meilleur et à meilleur marché que les fers à cheval qu'on importe, T. Bowick, Toronto, 118, 119.

FIEVRE DE SPECULATION DU NORD-OUEST.—Son effet sur les industries manufacturières du pays, John Milne, Hamilton, 967.

FIEVRE TYPHOIDE.—

A London, cause de la maladie, W. Bell, 684.

FILATURES DE COTON ET LEURS OUVRIERS.—

Dans l'Inde, catégorie d'ouvriers employés et leurs salaires, James Wardlaw, Galt, 319, 320. Filature de la *Ontario Cotton Mill Company*, voir le témoignage du secrétaire-trésorier, John Bell, Hamilton, 1015. Mark Limmbeck, 1033. John Vance, 1034. *Dundas Cotton Mills Company*, voir le témoignage de William Birkett, secrétaire-trésorier, 1037. Filature de la *Kingston Cotton Company*, voir le témoignage du gérant, William Wilson, 1124. S. Rawcroft, surveillant d'usine, 1130. Filature de la *Stormont Cotton Mills Company*, voir le témoignage du secrétaire, A. Gault, 1223. E. King, chef des cardeurs, 1241. *** Ouvrier employé dans le département des fileurs, 1247. Jennie Morrel, 1255. James Daly, teinturier, 1269. Geo. Auty, chaineur, 1262. Paul Dane, tisserand, 1264. Difficultés qui donna lieu à la rumeur que les surveillants maltraitaient les ouvriers, E. King, 1241. Filature de la *Canada Cotton Manufacturing Company* voir le témoignage du secrétaire, A. G. Watson, 1228. Du gérant, A. T. Knight, 1232. S. Shoefelt, cardeur, 1242. Thomas Dennery, 1248. John Anderson, tisserand, 1250. *** Fileur, 1254. Annie Martin, 1255. Michael Quinlan, électricien, 1256. Joseph Grey, teinturier, 1259.

FILATURES ET LEURS EMPLOYES.—

Voir le témoignage d'Augus Barnhart, Cornwall, 1245 ; et de Joseph Moyes, propriétaire de la filature de Cornwall, 1249.

FONDEURS, Y COMPRIS LES MOULEURS ETC.—

MODELEURS.—

A Kingston, voir le témoignage de S. Angrove, 1094. A Ottawa, voir le témoignage de Melton W. Merrill, 1270.

MOULEURS.—A Toronto, voir le témoignage de T. Pickett, 165. Joseph Hunt, 169, John T. Dodwell, 173. David Black, 174, 320. John Pierce, 179. James Boyle, 193. E. Gurney, 338. A. Walkerville, voir le témoignage de Robert Kerr, 426. A London, voir le témoignage de James McKenna, 693. John McClary, 707. J. B. Murphy, 791. A Hamilton, voir le témoignage de D. Cashion, 906. Fred. Walters, 917. Arrangement entre l'union et l'association des patrons, 919, 920. Voir le témoignage de James Stephenson, 920. M. Baskwill, 925. James Ripley, 926. Thomas Pumfrey, 950. John Milne, 964. B. Cameron, 974. A Kingston, John McNeil, 1098. E. Perry, 1101. William

Duffy, 1220. A Ottawa, Melton W. Merrill, 1269. Thomas Stoddard, 1284. John Peer, 1305. E. Elliott, 1362.

FORESTIERS, Ancien Ordre des—

Voir le témoignage de J. Smith, Toronto, 155, 156, 157.

FORESTIERS, ORDRE INDEPENDANT DES—

Voir le témoignage du Dr Oronhyatekha, London, 740 à 744.

FORGERONS.—A Toronto, voir témoignage de T. Bowick, 118. Thomas Beckett, 200 et 201. A Pétrolia, voir témoignage de James Joyce, 844. A Kingston, voir témoignage de C. Bonny, 1103. C. M. Morrice, 1199. F. Edwards, 1204. A Ottawa, voir témoignage de J. T. Harvey, 1307. T. Stoddard, 1284. M. W. Merrill, 1269. Aux scieries de Gilmour & Cie, Chelsea, G. L. Chitty, 1358.

FORGES.—Ouvriers des *Ontario Rolling Mills*, Hamilton. T. D. Beddo, 916. B. M. Danforth, 878, 881, 882. Ouvriers des *Erie Iron Works*, St-Thomas, Wm. Risdon, 633 à 636. A Hamilton, voir le témoignage de W. J. Scott, 948. Ouvriers de la *Hamilton Iron Forging Co*, Geo. I. Sturges, 908. S. J. Whitehead, 911, 912, 914, 915. Charles Wilson, 949.

FRANCS-MACONS.—

Voir le témoignage de C. T. Campbell, M. D., London, 672.

GARCONS DE CAISSE.—dans les magasins de nouveautés.—R. J. Walker, 333.

GARCONS DE FERME.—Voir JOURNALIERS.

GARDIENS sur les bateaux à vapeur qui naviguent entre Windsor et Détroit. Voir le témoignage de R. D. Walker, Windsor, 464.

GEORGE, HENRY.—L'application de sa théorie est le seul moyen logique d'améliorer la condition des classes ouvrières. William Collins, Burlington, 958.

GLUCOSE, Fabrication de la.—

Voir le témoignage de M. H. Miller, Walkerville, 432.

GOUVERNEMENT FEDERAL.—devrait avoir le contrôle des lignes de chemins de fer et des lignes télégraphiques, A. W. Wright, 371, 372.

GRADATION DES OUVRIERS, d'après l'habilité, est une des principales règles de l'union indépendante du travail, John Falconer, Toronto, 9. Gradation établie par les unions ouvrières, T. Falconer, 7, 8. T. Bowick, Toronto, 121, 122. R. Dennis, Toronto, 137. R. Lee, Toronto, 162. C. R. Rundle, Toronto, 236. C. W. Barton, Toronto, 241, 242. H. Lloyd, Toronto, 273. Classification des ingénieurs mécaniciens, John Hodgson, Toronto, 299. Les salaires des boulangers ne sont pas classés, sauf les salaires des contre-maitres, John Nasmith, Toronto, 415. John Wolfe, London, 705. Télégraphistes, Thos. Allan, Hamilton, 951. Raisons qui militent contre une échelle de salaires pour les peintres et les décorateurs, George Metcalf, Hamilton, 1003. Les ouvriers employés aux *Kingston Locomotive Works* sont payés d'après leur habilité, Wm. Harty, 1190. Gradation ou classification des ouvriers d'après l'habilité, Chas. Moore, Kingston, 1214. Les organisations ouvrières le demandent, R. Meek, Kingston, 1213. Geo. White, Cornwall, 1258. Ouvriers employés par Charlebois & Cie entrepreneurs, Ottawa, sont payés selon leur habilité, O. Labelle,

1340. Si l'on prend une semaine, un typographe est aussi bon que l'autre, Alex. Short, Ottawa, 1336.

GRAINES, COMMERCE DE.—Commerce de D. M. Ferry & Cie, Windsor, et Détroit. Voir le témoignage de S. R. Miller, 498.

GRATUITES ACCORDEES AUX ETABLISSEMENTS INDUSTRIELS.—

J. M. Green, St-Thomas, 625 et 626. John Noble, St-Thomas, 632 et 633. J. S. Anthes, Berlin, 971. Subsidés accordés par la ville de Kingston, au chemin de fer K et P, M. le maire Thompson, 1175. Nombre d'établissements industriels qui reçoivent des gratuités à Cornwall, et les conditions de ces gratuités, Geo. MacDonald, ex-maire, 1240.

GREVES ET LEURS RESULTATS.—

Les ouvriers sont toujours ceux qui en souffrent le plus, *** mécanicien, Toronto, 77. La grève des plombiers de Toronto a produit une augmentation des salaires des monteurs de machines à vapeur, *** monteur de machines à vapeur, Toronto, 33. John Bertram, de Dundas n'a jamais subi de grève et il croit qu'on pourrait les éviter par une entente mutuelle entre le patron et les ouvriers, 992. Les grèves sont plus fréquentes dans les villes où le travail n'est pas organisé que là où des organisations ouvrières existent, J. J. Bickley, Cornwall, 1252. Grèves dans Ontario, A. Blue, Toronto, 90. Effet des grèves sur le commerce, John Callow, village de Seaton, 61. B. M. Danforth, Hamilton, 881. Un des principaux buts de l'union indépendante du travail est d'empêcher les grèves, John Falconer, Toronto, 9. Opinion de l'union des mouleurs de Hamilton, concernant les grèves, 921. Geo. Harper, Hamilton, 865. Un bureau du travail serait une bonne chose pour régler les différends entre le travail et le capital, John Robinson, St-Catherines, 1060. Protection de la police accordée aux patrons en cas de grève, R. Southwell, Toronto, 278. Les grèves sont dues, pour la plus part, à l'importation du travail étranger, Thomas Stewart, Ottawa, 1375. L'opinion de Mgr le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, concernant les grèves, 422. L'arbitrage autorisé contribuerait à diminuer le nombre des grèves, A. W. Wright, Toronto, 368.

DES CARROSSIERS.—John Dixon, Toronto, 286.

DES CHARPENTIERS ET DES OUVRIERS EN BATIMENTS.—Toronto, H. T. Benson, 308, 309. R. Dennis, 138, 140, 146, 151. John Falconer, 5, 6. R. Lee, 161. H. Lloyd, 270, 275. London, Thomas Green, 746. John Hayman, 734, 735, 736. John Sullivan, 785, 786. Ottawa, O. Labelle, 1340. Windsor, T. M. White, 451.

DES CIGARIERS.—

Les cigariers de London, membres de l'union, ne se sont pas mis en grève, mais ont été mis à la porte avant d'être mis sur le tableau noir, S. M. Hodgins, 750.

DES DOREURS.—A Toronto, J. McLaren, 205.

DES EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER.—*** ingénieur mécanicien, du Grand-Tronc, St-Thomas, 632.

DES EMPLOYÉS de la *Crompton Corset Company*, à Berlin, John Walker, 331.

GRÈVES des ouvriers travaillant à la fabrication d'instruments aratoires, à Chatham, l'été dernier, à l'occasion de la diminution des heures du travail, R. G. Fleming, Chatham, 502, 503.

DES LAYETIERS.—H. Burke, Toronto, 303.

DES MOULEURS.—B. Cameron, Hamilton, 975. D. Cashion, Hamilton, 907. James McKenna, London, 693. T. Pickett, Toronto, 166. James Ripley, Hamilton, 926, 927. F. Walters, Hamilton, 919, 920, S. J. Whitehead, Hamilton, 913.

DES OUVRIERS DE CHATHAM.—G. S. Hope, 532. E. S. Spashett, 539.

DES OUVRIERS DE LA FABRIQUE DE CHAUSSURES de J. D. King & Cie, Toronto, R. C. Winlow, 387.

DES OUVRIERS DE LA "CANADIAN LOCOMOTIVE AND ENGINE COMPANY."—Kingston, S. Angrove, 1094, 1095. W. Duffy, 1220. W. Harty, 1185, 1186. C. M. Morrice, 1200.

DES OUVRIERS DE LA FERBLANTERIE ET DE LA FONDERIE.—John McClary, 709.

DES OUVRIERS DES ATELIERS MASSEY.—A. Blue, Toronto, 91.

DES OUVRIERS DES FABRIQUES DE MEUBLES.—

Une grève a eu lieu il y a une année à l'occasion de la diminution des heures de travail, H. Neilson, Chatham, 507.

DES OUVRIERS DES FILATURES DE COTON.—John J. Bickley, Cornwall, 1252, 1253. W. Biskett, Hamilton, 1039, 1040. James Daley, Cornwall, 1261. Thewlis Day, Cornwall, 1236, 1237. A. Gault, Cornwall, 1225. A. T. Knight, 1232, 1233. A. G. Watson, Cornwall, 1229.

DES PEINTRES.—C. A. Passmore, London, 789.

DES TÉLÉGRAPHISTES.—En 1883.—Thomas Allan, Hamilton, 952.

DES TYPOGRAPHES.—Depuis l'inauguration de l'union typographique, J. H. Lumsden, Toronto, 125. Ouvriers mis à la porte des ateliers du *Whig*, de Kingston, il y a deux ou trois ans, E. Pense, 1223. St-Catherines, A. J. Carroll, 1073.

HABITATIONS DES CLASSES OUVRIERES.—

Etat des, John Falconer, Toronto, 14. En Angleterre et en Canada, *** Toronto, 74, 75. Etat hygiénique des maisons, Dr Oldwright, Toronto, 105, 106. Les ouvriers imprimeurs peuvent rarement devenir propriétaires de leurs maisons lorsque leurs patrons s'enrichissent, J. H. Lumsden, Toronto, 127. Maisons à plusieurs logements, à Toronto, Joseph Hunt, 171. Maisons à plusieurs logements pour les ouvriers, T. Pickett, Toronto, 178. Les habitations des pauvres, le maire Howland, Toronto, 189, 190. C. Pearson, Toronto, 293. A. St-Thomas, John Waddell, 615. En Angleterre, S. Peddle, London, Ontario, 796, 797. La *Canada Cotton Manufacturing Company*, de Cornwall, est propriétaire des maisons qu'elle loue aux ouvriers, S. Shoefelt, 1244. A. Cornwall, Paul Dane, 1264. A. Ottawa, W. Stuart, Jr. 1281. S. Robitaille, 1283. F. J. Farrell, 1332. D. Tassé, 1337.—

"HAMILTON LAND TAX CLUB."—

Voir le témoignage de E. S. Gilbert, 997 à 999. John Peeles, 999 à 1001.

HAMILTON, ville d'—Voir le témoignage de A. McKay, M. P. ex-maire, 928, 932.

HARNAIS, FABRICANTS DE—Voir le témoignage de C. W. Barton, 241.

"HART EMERY WHEEL COMPANY," Hamilton—

Voir le témoignage de R. Chisnell, 904.

HEURES DE TRAVAIL.—

ALLUMETTES, Fabrique d'—Ottawa, enfants employés dans la, *** 1327.

BALEINES ARTIFICIELLES, Fabrique de—St-Thomas, G. R. Holden, 618.

BOULANGERS.—A. Toronto, J. D. Nasmith, 415. W. Carlyle, 416, 417. A. London, A. W. Porter, 769, 770. A. Kingston, A. Bennett, 1152. S. Robinson,

1157. A Ottawa, W. Gibson, 1274. R. E. Jamieson, 1279. S. Slinn, 1286. James Balharrie, 1306. Louis Caron, 1307. A. Cousineau, 1309.

BRIQUETEURS.—

Henry Rymill, London, 794.

CAMIONNEURS.—

A Toronto, C. MacKenzie, 413. A Hamilton, Thomas Brick, 945.

CARROSSIERS.—A Toronto, W. J. McFarlane, 131. Thomas Beckett, 200.

John Dixon, 284, 287. Fabricants d'ouvrages en bois pour voitures, St-Thomas, W. H. Anderson, 585, 586. Fabricants de petites voitures pour enfants, Berlin, J. S. Anthes, 971.

CHARPENTIERS.—A Toronto, John Falconer 1, 13. John Callow, village de Seaton, 62, 63. En Angleterre, John Callow, village de Seaton, 64, 65. A. Toronto, R. Lee, 162. H. Lloyd, 274. La diminution des heures de travail augmentent les salaires d'autant, J. S. Ballantyne, 279, 280. A Détroit, A. Henderson, 453. A Windsor, E. H. Foster, 483. G. M. Jenkins, 438. A St-Thomas, J. M. Green, 624. A Petrolia, A. Smith, 803. A Hamilton, E. H. Hancock, 1028. A Ottawa, W. Stuart, 1281. A London, Thomas Green, 744.

CHARS URBAINS, Employés sur—A Toronto, J. J. Frankland, 376, 377, 379.

CHEMINS DE FER, employés de—Système qui régit les heures de travail des conducteurs de train sur le chemin de fer du Grand-Tronc, 592. Les locomotives des trains de marchandises sur le chemin de fer Michigan Central ont souvent des trains trop lourds, ce qui amène des retards sur le trajet, et oblige les employés à travailler plus longtemps, 609. Les employés de chemin de fer tenus de travailler plus de dix heures devraient être payés en sus de leur salaire, *** conducteur sur le *Michigan Central*, 611. Heures de travail des ingénieurs mécaniciens sur le chemin de fer du Grand-Tronc, *** Ingénieur-mécanicien, au service du Grand-Tronc, St-Thomas, 626, 627. Voir le témoignage de J. B. Morford, St-Thomas, 637. Pour les longs trajets, des arrangements sont faits, sur le chemin de fer M. C. de manière à permettre aux employés de se reposer, J. B. Morford, 637. Il arrive souvent que le manque de repos empêche les conducteurs du Grand-Tronc de remplir convenablement leurs devoirs, 593. Durée ordinaire d'un voyage pour les serre-freins, 660, 661. Repos lorsqu'il y a retard, 662. Heures de travail d'un serre-freins et durée ordinaire des voyages, *** Serre-freins chemin de fer M. C., St-Thomas, 663. Heures de travail des hommes de section, *** St-Thomas, 668. Heures de travail des conducteurs de locomotives et des chauffeurs sur la division G. W. du Grand-Tronc, 888. Durée du service que les employés sont obligés de faire dans certains cas exceptionnels, 889. Réglemens de la division du G. W. du G. T. pour appeler l'ingénieur-mécanicien et le chauffeur, et les relever. Ce qui est fait quand un employé est malade, John Hamilton, 889.

CIGARIERS.—A London, John A. Rose, 713. A St-Catherines, R. J. Mills, 1064. James Robinson, 1065.

CLOUTIERS.—B. M. Danforth, 873, 881.

CONFECTION DE CRAVATES.—Jeunes filles employées à cet ouvrage, W. H. Williamson, 413.

CONSERVES FRUITIÈRES.—Enfants employés à la mise en conserve des fruits, B. R. Nellis, Grimsby, 1031, 1032.

CORDONNIERS.—Fabricants d'empignes, à Toronto, W. Thurston, 352. Fabrique de Turner, Valiant & Cie, Toronto, Geo. Valiant, 356. Fabrique de J. D. King & Cie, Toronto, R. C. Winlow, 385, 386. A Kingston, J. Volume, 1083.

COUTURIÈRES EN ROBES.—

A Toronto, Mlle H. Gurnett, 398. A Kingston, B. Meeks, 1167. A Ottawa, C. Ross, 1367.

CRIBLES, Fabrique de—Manson Campbell, Chatham, 567.

CULTIVATEURS.—Nombre d'heures qu'un bon garçon de ferme devrait travailler, D. Wilson, Chatham, 511. Pendant la saison active, B. J. Wade, St-Thomas, 649. R. Brocks, Enniskillen, 847. D. Rogers, Kingston, 1149.

DIMINUTION DU NOMBRE DES HEURES DE TRAVAIL.—

John Falconer, Toronto, 11. ***, Toronto, 35, 36. John Callow, village de Seaton, 62, 68. Nombre moyen des heures de travail, dans Ontario, 1885, 1886. A. Blue, Toronto, 87. Diminution, etc., A. Blue, 88, 97. Dr Oldwright, Toronto, 107, 108. Les unions ouvrières sont un avantage pour ce qui est de la réduction des heures de travail, R. Lee, Toronto, 161. T. Pickett, Toronto, 168, 169. C. R. Rundle, Toronto, 233. J. S. Ballantine, Toronto, 279, 280. L'emploi des machines a tant réduit le coût de la production qu'on pourrait réduire le nombre d'heures de travail, John Hewitt, Toronto, 348. Les fabricants de la région centre d'Ontario sont prêts à se conformer aux dispositions de la loi des fabriques, pour ce qui est des heures de travail, J. R. Brown, inspecteur, 362. Robert Kerr, Walkerville, 430. T. M. White, Windsor, 450, R. G. Fleming, Chatham, 502, 506, 507. J. W. Blake, Chatham, 524, 525. R. Gossett, Chatham, 528. G. S. Hope, Chatham, 533. J. K. Dickson, Chatham, 545. W. H. Anderson, St-Thomas, 588. John Head, St-Thomas, 591, 592. Wm. Risdon, St-Thomas, 635, 636. James Burns, London, 778. C. A. Passmore, London, 790. G. T. Tuckett, Hamilton, 861, 862. S. J. Whitehead, Hamilton, 916. W. J. Vale, Hamilton, 940, 941, 942, 943. J. B. King, Hamilton, 944. B. Cameron, Hamilton, 974, 975, 976. Thomas Towers, Hamilton, 1015. R. McMillan, Kingston, 1097. John Litton, Kingston, 1107. Alf. Perry, Kingston, 1111. B. Meeks, Kingston, 1160, 1163, 1166. John Wilkins, Kingston, 1203. James Rushford, Kingston, 1209. John Pierce, Toronto, 179, 181. R. Dennis, 140. G. M. Jenkins, Windsor, 487. John Milne, Hamilton, 965. Article 21 de la déclaration de principes des chevaliers du travail, concernant le système de huit heures, 1009. J. J. Whitely, Hamilton, 1019. Union des mouleurs, Hamilton, 921. James Ainslie, Kingston, 1221. James Daley, Cornwall, 1262. W. C. Teague, 1364. Thomas Stewart, Ottawa, 1378.

EBÉNISTES.—A Toronto, C. Rogers, 407. A Ottawa, Louis Gratton, 1339. A Chatham, H. Neilson, 507. A London, John Wolfe, 701.

ELECTRICIEN.—

aux *Canada Cotton Mills*, Cornwall, M. Quinlan, 1256.

EPICERIE.—Thomas MacKay, Hamilton, 886.

FABRICANTS DE CORSETS.—A la fabrique de la *Crompton Corset Co*, à Toronto, John Walker, 330.

FABRICANTS DE ROUES D'EMERI.—

Employés de la *Hart Emery Wheel company*, Hamilton, R. Chisnell, 905.

FABRIQUE DE BALANCES.—

Employés de la *Coburne-Kelly Manufacturing Company*, Hamilton, R. B. Osborne, 1045.

FABRIQUES D'INSTRUMENTS AGRICOLES.—John Davidson, London, 718. W. Elliott, London, 781.

FABRIQUES DE MEUBLES, Ouvriers des—Voir Ebénistes.

FABRIQUES DE TRICOTS.—

A Dundas, S. Leonard, 194. A Kingston, John Hewton, 1134. John Wilkins, 1202.

FILATURES DE COTON.—Aux *Ontario Cotton Mills*, Hamilton, John Bell, 1016. John Vance, 1035. M. Limebick, 1083. Aux *Dundas Cotton Mills*, Hamilton, W. Birkett, 1037. Aux *Canada Cotton Mills*, Cornwall, A. G. Watson, 1229. Joseph Grey, 1259. James Daly, 1262. *** Fileur, 1254. Aux *Stormont Cotton Mills*, Cornwall, A. Gault, 1223, 1226. A la filature de la *Kingston Cotton Company*, W. Wilson, 1127. John Wilkins, 1202.

FONDEURS.—Mouleurs, à Toronto, T. Pickett, Toronto, 165, 169. J. Hunt,

171. John Pierce, 179, 181. James Boyle, 195. A Walkerville, R. Kerr, 428. A London, John McKenna, 694. A Hamilton, D. Cashion, 906. F. Walters, 917, 918. T. Pumfrey, 950.—John Milne, 965, 966, 967. A Kingston, John McNeil, 1098. E. Perry, 1101. John Litton, 1106. W. Hart, 1187. A Ottawa, John Peer, 1305. M. W. Merrill, 1268, 1269. E. Elliott, 1362.

FORGERONS.—A Toronto, T. Beckett, 201. A Kingston, G. Bonny, 1103. C. M. Morrice, 1199, 1200. A Ottawa, J. T. Harvey, 1307. T. Stoddard, 1284.

FORGES.—Aux *Erie Iron Works*, St-Thomas, William Risdon, 635. Aux forges de la *Iron Forging Company*, de Hamilton, G. J. Sturges, 908. S. J. Whitehead, 914, 915.

FOUETS, Fabrique de—R. R. Morgan, Hamilton, 1023.

GARÇONS DE FERME.—Voir Cultivateurs.

GARDIENS DE NUIT à bord des bateaux à vapeur entre Windsor et Détroit, R. D. Walker, Windsor, 465.

GLUCOSE ET EMPOIS, Fabrique de—M. A. Miller, Walkerville, 433.

HABNAIS, Fabricants de—La diminution du nombre d'heures de travail améliorerait leur condition, C. W. Barton, Toronto, 242, 243, 244.

HOMMES DE CHANTIERS.—

P. Miner, Ottawa, 1372. P. Chabot, Ottawa, 1370.

JOURNALIERS.—Au service des constructeurs, H. T. Benson, Toronto, 308. A Windsor, Chas Simpkin, 461. A Chatham, E. Fitzthomas, 536. A London, John Hayman, 735. A Kingston, D. Rogers, 1149. John Dwyer, 1156. H. Baudin, 1086. A Ottawa, John Davis, 1369. Eclusiers, Ottawa, * * *, 1337, 1338.

LAINE, FABRIQUES DE—Dans le plus grand nombre des fabriques, les femmes ne travaillent pas aussi longtemps que les hommes, sauf dans les fabriques de laine, J. R. Brown, inspecteur de fabriques, région centre d'Ontario, 362. A Chatham, T. H. Taylor, 548. Aux *New-Edinburgh Mills*, Ottawa, A. French, 1321.

LAYETIERS.—Boîtes en carton, J. H. Lumsden, Toronto, 126. Fabrique de boîtes, Toronto, J. Firstbrooke, 359, 360. Fabrique de boîtes de E. H. Barnes, Ottawa, J. F. Wood, 1272. * * * 1330.

MACHINISTES.—A Toronto, * * * 75, 80. John Doty, 374. A St. Thomas, R. McKay, 651. A London, Henry Nichols, 757. James Burns, 775. Dans les ateliers de la compagnie du Grand-Tronc, il y a quinze à trente ans; W. Collins, Burlington, 955. A Hamilton, J. J. Whitely, 1019. A Kingston; Alf. Perry, 1110, 1111.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS. A Toronto,—Heures de la fermeture, R. I. Walker, 333. Thos Eaton, 335. R. Wilkins, 401. A Kingston, B. Meeks, 1166. A Ottawa, Crawford Ross, 1367. A. Montréal et ailleurs, S. Carsley, 1346. A Ottawa, Chas Bryson, 1344, 1345.

MARBRIERS.—A Ottawa, M. Shields, 1295, 1296.

MATELOTS.—Voir le témoignage de John T. Carey, 1055, et de P. Gallagher, 1062.

MÉCANICIEN au service de la *Cornwall Spinning Mill Co.*, A. Barnhart, 1245.

MEUNIERS.—A Chatham, A. Campbell, 563. A Hamilton, R. R. Morgan, 1023. A Ottawa, W. Hutchison, 1266. S. Robitaille, 1283.

MODISTES.—Crawford Ross, Ottawa, 1367.

MONTEURS DE MACHINES.—Lorsque les heures de travail ont été diminuées de dix à neuf le taux des gages a augmenté, * * *, Toronto, 33.

OUVRAGES EN GRANIT.—

P. C. Nash, Ottawa, 1316.

OUVRIERS A PETROLIA.—James Joyce, 846.

OUVRIERS EN BOUILLEURS.—

A Kingston, R. B. McPhadden, 1108. A Ottawa, W. J. Campbell, 1289.

OUVRIERS EN FIL MÉTALLIQUE—employés par la *Barnum Wire and Iron Works Company*, Windsor, F. S. Evans, 448.

OUVRIERS GÉNÉRAL EN BOIS—Chatham, G. S. Hope, 502.

PEINTRES.—Toronto, Geo. Harris, 419. John Rooney, 421. A Chatham J. E. Smith, 520, 521. A London, C. A. Passmore, 789. A Hamilton, Geo. Metcalfe, 1002.

PELLETAGE DES GRAINS.—

Employés par la *Montreal Transportation and Forwarding Company*, John Gaskin, Kingston, 1117.

PLATRIERS.—C. R. Randle, Toronto, 233. W. Stuart, Jr. Ottawa, 1282.

PLIEUSES.—

Chez McLean, Roger & Cie, Ottawa, Mlle * * *, 1341, 1342, 1343. Chez A. S. Woodburn & Cie, Ottawa, Mlle * * *, 1353.

SCIERIES.—A Ottawa, W. Anderson, 1276. Joseph Sherwood, 1300, 1301.

Joseph Henderson, 1313 * * *, 1330. J. R. Booth, 1360, 1361. A Chelsea, P. Q., aux scieries de Gilmore & Cie, G. L. Chitty, 1358.

TABAC, Fabriques de—

A la fabrique de Tuckett et fils, Hamilton, G. T. Tuckett, 861. James Sharky, 933. James Bowen, 935. J. B. King, 944, 945.

TAILLEURS.—James Wren, Windsor, 467. J. Allenbey, London, 724.

TEINTURIERS.—D. Winn, Hamilton, 1037.

TÉLÉGRAPHISTES.—Thos. Allan, Hamilton, 951.

TYPOGRAPHES.—A Toronto, S. J. Dunlop, 48. J. H. Lumsden, 124. A London, W. A. Clarke, 686, 687. J. L. Goodbaum, 710. R. Mathews Jr, 728. A Hamilton, Geo. Harper, 863. A St-Catherines, A. J. Carroll, 1071. W. Nesbitt, 1076. A Kingston, L. W. Shannon, 1197. A Ottawa, W. McMahon, 1317, 1318. R. Rankin, 1351. W. Gibbons, 1323, 1324. Alex. Short, 1333, 1334.

VITRINES ET GARNITURES DE MAGASINS, Fabrique de—Ce qui constitue une journée de travail, W. Millichamp, Toronto, 410.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES DE TRAVAIL.—

BOULANGERS.—W. Gibson, 1274.

CHARPENTIERS.—H. Lloyd, Toronto, 274.

CHARS URBAINS—Employés des—Toronto, J. J. Franklin, 377, 378.

CHEMINS DE FER, Employés de—Payés au voyage. Pas de rémunération pour des heures de travail supplémentaires, * * * conducteur de train sur la section canadienne du M. C. 608. Poseurs de la voie payés pour les heures de travail supplémentaires le même prix que pour le travail de jour, * * * St-Thomas, 668. * * * Serre-freins au service du M. C. St. Thomas, 661.

CONSERVES FRUITIÈRES.—R. B. Nillis, Grimsby, 1032.

FILATURES DE COTON, Ouvriers des—A Gault, Cornwall, 1226. S. Shoefelt, Cornwall, 1244.

FONDEURS.—M. W. Merrill, Ottawa, 1269. T. Stoddard, Ottawa, 1284.

INSTRUMENTS ARAOIRES, Fabricants d',—Chatham, E. Fitzthomas, 538.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS, Employés des—C. Ross, Ottawa, 1368.

MÉCANICIENS.—Gilbert Johnston, Kingston, 1092.

OUVRIERS EN BOUILLEURS.—

W. J. Campbell, Ottawa, 1289.

PLIEUSES.—

Mlle * * * Ottawa, 1341, 1342, 1343.

TÉLÉGRAPHISTES.—Thomas Allan, Hamilton, 952. Le travail supplémentaire est mieux rémunéré en Angleterre qu'à Toronto, * * * Toronto, 74. Le

travail supplémentaire n'est jamais satisfaisant, quoiqu'il soit par fois nécessaire, R. G. Fleming, Chatham, 506.

TYPOGRAPHES.—W. McMahon, Ottawa, 1317.

IMMIGRATION et ses effets. John Allendy, London, 727. John Andrews, Southwold, 584. H. Baudin, Pittsburgh, 1087. W. Bell, London, 683. A. Blue, Toronto, 92, 94. Thomas Brick, Hamilton, 947. R. Brock, Enniskillen, 850. Patrick Burns, London, 732. James Burns, London, 779. B. Cameron, Hamilton, 975. W. Cooper, Toronto, 305, 306. T. Crawley, Windsor, 496, 497, 498. J. E. Cuff, maire de St-Catherines, 1069, 1070. John Davidson, London, 722. R. Dennis, Toronto, 144. John Falconer, Toronto, 2. R. Greer, Kingston, 1105. Mlle H. Gurnett, Toronto, 399. H. Gnosill, Windsor, 493. Le maire Howland, Toronto, 183, 184. Union des mouleurs, Hamilton, 922. W. R. James, St-Catherines, 1080. G. Johnston, Kingston, 1092. J. Keefer, St-Catherines, 1074. John Litton, Kingston, 1107. W. J. McAndrews, Hamilton, 869, 877. W. J. McFarlane, Toronto, 134. James McKenna, London, 694. R. B. McPhadden, Kingston, 1109. Mlle Macaar, Kingston, 1123. B. Meeks, Kingston, 1164. R. E. Menzies, Petrolia, 821, 822. Geo. Metcalfe, Hamilton, 1005. Peter Moncrief, Kingston, 1132. Charles Moore, Kingston, 1216, 1217. James O'Donnell, London, 767, 768. C. A. Passmore, London, 791. S. Peddle, London, 797, 798. E. Perry, Kingston, 1101. J. R. Pettitt, Grimsby, 979. J. Pickett, Toronto, 168. Thomas Pumfrey, Hamilton, 950. D. Rogers, Kingston, 1149, 1150. John Rooney, Toronto, 421. E. Taylor, Toronto, 328. John Scully, Toronto, 292. A. Short, London, 788. Voir le témoignage de John Smith, agent d'immigration à Hamilton, 870. Thomas Stewart, Ottawa, 1375. Robert Symmons, London, 795. W. J. Vale, Hamilton, 940. B. J. Wade, près de St. Thomas, 650.

IMPORTATIONS.—James Burns, de London, fabricants de machines à vapeur et de moulins, importe une partie de la matière première dont il a besoin. Il emploie presque exclusivement le fer de Londonderry, depuis deux ans, et le trouve aussi bon que le meilleur fer importé; il ne connaît guère d'objets importés qui ne puissent être fabriqués en Canada, 776. Importation d'outils pour puits à pétrole, James Joyce, Petrolia, 846. Importation des matériaux employés à la fabrication de vitrine, garnitures de magasins, etc. W. Millichamp, Toronto, 410. Importation d'articles fabriqués à diminué, F. Nicholls, Toronto, 206. Importation de meubles, Samuel Peddle, London, 799. Il s'importe très peu de meubles à moins que ce ne soit comme modèles, John Wolfe, London, 704.

INDEPENDANCE des ouvriers dans la vente de leur travail. R. Dennis, Toronto, 138. Les employés et la compagnie du chemin de fer M. C. sont sur le même pied pour la discussion et le réglemeut des différends, 641.
Voir aussi Différends entre ouvriers et patrons.

INDIGENTS des autres pays, il n'est pas juste d'en charger le pays, W. H. Howland, maire de Toronto, 185.

INDUSTRIELS.—Somme de richesses amassées par eux, A. Blue, Toronto, 83.

INDUSTRIE DU JONC.—

Voir le témoignage de J. S. Anthes, Berlin, 968.

INDUSTRIE LAITIÈRE.—D. Wilson, Chatham, les raisons pour lesquelles, il n'exploite pas beaucoup cette industrie, 512. Dans le comté de Kent, C. Wheeler, Chatham, 576. Dans Southwold, John Andrew, 581, 582. Industrie laitière, John Fothergill, Burlington, 1042.

INDUSTRIES MANUFACTURIERES se développent à Windsor, W. Benson, 425.

INGENIEURS-MECANICIENS.—Incompétence de personnes qui ont la conduite de machines agricoles est la cause d'accidents, A. W. Wickens, Toronto, 239. Examen des mécaniciens qui conduisent les locomotives, John Hall, Hamilton, 894. Ouvriers de l'ancienne école, W. Collins, Burlington, 955, 956. Mécaniciens et machinistes aux usines de la *Kingston Locomotive Works Company*, F. J. Leigh, Kingston, 1175, 1176.

BATEAUX A VAPEUR.—T. A. Green, Hamilton, 987. John Dods, Kingston, 1084. G. Johnston, Kingston, 1089, 1093. Capitaine T. Donnelly, Kingston, 1147. R. Marshall, Kingston, 1205.

MACHINES FIXES.—

Toronto, A. M. Wickens, 237. W. Sutton, 241. Edward Hawkins, 296. John Hodgson, 299. John Doty, 374. John Kerr, Petrolia, 816, 817. R. E. Menzies, Petrolia, 818. Voir le témoignage du président de l'association canadienne des mécaniciens stationnaires, 857. G. Johnston, Kingston, 1093. A. Bennett, Kingston, 1153. A. Barnhart, Cornwall, 1245. W. Gibson, Ottawa, 1274. J. F. Wood, Ottawa, 1272. John P. Purcell, 1363. R. J. Dawson, Ottawa, 1351.

INSPECTION DES EDIFICES.—Voir *Inspecteur d'édifices*.

INSPECTION ET INSPECTEURS.—

ALIMENTS.—

Dr J. B. Tweedale, St-Thomas, 579.

ECHAFAUDAGES.—

H. T. Benson, Toronto, 307.

ECOLLES.—Voir le témoignage de W. G. Kidd, inspecteur d'écoles, Kingston, 1088; et celui de James L. Hughes, inspecteur d'écoles, Toronto, 320.

EDIFICES.—Nomination d'un inspecteur d'édifices, Ottawa, W. Stuart, Jr., 1282.

FABRIQUES.—W. Anderson, Ottawa, 1278. J. R. Brown, inspecteur pour la région centre d'Ontario, 362. John Bell, Hamilton, 1017. A. Bennett, Kingston, 1153. J. R. Booth, Ottawa, 1361. James Bowen, Hamilton, 938. R. Clements, Ottawa, 1294. B. M. Danforth, Hamilton, 879, 882. Thewlis Day, Cornwall, 1238. E. Elliott, Ottawa, 1363. E. Elliott, London, 732. J. First, brooke, Toronto, 358. E. H. Foster, Windsor, 485. A. Gault, Cornwall, 1228. W. Gibson, Ottawa, 1274. R. Gossett, Chatham, 529. Thomas Green, London, 749. S. Greening, Hamilton, 972, 973. John Henderson, Ottawa, 1315. John Hewton, Kingston, 1134. G. S. Hope, Chatham, 535. W. Hutchison, Ottawa, 1268. R. E. Jamieson, Ottawa, 1273. J. Keefer, St-Catherines, 1074. R. Kerr, Walkerville, 431. S. Leonard, Dundas, 995. W. McMahon, Ottawa, 1320. R. McMillan, Kingston, 1097. J. Massey, préfet de la prison centrale, 396. Melton W. Merrill, Ottawa, 1269. P. G. Nash, Ottawa, 1316. H. Neilson, Chatham, 508. S. Oberndorfer, Kingston, 1115. James O'Donnell, London, 767. James Oliver, Ottawa, 1292. H. A. Patterson, Chatham, 561. John Pearce, Ottawa, 1362. S. Peddle, London, 730, 799. A. W. Porter, London, 771. F. Rogers, Ottawa, 1355. F. Ralph, Windsor, 463. S. Rowcroft, Kingston, 1131. Joseph Sherwood, Ottawa, 1301. James Stephenson, Hamilton, 923. Dr J. B. Tweedale, St-Thomas, 578, 579. J. P. Watson, Cornwall, 1236. W. Wilson, Kingston, 1125. John Wolfe, London, 701. J. F. Wood, Ottawa, 1273. A. S. Woodburns, Ottawa, 1359.

HABITATIONS DES OUVRIERS.—W. H. Howland, maire de Toronto, recommande la nomination d'un inspecteur officiel par le gouvernement, 190.

HUILE DE PÉTROLE, Inspection et mesurage de—et des chaudières dont on

se sert pour la raffiner, Chas Jenkins, Petrolia, 837, 838. James Joyce, Petrolia, 846. James Kerr, Petrolia, 829, 830, 833. John Kerr, Petrolia, 816. Thomas McKetrick, Petrolia, 805. R. E. Menzies, 818, 819, 820, 821, 822, 823. David Mills, Petrolia, 800, 802. James Perkins, Petrolia, 844.

LAIT.—Dr J. B. Tweedale, St-Thomas, 579.

MACHINES ET CHAUDIÈRES (de bateaux à vapeur) — T. A. Green, Hamilton, 986, 987. Des bateaux à vapeur, R. Marshall, Kingston, 1206, 1207.

MACHINES (fixes) ET DES MÉCANICIENS.—La loi des fabriques d'Ontario n'y pourvoit pas, A. M. Wickins, Toronto, 237, 238. E. Hawkins, Toronto, 296. R. J. Dawson, Ottawa, 1352. John P. Purcell, Ottawa, 1363. J. Keefer, St-Catherines, 1074. E. Hawkins, Toronto, 296, 297, 298.

OFFICIER DE SANTÉ.—

A Kingston, A. Bennett, 1153. R. Green, 1106. B. Meeks, 1163. A Ottawa, F. J. Farrell, 1333. M. W. Merrill, 1271. John Pearce, 1362. Alex Short, 1334.

PAIN.—A. Cousineau, Ottawa, 1309.

PLOMBERIE.—A. Blue, Toronto, 99. C. Pearson, Toronto, 294.

SOCIÉTÉS DE BIENFAISANCE.—J. Smith, Toronto, 154. C. T. Campbell, M. D. London, 675. Owen Meade, Toronto, 248. Dr Oronhyatekha, London, 743.

VAISSEAUX.—

John T. Cary, 1055, 1056, 1057. John Dods, Kingston, 1084. R. Donnelly, 1055. Capitaine Thos. Donnelly, 1146, 1147. James Fleming, Kingston, 1210, 1211. Patrick Gallagher, 1062, 1063. John Gaskin, Kingston, 1118, 1119. T. A. Green, Hamilton, 986, 987, 988. Voir le témoignage de W. McIlwaine, inspecteur de vaisseaux, 1050 à 1054. R. Marshall, Kingston, 1206. Thomas Mulhall, Detroit, 479. Peter Nelsen, 1061. Isaac Oliver, Kingston, 1155. Capitaine Parsons, Kingston, 1177, 1178, 1179, 1180. W. Stephen, Kingston, 1193.

DES VAISSEAUX POUR LES BESTIAUX.—Recommandation à l'adresse du gouvernement, G. F. Frankland, Toronto, 390, 391.

INSTITUTEURS.—Voir Education.

INSTITUTIONS DE CHARITÉ.—A Chatham, T. Taylor, 554. W. E. Hamilton, 557, 558. Voir aussi *secours accordés aux pauvres*.

INSTRUMENTS ARATOIRES.—Fabrication et prix des—à Chatham. Voir le témoignage de R. G. Fleming, sec-trés. de la fabrique de moissonneuses de Chatham, 500. A London, W. Elliott, 780.

INTÉRÊT, TAUX DE—A Chatham, M. Campbell, 568. J. K. Dickson, 544. Taux de l'intérêt sur un prêt portant hypothèque sur une propriété de ville, ou sur une ferme. John Fraser, Petrolia, 836. Intérêt et *bonus*, à la *Hamilton Loan and Building Society*, W. A. Studdart, 853.

IVROGNERIE.—Aujourd'hui et il y a quinze ans. La fermeture des buvettes le samedi soir, John Falconer, Toronto, 8. Parmi les imprimeurs, S. J. Dunlop, Toronto, 48. Une des causes de la pauvreté à Toronto, le maire Howland, Toronto, 183. Les longues heures de travail tendent à donner des habitudes d'ivrognerie, John Pierce, Toronto, 179.

JOURS DE PAIE.—

Les plieuses chez A. S. Woodburn & Co., Ottawa, payées hebdomadairement; Melle. * * * 1353, opinion concernant les paiements hebdomadaires, bi-mensuels

et mensuels, * * * mécanicien, Toronto, 75,76. Employés de chemins de fer payés mensuellement; des paiements plus fréquents leurs seraient avantageux, * * * St. Thomas, 668,669,670. Jours de paie des télégraphistes, Thomas Allan, Hamilton, 953. Tailleurs de London, John Allenby, London, 726. Les employés de la *Canada Cotton Manufacturing Co.*, préfèrent les paiements hebdomadaires, John Anderson, Cornwall, 1251. Arrangement pour payer les familles des hommes mariés qui travaillent dans les chantiers de J. R. Booth. W. Anderson, Ottawa, 1278. Jours de paie à la fabrique de locomotives de Kingston; paiements hebdomadaires, S. Angrove, 1094. Cigariers, Toronto, Thomas Beckett, 203. A la filature de la *Ontario Cotton Mills Co.*, John Bell, 1016. John Bertram, Dundas, 992,993 J. Bissell, Toronto, 312. A la fabrique de locomotives de Kingston, G. Bonny, 1103. A la fabrique de tabac de Tuckett & fils, Hamilton, James Bowen, 935. Forgerons à Toronto, J. Bowick, 120. James Boyle, de Toronto, recommande les paiements hebdomadaires, 197. Paiements bi-mensuels, le lundi, James Burns, London, 775. A l'imprimerie de McLean, Roger & Cie., J. T. Byrne, 1324. Les paiements hebdomadaires sont préférables; pourquoï; John Callow, village de Seaton, 60. W. J. Campbell, Ottawa, 1289, 1290. Typographes, Ste Catherine, A. J. Carroll, 1071. L'irrégularité dans le paiement des salaires, ou le paiement au moyen de bons préjudicie à la prospérité des filles employées dans les établissements de confections, 1346, 1347. Le mode que suit S. Carsley, de Montréal, pour payer ses employés et son but, 1350. Paiement des bucherons au moyen de bons; escompte ordinaire sur les bons, P. H. Chabot, Ottawa, 1370 1371. *Hart Emery Wheel Company*, Hamilton, R. Chisnell, 905. Aux scieries de Gilmour & Cie., Chelsea, G. L. Chitty, 1350. A la filature de la *Storemont Cotton Mills Company*, Cornwall, James Daley, 1360, 1361. Cloutiers aux Ontario Rolling Mills, Hamilton, B. M. Danforth, 878. Raison pour laquelle on retienne une partie des salaires des ouvriers, John Davidson, London, 719, 720. Charpentiers, à Toronto, R. Dennis, 143,149. Carrossiers, Toronto, John Dixon, 284. Typographes à Toronto; le vendredi est le jour le plus convenable, S. J. Dunlop, 47. Paiements hebdomadaires, John Dwyer, Kingston, 1156. William Elliott, London, 780. John Falconer, Toronto, 7. Fabricants d'instruments aratoires, Chatham, E. Fitzthomas, 537. R. G. Fleming, Chatham, 503. Les employés de la compagnie des chars urbains, de Toronto, sont payés le vendredi de chaque semaine, J. J. Franklin, 378. Aux *New Edinburgh Wollen Mills*, A. French, Ottawa, 1321, 1322. A la fabrique d'articles en liège de Freysing, Toronto, 354. A. Gault, de la *Storemont Cotton Mills Company*, 1226. Paiements hebdomadaires, à la fabrique de biscuits, Ottawa, W. Gibson, 1274. Paiement des ouvriers en constructions, St. Thomas, J. W. Green, 624. Journaliers au service des corporations de ville, Kingston, R. Green 1105 Peintres, Toronto, Geo. Harris 420. La *Canadian Locomotive & Engine Company*, de Kingston, préfère payer ses ouvriers toutes les semaines plutôt que d'avoir des difficultés, William Harty, 1187. Forgerons à Ottawa, J. T. Harvey, 1307. Charpentiers, à Détroit, A. Henderson, 454. G. S. Hope, Chatham, 531, 534, Mouleurs à Toronto, J. Hunt, 171. R. E. Jamieson, Ottawa, 1280. G. Johnston, Kingston, 1090. A Petrolia, John Kerr, 817. Voir l'article 8 de la déclaration des principes des Chevaliers du Travail, 1008. Charpentiers à Toronto, R. Lee, 162. Journaliers au service de la municipalité de Cornwall, payés mensuellement, Geo. Macdonald, ex-maire, 1240. Carrossiers, à Toronto. W. J. McFarlane, 131. Les paiements mensuels n'empêcheraient pas l'ouvrier d'acheter à crédit, Thomas Mackay, Hamilton, 887. Les journaliers au service de la municipalité de Hamilton sont payés bi-mensuellement, A. McKay, M. P., 930,931. Aux ateliers de wagons de la compagnie du chemin de fer M. C. Toronto, R. McKay, 652. Les mouleurs à London, sont payés le samedi de chaque semaine, James McKenna, 695. Thos McKetrick, Petrolia, 804,805. Doreurs, à Toronto, J. McLaren, 203,204. Mouleurs, à Kingston,

John McNeil, 1099. R. McPhadden, Kingston, 1109. B. Meeks, Kingston, 1164. R. E. Menzies, Petrolia, 822. M. W. Merrill, Ottawa, 1269, 1271. R. J. Mills, Ste. Catherine, 1064. A. Miller, Hamilton, 1026. W. Millichamp, Toronto, 411. Paiements des salaires au moyen de bons, Paul Miner, Ottawa, 1373. Joseph Moyes, Cornwall, 1249. P. G. Nash, Ottawa, 1316. Hugh Nesbitt, 1299. Henry Nichols, London, 760. James Oliver, Ottawa, 1291. R. B. Osborne, Hamilton, 1044. C. A. Passmore, London, 789. John Peer, Ottawa, 1306. E. Perry, Kingston, 1102. A. W. Porter, London 770. Thomas Pumfrey, Hamilton, 950. M. Quinlan, Cornwall, 1256. R. Rankin, Ottawa, 1350. James Robinson, Ste. Catherine, 1065. S. Robinson, Kingston, 1157. F. Rolph, Windsor, 462. Crawford Ross, Ottawa, 1368. James Rushford, Kingston, 1209. Jos. Shaw, Kingston, 1207. Joseph Sherwood, Ottawa, 1300. S. Shoefelt, Cornwall, 1244. Alex. Short, Ottawa, 1334. A. Simpson, Petrolia, 827. J. E. Smith, Chatham, 520. R. Somerville, Windsor, 457. Union des mouleurs de Hamilton, 921. T. Stoddard, Ottawa, 1284. W. Stuart, jr., Ottawa, 1281. John Sullivan, London, 7e8. T. Towers, Hamilton, 1013, 1014. G. T. Tuckett, Hamilton, 861. J. Volume, Kingston, 1083, 1084. A. G. Watson, Cornwall, 1231. J. P. Watson, Cornwall, 1235. John Wolfe, London, 704. J. F. Wood, Ottawa, 1272, 1273.

KINGSTON POOR RELIEF ASSOCIATION.—

Voir secours accordés aux pauvres, Chevaliers du travail. Voir Organisations Ouvrières.

KINGSTON LOCOMOTIVE WORKS.—Voir *Canadian Locomotive and Engine Company*.

LAINE ET PRODUCTION DE LA LAINE.—

Comparaison entre la laine canadienne et la laine importée, A. French, Ottawa, 1323. La demande et le prix de la laine sont réglés, dans une certaine mesure par le genre d'étoffes fabriquées. Les cultivateurs d'Ontario produisent une meilleure qualité de laine qu'autrefois, T. Galbraith, 222. Espèces de laines employées à la fabrique de tricots de Dundas, S. Leonard, 995. Les fabricants de laine, de London, prennent, en grande partie, leur laine dans les environs, James O'Donnell, 766. Le Canada produit suffisamment de grosse laine pour approvisionner le marché intérieur et laisser un surplus pour l'exportation aux États-Unis, 548. La quantité de laine produite dans le comté de Kent est moins d'un quart ce qu'elle était il y a six ans, T. H. Taylor, Chatham, 544. La plus grande partie de laine employée par la Cornwall Manufacturing Company vient d'Australie et de l'Amérique du Sud; on emploie une faible quantité de laine canadienne, J. P. Watson, Cornwall, 1235.

LAVOIRS POUR LES OUVRIERS, DANS LES FONDERIES, LES FORGES, LES FABRIQUES.—

B. Cameron, Hamilton, 976. E. Gurney, Toronto, 339. John McNeil, Kingston, 1100. John Milne, Hamilton, 965, 967. James Ripley, Hamilton, 926. A. G. Watson, Cornwall, 1229.

LAYETIERS.—Voir *Fabricants de caisses*.

LEGISLATION REQUISE.—G. M. Jenkins de Windsor, désirerait une loi obligeant les entrepreneurs d'ériger des échafaudages assez forts pour porter les ouvriers, 489. F. H. Wilson, de Chatham croit qu'il devrait exister une loi qui forcerait tout cultivateur à donner à un homme qui quitte son emploi, une recommandation convenable 517.

EMPLOYÉS DES CHEMINS DE FER.—Loi à l'effet d'accorder des licences aux conducteurs de chemin de fer, *** conducteur, Ch. de f. G. T., St. Thomas, 627,631,682.

NAVIGATION.—

Pour empêcher que la navigation se fassent par des hommes inhabiles ou par des marins incompetents, Jemy Buckley, Détroit, 471. Pour établir le nombre d'hommes d'équipage qu'un vaisseau devrait avoir; pour rendre l'inspection de tous les vaisseaux obligatoire, 1056; et empêcher que les navires prennent une cargaison au-delà d'une certaine marque, John T. Corey, 1060. Il n'existe pas de lois convenables concernant les intérêts maritimes du Canada, 1145. Les lois maritimes adoptées depuis quelques années n'ont pas été convenablement rédigées, 1145. Législation du gouvernement canadien pour donner effet à la loi américaine concernant des vaisseaux naufragés, du 19 juin 1878, capitaine T. Donnelly, Kingston, 1147,1148.

OUVRIERS.—Loi que J. R. Dickson, de Chatham, propose au bénéfice des ouvriers, 541.

PLANTATION D'ARBRES FORESTIERS.—Le gouvernement devrait accorder une certaine gratification ou prendre des moyens sérieux pour la plantation d'arbres forestiers, F. W. Wilson, Chatham, 517.

LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES, PROPRIÉTÉ DU GOUVERNEMENT.—

Il serait avantageux que le gouvernement les controlât, Thomas Allan, Hamilton, 954. Article 18 de la déclaration des principes des Chevaliers du Travail, 1009. Les lignes télégraphiques et de chemins de fer devraient être controlées par les autorités fédérales, A. W. Wright, Toronto, 371,372.

LISTE D'EXCLUSION (OU TABLEAU NOIR) *** Toronto, 34. A. Blue, Toronto, 84. R. Dennis, 151 et 152. R. Lee, Toronto, 165. C. Pearson, Toronto, 295. Liste des punitions ou tableau noir, publiée par la Cie du ch. de f. G. T., *** Conducteur de train, 598. *** Ingénieur-mécanicien ch. de f. G. T., St. Thomas, 631 et 632, *** St. Thomas, 666. James McKenna, London, 696. J. A. Rose, London, 716 et 717. S. W. Hodgins, London, 750 et 753. J. B. Murphy, London, 792. *Hamilton Iron Moulder's Union*, 922. Tableau noir des matelots, J. T. Carey, 1060. Tableau noir tenu par l'union typographique, W. Nesbitt, Ste Catherine, 1076. W. R. James, Ste Catherine, 1077. R. J. Mills, Ste Catherine, 1064. B. Meeke, Kingston 1161, J. J. Brickley, Cornwall, 1253. Règlements en vigueur sur la division G. W. du chemin de fer G. T. concernant le ré-engagement des employés qui ont été congédiés du service, la remise de certificats à ceux qui quittent le service ou qui sont congédiés, F. Armstrong, Hamilton, 904. Les hommes congédiés par une compagnie de chemin de fer doivent avoir un certificat de cette compagnie avant d'être employés par une autre, T. Towers, Hamilton, 1013.

“LOI SCOTT, LA”.—

SON EFFET SUR LE COMMERCE DES CIGARES.—A. Eichorne, Toronto, 351. S. M. Hodgins, London, 751. R. Z. Mills, Ste Catherine, 1065. S. Oberndorfer, Kingston, 1116. John A. Rose, London 714.

SON EFFET SUR LES TONNELIERS ET LEUR INDUSTRIE.—A. Delaney, Toronto, 300. M. Donovan, Toronto, 301.

LOIS CONCERNANT LES VAISSEaux NAUFRAGÉS.—

Capitaine T. Donnelly, 1147.

LOIS DE L'IMPOT.—Contradictions de nos—R. T. Lancefield, Toronto, 29, 32 et 33. James Perkins, Petrolia, 841, 842 et 843. R. Brock, Enniskillen, 851.

A. McKay, M. P. Hamilton, 932. J. D. Thompson, maire de Kingston, 1172, 1173 et 1174. Geo. Macdonald, ex-maire de Cornwall, 1239.

LOI DES CONSPIRATIONS.—Avantage résultant de l'abrogation de cette loi en Angleterre, J. Hewitt, Toronto, 349.

LOIS DES CREANCES PRIVILÉGIÉES.—

* * * Toronto, 79. Exemples des lacunes de la loi des créances privilégiées. H. T. Bennon, 308. A. J. Carroll, Ste Catherine, 1072. Nécessité d'une loi pour empêcher les matelots de perdre leurs salaires lorsque les propriétaires faillissent John Dods, Kingston, 1054. John Falconer, Toronto, 8. James Fleming, Kingston, , Thomas Green. London, 745. R. Greer, Kingston, 1105, 1106. E. H. Hancock, Hamilton, 1028, 1029, 1030- J. Kane Toronto. 315. Voir article 8 de la déclaration de principes des chevaliers du travail. 1008. W. J. McAndrews, Hamilton, 867. B. Meeks, Kingston, 1163, 1164. W. Stewart, Jr. Ottawa, 1280, 1281. John Sullivan, London, 787. La loi des créances privilégiées telle qu'elle existe maintenant est une lettre morte pour l'ouvrier, John Waddell, St. Thomas, 670, 671. L'union des journaliers-constructeurs agit pour ses membres, lorsque c'est nécessaire, sous l'empire de la loi des garanties. Thos. Webb, Toronto, 311. La loi des créances privilégiées d'Orléans, n'a pas atteint son but. Les modifications qu'elle devrait subir, A. W. Wright, Toronto, 368.

LOIS DES FABRIQUES.—Lois des fabriques en Angleterre et en Canada, * * * Toronto, 81, 82. Les fabricants ne se sont pas objectés à la passation de l'acte, comme corps, F. Nichols, Toronto, 216. L'acte ne pourvoit pas à l'inspection, des machines et des chaudières fixes, A. M. Wickens, Toronto, 237. Voir le témoignage de l'inspecteur des fabriques, James R. Brown, Toronto, 362. La loi n'est pas satisfaisante; il faudrait une loi passée par le parlement fédéral ou une loi uniforme passée par chaque province, A. W. Wright, 369. James Stepheson, Hamilton, 923. Les lois des fabriques ne sont pas rigoureusement mises en vigueur, A. J. Carroll, Ste-Catherine, 1078. W. R. James, Ste-Catherine, 1077. Comment et depuis quand le gérant s'est conformé aux dispositions de la loi des fabriques, W. Wilson, Kingston, 1125, 1126. Thewlis Day n'a pas reçu de l'inspecteur de copie de la loi des fabriques, pour l'afficher dans l'établissement de la *Cornwall Manufacturing Co.*, dont il est le gérant, 1238. Il n'y a pas de copie de l'acte des fabriques affichée dans la scierie de J. R. Booth, W. Anderson Ottawa, 1278. J. F. Wood gérant de la fabrique de boîtes de E. A. Barns, Ottawa, ne connaît rien de l'acte des fabriques, 1272. Comment McLean, Roger & Cie se conforment à la loi des fabriques, W. McMahan, Ottawa, 1320. J. McLaren & Cie., Ottawa se conforment à la loi des fabriques, John Henderson, 1315. Il est nécessaire d'appliquer la loi des fabriques aux magasins de nouveautés, aux maisons de confections, etc., etc., 1346—Relativement à la disposition qui existe aux fins d'appliquer la loi des fabriques aux employés des magasins, des maisons de confections et autres, par voie de requête de la majorité des patrons. Au lieu de "fermeture des magasins" la loi devrait dire "renvoi des employés," parce que les ouvriers sont parfois retenus trois heures après que le magasin est fermé, 1349. La loi des fabriques ne règle pas les heures de travail des femmes employées dans les magasins, etc., S. Carsley Montréal, 1347. G. L. Chitty ignore s'il existe une loi concernant les fabriques dans la province de Québec, 1358. J. R. Booth, Ottawa, n'a jamais porté attention à l'acte des fabriques, 1361. Une loi fédérale serait préférable aux lois provinciales de ce genre, W. C. Teague, Ottawa, 1365.

MACHINES.—

EFFET DE LEUR USAGE SUR L'OUVRIER.—Les machines dans les ateliers ont été plus profitables aux patrons qu'aux ouvriers, * * * mécanicien, Toronto,

80. L'emploi des machines n'a pas diminué les salaires dans l'industrie des voitures, mais a diminué le prix de la production, W. H. Anderson, St-Thomas, 586, 587, 588. L'adoption des machines a mis les cultivateurs indépendants des garçons de ferme, ils n'emploient pas généralement autant d'hommes, qu'autrefois, John Andrews, Southwold, 531. Les machines sont employées dans les fabriques de carrosserie mais non dans les ateliers, T. Beckett, Toronto, 201. L'emploi des machines augmente la capacité productive du travail, A. Blue, Toronto, 88. Les articles fabriqués à la machine dispensent d'une certaine somme de travail, mais ceci n'a pas fait baisser les salaires des forgerons, T. Bowick, Toronto, 123. L'introduction des machines a diminué la demande d'ouvriers de ferme, R. Brock, Enniskillen, 850. Si l'on donnait suite aux désirs exprimés par un témoin antérieur, savoir: que l'on ne devrait pas faire de nouvelles machines d'ici à trente ans, le pays, pour ce qui est du progrès retomberait là où il était il y a cent ans. C'est une nécessité pour les fabricants d'employer les machines les plus améliorées, 773. Les ouvriers reçoivent une part amplement équitable de profit provenant de l'emploi de machines améliorées, James Burns, London, 778. Effet de machines à travailler le bois sur le travail, 60. Elles dispensent d'un grand nombre d'ouvriers, 63, 64. Les machines augmentent le travail pour les enfants au détriment des ouvriers expérimentés, John Callow, village de Seaton, 71. Avec l'introduction des moulins à rouleaux et des machines améliorées on n'a pas besoin d'un aussi grand nombre d'ouvriers habiles, A. Campbell, Chatham, 564, 565. L'ouvrier est loin de retirer sa part des avantages dus à l'emploi des machines, 956. Effet de l'introduction des machines sur le travail, William Collins, Burlington, 956, 957. L'introduction a diminué la demande de la main d'œuvre, J. W. Crosby, Petrolia, 812. Machines employées dans la fabrication des chaussures. Leur effet sur le métier, 493, 494. Elles ont produit une révolution dans ce commerce, T. Crowley, Windsor, 496. L'emploi des machines a fait baisser les salaires des menuisiers dans les fabriques d'instruments aratoires, à London, John Davidson, 720. L'usage des machines n'a pas préjudicié aux charpentiers, R. Dennis, Toronto, 142. Les fabricants réalisent les profits dus au marché de la production au moyen de machines. Les ouvriers devraient avoir une part de ces bénéfices soit par une augmentation de salaire ou par une diminution du nombre d'heures de travail, J. R. Dickson, Chatham, 544. Résultats des améliorations des presses à imprimer, S. J. Dunlop, Toronto, 44, 45. Le prix des instruments agricoles est réduit par suite de l'emploi des machines améliorées, 780. Les cultivateurs ne sont pas obligés d'employer un aussi grand nombre d'hommes à cause des machines améliorées, 781. L'emploi des machines a généralement diminué la main d'œuvre, quoiqu'il n'en soit pas ainsi dans le métier de fondeur. Le cultivateur canadien qui n'aurait pas d'instruments agricoles ni de machines améliorées ne pourrait soutenir la concurrence avec le cultivateur américain, William Elliott, London, 782. Machines employées dans la charpenterie. Leur effet sur le travail et les salaires, J. Falconer, Toronto, 10. L'usage des machines a diminué les salaires, des charpentiers, E. H. Foster, Windsor, 433. Les machines agricoles ont diminué le prix de la culture des céréales, John Fothergill, Burlington, 1043. Effet de l'emploi des machines sur les charpentiers, Thos. Green, London, 747. L'usage dans la fabrication d'ouvrages en bois pour voiture rend le travail des ouvriers moins forçant, John Heard, St-Thomas, 592. L'introduction des machines a tellement diminué le prix de la production qu'on pourrait diminuer le nombre d'heures de travail, John Hewitt, Toronto, 348. L'emploi des machines remplace la main d'œuvre mais il ne réduit pas les salaires, 1136. Les améliorations les plus nouvelles en machines sont nécessaires pour permettre à la *Kingston Hosiery Company* de soutenir la concurrence avec les autres, J. Newton, 1138. Effets, sur la main d'œuvre, des machines employées dans la fabrication

d'ouvrages en bois, G. S. Hope, Chatham, 531. Effet de l'usage des machines sur les charpentiers, 161, 162. Leur emploi est une nécessité et dans certains cas un avantage, 163, 164. Machines employées dans la fabrication des pianos n'ont pas diminué la quantité d'ouvrage à faire, R. McMillan, Kingston, 1097. L'emploi des machines diminue le travail pénible de l'ouvrier, John Milne, Hamilton, 967. L'amélioration des machines permet de produire des meubles à meilleur marché et a augmenté les salaires d'un quart de plus qu'il y a dix ans, James Oliver, Ottawa, 1291, 1292. L'usage des machines dans la confiserie n'a pas diminué le prix ni la demande de la main d'œuvre, mais il permet à cette industrie de faire un grand commerce. On ne pourrait soutenir la concurrence sans l'usage des machines, A. W. Porter, London, 773. Les cultivateurs ne se trouvent pas aujourd'hui dans la même nécessité d'employer un grand nombre d'hommes, à cause de l'usage des machines améliorées, J. R. Pettitt, Grimsby, 979. On peut fabriquer des meubles de première qualité à l'aide des machines, mais elles tendent à déplacer les ouvriers, C. Rogers, Toronto, 407. Les cultivateurs emploient maintenant tant de machines qu'ils emploient moins d'hommes, D. Rogers, Kingston, 1148. L'introduction des machines a miné la tonnellerie, R. Somerville, Windsor, 459. L'usage des machines en réduisant le coût de la production, bénéficie au patron et à l'ouvrier également, E. S. Spashett, Chatham, 540. Avec les machines maintenant en usage, il est inutile d'employer les ouvriers pendant plus de cinq heures par jour, T. Towers, Hamilton, 1014. L'usage des machines a considérablement réduit le coût de la culture, D. Wilson, Chatham, 510, 511. L'usage des machines n'a pas fait baisser les salaires des ébénistes dans les fabriques de meubles. Les machines ont rapporté de grands avantages aux ouvriers et ont mis la production à meilleur marché, John Wolfe, London, 703.

ENTOURAGE DES MACHINES POUR EMPECHER LES ACCIDENTS.—

*** Toronto, 75. Dans le département des plieurs—des *Stormont Cotton Mills*, Cornwall, *** Ouvrier de filature, 1247. Les machines, dans Ontario, sont en général, bien entourées, A. Blue, Toronto, 86. J. R. Brown, inspecteur de fabriques, trouve que les machines ne sont pas suffisamment protégées, dans son district, 363, 364. James Burns, London, 775. Les machines employées dans la fabrication du pain sont dangereuses; elles pourraient et devraient être protégées, A. Bennett, Kingston, 1153. Dans la filature de l'*Ontario Cotton Mills Company*, Hamilton, John Bell, 1017, 1018. Dans les ateliers de charpentiers, à Toronto, John Falconer, 8. Les machines ne sont pas protégées dans la chambre de la presse, atelier de McLean, Roger & Cie, Ottawa, F. J. Farrell, 1331. Thomas Green, London, 749. Dans la fabrique de la *Kingston Hosiery Company* les machines ne sont pas dangereuses et elles sont bien entourées, John Hewton, 1136. Dans les ateliers de menuiserie, Chatham, les machines ne sont qu'imparfaitement entourées, G. S. Hope, 535. Dans l'atelier des wagons du chemin de fer M. C., St. Thomas, R. McKay, 651, 652, 653. Machines à travailler le bois, R. McNally, Windsor, 485. Dans la fabrique d'articles de bonneterie, Dundas, S. Leonard, 995. Lois concernant l'entourage des machines, B. Meeks, Kingston, 1164. Dans la fabrique de meubles, de Chatham, H. Neilson, 508. Dans la fabrique de meubles d'Oliver et fils, Ottawa, James Oliver, 1290. Dans l'atelier de H. A. Patterson, Chatham, 561. Dans la fabrique de la *London Furniture Company*, S. Peddle, 797. Dans la chambre des presses de McLean, & Cie, Ottawa, F. Rogers, 1355. Dans les ateliers d'ébénistes à Windsor, F. Ralph, 463. Dans la fabrique d'instruments agricoles, de Chatham, J. E. Smith, 535, 536. Les machines ne sont pas convenablement entourées dans certaines fabriques, de St. Thomas, Dr J. B. Tweedale, 578, 579. Dans la fabrique de tabac de G. E. Tuckett et fils, Hamilton, G. T. Tuckett, 860. Dans la fabrique de la *London Furniture Co.*

John Wolfe, 701.—Dans la fabrique de boîtes de E. H. Barnes, Ottawa, J. F. Wood, 1273.

Il y a dix ans presque toutes les machines en usage en Canada étaient importées, James Burns, London, 779. Coût de tous les instruments nécessaires pour cultiver 100 acres de terre, J. R. Pettitt, Grimsby, 978. Les machines employées à la fabrication des meubles ont été presque toutes importées depuis trente ans, C. Rogers, Toronto, 407. La moitié des machines employées à la fabrication des meubles vient de Galt; l'autre moitié des Etats-Unis; les machines faites à Galt depuis deux ou trois ans sont aussi bonnes que celles importées des Etats-Unis. John Wolfe, London, 706. Les machines employées dans les fabriques de chaussures et sur lesquelles des droits de royauté sont payés viennent des Etats-Unis, Geo. Valiant, Toronto, 357.

MACHINES ET CHAUDIERES.—

Il n'y a pas d'inspection faite par ordre du gouvernement, E. Hawkins, Toronto, 296. La demande des machines augmente, John Daly, Toronto, 374. Machines et leurs accessoires, James Burns, London, 775. Etat des machines et des chaudières au *Cornwall Spinning Mill*; soupapes chargées de briques, A. Barnhart, 1245.

MACHINISTES.—

A Galt, voir le témoignage de James Wardlaw, 317. A Hamilton, voir le témoignage de Williams Collins, 954. John Milne, 964. R. B. Osborne, 1044. J. J. Whitely, 1019. A Kingston, voir le témoignage de Thomas Barlow, 1158. John Dods, 1084. F. J. Leigh, 1175. Alfred Perry, 1110. A London, voir le témoignage de James Burns, 781. A Ottawa, voir le témoignage de M. Merrill, 1268. Thomas Stoddard, 1284. A Toronto, voir le témoignage de * * * mécanicien, 72. John Doty, 374. A Walkerville, voir le témoignage de Robert Kerr, 426. Souvent des mécaniciens viennent demander des positions comme cochers à la compagnie des chars urbains, J. J. Franklin, Toronto, 383.

MAÇONS.—Hugh Douglas, Kingston, 1197. J. M. Green, St. Thomas, 622. J. C. Johnson, Cornwall, 1246. W. Stuart, jr, Ottawa, 1285. Marbriers, à Windsor, qui savent le métier de maçons, F. Thornton, 468. Geo. White, Cornwall, 1257.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS, employés des,—A Toronto, voir le témoignage de N. Irvin Walker, 332. Timothy Eaton, 334. R. Wilkins, 401, 402. A Petrolia, B. Lancey, 824. A Kingston, B. Meeks, 1166, 1167. A Ottawa Charles Bryson, 1343. Crawford Ross, 1367. A Montréal et dans tout le pays; S. Carlsley, Montréal, 1346.

MAISONS AMÉRICAINES viennent établir des succursales en Canada, F. Nichols, Toronto, 206.

MAISONS DE REFUGE—

W. H. Howland, maire de Toronto, 183.

MAISONS DIVISÉES EN LOGEMENTS.—

Réforme de l'Union des mouleurs, de Hamilton à la question sur ce sujet, 922.

MAISONS INDUSTRIELLES EN CANADA, SUCCURSALES DE MAISONS AMÉRICAINES.

Nombre de fabriques à Windsor nom des succursales de maison américaines, W. Benson, 425. Fabriques, succursales de maisons américaines, à Windsor et ail-

leurs sur la frontière, Robert Kerr, Walkerville, 429. F. Nichols, Toronto, 206.

MAIS.—Produits que la *Grape, Sugar and Dominion Starch Company* retire du maïs et comment elle dispose des déchets. Pour la fabrication de la glucose et de l'empois, le maïs américain est meilleur et coûte, les droits payés, le même prix que le maïs canadien, M. H. Miller, Walkerville, 432.

MAITRES-CHARPENTIERIS CONSTRUCTEURS, ASSOCIATION DES
A Toronto, R. Dennis, 147.

MAITRES CONSTRUCTEURS, ASSOCIATION DES—à Toronto, R. Dennis, 147.

MANCHESTER UNITY OF ODDFELLOWS.—Voir le témoignage d'Owen Meade, 246.

MANŒUVRES.—Effet de l'emploi des—H. Lloyd, Toronto, 273, 275, 276, 277.

MARBRENERIE.—

Voir le témoignage de P. G. Nash, propriétaire gérant de la *Canadian Granite Company*, 1316.

MARBRES ET MARBRIERS—Carrière que possède et qu'exploite la *Canadian Granite Company*, Ottawa, P. G. Nash, 1316. Les marbriers exercent aussi le métier de maçon, à Windsor, F. Thomson, 468. Le marbre qu'on emploie à Ottawa, voir le témoignage de M. Shield, 1296.

MARCHANDS EN GROS D'HABITS CONFECTIONNES.

S. Carsley, Montréal, 1347.

MARCHE MONETAIRE.—Rareté de l'argent, F. Nichols, Toronto, 214.

MATELOTS.—Voir navigation.

MESURES COERCITIVES.—

De la part des patrons pour empêcher les employés de donner des renseignements A. Blue, Toronto, 97. F. Nichols ne croit pas que les patrons aient employé des mesures coercitives pour empêcher les ouvriers de rendre témoignage devant cette commission, 206, 207. Circulaire menaçante de M. Hickson aux employés du G. T. 596, 597. La compagnie du G. T. oblige un employé de signer un document libérant la compagnie de toute responsabilité dans les cas d'accidents, 597.

Voir aussi " Contrats Draconiens. "

MEUBLES ET FABRIQUES DE, —ET LEURS EMPLOYÉS—Prix des meubles à Chatham et aux Etats Unis, 507, 508. Meubles fabriqués à Chatham, voir le témoignage de Hugh Neilson, de la maison Coltrat et Neilson, Chatham, 507. Fabrique de meubles de la *London Furniture Company*, et ses employés, voir le témoignage de John Wolfe, 700. Samuel Peddle, 728. Le prix des meubles a diminué de vingt pour cent dans le cours des dix dernières années; cause de cette diminution, 704. Différence entre les prix du fabricant et les prix du détail, 705. Comparaison entre le prix et la manière de fabriquer des meubles en Canada et le prix et la manière de fabriquer des meubles aux Etats-Unis, John Wolfe, London, 706. La fabrication des meubles, à Ottawa, voir le témoignage de James Olliver, 1290.

MEUNIERS.—Voir le témoignage de W. Hutchison, Ottawa, 1265. R. R. Morgan, Hamilton, 1022.

MIS A L'INDEX (*BOYCOTTES*), ATELIERS D'IMPRIMERIE.—par l'union typographique, S. J. Dunlop, Toronto, 46,

MISERE.—Il y en a présentement beaucoup à Toronto; principales causes, E. Taylor, 328. Somme de misère à Hamilton, et ses causes; catégorie de ceux qui demandent du secours à la ville, A. McKay, ex-maire, 928.

MODELEURS.—

Voir Fondeurs.

MODISTES.—A Toronto, voir le témoignage de Mlle Burnett, 411. A Ottawa, Crawford Ross, 1367. A Montréal et ailleurs, S. Carsley, Montréal, 1346.

MONOPOLES et la division du travail ont un effet désastreux sur les classes ouvrières. Dans un avenir peu éloigné, les monopoles deviendront tellement oppressifs, que les masses se ligueraient contre eux et les feront disparaître, John Hewitt Toronto, 346.

MONTEURS DE MACHINES A VAPEUR.—Voir le témoignage de * * * monteur de machines à vapeur, Toronto, 33.

MONTREAL TRANSPORTATION AND FORWARDING COMPANY.—

Voir le témoignage de Filbert Johnston, mécanicien, Kingston, 1089; et de John Garkin, gérant, Kingston, 1117.

MOULEURS.—Voir Fondeurs.

MOULINS A FARINE.—Voir Meuniers.

MOULEURS.—Voir Fondeurs.

“ NATIONALISATION ” DU SOL.—Voir Propriété Foncière.

NATIONALITÉ.—La loi américaine concernant la nationalité des marins n'est pas mise en vigueur, J. Buckley, Détroit, 470. Des employés de la *Canada Cotton Manufacturing Company*, A. G. Watson, Cornwall, 1231.

NAVIGATION.—

Voir le témoignage de Jerry Buckley, président de l'union des marins, Détroit, 469. John T. Carey, secrétaire de l'union des marins, 1055. R. Donnelly, charpentier de navire, 1054. Capitaine Thos. Donnelly, Kingston, 1139. James Fleming, Kingston, 1209. P. Gallagher, St. Catherines, 1062. John Gaskin, gérant extérieur de la *Montreal Transportation and Forwarding Company*, Kingston, 1117. T. A. Green, Hamilton, 984. E. Kehoe, Detroit, 480. William McIlwaine, employé par le gouvernement pour faire subir les examens aux capitaines et aux seconds de vaisseaux, 1050. Thomas Mulhall, marin, Détroit, 476. Capitaine Parsons, Kingston, 1177. Williard Stephens, 1191.

APPAREILS DE SAUVETAGE.—

Mesures prises pour sauver la vie de l'équipage, John T. Carey, 1060. Absence de bouées et d'appareils de sauvetage à bord de voiliers, Capitaine T. Donnelly, Kingston, 1143. Signaux d'alarme, sondages et phares, requis pour la navigation des lacs 988, 989. Chaloupes et ceintures de sauvetage, T. A. Green, Ha-

milton, 987. Insuffisance des chaloupes de sauvetage, etc., E. Kehoe, Détroit, 481. Chaloupes de sauvetage, W. McIlwaine, 1054. Une ceinture de sauvetage à bord d'un voilier, est une chose très rare, Williard Stephers, Kingston, 1194.

BARGES.—Une barge devrait avoir des voiles, 1141. L'association des marins qui s'est réunie à Toronto, l'année dernière, voulait demander au gouvernement de supprimer les capitaines et les seconds à bord des barges, 1145. Nombre et qualité des hommes qui devraient composer l'équipage d'une barge, Capt. T. Donnelly, Kingston, 1141. Le gouvernement devrait voir à ce que les barges soit convenablement appareillées et munies d'un équipage, James Fleming, Kingston, 1213. Bon nombre de barges ne peuvent se conduire elle-mêmes lorsqu'elles se détachent des remorqueurs, faute de voiles et d'équipage suffisants, E. Kehoe, Detroit, 480. Comparaison faite entre les barges canadiennes et les barges américaines, Williard Stephens, 1192.

CARGAISON DE PORT.—Capitaine T. Donnelly, Kingston, 1142. James Fleming, Kingston, 1212. T. A. Green, Hamilton, 989 Williard Stephens, Kingston, 1193.

CERTIFICATS DE CAPACITÉ.—Les officiers sont obligés de passer des examens en Canada, mais non aux Etats-Unis, J. Buckley, Détroit, 471. La loi concernant les certificats des capitaines et des seconds n'est pas mise en vigueur, 1058. Exemples de cas où des hommes incompétents étaient porteurs de certificats, John T. Carey, 1060. Lois concernant les certificats d'officiers. Emprunt de certificats, 1141. L'injustice de permettre à des navires à vapeurs autres que des bateaux à passagers de naviguer sans avoir d'ingénieurs-mécaniciens porteurs de certificats, Capitaine T. Donnelly, Kingston, 1147. La nécessité d'avoir des certificats d'officiers, 1118. Des officiers sous certificats prennent la direction de vaisseaux, John Caskin, Kingston, 1119. La loi concernant les certificats d'officiers n'est pas convenablement mise en vigueur. Les fonctionnaires les plus propres à appliquer la loi, M. McIlwaine, 1053. Il est arrivé que des capitaines ont obtenu des certificats alors qu'ils étaient incompétents, Thos. Mulhall, Detroit, 477. Un grand nombre d'hommes incompétents sont porteurs de certificats, comment ils les ont obtenus, 478. Il est parfois impossible d'avoir de seconds, porteurs de certificats, depuis que la loi est devenue en vigueur : la raison pourquoi, Capitaine Parsons, Kingston, 1183.

ENGAGEMENT DES MATELOTS.—Il n'y a pas de bureaux d'engagement à Kingston ; il serait avantageux s'il en existait un, 1143. Les matelots devraient être engagés et payés à un bureau d'engagement, comme dans les ports de l'Atlantique. Désavantage de l'engagement au voyage, d'un port à un autre, au lieu d'un engagement au mois ou à l'année, 1144. Les matelots pourraient gagner dix fois plus qu'aujourd'hui s'ils étaient engagés à l'année au lieu d'être engagé au voyage, capitaine T. Donnelly, Kingston, 1144. Avantage d'employer les matelots pour tout le temps de la navigation au lieu de les engager au voyage, T. A. Green, Hamilton, 985. Il devrait y avoir des bureaux d'engagement à Toronto, Kingston et au canal Welland. Il appuierait la nomination d'un recruteur d'équipages à Kingston. Comment les matelots sont engagés aujourd'hui, et comment ils étaient il y a vingt-huit ans. Désavantage d'engager des matelots au voyage, 1181. Les matelots devraient être engagés au mois et recevoir un salaire uniforme pendant tout le temps de la navigation. Capitaine Parsons, Kingston, 1182. Les matelots sont engagés à la journée et sont payés à l'automne du voyage, 1191, 1192. Il est de règle que les matelots s'engagent pour le voyage ; il vaudrait mieux pour tous les intéressés s'ils s'engageaient au mois, W. Stephens, Kingston, 1193.

INSUFFISANCE DES EQUIPAGES DES VAISSEAUX.—

J. Buckley, Détroit, 472. Règle générale, les vaisseaux d'aujourd'hui n'ont pas d'équipages suffisants, 1055. Pertes de, vaisseaux à cause de l'insuffisance des équipages, John T. Carey, 1056. Les vaisseaux manquent rarement d'hommes,

sauf en automne, T. A. Green, Hamilton, 986 Les vaisseaux qui naviguent dans les eaux intérieures n'ont pas suffisamment d'équipages. L'équipage nécessaire d'un vaisseau, W. McIlwaine, 1052. La difficulté d'avoir des hommes sobres est souvent la cause de l'insuffisance des équipages des barges, capitaine Parsons, Kingston, 1180 Des vaisseaux ont quitté le port n'ayant pas un nombre d'hommes suffisant parce qu'on ne pouvait pas s'en procurer. Habitudes des marins à l'endroit de l'usage habituel des spiritueux, W. Stephens, Kingston, 1195.

NATIONALITÉ DES MATELOTS.—La loi américaine concernant la nationalité des matelots n'est pas mise en vigueur. J. Buckley, Détroit, 470.

NOURRITURE ET CABINES DES MATELOTS.—

La nourriture est généralement bonne, J. Buckley, Détroit, 475. Nature du gaillard d'avant, J. T. Carey, 1059. John Gaskin, Kingston, 1121. T. A. Green, Hamilton, 986. 988. Le gaillard d'avant d'un grand nombre de barges ne convient pas à des êtres humains, W. McIlwaine, 1054. Thomas Mulhall, Détroit, 478, 479. Peter Nelson, 1061. C'est le devoir des capitaines et des seconds de voir à ce que les gaillards d'avant soient tenus proprement, W. Stephens, Kingston, 1193.

SURCHARGE DES VAISSEAUX.—Les vaisseaux sont maintenant chargés comme s'il n'y avait pas de loi, 471. Mention de vaisseaux qui ont fait naufrage parce qu'ils étaient surchargés, J. Buckley, Détroit. 471, 472. Règle générale, les vaisseaux sont surchargés, 1056. La marque Plimsoll de chargement est un moyen de remédier à la surcharge des vaisseaux, John T. Carey, 1059. Surcharge des bateaux à vapeur des lacs. Marque Plimsoll de chargement, Capitaine T. Donnelly, Kingston, 1141, P. Gallagher, 1063. Vaisseaux impropres à la mer parce qu'ils sont surchargés, le moyen de chargement est la marque Plimsoll de chargement, W. McIlwaine. 1052. 1053. Opinion concernant une quille mobile dans une barge chargée de grain, Thomas Mulhall, Détroit, 479 Peter Nelson, 1061. Il serait bon d'avoir une loi pour régler le chargement des barges, capitaine Parsons, Kingston, 1180. W. Stephens Kingston. 1193.

VAISSEAUX IMPROPRES A TENIR LA MER.—Vaisseaux impropres à tenir la mer, partent du canal Welland, A. J. Carroll, Ste-Catherine, 1073. R. Donnelly, 1146. Il va falloir que le gouvernement prenne des mesures concernant les vaisseaux impropres à tenir la mer, Capitaine T. Donnelly, Kingston, 1140, 1141. James Fleming, Kingston, 1211, 1212. Les bateaux à vapeur ne sont pas, quelques fois, aussi propres à prendre la mer qu'ils devraient l'être, G. Johnson, Kingston, 1092, 1093. Nombre de vaisseaux n'ont pas de cartes marines, et nombres de capitaines ne pourraient s'en servir s'ils les avaient, E. Kehoe, Détroit, 481. Plusieurs vaisseaux qui naviguent maintenant sur les lacs ne peuvent être classés au nombre de ceux qu'on peut assurer, 1050, 1051. Vaisseaux qui ne sont pas convenablement grésés. 1051. Il y a aujourd'hui un nombre suffisant de vaisseaux impropres à tenir la mer pour justifier le gouvernement à en prohiber l'usage, W. McIlwaine, 1052. R. Marshall, Kingston, 1206, 1207. Vaisseaux qui quittent le port de Kingston, Isaac Oliver, Kingston, 1154, 1155. Capitaine Parsons, Kingston, 1177, 1178. Un vaisseau qui n'a pas assez de voiles est impropre à tenir la mer. Souvent des vaisseaux sont partis de Kingston avec un mauvais grément, Willard Stephens, 1193.

NAVIGATION DES LACS ET DES RIVIERES.—Voir NAVIGATION.

NOURRITURE.—donnée aux hommes employés dans les chantiers par Gilmour & Cie. Ottawa, G. L. Chitty, 1357. Qualité et prix des aliments dans les chantiers, Paul Miner, 1372, 1373.

ODDFELLOWS, ORDRE INDEPENDANT DES.—Voir le témoignage de C. T. Campbell, M. D., London, 671, et du Dr Oronhyatekha, London 740.

OFFICIER DE SANTE.—Voir Inspecteurs et Inspection.

ONTARIO ROLLING MILLS COMPANY.—

Nationalité des propriétaires, B. M. Danforth, Hamilton, 882.

ORGANISATION DU TRAVAIL.—Voir ORGANISATIONS OUVRIÈRES.

ORGANISATIONS OUVRIÈRES ET LEURS EFFETS.—

BOULANGERS.—La coalition des boulangers a eu pour effet d'améliorer leur condition. J. D. Nasmith, Toronto, 415. Les ouvriers habiles et inhabiles ont les mêmes salaires dans les boulangeries dont les ouvriers appartiennent à l'union, c'est un des règlements de l'organisation ouvrière, W. Carlyle, Toronto, 416, 417. Ce que l'organisation ouvrière a fait pour les boulangers à Kingston, S. Robinson, 1158. L'organisation ouvrière a fait cesser le travail de nuit parmi les boulangers, à Ottawa, H. Barrell.

BRIQUETEURS.—Avantages que donne l'union internationale des briqueteurs, H. Rymill, London, 795. John Sullivan, London, 785, 786.

CARROSSIERS.—A Toronto, Thomas Beckett, 200. John Dixon, 285. W. J. McFarlane, 132.

CHARPENTIERS.—Avantage de l'organisation, à Kingston, R. Baird, 1087. Quand les ouvriers ont été congédiés par les patrons parce qu'ils faisaient partie de l'union, J. S. Ballantine, Toronto, 279. Avantage d'appartenir à l'union, John Callow, village de Seaton, 66. Action concentrée ou union des charpentiers, R. Dennis, Toronto, 147. Union des charpentiers, Toronto, John Falconer, 8. A Windsor, E. H. Foster, 484. L'organisation des charpentiers, de London, n'intervient contre les patrons que dans le cas de grève, Thomas Green, 745. Les charpentiers de Windsor ont eu une assemblée des chevaliers du travail et ne consentent pas à travailler dans le même atelier en compagnie d'un charpentier de Détroit qui n'est pas porteur d'une carte de la société, 453. Règlements de l'union concernant les ouvriers qui ne font pas partie de l'union et ceux de ses membres qui enfreignent les règlements, 455. Il est arrivé que des ouvriers membres de l'union, ont travaillé en compagnie d'ouvriers qui n'en faisaient pas partie, au même salaire et à un nombre d'heures égal, les raisons de ce fait. La confraternité américaine a demandé au congrès de passer une loi d'arbitrage obligatoire et rendant les sentences finales, A. Henderson, Détroit, 456. L'organisation des charpentiers, à Windsor les a mis en état de régler leurs propres affaires, sans être régis par ce que fait la ville de Détroit, G. W. Jerkins, 488. Il n'est pas défendu aux ouvriers de l'union de travailler en compagnie d'ouvriers qui n'en font pas partie, R. Lee, Toronto, 161. Amélioration de la condition des charpentiers grâce à l'organisation, 270. Règlements de l'union concernant les ouvriers qui n'en font pas partie. L'union est favorable aux contrats d'apprentissage, H. Lloyd, Toronto, 272, 273.

CHARS URBAINS.—Compagnies des—Toronto—Sa manière d'agir à l'égard des unions ouvrières, A. Blue, Toronto, 90, 91. J. J. Franklin, Toronto, 380, 381.

CHEMINS DE FER, employé de—Confraternité des conducteurs de chemins de fer, *** conducteur au service du Grand-Tronc, 599. Organisation des mécaniciens, *** mécanicien au service du Grand-Tronc, St-Thomas, 627.

CHEVALIER DU TRAVAIL.—Voir le témoignage de John J. Bickley, Cornwall, 1252. Un bon nombre d'ouvriers des filatures de coton appartiennent à l'union, W. Birkett, Hamilton, 1040. Ouvriers congédiés parce qu'ils appartiennent à cette organisation, A. Blue, 90, 91. Les ouvriers qui appartiennent à l'union sont mieux payés, A. Corriveau, Ottawa, 1309. Manière d'agir de James Daley en sa qualité de contre-maître de la filature de la *Stormont Cotton*

Mills Company, 1261. Difficultés que créèrent en 1887, les chevaliers du travail à J. Firstbrook, Toronto, 360, 361. Attitude de la *Storront Cotton Mills Company* vis-à-vis d'eux, A. Gault, Cornwall, 1225, 1226. Les chevaliers du travail ont fait élever les salaires des ouvriers, à Windsor depuis un an et demi, H. Gnosill, 491. A. T. Knight, Cornwall, 1233. Voir le témoignage de B. Meeks, Kingston, 1159, 1213, Joseph Moyes, Cornwall, 1250. Les chevaliers du travail furent la cause de la grève qui a eu lieu, à Chatham, il y a un an, H. Neilson, 507. Renvoi des ouvriers qui appartiennent à cette union, M. Quinlan, Cornwall, 1257. Il n'y a pas d'union d'ébénistes à Windsor, mais un certain nombre appartiennent aux chevaliers du travail, F. Rolph, 462. Le fait d'être chevalier du travail contribue à faire employer un ouvrier, Chas Simpkins, Windsor, 461. C'est un avantage pour les tonneliers, à Windsor, R. Somerville, 460. Charte ou Déclaration de Principes, 1007. Voir le témoignage de T. Towers, maître du district de Hamilton, 1007. On a refusé d'employer Geo. White parce qu'il était chevalier du travail, 1258. Cause de l'antipathie des patrons, à Cornwall, envers eux, Geo. White, 1258. Voir le témoignage de John Wilkins, épiciers, Kingston, 1201. Les tailleurs, à Windsor, sont presque tous chevaliers du travail, James Wren, 466. Les chevaliers du travail et l'arbitrage, A. W. Wright, Toronto, 373.

CIGARIERS.—A. Eichhorn, de Toronto, trouve que c'est un avantage, dans les villes, de mettre l'étiquette de l'union sur ses boîtes, 351. Marque de commerce de l'union ou "Étiquette Bleu," 751. Coupable d'avoir "tamponné" des cigares, mesures prise par l'union à ce sujet, 752. Avantages que rapporte l'union, 753, 754. Ouvriers mis à l'amende par l'union, 754. Comment et où il est permis d'employer l'étiquette bleue, et son but. Réglemens de l'union concernant les grèves, 756. Les avantages que les ouvriers retirent de l'union en cas de grève, S. M. Hodgins, London, 757. Réglemens de l'union contre le système d'échange, 1064. Effet de l'étiquette de l'union sur la vente des cigares, R. J. Mills, Ste-Catherine, 1065. Voir le témoignage de S. Oberndorfer, 1114, 1115, 1116. Les cigares faits par les ouvriers de l'union se vendent bien dans la ville. Plan de l'union pour conduire une grève au succès, James Robinson, Ste-Catherine, 1065, 1066. Raisons pour lesquelles John A. Rose n'emploie pas d'ouvriers de l'union, 714. Ce qu'il trouve de mal dans la conduite de l'union. Tous les cigares qui ne portent pas l'étiquette de l'union sont refusés dans les villes où il y a une organisation ouvrière, 717. Effet de l'étiquette de l'union sur la vente des cigares, 717. Réglemens de l'union concernant les grèves, C. Tansey, Ste-Catherine, 1067.

CLOUTIERS, association des—Hamilton, B. M. Danforth, 879, 880.

CONSTITUTION EN CORPORATION DES ORGANISATIONS OUVRIÈRES.

Voir l'Article 7 de la déclaration des principes des chevaliers du travail, 1008.

CONSTRUCTION.—Avantages que donne l'organisation des ouvriers constructeurs, H. T. Benson, Toronto, 307. Organisation des ouvriers constructeurs, à Kingston, H. Douglas, 1199. Les manœuvres, de Kingston trouvent que l'organisation leur est utile, R. Greer, 1105. Organisation des maîtres-constructeurs, à London, John Hayman, 736. A. Cornwall, J. C. Johnston, 1246. Il n'existe pas à Hamilton une fédération des ouvriers en bâtiments, mais il vaudrait mieux pour tous les intéressés qu'elle existât, Geo. Metcalf, 1005. Union des maçons, des briqueteurs et des tailleurs de pierre, Ottawa, W. Stuart, jr, 1282. L'union des ouvriers en bâtiments agit, sous l'empire de la loi concernant les privilèges, pour ses membres lorsque c'est nécessaire, Thos. Weld, Toronto, 311.

CORDONNIERS.—Organisés à Hamilton; l'effet de l'organisation est de maintenir les prix à un taux plus élevé, A. Miller, 1025. Effet de l'organisation sur les cordonniers, à Kingston, J. Volume, 1084.

CULTIVATEURS.—Les cultivateurs ont tout autant besoin d'organisation que

n'importe quels autres producteurs, F. W. Wilson, Chatham, 519. Association des cultivateurs à Southwold, John Andrews, 585.

FILATURES DE COTON, ouvriers des—L'*Ontario Cotton Mills Company* ne refuse pas d'employer des ouvriers qui appartiennent à des organisations ouvrières, John Bell, Hamilton, 1017. M. Limebeck, de Hamilton, ne sait pas s'il existe une association d'ouvriers qui travaillent dans les filature de coton, 1033.

FORGERONS.—Augmentation des salaires des forgerons de Toronto, grâce à l'Union, T. Bowick, 121.

FORGES.—Les ouvriers qui travaillent dans les forges sont organisés aux Etats-Unis, mais pas ici, Geo. J. Sturges, Hamilton, 910. Les ouvriers et les patrons sont bien mieux depuis que l'association des ouvriers en fer a été abolie, à Hamilton, S. J. Whitehead, Hamilton, 913.

HARNAIS, fabricant de—N'ont pas d'organisation qui vaille la peine *Harness Makers Protective Association*, C. W. Barton, Toronto, 242, 243. Le besoin d'organisation se fait sentir dans ce métier, W. S. Appleton, Toronto, 245.

INGÉNIEURS-MÉCANICIENS.—Association des ingénieurs-mécaniciens, stationnaires, A. M. Wickers, Toronto, 237, 238. Les mécaniciens des bateaux à vapeur ne sont pas organisés, John Dods, Kingston, 1084. Association des mécaniciens maritimes, R. Marshall, Kingston, 1206.

INSTRUMENTS ARAOIRES, fabricant d'—et ouvriers en bois, John Davidson, London, 718. E. Fitzthomas, Chatham, 537.

JOURNALIERS, organisation des—à London, Pat. Burns, 732. L'union de Hamilton, A. McKay, M. P. 932.

LAYETIERS—Effet de l'organisation sur eux, à Toronto, H. Burke, 303. J. Firstbrooke, 358-359.

MACHINISTES.—Une bonne organisation serait un avantage. *Amalgamated Society of Engineer* *** mécanicien, Toronto, 72, 73. Utilité de l'organisation à Kingston, Alf. Perry, 1110, 1111. L'organisation des mécaniciens à Hamilton est une branche de l'*Amalgamated Society of Engineers* : Siège principal d'affaires en Angleterre, J. J. Whiteley, 1021.

MARINS, UNION DES—J. Buckley, Détroit, 469, 474. John T. Carey, 1055, 1057. Capitaine T. Donnelly, Kingston, 1143, 1144. Raisons pour lesquelles l'Union désapprouve l'engagement au mois, 1210. L'Union des matelots est mêlée à la chevalerie du Travail, James Fleming, Kingston, 1212. Thos. Mulhall, Détroit, 478. Les salaires des matelots se sont élevés depuis l'établissement de l'Union, Willard Stephens, Kingston, 1195.

MONTEURS DE MACHINES A VAPEUR.—Les Unions ouvrières procurent aux ouvriers de meilleurs salaires et l'avantage d'un moins grand nombre d'heures de travail, 35. L'Union est favorable au système de contrat d'apprentissage, ***, Toronto, 38, 39.

MOULEURS.—Avantages dûs à l'union des mouleurs, James Boyle, Toronto, 196. D. Cashion, Hamilton, 906. J. T. Dodwell, Toronto, 173. John McClary, London, 693, 694. E. Perry, Kingston, 1101. Les grèves sont le dernier recours de l'union des mouleurs, à Toronto, 166. L'organisation est un avantage; Tendances des réglemens de l'Union, T. Pickett, Toronto, 168. Exposé de l'Union de Hamilton, ou réponses aux questions posées par la commission dans sa circulaire, 920, 921, 922. James Stephenson, 920. Nombre des mouleurs qui ne font pas partie de l'union et nombre de ceux qui en font partie, à Hamilton, F. Walters, 917.

ORGANISATION.—Ses effets et ses avantages, ***, Toronto, 36. *** mécanicien au service du Grand-Tronc, St-Thomas, 628. S. Angrove, Kingston, 1095. H. Barrell, Ottawa, 1294. A. Bennett, Kingston, 1154. Les grèves sont plus fréquentes dans les villes où le travail n'est pas organisé, 1252. Utilité des organisations ouvrières pour maintenir la paix pendant le temps des agita-

tions, J. J. Bickley, Cornwall, 1253. Il n'y a rien dans les lois d'Ontario qui empêche les organisations ouvrières, A. Blue, Toronto, 84, 91. T. Bowick, Toronto, 119, 121, 122. James Boyle, Toronto, 196. James Burns, London, 776. J. T. Byrne, Ottawa, 1324. John Callow, Village de Seaton, 59, 61, 67. W. Carlyle, Toronto, 416, 417. A. J. Carroll, Ste-Catherine, 1073. A. Cousineau, Ottawa, 1309. J. E. Cuff, maire de Ste-Catherine, 1069, 1070. B. M. Danforth, Hamilton, 870, 880. Thewlis Day, Cornwall, 1236, 1237. R. Dennis Toronto, 139. Capitaine J. Donnelly, Kingston, 1143. S. J. Dunlop, Toronto, 56. William Elliott, London, 733. John Falconer, Toronto, 4, 5, 6, 7, 8, 9. F. J. Farrell, Ottawa, 1332. J. Firstkrooke, Toronto, 359. R. G. Fleming, Chatham, 502. J. J. Franklin, surintendant des chars urbains de Toronto, 378. John Gaskin, Kingston, 1119, 1121. J. M. Green, St-Thomas, 621, 622. Thomas Green, London, 746, 747. W. E. Hamilton, Chatham, 559. W. Harty, Kingston, 1137, 1190, 1191. J. Hewitt, Toronto, 348, 349. John Hewton, Kingston, 1138. G. S. Hope, Chatham, 534. J. Hunt, Toronto, 170. W. R. James, Ste-Catherine, 1097. G. Johnston, Kingston, 1091. Robert Kear, Walkerville, 428. R. Lee, Toronto, 161. S. Leonard, Dundas, 996. H. Lloyd, Toronto, 270. W. J. McFarlane, Toronto, 131, 132. B. Meeks, Kingston, 1161, 1213. M. W. Merrill, Ottawa, 1269. Peter Moncrief, Kingston, 1132, 1133. John H. Rose, London, 716. S. Shoefelt, Cornwall, 1243. A. Simpson, Petrolia, 826, 827. W. C. Teague, Ottawa, 1364, 1367. Joseph Thorne, Kingston, 1219. T. Towers, Hamilton, 1011, 1012. W. J. Vale, Hamilton, 941. John Waddell, St-Thomas, 614, 616. S. J. Whitehead, Hamilton, 915. Joseph Weld, Kingston, 1088. John Wilkins, Kingston, 1201. W. Wilson, Kingston, 1129. A. W. Wright, Toronto, 367, 370.

PEINTRES.—Société internationale des peintres, Geo. Harris, Toronto, 420. Voir le témoignage de Geo. Metcalf, Hamilton, au nom de la confraternité des peintres et des décorateurs, 1001. Les peintres se sont organisés à London, comme branche de l'organisation internationale, en mars 1857, C. A. Passmore, 789. A. Chatham, ils ne sont pas organisés en union, J. E. Smith, 521.

PLATRIERS.—L'organisation a amélioré leur condition, 233. Manière de l'union de faire et d'exécuter des conventions, C. R. Runle, 234

TABAC. Ouvriers des fabriques de—Fabrique de Tuckett & fils, Hamilton, les ouvriers sont tous organisés, 936. Avantages dus à l'organisation, James Bowen, 937.

TAILLEURS.—Les tailleurs ont essayé de former une organisation à London, 727, 728. Comment une organisation serait avantageuse au métier, John Alenby, 726.

TAILLEURS DE PIERRE.—Les tailleurs de pierre sont plus organisés à Windsor, mais il peut se faire qu'ils appartiennent à l'union américaine, F. Thornton 468.

TONNELIERS.—A Windsor le plus grand nombre appartiennent à une société américaine, 457. L'union internationale des tonneliers n'existe plus, 460. Sans l'organisation ouvrière les tonneliers seraient dans une position encore plus triste qu'ils ne le sont, R. Somerville, Windsor, 460.

UNION INDÉPENDANTE DU TRAVAIL.—

John Falconer, Toronto, 5, 9.

UNION TYPOGRAPHIQUE.—Règlements concernant les apprentis, A. J. Carroll, Ste-Catherine, 1071. W. A. Clarke, London, 686, 687, 688. Attitude vis-à-vis des ouvriers qui ne font pas partie de l'union, 46, 47. Grèves, 48, 49. Elle est nécessaire à la sauvegarde des intérêts des typographes, 49. L'union ne s'oppose pas à ce que les femmes soient admises dans l'Union, S. J. Dunlop, Toronto, 51. Avantages que les ouvriers en retirent, Geo. Harper, Hamilton, 864. Règlements concernant les grèves, l'arbitrage et les apprentis, 124, 125. Date de l'organisation de l'Union, 125. Règlement concernant la capacité des

ouvrages pour restreindre le nombre d'apprentis, 127. Les membres de l'Union refusent de travailler avec des ouvriers qui n'en font pas partie. Les patrons refusent quelques fois d'employer un typographe parce qu'il appartient à l'Union, 128, 129. Règlements concernant les ouvriers qui ne font pas partie de l'Union et les membres qui enfreignent les règlements, J. H. Lumsden, Toronto, 129, 130. W. McAndrews, Hamilton, 878. B. Meeks, Kingston 1169. Alex Short, Ottawa, 1334, 1335.

ORPHELINAT DE MELLE MCPHERSON à Stratford, W. H. Howland, maire de Toronto, 185.

OUTILS DE MECANICIENS. Fabrique d'—Voir le témoignage de John Bertram, 990.

OUTILS POUR PUIITS DE PETROLE.—Fabrication et exportation d'outils pour puits de pétrole, 844. Nombre d'ouvriers employés à la fabrication de ces outils. Coût et description d'un assortiment complet, 845. Les outils pour puits de pétrole fabriqués en Canada, sont plus durables que les outils américains, James Joyce, Pétrolia, 846.

OUVRAGES EN FIL METALLIQUE.—

Hamilton, voir le témoignage de Samuel Greening, 971. *La Barnum Wire and Iron Works Company*, de Windsor, et les employés, voir le témoignage de F. S. Evans Windsor, 445 et de H. Gnosill, Windsor, 490.

OUVRIER.—

Ou devrait être l'acception de ce mot à tous ceux qui font des travaux utiles intellectuels ou manuels, P. Thompson, Toronto, 114.

OUVRIERS EN ARTICLES EN LIEGE.

Voir le témoignage de P. Freyning, Toronto, 352.

OUVRIERS EN BOIS.—

Chatham, Voir le témoignage de G. S. Hope, et de A. A. Paterson, 560. Ouvrages en bois pour les instruments aratoires, à London, voir le témoignage de John Davidson, 718. St-Thomas, John Waddell, 613, 614.

OUVRIERS EN TABAC.—

Voir Fabrication du Tabac.

PAIEMENTS BI-MENSUELS.—Voir JOURS DE PAIE.

PAIEMENTS HEBDOMADAIRES.—Voir JOURS DE PAIE.

PAIEMENTS MENSUELS.—Voir JOURS DE PAIE.

PARTAGES DES PROFITS.—

J., S. Anthes, Berlin, 974. A. Blue, Toronto, 82. John Callow, village de Seaton, 69. M. Campbell, Chatham, 570. W. Collins, Burlington, 958. J. E. Cuff, Ste-Catherine, 1070. John Dixon, Toronto, 285. S. J. Dunlop, Toronto, 46. John Falconer, Toronto, 12. John Fraser, Petrolia, 835. John Hayman, London, 735. John Hewitt, Toronto, 345. Gilbert Johnston, Kingston, 1090. John Kerr, Pétrolia, 817. John Litton, Kingston, 1107. W. J. McAndrews, Hamilton, 867. B. Meeks, Kingston, 1165. F. Nichols, Toronto, 219. Samuel

Peddle, London, 729. C. Rogers, Toronto, 410. A. Simpson, Petrolia, 826. G. T. Tuckett, Hamilton, 861, 862. John Wolfe, London, 703. A. W. Wright, Toronto,, 369.

PECHERIES ET PECHEURS. de la rivière Détroit.—

Espèce de poisson qu'on y prend. Mode de faire la pêche. Droits payés sur le poisson expédié sur le marché américain, 435. Depuis les derniers quinze ans, le poisson diminue, 436. Raison de cette diminution, 436, 437. Les filets d'étangs détruisent les pêcheries, 438, 440. Le gouvernement devrait créer des établissements pour le fraiage et l'écloison du frai, 439. Nombre d'hommes qui font la pêche, D. Meloche, Sandwich ouest, 439. Le gouvernement devrait faire correspondre le temps prohibé au temps du frai, et voir à ce que la loi soit convenablement exécutée, Daniel Antaya, Sandwich ouest, 440.

PEINTRES—Voir le témoignage de J. W. Blake, Chatham, 523. Ralph Gossette^r Chatham, 527. George Harris, Toronto, 419, J. Holmes Toronto, 1005. H. Lloyd, Toronto, 270. George Metcalf, Toronto, 1001. C. A. Passmore, London, 788. John Rooney, Toronto, 420. Joseph E. Smith, Chatham, 520. Joseph Weld, Kingston, 1088.

PELLETAGE DES GRAINS.—

employés par la Montreal Transportation and Forwarding Company, John Gaslin, Kingston, 1117.

PENITENCIER. Voir Pénitencier de Kingston.

PENITENCIER DE KINGSTON.—Voir le témoignage du préfet, 1084.

PEPINIERISTES.—Voir le témoignage de F. W. Wilson, 513.

PERMANENCE DU TRAVAIL.—

BARBIERS.—

A Cornwall, Isaïe Ratelle, 1251.

BRIQUETEURS.—A London, J. Sullivan, 785. H. Rymill, 794. A Cornwall, J. C. Johnston, 1246. A Ottawa, W. Stuart, Jr., 1280.

CAMIONNEURS.—

C. Mackenzie, Toronto, 413, 414.

CHARPENTERS.—

A Toronto, J. Falconer, 1, 2. Au village de Seaton, John Callow, 67. Toronto, Richard Dennis, 144, 145. A Détroit, A. Henderson, 454. A Windsor, E. H. Foster, 482, 484. G. M. Jenkins, 1, 87. A Chatham, R. W. Brickman, 526. A London, Thos. Green, 744, 745. A Hamilton, E. H. Hancock, 1028. A Kingston, R. Baird, 1087. A Cornwall, J. C. Johnston, 1246. A Ottawa, R. Clements, 1295. Thos. Evans, 1301.

CHARPENTERS DE NAVIRES.—

R. Donnelly, 1054. Isaac Oliver, Kingston, 1154. James Ainslie, Kingston, 1221.

CHEMIN DE FER—employés de—Hommes de section, * * * St-Thomas, 668.

CLOUTIERS.—

B. M. Danforth, Hamilton, 878.

CONSTRUCTION EN GÉNÉRAL.—J. W. Crosby, Petrolia, 812, 813, 814.

CORDONNIERS.—

A Windsor, Thos Crowley, 494. A London, R. Symons, 763. A Hamilton, A. Miller, 1023. A Kingston, Chas. Moore, 1214.

CULTIVATEURS ET GARCONS DE FERME.—

B. J. Wade, 647. John Andrews, 581. John Smith, Hamilton, 876. J. W. Crosby, Petrolia, 811. D. Rogers, Kingston, 1148.

CULTURE DES FRUITS.—Travail des enfants et des femmes, employés à la, —A. H. Pettitt, Grimsby, 982.

COUTURIÈRES EN ROBES.—Mlle H. Gurnett, Toronto, 398, 399.

EBÉNISTES OUVRIERS DES FABRIQUES DE MEUBLES.—

A Toronto, C. Rogers, 406, 407. A Windsor, F. Ralph, 462. A London, John Wolfe, 700, 701, 704. A Ottawa, Louis Gratton, 1339.

FABRICANTS DE BALAIS.—A Hamilton, John McKenna, 1047.

FABRICANTS DE CAISSE.—

A Toronto, J. Firstbrooke, 358. A la fabrique de boîtes de E. H. Barnes, Ottawa, J. F. Wood, 1272.

FABRIQUES DE CRIBLES.—M. Campbell, Chatham, 567.

FABRIQUES DE FOUETS.—R. R. Morgan, Hamilton, 1023.

FABRIQUES DE GROSSES VOITURES.—

E. S. Spashett, Chatham, 538, 539, 540.

FABRIQUES DE LAINE.—James O'Donnell, London, 766. J. P. Watson, Cornwall, 1235. T. Day, Cornwall, 1237.

FABRIQUES D'OUVRAGES EN BOIS POUR VOITURES.—W. H. Anderson, St-Thomas, 585, 586.

FERBLANTIERS.—P. Moncrieff, Kingston, 1132.

FILATURES DE COTON.—

John Vance, Hamilton, 1034. A Cornwall, A. Gault, 1228. S. Shoefelt, 1242. Jennie Morell, 1255. Annie Martin, 1255. James Daley, 1260.

FINISSEURS EN CUIVRES.—A Toronto, J. Morrisson, 384.

FONDEURS, Y COMPRIS LES MOULEURS, ETC.—

A Toronto, D. Black, 175. E. Gurney, 338, 339, 341, 342. A London, James McKenna, 696. J. McClary, 707. James Burns, 775. J. B. Murphy, 791. A Hamilton, D. Cashion, 906. F. Walters, 918. T. Pumfray, 950. John Milne, 965. A Kingston, S. Angrove, 1094. John McNeil, 1099. E. Perry, 1101. W. Duffy, 1220. A Ottawa, M. W. Merrill, 1270. John Peer, 1305.

FORGERONS.—A Petrolia, James Joyce, 845. A Ottawa, M. W. Merrill, 1270

GARCONS DE FERME.—Voir cultivateurs.

INGÉNIEURS MÉCANIENS.—G. Johnston, Kingston, 1089.

INSTRUMENTS ARATOIRES, FABRIQUE D'—A Chatham, R. G. Fleming, 504. E. Fitzthomas, 536. A London, John Davidson, 723.

JOURNALIERS.—

A Windsor, R. D. Walker, 464, 465. C. Simpkins, 461. A Petrolia, James Joyce, 846. John Fraser 835. R. E. Menzies, 818. A. Smith, 807. D. Mills, 803. A Cornwall, Geo. Macdonald, ex-maire, 1240. W. Stuart, Jr, Ottawa, 1280. W. Hutchison, Ottawa, 1268. Eclusiers, Ottawa, 1338.

MAÇONS.—A Cornwall, J. C. Johnston, 1246. Geo. White, 1257. A Ottawa, W. Stuart, Jr, 1280.

MATELOTS.—Peter Nelson, 1062. T. A. Green, 985, 986. Le capitaine T. Donnelly, 1139.

MÉCANIENS.—

A Toronto, * * * 79. John Doty, 374. Ateliers des wagons pour le chemin de fer M. C. St-Thomas, R. McKay, 651, 652. Ateliers du Grand-Tronc, London, H. Nichols, 757. A Hamilton, John Milne, 965. J. J. Whitely, 1020. A Kingston, Alf. Perry, 1110. A Ottawa, M. W. Merrill, 1270.

MODISTES —

Melle Burnett, Toronto, 411, 412.

MONTEURS DE MACHINES.—

A Toronto, * * * 34.

OUVRIERS EN ARTICLES EN FER employés par la *Hamilton Iron Forging Co.*
Geo. J. Sturges, Hamilton, 909.

OUVRIERS EN BOUILLEURS.—A Kingston, R. B. McPhadden, 1108.

OUVRIERS EN BOIS.—

A Windsor, T. McNally, 486. A Chatham, G. S. Hope, 531. H. A. Patterson,
560. A St-Thomas, John Waddell, 612.

PECHEURS —

D. Meloche, Sandwich-Ouest, 438.

PEINTRES —

A Toronto, John Rooney, 420, 421. A Chatham, J. E. Smith, 520. J. W.
Blake, 523. A Kingston, J. Wild, 1088.

PEINTRES DE VOITURES.—R. Gasset, Chatham, 527.

PELLETAGE DES GRAINS.—Manœuvres employés par la *Montreal Transpor-*
tation Co.,—John Gaskin, Kingston, 1117.

PLATBIERS.—J. C. Johnston, Cornwall, 1246.

PLONGEURS.—E. Smillie, Port Dalhousie. 1068.

SCIERIES.—Ouvriers employés aux scieries de J. B. Booth, W. Anderson,
1277. Aux scieries de J. McLaren & Cie. John Henderson, 1314. Bucherons
employés par Gilmour & Cie, G. L. Chitty, 1356.

TAILLEURS.—James Wren, Windsor, 465.

TAILLEURS DE PIERRE.—A Ottawa, W. Stuart, jr. 1280. M. Shields, 1296.
John Low, 1297. P. G. Nash, 1316.

TENNELIERS.—R. Somerville, Windsor, 459.

TYPOGRAPHES.—J. L. Goodhue, London, 710.

Les avantages provenant du travail continu sont plus considérables qu'autrefois,
.F. Nichols. 213, 214. L'ouvrage a diminué dans le cours des dix dernières an-
nées, et si le présent état de choses continue, dans dix il y en aura encore
moins qu'aujourd'hui, J. Hewitt, Toronto, 349. Les ouvriers ne peuvent faire
beaucoup d'économies parce qu'ils n'ont pas toujours de l'emploi, 430. L'exécu-
tion précipitée de l'ouvrage dans une saison est un mal qu'on pourrait éviter, R.
Gossitt, Chatham, 528. Possibilité d'étendre la durée du travail à toute l'année,
au lieu d'en précipiter l'exécution dans huit ou neuf mois, E. Craft, Chatham,
541. Les machines ayant diminué la demande de la main d'œuvre, l'emploi
des artisans se trouve à être plus précaire, 956.

PETITS GARÇONS SANS DEMEURES.—A Toronto, W. A. Howland, maire, 186.

PETITS VENDEURS DE JOURNAUX, à Toronto, W. H. Howland, maire, 185.

PIANOS, FABRICANTS DE.—

Voir le témoignage de R. McMillan, Kingston, 1096 et de George Lee, King-
ston, 1109, 1110.

PIECES DE FORAGE.—

Fabrication et exportation de—, John Kerr, Petrolia, 816.

PIERRE.—Espèces de pierre employées à Ottawa pour la construction, M. Shields,
1296.

PLATRIERS.—A Cornwall, voir le témoignage de J. C. Johnston, 1246. A Ottawa
voir le témoignage de W. Stuart, jr 1280. A Toronto, voir le témoignage de
Charles R. Rundle, 233, et de James Wright, 281. A St-Thomas, voir le témoi-
gnage de J. M. Green, 622. A Windsor, voir le témoignage de F. Thornton,
468, 469.

PLIEUSES ET BROCHEUSES.—

Chez McLean, Roger & Cie, Ottawa, Mlle ***, 1341, 1342, 1343. F. Rogers, 1354, 1355.

PLOMBIERS.—J. T. Harvey, Ottawa, 1307. C. Pearson, Toronto, 293. Les travaux de plombage sont très mal faits à Windsor, Dr John Coventry, 441

PLONGEURS ET LEUR METIER.

Voir le témoignage de E, Smillie, Port Dalhousie, 1067.

POLITIQUE NATIONALE.—

Voir Tarif Protecteur.

POMMES DE TERRE.—La récolte des Provinces Maritimes régit le prix des pommes de terre dans la province d'Ontario, T. Galbraith, 221.

POSITION RELATIVE DES OUVRIERS ET DES PATRONS DANS LA VENTE DU TRAVAIL—

Voir Travail et Travailleurs.

PRISONS.—James Massey, préfet de la prison centrale; les prisons ne devraient pas être seulement des lieux de châtement mais aussi des écoles de réforme, 392.

PRIX.—

Différence entre le prix du détail et le prix du fabricant, F. Nichols, 216.

PRIX DES LOYERS DES MAISONS D'OUVRIERS.—

Prix des Loyers dans Ontario, A. Blue, Toronto, 86, 87. A Chatham, J. W. Blake, 524. E. Fitzthomas, 537. R. G. Fleming, 501, 502, 503. G. S. Hope, 534. J. E. Smith, 521. A Cornwall, Paul Dene, 1264. S. Shoefelt, 1244. A Détroit A. Henderson, 424. A Dundas, John Bertram, 993. A Hamilton, George Harfer, 864, 865. J. Holmes, 1006, 1007. John Peebles, 1000. James Stephenson, 921. A Kingston, W. Harty, 1187, 1188. John Litton, 1107. E. Perry, 1102. J. Volume, 1083, 1084. Joseph Weld, 1088. A London, John Ailenby, 726. W. Bell, 683. Patrick Burns, 732, 733. James McKenna, 742. Samuel Peddie, 796, 797. John Sullivan, 785. A. Ottawa, F. J. Farrel, 1332. S. Robitaille, 1283, 1284. Joseph Sherwood, 1301. Alex. Short, 1334. A Pétria, John Fraser, 831. Thomas McKetrick, 805. D. Mills, 803. John Scott, 809. A. Simpson, 828. A. Smith, 808. A. St-Thomas, W. H. Anderson, 587. John Waddle, 615. A Toronto, *** monteur de machines à vapeur, 37, 41, 70, 71. C. W. Barton, 242. Thos. Beckett, 202. H. T. Benson, 307. D. Black, 381. T. Bowick, 122. James Boyle, 197. John Callow, village de Seaton, 70. R. Dennis, 141, 142. John Dixon, 285, 286. John Falconer, 3. J. J. Franklin, 381. W. H. Howland, maire, 191. J. Hunt, 170. W. J. McFarlane, 132, 135. C. Pearson, 293, 294. T. Pickett, 167. P. Thompson, 112, 113, 114. A Windsor et à Détroit, Robert Kerr, 431. A Windsor, W. Benson, 426. E. H. Foster, 484. H. Gnosill, 491. Thomas McNally, 486. Charles Simpkins, 461, 462. T. M. White, 449, 452.

PRIX DE PASSAGE SUR LES CHARS URBAINS.—

Dépenses nécessitées par le transport des ouvriers. de leurs demeures au lieu de leur travail, W. H. Howland, maire de Toronto, 193.

PRODUITS DES FABRIQUES DE LAINE.—

Elles trouvent au Nord-Ouest un marché pour leurs produits, 548. Fabrication d'une laine fine qui remplace la laine de Berlin, T. H. Taylor, Chatham, 549. On peut fabriquer de la laine fine à London, James O'Donnell, London, 766.

PROHIBITION du commerce des spiritueuses et du tabac.—S. Oberndorfer, Kingston, 1117.

PROPORTION DES PROFITS DU TRAVAIL ET DU CAPITAL.—

Les machines dans les ateliers de machines ont été plus profitables aux patrons qu'aux ouvriers, * * * mécanicien, Toronto, 80. James Burns, de London, croit que l'ouvrier reçoit une part amplement équitable des profits provenant de l'emploi des machines améliorées, 778. L'ouvrier est loin de retirer sa part des avantages dus à l'emploi des machines améliorées, William Collins, Burlington, 956. Les fabricants réalisent les profits dus à la réduction du prix de revient de la production, amenée par l'usage des machines, les ouvriers devraient en retirer quelques avantages soit par une augmentation de salaire ou par une diminution des heures de travail, J. R. Dickson, Chatham, 544. E. H. Hancock, de Hamilton, croit que l'ouvrier ne reçoit pas une part légitime de la production de son travail, 1028. Les classes ouvrières ne reçoivent pas une part légitime des richesses dues à leur travail, John Hewitt, Toronto, 345. J. Hunt de Toronto, croit que les mouleurs reçoivent une part légitime du produit de leur travail, 172. Voir l'article No 2 de la déclaration des principes des Chevaliers du Travail, 1008. John McNeil, Kingston, croit que les mouleurs reçoivent une part raisonnable du produit de leur travail, 1099. E. Perry, Kingston, 1102. T. Towers, Hamilton, 1014. A. W. Wright croit que le travail devrait avoir cent pour cent de profits dus au travail, et le capital rien, 369, 370. Les classes ouvrières ne reçoivent pas une part légitime des profits résultant de la réduction du prix de revient de la production, due aux machines, 371.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE.—A Chatham, J. R. Dickson, 542. A Détroit, prix de la propriété, A. Henderson, 456. A Petrolia, John Scott, 809. A. Simpson, 828. A. Smith, 808. A Toronto, * * * monteur de machines à vapeur 35, 41. C. Pearson, 293, 294. John Callow, village de Seaton, 70. A Windsor, T. M. White, 450. Les propriétaires de biens-fonds deviennent riches sans travail, source de toutes les richesses, par suite de l'appauvrissement du reste de la société, 16. La marge de la culture est déterminée par la population, 17. L'augmentation de la valeur de la propriété devrait appartenir à ceux qui la créent, 18. La dégradation permanente du travailleur est inévitable sous l'empire du présent système de terreure de terre, W. A. Douglas, Toronto, 25. Réserve des terres publiques pour les véritables colons ; il ne devrait pas être accordée de terre au chemin de fer ou pour des fins de spéculation. Voir article 4 de la déclaration des principes des Chevaliers du Travail, 1008. "Nationalisation" du sol : ce que cela veut dire ; ce à quoi ce système menerait ; moyen de remédier à l'augmentation exorbitante des loyers, etc., P. Thompson, Toronto, 115, 116, 117. La suppression de la spéculation foncière contribuerait à remédier aux difficultés de l'ouvrier, T. Pickett, Toronto, 178.

PROTECTION DE LA POLICE, accordés aux patrons dans les cas de grève, R. Southwell, Toronto, 278.

REBOISEMENT ET PLANTATION D'ARBRES.—

J. W. Crosby, Petrolia, 812. Le gouvernement devrait accorder une espèce de *bonus* ou prendre des moyens sérieux pour encourager la plantation d'arbres forestiers. Le noyer pousse rapidement. Comment planter le noyer, F. W.

Wilson, Chatham, 517. John Wolfe, de London, a vu des planches de 35 pouces de largeur provenant de noyers abattus dans un rayon de trente à quarante mille de London, 705.

RECENSEMENT.—Observation concernant la manière de faire le—, A. Blue, Toronto, 102.

REDUCTION DES SALAIRES.—Aux forges de la *Kingston Locomotive Works Company*, W. Harty, 1185.

RÉFORME DE MERCER.—A. BLUE, 96.

RÉFORME POUR LES PETITS GARÇONS NON CONVAINCUS DE CRIME.—

W. H. Howland, Maire de Toronto, 185, 186.

RÉGLEURS DE PAPIER.—

Voir le témoignage de F. Rogers, Ottawa, 1354.

RESPONSABILITÉ DU PATRON.—

A. Blue, Toronto, 86. Dr. Oldwright, Toronto, 106. T. Pickett, Toronto, 167. Acte de garantie, des patrons d'Ontario, les compagnies de chemins de fer exemptes de l'opération de cette loi à l'égard de leurs employés, F. Nichols, Toronto, 208, 209, 210. Thomas Webb, de Toronto, désire qu'une clause fut insérée dans la loi, à l'égard des échafaudages des constructeurs, 309, 310. La compagnie du chemin de fer du Grand Tronc exempt de l'opération de la loi d'Ontario à l'endroit de ses employés, 595, 596, 597. Position des employés de la compagnie du *Michigan Central* à l'endroit de l'indemnité en cas d'accidents, *** conducteur de train sur le chemin de fer *Michigan Central*, 606. Les employés du chemin de fer *Michigan Central* sont tenus de signer un document par lequel ils s'engagent à ne pas tenir la compagnie responsable d'accidents survenus lors de l'accouplement des wagons. Indemnités accordés aux employés en cas d'accidents, J. B. Mumford, St. Thomas, 643. *** Serre-frein sur le chemin de fer *Michigan Central*, St. Thomas, 661. La loi ne protège pas l'ouvrier, Samuel Peddle, London, 730. Avantages résultant de la passation de l'acte C. A. Passmore, London, 790. Opinion de l'union des mouleurs de Hamilton sur ce sujet, 921. James Stephenson, 922. S. Greening, de Hamilton, a pris une police d'assurance, en cas d'accidents, pour ses ouvriers qui fait retomber sa responsabilité sur la compagnie qui donne la police, 972, 973. Article 6 de la déclaration de principes des chevaliers du travail, 1008.

RYE, ORPHELINAT DE DELLE.—W. H. Howland, Maire de Toronto, 185.

SAISIE DES SALAIRES.—

Règlement de la compagnie du chemin de fer *Michigan Central*, concernant les ouvriers dont les salaires sont saisis, R. M. McKay, St. Thomas, 653. *** conducteur de train sur le chemin de fer du Grand Tronc, 602. Raisons pour que les employés soient payés plus souvent qu'une fois par mois, Henry Nichols, London, 759. Règlements de la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc à l'égard des employés de la division *Great Western*, dont les salaires sont saisis, F. Armstrong, Hamilton, 904. Saisie des salaires des employés du Grand Tronc, Thomas Towers, Hamilton, 1013. T. Pumfrey, Hamilton, 951. John Bertram, Dundas, 993. S. Angrove, Kingston, 1094. Wm. Harty, Kingston, 1187. Règlements de la *Canada Cotton Manufacturing Company* à l'égard des employés dont les salaires sont saisis, A. G. Watson, Cornwall, 1231. Il est

difficile d'obtenir de l'emploi à Cornwall après avoir été congédié à la suite de la saisie de son salaire, M. Guinlan, Cornwall, 1256. Renvoi des ouvriers à la suite de la saisie de leurs salaires, James Daley, Cornwall, 1261. A. Gault, Cornwall, 1227. Melton W. Merrill, Ottawa, 1271. Le système suivi à Montréal pour ce qui est de la saisie du salaire du pauvre est d'une extrême rigueur, S. Carsley, Montréal, 1319, 1350.

SALAIRES.—

BARBIERS.—

A Cornwall, Isaïe Ratelle, 1251.

BIJOUTIERS.—

A Toronto, W. Cooper, 305.

BOUCHONNIERS.—

A Toronto, P. Freysing, 353.

BOULANGERS.—

A Kingston, A. Bennett, 1152. S. Robinson, 1157, 1158. A London, A. W. Porter, 770. A Ottawa, James Balharrie, 1306. H. Barrell, 1292. A Cousineau, 1308. Louis Garon, 1307. S. Slinn, 1286, 1287. A Toronto, J. D. Nasmith, 415.

BRIQUETEURS.—

A Cornwall, J. C. Johnston, 1246. A Kingston, H. Douglas, 1198. A London, John Hayman, 734. Henry Rymill, 794. John Sullivan, 785, 787. A Ottawa, W. Stuart, Jr, 1280. A St-Thomas, J. M. Green, 622. A Toronto, salaire des briqueteurs comparé à celui des charpentiers, H. Lloyd, 275.

CAMIONNEURS.—

A Hamilton, Thomas Brick, 945. Agence de camionnage de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc, Toronto, C. MacKenzie, 414.

CARRIERS employés aux carrières de granit de la *Canadian Granite Company*, P. G. Nash, 1316.

CARROSSIERS.—A Berlin, (voitures d'enfants) J. S. Anthes, 971. A Chatham, (peintres de voitures) R. Gossett, 527. A St-Thomas (ouvrage en bois pour voitures) W. H. Anderson, 585, 586, 587. A Toronto, Thomas Beckett, 200, 201, 202. John Dixon, 283. W. J. McFarlane, 131, 134.

CHARPENTIERS.—

A Chatham, R. W. Brickman, 526. A Cornwall, J. C. Johnston, 1246. A Détroit, A. Henderson, 453. A Hamilton, E. H. Hancock, 1028, 1030. A Kingston, R. Baird, 1087. William Harty, 1184. Joseph Thorne, 1218, 1219. A London, Thomas Green, 744. A Ottawa, G. L. Chitty, 1358. R. Clements, 1294, 1295. M. C. Edey, 1325. Thomas Evans, 1301. O. Labelle, 1340. W. Stuart, Jr, 1281. A Petrolia, A. Smith, 807. A St-Thomas, J. M. Green, 621. A Toronto, J. S. Ballantine, 280. John Callow, village de Seaton, 60, 61, 68, 69. R. Dennis, 137, 140, 145. John Falconer, 1, 5, 12. R. Lee, 162. A Windsor, E. H. Foster, 482, 483. G. M. Jenkins, 488. Dans la province d'Ontario, A. Blue, Toronto, 82.

CHARPENTIERS DE NAVIRES.—

R. Donnelly, 1054. James Ainslie, Kingston, 1221. Isaac Oliver, Kingston, 1154.

CIGARIERS.—

A Kingston, S. Oberndorfer, 1114, 1115.

A London, S. M. Hodgins, 750, 752. John A. Rose, 712, 713, 716. A Ste-Catherine, R. J. Mills, 1064. James Robinson; 1065, 1066. A Toronto, August Eichhorn, 350.

CLOUTIERS.—

A Hamilton, B. M. Danforth, 878, 879.

CONFISEURS.—

A London, les salaires sont plus élevés qu'il y a quelques années, A. W. Porter, 774. A Ottawa, R. E. Jamieson, 1279.

CONSTRUCTEURS DE MOULINS.—

A Ottawa, employés par Thos. McKay & Cie, W. Hutchison, 1268. Employés par Gilmour & Cie, G. L. Chitty, 1358.

CORDONNIERS.—

A Hamilton, R. Coulter, 1027. A Kingston, Chas. Moore, 1214. A London, Robert Symons, 761. A Petrolia, Alex. Simpson, 828. A Windsor, Thomas Crowley, 494.

COUTURIÈRES EN ROBES.—

A Kingston, B. Meeks, 1166. A Ottawa, Crawford Ross, 1367. A Toronto, Mlle H. Gurnett, 399, 400. Melle M. J. Watson, 400.

COUVREURS EN ARDOISE.—

A St-Thomas, J. M. Green, 622.

CRIBLES. OUVRIERS DE LA FABRIQUE DE—

A Chatham, M. Campbell, 567, 568.

CROMPTON CORSET FACTORY, Ouvriers de la—Toronto, John Walker, 329, 330.

DOREURS.—

A Toronto, J. McLaren, 203, 204, 205.

EBÉNISTES.—

A London, Samuel Peddle, 728, 796. A Ottawa, Louis Gratton, 1339. A Toronto, C. Rogers, 407. F. Ralph Windsor, 462, 463.

Voir aussi Fabriques de meubles.

EMPLOYÉS DE CHEMINS DE FER.—Serre-freins au service du chemin de fer M. C. * * * Serre-freins, St-Thomas, 661. Conducteurs, * * * au service du G. T. 592, 593. Conducteurs de locomotives et chauffeurs, John Hall, Hamilton, 888, 889. Poseurs de la voie, * * * St-Thomas, 668. Règle générale, les employés de chemin de fer ont un salaire plus élevé que dans tout autre emploi qui leur offre autant de dangers que les chemins de fer. Le *Michigan Central* paie pour le service de nos trains des salaires beaucoup plus élevés que sur tout autre chemin de fer en Canada, J. B. Morford, St-Thomas, 643.

EMPLOYÉS DES CHARS URRAINS.—

A. Blue, Toronto, 90. J. J. Franklin, Toronto, 376.

EPICIERS.—

A Hamilton, Thos, MacKay, 865.

FABRICANTS DE BALAIS.—

A Hamilton, John McKenna, 1047, 1048.

FABRICANTS DE CHAUSSURES.—

A. Miller, Hamilton, 1023. A Toronto, Geo. Valiant, 355, 356. R. C. Winlow, 385, 387.

FABRICANTS DE CRAVATES.—

A Toronto, W. H. Williamson, 413.

FABRICANTS DE PIANOS.—

A Kingston, Geo. Lee, R. McMillan, 1096, 1097.

FABRICATION D'ARTICLE EN FIL MÉTALLIQUE.—

A Hamilton. S. Greening, 972, 974. A Windsor, F. S. Evans, 446, 478.

FABRIQUE D'ALLUMETTES.—Ouvriers, * * * 1327.

FABRIQUE D'ARTICLES EN JONC —

Petits garçons et jeunes filles employés dans cette industrie, J. S. Anthes, 969.

FABRIQUE DE BALANCES.—

A Hamilton, John Milne, 965. R. B. Osborne, 1045.

FABRIQUES DE CONSERVES FRUITIÈRES.—A Grimsby, B. R. Nellis, 1031, 1032. A. H. Pettitt, 981, 982.

FABRIQUE DE FOUETS.—

A Hamilton, R. R. Morgan, 1023.

FABRIQUE DE GLUCOSE ET D'EMPOIS.—

A Walkerville, M. H. Miller, 432, 433.

FABRIQUES DE LAINE.—

A Chatham, T. H. Taylor, 547, 548. A Cornwall, J. P. Watson, 1235. A Galt, James Wardlaw, 317. A London, James O'Donnell, 766, 768. A Ottawa, A. French, 1321.

FABRIQUES DE MEUBLES.—A Chatham, H. Neilson, 507, 508. A London, Samuel Peddle, 728, 796. John Wolfe, 701, 702, 703, 704. A Ottawa, J. Oliver, 1290.

FABRIQUES DE TABAC.—

A Hamilton, James Bowen, 935, 936, 937, 938. W. Hobden, 934. J. B. King, 944. James Sharkey, 933. Geo. T. Tuckett, 859.

FABRIQUES DE TRICOTS.—

A Dundas, S. Leonard, 994, 995, 996. A Kingston, John Hewton, 1135, 1136. B. Meeks, 1160. John Wilkins, 1201, 1202.

FABRIQUE DE VITRINES ET DE GARNITURES DE MAGASINS.—

A Toronto, W. Millichamp, 410.

FABRIQUE DE WAGONS.—

A Chatham, E. Craft, 541. E. G. Spashett, 539.

FERBLANTIERS.—

A Kingston, P. Moncrief, 1132. A London, hommes et femmes, John McClary, 707.

FILATURES DE COTON.—

A Cornwall, J. J. Bickley 1252. Joseph Moyes, 1249.

FONDEURS.—

A Dundas, modeleurs, John Bertram, 991. Mouleurs, M. Baskwell, 925, 926. D. Cashion, 905. John Milne, 965, 967. Thos. Pumfrey, 950, 951. James Ripley, 926. G. J. Sturgess, 908, 909. F. Walters, 918, 919. Union des mouleurs de Hamilton, 921. A Kingston, S. Angrove, 1094, 1095. W. Duffy, 1220. W. Harty, 1184. John McNeil, 1098, 1099. E. Perry, 1101. A London, John McClary, 707. James McKenna, 693, 694, 695. J. B. Murphy, 791, 792, 793. A Ottawa, E. Elliott, 1362. M. W. Merrill, 1269, 1270. John Peer, 1305. Thos Stoddard, 1284. A Toronto, D. Black, 175, 320. James Boyle, 195, 196. J. T. Dodwell, 173. E. Gurney, 338, 339, 341. J. Hunt, 170, 171. John Pearce, 180. T. Pickett, 166, 167, 168, 177. A Walkerville, Robert Kerr, 427, 428.

FORGERONS.—

A Kingston, G. Bonny, 1103, 1104. Fred. Ewart, 1204. W. Harty, 1184. C. M. Morrice, 1199, 1200, 1201. A Ottawa, G. L. Chitty, 1358. J. T. Harvey, 1307. M. W. Merrill, 1269, 1270. T. Stoddard, 1284. A Petrolia, James Joyce, 844. A Toronto, T. Bowick, 119, 120, 121. T. Beckett, 200, 201. Dans la province d'Ontario, A. Blue, Toronto, 82.

GARDIENS A BORD DES BATEAUX A VAPEUR.—qui naviguent entre Windsor et Détroit, R. D. Walker, Windsor, 464.

INGÉNIEURS-MÉCANICIENS DES BATEAUX A VAPEUR.—

John Dods, Kingston, 1084. R. Marshall, 1205, 1206.

INGÉNIEURS-MÉCANICIENS STATIONNAIRES.—

A Cornwall, A. Barnhart, 1245. A Hamilton, R. Patridge, 859. A Ottawa, R. J. Dawson, 1352. W. Gibson, 1274, 1275. John P. Purcell, 1363. J. F. Wood, 1272. A Toronto, E. Hawkins, 297, 298. A. M. Wickens, 239.

INSTITUTEURS.—

A Kingston, W. G. Kidd, 1088. A London il existe une gradation pour les salaires des instituteurs, 699. Différence des salaires des instituteurs et des ins

titutrices, J. B. Boyle, 700. Salaires, 679. Difficultés de l'association des instituteurs à établir une échelle des salaires et à s'y tenir, C. T. Campbell, 681.

JOURNALIERS.—

A Cornwall, journaliers-constructeurs, J. C. Johnston, 1245. Au service de la municipalité, Geo. Macdonald, ex-maire, 1239. Manœuvres employés par la *Cornwall Manufacturing Company*, J. P. Watson, 1235. A Dundas, journaliers à la fabrique d'outils, John Bertram, 991. A Grimsby, garçons de ferme, J. R. Pettitt, 977, 978. A Hamilton, journaliers au service de la municipalité, Alex. McKay, M. P. 929. Manœuvres employés à la fabrique des machines à vapeur de la *Osborne Killey Manufacturing Company*, R. B. Osborne, 1044. Garçons de ferme, dans le comté de Kent, D. Wilson, 510. A Kingston, John Dwyre, 1156. R. Greer, 1105. W. Harty, 1184. John Litton, 1106, 1107. D. Rogers, 1149. James Rushford, 1208. Joseph Shaw, 1207. J. D. Thompson, 1170, 1171. A London, Patrick Burns, 732. John Hayman, 734, 735. R. Symons, 765. A Ottawa, * * * éclusier, 1137. John Davis, 1369.—W. Hutchison, 1265. M. W. Merrill, 1271. P. G. Nash, 1316. S. Robitaille, 1283. W. Stuart, Jr, 1280, 1281. A Petrolia, J. W. Crosby, 811. Thomas McKetrick, 804. John Scott, 809. A Pittsburgh, près de Kingston, H. Baudin, 1087. Près de St-Thomas. B. J. Wade, 648. A Southwold, John Andrews, 581. A Toronto, H. T. Benson, 307, 308. Thomas Webb, 310. A Windsor, Chas. Simpkins, 461.

LAYETIERS.—

A Ottawa, * * * 1329. J. F. Wood, 1271. A Toronto, H. Burk, 303, 304. J. Firstbrooke, 357, 359. Hommes, jeunes filles et petits garçons employés à la fabrication de boîtes en carton, Toronto, F. P. Bireley, 417, 418, 419.

MACHINISTES.—

Dans les ateliers du chemin de fer G. W., il y a quinze à trente ans, W. Collins, Burlington, 955. A Galt, James Wardlaw, 317, 318, 319, 320. A Dundas, John Bertram, 991. A Hamilton, John Milne, 965. R. B. Osborne, 1044, 1045. J. J. Whitley, 1019, 1020, 1021. A Kingston, T. Barlow, 1158. W. Harty, 1184, 1185. John Litton, 1106, 1107. G. Johnston, 1089, 1090. Alf. Perry, 1110, 1111. A London, James Burns, 775. Henry Nichols, 757. A Ottawa, M. W. Merril, 1270. T. Stoddard, 1284. A St-Thomas. R. McKay, 651, 652. A Toronto, * * * 73, 74, 75, 76, 80. John Doty 374, 375. Robert Ken, 431. Dans la province d'Ontario, A. Blue, 82.

MAÇONS.—

A Cornwall, J. C. Johnston, 1246. Geo. White, 1258. A Kingston. H. Douglas, 1197, 1198. A Ottawa, W. Stuart, Jr. 1280. A St-Thomas, J. M. Green, 622.

MAGASINS DE NOUVEAUTÉS, employés des—

A Kingston, B. Meeks, 1166. A Ottawa, Charles Bryson, 1343. Crawford Ross, 1367, 1368. A Toronto, Thimothée Eaton, 334, 335. R. J. Walker, 332. R. Wilkins, 401, 402. Filles de comptoir, W. H. Howland, maire, 191, 192.

MATELOTS.—

John T. Carey, 1059, 1063. Capitaine T. Donnelly, Kingston, 1139, 1144. James Fleming, Kingston, 1209. P. Gallagher, 1063. T. A. Green, Hamilton, 985, 986. Thomas Mulhall, Détroit, 478. Williard Stephens, Kingston, 1191, 1192, 1193.

MEUNIERS.—

A Chatham, A. Campbell, 563. A Hamilton, R. R. Morgan, 1022. A Ottawa, W. Hutchison, 1265, 1266, 1267.

MODISTES.—

A Ottawa, Crawford Ross, 1367. A Toronto, Melle Burnett, 411.

MONTEURS DE MACHINES A VAPEUR.—

A Toronto, * * * monteur de machines à vapeur, 33, 34, 38, 41, 42.

OUVRIERS DES FABRIQUES DE BISCUITS.—

A Kingston, S. Robinson, 1157. A London, A. W. Porter, 770. A Ottawa, W. Gibson, 1274, 1275.

OUVRIERS DES FILATURES DE COTON.—

A Cornwall, *** fileur, 1253. A. T. Knight, 1234. Salaires payés par la *Canada Cotton Manufacturing Company*, John Andrew, 1250. T. Deeneny, 1248. Joseyh Grey, 1259. Annie Martin, 1255. S. Shoefelt, 1242, 1243. A. G. Watson, 1231. Salaires payés par la *Stormont Cotton Mills Manufacturing Company* *** ouvrier de la filature, 1247, 1248. Geo. Auty, 1262. Paul Dane, 1264. James Daley, 1260. A. Gault, 1224. E. King, 1241. Jennie Morrill, 1255. Aux Indes, James Wardlow, 319, 320. A Hamilton, John Bell, 1015, 1017, 1018. W. Birkett, 1039, 1040. M. Limebeck, 1033. John Vance, 1034, 1035. A Kingston, W. Wilson, 1124, 1125, 1127.

OUVRIERS EMPLOYÉS A LA FABRICATION DES ROUES D'EMERI.—

A Hamilton, R. Chisnell, 905.

OUVRIERS EN BATIMENTS.

A Ottawa. Il n'y a pas d'échelle établie à Ottawa ; les salaires sont réglés par la concurrence, W. Stuart, 1281. A Petrolia, J. W. Crosby, 813, 814.

OUVRIERS EN BOIS.—

A Chatham, G. S. Hope, 531. H. A. Patterson, 560. A London, John Davidson, 718, 720. A St-Thomas, John Waddell, 612. A Windsor, Thomas McNally, 485.

OUVRIERS EN BOUILLIERS.—

A Kingston, W. Harty, 1184. R. B. McFadden, 1108, 1109. Robert Marshall, 1105. A Ottawa W. J. Campbell, 1289. Hugh Nesbitt, 1299.

OUVRIERS EN FER.—

A Hamilton. T. D. Bedds, 917. W. J. Scott, 948, 949. Geo. J. Sturges, 908, 909. S. J. Whitehead, 915, 916. Charles Wilson, 949. A St-Thomas, W. Risdon, 633.

OUVRIERS EN HARNAIS.—

A Toronto, C. W. Barton, 242.

OUVRIERS EN INSTRUMENTS ARATOIRES.—W. Elliott, London, 779. E. Fitzthomas, Chatham, 536, 537. R. G. Fleming, Chatham, 501.

OUVRIERS FINISSEURS EN CUIVRE.—

A Toronto, J. Morrisson, 384. A Windsor, H. Grosill, 490, 491.

PECHERIES DE LA RIVIERE DÉTROIT.—

Salaires payés aux pêcheurs, D. Meloche, Sandwich ouest, 438.

PEINTRES.—

A Chatham, J. W. Blake, 523. R. Gossett, 527, 528. J. E. Smith, 520, 521. A Hamilton, J. Holmes, 1005, 1006. Geo. Metcalf, 1001, 1002, 1003, 1005. A Kingston, Joseph Weld, 1088. A London, C. Passmore, 789, 790. A Toronto, Geo. Harris, 419, 420. John Roney, 420, 421. Dans la Province d'Ontario, A. Blue, Toronto, 82.

PELLETAGE DES GRAINS.—

Ouvriers employés par la *Montreal Transportation and Forwarding Company*, John Gaskin, 1117, 1118.

PÉPINIÉRISTES.—

A Chatham, F. W. Wilson, 515.

PLATBIERS.—

A Cornwall, J. C. Johnston, 1246. A Ottawa, W. Stuart, jr., 1281. A Toronto, C. R. Rundle, 233, 236.

PLIEUSES.—

A Ottawa, Melle ***, 1341, 1342, 1343, 1352. F. Rogers, 1354.

POSEURS DE LATTES.—

A Ottawa, W. Stuart, jr., 1283.

RÉGLEURS DE PAPIER.—

A Ottawa, F. Rogers, 1354.

SCIEURS ET BUCHERONS.—

A Ottawa, ***, 1328, 1330. W. Anderson, 1276, 1277, 1278. G. L. Chitty, 1356, 1357. John Henderson, 1313. Paul Miner, 1374. Joseph Sherwood, 1300, 1301. En Angleterre, scieurs employés dans les scieries à vapeur, John Litton, Kingston, 1107.

TAILLEURS.—

A Cornwall, O. Laliberté, 1251. A Hamilton, James Munro, 960, 961, 962. A London, John Allenby, 723, 724, 725. A Ottawa, P. Chabot, 1370. A Toronto, R. I. Walker, 333. A Windsor, James Wren, 465, 466.

TAILLEURS DE PIERRE.—

A Ottawa, John Lane, 1297. P. G. Nash, 1316. M. Shields, 1296. W. Stuart, jr., 1280. A Windsor, F. Thornton, 468.

TEINTURIERS.—A Cornwall, James Daley, 1260. Joseph Grey, 1259. A Hamilton, D. Winn, 1036.

TÉLÉGRAPHISTES.—

Hommes et femmes, Thomas Allan, Hamilton, 953.

TONNELIERS.—

A Windsor, R. Somerville. 457, 458.

TYPOGRAPHES.—

A Chatham, W. E. Hamilton, 559, 560. A Hamilton, Geo. Harper, 863, 864. W. J. Vale, 940. A Kingston, E. Pense, 1222. L. W. Shannon, 1196. A London, W. A. Clarke, 686, 689, 690, 692. J. W. Thorpe, 733. A Ottawa, F. T. Byrne, 1324. W. Gibbens, 1323, 1324. W. McMahan, 1318, 1319. R. Rankin, 1351. Alex. Short, 1334, 1335. A St. Catherines, A. J. Carroll, 1071. W. R. James. 1077. A St. Thomas, Geo. Wrigley, 654. A Toronto, S. J. Dunlop, 42, 43, 54, 57. J. H. Lumsden, 125, 128. A Windsor, T. M. White, 449, 451.

Tendance des salaires, dans la province d'Ontario, depuis 1883, 82. Les salaires sont généralement payés en espèces, dans la province d'Ontario, 86, 87. Salaires d'Ontario comparés à ceux de Massachusetts, 89. Loi d'Ontario concernant le paiement des salaires en cas de faillite, A. Blue, 95. Moyenne des salaires à Chatham, A. Campbell, 564. Les salaires sont régis par l'offre et la demande, R. Dennis, 138. Les salaires ont baissé à Chatham, J. K. Dickson, 543. Effet sur les salaires de la valeur fictive qu'on donne à la propriété foncière, 17. A mesure que la population augmentera les salaires diminueront, W. A. Douglas, Toronto, 18. Effet des unions ouvrières quant à la hausse et à la baisse des salaires, John Falconer, 5. Taux des salaires des ouvriers habiles, à Chatham, E. Fitzthomas, 537. Salaires des classes ouvrières, à Chatham, G. S. Hope, 533. Salaires de 1873 à 1878 ont diminué. Salaires des classes ouvrières depuis 1878, F. Nichols; Toronto, 212.

SALUBRITE PUBLIQUE, Loi d'Ontario concernant la—à l'endroit de l'approvisionnement de l'eau potable, Dr. Oldwright, 105, 106.

SANTE DES CLASSES OUVRIERES.—

Dr. Oldwright, Toronto, 108.

SCIERIES.—Ouvriers employés dans la scierie de J. R. Booth, Ottawa, 1328, 1329, 1330. Voir le témoignage de W. Anderson, 1276 et de J. R. Booth, 1359, 1360. Bucherons employés par les marchands de bois, A. Blue, Toronto, 102. Hommes employés aux scieries et dans les exploitations forestières de Gilmour & Cie Chelsea, G. L. Chitty, 1356, 1357, 1358. Bucherons, voir le témoignage de P. Chabot. Ottawa 1370. Scieries, voir le témoignage de John Gale, Ottawa, 1310.

Hommes employés dans les scieries, bucherons, voir le témoignage de John Henderson, gérant pour McLaren & Cie, Ottawa, 1313. Accidents dans les scieries, voir le témoignage de Joseph Lefebvre, Ottawa, 1311. Exploitations forestières et bucherons, voir le témoignage de Paul Miner, Ottawa, 1371. Scieurs et autres ouvriers, Joseph Sherwood, Ottawa, 1300.

SCIEURS, Ottawa.—Voir le témoignage de J. D. Sherwoods, 1302.

SECOURS ACCORDES AUX PAUVRES.—George Macdonald, ex-maire, Cornwall, 1239. A. McKay, M. P. ex-maire de Hamilton, 928, 929, 930. Voir le témoignage de Melle Machar, secrétaire de la *Poor Relief Association* de Kingston, 1122. et le témoignage du maire de Kingston, J. D. Thompson, 1170, 1171. Déboursés faits pour le secours des pauvres par les chevaliers du travail, à Cornwall, J. J. Buckley, 1254. Catégorie de ceux qui demandent des secours à la corporation de la ville de London, 683. Le nombre de ceux qui en obtiennent à diminué depuis l'année dernière, W. Bell, 682. Nombre de ceux qui s'adressent au maire de Hamilton pour obtenir des secours, T. Brick, 946. Demandes de secours faites à la municipalité, St-Catherine, J. E. Cuff, maire, 1069. Voir le témoignage de E. Taylor, distributeur de secours de la ville de Toronto, 328.

SENTIMENT NATIONAL.—tend à tenir les ouvriers divisés lorsqu'ils devraient être unis, T. Towers, Hamilton, 1012.

SERVICE DOMESTIQUE.—Pourquoi les jeunes filles refusent de s'engager comme servantes, Melle Burnett, Toronto, 412.

SOCIETES DE BIENFAISANCE.—Fonds pour les malades, union des charpentiers, J. Falconer, Toronto, 5. Fonds de secours pour les malades, Chevaliers du Travail, * * *, Toronto, 36. Société de secours mutuel, Union Typographique, S. J. Dunlop, 55 et 56. Division de l'assurance de l'Union Typographique internationale, S. J. Dunlop, Toronto, 56. Pour les mécaniciens et les employés de chemin de fer, * * *, Toronto, 79. Société de secours mutuels, A. Blue, Toronto, 95. Sociétés ouvrières de bienfaisance, J. Smith, Toronto, 152 et 160. Sociétés coopératives de bienfaisance, exposé sur ce sujet, J. Smith, Toronto, 158 à 160. L'ancien ordre des *Forestiers*, J. Smith, Toronto, 153, 156 et 157. Division de bienfaisance de l'Union des mouleurs, T. Pickett, Toronto, 168. F. Walter, Hamilton, 920. E. Perry, Kingston, 1103. Fonds de secours en rapport à la société des ingénieurs-mécaniciens, J. J. Whitely, Hamilton, 1021. Fonds de secours en rapport à l'association des cloutiers, B. M. Danforth, Hamilton, 880. Fonds de secours de l'association internationale des peintres, C. A. Passmore, London, 789. Et en rapport à la confraternité des peintres et des décorateurs, Geo. Metcalf, Hamilton, 1004. Fonds de secours de l'Union des marins, John T. Carey, 1055. Willard Stephens, Kingston, 1195. Indemnité au décès, accordée par l'Union Typographique, Geo. Harper, 864. Sommes payés à Cornwall, pour le soulagement des ouvriers pauvres, par les chevaliers du travail, J. J. Bickley, Cornwall, 1254. *Metropolitan Lodge, No. 6534, Manchester Unity of Oddfellows*, Owen Mead, 246. Contrôle exercé par le gouvernement sur les sociétés de bienfaisance, Owen Mead, 248. Société d'assurance de la Cie du chemin de fer du Grand-Tronc, pour ses employés, * * * conducteur de train, 596, 597, 599 et 602 à 604. * * * ingénieur-mécanicien, Grand-Tronc St-Thomas, 627, 628 et 629. * * * St-Thomas, 669. Sociétés de bienfaisance et les assurances de srnté et sur la vie qu'elles donnent. C. S. Campbell, M. D., London, 672 à 676. Sociétés de secours et de bienfaisance, Dr. Oronhyateka, London, 740 à 745. Sociétés d'assurance et de secours du Grand-Tronc, H. Nichols, London, 257 à 759. John Hall, Hamilton, 899. Sociétés coopératives de bienfaisance, Union des mouleurs de Hamilton, 922. B. Meeks, Kingston, 1164.

Surveillance et contrôle exercés par le gouvernement sur les sociétés de bienfaisance, Dr. Oronhyatecha, London, 743. W. J. Vale, Hamilton, 940. W. C. Teague, Ottawa, 1365.

SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION.—

A Blue, Toronto, 99. J. Hunt, Toronto, 171. R. Kerr, Walkerville, 431. *Hamilton Loan and Building Society*, voir le témoignage. du secrétaire, W. A. Studart, 852.

SOUAPES DE SURETÉ.—Montréal est la seule ville canadienne où l'on les exige, A. M. Wickens, Toronto, 239.

SOUS-CONTRATS.—Manson Campbell, Chatham, 567, 569. E. Craft, Chatham, 541, 542. George S. Hope, Chatham, 245, 546. John Gale Ottawa, 1311. John Henderson, Ottawa, 1313. O. Labelle, Ottawa, 1341. John Law, Ottawa, 1298. B. Meeks, Kiegeston, 1163. Paul Miner, Ottawa, 1373. James Munroe, Hamilton, 959, 961. H. Neilson, Chatham, 508. Samuel Peddle, London, 798. E. S. Spashett, Chatham, 540.

SPÉCIALITÉS INDUSTRIELLES.—Le seul désavantage que nous ayons en Canada, c'est que la population n'est pas assez considérable pour fabriquer une grande quantité d'un même article et en faire une spécialité, James Burns, London, 779. Robert Kerr, de Walkerville, peut vendre à aussi bon marché qu'aux Etats-Unis un article dont il fait une spécialité; mais il a des machines spéciales pour la fabrication d'articles spéciaux, 427. Parmi les mécaniciens, L. C. Kribs, Toronto, 230, 231.

STE. CATHERINE.—Voir le témoignage de J. E. Cuff, Maire, 1069.

SUCRE.—Les confiseurs et les fabricants de biscuits n'emploient que le sucre canadien; la raison pourquoi, A. W. Porter, London, 771.

SYSTÈME DE CHARS URBAINS.—

On a l'espoir de voir les chars urbains tomber sous le contrôle de la municipalité de Toronto; les raisons à l'appui, W. H. Howland, maire de Toronto, 193.

SYSTÈME DU CRÉDIT.—Pour les ventes de cribles, M. Campbell, Chatham, 568. Dans le commerce d'épicerie, Thomas MacKay, Hamilton, 886, 887.

SYSTÈME DES CORPORATIONS.—Observations sur son application, W. H. Howland, Maire de Toronto, 188, 189.

SYSTÈME DE CONTRATS.—Pour l'exécution de travaux de ville, à Hamilton, A. McKay, M.P., 932. L'abolition du système de contrat pour l'exécution de travaux nationaux ou publics, voir l'article No 9 de la déclaration de principes des chevalier du travail, 1008.

Voir aussi Sous-Contrats.

SYSTÈME DES FABRIQUES.—Nuit aux ouvriers, W. J. Macfarlane, Toronto, 134.

SYSTÈME DU TROC.—

A Hamilton, Thos. McKay, 886. Union des mouleurs de Hamilton, 921. A. Kingston, P. Moncrief, 1133. R. B. McPhadden, 1109. J. Voiume, 1084. A. Loudon, S. M. Hollgins, 754. John Wolfe, 704. A. Ottawa, Henry Barrell, 1292, 1293. H. Nesbitt, 1299. Alex. Short, 1334. A. S. Wodburn, 1359, 1360.

A Petrolia, B. Loncey, 825. Thomas McKetrick, 804, 805. John Scott, 810. A Simpson, 827. A. Smith, 807, 808. A Ste-Catherine, A. J. Carroll, 1072. W. R. James, 1077. R. J. Mills, 1064. James Robinson, 1065. C. Tansey, 1067. A St. Thomas, Geo. Wrigley, 657, 658. A Toronto, A Blue, 86. A, Windsor, E. H. Foster, 483, 484.

SURCHARGES DES VAISSEAUX.—Voir navigation.

TABAC INDIGENE.—

Il n'y en a pas dans le marché. Il est possible de le cultiver dans Ontario, A. Eichhorne, Toronto, 350. John A. Rose, de London, n'a jamais vu de tabac indigène qui ait pu faire de bons cigares, 712. Tabac canadien, G. T. Tuckett, Hamilton, 861. Culture du tabac à Walkerville, Robert Kerr, Walkerville, 427.

TAILLEURS.—A Cornwall, voir le témoignage d'Albert Laliberté, 1251. A Hamilton, voir le témoignage de James Munro, 959. A London voir le témoignage de John Allenby, 723. A Ottawa, voir le témoignage de P. Chabot, 1370. A Windsor, voir le témoignage de James Wren, 465.

TAILLEURS DE PIERRE.—Voir le témoignage de John Lane, Ottawa, 1297. M. Shields, Ottawa, 1296; W. Stuart, Jr, Ottawa, 1280. F. Thornton, 467, 468.

TAPISSIERS.—

Voir le témoignage de Charles Rogers, Toronto, 407.

TARIF PROTECTEUR.—

Lorsque les droits ont été augmentés, J. S. Anthes, de Berlin a été obligé de fabriquer les articles en rotin en Canada au lieu de les importer comme il le faisait autrefois, 969. Droits sur le fer. Le laminoir de la *Hamilton Forge and Rolling Mill Company* était en opération avant l'imposition des droits protecteurs sur le fer, T. D. Beddo, 916. La fabrication des boîtes en carton est protégée jusqu'à concurrence de vingt-cinq pour cent, mais il faut importer tout le carton en feuille et payer les droits, F. P. Birley, Toronto, 418. Grâce au tarif protecteur l'importation des machines est arrêtée et le commerce augmente dans cette industrie, James Burns, London, 779. Les fabricants canadiens d'instruments aratoires ont encore besoin d'un peu de protection pendant quelques temps, jusqu'à ce qu'ils aient pris plus de vigueur, W. Elliott, London, 784. Droits sur le fil métallique et le fer, F. S. Evans, Windsor, 445. "Politique Nationale," John Hewton, Kingston, 1138. Droits sur les cigares importés, S. M. Hodgins, London, 755. Les droits sur le pétrole sont assez élevés; raison pour laquelle il en est ainsi, James Kerr, Petrolia, 834. Robert Kerr, de Walkerville croit que son industrie ne pourrait soutenir la concurrence sans les droits que le tarif protecteur impose sur les machines, 426. La suppression des droits protecteurs serait pernicieuse à l'industrie de la fabrication de la glucose et de l'empois. La protection que le tarif protecteur donne sur la glucose et sur l'empois est compensée par les droits sur le maïs et autres articles nécessaires, M. H. Miller, Walkerville, 435. Les salaires des meilleurs ouvriers employés à la fabrication de voitures, de garnitures de magasins, etc., ont augmenté depuis l'inauguration de la "politique nationale," la politique nationale a développé l'industrie manufacturière dans toutes ses branches, W. Millichamp, Toronto, 410. Le tarif protecteur est nécessaire pour empêcher l'importation de conserves fruitières, B. R. Nellis, Grimsby, 1032. Des maisons américaines établissent des succursales en Canada, à cause du tarif protecteur, F. Nichols,

Toronto, 206. Effet de la protection sur le commerce de cigares, S. Oberndorfer, Kingston, 1115. Si les biscuits de l'étranger avaient à payer des droits, le prix élevé en empêcherait l'importation, A. W. Porter, London, 774. Si les droits imposés sur les cigares de l'étranger étaient élevés, cela en empêcherait l'importation, John A. Rose, London, 715. Un droit sur les laines fines étrangères affecterait sérieusement le commerce, T. H. Taylor, Chatham, 548. Dans le cours des quelques dernières années, Windsor a beaucoup progressé grâce à la politique nationale, T. M. White, 449.

TAXATION.—

Taux de la taxation, à Kingston, J. D. Thompson, maire, 1175. Taux de la taxation, à London, Dr Oronhyatekha, 743. Article 13 de la déclaration des principes des Chevaliers du Travail, 1008. Exemption de taxes, John Noble, St-Thomas, 633. H. A. Patterson, Chatham, 561. La perception d'une simple taxe foncière, W. A. Douglas, Toronto, 18. R. T. Lancefield, Toronto, 32. Le *Hamilton Land Tax Club*, et son but, E. S. Gilbert, Hamilton, 997, 998, 999. John Peebles, Hamilton, 999 à 1001.

TEINTURIERS ET TEINTURERIES.—

A Hamilton, voir le témoignage de Dominic Winn, 1036. A Cornwall, voir le témoignage de Joseph Gray, 1259. James Daley, 1260.

TELEGRAPHISTES.—Voir le témoignage de Thos Allen, Hamilton, 951.

TELEPHONE, PROPRIETE DU GOUVERNEMENT.—

Article 18 de la déclaration des principes des chevaliers du travail, 1009.

TONNELIERS ET TONNELLERIE.—

A Toronto, voir le témoignage d'A. Delaney, 299. A Windsor voir le témoignage de R. Somerville, 457. Au moulin à farine, de Chatham, A. Campbell, 563. Dans la région où se fait la culture des fruits, A. W. Pettitt, Grimsby, 983, 984.

TERRE.—Voir Propriété Foncière.

TERRENEUVE.—A. Campbell, de Chatham, trouve que son commerce de farine avec Terreneuve augmente, 562.

TRAVAIL A LA HATE.—

G. S. Hope, de Chatham, ne croit pas qu'une saison d'activité et une saison de chômage soient nécessaires, Chatham, 533. La nature et la capacité de l'ouvrier canadien sont aussi bonnes qu'elles le sont chez l'ouvrier en Angleterre, mais l'ouvrier serait peut-être meilleur s'il avait plus de temps pour faire son travail, R. Gossitt, Chatham, 528.

TRAVAIL A LA PIECE.

BALANCES, Ouvriers employés dans les fabriques de—R. B. Osborne Hamilton, 1045.

BOITES DE CARTON, Fabricants de—F. P. Berley, Toronto, 417.

CARROSSIERS.—J. S. Anthes, fabricant de voitures d'enfants, Berlin 971. John Dixon, Toronto, 288.

CHAUSSURES, FABRIQUES DE—A Hamilton, A. Miller, 1024, 1025. A Kingston, Chs. Moore, 1214. A Toronto, R. C. Winlow, 385.

CIGARIEBS.—A. Eichhorn, Toronto, 350, 351.

CLOUTIERS.—B. M. Danforth, Hamilton, 879, 882.

CONSERVES FRUITIERES, FABRICANTS DE—B. R. Nellis, Grimsby, 1031.

CORSETS, FABRICANTS DE—A la *Crompton Corset Factory*, Toronto, John Walker, 330.

DOREURS.—J. McLaren, Toronto, 204.

EBENISTES.—F. Ralph, Windsor, 463.

FERBLANTIERS, John McClary, London, 708.

FILATURES DE COTON, Ouvriers des—John Anderson, Cornwall. 1250. John Bell, Hamilton, 1017. Paul Dane, Cornwall, 1264.

FORGES, Ouvriers employés dans les—
S. J. Whitehead, Hamilton, 913.

FONDEURS.—A Hamilton, D. Cashion, 906. Thos. Pimphrey, 950. James Ripley, 926. A London, James McKenna, 694. J. B. Murphy, 791, 792. A Toronto, D. Black, 174. James Boyle. 198. T. Pickett, 166. J. Pierce, 182. A Windsor, R. Kerr, 428.

LIEGE, FABRICANTS D'ARTICLES EN—P. Freysing, Toronto, 354.

MACHINISTES.—employés dans les ateliers des wagons du chemin de fer Michigan Central, St-Thomas, R. McKay, 652.

MEUBLES, Ouvriers des fabriques de—H. Neilson, Chatham, 507. John Wolfe, London, 703.

PIANOS, FABRICANTS DE—Geo. Lee, Kingston, 1109, 1110. R. McMillan, Kingston, 1096

TABAC, Ouvriers en—James Bowen, Hamilton, 935, 936.

TISSUS DE LAINE, ouvriers employés dans les—
James O'Donnell, London, 768.

TISSUS EN TRICOTS, Fabriques de—S. Leonard, Dundas, 996.

TONNELIERS.—A Delaney, Toronto, 300. R. Somerville, Windsor, 458, 459,

TYPOGRAPHES.—A Kingston, L. W. Shannon, 1196. A London, J. L. Goodburne, 711. A. St-Thomas, Geo. Wrigley, 654.

TRAVAIL DES CHINOIS.—T. Towers, Hamilton, 1011.

TRAVAUX DES CORPORATIONS MUNICIPALES.—A Toronto, Henry Benson 307. A Hamilton, A McKay, M. P., 930. A Kingston, J. D. Thompson, maire, 1169, 1170, 1171, 1172.

TRAVAIL DE NUIT.—

BOULANGERS ET CONFISEURS.—A. W. Porter, London, 774. A Ottawa, R. E. Jamieson, 1279. S. Shinn, 1286. H. Barrell, 1292. Louis Caron, 1307.

DOREURS.—J. McLaren, Toronto, 204.

FABRIQUES DE LAINE.—A. French, Ottawa, 1322.

FONDEURS.—M. W. Merrill, Ottawa, 1269.

MEUNIER.—A. Campbell, Chatham, 563. W. Hutchison, Ottawa, 1267.

SCIERIES.—J. R. Booth, Ottawa, 1361.

TÉLÉGRAPHISTES.—Thos. Allan, Hamilton, 951.

TYPOGRAPHES.—W. A. Clarke, London, 692. W. Nesbitt, Ste-Catherine, 1075.

TRAVAIL DES ENFANTS.—Les parents ne s'occupent pas de la loi scolaire qui stipule que les enfants de 5 à 16 ans devront fréquenter l'école, S. J. Dunlop, Toronto, 44. Jeunes garçons employés dans les ateliers d'imprimerie, à Toronto, S. J. Dunlop, 47. L'amélioration des machines augmente l'emploi du travail des enfants au détriment des hommes, J. Callow, Village de Seaton, 71. Enfants employés dans les fabriques, et jeunes filles employées dans les *sweat shops*, ateliers de décatissage, A. Blue, Toronto, 85. Sur le travail des enfants dans les fabriques et les magasins, et l'âge qu'ils devraient avoir avant d'être admis au travail, Dr Oldwright, Toronto, 107, 108. L'âge que les enfants devraient avoir avant d'être mis au travail. T. Bourk, Toronto, 123. Thomas Eaton, Toronto, n'emploie pas de jeunes filles âgées de moins de 12 ans, 335. Jeunes filles et jeunes garçons employés à la fabrication de cigares, A. Eichhorn, Toronto, 350. Employés à la fabrication d'articles en liège, P. Freysing, Toronto, 307, 308. Jeunes garçons à la fabrication des boîtes, J. Firstbrooke, Toronto, 357. Un nombre considérable d'enfants travaillent dans les filatures de coton, et les fabriques de laine ; dans les fabriques de cigares et d'ouvrages de tricot. Quelques enfants n'avaient pas l'âge voulu, J. R. Brown, inspecteur de fabriques, 363. Jeunes filles employées à la fabrication de cravates, W. H. Williamson, Toronto, 413. Jeunes filles employées à la fabrication de boîtes en carton, F. P. Birley, Toronto, 417. Opinion de Mgr le Cardinal Taschereau, Arch. de Québec sur les restrictions auxquelles devrait être soumis le travail des enfants, 422. Jeunes garçons employés à la *Grape Sugar Refining*, 60, et la fabrique d'emplois de Walkerville, M. H. Miller, 433. Jeunes garçons employés aux *Barnum Wire and Iron Works*, Windsor, F. S. Evans, 448. Thomas McNally, 481. Age des jeunes garçons employés dans la fabrique de meubles à Chatham, A. Neilson, 507. F. W. Wilson, Chatham, n'emploie que des hommes, pas d'enfants, dans sa pépinière. On ne peut avoir de bon ouvrage fait par les enfants, 515. "Ce qui ruine le métier de peintres de maisons c'est l'emploi d'un trop grand nombre d'enfants," J. E. Smith, Chatham, 522. On fait travailler des novices à des machines dangereuses, à Chatham, G. S. Hope, 535. Jeunes garçons employés dans les fabriques de laine à Chatham, T. H. Miller, 547. Jeunes garçons qui ne sont pas apprentis employés à la fabrique de meubles de London, John Wolfe, 703. John A. Rose, London, n'emploie plus de cigariers, il emploie des jeunes garçons et des jeunes filles, 712. Enfants employés à conduire des machines à travailler le bois dans la fabrique d'instruments aratoires, London, J. Davidson, 719, 722, 723. On n'emploie pas le travail des enfants dans le métier de tailleur, à London, si ce n'est chez les femmes qui travaillent en dehors, John Allenby, 725. Enfants employés, à London, à la fabrication des cigares, les salaires qu'ils touchent, leur âge et ce qu'ils deviennent après qu'ils ont appris le métier, S. M. Hodgins, 752. James O'Donnell, London, prétend que les jeunes filles employées dans les grandes fabriques sont exposées à se perdre ; il demande qu'elles n'y soient pas employées avant l'âge de 16 ou 17 ans, 768. Enfants employés dans les fabriques de laines, 768. En qualité de chevalier du travail il aimerait à ce que la loi concernant l'âge des enfants employés dans les fabriques soit modifiée en fixant l'âge à 15 ou 17 ans ou bien de 13, 767. Dépression dont souffre l'industrie est causée par la surabondance de la production et l'emploi du travail des enfants, 766. La *McCormick Manufacturing Company*, de London, n'a pas depuis deux ans, employé d'enfants âgés de moins de 16 ans. Dans certains cas les enfants ont essayé de le tromper sur leur âge, A. W. Porter, 769. Accidents arrivés à des jeunes garçons qui conduisaient des machines à travailler le bois, S. Peddle, London, 796, 797. Comment les enfants sont employés dans la fabrique de tabac de G. E. Tuckett et fils, Hamilton ; leur âge et leur salaires, G. T. Tuckett, 859. Enfants employés à la clouterie ; ils sont employés par les ouvriers et non par la maison, 879. Les jeunes garçons employés par les cloutiers ne prennent pas la place des ouvriers, D. M. Danforth.,

Hamilton, 880. Jeunes garçons employés par la *Hart Emery Wheel Company*, Hamilton, R. Chisnell, 906. *Hamilton Iron Moulders' Union*. Opinion sur le travail des enfants, 720. Jeunes garçons et jeunes filles employés dans la fabrique de tabac de G. E. Tuckett et fils, Hamilton, James Sharkey, 933. Wm Hobden, 934. James Bowen, 937. Jeunes garçons employés aux laminoirs, leur âge et leurs salaires, W. J. Scott, Hamilton, 949. Enfants employés à la fabrication d'articles en rotin, J. S. Anthes, Berlin, 968. Jeunes garçons employés aux ouvrages en broche, S. Greening, Hamilton, 972. Employés par ceux qui cultivent les fruits. A. H. Pettitt, Grimsby, 981, 982, 983. Article 11 de la déclaration de principes des chevaliers du travail sur le travail des enfants, 1008. T. Towers, Hamilton, sa manière de voir concernant le travail des enfants, 1009, 1910. Enfants employés à la filature dite *Ontario Cotton Mills*, Hamilton, John Bell, 1015, 1016, 1018. Enfants employés à la filature de fouets de Morgan frère, Hamilton, R. R. Morgan, 1023. Employés dans les fabriques de chaussures. Les jeunes garçons ne peuvent apprendre le métier de cordonnier dans une fabrique, A. Miller, Hamilton, 1024. Employés aux conserves de fruits ; payés au même taux pour l'ouvrage à la pièce que les hommes à la journée, B. R. Nelles, Grimsby, 1031, 1032. Antérieurement à la passation de la loi des fabriques on employait des enfants de moins de quatorze ans dans les filatures, 1037. L'emploi des enfants dans une filature n'est pas préjudiciable à leur santé et ne les empêche pas d'acquérir une aussi bonne instruction qu'autrefois, mais c'est une source de prospérité matérielle pour eux et leurs parents, W. Birkett, Hamilton, 1040. Son effet sur les cigariers, James Robinson, Ste-Catherine, 1066. Le travail des enfants à Ste-Catherine, J. W. Keefer, 1074. W. R. Jones, 1078, 1080. Quelques jeunes garçons sont employés à la fabrication de pianos, à Kingston. R. McMillan, 1096. Jeunes garçons et jeunes filles employés à la fabrication de cigares, Kingston, S. Oberndorfer, 1114. Employés par la filature de Kingston, *Kingston Cotton Company*, W. Wilson, 1125, 1127. Comment la *Kingston Cotton Company* se conforme aux stipulations de la loi des fabriques pour ce qui est de l'âge des enfants qu'elle emploie, S. Rawcroft, 1130. Employés par la *Kingston Hosiery Company*, John Hewton, 1134. Jeunes filles employées dans les fabriques de biscuits, S. Robinson, Kingston, 1157. B. Meeks, Kingston, 1161. Enfants employés à la fabrique de tricots, Kingston, John Wilkins, 1202. Enfants employés par la *Stormont Cotton Mills Company*, Cornwall, A. Gault, 1223, 1224, 1126. Employés par la *Canada Cotton Company*, Cornwall, A. G. Watson, 1229. Employés par la *Cornwall Manufacturing Company*, Cornwall, J. P. Watson, 1235. Employés dans le département des cardeurs de la filature dite *Stormont Cotton Mills*, E. King, Cornwall, 1241. Employés dans le département des cardeurs de la filature de la *Canada Cotton Manufacturing Company*, S. Shoefelt, Cornwall, 1242. Employés dans le département des fileurs à Cornwall, * * * Fileur, 1254. Employés dans la teinturerie de la filature dite *Stormont Cotton Mills*, James Daley, 1260. A la fabrique de boîtes de E. H. Barnes, Ottawa, J. F. Wood, 1271, 1273. Aux scieries de J. R. Booth, Ottawa, W. Anderson, 1276. Dans les boulangeries d'Ottawa, Louis Caron, 1308. Aux scieries d'Ottawa, H. L. Levert, 1311. Les enfants employés dans les scieries, à Ottawa, ne travaillent que pendant l'été, et ils vont à l'école pendant l'hiver, Joseph Lefebvre, 1312, 1313. Enfants employés à la fabrique de lattes et de bardeaux de J. MacLaren & Cie, John Henderson, 1315. Enfants employés par la *Canadian Granite Company*, P. G. Nash, 1317. Employés dans les fabriques de laine de New-Edimburg, A. French, 1321. Employés dans la fabrique d'allumettes, Ottawa, 1327. Dans la fabrique de boîtes, Ottawa, 1328, 1329. Aux scieries, Ottawa, 1328, 1329, 1330. Employés dans le département des plieuses de l'imprimerie du gouvernement, Melle * * * Ottawa, 1341, 1342, 1343. Employés dans le magasin de nouveautés de Bryson Graham, & Cie C. Bryson Ottawa, 1343. Le travail des enfants dans les

magasins de nouveautés, etc, 1346. Les femmes et les enfants employés dans les magasins de nouveautés, dans les établissements de confection, fabriques de chemises, etc., devraient être protégés par le gouvernement, parce que les patrons ne le feront pas tant qu'ils n'y seront pas tenus, 1347. Age des garçons de caisse dans les magasins; il croit qu'ils seraient mieux à l'école, S. Carsley, Montréal, 1349. Employés dans le département des *Jobs*—, chez A. S. Woodburn & Cie, Ottawa, W. Rankin, 1350. Enfants employés aux scieries de Gilmour & Cie, Chelsea, G. L. Chitty, Ottawa, 1357, 1358, 1359. Employés à la scierie de J. R. Booth, Ottawa, 1360. Voir aussi apprentis.

TRAVAIL DES FEMMES—

Femmes compositeurs et margeurs. Attitude de l'Union Typographique à l'endroit de l'emploi des femmes. Infériorité du travail des femmes dans les imprimeries, et causes de cette infériorité, S. J. Dunlop, Toronto, 47, 51, 54, 55. Filles de comptoir ou commis, A. Blue, Toronto, 85, 86. Dans les fabriqués et les magasins Dr. Oldwright, Toronto, 107, 108. Réglemens de l'Union Typographique relativement au travail des femmes, J. H. Lumsden, Toronto, 124, 130. Filles de comptoir, leur condition et leur salaire. L'offre est plus considérable que la demande. L'insuffisance du salaire des femmes conduit souvent au vice, Howland, maire de Toronto, 191, 192. Femmes employées à la fabrication des moulures dans la dorure, J. McLaren, Toronto, 204. Employées comme commis dans les magasins de nouveautés, 332, 333. Comme couturières à la confection des habillemens, R. I. Walker, Toronto, 333. Dans les magasins de nouveautés, Thos. Eaton, Toronto, 336. Les femmes employées dans les fabriques de cigares au même taux que les hommes, A. Eichhorne, Toronto, 350. Employées à la fabrication des empeignes, W. Thurston, Toronto, 352. J. R. Brown, inspecteur de fabriques, constate que les femmes travaillent plus longtemps que ne le permet l'acte relatif aux fabriques, d'Ontario, et dans bon nombre de fabriques, les hommes et les femmes travaillent dans les mêmes salles, et la loi ne le défend pas, 362, 363. Employés dans les fabriques d'articles en cuivre, à Toronto, à faire des noyaux de sable pour les mouleurs, J. Morrisson, 384. Employées dans la fabrique des chaussures de J. D. King & Cie. de Toronto, R. C. Windlow, 305. Comme commis dans les magasins de nouveautés, R. Wilkins Toronto, 402. Les femmes commis ne devraient pas être tenues de rester debout toute la journée; la chose pourrait facilement être évitée,; et c'est nuisible à la santé, Mlle Burnett, Toronto, 412. Employée à faire des cravates, W. H. Williamson, Toronto, 413. On emploie principalement des jeunes filles à la fabrication des boîtes en carton, F. P. Birley, Toronto, 417. Femmes compositeurs à Windsor, T. M. White, 450. Jeunes filles employées au métier de tailleur, à Windsor, James Wren, 466. Refus d'employer des cuisinières à bord des vaisseaux sur les lacs, E. Kehoe, Detroit, 481. Employées dans le commerce de grains par D. M. Ferry & Cie. Windsor, S. R. Miller, 499. Comme fileuses dans les fabriques de laine, Chatham, T. H. Taylor, 551. Dans la fabrique de baleines artificielles, St-Thomas, G. R. Holden, 618. Femmes typographes, W. A. Clark, London, 688, 689. Institutrices, J. B. Boyle, Toronto, 699, 700. Employées dans les ferblanteries, John McClary, London, 707. Opinion du Cardinal Taschereau, archevêque de Québec, sur le travail des femmes, 422. R. Symons, London, est d'avis que, dans tous les métiers, le travail des femmes devrait être rémunéré au même taux que le travail des hommes, si elles sont également capables aux hommes, 764. Dans les fabriques de chaussures, London, R. Symons, 762. Employées par la *Canadian Granite Co.* Ottawa, P. G. Nash, 1317. A. Kingston, B. Meeks, 1166, 1167. Difficiles à organiser, W. R. James, Ste-Catherine, 1078. Article 20 de la déclaration des

chevaliers du travail, à l'endroit du travail des femmes, 1009. Employées à l'emballage des biscuits, W. Gibson, Ottawa, 1275. Plieuses à Ottawa, W. McMahon, 1318. * * * plieuse, 1352. F. Rogers, 1354, 1355. Dans les fabriques de chaussures, Hamilton, A. Miller, 1024. A Kingston, J. Volume, 1083. À la fabrication des cigares à London, John A. Rose, 712, 713, 716. S. M. Hodgins, 753, 754. A Ste-Catherine, R. J. Mills, 1064. S. Oberndorfer, 1113, 1114. Employées comme confiseurs, A. W. Porter, London, 769, 770. R. E. Jamieson, Ottawa, 1279. Employées dans les filatures de coton, *Ontario Cotton Mills*, Hamilton, John Bell, 1015, 1016. M. Limebeck, 1033. John Vance, 1034. *Kingston Cotton Co.*, W. Wilson, 1124, 1125. Filature de la *Stormont Cotton Mills Co.*, Cornwall, A. Gault, 1224. E. King, 1241. Filature de la *Canada Cotton Manufacturing Co.*, Cornwall, A. G. Watson, 1229. S. Shoefelt, 1242. Raisons pour lesquelles les jeunes filles n'aiment pas le service domestique ; le service domestique comparé au travail de magasin, B. Meeks, Kingston, 1167. Employées dans les magasins de nouveautés, B. Lancey, Petrolia 825. Chs Bayson, Ottawa, 1343, 1344, 1345. Crawford Ross, Ottawa, 1367. S. Carsley, Montréal, 1346, à 1350. Employées aux conserves fruitières, B. R. Nellis Grimsby, 1031. Et à la culture des fruits, A. H. Pettitt, Grimsby, 981. Employées dans les fabriques de tricots, S. Léonard, Dundas 994, 995. John Hewitt, Kingston, 1134. Employées dans les imprimeries, J. W. Thorpe, London, 733. A. J. Carroll, Ste. Catherine, 1071. W. Gibbens, Ottawa, 1323. W. McMahon, Ottawa, 1318. Melle * * *, Ottawa, 1341, 1332, 1343. Employées au *Cornwall Spinning Mills*, Joseph Moyes, 1249. Employées dans des ateliers de tailleurs, et dans les ateliers de décatissage (*Sweat shops*), A. Blue, Toronto, 85. John Allenby, London, 723, 724, 725. James Munro, Hamilton, 962. W. R. James, Ste-Catherine, 1078. A. Laliberté, Cornwall, 1251. Employées en qualité d'institutrices, J. L. Hughes, Toronto, 326, 327. C. T. Campbell, M.D., London, 680. W. G. Kidd, Kingston, 1088. Employées au télégraphe, Thomas Allan, Hamilton, 952, 953. Employées à la fabrique de tabac de Tuckett & Fils, James Bowen, Hamilton, 936. Employées chez Morgan frères, fabricants de fouets, Hamilton, R. R. Morgan, 1023. Employées à la fabrication d'ouvrages en fils métalliques, 974. Employées dans les fabriques de tissus en laine, J. P. Watson, Cornwall, 1235. A. French, Ottawa, 1321.

TRAVAIL DES FORCATS.—

John Falconer, Toronto, 13. * * * Toronto, 37, 76. A. Blue, Toronto 100, 101. T. Bowick, Toronto, 123. W. J. McFarlane, Toronto, 134. R. Dennis, Toronto, 150. T. Pickett, Toronto, 169. James Boyle, 198. J. Dixon, Toronto, 287. H. Lloyd, Toronto, 314, 315. J. Kane, Toronto, 316. A. W. Wright, Toronto, 372. J. Massey, préfet de la prison centrale, Toronto, 391, 392, 393, 394, 395, 396, 397. Jas. McKenna, London, 694, 695, 696, 697. John McClary, London, 707, 708, 710. J. B. Murphy, London, 792, 793. Opinion de l'union des mouleurs d'Hamilton, 922. J. Stephenson, Hamilton, 924. W. J. Vale, Hamilton, 938, 939. Thos. Brick, Hamilton, 948. J. S. Anthes, Berlin, 970, 971. Article 12 de la déclaration de principes des chevaliers du travail relativement au travail des forçats, 1008. T. Towers, Hamilton, 1019. John McKenna, Hamilton, 1048. W. R. James, Ste-Catherine, 1080, 1081. Lavell, préfet du pénitencier de Kingston, 1084, 1085, 1086. R. Baird, Kingston, 1087. G. Johnston, Kingston, 1091. John McFeil, Kingston, 1100. Peter Moncrieff, Kingston, 1133.—B. Meeks, Kingston, 1162.

TRAVAIL DU DIMANCHE.—

On ne travaille pas le dimanche dans l'établissement de la *McCormick Manufacturing Company*, à London, A. W. Porter, 774.

A LA FABRIQUE DE LAINE DE LONDON.—

On n'y travaille pas le dimanche, si ce n'est pour remplir les chaudières, James O'Donnell, 766. B. Meeks, Kingston, 1161. T. Bowick, Toronto, 122. A. Blue, Toronto, 96. W. R. James, Ste-Catherine, 1079, 1030.

BOULANGERS.—A Ottawa, James Balharrie, 1306.

CARROSSIERS.—

John Dixon, Toronto, 287.

CHARPENTIERS.—A Toronto, H. Lloyd, 274.

ECLUSIERS.—A Ottawa, * * *, 1338.

EMPLOYÉS DES CHARS URBAINS.—

J. J. Franklin, Toronto, 376, 377.

EXTRACTEURS DE PÉTROLE.—

Thomas McKetrick, Petrolia, 804.

MACHINISTES.—

Alf. Perry, Kingston, 1110.

MONTEURS DE MACHINES A VAPEUR.—

* * * Monteur de machines à vapeur, Toronto, 37.

OPINION DE L'UNION DES MOULEURS DE HAMILTON.—Concernant le travail du dimanche, 921.

PEINTRES.—A. Blue, Toronto, 101. S. J. Dunlop, Toronto, 49, 50.

TRAVAIL ET TRAVAILLEURS.—

Recherches faites par le bureau du travail d'Ontario concernant la valeur créée par le travail. A. Blue, Toronto, 83. La force physique de l'homme pour le travail, Dr. Oldwright, Toronto, 108. Valeurs relatives de la terre et du travail, W. A. Douglas, Toronto, 16. Document sur la question du travail, par W. A. Douglas, Toronto, 15. Il appartient à la législature fédérale de faire les lois destinées à régler les relations entre le travail et le capital, et si ce pouvoir appartient aux provinces, la loi devrait être semblable, générale et simultanée, F. Nichol, Toronto, 211. Loi concernant le travail et le capital, voir l'article 5 de la déclaration de principal des chevaliers du travail, 1008.

ÉCLUSIERS.—A Ottawa, 1337, 1338.

GARÇONS DE FERME.—Voir le témoignage de John Andrews, 581. Garçons de ferme d'aujourd'hui comparés à ceux d'il y a trente à quarante ans, T. Blanchard, Appleby, 1042, 1043. Voir le témoignage de J. W. Crosby, 811. J. R. Pettitt, Grimsby, 977. B. J. Wade, St-Thomas, 648, 649. D. Wilson, Chatham, 510.

JOURNALIERS.—A Kingston, voir le témoignage de John Dwyer, 1156. R. Greer, 1104. James Rushford, 1208. A London, voir le témoignage de Patrick Burns, 732. A Ottawa, John Davis, 1369. A Toronto, voir le témoignage de Thomas Webb, 309. A Windsor, voir le témoignage de Charles Simpkins, 461. R. D. Walker, 464.

JOURNALIERS au service des corporations municipales.—

Cornwall, voir le témoignage de Geo. Macdonald, ex-maire, 1239. A Hamilton, voir le témoignage d'Alex. McKay, M.P., ex-maire, 929. A Kingston, voir le témoignage de J. D. Thompson, maire, 1169.

JOURNALIERS employés dans le moulin à farine de Thos. McKay, Cie, Ottawa, S. Robitaille, 1283.

MANŒUVRES DANS LES FONDERIES ET LES FABRIQUES DE MACHINES.—John Doty, Toronto, 374. E. Elliott, Ottawa, 1362. R. B. Osborne, Hamilton, 1044.

OFFRE ET DEMANDE.—Boulangers, il y en a toujours eu un surplus à Toronto, W. Carlyle, 416. Rareté des ouvriers qui fabriquent les boîtes en carton, pendant l'été, F. P. Barley, Toronto, 418. L'offre est plus considérable que la demande, J. Firstbrook, Toronto, 358. Les charpentiers sont mal payés, parce que le marché est encombré d'ouvriers inférieurs, Thos. Green, London, 746. Offre des ouvriers des filatures de coton plus considérable que la demande, Hamilton, W. Birkett, 1040. Il n'y a pas de difficulté à se procurer des ouvriers pour travailler dans la fabrique de glucose et d'empois, à Walkerville, M. H. Miller, 434. Fabricants de harnais, le marché est encombré d'ouvriers, C. W. Barton, Toronto, 243. Rareté de bons garçons de ferme à Southwold, 581. Raison de cette rareté, John Andrews, 583. Les garçons de ferme, aux environs de Kingston, sont rares, et d'une classe inférieure, A. Baudin, Pittsburgh, 1086, 1087. Rareté des bons garçons de ferme, 1043. Raison de cette rareté, F. Blanchard, Appleby, 1044. L'emploi des machines a diminué la demande des garçons de ferme, R. Brock, Enniskillen, 850. Les cultivateurs ne sont pas obligés d'employer un aussi grand nombre d'hommes sur leurs fermes par suite des machines améliorées, W. Elliott, London, 781. Rareté des garçons de ferme, John Fothergill, Burlington- 1041. J. R. Pettitt, Grimsby, 977. D. Rogers, Kingston, 1148, 1150, 1151. B. J. Wade, St. Thomas, 648. D. Wilson, Chatham, 511. Ouvriers employés dans les fonderies et les ateliers de machines, James Burns, London, 775. R. B. Osborne, Hamilton, 1044. H. Neilson, Chatham, n'a pas de difficulté à se procurer tous les ouvriers dont il a besoin, 507. L'emploi des machines a diminué la demande d'ouvriers, J. W. Crosby, Petrolia, 812. L'offre est plus considérable que la demande à Chatham, 543. La production excessive des machines est la cause de la surabondance de l'offre, à Chatham, J. R. Dickson, 545. Rareté du travail pour les bijoutiers, à Toronto, W. Cooper, 306. L'offre du travail dans le métier de pépiniériste, F. W. Neilson, Chatham, 515. L'offre du travail dans la région des sources de pétrole, près de Petrolia, R. E. Menzies, 817, 818. Effet de l'usage de matière clichée sur l'emploi des typographes, W. A. Clarke, London, 688. George Wrigley, St. Thomas, 654. L'emploi de freins à air comprimé ne remplacera pas le service des serre-freins sur les chemins de fer, il faudra le même nombre, J. B. Morford, St. Thomas, 646. Demande de charpentiers en navires, à Kingston, Isaac Oliver, 1154. La *Cornwall Manufacturing Company* se trouve dans la nécessité de faire venir d'Europe des ouvriers habiles, J. P. Watson, 1235.

OUVRIERS CONSTRUCTEURS.—

A Cornwall, voir le témoignage de J. C. Johnston, 1246. A London, John Hayman, 735. A Ottawa, voir le témoignage de W. Stuart, jr., 1280. P. G. Nash, 1316. A Toronto, voir le témoignage de H. T. Benson, 307.

OUVRIERS EXPÉRIMENTÉS.—Voir le témoignage d'Edward Fitzthomas, 536.

RENSEIGNEMENTS SUR LE TRAVAIL :—

Faits concernant la présente méthode de distribuer le produit du travail, W. A. Douglas, Toronto, 15. Difficulté d'obtenir des renseignements sur le travail de la part des filles de boutiques, A. Blue, Toronto, 85. Mesures rigoureuses dont se servent les patrons pour empêcher les employés de donner des renseignements, A. Blue, 97. Importance des renseignements sur le travail, A. Blue, 100. Renseignements concernant les journaliers : leurs salaires et comment on les envoie travailler aux canaux, aux chemins de fer, etc., etc., John Scully, Toronto, 290, 291.

TRAVAIL DES CLASSES SANS RESSOURCES.—Le gouvernement devrait établir un prix minimum pour leur travail, W. H. Howland. Maire de Toronto, 192.

TRAVAIL ÉTRANGER.—Son effet sur la dorure. J. McLaren, Toronto, 204, 205.

VENTE DU TRAVAIL.—Position relative du patron et de l'employé dans la vente du travail, J. W. Crosby, Petrolia, 814, 815. John Kerr, Petrolia, 817. J. Falconer, Toronto, 4.

TYPOGRAPHES.—A Chatham, voir le témoignage de W. E. Hamilton, 555. A Hamilton, voir le témoignage de Geo. Harper, 863. W. G. McAndrews, 865. W. J. Vale, 938. A Kingston, voir le témoignage de B. Meeks, 1168, 1169. E. Pence, 1222. L. W. Shannon, 1196. A London, voir le témoignage de W. A. Clarke, 685. Joseph L. Goodburne, 710. Richard Matthews, jr., 728. J. W. Thorpe, 733. A Ottawa, voir le témoignage de John T. Byrnes, 1324. F. J. Farrell, 1331. W. Gibbens, 1323. W. McMahon, 1317. John Pearce, 1361. R. Rankin, 1350. Alex. Short, 1333. A Ste-Catherine, voir le témoignage de W. B. Bourgoyne, 1082. Effet sur les typographes de l'usage des clichés dans l'impression des journaux, J. E. Cuff, 1070. Andrew J. Carroll, 1071. W. R. James, 1077. Joseph Keefer, 1074. William Nesbitt, pressier, 1074. A St-Thomas, voir le témoignage de Geo. Wrigley, 654. A Toronto, voir le témoignage de Stewart Dunlop, 42. J. H. Lumsden, 124. A Windsor, voir le témoignage de T. M. White, 449.

UNION COMMERCIALE.—L'union commerciale serait désavantageuse, M. H. Miller, Walkerville, 435. C'est une folie que d'y penser et même d'en parler, D. Wilson, Chatham, 512.

UNION OUVRIÈRES.—Voir organisations ouvrières.

UNION OUVRIÈRE INDÉPENDANTE.—John Falconer, Toronto, 5, 9.

UNION TYPOGRAPHIQUE.—Voir organisations ouvrières.

USINE DE GAZ.—Les lignes de chars urbains et autres monopoles devraient être contrôlés par les municipalités, A. W. Wright, Toronto, 372.

VALEUR MARCHANDE DES SALAIRES.—

***, mécanicien, Toronto, 73. La valeur de l'argent n'est pas de moitié ce qu'elle était il y a huit ans, John Allenby, London, 726. W. H. Anderson, St-Thomas, 587. La valeur des salaires en Angleterre est plus considérable qu'ici, C. W. Barton, Toronto, 242. John Callow, Village de Seaton, 65. John Falconer, Toronto, 3. La valeur de l'argent est aujourd'hui plus considérable qu'il y a trente ans, E. Gurney, Toronto, 344. W. Harty, Kingston, 1188. La valeur est plus considérable qu'il y a dix ans, John Hewitt, Toronto, 348. La valeur n'est pas aussi considérable aujourd'hui qu'il y a cinq ans ou plus, G. S. Hope, Chatham, 535. Opinion de l'union des mouleurs de Hamilton sur ce sujet, 921. Comparée à la valeur des salaires il y a cinq ans, A. Simpson, Petrolia, 828. W. J. Vale, Hamilton, 942. J. Volume, Kingston, 1083, 1084. T. M. White, Windsor, 451. J. J. Whitely, Hamilton, 1021.

VENTILATION.—

Voir Conditions Hygiéniques et Ventilation.

VÊTEMENTS DE TRAVAIL, (OVERALL.)—A London, John Allenby, 727.

VICE.—

L'insuffisance du salaire payé aux femmes, conduit au vice, W. H. Howland, Maire de Toronto, 192.

VITRINES ET GARNITURES DE MAGASINS.—

Voir le témoignage de W. Millichamp, Toronto, 410.

VOITURES.—Comparaison entre la qualité et le prix des voitures fabriquées en Canada, et la qualité et le prix des voitures fabriquées aux États-Unis, Thomas Beckett, Toronto, 200, 201.

WHISKEY.—

Environ cinq fois aussi cher, Thos. McKay, 886.

WINDSOR, ONTARIO.—

Voir le témoignage de l'officier de santé, 441.

INDEX ALPHABETIQUE

DES NOMS DES TÉMOINS, CONTENANT UNE COURTE ANALYSE DES PRINCIPAUX SUJETS SUR LESQUELS ILS ONT ÉTÉ INTERROGÉS.

PROVINCE D'ONTARIO.

TÉMOINS ANONYMES QUI DÉSIRENT QUE LEURS NOMS NE SOIENT PAS PUBLIES.

* * * *monteur des machines à vapeur* **33-42**

Le taux des salaires a haussé lorsque le nombre d'heures de travail a été diminué de dix à neuf. Grève de plombiers, cause de l'augmentation. Conditions sanitaires des boutiques. Contrats d'apprentissage. Coopération. Age des apprentis. Il vaudrait mieux que les ouvriers fussent payés chaque semaine. Valeur marchande de l'argent est aussi considérable qu'il y a trois ans, sauf ce qui se rapporte au paiement des loyers et à l'achat des terres. Concurrence étrangère. Amendes. Société de bienfaisance. Travail du dimanche. Travail des prisonniers. Placement des économies. Loyer des maisons d'ouvriers. Les unions ouvrières ne sont pas opposées aux intérêts du patron. Mode de régler les différends entre patrons et ouvriers. Coût de la vie à Toronto. Lots à bâtir à Toronto, leurs emplacements et leurs prix; Restrictions imposées sur la vente de ces lots. Lois concernant les créances privilégiées. Les loyers augmentent plus rapidement que les salaires.

* * * *mecanicien, Toronto* **72-81**

Les machinistes sont partiellement organisés sous le nom de Amalgamated Society of Ingeneers, dont le siège principal est à Londres, Angleterre; il y a environ soixante membres ici. Les avantages résultant de l'organisation. Les règlements de la société pourvoient aux moyens d'arbitrage avant qu'on ait recours à la grève. Valeur marchande des salaires. Loyers des maisons. Dispositions sanitaires des boutiques à Toronto. La valeur marchande de l'argent est plus considérable en Angleterre qu'au Canada. Comparaison entre les loyers et les moyens de logement des maisons d'ouvriers en Angleterre et au Canada. Coût de la vie aujourd'hui et il y a cinq ou dix ans. Comparaison entre le supplément de salaire en Angleterre et à Toronto. Salaire et heures de travail des mécaniciens à Dundee. Protection des machines contre les accidents. Immigration d'ouvriers européens. Les ouvriers sont payés mensuellement; deux semaines sont retenues pour les hommes qui travaillent pour les compagnies de chemin de fer. Une bonne organisation serait avantageuse. Le travail des prisonniers. Les mécaniciens peuvent faire des économies. Avantage pour les mécaniciens d'être payés plus souvent qu'une fois par mois. Immigration. Comparaison entre les ouvriers canadiens et les ouvriers étrangers. Arbitrage. Grève. Contrat d'apprentissage. Lois concernant les créances privilégiées. Les salaires des ouvriers sont trop bas eu égard à l'habileté requise. L'Amalgamated Society of Ingeneers est, en Canada, plus une société de bienfaisance qu'autre chose. Socié-

té d'assurance de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc. Diminution du nombre d'heures de Travail. Effet de l'emploi des machines. Lois des fabriques en vigueur dans la province d'Ontario. Lois des fabriques en vigueur en Angleterre. L'âge auquel les enfants devraient commencer à travailler.

**** * Conducteur de train sur le Grand-Tronc..... 592-605**

Responsabilité des conducteurs, très souvent le manque de repos empêche les conducteurs de remplir convenablement leur devoir. Difficulté d'obtenir de l'emploi d'autres compagnies après avoir été congédié. Nombre de wagons dont se compose ordinairement un train. On ne peut se fier à la corde de la cloche d'alarme. Tableau noir. Protection pour les serre-freins contre la compagnie en cas d'accident. La compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc soustraite à l'opération de la loi concernant la responsabilité des patrons. Raison pour laquelle il en est ainsi. Société de bienfaisance des employés du chemin de fer. Circulaire de M. Hickson disant que, dans le cas où les employés donneraient des réponses défavorables à la compagnie aux questions du comité spécial de la législature provinciale, les employés devront en subir les conséquences. La compagnie du Grand-Tronc, oblige ses employés de signer un document libérant la compagnie de toute responsabilité dans les cas d'accident. La loi concernant ces contrats. Système d'assurance du Grand-Tronc. Les ouvriers préfèrent que la loi concernant la responsabilité des patrons soit purement et simplement appliquée à la compagnie du Grand-Tronc. Le témoin connaît des ouvriers qui ne répondent pas aux questions posées par la Commission par crainte de la Compagnie. Tableau noir du Grand-Tronc. Confraternité des conducteurs. Attelage employé aujourd'hui. Ponts. Le système d'attelage employé sur le chemin de fer D. L. et U. est brutal. Le témoin est d'avis qu'il serait bon d'empêcher les wagons de cette compagnie de passer en Canada. Saisie des salaires. Observations sur ce qu'il faudrait faire pour améliorer la condition des employés du chemin de fer. Les conducteurs de chemins de fer devraient être diplômés.

**** * conducteur sur la division du Michigan Central..... 606-611**

Indemnité accordée aux employés du *Michigan Central*, en cas d'accident. Loi concernant la responsabilité des patrons. Les conducteurs devraient être diplômés. Retards inutiles dans les enquêtes sur les accidents. Le nombre d'heures de travail des employés de chemin de fer est excessif. Il faut à un conducteur prendre le train qu'on lui donne ou perdre sa place. Les locomotives des trains de marchandises ont souvent des trains trop lourds. Le nombre maximum de wagons qu'un serre-freins peut surveiller. Feux signaux. Application des freins à air comprimé aux trains de marchandises.

**** * Ingénieur mécanicien G. T. St. Thomas..... 626-632**

Organisation en société des surintendants de chemins de fer. Certificat d'habileté de service et de conduite des ingénieurs mécaniciens. Lois requises pour rendre l'émission de ces certificats obligatoire. Accusations portées contre les employés du Grand-Tronc. Organisation des ingénieurs mécaniciens. Système d'assurance du Grand-Tronc. Les règlements du Grand-Tronc qui doivent être signés par l'employé, contiennent une clause libérant la compagnie de toute réclamation en cas d'accident. Les règlements du Grand-Tronc sont approuvés par le conseil privé. Etat des voies de chemin de fer en Canada. Examen du daltonisme. La responsabilité d'un train retombe sur le conducteur et sur le mécanicien conjointement. Inspection des chaudières de locomotives. Des accidents arrivent par le fait que des ingénieurs-mécaniciens sont expédiés sur des voies qu'ils ne connaissent pas. Ta-

bleau noir. Nécessité d'une loi obligeant les surintendants de chemin de fer à donner des certificats aux mécaniciens. Grèves.

- ** * serre-freins sur le M. C. St-Thomas..... 659-663**
 Difficultés que les serre-freins ont à surmonter relativement aux passerelles et au système d'attelage. Les cordes de cloches d'alarme sont inutiles et sont une source de dangers. Mains courantes le long des passerelles. Indemnité en cas d'accident, responsabilité de la compagnie. Documents que les employés sont tenus de signer, protégeant la compagnie contre les réclamations en cas d'accident. Il n'existe pas, sur le M. C., de système d'assurance du genre de celui qui existe sur le Grand Tronc.
- ** * St-Thomas..... 664-665**
 La loi soumise par M. Dalton McCarthy à la dernière session du parlement fédéral, traite de tout ce qui est nécessaire en ce qui a trait aux passerelles. Inutilité des cordes de cloche d'alarme et danger de s'y fier sur les trains de marchandises. Les conducteurs devraient être diplômés. Tableau noir.
- ** * serre-freins sur le M. C. St-Thomas..... 666-667**
 Le témoin approuve les témoignages rendus à l'endroit de la vie et du travail des serre-freins. Cordes de cloche d'alarme sur les trains de marchandises. On se sert d'huile dans les lampes.
- ** * serre-frein sur le M. C. St-Thomas..... 667-668**
 Un personnel plus nombreux sur les trains de marchandises diminuerait les dangers auxquels sont exposés les serre-freins. Nombre de wagons qui n'ont pas de freins qui puissent les retenir. Il est du devoir du conducteur de faire rapport sur l'état des wagons. Les wagons sont visités au point de vue de la marche, mais les freins ne le sont pas. Le témoin sait que des conducteurs ont fait rapport sur le mauvais état des freins et tout de même ces wagons ont été employés sans être réparés. Manque de politesse envers les employés impliqués dans une enquête.
- ** * poseur de la voie, St-Thomas..... 668-670**
 Il y a du travail toute l'année. Le supplément du travail est payé au même taux que le travail de la journée. Les hommes ne sont pas souvent congédiés. Le témoin a dû perdre les bénéfices de la société d'assurance du Grand-Tronc, parce que la mauvaise santé l'a obligé de quitter le service de la compagnie. Difficulté de demeurer membre de la société de bienfaisance du Grand-Tronc après avoir quitté le service de la compagnie.
- ** * ouvrier de filature, Cornwall..... 1247**
 Amendes imposées aux employés. Etat sanitaire et disposition des cabinets d'aisance. Accidents dus au manque de soin. Machines entourrées.
- ** * Fileur Cornwall..... 1254-1255**
 Enfants employés dans le département des fileurs. Age des plus jeunes. Vilain langage employé par les sous-contre-maitres vis-à-vis des enfants et des ouvriers. Cabinets d'aisance séparés. Conditions sanitaires de ces cabinets.
- ** * Ottawa..... 1329**
 Age. Description du travail. Danger dû aux scies. Depuis combien de temps il travaille. Salaire.
- ** * Ottawa..... 1329-1330**
 Agé de douze ans. Description du travail. Heures de travail. Salaire. Accident. Danger dû aux scies. Le témoin sait lire et écrire.

- *** *Ottawa*..... **1330-1331**
 Agé de quatorze ans. Le témoin déclare qu'il y a des petits garçons de onze et douze ans qui travaillent dans les scieries de Booth. Quelques-uns de ces petits garçons travaillent la nuit. Heures du travail de nuit. Description du travail qu'il fait et de celui que font les autres petits garçons.
- *** *journalier, Ottawa*..... **1337-1338**
 Heures de travail des journaliers-éclusiers. Permanence du travail. Travail du dimanche. Principaux griefs des journaliers-éclusiers d'Ottawa. Ce qu'ils ont demandé, mais ce qu'ils n'ont pas encore reçu.
- *** *journalier, Ottawa*..... **1338-1339**
 Le témoin est employé sur le canal en qualité d'éclusier. Les heures de travail sont trop longues.
- MELLE *** *plieuse dans une imprimerie, Ottawa*..... **1341-1342**
 Amende imposée aux ouvriers pour avoir joué. Travail supplémentaire facultatif. Langage inconvenant du contre-maître à l'adresse des ouvrières. Le temps qu'il faut aux jeunes filles pour apprendre à plier.
- MELLE *** *plieuse, Ottawa*..... **1342-1343**
 Amende imposée aux ouvriers. Langage injurieux du contre-maître à l'adresse des jeunes ouvrières.
- MELLE *** *plieuse Ottawa*..... **1343**
 Age. Amende imposée pour être arrivée en retard.
- MELLE *** *plieuse et couseuse, Ottawa*..... **1352-1353**
 Nombre de jeunes filles employées sous sa direction. Age de la plus jeune. Le temps qu'il faut pour apprendre le métier. Conditions sanitaires de l'atelier. Approvisionnement d'eau.
- MELLE *** *plieuse et brocheuse Ottawa*..... **1353-1354**
 Elle corrobore le témoignage du dernier témoin (Voir p.1352). Les ouvriers sont payés pour le congé du samedi après-midi. Avantage du congé du samedi.
-
- AINSLEY, JAMES. *charpentier de navire*..... **1221**
 Apprentis. Salaires. Permanence du travail. Diminution du nombre d'heures de travail.
- ALLAN, Thomas, *Hamilton*..... **951-954**
 Heures de travail des télégraphistes et leurs salaires. Classification des télégraphistes. Comment les jeunes gens apprennent la télégraphie. Ecoles qui donnent cet enseignement. Femmes télégraphistes et leurs salaires. Comparaison entre les salaires de télégraphistes employés dans les villes d'Ontario et les salaires de ceux employés à Montréal, à Winnipeg et aux Etats-Unis. Il serait avantageux pour le public que le gouvernement eût le contrôle des lignes télégraphiques.
- ALLENBY JOHN, *Tailleur, London*..... **723-728**
 Il y a bien peu de jeunes garçons apprentis, mais il y a beaucoup de femmes. Le travail des femmes comparé à celui des hommes. Ce que gagnent les femmes en moyenne. Les hommes et les femmes travaillent ensemble dans la même salle, dans toutes les boutiques de la ville. Italiens qui tiennent à

London des boutiques sudorifiques. On ne fait pas travailler d'enfants à moins que ce soit ceux que les femmes emploient. Comparaison entre les salaires payés en Angleterre et ceux payés ici. Salaires payés en espèces. Comment l'organisation serait avantageuse au métier. Loyer des maisons d'ouvriers, à London. Les salaires ont diminué. La valeur marchande d'une piastre n'est pas de moitié ce qu'elle était il y a huit ans. Prix des articles nécessaires à la vie. L'effet de l'immigration sur le métier. Tentative d'organisation.

ANDERSON JOHN, *Tisserand, Cornwall*..... **1250-1251**

Salaires. Conditions hygiéniques et ventilation de la fabrique. Tous les tisserands préfèrent être payés chaque semaine.

ANDERSON, W. *teneur de livres, Ottawa*..... **1276-1279**

Salaires des bucherons employés dans les chantiers et comment ils ont payés. Salaire des ouvriers employés dans les ateliers et des hommes préposés aux estacades. Heures de travail. Travail des enfants ; âge du plus jeune. Salaire et permanence du travail des différentes catégories d'ouvriers tels que les scieurs, les charretiers, les empilleurs ; ce qu'ils gagnent en moyenne annuellement. Prix des provisions en 1877-8, 1884-5 et 1887-8. Différends entre patrons et ouvriers. Accidents. Il ignore si les scieries ont été inspectés. Système suivi pour le paiement des salaires aux familles des bucherons. Effets vendus aux hommes dans les chantiers, pour leur commodité, seulement, et non pour des fins de spéculation. Les salaires sont meilleurs qu'il y a vingt ans, et de 24 à 25 pour cent plus élevés qu'il y a dix ans. Catégorie de ceux qui vont dans les chantiers et qui travaillent au flottage du bois. Marché du bois carré.

ANDERSON, WILLIAM, H. *Fabricant d'ouvrage en bois pour voitures St-Thomas*.....

585-589

Tout le bois est acheté en Canada. Le bois canadiens pour la fabrication des voitures est aussi bon que le bois américain, mais la quantité est plus restreinte. Salaires. Heures de travail. Comparaison entre les ouvrages en bois canadiens et les ouvrages américains. Apprentis. Loyer des maisons d'ouvriers. Valeur marchande de l'argent. L'emploi des machines a réduit de vingt-cinq à cinquante pour cent le prix de la production. A qui reviennent les vingt-cinq ou cinquante pour cent économisés sur la production ? Aux patrons ou aux ouvriers ?

ANDREWS JOHN, *cultivateur, Southwold*..... **580-585**

Prix du bétail et des produits agricoles. Culture des fruits. Permanence du travail des garçons de ferme. Règle générale, les cultivateurs n'emploient pas autant de journaliers qu'autrefois. Il y a rareté de garçons de ferme. Industrie laitière. Fromageries. L'élevage des animaux a considérablement remplacé la culture du blé. Elevage des chevaux et leur prix. Immigration Coalition des cultivateurs. "Granges" des cultivateurs.

ANGROVE, SAMUEL, *modeleur, Kingston*..... **1094-1096**

Permanence du travail. Salaires. Les ouvriers sont employés à la fabrique des locomotives sans certificat de leur dernier patron. Grève de l'été de 1887 ; cause de la grève et comment elle a été réglée. La compagnie ne s'occupe pas de savoir si les ouvriers appartiennent ou non aux organisations ouvrières. Fluctuation du commerce. Ce que coûte la vie à Kingston. Comparaison entre les salaires d'aujourd'hui et ceux d'autrefois.

- ANTAYA, DANIEL, *pêcheur Sandwich Ouest*..... **440**
Le gouvernement devrait faire correspondre le temps prohibé au temps du frai et faire exécuter convenablement la loi sur ce point.
- ANTHES J. S. *Berlin*..... **968-971**
Ce que c'est que le jonc dont sont faites les voitures pour enfant. Nombre de fabriques qui emploient le jonc pour les meubles dans la province d'Ontario. Cette industrie n'existe que depuis quatre ou cinq ans. Elle a probablement atteint son plus haut degré de prospérité. Pays d'où vient le jonc ; comment il est importé ; comment il est fabriqué ; droits sur le jonc. Lorsque les droits ont été élevés, le témoin a dû fabriquer le jonc au lieu de l'importer comme il le faisait autrefois. Concurrence du travail des prisonniers. Le travail des prisons ; comment l'employer. Age des petites filles qu'il emploie. Gratification accordée aux fabriques et exemption de taxes. Comparaison entre les articles en jonc fabriqués en Canada et les articles du même genre fabriqués aux Etats-Unis.
- ANTHES, J. S. *Berlin, rappelé*..... **974**
Partage des profits.
- APPLETON, WALTER, *ouvrier en harnais, Toronto*..... **245-246**
Une loi qui rendrait obligatoire les contrats d'apprentissage serait avantageuse aux ouvriers en harnais. L'organisation des ouvriers en harnais est nécessaire pour améliorer la condition des ouvriers.
- ARMSTRONG, FERGUS, *Hamilton*..... **900-904**
Chef de gare au service du Grand-Tronc. Accidents dus à l'attelage et à l'organisation des trains. Raisons pour lesquelles les attelages automatiques, qui conviennent parfaitement aux wagons à voyageurs, ne conviendraient pas aux wagons à marchandises. Mains courantes sur les wagons à marchandises. Essai du frein inventé par Monsieur Hall au moyen des pistons et des cylindres de la locomotive. Salaires des hommes qui travaillent dans la cour. Danger des poids inertes dont sont munis les wagons à marchandises. Système des signaux. Trafic du dimanche dans la cour, à *Suspension Bridge*. Saisie des salaires. Règlement concernant le ré-engagement des hommes congédiés du service et l'octroi d'un certificat aux hommes qui ont été congédiés.
- ARONHATCKHA, DR., *London*..... **740-744**
Fonctionnement des sociétés de secours et d'assistance. Placement des fonds de l'ordre indépendant des Forestiers. Il y a des personnes aux Etats-Unis qui font partie de la société. Condition sanitaire de London. Les fosses d'aisance en terre sont préférables aux cabinets à l'anglaise. Ventilation des écoles excessivement défectueuse. Taxation. Le gouvernement devrait pourvoir à quelques moyens pour le placement des fonds des sociétés. Surveillance du gouvernement sur les sociétés de secours, en Canada, tel que la chose se pratique en Angleterre.
- ANTY, GEORGE, *chaîneur Cornwall*..... **1262-1264**
Condition des ouvriers à Cornwall. Possibilité de faire des économies sur leur salaire. Education. Etat et position des cabinets d'aisance. Approvisionnement d'eau.
- BAIN, JAMES, JR., *Toronto*..... **102-105**
Conservateur de la bibliothèque gratuite de Toronto. Date de la fondation de la bibliothèque. Comment elle est supportée. Qui a accès à la bibliothèque.

Nombre d'ouvriers ou de journaliers qui en bénéficient. La bibliothèque a un bon choix de livres pour les ouvriers. Ecole industrielle. Le nombre de ceux qui fréquentent la bibliothèque gratuite augmente. Institut des artisans. Nombre de volume sur les arts prêtés pour lecture à domicile, dans le cours de l'année dernière. Le goût de la lecture a augmenté depuis la fondation de la bibliothèque. Nécessité du congé du samedi après-midi pour donner aux ouvriers l'avantage de profiter d'une institution du genre de celle de la bibliothèque de Toronto.

- BAIRD, ROBERT, menuisier Kingston..... 1088**
 Salaire. Permanence du travail, organisation ouvrière. Comparaison entre les salaires donnés au Canada et les salaires donnés aux Etats-Unis. Le coût de la vie est à peu près le même ici qu'aux Etats-Unis. Travail des prisonniers. Les salaires en comparaison de ce qu'ils étaient il y a six ans. Les loyers sont plus élevés.
- BALHARIE, JAMES, boulanger, Ottawa..... 1306**
 Salaire. Heures de travail. Travail du dimanche. Ventilation de la boulangerie.
- BALLANTINE, JOHN, S. charpentier, Toronto..... 279-281**
 Les associations des patrons sont organisés dans le but de détruire les organisations ouvrières et non dans le but de régler les difficultés entre le capital et le travail. La diminution du nombre d'heures de travail a fait hausser les salaires. A la suite de la réduction du nombre d'heures de travail, les ouvriers n'ont pas été plus enclins à perdre leur temps en dissipation. Le système de neuf heures de travail prévaut dans la province d'Ontario. Salaire des charpentiers aux Etats-Unis.
- BARLOW, THOMAS, machiniste, Kingston..... 1158-1159**
 Salaire. Jours de paie. Apprentis employés à la fabrique de locomotives, leurs salaires, etc.
- BARNHART, ANGUS, Cornwall..... 1245**
 Le témoin conduit et chauffe la machine à vapeur de la filature de Cornwall. Il n'est pas un mécanicien compétent. Salaires. Heures de travail. Etat de la machine et de la chaudière. Soupape chargée de briques.
- BARRELL, HENRY, boulanger, Ottawa 1292-1294**
 Salaires des boulangers. Le travail de nuit a été récemment abandonné. Ce changement est dû à l'organisation des ouvriers en union. Système de troc ou "bons sur magasins." Le témoin remet à la commission un échantillon de ces bons. On peut boulanger le jour sans préjudice pour le public. Conditions hygiéniques des boulangeries. Il n'y a pas d'inspecteur de pain à Ottawa. Apprentis. Avantages de l'organisation.
- BARRELL, HENRY, rappelé 1300**
 Le système de paiement en marchandises est en vigueur à Rockland, comté de Russell.
- BARTHOLEMÉW, JAMES, mouleur, Hamilton..... 925**
 Le témoin corrobore la déclaration de James Stevenson (p. 920).
- BARTON, CHARLES, W., fabricant de harnais, Toronto..... 241-245**
 La fabrication des harnais est distincte de la fabrication des colliers. Les ouvriers de ce métier sont divisés en trois classes. Salaires de chaque classe

Heures de travail. La convention quant à la classification et au salaire n'est pas généralement mise en vigueur. Il existait autrefois une union appelée la *Harness Makers' Protective Association*. Le témoin est d'avis que la classification des ouvriers a pour effet de faire baisser les salaires. Raison du bas prix des salaires. Comparaison entre la condition des ouvriers en harnais dans Ontario et celle des ouvriers en Angleterre. La valeur marchande de l'argent en Angleterre est plus considérable qu'en Canada, et les loyers sont à meilleur marché. Si les patrons avaient une union pour maintenir les prix, les ouvriers en profiteraient sous forme de salaires plus élevés. Le capital requis pour commencer à son compte. Conditions hygiéniques des boutiques. Il y a surabondance d'ouvriers en harnais. La diminution des heures de travail améliorerait la condition des ouvriers: Coopération. Les chevaliers du travail et l'union. La *Canada Harness Company*. C'est une maison étrangère. Tout le travail se fait à la pièce. La *Ontario Harness Company*. Les fabricants de harnais n'ont pas de système d'apprentissage déterminé.

BASKWILL, MICHAEL, mouleur..... 925

Le témoin désire rectifier la déclaration qu'une personne a faite au sujet des salaires payés aux mouleurs du Grand-Tronc.

BAUDIN, HENRY, cultivateur de Pittsburg..... 1086-1087

Culture des fruits. Les ouvriers de ferme sont rares. Machines. Immigration. Les ouvriers de ferme sont inférieurs. Salaires et heures de travail.

BECKETT, THOMAS, Toronto..... 199-203

Le témoin est ouvrier carrossier. Classification des ouvriers de ce métier. Salaires à Toronto. Longueur de la journée de travail. L'union des carrossiers de Toronto. Les salaires des ouvriers carrossiers ne sont pas, en proportion, aussi élevés que le salaire des ouvriers d'autres métiers. Cause de cet état de choses. Concurrence étrangère. Le Canada dans cette industrie, peut rivaliser, quant à la qualité et au style, avec les Etats-Unis. Il ne peut, cependant, quant au prix, rivaliser avec les grands établissements des Etats-Unis. Comparaison entre les salaires payés à Cleveland, O., et les salaires payés à Toronto. Salaires des forgerons. Dix heures de travail par jour. Les salaires ont diminué dans le cours des onze dernières années. Les ateliers des carrossiers ne sont pas pourvus de machines, les fabriques seules en sont pourvues. Comparaison entre les ouvrages en bois fabriqués en Canada et ceux importés. Les patrons, depuis l'inauguration de la politique nationale, pourraient payer des salaires plus élevés. Comparaison entre le prix des voitures finies en Canada et le prix de celles des Etats-Unis. Les loyers sont plus élevés à Détroit qu'à Toronto. Il en est de même des voitures. Comparaison entre les différents articles nécessaires à la vie dans les deux pays. Jour de paie à Toronto. Apprentis. Capital requis pour fonder un atelier de carrosserie.

BELL, JOHN, Hamilton..... 1015-1019

Le témoin est secrétaire de la *Ontario Cotton Mill Company*. La compagnie emploie des petits garçons, des jeunes gens, des hommes, des jeunes filles et des femmes. Travail que font les petits garçons et les jeunes filles. Ages des plus jeunes. Température des salles. Salaires des ouvriers compétents. Salaires des jeunes filles et des petits garçons. Heures de travail de tous les ouvriers. Jours de paie, bi-mensuels, le vendredi. Comparaison entre les salaires d'aujourd'hui et de ceux d'il y a six ans. Prix du coton comparé à ce qu'il était il y a dix ans. Comparaison quant à la qualité des cotons canadiens, américains et anglais. Comparaison des profits des marchands en gros

et de détail, réalisés sur les cotons importés et sur les cotons fabriqués en Canada. Ce que rapporte le travail à la pièce. La compagnie emploie indifféremment des ouvriers qui font partie d'organisations ouvrières. Conditions sanitaires de la filature. Visite de l'inspecteur des fabriques. Appareils de sauvetage. Entourage des machines. Amendes imposées aux ouvriers. Association des fabricants de coton pour le Canada. Amende imposée aux membres de cette association.

BELL, WILLIAM, London 682-685

Le témoin est inspecteur du comité de secours et d'hygiène, de London. Condition sanitaire de la ville et système d'égout. Nombre de personnes qui ont obtenu des secours de la ville, cette année et l'année dernière, ce qui accuse un nombre moindre pour l'année dernière. Catégorie de personnes qui ont obtenu des secours. Parmi celles-ci il ne se trouve pas un grand nombre d'immigrants. Condition des classes ouvrières à London. Un ouvrier peut devenir propriétaire d'une maison mais cela ne lui est pas d'un grand avantage, les taxes étant très lourdes. Le système de versement pour l'achat d'une maison est très mauvais pour un ouvrier à moins qu'il n'ait la certitude d'avoir constamment de l'ouvrage. La moyenne des loyers des maisons d'ouvriers à London. Le témoin fait tous les ans une visite de maison en maison. London peut aujourd'hui rivaliser avec toute autre ville pour ce qui est des conditions hygiéniques. Fièvre typhoïde et causes de cette maladie. La condition sanitaire des écoles est bonne, ainsi que celle des fabriques et des boutiques. Il n'y a pas à London un grand nombre de fabriques où des femmes et des hommes soient employés, mais là où la chose existe, il se trouve des cabinets d'aisance séparés. Le témoin n'a pas une haute opinion des fosses d'aisance en terre sèche, à moins que le système de vidange ne soit amélioré.

BENNETT, ALEXANDER, boulanger, Kingston..... 1152-1154

Salaires et heures de travail. Condition sanitaire des boulangeries à Kingston. Négligence de l'officier de santé de visiter ces établissements. Etat dangereux des machines dans les boulangeries; elles devraient être mieux entourées. L'inspecteur des fabriques. Travail organisé.

BENSON, HENRY-THOMAS 307-309

Le témoin est membre de l'union des ouvriers constructeurs. Ce que gagne en moyenne les ouvriers constructeurs en une année. Moyenne des loyers que les ouvriers constructeurs paient. Accidents. Résultat de l'outillage défectueux. Le témoin recommande qu'un inspecteur d'échafaudage soit nommé. Une loi rendant le propriétaire responsable des accidents serait reçue avec plaisir. Exemple des côtés défectueux de l'opération de la loi concernant les créances privilégiées des ouvriers. Travaux de ville à Toronto. Salaires et heures de travail. Avantages résultant de l'organisation. Grève. Système français d'arbitrage. La loi provinciale d'Ontario concernant l'arbitrage n'est pas satisfaisante. L'établissement d'un bureau de statistique ouvrière, sous le contrôle du gouvernement fédéral serait avantageux, mais une loi fédérale concernant la responsabilité des patrons vaudrait mieux.

BENSON, WILLIAM, receveur des douanes, Windsor..... 423-426

Il se fait beaucoup de contrebande entre les deux pays, à Windsor. Nature du trafic. Comparaison des prix des articles de consommation à Windsor et à Détroit. Les industries manufacturières augmentent à Windsor; bon nombre sont des succursales de maisons des Etats-Unis. Tentatives faites par les autorités américaines pour empêcher les ouvriers qui demeurent à

Windsor de traverser le fleuve pour aller travailler à Détroit; il s'agissait de mettre en vigueur, contre les Canadiens, la loi américaine relative aux ouvriers engagés à l'étranger. Augmentation des loyers à Détroit et à Windsor. Raisons pour lesquelles les légumes sont à meilleur marché à Détroit qu'à Windsor.

BENSON, WILLIAM, receveur des douanes, à Windsor, est rappelé..... 482
Le témoin désire ajouter à son témoignage, touchant l'exportation des légumes et déclarer qu'il se fait une exportation considérable de raves.

BERTRAM, JOHN, fabricant d'outils de mécanicien, Dundas..... 990-994
Salaires des machinistes, des modeleurs et des journaliers. Nombre d'ouvriers. Apprentis. Comparaison entre les ouvriers canadiens, et les ouvriers écossais et anglais. Jour de paie. Le témoin n'a jamais subi de grève; mais il a eu des conférences avec les ouvriers concernant certaines difficultés. On pourrait éviter les grèves par une entente entre patrons et ouvriers. Fer canadien. Marché sur lequel la maison écoule ses produits. Le témoin a expédié de ses machines à l'exposition coloniale à Londres et les a revendues sur place. Les outils et les machines fabriqués en Canada, comparés à ceux fabriqués en Angleterre. Saisie des salaires. Bon nombre d'ouvriers sont propriétaires de leur maison; il y a, à Dundas, une meilleure classe d'ouvriers habiles, que dans d'autres villes, parce que la vie y est meilleur marché. Le système de contrat d'apprentissage est le meilleur moyen de former des ouvriers.

BICKLEY, JOHN J., Cornwall..... 1252-1254
Le témoin est fileur de métier; il est depuis quelques années membre des chevaliers du travail; il a souvent entendu dire que les patrons, à Cornwall, refusent d'employer des chevaliers du travail; il a lui-même été congédié et on lui a fait comprendre que c'était parce qu'il était chevalier du travail. L'arbitrage fait partie d'un règlement distinct de l'ordre. Les grèves sont plus fréquentes dans les villes où le travail n'est pas organisé que dans celles où cette organisation existe. Tableau noir, Le témoin a fait l'office d'arbitre pour les ouvriers lors des dernières grèves. Utilité des organisations ouvrières pour maintenir la paix dans les temps d'agitation. Déboursés faits par les chevaliers du travail, à Cornwall, pour le secours des ouvriers indigents. Attitude des chevaliers du travail à l'endroit des grèves.

BEDDO, T. D..... 916-917
Le témoin est administrateur de compagnie de bateaux à vapeur. Il connaît deux ouvriers qui ont payé de \$600 à \$700, en trois ans, pour des maisons qu'ils avaient achetées. La *Hamilton Forge and Rolling Mills Company* a commencé ses opérations avant l'inauguration de la politique nationale. Droits sur le fer. La *Ontario Rolling Mills Company*. Salaires que gagnaient les ouvriers qui ont payé \$600 pour leurs maisons en trois ans.

BIRKETT, WILLIAM, secrétaire trésorier de la Dundas Cotton Mills Company, Hamilton..... 1037-1040
Relativement à l'âge des jeunes ouvriers la compagnie se conforme strictement aux stipulations de la loi des fabriques d'Ontario. Antérieurement à l'adoption de cette loi, on employait des enfants âgés de moins de quatorze ans. Heures de travail. Education technique. Comparaison entre le prix des cotons aujourd'hui et le prix il y a dix ans. Prix des cotons du pays comparé à celui des cotons importés. Nature et qualité des cotons canadiens Effet moral des industries manufacturières sur les ouvriers. La présence d'un établissement industriel du genre de celui d'une filature est avantageuse

pour une population. Salaires payés par les filatures canadiennes comparés à ceux des filatures anglaises et américaines. Arbitrage. Coalitions ouvrières. Le fait d'employer des jeunes gens dans cette industrie ne les empêche pas d'obtenir une aussi bonne instruction qu'avant, et c'est en outre une source de prospérité matérielle pour eux et leurs parents. La main-d'œuvre est abondante. Le travail des filatures n'exerce pas une influence désastreuse sur la santé des enfants.

BIRLEY, F. P., fabricant de boîtes en carton, Toronto..... 417-419

Le témoin emploie principalement des jeunes filles; leur âge; leurs salaires.

Le temps qu'il faut pour devenir compétent. Règle générale les jeunes filles restent longtemps à son service. Parfois la main d'œuvre est rare en été. Les jeunes filles travaillent debout ou assises. Moyens de sauvetage en cas d'incendie. On peut dire que cette industrie est nouvelle, qu'elle est dans son enfance. Concurrence américaine. Cette industrie est protégée jusqu'à concurrence de 25 p. c.; mais il faut importer la matière brute. D'où vient la matière brute. On achète la matière brute à meilleur marché aux États-Unis, même en payant les droits, qu'en Canada.

BISSELLE, JOSEPH, journalier en bâtiment, Toronto..... 311-313

Les ouvriers sont obligés de manger en plein air. Les paiements hebdomadaires valent mieux que les paiements bi-mensuels. Catégorie de journaliers qui sont propriétaires. Le besoin d'améliorer les échafaudages se fait sentir.

BLACK, DAVID, mouleur, Toronto..... 320

Le témoin est autorisé à corriger une erreur qui a été faite concernant les salaires des ouvriers. On a dit que les ouvriers gagnaient \$2.25 lorsque c'est \$2.40.

BLACK, DAVID, poëlier et mouleur, Toronto..... 174-176

Les ouvriers de ce métier n'ont pas confiance en un système d'arbitrage obligatoire. Genre d'arbitrage qui conviendrait aux poëliers. Les conditions hygiéniques des ateliers sont bonnes sauf en quelques cas où la ventilation est mauvaise. Les salaires des poëliers ne constituent pas, à son avis, une juste part des profits. La vie et les loyers sont plus chers qu'autrefois. Le travail à la pièce est mauvais. Nombre d'apprentis pour le nombre d'ouvriers. Les poëliers ne peuvent faire des économies. Le fer employé à la fonte des poëles est importé des États-Unis et de l'Angleterre. Les poëliers ne travaillent pas plus de huit ou neuf mois dans l'année. Coalition sur le fer. Le fer écossais est meilleur que le fer américain.

BLAKE, JAMES W., peintre, Chatham..... 523-526

Approbation du système d'apprentissage. Moyenne des salaires. Les peintres ne peuvent avoir de l'ouvrage toute l'année. Peintres qui sont propriétaires de leur maison. Il ne connaît pas de peintres qui aient des fonds à la caisse d'économie. Loyer des maisons d'ouvriers. L'éducation industrielle serait avantageuse. Le témoin se prononce en faveur d'une loi rendant l'arbitrage obligatoire. Comment les chevaliers du travail ont fixé à neuf heures la journée de travail à Chatham. La diminution du nombre d'heures de travail serait avantageux aux peintres. L'éducation technique serait un avantage et un bienfait.

BLANCHARD, THOMAS, cultivateur, Appleby, comté de Halton1042-1044

Le témoin corrobore le témoignage de M. Fothergill, (p. 1041). Nombre de cultivateurs ont fait assez d'argent sur une terre à loyer pour en acheter

une, mais il leur faut être très économes. Confort dans lequel vivent les cultivateurs aujourd'hui, comparé à ce que c'était il y a vingt-cinq ans. Le témoin n'a pas foi dans la culture spéciale d'aucuns grains, il se prononce en faveur de la culture variée. Les garçons de ferme aujourd'hui comparés à ce qu'ils étaient il y a trente ou quarante ans. Raison de la rareté de la main-d'œuvre agricole.

BLUE, ARCHIBALD, *Toronto*..... **SI-102**

Le témoin est sous-commissaire de l'agriculture de la province d'Ontario et secrétaire du bureau de l'industrie. Le système du partage des profits réalisés par les patrons, avec leurs employés, n'est pas général, on ne signale l'application de ce système que dans deux ou trois cas. Mode suivi dans ces cas. Les industriels ont été satisfaits des résultats. Depuis 1883, les salaires ont été à peu près stationnaires. La moyenne des salaires des forgerons, des charpentiers, des machinistes, des mouleurs et des peintres. Mode suivi pour obtenir des rapports à l'usage du bureau d'industrie d'Ontario. Le témoin a fait des calculs concernant la valeur créée par le travail, mais d'après des données approximatives. Réponses concernant l'acquisition des richesses qu'ont obtenues les industriels. Il ignore que des ouvriers aient été obligés de signer des contrats draconiens. Il ignore aussi si des patrons ont des tableaux noirs contenant les noms d'ouvriers qu'ils ne veulent pas employer. La loi d'Ontario ne contient rien qui empêche les organisations ouvrières. L'âge auquel il est permis d'employer les enfants dans les fabriques. Un bon nombre d'enfants au-dessous de quinze ans sont employés dans les fabriques. On a rapporté qu'avant l'adoption de la loi des fabriques, qu'un enfant de huit ans travaillait dans une filature. Nombre de jeunes filles sont employées dans les ateliers de décatissage, lieux où l'on confectionne des habillements pour les magasins de gros. Les jeunes filles employées dans les boutiques et les magasins éprouvent une grande répugnance à donner des détails sur leurs heures de travail, etc., par crainte de leurs patrons. Les informations données au bureau d'industrie sont confidentielles. Les heures de travail des filles de comptoir sont longues. Des plaintes ont été faites concernant la ventilation des ateliers. La loi d'Ontario concernant la responsabilité des patrons dans les cas d'accidents dus aux machines. La loi dite *The Workmen's compensation Act of Ontario*, de 1886. Les machines sont généralement convenablement entourées. Les accidents généralement le résultat de l'incurie des ouvriers. Les accidents arrivent aux ouvriers sans expérience qui conduisent des machines agricoles. Les accidents ne sont pas fréquents. Les ouvriers sont généralement payés en espèces. Le système de troc existe quelque peu. Il est avantageux pour les ouvriers d'être payés en espèces. Loi d'Ontario concernant les personnes engagées à l'étranger pour venir travailler dans la province. Loyers en 1885 et 1888. Il n'y a pas beaucoup de changement dans le taux des loyers ordinaires. Environ un cinquième est la proportion du salaire de l'ouvrier qui est appliquée au loyer. Les salaires dans Ontario sont généralement payés chaque semaine; dans certains cas à la quinzaine et rarement mensuellement. Le meilleur temps pour payer les salaires est une fois par semaine. La moyenne des heures de travail dans les métiers mécaniques, en 1884, 1885 et 1888. Il existe une tendance à diminuer le nombre des heures de travail. Cas où la diminution du nombre d'heures de travail serait avantageuse pour les patrons. Augmentation de la capacité productive du travail, grâce à l'emploi des machines. Le témoin ne peut dire ce qu'est aujourd'hui la valeur marchande de l'argent comparée à ce qu'elle était il y a quelques années. Les salaires sont ici plus bas que dans le Massachusetts; il en est de même du coût de la vie. On a rarement recours aux dispositions de la loi d'Ontario concernant l'arbi-

trage, dans le règlement des différents entre patrons et ouvriers. Divergence d'opinion entre des personnes occupées à acheter et à vendre une propriété, comparée à la divergence d'opinion entre patrons et ouvriers. D'après la loi d'Ontario, l'arbitrage est volontaire. Comparé aux autres pays, les grèves ne sont pas fréquentes. Causes de la grève des employés des chars urbains. Nombre d'heures que doivent travailler les conducteurs et les cochers des chars urbains. Leurs salaires. Employés renvoyés du service parce qu'ils étaient membres de l'union des chevaliers du travail. La grève des ouvriers de l'établissement Massey a été réglée par arbitrage. L'arbitrage, dans les difficultés ouvrières, est obligatoire en France. Une loi semblable existe dans le Massachusetts. Les ouvriers de ce pays préfèrent régler leurs propres difficultés. Les organisations ouvrières rendent l'ouvrier plus indépendant dans la vente de son travail. A son avis, la moyenne des ouvriers d'Ontario ne sont pas sur un pied d'égalité avec les patrons. Il est pratiquement impossible d'établir une égalité parfaite entre l'offre et la demande. Le témoin éprouve parfois des difficultés à obtenir des renseignements de la part des ouvriers. L'immigration et son effet sur le marché. Système suivi par le bureau de l'industrie pour obtenir des données sur le travail. On pourrait empêcher les immigrants de venir au pays, mais il ne serait pas avantageux pour le Canada de le faire. Coalition des industriels pour faire hausser les prix. La coopération n'a guère été mise en pratique dans Ontario. Société de bienfaisance parmi les ouvriers. La loi d'Ontario garantit suffisamment de salaire dans le cas de faillite du patron. Système d'amende ou retenue sur le salaire d'un employé. Travail du dimanche. Loi concernant le trafic des chemins de fer le dimanche. Ecoles industrielles dans Ontario. Ecoles techniques. Réformes *Mercer*. Mesures coercitives de la part des patrons pour empêcher les ouvriers de fournir des renseignements. Heures de travail. Les ouvriers préfèrent généralement le système de diminution des heures de travail. Les longs jours de travail des cultivateurs et des bucherons à certaines époques de l'année. Cinquante années de système scolaire ont fait beaucoup de bien à la population d'Ontario. L'ivrognerie diminue considérablement. Le système de diminution des heures du travail n'a pas l'effet d'augmenter l'ivrognerie. Condition sanitaire des maisons d'ouvriers. Il faudrait une inspection sévère des travaux de plombiers. Sociétés de construction. Condition hygiénique des fabriques. Etendue des recherches faites par le bureau de l'industrie. Ce bureau a besoin de la coopération du gouvernement fédéral. Il n'existe pas de bureau de ce genre dans les autres provinces du Canada. Travail des prisonniers. Economies des classes ouvrières. Importance de la statistique ouvrière. Travail des prisons. Travail du dimanche dans les imprimeries. Observations concernant le recensement. Journaliers employés dans les exploitations forestières.

BONNY, GEORGE, forgeron, contre-maitre, Kingston..... 1103-1104

Le témoin est employé à la fabrique de locomotives. Taux des salaires; heures de travail. Jour de paie. Taux moyen des salaires et nombre moyen des heures de travail. Comparaison entre les salaires et le coût de la vie à Kingston et aux Etats-Unis. Coût de la vie à Kingston et en Angleterre. Les salaires sont 15 p. c. plus bas en Angleterre. Salaires des aides-forgerons. Apprentis.

BOOTH, JOHN R., marchand de bois, Ottawa..... 1360-1361

Il a, à son emploi, des jeunes garçons qui travaillent de sept heures du soir à cinq ou six heures du matin. Il n'a jamais porté attention à la loi des fabriques. Il n'a jamais reçu la visite de l'inspecteur des fabriques.

BOWEN, JAMES, *Hamilton*..... 935

Le témoin est employé chez MM. Tuckett, dans le département du filage de tabac. Il exerce ce métier depuis vingt ans. Salaires des ouvriers compétents: Samedi, jour de paie. Salaires payés en espèces. Le vendredi serait préférable comme jour de paie. Salaires des ouvriers incompétents. Heures de travail. Il est d'avis qu'un ouvrier peut faire autant de travail en huit heures qu'en neuf ou dix. Travail à la pièce. Travail des femmes, ce à quoi elles sont employées. Salaire des filles. Cadeaux de Noël faits par MM. Tuckett. Tous les ouvriers sont organisés en sociétés. Avantages résultant de l'organisation. L'harmonie la plus parfaite existe entre MM. Tuckett et fils et leurs ouvriers. MM. Tuckett sont très particuliers sur le fait d'employer des enfants au-dessous de quatorze ans. Visite de l'inspecteur des fabriques.

BOWICK, THOMAS, *forgeron, Toronto*..... 118-123

Le témoin emploie des ouvriers depuis douze ans. Il exerce aussi le métier de maréchal-ferrant. Les fers à cheval fabriqués en Canada sont meilleurs et coûtent meilleur marché que les fers à cheval importés. Le bas prix de la matière première a pour résultat de faire élever le salaire des ouvriers. Tous ses ouvriers appartiennent à des associations ouvrières. Il constate que c'est un avantage d'avoir des hommes choisis à des prix élevés. Il approuve l'arbitrage pour régler les différends des ouvriers. Il préfère l'arbitrage obligatoire aux grèves. Les forgerons sont payés toutes les semaines. Comment ce système d'arbitrage devrait être mis en vigueur. Apprentis. Le fer des provinces maritimes rivalise favorablement avec le fer anglais. Par suite de l'organisation des ouvriers en union, le taux des salaires a augmenté. Classification des ouvriers selon leur mérite. Il est d'avis qu'un arrangement conclu avec l'union serait plus solide que s'il était conclu avec les ouvriers individuellement. Le patron n'a pas d'avantage sur l'ouvrier lorsqu'il fait une convention. Le coût de la vie, particulièrement le loyer des maisons est augmenté à Toronto. Les ouvriers ne travaillent pas le dimanche. Maison d'ouvrier. L'emploi des machines n'a pas fait baisser les salaires. Moyenne des salaires. Dix-huit ans est un bon âge pour qu'un jeune homme commence à travailler. Ouvriers engagés à l'étranger. Travail des prisonniers. Les apprentis sont principalement employés dans les boutiques de la campagne. Les articles fabriqués à la machine dispensent d'une certaine somme de travail.

BOYLE, JAMES, *fondeur, Toronto*..... 193-199

Dans certaines circonstances un ouvrier qui travaille à la journée peut faire des économies sur son salaire. Les ouvriers se joignent à l'union pour améliorer leur condition. Bien peu d'ouvriers disent qu'ils sont suffisamment payés pour ce qu'ils font. Divergence d'opinion sur ce qui constitue le nécessaire de la vie. Un poëlier ne peut guère travailler plus de quatre jours par semaine. Dix heures de travail est une journée bien trop longue pour un mouleur. Bien peu de mouleurs songent à la condition sanitaire de leurs boutiques, il y a beaucoup à redire sur ce sujet. Avantage des mouleurs en Angleterre sur ceux de ce pays. Le témoin a été président de l'union en Angleterre. Il recommande un taux minimum uniforme de salaire. Raisons à l'appui de ce système. Les organisations ouvrières sont avantageuses. Énumération des avantages que donne l'union des mouleurs. Contrat d'apprentissage. Arbitrage. Le témoin n'approuve pas le système d'arbitrage officiel; il recommande les paiements hebdomadaires. La condition des mouleurs s'est améliorée. Les salaires et les loyers ont augmenté. Concurrence de l'étranger. Age auquel les apprentis devraient commencer à ap-

prendre le métier de mouleur. Le système de travail à la pièce est mauvais. Le travail des prisous. Coopération.

BOYLE, J. B., inspecteur des écoles publiques, London..... 697-700

Proportion des enfants qui fréquentent les écoles publiques. Age auquel les enfants sont retirés des écoles. Système Kindergarten. Le présent système d'éducation convient aux jeunes garçons qui désirent apprendre des métiers. L'éducation technique pourrait très bien être ajoutée au système d'écoles publiques. Le témoin est d'avis que le présent système d'éducation remplit les professions au détriment de ceux qui y entrent. Bibliothèque gratuite. Institutrices. Classification des salaires des instituteurs. Condition sanitaire des écoles. Différence des salaires des instituteurs et des institutrices. Tout ce qui se rapporte aux écoles est gratuit sauf les livres. Publication des livres d'écoles.

BRICK, THOMAS, charretier, Hamilton..... 945-948

Salaires et heures de travail des charretiers, à Hamilton. Monopole des compagnies de camionage pour les chemins de fer, avantages qu'ont ces compagnies et concurrence qu'elles font aux charretiers. Conditions générales de la classe ouvrière d'Hamilton. Nombre de personnes qui se sont adressées au maire pour en obtenir du secours. Immigration. " Il y a aujourd'hui des centaines de familles qui meurent de faim à Hamilton. Cafés. Propriétés requises pour être échevin à Hamilton. Nombre d'ouvriers en balais. Le travail des prisons a ruiné cette industrie. La municipalité et les contribuables de Hamilton se sont prononcés contre la fondation d'une bibliothèque publique.

BRICKMAN, RYNARD N., charpentier, Chatham..... 526

Il est difficile de trouver un emploi constant. Un ouvrier ne peut guère vivre confortablement avec le salaire qu'il gagne à Chatham, même en étant constamment employé. Les salaires sont toujours payés en espèces. Salaires des charpentiers.

BROCK, ROBERT, cultivateur, Township d'Enniskillen..... 848-852

La région où le témoin demeure depuis trente ans, est une excellente région agricole. Rendement moyen du blé par acre. Bétail. L'élevage des porcs n'est pas profitable. L'agriculture paie lorsqu'on s'y livre méthodiquement. Prospérité des cultivateurs. Beurreries et fromageries. Elevage des animaux. Elevage des moutons. Elevage des chevaux. Prix des chevaux. La culture la plus profitable. Exposition d'animaux. Garçons de ferme, immigration de ces derniers. Le témoin n'approuve pas la loi qui dépouille un homme de sa propriété s'il en est absent pendant dix ans. Loi d'évaluation.

BROWN, JAMES, R., inspecteur de fabriques, Toronto..... 362-368

Le témoin a terminé la visite des fabriques, dans Ontario. Il est inspecteur du district centre. Ses instructions. Il n'a pas éprouvé de difficulté à faire exécuter la loi des fabriques concernant les heures de travail. Dans certains cas il a constaté que des femmes travaillaient pendant un nombre d'heures plus considérable que ne l'autorise la loi. Dans le plus grand nombre des fabriques les femmes ne travaillent pas aussi longtemps que les hommes, sauf dans les filatures. Lieux d'aisances séparés. Dans nombre d'établissements les femmes et les hommes travaillent dans la même salle : la loi ne le défend pas. Un grand nombre d'enfants travaillent dans les filatures et les fabriques de laine, dans les fabriques de cigares. Quelques uns de ces enfants n'avaient pas l'âge voulu par la loi. Les patrons sont généralement

disposés à se conformer à la loi. Etat des machines dans les établissements industriels en général. Dans les machines à raboter il y a une absence remarquable de moyens de protection contre les accidents. Dans plusieurs ateliers, il n'y a pas de soufflets pour enlever les copeaux et la poussière. Il recommande les portes automatiques pour les élévateurs. Conditions hygiéniques. Ventilation et drainage. Dans certains cas il a obtenu ses informations des employés ; mais c'est avec difficulté qu'il a pu les faire parler. Dans certains endroits l'état des ateliers est satisfaisant, mais dans d'autres il est loin de l'être. Dans toute son inspection il n'a trouvé qu'une vingtaine d'appareils de sauvetage, y compris les échelles en bois. A certains endroits où des femmes travaillaient au quatrième étage, il n'a trouvé qu'un escalier pour issue. Dans ces cas il a insisté pour qu'on installe des appareils de sauvetage. Il n'a pas éprouvé jusqu'ici d'objection de la part des patrons à fournir les appareils de sauvetage lorsqu'on le leur a demandé. Salles spéciales où les ouvriers peuvent prendre leur repas. Il a visité des fonderies où on ne pouvait voir le jour. La loi oblige l'inspecteur de se pourvoir d'un permis pour visiter les ateliers où il n'y a pas de machines. Les ateliers de décatissage ne tombent pas sous le coup de la loi à moins qu'il ne s'y trouve vingt employés. Il vaudrait mieux que toutes les provinces fussent régies par la loi des fabriques. Sa juridiction s'étend, à l'ouest, du comté de Peel, jusqu'au comté de Leeds, à l'est. Il donne avis aux fabricants et fait voir son certificat lorsqu'on le lui demande. Il croit avoir droit de visiter une fabrique quand bon lui semble. Dans un seul cas il a entendu dire qu'un petit garçon et une petite fille avaient été renvoyés chez leurs parents lorsque le patron apprit que l'inspecteur devait venir. Le témoin n'a pas constaté que le fabricant désirait se soustraire à la visite de l'inspecteur. L'inspecteur a le pouvoir de faire exécuter la loi ; cependant il n'aimerait pas à prendre des procédés contre celui qui enfreint la loi des fabriques, une première fois, sans soumettre l'affaire au gouvernement.

BRYSON, CHARLES, marchand de nouveautés, Ottawa..... 1343-1345

Le témoin est membre de la maison Bryson, Graham & Cie. Nombre de personnes que la maison emploie. Jeunes filles employées à son service. Age de la plus jeune. Salaires ordinaires des commis et des demoiselles de comptoir. Leurs heures de travail. Les commis et les filles de comptoir se servent des mêmes lieux d'aisances. Les femmes que la maison emploie à l'extérieur à la confection des vêtements. Leurs salaires. Il n'y a pas d'amendes imposées aux employés. Avantages des commis qui parlent les deux langues. Les jeunes filles employées dans les magasins doivent mieux se vêtir que celles employées dans les fabriques.

BUCKLEY, JERLEY, Détroit..... 469-476

Le témoin est président de l'union des marins. Désavantage dont souffrent les marins sur les lacs. La loi concernant le chargement des navires n'est pas mise en vigueur. L'union des marins est une société internationale dont le siège principal se trouve à Chicago, ayant des succursales dans tout le Canada et les Etats-Unis. La loi des Etats-Unis concernant la naturalité des marins n'est pas mise en vigueur. Inspection des coques. Les marins sont obligés de passer un examen en Canada mais non aux Etats-Unis. Les drisses devraient être inspectées. On charge aujourd'hui les vaisseaux comme s'il n'y avait pas de loi. Exemple de vaisseaux naufragés parce qu'ils étaient trop chargés. Marins incompetents. Des vaisseaux quittent souvent le port n'ayant pas un équipage suffisant. Des vaisseaux sont souvent perdus parce que leurs gréements ne sont pas suffisants. Il est nécessaire de passer une loi pour empêcher d'engager des matelots inhabiles. Consé-

quence de l'engagement de matelots inhabiles. L'union ne peut obliger les patrons à engager des marins compétents à moins que le gouvernement ne l'aide. L'union a fait des instances auprès du gouvernement américain afin d'obtenir une loi pour empêcher l'engagement d'hommes incompetents. La nourriture est généralement bonne. Ce qui cause le roulis des vaisseaux. Les chargements de ponts, Moyens de sauvetage. La loi concernant les bateaux à vapeur et leur grément n'est pas convenablement mise en vigueur. Position désavantageuse des matelots à bord des vaisseaux canadiens qui vont sur les lacs prendre des chargements de bois carré. Equipage d'une goëlette à trois mâts. Conditions hygiéniques des gaillards d'avant. Inspections des bouilleurs.

BURGOYNE, W. B., *Ste-Catherine, typographe, gérant du "Star".... 1082-1083*

L'emploi des clichés dans les journaux. L'emploi des clichés aura probablement l'effet de diminuer le nombre des apprentis.

BURKE, HUGH, *layetier, Toronto..... 301-304*

Le témoin emploie des ouvriers. Les novices sont très souvent victimes d'accident. L'inspecteur n'a jamais visité les ateliers. Comment les accidents arrivent ordinairement. Son industrie s'est considérablement développée depuis les quelques dernières années. Salaires. La concurrence est très vive. Coalition des patrons pour faire hausser le prix des caisses; comment la chose a été faite. Organisation. Grèves. La cause de la grève de l'année dernière a été que les ouvriers voulaient arriver à une entente au sujet des apprentis. Salaires sont plus bas. Augmentation du prix des caisses. Taux des salaires établi par l'union. Bois employé dans la fabrication des caisses; prix de ce bois.

BURNETT, MELLE, *modiste et couturière, Toronto..... 411-412*

Salaire ordinaire d'une bonne modiste. Il faut trois ou quatre ans pour apprendre le métier et la jeune fille qui veut l'apprendre devrait commencer à quatorze ou quinze ans. Apprenties. Le témoin n'aime pas à prendre d'apprenties. La plupart du temps il faut leur enseigner ce qu'on devrait apprendre à l'école. Il y a un grand nombre de couturières sans emploi à Toronto. Particulièrement des ouvrières inhabiles. Bon nombre ne travaillent que six mois dans l'année et elles ne gagnent pas suffisamment pendant cette période pour vivre pendant les autres six mois. Il y a plus de jeunes filles qu'il n'en faut dans ce métier. Il y a ici des jeunes filles qui apprennent à coudre et qui, en Angleterre, seraient des servantes. Raisons pour lesquelles les jeunes filles refusent de s'engager comme servantes. Les jeunes filles dans les magasins ne devraient pas rester debout toute la journée; c'est une chose pernicieuse à la santé qu'on pourrait éviter.

BURNS, JAMES, *fabricant de machines à vapeur et de moulins, London... 775-779*

Nombre d'ouvriers au service du témoin. Tous les produits de la fabrique sont vendus en Canada. Espèces de machines que l'établissement fabrique. Permanence du travail. La maison n'emploie que des ouvriers habiles. Salaires. Apprentis. Heures de travail. Paiements bi-mensuels. Les salaires ont ni augmenté ou diminué depuis dix ans. La maison emploie beaucoup de machines. Les machines sont toujours conduites par des hommes et bien entourées. L'inspecteur de la fabrique a visité l'établissement et a paru satisfait. Les machines améliorées introduites dans son industrie depuis cinq ans, n'ont pas modifié le taux des salaires ou fait diminuer la demande de la main-d'œuvre. Tous les articles maintenant importés pourraient être fabriqués en Canada. Le témoin importe quelque peu de la matière première qu'il em-

plie. Il emploie presque exclusivement le fer de Londonderry, et le trouve aussi bon que le meilleur fer importé. Ses ouvriers font des économies. Presque tous les hommes mariés au service de la maison sont propriétaires. Quelques-uns appartiennent à l'union, et d'autres n'y appartiennent pas. Il n'y a jamais eu de difficulté à ce sujet. Les patrons qui exploitent la même industrie ne sont pas organisés. Le plus grand nombre des ouvriers de la maison sont des Canadiens. La fabrique a toujours pu avoir les ouvriers dont elle avait besoin. Contrats d'apprentissage. Il importe tout son charbon des Etats-Unis. Il est de première nécessité d'employer les machines les plus améliorées. Le témoin est d'avis que si l'on agissait d'après l'opinion exprimée par une personne devant la commission, savoir, que l'on ne devrait pas fabriquer de nouvelles machines d'ici à trente ans, ce serait tout simplement nous jeter de cent ans en arrière. L'emploi des machines ne doit pas avoir pour conséquence nécessaire la diminution du nombre d'heures de travail. Les ouvriers reçoivent une juste part des profits provenant de l'emploi des machines améliorées. Il y a dix ans, presque toutes les machines étaient importées, le tarif protecteur a mis fin à cela et l'industrie a grandi. Le seul désavantage que nous ayons en Canada, c'est que le marché n'est pas assez considérable pour se livrer à une spécialité. La personne qui voudrait arrêter l'immigration devrait s'en aller de l'autre côté de la ligne.

BURNS, PATRICK, journalier, London..... 732-733

Salaires des journaliers, à London. Les journaliers au service de la municipalité ne sont employés que le printemps et l'automne. Economies qu'un journalier peut faire. Condition sanitaire des maisons. L'immigration a une tendance à diminuer les salaires des journaliers. Les immigrants qui viennent ici sur la foi d'annonces mensongères désirent souvent s'en retourner. Les loyers à London.

BYRNE, JOHN T., typographe, Ottawa..... 1324-1325

Le témoin est contre-maître dans l'atelier des ouvrages des départements, dans l'établissement de MacLean, Roger et Cie. Les ouvriers sont payés d'après les prix fixés par l'union. Etat des cabinets d'aisances. Les salaires sont payés à la quinzaine. Raisons pour lesquelles l'établissement n'emploie que des membres de l'union.

CALLOW, JOHN, Charpentier, village de Seaton, Toronto..... 59-72

Le témoin fait partie de l'union fraternelle des charpentiers. A son avis les principes des unions ouvrières ne sont pas contraires au capital et les organisations des ouvriers constituent un avantage pour les patrons. Règlement des difficultés ouvrières par voie de conférence. Comparaison des salaires payés à Manchester, Angleterre, et Toronto. Coût de la vie en Angleterre et à Toronto. Effet des machines à travailler le bois sur le travail. Les paiements hebdomadaires sont préférables aux paiements bi-mensuels. Salaires. Approbation de l'intervention gouvernementale dans le règlement des difficultés ouvrières. Effets des grèves. La diminution des heures de travail a pour effet de faire augmenter les salaires. Ce qui constitue une journée de travail. La durée de l'apprentissage en Angleterre est de sept ans, tandis qu'en Canada un bon nombre ne font que trois mois. Les ouvriers qui font un apprentissage de trois mois ne sont pas compétents. Proportion d'apprentis au nombre d'ouvriers en Angleterre. Les machines à travailler le bois dispensent du travail des ouvriers. Raisons pour lesquelles le témoin préférerait travailler huit heures au lieu de neuf heures, et être payé à l'heure. Les raisons pour lesquelles un congé devrait être accordé le samedi. Ce qui constitue une journée de travail à Manchester, Angleterre. La valeur marchande de l'ar-

gent est plus considérable en Angleterre qu'ici. Avantage d'appartenir à l'union. Coût de la vie en Angleterre. Nombre de mois pendant lesquels un charpentier travaille, en moyenne, à Toronto, dans l'année. Les unions ouvrières empêchent qu'on enfreigne les droits et les privilèges des ouvriers. L'offre et la demande régleront les salaires. Le témoin est d'avis que l'augmentation des salaires et la réduction du nombre d'heures de travail augmenteront un peu le coût de la production, mais il désire que les ouvriers partagent dans les profits. L'union détermine le minimum des salaires, mais il y a des ouvriers qui travaillent à moins. Il n'y a pas de coopération ou de partage de profits parmi les charpentiers. Magasins coopératifs en Angleterre et à Toronto. Loyer. Quartiers où se trouvent les maisons des ouvriers. Valeur du terrain. Ouvriers propriétaires. Les machines ont donné plus de valeur au travail des jeunes garçons au détriment des ouvriers habiles. Le témoin connaît un petit garçon qui conduit une machine à vapeur stationnaire. Les apprentis devraient être sous contrat. Le témoin a foi dans les magasins coopératifs administrés sur le système de paiement argent comptant.

***CAMERON, BENJAMIN, mouleur, Hamilton..... 974-977**

Heures de travail. Raisons à l'appui de la diminution du nombre d'heures de travail. Bibliothèque gratuite à Hamilton; si le nombre d'heures de travail était diminué, les ouvriers en profiteraient. Grève des mouleurs en 1887. Immigration. Le système de huit heures de travail. Effets de la diminution des heures de travail. Effet de l'augmentation des salaires. Lavoirs pour les mouleurs. Danger auquel sont exposés les mouleurs lorsqu'ils n'ont pas de lavoirs. Apprentis. Ecoles techniques; Le temps qu'il faut pour apprendre le métier.

***CAMPBELL, ARCHIBALD, Chatham..... 562-567**

Le témoin est meunier de profession. Espèce de blé qu'il emploie. Il écoule ses produits dans les provinces maritimes et sur les marchés de Glasgow et de Liverpool. Le commerce avec Terre-Neuve augmente. Les marchés des états de l'Est pour le son et le mélange sont meilleurs que le marché du Canada. Salaires des meuniers habiles; heures de travail. Salaires des ouvriers inhabiles; heures de travail. Travail de nuit. Salaires des tonneliers. Heures de travail. Permanence du travail des tonneliers qu'il emploie. Son contrat dans cette industrie. Un petit nombre des ouvriers de la maison sont propriétaires. Il est difficile pour un ouvrier de faire vivre, de vêtir et d'instruire sa famille. La vie ne coûte pas cher à Chatham. Moyenne des salaires à Chatham. Depuis l'introduction des machines, on n'a pas besoin d'un aussi grand nombre d'hommes habiles. Les rouleaux fabriqués en Canada comparés à ceux fabriqués à Lowell, Mass. On peut faire fonctionner les moulins régulièrement de manière à employer constamment les ouvriers. Comparaison entre le prix et la qualité du blé du Nord-Ouest et du blé de la province d'Ontario. Le témoin se prononce en faveur de l'arbitrage obligatoire. Éducation industrielle. L'établissement d'un bureau fédéral de statistique serait un avantage pour les fabricants.

***CAMPBELL, M.D., C. F., London 671-682**

Le témoin a une grande connaissance des sociétés de bienfaisance parmi les ouvriers. Organisations générales ayant des subdivisions locales, dont le nombre de membres varie de mille à un demi-million. Quelques-unes de ces associations existent depuis un siècle, mais celles qui sont basées sur le système d'assurance mutuelle ou des profits payables à la famille au décès d'un membre ne datent que depuis trente ans. L'ordre maçonnique ne donne des

secours pécuniaires qu'à titre de charité. Les autres associations telles que les Odd Fellows, les Foresters, l'ancien ordre des travailleurs donne des bénéfices par principe d'organisation. Puisque toutes ces organisations affirment que leur but principal est d'enseigner la vertu, la vérité, la morale, la charité et la bienfaisance, mais le système des bénéfices et le côté pratique de leur organisation. Dans le plus grand nombre de ces organisations basées sur le principe de l'assurance sur la vie, le coût de l'assurance est de moitié moins cher que le coût ordinaire de l'assurance des anciennes compagnies. Bon nombre de ces sociétés d'assurances mutuelles ont été organisées par des personnes qui n'avaient pas une connaissance suffisante des lois de la statistique et comme elles n'étaient pas conduites avec tout le sens pratique voulu, elles ont tombé. Le témoin est d'avis que l'assurance dans laquelle un homme de vingt-et-un ans paie la même contribution que l'homme de cinquante ans est une assurance sure, mais il ne la croit pas équitable. Le taux de la mortalité dans les assurances mutuelles composées de jeunes gens s'élèvera avec le temps à la moyenne ordinaire. Les sociétés mutuelles ont en moyenne autant de chance de durer que les anciennes compagnies. Les sociétés de bienfaisance ont un excellent effet moral sur les ouvriers. La concurrence fait que ces sociétés promettent plus qu'elles ne peuvent tenir. Contrôle gouvernemental des sociétés de bienfaisance. Legs testamentaires de l'assurance dans les sociétés mutuelles. Comme nombre de personnes ne peuvent payer les taux établis des assurances ordinaires, il leur faut les assurances à bon marché que leur offre ces sociétés. Education technique. L'état dans le Canada et dans les Etats-Unis donne trop d'instruction. Système Kindergarten. Ce système appliqué au système d'éducation technique. Salaire des instituteurs. Livres d'écoles. Institutrices. Difficulté de l'association des instituteurs à établir une échelle de salaire et à s'y tenir. Ceux qui se dévouent à l'enseignement font les meilleurs instituteurs ; mais non pas ceux qui en font un état temporaire. Contributions des écoles publiques. Publication des livres d'écoles.

CAMPBELL, MANSON, fabricant de cribles, Chatham 567-571

Salaires que le témoin donne aux ouvriers habiles et aux ouvriers inhabiles. Heures de travail. Permanence du travail. Quatre de ses ouvriers sont propriétaires. Un certain nombre des ouvriers qui travaillent pour le témoin ont fait assez d'économies pour acheter deux ou trois maisons. Taux de l'intérêt à Chatham. Les affaires augmentent tous les ans. Il vend les produits de sa fabrique en Canada, particulièrement dans Ontario. Comparaison entre le prix des cribles aujourd'hui et il y a dix et quinze ans. Système de crédit. Le coût de la production a diminué. Le prix du travail n'a pas diminué. Prix du bois de corde aujourd'hui et il y a six ou sept ans. La marge des profits est moindre qu'il y a cinq ans. Système de sous-contrat. Partage des profits. Corporation.

CAMPBELL, W. J., fabricant de bouilleurs, Ottawa 1289-1290

Nombre d'ouvriers que le témoin emploie en moyenne. Apprentis, leurs salaires. Système de contrat d'apprentissage. Salaire des ouvriers en bouilleurs. Salaires des ouvriers inhabiles. Paiements bi-mensuels des salaires. Heures de travail. Le temps qu'il faut pour apprendre le métier. La fabrication des chaudières cause la surdité. Heures supplémentaires de travail. Condition sanitaire de l'établissement. La ventilation. Les ouvriers désirent être payés plus souvent que tous les quinze jours.

CAREY, JOHN T., Secrétaire de l'Association des Marins du Canada.... 1055-1060

Le siège principal de l'association pour le Canada se trouve au canal Welland.

Qualités requises pour devenir membre de l'association. Bénéfices accordés aux membres. Les matelots désirent une meilleure inspection des vaisseaux. Règle générale, aujourd'hui, les vaisseaux sont trop chargés et n'ont pas d'équipage suffisant. Equipage que devrait avoir un vaisseau de 400 tonneaux. Perte de vaisseaux par suite de l'insuffisance des équipages. Il n'y a pas de loi qui fixe le nombre de matelots qu'un vaisseau devrait avoir. Inspection et classification des vaisseaux d'après le système Lloyd. Une loi rendant obligatoire l'inspection de tous les vaisseaux serait avantageuse aux matelots, aux patrons et aux propriétaires à la fois. Quand et comment les vaisseaux devraient être inspectés. Côté défectueux du présent système d'inspection. Règlement de l'association concernant ses membres qui s'embarquent à bord des vaisseaux impropres à prendre la mer. Certificats des capitaines et des seconds. La loi à cet égard n'est pas mise en vigueur. Vaisseaux surchargés. Condition des gaillards d'avant. Nombre d'hommes employés comme matelots en amont de Kingston. Salaires. Comment sont payés les matelots. Heures de travail. Tableau noir. Mesures prises pour sauver la vie des équipages en cas de naufrage. Législation requise concernant l'incapacité de certains bâtiments de tenir la mer, pour empêcher le surchargement des vaisseaux et pour régler le nombre et déterminer les qualités que les équipages devraient avoir. Le témoin cite des cas où des hommes incompetents étaient porteurs de certificats de capitaine et de second.

CARLYLE, WILLIAM, boulanger Toronto 416-417

Le témoin est d'avis que si le nombre d'heures de travail était diminué, environ un quart d'ouvriers de plus seraient employés. L'offre est toujours plus considérable que la demande dans ce métier. Les ouvriers qui viennent des environs ne sont pas aussi compétents que les ouvriers qui sortent des ateliers de Toronto. Les ouvriers incompetents reçoivent le même salaire que les autres dans les ateliers qui se régissent d'après les règles de l'union. Une des règles de l'union est que les ouvriers incompetents doivent être payés au même taux que les ouvriers compétents. Le témoin est d'avis que le système des courtes heures de travail contribue à tenir sobre les ouvriers. Les patrons sont organisés. But de cette organisation. Le témoin ne trouve pas d'objection aux associations ouvrières; il est d'avis qu'elles ont été un avantage pour son industrie.

CARON, LOUIS, boulanger, Ottawa 1307-1308

Salaires. Heures de travail. Travail de nuit. Enfants dans les boulangeries.

CARROLL, ANDREW J., typographe, St-Catherines 1071-1073

Salaires des typographes. Jours de paie. Apprentis. Loi de l'union typographique concernant les apprentis. Heures de travail. Travail des femmes. Grèves amenées par le fait que les typographes ont voulu empêcher l'emploi des clichés dans les journaux. Augmentation des droits requise pour empêcher l'importation des clichés. Loi des créances privilégiées. Système du troc. L'établissement d'un bureau de statistique. L'Internationale recommande aux unions typographiques d'avoir recours à l'arbitrage, c'est un des principaux articles du programme des chevaliers du travail. Le témoin ayant entendu le témoignage d'un matelot, déclare qu'il est de notoriété publique que bien souvent des navires quittent le canal Welland étant hors d'état de tenir la mer. Organisations ouvrières. La loi des fabriques n'est pas convenablement mise en vigueur.

CARSLEY, SAMUEL, marchand de nouveautés, Ottawa..... 1346-1350

Cabinet d'aisances et lavabo pour les employés des deux sexes dans les magasins

de nouveautés de Montréal, Brockville, Ottawa, Toronto et ailleurs dans le pays, leur état sanitaire. Comment sont traitées à Montréal les jeunes filles qui apprennent le métier de modistes et de couturières. Heures de travail. Condition des jeunes filles employées dans les fabriques de chemises et les établissements de confection; souvent elles sont payées irrégulièrement et au moyen de bons. Il est nécessaire d'appliquer la loi des fabriques aux magasins de nouveautés, aux magasins en gros de vêtements confectionnés, etc. Les femmes et les enfants employés dans ces établissements devraient être protégés par le gouvernement, vu que les patrons ne le feront jamais sans y être obligés. La vente des marchandises canadiennes, dans le commerce à bon marché augmente. Paiement des employés au moyen de bons. Avantages d'un commis qui parle les deux langues. Les demoiselles de comptoir sont tenues de faire plus de dépenses que les filles de fabriques. Comparaison entre les filles de fabriques et les filles de magasins à l'endroit de la permanence du travail et des salaires. Les commis et les demoiselles de comptoir ne sont pas aussi bien traités au Canada qu'en Angleterre. Ce que deviennent les modistes supplémentaires lorsqu'elles n'ont plus d'ouvrage. Age des petits caissiers; il vaudrait mieux pour eux être à l'école. Le témoin trouve qu'on devrait remplacer les mots "fermeture des magasins" dans la loi des fabriques d'Ontario par les mots "congédier les employés," parce qu'il arrive souvent que les employés sont retenus pendant trois heures une fois les magasins fermés. Saisie des salaires des classes pauvres à Montréal. Les paiements hebdomadaires remédieraient à cet état de choses. Mode que le témoin suit pour payer ses employés.

CASHION, DAVID, mouleur, Hamilton 906-908

Le témoin travaille pour le Grand Tronc. Union des mouleurs, de Hamilton. Nombre d'établissements à Hamilton dans lesquels des mouleurs sont employés. L'union a une échelle de prix pour les ateliers où se fait la fabrication des poèles. Heures de travail. Permanence de l'ouvrage. Ce que gagnent les poëliers qui travaillent à la pièce. Conditions hygiéniques des ateliers. Apprentis. Attitude des membres de l'union vis-à-vis de ceux qui n'en font pas partie. Grève qui a eu lieu pendant l'été de 1887.

CHABOT, PIERRE, marchand de nouveautés 1370-1371

Salaires des coupeurs dans un atelier de tailleurs. Nombre de tailleurs et de femmes que le témoin emploie. Heures de travail des hommes de chantier dans la forêt et pendant le flottage du bois. Nourriture donnée aux hommes dans les chantiers. Paiement des hommes au moyen de bons. Escompte sur ces bons.

CHARLTON, ROBERT, contre-maitre de la fabrique de bouilleurs, Kingston..1113-1114
Apprentis. Education technique.

CHISNELL, RODERICK, Hamilton 904-906

Le témoin est employé pour la compagnie manufacturière dite Hart Emery Wheel Company depuis son établissement. La compagnie fabrique les mêmes roues qui se fabriquent à Détroit. Raisons pour lesquelles la compagnie a établi ses affaires en Canada. Nombre d'ouvriers que la compagnie emploie. Marché sur lequel elle écoule ses produits. Le nombre des ouvriers et les affaires vont en augmentant. Les roues fabriquées en Canada sont aussi bonnes que celles fabriquées aux Etats-Unis. La matière première pour la fabrication des roues vient d'Europe. Salaires des ouvriers habiles et des ouvriers inhabiles. Heures de travail. Travail à la pièce. Salaires payés chaque semaine. Machines. Travail des enfants.

CHITTY, GEORGE LANG, *teneur de livres chez MM. Gilmour & Cie., marchand de bois.*
Ottawa..... **1356-1359**

Nombre d'hommes que la maison emploie. Salaire de ces hommes. Permanence du travail. Nourriture des hommes dans les chantiers. Vêtements vendus aux hommes dans les dépôts pour leur propre commodité, au prix coûtant, en y ajoutant le prix de transport. Salaires des ouvriers employés aux scieries. Petits garçons employés dans les scieries, leur occupation et leur âge. Le témoin ignore s'il existe une loi concernant les fabriques dans la province de Québec. Les hommes sont payés à chaque quinzaine, le mercredi. Les ouvriers sont payés jusqu'au samedi précédent. Dans les cas de nécessité, des avances sont faites aux hommes, en espèces ou en nature, et sont déduites de leur paie. Salaires des charpentiers, des forgerons, etc. Comment la maison traite les hommes victimes d'accidents. Heures de travail aux scieries. Les scieries marchent pendant plus de soixante heures par semaine, tandis que la loi des fabriques de la province de Québec déclare que les enfants ne travailleront pas plus de soixante heures par semaine.

CLARKE, W. A., *London*..... **685-693**

Le témoin est typographe et membre de l'union typographique. Salaires et heures de travail dans les journaux. Effet qu'a sur le métier l'emploi d'un trop grand nombre de petits garçons. Règle de l'union concernant ces apprentis. Avantages résultant de l'union typographique. Apprentis et contrat d'apprentissage. Arbitrage. L'union n'a recours aux grèves pour le règlement des difficultés qu'en dernier ressort. Arbitres officiels. L'emploi des clichés. Le gouvernement devrait élever les droits sur les clichés importés. L'union est d'avis que les ouvriers devraient être payés pour le temps qu'ils perdent à attendre la copie. Travail des femmes. Leur salaire. Bureau de la statistique du travail. Conditions hygiéniques des ateliers. Les salaires sont payés le vendredi. Comparaison entre les salaires des Etats-Unis et du Canada. Compétence des femmes compositeurs. Apprentis. La loi devrait restreindre le nombre d'apprentis. Age auquel un apprentis devrait quitter l'école. Ecole industrielle. Petits garçons à l'école du soir, leurs salaires. Dangers des écoles industrielles.

CLEMENTS, R., *charpentier, Ottawa*..... **1294-1295**

Salaires payés aux ouvriers qui conduisent des machines. Mesures prises pour éviter les accidents. Visite de l'inspecteur des fabriques. Salaire d'un ouvrier d'établi. Permanence du travail. Nombre d'ouvriers qui sont propriétaires de leur maison. Accidents.

COLLINS, WILLIAM, *ingénieur et machiniste, Berlington, comté de Halton.* **954-959**

Exemple d'un ouvrier qui vit dans l'aisance et qui gagne suffisamment pour abandonner complètement le travail à cinquante ans. Un ouvrier ordinaire ayant une famille de deux enfants verra absorber tout ce qu'il gagne s'il veut leur donner de l'éducation. Salaire dans les ateliers du chemins de fer G. W., il y a trente ans. Artisans de la vieille école. L'ouvrier est loin de recevoir sa part des bénéfices résultant des machines. Par suite de l'emploi des machines qui diminuent la demande de la main-d'œuvre, le travail des artisans est devenu plus précaire. Effet de l'emploi des machines sur l'emploi du travail. Le témoin suggère que l'application des idées de Henry George est le seul moyen logique d'améliorer la condition des classes ouvrières. Partage des profits. Opinion du témoin concernant les rapports entre le fabricant, l'ouvrier et le fiduciaire.

COOPER, WILLIAM, *bijoutier, Toronto*..... **304-307**

Le témoin est bijoutier travaillant à la journée. Branches du métier. Salaires.

Durée de l'apprentissage. Il y a aujourd'hui dans son métier plus d'Anglais que de Canadiens. Immigrants ou le travail importé et son effet sur le commerce. Il n'y a jamais eu de grève. Les bijoutiers ne sont pas organisés en association. Les ouvriers bijoutiers peuvent mieux réussir en Angleterre qu'au Canada. Les bijoutiers ne sont pas rares à Toronto. Les ouvriers anglais ont été amenés ici dans le but de faire baisser les salaires. La main-d'œuvre n'est pas rare, mais le travail l'est.

COULTER, ROBERT, *cordonnier, Hamilton* 1027

Comparaison entre les salaires payés dans la province d'Ontario et les salaires payés dans la province de Québec. La concurrence de la main-d'œuvre à bon marché de la province de Québec fait que sur les cinq ou six fabriques qui existaient autrefois à Hamilton il n'y en a plus qu'une. Nombre de cordonniers à Hamilton, et nombre d'ouvriers employés à la fabrique. Travail des femmes et leur salaire. Salaires payés à Toronto, comparés à ceux de Hamilton.

COUSINEAU, ALEXANDRE, *boulangier, Ottawa* 1308-1310

Le témoin emploie des ouvriers. Salaires des boulangers. Prix du pain. Inspecteur du pain. Le témoin vend pour argent comptant, mais il ne l'obtient pas toujours. Heures de travail. Apprentis. Etat sanitaire des boulangeries à Ottawa. Les boulangers qui font partie des chevaliers du travail sont mieux payés que ceux qui n'en font pas partie; ces derniers ne reçoivent pas un salaire suffisant pour faire vivre leur famille. Effet de l'organisation du travail.

COVENTRY, DR., JOHN, *officier de santé de la ville de Windsor, et président des officiers de santé de la province d'Ontario* 441-445

Etat hygiénique de Windsor. Système d'égout et d'aqueduc. Maladies contagieuses. Etat hygiénique des fabriques, des ateliers et de maisons d'ouvriers. Un bon nombre d'ouvriers sont propriétaires de leur maison. Nettoyage des égouts. Avantage de l'eau de la rivière sur l'eau des puits. Maladies dues au gaz qu'exhale le charbon de bois dans les ateliers de tailleur. L'état sanitaire des écoles est mauvais. Qualités des eaux des lacs Ontario, Ste-Clair et Huron et des eaux de la rivière Détroit. Alimentation du gaz. Vaccination.

CRAFT, EDWIN, *Chatham* 541-542

Le témoin est employé au posage des raies dans une fabrique de voitures. Salaires. Sous-contrat. Il est possible de diminuer le travail quotidien et de le répartir sur toute l'année. Il ne s'importe pas de wagons des Etats-Unis. On se procure dans le pays tout le bois nécessaire. Le système de sous-contrats fait subir une baisse légère aux salaires.

CROSLY, JOHN W., *constructeur Pétrolia* 810-815

Etat de l'agriculture aux environs de Pétrolia. Grains cultivés. Elevage des animaux. Salaire des garçons de ferme et durée de leur travail dans l'année. L'introduction des machines a diminué la demande du travail. Nombre d'hommes employés dans l'exploitation du bois au sud de Pétrolia. Qualité du bois. On exporte du bois en Angleterre, en Allemagne et en France. Reboisement. Temps qu'il faut au noyer noir pour parvenir à maturité. Les avantages qui résulteraient d'un bureau fédéral de statistiques. Nombre d'ouvriers que le témoin emploie et le salaire qu'il leur donne. Permanence du travail. Position relative du patron et de l'ouvrier dans l'achat et la vente du travail. Etat sanitaire de Pétrolia. Maisons d'écoles. Education technique.

CROWLEY, THOMAS, cordonnier, Windsor 493-498

Le mauvais état du commerce est dû à la concurrence que font les articles fabriqués à la machine. Le témoin pourrait gagner \$2.00 par jour s'il était employé tout le temps, mais aujourd'hui il gagne moins qu'une piastre. Prix des chaussures faites à la main. Causes des différents entre patrons et ouvriers. Arbitrage. Travail à la pièce et à la journée. Il n'y a pas de jeunes garçons qui apprennent le métier. Les machines ont révolutionné le métier. Le système d'immigration aidée par l'argent du Canada est un des plus grands maux qu'on puisse infliger au pays. Raisons pour lesquelles il s'oppose à l'immigration. A son avis l'immigration contribue à rendre le riche plus opulent et appauvrit le pauvre.

COFF, J. E., maire, St-Catherines 1069-1071

Etat sanitaire de St-Catherines. Aqueduc. La population ouvrière doit aux associations du travail l'amélioration opérée dans son existence. Demandes de secours à la municipalité. Immigrants. Système d'apprentissage. Emploi des clichés américains dans les journaux. Partage des profits. Arbitrage. Etablissement d'un bureau fédéral de statistique. Les associations ouvrières s'efforcent de faire prévaloir la tempérance. Bibliothèque gratuite.

DALEY, JAMES, teinturier, Cornwall 1260-1262

Le témoin est employé dans une filature de coton. Salaires des teinturiers. Permanence du travail. Enfants employés dans le département de la teinturerie. Ouvriers congédiés parce que leur salaire avait été saisi. Les salaires sont payés toutes les quinze semaines et il y a une retenue de deux semaines. Conditions hygiéniques des cabinets d'aisances. Approvisionnement d'eau. Protection contre les accidents. La cause des dernières grèves. Son attitude, en qualité de contre-maître vis-à-vis des chevaliers du travail. Le témoin est d'avis qu'il est impossible de faire la même somme de travail dans moins de temps. Mais il ne nie pas que la demande de diminution du nombre d'heures de travail était raisonnable.

DANE, PAUL, tisserand, Cornwall 1264-1265

Le témoin est à l'emploi de la *Stormont Cotton Mills Company*. Travail à la pièce. Salaires. Possibilité de faire des économies. Loyer. Approvisionnement de l'eau à sa maison. La distance que les ouvriers ont à parcourir de leur maison aux fabriques fait qu'ils sont obligés de se lever trop matin pour arriver au travail à temps, particulièrement pour ce qui est des femmes. Approvisionnement d'eau et conditions hygiéniques des cabinets d'aisances de la filature.

DANFORTH, BENJAMIN M., Hamilton 878-883

Le témoin est employé à la clouterie des laminoirs d'Ontario. Nombre d'ouvriers. Heures de travail. Permanence du travail. Salaires. Les salaires sont payés à la quinzaine, le samedi. Apprentis. Conditions hygiéniques de la fabrique. Les salaires comparés à ceux de Montréal. Visite de l'inspecteur des fabriques. Les petits garçons sont employés par les ouvriers et non par la maison. Tout le travail se fait à la pièce. Salaires des petits garçons. L'association des cloutiers et ses avantages. L'association a un fonds destiné au secours des malades. Les salaires comparés à ceux des provinces maritimes. Il ne s'importe pas d'articles de l'étranger. L'établissement fabrique des clous d'acier. Les petits garçons ne prennent pas la place des hommes. Arbitrage. Grèves. Heures de travail. Qualité du fer laminé qui sort de l'établissement. Travail à la pièce. Visite de l'inspecteur des fabriques. Acci-

dents causés par les machines. Nationalité de la maison. Fabrication des rails.

- DAVIDSON, JOHN, *menuisier dans une fabrique de machines agricoles, London*..... **718-723**
 Heures de travail. Taux des salaires. La maison ne paie pas d'intérêt sur la retenue qu'elle fait sur les salaires. L'ouvrier qui laisse le plus d'argent dans la caisse de la maison est celui qui a le plus de chance d'être constamment employé. Nombre d'ouvriers qui, à London, appartiennent aux associations. Organisation ouvrière et ses avantages. Apprentis. Le système de contrat d'apprentissage serait un grand avantage. Accidents arrivés aux jeunes garçons qui conduisent les machines. Les machines ne sont pas entourées. Raison de la retenue faites sur les salaires. Quelques ouvriers font des économies et achètent des maisons. L'emploi des machines a fait baisser les salaires. Coût de la vie à London, Ontario, comparé à ce que coûte la vie à Syracuse, New-York. Comparaison entre les salaires payés à London et les salaires payés aux Etats-Unis. L'immigration gêne le métier. Sociétés coopératives. La maison emploie le bois canadien. Approbation d'un système d'arbitrage officiel. Le témoin était actionnaire dans Woodstock Cooperation Company, qui a failli à cause de la mauvaise administration. Règle générale ou confié aux jeunes garçons la conduite de machines dangereuses. Le témoin ne travaille qu'environ sept mois dans l'année.
- DAVIS, JOHN, *marchand de bois, Ottawa*..... **1399-1370**
 Salaire des journaliers qu'il emploie. Heures de travail. Prix du hêtre et de l'érable. Comparaison entre la condition des classes ouvrières en Angleterre et la condition des classes ouvrières en Canada.
- DAWSON, RICHARD S., *mécanicien stationnaire, Ottawa*..... **1351-1352**
 Il est difficile pour un mécanicien habile de gagner ce qu'il vaut, à cause du grand nombre d'ouvriers incompetents qui cherchent à remplir ces emplois. Des certificats devraient être accordés aux mécaniciens stationnaires qui ont les qualités requises, ce qui est aussi nécessaire pour eux que pour les mécaniciens de bateaux à vapeur. Inspection des chaudières. Le plus grand nombre des mécaniciens stationnaires, d'Ottawa, sont des ouvriers incompetents. Salaires de ces mécaniciens. Sujets sur lesquels on devrait examiner un mécanicien avant de lui accorder un certificat.
- DAY, THEWLIS, *surintendant de la fabrique de la Cornwall Manufacturing Company*..... **1230-1238**
 L'état hygiénique de la fabrique est sain. Grève de l'automne dernier, sa cause et comment elle s'est terminée. Attitude de la compagnie vis-à-vis des organisations ouvrières. Amendes imposées aux ouvriers. Comment on traite les ouvriers qui partent sans donner avis. Permanence du travail. Le temps des congés n'est pas payé. Visite de l'inspecteur; ce dernier ne lui a pas remis une copie de la loi des fabriques pour l'afficher dans l'établissement.
- DELANEY, ANDREW, *tonnelier, Toronto*..... **299-301**
 La tonnellerie est dans une très mauvaise condition, et la principale cause est la loi Scott. On ne fabrique guère autre chose à Toronto, que des barils à bière. Un grand nombre de tonneliers ont quitté Toronto. Travail à la pièce. Salaires. Nombre de tonneliers. Apprentis. Machines.
- DENNEREY, THOMAS, *employé de manufacture, Cornwall* **1248**
 Le témoin fait fonctionner la machine à couper dans la filature de la Canada.

Cotton Company. Réduction des salaires. Nombre d'ouvriers dans son département, et leurs salaires.

DENNIS, RICHARD, *constructeur et entrepreneur Toronto*..... **137-152**

Taux minimum et maximum des salaires des charpentiers à Toronto. Les ouvriers sont classés selon leur habilité. Il serait avantageux pour les ouvriers inférieurs que l'union leur permit de travailler à des salaires moins élevés. Les salaires sont réglés par l'offre et la demande. Les ouvriers peuvent être aussi indépendants pour la vente de leur travail sans le concours d'une union, qu'avec ce concours. Cause de la dernière grève dans le métier des constructeurs, à Toronto. Insuccès de la dernière grève. Les patrons étaient aussi organisés. L'organisation n'est pas un avantage pour les patrons ou pour les ouvriers. Nombre approximatif de charpentiers, à Toronto. La cause principale des grèves est la demande de la diminution des heures de travail et l'augmentation des salaires. Il préfère payer des salaires élevés pourvu que le taux soit général. Le témoin ne connaît pas de patrons constructeurs qui soient devenus même modérément riches, la concurrence étant trop vive. Le mouvement en faveur du système de neuf heures a bénéficié au charpentier en leur donnant plus de temps pour construire pour eux-mêmes. Quelques-uns des ouvriers au service du témoin ont jusqu'à quatre maisons libres de toute charge. Les charpentiers vivent bien mieux qu'il y a vingt ans. Coût de la vie comparé à ce qu'il était il y a vingt-cinq ans. Les loyers sont plus élevés. Les maisons à loyer ne paient pas un gros intérêt. Les maisons d'ouvriers rapportent un meilleur intérêt que les belles résidences. Les machines n'ont pas préjudicié aux ouvriers. Il n'a jamais entendu dire que des charpentiers aient été obligés de signer un contrat s'engageant à ne pas faire partie d'une union ouvrière. Les accidents arrivés ont été causés par l'incurie des ouvriers. Salaires payés tous les quinze jours. Le témoin croit qu'on n'aiderait pas aux ouvriers en les payant chaque semaine, et les ouvriers ne le demandent pas. Système de crédit. Ceux qui désirent acheter des cultivateurs se trouvent dans une position désavantageuse parce qu'ils sont obligés d'acheter dans l'après-midi. Il n'a jamais entendu dire que des ouvriers aient été engagés par contrat à l'étranger pour venir travailler en Canada. La plupart des ouvriers au service du témoin sont des immigrants qui ont appris le métier en Europe. Un charpentier peut travailler au moins pendant deux cents jours dans l'année. Comparaison entre les salaires payés à Toronto, avec ceux payés aux Etats-Unis et en Angleterre. Le système coopératif n'existe pas parmi les charpentiers. Apprentis. Le besoin d'une école industrielle se fait beaucoup sentir ici. Les jeunes garçons ont plus d'avantage pour apprendre le métier, en Angleterre qu'ici. Le travail par contrat ne nuit pas aux affaires du témoin. Règlement des difficultés ouvrières sans avoir recours aux grèves. La grève qui a inauguré le système de neuf heures et a fait hausser les salaires des ouvriers a réussi, et on n'aurait pu y arriver sans une action concertée. Le témoin est membre de l'association des maîtres constructeurs. Convention soumise à l'association des constructeurs par les ouvriers charpentiers pour être acceptée, le 22 janvier 1887. L'arbitrage vaut mieux que les grèves, mais un tailleur ne pourrait guère servir d'arbitre dans une affaire concernant les charpentiers. Le témoin n'a jamais songé que le vendredi serait préférable au samedi pour payer les ouvriers. Approbation du système de contrat d'apprentissage. Travail des prisons. Il n'est pas possible, dans l'intérêt des patrons ou de la société, d'abandonner l'emploi des machines dans la construction. Le développement rapide de Toronto et des autres localités n'aurait pas été possible sans l'emploi des machines ou du travail à bon marché. La durée de l'apprentissage devrait être de cinq ans.

Opinion du témoin sur l'arbitrage. Le témoin recommanderait l'intervention du gouvernement comme dernier moyen dans le règlement des difficultés ouvrières, ce moyen valant mieux que les grèves. Tableau noir.

DICKSON, JOSEPH R., courtier en propriétés foncières, Chatham..... 542-545

La demande de la propriété foncière n'est pas considérable à Chatham. Valeur du terrain. Quelques ouvriers sont propriétaires de leur maison à Chatham. Il est difficile pour un ouvrier au taux où en sont les salaires aujourd'hui, d'acheter une maison. Il ne se fait pas autant de concurrence de bois qu'il y a quinze ans. Espèces de bois qu'on trouve dans cette région. Prix du bois. Les salaires ont diminué à Chatham. L'offre est plus considérable que la demande. La législation qu'il faudrait faire pour l'avantage des ouvriers. Les ouvriers devraient avoir une part des profits résultant de l'emploi des machines, soit par une augmentation de salaire ou par une diminution du nombre d'heures de travail. En mettant la journée de travail à huit heures on ne pourrait guère trouver du travail pour le surplus de la main-d'œuvre. Tendance des fils des cultivateurs à rechercher des positions de commis. Intérêt de l'argent à Chatham. Orme qu'on trouve dans la région. La cause de la surabondance de la main-d'œuvre est la production excessive des machines. Les wagons de Chatham sont aussi expédiés au Nord-Ouest.

DIXON, JOHN, carrossier, Toronto..... 282-290

Le témoin est patron et est dans les affaires depuis vingt-six ans. Presque tous les matériaux employés dans la fabrication des voitures sont fabriqués ici. Les raies sont importées des Etats-Unis. On ne peut trouver en Canada la meilleure qualité de bois pour la fabrication de voitures. Taux des salaires des voituriers. Apprentis. Les jeunes garçons apprennent le métier sans brevet. Le témoin ne croit pas qu'un grand nombre de petits garçons profiteraient de l'instruction industrielle. Jours de paie. Le témoin ne voit pas quel avantage le congé du samedi peut être aux ouvriers. Le peinturage des voitures est dommageable à la santé à cause du manque de soin des ouvriers. Les bons ouvriers reçoivent de bons salaires. Etat hygiénique de son établissement. Les ouvriers ont plus de luxe que jamais. Loyer des maisons à Toronto. Partage des profits. Il n'existe pas d'union de carrossiers à Toronto. Il y a eu une grève de carrossiers il y a onze ans à Toronto. Il arrive quelques immigrants carrossiers à Toronto. La vie à Toronto est à meilleur marché que jamais. Loyer. Capital qu'il faut pour commencer des affaires. Travail du dimanche. Travail des prisons. Diminution des heures de travail. Travail à la pièce. L'offre n'est pas plus considérable que la demande. Le système d'apprentissage a besoin d'être amélioré. Si les ouvriers avaient une meilleure instruction, ils travailleraient mieux.

DODDS, JOHN, mécanicien de bateaux à vapeur et machiniste, Kingston..... 1084

Taux des salaires des mécaniciens de bateaux à vapeur. Certificat de mécaniciens. Inspection des bateaux à vapeur, des chaudières et des coques, etc. Les marins ont généralement perdu leurs salaires lorsque les propriétaires ont fait faillite. Les mécaniciens des bateaux à vapeur ne sont pas organisés.

DODWELL, JOHN THOMAS, mouleur, Toronto 173-174

Salaires en dehors de Toronto. Toutes les branches des sociétés de mouleurs sont organisées en un seul corps, et il serait avantageux que l'organisation fût constituée en corporation. Importation d'instruments agricoles des Etats-Unis.

DONNELLY, ROBERT..... 1054-1055

Le témoin est charpentier de navire employé sur le canal Welland. Salaires des charpentiers de navires; permanence du travail. Vaisseaux impropres à tenir la mer. Inspecteur des compagnies d'assurance. Inspection des vaisseaux du mois de janvier au printemps. Le présent système d'inspection n'est pas satisfaisant.

DONNELLY, THOMAS, capitaine, marin, Kingston..... 1139-1148

Nombre de mois de l'année pendant lesquels un capitaine est employé. Salaires. Salaires des matelots. Comparaison des salaires des matelots qui naviguent sur les lacs et les salaires de ceux qui naviguent sur l'Atlantique. Nombre de matelots, à Kingston. Les vaisseaux qui naviguent sur les rivières et les lacs sont généralement propres à tenir la mer. Conditions hygiéniques des gaillards d'avant. Le grément des vaisseaux est généralement bon, mais il n'en est pas de même des barges, conséquemment lorsque la corde de touage casse, la barge, à la dérive, est en danger. Voiles qu'une barge devrait avoir. Bateaux à hélice. Marque de chargement de la ligne Plimsoll. Nombre de matelots dont l'équipage d'une barge devrait se composer et compétence qu'ils devraient avoir. Certificat de capitaine emprunté. Loi concernant les certificats des capitaines et des seconds. Chargement de pont. Le gouvernement devra prendre des mesures concernant l'état des des vaisseaux à tenir la mer. Les salaires des matelots augmentent généralement au mois de septembre. Il n'y a pas à Kingston de bureau de recrutement d'équipage, mais il serait bon qu'il y en eût un. Les vaisseaux de Kingston sont généralement bien équipés, mais règle générale il n'y a pas de bouées de sauvetage à bord des voiliers. Désavantage d'engager des matelots au voyage; les règlements de leur organisation le veulent ainsi au lieu de les engager au mois. Le témoin est d'avis que ce règlement a un mauvais effet. Les matelots ne sont pas tenus de toucher à la cargaison dans le port. Raisons pour lesquelles l'union insiste pour que les matelots soient engagés au voyage. Les matelots devraient être engagés et congédiés au bureau de recrutement comme dans les ports de l'Atlantique; il vaudrait mieux pour eux qu'ils fussent engagés à l'année. Différence entre le métier de matelots et tout autre métier pour ce qui est de l'organisation du travail. Le témoin ne se souvient pas d'avoir jamais vu une loi en Canada, qui convient aux intérêts des vaisseaux. Un marin aurait du faire partie de la commission du travail. La loi des dernières années a été défectueuse. L'association des propriétaires de vaisseaux qui s'est réunie à Toronto, désirait abolir les capitaines et les seconds à bord des barges. Le gouvernement devrait nommer un inspecteur de coques, etc., mais il y a l'influence politique à craindre. Inspecteurs des Lloyd. Certificat des capitaines et des seconds. Les inspecteurs des Lloyds ne peuvent ordonner de faire des réparations, etc., ils ne peuvent que refuser le certificat. Il est injuste de permettre aux bateaux à vapeur qui ne portent pas de passagers d'avoir à bord un mécanicien sans certificat. Le témoin cite une loi sur les naufrages, passée par le gouvernement des Etats-Unis, le 19 juin 1878. Raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas passé une loi semblable. Le gouvernement devrait légiférer pour donner effet à la loi des Etats-Unis. Le témoin fait voir les conséquences d'une clause de la loi de marine qui exige que les voiliers aient à bord des officiers porteurs de certificats, tandis que la chose n'est pas requise pour les barges.

DONOVAN, MICHAEL, tonnelier, Toronto..... 301

Le témoin corrobore le témoignage de M. Deloney. La loi Scott a un effet désastreux sur le métier.

- DOTY, JOHN, fabricant de machines à vapeur et autres machines, Toronto 374-376.**
 Le témoin emploie un peu plus de cent ouvriers. Salaires des machinistes. Salaires des ouvriers inhabiles. Heures de travail. Permanence du travail. La demande des machines à vapeur a augmenté. La maison n'emploie pas un grand nombre de petits garçons. Le témoin ne croit pas qu'il soit nécessaire que ceux qui conduisent des machines à vapeur soient des ouvriers expérimentés. Ce serait une excellente idée de faire subir un examen à ceux qui ont charge de bouilleurs ou de machines à vapeur. Les jeunes garçons qui viennent à l'établissement pour apprendre le métier ne sont pas sous brevet. Salaires des jeunes garçons. Temps qu'il faut pour devenir un bon machiniste. Les connaissances techniques que peut acquérir un apprenti en apprenant le métier de mécanicien, s'acquièrent au dehors. Un mécanicien qui a des connaissances techniques est un ouvrier supérieur.
- DOUGLAS, HUGH, maçon et briqueteur, Kingston..... 1197-1199**
 Salaires des maçons en pierre et brique. Permanence du travail. Moyenne annuelle des salaires. Travaux exécutés par la municipalité. Apprentis. Echafaudages. Salaires des briqueteurs qui travaillent à la journée. L'offre et la demande règlent les salaires. Association des constructeurs.
- DOUGLAS, W. A., Toronto..... 15-29**
 Le témoin est sous-gérant d'une compagnie de prêt. Il se présente à la commission en qualité de représentant de la *Anti Poverty Society*. Il lit un document sur la question du travail. L'augmentation de la valeur du terrain provenant d'un accroissement de la population est différente de l'augmentation de valeur que le travail donne aux choses. Nos lois ne font pas cette distinction. Effet de la valeur fictive du terrain sur le paiement du travail. La marge de la culture est déterminée par la population. A mesure que la population augmente les salaires baissent. La valeur devrait appartenir à celui qui la crée. Organisation de la *Anti-Poverty Society*. Opinion particulière des membres de la société et résultat de son application à l'ouvrier et à la société en général. La dégradation du travailleur est inévitable sous le présent système de tenure agraire.
- DUFFY, WILLIAM, mouleur, Kingston..... 1220-1222**
 Les mouleurs, à Kingston, ne sont pas payés aussi cher qu'ailleurs. Grève des ouvriers de la fabrique de locomotives, l'été dernier. Permanence du travail. La condition des ouvriers s'est améliorée depuis dix ans.
- DUNLOP, STEWART J., typographe, Toronto 42-59**
 Le témoin est membre de l'union typographique. Salaires des typographes à Toronto. Il arrive que des typographes soient à rien faire à Toronto. Accidents dus aux machines. Résultat des améliorations qu'ont subies les presses. Coopération ou partage des profits. Ateliers d'imprimerie mis à l'index par les typographes qui font partie de l'union. Attitude de l'union typographique vis-à-vis des typographes qui n'en font pas partie. Apprentis. Femmes compositeurs et margeurs. Différence des salaires payés aux hommes et aux femmes. Jour de paie. Il y aurait beaucoup d'avantages à revenir à l'apprentissage par contrat. L'union typographique et les grèves. Travail du dimanche. Bien peu de typographes deviennent propriétaires de leurs maisons. Les typographes favorisent le règlement des difficultés par voie d'arbitrage. Etat hygiénique des ateliers à Toronto. Règle générale, les apprentis ne sont pas assez instruits. Infériorité du travail des femmes. Société de bienfaisance en rapport à l'union. Société d'assurance qui dépend

de l'union internationale. L'organisation du travail est bonne pour le patron et l'ouvrier également.
Echelle des salaires de l'union.

DWYER, JOHN, *journalier, Kingston*, **1156-1157**

Le témoin travaille à la journée à la fabrique de locomotives. Salaires. Heures de travail. Paiements hebdomadaires. Apprentis.

EATON, THOMAS, *marchand de nouveautés, Toronto*, **334-338**

Le témoin tient à la fois un magasin de modes et un magasin de chaussures. Salaires qu'il paie à ses employés, hommes et femmes. Il ne croit pas avoir à son service des petites filles âgées de moins de douze ans. Salaires que les commençantes reçoivent. Heures de travail. Il impose des amendes aux employés en retard. L'offre des commis compétents n'est pas plus considérable que la demande. Travail des femmes. Il y a des jeunes filles qui sont tenues de se tenir debout toute la journée. Revenus provenant des amendes. Il n'y a pas de système d'apprentissage. Un grand nombre de servantes viennent demander des positions de commis. Les cabinets d'aisances pour les hommes sont séparés de ceux des femmes. Il y a dans l'établissement une salle à la disposition des employés pour y prendre leurs repas.

EDY, MOSES C. *charpentier-constructeur, Ottawa*, **1325-1326**

Moyenne des salaires des charpentiers

Proportion d'ouvriers qui peuvent travailler, d'après des plans et des dessins d'une échelle d'un huitième de pouce. Apprentis. Education technique ; son effet sur les ouvriers. Où et comment cet enseignement devrait se donner. L'enseignement que donne l'école des arts d'Ottawa est trop élevé pour les ouvriers.

EICHHORN, AUGUST, *marchand et fabricant de cigares, Toronto*, **350-351**

Ce que gagnent, en moyenne, les cigariers à Toronto. Travail à la pièce. Les jeunes filles sont payées au même taux que les hommes. Les hommes et les femmes travaillent dans la même salle. Apprentis. Age et salaire des petites filles et des petits garçons employés au métier. Il n'y a pas de doute qu'on peut cultiver dans Ontario du tabac propre à la fabrication des cigares. Il n'y a pas présentement, sur le marché, de tabac indigène propre à la fabrication de cigares. La loi Scott, dans les comtés où elle est en vigueur a fait diminuer de deux tiers la consommation des cigares. Le témoin emploie des cigariers de l'union. Il n'y a pas de différences entre les cigariers de l'union et les autres. Il est avantageux, d'employer dans les villes l'étiquette bleue de l'union des cigariers.

ELLIOTT, EDWIN, *mouleur en fonte, Ottawa*, **1362-1363**

Nombre d'ouvriers et d'apprentis que le témoin a sous sa direction en qualité de contre-maître. Salaires. Heures de travail. Etat sanitaire et ventilation de l'atelier. Salaires des journaliers. L'inspecteur des fabriques n'a pas fait de visite, et il n'a pas été fourni d'exemplaire de la loi des fabriques.

ELLIOTT, WILLIAM, *de la maison John Elliot et fils, Fondateur, London*, **779-784**

La maison fabrique des instruments agricoles. Nombre d'ouvriers. Salaires. Apprentis. Le témoin ne croit pas que des apprentis puissent bien apprendre le métier dans une fabrique d'instruments aratoires. Les salaires sont payés à la quinzaine. Il y a bien peu d'instruments aratoires d'importés. Les fabricants américains disent que les instruments aratoires fabriqués ici

sont mieux faits et meilleurs que leurs instruments. La maison emploie, en grande partie, du fer américain et du fer de la Nouvelle-Ecosse. La plus grande partie des produits de la fabrique sont vendus dans Ontario, au Nord-Ouest et à la Colombie Britannique. La concurrence est vive. La maison ne tient pas d'assortiment, mais le prix des machines a été réduit de \$300. qu'il était en 1881 à \$131.00 et \$150.00. Il s'importe quelques instruments aratoires dans les provinces maritimes et au Nord-Ouest. Valeur en moyenne des instruments aratoires requis pour une terre de cent acres. Les cultivateurs n'ont pas besoin d'un aussi grand nombre de garçons de ferme maintenant. Heures de travail des ouvriers de la fabrique. Le cultivateur canadien ne pourrait soutenir la concurrence avec le cultivateur américain s'il ne se servait pas d'instruments améliorés. Visite de l'inspecteur des fabriques. L'usine emploie le charbon américain de Blassburg. On a toujours dit que le charbon des provinces maritimes ne convenait pas aux forges. Le témoin croit que l'emploi des machines a, en général, diminué la demande de la main-d'œuvre. Nécessité d'employer les machines les plus améliorées pour soutenir la concurrence. Raisons pour lesquelles la fabrication des instruments aratoires s'est développée dans Ontario. Arbitrage. Nombre d'ouvriers de la maison sont propriétaires. Les ouvriers canadiens sont aussi habiles que les ouvriers américains et étrangers, une fois qu'ils ont appris le métier. Il vaut mieux que cette industrie ait encore un peu de protection pendant quelque temps, et jusqu'à ce qu'elle soit devenue plus solide. La maison expédie ses machines à l'Île du Prince Edouard, en Angleterre, en Australie et quelques-unes en France. Les machines ainsi expédiées sont des lieuses automatiques.

- EVANS, FREDERICK, *de la compagnie " Barnum wire and iron works Co "*
Windsor, **445-448**
 L'établissement est indépendant et son marché s'étend à tout le Canada. La plus grande partie du fil métallique que la maison emploie vient de Montréal. Genres de produits. Droits sur le fil métallique. Concurrence américaine. En réalité l'industrie n'est pas protégée. Avantages des grandes fabriques américaines. Le plus grand nombre des ouvriers sont des américains qui vivent en Canada. Observations sur le fil métallique. La maison n'emploie que des hommes et des jeunes garçons. Etat sanitaire de l'atelier. Nombre d'ouvriers; salaires. Il y a bien peu de perte de temps. Les affaires augmentent continuellement. Le temps qu'il faut pour apprendre le métier.
- EVANS, THOMAS, *charpentier, Ottawa*, **1301**
 Salaires. Permanence du travail des charpentiers. Influence des ouvriers inférieurs sur les salaires.
- EWARD, FRED, *Forgeron, Kingston*, **1204-1205**
 Le témoin est employé à la fabrique de locomotives. Salaires des aides forgerons. Le témoin corrobore le témoignage de monsieur C. N. Morrice. (Voir page 1199).
- FALCONER, JOHN, *charpentier, Toronto*, **1-15**
 Le témoin demeure à Toronto depuis seize ans et a toujours exercé le métier de charpentier. Taux des salaires que reçoivent aujourd'hui les charpentiers de Toronto. Nombre d'heures de travail. Chômage. Le taux des salaires a baissé. Les ouvriers sobres et capables trouvent facilement de l'ouvrage. La plupart des charpentiers de l'extérieur sont des immigrants d'Angleterre et d'Ecosse. Règle générale, ils ne se joignent pas à l'union des charpentiers. C'est pourquoi ils éprouvent des difficultés à trouver de l'ouvrage. Coût de la

vie comparé à ce qu'il était il y a quinze ans. Le loyer est la seule chose qui ait augmenté à Toronto. Nombre de charpentiers sont propriétaires. La classe ouvrière vit mieux. Rapports entre patrons et ouvriers. Les salaires des charpentiers sont moins élevés que les salaires de tous autres ouvriers constructeurs. Union ouvrière indépendante. Fonds pour les malades de l'union des charpentiers. Grèves. Les deux tiers des charpentiers sont opposés aux grèves. Apprentis. Le témoin recommande que les ouvriers soient classés selon leur habileté par les unions ouvrières. Commission d'arbitrage. Cabarets, et leur fermeture le samedi soir. Loi concernant les créances privilégiées. La classification des ouvriers d'après leur habileté est un des principaux articles du programme de l'union indépendante. Nombre d'ouvriers qui font partie de l'union, à Toronto. Effet de l'emploi des machines sur la main d'œuvre. Difficulté d'obtenir de l'ouvrage en hiver. Coopération ou partage des profits. Taux différents des salaires des charpentiers, à Toronto. La conciliation comme moyen de régler les difficultés n'a pas réussi. Le travail des prisons. Condition sanitaire des boutiques. Industrie coopérative parmi les charpentiers. Condition sanitaire des maisons d'ouvriers. La tendance du système d'apprentissage est de faire de meilleurs ouvriers. Economie des ouvriers; comment ces économies sont placées. Amendes imposées aux ouvriers qui manquent à leur devoir.

FARRELL, FRANCIS J., typographe, Ottawa..... 1331-1333

Conditions hygiéniques de l'imprimerie de McLean, Roger & Cie. et des cabinets d'aisances de l'établissement. Les machines ne sont pas entourées dans la salle des presses. Accidents. Espace et conditions hygiéniques des maisons d'ouvriers à Ottawa. Loyers. Tyranie exercée par les patrons envers les ouvriers quand ceux-ci ne forment pas partie d'une société. Officier de santé. Solidité du bâtiment où se trouve située l'imprimerie de McLean, Roger & Cie.

FIRSTBROOK, JAMES, fabricant de boîtes, Toronto 357-362

Le témoin emploie de quatre-vingts à quatre-dix ouvriers; il emploie aussi des jeunes garçons. Travail qu'ils font. Age des petits garçons employés dans l'établissement. Temps qu'il faut pour devenir un bon layetier. Salaire. Il n'y a pas de taux uniforme de salaire. Les salaires ont diminué dans le cours de l'année dernière. Cause de cette baisse. Les fabricants de boîtes de Toronto sont affiliés à l'union des chevaliers du travail. On trouve facilement les ouvriers dont on a besoin. L'offre de la main d'œuvre dans son métier est beaucoup plus considérable que la demande. Salaires des ouvriers qui conduisent des machines. Permanence du travail. Accidents. Visite de l'inspecteur des fabriques. Le témoin a été d'abord favorable aux organisations ouvrières, mais l'expérience qu'il a acquise, en 1887, lui a démontré que le travail organisé était la tyrannie organisée. Les salaires ont augmenté lorsque les ouvriers se sont organisés. Le prix des caisses a aussi haussé pour la même cause. Difficultés avec les chevaliers du travail. Accidents arrivés dans l'établissement.

FIRSTBROOK, JAMES, fabricant de boîtes, Toronto, comparait de nouveau. 373-374

Le témoin donne des explications au sujet de certaines assertions relatives à l'agitation récente qui a eu lieu dans sa fabrique.

FITZTHOMAS, EDWARD, Chatham..... 536-538

Le témoin travaille comme ouvrier expérimenté, à Chatham, depuis cinq ans. Les salaires d'alors et les salaires d'aujourd'hui. Heures de travail. Impossibilité de faire des économies. Ouvriers employés à la fabrique d'instruments aratoires, leur nombre et leurs salaires. Organisation ouvrière. Arbitrage.

Apprentis. Contrat d'apprentissage. Affermage du travail. Les salaires sont payés le vendredi soir. Loyers et conditions hygiéniques des maisons d'ouvriers. Les machines sont bien entourées. Travail supplémentaire. Le partage des profits n'existe pas. Le coût de la vie n'a pas augmenté depuis cinq ans. Le système coopératif n'existe pas.

FLACK, DAVID, marchand de charbon, Cornwall 1248-1249

Prix du charbon. Il n'y a pas d'association de marchands de charbon à Cornwall. Entente entre les marchands de charbon relativement aux prix. Le témoin refuse de répondre à la question de savoir si les marchands de charbon, à Cornwall, se sont servis de leur influence pour empêcher les ouvriers d'acheter leur charbon des marchands de Montréal. Depuis que les droits de cinquante cents ont été abolis, le charbon est de cinquante cinq à soixante cents plus cher. Pesage du charbon. Le témoin ne peut dire s'il y a une entente entre les marchands de charbon et le bureau d'échange, à New York, relativement au prix du charbon.

FLEMING, JAMES, matelot, Kingston..... 1209-1213

Le témoin a été président de l'union des matelots. Salaires des matelots. Effet de la loi des créances privilégiées. Incompétence des capitaines et des seconds. Epoque à laquelle les barges et leurs gréments devraient être inspectés. Les propriétaires de bateaux à vapeur ont trop de latitude pour ce qui est de l'inspection. Raisons pour lesquelles l'union des matelots désapprouve l'engagement des matelots au mois. Nécessité de la nomination d'un inspecteur officiel de coques et de voiliers. Conditions hygiéniques des gaillards d'avant. L'union des matelots est affiliée aux chevaliers du travail. Le gouvernement devrait mettre en vigueur la loi concernant le grément et les équipages des barges.

FLEMING, ROBERT G., secrétaire trésorier de la fabrique de moissonneuses de Chatham..... 500-506

Le témoin demeure à Chatham depuis seize ans. Genre d'instruments aratoires que la maison fabrique. Concurrence américaine. Prix des instruments aratoires fabriqués en Canada et prix de ceux fabriqués aux Etats-Unis. Les dents de faux et leurs accessoires viennent des Etats-Unis. Nombre d'ouvriers que la maison emploie. Salaires. Le fer est importé d'Angleterre. Loyer des maisons d'ouvriers à Chatham. Coût de la vie. La plupart des ouvriers ne font pas d'économie. Organisations ouvrières. Grève de l'été dernier à l'occasion de la diminution du nombre d'heures de travail. Les établissements industriels de Chatham, paient ordinairement leurs ouvriers le vendredi de chaque semaine. Le système coopératif n'existe pas à Chatham. Il y avait une fabrique de biscuits qui a failli à cause du manque de capitaux. Loyers des maisons, à Chatham. Les patrons sont organisés. But de l'association. Les ouvriers travaillent pendant dix à onze mois dans l'année. Comment sont régies les assemblées de l'association des patrons. Les ouvriers à Chatham n'émigrent pas beaucoup. Bon nombre sont propriétaires. L'institut des artisans à Chatham n'est pas apprécié comme il devrait l'être. Le témoin ne croit pas que les ouvriers emploieraient à leur avantage un plus grand nombre d'heures de loisir. Le travail supplémentaire n'est jamais satisfaisant quoiqu'il soit parfois nécessaire.

FOSTER, EDWARD H., menuisier, Windsor 482-485

Le métier en général a été très bon dans ces derniers temps. Salaires. Les ouvriers travaillent environ sept mois dans l'année. Le travail est organisé. L'état du métier s'est amélioré depuis cinq ans, grâce à la diminution du

nombre d'heures de travail. Les apprentis qui ont une instruction industrielle font de meilleurs ouvriers. Il y a en ce moment trop de charpentiers, conséquemment on n'aura pas besoin d'apprentis pour quelque temps à venir. Contrat d'apprentissage. La concurrence des machines a fait baisser les salaires. Le système du troc a été aboli à Windsor il y a environ dix-huit mois, les ouvriers ayant refusé de prendre des bons de magasin. Approbation de l'arbitrage obligatoire. Bon nombre de charpentiers sont propriétaires. Loyers de maisons d'ouvriers à Windsor. Le système coopératif n'existe pas parmi les charpentiers. Conditions hygiéniques de l'atelier. Le témoin ignore si l'inspecteur de fabrique est venu à l'atelier. Les machines ne sont pas assez bien entourées. La machine à papier sablé n'a pas de soufflet pour enlever la poussière, et les ouvriers en sont incommodés.

FOTHERGILL, JOHN, cultivateur, Burlington 1041-1042

Le plus grand nombre de cultivateurs autour de Burlington s'endettent. Cause de cet état de choses. Garçons de ferme. Leurs salaires. Rareté des garçons de ferme et conséquence de cette rareté. Ce que coûtent les instruments aratoires. Le fait d'être près d'une ville est un avantage considérable pour un cultivateur. Industrie laitière. Vente du lait aux beurreries et aux fromageries. Culture des fruits.

FRANKLAND, GARRETT T., exportateur de bestiaux, Toronto..... 388-391

Les prix ne sont pas aussi bons en Angleterre qu'ils étaient il y a quatre ans. Observations générales concernant le commerce de bestiaux entre le Canada et l'Angleterre. Résumé historique de ce commerce depuis son inauguration en 1870. Cause de la présente baisse qu'ont subie les prix. Les lois ou les règlements anglais, concernant l'importation du bétail canadien et américain. Le témoin s'est toujours opposé au passage en transit du bétail américain par le Canada. Si le cultivateur canadien se rendait compte de la valeur des éjections d'un animal pendant le temps de l'engrais, il comprendrait l'importance qu'il y a à élever des animaux, la nourriture de l'animal ne fut-elle que remboursée. Comparaison entre la qualité du bétail canadien du Nord-Ouest et de l'Ouest des Etats-Unis. Le témoin déprécie les races du bétail de Texas. Conseils donnés en réponse à la question : " l'élevage du bétail peut-il se faire avec avantage en vue de produire du bœuf de boucherie et en vue de produire du lait et du beurre ; ou doit-on choisir l'une ou l'autre de ces exploitations seulement ? " Le témoin répond " que tous les cultivateurs doivent avoir des animaux," et que la culture variée doit réussir. Conseils donnés au gouvernement concernant l'inspection du bétail, etc., et relativement aux quais pour les embarquer à bord des bâtiments. Exportation du bétail de la République Argentine. Le témoin prétend que le Canada est le meilleur pays du monde pour la production du bœuf de boucherie. On élèvera jamais dans la République Argentine du bétail expressément pour les fins d'exportation. L'Australie fait l'exportation d'animaux, mais ce sont ses exportations de moutons qui ont mieux réussi.

FRANKLIN, J. J., surintendant de la compagnie des chars urbains Toronto. 376-383

Ce que gagnent en moyenne les employés de la compagnie, et leurs heures de travail. Supplément. Parfois les employés quittent le service de la compagnie pour améliorer leur position, mais généralement ils désirent revenir. La compagnie n'impose pas d'amendes aux employés en retard. Les employés peuvent quitter la compagnie et la compagnie neut les congédier sans avis. Les employés sont payés le vendredi de chaque semaine. Les employés de la compagnie sont requis de signer un acte, s'engageant de ne pas

faire partie d'une organisation ouvrière. Les organisations ouvrières ont eu un mauvais effet sur les ouvriers. Différends entre la compagnie et les employés. Les employés travaillent en moyenne onze heures et demie par jour. La condition des employés de la compagnie des chars urbains à Toronto est meilleure que celle des employés de la même catégorie aux Etats-Unis. Un assez grand nombre d'employés de la compagnie sont propriétaires et ils ont gagné leur argent à l'emploi de la compagnie. Les hommes sont relevés plus souvent en hiver. L'union ouvrière empiète sur le domaine des droits de la compagnie. Loyers des maisons qu'habitent les employés de la compagnie. Salaires des ouvriers en harnais et des charpentiers à l'emploi de la compagnie. Grève et la cause de la grève et ses conséquences. Le témoin ne croit pas que les employés aient fait une demande à la compagnie avant de se mettre en grève. Il ignore pourquoi les hommes se sont mis en grève; les hommes l'ignoraient eux-mêmes. La compagnie a repris quinze ou vingt des anciens employés après la grève. Elle n'a pas eu de difficultés à remplir les places des autres. Souvent des mécaniciens viennent demander des positions de cochers. Lors de la grève, le service des tramways n'a pas complètement arrêté, mais il était très insuffisant.

FRASER, JOHN, agent d'immeubles, Petrolia..... 835-837
Economie des ouvriers à Petrolia. Coût de la vie, loyer, etc. Permanence du travail. Les ouvriers qui sont propriétaires. Partage des profits. L'établissement d'un bureau fédéral de statistique. Taux de l'intérêt de l'argent prêté sur la propriété urbaine et sur la propriété rurale.

FRENCH, ALBERT, fabricant d'articles en laine, Ottawa..... 1321-1322
Le témoin est propriétaire de la fabrique de laine de New Edimburg. Il emploie environ soixante-quinze ouvriers, dont la moitié sont des femmes et des jeunes filles. Salaires des fileurs et des tisserands hommes et femmes. Age de la plus jeune. Comparaison entre les laines canadiennes et les laines importées. Accidents. Amendes imposées aux ouvriers. Heures de travail. Les employés sont payés mensuellement, le second samedi du mois. Les ouvriers sont tenus de donner avis avant de quitter la fabrique. Travail de nuit. Il y a des cabinets d'aisances séparés dans chaque salle.

FREYSING, P., fabricant et importateur d'articles en liège, Toronto..... 352-354
Le témoin emploie vingt-cinq ouvriers, hommes, femmes, filles et jeunes garçons. Age des plus jeunes enfants qu'il emploie. Accidents. Salaires. Il n'y a qu'une seule fabrique de ce genre à Toronto. Concurrence américaine. Jours de paie. Travail à la pièce.

GALBRAITH, JOHN, Professeur de génie, Toronto.....219-256
Le témoin s'est occupé de l'enseignement technique, comme professeur de génie à l'école des sciences appliquées, de Toronto. Définition de ce que, à son avis, doit être l'instruction technique. Conséquences pernicieuses de la concurrence qui se fait pour obtenir les contrats dans l'industrie de la construction. Il est pratiquement impossible d'enseigner les métiers à l'école gratuite. Ecoles du soir. Le témoin ne croit pas qu'enseigner aux enfants l'emploi des outils et les propriétés des matériaux serviraient à quelque chose. L'enseignement d'un peu de tous les métiers à l'école est plus mauvais qu'utile. L'enseignement méthodique est le seul moyen d'y remédier. Le pénitencier et l'institut Mercer, sont les seuls endroits, dans ce pays où l'on trouve ce que l'on appelle ici l'instruction technique. Les préfets de pénitenciers sont les seuls hommes qui se soient consacrés à l'enseignement

méthodique des métiers. L'école du soir est l'endroit où doit se donner l'enseignement technique. La difficulté des écoles technique est d'avoir des instituteurs. Le témoin a peu confiance dans les connaissances qu'un jeune garçon peut acquérir aux écoles publiques, sauf l'écriture, la lecture et l'arithmétique. Résultat peu satisfaisant de l'enseignement que donnent nos écoles publiques. Les jeunes garçons sortent de nos écoles et ne connaissent rien. L'enseignement des métiers dans les écoles normales. Comment à l'institut de technologie de Boston, on enseigne aux ingénieurs les différents métiers qui se rapportent à leur profession. L'idée que le témoin se forme d'une école pour l'enseignement des métiers.

GALBRAITH, THOMAS, Toronto.....219-222

Le témoin fait les rapports du marché pour le *Globe*, depuis huit ans. Mémoire des prix du marché en 1887, 1882, 1877, 1872. Le prix des pommes de terre dans les provinces Maritimes règle le prix des pommes de terre dans Ontario. Les cultivateurs d'Ontario ont maintenant une meilleure race de moutons, qui produisent une meilleure qualité de laine. La demande et le prix de la laine sont réglés, jusqu'à un certain point, par le genre d'étoffe de laine fabriquée. La coalition des marchands de café a fait hausser extraordinairement le prix. Règle générale, la classe ouvrière de Toronto n'achète pas d'aliments inférieurs sur le marché. Inspection des aliments.

GALE, JOHN, Ottawa.....1310-1311

Le témoin n'est âgé que de seize ans. A l'âge de onze ou douze ans, il s'est fait couper un bras dans une scierie ; comment l'accident est arrivé. Dans le même temps d'autres petits garçons étaient occupés au même travail. Son patron ne l'a pas indemnisé pour cet accident. Il ne peut maintenant gagner sa vie à moins de recevoir de l'instruction. Le témoin promet d'amener un autre petit garçon qui a eu les bras et les jambes coupés dans une scierie. Lors de l'accident le témoin travaillait pour le compte d'un sous-entrepreneur.

GALLAGHER, PATRICK, Ste-Catherine..... 1062-1063

Le témoin est matelot de profession. Il corrobore le témoignage de John T. Carey (p. 1055) et de Peter Nelson (p. 1060). Les vaisseaux qui quittent le canal sont généralement impropres à tenir la mer. Nombre de naufrages dus à ce que les vaisseaux étaient impropres à tenir la mer. Incompétence des hommes engagés pour des vaisseaux qui sont remorqués. Avantages qu'on retirerait d'un bon système d'inspection. Voilure requise pour une barge pour la rendre parfaitement sûre. Voilure que les barges ont généralement. Surcharge des vaisseaux. Salaires des matelots et heures de travail. Moyenne des salaires pendant la saison. Comment sont payés les matelots.

GALT, JOHN, ingénieur civil et mécanicien, Toronto..... 223-226

Le témoin a acquis beaucoup d'expérience en ce qui a trait à l'instruction industrielle et technique des jeunes gens. Nécessité de cette instruction. Présentement, dans ce pays, il n'y a rien entre l'école commune et l'université. Département des arts et des sciences en Angleterre. L'enseignement des écoles publiques ne répond pas au besoin des ouvriers. Le gouvernement anglais a été forcé d'établir le département des sciences et des arts après la première grande exposition de Paris. Ecole technique en Europe et en Amérique. Ecole de technologie à Toronto. Introduction d'ateliers dans les universités. L'enseignement industriel dans les écoles et les collèges ne pourra jamais remplacer un bon système d'apprentissage. Comment sont traités les instituteurs industriels en Angleterre. Nécessité de l'instruction industrielle pour les classes ouvrières. Ecole des sciences appliquées de Toronto.

GARVOCK, WILLIAM, charpentier, Ottawa..... 1304-1305

Le témoin corrobore le témoignage de Thomas Evans (p. 1301) concernant les salaires des charpentiers. Si l'instruction technique était appliquée à tous les métiers ce serait le moyen de faire disparaître l'inégalité qui existe parmi les ouvriers. Education technique. Le témoin approuve un système d'éducation technique sous le contrôle du gouvernement. Branches de l'instruction technique les plus importantes pour les charpentiers. Le gouvernement d'Ontario a essayé d'inaugurer un système d'éducation technique qui n'a eu aucun résultat pratique pour les ouvriers à cause de l'incompétence des instituteurs. Le système suivi en Angleterre. Approbation du système d'apprentissage par contrat. Les apprentis ont peu d'avantages d'apprendre la théorie de leur métier. En Angleterre l'apprenti est obligé de donner une caution pour garantir qu'il tiendra ses engagements.

GASKIN, JOHN, expéditeur, Kingston..... 1117-1122

Le témoin est gérant extérieur de la *Montreal Transportation and Forwarding Co.*

Où naviguent les vaisseaux de la compagnie. Nombre d'employés. Salaires des ouvriers employés au pelletage des grains. Permanence du travail. Organisation ouvrière. Les capitaines et les seconds de vaisseaux doivent être munis de diplôme. Inspection des vaisseaux. L'été est le meilleur temps pour faire l'inspection des agrès. Les barges de la compagnie ne sont pas assurées. Capitaines et seconds qui, sans certificat, prennent la direction de vaisseaux. Vaisseaux surchargés sur le pont. On devrait permettre aux mécaniciens et aux employés de l'administration de diriger un vaisseau, s'ils acquièrent les connaissances requises. La loi ne règle pas le nombre du personnel d'un bateau à hélice. Nombre d'hommes qu'il faut. Les hommes devraient être payés selon leur mérite. Organisation ouvrière.

GAULT, ARCHIE, secrétaire de la Stormont Cotton Mills Company, Cornwall..... 1223-1228

Le nombre de jeunes filles et d'enfants que la compagnie emploie. Total. Les salaires payés par la compagnie l'année dernière et somme totale des amendes imposées. Comment les surveillants traitent les ouvriers. Cabinets d'aisances séparés. Approvisionnement de l'eau. Grève de 1887 à cause de la réduction des salaires et comment elle a été réglée. Les ouvriers sont mis à l'amende pour l'ouvrage gâté. Attitude de la compagnie vis-à-vis des chevaliers du travail. Travail des enfants. Age des enfants et leurs heures de travail. Heures supplémentaires de travail. Ventilation de la filature. Issues en cas d'incendie. Salaires payés à la quinzaine. Retenue sur les salaires. Les ouvriers sont tenus de donner avis avant de quitter l'établissement, et la compagnie est obligée d'avertir les ouvriers avant de les congédier. Saisie des salaires. Paiements hebdomadaires. Accidents. Les employés sont payés pour le temps qu'on prend à réparer les machines. Permanence du travail. Les opérations de la compagnie ont doublé depuis cinq ans. Visite de l'inspecteur des fabriques. Association des fabricants de coton.

GIBBONS WILLIAM, Gérant de la Citizen Printing and Publishing Company, Ottawa..... 1323-1324

Nombre de typographes qui travaillent la nuit. Les ouvriers qui travaillent aux jobs sont payés à la semaine et ceux qui travaillent au journal sont à la pièce. Heures de travail. Conditions hygiéniques des cabinets d'aisances. Salaire du correcteur d'épreuves. Apprentis. Il existe de bons rapports entre les patrons et les ouvriers. Heures de travail des compositeurs. Ce que gagnent en moyenne les typographes qui travaillent à la pièce.

- GIBSON, WILLIAM, *Fabricant de biscuits, Ottawa*.....**1274-1276**
 Salaire de son contre-maître. Salaires des boulangers à la journée. Salaires des jeunes garçons de quatorze à dix-sept ans. Salaire du mécanicien. Heures de travail. Travail supplémentaire. L'inspecteur des fabriques n'a pas fait de visite. Les salaires sont payés le samedi de chaque semaine. Le témoin n'a pas d'apprentis. Il donne aux jeunes garçons tant par semaine et ils font ce qu'on leur dit de faire. Salaires des ouvriers qui travaillent à la fabrication des biscuits. Travail des jeunes filles, leur âge et leur salaire. Conditions hygiéniques de la fabrique. Les cabinets d'aisances pour les hommes et les femmes sont séparés.
- GILBERT, EDWIN S. *Teneur de livres, Hamilton*.....**997-999**
 Le témoin représente le *Hamilton Land Tax Club*. But du club, principes sur lesquels est basée l'association. Abolition du système actuel des taxes.
- GNOSILL, HENRY, *Windsor*.....**490-493**
 Le témoin est ouvrier finisseur en cuivre. A la fabrique d'ouvrages en broche de Barnum. La maison emploie environ quarante ouvriers, hommes et jeunes garçons. Cette maison est la principale de ce genre à Windsor. Les ouvriers sont employés toute l'année. Salaires. Apprentis. Machines. L'éducation industrielle et technique serait d'un grand avantage aux ouvriers. Les chevaliers du travail ont fait hausser les salaires des classes ouvrières depuis six mois. Les salaires sont plus élevés aux États-Unis qu'en Canada. Les loyers et le coût de la vie sont à meilleur marché en Angleterre qu'ici. Comparaison entre l'augmentation des loyers et l'augmentation des salaires à Windsor. Les salaires des ouvriers finisseurs à Cincinnati et en Angleterre. Comparaison du prix des vivres et du vêtement à Windsor et à Détroit. L'immigration ne nuit pas au métier.
- GOODBURNE, JOSEPH L., *typographe, London*..... **710-711**
 Le témoin travaille dans une imprimerie de journal. Heures de travail. Travail à la pièce et à la journée. Permanence du travail. Arbitrage. Contrat d'apprentissage. Salaires. Conditions hygiéniques de l'atelier.
- GOSSETT, RALPH, *peintre, Chatham*..... **527-529**
 Le témoin travaille au peinture des voitures. La fabrique emploie 65 hommes. Le travail dure huit mois dans l'année. Salaire payé à la journée. Il est difficile de vivre l'année entière avec le salaire que l'ouvrier gagne; il pourrait cependant le faire s'il avait constamment de l'ouvrage. Education industrielle. Approbation d'une loi rendant l'arbitrage obligatoire. Salaires. Le système d'apprentissage vaut mieux pour le patron et pour l'ouvrier. Comparaison entre les salaires et la condition des peintres en Angleterre et en Canada. On pourrait éviter de s'empresse d'exécuter tous les travaux à une certaine époque de l'année. La diminution du nombre d'heures de travail donnerait plus d'ouvrage. Les ouvriers ont essayé de faire diminuer le nombre d'heures de travail. La position et la condition de l'ouvrier canadien sont aussi bonnes ici qu'en Angleterre et elles seraient meilleures si on lui accordait plus de temps pour faire son ouvrage. Conditions hygiéniques de l'établissement. Le témoin n'a pas vu l'inspecteur des fabriques.
- GRAY, JOSEPH, *teinturier, Cornwall*..... **1259-1260**
 Le témoin travaille pour le *Canada Cotton Mill Company*. Salubrité du métier de teinturier. Heures de travail. Protection contre les accidents et indemnité. Salaires. Conditions hygiéniques des cabinets d'aisances. Approvision-

nement d'eau. Un teinturier peut faire des économies. Salaires des surveillants de la filature.

GRATTON, LOUIS, *ébéniste et menuisier, Ottawa*..... **1339**
 Nombre d'hommes que le témoin emploie. Heures de travail. Salaires. Permanence du travail.

GREEN, J. M., *Fabricant, entrepreneur et constructeur, St-Thomas*.....**621-626**
 Nature de ses entreprises. Raisons de la dépression des affaires à St-Thomas. Salaires des charpentiers. Organisation ouvrière. Salaires des maçons, des briqueteurs, des plâtriers et des couvreurs en ardoise. Maisons expédiées à Winnipeg. Prix du bois. Le témoin préfère l'arbitrage aux grèves. Système d'apprentissage. Instruction technique. Heures de travail des charpentiers. Les salaires sont payés à la quinzaine. L'âge que devrait avoir un petit garçon avant de commencer à apprendre un métier. Gratifications accordées aux industries manufacturières. Bois employé à la construction, à St-Thomas et ce qu'il coûte.

GREEN, THOMAS, *charpentier et constructeur, London*.....**744-749**
 Le témoin est patron. Salaires et heures de travail des charpentiers. Permanence du travail. Difficulté pour un charpentier qui a une famille de faire des économies. Les charpentiers sont organisés. Grève. Arbitrage. Loi concernant les créances privilégiées des artisans. Les ouvriers sont payés à l'heure; taux par heure. Grève des charpentiers. De tous les artisans de London, les charpentiers sont ceux qui sont le moins payés. Le métier souffre de manque d'organisation. Ce que coûtent les outils de charpentiers. Les charpentiers reçoivent de maigres salaires parce que le marché est encombré d'ouvriers inférieurs. L'organisation est avantageuse aux ouvriers et parfois aussi à d'autres personnes. Apprentis. Les machines n'ont pas diminué les salaires des charpentiers. Les machines employées dans le métier sont, règle générale, des machines canadiennes. Le témoin est membre du *Builders' Exchange*. Les membres de cette société ne refusent pas de travailler pour les personnes qui n'en font pas partie, mais ils préfèrent faire des affaires avec ceux qui en font partie lorsque c'est possible; les membres obtiennent une diminution lorsqu'ils achètent du bois pourvu qu'ils paient mensuellement. Pratique suivie par l'*Exchange* lorsqu'il s'agit de faire des soumissions. L'inspecteur des fabriques n'a pas visité son établissement. Comment sont montées les machines de son atelier. Les petits garçons ne conduisent pas les machines. L'association n'impose pas d'amendes

GREENING, SAMUEL, *Hamilton*..... **971-974**
 Le témoin représente la maison *B. Greening et Cie*. Fabricant de câble en fil métallique, etc. Depuis combien de temps la maison est fondée. Matières premières que la maison emploie. La maison emploie 110 ouvriers dont environ 60 p. cent sont des ouvriers habiles. Salaires des différentes catégories d'ouvriers compétents de l'établissement. Travail des jeunes garçons. Leurs salaires. Apprentis. Les produits de la fabrique sont écoulés en Canada. Emploi des machines. La maison a pris une police d'assurance contre les accidents pour ses ouvriers, à ses propres frais. Nature de la police. Visite de l'inspecteur des fabriques. Le témoin n'a jamais entendu parler d'un établissement dont l'inspecteur des fabriques n'ait pas été satisfait. Genre d'articles que la maison fabrique en plus grand nombre; à quoi servent ces articles. Accidents dus aux machines. Apprentis engagés par contrat. Travail des femmes; âge de la plus jeune. Leur occupation et leurs salaires.

GREEN, THOMAS A., Hamilton..... 984-990

Le témoin a navigué sur les lacs en qualité de capitaine depuis vingt ans. Il navigue sur les lacs depuis 1864. Les salaires des matelots aujourd'hui et pendant la guerre américaine. Permanence du travail. Avantage d'engager des matelots pour tout le temps de la navigation au lieu de les engager au voyage. Ce qu'un matelot gagne pendant une saison. Catégorie des matelots des bateaux à hélice ; ils sont engagés pour la saison. Comparaison entre les salaires des matelots à bord des voiliers et ceux des matelots à bord des bateaux à hélice. Nouriture et logement des matelots à bord des bateaux. Les vaisseaux manquent rarement d'hommes, sauf en automne. Les barges devraient toutes avoir deux mats. Nombre d'hommes que les barges devraient avoir lorsqu'elles vont à la dérive. Inspection des coques. Inspection des dunes. Des vaisseaux prennent souvent la mer sans avoir le gréement qu'il faut. Inspection des chaudières et des machines. Qualités requises des mécaniciens. Le témoin a entendu dire que des vaisseaux canadiens avait repris la mer après avoir été condamnés. Conditions hygiéniques des gaillards d'avant. Sifflet d'alarme et sondage. Phares. Cargaison de pont. Tonnage des bâtiments. Ce que doit connaître un matelot. Devoirs et qualités d'un second. Bateaux et ceintures de sauvetage.

GREER, ROGER, journalier, Kingston..... 1104-1106

Le témoin travaille pour les entrepreneurs. Salaires des journaliers-construc-teurs. Salaires des journaliers au service de la municipalité. Les journaliers de la municipalité sont payés toutes les quinze semaines ; ils ont demandé d'être payés toutes les semaines, mais on le leur a refusé. Les journaliers construc-teurs sont organisés et ils trouvent que c'est un avantage. Condition des journaliers à Kingston. Immigration. Echafaudages. Loi concernant les créances privilégiées. La condition hygiénique des maisons d'ouvriers pourrait être améliorée. Officiers de santé de Kingston.

GURNETT, Mlle HELEN, couturière en robes; Toronto..... 398-400

Salaires et heures de travail des couturières en robes à Toronto. Temps qu'il faut pour devenir une ouvrière habile. Les jeunes filles sont généralement prises en apprentissage. La saison la plus active dure environ quatre mois, après cela les ouvrières touchent un salaire moindre le reste de l'année. Comparaison entre les salaires payés à Toronto et les salaires payés aux Etats-Unis. La vie coûte moins chère en Canada qu'aux Etats-Unis. Rarement les couturières expérimentées partent d'Europe pour venir en Canada.

GURNEY, EDWARD, Toronto..... 338-344

Le témoin est fondeur et fabricant de poêles. Il emploie environ 400 hommes à Hamilton et à Toronto. Moyenne des salaires des poêliers. Nombre de jours que les ouvriers travaillent dans l'année. Il ne croit pas possible de donner à ces ouvriers de l'ouvrage d'un bout de l'année à l'autre. Lavoirs pour les mouleurs. Apprentis sous contrat. Il ne se forme plus d'ouvriers de premier ordre, principalement dans les Etats-Unis, où il n'y a plus d'ouvriers comme il nous en arrivait d'Angleterre il y a quinze ou vingt ans. Il est arrivé des ouvriers d'Angleterre qui valent mieux que ceux des Etats-Unis et du Canada. A quoi est due la dégénération des ouvriers. Règlement des difficultés entre patrons et ouvriers. Le nombre de mouleurs propriétaires, n'est pas considérable. Modeleurs, leurs salaires, ils sont plus constamment employés que les mouleurs. Association des fabricants de poêles. Comparaison entre les salaires payés à Boston, à Toronto et à Hamilton. Nature de la dernière difficulté que le témoin a eue avec ses ouvriers. Il n'est pas au pouvoir des industriels de donner constamment de

l'emploi aux ouvriers. Comparaison entre les salaires d'aujourd'hui et les salaires il y a dix ans. Il n'existe pas de coalition entre les fabricants des Etats-Unis et du Canada. But de l'association des fabricants de poêles. Les fabricants de poêles et les fondeurs ont des organisations séparées. La demande d'articles d'un prix plus élevé, augmente. La classe ouvrière est dans une meilleure condition aujourd'hui qu'il y a trente ans. La valeur marchande de l'argent est plus considérable. Il ne s'importe pas un grand nombre de poêles. Le charbon vient des Etats-Unis. Le fer canadien est employé en grande quantité.

HALL, JOHN, contremaitre de l'atelier de locomotives du Grand-Tronc, Hamilton..... 588-900

Le témoin est préposé à l'entretien des locomotives stationnées à Hamilton, station de la division *Great Western* du chemin de fer du Grand Tronc. Les mécaniciens et les chauffeurs lui font rapport. Il occupe cette position depuis trente-deux ans. Heures de travail des ingénieurs mécaniciens et des chauffeurs. Taux du supplément pour les voyages qui se prolongent. Durée du service imposé aux employés dans certains cas extraordinaires. Règlement concernant l'appel au devoir des mécaniciens et des chauffeurs. Ce qui a lieu lorsqu'un employé est appelé à son poste et qu'il est malade. Passerelle sur les wagons à marchandises. Ce que le témoin pense des mains courantes placées sur les wagons à marchandises pour empêcher les hommes de tomber. Freins à air comprimé appliqués aux wagons à marchandises. Système d'attelage automatique appliqué aux wagons à marchandises. Accidents dus aux pièces de coeur et aux mains courantes. A certaines parties de la voie du Grand Tronc on se conforme à la loi qui oblige de remplir les pièces de coeur. Système des signaux, anciens et nouveaux. Examen des ingénieurs-mécaniciens. De l'opération et de l'efficacité des treins à air comprimé. Contrôle des trains de marchandises qui descendent une forte rampe. Nombre de wagons à marchandises qu'une locomotive peut traîner. Distance requise pour arrêter un train. Société de bienfaisance du Grand Tronc.

HAMILTON, WILLIAM, E., B. A., T., C. D. Chatham..... 555-560

Le témoin est rédacteur du journal le *Planet*, et il publie aussi le *Market Guide*. Tableau des prix du grain et des autres articles nécessaires à la vie, à Chatham, à compter de 1879 à 1887 inclusivement. Les boulangers ignorent la baisse dans le prix de la farine mais ils sont très sensibles à la hausse. Les classes ouvrières, de Chatham, sont assez à l'aise. Quand les ouvriers jouissent d'une bonne santé et qu'ils sont économes, ils peuvent faire des économies. Ce n'est que dans des cas exceptionnels que les institutions de charité et les sociétés nationales ont à distribuer des secours. Institut des artisans. Cours d'enseignement technique donnés dans cet institut. Société littéraire et scientifique. Bibliothèque de l'institut. Club McCaulay. Salaires des ouvriers, à Chatham. Unions ouvrières. Association des patrons. Coalition des cultivateurs. Typographes.

HANCOCK, EDWARD H., Charpentier, Hamilton..... 1028-1031

Salaires des charpentiers. Permanence du travail. Système d'apprentissage. Heures de travail. Le témoin est d'avis que l'ouvrier ne reçoit pas une juste part du produit de son travail. Il présente à la commission une copie des réclamations pour salaires contre la *Hamilton Knitting Company*, faillie au mois de juin 1883, et qui ne peuvent être payées. Les réclamations pour salaires devraient avoir la préférence sur toutes les autres. Les lois de garantie, présentement en vigueur, peuvent être bonnes pour certaines industries, mais elles devraient l'être pour toutes. Système d'apprentissage.

- HARPER, GEORGE, *Typographe, Hamilton*..... 863-865**
 Tarif fixé par l'union pour les typographes qui travaillent aux journaux du matin. Matière composée par les ouvriers à la pièce et matière composée par les ouvriers payés à la semaine. Salaires en général. Heures de travail. Typographes propriétaires de leur maison. Typographes qui se sont établis à leur compte, à Hamilton. Clichés. Heures de travail des ouvriers à la pièce. Avantages que donne l'union typographique. Comparaison entre les salaires des typographes à Hamilton et aux États-Unis. L'établissement d'un bureau de statistique serait un avantage. Loyers des maisons d'ouvriers à Hamilton. Arbitrage. Grèves. Travail des femmes.
- HARRIS, GEORGE, *Peintre, Toronto*..... 419-420**
 Le témoin exerce son métier depuis 20 ans, à Toronto. Classification des ouvriers. Echelles des salaires Heures de travail. Les salaires ont augmenté depuis 5 ans. Apprentis. L'organisation a été un avantage. Arbitrage et grèves. Société internationale. Peintres engagés à l'heure. Les salaires sont payés à la semaine et à la quinzaine, le vendredi.
- HARTY, WILLIAM, *directeur gérant de la Canadian Locomotive and Engine Company, Kingston*..... 1184-1191**
 Salaires des différents ouvriers à l'emploi de la compagnie. Amendes imposées aux ouvriers pour retard. L'été dernier les journaliers ont demandé une augmentation de salaire et on la leur a refusée. Difficultés que la compagnie a eues l'été dernier avec ses employés et comment l'affaire se termina. Les mouleurs travaillent à la journée. Heures de travail des mouleurs. Attitude de la compagnie vis-à-vis des ouvriers qui font partie des organisations ouvrières. Saisie des salaires pour dettes. La compagnie plutôt que d'avoir des difficultés préférerait payer à la semaine au lieu d'à la quinzaine. Les fonctionnaires supérieurs de la compagnie sont toujours disposés à entendre les griefs des ouvriers. Condition des ouvriers : le plus grand nombre sont propriétaires ; ce qui décida la compagnie de garder ses usines à Kingston. Exemple d'un charretier qui, en travaillant pour une piastre par jour, est devenu propriétaire de plusieurs maisons. Valeur marchande de l'argent à l'endroit des articles nécessaires à la vie. Loyers de maisons. La compagnie vend en Canada toutes les locomotives qu'elle fabrique. Depuis le changement du tarif, la compagnie achète tout son fer en Canada. Les tôles des bouilleurs viennent d'Angleterre et d'Ecosse. Le fer en gueuse de la Nouvelle-Ecosse comparé aux autres fers. Le charbon du Cap Breton comparé au charbon des États-Unis. Pour la première fois la maison a pu faire venir du charbon de la Nouvelle-Ecosse à meilleur marché que le charbon des États-Unis. Les ouvriers sont payés selon leur habileté. Les organisations ouvrières n'ont pas le droit de venir dicter aux patrons les salaires qu'ils doivent payer aux ouvriers. Ainsi l'été dernier 230 ouvriers se sont mis en grève parce que quatre ou cinq journaliers voulaient avoir 10 cents par jour de plus. La maison fabrique ses pièces de cuivre à l'exception des montures qui sont faites à Montréal et à Toronto. Motifs de la fermeture de l'usine il y a trois ans. Pertes qu'a subies la compagnie pour avoir été obligée de fermer son établissement. Dans les circonstances actuelles, la compagnie peut tenir tête à toute autre sur le continent. Importation des machines à vapeur américaines.
- HARVEY, J. F., *Forgeron, Ottawa*..... 1307-**
 Salaires des forgerons et des plombiers. Heures de travail. Economies des ouvriers. Les salaires sont payés une fois par semaine.
- HAWKINS, EDWARD, *Ingénieur mécanicien, Toronto*..... 296-299**
 Le témoin qui est un mécanicien stationnaire, de Toronto, depuis dix-huit ans, n'a

pas subi d'examen, mais se prononce en faveur des examens des mécaniciens. A Toronto toutes les machines sont à haute pression, à l'exception de quelques-unes. Il n'existe pas d'inspection officielle des machines et des chaudières. Le témoin a souvent conduit des machines dans un état dangereux. Durée de l'apprentissage qu'un mécanicien devrait faire. But pour lequel les ingénieurs mécaniciens se sont formés en association. L'inspection devrait se faire tous les trois mois. Catégorie des hommes qui conduisent ordinairement les machines stationnaires. Salaires. Le besoin se fait sentir d'une école d'enseignement pratique. L'école des sciences appliquées ne répond pas aux besoins des ingénieurs mécaniciens.

HAYMAN, JOHN, Constructeur et entrepreneur, Toronto..... 734-739

Ce que gagne en moyenne un briqueteur. Salaires. Permanence du travail et salaire. Grève de l'été dernier et comment elle a été réglée. Arbitrage. Salaires des journaliers. Heures de travail. Partage des profits. Briqueteurs et apprentis; règlements de l'union concernant ces derniers. Avis donné aux entrepreneurs avant la grève. Raison pour laquelle les ouvriers ont refusé l'arbitrage pendant la grève. Section affectée à la construction dans le bureau de commerce. Organisation des patrons. Mode suivi pour les soumissions par les membres. *Builders Exchange*. But et fonctionnement de l'association des patrons. Raisons pour lesquelles cette association a été organisée.

HEARD, JOHN, Fabricant d'ouvrages en bois pour voitures, St-Thomas.... 590-592

Comparaison entre les bois américains employés dans la fabrication des ouvrages pour voitures et les bois canadiens. Bois que le témoin emploie et où il l'achète. L'instruction et son effet sur les classes ouvrières. Diminution du nombre d'heures de travail. Apprentis. L'emploi des machines rend le travail moins pénible aux ouvriers.

HENDERSON, ALEXANDER, Charpentier, Détroit..... 453-457

Taux moyen des salaires. Heures de travail à Détroit et à Windsor. Chevaliers du travail. Les charpentiers, chevaliers du travail, à Windsor, refusent de travailler avec les ouvriers qui n'ont pas de carte de travail. Loyers des maisons à Détroit. Loyers à Détroit. Ce que gagne en moyenne, un charpentier, de Détroit, en une année. Les charpentiers de Détroit, peuvent, avec du soin, faire des économies. Les salaires se paient à la semaine et à la quinzaine à Détroit. Système d'apprentissage obligatoire. Ecole industrielle de Détroit. Le prix de l'école du soir, à Détroit, est trop élevé pour un ouvrier. Il n'existe pas d'école industrielle gratuite aux Etats-Unis. Les ouvriers de l'union refusent de travailler avec les ouvriers qui ne font pas partie de l'union. Différence entre l'ouvrier de l'union et celui qui n'en fait pas partie à l'endroit de la résolution des règlements de l'union. Prix du terrain à Détroit. La confraternité américaine des charpentiers a demandé au congrès des Etats-Unis de passer une loi rendant l'arbitrage obligatoire et les sentences des arbitres finales. Il a connu des ouvriers de l'union qui refusaient de travailler en compagnie d'ouvriers qui n'appartenaient pas à l'union. Le témoin n'a jamais entendu dire que des ouvriers hors de l'union refusaient de travailler avec les ouvriers qui en faisaient partie, par la raison que ces derniers appartenaient à l'association.

HENDERSON, JOHN, Gérant chez J. McLaren & Cie., marchands de bois, Ottawa..... 1313-1316

Nombre et salaires des divers ouvriers que la maison emploie. Heures de travail. La mise en pile du bois se fait par un entrepreneur qui engage ses propres hommes. Permanence du travail aux scieries. Dispositions prises pour payer aux familles le salaire des hommes qui sont dans les chantiers. A part les pro-

visions tous les autres articles sont fournis aux hommes dans les chantiers au même prix qu'ils pourraient les acheter chez eux, et ce uniquement pour leur commodité. Instruction technique. Ecole du soir. Expédition du bois. Accidents. Jeunes garçons employés à la fabrique de lattes et de bardeaux. La compagnie se conforme à l'acte des fabriques concernant l'âge des petits garçons qu'elle emploie. Visite de l'inspecteur des fabriques. L'inspecteur a remis au témoin un exemplaire de la loi des fabriques, sous forme de brochure. Accident l'été dernier.

HEWITT, JOHN, *Commis cotiseur dans le bureau de l'aqueduc, Toronto.... 344-350*

La condition intellectuelle des classes ouvrières s'est sensiblement améliorée depuis quinze ou vingt ans, mais sous le rapport matériel elle se trouve aujourd'hui dans un état de gêne beaucoup plus grand. Les raisons de cet état de chose. La tendance de la civilisation est de centraliser et de monopoliser, ce qui est toujours contraire aux intérêts des classes ouvrières. Les classes ouvrières ne reçoivent pas une juste part des richesses que crée leur travail. Le témoin est d'avis qu'il vaudrait mieux pour les deux si le producteur et le fabricant pouvaient partager dans la production et les produits. Le système de la distribution des profits dans les industries de manière à se soustraire aux intermédiaires, finira par être appliqué. Différence entre le coût de la fabrication et le coût de la distribution. La coopération dans l'industrie, jointe à une stricte moralité, est la solution d'un grand nombre de questions qui agitent aujourd'hui les classes ouvrières. Instruction technique. Le présent système d'école, produit des hommes de peu d'utilité pour la société. L'instruction technique devrait commencer à l'âge de dix ou douze ans. Les monopoles et la division du travail font dégénérer l'ouvrier. Dans un avenir rapproché, les monopoles seront devenus si nuisibles que le peuple se lèvera et les écrasera. Une loi vigoureuse concernant les apprentis aurait un effet salutaire. Travail des prisons. Avantages du travail organisé. L'introduction des machines a tellement diminué le coût de la production que le nombre d'heures de travail pourrait être diminué. La valeur marchande de l'argent est aussi grande sinon plus qu'il y a dix ans. La permanence du travail pour les journaliers a diminué dans le cours des dernières dix années et diminuera encore dans le cours des prochains dix ans. Lois des Conspirations. Avantages résultant de l'abrogation des lois des conspirations en Angleterre. Grâce à l'organisation du travail la condition des classes ouvrières s'est améliorée dans le cours du présent siècle.

HEWTON, JOHN, *Gérant de la Kingston Hosiery Company, Kingston.....1134-1138*

Nombre d'ouvriers, hommes et femmes. Age de la fille la plus jeune. Heures de travail. Les ouvriers ont obtenu le congé du samedi après-midi en travaillant onze heures par jour pendant cinq jours de la semaine, condition hygiénique et ventilation. Inspecteur de fabrique. Moyens de sauvetage en cas d'incendie. Approvisionnement d'eau. Récente déduction des salaires dans les différents départements. Les machines sont convenablement entourées. L'introduction des machines a remplacé la main d'œuvre mais ne diminue pas les salaires. Comptabilité du temps. Règlements concernant les employés qui arrivent en retard. Travail à la pièce. La maison ne s'objecte pas à ce que les ouvriers fassent partie d'associations ouvrières. Les affaires ont augmenté depuis cinq ans. La maison vend ses produits dans tout le Canada. Droit de privilège sur les machines. La concurrence fait qu'il est nécessaire d'employer les machines les plus nouvelles et les mieux améliorées. Politique nationale.

HOUSTON WILLIAM, *Conservateur de la Bibliothèque de l'assemblée Législative d'Ontario.....256-269*

Observations sur ce qu'on fait en ce moment, en matières d'enseignement industriel,

affilié au présent système d'école d'Ontario. Tendances du présent système d'éducation d'Ontario. Opportunité de mettre un intérêt intellectuel dans les occupations ordinaires de la vie. Dans l'ancienne Grèce, on cultivait simultanément les facultés intellectuelles et physiques. La grande erreur de l'instruction des temps modernes. Les grandes lignes de modification que notre système d'éducation devrait subir. École du soir. Observations sur les écoles publiques d'Ontario. Système Kindergarten. Il ne se donne absolument aucun enseignement industriel dans nos écoles. Nécessité de réagir contre l'attrait qu'offre la vie des professions en ouvrant dans les arts mécaniques une plus grande carrière à l'intelligence. Comment la chose pourrait se faire dans la classe agricole. Collège d'agriculture de Guelph. On pourrait rendre le système d'écoles publiques plus utile à l'endroit de l'instruction industrielle. Le but que devrait se proposer l'instruction industrielle. On pourrait introduire l'enseignement industriel dans notre système d'éducation en modifiant le système de l'école des sciences pratiques. Comment on pourrait modifier cette école. Coût du maintien du collège d'agriculture comparé à ce que coûte le maintien de l'école des sciences appliquées. Les législateurs relativement à la question de l'instruction ne se remuent que lorsque l'opinion publique s'agite. La concurrence qui se fait dans l'industrie nécessite l'instruction industrielle. Les autres nations ont fait beaucoup pour donner une instruction technique à leurs ouvriers. La dégénération des classes ouvrières nécessite aussi l'instruction industrielle. Lacunes du présent système d'apprentissage. L'organisation du travail et son effet pernicieux sur l'ouvrier. Le mal qu'a fait aux ouvriers le progrès moderne, a fait surgir la nécessité de l'instruction industrielle. Publication des livres d'écoles. La bonne moitié des étudiants qui passent par l'université provinciale, sortent de la classe agricole et de la classe ouvrière. Centralisation du capital.

HOLDEN WILLIAM, *Hamilton* 934

Le témoin est âgé de dix-huit ans. Il est écoteur, chez Tuckett & Fils, depuis trois ans et six mois. Salaire. Condition sanitaire de l'atelier. La maison ne prend pas d'apprenti s'il n'a pas été employé longtemps à l'écotage.

HODGINS, S. M., *Cigariier. London* 750-757

Le témoin exerce son métier depuis vingt ans. Les cigariiers, de London, n'ont pas, présentement, d'échelle de prix; ils prennent ce qu'on leur donne. Il y a quelques années les patrons ont mis à l'index les cigariiers qui faisaient partie de l'union; à la suite de quoi, environ soixante-dix à quatre-vingts hommes durent quitter la ville et on employa des enfants à leur place. Emploi de la marque de commerce ou "étiquette bleue" de l'union des cigariiers. Les fabricants de cigares dans les efforts qu'ils ont fait pour diminuer le prix de la production, ont mis cette industrie dans un état tel qu'on ne peut y gagner sa vie. Effets de la loi Scott sur le métier de cigariier. Comparaison entre le prix de fabrication dans la province de Québec et à London. Trois-Rivières inonde le marché d'un cigare à bon marché. Travail des enfants; âge et salaires; ce que ceux-ci deviennent après avoir appris le métier. Contrat draconien ou document que les ouvriers sont tenus de signer s'ils veulent avoir de l'ouvrage. Avantages de l'union. Les femmes appartiennent à l'union; celles qui en font partie ont le même salaire que les hommes. Système du troc. Lors de la grève,

des ouvriers engagés à l'étranger furent employés. Amendes imposées par l'union. Droits sur les cigares importés. Contradiction de la déclaration de Monsieur Rose qui a dit que les cigariiers étaient tous des ivrognes invétérés. Tableau noir. En Canada les cigariiers ne travaillent pas à domicile. Condition sanitaire des fabriques à London. Où et comment on emploie l'étiquette bleue. Règlements de l'union concernant les grèves, etc. Avantages que les ouvriers

retirent de l'union lors des grèves. Arbitrage. Ce que le gouvernement devrait faire s'il désire améliorer la condition des cigariers.

HODGSON, JOHN, Ingénieur mécanicien, Toronto 299

Le gouvernement devrait faire subir des examens aux ingénieurs mécaniciens et leur accorder des diplômes. Classification des ingénieurs mécaniciens.

HOLDER, G. R., St-Thomas 618-621

Le témoin est propriétaire d'une fabrique de baleines artificielles. Cette fabrique existait depuis deux ans aux Etats-Unis ; mais elle n'a commencé ses opérations ici qu'au mois de janvier dernier. Le témoin est venu établir son industrie ici pour éviter les droits. Nombre d'ouvriers. La baleine artificielle est un substitut de l'article fabriqué avec les fanons de baleines. Il s'en fait un grand débit aux Etats-Unis. Catégorie d'ouvriers que le témoin emploie. Habileté requise et temps qu'il faut pour acquérir cette habileté. Heures de travail. Les machines qu'il a achetées en Canada sont d'une qualité supérieure à celles qu'il a achetées aux Etats-Unis. Condition sanitaire de sa fabrique. Travail des femmes. D'après M. Chamberlain, sénateur de l'Etat du Michigan, l'exposition industrielle qui a eu lieu à Toronto était supérieure aux expositions du même genre qui ont eu lieu aux Etats-Unis.

HOLMES, J., Peintre, Hamilton 1005-1007

Salaires. Ce que gagne un peintre en moyenne par année. Salaires payés en Canada, comparés aux salaires payés aux Etats-Unis. Comparaison entre les loyers des villes américaines et des villes canadiennes. Prix des articles nécessaires à la vie à Brooklyn et à Hamilton. Prix de passage sur les chars urbains.

HOPE, GEORGE S., Ouvrier général en bois, Chatham 531-535

Le témoin exerce ce métier depuis trois ans. Bon nombre d'ouvriers ont le même métier. Salaires. Les ouvriers de ce métier travaillent environ neuf mois dans l'année. Cause des trois mois de chômage. Effets de l'emploi des machines sur le travail. Il n'y a pas d'apprentis proprement dits. Heures de travail. Les salaires sont payés le samedi de chaque semaine. Salaires payés en espèces. Association des patrons. L'arbitrage pour le règlement de difficultés entre patrons et ouvriers est un des principaux articles du programme des chevaliers du travail. Approbation de l'arbitrage obligatoire. Il n'est pas nécessaire qu'il y ait un temps d'activité et de chômage. Diminution du nombre d'heures de travail. L'établissement d'un bureau fédéral de statistique serait un avantage pour les classes ouvrières. Conditions sanitaires des maisons d'ouvriers à Chatham. La valeur marchande de l'argent n'est pas aussi considérable qu'il y a cinq ans. Les loyers sont au même taux. Salaires des classes ouvrières. Avantages des organisations du travail. Avantage d'être payé le vendredi au lieu du samedi. Emploi des machines. Le témoin n'est pas en faveur de l'emploi des machines. Les machines ne sont pas bien entourées. Jeunes garçons inexpérimentés auxquels on confie des machines dangereuses. Lors de sa visite l'inspecteur des fabriques n'a rien vu de reprehensible.

HOWLAND, W. H., Maire de Toronto 182-193

Le témoin demeure à Toronto depuis trente-deux ans. Catégorie de ceux qui réclament des secours de la municipalité. Sauf les cas d'infortune extrême, il n'y a que deux causes de grande pauvreté dans ce pays ; l'ivrognerie et l'immigration de gens incapables de gagner leur vie ici. Habités des maisons de refuge. Bon moyen de réformer les classes pauvres et les criminels d'Angleterre. Le témoin recommande comme immigrants utiles et précieux les enfants que le docteur Barnardo élève. Mais il n'approuve pas la catégorie d'immigrants que

les maisons de refuge d'Angleterre et d'Irlande expédient dans ce pays et il recommande que le gouvernement canadien mette fin à cette immigration. Les petits garçons du docteur Barnardo. Refuge de Melle McPherson, à Stratford. Refuge de Melle Rye. Il n'est pas juste d'emcombrer le Canada des pauvres des autres pays. Le climat les rend plus malheureux ici que dans leur pays. Petits vendeurs de journaux à Toronto. Si le système scolaire de Glasgow était mis en vigueur ici, ce système aurait d'heureux effets. Fautes légères; cause; et moyens d'y remédier. Résultats de ce système. Petits garçons sans demeure à Toronto. Réforme pour les petits garçons non convaincus de crimes. Ecoles industrielles. Nécessité de ces écoles et comment est dirigée celle de Mimico. Catégorie des petits garçons qui sortent de nos écoles publiques. Comment dresser convenablement des petits garçons. Instruction technique. Système d'apprentissage. Le témoin recommande l'enseignement technique dans les écoles communes. Il faudrait combiner l'instruction technique primaire avec l'instruction ordinaire des écoles communes. Il est d'avis que les écoles publiques d'aujourd'hui sont très imparfaites. Système en vigueur en Australie qui oblige chaque petit garçon à apprendre un métier. Refuge pour les pauvres. Lorsque les conditions hygiéniques sont mauvaises. Les locataires pauvres qui les habitent ne viennent pas porter plainte à l'officier de santé par crainte de leur propriétaire. Le témoin se prononce en faveur de l'intervention du gouvernement. Hausse des loyers. Les filles de boutiques, leur condition et leur salaire. Travail des femmes. L'offre est plus considérable que la demande. Ce qui en résulte. Le gouvernement devrait établir un prix au-dessous duquel on ne devrait pas donner de l'ouvrage aux personnes sans ressource. Souvent des salaires insuffisants conduisent les femmes à la débauche. L'ouvrier ne peut aussi facilement qu'autrefois devenir propriétaire à cause de l'augmentation de la valeur des propriétés. La distance nécessite le passage à bord des chars urbains, ce qui, dans le compte des dépenses est un item considérable. Le témoin espère voir la municipalité s'emparer du système des chars urbains afin de diminuer les prix de passage et de contribuer ainsi à faire disparaître la difficulté.

HUGHES, JAMES L., Inspecteur des écoles publiques Toronto.....320-327

Age auquel les enfants entrent à l'école à Toronto. Age fixé par la loi. Le très grand nombre d'élèves dans les classes inférieures indiquerait qu'ils ne fréquentent pas l'école aussi longtemps qu'ils le devraient. Un grand nombre d'enfants quittent l'école à treize ans. Les moyens de logement des écoles publiques, ne sont pas suffisants; le 29^e amendement de Mr. Crook en est la cause. Ventilation des écoles; encombrement. Maximum du nombre d'élèves qu'un instituteur devrait avoir. Nombre d'élèves qui fréquentent les écoles publiques de Toronto présentement. Livres d'écoles. Taux actuel de la taxation pour les objets scolaires à Toronto. Possibilité de réunir au système d'écoles publiques, un système d'instruction technique. Système Kindergarten. Musique instrumentale comme sujet d'enseignement dans les écoles publiques. Comment, à Toronto, on se conforme aux exigences de la loi des écoles, au sujet de l'assiduité des enfants âgés de sept à quatorze ans. Livres d'écoles. Raisons pour lesquelles l'enseignement technique devrait être introduit dans les écoles publiques. Publication des livres d'écoles. Institutrices. Salaires des instituteurs fixés par le bureau des commissaires d'écoles.

HUNT, JOSEPH, Mouleur, Toronto.....169-173

Le témoin réfute le témoignage du dernier témoin, Thomas Pukett relativement aux salaires. La condition des mouleurs à Toronto est meilleure pour ce qui est des salaires, lesquels ont augmenté avec les progrès de la ville. La coalition des ouvriers a une tendance à maintenir les prix élevés. Les conditions hygiéniques des ateliers sont mauvaises en général. La ventilation est mauvaise et les ou-

vriers ne sont pas suffisamment protégés contre le vent, le mauvais temps. Conséquence de cet état de chose. Le coût de la vie et les loyers ont augmenté. Les seules machines dont on se serve dans les fonderies, sont les grues. On ne pourrait pas s'en dispenser. Heures de travail. Comparaison entre les salaires et le coût de la vie en Canada et aux Etats-Unis. Loyers des maisons d'ouvriers à Toronto. Société de construction. Les mouleurs ont une juste part des résultats de leur travail. Arbitrage. L'union n'établit pas le taux des salaires. Apprentis. Jours de paie. Il vaudrait mieux que les salaires fussent payés le vendredi.

HUTCHISON, WILLIAM, Echevin, Ottawa.....1265-1268

Le témoin fait partie de la maison Thomas McKay & Cie, meuniers. Nombre d'hommes que la maison emploie. Salaires des journaliers. La maison paie à ses employés des salaires différents en été et en hiver. Apprentis et leurs salaires. Heures de travail. Congé. Comment la maison traite les employés qui sont victimes d'accidents dans son moulin. Economie des ouvriers. Les deux tiers sont propriétaires. Salaire le plus élevé et le plus bas payé aux meuniers. Nombre de meuniers. Travail de nuit. Les salaires pour le travail de nuit sont les mêmes que le jour. Comparaison entre la qualité du blé et de la farine d'aujourd'hui et d'il y a dix ans. Blé du Manitoba. Marché local pour les produits de la maison. Prix de la farine depuis cinq ans. Permanence du travail. L'inspecteur des fabriques n'a pas fait de visite. La maison emploie un charpentier de moulin et deux aides. Apprentis. Accidents.

JAMES, W. R., Typographe, Ste-Catherine.....1077-1081

Effet de l'emploi des clichés. Salaires. Loi des fabriques. Tableau noir. Contrats draconiens. Système du troc. Travail des enfants. Travail des femmes dans la confection des habillements. Difficulté d'organiser le travail des femmes. Arbitrage. Loi d'Ontario sur l'arbitrage. Effet de l'organisation du travail sur les classes ouvrières. Travail du dimanche. Immigration. Etablissement d'un bureau de statistique. Travail des prisonniers. Coopération. Petits garçons employés dans les fabriques et auxquels on confie la conduite de machines dangereuses.

JAMIESON R. E., Ottawa.....1279-1280

Le témoin est membre de la maison R. E. et J. C. Jamieson, boulangers et épiciers. Nombre d'ouvriers employés dans la boulangerie. Travail des femmes. Heures de travail. Salaires. Conditions hygiéniques de la boulangerie. L'inspecteur des fabriques n'a pas fait de visite. Jours de paie. Salaires payés en espèces.

JANELLE, HENRI, employé à la fabrique d'allumettes d'Ottawa.....1327-1328

Age. Salaire. Heures de travail. Le témoin a travaillé une demi journée à la scierie de Booth et s'est fait couper un doigt. Description de l'accident, il sait écrire un peu.

JENKINS, CHARLES, Fabricant d'huiles. Petrolia.....837-841

Epreuve officielle de l'huile; ses défauts; les modifications qu'elle devrait subir. Il faut que l'épreuve officielle subisse un changement pour permettre aux fabricants de produire une huile de meilleure qualité. Concurrence que fait l'huile américaine, *Standard Oil Company*, des Etats-Unis. Huile crue employée comme combustible. Mesurage de l'huile crue. Réservoirs d'huile; ce qu'ils coûtent.

JENKINS, GEORGE M. Menuisier, Windsor.....487-490

L'état des affaires est bien meilleur. Un ouvrier est employé pendant environ sept à neuf mois dans l'année. Approbation d'une loi concernant l'arbitrage, et aussi d'une loi portant à huit heures la journée de travail. Ce que les menui-

siers gagnent en moyenne par année à Windsor. Le témoin veut que le nombre d'heures de travail soit réduit. Heures de travail à Détroit. Résultat de l'organisation des charpentiers à Détroit. Condition des ouvriers en Angleterre. Système d'apprentissage. L'emploi d'ouvriers inférieurs fait dommage au métier. Nécessité d'une loi obligeant les entrepreneurs à faire des échafaudages plus solides.

JOHNSTON, GILBERT, mécanicien, Kingston..... 1089-1093

Le témoin est contre maître de la compagnie de transport, de Kingston. Salaires des mécaniciens; heures de travail. Permanence du travail. Apprentis. Salaires des apprentis et leur âge. Partage des profits. Les salaires sont payés le vendredi soir de chaque semaine. Le coût de la vie a augmenté et les salaires n'ont pas augmenté. Organisations ouvrières. Arbitrage. Etablissement d'un bureau de statistique. Conditions hygiéniques de l'atelier. Amendes imposées aux ouvriers. Travail supplémentaire. Travail des prisons. Immigration. Economies des ouvriers. La plupart des ouvriers qui sont sous son contrôle sont propriétaires. Taux de l'intérêt de l'argent prêté pour des objets de construction. Examen et diplôme des mécaniciens stationnaires. Les bateaux à vapeur ne sont pas aussi propres à prendre la mer qu'ils devraient l'être. Le témoin croit que le gouvernement a fait erreur dans sa récente législation qui permet à une personne quelconque de conduire les machines d'un remorqueur; motifs de cette opinion.

JOHNSTONE, JAMES C., Entrepreneur, Cornwall. 1246-1247

Salaires des briqueteurs, des magons, des plâtriers et des charpentiers à Cornwall. Permanence du travail. Associations ouvrières. Salaires des journaliers constructeurs. L'année dernière, il n'y a pas eu d'accident dans l'industrie de la construction.

JONES, THOMAS. 642

Le témoin vient corroborer le témoignage de M. J. R. Morford, surintendant de division du chemin de fer Michigan Central. (p. 636). Opinion du témoin sur les cordes des cloches d'alarme à bord des trains de marchandises.

JOYCE, JAMES, forgeron et extracteur d'huiles, Petrolia.. . . . 844-846

Le témoin fabrique et exporte des outils pour puits à pétrole. Si l'on fabriquait une meilleure qualité d'huile, l'huile américaine ne pourrait s'introduire dans le pays. Salaires des forgerons. Permanence du travail. Outils pour puits à pétrole. Mesurage des réservoirs d'huile; il devrait y avoir un inspecteur officiel. Importation d'outils pour puits de pétrole. Les outils de cette espèce, fabriqués en Canada sont plus durables que les outils américains. Heures de travail. Les ouvriers sont employés toute l'année.

KANE, JAMES, charpentier, Toronto. 315-317

Lacunes de la loi des garanties en faveur des ouvriers. Le témoin suggère des modifications à la loi des garanties. Comment employer le travail des prisons. Arbitrage. Bureau de statistique. Instruction technique.

KEEFER, JOSEPH, Typographe, Ste-Catharines. 1074

Le témoin corrobore le témoignage de A. J. Carroll (p. 1071). Inspection des machines et des chaudières stationnaires. Travail des enfants. L'inspecteur de fabrique n'a pas encore visité cet établissement. Immigration.

KEHOE, EDWARD, matelot, Détroit. 480-481

Plusieurs barges n'ayant pas le grément nécessaire, ne peuvent se conduire seules

lorsqu'elles se trouvent tout à coup détachées du remorqueur. Voilure qu'il faut pour remédier à cet état de choses. Les épars sont souvent emportés faute de bons cordages. Durée de la navigation sur les lacs. Le témoin s'objecte à ce qu'il y ait des femmes comme cuisinières à bord des vaisseaux à voiles. Insuffisance des appareils de sauvetage et des pompes. Nombre de vaisseaux ne sont pas munis de cartes des lacs. Nombre de capitaines qui ne peuvent lire leur nom, ne peuvent en conséquence se servir des cartes marines.

KERR, JAMES, Secrétaire de la bourse de pétrole, Pétrolia. 829-835

Le présent système d'inspection officielle du pétrole donne une garantie quant à la protection, mais non quant à la qualité. Si ce dernier résultat était atteint, le marché s'augmenterait de cinquante pour cent. Mesures prises par la bourse, pour ce qui est de l'épreuve de la qualité. Ce qu'est la bourse de pétrole. Avantages que retirent les producteurs de la bourse. La production de l'huile, il y a trois ans, comparée à la production d'aujourd'hui. Le surplus de l'huile crue est expédiée à Chicago. Il n'y a pas de surabondance de production présentement. Eclat de la lumière et autres qualités de l'huile canadienne et de l'huile américaine. Modifications que devrait subir l'inspection officielle de l'huile. Si l'huile canadienne était convenablement purifiée, elle serait meilleure que toute autre huile américaine importée dans le pays. Nombre approximatif de barils d'huile produits par jour à Pétrolia. Les droits sur l'huile sont assez élevés. Prix de l'huile pour le commerce des provinces maritimes. L'huile américaine qui s'y vend est d'une qualité très inférieure. Ce que coûte le transport de l'huile du Nouveau-Brunswick à la Nouvelle-Ecosse.

KERR, JOHN, Constructeur, Pétrolia.....815-817

Le témoin s'occupe du commerce de bois, de la ferronnerie et des matériaux, nécessaires à la construction. Là où il prend son bois. Le témoin exporte du bois franc à New-York pour être expédié en Europe. Il exporte aussi les articles fabriqués pour des objets de forage. Inspection des mesures à l'huile et inspection des qualités de combustion de l'huile. Inspection des bouilleurs dans lesquels l'huile est raffinée. Mécaniciens qui ont sous leurs soins des chaudières et des machines à vapeur. Jours de paie. Nombre d'hommes que le témoin emploie. Position relative de l'ouvrier et du patron pour ce qui est de la vente et de l'achat du travail. Economies des ouvriers. Coopération. Partage des profits.

KERR, ROBERT, Fondateur et marchand, Walkerville.....426-432

Le témoin habite Walkerville depuis dix ans. Spécialité d'ouvrage de sa fonderie. Le témoin est d'avis que sans les droits protecteurs sur certains articles, il serait impossible de soutenir la concurrence. Ses ouvriers lui coûtent plus cher qu'à Détroit. La position géographique de Walkerville rend le prix du fer plus élevé à cause des frais de transport. La fonderie du témoin est la seule qui, dans cette partie du pays, puisse produire de lourdes pièces de fonte. Le fer en gueuse vaut à peu près le même prix qu'à Détroit. Sans les droits, il pourrait employer le fer des Etats-Unis, mais il préfère le fer d'Ecosse. Il importe l'acier d'Angleterre. La maison vend les articles dont elle fait une spécialité aussi bon marché que les Américains. Le marché considérable des Américains est un avantage pour eux. Le témoin a des machines spéciales pour la fabrication des articles dont il fait une spécialité. La culture du tabac à Walkerville. Organisations ouvrières. Quelques-uns des ouvriers appartiennent aux unions ouvrières. Heures de travail. Travail à la pièce. Le salaire varie selon l'habileté de l'ouvrier. Approbation de l'arbitrage pour le règlement des difficultés ouvrières. Le gouvernement ne devrait pas rendre l'arbitrage obligatoire. Instruction industrielle. Système d'apprentissage. Les jeunes garçons feraient de meilleurs ouvriers si on leur donnait, à l'école, un enseignement technique.

On ne devrait permettre d'exercer le métier à quiconque n'a pas fait d'apprentissage. Succursales de maisons américaines en Canada. Les ouvriers qui n'ont pas fait d'apprentissage ne sont pas des ouvriers de premier ordre. Système de troc. Les salaires sont payés en espèces. Les ouvriers d'aujourd'hui sont, sous le rapport intellectuel et moral, dans une meilleure position qu'il y a dix ans. Les ouvriers ne peuvent faire beaucoup d'économies. Visite de l'inspecteur des fabriques. Loyers des maisons d'ouvriers à Windsor et à Détroit. La diminution du nombre d'heures de travail a pour effet d'améliorer les dispositions morales de l'ouvrier. Il y a un bon nombre d'ouvriers propriétaires de leur habitation, à Windsor; ils en ont acquis la propriété par paiements mensuels, à l'aide d'associations de prêt. Le témoin ne fait pas payer l'amende à ses ouvriers qui arrivent en retard, mais il décompte le temps qu'ils perdent. Salaires; il paie à ses ouvriers des salaires plus élevés qu'ils ne peuvent avoir à Détroit.

KIDD, W. G., Inspecteur d'écoles, Kingston.....1088-1089

Logement qu'offrent les écoles. Nombre d'élèves qu'un instituteur devrait avoir. Système Kindergarten. Age auquel les enfants devraient entrer à l'école. Instruction technique. Chauffage et ventilation de l'école de Kingston. Assiduité. Population totale des enfants qui fréquentent les écoles. Salaires des instituteurs et des institutrices. Diplômes des instituteurs. Les institutrices ne touchent pas des salaires aussi considérables que les instituteurs. Ce serait un avantage si les livres étaient distribués gratuitement. Ecole du soir. Institut d'artisans. Bibliothèque gratuite. Bibliothèques attachées aux écoles publiques. Le congé du samedi après-midi permettrait de consacrer plus de temps à la lecture. Heures pendant lesquelles la bibliothèque de l'école est ouverte.

KILLEY, J. H., Membre de la Cie Manufacturière Osborne Killey, Hamilton.....1047
Il corrobore le témoignage de son associé, M. Osborne (p. 1044).

KING, EDWARD, Ouvrier de filature, Cornwall.....1240-1242

Le témoin est cardeur et contre-maître à la filature de la Stormont Cotton Co. Nombre d'ouvriers dans son département. Travail des femmes et des enfants. Leur âge et leur salaire. Amendes imposées aux ouvriers. Conditions hygiéniques de la fabrique. Approvisionnement d'eau. Difficulté qui a donné lieu à la rumeur que les surveillants maltraitaient les ouvriers.

KING, J. B., Fabricant de tabac pressé, Hamilton.....944-945

Observations sur les salaires de ses employés. Le temps qu'il faut pour apprendre le métier. Les heures de travail. Le témoin ne croit pas qu'un ouvrier puisse faire en une journée de huit heures, autant de travail qu'en une journée de neuf.

KNIGHT, A. P., Recteur du Collegiate Institute, Kingston.....1089

On devrait diminuer le nombre de sujets enseignés dans les écoles communes et secondaires de manière à donner un champ plus vaste à l'enseignement pratique et technique. Enseignement technique comme moyen de développer l'intelligence. But que devrait avoir l'éducation. Sujets qu'on enseigne maintenant et qu'on pourrait retrancher, et sujets qu'on pourrait introduire avec avantage. Les frais pour les livres etc., empêchent les enfants d'ouvriers de fréquenter l'institution. Comment les livres d'écoles devraient être fournis. La contribution du Collegiate Institute n'est pas uniforme.

KNIGHT, ALBERT F., Gérant de la filature de coton du Canada, Cornwall 1232-1234

Les deux dernières grèves ont été réglées par l'arbitrage. Il ne connaît pas d'employé qui ait été congédié parce qu'il était chevalier du travail. Pouvoirs et

devoirs des surveillants. Conditions hygiéniques des cabinets d'aisances. Amendes imposées aux ouvriers. Approvisionnement d'eau. Comment a été établie la présente échelle de salaires. Il n'y a pas de règlement en vertu duquel on impose des amendes aux ouvriers en retard.

- KRIBS, LOUIS P., journaliste, Toronto.....226-233**
 Les connaissances qu'il a de l'instruction industrielle, sont purement théoriques. Le système d'apprentissage est disparu de ce pays, et nous n'avons rien pour le remplacer. La division du travail empêche de faire de bons ouvriers. Système d'école à Toronto. Nécessité de l'instruction technique et industrielle. Ecoles techniques et industrielles en Europe et aux Etats-Unis. L'instruction pratique devrait être réunie à l'enseignement ordinaire de nos écoles publiques. Le Canada occupera toujours une position désavantageuse au milieu des autres pays si ses ouvriers ne sont pas convenablement dressés. Tout ce qui sert à l'école devrait être donné gratuitement aux élèves. Ecole industrielle de Mimico. Ce qu'on devrait faire des enfants abandonnés qui courent la rue.
- LABELLE, OCTAVE, Contre maître pour Charlebois et Cie, Entrepreneurs d'Ottawa.....1339-1340**
 Nombre d'ouvriers que la maison emploie. Salaires des menuisiers. Les ouvriers sont payés selon leur mérite. Il y a plus d'ouvriers ordinaires que d'ouvriers capables. Grève des maçons et des briqueteurs il y a deux ans; comment les difficultés ont été réglées. L'architecte n'a pas de responsabilité. Conséquences pernicieuses du système du sous-contrat. Législation requise concernant la responsabilité du patron, de l'architecte et de l'entrepreneur pour ce qui est des salaires de l'ouvrier.
- LALIBERTÉ, ALBERT. Tailleur, Cornwall.....1251-1252**
 Le témoin est marchand-tailleur. Travail des femmes. Salaires des femmes et des hommes. Il n'y a pas d'école des arts et métiers à Cornwall.
- LALONDE, FABIEN, Employé dans les scieries, Ottawa..... 1328**
 Age; depuis combien de temps il travaille. Salaire. Description de son travail.
- LANCEFIELD, RICHARD T., Gérant du département de publication du Grip, Toronto 29-33**
 Contradictions qui existent dans les lois réglant les évaluations. Les taxes des ouvriers seraient moindres si la propriété était cotisée au lieu des améliorations. Exemptions de taxes.
- LANCY, BLAKE, Marchand de nouveautés, Petrolia..... 824-825**
 Comparaison entre le prix des marchandises de Petrolia et le prix ailleurs. Système du troc. Salaires des commis de magasins. Travail des femmes dans les magasins.
- LANE, JOHN, Tailleur de pierre, Ottawa..... 1297-1298**
 Salaires des tailleurs de pierre. Permanence du travail. Système d'apprentissage. Sous-contrats et travail à la pièce.
- LAVELL, Préfet du pénitencier de Kingston..... 1084-1086**
 Division des prisonniers par métier. Recidivistes. Nécessité de donner aux prisonniers un travail intelligent. Soumettre le travail des prisons au système de contrat. Effet du travail des forçats sur le travail libre. On devrait se servir du travail manuel lorsque c'est possible. Instructeurs de métiers dans les pénitenciers. Indemnité accordée aux prisonniers pour les accidents causés par

les machines. Ce que les prisonniers reçoivent à la sortie. Comment sont employés les prisonniers. Il y a 1800 prisonniers à Joliette, Illinois. Comment sont employés les forçats à Sing Sing et à Auburn. Effet de porter une partie des profits de leur travail au crédit des forçat. Difficulté d'obtenir suffisamment d'ouvrage pour le gouvernement. Le témoin déclare que s'il y avait cent forçats de plus dans l'établissement, il ne saurait qu'en faire. Colonie pénale. Heures de travail. Comment les femmes sont employées. Le gouvernement pourrait leur donner tout le travail nécessaire. L'oisiveté des prisonnières est un mal plus grand que la concurrence que leur travail fait au travail libre.

LEE, GEORGE, Ouvrier en pianos, Toronto.....1109-1110

Salaires d'un polisseur. Les ouvriers en pianos travaillent à la pièce. Difficulté d'établir une moyenne.

LEE, ROBERT. Charpentier, Toronto..... 160-165

Le témoin habite Toronto depuis quinze ans. État général des affaires de charpenterie. Le témoin a pris intérêt aux unions ouvrières. Doute sur les avantages que donnent les coalitions ouvrières. Elle donnent probablement une diminution du nombre d'heure de travail. Effet des grèves sur le métier. Arbitrage. Il peut se faire que les ouvriers soient en faveur d'une commission d'arbitrage obligatoire. Tableau noir. L'emploi des machines dans la charpenterie; leur effet. Apprentissage par contrat. Jours de paie. Classification des ouvriers. Le témoin ne connaît aucun système d'apprentissage; il vaudrait mieux qu'il en existât un. Conditions hygiéniques des ateliers de charpentiers. Nombre d'heures de travail. La condition des ouvriers aujourd'hui, est meilleure qu'elle ne l'a été. L'emploi des machines en charpenterie est une nécessité et, dans certains cas, un avantage pour les ouvriers. Comparaison entre la condition des ouvriers aujourd'hui et ce qu'elle était il y a dix ans. Coût de la vie. Ouvriers qui sont propriétaires. Bibliothèque gratuite. Ecoles techniques. Les ouvriers se sont améliorés sous le rapport intellectuel et moral; ce qui a amené ces résultats. Age moyen des jeunes garçons engagés comme apprentis. Le témoin est d'avis que la réduction du nombre d'heures de travail tend à rendre les ouvriers plus intelligents. Machines. Les salaires des charpentiers sont généralement payés en espèces. L'année dernière lorsque les charpentiers offrirent de régler les difficultés par arbitrage, les patrons refusèrent. Tableau noir. Le témoin ne croit pas que la moyenne des ouvriers, de Toronto, puissent faire des économies et vivre à l'aise.

LEFEBVRE, JOSEPH, Invalide, employé autrefois dans des scieries, Ottawa, 1311-1313

Le témoin a perdu un bras et une jambe dans une scierie à l'âge de douze ans. Description de l'accident. Son patron se contenta de lui donner dix piastres. Il n'a pas travaillé depuis. Travail des enfants et comment ils sont traités. Leur âge. Autres accidents arrivés dans la même scierie. Les enfants vont à l'école l'hiver et travaillent l'été. Le témoin peut lire et écrire.

LEIGH, FREDERIC JAMES, Mécanicien, Kingston.....1175-1177

Le témoin est surintendant de l'usine à locomotives, de Kingston. La durée de l'apprentissage pour devenir mécanicien en Écosse. Nombre d'ouvriers que le témoin a sous sa direction. Nombre de locomotives que la compagnie a en voie de construction. Nombre de locomotives destinées au Canada. Nombre de contre-maîtres sous son contrôle.

LEONARD, SAMUEL, Bonnetier, Dundas..... 994-997

Le témoin est membre de la maison Leonard, fils et Bedford, Dundas, Bonnetiers. Catégorie d'ouvriers que la maison emploie. Salaires des hommes à son em-

ploi. Les petits garçons ne sont pas sous contrat d'apprentissage. Le temps qu'il faut aux filles et aux femmes pour devenir bonnes ouvrières. Travail des femmes et la durée de leur apprentissage. Leur salaire. Heures de travail. Espèces de laine employées. Condition hygiénique des ateliers. Les machines sont si bien protégées qu'il n'y a jamais d'accidents. Visite de l'inspecteur des fabriques. Nombre d'ouvriers que la maison emploie. Salaires. Travail à la pièce. La maison ne s'enquiert jamais, pour savoir si les ouvriers appartiennent ou non à des sociétés ouvrières. Amendes imposées aux ouvriers en retard. Demi congé du samedi.

LEVERT, HEL., LOUIS, *Journalier, Ottawa* 1311
Travail des petits garçons dans les scieries.

LIMEBECK, MARCK, *Filueur en coton, Hamilton*.....1033-1034
Le témoin est employé à la filature de la *Ontario Cotton Company*. Heures de travail. Temps qu'il faut pour devenir bon ouvrier. Travail des femmes dans la filature. Salubrité du métier. Associations ouvrières. Ages le plus jeune des ouvrières. Amendes imposées aux ouvriers.

LITTON, JOHN, *Foreur, Kingston*1106-1107
Le témoin est ouvrier foreur dans la fabrique de locomotives. Salaires et heures de travail. Economies des ouvriers foreurs. Partage des profits. Salaires des journaliers de la fabrique. Le prix des articles nécessaires à la vie et les loyers ont augmenté dans le cours des cinq dernières années. Immigration. Condition des journaliers à Kingston et en Angleterre. Comparaison entre le sciage du bois en Angleterre et en Canada. Le témoin croit que la diminution du nombre d'heures de travail améliorerait les ouvriers sous le rapport intellectuel ; il espère qu'ils n'en souffriraient pas au point de vue pécuniaire.

LLOYD, HENRY, *Charpentier, Toronto*..... 270-277
Les affaires de charpenterie ont légèrement progressé dans le cours des onze dernières années, mais non en proportion des affaires des autres métiers. L'organisation est un avantage direct pour le travail. Taux des salaires aujourd'hui, à Toronto. Le témoin est membre du comité exécutif de l'union. Convention faite avec les employés au sujet des salaires ; résultat de cette convention. Efforts faits par les ouvriers de l'union pour renouveler la convention et régler les difficultés avant la grève. Modification de la convention. Arbitrage. Règlements de l'union vis-à-vis les ouvriers qui n'en font pas partie. Avec le présent système d'apprentissage il est difficile d'apprendre le métier. Système de contrat d'apprentissage, favorisé par l'union. La loi d'Ontario concernant l'arbitrage. Travail du dimanche. Comparaison entre les salaires des briqueteurs, des peintres en bâtiments et les salaires des charpentiers. Cause la plus fréquente des difficultés parmi les charpentiers. Effet sur les charpentiers de l'emploi d'ouvriers inhabiles. Le témoin croit qu'il devrait y avoir une différence de salaires entre l'ouvrier capable et celui qui ne l'est pas. Heures de travail. Travail supplémentaire. Réunion de l'association des maîtres-constructeurs et de l'union des charpentiers avant la grève de l'été dernier ; discussion des sujets en litige. Charpentiers inhabiles et effet de leur travail à prix réduit sur les charpentiers habiles.

LLOYD, HENRY, *Charpentier, Toronto, comparait de nouveau*.....313-315
Le témoin se prononce en faveur de l'arbitrage. Loi de l'état de New-York concernant l'arbitrage. Le témoin ignore s'il existe des écoles industrielles ou techniques, à Toronto. L'école des sciences pratiques ne répond pas aux besoins des ouvriers. Travail des prisons. Opinion du témoin sur les écoles industrielles.

LUMSDEN, JOHN, *Typographe, Toronto*..... 124-130

Le témoin est typographe depuis plus de vingt ans. Il est membre de l'union typographique. Règlements de l'union concernant les grèves. Apprentis. Travail des femmes. Arbitrages Ce qui constitue une semaine de travail. Les salaires à Toronto, sont presque toujours payés à la semaine. Nombre de grèves qui ont eu lieu depuis l'inauguration de l'union typographique à Toronto. Il se fait aujourd'hui beaucoup plus d'impressions à Toronto qu'autrefois. L'imprimerie s'est tellement développée que les illustrations qui venaient autrefois de l'étranger sont maintenant exécutées dans la ville. Imprimerie dans les fabriques de boîtes. Les femmes sont généralement employées à faire des boîtes. Heures de travail dans les fabriques de boîtes. Conditions hygiéniques dans les fabriques de boîtes. Les ouvriers typographes sont rarement propriétaires tandis que les patrons sont devenus riches. Les ouvriers qui font partie de l'union refusent de travailler avec ceux qui n'en font pas partie. Femmes typographes. Instruction des petits garçons. Si les apprentis apprennent le métier sous brevet, ils feraient de meilleurs ouvriers. Règlements de l'union concernant les capacités des ouvriers admis membre de l'union. Motifs pour lesquels l'union restreint le nombre des apprentis. Ce que gagne, en moyenne, un typographe qui travaille à un journal. Le témoin a connu des patrons qui ont refusé d'employer des ouvriers parce qu'ils faisaient partie de l'union. Règlements de l'union à l'endroit des ouvriers qui n'en font pas partie et les membres qui enfreignent les règlements. Age qu'un apprenti devrait avoir avant d'apprendre le métier. Le témoin croit qu'en général un ouvrier peut tenir ses enfants à l'école jusqu'à seize ans.

McANDREWS, WILLIAM, JR., *prote-typographe, Hamilton*..... 865-870

Le témoin est président de l'union typographique d'Hamilton. Ouvriers propriétaires. Ce que gagne un typographe à voyager. Le système de demander des soumissions pour l'exécution de travaux d'impression. Loi des garanties. Partage des profits. Arbitrage. Système d'apprentissage. Immigration.

McANDREWS, WILLIAM, JR., *comparait de nouveau*..... 878

Le témoin se présente pour contredire l'assertion faite par M. John Smith relativement aux typographes sourds-muets expédiés au pays par Melle Gordon.

McCLARY, JOHN, *fondeur et ferblantier, London*..... 707-710

Le témoin emploie environ trois cents ouvriers. Salaires des mouleurs et permanence du travail. Apprentis mouleurs; contrats d'apprentissage; l'apprentissage dure trois années. Le témoin approuve le système de contrat d'apprentissage. Les femmes sont employées dans le département de la ferblanterie, elles travaillent dans des salles séparées de celles des hommes. Salaires des femmes. Capacité des femmes à ce genre de travail comparée à la capacité des hommes. Salaires des ferblantiers. Travail des prisonniers. Travail à la pièce. Les ouvriers de l'établissement se sont mis en grève il y a cinq ans; ce qui fut la cause de la grève; comment elle fut réglée. Un jeune garçon peut apprendre le métier de poëlier en trois ans. On n'a pas tenté d'avoir recours à l'arbitrage pendant la grève. Le témoin ne croit pas possible l'arbitrage obligatoire; ce qu'il pense d'une commission officielle d'arbitrage. Ce que le témoin pense de l'attitude de l'union pendant la grève. Il fait nominalement partie de l'association de fabricants de poëles. Le sachant, la maison n'emploierait pas un forçat évadé, mais elle n'aurait pas d'objection à employer un homme qui aurait été forçat et à lui payer le même salaire qu'aux autres mouleurs.

McFARLANE, W. J., *carrossier, Toronto*..... 131-137

Le témoin habite Toronto depuis six ans. Depuis six ans les salaires ont diminué;

l'importation de marchandises étrangères en est la cause. Organisations ouvrières; et les ouvriers qui en font partie ne travaillent pas dans les mêmes ateliers que les ouvriers qui n'en font pas partie. Heures de travail. Echelle des salaires. Comment les salaires sont payés. Apprentis. Le cout de la vie est plus cher ainsi que les loyers. Arbitrage. Les carrossiers organisés préfèrent l'arbitrage aux grèves. Avantage l'organisation. Intervention gouvernementale dans les difficultés ouvrières, dans certains cas. Effet de l'organisation du travail sur les carrossiers. Heures de travail. Les raisons pour lesquelles les canadiens ne peuvent soutenir la concurrence des américains dans la production des ouvrages en bois pour voitures. Apprentis: âge auxquels ils commencent à travailler. Bois employé dans la fabrication des voitures. Les ouvrages en cuir sont importés. Les ouvrages en fer viennent de Montréal. Les salaires payés en Canada comparés aux salaires des Etats Unis. Somme de la réduction des salaires en six ans. Le système des fabriques préjudicie à l'ouvrier. Le travail des prisons ne gêne pas les ouvriers carrossiers, mais l'immigration les gêne. Nationalité et habileté des carrossiers qui viennent de l'étranger. Le taux des loyers a beaucoup augmenté depuis deux ans. Conditions hygiéniques des fabriques. Les produits des carrosseries américaines ne sont pas aussi bons quant au travail que les produits canadiens. Prix des différentes pièces employées dans la fabrication des voitures. Les carrossiers canadiens obtiennent de meilleurs salaires aux Etats-Unis que les carrossiers américains. Les voitures complètement fabriquées en Canada sont de 33½ p. c. meilleures que les voitures importées des Etats-Unis.

McGOWAN, JOHN, *Mouleur, London* **795**
Le témoin corrobore le témoignage de J. B. Murphy (p. 791).

McILWAINE, WILLIAM **1050-1054**

Le témoin est inspecteur pour le Lloyd Canadien et est employé par le gouvernement pour faire subir les examens aux capitaines et aux seconds. Les capitaines Harbottle et Dick de Toronto sont inspecteurs officiels des coques. Comment doit se faire l'examen des coques. Il y a aujourd'hui nombre de vaisseaux qui naviguent dans les eaux canadiennes et qui ne sont pas propres à tenir la mer. Comment les vaisseaux sont classifiés par l'inspecteur. Vaisseaux navigant sur les lacs, qu'on a refusé d'assurer. Vaisseaux qui naviguent sans avoir de gréements et d'équipages suffisants. Les vaisseaux de navigation intérieure n'ont pas d'équipage suffisant. Equipages que les vaisseaux devraient avoir. Il existe un nombre suffisant de vaisseaux impropres à tenir la mer pour autoriser le gouvernement à les condamner. La marque Plimsoll est le bon moyen d'empêcher le surchargement des vaisseaux. La loi concernant les diplômes des capitaines et des seconds n'est pas rigoureusement mise en vigueur. Le gouvernement devrait se charger de l'inspection des bateaux à voiles et à vapeur, et cette inspection devrait se faire à l'époque de la navigation. Qualités que devraient avoir les personnes chargés de l'examen des vaisseaux, de leurs équipages et de leurs officiers. Bateaux de sauvetage. Les gaillards d'avant d'un bon nombre de barges ne conviennent pas à loger des êtres humains.

McLAREN, JOHN, *Ouvrier doreur, Toronto* **203-206**

Le témoin travaille au métier de doreur, à Toronto, depuis trois mois; et il y a travaillé cinq ou six mois, deux ans passés. Les salaires, dans ce métier, ne sont pas aussi élevés qu'il y a dix ans, mais il y a plus d'ouvrage qu'autrefois. Il n'y a pas de femmes employées dans ce métier. Introduction des alliages allemands; ce qui a créé une révolution dans la dorure et a fait baisser les salaires. On emploie aujourd'hui un plus grand nombre de petits garçons à cause des alliages allemands qui ne demandent pas autant d'habileté. Moyennes

des salaires. Travail à la pièce. Apprentis. Les femmes travaillent aux moulures. Jours de paie. Le système coopératif n'existe pas parmi les doreurs, à Toronto. Importation de moulures. Les salaires sont moins élevés à Chicago qu'à Toronto à cause du travail étranger. Grève : Cause de la dernière grève, et comment elle a été réglée. La vie coûte plus chère à Chicago qu'à Toronto et les loyers sont plus élevés. Travail de nuit. Conditions hygiéniques et ventilations. Salaires payés en espèces. Comparaison entre le mode de vie à Chicago et le mode de vie à Toronto. On peut se procurer un meilleur genre d'ouvrage à Chicago. Le métier n'est pas salubre.

McKAY, ALEX. M. P. ; Hamilton 928-932

Le témoin a été maire de la ville pendant deux ans, et antérieurement à cela, échevin pendant sept ans. Somme de misère à Hamilton et catégories de ceux qui demandent des secours. Causes de la misère. Les autorités municipales travaillent à l'unisson avec les sociétés de bienfaisance dans la distribution des secours. Journaliers au service de la municipalité. Leurs salaires. Système de contrat pour l'exécution de travaux pour être faits à la journée, n'en souffrent pas. Taux par toise que la municipalité paie pour faire casser la pierre. Les journaliers à l'emploi de la municipalité sont payés à la quinzaine. Les journaliers peuvent faire des économies. Nombre de journaliers propriétaires. Union des journaliers. Impression des rôles de cotisation. Ouvriers qui sont propriétaires. Ouvriers qui font assez d'économie pour vivre dans leur vieillesse. État général de confort de la population de Hamilton.

McKAY, ROBERT, Contre-maitre du département des wagons pour le chemin de fer Canada Southern. Division du Michigan Central, St-Thomas... 651-653

Salaires payés aux mécaniciens habiles. Heures de travail. Permanence du travail. Inspecteur des fabriques. Condition matérielle des employés. Économies et placement des économies. Apprentis. Salaires de mécaniciens. Permanence du travail. Règles concernant les ouvriers dont les salaires sont saisis. Travail à la pièce. Entourage des machines. Les salaires sont payés mensuellement.

McKAY, ROBERT, comparait de nouveau..... 658-659

Opinion du témoin sur les mérites respectifs des différentes espèces d'accoupleurs pour les wagons de marchandises.

McKENNA, JAMES, mouleur, London..... 698-697

Les ateliers qui ne sont pas contrôlés par l'union sont remplis d'apprentis. On ne se donne pas la peine voulue pour enseigner le métier aux apprentis. Coutume de l'union concernant les apprentis. Il vaudrait mieux incontestablement qu'il y eut un système d'apprentissage convenable. Age qu'un jeune garçon devrait avoir avant de commencer à apprendre le métier ; durée de l'apprentissage qu'il devrait faire. Il y a eu une grève il y a six ans ; comment elle a été réglée. Approbation d'une loi rendant l'arbitrage obligatoire. Salaires des mouleurs à London. Heures de travail. Tout l'ouvrage des poéliers se fait à la pièce. Avantages résultant de l'union des mouleurs. Immigration. Travail des prisons. Accidents. Conditions hygiéniques des ateliers. Coopération. Comparaison entre les salaires des États-Unis et les salaires du Canada. Comparaison entre les loyers et le coût de la vie aux États-Unis et au Canada. Les ouvriers sont payés le samedi soir de chaque semaine. Loyer des maisons d'ouvriers. Tableau noir. Permanence du travail. Les ateliers de mouleurs doivent être munis de toits élevés pour permettre au gaz et à la vapeur de s'échapper. Les fabricants font venir des forçats de la prison d'Elmira pour travailler dans les ateliers de mouleurs.

McKENNA, JOHN, fabricant de balais, Hamilton 1047-1050

Nombre d'ouvriers employés à la fabrication des balais à Hamilton. Travail des enfants. Permanence du travail. Les apprentis sont deux ans en apprentissage. Salaires des ouvriers en balais. Travail des prisons et son effet sur cette industrie. Comparaison entre le prix des articles fabriqués par les prisons et des articles produits par le travail libre.

McKETTRICK, THOMAS, extracteur d'huile, Pétrolia..... 804-806

La surabondance de la production est la cause des présents bas prix. Emmagasinage de l'huile. Salaires des journaliers. Travail du dimanche. Quelques ouvriers sont payés à la semaine, mais règle générale les compagnies paient leurs ouvriers tous les mois. Mesure étalon de l'huile crue. Système du troc. Les extracteurs d'huile désirent généralement que le gouvernement se charge de l'inspection et du mesurage des réservoirs. Condition matérielle des ouvriers. Loyers. Paiements mensuels. Prix du bœuf. Arbitrage.

McMAHON, WILLIAM, teneur de livres pour MM. McLean, Roger & Cie., imprimeurs du parlement, Ottawa 1317-1321

Nombre de typographes que la maison emploie. Salaires et heures de travail des équipes de jour et des équipes de nuit. Salaires des pressiers et taux des salaires payés pour le travail supplémentaire. Salaires des différents employés, hommes et femmes. Salaires des margeurs et taux des salaires pour travail supplémentaire. Conditions hygiéniques de l'atelier et des cabinets d'aisances. Salaires des jeunes garçons qui tiennent la copie. Service des femmes comme typographes et comme margeurs. Inspecteur des fabriques. Moyens de sauvetage et protection en cas d'incendie. La maison se conforme aux stipulations de l'acte des fabriques d'Ontario. Accidents. L'atelier est contrôlé par l'union typographique.

McMULLEN, RICHARD, fabricant de pianos Kingston 1096-1098

Les affaires de cette industrie n'ont pas progressé à Kingston, mais elles ont progressé dans toute la province. Difficulté d'établir une moyenne des salaires, parce que les ouvriers travaillent tous à la pièce. Travail des enfants; la maison n'emploie pas de femmes; âge des petits garçons. Visite de l'inspecteur des fabriques. L'emploi des machines a fait diminuer la somme de travail, mais non pas les salaires. Heures de travail. Comparaison entre la condition des classes ouvrières en Canada et des classes ouvrières en Angleterre. Comparaison entre les salaires payés en Canada et les salaires en Angleterre. Effet de la diminution du nombre d'heures de travail.

McNALLY, THOMAS, mécanicien en bois, Windsor 485-487

Les machines ne sont pas bien entourées. La durée moyenne du travail pendant l'année est de sept mois. Salaires. Il est difficile de faire des économies. Loyers. Coût de la vie. Arbitrage obligatoire. L'arbitrage est le bon moyen de régler les difficultés entre patrons et ouvriers. Il y a des jeunes garçon qui conduisent des machines. Salaires qu'on leur donne.

McPHADDEN, ROBERT B., ouvrier en bouilleurs, Kingston 1108-1109

Moyenne des salaires et heures de travail. Permanence du travail. Apprentis. Condition sociale. Instruction technique. Comparaison entre les salaires et le coût de la vie en Canada et aux Etats-Unis. Immigration. Les ouvriers sont payés selon leur habileté. Les ouvriers sont payés à toutes les quinzaines en espèces.

MCNEIL, JOHN, mouleur, Kingston..... 1098-1101

Le témoin est mouleur de machines. Heures de travail et salaires des mouleurs de machines. Permanence du travail. Apprentis. Les ouvriers sont payés toutes les quinzaines, en espèces, Le témoin n'a pas entendu dire que les ouvriers désiraient être payés plus souvent. Le témoin est d'avis que les mouleurs reçoivent une part raisonnable du produit de leur travail. Conditions hygiéniques des ateliers. Lavoirs pour les mouleurs. Ventilation des ateliers de moulins. Travail des prisons.

MACDONALD, GEORGE, bourgeois, Cornwall 1239-1240

Le témoin est maître de poste de la ville, et l'année dernière il en a été le maire. Nombre d'ouvriers qui sont propriétaires à Cornwall. Système de cotisation. Secours donnés aux pauvres par la municipalité. Salaires des journaliers qui travaillent pour la municipalité. Permanence du travail. Le système de drainage est encore dans son enfance à Cornwall. L'aqueduc, l'éclairage au gaz et à la lumière électrique sont sous le contrôle de particuliers. Les journaliers qui travaillent pour la municipalité sont payés tous les mois. Nombre de fabriques qui reçoivent des gratifications. Stipulations concernant ces gratifications. Il n'y a pas de bibliothèque gratuite et d'école publique du soir.

MACKAY, THOMAS, Hamilton 883-888

Le témoin fait le commerce d'épicerie en détail à Hamilton depuis vingt-huit ans. Prix d'aujourd'hui comparés à ceux des années passées. Les épicerie sont à meilleur marché aujourd'hui qu'il y a cinq ou dix ans; la farine est aussi à meilleur marché. Qualités de thé que le témoin débite le plus. Age des jeunes garçons qui commencent à apprendre le commerce d'épicerie. Heures de travail. Système du troc. Le whiskey est environ cinq fois plus cher qu'il était. Le système du crédit. Le paiement à trente jours est aussi bon que l'argent comptant. Les épiciers n'ont pas publié pour leur usage une liste des mauvais débiteurs, mais si la chose se faisait, ce serait un avantage. Le témoin ne croit pas que si les ouvriers étaient à la semaine au lieu d'à la quinzaine, ceci les empêcherait de demander crédit. Les épiciers de Hamilton ont essayé de fonder une association, mais ils n'ont pu s'entendre. Ils ont essayé de régulariser les prix et de dénoncer les mauvais payeurs; mais ils n'ont pu réussir.

MACKENZIE, CAMPBELL, agent de camionnage pour la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc, Toronto 413

Nombre d'hommes employés par la compagnie: leurs salaires, heures de travail et leurs devoirs. Permanence du travail. D'après le système actuel, des charretiers ne peuvent prendre et livrer des marchandises. Il n'a jamais entendu parler d'une loi spéciale en faveur de la compagnie du Grand Tronc.

MACHAR, DELLE, secrétaire de l'Association de secours, Kingston..... 1122-1124

Personnes qui forment partie de cette association et but de l'association. Fonds distribués en secours. Catégories des personnes qui demandent des secours. Immigrants. Société de St. Vincent de Paul. Depuis combien de temps l'association de secours de Kingston existe.

MARSHALD, ROBERT, mécanicien de bateaux à vapeur et ouvrier en bouilleurs, Kingston 1205-1207

Le témoin exerce le métier de mécanicien de bateau à vapeur pendant l'été et d'ouvrier en bouilleurs pendant l'hiver. Salaires des ouvriers en bouilleurs. Salaires des mécaniciens de bateaux à vapeur. La loi qui requiert que les ingénieurs mécaniciens de bateaux à vapeur d'une certaine classe soient porteurs de certificats, devrait aussi comprendre les remorqueurs et les barges, de même

que les bateaux qui transportent des passagers. Les mécaniciens du Canada ne peuvent conduire un bateau américain, à moins d'être citoyen américain. Salaires des mécaniciens de bateaux à vapeur. Association des ingénieurs mécaniciens de bateaux à vapeur. Inspecteur des chaudières et des coques. Un certain nombre des bateaux qui naviguent sur les lacs supérieurs sont impropres à tenir la mer. Le gouvernement devait obliger tous les remorqueurs à avoir des mécaniciens diplômés. Inspection des bateaux à vapeur.

MARTIN, ANNIE, Fileuse, Cornwall..... 1255

Le témoin est employé à la filature de la *Canada Cotton Mills Company*. Travail à la pièce. Salaires. Permanence du travail. Approvisionnement d'eau. Issues en cas d'incendie.

MASSEY, JAMES, Préfet de la prison centrale. Toronto..... 391-398

Il faut que le travail des prisons vienne plus ou moins en concurrence avec le travail libre. Divergence d'opinions sur la question de savoir comment on doit employer le travail des forçats. Au point de vue de la province on ne peut employer sans perte le travail des prisons. Dans la prison centrale on y fabrique tous les vêtements et les chaussures pour toutes les prisons de la province d'Ontario, mais on n'y emploie très peu d'ouvriers. Par suite des courtes sentences il est difficile de dresser de bons ouvriers. Principaux métiers qu'on enseigne, présentement, aux prisonniers de la prison centrale. Les prisons devraient être en même temps des écoles de réforme et des lieux de châtiement. Presque tous les articles fabriqués par les prisonniers de la prison centrale viennent en concurrence avec le travail libre. Le travail de la prison centrale est presque tout affermé par contrat. Les contrats expirent au mois de mai 1889, et ils ne seront pas renouvelés. Détails. Le témoin ne croit pas possible d'employer le travail des prisons sans faire concurrence au travail libre. Il ne pense pas que le travail des prisons ait exclu du marché du Canada le travail libre dans les industries qu'on exploite dans les prisons. Il y a peu d'entrepreneurs qui réalisent des profits par le travail des prisonniers; le gouvernement pourrait cependant réaliser un certain profit. Détails particuliers concernant le travail de la prison centrale. Ce qui s'en suivrait si tous les ouvrages exécutés par les prisonniers portaient leur marque *sui generis*. L'emploi des machines dans l'enseignement des métiers aux prisonniers. Effet du louage du travail des prisonniers sur ceux-ci. Plus des deux tiers des prisonniers de la prison centrale viennent de la prison du comté. Les effets dont le gouvernement fait usage pourraient être fabriqués dans la prison si les criminels étaient condamnés à de longues détentions. Taux que les entrepreneurs paient pour le travail des prisons, et autres conditions des contrats. Le témoin ne croit pas que l'inspecteur des fabriques ait un contrôle quelconque sur la prison centrale, mais il se dit disposé à recevoir sa visite en tout temps. Emploi du travail des prisonniers à la fabrication d'articles destinés à l'exportation de manière à ne pas gêner le travail libre, dans le pays. Le premier devoir des autorités des institutions pénales est la garde du prisonnier et en second lieu travailler à sa réforme. Le travail des prisons en Canada n'a pas d'effet sur le marché. Les balais se fabriquent à meilleur marché dans la province de Québec que la prison centrale. Economies que réalisent les prisonniers. Tâches qu'on donne aux prisonniers de la prison centrale.

MATHEWS, RICHARD, Jr., Typographe. London..... 728

Le témoin est compositeur de livres. Il est payé à la semaine. Salaires. Heures de travail. Dans les mêmes ateliers travaillent des typographes à la pièce et à la journée et la matière grasse est donnée aux ouvriers à la journée. Il y a plus d'apprentis dans les imprimeries d'ouvrages de ville qu'il y a de typographes.

- MEAD, OWEN**..... **246-249**
 Le témoin est secrétaire permanent de la *Métropolitan Lodge of The Manchester Unity Odd Fellows*. Les succursales de la société, dans Ontario, ne sont pas constituées en corporation. La société sœur, en Angleterre, est incorporée. Les trésoriers, dans la province d'Ontario ne fournissent pas de garanties. Le surplus des deniers est placé dans des banques. Il se publie un rapport annuel. Les mesures sont prises pour que les membres puissent bénéficier des surplus. Assurance de bienfaisance. La société est régie par les lois d'Angleterre. Le gouvernement fédéral devrait nommer un inspecteur pour ces sociétés. C'est purement une société de bienfaisance.
- MEEK, R, journaliste, Kingston**..... **1159-1169**
 Le témoin est considéré comme un représentant des sociétés ouvrières. Politique des chevaliers du travail dans les différends entre patrons et ouvriers. Difficulté entre la Kingston Hosiery Co et ses ouvriers. Les classes ouvrières de Kingston sont en faveur de l'introduction du système d'éducation dit système kindergarten. Instruction technique. Réduction inutile des salaires à la fabrique de bonneterie. Bibliothèque publique. Bibliothèque de l'institut des artisans. Effets qu'aura la diminution du nombre d'heures de travail. Travail des enfants; contrats draconiens. Tableau noir. Arbitrage. Travail du dimanche. Effets des organisations ouvrières sur les classes ouvrières. Travail des prisonniers. Ouvriers qui sont propriétaires. La condition des ouvriers est un peu mieux aujourd'hui qu'elle était il y a cinq ans, grâce aux efforts des chevaliers du travail. Conditions hygiéniques des maisons d'ouvriers à Kingston. Officier de santé. Heures de travail. Les chevaliers du travail se sont sérieusement occupés du système de neuf heures. Loi des garanties. Loi concernant l'entourage des machines. Jours de paie. Ouvriers engagés par contrat à l'étranger. D'Immigration. Etablissement d'un bureau fédéral de statistique. Société coopérative. Partage des profits. Opérations des banques et le système monétaire. Caisse d'économies du bureau de poste et société de construction. Institutions où les ouvriers déposent leurs économies. Taux d'intérêt accordé et demandé par les sociétés de construction. Système de neuf heures de travail, raisons pour lesquelles on a demandé que la journée de travail soit réduite à neuf heures. Moyenne de salaires payés au commis des magasins de nouveautés ainsi qu'aux demoiselles de comptoir, et leurs heures de travail, salaires et heures de travail des modistes. Le service domestique comparé au travail du magasin. Raison pour lesquelles les jeunes filles n'aiment pas le service domestique. Le système d'apprentissage. L'emploi des clichés dans les journaux. Les clichés faits en Canada ne sont pas aussi bons que les clichés importés. L'organisation du travail et ses avantages pour les typographes.
- MEEK, ROBERT, comparait de nouveau**..... **1213**
 Les organisations ouvrières ont foi dans la classification du travail ou classification des ouvriers selon leur habileté. Raisons pour lesquelles, l'arbitrage n'a pas réussi lors des difficultés qui eurent lieu dans les ateliers à locomotives. Le témoin cite un passage de la pétition des employés demandant une augmentation de salaire, pour démontrer combien était futile l'assertion que les ouvriers voulaient dicter leurs volontés aux patrons.
- MÉLOCHE, DANIEL, Pêcheur, Sandwich. Ouest**..... **435-440**
 Les grèves de pêche du témoin sur la rivière Détroit. Droits qu'il lui faut payer pour expédier son poisson sur le marché américain. Le poisson diminue depuis quinze ans. Les Canadiens n'ont pas l'habitude de faire la pêche sur le lac Michigan. Salaires que le témoin paie aux hommes à son emploi. Les pêcheurs ne sont employés que pendant trois mois et demi dans l'année. Le prix

du poisson à Détroit. Les filets d'étang détruisent le poisson. Le témoin n'approuve pas le temps de prohibition. Le gouvernement ferait bien de créer des établissements pour le frayage et l'éclosion du frai pourvu que le gouvernement américain en fit autant. Nombre d'hommes qui se livrent à la pêche, dans cette partie du pays.

MENZIS, ROBERT E., *Gérant de la Producers' Oil Refining Company, Petrolia*..... **817-824**

Salaires des journaliers, des tonneliers et des autres ouvriers employés dans cette industrie. Permanence du travail. Durée de la saison des opérations. Catégorie des mécaniciens que la compagnie emploie et leurs salaires. Inspection des chaudières. Examen et diplôme des mécaniciens stationnaires. Accidents causés par les chaudières. Instruction technique. Arbitrage. L'établissement d'un bureau fédéral de statistique serait un avantage pour l'industrie des huiles. Inspecteur officiel des chaudières. Explosion des chaudières. Inspecteur officiel des mesures. Il est quelques fois difficiles de se procurer à Petrolia des ouvriers habiles, parce qu'il faut des ouvriers compétants qui vont faire des forages, dans les pays étrangers. Les ouvriers inhabiles se procurent du travail difficilement. Immigration. Jour de paie. Inspection officielle des qualités de combustion de l'huile. Comparaison entre les huiles américaines et les huiles canadiennes. S'il y avait une épreuve officielle de la qualité de combustion de l'huile, il serait impossible d'exporter des huiles très inférieures qu'on exporte aujourd'hui. Étendu de la région des sources de pétrole. Bourse de Petrolia, son but et le résultat de ses opérations. Le prix de l'huile à Petrolia régit le prix dans tout le Canada.

MERRILL, MELTON W., *Fondeur et mécanicien, Ottawa*.....**1268-1271**

Nombre d'ouvriers que le témoin emploie. Salaires des mécaniciens et des mouleurs. Apprentis mouleurs. Le témoin n'a pas d'objection à ce que ses ouvriers fassent partie d'associations ouvrières pourvu qu'ils fassent leur ouvrage. Heures de travail. Travail de nuit. Supplément. L'inspecteur des fabriques n'a pas fait de visite à l'atelier. Accidents. L'établissement n'emploie pas de petits garçons. Il y a un apprenti dans l'établissement. Salaires des apprentis et avantages qu'ils ont d'apprendre. Salaires des forgerons. Economies des ouvriers et propriétés qu'ils possèdent. Permanence du travail. Salaire d'un mouleur de machines. Heures de travail. Modeleurs et leurs salaires. Conditions sanitaires de l'établissement, et des lieux d'aisances. Officier de santé. Saisie des salaires. Salaires des forgerons et de ses aides. Jours de paie. Les ouvriers touchent tout leur salaire. Le témoin n'a jamais entendu dire qu'un de ses ouvriers ait demandé d'être payé à la semaine. Salaires des journaliers.

METCALFE, GEORGE, *Peintre, Hamilton*..... **1061-1065**

Le témoin représente la fraternité des peintres et des décorateurs. Salaires et heures de travail. Arrangements conclus, concernant les salaires, entre l'association et les patrons. Permanence du travail. Echafaudages. Le métier est parfois nuisible à la société. Les peintres sont exposés à s'empoisonner avec le blanc de plomb. La société des peintres et décorateurs n'est organisée que depuis récemment, elle était autrefois affiliée aux chevaliers du travail. Raison du changement. Les raisons qui militent contre l'établissement d'une échelle de salaire. Les patrons n'ont pas respecté la convention concernant les apprentis. Durée de l'apprentissage qu'un jeune garçon devrait faire. Salaires des bons ouvriers; genre de travaux qu'ils font. L'association est une branche de la société internationale fondée l'année dernière. Avantages de l'association. Arbitrage. Immigration. Il n'existe pas de fédération des ouvriers en bâtiment. Le métier de peintre n'est pas aussi bien rémunéré dans ce pays, que les

autres métiers. L'accord n'existe pas entre un certain nombre de patrons et d'ouvriers, poursuite de la violation de la convention relative aux apprentis. Il n'existe pas de fédération des ouvriers en bâtiments, à Hamilton. Salaires.

MILLER, ALFRED, Cordonnier, Hamilton - - - - - 1023-1026

Le témoin travaille dans une fabrique de chaussures. Moyenne des salaires des garnisseurs (trimmers). Travail à la pièce. Permanence du travail. Il y a dans la fabrique sept ou huit petits garçons, mais ils ne peuvent apprendre le métier de cordonnier. Les petits garçons ne conduisent pas les machines. Comment s'apprend le métier. Salaire d'un homme qui peut conduire toutes les machines. Les neuf-dixièmes des chaussures portées en Canada sont fabriquées dans les provinces maritimes. Travail de commande. Comparaison entre les salaires des ouvriers de fabriques et des ouvriers qui travaillent sur commande. Les cordonniers sont organisés en société. L'effet de l'organisation est de maintenir les salaires. Les difficultés ouvrières dans le commerce de chaussures à Montréal ont été réglées par arbitrage. L'accord existe entre les patrons et les ouvriers. Salaires des ouvriers qui conduisent des machines à cheviller et des machines à coudre. Moyenne des salaires. Conditions hygiéniques de la fabrique de McPherson. Travail des femmes et leur salaire. Moyens de sauvetage en cas d'incendie. Les portes sont fermées à huit heures de manière à obliger ceux qui arrivent en retard de passer par le bureau de la comptabilité. Les salaires sont payés le samedi de chaque semaine.

MILLER, JOHN, Mouleur, Hamilton - - - - - 925

Le témoin corrobore la déclaration de John Stephenson (p. 920).

MILLER, M. H., Gérant de la "Grape Sugar Refining Company" et de la "Dominion Starch Company", Walkerville - - - - - 432-435

La maison emploie le maïs. Elle a quarante hommes à son service. Le maïs américain est supérieur au maïs canadien et coûte le même prix les droits payés. La maison fabrique la glucose, l'empois, le sirop de maïs et la dextrine. Ce qui deviennent les déchets. La plus grande partie des déchets est expédiée aux Etats-Unis. Salaires. Ouvriers habiles. Une partie des acides est importée des Etats-Unis et une partie est fabriquée en Canada. Ce dont sont composés les acides. La maison n'emploie pas de femmes. Elle emploie des petits garçons ; leur âge. Salaires payés aux mécaniciens et aux meuniers. Heures de travail. La maison a l'intention d'établir une tonnellerie. L'industrie n'est pas pernicieuse à la santé et il n'y a jamais eu de plainte à ce sujet. L'ancien procédé de fabrication est fort pernicieux à la santé. Les déchets de l'usine s'écoulent dans la rivière ; pas en quantité suffisante cependant pour rendre l'eau impotable. Tous les ouvriers vivent à Windsor ; le plus grand nombre sont des Canadiens. Les droits protecteurs sur l'empois et la glucose sont neutralisés par les droits sur le maïs et les autres articles. La suppression des droits de douane serait pernicieuse à l'industrie. L'union commerciale serait désavantageuse.

MILLER, SHERMAN R., Grainetier, Détroit - - - - - 498-499

Le témoin représente la maison américaine D. M. Ferry & Cie, de Détroit, qui a une succursale à Windsor, établie en cette ville à la suite des droits protecteurs. Observation sur le commerce de graines. Travail des femmes. Nombre d'ouvriers que la succursale de Windsor emploie. Le plus grand nombre des ouvriers dans l'établissement de Windsor sont des Canadiens.

MILLICHAMP, W., Fabricant de vitrines, de garnitures de magasins et de meubles, Toronto..... 410-411

La demande des articles que le témoin fabrique, augmente. On doit attribuer

l'augmentation de la demande au fait que les marchands désirent que leurs magasins soient plus attrayants. Le taux élevé du prix de transport des marchandises en Canada a pour effet de faire importer des Etats-Unis des articles semblables à ceux qu'il fabrique; sans cela son commerce serait florissant dans le Nouveau-Brunswick. La politique nationale a fait augmenter la fabrication de toute espèce d'articles et elle est un avantage pour son industrie. Salaires que le témoin paie. Les salaires des ouvriers d'une catégorie supérieure ont augmenté depuis l'inauguration de la politique nationale. Le témoin importe des Etats-Unis la matière brute dont il a besoin. Système d'apprentissage. Ce que constitue une journée de travail. Le témoin paie ses ouvriers à l'heure. Les salaires sont payés le vendredi. Ce jour est préférable.

MILLS, DAVID, *Extracteur d'huile, Petrolia* - - - - - 800-803

Du mesurage de l'huile en réservoir. Le témoin désire que le gouvernement établisse une mesure officielle et nomme un inspecteur pour voir à ce que cette mesure soit respectée. Il a raison de croire que les différents extracteurs d'huile ont des mesures différentes. Depuis cinq ou six ans, personne dans le commerce des huiles n'a pu vivre très à l'aise; les prix sont trop bas et les profits trop minces. Opinion du témoin sur la cause des bas prix. Importation de l'huile américaine. Prix de l'huile crue. Il recommande l'inspection et le mesurage de l'huile crue par des fonctionnaires nommés par le gouvernement. Profondeur des puits. Coût de forage. Les ouvriers, règle générale, sont employés toute l'année. Loyers des maisons.

MILLS, ROBERT, JAMES, *Cigarier, Ste-Catherine* 1064-1065

Salaires. Les salaires sont payés à la semaine. Heures de travail. Apprentis. Système du troc. Règlement de l'union des cigariers contre le système du troc. Tableau noir. Tabac employés dans la fabrication du cigare. Travail des femmes. Etiquette bleue de l'union. Effets de la loi Scott sur la vente des cigares.

MILNE, JOHN..... 964-968

Le témoin fait partie de la maison Burrows, Stewart et Milne. Genre d'articles que la maison fabrique. Nombre de fonderies à Hamilton. Nombre d'ouvriers que la maison emploie. Catégorie de ces ouvriers. Salaires des mouleurs. Salaires des mécaniciens. Salaires des modeleurs. Salaires des ouvriers en balances. Permanence du travail. Heures de travail. Lavoirs et cabinets d'aisances pour les ouvriers. Système de neuf heures. Puisque tous les propriétaires de fonderies à Hamilton furent un jour des ouvriers. Les ouvriers d'aujourd'hui n'ont pas les mêmes avantages pour s'établir qu'on avait il y a vingt-cinq ans. On ne pourrait diminuer le nombre d'heures de travail dans une fonderie sans en diminuer la production. Effet de la fièvre de la spéculation du Nord-Ouest sur les industries. Quoique la demande des articles fabriqués soit plus considérable qu'il y a vingt-cinq ans, il y a tout de même plus de fabricants. Raisons pour lesquelles le témoin croit que ses ouvriers ne se serviraient pas des lavoirs. Salaires des mouleurs il y a vingt-cinq ans. Capitaux nécessaires pour établir une fonderie. Heures de travail des mouleurs il y a vingt-cinq ans. Fer de Londonderry, N. E. comparé au fer d'Ecosse. Raisons pour lesquelles la maison n'a jamais employé le charbon de la Nouvelle-Ecosse.

MINER, PAUL, *Homme de chantier. Ottawa*..... 1371-1374

La nourriture est parfois très mauvaise dans les chantiers. Heures de travail. Précautions prises en cas d'accident et indemnités. Prix de la nourriture et qualité des aliments. Les hommes deviennent malades à cause de la qualité inférieure des aliments. Comparaison entre le prix des mêmes articles dans le dépôt des chantiers et dans les magasins de Pembroke. Si un homme est malade ou qu'il

soit blessé on lui fait payer sa pension. Le flottage du bois est un travail dangereux. Sous-entrepreneurs qui ont fait perdre le salaire aux hommes. Qualité des aliments dans les chantiers et prix des repas. Paiement des salaires au moyen de bons. Dans le cours des dix dernières années les salaires des hommes de chantier ont augmenté. Comparaison entre les salaires d'il y a dix ans et les salaires d'aujourd'hui.

MONGRIEF, PETER, Ferblantier, Kingston - - - - - 1132-1133
Salaires. Permanence du travail. Apprentis. Immigration. Organisation du travail. Comparaison des salaires à Kingston et aux Etats-Unis. Le système de troc n'existe pas. Travail des prisonniers. Sociétés coopératives. Conditions hygiéniques des ateliers. Comparaison entre le coût de la vie au Canada et aux Etats-Unis.

MOORE, CHARLES, Cordonnier, Kingston - - - - - 1214-1218
Le témoin est établi à son compte. Nombre d'ouvriers qu'il emploie. Les ouvriers travaillent à la pièce. Salaires. Permanence du travail. Classification des ouvriers. Apprentis sous contrat. Effet du travail à la pièce sur les apprentis. Comparaison entre les fabriques de chaussures des Etats-Unis et du Canada. Immigration. La seule branche profitable de la cordonnerie.

MORFORD, J. B., Surintendant divisionnaire du chemin de fer Michigan Central, St-Thomas - - - - - 636-646
Détails sur les salaires des ingénieurs-mécaniciens, la durée des voyages, les suppléments, le nombre de trains de marchandises. Les employés reçoivent un supplément pour tout travail en sus de douze heures. Arrangements pour permettre de se reposer aux employés des trains qui font de longs trajets. Lorsque les affaires pressent on met deux équipes. Moyenne du personnel pour les trains de marchandises. Freins. Passerelles. Il est possible de mettre des mains courantes d'un côté ou l'autre des passerelles. La compagnie est prête de s'entendre avec les autres chemins de fer du Canada et des Etats-Unis pour adopter un système quelconque de protection pour les employés des trains. Accidents. Les fonctionnaires ne sont pas disposés à jeter le blâme des accidents sur les hommes. Accidents lorsque les hommes attèlent les wagons. La compagnie est sur le point d'adopter un système d'attelage lequel permet d'organiser les trains sans que les hommes aient à passer entre les wagons. Les chemins de fer vont adopter ce système d'attelage sans qu'il y ait besoin de passer la loi à cet effet. Les gérants de chemins de fer se réunissent deux fois par année pour mettre à l'étude et adopter des mesures pour protéger les employés contre les accidents. Système de freins à air comprimé appliqué aux wagons à marchandises. La concurrence oblige les compagnies de mettre sur la voie des trains rapides de marchandises. Les accidents sont plus fréquents sur les trains de voyageurs que sur les trains de marchandises. Difficultés ouvrières. Les employés et les fonctionnaires inférieurs sont sur un pied d'égalité pour discuter et régler les questions ouvrières. La compagnie n'a jamais congédié un ouvrier qui agissait comme chef de ses compagnons pour demander des concessions pour eux. Indemnité accordée aux employés en cas d'accident. Règle générale les employés de chemin de fer reçoivent de meilleurs salaires que dans toute autre industrie où il y a autant de danger que sur les chemins de fer. Le Michigan Central paie des salaires beaucoup plus considérables pour le service de ses trains que toute autre ligne en Canada. Les employés sont tenus de signer un document dégageant la compagnie de toute responsabilité en cas d'accident. Certificats de quelque compagnie de garanties, exigés des employés qui manipulent les fonds de la compagnie. Certificats donnés aux hommes congédiés. Des certificats d'une compagnie de garantie ne sont exigés que des conducteurs de trains de voyageurs. Les autres

fonctionnaires de la compagnie fournissent eux-mêmes leurs certificats. Système de promotion. Système des signaux. Les deux seules causes qui empêchent les employés d'obtenir des certificats sont le vol et l'ivrognerie. On suspend généralement les employés avant que leur affaire soit soumise à l'enquête. L'emploi des freins à air comprimé ne dispensera pas des services des serre-freins ; il en faudra quelques-uns. Echelles de côté. Nombre de wagons chargés qu'un serre-frein peut surveiller en cas d'accident.

MORGAN, R. R., *Meunier et fabricant de fouets, Hamilton* - - - - - **1022-1023**

Nombre d'ouvriers que le témoin emploie. Proportion d'ouvriers habiles et d'ouvriers inhabiles. Salaires des employés. Travail de nuit. Heures de travail. Salaires des meuniers et des journaliers. La maison emploie du blé d'Ontario. Marché pour la farine. Prix de la farine aujourd'hui et il y a dix ans. Nombre d'ouvriers dans la fabrique de fouets ; la moitié sont des ouvriers habiles. Travail des femmes dans la fabrique de fouets. Permanence du travail. Salaires. Heures de travail. Où sont vendus les fouets. Travail du dimanche. Heures de travail au moulin à farine.

MORBELL, JENNIE, *Tisserand, Cornwall, épouse de William Arkwright,*
journalier du même lieu - - - - - **1255-1256**

Permanence du travail. Les surveillants ne se sont jamais servi de langage obscène envers les ouvriers. Salaires et heures de travail.

MORRICE, CHARLES M., *Forgeron, Kingston* - - - - - **1199-1201**

Le témoin travaille à la fabrique de locomotives. Salaires et heures de travail des ouvriers. Comment la compagnie traite les pétitions que les employés lui adressent pour demander le redressement de leurs griefs. Les employés de la fabrique de locomotives se sont mis en grève l'été dernier. Heures de travail le samedi. Salaire d'un forgeron en Écosse. Comparaison entre les salaires et le coût de la vie, etc., des forgerons en Angleterre et en Canada. Salaires et heures de travail à Kingston et à Hamilton.

MORRISON, JAMES, *Fabricant d'articles en cuivre, Toronto* - - - - - **384**

Genres d'articles que la maison fabrique. La maison emploie cent dix à cent quinze ouvriers. Son établissement est en opération toute l'année. Apprentis. L'entente est que l'apprentissage est de cinq ans. La demande des ouvriers finisseurs en cuivre est plus considérable que l'offre. Il n'y a pas d'objection à ce que les ouvriers quittent Toronto pour aller dans d'autres villes pour gagner de meilleurs salaires. Travail des jeunes filles ; elles sont âgées de 18 à 25 ans ; ce qu'elles peuvent gagner.

MOYES, JOSEPH, *Industriel, Cornwall*..... **1249-1250**

Le témoin est propriétaire de la filature de Cornwall. Il a renvoyé J. J. Bickley de son service, parce qu'il appartenait aux chevaliers du travail. Nombre d'ouvriers que la maison emploie : hommes et femmes. Salaires. Les salaires sont payés tous les mois. Retenue de dix jours de salaire sur la paie. Il n'y a pas de règlement concernant les amendes. Avant de quitter le service, l'ouvrier est tenu de donner avis. La compagnie donne avis lorsqu'elle congédie un ouvrier.

MULHALL, THOMAS, *Marin, Détroit*..... **476-479**

Le témoin a voyagé pendant trente-huit ans sur les lacs. Griefs de marins. Capitaines incompetents. La navigation sur les lacs est beaucoup plus dangeureuse et beaucoup plus fatigante que la navigation sur mer. Les marins qui veulent faire partie de l'union doivent subir des examens. Utilité des quilles mobiles. Nécessité d'un bon système d'inspection. Il n'y a sur les lacs inférieurs qu

quelques vaisseaux de l'union, les autres transportent ce qu'ils peuvent avoir. Les matelots sont payés à la journée. Les vaisseaux quittent quelquefois le port sans avoir suffisamment de provisions. La partie des vaisseaux où couchent les matelots est en mauvais état.

MUNRO, JAMES, Tailleur, contre-maitre, Hamilton..... 959-964

Le témoin est au service de MM. Sandford & Cie, fabricants de vêtements depuis six ans. La maison emploie environ 2000 ouvriers tant dans l'établissement qu'à l'extérieure. Comment se donne l'ouvrage à l'extérieur. Catégorie d'ouvriers qui font ce travail et ce qu'ils gagnent. Salaires des tailleurs. Salaires des ajusteurs. La maison emploie à peu près une égale quantité d'étoffes canadiennes et anglaises. Comparaison entre les étoffes anglaises et canadiennes. Salaires de ceux qui travaillent à domicile. Il y a des ouvriers qui travaillent à domicile et qui emploient jusqu'à vingt ouvriers. Marché sur lequel la compagnie écoule ses produits. Concurrence. Salaires que la maison paie comparés aux salaires payés à Montréal. Les salaires sont moins élevés afin de soutenir la concurrence du Bas-Canada. Moyenne de salaires qu'une femme peut gagner à l'aide d'une machine à coudre. Prix payés pour la confection des différents articles de vêtement, etc., comparés aux prix des ouvrages de commande. La maison paie aux femmes le même prix qu'aux hommes pour le même travail. Les vêtements d'enfants ne sont faits que par les femmes. Avantage de faire l'ouvrage en grande quantité. On ne fait pas de boutonnières en dehors de l'atelier.

MURPHY, J. B., Mouleur, London - - - - - 791-794

Nombre de mouleurs à London. Salaires des poëliers. Permanence du travail. Apprentis. Travail des prisonniers. L'absence de permanence du travail est due à l'emploi d'un trop grand nombre d'apprentis et au travail à la pièce. Arbitrage. Tableau noir. Emploi des ouvriers sortis de la prison d'Elmira. Raisons pour lesquelles ils ont été amenés ici. Salaires des mouleurs de machines. Plaintes au sujet des conditions hygiéniques des ateliers de mouleurs.

NASH, PATRICK. GEORGE, Gérant Propriétaire de la Canadian Granite Company, Ottawa,..... 1316-1317

Nombre d'ouvriers employés par la compagnie à la fabrique et aux carrières. Où sont situées les carrières. Salaires des hommes employés aux carrières. Permanence du travail. Salaire des journaliers employés à la fabrique. Salaires des tailleurs de granite et les polisseurs, et journaliers. Heures de travail. Les salaires sont payés tous les seconds samedis. Visite d'inspecteur des fabriques. Marbres que travaille la compagnie. Lieu où sont situées les carrières de marbre dont la compagnie est propriétaire. Travail des petits garçons; âge du plus jeune. Travail des femmes et leurs salaires. Le marbre est poli à la machine.

NASMITH, JOHN D., Boulanger, Toronto..... 415

Le témoin exerce son métier depuis dix-sept ans. Les heures de travail ont diminué et les salaires ont augmenté. Heures de travail et salaires aujourd'hui. L'organisation des ouvriers a eu pour effet d'améliorer leur position. La diminution du nombre d'heures de travail n'a pas fait augmenter les salaires. Il n'y a pas de classification de salaire pour les boulangers. Apprentis. Le témoin croit que le système de contrat d'apprentissage est le meilleur. Comparaison entre la farine d'Ontario et la farine du Nord-Ouest

NELLES B. R., Fabricant de conserves fruitières et potagères, Grimsby, 1031-1032

L'époque la plus active de cette industrie s'étend du mois de Juin au mois de Janvier. Espèces de fruits que le témoin met en conserves. Travail des femmes et.

enfants; salaires qu'ils gagnent. Nombre d'ouvriers à la fabrication des boîtes : leurs salaires. Marché sur lequel s'écoule les produits de la fabrique. Cette industrie a subi de grandes transformations comparée à ce qu'elle était en 1879-1880. Les établissements de conserves en Canada sont bien mieux outillés, produisent davantage à des prix moins élevés qu'en 1879. La protection est nécessaire pour empêcher l'importation. Avantages que donne cette industrie à ceux qui font la culture des fruits en Canada. Comment les ouvriers sont employés après la saison des travaux. Comparaison entre les conserves canadiennes et les conserves américaines. Salubrité du métier. Travail des enfants : Jeunes filles; leurs salaires et heures de travail. Travail supplémentaire. Age des jeunes filles. On fait plus usage des machines qu'autrefois. Les affaires augmentent.

NELSON PETER, *Matelot, St-Catherines*. 1060-1062

Le témoin approuve le témoignage de John T. Carrey (p. 1055). Inspection et classification des vaisseaux, la condition des gaillards d'avant etc. Il arrive souvent que les gréments sont insuffisants. Salaires des matelots et permanence du travail.

NEILSON, HUGH, *de la maison Caltart et Neilson, fabricants de meubles, Chatham*. 507-510

Salaires payés aux ouvriers de fabriques de meubles. Ils travaillent à la journée et à la pièce. En général les ouvriers préfèrent travailler à la journée. La maison a subi une grève l'année dernière : Cette grève était inspirée par les chevaliers du travail. Comment elle a été réglée. Les ouvriers ne font pas beaucoup d'économies. La maison trouve facilement tous les ouvriers dont elle a besoin. Prix des meubles canadiens comparés aux meubles américains. Les machines sont bien entourées. L'inspecteur des machines n'a pas encore visité l'établissement. La maison n'emploie pas d'enfants âgés de moins de quinze ou seize ans. Le travail de finir les meubles est donné à l'entreprise à un ouvrier et celui-ci engage ses ouvriers. La marge des profits est mince, dans la fabrication des meubles pour le patron. Le témoin n'a pas d'objection de prendre, par contrat, des jeunes gens en apprentissage. L'association des patrons, de Chatham, a été organisée pour neutraliser les efforts que faisaient les ouvriers pour obtenir une diminution d'heures de travail, et l'association a en partie réussi. Un ouvrier ne peut guère faire des économies après avoir payé son loyer et donné le nécessaire à une famille de quatre ou cinq. Conditions hygiéniques des maisons et de la fabrique. Accidents. L'éducation technique sera d'un grand avantage pour les jeunes gens qui apprennent le métier.

NESBITT, HUGH, *Ouvrier en bouilleurs, Ottawa*, 1209

Salaires des ouvriers en bouilleurs. Apprentis. Les salaires sont payés toutes les quinze semaines, le lundi. Ventilation des usines à Ottawa. Système de bons à Caselman.

NESBITT, WILLIAM, *Pressier, St-Catherines*, 1074-1076

Le témoin est employé dans l'imprimerie d'un des journaux de la ville. Salaires. Jours de paie. Travail de nuit. Clichés importés des Etats-Unis. Tableau noir de l'Union typographique. Heures de travail.

NESBITT, DR W. B., *Toronto*. 403-406

Opinion du témoin concernant les aliments. Les Français vivent mieux et à meilleur marché que les Anglais. Tableau préparé en 1795 par Rumford sur le coût et la substance nutritive des aliments. A Manchester et à Londres, l'on sert aux enfants pauvres des dînés pour un sou chacun. De quoi se compose un repas coûtant trois quarts de cent. Repas à un quart de cent chacun. Igno-

rance du peuple en matière de nourriture. L'orge, la farine de maïs et des harrengs fumés sont des aliments assez nutritifs pour permettre à un ouvrier, en Canada, de fournir une bonne journée de travail. Repas de montagnards écossais. Recette de la nourriture servie aux ouvriers américains. Pémican. Coût et qualité de la nourriture du soldat anglais, canadien et allemand. L'ouvrier est plus parcimonieux pour le loyer et l'habillement que pour sa nourriture. On ne peut vivre sur le pain bis seulement. Résultats auxquels sont arrivés ceux qui ont fait des expériences sur les substances nutritives des aliments. Il est nécessaire que la connaissance des substances nutritives des aliments soit développée,

NICHOLS, FRÉDÉRIC, Secrétaire de l'association des industriels Canadiens..206-219

L'importation des articles fabriqués n'est pas aussi considérable qu'il y a quelques années. Nombre de maisons américaines viennent établir des succursales en Canada. Le témoin ne croit pas que les patrons aient fait des menaces pour empêcher les ouvriers de venir rendre témoignage devant la commission. L'offre et la demande règle les rapports entre patron et ouvrier. Loi provinciale concernant la responsabilité des patrons. Les patrons assurent leurs ouvriers à leurs propres frais. Les compagnies de chemin de fer sont exemptes de l'opération de la loi concernant la responsabilité des patrons. Rapports entre patrons et ouvriers dans la province d'Ontario. Arbitrage. La législation concernant le travail et le capital devrait être une législation fédérale; et si le gouvernement fédéral n'a pas le droit de légiférer en cette matière, chaque province devrait passer une loi semblable. Les ouvriers de fabriques de la partie ouest d'Ontario sont dans une meilleure position que les ouvriers de la partie Est. Les salaires des classes ouvrières ont augmenté de 1878 à 1883, mais depuis cette date, il n'y a pas eu beaucoup de hausse. Il n'y a pas de doute que les ouvriers ont eu un grand avantage en obtenant un travail plus soutenu qu'autrefois. Nécessité d'un bureau fédéral de statistique. Organisation des fabricants de coton. Diminution de salaires de 1873 à 1878. Permanence du travail. Rareté de l'argent. Contrôle par le gouvernement des opérations de banque. Les fabricants sont en faveur de l'arbitrage et de la conciliation dans le règlement des difficultés ouvrières. Les fabricants, comme corps, ne sont pas opposés à la loi des fabriques. Différence entre les prix du fabricant et les prix de détail. Economie de la production et de la distribution. La fabrication dans le pays diminue le coût de la distribution. Commis voyageurs. Il vaut mieux que les ouvriers soient payés à la semaine. Partage des profits entre patrons et ouvriers.

NICHOLS, HENRY, Ouvrier employé dans les ateliers du Grand-Tronc, London.....757-761

Salaires. Heures et permanence du travail. Le témoin a d'abord été employé comme journalier; il travaille aujourd'hui dans la section de la tapisserie. Société de secours et d'assurance du Grand-Tronc. Les employés permanents doivent en faire partie. Avantages provenant de la société de prévoyance et d'assurance du Grand-Tronc. Règlements de la société concernant les incurables et les employés congédiés. La saisie des salaires est une raison de plus pour que les employés soient payés plus souvent qu'une fois par mois. Réponse du gérant général à la demande des ouvriers d'être payés à la quinzaine. Société coopérative pour la fourniture du combustible.

NOBLE, JOHN, Forgeron-mécanicien, St-Thomas.....632-633
Gratifications accordées aux fabricants. Exemption de taxes. Coopération.

NOBFOLK, JOHN, mouleur, London.....795
Le témoin confirme le témoignage de J. B. Murphy de London(p 791).

OBERNDORFER SIMON, *fabricant de cigares, Kingston* **1114-1117**

Travail des enfants ; jeunes garçons et jeunes filles ; âge ; genre de travail qu'ils font. Salaires des cigariers. Travail des femmes. Organisations ouvrières. Apprentis. Conditions hygiéniques de la fabrique. Visite de l'inspecteur des fabriques. Marché sur lequel s'écoule les cigares que la maison fabrique. Les affaires d'aujourd'hui comparées aux affaires d'il y a deux et cinq ans. Effet du tarif protecteur sur cette industrie. Prix des cigares. Effet de la loi Scott. D'où vient le tabac que le témoin emploie. Organisations ouvrières. Prohibition du trafic des spiritueux et des cigares.

O'DONNELL JAMES, *cardeur et fileur, London* **766-768**

Le témoin est le seul ouvrier employé dans la fabrique de laine de London. Il n'y a qu'une seule fabrique à London. La maison prend sa laine dans les environs ; elle fait un commerce local, elle vend un peu en gros mais les profits sont si minces qu'ils ne suffisent pas. Causes de cet état de chose. Salaires. La durée moyenne du travail dans cette industrie est d'environ six mois. On ne travaille pas le dimanche. En sa qualité de chevalier du travail, le témoin désirerait que la loi qui permet aux enfants âgés de treize ans de travailler fut modifiée en mettant l'âge à quinze ou seize. Les conditions hygiéniques de la fabrique ne sont pas bonnes. Les ouvriers de London sont en faveur de l'arbitrage officiel. Les ouvriers désirent que l'immigration aidée soit arrêtée, ils veulent aussi qu'on mette fin à l'immigration des orphelins. Les jeunes filles dans les grandes fabriques sont exposées à tomber dans le mal ; c'est pourquoi on ne devrait les employer qu'à l'âge de seize ou dix-sept ans. Travail des enfants ; ils travaillent dix heures par jour ; leurs salaires. Les jeunes garçons et les jeunes filles gagnent ordinairement le même salaire ; règle générale ils travaillent à la pièce.

OLDWRIGHT, *Dr William, Toronto* **105-112**

Le témoin est médecin. Il pratique à Toronto depuis vingt ans. Il est professeur d'hygiène à l'université provinciale. Il était autrefois président du bureau de santé. Conditions hygiéniques des ateliers. Ventilation. Lumière électrique en opposition à la lumière du gaz, au point de vue sanitaire. Système de ventilation des ateliers de construction de wagons à Pullman, près de Chicago. Maladies zymotiques dues à l'eau qu'on boit. Loi d'Ontario concernant la salubrité publique et concernant l'approvisionnement de l'eau. La commission devrait s'enquérir de la question de savoir si la loi est respectée. Conditions hygiéniques des maisons d'ouvrier. Cabinet d'aisances. Responsabilité des patrons. Travail des enfants. Travail des femmes dans les fabriques et les établissements de commerce. Les magasins devraient fermer à six heures sauf un soir par semaine. Enfants employés dans les magasins. Maladie contractée par les femmes en restant longtemps debout. La santé des classes ouvrières, sauf la santé des filles de magasin est aussi bonne que la santé des autres classes. Nombre d'heures pendant lesquelles un homme peut travailler sans préjudicier à sa santé. Le témoin se prononce en faveur du congé du samedi après-midi. Age que les enfants devraient avoir avant de pouvoir entrer dans les fabriques. Plombage des maisons. Loi d'Ontario concernant la ventilation. Les maisons d'ouvriers sont trop petites. Nombre de pieds cubes qu'une maison devrait avoir pour chaque occupant. Les maisons d'écoles ne sont pas convenablement aérées. Méthode pour enseigner à la population les moyens de prendre soin de sa santé. Mesures prises pour empêcher la vente d'aliments malsains. L'eau du lac de préférence à l'eau des puits de Toronto. Construction des égouts à Toronto. Approvisionnement de l'eau à Toronto.—Approvisionnement du gaz. Empoisonnement par le gaz. Ventilation.

OLIVER ISAAC, *charpentier de navires, Kingston* **1154-1155**

Permanence du travail. Charpentiers de navires. Apprentis. Etat des vaisseaux

qui quittent le port de Kingston. Besoin d'une cale-sèche, d'un chemin de fer maritime à Kingston. Inspections des vaisseaux. Nombre de charpentiers compétents et nombre de ceux qui ne le sont pas. Système d'apprentissage.

OLIVER JAMES, de la maison Oliver & Fils, fabricants de meubles.....1290-1292

Nombre d'ouvriers que la maison emploie. Salaires des ébénistes et des ouvriers qui conduisent des machines. Protection contre les accidents. Les salaires sont payés le mercredi de chaque semaine. Pourquoi on paie le mercredi. Salaires des divers ouvriers. Conditions financières des ouvriers. L'amélioration des machines, fait que l'acheteur peut se procurer de meilleurs meubles qu'il y a ans dix et e.le a aussi augmenté les salaires d'environ un quart. Apprentis. Temps qu'il faut pour apprendre le métier. Inspecteur des fabriques. On emploie les bois canadiens dans la fabrication des meubles, sauf le noyer noir, la marqueterie.

OSBORNE R. B., secrétaire de la compagnie Osborne-Kelly, Hamilton.... 1044-1047

La maison fabrique particulièrement des machines à vapeur et des chaudières. Nombre d'ouvriers. Elle emploie des hommes et des jeunes garçons. Apprentis. Salaires des ouvriers habiles et des journaliers. Offre du travail. Le fait que bon nombre d'ouvriers sont propriétaires est une preuve qu'ils font des économies. Les machines fabriquées par la maison se vendent par tout le Canada. Moyenne des salaires à New-York. Détails sur le travail des ouvriers de la fabrique de balances. Les affaires augmentent continuellement La matière première que la maison emploie se compose de l'acier d'Ecosse pour les bouilleurs et du fer canadien. La qualité du fer en barres fabriqué à Hamilton est supérieure au fer anglais ou écossais. Le charbon est importé des Etats-Unis. Les prix élevés du transport font qu'il est impossible de se servir du charbon canadien. Prix du charbon américain et du charbon de la Nouvelle-Ecosse rendu à Hamilton.

PACKHAM JOHN, mouleur, London..... 795

Le témoin confirme le témoignage J. B. Murphy, de London (p. 791).

PARSONS CAPITAINE, marin, Kingston.....1177-1184

Inspection de l'agence Lloyd. Tout bâtiment qui ne serait pas accepté par cet agent, devrait être condamné. Certificat des capitaines et des seconds. Bon nombre d'hommes, porteurs de certificat ne devraient pas les avoir. Comment ils les ont obtenus. Nomination d'un inspecteur officiel de coques etc. Comment l'inspecteur examine les cordes, les mats, les vergues et les autres pièces. Il serait bon qu'il y eut une loi réglant le chargement des barges. Difficulté de trouver des hommes sobres, ce qui est souvent la cause de l'insuffisance du nombre de l'équipage. Système d'engagement des matelots aujourd'hui et il y a vingt huit ans. Un bureau de recrutement d'équipage serait très utile, à Toronto, à Kingston et sur le canal Welland. Lorsque des matelots s'occupent de la cargaison dans les ports, ils prennent incontestablement la place d'autres personnes, mais lorsqu'ils ne s'en occupent pas, ils se trouvent privés d'emploi. Le témoin se prononce en faveur du système d'engager les matelots au mois et de leurs donner un salaire uniforme pour toute la saison. Conditions hygiéniques des gaillards d'avant. Le témoin admet avoir eu à bord de son bâtiment un capitaine qui n'avait pas de certificat, depuis que la loi à cet égard est en vigueur. Il explique comment il se fait que la chose a eu lieu. Il est parfois impossible d'avoir des capitaines diplômés.

PARTRIDGE RICHARD, mécanicien stationnaire, Hamilton.....858-859

Le témoin se prononce en faveur de l'établissement d'un bureau d'examineurs

pour les mécaniciens stationnaires. Salaires des mécaniciens. Ces salaires ne sont pas suffisants.

- PARTRIDGE THOMAS, président de l'association canadienne de mécaniciens stationnaires, Hamilton.....741-742**
 Les mécaniciens stationnaires de Toronto sont organisés en corporation et ils ont une constitution. Le but de l'association en se présentant devant la commission est de faire comprendre la nécessité de faire subir un examen aux mécaniciens stationnaires et de leur accorder des certificats. Il propose de les classer. Causes des explosions des chaudières. Instruction technique.
- PARTRIDGE WILLIAM, journalier, Chatham.....530-531**
 Il n'y a pas toujours d'ouvrage. Salaires. Impossibilité de faire des économies. Les salaires n'ont pas augmenté depuis cinq ans, mais les articles nécessaires à la vie ont augmenté.
- PATTERSON H. A., Chatham.....560-561**
 Le témoin est maire de la ville. Les personnes qui sont à la charge de la charité publique ce sont principalement des individus qui voyagent d'un bout du pays à l'autre. Il n'y a pas beaucoup de pauvres dans la ville. La chambre de commerce n'est organisée que depuis quelques jours. Le témoin fabrique des portes et des chassis. Nombre d'ouvriers. Permanence du travail. Salaires. Les salaires étaient plus élevés en 1883 qu'aujourd'hui. Parmi les ouvriers que le témoin emploie, il n'y en a pas un grand nombre qui font des économies. La condition des ouvriers de Chatham n'a pas beaucoup changé dans les derniers huit ans. Les machines de l'établissement sont aussi bien entourées qu'elles peuvent l'être. Les conditions hygiéniques de Chatham sont très peu satisfaisantes. La cause première de ceci est l'absence d'aqueduc. Egouts. Officier de santé. Très peu d'industries à Chatham sont exemptes de taxes. Les industries qui sont exemptes de taxes font concurrence à celles qui paient des taxes.
- PASSMORE, C. A., peintre et décorateur, London.....788-791**
 Le métier est divisé en quatre corps différents. Salaires et heures de travail. Les peintres sont organisés depuis le mois de mars 1887, comme succursale de l'association internationale. Quelques ouvriers font des économies. Les ouvriers sont payés à la semaine, les uns le samedi, d'autres le lundi, mais le plus grand nombre préféreraient être payés le vendredi. Un certain nombre sont propriétaires et vivent dans l'aisance, il y a eu une grève l'été dernier. L'union favorise l'arbitrage pour le règlement des difficultés ouvrières, sans toutefois approuver l'arbitrage obligatoire. Il existe un bureau de statistique en rapport avec l'union internationale. Instruction technique. Avantages dus à la diminution des heures de travail. Avantages résultant de la passation de la loi concernant la responsabilité des patrons. Valeur marchande de l'argent. Les salaires sont restés stationnaires depuis cinq ou dix ans, mais l'ouvrage a augmenté. Taux des salaires dans les villes américaines. Immigration.
- PEARCE JOHN, typographe, Ottawa.....1361-1362**
 Conditions hygiéniques de l'imprimerie du *Free-Press*. Conditions hygiéniques etc des cabinets d'aisances, les mêmes cabinets servent aux hommes et aux femmes. L'inspecteur des fabriques et l'officier de santé n'avait pas encore visité l'établissement avant le départ du témoin.
- PEARSON CHARLES, agent d'immeubles, Toronto.....292-295**
 Depuis vingt ans que le témoin est dans les affaires, la propriété foncière a considérablement augmenté en valeur. Le loyer des maisons d'ouvriers a augmenté de

trente à quarante pour cent. Moyens de logement qu'offrent les maisons d'ouvriers. Conditions hygiéniques Le témoin vend un bon nombre de maisons aux ouvriers. Système de paiements pour ces maisons. La loi concernant le taux de l'intérêt. Le coût de la construction augmente. Prix ordinaire d'une maison d'ouvrier. Des mesures devraient être prises pour qu'on mette fin aux mauvais ouvrages de plombage que l'on trouve très fréquemment dans les maisons d'ouvriers. Prix de la propriété foncière à Toronto. Propriétés tenues à bail. Il n'existe pas de liste de ceux qui ne paient pas leur loyer.

PEDDLE Samuel, ébéniste, London.....728-731

Le témoin travaille pour la *London Furniture Company* depuis neuf ans. Salaires que paie la compagnie. Le système du partage des profits n'existe pas en Canada. Explications sur la différence qui existe entre le système coopératif et le système du partage des profits. Le partage des profits applanirait les difficultés entre patrons et ouvriers. Le dernier système se pratique en Angleterre. Système d'apprentissage. La partie intelligente des ouvriers de London sont en faveur de l'établissement d'un bureau de statistiques ouvrières. Arbitrage. La loi relative à la responsabilité des patrons en cas d'accident ne protège pas les employés. La visite de l'inspecteur des fabriques a été tout simplement une question de formalité. Conditions hygiéniques des ateliers de la compagnie. La société coopérative de construction. Magasins coopératifs.

PEDDLE SAMUEL, est rappelé.....796-799

Comparaison entre les salaires des ébénistes en Canada et les salaires des ébénistes en Angleterre et aux Etats-Unis. Heures de travail et coût de la vie en Angleterre et aux Etats-Unis, comparés aux heures de travail et au coût de la vie en Canada. Conditions des maisons d'ouvriers et taux des loyers en Angleterre. Immigration; système de sous-contrat dans les fabriques de meubles. Lors de sa visite l'inspecteur des fabriques est passé tout près du treuil qui est dans un état dangereux et ne l'a pas remarqué. Importations des meubles. La maison emploie les bois du Canada à l'exception du noyer noir qui vient de l'Indiana.

PEEBLES JOHN, cordonnier, Hamilton.....999-1001

Le témoin se présente devant la commission en qualité de représentant du *Hamilton Land Tax Club*. Opinions des membres du club sur la taxation. Comment il se fait que les loyers baisseraient si tous les impôts étaient prélevés sur la propriété foncière et non sur les améliorations. Exemple d'un cas, à Hamilton, où l'augmentation de valeur de la propriété foncière devrait appartenir à la société au lieu d'appartenir à un particulier.

PEER JOHN, mouleur, Ottawa.....1305-1306

Moyenne des salaires des mouleurs de machines.—Permanence du travail. Heures du travail Apprentis. Les salaires sont payés à la quinzaine. Ventilation des ateliers. Lorsque la ventilation est bonne il n'y a pas besoin de ventilateurs à section.

PENNOCK W. H., Ottawa.....1287-1289

Le témoin est commis de la caisse d'économie du bureau de poste d'Ottawa. Il occupe cette position depuis environ dix ans. Moyenne des dépôts des cultivateurs, des artisans et des journaliers. Limite des dépôts par année et total des dépôts. Observations sur ce sujet. On est parfois obligé de refuser l'argent que viennent porter les cultivateurs parce que la marge est remplie.

PENSE EDWARD, propriétaire de papiers-nouvelles, Kingston.....1222-1223

Le témoin est propriétaire de l'atelier d'imprimerie du *Whig*. Salaires des typo-

graphes. Effet de l'emploi des clichés dans les journaux. Apprentis. Le témoin, il y a deux ou trois ans, a congédié tous ses typographes. Conditions sanitaires de l'atelier.

PERKINS JAMES, percepteur des taxes, Petrolia..... 841-844

Taux des taxes à Petrolia. Evaluations. Exemptions. Cotisations du revenu des ouvriers. Mode suivi par les évaluateurs. Publication des rôles d'évaluation. La loi des impôts doit subir des modifications. Les personnes qui ont des actions de banque, devraient payer le double de taxes. Mesurage de l'huile crue. Nécessité du mesurage officiel des réservoirs à huile crue.

PERRY ALFRED, machiniste, Kingston..... 1110-1113

Nombre de machinistes à Kingston. Permanence du travail. Heures de travail. Salaires. Travail du dimanche. Système d'apprentissage. Les organisations ouvrières et leurs avantages. Instruction technique. Salaires payés au Canada comparés aux salaires payés aux Etats-Unis et en Angleterre. Comparaison entre le coût de la vie au Canada et le coût de la vie aux Etats-Unis et en Angleterre. Effet de la diminution du nombre d'heures de travail. Institut des artisans. Bibliothèque gratuite. Enseignement technique. Bibliothèque des écoles publiques. Arbitrage. Etablissement d'un bureau de statistique pour le Canada.

PERRY EDWARD, mouleur..... 1101-1193

Le témoin est mouleur de poêles et travaille aussi à l'étrbli. Salaires. Permanence du travail. Heures de travail. Apprentis. Les mouleurs, de Kingston, sont organisés en société et affiliés à l'union nationale. Immigration. Les salaires sont payés le samedi de chaque semaine. Salaires payés à Kingston comparés aux salaires payés aux Etats-Unis ainsi qu'à Ottawa, Galt et Guelph. Conditions hygiéniques des maisons d'ouvriers à Kingston. Loyers. Les mouleurs de poêles ne reçoivent pas une juste part du produit de leur travail. Effet de l'organisation sur le métier. Arbitrage. L'union des mouleurs de poêles possède un fonds de secours en cas de maladie et de décès.

PETTIT, A. H., Grimsby - - - - - 980-984

Le témoin fait la culture des fruits. Espèces de fruits qui se cultivent dans la péninsule de Niagara. La culture des fruits paie mieux que la culture des céréales. La culture de la pêche est la plus profitable. Principal marché. Exportation des fruits à Glasgow. Le raisin canadien exporté en Angleterre. Le prix des pommes en Angleterre. Petits fruits. Catégorie d'ouvriers employés dans l'industrie fruitière. Travail des femmes et des enfants et leurs salaires. Mise en conserve des fruits. Comparaison entre la pêche du Delaware et les pêches canadiennes. Barils à pommes. Ages des enfants employés et ce qu'ils gagnent. Récolte moyenne des pommes et des pêches. Le témoin a récolté huit tonnes et demie de raisin de toutes les qualités. Prix donné pour la fabrication des barils à pommes; ce que gagnent ceux qui les font et heures de travail. Emballage des pommes.

PETTIT, J. R., Grimsby - - - - - 977-980

Le témoin a toujours été cultivateur. Salaire des garçons de ferme. Offre et demande de la main-d'œuvre agricole. L'emploi des machines a considérablement changé le travail agricole depuis vingt-cinq ans. Salaires des garçons de fermes aujourd'hui et il y a cinq ans. Ce que coûte un bon assortiment d'instruments agricoles pour une ferme de cent acres. Avantages des machines aratoires. Condition matérielle des cultivateurs des environs. Les cultivateurs commencent à se livrer principalement à la culture des fruits. Immigrants. Heures de travail des cultivateurs. Catégorie de ceux qui s'engagent comme aides. Depuis l'intro-

duction des machines aratoires il n'y a plus la même nécessité d'engager de l'aide. Le témoin ignore s'il existe une condition parmi les cultivateurs pour faire hausser les prix. Elevage des animaux.

PICKETT THOMAS, Mouleur, Toronto, 165-169

Le témoin habite Toronto depuis trente ans. Les conditions hygiéniques des ateliers à Toronto sont très bonnes. Heures de travail. Travail à la pièce. Grèves. Arbitrage obligatoire. Apprentis. Le nombre d'apprentis est déterminé par arrangement. Responsabilité du patron. Les salaires sont plus élevés aux Etats-Unis qu'en Canada, Coût de la vie en Canada et aux Etats-Unis. Les loyers ont haussé à Toronto. L'union des mouleurs à un fonds de secours. Immigration de mouleurs des pays étrangers. L'organisation est un avantage pour les ouvriers; tendance de l'enseignement et des règles de l'union. Avantages que donne l'union en dehors de l'organisation du travail. La diminution des heures du travail est un avantage. Travail des prisonniers.

PICKETT, THOMAS, appelé de nouveau - - - - - 176-179

Comparaison entre le fer canadien, le fer d'Ecosse et le fer américain. Prix. Salaires des mouleurs. Les salaires ne sont pas plus élevés qu'il y a vingt-cinq ans; et la vie coûte plus cher. Le mouleur qui a une famille de six ou sept enfants ne peut vivre à l'aise à Toronto et réunir les deux bouts au salaire qu'il gagne aujourd'hui. Le moyen de remédier à la triste position des ouvriers qui ne peuvent joindre les deux bouts, aux salaires qu'ils reçoivent aujourd'hui, c'est de mettre fin à la spéculation sur les terrains. Logements d'ouvriers. Le taux des loyers à Toronto a haussé. Le témoin ne croit pas qu'il y ait cinq pour cent des ouvriers de son métier ou de tout autre métier qui puissent économiser une piastre dans Toronto. L'augmentation des salaires des mouleurs ne correspond pas à la hausse du prix des effets.

PIERCE, JOHN, Mouleur dans les machines, Toronto - - - - - 179-182

Le témoin recommande que le système de huit heures soit adopté. Un ouvrier, en travaillant continuellement pendant un mois, peut faire autant en s'occupant pendant neuf heures par jour que pendant dix heures. Les longues heures de travail portent à l'ivrognerie. Instruction des enfants pauvres. Salaires et coût de la vie. Prix du fer. Le témoin ne connaît rien de la coalition. La diminution du nombre d'heures de travail atténuerait la tentation de boire. Combien peut économiser un mouleur. L'offre est plus considérable que la demande. Avantages du système de huit heures. Travail à la pièce.

PORTER A. W., de la maison McCormick Manufacturing Company, London. 769-774

La maison fabrique des biscuits, de la confiserie, etc. Le marché de l'établissement s'étend à tout le Canada, mais la maison n'exporte pas. Nombre d'ouvriers. Heures de travail. Travail de nuit. Travail des femmes et leur salaire. Les boîtes en carton ne se font pas dans l'établissement. Il y a des cabinets d'aisances séparés pour les hommes et pour les femmes; quoique tous les ouvriers travaillent dans les mêmes salles. Salaires des boulangers. Heures de travail. Nombre des boulangers. Age auquel les enfants commencent à travailler. Les apprentis ne sont pas sous contrat. La maison ne peut arriver à faire travailler les jeunes gens comme apprentis pendant plus de trois ans; et règle générale ils ne deviennent pas compétents dans ce laps de temps. Règle générale, les ouvriers réussissent à faire des économies: un certain nombre vivent dans leur propre maison. L'établissement n'a jamais eu de difficultés avec ses ouvriers. Les conditions hygiéniques de l'établissement sont très bonnes. Visite de l'inspecteur des fabriques. La maison n'emploie que le sucre canadien, elle n'emploierait pas du sucre de betterave. Elle emploie principalement de la farine du Canada et

elle en importe un peu des Etats-Unis. Elle n'emploie pas la farine du Manitoba. Le témoin a constaté que dans certains cas des enfants avaient cherché à le tromper sur leur âge. La maison a expédié de ses produits dans la Colombie Britannique et dans les territoires du Nord-Ouest ; elle en a aussi expédiés dans les provinces maritimes. La concurrence est très vive et les prix sont très bas. L'emploi des machines n'a pas diminué le nombre des ouvriers mais il a augmenté le chiffre des affaires, sans diminuer le prix du travail. L'institut des artisans à London a une bonne bibliothèque ; et il y a aussi une école des arts le soir. Si les droits étaient plus élevés il ne s'importerait pas d'articles dans cette industrie. Salaires payés pour le travail de nuit. On ne travaille pas le dimanche.

PUMFREY, THOMAS, mouleur Hamilton.....

Le témoin travaille pour la compagnie du Grand Tronc. Heures de travail. Permanence du travail. Raisons pour lesquelles le témoin préfère travailler dans une fonderie de chemin de fer que dans une fonderie de poêles. Immigration. Conséquence fâcheuse du système des paiements mensuels. Comparaison entre les salaires payés en Angleterre et à Hamilton. Saisie des salaires. Travail à la pièce. Somme que la compagnie du chemin de fer du Grand Tronc retient sur les salaires les jours de paie. Un ouvrier peut quitter le service à une heure d'avis.

PURCELL, JOHN P., mécanicien, Ottawa..... 1363-1364

Le témoin est mécanicien dans l'établissement du *Free Press*. Les mécaniciens désirent avoir une loi concernant l'inspection des chaudières et des machines à vapeur, et l'examen des mécaniciens, autorisant l'octroi des certificats aux ingénieurs compétents. Il y a autant de danger d'explosion dans l'établissement du *Free Press* qu'à bord d'un bateau à vapeur. Il est d'usage à Ottawa d'employer comme mécanicien des ouvriers incompétents ; salaires de ces ouvriers. Conditions hygiéniques de l'établissement du *Free Press*. Le témoin ignore s'il est arrivé des accidents l'année dernière par suite de l'emploi de mécaniciens incompétents.

QUINLAN, MICHAEL, Electricien, Cornwall..... 1256-1257

Règlements de la *Canada Cotton Company* à l'égard des employés dont les salaires sont saisis. Difficulté pour un ouvrier d'obtenir de nouveau de l'emploi à Cornwall après avoir été congédié à la suite de la saisie de son salaire. Les salaires sont payés à la semaine. Heures de travail. Approvisionnement d'eau. Renvoi des ouvriers parce qu'ils appartiennent aux chevaliers du travail.

RANKIN, ROBERT, Typographe, Ottawa 1350-1351

Le témoin est contremaître de la section des *jobs* chez MM. A. S. Woodburn & Cie. Nombre d'ouvriers. Travail des enfants ; âge du plus jeune. Accident dû à la chute d'un éleveur. Les salaires sont payés toutes les deux semaines. Salaires. Heures de travail. Conditions hygiéniques des cabinets d'aisances. Apprentis. Une bonne instruction d'école commune est nécessaire. Le système de contrat d'apprentissage.

RATELLE ISAIE, Barbier, Cornwall 1251

Salaires. Permanence du travail. Il n'y a pas de travail le dimanche. Ecoles de Cornwall.

RIPEL, JOSEPH, Employé dans une fabrique de boîtes à Ottawa 1328

Le témoin ne sait pas lire. Il vit avec ses parents. Profession de son père. Depuis combien de temps il travaille. Les petits garçons se font quelquefois prendre dans la scie au-dessus de laquelle ils travaillent.

- RIPLEY, JAMES, *Mouleur, Hamilton* 926-927**
Lavoirs dans les fonderies. Comparaison entre les salaires payés à Hamilton et les salaires payés à Pittsburg. Travail à la pièce et travail à la journée. Apprentis et durée de l'apprentissage. Règles de l'union concernant les apprentis.
- RISDON, WILLIAM, *Gérant des "Erie Iron Works", St-Thomas* 633-636**
Pour ce qui est de St-Thomas, l'industrie est nouvelle. La maison fabrique de menus instruments aratoires et des articles de fonderie et de fonte moulée. Les affaires de l'établissement augmentent. Taux des salaires. Apprentis. Economies des ouvriers. Les machines sont assez bien entourées. Conditions sanitaires de l'atelier. Inspecteur des fabriques. Les manchons de charrues sont importés de l'Ohio. La maison emploie le fer canadien de Hamilton et le fer en gueuse d'Ecosse. Heures de travail. Bibliothèque gratuite. Le témoin est d'avis que la diminution du nombre d'heures de travail tend à améliorer les ouvriers sous le rapport intellectuel.
- ROBINSON, JAMES, *Fabricant de cigares, St-Catherines* 1065-1066**
Nombre d'ouvriers que le témoin emploie. Ce sont tous des membre de l'union. Heures de travail et salaires. Les salaires sont payés tous les samedis après-midi. Apprentis. Système du troc ; système qui a été cause de la grève en 1881. Les cigares fabriqués par les ouvriers de l'union se vendent bien dans la ville. Effets du travail à bon marché, à London et à Montréal, sur cette industrie. Différence des salaires payés à London et à Ste-Catherine. Effet du travail des enfants sur cette industrie. Comparaison entre les salaires payés à St-Catherines, à Montréal et à Hamilton. L'établissement d'une commission de travail serait une bonne chose dans le réglemeut des difficultés ouvrières. Arbitrage. Plan de l'union des cigariers pour faire réussir une grève.
- ROBINSON, SAMUEL, *Boulangier, Kingston* 1157-1158**
Salaires. Associations ouvrières. Conditions hygiéniques des boulangeries de Kingston. Travail des jeunes filles, leur salaire et leurs heures de travail. Différence des salaires des boulangers de Kingston et de Toronto. Heures de travail à Toronto.
- ROBITAILLE, STEPHEN, *Ottawa* 1283-1284**
Le témoin est au service de l'établissement de M. MacKay et fait toute espèce d'ouvrages. Salaires des ouvriers de l'établissement. Son propre salaire. Travail de nuit. Permanence du travail. Loyers des maisons d'ouvriers ; quartier où sont situées ces maisons.
- ROGERS, CHARLES, *Ebéniste, Toronto* 406-410**
La demande de meubles de la meilleure qualité est plus considérable aujourd'hui qu'il y a dix ans ; mais les meubles ordinaires sont à meilleur marché qu'il y a dix ans. La fabrication des meubles de première qualité peut se faire avec l'aide des machines. Les ébénistes sont employés toute l'année, c'est un avantage sur les charpentiers. Tendence des machines à prendre la place des ouvriers. Les ouvriers sont aujourd'hui plus à l'aise qu'ils ne l'étaient il y a trente-cinq ans. Presque toutes les machines ont été introduites depuis trente ans. Heures de travail aujourd'hui et il y a trente ans. Les meubles importés en Canada sont en partie des échantillons. La maison emploie principalement les bois canadiens, mais elle importe le noyer noir. Système d'apprentissage. Le témoin croit que le système d'apprentissage par contrat est avantageux. Système d'apprentissage de Hay & Cox. L'ouvrier qui gagne \$2 00 par jour est dans une position aussi bonne que le patron. Les ouvriers devraient se former en compagnies coopératives au lieu d'avoir recours aux grèves. Partage des profits.

ROGERS, DAVID, Cultivateur, Kingston 1148-1152
 Rareté des journaliers agricoles. Le gouvernement devrait établir un bureau de travail agricole. L'emploi des machines dispense considérablement des services des garçons de ferme. Heures de travail. Immigration. Comparaison entre le journalier des villes et le journalier agricole. Moissons. La culture du foin est la plus profitable. Elevage des animaux. Nombre de cultivateurs ont tout vendu pour aller vivre à Kingston à cause de la rareté de la main-d'œuvre. Rareté des domestiques de ferme. Comparaison entre les salaires des servants de ferme et les salaires des servantes de ville. Nécessité d'un bureau de statistique ouvrière.

ROGER, FREDERICK, Contre-maitre de l'atelier de reliure de MM. McLean, Roger & Cie., Ottawa 1354-1356
 Nombre de jeunes filles et genre de travail qu'elles font. Travail et salaires des femmes. Permanence du travail. Conditions hygiéniques de l'établissement. Salaires des apprentis. Entourage des machines. Inspecteur des fabriques. Jurons à l'adresse des jeunes filles. Amendes imposées aux ouvriers pour maintenir l'ordre ; sans que ce soit en vertu d'un système autorisé.

ROLPH, FRANK, Ebeniste, Windsor 462-464
 Il n'y a, à Windsor, qu'un atelier d'ébeniste, qui emploie huit ouvriers. Salaires. Permanence du travail. Il n'existe pas d'association d'ébenistes à Windsor, mais quelques ouvriers appartiennent aux chevaliers du travail. Heures de travail. Les salaires sont payés à la quinzaine, le samedi matin. Salaires dans le Michigan. Conditions hygiéniques de l'atelier. Entourage des machines. Inspecteur des fabriques. Le travail à la pièce est nuisible aux ouvriers. Accidents dus à ce que les machines n'étaient pas bien entourées.

ROONEY, JOHN, Peintre, Toronto 420-421
 Le témoin corrobore le témoignage de M. Geo. Harris (p. 419). Ce que les peintres gagnent en moyenne, dans une année, à Toronto. Comparaison entre la condition des ouvriers en Angleterre et à Toronto. Il y a plus de trois mois où les peintres n'ont rien à faire. Un grand nombre de peintres viennent d'Angleterre à Toronto. Les peintres qui viennent de l'étranger et les peintres du pays ont une tendance à travailler au rabais.

ROSE, JOHN A., Fabricant de cigares, London 712-717
 Le témoin n'emploie que le tabac importé. Tabac indigène. La maison n'emploie pas de cigariers, elle n'emploie que des jeunes filles et des enfants. Le travail des femmes est plus profitable. Les cigares faits par les hommes sont supérieurs à ceux faits par les femmes. Apprentis. Il y a des cabinets d'aisances séparés pour les femmes et les hommes. Ce que fragne en moyenne un cigarier. Moyenne de ce que gagnent les ouvriers à la fabrication des cigares. Le mauvais état des affaires est dû à la loi Scott et aux impôts élevés. Depuis que les droits, sur les cigares importés ont été élevés, il ne s'importe plus de cigares de qualité inférieure. On peut faire d'aussi bons cigares en Canada qu'aux États-Unis. Qualité inférieure des cigares faits dans la province de Québec. Tableau noir. Les femmes ne sont pas mises sur le tableau noir parce qu'elles ne se mettent pas en grève et qu'elles ne s'enivrent pas. L'organisation des ouvriers est un avantage pour eux. Les cigariers s'enivrent toujours. Raisons pour lesquelles les fabricants de London ne peuvent payer les mêmes salaires qu'à St-Catherines. Effet de l'étiquette bleue sur le commerce de cigares.

ROSS, CRAWFORD, Marchand de nouveautés, Ottawa 1367-1369
 Nombre de commis, hommes et femmes, que le témoin emploie. Age des plus

jeunes. Conditions hygiéniques des pièces inférieures de l'établissement. Cabinets d'aisances séparés pour les hommes et les femmes. Salaires des demoiselles de comptoir. Heures de travail. Sièges pour les demoiselles de comptoir. Permanence du travail et salaires des modistes. Apprentis. Amendes. Nombre de couturières et de modistes que le témoin emploie. Les salaires sont payés à la semaine. Heures de travail. Les heures de travail supplémentaires ne sont pas payées, sauf le travail à la pièce.

ROWCROFT, SAMUEL, *Surveillant d'usine, Kingston* 1130-1132

Le témoin corrobore le témoignage de M. W. Wilson (p. 1124). Le témoin est employé par la "Kingston Cotton Company." Application des dispositions de la loi des fabriques concernant l'âge des jeunes ouvrières. Ce qu'a dit l'inspecteur des fabriques concernant le renvoi des enfants âgés de moins de quatorze ans. Visite de l'inspecteur des fabriques. Où se mettent les ouvriers qui dînent dans la fabrique. L'eau que les ouvriers boivent.

RUNDLE, CHARLES R, *Entrepreneur et constructeur, Toronto* 233-237

Le témoin s'occupe de crépissage. Le témoin emploie des ouvriers depuis dix-sept ans. La condition des ouvriers s'est améliorée depuis dix-sept ans. Salaires des plâtriers. Heures de travail. Les associations ouvrières ont peut-être amélioré la condition des artisans. La diminution du nombre d'heures de travail n'a pas pour effet de démoraliser les ouvriers. Le témoin se prononce en faveur de la diminution des heures de travail. Mode suivi lorsqu'il s'agit de faire et d'exécuter une convention avec l'union. Les ouvriers ont toujours été très honorables dans l'exécution de l'interprétation qu'ils donnaient à une convention. Le témoin ne peut dire si la loi d'Ontario a toute la portée qu'il désirerait, pour ce qui est de la question d'arbitrage. La question des apprentis est la cause la plus fréquente des grèves. Approbation de l'arbitrage obligatoire et les arbitres devraient établir les salaires et les heures de travail. Association des maîtres-constructeurs. La dernière grève à Toronto. Taux des salaires. Le témoin ne classe pas les ouvriers d'après leur habileté. Toronto et Hamilton sont les seules villes où un homme peut apprendre le métier de plâtrier. Les apprentis sont généralement sous contrat. Le métier de plâtrier n'est pas nuisible à la santé ou à la constitution des ouvriers. Raisons pour lesquelles les briqueteurs reçoivent un salaire plus élevé que les plâtriers.

RUSHFORD, JAMES, *Journalier, Kingston* 1208-1209

Le témoin est employé à la fabrique des locomotives. Salaires des journaliers au service de la fabrique de locomotives. Journaliers qui sont propriétaires. Diminution du nombre d'heures de travail. Les salaires sont payés à la semaine.

RYMILL, HENRY, *Briqueteur, London* 794-795

Echelle des salaires à London. Cause des difficultés ouvrières en mai 1887. Moyenne du nombre de mois que dure la saison d'ouvrage. Ce que gagnent en moyenne les ouvriers pendant cette saison. Heures de travail. Arbitrages. Avantages résultant de l'association internationale des briqueteurs.

SCOTT, JOHN, *Propriétaire d'écuries de louage, Petrolia*..... 809-810

Les salaires que les ouvriers gagnent à Pérolia sont à peu près les mêmes que dans les autres villes du Canada. Loyers. Coût des lots à bâtir. Raisons pour lesquelles les loyers sont élevés. Le bas prix de l'huile est dû à la surabondance de la production. Prix des provisions et du combustible. Système du troc.

SCOTT, W. J., *Chauffeur, Hamilton*..... 948-949

Le témoin travaille pour la compagnie des forges de Hamilton. Salaires des

chauffeurs. Permanence du travail. Salaires des chauffeurs à Hamilton comparés aux salaires des chauffeurs à Pittsburg. Il n'existe pas d'association de chauffeurs. Salaires des aides. Il n'y a pas de jeunes garçons dans la forge. Salaire et âge des jeunes garçons employés aux laminoires. Salaires des journaliers à l'emploi de la compagnie.

SCULLY, JOHN, *Agent d'entrepreneurs, Toronto*.....**290-292**

Le témoin donne des détails sur la nature de sa profession. Renseignements sur la manière dont les journaliers sont engagés et expédiés sur les travaux de chemins de fer, les canaux et autres travaux publics, et dans les chantiers. Salaires des différents ouvriers etc. Journaliers immigrants.

SHANNON, LEWIS, W., *Propriétaire de Journal, Kingston*.....**1196-1197**

Salaires des typographes. Règles concernant la composition des annonces et du travail à la pièce. Effet de l'emploi des clichés. Heures de travail supplémentaire. Apprentis. Heures de travail. La demande d'augmentation de salaire, a été amicalement réglée. Apprentis.

SHARKEY, JAMES, *Hamilton*.....**933-934**

Le témoin est âgé de quinze ans. Il est employé à l'écôtage du tabac chez MM. Tuckett et fils. Heures de travail. Les salaires sont payés à la semaine. Salaires. Le témoin a quitté l'école à l'âge, dix à onze ans, et s'est engagé comme messenger. Les ouvriers lui enseignent le métier. Jeunes filles employées dans la même maison ; leurs salaires. Elles peuvent s'asseoir ou rester debout selon qu'elles le désirent.

SHAW, JOSEPH, *manceuvre, Kingston*.....**1207-1208**

Le témoin est employé à la fabrique de locomotives. Salaires des manœuvres. Paiement des salaires. Paiements hebdomadaires et bi-mensuels. Le témoin est propriétaire de la maison qu'il habite, mais elle n'est pas totalement payée. Au taux du salaire qu'il touche présentement, il lui faudrait vingt ans pour payer sa maison. Il reçoit une pension du gouvernement. Valeur de sa propriété.

SHERWOOD, J. D., *Scieur, Ottawa*,**1302**

Heures de travail des scieurs et des autres ouvriers. Le témoin trouve que travailler onze heures par jour est une journée trop forte.

SHERWOOD, JOSEPH, *Ottawa*,**1300-1301**

Le témoin exerce le métier de scieur. Heures de travail des ouvriers employés aux scieries. Salaires de ces ouvriers. Paiement des salaires. Les salaires sont payés à la quinzaine, le jeudi. Accidents. Inspecteur des fabriques. Ouvriers propriétaires. Comparaison entre les salaires d'aujourd'hui et les salaires d'il y a sept ans. Loyers dans le quartier de New-Edimburgh.

SHIELDS, MICHAEL, *marbrier, Ottawa*,**1295-1297**

Salaires. Les tailleurs de marbres. Heures de travail. Le marbre qu'on emploie vient des Etats Unis. Marbre italien. Salaires des tailleurs de pierre ; Raisons pour lesquelles leurs salaires sont moins élevés en hiver qu'en été. La taille de la pierre et la maçonnerie en briques sont deux parties distinctes dans le métier de constructeur à Ottawa. Pierre qu'on emploie dans la construction à Ottawa. Permanence du travail des tailleurs de pierre. Apprentis.

SHOEFELT, SAMUEL, *Cardeur de coton, Cornwall*.....**1242-1245**

Le témoin est employé à la filature de la *Canada Cotton Company*. Nombre d'hom-

mes, de femmes, de jeunes gens et d'enfants employés dans son département. Salaires. Permanence du travail. Cabinet d'aisances. Lapse de temps accordé aux ouvriers pour se servir du lavoir avant de partir. La compagnie ne s'objecte pas à employer des ouvriers qui appartiennent à des associations ouvrières. Salaires. Loyers moyens de logement des maisons. La compagnie est propriétaire de maisons qu'elle loue à ses employés. Heures de travail supplémentaires. Le témoin n'a pas entendu dire que les employés désiraient être payés plus qu'à la quinzaine. Amendes imposées aux ouvriers. Ventilation.

SHORT, ALEXANDER, Typographe, Ottawa.....1333-1337

Conditions hygiéniques des imprimeries, d'Ottawa. Etat dangereux des ascenseurs; système du troc. Irrégularité dans le paiement des salaires. L'augmentation des salaires des typographes n'est pas en proportion de l'augmentation des loyers. Loyers des maisons d'ouvriers comparés à ce qu'ils étaient il y a huit ans. Officier de santé. Salaires des typographes à Ottawa. Heures de travail. L'union est obligée d'accepter comme membres des ouvriers incompetents à cause de l'avarice des patrons. Partout ailleurs qu'à Ottawa les typographes avant d'être admis membres de l'union doivent donner la preuve de leur habilité. Les patrons, à Ottawa, refusent d'employer des typographes de l'union et prennent des ouvriers inférieurs. Moyenne de ce que peut gagner dans une semaine un typographe travaillant à la pièce dans un journal du matin. Relativement à l'inégalité des ouvriers sous le rapport de l'habilité, le témoin croit que prenant la moyenne de chaque jour, le travail d'un typographe ne dépasse pas le travail d'un autre, à la semaine. Le témoin recommande le contrat d'apprentissage tel que suivi en Angleterre.

SHORT, ALFRED, Briqueteur, London, - - - - -788
Effet de l'immigration sur le métier de briqueteur.

SIMPKINS, CHARLES, Journalier, - - - - -461-462

Le témoin a appris le métier de charpentier mais il dut l'abandonner et faire ce qu'il pouvait pour gagner sa vie. Il est maintenant journalier. Le témoin ne croit pas que sa couleur ait été la cause de quelque difficulté, alors qu'il était charpentier. Il demeure à Windsor depuis vingt ans; il vint de la Caroline du Sud à la fin de la guerre civile. Salaires. Permanence du travail. Heures de travail. Loyers. Le témoin a entrepris de se construire une maison avec ses économies, afin de pas avoir à payer loyer. Il appartient à l'association des chevaliers du travail. L'association l'a aidé à trouver de l'emploi.

SIMPSON, ALEX, cordonnier, Pétrolia,.....826-829

Arbitrage. Effets des organisations ouvrières. L'organisation tend à enseigner aux ouvriers à ne pas avoir recours aux grèves. Les organisations ouvrières ne sont pas contraires aux intérêts du patron. Partage des profits. Paiements des salaires au moyen de chèques. Système du troc. Sous l'empire des lois existantes, les sociétés coopératives ne peuvent réussir en Canada. Etablissement d'un bureau officiel de statistique ouvrière. Effet de l'emploi des machines sur les apprentis. Salaire d'un cordonnier qui fait des ouvrages sur commande, à Pétrolia—Loyer des maisons à Pétrolia. Prix des articles nécessaires à la vie. Valeur marchande de l'argent comparé à ce qu'il était il y a cinq ans. La valeur des lots à bâtir augmente à Pétrolia. Ecoles publiques. L'approvisionnement de l'eau.

SLINN, S., Boulanger et confiseur, Ottawa.....1286-1287

Nombre d'ouvriers. Salaires des boulangers et des faiseurs de biscuits. Heures de travail. Les boulangers sont sur le point de se mettre en grève, à cause du tra-

vail de nuit. Conséquence qui s'en suivra si le travail de nuit est aboli. Apprentis. Conditions hygiéniques de l'atelier, et ventilation de sa boulangerie. Salaires des boulangers et profits réalisés aujourd'hui et il y a dix ans. Apprentis qui n'a pas complété son apprentissage et cependant travaille à son compte.

SMILLIE, EDWARD, Plongeur sous-marin, Port Dalhousie. 1067-1068

Il travaille principalement pour le compte du gouvernement. Expérience qu'il a acquise dans l'exercice de son métier concernant les navires perdus. Nombre de plongeurs employés sur les lacs. Permanence du travail.

SMITH, ANDREW, Charpentier, Pétrolia. 807-808

Salaires des charpentiers. Permanence du travail des ouvriers à Pétrolia. Environ vingt-cinq pour cent des ouvriers sont propriétaires. Système du troc. Instruction. L'intérêt qu'un onvrier aurait à payer s'il voulait emprunter de l'argent pour construire. Heures de travail. Système du troc ou bons de magasins. Loyers. Prix du terrain.

SMITH, JOHN, Marchand-tailleur, Toronto 152-160

Le témoin porte intérêt aux sociétés de bienfaisance. Sociétés de bienfaisance des ouvriers. Placements de leurs fonds. La loi concernant les sociétés de bienfaisance. Lacunes de cette loi. Le témoin sait que les fonds de ces sociétés ont été employés à des objets étrangers aux sociétés. Constitution des sociétés affliées concernant les fonds et leur placement. Difficulté d'appliquer la loi concernant les sociétés de bienfaisance. Les fonctionnaires de ces sociétés ne donnent pas toujours des garanties. La loi n'oblige pas les fonctionnaires de la société à fournir des garanties. Le témoin recommande que le gouvernement nomme un inspecteur pour surveiller ces sociétés. La loi n'oblige pas ces sociétés de publier un rapport annuel de l'état de leurs affaires. L'examen des comptes et des livres de ces sociétés n'est pas suffisant. Ordre des forestiers. L'expérience prouve que les fonds des sociétés de bienfaisance sont plus considérables que les besoins. Le témoin recommande que le gouvernement fonde et contrôle des sociétés de bienfaisance. Limite des obligations des sociétés de bienfaisance, le témoin est d'avis que la société des forestiers, malgré tous ses désavantages, est un système sûr d'assurance à bon marché. Les sociétés de bienfaisance sont règle générale honnêtement administrées. Le gouvernement n'exerce pas un contrôle suffisant sur les sociétés de bienfaisance. Opinion du témoin sur le contrôle officiel de bienfaisance. Le témoin remet à la commission un rapport concernant les sociétés coopératives et de bienfaisance des ouvriers.

SMITH, JOHN, Hamilton. 870-877

Le témoin est agent d'immigration à Hamilton. Comtés qu'embrasse son district. Nombre d'immigrants qui se sont établis dans son district en 1887. Règlement du département concernant les subventions accordées aux immigrants. Nombre d'ouvriers immigrants établis dans la région. Preuve que les immigrants qui se sont établis dans le district du témoin, l'année dernière ont créé plus de travail pour nos ouvriers que les artisans immigrants n'en ont enlevé aux artisans canadiens. La plus grande partie des immigrants se composent d'ouvriers agricoles et de manœuvres. Les agents d'immigration en Europe sont des agents de compagnies de navigation ; il y a aussi les sociétés philanthropiques. Typographes sourds-muets expédiés par Melle Gordon. Enfants expédiés par Melle Rye. Le gouvernement fédéral a supprimé les secours accordés aux immigrants. La principale difficulté qu'éprouvent les institutions du genre du Hamilton Home, réside chez les parents des enfants. Le témoin se dit favorable à l'immigration des enfants, si ce n'est ceux qui sortent des maisons de réforme et des écoles d'industrie. Environ quatre pour cent des petits garçons qui arrivent dans son

district appartiennent à cette catégorie. Généralement les dispositions de ces enfants sont bonnes ; quatre pour cent des petits garçons sont placés chez les cultivateurs. Quatre de ces petits garçons ont été condamnés à la réforme de Penetanguishene en 7 ans. Le témoin parle encore plus favorablement des jeunes filles qui émigrent dans ce pays, elles sont généralement placées chez les cultivateurs. Comment se maintient le Stephenson's Home. Inspection sanitaire des enfants immigrants. Proportion des enfants trouvés dans une mauvaise condition de santé. Première jeunesse des enfants qui viennent dans ce pays. Les enfants amenés par Melle Rye, Melle McPherson et M. Middleman, appartiennent à la meilleure catégorie. Ceux amenés par le Dr Barnardo n'appartiennent pas toujours à cette catégorie. Comparaison entre les enfants qui sortent des maisons de charité et ceux qui sortent des réformes et des écoles industrielles. L'arrangement qui existait entre le gouvernement d'Ontario et le gouvernement d'Ottawa concernant l'aide accordé aux immigrants depuis Québec jusqu'à Ontario n'existe plus. Le témoin agit comme agent pour le gouvernement d'Ontario et d'Ottawa. Immigrants pauvres. Les immigrants ne déplacent pas nos propres ouvriers dans une proportion quelque peu considérable. Catégorie d'immigrants la plus demandée. Permanence du travail des ouvriers agricoles. Catégorie d'ouvriers agricoles qui reviennent à la ville après les moissons. Proportion de la population de Hamilton qui descend d'immigrants. Les meilleurs immigrants qui arrivent dans le pays sont ceux qui ont le moins de capital. Somme de richesses acquises par les immigrants et rapidité avec laquelle elles ont été acquises. Les chances pour un pauvre homme sont cinquante fois meilleurs dans le Nord-Ouest que dans Ontario. La concentration du capital dans Ontario a dépeuplé le pauvre homme des chances qu'il avait autrefois. Les crédits votés par le gouvernement fédéral en faveur de l'immigration ne sont employés qu'en partie à cette fin ; le reste est employé à la quarantaine etc.

SMITH, JOSEPH E., Peintre, Chatham - - - - - 520-523

Salaires des peintres en bâtiments, à Chatham. La durée du travail des peintres pendant l'année est d'environ huit mois. Apprentis. A la saison active des affaires il est d'usage d'employer quiconque peut manier un pinceau. Paiement des salaires. Heures de travail. Approbation de l'arbitrage obligatoire dans le règlement des difficultés ouvrières. Coût de la vie. Le loyer des maison n'a pas augmenté depuis cinq ans ; les salaires n'ont pas subi d'améliorations. Les peintres ne sont pas organisés en union. Le témoin ne croit pas que les ouvriers, de Chatham fassent des économies. Il ne faut pas un capital considérable pour commencer des affaires. Système coopératif. Il n'y a, à Chatham, que trois ou quatre décorateurs de première ordre qui aient fait leur apprentissage. Concurrence ruineuse de l'emploi d'un trop grand nombre de petits garçons. Age de quelques-uns de ces petits garçons. Un bon système d'apprentissage fournirait de meilleurs ouvriers et protégerait ceux qui exercent ce métier.

SMITH, JOSEPH E., est rappelé - - - - - 535-536

Le témoin désire attirer l'attention de la commission sur l'entourage défectueux de machines dans la fabrique où il travaille.

SOMERVILLE, RICHARD, Tonnelier, Windsor - - - - - 457-460

Le témoin habite Windsor depuis sept ans. Il a exercé le métier de tonnelier tout le temps. Salaires des tonneliers. Travail tendu et serré. Nombre de tonneliers qui travaillent à la journée à Windsor. Echelle de salaires. La plupart des tonneliers de Windsor appartiennent à une association américaine. Paiement des salaires ; chaque semaine, le samedi soir. Heures de travail. Le travail à la pièce est désavantageux. Apprentis. Il n'y a qu'un atelier de tonnellerie à Wind-

sor. La ventilation de l'atelier est excellente au point que la neige y entre en hiver. Permanence du travail. L'abolition du travail à la pièce serait avantageuse aux tonneliers. A l'automne les tonneliers travaillent quelquefois toute la nuit et ils n'ont rien à faire en été. La pratique de mettre la farine dans des sacs a diminué la somme de travail des tonneliers. Les machines ont ruiné le métier des tonneliers. Travail des prisons. Le témoin ne croit pas qu'il existe un homme dans le monde qui ferait apprendre le métier de tonnelier à son fils. L'union internationale des tonneliers n'existe plus. L'ordre des chevaliers du travail est un avantage. Sans l'organisation les tonneliers serait dans une position encore plus mauvaise.

SOUTHWELL, RICHARD, Charpentier, Toronto - - - - - **278-279**
Protection de la police accordée aux patrons en temps de grève. Magasins coopératifs:

SPASHETT, EDWARD, S., Chatham.....**538-541**

Le témoin travaille au posage des bandages de roues dans la fabrique de wagons de Chatham. Il travaille environ huit ou neuf mois dans l'année. Condition générale des ouvriers de Chatham. Grèves. Arbitrage. Il n'y a pas d'apprentis. L'instruction industrielle serait d'un grand avantage. Les machines diminuent le coût de la production. L'introduction des machines a été un avantage pour le patron et l'ouvrier. Système de sous contrat. Salaires. La maison n'importe pas d'articles employés dans la fabrication des voitures. Le fer préparé pour bandage de roues se trouve dans toutes les localités. Raison pour laquelle les propriétaires de fabrique de voitures ne travaillent pas toute l'année.

STALKER, GEORGE, F., Ottawa, **1302-1303**

Instruction technique. Nombre d'élèves qui suivent ses cours de dessin. Avantages réels qui en sont résultés. Age auquel on devrait commencer à apprendre le dessin etc. Ecole industrielle pour l'instruction pratique.

STEPHENS, WILLARD, matelot Kingston, **1191-1196**

Salaires des matelots; ils sont généralement engagés à la journée et payés au bout du voyage. Heures de travail. Barges canadiennes comparées aux barges américaines. Conditions des gaillards d'avant. Les salaires des matelots à bord des voiliers sont en grande partie établis d'après les règlements de l'union des matelots. Equipage qu'une barge à la remorque devrait avoir. Un vaisseau sans une voilure suffisante est impropre à tenir la mer. La nomination d'un inspecteur officiel de coques serait un avantage. Chargement de pont. Il est du devoir des capitaines de voir à ce que l'endroit où couchent les matelots soit tenu proprement. Souvent des vaisseaux sont partis de Kingston ayant un mauvais gréement. Le meilleur moment pour inspecter un vaisseau. C'est la règle de l'organisation des matelots de les engager au voyage; le témoin croit qu'il vaudrait mieux pour tous les intéressés qu'ils fussent engagés au mois. Il appartient au débardeurs de s'occuper du chargement et du déchargement et non aux matelots. Raisons pour lesquelles les salaires sont plus élevés en automne qu'en été. Emploi d'hommes incompetents. Une ceinture de sauvetage est une chose très rare à bord d'un voilier. Etablissement d'un bureau de recrutement dans les différents ports. Avantages que procure l'union des matelots. Habitude des matelots en général à l'endroit des spiritueux. Les salaires ont augmenté depuis l'organisation de l'union, et de combien. Il est à la connaissance du témoin que des vaisseaux, aient quitté le port n'ayant pas suffisamment d'hommes, vu qu'on ne pouvait pas s'en procurer. Il est rare qu'un vaisseau soit obligé de quitter le port à court d'hommes, à cause de l'intempérance des matelots.

STEPHENSON, JAMES, Mouleur, Hamilton, - - - - - **920-925**

Le témoin répond aux questions posées par la commission au nom de l'union des

mouleurs de Hamilton concernant les contrats draconiens ; le travail des enfants ; la loi de la responsabilité des patrons ; le système de troc ; Les ouvriers engagés à l'étranger par contrat ; les loyers, les paiements, hebdomadaires et les jours de paie ; les apprentis ; les heures de travail et les salaires ; la valeur marchande des salaires ; les salaires payés en Canada comparés aux salaires payés en Angleterre et aux Etats-Unis ; l'arbitrage ; les effets du travail organisé ; les grèves ; les coalitions ; le paiement des amendes imposées aux ouvriers ; le travail du dimanche ; les écoles industrielles ; les maisons de logement ; l'immigration ; les dispositions relatives à l'hygiène ; les lois relatives à la conspiration et les tableaux noirs ; les sociétés de bienfaisance et coopératives des ouvriers ; travail des prisons. Loi concernant la responsabilité des patrons. Travail engagé à l'étranger par contrat. Loi des fabriques. Visite de l'inspecteur des fabriques. Conditions hygiéniques et ventilation des fonderies. Travail des prisonniers. Ecoles industrielles. Amendes. Ce témoignage est corroboré par John Miller et James Bartholemew, tous deux mouleurs de Hamilton.

STEWART, THOMAS, Machiniste, Ottawa,..... 1374-1378

Etablissement d'un bureau de statistique ouvrière. Si les bureaux de postes et les maîtres de postes étaient utilisés aux fins de recueillir, de répandre des renseignements concernant le travail, ce système obvierait à bien des difficultés. Le plus grand nombre de grèves sont causées par l'importation du travail étranger. Le témoin se plaint d'être interrompu et qu'on l'empêche d'exprimer son opinion. Les seuls deniers que le gouvernement dépense pour les ouvriers sont ceux qu'il donne aux immigrants pour les aider à venir faire concurrence aux artisans canadiens. Nombre d'ouvriers que le témoin emploie. Heures de travail ; le témoin est d'avis que huit heures de travail par jour suffisent pour un ouvrier.

STODDARD, THOMAS Modelleur et Machiniste, Ottawa,..... 1284-1286

Le témoin est modelleur et machiniste. Nombre de mouleurs et de machinistes employés chez MM. W. H. Baldwin & Cie. Salaires des ouvriers de la maison. Salaires des forgerons. Heures de travail. Jour de paie, les salaires sont payés à la quinzaine. Instruction technique. Système Kindergarten. Ecole du soir. Bibliothèque. Les salaires n'ont pas augmenté depuis cinq ans. Contrat d'apprentissage.

STUART, WILLIAM, jr., Ottawa - - - - - 1280-1283

Le témoin est entrepreneur. Salaires des divers ouvriers. Permanence du travail. Loi des garanties. La réclamation d'un ouvrier pour salaire devrait avoir priorité sur les hypothèques mobilières. Les salaires sont payés à la quinzaine. Etablissement d'un bureau de statistique ouvrière. La condition des classes ouvrières à Ottawa est bonne. Environ deux tiers des ouvriers sont propriétaires. La concurrence règle le taux des salaires. Quartiers où sont situées les maisons d'ouvriers ; valeur de ces maisons. Salaires des charpentiers et des plâtriers. Heures de travail. Union des maçons, des briquetiers et des tailleurs de pierre. Demi-congé du samedi. Echafaudages. Salaires des plâtriers et des journaliers constructeurs. Nomination d'un inspecteur d'édifices. Indemnité en cas d'accident. Loi des garanties. Salaires des poseurs de lattes.

STUDDART, WILLIAM AUGUSTUS, Hamilton - - - - - 852-856

Le témoin est secrétaire de la *Hamilton Homestead Loan and Building Society* depuis son organisation en 1883. Comment se fait l'émission du capital-action ; proportion des actions payées. Classe de la population à laquelle appartiennent les actionnaires. Comment est prêté l'argent. Nombre de maisons construites

avec les fonds prêtés. Classe à laquelle appartiennent ceux qui ont construit des maisons. Délais pour les remboursement des emprunts. Intérêt et bonus. L'argent n'est pas prêté par spéculation. Catégorie des garanties. Garanties fournies par le trésorier. La société n'a pas annulé d'hypothèques et n'a pas fait de pertes. Comment sont traités les emprunteurs arriérés. Règlement concernant la vente du stock. L'argent n'est prêté que sur propriété foncière et à une assemblée des actionnaires. Ce que coûte l'administration. Comment un ouvrier peut acquérir une propriété valant douze cents piastres en huit ans, au prix de quatre cent cinquante piastres en sus de son loyer de huit piastres par mois; placement de l'actif de la société. Les affaires de la société augmentent toujours. Opposition de la part des prêteurs. Comment se font les remboursements. Moyenne de l'escompte payé pour les emprunts. Les fonds sont versés entre les mains de l'entrepreneur au fur et à mesure que les travaux progressent. Comment se fait le choix des directeurs. Remboursement de l'emprunt avant l'échéance.

STURGES, GEORGE, J., *Hamilton* - - - - - **908-911**

Le témoin travaille aux laminoirs de la *Iron Forging Company*. Heures de travail. Salaires des divers ouvriers employés dans l'établissement. Apprentis. Salubrité du métier. Comparaison entre les salaires payés à Hamilton et les salaires payés en Angleterre et aux Etats-Unis. Il n'y a pas d'association ouvrière à Hamilton. Jour de paie. Salaires payés en espèces. Le système de troc n'existe pas. Permanence du travail. Les ouvriers de ce métier sont organisés aux Etats-Unis, mais pas ici. Comparaison entre les salaires et le coût de la vie en Canada et dans les villes américaines de l'Ouest. Grosseur de fer que la maison fabrique. Age que devrait avoir un jeune garçon pour commencer son apprentissage. Instruction.

SULLIVAN, JOHN, *Briqueteur, London*,..... **785-788**

Salaires des briqueteurs qui travaillent à la journée.—Permanence du travail. Moyenne de ce que les ouvriers gagnent par année. Economie. Bon nombre de briqueteurs à London sont propriétaires. Loyers. Association des briqueteurs. Elles préfèrent l'arbitrage dans le règlement des difficultés. On a recours aux grèves, qu'en dernier lieu. Cause de la grève, dans l'été de 1887. Rapports entre l'association des briqueteurs et les patrons. Règles de l'union concernant les apprentis. Le *Builders Exchange* est une coalition ou ligue pour conserver entre les mains de ses membres tout ce qui se fait en matière de construction et empêcher ceux qui n'ont pas partie de faire quoique ce soit. Arbitrage obligatoire. Loi des privilèges. Salaires payés en Canada comparés aux salaires payés aux Etats-Unis et en Angleterre. Sociétés coopératives. Immigration. Comment la grève a été réglée. Les salaires sont payés toutes les semaines, le samedi.

SUTTON, WILLIAM, *Mécanicien, Stationnaire, Toronto*..... **241**

Le témoin démontre la nécessité urgente de protéger, par une loi, les mécaniciens compétents et de rendre obligatoire l'inspection des machines et des chaudières.

SWANTON, GEORGE, *Fabricant de balais, Hamilton*,..... **1050**

Le témoin corrobore le témoignage de John McKenna (p. 1047.)

SYMONS, ROBERT, *Cordonnier, London*,..... **761-766**

On fait peu usage de chaussures de commandes en Canada. Les salaires ont augmenté dans le cours des quelques dernières années, mais la somme du travail a diminué. Travail des femmes dans la fabrique de London. L'emploi du travail des femmes et des enfants dans la province de Québec permet aux fabricants de cette dernière province de vendre à meilleur marché que les fabricants de Lon-

don. Ce que gagnent les ouvriers de fabriques, à London. La fabrique de London a fermé ses portes deux fois par années, en apparence pour prendre l'inventaire, mais en réalité parcequ'elle n'avait pas de commandes. Comment on travaille dans la province de Québec. Sociétés coopératives. L'inspecteur d'écoles était dans l'erreur lorsqu'il a dit qu'il n'avait jamais entendu parler d'enfants qui avaient été renvoyés de l'école chez leurs parents parcequ'ils n'avaient pas les livres nécessaires; le témoin fait mention de plusieurs cas de ce genre, entr'autres, de ses propres enfants. Le changement fréquent et le prix des livres d'écoles sont un fardeau pour la classe ouvrière. Si les écoles étaient gratuites, on pourrait y maintenir les enfants plus longtemps. Le travail des femmes dans quelque métier que ce soit devrait être rémunéré aussi bien que le travail des hommes si la capacité est la même. Raisons pour lesquelles nombre d'ouvriers ne viennent pas rendre témoignage devant la commission.

SYMONS, ROBERT, appelé de nouveau.....795-796

Le témoin trouve à redire de l'aide que le gouvernement accorde à l'immigration.

Le marché de la main d'œuvre ici est au encombré, c'est pourquoi le témoin est défavorable à ce qu'on accorde de l'aide à l'immigration.

TANSEY, CHARLES, cigarier, St-Catherines..... 1067

Le témoin corrobore les témoignages de R. J. Mills (p. 1064) et de James Roberson (p. 1065). Système de troc; règlements de l'union des cigariers à ce sujet. Apprentis.

TASCHEREAU E. A., Cardinal et Archevêque de Québec..... 422

Lettre de Son Eminence au secrétaire de la commission contenant son opinion sur le travail des enfants, le travail des femmes et les conditions hygiéniques des fabriques, l'arbitrage, les grèves et leurs résultats.

TASSÉ, DAMASE, typographe, Ottawa 1337

Logements que donnent les maisons d'ouvriers, et leurs conditions hygiéniques. Conditions hygiéniques des imprimeries. Système d'apprentissage.

TAYLOR, EDWARD, distributeur de la ville, Toronto..... 328-329

Il y a présentement beaucoup de misère à Toronto. Classe à laquelle appartiennent les personnes qui demandent des secours. Principales causes de la misère. Epoque de l'année où les demandes de secours sont les plus nombreuses. Subventions accordées aux institutions de charité par la corporation. Parmi ceux qui demandent des secours, il y a un grand nombre d'immigrants nouvellement arrivés. Système suivi dans la distribution des secours à Toronto. Nombre d'immigrants qui arrivent à Toronto et qui sont sans ressource.

TAYLOR, T. H., Chatham - - - - - 547-555

Le témoin est gérant propriétaire de la fabrique de laine; nombre d'ouvriers qu'il emploie et combien parmi ceux-ci sont ouvriers habiles. Temps qu'il faut pour devenir compétents dans chaque département. Nombre de départements. Principaux produits qui sortent de son établissement. Il les écoule dans les environs. Salaires des ouvriers. Age des jeunes garçons. Développement de son industrie. Laines que la maison emploie. Des droits sur la laine fine importée affecteraient sérieusement son industrie. Le Canada produit suffisamment de grosses laines pour approvisionner le marché intérieur et laisser un surplus pour l'exportation. Les salaires il y a cinq ans ont augmenté, mais ils sont restés stationnaires depuis lors. Le Nord-Ouest est un marché satisfaisant. Heures de travail. Demande que ses ouvriers lui

ont faite pour la diminution du nombre d'heures de travail, et comment cette question a été réglée. Il fait des laines fines qui remplacent les laines de Berlin et qui donnent satisfaction à ceux qui les emploient. Il ne peut dire pourquoi on importe une aussi grande quantité de laine de Berlin. La quantité de laine produite dans le comté de Kent n'est pas un quart ce qu'elle était il y a six ans. Les tissus canadiens deviennent plus en usage et donnent plus de satisfaction qu'autrefois. Il serait avantageux si les autorités fédérales publiaient tous les ans, dans tout le Canada, des renseignements certains sur le commerce. Apprentis. Travail des femmes. Le témoin est aussi intéressé dans un moulin à farine. Espèce de blé que le témoin emploie. Difficulté qu'il a éprouvée en voulant se servir du blé du Nord-Ouest. Prix du blé à Chatham et à Toronto. Nombre d'ouvriers employés dans le moulin à farine. Il vend toute sa farine dans les provinces maritimes. Par quelle voie la maison expédie la farine. Il ne peut fournir à toutes les demandes de son et de mélanges. Prix du son. Condition des ouvriers. Exemption de taxes. Ce que le témoin pense de ces exemptions. Approvisionnement de l'eau de Chatham. Egout. Epidémies. Etat général des affaires à Chatham. Institution de charité.

TEAGUE, WILLIAM C., typographe, Ottawa - - - - - 1364-1367

L'organisation du travail a été un avantage direct pour les classes ouvrières. Ce que le témoin pense de la diminution du nombre d'heures de travail. Effet salubre du congé du samedi. Arbitrage. Etablissement d'un bureau de statistique ouvrière. Compagnies d'assurance pour les ouvriers, sous le contrôle du gouvernement. Système d'apprentissage. Besoin d'écoles publiques du soir. Une loi fédérale concernant les fabriques serait préférable aux lois provinciales de ce genre. Bibliothèques publiques gratuites. Système d'assurance pour les ouvriers. Les métiers qui ne sont pas organisés ne sont pas aussi bien payés que ceux qui le sont. Sous le rapport social et matériel la condition des ouvriers s'est améliorée dans le cours des dix dernières années.

THOMPSON, JAMES D., maire de Kingston - - - - - 1169-1175

Travaux donnés à l'entreprise par la municipalité. Manœuvres employés par la municipalité. Comparaison entre le travail à l'entreprise et le travail à la journée dans l'exécution des travaux de drainage. Les autorités municipales sont impuissantes à empêcher l'emploi du travail étranger aux travaux exécutés par contrat pour la corporation. Salaires des journaliers. Secours accordés aux pauvres par la municipalité. Avantages et désavantages du système de travail à la journée et du système de contrat, pour les travaux municipaux. Les citoyens de Kingston ne s'occupent pas de qui fait les travaux pourvu qu'ils reçoivent l'équivalent de leur argent. Classe à laquelle appartiennent ceux qui travaillent pour la corporation. Cotisations et difficulté d'obtenir une cotisation équitable du revenu. Publication des rôles de cotisation, dans le but d'arriver à un résultat plus équitable. Augmentation de cotisations de la ville, de 1870 à 1886. Le volume des industries de la ville s'est développé dans le cours de l'année dernière. L'amélioration des classes ouvrières de Kingston, depuis 1865 "a été tout simplement merveilleuse." Conditions hygiéniques de la ville et des écoles publiques. Encombrement des écoles. Taux de la taxation. Dette de la ville. Dix établissements industriels sont exempts de taxes. Bonus accordé au chemin de fer de Kingston et Pembroke.

THOMPSON, PHILLIPS, journaliste, Toronto - - - - - 112-118

Augmentation remarquable des loyers dans les grands centres. Remède à

l'endroit de l'augmentation de loyers. Il y a des métiers qui sont organisés et d'autres ne le sont pas. L'augmentation des salaires est contrebalancée par l'augmentation des loyers. C'est une erreur de limiter l'acception du mot ouvriers à ceux qui se livrent à des travaux manuels. Les propriétaires reçoivent un intérêt exorbitant des deniers placés sur ces maisons; le témoin compare les pertes que subiraient les propriétaires de biens-fonds aux pertes qu'ont subi les propriétaires d'esclaves lors de l'abolition de l'esclavage si la loi était modifiée dans le sens qu'il suggère. Nationalisation de la propriété. Ce que veut dire cette expression. Ce à quoi conduirait ce système. Si la taxe sur la propriété ne suffisait pas on devrait suppléer au déficit au moyen de la taxe sur le revenu. Questions et réponses sur la théorie de la nationalisation du sol.

THORNE, JOSEPH, charpentier, Kingston - - - - - 1218-1219

Salaires des charpentiers. Nombre de manœuvres et d'ouvriers employés dans la cour de la *Montreal Transportation Company*. Entourage des machines. Attitude de la compagnie de transport de Montréal vis-à-vis les organisations ouvrières.

THORNTON, FRANKLIN, tailleur de pierre, Windsor - - - - - 467-469

Les marbriers font aussi des ouvrages de construction. On emploie la pierre de l'Ohio principalement. Travail à la journée. Travail à la pièce. Les salaires sont réglés par les prix de Détroit. Il n'y a pas d'association de tailleurs de pierre à Windsor, mais nombre de tailleurs de pierre appartiennent à l'union américaine des tailleurs de pierre. Les salaires des maçons ne sont pas aussi élevés que ceux des tailleurs de pierre; Les tailleurs de pierre et les briqueteurs sont ceux qui reçoivent les salaires les plus élevés dans l'industrie de la construction. Il n'y a pas de couvreurs en ardoise à Windsor. Plâtriers. Prix des pièces de centre.

THORPE, J. W., typographe d'ouvrages de ville, London - - - - - 733

Le témoin reçoit plus que le salaire ordinaire. Etat du métier. Système d'apprentissage. Travail des femmes. Salaires des femmes. Salaires des typographes.

THURSTON, WILLIAM, fabricant d'empeignes de bottes et de souliers - - - 352

Salaires. Heures de travail. Travail des femmes et leurs salaires. Les hommes et les femmes travaillent dans la même salle, laquelle est divisée en deux. Il n'y a pas de cabinets d'aisances séparés,

TOWERS, THOMAS, Hamilton - - - - - 1007-1015

Le témoin est charpentier et maître du district des chevaliers du travail, de Hamilton; il présente un livre qui contient une déclaration des principes des chevaliers du travail. Secret des assemblées et des délibérations des chevaliers du travail. Attitude des chevaliers du travail vis-à-vis le gouvernement sous lequel ils vivent. Travail des enfants. Travail des prisons. Travail engagé à l'étranger par contrat. Caisses d'économies des bureaux de poste. Travail des Chinois. Les chevaliers du travail sont tenus de maintenir les institutions du pays dans lequel ils vivent. Les membres du clergé sont admis aux membres de l'ordre. Coalition des fabricants. L'assemblée de district des chevaliers du travail est constituée en corporation. Les chevaliers du travail comme association nationale; les membres qui favorisent ce projet; quel en serait l'effet. Le sentiment national tend à tenir les ouvriers divisés lorsqu'ils devraient être unis. L'organisation des Etats-Unis a envoyé de l'argent pour promouvoir la coopération à Montréal. Les employés du

Grand-Tronc sont payés mensuellement, mais ils préféreraient être payés à la semaine. Saisie des salaires des employés du Grand-Tronc. Un ouvrier renvoyé par une compagnie de chemin de fer est tenu d'avoir un certificat de cette compagnie avant d'être employé par une autre. Paiements hebdomadaires. Diminution du nombre d'heures de travail. Le témoin est d'avis que le travail d'une journée peut se faire en beaucoup moins que huit heures. Avec les machines en usage aujourd'hui il est inutile d'employer les ouvriers pendant plus de cinq heures. Proportion des profits du capital et du travail. Système de crédit. Effet de la réduction du nombre d'heures de travail sur les salaires et le coût de la vie. Bibliothèque publique gratuite

TUCKETT, GEO T., fabricant de tabac..... 859-862

Le témoin est le plus jeune membre de la maison G. E. Tuckett et fils. Nombre d'ouvriers que la maison emploie. Catégorie d'ouvriers et leur âge. Salaires. Travail des enfants. Permanence du travail. Apprentis. Ce que gagnent les enfants. Entourage des machines. Conditions hygiéniques de la fabrique. Espèces de tabac que la maison emploie; et elle vend ses produits dans le monde entier. Prix du tabac. Le tabac est importé des Etats-Unis. Tabac canadien. Salaires et heures de travail. La maison a volontairement porté le nombre d'heures de travail de dix à neuf heures par jour, et elle constate qu'elle en obtient la même somme de travail. Les salaires sont payés à la semaine, le samedi. Partage des profits. Le système de neuf heures. Salubrité du métier.

TWEEDALE, DR JOHN B., médecin attaché au bureau de santé, St-Thomas. 578-579

Conditions hygiéniques de St-Thomas. Système d'égout. Conditions hygiéniques des écoles. Approvisionnement d'eau. Epidémies. Inspecteur des machines. Les machines ne sont pas suffisamment entourées dans certains ateliers. Inspection du lait et des aliments. Nombre des décès. Travail des enfants. Accidents dus aux machines. L'eau qu'on boit dans les écoles n'est pas pure.

VALE, WILLIAM JOHN, Hamilton..... 938-944

La question de savoir comment employer le travail des prisons est un des problèmes les plus difficiles de la question du travail. Le système de contrat devrait être aboli. Effets pernicieux de l'oisiveté des prisonniers. Les articles fabriqués par les prisons devraient être estampillés. Comment devrait être distribué l'argent acquis par le travail des prisons. Immigration. Salaires des typographes comparés à ceux des autres ouvriers habiles. La personne qui a dit qu'un typographe pouvait devenir propriétaire en dix ans, ne s'est jamais occupée de chiffres. Le témoin se prononce énergiquement en faveur de la diminution du nombre d'heures de travail; ce serait un avantage pour les ouvriers et les patrons également. Le gouvernement devrait faire ses propres impressions. Les sociétés de bienfaisance devraient être sous le contrôle du gouvernement. Instituts des artisans. Ecoles du soir. Effet que la diminution du nombre d'heures de travail aurait sur la main-d'œuvre. Si l'ouvrier avait sa part des profits dus à l'amélioration des machines, on pourrait diminuer de trois heures le travail de la journée. Valeur marchande de l'argent. L'augmentation des salaires dans certains métiers est le résultat de l'organisation. Le coût de la vie a augmenté. La diminution du nombre d'heures de travail augmenterait la production. Les articles de luxe peuvent s'obtenir plus facilement, mais l'ouvrier est moins en état de les acheter qu'il y a dix ans. L'arbitrage obligatoire est accueilli favorablement en France, où il est en vigueur. Ecoles techniques.

- VALIANT, GEORGES, de la maison Turner, Valiant et Cie., fabricants de chaussures, Toronto..... 355-357**
 Le témoin est dans les affaires depuis cinq ans. La maison emploie trente à quarante hommes et autant de femmes. Salaires. Concurrence des autres provinces et des Etats-Unis. Il n'existe pas de coalition entre les fabricants pour ce qui est des salaires et des prix. Heures de travail. Il n'y a pas en Canada la même catégorie d'ouvriers habiles qu'à Boston. Apprentis. Règle générale on n'enseigne pas la cordonnerie dans les fabriques. Travail sur commande. Les fabriques produisent de meilleurs articles qu'il y a dix ans. Les hommes et les femmes travaillent dans des salles séparées. Cabinets d'aisances séparés. Les machines sur lesquelles on paie un droit de royauté en Canada, viennent des Etats-Unis.
- VANCE, JOHN, tisserand de coton, Hamilton..... 1034-1036**
 Nombre de métiers qu'un tisserand conduit. Salaire. Travail des femmes. Le métier de tisserand est plus fatiguant que difficile. Durée de l'apprentissage. Le plus bas salaire d'une fille. Heures de travail. Les heures de travail sont trop longues. Permanence du travail.
- VOLUME, JAMES, cordonnier, Kingston..... 1083-1084**
 Salaires et heures de travail des cordonniers. Travail à la pièce. Travail des femmes. Apprentis. Loyers. Jours de paie. Le système de troc n'existe pas à Kingston. Cordonniers qui sont propriétaires. Economies. Valeur marchande des salaires. Chaussures importées de Montréal, Toronto, Boston et Rochester. Effet de l'organisation sur les métiers.
- WADDELL, JOHN, St-Thomas 611-617**
 Le témoin est contre maître dans la manufacture de meubles de J. M. Green. Fabrication de portes et de chassis. Permanence du travail. Les affaires ont diminué depuis dix ans. Salaires. Apprentis. Avantages de l'apprentissage par contrat. Il y a un grand nombre d'ouvriers pauvres ici. Organisation ouvrière. Arbitrage obligatoire. Causes de la présente dépression des affaires. Loyers et conditions hygiéniques des maisons d'ouvriers. Les ouvriers peuvent faire des économies. Instruction technique. Avantages de l'organisation du travail. Partage des profits.
- WADDELL, JOHN, St-Thomas, appelé de nouveau..... 670-671**
 La loi des garanties, telle qu'elle existe présentement, n'a aucune valeur. Modifications nécessaires pour garantir la créance de l'ouvrier et empêcher les ouvriers inférieurs et sans principes de devenir entrepreneurs. Le témoin fait voir comment dans son opération la loi est inutile et pourquoi il repugne aux ouvriers de s'en servir.
- WADE, BYRON J..... 646-651**
 Le témoin est cultivateur; il vit à l'aise sur ses soixante-quinze acres de terre. Détails sur la culture et le prix des céréales, et la condition des cultivateurs. Les chemins de fer constituent une grande amélioration et un grand avantage pour les cultivateurs. Bois de construction et bois de chauffage. Salaires des garçons de ferme. Permanence du travail. Les cultivateurs des environs vivent mieux qu'il y a vingt ans. Ce que deviennent les garçons de ferme qui ne sont pas employés toute l'année, etc. Emploi des machines, leur nécessité. Immigrants agricoles. Système d'assolement. Marché local et marché étranger.
- WALKER, JOHN, secrétaire-trésorier de la "Crompton Corset Co," Toronto. 329-332**
 La compagnie emploie, en moyenne, 230 jeunes filles et 20 hommes. Salaires

des ouvriers habiles et des manœuvres. Les coupeurs travaillent à la pièce. Temps qu'il faut à une femme pour devenir bonne ouvrière. Salaire des femmes. Heures de travail. Les jeunes filles travaillent presque toutes à la pièce. Examen de l'ouvrage fait à la pièce. Permanence du travail. Age de l'ouvrière la plus jeune. Les hommes et les femmes travaillent dans des salles séparées. Grève des ouvriers de la compagnie, à Berlin. Cause de cette grève. La compagnie avait établi sa fabrique à Berlin dans l'espoir d'y trouver des ouvriers à meilleur marché.

WALKER, RICHARD D., journalier..... 464-465

Le témoin a été gardien de nuit sur le vapeur *Victoria*, qui voyage entre Windsor et Détroit. Salaires. Permanence du travail. Difficulté d'obtenir de l'ouvrage comme journalier, à Windsor. Les heures des gardiens des bateaux à vapeur sont trop longues.

WALKER, R. IRVING, marchand de nouveautés, Toronto..... 332-334

Ce que gagnent en moyenne les commis de magasin de nouveautés, à Toronto. Il n'y a pas de système d'apprentissage. Salaires des petits garçons qui apprennent ce commerce. Travail des femmes, leurs salaires et leurs heures de travail. Heures de la fermeture des magasins, à Toronto. La confection des vêtements se fait au domicile des ouvriers. Ce que gagne une jeune fille qui travaille à domicile. La maison ne prend pas d'apprentis pour leur enseigner ce métier. Petits caissiers. Le témoin croit que ses employés vivent à l'aise.

WALTER, FRED, mouleur, Hamilton..... 917-920

Nombre de mouleurs, à Hamilton, qui font partie de l'union et nombre de ceux qui n'en font pas partie. Attitude des membres de l'union vis-à-vis de ceux qui n'en sont pas. Heures de travail. Permanence du travail. Il est possible de repartir le travail sur toute l'année. Moyenne des salaires. Economies. Grève. Avantages que donne l'union. Arbitrage. Etablissement d'un bureau de statistique, à Ottawa. Convention entre l'union des mouleurs de Hamilton et l'association des patrons. Ouvriers engagés par contrat à l'étranger.

WALTON, THOMAS, mouleur, London..... 795

Le témoin corrobore le témoignage de J. B. Murphy, de London (p. 791).

WARDLAW, JAMES, machiniste, Galt..... 317-320

Le témoin a exercé son métier à Galt, Ontario, Glasgow, Ecosse et aux Indes Occidentales. Comparaison entre les salaires payés en Canada et les salaires payés en Ecosse. L'instruction technique pour un jeune garçon, à l'école, serait un avantage. Le témoin a suivi les cours des sciences, le soir, à Glasgow; mais il a trouvé que c'était très difficile après les fatigues d'une journée de travail. Comparaison entre les salaires payés dans les fabriques de laine en Ecosse et les fabriques de laine en Canada. La vie coûte plus cher à Glasgow qu'à Galt. Les ouvriers peuvent faire plus d'argent en Canada qu'en Angleterre. Il n'a jamais connu d'ouvriers à Glasgow qui fussent propriétaires. Comment les ouvriers vivent en Ecosse. Apprentissage. Dans la filature de coton, où le témoin a travaillé, aux Indes, des Hindous et des Mahométans étaient employés. Les salaires payés dans les filatures de coton, aux Indes; suffisaient à peine à donner la vie. Ecoles techniques.

WATSON, ALEXANDER G., secrétaire de la "Canada Cotton Manufacturing Company"..... 1228-1232

Nombre d'employés de l'établissement: hommes, femmes et enfants. Heures de

travail. Fêtes statutaires. Service de protection contre les incendies. La voirs. Grèves et arbitrage. Cabinets d'aisances séparés pour les hommes et les femmes. Langage dont se servent les surveillants à l'adresse des employés. Les salaires sont payés à la semaine. Saisie des salaires. Nombre d'ouvriers employés en 1884, 1885, 1886 et 1887, et leurs salaires. Nationalité des employés. Amendes imposées aux ouvriers.

WATSON, JAMES P., *secrétaire et gérant de la "Cornwall Manufacturing Company," Cornwall* **1235-1236**

Nombre d'ouvriers: hommes, femmes et enfants. Les tisserands sont payés à la verge. Ce qu'ils gagnent en moyenne. Permanence du travail. La compagnie importe sa matière brute d'Australie et de l'Amérique du Sud. Elle n'emploie pas beaucoup la laine canadienne. Paiement des salaires. Amendes. La compagnie fait venir d'Angleterre des ouvriers habiles. Visites de l'inspecteur des fabriques.

WATSON, MELLE W. F., *Couturière en robes, Toronto*.....**400**

Le témoin approuve le témoignage de Melle Gurnett (p. 398). Si les couturières en robes voulaient se donner la peine de devenir plus habiles, les salaires seraient meilleurs. L'apprentissage devrait durer trois ans. L'incompétence qui existe provient de l'absence d'un système d'apprentissage.

WEBB, THOMAS, *Journalier, Toronto*.....**309-311**

La loi concernant la responsabilité des patrons relativement aux échafaudages devrait contenir des dispositions semblables à celles de la loi anglaise. Salaires des journaliers et des journaliers constructeurs en Angleterre Système dangereux, suivi pour la construction des échafaudages, à Toronto. L'union, lorsque c'est nécessaire, se prévaut de la loi des garanties.

WHEELER, CALEB, *Chatham*.....**571-577**

Le témoin est boucher de son métier et il fait aussi le commerce d'animaux. Il achète ses animaux dans les environs de Chatham à une vingtaine de milles. Commerce local. Prix, etc. Qualité de la viande que les classes ouvrières achètent. Les revendeurs et les intermédiaires sont les requins qui choisissent la part du lion sur le marché. Prix et qualité du bétail aujourd'hui et il y a quinze ans. Dépression du marché anglais. Le témoin expédie du bétail à Toronto et à Montréal. Détails concernant le commerce de porcs et de lard. Comparaison entre la condition des cultivateurs aujourd'hui et il y a cinq, dix ou quinze ans. La culture du blé et l'élevage des animaux. La culture des céréales rejetée d'année en année est la grande erreur de nos cultivateurs. Cause de la baisse qu'a subi le commerce d'exportation du bétail. Nouveau détail sur l'élevage des bestiaux et des porcs.

WHITE, GEORGE, *Maçon, Cornwall***1257-1259**

Permanence du travail des maçons, à Cornwall. On a refusé d'employer le témoin parce qu'il était chevalier du travail. Salaires. Raison de l'antipathie des patrons envers les chevaliers du travail. Classification des ouvriers d'après leur habileté.

WHITE, T. M., *Windsor*.....**449-453**

Le témoin est éditeur propriétaire d'un journal. Les salaires des typographes, de Windsor, sont un peu plus bas qu'à Détroit. Loyers des maisons à Windsor comparés à ceux de Détroit. Windsor a fait beaucoup de progrès depuis les deux dernières années. On doit attribuer ce progrès à la politique nationale. Il se fait un grand commerce de contrebande à Windsor. Associations ou-

vières. Diminution des heures de travail. Un nombre considérable d'ouvriers sont propriétaires. L'ouvrier, de Windsor, peut faire des économies s'il est constamment employé. Travail des femmes. Prix des lots à bâtir. Apprentis. Valeur de l'argent. Permanence du travail. Les fabriques et les boutiques font plus d'affaires qu'il y a six ans. Grève. Ouvriers de Windsor qui travaillent à Détroit. Il n'y a pas de système coopératif. Salaires des typographes à Windsor et à Détroit. Loyers des maisons à Windsor. Apprentis. Le témoin se prononce en faveur du système d'apprentissage par contrat.

WHITEHEAD, SETH, J. Hamilton..... 911-916

Le témoin est surintendant mécanicien de la compagnie de forge et du laminoir de Hamilton. La compagnie emploie du vieux fer pris dans le pays et importé. Concurrence. Droits sur le fer. Avantages pour les Canadiens d'avoir chez eux un marché pour le vieux fer. Qualité de fer employé dans d'autres laminoirs aux Etats-Unis et en Canada. Raison pour laquelle l'établissement ne peut fabriquer du fer à aussi bon marché que le fer anglais. Grève. Les ouvriers et les patrons sont mieux depuis que l'association n'existe plus. Effet du travail organisé. Cause de la grève. Les ouvriers cessent de travailler à trois heures le samedi. Capacité de la forge. On y travaille jour et nuit. Ouvriers propriétaires. Salaires des travailleurs. Il peut se faire que le nombre d'heures de travail soit diminué et qu'on fasse autant de travail.

WHITELEY, JOSEPH JAMES, Machiniste, Toronto..... 1019-1022

Le témoin exerce son métier depuis trente deux ans. Moyenne des salaires. Heures de travail. Permanence du travail. Apprentissage. Le nombre des ouvriers habiles diminue, quoique le nombre général augmente. Salaires payés en Canada comparés aux salaires payés en Angleterre. Valeur marchande de l'argent. Comparaison des articles nécessaires à la vie en Canada et en Angleterre. *Amalgamated Society of Engineers*. Avantages résultant de l'organisation. Salaires des machinistes habiles. Système de neuf heures de travail.

WICKENS, A. M. Mécanicien stationnaire, Toronto..... 237-241

Une des raisons pour lesquelles l'association des mécaniciens stationnaires a été formée. Il n'existe pas de loi pour l'inspection des machines stationnaires. La loi n'exige pas que les mécaniciens stationnaires aient les qualités requises. Il devrait y avoir une loi rendant l'inspection des machines stationnaires obligatoire, obligeant les mécaniciens à subir un examen pour recevoir un certificat. Nécessité et avantages des écoles techniques. L'association des mécaniciens stationnaires réclame l'adoption de ce système, du gouvernement d'Ontario. Machines agricoles. Montréal est la seule ville, en Canada, qui oblige les propriétaires de machines stationnaires de forer une soupape de sûreté. Assurance. Explosion des chaudières.

WILD, JOSEPH, peintre, Kingston..... 1088

Salaires. Permanence du travail. Kingston est la ville la plus désavantageuse pour les peintres. Association ouvrières. Apprentis. Comparaison entre les peintres canadiens et les peintres anglais. Le Canada est un pays plus avantageux que l'Angleterre, pour un ouvrier dans n'importe quel pays. Les peintres ne reçoivent pas une juste part du produit de leur travail. Loyer et combustible.

WILKINS, JOHN, épicier, Kingston..... 1201-1204

Le témoin se présente pour rendre témoignage relativement à l'ordre des che-

valiers du travail, auquel il appartient. Effet de l'organisation sur les ouvriers. Taux des salaires qui se payent dans les fabriques de tricots. Travail des enfants et heures de travail. Contrat d'apprentissage.

WILKINS, RICHARD, commis de magasin de nouveautés..... 401-403

Heures de travail. Il n'y a pas de système d'apprentissage. Moyenne des salaires. Nombre de commis sont congédiés à la fin de la saison des affaires. Travail des femmes; la durée de leur apprentissage. Effet du travail des femmes comme commis sur le travail des hommes.

WILLIAMSON, W. H., fabricant de cravates, Toronto..... 412

Travail des jeunes filles. Leur âge et leurs salaires. Heures de travail. Permanence du travail. A certaines époques de l'année il est difficile de trouver des jeunes filles.

WILSON, CHARLES, Hamilton..... 949-950

Le témoin est expéditeur pour la compagnie des forges de Hamilton. Les produits de l'usine augmentent. Le témoin qui est venu d'Angleterre ne voudrait pas y retourner, il se trouve bien en Canada.

WILSON, DAVID, cultivateur, Chatham..... 510-513

Le témoin a défriché sa propre terre et vit depuis quarante-huit ans aux environs de Chatham. Garçons de ferme. Si les cultivateurs voulaient travailler de leur mieux, nous serions un peuple très prospère. Définition d'un bon garçon de ferme. Le pays autour de Chatham possède le sol le plus productif du monde. Nombre de cultivateurs des environs ont fait fortune. Il y avait une tendance chez les jeunes gens élevés sur des terres à venir à la ville, mais maintenant ils portent plus d'intérêt aux terres de leurs parents. Les cultivateurs ne jugent pas que le collège d'agriculture leur soit d'une grande utilité. C'est une folie que de parler d'union commerciale. Détails concernant sa ferme et ce qu'elle rapporte.

WILSON, FRANCIS W., Chatham, pépiniériste et cultivateur..... 513-520

Culture des fruits dans le comté de Kent. L'instruction ne rend pas un homme impropre à son industrie. Le témoin pense beaucoup de bien du collège d'agriculture, mais il a entendu de très mauvais rapports sur la conduite et le caractère des jeunes gens qui y sont. Quelques uns des ouvriers que le témoin emploie, ont fait jusqu'à \$100 d'économie. La meilleure culture. Elevage du bétail. Il devrait y avoir une loi pour obliger chaque cultivateur de donner au serviteur qui quitte son service un certificat suivant son mérite. Le gouvernement devrait accorder des gratifications pour encourager la plantation d'arbres. Le noyer est un arbre qui pousse très vite. Avantages des sociétés coopératives. Les cultivateurs ont tout autant besoin d'organisation que toutes autres producteurs. Ce qu'on devrait enseigner dans nos écoles.

WILSON, WILLIAM, gérant de la Kingston Cotton Company, Kingston..... 1124-1129

Détails sur le nombre d'hommes, de petits garçons, de femmes et de petites filles que la compagnie emploie, leurs salaires, etc. Moralité des ouvriers. Application des dispositions de la loi des fabriques. Visite de l'inspecteur des fabriques. Issues en cas d'incendie. La production de la filature n'a pas beaucoup augmenté. Association des fabricants de coton. Cause de la stagnation des affaires. Concurrence que fait l'Angleterre. Les fabricants anglais falsifient leurs cotons de manière qu'ils peuvent vendre à meilleur marché que ne leur coûte le fil. Un agent a transmis une circulaire concer-

nant la vente de matières qui permettent de fabriquer le coton à raison de 80 o/o. Les filatures du Canada n'ont pas, dans les quatre dernières années, réalisé 2 o/o d'intérêt sur le capital. Exemption de taxes. Attitude de la compagnie vis-à-vis le travail organisé.

- WINLOW, R. C.,** *gérant de la maison J. D. King et Cie., fabricants de chaussures, Toronto* **384-387**
 Les chaussures à bon marché viennent de Québec et de Montréal. On ne peut fabriquer à aussi bon marché à Toronto que dans ces villes. Les salaires sont plus élevés à Toronto. Travail des femmes et des enfants. Salaire des ouvriers et permanence du travail. Issues en cas d'incendie. Tous les ouvriers sont âgés de plus de 14 ans. Les salaires des femmes sont plus élevés aux Etats-Unis qu'à Toronto. Grèves. Inspecteur des fabriques.
- WINN, DOMINIC,** *teinturier, Hamilton*..... **1036-1037**
 Un n'emploi ni femmes ni enfants au métier de teinturier. Le temps qu'il faut pour apprendre le métier. Heures de travail. Salubrité du métier.
- WOLFE, JOHN,** de la *London Furniture Company, London*..... **700-706**
 Permanence du travail. Apprentissage par contrat. Economies. La plus part des ouvriers sont propriétaires. Visite de l'inspecteur des fabriques. Conditions hygiéniques de l'établissement. Dans le cours des onze dernières années les salaires ont considérablement augmenté. L'industrie est divisée en quatre branches. L'introduction des machines n'a pas fait baisser les salaires ; mais elle a été un avantage pour les ouvriers. Partage des profits. Système de troc. Importation du noyer noir. Le prix des meubles a diminué de 20 pour cent depuis dix ans. Importation des meubles. Culture du noyer. Différence entre les prix du fabricant et les prix du détail. Qualité des meubles fabriqués aujourd'hui et autrefois. La moitié des machines viennent des Etats-Unis et l'autre moitié de Galt. Depuis les deux dernières années les machines fabriquées en Canada sont aussi bonnes que les machines importées. Prix des meubles en Canada et aux Etats-Unis. Comment les fabricants canadiens se procurent leurs modèles.
- WOOD, J. F.,** *Ottawa*..... **1271-1273**
 Le témoin est gérant de la fabrique de boîtes de E. H. Barnes. Travail des enfants et leurs salaires. Salaires que la maison paie à Oswego, E.-U., comparés aux salaires qu'elle paie ici pour le même travail. Comparaison entre les salaires des ouvriers aux Etats-Unis et les salaires en Canada. Paiement des salaires. Les produits de l'établissement sont tous vendus aux Etats-Unis.
- WOODBURN, ALEXANDER S.,** *relieur, imprimeur et éditeur, Ottawa*... **1359-1360**
 Le témoin n'a pas entendu dire que l'inspecteur des fabriques soit venu visiter son établissement. Bons de magasin. Les portes de son établissement s'ouvrent en dedans contrairement aux dispositions de la loi des fabriques.
- WREN, JAMES,** *tailleur, Windsor, Ontario*..... **465-467**
 Les salaires des tailleurs sont plus élevés à Détroit qu'à Windsor. Il y a de l'ouvrage pendant environ six mois de l'année sans interruption. Contrebande entre Windsor et Détroit. Le plus grand nombre des tailleurs appartiennent à l'ordre des chevaliers du travail. Bien peu de tailleurs, à Windsor, sont propriétaires. Travail des femmes. Conditions hygiéniques des ateliers.

WRIGHT, A. W., journaliste, Toronto..... 368-373

Comment les organisations ouvrières ont réussi à atteindre leur but. Les chevaliers du travail se sont organisés dans le but de faire modifier la loi pour l'avantage des dames ouvrières. La loi des créances privilégiées, d'Ontario, est loin d'avoir atteint son but. Exemple à l'appui de cette assertion. Système d'arbitrage officiel. Ce système ferait diminuer le nombre des grèves et il serait accepté par toutes les classes ouvrières. L'établissement d'un bureau de statistique ouvrière est une des choses que toutes les organisations ouvrières ont demandé. Lois concernant les fabriques; une loi fédérale serait préférable à une loi provinciale. L'ouvrier devrait avoir cent pour cent des profits résultant de son travail et le capital rien. Partage des profits. Système d'apprentissage. Instruction technique. La condition des classes ouvrières est aussi bonne qu'elle était il y a quinze ans, mais ils ne retirent pas une juste part des profits résultant du bon marché de la production, dû aux machines. La centralisation du capital entrave la prospérité matérielle des classes ouvrières. Moyens à prendre pour la distribution des richesses, à l'avantage des masses. Le gouvernement fédéral devrait contrôler les chemins de fer et les lignes télégraphiques. Travail des prisons. Les chevaliers du travail et l'arbitrage.

WRIGHT, JAMES, plâtrier Toronto 281-282

Le témoin a toujours désiré suivre les écoles techniques ou industrielles, mais il n'a pu le faire depuis qu'il est parti d'Angleterre. Ecoles industrielles à Oldham, Angleterre. Institut des tonneliers à New-York. Le témoin a essayé d'établir une école de ce genre, à Toronto, pour les plâtriers, mais il n'a pas réussi.

WRIGLEY, GEORGE, typographe, St-Thomas..... 654-658

Salaires. Apprentis. Effet de l'emploi des clichés. Système Kindergarten. Instruction technique. Ce que devrait être l'enseignement d'une école commune. Résultats qu'on atteindrait en rendant l'instruction inférieure plus couteuse. Système d'écoles modèles. Système de troc. Livres d'écoles.